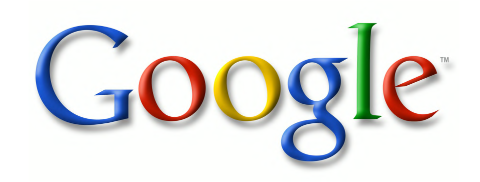






ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

rédigé par M.-Z. ISNARD

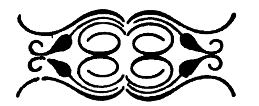
ARCHIVISTE

BASSES-ALPES

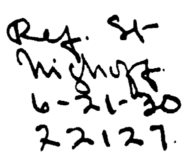
TOME II

ARCHIVES CIVILES

SÉRIE B. — ARTICLES 1306-2432



DIGNE
IMPRIMERIE VIAL
6, rue Capitoul
—
1908



INTRODUCTION

I

MATIÈRES DU VOLUME

Le présent volume, qui est le tome II de la série B, se compose de la suite des fonds judiciaires conservés aux archives des Basses-Alpes (1). Il contient 1127 articles (B. 1306-2432).

Les fonds judiciaires dont il s'agit sont :

1° Les juridictions ressortissant à la sénéchaussée de Castellane (articles 1306-1491) (2), savoir : les juridictions royales d'Annot, Colmars et Entrevaux ; les juridictions seigneuriales d'Allons, Vauclause, Angles, Auvarre, Beauvezer, Blieux, Castellet-lès-Sausses, Gueidan, Castellet-Saint-Cassien, Demandolx, Eoulx, Le Fugeret, Majastre, Méailles, Moriez, La Mure, Peyresq, Le Poil, Saint-André et Troins, Saint-Benoît, Saint-Pierre, La Rochette, Sallagriffon, Saumelongue, Sausses, Senez, Soleilhas, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Ubraye, Vergons.

2° La sénéchaussée de Forcalquier (art. 1492-2264).

3° Les juridictions ressortissant à la sénéchaussée de Forcalquier (art. 2265-2432), savoir : la cour royale de Forcalquier ; les juridictions ségneuriales de Banon, La Brillane, Céreste, Corbières, Cruis, Dauphin, Fontienne, Lincel, Lurs, Mane, Manosque, Montjustin, Niozelles, Ongles, Peyruis, Pierrevert, Redortiers, Revest-du-Bion, Reillane, Revest-des-Brousses, Saint-Christol, Saint-Etienne, Sainte-Tulle, Saint-Maime, Saint-Michel, Sigonce, Simiane, Viens, Villemus et Volx.

Le plus important de tous ces fonds est sans contredit celui de la sénéchaussée de Forcalquier, qui forme à lui seul 773 articles. Ces archives, à partir de la nouvelle organisation judiciaire de 1790, furent reléguées dans les combles du palais de justice, où elles sont restées pendant près d'un siècle à la merci des rongeurs et exposées à l'humidité par suite du mauvais état d'une partie de la toiture. Il est résulté de cette mauvaise conservation des pertes assez nom-

---

(1) Il ne reste plus à analyser, en fait de fonds judiciaires, que les registres d'insinuation de la sénéchaussée de Digne réintégrés en 1862. Nous avons cru devoir les réserver en attendant la remise des archives de cette importante juridiction, dont le tribunal n'a pas voulu se dessaisir encore malgré nos démarches actives plusieurs fois réitérées.

(2) Ces juridictions font suite au fonds proprement dit de la sénéchaussée de Castellane, analysé dans le tome 1er de la série B. (art. 733-1305).

breuses, que nous avons constatées lors de leur réintégration au dépôt départemental, en 1876, en opérant le dépouillement et le classement long et minutieux de ces pièces complètement en désordre.

Malgré des lacunes très regrettables (1) ce fonds, tel qu'il nous est parvenu, offre encore une collection de nombreux documents comprenant 584 registres ou cahiers et plus de 30.000 pièces, ainsi répartis dans l'inventaire :

Enregistrement des édits, lettres, patentes, et lettres de provision, art. 1493-1506.
Audiences du sénéchal et des soumissions art. 1507-1748.
Sentences civiles du sénéchal et des soumissions. art. 1749-1860.
Sentences criminelles, art. 1861-1868.
Présentations et procurations, art. 1869-1989.
Affirmations, art. 1990-1993.
Dépôts et cautions, art. 1994-1999.
Verbaux divers, art. 2000-2038.
Productions et distributions des procès-civils, art. 2039-2054.
Procédures civiles, art. 2055-2139.
Distributions des procédures criminelles, art. 2140-2144.
Procédures criminelles, art. 2144-2201,
Insinuations, art. 2202-2255.
Enregistrement des exploits de saisie, art. 2256.
Dénonces, art. 2257.
Mercuriales, art. 2258.
Amendes, art. 2259-2260.
Emoluments du greffe, art. 2261.
Déclarations de défrichements, art. 2262-2263.
Déclarations des grains, art. 2264-2265.

Les archives des juridictions royales et seigneuriales supprimées lors de la formation des tribunaux de district (2) sont bien moins importantes. Mal conservées en général dans leurs propres greffes et concentrées ensuite d'une façon très imparfaite dans les palais de justice de Castellane et de Forcalquier par suite des difficultés de communication de l'époque, elles sont tout à fait incomplètes. La plupart de ces petits fonds judiciaires ne sont, en effet, représentés que par des fragments de registres ou de cahiers et par quelques pièces de procédure ne remontant guère au-delà de la seconde moitié du XVII[e] siècle et presque entièrement dépourvus d'intérêt et de renseignements utiles.

Le fonds de la sénéchaussée de Forcalquier, riche au contraire en documents précieux pour l'histoire locale, nous a fourni les éléments d'une petite notice historique sur cette cour de justice, la plus importante autrefois de la Haute-Provence, à laquelle cette introduction sera presque exclusivement consacrée

---

(1) Les documents des premières années de la sénéchaussée (1536-1556) font complètement défaut ; et ceux de la période de 1750-1789 sont très incomplets.

(2) Loi du 16 août 1790.

II

SÉNÉCHAUSSÉE DE FORCALQUIER

ÉTABLISSEMENT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE

La sénéchaussée de Forcalquier fut instituée par un édit de François I[er] donné à Joinville en septembre 1535 (1). Cet édit très important, connu sous le nom *d'Edit de réformation de la justice*, et cité par tous les historiens de Provence, modifiait dans son ensemble en la simplifiant l'ancienne organisation judiciaire de cette province, usée et discréditée par les « grands désordres et malversations qui s'estaient trouvés au dit païs, tant au faict de la justice que de la police » (2). Après avoir supprimé les viguiers ou baillis, les juges d'appeaux, le juge mage et la chambre rigoureuse d'Aix (3), il établissait dans cette ville le siège général du grand sénéchal, auquel il attribuait quatre autres sièges particuliers : Draguignan, Digne, Forcalquier et Arles, ayant chacun trois officiers inamovibles : un lieutenant du sénéchal, un avocat et un procureur du Roi.

Le grand sénéchal et ses lieutenants connaissaient en première instance certaines causes réservées (4) et en appel les sentences des juges royaux inférieurs et des juges seigneuriaux. Enfin au-dessus du sénéchal, constitué en cour souveraine, le parlement jugeait toutes les causes en dernier ressort.

La Provence retira de précieux avantages de cette nouvelle organisation, qu'elle conserva jusqu'en 1790. La suppression d'un degré de juridiction et de nombreux offices inutiles, la création de juges inamovibles et capables à la place des juges annuels choisis au hasard et souvent ignares, en mettant un terme à « de grands abus, faussetés, fraudes et erreurs » contribuèrent véritablement « au soulagement de la chose publique et exercice de la justice » (5).

« Mgr M[e] Jean Feu, seigneur de Montreau (6) et autres lieux, président au parlement de Normandie », fut chargé par lettre de septembre 1535 de l'exécution de cet édit. Il remplit cette mission avec beaucoup de soin et d'activité. Nous en avons la preuve dans le procès-

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 275 et 3320.

(2) Texte de l'édit de Joinville.

(3) Le même édit supprimait également les offices de clavaires, remplacés par des receveurs particuliers, et diminuait considérablement les offices trop nombreux de notaires et de sergents.

(4) Au civil : les procès concernant le domaine royal, les nobles, les communautés, etc. ; au criminel : les crimes de lèse-majesté, vols, sacrilèges, fausse monnaie, émeutes, etc.

(5) Cette réforme importante ne s'opéra pas sans difficulté. Dans une assemblée tenue à Aix au mois d'octobre 1543, « les gens des Trois États de Provence et certains gentils hommes du dit pays protestèrent contre la nouvelle organisation judiciaire ayant même délibéré et conclu de leur permettre de vivre et d'être entretenus en leur premier état ». Malgré cette opposition, des lettres royaux de juin 1544 vinrent confirmer l'édit de Joinville et le rendre « perpétuel et irrévocable ». (Archives des Bouches-du-Rhône, parlement B. 3324 f° 324).

(6) Département du Calvados, canton de Bayeux.

verbal rédigé par lui à cette occasion (1), dans lequel nous avons puisé les renseignements qui suivent sur la formation du ressort et l'installation de la sénéchaussée.

RESSORT

Dès son arrivée à Aix (9 décembre 1535) le commissaire royal appela devant lui les maitres rationaux et archivaires « bien cognoissant le pays de Provence » et, après avoir pris leur « advis et opinion » et consulté les archives de la cour des Comptes sur la distance et situation des lieux, il procéda à la division et distinction des vigueries, villes et châteaux qui devaient être assignés à chacun des nouveaux sièges et en fit dresser 5 rôles. Le projet d'organisation des ressorts fut communiqué aux Etats de Provence réunis à Aix le 14 décembre et définitivement arrêté, le 20 du même mois, par M[e] Jean Feu, après avoir reçu et examiné les requêtes et les réclamations présentées par les députés des communautés intéressées. Il fut ainsi fixé pour Forcalquier :

« Rolle des villes, châteaux, villages et places assignés au siège de Forcalquier par Jean Feu le 16 janvier 1536 » (2).

« Forcalquier
Peyruis
Puy de Ganagobie
Pierrerue
Sigonsse (Sigonce)
Fontiane (Fontienne)
Saint-Etienne
Ungle (Ongles)
Limans
Ylons (Ybourgues)
Revest (de Brousses)
Cruis
Montlaur (Montlaux)
Mane
Saint-Michel
Saint-Maime
Daulphin (Dauphin)
La Roque-de-Volx (Villeneuve)
Manuasque (Manosque)
Volx
Lardiers
Cornyoulx (Carniol)
Sainte-Tulle
Layncel (Lincel)
Montjustin
Vachières (Vachères)
Villemus
Montsallier
Banon
La Roque-Giron (Rochegiron)
Saumane
L'Espitalet (Hospitalet)
Séreste (Céreste)
Relanc (Reillanne)
La Bastide-des-Jourdans
Labrillane (La Brillane)
Les Amergues (Omergues)
Corbières
Aupède (Oppedette)
Sainte-Croix-à-Lauze
Revest-en-Fangat
Nyeucelles (Niozelles)
Lux (Lurs)
Sault et sa baronnie
Valsainte
Montfuron

(Sisteron et son bailliage)

La cité de Sisteron
Vilhosc
La Baume
Châteauneuf-le-Carbonnier (Châteauneuf-Val-Saint-Donat)

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 186.
(2) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 186 f° 194 v°.

Castel-Arnoux (Château-Arnoux)
Albinosc (Aubignosc)
Puypin (Peipin)
La Tour de Bevons (Valbelle)
Sadaron (Séderon)
Saint-Vincent
Noyers
Bevons
Valernes.
Sigoyer
Valmeil (Vaumeil)
Thèze
Claret
Curbans
Venterol
Auragne (Laragne)
Urtis
Melve
La Motte
Le Caire
Falcon (Faucon)
Bellaffaire
Gigors
Turriers
Astoin
Bayons
Esparron (La Bâtie)
Clamensane
Valavoire
Reynier
Gaudissart
Castelfort (Chateaufort)
Nibles
Saint-Pierre-d'Avez
Castellet
Châteauneuf-d'Ose
Mison
Esparron-de-Vitrolles
La Bâtie-Monsaléon
Tallard
Néffes
Pelleautier
Lardiers
Fouillouse
Valansse (Valence-Tallard)
La Saulce (La Sausse)
Montfort
Puysin (Piousin)
La Val d'Oze
La Charce
Cornillon
Cornillac
Remusat
Lens
Pomerol
Gréoux
Rousset
Oraison
Brunet
La cité d'Apt
Pierrevert
Saint-Saturnin
Saignon
Rustrel
Saint-Martin-de-Castillon
Simiane
Gargas
Joucas
Caseneuve
La Coste
Gordes
Agout
Roussillon
Viens
Gignac
Oppède
Tosses
Buoulx
Castellet-Léberon
Sivergues
Murs
Les Beaumettes
Sigoyer
Saint-Lambert
Tourrettes
Aubenas
Lioux
Besaure
Saint-Martin-le-Charbonnier
Mourgues
Auribeau
Goult
Villar-Brancas
Roquefure
Saint-Pantaly
Augès ».

Le ressort assigné au siège de Forcalquier comprenait donc, avec la viguerie de Forcalquier comme centre : au Nord et au Nord-Est la viguerie de Sisteron moins les localités de Volone, Sourribes, Salignac, Entrepierres, L'Escale, Auton, Feissal, Saint-Symphorien, Baudument et Saint-Geniez, qui furent attribuées à la sénéchaussée de Digne, comme plus rapprochées de ce siège que de celui de Forcalquier ; la vallée de Vitroles, le Val d'Oze et la vicomté de Tallard ; à l'Ouest la vallée du Cornillon et de Lens ; au Sud-Ouest la baronnie de Sault (1) et la plus grande partie de la viguerie d'Apt (2) ; à l'Est quatre localités des vigueries de Digne et de Moustiers (Oraison, Brunet, Rousset et Gréoux).

La sénéchaussée de Forcalquier correspondait ainsi à peu près à l'ancien comté de ce nom (3). Par rapport aux divisions administratives actuelles, ses limites s'étendaient inégalement sur quatre départements. Elles embrassaient : dans les Basses-Alpes, l'arrondissement de Forcalquier tout entier et celui de Sisteron (moins cinq communes du canton de Sisteron et cinq communes du canton de Volone) et trois communes de l'arrondissement de Digne ; dans les Hautes.Alpes, les cantons de Barcilonnette et de Tallard, les communes de Laragne (canton de ce nom), de Saint-Pierre-d'Avez (canton de Ribiers), de Pelleautier (canton de Gap) ; dans la Drôme, les communes de la Charce, Cornillac, Cornillon, Lens, Pommerol et Remusat (canton de Remusat) et Séderon (canton dudit) ; dans Vaucluse, les cantons d'Apt, Sault, Gordes et Bonnieux et la commune de la Bastide-des-Jourdans (canton de Pertuis).

Dans la réunion des Etats de Provence, où fut discutée la formation du ressort des sièges, les députés de Forcalquier réclamaient en outre les communes d'Allemagne, du Castellet-lès-Mées, de Saint-Martin-de-Brômes et de Valensole (4), contre les députés de Digne ; et contre ceux d'Aix : Vinon, Ginasservis (5) et Pertuis (6) en particulier. La revendication de cette dernière ville par les députés de Forcalquier donna lieu à un incident. « Pertuis, disaient-ils, est au delà de la Durance, et il est plus facile à ses habitants de répondre au siège de Forcalquier qu'au siège d'Aix ; de tout temps Pertuis a été du comté de Forcalquier et ne peut en être démembré ». A l'appui de leur dire ils produisaient une sentence de la reine Marie, comtesse de Provence, du 14 septembre 1385, par laquelle, pour le crime de lèse-majesté commis par les habitants d'Aix qui avaient pris parti pour Charles de Duras contre la reine Jeanne, comtesse de Provence, la ville de Pertuis aurait été distraite de la ville d'Aix et uni au comté de Forcalquier pour être perpétuellement de son ressort et juridiction. Piqués au vif par la production de ce document, les députés d'Aix demandèrent réparation de l'injure faite à leur ville, déclarant qu'elle avait obtenu abolition de cette sentence par des lettres de la même reine Marie, du 27 octobre 1387, qui réunissaient de nouveau Pertuis à la viguerie d'Aix. Jean Lévesque, assesseur d'Aix, ajoutait : « il y a de terribles gens en ce pays, qui ne sauraient soy excuser

---

(1) La baronnie de Sault fut plus tard (avril 1561) érigée en comté en faveur de François d'Agout.

(2) Dans l'assemblée des Etats de Provence les députés d'Apt ne voulaient pas que cette ville fut du ressort de Forcalquier. à cause « des mauvais garçons qui sont de la Durance » ; mais il fut reconnu qu'Apt était plus près de Forcalquier que d'Aix.

(3) Le comté de Forcalquier, lors du partage de la Provence en 1125, fut formé avec les diocèses d'Apt, de Sisteron et la plus grande partie de ceux de Gap et d'Embrun.

(4) Arrondissement de Digne.

(5) Département du Var, arrondissement de Brignoles.

(6) Département de Vaucluse, arrondissement d'Apt.

sans accuser leur compagnons ». Me Jean Feu lui imposa silence et lui défendit de « ne plus user de telles conclusions et arrogantes paroles par devant lui, autrement qu'il y serait pourvu ». Les députés de Forcalquier s'excusèrent, disant qu'ils ne produisaient pas la dite sentance pour injurier les habitants d'Aix, mais seulement pour la justification de ce qu'ils avaient soutenu que la ville de Pertuis devait être distraite du ressort d'Aix. Les réclamations de Forcalquier ne furent pas écoutées. Pertuis fut assigné au ressort d'Aix comme étant de sa viguerie et distant seulement de trois lieux de cette ville. « Le passage de la Durance étant facile, les habitants y portent leurs marchandises plutôt qu'à Forcalquier, éloigné de 7 heures où il faut passer le Luberon, montagne difficile ».

Jalouses de la prépondérance que donnaient à Forcalquier l'étendue de ce ressort, les villes qui en faisaient partie mirent tout en œuvre pour obtenir, elles aussi, un siège de sénéchal. Les habitants de Manosque furent les premiers à réclamer cette faveur par une requête du 13 août 1537. Notre ville disait la supplique, « est beaucoup plus grande, opulente, garnie et habitée de plus grande quantité de gentils hommes, lettrés et expérimentés au fait de la Justice, en meilleur terroir, mieux logeable et commode pour le siège de Sénéchal que la ville de Forcalquier, assise dans un pays étroit et de montagne, sans commerce et de mauvais accès ». Il fut tout d'abord donné suite à cette réclamation, et Me Nicolas Esmenjaud, conseiller au parlement, fut chargé d'informer à ce sujet. Les habitants de Forcalquier remontrèrent de leur coté que c'était de l'avis des commissaires royaux sur ce députés que le siège avait été établi dans leur ville « comme la plus propre au milieu de tout le ressort, munie de bons notables, sçavans et personnages gradués, en laquelle les comtes de Provence avaient mis le principal siège du comté », et enfin que la ville de Manosque avait été aliénée à la religion de Saint-Jean-de-Jérusalem. Cette dernière raison prévalut. Manosque offrit sans succès 20.000 livres tournois pour son rachat et sa réunion au domaine royal ; le Grand Maître de l'ordre refusa de céder sa riche commanderie, et, par lettres royaux du 8 juin 1538 (1), le siège de la sénéchaussée fut irrévocablement maintenu à Forcalquier.

Quelques années après en 1553, les habitants d'Apt demandèrent à leur tour l'érection d'un siège de sénéchal dans leur ville ; mais sur l'opposition des Trois États de Provence, leur requête fut rejetée par lettres du 2 mars 1554 (2).

Trente ans, plus tard, « malgré les remontrances des Etats de Provence » les habitants de Sisteron avaient trouvé moyen de faire établir par édit dans leur ville un nouveau siège de sénéchal et s'étaient efforcés d'en faire exécuter l'érection. Ils avaient même obtenu à cet effet un arrêt du conseil du Roi du 16 avril 1583 (3), fixant à 3600 livres la somme à payer pour « la composition des offices du nouveau siège » ; mais la ville, en partie ruinée et endettée par les guerres de religion, ne put parvenir à trouver des ressources pour cette dépense. Les habitants de Forcalquier, qui n'avaient rien épargné pour empêcher la désagrégation de leur ressort, s'empressèrent alors d'offrir 3000 livres pour le rachat des dits offices, et ils obtinrent par ce moyen, en août 1583 (4), des lettres royaux portant suppression du siège érigée à

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3323 f° 240.
(2) id. id. B. 3326 f° 375.
(3) id. id. B. 3335 f° 504.
(4) id. id. B. 3335 f° 504.

Sisteron, « sans qu'il put être rétabli », et restitution des juridictions distraites de leur siège ; conjurant ainsi provisoirement un démembrement désastreux qui devait avoir lieu un demi-siècle plus tard.

DÉMEMBREMENTS

Cour comtale de Sault

Un premier démembrement de peu d'importance eut lieu quelques mois seulement après l'installation de la sénéchaussée sur la protestation de François d'Agout, baron de Sault, contre l'annexion au ressort du nouveau siège de sa baronnie que ses prédécesseurs avaient toujours possédée « en toute suzeraineté et sans reconnaître temporalité, juridiction ou ressort ni de prince ou de seigneur quelconque ». Des lettres royaux du 13 septembre 1536 (1) firent droit à ses réclamations en rétablissant le juge ordinaire et le juge d'appeaux de Sault, tels qu'ils existaient avant l'édit de Joinville. A l'occasion de l'érection de la baronnie de Sault en comté, en faveur du même F. d'Agout (avril 1561), il fut établi dans cette ville des offices « à l'instar des sièges de sénéchal ». L'exécution de cette mesure fut prescrite par de nouvelles lettres du 10 janvier 1563 (2).

Sénéchaussée de Sisteron

La sénéchaussée de Forcalquier fut considérablement amoindrie par l'édit d'octobre 1632 portant création d'un siège de sénéchal à Sisteron. Elle perdit ainsi la moitié de son ressort, c'est-à-dire, avec l'arrondissement de Sisteron tout entier, ses dépendances dans les Hautes-Alpes et la Drôme. Les habitants de Forcalquier et ceux de Digne, dont le siège était aussi démembré, protestèrent vainement contre cet édit d'érection et tentèrent de s'opposer à son exécution en offrant encore le remboursement du prix des offices de la nouvelle sénéchaussée (3). « Les articles présentés de leur part au conseil du Roi » furent rejetés par arrêt du 4 avril 1637, et de nouvelles lettres en date du 8 septembre 1638 ordonnèrent l'enregistrement et l'exécution immédiate de l'arrêt de 1632, malgré toute opposition.

(1) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3320 f° 641.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3328 f° 1196.

(3) Les offices assignés à la sénéchaussée de Sisteron par l'édit de 1632 comprenaient : 1 lieutenant principal civil et criminel (gages 200 livres), 1 lieutenant des soumissions (gages 150 livres), 1 lieutenant particulier assesseur aux soumissions (gages 150 livres), 2 conseillers, 1 avocat et 1 procureur du Roi (gages 100 livres), 1 receveur du domaine (gages 300 livres), 1 greffier du sénéchal et des soumissions, 1 garde scel, un enquêteur, 4 sergents et 15 procureurs.

Du ressort important attribué à la sénéchaussée de Forcalquier par Me Jean Feu, il ne lui resta plus alors que la viguerie de Forcalquier, la viguerie d'Apt et quatre communes de la viguerie de Digne, qu'elle conserva jusqu'en 1790.

INSTALLATION DE LA SÉNÉCHAUSSÉE

Venant de Digne en passant par Sisteron, le président Feu, chargé de l'installation des nouveaux sièges de sénéchal, était arrivé à Forcalquier dans la soirée du 24 janvier 1536 (1) en compagnie de Me Louis Borrely, auditeur des comptes et archivaire, et de Me Honorat Arbaud, maître rational d'Aix, qu'il avait « pris pour adjoints ». La journée du lendemain fut consacrée par lui à recevoir « les soumissions de plusieurs personnes voulant être notaires et à leur faire expédier leurs lettres ».

Enfin le mercredi 26 dudit mois, le commissaire royal procède solennellement à l'installation de la sénéchaussée. A cet effet, assisté de ses adjoints et des officiers du nouveau siège, il se rend dans la matinée « au lieu préparé par la ville pour l'auditoire du lieutenant du sénéchal », et là, en présence d'un grand nombre d'habitants « tant de gens d'église, nobles que aultres », prenant la parole il expose « les causes pour lesquelles il était venu en ceste ville, qui étaient pour l'exécution de l'édit et ordonnance du Roy du mois de septembre 1535, et pour instituer et mettre en possession de leurs charges les officiers du nouveau siège ». Il commande ensuite à Me Borrely de donner lecture « de l'édit du Roi et de sa commission attachée à iceluy », et aussi du rôle des lieux, places et châteaux assignés pour le ressort du dit siège. « Et à l'instant », les nouveaux officiers : Me Antoine Gaufridi, lieutenant de sénéchal, Me Jean Candole, avocat du Roi et Me Jacques Arbaud, procureur du Roi, présentent leurs lettres de provision au président Feu qui reçoit leur serment et « les institue en leurs dits office, en ordonnant à tous officiers, justiciers et sujets du Roi de leur obéir et donner conseil, confort et aide pour l'exercice de leurs charges quand besoin sera ».

Le même jour, au prétoire de la sénéchaussée, eut lieu la délivrance de la ferme des greffes, et des droits de scel et de lattes en présence du commissaire royal, après lecture « du mandement décerné en forme de criée et proclamation faites par les trompettes » le 21 dudit mois à Sisteron, le 22 à Forcalquier et le 24 à Apt (2). « Le greffe des premiers appels et premières instances » fut adjugé à Me Firmin Tribolet pour 1350 florins ; le greffe des soumissions à Me Georges Voland, notaire de Manosque, pour 1211 florins ; les droits de scel à noble Antoine Paris, de Forcalquier, pour 1550 florins. « Les droits de lattes de la chambre rigoureuse » 2210 florins à noble Bernardin Berluc, de Forcalquier, pour 2 années.

---

(1) Procès-verbal de Jean Feu (archives des Bouches-du-Rhône B. 186 f° 86.)

(2) La teneur de ce mandement était : « on faict savoir à toute personne : qui voudra affermer les deux greffes du siège de lieutenant de M. le sénéchal de Provence en la ville de Forcalquier et les droits de scel et de lattes du dit siège, qui comprendront les cités, villes et vigueries de Forcalquier, Sisteron et partie d'Apt, Gap et Tallard et places de leurs vicomtés, se comparaisse au lieu de Forcalquier le 26 janvier, où sera le tout délivré au plus offrant et dernier enchérisseur et pour 2 années ». (Archives des Bouches-du-Rhône B. 186 f° 91).

PERSONNEL DE LA SÉNÉCHAUSSÉE

Le personnel assigné en principe à la sénéchaussée de Forcalquier par l'Édit de Joinville comprenait seulement :

Un lieutenant en chef civil et criminel.

Un avocat du Roi.

Un procureur du Roi.

Un receveur du siège.

Le nombre de ces officiers, reconnu insuffisant, fut successivement augmenté et complété par la création de nouveaux offices :

4 conseillers en 1543.

1 lieutenant particulier civil en 1553 (plus tard assesseur aux soumissions).

1 lieutenant général des soumissions en 1556.

1 lieutenant particulier criminel en 1617.

1 sénéchal du siège en 1662.

1 lieutenant général d'Epée en 1703.

Le corps des officiers du siège était ainsi à cette dernière date composé de 13 magistrats principaux de robe longue ou de robe courte et avec eux deux greffiers en chefs et leurs commis, un du sénéchal l'autre des soumissions, des huissiers audienciers, un sergent massier, des sergents ordinaires, un garde scel et un receveur du siège.

La sénéchaussée ne formait au début qu'une seule juridiction ; mais à partir de 1555 deux cours distinctes y furent constituées : la cour du sénéchal présidée par un lieutenant général assisté d'un lieutenant particulier civil puis d'un lieuteuant particulier criminel et des conseillers ; la cour des soumissions présidée par un lieutenant général assisté du lieutenant particulier, son assesseur, et au besoin de plusieurs conseillers. Chacune de ses juridictions avait ses attributions distinctes, tenait ses audiences et rendait ses jugements en particulier.

En tête de ces deux juridictions l'ordonnance de 1662, en supprimant le grand sénéchal de Provence, avait placé un sénéchal particulier, s'intitulant « grand sénéchal du siège et ressort » ; titre purement honorifique, car ce haut personnage n'exerça jamais à Forcalquier aucune fonction judiciaire ; n'ayant pas même occupé dans aucune audience la place d'honneur à laquelle il avait droit. Cette charge n'eut plus de titulaire à partir de 1752. Déjà à cette époque, le personnel du siège, si complet au commencement du siècle, avait bien diminué. De nombreux offices, étaient devenus vacants faute d'acquéreurs : l'office de lieutenant général des soumissions en 1722, les 4 offices de conseillers en 1738, celui de lieutenant général d'Epée en 1751. La charge de lieutenant particulier criminel disparut également en 1756 et le personnel du siège se trouva ainsi réduit alors à 4 magistrats :

Un lieutenant principal du sénéchal.

Un lieutenant particulier civil, à la fois assesseur des soumissions et lieutenant criminel.

Un avocat du Roi avec le titre de 1er conseiller.

Un procureur du Roi.

Plusieurs fois même l'office de lieutenant général resta vacant, notamment de 1753 à 1782.

Toutes les audiences étaient alors tenues et tous les jugements rendus par le lieutenant particulier ou par les avocats remplissant aussi le rôle d'assesseurs.

En 1790, il ne restait plus pour former le tribunal de la sénéchaussée que 2 magistrats, le lieutenant général et l'avocat du Roi ; les offices de lieutenant particulier et de procureur du Roi étant devenus vacants depuis plusieurs années sans trouver d'acquéreurs.

La dissolution progressive de ce corps judiciaire, autrefois si florissant, eut pour cause principale la modicité du revenu toujours diminuant des offices frappés sans cesse de taxes et de surtaxes.

D'après les lettres royaux d'érection (1) et de provision (2) « les gages » ou appointements des officiers du siège avaient été ainsi fixés :

Lieutenant général 120 livres.

Lieutenant de soumission 120 livres.

Lieutenant particulier civil 100 livres.

Lieutenant particulier criminel 100 livres.

Avocat du Roi 50 livres.

Procureur du Roi 40 livres.

Les autres revenus : frais de procédures « épices » comme on les appelait alors, évalués d'après le produit d'une des années les plus fructueuses (1627) (3), rapportaient au maximum à chaque office 200 livres par an ; mais ce chiffre, après le ruineux démembrement de 1638, diminua de plus de moitié avec le nombre des causes. On peut ainsi comparer les émoluments du lieutenant général s'élevant au plus à 350 livres avec le prix de son office estimé 15.000 livres.

Les titulaires de ces charges, beaucoup plus honorifiques que lucratives, s'ils ne résignaient pas au bout de quelques années, ne laissaient en général malgré leur fortune personnelle que des dettes à leurs héritiers.

On trouvera de fréquentes preuves de ces faits dans la liste de ces magistrats que nous donnons ci-après ; liste parfois incomplète par suite des lacunes qui existent dans les documents de la sénéchaussée et que nous nous sommes efforcés de combler au moyen des archives de la cour des Comptes et du parlement d'Aix.

A cette liste nous avons ajouté celle de tous les possesseurs d'offices que leurs fonctions mettaient en relation constante avec la sénéchaussée et qui, avec les avocats et les procureurs, faisaient aussi partie du monde judiciaire de Forcalquier.

Sénéchaux

Cet office fut créé par l'ordonnance de mars 1662 (4) portant suppression de la charge de grand sénéchal de Provence et création d'un sénéchal en chacun des sièges établis à Aix, Marseille,

(1) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3320 f° 332.
(2) id. id. B. 3326 f° 120. Lettres royaux reg. de 1639-40 f° 781.
(3) B. 1827, 1828.
(4) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 106 f° 60.

Arles, Draguignan, Toulon, Forcalquier, Brignoles, Digne, Grasse, Sisteron, Castellane et Hyères.

Le siège de Forcalquier toutefois ne fut pourvu d'un sénéchal que plus de 4 ans après cette ordonnance, par les lettres royaux du 14 décembre 1666 (1) qui attribuèrent cette charge à *Henri de* BRANCAS, des comtes de Forcalquier, fils d'Honoré et de Marie Adhémar de Monteil de Grignan. Il épousa le 28 avril 1671 (2) dame Dorothée de Cheilus de Saint-Jean. Dans le contrat de mariage de Louis de Brancas (3) son fils, avec Elisabeth-Candide de Brancas, il est qualifié de « prince de Naxis, marquis de Céreste (4), baron du Castellet (5), seigneur de Robion (6) et autres lieux, premier gentilhomme chrestien, aîné et chef de toutes les maisons de Brancas qui sont en France » ; son nom figure comme « grand sénéchal au siège et ressort de Forcalquier » en tête des « lettres à assigner » jusqu'en 1698 (7). Ce sont là, du reste, les seules traces de sa présence à la tête de la sénéchaussée que l'on rencontre dans les actes de cette juridiction, où son installation n'est pas même mentionnée.

Par lettres d'octobre 1693 la charge de sénéchal avait été rendue héréditaire et au décès d'Henri de Brancas, elle passa ainsi entre les mains de *Louis de* BRANCAS, son fils, pour en jouir à titre d'hérédité (8). Son nom ne figure nulle part dans les archives de la sénéchaussée et nous n'avons aucune preuve qu'il ait exercé cette charge ; nous savons seulement que l'office de sénéchal était vacant en 1712 (9). Les archives du parlement d'Aix (10), nous apprenent, de leur coté, « qu'il aurait disposé de son office » en faveur du personnage le plus marquant du corps judiciaire de Forcalquier, un des hommes remarquables des Basses-Alpes :

Gaspard de RÉAL, seigneur de Curban (11), né à Sisteron le 29 novembre 1682 (12) fils de noble François de Réal et de Thérèse de Laidet (13), auteur d'un ouvrage sur la science du

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 106 f° 85.

(2) B. 2239 f° 431.

(3) En date du 31 janvier 1696. B. 2249 f° 179.

(4) Arrondissement de Forcalquier, canton de Reillane.

(5) Vaucluse, canton d'Apt.

(6) Vaucluse, canton de Cavaillon.

(7) B. 2166.

(8) Le droit d'hérédité avait coûté à Henri de Brancas 5004 livres. (Archives des Bouches-du-Rhône. B. 114 f° 269).

(9) B. 1502 f° 22 v°.

(10) Lettres royaux, registre de 1714 f° 477. (Archives du parlement d'Aix).

(11) Arrondissement de Sisteron, canton de la Motte.

(12) E. de La Plane, Histoire de Sisteron, p. 437.

(13) Gaspard de Réal était frère de Charles et de Joseph, chevalier de Saint-Louis. La maison de Réal est éteinte. La dernière de ce nom a été Anne de Réal, femme de François de Burle, seigneur de Curban, qui a hérité de la maison de Réal et qui est décédée en 1760, âgé de 88 ans.

Un des derniers Burle de Réal, de Curban a été juge au tribunal de Tarascon au commencement du siècle dernier.

gouvernement (1). G. de Réal fut pourvu de la charge de sénéchal de Forcalquier par lettres du 30 juin 1714 (2).

Par suite de lacunes très regrettables les registres de la sénéchaussée, incomplets pour cette période, ne fournissent aucun renseignement sur ce sénéchal. C'est à d'autres sources (3) que nous avons dû emprunter les détails qui suivent sur son installation, ainsi que le discours inédit qu'il prononça à cette occasion.

« M. de Réal étant arrivé à Forcalquier le 19 août 1714 pour y prendre possession de la charge de grand sénéchal, fut reçu par les habitants sous les armes, visité par MM. du clergé, de la noblesse et du siège en corps et harangué par les consuls en chaperon. Il fit présenter ses lettres de provision le vingt, à l'audience publique. Il y fut complimenté par l'advocat du Roi et ensuite par le lieutenant général.

« Il présida à l'audience et, prenant sa place, il parla en ces termes :

« La justice prononceroit en vain des jugemens si l'épée n'en assuroit l'exécution ; et l'épée pourroit se porter à des entreprises dangereuses si la justice ne la conduisoit.

« Les lois et les armes, dont les emplois sont si différents, se doivent donc un mutuel secours. Elles ont concouru à former les grands empires ; elles concourent à les soutenir, et cet heureux concert assure la fortune des particuliers en dedans et rend l'Etat puissant et redoutable au dehors.

« Nous le voyons ce concert sous un Roy qui, après avoir porté au plus haut point l'art de régner, semble en avoir fixé les règles par la supériorité de son génie. Elles sont invariables dans le monarque, et les princes les plus habiles dans la science de gouverner les hommes sont ceux dont la conduite est moins éloigné de la sienne.

« Le nom de sénéchal n'est guère moins ancien que la monarchie. Il faudroit pour trouver son origine remonter, ou peu s'en faut, jusqu'à celle du trône. La France a eu des sénéchaux presque aussitôt que des roys. Ils étoient alors les premiers officiers de la maison du prince. Ils sont aujourd'hui dans leurs sénéchaussées, d'un coté les chefs de la justice et de l'autre ceux

---

(1) Voici le titre de cet ouvrage important qui coûta à son auteur trente ans de travail et ne put être publié qu'après sa mort. *La science du gouvernement, ouvrage de morale, de droit et de pratique qui contient les principes du commandement et de l'obéissance, où l'on réduit toutes les matières du gouvernement en un corps unique, entier dans chacune et où l'on explique les droits et les devoirs des souverains, ceux des sujets, ceux de tous les hommes en quelque situation qu'ils se trouvent* par M. de Réal, grand sénéchal de Forcalquier... (Aix-La-Chapelle, Paris, Amsterdam, 8 vol. in 4° 1761-64).

Cet ouvrage qui étudie et analyse toutes les sortes de droits, de lois, de formes de gouvernement, leurs natures, leurs avantages, leurs défauts, etc., donna beaucoup de mal à son éditeur, Balthasar de Burle de Curban, docteur en Sorbonne, abbé de Lure, tant pour les lenteurs et manque de parole des imprimeurs que par les susceptibilités gouvernementales, qui, après avoir octroyé ce privilège le 17 avril 1761, exigèrent la correction de nombreux passages jugés hardis et trop critiques. Outre *La science du gouvernement* il existe de M. de Réal un *Traité historique et dogmatique de l'administration de la justice en France, des anciens parlements généraux et des Etats généraux des douze parlements modernes et des autres tribunaux de cette monarchie.* Ce traité, dont l'impression ne fut pas autorisée, forme un manuscrit in-folio de 622 p. qui se trouvait en 1844, d'après E. de Laplane (loc. cit. page 440), entre les mains de M. de Burle, arrière petit neveu de M. de Réal, juge au tribunal de Tarascon, cité plus haut.

(2) Archives du parlement d'Aix : lettres royaux, registre 1714, f° 477.

(3) Ces deux documents font partie de la collection des manuscrits de M. Lieutaud, notaire à Volone, qui a bien voulu nous les communiquer.

de la noblesse qu'ils conduisent dans les armées ; et, pour dire quelque chose qui nous soit plus particulier, cette province sous ses comtes souverains, avant qu'elle eût passé sous la dénomination de nos roys, recevoit des lois de la main des sénéchaux. Leurs fonctions y sont présentement les mêmes que celles des sénéchaux des autres provinces du royaume. Je le marque pour rappeler, par la dignité de ses fonctions, l'idée des devoirs auxquels elles engagent et pour m'exciter, par de si grands objets à les remplir.

« Je m'étois proposé de vous marquer toute la joye que j'ai de me voir assis parmi de si dignes magistrats, et je me flattois de le pouvoir faire parce qu'on croit être sur des expressions quand on ne consulte que ses sentiments.

« Quels peuvent être les miens instruit de votre habileté à connoître la justice et de votre intégrité à la rendre ?

« Mais j'ignorois une partie des engagemens où je me trouve, je ne m'attendois ni à une installation si glorieuse ni à des démonstrations d'une bienveillance si marquée qu'elles augmentent ma sensibilité et rendent impossible le témoignage d'une reconnaissance trop vive pour pouvoir être exprimée.

« Ce n'est pas que je me livre aux charmes flatteurs, des discours que j'ai entendus. En vain la bouche même qui prononça les jugements a parlé. En vain elle a applaudi à la voix non seulement du peuple mais du Parquet; mon cœur se refuse à des éloges qu'il souhaite de mériter. Mais il ne peut se refuser à un accueil qui le prévient et qui en m'instruisant m'encourage d'une manière obligeante.

« Que ne puis-je exprimer tout ce que je sens ? Il ne manqueroit rien à ma satisfaction, si je pouvois vous faire connoître toute l'étendue de mon zèle pour cette compagnie et de mon attachement pour chacun des magistrats qui la composent. Mais c'est le sort de tous les mouvements extraordinaires de l'âme, qu'ils manquent de termes pour se produire et ne paroissent tels qu'ils sont que par le silence. »

Gaspard de Réal, dont les lettres d'assignation nous ont seules conservé le nom dans les pièces de procédure de la sénéchaussée, n'y figure plus à partir de 1739 (1) ; il y est remplacé par le lieutenant général d'Epée (2). Il se démit sans doute de sa charge, et vint se fixer à Paris pour se consacrer entièrement à ses travaux. C'est dans cette ville qu'il mourut le 8 février 1752.

Gaspard de Réal clôture la liste des sénéchaux de Forcalquier, qui, comme on vient de le voir, vécurent toujours en dehors du monde judiciaire du siège et ne prirent aucune part à l'administration de la justice.

Lieutenant général d'Epée

Le titulaire de cet office, créé par lettres du mois d'octobre 1703 (3), avait droit de commander « en l'absence et sous l'autorité du bailli le ban et l'arrière ban convoqué dans toute l'étendue du bailliage ». Il avait entrée en habit ordinaire, l'épée au coté, tant à l'audience qu'en la chambre

(1) B. 2174 et 2184.
(2) B. 2185, 2187.
(3) B. 1502 f° 22 v°.

du conseil immédiatement après le lieutenant général, avec voix délibérative dans toutes les causes civiles et dans les criminelles, s'il était gradué, et avec le même rang dans toutes les cérémonies publiques où « le bailliage serait établi en corps de compagnie ». Il commandait en chef la noblesse du bailliage. « Lorsque l'office de bailli devenait vacant, il faisait en attendant qu'il y fut pourvu toutes les fonctions d'icelui, jouissant de tous les honneurs qui y sont attribués et même de faire intituler les sentences et jugements de même qu'ils pouvaient l'estre de celui du bailli ». Il jouissait en outre de l'exemption des tutelles, curatelles et séquestre et de la faculté de prendre le titre de chevalier.

Cet office, « créé héréditaire », fut acquis au prix 1.333 livres, 6 sols 8 deniers par *Joseph de* Boniface de Leydet, écuyer, seigneur de Fombeton (1) et de Reinier (2), né le 2 mars 1677, qui en fut pourvu par lettres royales données à Versailles le 21 avril 1709 (3).

La création de ce nouvel office fut mal accueillie par les officiers du siège, qui « firent connaître leur animosité contre le titulaire » en refusant de l'installer et prirent même à cet effet des délibérations contenant « des termes injurieux pour sa famille ». Son installation ne put avoir lieu que dans le courant d'avril 1712, ensuite d'un arrêt du conseil d'Etat du Roi, en date du 12 du même mois, ordonnant l'annulation et le biffement des délibérations prises par le corps des offciers, et enjoignant au lieutenant général de procéder à cette installation « dans huitaine à peine d'interdiction ».

Il fallut un nouvel arrêt du conseil d'Etat (septembre 1712) (4) pour mettre le lieutenant général d'Epée en possession définitive de sa charge et le « faire jouir de ses prérogatives », que les officiers lui contestaient, protestant qu'ils s'abstiendraient plutôt des fonctions de leurs charges que de souffrir qu'il en jouit. Ce qu'ils firent d'ailleurs en restant 15 jours de tenir audience. Le principal auteur de cette opposition, François Eymar, lieutenant principal, sur lequel en l'absence du sénéchal le lieutenant général d'Epée prétendait avoir le pas, fut mandé devant le Conseil d'Etat « pour y rendre compte de sa conduite avec défense de faire aucune fonction de son office à peine de désobéissance ». (5)

La nomination de Gaspard de Réal à la charge de sénéchal put seule mettre fin à ce conflit, qui se ranima lors de la mort du lieutenant général François Eymar et de la vacance de l'office de sénéchal en 1739. Les officiers en corps contestèrent de nouveau au sieur de Boniface ses droits de préséance, et, à l'ouverture du palais, refusèrent même de l'admettre au serment lui demandant la production de ses titres, « attendu qu'il n'avait pas paru à l'audience depuis environ 25 ans ». (6)

Cependant grâce à sa persévérance et à l'énergie de son caractère, le lieutenant général d'Epée finit par faire valoir ses droits et à exercer les fonctions de son office. Malgré les protestations du lieutenant particulier et des autres officiers, « il siéga seul à la salle d'audience », où il rendit

---

(1) Arrondissement de Sisteron, canton de la Motte, commune de Valernes.

(2) Arrondissement de Sisteron, canton de Turriers.

(3) B. 1502 f° 22 v°. Il prenait le titre de « Lieutenant général d'Epée, commandant la noblesse de la ville et sénéchaussée de Forcalquier. ».

(4) B. 1502 f° 24 v°

(5) B. 1502 f° 25.

(6) B. 2031.

des jugements (1) ; et l'on trouve jusqu'en 1746 son nom en tête des actes de la juridiction où figurait celui de sénéchal (2).

L'office de lieutenant général d'Epée s'éteignit avec le sieur de Fombeton, décédé en 1751.

Lieutenants en chef

Antoine GAUFRIDI, docteur en droit, (1535-1543) fut le premier lieutenant en chef de la sénéchaussée, pourvu par lettres du 10 janvier 1536 (3) et installé par M[e] Jean Feu le 26 du même mois.

Baptiste PERROCHET, docteur en droit, un des principaux membres de la religion réformée de Forcalquier, (4) fut pourvu le 22 avril 1543 (5) ensuite de la résignation d'A. Gaufridi. Il quitta Forcalquier avec la plupart de ses collègues, religionnaires comme lui, pendant l'envahissement de cette ville par les troupes commandées par Sommerive, et fut remplacé de 1563 à 1564 (6) par *Mathurin de* TILLIA (du Teil) de Manosque (7). Nous retrouvons de nouveau B. Perrochet à la tête du siège au commencement de 1565. (8) En 1566, les consuls de Forcalquier le députent vers le gouverneur de Provence (Honoré de Savoie, comte de Tende) pour obtenir une décharge d'impôts (9). Les troubles religieux qui éclatent à Forcalquier après l'évacuation de cette ville par les troupes protestantes l'obligent à abandonner de nouveau ses fonctions, et par un arrêt du parlement d'Aix de 1569, il fut privé de son office « pour estre de la nouvelle opinion ». (10)

Melchior DE ROCHAS (1569-1573), seigneur d'Aiglun, docteur en droit, fut nommé à sa place par lettres du 29 novembre 1569 (11). Il resta en fonctions jusqu'au 31 octobre 1571. A cette date il fut nommé conseiller au parlement de Provence, « en compensation de l'office de lieutenant en chef de la sénéchaussée de Forcalquier dont il avait été dépossédé, ensuite de l'Edit de pacification (12) », au profit de son prédécesseur (13).

Baptiste PERROCHET, placé ainsi une troisième fois à la tête de la sénéchaussée, résigna sa fonction en 1573 (14). Il s'enfuit de Forcalquier et par ordonnance du 23 juin de la même année,

---

(1) B. 2185.
(2) B. 2187.
(3) Archives des B.-du-Rhône (parlement) B. 3320 f° 224.
(4) Il est récusé dans un procès comme « le principal membre de la religion prétendue réformée » B. 1522 f° 254.
(5) Archives des B.-du-Rhône (parlement) B. 3324 f° 43 v°.
(6) Archives com[les] de Forcalquier G. G. I. — Archives des Basses-Alpes. B. 1513.
(7) En 1565 Mathurin de Tillia était consul de Manosque et procureur de la dite ville (B. 1751 f° 474.
(8) B. 1515 et 1751.
(9) Dates de l'histoire de Forcalquier par L. de Berluc p. 217 (Forcalquier, Bruneau, 1886).
(10) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3331 f° 575.
(11) id. id. id.
(12) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement). B. 3332 f° 291.
(13) Melchior de Rochas avait épousé Anne de Mathieu. Il était mort en 1582 (B 1531 f° 2).
(14) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 63 f° 257.

André, son père ; ses lettres de provision sont du 27 septembre 1615 (1). Il est qualifié de lieutenant général en 1623 (2) dans un procès qu'il soutint contre Jean de Mévolhon, et, en 1635 (3) dans le contrat de mariage de sa fille Isabeau avec Pierre-Antoine Silvestre, sieur de Pierrousset. Il avait épousé en 1611 Diane d'Audiffred, dame de Silvabelle (4), et mourut en avril 1635.

Jean D'ARNAUD, sieur de Lange (5), Châteauneuf-Miravail et Silvabelle (1635-1662), successeur de feu Scipion, son père, par provisions du 28 novembre 1635 (6). Il se maria 3 fois : le 31 mars 1637 (7) avec Angélique de Corriolis, fille de Jean, sieur de La Bastide-des-Jourdans (8) et de Limaye (9), dans lequel il prend le titre « de lieutenant général civil et criminel et commissaire examinateur » ; le 7 juillet 1660 (10) avec Claire de Pontevès, fille de Gaspard, sieur de Bauduen (11) et de Pontevès (12) ; et le 31 décembre 1665 (13) avec Isabeau de Pontevès, fille de feu Jean, sieur de Sillans (14). En 1645 l'office de juge de Forcalquier étant devenu vacant par la démission de Mᵉ Jean-Pierre du Teil, il essaya de le réunir au sien, « suivant la faculté à lui attribuée par les édits et ordonnances de sa Majesté sur la suppression et réunion des dits offices » et en vertu d'une convention passée entre Mᵉ André Arnaud, son aïeul, et ledit du Teil en 1615. Mᵉ Polidore du Teil, en faveur duquel Jean-Pierre, son père, s'était démis, s'opposa aux prétentions du lieutenant général et fut reçu juge malgré son opposition (15). Jean d'Arnaud avait acquis l'office de « commissaire des inventaires dans la viguerie de Forcalquier », dont il fut pourvu par lettres du 21 novembre 1644 (16). En 1662 (17), dans le contrat de mariage de son fils Gaspard, il se démit en sa faveur de son office de lieutenant général, « sous la réserve de la jouissance de l'exercice, pendant 8 ans, de cette charge », dont il portait encore le titre dans son testament en date du 3 avril 1677 (18). Il mourut le 25 février de l'année suivante (19).

Gaspard D'ARNAUD, seigneur de Lange (20), successeur de Jean, son père (1662-1706). En lui

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 87 fᵒ 15.
(2) B. 1858 fᵒ 156.
(3) B. 2222 fᵒ 647.
(4) Arrondissement et canton de Forcalquier, commune de Saint-Michel.
(5) Commune de Châteauneuf-Miravail.
(6) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 97 fᵒ 210.
(7) B. 2223 fᵒ 165.
(8) Département de Vaucluse, arrondissement d'Apt, canton de Pertuis.
(9) Arrondissement de Forcalquier, canton de Manosque, commune de Montfuron.
(10) B. 2233 fᵒ 836.
(11) Département du Var, arrondissement de Draguignan, canton d'Aups.
(12) Département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Barjols.
(13) B. 2236 fᵒ 99 vᵒ.
(14) Département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Tavernes.
(15) B. 1504.
(16) B. 1834 fᵒ 875.
(17) B. 2234 fᵒ 634.
(18) B. 2240 fᵒ 398.
(19) B. 2023.
(20) Arrondissement de Sisteron, canton de Noyers, commune de Châteauneuf-Miravail.

faisant donation de sa charge en 1662, ce dernier comme nous l'avons dit, s'en était réservé l'exercice pendant quelques années. Ce ne fut donc que vers la fin de 1669 que Gaspard Arnaud exerça en réalité ses fonctions de lieutenant général, et que l'on trouve sa signature au bas des sentences. Dans son contrat de mariage (8 mai 1662) avec Jeanne Madeleine d'Arnaud, de Sisteron, il est qualifié de noble.

Avec lui la charge de lieutenant général sortit de la famille des Arnaud qui se l'étaient transmise de père en fils depuis plus d'un siècle. A sa mort, 13 janvier 1706 (1), Jean François, son fils et héritier, se trouva en présence de si nombreux créanciers, qu'il fut obligé de n'accepter la succession paternelle que sous bénéfice d'inventaire (2). Il ne put retenir son office qui, par ordonnance du 21 avril 1708 (3), fut vendu aux enchères.

L'office de lieutenant général resté vacant depuis la mort de Gaspard d'Arnaud fut adjugé le 25 mai 1708 (4) à *François* EYMAR, écuyer, seigneur d'Aubignosc et de La Forest (5) (1708-1753) alors « maire perpétuel, alternatif et mi-triennal de Forcalquier, au prix de 9.500 livres (6). Il était fils de Jean-François, viguier et capitaine pour le Roi de ladite ville et viguerie », et de Catherine de Gassaud. Il épousa le 2 mars 1713 (7) Ursule-Charlotte Robineau, fille de feu noble Pierre, « receveur général des Finances de Provence ». En 1737, il ajoutait à sa charge de lieutenant général celle de « conseiller secrétaire du Roi maison etcouronne de France en la chancellerie de Provence » (8). Il mourut à Forcalquier à l'âge de 70 ans le 6 septembre 1738 (9). On a pu juger de l'énergie et de la fermeté du caractère de François d'Eymar dans son conflit, mentionné plus haut, avec le lieutenant général d'Epée, contre lequel il défendit et sut maintenir toutes les prérogatives de sa charge malgré les arrêts du conseil d'Etat et du parlement qui pour vaincre sa résistance dut le citer à sa barre.

L'office de lieutenant général n'eut plus de titulaire jusqu'à la nomination, par lettres du 2 février 1748, (10) de Me *Ange* EYMAR, sieur de Saint-Jean, à la place de François Eymar décédé. Il était frère de Jean-François, alors avocat du Roi au même siège, et ne put exercer sa charge qu'après avoir obtenu des lettres de dispense de parenté. Il était marié avec Elisabeth de Gache, décédée en 1704 (11), lors du mariage de leur fille Elisabeth avec Louis-Joseph d'Eymar, « fils de feu François lieutenant général ». Il ne resta que quelques années à la tête de la sénéchaussée et mourut à Forcalquier le 26 avril 1753 (12), âgé de 60 ans.

---

(1) Archives communales de Forcalquier G. G. 8.

(2) B. 1846 f° 3.

(3) B. 1846 f° 6,

(4) B. 1846 f° 6.

(5) Arrondissement de Sisteron, canton de Volonne.

(6) Cet office avait été mis aux enchères une première fois au prix de 15000 livres, sur l'estimation qui en avait été faite par Me Jean Pierre du Teil, juge royal et Me François Dermitanis, conseiller au siège ; mais on fut obligé, faute d'acquéreur, d'abaisser de moitié cette évaluation dans une seconde enchère.

(7) B. 2247 f° 492 v°.

(8) B. 2031.

(9) Archives communales de Forcalquier. G. G. 9.

(10) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 128 f° 255.

(11) B. 2250 f° 19.

(12) Archives communales de Forcalquier G. G. 10.

Après une longue vacance de près de 30 ans Mᵉ *Jean-François* BÉRAUD, avocat en parlement (1782-1789), fut enfin pourvu de l'office de lieutenant général à la place d'Ange Eymar, décédé, par lettres de provisions du 30 janvier 1782 (1). Il fut installé le 4 mars (2) suivant après avoir « selon l'usage répondu aux interrogats qui lui étaient faits sur la théorie et la pratique ». Il exerça ses fonctions jusqu'à la suppression de la sénéchaussée en 1790.

C'est à lui qu'échut l'honneur de présider l'assemblée du Tiers Etat des sénéchaussées de Digne, Forcalquier et Sisteron et de la préfecture de Barcelonnette tenue à Forcalquier le 19 mars 1789, ainsi que l'élection des députés aux Etats généraux qui eut lieu le 1ᵉʳ avril de la même année « dans la salle de la sénéchaussée » (3).

Lieutenants particuliers civils

Cet office fut créé dans les diverses sénéchaussées instituées par l'édit de Joinville en vertu des lettres royaux de février 1555 (4), « pour, avec le lieutenant de sénéchal, assister à la vidange des procès, avoir distribution d'iceux et, en son absence, maladie ou autre empêchement, faire toutes choses touchant ledit état et charge ».

Le premier en charge *Pierre* DAVID (1555-1560) appartenant à la religion réformée, sa réception souleva les protestations et l'opposition du conseil de la communauté de Forcalquier, presque entièrement composé de catholiques et donna lieu à un procès qui coûta à la ville 500 écus (5). Un des consuls, André Mosse, prit même à partie le nouveau lieutenant, « dans la boutique du greffe », où ils échangèrent des propos injurieux pour lesquels ils furent condamnés chacun à 25 livres d'amende par le lieutenant en chef (6). Malgré ses convictions religieuses, P. David exécuta avec impartialité les édits contre les protestants. C'est ainsi qu'en 1558 il poursuivit 13 religionnaires de Manosque pour « assemblées illicites », et les fit conduire aux prisons de Forcalquier. Il cessa de siéger à partir du 5 février 1560. D'après M. de Berluc Perussis il fut dépossédé de son office et aurait été, à Paris, une des victimes de la Saint-Barthélemy en 1572 (7). Il avait épousé Marguerite de Berluc. Quoiqu'il en soit, il était mort au mois de décembre 1572 (8)

Jacques JUSSY, docteur en droit (1560-1585), natif de Peyruis, fut installé et prêta serment le 17 juin 1560 (9). Comme presque tous les autres magistrats de Forcalquier, le nouveau lieutenant particulier était protestant. Lors du renouvellement du conseil communal de Forcalquier, il prescrivit une élection supplémentaire en faveur des religionnaires qui, aux termes des

---

(1) B. 1503 fᵒ 45.
(2) B. 1503 fᵒ 46.
(3) Essai historique sur la ville de Forcalquier, par C. Bernard. Forcalquier ; P. Bernard, 1905.
(4) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3325 fᵒ 868 vᵒ.
(5) B. 1517 fᵒ 4 vᵒ.
(6) Dates de l'histoire de Forcalquier par L. de Berluc Perussis, page 200.
(7) id. id. id. id. page 201.
(8) B. 1522 fᵒ 535 vᵒ.
(9) B. 1511 fᵒ 105.

ordonnances, devaient avoir huit des leurs parmi les officiers municipaux (1). Ses sentiments religieux n'avaient du reste aucune influence sur son intégrité de magistrat. C'est lui qui poursuivit les informations prescrites par lettres royaux contre « les absents estant de la nouvelle opinion », et en dressa lui-même les procès-verbaux pour Forcalquier, Manosque et Reillane (2). Un instant soupçonné d'intelligence avec ses coréligionnaires à cette occasion, et même emprisonné sur l'ordre du comte de Carcès (3) au mois de juillet 1573, il fut bientôt mis en liberté, puisque le 5 janvier suivant (4) il contractait mariage avec Catherine d'Oraison, fille de Nicolas, écuyer, seigneur de Clumanc (5). Ce qui avait valu au lieutenant particulier cette mesure de rigueur c'était certainement la présence de son fils Gaspard parmi les Huguenots de Forcalquier (6) qui, sous les ordres du baron de Consonoves, avait alors leur quartier général à Ongles (7). Comme la plupart de ses collègues lors des troubles de 1562, il s'était enfui de Forcalquier et pendant son absence on s'était emparé de ses meubles et même de ses terres et de ses vignes, dont il poursuivit et obtint la restitution en 1564 (8). Il résigna ses fonctions en 1585.

François DE BEAUCHANS, docteur en droit (1585-1616), pourvu par lettres du 21 septembre 1585 (9), fut mis en possession de son office le 26 janvier suivant. Mari de Marguerite Amalric, de Manosque, il appartenait à la religion catholique comme le prouvent les termes du contrat de mariage de son fils (10). A son titre de lieutenant particulier il joignait celui de « premier enquesteur au siège ». Ambitieux et jaloux de ses prérogatives, il eut au sujet de cette charge 2 procès : Le premier en 1588 (11), contre Mᵉ Antoine Baudric, « enquesteur pour le Roy au siège et ressort de Forcalquier », par lequel il se prétendait « dépossédé et troublé en son office » ; le second en 1602 (12) (dont nous avons déjà parlé) contre le lieutenant principal A. Arnaud, qui avait fait une enquête « n'ignorant pas que lui, enquesteur, était présent en la ville ». A son tour le lieutenant principal usant de représailles, poursuit Mᵉ Beauchans « pour s'estre meslé à juger et à l'exercice de la justice estant lui en ville et exerçant icelle », et le troublant ainsi de sa charge. Il le condamna pour ce fait à 300 livres d'amende, ordonnant le biffement du jugement indûment rendu par le lieutenant particulier, et lui défendant de juger, « si ce n'est en son absence, à peine de 10.000 livres d'amende ». Mᵉ Beauchans se porta appelant de cette sentence « donnée par juge incompétent et suspect ». Malgré cette opposition elle fut cependant lue et publiée en présence de tous les officiers du siège réunis en corps (13).

---

(1) Dates de l'histoire de Forcalquier, page 216.
(2) B. 1877 fᵒ 238 vᵒ.
(3) B. 1523 fᵒ 198.
(4) B. 2.204 fᵒ 117. La formule de ce contrat de mariage ne laisse aucun doute sur la religion des époux.
(5) Arrondissement de Digne, canton de Barrême.
(6) Dates de l'histoire de Forcalquier, page 221.
(7) Arrondissement de Forcalquier, canton de Saint-Etienne.
(8) B. 1514 fᵒ 69.
(9) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3335 fᵒ 455.
(10) B. 2215 fᵒ 514.
(11) B. 1889 fᵒ 218.
(12) B. 1907 fᵒ 287 vᵒ.
(13) B. 1810 fᵒ 298.

Ce conflit entre les deux premiers magistrats de la sénéchaussée n'est pas un des traits les moins piquants des mœurs judiciaires de l'époque.

André BEAUCHANS, avocat en parlement, fils et héritier de François (1616-1675), figure dans les registres de la sénéchaussée comme lieutenant particulier à partir du mois d'octobre 1616 (1), et prend, comme son père, le titre de premier enquêteur du siège. Il avait épousé le 28 octobre 1607 (2) Hortense de Perier, fille de Mᵉ Balthasar, conseiller au parlement de Provence. Après une longue magistrature de 60 ans, il mourut le 10 décembre 1675 (3), sans héritier direct, léguant son office à Mᵉ André de Piolle de Beauchans.

André DE PIOLLE DE BEAUCHANS (1676-1693), fils de Mᵉ Joseph, conseiller au siège de Forcalquier, et d'Angélique Feautrier, fut pourvu de l'office par lettres du 2 avril 1676 et installé le 9 mai suivant (4). Il avait épousé Lucrèce de Chanut (5). André de Piolle jouissait de l'estime et de la confiance particulière des officiers de siège qui, par délibération du 21 janvier 1692 (6), le déléguèrent unanimement pour les représenter auprès de l'Intendant de Provence et traiter du prix « des offices de vérificateurs des défauts, réunis au corps des sièges de cette province » par édit royal. Il était mort en 1702 lors du mariage de son fils Charles.

Charles PIOLLE DE BEAUCHANS, coseigneur de Vachères (7), Revest-de-Brousses et du Petit Gubian (8) (1693-1745), succéda à André, son père, qui s'était démis en sa faveur ; ses lettres de provisions sont datées du 3 août 1693 (9). Il épousa en 1702 Thérèse Gassau, de Manosque. A l'opposé de son père, la violence et la raideur de son caractère lui attirèrent l'inimitié de plusieurs de ses collègues. Pierre Eymar, conseiller et avocat du Roi lui intenta procès pour « injures calomnieuses et diffamatoires proférées contre lui en plaidant, au grand scandale du public » (10). Une question de préséance donna aussi « matière à querelle » entre lui et le lieutenant général d'Epée, dont il avait « furtivement et par force » occupé la place à l'ouverture du palais (11).

Pierre-Charles D'AUTANE, de Villeneuve, avocat en parlement (1745-1765), succéda à Charles de Piolle, qui lui avait passé résignation de son office. A peine âgé alors de 22 ans, il obtint d'abord des lettres de dispense datées du 1ᵉʳ septembre 1745 (12), puis des lettres de provision.

---

(1) B. 1264 fᵒ 130.
(2) B. 2215 fᵒ 514.
(3) B. 2022.
(4) B. 2022.
(5) B. 2246 fᵒ 424.
(6) B. 2027.
(7) Arrondissement de Forcalquier, canton de Reillane.
(8) id. id. canton de Banon, commune du Revest-des-Brousses.
(9) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 116 fᵒ 295.
(10) B. 2180.
(11) B. 2031.
(12) B. 1502 fᵒ 114.

Le 7 décembre de la même année il fut mis en possession de son office (1), à la condition toutefois de « n'avoir voix délibérative » avant 27 ans accomplis, âge requis par les ordonnances. Aux fonctions d'assesseur aux soumissions attribuées à tous ses prédécesseurs, il joignit, pendant plusieurs années (1756-1760), celles de lieutenant criminel, dont l'office était vacant.

Joseph ESCUYER, avocat en parlement (1765-1783), résignataire de Charles d'Autane, fut pourvu par lettres du 31 décembre 1765 (2). Il exerça ses fonctions, ainsi que celles de lieutenant criminel, jusqu'en 1782 (3). Ce fut le dernier lieutenant particulier du siège. L'office resté vacant jusqu'en 1790 fut rempli tour à tour par les « avocats plus anciens ».

Lieutenants généraux criminels

Lieutenants particuliers assesseurs criminels

L'office de lieutenant criminel demeura sans titulaire spécial durant les premières années de la création du siège de Forcalquier. Les lieutenants en chef en remplissaient les fonctions rendant à la fois les sentences civiles et les sentences criminelles, ainsi que les lieutenants particuliers, en leur absence. Un office de lieutenant « particulier assesseur criminel » fut créé par lettres de juin 1580, supprimé en 1588 et définitivement rétabli en juin 1596.

André ARNAUD, lieutenant principal au siège (1607-1639) fut pourvu par lettres du 14 août 1607 (4) de cette charge « pour l'exercer conjointement ou séparément avec son office de lieutenant ».

Joseph de COLLONGUE, sieur du Castellard (1639-1678), (5), « ci-devant lieutenant criminel au présidial de Forcalquier », fut à titre de compensation, lors de la suppression de ce siège, pourvu de l'office de lieutenant particulier criminel par lettres de juillet 1639 (6). Il avait acquis cette charge au prix de 2000 livres et avait droit à 100 livres de gages. D'autres lettres du 28 janvier 1644 (7) conférèrent au même personnage l'office de lieutenant principal criminel dudit siège. A ces deux offices il joignait encore celui de 1er conseiller, qu'il résigna en 1646 en faveur d'Etienne Lauthier, et dont il conserva cependant le titre qui était attaché à ses fonctions (8). Il fut solennellement installé le 3 décembre de la même année (9). Jean d'Arnaud, qui ne prend plus alors que le titre de lieutenant principal civil (10), procède lui-même à cette cérémonie. Il « fait asseoir le

---

(1) B. 1713.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône. B, 134 f° 30 v°.

(3) B. 2198.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 83 f° 267.

(5) Arrondissement et canton de Digne.

(6) Archives du parlement d'Aix ; lettres royaux, registre 1639-40 f° 781.

(7) B. 2013.

(8) B. 2014.

(9) B. 2013.

(10) En juin 1643 lors de la prestation de serment à Louis XIV il prenait encore le titre de lieutenant principal civil et criminel. (B. 2013).

nouveau lieutenant dans la chambre du conseil à la plus haute chèse, près le bureau, et ensuite dans la grande église N.-D. à la seconde chèse et tout contre la sienne ». Joseph de Collongue, qui prit dès lors le titre de lieutenant principal et particulier criminel, eût, dans les premières années de sa charge, à réprimer à Forcalquier un commencement de sédition soulevée par « la création du nouvel estat de la ville ». Il dut à cette occasion sévir rigoureusement contre Benoît Seguin, sergent massier, qui avait refusé de l'assister et « lui avait tourné le dos », le condamnant à être suspendu de sa charge pendant 3 mois et à 50 livres d'amende (1). Il eut au sujet de sa charge plusieurs conflits de juridiction avec le juge royal de Forcalquier prétendant connaître les causes criminelles réservées aux lieutenants de la sénéchaussée (2). Il avait épousé en premières noces Anne de Thomassin, et se remaria en 1657 (3) avec Marguerite de Ferriol, d'Aix. Il signe encore les sentences en mars 1678 comme lieutenant général criminel (4).

Paul DE COLLONGUE, seigneur du Castellard et de Châteaudeuil (5) (1660-1703), fils de Joseph et d'Anne de Thomassin. Dans son contrat de mariage du 14 octobre 1660 (6) avec Hélène de Pontevez, fille de Jean, seigneur de Sillans (7), il avait reçu en don de son père l'office de lieutenant particulier criminel pour en jouir présentement et celui de lieutenant général criminel après le décès du donateur. Il figure cependant depuis 1654 dans les registres de la sénéchaussée (8) comme lieutenant particulier criminel, et à partir de décembre 1681 (9) comme lieutenant général criminel. Ses collègues lui donnèrent une preuve de confiance en le déléguant comme leur représentant à l'assemblée générale des officiers des sièges de la province, tenue à Aix, en 1672, à l'effet de délibérer au sujet des poursuites intentées par la cour des Comptes contre la juridiction des dits sièges (10). Le 21 décembre 1701, il se démit de son office en faveur de *Jean-Gaspard* DE COLLONGUE, son fils ainé, se réservant l'exercice de sa charge jusqu'à ce que celui-ci eût trouvé un acheteur (11). Il demeura en fonctions jusqu'en 1703 (12). A cette date, son fils vendit l'office à Jean d'Eyroux de Pontevès, gouverneur de Forcalquier.

Dans un acte de 1677, P. de Collongue est appelé « syndic spirituel des R. P. Recolets » de Forcalquier. Il mourut le 24 juin 1703.

Jean D'EYROUX DE PONTEVÈS, seigneur de Givaudan et de La Routte (13) (1703-1712), bien que titulaire de la charge depuis 1703 ne paraît pas l'avoir exercée, son nom ne figure dans aucune

---

(1) B. 2147.
(2) B. 1834. 1835.
(3) B. 2231 f° 670 v°.
(4) B. 1865 f° 1057.
(5) Arrondissement et canton de Digne, commune du Castellard,
(6) B. 2233 f° 1010.
(7) Département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Tavernes.
(8) B. 1865 f° 273.
(9) B. 1865 f° 1057.
(10) B. 1841 f° 380,
(11) B. 2246 f° 234.
(12) B. 2169.
(13) Arrondissement de Digne, canton et commune de Barrême.

pièce de procédure ni au bas des sentences, toutes rendues par le lieutenant particulier civil « en absence du lieutenant criminel » (1).

Jean-Joseph-Gaspard D'EYROUX DE PONTEVÈS, avocat en parlement, (1712-1755) sur le désistement de Jean, son père, en sa faveur, fut pourvu par lettres du 8 mai 1712 (2). Il était marié avec Madeleine d'Eymar (3). D'après les archives de la sénéchaussée il exerça ses fonctions jusqu'en 1755 (4).

L'office de lieutenant principal criminel ne paraît plus avoir eu de titulaire après lui. Toutes les fonctions de cette charge : informations, sentences, etc., sont remplies par les lieutenants particuliers criminels et à leur défaut par les lieutenants particuliers civils.

Jean DE MONIER, sieur du Revest-de-Brousses (1699-1722), lieutenant particulier criminel, son nom figure pour la première fois dans les pièces de procédures criminelles en juin 1699 (5). Il se démit de sa charge en 1722 (6).

Jean-François SIMÉON (1725-1756), fut nommé lieutenant particulier criminel en remplacement de Jean de Monier, démissionnaire, par lettre du 9 mars 1725 (7). Nous trouvons de lui un verbal curieux sur le mauvais état « des cayers de baptêmes, mariages et sépultures déposés par les curés rière le greffe de la sénéchaussée » dont une partie est rongée par les rats. On rencontre son nom pour la dernière fois au bas des sentences de 1756 (8). Il était mort en 1762 (9). Ce fut le dernier titulaire de l'office, qui après lui fut rempli par les divers officiers suivants du siège « tenant la place ».

Pierre-Charles D'AUTANE, lieutenant particulier civil, 1756-1760.

Jean-François EYMAR, avocat du Roi, 1761-1765.

Joseph ESCUYER, lieutenant particulier civil « remplissant l'office », 1766-1782.

Jean-François BÉRAUD, lieutenant principal civil et criminel 1782-1790.

Conseillers

Les offices de conseillers furent créés dans les diverses sénéchaussées de Provence par un édit de juillet 1543 (10) « pour assister et opiner aux jugements et décisions des procès, causes et matières tant au civil qu'au criminel » ; 4 de ces offices furent attribués à la sénéchaussée. Ces offices supprimés par lettres de septembre 1548 (11) devant l'opposition « des officier du siège

---

(1) B. 1866.
(2) Archives du parlement d'Aix, lettres royaux reg. de 1712 f° 559.
(3) B. 2250 f° 19.
(4) B. 2131.
(5) B. 2167.
(6) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 128 f° 54.
(7) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 128 f° 54.
(8) B. 1868.
(9) B. 1731.
(10) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement). B. 3324 f° 77 v°.
(11) id. id. id. B. 3324 f° 971.

général d'Aix et des procureurs des gens des Trois-Etats » furent définitivement rétablis par de nouvelles lettres du 7 décembre 1571 (1) qui attribuèrent de nouveau 4 offices de conseillers à Forcalquier (2). Un de ces offices fut uni à celui d'avocat du Roi, (lettres d'août 1578) (3) et ensuite à celui de lieutenant criminel, les 3 autres seulement furent occupés par des magistrats spéciaux, dont la liste suit. Les archives de la sénéchaussée ne fournissant aucune indication sur le rang de ses offices, nous les avons disposés suivant l'ordre chronologique de leur érection.

Etienne VERDET, pourvu le 22 janvier, 1544-15... (4).

Melchior DE VACHÈRES, également pourvu le 22 janvier 1544-15... (4).

Honoré MARTIN, pourvu le 5 mars 1544-15... (4).

Paul BRUNET, (1572-1629), docteur en droit, installé le 1er septembre 1572 (5). Il fut révoqué de ses fonctions comme religionnaire par édit du 18 décembre 1573 et rétabli ensuite dans son office, après avoir abjuré la religion réformée, par lettres du 31 décembre 1574 (6). Il épousa en 1592 (7) Marie Jehan « fille de noble Lély, de Bedoin (8) ». Il était mort en 1629.

Jean-Paul BRUNET, fils et successeur de Paul (1629-1654) (9). Il eût un procès au sujet des attributions de sa charge contre Me Polidore du Teil, juge royal de Forcalquier, et obtint le 2 décembre 1645 un arrêt du parlement d'Aix lui donnant le droit « de faire toutes sortes de commissions à l'instar des juges royaux de la province » (10). Il avait épousé en 1617 (11) Catherine de Fauris, fille de Me Pierre, seigneur de Saint-Vincent (12).

François GIRARD. (1654-1705), marié avec Marguerite de Bandoly (13).

Gaspard MAGNAN, (1572-1589), docteur en droit, fils de Me Augustin, juge royal de Forcalquier, mis en possession le 25 août 1572 (14), épousa en 1579 Anne de Mathieu de Revest (15). Il était mort en 1589 et son office resta vacant (16).

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement). B. 3332 f° 302.

(2) De nouveaux offices de conseillers furent créés dans les diverses sénéchaussées, par édit de 1627. Tous les officiers du siège protestèrent contre cette érection et envoyèrent des délégués à Aix pour empêcher la mise en possession de tout titulaire de ces offices. (B. 1954 f° 429).

(3) B. 1494 f° 94.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône. C. 1398. L'absence complète de documents sur cette période dans le fonds de la sénéchaussée ne permet pas de fixer la durée des fonctions de ces trois premiers conseillers.

(5) B. 1522 f° 376.

(6) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) 3332 f° 1161.

(7) B. 2211 f° 930.

(8) Département de Vaucluse, arrondissement de Carpentras canton de Mormoiron.

(9) B. 1603 f° 408.

(10) B. 1627 f° 947 v°.

(11) B. 2216 f° 1638.

(12) Département des Basses-Alpes, arrondissement de Sisteron, canton de Noyers.

(13) B. 2242 f° 910.

(14) B. 1522 f° 369.

(15) B. 2207 f° 64.

(16) A partir de 1589 jusqu'en 1628, Paul Brunet, puis Jean-Paul Brunet sont les seuls conseillers signant les sentences avec les lieutenants, avocats et procureurs du Roi. (B. 1774-1828).

Romain NICOLAY, docteur en droit (1580-15...) pourvu par lettres du 26 décembre 1580 (1). Les officiers du siège s'opposèrent à sa nomination et refusèrent de le mettre en possession de sa charge. Bien que se donnant le titre de conseiller dans son contrat de mariage du 8 février 1582 (2), il ne paraît pas en avoir exercé les fonctions, car son nom ne figure au bas d'aucune sentence avec les autres conseillers. Office vacant.

Joseph PIOLLE (1628-1668), probablement nommé par l'édit de 1627 et mis en possession malgré l'opposition des autres officiers de siège (3). Il signe au bas des sentences comme conseiller à partir du mois de mars 1628 (4). D'humeur processive, son nom se rencontre souvent parmi les plaideurs. Il intenta notamment un procès contre François Silvy, greffier de la sénéchaussée, qui avait retenu à son profit des droits de sentence revenant au conseiller. Il avait épousé Angélique de Feautrier.

François DE PIOLLE (1670-1673), avocat au parlement, seigneur de Fontienne (5), fils de Joseph et son successeur dans l'office (6). Il avait épousé le 26 mars 1661 (7) Isabeau de Gombert, fille de Scipion, seigneur de Dromon (8) et de Saint-Geniez (9). Il eut à soutenir, au sujet de ses biens et de ses droits seigneuriaux, un long procès contre la communauté de Fontienne (10).

Jean D'EYROUX, sieur de la Rochette, (1674-1696) nommé par lettres du 22 juin 1674 (11) à la place de F. Piolle décédé, duquel il avait acquis l'office au prix de 1320 livres. Il était marié à Isabeau de Lauthier. Il possédait encore en 1696 (12).

Etienne LAUTHIER (1646-1655), résignataire de Joseph de Collongue, lieutenant criminel, fut mis en possession le 13 décembre 1646 (13) et figure parmi les conseillers jusqu'en avril 1655 (14).

Jean-André DE GAFFAREL (1656-1685), résignataire d'E. Lauthier, épousa le 16 août 1656, Madeleine d'Audifred, de Manosque (15).

Pierre DE BONIFACE (1689-1692), avocat en parlement, acquéreur de l'office de Jean-André de Gaffarel, décédé, fut installé le 24 janvier 1689 (16). Il était encore en charge en 1692 (17).

---

(1) B. 1530 f° 133 v°.
(2) B. 2233 f° 94 v°.
(3) B. 1954, f° 129.
(4) B. 1828.
(5) Département des Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, canton de Saint-Etienne.
(6) B. 1841.
(7) B. 2234, f° 498.
(8) Département des Basses-Alpes, arrondissement et canton de Sisteron, commune de Saint-Geniez.
(9) id. id. id.
(10) B. 2081.
(11) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 108, f° 63.
(12) B. 2245, f° 348 v°.
(13) B. 2014.
(14) B. 1865.
(15) B. 2231, f° 495.
(16) B. 1504.
(17) B. 2027.

François DERMITANIS (1689-1728), originaire de Reillane, pourvu par lettres du 12 juillet 1693 (1) et installé le 30 octobre de la même année. Marié à Jeanne de Gueydan (2). Mort en charge en 1728. Office vacant.

Conseillers assesseurs

Cet office, créé par l'édit de juillet 1639, fut racheté par les officiers du siège qui le revendirent ensuite.

Etienne GODIN (1644-1662), se rendit acquéreur le 8 janvier 1644 (3) de cet office de conseiller assesseur ou « de creue », au prix de 4050 livres. Il épousa le 28 mars suivant Marguerite Brunet, fille de Mᵉ Jean-Paul, conseiller au siège (4). Ses débuts dans la charge furent troublés par des querelles au sujet de ses droits juridictionnels. Il eut même « une contention » au sujet de la préséance avec l'avocat du Roi, qui lui valut 25 livres d'amende (5). Il mourut le 4 septembre 1601. Son office évalué sur la demande de sa veuve, fut estimé 5000 livres et mis en vente.

Etienne MAGNAN (1663-1702), fils de Jean, coseigneur de Malcor, et d'Isabeau Godin, acquéreur de l'office d'E. Godin, fut pourvu par lettres du 3 août 1663 (6). Il épousa le 4 décembre 1664 Anne de Parisy.

Le procès-verbal de l'ouverture du palais du 6 octobre 1738 constate le *décès de tous les conseillers*. A partir de cette époque tous ces offices restèrent vacants, car on ne rencontre plus dès lors dans toutes les pièces de procédure que les noms des autres officiers du siège ou des avocats tenant leur place (7).

Avocats du Roi

Jean CANDOLLE (1535-1543), sieur de Juillans (8), licencié en droit, originaire de Marseille, reçut en don, par lettres royaux du 23 novembre 1535 (9), l'office d'avocat du Roi nouvellement créé à Forcalquier par l'édit de Joinville et fut installé par Mᵉ Jean Feu, le 26 janvier 1536.

Roman COLOMBI (1543-15..), résignataire de J. Candolle, fut pourvu par lettres du 14 avril 1543 (10).

---

(1) B. 1505.
(2) B. 2244, fᵒ 590.
(3) B. 1631, fᵒ 562.
(4) B. 2225, fᵒ 93.
(5) B. 2073.
(6) B. 2235, fᵒ 1625 vᵒ.
(7) B. 2031.
(8) Département des Bouches-du-Rhône, arrondissement de Marseille, canton de la Ciotat, commune de Roquefort.
(9) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement), B. 3320, fᵒ 222.
(10) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 38, fᵒ 47.

Louis du Teil (1639-1683), résignataire de J. Lombard, lui succéda en vertu de ses lettres de provision du 30 octobre 1639 (1). Il était fils de Jean-Pierre, juge royal de Forcalquier, et mari d'Isabeau de Barbeirac (2). La présence du père et du fils aux audiences souleva plus d'une fois des difficultés et des conflits. Sur une requête du procureur du Roi il fut enjoint au juge de « descendre du banc où il était assis à côté de son fils, parce qu'ils ne pouvaient pas, d'après les ordonnances, opiner ensemble aux jugements ». Il exercait encore en 1683 (3).

Jean-Pierre d'Eymar (1694-1729), coseigneur d'Aubenas (4), subdélégué de l'Intendant de Provence, figure dans les actes de la sénéchaussée à partir de 1694 en qualité d'avocat du Roi (5). Il était marié à Elisabeth de Gordes et mourut le 30 mars 1729 (6) en charge. L'office resta vacant jusqu'en 1738.

Jean François Eymar (1738-1783), avocat en parlement, fils de Jean-Pierre, né le 4 avril 1709, trop jeune pour remplacer son père au moment de sa mort, ne fut pourvu que le 16 mai 1738 (7). « La levée de cet office » lui coûta « 660 livres en principal et 108 livres pour le marc d'or ». Il possédait encore en 1783 (8). Il n'eut pas de successeur dans l'office.

Procureurs du Roi

Jacques Arbaud de Saint-Maximin (9), (1536-1540). Installé par Me Jean Feu, le 26 janvier 1636. Il résigna en 1540.

Balthasar Boniface (1540-1560), docteur en droit, fut pourvu le 26 septembre 1540 (10) ensuite de la résignation de J. Arbaud. Il avait épousé Gilette de Sirongue. Il résigna en faveur de Claude Parisy, son gendre.

Claude Parisy (1560-1603) fut mis en possession de l'office de son beau-père, décédé, le 4 mars 1560 (11). Attaché à la religion réformée il s'était enfui de Forcalquier avec ses coreligionnaires lorsque éclatèrent en cette ville les troubles de 1562, et n'y revint qu'après l'édit de pacification de 1563. En 1567 de nouveaux troubles l'obligèrent à abandonner encore ses fonctions. A son retour en 1558 il voulut reprendre possession de son office ; mais les avocats

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 98, f° 265.
(2) B. 2227, f° 242 v°.
(3) B. 2025.
(4) Arrondissement de Forcalquier, canton de Reillane.
(5) B. 2028. Il fut nommé subdélégué de la viguerie de Forcalquier (moins Manosque) le 21 février 1705. (Archives des Bouches-du-Rhône. C. 2217, f° 120.
(6) B. 2030.
(7) B. 1502 f° 15.
(8) B. 2138.
(9) Département du Var, arrondissement de Brignoles, chef-lieu de canton.
(10) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3323 f° 407.
(11) B. 1511 f° 63.

catholiques, que le comte de Tende avait délégués pour occuper le siège de la sénéchaussée, s'y opposèrent en vertu des lettres portant « privation de son estat, attendu que ledit Parisy aurait esté prins et captif portant des armes à feu contre S. M. » (1). Pendant son absence, ses meubles comme ceux de la plupart de ses collègues avaient été pillés. Il fut obligé de plaider pour en obtenir la restitution, notamment contre Melchior Amalric, qui s'était emparé « d'un lict de noyer tourné avec grandes colonnes » (2). Nous le trouvons en 1573 rétabli dans sa charge, qu'il exerçait encore en février 1603 (3).

Jean PARISY (1603-1638), avocat en parlement, fils et successeur de Claude, signe à la place de son père dans les registres de la sénéchaussée à partir de mars 1603 (4). Il s'était allié en 1602, par son mariage avec Madelon de Laugier, à la famille des seigneurs de Chateauredon (5), de Thoard (6) et de Verdaches (7). Le 22 novembre 1632 (8) il disposa de son office en faveur de César Bandolly, son neveu ; mais il resta en fonctions jusqu'en octobre 1635 (9). Il figure encore, avec le titre « d'ex-procureur du Roi », en 1638 dans un procès contre les hoirs de Me Gaspard Parisy qui lui avait légué une pension.

César BANDOLLY (1635-1644), licencié en droit, originaire de Forcalquier. Il avait épousé en 1632 (10) Madon de Laugier, nièce de Jean Parisy, qui, à cette occasion, lui avait fait don de son office comme nous venons de le dire. Toutefois il ne fut pourvu que le 22 juillet 1635 (11) et installé seulement le 3 octobre suivant. Avant de procéder à sa réception et de lui conférer le serment, « on lui fit rendre la loy et on l'examina sur le droit et sur la pratique de son estat ».

Mathieu GASSAN (1644-1685), seigneur des Eissarts, nommé en remplacement de César Bandolly par lettres du 20 avril 1644 (12). Il épousa le 26 août 1645 (13) Marie de Jacques, de Forcalquier, et mourut en charge en 1685.

Joseph GASSAN (1686-1725) de Forcalquier, avocat en parlement, pourvu par lettres du 25 janvier 1686 (14) de l'office que possédait Mathieu, son père. Les registres de la sénéchaussée nous ont conservé des preuves de l'exercice de ses fonctions jusqu'en 1725. L'office reste ensuite vacant jusqu'en 1740.

---

(1) B. 1518 f° 192 v°.
(2) B. 1514 f° 90.
(3) B. 2141 f° 61.
(4) B. 2141 f° 61.
(5) Arrondissement de Digne, canton de Mézel.
(6) Arrondissement et canton de Digne.
(7) Arrondissement de Digne, canton de Seyne.
(8) B. 2221 f° 891 v°.
(9) B. 1619 f° 5 v°.
(10) B. 2241 f° 890 v°.
(11) B. 1833 f° 130.
(12) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 124 f° 200.
(13) B. 2225 f° 845 v°.
(14) B. 1504.

Charles DENANTES (1740-1765), avocat en parlement, fut nommé le 4 juin 1740 (1) à l'office du procureur du Roi, vacant par le décès de J. Gassan et fut installé le 11 juillet suivant (2). Il avait payé sa charge 1320 livres « plus 135 livres pour le droit de marc d'or ». Il fut en fonctions jusqu'en 1765 (3).

Pierre GARNIER, avocat en parlement, siège comme procureur du Roi de 1767 à 1772 (4). L'office resta ensuite vacant jusqu'en 1790 et fut successivement rempli par Jean-François Eymar, procureur du Roi, 1773-1783 et par Pierre-Balthasar Bouche, avocat 1784-1789.

Greffiers des premières et secondes instances et des appellations

« La boutique du greffe », suivant l'expression d'alors, dont nous avons vu la mise aux enchères par Mᵉ Jean Feu et la cession au plus fort enchérisseur, devint par la suite une charge officielle. L'édit de décembre 1567 (5), en effet, érigea en titre d'office les greffes des sénéchaussées, « pour y être pourvu de tels personnages qu'il plairait au Roi et qui jouiraient des mêmes profits et revenus que les fermiers ».

Dans un but fiscal ces offices furent incorporés au domaine royal pour « la vente et la revente d'iceux », (édit de mars 1580) (6). Enfin les divers greffes de sénéchaussées furent réunis sur une seule tête par l'édit de décembre 1699 (7) qui créa des offices de greffiers chef.

Mᵉ Firmin TRIBOLET, 1536-1538 ?, notaire royal de Forcalquier adjudicataire du greffe pour 2 ans (8).

Bertrand MALBEC (1556-1560) pourvu par lettres du 3 janvier 1556 (9) tient encore les registres en 1560 (10).

---

(1) B. 1502 fᵒ 32 vᵒ.
(2) B. 1705.
(3) B. 2191.
(4) B. 2192-2194.
(5) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3331 fᵒ 218.
(6) B. 1494 fᵒ 359.
(7) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 128 fᵒ 304.
(8) Tarif des droits du greffe des appellations :
Lettres d'inhibition 3 sols.
Lettres citatoires 2 sols.
Lettres revisionales 6 sols.
Lettres exécutoriales 12 sols.
Lettres provisionales 3 sols.
Lettres commissionnelles 6 sols.
Lettres compulsoires 3 sols.
Procès-verbaux, chaque feuille de 20 lignes 1 s. (Archives des Bouches-du-Rhône B. 186 fᵒ 91).
(9) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 46 fᵒ 73.
(10) B. 1750.

André Codur (1562) (1), avec Mᵉ *Antoine* Gassaud, notaire royal de Forcalquier, pour gérant.

Jean Codur (1566), frère d'André avec *Jean* Pochet et *François* Astier pour exercer le greffe à sa place (2).

Léonard Corbière nommé par lettres du 14 décembre 1570 (3) avec *Elzias* Berluc et Mᵉ *Jean* Ardent, notaire royal de Mane, « reçus à l'exercice du greffe » (4).

Jean Dufour résignataire de L. Corbière reçu en l'office le 19 octobre 1576 (5) malgré les protestation des hoirs de J. Ardent et de J. Codur, en procès avec L. Corbière au sujet de la propriété du greffe. Quelques années plus tard Dufour fut obligé, par l'édit de 1580, de racheter son office qui lui fut revendu le 19 octobre 1584 (6) au prix de « 2631 écus en principal et 131 écus 34 sols pour le droit de 1 sol par livre. » J. Dufour qui exerçait encore en 1608 était sinon poète tout au moins amateur de poésie à en juger par les vers inscrits en tête des registres tenus par lui.

Antoine Rebut, 1610-1618, propriétaire du greffe (7).

Charles Eyroux, écuyer de Simiane, acquéreur « des sieurs Maliverny, Guidy et autres propriétaires des greffes des sénéchaussées du Pays », reçu le 5 octobre 1618 (8). Par acte du 1ᵉʳ octobre 1622, il afferme pour 4 ans son office à *Clément* Maurel, de Sisteron, qui est reçu le 6 du même mois (9).

François Silvy, 1625 (10) 1627 (11).

Julien Chapus, 1639-1648, pourvu par lettres du 9 décembre 1639 d'une partie du greffe du sénéchal et des Soumissions.

Claude Chapus, ensuite de la démission de Julien, son père, est reçu greffier le 26 avril 1648 (12) « pour un tiers des greffes du sénéchal, de la Soumission, de l'Ordinaire, des présentations et des consignations et garde du petit scel ». En 1652 il est qualifié « propriétaire des greffes de la sénéchaussée de Forcalquier » (13).

Jean-François Silvy, avocat, signe, en 1668 (14), comme « l'un des propriétaires des greffes de la sénéchaussée ».

---

(1) B. 2041 fᵒ 4
(2) B. 1519 fᵒ 79.
(3) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 62 fᵒ 11.
(4) B. 1524 fᵒ 319.
(5) B. 1525 fᵒ 285 vᵒ.
(6) B. 1494 fᵒ 359.
(7) B. 2266 fᵒ 30 vᵒ.
(8) B. 1816 fᵒ 505.
(9) B. 1823 fᵒ 319.
(10) B. 1826.
(11) B. 1964 fᵒ 197.
(12) B. 1835 fᵒ 667.
(13) B. 1632 fᵒ 380.
(14) B. 2021.

Nicolas MAGNY, pourvu de la charge de greffier de la sénéchaussée par « la commission qu'il avait obtenue de sieur Fayet, commis général du Domaine de S. M. » du 26 décembre 1675, est installé et prète serment le 9 janvier suivant avec Mᵉ Mathieu Aubert et Bertrand Robaud « pour lui aider à faire la fonction de greffier, attendu qu'il n'y peut vaquer tout seul » (1).

Jacques SILVY, pourvu de l'office « de conseiller du Roy, greffier en chef du siège du sénéchal et autres juridictions royales de Forcalquier », créé par l'édit précité de décembre 1699 (2).

Jean-André JANSSAUD (1733-1769), nommé greffier en chef de la sénéchaussée à la place de Jacques Silvy par lettres du 4 septembre 1733 (3), exerça jusqu'en 1769.

Mathieu-André JANSSAUD (1769-1790), pourvu le 18 mars 1768 ensuite de la résignation en sa faveur de Jean-André, son père, et installé le 5 mai 1769 (4) resta en charge jusqu'en 1790.

Jean André et Mathieu André Janssaud furent les seuls greffiers ayant rempli eux-mêmes les fonctions de leur charge. Avant eux les noms des titulaires des greffes ne figurent presque jamais sur les registres de la sénéchaussée. Les actes (verbaux, enregistrements, etc.) sont rédigés et signés par leurs commis, le plus souvent des notaires royaux.

COUR DES SOUMISSIONS

La création, dans les diverses sénéchaussées de Provence, de cette juridiction spéciale unie d'abord à celle du sénéchal remonte à l'édit de mars 1554 (5) portant érection dans chacun de ces sièges « d'un lieutenant particulier du sénéchal chargé de connaître et de décider des causes des Submissions », c'est-à-dire de l'exécution des contrats qui leur étaient *soumis*, comme à l'ancienne Chambre Rigoureuse d'Aix. Ces offices furent supprimés quelques années plus tard en février 1559 (6) pour être incorporés et réunis, après le décès des titulaires, à la juridiction de la sénéchaussée de Provence à Aix ». Ils furent enfin définitivement rétablis par l'édit de mars 1567 confirmé en septembre 1580 (7).

Lieutenants généraux

Le siège de Forcalquier ne fut pourvu d'un lieutenant des Soumissions que plus d'un an après la création de ces offices en la personne de Mᵉ *Pierre* BONIFACE (1555-1596), docteur en droit, avocat de Forcalquier, par lettres du 15 avril 1555 (8). Il s'était marié deux fois : d'abord

---

(1) B. 1504.
(2) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 128 fᵒ 304.
(3) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 128 fᵒ 304.
(4) B. 1506.
(5) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3325 fᵒ 903.
(6) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3328 fᵒˢ 81 et 376.
(7) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3339 fᵒ 468.
(8) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3326 fᵒ 120.

avec Jomette du Pont, puis avec Madeleine de Blachet. Il eut un piquant procès contre Pierre Tiran, « poudrier », qui avait sa fabrique dans la maison du lieutenant et qu'il troublait dans son office en « battant poudre et salpêtre ». Une sentence obligea ledit poudrier à se « pourvoir ailleurs pour l'usage de son métier », à peine de 500 écus (1). P. Boniface exerça sa charge jusqu'à la fin de 1596.

M[e] *Esprit* PARISY, avocat en parlement (1597-1620), fut pourvu de l'office à la place de feu P. Boniface le 15 mai 1597 (2). Il avait épousé Antonone d'Estienne, et mourut en 1620 (3).

M[e] *Gaspard* PARISY, avocat en parlement, fils du précédent, n'accepta tout d'abord que sous bénéfice d'inventaire l'héritage de son père, que lui disputaient de nombreux « ayant droit et créanciers ». Il put cependant conserver son office, car il figure comme lieutenant des Soumissions de juillet 1621 à la fin de 1634. Jaloux des droits de sa charge il s'opposa énergiquement à la mise en possession de l'office de « commissaire examinateur » obtenu, « contre la Submission par surprinse et subreption », par M[e] Scipion d'Arnaud, lieutenant général (4). Il avait épousé en 1628 Madeleine de Gaffarel (5).

Etienne D'EYROUX, de Simiane (1635-1639), est qualifié de lieutenant des Soumissions dans son contrat de mariage, en date du 20 juillet 1635 (6), avec Anne de Foresta, fille de Scipion, seigneur de Collongue (7) et de Venelles (8), et signe les sentences à partir de la même année.

André DE MARIN, seigneur de Saint-Michel (9), fut mis en possession le 22 août 1637 (10) et résigna le 30 août 1639 (11).

Jean DE LOMBARD, avocat du Roi au siège de Forcalquier, (1640-1645), fut pourvu de l'office de lieutenant des Soumissions comme résignataire de A. de Marin le 31 mai 1640 (12) et installé le 1[er] septembre suivant. Il était marié avec Lucrèce d'Alamandy, dame de Trouillas (13). A l'occasion du mariage de son fils Scipion, il lui fit donation, le 5 novembre 1645 (14), de son office « pour en jouir dans 3 mois ». Il mourut au mois de mars 1647, laissant une succession obérée de dettes.

Scipion DE LOMBARD, seigneur de Trouillas (1646-1650), qui avait succédé à Jean son père

---

(1) B. 1764 f° 102.
(2) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3339 f° 466 v°.
(3) B. 1821 f° 113.
(4) B. 1953 f° 344 v°.
(5) B. 2219 f° 1550.
(6) B. 2222 f° 466 v°.
(7) Département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, canton de Gardanne.
(8) — — arrondissement et canton d'Aix.
(9) Arrondissement et canton de Forcalquier.
(10) B, 1619 f° 343.
(11) Archives du parlement d'Aix, lettres royaux, reg. de 1639-40 f° 833.
(12) id. id. id.
(13) Arrondissement de Forcalquier, canton et commune de Saint-Etienne.
(14) B. 2225 f° 1318.

en 1646, après son mariage avec Jeanne de Périer, n'accepta que sous bénéfice d'inventaire l'héritage paternel qui « fut mis en générale distribution ». Pour conserver son office « saisi et sequestré », il dut payer 3151 livres 4 sols 3 deniers à messire Marc-Antoine de Sabran (1), seigneur de Canjuers, son principal créancier. Il exerça sa charge jusqu'en 1650.

François-Anne DE BERMOND, seigneur de Saint-Martin de Renacas (2) et de Vachères (1650-1692) résignataire de S. de Lombard, fut pourvu par lettres du 21 novembre 1650 (3). Il épousa le 19 janvier 1654 Marie de Buisson, de Sisteron (4). Il eut plusieurs conflits au sujet des attributions de sa charge avec Mᵉ Jean-Pierre du Teil, juge royal de Forcalquier, prétendant « connaître les procès par écrit, participer aux émoluments et avoir voix délibérative en la juridiction des Submissions (5) ». Remplissant consciencieusement les devoirs de sa charge, il visitait régulièrement les prisonniers pour dettes, les interrogeant et plein de bienveillance jusqu'à leur permettre d'aller passer chez eux les « fériats de Pâques » (6), en fournissant une caution. On trouve sa signature dans les registres des Soumissions jusqu'en 1692.

Jean-Jacques DE BERMOND (1694-1731), seigneur de La Blache (7), ancien garde du corps du Roi (8), fils et héritier par inventaire du précédent, après avoir fait assigner les nombreux créanciers de la succession paternelle, fit estimer et mettre aux enchères son office de lieutenant des Soumissions. Sur l'estime des 6000 livres qui en avait été faite, aucun acquéreur ne s'étant présenté il resta en possession de cette charge (9). Bien qu'il en porte le titre à partir de 1694, il ne commença à exercer effectivement ses fonctions de lieutenant qu'en février 1696 (10) et les continua jusqu'en 1721. Il mourut en 1731, comme le prouve le long inventaire de son hoirie dressé le 28 décembre de la même année (11).

Jean-Jacques de Bermond est le dernier lieutenant général des Soumissions qui soit mentionné dans les registres de la sénéchaussée. Après lui les audiences des Soumissions sont tenues et les sentences rendues par les lieutenants particuliers civils du sénéchal qui, à partir de 1585, avaient joint à ce titre celui « d'assesseurs aux Submissions », et dont nous avons donné ci-dessus la liste.

Assesseur

Melchion BERLUC, docteur en droit, figure dans les registres des audiences sous le titre « d'assesseur aux Submissions » de 1559 à 1564 (12). Il appartenait à la religion réformée.

---

(1) B. 1835 fᵒ 578.
(2) Aujourd'hui Saint-Martin-Lès-Eaux, arrondissement de Forcalquier, canton de Reillanne.
(3) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 104 fᵒ 216.
(4) B. 2231 fᵒ 211.
(5) B. 1842 fᵒ 542.
(6) B. 2018.
(7) Arrondissement de Forcalquier, canton de Reillane, commune de Vachères.
(8) B. 2242 fᵒ 1260 vᵒ.
(9) B. 1505.
(10) B. 2054.
(11) B. 2031.
(12) B. 1509 fᵒ 116 et 1514 fᵒ 56 vᵒ.

Greffiers des Soumissions

Le greffe des Soumissions donné par enchères au plus offrant par Jean Feu le 26 janvier 1536 (1) eut pendant plusieurs années des titulaires spéciaux, dont voici quelques noms :

M[e] Georges VOLAND, notaire royal de Manosque, adjudicataire en 1536.

Spérit LAUGIER, seigneur de Porchères 1557 (2).

Jean LIEUTAUD et *Jean* MOSSE, fermiers 1571-1573 (3).

Antoine ARDENT, « ayant pris à ferme du Roi pour 3 ans le greffe des submissions », est mis en possession et prête serment avec M[e] Claude Chanut, « son clerc », le 19 janvier 1590 (4).

Poncet DAMBRUC, fermier du greffe 1596 (5).

Jean DE FABRY, sieur d'Aubenas, un des fermiers du greffe 1596-1616 (6).

François SILVY, greffier des soumissions d'abord et ensuite à la fois du sénéchal 1617-1637 (7). Les deux greffes sont réunis à partir de cette époque et exercés par un seul titulaire.

Fermiers des Sceaux et Gardes Scel

Les droits du scel (8) apposé, pour en garantir l'authenticité, sur les lettres, sentences mandements, etc., émanés du sénéchal ou des Soumissions comme aussi sur les actes et les

---

(1) Tarif des droits du greffe des soumissions.
Lettres commissionnelles aux sergents 2 s.
Lettres de caption pignoratives 3 s.
Lettres libératoires 1 s. 8 deniers.
Lettres exécutoriales 12 s.
Lettres de judicat 12 s.
Lettres de citations 12 den.
Lettres de caption personnelle 1 sou 8 den.

(2) B. 1869 f° 45 v°.

(3) B. 1758 f° 100.

(4) B. 1540 f° 9.

(5) B. 1781 f° 54.

(6) B. 1781 et 2230 f° 44.

(7) B. 2052.

(8) Les droits de petit scel furent ainsi taxés à Forcalquier par sentence du 14 juillet 1606 :
Lettres exécutoriales de sentence 6 sous.
Lettres de réadjournement 4 s.
Lettres de renvoi 21 deniers.
Lettres d'appel 7 patacs.
Lettres de compulsoires de dépens 1 s. « toute autre lettre autant que le greffier ». (B. 1795 f° 227).

contrats, furent également donnés à ferme par Me Jean feu aux premiers jours du siège. Les fermiers du sceau de par l'édit de 1568 devinrent les gardes scel et leur charge fut érigée en office. A partir de 1606 cette charge n'eut plus de titulaires spéciaux à Forcalquier, et fut exercée comme aujourd'hui par les greffiers du siège.

« Noble *Antoine* PARIS » de Forcalquier, fermier des sceaux du sénéchal 1536 (1).

Louis MICHEL, fermier des sceaux du sénéchal et des Soumissions 1572 (2).

Trophime EYGUESIER, « acheteur des sceaux des appellations et soumissions du siège de Forcalquier et des autres sénéchaussées de Provance » 1578-79 (3).

Michel CORTIN, écuyer d'Aix « aussi acheteur des sceaux du siège de Forcalquier et des autres sénéchaussées de Provence » 1593 (4).

Jean FABRY, greffier et garde des petits sceaux 1606 (5).

Charles EYROUX, greffier et garde des petits sceaux 1618 (6).

Julien CHAPUS, greffier et garde des petits sceaux 1639.

Claude CHAPUS, greffier et garde des petits sceaux 1648 (7).

Receveurs du siège

Cette charge fut instituée par l'édit de Joinville pour remplacer les anciens clavaires des cours royales. Nous avons relevé dans les registres de la sénéchaussée les noms de quelques uns de ces agents qui prennent aussi le titre de « receveurs du domaine du Roi ».

Claude BARMICY, le premier pourvu par lettres du 23 novembre 1535 (8).

« Noble *Honoré* BERNARD », 1567 (9).

François VOLONNE, 1572-1580 (10). Interdit pour malversations.

---

(1) Les droits de scel du siège avaient été affermés à A. Paris à 1550 florins pour 2 ans. (Archives des Bouches-du-Rhône B. 186 f° 91).
(2) B. 1522 f° 106.
(3) B. 1528 f° 201.
(4) B. 1777 f° 75.
(5) B 1795 f° 227.
(6) B. 1816 f° 505.
(7) B. 1835 f° 667.
(8) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 32 f° 166 v°.
(9) B. 1874 f° 218.
(10) B. 1522 f° 43 et 1764 f° 226.

Mathieu ARNAUD, de Riez, géra la charge pendant l'interdiction de F. Volonne (1) 1581-1582.

Jean ASTIER fut nommé titulaire de la charge par lettres du 20 juin 1582 à la place de F. Volonne « redevable et reliquataire de grandes sommes » (2).

Jacques LACOMBE, 1604-1637 (3).

Samson LACOMBE, fils et successeur du prédédent nommé le 20 juin 1637 (4).

Etienne SÉARD nommé le 20 octobre 1640 à la place de S. Lacombe (5).

OFFICES DIVERS

Commissaires des Inventaires

Cet office créé par édit de juillet 1639 sous le nom de « conseiller du Roy, commissaire des inventaires des biens, meubles et immeubles, titres, papiers, apposition et levée de scellés », et rendu héréditaire fut ensuite uni et incorporé au corps des officiers des sénéchaussées par édits de mars et d'août 1702.

Antoine DE CORNAILLE, coseigneur du Revest-de-Brousses, viguier de Forcalquier, acquéreur de cet office au prix de 614 livres en fut pourvu par lettres du 21 décembre 1639 et installé le 1er février 1642 (6).

Jean D'ARNAUD, lieutenant principal au siège pourvu par lettres du 21 juillet 1644, installé le 9 janvier 1645 (7).

Greffiers des commissaires des inventaires

Cet office fut créé comme le précédent par l'édit de juillet 1639 sous le titre de « notaire royal greffier des commissaires des inventaires et registrateur des contrats portant substitution ».

---

(1) B. 1494 f° 125 et 1530 f° 27.
(2) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 69 f° 287 v°.
(3) B. 1561 f° 483.
(4) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 97 f° 250 v°.
(5) id. id. B. 98 f° 406 v°.
(6) B. 1834 f° 562.
(7) B. 1834 f° 875.

André Ailhaud fut acquéreur de cet office au prix de 814 livres et installé le 10 janvier 1642 (1).

Jean-Michel Vallansan, pourvu le 20 avril 1702 (2).

Greffiers des Insinuations

Office créé par les édits de juillets 1578 et janvier 1606 (3) sous le titre prolixe « d'offices héréditaire de notaire, greffier et garde pour enregistrer les saisies, estimes, mises de possession, collocations et procès-verbaux de la juridiction du sénéchal, submissions, juges royaux et autres juridictions du ressort ».

Adam Lieutaud de Forcalquier, pourvu le 25 août 1578 (4).

Scipion Lieutaud, notaire royal de Forcalquier, fils du précédent, « pourvu héréditairement » par lettres du 19 mai 1608 (5).

Valery Amoreux, procureur au siège, acquéreur de l'office de feu Scipion Lieutaud, mis en possession le 26 novembre 1626 (6).

Jacques Lieutaud, neveu de Sc. Lieutaud, installé le 10 octobre 1628 (7).

Jean-André Gassaud, praticien de Forcalquier, acquéreur des hoirs de J. Lieutaud, installé le 3 septembre 1685 (8).

Receveurs des épices et amendes

Office héréditaire créé par les édits de juillet 1581, mai 1646 et février 1660.

Gaspard Decorio, acquéreur au prix de 600 livres, mis en possession le 9 septembre 1672 (9).

Augustin Decorio, successeur de feu G. Decorio, son père, 1699-1707 (10).

---

(1) B. 1834 f° 558.
(2) B. 1499 f° 79.
(3) B. 1495 f° 2 v°.
(4) B. 1494 f° 214 v°.
(5) B 1798 f° 263.
(6) B. 1826 f° 401.
(7) B. 1827 f° 711.
(8) B. 1504.
(9) B. 1841 f° 422.
(10) B. 1499 f° 46 v°.

Enquêteurs, examinateurs de témoins

Les offices d'enquêteurs et examinateurs de témoins furent créés dans chacun de sièges de sénéchal de Provence par l'édit de juin 1541 (1), « pour procéder et faire toutes enquêtes, examens et informations aultres que criminelles ». Supprimés en septembre 1548 (2), ces offices furent de nouveau rétablis par « édit irrévocable » de mars 1577 (3) « à cause de l'affluence des causes, pour établir un bon ordre à la justice du pays ».

Jean Sellon 1580-1585 (4).

Antoine Baudric 1558-1606. Il intenta un procès contre Me André Arnaud, lieutenant principal et Me François de Bauchans, lieutenant particulier, « pour trouble à l'exercice de son estat et jouissance d'iceluy », et obtint un arrêt du parlement d'Aix en date du 10 octobre 1590 condamnant lesdits lieutenants chacun « à 3 écus d'amende envers le Roi et pareille somme envers ledit Baudric et aux dommages et intérêts soufferts par iceluy » (5).

Jacques Vallansan (1607-16..), notaire royal de Forcalquier, résignataire d'A. Baudric fut pourvu par lettres du 1er août 1607 (6). Cette résignation lui coûta 260 livres plus 26 livres pour le droit de marc d'or.

Augustin Martin, 1617 (7)-1622.

Joseph Piolle, avocat, 1622-1664, fut pourvu par lettres du 13 octobre 1622 (8), ensuite de la résignation de A. Martin. Il conserva cette charge en même temps que celle de conseiller et les exerçait encore toute deux au moment de l'édit de décembre 1663 (9) qui supprima de nouveau les offices d'enquêteurs, et dont il n'existe plus de traces, à partir de cette date, dans les archives de la sénéchaussée.

Huissiers et sergents

Les huissiers et les sergents avaient à peu près les mêmes attributions. Ils sont portés au même titre et sans aucune difference sur les rôles de service ; cependant une ordonnance du lieutenant général, du 25 novembre 1624 (10), attribue aux huissiers audienciers, plus spéciale-

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3323 fo 768.
(2) — — — B. 3324 fo 971.
(3) B. 1494 fo 143 vo.
(4) B. 1529 et 1837.
(5) B. 1494 fo 654.
(6) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3343. fo 156.
(7) B. 2279 fo 1259.
(8) B. 1497 fo 214 vo.
(9) B. 2074.
(10) B. 1825 fo 178.

ment chargés d'appeler les causes en audience, la préséance sur les sergents « en toutes les assemblées publiques et autres actes de justice où ils étaient obligés de se trouver ».

Au moment de l'institution des sénéchaussées le nombre de ces officiers subalternes était devenu si « considérable en Provence comme dans le reste du royaume », qu'une ordonnance de François I[er] du 3 septembre 1535 (1), faisant suite à l'édit de Joinville, donna mission à M[e] Jean Feu « d'en réduire et modérer » la quantité. Ensuite de l'enquête faite par le commissaire royal « pour chacune, ville, lieu et bourgade du païs », le nombre des sergents fut ainsi fixé pour les divers baillages ou vigueries du ressort : à Forcalquisr 12 sergents et un sergent massier ; à Sisteron 6 sergents et un massier ; à Apt 6 sergents et un massier (2). Un édit de 1578 créa 13 offices d'huissiers audienciers pour les diverses sénéchaussées de Provence ; 2 furent dévolus à Forcalquier. Le nombre de ces offices fut porté à 4 par l'édit de mars 1606 qui en institua 2 dans chacun des sièges de Provence. Ces offices devinrent héréditaires par arrêt du Conseil d'Etat du 19 janvier 1641. « La finance d'un estat d'huissier audiencier » en 1578 à Forcalquier était de 60 écus plus « 15 escus pour le tiers denier ». En 1654 un office héréditaire d'huissier audiencier fut vendu 300 livres (3). La « finance » d'un office de sergent royal à Forcalquier était de 120 livres en 1642 (4).

La réception et mise en possession des huissiers et des sergents par les lieutenants de la sénéchaussée avait lieu, après information « sur leur bonne vie et mœurs », sur la simple production de la quittance de la finance de leur office, à charge par eux de présenter leurs lettres de provision dans un délai de 6 mois. Passé ce délai, il leur était défendu d'exploiter. Les sergents toutefois retardaient le plus possible de se pourvoir de ces lettres toujours coûteuses, et plus d'une fois les lieutenants dûrent frapper d'interdiction les retardataires (5). En entrant en charge ils prêtaient serment non seulement comme les autres officiers d'observer les édits du Roi et arrêtés du parlement, mais aussi d'obéir aux ordonnances de la sénéchaussée. Ils devaient renouveler ce serment tous les ans à la reprise des audiences au mois d'octobre, et ne pouvaient exercer leurs fonctions avant d'avoir rempli cette formalité (6) ; les absents le jour de la prestation de serment étaient rigoureusement frappés d'une amende de 10 livres (7).

En dehors des exploits, assignations, significations, ajournements, saisies, gageries, sequestres et autres mandats de justice rétribués qui constituaient les revenus de leur charge, les huissiers comme les sergents étaient tenus à des fonctions gratuites (8) qu'ils remplissaient du reste très irrégulièrement. A tour de rôle ils devaient « aux jours juridiques se tenir au palais au premier son de cloche pour recevoir les ordres des lieutenants, assister aux audiences, garder les portes, commander le silence, servir messieurs du siège lorsqu'ils jugeaient des procès par escripts » (9)

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 186 f° 1 v°.
(2) id. id. B. 186 f° 84.
(3) B. 1498 f° 41.
(4) B. 1834 f° 589.
(5) B. 1836 f° 17.
(6) B. 1834 f° 668.
(7) B. 1627 f° 143.
(8) Exceptionnellement les huissiers chargés de l'appel des causes en audience recevaient 50 livres de gages à prélever sur les amendes (B. 1494 f° 175).
(9) B. 1840 f° 865.

à peine de 6 livres et de prison en cas de récidive ; cette amende fut même portée à 20 livres, moitié au profit du Roi moitié pour le sergent qui remplaçait le manquant (1). Sous les mêmes peines il était interdit aux sergents et huissiers de service de s'absenter de la ville « sans exprès congé » (2). Dans toutes les cérémonies où les officiers de siège marchaient en corps, ils devaient, notamment pour « la célébration de la fête de Monseigneur Saint-Ives rendre leur service en marchant au devant avec leurs baguettes » (3). Ils étaient tenus en outre, malgré leurs protestations, d'exécuter les mandements de la justice criminelle ; missions pénibles, parfois dangereuses qu'ils refusaient souvent de remplir et n'accomplissaient que sous la menace de fortes amendes ou d'interdiction. Benoît Seguin, sergent massier, ayant refusé de précéder Joseph de Collongue, lieutenant criminel, et de lui donner aide pour empêcher le désordre d'une sédition, est condamné à 50 livres d'amende et suspendu de sa charge pendant 3 mois (4). Pour ne pas aider à l'exécution d'une sentence condamnant Claude Magnan, accusé d'assassinat, à être mis à la question, tous les huissiers et sergents de Forcalquier s'enfuirent de la ville et se tinrent cachés. Le lieutenant criminel prit alors une ordonnance leur enjoignant de reprendre leur service à l'heure fixée, à peine de 50 livres d'amende et de suspension de leur charge : « faute à eux de se présenter à l'auditoire royal, on fera venir d'Aix les sergents du siège général pour procéder à l'exécution aux dépens de ceux de Forcalquier, attendu que c'est la charge des sergents du siège qui sont tenus d'exécuter telles ordonnances » (5).

Le rôle des huissiers et sergents de service dressé annuellement était affiché dans la chambre du Conseil. Ils furent pris d'abord exclusivement parmi les résidants à Forcalquier ; mais par la suite le nombre de ceux-ci étant devenu insuffisant, on dut requérir ceux des autres localités du ressort malgré leurs protestations. En 1638 on comptait encore à Forcalquier 11 huissiers ou sergents entre lesquels le service fut réparti, mais en 1644, par suite de nouvelles taxes, le corps des sergents de Forcalquier est désorganisé et n'a même plus de syndic (6). Deux offices avaient déjà disparus par suite de la taxe « pour supplément de finance » imposée par l'édit du 19 janvier 1641, et que les titulaires n'avaient pu payer. 4 sergents, « n'ayant de quoi se nourrir et entretenir leur famille » laissèrent vendre leur charge lors de l'exécution de l'ordonnance du 26 juillet 1642 (7) qui, en mobilisant le tiers des sergents et des huissiers de la sénéchaussée, « pour servir les armées du Roi », imposait leur frais d'armement et d'entretien sur les 2 autres tiers. En 1663 il ne restait plus à Forcalquier que 4 sergents exploitants inscrits sur le rôle de service (8). Le nombre diminua encore par la suite : en 1704 on n'en trouve plus que 3 et plus que 2 à partir de 1747.

---

(1) B. 1795 f° 470.

(2) B. 1788 f° 280.

(3) B. 1834 f° 686.

(4) B. 2147.

(5) B. 1835 f° 309.

(6) B. 1835 f° 309.

(7) D'après le rôle dressé le 7 août 1642 pour l'exécution de cet édit il y avait dans le ressort : à Forcalquier 2 huissiers et 7 sergents ; à Manosque, 5 sergents ; à Apt, 1 huissier et 3 sergents ; à Reillane, 2 sergents ; à Saint-Etienne, 2 sergents ; et 1 sergent à Lurs, à Saint-Michel, à Céreste, à Limans, à Banon, à Saint-Maime, à Gréoux, à Brunet, à Sainte-Tulle, à la Bastide des Jourdans, à Saint-Martin-de-Castillon, à Caseneuve, à Saint-Saturnin, à Roussillon, à Gordes et à Vachères. (B. 2012).

(8) B. 1840 f° 865.

C'était vraiment un métier bien rude et bien ingrat que celui de ces officiers subalternes de l'ancien régime, astreints pour de modiques salaires à des services difficiles et parfois périlleux, mal vus du public, souvent accueillis dans l'exercice de leurs fonctions par des injures et des coups, quelques fois même victimes de leur devoir.

Avocats

A Forcalquier le barreau prit peut-être une part plus grande qu'ailleurs à l'administration de la justice. Pendant toute la durée des guerres de religion les avocats de l'un ou de l'autre parti, suivant les circonstances, remplacèrent durant de longs intervales les magistrats absents. En l'année 1568, toutes les audiences furent tenues par les avocats « députés par M. le comte de Tende, gouverneur de Provence » (1). L'ordre était alors très divisé, et le parti au pouvoir n'hésitait pas à poursuivre et même « à faire prendre au corps » des confrères d'opinion contraire. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle aussi, par suite de la vacance de la plupart des offices, le tribunal se trouva presque entièrement formé par les « avocats plus anciens » tour à tour lieutenants, procureurs ou conseillers.

Une charge, on pourrait dire une mission délicate et importante dans l'intérêt des justiciables, semble avoir été réservé aux avocats. C'est parmi eux que le parlement choisissait d'ordinaire le « substitut du procureur général du Roy » ayant ordre « de faire diligence à l'exécution des mandements de ladite cour et d'advertir icelle des abus qui seraient commis, desquels il aurait connaissance, en l'administration de la justice au siège, à peine d'en répondre à son propre » (2).

Dans les dernières années du XVIe siècle, au moment des troubles religieux, les bacheliers et même les simples étudiants en droit étaient reçus « en l'estat et office d'advocat », après information sur leurs mœurs et études, à la charge de se faire graduer dans 6 mois (3). Ce délai fut plus d'une fois longuement prolongé. C'est ainsi que Esprit Parisi, Jacques Alamand et Jacques Nicolay, reçus avocats en 1573, n'avaient pas encore pris leurs grades en 1575. Une ordonnance du lieutenant général leur enjoignit de le faire dans un dernier délai de 6 mois, à peine d'exclusion (4). Par la suite on se montra plus exigeant. La grande partie des avocats étaient docteurs en droit et les licenciés reçus dans l'ordre s'engageaient à prendre le grade de docteur dans un an (5).

En 1575, 17 avocats postulants au siège « jurèrent sur les saints évangiles d'observer les édits du Roi sur l'abolissement de la religion réformée dans le royaume » (6). On en comptait 19 membres au XVIIe siècle et 24 au commencement du siècle suivant. Ce chiffre diminua ensuite, et à la fin du même siècle il s'abaissait à 14.

---

(1) B. 1518 f° 190 v°.

(2) B. 1627 f° 65. « Les greffiers devaient lui expédier gratuitement tous les extraits qui seraient requis par lui pour sa charge de substitut. Les huissiers et les sergents du siège devaient exploiter sans délai et gratuitement toutes les commissions qui leur seraient données par lui à peine de 500 livres d'amende et de suspension ».

(3) B. 1524 f° 251.

(4) B. 1523 f° 86.

(5) B. 1562 f° 367 v°.

(6) B. 1534 f° 304.

La réception des avocats avait lieu en audience par le lieutenant général au vu de leurs titres. Après avoir prêté serment d'observer les édits du Roi et les règlements de la Cour, le récipiendaire était mis en possession : « on le faisait asseoir au rang des avocats et du costé de la main gauche, où ledit sieur lieutenant était séant et assis ». Le droit de chapelle était exigé des nouveaux admis. Les nobles seuls en étaient exempts (1). Les avocats comme les procureurs devaient prêter de nouveau serment tous les ans à la première audience après la Saint-Rémy, et ne pouvaient exercer avant d'avoir rempli cette formalité. Les avocats de la cour du parlement venant postuler à Forcalquier étaient reçus dans les mêmes conditions. Suivant les arrêts du parlement et de la cour des Comptes, ils avaient la préséance sur leurs confrères (2) et se prétendaient même exempts « du logement des gens de guerre, des fournitures de vivres aux troupes, et de la garde urbaine » (3).

Dès les premières années du siège les avocats avaient nommés leurs syndics « pour soutenir poursuivre et défendre toutes les causes concernant ledit estat contre toutes personnes ». L'élection de ces syndics avait lieu en présence du procureur du Roi dans la chambre du Conseil (4).

Parmi les nombreuses pièces de procédure pas plus que dans les registres de la sénéchaussée nous n'avons pu découvrir aucun plaidoyer. Ils devaient être plus d'une fois diffus et prolixes si l'on s'en rapporte à l'appréciation des juges eux-mêmes formulée d'une façon très piquante dans une sentence contre Me Charles Nicolay à l'issue d'une plaidoirie trop longue, paraît-il. Le lieutenant et ses 4 assesseurs, après avoir débouté avec dépens ses malheureux clients, le condamnèrent lui même « en 20 livres parisis d'amende pour avoir usé de plusieurs redites et superfluités audit procès, lui faisant défense d'y retourner à peine de la suspension de son estat pendant un an » (5). Le tribunal n'avait-il pas voulu par ce jugement un peu sévère mettre un terme à une manière de plaider habituelle à plusieurs membres du barreau ?

Forcalquier avait sa noblesse de robe dont les membres ont figuré constamment parmi les magistrats et les avocats depuis la création de la sénéchaussée jusqu'à sa suppression ; nous citerons particulièrement :

Les Arnaud qui furent pendant près d'un siècle les premiers magistrats de la juridiction.

A leur tête brille un fin lettré que nous ne saurions passer sous silence, le lieutenant général André d'Arnaud, auteur d'un livre fort recherché aujourd'hui des curieux : les *Joci* (6), écrit dans le plus pur latin, où abondent les fantaisies en prose et en vers, caractérisées par un enjouement plein d'originalité.

A ces mérites d'écrivain le lieutenant général unissait des goûts de bibliophile. Les plus illustres chercheurs de l'époque eurent souvent recours à sa riche collection de livres et de

---

(1) B. 1618 f° 196.

(2) B. 1753 f° 476.

(3) B. 1525 f° 133.

(4) B. 1878 f° 34.

(5) B. 1769 f° 170 v°.

(6) *Joci G. du Vair, senatus aquensis principi, dicati.* — Avignon, J. Bramereau, 1600, in-16 ; 1605, in-12. — Paris, Richer, 1609, in-12 (3e et 4e édition). « *Joci Andreæ Arnaldi plene et plane quartum editi.* Ce sont pièces latines en vers et en prose d'André, de son fils Scipion, de Guirand, d'Allos, et du belge Wendelin ».

manuscrits : G. Wendelin, son ami et son collaborateur, Peirecs avec lequel il était en relations. P. Gassendi lui-même y emprunta, pour le copier, un précieux manuscrit d'astronomie connu sous le nom de *Codex Arnaldinus*

L'aîné des fils d'A. Arnaud, Scipion, son successeur dans l'office de lieutenant général, émule sinon élève de Wendelin, apporta lui-aussi son contingent à l'œuvre paternelle par des pièces en latin ; épitres, distiques, quatrains, etc.

Les Bandoly, parmi lesquels nous citerons Antoine qui, sous le nom d'Antoine de Bandole, publia *les Parrallèles de César et de Henry III* (Paris, J. Richer, 1609 et 1625 in-4°).

Les Berluc dont de dernier desçendant vient de disparaître dans la personne d'un érudit aussi aimable que distingué (1).

Les Boniface parmi lesquels le barreau forcalquierois pourrait revendiquer le célèbre jurisconsulte Hiacinthe, auteur des « Arrêts notables du parlement de Provence », originaire de Forcalquier.

Les d'Eymar plusieurs fois titulaires d'office dans la juridiction et dont un descendant (Ange-Marie) fut député à l'Assemblée nationale par la noblesse de la sénéchaussée de Forcalquier.

Les Beauchans, les Gaffarel, les Parisi, les Piolle, les du Teil, qui figurent plus d'une fois aussi sur la liste des officiers de la sénéchaussée.

PROCUREURS

Au moment de la création du siège, il y avait à Forcalquier 24 procureurs. En 1568 (2), plusieurs d'entr'eux ayant quitté la ville pour cause de religion furent remplacés aussitôt par d'autres praticiens. Ce nombre fut réduit à 17 par l'édit de Blois (29 mars 1572, (3) puis augmenté par l'arrêt du Conseil d'Etat de janvier 1620 portant érection de nouvelles charges de procureurs postulants en titre d'offices héréditaires, dont les titulaires pouvaient disposer à leur gré « sans qu'ils pussent être déclarés domaniaux ni subgets à revente » (4). Ces offices disparurent en partie lors du démembrement de la sénéchaussée ; on n'en comptait plus que 13 en 1695 (5).

En entrant en charge les procureurs, comme les sergents, prêtaient serment d'observer et les ordonnances royales et les arrêts de la Cour et aussi les règlements et statuts du sénéchal et de la cour des Soumissions (6). Suivant les anciennes coutumes les procureurs nouvellement reçus

(1) Léon de Berluc Perussis, érudit, félibre majoral, littérateur distingué.
(2) B. 1518 f° 2 v°.
(3) B. 1523 f° 77.
(4) B. 2222 f° 972. — Chacun de ces offices fut taxé à Forcalquier à 236 livres 3 sols pour le droit d'hérédité.
(5) B. 1670 f° 59.
(6) B. 1592 f° 702.

devaient payer « le béjaune pour les œuvres pies, le droit de chapelle et le salaire des avocats fiscaux ». Ceux qui s'y refusaient étaient poursuivis et contraints par voie de justice (1). Ils s'étaient constitués en syndicat et même associés pour la percerption de certains de leurs émoluments qui, versés entre les mains du syndic, étaient ensuite répartis entre chacun d'eux. « La communion des droits de présentation », notamment fut décidée dans une délibération des syndics des procureurs du 10 juillet 1634, portant que ce droit ne serait pas perçu sur « les pauvres personnes misérables, les religieux mendiants et les criminels prévenus de crimes comportant peines corporelles » (2). Le corps des procureurs soutint à ce sujet un curieux projet contre Mᵉ Antoine Eymar, notaire royal et procureur au siège, (3) qui voulait se retirer de cette association, « parceque, disait-il, cela revient au détriment des pauvres plaideurs qui quelquefois n'ont pas un sol pour acheter du pain, et que leur faut trouver 25 sols pour consigner au greffe » (4).

Les officiers du siège eurent plus d'une fois à réprimer les prétentions des procureurs. Défense leur était faite de prendre la qualité de maître exclusivement réservée aux avocats (5) ; de « procéder à aucune liquidation ni taxe » ; de déposer au greffe des « expédients qu'ils ont dits et ordonnés eux-mêmes à l'insu des lieutenants à peine de 500 livres d'amende » (6).

Un office de procureur mis aux enchères en 1680 fut vendu au prix de 605 livres (7). Le droit de résignation leur coûtait 15 écus, la prestation de serment 3 écus 1/4 (8).

STATUTS ET RÈGLEMENTS DE JUSTICE

Audiences

Pendant les premières années de la sénéchaussée les audiences avaient lieu 4 fois par semaine de 8 à 10 heures en hiver et de 7 à 9 heures en été : le lundi et le jeudi pour les causes de la cour du sénéchal, le mardi et le vendredi pour celles de la cour des Soumissions. Le jeudi était réservé aux causes criminelles. En 1621 un nouveau réglement fut mis en vigueur « pour l'abréviation et instruction des procès immobilisés par suite de l'indulgence des officiers de justice, nonchalance des avocats, procureurs et greffiers, artifices des parties, chicanes des plaideurs et par le nombre infini des délais » (9).

D'après ce règlement les procureurs devaient entrer en audience à 6 heures du matin en été et à 7 heures l'hiver pour apporter « leurs étiquettes » par devant un officier ; le greffier devait

---

(1) B. 1627.
(2) B. 1831 fᵒ 318.
(3) A Forcalquier les offices de notaires et de procureurs étaient souvent réunis.
(4) B. 1635 fᵒ 119 vᵒ.
(5) B. 1550 fᵒ 481.
(6) B. 1840 fᵒ 1082.
(7) B. 2087.
(8) B. 1494 fᵒ 81.
(9) B. 1589 fᵒ 253.

s'y trouver aux mêmes heures (2). Les audiences commençaient aux mêmes heures : le lundi, premières instances et appellations « enrôlées » ; le mardi, « causes de la Soumission enrôlées », le jeudi « l'instruction des appellations », le vendredi « l'instruction de la Soumission ». On ne pouvait faire d'autres procédures que celles portées au rôle des jours d'audiences. Les avocats et les procureurs étaient tenus de porter le bonnet carré aux audiences à peine d'interdiction.

Les clercs ne pouvaient assister à l'audience et tenir la place des procureurs « à peine de 10 sols applicables à la chapelle », hors le cas de maladie ou d'absence légitime. Au dit cas, ils devaient se mettre à un petit banc placé à coté du sergent de semaine, sans occuper la place des procureurs à peine, encore, de 10 sols d'amende.

Les procureurs présents à Forcalquier étaient tenus d'assister aux audiences sous peine d'amende. En cas d'absence légitime ou de maladie, ils devaient, dans la huitaine, élire l'un d'entreux comme « substitut » chargé de les remplacer aux audiences et instructions. Ces nominations de substituts étaient faites rière le greffe et leurs noms étaient affichés dans la chambre du conseil. Les clercs ne pouvaient « faire conclusions ni instructions sans l'entremise des substituts ».

A partir de 1637, après le démembrement de la sénéchaussée, il n'y eut plus que 2 audiences par semaine : une pour le sénéchal l'autre pour la soumission. Elles avaient lieu tous les mois de l'année, irrégulièrement coupées par les solennités religieuses et les nombreuses fêtes chômées d'alors. Pendant les « fériats des moissons » tout le cours de la justice était suspendu, même les enquêtes (1). Les audiences furent souvent totalement interrompues pendant les guerres de religion (2) et lors de la peste de 1630 à 1631, où le siège fut successivement transporté de Forcalquier, à Saint-Michel, à Manosque et à Reillane (1).

Par suite de l'absence des huissiers et des sergents qui abandonnaient leur service malgré de fréquentes ordonnances contre ces « abus intolérables », plus d'une fois les audiences se tinrent au milieu des crieries des plaideurs dans le tumulte et le désordre, troublées aussi par des conflits de préséance, plus souvent encore par les disputes des avocats et des procureurs, en dépit des règlements leur défendant d'alléguer aucun faux fait en plaidant et de s'interrompre les uns les autres. Chaque année, le lundi après la Saint-Remy (1[er] octobre), tous les officiers de la sénéchaussée ainsi que les avocats, les procureurs les huissiers et les sergents étaient réunis pour la prestation de serment qui se faisait dans l'ordre suivant : le lieutenant général d'abord entre les mains du procureur du Roi et après lui entre ses mains les autres offices. L'avocat ou le procureur du Roi haranguait l'assemblée, puis le lieutenant général, après avoir fait donné lecture des ordonnances du Roi, des arrêts de la cour du parlement et du règlement général de la sénéchaussée, recevait le serment individuel des avocats, des procureurs et des huissiers et sergents obligés de remplir cette formalité (2). On dressait ensuitela liste des défaillants contre lesquels l'amende était prononcée.

---

(2) Les greffiers étaient devenus si négligents que les lieutenants durent prendre des ordonnances pour les obliger à produire les pièces déposées au greffe sous peine « d'être prins au corps et traduits en prison ». B. 1515 f° 296.

(1) B. 1525 f° 131 v°.

(2) En septembre et en octobre 1575, il ne fut tenu aucune audience à cause des troubles (B. 1524).

(1) B. 1607-1608.

(2) Ces prestations de serment avaient lieu dans d'autres circonstances : aux changements de règne, serment de fidélité, (B. 2033) à l'occasion du rétablissement du parlement en juin 1775 (B. 1741).

Les lieutenants principaux et particuliers du sénéchal ou des Soumissions présidaient d'ordinaire les audiences. ils étaient remplacés en cas d'absence par les conseillers et même, surtout pendant les dernières années de la juridiction, par « les avocats plus anciens » (1). La présidence était parfois donnée comme marque d'honneur a de hauts personnages de passage à Forcalquier. Le 7 juillet 1572 (2) l'audience fut tenue par-devant « Monseigneur Jérôme d'Angenoust, seigneur d'Anoux et de Rosières, conseiller au parlement de Paris, intendant à la justice en Provence et commissaire député par S. M. pour l'observation de l'Edit de pacification ».

Suivant « l'usage observé de tout temps », il était opiné en audience comme il suit : en premier lieu par le lieutenant général et ensuite par les officiers présents par ordre d'ancienneté (3) ; dans les procès par écrit le rapporteur opinait le premier, après lui le plus jeune officier et de suite jusqu'au plus ancien.

Les défauts et congés étaient appelés au commencement de chaque audience.

Procédures

La distribution des sacs de la procédure civile fut faite d'abord le samedi au palais à 9 heures du matin, une ou deux fois par mois suivant leur nombre, par le lieutenant général en présence de tous les officiers. Elle eut lieu par la suite tantôt dans la maison même du lieutenant général, tantôt dans la chambre du conseil en présence du lieutenant particulier et des 2 conseillers les plus anciens. Les sacs de procédures criminelles étaient portés aux gens du Roi.

Le greffier devait tenir pour les pièces de procédure : un registre de production indiquant la nature des sacs et la date du dépôt, un registre des sacs distribués avec la signature des destinataires ; un registre de « chargement » des sacs portés aux gens du Roi avec leurs reçus, un registre « des acquits » des sacs communiqués aux procureurs.

Le rôle des causes était dressé par le greffier de huitaine en huitaine et signé par le lieutenant général et les causes « enrôlées » suivant l'ordre des réceptions « sans fraude ni abus ». Aucune protestation ni poursuite des avocats à ce sujet ne pouvait être inscrite si elle n'avait été faite par-devant le lieutenant « à haute et intelligible voix ». Les appels dans l'une et l'autre juridiction devaient être communiqués dans un seul délai de quinzaine. La communication était gardée 9 jours sauf pour les causes « requérant célérité », qui étaient plaidées 5 jours après. Ledit temps de 9 jours passé, et après une remise de quinzaine, la cause était mise au rôle et plaidée à la première audience. Les procureurs étaient tenus de rendre les communications deux jours avant l'audience et de faire voir les pièces aux avocats pour la rédaction de leur mémoire ; ils devaient ensuite les porter à l'audience et les avoir en main lors de la « pleyderie » sous peine de 15 livres d'amende.

---

(1) Pendant la période des troubles de religion (1563-1579) les audiences furent presque toujours présidées par les avocats plus anciens en l'absence des officiers en fuite.

(2) B. 1522 f° 276.

(3) B. 1498 f° 24.

Frais de Justice

Les frais de justice (vacations pour l'exécution des sentences, nourriture des prisonniers, transfert des condamnés, etc.) étaient payés par la caisse du receveur du siège sur un mandat du procureur du Roi. Cette caisse alimentée par les amendes si libéralement infligées aux délinquants se trouva plus d'une fois vide ou tout au moins insuffisante pour subvenir à ces dépenses. Par suite, « les mandements » des lieutenants étaient exécutés avec lenteur et retard par des agents mal rétribués, obligés même de faire des avances pour le service de la justice ; et les affaires les plus importantes pour le service du Roi demeuraient ainsi en arrière.

Malgré la réquisition du procureur du Roi, M[e] Jacques Lacombe, receveur du siège, refusa de payer 230 livres pour le transfert de divers prisonniers qui devaient être jugés à Grenoble par la chambre de l'Edit, « attendu, dit-il, que ce n'est pas la forme de procéder de payer les frais de justice avant d'avoir fait les vacations » (1). Sur l'injonction du lieutenant général d'avoir « à satisfaire à cette réquisition », le receveur déclara n'avoir en caisse que 130 livres, « qu'il ne peut divertir », laissant ainsi les avances de ces frais à la charge des agents qui devaient opérer « ladite transduction ». Une autre fois, le receveur n'ayant aucun fonds à fournir pour la conduite d'un prisonnier, le lieutenant ordonne au greffier de se dessaisir « d'une somme de 10 livres 2 sols, trouvée dans la pochette dudit prisonnier », et de la remettre pour subvenir aux dépenses de cette conduite au sergent qui en était chargé ; et le sergent donna quittance au greffier de la somme avancée « en déduction des autres frais à faire » (2). Le transfert des prisonniers était aussi parfois mis aux enchères, mais les adjudicataires exigeaient « qu'on leur bailla argent par avance » (3).

Par suite de la pénurie de la caisse du receveur. les agents ne rentraient dans leurs avances, qu'à force de réclamations et sur les injonctions réitérées des lieutenants, « voire pour les plus petites sommes de 10 sols ou d'un teston ». Pour mettre un terme à cet état de choses contraire « au bien et à l'expédition de la justice », le receveur recevait enfin l'ordre formel d'avoir à déposer au greffe, à titre de provision « jusques à la somme de 100 livres pour estre employée aux frais de vacations faits et à faire » (4).

Mœurs judiciaires

Conflits d'attributions et de préséance

A tous les degrés de l'échelle judiciaire, les officiers du siège se montraient jaloux des droits et des prérogatives de leurs charges et ne pouvaient souffrir, de la part de leurs collègues, le

---

(1) B. 2218 f° 75.

(2) B. 1835 f° 5.

(3) B. 2013. — Le transfert des prisonniers de Forcalquier à Aix, où ils étaient le plus souvent envoyés, coûtait 15 livres.

(4) B. 1744 f° 226.

moindre empiètement sur leurs attributions. Nous trouvons dans les archives de la sénéchaussée de nombreuses traces de ces conflits de toutes sortes, suivis parfois de procès, qui nous donnent une idée des mœurs judiciaires de l'époque et des rapports assez peu cordiaux des magistrats entre eux. Les créations de nouveaux offices, si fréquentes au 17e et au 18e siècles, étaient cause d'une foule de protestations et d'oppositions opiniâtres. Le nouveau titulaire en butte à l'animosité de ses confrères pouvait très difficilement faire enregistrer ses lettres de provision, dont la validité était discutée et ne parvenait à entrer en possession de sa charge qu'après de long délais. Nous avons vu l'attitude nettement hostile de tous les officiers du siège contre le lieutenant d'Épée, dont ils refusèrent de reconnaître les droits et les prérogatives, s'abstenant de siéger pendant 15 jours pour ne pas procéder à son installation malgré les arrêts du Conseil du Roi.

Les conflits entre lieutenants ou conseillers n'étaient pas rares et se traduisaient par une série de verbaux, d'ordonnances et de protestations, où les adversaires se condamnaient mutuellement à l'amende et maintenaient leurs prétentions. Le conseiller Joseph de Collongue, tenant provisoirement la place de lieutenant général, en profite pour annuler un jugement de Me Joseph Piolle, son collègue, et lui défendre d'en rendre d'autres à peine de 50 livres d'amende. Me Piolle répond à cette ordonnance « nulle et abusive » par une sentence de récusation qu'il fait signifier à Me Collongue, avec défense de connaître des causes où il sera récusé, à peine de 50 livres d'amende. Me Collongue n'accepte aucune signification de cette « imaginaire sentence », en disant que si Me Piolle « s'ingère à faire le moindre acte de juge, étant lui dans la ville, il l'amendera » (1).

Les querelles de préséance étaient tout aussi nombreuses et donnaient lieu à « des scènes scandaleuses » : discussions bruyantes dans l'auditoire, injures, gestes peu dignes de la gravité d'un magistrat : on saisisait « avec violence le bras d'un collègue pour l'arrêter et prendre sa place » (2).

« Afin de remédier aux entreprises de juridiction » devenues par trop fréquentes dans les divers sièges de Provence, il fut tenu à Aix, le 2 janvier 1654, une assemblée générale desdits sièges pour y délibérer et traiter de l'autorité des charges ». Jean d'Arnaud, lieutenant principal, fut chargé d'y représenter la sénéchaussée de Forcalquier. Les décisions prises dans cette assemblée furent successivement modifiées pour le siège par « une convention passée entre les officiers », le 14 novembre 1656 (3) et enregistrée à la cour du parlement, et par de « nouveaux articles sur le faict des charges », rédigés du consentement des parties, sur l'avis de Me François de Perier, baron de Barrême (4), seigneur de Clumanc (5), conseiller au parlement de Provence, de Me Alexis de Croze, seigneur de Lincel, conseiller à la cour des Comptes et de Me Claude de Fulconis, greffier en chef à la cour du parlement, le 16 juin 1657. Ce dernier règlement, le seul conservé dans les archives de la sénéchaussée (6) est particulièrement relatif aux attributions du lieutenant général et à la répartition des « épices », cause principale des conflits.

---

(1) B. 1832 fo 259.
(2) B. 2031.
(3) B. 1837 fo 111.
(4) Arrondissement de Digne, chef-lieu de canton.
(5) Arrondisssement de Digne, canton de Barrême.
(6) B. 1498 fo 24.

Les lieutenants particuliers et autres officiers ne pouvaient « décréter aucune information ni expédier requête », sinon après que le lieutenant principal avait été absent pendant 3 jours. Les délits procès, défauts, congés et ceux dont la demande n'excédait pas 25 livres appartenaient exclusivement au lieutenant principal et, en son absence, au lieutenant particulier. Le lieutenant principal avait en outre le droit de choisir le sac de procès qu'il voulait « par préciput et avantage » (1). Les autres procès étaient également distribués à chacun des autres officiers. Le lieutenant criminel jouissant « du privilège de vétéran ». Il pouvait en cette qualité, assister aux audiences, en chambre du conseil et prendre place après le lieutenant principal et le lieutenant particulier civil, au-dessus des autres officiers.

Des conflits plus fréquents encore ne cessèrent d'éclater entre les officiers du siège et les juges royaux de Forcalquier maintenus en face de la sénéchaussée après l'édit de réformation sous le nom de juges ordinaires. Malgré des arrêts et des règlements successifs, les attributions mal définies de cet office héréditaire se confondaient sur divers points avec celles des lieutenants de la sénéchaussée, et provoquaient de continuelles entreprises de juridiction qui ne prirent fin qu'avec la suppression des juges en 1749.

La connaissance des causes criminelles, que s'attribuaient à la fois le lieutenant criminel et le juge, était devenue une source intarrissable de conflits, chacun s'appuyait tour à tour sur des ordonnances du Roi ou des arrêts du parlement, maintenant ses droits juridictionnels par des sentences ou des protestations conçues la plupart du temps en termes blessants, injurieux même, qui témoignent de la rivalité et de l'animosité existant entre ces deux juridictions ; on y lit : « cette ordonnance (du juge) ne peut être sortie que d'un esprit mal fait et viole par une désobéissance formelle les arrêts de la cour... Me Collongue (lieutenant particulier) tombe de fièvre en chaud mal, il se morfond de faire tant d'ordonnances parce que le juge en fait aussi peu de cas comme la lune de l'aboiement des chiens » (2).

La Basoche

L'institution de la basoche à Forcalquier remonte, selon toute probabilité comme dans les autres sénéchaussées de Provence, aux premières années de cette juridiction c'est-à-dire vers le milieu du XVIe siècle. A défaut de ses archives dont il n'existe aucune trace, celles de la sénéchaussée nous fournissent quelques détails sur la basoche. Le premier document où il en soit question ne date, il est vrai, que de 1573 ; mais il nous la montre déjà florissante avec « ses anciennes et louables coutumes » et respectée dans ses dignitaires. Il s'agit, en effet d'un procès du « sénéchal de la Basoche », Raphaël des Ferres, contre Jean de Coderco, procureur au siège, qui lui avait manqué de respect en l'appelant « Borny » (Borgne). Le basochien avait donné ordre « de prendre au corps » le procureur ; celui-ci ayant résisté au sergent chargé de l'arrêter, fut poursuivi par les gens du Roi à la fois pour injures et « pour rébellion et désobéissance en exécutant des lettres de justice pour les affaires de la basoche ». Il fut condamné à se présenter

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement) B. 3327 fo 761.
(2) B. 1835 fos 325-326.

au greffe pour désavouer son injure, et là, il reconnut avoir dit borgne à des Ferres « mais à présent il tient qu'il y voit et fort bien » (1).

A partir de cette époque nous trouvons dans les registres de la sénéchaussée divers renseignements sur l'organisation et les usages de la compagnie basochienne.

La création de ses officiers avait lieu tous les ans « à la première audience après Quasimodo » (2), en grande solennité avec toutes les formes du droit dans une des salles du palais, « sur la réquisition faite en jugement par les prieurs et recteurs de l'ordre de Monseigneur Saint-Yves » ou par syndics des procureurs (3). Le lieutenant principal, entouré des officiers du siège et assisté du greffier, procédait lui même, en présence des avocats, procureurs et praticiens, à l'élection et nomination « du nouvel estat de l'ordre de la basoche » sénéchal, lieutenant, enseigne et autres officiers « principalement pour célébrer le jour et fète de Monseigneur Saint-Yves et autres fonctions à ce requises et nécessaires ». Il ordonnait aux avocats et aux procureurs, qui pouvaient seuls prendre part au vote, « d'opiner selon Dieu et leur conscience » et à ces fins de prêter serment entre ses mains. Cela fait, chacun des avocats et procureurs votait secrètement par ordre l'un après l'autre. L'élection se faisait ainsi à la pluralité des voix et le résultat était aussitôt publié en audience (4). Le sieur lieutenant en concédait acte enjoignant aux nouveaux officiers basochiens de venir prêter le serment en tel cas requis, dans 3 jours, à peine de 300 livres d'amende (5).

La Basoche, qui à Forcalquier n'était peut-être tout d'abord qu'une simple confrérie en l'honneur de Saint-Yves, était ainsi devenue par la suite, tout en conservant son caractère essentiellement religieux, une institution légalement constituée avec des pouvoirs juridictionnels pour tout ce qui touchait à ses droits et à ses privilèges. Elle avait, comme nous l'avons vu, son sénéchal lançant des lettres de contrainte exploitées par un sergent, et dont le procureur du Roi poursuivait lui-même l'exécution. Elle avait aussi son « procureur juridictionnel » (6), ses procureurs spéciaux dénommés, « adcistants de la Basoche » pour soutenir ses procès (7) et ses avocats fiscaux (8).

Le sénéchal de basoche était ordinairement pris parmi les avocats et les procureurs (9), le lieutenant et l'enseigne parmi les clercs, les commis greffiers, et autres praticiens. Chacun de ces officiers devait payer en entrant en fonction une taxe ou cotisation affectée aux frais de la féte de Saint-Yves. Un trésorier de la basoche choisi par son sénéchal, percevait « les deniers imposés pour cette fête », et devait en rendre compte annuellement devant un auditeur spécial (10). La quotité de ces cotisations était environ 15 florins pour son sénéchal 14 florins pour le

(1) B. 1523 f° 136.
(2) B. 1627 f° 68 v°.
(3) B. 1524 f° 240.
(4) B. 1587 f° 239.
(5) B. 1580 f° 214.
(6) B. 1759 f° 217.
(7) B. 1524 f° 241.
(8) B. 1587 f° 239.
(9) Parmi les sénéchaux de la Basoche nous relevons : Honoré Boniface, avocat (1575) ; Pierre Boniface, docteur en droit (1578) ; Joseph Guérin, procureur (1580) ; Esprit Bandoly, avocat (1615) ; Annibal Parisy, procureur (1620) ; Pierre Bourel, proureur (1634) ; Guillaume de la Farge, procureur, 1642.
(10) B. 1527 f° 112.

lieutenant et 13 florins pour l'enseigne (1). Cette cotisation relativement importante à cette époque, était surtout onéreuse pour l'escarcelle souvent vide des pauvres clercs et autres praticiens, mal rétribués. Aussi, fort peu jaloux des honneurs et prérogatives attachés à ces fonctions plutôt ruineuses pour eux, ne les acceptaient-ils que contraints et forcés ; et les élections de la basoche donnaient lieu à des protestations et à des appels multipliés. Malgré les meilleures raisons et toutes les subtilités de la chicane, ces appels étaient toujours impitoyablement rejetés, et les appelants condamnés « à prendre la charge à laquelle ils avaient élus et à payer la cote qui leur avait été imposée et, faute de ce faire, contraints par corps ». Me Guillaume de La Farge, procureur, ayant voulu refuser la charge de sénéchal à cause du deuil récent de sa mère, est obligé de l'accepter nonobstant son appel (2). Les parents eux-mêmes étaient rendus responsables des taxes imposés à leurs enfants par la basoche et contraints au paiement par voie de justice (3).

La fête de Monseigneur Saint-Yves, but principal on pourrait presque dire unique de la basoche à Forcalquier, y était célébré solennellement chaque année dans le courant du mois de mai avec beaucoup d'éclat. La veille une troupe de ménétriers revêtus de livrées et empanachés de rubans annonçait la fête en parcourant la ville au son des violons (4). Le jour de Saint-Yves tous les officiers de la sénéchaussée, précédés des huissiers et des sergents « avec leurs baguettes » (5), se rendaient en corps à l'église concathédrale de Saint-Mary pour assister à la procession et à grand'messe, à l'issue de laquelle « une donne générale » était faite aux pauvres de la ville (6). Le soir un banquet servi par un « pasticier » réunisssait tous les basochiens, et des danses terminaient ensuite joyeusement la fête.

Les recettes de la basoche ne suffisaient pas toujours pour régler les frais de la fête et notamment du repas qui devait être plantureux, et le sénéchal était obligé d'en faire les avances. En 1576 Dioclétien Godin, pour lors sénéchal de la basoche, « avait fourni, outre sa cotisation, 7 florins de son propre argent pour païer Saulveur Derbes, maitre pasticier, qui avait faict le disner de Saint-Yves », attendu que Pierre André, « trésorier de ladite basoche n'avait fonds ». Il ne put être remboursé qu'en 1578, après enquête et procès devant le sénéchal (7).

L'association de la basoche disparut peu à peu vers le milieu du XVIIe siècle. Déjà en 1612, l'avocat du Roi avait été obligé de provoquer lui-même l'élection des officiers de l'ordre « qui se faisait toujours sur la réquisition des syndics des procureurs, lesquels par nonchalance n'en avaient voulu faire aucune » (8) ; et il dut ordonner aux officiers élus de consigner au greffe,

---

(1) Ces chiffres résultent d'un procès intenté par Marcelin Gonnaud, greffier de l'ordinaire, élu enseigne de la basoche, contre Antoine Barthélemy, commis au greffe du sénéchal lui réclamant, comme trésorier de la basoche, 12 florins 11 sous pour sa cote de la fête Saint-Yves. Gonnaud prétendait ne payer que le tiers de ce que payait le sénéchal. Mais il fut établi par enquête que « l'enseigne était cotisé 1 florin moins que le lieutenant et le lieutenant 1 florin moins que le sénéchal », et Gonnaud fut condamné à payer la somme réclamée par le trésorier, et aux dépens « liquidés à 15 sols ». (B. 1529 f° 163).

(2) B. 1627 f° 68 v°.

(3) B. 1759 f° 217.

(4) B. 1613 f° 201 v°. Une somme assez ronde (9 livres) était payée aux ménétriers « pour leur travail de violon fait la veille et jour de la feste Saint-Yves et 1 livre 4 sols pour les rubans et livrées qu'ils ont prins ».

(5) B. 1834 f° 686.

(6) B. 1627 f° 67 v°.

(7) B. 1527 f° 111 v°.

(8) B. 1627 f° 67 v°.

sous peine de contrainte, 75 livres pour « le service divin et œuvres de la solennité de la fête de Saint-Yves » (1). La dernière élection de la basoche, mentionnée dans les registres de la sénéchaussée, est celle du 17 avril 1651. Les nouveaux élus, « attendu les mauvais temps où nous sommes, n'entendirent faire aucun frais, hors pour la messe et aumône accoutumées » (2).

Ainsi prit fin à Forcalquier le royaume de la basoche après un siècle d'existence, par suite de la misère et de l'indifférence des praticiens ; et la fête de Saint-Yves redevint ce qu'elle avait été dans le principe une fête purement religieuse.

La Maison du Roi

La maison du Roi, sur l'emplacement de laquelle se trouve encore aujourd'hui le palais de justice, fut construite, en 1455 (3) aux frais de la ville et de la viguerie de Forcalquier. C'est là que siègeait alors la cour royale. Suivant une délibération du conseil communal du 6 janvier 1536 (4), elle fut agrandie et complètement restaurée à cette époque pour y installer la sénéchaussée nouvellement créée. Les consuls, Antoine Magnan et Bernardin Berluc, furent chargés de s'entendre avec des maîtres maçons et autres ouvriers pour que les travaux fussent exécutés le mieux possible (*prout melius*). La toiture, le plancher de l'auditoire et les cachots qui étaient au-dessous (*crote subtus existentes*) furent refaits et un autre étage construit à neuf. Nous connaissons ainsi à peu près la distribution du palais au XVI[e] siècle : au sous-sol les prisons, au 1[er] étage la salle d'audience et au second étage la salle du conseil très probablement. Cette restauration avait coûté à la ville 3.000 livres (5). Les archives de la sénéchaussée nous fournissent, d'autre part, quelques renseignements sur les changements survenus à la maison du Roi depuis la réédification de 1536, et sur sa situation vers le milieu du siècle suivant. Elle était alors en « fort pauvre estat ». Un matin de juillet 1644, les officiers de la sénéchaussée étant venus « pour l'expédition de la justice » trouvèrent la chambre du conseil obstruée par une quantité de pierres tombées de l'étage supérieur, dont le plancher « estait rompu et brisé », ainsi que les soliveaux qui le soutenaient. La justice ne pouvant dès lors être rendue « que avec un grand danger », deux experts furent nommés pour « visiter la dite maison et ce qui en dépend et dresser rapport et devis des réparations à faire » (6). D'après ce rapport, le palais de justice au XVII[e] siècle comprenait : un 1[er] étage, toujours affecté à la salle d'audience, « dont la porte était pourrie et les fenêtres, sans gonds ni vitres » ; un second étage « à l'escalier démoli », où se trouvait la chambre du conseil « et la petite chapelle qu'est dans icelle, édifiée à l'honneur du glorieux Saint-Yves », et un 3[e] étage « l'estage au-dessus de ladite chambre du conseil, dont le plancher estoit venu à ruines, et les fenestres sans vitres ni gonds ». Le rapport ne donne aucune indication sur l'affectation de cet

---

(1) B. 1634 f° 47.
(2) B. 1631 f° 654.
(3) Dates de l'histoire de Forcalquier p. 125.
(4) Archives communales de Forcalquier ; délibérations 1527-1537 f° 238.
(5) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement). B. 2323 f° 240. — Le prix fait de cette réparation avait été donné à François Chaurand, charpentier de Saint-Martin-de-Brômes. (Dates de l'histoire de Forcalquier, page 190).
(6) B. 2013.

étage, seule modification survenue à l'édifice depuis sa première restauration avec le déplacement des prisons ; peut-être fut-il construit pour la cour des Soumissions. Nous ne savons pas davantage où se trouvait le greffe. Le coût de ces réparations y compris celle du toit, dont « une partie était par terre », fut estimé à 250 écus. Elles ne furent exécutées que deux ans après, en 1646. Nous ignorons où siégèrent pendant ce temps les lieutenants de la sénéchaussée obligés de fuir un palais tombant en ruines et ouvert aux « eaux pluviales ».

La maison du Roi ne paraît pas avoir subi de transformations, au moins dans ses proportions, pendant le XVIII[e] siècle. D'après les documents conservés aux archives départementales (1), le palais de justice a été agrandi et approprié en 1812, tel qu'il est encore de nos jours.

LA CONCIERGERIE ET LES PRISONS

Comme nous venons de le voir « les prisons royaux » en 1536 étaient placées dans la maison du Roi au-dessous de la salle d'audience. Elles étaient alors « bonnes et suffisantes », si l'on s'en rapporte à un mémoire rédigé en 1538 par les consuls pour le maintien de la sénéchaussée à Forcalquier (2). Mais déjà vers la fin du XVI[e] siècle, elle n'étaient plus en bon état, et les geôliers adressaient requête aux lieutenants « à ce qu'elles fussent visitées et mises en sûreté, et que les prisonniers ne puissent esvader, comme ils l'ont fait à faute que ne sont fortes » (3). C'est probablement vers cette époque qu'elles furent déplacées et installées avec la conciergerie dans un bâtiment spécial, « joignant la maison du Roi », mentionné dans le rapport précité de 1644 comme menaçant ruines : « Les experts ayant vu et visité tous les estages, chambres et cachots de la conciergerie ainsi que le couvert et toit on trouvé le tout estre fort corrompu, jugeant que les prisonniers n'y pouvaient estre en assurance » et fixent à 150 écus le montant du « rhabillage ». Même après ces réparations les prisons paraissent avoir été dans la suite mal entretenues, peu sûres et parfois trop étroites.

Les évasions des détenus n'étaient pas rares : ont vit même un jour, « au grand scandale du public, un condamné à mort se promener impudemment dans les rues de Forcalquier (4) ». A cause du manque de place, probablement, les prisonniers pour dettes et mêmes pour de petits délits obtenaient facilement leur élargissement provisoire, en donnant caution et en jurant « en présence du geôlier » de rentrer quand ils en recevraient l'ordre (5).

Les prisons occupaient au commencement du siècle dernier le même emplacement, d'après un devis des réparations qui y furent exécutées en 1806 (6). Elles ont été reconstruites tout récemment.

---

(1) N. n° 9 art. 2.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement), B. 3323 f° 240.

(3) B. 1531 f° 239 v°.

(4) B. 2160.

(5) Cette faculté était surtout accordée aux prisonniers pour dettes, qui passaient, à cet effet, soumission de tous leurs bien et juraient de se rendre aux prisons au jour désigné par le lieutenant des Soumissions. (B. 1882 f° 53, 2018, 2150).

(6) Archives départementales. N. n° 9, art. 1.

Geôliers

Les droits de geôle étaient affermés à Forcalquier au XVI[e] siècle pour 3 années à raison de 5 écus d'or par an (1). Le geôlier était tenu en outre de faire toutes les réparations à la conciergerie (2). Il pouvait dans ces conditions « exercer ledit estat, percevoir les droits d'usage et contraindre les débiteurs desdits droits par l'emprisonnement et la vente de leurs biens ». Les droits de geôle comprenaient les frais de garde des prisonniers et la fourniture des aliments, « du pain du Roy » suivant l'expression consacrée. Ils étaient fixés par sentence des lieutenants. Les frais de garde étaient de 1 sol par jour (3) ; le taux du pain du roi variait : il était de 7 sols en 1566 (4) puis de 5 sols en 1646 (5). Le geôlier était obligé d'en faire les avances et de le fournir même aux prisonniers qui ne pouvaient pas payer. Alexandre Bonard, geôlier, en 1646, est condamné à nourrir, malgré ses réclamations un prisonnier insolvable, détenu depuis longtemps, et pour lequel le receveur du siège avait refusé de payer « le pain au taux du Roy » (6). Les avances pour le transfert des prisonniers étaient également faites la plupart du temps par les geôliers (7). Malgré le mauvais état des prisons ils étaient responsables des détenus tant que l'écrou n'avait pas été barré et passibles de peines et d'amendes s'ils s'évadaient.

Les créanciers eux-mêmes avaient action contre le geôlier et pouvaient lui demander dommages et intérêts pour avoir laissé échapper leurs débiteurs (8).

III

COUR DU PRÉSIDIAL

Forcalquier avait été désigné, avec Aix et Draguignan, pour l'établissement d'un des trois sièges de présidiaux institués en Provence par l'édit de mars 1638. Cette nouvelle réformation, de l'avis des historiens de Provence (9), n'était en réalité qu'un « expédient » pour « tirer de l'argent dudit pays afin de subvenir aux dépenses faites aux guerres précédentes et à l'entretien des armées » (10). Elle modifiait sans avantage toute l'organisation judiciaire de cette province, donnant aux nouveaux siège un pouvoir juridictionnel très étendu au détriment du Parlement (11), et un

(1) B. 1494. f° 426. Toutes les geôles de Provence étaient affermées pour un temps déterminé à des fermiers généraux qui les sous-louaient ensuite et délivraient des lettres de provision à leurs agents des divers sièges.

(2) B. 1497 f° 133.

(3) B. 1516 f° 134 v°.

(4) B. 1752 f° 443.

(5) B. 1835 f° 103.

(6) B. 1623 f° 875 v°.

(7) B. 2218. 75.

(8) B. 1582 f° 468.

(9) Papon, Histoire générale de Provence, IV, page 499.

(10) Honoré Bouche, chorographie et histoire chronologique de Provence, II p. 910.

(11) Les nouveaux sièges connaissaient des causes importantes et leurs sentences étaient exécutoires sans appel.

ressort plus vaste au préjudice des sénéchaussées qu'elle supprimait (1). Les gens des Trois Etats et le parlement de Provence s'y opposèrent de toutes leurs forces, et celui-ci refusa même de vérifier et d'enregistrer un édit qui diminuait considérablement sa juridiction, usant de toutes sortes de moyens pour en retarder et en empêcher l'exécution. Il fut cependant enregistré le 10 décembre 1638 au Grand Conseil en vertu des lettres de jussion du Roi du 16 septembre précédent, « avec exprès commandement qu'il serait gardé et observé suivant sa forme et teneur » (2). Les consuls de Forcalquier ne reçurent toutefois l'avis officiel de l'établissement du présidial dans leur ville que le 6 mars suivant. Le même jour le conseil communal fut réuni et délibéra (3) de députer aussitôt lesdits sieurs consuls à Avignon, où devait arriver le 10 du même mois le commissaire royal chargé de l'installation des nouveaux sièges, pour lui déclarer que cette communauté était prête « d'obéir au Roi et de recevoir l'établissement du présidial avec tout l'honneur que lui sera possible ». Quelques jours après le conseil décidait encore que pour rendre les devoirs convenables à M. de Lauzun, conseiller d'Etat, intendant de la police, justice et finances du Dauphiné, qui devait arriver en cette ville le 23 mars pour établir le siège présidial, « MM. du bureau monteraient à cheval et iraient à sa rencontre, et qu'il serait distribué de la poudre aux jeunes gens portant mosquet pour y aller de même au devant, de plus il fut résolu de loger ledit seigneur dans une maison bourgeoise, dans celle de Jean Magnan comme la plus commode, de laquelle la communauté payerait le louage, et de lui mander du vin durant tout son séjour » (4).

Le commissaire royal arriva en effet à Forcalquier le jour annoncé, mais « sans bruit » ajoute la délibération. Averti sans doute de l'arrivée dans la ville du procureur général Gantès et du conseiller de Gautier, envoyés par le Parlement (5) pour former opposition à l'établissement du présidial et de MM. les procureurs du Pays, il voulut éviter ainsi de provoquer toute manifestation hostile pouvant susciter des troubles. Par mesure de prudence les officiers du nouveau siège furent mis en possession simplement l'un après l'autre (6), et l'installation solennelle du présidial eut lieu seulement le 4 avril, « avec une facilité qui surprit les envoyés du Parlement ». (7). Les archives de la sénéchaussée n'en font pas mention ; mais nous trouvons en tête du registre des délibérations communales de Forcalquier de 1637-1639 la relation suivante de cet événement important pour la ville. « Le 4 avril 1639 Monseigneur de Lauzon, conseiller d'Estat, délégué par S. M. a esté en ceste ville de Forcalquier avec trois hoquetons du Roi et M. Beraud, traitant des trois présidiaux que S. M. par son édit du mois de mars 1638 a érigé en ceste provence, et l'un desquels en ceste ville. Ayant ensuite de ce et de sa commission procédé à l'establissement, après avoir fait célébrer une grand'messe et fait convenir MM. les officiers, que sont

---

(1) Le siège présidial de Forcalquier avait dans son ressort avec la sénéchaussée de Forcalquier, celle de Digne et celle de Sisteron, le comté de Sault et le marquisat d'Oraison. (B. 2224 f° 487).

(2) Archives nationales. V.5e. 398 et 1153.

(3) Archives communales de Forcalquier, délibérations, 1633-1640 f° 418 v°.

(4) Archives communales de Forcalquier, délibérations 1633-1640 f° 425 v°.

(5) Sans doute pour ménager le Parlement, le conseil communal fit envoyer du vin à ses délégués pendant tout leur séjour dans la ville, ainsi qu'à « MM. les procureurs du Pays et à deux députés de Draguignan qui étaient passés à Forcalquier pour voir l'établissement du Présidial. » (Archives communales de Forcalquier, délibérations 1633-40).

(6) B. 1622 f° 82 et 2224 f° 487-497.

(7) Papon loc. cit. IV p. 500.

entre aultres MM. de Saint-Michel (1) et de Lombard ; estant pour lors consuls MM. Pompée, Astier, advocat, et Pierre Burle, bourgeois ».

Après un séjour de 15 jours, M. de Lauzon quitta Forcalquier le 6 avril. A l'occasion de son départ, nous trouvons dans les délibérations communales de nouvelles preuves du bon accueil qu'il avait reçu dans cette ville. En effet par décision du conseil « le sieur le viguier (2), les sieurs consuls modernes et vieux (3), les auditeurs de comptes et quelques autres accompagnèrent ledit seigneur commissaire jusques à Manosque, où il arriva fort tard ; et le lendemain ils l'accompagnèrent encore jusques à la barque dudit Manosque, là où ils prirent congé de lui hors ledit sieur viguier et le consul Berle, qui l'accompagnèrent jusqu'à Draguignan avec Jean Manuel, trompette », toujours aux frais de la communauté.

L'institution des présidiaux ne dura que quelques mois. A la suite des démarches incessantes du parlement d'Aix et sur les instances d'une députation qu'il envoya au Roi, ils furent supprimés par un édit de juillet 1639 (4), « à cause du préjudice qu'ils causaient à ladite cour et des contestations de juridictions qu'ils soulevaient » ; et les sièges de sénéchal rétablis comme avant.

On ne trouve dans les documents de la sénéchaussée aucun acte particulier à la cour présidiale. Durant la période où elle aurait dû fonctionner, d'avril à juillet 1639 (5), rien n'est changé à Forcalquier ni dans les formules des sentences et des audiences ni dans les noms et qualités des magistrats, ni dans l'administration de la justice. Il est à présumer que les officiers de la sénéchaussée n'ayant pas été « actuellement indemnisés de leurs offices », comme le prescrivaient les lettres de jussion précitées, les conservèrent et continuèrent en attendant à exercer leurs charges comme avant l'édit. La cour présidiale n'aurait donc existé que de nom à Forcalquier, et ses officiers n'auraient eu qu'un titre purement honorifique. Sans le témoignage des archives communales, il ne resterait même aucune trace de cet essai de réforme judiciaire dans cette ville.

Bien que très incomplète, nous donnons ci-après la liste des quelques officiers du Présidial dont nous avons pu recueillir les noms :

Présidents

André de Marin, seigneur de Saint-Michel, lieutenant général des Soumissions de la sénéchaussée, installé comme 1er président par M. de Lauzon le 30 mars 1639 (6).

Jean de Lombard, avocat du Roi de la sénéchaussée figure dans le procès-verbal d'installation du Présidial (7).

---

(1) André de Marin.

(2) Antoine de Cornaille, écuyer, seigneur du Revest-des-Brousses.

(3) Les consuls vieux (ou de l'année précédente) étaient alors : François de Pontevès, seigneur de Saint-Barnabé et Marc-Antoine Feautrier, notaire royal.

(4) Le parlement qui avait refusé l'enregistrement de l'édit de Mars 1638 s'empressa de faire insérer l'édit de révocation dans les registres des lettres royaux de 1639 (f° 253).

(5) B. 1620 et 1622.

(6) B. 1622 f° 82 et 1623 f° 16 v°.

(7) Archives communales de Forcalquier. Délibérations 1633-40.

Lieutenant criminel

Joseph DE COLLONGUE, seigneur du Castellard, mentionné comme « ci-devant lieutenant du présidial » dans ses lettres de provision le lieutenant particulier criminel de la sénéchaussée du 24 décembre 1639 (1).

Conseillers (2)

Messire *Jean* GUEYDAN avocat en la cour, chanoine de Saint-Mary de Forcalquier, pourvu par lettres du 10 janvier 1639 et installé le 1er avril suivant par M. de Lauzon (3).

Me *Etienne* PARISY, avocat, de Forcalquier, pourvu par lettres du 10 janvier 1639, installé le 2 avril suivant (4).

Me *Pierre* DECORIO, avocat de Forcalquier, pourvu aussi le 10 janvier 1639 et installé le 4 avril suivant (5).

Messire *Annibal* DE MARIN, prieur de Saint-Maime et Dauphin, figure sous le titre de « conseiller en la sénéchaussée et cour présidiale de Forcalquier », dans un procès contre Me Jean d'Arnaud, lieutenant principal (6).

IV

VIGUIERS (7)

Le viguier ou bailli *(vicarius, bajulus curie)*, chef de viguerie ou de bailliage, appelé aussi capitaine pour le Roi, était un officier de robe courte des anciennes cours royales établis dans certaines villes de Provence avant l'édit de Joinville (8). Il portait l'épée et le bâton annelé d'ivoire et surmonté d'une fleur de lis, signe distinctif de sa charge, et connaissait en première

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement). Lettres royaux 1639-40 f° 781.

(2) Les offices du présidial avaient été vendus aux titulaires par Joachin Beraud, agent de Me Isac Teixier, « ayant traité avec S. M. pour la finance provenant des offices des présidiaux ». Le prix de chacun des offices de conseiller était de 6.000 livres plus 125 livres pour les lettres de provision, payables, savoir : 2.000 livres après la délivrance des dites lettres et le reste en 2 payements égaux de 4 mois en 4 mois ; avec cette réserve que le sieur Béraud était tenu, en cas de suppression des présidiaux, de rendre toutes les sommes reçues par lui. (B. 2224 f° 502).

(3) B. 2224 f° 492.

(4) B. 2224 f° 497.

(5) B. 2224 f° 487.

(6) B. 1623 f° 16 v° et 1858 f° 1143.

(7) Les viguiers se rattachent à la sénéchaussée par leurs fonctions elles-mêmes et par leurs rapports fréquents avec les officiers du siège. C'est à ce titre que nous avons fait figurer ici ces personnages, mi judiciaires mi administratifs, qui ont laissé de nombreuses traces de leurs actes dans les archives de la juridiction.

(8) Dans certaines cours royales, à Forcalquier notamment, les fonctions de juge et de viguiers étaient souvent réunies sur la même tête.

instance de certains délits regardant plutôt la police que la justice (larcins, filouterie, émeutes), surtout en cas de flagrant délit. Il présidait les assemblées des conseils communaux qu'il autorisait et qui se réunissaient par son mandement (1). Il avait sous ses ordres un vice-viguier ou sous-viguier et des archers.

Les viguiers supprimés par l'édit de réformation furent promptement rétablis quelques années après (édits de mars 1541 et d'août 1543) (2) à cause du nombre croissant de malfaiteurs, « gens de guerre et vagabonds, pillant, volant, détroussant et tuant les passants », dont ils reçurent particulièrement mission de s'emparer « par tout moyen ». A cette occasion la charge de viguier fut érigée en office perpétuel avec les « mêmes autorité et pouvoir ». De plus, le droit de présider et de convoquer les conseils de ville leur fut entièrement réservé à l'exclusion des juges. Un nouvel édit de janvier 1573 (3) vint accroître leur pouvoir juridictionnel, en leur donnant le droit « d'instruire et de juger, dans l'étendue de leur ressort, toutes matières criminelles avec la même juridiction que les juges ». Les attributions du viguier et du juge ainsi placés sur un pied d'égalité, ayant donné lieu à de fréquents conflits furent déterminées par un arrêt du parlement d'Aix du 27 mai 1578 (4). Ils pouvaient connaître l'un et l'autre « par prévention des matières criminelles qui se présentaient », mais le viguier était tenu d'appeler le juge aux sentences et jugements de ces causes. Le juge avait la préséance en toutes les assemblées publiques excepté aux assemblées et conseils communaux, où le viguier tenait le premier rang. En 1580, les viguiers perpétuels furent remplacés par des viguiers triennaux (5) jouissant des mêmes prérogatives.

Les viguiers, nommés par le Roi ou le gouverneur de Provence (6), devaient être « personnes suffisantes, gens de bien, craignant Dieu, capables au faict de la justice » ; et même, dans les principaux sièges ils étaient choisis parmi les gentilshommes (7). Ces garanties étaient nécessaires en face du rôle important de ces personnages devenus vers la fin du XVI[e] siècle des agents politiques considérables, chargés en première ligne et responsables de la conservation des villes sous l'obéissance du Roi, de la publication et de l'exécution de ses édits et de ses mandements. Ils étaient tenus de faire « résidence actuelle » (8) dans les lieux de leur ressort, où leur présence était jugée indispensable pour la sécurité publique et la marche des affaires. En 1575, au moment des troubles des guerres de religion, Jean de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne, gouverneur de Forcalquier, fit remplacer d'urgence sans provision régulière le viguier absent, « à ce que ladite ville n'en feust dépourvue et que telle commission ne souffre aucun delayement pour les inconvénients que pourraient s'en suivre » (9). Dans des circonstances analogues, en 1580, les consuls de Forcalquier furent autorisés par Henri de Valois,

---

(1) On trouve dans les délibérations communales cette formule constante : « *mandato et jussu vicarii, bajuli et capitanei curie regie* » et « *mosen lo bayle volent et consentent* ».

(2) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement). B. 3323 f° 405 et 3324 f° 87 v°.

(3) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement), B. 3332 f° 849.

(4) B. 1494 f° 11 v°.

(5) B. 1494 f° 122 v°.

(6) Edit d'octobre 1563. Archives des Bouches-du-Rhône (parlement), B. 3323 f° 962.

(7) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement), B. 3328 f° 1256.

(8) id. id.

(9) B. 1525 f° 34 v°.

gouverneur de Provence, « à faire exercer l'estat de viguier par une personne suffisante » (1). Pendant ces époques agitées les viguiers se succédèrent à de très courts intervalles, suivant les fluctuations de la politique et les changements de gouverneur ou de partis. Les viguiers avaient aussi une grande influence sur l'administration communale, à laquelle ils prenaient une part considérable. C'est à eux, nous l'avons dit, qu'appartenaient la convocation et la présidence des conseils communaux. En même temps chefs de la police municipale ils avaient mission d'en faire observer les règlements et de prendre toutes les mesures utiles pour la sécurité des villes. De même que pour les édits du Roi, et les arrêts du parlement, les criées et proclamations des ordonnances consulaires étaient faites de l'autorité des viguiers (2). Ils organisent le guet, les patrouilles, arrêtent les gens armés ou allant sans lumière après le couvre-feu (3), dispersent les rassemblements séditieux par sommations en levant leur bâton, avec le droit de requérir au besoin les gens du Roi pour leur prêter main forte (4). La police des mœurs (5) entre aussi dans leurs attributions, ainsi que l'exécution de toutes les mesures relatives à l'ordre et à la tranquillité publique (6), à l'hygiène (7), à la liberté du commerce (8) et même à l'observation du repos les jours de dimanches et de fêtes (9). Leurs procès-verbaux et leurs sentences étaient sanctionnés et rendus exécutoires par le sénéchal (10). Comme garantie des pouvoirs dont ils étaient investis, les viguiers en entrant en charge prêtaient serment de garder les privilèges et les libertés de la ville (11), et, c'est en présence des consuls qu'ils étaient installés et recevaient le bâton du Roi (12). En sortant de charge ils devaient rendre compte de leur administration, « de leur sindicat » au greffe de la sénéchaussée en présence des habitants convoqués à cet effet par criées et proclamations, et n'obtenaient décharge que si personne ne s'y opposait (13).

A Forcalquier les viguiers avaient sous leurs ordres un lieutenant de viguier et des archers au nombre de 10, en 1564 (14). Les gages du viguier étaient de 50 livres, ceux de lieutenant 25 livres, ceux de chacun des archers 20 livres, à la charge de la ville (15). Le vice-viguier ou lieutenant de viguier était choisi par le viguier (13) qui avait aussi le droit de nommer un « sergent royal et vigueiral ». En 1678, Jean-François Eymar, viguier de Forcalquier, nomme

(1) B. 1494 f° 120.

(2) Les publications au nom du Roi étaient faites « à trois cris et trois sons de trompe » et celles au nom du viguier à « deux cris et deux sons de trompe ». (Archives des Bouches-du-Rhône, B. 186 f° 51 v°.)

(3) B. 1857 f° 2.

(4) B. 2145.

(5) B. 1577 f° 69.

(6) B. 1537 f° 599.

(7) B. 2279 f° 798.

(8) B. 2146.

(9) B. 2011.

(10) B. 2279 f° 1397.

(11) B. 1516 f° 398. D'après ces privilèges les viguiers ne pouvaient être « enfants de Forcalquier ». Malgré cette réserve on compte bon nombre de Forcalquierois parmi les viguiers. Les consuls n'usaient de se privilège que lorsque le personnage pourvu de l'office ne leur plaisait pas.

(12) B. 1517 f° 63.

(13) B. 1508 f° 174 et 1520 f° 4.

(14) Archives des Bouches-du-Rhône (parlement), B. 3328 f° 1256.

(15) id. id.

(16) A Forcalquier il était d'usage que le vice-viguier fut choisi parmi « les personnages consulaires » (Dates de l'histoire de Forcalquier p. 101.

à cette dernière charge Jean-Baptiste Bolle « mandant à tous ses justiciables et autres de le recognoistre et d'obéir en ses exploits » (1). Les archers à la suite du viguier devaient être « capables », ils étaient installés par les officiers de la sénéchaussée et prêtaient serment de « garder les édits et ordonnances du Roi, et de ne faire aucune exécution indue » (2).

Liste des viguiers

Antoine GAUFFRIDI, docteur en droit, ancien lieutenant en chef 1548 (3).

Georges VOLAND, seigneur d'Aubenas remplace A. Gauffridi 1549 (4).

Antoine GALICE, de Saint-Étienne, poursuivi pour malversation par François de Perussis, baron de Lauris (5), « commissaire député pour les emprunts faits en Provence par ordre du Roi », en 1557 (6), condamné à rendre compte de son « sindicat » par devant les consuls (7).

Pierre FARINE donne caution pour exercer sa charge 1563 (8).

Christol CAMOT, écuyer de Cavaillon, viguier triennal, mis en possession le 2 juin 1565 (9).

Elzias BERLUC, écuyer de Forcalquier, mis en possession une première fois le 30 octobre 1565 (10) à cause de la maladie de C. Camot. Il eut à soutenir, à cette occasion, deux procès : un contre le fils de ce dernier qui avait obtenu du gouverneur de Provence des lettres de lieutenance pour remplacer son père, et un autre contre la communauté s'opposant à sa nomination en vertu de ses privilèges, parce qu'il était « enfant de la ville ». Il ne paraît avoir été réellement en fonctions qu'à partir d'une seconde installation en date du 6 mars 1567 (11).

Lambert DE RASTELLI, de Cavaillon, mis en possession pour 3 ans à la place de Berluc, le 28 décembre 1568 (12).

François RASPAUD, écuyer d'Apt, pourvu le 3 mai 1570 (13) pour 3 ans « avec l'obligation de résider et d'exercer en personne », ne fut installé que le 27 novembre 1572 (14).

Jean DE MONTFORT, coseigneur des Mées, figure comme viguier de Forcalquier dans le registre des audiences de la sénéchaussée en juin 1570 (15). Peut être intérimaire de F. Raspaud.

Henri SERRE pourvu le 14 juillet 1573 (16).

Elzéar RASPAUD, prend le titre de viguier de Forcalquier dans son contrat de mariage avec « Philippe » Laidet, de Sisteron, daté du 4 août 1573 (17).

(1) B. 1498 f° 49.
(2) B. 1523 f° 123.
(3) Essai sur l'histoire de Forcalquier p. 184.
(4) id. id.
(5) Département de Vaucluse, arrondissement d'Apt, canton de Cadenet.
(6) B. 1869 f° 24 v°.
(7) B. 1508 f° 174.
(8) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 1355.
(9) B. 1515 f° 227.
(10) B. 1515 f° 416.
(11) B. 1517 f° 63.
(12) B. 1754 f° 247.
(13) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 63 f° 194.
(14) B. 1522 f° 498 v°.
(15) B. 1520 f° 166.
(16) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 65 f° 221.
(17) B. 2203 f° 308 v°.

Louis ALLIER, mis en possession le 28 novembre 1575, par Jean Lévesque, gouverneur de Forcalquier, malgré les protestations d'E. Raspaud (1).

Honoré BONIFACE de Forcalquier, pourvu de l'office de « viguier perpétuel », par lettre de Jean de Pontevès, comte de Carces, du 10 janvier 1576 révoquant E. Raspaud (2).

Elzéar RASPAUD, nommé de nouveau par lettres d'Albert de Gondy, comte de Retz, gouverneur de Provence du 7 novembre 1576 (3) à la place de H. Boniface, « qui n'a pu exercer paisiblement le dit estat pour n'avoir esté agréable aux habitants. »

Honoré BONIFACE de nouveau en fonctions en 1578 (4) et en 1580, lors de la suppression des viguiers perpétuels (5).

Louis MICHEL, « contrôleur des guerres pour le Roi », résignataire de H. Boniface, pourvu par lettres d'Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence du 18 avril 1581 (6), mis en possession le 8 mai suivant (7).

Balthasar VILLENEUVE pourvu par lettres du 25 décembre 1582 (8).

Christophe BERLE, procureur au siège de Forcalquier, successeur de B. Villeneuve, mis en possession le 7 juin 1612 (9). Son office lui avait coûté 800 livres.

Antoine CORNAILLE, écuyer de Saint-Michel, coseigneur du Revest-de-Brousses, résignataire de C. Berle, pourvu le 21 juillet 1626, installé le 11 décembre suivant (10), marié à Anne de Collongue, le 26 novembre 1628 (11).

Esprit BERLUC, successeur de A. Cornaille, décédé, pourvu le 13 avril 1644 (12).

Jean-François D'EYMAR, successeur de feu E. Berluc pourvu le 12 avril 1678 (13) après 10 ans d'interruption. Ce fut le dernier viguier de Forcalquier (14).

V

CRIMES ET RÉPRESSION

Les procédures et les sentences criminelles contiennent des renseignements intéressants sur les diverses natures de crimes poursuivis dans le ressort de la sénéchaussée, et sur le système de répression en usage de 1535 à 1790. Nous les avons résumés dans le tableau suivant :

---

(1) B 1525 f° 29 v° et 34 v°.
(2) B. 1525 f° 86 v°.
(3) B. 1493 f° 99.
(4) B. 1494 f° 11.
(5) B. 1494 f° 120.
(6) B. 1494 f° 147.
(7) B. 1530 f° 82 v°.
(8) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 71 f° 221.
(9) B. 1806 f° 353.
(10) B. 1826 f° 409.
(11) B. 2220 f° 147 v°.
(12) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 100 f° 76.
(13) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 109 f° 110.
(14) Essai sur l'histoire de Forcalquier, p. 256.

NATURE DES CRIMES	RÉPRESSION
Assassinat et meurtre	La potence en général (B. 1751, 1760, 2379, etc.) La décapitation pour les nobles. Alexandre de Boniface, seigneur de Peynier, convaincu d'assassinat est condamné à avoir la tête tranchée, tandis que, son valet et complice, est condamné à être pendu (B. 1816 f° 149).
Assassinat et vol avec agression sur un grand chemin	La roue (B. 1833, 1865, 1868, etc.).
Parricide	Pilori puis potence (B. 2145).
Fratricide	La roue (B. 1340).
Coups et blessures	Bannissement (B. 2279).
Duel	Galères (B. 1829).
Vol qualifié	Fustigation jusqu'au sang et bannissement (B. 1801).
Vol à la tire	Pilori et carcan, bannissement (B. 2279).
Vol domestique	Fouet.
Vol sacrilège	Fouet jusqu'au sang avec flétrissure, galères ou bannissement perpétuel (B. 1862, 1868, etc.).
Vol de vases sacrés	Potence (B. 1866).
Vol et pillage par bande de malfaiteurs	Potence. Une bande de malfaiteurs convaincus d'avoir volé et saccagé une métairie sont condamnés a être pendus et après « leur tête séparée de leur corps placée sur une bigue et exposée sur le lieu du crime » (B. 1824).
Fausse monnaie	Galères (B. 1865).
Faux en écriture publique ou privée	Bannissement et exclusion de toute charge publique (B. 1841, 2164).
Rapt et séduction	Potence (B. 1867). Un prêtre convaincu de rapt et inceste spirituel sur une de ses pénitentes, est condamné à faire amende honorable devant l'église et ensuite être pendu « et son corps mort jeté au feu et ses cendres à la voirie » (B. 2180).
Prostitution et débauche	Fouet jusqu'au sang dans les rues et carrefours (B. 1827, 1862).
Adultère	Fouet, bannissement, emprisonnement. Un homme convaincu d'adultère est condamné « à tenir prison pendant 3 mois au pain et à l'eau, avec défense au geôlier d'y fournir autre chose » (B. 2282).
Sorcellerie	Bûcher (B. 2213).

Suivant la nature et la gravité des peines on infligeait en plus aux condamnés des peines accessoires : la question ou torture, la mutilation, le pilori et le carcan, la flétrissure, l'amende honorable.

La question ordinaire et extraordinaire était surtout appliquée aux voleurs, aux faux monnayeurs, aux sorciers (B. 1835, 1862, 2282, etc.). Trois femmes de Lincel, accusées « de sorcellerie, masquerie et meurtre par ladite sorcellerie, sont dépouillées toutes nues et suspendues par des cordes, ayant aux pieds une pierre de 40 livres jusqu'à ce quelles soient évanouyes » (B. 2213).

La mutilation paraît avoir été rarement en usage, nous ne relevons qu'une seule application de ce supplice : une femme, pour avoir jeté l'hostie et l'avoir foulée aux pieds, est condamnée à avoir la main et le pied gauche coupés, et à être ensuite pendue et brulée sur un bucher (B. 1863).

La flétrissure semble réservée aux voleurs.

Le pilori avec carcan était appliqué aux parricides. Le pilori seul servait le plus souvent à punir les petits délits : filouterie, vagabondage, etc.

L'amende honorable était imposée aux grands criminels. Assassins, parricides, sacrilèges, etc., « tête et pieds nus, avec une torche à la main », devaient, avant d'être exécutés, « demander pardon à Dieu, au Roy et à la Justice ».

A ces châtiments corporels s'ajoutaient au surplus les peines pécuniaires que les juges n'oubliaient jamais d'appliquer, plus ou moins fortes, aux criminels au profit du Roi ou à titre d'indemnité aux victimes ou à leurs familles. L'amende était souvent la seule punition infligée à certains crimes de peu de gravité comme à de simples délits : « voies de faits » (coups ou blessures légères).

La confiscation des biens fut fréquemment employée contre les hérétiques ; elle atteignait même au delà du tombeau les relaps ainsi que les suicidés « querellés pour homicide volontaire ». Un curateur était nommé à leur cadavre et la sentence prononcée contre lui (B. 1403, 2147, 2190, etc.).

Les exécutions capitales avaient lieu à Forcalquier sur la place du Bourguet. C'est là aussi qu'étaient dressés l'échaffaut et le pilori, et que les condamnés au carcan subissaient leur peine.

Dans toutes les sentences portant condamnation à des peines afflictives, il est dit que les condamnés seront livrés à l'exécuteur de la haute justice ; mais nous n'avons trouvé aucune trace de l'existence de ce personnage à Forcalquier, tandis que les archers et les sergents sont souvent requis pour faire l'office de bourreau, notamment pour l'application de la question (B. 2835, 2213). Il n'existe d'ailleurs aucune mention des exécutions capitales pouvant nous renseigner sur ce point.

De l'ensemble des documents relatifs à la criminalité, il résulte que les grands crimes furent rares de 1560 à 1790, sauf peut-être durant la période troublée des guerres de religion. Les sentences, dans lesquelles nous avons pris les renseignements relatifs à la répression (des assassinats et des meurtres notamment), sont en grande partie prononcées contre des contumaces et beaucoup de condamnés obtiennent « des lettres d'innocence ». Les vols, les injures, les rixes font l'objet de presque toutes les requêtes de plainte et malgré la violence et l'exagération voulue de ces factums, on peut conclure que les mœurs, alors comme aujourd'hui, étaient plutôt douces dans le ressort de la sénéchaussée de Forcalquier.

VI

COURS ROYALES

Les archives des juridictions royales analysées dans ce volume sont nous l'avons dit, très peu importantes et ne remontent guère au-delà du XVIII[e] siècle. Il eût été bien intéressant de faire l'historique de ces petites juridictions ignorées de nos montagnes, et cependant très anciennes pour la plupart. Nous devons nous borner à donner ici les renseignements bien insuffisants que nous ont fourni les quelques registres et les quelques pièces de procédures de ces fonds qui nous sont parvenus.

Annot et Entrevaux

Ces deux juridictions, bien que distinctes et ayant chacune leur ressort particulier, n'avaient cependant, au moins à partir du XVI[e] siècle, qu'un seul et même juge royal. Ces fonctions furent remplies par les juges de la cour royale de Castellane, de laquelle elles ressortissaient et qui prenaient le titre de « juge royal des villes de Castellane, Guillaumes, Annot et Entrevaux ». Même après l'annexion à la sénéchaussée de Draguignan, en 1535, des bailliages de Castellane, d'Annot et de Guillaumes, les juges de la cour de Castellane continuèrent à porter ce titre et à aller rendre la justice dans ces diverses juridictions et y tenir, plus spécialement pour les causes criminelles, des assises dont les frais leur étaient payés par la cour des Comptes d'Aix. Gaspard de Richieud, juge de la cour royale de Castellane, en 1588, reçoit 12 écus 1/2 pour ses frais de justice annuels à Annot, Guillaumes et Entrevaux (1).

La liste des juges d'Annot et d'Entrevaux se confond ainsi avec celle des juges de Castellane jusqu'à l'érection de ce siège en sénéchaussée en 1639. A partir de cette époque, il fut institué pour ces juridictions un juge spécial portant dès lors le nom de « juge royal des villes d'Entrevaux, Annot, Guillaumes et dépendances », dont la liste suit :

Jacques Depras 1643-1689 ; il joignait à son titre, celui de commissaire des inventaires.

Jacques de Rabiers, seigneur du Plan de Gréolières (2), juge commis par le parlement pendant la maladie de J. Depras (3) 1689-1690.

Joseph Depras, seigneur de Carros (4), fils de Jacques 1691-1715.

Jacques Depras, seigneur de Saint-Marcel, fils du précédent 1716-1714, mis en possession le 2 août 1716 (5). Emprisonné, nous ignorons pour quelle cause, il vendit son office en 1734 à un M[e] Guinet, avocat, qui ne fut jamais installé (6).

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. B. 73.
(2) Arrondissement de Castellane, canton et commune de Saint-André.
(3) B. 1338.
(4) Alpes-Maritimes, canton de Vence.
(5) B. 1349 f° 355.
(6) B. 1350 f° 155 v°.

Honoré LOQUES, avocat 1736-1787 pourvu par lettres du 4 février 1736 et le 7 juin suivant (1).

H. Loques fut le dernier juge royal d'Annot et d'Entrevaux. Ces fonctions furent remplies tour à tour de 1788 à 1790 par les avocats plus anciens des deux juridictions, notamment par Jacques Verdolin, qui fut plus tard représentant du peuple.

On trouve encore mentionné dans les archives de ces deux juridictions un « procureur du Roi des villes d'Annot, Guillaumes et dépendances », se disant aussi « substitut du procureur général », dont nous avons recueilli quelques noms :

Carbonnelly 1643 (2).

Balthasard Béroard 1677-1694 (3).

Antoine Simon 1707-1713 (4).

Esprit Besson, avocat pourvu le 24 août 1718 (5).

Gaspard-André Besson, 1757-1788 (6).

Avec ces magistrats communs, les juridictions d'Annot et d'Entrevaux avait leur cour et leurs officiers particuliers ; et les archives de leur greffe constituent ainsi deux fonds distincts.

ANNOT

Les documents de ce fonds (art. 1306-151), à part quelques pièces de procédure, ne sont pas antérieurs à la fin du XVII[e] siècle. Annot, cependant, avait été érigé en bailliage et en judicature royale dès le commencement du XV[e] siècle par les lettres patentes de Louis II, comte de Provence, du 11 avril 1405 (7). Ce privilège, confirmé par la reine Yolande, comtesse de Provence, en février 1420 (8), attribuait pour ressort à la nouvelle juridiction les villages de Braux, du Fugeret, Méailles et St-Benoît (canton d'Annot) de la colle Saint-Michel et de Peyresq (canton de Saint-André). Il instituait un lieutenant de juge ayant sa résidence à Annot et élu chaque année par la communauté, pouvant connaître et juger dans l'étendue du ressort toutes les causes civiles et toutes les causes criminelles, à l'exception de celles portant condamnation à des peines corporelles, réservées au juge en chef. Nous donnons ci-après une liste incomplète de ces lieutenants :

Jacques Rabiers, seigneur du Plan, 1643.

id. id. 1685.

Gaspard Tarpon, 1686.

---

(1) B. 1350 f° 186 v°.

(2) B. 1338.

(3) B. 1349.

(4) B. 1349.

(5) B. 1350.

(6) Les archives de la sénéchaussée de Castellane font aussi mention d'un lieutenant de juge des dites juridictions d'Annot, Entrevaux et Guillaumes : Esprit Depras, résignataire d'Antoine Ailhaud, en 1646 (B. 733).

(7) Archives des Bouches-du-Rhône (B. 59 f° 171). Annot qui faisait partie du bailliage de Puget-Théniers, avant l'annexion de cette ville au duché de Savoie, en 1389, fut réunie alors au bailliage de Guillaumes, duquel il fut distrait en 1405 par les lettres en question.

(8) B. 1350 f° 155 v°.

Jean-Baptiste Roccas, 1688.
id, id. 1690.
Joseph Roccas, 1697.
Honorè Emeriq, 1702.
Honoré Roccas, 1703.
Joseph Béroard, 1705.
Augustin Carbonnel, 1707.
Jean Durand, seigneur de Sausses, 1708.
Michel Matty, 1710.
Honoré Roccas, 1712.
Claude Roccas, 1713.
Gaspard Béroard, 1717.
Balthasar Bernard, 1720.
Jean Rabier, 1725.
Gaspard Béroard, 1730.
Jean Durand, seigneur de Sausses, 1731.
Joseph Durand, 1736.
Jean-Baptiste Reboul, 1741.
Jacques Verdolin, 1746.
Antoine-Auguste Féraudy, 1757.
Joseph Béroard, 1758.
Henri Garnier, 1776.

Comme les autres juridictions royales de Provence. Annot avait aussi un viguier chargé de l'instruction des causes criminelles. Balthasar de Rabiers, seigneur de Châteauredon (1) et de Verrayon (2), docteur en droit, 1641-1688, le seul mentionné par les pièces de procédures (3), paraît avoir été le dernier en fonctions, car à partir de cette date il n'est plus question de cet office dans les archives de la juridiction. Un garde scel (4), un greffier en chef avec 2 commis constituaient le personnel de la petite cour, où postulaient des avocats (5) et des procureurs.

ENTREVAUX

Le fonds de cette juridiction (art. 1364-1390), moins important que celui d'Annot, sauf quelques rares documents, ne remonte pas au dela du XVIII[e] siècle.

---

(1) Arrondissement de Digne, canton de Mézel.
(2) Canton de Castellane, commune de Soleilhas.
(3) B. 1338.
(4) B. 1349 f° 42. Le seul garde scel mentionné est Joseph David, pourvu le 16 avril 1694. Au bas de ses lettres de provision on trouve le sceau plaqué en cire rouge de la juridiction portant les 3 fleurs de lis et la légende juridiction d'Annot.
(5) En 1768, il y avait encore à Annot 3 avocats : Joseph André, seigneur de Collongue (Alpes-Maritimes), Jean-Joseph Durand, seigneur de Sausses, et Jacques Verdolin et 3 procureurs (B. 1350 f° 318).

Antérieurement à la cession de tous ses droits signeuriaux faite, en 1553 (1), aux habitants d'Entrevaux par Gaspard de Glandevez, cette ville faisait partie du domaine et de la juridiction de cette puissante famille. Réunie la même année (juillet 1553) au domaine royal et incorporée au bailliage de Guillaumes par lettres d'Henri II, roi de France (2), elle devint dès lors une judicature royale. Le juge royal en chef de Guillaumes, Annot et Entrevaux résidait dans cette dernière ville, qui était devenue, vers la fin du XVIII[e] siècle, le chef-lieu de ces juridictions. Elle est ainsi dénommée dans un arrêt du parlement d'Aix du 26 janvier 1760 (3) ordonnant, malgré les protestations de la ville d'Annot, que pour éviter « les frais considérables occasionnés par les accédits, les procédures criminelles de Guillaumes, Annot et dépendances seraient désormais instruites et jugées à Entrevaux, sauf d'accéder sur les lieux dans le cas de nécessité... » Par suite de la pénurie des documents nous n'avons que très peu de renseignements sur les officiers et le monde judiciaire de ce siège comprenant avec le juge et le procureur du Roi un viguier (4), un lieutenant de juge, ordinairement choisi parmi les avocats ou les notaires et élu par la communauté, un sous-lieutenant de juge, un greffier, des huissiers et des sergents.

Lieutenants de juge

Esprit Besson, avocat, 1717.
René Pandossy, 1718.
Antoine Henricy, 1719.
id. id. 1722.
Jean Blanc, 1724.
Antoine Besson, notaire, 1728.
id. id. 1730.
Antoine Henricy, 1734.
Gaspard-André Besson, avocat, 1742.
id. id. 1748.
Jean-Baptiste Bernard, 1751.
Gaspard-André Besson avocat, 1752.
id. id. 1756.
Raphaël Langery, 1764.
Raphaël Depras, 1765.
Louis Bonnety, notaire, 1767.
id. id. 1769.
Honoré Fabre, 1771.
Honoré Bonnety, avocat, 1772.
id. id. 1777.
Pierre-François Bernard, 1788.

(1) Archives communales d'Entrevaux A A 7. Cette cession avait été consentie au prix « de 2000 écus d'or sol ».
(2) Archives communales d'Entrevaux A. A. 8.
(3) B. 1350 f° 463.
(4) Gaspard Rabiers, seigneur de Châteauredon, est dit viguier d'Entrevaux dans un procès qu'il soutint en 1641 devant la sénéchaussée de Castellane (B. 789).

Colmars

Les documents très peu nombreux de ce petit fonds (B.1352-1363), qui datent seulement de 1763, ne contiennent aucun renseignement digne d'intérêt sur cette juridiction royale très ancienne. Ville frontière jouissant des nombreux privilèges des comtés de Provence, confirmés par les rois de France, Colmars figure dès le XIV[e] siècle parmi les judicatures de la Provence avec ses juges, ses viguiers et ses clavaires. Son ressort comprenait les communes du canton actuel plus Allos. Elle releva d'abord de la cour de Castellane (1) puis de la cour (2) et de la sénéchaussée de Digne, à laquelle elle fut rattachée en 1535.

Vers la fin du XVII[e] siècle, d'après la prestation de serment d'octobre 1763 (3), le tribunal de Colmars se composait seulement de 2 magistrats : un juge et un procureur du Roi, de 2 commis greffier et d'un huissier, avec 2 avocats et 3 procureurs. Les offices de juges et de procureur du Roi n'avaient pas de titulaires à cette date, et ces charges étaient exercées par les avocats. En 1781 Jean-Hyacinthe Gravier, écuyer, seigneur de Montleron et de Boisset (4), fut pourvu de la charge de juge royal de Colmars, que « ces ancêtres exerçaient depuis plus de deux siècles » (5). Il était encore en fonctions en 1789 ; mais l'office de procureur du Roi demeura vacant jusqu'à la suppression de la juridiction en 1790.

Forcalquier

Les archives de la cour royale de Forcalquier analysées dans ce volume consistent seulement en quelques fragments de registres et en 3 liasses de papiers, formant en tout 19 articles (B. 2166-2284), et ne remontant pas au delà de 1615. Au grand détriment de l'histoire, toutes les archives de la cour comtale, aussi importante autrefois que celle d'Aix, ainsi que celles de la juridiction des juges d'appeaux se trouvent totalement perdues. Nous avons dû même emprunter aux registres de la sénéchaussée les quelques détails qui suivent sur la juridiction de l'ordinaire maintenue encore à Forcalquier après l'édit de réformation, et dont le ressort ne s'étendait pas au delà de ladite ville et de son terroir. Le juge royal connaissait seul en première instance toutes les causes des roturiers même celles des avocats non nobles (6), à l'exception de quelques crimes (sacrilèges, lèze Majesté, etc..) que nous avons indiqués déjà comme réservés au sénéchal. Il avait droit de présence aux procès d'audience de la cour des soumissions avec voie délibérative ; mais il ne pouvait assister aux jugements des procès par écrit ni participer aux émoluments (7). Le procureur du Roi de la sénéchaussée devait assister

---

(1) En 1344 Raymond Tournefort se disait « juge de Castellane et de Colmars » (Archives des Bouches-du-Rhône (B. 1807.)

(2) En 1469 Antoine Martin est mentionné comme juge de Digne et de Colmars (Archives des Bouches-du-Rhône B. 1361.)

(3) B. 1361 f° 37.

(4) Département du Var, canton de Rians, commune de Saint-Julien.

(5) B. 1362 f° 429 v°. En 1711, Jean-François de Gravier, seigneur de Roquebrune (Var), était juge de Colmars.

(6) B. 2282 f° 91.

(7) B. 1842 f° 564.

aux audiences de juge et y « faire le dû de sa charge » (1). La compétence et les attributions des juges de la cour ordinaire étaient d'ailleurs mal déterminées, si l'on s'en rapporte à leurs nombreux conflits à ce sujet avec les officiers de la sénéchaussée, conflits donnant lieu à des procès réglés par toute une suite de conventions ou d'arrêts du parlement. Pour mettre fin à ces demélés incessants, les lieutenants principaux avaient essayé vainement de rattacher à leur office celui du juge ordinaire. La cour royale paraît avoir subsistée à Forcalquier jusqu'à l'édit d'avril 1749 (2) portant suppression des juridictions royales établies dans les villes où étaient des sièges de sénéchaux, et les réunissant aux dits sièges. La cour royale avait ses greffiers (3) et son insinuation dont un seul registre nous est parvenu.

A défaut d'autres documents sur cette juridiction importante nous donnons ci-après une liste à peu près complète des juges de Forcalquier depuis 1241, recueillie dans les archives des Bouches-du-Rhône dans celles de la sénéchaussée et de la commune de Forcalquier et dans d'autres manuscrits (4).

Liste des juges de Forcalquier

XIII[e] siècle : Antoine de Séderon.
1241 : 27 septembre Guilhem Garcin.
1248 : 2 septembre Guilhem Bardine.
1253 : Robert de Laveno et Jaufre de Tarascon.
1262 : Mathieu de Papia.
1266 : Pierre Albert.
1283 : Jacques de Gap.
1287 : Pierre Imbert.
1289-90 : Jean de Cornillon.
1290-91 : Mathieu de Fort.
1294 : Gilles Raimond.
1295 : Pierre Imbert.
1296 : Boniface Bellon.
1298-99 ; Gilles Raimond.
1302 : Guilhem de Soleilhas.
1303 : Jean Micael.
1304 : Pierre d'Herbès.
1305 : Jean Ardoin.
(Edit de Charles II démembrant le siège de sénéchal de Forcalquier de celui de Provence).
Grand Sénéchal. 1305 : Girard de Saint-Elpis.
1306 : Bertrand Sauvage ; Pierre Bodoc.
1307 : Jean Ardoin.
1308 : Jacques Jaumar.
1310 : Roustan Guiraman.
1311 : Pierre Bon.
1312 : Jean Rodolphe.
1313 : François de Tabia.
1314 : Raimond Rostan.
1315 : Guilhem de Marcoux.
1316-17 : Jacques Garde.
1317-18 : Pons de Saint-Martin.
1308-9 : Sauveur du Luc.
1319 : Guilhem Dalmas.
1319-20 : Raimond Roustan.
1320 : Jacques Féraud.

---

(1) B. 2279 f° 1020.

(2) Archives des Bouches-du-Rhône B. 128 f° 41.

(3) Le greffe de l'ordinaire mis aux enchères en 1568 fut adjugé à M. François Astier, notaire à Forcalquier pour 148 florins 6 sous (Archives des Bouches-du-Rhône B. 1291). Nous avons relevé les greffiers ci-après :
Jean Rayne 1566, François Astier 1568, François Allemand 1573, Pierre André 1578, François Maurel 1578, Marcellin Gounaud, Suffren Ollivier 1613, Julien Chapus 1625 acquéreur de tous les greffes de la sénéchaussée.

(4) Nous devons la plus grande partie de cette liste à l'obligeance de M. Lieutaud, notaire à Volonne.

1321 : Pierre de Fundis.
1323 : Guilhem Gran.
1323-4 : Thomas, *de Civita Theatina*.
1325 : Uc Curel.
1327 : Pierre de Marcoux.
1328 : Pierre de Tabia.
1329 ; Pons de Saint-Maime.
1330 : Jacques Folopin.
1331 : Bertrand Lagier, docteur.
1331-2 : Jean de Tabia.
1332-3 : Pierre du Four.
1333-4 : Jacques de Gap.
1335 : Jean de Tabia.
1336 : Jacques Lombard.
1337-8 Jean de Tabia :
1338 : Guilhem Caladier.
1338-9 : Jacques Lombard.
1339 : Pierre du Four.
1340 : Jean de Fortis.
1341 : Jean de Visdom.
1342 : Jean de Tabia.
1343 : Guilhem Molet, de Saint-Michel.
1344 : Raimond Jaumar.
1347 : Jacques de Gap.
1349 : Bertrand Tribolet.
1350 : Jean Ferrier.
1351 : Uc du Luc.
1352 : Bertrand Triboulet.
1353 : Albert Insbert, avocat.
1354 : Pierre Arnaud, bachelier.
1358 : Pierre Ricard.
1358-9 : Bérenger Jean.
1360 : Rostan d'Olonse.
1361 : Bertrand Marcel.
1362 : Uc Roche.
1363 : Pierre Audibert, viguier.
1364 : Raimond de Pouille, viguier.
1365 : Bertrand Treille, viguier.
1366 : Arnaud d'Ollières, viguier.
1367-8 : Raybaud Vesian.
Lieutenant du sénéchal : Augier.
1369-70 : Guilhem Piolle.
1371 : François Chaix, viguier, licencié.
1372 : Jean Siméon, viguier.
1373-4 : Gilles Sécha, viguier, docteur.
1374-5 : Antoine Boutaric, viguier.
1376 : Gilles Sécha, viguier.
1377 : Arnaud de Alerio, *vicarius et judex*.
1377 : Antoine Riquet.
1378 : Raimond Bérenger.
1379-80 : Falcon Chantelmi.
1381 : Etienne Masse.
1381 : Jehanon d'Arles, viguier.
1382 : François de Valabrègue, viguier.
1383 ; Jaufre de Moutiers, viguier.
1384 : Lantelme Fabre.
1384 : Jourdan Reynaud.
1385 : n. Guilhem Deleuze, viguier.
1386 : Falcon Chantelmi, viguier.
1387-88 : Guillem Deleuze, viguier.
1389 : Jacques Aicard, viguier.
1391-2 : Paul Triboulet, viguier.
1393 : Jacques Aicard, viguier.
1395 : Honoré Borély.
1397 : François Sicard, puis Reynaud.
1397-8 : Jourdan Reynaud.
1399 : Olivier Durand, viguier.
1400 : Fouques Ahon, viguier.
1401 : Pons de Florence, viguier.
1402-3 : François Martin, viguier.
1403-4 : Gaucelin Fabri, viguier.
1404-5 : Raimond Garin, viguier.
1405-6 : n. Etienne de Lermina, viguier.
1406 : n. Michel Gastinel, viguier.
1407 : Jacques Barralier, viguier.
1408 : Louis Gaufridi, viguier.
1409 . Jacques Barralier, viguier.
1410 : Honoré Borély ou Borili, viguier.
1411 : Antoine Bérard, viguier.
1412 : Antoine Agnel, viguier.
1413 : Pons Isnard, viguier.
1414 : Antoine Basan, viguier.
1415 : Raimond Garnier.
1416 : Guilhem Crespin.
1417 : Jacques Boysson, viguier.
1418 : Bertrand Gaufridi, viguier.
1419 : Jacques Boysson, viguier.
1420 : Michel Gastinel, viguier.
1426 : Jean de Summa, écuyer.
1431 : Jourdan Tournatoris, viguier.
1432 : Bertrand Gaufridi, viguier.
1438 : n. Jacques Guilhem, viguier.
1439 : n. Jacques Suau, viguier.
1440 : Jean Dalphin, viguier.

1441 : Pierre Audibert, viguier, bachelier.
1446-47 : François Mazelier, viguier.
1457 : Jourdan Tournatoris, viguier.
1458 : Honorat Lyonnier, viguier.
1460 : n. Jacques Thomas, viguier, avocat.
1463 : Bertrand d'Aigremond, viguier.
1464 : Férréol Buisson, viguier.
1467 : n. Jourdan Tournatoris, viguier.
1468 : Claude Suau, viguier, avocat.
1469 : Saladin d'Anglure.
1469 : Pierre Roux, viguier.
1470 : Augustin Talamer, viguier.
1471 : Jean Girod, viguier, bachelier.
1472 : n. Jean Bon, viguier.
1475 : n. Agricol de Dignoscio, viguier, bachelier.
1477-78 : Laurent de Aribaldis, viguier.
1479-80 : Jean Brun, viguier, bachelier.
1481-2 : Jaufre Talamer, viguier.
1483 : Jaufre de Mouton, viguier.
1484 : Pierre Gasqui, viguier, avocat.
1485 : Fouquet Galabrun, viguier.
1486 : Pons de Reillane, viguier, bachelier.
1487 : n. Louis de Barras, viguier.
1488 : Pierre Martin, viguier, bachelier.
1489 : n. François de Barras, viguier.
1489 : Jean Reynaud, viguier, bachelier.
1490 : Claude Olivier, viguier.
1491 : Guilhem Pourquier, viguier, bachelier.
1492 : Pierre Mathieu, viguier, avocat.
1494 : Jean Reynaud, viguier, bachelier.
1495 : Barthélemy Sicole, viguier.
1495 : Bertrand Barles, viguier.
1499 : Raimond Melle, viguier, bachelier.
1500 : Baptiste Tournier, viguier.
1500 : Pierre Mathieu, viguier.
1510 : n. Mathurin Blancard, viguier, licencié.
1512 : Jean du Teil, licencié, viguier.
1513 : Laurent Marquès, viguier.
1515 : Agricol de Romanville, viguier, bachelier.
1521 : Jacques André des Isnards, licencié.
1528 : Boniface Gurget, viguier.
1529 : Barthélemy Ruffi, viguier.
1530-32 : Jean de Marçay, docteur en droit, viguier.
1533 : Claude de Port, licencié, viguier.
1534 : Antoine Reynaud, licencié, viguier.
1535-37 : Gaspard d'Arcussia, docteur en droit.
1564-1586 : Augustin Magnan.
1587-1614 : Melchion Magnan.
1615-1643 : Jean-Pierre du Teil.
1644-1675 : Polidore du Teil.
1676-1711 : Jean-Pierre du Teil.

VII

JURIDICTIONS SEIGNEURIALES

Les fonds des juridictions seigneuriales contenu dans l'inventaire, et dont nous avons déjà signalé la pauvreté et le peu d'importance, comprennent, avec des liasses de procédures civiles et de procédures criminelles, un certain nombre de cahiers ou de registres dits « matricules », où sont insérés les divers actes passés au greffe ; présentations, défauts, dénonces, rapports d'experts, prestations de serment, lettres de provision, etc. Ces registres, peu antérieurs au XVIIIe siècle, sont les seuls documents de ces collections pouvant présenter quelque intérêt, notamment au sujet des fiefs et de leurs possesseurs, mais très insuffisants pour l'histoire de ces judicatures. Le personnel de ces petites cours seigneuriales se composait ordinairement d'un juge, d'un lieutenant de juge ou « baille », d'un procureur juridictionnel, d'un greffier d'un ou plusieurs sergents.

Des ordonnances du sénéchal (1) plusieurs fois rappelées enjoignaient aux seigneurs ayant

(1) Ordonnances du 16 février 1609 et du 4 septembre 1670 (B. 1841 f° 170 et 1800 f° 72).

fiefs de nommer en leurs juridictions des officiers capables à peine de saisie de leurs fiefs, et à tous ces officiers, juges vice-juges, procureurs juridictionnels, etc., de comparaître par-devant le lieutenant général de la sénéchaussée pour être examinés, prèter serment et faire enregistrer leurs provisions au greffe dans le mois, à peine de nullité de procédure (1). Malgré ces mesures à part le juge, choisi d'ordinaire parmi les avocats, les autres officiers seigneuriaux étaient recrutés au hazard faute de mieux, la plupart du temps dans les cultivateurs ou les artisans « peu au fait de la justice » et le juge, pourvu parfois du plusieurs judicatures (2) et ne résidant pas d'habitude dans ces petites localités, l'instruction des causes se trouvait ainsi le plus souvent confiée à des officiers inexpérimentés.

La plus ancienne, sinon la plus importante de ces juridictions seigneuriales, était sans contredit celle de Manosque qui appartenait aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Guillaume IV, comte de Forcalquier, par sa charte de donation du 7 février 1207, avait concédé à l'Hôpital tous ses droits de haute, moyenne et basse justice, même avec connaissance des cas royaux (3). Sauf le droit d'appel, les baillis de Manosque jouirent entièrement de ce pouvoir juridictionnel jusqu'en 1790, même après l'édit de réformation. C'est ainsi qu'un arrêt du parlement de 1659 (4) ordonna au lieutenant criminel de Forcalquier de remettre aux officiers de l'Hôpital la procédure d'un meurtre sur un chemin public, qu'il prétendait instruire. Le choix et la nomination des officiers de justice de Manosque était réservés aux commandeurs et baillis ; mais ce droit était limité par les privilèges de la ville, d'après lesquels tous ces officiers devaient être gens de bonne renommée et capables de remplir leur charge (5). Ils ne devaient pas être originaires de Manosque. La durée de leurs fonctions n'était que d'un an, et ils ne pouvaient être nommés dans la même charge qu'à 5 ans d'intervalle (6). Le juge, choisi de préférence parmi les docteurs en droit et les avocats, avait pour assesseurs deux prud'hommes manosquains, dont il prenait l'avis pour l'application des peines (7). Le juge d'appel, créé en 1315 par l'Hôpital, était obligé comme le juge ordinaire de résider à Manosque (8).

Les archives de la cour hospitalière de Manosque analysées dans l'inventaire (B. 2318-2343), ne sont ni plus importantes ni plus anciennes que celles des autres juridictions seigneuriales ; elles se composent seulement de quelques liasses de feuilles d'audience (1781-1789), de procédure civiles et criminelles (1766-1789) et de 5 registres du greffe (1769-1789). La liste très complète des juges de Manosque que nous donnons ci-après a été empruntée en grande partie aux registres du greffe de la sénéchaussée, où ces juges faisaient enregistrer leurs titres de provision.

---

(1) Les procureurs juridictionnels et les greffiers furent par la suite dispensés de ces formalités (B. 1800 f° 504)
(2) B. 1401, 1433.
(3) Archives des Bouches-du-Rhône, H. 628.
(4) id. id. H. 659.
(5) Archives communales de Manosque, A. A. 1 f° 96.
(6) id. id. A. A. 1 f° 95.
(7) id. id. A. A. 1 f° 159.
(8) id. id. A. A. 1 f° 158.

Juges de Manosque

1565 : Barnabé d'Arnaud, docteur en droit.
1568 : Augier Mottet, id.
1570 : Antoine Cabre, id.
1572 : Etienne Lambellot, id.
1574 : Augustin-Jorna, id.
1576 : Louis Florens, id.
1578 : Pierre Boniface, avocat.
1579 : Henri Rabasse, docteur en droit.
1581 : Jean Figuet, id.
1582 : Melchion Magnan, id.
1583 : Jacques Nicolay, id.
1584 : Pierre Moniers sieur, du Castellet, docteur en droit.
1589 : Charles Nicolay, docteur en droit.
1595 : François Granier, avocat
1608 : Thomas de Galici, docteur en droit.
1610 : Jean d'Orgon, avocat.
1611 : Melchion de Berre, avocat.
1612 : Jean de Riquetty, avocat.
1613 : Esprit d'Arnaud, docteur en droit.
1615 : Scipion d'Arnaud, sieur de Lange, avocat.
1616 : Louis André, avocat.
1618 : Alexandre de Grasse-Montauroux, docteur en droit.
1619 : Jean de Perier, docteur en droit.
1620 : Jean Gueydan, avocat.
1629 : Nicolas Martelli, avocat.
1630 : Nicolas Flotte, id.
1632 : Martial Boniface, id.
1633 : François Bandolly, id.
1634 : Pierre Lacuin, docteur en droit.
1635 : François Chapard, id.
1636 : Balthasar Chaylan, avocat.
1637 : Melchion d'Augery, id.
1638 : J.-B. Regis, avocat au Parlement.
1639 : Augustin Jouve, id.
1640 : Joseph de Redortiers, avocat.
1641 : Honoré Bilhon, id.
1642 : Joseph Puech, id.
1643 : Jean-Baptiste Vincent, id.
1644 : Melchion Mayne, id.
1645 : François d'Hortigue, id.
1646 : Etienne de Gassendy, id.
1647 : Pierre de Galifet, docteur en droit.
1648 : Jean-François de Berre, sieur de Saint-Julien-d'Asse. avocat.
1649 : Marmet Valcroissant, avocat.
1653 : François d'Hortigue, id.
1654 : Jean Piolle, id.
1655 : Jean-André de Thomassin, avocat.
1656 : Pierre Gautier, docteur en droit.
1657 : Antoine Bouyer, avocat.
1658 : François de Bosque, avocat.
1669 : Joseph Viany, avocat.
1670 : Christol Viany, docteur en droit.
1672 : Balthasar Magnier, avocat au Parlement.
1673 : François Alphéran, avocat.
1678 : Pierre Bonardy, docteur en droit.
1680 : Pierre de Jeaufroy, id.
1683 : Antoine de Roux, sieur de la Pérusse, avocat.
1688 : n. François de Chevalier, avocat.
1698 : Pierre Bernardy, avocat.
1699 : Joseph de Fresse, id.
1700 : Ange de Janon, id.
1702 : Ange Mouriès, avocat au Parlement.
1705 : Joseph Chaix, avocat.
1709 : Denis Anselme, avocat.
1710 : Joseph Eissautier, avocat.
1711 : Charles-Félix, Laugier, avocat.
1712 : Joseph-André Gassaud, id.
1714 : Jean-François Abel, id.
1722 : Joseph-Marie Silvy, id.
1726 : Joseph-Pierre Gordes de Rodulph, docteur en droit.
1729 : André-Gilles de Gaffarel, avocat.
1737 : Balthasar Bouche, id.
1748 : Joseph Gaudin, id.
1758 : François-Marie Gaudin, id.
1763 : Jean-Joseph Gaudin, id.
1769 : Louis-Bernard Constans de Beynes, ancien conseiller au Parlement d'Aix.
1770 : Joseph Eyriès, avocat.
1772 : Gaspard Castagny, avocat.
1777 : Joseph Dermitanis, id.
1779 : Joseph-Denis Audibert, avocat.
1780 : Jean-François Lamy, id.
1781 : Louis-Victor Trachel, id.
1782 : Jean-Joseph Puget, avocat au parlement.
1783 : Marius Maisse, avocat.
1784 : Louis Blanchardy, avocat.
1786 : Jean-Baptiste Chanut, avocat.
1789 : Joseph Moure, avocat.

VIII

RICHESSE DOCUMENTAIRE DE L'INVENTAIRE

Ce volume de l'Inventaire, où sont analysées les archives de la sénéchaussée de Forcalquier et celles de la plus grande partie des autres juridictions secondaires de cet arrondissement et de l'arrondissement de Castellane, met en lumière une foule de renseignements de toute nature, et de mentions utiles et précieuses pour l'histoire locale dans ses plus petits détails. Nous donnons ici pour terminer cette introduction un aperçu sommaire des ressources historiques du tome II, dont les tables générales feront mieux ressortir encore toute la richesse.

HISTOIRE CIVILE

Faits généraux. — Les guerres de religion et de la ligue ont laissé de nombreuses traces dans les registres de la sénéchaussée depuis la fin du XVI[e] siècle jusqu'au commencement du XVII[e]. Prise et reprise par les catholiques et les protestants avec pillages, démolitions et incendies de divers châteaux et places de la région : en 1562 Forcalquier, Sisteron, Lurs (B. 1514-1515) ; en 1563 Sigonce (B. 1751) ; en 1570 Peyruis (B. 1756) ; en 1584 Mane (B. 1861), etc. ; en 1574 suspension des audiences à cause des troubles (B. 1524) ; en 1584 Mise en arrestation d'Antoine de Coupes, évêque de Sisteron, et de son frère Cristophe, ligueurs (B. 1543) ; en 1590 démantèlement par ordre de La Valette, gouverneur de Provence, des châteaux et fortifications de Lincel, d'Ongles, de Saint-Maime, de Trouillas et autres lieux rebelles au Roi (B. 1494). Le maréchal de Lesdiguières réclame aux habitants de Sisteron 21.425 écus pour frais de guerre (B. 1556). Démolition des temples (B. 2019-2073). Mesures de répression contre les protestants (B. 1499) ; nombreuses relations sur les troubles religieux (B. 1751, 1756, 1760), etc.

Les épidémies ont aussi leurs mentions dans les archives judiciaires : pestes de 1582 à Mane et Saint-Michel, de 1588 à Lurs, de 1592 à Pierrevert. On y peut suivre pas à pas les étapes de la terrible contagion qui désola la Haute-Provence de 1629 à 1631, pendant laquelle les audiences de la sénéchaussée furent suspendues et reprises, puis le siège successivement transporté à Manosque et à Reillane suivant les progrès du mal (B. 1607-1608).

Personnages. — Les registres d'audiences nous ont transmis les noms des hommes politiques de l'époque. Les gourverneurs de Provence et les lieutenants du Roi A. de Gondi, Bernard de Nogaret, seigneur de La Valette, G. de Pontevès, comte de Carcès, etc. Les gouverneurs de Forcalquier : de Gueidan de Lévesque, etc. Les commissaires royaux : Jérôme d'Angenoust, conseiller au parlement de Paris, député pour le Roi à Forcalquier pour l'observation de l'édit de pacification ; de Lauzun, conseiller d'Etat chargé de l'établissement des présidiaux en Provence ; François de Pérussis, baron de Lauris, chargé des emprunts royaux en Provence, etc. ; les subdélégués de l'intendant, etc. On y voit figurer aussi les notabilités locales : Honoré de Laugier, seigneur de Porchères, académicien, Hiacinthe Boniface le juriconsulte célèbre, l'érudit Jacques Gaffarel, Gaspard de Réal, etc.

Histoire religieuse

Un contingent considérable de renseignements sur l'histoire religieuse de la région nous est apporté par les archives de chacune des juridictions.

Clergé régulier. — Mentions sur les abbayes, ainsi que sur leurs abbés, prieurs et religieux : abbayes de Lure, de Cruis, de Lérins, de Saint-Eusèbe (Vaucluse), de Montmajour, de Saint-Victor de Marseille, de Valsaintes, etc. ; commanderies et baillages de Saint-Jean de Jérusalem, Manosque, Avignon, Puimoisson, Gap, Nice, etc. Couvents d'hommes : Franciscains de Forcalquier, Carmes de Manosque, Minimes de Mane, Dominicains de Sisteron, Jacobins de la Baume, Augustins de Valensole, Servites de Reillane, etc. Couvents de femmes : Visitandines de Castellane et de Forcalquier, Ursulines d'Apt et de Sisteron, Clarisses et Bernardines de Manosque, etc.

Clergé séculier. — Mentions : sur les évêchés d'Apt, de Glandevès, de Sisteron et sur les évêques de Sisteron, notamment : Eymar de Rochechouart, Antoine de Coupes, ligueur célèbre, Toussaint de Glandevez, etc. ; sur les chapitres de Glandevès, de Sisteron, de Senez, de Saint-Mary de Forcalquier, etc., leurs prévôts, leurs chanoines, leurs prébendes ; sur les séminaires de Lurs, de Manosque (sa fondation en 1661), de Sisteron ; sur un très grand nombre de paroisses, prieurés, chapelles et tout le personnel éclésiastique, curés, chapelains, desservants, etc. ; sur la dîme (B. 1752-1860-2119, etc.) ; sur la vente des biens du diocèse de Sisteron en 1576 (B. 2000), etc.

Religion réformée, — Les plus anciens registres de la sénéchaussée fournissent des renseignements précieux sur l'établissement et l'exercice du protestantisme dans les arrondissements de Forcalquier et d'Apt et sur les principales familles protestantes : arrêts du conseil d'Etat et du parlement à ce sujet ; déclarations pour l'exercice de la religion à Banon par Aymar de Simiane (B. 1531), à Fontienne par dame Renée de Glandevez (B. 1532), à Saint-Etienne par Camille Legouche (B. 1644), à Valernes par Nicolas du Mas de Castellane (B. 1529), etc. Biens, droits et exercice de la religion à Forcalquier (B. 1552-1567-1615, etc.), à Manosque (B. 1562-1568-1858, etc). Mesures contre l'exercice de la religion ; saisie des biens des religionnaires (B. 1758), etc.

Histoire des communes

Les nombreuses liasses de procès civils, avec les titres, les enquêtes, les rapports qui les précèdent ou les accompagnent et les sentences qui les terminent, sont une source de documents très variés et pleins d'utilité au point de vue de l'histoire et des intérêts d'un grand nombre de communes. Nous citerons : Procès et mentions concernant les privilèges d'Annot (B. 1351), de Forcalquier (B. 1517, 1567), de Manosque (B. 1525, 1530) etc. ; au sujet des biens et droits communaux : Banon (B. 1806), Claret (B. 1757), Manosque (B. 1749), Pierrevert (B. 1814), Saint-Benoit (B. 1330), Mison (B. 1791), Gréoux (1832), Gigors (B. 1755), etc. Les archives judiciaires renferment en outre des documents sur l'administration municipale (B. 1751, 2014-2025) ; la vérification et la réduction des dettes communales (B. 2002 à 2010, 2038) et les impôts communaux (B. 1368-1560-2115) ; la police municipale (B. 1837, 2279), sur tous les officiers municipaux, conseillers, syndics, consuls, maires, trésoriers et autres agents, etc. ; les travaux, les édifices communaux, etc.

Histoire des familles

L'inventaire est particulièrement riche en documents sur les personnes. Les registres d'audiences, de présentations, de sentences, etc. sont remplis d'une infinité de noms de plaideurs et de plaideuses, venus de tous les points de la région pour intenter ou soutenir des procès. Leurs qualités, leurs emplois, leurs professions y sont mentionnés souvent avec des détails sur leurs fortunes et leurs droits, nécessaires pour les besoins de leurs causes. Toutes les classes de la société y sont représentées : nobles, bourgeois, artisans, cultivateurs et valets, le haut et le bas clergé, la magistrature et tout le petit monde judiciaire, les officiers ministériels, notaires, procureurs, les professions libérales : avocats, médecins, chirurgiens et professeurs, les industries et les métiers divers avec les ouvriers agricoles, etc.

L'inventaire possède en outre une mine plus féconde encore en documents sur l'histoire des familles ; ce sont les volumineux registres de l'insinuation de 1553 à 1789 (B. 2202-2255), où sont enregistrés in-extenso les contrats de mariage, les testaments, les partages de bien, etc., de tout le ressort du siège. Ces nombreux actes, longuement analysés, abondent en renseignements généalogiques très précieux et très intéressants sur les familles nobles en particulier, dont la sénéchaussée avait seule le droit d'insinuer les contrats. La noblesse provençale presque toute entière avec ses alliances y figure ainsi qu'un certain nombre de grandes maisons de France. Il suffira de citer : Adhémar de Monteilh de Grignan (B. 2222, 2235, etc.), Agout (B. 2212,2222, etc.), Albertas (B. 2110, 2234), Bouliers (B. 2214, 2220, etc.), Brancas (2214, 2226, 2239, etc.), Castellane (B. 2206-2215, 2231, etc.), Corriolis (B. 1645, 2221), Créqui (B. 1578), Glandevez (B. 2203, 2239, etc.), Lévy de Ventadour (B. 2218, 2219, etc.), La Tour-Gouvernet (B. 2115, 2216), Luxembourg (B. 2218, 2221, etc,), Oraison (B. 1426, 2204, 2230, etc,), Pontevès (B. 2211, 2243, etc.), Rohan (2247), Sabran (B. 1545, etc.), Simiane (B. 2207, 2214, etc.), Villeneuve (B. 2211, 2217, etc.), Vintimille (B. 2210, 2236, etc.), les nobles verriers bas alpins (B. 1844, 2204, etc.), etc. etc.

Histoire des fiefs

Les renseignements sur les fiefs et arrières fiefs, sur les fiefs bas-alpins principalement, sont aussi nombreux que pour les personnes nobles, dont les noms sont toujours accompagnés de l'énumération complète de leurs titres et de leurs domaines.

Instruction publique

Instruction primaire. — Fondations d'écoles (B. 1311, etc.). Personnel des régents, à Forcalquier « un escolier en droit » (B. 1615) ; à Manosque 2 régents dont un docteur en médecine (B. 1621) ; à Lurs, Céreste, Reillane, Fugeret, Viens, Vachères, etc. Rétribution scolaire : fixation du taux (B. 2137, 2266). La nourriture des maitres faisait partie de la rétribution ; elle était payée soit par les parents (B. 1813), soit par les communes (B. 1621, 2137). Nous relevons un seul exemple de gratuité, à Céreste, où les habitants « avaient la faculté de mander leurs enfants à l'escole sans payer » (B. 1605 f° 361). Taux des leçons particulières « en chambre »

(B. 2137-2266) : un bourgeois de Reillane paye 12 livres 10 sols pour les leçons particulières données à ses enfants durant 6 mois.

Instruction secondaire. — La création des collèges comme celles des écoles dans le diocèse de Sisteron ne pouvait se faire qu'avec l'approbation écrité de l'évêque (B. 1670). Collège de Forcalquier, 2 classes dont une dirigée par un « maitre ès arts » (B. 1611). Les régents de collège font représenter aux élèves la tragédie de Saint-Polyeucte, « pour les habituer à paraître en public » (B. 2170). Collège de Manosque dirigé en 1612 par un bachelier en théologie (B. 1810) etc.

Hopitaux et œuvres de bienfaisance

Mentions sur les hôpitaux (biens et legs) : Saint-Martin de Castellane, Saint-Jacques d'Entrevaux, Hotel Dieu, Saint-Lazare de Forcalquier, Sainte-Barbe de Manosque, etc. (B. 1575, 1613, 1751, 2129, etc.), Fondations de « corps de charité » à Forcalquier, à Mane, à Manosque, à Pierrevert, etc. (B. 2238, 2239). Dames de la Miséricorde, et autres œuvres de bienfaisance (B. 2113, 2117, 2139, etc.)

Agriculture

Détails nombreux sur : la culture, les défrichements (B. 1351, 1362, 2320, 2262, etc.). Les ouvriers agricoles et leurs salaires (B. 2275, 2309, 2312, etc.) ; les fermages (B. 2108, 2111, 2218, etc.) ; les bestiaux (B. 1752, etc.), etc.

Industrie

Renseignements concernant : les métiers divers et apprentissages (B. 1831, 1838, 1842, etc.). Exploitation des mines de Saint-Maime et de Dauphin, de Saint-Geniez, de Verdaches (B. 1578, 1812. 1832, 2214, etc.). Fabriques de draps (B. 1337, 1358, 1837, 2125, etc.) ; de bas, etc. ; tanneries (B. 1361, 1823, 2134) ; fonderie de cloches à Forcalquier (B. 1809), etc.

Commerce

Détails relatifs : au prix et à la valeur des marchandises (B. 1776, 2068, 2108, 2283, etc.), du blé, denrées, vin, etc. (B. 1659, 1819, 2069, etc.) ; aux monnaies (B. 1547, 1757, 2279, etc.) ; aux poids et mesures (B. 1810, 1834, 2134, etc.) ; aux foires et marchés (B. 1494, 1515, 1761, 1827, etc.).

Nous pourrions mentionner encore bien d'autres renseignements sur les personnes et les choses révélés par l'inventaire ; mais, bien qu'incomplet, ce résumé nous a paru suffisant pour faire apprécier la richesse documentaire de cette publication.

Nous espérons qu'elle ne sera pas sans utilité pour les chercheurs, et qu'elle pourra contribuer au développement des études historiques sur le département.

M.-Z. ISNARD.

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements, Baillages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies.)

JURIDICTIONS ROYALES*

ANNOT.

B. 1306. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1688-1784. — Officiers de justice et praticiens. — Information sur « la vie, mœurs et religion catholique de Mᵉ Joseph Durand, notaire royal, d'Annot », et sentence de réception dudit Durand « en l'estat et office de procureur postulant en la juridiction royale d'Annot », 16 décembre 1688. — « Permission donnée par Joseph Depras, juge royal des villes d'Entrevaux, Guillaumes, Annot et dépendances », à Gaspard, Feraud, d'Annot, d'exercer l'office de sergent, « attendu que les officiers de sa justice sont décédés, ne restant uniquement que le nommé Bruny, qui se trouve incommodé pour accélérer les affaires », 26 avril 1709. — « Verbal de réception à l'office de sergent ordinaire de Saint-Benoît, et nomination de Jacques Torcat, au requis des sieurs maires et consuls dudit lieu », 7 novembre 1716. — « Comparant avec ordonnance de réception de Mᵉ Balthazar Béroard, notaire royal, d'Annot, « en la régie et exercice des offices de tiers référendaire, curateur de despens, receveur et contrôleur des amendes, épisses sabatines et vacations, greffier, garde conservateur des minutes des arrêts, sentences, etc., enquêteur et commissaire examinateur, contrôleur des déclarations des dépens, syndic des communautés de procureurs et huissiers, garde des archifs des cours et juridictions et autres », 11 janvier 1717. — « Inventaire des pièces du greffe de la juridiction royale d'Annot tant civiles que criminelles, remises par Mᵉ Jean Béroard, cy-devant greffier, à Mᵉ Joseph Roccas, greffier en chef et fermier des droits dudit grefle », 19 septembre 1720. — « Tableau de la prestation de serment » des officiers de justice et praticiens d'Annot par-devant Honoré Loques, juge royal, « se sont présentés : Mᵉ Joseph Durand, lieutenant de juge, Pierre Roccas, greffier, Augustin Verdollin et Joseph André, notaires royaux, Jean Roccas et Jean-Baptiste Reboul, praticiens », 11 octobre 1736. — Informations sur les bonnes vies et mœurs et sentences de réception en « l'office de conseiller du Roy, secrétaire greffier, maire ancien, mi-triennal » : de la communauté du Fugeret, pour Jacques Pellegrin, 30 août 1746 ; — de la ville d'Annot, pour Joseph André, 26 août 1746 ; — de la communauté de Méailles, pour Jacques Mandine, 2 août 1748. — Ordonnance de prestation de

* Relevant de la Sénéchaussée de Castellane.

serment de Mᵉ Joseph André, avocat, « pour postuler en la judicature royale d'Annot », 2 janvier 1749. — Informations sur les bonnes vies et mœurs, requêtes et sentences de réceptions en l'office d'huissier ordinaire de la juridiction royale d'Annot, pour Jacques Roux, 10 mars 1769 ; — pour Honoré Verdollin, 3 juillet 1777 ; — pour Antoine Roccas, 19 août 1784, etc.

B. 1307. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1688-1745. — Présentations des demandeurs et des défendeurs : Jean Chabert, de Marseille, contre Jean Blanc dit La Flote, de Méailles, 30 décembre 1688 ; — Jean-Baptiste Bernardy, docteur en médecine, d'Entrevaux, 13 mars 1706 ; — Jean-Jacques Trabaud, « marchand muletier », 29 décembre 1710 ; — Catherine de Loménie, veuve de Jean Roux, d'Annot, 16 juillet 1714 ; — damoiselle Anne Roccas, 25 mai 1730 ; — damoiselle Marianne Béroard, veuve de Pierre de Montblanc, chirurgien, d'Annot, 8 août 1740 : — Christophe Germain, tailleur d'habits, d'Annot, 8 octobre 1740 ; — Mᵉ Honoré Blanc, notaire royal, du Fugeret, 8 août 1741 ; — Honoré Philip, « conseiller du Roy, maire d'Annot », 12 mars 1742 ; — « sieur », Jacques Mandine, bourgeois du Fugeret, 6 décembre 1742 ; — Mᵉ Bernard, avocat en la cour de Castellane, 6 février 1743 ; — Honoré Jacomet, tisseur à draps, du Fugeret, 29 juillet 1743 ; — Marguerite Remusat, veuve de Jean Sigaud, de Saint-Benoît, 1ᵉʳ juin 1744 ; — Jacques Henricy, « hôte du pont du Castellet », terroir de Saint-Benoît, 21 décembre 1744 ; — Jean-Baptiste Fabre, maître tanneur, d'Annot, 5 mars 1745 ; — Pons Mège, tuilier, du Fugeret, 26 août 1745, etc.

B. 1308. (Liasse) — 178 pièces, papier.

1760-1770. — Présentations des demandeurs et des défendeurs : Joseph Malavard, de Sausses, 10 juin 1760 ; — Joseph Gras, « chirurgien médecin », de Castellane, 14 mai 1761 ; — sieur Sauveur Matty, bourgeois d'Annot, contre dame Marie-Lucrèce Claris de Pontevès d'Ubraye, 9 novembre 1761 ; — Mᵉ Jacques Verdollin, avocat en la cour, d'Annot, 22 février 1762 ; — Antoine-Chrysostome Feraudy, docteur en médecine, d'Annot, 18 avril 1762 ; — Jean-Baptiste de Montblanc, maître chirurgien, d'Annot, 14 octobre 1762 ; — Auguste Gras, charpentier, du Fugeret, 30 août 1763 ; — damoiselle Marie Roux, veuve d'Antoine Roccas, négociant, d'Annot, 1ᵉʳ juin 1764 — Dominique Cibile, du hameau de Rouaine, 10 octobre 1765 ; — Françoise Travertier, originaire d'Annot, résidant à Marseille, 14 mai 1766 ; — messire Jean-Baptiste Vernoux, « prêtre, curé de Sainte-Eulalie, au diocèse d'Uzès », 13 mai 1768 : — Pierre Brouchier, contre Mᵉ Joseph André, avocat, seigneur en partie de Collongue, 7 janvier 1769 ; — les héritiers du sieur Joseph Blanc, sieur du Coulet, 18 août 1769 ; — Honoré Verdollin, sous-brigadier des fermes du Roi, 1ᵉʳ septembre 1769 ; — Jacques Beraud « et autres intéressés au canal de *Buontes*, terroir du Fugeret », 26 mai 1770 ; — Jean-Julien Genty, maître sculpteur, d'Annot, 24 juillet 1770 ; — Mᵉ Honoré Hugues, notaire royal, du Puget-Théniers, 21 septembre 1770, etc.

B. 1309. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1771-1778. — Présentations des demandeurs et des défendeurs : damoiselle Christine Durand, fille de feu sieur Sperit Durand, coseigneur de Sausses, 13 mai 1771 ; — Antoine Blachas, de Saint-Benoît, « déclarant ne faire cette présentation que pour décliner la juridiction du juge royal d'Annot », 16 août 1771 ; — Honoré Robion, praticien, d'Annot, et messire Jean-André Robion, prêtre, son frère, 13 octobre 1771 ; — sieur Joseph-Antoine André, « facturier à draps », d'Annot, 14 décembre 1771 ; — messire Jean-Joseph Durand, « prêtre chapelain du lieu de Briançon », 24 février 1773 ; — Mᵉ Louis Pellegrin, « officier royal », 18 mars 1774 ; — de Théas, seigneur d'Andon, contre messire Honoré-Bruno de Rabiers, prêtre, d'Annot, 1ᵉʳ juillet 1775 ; — Honoré de Loménie, « facturier à draps », d'Annot, 10 janvier 1776 ; — messire Antoine Roux, prêtre, curé de la paroisse d'Annot, 9 août 1776 ; -- Simon Martiny, négociant, de Riez, 3 septembre 1776 ; — Jean Jacques, greffier commis d'Annot, 19 mars 1777 ; — Jean-Baptiste Rabon bourgeois d'Annot, 16 mars 1778, etc.

B. 1310. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1680-1690. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Mᵉ Baptiste Brun, huissier au siège de Castellane, demande payement des frais d'un exploit, s'élevant à 13 livres 3 sols, 23 janvier 1686 ; — Antoine Garnier, « hoste », d'Aurent, pour paiement de 36 sols dépensés en son logis par Pierre

Agnel, d'Argenton, 23 mars 1686 ; — Gaspard Roccas, « potier à estain », d'Annot, contre Angelin Rabier, maçon, 17 mai 1686 ; — Raphaël Bernard, marchand, d'Entrevaux, contre Pierre Garcini, « maître apothicaire », d'Annot ; — pour damoiselle Marthe Fontainier, veuve et héritière de sieur Honoré Maurin, médecin, d'Annot, 14 janvier 1687 ; — Jean Fortoul et messire Charles Fortoul, prêtre, résidant à Seyne, déclarent renoncer à l'héritage de Mᵉ Gaspard, notaire royal de Méailles, leur père, 22 avril 1687 ; — Mᵉ Joseph Durand, notaire royal, d'Annot, contre Gaspard Carbonelly, docteur en médecine, dudit lieu, 5 mai 1687 ; — Mᵉ Jean Garnier, avocat, résidant à Digne, contre Antoine Beroard, marchand, d'Annot, pour paiement « d'un contrat d'obligé de 445 livres », 22 mai 1687 ; — messire Antoine André, « protonotaire apostolique, habitant à Lambesc », contre messire Pierre Matty, prêtre, résidant à Marseille, 27 septembre 1687 ; — messire Esprit Roubin demande paiement de 3 livres 15 sols « pour cense d'une terre », qui lui est due en qualité de prêtre desservant la chapelle des frères pénitents de Méailles, 29 octobre 1687 ; — pour noble Jacques de Rabier, « sieur du Plan-de-Grairoles », 14 février 1688 ; — pour Mᵉ Jean-Baptiste Pellegrin, « notaire royal du lieu de Méailles, habitant au Fugeret », 29 mars 1688 ; — pour nobles Annibal de Gay, sieur de Villevieille et François de Gay, sieur des Champs, frères, résidants au Castellet-lès-Sausses, 23 décembre 1688 ; — pour Gaspard Tarpon, chirurgien, d'Annot, 14 mai 1689 ; — pour Nicolas Augarde, « marchand blanchier », de Riez, 9 janvier 1690 ; — Antoine Bernard, maître chapelier, d'Annot, contre Antoine Roccas, consul de ladite ville, 19 septembre 1690 ; — messire Antoine Pellegrin, vicaire perpétuel de la Mure, 27 septembre 1690 ; — messire Joseph Honoré, prêtre, du Fugeret, 9 novembre 1690, etc.

B. 1311. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1700-1710. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Cassandre Hémeric, contre Henri André, son mari, 24 janvier 1701 ; — messire Christophe Sauvan, prieur de Méailles, demandeur en dommages « pour l'introduction d'un fol chemin dans ses terres », contre Augustin Bonnet, 23 février 1701 ; — messire Honoré Verdollin, vicaire perpétuel d'Annot, contre Antoine Roccas, greffier de la communauté d'Annot, 23 février 1701 ; — « Comparant » par lequel messire Raphaël Aubert, prêtre, bachelier en théologie, et Mᵉ Balthazar Aubert, conseiller du Roi au siège de Castellane, déclarent faire donation de 1.000 livres, en faveur de la communauté du Fugeret, pour « le revenu estre employé à un régent, qui sera prestre célébrant, pour enseigner et donner l'éducation à la jeunesse », 16 mars 1701. — Causes civiles : pour Mᵉ Jean Aubert, notaire royal, du Fugeret, 18 avril 1703 ; — pour messire Dominique Carbonel, prêtre et vicaire de Thorame-Basse, 28 avril 1703. — Ordonnance prescrivant l'insinuation « de la donation et fondation de 720 livres de capital pour l'establissement d'un régent pour l'éducation de la jeunesse », à Méailles, par messire Pierre Sauvan, ancien prieur dudit lieu, 22 novembre 1703. — Causes civiles : pour Mᵉ Joseph Roccas, « notaire et greffier royal en chef et procureur en la judicature d'Annot », 2 octobre 1704 ; — pour Pierre Trabaud, marchand, de Sospel, au comté de Nice, contre Louis Mandine, notaire royal du Fugeret, 19 juin 1705 ; — pour messire Louis Rainaudi, prêtre et vicaire perpétuel de Saint-Benoît, 24 novembre 1706 ; — pour « sieur » Pierre Taxil, marchand de Digne, 21 janvier 1707 ; — pour Marie Roccas, « fermière du double piquet de la ville d'Annot », 10 novembre 1707 ; — pour messire Honoré Clenchard, prêtre et curé de Vinsobres, 22 mars 1709 ; — Mᵉ Balthazar Béroard, notaire royal, de Braux, contre les hoirs de Pierre de Loménie, 12 octobre 1709 : — pour sieur Louis Corporandy, seigneur d'Auvarre, 8 avril 1710, etc.

B. 1312. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1711-1720. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : pour Mᵉ Joseph Durand, notaire et procureur d'Annot et coseigneur de Sausses, 21 mars 1711 ; — Joseph Liautaud, marchand de Digne, contre François Bouquet, cardeur à laine, 20 avril 1711 ; — pour Jacques Guion, marchand d'Annot, 20 octobre 1712 ; — pour Noël Dauvillon, maître maçon d'Antibes, « travaillant de son mestier en la ville d'Annot », 14 mars 1713 ; — pour « les recteurs des luminaires *Corpus Domini* et N.-D. du maître-autel, d'Annot », 14 mars 1713 ; — pour messire Louis Rainaudy, chanoine en l'église de Glandèves, 27 octobre 1714 ; — pour Joseph Gontard, boulanger, de Barjols, 13 avril 1715 ; — Anne Mandine, contre Joseph Blanc, bourgeois, de la Colle-Saint-Michel, 23 décembre 1717 ; — pour Marguerite Lautier, épouse du sieur Pierre Charier, bourgeois de Saint-Auban, 16 mars 1718 ; — messire Antoine Courtès, « chanoine en l'église collégiale de Pignans, prieur du Fugeret, de Saint-Pierre-au-Pin et de Saint-Jean-des-Salles, résidant à Aix,

contre Mᵉ Honoré Blanc, notaire, du Fugeret, 7 juillet 1719 ; — pour messire Jean-Baptiste Beraud, prêtre et vicaire du lieu de la Croix et recteur de la chapelle Sainte-Madeleine, de Braux, 16 janvier 1720 ; — Jean-Jacques Trabaud, hôte, contre Jacques André et André Roubion, consuls d'Annot, pour le paiement « d'un souper donné, de l'ordre desdits consuls, à 41 personnes, sur le pied de 15 sols par teste, y compris 18 sols pour casse », 19 juin 1720, etc.

B. 1313. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1724-1734. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Suzanne Verdolin, « tenant pour suspect Mᵉ Joseph Roccas, greffier, le requiert de commettre un greffier pour écrire en sa procédure contre Joseph André », 4 septembre 1724 ; — Gaspard de Loménie, « maître tisseur à draps, d'Annot », contre Marie de Loménie, sa sœur, 6 juillet 1725 ; — pour Honoré Fortoul, « pauvre homme vieux et caduque, valétudinaire et âgé de 90 ans, de Méailles », 6 juillet 1625 ; — pour Melchior-Ignace de Rabier, seigneur de Pont-Julien, 4 novembre 1726 ; — pour sieur Joseph Calve, fermier de Mgr l'évêque de Glandèves, 5 décembre 1727 ; — pour Joseph Barbaroux, marchand de Colmars, 16 septembre 1729 ; — pour Jacques Honoré « soldat milicien de la communauté du Fugeret », 10 septembre 1731 ; — Benoît Mandine, praticien, demande paiement de 18 livres 8 sous, prix de « 8 panaux de bled froment », 7 avril 1734 ; — messire Louis Sauvan, prêtre et prieur de Méailles, contre sieur Joseph Sauvan, « officier dans le régiment d'Aunis », 8 mai 1734, etc.

B. 1314. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1735-1741. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Pierre et Laurent Malavard, de Sausses, contre Honoré Chabaud, maître teinturier d'Annot, 25 juillet 1736 ; — pour Pierre Autrand, « scieur à bois », du Fugeret, 31 août 1736 ; — pour Joseph André, notaire royal d'Annot, 8 octobre 1736 ; — Joseph Coulet, « maître buratier* » d'Entrevaux, contre Jean-Baptiste Verdolin, « maître parandurier », d'Annot, 19 décembre 1736 ; — pour Honoré Philip, « conseiller du Roy, maire perpétuel d'Annot », 16 octobre 1737 ; — pour les hoirs de sieur Arnaud, de Piloubier, 13 mai 1739 : — pour messire César d'Henri de la Mottière, prêtre de l'Oratoire, résidant à Saumur, dans la province d'Anjou, 7 août 1739 : — Augustin Raynaud demande à être maintenu en la possession « d'une terre peuplée de châtaigniers, au quartier de *la Blache*, terroir du Fugeret, « 5 octobre 1739. — Ordonnance portant prestation de serment pour Balthazar Beroard, notaire, nommé « greffier commis » par Mᵉ André, « greffier ordinaire de la juridiction d'Annot », 5 octobre 1739 ; — pour noble Joseph de Saqui, héritier de Catherine de Gaillard, sa mère, et de damoiselle Gabrielle de Saqui, veuve du sieur André Riboty, de Toulon, 21 octobre 1746 ; — pour Honoré Talaur, « boucher actuel de la communauté de Fayence », 24 avril 1741 ; — Louis Pellegrin, praticien, du Fugeret, renonce à l'héritage d'Anne Mandine, son aïeule maternelle, 20 octobre 1741, etc.

* Fabricant de bure.

B. 1315. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1742-1750. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : pour M. Raphaël de Rabier, sieur de la Baume et de Châteauredon, 11 avril 1742 ; — pour Mᵉ Joseph André, notaire royal et receveur des Domaines du Roi à Annot, 30 juillet 1743 ; — pour sieur François d'André, écuyer, d'Annot, 20 novembre 1743 ; — Mᵉ François Bernard, avocat, de Castellane, contre Ursule Philip, veuve de Pierre Roccas, notaire royal, d'Annot, 20 novembre 1743 ; — pour Catherine Reboul, veuve de Mᵉ Jacques Gras, notaire royal et procureur au siège de Castellane, 4 juin 1745 ; — pour Joseph Philip, au sujet de la possession « d'une aire au quartier des *Guillenous*, terroir de Braux », 27 janvier 1746 ; — pour le maire et consuls d'Annot, contre Joseph-Antoine Rouelle, maçon, au sujet de l'exécution « d'une convention pour la construction d'une chapelle au quartier de *Vérimande* », 21 juin 1749 ; — pour messire François Roccas, « prêtre, curé d'Arbourse, en Bourgogne », 21 juin 1749 ; — pour Joseph Rolland, muletier, de Méailles, 28 novembre 1750 ; — pour Marguerite Brun, au sujet de la possession d'une terre au hameau de Rouaine, quartier dit *la-Combe-des-Pras*, 23 décembre 1750 ; — pour messire Marie-Antoine de Moricaud, de la ville d'Aix, seigneur de Soleihas, 23 décembre 1750, etc.

B. 1316. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1751-1757. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : pour sieur Louis de Durand, de

Saint-Antonin, officier au régiment de « Maugiron-Cavallerie », 12 juin 1751 ; — Mᵉ François Laurent, avocat en la cour, « commis à la régie des bénéfices vacants dépendant de l'abbaye de Saint-Victor, Marseille », contre les héritiers de messire Pierre de Moricaud, prieur du Fugeret, 24 novembre 1751 ; — Jacques Henricy, hôte, du Pont-du-Castellet, terroir de Saint-Benoît, contre Joseph Soloman, officier royal, d'Annot, 20 juillet 1752 ; — pour Honoré Coullet, bourgeois de Rigaud, 12 octobre 1752 ; — pour Angelin Gras, « maître broquier* », de Peyresc, 20 juin 1753 ; — la communauté d'Annot contre François Fabre, maréchal à forge, pour l'obliger à « fournir à tous les habitants de la ville les tuiles qu'ils lui demanderont, suivant l'accord passé à cet égard dans la délibération du conseil », 5 mars 1754 ; — messire François Bœuf, « prêtre, prieur curé de Colmars », contre Joseph Reboul, « maître chirurgien de l'escadre de la sacrée religion de Malte », 19 février 1755 ; — messire Jean Galfard, prieur, curé de Beauveser, contre Honoré Mandine, bourgeois du Fugeret, au sujet d'une créance de 3,150 livres, 19 février 1755 ; — pour messire Antoine Roux, bachelier en théologie, vicaire perpétuel d'Annot, 8 octobre 1755 ; — Mᵉ Louis Richerme, avocat, « trésorier des troupes de la ville de Marseille », contre Sperit Durand, coseigneur de Sausses, « en qualité de légitime administrateur de Mᵉ Jean-Baptiste Durand, son fils, avocat en la cour », au sujet d'un prêt de 72 livres fait à ce dernier « pour acquitter les frais de ses grades en passant avocat et pour payer sa pension », 27 août 1756, etc.

B. 1317. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1758-1768. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : Antoire Guérin, « joueur de fifre », de Sausses, contre les consuls d'Annot, pour le paiement de 5 livres, 27 janvier 1758 ; — pour Pierre-Joseph Levens, négociant, de Grasse, 8 août 1758 ; — Jean Isnard, chapelier, habitant du lieu Gueydan, contre Jacques Verdolin, tisserand, d'Annot, « pour le paiement de 14 livres 16 sols du loyer de 4 années d'une partie de maison », 19 décembre 1759 ; — pour dame Françoise-Antoinette de Martiny, veuve de Jean-Baptiste de Bon, de Castellane, 13 octobre 1760 ; — messire Jérôme Durand, vicaire perpétuel de Saint-Benoît, contre Jean-Baptiste Brouchier, tailleur d'habits, d'Annot, 30 mai 1761 ; — pour sieur François Salamite, négociant, d'Entrevaux, 29 janvier 1762 ; — pour Marie Roccas, épouse de Mᵉ Louis Pellegrin, « huissier royal », d'Annot, 9 janvier 1765 ; — pour Honoré Astier, maître en chirurgie, de Vergons, 11 juin 1765 ; — pour Claire Paul, veuve de Valentin Mistral, de l'Iscle, hameau de Vergons, 3 juin 1767. — « Réquisition par le procureur du Roy en cette judicature royale d'Annot, demandeur en audience extraordinaire pour y être lue, publiée et enregistrée la déclaration du Roy, concernant les vagabonds et gens sans aveu », 14 mars 1768. — Causes civiles : pour Honoré Roccas, « fabricant de bas », d'Annot, demandeur en nullité des accords passés avec Antoine David, attendu « qu'il ne s'est pas rendu dans la maison dudit Roccas pour travailler à son apprentissage », 31 août 1768, etc.

* Boisselier.

B. 1318. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1769-1775. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : pour Joachim Pic, tisserand, de Saint-Benoît, 27 septembre 1769 ; — contre Pierre Brouchier, au sujet de l'inexécution d'un contrat par lequel « il s'était loué à Joseph André pour deux mois, à raison de 9 livres par mois », 13 juin 1770 ; — pour messire Honoré-Bruno de Rabier de la Baume, prêtre, 10 octobre 1770 ; — pour sieur Melchior Blanc, bourgeois de la Colle-Saint-Michel et coseigneur du Coulet, 2 décembre 1772 ; — pour messire Jean-André Robion, prêtre de l'Oratoire, résidant à Lyon, 7 février 1773 ; — pour Cécile Monge, veuve d'Angelin Roux, « vivant tisseur à toile et lieutenant du juge du lieu d'Allons », 31 août 1773 ; — pour Jean-Baptiste Barrety, maître menuisier, de Guillaumes, contre damoiselle Anne Sauvan de Méailles, « fille majeure », 31 août 1773 : — pour messire Jean-Baptiste de Rabier, seigneur de la Baume, Châteauredon et Pont-Julien, 10 mai 1775 ; — pour Jean-Michel Bourrely, « aubergiste de Saint-Baillon, hameau de Comps », 10 mai 1775 ; — pour Jacques Beraud, marchand de bas, résidant à Valauris, 10 mai 1775, etc.

B. 1319. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1776-1789. — Feuilles d'audiences. — Plumitifs. — Causes civiles : pour Jean Corporandy, négociant, de Puget-Théniers, 9 janvier 1777 ; le procureur du Roy à Annot demande « la cassation des actes de la

procédure, dans lesquels le sieur Moriès, commis au greffe, a écrit sous le dictamen de M. Robion, son beau-frère », 9 juillet 1777. — pour Jean-Joseph Guizol, « maître chaufournier », de Rouaine, 28 juillet 1779 ; — pour Jean-Baptiste-Emmanuel Gras, coseigneur du Bourguet, avocat en la cour, de Castellane, 15 mars 1780 ; — pour damoiselle Rossoline de Montblanc, 15 avril 1780 ; — pour Joseph Dalmaze, maître tuilier, de Saint-Benoît, 21 août 1782 : — pour maître Jean Roccas, notaire royal, d'Annot, 8 janvier 1783 ; — pour sieur Honoré Perrote, négociant, de Grasse, 14 mai 1783 : — pour Hyacinthe Guigues, de « Thorame-la-Haute », contre Alexis Blanc, sieur du Coulet, 14 mai 1783 ; — pour sieur Antoine Couton, bourgeois de Daluis, 19 janvier 1785 ; — pour Jean-Baptiste Feraudy, « entrepreneur des ouvrages de la Province », 18 avril 1787 ; — pour Mᵉ Jean Léotardy, notaire royal, de Thiéry, au comté de Nice, 14 octobre 1789, etc.

B. 1320. (Liasse). — 130 pièces, papier.

1686-1730. — Défauts : contre Antoine Philip, maître chirurgien, d'Annot, 29 novembre 1686 ; — à sieur Esperit Depras, bourgeois d'Entrevaux, et à sieur Antoine Bovery, seigneur du Puget-de-Rostang, 1ᵉʳ février 1701 ; — à Mᵉ Thomas Court, lieutenant de juge de Cabris, 12 avril 1704 ; — à messire Jean Simon, prêtre, chapelain d'Annot, 15 juin 1705 ; — à Balthazar André, docteur en médecine, d'Annot ; — à Pierre-Chauvetty, maître chirurgien, résidant à Saint-André, 14 janvier 1713 ; — à damoiselle Marguerite Garrus, du Fugeret, 21 avril 1718 ; — à sieur Jean Durand, seigneur de Sausses, 14 novembre 1727 ; — à Joseph Durand, notaire et procureur à Annot, coseigneur de Sausses, 17 septembre 1729 ; — pour Jean-Baptiste Boyer, marchand, de Rouaine, 10 octobre 1730, etc.

B. 1321. (Liasse.) 170 pièces, papier.

1731-1753. — Défauts : à Jean Berard, de Saint-Benoît, 20 novembre 1731 ; — à sieur Jean-Pierre Bénéguet, marchand, de Colmars, 2 janvier 1737 ; — à Michel Trabaud, « de Brignollet, hameau de Briançon », 17 juin 1738 ; — à Esperit Autrand, marchand mercier, de Méailles, 10 décembre 1743 ; — à Jean-Baptiste Balp, de la Colle-Saint-Michel, 27 janvier 1744 ; — à Louis Pellegrin, « mort civilement au monde, pour être condamné aux galères perpétuelles, travailleur à Annot », 4 mai 1750 : — à sieur Pierre Martel, marchand, d'Entrevaux, 11 septembre 1752 ; — pour noble Jean-Baptiste de Durand, d'Annot, seigneur de Sausses et d'Ubraye, 23 septembre 1752 ; — à Joseph-Étienne Groullet, muletier, de Vergons, 3 juillet 1753, etc.

B. 1322. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1754-1783. — Défauts : à Pierre et Jacques Aubert, frères, tisseurs à drap, du Fugeret, 4 novembre 1754 ; — à Antoine Dubourc, d'Aups, 28 novembre 1757 ; — à Antoine Bertrand, hôte, de Peyresq, 3 octobre 1760 ; — à messire Jérôme Durand, vicaire perpétuel de Saint-Benoît, 8 mai 1761 ; — à messire Jean-Joseph d'Ailhaud de Méouilles, curé d'Allons, 2 décembre 1761 ; — à Damasse Mieille, de la Colle-Saint-Michel, 18 juillet 1764 ; — « aux recteurs et administrateurs de l'Hôpital et Charité d'Annot », 19 novembre 1770 ; — à Honoré Clenchard, négociant, d'Annot, 25 juillet 1780, etc.

B. 1323. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1640-1690. — Sentences et ordonnances civiles : condamnant Isnard Gibellin à restituer à Catherine Gibellin, sa femme, sa dot consistant en « 80 escus à 3 livres, un lit garny, 6 chemises, 4 robes, une caisse de pin avec sa serrure et 2 brebis », 14 juin 1644 ; — ordonnant l'insinuation des contrats de mariage ; entre Laurent Verdolin, notaire royal, d'Annot, et Anne Bonnet, d'Entrevaux, 27 avril 1686 ; — entre Mᵉ Jean Bertrandy, notaire royal de Méailles, et Jeanne Fortoul, dudit lieu, 23 novembre 1686 ; — déclarant « qu'il est dû à Catherine Sauze 270 livres pour la restitution de sa dot, et la colloquant sur divers biens d'Antoine Trabaud, son mari, sis au terroir du Fugeret, quartiers dits : *la Bouisse, le Coulet, l'Hôpital, Champs-Chabas, Clos-de-Troins* », 29 novembre 1687 ; — ordonnant l'enregistrement de la renonciation de noble Balthazar de Rabier, seigneur de Châteauredon et de Verrayon, à un legs de 300 livres de pension à lui fait par messire Pierre de Rabier, prêtre, son frère, 9 février 1688 ; — ordonnant l'ouverture et publication du testament solennel de Balthazar de Rabier, à la requête de Louise de Trabaud, son épouse, et en présence de nobles Jacques et Gaspard de Rabier, sieurs de Châteauredon et du Plan-de-Gréolières, de messire Jean de Rabier, prêtre et chanoine en la cathédrale de Fréjus, de damoiselles Jeanne-Marie et Anne de

Rabier, et autres proches parents ». 5 juillet 1688 ; — ordonnant l'insinuation : de la donation de 300 livres faite par messire Joseph Honoré, prêtre, du Fugeret, à Jacques-Honoré, son frére, 28 septembre 1688 ; — de la donation de tous ses biens faite par Jacques Fournier à « Honorade et Authonone », ses sœurs, 9 juillet 1689 ; — autorisant l'ouverture et la publication du testament de messire Angelin Feraud, prêtre, 6 mars 1690 ; — condamnant les hoirs de Charles Blanc, « à désamparer à messire Charles Fortoul, prêtre, la terre dite *Pré-de-Gentilhomme*, à Méailles », 3 novembre 1690, etc.

B. 1324. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1700-1709. — Sentences et ordonnances civiles : « maintenant Joseph Sigaud en la possession de la terre dite *Labric*, terroir de Saint-Benoît », 16 janvier 1700 ; — au sujet du rétablissement d'un canal d'arrosage, au quartier de *Loutré*, terroir du Fugeret, et des droits des arrosants, 22 février 1701 ; — portant insinuation du contrat de mariage entre sieur Jean-Baptiste Reboul, de Courchon, et damoiselle Marie Reynaud, d'Annot, 3 novembre 1702 ; — condamnant Honorade Bonnet à payer à Honoré Philip, maître chirurgien, d'Annot, « 27 livres 17 sols, pour remèdes, emplastres, fournitures, vacations et soins pendant 55 jours à raison de 10 sols par jour », 28 juillet 1704 ; — portant « rangement » des créanciers de l'hoirie de Louis Brunias, d'Annot », 13 octobre 1705 ; — maintenant Joseph et Alexandre Rabier en la possession d'une terre « peuplée de châtaigniers, au quartier de *la Balme-Longue*, à Annot », 23 novembre 1706, etc.

B. 1325. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1710-1721. — Sentences et ordonnances civiles : portant avération d'un billet de 1,500 livres souscrit par messire Mathieu Sauvan, prieur de Saint-Jaume, 12 février 1710 ; — maintenant les hoirs de Jacques de Loménie en la possession de la bastide des *Gueines*, terroir d'Annot, 9 avril 1712 ; — autorisant Joseph Béroard « à contracter, avec l'assistance de son curateur, pour emprunter et s'obliger, parce que, étant dans le dessein d'étudier pour parvenir à l'état ecclésiastique, il a besoin de quelque argent ». 31 mai 1713 ; — maintenant messire Louis Sauvan, prieur de Méailles, en la possession de diverses terres, jardin et chénevière, aux quartiers dits : *la Condamine*, *les Couestes*, *Bussaillon*, *les Coulets*, *Champ-du-Moulin*, au terroir de Méailles, et au quartier des *Charles*, terroir du Fugeret, 30 juin 1718 ; — condamnant les hoirs de Jean Henricy au paiement de 120 livres léguées à messire François Barthélemy, prêtre et prieur de Daluis, 2 octobre 1719 ; — ordonnant le dépôt, entre les mains de Mᵉ Durand, notaire d'Annot, d'une somme de 600 livres due par la communauté de Saint-Benoît, à Mᵉ Balthazar André, docteur en médecine, et léguée par ce dernier à la Charité d'Annot, 5 septembre 1720, etc.

B. 1326. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1723-1752. — Sentences et ordonnances civiles : attribuant la moitié de l'héritage d'Antoine Simon à Mᵉ Joseph Roccas, notaire royal et procureur d'Annot, « comme ayeul maternel dudit Simon », 20 mai 1723 ; — autorisant « la liquidation et partage » de l'hoirie de Gaspard Fortoul, de Méailles, 21 juillet 1730 ; — condamnant Antoine Raud à faire tous les travaux de culture nécessaires à la propriété qui lui a été affermée au terroir d'Annot, 18 août 1740 ; — cassant et annulant, comme contraire aux règlements, l'acte de convention passé entre Honoré Philip, maire d'Annot, et damoiselle Suzanne Brun, son épouse, « portant leur séparation et autres pactes », 20 mai 1744 ; — maintenant sieur André Robion, marchand, « dans la faculté d'arroser sa propriété de *Trescleous* de l'eau du vallon de *Combe-Reynard* », terroir d'Annot, 18 décembre 1744 ; — au sujet « de la faculté, pour la communauté du Fugeret, de dériver l'eau qui sort de la terre du *Pra-de-Rainard* et de la conduire, par les propriétés inférieures. jusqu'à la tuilière qu'elle possède au quartier de *Chauche-Bas*, destinée à l'usage du public ». 7 janvier 1751, etc.

B. 1327. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1751-1790. — Sentences et ordonnances civiles : annulant et cassant l'acte de vente d'une terre à Braux, quartier du Villar, consentie par Louise Domenge au profit de Jean-Joseph Philip, au prix de 250 livres, 27 août 1756 ; — condamnant sieur Honoré Robion, bourgeois, à payer une obligation de 5,600 livres à Mᵉ Joseph André, avocat à la cour, 26 août 1761 ; — ordonnant le partage des biens, meubles et immeubles de la succession de Pierre Martel et de Marie Gibellin, de Saint-Benoît, 30 avril 1776 ; — ordonnant la mensuration et délimitation d'une terre dite *Serret* ou *Champ-Siroul*, au hameau de

Chaumie, 5 août 1782 ; — condamnant Jean-Victor Gayon à payer, au fermier général de M. le marquis de Sabran, la somme de 550 livres, « qui lui fut confiée et remise lors de l'acte de bail de la bastide *d'Asegay*, terroir de Montblanc », 9 juillet 1788, etc.

B. 1328. (Liasse). — 42 pièces, papier.

1643-1746. — Enquêtes civiles et verbaux divers. — « Sommaires preuves » : pour établir le mode de perception de la dîme des agneaux au lieu du Fugeret : « la coustume est que lorsque on prend la disme des nadons, on en prend de douze ung, de onze ung en rendant 3 deniers au maître, de dix en rendant 6 deniers, de neuf, neuf deniers, de huit, un soul, etc. », 4 mai 1643 ; — au sujet de la pauvreté d'Honoré Raud, « à cause de ses disgrâces, maladies, et mauvais marchés », 23 mars 1688. — Verbal de vérification de l'acte de révocation fait, par messire Pierre Sauvan, pour annuler une fondation de messes établie par lui en l'église de Méailles « à raison de 10 sols par messe », 25 septembre 1714. — Enquêtes : pour prouver que noble Gaspard Blanc, du Fugeret, doit une somme de 35 écus à Jeanne Masse, 3 novembre 1734 ; — sur les limites de la terre de *La Blache*, terroir du Fugeret, 19 octobre 1739, etc.

B. 1329. (Liasse). — 40 pièces, papier.

1751-1783. — Enquêtes civiles et verbaux divers. — Enquêtes : sur l'existence de la largeur d'un sentier ou passage au quartier dit : *Devers-la-Ville*, à Annot, 1er juin 1753 ; — pour prouver que les enchères de la ferme des montagnes pastorales du Fugeret se sont élevées à 120 livres, pour un an, 16 novembre 1762. — Verbaux : « d'accédit » pour l'apposition des scellés à la maison de Jean-Baptiste de Durand, sieur de Sausses, 3 février 1768 ; — de représentation et de vérification des quittances données par Jean-Dominique Giboin, de Gueidan, à sieur Jacques Henricy, consul de Comps, 15 juin 1770. — Enquêtes : au sujet de la construction « d'un canal ou béalage dérivant l'eau de *l'Avaire*, près de l'ancien pont du Fugeret, pour l'arrosage des propriétés inférieures », 8 novembre 1773 ; — sur la « décadence » de François Granier, d'Annot, 12 mai 1775 ; — sur la « décadence » d'Etienne Clenchard, de Saint-Benoît, 13 juin 1781, etc.

B. 1330. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1641-1749. — Rapports d'experts. — Estimations : par Me Charles Bovis et Marc-Antoine Perraud, avocats en la cour, « du domaine de la communauté de Saint-Benoît, avec indication et collocation des créanciers d'icelle », juin 1641 ; — du dommage causé aux herbages des montagnes du *Couyer*, et du *Plan-de-la-Mouisse* par « l'advérage de Barthélemy Gondran », 23 août 1656 ; — « d'un coupement de bois » fait aux quartiers dits *La Pinée*, le *Gros-Mélé*, le *Jas-de-Saint-Laurent*, etc , terroir de Méailles, 26 avril 1689. — Prestation de serment des experts chargés de procéder « à la séparation des biens nobles d'avec les roturiers possédés par noble Jacques Bayol, seigneur de Peiresc, greffier criminel en chef en la cour du parlement de Provence », 27 août 1704. — Évaluation du dommage causé par le défaut d'arrosage aux quartiers des *Preds-de-Gentilhomme*, *Sauclet*, *Vic-du-Ray* et *Champréas*, terroir de Méailles, 31 juillet 1736. — Partage « de tous les biens fonds communs à Jean-Jacques et à Joseph Rolland, frères, de Méailles, 7 septembre 1746. — « Vérification et reconnaissance » de deux écrits privés consentis par Joseph Mandine, marchand, à messire Louis Sauvan, ancien prieur de Méailles, 18 mars 1749, etc.

B. 1331. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1750-1782. — Rapports d'experts. — « Visites et estimations » : des terres de Thorame-Haute, annexées au prieuré du Fugeret », 6 août 1750 ; — des dommages causés au quartier de *Vérimande*, terroir d'Annot, « par les eaux qui ont versé du foulon à draps tenu par François Hémeric », 23 mars 1751 ; — des biens de Jacques Henricy, hôte du Pont-du-Castellet, terroir de Saint-Benoît, 1er mai 1753. — Vérification des bornes et limites « de la terre et bastide des *Syaux*, terroir de Braux, 17 juin 1773. — « Verbal d'opinion au sujet de l'arrosage des biens aux quartiers : *du Coin, des Sauves-d'Argenton* et du *Collet-Panouse*, terroir du Fugeret, 4 avril 1780. — Détermination du lit du ravin qui traverse le terroir de Saint-Benoît, au quartier du *Boucheiron*, 14 février 1781. — Liquidation et répartition des dépenses pour la construction d'un canal d'arrosage aux quartiers de *Bouentes* et *du Barlet*, terroir du Fugeret, 29 mai 1782, etc.

d'Annot » ; parmi les pièces : « sous-ferme des droits de double piquet d'Annot, à raison de 159 livres par an... les fermiers tiendront bureaux aux moulins pour mesurer les blés, sur lesquels ils prélèveront un droit de 2 sols par panal », 1709; — Jeanne Richerme, contre les hoirs de Jacques Verdollin, son mari, au sujet de la restitution de sa dot; parmi les pièces : contrat de mariage des susdits ; « cession de ses droits de légitime » par messire Claudon Verdolin, prêtre secondaire de Seillon, en faveur de Jeanne Verdolin, sa sœur, 1710; — pour Jacques Honoré, au sujet de la possession d'une source d'eau, dite *Le Fontanil*, au terroir du Fugeret, 1721, etc.

B. 1336. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1723-1746. — Procédures civiles. — Procès : par André et Angelin Robion, frères, au sujet de l'héritage de messire Antoine Robion, prêtre et curé de Regnie, qui avait fait donation de tous les biens qu'il possédait à Annot à Jean Roubion, 1723; — contre les rentiers du moulin d'Annot, au sujet du paiement de la ferme; parmi les pièces : acte de vente des moulins bannaux d'Annot, consenti, par Charles de Brès, en faveur du sieur Honoré d'Amicy, moyennant le prix de 5757 livres, 2 sols, 1727; — Marie Sauvan poursuit, contre messire Louis Sauvan, prieur de Méailles, le paiement d'une rente viagère de 30 livres, qui lui avait été léguée par messire Christophe Sauvan, en son vivant prieur de Méailles, 1730;— contre « le conducteur de l'eau pour l'arrosage du quartier de *La Croix*, à Annot», au sujet de la distribution de ladite eau, 1737, etc.

B. 1337. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1751-1790. — Procédures civiles. — Procès : contre le curateur d'Honoré Jacomet, « atteint de démence et imbécilité, au sujet de l'administration et régime de son bien », 1768; — par la communauté du Fugeret contre Dominique Gras, au sujet de « la construction d'un foulon à draps au-dessous du canal conduisant l'eau au moulin dudit lieu qui, par ce moyen, souffre un préjudice considérable du détournement de la dite eau », 1774;— pour Jacques Grac contre Melchior Dosoul pour l'obliger « à lui délaisser, par droit de retrait lignager, une maison qu'il avait achetée au lieu de Braux », 1785; — pour Jean Ruelle au sujet d'un marché de blé conclu avec Jean Brun, de Rouaine, 1790, etc.

B. 1338. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1640-1689. — Procédures criminelles. — Procès en adultère intenté par Madeleine Agnelle contre Louis Bonnet, de Méailles, 1644; — par Messire Joseph Roccassy, prêtre, contre messire Honoré Verdolin, vicaire d'Annot, pour avoir intercepté et recélé des lettres de messire Gaspard Roccassy, oncle du plaignant, prêtre du diocèse de Nîmes, « lettres qu'il n'a jamais vues ni lues ; », 1673 — contre divers qui, « de dessein prémédité, se sont jettés sur Honoré Hémeric, drapier, et ont meurtry tout son corps, lui ayant arraché tout le poil de la teste, enfoncé une coste, rompu un doigt de la main gauche », 1677. — « Exposition de plainte » par M[e] Laurent Verdollin, notaire royal, contre Gaspard Feraud qui, « par un fait prémédité, lui aurait tiré un coup de fusil chargé à cinq balles, et donné, à son bras gauche, deux des balles et une au petit ventre », 1687; — contre Joseph Autrand, accusé d'avoir causé l'avortement de Jeanne Mégasse en lui donnant des coups de pied au ventre 1689; — contre divers pour vols de raisins, etc. — Expositions de grossesses, etc.

B. 1339. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1690-1706. — Procédures criminelles. — Requête contre divers habitants du Fugeret qui, étant entrés dans la maison de messire Joseph Honoré, prêtre dudit lieu, « ont jeté tous les meubles par la fenêtre, ont fait sortir par violence le dit messire Honoré, se sont saisis des clefs, ensorte que, du depuis, il a esté obligé d'aller coucher au cabaret », 1690. — Procès contre Honoré Brun, soldat de la milice d'Annot, accusé d'avoir déserté, « en cette saison où la guerre est fort enflammée et que le Roy a besoin de monde », 1690. — Ordonnance du procureur du Roi en la juridiction d'Annot contre divers habitants de la viguerie, « qui sont sortis de nuit armés de fusils, espées et pistolets et autres armes pour aller faire des actes d'hostilités et invasions aux terres de S. A. de Savoye, sans aucun ordre exprès, ce qui peut causer de grands désordres dans le pays », 17 septembe 1690. — Procès : par Cassandre Hémeric contre Henri et Jean-Baptiste, ses fils, « pour mau-

vais traitement et abandon de sa personne », 1701 ; — contre divers pour batteries, injures, etc. — Expositions de grossesses, etc.

B. 1340. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1707-1712. — Procédures criminelles. — « Sentences définitives » : condamnant aux galères, « pour tout le temps qu'il sera en vie », Jean-Baptiste Brun, huissier, « convaincu d'assassinat commis, par un coup de fusil, sur la personne de Barthélemy Brun, de Rouaine », 17 octobre 1707 ; — portant condamnation, par coutumace, à la peine de la roue de Jean Garcin, « convaincu de fratricide en la personne de Augustin Garcin, du Fugeret, » 13 mars 1708 ; — portant condamnation au bannissement pour dix ans et à la marque contre Antoine et Gaspard Richelme, accusés « de crime de vol avec crochet dans une maison du lieu de St-Benoît », 20 septembre 1708. — Procès contre Joseph Durand, accusé de « rapt et enlèvement en la personne d'Honorade Garcin, » 1710. — « Ordonnance d'avération » d'un mémoire argué de faux, à la requête de messire Mathieu Béroard, prêtre et chapelain de la chapellenie de N.-D. de la Ville, fondée à Annot par messire Jean Traversery », 12 septembre 1710. — Placard annonçant la vente des biens « de Laurent Verdolin, prêtre d'Annot, accusé du crime de fausse monoye », 17 octobre 1711. — Procès contre divers pour vols de pain, etc ; — pour coups et blessures, etc.

B. 1341. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1713-1729. — Procédures criminelles. — Procès : contre Jean Requiston pour crime de rapt en la personne de Marie Rabon, d'Annot, parmi les pièces extrait de baptême des susdits, 1713 ; — contre Henri et Madeleine André, qui « avaient jetté des immondices et ordures sur le visage de Jean-Jacques Trabaud, mesme dans sa bouche lorsqu'il voulait parler, lui bouchant les yeux et lui gastant la cravate et l'habit », 1714 ; — contre Pierre de Montblanc, chirurgien, de Sausses, « pour injures, diffamations et soufflet », 1721 ; — Proçès-verbal sur la mort d'Antoine Bonnet » trouvé estouffé dans du fumier, au quartier du *Rochas*, près St-Joseph, à Méailles », 15 juin 1724. — Sentence condamnant Jacques Dozol, convaincu de vols commis à la campagne, » à estre battu et fustigé, nud de verges, par tous les lieux et carrefours de St-Benoît, et à être marqué et flétry sur l'épaule droite, avec un fer chaud, de la lettre V », 7 juillet 1725. — Verbal sur la mort de Marie Germain, tuée par la chute d'un gros rocher, « au terroir d'Annot quartier de *la Coste-d'Augéry*, à la balme de Lamy », 13 avril 1728, etc.

B. 1342. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1730-1739. — Procédures criminelles. — Verbaux sur les morts : de Théotiste Autrand, noyée dons le torrent de L'Avaïre à Annot, 12 juin 1730 ; — de François Lions, tué par le tonnerre au quartier des *Lunières*, 12 juillet 1731. — Procès contre cinq femmes d'Annot, accusées d'assassinat prémédité commis en la personne de Marguerite Reynaud, femme de Jean Germain », 1737 ; — contre divers habitants de Méailles qui, armés de fusils et de bâtons, avaient enlevé une quantité considérable de bétail du troupeau d'avérage de M. le marquis de Marignane, au quartier du *Ruch*, montagne pastorale de Méailles, affermée par le dit marquis, 1738. — Verbal sur la mort de Joseph Verdolin, noyé dans le canal touchant « le portail des *Valasses*, dit de Notre-Dame, à Annot, 1739, — Procès contre divers pour : excès, violences ; — vols de châtaignes. — Sentence condamnant aux galères à perpétuité Jacques Mandine, « convaincu de vol de toile avec effraction », 1739, etc.

B. 1343. (Liasse.) — 70 pièces, papier, 2 parchemins.

1740-1747. — Procédures criminelles. — « Verbal de descente au Fugeret pour constater que divers bancs placés à l'église par permission de M. le vicaire général de Glandèves, » ont été portés, pendant la nuit, sur le chemin qui va à la chapelle St-Pierre, où on les a brulés », 4 avril 1640. — « Plainte contre Me Joseph André, greffier royal de la juridiction d'Annot, » qui n'aurait pas fait procéder à un rapport d'experts ordonné par le juge pour constater un vol de gerbes au quartier du *Rayet*, » 20 octobre 1741. — Procès contre Jean-Baptiste Roccas, pour avoir insulté sieur Honoré Philip, maire d'Aurent, revêtu de son chaperon, » le poussant vivement, en lui disant : Je me fiche de toy et de ton chaperon », 1742. — Verbaux : sur la mort de Laurent Fabre, asphyxié dans une cuve à Annot, 24 octobre 1742 ; — sur l'incendie d'une maison de campagne au quartier de *la Coste*, près d'Annot, 19 août 1742. — Enquêtes : sur la mort

de Jacques Sauvan, âgé de 70 ans, « parti, depuis plusieurs mois, pour un voyage en Italie », 3 janvier 1746; — sur la mort de Jacques Guieu, « tombé dans un précipice affreux au lieu dit : *Les Chalanches-de-Rouaine* » 26 octobre 1747, etc.

B. 1344. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1748-1757. — Procédures criminelles. — « Acte de département de querelle consenti par noble Louis de Durand, sieur de Saint-Antonin, en faveur de Jean Fabre », 3 janvier 1748. — Procès : en séparation de corps, pour coups et mauvais traitements par Éléonore André contre Pierre Rabier, son mari, 1748; — contre Gaspard Audibert qui, « depuis longtemps, fait des attrapes et tend des pièges pour prendre les poules et les pigeons », 1748. — « Exposition de plainte » par Me Joseph André, avocat, remplissant les fonctions de procureur du Roi à Annot », contre Jean Feraud, qui était venu l'insulter « dans son salon », 18 janvier 1750. — « Accédit » au bois de *Félines*, appartenant à M. Claude Depras, coseigneur de Carros, pour constater « une coupe de chênes, que des particuliers de Montblanc ont portés au magasin du Roy pour le chauffage de la garnison d'Entrevaux », 18 janvier 1751. — Procès contre divers habitants d'Annot, hommes et femmes », pour troubles, libertinages, ivrogneries, subornation et corruption de jeunesse, appel en duel, insultes violentes de jour et de nuit », 1757. — Expositions de grossesses, etc.

B. 1345. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1758-1768. — Procédures criminelles. — « Accédit sur des dégradations de vignes au quartier des *Plantaux*, où trois filées de souches ont été rompues et coupées avec une méchanceté barbare ». 24 février 1759. — Procès contre Henri Loménie pour « coups de pierres et de fusils dirigés contre la porte et les fenêtres de la maison de Me Joseph André, lieutenant du juge d'Annot », 1761. — « Exposition de plainte contre un quidam, sans veste ni habit, qui, sans parler, porta la main sur le sieur Jacques Joully des Forests, vérificateur des domaines du Roy à Annot en exercice de ses fonctions, et lui détacha un grand coup de bâton », 30 août 1762. — Procès contre Marianne Verdollin, accusée d'infanticide, 1764. — Verbal sur la mort de Sprit Fabre, tombé dans un précipice au quartier des *Espaluns*, terroir d'Annot, 30 juin 1766. — Procès en calomnie et diffamation par Paul Bompar, « distillateur des fleurs de lavande », à Annot, contre Joseph-Antoine André, « aussi distillateur », 1768; — contre divers pour vols d'argent et de papiers, etc. — Expositions de grossesses, etc.

B. 1346 (Liasse.) — 30 pièces, papier

1769-1776. — Procédures criminelles. — Informations sur les causes de la mort de Jean-Pierre Sauvan, dont le cadavre a été trouvé au bas d'un précipice au terroir de Méailles, au quartier de *La Ferraye*, 2 mai 1770. — Procès contre divers qui avaient « assomé à coups de pierre et de bâton, sans aucune sorte de motif, la chienne » de Jacques Mandine, bourgeois du Fugeret, 1770; — contre plusieurs « paysans et ménagers du hameau de Roaine « pour avoir chanté, au son du fifre et du tambour, une chanson remplie d'ordures et d'impudicités contre messire Honoré Bruno de Rabier de La Pelonière de la Baume, prêtre d'Annot »; parmi les pièces : copie de ladite chanson en provençal, 1770. — Levées des cadavres : de Honoré Travertier, « surpris par les flammes pendant l'incendie qui détruisit plusieurs maisons d'Annot », 25 décembre 1770; — de Blaise Laugier, » qui s'est précipité au quartier de *Froust*, terroir d'Argenton, 1er avril 1774. — Procès pour « procédure calomnieuse » par Jean-Baptiste Verdolin contre Antoine Feraud, 1775; — contre divers : pour vols avec effraction dans une maison habitée d'Annot; — pour vols d'outils et bris de portes, etc. — Expositions de grossesses, etc.

B. 1347. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1777-1782. — Procédures criminelles. — Procès : contre « une troupe de paysans d'Annot, qui s'assemblent, presque tous les soirs fort avant dans la nuit, armés de gros bâtons, pour insulter toutes les personnes qu'ils ont en haine », 1778; — « pour libelle diffamatoire », intenté par Me Honoré Guérin, docteur en médecine, coseigneur de Gars, résidant au Fugeret, contre les sieurs Antoine et Jean-Baptiste Feraudi. docteurs en médecine d'Annot, 1778; — contre Rossoline et Thérèse Pellegrin, filles de Me Louis, huissier royal d'Annot, « qui avaient décoché ignominieusement des soufflets à damoiselle André,

femme de Mᵉ Jean Roccas, notaire royal », 1778. — « Accédit » à la maison de dame Marie-Lucrèce de Clary de Pontevès, dame d'Ubraye, sise à la grande rue à Annot, pour constater le bris d'une porte et d'une serrure, 25 février 1781. — Procès contre François Fabre, accusé d'avoir « dangereusement blessé Honoré Gébelin d'un coup de fusil chargé à grenaille, qui a porté sur la poitrine et sur le ventre », 1782, etc.

B 1348. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1783-1790. — Procédures criminelles. — Exposition contre « les employés de la brigade d'Annot qui, parce que Jean Grac « avait dit à haute voix : voici *les Barlindots*, l'attachèrent inhumainement avec des cordes et le conduisirent chez le sieur François-André Moriez, receveur de l'entrepôt de tabac d'Annot, puis, lié et garotté, le traînèrent jusqu'à Entrevaux, chez M. Tournier, capitaine général » et le gardèrent séquestré jusqu'à ce ses parents eussent donné 132 livres pour sa rançon » 27 mars 1783. — Procès contre Laurent Verdolin, pour « bris de prison et évasion », 1783. — Information contre Joseph Garnier, « atteint de folie avec excès et fureur », 8 février 1786. — Procès contre divers pour vols avec effraction dans les maisons de la ville et de la campagne, 1789. — Expositions de grossesses, etc.

B. 1349. (Registre.) — In quarto, 397 feuillets, papier.

1692-1718. — Registre matricule du greffe royal d'Annot. — Rapports d'estime : d'une terre au quartier des *Fouches*, terroir de Méailles, 12 juin 1692 (fol. 1); — des biens que noble Jacques de Rabiers, sieur du Plan de Gréollières, possède dans le terroir de Saint-Benoît; « les bastides et terres dudit seigneur sont évaluées à 1.087 écus cadastraux, » 22 juin 1693 (fol. 3); — « d'une dégradation et défrichement de bois faits au quartier de *La Lare*, où les particuliers de Méailles ont coupé 6.097 chênes, d'un pan de diamètre, 27 février 1694. (fol. 9). — « Réquisition du corps des procureurs de la judicature royale d'Annot, » pour être mis en possession de « l'office de procureur, tiers référendaire, taxateur et calculateur des despens », 14 janvier 1697 (fol. 38 vᵒ). — Commission de « juge mesureur royal des bleds et de toutes sortes de grains », à Annot, en faveur de Gaspard Simon, 28 mars 1697 (fol. 41). — « Enregistration de l'empreinte du petit (*) sceau de la juridiction d'Annot », 16 avril 1697 (fol. 42). — Contrats de mariage entre : Louis Taxil, de Daluis, et Anne Pascaly de Méailles, 10 juin 1697 (fol. 43); — Jean Fortoul et Marguerite Fortoul, de Méailles, 17 février 1697 (fol. 46). — Donations : de tous ses biens par Jeanne Pellegrin, en faveur de Barthélemy Sauvan, son fils, 24 mai 1697 (fol. 49 vᵒ); — de tous ses biens par Marguerite Brun à Barthélemy Feraud, maçon, son proche parent, 7 septembre 1697 (fol. 54). — Contrats de mariage : entre Gaspard Rouland et Anne Fortoul, de Méailles, 5 août 1698 (fol. 69); — entre Antoine Durand d'Annot, et Louise Feraud, 13 mars 1673 (fol. 70). — Donation de tous ses biens par Joseph Depras, de Castellane, en faveur de Claudon Depras, son oncle, 10 avril 1699 (fol. 83); — de 3.000 livres par Balthasar André, docteur en médecine, en faveur de « la Charité fondée en cette ville d'Annot », 22 mai 1699 (fol. 89); — d'une maison, « dans l'enclos de la ville d'Annot, à la rue montant à l'église », par messire Dominique Carbonel, « vicaire perpétuel de Thorame-la-Basse, en faveur de Marguerite Carbonnel, sa sœur, 5 décembre 1699 (fol. 96). — Contrat de mariage entre Mᵉ Antoine Roccas, « greffier secrétaire de la maison commune d'Annot », et Marie Béroard 20 février 1700 (fol. 98. — « Rapport d'estime des blés recueillis en la terre gaste d'Annot », 26 juillet 1707 (fol. 118 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Pierre Bouloufart et Marie Imbert, de Méailles, 5 avril 1700 (fol. 132 vᵒ); — entre Jean Durand, fils de Joseph, seigneur de Sausses, et de Madeleine d'Ailhaud, d'une part, et Christine de Castellane, fille de noble Jean, gouverneur de la ville et citadelle de Guillaumes, et de Gabrielle de Mévoilhon, 17 juin 1703 (fol. 150). — Testament solennel de messire Raphaël Aubert, prêtre du Fugeret, 7 juillet 1689 (fol. 154). — Donation de 720 livres par messire Pierre Sauvan, prieur de Méailles » pour l'entretien d'un régent ou maître d'école audit lieu », 24 juillet 1703 (fol. 158). — « Réquisition en expédition de justice », par messire Jean Symon, prêtre chapelain d'Annot, 4 juillet 1705 (fol. 175 vᵒ). — Contrat de mariage entre Jacques Fortoul et Isabeau Autheman, de Saint-Martin, en Savoie, 18 novembre 1706 (fol. 211). — Testament de Balthasar

(*) Sceau plaqué en cire rouge, portant autour : *S. Juridictionis de Annot* et au centre *Edit 1696*, avec trois fleurs de lys.

André, docteur en médecine d'Annot, 11 juin 1709 (fol. 256 v°). — « Enregistration de saisie mobilière » contre Alexis Sauvan, de St-Benoît, 14 mars 1712 (fol. 295 v°). — « Exposition du procureur du Roy à Annot, sur le vol du saint ciboire dans l'église de Rouaine », 27 juin 1713 (fol. 312). — Donation de tous leurs biens par Honoré Pellegrin et Françoise Béroard, en faveur de Jean Pellegrin, leur fils, 29 décembre 1703 (fol. 339 v°). — Réception de M. Jacques Depras, sieur de Saint-Marcel, en qualité « juge ordinaire de la ville d'Entrevaux, Guillaumes, Annot, Ubraye et dépendances », 27 août 1716 (fol. 355); — de Jacques Torcat comme sergent ordinaire de Saint-Benoît, 7 novembre 1716 (fol. 359). — Donation de tous ses biens et droits à Annot par messire Antoine Pellegrin, prieur d'Arpaillargues en Languedoc, en faveur de Anne et Louise, ses sœurs, 16 août 1713 (fol. 367 v°). — Contrat de mariage entre Jean Durand et Thérèse Brun, d'Annot, 1er février 1718 (fol. 387 v°). — « Enregistration du jugement de monseigneur Nicolas Foy, chevalier, sieur de Saint-Maurice, conseiller du Roi, président en la cour de Monnoies de Lyon, commissaire de l'hostel des Monnoies de ladite ville, mettant hors de cour et de procès Jean Robion, marchand d'Annot, accusé de fausse fabrication d'espèces et condamné à mort », 10 septembre 1718 (fol. 394). — Lettres de provision « pour la charge de procureur du Roi des villes d'Entrevaux, Guillaumes, Annot, Ubraye et dépendances en faveur de Esperit Besson, avocat, 6 août 1718 (fol. 394 v°), etc.

B. 1350. (Registre.) — In-quarto, 493 feuillets, papier.

1721-1763, avril. — Registre matricule du greffe royal d'Annot. — Procès-verbal de visite par Jacques Depras, juge royal, et Me Besson, substitut du procureur, à l'effet de constater qu'ils sont allés au lieu de la Colle-St-Michel « pour y tenir audience et donner le serment à Jean-Baptiste Balp, lieutenant de juge », 30 août 1721 (fol. 4). — Exposition de divers habitants d'Annot, réclamant le paiement des moutons qui leur avaient été dérobés « par les Suisses de la garnison d'Entrevaux, qui gardaient la ligne du Var pendant la peste », 11 janvier 1722 (fol. 9). — Donation de 4729 livres par Barthélemy Germain, de St-Benoît, en faveur des pauvres de l'hôpital St-Martin, de Castellane, 10 décembre 1721 (fol. 10 v°). — « Advis arbitral » pour régler les droits d'investiture, dont les habitants de Braux, se prétendent exempts « en vertu des privilèges accordés à la communauté de Saint-Benoît et de Braux, le 9 avril 1402, par le roy Charles, comte de Provence », 10 février 1723 (fol. 23). — « Acte d'investiture d'une terre, vigne et gaste à Annot au quartier des *Devers*, concédé, au nom du Roy, » par Jean-Baptiste Reboul, premier consul d'Annot, en faveur de Pierre Gras, 5 août 1723 (fol. 33 v°). — Arrêt du conseil du Roi qui défend aux juges commissaires et autres de se servir, « pour escrire, d'aucun autre personne que du greffier », 1er septembre 1723 (fol. 36 v°). — « Exploit de saisie mobilière contre sieur André Raibaud, « cadet de Sausses », 3 juillet 1724 (fol. 46). — « Affirmation de voyage » à Annot par Me Alexandre Isnardy, notaire royal de St-Pierre-Figette, procureur de messire Jean-Pierre Isnardy, prêtre et prieur de Cuébris, son fils, 18 septembre 1724 (fol. 53). — Provision de lieutenant du juge à Braux pour Jean-Joseph Philip, 1er mai 1724 (fol. 73 v°). — Exposition des dommages causés au terroir d'Annot. par le débordement du torrent de *La Beite*, ensuite « d'une grosse et rapide pluye arrivée le 25 juillet 1726 », (fol. 82). — Contrats de mariage : entre Me Jean Béroard, notaire royal d'Annot, et damoiselle Anne Roubion, 25 janvier 1729 (fol. 112); — entre Spirit Brun et Marguerite Roubion, d'Annot, 29 octobre 1692 (fol. 114); — entre Jean Bonnet d'Argenton, et Jeanne Boutin, de Daluis, 4 octobre 1729 (fol. 129). — Testament solennel de Jean-Vincent Feraud d'Annot, 16 décembre 1730 (fol. 129). — Mise en possession de « l'office de conseiller, juge ordinaire de la ville de Guillaumes, Annot, Ubraye, Entrevaux et dépendances » en faveur de Me Honoré Loques, avocat, 7 juin 1736 (fol. 186 v°). — Testaments : de Jacques Depras, d'Entrevaux, 7 septembre 1730 (fol. 224); — de messire Joseph Roccas, prêtre d'Annot, 19 janvier 1732, (fol. 243 v°). — « Déclaration portant désapprobation. par Honorade Sigaud, assistée de Jean-Jacques Blanc, son mari, du mariage entre Marie Mège, sa fille, et Alexandre Gras, et opposition à iceluy », 12 février 1744 (fol. 286 v°). — Provisions : de maire ancien, et mitriennal d'Annot en faveur de Joseph André, 8 juillet 1746 (fol. 305 v°); — de l'office de secrétaire greffier ancien, mitriennal du Fugeret pour Jacques Pellegrin, 30 juin 1746 (fol. 308). — Prestation de serment « des officiers, avocats, procureurs et praticiens postulants en la judicature... les troubles de la guerre et les circonstances du temps, n'ont pas permis de tenir une audience depuis le jour de la St-Rémi, en octobre dernier, jusques à aujourd'hui »,

15 janvier 1748 (fol. 318 v°). — Provisions de secrétaire greffier ancien et mitriennal de la communauté de Méailles, pour Jacques Mandine, 17 mai 1748 (fol. 322 v°). — Protestation de divers habitants d'Annot qui avaient signé, par ignorance, « un placet à Monseigneur l'Intendant contenant des plaintes contre M. de Sausses d'Ubraye, sur des faits graves et injurieux », 18 avril 1749 (fol. 339 v°). — « Arrêts de la cour du Parlement de Provence : portant règlement au sujet des registres des notaires décédés », 22 juin 1750 (fol. 359) ; — « faisant défense à toutes sortes de personnes, même aux gentilhommes et autres ayant droit de chasse, de chasser sur les terres ensemencées, depuis que le blé est en tuyau jusques à la moisson, et dans les vignes depuis le 1er avril jusques à la vendange », 16 mars 1751 (fol. 371). — Prestation de serment, par-devant Antoine Chrysostome Feraudi, lieutenant de juge en la judicature royale d'Annot, de Mr Jean Roccas, « sous-fermier des droits et émoluments du greffe de ladite judicature », 4 janvier 1756 (fol. 429). — Testament solennel de M. Jean-Baptiste de Durand, sieur de Sausses et d'Ubraye, 15 décembre 1758 (fol. 450). Déclaration de Joseph Sauvan, disant : « que Jean-Pierre, son père, a été assassiné au quartier de *La-Clap*, terroir de Méailles, et que, animé du désir de le venger et dépourvu de moyens, il prie le procureur du Roy de poursuivre, à son nom la procédure », 15 septembre 1759 (fol. 458 v°). — Arrêts de la cour du parlement de Provence : portant, « que les officiers de la juridiction royale d'Entrevaux et ses dépendances — qui forme une espèce de ressort dont la ville d'Entrevaux est le chef-lieu, comme ayant toujours été la résidence des officiers de justice — procéderont dans ladite ville à l'instruction et jugement des affaires criminelles de Guillaumes, Annot, Ubraye et dépendances », 26 janvier 1760 (fol. 463) ; — autorisant Mr Jacques Verdolin à remplir les fonctions de juge à Annot, bien qu'il n'ait pas 25 ans, « attendu que la juridiction royale d'Annot, qui comprend 5 à 6 villages de l'environ, est exercée par Me Loques, d'Entrevaux, qui ne vient que très rarement, ce qui entraîne des longueurs très préjudiciables aux parties », 27 avril 1762 (fol. 487), etc.

B 1351. (Registre.) — In-quarto, 542 feuillets, papier.

1763, avril.—**1790**, janvier. — Registre du greffe d'Annot. — Arrêt du parlement de Provence portant règlement du port des armes, 14 février 1764 (fol. 6). — « Réquisition en jugement pour la prestation du serment des officiers, avocats, procureurs, greffiers et praticiens de la juridiction royale d'Annot : Me Joseph André, avocat, Mr Jacques Verdollin, avocat, Mr Auguste Verdollin, notaire et praticien, Me Béroard, notaire et praticien, Me Antoine Martin, praticien, Jacques Raud, greffier ordinaire », etc., 15 janvier 1766, (fol. 38 v°). — Déclarations de défrichements : dans le lit de *La Vaïre* et de *La Beïle*, 4 août et 7 août 1767 (fol. 52); — aux quartiers des *Caffarels* et des *Abrics* 24 août 1767 (fol. 54). — Protestations contre M. Loques, juge de la judicature d'Annot, résidant à Entrevaux, « qui, depuis plusieurs années, n'a presque point fait d'apparition dans ce pays.... d'après le titre d'érection, Annot est un vrai bailliage, où ressortissent plusieurs villages nommèment : Fugeret, Méailles, La Colle Saint-Michel, Braux et Saint-Benoît, et la justice doit être exercée et rendue au chef-lieu dudit bailliage », 14 octobre 1767 (fol. 57 v°). — Copie des lettres patentes de Louis II, comte de Provence, portant création du bailliage d'Annot et décidant qu'à l'avenir, toutes les causes civiles et criminelles de ce ressort seraient jugées à Annot (texte latin), 11 avril 1405 (fol. 66 v°). — Copie des lettres patentes de Yolande, comtesse de Provence, déterminant le ressort du baillage d'Annot, (texte latin), février 1420 (fol. 68 v°). — Protestation de Me Augustin Verdolin, notaire royal, nommé greffier d'Annot, contre Me André, ancien greffier, « refusant, sous de vains prétextes, de lui remettre les papiers dudit greffe », 1er février 1769 (fol. 89). — Enregistrement de la commission d'huissier en la juridiction d'Annot pour Jacques Raud, 10 mars 1769 (fol. 91 v°). — Prestation de serment de Jean-Baptiste Pellegrin, commis greffier, « par-devant Me Honoré Loques, juge royal d'Annot et dépendances, dans l'hôtel-de-ville servant d'auditoire », 5 février 1771 (fol. 127). — Nomination d'Antoine Peyron comme garde terre et chasse de Saint-Benoît, par messire Jean-François Lions, prieur curé de Sausses, procureur de messire Paul Rancurel, de l'ordre de Malte, prieur et coseigneur dudit lieu de St-Benoît, 10 octobre 1771 (fol. 140). — « Édit du Roy » portant création d'offices dans le parlement de Provence, avec état nominatif des officiers en faveur desquels ces offices sont créés, septembre 1771 (fol. 142 v°). — Provisions de l'office de greffier en chef de la judicature royale d'Annot pour Jean Roccas, praticien, 7 mars 1770 (fol. 151 v°). — « Verbal de prestation de serment de la communauté d'Annot à l'occa-

sion de l'avénement du Roi Louis XVI », par les officiers, avocats et praticiens de la judicature ; par le clergé, messires : Antoine Roux, curé d'Annot, Durand, prêtre, régent des écoles de la Charité, André Robion, prêtre de l'Oratoire, etc. ; par « les maires et consuls d'Annot, suivis des principaux, et d'un grand nombre de manans et habitants de cette ville », 15 juin 1774 (fol. 186 v°). — Prestation de serment de fidélité à Louis XVI, contenant les noms des principaux habitants, pour les communautés : de Méailles, de la Colle-St-Michel, de Braux, de St-Benoît, et du Fugeret, 15, 16, 17, 18 juin 1774 (fol. 188 v° à 192). — Provisions de l'office « de greffier en chef civil et criminel » d'Annot pour Mᵉ Honoré Robion, 1ᵉʳ décembre 1774 (fol. 202 v°). — Plainte par Mᵉ Feraudy, médecin, d'Annot, contre Mᵉ André, avocat, qui, pendant que le conseil de la communauté procédait à l'élection du maire et du premier consul, « a calomnié et diffamé le plaignant de la manière la plus outrageante et a couché son dire dans les registres des délibérations », 7 avril 1775 (fol. 209). — Arrêt de la cour du parlement de Provence concernant l'instruction des procédures criminelles, dans les juridictions d'Entrevaux et d'Annot.. « ces juridictions sont distinctes.... selon l'arrêt du 26 janvier 1760, les officiers d'Entrevaux procéderont à l'instruction et au jugement des affaires criminelles sur les délits commis dans la ville d'Annot et les lieux de sa dépendance et poursuivis sur la requête du ministère public ; mais il ne pourront procéder à l'instruction et au jugement des procédures criminelles qui seront prises à la requêtes des parties civiles, qu'autant qu'ils en seront expressément requis », 20 juillet 1776 (fol. 259 v°). — « Commission de la Cour des comptes, aides et finances de Provence » mandant au juge royal d'Annot » d'informer contre le nommé Simon, brigadier des fermes, qui avait, sous prétexte de fraude des droits, menacé et maltraité Arnoux Margaillan, marchand colporteur, à la foire d'Annot, 2 septembre 1779 (fol. 330). — Provisions d'huissier audiencier en la judicature royale d'Annot pour Antoine Roccas, 17 mars 1784 (fol. 394). — « Commission de receveur général des consignations du bureau d'Annot » (comprenant les lieux de de viguerie) donnée à M. André, par Joseph-Jean-Baptiste Ricard, « greffier des États de Provence, receveur général des consignations audit pays », 2 janvier 1785 (fol. 408). — Ordonnance du juge royal d'Annot refusant le serment à Mᵉ Louis Dominique, avocat, d'Entrevaux.... « attendu que la juridiction d'Annot est distincte et séparée de celle d'Entrevaux où réside Mᵉ Loques, et que ce serait empièter sur les droits de la cour en admettant un étranger à remplir le tribunal, » 11 janvier 1787 (fol. 440 v°). — « Etat et rôle des adjoints nommés par la communauté d'Annot par délibération du 29 novembre 1789 » (fol. 490 v°), etc.

Colmars

B 1352. (Liasse.) — 120 piéces papier.

1763-1766. — Feuilles d'audiences : sentences et ordonnances. — Avérations de promesses : de 46 livres en faveur de messire Gravier, prêtre, vicaire de Thorame-Haute, 7 février 1763 : — de 50 livres pour sʳ Antoine Vallon, d'Allos, 8 février 1763 ; — de 96 livres pour André Mariaud, « foulon à draps » de Colmars, 2 mars 1763 ; — de 46 livres pour messire Jean Joseph Michel, curé de Bouchiers, 15 avril 1763. — Causes civiles : pour damoiselle Anne Thérèse Latil de Soleis, épouse séparée en biens de Mᵉ Jean-Baptiste Gravier, notaire royal et greffier en chef de Colmars, « demanderesse en répétition de sa dot », 30 mai 1763 ; pour sieur Étienne Jacques, brigadier des fermes du Roi à Colmars, contre sieur Antoine Ventre, bourgeois dudit lieu, 2 août 1763. — Sentences : condamnant Pierre Cornille à payer une pension annuelle de 7 livres 2 sols au recteur de la chapelle des pénitents gris de Colmars, 28 novembre 1763 ; — condamnant sieur Jean-Antoine Allègre, maître chirurgien, de Beauveser, à payer une obligation de 48 livres au sieur Antoine Gravier négociant du Villar, 30 janvier 1764. — Causes civiles : pour Martel et Matheron, marchands, de Barcelonnette, 11 février 1765 ; — pour M. Pillafort, notaire royal de Barrême, 11 mars 1765 ; — pour Mᵉ Joseph Jourdan, notaire royal de Barjème, 2 juin 1766. — Sentence au vu des pièces portant défense à Joseph Barbaroux « de changer l'eau du canal de la fontaine du haut du Villard », 2 septembre 1766. etc.

B. 1353. (Liasse.) — 63 piéces papier

1766-1773. — Feuilles d'audiences, sentences et ordonnances. — Sentence condamnant Étienne Monjardin, de Colmars, « à désamparer 18 toises de terrain au sieur Antoine de Requiston, major de la place de Colmars, suivant le toisement qui en sera fait par l'ingénieur de ladite place ». 25 février 1767. — Causes

déclarant que le titre de leurs offices ne peut jamais être porté et valoir au delà de 1500 livres.... attendu la misère des habitants et le peu d'étendue de leur arrondissement », 17 décembre 1771. — Évaluation ; de la montagne « siau » (*) dite d'*Enjuant*, au hameau de Chasse, 28 juin 1773 ; — de la terre dite *Les Cagnies* au quartier de Clignon, 20 novembre 1774 ; — d'une terre au terroir de Colmars, quartier des *Épiciers* vendue par messire Magloire Galafard, prêtre de ladite ville, 9 avril 1777. — Réceptions : de Me François Fabre en l'office d'huissier royal de la juridiction de Colmars, 27 juin 1781 ; — de Me Joseph Barbaroux, notaire royal, en l'office de « procureur postulant à la juridiction royale de Colmars », 25 mai 1782. — Verbal de reconnaissance et de rétablissement des bornes ou limites qui séparent « la terre gaste de la montagne de communale de Colmars sise au quartier de *Chabaut* », 6 juillet 1784. — « Vente aux enchères de deux coins de montagne appelés *Clariane* et *Mauret* appartenant à l'hôpital de Colmars, 9 mai 1790, etc.

B. 1357. (Liasse.) — 106 pièces. papier.

1711-1790. — Tutelles, successions, etc. — Levée des scéllés apposés à la maison de Marie Fruchier par « Jean-François de Gravier, seigneur en partie de Roquebrun, juge royal des villes de Colmars, Beauvezer et dépendances », 1er décembre 1711. — Inventaire des meubles délaissés par Jacques Michel, cordonnier, de Colmars, 8 janvier 1763. — Répudiation de l'héritage de Michel Girard, valet de ville de Colmars, 6 mars 1765. — « Assemblée de parents » au sujet de l'administration des biens des pupilles de feu Antoine Girard, 14 juillet 1766. — Ouverture du testament de noble Joseph de Sabran, commandant de la place de Colmars, en présence : « de Louis Durand, sieur de Saint-Antonin, exécuteur testamentaire, de Joseph-Jules de Sabran des comtes de Forcalquier et d'Arian, baron de Beaudinar, Montblanc et Villevieille, lieutenant des maréchaux de France, de messire Balthasar de Sabran, chanoine en l'église Saint-Victor-les-Marseille, deux des plus proches parents » ; et inventaire des meubles dudit sieur de Sabran, 15 et 22 décembre 1767. — Nominations : de tuteur pour les enfants de Jean-Jacques Boyer, maréchal à forge, de Colmars, 4 octobre 1769 ; — de curateur pour damoiselle « Marine » Jullien, fille de feu Mr André notaire royal de Colmars, 13 décembre 1771 ; — pour Euphrosine Diacre, de Colmars, 16 août 1773. — Inventaire des meubles et effets : de messire Hyacinthe Barbaroux, prêtre desservant la succursale du hameau de Chasse, 7 mai 1781 ; — de François Roux, de Colmars, 20 octobre 1782. — « Verbal de mise des scellés sur les effets de M. Louis Dhéran, chevalier de Saint-Louis, commandant de la place de Colmars, décédé le 30 avril 1786 ». — Répudiation de l'héritage dudit sieur Dhéran, par noble Claude Dhéran, capitaine d'infanterie et damoiselle Marguerite Dhéran, de Draguigan, ses frère et sœur, 9 juin 1786. — Nomination de curateur pour Pierre Champetier, « étant à la veille de passer en mariage et ne pouvant le faire sans être assisté d'un curateur » 15 mars 1787. — Inventaire des biens de l'hoirie de Guillaume Frison, de Colmars, 23 février 1789, etc.

(*) *Siau* : montagne pastorale que l'on fauche.

B. 1358. (Liasse.) — 44 pièces, papier, 1 parchemin.

1763-1789. — Procédures civiles. — Procès : entre Honoré Barbaroux et Jacques Ventre au sujet d'un marché « de 20 pièces d'étoffe cordeillat gris, qui se fabrique à Colmars », à raison de 30 livres la pièce, prix modifié pur un ordre du Roi de Sardaigne « qui avait défendu l'entrée de ses étoffe dans ses états », octobre 1763 ; — Marie Gravier poursuit contre Vincent Gauthier, son mari, la répétition de sa dot, s'élevant à 1550 livres, juin 1766 ; — entre divers paranduriers du hameau du Villar, au sujet de la dérivation des eaux du torrent de *La Chasse*, mars 1767. — Enquête : au sujet d'un droit de passage au quartier *des Cottes*, terroir du Villar, février 1771. — Procès : au sujet des défrichements opérés au quartier des *Hauts-Epiniers*, « qui est terre gaste appartenant à la communauté de Colmars », janvier 1778. — entre divers au sujet de la possession des engrais provenant de la ferme du gros bétail de la communauté de Colmars, « dépaissant dans le défens de Monier pendant l'été », décembre 1781, etc.

B. 1359 (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1763-1776. — Procédures criminelles. — Procès contre Jacques Barbaroux, « qui avait donné un grand coup de poing sur la joue gauche de Lieutaud » 1763. — Levée du cadavre de Thérèse Gauthier, « enveloppée

Jacques Gravier, receveur des fermes du Roi au bureau d'Allos », 26 novembre 1771 (fol. 481), etc.

B. 1362 (Registre.) — In-quarto 417 feuillets, papier

1772, août — **1781,** juillet — Registre du greffe de la judicature royale de Colmars. — Déclaration de défrichement au quartier du *Paroir* par Mᵉ Jean-Dominique Girard, avocat en la cour, 1ᵉʳ septembre 1772 (fol. 6). — Défaut pour Jean-François Fabre, soldat au régiment de Poitou, 26 septembre 1772 (fol. 12). — Prestation de serment de Mᵉ Étienne-Honoré Gravier de Montleron, avocat, résidant à Colmars. 13 mars 1773 (fol. 35). — Présentation pour M. Pierre de Jouhan, officier dans le régiment de Tournaisis, 31 juillet 1773 (fol. 51 vº). — Défaut pour noble Charles de Talamer, « officier d'Invalides détaché dans la place de Colmars », 17 septembre 1773 (fol. 61 vº). — Déclarations de commerce de grains : par Jean-Pierre Béneguet, marchand tanneur, de Colmars, « ayant son magasin dans sa maison d'habitation en cette dite ville, à la place *St-Jean*, tout proche de l'église paroissiale, » 18 octobre 1773 (fol. 67) ; — par Dominique Meiffred, qui a son magasin à la rue *Basse* vis-à-vis la chapelle des pénitents blancs », 16 mai 1774 (fol. 86). — Nomination de curateur pour Jean Isnard, « faiseur de cordes » de Colmars 14 juin 1774 (fol. 93). — Présentations : pour messire Jean-Joseph Gauthier, prêtre secondaire de Colmars, 3 novembre 1774 (fol. 129 vº) ; — pour « messire Pierre Dubois, ancien chanoine de l'église cathédrale de Montauban, prieur de Goas et chapelain de la chapellenie St-Georges dans cette paroisse de Colmars », 21 août 1775 (fol. 171 vº); — pour Joseph-Melchior Blanc, sieur du Coulet et de la Colle-St-Michel, 15 juin 1776 (fol. 213 vº); — pour messire Guieu, vicaire perpétuel d'Allos, 28 juin 1776 (fol. 216 vº) ; pour Maurice Pontès, négociant de Barcelonnette, 30 septembre 1776 (fol. 230). — Dénonce contre divers qui « émondaient des arbres sapins dans le défens du lieu de Beauveser, au quartier de *La Pinatelle* dit *Les Saignes* 17 novembre (fol; 293). — Prestation de serment de Jean Martin, « nommé expert et extimateur de la communauté de Colmars », 17 août 1778 (fol. 321). — Exposition du sieur Claude Millet, officier d'Invalides, contre « certains quidams qui ont enfoncé la porte de la maison qu'il habite dans l'enceinte de Colmars, à la rue du *Rochas*, pour dérober des fruits et des effets », 26 octobre 1778 (fol. 346). — Lettres de provision de « l'office de procureur postulant en la juridiction royale de Colmars, » pour Gervais Jullien, 1ᵉʳ juin 1779 (fol. 358 vº). — Prestation de serment de Mᵉ Jean-Jacques Roux, huissier royal, 13 décembre 1779 (fol. 395). — Commission de juge royal de la ville de Colmars en faveur de Mᵉ Jean-Hyacinthe de Gravier écuyer, sieur de Montleron et de Boisset, « dont les ancètres exercent cette charge depuis plus de deux siècles, et qui remplit, depuis 40 ans, les fonctions de procureur du Roy en la dite judicature », 10 janvier 1781 (fol. 429 vº), etc.

B. 1363. (Registre.) — In-quarto 422 feuillets, papier.

1781, juillet-**1790**. — Registre du greffe de la judicature royale de Colmars. — Défaut : pour Mᵉ Jean-Baptiste Laurent, chirurgien, de Barrême, 23 août 1781, (fol; 10 vº) ; — pour Mᵉ Marc-Antoine Pascalis Valplane, notaire royal d'Allos et procureur aux juridictions de la vallée de Barcelonnette », 27 septembre 1781 (fol. 22 vº). — Prestation de serment de Jean-Pierre Isnard, commis au greffe de Colmars, 25 mai 1782 (fol. 47). — « Rapports de collocation : pour Jean-Pierre Grassy, maçon « sur un chazal et une aire », saisis au hameau du Haut-Clignon, 26 août 1783 (fol. 123 vº) ; — pour Chrysostome Robert, sur un jardin sis au quartier des *Condamines*, terroir de Colmars, 14 octobre 1783 (fol. 135). — « Commission au sieur Gravier par Joseph-Jean-Baptiste Ricard, greffier des États de Provence, receveur général des consignations audit pays... pour faire la recette et le recouvrement des droits attribués audit office dans le bureau de Colmars, comprenant Beauveser et Allos », 2 janvier 1785 (fol. 173). — Défaut pour Mᵉ Joseph Magnaudy, notaire royal et procureur en la ville de Barcelonnette, 1ᵉʳ juillet 1786, (fol. 214 vº). — Déclarations de défrichement au quartier de la *Buissière* et le long du gravier du Verdon à Colmars, 30 mars 1787 (fol. 244 vº). — Dénonces contre divers coupant du bois ou faisant dépaître leurs troupeaux dans les défens de la communauté aux quartiers de *Clot-de-Cabanes*, de *Leguin*, la *Cabane-du-Jugi*, etc, décembre 1787, juin 1788, etc. (fol. 294 vº, 309, etc). — Rapport du dommage causé par « 6 trenteniers d'avérage, dans la propriété de montagne, et pasquier située dans le terroir de Colmars, au quartier des *Pras-de-Rateri* appelée la *Chapellanie-du-Prieuré*, 2 juillet 1789 (fol. 343). —

royal à Joseph Léon, « aussi notaire royal », d'un extrait d'acte, au prix de 6 livres, à ce compris la recherche, » 8 février 1726 ; — ordonnant le paraphement d'une promesse de 133 livres 10 sols en faveur de Jean Canaud, « soldat invalide de la compagnie de M. de Perrache, en garnison à Entrevaux, » 14 février 1727. — Causes civiles : pour les recteurs de la chapelle Saint-Joseph, érigée dans l'église paroissiale d'Entrevaux, 11 octobre 1728 ; — pour messire Joseph Ravel, « chanoine de Glandèves et vicaire général de Monseigneur l'évêque », 5 avril 1729 ; — pour messire Jean Pons, prêtre chapelain de Glandèves, 30 mai 1729 : — pour messire Antoine Moretty, « prêtre résidant dans le Lyonnais », 4 juillet 1729 : — pour noble Joseph-Dominique de Vilhon, de Saint-Maximin, 5 décembre 1729, etc.

B. 1367. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1730-1734. — Feuilles d'audiences, sentences et ordonnances. — Sentences : condamnant le sieur Jacques Depras, capitaine au régiment de Champagne à payer une promesse de 110 livres à sieur Joseph Fabre, marchand, d'Entrevaux, 9 décembre 1730 ; — condamnant Jean-Baptiste Funel, maréchal à forge, d'Entrevaux, à payer une somme de 17 livres aux hoirs de Louise Matty, pour louage d'une boutique, 3 septembre 1731. — Causes civiles : pour les recteurs de la chapelle Saint-Pierre, érigée au hameau de Brec, 15 octobre 1731 ; — pour Mᵉ Jean-Baptiste Douhet, avocat en la cour, 6 octobre 1732 ; — pour Joseph Callety, tailleur d'habits, de Tarascon, 10 novembre 1732 ; — pour Antoine Roux « fermier de l'entrée du vin à Entrevaux », 13 juin 1733 ; — pour Marguerite Ricard, épouse de Mᵉ Antoine Bovis, notaire royal d'Entrevaux, 19 février 1734. — Ordonnance nommant messire François-René de Grasse, chevalier, seigneur baron de Brianson, et Mᵉ Honoré Loques, avocat, pour arbitres dans le procès pendant entre sieur Honoré Depras et les hoirs de sieur Claude Depras, 1ᵉʳ mars 1734, etc.

B. 1368. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1735-1751. — Feuilles d'audience, sentences et ordonnances. — Causes civiles : pour Mᵉ Pons Ollivier, notaire royal de Caille, 21 mars 1735 ; — pour Marianne Benin, épouse de Mᵉ Honoré Loques, avocat résidant à Entrevaux. 18 mai 1735 ; — pour l'économe des R. P. Observantins, d'Antibes, 18 juillet 1735 ; — pour Mᵉ Nicolas Desboves, adjudicataire général des Gabelles de France, 1ᵉʳ septembre 1736 ; — pour messire Antoine Bonnet, chanoine de Glandèves, 28 février 1740 ; — pour Joseph Collet, « maître buratier », d'Entrevaux, 28 février 1746 ; — pour les « associés à la ferme de l'imposition de 6 deniers sur le vin, à Entrevaux ». 12 août 1748. — Ordonnances : prescrivant le bornage et la séparation des fonds de messire Jean-Jacques Louiqui, prêtre bénificier de l'église de Glandèves, et du sieur Alexandre Brunel, « brigadier de la brigade à Mas », 10 mars 1749 ; — condamnant damoiselle Jeanne Berard à payer une obligation de 150 livres aux recteurs de l'Hôpital Saint-Jacques d'Entrevaux, 29 novembre 1751, etc.

B. 1369. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1752-1760. — Feuilles d'audiences, sentences et ordonnances. — Causes civiles : pour Mᵉ Charles Olive, officier royal au siège de Castellane, 10 janvier 1752 ; — pour damoiselle Anne-Marguerite Louiqui, veuve et cohéritière de Jean Pinardy, chirurgien du Puget-Theniers, 10 janvier 1752. — Sentences : condamnant Honoré Boyer, Pierre Blanc, et Pierre Martel, marchands, d'Entrevaux, à servir une pension annuelle de 30 livres à messire François Isnardy, prêtre et prieur de Saint-Pierre, 15 mai 1752 ; — condamnant Jean-Baptiste Domenge, berger, « à tous les dommages et intérêts que peuvent avoir souffert les habitants de Montblanc, faute par lui d'avoir pris la garde de leurs troupeaux » dont-il s'était chargé, 10 septembre 1753. — Causes civiles : pour Mᵉ Jean-Baptiste Richerme, notaire royal de Guillaumes, 10 décembre 1753 ; — « pour messire Joseph Bellin, prêtre, prévôt de l'église cathédrale de Glandèves, procureur et au nom de M. le duc de Crillon, contre Monseigneur Jean-Baptiste de Belloy, seigneur et évêque de Glandèves », 7 janvier 1755 ; — pour « sieur Joseph Astier, baille, lieutenant principal des fermes du Roy au département de Barcelonnette », 12 juin 1757 ; — pour Mᵉ Arnaud Jean-Baptiste-Alphonse de Villages Villeneuve, seigneur de La Salle et de Villevieille, 11 juillet 1757. — Ordonnances du procureur du Roi : portant « défense à François Moulard de tenir cabaret à l'avenir dans la maison qu'il possède à Entrevaux, et qui est attenante à celle que Monseigneur l'évêque habite une partie de l'année,

près Oraison », 3 décembre 1787 ; — pour sieur Antoine Gastinel, maître armurier, d'Entrevaux, 16 décembre 1789, etc.

B. 1373. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1631-1789. — Sentences au vu des pièces : condamnant Honoré Mengaud « à désemparer à Jeannette Dalmas, une vigne posée au quartier du Brec, comme estant de son fonds dotal », 10 septembre 1631 ; — condamnant Antoine David à payer une pension de 30 sols » aux recteurs de la chapelle Sainte-Marguerite au quartier du Plan, fondée, le 7 août 1680, par feu Ferréol Bonnetty, 21 juin 1721 ; — condamnant Jean David, « bastier », à payer une obligation de 300 livres à messire Joseph Bellin, chanoine de Glandèves, 24 avril 1724 ; — maintenant Jean Beraud, soldat dans le régiment de la *Vieille Marine*, en la possession d'une terre au quartier des *Clots*, « avec droit de réservoir et d'arrosage », 6 février 1725 ; — confirmant à Gaspard Henri, maître parandurier, d'Entrevaux, la possession d'une maison à Entrevaux, que lui avait vendue Melchior Aubaye, maître chapelier, 4 août 1749 ; — mettant Louis Piche en possession des terres dites *Clot-Pourvourelle*, *La Combe*, et *les Balmes*, 20 mai 1775, etc.

B. 1374. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1720-1748. — Rapports d'experts. — Estimation : du dommage causé à un bois « de la bastide de Glandèves par la coupe faite de l'ordre de messire César de Mazan, capiscol en l'église cathédrale de Riez », 16 novembre 1720 ; — du dommage causé au quartier de *Leigage* par la rupture d'un acqueduc, construit par la ville d'Entrevaux, 16 septembre 1721 ; — de terres aux quartiers de *Cornillon* et du *Crouès*, terroir d'Entrevaux, 17 avril 1730 ; — d'une maison « située dans l'enclos d'Entrevaux en descendant à la cathédrale », 20 avril 1730 ; — « de terres vignes et oliviers au quartier de *Chaude-Roque* » à Entrevaux, 9 mai 1732. — Nominations de Me Jean-Baptiste Richerme, notaire de Guillaumes et d'Antoine Bonnet, bourgeois d'Entrevaux, pour procéder au rapport d'estime de la terre et baronnie du Castellet-les-Sausses, à la requête de noble Louis Constant, seigneur du Castellet, fils et héritier de feu noble Christophe, conseiller du Roi, référendaire aux chancelleries de Provence, 17 août 1734. — Dénombrement et estime de toutes les terres possédées par le chapitre de Glandèves, au lieu du Puget-de-Rostang, à la requête de messire Pierre-André de Broc de Roquebrune, prêtre capiscol en la cathédrale de Glandèves et économe du chapitre, 13 mai 1740. — « Visite et arpentage de la terre dite *La Larette* au quartier du *Plan d'Entrevaux* », 13 novembre 1743. — Estimation d'une muraille démolie au quartier de *Ribe-de-Caille* par Alexandre Brunel, brigadier des fermes du Roi, 21 décembre 1748, etc.

B. 1375. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1749-1789. — Rapports d'experts. — Visite et examen d'un troupeau de brebis « rasières et saumenques », atteint de la maladie dite *claveau*, 7 décembre 1751. — Estimation ; d'une maison sise dans l'enceinte d'Entrevaux à la *Basse-Rue*, appréciée 448 livres, 5 juillet 1757 ; — « de la tine du moulin » de Villevieille, appartenant à M. de Villages-Villeneuve, seigneur dudit lieu et de La Salle, 5 septembre 1757. — Délimitation d'un bois situé au quartier de *Tuvès*, teroir d'Entrevaux, 24 août 1759. — Liquidation des sommes dues par messire Claude Depras de Carros à damoiselle Marguerite Bernard, et « collocation de ladite sur les biens du sieur Depras, pour la somme de 7.258 livres 16 sols », 19 septembre 1763. — « Rapport descriptif des granges brulées en décembre dernier au quartier *des Fabres* », 20 avril 1771. — Estime du dommage causé par le versement du canal du quartier des *Jonches* à la Rochette, aux terres, chénevis et jardin de damoiselles Charlotte et Élisabeth de Saqui, filles de noble Joseph, écuyer, de La Rochette, 19 septembre 1772. — Rapport de collocation du sieur Trophime Cappon, de Nice, pour une somme de 9429 livres, sur les biens d'Antoine Roux, du Puget-Théniers, 3 octobre 1786. — Estimation des biens meubles et immeubles de feu Victor-Alexandre de Requiston, sieur d'Allons et de La Forest, capitaine au régiment de Champagne, 24 octobre 1778, etc.

B. 1376. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1722-1759. — Tutelles, successions, etc. — Apposition des scellés à l'appartement de feu messire Jean Toulousan « dans la maison du séminaire d'Entrevaux », 27 mars 1722. — Inventaires : des

effets de Honoré Louiquy, muletier, 30 août 1724. — Provision de curateur à Jean-Louis Gambut, 23 décembre 1729 ; — des biens de feu messire Joseph Bernard, prieur d'Amirat, 12 novembre 1739. — Ouverture du testament de messire Jean Bonnet, prêtre bénéficier de la cathédrale de Glandèves, 30 décembre 1740. — « Nominations tutélaires » : pour les enfants de Joseph Henry, « mort à Savonne à l'armée d'Italie », 15 mars 1746 ; — pour les enfants pupilles de Joseph Bovery, 28 avril 1746. — Verbal de reconnaissance des scellés apposés à la maison de M. Pierre Gaspard de Voire, commandant d'Entrevaux, mort le 8 juin 1747. — Ouverture des testaments solennels : de messire Antoine Bernardi, prêtre, 2 octobre 1748 ; — de Antoine Chatelain, domestique de l'évêque de Glandèves, 15 décembre 1750. — Inventaires : des registres et protocoles de feu Mᵉ Antoine Raybaud, notaire royal d'Entrevaux, et de feu Mᵉ Antoine Besson notaire royal de ladite ville, 12 et 16 janvier 1751 ; — des effets de damoiselle Baptistine Raybaud, 1ᵉʳ février 1751 ; — Ouverture du testament de sieur François Bonnet, à la requête de messire Jean-Baptiste Feissolle, prêtre curé de la paroisse St-Martin d'Entrevaux, 10 mai 1759, etc

B. 1377. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1760-1789 — Tutelles, successions, etc. — Répudiations des héritages : de Jérôme Bernard, bourgeois d'Entrevaux, par Joseph, son fils, 16 avril 1760 ; — de Joseph Depras, avocat à la cour, par Jacques Depras St-Marcel, son fils, 14 janvier 1763. — Nomination de curateur aux enfants pupilles de sieur Joseph Ferrat, lieutenant d'invalides à Entrevaux, 18 juillet 1765 ; — Mises des scellés : à la maison de Jean-Baptiste Bernardy, commissaire des guerres à Entrevaux, 9 janvier 1770 ; — à la maison de messire de Broq, chanoine capiscol de Glandèves, 5 octobre 1771. — Ouverture du testament de Mᵉ Antoine Bovis notaire royal d'Entrevaux, 14 juillet 1772. — Inventaire « des hardes et effets de M. Grimoult de Roches » à la requête de Jacques Robert Grimoult, contrôleur des fermes et gabelles du Roi à Barcelonnette, son neveu, 18 juillet 1774. — Ouvertures des testaments : de messire Jean-Joseph de Durand, chevalier, sieur de La Penne, Chaudoul et autres lieux », 24 septembre 1776 ; — de sieur Jean-Baptiste Besson, 17 janvier 1780 ; — de sieur Louis Lory, « ancien officier dans les milices de Provence », 8 octobre 1784. — de messire Pierre-André Bonnetty, prêtre d'Entrevaux, 12 juillet 1786, etc.

B. 1378. (Liasse.) — 85 pièces, papier, 1 parchemin.

1667-1697. — Procédures civiles. — Procès : le monastère St-Honoré de Lérins contre Mᵉ Jacques Depras, juge royal d'Entrevaux, au sujet de la possession de diverses terres situées au terroir de la Rochette dites *L'Ubac-de-St-Sornin*, les *Chietos* et les *Gallabres* ; parmi les pièces : extrait de reconnaissances passées en faveur de l'abbaye de Lérins : par Antoine Robaud, 22 août 1586 ; par Barthélemy Conilh, 28 août 1586 ; — par Raphaël Blancard, 15 septembre 1586 ; — bail de toutes « les terres, preds, censes services et droits de dîmes du prieuré rural sous le titre de St-Saournin et St-Martin , au terroir de la Rochette de la val de Chanant, consenti, à titre perpétuel, à Jean de Saqui, écuyer, moyennant une rente annuelle de de 45 livres tournoises, à 20 sous pièces portées à Cannes ou à Vallauris, par les religieux de Lérins capitulairement assemblés de l'autorité et mandement de R. P. dom Honoré de Ubrayes, abbé dudit monastère, où étaient présents : dom Ange de Grasse, prieur, dom Lambert, de Nice, doyen, maître des novices, etc., 15 janvier 1638, etc, 1667 ; par Mᵉ André de Brès, avocat à la cour, résidant « à Rigaud en Terre-Neuve », contre Frédéric Raybaud, bourgeois de La Croix, au sujet d'une créance de 3.000 livres ; parmi les pièces : vente, en faveur dudit Raybaud, « de vigne, affar, métairie, boscage au quartier du *Claux* à Entrevaux, et de terres et condamines au delà du vallon de *Creisson* à Puget-Théniers, par le chapitre de Glandèves, assemblé capitulairement dans la sacristie de l'église cathédrale de Glandèves, 10 avril 1633 », etc., 1674. — Exploit de saisie contre messire Claude Reybaud, prêtre et prieur de La Ferrière, à la requête « de messire Charles de Tessare Venasque, commandeur de Nice », 1ᵉʳ août 1692. — Procès entre messire, René de Grasse Brianson, prévôt de Glandèves et messire, « Orasse Bonnet, prêtre, curé majeur perpétuel de la cathédrale de Glandèves », au sujet de « la portion congrue » 1694, etc.

B. 1379. (Liasse.) — 133 pièces, papier, 2 parchemins.

1708-1726. — Procédures civiles. — Procès par

François Bonnet demandant aux consuls de la Croix une indemnité pour la perte de son mulet, qui s'est précipité au quartier de *L'Ubac*, terroir dudit lieu, par suite du mauvais état du chemin royal « qui en cet endroit, s'est trouvé scalabreux », 1703. — Enquête au sujet du règlement de l'eau « du béalage appelé *Paulon*, » à Entrevaux, 10 décembre 1720. — Procès entre messire Joseph Bellin, chanoine de Glandèves, et Jean Giraud, d'une part, et Jean David au sujet du paiement de diverses obligations, « procédant des pertes faites par ce dernier à des jeux de hasard » 1723. — Requête de sieur Raphaël Douhet, bourgeois, demandant qu'une somme de 5.162 livres 10 sols, à lui due par messire Jean-Baptiste Douhet, chanoine de Glandèves, soit hypothéquée sur une maison de son débiteur, située à Entrevaux, « au devant la place du marché et de la fontaine », 22 juin 1726, etc.

B. 1380. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1730-1752. — Procédures civiles. — Enquêtes et réponses cathégoriques » au sujet des meubles, linges, papiers et effets provenant de l'héritage de Théodore Olive », mars 1730. — Procès au sujet des droits d'arrosage de la terre de *La Barre* au quartier du Plan d'Entrevaux, 1740. — Approbation. par le juge royal, des statuts du syndicat des possédant biens au quartier des *Tuves* réglant : la réparation des chemins, la construction des digues au vallon de la *Pigière*, l'entretien du canal d'arrosage, etc, 9 septembre 1748. — Procès par M. Bernard de St-Félix, « seigneur et baron de Varènes et du Pèche, terres situées entre Toulouse et Castelnaudary », procureur fondé de Pierre de Campagne, des dames Françoise et Marie de St-Félix, etc., au sujet de l'héritage de M. Jean de Campagne, aide-major de la place d'Entrevaux, 1750. — Enquête au sujet d'un marché passé entre François Salamite, boucher, et Honoré Mandine qui devait fournir des bœufs « à raison de 18 livres le quintal depuis la Noël jusqu'au carême, et à 20 livres le quintal depuis Pâques » 18 mars 1752, etc.

B. 1381. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1757-1789. — Procédures civiles. — Procès entre Jean-Baptiste et Antoine Guibert, du hameau des Lacs, terroir d'Entrevaux, au sujet d'un droit de passage sur le fonds appelé *La Condamine ou terre de la Prévoté*, 1757. — Enquêtes au sujet d'une vente « de 7 rups de cocons, moins 1 livre et 3/4, ce qui fait le poids de 138 livres 1/4, sur le pied de 26 sols la livre avril et mai 1758. — Procès entre la communauté d'Entrevaux et divers particuliers au sujet de possession « d'une lare et gast au quartier du *Neigas* », 1768. — Enquêtes : pour prouver que « la terre de *Jarrejay* sert de chaumes pour l'avérage des quartiers voisins », 9 août 1779. — pour savoir si le chemin public du quartier de Fontferano « est praticable pour les gens chargés et les bêtes apportant du bois ou de la ramille », 7 juillet 1788, etc.

B. 1382. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1654-1729. — Procédures criminelles. — Procès contre Raphaël Bovis « qui, par un mépris de la justice, atroupé et accompagné de son beau-père, bellemère et de dix ou autres, avait attaqué et insulté Me Antoine Pourcelli, sergent royal d'Entrevaux, 1676. — « Charges et informations prises à la requête de messire Jean Lareigne, vicaire d'Ubraye », contre Jean et Honoré Michel, pour « enlèvement des titres et documents de son bénéfice », 1694. — Procès : contre Philip Arbanely, « accusé de meurtre en la personne de noble Jean Claude de Castellane, 1721 ; — par Charles de Brès, sieur de Pierles, « querellant en crime de rapt en la personne de Gabrielle de Brès, sa fille, contre Louis d'Arbonnier, sieur d'Isy, capitaine d'une compagnie Suisse en garnison à Entrevaux, » 1721. — Verbaux : « de dégradations et de bris des prisons royaux d'Entrevaux » dressé à la requête de Honoré Feraud « concierge » 4 juin 1723 ; — contre M. Devoyre, commandant de la place d'Entrevaux qui, à la requête de M. de Sabran, avait arbitrairement « fait conduire et traduire Me Spirit Olivier, notaire et procureur, dans les prisons de la garnison situées au corps de garde près de la porte de France », 8 juillet 1723 ; — contre Jean Honoré, « surpris avec du faux sel qu'il allait à débiter Montblanc », 18 décembre 1726, etc.

B. 1383. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1730-1739. — Procédures criminelles. — Procès

habitants desdits lieux », 5 septembre 1766. — Procès : pour « évasion de galères et rupture de ban », contre Esprit Vachier 1766 ; — contre Joseph Sauvan « pour jets d'ordures et immondices sur la personne de messire Jean-Antoine Lambert, prieur curé de Méailles », 1768. — Plaintes : par Louis Fournier, « dont le fils a été enfermé dans un cachot des prisons militaires de la garnison d'Entrevaux, où il a été détenu plusieurs jours », 14 novembre 1769 ; — par Joseph Roux, « concierge des prisons d'Entrevaux », contre Étienne Coste, prisonnier, qui pénétrant dans la geôle s'est emparé des « menottes, entraves et chaines pour la sûreté des prisoniers et les a jetées dans la rivière du Var » 16 novembre 1769. — Sentence condamnant, par contumace, les assassins de Laurent Raud à « être rompu vifs », 1769. — Procès par messire Gaspard de Tressemanes de Brunet, évêque et seigneur de Glandèves, « contre le nommé Louis Girard, son laquais, qui a manqué à son maître de la manière la plus indécente, jusques à quitter sa livrée sans avoir obtenu congé », 1770. — Protestation du concierge des prisons d'Entrevaux, « représentant, qu'ensuite des fractions, ouvertures, et enfoncements faits aux prisons par divers détenus, il est dans une crainte perpétuelle de leur évasion par l'accroissement des ouvertures et demande d'être déchargé au cas d'évasion, des peines auxquelles il pourrait être soumis », 1770, etc.

B. 1388. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1771-1785. — Procédures criminelles. — Informations « contre quelques libertins malintentionnés qui viennent frapper à grand coups de marteau, à la porte de damoiselle Marianne Mire. pour interrompre des lectures des piété qu'elle fait avec nombre de personnes venant chez elle », 17 octobre 1772 ; — sur le vol d'une quantité considérable de blé acheté par la communauté d'Entrevaux et mis en magasin dans une des salles de la maison de ville, qui a été enfoncée » 11 mai 1774. — Protestation de Jean Berte, négociant de Grasse, « arrêté au désert de St-Jean, par des gens qu'il ne connaissait pas et conduit aux prisons d'Entrevaux, où il fut obligé de remettre 60 livres », 4 août 1774. — Exposition à M. le juge royal d'Entrevaux « de la part de dame Marie-Josephe de Vote d'Abray, sœur de St-Augustin, religieuse professe du couvent de St-Bernard établi à Entrevaux, détenue dans son lit, dangereusement malade et en péril de la vie et demandant à se reconcilier au sieur curé de la cathédrale, ce qui lui est refusé par messieurs les grands vicaires », 15 décembre 1775. — Procès-verbal de rétablissement de la borne limite posée au col *d'Aure-fol* le 6 octobre 1761, à l'effet de limiter, en cet endroit, les terroirs limitrophes de France et de Savoye, « laquelle limite avait été détruite par le temps et la mauvaise qualité de la pierre » : acte fait en présence de MM. Honoré Loques, juge royal d'Entrevaux, Gaspard-André Besson, procureur du Roi, Joseph Bonnet, maire et consuls d'Entrevaux, Honoré Bonnetty, greffier de la judicature ; Me André juge du Puget-Théniers et Me Génésy, baille, Reyboty consul, Prioris, conseiller du Puget-Théniers et Me Alexandre Génésy, notaire et greffier, 15 septembre 1778. — Procès contre Pierre Michel, accusé d'assassinat commis sur la personne d'Honoré Michel, du Villaron, terroir d'Ubraye, 1779. — Levée du cadavre du jeune Pabon, tué par le tonnerre au quartier des *Fourches*, terroir de Sallagriffon, 30 juin 1783, etc.

B. 1389. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1786-1790. — Procédures criminelles. — Verbal de mise des scellés en la maison du sieur Simon Roux, marchand d'Entrevaux, « assassiné d'un coup de fusil et ensuite jeté dans le Var », 1er janvier 1786. — Procès par le procureur du Roi : contre Joseph Henric, « querellé en contravention aux règlements concernant le port des armes et en mauvaise réputation », 1787 ; — contre Joseph Pabon « pour débauches et excès avec Nanon Guibert », 1788 ; — contre Joseph Julien, évadé des galères et accusé de contrebande 1789 ; contre François Matty, « sculpteur en plâtre », d'Entrevaux, accusé d'injures graves envers Jean-Baptiste Valui, négociant, 1789 ; — contre divers pour vols nocturnes. — Expositions de grossesses, etc.

B. 1390. (Registre.) — In-quarto, 595 feuillets, papier.

1717-1790. (*) — Registre matricule du greffe de la judicature royale d'Entrevaux. — Présentation : pour sieur Charles d'Authier bourgeois de la ville d'Aix, 13 octobre 1717. (fol. 1) ; — pour Joseph Emmanuel Broc, coseigneur de Roquebrune, de Draguignan, en qualité de mari de damoiselle Élisabeth de Cabasson, contre messire Antoine Vachier, curé en

(*) Lacunes de 1739 à 1756 et de 1766 à 1780.

gues, » procureur au conseil souverain de l'isle de la Martinique, curateur aux successions vaccantes et procureur du domaine du Roy » contre Joseph Galafard, au sujet de la vente « de 2 trenteniers et 17 brebis atteintes de la maladie de la pourriture », 1761, etc. — Matricule du greffe. — Prestation de serment de Pierre Périmond, praticien, nommé greffier de la juridiction d'Allons, par Marie-Thérèse Emmanuel, dame de la Mottière, Jean-Charles d'Autane et Alexandre de Richery, tous seigneurs dudit Allons, 5 avril 1770 (fol. 1). — Présentation pour Étienne de Requiston, fils de Charles-Auguste, chevalier, sieur d'Allons, 26 mai 1770 (col. 2). — Prestation de serment : de Jean-Baptiste Latil, en qualité de lieutenant de juge d'Allons, 18 mai 1773 (fol. 4 v°) ; d'Ambroise Maurin en qualité de sergent ordinaire en la juridiction d'Allons, 12 août 1779 (fol. 5 v°) ; — Dénoncé contre Pierre Beraud, « moissonnant et enlevant du blé méteil au quartier du *Pragon* », 28 juillet 1785, (fol. 7). etc.

Angles.

B. 1392. (Liasse.) — 1 cahier in-folio, 3 cahiers in-quarto, 64 feuillets, papier.

1761-1789. — « Registres du greffe et matricule de l'ordinaire d'Angles ». — Lettres de Albert de Théas, seigneur de Caille et d'Angles, portant, nomination d'Antoine Gibert comme greffier de la juridiction d'Angles, 30 avril 1764 (fol. 1). — Défaut pour Honoré Dol, trésorier de la communauté d'Angles, poursuivant le paiement « d'un droit de laus pour vente d'une terre » 9 février 1768 (fol. 9 v°). — Lettres de M. de Théas nommant juges d'Angles : Mᵉ Jean de Gras-Bourguet, « attendu la démission de Mᵉ Joseph Colomb », 5 novembre 1768 (fol. 11 v°) ; — Mᵉ Jean-Baptiste Simon, avocat, 30 mai 1773 (fol. 24 v°). — Ordonnance de Mᵉ Joseph Revel, lieutenant du juge d'Angles, portant que « Joseph Maurin prouvera que, dans le mois de novembre dernier, le sieur Jean-Pierre Gibert faisant réparer une partie de sa maison, attenant à celle dudit Maurin, trouva, dans la muraille à eux mitoyenne, 101 pièces d'or », 6 février 1775 (fol. 29 v°). — Lettres de M. de Théas portant nomination : de Joseph-Louis Martel, en qualité de procureur juridictionnel, et Jean Gibert comme « greffier subrogé » de la juridiction d'Angles, 2 octobre 1776 (fol. 37). — Défaut pour noble François d'Aillaud, seigneur de Méouilles, cessionnaire de noble Jean-Baptiste de Rabier du Villar, seigneur de La Baume, 21 juillet 1779 (fol. 42 v°). — Provision de juge de la juridiction d'Angles pour Mᵉ Henri Juglar, avocat de Saint-André, 30 décembre 1780 (fol 48). — « Permission de tenir 2 chèvres par 100 brebis pour la conduite des troupeaux » concédée à divers habitants d'Angles par la chambre des Eaux et Forêts d'Aix, 7 juin 1782 (fol. 49 v°). — Provisions de lieutenant de juge d'Angles pour Jean-Honoré Dol, 19 octobre 1784 (fol. 55). — Défauts pour sire Jacques Chauvin, négociant de Castellane, propriétaire du moulin bannal d'Angles, 27 juin 1786 (fol. 57 v°); — pour Jean-André Revel, « trésorier forcé de la communauté d'Angles », 18 février 1789 (fol. 63), etc.

Auvarre.

B. 1393. (Registre.) (*) — In-quarto, 100 feuillets, papier.

1621-1623. — Registre du greffe d'Auvarre. — Vente d'un jardin à *Las Noguières* en faveur de Jean-Louis Lautard, d'Auvarre 8 mars 1623 (fol. 2 v°). — Partages de biens : entre les hoirs de Peyron Lautard, 8 mars 1623 (fol. 4); — entre Antoine Garcin et Pons Martin, 9 mars 1623 (fol. 8 v°). —Inventaire des biens meubles et immeubles de Marie Baudin, 10 décembre 1622 (fol. 14). — Enquête au sujet du testament d'« Armentary Lautard » : messire de Castellane, prieur d'Auvarre dépose que ledit testateur a « donné sa vigne du *Vigneroso* à Catherine Lautard, sa nièce » 8 mars 1623 (fol. 19). — « Arrentement » d'une paire de bœufs pour André Martin, baille du lieu de « La Croix » 18 mars 1623 (fol. 23). — « Achept, par Esperit Coste, d'une terre lieu dit *As-Peyrols*, terroir de Saint-Laugier », 25 mars 1623, (fol. 27 v°). — « Collocation de Marguerite Parqueyris, sur les biens de feu Antoine Autran, son mari, pour la somme de 160 écus », 30 mars 1623 (fol. 29). — Acte de « méjarie » par lequel Jehannon Enrietty, du Puget, afferme, pour 4 ans, un troupeau de 6 chèvres et de 6 brebis, moyennant une rente annuelle de 3 livres de fromage par chaque bête, 9 avril 1623 (fol. 31). — Causes civiles : pour Trophime Michel, consul d'Amirat demandant paiement « des pensions que les particuliers font au seigneur », à la requête de Jean de Saint-

(*) L'ordre chronologique du cahier a été interverti par le relieur.

royal de Colmars, 7 décembre 1661 (fol. 185 v°), etc.

B. 1396. (Cahiers). — In-quarto, 93 feuillets, papier.

1679-1765 (*). — Registres du greffe de l'ordinaire de Beauvezer, — Enquête sur un droit de passage pour la terre de *La Chal*, terroir de Beauvezer, 23 janvier 1679 (fol. 1). — Ordonnance condamnant Jean Vial à payer 20 écus aux marguilliers du luminaire de N. D. de Beauvezer, 28 avril 1679 (fol. 5 v°). — Défaut pour Marc-Antoine Laugier, bourgeois de Moustiers, 19 décembre 1679 (fol. 16). — Ordonnance portant séparation de biens entre Honoré Vial et Isabeau Argentin, sa femme, 8 octobre 1683 (fol. 26). — Renonciation à l'héritage de Jean-Baptiste Saurin par Marie Trotabas, sa femme, 22 août 1685 (fol. 30 v°). — Sentence défendant à Antoine Blanc de prendre passage dans la terre dite le *Clot*, au quartier du Plan, 27 août 1687 (fol. 39). — Dénonces contre divers coupant des arbres dans le bois de *La Pinatelle*, appartenant à la commune de Beauvezer, octobre 1704 (fol. 43 et 44). — Affirmation de voyage pour Jean Brochier, du lieu d'Ondres, hameau de Thorame-Haute, 21 février 1705 (fol. 48). — Déclaration par divers particuliers « concernant la maladie épidémique des bêtes à cornes qui régne depuis quelque temps », août 1746 (fol. 58, 59). — Rapport d'estime du dommage causé par les eaux à la terre dite *Le Char*, terroir de Beauvezer, 5 octobre 1745 (fol. 64 v°). — Présentation pour messire Jean-Joseph Roux, « prêtre desservant la chapelle des pénitents blancs d'Allos », 9 mars 1764 (fol. 67). — Affirmation de voyage pour Étienne Arnaud, coseigneur de Clumanc, 9 juillet 1764 (fol. 75 v°). — Rapport d'estime des biens de l'hoirie vacante d'Henri Jaume, 12 septembre 1764 (fol. 89), etc.

(*) Lacunes entre 1687 et 1704, entre 1706 et 1746 — 1747 et 1764.

Blieux.

B. 1397. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1640-1788. — Procédures civiles. — Procès par Jean Goulin, marchand, de Blieux, contre Antoine Henry et Barthélemy Simon, marchand, de St-André, au sujet de la « désemparation et rémission d'une terre et pred au terroir de Blieux, lieu dit *Chaudoul*, vendus par le demandeur à pache de rachat pour 4 années », 1649 ; — par Marguerite Meynier, veuve et héritière de sieur Pierre de Gaudemar de Riez, au sujet d'une créance de 1000 livres, 1708. — Ordonnance portant nomination de Basile Audibert, praticien, de Blieux, en qualité de curateur de Victoire Gastinel, 2 juillet 1784. — Sentence au vu des pièces ordonnant « la liquidation et appréciation de l'héritage de Jean Cauvin, 20 juillet 1785. — Procès par la communauté de Blieux contre divers particuliers ayant usurpé une quantité considérable de la terre communale appelée *La Faiche*, au quartier du *Plan d'Asse* » 1787. — Procès verbal de mise des scellés à la maison d'Honoré Audibert située au quartier de *Thon*, 14 octobre 1788, etc.

B. 1398. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures criminelles. — Procès : contre Marianne Guichard, pour vol de bois au préjudice « des sieurs Fabre et Feraud, chargés par la province de construire un pont sur la rivière d'Asse au lieu de Blieux », 1780. — contre Joseph Abbès, « gabellier du lieu de Blieux », pour abus et malversation, 1780 ; — contre Pierre Autran et François Causin, fermiers du moulin bannal de Blieux qui avaient insulté et maltraité André Bonnet, « sergent ordinaire » dudit lieu, 1787. — Contre les auteurs « du meurtre d'un coup de fusil opéré sur la personne de Jean-Baptiste Abbès, de Blieux, » 1789, etc.

B. 1399. (Cahier.) — In-quarto, 214 feuillets, papier.

1766 (*) **-1778** novembre. — Registre matricule du greffe de Blieux. — Lettre de garde-chase de Blieux délivrées à Mᵉ Basile Audibert, praticien, par Jean-Joseph-Jacques d'Antoine, seigneur de Blieux et de Taillas (autographe avec sceau plaqué en cire verte), 15 juillet 1766 (fol. 2). — Prestation de serment de Jean-André Abos, sergent ordinaire de Blieux, 12 novembre 1766 (fol. 9). — Défaut pour Mᵉ Jean Simon, de Castellane, avocat en la cour, 20 mars 1767 (fol. 18). — Nomination de tuteur pour François Feautrier, « tombé dans la démence », 19 septembre 1767 (fol. 29). — Lettres de provisions : de greffier de la juridiction de Blieux en faveur de Joseph Abos, 1ᵉʳ novembre 1767 (fol. 33 v°) ; — de lieutenant de juge « subrogé » pour Jean-François Hugonis, maître

(*) Lacune entre 1768 et 1762.

chirurgien, 14 juin 1748 (fol. 43 v°) ; — de greffier subrogé en faveur de Pierre Périmond, bourgeois de Castellane, par Joseph Engelfred, seigneur de Blieux, résidant à Beauvezer, 16 juin 1772 (fol. 56 v°); — de greffier pour Mᵉ Honoré Hermelin, notaire royal de Blieux, 1ᵉʳ avril 1774 (fol. 84 v°). — Prestations de serment : de Jacques-Christophe Castelan, viguier de la cité de Senez, « nommé lieutenant de juge en la procédure criminelle de messire Jean Guichard, vicaire de La Melle, contre diverses personnes de Blieux », 20 août 1775 (fol. 109) ; — de Pierre Brunias, procureur juridictionnel de Blieux, 10 novembre 1775 (fol. 120). — Défaut pour Joseph Audibert, lieutenant de juge de Blieux, 13 novembre 1775 (fol. 121 v°) ; — « pour les sieurs recteurs de pénitents blancs de la chapelle Saint-Pierre sous le titre de N.-D. de Miséricorde à Blieux », 8 janvier 1776 (fol. 125). — Rapport d'estime du dommage causé, par Martin Dolle, aux gerbes de Pierre Feraud, fabricant de draps, de Blieux, 6 août 1776 (fol. 156). — Défaut pour Mᵉ Jean-Joseph Corriol, notaire royal de Thoard, héritier de messire Nicolas Maynard, prêtre, de Moustiers, 5 octobre 1776 (fol. 162 v°). — Ordonnance condamnant les sieurs consuls et communauté de Blieux à payer Mᵉ Hermelin, notaire, « la somme de 82 livres, 16 sols pour 207 notes de différents actes de vente expédiées aux susdits, à raison de 8 sols la note », 27 janvier 1777 (fol. 176), etc.

B. 1400. (Registre.) — In-quarto, 326 feuillets, papier.

1778 décembre - **1790** septembre. — Registre matricule du greffe de Blieux. — Prestation de serment de Joseph Pellaporc, nommé procureur juridictionnel subrogé à la place de Pierre Brunias, absent, 4 décembre 1778 (fol. 1 v°). — Lettre du procureur de Joseph Engelfred nommant Mᵉ Louis-François Meyfred, avocat, de Castellane, pour juge pendant la maladie de Mᵉ Joseph Meyfred, juge ordinaire de Blieux, 3 avril 1779 (fol. 10 v°). — Dénonce par « les sous-fermiers des domaines de la communauté de Blieux » contre des bergers faisant passer leurs troupeaux dans les terres de « la bastide de *La Melle* », 20 septembre 1779 (fol. 22 v°). — Comparant par lequel « les sieurs Jean-André Bondil et Jacques Fabre, maire et consul de Blieux, prient et requièrent le lieutenant de juge de vouloir se rendre à l'hôtel de ville pour faire l'autorisation du conseil de la communauté », 22 mai 1780 (fol. 39 v°). — Rapport d'estime du dommage causé par un troupeau de chèvres, aux arbres fruitiers du quartier du *Maurillon*, 2 octobre 1781 (fol. 82) — Prestation de serment, par-devant Jean-Baptiste-Emmanuel Gras, coseigneur du Bourguet, juge en la juridiction de Blieux, par François Brunias, « établi greffier en ladite juridiction », 17 mai 1783 (fol. 118). — Rapport d'estime des biens dépendant de l'hoirie de Jean-Baptiste, et de Jean-Claude Petit, de Blieux, 21 février 1784 (fol. 132 v°). — Défaut pour messire François Vachon, sacristain de l'église cathédrale de Senez et vicaire général et official du diocése, 10 mars 1784 (fol. 137). — Lettres de Joseph Engelfred, seigneur de Blieux, nommant Pierre Philip « pour faire les fonctions de geôlier dans ses prisons dudit Blieux », 14 avril 1785 (fol. 158). — Sentence condamnant Jean-Baptiste Daumas, pour « coupe et ébranchement de pins », à 380 livres d'amende et aux dépens « taxés sur les pièces à 236 livres, 12 sols, 2 deniers », 22 décembre 1785 (fol. 178). — Prestations de serment : de François Brunias, nommé greffier subrogé par « messire Ambroise Engelfred Blieux, prieur perpétuel de Beauvezer, en qualité de tuteur testamentaire de Louis-Joseph-Charles-Fortuné Engelfred, seigneur de Blieux, fils à feu Louis Hiacinthe, procureur du Roi en la sénéchaussée de Digne », 30 juin 1786 (fol. 188); — de Jean-Honoré Bonnet, procureur juridictionnel de Blieux, 9 décembre 1786 (fol. 196). — Acte de caution pour Jean-Pierre Autran, adjudicataire de la ferme du moulin banal de la communauté de Blieux, 30 juin 1787 (fol 223). — Défaut pour Valentin Gassier, négociant, de Senez, 15 mai 1788 (fol. 255). — Prestation de serment « des commissaires adjoints » au procureur juridictionnel, « à la requête des consuls modernes de Blieux, 31 décembre 1789 (fol. 295), etc.

LE CASTELLET-LES-SAUSSES ET GUEIDAN.

B. 1401. (Liasse.) — 2 cahiers in-quarto, 25 feuillets, papier.

1739-1750. — Matricules du greffe. — Sentence au vu des pièces condamnant Joseph Bouffard, « à la vuidange et délaissement, au profit d'Anne Dozol, de la terre de La Selve, 15 mai 1739 (fol. 1) — Dénonce contre Jacques Ferrat, garde terre du Castellet, contre Dominique Créquin, gardant un troupeau dans la montagne seigneuriale appelée *Mourefrey*, 20 mai 1739 (fol. 5 v°). — Affirmation de voyage pour messire André Péone, prêtre de St-Léger, 2 décembre 1741 (fol.

8 v°). — Requête portant permission à Mᵉ François Bernard, « pourvu des judicatures de Solheihas, Verrayon, Eoulx, Colettes, Allons, Vaucluse, Castillon, St-André, Troins, Mouriés, Bagarris, Taulanne, Le Poil, Boades et le Castellet-les-Sausses, de remplir les fonctions desdites judicatures dans la ville de Castellane, à l'exception des sentences définitives, qu'il ne pourra rendre que sur les lieux », 13 août 1744 (fol. 10). — Provisions de lieutenant de juge des lieux du Castellet, Aurent et Mousteiret données à Jean-Joseph Sause, par Christophe Constant, seigneur baron desdits lieux, 22 avril 1745 (fol. 12). — Lettres de juge « de la juridiction de la baronnie du Castellet, Aurent et Mousteiret » délivrées à Mᵉ Gaspard-André Besson, avocat, d'Entrevaux, par Gaspard de Gueidan, chevalier, seigneur de Valabres, baron du Castellet, président à mortier au parlement de Provence, 21 juin 1747 (fol. 14). — Lettres patentes portant changement du nom du Castellet en celui de Gueidan, « données à Fontainebleau au mois d'octobre 1746 », enregistrées à Gueidan le 8 juillet 1749 (fol. 21 v°), etc.

B. 1402. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1750-1789. — Procédures civiles. — Information sur la vie et mœurs de Claude Coste et installation dudit en l'office de secrétaire greffier, ancien et mi-triennal de la communauté de Gueidan, 20 mars 1751. — « Inventaire des écritures de feu Barthélemy Dedoue, notaire », 24 mai 1751. — Répudiation de l'héritage de feu André Reybaud, cadet de Sausses, par ses enfants, 12 octobre 1756. — Ordonnance portant avération de promesse pour les hoirs de Joseph Maifre, cavalier de la maréchaussée de Digne, 30 juillet 1767. — Prestation de serment de Mᵉ Raphaël Durand, nommé juge du marquisat de Gueidan, 2 août 1770. — Lettre « de noble seigneur Joseph-Gaspard de Gueidan, chevalier, marquis de Gueidan, des comtes de Forcalquier, » instituant Laurent Berton, sergent de la juridiction de Gueidan (autographe avec sceau plaqué en cire rouge), 12 février 1775. — Verbal « de paraphement du cahier des délibérations et du livre cadastre du lieu de Gueidan », 21 mai 1781, etc.

B. 1403. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1751-1781. — Procédures criminelles. — Procès-verbal d'accédit pour la levée des cadavres : de Charles Dozol, enseveli sous une avalanche au vallon du *Confiné*, 12 février 1751 ; — d'Anne Achard, « précipitée dans le Var par un vent impétueux », 28 décembre 1753. — Procès : contre divers pour coupes de bois de construction et défrichements dans la terre gaste de Gueidan, 1752 ; — par le procureur juridictionnel « querellant en crime de suicide contre le cadavre d'Antoine Fabre trouvé à la grange de Pierre Sause, au quartier de Chabanal, suspendu par son col avec une corde ; verbal d'accédit « pour constater le corps du délit ; nomination d'un curateur audit cadavre ; information contre le curateur et sentence ordonnant que ledit cadavre sera inhumé dans le cimetière de la paroisse, attendu « l'imbécillité dudit Fabre et les marques de catholicité trouvées dans sa poche », 1779, etc.

B. 1404. (Cahiers.) — In-quarto, 58 feuillets, papier.

1751-1780. — Registre du greffe de Gueidan. — Provisions : de procureur juridictionnel de la juridiction de Gueidan pour Jean Isnard, 21 mars 1751 (fol. 1) ; — de sergent de la dite juridiction pour Esprit Laugier, 21 mars 1751 (fol. 1 v°) ; — de lieutenant de juge de Gueidan, pour Joseph Paillier, 4 septembre 1751 (fol. 5) ; — de procureur juridictionnel dudit marquisat pour Antoine Henri, 3 juillet 1753 (fol. 8 v°). — Affirmation de voyage pour Louis Astier, « pertuisanier de galère », de Toulon, 12 juillet 1754 (fol. 11). — Dénonce par le garde-terre du marquisat de Gueidan contre « le sieur de Montblanc, coseigneur de Sausses, chassant, avec un fusil, au quartier du Mousteiret », 26 janvier 1756 (fol. 14 v°). — Provisions de juge du marquisat de Gueidan en faveur de Raphaël Durand, avocat d'Entrevaux, 23 mai 1764 (fol. 22) ; — de greffier de la juridiction de Gueidan pour Joseph Philip, notaire royal d'Entrevaux (autographe et sceau plaqué en cire rouge du marquis de Gueidan), 1ᵉʳ août 1770 (fol. 33) ; — Prestation de serment de Mᵉ Louis-Dominique Loques, juge du marquisat de Gueidan, 20 juillet 1772 (fol. 37 v°). — Déclaration de défrichement au quartier d'*Enriez*, pour y planter des vignes, par Antoine-André Raibaud, cosseigneur de Villevieille, « comissaire, garde d'artillerie » 17 avril 1777 (fol. 49 v°). — Exposition de plainte par Honoré Raibaud, assailli et maltraité à coups de poings et de bâton, pendant la

nuit, par trois hommes enveloppés d'un drap blanc », 19 octobre 1779 (fol. 56), etc.

B 1405. (Cahier.) — In-quarto, 36 feuillets, papier.

1781-1790. — Registre du greffe de Gueidan. — Exposition de plainte d'Étienne Louiquy pour vol de bois arraché dans sa terre au quartier d'*Agnerq* par une crue considérable du Var qui détruisit les digues », 21 janvier 1781 (fol. 1). — Dénonce par les habitants du Bas-Agnerq contre les habitants du plus-Haut-Agnerq, « qui veulent les frustrer de l'eau dont ils sont en possession de temps immémorial » 27 mars 1782 (fol. 11 v°). — Lettres de greffier du marquisat de Gueidan, pour Jean-Baptiste-Bonnet, 9 avril 1782 (fol. 12 v°). — Procuration de messire Joseph-Gaspard, de Gueidan, à sieur Antoine Vachier, chirurgien d'Entrevaux, « pour et en son nom nommer tous officiers de justice dans son marquisat de Gueidan, dans les cas d'abstention ou de suspection » 4 juin 1782 (fol. 13). — Présentation contre messire Jacques Rabier, prieur curé de Gueidan, 27 juin 1783 (fol. 16). — Lettre de lieutenant de juge pour Jean-Baptiste Coste, 2 novembre 1783 (fol. 21). — Présentation pour messire François Fabre, prêtre, d'Entraunes, 15 janvier 1787 (fol. 24 v°). — Lettres de juge délivrées à M° Pierre-François-Louis-Joseph Bernard, avocat d'Entrevaux, par Étienne Alexandre de Gueidan, chevalier de St-Jean de Jérusalem, héritier de noble Joseph-Léon Gaspard de Gueidan, son frère, 14 mai 1787 (fol. 25 v°), etc.

Castellet-St-Cassien et l'Hubac d'Amirat.

B. 1406. (Cahier.) — In-quarto, 12 feuillets, papier.

1784-1789. — Registre du greffe « du Castellet-St-Cassien et de l'Hubac-d'Amirat ». — Lettres de greffier données à M° Louis Bonnet, notaire royal d'Entrevaux, par Raymond-Pierre de Glandevez, baron de Glandèves, seigneur du Castellet-St-Cassien, Vergons, l'Hubac-d'Amirat, grand sénéchal au siège de Castellane, 14 juin 1784 (fol. 1) ; — de procureur juridictionnel pour Jean-Honoré Brun, 28 février 1785 (fol. 2). — Exposition de plainte par messire François de Glandevez, chevalier de St-Jean de Jérusalem, contre Marguerite Brun, Marie et Françoise Bion, qui avaient mis le feu « à un bois complanté de chênes, situé dans le terroir du Castellet, sur la combe au dessus du moulin », 24 octobre 1785, fol. 4). — « Lettres de garde terre, bois et chasse pour Antoine Raybaud, 19 mars 1787 (fol. 6). — Présentation pour Antoine Boulle, du Castellet, contre Joseph-Laurent Malavard, maçon, de l'Hubac d'Amirat, 7 mai 1788 (fol. 9 v°). — Dénonces contre divers pour dommages dans les blés et coupes de bois au quartier dit *Pie-Roubaud*, octobre 1789 (fol. 12), etc.

Demandols.

B. 1407. (Liasse.) — 47 pièces, papier, 1 parchemin.

1760-1790. — Procédures civiles. — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par Jean Coulet, de Demandols, 2 décembre 1760. — Information « pour faire conster que Hermentaire Feraud est fils légitime de Jean-Louis et de Marguerite Chieux, et qu'il a été baptisé à la paroisse de Demandols en l'année 1743.., le dit Feraud se trouvant sans état, attendu que l'année dans laquelle il est né ne se trouve pas dans les registres de ladite paroisse, ni dans ceux du greffe de la sénéchaussée de Castellane», 1769. etc. — Procédures criminelles. — Procès : contre Honoré Martin pour insultes contre M° Jean Giraud, lieutenant de Juge de Demandols, assistant au conseil de la communauté dudit lieu, 1763 ; — contre Marie Dol, accusée d'infanticide, 1779 ; — contre divers pour vols de fruits, de grains, dans les maisons et les campagnes, etc. — Levées de cadavres, etc.

B 1408. (Cahiers.) — In-quarto, 51 feuillets, papier.

1760-1789. — Registres du greffe de Demandols. — « Lettres portant commission d'huissier » données à Jean Berrin, par messire Pierre de Demandols, fils et héritier de Fortuné, seigneur de Demandols, 27 juin 1760 (fol. 2 v°). — Provisions de greffier de la juridiction de Demandols pour M° Pierre Périmond, praticien, de Castellane, 23 avril 1762 (fol. 7 v°). — Défaut pour Gaspard Collomp, bourgeois de Castellane, trésorier de la communauté de Demandols, 17 septembre 1764 (fol. 13 v°). — Prestation de serment de Joseph Collombe, procureur juridictionnel de Demandols, 19 août 1769 (fol. 22). — Dénonces contre les bergers gardant des chèvres aux quartiers de *la Sioure* et du *Pontar*, août 1773 (fol. 34). — Provisions: de juge de Demandols en faveur de Louis-

François, avocat de Castellane, 9 novembre 1780 (fol. 44 v° ; — de greffier de ladite juridiction pour Honoré Simon, bourgeois de Castellane, 6 novembre 1789 (fol. 51), etc.

EOULX.

B. 1409. (Liasse.) — 1 cahier, 10 pièces, papier.

1782-1790. — Registre du greffe d'Eoulx. — Provisions : « de juge en chef des lieux d'Eoulx et du Bourguet » données à M° Jean-Baptiste-Emmanuel Gras, avocat de Castellane, par « messire Antoine-Secret de Raymond, marquis d'Eoulx, Thorenc, Séranon, le Bourguet et autres places, chevalier de St-Jean-de-Jérusalem », 18 mars 1782 (fol. 1 v°); — de procureur juridictionnel d'Eoulx pour Jean-Jacques Muraire, maître-chirurgien de La Garde, 24 août 1782 (fol. 3) ; — de greffier de ladite juridiction pour Pierre Roux, maître en chirurgie de Séranon, 18 août 1787 (fol. 8), etc. — Procédures criminelles. — Procès contre François Rouvier ayant insulté et battu André Gazagnaire, cabaretier, qui refusait de lui donner des cartes pour jouer, « attendu l'heure tarde », 1782, etc.

LE FUGERET.

B. 1410. (Liasse.) — 1 cahier, 26 pièces, papier.

1704-1789. — Procédures civiles. — Nominations de curateur pour Jeanne Trabaud, 21 novembre 1743 ; — pour Pierre Marguerite et Jeanne Mandine, enfants de Jacques, mort civilement », 14 décembre 1745. — Inventaires : des biens délaissés par Henri Robion, 2 septembre 1748 ; — de la succession bénéficiaire d'Antoine Pellegrin, 13 août 1759, etc. — Procédures criminelles. — « Verbal sur la mort funeste de Joseph Bonnet, procédant de la chute d'un rocher au quartier de *La Couste* », 23 octobre 1704. — Procès contre Dominique Gras, parandurier, pour avoir maltraité le jeune Jacques Blanc, 1788, etc. — Registre du greffe du Fugeret. — Lettres de Françoise-Gabrielle d'Authier de La Penne, dame de St-Benoît et du Fugeret, portant nomination de M° Jean-Baptiste-André de Collongue, avocat, d'Annot, comme juge « du fief et seigneurie de St-Benoît et Fugeret », 20 février 1787 (fol. 1). — Comparant de prestation de serment des officiers de justice du Fugeret, 8 mars 1787 (fol. 2. v°). — Défaut pour Jean-André Cazon, maître cordonnier, du Fugeret, 12 septembre 1788 (fol. 8). — Rapport d'estime d'une propriété de terre au quartier *des Aires* ; elle est évaluée « à raison de 1 livre 18 sols la canne », 4 octobre 1789 (fol. 9 v°). etc.

MAJASTRE.

B. 1411. (Cahier.) — 20 feuillets, papier.

1784-1790. — Registre du greffe de Majastre. — « Lettres de greffier de la juridiction de Majastre données à M° Grégoire-Louis-Honoré Renoux par M° Jullien Hyppolyte-Antoine Fruchier, avocat, de Mezel, procureur spécialement fondé de Mme la marquise de Castellane, dame de Majastre, 20 août 1784 (fol. 1). — Exposition de plainte par Jean-Baptiste Mauran, coseigneur du Poil, « qui aurait été arrêté sur le grand chemin de Moustiers à Majastre par le nommé François-Honoré Pierisnard », 12 septembre 1784 (fol. 3 v°). — Dénonce par Jacques Bernard, garde terroir de la communauté de Majastre, contre divers habitants surpris avec leurs troupeaux dans les deffens communaux de *La Malinne* et *des Moulières*, 11 septembre 1786 (fol. 7 v°). — Présentations : pour Dominique Bouvier, maréchal à forge, de Majastre, 7 mai 1788 (fol. 10) ; — pour Jean-André Guichard, 7 juillet 1788 (fol. 12), etc.

MÉAILLES.

B. 1412. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1727-1742. — Procédures civiles. — Procès par Marie Sauvan, contre messire Louis Sauvan, prêtre et prieur de Méailles, pour le paiement d'une pension annuelle de 30 livres léguées à ladite Sauvan par messire Christophe Sauvan, ancien prieur ; parmi les pièces : testament (30 décembre 1702) dudit messire Christophe Sauvan, 1727. — Répudiation de l'héritage d'Antoine Gibert par Jean, son fils, 23 septembre 1742. — « Nomination de tutrice à la personne de Jean-Baptiste Rolland », 27 août 1748. — Verbal et information sommaire sur l'imbécilité de Gaspard Fortoul, 8 juillet 1752, etc.

B. 1413. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1647-1784. — Procédures criminelles. — « Requête de querelle » contre Madeleine Audifred, « qui aurait donné un coup d'eisade (pioche) sur le front de Marguerite Fortoul », 1698. — Procès contre divers habitants de Méailles, lesquels « armés de pistolets et couteaux pointus, dits baionettes, entrèrent dans la maison de Jean Paschal, et se ruèrent sur Antoine Bonnet, l'ayant tout meurtri sur sa personne », 1709. — Procès entre Jean Sauvan et François Mandine, s'accusant réciproquement « de voies de fait, calomnies, injures et menaces nocturnes », 1741-1744; — contre divers pour vols. — Levée du cadavre de Claire Eiffred, morte sous un buisson dans la neige, 27 décembre 1784, etc.

MORIEZ.

B. 1414 (Cahiers.) — In-quarto, 78 feuillets, papier.

1763-1773. — « Matricule du greffe de Moriez. — Lettres : de greffier de la juridiction de Moriez données à Mᵉ François-André Henry, notaire royal de St-André, par François de Chailan, seigneur de Moriez et du Castellet-la-Robine, 30 septembre 1763 (fol. 1) ; — de procureur juridictionnel pour Jean Laugier, de St-André, 4 janvier 1764 (fol. 4. v°). — Présentation pour Jean-Baptiste Audemard, du Castellet, hameau de Moriez, 7 avril 1764 (fol. 7). — « Rapport par Joseph Besson, d'Entrevaux, et André Chiris, notaire royal et apostolique d'Escragnolle, expert entre M. Jean-Baptiste de Chaillan, seigneur de Lambruisse et en partie de Moriez, d'une part, et les consuls et communauté dudit lieu pour procéder à l'emplacement de 960 livres de biens nobles adjugées audit seigneur par transaction suivant délibération du conseil de Moriez du 20 avril 1765... le sieur de Chailan doit avoir de nobles, par la susdite somme, 13,160 cannes de terre », 24 octobre 1765 (fol. 22). — Répudiation de l'héritage de Joseph Coullet, d'Hièges, hameau de Moriez, par Joseph, son fils, 15 décembre 1766 (fol. 26 v°). — Lettres de lieutenant de juge de Moriez, délivrées à Melchior Boyer, par Pierre de Chailan, seigneur de Moriez et du Castellet, « capitaine des vaisseaux du Roy », 12 octobre 1767 (fol. 34 v°). — Lettres de procureur juridictionnel pour Honoré Barbaroux, 1ᵉʳ août 1769 (fol. 50 v°). — Dénonces contre divers : pour avoir gardé des troupeaux dans le deffens communal de *Fouent-Paillonelle*, 1ᵉʳ novembre 1770 (fol. 61) ; — pour détournement de l'eau du canal au quartier du *Fangeas*, 11 septembre 1771 (fol. 62 v°). — Présentation pour Grégoire Ravel, muletier, 9 janvier 1773 (fol. 78), etc.

B. 1415. (Liasse.) — Cahiers. in-quarto, 63 feuillets, et 16 pièces, papier.

1773, avril-1789. — Matricules du greffe de Moriez. — Lettres de lieutenant de juge de Moriez en faveur d'Antoine Boyer, 9 avril 1773 (fol. 1). — Ordonnance prescrivant à Paul Barras de rendre compte de l'administration des biens de Marie Chauran, sa pupille, « devant les auditeurs ordinaires de la communauté de Moriez », 4 mai 1776 (fol. 14 v°). — Lettres : « de vice recteur de l'œuvre des prisons royaux d'Aix pour le soulagement des prisonniers », dans la commune de Moriez, en faveur de Joseph Chaillan, « lequel sera, au moyen de ce, exempt de la sequestration, excepté dans la collecte des tailles et dans les affaires du Roy et du pays », 22 décembre 1778 (fol. 21 v°) ; — de lieutenant de juge subrogé données à Fortunat Paul par « dame Louise de Glandevez, épouse et procuratrice de M. Pierre de Chaillan, chef des escadres de S. M. », 22 septembre 1779 (fol. 30) ; — de greffier en faveur de Mᵉ Jean-François Rolland, notaire royal de St-André, « attendu la mort de Mᵉ Jean-Joseph Raynard, notaire royal de Senez, vivant greffier de Moriez », 29 novembre 1780 (fol. 36) ; — de juge pour Henri Juglar, avocat, de Saint-André, 24 janvier 1781 (fol. 36 v°). — Dénonce contre les bergers gardant leurs troupeaux « dans le petit deffens de Moriez dit *La Grau* », 16 novembre 1783 (fol. 49). — Défaut pour Jean Daumas, du hameau de Gévaudan, 3 novembre 1788 (fol. 59), etc. — Procédure criminelle au sujet du meurtre de Marcellin Tronc, colporteur, de Laverc, « assassiné en venant de St-Lions à Hièges, au quartier de *La Gourgette*, » 1786, etc.

LA MURE.

B. 1416. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1707-1789. — Procédures civiles. — Sentence condamnant Honoré Chaillan, tailleur d'habits de La

Mure, à restituer le montant de la dot de Marguerite Dol, sa femme, et portant séparation de biens entre les parties, 16 janvier 1750. — Procès entre Paul Attenoux et Jean-Antoine Augier au sujet de l'arrosage de la terre dite des *Galletons*, terroir de La Mure, 1760. — Procédures criminelles. — Délibération « des consuls et de presque tous les chefs de famille de La Mure » portant exposition de leurs principaux chefs de plainte contre sieur Jean de Bourguignon, fils de noble Joseph, seigneur de ce lieu, pour « excès, voies de faits et mauvais traitements envers les habitants », 8 août 1720. — Procès : contre Etienne Gibert pour injures « portant atteinte a l'honneur » de damoiselle Anne Payan, épouse de Jean-Joseph Juglar, négociant de St-André, 1780 ; — contre divers pour vols : d'un essaim d'abeilles ; — « de quartiers de pierres », etc. — « Verbaux d'inhumations de cadavres », etc.

B. 1417 (Cahiers.) — In-quarto, 70 feuillets, papier.

1749-1789. — « Matricule de l'ordinaire de La Mure ». — Lettres : de juge de La Mure et du Contant données à Mᵉ Jacques Sauteron, avocat, par « dame Marianne d'Audiffred de Beauchamp, épouse de Mᵉ Jean de Bourguignon, sieur de La Mure et du Contant, en qualité de procuratrice générale de M. Jean-Joseph de Bourguignon de La Mure, son fils, chevalier, officier des Gardes françaises », 17 mai 1749 (fol. 1) ; — de procureur juridictionnel pour Honoré Pascal, 15 décembre 1749 (fol. 3). — Défauts : pour Mᵉ François Bernard, notaire royal de St-André, 6 février 1754 (fol. 7) ; — pour Jacques Juglar, hôte, de St-André, 12 décembre 1758 (fol. 13). — Lettres de greffier subrogé de La Mure données à Mᵉ François-André Henry, notaire royal de St-André, par « haut et puissant seigneur, messire Jean-Joseph de Bourguignon Bussière, chevalier, seigneur marquis de La Mure », 4 septembre 1760, (fol. 15). — « Inventaire des pièces concernant le greffe de l'ordinaire de La Mure, remises par Jean-Joseph Simon, ancien greffier, à Jean-Baptiste Simon, nouveau greffier de La Mure » 5 juillet 1764 (fol 23 v°). — Prestation de serment pour Mᵉ Jacques Verdollin, avocat, d'Annot, nommé lieutenant de juge subrogé de La Mure, par messire François de Bourguignon de Bussière, 12 septembre 1774 (fol. 42). — Dénonces contre divers « faisant paître leurs troupeaux dans les défens communaux des *Gonnelles* et de la *Murette* », août 1777 (fol. 47). — Lettres de greffier de la Mure en faveur de François-Augustin Henry, notaire royal de St-André, (autographe et sceau plaqué en cire rouge de François de Bourguignon de Bussière, écuyer, seigneur de la Mure) 12 février 1781 (fol. 50), etc.

PEYRESQ.

B. 1418. (Liasse.) — Cahiers, in-quarto, 51 feuillets, et 10 pièces, papier.

1756-1789. — Matricules du greffe de Peyresq. — Lettres de provisions de greffier de Peyresq en faveur d'Antoine Bertrand, par Jacques César Bayol, seigneur de Peyresq (autographe et sceau plaqué en cire rouge dudit seigneur), 8 novembre 1756 (fol. 1). — Défaut pour François Fauchon, aubergiste d'Aix, contre Alexis Bertrandy, tailleur d'habits, de Peyresq, 13 décembre 1757 (fol. 7). — Prestation de serment de Antoine Bertrand, pourvu de la charge de greffier « pour la part de juridiction que madame la marquise de Valbelle possède au lieu de Peiresc », 10 septembre 1759 (fol. 17). — Dénonce par le « garde terre » de la communauté de Peyresq contre des bergers d'Arles faisant paître leurs troupeaux dans la terre gaste au quartier de *La Chon*, 8 juillet 1765 (fol. 22 v°). — Défaut pour sieur Sébastien Gente, « sculpteur », de Peyresq, 27 octobre 1767 (fol. 24), — Rapport d'estime des biens de l'hoirie de Valentin Grac, 20 mai 1774 (fol. 28). — Lettres de provisions : de sergent de la juridiction de Peyresq en faveur d'Augustin Bertrandy, par Balthazar de Bayol, commandant de St-Tropez, (autographe et sceau en cire rouge dudit seigneur), 11 avril 1779 (fol. 33) ; — de juge de Peiresc en faveur de Mᵉ Jacques Verdollin, avocat, par dame Marie Louise-Françoise de Flotte, « en qualité d'héritière et usufruitière de messire Balthazar de Bayol », son mari, 3 janvier 1786 (fol. 43 v°). — Présentation pour Alexis Bertrandy, « sous-lieutenant du corps royal de la marine à Toulon », 27 octobre 1788 (fol. 48), etc, — Tutelles, successions. — Inventaire des biens « de la succession de Valentin Ailhaud » 5 mai 1778. — Assemblée de parents portant nomination de curateur pour Pons Ailhaud, « privé de la parole et de l'ouie », 3 décembre 1788, etc.

PEYROULES.

B. 1419. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1705-1788. — Procédures civiles, tutelles, successions, etc. — Inventaire des biens meubles et immeubles que les enfants pupilles de sieur Pierre Bérard possédent à Peyroules, à la requête de noble Honoré de Bon, sieur d'Allons et de Roche-Courbière, 20 mars 1708. — Enquête sommaire sur la décadence de Jacques Roux, à la requête d'Antoinette Pascal, sa femme, 18 juillet 1713. — » Procès-verbal de rangement et options des créanciers de la communauté de Peyroules » 18 avril 1719. — Délibérations des habitants de La Rivière, hameau de Peyroules, ordonnant à leurs syndics « de rendre un compte final du procès au sujet de l'établissement d'un prêtre audit hameau », 1er juillet 1731. — « Inventaire des biens et effets délaissés par sieur François Lieutard, bourgeois de Peyroules » 24 décembre 1731. — Nominations de curateurs : pour Fortuné Roux, 4 octobre 1742 ; — pour Geneviève Pascal, 4 novembre 1743 ; — pour Marianne Isnard, 18 mai 1757. — » « Prestation de serment de fidélité au Roi Louis XVI par les habitants de Peyroules », 9 juin 1774. — Nomination d'experts pour le partage des biens de Jean Isnard, 10 octobre 1777. — Compte de tutelle des hoirs de Jacques Laugier, 2 juin 1788, etc.

B. 1420. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1707-1789. — Procédures criminelles. — Informations : sur la mort de Bourgarel, de Giraud, hameau de Peyroules, « tué d'un coup de fusil par les gardes du sel », 1er septembre 1710; — contre Jacques Laugier, consul de Peyroules, « qui avait fait attacher avec des cordes et enfermé dans son écurie Joseph Rebuffel pour l'obliger à épouser sa fille », 20 janvier 1722. — Procès : contre divers habitants qui, malgré les arrêts de la cour, « défrichent continuellement, ce qui est la ruine totale de ce pays penchant et ardu », 1729 ; — contre Jacques Armand, pour « coups et blessures et meurtrissures en la personne d'Anne Armand, sa fille naturelle », 1730; — contre, Jacques Pascal pour homicide par imprudence 1747. — Procédure « à l'occasion de la mort de Jean Isnard, surpris par la neige et le froid sur le chemin de Séranon à Peyroules, au quartier du *Serré* » 1778. — Procès contre Catherine Fouques, accusée d'avoir assassiné Marie Laugier, sa belle-mère, 1781, etc.

B. 1421. (Cahier.) — In-quarto, 77 feuillets, papier.

1610-1614. — Registre « des cours tenues au lieu de Peyroules ». — « Antoine Ricard, âgé de 70 ans, remontre qu'il ne peut plus travailler, attendu sa viellesse et maladie et qu'il a deux enfants qui l'ont abandonné, ne lui donnant aucun secours » ; le juge les condamne « à bailler à leur père une esmine de blé », 15 novembre 1610 (fol 1). — Enquête sur un droit d'arrosage au lieu dit *Prat-Brusquet*, prétendu par Jaume Lieutaud contre Me Jehan-Antoine Lieutaud, notaire royal de Peyroules, 16 novembre 1610 (fol. 16). — La communauté de Peyroules demande à être maintenue en possession de la terre dite *Champ-Estrassat*, 19 novembre 1610 (fol. 19). — Ordonnance prescrivant l'entretien « du béalage tirant au moulin de *Fontanil* », 23 septembre 1611 (fol. 24 v°). — Rapport d'estimation des terres de Pierre Laugier au lieu dit *Prat d'Uguenaux*, « prises en collocation par Jehan Pierre d'Ysnart », 27 septembre 1611 (fol. 38). — Ordonnance : condamnant Honoré Girard à payer, à messire Antoine Gasanaire, prêtre, d'Annot, « les salaires et vacations qui lui sont dus pour avoir enseigné 14 enfants », 30 octobre 1611 (fol. 45 v°) ; — condamnant Jean Marie à passer « acte de vente de trois fonds, aux quartiers dits *Clot-de-Roche* et *les Soliers*, à Honoré Laugier, leur acheteur », 16 octobre 1612 (fol. 46 v°) : — prescrivant le partage de l'héritage de Pierre Roux, 10 octobre 1613 (fol. 57 v°) ; — condamnant Michel Roux à restituer à Jeanne Laugier « une sienne pièce de terre au quartier appelé à *Las Bouteihers*, qu'il a tenue et possédée depuis 3 ans environ », 7 octobre 1614, etc.

B. 1422. (Cahier.) — In-quarto, 92 feuillets, papier.

1739-1778. — Registre du greffe de Peyroules. Prestation de serment de Honoré Pascal, nommé « lieutenant de juge et baille » de Peyroules, sur la présentation de ladite communauté, par messire Cosme-Maximilien-Louis-Joseph de Valbelle, chevalier, comte de Ste-Tulle, marquis de Tourves, baron de St-Symphorien, etc, sieur de Peyroules, le Mousteyret et autres places, 20 juin 1739 (fol. 1), — Lettres de garde terre et bois, en faveur de Fortuné Roux, par « Marguerite-Delphine de Valbelle veuve de Mr le

marquis de Valbelle, et de son chef dame de Trigance et de Peyroules », 2 avril 1744 (fol. 11 v°); — de procureur juridictionnel en faveur de Jean Isnard, par Mᵉ Jean d'Astros, conseiller du Roi et notaire d'Aix, en qualité de procureur de madame de Valbelle, 4 mars 1745 (fol. 16). — Affirmation de voyage pour Théodore Funel, praticien, de Caille, procureur de Mᵉ Honoré Sauteron, notaire de Séranon, 18 avril 1749 (fol. 22). — Dénonce contre le sieur Jean Roux, consul, et autres coupant du bois dans le défens communal de *La Bastide*, novembre 1750 (fol. 40). — Lettres de juge de Peyroules données, « attendu le décès de Mᵉ Jacques Sauteron», à Mᵉ Joseph Meyfred, avocat, de Castellane, par Louis-Victor Salier, avocat en la cour, procureur de Mᵐᵉ de Valbelle, 30 avril 1761 (fol. 53). — Défauts : pour Mᵉ Marc-Antoine Cogordan, notaire royal d'Eiguines, « fermier général des terres de Peyroules et du Mousteiret », 8 novembre 1764 (fol. 58 v°) ; — pour Mᵉ Balthazar Lieutard, avocat de Castellane, 15 juillet 1771 (fol. 63). — Lettres de viguier en faveur de Antoine Berard, maître chirurgien, de Peyroules, 13 juin 1771 (fol. 63 v°). — Procuration de Mᵐᵉ de Valbelle à Mᵉ François-César de Chauvet, d'Allos, procureur du Roi en la sénéchaussée de Draguignan, « pour, en son nom, commettre et subroger, aux lieux de Trigance, Estelle, Peyroules, Mousteyret, etc, les officiers de justice en cas d'abstention, suspection, absence et maladie », 20 septembre 1772 (fol. 76). — Délibérations des conseils de Peyroules portant nominations des gardiens « du défens communal du *Peynier*, qui confronte le terroir de St-Auban, et du défens de *La Grossière* qui confronte les terres de La Garde, « aux gages de 20 livres et de la moitié des dénonces qu'il feront », 5 juin 1775, (fol. 83). — Défauts : pour Claude Rouvier, lieutenant de juge d'Eoulx, 20 novembre 1776 (fol. 86 v°) ; — pour sieur Pierre Sauvan, « maître confiseur, résidant à Marseille », 1ᵉʳ septembre 1778 (fol. 90), etc.

B. 1423 (Cahier.) — In-quarto, 70 feuillets, papier.

1779-1788. — Registre du greffe de Peyroules. — Lettres de greffier de la juridiction de Peyroules en faveur de Jean-Baptiste Laugier, par Philippe Sallier, avocat en la cour, « procureur général des biens de Mᵐᵉ de Valbelle », 20 septembre 1779 (fol. 1). — Défaut pour Joseph Pascal, « facturier à draps » de La Foux, hameau de Peyroules, 2 octobre 1779 (fol. 2 v°. — Protestations de plusieurs habitants de Peyroules contre messire Bonnefoy, prêtre desservant, qui leur avait fait signer, par surprise, « un papier renfermant une réquisition ou consentement à l'érection en cure de l'église de Peyroules », 30 mars 1780 (fol. 5). — Défaut pour M. Jean Séranon, seigneur de Séranon, 23 mai 1782 (fol. 18 v°). — Délibération du conseil de Peyroules, assemblé « le dimanche avant la Pentecôte, pour choisir, suivant les droits et usages de la communauté, trois hommes les plus capables pour exercer la charge de baille et lieutenant de juge, et les présenter au seigneur », 1ᵉʳ juin 1783 (fol. 28). — Assemblée, « au devant de la chapelle St-Jean-Baptiste où la justice s'exerce », des particuliers de La Foux, possédant biens inférieurs au canal du moulin », portant élection de syndics pour réglementer l'eau dudit canal et son entretien, et fixant le règlement des eaux du canal d'arrosage du moulin de La Foux, 29 juillet 1783 (fol. 28 30 et v°). — « Règlement partage et distribution des eaux du *Goutail et des Salles* au hameau de La Foux, 7 août 1784 (fol. 47). — Prestation de serment pour Joseph Laugier, nommé baille et lieutenant de juge par messire Jean-Joseph Carbonnel, prieur de Peyroules, procureur de dame Anne-Marguerite-Alphonsine de Castellane — Valbelle, veuve d'Antoine-Henri de Castellane-Majastre, dame de Trigance, Peyroules et Mousteiret, 22 juillet 1785 (fol. 59). — Exposition de plainte par Jean Ricard, du hameau de La Rivière, contre Jean Laugier, qui a voulu « l'assassiner dans la rue à coups de pierre, lui ayant fait trois trous et une grande plaie à la tête, ayant même le couteau à la main pour le tuer », 12 mars 1787 (fol. 66 v°), etc.

Le Poil.

B. 1424. (Liasse.) — Cahier, in-quarto, 25 feuillets, et 23 pièces, papier.

1659-1789. — Procédures criminelles. — Procès : par Charles Salettes, avocat, juge ordinaire du Poil, contre divers habitants pour « déspopulation des arbres de haute fustaye et défrichements aux montagnes et lieux ardeux et d'incommode culture, qui causent grand dommages aux propriétés inférieures », 1659 ; — par Louis Audibert contre Honoré Boyer pour « coups, excès, menaces, violences et injures », 1769 ; — contre divers pour vols dans les

maisons et les campagnes, 1786.—Matricule du greffe. — Lettres de provision de greffier de la juridiction du Poil en faveur de Marc-Antoine Gibert, par Antoine Carbonnel de Châteauneuf et Jean-Antoine Poilroux de Preines, coseigneurs majeurs du Poil, 19 août 1786 (fol. 3 v°). — Prestation de serment de François Ugonis, maître chirurgien, de Blieux, « ayant reçu injonction, de la part de sieur Jean-Baptiste Mauran, coseigneur du Poil, de se rendre dans la maison dudit seigneur pour saigner et visiter le sieur Jean-Baptiste Mauran, son fils, et dresser rapport de ses blessures et meurtrissures », 6 septembre 1786 (fol. 4 v°). — Présentations : pour Me Jean-Baptiste Bernard, notaire royal de Barrême, 21 octobre 1786 (fol. 8 v°) ; — pour Marc-Antoine Labre, de Mezel, 26 avril 1788, (fol. 17). — Provision de procureur juridictionnel du Poil, pour Joseph Luquet, 23 octobre 1788 (fol. 19). — Dénonce contre Gabriel Dol, « qui avait coupé une grande quantité de bois dans la montagne de *La Sapée*, et fait une charbonnière », 30 mai 1789 (fol. 23), etc.

St-André et Troins.

B. 1425. (Liasse.) — 1 cahier in-quarto, 3 feuillets et 10 pièces papier.

1672-1687. — « Cayer de ce lieu de St-André, en la juridiction de Mme la Marquise de Trans et des Arcs, baronne d'Allemagne, pour y enregistrer toutes les procédures criminelles, expédié à Me Gaspard Seisson, notaire royal et greffier dudit lieu en ladite juridiction ». — Exposition de Jean Martel, « se plaignant avoir été excédé à coups de bayonnette sur sa personne par Pierre Simon », 20 mars 1672 (fol. 1) ; — Procédure par Jean-Baptiste Flotte, sieur de Lambruisse, juge, contre Antoine Gibert, pour « ung larcin de bestail », 19 mai 1672 (fol. 3). — Procès par devant François Martel, « lieutenant de juge à St-André pour la juridiction de Mme la comtesse de Bourbon », contre Antoine Honorat, lequel, « à l'issue de la grand messe, estant au banc de M. le marquis de St-Damien, à la troisième aspersion appela le clerc du sieur prieur pour lui bailler l'aspersoir, et ledit Honorat l'ayant pris en frappa ledit clerc d'un grand coup sur la tête,... ce qui est un crime énorme commis dans un lieu saint, et qui a donné du scandale au public », 1679, etc.

B. 1426. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1717-1768. — Juridiction de Mme la marquise et de M. le marquis d'Oraison. — Procédures civiles. — Verbal de protestation pour les experts chargés de l'estimation des domaines communaux de St-André contre les consuls dudit lieu refusant de leur communiquer les comptes du trésorier, 1717. — Lettres de « Magdelaine d'Oraison duchesse de Caderousse, vicomtesse de Cadenet, dame de St-André, de Troins et autres places, héritière de défunt M André d'Oraison, son père », portant nomination de Simon Gibert à la charge de greffier de la juridiction de St-André et de Troins, 1733. — Procès : entre Jean-Baptiste Gimbert et Jean-Baptiste Fabre, marchands drapiers de St-André, d'une part, et Antoine Brochier, cardeur à laine, au sujet des réparations aux digues du valon des *Souquetons*, 1734 ; — par la communauté de Lambruisse contre les héritiers de Claude Simon, notaire royal de St-André, au sujet du paiement de 2,245 livres, « reste du prix de la bastide appelée *Le Villar*, vendue audit Simon », 1735. — Lettres de provisions : de l'office de juge de St-André et Troins délivrées à François Bernard, avocat en la cour, par Mme la marquise d'Oraison 1737 ; — de sergent en ladite juridiction pour Joseph Laugier, (avec sceau plaqué en cire rouge aux armes d'Oraison), 1745. — Procès entre Jacques Juglar et Jean-Joseph Favre, coseigneur de Tartonne, au sujet d'une coupe de bois dans le vallon « *des Cougnues* », 1748. — Enquête au sujet de la naissance et du baptême d'Anne Simon, du lieu de Troins, 1762. — Inventaire des meubles et effets délaissés par Antoine Chaillan, muletier, de St-André, 1764, etc.

B. 1427. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1733-1768. — Juridiction de Mme la marquise et de M. le marquis d'Oraison. — Procédures criminelles. — Procès : contre Anne Philip pour « expillation de l'héritage » d'Anne Fabre, 1733 ; — contre divers pour défrichement « au défens de *Drue*, dans lequel tous les habitants de St-André ont leur usage » 1735 ; — contre Pierre Fabre, garde de terre de la communauté de St-André, accusé d'avoir tué un berger au terroir de Troins, 1745 ; — contre François et Jean-Baptiste Martel qui avaient assailli, la nuit « à coups de grandes perches », Jean-Joseph Gibert « au quartier dit *Fours*, près de la rivière d'Issole », 1748 ;

— contre Jean Feraud qui avait tiré un coup de pistolet sur François Chaillan, muletier, « étant à deviser sur la place appelée *le Pont*, à St-André », 1755. — Charges et informations : contre Pierre Roulland, maçon de St-André, accusé « d'assassinat sur un grand chemin », 1763 ; — contre divers pour voies de fait, injures, etc.

B. 1428. (Cahier.) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1730-1752. — Matricules du greffe de la juridiction de Madame la marquise et de M. le marquis d'Oraison. — Dénonce par Jean-Baptiste Martel, garde terre, contre des bergers gardant leurs troupeaux dans les défens communaux, 1731 (fol. 2). — Lettres de Madeleine d'Oraison, nommant Antoine Tassis, de Castellane, à la charge de juge de St-André et Troins à la place de Mᵉ Hyacinthe Marie, « décrété de prise de corps », 16 avril 1731 (fol. 2 vᵒ). — Défaut pour demoiselle Catherine Simon, veuve de Mᵉ Jean Rancurel, notaire d'Ubraye, 2 septembre 1732 (fol. 6). — Présentations : pour « les recteurs de Charité de St-André », 12 mai 1733 (fol. 7 vᵒ) ; — pour Mᵉ Jean Fabre, notaire royal de Tartonne, 15 juillet 1733 (fol 8 vᵒ). — Provisions de « viguier et lieutenant de juge des terres de St-André et Troins », en faveur de Jean Feraud, 5 novembre 1740 (fol. 23 vᵒ). — Présentation pour Jean-Baptiste Fabre, « maître facturier à draps, de St-André », 13 juillet 1744 (fol. 32). — Prestation de serment de Jean Henri, nommé viguier et lieutenant de juge de St-André et Troins, 10 février 1746 (fol. 36). — Exposition de Simon Brochier se plaignant d'avoir été attaqué, « au devant de l'église de St-André, par divers hommes armés de bayonnettes, de couteaux et de dails » (faux), 9 décembre 1747 (fol.41). — Lettres de André-Joseph d'Ancesune-Oraison, vicomte de Cadenet, coseigneur de St-André et Troins, et autres places, maréchal de camp des armées du roi, etc., fils et héritier de défunte dame Madeleine d'Oraison, portant nomination de Joseph Meyfred, avocat postulant au siège de Castellane, à la charge de juge de St-André et Troins, 25 avril 1752 (fol. 50), etc.

B. 1429. (Cahier.) — In-quarto, 65 feuillets, papier.

1753-1769. — Matricule du greffe de la juridiction de M. le marquis d'Oraison. — Défauts : pour damoiselle Marie-Madeleine Durand, épouse de François Bernard, coseigneur d'Allons, 26 mars 1754 (fol. 1 vᵒ). — Expositions : de Jean-Baptiste de Chaillan, seigneur de Lambruisse et en partie de Moriez, déclarant « que Marianne Chaillan, sa gouvernante, est enceinte de ses œuvres ; qu'il fera légitimer son part pardevant nos seigneurs du Parlement et qu'il promet d'épouser sa dite gouvernante, quand même il serait à l'article de la mort », 13 mars 1757 (fol. 14) ; — de Jeanne Michel, se plaignant que Marguerite Gibert et plusieurs autres femmes « l'ont jeté par terre, lui ont haussé la robe et la chemise et lui ont donné du fouet devant tout le monde », 22 juillet 1757 (fol. 16). — Provisions de garde terre du terroir de Troins données à Joseph-Jean Martel, par « Jean-Joseph de Savornin, seigneur de St-Jean et de St-Savornin-de-Mardaric, procureur général de monseigneur d'Oraison », 4 avril 1758 (fol. 21 vᵒ). — Défaut pour sieur Jean-Joseph Henri, sieur de Soleils, «bourgeois résidant à Soleils, terroir de Taloire », 29 avril 1760 (fol. 32). — Prestations de serment : de Mᵉ Joseph Coulomp, avocat, de Castellane, nommé juge subrogé de la juridiction de M. d'Oraison à St-André, 8 janvier 1761 (fol. 37) ; — de Jean-Baptiste Gibert nommé greffier de ladite juridiction, 4 octobre 1753 (fol. 53). — Dénonces contre divers pour coupe de bois de haute futaie aux quartiers dits : *Le-valon-de Troins* et le *Grand-Adrech* », 17 novembre 1764 (fol. 56), — Nomination de curateur pour les enfants de Simon Brochier, « parandurier, de St-André, absent depuis plusieurs années », par Mᵉ Philippe Sallier, procureur général de M. Joseph-Alphonse de Valbelle, sieur de St-André, Troins et autres places, 28 avril 1768 (fol.64, etc.

B. 1430. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1750-1790. — Juridiction de MM. de Laugier et de Calvi. — Procédures civiles. — Rapports d'estime des dommages causés : à la terre de Jean Martel au quartier de *Tourniol*, 18 novembre 1750 ; — à la terre d'Antoine Simon, lieu dit l'*Adrech-de-Vermenoye*, terroir de Troins, 22 mars 1752, — « Inventaire des effets et meubles de Jean Fabre, marchand de St-André », 20 septembre 1752. — « Enquête formelle au sujet de la disparition d'Antoine Fabre », 5 novembre 1759. — Inventaire des meubles et effets de François Bernard à la requête de dame Victoire de Valo, sa veuve, 28 février 1769. — Enquête sur la

décadence d'Antoine Juglar, à la requête de Victoire Marc, son épouse, 6 mars 1773. — « Nomination de tuteur à la personne de Joseph-François Feraud », 26 août 1774. — Sentence condamnant le sieur Henri Juglar « à délaisser, à M• François-André Henri, notaire royal, une portion du moulin bannal de St-André », 27 mai 1775. — « Rapport de visite d'un troupeau atteint de la maladie de *la chas* (la clavelée), 7 février 1776. — Requête d'Antoine Paul demandant à « faire la preuve de l'époque de sa naissance, attendu le défaut des registres à la paroisse, de Troins » ; et « enquête formelle » prouvant que ledit Paul est né le 17 janvier 1749 à Troins, 1776. — Sentence condamnant damoiselle Françoise de Chailan au paiement de 104 livres pour « la portion de ses droits successifs sur l'héritage d'Antoine Henri, son frère », 14 avril 1777. — Rapport d'expert portant vérification « de l'état des agrandissements faits par les propriétaires riverains dans le fonds ou gravier communal de l'Issole au quartier des *Achattes* », 1er octobre 1777, etc.

B. 1431. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1744-1762. — Juridiction de M. de Laugier. — Procédures criminelles. — Procès : contre Anne Dol, qui avait injurié Jean Audemar en disant : « que ses frères estoient des diables », 1744 ; — contre Antoine Boyer, maréchal à forge, pour « blessures et coups d'épée », 1752 ; — contre Joseph Fabre pour « calomnies et traits injurieux ayant terni l'honneur et la haute réputation de la famille de Marie Bernard, dont un frère, prêtre, est même regardé comme mort en odeur de sainteté », 1753 ; — par le lieutenant de juge contre Jacques Fabre « qui, à vêpres le jour de St-Jean-Baptiste, avait pris sa place dans le banc des officiers de justice », 1757 ; — contre Honoré Simon, « querellé en arrachement de bornes », 1762, etc.

B. 1432. (Liasse.) — 71 pièces papier.

1764-1785. — Juridictions de MM. de Laugier et de Calvi. — Procédures criminelles. — Procès : « par messire Jean-Baptiste de Cheillan, seigneur de Lambruisse, querellant en crimes de subornation et subgestion à le faire assassiner sur le grand chemin, contre des quidans de St-André », 1765, — par Henri Juglar, sieur du Seuil, contre « des personnes mal intentionnées qui ont arraché toutes les plantes et fleurs les plus rares de son jardin, qu'il avait fait venir de différentes villes de la province », 1770 ; — par damoiselle Marie-Françoise de Chaillan contre Jacques Colomp, tailleur d'habits, pour « vol et enlèvement de bois », 1776 ; — contre divers : pour vol de blé ; injures et mauvais traitements, etc. — Levées de cadavres, etc.

B. 1433. (Cahier.) — In-quarto, 140 feuillets, papier.

1750-1768. — Matricule du greffe de la juridiction de M. de Laugier. — Présentation pour les hoirs de sieur Antoine Baudoin, bourgeois de la Roque-Esteron, 18 décembre 1750 (fol. 1). — « Commission » de greffier subrogé donnée, à M. Étienne Chiris, par « messire Antoine-Louis Roch de Laugier, seigneur de St-André » 11 août 1751 (fol. 3 v°). — Présentations : pour sieur Barthélemy Goiran, sieur d'Allons et de La Mottière, du lieu de Trans, 17 avril 1753 (fol. 11 v°) ; — pour François Ferrat, tailleur d'habits de St-André, 11 janvier 1754 (fol. 18) ; — pour messire Jean-Joseph d'Ailhaud, seigneur de Méouille, prêtre et prieur d'Allons, 14 février 1754 (fol. 19 v°). — Lettres de lieutenant de juge délivrées à Jean-Jacques Fabre, par M. de Laugier, sieur de St-André, « contrôleur général des domaines et bois de Provence », 5 mai 1754 (fol. 25 v°). — Provision de procureur juridictionnel en faveur de M• Pascal Colomb à la place de Pierre Arnaud, qui « a déclaré s'abstenir aux dites fonctions dans le procès de messire Antoine Henri, curé de Troins », 21 février 1757 (fol. 46 v°). — Prestations de serment : de M• Joseph Colomp, avocat, de Castellane, nommé juge, « en la terre et seigneurie de St-André, par messire de Laugier, seigneur du lieu de St-André et Verbois », 12 octobre 1757 (fol. 59 v°) ; — de Joseph Juglar, « institué et établi greffier en ladite juridiction », 21 juin 1758 (fol. 68). — « Lecture et publication de l'arrêt de la chambre des Eaux et Forêts concernant la chasse », 7 juillet 1758 (fol. 70). — Dénonce contre le meunier du moulin banal, « qui avait fermé la porte dudit moulin pour empêcher le sieur Augustin Papon de mouldre son grain, tandis qu'il donnait lieu aux étrangers de mouldre le leur, contrairement aux usages et droits des possédant biens au terroir de Troins », 12 novembre 1759 (fol. 81). — Défaut pour sieur Barthélemy Toucas, bourgeois de Brignoles,

2 août 1760 (fol. 88). — Lettres de garde-chasse pour Jean-Antoine Collomp, 6 octobre 1760 (fol. 90 v°). — Présentation pour messire Jean-François-Jérôme Gras, ecclésiastique, de Clumanc, 1er février 1762 (fol. 97 v°). — Verbal portant écrou de Jean-Jacques Fabre « dans la maison de ville de St-André, attendu qu'il n'y a effectivement aucune prison dans ledit lieu », 20 mars 1763 (fol. 107). — Défaut pour M. Jean de Gras, coseigneur du Bourguet, fils et héritier de Jean-Baptiste de Gras, 30 août 1763 (fol. 111). — Arrêt du parlement autorisant Me Joseph Collomp, « chargé de l'administration de la justice dans différents fiefs de la contrée, savoir : St-André, Châteauvieux, le Bourguet, Eaux, La Martre, Séranon, Caille, Thorenq, Gars et les Esclapon, à instruire et juger dans la ville de Castellane, les procès civils et criminels jusques à sentence définitive », 16 avril 1764 (fol. 119 v°). — « Lettres de procureur juridictionnel en la personne de Jean-Antoine Honnorat, maître cordonnier de St-André », 3 juin 1765 (fol. 126), etc.

B. 1434. (Cahier.) — In-quarto, 85 feuillets, papier.

1773-1780. — Matricule du greffe de la juridiction de M. de Laugier. — Provision de greffier en ladite juridiction pour Jacques Collomp, 1er mars 1773 (fol. 1). — Présentation pour noble Hilarion de Chaillan, 16 mars 1773 (fol. 2 v°) : — Dénonce par sieur Paul Michel, « second consul du St-André », contre divers habitants qui avaient coupé une grande quantité de chênes dans le deffens de *Chalvet*, 2 décembre 1773 (fol. 10 v°) : — Rapport d'estime du dommage causé à un bois de chênes blancs au terroir de Troins, lieu dit *L'Adrech-de-Girimond* », 20 octovre 1744 (fol. 16 v°). — Affirmation de voyage pour Joseph-François Henry, chapelier, de Riez, 24 février 1776 (fol. 36 v°). — Défauts : pour Jean Jouvenal, « patron de tartane», de Six-Fours, 24 mai 1776 (fol. 47 v°) ; — pour Me Honoré Henry, greffier de la sénéchaussée de Draguignan, 27 juin 1777 (fol. 54) ; — pour sieur Pierre Papon, « agent de change, de la ville de Turin », 5 novembre 1777 (fol. 56 v°) ; — pour messire Joseph-François de Brun, chevalier, baron de Boades, seigneur de Méounes et de Villepay, résidant à Aix », 4 avril 1778 (fol. 66 v°). — Provisions de greffier donnée à Jean-Antoine Collomp par « Marie-Joseph-Julie de Laugier de St-André et Joachim-Guillaume de Nicolay, conseiller au parlement, en qualité de mari de dame Marie-Magdeleine-Dorothée de Laugier, seigneurs par indivis des terres de St-André et Troins», 20 juin 1779 (fol. 73), etc.

B. 1435. (Cahier.) — In-quarto, 85 feuillets, papier.

1781-1790. — Matricule du greffe de la juridiction de M. de Calvi. — Lettres de « Jean-François de Calvi, noble génois, baron de Vignole et St-Cristophe, seigneur de St-André et Troins », instituant juge en la juridiction desdits lieux, Me Jean-Baptiste-Emmanuel de Gras du Bourguet, avocat en parlement, 20 août 1781 (fol. 3). — Défaut pour sieur Joseph-Balthazar Barbaroux, marchand de la ville de Turin, 29 avril 1782 (fol, 9 v°). — Procès verbal dressé par Antoine Henry, maire et premier consul de St-André et Troins, et Jean-Baptiste Audemar, second consul, pour la pose des bornes de la carraire que doivent suivre les troupeaux de la Basse-Provence : « elle a 10 cannes de largeur depuis la montagne de *Claviaille* jusqu'à la rivière d'Issole, où finit le terroir de St-André, et depuis la rivière d'Issole jusqu'au terroir d'Argens, où finit celui de Troins », 30 mai 1784 (fol. 33). — Présentations : pour Me Mathieu Louiqui, huissier royal au siège de Castellane, 24 octobre 1784 (fol. 39 v°) ; — pour messire François Henry, prêtre chapelain, de St-André, 2 juin 1786 (fol. 42). — Provision de greffier de St-André et Troins en faveur de François-André Collomp, 14 mars 1788 (fol. 61). — Ouverture et lecture du testament solennel de messire Joseph Gibert, prieur de St-André, à la requête de messire Jean-Joseph Bonnefoy, curé de Givaudan, « se trouvant héritier légitime dudit messire Gibert au moyen de la répudiation de son hérédité par messire Joseph Engelfred, prieur curé de Moriez », 18 juillet 1788 (fol. 68), etc

St-Benoit.

B. 1436. (Registre (*).) — In-quarto, 145 feuillets, papier.

1611-1617. — Matricule du greffe. — Inventaire des meubles et immeubles de feu Claude Torcat, 17 août 1611 (fol. 1). — Cause civile pour « Me Etienne Gras, demandeur en la somme de 14 florins pour un prix fait que lui a baillé messire André Jehan, prêtre,

(*) Incomplet, mauvais état.

pour recouvrir sa maison » 4 décembre 1612 (fol. 14). — Défaut pour M. Georges de Requiston, 14 janvier 1613 (fol. 17). — Causes civiles: pour les propriétaires «des jardins de la *Contasse*» contre Pierre Gébellin, de St-Benoît, qui avait rompu la muraille et rive du béallage du moulin dudit lieu », 26 avril 1613 (fol. 20); — par Mᵉ Antoine Mati, notaire royal d'Annot, « demandeur en désemparation d'une terre et casal à St-Benoît », 18 septembre 1613 (fol. 32 vº). — Rapport d'estime d'une vigne appelée *La Selve* appartenant « à la vicarie de St-Benoît », 20 mars 1614 (fol. 42 vº). — Cause civile pour Honoré et Louis de Clary, coseigneurs d'Ubraye, demandeurs en la somme de 12 florins contre Honoré Martin, de St-Benoît, 12 avril 1614 (fol. 46). — Mise en possession d'un pré au quartier de *Bauchairon* en faveur de François Gras, 10 juin 1615 (fol. 50). — Rapport portant partage et division de la maison de messire Honoré de Dominicy, prêtre et vicaire de St-Benoît », 14 août 1615 (fol. 77). — Inventaire des meubles et immeubles de feu Jacques-Blachas-Maynard, de St-Benoît, 14 octobre 1615 (fol. 86). — Rapports de collocation sur diverses terres au quartier de *Vanellet*, 16 février 1616 (fol. 104 vº). — Inventaire des biens meubles et immeubles de Barthélemy Arnoux, dressé par Louis Hémeric, avocat et juge de St-Benoît, 20 octobre 1616 (fol. 120). — Cause civile par-devant Mᵉ Jacques Verayon, lieutenant de juge, pour Mᵉ Thomas Honorat, notaire, demandeur en paiement de 53 sous contre Mᵉ Antoine Magallon, 9 janvier 1617 (fol. 136). — Rapport d'estime « de la melhuration d'un gast de vigne », que messire Guillaume, prêtre de Braux, possède à St-Benoît au quartier du *Plan-de-Coromp*, 26 avril 1617 (fol. 143), etc.

B 1437. (Liasse.) — 1 cahier in-quarto, 13 feuillets et 19 pièces, papier.

1609-1760. — Procédures civiles. — Jeanne et Françoise poursuivent « la répétition de la dot d'Honorade Gébellin, leur mère ; à l'appui : contrat de mariage entre Honnorat Barret et Honorade Gébellin de St-Benoît, 18 janvier 1609. — Nominations de tuteurs : pour Thérèse et Françoise David, 26 août 1706 ; — pour Marie Benoît, 20 août 1760, etc. — Procédures criminelles : contre Mᵉ Pierre Garçon, notaire royal de St-Benoît, et Georges Garçon, praticien, son fils, pour vol d'un « inventaire et pièces justificatives » qui leur avaient été communiqués par François Sigaud, 1654 ; — contre divers : pour vol de fruits ; — pour insultes et voies de fait, etc. — Enregistrement au greffe des dénonces : contre Jacques Richelme pour vol de bois au quartier de *Champ-d'Enpreire*, 23 novembre 1698 (fol. 1 vº) : — contre Jean Sigaud, qui avait fait « un fol passage » dans une terre de Jean Clenchard, lieu dit *Prad-Maisaron*, 22 juin 1699 (fol. 5) ; — contre Esprit David, prenant de châtaignes au quartier de *Detras*, 13 octobre 1699 (fol. 6 vº) ; — contre Claude Beraud gardant des vaches au quartier du *Passet*, 23 septembre 1700 (fol. 9) ; — contre Anne Germaine « mangeant des raisins et des péségues (pêches) » dans une vigne au quartier dit *Lou-Setera*, 21 septembre 1701 (fol. 11 vº), etc.

St-Pierre, La Rochette, Sallacriffon et Saumelongue.

B. 1438. (Cahier (*).) — In-quarto 78 feuillets, papier.

1669-1683. — Matricules du greffe. — Défaut pour Michel Roubeau, sergent royal, 21 octobre 1669 (fol. 3). — « Opposition, pour Louys Isnard, aux exécutions contre lui faites par messire Honoré Saquy, prêtre, de la Rochette », 8 novembre 1669 (fol. 7). — Ordonnance du lieutenant de juge portant « taxe de divers extraits d'actes reçus par Mᵉ Laurens Lions, notaire royal de la Rochette, 10 février 1670 (fol. 22). — Renonciation à l'héritage d'Antoine Blancard par Honoré, Pierre, Jean et Thérèse, ses enfants 12 mars 1670 (fol. 30). — Rapports d'estime des dommages causés aux lieux dits : La *Colle-de-Chameyarde*, *La Route*, etc, août 1679 (fol. 41 vº). — Dénonce : « Étienne d'Authier, regardateur de la Rochette, a dénoncé la peine portée par le contrat d'hostellerie, contre Louis Lions pour avoir refusé de bailler du vin au fils dudit d'Authier », 17 février 1681 (fol. 44 vº. — Défaut pour messire Jean d'Authier, prêtre, vicaire perpétuel de la Rochette, 20 octobre 1681 (fol. 53 vº). — Dénonce par Mᵉ Claude Isnardy, notaire royal, contre divers « faisant un fol passage dans sa terre et arrière fief de Chauragnesse, terroir de St-Pierre », 26 novembre

(*) Mauvais état, lacune de 1671 à 1680.

1681 (fol. 55 v°). — Défaut pour M° Claude Auban, notaire royal résidant à Sallagriffon, 5 août 1682 (fol. 59 v°). — « Caution juratoire donnée par Jean Lions et César Niel, consuls de la Rochette, pour la main levée des choses saisies à la communauté et à divers particuliers », 18 septembre 1682 (fol. 60 v°). — Présentation pour noble Antoine-Emmanuel d'Arquier, « seigneur baron de la Rochette et Val-Chanant », 8 mai 1683 (fol. 70 v°). — Inventaire des biens meubles et immeubles de feu M° Pierre Baud, lieutenant de juge de la Rochette, 3 juillet 1683 (fol. 72 v°), etc.

B. 1439. (Cahier (*).) — In-quarto, 56 feuillets, papier.

1687-1690. — Matricules du greffe. — Lettres « de damoyselle Marguerite d'Émeric, baronne de La Val-de-Chanant, dame de la Rochette, St-Pierre-Figette, Saumelongue et autres places veuve de noble Antoine-Emmanuel d'Arquier, baron et seigneur desdits lieux, portant provision de sergent « de la Rochette, St-Pierre-Figette Saumelongue et de toute la Val-de-Chanant » en faveur de Honoré Bouchier, 9 novembre, 1687 (fol. 4 v°). — Prestation de serment de M° Honoré Isnardy, greffier subrogé, par-devant Louis Aurioty, avocat en la cour, « juge de la Rochette et Val-de-Chanant », 18 mars, 1688 (fol. 11 v°). — Requête par Honoré et Albert Toucat, demandant « à estre eslargis des prisons seigneuriaux de la Rochette », où ils sont détenus pour un « prétendu larcin de foin », 30 mars 1688 (fol. 14). — Rapport d'estime « des biens prins en gagerie au quartier du *Mont* », à la requête de Louis Faissole, trésorier de la communauté de Sallagriffon, 8 janvier 1689 (fol. 29). — Prestation de serment de M° Jacques Guigues, chirurgien de la Rochette, nommé lieutenant de juge, 17 mars 1689 (fol. 32 v°). — Défaut pour Jean Dominicy, clerc, de la Rochette, 1er juillet 1689 (fol. 41). — Prestation de serment de Jean Lieutaud nommé juge subrogé par messire César d'Arquier de Laval, docteur en théologie, « procureur de la dame baronne de Laval, sa mère », 7 mars 1690 (fol. 53), etc.

(*) Mauvais état, incomplet.

B. 1440. (Cahier (*).) — In-quarto, 91 feuillets, papier.

1690-1696. — Matricules du greffe. — Rapport d'estime du dommage causé à la terre dite *Champ-Brun*, terroir de St-Pierre-Figette, « par le bestail bouvin et pourcin », 14 juin 1690 (fol. 1). — Présentation pour messire Antoine Fabry, prêtre, de Rougnas, 22 février 1681 (fol. 13 v°). — Dénonce par Gabriel Augier, « rantier » de Mme de Laval, contre divers faisant dépaître « dans la terre noble de ladite dame, dite *La Condamine*, terroir de la Rochette, 17 juillet 1691 (fol. 19). — Inventaire des biens meubles et immeubles de feu Laurent Baud, 24 novembre 1691 (fol. 32). — Enregistrement, par-devant M° Charles Lions, notaire royal de la Rochette et lieutenant de juge, des lettres de « commissionnaire du vin et liqueurs » données à M° Étienne Lions, notaire de la Rochette, par M° Pierre Baussi, « greffier de l'admirauté d'Antibes, procureur substitué de de M° Jacques Silvy, controlleur extraordinaire des guerres, icelui procureur général de M. Charles Remi, chargé par S. M. de l'establissement et vente desdits offices », 7 décembre 1691 (fol. 33 v°). — Provisions de lieutenant de juge de La Val-Chanant pour M° Joseph Isnardy, chirurgien de St-Pierre-Figette, 20 décembre 1691 (fol. 34 v°). — Nomination de tuteur pour Marguerite Cigallon, de Sallagriffon, 16 mai 1692 (fol. 38). — Provisions : de « curateur *ad lites* pour l'héritage vacant d'Estienne d'Authier, bourgeois de la Rochette », 13 avril 1693 (fol. 51) ; — « de juge de la Rochette, St-Pierre-Figette, Saumelongue et dépendances » en faveur de M° Jean Lieutaud, avocat en la cour, 17 septembae 1693 (fol. 55 v°). — Défaut pour Louis Mouissac, bourgeois de Collongue, 5 juin 1694 (fol. 67 v°). — « Expédition de sequestration » contre divers particuliers de St-Antonin, à la requête de Louis Baud, procureur juridictionnel de St-Pierre, 30 avril 1695 (fol. 72 v°). — Inventaire des biens meubles et immeubles de feu Antoine Mirapel, de Sallagriffon, 16 janvier 1696 (fol. 74). — Provision » de premier huissier audiencier de la Rochette » donnée, à Louis Paban, praticien, par M. Charles de La Cour de Beauval, fermier général desdits offices « pour les généralités de Provence et de Languedoc », 1er mars 1696 (fol. 81 v°), etc.

(*) Incomplet, mauvais état.

B. 1441. (Registre (*).) — In-quarto, 366 feuillets, papier.

1696-1716. — « Registre du greffe des lieux de La Rochette, St-Pierre-Figette, Sallagriffon et Saumelongue ». — Lettres de greffier de ladite juridiction, délivrées à M. Claude Isnard, notaire royal du Puget-Figette, par César d'Arquier Laval « au nom et par ordre de noble Jean d'Arquier, baron de La Val-de-Chanan, gouverneur de la ville et viguerie de Colmars », 20 juillet 1696 (fol 1). — Présentations : pour messire Jean Lions vicaire de la Penne, 8 octobre 1696, (fol. 13 v°) ; — pour Honoré Isnardy, bourgeois de St-Pierre, 20 avril 1697 (fol. 36 v°). — Rapport d'estimation « de tous les bleds pendants dans tout le terroir de St-Pierre », à la requête de messire Jean Isnardy, prieur dudit lieu, 18 juillet 1697 (fol. 49 v°). — Protestation de messire Honoré de Saquy, prêtre, s'opposant à la réception de Louis Drogoul en l'office de maire de St-Pierre-Puget-Figette, « d'autant que ledit Drogoul est indigne de posséder ladite charge par plusieurs manquements et crimes qu'il a commis », 5 décembre 1697 (fol. 75 v°). — Rapport de collocation, pour Françoise Fabre, sur les biens que Pierre Drogoul, son mari, possède à St-Pierre quartiers dits : *Bosenge*, *Pra*, *Gargalasse*, *Borrel*, etc, 10 septembre 1698 (fol. 103 v°). — Provisions de lieutenant de juge, « en cas de soupçon et empêchement de M° Charles Lions», données à Joseph Isnardy par « damoiselle Marguerite d'Émeric, baronne de La Val-de-Chanant », 1er avril 1699 (fol. 128). — Cause civile pour messire Jean Feissolle, prêtre prieur de Sallagriffon, demandeur en paiement de 32 livres pour prix de blé contre M° Laurent Paban, lieutenant de juge dudit lieu, 26 octobre 1699 (fol. 144 v°) — Présentation par noble Charles de Saquy, « maire du lieu de la Rochette », 4 juin 1700 (fol. 165 v°), — Prestation de serment de Jean-Antoine Daumas, sergent ordinaire de la juridiction du sieur baron de Laval, 19 novembre 1700 (fol. 183 v°). — Rapport de collocation pour le paiement des tailles en faveur de M° Joseph Durand, trésorier de la communauté de la Rochette, sur diverses terres aux quartiers de *Viale*, de *Lautrec*, etc, 14 septembre 1701 (fol. 214 v°). — Provisions de lieutenant de juge de la Rochette pour Joseph Baud, 30 mai 1702 (fol. 241). — Exposition de plainte par messire Jean Isnardi, prieur de St-Pierre, contre divers cabaretiers dudit lieu « donnant à boire et à manger pendant qu'on disait vêpres », 16 mars 1710 (fol. 251). — Présentation pour Louis Lions, « contre messire Simon d'Authier, vicaire de la Rochette », 3 septembre 1711 (fol. 270). — Exposition de plainte par Jean Roman, « fermier du moulin à blé, que noble Joseph Alexandre d'Authier, coseigneur de la Penne et de Chaudoul, possède à St-Pierre, quartier du Paty », contre Antoine Raibaud pour avoir « rompu la serrure d'une caisse où sont contenus les grains des moutures », 22 mai 1712 (fol. 280). — Provisions : de curateur à l'héritage d'André Baud à la requête de Françoise Lions, sa femme, « attendu que son mary l'a abandonnée, sans aucun sujet, lui ayant laissé deux enfants en bas âge, sans avoir eu depuis aucun secours de lui, ne sachant s'il est en vie ou mort », 12 juillet 1714 (fol. 313) ; — de lieutenant de juge de Sallagriffon données à César Raybaud par Jean d'Arquier, baron de Laval de Chanan, 15 octobre 1714 (fol. 324). — Cause civile entre Louis Lions et les recteurs de la confrérie de la chapelle St-Sournin, au sujet de la possession d'un jardin, 2 avril 1715 (fol. 344 v°). — Défauts : pour Jean Conil, « exacteur du blé que la communauté de St-Pierre avait emprunté pour le distribuer aux particuliers », 25 octobre 1715 (fol. 353) ; — pour Jean-Baptiste d'Authier, bourgeois de la Rochette, 31 août 1716 (fol. 362), etc.

(*) Incomplet, mauvais état, lacune de 1703 à 1709.

B. 1442. (Cahier.) — In-quarto, 90 feuillets, papier.

1716-1723. — Matricule du greffe. — Dénonce contre Jean Boujarel « pour avoir ramassé la feuille des châtaigniers dans la terre de *St-Martin*, terroir de la Rochette, appartenant aux moines de St-Honorat de Lérins », 4 novembre 1716 (fol. 2 v°). — Prestation de serment des experts « nommés par délibération du conseil de St-Pierre pour l'allivrement de tous les biens du terroir dudit lieu», 18 avril 1717 (fol. 9 v°). — Affirmation de voyage pour messire Joseph Lauthier, prêtre prieur de Sallagriffon, 13 septembre 1717 (fol. 16 v°). — Rapport d'estime du dommage causé « aux semis : avoine, orge, gaissons (gesse) du quartier dit *La Penne-de-Gay* à la Rochette par un troupeau d'avérage », 23 avril 1718 (fol, 24). — Prestation de serment, « par devant M° Hyacinthe Marie, avocat en parlement, juge de La Val de Chanant », de Joseph Baud, nommé lieutenant de juge de ladite juridiction par noble Jean d'Arquier 26 juillet

1719 (fol. 36). — Cause civile pour Claude Dalmasson, de Villevieille, « rentier de messire Gaspard Besson, archidiacre de Glandèves », au sujet des limites des terres qui lui ont été afffermées, 9 juillet 1720 (fol. 51 v°). — Lettres de lieutenant de juge de St-Pierre et de Saumelongue en faveur de Gaspard Fabre, par messire César d'Arquier Laval, « abbé de l'abbaye de St-Pons de la ville de Nice, ayant charge de Jean d'Arquier, chevalier de St-Louis, gouverneur de Colmars », 30 janvier 1722 (fol. 73). — Dénonces pour dommages causés par les troupeaux au quartier de *Chanant*, terroir de Saumelongue, et à la terre des *Colettes* terroir de la Rochette, juin et juillet 1723 (fol. 87 v°), etc.

B. 1443. (Cahier.) — In-quarto, 64 feuillets, papier.

1724-1732. — Matricule du greffe. — Défauts : pour messire Jean-Baptiste Isnardi, prêtre sacristain en la cathédrale de Glandèves, 18 mars 1724 (fol. 1) ; — pour Jean-Baptiste Manebit, maître chirurgien de Barjols, 20 septembre 1724 (fol. 8). — Rapport de collocation pour Marie Dalmassy, « sur un cazal, terre, pré, jardin, et pinède au quartier du *Bousc* », terroir de St-Pierre, 4 octobre 1725 (fol. 15). — Provisions : de greffier subrogé en faveur de Gaspard Chabot, par César d'Arquier, « héritier testamentaire de feu M. Jean d'Arquier, baron de La Val-Chanant », 22 octobre 1725 (fol. 18) ; — de sergent en faveur de Jean Augier, « à la requête de dame Marguerite de Demandols, dame de Collongue » 24 octobre 1726 (fol. 23). — Défaut pour M. Jean-Paul-Auguste d'Authier, sieur de Rochefort, coseigneur de la Penne et Chaudoul, 22 avril 1728 (fol. 29). — Lettres « de messire Joseph de Rasque, baron de La Val-Chanant, seigneur des lieux de la Rochette, St-Pierre, Sallagriffon, Saumelongue et Taradeau, instituant Me Hyacinthe Marie, avocat de Castellane, pour juge desdites juridictions », 5 juillet 1725 (fol. 34 v°). — Dénonce pour dommage causé par « un trentenier » de moutons dans la terre de *Font-Sigalon*, terroir de la Rochette, 7 mai 1729 (fol. 39 v°). — Lettres de juge des lieux de la Rochette, St-Pierre, Sallagriffon et Saumelongue en faveur de M. Esprit Besson, avocat, d'Entrevaux, « données à Draguignan le 14 septembre 1730 » par M. Joseph de Rasque (fol. 51 v°). — Inventaire des effets de Pierre Fabre, de la Rochette, 7 décembre 1730 (fol. 53). — Rapport d'estime du dommage causé par le défaut de culture à diverses terres du quartier de *La Borgade*, à St-Pierre, 24 décembre 1731 (fol.59), etc.

B. 1444. (Cahier.) — In-quarto, 45 feuillets, papier.

1733-1738. — Matricules du greffe. — Lettres de procureur juridictionnel subrogé, du lieu de Puget-Figette en faveur d'Honoré Thier, 30 janvier 1733 (fol. 6) ; — de garde-terre de la Val-Chanant, en faveur de Charles Chalvin, 19 novembre 1733 (fol. 10), — Défaut pour Jean Pons, Me chirurgien, de Cuébris, 23 novembre 1734 (fol. 18 v°). — Rapport d'estimation d'une maison à St-Pierre. « brulée et entièrement ruinée par le feu », 19 août 1735 (fol. 23). — Lettres de lieutenant de juge de la Rochette en faveur de Honoré d'Authier, par Jean-François de Rasque, baron de La-Val, 29 septembre 1737 (fol. 34). — Dénonce par Antoine Augier, consul de la Rochette, au sujet d'une coupe de chênes « en la terre de la communauté, au quartier de la *Fontainasse* », 23 décembre 1738 (fol. 45), etc.

B. 1445. (Cahier.) — In-quarto, 65 feuillets, papier.

1739-1744. — Matricules du greffe. — Présentation pour Me César Raybaud, lieutenant de juge de Sallagriffon, 19 août 1739 (fol. 5). — Provisions de lieutenant de juge de Saumelongue pour Jean-Antoine Geauffroi, 1er octobre 1739 (fol. 7). — Dénonce contre les particuliers causant des dommages à la terre de *Champ-Long*, terroir de St-Pierre, appartenant au monastère de St-Victor de Marseille, 23 juin 1740 (fol. 14). — Exposition de plainte contre Honoré Baud qui, par ses menaces, avait empêché sa femme malade, « n'ayant qu'à rendre l'âme », de faire son testament en faveur de Marie-Augustine, sa fille, 16 octobre 1740. (fol. 19). — Cause civile pour noble Joseph de Saqui, fils et héritier de feu noble Charles de Saqui, résidant à Toulon, demandeur en réparation « d'une vieille masure abandonnée depuis 20 ans », contre Jean-Baptiste d'Authier, bourgeois de la Rochette, 22 février 1741 (fol. 26). — Défauts : pour Antoine Trabaud, de Bargemon, 4 octobre 1741 (fol. 35 v°) ; — pour Jean-Paul Clément, maître tisseur à toile, de Draguignan, 15 octobre 1742 (fol. 44). — Lettres de garde-terre : en faveur de François Chabaud par « Jean-François de Rasque, baron de La-Val, sieur de St-Pierre, » 2 janvier 1743 (fol. 46 v°) ; —

en faveur de François Lions par « Joseph de Rasque, baron de Laval, sieur de Sallagriffon », 14 janvier 1743 (fol. 48). — Présentation pour Mᵉ Honoré Isnardy, notaire royal de St-Pierre, 30 juin 1744 (fol. 56). — Nomination de curateur pour Paul Colombet, d'Entrevaux, 28 septembre 1744 (fol. 60), etc.

B. 1446. (Registre.) — In-quarto, 239 feuillets, papier.

1745-1768. — Matricule du greffe. — Comparant par lequel Gaspard Fabre « remet sa charge de lieutenant de juge de la juridiction de St-Pierre entre les mains de M. le baron de Laval », 18 février 1745 (fol. 1). — Provisions : de procureur juridictionnel de la Rochette en faveur de Jean-Louis Drogoul par « Jean-François de Rasque », 12 juin 1745 (fol. 5) ; — de « greffier des juridictions de St-Pierre, la Rochette, Sallagriffon et Saumelongue par Joseph de Rasque, baron de Laval » en faveur de Mᵉ Honoré Isnardi, notaire royal de St-Pierre, 21 août 1745 (fol. 6). — Exposition de plainte par noble Joseph de Saqui, écuyer, contre plusieurs personnes de la Rochette qui « avaient dansé avec le tambour devant sa maison et jetté des pierres à ses fenêtres en lui disant : « Jean Fesse que tu es, et autres injures atroces », 8 janvier 1746 (fol. 20 v°). — Rapport d'estime des biens que Mᵉ Matty, notaire royal de Guillaumes, possède dans le terroir de la Rochette, 19 décembre 1747 (fol. 37 v°). — Exposition de plainte contre Charles de Saquy, qui avait insulté messire Jacques Rabier, provicaire de la Rochette, en lui disant : « Yvrogne d'abbé qui prêche toujours contre les yvrognes et qui lui est le premier », 7 juin 1749 (fol. 53 v°). — Présentation pour dame Claire-Luce Tournier, veuve de noble Joseph de Saquy, 18 octobre 1751 (fol. 70 v°). — Défaut pour Jacques Depras de St-Marcel, avocat, d'Entrevaux, 4 février 1752 (fol. 73). — Rapport d'estime du dommage causé par un troupeau au « quartier de *Chamenjarde* proche la *Font-Cigalone*, terroir de la Rochette» 17 juillet 1753 (fol. 86 v°). — Lettres : de lieutenant de juge subrogé en faveur de Jean-Louis Drogoul, par sieur Étienne Isnardy, procureur de M. Jean-François de Rasque, baron de Laval, 14 août 1754 (fol. 93) ; — de juge de la juridiction de la Rochette, St-Pierre, Sallagriffon et Saumelongue en faveur de Mᵉ André Besson, avocat, « données au château de la Rochette par Jean-François de Rasque, baron de Laval et de St-Antonin, le 2 novembre 1754 » et enregistrées le 11 juin 1755 (fol. 97). — Présentation contre messire Honoré Bonnety, prêtre, archidiacre de Glandèves, 3 septembre 1756 (fol. 113) ; — pour Honoré Thomel, hôte de Sallagriffon, 10 septembre 1757 (fol. 121). — Lettres « de garde-bois et garde-chasse de St-Pierre » en faveur de Louis Geaufroi, signées : « Laval », avec le sceau plaqué en cire rouge aux armes de Jean-François de Rasque, 5 novembre 1757 (fol. 124). — Sentence portant séparation de biens entre Élisabeth Lions et Jacques Fabre, son mari, 8 novembre 1758 (fol. 133 v°). — Présentation pour François Roumiou contre Pierre Masoule, employé des fermes « au département de Sallagriffon », 9 juillet 1760, (fol. 150). — Dénonce contre Jean Baud « pour avoir mené et gardé 6 trenteniers chèvres ou brebis dans un jardin du quartier de *Font-Argentil*, en l'hameau d'Avenos », 4 octobre 1702 (fol. 166). — Répudiation de l'héritage d'Antoine Fabre par Marc, son fils, résidant à Toulon, 11 août 1763 (fol. 175). — Prestations de serment : par Jean-Baptiste Chalvin, procureur juridictionel de la Rochette, 21 mars 1764 (fol. 181) ; — par Antoine Isnardi, nommé greffier « à la place de Mᵉ Honoré, son père », 8 mars 1766 (fol. 197). — Rapport « de liquidation des tailles dues à Joseph Maffré, trésorier de la communauté de St-Pierre », 22 mai 1766 (fol. 200). — Ordonnance de juge de la Rochette portant défense aux cabaretiers « de donner à boire et à manger les jours de festes et dimanches pendant les offices divins et pendant la nuit, au delà de 10 heures », 8 août 1767 (fol. 220), etc.

B. 1447. (Cahier.) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1768-1772. — Matricule du greffe. — Présentation pour messire Barthélemy Barlet, prêtre, prieur, de la Rochette, 7 juillet 1768 (fol. 1). — « Dénonciation » par Joseph Émeric, « brigadier de la brigade de la Rochette, contre Joseph Drogoul, regrettier dudit lieu, qui débite du sel, tabacs et autres marchandises sans faire le poids », 22 janvier 1769 (fol. 9 v°). — Défaut pour Jean-Baptiste Collombelle, chirurgien, de la Rochette, 12 avril 1769 (fol. 12). — Collocation, pour le trésorier de la Rochette sur diverses terres appartenant aux hoirs Bouniou, d'Aix, et au sieur Pierre Fanton, de Briançon, « en vertu des lettres générales de contrainte, pour le paiement des tailles, laxées par la cour des comptes », 23 juillet 1770 (fol. 27 v°). — Plainte pour Jean Pary, brigadier de la Rochette, contre Honoré Raibaud,

cabaretier dudit lieu, qui avait refusé de lui vendre du pain, 31 janvier 1771 (fol. 33 v°). — Nomination de curateur *ad lites* pour Joseph Fabre, de St-Pierre, 11 mai 1772 (fol. 48), etc.

B. 1448. (Cahier.) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1772-1778. — Matricule du greffe. — Provisions de greffier subrogé en faveur de Joseph-Thomas d'Authier, 20 mai 1772 (fol. 1 v°). — Affirmation de voyage pour Roch Salamite, marchand, des Mujoulx, 7 septembre 1772 (fol. 5 v°). — Lettres « de baille ou lieutenant de juge subrogé » de la Rochette en faveur de sieur Honoré Authier, 8 novembre 1773 (fol. 11). — « Procès verbaux de la prestation de serment de fidélité au roi Louis XVI par les communautés de St-Pierre, la Rochette et Sallagriffon, 13 juillet 1774 » (fol. 18 v° à 22). — Défauts : pour noble Jean-Baptiste-Joseph-Laurent, de Saquy, de la Rochette, 13 février 1775 (fol. 28 v°); — pour Antoine Épine, maître scieur de long, résidant à la Rochette, 14 octobre 1775 (fol. 39 v°). — Nomination de curateur à Élisabeth Blanc, d'Argens, pour « l'assister au consentement de son mariage avec François Isnard », 12 mai 1777 (fol. 43 v°). — Lettres de sergent délivrées à Joseph Maffré par « Mᵉ Antoine Isnardy, notaire royal de St-Pierre, en qualité de procureur de M. le baron de Laval », 1ᵉʳ mai 1778 (fol. 48), etc.

B. 1449. (Cahier.) — In-quarto, 35 feuillets, papier.

1778-1780. — Matricule du greffe. — Prestation de serment de Mᵉ Antoine Olivier, de St-Tropez, « en qualité d'avocat postulant aux juridictions de St-Pierre, la Rochette et Sallagriffon », 1ᵉʳ décembre 1778 (fol. 6. v°). — « Délibération de parents » portant nomination de tuteur et curateur aux enfants de feu Jean-Ange Baud, 13 octobre 1779 (fol. 15). — « Exposition sur l'incendie » arrivé à St-Pierre le 5 juin 1780 (fol. 22). — Lettres de procureur juridictionnel pour la Rochette, St-Pierre et Sallagriffon en faveur de François Chabot, 13 novembre 1780 (fol. 33), etc.

B. 1450. (Cahier.) — In-quarto, 70 feuillets, papier.

1781-1790. — Matricule du greffe. — Lettres : de garde-chasse en faveur de Pancrace Fabre, 9 février 1781 (fol. 1 v°) ; — de garde-terre, pour Joseph Niel, 1ᵉʳ mars 1781 (fol. 2). — Dénonce pour dommages dans le jardin, dit « *le jardin de Notre-Dame* », situé dans l'enceinte du village de St-Pierre, 16 octobre 1782 (fol. 14 v°). — Lettres de lieutenant de juge à Sallagriffon, données à Sauvaire Garnier par Jean-Joseph-François de Rasque, procureur de M. Jean-François de Rasque, baron de Laval, son père, 11 janvier 1783 (fol. 16 v°). — Exposition du « fermier du moulin de *Paty*, appartenant à M. le baron de Laval déclarant que, « comme les habitants de Sallagriffon sont bannaux à Sallagriffon, il a saisi et fait déposer dans la maison du sieur lieutenant de juge une charge de farine à Charles Roumieu », qui était allé moudre au moulin de Collongue, 24 septembre 1783 (fol. 22). — Procuration donnée par Jean-Joseph François de Rasque, baron de Laval, ancien capitaine de cavalerie, à sieur Joseph-Thomas d'Arquier, pour, en son nom ou à celui de Jean-François de Rasque, son père, « nommer et subroger, en cas d'absence, de suspicion ou empêchement, les officiers de justice dans les terres de la Rochette, St-Pierre, Sallagriffon et Saumelongue », 11 novembre 1784 (fol. 31 v°). — Présentation contre Joseph Sauvadet, scieur de long, habitant à St-Pierre, 3 décembre 1785 (fol. 37). — Exposition de plainte contre divers particuliers pour vol de planches, sciées dans le bois de Miolans, à raison de 30 sols la canne », 16 janvier 1787 (fol. 44 v°). — Affirmation de voyage pour Jean-Baptiste Clessy, « maître bastier », de Sigale, 7 février 1788 (fol. 52 v°). — Protestation contre une visite domiciliaire faite, chez les habitants de Sallagriffon soupçonnés de contrebande, par le sieur Rancurel, « brigadier en la brigade établie à Mas », 25 novembre 1788 (fol. 62), etc.

B. 1451. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1601-1790. — Pièces de procédures civiles. — vente d'une terre à St-Pierre, lieu dit *Champ-Revel*, consentie par Raphael Bauchier, notaire royal de la Rochette, en faveur de Jean Fabre marchand, 3 mars 1604. — Rapport d'estime des biens « saisis en gagerie » à divers habitants de la Rochette pour le paiement des tailles à la requête de Mᵉ Jean-Baptiste d'Authier, trésorier de ladite communauté, 5 novembre 1720. — Requête par laquelle noble Joseph de Saquy déclare n'accepter qne sous bénéfice d'inventaire l'héritage de noble Charles de Saquy, son père, qui « l'avait institué pour son héritier par son

testament du 21 février 1720, aux écritures de Mᵉ Arnoux Olivier, notaire », 10 novembre 1730. — Sentence de défaut pour Jean-Joseph Baudoin, bourgeois de la Roque, contre damoiselle Marguerite Baudoin veuve de Jean Casagnaire, bourgeois de Coursegoulles, 7 novembre 1759, etc. — Procédures criminelles : contre divers pour « batteries, excès coups de couteau ; — pour vol, etc. — Exposition par laquelle Mᵉ Alexandre Isnardi, notaire royal de St-Pierre, fait connaître que le feu s'est mis dans la maison où il habite, et qu'il s'est brûlé « quantité de ses meubles et beaucoup de papiers concernant son office et les greffes de St-Pierre, la Rochette, Sallagriffon, Cuébris, St-Antonin, et la Penne, dont il est greffier tant de MM. les seigneurs desdits lieux que des communautés, comme sont : protocoles, registres des greffes, liasses », 6 avril 1720, etc.

Sausses.

B. 1452. (Cahier.) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1717-1776. — Matricule du greffe de la juridiction de M. de Monier. — Présentations : pour Mᵉ Durand, notaire et procureur en la judicature royale d'Entrevaux, coseigneur de Sausses, 7 mai 1717 (fol. 1) ; — pour Pierre Malavard, maître maçon, « assigné à la requête de sieur Augustin de Montblanc, sieur de la Bastide », 17 septembre 1717 (fol. 1). — Lettres : de greffier de la juridiction de Sausses données à Mᵉ Jean Blanc, notaire royal, d'Entrevaux, par Joseph de Monier « seigneur de quatre parts les trois de la terre et seigneurie de Sausses », datées de Pignans le 9 octobre 1714, enregistrées le 9 septembre 1717 (fol. 1 vᵒ) ; — portant provisions : « d'ancien baille pour régir ladite charge pendant 9 mois de l'année » en faveur de Jean Clary, 14 octobre 1717 (fol. 3) ; — de juge en faveur de Mᵉ Jean Lieutaud, avocat, par noble François de Monier, sieur de Sausses, datées d'Entrevaux, 25 avril 1693 et enregistrées le 25 avril 1718 (fol. 2 vᵒ). — Dépôt au greffe « du sac et pièces du procès de Joseph Ailhaud, donataire de demoiselle Anne de Montblanc, veuve du sieur Jean Ailhaud, contre « l'hoirie vacante de damoiselle Blanche de Martin », 14 mars 1720 (fol. 5). — Présentation pour « sieur Augustin de Montblanc, coseigneur de Sausses, 19 juillet 1727 (fol. 7). — Prestation de serment, de Pierre Latil, « baille » de Sausses, par-devant André Corporandy, seigneur d'Auvarre, juge de Sausses, 28 octobre 1732 (fol. 8). — « Déclaration » par laquelle « le sieur Augustin de Montblanc, par rapport à la portion de juridiction qu'il a à Sausses, confirme Mᵉ Corporandy pour juge et Mᵉ Pierre Latil pour lieutenant de juge », 30 octobre 1732 (fol. 8). — Présentation pour messire Claude Pandosy, « aumônier sur une des galères de S. M. à Marseille », 30 octobre 1735 (fol. 10 vᵒ). — Lettres : de garde-chasse en faveur de Joseph Bougier, par « Spérit Durand, seigneur de la terre et château de Sausses », 28 janvier 1742 (fol. 12) ; — de lieutenant de juge en faveur de sieur Augustin de Montblanc par Joseph de Monier, 8 octobre 1742 (fol. 13). — Confirmation desdites lettres par Joseph de Montblanc, « fils et héritier de feu Augustin de Montblanc », 16 janvier 1743 (fol. 14). — — Présentation pour André Chais, « maître sculpteur », de Sausses, 30 juin 1752 (fol. 21 vᵒ). — Exposition de plainte par Jean Brochier et Antoine Gaymard, « consuls modernes de Sausses », contre divers habitants du Castellet, qui ont démoli « l'aqueduc, basti à chaux et sable, conduisant l'eau dite de *L'Adoux*, avec laquelle, de temps immémorial, les habitants de Sausses ont arrosé leurs chéneviers et jardins ». 29 août 1753 (fol. 22 vᵒ). — Lettres de juge de Sausses, « dans l'étendue de neuf mois », en faveur de Mᵉ Charles-Dominique Léon, avocat, par Joseph Ravel, « coseigneur de Sausses, procureur de M. Joseph de Monier, chevalier, seigneur principal dudit lieu », 10 mars 1762 (fol. 25 vᵒ). — Défaut pour sieur Étienne Génésy, maître chirurgien, de Guillaumes, 12 juin 1766 (fol. 33). — Dénonce par « le berger de M. Icard, juge d'Istres, fermier des herbages de la montagne, de Sausses pour y faire paître 2600 bêtes », contre divers particuliers gardant leur chèvres ou brebis dans ladite montagne, 9 juillet 1771 (fol. 38). — Lettres : de greffier en faveur de Jean-François de Montblanc, par Anne-Marthe de Monier, dame de Sausses, épouse de messire Antoine-François de Villeneuve-Mons, ancien officier de marine, sieur des Mujoulx et de Verrayon, 5 avril 1773 (fol. 40) : — de juge de la juridiction de Sausses, en faveur de Mᵉ Jacques Verdollin, avocat, d'Annot, 1ᵉʳ janvier 1774 (fol. 46), etc.

B. 1453. (Liasse.) 1 cahier in-quarto, 12 feuillets. et 35 pièces papier.

1764-1786. — Matricule du greffe de la juridiction des familles de Pontevès, de Durand, et d'André.

— Lettres : de Marie-Lucrèce de Claris de Pontevès, dame de Sausses et d'Ubraye, et de Jean-Baptiste de Durand, seigneur en partie de Sausses : portant nomination de Mᵉ Jean Roccas en qualité de lieutenant de juge de Sausses, 3 novembre 1764 (fol. 1) ; — nommant Étienne Claris procureur juridictionnel de Sausses, 3 novembre 1764 (fol. 1 v°). — Exposition de messire Jean-François Lions, prêtre prieur de Sausses, « lequel a juré et affirmé qu'étant allé à la chapelle de St-Pons, qui lui sert de paroisse, il aurait trouvé le tronc des âmes du purgatoire enfoncé et dépouillé de l'argent qu'il contenait », 20 janvier 1767 (fol. 4). — Lettres : de Marie-Lucrèce de Claris de Pontevès, dame d'Ubraye et de Sausses, et de Joseph André, sieur de Collongue, seigneur en partie de Sausses, nommant Mᵉ Gaspard-André Besson, juge ordinaire de Sausses, « pour exercer ladite charge du 1ᵉʳ octobre, au 31 décembre de chaque année, tant seulement », 22 décembre 1771 (fol. 5) ; — de Joseph-André de Collongue, coseigneur de Sausses et de Collongue, et ayant pouvoir de M. Jean-Baptiste-Alexandre de Durand d'Ubraye, enseigne de vaisseau du roi, aussi seigneur en partie de Sausses, nommant Jean Laugier sergent ordinaire audit Sausses, 7 octobre 1774 (fol. 6 v°). — Pièces de procédures civiles. — Lettres de Marie-Lucrèce de Claris de Pontevès et d'André sieur de Collongue nommant Joseph Brouchier greffier de leur juridiction de Sausses (avec signature autographe desdits seigneurs et sceaux plaqués en cire rouge à leurs armes), 23 octobre 1770. — Nomination de curateur pour Nicolas Reynaud, 19 décembre 1785. — « Copie de l'inventaire des papiers du greffe de la juridiction de Sausses », 1785. — Sentence de défaut pour « les sieurs recteurs du Mont-de-Piété du lieu de Sausses », 2 octobre 1786. — Procédures criminelles. — Requêtes et informations : contre Joseph Michel, qui avait blessé, d'un coup de couteau, Louis Richard, « sous-brigadier des fermes du Roy en la brigade établie à Sausses », 6 avril 1773 ; — contre divers pour vol dans une maison habitée, 8 juillet 1775, etc. — Expositions de grossesse. — Levées de cadavres, etc.

Senez.

B. 1454. (Cahier.) — In-quarto, 28 feuillets, papier.

1733-1739. — Matricule du greffe. — Prestation de serment de Mᵉ Antoine Tassis, avocat, nommé juge subrogé par « messieurs du vénérable chapitre de Senez », 16 juillet 1733 (fol. 1 v°). — Défaut pour sieur Pierre de Barbaroux, écuyer, de Senez, 3 mars 1734 (fol. 2 v°). — Répudiation de l'héritage d'André Collomp par Rossoline Michel, sa veuve, 23 novembre 1734 (fol. 5). — Lettres de garde-chasse données à Pierre Lambert, par « Jean Soanem, par la permission divine, évêque et seigneur de Senez », datées de « La Chaise-Dieu 11 janvier 1735 » (fol. 6). — « Délibération du chapitre de Senez portant nomination de juge en la personne du sieur avocat Tassis..... auquel chapitre ont assisté messires : de Glandevez, prévôt ; Simon, archidiacre ; Mouton, doyen des chanoines, et Barbaroux, chanoine, en absence des autre sieurs capitulants », 26 juillet 1735 (fol. 6 v°). — Dénonce par messire Étienne Faucou, chanoine de Senez, contre divers pour dommage « dans sa ferrage, au quartier de *La Ferray* », 21 octobre 1735 (fol. 10). — Défaut pour Gilbert Paty, maître chirurgien, de Senez, 3 novembre 1735 (fol. 10 v°). — Dénonce par Honoré Lyons, « garde des domaines du chapitre de Senez », pour dommages causés par divers au « pred verger » de M. le chanoine Gébellin, 24 mai 1737 (fol. 14). — « Comparant à Mᵉ Louis Tornière, avocat, de Digne, juge ordinaire de Senez, pour accéder audit lieu » et instruire une procédure criminelle contre Jean-Joseph Henry, accusé « d'injures atroces et diffamantes par messire Étienne Faucou, chanoine », 7 janvier 1738 (fol. 18). — Lettres : de garde-chasse en faveur de Jean-Baptiste Castellan, par Suzanne de Ferrier d'Auribeau, dame baronne de Senez, d'Aiguines, Vacheresse et Canjurs, 14 juillet 1738 (fol. 24 v°). — Délibération du chapitre de Senez portant nomination de Louis Chailan pour « exercer, par provision, la charge de procureur juridictionnel, vacante par la mort de Victor Isnard, en attendant que les trois seigneurs de Senez soient assemblés pour le confirmer ou en instituer un autre..... auquel chapitre ont été présents messires : Joseph Raynard, archidiacre ; Henry Mouton, économe ; François Magnan, sacristain ; Jean-Ignace Barbaroux, chanoine, en absence des autres », 6 septembre 1738 (fol. 25). — Défaut pour M. François de Durand, seigneur de Sartoux, 27 février 1739 (fol. 26 v°). — Nomination de Mᵉ André Pillafort, notaire royal de Barrême, en qualité de curateur des enfants d'Honoré Fort, maître chirurgien de Senez, 3 octobre 1739 (fol. 28), etc.

B. 1455. (Cahier.) — In-quarto, 62 feuillets, papier.

1775-1780. — Matricule du greffe. — Dénonce pour dommages causés « à la bastide de M. le chanoine Juglar au quartier *des Ponches*, 17 septembre 1775 (fol. 1). — Présentation pour Mᵉ Jean-Joseph Henry, notaire royal de Senez, 20 août 1770 (fol. 4 v°). — Ordonnance du lieutenant de juge portant « qu'il sera fait enquête sommaire sur le jour et l'an que Jacques Astoin est né », 10 septembre 1776 (fol. 6). — « Comparant portant subrogation de greffier, en empêchement du sieur Jean-Baptiste Tartenson, greffier de la juridiction de Senez », 6 novembre 1777 (fol. 10). — Défauts : pour messire Jean-Baptiste Paul, prêtre de Digne, « recteur de la chapelle N.-D.-de-Piété, située dans le terroir de Senez », 23 décembre 1777 (fol. 11) ; — pour messire Jacques Sauteron, de Séranon, chanoine théologal en l'église de Senez, 9 janvier 1778 (fol. 13). — Cause civile pour Luc Granier, demandeur en « estime du terrain occupé par le nouveau canal de *La Baude*, à Senez », 1ᵉʳ septembre 1778 (fol. 20). — Lettres de greffier en la juridiction de Senez en faveur de Mᵉ Jean-Joseph Raynard, notaire royal, par Mgr Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, évêque de Senez, et « les prévôt, dignités, chanoines et chapitre, seigneurs dudit lieu », 22 octobre 1779 (fol. 35 v°). — Ordonnance du lieutenant de juge au sujet de « la division et partage de l'eau du quartier des *Alsalies* » et de la nomination de syndics pour l'exécution de ce règlement d'eau, 9 mai 1780 (fol. 41 v°). — Prestations de serment : par-devant Joseph Meiffred, avocat de Castellane, « juge de la cité de Senez », de Pierre Constantin, nommé lieutenant de juge, par le chapitre de Senez et « le baron d'Aiguines », aussi seigneur dudit lieu, 6 juin 1780 (fol. 44) — de Guillaume Daumas, nommé greffier par suite du décès de Mᵉ Jean-Joseph Raynard, 4 octobre 1780 (fol. 54 v°). — Délibération du chapitre de Senez « accordant à messire André-Joseph Daumas, prêtre, professeur du collège de Senez, le droit de retrait féodal concernant la terre *des Combes*... auquel chapitre ont été présents messires : de Figuières, prévôt, Raynard, archidiacre, Vallier, sacristain, de Laugier, Raynard, Juglar, de Richery et Gibellin, chanoines », 3 décembre 1780 (fol. 62), etc.

B. 1456. (Cahier.) — In-quarto, 44 feuillets, papier.

1781-1785. — Matricule du greffe. — Dénonces pour dommages causés : aux quartiers de *La Font* et de Peyrot, mars 1781 (fol. 2) ; — au hameau du Gipas, quartier des *Sorbières* 20 avril 1781 (fol. 3 v°). — Lettres de lieutenant de juge données, « attendu l'abdication de Pierre Constantin », à Joseph Gastinel, par le chapitre de Senez et « Joseph Tartanson, procureur de M. le baron d'Aiguines, en absence de Mgr l'évêque de Senez », 30 décembre 1782 (fol. 18). — Nomination de curateur en faveur de Jean Michel, tailleur d'habits, de Senez, 26 mai 1783 (fol. 20). — Prestation de serment de Blaise Signoret, nommé greffier de Senez, « attendu le décès du sieur Guillaume Daumas », 9 août 1784, (fol. 24). — Défaut pour Jean-François Audibert, de Blieux, « propriétaire du moulin bannal à blé de Senez », 18 août 1784 (fol. 27). — « Écroüe, sur le registre du greffe, servant de registre de la geôle, de la personne de Jean-Honoré Boyer, par Cruvellier, sergent, qui a laché en garde ledit Boyer à Joseph Collomp, geôlier », 30 avril 1785 (fol. 32). — Prestation de serment de sieur Henri Fort, maître en chirurgie, chargé par le procureur juridictionnel de visiter les blessures et meurtrissures d'un cadavre trouvé au quartier de *Fond-Provençal*, 8 août 1785 (fol. 38), etc.

B. 1457. (Cahier.) — In-quarto, 41 feuillets, papier.

1786-1790. — Matricule du greffe. — Nomination de curateur en faveur de Pierre Granet, 16 juillet 1786 (fol. 1 v°). — Défaut pour Mᵉ Basile Audibert, praticien de Blieux, 15 janvier 1787 (fol. 7 v°). — Lettres de « procureur juridictionnel de la cité et seigneurie de Senez » données à Joseph Voisin par Mgr Jean-Joseph-Victor de Castellane-Adhémar, évêque et seigneur de Senez », 9 juin 1787 (fol. 9). — Exposition de plainte par Honoré Chailan, maître maçon, de Moriez, contre deux inconnus masqués qui l'avaient arrêté à main armée sur le grand chemin, au quartier de la *Besse-de-Font-Chaude*, et lui avaient volé 52 écus, 21 décembre 1787 (fol. 16 v°). — Défaut pour « sieur Hiérosme Rouvier, lieutenant de juge du lieu du Poil » 12 novembre 1788 (fol. 25). — Compa-

rant par lequel Mᵉ Jean Simon, avocat, de Castellane, « se démet et dépouille, de son plein gré, de la judicature de Senez dont le chapitre l'avait pourvu », 20 novembre 1788 (fol. 26). — Répudiation de l'héritage de messire François Michel, ecclésiastique, de Barrême, par Élisabeth-Claire Paul, sa nièce, 18 mars 1789 (fol. 30 v°). — Provisions de sergent subrogé en faveur de Jean-Antoine Latil, par Mgr Jean-Baptiste-Scipion de Roux de Bonneval, évêque et seigneur de Senez, 3 octobre 1789 (fol. 33), etc.

B. 1458. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1701-1790. — Procédures criminelles. — Procès : intenté par Jeanne Issaude pour s'opposer au mariage d'Antoine Sauvaire, « coupeur de pierres », de Moriez, avec damoiselle Françoise de Blieux, fille de feu Jean de Blieux, sieur de La Routte : « le dit Sauvaire aurait fait promesse de mariage à ladite Issaude, qui lui avait mesme donné 2 escus, et ladite de Blieux, âgée de 48 ans, est atteinte de mal caduc », 1704 ; — contre Pierre-Jean Engelfred, bourgeois de Blieux, pour « calomnies, fausses imputations et accusations désordonnées » envers « le conducteur du moulin de Senez », 1788 ; — contre divers pour vol à main armée ; — vol de foin. — Levées de cadavres, etc.

SOLEIHAS.

B. 1459. (Cahier.) — In-quarto, 44 feuillets, papier.

1645-1647. — Matricule du grefle. — Cause civile pour Jean Germain, d'Ubraye, contre « damoiselle Claude de Leutaud, veuve à feu Jehan de Grasse, sieur de Verrayon, au sujet d'une promesse de 6 écus, 5 janvier 1645 (fol. 3 v°). — « Collocation pour Mᵉ Honoré Juglari, notaire royal de Castellane, sur l'héritage vacquant » de Jehannon Bauchier, de Soleihas, 17 février 1745 (fol. 5 v°). — Causes civiles : pour Antoine Bertrand, médecin, au sujet du prix d'une ânesse qu'il avait louée pour aller à Grasse, moyennant 3 sous et demi, et qui serait morte sans qu'il l'aye rien pressée », 4 mai 1645 (fol. 12 v°) ; — pour Monet Bertrand, « hoste », demandeur en paiement des dépenses faites dans sa maison par le consul, le baille et le greffier de la communauté, 10 juillet 1645 (fol. 21). — Rapports d'estime : d'une terre au quartier de *St-Barnabé* en faveur de messire Antoine Sisteron, prêtre et prieur de Castellane, 12 juin 1646 (fol. 35) ; — « par-devant le greffier en l'ordinaire de M. de La Moutte, coseigneur de Soleihas et en tout du lieu inhabité de Valplane », du dommage causé par « le bestail aux prés de la montagne de Valplane », 12 juin 1647 (fol. 44), etc.

B. 1460. (Cahier (*).) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1667-1673. — Matricule du grefle. — Nomination de tuteur pour les enfants de feu Honoré Bauchier, 20 octobre 1667 (fol. 3). — Causes civiles : pour Honoré Majastre, de St-Baillon, hameau de Comps, 19 juin 1668 (fol. 13 v°) ; — pour les consuls de Soleihas, « demandeurs en paiement des dommages de la montagne de *Teillon* » 7 juillet 1668 (fol. 19). — Rapport d'estimation de la terre appelée *St-André*, appartenant à Mᵉ Honoré Fanton, notaire royal de Brianson, 27 mars 1669 (fol. 31 v°). — Causes civiles : pour Auban Bonhomme, « regrattier, de Draguignan », demandeur en paiement d'une obligation de 1000 livres, contre la communauté de Soleihas, 27 mai 1671 (fol. 40) ; — pour Jean Baudoul, bourgeois de Draguignan, au sujet d'une obligation de 1800 livres due par la communauté de Soleihas, 23 janvier 1672 (fol. 48). — Rapport d'experts au sujet d'un passage existant entre les propriétés d'Alexandre Gaimard et d'Antoine Bernardin au quartier de *Tuilette*, 26 octobre 1673 (fol. 55), etc.

B. 1461. (Cahier (**).) — In-quarto, 41 feuillets, papier.

1676-1680. — Matricules du greffe. — Causes civiles pour messire Jacques Bernard, prêtre, demandeur en avération de promesse contre Jean-Antoine Revel, 14 avril 1676 (fol. 2). — Défaut pour Jean Chabrand, « flutaire » (joueur de fifre), de Soleihas, 26 juin 1676 (fol. 4). — Lettres de Jean-Baptiste de Moricaud, seigneur de Soleihas, chevalier, trésorier général de France en la généralité de Provence, nommant Philippe Bernard, « baille et lieutenant de juge de Soleihas », 4 janvier 1677 (fol. 12) v°). — Cause

(*) Incomplet, mauvais état.

(**) Incomplet, mauvais état.

civile pour « le collecteur du blé du chirurgien » contre divers habitants qui n'ont pas payé « le droit de candoul à raison d'une panal et d'un demi-picotin par an », 26 mars 1677 (fol. 13). — Rapports d'estime : du dommage causé « par un despartement d'arrentement » au fermier de noble Joseph d'Elziary « de la Roque-Esteron en Terre-Neuve », ayant charge de Marguerite d'Authier, sa mère, veuve et héritière de feu Napoléon d'Elziary, coseigneur de Verrayon », 20 mai 1677 (fol. 16) ; — « sur l'estat du moulin de Soleihas », 8 novembre 1677 (fol. 25). — Cause civile pour « le gardien de la communauté », demandeur « de 2 panals de grains moitié mitadier, moitié sivade (avoine) pour le garde du bestail », 25 mai 1678 (fol. 31). — Défauts : pour André Gaimard, maître tailleur d'habits, de Soleihas, 17 novembre 1679 (fol. 37 v°) ; — pour sieur Pierre Bernard, bourgeois de Soleihas, 20 février 1680 (fol. 40 v°), etc.

B. 1462. (Cahier (*).) — In-quarto, 38 feuillets, papier.

1680-1685. — Matricules du greffe. — Présentation pour messire André Bernard, « prêtre vicaire en la paroisse St-Nizier de la ville de Lyon », 15 juin 1680 (fol. 2). — Cause civile soutenue par Jean-Antoine Revel au sujet « du délaissement du pred de La *Fouile*, terroir de Soleihas », 3 octobre 1681 (fol. 12 v°). — Rapport d'estime d'un « casal » appartenant au « prestre prieur » de la chapelle de St-Jean à Soleihas 17 avril 1682 (fol. 15 v°). — Présentation pour M° Hellion Beraud, notaire royal de Châteauvieux, 16 décembre 1683 (fol. 25 v°). — Dénonce contre divers pour coupes de bois au défens communal de *Pred-Long*, 1er mars 1684 (fol. 26). — Prestation de serment de Pierre Bernard, baille et lieutenant de juge, « dans le chasteau et chambre de justice, pardevant Blaise Simon, docteur en droit, juge de Soleihas et M° Etienne Revel, notaire royal et greffier dudit lieu », 20 mai 1684, (fol. 29 v°), etc.

B. 1463. (Cahier.) — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1692-1699. — Matricule du greffe. — Dénonce par « le fermier des droits de passage de Séranon » contre divers habitants de Soleihas « qui avaient passé au terroir dudit Séranon sans payer le droit de passage », 7 novembre 1692 (fol. 1). — Défaut pour Pierre Mère, chirurgien « de Gréoullières », 30 octobre 1693 (fol. 9 v°). — Lettres de Catherine de Courtés, veuve et héritière de noble Jean-Baptiste de Moricaud, portant provision de juge de Soleihas en faveur de Pierre Simon, avocat, 16 octobre 1694 (fol. 11). — Présentation contre noble Louis d'Elziary, sieur de Verrayon, 11 janvier 1695 (fol. 15). — Défaut pour Joseph Pic, bourgeois de Trans, fermier général des droits seigneuriaux de Soleihas, 23 novembre 1696 (fol. 31). — Dénonce par le fermier du moulin à blé de Soleihas contre Arnaud, « qui venait de faire farine au moulin de St-Auban », 7 décembre 1698 (fol. 41). — Présentation au greffe de noble François de Grasse, sieur de Verrayon, 5 janvier 1699 (fol. 42), etc.

B. 1464. (Cahier.) — In-quarto, 46 feuillets, papier.

1699-1704. — Matricule du greffe. — Provisions : de sergent ordinaire de la juridiction de Soleihas pour Antoine Revel, 9 novembre 1699 (fol. 3 v°) ; — de procureur juridictionnel de Soleihas, en faveur de Jean Maurin, « tisseur à toile » d'Angles, 3 juillet 1700 (fol. 8). — Dénonces : contre Madeleine Arnaud « pour avoir lavé la lessive dans la fontaine où le bestail boit », 27 janvier 1701, (fol. 18) ; — contre divers détournant l'eau du « béallage », par « le conducteur de l'eau de St-Barnabé, établi par la communauté », 22 juillet 1702 (fol. 28). — Nomination de tuteur aux enfants de Bernardin Bernard, 22 avril 1703 (fol. 36). — Défaut pour Joseph Gras, maître maçon, de Vergons, 16 avril 1703 (fol. 39) — Rapport d'estime du dommage causé par le troupeau de Michel Chabaud, berger, au quartier de *Peilobier*, 3 septembre 1704 (fol. 45), etc.

B. 1465. (Cahier.) — In-quarto, 73 feuillets, papier.

1705-1712. — Matricule du greffe. — Rapports d'estime de dommages : au quartier du Grand-Prat, pour « le-sous rentier du labourage de la seigneurie de Soleihas », 20 juillet 1705 (fol. 1 v°) ; — sur une terre semée d'orge, au quartier *des Lataux* pour messire Michel Bauchière, « bachelier en théologie, curé perpétuel de l'église cathédrale de Senez »,

(*) Incomplet, mauvais état.

4 août 1706 (fol. 10) ; — par les eaux pluviales au « fonds » de messire Bernardin Gaimard, prêtre de la congrégation de l'Oratoire », 18 juin 1707 (fol. 15 v°). — Prestations de serment : de Mᵉ Pierre Simon, nommé juge de Verrayon par noble François de Grasse, 4 juillet 1707 (fol. 16 v°) ; — de Simon Porchier, nommé sergent ordinaire de Soleihas par noble Antoine de Moricaud, « seigneur *in toto* dudit lieu », 9 juin 1708 (fol. 28). — Affirmation de voyage par noble Pierre de Moricaud. « venu exprès de la ville d'Aix, ayant pouvoir et charge de noble Antoine de Moricaud, son frère, pour faire faucher les prés, arranter le molin et vendre le bled, attendu l'absence et esvasion du sieur Honoré Pons, fermier général de Soleihas », 20 mai 1710 (fol. 45). — Cause civile pour Jacques Pourchier, maître chirurgien, de Soleihas, demandeur « en partage des héritages de ses feux père et mère », 16 mai 1711 fol. 55 ; — Rapport contenant partage desdits héritages, 22 septembre 1711 (fol. 59 v°). — Présentation pour Hyacinthe Lieutaud, maître chirurgien de Soleihas, 30 mai 1712 (fol. 68). etc.

B. 1466. (Cahier.) — In-quarto, 103 feuillets, papier.

1712 (*)**-1726.** — Matricule du greffe. — Défauts : pour messire Jacques Génis, prêtre de Castellane, 18 novembre 1712 (fol. 2 v°) ; — pour Georges Collomp, lieutenant de juge de Castellane, 20 mai 1713 (fol. 4 v°). — Prestation de serment de Honoré Bernard, nommé « baille et lieutenant de juge du lieu et terroir de Soleihas », 7 décembre 1714 (fol. 20 v°). — Affirmation de voyage pour Pierre Chabaud, « marchand facturier de bas, habitant à Arles », 29 octobre 1718 (fol. 26 v°). — Prestation de serment de François Bauchière, greffier subrogé, 12 août 1720 fol. 48 v°). — Nomination de curateur pour François Gastaud, 14 mai 1723 (fol. 63). — Défaut pour messire Honoré Niel, chanoine de Senez, prieur de Soleihas. 3 novembre 1723 (fol. 75). — Provision de greffier de la juridiction de Soleihas pour André Bernard, ensuite du décès du sieur Étienne Ravel, 22 février 1725 (fol. 92). — Cause civile pour messire Fortuné Revel, prêtre, « revendicant les fonds aliénés de son titre clérical », 6 juillet 1725 (fol. 93 v°), etc.

(*) Lacune de 1715 à 1717.

B. 1467. (Cahier.) — In-quarto, 64 feuillets, papier.

1727-1738. — Matricule du greffe. — Défaut pour les hoirs de dame Élisabeth de Tassis, veuve de noble Joseph de Requiston, résidant à Barrême, 26 mai 1727 (fol. 3 v°). — Provision de lieutenant de juge en faveur du sieur André Bernard, 26 janvier 1729 (fol. 5). — Vente aux enchères des biens « des hoirs de feu Barnabé Bertrand, pupilles », 14 mai 1730 (fol. 14). — Lettres de garde-chasse données à Jacques Chabaud par Marie-Madeleine-Rose de Fabre de Pierrefeu, veuve de messire Antoine de Moricaud, sieur de Soleihas, 27 février 1734 (fol. 26). — Dénonce pour dommage causé à la terre de messire Antoine Gaimard, « prêtre chapelain du St-Rozaire de Soleihas, 17 juillet 1735 (fol. 38 v°). — Lettres de garde-terre en faveur d'André Bernard par « messire Pierre de Moricaud de Soleihas, chanoine en l'église collégiale de Pignans, ayant pouvoir de Mme de Soleihas «, 29 août 1735 (fol. 39 v°). — « Compte tutélaire et administration faite par Louis Bauchière des biens et effets délaissés par Catherine Bauchière », 26 juin 1736 (fol. 42). — Provision de juge de Soleihas donnée à Mᵉ François Bernard, avocat, par messire Marie-Antoine de Moricaud, « seigneur direct juridictionnel et universel de ladite terre, 24 avril 1738 (fol. 56 v°), etc.

B. 1468. (Cahier.) — In-quarto, 71 feuillets, papier.

1739-1750. — Matricule du greffe. — Nomination de tuteur pour les hoirs de Bénigne Paulet, 27 juillet 1739 (fol. 5 v°). — Enquête au sujet d'un droit de passage au quartier de *Taguret*, 24 septembre 1739 (fol. 9 v°). — Défaut pour messire Jean Bauchière, prêtre desservant la paroisse de Châteauneuf, diocèse de Grasse 5 octobre 1739 (fol. 14). — « Lettres : de jardinier » données à Antoine Preire, « pour la conservation des arbres et herbes du jardin seigneurial », par messire Marie-Antoine de Moricaud, 4 décembre 1740 (fol. 28 v°) ; — de greffier en faveur de Bernard Gaimard, 31 octobre 1742 (fol. 43). — Requête pour noble Pierre Drac de Cabasson-La Motte, demandant « rapport de visite de son troupeau lané atteint de maladie contagieuse », 17 avril 1745 (fol. 46 v°). — Rapport d'estimation d'une maison « située dans l'enclos de Soleihas près le château », et qui appartenait au sieur Vitalis, bourgeois

des Tourrettes, 21 novembre 1747 (fol. 64). — Dénonce pour dommage dans une terre au quartier de la Clue, appartenant à messire Antoine Paulet, « prêtre pourvu de la chapellerie de St-Jean », de Soleihas, 9 décembre 1747 (fol. 66). — Lettres de garde-terre de Verrayon données à Philipp Collomp par Antoine-François de Villeneuve, ancien officier de la marine, « procureur général de dame de Grasse de Verrayon, sa tante », 27 décembre 1750 (fol. 73), etc.

B. 1469. (Cahier.) — In-quarto, 68 feuillets, papier.

1751-1761. — Matricule du greffe. — Rapport d'estime du dommage causé au sieur Pierre Chabaud, coseigneur de Verrayon, dans la terre qu'il possède au quartier dit *La Fouent-de-Raud*, 20 juillet 1751 (fol. 3 v°). — Prestation de serment de Joseph Meyfred, avocat, nommé juge de Soleihas, 25 août 1752 (fol. 20). — Présentation pour sieur Étienne Chiris, praticien de Castellane, 5 novembre 1753 (fol. 29 v°). — Défaut pour Honoré Rebuffel, « facturier à drap », de Soleihas, 1er juin 1755 (fol. 37 v°). — Dénonce par messire Honnoré de Niel, vicaire perpétuel de Soleihas, pour dommage dans sa terre du quartier de La Palud, 23 septembre 1757 (fol. 48). — Lettres de greffier de la juridiction de Soleihas en faveur de Jean Chabaud, 26 octobre 1758 (fol. 53). — Défaut pour Me Jean-Joseph Bonnet, huissier audiencier au siège de Castellane, 30 août 1760 (fol. 60). — Lettres de juge de Soleihas données à Me Joseph Collomp, avocat, de Castellane, par » messire François Boniface de Fortis, chevalier, seigneur de Soleihas, conseiller du Roi au parlement de Provence, 14 septembre 1760 (fol. 64), etc.

B. 1470. (Cahier.) — In-quarto, 47 feuillets, papier.

1762-1770. — Matricule du greffe. — Défaut pour Me Jean de Gras, avocat, de Castellane, coseigneur du Bourguet, 15 avril 1762 (fol. 1 v°). — Lettres de procureur juridictionnel de Soleihas en faveur d'Antoine Bernard, 25 novembre 1763 (fol. 6). — Répudiation de l'hoirie de Philip Bernard par Jean-François Bernard, chirurgien de Soleihas, son fils, 29 juin 1766 (fol. 18 v°). — Provisions de « juge en chef » de Soleihas en faveur de Joseph Meifred, avocat, 19 septembre 1767 (fol. 27 v°). — Présentations : pour Joseph Bernard, serrurier, de Soleihas, 14 septembre 1769 (fol. 39 v°) ; — pour André Arnaud, maître maçon, de Soleihas, 15 juin 1770 (fol. 42) ; — pour Me Jean Pati, procureur au siège de Castellane, 30 juillet 1770 (fol. 33 v°), etc.

B. 1471. (Cahier.) — In-quarto, 79 feuillets, papier.

1770-1780. — Matricule du greffe. — Présentation pour Pierre Pélegrin, « maître bastier », de Soleihas, 6 novembre 1770 (fol. 4). — Rapport d'estime, par Jean Genès et Jean-Joseph Gibert, « estimateurs modernes » de Soleihas, du dommage causé au quartier *du Rochasson*, 22 juin 1771 (fol. 7). — Dénonce par sieur Bernard Gaimard, « agent de M. de Fortis », pour « ravages dans l'enclos dudit seigneur », 19 septembre 1773 (fol. 28). — « Serment de fidélité prêté au Roi Louis XVI par sieur Jean Brun, maire et premier consul, Louis Bauchière, second consul, Ambroise Genésy, greffier, et un grand nombre d'autres habitants de Soleihas assemblés au-devant de la maison de ville », 17 juillet 1774 (fol. 35). — Lettres des « recteurs de l'œuvre des prisons royaux d'Aix » portant nomination du sieur Bernard Bernard en qualité « de vice recteur et de quêteur pour ladite œuvre dans la paroisse de Soleihas, 27 mai 1776 » (fol. 44). — Dénonce par « Me André Rebuffel, fermier général de M. de Fortis », pour dommages causés par des troupeaux dans le pré dit *Pra-Meyer*, au quartier de *Font-Colombe* 10 juillet 1779 (fol. 67). — Prestation de serment de de Me Louis-François Meyfred, avocat, de Castellane, nommé juge de Soleihas, 18 novembre 1780 (fol. 78), etc,

B. 1472. (Cahier.) — In-quarto, 52 feuillets, papier.

1781-1790. — Matricule du greffe. — Prestation de serment de Pierre Chabaud, nommé sergent subrogé, 12 novembre 1781 (fol. 2). — Exposition au greffe par laquelle « Antoine, fils d'Agatte Bernard, dont le père est inconnu et qui n'a aucun nom de famille, a déclaré, en présence et de l'aveu de sa mère et de sieur Jean Brun, son cousin, et déclare choisir pour nom de famille Olivier, et entend s'en servir à l'avenir dans tous ses actes et contracts », 29 juillet 1783 (fol. 8). — Défaut pour Pierre Chabaud, « gabellier » de Soleihas, 11 août 1784 (fol. 12 v°). — Présentations : pour Me André Collomp,

notaire royal de Soleihas, 5 février 1785 (fol. 14) ; — pour Mᵉ Pierre Gaymard, notaire royal de Soleihas, 12 février 1785 (fol. 14 vᵒ). — Déclaration par laquelle Mᵉ François Meyfred, « avocat en la cour, notaire royal et procureur au siège de Castellane, intervenant au nom de M. François-Boniface de Fortis, sieur de Soleihas et de Benat, expose que, pour jouir des privilèges et exemptions accordés par la déclaration du Roy du 12 avril 1762, ledit sieur de Fortis a fait défricher et mettre en culture 20,000 cannes de terrain qu'il possède au terroir de Soleihas, aux quartiers appelés *La plus-haute* et *La plus-basse Combe-de-Gili* », 25 septembre 1787 (fol. 31 vᵒ). — Défaut pour sieur Marius-Chrysostome Paulet, maître en chirurgie de Soleihas, 10 septembre 1788 (fol. 40), etc.

B. 1473. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1669-1790. — Pièces de procédures civiles. — « Injonctions » à Mᵉ Pol Guigues, notaire de St-Auban, « d'apporter ou envoyer, à la ville de Castellane, ses protocoles de 1638 à 1649, et à messire Anfous Franc, prêtre, curé de St-Auban, « d'apporter à Castellane les registres tenus par les curés dudit St-Auban, de 1644 à 1650, pour faire l'avération de la signature de messire Antoine Roux, pour lors curé de ladite église », 14 novembre 1669. — Lettres de noble François de Grasse, sieur de Verrayon, instituant Mᵉ Pierre Simon, avocat postulant de Castellane, pour juge de la terre de Verrayon, 1ᵉʳ septembre 1697. — « Réponses catégoriques » de divers habitants de Soleihas au sujet « de l'introduction de leur avérage dans le gros deffans dudit lieu », 9 avril 1699. — Enquête sur un droit de passage au quartier de La Palud, terroir de Soleihas, 20 mai 1701. — Assemblée de parents autorisant les enfants pupilles de Joseph Bauchière à répudier l'héritage de leur père, 18 juin 1738. — Lettres de François-Boniface de Fortis, sieur de Soleihas, nommant François Gibert, procureur juridictionnel dudit lieu (signature autographe et sceau plaqué en cire rouge aux armes du sieur de Fortis), 15 septembre 1761. — « Information sur la décadence des biens de Prosper Bauchière, à la requête de Marguerite Coulet, sa femme, 31 juillet 1765. — « Verbal d'élection de curateur pour François Bernard, attendu sa démence », 3 septembre 1765. — Rapport d'estime du dommage causé « par l'eau qui a versé et séjourné au quartier de *La Font-de-Raud* », terroir de Soleihas, 16 mai 1778. — Ouverture du « testament solennel de messire André Bauchière, « prêtre, bachelier ès droits », 23 juillet 1790, etc.

B. 1474. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1665-1724. — Procédures criminelles. — Procès : contre des bergers qui avaient attaqué à coups de pierre « et avec violence et impétuosité » Honoré Arnaud, près l'oratoire de St-Barnabé, 1699 ; — contre divers pour « coupe de bois de chênes dans le deffends de *Pred-Long*, enlèvement et transport de poutres au terroir de St-Auban, 1712. — Requête de querelle par « noble Jean de Lions Van Lœuven, procureur principal des fermes et gabelles du roy au département de Provence », contre « le nommé Joanis La Melète, qui l'avait couché en joue avec son fusil pour le tuer, dans un cabaret de Soleihas », 1717. — Procédures contre divers : pour coups et blessures ; — vols de gerbes, de ruches à miel, etc.

B. 1475. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1732-1790. — Procédures criminelles. — Procès contre des inconnus pour vol et recel « des hardes de Suzanne Chabrand, bagues et joyaux d'icelle » 1742. — Information sur la mort accidentelle de Rose Chabaud, surprise par une tourmente de neige, 1749. — Procès : contre Martin Autheville et autres qui, « ayant passé une corde au milieu du corps d'un jeune enfant, l'avaient traîné tout autour des aires, en sorte qu'il a reçu dans son corps les plus vifs maltraitements », 1782 ; — contre Olivier, menuisier, pour diffamation et « atroces calomnies », 1784. — Informations sur la mort accidentelle d'Étienne Gastaud, « tombé du *Gros-Tombarel*, au quartier du *Tuvé*, 1783. — Procès contre Pierre Chabaud, « arrivé de la ville de Toulon », pour avoir provoqué une sédition, disant que : « dans toutes les villes le peuple s'était fait justice contre les seigneurs, les évêques et les administrateurs ; qu'il fallait démolir et incendier le château..... » 1789, etc.

THORAME-BASSE.

B. 1476. (Registre.) — In-quarto, 464 feuillets, papier.

1762-1790. — Matricule du greffe. — Provisions : de lieutenant de juge subrogé données à

Raphael Mariaud par « messire Hypolyte de Jassaud, chevalier, seigneur baron de Thorame-Basse », 7 mars 1762 (fol. 1), — Présentation pour sieur Jean-Antoine-Poilroux, docteur en médecine, de Thorame-Basse, 31 août 1762 (fol. 11). — Dénonces : contre divers bergers pour dommages « dans les bois, deffends et montagne appartenant à Mme la marquise de Reillanne», 15 juin 1763 (fol. 26) ; — pour dommage « dans une iscle agrégée d'arbres appartenant à M. Alexandre de Jassaud, lieutenant des vaisseaux du Roi », 25 octobre 1763 (fol. 31 v°). — Prestation de serment de Me Jean Julien, de Colmars, et de Me Joseph Engelfred, de Beauvezer, avocats en la cour, experts nommés par M. de Jassaud et le conseil général de Thorame-Basse « pour planter bornes et limites divisoires et faire séparation de la terre gaste communale d'avec les montagnes du seigneur », 16 juillet 1764 (fol. 43). — Ordonnance de « Monsieur maître Jean-Dominique Giraud, avocat en la cour, juge en chef de Thorame-Basse », fixant la tenue des audiences de ladite juridiction au lundi de chaque semaine, à 9 heures du matin, et au mardi si le lundi est un jour férié, 3 décembre 1765 (fol. 61). — Provisions de lieutenant de juge données à Alexandre Galfard par « Pierre-Jacques de Jassaud, chevalier, seigneur en partie de Thorame-Basse, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, procureur de messire Hippolyte de Jassaud », 28 juillet 1766 (fol. 69). — « Nomination de curateur en la personne de Rossoline Simian », 10 juillet 1767 (fol. 80). — Déclaration de défrichements faite, au nom de M. Pierre-Jacques de Jassaud, par son procureur, Me Charles Simon, notaire royal et procureur de la ville de Digne, savoir : « à la terre noble dite *Pred-Maurel*, 1466 cannes, au *Clot-d'Anonedoul*, 678 cannes, dans le défens de *Champlong*, 4200 cannes, etc, 25 septembre 1767 (fol. 88 v°). — Requête par laquelle « le fournier du hameau de La Valette » demande au seigneur de Thorame-Basse l'autorisation de couper 6 pins dans le bois dit des *Avelanniers*, pour chauffer son four, 21 mars 1769 (fol. 103). — Présentations : pour Élisabeth Boyer, veuve de Jean-Baptiste Michel, maître chirurgien, 9 juin 1770 (fol. 123 v°) ; — pour Victor Convers, « maçon et menuisier », de Thorame-Basse, 25 juillet 1772 (fol. 153) v°). — Déclaration de défrichement « de 20 journaux de gravier le long de la rivière d'Issole, fonds noble appartenant à Mr Hippolyte de Jassaud », 2 mai 1773 (fol. 169). — Présentation pour Me Esprit-François Cirlot, « avocat en la cour de la ville de Draguignan », 16 août 1774 (fol. 184). — « Provisions de garde-terre, garde-bois, garde-pêche et garde-chasse » pour Jean-Honoré Gassier, maréchal à forge, de Thorame-Basse, 8 mai 1775 (fol. 192 v°). — Défauts : pour messire André Giraud, prêtre secondaire de Colmars », 19 juin 1775 (fol. 198) ; — pour messire Pierre-Jacques Raynaud, prieur curé de Peiresc, 18 mars 1776 (fol. 217). — Prestation de serment de Me Joseph Bernard, notaire royal de Trans, expert nommé par le procureur du pays de Provence, « pour procéder à l'encasdastrement des biens de M. de Jassaud, baron de Thorame-Basse », 2 octobre 1777 (fol. 251 v°). — Nomination de curateur pour Élisabeth Monge, 5 décembre 1778 (fol. 273). — Dénonce par « sieur Joseph Raynaud, baile berger, fermier des montagnes de M. de Thorame » pour dommage causé par un troupeau au *Col-de-Thoron*, 7 juin 1779 (fol. 280). — Provisions de « procureur juridictionnel ou fiscal dans la juridiction de Thorame-Basse » pour Joseph-Étienne Laugier, 4 mars 1784 (fol. 367). — Présentation pour Georges Reboul, tailleur d'habits, de Thorame-Basse 23 juin 1785 (fol. 377 v°). — Prestation de serment des sieurs Joseph Mouret, d'Aix et Jean-Joseph Mandine, notaire royal du Fugeret, experts nommés pour la confection du nouveau cadastre de Thorame-Basse et du sieur Jacques Marrot, « bourgeois de Digne, adjoint au sieur Mouret pour les fonctions de géomètre », 4 juillet 1785 (fol. 379 v°). — Présentation pour Me Louis-Jean-Philippe Arnaud, lieutenant de juge de Thorame-Basse, 27 octobre 1787 (fol 410). — Cause civile pour Jean-Baptiste Ailhaud, trésorier de la communauté de Thorame-Basse contre divers habitants, au sujet du paiement des sommes dues « concernant les ouvrages faits sur le torrent *d'Estèle*, au quartier des *Moulins* et à *La Devandue* au quartier de *Châteaugarnier* », 13 juillet 1789 (fol. 442), etc.

THORAME-HAUTE.

B. 1477. (Registre.) — In-quarto, 331 feuillets, papier.

1702-1732. — Matricule du greffe. — Lettres portant provision de greffier en faveur de Me Jean-Antoine Arnaud, notaire royal de Thorame-Haute, par M. Balthazar de Villeneuve, marquis de Flayosc, sieur de la Motte et Vaubourges, « seigneur *in solidum*

de Thorame-Haute, ensuite du délaissement de sieur François de Thomassin par acte reçu par Mᵉ Raynaud, notaire royal d'Aix », 8 avril 1702 (fol. 2 v°). — Présentation pour messire François de Gassendi de Tartonne, sieur de La Garde, prêtre, de Digne, 24 mai 1702 (fol. 3 v°). — Défaut pour Alexandre-Pierre Isnard, « maitre escrivain », de Thorame-Haute, contre messire Jean Isnard, prêtre et vicaire dudit lieu, 22 août 1703 (fol. 12) ; — pour Mᵉ Jacques Gariel, docteur en médecine, de Colmars, 16 mars 1705 (fol. 25). — Provisions : de commis greffier en faveur de Pierre Roux, 14 octobre 1706 (fol. 40). — de greffier « en la juridiction et justice de Thorame-Haute » pour Mᵉ Jean Pierre Arnaud, 29 octobre 1708 (fol. 52). — « Délivrance aux enchères de la ferme du courretaige du vin » de Thorame-Haute en faveur de Antoine Pierrisnard, moyennant la rente annuelle de 60 livres, « qu'il promet payer à ladite communauté », 25 mars 1709 (fol. 58). — Présentations : pour messire Jean Latil, vicaire perpétuel d'Argens, 15 novembre 1709 (fol. 63 v°) ; — pour sieur Jean Pierre Gariel, maître apothicaire, de Colmars, 21 février 1711 (fol. 68). — Provisions de greffier en faveur de Mᵉ Jean Boyer, notaire royal de Thorame-Haute, par noble François Pazery, « contrôleur en la chancellerie de la cour des comptes de Provence », seigneur de Thorame-Haute, 21 septembre 1711 (fol. 77 v°). — « Enchères pour la bravaire ou garde du gros bétail des habitants de Thorame-Haute », pendant l'été jusqu'à la Toussaint : « le braveirier sera tenu de prendre les bestiaux tous les matins au lever du soleil sur la place publique et de les ramener le soir au même endroit »... il devra les conduire « en père de famille », et sera responsable des bêtes qui lui sont confiées et du dommage qu'elles pourraient causer, 17 avril 1718 (fol. 89). — Cause civile pour Antoine Balp, berger, demandeur en paiement de ses gages, contre Louis Lieutaud, « norrigier », à raison de « 24 livres et une paire de bas », 20 décembre 1721 (fol. 132 v°). — Défaut pour messire Balthazar d'André, conseiller du Roi en la cour des comptes, aides et finances de Provence, 16 octobre 1722 (fol. 146 v°). — « Devis et enchères du prix fait de la maison curiale que la communauté de Thorame-Haute veut faire construire » ; le dernier enchérisseur est le sieur Joseph Aubert, maître maçon de Digne, au prix de 2545 livres, 29 août 1723 (fol. 183). — « Enchères pour la ferme de la trésorerie de Thorame-Haute », 6 janvier 1726 (fol. 219 v°). — Présentation pour sieur Jacques Honorat, marchand, du Mousteiret, 24 mars 1728 (fol. 258 v°). — Rapport d'estime du dommage causé par un troupeau à la terre appelée le *Siglon*, au quartier de St-Michel, 23 septembre 1730 (fol. 301). — Prestation de serment des sieurs François Blanc, bourgeois de La Colle-St-Michel, Benoît Fabre, bourgeois de Colmars, et Joseph Martiny, bourgeois de Castellane, experts chargés de procéder à la confection du cadastre de Thorame-Haute, 3 avril 1731 (fol. 312), etc.

B. 1478. (Registre.) — In-quarto, 357 feuillets, papier.

1732-1767. — Matricule du greffe. — « Devis et enchères pour la réparation du clocher de la paroisse St-Julien, de Thorame-Haute » : cette réparation est donnée à prix fait, moyennant 292 livres, à Jacques Roux, maréchal à forge, 15 avril 1732 (fol. 5). — Dénonce pour André Richard, « accusant la peine du sang contre Pierre Saurin, qui l'avait battu, égratigné et fait mordre par deux gros chiens », 21 août 1733 (fol. 36). — « Devis et enchères pour la réparation et entretien des chemins royaux de Thorame-Haute », 28 février 1734 (fol. 45 v°). — Présentation pour Antoine Brouchier, « maître brouchier » (tonnelier), de Thorame-Haute, 24 septembre 1734 (fol. 67). — Prestation de serment pour, Mᵉ Jean-Joseph Gilly, avocat, nommé juge de Thorame-Basse par messire Jean-Alexandre de Jassaud, juge de Clumanc par le sieur de Périer, juge de Thorame-Haute par noble Claude-François Pazery et juge des lieux de St-Estève, Barras, Tournefort et Thoard par dame Suzanne de Juge, veuve et héritière de messire d'Aurel, comte de Bachis, et « procuratrice de messire Étienne Le Camus et de dame Marie de Berre de St-Jullien, épouse de messire Jean de Matheron d'Amalric, seigneur de l'Escale », 2 janvier 1736 (fol. 73). — Répudiation de l'héritage de Esperit Blanc, « décédé en la ville de Marseille », par Joseph, son fils, 15 novembre 1737 (fol. 95). — Présentations ; pour sieur Jean-François de Gravier, coseigneur de Baudun, 10 novembre 1739 (fol. 102) ; — par Mᵉ Jean-Joseph Arnaud, notaire royal de Thorame-Haute, 7 octobre 1741 (fol. 111 v°) ; — « Comparant portant subrogation de sergent ordinaire » en faveur de André Arnaud, par Mᵉ Jean-Pierre Arnaud, notaire royal de Thorame-Haute, procureur de M. de Pazery, suivant acte reçu par Mᵉ Guion, notaire royal d'Aix,

14 janvier 1743 (fol. 124). — Présentation pour messire Jean-Baptiste Barbaroux, ecclésiastique résidant à Lyon, 28 mai 1745 (fol. 138). — Exposition de plainte par Anne Bonnet contre Étienne Chiris, de Castellane, qui lui avait fait saisir deux vaches par Mᵉ Carbonnel, huissier au siège de Castellane, 29 mai 1746 (fol. 144). — Présentation pour Joseph Lieutaud, « matelot servant sur les vaisseaux du Roy », 22 août 1747 (fol. 150). — Nomination de curateur pour messire Bonaventure Roux, ecclésiastique, de Thorame-Haute, 7 mai 1748 (fol. 155). — Défaut contre messire Jean-Baptiste Roux, prêtre de l'Oratoire, 26 avril 1749 (fol. 161). — Affirmation de voyage pour Jean-Baptiste Castellan, bourgeois de Barrême, 13 mai 1751 (fol. 174). — Cause civile pour les marguilliers de la chapelle de St-Laurent, érigée à Ondres, hameau de Thorame-Haute, demandeurs « en avération de la convention d'arrentement des domaines de ladite chapelle, à raison de 21 livres 10 sols de rente annuelle », 22 mai 1753 (fol. 189 vᵒ). — Provisions de greffier de Thorame-Haute en faveur de Mᵉ Hyacinthe Arnaud, notaire royal dudit lieu, par M. Pierre-Symphorien Pazery, conseiller au parlement, seigneur de Thorame-Haute, 24 août 1754 (fol. 195). — Présentation pour messire André Michel, prêtre, économe du séminaire de Senez, 6 février 1756 (fol. 217). — « Criées annuelles de Thorame-Haute... publiées à la requête de messire Pierre-Symphorien de Pazery : Inhibition et défenses sont faites à tous les particuliers, manans et habitants dudit lieu : de jurer et blasphémer... de jouer pendant les offices divins... de couper aucun bois aux forêts ny défricher... de chasser... de pescher le jour ny la nuit dans la rivière du Verdon... de porter aucunes armes prohibées, ny de faire assemblées illicites... », 30 août 1756 (fol. 225). — Prestations de serment : de Mᵉ Jean-Dominique Giraud, avocat, juge en chef de Thorame-Haute, 17 octobre 1757 (fol. 235 vᵒ) ; — de Jean Pascal, nommé procureur juridictionnel ensuite du décès de Jean-Joseph Honnoraty, 15 février 1759 (fol. 256 vᵒ). — Présentation pour M. Lacombe, receveur des domaines du Roi, de Salon, 15 septembre 1760 (fol. 277 vᵒ). — « Comparant pour sieur Étienne Arnaud, seigneur en partie de Clumanc, demandant « subrogation du greffier de Thorame-Haute qu'il a en suspicion », 19 décembre 1761 (fol. 294). — « Lettres de garde-bois et garde-chasse du seigneur de Thorame-Haute » pour Jean-Honoré Jauffred, 7 juillet 1763 (fol. 319 vᵒ). — « Acte de soumission passé par Joseph Rolland pour son élargissement provisoire des prisons de Thorame-Haute », 13 juin 1765 (fol. 334 vᵒ). — Dénonce par « le fermier du moulin que la communauté de Thorame-Haute tient en emphithéose perpétuelle du seigneur dudit lieu », contre divers habitants « coupant l'eau dudit moulin et pêchant les truites près de la source de *Font-Chaude* », 4 août 1766 (fol. 339 vᵒ), etc.

B. 1479. (Registre.) — In-quarto, 347 feuillets, papier.

1767-1790. — Matricule du greffe. — Cause civile pour sieur André Bernard Feraud, maître chirurgien, de la ville de Digne, demandeur « en payement des vacations et médicaments à lui dus par la communauté de Thorame-Haute », 6 novembre 1767 (fol. 6). — Répudiation de l'héritage de Jean-Pierre Augier, par Louis, son fils, 23 septembre 1768 (fol. 20). — Cause civile pour sieur François d'Artugue, maître chirurgien, originaire de St-Pé-de-Bigorre et résidant à Thorame-Haute, au sujet du paiement de médicaments, 28 juin 1770 (fol. 42). — Dénonce pour coupe d'arbres dits « Pinards » dans la montagne de Mᵐᵉ Anne-Jeanne-Françoise de Payan de St-Martin, veuve et héritière de M. Jacques-Joseph-Gabriel-Benoît d'André, conseiller du Roi, 5 septembre 1771 (fol. 58). — Présentations : pour Mᵉ Jean-François Arnaud, notaire royal de Thorame-Haute, 30 septembre 1773 (fol. 85) ; — pour sieur Antoine Aubert, « maître chirurgien, apothicaire », de Digne, 7 septembre 1774 (fol. 93) ; — pour Jean-André Richard, « maître d'école de Thorame-Haute », 18 septembre 1775 (fol. 117). — « Verbal de paraphement de deux requêtes de plainte présentées au juge de Thorame-Haute, dressé par Jean-Baptiste Simon, avocat en la cour, coseigneur d'Allons, à ce commis par décret de la cour du parlement d'Aix», 11 mars 1776 (fol. 132 vᵒ). — Décret du parlement d'Aix autorisant Mᵉ Joseph-Jacques de Blieux de La Route, avocat en la cour, juge subrogé de Thorame-Haute, « à juger, en la ville de Digne, un procès criminel », 21 mai 1778 (fol. 172 vᵒ). — Présentation pour Mᵉ Dominique Sauvan, notaire royal de Méailles, 27 mai 1780 (fol. 192). — « Nomination de curateur à l'hoirie vacante de Jean-Pierre Fournier », à la requête de messire Jean-Jacques Pascalis du Laus, curé perpétuel de Thorame-Haute, et de sieur Jean-Joseph Saurin, premier consul de ladite communauté,

7 juin 1781 (fol. 209). — Dénonce contre divers particuliers « faisant dépaître dans le deffens du *Pred-des-Issoles* », appartenant à la communauté de Thorame-Haute, 15 juillet 1783 (fol. 240 v°). — Prestation de serment de Mᵉ Hyacinthe Arnaud, notaire royal de Thorame-Haute, et de Mᵉ Balthasar-Urbain Laurens, notaire royal de Bras-d'Asse, « experts nommés par MM. les procureurs du pays pour l'encadastrement des montagnes de M. d'André, conseiller au parlement », 20 octobre 1785 (fol. 278). — « Comparants » portant demande de subrogation de greffier : par messire Jean-Charles d'Arnaud de Clumanc, diacre, 11 août 1786 (fol. 291) ; — par sieur François-Balthasar Castel, « directeur des postes au bureau de la ville de Digne », 4 avril 1788 (fol. 303 v°). — Prestation de serment des experts chargés de l'encadastrement des biens fonds de M. de Pazery, sieur de Thorame, de messire Michel, prieur de M. D. du Serret, de messire Revert, chapelain de St-Georges, et autres domaines cléricaux, 1ᵉʳ décembre 1789 (fol. 326 v°), etc.

B. 1480. (Liasse.) — 3 cahiers, in-quarto, 20 feuillets et 17 pièces papier.

1707-1790. — Procédures civiles. — Délivrance du four à cuire le pain » en faveur de Pierre Barbaroux : « le fournier devra cuire tout le pain tant bis que blanc... il pourra prendre le bois nécessaire au four aux bois de la communauté depuis le pont du moulin en bas... il retiendra de cinquante pain 1 pour le droit de fournage et payera une rente annuelle de 60 livres », 20 mars 1707. — « Registre pour servir de matricule à Mᵉ Hyacinthe Arnaud, notaire royal et greffier subrogé, au procès pendant entre Magloire Bonnet et les hoirs de Louis-Balthazard Simian », au sujet du dommage causé par le troupeau de ce dernier « à la propriété de terre semée de bled méteil, sise au terroir de Thorame-Basse, quartier de *Favier*, appelée *La Selle* », 20 mai 1761. — Succession de Mᵉ Joseph d'Arnaud, avocat, de Thorame-Haute. — « Registre pour servir de matricule à Jean-Antoine Augier, greffier subrogé en l'affaire de sieur François-Balthazar Castel, bourgeois de Digne, contre ladite hoirie ». — Présentations : contre dame Marie-Louise-Charlotte de Montrond, veuve de Mᵉ Joseph d'Arnaud, 9 avril 1788 (fol. 1) : — pour « la dame économe du monastère de la Visitation de Castellane », 18 avril 1788 (fol. 3 v°). — Sentence autorisant la dame de Montrond, en qualité de tutrice de damoiselle Marie-Louise-Sophie d'Arnaud, à accepter l'héritage de Mᵉ d'Arnaud sous bénéfice d'inventaire, 7 septembre 1789 (fol. 5 v°). — Affirmation de voyage de Mᵉ Charles-Philippe Rogère, notaire de Volx, 23 septembre 1789 (fol. 8). — Présentation pour dame Catherine de Garnier, veuve de Mᵉ Étienne Arnaud, coseigneur de Clumanc, 26 sepcembre 1789 (fol. 9), etc.

UBRAYE.

B. 1481. (Cahier.) — In-quarto, 44 feuillets, papier.

1616-1619. — Matricule du greffe royal. — Causes civiles : « pour messire Barthélemy Garcin, prêtre secondaire en l'église parrochielle d'Ubraye, demandeur de sa part et portion du surcens de 80 écus que feu Claude Gaymard a fondé dans l'église susdite, comme apert par son testament reçu, en 1549, par Mᵉ Rancurel, notaire ». 9 mai 1617 (fol. 4) ;— pour messire Honoré Ginoary, vicaire d'Ubraye, demandeur en paiement de 4 florins contre Mᵉ « Jehan » Rancurel, notaire dudit lieu, 9 mai 1617 (fol. 5). — Rapport d'estime portant « limitation et désignation du cimetière de ceux de la religion prétendue réformée d'Ubraye », 5 mars 1618 (fol. 12 v°). — « Inventaire des biens délaissés par feu Honoré Gofin, du forestage d'Ubraye appelé Roayne », 18 janvier 1619 (fol. 27 v°). — Rapports d'estime : fixant « la largeur compétente du chemin de *La Font-de-Busc* au quartier de *Laval* », 6 mai 1619 (fol. 32) ; — fixant la quantité « de foin, pailhe et rames revenant au fermier de la bastide du *Toudoulet* », appartenant au sieur de Montblanc, 15 novembre 1619 (fol. 41 v°), etc.

B. 1482. (Cahier.) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1620. — Matricule du greffe royal. — Rapport de délimitation d'une « terre au quartier du Bosc près *La Font-de-la-Gourre*, terroir d'Ubraye », appartenant à Mᵉ Honoré Garcin, avocat en la cour, 5 mai (fol. 3). — Ordonnance de Gaspard Richieud, juge en chef d'Ubraye, prescrivant aux consuls dudit lieu de faire clore le cimetière des protestants dans un délai de 2 mois, ensuite de la requête présentée par Nicolas-Antoine, Michel, Pierre, Thomas et Honoré Rancurel,

tant en leur nom que des autres habitants d'Ubraye faisant profession de la religion prétendue reformée, 6 mai (fol. 4). — Tutelles : pour les hoirs de Laurent Goion, de Rouaine, 6 mai (fol. 7 v°). ; — pour les hoirs de Claude Collet, d'Ubraye, 6 mai (fol. 9 v°). — « Acte d'habilitation pour Eriey, Jehan et Antoine Sauvaire, frères, d'Ubraye », 2 mars (fol. 15). — Cause civile pour Mᵉ Jean Garcini, procureur au siège de Draguignan, « demandeur en retrait lignager», 15 mai (fol. 22). — « Inventaire des biens meubles, immeubles et debtes délaissés par feu Antoine Rancurel », 7 août (fol. 33), etc.

B. 1483. (Cahier.) — In-quarto, 42 feuillets, papier.

1622-1623. — Matricule du greffe royal. — Causes civiles : pour Guilhan Gébellin, « demandeur en la somme de 7 florins » pour prix d'un « chien d'aver » (mâtin pour la garde du troupeau), acheté par « le vallet de Mᵉ Mathieu Garcin », 27 mai 1622 (fol. 3) ; — pour Pierre Salvaire, trésorier d'Ubraye, «demandeur en la somme de 15 écus et 20 sols pour la paye du mollin de ville » échue à St-Michel, 30 mai 1622 (fol. 6). — Rapports : de délimitation des terres dites le *Clot-du-Mège* et *Terre de Bertholle*, au quartier du « *Toyet* », 17 juin 1622 (fol. 12) ; — fixant le cours et « l'aigage du vallon *Sallat*, » 16 juillet 1622 (fol. 15) ; — portant « despartement d'une émine de blé annone de service, que noble Claude de Claris, coseigneur d'Ubraye, a à prendre de certain casement de terres situées au *Serre-des-Aiguières*, prins à nouvel bail par Pierre Tiburg et Jacques Gras », 21 novembre 1622 (fol. 21). — Ordonnance du lieutenant de juge prescrivant l'insinuation du contrat de mariage entre Mᵉ Mathieu Garcin, maçon, et Marguerite Garcin, en date du 3 juillet 1595, et teneur dudit contrat, 9 décembre 1623 (fol. 27 v°). — Cause civile pour Louise Gaimard, veuve de Jacques Trabaud, « demandeur en répétition des biens et droits dotaux » contre les hoirs dudit Trabaud, 4 janvier 1623 (fol. 37), etc.

B. 1484. (Cahier.) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1769-1775. — Matricule du greffe royal. — Présentations : pour messire Joseph Philip, vicaire perpétuel d'Ubraye, 19 juillet 1769 (fol. 2 v°) ; — pour Joseph Dosoul, « berger du troupeau commun d'Ubraye », 26 octobre 1769 (fol. 9 v°). — « Exposition de plainte contre les habitants du hameau de Laval » qui avaient maltraité « le bannier de la communauté d'Ubraye, voulant faire son devoir et les empêcher de garder leurs troupeaux dans le deffens », 2 septembre 1770 (fol. 18 v°), — Déclaration de Pierre Goujon, « berger venant de la Basse-Provence », qui expose qu'une partie de son troupeau est attaquée de la maladie de « la chas ou picote », 8 avril 1771 (fol. 22 v°). — Présentations : pour Mᵉ Jean-Baptiste Philip, notaire royal d'Ubraye, 26 novembre 1771 (fol. 30) ; — pour Louis Michel, sergent ordinaire d'Ubraye, 26 janvier 1773 (fol. 37) ; — pour Jacques Baud, huissier royal d'Annot, 14 octobre 1774 (fol. 47) : — pour François Philip, praticien, 13 juin 1775 (fol. 48 v°), etc.

B. 1485. (Cahier.) — In-quarto, 46 feuillets, papier.

1775-1780. — Matricule du greffe royal. — Défaut contre André Trabaud, huissier royal d'Ubraye, 30 avril 1776 (fol. 3). — Présentation pour sieur Antoine Philip, maître chirurgien, d'Ubraye, 18 mai 1776 (fol. 4). — Dénonces : contre Joseph Brun, « qui cueillait des cerises à une terre du quartier de *Chambe-Frache* », 2 juin 1778 (fol. 15) ; — pour délit de dépaissance sur la terre dite *La Corte* au quartier de *Villartaud*, 6 juillet 1779 (fol. 21 v°). — Exposition de plainte par Joseph Monagy et François Faissolle, qui s'étaient injuriés « et cruellement battus » sur le chemin d'Ubraye à Vergons, « au devant de l'oratoire de St-Martin », 16 avril 1780 (fol. 25). — Rapport du chirurgien « sur l'état des blessures dudit Feissolle, 16 avril 1780 (fol. 26). — « Assemblée de parents portant pouvoir de vendre certains biens de l'héritage de feu Honoré Germain », 26 mai 1780 (fol. 26 v°). — Prestation de serment de sieur Jacques Roccas, chirurgien d'Annot, « commis par le lieutenant de juge d'Ubraye pour visiter les playes, blessures et meurtrissures de Jean Philip », 7 août 1780 (fol. 33 v°), etc.

B. 1486. (Cahier.) — In-quarto, 43 feuillets, papier.

1783-1790. — Matricule du greffe royal. — Prestation de serment de Julien Germain, nommé commis greffier par François Philip, greffier royal, « pour l'expédition des affaires pendant son absence » ; 8 janvier 1783 (fol. 1). — « Enregistrement d'une ordonnance de Mgr Henry-Hachette Desportes, évêque

de Glandèves, donnée à la Seds le 7 juin 1779, accordant aux habitants de Rouainette un prêtre qui résidera toute l'année dans ce hameau, vu l'augmentation sensible des familles d'après l'information préalable de messire Jean-Baptiste Poyet, capiscol et vicaire général du diocèse », 14 janvier 1783 (fol. 1 v°). — Exposition de plainte contre Jean Bellon qui, en présence « de beaucoup de personnes se retirant du désert de St-Jean, le jour de la fête de St-Jean-Baptiste, se lança en furie sur un homme pieux à genoux au sommet de la montée de l'Ubrayette », 25 juin 1784 (fol. 8 v°). — Présentation pour Jean-Baptiste Lieutaud, portefaix, de Marseille », 4 octobre 1784 (fol. 13 v°). — Mise aux enchères, « sur la place publique d'Ubraye devant la maison de ville, des biens des hoirs de Pierre-Michel Josellet, situés au quartier de *Virallon*, pour être affermés au plus offrant », 10 septembre 1786 (fol. 22 v°). — Prestations de serment : de M° André de Collongue, avocat en la cour, nommé juge de la juridiction d'Ubraye par Christine de Durand d'Ubraye, « procuratrice de Jean-Baptiste-Alexandre de Durand d'Ubraye, son frère, chevalier de St-Louis, capitaine des vaisseaux du Roy au département de Toulon, seigneur d'Ubraye », 28 février 1787 (fol. 25 v°) ; — de sieur Raphaël Sauvaire, nommé greffier de la juridiction d'Ubraye, 17 mars 1789 (fol. 34), etc.

B. 1487. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1656-1790. — Pièces de procédures civiles. — Causes civiles : entre le fermier du moulin d'Ubraye et le « rentier du sieur d'Ubraye » au sujet du partage du droit de mouture 1656 ; — entre Alexis Brun, hôte, et les consuls d'Ubraye au sujet du paiement de « 18 panaux de blé » : les consuls sont condamnés à payer ce blé « à raison de 3 livres 12 sols la panal », 1710. — Informations sur les décadences : de Honoré Gras, à la requête de Marie Lions, sa femme, 1759 ; — de Jean Germain, à la requête de Marguerite Guiaud, sa femme, 1775 ; de « Théophret » Barral à la requête de Marguerite-Thérèse Chalvé, sa femme, 10 novembre 1783. — Tutelles et curatelles. — Assemblées de parents portant nomination de tuteurs: aux enfants de Raphaël Sauvaire, tailleur d'habits, d'Ubraye, 1743; — pour Anne Dosoul, 1774. — Nomination de curateur pour Jean-Baptiste Barnaud, 1775. — Rapports d'experts: portant estimation du dommage causé par les chèvres à une propriété de « messire noble André de Claris, coseigneur d'Ubraye », située au quartier du *Toyet*, 1733 ; — de visite et d'estime « d'une maison située dans l'enclos d'Ubraye, au quartier de la *Place-neufve* », 1739 ; — « d'estimation générale des biens de l'hoirie de Jean Germain, 1745 ; — de liquidation des sommes dues par Ange Guizol à sieur Jean Durand, seigneur de Sausses, 1752 ; — d'estimation des biens « provenant de l'hérédité d'Antoine Barneaud, sis au hameau de Laval », 1786, etc.

B. 1488. (Liasse.) — 1 cahier in-quarto, 48 feuillets et 17 pièces, papier.

1675-1789. — Procédures criminelles. — Verbal de visite du cadavre de Jean Germain, « assassiné à coups de pierres sur le chemin allant à Jausiers, hameau d'Ubraye, 14 octobre 1675. » — Levée du cadavre de Jacques Gouin, qui s'était « précipité en coupant des buis au quartier du *Grou-dau-Rey* », 30 octobre 1717. — Procès par messire Joseph Vachier, prêtre et vicaire perpétuel d'Ubraye, contre plusieurs habitants dudit lieu pour « crime de calomnies atroces avec caballe et subornation de témoins, menaces, injures et chansons diffamatoires » ; parmi les pièces : cahier « d'information prinse par Jacques Depras, conseiller du Roy, juge d'Entrevaux, Guillaumes, Annot et Ubraye », contenant les interrogatoires et dépositions de 27 témoins à charge, commencé le 27 juin et fini le 13 juillet 1724. — « Verbal sur l'invention des ossements d'un homme dévoré par les bêtes farouches au terroir de Vauplane », 1er juillet 1744. — Requête de plainte pour vol d'arbres « emportés par une crue considérable des eaux » au quartier du *Pred-du-Preire*, 31 octobre 1789, etc.

VERGONS.

B. 1489. (Cahier (*).) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1741-1761. — Matricule du greffe. — Présentation pour sieur Jean Guiaud, maître chirurgien, de Castellane, 5 janvier 1742 (fol. 2). — « Production de sac pour messire Gaspard-Hubert-Magdallon de Vintimille, des comtes de Marseille, marquis du Luc et de La Martre, lieutenant général des armées du Roy », 9 septembre 1744 (fol. 3 v°). — Lettres du par-

(*) Incomplet, mauvais état.

lement d'Aix portant évocation, à la requête de M. François-Xavier de Villeneuve, marquis d'Espinouse et de Courbons, baron de Corbières et autres lieux, président à mortier audit parlement, de l'instance bénéficiaire introduite par-devant le juge de Vergons, pour l'héritage de dame Renée-Charlotte-Félicité de Vintimille, mère de M. de Villeneuve, 7 juillet 1745 (fol. 9 v°). — Présentation contre sieur Joseph Gras, « chirurgien et médecin » de Castellane, 6 août 1750 (fol. 11 v°). — Répudiation, par sieur Joseph Collomb, marchand, résidant à Marseille, de l'héritage de Jean-Baptiste, son père, « décédé insolvable à Vergons, depuis environ 27 ans », 1er juillet 1751 (fol. 15). — Lettres de Charles-François de Glandevez, baron de Glandèves, seigneur du Castellet-St-Cassien et de Vergons, sénéchal au siège de Castellane, nommant Pierre Mistral lieutenant de juge subrogé de Vergons, 16 août 1751 (fol. 18). — Prestation de serment de Louis Collomp, greffier subrogé de Vergons, 23 août 1753 (fol. 22 v°). — Dénonce par Gaspard Paul, « campier de la communauté de Vergons », pour délit de dépaissance au quartier du *Gabre* ou *Castellette*, 16 août 1755 (fol. 26). — Présentation au greffe pour Honoré Brun « demandant à savoir l'entrée et la sortie de la montagne communale dite *Montayronne* », sur laquelle il avait été dénoncé, 1er septembre 1758 (fol. 31). — Dénonces contre divers pour délit de dépaissance sur la montagne communale *d'Ascaut*, sous louée à Jean Bonnefoy, de Roquebaron, et à Me Jean Brémont, notaire royal, de Néoulles, 28 juillet 1761 (fol. 44 v°), etc.

B. 1490. (Cahiers.) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1761-1771. — Matricule du greffe. — Présentation pour Françoise Maurin, veuve de Maximin Martel, de Vergons, 5 décembre 1761 (fol. 1). — Défaut pour Anne Groulet, demandant séparation de biens et liquidation de sa dot contre Ferréol Arnaud, son mari, 1er mars 1763 (fol. 6). — Prestation de serment de Me Gaspard Carbonnel, avocat, nommé juge subrogé de Vergons, 11 avril 1763 (fol. 9). — Présentations : pour Honoré Astier, maître chirurgien de Vergons, 25 février 1765 (fol. 19 v°) ; — pour Tranquille Mourre contre « M. le marquis de Castellane-Grimaud, maréchal des camps et armées du Roy », 3 octobre 1766 (fol. 26). — Lettres de « sergent ordinaire dans toute l'étendue et seigneurie de Vergons » données par M. Charles-François de Glandevez à Joseph Dol, 12 juin 1768 (fol. 33 v°). — Dénonces : par le garde-terre seigneurial, contre divers coupant du bois dans « le deffens de *Pra-Chardon*, juillet 1769 (fol. 37) ; — contre le valet de Michel Paul, « faisant crouler la muraille qui soutient le béallage de *La Loubière* », 26 août 1770 (fol. 47). — Défaut pour Jacques Mistral, chaufournier, de l'Iscle, hameau de Vergons, représenté par Me Jean-Baptiste Gras, « avocat, notaire royal et procureur au siège de Castellane », 3 octobre 1770 (fol. 48 v°), etc.

B. 1491. (Cahier.) — In-quarto, 62 feuillets, papier

1771-1790. — Matricule du greffe. — Déclaration par laquelle le sieur Joseph Gras maître chirurgien, de Castellane, fait connaître « qu'il a établi son domicile à Aix à la rue de *La Mule-Noire*, où il veut que tous les actes judiciaires luy soient signifiés », 19 novembre 1771 (fol. 4 v°). — Prestation du serment de fidélité à Louis XVI par-devant Me Gaspard-André Besson, juge de Vergons, par « Jacques Maurin, premier consul, Jean-Baptiste Paul second consul, messire Jean Mistral, curé, messire Silvestre-Antoine d'Aillaud, desservant de la succursale de l'Iscle, messire Raymond Paul, acolyte, et autres manants et habitants de Vergons », 26 juin 1774 (fol. 14). — Comparution au greffe de Jean-Baptiste Dol, lequel, « attendu qu'il ne se trouve point de basptistaire dans le registre ecclésiastique de Vergons », déclare qu'il veut faire procéder à une enquête pour en avoir un, 7 mars 1776 (fol. 19 v°). — Prestations de serment : de Simon Dol nommé lieutenant de juge subrogé par « messire Pierre-Raymond de Glandevez, chevalier, seigneur du Castellet, Amirat et Vergons, capitaine des vaisseaux du Roy », 4 novembre 1778 (fol. 26 v°) ; — des experts « commis et nommés par les maire et consuls pour voir et visiter les troupeaux de tous les habitants de Vergons », 4 octobre 1780 (fol. 29). — Ordonnance du lieutenant de juge condamnant Marc Bœuf « au paiement du droit de tasque de la propriété de terre appelée *Trente-Peires* », 14 mars 1782 (fol. 33). — Lettres : de greffier de Vergons, en faveur de Joseph-Chrysostome Beroard, notaire royal d'Annot, 10 avril 1784 (fol. 42 v°) ; — de garde-terre pour François Ferrat, 28 février 1785 (fol. 46 v°) ; — de lieutenant de juge, pour Jean-Baptiste Groulet, 12 octobre 1787 (fol. 56), etc.

B. 1492. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1689-1788. — Pièces de procédures civiles et criminelles. — Causes civiles : pour Madeleine Reverdin au sujet de ses droits sur l'héritage de Bernardin Collomp, 1751. — Information sommaire sur la déchéance de Jean-Baptiste Arnaud, à la requête de Marie Bouchière, sa femme, 1761. — Rapport d'estime du dommage causé par un troupeau au blé d'une terre, sise au quartier de *Pied-Ventrut*, 1762. — Causes civiles : pour sieur Joseph Paul au sujet de ses droits d'arrosage au quartier de *Pra-Mistral*, 1763 ; — pour Anne Martel au sujet de ses droits sur l'héritage de Joseph Arnaud, son mari, parmi les pièces : rapports de liquidation dudit héritage et de collocation de ladite Martel sur les biens de son mari, 1763-1764. — Ordonnance du lieutenant de juge « délaissant la cause de Jean-Pierre Collomp à M. le juge de Vergons, attendu que la matière est trop obscure pour lui », 1768. — Nominations de curateurs : pour Claire Philip « en état de contracter mariage », 1771 ; — pour Élisabeth Isnard, 1779. — Déclaration des maire et consuls de Vergons « attestant qu'ils ont fait procéder au rétablissement des carairades et passages des troupeaux venant de la Basse-Provence, dans toute l'étendue du terroir de ladite communauté », 1783. — Enquête au sujet des conditions de l'apprentissage d'Honoré Paul chez Jean-André Portanier, maître cordonnier, du Luc, 1785, etc. — Procédures criminelles. — Procès contre Honoré Mistral pour vol d'une chèvre 1689. — Requête de plainte par Jeanne Arnaud contre Étienne Mistral, son mari, qui voulait l'obliger, par des menaces, à déclarer « qu'elle avait accouché des œuvres d'Angelin Arnaud, son frère », 1744. — Procès : contre diverses femmes de Vergons qui « avaient assommé Françoise Paul à coups de poings et de manches de pioches, et lui tirèrent un coup de pierre à la tête qui la toucha au pariétal et la tomba morte », 1764 ; — contre Pierre Brun « pour insultes graves et diffamantes » envers le recteur de chapelle St-Anne, de l'Iscle, 1769, etc.

SÉNÉCHAUSSÉE DE FORCALQUIER

B. 1493. (Cahiers*.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1572-1576. — Registre servant à l'enregistrement des édits, déclarations, arrêts, règlements, lettres patentes, lettres de provisions, de rémission et autres actes du Roi, de la Cour des comptes, du Conseil du roi, du parlement de Provence, etc. — « Arrêt du privé conseilh du Roy touchant l'exercice des estats de notères de Provence, avec lettres patentes du Roy données à Saint-Maur le 27 may » 1569 (fol. 12). — Déclaration du Roi « sur la mort de l'admiraillh (de Coligny) advenue à Paris le 24e jour du présent moys d'aoust », 27 août 1572 (fol. 16). — « Lettres de don de l'office de notaire royal de Forcalquier », vacant par la mort d'Antoine Thome, en faveur de Toussaint Empereur, de Saint-Savornin, 20 juillet 1572 (fol. 21). — Lettre du Roi contenant exemption, en faveur de Mgr de Rochechouart, conseiller et aumônier ordinaire de S. M. évêque de Sisteron, « de la réparation et réédification des temples, maisons et édifices dépendant de son évêché, ruinés et démolis durant les derniers troubles », 24 juillet 1572 (fol. 24). — Provisions d'offices : de notaire royal : de la ville de Sault, en faveur de Nicolas Bouchony, 30 mai 1572 (fol. 25) ; — de Forcalquier, pour Me Barthélemy Bonefoy, 26 février 1572 (fol. 26) ; — de Manosque, pour Me Étienne Lambellot 22 juin 1572 (fol. 29). — Lettres de juge de la Brillanne pour Ozias de Dignoscio, docteur en droit, de Forcalquier, 25 juillet 1572 (fol, 31). — Provisions : de notaire royal d'Apt pour Dominique Passayre**, (fol. 45 verso) ; — de notaire royal de Montfort, vacant par « la résignation de Jehan de Montfort », en faveur de Louis Griffony, 8 avril 1573 (fol. 60) ; — de procureur au siège de Forcalquier pour « Me Jehan Sobolis le Jeune », 22 mai 1573 (fol. 75) ; — de procureur postulant au siège de Forcalquier pour Me Benezet Godin, 22 mai 1573 (fol. 80) ; — de procureur au dit siège pour Me Antoine Gassaud, 27 mai 1573 (fol. 83 verso). — « Edit du Roy contenant création de certains nobles au pays de Provence », 1er septembre 1576 (fol. 89 vo). — Lettres : de messire

* Fragments de registre incomplets et en mauvais état.

** La date de cet acte a été effacée par l'humidité.

Jean Aymin, vicaire général de l'évêque de Sisteron, constituant messire Antonin Amalric, chanoine de Saint-Mary de Forcalquier, comme » vice vicaire du diocèse de Sisteron deça la montagne de Lure », 7 octobre 1576 (fol. 92); — « de don d'un des 4 offices de notaires royaux, nouvellement créés en la sénéchaussée de Forcalquier, en faveur de Jean-Baptiste Puget, « aux lieux et résidences de Voulx, Villeneuve et Manosque », 20 septembre 1573 (fol. 93 v°); — d'Albert de Gondy, comte de Retz, gouverneur de Provence, nommant à l'office de viguier de Forcalquier Mᵉ Elzias Raspaud, à la place de Honoré Boniface, « lequel n'avait pu exercer paisiblement ledit estat », 7 novembre 1576 (fol. 99), etc.

B. 1494. (Registre*.) — In-folio, 758 feuillets, papier.

1578-1593. — Registre servant à l'enregistrement des édits, lettres patentes, lettres de provisions, etc. — Provisions de l'office: de notaire royal à Sisteron pour Sébastien Deydier, 3 avril 1578 (fol. 4 v°); — de sergent royal à Forcalquier pour René Tortal, 26 avril 1578 (fol. 6); — de notaire royal de Corbières pour Pierre Roy, 29 avril 1578 (fol. 10). — Arrêt de la Cour portant règlement des attributions et juridiction de Mᵉ Augustin Magnan, juge de Forcalquier, et de Mᵉ Honoré Boniface, viguier de la dite ville, 2 juin 1578 (fol. 11 v°). — « Quittance de la confirmation de l'office de lieutenant principal au siège de Forcalquier, pour Mᵉ André Arnaud », 9 juin 1578 (fol. 12). — Provisions de juge de Manosque données à Pierre Boniface, docteur en droit, par François de Gozon, bailli de Manosque, 16 décembre 1577 (fol. 15). — Lettres royales: portant exemption de résidence dans son diocèse en faveur de Mgr Eymeric de Rochechouart, évêque de Sisteron, à cause de son « âge et indisposition », 4 juin 1578 (fol. 19); — portant provision « de l'office de greffier en la cour ordinaire de Forcalquier » pour Mᵉ François Marcel, datées de Dieppe, le 20 juin 1578 (fol. 28); — « de privilège touchant l'exemption des sequestres, déposts de justice et saisies, en faveur de la communauté d'Aubignosc au vigueirat de Sisteron » datées de Rouen, 18 juin 1578 (fol. 55 v°). — Portant confirmation et autorisation de la vente « du boys, juridiction haute, moyenne et basse du Grand-Gubian, membre dépendant du prieuré de Lure, » en faveur de Mᵉ André Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier, 9 août 1579 (fol. 76 v°). — « Lettres patentes de Henry d'Angoulesme, grand prieur de France, gouverneur de Provence, sur le règlement de la police de la maison commune de Forcalquier », 1579 (fol. 97 v°). — Lettres de Mgr Émeric de Rochechouart, évêque de Sisteron, portant « constitution de vicaire général de son diocèse en faveur de messire Jean Aymin, docteur en théologie, prieur de Notre-Dame de Romigier de Manosque, (texte latin), 15 octobre 1579 (fol. 115). — « Provision obtenue par les consuls de Forcalquier pour exercer l'office de viguier en l'absence d'iceluy », 30 septembre 1580 (fol. 120). — « Edit de suppression des offices de viguiers perpétuels », octobre 1580 (fol. 122 v°). — Provisions : de « receveur particulier du siège de Forcalquier » pour Mᵉ Mathieu Arnaud, 16 janvier 1581 (fol. 125); — de notaire royal à Forcalquier pour Mᵉ André Amoureux, 22 janvier 1581 (fol. 140); — « de viguier triennal de Forcalquier pour capitaine Louis Michel », 3 mars 1581 (fol. 150); — de notaire royal à Sisteron pour Antoine Buès, 19 juin 1581 (fol. 153); — « de juge de Manosque, Voulx et Montagut » en faveur de Mᵉ Jean Figuet, docteur en droit, avocat au parlement de Toulouse, données par le révérend seigneur F. François de Moretton dict Chabrilhan, baillif de Manosque », 18 juin 1581 (fol. 156); — d'huissier au siège Forcalquier pour Antoine Boyer, 16 janvier 1582 fol, 176); — de vice-vicaire du diocèse de Sisteron données par messire Jean Aymin, vicaire général, à messire Jean Caillet, vicaire perpétuel de Lurs, enregistrées le 15 mars 1582 (fol. 179 v°); — de « lieutenant de viguier de la ville de Sisteron pour capitaine Pierre Rabier, 10 août 1582 (fol. 203). — Arrêt du parlement « portant injonction aux consuls des villes et lieux voisins de Mane de fournir de farine et autres choses, que besoing sera, les habitants dudit lieu à présent affligé de la peste, jusqu'à ce que le dit lieu de Mane aye entrée libre par toutes les autres villes et lieux », 1ᵉʳ septembre 1582 (fol. 208). — Provisions « de notaire et enregistrateur des saisies et collocations à Forcalquier » pour Mᵉ Adam Lieutaud, 27 avril 1582 (fol. 215). — Lettres de Mgr « Antoine de Couppe ou de Cuppis » évêque de Sisteron, instituant messire Jean Aymin pour son vicaire général, et « remonstrance, opposition et déclaration de l'économe du chapitre de Saint-Mary de Forcalquier », contre lesdites lettres contraires aux « pri-

* Les folios 1 et 2; 98 à 102; 151, 152, 356 manquent.

vilèges et statuts » dudit chapitre, 8 octobre 1582 (fol. 238 v° et 240). — Lettres patentes du Roi portant création de 2 foires au lieu de Gréoux, le 19 janvier et le 24 septembre, janvier 1582 (fol. 245). — Édit sur les attributions des lieutenants de sénéchal, 23 novembre 1582 (fol. 271). — Provisions : de notaire royal à Forcalquier pour Mᵉ Vallery Bandolly, 16 mai 1584 (fol, 305 v°); — « d'adjoint en la ville de Sisteron » pour Jacques Raynaud, 15 janvier 1580 (fol. 329). — Contrat de vente et d'adjudication « des greffes de premières instances et appellations tant civiles que criminelles de Forcalquier » en faveur de Mᵉ Jean Dufour, au prix de 2,752 écus, 54 sols, 12 janvier 1585 (fol. 359). — Lettres : de « vicariat général » du diocèse de Sisteron en faveur de messire Jacques Tartonne, docteur en théologie, chanoine de Saint-Mary de Forcalquier, 22 avril 1585 (fol. 386); — de « délivrance de la geôle de Forcalquier » pour Barthélemy Richier, 9 décembre 1585 (fol. 426) ; — du gouverneur de Provence autorisant les consuls de Forcalquier « à laisser entrer dans la ville Isnard Mitard, chirurgien, catholique et « n'ayant jamais tenu le party de la religion réformée » 4 avril 1586 (fol. 440) ; — de notaire royal à Sisteron pour Mathieu Bruny, 9 avril 1585 (fol. 461); — de notaire royal à Manosque pour Jacques Girard, 17 juillet 1587 (fol. 480); — de « sergent royal et massier » à Forcalquier pour Germain Lardeyret, 16 août 1587 (fol. 485). — de « procureur du Roy en la cour ordinaire de Sisteron, séneschaussée de Forcalquier », pour Jacques Raynaud, 16 mai 1587 (fol. 491); — de « notaire royal aux lieux de Bayons et Reynier pour Mᵉ Honoré Burle, 21 octobre 1587 (fol. 508 v°). — Arrêt du parlement portant « règlement pour le fait des tailles entre Mᵉ Jehan de Fauris, avocat, et les syndics de Volx », 30 janvier 1588 (fol. 514 v°). — « Passeport délivré par le sieur de la Valette à Marguerite Bermond, de Manosque.... fait à Pertuis, le 11 août 1588 » (fol. 551). — « Lettres patentes du Roy sur la transférence de la cour du parlement de Provence en la ville de Pertuis.... données à Chatelleraut le 24 mai 1589 » (fol. 603). — Lettres d'Antoine de Couppes, évêque de Sisteron, « donnant plein pouvoir » à messire Jacques Audibert, chanoine de Saint-Mary, de conférer tous les bénéfices de son évêché et notamment « la chapellenie de Notre-Dame de Romigier de Manosque, vacante par la mort de messire Marc d'Arzellier », 10 août 1589 (fol. 608); — de « sauvegarde de tous les biens bastides, granges, meubles et bestail appartenant à Mᵉ Joseph de Griffon, sieur de Saint-Césary, conseiller au parlement », données par la Valette, à Saint-Maximin, le 14 août 1589 (fol. 609). — Arrêt du parlement « portant injonction au lieutenant de Forcalquier de faire le procès de frère Marc Maurel, cordelier, ayant porté les armes contre le Roy », 2 octobre 1589 (fol. 616). — Lettres de provision de l'office de juge royal de Forcalquier, pour Melchion Magnan, 1ᵉʳ janvier 1587 (fol. 619). — « de commission du sieur de la Valette au capitaine la Cloche », portant ordre de faire « desmanteller, raser et abattre toutes les murailles et autres fortifications que se trouveront aux lieux de Saint-Mayme, Lincel et autres lieux et environs de Manosque, de Fontienne, du château d'Ongles et de Truillas ayant été rebelles », 30 décembre 1589 (fol. 622 v°); — de provision de l'office de notaire royal à Sédéron pour Reymond Gappian, 20 août 1590 (fol. 644); — de « vicariat général du diocèse de Sisteron deça la montagne de Lure » en faveur de messire André Gayde, chanoine de Sisteron, datées de Sisteron, le 15 novembre 1584 et enregistrées le 21 septembre 1591 (fol. 663); — de provision de notaire royal à Sisteron pour Mᵉ Jean-Antoine du Virail, 16 décembre 1591 (fol. 683). — « Lettres patentes de l'estat de grand sénéchal de Provence en faveur de François d'Oraison, marquis d'Oraison, vicomte de Cadenet, en remplacement du comte de Carces et ensuite de sa « rebellion manifeste », 14 avril 1590 (fol. 692). — Lettres : de vicaire général du diocèse de Sisteron données à messire André Gayde, archidiacre de Sisteron, par le chapitre de Sisteron, messires : Jacques Garret, prévôt, Antoine Lacher, sacristain, Bernard de Chervas, Jean Chappat, Jean Chervas, Étienne Richaud, André Grailles, Jean Saurin, licencié en théologie et Antoine Motet, chanoines de l'église cathédrale de Notre-Dame de Pommiers, et Jacques Audibert, chanoine et procureur du chapitre de l'église concathédrale et collégiale de Saint-Mary de Forcalquier, assemblés pour élire un vicaire général par ordre du parlement « en l'absence et interdiction du seigneur évêque », 29 février 1592 (fol. 697); — de juge de Saint-Martin-de-Castillon, Rustrel, Pierrevert et de la baronnie de Viens, données à Jean Margaillet, avocat au parlement par Catherine de Montmorency, duchesse de Ventadour, 20 février 1592 (fol. 718); — patentes du Roi portant nomination « au gouvernement de la ville de Forcalquier » de noble Pierre de

Gueidan, « capitaine de 50 hommes d'armes », à cause de « ses bons services pendant la ligue, et notamment à la bataille d'Ivry et des notables services de noble Elzéard-Christol de Gueidan, son père, gouverneur de Forcalquier, tué au siège de la Rochelle », 6 février 1593 (fol. 728 v°) ; — de notaire royal à Manosque pour Mᵉ Antoine de Rochel, 23 juin 1593 (fol. 742), etc.

B. 1495. (Cahier.) — In-quarto, 30 feuillets, papier.

1608. — Registre servant à l'enregistrement des édits, lettres patentes, lettres de provision, etc. — Lettres « de Magdalon de Vintimille, des comtes de Marseille, sieur de Figanières, procureur de F. Jean de Vintimille. seigneur et bailli de Manosque », portant nomination de juge de ladite ville en faveur de Mᵉ Thomas de Gallice, docteur en droit et avocat au parlement de Provence, 3 juin (fol. 1) ; — de notaire royal « de la vallée d'Oulle, dépendante de ce pays de Provence, enclavée dans le Dauphiné », en faveur de Mᵉ Pierre Lieutaud, 26 février (fol. 8) ; — de sergent royal de Forcalquier pour Joseph Sicard, 18 juin (fol. 10) ; — de « notaire greffier pour la garde et enregistrement des saisies et collocations du lieu de Saignon », pour Elzias Sollier, 9 juillet (fol. 14 v°). — de « notaire royal héréditaire » à Forcalquier pour Joseph Lieutaud, 23 juin (fol. 18) ; — de conseiller au siège de Forcalquier pour Mᵉ Pierre Boniface, sieur de Peynier, avocat du Roy audit siège, 10 décembre 1607 (fol. 24) ; — de sergent royal à Sisteron pour Vincent Cordeau, 19 novembre 1608 (fol. 28), etc.

B. 1496. (Cahier*.) — In-quarto, 76 feuillets, papier.

1610-1613. — Registre servant à l'enregistrement des édits, lettres patentes, lettres de provision, etc. — « Arrêt par lequel la Reyne mère est déclarée régente », 19 mai 1610 (fol. 2). — Édit contre les banqueroutiers, février 1611 (fol. 13). — Provisions : de notaire « aux lieux de Pierrerue et Niouzelles » pour Jacques Latil, 23 décembre 1611 (fol 34) ; — de juge de Manosque données à Jean Riquety, avocat, par F. Artus de Glandevez-Peipin, bailli de Manosque, 20 juin 1612 (fol. 38 v°) ; — de notaire à Sisteron pour Simon Briansson, 16 juillet 1612 (fol. 40 v°) ;

* Incomplet, mauvais état.

— de notaire royal de Forcalquier, pour Mᵉ Honoré Berluc, 9 octobre 1612 (fol. 58). — « Lettres d'évocation » pour Mᵉ André Arnaud, sieur de Châteauneuf-Miravail, lieutenant principal au siège de Forcalquier, 10 décembre 1612 (fol. 61). — Provisions de notaire royal à Caseneuve pour Thomas Amalric, 6 mars 1613 (fol. 67) ; — de notaire royal à Saint-Michel pour Mᵉ Jacques de Jacques, 14 mars 1613 (fol. 70 v°) ; — « de sergent royal exploitant par tout le royaume » pour Mᵉ Elzias Borrelly... 1613 (fol. 74), etc.

B. 1497. (Registre*.) — In-quarto, 381 feuillets, papier.

1618-1624. — Registre servant à l'enregistrement des édits, lettres patentes, lettres de provision, etc. — Provisions : de notaire royal de Saint-Savournin pour Mᵉ Jean Augine, 10 octobre 1618 (fol. 5) ; — de procureur au siège de Forcalquier pour Honoré Giraud, 10 janvier 1619 (fol. 9 v°) ; — de juge de Manosque, données à Jean de Périer, avocat en la cour, par F. Guilhaume de Vassadel, bailli de Manosque 24 juin 1620 (fol. 26 v°) ; — « de viguier, capitaine et lieutenant en la ville de Sisteron, et lieutenant en la maistrise des ports audit lieu » pour Étienne Sigoin, en remplacement de Pierre Chaix, sieur de la Penne, 27 avril 1629 (fol 30 v°) ; — de juge des Omergues données à Mᵉ Pierre Irisson, avocat, par Rostaing de Beaumond, seigneur dudit lieu, 23 juin 1600 (fol. 34) ; — de juge des lieux de Saint-Martin de Castillon, Viens, Rustrel et Pierrevert, données audit Mᵉ Pierre Irisson par Anne de Levy, duc de Ventadour, « seigneur et baron desdits lieux », 6 octobre 1600 (fol. 34 v°) ; — de juge de Goult en faveur de Mᵉ Jean Viennet, docteur en droit, par Sibille de François et Léone de Sade, dames dudit lieu, 8 juin 1619 (fol. 35 v°) ; — de juge de la Coste par François de Simiane en faveur de Mᵉ Pierre Dubois. docteur en droit, 24 janvier 1618 (fol. 36 v°). — « Lettres de grâce, pardon et rémission du meurtre et homicide, commis en la personne de feu Jean Rippert, de Roussillon », en faveur de « capitaine Gabriel Madon », septembre 1618 (fol. 38). — Provisions : de notaire royal de Gréoulx pour Jean Brici, 29 octobre 1619 (fol. 49) : — de notaire royal de Brunet pour Ambroise Gallin (fol. 54 v°) ; — de bachelier en droit par Étienne Étienne, « primicier et recteur de

* Incomplet, mauvais état.

l'université d'Aix », en faveur de Scipion Lieutaud, de Forcalquier (texte latin), 21 novembre 1612 (fol. 65); — « de la judicature du lieu d'Ongles, pour ledit sieur Lieutaud par François de Vins, baron de Forcalqueiret, 31 juillet 1618 (fol. 66); — de juge de Voulx en faveur de Antoine Saffalin par Pierre de Vallavoire, seigneur dudit lieu, 25 mars 1620 (fol. 97); — de juge de Manosque pour Mᵉ Jean Guey, docteur en droit, par F. Guillaume de Vassadel, bailli de Manosque, 19 septembre 1619 (fol. 98); — de procureur au siège de Forcalquier pour Mᵉ Pierre Vallansan, 20 novembre 1620 (fol. 128 vᵒ); — « de la judicature » de Saint-Vincent (de Noyers) par Pierre de Fauris, seigneur dudit lieu, en faveur de Jean Aubert, 23 avril 1620 (fol. 130); — « de la geôle et consierge des prisons de Forcalquier » pour Pierre Brochier, 30 mars 1620 (fol. 133); — de la judicature des lieux de Peiruis, Montfort, Augès et Piosin pour Mᵉ Gaspard Guisofre, licencié en droit, par « Melchion de Forbin, comme père et administrateur de Gaspard de Forbin, fils dudit seigneur et de feu dame Marguerite de Foresta », 13 février 1621 (fol. 162); — de juge de la Brillanne pour Antoine Gassaud, avocat, par Louis-Gaspard de Joannis, seigneur dudit lieu, 21 juillet 1621 (fol. 172); — de notaire royal à Remusat, pour Mᵉ François Peys, 16 juin 1622 (fol. 193); — de juge de Pierrevert pour Antoine de Rochel par Pierre Bernier, sieur dudit lieu 19 octobre 1622 (fol. 213); — d'enquêteur au siège de Forcalquier pour Mᵉ Joseph Piolle, avocat, 13 octobre 1622 (fol. 214 vᵒ), — de notaire des lieux de Bevons, la Tour et Jarjayes en faveur de Sébastien Latil, 14 mars 1623 (fol. 246 vᵒ). — « Déclaration du Roy sur les assemblées, colloques et synodes permis à ceux de la religion prétendues réformée », 8 mai 1623 (fol. 258 vᵒ). — Provisions : de notaire royal de Sault pour Mᵉ Augustin Magnan, 7 mai 1623 (fol. 264); — de viguier de la ville de Sisteron pour Toussaint Sigoin, 22 novembre 1622 (fol. 272 vᵒ). — « Procurations faites par Honoré de Castellane, sieur de Chaudon, Scipion de Castellane, sieur de Majastre, et Annibal de Castellane, sieur du Villar, avec leur déclaration, contenant approbation de la vente de la terre de Rousset demandée par Marc-Antoine de Castellane, « héritier de dame Thonie de Glandevez, dame dudit Rousset, sa grand mère », 26 mai 1623 (fol. 277); — provisions de notaire royal à Forcalquier pour Mᵉ Antoine Eymar, procureur au siège, 26 août 1623 (fol. 311 vᵒ); — de sergent royal au lieu d'Oraison pour Jean Blanc, 7 octobre 1623 (fol. 324); — de notaire royal à Sisteron pour Jean Ysnard, 29 février 1624 (fol. 341). — « Testament de damoyselle Rachel de David, suyvant lequel Mᵉ Esperit Vallansan, son fils, est reçu en l'estat et office de notaire royal à Forcalquier », 14 mars 1624 (fol. 368), etc.

B. 1493. (Cahiers*.) — In-quarto, 58 feuillets, papier.

1655-1679**. — Registre, servant à l'enregistrement des lettres patentes, édits, lettres de provisions, etc. — Provisions ; « de l'office de notaire royal, estabil par nouvelle érection au lieu de Vachères, pour Jean Sautel, janvier 1655 (fol. 5); — de la judicature des lieux de Manosque, Volx, Montagut et dépendances en faveur de Jean-André de Thomassin, avocat en la cour, par F. Henri de Latil d'Entraigues, bailli de Manosque, 30 juin 1655 (fol. 6 vᵒ). — « Arrentement d'office de notaire royal à Mane » par Louis de Besson en faveur de Jacques Audoul, 13 mai 1657 (fol. 12). — Provisions : « de la judicature des lieux de Gordes, Saint-Pantally, Gargas et Caseneuve par François de Simiane, marquis de Gordes, comte de Carces, grand sénéchal et lieutenant général en Provence », en faveur de Jean-Baptiste Silvestre, docteur en droit, avocat en la cour, 11 juin 1657 (fol. 14); — de la judicature de Manosque, « durant le temps et espace d'une année, comptable de la feste de la nativité de Saint Jean Baptiste », en faveur d'Antoine Bouyer, docteur en droit, par F. Jean de Flotte, la Bâtie, Montsalléon, bailli de Manosque, 2 juin 1657 (fol. 15). — « Articles passés pour le faict de leurs charges entre messieurs les lieutenants et conseillers du siège de Forcalquier : Jean d'Arnaud, sieur de l'Ange, lieutenant principal, François-Anne de Bermond, sieur de Vachières, lieutenant des submissions, André de Beauchans, lieutenant particulier, Pol de Collongue, lieutenant particulier criminel, Joseph Piolle, Louis Duteil, Estienne Godin, François Girard, Jean-André de Gaffarel, et Mathieu Gazan, conseillers, avocat et procureur du Roy », 16 juin 1657 (fol. 24). — Arrêt du parlement au sujet « de la levée des droits de francs-fiefs sur les possesseurs des domaines des communautés », 28 novembre 1657 (fol. 28 vᵒ). — « Acte de vente de l'office

---

* Fragments de registre incomplets et en très mauvais état.
** Lacune de 1655 juin à 1657 mars et de 1659 à 1677.

d'huissier héréditaire au siège de Forcalquier » en faveur de Pierre Chastellar, 1er avril 1658 (fol. 41). — Provisions « de sergent archer en la ville et viguerie de Forcalquier » pour Jean-Baptiste Bolle, 14 novembre 1678 (fol. 49); — de procureur au siège de Forcalquier pour Bernard Robaud, 28 janvier 1679 (fol. 53); — de « marguillier quêteur pour la Rédemption des captifs » en faveur de Bertrand Viguier, 22 avril 1679 (fol. 57 v°), etc.

B. 1499. (Cahiers*.) — In-quarto, 97 feuillets, papier.

1698-1703.** — Registre servant à l'enregistrement des édits, lettres patentes, lettres de provisions, etc. — « Commission pour faire la queste des pauvres esclaves dans l'église de Forcalquier, pour Etienne Seguin, cy devant greffier au siège », 24 janvier 1698 (fol. 5 v°). — Provisions de la judicature de Manosque en faveur de Me Pierre Bernardy, avocat au parlement, par F. Joseph-Thomas de Merle de Beauchans, bailli de Manosque, 28 janvier 1698 (fol, 6 v°).— Déclaration du Roi portant que les « nouveaux convertis devront prendre une permission du gouverneur pour aller dans la principauté d'Orange », 13 janvier 1698 (fol. 11 v°). — Provisions : de « la judicature des lieux de Ganagobie, Sigonce, Aris et Vallons », donnée à Me Joseph Vallansan, avocat, par les F. F. Gassaud, prieur, et Raffini, économe des religieux du monastère de N.-D. de Ganagobie. ordre de Cluny, 19 avril 1698 (fol. 14 v°); — de notaire royal des lieux de Dauphin et Saint-Mayme pour Marc-Antoine Rochon, 20 septembre 1698 (fol. 22); — de notaire royal de Céreste pour Jean-Joseph Ripert, 20 octobre 1698 (fol. 26); — de la judicature de Manosque pour Me Jean-Joseph de Fresse, avocat au parlement, 14 août 1698 (fol. 28). — « Déclaration du Roi pour l'establissement des séminaires dans les diocèses où il n'y en a point », 15 décembre 1698 (fol. 38). — Prestation de serment de Jean Agnel, commis au greffe de Forcalquier, 17 août 1699 (fol. 45). — Provisions : « de conseiller du Roy, receveur des épices et amandes en la sénéchaussée de Forcalquier, viguerie d'Apt et autres lieux du ressort » pour Me Augustin Decorio, procureur au siège », 12 octobre 1699 (fol. 46 v°); — de notaire royal à l'Hospitalet pour Claude Bonefoi, 9 janvier 1700 (fol. 55 v°); — de procureur au siège de Forcalquier pour Charles Castellan, 27 juin 1700 (fol. 64); — « de l'office de juré priseur. vendeur des biens meubles dans la ville et viguerie de Forcalquier » pour Me Jean Martin, huissier, 7 octobre 1700 (fol. 72 v°). — « de greffier des Inventaires » pour Michel Vallansan, 20 mars 1702 (fol. 79); — de notaire royal de Gordes pour Pierre Silvestre, 11 février 1703 (fol. 90 v°); — « de la judicature de la terre et seigneurie du Grand-Gubian par messire Louis de Vallavoire, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de Lure, en faveur de Me Antoine Decorio, avocat, 16 octobre 1702 (fol. 94); — « de contrôleur des épices » pour François Arnaud, 17 mars 1703 (fol. 95), etc.

* Fragments de registre incomplets et en mauvais état.

** Lacune de février 1701 à janvier 1702.

B. 1500. (Cahiers*.) — In-quarto, 62 feuillets, papier.

1708-1719.** — Registre servant à l'enregistrement des édits, lettres patentes, lettres de provision, etc. — « Commission de garde et dépositaire des archives en la ville de Forcalquier » pour François Arnaud, 4 avril 1708 (fol. 1). — Provisions : de « procureur postulant en la sénéchaussée de Forcalquier » pour Jean-François Rogony, 1er juillet 1708 (fol. 5); — de la judicature de Manosque par F. Anselme de Cays, bailli de Manosque, en faveur de Me Denis Ancelme, avocat au parlement, 1er janvier 1709 (fol. 11); — de notaire royal de Manosque pour Nicolas Bouteille, 19 décembre 1709 (fol. 25 v°). — « Commission de syndic des huissiers au siège de Forcalquier » pour Blaise Maurel, 6 janvier 1710 (fol. 30). — Provisions : de notaire royal de Reillane pour François Isnard, 4 mai 1710 (fol. 38 v°); — de notaire royal à Caseneuve pour Michel Hortie, 7 septembre 1718 (fol. 55). — « Arrêt de réception d'avocat au parlement pour Me Jean-François Rogony procureur, » 13 janvier 1719 (fol. 59 v°), etc.

B. 1501. (Cahier***.) — In-quarto 40 feuillets, papier.

1728-1732. — Registre servant à l'enregistrement des édits, lettres patentes, lettres de provisions, etc. — Provisions : de juge de Manosque en faveur de Me André-Gilles de Gaffarel, avocat en la cour, par F. Jean-Augustin de Grille, bailli de Manosque,

* Fragments de registre incomplets et en mauvais état.

** Lacune de 1711 à 1716.

*** Fragment de registre incomplet et en mauvais état.

31 janvier 1729 (fol. 6 v°); — de procureur au siège de Forcalquier pour Joseph Bermond, 11 mars 1729 (fol. 7 v°); — de notaire royal à Banon pour Jean-Joseph Romany, 17 février 1730 (fol. 11); — de notaire royal à Roussillon pour Pierre-André-Barthélemy Aubert, 30 juin 1730 (fol. 18 v°); — « de notaire royal garde notte », à Saint-Michel pour Barnabé Voulonne, 23 novembre 1730 (fol. 22 v°); — de notaire royal à Céreste pour André-Sébastien Dorgon, 18 janvier 1731 (fol. 25); — de notaire royal à Saumane et l'Hospitalet pour Mary Blanc, 29 juin 1731 (fol. 29); — de procureur au siège de Forcalquier pour Mᵉ Jèan Blanchard, 9 juillet 1731 (fol. 31); — « de notaire royal, tabellion garde-notte » à Apt en faveur de François Rayolle, 12 novembre 1731 (fol. 34); — de sergent royal à Apt pour André Domicelli, 25 avril 1732 (fol. 39), etc.

B. 1502. (Cahiers*.) — In-quarto, 148 feuillets, papier.

1737-1748. — Registre servant à l'enregistrement des édits, lettres patentes, lettres de provision, etc. — Édit du Roi concernant les testaments, donné à Versailles en août 1735, enregistré à Forcalquier, le 21 janvier 1738 (fol. 1 v°). — Provisions : de la judicature de Manosque en faveur de Mᵉ Balthasar Bouche, avocat au parlement, par F.-François-Louis de Varadier de Saint-Andiol, bailli de Manosque, 15 décembre 1737 (fol. 12 v°); — « d'avocat du Roi au siège de Forcalquier pour Mᵉ Jean-François Eymar, avocat au parlement, 16 mai 1738 (fol. 15); — « de l'état et office de conseiller lieutenant général d'épée au bailliage de Forcalquier, créé héréditaire par édit du mois d'octobre 1703 », en faveur de Joseph de Boniface de Leydet, sieur de Fombeton, écuyer, datées du 21 avril 1709, enregistrées le 24 avril 1739 (folio 22 v°). — « Lettres de réhabillitation » en faveur de Joseph Rochon, de Saint-Michel, « déserteur condamné aux galères », mai 1739 (fol. 26). — Provisions : de procureur du Roi « en la sénéchaussée et siège royal de Forcalquier » pour Mᵉ Charles Denantes, avocat au parlement, 14 juin 1740 (fol. 32 v°); — de notaire à Corbières pour Joseph André, 12 novembre 1740 (fol. 45); — « de voyer particulier de la ville et viguerie de Forcalquier » pour Louis de la Chevardière, « écuyer, ancien lieutenant de cavalerie, contrôleur général des domaines du Roi, demeurant à Voulx », 19 juin 1741 (fol. 50); — « de lieutenant de maire alternatif, mi triennal de Forcalquier » pour François Arnaud, 7 juillet 1742 (fol. 63 v°); — « de maire ancien mitrienal de Forcalquier » pour Augustin Berluc, 22 septembre 1742 (fol. 77 v°); — « de secrétaire greffier de la ville et communauté de Forcalquier » pour Joseph Debout, 26 octobre 1742 (fol. 81 v°); — « de conseiller avocat du Roy de la ville et communauté de Manosque » pour Joseph Bernard, 15 mars 1743 (fol. 86). — « Lettres de dispense d'âge pour exercer, pendant 5 ans, l'office de sergent royal en la judicature d'Apt » pour Louis Domicellis, 22 mai 1744 (fol. 104). — « Lettres patentes portant réunion à la communauté et ville de Manosque de 11 officices municipaux : 2 officices de maire, 2 de lieutenant de maire, 2 de consuls, 2 d'assesseurs, 2 de secrétaires greffiers et 1 de procureur de ladite ville », 21 novembre 1744 (fol. 108 v°). — Provisions : « de lieutenant particulier assesseur aux submissions au siège royal de Forcalquier », pour Mᵉ Pierre-Charles d'Autane, avocat au parlement, 1ᵉʳ septembre 1745 (fol. 114); — de « receveur des consignations et droits de collocations et options », en faveur de Jean-Joseph Janssaud, 3 décembre 1745 (fol 118); — de notaire royal à Mane pour Marie Crose-Magnan, 4 février 1746 (fol. 122). — Lettres de garde chasse « dans le district et dépendances de l'abbaye de Saint-Eusèbe », données à Jean-Joseph Breugne, par Mgr Jean-Baptiste de Vaccon, évêque d'Apt, « prince et abbé de ladite abbaye », 4 février 1746 (fol. 122). — Provisions : de notaire royal de Mirabeau pour Brice Gastaud, 18 mai 1747 (fol. 138 v°); — de voyer particulier de Forcalquier pour André Bonard, 2 janvier 1748 (fol. 143); — de la judicature de Manosque en faveur de Mᵉ Joseph Goudin, avocat au siège de Forcalquier, par F. Pierre d'Albertas Saint-Mayme, bailli de Manosque, 15 avril 1748 (fol. 147 v°), etc.

B. 1503. (Cahiers*.) — In-quarto, 88 feuillets, papier.

1776-1790. — Registre servant à l'enregistrement des édits, lettres patentes, lettres de provision. — Provisions : de notaire royal à Reillanne pour Mathieu Pellegrin, 7 novembre 1776 (fol. 4 v°); — de notaire royal à Simiane pour Charles-Joseph Vaugine, 13 février 1777 (fol. 6 v°); — « pour exercer l'office

* Fragments de registre incomplets et en mauvais état.

* Fragments de registre, incomplets et en mauvais état.

de sergent royal à Goult, pendant 9 ans », en faveur de Laurent Dufour, 6 mars 1777 (fol. 8 v°); — de notaire royal à Saint-Étienne pour Jean-Baptiste-Toussaint Esménard, 31 décembre 1778 (fol. 15); — de juge de Manosque en faveur de Mᵉ Joseph-Denis Audibert, avocat en la cour, par F. Joseph-Paul de Javon, bailli de Manosque, 25 janvier 1779 (fol. 17); — « d'huissier audiencier en la sénéchaussée de Forcalquier » pour Jean-Joseph-André Maurel, 8 mars 1780 (fol. 24 v°); — de notaire royal à Sainte-Tulle pour Pierre-Antoine-Joseph Bicaïs, 2 mai 1781 (fol. 35 v°); — de l'office de conseiller du Roy, lieutenant général au siège de Forcalquier, vacant par le décès d'Ange Eymar, pour Mᵉ Jean-François Beraud, avocat au parlement, 30 janvier 1782 (fol. 45); — « de la judicature des lieux de Gréoux, Aurabelle, Valsainte et Lineau » en faveur de Jean-Jacques Jaubert, notaire royal de Valensole, avocat en la cour, par Jean-Baptiste Boniface d'Albertas, chevalier, « marquis de Gréoux, Aurabelle, Valsainte et Lineau », 20 février 1784 (fol. 50); — de juge « des terres de Rousset et de Vallongue » en faveur de Mᵉ Jean-Louis Chaudon, « juge de Valensole et de Riez », par Louis-Charles-Marie Arnaud de Rousset, conseiller au parlement, 7 juillet 1784 (fol. 52 v°); — de notaire royal à Lurs pour Pierre Philibert, 10 mai 1785 (fol. 66); — de receveur des consignations pour « le bureau de Forcalquier, comprenant dans son arrondissement: Mane, Pierrerue, Niozelles, Sigonce, Limans, Fontienne, le Revest-en-Fangat, Monlaux, Ybourgue, Dauphin et Saint-Mayme », en faveur du sieur Jansaud, 2 janvier 1785 (fol. 68); — de juge de la terre et seigneurie de Taillas, en faveur de Jean-Jacques Jaubert, notaire royal de Valensole, par Joseph-Alexis d'Antoine, 20 avril 1788 (fol. 74 v°); — de greffier commis en faveur de Joseph-Antoine Eyssartel, par Mᵉ Mathieu-André Janssaud, « conseiller du Roi, greffier en chef du siège de Forcalquier », 20 novembre 1788 (fol. 76 v°); — « de l'office de conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Forcalquier » pour Guillaume Millet, 26 octobre 1787 (fol. 79). — « Prestation de serment pour la collecte de la dîme de la prébande de Saint-Suffren, dont le sieur Bernier, cy devant de Pierrevert, chanoine en l'église concathédrale de Forcalquier est titulaire », en faveur de Gaspard Laugier, « facturier de filozelle de Mane », 1ᵉʳ juillet 1790 (fol. 87 v°), etc.

B. 1504. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1645-1689. — Officiers de justice et notaires. — « Procès-verbal sur l'advération de la convention faite entre Mᵉ André d'Arnaud, lieutenant principal et Mᵉ Jean du Teil, juge royal de Forcalquier touchant l'estat et office de judicature », 9 mars 1645. — Informations des vie et mœurs, prestations de serment, réceptions: de Mᵉ Sébastien Latil, notaire aux lieux de la Tour, Bevons et Jarjayes, 14 juin 1649; — de Mᵉ Nicolas Magny, greffier de la sénéchaussée de Forcalquier, 9 janvier 1676; — d'Honoré Vaneaux, sergent royal de Saignon, 29 novembre 1676; — d'André Verdet, notaire royal de Forcalquier, 3 juin 1679; — de noble Pierre de Jeaufroy, sieur de Chanut, juge de Manosque, 17 décembre 1680; — de Jean-Baptiste Guérin, procureur au siège de Forcalquier, 14 février 1681; — d'Esperit Galin, notaire de Brunet, 29 novembre 1681; — de Mᵉ Joseph Lardeyretty, notaire royal à Manosque, 20 février 1682; — d'Esprit Goudon, juge royal de Saignon, 3 février 1683; — d'Anthoine de Roux, sieur de la Perusse, juge de Manosque, 10 novembre 1683; — de Jean-André Gassaud, « notaire royal, greffier et enregistrateur des collocations et insinuations de la ville et viguerie de Forcalquier », 3 septembre 1685; — de Jean-François Marguerie, notaire d'Ongles, 24 novembre 1685; — de Mᵉ Joseph Gassan, procureur du Roi au siège de Forcalquier, 9 mars 1685; — de Joachim Bonafoux, « huissier et sergent », de Manosque, 27 mai 1687; — de « noble François de Chevalier de Saint-Martin », juge de Manosque, 26 janvier 1688; — de noble Pierre de Boniface, conseiller au siège de Forcalquier, 24 janvier 1689, etc.

B. 1505. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1690-1748. — Officiers de justice et notaires. — Informations des bonne vie et mœurs, prestations de serment, réceptions: de Joseph Guigues, sergent royal à Manosque, 14 octobre 1690; — d'André Renard, « secrétaire et greffier de Forcalquier », 31 août 1691; — de Mᵉ Louis Cestier, « conseiller et procureur du Roy à Manosque », 7 septembre 1691; — d'Espérit Gueidan, Jean Allemand, Jean-Pierre Danjou et Georges Fournier, « experts jurés et greffiers de la viguerie de Forcalquier », 16 janvier 1693; — de Mᵉ François Dermitanis, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, 30 octobre 1693; — de Mᵉ Espe-

rit-Joseph Cortasse « juge des Tourrettes, Clermont et Joucas », 22 octobre 1693; — de Jean-Baptiste Croze-Magnan, commis au greffe de Forcalquier, 21 avril 1698; — de Joseph Chaix, juge de Manosque, 30 janvier 1705; — de François Sollier, notaire royal de Saignon, 8 octobre 1731; — de Jean-Baptiste Carles, secrétaire greffier de la communauté de Beaumont, 1er septembre 1735; — d'Antoine Bêche, notaire royal de Saint-Étienne, 2 août 1738; — de Charles Taulany « maire alternatif, mitriennal de Saint-Étienne-les-Orgues », 27 juillet 1742; — de Joseph Serraire, notaire royal de Manosque, 30 juillet 1742; — d'Étienne Nicolas, « conseiller, contrôleur du greffe de la ville de Manosque », 16 avril 1743; — de Clément Nalin, greffier de la communauté de Saint-Mayme, 22 avril 1748. — « Procès-verbal d'enchères de l'office de lieutenant général des submissions au siège de Forcalquier, à la requête de noble Jacques de Bermond, sieur de la Blache, fils et héritier de François-Anne de Bermond, en son vivant titulaire dudit office », 23 octobre 1694, etc.

B. 1506. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1760-1786. — Officiers de justice et notaires. — Informations sur la vie et mœurs, prestations de serment, réceptions: de Jean-Antoine Maillet, notaire royal de Lurs, 17 novembre 1760; — de Barthélemy Lect, notaire royal à Manosque, 16 mars 1764; — de Joseph Durand, notaire royal de la Rochegiron, 30 décembre 1764; — de Philibert Devaux, « huissier royal de la judicature d'Apt, 2 avril 1767; — de Joseph Taulany, « notaire royal héréditaire, tabellion, garde notes de Saint-Étienne », 21 janvier 1768; — de Mathieu-André Janssaud, « greffier en chef de la sénéchaussée et autres juridictions royales de Forcalquier », 5 mai 1769; — de César-Louis Beylier, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, 7 janvier 1771; — de Pierre-Étienne-Honoré Saunier, notaire royal de Gigors, 9 janvier 1774; — de René Monjallard, notaire royal de Simiane, 10 novembre 1775; — de Charles-Philippe Royère, notaire royal de Volx, 28 juin 1784; — d'Alexis Rippert, notaire royal, tabellion, garde notes à Saignon, 13 juin 1785, etc.

B. 1507. (Cahiers*.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1557. — Livre des audiences des lieutenants du sénéchal: — Causes civiles: pour Gaspard de Glandevez et damoiselle Marguerite de Pontevès, mariés, seigneur et dame de Gréoulx, 3 mai (fol. 2 v°); — entre Louis Gallice et R. P. messire Antoine de Beraudinis, abbé de Lure et seigneur de Saint-Étienne et des « Horgues », 7 mai (fol. 5); — Pierre de Marescallis, écuyer, et Me Honoré Saffalin, docteur en droit, coseigneur de Lincel 10 mai (fol. 7); — les habitants de Lurs et Pierre Bérenguier, prieur et seigneur temporel dudit lieu, 20 mai (fol. 15); — « noble Isnard de Vachières, demandeur en lettres royaux de réscision », contre « Honoré François et Artus Saffalin, frères, fils et héritiers de feu Antoine, coseigneurs de Lincel et de Vachières », 24 mai (fol. 17); — pour Louis de Forlivio, seigneur des Dourbes, 28 mai (fol. 20); — pour Olivier de Mévolhon, de Saint-Vincent, 14 juin (fol. 32). — Cause criminelle pour Jean Conilh, trésorier de la ville d'Apt, « querellant en agression et menaces », 14 juin (fol. 34 v°). — Causes civiles: messire Mathieu de Saint-Ferriol, prieur d'Aygalaye contre messire Pierre Autran, pronotaire du saint siège apostolique, prieur de Vallons, 25 juin (fol. 42); — Christol et Pierre Gavaudans, « appellant de certaine gagerie faite par les officiers de Jean Matheaud, sieur de Pierrerue », 25 juin (fol. 43); — pour Marc de Beaufort, marquis Canillac, vicomte de Valernes, « demandeur en payement de lesdes, et péage au lieu de Bayons », juillet (fol. 41); — messire Melchion Durant, « prieur du prieuré de Saint-Pierre de Douzard en la vallée de Vitrolles, demandeur en payement du droit de lods et trézain », 5 juillet (fol. 49); — pour messire Étienne Signeret, « recteur des chapellenies Saint-Michel et Saint-Maximin en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 5 juillet (fol. 52); — pour messire Antoine Vallansan, chanoine de Forcalquier, 8 juillet (fol. 61 v°). — Pour Pierre de Glandevès, seigneur de Faucon et de Peyruis, 15 juillet (fol. 71). — « R. P. messire Gabriel de Cays, abbé de Valsainte, seigneur temporel pour la tierce partie du lieu de Corbières, demandeur en reprise du procès contre Jean de la Croix, seigneur en partie de Corbières », 23 juillet (fol. 76). — Pour « F. Gaspard de Rame, religieux du couvent des Jacobins de la Baulme-les-Sisteron », 29 juillet (fol. 83 v°); — pour François de Simiane, écuyer, « père et administrateur de Claire de Simiane héritière de feu Claude Guérin, chanoine et précenteur de l'église concathédrale de Forcalquier », 29 juillet (fol. 85 v°). — Ordonnance de Me Baptiste Perrochet,

* Fragments de registre incomplets et en mauvais état.

docteur en droit, lieutenant principal de la sénéchaussée », au sujet de la taxe des dépens du procès en appel entre Gaspard Gautier et Gaspard Lambert de Sisteron, 31 juillet (fol. 87). — Causes civiles : « R. seigneur messire Pierre de Forlivio, évêque d'Apt, demandeur en réintégrande de la quarte des fruits du prieuré de Touisses, contre messire Antoine Morel, prieur dudit prieuré », 2 août (fol. 91 v°). — pour Gaucher Mathieu, seigneur du Revest-des-Brousses, 2 août (fol. 92 v°) ; — pour Antoine Gombert, sieur de la Forest, 5 août (fol. 94 v°). — Arnaud Aube, écuyer, sieur de Roquemartine, demandeur en paiement de 40 charges et 4 émines de blé, à raison de 14 florins la charge, contre les consuls de Sisteron, 19 août (fol. 106) ; — pour damoiselle Claude Barcilon, femme de M. Georges Voland, sieur d'Aubenas, 13 septembre (fol. 125 v°). — Ordonnance condamnant le curateur de l'héritage de damoiselle Marguerite Bernard au paiement de 1,591 florins 8 sous, « à Jean Gabriel, André et Antoine du Pont, écuyers, conseigneurs de Goult », 27 septembre (fol. 138). — Causes civiles : pour messire Antoine de Berlucis, prêtre bénéficier « recteur de la chapellenie fondée au grand autel de l'église Saint-Mary par feu Bertrand Garcellin », 18 novembre (fol. 146 v°) : — entre Jean de Rame, écuyer, de Mison et M° Jacques Amant, notaire dudit lieu, 22 novembre (fol. 151) : — pour messire Honoré Sautheyron, chanoine de Sisteron, 29 novembre (fol. 157) ; — Jean de Relhane, « demandeur en réintégrande de certaine terre contre Claude de Ras, 29 novembre (fol. 158 v°) ; — entre messire Elzias Escuyer, prieur de Saint-Pierre de Mirabeau, et messire Guillaume de Bosco, chanoine d'Apt, au sujet « de la possession, jouissance et perception des fruits dudit prieuré », 7 décembre (fol. 166 v°) ; — pour Honoré Rodulph, écuyer, coseigneur de Limans, 7 décembre (fol. 167) ; — entre « Antoine de Maresqual, conseigneur de Laincel et de Saint-Martin de Renacas », et Louis et Antoine de Laincel, 13 décembre (fol. 179) ; — entre « F. Michel Rolland, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, curé de l'église paroissiale de Claret, et F. Michel Bot, commandeur de Gap », 16 décembre (fol. 184) ; — messire Claude Ysnard, chanoine d'Apt, au sujet de la possession de son canonicat, contre messire François de Forlivio, 16 décembre (fol. 186 v°) ; — pour Étienne Mantin, « capitaine de 300 hommes pour le Roy, en son pays de Piedmont », 23 décembre (fol. 191 v°), etc.

B. 1500. (Registre*.) — In-folio, 428 feuillets, papier.

1558. — Livre des audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles : pour M° Balthasar Giraud, « greffier de la cour ordinaire de Sisteron », février (fol. 44) ; — pour Joseph Talon, écuyer de Forcalquier, 10 février (fol. 47) ; — pour messire Joseph Blain, « prévost en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 17 février (fol. 55) ; — pour Laurent Vaulx, écuyer, de Sisteron, « appelant de certaine sentence donnée par le juge dudit Sisteron », 17 février (fol. 56 v°) ; — pour messire Gabriel Gautier, « chanoine prébandé de Chardavon-les-Sisteron, demandeur en maintenue d'icelle chanoynie », 17 février (fol. 58 v°). — Ordonnance portant réception de M° Jean Avon en l'office de notaire royal de Manosque, « vacant par la mort de M° Joseph Tollet », 7 mars (fol. 69). — Causes civiles : Antoine Jullian, « subviguier et garde des prisons d'Apt, demandeur en payement de 10 florins 6 sous pour la garde et alymans de 63 jours, prestés à Jehan Boy », 10 mars (fol. 73) ; — pour Antoine de Glandevès, seigneur de Noyers, 14 mars (fol. 77) ; — entre « Don Boniface Jacob, religieux et sacristain du monastère du Puy de Notre-Dame de Ganagobie, et messire « René du Bousquet, prieur du prieuré et couvent dudit Ganogobie », 14 mars (fol. 79 v°) ; — pour Jacques Baille, écuyer, seigneur en partie de la Javie, 14 mars (fol. 85 v°) ; — entre Jean de Lurs, hôte de la Bastide des Jourdans, et Émeric de Guerre, d'Aix, 21 mars (fol. 92) ; — entre messire Honoré Abeille, « prieur de Saint-Jacques-de-Serrières et Gaudichard au lieu d'Aygalaye », et messire Alexandre Mathieu, prieur de Revest-des-Brousses, 31 mars (fol. 110 v°). — Réception en l'office de notaire royal de Sisteron, pour M° Jean-Jacques Resplendin et M° Claude Mison, 26 avril (fol. 122). — Causes civiles : pour Guillaume de Bolliers, 2 mai (fol. 136) ; — « dom Jacques Eyriès, moyne du prieuré de Thèze, demandeur en payement d'aliments et pention, contre Jean d'Astoin, rentier dudit prieuré », 10 mai (fol. 145) ; — M° Antoine Bandoli, docteur en droit, « demandeur aux fins d'estre inhibé à Pierre Bouton, serrurier, de forger avec du charbon de pierre... Sur les conclusions du procureur du Roi, le lieutenant en chef fait inhibition et défense audit Bouton de user de charbon de pierre

* Incomplet du folio 1 à 42.

à peine de 100 livres, pour l'intérest public, vu que l'infection dudit charbon pourrait causer de grandes maladies », 10 mai (fol. 145 v°); — pour Charles de Birague, « sequestre de la prévôté de Chardavon », 23 mai (fol. 160); — pour F. Jean Brotin, bailli de Manosque, 23 mai (fol. 162); — pour Pierre Aprilis, écuyer, conseigneur de « Sigoier », 23 mai (fol. 162 v°). — Ordonnance, à la requête des consuls de Forcalquier, enjoignant à M° Antoine Galice, ancien viguier, « de se présenter dans 8 jours, en personne, pour venir rendre son syndicat et assister aux querelles et plaintes qui seront faites contre luy », 2 juin (fol. 174). — Causes civiles : pour Barthélemy Ferre, « de la veyrière de Valsaintes », 2 juin (fol. 174 v°); — « Antoine de Barras, Jehan du Pont et Pierre de Sazo, coseigneurs de Goult », 3 juin (fol. 185 v°); — pour Antoine de Baratier, coseigneur de Vaumeilh, « rentier des droits seigneuriaux de Vitrolles et sa vallée », 23 juin (fol. 197); — pour M° Balthasar Boniface, docteur en droit, procureur du Roi au siège de Forcalquier, 7 juillet (fol. 213). — Cause criminelle, contre Esperit Bellonet, « blanchier », et André Hugon, cordonnier, « querellés en crime d'hérésie et de lèze-majesté divine », 28 juillet (fol. 225 v°). — Causes civiles: pour « messire Antoine Galhard, escuyer de Bellaffaire, chanoine de Gap, recteur de la chapellenie fondée sous le titre des Raisins dans l'église paroissiale de Valernes », 2 août (fol. 227); — pour Louis Gombert, seigneur de Dromon, 4 août (fol. 239); — pour « Aubert Galhard, écuyer, conseigneur de Bellaffaire, gouverneur des lieux et places de la vicomté de Valernes », 9 septembre (fol. 276); — Bertrand Seignier, seigneur de Piousin, contre Gaspard de Glandevès, seigneur de Faucon et de Peyruis, au sujet « de la dérivation et conduite de certaine fontaine prise au terroir dudit Piousin et conduite au château seigneurial de Peyruis », 3 octobre (fol. 309); — pour « damoiselle Marguerite de Pontevès, dame de Monfort, fille et héritière de feu damoiselle Honorée de Glandevez, dame de Bargême, fille de feu Baptistine de Forbin, femme à feu Raymond de Glandevez, seigneur de Faucon », 13 octobre (fol. 321); — pour « Jean de Forcalquier, dit de Brancas, seigneur de Céreste », 25 octobre (fol. 340); — pour messire Elzias de Noue, vicaire de Saint-Vincent, « pour le regard de la dismerie des agneaulx », 27 octobre (fol. 348); — « messire Jehan de Laurens, docteur en droit, recteur du collège Saint-Martial d'Avignon, prieur de Notre-Dame des Aumades ou de Caseneuve, demandeur en manutention dudit prieuré », 3 novembre (fol. 359). — Réception de M° Mary Borgarel en l'office de notaire royal d'Apt, vacant par le décès de M° Antoine Mangon, 17 novembre (fol. 372). — Causes civiles: pour Antoine de Vallavoire, seigneur dudit lieu et en partie de Volx, 20 novembre (fol. 385 v°); — pour messire Louis d'Arcussia, chanoine de l'église Saint-Mary de Forcalquier, « et prébendé en la prébende de Niozelles », 20 novembre (fol. 386 v°); — pour messire Jean Bojarel, recteur de la chapellenie N.-D. de de Valerne, 15 décembre (fol. 410 v°); — pour M° Etienne Verdet, avocat, messire Claude Amalric, chanoine et les autres héritiers de feu messire François Descossio, chanoine de Forcalquier, 19 décembre (fol. 414); — pour Gaspard Tornatoris, seigneur de Fontienne, 22 décembre (fol. 425 v°), etc.

B. 1509. (Cahiers*.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1559, juillet-novembre. — Livre des audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles : pour M° Pierre Bérenguier, docteur ès droits, sieur de Baudument, 7 août (fol. 9 v°); — pour M° François Pasquier, avocat, « demandeur pour avoir satisfaction de vacations et travaux contre Gaspard de Rame, seigneur du Pohet », 8 septembre (fol. 46); — pour messire Jean Bernard, prévôt de l'église cathédrale d'Apt, 11 septembre (fol. 48); — pour « Claude Corriolis, écuyer, seigneur de la Bastide des Jourdans et de Limaye, héritier universel de feu Jean Corriolis, héritier donataire universel de Gaspard d'Astouaud, héritier médiat de Georges d'Astouaud », 15 septembre (fol. 51 v°); — M° Louis Aymaris, notaire royal de Viens, et messire Arnaud du Canton, archidiacre d'Apt, 18 septembre (fol. 57); — pour messire Raphaël Gerbier, « chanoyne religieux de Cruis », 12 octobre (fol. 79); — pour Antoine de Simiane, écuyer, de Manosque, « homme d'armes de la compagnie de Mgr le comte de Tende », 19 octobre (fol. 87 v°); — pour M° Jacques Jussi, avocat au siège de Forcalquier, 3 novembre (fol. 102); — M° Nicolas Gadret, notaire royal d'Apt, contre M° Jean Grossi, juge royal de ladite ville, 6 novembre (fol. 105); — pour messire Georges Jaubert, prêtre, « recteur de la chapellenie de Sainte

* Fragments incomplets de registre.

Catherine, fondée en l'église de Claret », 9 novembre (fol. 108); — pour Mᵉ Melchion Berluc, docteur en droit, assesseur aux submissions du siège de Forcalquier », 16 novembre (fol. 116); — pour Mᵉ Baudoin Feautrier, notaire de Lurs, 20 novembre (fol. 123 vᵒ); — « damoiselle Hélye de Bone contre Louis Boys, écuyer, de Sisteron », 20 novembre (fol. 125); — messire Jean Mitard, chanoine de Forcalquier, contre Mᵉ Honoré Saffalin, docteur en droit, avocat du Roi audit siège, seigneur de Vachères et de Lincel, 23 novembre (fol. 126), etc.

B. 1510. (Registre.) — In-folio. 184 feuillets, papier.

1560-1561. — Livre des audiences. — « Pleyderies » : — pour Mᵉ Simon Robert, notaire royal de Sisteron, « procureur juridictionnel de la vicomté de Valernes », 25 janvier 1560 (fol. 7); — pour Borrillon, garde terre du lieu d'Aureffrede, terroir de Gréoulx, 15 février (fol. 14 vᵒ); — pour François de Lavernie, écuyer, et mari de damoiselle Françoise Sirvande, de Sisteron, 21 mars (fol. 27); — pour Balthasar Gérente, seigneur de Sénas, et coseigneur de Buoux, 11 juillet (fol. 34); — pour « le chastellain de Vitrolles », 11 juillet (fol. 45); — pour Balthasar Buxi, écuyer, de Sisteron, « demandeur en payement de 200 escus », contre Louis Desdier, écuyer, « frère et héritier de feu Jean Desdier, dudit Sisteron », 18 juillet (fol. 56); — pour la communauté de Pierrevert appelant « des cryées annuelles faites par le seigneur dudit lieu le jour de saint Patrice », 29 août (fol. 65); — Pons de Turriers, demandeur en payement « de certain blé vendu à la communauté d'Esparron à raison de 12 florins la charge, mesure de Turriers, et à raison de 16 florins la charge, mesure de Sisteron », 9 janvier 1561 (fol. 91 vᵒ); — Elzias Aymon, « arbalestrier », Pierre Dalmas, menuisier et Elzias Raspaud, « prisonniers ès prisons royaux d'Apt, demandeurs en satisfaction de despens et intérêts contre Mᵉ Jacques de Bosco, greffier dudit siège » 4 février, (fol. 99 vᵒ); — messire « Émery de Rochechoard, évêque de Sisteron, demandeur en désemparation » du moulin du Revest-en-Fangat, contre les syndics et communauté dudit lieu, 17 mars (fol 112); — pour la communauté de Mane au sujet de la « reconnaissance des propriétés données en emphitéose », 1ᵉʳ juin (fol. 133); — pour Jean de Benaud, « seigneur de Bouret », 7 juillet (fol. 143); — Mᵉ Antoine Pons, notaire royal de Turriers, contre messire Jean Pons, prêtre dudit lieu, 11 août (fol. 149); — pour Joachim Raynaud, « homme d'armes de M. le prince de Salernes », 22 octobre (fol. 182 vᵒ), etc.

B. 1511. (Registre*.) — In-folio, 222 feuillets, papier.

1560. — Livre des audiences des lieutenants du sénéchal. — « Ordonnances et appointements » : pour messire Antoine Guichard, chanoine d'Apt, 4 janvier (fol. 5 vᵒ); — pour F. Claude de Glandevez, commandeur de Puimoisson, « fermier des droits seigneuriaux du bailliage de Manosque », 8 janvier (fol. 7); — pour dame « Hélionne de Bolliers, dame du Poët et Mison, 15 janvier (fol. 16); — pour Mᵉ Denis Michel, notaire royal de Banon, 8 février (fol. 39); — pour messire Antoine Talon, « prévost de Banon et prieur de Montsalier », 19 février (fol. 51 vᵒ); — pour Mᵉ Gabriel Augier, procureur au parlement de Provence, 26 mars (fol. 78); — pour « damoiselle Anne Conti, dame de Pierrevert », 9 mai (fol. 88 vᵒ); — pour messire Antoine Garcin, prêtre et curé de Caseneuve, « recteur de la chapellenie Sainte-Marie-Magdeleine, Sainte-Brigitte et Saint-Antoine, fondée dans l'église cathédrale d'Apt », 26 mai (fol. 95); — pour Claude de Clermont, « baron de Monteyson, coseigneur de Saint-Vincent, chevalier du Roi » 6 juin (fol. 99); — pour messire André Gayde, « clerc bénéficié de l'église cathédrale de Sisteron », 20 juin (fol. 108 vᵒ); — damoiselle « Isabeau de Reillanne, dame en partie de Sainte-Croix-à-Lauze, querellant en voies de faict, violence et injures contre Georges Calve, écuyer, de Reillanne », 15 juillet (fol. 123 vᵒ); — pour Mᵉ Antoine Boqui, « maistre des escolles de la cité d'Apt », 2 août (fol. 142 vᵒ); — pour Marguerite de Capris, de Sigonce, 22 août (fol. 155); — pour messire Hugues Chabassu, prêtre, d'Aix, 23 septembre (fol. 176); — pour Mᵉ Jacques Jussi, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, 3 octobre (fol. 183 vᵒ); — pour messire Marc Arnaud, chanoine de Saint-Mary, « prébendé en la prébende de Limans », 14 octobre (fol. 189); — pour Mᵉ Jean Tornatoris, juge de Gigors et Antoine Isnard, juge dudit lieu, 21 octobre (fol. 194 vᵒ); — pour Louise Gombert, femme de Mᵉ Geor-

* Mauvais état, incomplet.

ges Robaud, notaire de Sisteron, 7 novembre (fol. 206); — pour Jean de Fauris, docteur en droit, avocat au parlement, 2 décembre (fol. 217 v°), etc.

B. 1512. (Registre.) — In-folio, 301 feuillets, papier.

1561. — Livre des audiences des lieutenants du sénéchal. — « Ordonnances et appointements faicts en jugement » : pour Mᵉ Pierre Grossi, notaire de Mane, 13 janvier (fol. 7); — pour damoiselle Marguerite de Bouliers, fille et héritière de feu Laurens, seigneur de Saint-Étienne, 30 janvier (fol. 24 v°); — pour messire Antoine de Reillanne, prieur de Notre-Dame d'Ardenne à Saint-Michel, 4 février (fol. 27); — « puissant seigneur Antoine d'Oraison, viscomte de Cadenet, héritier à feu damoiselle Beraude de Glandevez, son ayeule maternelle, contre Guiot de Glandevez, fils et héritier de feu Hélion, seigneur de Gréoulx », 6 février (fol. 32 v°); — pour Mᵉ André Codur, « recepveur pour le Roy des décimes de l'évêché de Sisteron et Digne » 25 février (fol. 45); — messire André Nicolai, docteur en droits auditeur de la cité d'Avignon, prieur du prieuré de Saint-Pierre à Simiane, demandeur en réintégrande dudit prieuré contre messire Serve Pellicier, prêtre », 3 mars (fol. 55);— pour Mᵉ Simon de la Feaugière, viguier d'Apt, 27 mars (fol. 69); — pour Gabriel de Pontevès, écuyer, seigneur de Buoux, 14 avril (fol. 75); — pour messire Denis Fabre, « recteur de la chapellenie de Notre-Dame du Temple, fondée en l'église de la Brillanne », 8 mai (fol. 93); — pour messire Nicolas Marossier, prieur de Séderon, 29 mai (fol. 104); — pour « Monsieur maître Baptiste Perrochet, docteur en droit, lieutenant du sénéchal de Provence au siège de Forcalquier », 6 juin (fol. 114); — pour « les sindics de la communauté de Mane, seigneurs du terroir et juridiction de Châteauneuf-de-Laye », 12 juin (fol. 119); — Jean de Montauban, seigneur de Saint-André, contre Honoré de Justas, écuyer, de Châteaufort, 23 juin (fol. 129); — pour damoiselle Honorade de Pontevès, dame de Rousset, 24 juillet (fol. 153 v°); — contre Michel Vésian, « détenu aux prisons du Roi comme notoirement et publiquement tenu pour suspect, fauteur et sectateur de la nouvelle religion », 11 août (fol. 171); — pour messire Nicolas Émery, prévôt de l'église de Sisteron, 4 septembre (fol. 192 v°); — pour Jean et Jérôme de Capris, de Mison, 30 septembre (fol. 213); — pour Constans de Faulcon, lieutenant du juge de Viens, 6 octobre (fol. 221); — pour messire François de Dignoscio, prieur du prieuré de Saint-Promasse, 6 octobre (fol. 221 v°); — pour « messire François d'Agoult, seigneur de Sault et d'Ayguelaye », 30 octobre (fol. 249); — pour Mᵉ Foulque Eyssautier, docteur en droit, avocat à Sisteron, 28 novembre (fol. 267); — pour messire Rostaing Poignet, prêtre, de Manosque, 18 décembre (fol. 291); — pour messire Alexandre Mathieu, « protonotaire apostolique, du Revest-des-Brousses », 22 décembre (fol. 294), etc.

B. 1513. (Cahiers*.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1563, mai-décembre. — Livre des audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles : Guilhem Isoard, coseigneur de Roumoules, demandeur en partage des biens de feu Louis, son père, 17 mai (fol. 5). — messire Jacques Nicoti, « religieux et sacristain de Cruis », demandeur en paiement de lods et reconnaissances contre messire Pancrace Goulmaud, prêtre, de Forcalquier, 17 mai (fol. 5); — messire Claude de Demandolx, « protonotaire, prieur de Saint-Pierre de Reillanne », demandeur en maintenue dudit prieuré contre messire Nicolas Cherpin, prêtre dudit Reillanne, 1ᵉʳ juillet (fol. 8); — la communauté de Mane demande « à estre restablie et réintégrée dans l'entière dérivation des eaux conduites et menées par les fossés des moulins », 1ᵉʳ juillet (fol. 8 v°); — pour messire Bernard Agard, prieur de Reillanne, 12 juillet (fol. 14); — pour damoiselle Catherine de Coderco, 23 juillet (fol. 22 v°); — « M. l'advocat du Roy, demandeur en exécution de l'édit du Roy touchant l'évaluation du temporel, contre le commandeur de Manosque et les tenant biens temporels dudit bénéfice aux lieux de la Brillanne, Villeneuve, Volx, Pierrevert, Sainte-Tulle, Dauphin et Saint-Mayme », 2 août (fol. 26). — pour damoiselle Anne de Furon, veuve de Jean Clémentis, de Manosque, 5 août (fol. 30); — Guillaume Alaignier, « geôlier des prisons royaux de Forcalquier, demandeur en paiement de la garde par lui faicte des prisonniers », 12 août (fol. 35); — messire Jean Challançon, « vicaire et curé de l'église paroissiale de Mison », contre messire Gabriel Garret, « prieur dudit lieu », 19 août (fol. 41 v°); — pour damoiselle « Allyenor » de Sébastiane, veuve de Jullien Failhet, d'Apt, 15 novembre (fol. 47); — pour

* Fragments de registre incomplets et en mauvais état.

messire Joseph Blayn, prieur de Notre-Dame d'Ardenne, 18 novembre (fol. 49); — pour damoiselle Lucie de Castelle, « mère et tuteresse des enfants d'Elzias Bot, écuyer, sieur de Saignon » 22 novembre (fol. 52 v°). — Ordonnances prescrivant la mise aux enchères : « des tènements de terres, près, et yère du prieuré de Saint-Mayme, valant de revenu 4 charges de blé », 27 novembre (fol. 56); — « de la stance de 7 charges de semence, valant de revenu 3 charges et 1/2 de blé » appartenant au prieuré de la Coste, 7 décembre (fol. 60). — Causes civiles : « Pierre Bon, chevalier, baron de Montauban et de Mévouillon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy », demande la mise en vente de la seigneurie de Joucas contre F. Hector Boyer, religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur dudit Joucas, 13 décembre (fol. 64 v°); — pour messire Balthasar de Bolliers, « protonotaire, prieur de Saint-Michel », ... décembre (fol. 69), etc.

B. 1514. (Registre*.) — In-quarto, 160 feuillets, papier.

1564. — « Registre de appointements rendus sur la restitution des biens meubles et autres « en faveur de : M. Augustin Magnan, « juge royal et ordinaire de Forcalquier », 5 juillet, (fol. 54) ; — messire Claude Jassaud, recteur de la chapellenie Saint-André, fondée en l'église de Saint-Sauveur de Manosque, 25 juillet (fol. 62 v°) ; — M° Jean Laydet, docteur en droit et avocat à Sisteron, 14 août (fol. 73 v°) ; — M° Jean Bellonet, procureur au siège de Forcalquier, 29 août (fol. 88); — M° Claude Parisi, procureur du Roi au siège de Forcalquier, 31 août (fol. 90). — damoiselle Marguerite de Margallan, de Sisteron, 15 septembre (fol. 97); — André de Magnan, écuyer, de Lurs, 22 septembre (fol. 106 v°) ; — M° Mathelin de Tillia, 5 octobre (fol. 112): — « Symon » Robert, notaire royal de Sisteron, contre « Jean Dize », écuyer, de Vaumeil, 26 octobre (fol. 117) ; — « Blaise et Pierre de la Sablière, père et fils, de Séderon » 9 novembre (fol. 123); — M° Michel Eyssautier, docteur en droit, juge royal de Sisteron, 14 décembre (fol. 147 v°), etc.

B. 1515. (Registre.) — In-folio, 490 feuillets, papier.

1565. — Audiences du sénéchal. — « Registre des causes civiles ». — Réceptions : de M° Elzias Raspaud en l'office de viguier de la ville d'Apt, 4 janvier (fol. 1) ; — de M° Guillaume du Villar, de Bayons, en l'office de notaire royal de la Motte, 8 janvier (fol. 6) ; — de M° Georges Falque en l'office de notaire royal de Valernes, 9 janvier (fol. 9). — Causes civiles: pour Jean de Montauban, sieur de Saint-André, de Curbans et de Melve, 15 janvier (fol. 13) ; — pour messire Antoine d'Oraison, prieur de Saint-Michel, 26 janvier (fol. 24 v°). — « Défaut civil et criminel pour ceux de la religion réformée de la Motte-du-Caire, querellant en cas d'homicide, sacagements et aultres excès », contre divers habitants dudit lieu, 1er février (fol. 31). — Cause civile, pour Bertrand Bermond, coseigneur de Malcor, 8 février (fol. 40 v°). — Défaut criminel contre messire Guillaume Allard, prêtre de la Motte, « querellé en congrégation illicite sans chef de justice », 19 février (fol. 54 v°). — Causes civiles : pour « messire Jean-Baptiste de Caponibus, protonotaire du Saint-Siège apostolique, prieur et seigneur spirituel et temporel de Gigors », 22 février (fol. 57 v°) ; — pour Jean Maurice, « receveur des décimes du diocèse de Sisteron », contre Barthélemy Maria, juge de Cruis, 26 février (fol. 62 v°); — pour messire Bénédict de Bonnajuti, abbé de Valsainte, 26 février (fol. 65 v°) ; — M° Claude de Posillis, avocat au siège de Forcalquier, « demandeur en restitution d'un manteau à luy prins, au temps des troubles », 12 mars (fol. 84) ; — M° Baptiste Perrochet, « lieutenant général au siège de Forcalquier, demandeur en restitution d'une porte doublée de piboule, clouée de gros clous avec sa serrure et paumelle », 12 mars (fol. 85); — messire Claude Giraud, sacristain de l'église Saint-Mary, contre « sire Antoine Mosquin, recteur de l'hôtel-Dieu de Forcalquier », 22 mars (fol. 98). — Ordonnance portant permission en faveur des habitants de Viens « de jouyr et user des foyres du 6 mai et du 23 novembre et d'un marché toutes les semaines le jour de mercredy, obtenus et establis par lettres patentes », 26 mars (fol. 102 v°). — Causes civiles: pour Esprit Vitalis, seigneur de Monfort, 29 mars (fol. 111 v°) ; — pour damoiselle Françoise de Glandevez, dame de Corbières, et damoiselle Melchionne de la Croix, sa fille, héritière universelle de Jean de Lacroix, 2 avril (fol. 116 v°); — Gilles Feuillet, « moyne lay de l'abbaye de Valsainte, requiert luy être tauxé vivres, vêtements et autres choses nécessaires » contre l'abbé et les « correntiers

* Incomplet du folio 1 à 51.

de ladite abbaye », 9 avril (fol. 123); — pour « noble Balthasar Plance, écuyer, de Riez, 30 avril (fol. 139); — François de Guillon, écuyer, sieur d'Allons et damoiselle Marthe de Trimond, mariés, contre Gaucher Mathieu, coseigneur du Revest, et Gaspard, son fils, héritier de Marguerite de Castillon, sa mère, 4 mai (fol. 158); — pour Catherine de Pierrefeu, 24 mai (fol. 182 v°); — pour Jean de Meyran, écuyer, seigneur de Vachères, 4 juin (fol. 202 v°); — Barnabé d'Arnaud, juge de la ville de Manosque, « détenu aux prisons depuis 30 jours, demandeur en vuidange de son procès, heu esgard à sa longue et étroite détention et qualité de sa personne » 8 juin (fol. 206). — Ordonnances : portant réception de noble Christol Camot, écuyer, de Cavaillon, en l'office de viguier de Forcalquier, 22 juin (fol. 227); — condamnant M° Antoine de Colla, avocat au parlement, à payer à l'évêque de Sisteron, « annuellement et perpétuellement, la somme de 72 florins pour la rente de la place de la Magdeleine », 28 juin (fol. 243 v°). — Causes civiles : pour Georges de Mévolhon, écuyer, coseigneur de Saint-Vincent, 16 juillet (fol. 265 v°); — pour Elzias de Rochas, seigneur d'Aiglun, 23 juillet (fol. 285). — Rapport d'expert sur la liquidation des fruits et rentes de la juridiction et terroir du lieu inhabité de la « Magdaleine » (terroir du Revest-des-Brousses), 31 juillet (fol. 287). — Causes civiles : pour Elzias du Puget, écuyer, seigneur de Chanolles, 16 août (fol. 310); — pour « Cayus du Virailh, seigneur de Vallée, valet de chambre du Roi, notre sire », 27 août (fol. 324 v°); — pour messire Jean de Glandevez, « protonotaire », vicaire d'Oraison, 10 septembre (fol. 352 v°); — damoiselle Catherine Mareschal, contre Pierre de Mareschal, écuyer, de Lincel, fils et héritier de feu Antoine, coseigneur de Saint-Martin, 1er octobre (fol. 379); — pour « révérend seigneur messire Baptiste de Simiane, évêque d'Apt », 5 octobre (fol. 383 v°); — pour damoiselle Jeanne de Matheaud, dame de Pierrerue, fille et héritière de feu Jean Matheaud, 8 octobre (fol. 388 v°); — pour « Frère Antoine de Thézan, commandeur d'Avignon, seigneur de Lardiers, des Omergues, de l'Hospitalet », 19 octobre (fol. 400 v°). — Réception de noble Elzias Berluc, écuyer en l'office de viguier de Forcalquier, 30 octobre (fol. 416). — Causes civiles : pour Honoré de Castellane, seigneur de Saint-Jurs, 8 novembre (fol. 427 v°); — F. Antoine du Pont, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et damoiselles Anne, Jeanmette, Jeanne et Louise du Pont, contre « Mr messire Bertrand-Roman, prévôt de Glandèves, seigneur d'Agoult, conseiller du Roy », 22 novembre (fol. 449 v°); — pour « damoiselle Ysabeau de Reillanne contre les consuls et université de Reillane, seigneurs indivis du lieu du Bourguet » 26 novembre (fol. 451 v°). — Entérinement des « lettres de rémission, grâce et pardon obtenues du Roy par noble Claude Bernard, écuyer, de Bellaffaire », 7 décembre (fol. 463 v°). — Ordonnance prescrivant la recherche de divers « papiers et informations prins du temps des troubles derniers en l'année 1562 et du temps que la ville de Sisteron fut saccagée »..., décembre (fol. 477 v°), etc.

B. 1516. (Registre.) — In-folio, 633 feuillets, papier.

1566. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Registre des appoinctements ». — Causes civiles : pour damoiselle Yolande de Bouquet, de Manosque, 3 janvier (fol. 7 v°); — pour M° Jean Rayne, « greffier de la cour ordinaire » de Forcalquier, 18 janvier (fol. 23); — pour « noble Pons Tamisier, rentier de Sault, 7 février (fol. 46 v°); — pour messire Pierre Gaide, chanoine de Sisteron, 4 mars (fol. 72); — par Audoyn de Glandevez, seigneur de Gréoulx, écuyer, et « Anthonette » de Glandevez, fille et héritière de Guiot de Glandevez, 21 mars (fol. 97); — pour M° Jean Dorgon, docteur en médecine, coseigneur de Puymichel, 26 avril (fol. 132 v°); — pour M° Gaspard Loque, notaire royal de Manosque, 10 mai (fol. 162 v°); — pour Mr Antoine Milonis, avocat en parlement, 16 mai (fol. 172); — pour « François de Bremond, sieur de Rosset, gentilhomme ordinaire et maistre d'hostel de la maison du prince de Condé, père et administrateur des biens de damoiselle Honorade et Lucrèce de Brémond, héritières de damoiselle Honorade de Pontevès », 20 mai (fol. 188); — pour Jean de Boras, écuyer, de Goult, 30 mai (fol. 206); — pour messire Gaspard Arnesi, chanoine de l'église de Riez et prieur de Taillas, 14 juin (fol. 220 v°); — pour noble Elzias Bot, seigneur d'Auribel, 20 juin (fol. 234); — pour Louis de Castillon, seigneur de Cucuron, 25 juin (fol. 242); — pour Sibille de Glandevez, femme de noble César de Vincens de Brante, 1er juillet (fol. 253 v°); — messire Balthasar Carle, prêtre et curé de l'église et vicairie de Valerne contre messire Guillaume de Laval, « prieur prétendu de Valerne, et dame Louise de Boliers, abbesse du monastère Sainte-Claire de Sisteron », 8 juillet (fol. 261 v°); — « Révérend

seigneur F. François de Moreton contre R. Frère François de Goson, bailli de Manosque », 11 juillet (fol. 270) ; — « Me Ambroise de Bésieux, avocat au parlement, jadis juge de Manosque, demandeur en payement de 12 escus et 2 charges d'annone pour les esmoluments de sa judicature », 23 juillet (fol. 286); — pour Messire François Coderc, « prieur de Gigors, Bellaffaire, Turriers et Faucon », 29 juillet (fol. 294); — Elzias de Ladventure contre Messire Mathurin Arnaud, prieur de Dauphin, Esprit Laugier, seigneur de Porchères et autres créanciers de l'héritage d'Antoine de Ladventure, 2 août (fol. 316). — Cause criminelle contre Me Elzias Baudin, notaire de Saint-Michel, « querellé en blasphêmes et reniements du nom de Dieu », par Antoine de Sébastiane, coseigneur de Porchères, 12 août (fol. 332 v°). — Causes civiles : Jean Roux Targue, seigneur de Gignac, « demandeur pour accepter l'héritage de feu Pierre Targue par bénéfice d'inventaire », contre Sauveur Donnadey, « de la cité de Venise, » Pierre Roux, seigneur d'Aurons et de Lamanon, damoiselle Claude d'Ardailhon, d'Orange, Pierre Targue, sieur de Redortiers, damoiselle « Phelippe » d'Ardailhon, veuve de Pierre Targue, et autres ayant droit audit héritage, 16 août (fol. 351); — « Christol Camot, fils d'autre Christol, écuyer de Cavaillon, viguier de Forcalquier pour l'espace de 3 ans », demandeur « à vaquer audit office » à la place de son père, malade, « suivant les lettres de lieutenance qui qui lui ont été données par le comte de Tende... le procureur du Roi, sur la protestation du sieur Elzias Berluc, « pourvu audit estat en empêchement dudit Christol Camot, viguier en chef », s'oppose à la réception dudit requérant, qui est fort jeune et inexpérimenté », et le lieutenant en chef ordonne que les « remontrances du procureur du Roi et les protestations du sieur de Berluc seront envoyées au gouverneur de Provence », 5 septembre (fol. 398) ; — pour Poncet et Raymond de *Blanchis*, de Forcalquier, 12 septembre (fol. 426); — Antoine Druzian, « défendeur en reddition de comptes, contre les sindics de Sigoyer-Malpoil », 19 septembre (fol. 441); — Antoine Provensal, écuyer, d'Apt, contre Claude Allard, seigneur d'Auribeau, 30 septembre (fol. 467); — Louis Rodulph, « seigneur de Saint-Paullet en Languedoc », contre Catherine de la Porta, de Lyon, 3 octobre (fol. 470); — Georges de Mascon, écuyer de Pertuis, contre Ollivier du Virail, de Sisteron, 17 octobre (fol. 493), — pour Anselme Blachet, écuyer, seigneur de Quinson, 31 octobre (fol. 528); — pour « Me Jean de Montfort, notaire royal et coseigneur des Mées », 7 novembre (fol. 541); — pour Claude de Bolliers, seigneur du Trouilhas et de Rousset, 21 novembre (fol. 561 v°); — Frère Jacques Mongeot, religieux du couvent des frères mineurs de Forcalquier, demandeur « pour avoir satisfaction pour 6 mois qu'il avait presché en l'église de ladite ville, à raison de 6 escus par mois y comprins son vivre », 26 novembre (fol. 576 v°) ; — pour messire Gaspard Molland, prêtre bénéficier de Forcalquier, 5 décembre (fol. 603 v°) ; — pour Michel de Châteauneuf de Sisteron, 19 décembre (fol. 621 v°), etc.

B. 1517. (Cahiers*.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1567, janvier-avril. — Livre des audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles : pour Philibert de Lévys, comte de Ventadour, seigneur de Saint-Martin de Castillon, 23 janvier (fol. 9 v°); — pour Me Claude Johannis, « notaire et tabellion royal de Lurs », 30 janvier (fol. 21 v°). — Ordonnance autorisant l'entérinement « des lettres royaulx contenant grâce, rémission et pardon à cause de l'honneur de feu Antoine Meullon, de Forcalquier », 4 février (fol. 32); — Causes civiles : pour Guillaume Bontoux, « religieux du couvent de Saint François de Sisteron ». 4 février (fol. 39); — pour messire Jean Bernard, prévôt de l'église d'Apt, 6 février (fol. 44). — Réception de noble Elzias Berluc en l'office de viguier de Forcalquier « suivant les lettres patentes du Roi portant continuation dudit office pour 3 ans », 6 mars (fol. 63). — Protestation de Me Antoine Bandoly avocat, « comme l'un des habitants de Forcalquier », contre le procès intenté par la communauté à l'occasion de la réception de Me Pierre David en l'office de lieutenant particulier, procès pour lequel il a été « despendu par la ville 4 ou 500 escus »... et aussi contre le procès qu'on veut faire à présent contre M. de Berluc, viguier, « au grand dommage des habitants », 4 mars (fol. 64 v°). — Causes

* Fragments de registre incomplets.

civiles : pour François de Bolliers, vicomte de Reillanne, seigneur de Mane, cessionnaire et « ayant droit de messire Jehan-Louis-Nicolas de Bolliers, vicomte de Demonte, de Val-Santal et de Saint-Mayme et Dauphin », 10 mars (fol. 73); — pour François de Gombert, seigneur de Verdaches, 20 mars (fol. 98); — pour messire Isnard Besson, recteur des chapellenies fondées dans l'église Saint-Mary de Forcalquier, sous le titre de N.-D. par Jacques Cornuti et Jean Laugier, 7 avril (fol. 105 v°), etc.

B. 1518. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1568. — Livre des audiences des lieutenants du sénéchal. — Réception, en qualité « de procureurs au siège de Forcalquier, de Mes Jean Girard, François Astier, Antoine Terrailhon, Claude Cherpin, praticien, « attendu que plusieurs des procureurs, au nombre de huit ou neuf, se sont absentés ces troubles derniers, estant de la religion et rebelles à sa Majesté », 5 janvier (fol. 2 v°). — Nomination de Me Antoine Thome, procureur, en qualité de curateur de noble Audibert Magnan, « absent du pays pour le faict des troubles et de la nouvelle religion », 13 février (fol. 18). — Causes civiles : pour « messire Bertrand Raimbaud de Simiane, baron de Gordes, chevalier de l'Ordre du Roy », 11 mars (fol. 30 v°) ; — pour Me Mathurin de Tillia, docteur en droit, de Manosque, 29 mars (fol. 39); — pour Me Restitut Nicolas, lieutenant du juge de Volonne, 5 avril (fol. 45) ; — pour Me Jean Mavoise « recepveur des droits de rachat du domaine de l'église an diocèse de Sisteron », 13 mai (fol. 59) ; — pour « capitaine Eymar de Cuers », 24 mai (fol. 66) ; — pour Me Jean Garnier, receveur des dîmes du diocèse de Sisteron, 14 juin (fol. 83) ; — pour Me Mary Bourgarel, notaire royal d'Apt, 28 juin (fol. 97). — Réception de « capitaine Pierre Rabier, de Saint-Maximin, en l'office de viguier de Sisteron », 8 juillet (fol. 101 v°). — Causes civiles : « dom Michel d'Eyrolles, « demandeur à être maintenu en la possession de la sacristie de Ganagobie », 27 juillet (fol. 116) ; — pour noble Antoine de Montfort, écuyer, des Mées, « fermier du prieuré d'Augès dépendant de la sacristie de Ganagobie », 23 août (fol. 137 v°) ; — pour damoiselle Isabeau de Reillanne, dame de Sainte-Croix-à-Lauze, 30 août (fol. 144 v°); — pour messire Aymar Delers, prieur de Viens, « moyne de Cluny », 2 septembre (fol. 150 v°). — Provision de curateur à Georges Volland, de Reillanne, « absent pour le faict de la prétendue religion », 9 septembre fol. 155). — Causes civiles : pour « Monsieur Me Balthazar de Bécarys, conseiller du Roi en la Cour des Comptes et Aydes de la cité d'Aix », 20 septembre (fol. 167) ; — pour messire Antoine Laurent, archidiacre d'Avignon 23 septembre (fol. 173 v°) ; — pour Antoine de Sainte-Marie, de Mane, 19 octobre (fol. 187). — Ordonnance contre Mes Balthasar Boniface et Augustin Magnan, avocats, et Me Claude *Parisii* jadis procureur du Roi, « querellés en contravention aux édits de S. M. et autres excès », portant « qu'ils seront prins au corps », 21 octobre (fol. 190 v°). — Causes civiles : messire Thomas Seignoret, bénéficier en l'église d'Apt, prieur de Notre-Dame de La Coste, demandeur à être maintenu dans ledit prieuré, contre Barthélemy Brotin, prêtre de Gap, 12 novembre (fol. 201); — pour Me Étienne Bollenier, notaire et ancien juge de Céreste, 7 décembre (fol. 226 v°) ; — par Me Louis Gallice, « baille » de Saint-Étienne 13 décembre (fol. 231). — Cause criminelle contre Me Augier Mottet, docteur en droit, juge de Manosque, « debtenu à l'arrest » la requête du procureur juridictionnel de ladite ville, querellant en prétendues injures, verbales », 16 décembre (fol. 235 v°), etc.

B. 1519. (Registre*.) — In-folio, 279 feuillets, papier.

1569. — Livre des audiences des lieutenants du sénéchal. — « Appoinctements » : pour Me Mathurin Rebuffel, notaire royal de Viens, 3 janvier (fol. 3) ; — pour Nicolas de La Salle, d'Apt, 13 janvier (fol. 17) ; — noble Guillaume Laurens, fermier des droits seigneuriaux des Tourettes, contre Louis Siméonis, docteur et avocat », 18 janvier (fol. 21 v°) ; — noble Jean d'Aubaignan, de Villeneuve, 31 janvier (fol. 35 v°) ; — pour noble Thomas de Motet, écuyer, « cessionnaire de R. P. messire Claude de Pagues, abbé du monastère de Saint-André-les-Avignon », 4 février (fol. 43 v°);

* Incomplet, mauvais état.

166 v°); — pour messire Jean Arnaud, recteur de la chapellenie de Saint-Vincent, fondée dans l'église de Reynier, 13 juillet (fol. 188 v°). — Réception de Mᵉ Antoine Cabre, docteur en droit, avocat au parlement de Provence, en l'office de juge de Manosque, 23 juillet (fol. 195). — Causes civiles : pour « Melchion de Rochas, seigneur d'Aiglun, docteur en droit, conseiller du Roi et lieutenant général au siège de Forcalquier », 3 août (fol. 207 v°) ; — pour Mᵉ Antoine Parisi, avocat en parlement, 11 août (fol. 218 v°), etc.

B. 1521. (Cahier.*) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1571, janvier. — Livre des audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles : pour messire Gaspard *Episcopi*, prêtre de Lurs, 6 janvier (fol. 2 v°) ; — pour nobles Jacques et Pierre Garret, frères, seigneurs de Noyers, 8 janvier (fol. 11) ; — le couvent Saint-Dominique de Sisteron contre messire Pierre et Barthélemy Aprillis, coseigneurs de Sigoyer, 8 janvier (fol. 12) ; — Mᵉ Jean Colomby, apothicaire, contre messire Antoine Marron, chanoine de la cathédrale d'Apt, 16 janvier (fol. 29) ; — pour messire Benoît Laugier, recteur de la chapellenie fondée à Forcalquier « sous le titre de Bérenguière et Bernarde », 16 janvier (fol. 29 v°) ; — pour Mᵉ Barthélemy Morier, notaire royal de Bayons, 18 janvier (fol. 37 v°) ; — pour messire Louis Fléchon, prêtre, de Caseneuve, 23 janvier (fol. 42 v°), etc.

B. 1522. (Registre.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1572. — Audiences des lieutenants du sénéchal — « Appointements faicts au greffe des appellations » : pour Isnard Gauthier, docteur en droit, « juge ordinaire de Gap », 3 janvier (fol. 2) ; — pour Mᵉ Pierre Boniface, docteur en droit, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, 10 janvier (fol. 15 v°) ; — « messire Antoine Guérin, religieux de Saint-Victor-les-Marseille et prieur de Saint-Michel et de Notre-Dame de Beauvezer, au lieu de Céreste, demandeur en maintenue de possession dudit prieuré », contre messire Guilhem Caritat, « prêtre séculier, de Montjustin, 21 janvier (fol. 35 v°) ; — pour noble François Vollonne, « receveur pour le Roy au siège de Forcalquier », 24 janvier (fol. 43) : — pour Melchion Matheron, seigneur de la Pérusse et de Taillas, 4 février (fol. 58). — Ordonnance portant que « le procureur du Roy fera informer contre ceux qui auront tenu danses publiques dans la ville de Forcalquier et lieux du ressort », 14 février (fol. 82). — Causes civiles : pour frère Guillaume Bontoux, « religieux de Cluny et mantionné au lieu et prieuré de Thèze, demandeur pour estre maintenu à ladite place monacale et revenus d'icelle », contre messire Arthur Bernard, prieur de Thèze, 21 février (fol. 92 v°) ; — pour messire Michel Laurens, vicaire de l'église Saint-Sauveur de Manosque, 26 février (fol. 103) ; — pour Mᵉ Louis Michel, « fermier des sceaulx de première instance et submissions du siège de Forcalquier », 28 février (fol. 106 v°) ; — pour Mᵉ Ambroise de Bézieux, avocat en parlement, 3 mars (fol. 109) ; — pour « Frère Antoine Guibert, docteur en théologie, chanoine de Forcalquier, prébendé en la prébende de Brache », 6 mars (fol. 114) ; — « les sindics des notaires royaux de Forcalquier, demandeurs pour avoir inhibition, à peyne de faux, de ne contracter en ceste ville et son terroir », contre Mᵉ Jean de Coderco, « soi-disant notaire », 10 mars (fol. 119) ; — pour « messire Antoine Gombert, escuyer, seigneur de la Forest, prévost de l'église cathédrale de Sisteron », 17 mars (fol. 133) ; — pour Mᵉ Reynaud Tressemanes, seigneur de Chasteuil et Brunet, conseiller en la cour du parlement d'Aix, 27 mars (fol. 155) ; — pour capitaine Antoine de Beauchamp, écuyer, « homme d'armes de la compagnie de Mgr le comte de Tende », 27 mars (fol. 158) ; — pour « hault et puissant seigneur François-Louis d'Agoult, de Montauban de Vers et de Moulard, comte de Sault, baron de Grimaud », 17 avril (fol. 175) : — pour « Frère Guillaume André, religieux et gardien du couvent Saint-François, de Forcalquier », 24 avril (fol. 185) ; — pour Mᵉ Guillaume de Barrême, docteur en médecine, d'Apt, 2 mai (fol. 196) ; — l'économe du chapitre Saint-Mary, de Forcalquier, « demandeur en rafraichissement d'acte de pension de 28 florins », contre Espérit et Joseph Talon, 5 mai (fol. 199 v°) ; — pour noble Lambert de Rastelli, viguier de Forcalquier, 16 mai (fol. 214) ; — Claude de Clermont, « baron de Monteyson, Saint-Vincent et Malcor,

* Incomplet, très mauvais état.

contre Sperit du Bosquet, seigneur du Buysson, 22 mai (fol. 223 v°); — pour damoiselles Anne Roux et Marthe des Isnards, de Sigoyer, 9 juin (fol. 244 v°); — « l'économe de l'église réformée de Forcalquier », demandeur en paiement d'un legs de 51 florins contre les héritiers de Pierre Nielle, de Sainte-Tulle.... « le procureur desdits héritiers récuse le sieur lieutenant général, parce qu'il est le principal membre de la religion prétendue réformée », 16 juin (fol. 254); — pour messire Durand Gaultier, « chanoine régulier du monastère de l'abbaye de Cruis, prieur de la Tour-de-Bevons », 26 juin (fol. 266 v°). — Audiences de « Monseigneur Monsieur Jérôme d'Angenoust, sieur d'Anaux et de Rosiers, conseiller du Roi en sa cour du parlement de Paris, intendant à la justice de Provence, commissaire député par S. M. sur l'observation de l'édit de pacification, ayant tenu les assises au siège de Forcalquier », du 7 au 21 juillet. — Réceptions : de M° Antoine Roman en l'office de sergent royal d'Apt, 7 juillet (fol. 276); — de M° Jean Boyer, docteur en droit, de Marseille, en l'office de juge royal de Manosque, 8 juillet (fol. 281). — Causes civiles: pour F. Esperit de Vachières, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, 14 juillet (fol. 292); — pour Jean Archambaud, écuyer de Pertuis, 15 juillet (fol. 301); — M° Claude de Posilis, avocat, « demandeur pour avoir remboursement des folles passes pour raison des troubles », 15 juillet (fol. 305 v°); — pour noble Florette Andrieu, de Lurs, veuve de noble Reymond Ysoard, 17 juillet (fol. 308 v°); — Collin de la Combe, de Forcalquier, « demandeur en restitution d'une arquebuse à rouet et son garniment », 21 juillet (fol. 314 v°). — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Cause criminelle pour Melchion Thimaud, coseigneur de Reynier, « demandeur en réparation d'injures verbales contre Denis Bermond, baille pour la juridiction d'Antoine Abon, coseigneur dudit lieu », 24 juillet (fol. 318). — Causes civiles : pour « Autric de Vintimille », seigneur des Beaumettes, 31 juillet (fol, 328 v°); — pour noble Jean Pic, écuyer de la cité d'Aix, 11 août (fol. 343); — pour messire Barthélemy Bausset, prieur de Villeneuve, « prévost de Marseille », 21 août (fol. 356 v°). — Mises en possession d'offices de conseiller du Roi au siège de Forcalquier: en faveur de M° Gaspard Magnan, 26 août (fol. 369); — en faveur de M° Paul Brunet, docteur en droit, 1er septembre (fol. 376). — Causes civiles : M° Michel de Baudin, notaire royal de Saint-Michel, « demandeur d'entérinement de lettres royaux pour faire casser et rescinder certaine pache et promesse par lui faicte au contrat de mariage avee damoiselle Isabeau Laugier », 4 septembre (fol. 389 v°); — pour messire Mathieu Pistoris, chanoine de l'église de Viens, 22 septembre (fol. 407). — messire Jean Gombert, prieur de Sigonce et de Ganagobie, contre F. Joseph de Busy, religieux de Cluny, 30 septembre (fol. 421 v°); — noble Melchion Arnaud, coseigneur de Riez, contre damoiselle Jaumette de Ville, veuve de M° Jean Guiran, notaire de Brunet, 13 octobre (fol. 434); — pour Louis Gallice, « chevaucheur pour le Roy à la poste de Saint-Étienne », 27 octobre (fol. 453); — pour messire Pierre Gaide, chanoine de Sisteron, recteur de la chapellenie Saint Luc et des Innocents fondée dans l'église cathédrale de la dite ville, 30 octobre (fol. 458 v°). — Réception de M° Étienne Lambellot en l'office de notaire royal de Manosque, 10 novembre (fol. 473); — Cause civile pour M° Hugon Chapputel, procureur juridictionnel de Saint-Étienne, 17 novembre (fol. 485 v°). — Mise en possession de « l'estat et office de viguier de Forcalquier, pour l'espace de 3 ans », en faveur de François Raspaud, écuyer d'Apt, 27 novembre (fol. 498 v°). — Causes civiles : messire Bernardin du Plessy, « prieur de Château-Arnoulx », contre Étienne Isnard, prêtre de Chorges et Gaspard Mercadier, rentier dudit prieuré, 9 décembre (fol. 514 v°); — pour damoiselle Marguerite Berluc, veuve de M° Pierre David, avocat, 22 décembre (fol. 535 v°), etc.

B. 1523. (Registre*.) — In-folio, 419 feuillets, papier

1573. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Registre des appoinctements ». — Causes civiles : pour « l'économe du couvent de Notre-Dame de Beauvezer au lieu du Revest-des-Brousses », 5 janvier (fol. 1 v°); — pour M° Charles Thomas, notaire royal de Sisteron, « procureur spécialement fondé de puissant seigneur messire Marc de Beaufort, comte d'Allais, vicomte de Valerne, seigneur de Bellaffaire et de messire Jean de Beaufort, marquis de Canillac, père et fils », 8 janvier (fol. 5); — messire Jean Amayon, prêtre, de Château-

* Incomplet.

fort contre Hélion de Justas, seigneur de Châteaufort, 19 janvier (fol. 21 v°); — pour messire Alexis Tadéi, chanoine de l'église collégiale d'Aups, tuteur de François Jassaud, de Thorame-Basse, 9 février (fol. 37); — Mᵉ Jean Ardent, notaire royal de Mane, demandeur en réparation du chemin dit « *Le Pas-du-Roc*, contre les syndics et communauté de Mane, 12 février (fol. 43); — pour F. Michel Gaudin, « prieur du couvent de Saint-Jérosme du Pin-lès-Curban », 9 mars (fol. 72). — Procuration des procureurs du siège de Forcalquier, Mᵉˢ : Benoît Godin, Vidal la Farge, Jean Brochier, Antoine Boniface, Mathieu Aubert, Étienne Bandolli, Jean Lieutaud, Clément Rapalhe, Jean de Coderco, Jean Bellonnet, Jean Vère, Antoine Gassaud, Jean Girard, Christol Thion et Claude Cherpin, notaire royal, en faveur de Mᵉ Rappalhe, « pour, au nom des constituants, se transporter à la ville d'Aix et accorder et convenir de la finance demandée par S. M. pour raison de leurs offices de procureurs, avec noble Scipion Sardin, gentilhomme Luquois, ayant charge pour l'exécution de l'édit sur ce faict », 12 mars (fol. 77). — Réceptions : de Mᵉ Hugues Roux, juge royal de la ville de Moustiers, au nombre des avocats de siège de Forcalquier, 30 mars (fol. 87); — de Mᵉ Joseph Berluc « en l'office de procureur postulant et pratiquant », 9 avril (fol. 100); — de Mᵉ Antoine de la Rue, en l'office de sergent royal de Forcalquier, 20 avril (fol. 116), — Cause civile pour Joseph de Giraud écuyer, « seigneur du Broc et damoiselle Thonie de Glandevez mariés, seigneurs de Gréoulx », 27 avril (fol. 122). — Réception de François Laurent « en l'estat d'archer à la suite du viguier de Forcalquier », 27 avril (fol. 123 v°). — Cause criminelle pour Raphaël des Ferres, « commis au greffe et sénéchal de la basoche, au siège de Forcalquier, querellant en injures, rébellion et désobéissance faite en exécutant lettres de justice pour ladite basoche », contre Mᵉ Jean de Coderco, procureur audit siège et sa femme, 14 mai (fol. 136). — Causes civiles : pour messire Gilles Bompar, recteur de la confrérie du Saint-Esprit et de la chapellenie fondée dans l'église de Noyers sous le titre de Notre-Dame de Bethléem et Saint Lazare, 18 mai (fol. 142); — pour Mᵉ Baptiste Roy, « avocat au présent siège de Forcalquier, conseiller référendaire en la chancellerie de Provence », 25 mai (fol. 149); — F. François de Gozon, seigneur et bailli de Manosque, « demandeur en nouvelles reconnaissances et payement de droit de lods, cens et services », contre noble Pallamède de Forbin, de Manosque, 4 juin (fol. 163); — pour messire Jean Laugier, vicaire de Volx, 30 juin (fol. 196). — « Enregistration » d'une lettre du comte de Carces ordonnant au procureur du Roi « de faire bailher à son prévost Mᵉ Jacques Jussy, lieutenant particulier, et sa chambrière, qui sont en prison » à Forcalquier, « et ensemble les informations et autres procédures qui ont été faites contre eux », 4 juillet (fol. 198). — Causes civiles : messire Étienne Martin, « recteur du prieuré de Saint-Lazare de Manosque », contre messire Gaspard Dellaurys « prêtre, vicaire de Saint-Pierre de Forcalquier », 7 juillet (fol. 203 v°); — pour damoiselle Suzanne de la Faugière, femme du capitaine Martin Moinier, d'Apt, 16 juillet (fol. 216); — pour Mᵉ Elzias Berluc, greffier de la sénéchaussée de Forcalquier, 3 août (fol. 236). — Cause criminelle par Mᵉ François Allemand, « greffier de la cour ordinaire de Forcalquier, querellant en injures atroces et batteries » contre Mᵉ Étienne Bandolli, notaire royal et procureur, 31 août (fol. 268 v°). — Causes civiles : pour damoiselles Françoise et Honorade de Bernier, 22 septembre (fol. 299 v°); — pour Cosme de Candolle, seigneur de Jullians, 8 octobre (fol. 315 v°); — pour noble Irénée Cortin et damoiselle Bernardine Bernard, héritiers de messire Honoré Cortin chanoine de Saint-Mari, 3 novembre (fol. 342 v°); — pour messire Melchion Turin, « chanoine de Sisteron, demeurant aux estudes à Turin », 5 novembre (fol. 349); — pour messire Denis Fabre, recteur de la chapellenie de Notre-Dame du Temple, fondée dans l'église de la Brillane, 10 novembre (fol. 358 v°). — Réception de Mᵉ Christol Thion en l'office de notaire royal de Forcalquier, 3 décembre (fol. 384). — Causes civiles : pour Mᵉ Claude Costolier, notaire royal et procureur au siège de Digne, 7 décembre (fol. 393 v°); — « messire Jacques Nicoty, moine de l'abbaye de Cruis », demandeur en maintenue du prieuré du Revest-des-Brousses, contre messire Jean Roy, prêtre de Saint-Michel et messire Étienne Martin, bénéficier de Sisteron, 10 décembre (fol. 401), etc.

B. 1524. (Registre*.) — In-folio, 319 feuillets, papier.

1574-1575, octobre. — Audiences des lieute-

* Mauvais état, nombreuses taches d'humidité.

et premières instances du siège de Forcalquier », 22 octobre (fol. 319), etc.

B. 1525. (Registre.) — In-quarto, 389 feuillets, papier.

1575-octobre-**1576**. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Registre des appoinctements ». — Causes civiles : pour « damoiselle Claire Barthélemieu, dame de Saint-Martin », 25 octobre 1575 (fol. 1); — Antoine de Montfort, fils de Jean, coseigneur des Mées, « demandeur d'estre maintenu en possession de l'héritage de damoiselle Marguerite de Monfort, à lui obvenu par la mort de Claude Bartel, son mari » 31 octobre (fol. 12); — pour Mᵉ Joseph Barras, « recteur des escoles de Vachières », 7 novembre (fol. 14). — Réceptions : de Mᵉ Jean-Baptiste Meynier en l'office de notaire royal de Manosque, 14 novembre (fol. 23); — de Louis Allier en l'office de viguier de Forcalquier, par « messire Jean Lévesque, seigneur de Saint-Étienne, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de la ville de Forcalquier »... Malgré les protestations d'Elzias Raspaud, viguier en fonctions et celles du procureur du Roi, disant : « que ne appartient aucune juridiction audit gouverneur », celui-ci remet le « baston royal » au sieur Allier en présence des consuls, 28 novembre (fol. 34 v°). — Causes civiles : pour messire Pierre Saulvy, vicaire de Peyruis, 3 janvier 1576 (fol. 59 v°) ; — pour Mᵉ Elzias de Dignocio, docteur en droit, « juge de la comté de Sault », 16 janvier (fol. 76 v°). — Lettres de Jean de Pontevès, comte de Carces, grand sénéchal, « establissant Mᵉ Honorat Boniface en l'office de viguier de Forcalquier... données à Aix, le 10 janvier 1576 (fol. 87). — Causes civiles : messire Sperit Giraud, « chanoine régulier et prébendé de la prevosté de Notre-Dame de Chardavon, demandeur en maintenue dudit canonicat et prébende », contre messire François Bourrillon, bénéficier de l'église de Sisteron, 27 février (fol. 101 v°). — Michel Subbe, trésorier de Revest-en-Fangat, « demandeur en paiement des tailles sur les biens que feu messire Antoine de Béraudinis, abbé de Lure, avait acquis audit lieu », 26 mars (fol. 116) ; — messire Antoine Amalric, chanoine de Saint-Mary de Forcalquier, « prébandé en la prébande de Ribes-Hautes », contre messire Gaspard Delanoix, bénéficier en ladite église, 2 avril (fol. 121) ; — Mᵉ Balthasar Roux, greffier de la sénéchaussée de Digne, demandeur en paiement de 8 charges de blé annone, « mesure de Digne, liquidées à 12 florins 11 sous la charge, suivant le rapport des marchands commis à cet effet » 30 avril (fol. 132) ; — Mᵉ Claude Blanchart, docteur en droit et avocat en parlement, « demandeur pour jouyr de l'exemption de loger gens de guerre, vaquer à la garde des portes et fornir vivres et munitions, suivant ses lettres d'exemption », contre « sire Estienne Bonnet, l'un des douze consuls de la communauté de Manosque », 30 avril (fol. 133). — Réception de Mᵉ Jean Garnier en l'office de notaire royal de Sigonce, à la place de feu Claude Feautrier, 21 mai (fol. 147). — Requête de Mᵉ Godin, procureur au siège, tendant à obtenir « un délay à enquester, attendu les feriats des moissons », 18 juin (fol. 161 v°). — Réception de Mᵉ Louis Florens, docteur en droit, avocat en parlement, en l'office de juge de Manosque, 9 juillet (fol. 174 v°). — Causes civiles : pour « messire Jean des Brettons, protonotaire apostolique et prieur d'Auton », 23 juillet (fol. 186) ; — pour noble Reynaud de Lombart, seigneur de Lavières, 13 août (fol. 207 v°) ; — « le commissaire estably par le Roy au régiment des fruits et revenus de l'abbaye de N.-D. de Lure », contre Louis Rousset, « sequestre député par le parlement aux fruits de la bastide de Saint-Canat, membre dépendant de ladite abbaye », 10 septembre (fol. 230) ; — pour messire Michel Abraham, prieur de Villesèche-les-Omergues, contre messire Antoine Motet, clerc et bénéficier de l'église de Sisteron, 24 septembre (fol. 253 v°). — « Vérification et enregistrement des lettres et privilèges obtenus par les habitants de Saint-Martin-de-Castillon pour avoyr 4 foires franches », 1ᵉʳ octobre (fol. 257). — Cause civile pour Mᵉ Antoine Davin, docteur en médecine, de Forcalquier, 19 octobre (fol. 283). — Réception de Mᵉ Jean Dufour en l'office de greffier des appellations et premières instances du siège de Forcalquier, vacant « par la pure résignation de Mᵉ Léonard Corbière, dernier possesseur d'iceluy », 19 octobre (fol. 285 v°). — Causes civiles : pour Mᵉ Melchion Berluc, docteur en droit, avocat au siège, « juge des places du seigneur évesque de Sisteron », 19 novembre (fol. 337); — pour Sébastien et André Vitalys, écuyers de Gap, seigneur de « Beau-Chasteau », 7 décembre (fol. 361 v°) ; — pour Mᵉ Guilhem Robaud, greffier de Sisteron, 23 décembre (fol. 386), etc.

B. 1526. (Cahiers*.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1577. — Audiences des lieutenants du sénéchal — Causes civiles : pour Gaspard de Glandevez, seigneur de Faucon et de Viens, chevalier de l'ordre du Roi, 15 janvier (fol. 2 v°) ; — damoiselle Françoise de Marcely, fille de feu noble Claude Bremond, dit de Marcely, et de damoiselle Lucrèce de Vaulx et femme de capitaine Gaspard de Cléricy, de Lurs, contre damoiselle Louise de Marcelly, sa sœur, femme de M. Mᵉ André Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier, 18 janvier (fol. 9) ; — pour Mᵉ Jean de Peyran, avocat, de Marseille, 21 janvier (fol. 11 v°) ; — pour damoiselle Jeanne de Régis, veuve de Poncet d'Astoing, de Marseille, 29 janvier (fol. 18); — pour messire Guillaume Martel, prieur de Carniol, au sujet de la dîme « des agneaux et chevreaux au vingtain et des pourceaux, de trois porcelades ung pourceau », 4 février (fol. 25 v°) ; — dame « Hélix de Vallavoire, dame de Niozelles, demande payement de 1 sestier de blé, annone pour droit de fournaige », 28 février (fol. 36). — Réception de Mᵉ Clément Bermond, en l'office de notaire royal de Sisteron, 7 mars (fol. 44 v°). — Causes civiles : messire Barthélemy de Bausset, prieur de Villeneuve, « et prévost de La Majeur de Marseille »; contre Mgr « Ambroise de Fesco, évêque de Savone », 17 mai (fol. 55 v°); — pour Mᵉ Dioclétien Godin, commis au greffe de la sénéchaussée de Forcalquier, 23 mai (fol. (61 v°) ; — pour Constance de Lourme, de Manosque, 10 juin (fol. 74 v°); — pour messire René de Béraudine, neveu et héritier par bénéfice d'inventaire de messire Antoine de Béraudine, abbé de Lure, 10 juin (fol. 79 v°) ; — pour Mᵉ Louis Griffon, notaire royal de Peyruis, 10 octobre (fol. 81) ; — pour Antoine de Gorsse, de Sisteron, 14 octobre (fol. 85 v°) ; — pour « dame Louise de Boliers, abbesse du monastère Sainte Claire, de Sisteron », 21 octobre (fol. 93) ; — pour noble Gulllaume Isoard, coseigneur de Fontienne, 4 novembre (fol. 105 v°) ; — pour « capitaine Gaspard Figuière, de Forcalquier, rentier des droits décimaux du chapitre de Saint-Mary », 12 novembre (fol. 110 v°), etc.

* Fragments de registre très incomplets.

B. 1527. (Registre.) — In-folio, 325 feuillets, papier.

1578. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Registre des appoinctements rendus en jugement ». — Causes civiles : pour François Latil, « sergent ordinaire de Bevons, » 7 janvier (fol. 5); — pour messire Antoine Bussy, « recteur de la chapellenie fondée dans l'église de Sisteron, en l'autel de St-Christol », 13 janvier (fol. 10) ; — pour messire Antoine Mayne, prieur de la Tour-de-Bevons, 16 janvier (fol. 12 ; — Bernardin de Pontis, seigneur d'Urtis, demande à accepter l'héritage de Claude, son père, sous bénéfice d'inventaire, 4 février (fol. 27) ; — « Merlane de Cruys » contre le curateur d'Antoine de Cruys, absent, 20 février (fol. 43 v°) ; — pour damoiselles Yolande et Marguerite de Pontis et Louise de Vachères, comme mère des hoirs de Charles de Pontis, 10 mars (fol. 55) ; — pour Mᵉ Pierre André, greffier de la cour ordinaire de Forcalquier, 13 mars (fol. 64) ; — pour messire Antonin Amalric, « chanoine de Saint-Mary de Forcalquier, prieur commandataire du prieuré de l'abbaye de N. D. de Lure, sequestre des fruits d'iceluy », 17 mars (fol. 67 v°) ; — pour noble Pierre de Villeneuve, seigneur de Clamensane, 7 avril (fol. 77 v°) ; — messire Jean Nicolas, « seigneur et prieur de Lens, auditeur en la rotte d'Avignon », contre messire Antoine de Frènes, prieur de Simiane, 21 avril (fol. 88); — pour messire Étienne Gras, « religieux et prieur majeur claustré du monastère de Saint-Victor-les-Marseille, prieur de Saumane et de la Rochegiron », 28 avril (fol. 93 v°); — Mᵉ Dioclétien Goudin, « séneschal de la basoche en l'année 1576 et Mᵉ Pierre Boniface, séneschal de la basoche de la présente année », contre Mᵉ Pierre André, « jadis trésorier de la basoche », au sujet du paiement de 7 florins provenant du reliquat de ses comptes, 15 mai (fol. 111 v°); — Baptiste de Benaud, seigneur du Castellard et damoiselle Catherine Amalric, dame d'Esclangon, sa femme, contre les héritiers de Lazare de la Croix, seigneur de Corbières, 5 juin (fol. 135). — Réception « en l'estat et office de judicature de Manosque et en

faveur de Mᵉ Pierre Boniface, docteur en droit, avocat au siège de Forcalquier, 23 juin (fol. 150). — Causes civiles : pour messire Rostaing d'Ancezune, baron du Thor et de Caderousse, 7 juillet (fol. 164) ; — pour Mᵉ Honoré Boniface, viguier de Forcalquier, 7 août (fol. 192) ; — pour Honoré Sicard, « rentier du prieuré de Notre-Dame de Salangon-les-Mane », 28 août (fol. 211) ; — pour messire Michel de Podio, prieur de Pierrevert, 1ᵉʳ septembre (fol. 213) ; — pour François Agnel, écuyer, de Digne, coseigneur de Thoard, 4 septembre (fol. 215). — Réception de Mᵉ François Marcel en l'office de greffier de la juridiction ordinaire de Forcalquier, 25 septembre (fol. 235). — Causes civiles : pour messire André Gondon, prieur du prieuré du Castellet, sous le titre de Sainte-Croix, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Apt, 10 octobre (fol. 248 vᵒ) ; — pour noble Jean Vernet, de Manosque, 16 octobre (fol. 258). — Cause criminelle pour Mᵉ André Guichard, greffier de la cour ordinaire d'Apt, « demandeur en désaveu des paroles injurieuses, proférées par Mᵉ Simon de la Faugière, substitut de M. le procureur du Roy dudit Apt », 30 octobre (fol. 273). — Requête par Claude Bellon, sergent royal, « requérant acte de ce qu'il a mis Marfueil Arestenc en gallères au havre de Marseille » ; et « acquit de Balthasard Granier, docteur en droit, conseiller du Roy et lieutenant général en l'admirauté du Levant au siège de Marseille », certifiant que ledit Arestenc « a été mis et enchaîné en la gallère du capitaine Maurice Saurin », 4 novembre (fol. 282). — Cause civile, pour Antoine de Castellane, seigneur de Saint-Véran, 15 décembre (fol. 318), etc.

B. 1528. (Registre*.) — In-folio, 355 feuillets, papier.

1579. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Registre des appointements. — Causes civiles : pour Mᵉ Mary Magnan, notaire de Saint-Étienne, 9 janvier (fol. 2) ; — pour Mᵉ « Sericy » Ponsson, notaire royal et greffier de Simiane, « rentier de l'abbaye et droits seigneuriaux de Valsaintes », 19 janvier (fol. 11 vᵒ) ; — pour noble André de Cardebat, coseigneur d'Auribel, « ayeul et administrateur de noble Hector Bot de Cardebat, fils et héritier de feu capitaine Michel Bot de Cardebat », 5 février (fol. 32) ; — pour F. Mathieu Sube, « religieux du couvent du Puy », 5 mars (fol. 64) ; — pour Mᵉ Marcellin Chabot, chirurgien, de Manosque, 19 mars (fol. 75) ; — pour Mᵉ Jacques Allemand, avocat au siège de Forcalquier, mari de damoiselle Catherine Saffalin et cessionnaire de noble Gaspard Garret, 26 mars (fol. 85) ; — pour messire Mathurin Arnaud, prieur de Dauphin, 27 avril (fol. 111) ; — pour noble Jean Boyer, seigneur de la Place, 30 avril (fol. 115) ; — pour messire Charles Fabry, « recteur de la chapelle de Foulquète, assise au lieu de la Brillane », 7 mai (fol. 125) ; — pour messire François d'Oraison, seigneur et baron dudit lieu, « chevalier de l'ordre du Roy », 21 mai (fol. 137) ; — pour Melchionne Blayn, femme de noble Honoré Laugier, de Manosque, 25 mai (fol. 142) ; — pour M. Joseph Berluc, « receveur pour le Roi des deniers mis sur la vente du temporel de l'église de Sisteron », 19 juin (fol. 170 vᵒ). — Réception de Mᵉ Henry Rabasse, docteur en droit, avocat en parlement, en l'office de « juge de Manosque et son bailliage », 22 juin (fol. 172 vᵒ). — Causes civiles : pour Mᵉ Antoine de Reillane, docteur en droit, conseiller au parlement, coseigneur de Sainte-Croix-à-Lauze, 25 juin (fol. 176 vᵒ) ; — pour damoiselles Anne et Cinthie de Mathieu. 30 juin (fol. 180) ; — messire Pons Aycard, prieur de Saint-Maime, 30 juin (fol. 198) ; — pour Mᵉ Trophime Eyguisier, d'Arles, « achepteur des scels des appellations et submissions des sièges d'Arles, Draguignan, Forcalquier, Grasse, Digne et Brignoles, demandeur aux fins d'estre mis en possession des profits, revenus et esmoluments d'iceux », 23 juillet (fol. 201) ; — pour Mᵉ Pierre de Beauvois, de Gap, 11 août (fol. 221) ; — pour Mᵉ Jacques Colomby, docteur en médecine, de Manosque, 27 août (fol. 233 vᵒ) ; — pour capitaine Philippe Guillaume et Antoine de Faucon, de Viens, 17 septembre (fol. 259 vᵒ). — Claude de Bouliers, seigneur du Truoilhas, « demandeur aux fins d'avoir satisfaction des ruynes et desmolition faites au château dudit Truoilhas », contre capitaine Yvon Sigaud, 5 octobre (fol. 271). — Ordonnance condamnant à 1 écu d'amende François Martel, sergent royal, « pour ne s'être trouvé dedans la mayson du Roi, suivant le règlement, ce jourd'huy et jours précédents de la semaine », 5 octobre (fol. 279). — Causes civiles : messire Jacques Delaye, prêtre de Villeneuve, contre Mᵉ David Delaye,

* Mauvais état.

« baille » dudit lieu, 12 octobre (fol. 280 v°); — pour noble Antoine Baudrici, tuteur de damoiselle Marguerite Gasqui, de Manosque, 22 octobre (fol. 291). — Requête des consuls de Forcalquier aux officiers du siège pour qu'il soit « procédé contre ceux qui font notoirement et publiquement congrégations, assemblées et prêches illicites et prohibés par la loy », 26 octobre (fol 298). — Cause criminelle contre Mᵉ Balthasar Boniface, avocat au siège, Lucrèce Lanfoin, Guillaume de Sault, Colin Berluc, Claude de Pozillis, avocat, Jean Moret et autres habitants de Forcalquier « pour assemblées illicites », 10 novembre (fol. 314 v°). — Causes civiles : pour messire Maurice Compteur, prieur de Gréoulx et Rousset, 12 novembre (fol. 316); — pour « R. Père en Dieu, messire Pierre Paparin, évêque de Gap », 10 décembre (fol. 343 v°), etc.

B. 1529. (Registre.) — in-folio, 301 feuillets, papier

1580. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Registre des appointements ». — Ordonnance autorisant « l'enregistration des lettres de doctorat obtenues, en la fameuse université d'Avignon », par Mᵉ Romain Nicolai, avocat au siège Forcalquier, 4 janvier (fol. 3 v°). — Déclaration de haut et puissant seigneur Nicolas du Mas de Castellane, vicomte de Valernes et baron d'Allemagne, « faisant connaître qu'il a eslu et eslist pour domicile le lieu de Valernes, pour y faire tout exercice de religion », et demandant qu'il soit fait défense « de ne troubler ni molester tous ceux qui y voudront aller », 7 janvier (fol. 6 v°). — Ordonnance portant défense à Pierre Tiran, « poudrier, de faire poudres et rechercher salpêtres », 14 janvier (fol. 10 v°). — Causes civiles : pour damoiselle Anne de Champolieu, veuve de François de Brémond, seigneur de Rousset et mère de Philippe de Brémond, 29 janvier (fol, 25 v°); — pour F. Jean Nicolas, commandeur de Joccas, 8 février (fol. 32); — pour messire Antoine de Beraudinis, chanoine de Loches, 22 février (fol. 42 v°); — pour René de la Court, seigneur du Gouvernet, mari de damoiselle Élisabeth de Montauban, fille et héritière d'Antoine de Montauban, seigneur de la Charce, et cessionnaire de Lucrèce de Montauban, sa sœur, 22 février (fol. 43 v°); — pour damoiselle Camille d'Antiboul, dame de Céreste, 7 mars (fol. 54 v°); — pour noble Gaspard Bernard, « seigneur de la Bastie, 21 mars (fol. 66 v°); — Antoine de Prouvence, seigneur de Milles, contre Louis Pignolly, écuyer, d'Aix, 18 avril (fol. 85 v°); — pour Melchion de Tributiis, seigneur de Sainte-Marguerite, 13 mai (fol. 106); — damoiselle Catherine d'Anjou, dame de Saint-Cannat, contre Palamèdes Forbin, seigneur de Solliers, 9 juin (fol. 136). — Pour noble Alexandre de Rodulph, seigneur de Limans, gouverneur de Mornas au comté Venaissin, 30 juin (fol. 152); — Mᵉ Antoine Barthélemy, commis au greffe de la sénéchaussée, « trésorier de la basoche » contre Mᵉ Marcellin Grimaud, greffier de l'ordinaire de Forcalquier « et enseigne de la basoche », 7 juillet (fol. 157); — pour messire Jean de Coderco, « prieur du prieuré de Notre-Dame d'Oppède et Saint-Quentin », 16 août (fol. 188); — pour Gaspard Lardeyret « geôlier des prisons royaux de Forcalquier », 5 septembre (fol. 211 v°); — pour noble Jean Meynier, de Forcalquier, 6 octobre (fol. 238); — « Révérend seigneur F. François de Moreton, seigneur et baillif de Manosque », contre tous les sergents royaux de Forcalquier, « qui auroient refusé d'exécuter des lettres de relief d'appel interjecté de certaine procédure faite par Mᵉ André Arnaud, lieutenant principal au présent siège », 10 octobre (fol. 241); — pour Mᵉ Jean Sellon, « enquesteur pour le Roy au siège et juridiction de Forcalquier », 25 octobre (fol. 253). — « Extrait des registres des escroues et consiergerie du palais d'Aix, estant à présent en la ville de Pertuis à la suite de la Cour », constatant que Jean Bermond, de Limans, et Claude Marmyer, du Revest-des-Brousses, « ont esté tranduits des prisons de Forcalquier aux prisons du château de Pertuis et donnés en garde à Mᵉ Pierre Lance, geôlier, estant à présent à la suite de la Cour », 19 octobre (fol. 254 v°). — Causes civiles : pour Mᵉ Gaspard Magnan, conseiller au siège de Forcalquier, demandant l'annulation d'une enquête faite par Mᵉ Augustin Magnan, juge, et par capitaine Balthasar Magnan, 31 octobre (fol. 262 v°); — pour messire Jean Tolozan, « chanoine en l'église de la Baume-les-Sisteron, jadis curé de l'église de Noyers », 14 novembre (fol. 273); — pour messire Charles de Saint-Marc, vicaire de Reillane, 22 novembre (fol. 280 v°); — damoiselle Anne Matheaud, dame de Mollans et de Pierrerue, héritière de feu Jean Antoine de Montauban, son fils, contre « messire Charles de Parpailhe, seigneur de Mollans, » 12 décembre (fol. 291 v°), etc.

B. 1530. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

1581. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Registre des appointements. — Cause civile pour messire Laurent Blanc, « vicaire de la vicayrie de Saint-Sauveur de Manosque », 9 janvier (fol. 3 v°) ; — Réceptions : de M° Abel Venissard en l'office de procureur au siège de Forcalquier, « suivant l'arrest donné par la cour du parlement de Provence, séant à Pertuis », 12 janvier (fol. 11) ; — de M° Mathieu Arnaud, de Riez, « en la charge de receveur particulier du Roi au siège de Forcalquier, durant l'interdiction de M° François Volonne », 9 février (fol. 27 v°) ; — Causes civiles : — « sire Jacques Rabut, bourgeois de Manosque, rantier de l'évesché de Sisteron », contre Guillaume Dupré, seigneur de la Castillière, « économe et commissaire député par le Roy au régime et administration des fonds et revenus dudit évesché », 9 février (fol. 28) ; — pour Jean Isoard, sieur de Thorame, 27 février (fol. 38) ; — pour M° Pierre Guillermy, d'Aix, « commis à la recepte des amendes adjugées au Roy », 13 mars (fol. 49) ; — pour Jean de Bucelle, de Turriers, 3 avril (fol. 54). — Réception « de capitaine Louis Michel, contrôleur des guerres », en l'office de viguier de Forcalquier, 8 mai (fol. 82 v°). — Causes civiles : messire Jean Chervet, « professeur en sainte théologie, demandeur en payement de 12 escus pour avoir presché la parole de Dieu à Sisteron », 11 mai (fol. 87) ; — les consuls de Manosque « demandeurs en observation de leurs privilèges, par lequel tous les prévenus du délit seront justiciés pardevant les officiers du sieur bailli en présence de prudhommes, à savoir les consuls de ladite communauté », 11 mai (fol. 88 v°) ; — « pour damoiselle Louise de Tiolly, religieuse du monastère Sainte-Croix d'Apt » 1er juin (fol. 104 v°) ; — M° Romain Nicolai, docteur en droit, demandeur à être reçu en l'office de « quatrième conseiller au siège de Forcalquier, dont il a été pourvu par lettres patentes données à Blois, le 26 décembre 1580 », contre les autres officiers dudit siège, s'opposant à sa réception, 30 juin (fol. 133 v°) ; — pour messire Raymond Natte, vicaire de l'église Saint-Pierre, de Reillane, 6 juillet (fol. 144) ; — Arnoulx Gilles, notaire royal d'Aix, contre Aubert Gaillard, seigneur de Bellaffaire, Gigors et Bayons », 24 juillet (fol. 168) ; — « damoiselles Marguerite, Jeanne et Claude de Bolliers, contre Claude de Bolliers, écuyer, seigneur de Rosset, 14 août (fol. 192) ; — pour « M. M° Estienne Estienne, contrôleur général du Roy en ses finances en Provence », 31 août (fol. 218) ; — pour capitaine Boniface, « seigneur de Lobette et Saint-Blaise gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy », 11 septembre (fol. 225) ; — pour damoiselle Honorade de Trigance, 2 octobre (fol. 244) ; — pour messire Claude Demandoulx, « protonotaire et seigneur de Trigance et prieur de Reillane », 5 octobre (fol. 246 v°) ; — pour damoiselle Gillette Tartulle, dame de Montorsier, 19 octobre (fol. 258) ; — pour messire « Audet » Arlan, prieur du prieuré de Gréoulx et Rosset, 3 novembre (fol. 270 v°) ; — pour « les chanoines et chapitre de Gap, prieurs du prieuré de Chane et Vaumeilh », 9 novembre (fol. 275) ; — pour Jean Guyramand, seigneur de Feissal, 4 décembre (fol. 304) ; — pour F. Claude de Tezan, « commandeur de Lardiers, fermier du bailliage de Manosque », 4 décembre (fol. 305 v°), etc.

B. 1531. (Registre)*. — in-folio, 307 feuillets, papier.

1582. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Appointements et ordonnances faicts en jugement » : pour damoiselle Anne de Mathieu, veuve de M° Melchion de Rochas. coseigneur d'Aiglun, conseiller au parlement d'Aix, 8 janvier (fol. 2) ; — pour messire Jérôme Janselme, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Digne, 23 janvier (fol. 20 v°) ; — pour M° Poncet Mote, notaire de Curban, 1er février (fol. 25) ; — pour messire Gaspard d'Albertas, chanoine et sacristain en la cathédrale d'Apt, frère et héritier de feu noble François d'Albertas, écuyer, 12 février (fol. 33) ; — pour noble Melchion Arnaud, coseigneur de Riez, « rentier des droits que l'évêque de Riez prend sur les bénéfices de son diocèse », 8 mars (fol. 56 v°) ; — pour M° Baptiste Perrochet, « conseiller au parlement d'Orange », 19 mars (fol. 66 v°) ; — pour noble Jean Mérindol, d'Aix, contre damoiselle Françoise Canet, veuve de M° Jean de Vaux, juge de Sisteron, 26 mars (fol.

* Mauvais état.

73 v°); — pour Mes Antoine Bornes, huissier, Gaspard Melve, massier, Manuel Suquet, Antoine de La Rue, René Tortal, Antoine Brochier, François Martel et Georges Sue, sergents royaux de Forcalquier, « demandeurs pour n'estre troublé en leur estat », 3 avril (fol. 88 v°); — pour Alemand de Thézan, seigneur de Venasque et de Saint-Desdier, contre capitaine Gaspard de Castellane, seigneur de Sainte-Colombe, 30 avril (fol. 100); — pour Me Jean Bogerel, « demandeur pour n'estre troublé en l'état de notaire royal et enregistrateur des saisies et collocations qui se font par autorité de justice à la ville de Sisteron », 7 mai (fol. 107); — pour messire Guillaume Arleaud, « recteur de la chapellenie Saint-Jacques, fondée en l'église hors les murailles de Reillanne », 14 mai (fol. 114 v°); — pour damoiselle Diane de Volland, femme de capitaine Guidon Masabœuf, de Beaumont, 28 mai (fol. 128 v°). — Réception de Me Melchion Magnan, docteur en droit, avocat à Forcalquier « en l'office de judicature de Manosque », 12 juin (fol. 144). — Déclaration d'Aymar de Simiane, seigneur de Banon, La Roche-de-Giron, Saumane, l'Hospitalet, faisant connaître « judiciairement que, entre les places et seigneuries où il a haute justice, il a esleu le château de Banon pour y faire l'exercice de la religion réformée », 3 juillet (fol. 167). — Causes civiles : pour messire Jacques Tartonne, docteur en théologie, chanoine théologal de Saint-Mary, prébendé en la prébende de « Reillane », 9 juillet (fol. 177 v°); — pour Me Claude Parisy, procureur du Roi à Forcalquier, demandant à ce que Jaumette Tiran « fasse trélisser les fenestres de sa maison tournant sur la maison du requérant », 13 août (fol. 200 v°); — pour Mary de Bourgarel, coseigneur de Vachères, 27 août (fol. 211 v°); — pour Me Nicolas Borrilly, notaire royal d'Aix, 8 octobre (fol. 233). — « Requeste en jugement par le geôlier des prisons de Forcalquier requérant que les prisons soient visitées pour estre mises en sûreté, et que les prisonniers ne puissent esvader comme ont fait à faute que ne sont pas fortes et sûres », 11 octobre (fol. 239 v°). — Cause criminelle contre Me Barthélemy Eymar, notaire et greffier de Viens, et autres habitants dudit lieu accusés « d'homicide en la personne de Jean Richaud et de congrégation illicite avec armes prohibées », 22 octobre (fol. 251). — Causes civiles : pour messire Balthasar Laurent, chanoine de Riez, aumônier du Roi, prieur du prieuré de Saint-Pierre au lieu de Taillas, 12 novembre (fol. 275 v°); — messire Jacques Millau, « prieur au prieuré de N. D. d'Espinouse et Saint-Martin du lieu de Clamensane », contre messire Bernard Chervas, chanoine de Sisteron, 7 décembre (fol. 296), etc.

B. 1532. (Registre.) — In-folio, 355 feuillets, papier.

1583. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Appointements et ordonnances rendus en jugement ». — Cause criminelle pour Me René Tourtal, sergent royal de Forcalquier, « querellant en cas d'excès et voies de faict » contre messire Jean de Coderco, prêtre, 10 janvier (fol. 12). — Causes civiles : pour damoiselle Catherine Hortie, veuve de noble Jean-Jacques de Bon, 24 janvier (fol. 23 v°); — Pierre Berthin, héritier de damoiselle « Phelippe de Forcalquier », contre damoiselle Françoise de Bérard, d'Avignon, 7 février (fol. 36 v°); — pour messire Jean Cathin, prieur de Mison, 25 février (fol. 46); — pour messire Jean Ris, abbé de Valsainte, 3 mars (fol. 53); — pour damoiselle Anne de « Sainte-Marthe », 17 mars (fol. 70); — pour Me Antoine Davin, docteur en médecine et Elzias Davin, « contrôleur de la grande escuyerie du Roy et mestre d'hôtel ordinaire de Mme la duchesse de Loudunois », 31 mars (fol. 83); — pour Me Bertrand Audiffret, notaire royal de Manosque, fils et héritier de damoiselle Catherine de Redortier, 28 avril (fol. 98 v°); — sire Jacques Menisy, de Saint-Michel, contre François de Reillane, 16 mai (fol. 110 v°). — Cause criminelle pour messire Michel Cornailhe, « prieur titulaire en possession du prieuré et abbaye de N. D. de Lure, querellant en voie de faict, troubles et port d'armes contre capitaine Antoine de Manosque », 13 juin (fol. 129 v°). — Réception de Me Jacques Nicolai, docteur en droit et avocat au siège de Forcalquier, en l'office de juge de Manosque, 21 juin (fol. 137). — Causes civiles : capitaine Valentin Magnan, écuyer, des Mées et viguier dudit lieu, contre Me Blaise Cailhet, notaire royal des Mées, 14 juillet (fol. 153); — pour Me Balthasar Boniface, seigneur de Draix et de La Roche, docteur et avocat à Forcalquier, 7 juillet (fol. 157); — pour

messire François de Bouliers, évêque de Fréjus, seigneur de Mane, 7 juillet (fol. 159) ; — pour Mᵉ Jacques Borrel, notaire royal d'Authon, contre Mᵉ Barthélemy Morier, notaire royal de Bayons, 2 août (fol. 187 vᵒ) ; — pour Madeleine et Catherine de Mévouilhon, 9 septembre (fol. 234) ; — pour Messire Antoine Saffalin, prieur de Saint-Paul, 3 octobre (fol. 261) ; — pour damoiselle Catherine des Isnards, mère et tutrice de Georges de Reillane, cadet de Sainte-Croix, 31 octobre, (fol. 288) ; — pour messire Daniel Rapalle, clerc bénéficier et recteur de la chapellenie Saint-Cosme et Damien, de Forcalquier, 14 novembre (fol. 299 vᵒ) ; — pour Mᵉ François de Voulx, notaire royal de Montjustin 21 novembre (fol. 310 vᵒ). — « Déclaration faite en jugement par damoyselle Pierre de Glandevez, dame douairière de Fontiane, déclarant qu'elle a eslu pour son domicile le château dudit Fontiane pour y faire l'exercice de la religion réformée, tant pour elle, sa famille que autres qui voudront y aller », 24 novembre (fol. 315 vᵒ). — Causes civiles : pour Mᵉ Jean Aurouse, apothicaire, « rentier des droits seigneuriaux que le sieur comte de Sault est acoustumé prendre à la ville de Sisteron et son terroir », 28 novembre (fol. 322) ; — pour Claude Ségnier, seigneur de Piosin, tuteur de damoiselle Anne de Rochas, fille d'Antoine de Rochas, coseigneur de Gaubert et d'Aiglun, contre Gaspard de Bardoneysse, coseigneur desdits lieux, 28 novembre (fol. 323) ; — pour Jacques de Vise écuyer, « gendarme de la compagnie de Mgr le Grand Prieur », 12 décembre (fol. 339 vᵒ), etc.

B. 1533. (Registre.) — In-folio, 372 feuillets, papier.

1584. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Appointements ». — Causes civiles: pour Mᵉ Baptiste Perrochet, « jadis lieutenant principal au siège de Forcalquier, et aujourd'hui conseiller au parlement d'Aurenge », 5 janvier (fol. 2 vᵒ) ; — pour « le rentier du quartier du dixme que le chapitre d'Apt prend au lieu de Banon », 16 janvier (fol. 15); — pour Gaspard de Valladier, seigneur de St-Andiol, 3 février (fol. 38) ; — pour Jean Raine, praticien, « demandant à estre reçu adjoinct à la présente ville de Forcalquier et son ressort, suivant la provision que a eue de Sa Majesté », 20 février (fol. 55) ; — pour Mᵉ Claude Bernard, « juge, greffier et procureur juridictionnel du lieu de Chane, cessionnaire des chanoines de Gap, prieurs et seigneurs dudit lieu de Chane », 23 février (fol. 62 vᵒ) ; — pour messire Durand Gautier, sacristain de l'abbaye de St-Martin de Cruis, 27 février (fol. 64); — pour messire Léonard Botard, abbé de N.-D. de Lure, demandant la remise au greffe « des actes et documents concernant ladite abbaye que furent trouvés au logis de messire Antoine de Beraudinis, dernier abbé, lors de son décès », 9 avril (fol. 95) ; — pour Mᵉ Antoine Goreaud, notaire royal de Manosque, « achepteur du premier droit de lods », 23 avril (fol. 117); — pour Sébastien Desdier et Jean Reynier, sergents royaux de Sisteron, 7 mai (fol. 136 vᵒ); — noble Gaspard Catin, écuyer, de Sisteron, demande à faire « la reddition de ses comptes de l'administration tutellaire des biens de Marguerite Blachet, fille et héritière universelle de Angelin Blachet, sieur de Quinson », 14 juin (fol. 175). — Réceptions : de Mᵉ Pierre Monier, docteur et avocat au parlement, sieur du Castellet, en l'office de juge de Manosque, 21 juin (fol. 183) ; — de Mᵉ Joseph Guérin, notaire royal de Forcalquier en l'office de procureur audit siège, 16 juillet (fol. 220 vᵒ); — Causes civiles : pour messire Alexandre Sobollis, « recteur des chapelenies de la Marie-Magdeleine et dan Fabresse, fondées dans l'église concathédrale de Saint-Mary de Forcalquier », 2 août (fol. 239); — pour Mᵉ Jean Deffauris, avocat en parlement, « juge des places du sieur évêque de Sisteron », 16 août (fol. 250) ; — pour Joachim Matharon, seigneur de Salignac, 6 septembre (fol. 274); — damoiselle Catherine d'Oraison, femme de Mᵉ Jacques Jussy, lieutenant particulier, « demanderesse en payement de 200 escus pistolets d'augment de dot, à elle donnés par Antoine de Simiane, son premier mari, contre Gaspard de Simiane, absent du pays », 8 octobre (fol. 304 vᵒ) ; — pour Honoré de Rochas, coseigneur d'Aiglun et de Vachères, « général des mines de ce païs », 5 novembre (fol. 320 vᵒ) ; — pour messire Jean Masset, « prieur du prieuré de N.-D. du Bourget au terroir de Reillane », 26 novembre (fol. 343); — pour messire Henry de Laventure, de Manosque, religieux au monastère de St-Victor-les-Marseille, 24 décembre (fol. 370 vᵒ), etc.

B. 1534. (Registre*.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1585. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Appointements ». — Causes civiles : pour Me Claude de Rives, docteur en droit de Sisteron, en qualité de mari de damoiselle Françoise Talon, 7 janvier (fol. 2); — pour Me Honoré de Tillia, avocat de Manosque, 10 janvier (folio 7 v°); — pour damoiselle Anne de Bouliers, femme de Sperit Talon, écuyer, seigneur de Limans, 4 février (fol. 32 v°); — pour messire Jacques de Bourgarel, recteur de la chapellenie Ste-Anne de Vachères, 11 février (fol. 48 v°); — pour messire Paul Brunet, chanoine de St-Mary, « prébendé en la prébende dite du *Mollin* », 14 février (fol. 50 v°). — Cause criminelle : par Mathieu Decorio, sieur du Rochas, « querellant en péculat contre Jacques des Horgues », 11 mars (fol. 73 v°). — Réception de Me Melchion Lot en l'office de notaire royal de Gréoux 8 avril (fol. 100). — Causes civiles : pour messire Claude de Villeneuve, marquis de Trans, 6 mai (fol. 123); — pour Guillaume de Castillon et Charles de Subrine, de Cucuron contre Jean et Joseph de Ferres de Valsainte, 10 mai (fol. 129 v°); — « M. Me Guillaume de Faulcon, lieutenant en chef au siège de Digne, mari de Françoise de Bachis, contre Honorade de Rochas et Jacques de Clappiers, conseigneurs d'Aiglun », 1er juin (fol. 156); — pour noble François Bourdin, écuyer, de Valensole, 18 juillet (fol. 205); — pour « les prieurs et confraires de la confrairie de St-Alloy de Forcalquier », 2 août (fol. 216 v°); — pour Me Louis du Teil, notaire royal de Manosque, 5 août (fol. 221 v°); — pour messire Blaise Mayne, « prieur du prieuré rural de N. D. des Plans, au terroir de Lurs », 8 août (fol. 224 v°); — pour messire Daniel Rapalle, bénéficier en l'église St-Mary, « demandeur en la maintenue et sauvegarde de la chanoynie que solloyt tenir feu messire Antoine Gastaud à l'église de Sisteron », 13 septembre (fol. 279 v°); — « F. Antoine Martiny, docteur en théologie, de Manosque, demandeur en paiement de 20 escus pour ses salaires et 9 escus pour ses alliments, pour avoir presché le carême à Ste-Tulle », 23 septembre (fol. 291 v°). — Prestation de serment, « sur les Saints Evangiles de Dieu », par les avocats, procureurs et sergents du siège de Forcalquier, « de garder et observer inviolablement les édits et ordonnances du Roy, mesmes les édits sur l'abolition de l'exercice de la nouvelle prétendue religion réformée en ce royaume », 3 octobre (fol. 304 v°). — Causes civiles : pour messire Claude Roux, chanoine de St-Mary, « prébandé en la prébande dite du Plan-des-Hères *sive* de N. D. Feaugières », 25 octobre (fol. 327 v°); — Me Gaspard Melve, massier royal de Forcalquier, « s'estant réuny à la religion catholique et fait profession de foy, requiert estre reçu à faire l'exercice de sa charge », 4 novembre (fol. 342 v°); — pour André Amoureux, notaire royal et procureur à Forcalquier, « cessionnaire et achepteur des directes, censes et services que feu Antoine, Michel et André Magnan, de Lurs, avaient en ceste ville de Forcalquier et son terroir », 26 novembre (fol. 376 v°); — pour sire Claude Rouet, fermier des droits que le sieur bailli de Manosque prend au lieu de St-Michel, 23 décembre (fol. 412), etc.

B. 1535. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

1586. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Appointements ». — Causes civiles : pour Reimond Micaellis, archer de la compagnie de Mgr le Grand Prieur de France, 7 janvier (fol. 2); — pour Me Louis Pascalis, juge des Mées, 7 janvier (fol. 8 v°). — Réception de M. Me François Beauchans « en l'office et estat de lieutenant particulier et assesseur au siège de Forcalquier », 21 janvier (fol. 20 v°). — Causes civiles : pour « Pierre Bartin, fils et héritier de damoiselle Phelippe de Forcalquier, icelle Phelippe, héritière et ayant succédé entièrement à feu Antoine de Forcalquier, son frère, né de feu Gaulchier de Forcalquier », 10 février (fol. 38 v°); — pour Jacques de la Giraudière, écuyer, de Gap, 20 février (fol. 48); — pour messire Durand Gautier, « sacristain de Ganagobie », 27 mars (fol. 74); — pour François de Ulme, de Manosque, 2 mai (fol. 93 v°); — pour damoiselle Catherine de Piolle, de Sisteron, 8 mai (fol. 101); — pour damoiselle Catherine de *Sabateriss*, 20 mai (fol. 110); — pour noble Antoine Puget, de Volx, 22 mai (fol. 115 v°); — pour messire Gaspard Latil, recteur de la chapellenie fondée dans l'église de Forcalquier « sous le titre de Bertrand de *Laincello* », 2 juin (fol. 126 v°); — pour Me Guillaume d'Anfoux, docteur en droit de la ville d'Arles, « mari en secondes noces de damoiselle Laudune de Meyran », 12 juin (fol. 135 v°); — pour messire Jacques de la Serre, recteur de la chapellenie Saint-

Jacques à Oraison, 10 juillet (fol. 160); — pour Mᵉ Dominique Brieugne, chirurgien de Saint-Michel, 28 juillet (fol. 177); — pour Antoine de Bonelle, seigneur de la Motte, 31 juillet (fol. 183 vᵒ); — pour Alexandre Martin, « maître d'escolle », demandeur en paiment « des vacations par lui faictes à l'enseignement des enfants de noble Artus Saffalin, sieur de Laincel, suivant l'acte entre eux passé et reçu par Mᵉ Beaudin, notaire », 28 août (fol. 206); — pour Mᵉ Bertrand Roubaud, « trésaurier de la communauté de Forcalquier », 26 août (fol. 212 vᵒ); — pour noble Jacques du Bois, seigneur de Saint-Vincent, 27 septembre (fol. 243); — pour damoiselle Jeanne de Lévesque, dame de Saint-Étienne, « conviscomtesse de Reillane », 13 octobre (fol. 259); — messire Pierre Jacques, prêtre, demandeur en paiement « de 83 florins pour ses gages d'un an, comme ayant servi de secondère à l'église paroissiale de Sainte-Croix-à-Lauze », 27 octobre (fol. 272 vᵒ); — pour messire Antoine Lachier, chanoine de Sisteron, 10 novembre (fol. 289 vᵒ); — pour messires « Raphaël Gallice, prieur de Maltortel (Mallefougasse) et Michel Cordoan, aumônier, frères religieux et chanoines réguliers de l'abbaye de Cruis », 27 novembre (fol. 297 vᵒ); — pour Joseph Saffalin, écuyer, coseigneur de Vachères, 22 décembre (fol. 325 vᵒ), etc.

B. 1536. (Registre*.) — In-folio, 409 feuillets, papier.

1587. – Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Mᵉ Balthasar Guisoffre, notaire royal de Peyruis, ... janvier (fol. 10); — pour M. Mᵉ Antoine de Garnier, seigneur de Montfuron, « conseiller du Roy en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence », ... février (fol. 41); — pour messire Hugues Juvenis, « prieur du couvent du Pin-lès-Curban », ... février (fol. 43 vᵒ); — pour Jean Dupré, « rentier du prieuré de Saint-Barthélemy du lieu de Malcor », 2 mars fol. 61); — « capitaine Joseph Tribollet, de Forcalquier, demandeur en recouvrement d'une cuirasse et d'un morrion », contre Mary Revès de ladite ville », 9 avril (fol. 93 vᵒ); — pour « capitaine Jean de Seilhon, prévost des mareschaux de Provence », 14 mai (fol. 130 vᵒ); — pour Mᵉ Honoré de Garay, sergent royal, de Saint-Julien-le-Montanier. 1ᵉʳ juin (fol. 147); — les consuls et habitants de l'Hospitalet contre « messire Aymar-Rambaud de Simiane, chevalier de l'ordre du Roi. baron de Saumane », 15 juin (fol. 163 vᵒ); — messire Gaspard Justet, prêtre de Peyruis, « demandeur en restitution d'un chien couchant », 18 juin (fol. 173 vᵒ). — Cause criminelle par capitaine André de la Combe, « querellant en excès et reniement du nom de Dieu », contre Mᵉ Jacques Nicolay, avocat au siège de Forcalquier, 30 juin (fol. 184). — Causes civiles : pour noble René de la Tour, écuyer, de Roumoules. 16 juillet (fol. 207); — pour messire Marc-Antoine de Rapalhe, prieur de Volx, 27 juillet (fol. 219); — pour capitaine François Cortin, de Pertuis, héritier de messire Honoré Cortin, chanoine, 13 août (fol. 238 vᵒ); — pour Reynaud de Marescal, seigneur de Saint-Martin-de-Renacas, 10 septembre (fol. 268 vᵒ); — pour Christophe de Couppes, écuyer, seigneur de Jarjayes, 10 septembre (fol. 270 vᵒ); — pour messire Esprit Giraud, chanoine régulier de la Baume-lès-Sisteron, 17 septembre (fol. 280); — les consuls et habitants de « la Roche-de-Giron », demandeurs à être maintenus « en la possession et jouissance de faire dépaître leur bestailh au terroir de Banon depuis la Saint-Michel jusques à la fête de Saint-Martin », 24 septembre (fol. 293 vᵒ). — Réception de Mᵉ Antoine Ardent en l'office de procureur au siège de Forcalquier, 8 octobre (fol. 309). — Causes civiles : pour damoiselle Louise de Beauchamp, veuve de Mᵉ Simon Piolle, notaire royal de Manosque, 19 octobre (fol. 312); — pour Mᵉ Pierre Socy, avocat au siège de Digne, 29 octobre (fol. 327); — pour Mᵉ Louis Allier, lieutenant de viguier de Forçalquier, 12 novembre (fol. 352); — pour Pierre Bourgeris, « économe de l'abbaye de Lure », 12 novembre (fol. 353 vᵒ); — pour Pierre Manuel, « trompette » de Forcalquier, 14 décembre (fol. 390 vᵒ), etc.

B. 1537. (Registre*.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

1588, février-décembre. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes

* Très mauvais état, incomplet.

* Incomplet.

civiles : pour messire Gaspard Nicolay, « chanoine et prébandé de l'église Saint-Mary de Forcalquier », 18 février (fol. 4) ; — pour Mᵉ Gaspard Balby, viguier de Reillanne, 7 mars (fol. 13 vᵒ) ; — pour damoiselle Louise de Marcel, femme de M. Mᵉ André Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier, 17 mars (fol. 25) ; — pour messire Jacques de Borgarel, « prieur de Saint-André de Villessèche, à la montagne des Omergues », 31 mars (fol. 45 vᵒ) ; — pour noble Georges de Forcalquier, écuyer, d'Apt, 7 avril (fol. 51) ; — pour messire Pierre de Tulles, « abbé de l'abbaye de Saint-Eusèby, au terroir de Saignon », 7 avril (fol. 52) ; — pour Mᵉ Jacques Nicolay, « juge des places du sieur marquis d'Oraison », 23 mai (fol. 87) ; — pour damoiselle Lucrèce de Villeneuve « mère et gubernatrice testamentaire de damoiselle Lucrèce de Rame, baronne de Mison », 13 juin (fol. 114) ; — pour François de Moulliers, écuyer, coseigneur de « Leissac », 23 juin (fol. 125) ; — pour messire Gaspard Mollain, chanoine et prébendé de l'église Saint-Mary, 11 juillet (fol. 145) ; — pour François Laugier, écuyer, seigneur de Porchères, 2 août (fol. 166) ; — pour Mᵉ Jean Vire, procureur au siège, « curateur pourvu à l'héritage vacant de noble Esprit Talon et damoiselle Laurence Talon, » 22 août (fol 189 vᵒ) ; — pour Mᵉ Pierre Defauris, seigneur de Néoulles et avocat au parlement, 1ᵉʳ septembre (fol. 208) ; — pour Mᵉ Laurent Lévesque, notaire royal de Sisteron, 2 octobre (fol. 225 vᵒ). — Causes criminelles : contre Jean-Baptiste Reine, massier de Sisteron, « querellé en excès par Mᵉ Michel Eyssautier, juge de Sisteron », 17 octobre (fol. 247 vᵒ) ; — par sire Arnoulx Berluc et « Robine » Urban, mariés, « querellant en voies de faict, batteries et injures contre messire Jacques Audibert, chanoine de Forcalquier », 24 novembre (fol. 275). — Cause civile pour Mᵉ François Verdet, notaire royal de Sisteron, greffier de Saint-Vincent pour la part du sieur du Buysson », 1ᵉʳ décembre (fol. 281 vᵒ). — Déclaration de R. P. en Dieu messire Antoine de Couppes, évêque de Sisteron, exposant que, « attendu la contagion qu'est au lieu de Lurs, où il fait sa demeure et principal siège, il a establi, pour greffier des insinuations des provisions des bénéfices, durant ladite contagion, M. Vére, procureur au siège de Forcalquier», 12 décembre (fol. 305 vᵒ), etc.

B. 1538. (Registre*.) — In-folio, 290 feuillets, papier.

1589. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements. — Causes civiles : pour Mᵉ Jean Brochier, notaire royal de Forcalquier, 12 janvier (fol. 4) ; — pour capitaine Antoine Bermond, « rentier de la commanderie des Omergues, 30 janvier (fol. 20) ; — pour Catherine Roux, veuve de noble Melchion d'Ornezan, de Sisteron, 9 février (fol. 32) ; — pour messire Jean de Beaudin, « prévost de Montsallier » 20 février (fol. 37) ; — pour messire Melchion de Forbin, « baron de Villelaure, seigneur de Jansson et de Mane », 27 février (fol. 44 vᵒ) : — pour « Mᵉ Antoine Pupier, procureur juridictionnel de la banlieue de Sisteron » 13 mars (fol. 51) ; — pour Mᵉ Valery Bandolly, notaire royal de Forcalquier, 4 mai (fol. 93 vᵒ). — Requête par Mᵉ Jean Dufour, greffier au siège de Forcalquier, contre Mᵉ François Allemand, procureur, qui, étant venu au greffe, « où il ne trouva que Ellion Rascas et Jean-Pierre Nicolay, jeunes clers, avait pris la main courante des présentations et y aurait escript une présentation », 25 mai (fol. 106). — Causes civiles : pour Mᵉ Claude Gilbert, procureur juridictionnel de Mison, 15 juin (fol. 120 vᵒ) ; — pour messire Gillibert de Levis, duc de Ventadour, seigneur et baron de Viens, 10 juillet (fol. 143 vᵒ) ; — pour Claude Paparin de Chaumont, seigneur de « Chateaugalhard et Saint-Desdier », 24 juillet (fol. 156) ; — Pierre de Villeneuve, écuyer de Tarascon et Jeanne de Barallier, mariés, contre damoiselle Geneviève de Bourjins de Pomeyrol, 11 août (fol. 176) ; — pour « les prieurs de la luminère Sainte-Barbe, de Forcalquier, » 25 août (fol. 188 vᵒ) ; — pour damoiselle Marthe de Barrême, femme de Mᵉ Paris Hortye, notaire royal d'Apt, 7 septembre (fol. 204) ; — pour Dominique Secarmo, orfèvre, de Sisteron, 25 septembre (fol. 226) ; — pour « messire seigneur Frère Charles de Grasse, commandeur de Pésenats et de Saint-Pierre de Salliers, bailli et seigneur de Manosque », 25 septembre (fol. 228 vᵒ) ; — pour frère Claude Brune, religieux des Carmes de Manosque, 25 septembre (fol. 230 vᵒ). — Réception de Mᵉ Charles Nicolay, docteur en droit et avocat au parlement, en l'office de juge de Manosque, 16 octobre (fol. 241). — Causes civiles : pour Blaise Motet,

* Mauvais état.

« chef des compagnons du lieu de Peipin », 30 octobre (fol. 251 v°) ; — pour M. Me Antoine de Reillane, coseigneur de Reillane, de Sainte-Croix-à-Lauze et du Bourget, conseiller à la cour, 14 novembre (fol. 270 v°). — Requête des procureurs du siège de Forcalquier « demandant estre interdit à Me Vère de poursuivre les causes pour Me Jean Fabry, reçu procureur à la cour », 27 novembre (fol. 280 v°), etc.

B. 1539. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

1590. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements. — Causes criminelles : pour messire Pierre Paparin de Chaumont, évêque de Gap, « querellant en injures verbales et atroces contre Pierre Joyne, de Sisteron » 15 janvier (fol. 8) ; — pour « Monsieur Me Manaud de Monier, conseiller du Roy et son avocat général au parlement de Provence, seigneur de Mélan, querellant en troubles contre damoiselle Bernardine du Virailh, femme de capitaine Perret Bougerel, de La Motte-du-Caire », 18 janvier (fol. 10 v°) ; — Cause civile pour « Me Pierre Reynard, potier d'estain, de Forcalquier », 23 février (fol. 37 v°). — Requêtes : par Me François Vallansan, praticien, « requérant estre reçu en l'office de procureur au siège de Forcalquier en la place de Me Boniface Marignon, attendu son absence et incapacité », 1er mars (fol. 45 v°) ; — du procureur du Roi au lieutenant principal, le requérant « de se transporter, avec le greffier, en la ville de Manosque pour faire la saisie des biens des rebelles », 19 mars (fol. 58). — Causes civiles : pour Me Jean Louis de Laidet, sieur de Sigoyer, conseiller à la cour du parlement de Provence, 29 mars (fol. 71) ; — pour Marguerite Nance, veuve de Me Toussaint Maignan, notaire royal de Saint-Étienne, 14 mai (fol. 98 v°). — Cause criminelle contre Jean Mosse, de Forcalquier pour « crime de lèze majesté », 14 (fol. 122 v°). — Ordonnance du lieutenant principal prescrivant au greffier du siège de Forcalquier « de mander, rière la cour du parlement, les procès-verbaux de saisie des biens des rebelles et le rolle de tous les procès criminels faits contre eux », 3 juillet (fol 143 v°). — Causes civiles : pour messire Reymond Giraudon, bénéficier de l'église Saint-Mary, recteur de la chapellenie de Notre-Dame de Grâce, 12 juillet (fol. 156 v°) ; — les syndics et habitants d'Aubenas « demandeurs à ce que le droit de dyme soit arrêté et sequestré contre messire Gaspard de Matharon, prieur dudit lieu, demeurant à Aix et ne faisant pas le divin service », 30 juillet (fol. 174 v°) ; — pour capitaine Alexandre de Barras, du Castellard, 13 août (fol. 197) ; — les héritiers de Pierre de Rame contre M. Boniface de Tulle, « général des Finances du Roy », Jean Riquety, sieur de Mirabeau, Melchion de Rame, sieur d'Allons, le sieur de Saint-Marc, Me Pierre de Castillon et autres créanciers dudit héritage, 3 septembre (fol. 218) ; — Jean Nègre demandeur en paiement des sommes qu'il a payées au nom de la communauté « du Bignosc » (Aubignosc), ayant été fait prisonnier pour contributions « comme consul dudit lieu » par les gens du sieur de Gouvernet, », 24 septembre (fol. 239 v°) ; — pour Me Henri Bosse, notaire de Tallard, 22 octobre (fol 258) ; — pour Clément, Louis et Lambert du Bousquet, « seigneurs du Buysson et Saint-Vincens », 10 décembre (fol. 294 v°), etc.

B. 1540. (Registre*.) — In-quarto, 326 feuillets, papier.

1590. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Cause civile : capitaine Étienne Bruneti, de Manosque contre damoiselle Jeanne de Fabry, femme de capitaine Charles Romany, 12 janvier (fol. 2). — Réception de Me Antoine Ardent « à l'exercice du greffe des submissions pour trois années », 19 janvier (fol. 9). — Causes civiles : Me Pierre Boniface, « lieutenant des submissions, au siège de Forcalquier », contre Elzias Codur, 31 janvier, (fol. 17) ; — sire Jacques Rostaing, de Reillanne, contre Pierre Picard, de Saint-Martin-de-Renacas, 20 février (fol. 42) ; — Guillem Jourdan de Sisteron, contre Louis Barras, François de Baratier et autres créanciers, 27 février (fol. 46) ; — Antoine Vernet, jardinier de Forcalquier, contre damoiselle Jeanne de Richelmy, 13 mars (fol. 57 v°) ; — Me Balthasar Villeneuve, « viguier et capitaine pour le Roy à Forcalquier », contre Antoine Massot, 27 mars (fol. 71) ; — noble Jean-François d'Orgon de Pertuis, contre Jean Bourrillon, de Forcalquier, 3 avril (fol. 82) ; — Gaspard Dupont, de Sisteron, « demande un respit de 5 ans, attendu les troubles de guerre et qu'il a été prins en venant en ceste ville », 2 mai (fol. 102) ; — messire Daniel Rappale, « recteur de la chapelle Notre-Dame de Consolation hors la ville de

* Mauvais état.

Forcalquier », contre Mᵉ Jean Robert, cordonnier, 15 mai (fol. 111 vᵒ); — Claude Rasclet, de Sainte-Tulle, contre le curateur de Guillaume Volonne dudit lieu, « absent de ce pays.» 19 juin (fol. 136 vᵒ). — Françoise et Marguerite Cornut, de Lincel, contre Suffren Bellas, de Forcalquier, 10 juillet (fol. 163) ; — Mᵉ Gaspard Lardeyret, sergent royal de Forcalquier, demandeur en garantie d'une somme de 14 écus, contre Madeleine Borrillon, 31 juillet (fol. 184) ; — Jean Amant, de La Brillanne, contre noble Jean Raphaelis, seigneur de Cormes et de La Brillanne, 21 août (fol. 208) ; — noble Jean Bernard, de Turriers, demandeur en paiement de 488 écus contre les consuls de Faucon, 15 septembre (fol. 238) : — Mᵉ Jacques Reynaud, de Sisteron, procureur du Roi contre Mᵉ Joseph d'Aigremont, 12 octobre (fol. 269) ; — Catherine Boisson veuve de Jean d'Huguet, de Céreste, contre Étienne d'Huguet, dudit lieu, 6 novembre (fol. 299 vᵒ) ; — Poncet Barralier, de Valernes, contre Antoine Barnoyn, 27 novembre (fol. 323), etc.

B. 1541. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1591. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements. — Causes civiles : Elzias du Marcat, d'Apt, contre Jaumette du Marcat, sa sœur, 31 janvier (fol. 8) ; — « Jean de Reillane, laboureur, appelant de la délibération de la communauté de Reillane qui l'avait député trésorier des deniers commungs, nonobstant qu'il fût âgé de plus de 70 ans, rustique et illétré » 4 février (fol. 10) ; — messire Daniel Berluc, prieur de Vitrolles, contre messire Étienne Richaud, « prieur de Douzard au terroir dudit Vitrolles », 14 février (fol. 17) ; — messire Annibal Eymin, « recteur de la chapellenie fondée par Sille Odol en l'église N.-D. de Romigiers de Manosque, sous le titre Saint-Jacques et Saint-Christol », contre Mᵉ Honoré Passaire, notaire royal de ladite ville, 4 mars (fol. 24 vᵒ). — Cause criminelle : Mᵉ François de Foresta sieur de Rougiers, conseiller au parlement de Provence, « querellant en crimes de lèze-majesté et prise du château du lieu de Château-Arnoux par voyes d'hostilité et autres » contre Mathieu Plendoulx dit Tordollas, de Sisteron, et Jean Feraud, de La Forest » 18 mars (fol. 33). — Causes civiles : pour Mᵉ Jacques Boyer, docteur en médecine de Manosque, contre Paulet et Jean Orcel, père et fils, de Mane, 29 avril (fol. 59 vᵒ) ; — damoiselle Marie Berard, veuve de Louis de Leydet, sieur de Jarjayes, contre Blaise Pinchinat, sieur d'Antonaves, 24 mai (fol. 75). — Cause criminelle contre François Allier, « querellé en placard et libel diffamatoire », 20 juin (fol. 101). — Causes civiles : pour Mathieu Decorio, sieur du Rochas-les-Saint-Mayme », 29 juillet (fol. 125 vᵒ) ; — M. Mᵉ André Arnaud, conseiller du Roi, lieutenant principal au siège de Forcalquier, contre le curateur de l'héritage de messire Melchion Amalric, prieur du Castellet et « chanoine en la grande église de Forcalquier », 19 août (fol. 139) ; — Benoît Figuière, marchand, de Manosque demande paiement de 27 charges d'avoine, « prestées à la ville de Forcalquier, pour la cotité d'icelle de l'imposition de l'assemblée de Pertuis », 26 septembre (fol. 170) ; — pour Mᵉ Gabriel Guillaume, notaire royal d'Oraison, 31 octobre (fol. 195) ; — pour messire François Guilhaumin, « prieur du prieuré séculier de l'église du Bignosc sous le titre de Saint-Jullian », 12 novembre (fol. 206 vᵒ) ; — messire Jean Tartone, prieur de Volone, demande paiement, « de ses sallaires pour avoir presché le caresme en l'église de Peyruis », 9 décembre (fol. 230) etc.

B. 1542 (Cahiers*.) — In-quarto, 76 feuillets, papier.

1591. — Octobre-décembre. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : damoiselle Marguerite Brunet, cessionnaire de damoiselle Lucie de Frappat, contre Mᵉ Pierre Blanc, avocat à Forcalquier, 19 octobre (fol. 2 vᵒ) ; — pour Pierre Peire, de Mane, « ayant mis ses confessions de debtes au greffe », 22 octobre (fol. 12) ; — Jeanne Chambarel demande la restitution de sa dot, « qu'est de 70 escus, un lict garny et 2 robes nuptiaux et 34 escus d'augment », contre Sébastien Bonnefoy, de l'Hospitallet, son mari, 5 novembre (fol. 24) ; — Hippolyte Viffredy et Mᵉ François Baille, « rentiers de Salignac et d'Entrepierres », contre Mᵉ

* Fragments de registre incomplets et en mauvais état.

Balthasar Guisofre, notaire royal de Peyruis, 15 novembre (fol. 45) ; — Mᵉ Bertrand de Saint-Marc, « prévost de mareschal », contre Mᵉ Bertrand Robaud, « trésorier du pays », 27 novembre (fol. 57) ; — pour Mᵉ André Mirailhet, cessionnaire de Pierre Blanc, orfèvre, de Forcalquier, 7 décembre (fol, 75), etc.

B. 1543. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

1592. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — « Appointements et ordonnances ». — Causes civiles : Jacques Desalis, « pauvre soldat, moyne lay de l'abbaye de Lure », contre les fermiers des droits de ladite abbaye, 13 janvier (fol. 7 vᵒ) ; — damoiselle Jeanne du Bois, « femme de capitaine Philip, de Faulcon, demande restitution d'une chaîne d'or de 40 escus » contre Vincent Boisson, 3 février (fol. 26) ; — « noble André Bot de Cardebat demande en sauvegarde et maintenue d'un cannonicat et prébende en l'église Saint-Mary, vacant par le décès de messire Jean Beaudin, contre tous les opposants et prétendants adjournés à cry public et voix de trompe par les lieux et carrefours de Forcalquier », 6 février (fol. 29) ; — « Mᵉ Claude Bermond, avocat au siège, prieur de Saint-Jacques de Gaudissard d'Aigualaye, demande la mise en possession dudit prieuré contre Catherine Alizard » 13 février (fol. 35 vᵒ) ; — Catherine Pastorel s'oppose à la mise en possession de l'héritage de messire Barnabé Pastorel, contre Louise de Lurs, « chambrière dudit messire Barnabé », audience du 27 mars, « par devant Mgr le grand sénéchal, présents M. le lieutenant principal et autres officiers du siège » (fol. 72) ; — Mᵉ Étienne Feraud, de Manosque, contre noble François de Forlivio, seigneur des Dourbes, héritier testamentaire de damoiselle Françoise de Forlivio, 23 avril (fol. 102 vᵒ) ; — pour messire Jean Merlier, prieur d'Esparron, 8 mai (fol. 123) ; — messire Louis de Rians, religieux de Saint-Victor-les-Marseille, prieur de Valernes, contre messire André Espitallier, vicaire de Bayons, 11 mai (fol. 125 vᵒ) ; — messire André Ral, chanoine de Sisteron, prieur du Bignosc, demande reconnaissance d'une lettre envoyée par messire Jacques Audibert à messire André Gayde, pour conférer ledit prieuré », 21 mai (fol. 134) ; — Mᵉ Pierre Roberty, notaire, tuteur de Jean Motte, contre Jean Antoine du Virail, son curateur, 25 mai (fol. 139 vᵒ). — Cause criminelle contre Mᵉ Joseph Martelly, avocat au parlement, juge de Manosque, pour « injures atroces conférées en la place publique », 18 juin (fol. 161). — Causes civiles : pour capitaine Daniel Gras, « gendarme du sieur de Ramefort », 30 juin (fol. 170) ; — pour Mᵉ Pierre Bernard, « escrivain », de Forcalquier, 30 juin (fol. 174 vᵒ) ; — Mᵉ Antoine Ardent, greffier des submissions, demande la saisie des biens de Mᵉ Claude Besson, greffier de Mane, attendu « qu'il ne peut estre constraint par corps et appréhendé, pour se tenyr dans le château et fort dudit Mane », 9 juillet (fol. 189) ; — pour François Fornel, trésorier d'Oraison, 27 août (fol. 223 vᵒ) ; — « dame Marthe de Glandevez-Forcalquier-Villemus, dame de Peyruis et Faucon, femme de M. François de Foresta, sieur de Rogiers », demande à faire reconnaître les acquits des sommes payées pour la défense du château de Peyruis par le capitaine Baptiste Grimault, fermier des droits seigneuriaux dudit lieu : « le 9 avril 1589, 45 écus au commissaire de Mgr de La Vallette, pour l'entretien de 60 hommes et 6 chevaux ; le 5 juin 1589, 200 escus sols audit commissaire pour le même objet ; le 14 septembre 1590, au sieur Bandolly, commandant au château de Peruis en absence de M. du Buisson, 64 écus, le 16 février 1591, 66 écus ; le 14 juillet 1592, 193 écus pour la compagnie du sieur de Sigonce », 3 septembre (fol. 229). — Réception de Mᵉ Girard Camerle en l'office de notaire royal de Villeneuve, 8 octobre (fol. 259). — Cause criminelle « contre messire Antoine de Couppes, évêque de Sisteron, et Mᵉ Christophe de Couppes, son frère, querellé en crime de lèze-majesté, prise et saccage du château de Peyruis », 15 octobre (fol. 267). — Ordonnance enjoignant aux « dits sieurs de Couppes » de se présenter dans trois jours, autrement seront prins et saisis au corps et menés aux prisons de ce siège pour y être détenus », 29 octobre (fol. 282 vᵒ). — Causes civiles : Mᵉ Jean Margallet, avocat en la cour, juge de Pierrevert, demande paiement de ses gages de judicature qui sont « 3 charges de bled », 16 novembre (fol. 290) ; — messire Antoine Lachier, chanoine de Sisteron, contre Antoine Mouttet, chanoine de ladite église, 22 décembre (fol. 323), etc.

B. 1544. (Registre*.) — In-quarto, 469 feuillets, papier.

1592. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : Jérôme Tirany, « recteur des hôpitaux de Forcalquier », 7 janvier (fol. 7) ; — sire Claude Rasclet, de Sainte-Tulle, contre Hercules Habert, procureur à Forcalquier, 4 février (fol. 36 v°) ; — Me Claude Rossolin, notaire de Riez, contre Marguerite Provincial, de Brunet, 18 février (fol. 55 v°) ; — Mary Peyron, de Sisteron, « demande à céder ses biens à ses créanciers », 6 mars (fol. 73 v°) ; — Me Bertrand Remusat, avocat, contre damoiselle Antoinette Habert, « audience du 20 mars par-devant messire François, marquis d'Oraison, vicomte de Cadenet, grand sénéchal de Provence » (fol. 91 v°) ; — François de Rappalle, « citoyen d'Avignon », contre André Mosse, de Forcalquier, 17 avril (fol. 111) ; — Me François de Beauchans, lieutenant particulier, contre capitaine Henri Robert, de Manosque, « qui porte les armes contre le service du Roy », 26 mai (fol. 160 v°) ; — pour messire Guillaume Mille, vicaire de Mane, 7 juillet (fol. 211) ; — Jean de Bollogne, de Manosque, contre damoiselle Françoise Pouchet, 14 juillet (fol. 219) ; — Me Vincent de Laugier, « juge général de la comté de Sault », contre Me François Boujarel, de la Motte-du-Caire, 14 juillet (fol. 219 v°) ; — Capitaine Pierre Paret, de Jouques, contre capitaine Suffren Fabre, de Sainte-Tulle, 14 août (fol. 260 v°) ; — pour Me Antoine de Rouchel, notaire royal de Grambois, 4 septembre (fol. 297). — Cause criminelle contre Jacques Sandonat, de Limans, « querellé en rebellion » par Me Jean Bernier, notaire, 23 septembre (fol. 331). — Causes civiles : damoiselle Jeanne Paris, femme de Louis Perrochet, demande « à être colloquée sur les biens de son mari pour la somme de 2,000 écus », 22 octobre (fol. 378) ; — pour messire Jean de Coderco, prieur du Poët, 6 novembre (fol. 399 v°) ; — Me Esperit Ardoin, maréchal, et Antoine Mestre, teinturier, de Forcalquier, 17 novembre (fol. 421) ; — « sire Lionnet Leydet, de Sisteron, contre Balthasar Escuyer, de Vaumeil, 18 décembre (fol. 467), etc.

* Mauvais état.

B. 1545. — (Registre*.) — In-quarto, 332 feuillets, papier.

1593. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements. — Michel Courtin, écuyer d'Aix, demande paiement de 15 écus, « pour un cartier de la ferme du petit scel des submissions », contre Antoine Ardent, procureur jadis fermier des submissions à Forcalquier, 21 janvier (fol. 11 v°) ; — Gaspard Allamand, seigneur de Silvabelle, contre Étienne Pichet, d'Oraison, 8 février (fol. 28) ; — nobles Sixte, Bernardin et Claude Gombert, héritiers d'Antoine et Sauvaire Gombert, contre nobles Pierre, Blaise et Gaspard Gombert, 18 mars (fol. 59) ; — pour damoiselle Marguerite de Glandevez, veuve de Honoré de Castellane, seigneur de Montmeyan, 8 avril (fol. 87) ; — noble Jacques Graud, « fermier des droits de fournage que Me André Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier, possède à Mison », contre Jean Amahenc, 13 mai (fol. 110 v°) ; — damoiselle Diane d'Arbaud, femme de M. Me Pierre de Dons, conseiller au parlement, contre Anne Barcilon, 18 juin (fol. 142) ; — nobles Vincent et Honoré de Borgarel, frères, coseigneurs de Vachères, demandeurs en compte de tutelle contre noble Mary de Borgarel, leur oncle et tuteur, aussi coseigneur de Vachères, 23 juillet (fol. 180 v°) ; — pour capitaine Sébastien Leydet, « viguier et capitaine pour le Roi à Sisteron », 2 août (fol. 192) ; — noble Joseph Blanchard, écuyer, de Manosque contre dame « Thonye » de Glandevès 17 août (fol. 207 v°) ; — capitaine Jean du Teilh, tuteur des enfants de feu Me Honoré de Tillia, contre Me Dominique Paget, docteur en droit, de Manosque, 19 août (fol. 215 v°) ; — pour Honoré de Sabran, seigneur et baron d'Ansouïs, 16 septembre (fol. 244 v°) ; — Pierre Durant contre Me Guillaume Burdin, greffier du viguier de Forcalquier, 21 octobre (fol. 266) ; — messire Jacques Tartone, docteur en théologie, et chanoine de Saint-Mary, contre Me Germain Lardeyret, massier royal de Forcalquier, 29 octobre (fol. 273) ; — « capitaine Quiriquio de Catachioly, de Lurs, gendarme de la compagnie du sieur de Buoulx, gouverneur pour S. M. en la ville de Forcalquier, demandeur en restitution d'un manteau de taffetas, noir de

* Très mauvais état, incomplet.

fumée », contre sire Mary Porcelly de Lurs, 18 novembre (fol. 294); — pour « Elzienne » Vernaudier, veuve de Mᵉ Jean de Coderco, notaire royal et procureur à Forcalquier, 22 décembre (fol. 322), etc.

B. 1546. (Registre*.) — In-quarto, 378 feuillets, papier.

1593. — Audiences du lieutenant des submissions. — Appointements. — Causes civiles : sire Antoine André, marchand, de Sisteron, contre damoiselle Isabeau de Plessis, de Vaumeilh, 9 février (fol. 14) ; — messire Étienne Bayet, « prêtre vicaire du Bignosc », contre noble Suffren Mottet, de Peypin, 12 février (fol. 22 vº) ; — Claude Loubet, de la Motte, contre François Girardin, dudit lieu, 9 mars (fol. 58) ; — Jeanne Ayasse, de Turriers, contre Barthélemy et Jean Buselles, 30 mars (fol. 89) ; — Mᵉ Poncet Aymar, notaire royal d'Ongles, contre les hoirs de Noël Peyre, dudit lieu, 30 avril (fol. 114 vº). — Simon Rostang, de Sisteron, contre Gaspard Bourcel, de la dite ville, 4 juin (fol. 158) ; — pour Mᵉ Ponsson, notaire royal et greffier de Simiane, 22 juin (fol. 166 vº) ; — « F.-Antoine Canisson, religieux de l'ordre de Saint-Antoine, ouvrier du monastère de Saint-Antoine, commandeur général de Gap, Sisteron et de la banlieue de ladite ville », contre Pascal Chabert, de Sisteron, 13 juillet (fol. 195). — Cause criminelle contre Barthélemy Brochier, accusé « de mespris de justice », 20 août (fol. 239 vº). — Causes civiles : Mᵉ Vidal de la Farge, procureur à Forcalquier, contre « les particuliers » de Fontienne, 24 septembre (fol. 272 vº) ; — sire Rolland Garnier, de Manosque, contre sire Pierre Moisson, marchand de ladite ville, 22 octobre (fol. 299) ; — pour Mᵉ Honoré Guion, avocat au parlement, 19 novembre (fol. 337) ; — Antoine et Sébastien Roche, de Fontienne, contre noble Esperit de Barrathe, écuyer, d'Aix, 10 décembre (fol. 357), etc.

B. 1547. (Registre*.) — In-quarto, 208 feuillets, papier.

1595. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements. — Causes civiles : pour messire Joseph Parisii, chanoine de Saint-Mary de Forcalquier, 9 mars (fol. 1) ; — « Jean de Creux », de Manosque, contre Robert « de Creux », son frère, 13 avril (fol. 5 vº). — Capitaine André Madon, de Rossillon, lieutenant de la compagnie des gendarmes du sieur de Buoux », contre capitaine André Mirailhet, de Forcalquier, 17 avril (fol. 17 vº) ; — Mᵉ Mathieu Bruny, notaire de Sisteron, et Mᵉˢ Étienne Mence, Jean-Louis Castagny et Antoine du Virailh, aussi notaires de ladite ville, 27 avril (fol. 24) ; — « caporal Denys Guérin, dit de Mares », contre Philippe Chamaret, de Sisteron, 22 mai (fol. 40 vº) ; — « les pères religieux du couvent Saint-François de Forcalquier, demandeurs en paiement de certains légats faits audit couvent par sire Jean Berluc, marchand de cette ville », 26 mai (fol. 44 vº) ; — Mᵉ Joseph Guérin, procureur à Forcalquier, demande aux syndics de Cruis un supplément, « en bonne monnoye », de la somme de 139 écus qu'il a reçue, au mois de mai 1593, en « pignatelles, les 24 faisant l'escu, et qui, par arrêt de la cour, ont été réduites à un tiers », 29 mai (fol. 53). — Réception de Mᵉ François Granier, avocat au parlement, en l'office de juge de Manosque, 3 juillet (fol. 76) ; — messire André Garnier, « religieux profès de l'ordre de Cluny, prieur « de Saint-Pierre Dousart, en la vallée de Vitrolles, dépendant dudit ordre », contre messire Gaspard Pontii, chanoine de Sisteron, 4 août (fol. 97 vº) ; — Mᵉ Louis Pascalis, juge des Mées, contre sire Grégoire Melve, de Manosque, 31 août (fol. 122) ; — messire Laurent Courtet, « prieur de Saint-Lazare de Manosque », contre capitaine Jean du Teilh, tuteur des hoirs de Mathurin de Tillia, 11 septembre (fol. 132) ; — pour Mᵉ Jean Aubert, « trésaurier du foin, avoyne et bled, de Forcalquier », 11 septembre (fol. 133 vº) ; — « patron » Blaise Nabon, de Saint-Tropez, contre damoiselle Anne de Caire, de Riez, 23 octobre (fol. 162) ; — « les consuls et communauté de Valernes se plaignent, qu'attendu le grand trouble qu'est présentement audit lieu à cause de la guerre, on leur prend tous leurs bleds et fruits », 23 octobre (fol. 165). — R. P. messire l'évêque de Gap, demandeur en paiement « de 30 escus pour la rente de la prébende de F. Pierre Collinet, chanoine théologal en ladite église », 30 octobre (fol. 171) ; — « le fermier des droits du dixme des agneaux et chevreaux que le chapitre de Forcalquier a coutume de prendre des troupeaux reposant au terroir de ladite ville, contre Guillaume Darbon, 7 décembre (fol. 195), etc. »

* Incomplet, mauvais état.

* Incomplet, mauvais état.

B. 1548. (* Cahier.) — In-quarto, 34 feuillets, papier.

1595. — Novembre. — Audiences du lieutenant des submissions. — Appointements. — Causes civiles : sire Poncet Bermond, de Vachères, rentier de Sigonce, contre Marie Barrière, femme de Gaspard Richier, 10 novembre (fol. 2 v°) ; — Jean Fabry, procureur à Forcalquier, contre Barthélemy Voulx, d'Oppedette, 10 novembre (fol. 7). — Isabeau Jacob contre Jean Mariaut, de Forcalquier, 14 novembre (fol. 15) ; — damoiselle Jeanne et Lucrèce Gasq, d'Aix, contre Delphine Isnard, « mère et tuteresse » des hoirs de Pierre Marcoulx, de Manosque, 17 novembre (fol. 22), etc.

B. 1549. (Registre.) — In-quarto, 435 feuillets, papier.

1596. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — « Appoinctements et ordonnances rendues en jugement ». — Causes civiles : la communauté de Limans contre Claude de Rives, avocat, de Sisteron, et damoiselle Laurence de Tallon, sa femme, 11 janvier (fol. 5) ; — Gaspard de Jussi, écuyer, de Forcalquier, et Frédéric, son frère, « demandent division et partage des biens de feu Mᵉ Jacques de Jussy leur père », 20 janvier (fol. 9). — Cause criminelle contre messire Daniel Bertrand, prêtre, « querellé en excès et batteries », 18 mars (fol. 54). — Causes civiles : Mᵉ Gaspard Gombert, sieur de Verdaches, juge royal de Sisteron, cessionnaire de noble Claude Gombert, son père, contre capitaine Laurens Allibert, dit La Valette, du Castellard, 26 mars, (fol. 60) ; — pour messire Jacques Audibert, coseigneur de Fontienne et chanoine de Saint-Mary, 10 mai (fol. 87 v°) ; — pour noble Samson Arnaud, « greffier » en l'évêché de Sisteron, 14 juin (fol. 116 v°) ; — « capitaine Bastian Laydet, » coseigneur de Vaumeilh, contre sire Jean d'Astoin, de Valernes, 1ᵉʳ juillet (fol. 136 v°). — Cause criminelle contre Jean Achard, de Nans, pour « faulce monoye », 11 juillet (fol. 140) ; — Causes civiles : — « messire Antoine de Couppes, évêque de Sisteron et abbé de Cruis, demande comptes des grains prins en force és places de son evesché et abbaye, en l'année 1595, » par ordre du sieur d'Espernon, contre Gaspard Pellissier, commissaire dudit sieur d'Espernon, 5 août (fol. 175) ; — noble Artus de Glandevez, chevalier de Saint-Jean-de-Jerusalem, demandeur en paiement de 1,000 écus à lui légués par feu Antoine de Glandevez, seigneur de Peipin, contre Hélion de Glandevez fils dudit Antoine, 26 septembre (fol. 257 v°) ; — « noble Charles de Mostiers, seigneur de Ventavon et du Monestier-Allamon », demandeur en paiement de 3,000 écus de 4 florins pièce, « pour la dot de damoiselle Madeleine de Glandevez, sa femme, contre Hélion de Glandevez, seigneur de Peipin, 26 septembre (fol. 258) ; — pour Mᵉ Louis Allier, viguier de Forcalquier, 3 octobre (fol 274) ; — « messire Joseph Dacaria, docteur ès droits, de la ville d'Avignon, prieur de Saint-André de Villesèche au lieu des Omergues », contre messire Jean Fauchier, prêtre du Revest-des-Brouses, 18 novembre (fol 345). — pour « Louis Isoard Amalric », seigneur de Chénérilles, 26 novembre (fol. 362) ; — pour Claude de Glandevez, « dict le chevalier de Puymoisson ». 16 décembre (fol. 399 v°) ; — messire Jullien Richard, « escollier du séminaire estably en la ville de Sisteron, prieur de Noyers, demandeur en maintenue dudit prieuré » contre messire Eyriés Lions, curé du Bignosc, et messire André Garnier, religieux du couvent de Ganagobie, 19 décembre (fol. 420 v°), etc.

B. 1550. (Registre.) — In-quarto, 536 feuillets, papier.

1597. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements et ordonnances. — Causes civiles : « messire Jean de Barras, sieur de Mirabeau », contre sire Honoré Laugier, marchand de Manosque, 9 janvier (fol. 2); — Jean de Moris, écuyer d'Apt, contre Esprit Mir, 9 janvier (fol. 11 v°); — Guilhem Gilles, de la Charce, contre dame « Spinéte de Franqui, dame de Sainte-Marie », 23 janvier (fol. 28); — pour « frère Antoine Fornier, père lecteur et religieux du couvent des Frères Mineurs de Forcalquier », 30 janvier (fol. 44 v°); — damoiselles Louise, Claire, Florimonde et Françoise de Laurens, d'Apt, contre damoiselle Françoise d'Augier, de ladite ville, 6 février (fol. 76 v°); — noble Laurent Arthaud de Montauban, seigneur de la Roche-du-Buys, mari de damoiselle Angélique du Pont, demandeur en restitution de certains papiers, pièces et documents « baillés en garde à feu Mᵉ Pierre Boniface, lieutenant des submissions par Antoine du Pont, seigneur de Goult », 3 mars (fol. 103). —

* Fragment très incomplet en partie effacé par l'humidité.

Réception de Mᵉ Jean Aubert en l'office de procureur à Forcalquier, 4 mars (fol. 105 v°); — « Mᵉˢ Rampalle et Allamand, syndics des procureurs du siège de Forcalquier, adcistés des autres procureurs », font appel de l'ordonnance de réception de Mᵉ Jean Aubert, « contraire à la forme et teneur des règlements édits, et arrests de la cour », 6 mars (fol. 111 v°). — Ordonnances prescrivant l'enregistrement : du testament de Mᵉ Honoré Aguilhenc, « notaire et tabellion royal de Brunet, en date du 24 septembre 1564, et teneur dudit testament, 14 avril (fol. 157); — du contrat de mariage entre sire Jean Baudric, marchand de Manosque et damoiselle Catherine Roux, de Reillane, du 5 septembre 1595, et teneur dudit acte, 17 avril (fol. 176). — Causes civiles : damoiselles Louise et Anne Audin, de Turriers, contre damoiselle Marguerite de Pontis, 12 juin (fol. 252); — messire Pompée de Pérille, évêque d'Apt, contre Mᵉ André Guichard, notaire royal de la dite ville, 23 juin (fol. 280); — pour Mᵉ François Verdet, notaire royal de Sisteron, 7 juillet (fol. 308 v°); — pour messire Aymar Durand, « sacristain de Cruis », 4 août (fol. 326 v°), — Cause criminelle contre divers habitants de Sault par Marc-Antoine de Castellane, seigneur de Saint-Jurs et de Saint-Vincent, « querellant en dépopulation de boys et terre rompue », 26 août (fol. 349 v°). — Causes civiles : capitaine Toussaint de Glandevez, de Manosque, contre capitaine Jean du Teilh, de ladite ville, 11 septembre (fol. 376 v°); — damoiselle Diane de Giraud, veuve de Mᵉ Jacques Lieutaud, avocat en parlement, « demanderesse en habits lugubres et aliments de l'an vidual », 18 septembre (fol. 390); — messire Jean Cailhet, « prêtre du prieuré de la Tour-les-Bevons (Valbelle) », contre messire Jean Saurin, chanoine théologal de Sisteron, 22 septembre (fol. 393); — pour Mᵉ Balthasar Villeneuve, viguier pour le Roi à Forcalquier, 22 septembre (fol. 399 v°); — pour damoiselle Jeanne de Loque, femme de Mᵉ Antoine Millonis, avocat en parlement, 2 octobre (fol. 412). — Entérinement des lettres patentes de S. M. déclarant « les biens de capitaine Gallot et ses héritiers être saisis par droit d'aubaine », 6 octobre (fol. 418 v°); — Causes civiles : pour messire Claude Parisot, « curé en l'église Notre-Dame de Romigiers » de Manosque, 6 novembre (fol. 459 v°); — pour messire Honoré Mestre, bénéficier en l'église de Digne, 14 novembre (fol. 471). — Ordonnance interdisant aux procureurs postulants du siège de Forcalquier de se qualifier du mot « Mestre, n'y ayant que les advocats auxquels appartient d'estre ainsi appelés », 20 novembre (fol. 481). — Causes civiles : pour les hoirs d'Antoine de Sébastiane, seigneur de Porchères et notaire de Saint-Michel, 27 novembre (fol. 494); — pour Mᵉ François Imbert, docteur en médecine, de Sisteron, 18 décembre (fol. 527), etc.

B. 1551. (Registre.) — In-quarto, 464 feuillets, papier.

1598. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements et ordonnances. — Causes civiles : messire Jean Amoreux, prieur de Saint-Promassy, contre Mᵉ Honoré Roques, médecin, 8 janvier (fol. 5); — damoisellle Bernardine d'Aycard, veuve de Frédéric Boniface, seigneur de La Roche, demande à être déchargée de la tutelle de Théophile et Olympe, ses enfants, 8 janvier (fol. 7 v°); — pour Mᵉ Charles Maurel, receveur des décimes du diocèse de Sisteron, 12 janvier (fol. 14); — pour messire Honoré Bonnard, « recteur de la chapelle de Saint-Pierre-de-Mennesargues, au terroir de Limans », 23 janvier (fol. 29 v°); — dom Philippe Rolland, « prieur claustral de Ganagobie, contre Jean Michel, de Lurs, 23 février (fol. 70); — damoiselle Jeanne Parisi de Berard, femme de noble Louis Perrochet, d'Apt, contre Antoine Gentil, de ladite ville, 26 février (fol. 72); — les consuls de la communauté de Forcalquier, demandeurs en réduction de dettes, contre messire Eymar de Simiane. seigneur et baron de La Roche-Giron et Banon, 13 avril (fol. 133); — damoiselle « Alyette » du Virail, veuve de sire Adrien Savin, marchand d'Avignon, contre sire Étienne et damoiselle Marie de Bérard, 4 mai (fol. 157 v°); — noble Barthélemy Inguimbert. écuyer, de Bonieulx, contre Jean Vidal de Bompar, de Manosque, 14 mai (fol. 177 v°); — nobles Charles et Vincent Eyroulx, de Simiane, contre Jean Roux-Targue, seigneur de Redortiers, 4 juin (fol. 201 v°); — noble Bertrand de Tornatoris, seigneur de Canilhac, contre noble Guillaume Isoard de Dize, 15 juin (fol. 217); — messire Gaspard de Bouliers, vicomte de Reillane et de Démont, baron de Cental, demandeur « en désamparation de la place de Mane et haute juridiction de Châteauneuf » contre messire Melchion de Forbin, 30 juin, (fol. 251); — pour Mᵉ Pierre Astier, notaire royal de Château-Arnoux, 20 juillet (fol.

276 v°) ; — la communauté de Saint-Vincent contre dame Blanche de Salernes, 3 août (fol. 291 v°). — Cause criminelle : contre dame Catherine de Barras, dame de Lincel, « querellée en recèlement de dîme » par messire Antonin Amalric, chanoine de Forcalquier et prieur de Lincel, 17 août (fol. 305). — Cause civile pour M. Pierre Boniface, sieur de Peynier, docteur et avocat en parlement, demandeur pour être mis en possession de l'office d'avocat du Roy à Forcalquier, dont il a été pourvu par S. M., contre M. Esprit Parisi, lieutenant des submissions, François Beauchamp, lieutenant particulier, et Paul Brunet, conseiller, s'opposant à sa réception, 3 septembre (fol. 333). — Réception de Mᵉ Elzias Codur en l'office de procureur au siège de Forcalquier, « au lieu et place de Mᵉ Antoine Ardant », 10 septembre (fol. 343 v°). — Causes civiles : pour dame Anne du Ris, veuve de Bertrand Bermond, seigneur de Malcor, 17 septembre (fol. 359 v°) ; — pour messire Barthélemy Bausset, prieur de Villeneuve, 22 septembre (fol. 362) ; — Antoine de Bonelle, seigneur de la Motte, habitant à Sisteron, contre Jean Pélegrin, de Ribiers, 12 novembre (fol. 375); — pour Mᵉ Jacques d'Ulme, « sieur de Montravail », juge de Manosque, 19 novembre (fol. 390 v°). etc.

B. 1552. (Registre.) — In-quarto, 802 feuillets, papier.

1598. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : Mᵉ Jean Fabre, chapelier, de Forcalquier, demande délai, pour payer 200 écus, « à 60 sous pièces avec intérêt au denier quinze », contre messire Jean Fabry, chanoine de Saint-Mary, 9 janvier (fol. 10); — pour Jean Perrin et Antoine Falloupin, trésoriers de Villeneuve, 21 janvier (fol. 37) ; — dame Jeanne de Grasse, dame d'Allemagne, contre Simon Bougerel, de la Motte, 6 février (fol. 50) ; — pour messire Georges Barrallier, vicaire perpétuel de Valernes, 6 février (fol. 61) ; — pour Jean de Rousset, écuyer de Verronne, « mari et maître des biens dotaux de damoiselle Marguerite de Glandevez », 10 février (fol. 69 v°) ; — Mᵉ Galléas Gaudemard, notaire royal de Digne, contre Jean Drusian, de Sisteron, 16 février (fol. 73 v°) ; — messire André Spitallier, vicaire de Bevons, contre messire Barthélemy Martini, curé de l'église cathédrale de Sisteron, 20 février (fol. 94 v°) ; — damoiselle Louise de Grasse, dame de Flassans et Antoine Cotta, sieur de la Madeleine, 6 mars (fol. 128) ; — messire Gaspard Gueydan, chanoine de Saint-Mary, « ayant obtenu sentence depuis plus d'un an, demande à recouvrer son sac », contre Mᵉ Gassaud, procureur, 31 mars (fol. 154) ; — pour Mᵉ Jean Viguier, notaire royal de la Bastide-des-Jourdans, 3 avril (fol. 165) ; — Paul-Antoine Vassans, écuyer, d'Avignon, contre capitaine « Jully » Amblard. de Caseneuve, 17 avril (fol. 208 v°) ; — Guillaume de Guilhaumond, sieur d'Ambonil, de Gigondas, contre Madeleine Courate, femme de Domenge Fache, de Carpentras, 24 avril (fol. 216 v°) ; — damoiselle Catherine de Margalhan, veuve et héritière d'Honoré Chaix, sieur de la Pène, 5 mai (fol. 233) ; — Mᵉ François Pugnière, notaire royal de Bagnols, contre divers habitants de Limans, 5 juin (fol. 301 v°) ;— Gaspard de Brancas, seigneur et baron d'Oise, contre les syndics de la communauté de Saignon, 26 juin (fol. 355) ; — Jean Manet, de Lurs, cessionnaire du capitaine Aymon de Chabarel, dit « la Colombière », contre les consuls de Montsallier, 14 juillet (fol. 387 v°) ; — pour F. Allamand de Vénasque, seigneur et commandeur de Lardiers, 14 juillet (fol. 390) ; — noble Jean de Demandolx, seigneur de la Palud, contre capitaine Lot, de Gréoux, 5 août (fol. 435 v°) ; — pour capitaine Pierre de Redon, « gendarme de la compagnie de Mgr de Guise, lieutenant général de Provence, 12 août (fol. 445) ; — pour Jean de Siméonis, écuyer, d'Avignon, 4 septembre (fol. 500) ; — pour Mᵉ Georges Charpin, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, 12 septembre (fol. 532 v°) ; — Mᵉ Gaspard Burle, procureur, contre capitaine Alexandre Frepat, viguier de Reillane, 6 octobre (fol. 582 v°) ; — Mᵉ Pierre Lombard, « de l'Isle d'Albigeois », au sujet des sommes, recouvrées ensuite de « la commission à lui octroyée par Mgr le duc d'Epernon, gouverneur de la Provence, en date du 10 décembre 1592 » et teneur de la dite commission, ordonnant « de faire la levée de la somme de 1009 escus et de 982 charges de bled dus à capitaines Jacques et Jean Vivaud, oncle et neveu et à Louis André, tous rebelles, résidants avec eux ou servant leur party », 6 octobre (fol. 584 v°) ; — pour Mᵉ Pierre Reverdict, avocat d'Apt, 30 octobre (fol. 628 v°) ; — pour messire Antoine Bastery, prieur de Reillane, 6 novembre (fol. 658) ; — pour Mᵉ Pierre de Posilis, chirurgien de Forcalquier, 3 décembre (fol. 731). — Cause criminelle pour « F. Georges de Breton, commandeur de Gap, querellant en rebellion,

contre Jean Codur, de Sederon », 15 décembre (fol. 776), etc.

B. 1553. (Cahier *.) — In-quarto, 107 feuillets, papier.

1599, février-mai. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements. — Causes civiles : messire Joseph Garsellier, prêtre, de Volx, contre Guillaume Depieds, de Pierrerue, 8 février (fol. 13 v°) ; — Mᵉ Balthasar Villeneuve, viguier de Forcalquier, demande qu'il soit fait « nomination et élection de 7 pauvres filles mariées, suivant le testament de damoiselle Marguerite Boniface, sa fille », 15 février (fol. 29 v°) ; — pour Barthélemy Aubert, conseigneur du Chastellard, 15 mars (fol. 56 v°) ; — Jean Touche contre Jean-François Musquet, apothicaire, de Sisteron, 26 mars (fol. 68) ; — pour damoiselle Catherine Fenouilhe, fille et héritière de damoiselle Louise de Gasary, d'Apt, 29 avril (fol. 71 v°) ; — pour mesire Jean-Étienne Laugier, vicaire d'Oraison, 6 mai (fol. 82) ; — pour Antoine Robaud, seigneur de Châteauneuf, procureur du Roi à Sisteron, 6 mai (fol. 83). — Cause criminelle contre Antoine et Sébastien Goisard, de Château-Arnoux, « querellés en homicide » par Claude Reynaud, de La Tour-d'Aigues, 13 mai (fol 92 v°), etc.

B. 1554. (Registre**.) — In-quarto, 780 feuillets, papier.

1599. — Audiences du lieutenant des submissions. — Appointements. — Causes civiles : sire André Roet, marchand de Manosque, demandeur en paiement de « deux actes d'obligés de 500 écus payés aux consuls de Céreste le 22 mars 1593, temps du plus grand desbourdement des monoyes », 11 janvier (fol. 9) ; — pour Mᵉ Reymond Brunet, viguier de Sault, 21 janvier (fol. 16) ; — pour capitaine Jacques Stelle, de Simiane, 9 février, (fol. 46) ; — « Charles Noble, cadet de La Baulme d'Orpierres en Dauphiné », contre sire Jacques Huet, d'Apt, 26 février (fol. 79 v°) ; — noble Gilibert Hortie, écuyer, d'Apt, contre Jean Rastoilh, 9 mars (fol. 92 v°) ; — pour capitaine Philippe de Vénasque, habitant de Pertuis, 19 mars (fol 135) ; — pour Charlotte Chansaud, héritier de Isabeau Millau, fille de Mᵉ Antoine Millau, notaire de Bras, 2 avril (fol. 194) ; — pour « Claude de Bouliers de Matheaud et de Joye », seigneur de Pierrerue et de Rousset, 7 mai (fol 249 v°) ; — pour Mᵉ Jean-Jacques Estévenot, viguier d'Apt, 3 juin (fol. 309) ; — pour Mᵉ Charles Dumaistre, notaire de Simiane, 7 juin (fol. 331 v°) ; — pour « messire Louis Vento, abbé de l'abbaye de Lure » 6 juillet (fol. 389 v°) ; — pour dame Hélène d'Autane, dame de Volonne, 13 juillet (fol. 404) ; — pour Mᵉ Pierre Boniface, sieur de Peynier, avocat du Roy au siège de Forcalquier, 20 juillet (fol. 420) ; — pour Mᵉ Jean Teyssier, notaire royal de Cadenet, 18 août (fol. 474). noble Guillaume de Benard, « secrétaire ordinaire de La Chambre du Roy », contre André de Perinet, seigneur de Châteauvieux, 27 août (fol. 500 v°) ; — pour dame Anne de Porcellet, dame de Pierrerue, 10 septembre (fol. 533 v°) ; — les consuls de Volx, « recteurs de certaine messe fondée dans l'église paroissiale dudit lieu par messire Légier Tejan, prêtre », contre Christophe Redortiers, « procureur en la cour des Comptes », 17 septembre (fol. 558) ; — les syndics de La Motte contre Mᵉ Claude Davin, procureur au siège de Gap, et messire Louis Constans, chanoine de Gap, 1ᵉʳ octobre (fol. 582) ; — Martin Chatillon, prisonnier pour dettes, demande à être mis en liberté, « attendu sa qualité de laboreur » ; le lieutenant tenant le siège, ayant reçu le serment dudit Chatillon, « qui a juré ne faire autre estat que laborer.... a iceluy relaxé des prisons », 9 novembre (fol. 681) ; — capitaine François Bonnet, de Pertuis, demandeur en dommage et intérêts contre Antoine Gras, geôlier des prisons de Forcalquier, qui a laissé sortir Sperit Reynaud, détenu à la requête dudit Bonnet, 10 décembre (fol. 737), etc.

B. 1555. (Cahiers*.) — In-quarto, 63 feuillets, papier.

1600, août et décembre. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements : pour Mᵉ Balthasar de Boniface, seigneur de Draix et de La Roche et « plus ancien avocat au siège de Forcalquier », 18 août (fol. 3) ; — pour Pierre Voulonne, bourgeois de la ville d'Apt, 22 août (fol. 21) ; —

* Fragments de registres, incomplets et en très mauvais état.

** Incomplet,

* Fragments de registre.

Marguerite, Raymonde, André, Charles et Jacques de Bucelles, de Turriers, demandeurs pour être « colloqués » sur les biens de Michel de Bucelle, 22 août (fol. 30) : — messire « Brancays » Bermond, prêtre, de Saint-Michel, contre Joseph Mison, dudit lieu, 5 décembre (fol. 38) ; — dame Melchionne de Bompar, « femme du sieur de la Napoule », contre Claude Bessonnet, de Mane, 10 décembre (fol. 61) ; — contre Claude Parisolly, seigneur du Pont, contre André Aubert, sieur de Mougins, 12 décembre (fol. 62), etc.

B. 1556. (Registre.) — In-quarto, 478 feuillets, papier.

1601. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements. — Causes civiles : « Louis Adhémar de Monteil et de Castellane, seigneur d'Entrecasteaux », contre messire Jean-Baptiste Fabre, chanoine de Saint-Mary, 8 janvier (fol. 4) ; — pour noble Jean-Gabriel Berluc, de Forcalquier, 15 janvier (fol. 16) ; — pour messire André Audibert, « vicaire de Saint-Jean-hors-les-murailles, de Forcalquier », 30 janvier (fol. 31 v°) ; — les hoirs de Jean Riquety, seigneur de Mirabeau, écuyer, de Marseille, contre damoiselle Lucrèce de Rame, 30 janvier (fol. 37). — Cause criminelle pour « dom Philip Rolland, religieux profès de l'ordre de Cluny au couvent de Ganagobie, querellé et détenu aux prisons de Forcalquier pour excès », 5 février (fol. 38). — Causes civiles : pour Benoîte Bermond, femme de Jean de La Rouyère, de Cruis, 26 février (fol. 83 v°) ; — « messire François de Bone, baron des Diguières, conseiller du Roy, capitaine de 100 hommes d'armes et lieutenant genéral pour le Roy au pays du Dauphiné, demandeur en paiement de 21,425 escus », contre Balthasar Laydet, coseigneur de Vaumeilh, et autres habitants de Sisteron et « les sieurs procureurs du Pays », 26 mars (fol. 123 v°) ; — pour M° Jean Maurenc, notaire royal de Volone, 9 avril (fol. 147) ; — pour damoiselle Catherine de Bona, dame en partie de Montfort, 1er juin (fol. 183 v°) ; — pour capitaine David de Valetton, « de la ville d'Aubenas en Vivarais », 14 juin (fol. 204) ; — pour messire Jean Maurel, « recteur des chapellenies Sainte-Madeleine, Saint-Jean, Saint-Antoine, Saint-Michel et Saint-Barthélemy fondées en l'église de Vachères », 22 juin (fol. 220) ; — pour M° Antoine Bonin, greffier de Manosque, 28 juin (fol. 235). — Cause criminelle contre F. F. Claude et Constans de Glandevez, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, « querellés en excès et batteries, prisonniers au siège de Forcalquier », 5 juillet (fol. 250). — Causes civiles : messire Jean Tholosan. prieur de Venterol et de Piégut, contre messire Antoine Aubert, de Marseille, 2 août (fol. 278 v°) ; — pour Pierre Richaud, « abbé de la jeunesse de Sisteron », 23 août (fol. 303) ; — pour Claude de Penaud, écuyer, de Grenoble, 4 octobre (fol. 354) ; — pour F. Jean Lombard, religieux de Saint-François, 12 novembre (fol. 396) ; — pour « messire René de La Tour, seigneur de Gouvernet, baron d'Aix, Mevoilhon, Montauban et autres places, grand sénéchal pour S. M. au Valentinois et Diois », 10 décembre (fol. 452), etc.

B. 1557. (Registre.) — In-quarto, 598 feuillets, papier.

1602. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements. — Causes civiles : pour messire Antoine de Bourges, prieur de Fontienne, 10 janvier (fol. 14) ; — Jean d'Aboul, seigneur de Reynier, « demandeur en paiement de service et fornage », contre Jean Sigaud, dudit lieu, 10 janvier (fol. 17) ; — les hoirs de Pascal Eyssautier, de Manosque, contre M° Louis Barberoux, notaire royal de Senez, 7 février (fol. 62) ; — damoiselle Claire de Laurant, veuve de Gaspard d'Aillaud, sieur de Mézel, héritière de damoiselle Anne d'Aillaud, sa fille, contre les hoirs de Pierre Aillaud, 14 février (fol. 78) ; — Pierre de Jeoffroy, « baron de la Bardonanche » contre Pierre-Antoine de Reillane, « seigneur de Sainte-Croix et le Bourget, en qualité de mari de dame Jeanne de l'Évesque », 28 février (fol. 92 v°) ; — pour M° Marc-Antoine de Garnier, seigneur de Montfuron, conseiller en la cour des Comptes, 7 mars (fol. 103 v°) ; — pour M° Claude Bourel, notaire royal, d'Apt, 18 avril (fol. 170 v°) ; — pour noble Antoine de Grasse, seigneur de Montauroux, 22 avril (fol. 177 v°) ; — damoiselle Anne de Pellissol, femme de François d'Ornezan, de Vaumeilh, contre M° Honoré Gebelin, 2 mai (fol. 197 v°) ; — messire Mathieu Gauthier, prieur de Gignac, contre messire Poncet Pagi, prêtre d'Apt, 7 mai (fol. 208 v°) ; — pour M° Louis Vendran, notaire de Caromb, 10 mai (fol. 211 v°). — Cause criminelle par Pierre Mourier, seigneur d'Esparron-la-Bâtie, contre messire Guillaume Spine, curé de Reynier, qui avait « chassé le sanglier sur le terroir d'Esparron », 10 mai (fol. 215 v°). — Causes civiles : messire Jean de Mazel, prieur

de Thèse, contre André de Périnet, seigneur de Châteauvieux, 30 mai (fol. 241) ; — noble Paul Provensal, écuyer, de Cornillon, demande à accepter l'héritage de François, son père, sous bénéfice d'inventaire, 30 mai (fol. 247 v°) ; — pour messire Antoine Richaud, « protonotaire du Saint-Siège apostolique », 25 juin (fol. 301) ; — Mᵉ Pierre Augier, avocat au siège de Digne, contre noble Reynaud de Marescal, seigneur de Saint-Martin-de-Renacas, 29 juillet (fol. 342) ; — messire Jean Guérin, prieur commendataire du prieuré d'Agoult, contre messire Pierre Michel, « prétendu dévolutaire dudit prieuré », 5 août (fol. 351 v°) ; — François Truc, écuyer, de Cavaillon, mari de damoiselle Catherine Fabry des Ferres, fille et héritière de Barthélemy Fabry des Ferres, contre Mᵉ André Fabry, avocat, de Vaison, 26 août (fol. 385) ; — pour messire Mathieu Guisoffle, docteur en théologie, prieur de Châteauneuf-les-Martigues, 9 septembre (fol. 412) ; — pour F. Jean Lombard, « prédicateur des Cordeliers » de Forcalquier, 16 septembre (fol. 427 v°) ; — pour Mᵉ Monet Bremond, « régent des écoles de Manosque », 23 septembre (fol. 441) ; — pour Michel de Pierre, sieur du Mas, père et héritier « de Jean-François, de l'ordre des Capucins » 17 octobre (fol. 479) ; — damoiselle Blanche de Remervilles, d'Apt, contre Florimonde et Anne de Remervilles, 18 novembre (fol. 531) ; — Mᵉ Antoine Juvenis, viguier de Sisteron, contre Mᵉ François Anselme, greffier de ladite ville, 28 novembre (fol. 551 v°) ; — pour Jean de Piolle, seigneur d'Antraix, 9 décembre (fol. 569). — Mathieu Gassan, de Forcalquier, contre messire Jean Eymin, abbé de Lure, 19 décembre (fol. 594), etc.

B. 1558. (Cahiers*.) — In-quarto, 112 feuillets, papier.

1602, mai-juin. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : Mᵉ Valery Bandolly, notaire royal, contre damoiselle Diane de Godin, veuve de Mᵉ Jean Astier, « receveur pour le Roy au siège de Forcalquier », 21 mai (fol. 3 v°); — pour Mᵉ Jean-Baptiste Reynier, massier de Sisteron, 21 mai (fol. 19) ; — Gaspar Doria, écuyer, de Marseille, contre Jean de Cathin, seigneur de Noyers, 31 mai (fol. 28 v°) ; — Antoine Barles, de Gréoux, contre Mᵉ du Pont, notaire dudit lieu, 4 juin (fol. 43 v°); — Antoine Baron, de Ganagobie, contre capitaine Gaspard Sauvet, de Volone, 12 juin (fol. 64) ; — pour Mᵉ Georges Bernard, notaire royal de La Tour d'Aigues, 14 juin (fol. 90 v°) ; — Mᵉ Reymond Chaix, docteur et avocat, de Sisteron. contre Mᵉ Balthasar Martine, notaire royal de Vaumeil, 21 juin (fol. 93), etc.

* Fragments de registre, mauvais état.

B. 1559. (Registre*.) — In-quarto, 850 feuillets, papier.

1603. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Mᵉ Jean-Louis du Tillia, fils et hoir par inventaire de feu Mᵉ Honoré, de Manosque, 14 janvier (fol. 20) ; — Melchior Amiel, cessionnaire de Mᵉ Jean Riquet, procureur au siège de Digne contre les hoirs de Mᵉ Jacques Borel, notaire d'Auton, 18 janvier (fol. 32); — « le rentier des droits d'inquant que le Roy prend à Sisteron », contre Jean de Beaumont, seigneur dudit lieu, 24 janvier (fol. 37 v°) ; — Guillaume de Glandevez, seigneur de Montblanc, contre Jacques Bartagon, de La Coste, 7 février (fol. 75 v°); — pour Mᵉ Jean Ricaud, notaire royal de Peyruis, 26 février (fol. 148); — Jean-Baptiste de Fallet, sieur de Truilhas, contre capitaine Gaspar Feutrier, 4 mars (fol. 173) ; — pour Mᵉ Jacques de Gadret, d'Apt, 14 mars (fol. 228 v°); — capitaine Joseph Sellon, écuyer, de Manosque, contre François Pieulle, Mᵉ apothicaire, de ladite ville, 26 avril (fol. 283); — pour messire Jacques Griflot, prêtre de Ribiers, 29 avril (fol. 301 v°) ; — pour « F. Georges de Castellane d'Alluy, commandeur du Poët-Laval, receveur de la religion de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, successeur à la despouille de feu F. Charles de Grasse, bailli de Manosque », 13 mai (fol. 311 v°); — pour F. Jean de Rodulph. commandeur de Millau en Rouergue, 16 mai (fol. 321 v°); — pour Mᵉ Claude Louthier, notaire royal de Saint-Martin de Castillon, 30 juillet (fol. 386); — noble Claude Gruel, seigneur du Saix, contre la communauté de Vitrolles, 12 août (fol. 415 v°); — capitaine André Amalric, de l'Escale, contre Georges de Porta, de Château-Arnoux, 27 août (fol. 465). — Cause criminelle, contre Claude Gombert et Laurens Camerle de Sisteron, accusés « de faulceté et subornation de sergent », 16 septembre (fol. 524 v°). — Causes civiles : pour dame Marguerite de Suse,

* Incomplet. très mauvais état.

veuve de messire Pompée de Pontevès, seigneur de Buoulx, 7 octobre (fol. 580 v°); — le « rentier du prieuré d'Auzard » contre dom Philippe Rolland, religieux de Cluny, prieur dudit prieuré, 14 octobre (fol. 609 v°); — pour damoiselle Lucrèce de Nicolay, femme de Michel de Reillane, de Saint-Michel, 25 octobre (fol. 631): — F. Juvenis, « prieur du couvent Saint-Hiérosme, Notre-Dame du Pin-lès-Curban », s'oppose aux exécutions faites « sur les grains et meubles prins dans la maison d'habitation des frères dudit couvent, assise dans le lieu de Claret », et se pourvoit par devant la cour du parlement, 31 octobre (fol. 667); — pour messire Barthélemy du Bausset, prieur de Villeneuve, 7 novembre (fol. 704); — pour Reymond de Posilis, de Lurs, 18 novembre (fol. 739 v°); — pour noble Louis de Faucon, seigneur du Sauze, 21 novembre (fol. 753 v°); — pour capitaine Pierre Bertrand, de Digne, 26 novembre (fol. 761); — pour messire Gaspard de Simiane, seigneur de Veynes, 10 décembre (fol. 807 v°); — pour noble Honoré de Pinchinat, seigneur du Bersac, 19 décembre (fol. 840 v°), etc.

B. 1560. (Registre.) — In-quarto, 582 feuillets, papier.

1604. — Audiences des lieutenants de la sénéchaussée. — Appointements. — Causes civiles : Jean Bernard, sieur de la Bastie, contre Dominique Passayre, de Simiane, 12 janvier (fol. 6); — Jean Lambert et Tiers Planche, « fermiers du droit de la rêve de la chair » à Sisteron, contre Louis Martin, Antoine Aubert et Gaspard Blanchard, bouchers de ladite ville, 23 janvier (fol. 22); — messire Jean Maurel, curé de Mison, contre Michel et André Arnaud, seigneur de Laval, 9 février (fol. 45); — pour Honoré de Vergilles, « de Gensac en Languedoc », 16 février (fol. 67). — Réception de M° Georges Rampalle en l'office de procureur au siège de Forcalquier, 4 mars (fol. 80). — Causes civiles : pour Gaspard de Lombard, sieur de la Loubière, 5 avril (fol. 138 v°); — « dames Sibille de Francin et Lionne de Sade, dames de Goult », demandent paiement des droits seigneuriaux, contre messire Claude de la Pierre, prêtre de Goult, 26 avril (fol. 146 v°). — Cause criminelle pour recèlement du droit de dîme contre divers habitants de Volone par messire André Sially, prieur du Bignosc, 3 mai (fol. 163 v°). — Causes civiles : noble Luc de Veronne, seigneur en partie de Vensobres, mari de damoiselle Julie de Parpailhe, héritière de Claude, son père, et Charles de Parpailhe, seigneurs de Mollans, 21 mai (fol. 180); — Antoine et Gaspard d'Albertas, écuyers, d'Apt, contre « damoiselle Hippolyte de Garnier », femme de noble Jean d'Isnard, de la dite ville, 21 mai (fol. 180 v°); — « noble Jean-Jacques Bichot et noble Antoine Bourallon, secrétaires de Mgr le duc de Guise, gouverneur de Provence », demandeurs en paiement, le premier de 346 livres et le second de 300 livres, contre M° Étienne Berart, de Sisteron, 28 mai (fol. 187 et 187 v°); — pour M° Sperit Plati, notaire de « Barcilonnette », 28 juin (fol. 225 v°); — pour damoiselle Bernardine de Baratte, veuve et héritière de Jean de Chabert d'Apt, 12 juillet (fol. 253 v°); — pour messire Jean Allier, prieur de Mane, 2 août (fol. 280 v°); — Gaspard Johannis, « chirurgien juré de la ville de Sisteron », contre « le curateur de l'héritage vacant de feu Hélion de Glandevez, sieur de Peipin », 30 août (fol. 327); — M° Victor d'Aidin, avocat en parlement, mari de damoiselle Bot de Cardebat, contre Jean Bot de Cardebat, sieur d'Auribeau, 13 septembre (fol. 358 v°); — pour damoiselle Anne Johanne, femme de M° Melchion Magnan, juge royal et ordinaire de Forcalquier, 4 octobre (fol. 380 v°); — pour « messire Joseph Petit, maître de musique de Forcalquier », 29 octobre (fol. 447); — pour noble Pierre Autran, de Bonnieux, 4 novembre (fol. 469 v°); — F. Gaspard de Villeneuve, « dict de Vauclause », chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, contre Jean-Baptiste Saffalin, chevalier du même ordre, 15 novembre (fol. 489 v°); — pour M° Antoine Robaud, procureur du Roi à Sisteron, 22 novembre (fol. 502); — M° Jean de Jullien, docteur en droit, avocat au parlement d'Orange, « juge de la vicomté de Valerne », contre les consuls de Remusat, 2 décembre (fol. 534); — les syndics de Clamensane, contre Antoine de Raynes, sieur de la Serrade, 13 décembre (fol. 551), etc.

B. 1561. (Registre*.) — In-quarto, 1185 feuillets, papier.

1604. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : Paul Aignel, marchand de la Tour d'Aigues, contre Vincent Amayenc de Peyruis, 16 janvier (fol. 35 v°); — pour

* Incomplet du commencement.

Mᵉ Antoine Orcel, « notaire royal de Saint-Michel, habitant à Bonieulx », 31 janvier (fol. 66); — messire Jacques Roman du Pignon, chanoine d'Embrun, contre Claude Vilhon, de Sisteron, 10 février (fol. 105 vº); — Isaac Pinchinat, « châtelain du lieu de Vitroles », contre Jacques Cordier, dudit lieu, 5 mars (fol. 143); — noble Cosme de Castillon, d'Aix, contre Georges Eymar, de Manosque, 12 mars (fol. 173 vº); — pour Jean-Jacques Cordier, écuyer, de Marseille, seigneur de Reynier, 23 mars (fol. 231 vº); — pour Cosme de Valbelle, écuyer de Marseille, 27 mars (fol. 235); — Artus de « Trois Semaynes » (Tressemanes), seigneur de Chasteuil, contre Abraham Nicolas, marchand de Riez, 27 mars (fol. 245 vº); — pour Mᵉ Claude Darbon, procureur au siège d'Aix, 9 avril (fol. 290); — Claude Aligny, « orphèvre », de Manosque, contre Mᵉ Jean Pons, sergent royal de ladite ville, 22 mai (fol. 381); — Mᵉˢ Mathieu Bruny et Jean-Louis Castagny, notaires royaux de Sisteron, contre Jean de Guérin, d'Aix, 29 mai (fol. 401 vº); — messire Jean Cailhet, curé de la Tour-de-Bevons, contre Mᵉ Jean Sigaud, lieutenant de juge de Cruis, 15 juin (fol. 462); — Mᵉ Jacques de la Combe, « receveur particulier pour le roy au siège de Forcalquier », contre Charles Viot, de Manosque, 22 juin (fol. 483); — pour Mᵉ Jean Fabry, greffier des submissions au siège de Forcalquier et seigneur d'Aubenas, 22 juin (fol. 494 vº); — pour messire Barthélemy Depieds, « prêtre et curé de Manosque », 30 juin (fol. 508); — Vincent Villar demande l'autorisation « de faire la vente de 3 moulins saisis en gage à Mary de Borgarel, coseigneur de Vachères », 6 juillet (fol. 517); — pour Mᵉ Pierre Astier, notaire royal de Château-Arnoux, 27 juillet (fol. 549); — pour Mᵉ Pierre de Vachières, notaire royal de Vachères, 3 août (fol. 592); — pour Mᵉ Claude Bermond, notaire royal et trésorier de Lurs, 31 août (fol. 676); — messire François de Mathieu, prieur d'Aubenas, contre Claude de Jacques, de Saint-Michel, 7 septembre (fol. 694 vº); — Mᵉ Gabriel Cailhet, notaire royal de Lurs, contre Mᵉ Gaspard Sigaud, praticien, d'Aix, 22 septembre (fol. 762); — Pierre Marmery, « consul de la mission française de Syrie », contre noble Pierre de Jauffroy, « sieur et baron de la Bardonenche », 5 octobre (fol. 816); — les hoirs de Guillaume d'Ambruc et de Guillaume de Berard, contre la communauté de Thèse, 22 octobre (fol. 908); — Mᵉ Jacques Maurin, praticien de Digne, contre les syndics de la communauté du Caire, 26 octobre (fol. 921); — pour Sperit du Virailh, « maître charpentier », de Sisteron, 5 novembre (fol. 950); — « Mᵉˢ Étienne et Guillaume Saint-Jacques, greffiers de Marseille », contre Mᵉ André Borrelly, mari de Barbe de Gréoulx, 16 novembre (fol. 1001); — les hoirs de messire François de Simiane, évêque d'Apt, contre divers particuliers de Montsallier, 23 novembre (fol. 1045); — Honoré de Riquetty, sieur de Mirabeau, contre capitaine François Alliberty, de Manosque, 10 décembre (fol. 1117), etc.

B. 1562. (Registre.) — 645 feuillets, papier.

1605. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Cause criminelle par dame Jeanne de Tulle, dame de Gignac, « querellant en voie de faict et autres excès, contre Jacques Carbonnel, baille dudit Gignac », 18 janvier (fol. 19). — Causes civiles : Urban Blanc, « régent des escolles de Valernes », contre André Chaix, sieur de la Pène, 18 janvier (fol. 23 vº); — pour Mᵉ Christol Brochier, « receveur du taillon en ce pays de Provence », 7 février (fol. 58); — Mᵉ André Amaudric, notaire royal de Mezel, contre messire Jean Charvas, prieur de Ribiers en Dauphiné et chanoine de Sisteron, 10 février (fol. 70 vº); — messire André de Latouche, « escollier et docteur en sainte théologie, de Châlon », contre Sperit Bonnet, « principal régent des escolles de Forcalquier », 28 février (fol. 98 vº); — pour Mᵉˢ Jean et Paul de Jullians, avocats au parlement d'Orange, 10 mars (fol. 127 vº); — damoiselle Claire d'Orthie contre Mᵉ Barthélemy Orcel, juge d'Apt, 31 mars (fol. 181); — messire Gaspard André « dit Mirailhet », prévôt en l'église concathédrale de Saint-Mary, demandeur en sauvegarde et maintenue de la dite prévôté, contre messire Antoine Melve, « soy disant prévôt, en ladite église », 18 avril (fol. 190); — pour Jean de Pioulle, sieur d'Antraix, 5 mai (fol. 240 vº); — damoiselle Jeanne du Veray, dame de Montayer, contre Alexandre du Mas, seigneur et baron d'Allemagne, 10 mai (fol. 243); — « le prieur du couvent de Notre-Dame des Carmes de Manosque », demandeur en paiement d'un legs fait audit couvent par Claude Arnaud, 23 juin (fol. 305 vº); — pour damoiselle Claire de Martin, veuve Balthasar Rodulphy, sieur de Fuveau, 4 juillet (fol. 335 vº); — messire Reymond Gastinel, « chanoine en l'église

Notre-Dame de Chardavon et prieur de Château-Arnoux », contre Antoine de Lavergne, de Sisteron, 12 juillet (fol. 341 v°) : — messire Poncet de Bosque, « prieur de Saint-Christol-lès-Sault », demandeur en maintenue dudit prieuré, contre messire Barthélemy Vernet, « religieux du monastère Saint-Pierre de Montmajour-lès-Arles, prieur de Saint-Pierre de Belcoudène », 18 juillet (fol. 350) ; — « l'économe de la religion réformée de Manosque », contre les hoirs damoiselle Françoise de Redortiers, 28 juillet (fol. 366 v°). — Réception de M° Scipion d'Arnaud, « bachellier aux droits », en l'office « d'avocat postulant au siège de Forcalquier », 28 juillet (fol. 367 v°). — Causes civiles : messire Jean-Jacques, prévôt de l'église cathédrale de Sisteron, demandeur en maintenue de la dite prévôté, contre messire André Gaide, 22 août (fol. 398) ; — — pour M° François Ferrat, docteur en médecine, de Moustiers, 12 septembre (fol. 434 v°) ; — messire André Gaide, prévôt de Sisteron, contre messire Balthasar Robaud, « soy-disant prévôt de ladite église », 19 septembre (fol. 446) ; — pour Philippe de Bollogne, seigneur de Lançon, 13 octobre (fol. 472) ; — Jean-Baptiste de Romans, sieur de Séranon, contre Henry de Bermond, sieur de Rousset, et damoiselle Sibille de François, dame de Goult, 13 octobre (fol. 479 v°) ; — damoiselle Marguerite de Justas, demande « à estre reçu à accepter l'héritage de François de Baratier, écuyer, de Vaumeilh, par inventaire », contre capitaine Arnoux Davin, « corrier de Gap », et Jacques de Gail, seigneur de Saint-Michel-de-Chaillol, 17 octobre (fol. 497) ; — pour M° Antoine Giraud, bachelier en droit, juge de Peyruis, 20 octobre (fol. 508 v°) ; — pour M° Jacques Fontaine, médecin de la cité d'Avignon, 10 novembre (fol. 552) ; — messire Vincent Eyroux, prêtre de Simiane demande l'insinuation d'une bulle du vice-légat d'Avignon portant provision d'une pension de 45 écus, en sa faveur, sur le prieuré de Saint-Christol, 14 novembre (fol. 574) ; — M° Michel de Rians, praticien d'Aix, contre Melchion Meysonnier, « sieur de Valcroyssant », d'Apt, 12 décembre (fol. 625 v°) ; — Guillaume Allayer, de Digne, mari de damoiselle Catherine Decorio, fille et héritière de Barthélemy Decorio, écuyer de Manosque, 22 décembre (fol. 643), etc.

B. 1563. (Cahiers*.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1605, mars. — Audiences des lieutenants des submissions : Appointements. — Causes civiles : Melchione de Redortiers, contre Jean-François Cestier, cessionnaire de M° Bertrand Audiffret, notaire de Manosque, 4 mars (fol. 13) ; — pour M° Antoine Davin, « conseiller et médecin du Roy, » 11 mars (fol. 35 v°) ; — pour M° François Vères, notaire de Sisteron, 18 mars (fol. 52 v°) ; — pour Jean Thomas, « trésorier exacteur des deniers imposés et dus à la communauté de Reillane », 18 mars, (fol. 57 v°) ; — pour M° Claude Raffin, baille de Sigonce, 22 mars (fol. 65) ; — pour damoiselle Marguerite de Gaffarel, veuve de M° Bernardin Besson, lieutenant de juge de Mane, 26 mars (fol. 74), etc.

B. 1564. (Registre.) — In-quarto, 585 feuillets, papier.

1606. — Audiences des lieutenants du Sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : M° Antoine Gassendy, de Riez, contre la communauté de Gréoulx, 12 janvier (fol. 12) ; — messire Annibal Magnan, prêtre bénéficier de Saint-Mary, recteur de la chapellenie Saint-Georges fondée à l'église Saint-Pierre de Forcalquier contre messire Gaspard Porta, prêtre de Forcalquier, 9 février (fol. 49). — Cause criminelle par M° Augustin Berluc, « querellant en blessures » contre damoiselle Claire de Nicolaï, 16 février (fol. 61 v°). — Causes civiles : M° Pierre Rebuffat, docteur en médecine, de Manosque, contre M° Gaspard Rosselet, avocat, de la dite ville, 6 mars (fol. 98) ; — Le comte Doria « de Doussaigue en la rivière de Gênes », contre « dame Camille d'Antiboul de Grimault, baronne de Céreste, 13 mars (fol. 113 v°) ; — nobles Antoine et Louis d'Albertas, d'Apt, contre damoiselle Louise de Martin, de la dite ville, 16 mars (fol. 124 v°) ; — pour messire Charles Nicolai, prieur de Vachères, « chanoine prébendé de la prébende Notre-Dame de Montagut, fondée en l'église Saint-Mary », 20 avril (fol. 170 v°) ; — Antoine Debout, écuyer, de Vaumeil, mari de damoiselle Isabeau du

---

* **Fragments de registres, mauvais état.**

Plexis, contre les hoirs de François Escuyer, dudit Vaumeil, 8 mai (fol. 193 v°). — pour « messire Antoine de Rame, sieur et baron des Crottes et Mison », 26 mai (fol. 219); — Honoré Laugier*, seigneur de Porchères, demande à accepter sous bénéfice d'inventaire l'héritage de François, son père, contre damoiselle Silvestre Féraude, veuve du dit François, Anne, Angélique, Camille et Hélène Laugier et autres créanciers du dit héritage, 8 juin (fol. 244 v°) ; — M° André d'Arnaud, sieur de Châteauneuf-de-Miravail, lieutenant principal au siège de Forcalquier, contre les hoirs de Gaspard Curet, sieur de Saint-Vincent, 15 juin (fol. 259) ; — Josias de Villeneuve, sieur de La Collette, contre Guillaume Alleyer, écuyer de Digne, 3 juillet (fol. 280). — Cause criminelle contre M° Michel Garnier, notaire de Goult, et Guillaume Blanc de Goult, « querellés en esmotion populaire, tocsin et autres voies de fait », 17 août (fol. 348 v°). — Causes civiles: pour Jean de Bollogne « sieur de Toyssières en Dauphiné » 17 août (fol. 352 v°). — Réception de M° Georges Rampalle en l'office de procureur, » qu'il avait résigné ces jours passés en faveur de M° Jacques Rampalle, son frère » 4 septembre (fol. 365 v°). — Causes civiles : pour messire André Garnier, « docteur en saints décrets, religieux de l'ordre de Cluny au couvent de Ganagobie et prieur de Noyers », 12 octobre (fol. 440 v°); — messire Jean Eymar, vicaire de Lurs, demande paiement d'une pension de 14 charges de blé, qui lui avait été donnée « pour l'augment du service de ladite église », par une bulle de provision de Mgr l'évêque de Sisteron du 17 novembre 1601 ; et teneur de ladite bulle datée de Cruis, 16 octobre (fol. 451 et 451 v°); — messire Claude Bouchet, clerc de la Motte-du-Caire, recteur des chapellenies Saint-Étienne et Sainte-Catherine fondées dans l'église dudit lieu, contre messire Laurent Dariol, « doyen de Gap ». 14 novembre (fol. 497) ; — messire Pierre Mirande, professeur en sainte théologie, demandeur en paiement « de ses travaux » contre l'évêque de Sisteron, 4 décembre (fol. 547 v°) ; — pour damoiselle Germaine de Bosse, veuve de David Guiramand, de Sisteron, 18 décembre (fol, 571 v°), etc.

* Plus tard membre de l'Académie française.

B. 1565. (Cahiers*.) — In-folio, 439 feuillets, papier

1606. — Audiences des lieutenants des submissions. Appointements. — Causes civiles, pour Antoine Barralier, écuyer, de Tarascon, 13 janvier (fol. 16) ; — pour M° Antoine Mérindol, docteur en médecine, d'Aix, 14 février (fol. 46) ; — pour dame Marguerite de Suze, veuve de M. Pompée de Pontevès, sieur de Buoulx, 17 février (fol. 62 v°) ; — M° Claude Royer, docteur en médecine, de Reillanne, contre messire Pascal Bon, prêtre, dudit lieu, 4 avril (fol. 82 v°) ; — pour messire Claude Meissonnier, chanoine de l'église d'Apt, 4 avril (fol. 85 v°) ; — Antoine et Claude de Villemus, contre Spérite de Villemus, 18 avril (fol. 116) ; — Fréderic d'Aguilhier, écuyer, sieur d'Entraigues, contre André de Nadal, sieur d'Archail, de la ville de Digne, 23 mai (fol. 142) ; — Gaspard de Villeneuve, sieur de Clamensane, contre l'hoirie de Hellion de Justas, sieur de Châteaufort, et Honoré Escoffier, écuyer de Saint-Étienne, 27 juin (fol. 163) ; — « damoiselle Rachel de Villeneuve, dame de Montfort, femme de André de Vitallis », contre dame Hellione d'Autane, dame de Volonne, 11 juillet (fol. 189) ; — Fréderic de Jussy, marchand, de Forcalquier, contre Alexandre Isoard, écuyer de Lurs, 5 septembre (fol. 212 v°) ; — pour Jean Fabry, sieur d'Aubenas, « greffier des submissions de Provence », 19 septembre (fol. 252) ; — pour Bernardin Brochier, fermier des lattes au siège de Forcalquier, 17 octobre (fol. 289) ; — pour damoiselle Blanche de Rochas, fille et héritière de Gaspard de Rochas, sieur d'Aiglun, 25 octobre (fol. 310 v°) ; — Jean Pouchet, bourgeois de Manosque, contre messire Gaspard André Mirailhet, prévôt de l'église Saint-Mary de Forcalquier, 10 novembre (fol. 347 v°) ;— pour M° Osias Davin, docteur en médecine, de Gap, 5 décembre (fol. 383) ; — pour noble Antoine de Bonnelle seigneur de La Motte, écuyer, de Sisteron, 9 décembre (fol. 392 v°) ; — pour messire Pierre d'Astoin, « économe du monastère Saint-Jérôme-de-Notre-Dame-du-Pin » à Curbans, 9 décembre (fol. 394) ; — Melchion de Thillia, habitant d'Aix,

* Fragments de registre, mauvais état.

contre noble Balthasar Laidet, de Sisteron, 19 décembre (fol. 434), etc.

B. 1566. (Registre.) — In-quarto, 549 feuillets, papier.

1607. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Robert de Meyran, « seigneur majeur de Vachères », 8 janvier (fol. 4) ; — dame Camille de Grimaud, baronne de Céreste, contre « Impérialis d'Auria, sieur et comte de Douce-Aigues », 23 janvier (fol. 28) ; — damoiselle Jeanne de Richelmy, femme de Mᵉ Jacques Allamand, avocat au siège, contre Mᵉ Pierre Verdet, notaire royal d'Ongles, 6 février (fol. 49 vᵒ) ; — pour Pierre Imbert, « trompette juré de la ville de Sisteron », 8 février (fol. 56) ; — messire Thomas Gay, d'Avignon, prieur de Volx, contre Honoré Toucas, prêtre de Vaugine, 19 février (fol. 78 vᵒ) ; — pour Mᵉ Jacques de La Combe, receveur particulier au siège de Forcalquier, 19 mars (fol. 118 vᵒ) ; — pour dame Marie de Berard, dame de Jarjayes, veuve de Louis de Laidet, sieur dudit lieu, 29 mars (fol. 141) ; — pour noble Gaspard de Crose, seigneur de Montlaux et du Revest-en-Fangat, 30 avril (fol. 176) ; — noble Jean d'Isnard d'Apt, contre messire Antoine d'Albertas, chanoine d'Apt, 7 mai (fol. 186 vᵒ) ; — pour Mᵉ Jacques Chabrier, maître d'école de Lurs, 12 juin (fol. 228) ; — damoiselle Michelle de Barrême, d'Apt, contre nobles François et Antoine de Barrême, 25 juin (fol. 255) ; — pour messire Alexis Jeaniffret, docteur en théologie, de Remusat, 25 juin (fol. 257 vᵒ) ; — pour damoiselle Louise de Moynier, de Manosque, 16 juillet (fol. 301 vᵒ) ; — pour messire Honoré Baillif, chanoine de Sisteron, 13 août (fol. 340) ; — pour Jean de Guilhem de Salle, seigneur de Montjustin, 20 août (fol. 342 vᵒ) ; — pour Jean-Baptiste Bérard, « régent du collège Saint-Maximin », 27 août (fol. 351) ; — noble Denis du Puget, « seigneur de Limans, Ybourgues, et Ségriés », contre Antoine Giraud, trésorier d'Ybourgues, 24 septembre (fol. 390) ; — Mᵉ Vallery Hortie, notaire royal d'Apt, contre Mᵉ Jean Chaillan, notaire royal de Roussillon et greffier de Joucas, 22 octobre (fol. 436 vᵒ) ; — capitaine Sébastien de Janon, de Digne, contre nobles Pierre, Guillaume et Antoine Juran, de Seyne, 13 novembre (fol. 476). — Réception de Mᵉ Vallery Amoureux en l'office de procureur postulant au siège de Forcalquier, 22 novembre (fol. 501). — Causes civiles : pour messires Jean Félix, Jean Pascallet, François Gastaud et Antoine Foucou, « prêtres de l'église Sainte-Madeleine d'Aix », 3 décembre (fol. 517) ; — « domp Pierre Gombert, religieux et camérier du couvent du Puy-Notre-Dame-de-Ganagobie », demandeur en maintenue et sauvegarde dudit bénéfice contre messire Pierre Chastel, 10 décembre (fol. 524 vᵒ), etc.

B. 1567. (Registre.) — In-quarto, 601 feuillets, papier.

1608. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : — pour noble Pierre du Perier, écuyer, de Serres en Dauphiné, 7 janvier (fol. 4 vᵒ) ; — Mᵉ Jean-André de Piscopin, docteur en médecine de Sisteron, contre Mᵉ Mathieu Amayon, trésorier de Valernes, 4 février (fol. 47) ; — pour Pierre Mourier, sieur d'Esparron, 11 février (fol. 53 vᵒ) ; — Laurent Ardoin, « prisonnier détenu aux prisons de Forcalquier, requiert estre enjoint au geôlier du siège de lui fournir le pain du Roy », 21 février (fol. 60) ; — noble Toussaint Arnaud fait appel d'une délibération par laquelle il aurait été nommé trésorier de la communauté de Dauphin, 26 février (fol. 72 vᵒ); — pour noble Barthélemy Rivette, de Bonieux, « père et administrateur de Jean, Antoine et Louis, enfants et héritiers de damoiselle Marguerite d'Inguimbert », 10 mars (fol. 102 vᵒ) ; — pour messire Gaspard Gueydan, docteur en théologie, chanoine de l'église Saint-Mary de Forcalquier, 14 avril (fol. 149 vᵒ); — pour Christol Brochier, receveur des deniers du tailhon de ce pays », 16 mai (fol. 194 vᵒ) ; — pour F. Hugues Juvenis, prieur du couvent de Notre-Dame-du-Pin, 22 mai (fol. 203) ; — noble Pierre d'Abon, « jadis coseigneur de Montfort », contre damoiselle Catherine de Bone et Étienne d'Abon, ses mère et frère, 9 juin (fol. 234) ; — Roman Pons, sieur de La Grange, écuyer, de Sisteron, contre damoiselle Sibille de Bonnelle, 7 juillet (fol. 294 vᵒ) ; — les hoirs de Jean Riquetty, « sieur de Mirabeau-les-Durance », contre messire Mathieu de Rame, sieur des Crottes, et damoiselle Lucrèce de Villeneuve, mariés, 21 juillet (fol. 318) ; — M. François de Beauchans, conseiller du Roy, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, mari de damoiselle Marguerite Amalric, contre noble Henri Blain, de Manosque, 28 juillet (fol. 323 vᵒ) ; — pour « l'économe de la religion réformée de Forcal-

quier », 11 août (fol. 345 v°) ; — damoiselle Françoise de Cornud, femme de capitaine Honoré André, contre messire Michel Cornailhe, prêtre de Saint-Michel, 18 août (fol. 359 v°) ; — noble Jean de Gaillard, sieur de Bellaffaire, « demandeur en paiement des droits de lods des acquisitions faites par ladite communauté », 11 septembre (fol. 400 v°) ; — pour damoiselle Anne de Bolliers de Matheau de Joye, dame de Pierrerue et de Niozelles, 18 septembre (fol. 423) ; — pour messire André Siaud, docteur en théologie, 20 octobre (fol. 465) ; — messire François Maurel, « prieur et curé de l'église Sainte-Anne au lieu d'Astoin », contre Mᵉ Jean Pons, notaire royal de Turriers, 4 novembre (fol. 483 v°) ; — pour André d'Aymin, écuyer, de Manosque, 11 décembre (fol. 557) ; — pour Mᵉ Antoine Robaud, sieur de Châteauneuf, « procureur du Roy en la ville de Sisteron », 22 décembre (fol. 587), etc.

B. 1568. (Registre*.) — In-quarto, 741 feuillets, papier.

1608. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour les hoirs de Mᵉ Antoine Salla, notaire royal de Limans, 23 janvier (fol. 22) ; — pour Mᵉ Sébastien Courbon, sergent royal, de la Motte, 5 février (fol. 70) ; — pour « messire dom Étienne Jourdan, religieux du couvent de Ganagobie, procureur de messire dom Michel d'Eyrolles, sacristain dudit Ganagobie et prieur de Montfort, 12 février (fol. 96) ; — pour Mᵉ Antoine Estiavelle, « arpenteur », de Lurs, 27 février (fol. 134) ; — « messire Robert de La Croix, sieur de Vauvenargues, contre Mᵉ Pierre Devoulx, notaire royal d'Apt, 29 février (fol. 146) ; — pour Jean de Faucon, de Viens, 14 mars (fol. 201) ; — pour Pierre Vieu, écuyer de Marseille, sieur de Noyers, 26 mars (fol. 233) ; — Scipion Rayne, « maître cardeur à laine », de Forcalquier, contre Gaspard Nicolay, écuyer de la dite ville, 25 avril (fol. 244 v°) ; — damoiselle Amic de Beaudin, contre Jean Cayre, sergent royal de Forcalquier, 17 mai (fol. 287 v°) ; — pour messire Alexandre Derviés, recteur de la chapellenie Saint-Christol fondée en l'église cathédrale de Sisteron, cessionnaire de messire Pierre de Rives, précédent recteur, 23 mai (fol. 302) ; — pour damoiselle Lucrèce de Bona, veuve de Gabriel de Voland, sieur d'Aubenas, 30 mai (fol. 313 v°) ; — Mᵉ Jean Chaudière, trésorier de la communauté de Goult, contre Mᵉ Jean Carle, chirurgien dudit lieu, 19 août (fol. 346 v°) ; — pour « capitaine Antoine de La Ferre, de Saint-André, en Languedoc », 19 septembre (fol. 428 v°) ; — pour « messire Gaspard d'Aultric de Vintimille, seigneur des Beaumettes, chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre », 26 septembre (fol. 452) ; — « Audin de Nadal, sieur d'Archail », contre Mᵉ Jean Michel, procureur au siège de Digne, 26 septembre (fol. 460 v°) ; — pour François d'Ornesan, coseigneur de Malcor, 21 octobre (fol. 519 v°) ; — pour « capitaine » Jean Dutheil, de Manosque, 29 octobre (fol. 549 v°) ; — pour Jean Graion, « économe de la religion prétendue réformée de Manosque », 7 novembre (fol. 585) ; — Mᵉ Joseph Augier, procureur au siège de Digne contre les héritiers de Blaise Dambruc, 26 novembre (fol. 647) ; — pour « capitaine Étienne Pasquier, écuyer, de Manosque, 10 décembre (fol. 681) ; — pour messire Jean Amoureux, prieur de Saint-Promassy, de Forcalquier, 10 décembre (fol. 691) ; — pour Charles Maynier, écuyer, de Lurs, 23 décembre (fol. 733 v°), etc.

* Incomplet, mauvais état.

B. 1569. (Registre*.) — In-quarto, 829 feuillets, papier.

1609. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : Charles Girard, bourgeois de Forcalquier, demande l'enregistrement d'un acte de vente, et teneur dudit acte, en date du 10 novembre 1607, par lequel : « dame Magdeleine de François, veuve et légataire de feu Pallamèdes de Vallavoire, sieur de Volx, et Melchion de Vallavoire, sieur de Volx et de Volonne », vendent audit Charles Girard « tous les domaines qu'ils ont en qualité d'hoirs de feu dame Élis de Vallavoire, dame de Niozelles, qui sont assis au terroir de Niozelles », au prix de 4,200 livres, 12 janvier (fol. 11 et 12 v°) ; — pour messire Jean Alleyer, « prieur du prieuré de Notre-Dame-de-Sallagon, de Mane », 15 janvier (fol. 18 v°) ; — pour Jean-Louis Guiot, sieur de Bagnolle, de Sisteron, 11 février (fol. 81) ; — noble Jean de Catin, seigneur et baron de Beaujeu,

* Mauvais état.

contre Anfons Aubert, sieur de Lançon, et Laurent Artaud, sieur de Montauban, 5 mars (fol. 114 v°) ; — pour damoiselle Catherine de Perrochet, de Forcalquier, 12 mars (fol. 137) ; — « R. P. en Dieu messire Jean Pellissier, évêque d'Apt », demandeur en paiement des droits de lods, et d'investiture, « en qualité de seigneur direct des Tourettes », contre Honoré Grasset, bourgeois d'Apt, 23 mars (fol. 154) ; — pour « messire » Gaspard de Brancas, seigneur et baron d'Oise, 30 mars (fol. 164 v°) ; — pour Mᵉ Gaspard de Gombert, sieur de Verdaches, avocat en la cour, 7 avril (fol. 193) ; — pour les hoirs de Gaspard de Baroncelli, de Lurs, 7 mai (fol. 233) ; — pour « messire Marc-Antoine de Castellane, sieur de Saint-Jurs, ayant droit des sieurs barons d'Allemagne en la vicomté de Valernes », 21 mai (fol. 256) ; — pour noble Claude de Paparin, seigneur de Château-Gaillard, « demeurant à la Baume-les-Sisteron », 21 mai (fol. 264 v°) ; — pour damoiselle Suzanne de Constans, femme de capitaine Nicolas Agulenc, de Sisteron, 4 juin (fol. 315) ; — Artus Roux, écuyer, de Sigoyer, fait appel « d'une procédure faite par le juge de la vicomté de Valernes », 15 juin (fol. 352) ; — les syndics de Châteauneuf-Miravail, contre Mᵉ Pierre de Fauris, avocat en la cour, seigneur de Saint-Vincent, 13 juillet (fol. 419) ; — messire Gaspard Prinely, docteur en théologie, de Marseille, demande paiement de 90 livres « pour salaire, ayant presché la parole de Dieu cet avent et caresme au lieu de Mane », 27 juillet (fol. 460); — pour messire Ambroise de Bermond, recteur des chapellenies Saint-Michel, Saint-Jean, Saint-Barthélemy, Saint-Antoine et Sainte-Marie-Madeleine, fondées dans l'église de Vachères, 31 août (fol. 532) ; — pour « dame Phelippe de Brunet, dame abbesse du monastère Sainte-Catherine de la ville d'Apt », 2 octobre (fol. 611 v°) ; — pour Mᵉˢ Balthasar Brochier chirurgien, et Claude Bourrely, apothicaire, « fermiers des droits d'inquant au siège de Forcalquier », 7 octobre (fol. 633) ; — pour les recteurs de l'hôpital de Lurs, « succédant à l'héritage de Restitut Feautrier, contre Mᵉ Jean Dutheil, dudit Lurs, 7 octobre (fol. 638) ; — Charles de Voland, coseigneur d'Aubenas, contre Mᵉ Germain Lardeyret, massier royal au siège de Forcalquier, 5 novembre (fol. 707) ; — capitaine Pierre Raynaud, rentier des droits seigneuriaux de Sainte-Tulle, contre messire Antoine de Crest, prêtre, de Villeneuve, 16 novembre (fol. 719 v°) ; — pour damoiselle Louise de Monier, de Manosque, 7 décembre (fol 760 v°) ; — pour « magnifique seigneur Henry de Brancas-Forcalquier, seigneur et baron de Céreste », 17 décembre (fol. 804 v°) ; — Mᵉ Barthélemy d'Orcel. juge royal de la ville d'Apt, contre Mᵉ Jean-Jacques d'Estévenot, viguier pour le Roi de ladite ville, 22 décembre (fol. 818 v°), etc.

B. 1570. (Registre*.) — In-quarto, 1160 feuillets, papier.

1610. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Mᵉ Charles Paillier, notaire royal de Banon, 8 janvier (fol. 12); — pour damoiselle « Silvestre de Sainte-Catherine, veuve de François Laugier, sieur de Porchères », 12 janvier (fol. 25); — pour M. Paul de Collongue, écuyer, trésorier de la communauté de Manosque, 23 janvier (fol. 63); — pour Mathieu de Rame, sieur des Crottes et baron de Mison, 9 février (fol. 96 v°); — pour « noble Jean-François Bernard, de Turriers, garde des écritures de feu Mᵉ Louis Bernard, notaire de Bellaffaire », 16 février (fol. 121); — pour Mᵉ Joseph Laugier, viguier d'Oraison, 26 février (fol. 151 v°); — pour noble Gaspard de Perrinet, sieur du Bersac, 9 mars (fol. 193); — pour Mᵉ Pascal Tirany, « poudrier de Forcalquier », 16 mars (fol. 228); — pour « messire Bertrand de Simiane, sieur de Moncha 27 mars (fol. 268); — pour Antoine d'Albertas, sieur de Gémenos, Saint-Mayme et Dauphin 2 avril (fol. 293 v°); — pour Vincent Garnier, « fils légitime et successeur de damoiselle Louise de Vachières », 27 avril (fol. 343 v°); — Alexandre de Bachis, sieur de Saint-Pierre, contre Pierre et André Chais, sieurs de La Pène, 11 mai (fol. 389); — Mᵉ Jean Salle, « secrétaire en la chancellerie de Provence », contre Mᵉ Jean Gassaud, procureur au siège de Forcalquier, 28 mai (fol. 442); — pour damoiselle Madeleine d'Eyminy, dame de Ventabren, sœur et héritière de messire Jean d'Eymin, abbé de Lure », 15 juin (fol. 479 v°); — Mᵉ Joseph Collomby, « procureur en la cour du parlement et aux comptes de Provence », contre Charles Girard, écuyer de Forcalquier, 28 juillet (fol. 595); — pour Mᵉ Étienne Marc, notaire royal de Sisteron, 18 août (fol. 657); — Mᵉ Balthasar Villeneuve,

* Mauvais état.

viguier de Forcalquier, contre les hoirs de Mᵉ Jean Lardeyret, notaire de Manosque, 27 août (fol. 674); — pour Jean-François Musquet, cessionnaire de M. Mᵉ François de Foresta, sieur de Rogier et de Château-Arnoux, conseiller du Roi en la cour du parlement de Provence, 27 août (fol. 689); — messire Joseph Étienne, prêtre et curé de Châteauneuf-le-Charbonnier, contre messire François Gastinel, prêtre de Limans 7 septembre (fol. 717); — pour (Mᵉ Balthasar Parisy, avocat au parlement, 12 octobre (fol. 813); — damoiselle Ysabeau de Johanis, dame d'Aubignosc, contre Jean de Glandevez, sieur dudit Aubignosc, 15 octobre (fol. 862 v°); — pour messire Michel Cordon, « prieur du prieuré de Saint-Pierre de Martortel » (Mallefougasse). 22 octobre (fol. 885 v°); — pour Pierre Bontoux, châtelain de Château-Arnoux, 22 octobre (fol. 888 v°); — pour les hoirs de Catherine de Faucon, 5 novembre (fol. 934); — pour « damoiselle Richarde de Lauze, dame de Mille, » 19 novembre (fol. 986); — pour messire Barthélemy du Bausset, « prévôt en l'église Notre-Dame-la-Majeur, de Marseille », 23 novembre (fol. 1009); — pour Mᵉ Antoine Borel, notaire royal de Saint-Geniez, 27 novembre (fol. 1031); — pour Mᵉ Antoine Giraud, « notaire royal de Manosque, juge du Caire et de Faucon », 3 décembre (fol. 1065 v°); — pour noble Charles des Ferres de Valsainte, 17 décembre (fol. 1122 v°); — Jean-Pierre Serraire, « associé à la ferme des lattes du siège de Forcalquier », contre Mᵉ Jacques Valansan, trésorier de la communauté de Mollans, 22 décembre (fol. 1160), etc.

B. 1571. (Registre.) — In-quarto, 979 feuillets, papier.

1611. — Audiences des lieutenants du sénéchal.— Appointements. — Cause civile : pour noble Gaspard de Lombard, sieur de La Loubière, écuyer, de Sisteron, 10 janvier (fol. 1). — Enquête par-devant Mᵉ Antoine Rebut, greffier au siège de Forcalquier, au sujet des « voyages et fournitures faits » par Mᵉ Jean Pons, sergent royal, 18 janvier (fol. 43). — Causes civiles : Gaspard d'Albertas, écuyer, d'Apt, contre messire Antoine d'Albertas, chanoine en la cathédrale de ladite ville 3 février (fol. 82); — Mᵉ Simon Chatal, docteur en médecine de Peyruis, contre damoiselle Catherine Parisi, veuve de noble Audibert Magnan, 16 février (fol. 100 v°); — pour Mᵉ Pierre de Thomassin, sieur d'Ainac, avocat en la cour 21 février (fol. 127); — messire Jacques de Faure, de Die, prieur de Notre-Dame de Roussas, contre Honoré de Pinchinat, sieur du Bersac, 21 février (fol. 132 v°); — pour messire Philippe de Birague, « prieur de l'église de Chardavons-lès-Sisteron », 7 mars (fol. 191 v°) ; — pour Mᵉ Gabriel de Vitalis, avocat en parlement, sieur de La Fare, 24 mars (fol. 233); — damoiselle Madeleine de Rovilhasc, veuve du sieur de La Pène, contre damoiselle Marie Sellon et Claire Chais, sœurs et héritière dudit sieur de La Pène, 14 avril (fol. 249). — Réception de Mᵉ Pierre Guion en l'office de procureur au siège de Forcalquier, 5 mai (fol. 308). — Causes civiles : pour noble Daniel Magnan, messire Annibal Magnan, prêtre bénéficier de Saint-Mary et Mᵉ Honoré Magnan, avocat, héritiers de Mᵉ Antoine Magnan, avocat, 13 juin (fol. 392); — damoiselle Antoinette de Cadenet, d'Avignon, contre capitaine Gaspard Figuière, de Forcalquier, 23 juin (fol. 434); — pour Laurent d'Artaud de Montauban, « sieur de La Roche et Barret », 30 juin (fol. 463); — « dom René de Massebœuf, seigneur et prieur de Ganagobie », contre capitaine Jean-Antoine Valette, de Sisteron, 4 juillet (fol. 473); — damoiselle Françoise de Giraud, veuve de Honoré de Giraud, sieur de Caros, contre « noble Honoré de Castellane, sieur de Chaudon, père des héritiers de feu damoiselle de Giraud, héritière de Jean de Giraud, son frère », 11 juillet (fol. 501). — Nomination de Mᵉ Jacques de Rampalle, avocat au siège de Forcalquier, en qualité de curateur de damoiselle Cécile du Vernet, « d'Agen en Agenois », 28 juillet (fol. 531). — Causes civiles : pour « dame Léona d'Astouaud, dame de Mollières, abbesse du monastère de Sainte-Croix de la ville d'Apt », 2 août (fol. 582); — pour messire Antoine Astier, « prieur du prieuré de Notre-Dame des Anges dit de Laurens Sargues, du lieu de Banon », 15 septembre (fol. 679 v°); — les hoirs de Mᵉ Joseph de Meissonnier, viguier d'Apt, contre Mᵉ Nicolas Audibert, procureur au siège de Forcalquier, 3 octobre (fol. 724); — pour Mᵉ Jean Mourier, notaire royal de Bayons, « ayant droit et cause de Pierre Mourier, sieur d'Esparron-la-Bâtie », 5 novembre (fol. 803); — pour Mᵉ Clément Maurel, « greffier aux submissions du siège de Digne » 5 novembre (fol. 807); — Claude Perussol, écuyer, du Poil, contre Mᵉ François Chais, « receveur des décimes au doyenné de Gap », 21 novembre (fol. 883); — Louis de Blanchis, de Forcalquier, cessionnaire de

feu Isabeau de Blanchis, sa sœur, contre Gabriel, Balthasar et Honoré de Blanchis, 24 novembre (fol. 892); — pour Jean-Thomas des Ferres, de Valsainte, fils et héritier de Marc-Antoine, 15 décembre (fol. 949), etc.

B. 1572. (Registre*.) — In-quarto, 888 feuillets, papier.

1611. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles: Mᵉ Jean Vignaret, notaire royal et greffier de la communauté de Brunet, contre Michel Viau, trésorier de ladite communauté, 26 janvier (fol. 17); — pour les hoirs d'Étienne de Tappi, de La Bastide-des-Jourdans, 4 février (fol. 28 v°); — pour Mᵉ Jacques Vallansan « enquesteur au siège de Forcalquier », 13 février (fol. 65 v°); — pour messire Pierre Augier, prêtre, vicaire de Gréoux, 8 mars (fol. 155); — pour les hoirs de Boniface de Buysson, « gentilhomme de la chambre du Roi » 15 mars, (fol. 201); — pour messire Reymond Giraudon, prêtre, et « frère Claude Giraudon, prêtre des Carmes de Manosque », 18 mars (fol. 216 v°); — pour les hoirs de Mᵉ Raymond Ayasse, notaire royal de Turriers, 14 juin (fol. 249 v°); — pour les hoirs de Claude Rivière, sieur de Sainte-Marie, 17 juin (fol. 273); — pour messire André Sially, chanoine en l'église de Sisteron, 25 juin (fol. 317); — pour Mᵉ Mary Codur, « commis au greffe des submissions au siège de Forcalquier », 12 juillet (fol. 367); — pour damoiselle Barbe de Gréoulx, de Manosque, 29 juillet (fol. 393 v°); — pour Jean Boisson, « sieur du Loubet », 19 août (fol. 460 v°); — pour damoiselle Jeanne de Laurent, veuve de capitaine Étienne Bernier, viguier de Sault, 23 août (fol. 469 v°); — « F. Jean Marlier, religieux de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, commandeur de la commanderie Saint-Antoine d'Avignon », contre « F. Guilhermin, religieux dudit ordre et commandeur de Saint-Antoine de Déoulle en la vallée de Vitrolles », 2 septembre (fol. 532 v°); — pour Mᵉ Daniel Faulchier, notaire royal de Montlaux, 20 septembre (fol. 611 v°); — Mᵉ Jean Richaud, notaire royal de Manosque, contre Joseph Blanchard, écuyer de ladite ville, 4 octobre (fol. 685); — pour messire Bernard Chervas, prieur du prieuré de Vilhosc, 19 octobre (fol. 725); — pour damoiselle Collombe de Bartarie, femme d'Antoine Martel, sieur d'Antonaves, 21 octobre (fol. 744 v°). — Rapport d'estime, avec inventaire, des meubles de Honorade d'Eyrolles, de Lurs, fait au greffe des submissions, par capitaine Mestre et Mathieu Cassan, marchand, de Forcalquier, 21 octobre (fol. 751). — Causes civiles: pour Joseph Bonfils, sieur de Peyresc, écuyer, d'Aix, 26 novembre (fol. 802); — pour messire L'Ange de Pontevés, sieur de Buoux et dame Marguerite de Suse, sa mère 20 décembre (fol. 879 v°), etc.

* Incomplet, très mauvais état.

B. 1573. (Registre.) — In-quarto, 785 feuillets, papier.

1612. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles: pour Mᵉ Pompée Astier, avocat au siège de Forcalquier, 12 janvier (fol. 16); — pour messire Laurent Courtés, « prieur du prieuré Saint-Lazare de Manosque », 16 janvier (fol. 31); — Les recteurs de l'hôpital de Forcalquier demandeurs en paiement d'un legs à eux fait par Mᵉ Marcellin Tirany, notaire royal de la dite ville 3 février (fol. 62); — pour damoiselle Ysabeau de Giraud, femme de Joseph Astier, bourgeois de Forcalquier, 20 février (fol. 119 v°); — pour Mᵉ Isnard Avon, notaire royal du Revest-des-Brousses, 12 mars (fol. 154); — pour « damoiselle Claire de Forcalquier, femme de Josias de Trougnon, de Manosque », 15 mars (fol. 169); — Esprit Brun, de Forcalquier, fait appel d'une sentence du viguier de ladite ville le condamnant à 10 livres d'amende pour « avoir surhaussé le prix mis à son poisson », 2 avril (fol. 210); — Georges Dray fait appel d'une sentence donnée par Mᵉ Melchion de Berre, juge de Manosque, contre F. Artur de Glandevez, « seigneur et bailli de Manosque », 9 avril (fol. 228 v°); — pour damoiselle Anne du Ris, veuve de Bertrand Bermond, sieur de Malcor, 12 avril (fol. 245); — pour « messire André d'Oraison, sieur et marquis dudit lieu, vicomte de Cadenet, et capitaine de cinquante hommes d'armes», 12 avril (fol. 256); — Mᵉ Jacques Latil, praticien, « demandeur pour être reçu à l'exercice de l'état et office de notaire royal de Pierrerue », contre Mᵉˢ Pierre Verdet et Étienne Gavaudan, notaires royaux dudit Pierrerue, s'opposant à sa réception, 4 mai (fol. 268); — « noble Antoine Davin, con-

seiller et médecin ordinaire du Roi, habitant à Grenoble », contre Jean-Gabriel Berluc, de Forcalquier, 10 mai (fol. 291 v°) ; — dom Philippe Roland, religieux profès de l'ordre de Cluny, « prieur du prieuré Saint-Pierre-Douzart dépendant du couvent de Ganagobie », contre messire Daniel Berluc, prieur de Barcilonnette en la vallée de Vitrolles, 21 mai, (fol. 314). — Réception de Mᵉ Alexandre de Boniface, docteur en droit, en l'office d'avocat postulant au siège de Forcalquier, 21 mai, (fol. 324). — Causes civiles : pour Claude Peyraud, maître d'écoles de Forcalquier, 14 juin (fol. 363) ; — messire Laurent Dariot, « doyen de la ville de Gap et prieur de La Motte », contre Jean Monier, prieur de Melve, 23 juillet (fol. 456 v°) ; — Jean-Baptiste de Jacques contre Antoine Mary, « baille et lieutenant du juge de Saint-Michel », 3 septembre (fol. 537) ; — « l'économe du collège des R. P. Jésuites d'Embrun, prieurs de Notre-Dame-du-Pin au lieu et terroir de Claret », contre « F. Hugues Juvenis, Jean Pascal et Antoine Achard, se disant tous prieurs du dit prieuré », 24 septembre (fol. 590) ; — pour « René de Veyronie, sieur de Vinsobres, mari de damoiselle Marie de Parpailhe, héritière de Claude de Parpailhe, sieur de Moulans », 27 octobre (fol. 642); — pour Mᵉ Jacques de La Combe, « receveur particulier des domaines du Roy au siège de Forcalquier », 12 novembre (fol. 676 v°); — les consuls d'Oraison contre Jean Amant, « sous rentier de la barque et péage du long de la rivière de Durance au port de la Brillanne ».... les dits consuls prétendent « estre en possession, depuis qu'il n'est mémoire d'homme, de passer gratuitement avec leur bestail chargé de blé », 3 décembre (fol. 725) ; — pour Mᵉ Marc-Antoine Montaux, avocat au parlement, juge royal des Mées, 17 décembre (fol. 768) ; — pour les hoirs de Jean de Barras, sieur de Mélan, 20 décembre (fol. 783 v°), etc.

B. 1574. (Registre*.) — In-quarto, 1192 feuillets, papier.

1612. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : François de Rodulph, sieur de Beauveser, contre Philippe Gaudemar, de Manosque, 18 janvier (fol. 26 v°) ; — Antoine Court, « maître couturier d'Aix », contre Charles Isnard, coseigneur de Roumoules, 7 février (fol. 88) ; — pour « messieurs de l'université de l'église Notre-Dame-de-Gap », 13 février (fol. 106 v°) ; — pour noble Scipion Reynaud, de Valensole, 9 mars (fol. 170 v°) ; — pour Olivier de Borgarel, avocat en parlement, coseigneur de Vachères, 27 mars (fol. 254). — Rapport d'estime, à la requête de damoiselle Marguerite Laugier, de Mane, d'une vigne au terroir de Forcalquier, lieu dit *au Brian*, et d'un pré au dit terroir, lieu dit *les Iscles*, 4 avril (fol. 288 v°). — Causes civiles : pour noble Suzanne de Pène, femme de Suffren Barralier, de Forcalquier, 13 avril (fol. 328 v°) ; — messire Jean Arnoux, prêtre de Digne, contre messire Louis Giraud, prieur de Bayons, 2 mai (fol. 345 v°) ; — pour Pierre Puty, maître arpenteur, de Sisteron, 11 mai (fol. 377) ; — pour Mᵉ Nicolas de Vento, lieutenant particulier au siège de Marseille, 5 juin (fol. 427) ; — pour Jacques Jullien, « maistre forbisseur », de la ville d'Apt, 27 juin (fol. 494) ; — noble Gaspard de Leydet et Pierre de Porta, de Sisteron, contre Jean de Castellane, seigneur et baron du Broc, 17 juillet (fol. 561) ; — pour « messire Jean du Puy, sieur de Montbrun et autres places », 24 juillet (fol. 603) ; — pour Louis de Cabra, sieur de Saint-Paul, 31 juillet (fol. 609) ; — pour Mᵉ Pompée de Bernard, « avocat en la cour et juge des places du sieur marquis d'Oraison », 9 août (fol. 638) ; — pour Mᵉ Antoine Reynaud, greffier de Séderon, 21 août (fol. 704 v°) ; — pour Mᵉ Paul Brunet, conseiller du Roi au siège Forcalquier, 30 août (fol. 714 v°) ; — pour « messire René de La Tour, sieur de Gouvernet », 30 août (fol. 718) ; — messire Laurent de Simiane, « comte de Saint-Jean-de-Lyon », contre Mᵉ Christol Bodo, notaire royal de Saint-Michel, 4 septembre (fol. 759 v°) ; — pour Mᵉ André Porcin, notaire royal de Villemus, 2 octobre (fol. 845) ; — pour « les religieux de l'abbaye de Cruis », 12 octobre (fol. 884 v°) ; — « R. P. en Dieu messire Toussaint de Glandevès, évêque de Sisteron, demandeur en paiement de 2 charges de seigle, à raison de 9 livres 12 sols par charge » ; — contre Louis Debout, de Niozelles, 16 octobre (fol. 907) ; — « messires Jacques La Marche, bénéficier, et Gabriel Richard, maître de musique en l'église Saint-Mary de Forcalquier », contre Jacques Brun, trésorier de la

* Mauvais état.

communauté de Forcalquier 23 octobre (fol. 932) ; — pour Annibal de Bontouls, sieur de « Chateau-Brûlé », 30 octobre (fol. 973) ; — pour Mᵉ Claude Bellonnet, receveur des dîmes du diocèse de Sisteron, 9 novembre (fol. 1009 v°) ; — pour messire Michel Cordouan, chanoine régulier de l'abbaye de Cruis et prieur de Saint-Pierre », 20 novembre (fol. 1055 v°) ; — pour dame du Mas de Castellane, dame de Saint-Jurs, 11 décembre (fol. 1139), etc.

B. 1575. (Registre.) — In-quarto, 858 feuillets, papier.

1613. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Pierre Chais, sieur de La Pène, « viguier et capitaine pour le Roi à Sisteron », 7 janvier (fol. 6 v°) ; — pour Joseph Lieutaud, procureur au siège, « curateur de l'héritage vacant de Claude Melve, de Forcalquier », 31 janvier (fol. 74 v°) ; — pour « messire Joseph Debout, maître de musique », demeurant à la ville de Grasse, 4 mars (fol. 141) ; — pour Mᵉ Jacques Chabrier, « régent des écoles du lieu de Vachères », 11 mars (fol. 160 v°) ; — pour messire Raymond Bléjarde, « prêtre et économe de l'église de Reillanne », 18 mars (fol. 189 v°). — Cause criminelle, contre Antoine Amayen, « querellé en prétendu stupre contre Claude Mévoulhon, rentier des droits seigneuriaux de Nibles », 18 avril (fol. 242 v°). — Causes civiles : Barthélemy Loys, « poudrier », d'Apt, contre Alexandre de Blavin, sieur de La Touche, 22 avril (fol. 251 v°) ; — pour Mᵉ Suffren Ollivier, « greffier de l'ordinaire de Forcalquier », 26 avril (fol. 264 v°) ; — Jacques de Salis, « recteur de la chapellenie de Notre-Dame-de-Lure », contre messire Annibal Eymin, « abbé de ladite abbaye ». 30 mai (fol. 331) ; — pour capitaine Jules d'Amblard, rentier des droits décimaux de Caseneuve, 25 juin (fol. 379) ; — pour Scipion de Lévesque, de Saint-Étienne 1ᵉʳ juillet (fol. 403 v°) ; — Mᵉ Gaspard Girard, « secrétaire ordinaire de la chambre du Roi », contre M. Mᵉ François de Foresta, « conseiller du Roy en la cour du parlement », 8 juillet (fol. 428 v°) ; — messire Marc Besson, « recteur de la chapellenie fondée au grand autel de l'église de Forcalquier », contre Mᵉ Augustin Berluc, trésorier de ladite ville, 15 juillet (fol. 458 v°) ; — pour damoiselle Louise de Jaufroy, veuve de capitaine Joseph Triboullet, 29 juillet (fol. 510) ; — pour noble Balthasar de Moutte, de la Motte du Caire, 11 août (fol. 560 v°) ; — messire Honoré Arbaud, bachelier en théologie, vicaire de Reillanne, « demandeur en sauvegarde de ladite vicairie », contre messire Jean Gras, 26 août (fol. 584) ; — pour damoiselle Diane de Forbin, femme de noble Hercule de Mathieu, sieur du Villar, 26 août (fol. 594) ; — damoiselle Esther de Glandevez, femme de Gaspard de Dignoscio, écuyer, de Forcalquier, contre M. Mᵉ Antoine de Serres, « conseiller du Roy, président des trésoriers généraux de France », 9 septembre (fol. 627 v°) ; — Mᵉ Joseph Chabaud, juge ordinaire de Sainte-Tulle, contre Pierre Bouchey, lieutenant du juge dudit lieu, 3 octobre (fol. 684) ; — « les recteurs ordinaires de l'hôtel-Dieu et Saint-Lazare de Forcalquier, demandeurs pour faire rendre compte de l'administration desdits hôpitaux en 1612 », contre capitaine Jean Germain et Louis Colomby, « ci-devant recteurs » 17 octobre (fol. 707) ; — pour messire André Chanut, prévôt de l'église de Sisteron, 21 octobre (fol. 717) ; — pour Mᵉ Pierre Blanchard, docteur en médecine, de Forcalquier, 26 novembre (fol. 801) ; — pour noble Barthélemy de Peinejehan, écuyer de Sisteron, 11 décembre (fol. 833), etc.

B. 1576. (Registre.) — In-quarto, 1237 feuillets, papier.

1613. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour messire Reimond Clavel, prêtre, de Sigonce, 8 janvier (fol. 9 v°); — Honoré Laidet, maître couturier, de Forcalquier, demande paiement de 15 charges de blé « annonne », à raison de 12 livres la charge, et de 1 charge de « conségal » (méteil) à 9 livres 15 janvier (fol. 30 v°); — pour Jean Saurin, « maistre fondeur », de Forcalquier, 26 janvier (fol. 54); — pour Mᵉ Louis Castagny, notaire royal et greffier de Sisteron, 5 février (fol. 100 v°); — pour Pierre Vieu, sieur de Noyers, écuyer, de Marseille, « conseiller du Roy, commissaire général de la Marine du Levant et forteresses de ce pays de Provence », 8 février (fol. 103); — Honoré de Châteauneuf contre Blaise de Châteauneuf, de la Brillane, 15 février (fol. 133 v°); — Mᵉ Antoine Puget, notaire de Volx, contre damoiselle Marie Tournatoris, dame de Fontienne, 26 février (fol. 160); — pour Jean de Siméonis, de Vaugines,

5 mars (fol. 187); — Honoré Borrias, sergent royal d'Oraison, contre « capitaine Baptiste Maille, rentier de La Brillane », 19 mars (fol. 255); — pour messire Gaspard Gueidan, « économe de l'église Saint-Mary de Forcalquier », 19 avril (fol. 319 v°); — pour Mᵉ Germain Lardeiret, massier royal au siège de Forcalquier, 8 mai (fol. 380); — pour messire Jacques Rosseliny, recteur de la chapelle dite « des Gancelins », fondée en l'église de Saint-Mary de Forcalquier, 21 mai (fol. 419); — noble Honoré Dormes, de Turriers, contre « Brancassy » de Bucelle et Guilhem de Bucelle, dudit lieu, 31 mai (fol. 436); — pour Sauvaire Laugier, verrier, de Forcalquier, 26 juin (fol. 531); — pour Antoine Richaud, sieur de Servoulles, 9 juillet (fol. 581 v°); — pour Mᵉ Jean Loutier, notaire royal et greffier de Saint-Martin de Castillon, 16 juillet (fol. 608 v°); — pour Jean Ponchaud, « capitaine chastellain de la ville de Serres », 16 juillet (fol. 614 v°); — Claude Arnaud, sergent royal de Montjustin « prisonnier détenu aux prisons de Forcalquier », requiert être « relaxé d'icelles attendu qu'il a atteint l'âge de 70 ans, et par ce est exempt des prisons civiles », 8 août (fol. 681 v°); — pour Mᵉ Honoré Gassendi, notaire royal de Riez, 20 août (fol. 739); — pour Mᵉ Scipion Lieutaud, notaire royal, « greffier et enregistrateur des collocations de la ville et viguerie de Forcalquier », 27 août (fol. 769 v°); — pour Agricol Derigo, écuyer, demeurant à Marseille, 17 septembre (fol. 827 v°); — capitaine André Besson, « séquestre des fruits du prieuré de Mane », contre messire Pierre Mille et André Mille, prêtre et vicaire dudit lieu, 23 septembre (fol. 885); — capitaine Peyron Consollin, de Saint-Martin de Castillon, et messire Louis de Roches, « religieux du monastère de Saint-Victor, prieur de Céreste, » contre messire Jean Bovis, prêtre d'Arles, 4 octobre (fol. 905 v°); — pour les hoirs de messire François-Louis d'Agout, comte de Sault, 22 octobre (fol. 978); — Mᵉ Jean de Parisii, procureur du Roi au siège de Forcalquier et Annibal de Parisii, écuyer de ladite ville, son frère, contre les hoirs de Mᵉ Balthasar Boniface, avocat, et de damoiselle Gilette de Sirongue, mariés, 22 octobre (fol. 984); — dame Marguerite de Suse, dame de Buoux, contre Claude de Villeneuve, sieur de Givaudan, 19 novembre (fol. 1078); — pour Honoré Giraud, praticien d'Aix, « commis des épices de nos seigneurs de la cour des comptes », 27 novembre (fol. 1111); — Mᵉ Sauvaire Verdet, docteur en médecine, demeurant à Genève, contre « le curateur de l'héritage vacant de François Verdet, » 29 novembre (fol. 1120 v°); — pour André Armant, sieur de Châteauvieux, 13 décembre (fol. 1175 v°); — Mᵉ Joseph Chabaud, juge ordinaire de Sainte-Tulle, contre Mᵉ Jean-Antoine Moret, notaire royal et trésorier dudit lieu, 20 décembre (fol. 1206), etc.

B. 1577. (Registre.) — In-quarto, 712 feuillets, papier.

1614. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles: pour Elzias Bonnefoy, « baile et lieutenant de juge de l'Hospitallet », 9 janvier (fol. 1); — messire Christol Rebuffat, prêtre recteur de la chapellenie de Saint-Desdier fondée en l'église paroissiale de Banon, demande paiement « des droits de tasque à raison du quatorzain des grains », 16 janvier (fol. 23); — Ysabeau Moulet fait appel des procédures faites par le viguier de Forcalquier, « qui l'a fait prisonnière parce que, n'estant point mariée, elle auroit fait un enfant bastard contre les lois » ; le procureur dit « que le viguier a très bien fait et que si on en faisoit de même à toutes les p... ne s'en trouveroit tant comme il y en a », 13 février (fol. 69 v°); — messire Honoré Arlaud, prieur de Reillane, demandeur en sauvegarde dudit prieuré, contre messire Gaspard Bondillet, 25 février (fol. 93). — Mᵉ Sébastien Feutrier « greffier de l'ordinaire de Manosque », contre Mᵉ Alexandre André, docteur en médecine de ladite ville, 20 mars (fol. 153); — pour Jean de Rostargues, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, 22 avril (fol. 197 v°); — Jacques et Pierre Moustiers, de Lourmarin et Pierre « Paternoster », contre « Cécille Amour-de-dieu », veuve de Jean Autran, de Saignon, 22 mai (fol. 226); — pour Scipion Feutrier, de Lurs, « sieur de Saint-Martin, Draix et La Roche » 26 mai (fol. 229); — pour noble César d'Aiguebelle, sieur de Roure, en qualité d'oncle et de tuteur des hoirs de feu noble Louis d'Aiguebelle, sieur de Montgardin, héritier lui-même de feu Louis d'Aiguebelle, sieur de Saint-Jaume, 30 mai (fol. 246); — pour damoiselle Catherine Bernard et Mᵉ Roustan Cherouyer, docteur en médecine, de Sisteron, 26 juin (fol. 305); — pour Mᵉ Henri Silvy, juge de la baronnie d'Orpierre, et sieur de Saint-Maime, 30 juin (fol. 316 v°); — pour messire Pancrace Bermond, recteur de la chapellenie Saint-Pierre, du lieu de

Saint-Michel, 28 juillet (fol. 360); — pour damoiselle Barbe de Gréoulx, veuve de Claude Bourrely, apothicaire de Manosque, 11 août (fol. 401 v°); — pour messire Pierre Jeoffroy, recteur de la chapellenie Saint-Augustin en l'église cathédrale d'Apt, 18 août (fol. 415); — pour Mes Jean-Baptiste et Antoine Gaudemar, avocat et procureur au siège de Digne, 9 septembre (fol. 459 v°); — pour messire Laurent Courtès, prieur de Saint-Lazare de Manosque, 6 octobre (fol. 503); — pour messire Antoine Bernard, chanoine cabiscol de l'église Saint-Mary, 27 octobre (fol. 551); — pour Me Paul Berle, « viguier et capitaine pour le Roy à Forcalquier », 10 novembre (fol. 572); — Me Jean Antoine Berluc, avocat en la cour, demande réparation « d'attentat » contre Me Balthasar Berluc, son frère, aussi avocat, 28 novembre (fol. 635 v°); — Me Gaspard Audemar, notaire royal de Clamensane, contre messire Antoine Barnier, vicaire dudit lieu 15 décembre (fol. 682); — Me Jean Dorgon, avocat en la cour, contre messire Antoine Janson, prêtre de Céreste, 22 décembre (fol. 709), etc.

B. 1578. (Registre.) — In-quarto, 1288 feuillets, papier.

1614. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour messire Jean Bermond, prêtre, prieur de Taradol, 10 janvier (fol. 7); — pour Me Jean Aboul, sieur de Reynier, « avocat au bailliage de Gap », 10 janvier (fol. 14); — Jacques de Sicolle, écuyer, de Lorgues, contre Honoré de Castellane, sieur de Chaudon, 18 janvier (fol. 51 v°); — Antonin Decorio, sieur du Rochas, contre les hoirs de Me Louis Villon, notaire royal de Villeneuve, 23 janvier (fol. 71 v°). — Daniel Decorio, sieur de Rochas, avocat en la cour, demande paiement à Jean Feraud, marchand de Forcalquier, « du charbon qu'il a aux mines de Saint-Mayme et Dauphin, et ce au prix de 2 sous et demi le quintal, payant ledit Feraud, le droit de tiraige et promettant de faire ouverture des autres mines », 4 février (fol. 111); — pour damoiselle Honorade d'Aguilher, « femme en troisièmes noces », de capitaine Pierre de Guesilhon, de Viens, 21 février (fol. 171 v°); — Jean-Baptiste de Villeneuve, sieur de Brunet, cessionnaire de messire Ours de Villeneuve, sieur baron de Barrême, contre le « curateur de capitaine Antoine Augarde, absent du royaume », 4 mars (fol. 208); — pour dame Anne de Rousset, abbesse du monastère Sainte-Claire de Sisteron, 18 mars (fol. 288); — pour Melchior Magnan, « cannonier ordinaire de l'artillerie de sa Majesté », 21 mars (fol. 302): — pour noble Louis du Rastel, fils et héritier de noble Claude du Rastel, de Lurs, habitant à Montolieu, 8 avril (fol. 323); — pour « les recteurs de l'hôpital Gras Saint-Lazare et fabrique de Notre-Dame du Château, de Sisteron », 8 avril (fol. 327); — noble Pierre de Meyran, sieur de Sainte-Croix, demeurant à Arles, contre Denis de Rochas, sieur d'Aiglun, « ayant charge de Lucrèce d'Aymes, veuve de Jean de Meyran, coseigneur de Vachères », 18 avril (fol. 372 v°); — pour damoiselle Suzanne de Pignolly, femme de Pierre d'Archambaud, écuyer, de Pertuis, 23 avril (fol. 394 v°); — pour Me Paul Marin, notaire du marquisat de Saluces, demeurant à Manosque », 16 mai (fol. 419 v°); — pour messire Jacques Audibert, chanoine sacristain en l'église Saint-Mary, 4 juin (fol. 527 v°); — pour Me Jean Julliany, cessionnaire de noble François Bougerel de Jarjaye, fils et héritier de damoiselle Hélionne de Jarjayes, fille et héritière de noble Jullian de Jarjayes, écuyer, » 27 juin (fol. 602); — pour Me Jean de Mervesin, écuyer, d'Apt, 15 juillet (fol. 660); — messire Charles Gauthier, « chanoine et grand vicaire à l'évêché de Fréjus », contre capitaine Vincent Amayenc, de Forcalquier, 19 juillet (fol. 678 v°); — pour Jacques de Morges, sieur de Lespine, 2 août (fol. 726 v°); — pour Bernardin de Canaple, maître chirurgien du Revest-des-Brousses, 5 août (fol. 738); — pour messire Isnard Moynier, prêtre et curé de La Motte-du-Caire, 12 août (fol. 764); — pour Roland Vascon, maître chirurgien de La Motte-du-Caire, 19 août (fol. 802 v°); — Gaspard de Perrinet, sieur du Barsac et autres places, « conseiller du Roy et maître ordinaire en la chambre des Comptes de Dauphiné, tuteur des hoirs du feu sieur de Châteauvieux, son frère », contre Me Louis Morety, Jean Clément et Gaspard Mégi, de Volonne, 25 août (fol. 821 v°); — pour noble Gaspard de Bonne, « sieur des Allos », 16 septembre (fol. 898 v°). — « Charles, sire de Créquy d'Agoult de Montauban et de Volx et prince de Poix, comte de Sault par le moyen de dame Madeleine de Bonne, dame de Créquy, sa femme », contre Georges Gueydan et Jacques Nicollet de Sisteron, 16 septembre (fol. 920). — Pierre Estienne, « maître de musique de l'église cathédrale d'Apt, »

contre Mᵉ Elzias Sollier, « notaire royal et greffier des collocations, de Saignon, 8 octobre (fol. 981 v°); — pour Mᵉ Raymond Espagnet, avocat en la cour, 7 novembre (fol. 1071 v°); — pour Mᵉ Claude Loque, notaire royal de Manosque, 26 novembre (fol. 1143); — les hoirs de damoiselle Jeanne Des Michels, femme du sieur de Montblanc, contre Claude de Périssol, sieur du Poët, 28 novembre (fol. 1174 v°); — pour messire Gaspard Pontis, chanoine de l'église de Sisteron, 5 décembre (fol. 1196 v°); — pour Mᵉ Bertrand Dulme, « baille » de Saint-Étienne, 19 décembre (fol. 1265), etc.

B. 1579. (Registre.) — In-quarto, 1177 feuillets, papier.

1615. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour messire Sperit Dozol, prieur de la Bastide-des-Jourdans, 21 janvier (fol. 49 v°) ; — pour Michel de Sébastiane, coseigneur de Porchères et de Lincel, 31 janvier (fol. 76) ; — pour Mᵉ Jacques Tabuis, chirurgien de Sisteron, 10 février (fol. 122 v°) ; — pour damoiselle Marguerite de Garret, de Sisteron, 25 février (fol. 160) ; — pour Nicolas de Croix, de Villemus, 6 mars (fol. 191) ; — pour messire Barthélemy Depieds, prêtre de Pierrerue, 18 mars (fol. 242 v°) ; — Pierre Chais, bourgeois d'Apt, contre damoiselle Françoise de Meyssonnier, veuve de Pierre de Marmet, écuyer de ladite ville, 27 mars (fol. 289 v°) ; — pour Mᵉ François Monnier notaire royal de Reillanne, 10 avril (fol. 352 v°) ; — pour Étienne Arnaud, cosseigneur de Riez, 28 avril (fol. 356 v°) ; — pour François Pallas, marchand d'Avignon, contre Gaspard de Bolliers, de Saint-Étienne, 8 mai (fol. 388 v°) : — les créanciers d'Isnard de Mévolhon contre Jeanne de Ferres, femme dudit Mévolhon, 15 mai (fol. 410) ; — Louis de Vitallis, sieur de Montfort, contre André Mirailhet, « jadis fermier des lattes à Forcalquier », 26 mai (fol. 436) ; — pour messire Jean Fabre, chanoine d'Apt, 30 mai (fol. 473) ; — Mᵉ Davis Chais, receveur des dîmes du diocèse de Gap, contre « Jean-Matha » Blanqui, écuyer, de Sisteron, 5 juin (fol. 498) ; — les hoirs de Cyprien d'Aguilhier, « sieur de Lespeau », contre messire Jean Hugues, prêtre et vicaire de Brunet, 16 juin (fol. 523) ; — pour Mᵉ Huguet Bouffier, notaire royal de Valensole, 1ᵉʳ juillet (fol. 607) ; — pour Jean de Bézieux, sieur de la Javie, 14 juillet (fol. 639) ; — damoiselle Anne Croze de Magnan, femme de capitaine Jean-Baptiste Berluc, de Forcalquier, contre Jean Deffauris, écuyer de la dite ville, 21 juillet (fol. 655) ; — pour Mᵉ Jean-Pierre du Theilh, avocat en la cour, « juge pour le Roy à Forcalquier », 21 juillet (fol. 664) ; — Alexandre de Desdier, sieur d'Allons, « gouverneur pour le Roy en la ville de Serres en Dauphiné », contre divers particuliers de Vaumeilh, 2 septembre (fol. 792) ; — pour Mᵉ Ollivier Deprad, avocat, de Digne, 11 septembre (fol. 804) ; — pour « messire René de La Tour, seigneur de Gouvernet, baron, conseiller du Roy et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, et le sieur de Mirabeau, son fils », 23 septembre (fol. 862) ; — pour Jean Bot de Cardebat, sieur d'Auribeau, héritier de Pierre de Cardebat, son frère, 20 octobre (fol. 940 v°); — Honoré de Bucelle, de Turriers, demande paiement à divers habitants d'Astoin « de 1 quintal d'huile apprécié, suivant les rapports, à 12 livres 1/2 », 27 octobre (fol. 969 v°) ; — pour « Estienne de Bardel », sieur de Remollon, 10 novembre (fol. 1014) ; — Charles d'Eyroux, écuyer, de Simiane, contre Mᵉ Pierre Peyron, notaire royal de Redortiers, 20 novembre (fol. 1057) ; — damoiselle Esther de Roland, héritière de capitaine de Maurin Thomas, de Reillane, contre Mᵉ Claude Bermond, coseigneur de Malcor, 15 décembre (fol. 1141), etc.

B. 1580. (Registre.) — In-quarto, 624 feuillets, papier.

1615. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Mᵉ Simon Chatal, docteur en médecine, demeurant à Peyruis, 12 janvier (fol. 10) ; — pour messire Gaspar de Sébastiane, sieur de Porchères, chanoine en l'église Saint-Mary de Forcalquier et prieur de Dauphin et Saint-Maime, 15 janvier (fol. 25) ; — pour Balthasar Ferrier, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze, 19 janvier (fol. 28) ; — Alexandre Donadey, « juge de la comté de Sault », contre Balthasar Bernard, sieur de Sigoyer, 19 janvier (fol. 38 v°) ; — pour « F. Artus de Glandevès-Peypin, sieur baillif de Manosque », 3 février (fol. 57) ; — pour Mᵉ Claude Bellonet, receveur des dîmes du diocèse de Sisteron, 19 mars

(fol. 140 v°) ; — « F. Gaspard de Villeneuve de Vaucluse, chevalier et économe de la religion de Saint-Jean-de-Jérusalem », contre les consuls et communauté de Manosque, 30 mars (fol. 171 v°) ; — pour damoiselle Melchionne de Lincel, femme de Joseph Blanchard, de Manosque, 6 avril (fol. 202) ; — « Mᵉ Vial, prieur et recteur de l'ordre de Monsieur Saint-Yves, requérant, suivant les anciennes coustumes, d'estre procédé à l'élection et nomination dudit ordre pour la solennité de la feste dudit Saint-Yves, nostre patron....... M. Allemand, plus entien advocat, en empêchement du sieur lieutenant, procède à la création des officiers de Basoche ; suivant la pluralité des voix a été créé pour sénéchal de basoche Mᵉˢ Esperit Bandolly, avocat au siège, son lieutenant Claude Bougerel et enseigne Jean-Baptiste Marin, praticien, auxquels le dit sieur Allamand a enjoint de venir prester serment dans trois jours autrement les gaiges pour 300 livres », 27 avril (fol. 214), — pour Mᵉ François Briançon, notaire royal de Sisteron, 29 mai (fol. 251 v°) ; — pour « messire François de Vins, sieur d'Ongles et autres places », 4 juin (fol. 268 v°) ; — Mᵉ Jean Julien, docteur ès droits, tuteur de damoiselle Judith de Provensal. contre Gabrielle Jullien. héritière de Hercule de Provensal, 15 juin (fol. 288 v°) ; — messire François de Lazer, prêtre sacristain de l'église de Gordes, contre messire Barthélemy Vita, prêtre, vicaire dudit Gordes, 22 juin (fol. 307 v°) ; — pour Mᵉ François André avocat au parlement, sieur de Nibles, 6 juillet (fol. 339 v°) ; — pour messire Guillaume Devoulx, curé de Sainte-Croix-à-Lauze, 13 juillet (fol. 352) ; — « Dom René de Masseboeuf, seigneur et prieur de Ganagobie », contre messire Reynaud Rosselliny, bachelier en Sainte-Théologie », de Forcalquier, 13 juillet (fol. 355) ; — pour messire Gaspard André, « cabiscol en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 3 août (fol. 370 v°) ; — Mᵉ Scipion Lieutaud, notaire royal « et greffier des collocations en la ville et viguerie de Forcalquier », contre Mᵉ Sperit La Ville, notaire royal du Revest-des-Brousses, 31 août (fol. 402 v°) — maîtres Pierre Imbert et Antoine Baille, notaires royaux de Gordes, contre Mᵉˢ Jean Chaillat, notaire de Roussillon et Mᵉ Elzias Souliers, notaire de Saignon, 10 septembre (fol. 419 v°) ; — noble Poncet de Moutte, de La Motte-du-Caire, contre Jean-Louis Sivet, « rentier de la vicomté de Valernes », 26 octobre (fol. 500) ; — pour capitaine Raymond Posillis, de Sigonce, 16 novembre (fol. 560 v°); — damoiselles Catherine et Marthe Fabry des Ferres, héritières de Jean-Jérôme Fabry des Ferres, de Goult, contre damoiselle Madeleine Fort, femme en secondes noces d'Antoine de Reimond, 14 décembre (fol. 603 v°), etc.

B. 1581. (Registre*.) — In-quarto, 650 feuillets, papier.

1616. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : Pierre Toussancy, rentier des droits seigneuriaux de Volx, contre damoiselle Marguerite de Françoys, dame dudit Volx et de Vallavoire, 8 février (fol. 3 v°) : — « dom messire Vincent Raffin, prieur du couvent de Notre-Dame-de-Ganagobie et réfecteur dudit couvent et, en cette qualité, prieur du prieuré de Saint-Pierre, de Turriers », contre messire Gillibert Bonet, religieux du monastère de Saint-Victor, de Marseille, 24 mars (fol. 96) ; — pour Gaspard de Gombert, sieur de Verdaches, 21 avril (fol. 120 v°) ; — pour Mᵉ Pierre Thomassin, sieur d'Ainac, avocat en la cour, 26 avril (fol. 135) ; — pour capitaine Honoré André, mari de damoiselle Françoise de Cornud, 13 mai (fol. 174 v°) ; — pour damoiselle Diane de Degrossy, veuve de capitaine Jean Pourcelly, de Lurs, 30 mai (fol. 190) ; — Jean-Louis de Tillia, écuyer, de Manosque, contre Mᵉ Gaspard Girard, « l'un des secrétaires du Roy », et Melchion de Tillia, écuyer, de Manosque, 13 juin (fol. 212) ; — pour noble Pierre de Seytres, sieur de Cornillon, 20 juin (fol. 237) ; — Jean de Boulogne, écuyer, de Digne, contre damoiselle Catherine Vallanse, veuve de Mᵉ Claude de Trives, de Manosque, 27 juin (fol. 255). — Réception de Mᵉ Jean-Antoine Audiffret en qualité d'avocat postulant au siège de Forcalquier, « au vu des lettres de doctorat, apportées par ledit Audiffred de la fameuse université de Valense », 28 juillet (fol. 297 v°). — Causes civiles : messire Gaspard de Sébastiane, bachelier ès droits, prévôt en l'église concathédrale Saint-Mary de Forcalquier, demandeur en sauvegarde et maintenue dudit bénéfice, contre messire Annibal d'Arnaud, « se disant aussi prévôt de la dite prévosté », 8 août

* Mauvais état. incomplet.

(fol 335 v°) ; — pour M° Pol Desmichel, « greffier royal et ordinaire de la ville d'Apt », 5 septembre (fol. 383 v°) ; — M° André Ancelme, lieutenant du viguier de Sisteron, contre M° Pierre Chais, sieur de La Pène, « viguier en chef de ladite ville », 13 septembre (fol. 406) ; — « messire Henri de Brancas de Forcalquier, seigneur et baron de Céreste, demande à accepter l'héritage de dame Camille de Grimaud, sa mère, par bénéfice de la loi et inventaire », 13 octobre (fol. 454 v°) ; — pour M° Pierre Bernard, « escrivain de Forcalquier », 7 novembre (fol. 515) : — pour M° Marc-Antoine Maritan, avocat en la cour, juge royal des Mées, 9 décembre (fol. 593) ; — messire François Audibert, prieur de Goult, contre Étienne Peironardy, bourgeois de Ménerbe, mari de damoiselle Marthe Fabry des Ferres, 12 décembre (fol. 615), etc.

B. 1582. (Registre.) — In-quarto, 994 feuillets, papier.

1616. — Audiences des lieutenants des submissions. — « Appointements rendus en jugement ». — Causes civiles : pour M° Jean Constantin, notaire royal de Banon, 8 janvier (fol. 5 v°) ; — pour capitaine Jean de Sainte-Marthe, 12 janvier (fol. 17 v°) ; — pour Vincent de Mathieu, « chevalier, du Revest-des-Brousses, ayant droit et cause de François de Mathieu, écuyer, de Saint-Michel », 3 février (fol. 74) ; — pour messire Antoine Lachier, chanoine et cabiscol en l'église cathédrale de Sisteron, 9 février (fol. 95 v°) ; — pour messire Jean-Étienne Segnoret, prévôt de l'église cathédrale d'Apt, 23 février (fol. 134) ; — pour Michel Armand, sieur de Laval, 4 mars (fol. 175) ; — pour Louis de Barras, sieur de Saint-Jean, 15 mars (fol. 205) ; — pour M° Charles du Maistre, notaire royal de Simiane, 18 mars (fol. 233) ; — noble Benoît de Simiane, de Lourmarin, contre les hoirs de M° Jean de La Pierre, notaire de Goult, 19 avril (fol. 301) ; — Alexandre de Gombert, sieur de Saint-Geniés, contre messire Antoine Ollive, prêtre, des Mées, 27 avril (fol. 333 v°) ; — pour damoiselle Suzanne de Boniface, 14 mai (fol. 379) ; — M° Guillem Ricou, notaire royal de Séderon, demande paiement « d'une bague d'or, appréciée à 1 écu », 10 juin (fol. 431). — Verbal de visite des prisons de Forcalquier par M° Jean Domenge, commis au greffe, pour constater que Claude Lance, d'Oraison, « querellé en excès et rébellion, est sorti desdites prisons ; ensuite dudit rapport, constatant l'absence dudit Lance, le geôlier est condamné à 50 livres d'amende, « lui faisant inhibition de relaxer les prisonniers debtenus par submission pour dettes civiles ou criminalités », 21 juin (fol. 468). — Causes civiles : pour damoiselle « Peironne » de Beauchans, femme de Joseph d'Esteron, 12 juillet (fol. 539 v°) ; — pour Honoré Escoffier, écuyer de Saint-Étienne, 23 août (fol. 636) ; — noble Jean de Rosset, écuyer, de Voiron, contre les hoirs d'André de Perrinet, sieur de Châteauvieux, 6 septembre (fol. 666 v°) ; — pour messire Antoine Hellion, prieur d'Oppedette, 13 septembre (fol. 685 v°) ; — pour François Estienne, sieur de Villemus, « conseiller du Roi et contrôleur général de ses finances », 20 septembre (fol. 717). —Honoré Alligny, maître orfèvre, de Manosque, demande paiement de 200 livres « avec intérêt au denier seize », contre Jean-Antoine Boissonnet, mari d'Hélène Alligny, 4 octobre (fol. 740) ; — noble Noël de Pontis, sieur d'Urtis, contre M° Laurent Barralier, avocat de Sisteron, 19 octobre (fol. 787 v°) ; — Jean-Pancrace Michel, « parandurier » de Dauphin, contre Jaume Coupin, « parandurier de Volx », 8 novembre (fol. 838) ; — pour messire Jean-Jacques Amalric, chanoine en l'église Saint-Mary de Forcalquier, 13 décembre (fol. 949), etc.

B. 1583. (Registre.) — In-quarto, 660 feuillets, papier.

1617. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Jean Pès, « baille et châtelain du lieu de Lens, en Provence », 30 janvier (fol. 26); — messire Antoine Gastinel, chanoine en l'église de Digne, demandeur en sauvegarde dudit canonicat et prébende, contre messire François Nicolas, chanoine, et M° Jean-Baptiste Roux, avocat dudit Digne, 9 février (fol. 38 v°); — noble Jean de Richaud, sieur de Servoules, contre Antoine de Richaud, 13 février (fol. 60 v°); — messire Pierre Eymar, « prieur du prieuré Saint-Jean, Saint-Hilaire, Saint-Ferréol et ses dépendances lès Viens », demandeur en sauvegarde dudit prieuré contre messire Bertrand de Simiane, « protonotaire du Saint-Siège », 16 mars (fol. 123); — pour François de Puget, écuyer de Marseille, 6 avril (fol. 139); — pour damoiselle « Hélis » d'Abon et André Codur,

de Digne, 11 mai (fol. 208); — « Hiérosme » Grison, « marchand de la cité d'Avignon », contre Mᵉ Nicolas Bertrand, peintre, demeurant à Forcalquier, 5 juin (fol. 218 vᵒ); — messire Jean Castellan, « professeur en sainte théologie, vicaire général et official de l'évêché de Sisteron et vicaire perpétuel de Montlaux», contre messire Pierre Latil, prêtre de la ville d'Aix, 26 juin (fol. 275); — pour messire André Garnier, prieur de Notre-Dame de Romigier, de Manosque, 10 juillet (fol. 310 vᵒ); — « l'économe de l'église de la religion réformée, de Forcalquier » contre les hoirs de Gaspard et Antoine Isoard, coseigneur de Fontienne, 10 juillet (fol. 312 vᵒ); — Balthasar Brochier, « geôlier des prisons royaux de Forcalquier, requiert, attendu que la sentence du pilori et banissement de la personne de Jacques Maloque, de Paris, a esté exécutée, qu'il soit enjoint à Mᵉ Antoine Rebut, greffier, de barrer l'écrou », 18 juillet (fol. 327); — « Monsieur Maître Scipion d'Arnaud, sieur de Châteauneuf-Miravail, conseiller du Roy, et lieutenant principal au siège de Forcalquier », contre Mᵉ César d'Arnaud, avocat en la cour, 17 août (fol. 379); — Mᵉ François de Belhonneur, avocat, de Manosque, contre Mᵉ Alexandre Cappus, jadis juge de cette ville et Mᵉ Antoine Gravagnes, son greffier, 18 septembre (fol. 445 vᵒ); — Jourdan de Gasquy, de Manosque. contre capitaine Pierre d'Astoin, « dit Sadoulun », de ladite ville, 25 septembre (fol. 447); — pour « Honoré Laugier, sieur de Porchères, résidant à Paris », 10 octobre (fol. 485); — « messire Joseph Burle, avocat en la cour, prévost de l'église Saint-Mary de Forcalquier et prieur du prieuré Saint-Mary du lieu de Châteauneuf », demandeur en sauvegarde desdits bénéfices contre messire Gaspard de Sébastiane, 26 octobre (fol. 512 vᵒ) ; — « messire Louis du Cayre, seigneur d'Hauteribes et Corbières », contre messire Jean-Baptiste d'Oraison, abbé et seigneur de Valsainte et Carniol et prieur de Corbières, 16 novembre (fol. 567); — pour damoiselle Marguerite de Rivier, femme de Gaspard de Bermond, sieur de Malcor, 22 décembre (fol. 653 vᵒ), etc.

B. 1564. (Registre.) — In-quarto, 889 feuillets, papier.

1618. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : messire Monnet Chieuse, chanoine et curé de Château-Arnoux, contre messire Jean Évesque, chanoine en l'église de Sisteron, 11 janvier (fol. 8 vᵒ); — pour messire Pierre Arnaud, « prieur du prieuré de La Tour-de-Bevons, (Valbelle) sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine, autrement dit Saint-Sauveur, de l'ordre de Saint-Augustin », 18 janvier (fol. 22). — Causes criminelles : contre Alexandre de Boniface, « ci-devant avocat du Roy au siège de Forcalquier, et Claude, son laquais», querellés en assassin proditoirement commis en la personne de feu Valery Bandolly, bourgeois de Forcalquier », 31 janvier (fol. 40 vᵒ); — contre Mᵉ Jean Augier, « baille de Barcilonnette-de-Vitroles, pour recèlement des dîmes », 8 février (fol. 66). — Causes civiles : damoiselle Madeleine d'Ubraye, veuve de Pierre de Castellane, sieur du Castellet, contre Joseph et Antoine de Castellane, sieurs de Cailles et Rougon, Scipion de Castellane, sieur de Taulane et Mᵉ Jean-Baptiste de Castellane, sieur de Vaucroue, lieutenant particulier au siège de Draguignan, 15 février (fol. 89 vᵒ); — pour Jean de Forlivio, sieur des Dourbes, 1ᵉʳ mars (fol. 116); — Mᵉ Esperit Parisy, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, demande à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Anne Parisy, sa sœur, 8 mars (fol. 156 vᵒ); — « F. Henri Blain, religieux du monastère Saint-Pierre de Montmajour-lès-Arles, prieur du prieuré régulier Saint-André de Villesèche, de Saint-Benoît, au lieu des Omergues», contre messire Gabriel d'Aqueria, dudit lieu, 15 mars (fol. 183 vᵒ); — pour Mᵉ Guigues Sibilli, notaire de Manosque, 5 avril (fol. 249); — Charles de Bachis, « sieur de Saint-Étienne, Barras et Thoard », contre Honoré Faye, bourgeois de Grasse, cessionnaire de dame Ysabeau de Bachy, « dame de Saint-Césary», 30 avril (fol. 275 vᵒ); — Mᵉ François Bonamic, baille de Banon, demande à être exempté du « sens personnel, pour n'être tenu à le païer, comme ses devanciers », 14 mai (fol. 314); — pour noble Jacques Gombert. de Sisteron, 12 juin (fol. 356 vᵒ); — pour « Mᵉ Pierre de Posilis, économe de l'église de la religion prétendue réformée de Forcalquier », 9 juillet (fol. 432 vᵒ); — pour Charles et Honoré de Piquet, d'Apt, 23 juillet (fol. 486); — pour Pierre Le Long « maistre peintre habitant à Arles », 13 août (fol. 508 vᵒ); — Mᵉ Jean Barnier, notaire royal de Mane, contre Ambroise de Beauchans, de Limans, 17 septembre (fol. 574); — « les particuliers de la

religion prétendue réformée de Saumane» demandant à être « pourvu d'un lieu clos de murs, propre à ensevelir les morts de la dite religion », contre les consuls de Saumane, 23 septembre (fol. 594); — pour Mᵉ Jean Antoine Nas, « castellain de la Sausse », 11 octobre (fol. 624); — pour Mᵉ François Silvy, greffier des submissions au siège de Forcalquier, 25 octobre (fol. 656); — « l'économe de la religion de Saint-Jean de Jérusalem, héritier par inventaire du sieur baillif de Manosque », contre Baptistine de Taxil, de ladite ville, 30 octobre (fol. 697); — Louis Piton, écuyer d'Aix, contre Jean Carlet, maître chirurgien, de Gréoulx, 8 novembre (fol. 722); — pour noble Honoré de Gasquy, « capitaine pour le Roy au fort de Viregroulhon », 19 novembre (fol. 773); — pour Jean du Teil, de Digne, 10 décembre (fol. 838); — pour Annibal Icard, « lieutenant en l'amirauté du Martigues », 10 décembre (fol. 839), etc.

B. 1585. (Registre.) — In-quarto, 1006 feuillets, papier.

1619. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour messire Antoine de Valbelle, prêtre et religieux du monastère de Saint-Victor-les-Marseille, 14 janvier (fol. 30 vᵒ); — Honoré de Castellane, sieur de Chaudon, aïeul paternel de Vincent, Horace et François de Castellane, héritiers de damoiselle Françoise de Giraud, baronne de Gréoux, contre dame « Theonie » de Glandevès, dame du Broc, Marc-Antoine de Castellane, sieur de Saint-Jurs et François de Castellane, sieur du Tornon, 24 janvier (fol. 63); — pour F. Jacques de Glandevez, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, 31 janvier (fol. 71); — pour Pierre de Vallavoire, sieur de Volx, 28 février (fol. 141); — pour Jean de Guilhem de Salle, sieur de Montjustin, 21 mars (fol. 226 vᵒ); — pour Mᵉ Jean Roger, docteur en médecine, de Ganges, en Languedoc, mari de damoiselle Isabeau de Dignoscio, 11 avril (fol. 271); messire Pierre Vallansan, recteur de la chapellenie Saint-Martin, fondée en l'église Saint-Mary de Forcalquier, contre damoiselle « Allayette » Monier, 15 avril (fol. 280); — damoiselles « Lionne » et Madeleine du Boys, sœurs et héritières, de damoiselle Richarde de Lause, dame de Milles, contre damoiselles Suzanne et Marie de Bonne, filles et héritières de damoiselle Jeanne de La Feaugière, 18 avril (fol. 288 vᵒ): — pour Mᵉ André Guérin, « ministre de l'église de la religion réformée du lieu de Jouques », 29 avril (fol. 324 vᵒ); — pour damoiselle Blanche de Bolliers, héritière testamentaire de dame Anne de Porcellet, dame de Pierrerue, 31 mai (fol. 392 vᵒ); — pour Mᵉ Jean Chenilles, notaire royal de Sisteron, 17 juin (fol, 458); — pour Mᵉ Claude Martin, notaire royal et greffier des collocations de Pertuis, 20 juin (fol. 462 vᵒ); — « le procureur des sergents tenanciers aux audiences et chambres du conseil du siège de Forcalquier » contre Mᵉ Latil, sergent royal de Lurs, « ne voulant faire aucun service hors du lieu de son restablissement », 20 juin (fol. 471 vᵒ); — pour messire Jean Laugier, chanoine de Saint-Mary, « prébendé en la prébende de Niozelles », 25 juin (fol. 483); — pour Mᵉ Jean Barnier, notaire royal de Mane, 11 juillet (fol. 537); — messire André Blégier, « clerc, de Vaison au comté Venaissin », demandeur en sauvegarde du prieuré de Lens, contre messire André Arnaud, prêtre dudit Lens, 23 juillet (fol. 569); — messire Joseph de Pierrefeu, chanoine de Saint-Mary, de Forcalquier, contre Mᵉ Annibal Godin, avocat en la cour, 26 août (fol. 671); — les hoirs d'Antoine Morier, sieur d'Esparron, demandent paiement, à Pierre Florin, « de 10 charges de blé annone, à raison de 25 florins la charge, et pour 7 charges et demi, mesure de Sisteron, à quoi reviennent les 10 mesures de Turriers », 2 septembre (fol. 679 vᵒ); — Mᵉ Jean-Louis de Fabry, sieur de Masan, avocat en la cour et juge ordinaire de Brunet, Mᵉ Jean Millon, baille, et Jean Paul, greffier dudit Brunet, contre Mᵉ Thomé Perrone, notaire royal dudit lieu, 8 octobre (fol. 749); — « Les prieurs et recteurs de la chapelle du benoît Saint Sauveur, de Manosque », demandent à être mis en possession de l'héritage de Sperit Sigoin, 10 octobre (fol. 764); — damoiselle Marguerite de Bertrand, veuve de Mᵉ Jean Gombert, sieur de Verdaches, juge royal de Sisteron, contre Jean Gombert, son fils, juge royal de Sisteron, 14 octobre (fol. 773); — pour Roland de Castellane, sieur de Montmeyan, « rentier du baillage de Manosque », 29 octobre (fol. 836 vᵒ); — Mᵉ Gaspard Guisoffre, notaire royal de Manosque, contre Pierre Honorat, « sieur de Pourcieux, avocat en la cour, cy-devant juge de Manosque », 14 novembre (fol. 877); — Gaspard Bontemps, « maistre orfèvre de la ville d'Apt », contre « messire Claude d'Aultric de Vinti-

Jaumette Blanchard, veuve d'Elzias de Sigaud, écuyer, de Manosque, 26 mars (fol. 179 v°) ; — pour « Mᵉ Ysaac Feraud, ministre de l'église de la religion réformée d'Orpierre», 7 avril (fol. 210 v°).— « Création de messieurs les officiers de la basoche et syndics des procureurs ; ... chacun des avocats, adcistants en audience ont opiné secrètement l'un après l'autre ; après avoir préalablement presté le serment en tel cas requis, et, par la pluralité des voix, a esté créé pour sénéchal Mᵉ Annibal Parisy, procureur ; pour son lieutenant, Sébastien Bruny, clerc ; pour enseigne Nicolas Aubert, et pour advocats fiscaux Mᵉˢ Jean-Antoine Gassaud et Guillaume Astier », 27 avril (fol. 239). — Causes civiles : Pierre Pelletier, maître chirurgien, de Sainte-Tulle, contre Espérit de Beaudin, écuyer, de Manosque, 30 avril (fol. 247 v°) ; — pour messire Scipion Brunet, chanoine de l'église Saint-Mary, « prébendé en la prébende de *Brache* », 21 mai (fol. 293) ; — pour Mᵉ Honoré Crose-Magnan, « docteur en droits, avocat en la cour et juge ordinaire du lieu d'Ongles », 1ᵉʳ juin (fol. 301) ; — pour noble Jean de Souchon, « sieur de Bellevue et de Thèze », 1ᵉʳ juin (fol. 305) ; — Mᵉ Pierre Habert, « avocat au siège de Forcalquier et recteur de la chapellenie Saint-Jean, fondée en l'église Saint-Mary », contre Toussaint Soulleihac, maître tailleur, de ladite ville, 20 juillet (fol. 404 v°) ; — pour messire Jean Reynaud, bénéficier de l'église de Sisteron et prieur de Clamensane, 27 juillet (fol. 422) ; — pour Mᵉ Spérit Micaellis, docteur en médecine, de Manosque, 31 août (fol. 468) ; — pour Paul de Micaellis de la ville d'Aix, coseigneur d'Aubignosc, 7 septembre (fol. 484 v°) ; — pour Mᵉ Honoré Guiran, sieur de La Brillane et du Castellet-de-Sausses, « plus ancien avocat en la cour du parlement de Provence », 15 septembre (fol. 491 v°) ; — « dame Jeanne d'Ancezune de Vénéjean, comtesse de Grignan, héritière et donataire de feu Marc de La Salle, abbé d'Aiguebelle, et de noble Jean-Antoine de La Salle, frères, fils et héritiers universels de Françoise Ciroque », contre « le curateur pourvu à l'héritage vacant de Pierre de Vitallis, d'Apt », 27 septembre (fol. 528) ; — pour F. Didier Belin, prieur de Valsainte, 19 octobre (fol. 559 v°) — pour Mᵉ Claude Gaffarel, chirurgien, de Mane, 5 novembre (fol. 597) ; — pour Mᵉ Ollivier Depied, avocat au siège de Digne, 7 décembre (fol. 678 v°) ; — pour noble Ardoin de Bonpar, écuyer, d'Aix, 17 décembre (fol. 702 v°) ; — messire Jean-Jacques Provensal, prêtre bénéficier de l'église d'Apt, contre messire Philippe Gassendy, prêtre de ladite ville, 22 décembre (fol. 709), etc.

B. 1588. (Registre.) — In-quarto, 927 feuillets, papier.

1620. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Catherine Rogier, femme de capitaine Reymonet de Pausilis, de Sigonce, 18 janvier (fol. 20 v°) ; — pour Mᵉ Antoine Roland, notaire, de Claret, 26 février (fol. 120 v°) ; — pour Sperit et Jean Coppier, sieurs de Saint-Martin-de-Renacas, 6 mars (fol. 137) ; — pour capitaine Isaac Pinchinat « châtelain de Vitroles », 10 mars (fol. 143 v°) ; — pour Joseph d'Autane, de Forcalquier, 31 mars (fol. 223) ; — Gaspard Girard, « maistre charpentier », de Forcalquier, contre damoiselle Silvestre de Sainte-Catherine, dame de Porchères, 2 mai (fol. 281) ; — pour Pierre Chais, sieur de la Pène, viguier et capitaine pour le Roi à Sisteron, 15 mai (fol. 318) ; — damoiselle Bernardine de Barate, d'Aix, contre Mᵉ François de Villeneuve, de Manosque, 23 juin (fol. 373). — pour messire Raymond Giraudon, prêtre bénéficier en l'église Saint-Mary, 1ᵉʳ juillet (fol. 385) ; — pour Mᵉ Gaspard Passayre, baille, de Simiane, 14 juillet (fol. 428) ; — « Gaspard Marmer, bourgeois d'Avignon, scindic apostolique en général de l'ordre Saint-François des pères Recollets », contre Jean Bertrand, bourgeois de Banon, 28 juillet (fol. 443) ; — pour Claude Bernard, sieur de Sainte-Catherine, héritier de noble Pierre Bernard, son frère, habitant à la Saulce, 28 juillet (fol. 459 v°) ; — pour Mᵉ Honoré Cheillan, notaire royal de Saint-Jurs, 12 août (fol. 493 v°) ; — Mᵉ Laurent Melchior, régent des écoles de Céreste, demande paiement de « 2 quartiers de ses gages pour avoir enseigné les enfants et les plus avancés publiquement et suivant son contrat », 1ᵉʳ septembre (fol. 516 v°) ; — Gaspard d'Armand, « seigneur de Lurs en Dauphiné », contre Mᵉ Jean-Antoine Pontis, notaire royal, 16 septembre (fol. 557 v°) ; — pour messire Jean-Étienne Signoret, prévôt de l'église d'Apt, 30 septembre (fol. 604 v°) ; — pour Antoine de Riquety, « sieur de Négréoulx », écuyer, de Marseille, 16 octobre (fol. 634 v°) ; — pour Mᵉ Étienne Soulier, « viguier et capitaine pour le Roi en la ville de Saignon », 27 octobre (fol. 677 v°) ; —

pour Mᵉ Joseph d'Arzellier, « fermier des droits de lattes du siège et ressort de Forcalquier », 10 novembre (fol. 730 v°) ; — pour damoiselle Anne de Cosme, dame d'Auribeau, 23 novembre (fol. 815) ; — pour « Accatés Vilhon, sieur de Luzerne en Piémont », 15 décembre (fol. 875) ; — pour Mᵉ Joseph Guérin, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, 15 décembre (fol. 904), etc.

B. 1589. (Registre.) — In-quarto, 753 feuillets, papier.

1621. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : Mᵉ Jean Aubert, « bachelier ez droits, de Sisteron », contre Mᵉ André Auberge, avocat en la cour, 21 janvier (fol. 26 v°) ; — Mᵉ Joseph Lardeyret, notaire royal d'Oraison, contre Mᵉ Benoît Armelin, aussi notaire royal et trésorier dudit lieu, 29 janvier (fol. 31) ; — pour messire Honoré Mestre, « curé en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 8 février (fol. 60) ; — pour Mᵉ Jean-Pierre du Teil, avocat en la cour, juge royal de Forcalquier, 11 février (fol. 67) ; — pour Joseph Clarensy, écuyer, de Valensole, et damoiselle Anne de Johannis, mariés, 8 mars (fol. 101) ; — Mᵉ Joseph Marseille, notaire royal « d'Aiguelaye », contre Mᵉ « Amadier » Rançon, « notaire delphinal », 15 mars (fol. 124) ; — David Estienne, Mᵉ orfèvre, demeurant à Forcalquier, répudie l'héritage de Pierre Estienne, son père, habitant à Embrun, 29 avril (fol. 200) ; — damoiselles Anne et Marie de la Bonne, de Montdragon, contre le curateur de l'héritage vacant de Jean de la Bonne, 7 mai (fol. 233). — « Règlement fait par messieurs les officiers du siège sur l'abréviation et instruction des procès.... Les audiences commenceront à 6 heures du matin en été, et en hiver à 7 heures précisément.... les jours de lundy et jeudy, se plaideront les causes en première instance et des appellations enroolées.... les mardy et vendredy les causes de la submission.... il est enjoint aux advocats et procureurs de porter leurs bonnets carrés aux audiences à peine d'interdition.... ils seront tenus d'assister aux audiences à peine d'amende, etc. fait et publié en jugement le 13 mai » (fol. 254). — Cause civile pour noble Daniel Magnan, de Forcalquier, 17 juin (fol. 330 v°). — Réception de Mᵉ Gaspard du Virailh, docteur en droits, en qualité d'avocat postulant au siège de Forcalquier, « au vu des lettres de doctorat par lui obtenues de l'université de Valence », 5 juillet (fol. 379). — Causes civiles : pour Mᵉ Antoine Alamand, sieur du Truilhas, avocat en la cour, 12 juillet (fol. 387 v°) ; — Mᵉ Jean-Louis de Fabry, sieur de Mazan, « juge de la vicomté de Valernes, et Mᵉ Balthasar Martine, notaire royal et greffier de ladite vicomté », contre Mᵉ Philippe Lafont, notaire royal de Sisteron, 19 juillet (fol. 409) ; — pour Mᵉ Honoré Berluc, notaire royal de Forcalquier, 27 juillet (fol. 414) ; — pour damoiselle Ysabeau Guérin, femme de Jean-Pierre du Teil, juge royal de Forcalquier, 2 août (fol. 440) ; — Gaspard de Forbin, sieur de Villelaure, demande à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de dame Marguerite de Foresta de Glandevez, sa mère, 23 août (fol. 474 v°) ; — Mᵉ Pierre Colomp, greffier des submissions au siège d'Aix, contre Jean de Reillanne, sieur de Bourget, 26 août (fol. 495 v°) ; — pour messire Daniel de Gombert, bénéficier en l'église de Sisteron, 6 septembre (fol. 533) ; — pour messire Jeannet Roure, prêtre de Goult, 3 novembre (fol. 616) ; — pour damoiselle Cassandre Melve, fille de Grégoire et de damoiselle Françoise de Lensellot, de Manosque, 26 novembre (fol. 688 v°). — Causes criminelles « par M. le procureur du Roy, querellant en crime de lèze Majesté » contre divers habitants (religionnaires ?) de Gignac, de Gordes, de la Coste et de Joccas, 20 décembre (fol. 752 et 753), etc.

B. 1590. (Registre.) — In-quarto, 859 feuillets, papier.

1621. — « Audiences des submissions ». — Appointements. — Causes civiles : « messire Pierre Aymar, doyen du monastère de Saint-André-de-Villeneuve-les-Avignon », contre messire Pierre Aymar, prieur de Viens, 12 janvier (fol. 13) ; — pour Antoine Blanchard, « maistre fustannier* », de Forcalquier, 23 janvier (fol. 31) ; — Mᵉ Antoine Gondon, marchand de Saignon, demande paiement de 3 charges de méteil, « apprécié à 24 livres, suivant le rapport de la ville d'Apt », 26 février (fol. 131 v°) ; — pour Honoré Audifred, sieur de Silvabelle, 2 mars (fol. 135 v°) ; — pour Ambroise Bermond, sieur de la Blache, 9 mars (fol. 170 v°) ; — Mᵉ Étienne Sauvecane, procureur au siège général d'Aix, contre Jean Dufour, bourgeois de Manosque, 30 mars (fol. 232) ; — pour

* Tisseur de couvertures de laine.

noble Pierre d'Ise, 23 avril (fol. 268 v°); — pour « messire Bernard Chervas, sacristain, Jean Chervas, prieur de Ribiers, cabiscol, André Sially, chanoine en l'église de Sisteron, Mᵉ Pierre Robaud, sieur de Châteauneuf, Gaspard Laydet, sieur de Jarjayes, capitaine Balthasar Gayde, Mᵉ François Ancelme, notaire, Mᵉ Étienne Manse, notaire royal, et Gaspard Figuière de Sisteron, fabriciens du couvent des pères capucins de ladite ville », 27 avril (fol. 276); — pour Gabriel de Vitalis, sieur de Bourget, avocat en la cour, 5 mai (fol. 305 v°); — damoiselle Jeanne de Meyran, femme d'Honoré de Rochas, contre les hoirs de Jean de Meyran, son père, 8 mai (fol. 320); — pour damoiselle Louise de Gombert, veuve de François Chais, écuyer de Sisteron, 15 juin (fol. 410 v°). — « Teneur d'insinuation du mariage » (20 février 1588) entre Mᵉ Guillem Vilhon, de Sisteron, et Anne Léotaud, fille de sire Jacques, marchand, de Mane, 22 juin (fol. 448 v°). — Causes civiles: damoiselle Douce de Brunet, donataire de damoiselle Lucy de Frépat, contre les hoirs de capitaine Étienne Brunet, 14 juillet (fol. 485): — pour damoiselle Jeanne-Bernardine de Tulles, dame de Gignac, 20 juillet (fol. 509); — pour Jean Fane, apothicaire de Riez, cessionnaire de messire Annibal de Pontevès, sieur de Saint-André, 3 août (fol. 539); — pour Pierre de Périer, écuyer, de Serres, 7 septembre (fol. 603); — pour dame Lucrèce de Rame, dame de Mirabeau, Mison et autres places, femme de noble Jean de Barras, 28 septembre (fol. 662 v°); — pour messire Guilhem Mille, « docteur en sainte théologie », d'Apt, 5 novembre (fol. 709 v°); — les hoirs de « Jean Passin, de l'Isle de Venise », contre Anne Segnoret, sœur et héritière de messire Antoine Segnoret, prévôt de l'église d'Apt, 7 décembre (fol. 805 v°); — pour Mᵉ Boniface Passard, docteur en médecine, de Sisteron, 14 décembre (fol. 834 v°); — pour Boniface de Puget, sieur de Blégiers, 17 décembre (fol. 838 v°); — pour damoiselle Jeanne de la Venture, femme de Pierre Rebuffat, docteur en médecine, de Manosque, 22 décembre (fol. 854), etc.

B. 1591. (Registre.) — In-quarto, 496 feuillets, papier.

1622. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles: pour Mᵉ Jean Borrelly, régent des écoles de Banon, 24 janvier (fol. 22 v°); — Valentin Sellon, contre F. Guillaume Vassadel-Vacqueyras, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, bailli de Manosque », 14 février (fol. 45): — pour « F. Desdier Bellin, prieur du prieuré de l'abbaye de Valsaintes », contre Vincent Jaubert, rentier de ladite abbaye, 17 février (fol. 50); — Louis de Cordier, sieur de Reynier, contre damoiselle Noémie de Chais, de Sisteron, 10 mars (fol. 78); — pour Alexandre de Gombert, sieur de Saint-Géniez, 26 avril (fol. 161); — pour messire Jean Blanc, chanoine de l'église Saint-Mary, « prébendé en la prébende Notre-Dame de Feaugières, et du Plan-des-Hières », 12 mai (fol. 180); — pour messire Jacques Castagni, chanoine de Sisteron, « prébendé en la prébende Saint-Denis, terroir de ladite ville », 30 mai (fol. 199 v°); — pour Mᵉ Joseph Chabaud, juge de Faucon, 16 juin (fol. 231); — damoiselle Anne de Gassaud, veuve et héritière de Mᵉ Joseph Guérin, notaire royal et procureur, au siège de Forcalquier, contre Mᵉ Antoine Rebut, ci-devant greffier audit siège, 20 juin (fol. 240); — pour messire François de Vins, sieur dudit lieu, baron de Forcalqueiret, coseigneur d'Ongles, 18 juillet (fol. 286); — pour Esperit de Colin, « sieur de Jehannet », écuyer de Lambesc, 18 juillet (fol. 290); — pour damoiselle Suzanne de Nicolay, femme de Paul Figuières, écuyer, de Sisteron, 6 septembre (fol. 350); — « seigneur Jean-Louis de Monnier, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, président en la cour du parlement de Provence », contre Mᵉ Jean Hugou, notaire royal de Forcalquier, 10 octobre (fol. 377); — pour messire Jean-Pierre Latil, « diacre en l'église Notre-Dame de la prévôté de Chardavon de la Baume-lès-Sisteron » 17 octobre (fol. 394); — « damoiselle Anne de Bermond de Pennafort, veuve de M. Mᵉ Philibert Estienne, sieur de Villemus, conseiller du Roy au parlement de Provence », contre Mᵉ François Estienne, sieur de Villemus, « contrôleur du Roy », 27 octobre (fol. 411 v°); — messire Pierre Brun, commandeur de Joucas, contre noble Pierre d'Albertas, écuyer, d'Aix, 17 novembre (fol. 430); — messire Jean Ancelme, chanoine en l'église de Notre-Dame de Chardavon, « demandeur en maintenue définitive de ladite chanoynie », contre messire Gallias Codur, 5 décembre (fol. 455 v°); — Mᵉ Paul Ollon, procureur au siège de Sault, contre Jullien Bernard, sieur de Sigoyer, 22 décembre (fol. 495), etc.

B. 1592. (Registre.) — In-quarto, 910 feuillets, papier.

1622. — Audiences des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Jean Maurel, bourgeois de Sisteron, cessionnaire de Jean David, sieur de La Javie, 11 janvier (fol. 7) ; — Nicolas Guieu, chapelier de Digne, contre damoiselle Marguerite d'Orgon, habitant à Pertuis, 21 janvier (fol. 32) ; — damoiselle Melchionne de Laincel, contre damoiselle Jeanne de Lanfrin de Valensole, 11 février (fol. 84) ; — pour Louis Amalric, écuyer, de Digne, 26 février (fol. 124). — Insinuation du contrat de mariage (19 mars 1606) entre Mᵉ Sébastien Bompar, praticien de Lurs, et Suzane Palladan, dudit lieu, 8 mars (fol. 143 vᵒ). — Causes civiles : pour Jean, François et Josias de Rodulph, fils de François sieur de Beauveser, 18 mars (fol. 200 vᵒ) ; — pour Louis Buès, maître tanneur, de Sisteron, 22 avril (fol. 277) ; — pour Mᵉ Valentin Cheillan, docteur en médecine d'Apt, 11 mai (fol. 309 vᵒ) ; — pour « M. Marc de Gréoulx, bourgeois de Marseille », 28 mai (fol. 343 vᵒ). — Insinuation du contrat de mariage (22 janvier 1581) entre Blaise Isnard, de Sisteron et Anne Dupont, de ladite ville, 31 mai (fol. 351 vᵒ). — Causes civiles : Mᵉ Claude Moisson, praticien de Sisteron, contre capitaine Charles de Châteauneuf, du lieu du Fourest, 14 juin (fol. 398 vᵒ) ; — pour Joseph de Latil, « sieur d'Entraygues et de Vilhosc », 5 juillet (fol. 464) ; — pour Gaspard d'Aguilhenc, sieur de Châteaufort, 29 juillet (fol. 512) ; — pour Jean de Bezieux, sieur des Sièyes, écuyer, de Digne, 29 juillet (fol. 520 vᵒ) ; — damoiselle Louise de Barras, veuve et héritière de Mᵉ Gaspard Viffre, notaire royal de Volonne, contre Melchion Magnan, écuyer, de Saint-Étienne, 3 août (fol. 531 vᵒ) ; — pour damoiselle Louise de Berthet, veuve de Louis Lançe, « consierge, d'Aix », 19 août (fol. 566 vᵒ) ; — Mᵉ Ancelme Bosse, « lieutenant particulier au siège de Tallard », contre noble Jean d'Ornezan, « sieur de Vallauris et coseigneur de Vaumeilh », 30 août (fol. 609 vᵒ) ; — « messire Florens de Renoard, sieur de Saint-Jean et autres places, conseiller du Roi et premier président en la cour des comptes de Grenoble, contre « Mᵉ Jacques d'Espagne, sieur de Galiscai, gentilhomme de la charge du Roy, gouverneur en la ville et citadelle de Sisteron », 6 septembre (fol. 620) ; — pour damoiselles Anne, Gabrielle et Honorade de Cosme, dame d'Auribeau, 20 septembre (fol. 667). — Prestation de serment des procureurs et sergents pour l'observation « des statuts des submissions », au requis du procureur du roi et après lecture desdits statuts, 11 octobre (fol. 702). — Insinuation du contrat de mariage (11 février 1596) entre Jean Cheval, de Mison, et Jeanne Pouchod, de Serres, 11 octobre (fol. 714). — Cause civile : messire Jean Verchateau, vicaire de Saint-Michel, contre Mᵉ Ollivier Lazare, notaire royal d'Apt, 14 octobre (fol. 724 vᵒ). — Insinuation du contrat de mariage (12 juin 1603) entre « sire » Pierre Sauteyron, marchand de Sainte-Tulle, et damoiselle Marguerite Fabry, fille de « sire » Suffren et de damoiselle Bernardine de Rochas, dudit Sainte-Tulle, 29 octobre (fol. 791 vᵒ). — Causes civiles : pour Mᵉ Louis Trichaud, procureur au siège de Digne, « curateur pourvu à la générale discussion des biens de feu Mᵉ Esperit Parisi, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier », 18 novembre (fol. 820) ; — pour damoiselle Marguerite d'Ornezan de Vaumeilh, 10 décembre (fol. 858 vᵒ) ; — pour damoiselle Hélène de Laincel, femme de Jacques de Marescal, sieur de Saint-Martin, 16 décembre (fol. 887 vᵒ), etc.

B. 1593. (Cahiers*.) — In-quarto, 209 feuillets, papier.

1623. — Audiences des submissions. — Appointements. — Causes civiles : Mᵉ Ysaac Burdin, docteur en médecine, de Manosque, contre damoiselle Françon de Peroucel, femme de Mᵉ Daniel Decorio, avocat en la cour, 10 janvier (fol. 1) ; — pour Mᵉ Noel Salva, notaire royal de Mison, 13 janvier (fol. 18 vᵒ) ; — pour Jean de Natal, écuyer, de Manosque, mari de damoiselle Louise Bouche, 21 janvier (fol. 31 vᵒ) ; — pour Balthasar Romieu, écuyer, des Mées, 17 mars (fol. 57). — Teneur du contrat de mariage (20 septembre 1615) entre Reymond Sautel, de Vachères et Gaspar de Siméon, d'Aubenas, 20 juin (fol. 68 vᵒ). — Causes civiles : pour « Restituy » Richaud, écuyer, de Sisteron, 27 juin (fol. 92) ; — pour Michel Despière, sieur du Mas et damoiselle Ysabeau Eissautier, mariés... août (fol. 101 vᵒ). — Insinuation du

* Fragments de registre incomplets et en mauvais état.

contrat de mariage (15 novembre 1607) entre Jean Seguin, de Forcalquier, et Florette Pons, de Sigonce, 1er septembre (fol. 112 v°). — Causes civiles : pour damoiselle Anne Croze de Magnan, femme de capitaine Jean-Baptiste Berluc, de Forcalquier, 5 septembre (fol. 138). — Insinuation du contrat de mariage (12 août 1612) entre Guillaume Bernard, du Revest, et Honorade Bompar, de Pierrerue.... novembre (fol. 152 v°). — Causes civiles : pour Me Gabriel de Genton, avocat au parlement de Grenoble, 10 novembre (fol. 159) ; — pour damoiselle Jeanne de Blain, femme de Paul Vinatier, des Mées, contre les hoirs de Jean de Fournier, écuyer, de Manosque, 19 décembre (fol. 187 v°), etc.

B. 1594. (Registre.) — In-quarto, 565 feuillets, papier.

1624. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : Me Jacques Giraud, notaire de Cornillon, contre Me François Pays, notaire de Remusat, 8 janvier (fol. 4) ; — pour « Théode de Mantin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et vice admiral des mers du Levant », 29 janvier (fol. 42 v°) ; — pour Me Jacques Vilhardi, avocat d'Avignon, 12 février (fol. 70) ; — pour Me Jean Cherpin, « docteur en droit et juge des places du sieur duc de Ventadour », contre Antoine de Rochel, juge de Pierrerue, 26 mars (fol. 130) ; — Antoine de Rangues, « sieur de Châlon en Poitou », contre Thomas Pellotier, écuyer, de Paris, et les hoirs de Louis de Calignon, sieur de La Fraye, demeurant à Grenoble, 28 mars (fol. 142 v°) ; — pour damoiselle Marie de Moustiers, veuve de Jean-Albert Nadalis, de Tallard, 29 avril (fol. 178 v°) ; — pour Me Pierre Sossy, « cy-devant lieutenant particulier au siège de Digne », 7 mai (fol. 195 v°) ; — pour messire Marc Nugue, prêtre bénéficier en l'église Notre-Dame de Villeneuve-les-Avignon, 10 mai (fol. 203) ; — pour messire Guillaume de Simiane, seigneur et marquis de Gordes, « gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et premier capitaine des gardes de son corps », 3 juin (fol. 235) ; — pour Honoré de Roux, écuyer, de Vaumeilh, 1er juillet (fol. 282 v°) ; — pour Me Jean-Baptiste Gaudemar, conseiller au siège de Digne, 15 juillet (fol. 295 v°) ; — messire Vincent Eyroux, « prêtre, professeur en sainte théologie, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de Saint-Trinit », demandeur en sauvegarde dudit prieuré, contre messire François Grappart et « messire Charles de Créqui, comte de Sault, maréchal de France » 29 juillet (fol. 327) ; — M. Me Louis de Leydet, sieur de Fombeton, conseiller du Roi au parlement de Provence, contre Antoine Chastillon, rentier du droit de dîme de Fombeton, 26 août (fol. 374 v°) : — Jean-Louis de Matheron, sieur de Salignac, tuteur des hoirs du sieur d'Aubenas, et noble Claude Motet, contre Germain Lardeyret, massier au siège de Forcalquier, 2 septembre (fol. 379) ; — pour M. Me André de Beauchans, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, 23 septembre (fol. 406) ; — pour damoiselle Gabrielle de Julles et damoiselle Jeanne de Provençal, de Remusat, 14 octobre (fol. 420) ; — noble Claude de Chevalier, cadet de Saint-Martin, contre damoiselle Louise d'André, femme de noble Jean Bernard, sieur d'Astoin, 29 octobre (fol. 461) ; — François de Seitres, sieur de Châteauneuf, contre Claude-Annibal de La Pierre, sieur de Châteauneuf, 12 novembre (fol. 477) ; — pour Scipion du Virailh, sieur de Vallée, 9 décembre (fol. 536), etc.

B. 1595. (Cahiers*.) — In-quarto, 140 feuillets, papier.

1624. — Audiences des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Me Joseph Chabaud, juge du Caire, .. janvier (fol. 5) ; — pour dame Marthe d'Oraison, dame d'Allemagne, .. janvier (fol. 8) ; — noble Guilhem Bonnet, sieur de La Bastie, frère et héritier de damoiselle Lucrèce de Bonnet, contre Louis Laydet, sieur de Jarjayes, 23 janvier (fol. 24) ; — pour « messire Jean de Bona, seigneur et baron de Vitroles », 13 février (fol. 40) ; — pour Antoine Saurin, « maître fondeur de cloches, de Forcalquier », 24 février (fol. 56 v°) ; — pour les hoirs de Silvestre de Vachières, de Viens, 30 juillet (fol. 68 v°) ; — pour messire Joseph de Pierrefeu, « chanoine et fermier des rentes et pensions du chapitre Saint-Mary », 8 août (fol. 85 v°) ; — pour Jean-Louis Civet, « sieur de Bagnolle », 15 octobre (fol. 117 v°), etc.

B. 1596. (Registre.) — In-quarto, 612 feuillets, papier.

1625. — Audiences des lieutenants du sénéchal. —

---

* Fragments de registre incomplets et en très mauvais état.

Appointements. — Insinuation d'une « promesse » par laquelle Latil, de Pierrerue s'engage à payer à Jean de Boisson, sieur du Loubet, « 36 écus 16 sols, d'une part, et 2 pistoles d'Espagne, valant 14 livres 8 sols de l'autre, lesquelles sommes le prêteur répondit à M. Reynaud Guitard, hoste, de Paris, pour tirer ledit Latil de la prison, dans laquelle ledit Guittard voulait le faire constituer, l'ayant à cet effet, fait saisir par des sergents », 7 janvier (fol. 2 v°). — Cause civile pour François de Castellane, sieur de Tournon, « tuteur des personnes et biens d'Horace de Castellane et de damoiselle Françoise de Castellane », contre « Claude d'Autric de Vintimille, seigneur des Baulmettes, 6 février (fol. 49) — Nomination d'experts « pour procéder à l'estime de la place et seigneurie d'Aubenas », 13 février (fol. 59 v°). — Cause criminelle contre Antoine Reynaud, bourgeois de Reillane, « querellé en usure », 25 février (fol. 81 v°). — Causes civiles : damoiselle Florimonde de Remervilhes, veuve en seconde noces de Mᵉ Gaspard Dubois, avocat, d'Apt, contre Mᵉ Pierre Dubois, tuteur des hoirs du dit Gaspard Dubois, 10 mars (fol. 112 v°) ; — pour « Jean Juge, huissier audiencier en la judicature royale d'Apt, exploitant par tout le royaume de France », 13 mars (fol. 120) ; — pour Louis d'Albertas, bourgeois de Pertuis, 20 mars (fol. 143) ; — pour damoiselle Claire d'Inguimbert, veuve de César de Bosque, 23 avril (fol. 204) ; — « les gardes du terroir de Manosque » contre Mᵉ Jean-François Richard, commis au greffe de ladite ville, 30 mai (fol. 243 v°) ; — messire Pierre Darbon, prieur de Pierrevert, contre Jourdan de Gasqui, écuyer, de Manosque, 5 juin (fol. 263) ; — pour F. Poncet Arnaud, « religieux de l'ordre Notre-Dame de l'Annonciade », 9 juin (fol. 265) ; — Mᵉ Jacques de Ulme, « sieur de Montravail », avocat en la cour, contre Barthélemy, Jean, Antoine et Jacques de Ulme, de Saint-Étienne, 12 juin (fol. 275 v°) ; — capitaine Michel Avon, rentier des Omergues, contre F. de Gérente de Bruyère, commandeur dudit lieu, 23 juin (fol. 307) ; — damoiselle Anne de Foresta, fille et héritière de Mᵉ François de Foresta, sieur de Rougiers, conseiller au parlement d'Aix, contre les hoirs de dame Marguerite de Pontevès, dame de Janson, 14 juillet (fol. 337) ; — pour dame Suzanne de Berluc, femme de Mᵉ Pierre de Posilis, chirurgien de Forcalquier, 21 juillet (fol. 346). — pour damoiselle Anne de Bruis, veuve de François de Rodulph, sieur de Beauveser, 28 juillet (fol. 354) ; — damoiselle Olympe de Perinet, femme de noble Jacques de Belle, sieur d'Aspremont, Thèze et Melve, contre Charles Moutte, trésorier de la Motte-du-Caire, 26 août (fol. 398 v°) ; — pour « Mᵉ Jean Troulhas, conseiller du Roy et son trésorier général de ses finances », 1ᵉʳ septembre, (fol. 407 v°) ; — pour noble Melchion Debout, de Grenoble, 15 septembre (fol. 421) ; — pour Mᵉ Cristophe Berle, « viguier et capitaine pour le Roy en la ville et viguerie de Forcalquier », 23 septembre (foi. 438) ; — pour « messire Horace de Villeneuve, baron de Barrême, haut seigneur de Brunet », 16 octobre (fol. 462 v°) ; — « le syndic des sergents royaux de Forcalquier » demande qu'il soit fait inhibition aux sergents royaux étrangers d'exploiter dans cette ville, 27 octobre (fol. 481 v°) ; — pour Pierre de Barnier, sieur de Pierrevert, 10 novembre (fol. 511) ; — pour damoiselle Suzanne de Tillia, femme de Mᵉ Joseph Garidel, avocat en la cour, 14 novembre (fol. 536) ; — pour Antoine de de Barratier, coseigneur de Vaumeil, 27 novembre (fol. 563 v°) ; — pour messire Pierre Eyssautier, prêtre et vicaire de Noyers, 4 décembre (fol. 571) ; — pour messire Antoine Chazal, chanoine de l'église de Notre-Dame de Chardavon, 18 décembre (fol. 600) ; — pour Mᵉ Marcel Monnoyer, notaire royal de Gréoulx, 22 décembre (fol. 607) ; — pour messire Antoine Orcel, vicaire en l'église Saint-Sauveur de Manosque, 22 décembre (fol. 610), etc.

B. 1597. (Registre.) — In-quarto, 782 feuillets, papier.

1625. — Audiences des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Jean de Villeneuve, sieur de Tartonne, 8 janvier (fol. 4) ; — pour Pierre Pain, « maistre peintre, de Lyon », 10 janvier (fol. 11 v°). — Insinuation du contrat de mariage (25 février 1601) entre Pierre Esmieu et Marguerite Thomas, de Reillane, 18 janvier (fol. 35 v°). — Causes civiles : pour Mᵉ François de Gadret, notaire royal d'Apt, 14 février (fol. 96 v°) ; — pour messire Jean Maurel, « prieur du prieuré de Montaiglun », 21 février (fol. 120) ; — pour « noble Pierre d'Yse, gourverneur pour le Roi au château d'Exilles en la vallée d'Oulx », 3 mars (fol. 128) ; — pour messire Étienne Mafren, « sacristain et chanoine de Notre-Dame-de-Chardavon de la Baume-lès-Sisteron », 7 mars (fol. 138 v°). — Insinuation du mariage (27 mars 1595)

entre Jean Rogon, « maître cordier », et Melchionne Ailhaud, fille de Mᵉ André et de noble Catherine Laidet, 18 mars (fol. 164 vº). — Causes civiles : pour Guillaume de La Jardine, écuyer, de Manosque, 11 avril (fol. 214) : — pour damoiselle Marguerite Sisteron, femme de Mᵉ Sperit Depieds, baille de Corbières, 16 mai (fol. 295) ; — pour Mᵉ François Benoît, « fermier des rentes et revenus des consuls et communauté de Manosque », 26 mai (fol. 314 vº) ; — pour Mᵉ Gaspar Guisoffre, juge de Peyruis, 13 juin (fol. 352 vº) ; — Jacques de Navarin, écuyer, d'Apt, contre les « curateurs pourvus à l'absence d'Elzias Bot et Alexandre Bot », 25 juin (fol. 375 vº) ; — pour messire François Collomb, vicaire du Revest-en-Fangat, 5 août (fol. 438 vº) ; — pour damoiselle Blanche de Donadey, veuve de Rolland Ripert, bourgeois de Saint-Savornin, 19 août (fol. 465 vº) ; — pour Mᵉ Jean Tevenet, avocat, d'Avignon, 27 août (fol. 480 vº) ; — pour Jean de Laidet, sieur du Planet, viguier de Sisteron, 10 septembre (fol. 498) ; — Mᵉ Honoré Feraud, « notaire royal de l'Escale, habitant à Manosque, se disant greffier de Manosque, contre Mᵉ Claude Bermond, notaire royal de Lurs, greffier dudit Manosque, et F. Jacques de Glandevès Cujes, commandeur de Saint-Félix et receveur général de la religion de Saint-Jean-de-Jérusalem », 10 septembre (fol. 506 vº) ; — messire Claude Paret, curé de Bayons et prieur d'Astoin, contre Auguste Martin, « cy devant enquesteur au siège de Forcalquier », 24 septembre (fol. 533) ; — pour Mᵉ Sperit Barbier, « procureur en la comté de Sault », 24 septembre (fol. 542 vº) ; — François Vernet « maistre tailleur d'habits », de Forcalquier, contre Claude Salomon, refusant « de finir le terme de son apprentissage », 21 octobre (fol. 588 vº). — Insinuation du contrat de mariage (28 novembre 1599) entre François Fabrenq et Melchionne Rougier, de Corbières, 5 novembre (fol. 641 vº). — Causes civiles : pour Mᵉ Jean-Baptiste Reynier, massier royal de Sisteron, 28 novembre (fol. 718 vº) ; — pour noble Jean Eymin, docteur en théologie, 28 novembre (fol. 722 vº) ; — pour Louis Fabri, sieur de Châteauredon, 5 décembre (fol. 737 vº), etc.

B. 1598. (Registre.) — In-quarto, 485 feuillets, papier.

1626. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : damoiselle Jeanne de Galhard, femme de Gaspard d'Hermitte, écuyer de Digne, contre Mᵉ André Beraud, chirurgien, de Manosque, 12 janvier (fol. 6 vº ; — pour Mᵉ Louis Tartone, docteur en médecine de Volonne, 12 janvier (fol. 10 vº) ; — pour Mᵉ Pierre Barnier, notaire royal de Mane, 19 février (fol. 61 vº) ; — pour messire Nicolas Vassal, « chanoine et théologal en l'église cathédrale de Riez », 26 février (fol. 72) ; — pour « F. Charles Vignon, chanoine claustré et ouvrier du monastère Saint-Antoine de Vienne, commandeur général de la commanderie de Gap », 5 mars (fol. 85 vº). — Cause criminelle contre Gilibert Jancelme, rentier des droits seigneuriaux de Caseneuve, et messire Simon Isoard, prêtre et vicaire dudit lieu, « querellés en meurtre et assassinat commis sur la personne de Jules Clary, de Viens », 23 mars (fol. 133). — Causes civiles : F. Claude de Gérente, commandeur de Saint-Jean d'Avignon, Les Omergues et l'Hospitalet, contre messire Barthélemy Vial, prieur de La Roche et Saumane, 30 mars (fol. 147) ; — pour Mᵉ Thomé Pelroux, notaire royal de Brunet, 4 mai (fol. 182) ; — pour Mᵉˢ Antoine Raspaud et Jean Rainaud, notaires royaux de Céreste, contre damoiselle Louise de Ponsson, veuve de Mᵉ Antoine d'Orgon, notaire royal dudit Céreste, 7 mai (fol. 184) ; — pour noble Martin Robert, écuyer, d'Embrun, sieur de Saint-Marcellin, 14 mai (fol. 201 vº) ; — pour Mᵉ Jean Bonibelly, « docteur en médecine et escripvain de la ville de Manosque », 14 mai (fol. 203) ; — messire Antoine Pascallis, prêtre bénéficier en l'église de Digne, contre messire César Bertrand, prêtre de Forcalquier, 25 juin (fol. 256 vº) ; — Claude de Villeneuve, sieur de Givaudan, contre damoiselle Catherine des Rollands, dame de Chasteuil, 13 juillet (fol. 286) ; — pour Benoît Peyre, de Mane, « maître chirurgien habitant à Toulon », 3 août (fol. 312 vº); —les hoirs de Mᵉ Étienne Bandolly, procureur au siège de Forcalquier, contre Mᵉ « Pallamède » Bandolly, avocat en la cour, 26 août (fol. 346 vº) ; — « Les R. P. Jésuites du collège d'Embrun, prieurs du prieuré de Notre-Dame-du-Pin-lès-Curban, demandeurs en payement du disme », contre damoiselle Claude Reymond, « veuve du sieur de la Colombe », 31, août (fol. 352 vº) ; — « Mᵉ » Valentin Sellon, de Manosque, contre F. Jean-François du Puget, bailli dudit Manosque, 8 octobre (fol. 382) ; — Mᵉ César de Guérin, avocat en la cour, « cy-devant, juge de Manosque », contre Mᵉ Jean-Baptiste Ricard, procureur juridictionnel de la dite ville, 26 octobre (fol.

405 v°) ; — pour Mᵉ Jean Courtois, « lieutenant au siège la comté de Sault », 3 décembre (fol. 453), etc.

B. 1599. (Registre.) — In-quarto, 676 feuillets, papier.

1626. — Audiences des submissions. — Appointements. — Causes civiles : damoiselle Catherine de Mévolhon, femme de Jean-Antoine Pluvier, de Saint-Martin de Castillon, contre Georges Escudéry, écuyer, d'Apt, 13 janvier (fol. 7 v°) ; — pour « Frère André Jourdan, hermitte demeurant à Notre-Dame de Chasteau, au terroir de Tarascon », 21 janvier (fol. 29); — pour messire Antoine Ducrest, prêtre et vicaire de Lurs, 3 février (fol. 59 v°) : — les consuls de Limans demandent la remise « ès mains de leur greffier, des délibérations et autres papiers dont Martin et Charles Reynaud se sont saisi, les reposant à leur maison, dans ung coffre, qu'ils ont gardé en leur pouvoir et mis sous clef », 13 février (fol. 89 v°) ; — pour noble Annibal d'Oraison, « père et administrateur de ses enfants, héritiers de damoiselle Madeleine de Carret, de la Chaup en Dauphiné », 3 mars (fol. 132 v°). — Insinuation du contrat de mariage (1ᵉʳ mars 1609) entre noble François Bougerel de Jarjayes, de Sisteron, et damoiselle Jeanne Desdier de ladite ville, 13 mars (fol. 162). — Causes civiles : pour François Imbert, « marinier », de Marseille, 3 avril (fol. 209) ; — pour F. Antoine Lombard, « gardien du couvent des frères cordeliers, de Sisteron », 15 mai (fol. 270 v°). — Insinuation du mariage (26 février 1618) entre Gaspard Beraud et Marie Chambarel, de Forcalquier, 15 mai (fol. 276 v°). — Causes civiles : pour André Lazet, « marchand de cornichons », 23 juin (fol. 338 v°) ; — pour damoiselle Catherine Hortie, « dame de Tornefort », 14 juillet (fol. 377 v°) ; — pour « F.-Pierre Demartin, religieux de l'ordre de saint Jean de Jérusalem et prieur de Naussanes en Périgord », 12 août (fol. 415) ; — pour Jean Rogon, « maistre chandellier », de Sisteron, 27 août (fol. 440) ; — pour Sébastien de Mévolhon, de Saumane, 16 septembre (fol. 485 v°) ; — pour Étienne Teissier, « maistre chirurgien », d'Apt 6 octobre (fol. 515 v°). — Insinuation de mariage (10 septembre 1620) entre Antoine Leydet, « maistre chardeur », et Honorade Boutelhe, de Valernes, 20 octobre (fol. 538). — Causes civiles : pour Mᵉ Antoine Meizenc, notaire de Ventavon, 23 octobre (fol. 541) ; — pour messire Benoît Vincens, prêtre bénéficier en l'église de Sisteron, 10 novembre (fol. 580 v°) ; — pour Mᵉ Honoré Jacques, docteur en médecine, d'Avignon, 27 novembre (fol. 624 v°) ; — Mᵉ Elzias Matti, notaire royal de Puimoisson, contre « le sieur conseiller de Fombeton », 4 décembre (fol. 634) ; — pour « M. Mᵉ Daniel de Phillibert, sieur de Sainte-Marguerite, conseiller du Roi et vi-bailli au bailliage de Gap », 18 décembre (fol. 667 v°), etc.

B. 1600. (Registre*.) — In-quarto, 518 feuillets, papier.

1627. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Raphaël Pezet, « rentier du bailliage de Manosque », 15 janvier (fol. 10) ; — pour Mᵉ Jacques Guigues, « commis au greffe civil d'Aix, 21 janvier (fol. 28 v°) ; — pour Joseph Viau « châtelain de Sainte-Euphémie en Dauphiné », 29 janvier (fol. 32 v°) ; — Pierre Delezène, « maître chaudronnier », de Manosque, contre Mᵉ Elzias Reynaud, notaire royal de ladite ville, 8 février (fol. 49) ; — Charles Eyroux, sieur de Rustrel, rentier des droits seigneuriaux de Simiane, contre damoiselle Catherine de Gueidan, 18 février (fol. 67) ; — les hoirs « de messire Jean de Bonna, sieur d'Oze et de Vitrolle, gouverneur pour le service du Roi en l'Embrunois », 8 mars (fol. 98) ; — pour Hubert de Lincel, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, 8 mai (fol. 138) ; — pour noble Jean de Gaillard, « seigneur de Bellaffaire et autres places, gentilhomme ordinaire du Roy », 15 mai (fol. 141) ; — pour Melchion Magnan, écuyer de Saint-Étienne « officier de l'artillerie de Sa Majesté » 15 mai (fol. 144 v°) ; — pour « noble Barthélemy de Rampalle, citoyen d'Avignon », héritier testamentaire de messire Marc de Rampalle, prieur de Viens, 21 mai (fol. 161 v°) ; — pour damoiselle Jeanne d'Hostagier, veuve de Jean Deffauris, écuyer, de Manosque, 17 juin (fol. 209 v°) ; — pour damoiselle Anne de Perissol, veuve et héritière de François d'Ornesan, « sieur de Meiroux », 22 juin (fol. 216) ; — pour messire « Amielh de Lacépède de Cassin, prieur de Noyers, religieux de l'ordre de Cluny », 5 juillet (fol. 233 v°) ; — messire Antoine Monge, « professeur en sainte théologie et vicaire perpétuel d'Oraison », contre Pierre Bourrel, prêtre dudit lieu, 19 juillet (fol. 251) ; — pour « M. Mᵉ Henri de Bernier, conseiller et trésorier général de France, fils et héritier de Pierre de Bernier, sieur de Pierreverd », 29 juillet (fol. 266 v°) ; — pour damoiselle Marguerite d'André, « dame de

* Incomplet.

Valgast », 29 juillet (fol. 267 v°); — « l'économe de l'église prétendue réformée de Manosque », contre damoiselle Sallomé de Chaix de ladite ville, 9 août (fol. 288 v°); — « Domp Jacques Serpollet, prêtre, profès religieux de l'ordre de Cluni, sacristain du prieuré d'Urre et prieur du prieuré de Notre-Dame de Brunnois du lieu de Thèze », contre messire François d'Argueilh, prieur dudit Thèze, 18 août (fol. 293); — pour messire Balthasar Mollinguet, « chanoine de l'église cathédrale de Riez et économe du chapitre d'icelle », 18 août (fol. 307 v°); — messire André Raymondin, docteur en théologie et vicaire de Château-Arnoux, demande paiement, aux consuls de Noyers, « de 30 livres qu'il a esté contraint de payer pour sa nourriture pendant le caresme qu'il a prêché audit Noyers », 6 septembre (fol. 332); — pour dame Honorade de Rocher, dame de Sederon, 13 septembre (fol. 352); — pour Frédéric d'Aguilhier, sieur « d'Entrages », écuyer, de Brunet, 13 septembre (fol. 361 v°); — Antoine Rouvier, « maître peintre, de la ville de Digne », contre les hoirs d'Honoré de Saffalin, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, 20 septembre (fol. 363 v°); — pour Marc-Antoine d'Aguilhier « sieur de Lespeau et du quartier de Travail, terroir de Brunet », 11 octobre (fol. 391); — « messire Charles de Castellane d'Adhémar de Matheau et de Joye, sieur de Pierrerue et de Niozelles », contre « dame Anne de Bolliers de Matheau de Joye, sa mère, dame desdits lieux », 14 octobre (fol. 403 v°); — pour messire Pierre Geoffroy, « archidiacre en l'église Sainte-Anne, d'Apt », 19 octobre (fol. 412); — pour Nicolas de Villemus, baille de Montfuron, 12 novembre (fol. 436 v°); — pour Mᵉ Raynaud Illi, « notaire et greffier apostolique de Bonieux », 15 novembre (fol. 445); — « noble Jean-Thomas de Ferres, verrier de Valsainte », contre Antoine de Ferres, 18 novembre (fol. 452); — Antoine de Villeneuve, seigneur et marquis de Trans, contre les hoirs de dame Marguerite de Pontevès, dame de Jansson, 16 décembre (fol. 501 v°), etc.

B. 1601. (Registre*.) — In-quarto, 342 feuillets, papier.

1627. — Audiences des submissions. — Appointements, — Causes civiles: pour Mᵉ Gaspard Sigaud, notaire royal de Sisteron, 19 janvier (fol. 24 v°); — pour Mᵉ Jean-Jacques d'Estavenot, viguier d'Apt, 5 février (fol. 58); — Mᵉ Annibal Guiguet, « contrerolleur de mines et minéraulx de Provence », contre Jean Chabert, maçon, de Manosque, 9 février (fol. 70 v°); — César Eissautier, écuyer de Sisteron, contre « messire Jacques de Beaufort de Montboisier, marquis de Canillac, vicomte de Valernes et le seigneur marquis des Arcs », 26 février (fol. 93); — pour damoiselle Marguerite de Thornon, femme de Honoré de Saffalin, écuyer de Manosque, 2 mars (fol. 109); — pour messire Jean-Louis Chevelles, recteur de la chapellenie de la Sainte-Trinité, de Sisteron, 12 avril (fol. 132); — pour Mᵉ Antoine Vidal, « paulmier », de Forcalquier. . . juillet (fol. 185 v°); — Mᵉ Antoine Rochabrun, « régent de l'escolle de La Motte », demande paiement de « ses gages et nourriture », contre les consuls dudit lieu, 12 juillet (fol. 190); — pour Mᵉ Jean Salvator, docteur en médecine, cessionnaire de Mᵉ Pierre Laget, avocat en la cour, 30 juillet (fol. 218 v°); — damoiselle Honorade Macier, femme de Mᵉ Poncet Eymar, notaire de Forcalquier, contre les hoirs de Mᵉ Jean Gassaud, aussi notaire royal et procureur de la dite ville, 22 septembre (fol. 253); — pour Raymond de Montauban, frère et héritier de Balthasar de Montauban, sieur de Sainte-Croix, 16 novembre (fol. 289 v°); — François Escoffier de Reillanne, contre les hoirs de Jean d'Ourgon, coseigneur de Puimichel, 22 décembre (fol. 336), etc.

B. 1602. (Registre.) — In-quarto, 513 feuillets, papier.

1628. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles: pour messire Guillaume Mille, docteur en théologie, « prieur de Saint-Pierre de Thosses, au terroir de Viens », 10 janvier (fol. 4). — Mᵉ Antoine Cornailhe, viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier, contre messire Marc Milony, prêtre et vicaire de Noyers, 31 janvier (fol. 13); — pour Anne Mourier, femme de Mᵉ André Audemar, notaire royal de Clamensane, 28 février (fol. 71); — « pour les recteurs et prieurs de la luminaire Sainte-Barbe, fondée dans l'église des pères Cordeliers de Forcalquier », 20 mars (fol. 96). — Insinuation de « l'acte de mariage » (12 décembre 1627) entre Pompée Maïsse, de Lurs, et damoiselle Catherine Collombi, de Manosque », 27 mars (fol. 107

* Fragments incomplets en très mauvais état.

v°). — Causes civiles : pour Gédéon de Larmet, « jadis cornette de la compagnie des chevau légers du sieur de Saint-Jurs », 22 mars (fol. 118) ; — pour Gaspar et Jean-Baptiste de Nicolai, père et fils, bourgeois de Reillane, 10 avril (fol. 136 v°); — pour Mᵉ Jean Ramon, notaire royal des Omergues, 15 mai (fol. 156 v°) ; — pour messire Jean Chanut, « prévôt de l'église cathédrale de Sisteron », 8 juin (fol. 209 v°); — Elzias Soulier, écuyer, de Pertuis, rentier du bailliage de Manosque, contre Mᵉ Vincent Cappion, « ci-devant juge de ladite ville », 6 juillet (fol. 246); — pour Mᵉ Balthasar de Cabanes, « seigneur et baron de Viens et Oppedette », avocat au parlement de Provence, 11 août (fol. 288); — pour « messire Philibert de Vintimille, des comtes de Marseille, seigneur de Saint-Étienne », 31 août (fol. 321) ; — pour « dame Catherine des Rollands, dame de Chasteuil et de Brunet », 18 septembre (fol. 347 v°); — pour Mᵉ Léon de Sarrasin, avocat en la cour, 18 septembre (fol. 351) ; — damoiselle Françoise de Piscopin, de Sisteron, contre Jean-François Rapt, « maître apothicaire » de la dite ville, 16 octobre (fol. 381); — « messire Charles de Barras, prêtre bachelier en théologie, demandeur en sauvegarde de la prévosté de l'église Saint-Mary de Forcalquier et des prieurés de Notre-Dame de Chamberlac, de Dauphin, de Saint-Mayme, Saint-Pierre et Saint-Clair, dudit lieu de Saint-Mayme, dont il est pourvu, contre messire Gaspard de Sébastiane », 9 novembre (fol. 417) ; — « messire Joachim de Simiane, sieur de La Coste, baron de Châteauneuf », contre damoiselle Anne de Simiane, femme de messire François de Demandols, sieur de Trigance, « tutrice de François Jean-Baptiste, Octave, Louise et Marguerite de Simiane, curatrice et procuratrice de messire Gaspard de Simiane, prieur de Bonieux, Jean-Baptiste de Sade, sieur de Masan, mari de damoiselle Jeanne de Simiane, et Jean de Collin, sieur d'Orsan, mari de damoiselle Anne de Simiane, fille de feu Antoine, sieur de Séderon », 1ᵉʳ décembre (fol. 454 v°) ; — Jacques Monier, praticien, de Viens, demande l'avération « d'une promesse d'arrantement du grefle de la baronie de Viens, pour 4 ans, moyennant une rente annuelle de 5 écus », 22 décembre (fol. 511 v°), etc.

B. 1603. (Registre.) — In-quarto, 547 feuillets, papier.

1629. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour messire François Pérot, chanoine d'Apt, 15 janvier (fol. 16) ; — Mᵉ Daniel Faulchier, notaire royal de Montlaux et greffier de la judicature de Manosque, contre F. François du Puget-Chasteuil, bailli dudit Manosque, 5 février (fol. 53) ; — pour « messire Jean de Barras, sieur de Mirabeau, baron de Mison, gouverneur pour le Roi en la ville et château d'Entrevaux », 12 février (fol. 73) ; — pour Mᵉ Balthasar Billard, « hoste des *Trois-Faucons* », de la Tour-d'Aigues, 15 mars (fol. 110); — pour « les consuls et communauté de la ville d'Apt, seigneurs de Rustrel », 22 mars (fol. 125); — les consuls de Manosque contre Claude Gaudemar, de ladite ville, refusant de signer « le contrat de la boucherie, suivant la délivrance à lui faite et passée aux enchères publiques », 2 avril (fol. 158 v°) ; — pour François Artaud, de Montauban, sieur de la Croix-Haute et du Barret, 10 mai (fol. 210 v°) ; — pour « messire Joseph Breton, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Sénanque », 14 mai (fol. 219) ; — pour André de Laydet, sieur de Feissal, écuyer de Sisteron, 31 mai (fol. 253) ; — noble Jacques de Giraud, sieur de Carros, contre Marc-Antoine de Castellane, sieur de Rousset, 8 juin (fol. 257) ; — pour Pierre de Vallavoire, sieur de Volx et en partie de Montagut, 3 juillet (fol. 281) ; — pour F. Étienne Deaune, « religieux de l'ordre de Saint-Dominique, faisant le service de prêtre et curé aux lieux de Curban et Urtis », contre messire Benoît Blanc, « jadis curé desdits lieux », et messire Pierre Velin, de Gap », 16 juillet (fol. 299 v°) ; — pour Balthasar Laidet, « sieur de Champ-Loubin », 20 août (fol. 341). — Jacques de Belle, sieur d'Aspremont, mari de damoiselle Olympe de Perrinet, dame de Thèze et de Melve, contre Jacques de Pinchinat, « sieur des Plans, terroir de Melve », 17 septembre (fol. 372) ; — Mᵉ Jean-Paul Brunet, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, demande à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Mᵉ « Pol » Brunet, son père, 22 octobre (fol. 408) ; — pour Jean du Teilh, rentier des droits seigneuriaux de Saint-Étienne, 12 novembre (fol. 452 v°) ; — messire André Arnaud, prêtre prébendé de l'église Saint-Sauveur, de Manosque, contre messire Guillaume Pichon, aussi prébendé de ladite église, 26 novembre (fol. 470) ; — « messire Louis de Rousset, seigneur dudit lieu, commandeur de Savines », contre Henri de Moustiers, sieur de la Palud, 17 décembre (fol. 525 v°) ; — pour Mᵉ Jean Boniface, avocat en la cour, « hault et moyen seigneur d'Astoin », 20 décembre (fol. 545), etc.

B. 1004. (Registre.) — In-quarto, 749 feuillets, papier.

1629. — « Audiences tenues en la submission ». — Appointements. — Causes civiles : pour messire François d'Argueil, chanoine de Valence, prieur de Thèze, 3 février (fol. 53 v°) ; — pour « Mr Joseph de Saint-Maurisi », de Turriers, 6 février (fol. 65); — pour les hoirs de Jacques Dubois, sieur de Saint-Vincent, d'Apt, 13 février (fol. 93 v°) ; — Me Étienne Pelloux, « notaire royal et châtelain de Pelleautier en Dauphiné », cessionnaire de Me Louis Laurans, aussi notaire dudit lieu, contre les consuls de Bevons, 13 mars (fol. 144 v°); — pour Arthur du Pred et damoiselle Camille de Laugier, mariés, 20 mars (fol. 160); — pour M. Louis de Rodulph, « sieur de Saint-Paullet et Gensac en Languedoc », héritier par inventaire d'Alexandre de Rodulph, sieur de Limans, son oncle, 27 mars (fol. 183) ; — Jean de Trougnon, écuyer de Manosque, contre damoiselle « Phelippe de Marin », 24 avril (fol. 231); — pour damoiselle Françoise de Guérin, fille et héritière de M. Me Alexandre de Guérin, sieur du Castellet-de-Sausses, conseiller au parlement d'Aix, 27 avril (fol. 235); — pour Claude Bernard, sieur de Sainte-Catherine, de Bellaffaire, 5 mai (fol. 254 v°) ; — pour messire Claude Chervas, chanoine de Sisteron et « prieur du Bignosc », 1er juin (fol. 317 v°) ; — pour noble Gabriel de Genton, avocat en la cour, 10 juillet (fol. 392 v°); — M. Me Jean-Bernard d'Aymar, conseiller en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, contre damoiselle Lucrèce de Blanc, de Sisteron, 16 juillet (fol. 412). — Me Pierre Vallansan, trésorier de la communauté de Forcalquier, contre Antoine Bourrilhon, muletier, 31 août (fol. 475); — messire Claude de Perussis, prieur de Lauris, contre Elzias Hortie, bourgeois dudit lieu, 19 septembre (fol. 519); — pour Charles de Laydet, sieur du Gast, 6 novembre (fol. 588 v°); — Étienne d'Abon, de Peiruis, contre Me Jean-Baptiste Faulcon, notaire royal dudit lieu, 16 novembre (fol. 643 v°); — Jacques Girau, « maître fontainier », de Lurs, contre Balthasar Rougon, écuyer, dudit lieu, 20 novembre (fol. 650); — pour damoiselle Blanche de Donadey, de Sault, 27 novembre (fol. 682); — pour damoiselle Anne Ranerique, femme de Me Abram Trotier, procureur au parlement de Grenoble, 18 décembre (fol. 734), etc.

B. 1005. (Registre.) — In-quarto, 444 feuillets, papier.

1630. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : messire Jean Sperit Gras, vicaire de Reillane, demande « la maintenue de la dite vicairie » contre messire Gaspard Gueydan, chanoine et sacristain de Saint-Mary de Forcalquier, 7 janvier (fol. 1) ; — messire Annibal de Marin, prieur de Saint-Michel et Dauphin, contre messire Maximilien Tupin, 7 janvier (fol. 7) ; — Jean Laugier, « maître chirurgien » de Brunet, contre Alexandre Salva, bourgeois dudit lieu, 7 février (fol. 67) ; — pour messire Antoine Chazal, prieur de Saint-Jacques-lès-Barrême, chanoine en l'église Notre-Dame de Chardavon, 18 février (fol. 75); — Me Jean de Laugier, sieur de Verdaches, Thoard et Châteauredon, « conseiller du Roi et lieutenant principal aux submissions du siège de Digne », contre Jean Corriol, consul de Gaubert, 18 mars (fol. 107) ; — pour César Artaud de Montauban, « sieur de la Croix et de Barret-de-Lioure », 8 avril (fol. 132 v°) ; — « messire Henri Robert, docteur ès droits, avocat en la cour, sacristain en l'église de Digne, demandeur en sauvegarde dudit bénéfice contre Me Charles de Tabaret, sieur du Chaffaut, lieutenant principal au siège de Digne, et messire Gaspard de Berre, prêtre », 15 avril (fol. 143); — Me Mathieu Besson, notaire royal de Mane, « appelant de la création de lieutenant de la basoche de Manosque faite par le juge de Manosque, quoique ledit Besson ne soit ny postulant ni habitant de ladite ville », 13 mai (fol. 187) ; — César Daudet, marchand, de Forcalquier, contre les consuls de Saint-Michel pour les obliger « à laisser sortir 20 charges de seigle vendues aux pourvoyeurs de Sa Majesté, pour son armée », 10 juin (fol. 233); — pour messire « Angellic » Nicolet, prieur de Montgardin, bénéficier de l'église de Sisteron, 15 juillet (fol. 290) ; — messire Jean-Nicolas de Garnier, « abbé et seigneur de Valsainte, Carniol et Boulinette », contre damoiselle « Peyronne » de Beauchans, 23 juillet (fol. 293 v°) ; — pour messire Antoine Bourges, prieur de Fontienne, 29 juillet (fol. 309) ; — Louis Raspaud, trésorier de Céreste, contre Annibal de Glandevez, seigneur et baron de Montblanc, 17 septembre (fol. 348); — Bénigne Martin, « escollier ès droits de la ville de Dijon », régent des écoles de Céreste, demande paiement de 12 livres 16 sols, « pour avoir ensei-

gné, durant 8 mois, les enfants de Maurice Frépat, bourgeois de Reillane » : celui-ci est condamné à à payer la somme demandée, malgré ses prétentions « de jouir de la faculté des habitants de Céreste de mander les enfants à l'escolle sans rien payer », 23 septembre (fol. 361) ; — noble Marc-Antoine de Montfort, coseigneur des Mées, contre Honoré Vial, « hoste du logis de *Saint-Marc* », de Forcalquier, 7 octobre (fol. 379 v°) ; — M° Gaspard du Virailh, « avocat en la cour, recteur de la chapellenie Notre-Dame de Consolation, dicte *des Raisins*, de Valernes », contre messire Jacques Castagni et Gaspard Currel, chanoines, de Sisteron, 14 novembre (fol. 434), etc.

B. 1606. (Registre*.) — In-quarto, 242 feuillets, papier.

1630. — Audiences des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour messire Mathieu Cauvet, prêtre de Banon, 19 janvier (fol. 30) ; — pour damoiselle Louise de Glandevez, de Manosque, 26 janvier (fol. 51 v°) ; — pour damoiselle « Madon » de Laugier, femme de M° Jean Parisii, procureur du roi au siège de Forcalquier, 1er mars (fol. 103) ; — damoiselle Catherine de Turinel, contre Jean de Turinel, sieur de Lanson, 19 mars (fol. 136) ; — capitaine Noel Crud, de Volonne, contre messire Esperit Farge, prêtre et vicaire de Nibles, 9 avril (fol. 162) ; — pour M° Jean de Périer, avocat demeurant à Riez, 12 avril (fol. 171 v°) ; — damoiselle Catherine de Rebufat, contre Louis Amalric, écuyer de Digne, 30 avril (fol. 214 v°). — Insinuation du contrat de mariage (5 juin 1594) entre Gaucher Illy, « maître gipier » de Viens, et Delphine de Larmet, 14 mai (fol. 233 v°), etc.

B. 1607. (Registre.) — In-quarto, 238 feuillets, papier.

1631. — « Registre des appointements du greffe du sénéchal rendus en audience, commencé le 3 février 1631, ayant esté la ville fermée auparavant, et le siège vacant à cause de la contagion ». — Causes civiles : pour Pierre de Barras, sieur de Mélan, écuyer de Goult, 10 février (fol. 2 v°) ; — messire Jean Maurel, prêtre et vicaire de Peipin, contre M° Scipion de Matheron, sieur d'Entrepierres, 10 mars (fol. 39) ; — Laurent Gentil, maître sellier de Sisteron, contre Jean-Pierre Pascal, praticien de ladite ville 31 mars (fol. 94 v°) ; — damoiselle Jeanne de Truchier, veuve de noble François Artaud de Montauban, sieur de La Croix-Haute et de Barret, demande la nomination d'un tuteur pour Emmanuel Artaud de Montauban, son fils, 10 avril (fol. 114) ; — pour messire Pierre Jeoffroy, chanoine et archidiacre de l'église d'Apt, 28 avril (fol. 130 v°) ; — pour capitaine Sperit Arnaud, écuyer, de Digne, 8 mai (fol. 149). — « Audiences tenues à Manosque, où le siège a esté estabIi à cause de la contagion dont la ville de Forcalquier est affligée le 28 juillet ». — Causes civiles : damoiselle Olympe de Pinchinat, femme de Jean Jullien, écuyer de Quinson, contre les hoirs de damoiselle Suzanne de Pinchinat, de Manosque, 28 juillet (fol. 152) ; — pour Charles de Laydet, de Sisteron, 18 août (fol. 171 v°). — « Audiences tenues à Reillane, où le siège a esté transféré à cause de la contagion arrivée en la ville de Manosque le 15 septembre ». — Cause civile : messire André de Boulogne, prieur de Champourcin, et chanoine de Saint-Mary de Forcalquier, contre messires André Pierre et Jean Castellan, « impétrunts dudit canonicat », 15 septembre (fol. 173 v°). — « Prestation du serment faite à la première audience tenue à Reillane après la Saint-Remy », avec le rôle des avocats, procureurs, huissiers et sergents absents, 6 octobre (fol. 184). — Cause civile pour « les consuls et communauté de Vachères, conseigneurs de Sainte-Croix-à-Lauze », 4 novembre (fol. 212). — « Première Audience tenue à Forcalquier après que la ville a heu recouvré l'entrée, suyvant l'arrest de la cour, le 9 décembre ». — Cause civile pour damoiselle Marguerite de Paparin de Chaumont, veuve de Pierre de Boyer, « sieur des Codreaux, lieutenant pour le Roi au gouvernement de la forteresse de Mévolhon », demandant une provision de 300 livres « pour estre employée au procès criminel intenté contre le coupable de l'assassinat du sieur des Codreaux », 9 décembre (fol. 236 v°), etc.

B. 1608. (Registre*.) — In-quarto. 305 feuillets, papier.

1631. — « Registre des appointements du greffe

* Incomplet, très mauvais état.

* Incomplet de la fin.

des submissions commencé le onzième février, ayant esté la ville fermée auparavant et le siège sans exercice à cause de la contagion ». — Causes civiles : pour « révérend père Jean Marcel, prêtre de la doctrine d'Avignon », 11 février (fol. 8 v°) ; — Jean Fénestral, « patissier », de Sisteron, contre David Poitte, « peyrollier », de ladite ville, 7 mars (fol. 50) ; — pour damoiselle Anne de Brueys, dame de Beauvezer, 14 mars (fol. 68 v°) ; — pour André Piolle, marchand, de Manosque, cessionnaire de Michel Sébastiane, sieur de Porchères, 28 mars (fol. 110 v°) ; — pour M. M° Jean Lombard, conseiller et avocat du Roi au siège de Forcalquier, 4 avril (fol. 128) ; — pour M° Melchion Besson, notaire royal et greffier de Manosque, 8 avril (fol. 139) ; — Antoine Gassendi, écuyer et coseigneur de Riez, père et administrateur des biens de Jeanne de Gassendy, veuve de Adam de Villeneuve, écuyer, de Forcalquier, contre les hoirs de M° Balthasar Villeneuve, viguier de Forcalquier, 10 mai (fol. 188 v°). — « Audiences tenues à Manosque où le siège a esté estably à cause de la maladie contagieuse, dont la ville de Forcalquier est affligée », 23 juin (fol. 198). — Causes civiles : damoiselle Madeleine d'Urre, veuve de René de Clarens, « sieur de Pragautier », contre Juvénal de Clarens, habitant à Antonaves, 29 juillet (fol. 200 v°) ; — M° François Pays, notaire royal et rentier seigneurial de Cornillac, contre Antoine de Salles, 5 août (fol. 220 v°) ; — pour M° Arnaud Huppais, « vi-juge de La Tour d'Aigues », 19 août (fol. 231). — « Audiences tenues à Reillane où le siège a esté transféré à cause de la maladie contagieuse, arrivée en la ville de Manosque, et durant icelle, suivant la délibération de la chambre ordinaire en vacation, du 2 septembre » (fol. 234). — Causes civiles : pour Jean-Baptiste de Glandevez, « maître chirurgien », de Manosque, 16 septembre (fol. 238) ; — pour M° Pierre Geoffroy, procureur du Roi à Sisteron, 23 septembre (fol. 252 v°) ; — pour M° Pierre Barnier, notaire de Mane, 5 novembre (fol. 294), etc.

B. 1609. (Registre.) — In-quarto, 590 feuillets, papier.

1632. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : messire Charles Parisii, chanoine de Saint-Mary, demande à être « réintégré en la possession dudit canonicat dont il avait fait résignation, à cause du mal contagieux, duquel il craignait être atteint », 8 janvier (fol. 1) ; — pour M° Daniel de Maurice, avocat en la cour, « juge du marquisat de Montbrun », 26 janvier (fol. 23) ; — messire Blaise Lauthier, chanoine de Sisteron, contre messire Gaspard Civet, chanoine de ladite ville, 3 février (fol. 37 v°) ; — pour M° Pierre Mathieu, « commis aux droits forains au bureau de Séderon », 9 février (fol. 70 v°) ; — Alexandre de Laugier, sieur de Beaucouse, coseigneur de Thoard, contre M° Antoine Rolland, notaire de Claret, 16 février (fol 73 v°) ; — messire Sperit Dozol, prêtre et prieur de la Bastide-des-Jourdans, contre Jean-Claude Clapier, « rentier du prieuré Saint-Marcel au terroir de Limaye », 16 février (fol. 88) v° ; — pour « messire Jean d'Astoard, sieur de Murs », 22 mars (fol. 147) ; — pour « noble Pierre de Paparin de Chaumont, sieur de Saint-Didier, prieur de la Baulme-d'Argensson », 29 mars (fol. 174) ; — pour « dame Jeanne de Bonne, abbesse du monastère Sainte-Claire de Sisteron », 19 avril (fol. 191) ; — noble Martin Robert, sieur de Saint-Marcellin, écuyer, d'Embrun, contre Jean-Matha Blanquy, héritier de damoiselle Marguerite du Maine, de Sisteron, 4 mai (fol. 207) ; — pour M° Adrien Le Roux, « avocat au conseil de Sa Majesté, résidant à Paris », 3 juin (fol. 261). — « Dom Pierre Gassaud, sacristain de Ganagobie, prieur de Montfort et Augès, demandeur en maintenue du prieuré d'Augès, contre messire Jean Gibert, vicaire de Peiruis », 14 juin (fol. 276) ; — pour messire Honoré de Corriolis, sieur et baron de Corbières, président au parlement de Provence, 21 juin (fol. 297) ; — pour Louis de Damians, sieur de Vernègues, 5 juillet (fol. 315 v°) ; — messire François de Saffalin, prieur de Noyers, contre messire Gaspard Garnier, religieux du couvent de Notre-Dame de Ganagobie, 2 août (fol. 372). — M° Christophe de Fauris, sieur de La Motte et de Saint-Clément, contre M° Pierre Rambaud, procureur au siège de Forcalquier, 9 août (fol. 385) ; — pour M° Marc-Antoine Chauvet, « conseiller du Roi et contrôleur général du tailhon de Provence », 17 août, (fol. 402) ; — pour M° Pierre de Ripert, sieur de La Verrière, avocat en la cour, 23 août (fol. 409) ; — pour M° Antoine Geoffroy, sieur de La Tour, conseiller au siège de Digne, 13 septembre (fol. 450 v°) ; — pour dom Vincent Raffin, prieur de Notre-Dame de Ganagobie, 20 septembre (fol. 471 v°) ; — pour Joseph de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, 25 octobre (fol. 512 v°) ; — messire Annibal de La Tour, sieur de Taradol et de Lens, contre messire

Jacques de Paparin, prieur dudit Lens, 15 novembre (fol. 543) ; — pour François Bermond, « arpenteur de la ville de Manosque », 20 décembre (fol. 584 v°), etc.

B. 1610. (Registre.) — In quarto, 793 feuillets, papier.

1632. — « Audiences tenues aux submissions ». — Appointements. — Causes civiles : Me Charles Augier, avocat en parlement, contre messire Jean Saurin, chanoine théologal de l'église de Sisteron, 9 janvier (fol, 16) ; — pour Me Jean Monestier, notaire royal de Lourmarin, 30 janvier (fol. 45) ; — pour Me Jean de Rozel, « avocat au siège présidial de Nîmes », 18 février (fol. 82) ; — pour messire Honoré Bailhif, « prêtre résidant à Aix, chanoine en l'église de Sisteron », 2 mars (fol. 124) ; — pour messire Barthélemy de Gérente, sieur de Sénas, 23 mars (fol. 170) ; — pour Me Jean-Louis Fabry, « huissier de la ville d'Aix, exploitant par tout le royaume de France », 20 avril (fol. 199). — Insinuation du contrat de mariage (7 janvier 1610) entre Gaspard Bonnefoy, de Séderon et Lucrèce Viton, de Saint-André-de-Rosans, 27 avril (fol. 224). — Causes civiles : — pour messire François du Serre, prêtre de Malijai, 14 mai (fol. 284 v°) ; — damoiselle Honorade de Cardebat, de Mane, contre Lambert d'Arzelier, de Forcalquier, 28 mai (fol. 325 v°). — Insinuation du contrat de mariage (25 décembre 1619) entre François Derico et Marie Feraud, de Manosque. 4 juin (fol. 336). — Causes civiles : pour Claude Reybaud, chirurgien de la Motte, 22 juin (fol. 386 v°) ; — pour Bernardin de Barbayrac, écuyer de Saint-Martin-de-Castillon, 20 juillet (fol. 463) ; — pour Me Gaspard Chabaud, baille de Châteauneuf-Miravail, 11 août (fol. 500 v°) ; — pour Elzias Passaire, écuyer, de Cavaillon, 18 août (fol. 510 v°) ; — pour « messire Silvy d'Aymar, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy », 18 août (fol. 521). — Bertrand de Campagne, écuyer de Sisteron, 7 septembre (fol. 558 v°) ; — pour Me Pierre de Guiran de Blancard, sieur de la Brillane et du Castellet-de-Sausses, conseiller du Roi en la cour des Comptes de Provence », 7 septembre (fol. 573) ; — pour noble Pierre de Truchier, sieur de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 15 septembre (fol. 581) ; — pour noble Pierre de Bouchet et damoiselle Delphine la Vigne, mariés, d'Aoste en Dauphiné, 28 septembre (fol. 621) ; — damoiselle de Cotholencq, contre Jacquelin Irisson, écuyer d'Apt, 28 septembre (fol. 638). — Prestation de serment des procureurs et sergents de la submission, 12 octobre (fol. 645). — Causes civiles : pour Me Claude Amalric, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, 5 novembre (fol. 703) ; — pour « F. Henry d'Escallis de Bras, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Mollans, 9 novembre (fol. 714 v°) ; — pour Gaspard Sandonnat, Me chirurgien de Sisteron, 22 décembre (fol. 786 v°), etc.

B. 1611. (Registre.) — In-quarto, 509 feuillets, papier.

1633. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Me Gaspard de Boniface, sieur de Peynier, avocat en la cour, 18 janvier (fol. 15 v°) ; — pour Antoine de Nodis, de Manosque, contre les hoirs de Me Yves Étienne, avocat en la cour. 18 janvier (fol. 19). — Cause criminelle : pour « guette pan et voye de faict » par Gaspard Moutet, sergent royal de Peipin, contre Henry de Glandevez, conseigneur d'Aubignosc, 3 février (fol. 52). — Causes civiles : pour dame Blanche de Boniface, abbesse du monastère Sainte-Catherine, d'Apt, 21 février (fol, 72) ; — pour « messire Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, « seigneur de Saint-Pantalli (Pantaléon), gouverneur de la citadelle du Pont-Saint-Esprit », 28 février (fol. 101 v°) ; — pour Jean-Baptiste de Donis, sieur de Goult, 14 mars (fol. 119) ; — damoiselles Marguerite, Lucrèce et Claire Bernard, contre damoiselle Isabeau de Bernard et Gaspard de Castellane, écuyer, de Salernes, son mari, et noble d'Hugues, sieur de Turriers, 17 mars (fol. 135 v°) ; — pour Me Jean Barnier, « parfumeur », de Marseille, 7 avril (fol. 151 v°) ; — les consuls et communauté de Gréoulx, contre Joseph Lane, « faiseur de draps », et autres particuliers de Valensole, 30 mai (fol. 211 v°) ; — « damoiselle Marquise de Valbelle, épouse de messire Alphonse de Bouliers, vicomte de Reillane », contre « dame Claude d'Espinolle, marquise de Cental », 13 juin (fol. 237 v°) ; — pour Me Pierre de Ripert, sieur de la Verrière, avocat en la cour, 20 juin (fol. 243) ; — pour François de Bègue, écuyer, « lieutenant de l'admirauté de la ville de Marseille », 27 juin (fol. 255) ; — pour damoiselle Madeleine de Bègue, veuve de Bernard de Thomas, sieur de Gignac, 11 juillet (fol. 275 v°) ; — messire Jean-Étienne Segnoret, prévôt de l'église d'Apt, prieur de Saint-Trophime de Sivergues, contre messire Jean

Ollier, prêtre d'Apt « dévolutaire dudit prieuré », 2 août (fol. 303 v°); — pour noble Jean de Magnan, écuyer, des Mées, 8 août (fol. 308); — pour Antoine de Voulx, « maistre aux arts, de Cucuron, régent de la seconde classe du collège de Forcalquier », 18 août (fol. 319); — Charles Vernet, écuyer, de Montfroc, contre Mᵉ Pierre Peiron, notaire royal de Redortiers, 23 août (fol. 341); — pour « messire Sperit de la Pierre, prêtre et avocat, en la cour », 19 septembre (fol. 382 v°); — messire Pierre Guérin, recteur de la chapellenie Sainte-Catherine de Forcalquier, contre damoiselle Françon de Gasqui, 10 octobre (fol. 415 v°); — François Foucaud, écuyer, de Genève, contre Pierre de Vallavoire, sieur de Volx, 3 novembre (fol. 428); — pour messire Jacques Marin, prêtre et curé de Forcalquier, 17 novembre (fol. 449 v°); — pour messire Guillaume de Mille, docteur en théologie, « prieur de Saint-Pierre de Thosses et du Castellet » et prévôt de l'église d'Apt, 24 novembre fol. 466 v°); — pour François de Lovancy, bourgeois d'Avignon, 15 décembre (fol. 487), etc.

B. 1612. (Cahiers.*) — In-quarto, 52 feuillets, papier.

1633. — Audiences des lieutenants de la submission. — Appointements. — Causes civiles : pour Thomas Barret, maître chirurgien, de Céreste, 6 septembre (fol. 1 v°); — pour damoiselle Anne de Saint-Martin, d'Apt, 6 septembre (fol. 3 v°); — les hoirs de Mᵉ Scipion Lieutaud, notaire royal et procureur à Forcalquier, contre damoiselle Ysabeau de Gassaud, 20 septembre (fol. 18 v°); — pour messire Bertrand Vial, prêtre de La Roche-Giron, 12 novembre (fol. 29); — les hoirs de damoiselle Isabeau du Canton, de Nîmes, contre messire Denis du Canton, chanoine de l'église d'Apt, 15 novembre (fol. 38); — les créanciers de l'hoirie de Claude de Blanchis, de Forcalquier, contre les hoirs de Balthasar de Blanchis et Honoré de Blanchis, 18 novembre (fol. 49 v°), etc.

B 1613. (Registre.) — In-quarto, 507 feuillets, papier.

1634. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Balthasar de Rabasse, avocat en la cour, sieur de Vergons, cessionnaire de damoiselle Isabeau Eymin de Sisteron, 23 janvier (fol. 28 v°); — pour Mᵉ Tristan Monginot, chirurgien de Reillane, 30 janvier (fol. 31 v°); — pour les hoirs de noble Benoît Bosse, sieur de Périer, écuyer, de La Bréole, 16 février (fol. 52 v°); — damoiselle Diane d'Arnaud, dame de Saint-Michel, contre damoiselle Lucrèce de Sallettes, dame de Valcroissant, 6 mars (fol. 72 v°); — messire Joseph de Pierrefeu, chanoine de Saint-Mary et fermier des droits dudit chapitre, contre André Granier, tailleur d'habits, de Forcalquier, 16 mars (fol. 86); — Manuel de Rangue, écuyer de Saint-Martin-de-Castillon, messire Antoine de Rangue, Marc et Jean de Rangue, ses frères, fils et héritiers d'Elzias, contre les hoirs de Bernardin et Étienne de Rangue, 30 mars (fol. 115 v°); — pour Jean de Pausadet, écuyer de Sisteron, 6 avril (fol. 135); — pour damoiselle Diane Rosseline, de Forcalquier, 4 mai (fol. 153); — pour messire Louis Autheman, d'Aix, prieur de Mison, 15 mai (fol. 178); — pour noble Jean de Pontevez, sieur de Sillans, « rentier des droits seigneuriaux d'Ongles », 8 juin (fol. 200 v°); — « messire Laurent de Simiane, chanoine et mestre de chœur en l'église Saint-Jean-de-Lyon, demandeur en sauvegarde et maintenu de la prévosté et prieuré de Montsallier et Banon, contre messire Jean Castellane, prêtre, de Trest, vicaire et official général de l'évêché de Sisteron », 12 juin (fol. 201); — Jean Blanchard et Alexandre Garcin demandent paiement « de 9 livres pour travail des viollons, qu'ils ont fait la veille et le jour et feste de Saint-Yves, ensemble de 1 livre 4 sols pour les rubans et livrées qu'ils ont prins et portés suivant la coustume », contre « le sénéchal, lieutenant et enseigne de la basoche du présent siège », 12 juin (fol. 201 v°); — damoiselle Diane d'Agulhier, veuve de noble Alexandre de Saffalin, contre Mᵉ Léon de Valbelle, conseiller au parlement de Provence, 10 juillet (fol. 247 v°); — pour messire André d'Oraison, marquis dudit lieu, vicomte de Cadenet, fils et héritier de dame Melchionne de La Croix, dame de Corbières, 11 août (fol. 295); — pour noble René de Glandevez, sieur de Puimichel, 21 août (fol. 319); — « messire Pierre Geoffroy, archidiacre et recteur, Elzias Guichard, sacristain, Jean Fabre, ouvrier, François Pérot, cabiscol, Denis du Canton, Poncet Sage, Pierre Courtois, Jacques Hortye, Antoine Moynier, théologal, et Jacques Geoffroy, tous chanoines de l'église cathédrale d'Apt », contre Mᵉ Jean

* Fragments incomplets de registre.

de Boniface, « hault et moyen seigneur d'Astoin », avocat en la cour, 31 août (fol. 325); — « noble Balthasar du Faur, sieur de Manteyer en Dauphiné, prenant la défense des bergers de la consigne d'Arles », contre Mᵉ Pierre Serrurier, notaire royal et rentier seigneurial de la vallée de Vitrolles, 4 septembre (fol. 347); — damoiselles Marguerite Bernard et Lucrèce Ponce, de Turriers, contre noble Honoré de Rives, bourgeois dudit Turriers, 10 octobre (fol. 399); — les recteurs de l'hôpital Sainte-Barbe et Saint-Lazare de Manosque, contre messire Jacques Garnier, prieur du prieuré Saint-Lazare de ladite ville, 19 octobre (fol. 408 vᵒ); — Paul Bode, écuyer de Valensole, fils et héritier de Mᵉ Christol Bode, notaire royal de Saint-Michel, contre noble Martin de Robert, sieur de Saint-Marcellin, 23 octobre (fol. 412); — pour capitaine Joseph Imbert, « baille et lieutenant du juge de Noyers », 27 novembre (fol. 470); — pour Mᵉ Pierre Savornin, avocat en la cour, juge de Manosque, 11 décembre (fol. 482 vᵒ), etc.

B. 1614. (Registre *.) — In-quarto, 590 feuillets, papier.

1634. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour damoiselle Marthe de Boniface, femme de feu Pierre Audibert, dit Le Cadet de Beauchans, habitant à Gignac en Languedoc », 10 janvier (fol. 3 vᵒ); — Louis de Laidet, sieur du Planet, « viguier et capitaine pour le Roy à Sisteron », contre Gaspard de Laidet, sieur de Jarjayes, 7 février (fol. 54 vᵒ) ; — pour Mᵉ Sperit Sollier, « viguier et capitaine pour le Roy en la ville de Saignon », 10 février (fol. 60) ; — pour damoiselle Diane d'Audiffred, dame de Silvabelle, femme de M. Mᵉ Scipion d'Arnaud, sieur de Châteauneuf-Miravail, lieutenant principal au siège de Forcalquier, 10 mars (fol. 105) ; — pour Benoît Seguin, massier royal au siège de Forcalquier, 24 mars (fol. 137) ; — pour noble Pierre de Castellane, écuyer de Sisteron, mari de damoiselle Anne de Roubaut, 4 avril (fol. 175) ; — pour Mᵉ Mary Feutrier, notaire royal et procureur au siège, « exacteur des debtes dûs à la communauté de Forcalquier en temps de peste ». 26 avril (fol. 201) ; — pour Mᵉ Jean Magnan, notaire royal de Manosque, 12 mai (fol. 217 vᵒ) ; — pour « M. Mᵉ Antoine de Valbelle, conseiller du Roy, lieutenant général en l'admirauté des mers du Levant en la ville de Marseille », 2 juin (fol. 256 vᵒ) ; — pour messire Claude Richard, « organiste et bénéficier en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 11 juillet (fol. 316 vᵒ) ; — Joseph Joyne, sieur de La Baulme, écuyer de Sisteron, contre Mᵉ Sébastien Latil, notaire royal de Mezien, 4 août (fol. 342) ; — pour Mᵉ Jean Ripert, « procureur au marquisat d'Oraison » 4 août (fol. 346 vᵒ) ; — pour le R. P. en Dieu messire Guilhem-Manuel de Lafaye, abbé et chef général de l'abbaye et ordre de Saint-Ruf-les-Valence et prieur de Mévolhon », 5 septembre (fol. 367) ; — pour damoiselle Jeanne de Bochery, dame de Lincel, 26 septembre (fol. 436) ; — pour « messire Pierre de Paparin de Chaumont, docteur en droit civil et canon, vicaire général du seigneur évêque de Gap, cessionnaire de père Jean Marcel, prêtre de la doctrine chrétienne en la congrégation d'Avignon », 20 octobre (fol 453 vᵒ) ; — pour Mᵉ Jean de Laugier, « mari et maître des droits dotaux de damoiselle Marie de Cherpin, fille et héritière de damoiselle Marguerite Berluc », 10 novembre (fol. 520) ; — pour « messire César de La Tour, marquis de la Charce », 9 décembre (fol. 547), etc.

B. 1615. (Registre) — In-quarto, 450 feuillets, papier.

1635. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour messire Gaspard-André Miraillet, « cabiscol et économe moderne du chapitre Saint-Mary », 23 janvier (fol 26 vᵒ) ; — André Armand, sieur de Châteauvieux, contre dame Lucrèce de Roux, dame de Mirabeau, demeurant à Aix. 12 février (fol. 42) ; — pour Mᵉ Léon de Sarrasin, de Valensole, avocat en la cour, 5 mars (fol. 67) ; — pour Mᵉ Blaise Abbos, « escolier en droit et ci-devant régent des écoles de Forcalquier », 12 mars (fol. 83 vᵒ) ; — messire Jean Maurel, prêtre bénéficier de Sisteron, contre Charles de Matheron-Amalric, sieur de l'Escalle et Taillas, 22 mars (fol. 101) ; — pour dame Blanche de Bolliers, dame de Rousset, femme de noble Jean de Souchon, sieur de Bellevue, 25 mars (fol. 106) ; — Mᵉ Scipion Guigou, bailli de Peipin, contre messire Gaspard de Périnet, sieur du Bersac, « baron de Mison et autres places », 19 avril (fol. 132) ; — pour Mᵉ Florentin-Félix Segond, « régent aux écoles de Forcalquier », 4 juin (fol. 182

* Mauvais état. incomplet.

v°) ; — « messire Louis Cherpin, chanoine d'Orange et prieur du prieuré de Saint-Jean-Baptiste du Boisset, dépendant de la baronnie de Saint-Martin-de-Castillon », contre messire Georges Cherpin, 18 juin (fol. 196 v°) ; — messire Scipion de Brunel, clerc tonsuré de Forcalquier », 9 juillet (fol. 234 v°) ; — pour M. M° Jean-Baptiste de Garnier, sieur de Montfuron, conseiller à la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, 13 août (fol. 287) ; — messire Nicolas de Vallavoire, prieur de Volx, demandeur en paiement du droit de dîme contre M° Christol de Fauris, sieur de Saint-Clément, avocat en la cour, 20 août (fol. 290 v°); — Louise de Mévolhon, contre Jean de Vachères, coseigneur dudit lieu, 17 septembre (fol. 326 v°); — M° Joseph Piolle, conseiller du Roy au siège de Forcalquier, contre M° Reynaud Félix, sieur de Creisset, conseiller du Roy au siège de Digne, 22 octobre (fol. 349 v°) ; — pour Marc Antoine Tiers, écuyer d'Aix, 12 novembre (fol. 378) ; — messire Pol de Thollon, seigneur spirituel et temporel de Saint-May et en partie de Remusat », contre Jean de Martinel, sieur de Saint-Auban et consorts, 19 novembre (fol. 388) ; — pour M° Jean-Michel Allibert, notaire royal de Sisteron, 3 décembre (fol. 410) ; — pour damoiselle Jeanne de Signe, femme de M° Paul Boulhet, avocat en la cour du parlement du Dauphiné, 17 décembre (fol. 430), etc.

B. 1616. (Registre.) — In-quarto, 367 feuillets, papier.

1636 — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour dame Hélène de Bompar et Claire de Lévesque, dame de Saint-Étienne, 15 janvier (fol. 12 v°) ; — pour damoiselle Marie de Lane, veuve de M° Augustin Noël, docteur en médecine de la ville d'Aix, 18 janvier (fol. 19) ; — messire Antoine Baille, vicaire de Gordes, contre messire Thomas Gorret, prêtre d'Avignon, 7 février (fol. 27) ; — M° Jacques Matheron, notaire royal de Curban, contre noble Claude de Castellane, sieur de Claret, 10 mars (fol. 80) ; — pour Pierre Arvel, écuyer de Riez, 3 avril (fol. 98 v°) ; — pour « noble Charles de Genton, conseiller du Roy, maître ordinaire en la chambre des Comptes du Dauphiné et noble Jean de Genton, son frère, tous deux héritiers de noble Gabriel de Genton, juge de la comté de Tallard », 10 avril (fol. 115) ; — « Scipion Brunet, escolier estudiant aux bonnes lettres et humanités d'icelles, appelant d'ordonnance de création faite, le jour d'hier, de sa personne en la charge d'enseigne de la jeunesse de Forcalquier ; par le viguier de ladite ville, contre Pierre Nicolay, Esperit Melve et Jean Ardoin, ci-devant abbé, lieutenant et enseigne de la dite jeunesse », 24 avril (fol. 142 v°) ; — les consuls et communauté de Sisteron, en ceste qualité seigneur du Bois-Comprat et de Consonoves », contre divers « ayant dépopullé et fait un grand dégât dans les bois desdits lieux », 20 mai (fol. 160) ; — pour messire Jean Verchâteau, prêtre et vicaire perpétuel de Saint-Michel, 3 juin (fol. 167) ; — Honoré de Thomas, sieur de Milhaud, contre les hoirs de Bernard de Thomas, sieur de Gignac, son frère, 16 juin (fol. 182 v°) ; — pour M° Claude Bermond, avocat au parlement, sieur de Malcor, 14 juillet (fol. 215) ; — messire André Arnaud, vicaire général de l'évêché de Sisteron, contre messire César Empereur, vicaire de Saint-Savornin, 28 juillet (fol. 234) ; — pour messire Pierre Prince, « maître de chapelle en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 28 juillet (fol. 235 v°) ; — pour « messire Gaspard de Forbin, marquis de Janson, baron de Villelanre, sieur de Mane, Peyruis et autres places », 22 septembre (fol. 279 v°) ; — messire Jacques de Paparin, prieur dē Lens et seigneur temporel dudit lieu, contre David du Rieu, tuteur des hoirs de M° Tobie Lusy, notaire royal de Saint-Sauveur, 27 octobre (fol. 305 v°) ; — pour damoiselle Françoise-Laurence de Barronat, dame de Bardonenche, 17 novembre (fol. 326 v°). — Insinuation du contrat de mariage, (9 mai 1620) entre Joseph Astier, de Saint-Savornin, et damoiselle Anne Mouton, d'Apt, 9 décembre (fol. 348 v°). etc.

B. 1617. (Cahiers *.) — In-quarto 127 feuillets, papiers.

1636. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Jean de Mervezin, écuyer d'Apt, 11 janvier (fol. 8 v°) ; — pour M. Pierre de Geoffroi, avocat en la cour, procureur du Roi à Sisteron, 11 janvier (fol. 10) ; — pour M° Joseph-Reymond Vilhardy, docteur ès droits d'Avignon, sieur de Quinson, fils et héritier de Jacques Vilhardy, « et icelui héritier de damoiselle Madeleine de Sclaffanatis », 11 mars (fol. 45) ; —

* Fragments de registre en mauvais état et incomplets.

pour prix de 14 brebis, et de la rente de 18 brebis, moitié nouvelles moitié segondes, pendant 6 ans, à raison de 3 anouges par an », 21 juillet (fol. 286). — Insinuation du contrat de mariage (21 mai 1602) entre Roman Ginoux, de Rustrel, et Michelle Michel, de Sault, 28 juillet (fol. 308). — Causes civiles : « les fermiers des moulins à bled de Durance, appartenant à Manosque, contre Mᵉ Jean Magnan, notaire royal et trésorier de ladite communauté », 27 août, « première audience tenue par-devant Monsieur Mᵉ André de Marin, sieur de Saint-Michel, conseiller du Roy et lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, mis en possession par M. le lieutenant principal, commissaire à ce député par arrest du 22 du mois d'août », (fol. 343); — pour François Brieugne, maître chirurgien, de Saint-Michel, 16 septembre (fol. 393); — pour messire Honoré Arlaud, prêtre résidant à Paris, 13 octobre (fol. 413 vᵒ); — pour Louis de Cardebat, écuyer, de Manosque, 3 novembre (fol. 456); — pour les hoirs de Charles de Castelane, sieur de Pierrerue, 24 novembre (fol. 468); — pour « messire Mathieu Arnaud, de la congrégation chrétienne de la ville d'Aix », 15 décembre (fol. 502 vᵒ), etc.

B. 1620. (Registre.) — In-quarto, 556 feuillets, papier.

1638-1639. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour noble André de Bologne, d'Embrun, 11 janvier 1638 (fol. 4) ; — « dévotes dames Madeleine de Mornet, prieuresse, Anne de Margallet, Ysabeau de Fesse, Anne de Tholignan de Barre et Marguerite de Bezaure, religieuses du monastère Sainte-Croix, d'Apt, ordre de Cîteaux, demandent paiement de leurs distributions pour leur nourriture et entretien contre l'économe pourvu à ladite abbaye par suite de sa vacance par mort de l'abbesse », 11 janvier (fol. 5) ; — « messire Claude Chanut, conseiller et aumosnier du Roi, prévôt en l'église de la Baume-lès-Sisteron », contre Bernardin de Laydet, écuyer, de Sisteron, 4 février (fol. 11). — Cause criminelle par Jeanne Depuy, de Nîmes, « querellant en crime de rapt » contre Étienne de La Cour, de Forcalquier, 8 février (fol. 17 vᵒ). — Causes civiles : Marc-Antoine de Reillane, coseigneur de Reillane et de Sainte-Croix, contre Charles de Pontevès, sieur de Baudun, 1ᵉʳ mars (fol. 35) ; — pour Mᵉ Jean-André de Thomassin, coseigneur de Lincel, avocat en la cour, 15 mars (fol. 61) ; — pour « Pasquier du Chaine, maître vitrier, d'Apt », 4 mai (fol. 86) ; — pour damoiselle Louise de Blain, veuve de Mᵉ Jacques de la Combe, « receveur particulier du domaine du Roy à Forcalquier », 8 juin (fol. 124 vᵒ) ; — « messire Pierre de Paparin de Chaumont, sieur de Saint-Deydier, prieur de la Baulme-lès-Armand, vicaire et official au siège de la Baulme-lès-Sisteron », contre les hoirs de messire Charles-Salamon Duserre, évêque de Gap, 28 juin (fol. 145 vᵒ) ; — pour « Charles René du Puy, seigneur marquis de Montbrun », 19 juillet (fol. 162 vᵒ) ; — pour François de Pontevès, sieur de Saint-Barnabé, 17 août (fol. 191) ; — pour messire Jean Bourges, prieur de Fontienne, 26 août (fol. 199 vᵒ) ; — « messire Jean de Loyac, conseiller et aumosnier du Roy, protonotaire du Saint-Siège et abbé de Gondy, demandeur en sauvegarde du prieuré de Ganagobie, contre messire Jacques Gaffarel, docteur en théologie, prieur dudit prieuré », 6 septembre (fol. 217) ; — pour damoiselle Suzanne de Tillia, femme de Mᵉ Joseph Garidel, avocat en la cour, 6 septembre (fol. 220 vᵒ) ; — pour Mᵉ Claude Delestic, docteur en médecine d'Aix, 25 octobre (fol. 258 vᵒ) ; — dame Hélionne de Valavoire, dame d'Ollioules, contre damoiselle Suzanne de Saffalin, dame de Tartone, 18 novembre (fol. 290) ; — pour messire Claude Bouchet, prieur d'Entraix, 31 janvier 1639 (fol. 336 vᵒ) ; — pour François de Faucon, sieur du Saulze, résidant à Digne, 28 février (fol. 358 vᵒ) ; — pour messire Jacques Guérin, recteur de la chapellenie Sainte-Catherine de Forcalquier, 28 mars (fol. 372 vᵒ) ; — Mᵉ Jean Fauchier, « procureur au siège présidial de Forcalquier », contre Mᵉ Jean-Louis Gaffarel, avocat en la cour résidant à Mane, 12 mai (fol. 392) ; — pour « capitaine » Sperit Jancelme, écuyer, « lieutenant d'une compagnie de piétons au régiment entretenu de Maugiron », 11 juillet (fol. 430) ; — pour messire Gaspard Reynaud, prieur de Saint-Suffren de Reillane, résidant à Villedieu, 30 août (fol. 472) ; — pour Jean-Pierre Arnaud, « enseigne de la compagnie du sieur de Peiloubier, au régiment de Bonne, pour le service du Roi en ses armées d'Italie », 12 septembre (fol. 479) ; — pour messire Jean-Louis Espye, bénéficier en l'église de Sisteron, « recteur de la chapellenie de Notre-Dame du Purgatoire et du Brandon », 26 septembre (fol. 490) ; — pour noble Jean-François Flotte, seigneur de la Bastie, 17 octobre (fol. 504) ; — pour Pierre Chanut, sieur du Trouillas et consul de Saint-Étienne,

17 novembre (fol. 538); — pour Mᵉ Balthasar Brossy, notaire royal de Gréoux, 12 décembre (fol. 546), etc.

B. 1621. (Registre.) — In-quarto, 449 feuillets, papier.

1638. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Charles d'Isoard, sieur de Fontienne, 12 janvier (fol. 14 vᵒ) ; — pour Mᵉ Pierre de Gaudemard, avocat en la cour, mari de damoiselle Gabrielle de Rodulf, 5 mars (fol. 76 vᵒ) ; — pour Mᵉ André Rippert, juge de Saint-Savornin, 5 mars (fol. 78) ; — messire Charles de Sabran, sieur d'Eiguines, contre damoiselle Marie de Bougerel, de Lurs, 16 mars (fol. 90) ; — pour Mᵉ Louis Latil, « notaire royal et greffier des insinuations des collocations au vigueirat de Sisteron », 13 avril (fol. 116 vᵒ) ; — Mᵉ Claude Minet, « maître aux arts, de Peyruis » contre messire Hilaire Blanc, prêtre d'Oraison, 20 avril (fol. 125) ; — pour Baptiste Soulier, « sieur de Font-Vielle, viguier et capitaine pour le Roy de la ville de Pertuis », 5 mai (fol. 145) ; — Dominique Ustache, « maître faiseur d'orgues de Gap, habitant à Manosque, » contre Jean Olive, bourgeois des Mées, « rentier du chapitre de Sisteron », 9 juin (fol. 180) ; — pour Mᵉ Amadis Rançon, notaire royal d'Aiguelaye ; 6 juillet (fol. 219). — Insinuation du contrat de mariage (4 janvier 1624) entre Jean-Antoine Consolin, maître charpentier de Saint-Martin-de-Castillon, et Jeannette Cornailhe, de Viens, 20 juillet (fol. 241). — Causes civiles : pour noble Jean de Roux, coseigneur de Sigoyer, 3 août (fol. 259 vᵒ) ; — pour Mᵉ Pierre Gassin, « notaire apostolique et royal du lieu de Bonnieulx, au comté de Venise », 28 août (fol. 292) ; — Jacques Sube, « archer en la maréchaussée de ce pays », contre Auguste Martin, écuyer de Forcalquier, 7 septembre (fol. 318 vᵒ); — pour Jean et Nicolas Ginoux, verriers, du Revest 7 septembre (fol. 319 vᵒ); — Mᵉ François Bucelle, de Turriers, contre « sire » Mathieu Peyré, de Théus, 5 octobre (fol. 342) ; — pour les hoirs de Claude Chanut, avocat en la cour, coseigneur du Revest et de Vachères, 12 octobre (fol. 357 vᵒ) ; — pour Pierre Blanchard, « huissier exploitant par tout le royaume », 26 octobre (fol. 377) ; — pour Jean de Brugère, maître chirurgien, de Saint-Savornin, 30 octobre (fol. 383 vᵒ); — pour Mᵉ Claude de Francou, notaire royal de La Chaup, 16 novembre (fol. 409 vᵒ) ; — « messire Elzias Guichard, prieur de l'église Saint-Michel, chanoine en l'église madame Sainte-Anne d'Apt », contre les hoirs de damoiselle Claire Granier, dame de La Coste, 16 décembre (fol. 432 vᵒ) ; — pour Antoine d'Albertas, écuyer de Pertuis, 22 décembre (fol. 447 vᵒ), etc.

B. 1622. (Registre.) — In-quarto, 385 feuillets, papier.

1639. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour « damoiselle » Marguerite Latil veuve de Jean Brun, maître teinturier, de Forcalquier, 11 janvier (fol. 5); — Mᵉ François Aycard, avocat en la cour, contre David Issaurat, bourgeois de Riez, 11 janvier (fol. 14); pour Mᵉ Abel Fabre, notaire royal, de Villeperdrix, 26 janvier (fol. 19 vᵒ); — Mᵉ Mathieu Besson, notaire royal et rentier des droits seigneuriaux d'Ongles, contre Melchion Bermond, écuyer, de Limans, 1ᵉʳ février (fol. 35 vᵒ); — « la dame abbesse du monastère de Sainte-Claire de Manosque » contre les hoirs de damoiselle Suzanne de Saffalin, 15 février (fol. 46); — pour messire Jean Borme, « prieur de Saint-Nicolas », 11 mars (fol. 70); — Honoré de Thomas, sieur de Milhaud, mari de damoiselle Marie de Masse, contre les hoirs de Gabriel Royère, écuyer, d'Apt, 11 mars (fol. 75) ; — pour damoiselle Jeanne de Masseboeuf, femme de noble Étienne d'Abon, écuyer, 15 mars (fol. 77 vᵒ); — pour François Petit, maître peintre, « première audience tenue par M. Mᵉ André de Marin, sieur de Saint-Michel, conseiller du Roy lieutenant des submissions en ce siège, reçu et mis en possession par M. de Lauzon, conseiller du Roi en ses conseils, intendant pour Sa Majesté en la police, justice, armées et finances au pays de Dauphiné, et commissaire à ce député, le pénultième mars 1639 » (fol. 82); — pour damoiselle Marguerite de Jaubert, 5 mai (fol. 100) ; — pour « messire Jacques d'Hortigue, chanoine de l'église d'Apt, 24 mai (fol. 124) ; — Honoré de Betandier, écuyer, de Marseille, contre M. François Ancelme, greffier-royal de Sisteron, 31 mai (fol. 129 vᵒ); — pour messire Germain Gleise, vicaire en l'église Saint-Sauveur de Manosque, 17 juin (fol. 141) ; — pour M. Antoine Dumaistre, notaire royal et lieutenant de juge de Simiane, 28 juin (fol. 159 vᵒ); — pour « damoiselle Anne d'Irisson, veuve de M. Christol Berle, viguier de Forcalquier », 5 juillet (fol. 163 vᵒ) ; — « noble Claude de Coleur, marchand, de Lyon », contre damoiselle Jeanne Rangue 19 juillet (fol. 180 vᵒ) ; — Charles Arnaud, écuyer,

de Forcalquier, contre « M. Mᵉ Étienne d'Eyroux, conseiller du Roy, trésorier général de France, 29 juillet (fol. 186) ; — pour messire « Elzias Guichard, chanoine sacristain en l'église cathédrale d'Apt », 5 août (fol. 190 v°) ; — pour M. Joachim de Simiane, « seigneur baron de La Coste », 31 août (fol. 218). — « Pierre de Villeneuve, sieur de Tartone, mari de damoiselle Jeanne d'Ostagier », contre « Spérance de Fauris », 7 septembre (fol. 227 v°) ; — pour Mᵉ Gabriel Savin, lieutenant de juge d'Oraison, 19 octobre (fol. 294 v°) ; — pour messire Marc Anglésy, prêtre et vicaire de Volx, 26 octobre (fol. 302) ; — pour Honoré Astier, « châtelain du lieu de Piégut », 4 novembre (fol. 309 v°) ; — pour Jean Soulier, » sieur de Fontvielhe, écuyer, de Pertuis », 8 novembre (fol. 325); — pour damoiselle Diane d'Audiffred, dame de Silvabelle, veuve de M. Scipion d'Arnaud, sieur de Châteauneuf-Miravail, 10 décembre (fol. 357) ; — pour « messire César de La Tour, marquis de La Charce », 20 décembre (fol, 373), etc.

B. 1623. (Registre.) — In-quarto, 382 feuillets, papier.

1640 — 1641. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements (1640). — Causes civiles: Valère Bandolly, écuyer, coseigneur du Revest-des-Brousses, contre Jean Donneaud, « baile » d'Aubenas, 9 janvier (fol. 4 v°); — « dom Gaspard Garnier, infirmier du monastère de Notre-Dame du Puy-de-Ganagobie, contre dom Vincent Raffin, religieux dudit monastère», 16 janvier (fol. 10); — messire Annibal de Marin, « prieur des prieurés de Saint-Michel et Dauphin », contre « M. Mᵉ Jean d'Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier », 30 janvier (fol. 16) ; — pour Antoine Cornailhe, coseigneur du Revest, « viguier et capitaine pour le Roy à Forcalquier », 30 janvier, (fol. 18); — messire Jean Bermond, prêtre et prieur de Buoux, contre messire Antoine Bernard, prêtre dudit lieu, 6 février (fol. 20) ; — Jeanne d'Eyroux, veuve de Charles de Castellane, sieur de Pierrerue, contre Louis de Castellane, sieur de Pierrerue, 13 février (fol. 32 v°) ; — damoiselle « Anne de Vincheguerre, veuve de Jean de Reillane, sieur du Bourget, contre Marc-Antoine de Reillanne, sieur dudit lieu », 12 mars (fol. 43 v°) ; — pour « Mᵉ André Ailhaud, procureur au marquisat d'Oraison », 7 mai (fol. 78); — pour « messire Gaspard Miralhet, cabiscol en l'église Saint-Mary, de Forcalquier », 3 juillet (fol. 102) ; — « révérende dame Charlotte Chauvigny de Blot, abbesse du monastère Sainte-Croix, d'Apt, contre Pierre Fabre, maître apoticaire de ladite ville », 9 juillet (fol. 108); — François de Pontevès, sieur du Castellar, contre damoiselle Suzanne de Pontevès, « religieuse du monastère de la Visitation Sainte-Marie, d'Apt », 23 juillet (fol. 115 v°); — damoiselle Claire de Gabrielis, veuve de Pierre de Mervesin, écuyer, d'Apt. contre Jean de Mervesin, écuyer de ladite ville, 10 septembre (fol. 153 v°) ; — messire Nicolas de Vallavoire, chanoine cabiscol de l'église Saint-Mary, demandeur en sauvegarde dudit bénéfice contre messire Miralhet, 22 octobre (fol. 172); — pour Mᵉ Jacques de Vachières, notaire royal de Forcalquier et « exacteur des tappes foraines en temps de peste », 10 décembre (fol. 204); — (1641) messire Jérôme Passaire, prieur du prieuré Saint-Pierre, de Fontienne, demandeur en sauvegarde dudit bénéfice, contre messire Jean d'Isoard, 31 janvier (fol. 210); — pour Esperit Melve, écuyer, de Forcalquier, « cavalier en la compagnie d'ordonnance de monseigneur le gouverneur », 18 février (fol. 219); — damoiselle Lucrèce de Vachières, veuve de Mᵉ Claude Chanut, avocat au parlement de Provence, contre les hoirs de damoiselles Louise et Françoise de Vachères, 15 avril (fol. 246 v°) ; — pour « M. Mᵉ Jean de Laugier, sieur de Verdaches, Thoard et Castelredon, conseiller du Roy et lieutenant des submissions au siège de Digne », 29 avril (fol. 257); — pour « Paquier du Chayne, maistre vitrier, d'Apt », 3 juin (fol. 271 v°); — pour damoiselle Catherine de Fabri, veuve de Mᵉ François Silvy, greffier au siège de Forcalquier, 8 juillet (fol. 297 v°); — « messire Antoine de Beaumond, seigneur de Sivergues, Chabrillant, Palhières et autres places », contre les hoirs de « Martin, sieur de Beaurepaire », 8 juillet (fol. 300). — Requête du procureur du Roi contre Mᵉ Jean-Pierre Duteil, juge de Forcalquier et Mᵉ Louis Duteil, son fils, conseiller et avocat du Roi audit siège, « aux fins de faire descendre ledit juge du banc où il s'est assis avec les sieurs conseillers, parce qu'il n'est pas du nombre et que son fils y est, et ne peuvent ensemble opiner aux jugements, suivant les ordonnances », 23 juillet (fol. 307). — Causes civiles: pour Mᵉ Antoine Marin, docteur en médecine, de Forcalquier, 9 septembre (fol. 343) ; — pour « messire Guillaume de Simiane, seigneur et marquis de Gordes, conseiller du Roy, capitaine des gardes de

son corps, chevalier du Saint-Esprit », 17 septembre (fol. 348); — pour messire Honoré Arleaud, prévôt et théologal en l'église Saint-Mary de Forcalquier, 4 novembre (fol. 361); — pour messire André Seguin, prêtre bénéficier et « rantier des droits décimaux que le chapitre Saint-Mary prend à Niozelles », 16 décembre (fol. 380 v°), etc.

B. 1024. (Cahiers*.) — In-quarto, 93 feuillets, papier.

1640. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : Me Jean-Antoine Berluc, avocat en la cour, contre Me Jacques Maurel, sergent royal au siège de Forcalquier, 28 février (fol. 10 v°) ; — pour Pierre Louys, « poudrier », de Manosque, 28 février (fol. 17) ; — pour Me Benoît Seguin, « massier royal au siège de Forcalquier » 13 mars (fol. 25); — pour messire Annibal Croze-Magnan, prêtre bénéficier en l'église Saint-Mary, 14 août (fol. 40) ; — pour Antoine Soulier, écuyer, de Marseille, « première audience tenue par M. Me Jehan de Lombard, conseiller du Roy, lieutenant aux submissions, par arrest de Messieurs de la Cour du parlement du 23 août dernier et mis en possession ce jourd'hui, 1er septembre » (fol. 45) ; — pour Jacques Bourrillon, maître serrurier, de Forcalquier, 18 septembre (fol. 62 v°) ; — pour Guillem Bournel, rentier des droits seigneuriaux de « Labrilhane », 16 octobre (fol. 73 v°) ; — pour « noble François de Pontevès, sieur de Saint-Barnabeau », de Forcalquier, 30 octobre (fol. 78 v°) ; — pour Jacques Boyer, maître chirurgien, de Forcalquier, 16 novembre (fol. 92 v°), etc.

B. 1025. (Cahiers**.) — In-quarto, 100 feuillets, papier.

1641. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour damoiselle Diane de Thomas, femme de Jean-Honoré Chabert, de Reillane, 27 avril (fol. 12) ; — pour l'hôpital Saint-Castor, d'Apt, 24 juillet (fol. 26) ; — pour Jean-Louis de Croix, de Villemus, 9 août (fol. 35) ; — pour messire Joachim de Simiane, seigneur et baron de Châteauneuf et La Coste, 9 août (fol. 37 v°) ; — Me Joseph Gassan, procureur au siège de Forcalquier, mari de damoiselle Marie de Guérin, contre damoiselle Anne de Gassaud, 20 août (fol. 45 v°) ; — pour messire Constant de Fauris, prieur de Gignac, 3 septembre (fol. 57) ; — pour damoiselle Hélène de Vallavoire, dame baronne d'Ollières, 30 septembre (fol. 73 v°) ; — pour damoiselle Isabeau de Madon, 19 novembre (fol. 93), etc.

B. 1026. (Registre.) — In-quarto, 475 feuillets, papier.

1642-1643. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements (1642). — Causes civiles : pour damoiselle Diane de Sirvans, veuve de Me Elzéar Guichard, avocat en la Cour, 8 janvier (fol. 6) ; — Jean-Baptiste d'Arcussia, sieur de Revest et d'Esparron, contre Pompée de Sigaud et damoiselle Catherine de Thomas, sa femme, 11 février (fol. 29 v°) ; — Balthasar d'Ille, d'Apt, contre Me Gaspard Le Long, docteur en médecine, de ladite ville, 18 février (fol. 33) ; — noble Martin de Robert, sieur de Saint-Marcellin, contre Jean-François Cestier, marchand, de Manosque, 18 mars (fol. 53) ; — « dame François de Cadanet, veuve de MMe Louis de Galaup, sieur de Chasteuil », contre Jean Estelle, « maistre vitrier demeurant à Cruis », 13 mai (fol. 77) ; — pour Antoine Rostan, maître tanneur, de Manosque, 1er juillet (fol. 98) ; — « messire Gaspard de Mathieu, sieur du Revest et prieur de Reillane », 9 juillet (fol. 111 v°) ; — pour messire François de Vins, seigneur et marquis dudit lieu, 19 août (fol. 146 v°) ; — « pour le prieur de la luminaire Sainte-Trinité, fondée en l'église Notre-Dame-de-Roumigiers, de Manosque », 10 septembre (fol. 156) ; — pour Catherine Latil, veuve de Jean de Bouliers, 26 novembre (fol. 200) ; — (1643) pour les hoirs de Pierre Rippert, sieur de la Verrière, 21 janvier (fol. 221) ; — César Gournan, écuyer de Saint-Martin de Castillon, contre Roman Bléjard, sergent royal, de Reillane, 10 février (fol. 232) ; — pour « capitaine Valery Auberge, cavalier de la compagnie d'ordonnance de monseigneur le duc Desdiguières », 25 février (fol. 244 v°) ; — pour Toussaint Eyrieis, « maître mareschal à forge, » de Céreste, 24 mars (fol. 273) ; — pour damoiselle Catherine Piolle, veuve de Gaspard Loque, de Manosque, 28 avril (fol. 287) ; — pour « Ayme de Jany, écuyer, de l'Iscle », 2 juin (fol. 305) ; — pour Me Étienne Martin, avocat en la cour, résidant à

* Fragments de registres, incomplets et en mauvais état.
** Fragments de registres, incomplets et en mauvais état.

Sault, 10 juin (fol. 316) ; — pour « Mᵉ François de Thomassin, conseiller au parlement et commissaire aux requêtes du palais de la ville d'Aix », 22 juin (fol. 332) ; — pour noble Antoine de Villette, de Grenoble, « en qualité d'héritier testamentaire de feu Mᵉ Antoine Davin, conseiller du Roi, et son médecin ordinaire », 1ᵉʳ juillet (fol. 342 vᵒ) ; — Mᵉ Antoine Eymar, notaire royal et procureur à Forcalquier, demande à être mis en possession d'un jardin sis au quartier de Saint-Jean, terroir de Forcalquier, à lui vendu, le 16 août 1640, par Jean Alphan, et teneur dudit acte de vente 21 juillet (fol. 362, 365) ; — les hoirs de Mᵉ Pierre de Fauris, avocat en la cour, sieur de Saint-Vincent, contre les hoirs de Jean de Fauris, écuyer, de Manosque, 18 août (fol. 383) ; — les hoirs de damoiselle Marthe de Boniface, femme de Pierre d'Audibert, contre la communauté de La Roche-Giron, 6 octobre (fol. 418) ; — « Luque Cabefigue, hoste où pend pour enseigne le *Cheval Blanc*, d'Apt », contre Jean de Breugne, bourgeois de Saint-Savornin, 28 octobre (fol. 434 vᵒ) ; — pour Jean-Antoine de Châteauneuf, de La Brillanne, 10 novembre (fol. 454 vᵒ) ; — pour « Mᵉ Etienne Gérard, receveur particulier des domaines du Roy au siège de Forcalquier », 24 novembre (fol. 461), etc.

B. 1027. (Registre.) — In-quarto, 1186 feuillets, papier.

1642-1646. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : (1642). Messire Étienne de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne, « demandeur en requête emphytéotique contre divers habitants dudit lieu, refusant d'entrer avec investiture sous la directe dudit seigneur », 7 janvier (fol. 4 vᵒ) ; — pour sœur Françoise de Sigaud, religieuse du monastère Sainte-Claire, de Manosque, » 7 janvier (fol. 6) ; — messire Jean de Tressemanes, sieur de Chasteuil et de Brunet, conseiller du Roi en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence, contre damoiselle Sillette de Latil d'Antraigues, veuve de Marc-Antoine d'Aguilhier. sieur de Lespeou », 3 février (fol. 26) ; — messire Rolland Guichard, chanoine d'Apt, recteur des prieurés ruraux Saint-Michel et Sainte-Marthe, terroir de ladite ville », contre damoiselle Claire Guérin et le sieur Claude de Simiane, son fils, « dame et baron de La Coste », 31 mars (fol. 53); — « Mᵉ Boniface, advocat, substitut de M. le procureur général du Roi, étant sorti à la barre, dit avoir reçu une ordonnance de la cour du parlement, de laquelle il requiert la lecture et publication... Mᵉ Louis du Teil, advocat du Roi, dit que Mᵉ Boniface ne peut point faire de réquisition pour l'intérêt du Roy ni du public, lorsque lui est présent en audience... M. le lieutenant, en conseil, ordonne que Mᵉ Boniface, remettra ledit arrest rière le greffe », 7 avril (fol. 66). — Création de officiers de la basoche... « à la première audience après Quasimodo, suivant la coutume de tout temps et toute anciennetté... par pluralité d'opinions ont été créés : pour sénéchal de la basoche, Mᵉ Lafarge, procureur, pour lieutenant, Soulier, clerc, pour enseigne Passaire, clerc, pour syndics Mᵉˢ Lafarge et Magnan », 7 avril (fol. 68 vᵒ). — Causes civiles : pour messire André Michel, prêtre, sieur de Champourcin, résidant à Forcalquier, 20 mai (fol. 76 vᵒ) : — dom Vincent Raffin, religieux claustrier de Ganagobie, demande payement de ses aliments à l'esgal des autres religieux », 16 juin (fol. 87 vᵒ) ; — pour « Hiérosme Moussoux, maître tournoyeur d'Apt », 14 juillet (fol. 112 vᵒ) ; — « pour messire Alphonse de Bouliers, marquis de Cental, vicomte de Reillane », 28 juillet (fol. 128) ; — pour damoiselle Marie de Brieugne, femme de Gaspard d'Arnaud, écuyer de Dauphin, 22 septembre (fol. 159). — Prestation de serment des « avocats, procureurs et sergents postulants au siège » de Forcalquier, et rôle des absents, 6 octobre (fol. 163). — Causes civiles : pour messire Jacques Garne, prieur de Saint-Lazare, de Manosque, 13 octobre (fol. 168) ; — Pierre d'Arzellier et Marguerite Dufour, mariés, contre les hoirs de Mᵉ Balthasar Berluc, avocat en la cour, 24 novembre (fol. 185). — Insinuation au greffe de la donation de tous ses droits dotaux faite par damoiselle Marguerite Dermitanis, le 12 novembre 1642, en faveur de Mᵉ François Rebut, avocat, son cousin, et teneur de ladite donation, 24 novembre (fol. 188). — (1643) Causes civiles : pour damoiselle Isabeau de Grasse, veuve de Marc-Antoine de Reillane, sieur dudit lieu, Sainte-Croix et le Bourget, 9 février (fol. 225) ; — « dame Hélène de Rame, dame des Baumettes, demande à rendre compte de l'administration des biens de messire Orasse de Castellane, seigneur et baron de Gréoulx, son fils, » 2 mars (fol. 240 vᵒ). — Prestation de serment de Mᵉ Antoine Castagni, avocat en la cour, résidant à Sisteron, pour exercer la charge et office de conseiller du Roi, commissaire des inventaires de la ville d'Apt

et lieux de son vigueyrat », 27 avril (fol. 274 v°). — Causes civiles ; « sur la requête des syndics du corps des procureurs du siège de Forcalquier » M° Jean Moutet, nouvellement reçu procureur dudit siège, est « constraint à payer le *béjaune*, tant pour les œuvres pies, droits de chapelle des procureurs, que salaire des avocats fiscaux, suivant les anciennes coutumes », 1er juin (fol. 286); — « pour les prieurs de la luminaire de Monsieur Saint-Clair, fondée en l'église du couvent Saint-François de Forcalquier », 22 juin (fol. 308); — les syndics des sergents royaux de Forcalquier, contre Jean-Baptiste Arnoux, « se disant sergent royal », pour l'obliger à produire ses lettres de provision dudit office, 13 juillet (fol. 323) ; — pour « damoiselle Anne de Foresta, dame de Rougiers et comtesse de La Roche, fille et héritière de feu M. M° François de Foresta, conseiller au parlement de Provence », 20 juillet (fol. 337) ; — pour M° Paul de Saint-Marc, avocat en la cour », 15 septembre (fol. 362) ; — pour « dame Louise de Molain, dame de Moncha, baronne de La Roche, Saumane et l'Hospitalet », 19 octobre (fol. 382 v°) ; — pour « noble Louis Aubert-Jausier, sieur du Castellard, mari de damoiselle Madon de Laugier, fille et donataire de M. M° Jean de Laugier, sieur de Verdaches, Thoard et Châteauredon, conseiller du Roi, lieutenant des submissions au siège de Digne », 23 novembre (fol. 409 v°) ; — pour M° Jean-Pierre Provence, docteur en médecine et messire Antoine Provence, « professeur en sainte théologie, d'Apt », 14 décembre (fol. 434); —(1644) « messire François d'Astouaud, seigneur de Besaure, Saint-Lambert et autres places, contre dame Jacqueline de Taulignan, veuve de messire Léonard d'Astouaud, et dame Marguerite d'Astouaud, religieuse du monastère Sainte-Catherine, d'Apt, 18 janvier (fol. 445 v°) ; — pour messire Michel Amalric, chanoine de Saint-Mari de Forcalquier, « résignataire de messire Jean Amalric, son frère », 17 mars (fol. 474) ; — pour M° Louis d'Arnaud, seigneur de Rousset, conseiller au parlement d'Aix, 26 avril (fol. 498 v°) ; — messire Philippe de Boulogne, sieur de Lançon, contre Pol Bodo, écuyer de Saint-Michel, 10 mai (fol. 504 v°) ; — messire Jean-Louis de Glandevez, seigneur de Niozelles, demande « l'enrégistration » d'un contrat par lequel Annibal Girard lui vend tous les biens qu'il possède à Niozelles, au prix de 1,600 écus, et teneur dudit contrat, 27 juin (fol. 549) ; — M° Palamède Bandolly, avocat en la cour, résidant à Mezel, et damoiselle Claire de Gassaud, veuve de M° Pierre Bandoly, procureur au siège, 11 juillet (fol. 566 v°) ; — pour M° Joseph de Collongue, conseiller du Roi et lieutenant criminel au siège de Forcalquier, 21 juillet (fol. 572 v°) ; — la communauté de Corbières contre celle de Vinon pour empêcher de faire « de grandes fortifications, dans la rivière de Durance, dans un gravier qui de tout temps a appartenu à la communauté de Corbières », 8 août (fol. 593). — Causes criminelles : par Melchion Yvan, procureur à la cour du parlement, et autres rentiers des droits décimaux de l'évêque de Riez à Oraison, contre Antoine d'Hugues, écuyer pour « recellement du droit de disme et enlèvement de grains », 5 septembre (fol. 611 v°) ; — pour Jean-Baptiste de Donis, seigneur de Goult, « querellant en vol de papiers et excès contre Guillaume Molinas et messire Gaspard Molinas, prêtre, son fils, 26 septembre (fol. 621 v°) ; — contre Jean-Pierre Revest, sergent royal de Forcalquier « querellé en crime de faux », 14 novembre (fol. 660 v°) — Causes civiles : M. M° Jean d'Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier, contre les héritiers d'Antoine Cornaille, coseigneur du Revest, viguier de Forcalquier, 20 décembre (fol. 696 v°) ; — (1645) « messire Laurent de Forbin, seigneur et marquis de Janson, Mane et autres places », contre messire Jacques Orcel, prêtre de Mane, 16 février (fol. 728) ; — pour François Blanc, écuyer de Beaumont, « cavalier dans la compagnie de chevau-légers du sieur de Voulx », 24 avril (fol. 778) ; — Charles d'Estienne, « sieur de Villemus pour un tiers », contre M. M° Jean-François d'Estienne, conseiller du Roi en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence, aussi conseigneur de Villemus 28 mai (fol. 794) ; — pour messire Jean Montagnac, docteur en théologie, vicaire de Viens, 29 mai (fol. 806 v°) ; — pour Jean d'Isoard, sieur de Fontienne, 17 juillet (fol. 830) ; — pour Corneille Le Gouche, sieur de Saint-Étienne, habitant à Manosque, 31 juillet (fol. 839) ; — Alexandre Bonard, « geôlier des prisons royaux de Forcalquier », demande à ne plus « fournir le pain au taux du Roi » à un prisonnier insolvable : le procureur du Roi lui enjoint de fournir le pain au taux susdit, 10 octobre (fol. 875 v°) . — Ordonnance portant insinuation du contrat de mariage, entre « sire » Honoré Roberty, marchand, de Manosque, et damoiselle Claude Cherpin, de Forcalquier, le 25 février 1607, et teneur dudit mariage, 10 octobre (fol. 878). — Causes civiles : pour M° Jean-Louis Fabri, « greffier des enregistre-

ments des exploits de la viguerie de Forcalquier », 23 octobre (fol. 891) ; — Claude Chabert, « fustier * », de Villeneuve, contre Mᵉ « Hiérosme » Castellard, docteur en médecine, d'Aubagne, 6 novembre (fol. 916) ; — damoiselle Suzanne de Tillia, veuve de Mᵉ Joseph Garidel, avocat en la cour, contre Mᵉ Isaac Bourdin, docteur en médecine, de Manosque, 11 décembre (fol. 942) ; — Mᵉ Jean-Pol Brunet, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, « requiert lecture et enregistration d'un arrêt du parlement portant qu'il lui est permis, et aux autres officiers du siège, de faire toutes sortes de commissions à l'instar des juges royaux de cette province » ; malgré la protestation de Mᵉ Polidore du Teil, juge royal, il est donné lecture dudit arrêt, 18 décembre (fol. 947 vᵒ) ; — (1646) pour Mᵉ Pierre Gaudemar, avocat en la cour, de Manosque, 26 février (fol. 973 vᵒ) ; — messire Germain Burle, vicaire de Saint-Sauveur, de Manosque, « demandeur en sauvegarde de la vicarye de l'église Saint-Chaffret, de Gordes », contre messires, Pierre et Noël Baille, dudit lieu, 20 mars (fol. 988). — Réception de Mᵉ François de Sébastiane, sieur de Porchères, docteur en droit, en qualité d'avocat postulant au siège de Forcalquier, 12 avril (fol. 993 vᵒ). — Causes civiles : pour messire Jacques Marin, « prêtre et curé de l'église Saint-Mary, de Forcalquier, 28 mai (fol. 1020 vᵒ) ; — « Jean de Guilhem de Salla, sieur de Montjustin, contre Henri de Guilhem de Salla, sieur de Viviers », 12 juin (fol. 1035) ; — pour Jean de Barras, sieur de Mélan et de Thoard, 16 juillet (fol. 1064) ; — noble Pierre de Barnier, sieur de Pierrevert, « demandeur en retrait féodal », contre Joseph Sauteiron dudit lieu, 20 août (fol. 1093) ; — « Tossans Tiran, maistre poudrier, de Forcalquier, contre Mari Tiran, maistre poudrier de Marseille », 24 septembre (fol. 1125 vᵒ) ; — « damoiselle Madeleine de Guilhem de Salla de Montjustin, femme de M. André de Marin, seigneur de Saint-Michel, résidant à Avignon, contre messire Pierre de Valavoire, seigneur de Voulx », 12 novembre (fol. 1154) ; — Mᵉ André de Beauchans, conseiller du Roi et lieutenant particulier au siège de Forcalquier, contre Mᵉ Jean de Lombard, lieutenant des submissions audit siège, 26 novembre (fol. 1166 vᵒ) ; — pour Mᵉ Claude Perret, « opérateur », de Saint-Étienne, 17 décembre (fol. 1183 vᵒ) ; etc.

* Charpentier.

B. 1028. (Cahier*.) — In-quarto, 32 feuillets, papier.

1646 janvier-février. — Audiences des lieutenants des submissions.— Appointements.— Causes civiles : pour Mᵉ Antoine Peisson, docteur en médecine, d'Apt, 24 janvier (fol. 9) ; — pour Mᵉ Jacques de Jacques, notaire royal de Saint-Michel, 20 février (fol. 19 vᵒ) — pour Antoine Espitallier, « maître gippier », de de Forcalquier, 27 février (fol. 27 vᵒ), etc.

B. 1029. (Registre.) — In-quarto, 517 feuillets, papier.

1647-1648. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — (1647) Causes civiles : pour messire Pierre Monnier, chanoine de Saint-Mari, 14 janvier (fol. 7) ; — damoiselles Anne et Catherine de Thion, contre « les créanciers, légataires et prétendants à l'héritage de damoiselle Isabeau de Thion », 4 février (fol. 21). — Nomination de Mᵉ Bogerel, procureur au parlement, comme « curateur ad lites » de damoiselle Diane de Gaultier, 23 mars (fol. 45). — Causes civiles : Mᵉ Scipion de Lombard, sieur du Trouillas, avocat en la cour, demande « à prendre et accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu M. Mᵉ Jean de Lombard, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, son père », 8 avril (fol. 59) ; — Henri et Jean des Ferres, « gentils hommes verriers, » de Valsainte, contre noble Jean-Thomas des Ferres, « aussi gentilhomme verrier, écuyer, dudit lieu », 7 mai (fol. 71) ; — pour messire Antoine de Rives, vicaire de Montlaux, 3 juin (fol. 91) ; — Jean de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, demande à accepter l'héritage de Joseph son père, sous bénéfice d'inventaire, 1ᵉʳ juillet (fol. 123 vᵒ) — pour « noble Artur Dupré, écuyer, sieur de La Villardière », 23 juillet (fol. 144 vᵒ) ; — pour « messire Marc-Antoine de Vento, baron de Peiruis, Montfort, Piosin, et Augès, habitant à Marseille », 29 juillet (fol. 159) ; — pour damoiselle Claire de Martelli, dame de Mazan, 26 août (fol. 198) ; — « les frères Mineurs du couvent Saint-François, de Forcalquier, demandeurs en paiement d'un légat de 50 livres, à eux fait par frère Bonaventure Tiran, religieux dudit ordre, 21 octobre (fol. 216) ; — messire Claude Feautrier, recteur de la

* Fragment de registre.

siège de Digne, 9 décembre (fol. 270 v°) ; — (1649) pour Mᵉ Jean-Louis de Matheron, avocat en la cour, sieur de Salignac, « tuteur des hoirs de Charles de Voland, sieur d'Aubenas », 12 janvier (fol. 277 v°) ; — messire « Mathieu Arnaud, prêtre de la congrégation de l'Oratoire de Jésus et chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, d'Aix, fils et héritier de Mᵉ Dominique Arnaud, conseiller au siège général d'Aix, contre damoiselle Jeanne de Bouchery, veuve de Mᵉ Pierre de Thomassin, avocat en la cour, de Manosque », 19 février (fol. 324 v°) ; — Mᵉ Jean Sellon, orfèvre, de Manosque, cessionnaire d'Étienne Aligni, aussi orfèvre, son beau-frère, contre Elzias Martel, jardinier, de ladite ville, 23 mars (fol. 353) ; — Pol Bodo, bourgeois de Saint-Michel, contre Jean Audoyer, maître maçon, de Mane 1ᵉʳ juin (fol. 397 v°) ; — Jean Besson et Jean Moulet, « consuls modernes de Mane », contre dame Claire de Bouliers, femme de François du Conseil, sieur de Saint-Roman, d'Avignon, 15 juin (fol. 415) ; — pour messire Jean Brunel, prêtre, « recteur des fondations de l'église du lieu de Saint-Michel », 20 juillet (fol. 425 v°) ; — pour damoiselle Blanche Flotte de Meaux, femme de Honoré de Saffalin, sieur de Lincel, 7 septembre (fol. 442 v°) ; — « R. P. en Dieu messire Modeste de Villeneuve-lès-Arcs, évêque d'Apt, demandeur en payement de 6 charges de bled anonne », contre Pierre d'Ysnar, écuyer, de ladite ville, 27 octobre (fol. 478 v°) ; — pour « Hedme-Claude » de Simiane, sieur de Moncha, 16 novembre (fol. 501) ; — pour damoiselle Claire de Chambon, veuve de Mᵉ Jean Blanc, docteur en médecine, de Saignon, 2 decembre (fol. 521 v°) ; — pour damoiselle Jeanne-Bernardine de Tulles, « dame de Gignac, Millaud et Rochefort », 14 décembre (fol. 532) ; — (1650) pour Mᵉ Jean Mille, avocat en la cour, juge royal de Saignon, 1ᵉʳ février (fol. 571 v°) ; — pour Corneille Le Gouche, écuyer, sieur de Saint-Étienne, 7 mars (fol. 610) ; — pour messire Balthazar Lothier, prieur du prieuré de Notre-Dame du Bourget », 8 avril (fol. 646 v°) ; — pour Mᵉ Antoine Guérin, notaire royal d'Allemagne, 17 mai (fol. 690) ; — pour Jean Eirieis, marchand, de Reillane, cessionnaire de Nicolas de Croes, de Villemus 5 juillet (fol. 742) ; — pour Mᵉ Laurent Granoux, avocat en la cour, 3 août (fol. 760) ; — les consuls de Céreste contre Pierre de Voulx, leur trésorier, 6 septembre (fol. 799 v°) ; — pour messire Pierre Viguier, chanoine de Saint-Mari, de Forcalquier, 13 septembre (fol. 812) ; — Elzias Autard, jardinier, de Gordes, contre les hoirs de messire Laurent de Simiane, « chanoine, comte en l'église Saint-Jean, de Lyon », 20 septembre (fol. 815 v°) ; — pour Jean-Philippe Jean, « maistre gantier, d'Apt », 20 septembre (fol. 819 v°) ; — Mᵉ Melchion Marmet, avocat en la cour, sieur de Valcroissant, 19 octobre (fol. 850 v°) ; — pour Guillaume Poyt, écuyer, de Saint-Denis, 26 octobre (fol. 857 v°) ; — pour Jean-Antoine de Matheron, écuyer, 8 novembre (fol. 872) ; — « les religieuses de la visitation Sainte-Marie », de Forcalquier, contre Mᵉ Jean-Pierre Vial, avocat en la cour, 20 décembre (fol. 916 v°), etc.

B. 1631. (Registre.) — In quarto, 703 feuillets, papier.

1649-1651, juin. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — (1649) Causes civiles : les consuls de Forcalquier, « demandeurs en réception du rapport du dommage que le mauvais temps a causé au bois appelé *Comtal*, appartenant à ladite communauté », 11 janvier (fol. 2) ; — pour « M. Mᵉ Christofe de Fauris, sieur de Saint-Clémans, conseiller du Roi et son avocat général au parlement de Provence » 11 janvier (fol. 6) ; — « messire Spérit de La Pierre, prêtre, docteur ès droits, vicaire perpétuel en l'église paroissiale de Goult sous le titre Saint-Pierre et Sainte-Foy-aux-Baumettes et Saint-Pantaléon, ses annexes, demandeur en maintenue desdits bénéfices contre messire Henri de de Saint-Giron, prêtre de l'Iscle », 7 février (fol. 31). — Cause criminelle contre Antoine Pourcin, sa femme et sa fille, accusés « de félonie, excès et injures atroces » par noble Charles d'Estienne, seigneur de Villemus, 26 avril (fol. 84 v°). — Causes civiles : pour René de Glandevez, sieur de Puimichel, 31 mai (fol. 108) ; — « R. P. en Dieu messire Antoine d'Arbaud, évêque de Sisteron », contre Mᵉ David Verdet, notaire royal, « commis des espices du siège de Forcalquier », 31 mai (fol. 111 v°) ; — pour les hoirs de damoiselle « Peyronne » de Beauchans, de Valsainte, 6 septembre (fol. 143) ; — messire Jully Amoureux, prêtre, de Pierrevert, demande « un délai de quinzaine, jusqu'à ce que ledit lieu ait recouvré la libre entrée », 13 septembre (fol. 163 v°). — Nomination d'un curateur ad lites pour messire Marc-Antoine Silvy, chanoine de l'église Saint-Mary, lequel, « attendu sa minorité, ne peut passer contrats, ni faire poursuites et défenses aux procès », 7 novembre

(fol. 180). — Causes civiles : messire Elzéar Guiche, prêtre régent des écoles de Viens, contre messire Claude Castelli, prêtre dudit lieu, 29 novembre (fol. 210) ; — (1650) pour messire Annibal de Marin, « docteur ez droits, protonotaire du Saint-Siège apostolique », 10 janvier (fol. 240) ; — Jean de Monnier. sieur de Lalaupie, mari de damoiselle Madeleine de Feraudi, de Manosque, contre les créanciers de l'héritage de damoiselle Suzanne de Feraudi, 31 janvier (fol. 259 v°) ; — « dame Catherine de Marthel de Tréfort, marquise de Canillac, vicomtesse de Valernes », contre Mᵉ Claude de Berard, conseiller du Roi au siège de Sisteron, 21 février (fol. 289 v°) ; — pour « messire André de Marin, seul seigneur haut justicier, moyen et bas, direct, universel et foncier de Saint-Michel, son terroir et distroyt », 7 mars (fol. 292) ; — pour « Mᵉ Esperit Berluc, viguier et capitaine pour le Roy à Forcalquier », 21 mars (fol. 309 v°) ; — pour messire Mary Sébastien, prieur de Carniol, 2 mai (fol. 347) ; — Mᵉ Joseph Piolle, conseiller au siège de Forcalquier, « ayant trouvé, par les registres des sentences, que feu Mᵉ François Silvy, greffier, avait exigé beaucoup d'espices et retenu les droits d'icelles », en poursuit » la restitution, devant la cour du parlement », contre les héritiers dudit Silvy, 2 mai (fol. 352 v°) ; — pour Mᵉ Gaspard Laugier, avocat au parlement, « lieutenant du marquisat d'Oraison », 2 juin (fol. 384 v°) ; — pour Thomas Archias, coseigneur de Rustrel, 4 juillet (fol. 424) ; — damoiselle Hélène de Lincel, « femme séparée en biens de Jacques de Marescalis, coseigneur de Saint-Martin », contre damoiselles Jeanne et Marguerite de Lincel, 17 août (fol. 446 v°) ; — pour messire Jean-Pierre Amoreux, prieur de Saint-Promassy, de Forcalquier, 17 septembre (fol. 487) ; — messire Jean-Antoine Moutte, « bachelier en théologie, vicaire et curé perpétuel de Saint-Martin-de-Castillon, demandeur en maintenue et sauvegarde en ladite cure et vicairie », contre messire Jacques Lambert, chanoine d'Apt, 7 novembre (fol. 538 v°) ; — Mᵉ Étienne de Godin, conseiller au siège de Forcalquier, demande « l'advération de la déclaration » par laquelle MM. les officiers dudit siège reconnaissent lui avoir « passé acte de vente de l'office de conseiller de creue, créé par S. M. par son édit de juillet 1639, pour le prix de 4,050 livres », 21 novembre (fol. 562) ; — les particuliers de Châteauneuf-Miravail, « appelants contre le sieur de Saint-Vincent de la saisie de 86 pourceaux qui glandoient à la montagne de Malcor, suivant leurs facultés et possession », 7 décembre (fol. 568 v°) ; — (1651) Jean-Antoine Dauget, lieutenant de juge de La Brillane « et rantier de la barque du port dudit lieu », contre les consuls d'Oraison au sujet de l'entretien de la barque ou « razeau », 9 janvier (fol. 590 v°) ; — pour messire Guillaume de Mille, docteur en théologie, « prieur de Saint-Pierre de Thoses et du Castellet, vicaire général de l'évêché d'Apt », 9 janvier (fol. 591) ; — Jean Gaudemar, « économe de l'église réformée de Manosque », contre Samson de Jullien, écuyer, de Quinson, fils et héritier de damoiselle Olympe de Pinchinat, 30 janvier (fol. 609); — « sur la réquisition de M. le procureur du Roy, il est procédé à l'élection d'un sénéchal, lieutenant et enseigne pour l'honneur de Mgr saint Yves, et. attendu les mauvais temps et saisons, ils n'entreront en aucuns frais excepté l'aumosne et messe acoustumée... sont élus: sénéchal, Jean-Gaspard Aubert, praticien; lieutenant Granier, clerc ; enseigne Vachier, clerc », 17 avril (fol. 654) ; — damoiselle Catherine de La Tour, dame de La Roche, veuve de César Gonon, écuyer de Saint-Martin de Castillon, contre Étienne Gonon, son fils, et damoiselle Honorade de Chais, 7 mai (fol. 668 v°) ; — les pères Minimes du couvent de Mane, demandeurs en paiement d'un legs de 90 livres fait à eux par Catherine Blanche, 22 mai (fol. 678 v°) ; — damoiselle Marguerite de Gassan, veuve d'Auguste Martin, écuyer de Lurs, contre damoiselle Olympe de Boniface, veuve de Scipion Feautrier, écuyer, sieur de La Roche, 5 juin (fol. 689), etc.

B. 1632. (Registre.) — In-quarto, 453 feuillets, papier.

1651, juin — **1653**, mars: — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — (1651) Causes civiles: pour messire Jean Bremond, « prieur de Taradol », 12 juin (fol. 15); — pour « les prieurs de la luminaire Saint-Crespin et Saint-Crespinian de Forcalquier », 10 juillet (fol. 35 v°); — dame Anne de Cheillan, dame de Saint-Étienne, contre divers habitants dudit lieu, au sujet des droits de bûcherage, 22 août (fol. 66); — Mᵉ Gabriel Rouchon, notaire royal de Dauphin, contre M. Mᵉ Marc-Antoine de Croze, conseiller en la cour des comptes de Provence, 25 septembre (fol. 91); — le fermier des droits seigneuriaux de Brunet, « demandeur en payement

de 6 livres, 12 sols pour droits de relargage de bestail dans ladite terre de Brunet », contre André Salva, écuyer, de Valensole, 23 octobre (fol. 111); — damoiselle Françoise de Silvestre, veuve de Jacques Savournin, écuyer, de Lauris, demande « à avoir l'éducation de Marguerite de Feraud, sa petite fille », contre Françoise de Caudier, « veuve en segondes noces de Josué Feraud, écuyer de Manosque », 20 novembre (fol. 144 v°); — pour messire Pierre Geoffroy, chanoine d'Apt, 4 décembre (fol. 158); — (1652) pour « damoiselles Abigaïl et Jully » de Baille, femmes de M° Pierre Laugery, docteur en médecine et d'Henri de Barbeirac, écuyer, de Saint-Martin-de-Castillon, 8 janvier (fol. 178 v°); — messire Gaspard Veiron, « prieur de Bezaure et Saint-Lambert bachelier en droit canon », demandeur en maintenue dudit bénéfice, contre messire Pierre Baille, prêtre, de Gordes, 8 février (fol. 200); — « messire Jean-Baptiste de Donis, sieur de Beauchamps et autres places », contre les habitants de Goult qui devront « passer nouvelle reconnaissance, bailler desnombrement des biens et prêter hommage audit seigneur, dans son château ou maison seigneuriale de Goult », 26 février (fol. 211); — pour messire Étienne Bonny, prêtre bénéficier de l'église de Mormoiron, 11 mars (fol. 224); — pour damoiselle Louise de Dignosio, résidant à Vachères, 10 juin (fol. 270); — pour Paul Geoffroy, « lieutenant dans le régiment de cavalerie du sieur de Saint-André-Monbris ». 18 juin (fol. 278); — pour damoiselle Anne de Jauffroy, veuve d'Antoine de Jacques, résidant à Digne, 23 juillet (fol. 309 v°); — messire Balthasar Brunet, « chanoine sacristain, en l'église Saint-Mary », contre messires Gabriel Lance, Honoré Arlau, Joseph Vallansan, Jean Castellan, Auguste Eymar et Marc-Antoine Silvy, « aussi chanoines de ladite église », au sujet de la mise en possession « de la sacristie dudit chapitre en faveur de messire Joseph de Pierrefeu, aussi chanoine », 29 juillet (fol. 317); — « dame Gabrielle de Pontevès de Carces, veuve de messire Guillaume de Simiane, conseiller du Roi, chevalier de ses ordres, premier capitaine des gardes de son corps, gouverneur du château et ville du Pont-Saint-Esprit, marquis de Gordes, seigneur de Caseneuve et autres places, » contre messire François de Simiane, marquis de Gordes, son fils, 29 juillet (fol. 318); — « le syndic général de l'ordre de Cîteaux, contre messire Henri de Garnier, abbé commendataire de Valsainte, 12 août (fol. 328); — « l'abbé de la jeunesse de Vachières », contre Charles de Vachières, coseigneur dudit lieu, au sujet du paiement « du droit de pelotte, montant à 2 réalles », 16 septembre (fol. 350 v°); — noble Honoré de Micaelis, sieur d'Aubignosc, résidant à Aix, contre M° Henri des Rollands, sieur de Cabanes, avocat en la cour, 23 octobre (fol. 364 v°); — pour « messire Jacques de Simiane, sieur de Vers, conseiller du Roi, lieutenant-colonel au régiment des Gardes du Corps de S. M. et lieutenant général en son armée », 29 octobre (fol. 375); — pour messire Edme-Claude de Simiane, baron de La Rochegiron, comte de Moncha, conseiller du Roi, capitaine de deux compagnies de cent hommes d'armes des ordonnances de S. M. sous le titre de La Reyne, gouverneur de la ville et citadelle de Valence », 5 novembre (fol. 378). — Requête de plainte par M° Claude Chapus, « propriétaire des greffes de de Forcalquier », contre messire Joseph Guérin « avocat, prêtre, et autres qui, ayant des bâtons à la main et des bayonnettes, étaient entrés au greffe et auraient deschargé un coup de bâton sur la tête » du plaignant, 3 novembre (fol. 380). — (1653) Causes civiles : « dame Yolland de Bastide, veuve de noble François Fabri de Vidal, seigneur de Lirac, ayeule maternelle et tutrice de Joseph de Gérard, fils et héritier de Pompée de Gérard, sieur de Beaurepos », contre Pierre Antoine Silvestre, jadis tuteur dudit Joseph de Gérard, 13 janvier (fol. 420 v°); — Arthur Dupred, écuyer de Forcalquier, demande à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Camille de Laugier, 3 mars (fol. 444), etc.

B. 1633. (Registre.) — In-quarto, 725 feuillets, papier.

1651 — 1653, mars. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — (1651) Causes civiles : « M. M° Charles de Grimaudy, marquis de Regusse, baron de Roumoules, président en la cour du parlement de Provence, contre messire Antoine de Villeneuve de Bolliers, marquis de Trans et des Arcs, baron d'Allemagne », 18 janvier (fol. 14); — pour Auguste Constans, écuyer, de Besse, 7 février (fol. 44 v°); — Jacques Gardiol, de Joucas, demande paiement de 12 charges de blé annone, « à raison de 14 livres 12 sols la charge », 28 mars (fol. 78); — M° Étienne de Godin, conseiller au siège de

Forcalquier, contre Mᵉ Esperit Lafarge, procureur audit siège, 18 avril (fol. 87 v°); — damoiselle Catherine Berluc, femme de Jean Fauchier, bourgeois de Forcalquier, « demanderesse en clame sur la dot et droits de damoiselle Catherine de Parisi, sa grand' mère et débitrice », 20 juin (fol. 136 v°); — pour Gabriel Carichon, écuyer, mari de damoiselle Marie de Luc, de Cavaillon, 27 juin (fol. 141); — pour Mᵉ Jacques Lieutaud, notaire royal « et greffier des collocations de la ville et viguerie de Forcalquier», 11 juillet (fol. 156). — Balthasar Danjou, écuyer, de Pertuis, contre messire Barthélemy Giraudon, prêtre, 2 août (fol. 204); — pour Pierre de Bourgarel, écuyer, d'Apt, sieur du Colombier, coseigneur de Vachères, 9 août (fol. 209); — damoiselle Lucrèce de Cardebat, contre Mᵉ Jean de Saint-Genois, docteur en médecine, 5 septembre (fol. 223); — Marguerite de Pernet, dame de Vachères, demande paiement « d'une pension annuelle et perpétuelle de 253 livres 2 sols », contre divers habitants de Vachères, 19 septembre (fol. 242); — pour Mᵉ André de Rippert, avocat, juge de Saint-Savournin, 25 octobre (fol. 275 v°); — pour Giles de Gréoulx, écuyer, de Manosque, 7 novembre (fol. 289); — pour « messire François-Louis d'Astouaud, seigneur et baron de Monclar », 12 décembre (fol. 326 v°); — (1652) Jean-Pierre Nicolaï, écuyer, de Forcalquier, contre messire Joseph Guérin, prêtre, de ladite ville, 24 janvier (fol. 362); — pour damoiselle Jeanne de la Martinière, femme de Pierre-André Reynaud, maître chirurgien, de Banon, 6 février (fol. 376 v°); — pour Antoine Gassendy, écuyer, et coseigneur de Riez, 27 février (fol. 390); — damoiselle Isabeau de Guérin, veuve de Mᵉ Jean-Pierre du Teil, juge royal de Forcalquier, contre messire Joseph Guérin, « prêtre et avocat en la cour », 5 mars (fol. 403); — pour Mᵉ Jean Magnan, avocat en la cour, coseigneur de Malcor, 16 avril (fol. 433); — pour Alexandre Bonar, « maistre gantier, de Forcalquier », 30 avril (fol. 444); — pour Sébastien Fabregon, « trompette et serviteur de la maison commune de la ville de Pertuis », 30 avril (fol. 444 v°); — pour Mᵉ Claude Amalric, notaire royal de Saint-Martin de Castillon, 28 mai (fol. 466); — pour Marguerite de Villemus, « fille et héritière de Françoise Melve, femme de feu Esperit de Villemns », 26 juin (fol. 487); — Mᵉ Jean Combe, docteur en médecine, de Riez, contre Guillaume Morantier, « rantier du logis de Pont-Bernard », 3 juillet (fol. 493); — pour « Judic » Goullin, femme de Jacques Anastais, maître passementier, de Gordes, 30 juillet (fol. 519 v°); — pour Mᵉ Georges Madon, lieutenant de juge de la baronnie de Viens, 3 septembre (fol. 548 v°); — messire Pierre Gueidan, prêtre, docteur en théologie, contre les hoirs de messire Gaspard Gueidan, chanoine de Saint-Mary, 3 septembre (fol. 554 v°); — pour messire Gaspard Fabri, prêtre sacristain de l'église de Gordes, 17 septembre (fol. 573); — pour Vincent de Vachières, maître tailleur d'habits, de Vachères, 15 octobre (fol 597); — damoiselle Marguerite de Blanquy, contre Pierre d'Isnard, écuyer, d'Apt, 19 novembre (fol. 620 v°); — pour Mᵉ Claude Sollier, « notaire royal et greffier des collocations de la ville et viguerie de Saignon », 27 novembre (fol. 643 v°); — (1653) pour damoiselle Delphine de Villeneuve, femme d'André de Gaffarel, écuyer, de Mane, 8 janvier (fol. 665); — Thomas d'Arsellier, de Marseille, contre Balthasar Aubert, « escollier », 11 février (fol. 696 v°), etc.

B. 1634. (Registre.) — In-quarto, 654 feuillets, papier.

1653, mars-1655. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — 1653, Causes civiles: pour « messire Jean-Baptiste Guinaud, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin de l'église abbatiale de Cruis », 17 mars (fol. 2 v°); — messire Hugues Arnoux, vicaire de Montjustin, « recteur de la chapellenie Saint-Antoine, fondée en l'église Saint-Sauveur d'Aix », contre « R. P. en Dieu messire Antoine d'Arbaud, évêque de Sisteron, jadis prévôt de ladite église Saint-Sauveur », 21 avril (fol. 17); — pour Mᵉ François de Foresta, sieur de Sainte-Croix, avocat en la cour, 12 mai (fol. 35); — pour noble Jean des Ferres, « gentilhomme verrier, demeurant à la verrière de Saint-Christol », 7 juin (fol. 59); — « R. P. en Dieu messire Nicolas de Vallavoire, évêque et seigneur spirituel et temporel de Riez, prieur de Villeneuve-lès-Volx », contre messire Toussaint de Forbin, abbé de Janson, 13 juillet (fol. 70 v°); — Mᵉ Joseph Guynet, « viguier de la ville de Peyrolles », contre Jacques Pouvarel, « bastier », de Reillane, 22 juillet (fol. 83); — pour damoiselle Louise de Bertrand, héritière de Mᵉ Honoré Croze-Magnan, avocat en la cour, 15 septembre (fol. 127); — pour dame Françoise de Marin, veuve et héritière de M. François de Thomassin, conseiller au

parlement d'Aix, 13 octobre (fol. 347 v°); — damoiselle « Andrienne » de Lambert, originaire de Mâcon, habitant à Entrevaux, contre « l'économe du monastère Sainte-Ursule d'Entrevaux », 20 octobre (fol. 150 v°); — pour Josias de Rodulph, sieur de Beauveser, 3 novembre (fol. 167). — Cause criminelle contre Honoré Combe, charpentier, de Saint-Pol-lès-Durance, « querellé en vol et larcin d'un mulet sur un grand chemin », 23 novembre (fol. 186). — Causes civiles : Louis d'Archimbaud, écuyer, de Pertuis, « capitaine commandant une compagnie de régiment de Boissac, demandeur en paiement de 5 pistoles d'Espagne », contre Mᵉ Jean Rogoni, avocat, demeurant à Lurs, 2 décembre (fol. 188); — pour « Mᵉ Pierre Estienne, viguier et juge criminel de Saignon, résidant à Paris », 15 décembre (fol. 203); — (1654) Claude Bernard, « régent des escoles de Sainte-Tulle », contre Pompée Laugier, maître chirurgien dudit lieu, 3 février (fol. 215 v°); — « dame Françoise de Catanes, baronne de Chazey et Thisy, veuve et héritière testamentaire de deffunt messire Lambert du Bousquet, seigneur de Sigonce, Buisson, Montlaur et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, tutrice de damoiselle Gabrielle du Bousquet, dame du Buisson, fille unique et héritière particulière dudit sieur de Sigonce, demande à accepter ledit héritage sous bénéfice d'inventaire », 9 février (fol. 231); — noble Jean de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, demande à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Jeanne de Lincel, sa tante, contre noble Balthasar de Gombert, sieur de Verdaches, mari de damoiselle de Tributiis, 23 février (fol. 238 v°); — pour Mᵉ Jean-Antoine Gassaud, avocat en la cour résident à Grenoble, 20 avril (fol. 268 v°); — damoiselle Honorade Ribes contre Mᵉ Thomé Pelroux, notaire royal de Brunet, 11 mai (fol. 285); — pour messire Benardin Dambruc, « prieur du prieuré de Notre-Dame-des-Anges, du lieu de Banon », 15 juin (fol. 307 v°); — pour messire Melchion Dallier, « protonotaire du Saint-Siège et prieur de Villeneuve », 3 août (fol. 343 v°); — « nobles Michel, Henri, Pierre, Étienne, Jean-Thomas, Joseph, Antoine, Jean-François, Louis, Benoît et François des Ferres, Pierre de Virgilles, Jean de Marcel, gentilhommes verriers de cette province, contre noble Pierre-Antoine des Ferres, mestre de la verrière de Besaure », 15 septembre (fol. 364 v°). — Jean Sauteiron, rentier du prieuré de Pierreverd, représentant messire Pascal d'Amica, prieur dudit prieuré, absent de la monarchie pour un voyage aux isles de Malte et en la cité de Rome », demandeur « en sauvegarde et maintenue dudit bénéfice », contre « messire Antoine de Tabaret, fils du seigneur président du Chaffaut et de Volonne, lequel, abusant de cette absence et de son autorité dans la province, a impétré par dévolut ledit prieuré », 6 octobre (fol. 371); — M. Mᵉ Esperit Berluc, viguier, demandeur « pour faire déclarer le fidéi commis apposé au testament de François de Laugier, son ayeul », contre Honoré Berluc, écuyer, de Forcalquier, son frère, 26 octobre (fol. 388); — pour « messire Esprit de Clapiers, seigneur de Gréoulx, baron de Sambuc », 3 novembre (fol. 398 v°); — pour damoiselle Françoise d'Aidin, 16 novembre (fol. 409); — pour Mᵉ Martial Boniface, sieur d'Astoin, avocat en la cour, 14 décembre (fol. 429 v°); — (1655) pour « Honoré Berluc, écuyer, sieur de Pourchères », 15 février (fol. 454 v°); — pour l'économe de la religion réformée de Gordes, 5 avril (fol. 478 v°); — Mᵉ Étienne Aubert-Jausiers, conseiller et avocat du Roy au siège de Digne, contre Mᵉ François Boulogne, apothicaire de la dite ville, 10 mai (fol. 493 v°); — pour Balthasar d'Albert, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze, résidant à Aix, 14 juin (fol. 511); — pour « R. P. en Dieu messire Jean-Vincent de Tulles, évêque de Lavaur, prieur du prieuré de Saint-Ezubit-lès-Saignon », 19 juillet (fol. 539); — pour Jean de Tapy, marchand, de la Bastide-des-Jourdans, « rentier décimal de Corbières », 6 septembre (fol. 577 v°); — pour Louis Beirac, procureur juridictionnel de Sigonce, 25 octobre (fol. 610 v°); — pour Mᵉ Jean-François Richard, notaire royal de Manosque, « secrétaire de la chambre du Roy », 22 novembre (fol. 640 v°); — pour Mᵉ Pierre d'Hortigue, avocat en la cour, résidant à Marseille, 20 décembre (fol. 651), etc.

B. 1635. (Registre.) — In-quarto, 872 feuillets, papier.

1653, mars-1655. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Jean d'Offendo, de Gordes, 18 mars (fol. 3 v°) ; — Antoine Gondran, de Banon, « demandeur en désemparation d'un pré situé au terroir dudit lieu, quartier de *Roustaigue*, d'environ 3 panaulx de semence, qu'est demi sottoyré et quart », 22 avril (fol. 24 v°) ; — pour Mᵉ Élias Derue, notaire royal de

Viens, 13 mai (fol. 54 v°) ; — pour Pierre Canau, « rentier du bailliage de Manosque, 8 juillet (fol. 91 v°) ; — pour Mᵉ Louis Extrayer, massier royal d'Apt, 15 juillet, (fol. 111 v°). — Déclaration de Mᵉ Antoine Eimar, notaire royal et procureur à Forcalquier, par laquelle « il se despart de la communion des présentations avec les autres procureurs dudit siège... parceque tout cela revient au destriment du peuple et pauvres plaideurs, lesquels quelquefois n'ont pas un sol pour du pain », et protestations des autres procureurs au nombre de dix-huit, 23 juillet (fol. 119 v°). — Causes civiles : pour dom Pierre Gassaud, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, « sacristain au monastère de Notre Dame du Puy-de-Ganagobie », 3 septembre (fol. 168 v°) ; — pour Mᵉ Léon d'Estévenot, « viguier et capitaine pour le Roy en la ville d'Apt », 3 septembre (fol. 175) ; — pour Mᵉ Mathieu Bec, procureur au parlement de Provence, 14 octobre (fol. 213 v°) ; — pour « F. Charles de La Roubinière, prêtre célébrant de l'abbaye de Boscodon en Dauphiné », 21 octobre (fol. 216 v°). — Dépôt au greffe des submissions « du registre des contrats faits et reçus par Mᵉ Noël Bléjarde, notaire royal de Reillane, en l'année 1624, contenant 84 feuillets écrits », 29 octobre (fol. 227). — Causes civiles : pour messire Laurent Ollagnier, prêtre prébendé en l'église Saint-Sauveur, de Manosque, 12 novembre (fol. 242) ; — pour Mᵉ Jacques Barrière, notaire royal de Villeneuve, 3 décembre (fol 273 v°); — (1654) pour Claude Megière, « dit Ladoceur, mestre d'hôtel du feu sieur de Sigonce », 21 janvier (fol. 302 v°) ; — pour Mᵉ François Vallansan, pasteur de l'église réformée de La Coste », 10 février (fol. 318) ; — pour Marguerite Vivian, femme de Jean Oraison, maître tanneur habitant à Aix, 21 avril (fol. 365 v°) ; — pour Mᵉ François Eiglunenc, maître sellier, de Forcalquier, 12 mai (fol. 385) ; — pour « les prêtres servant l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, de Forcalquier », 2 juin (fol. 391) ; — Pierre-Antoine Silvestre, sieur de Châteauneuf-Miravail, contre damoiselle Anne du Canton, d'Apt, 2 juin (fol. 394) ; — pour Mᵉ Jean-Pierre Vial, avocat en la cour, 23 juillet (fol. 449 v°) ; — pour Jean de Laugier, sieur du Pui, écuyer d'Apt, 2 septembre (fol. 473 v°) ; — damoiselle Anne de Castellane, dame de Montguers, contre François de Guichard, sieur de Rioms, 23 septembre (fol. 505) ; — pour Mᵉ Jean-Joseph Orcel, juge royal d'Apt, 6 octobre (fol. 512) ; — pour messire Jacques Commandaire, « docteur en sainte-théologie, cabiscol de l'église collégiale de Lorgues », 27 octobre (fol. 533) ; — pour noble Denis de Gautier, « sieur de Garambois », 17 novembre (fol. 549) ; — (1655) pour noble Hélion de Villeneuve, sieur de La Collette, résidant à Manosque ». 12 janvier (fol. 579 v°) ; — pour messire François Mille, prêtre, prieur d'Oppedette, 19 janvier (fol. 591 v°) ; — pour « M. Mᵉ Hubert de Galaup, sieur de Chasteuil, conseiller du Roi et procureur général en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provences, héritier de défunte dame Françoise de Cadenet, dame dudit Chasteuil » 3 février (fol. 596) ; — pour messire Laurent Garnier, « prêtre et prieur de la chapelle Saint-André, érigée en l'église Saint-Sauveur de Manosque », 13 avril (fol. 647) ; — pour Mᵉ Octave André, « notaire royal et greffier des insinuations des collocations de la ville et viguerie de Moustiers », 11 mai (fol. 670 v°) ; — Mᵉ Jean Mérindol-Carrellasse, avocat en la cour, contre « les pères Observantins du couvent de Reillane », 15 juin (fol. 702 v°) ; — pour « messire Philippe-Guillaume d'Ancesune de Caderousse, abbé commendataire de l'abbaye de Senanque-lès-Gordes », 3 août (fol. 741 v°) ; — messire Charles le Camus, sieur de Montaudin, habitant en la ville de Manosque, et Jordan de Gasquy, de la dite ville, 22 septembre (fol, 777) ; — pour Pierre-Antoine Silvestre, « sieur de Pierosset », 26 octobre (fol. 811 v°) ; — pour les hoirs de noble Louis de Cardebat, écuyer, de Beaumont, 9 novembre (fol. 825) ; — pour messire Jacques Molinas, « prieur de Saint-Véran, du lieu de Goult », 23 novembre (fol. 853 v°) ; — pour « les révérends pères de l'Annonciade du Revest-des-Brousses», 10 décembre (fol. 859 v°) ; — pour Marguerite de Cruis, veuve de Pierre Estienne, de Manosque, 22 décembre (fol. 868), etc.

B. 1636. (Registre.) — In-quarto, 536 feuillets, papier.

1656-1657. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Ordonnances ». — Cause criminelle, contre damoiselle Louise de Bouliers, « querellée an injures et diffamations proférées contre messire Bernardin Dambruc, prêtre, 18 janvier (fol. 16 v°). — Causes civiles: enregistrement d'une convention, en date du 24 décembre 1648, par laquelle Mᵉ Joseph de Collongue, lieutenant criminel au siège de Forcalquier « vend et désempare », à Mᵉ Jean d'Arnaud, sieur de

Lange et lieutenant principal audit siège, « une bastide et tènement de terre au terroir de Montfuron, au prix de 730 livres », et teneur de ladite convention, 14 février (fol. 38); — pour Jean de Berard, écuyer, de Cucuron, « rentier moderne de Céreste » 6 mars (fol. 52 v°); — messire Charles Gaspard, vicaire de Montfort contre Mᵉ Étienne de Godin, conseiller du Roi au siège de Forcalquier et « Helye » Gassaud, écuyer de ladite ville, 20 mars (fol. 66 v°); — pour Mᵉ Melchion Dufort, « conseiller du Roy, assesseur en la maréchaussée de Provence », 27 mars (fol. 69 v°); — les hoirs de Pompée de Guichard, sieur de Montguers, contre noble Pierre de Barras, sieur de Mélan, 3 avril (fol. 79); — pour Mᵉ Paul de Rochas, avocat au parlement de Dauphiné, « administrateur des personnes et biens de François, Georges et Paul de Rochas et de damoiselles Françon, Ellie et Anne de Rochas, enfants et cohéritiers de dame Angélique et Pontevès, résidant à Grenoble », 24 avril (fol. 84 v°); — « François de Girard, sieur de L'Ubac, escolier, estudiant aux bonnes lettres en la ville d'Aix, demandeur en reddition de comptes tutélaires, contre Mᵉ Denis Girard, procureur au siège de Forcalquier, son oncle et tuteur » 29 mai (fol. 105); — pour « messire Joseph de Gaultier, sieur de Vacharesse et d'Aiguines et damoiselle de Clapiers de Gréoulx, mariés », 17 juillet (fol. 165); — pour « illustre et révérend messire Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, comte de Saint-Jean de Lyon, abbé de la Roue, prieur de Saint-Lot-de Rouen, de Carces et de Gordes et prévost de Banon et Montsalliers », 31 juillet (fol. 178 v°); — pour messire Jean Sauvan, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Pierrevert 4 septembre (fol. 193); — damoiselle Jeanne Brune, veuve d'Antoine Desmichels, d'Apt, contre Mᵉ Paul Irisson, avocat en la cour, 10 octobre (fol. 219 v°); — pour Mᵉ Sébastien Latil, lieutenant de juge de Noyers, 4 décembre (fol. 258); — pour « messire Pierre de Barrême, chanoine de l'église métropolitaine Saint-Sauveur, d'Aix, et conseiller du Roi au parlement d'Aix » 10 décembre (fol. 264); — pour noble Charles de Castellane d'Adémar et Paul Brunet, écuyer, « prieurs de la confrérie de Saint-Joseph, érigée en l'église Saint Mary de Forcalquier », 11 décembre (fol. 267); — (1657) pour André Gougon écuyer de Manosque, mari de damoiselle Anne de Barthélemy 23 janvier fol. 284; — damoiselle Catherine de La Broca, veuve de noble Jacques de Navarin, écuyer, d'Apt, contre Mᵉ Antoine Jancelme « baille de Gargas », 26 février, (fol. 303); — Mᵉ Hyacinthe de Boniface, avocat en la cour, résidant à Aix, contre Antoine Granier, « rentier des deffans de la communauté de Villeneuve », 20 mars (fol. 330 v°); — pour noble Louis de Bergier, sieur de la Baume, « cornette d'une compagnie de chevau-légers pour le service de S. M. », 23 avril (fol. 349); — pour Mᵉ Antoine Coquilhat, avocat, de Manosque, 12 juin (fol. 369 v°); — pour Louis Bellon « maître d'escripture, de la ville d'Aix », 25 juin (fol. 393 v°); — pour « messire Pierre Bremond, prestre aggrégé dans la vénérable compagnie et confrérie Sainte-Catherine, érigée dans l'église de Saint-Saturnin-du-Saint-Esprit, en Languedoc », 16 juillet (fol. 405 v°); — messire Pierre Taxil, « prêtre docteur en théologie, chanoine en l'église collégiale Notre-Dame d'Avignon », contre messire Eustache Ronette de Blasmeur, « chanoine au monastère Saint-Victor-lès-Paris », 17 août (fol. 443 v°); — pour Jean-Louis de Saint-Germain, « l'une des gardes de S. A. le duc de Mercœur et escuyer, de la ville d'Aix », 10 septembre (fol. 452); — les syndics des huissiers et sergents royaux du siège de Forcalquier, contre François Vernet et François Bernard, « se qualifiant sergents royaux sans aucunes provisions valables pour lesdites charges », 15 octobre (fol. 480 v°); — pour Mᵉ Henri de Félix, docteur en médecine, d'Avignon, 5 novembre (fol. 500); — Jean-François de La Croix, d'Arles, héritier de Louise de La Croix, sa tante, de Limans, contre Mᵉ Gaspard Bremond, lieutenant de juge dudit Limans, 17 décembre (fol. 527 v°), etc.

B. 1637. (Cahiers*.) — In-quarto, 332 feuillets, papier.

1656. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Jean Blanc, écuyer, de Bonnieux, 19 janvier (fol. 10); — pour « dame Marguerite de Félix, dame de Niozelles », 7 février (fol. 32); — pour Jeanne de Lagrassière, 23 février (fol. 69); — pour Mᵉ Sauveur Bremond, notaire royal de Gréoulx, 26 avril (fol. 115); — pour « messire Antoine-François de Simiane-Moncha, conseiller et aumônier ordinaire du Roy, prieur de Gordes, seigneur temporel et spirituel de

* Fragments de registre, incomplets et en mauvais état.

Saint-Rambert, comte de Lyon », 30 mai (fol. 149 v°) ; — pour les hoirs de damoiselle Blanche d'Albertas, 16 juin (fol. 164 v°); — pour Mᵉ Arnoux Decorio, notaire royal de Villeneuve, 2 août (fol. 229); — Jean-Baptiste de Garembois, sieur dudit lieu et de Milles, contre Mᵉ Elzias Derne, notaire royal de Viens, 7 novembre (fol. 301) ; — pour Pierre Philibert, chirurgien de Villeneuve, cessionnaire de Charles d'Aiglun, 12 décembre (fol. 326), etc.

B. 1638. (Cahiers*.) — In-quarto, 162 feuillets, papier.

1657, mai-décembre. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Mᵉ Pierre Brochier, « fermier des droits de lattes et inquants que S. M. a coustume de prendre au siège de Forcalquier «, .. mai (fol. 5) ; — pour messire Antoine d'Albertas, sieur de Saint-Maime et Dauphin, 13 juin (fol. 18) ; — Mᵉ François de Tende, lieutenant de juge de Mane, contre Mᵉ Spérit Escoffier, notaire royal de Saint-Étienne et rentier des droits décimaux de Sigonce, 27 juillet (fol. 49) ; — pour damoiselle Honorade de Girard, veuve de Mᵉ Jean Mille, juge royal de Saignon, 21 août (fol. 69) ; — pour Pierre-Antoine Silvestre, « sieur de Perouset », 16 octobre (fol. 106) ; — Laurent Noa, trésorier de la communauté de Montjustin, demandeur en paiement de 31 livres pour prix « d'une charge 1/2 d'anonne », 14 novembre (fol. 126 v°) ; — pour « noble Scipion de Gombert, seigneur de Dromont, Saint-Geniez et sa vallée », 3 décembre (fol. 155 v°), etc.

B. 1639. (Registre.) — In-quarto, 505 feuillets, papier.

1658-1659. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : les consuls de La Bastide-des-Jourdans, contre Auguste Arnaud, écuyer d'Aix, 21 janvier (fol. 6) ; — pour Mᵉ Jean-André de Gaffarel, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, 11 février (fol. 17) ; — pour messire François Giraud, prêtre et vicaire de Brunet, 18 mars (fol. 39). — M. Mᵉ Marc-Antoine de Croze, sieur de Lincel, conseiller à la cour des Comptes, Aides et Finances, de Provence contre dame Blanche Flotte de Meaux, veuve d'Honoré de Saflalin, 29 avril (fol. 58) ; — Jean Tournaire, coseigneur de La Javie, écuyer de Digne, contre M. Mᵉ Balthasar de Roux, sieur de Feissal, lieutenant principal au siège de Digne, 29 avril (fol. 61) ; — pour messire Jacques Orcel, « prieur et recteur des chapellenies et prieuré Sainte-Catherine, fondés en l'église Saint-Sauveur, de Manosque et de Saint-Sauveur du Pont, au terroir de Céreste », 13 mai (fol. 72) ; — Mᵉ Jean-François Augier, sieur de Lagremuse, procureur du Roi au siège de Digne, contre Marc-Antoine Ricavi, de Mallemoisson, 1ᵉʳ juillet (fol. 114) ; — « messire François de Brancas, baron de Villeneuve contre messire Honoré de Brancas, baron de Céreste, père et administrateur de Henri de Brancas », au sujet de l'héritage de « dame Renée d'Oraison, dame baronne de Céreste », 29 juillet (fol. 128 v°) ; — pour « André de Roume, gouverneur des pages de la Chambre du Roi », 12 août (fol. 135) ; — pour messire Laurent de Corriolis, prieur de Volonne, 2 septembre (fol. 146) ; — « messire Pierre de Barrême, chanoine en l'église métropolitaine Saint-Sauveur, conseiller au parlement de Provence, demandeur en maintenue et sauvegarde de la chapelle Notre-Dame des Aliscamps-lès-Arles, contre messire Étienne-François de Girard, docteur en théologie, vicaire et official général en l'archevêché d'Arles », 29 octobre (fol. 198) ; — Mᵉ Blaise Francou, « greffier des submissions au siège de Digne », contre « Balthasar et Mathieu de Roux, sieurs d'Aiglun, père et fils », 12 novembre (fol. 216) ; — (1659) Honoré de Sizos, bourgeois de Manosque, contre damoiselle Jeanne d'Estienne, 7 janvier (fol. 253) ; — pour Mᵉ François Vaileau, commis au greffe de la cour des Comptes de Provence, 13 janvier (fol. 261) ; — Antoine d'Albertas, « coseigneur de la Moutte », écuyer de Pertuis, contre les hoirs de messire Pompée Hunet, prêtre de ladite ville, 10 février (fol. 277) ; — pour François Plan, marchand, de Digne, 17 mars (fol. 307). — Cause criminelle contre divers habitants de Saint-Étienne « pour esmotion populaire, vol, pillage et autres excès commis en la maison de messire Lyaine, vicaire dudit lieu », 31 mars (fol. 323 v°). — Causes civiles : messire Antoine Magnan, « pourvu de la vicairie de Saint-Étienne », contre messire Virgile-Maximin de Médecin, sieur de Bouc, prêtre bénéficier en l'église métropolitaine d'Aix, 6 mai (fol. 338) ; — noble Jean-Baptiste de Fabry, sieur de Saint-Jean et d'Aubenas,

* Fragments de registre incomplets et en très mauvais état.

héritier de damoiselle Marthe de Cambis, sa mère, contre noble Jacques de Fabry, sieur d'Aubenas, son père, 26 mai (fol. 357) ; — Claude Mayery, maître chirurgien, de Manosque, contre damoiselle Anne de Lombard, femme de Joseph de Lincel, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, 23 juin (fol. 378 v°) ; — pour « capitaine André Gallice, l'un des moines de l'abbaye de Lure », 26 août (fol. 422 v°) ; — messire André de Villon, « doyen de l'église cathédrale de Lorgues », contre dame Marguerite de Glandevez, dame de Montmeyan, 9 septembre (fol. 426 v°) ; — messire Gabriel Reynaud, « pourvu du prieuré Saint-Suffren et de la chapellenie Saint-Jaume à Reillane, par la résignation à lui faite par feu messire Gaspard Reynaud, son oncle, titulaire et dernier paisible possesseur », contre messire Alexandre Libicini, clerc tonsuré, « romain de nation, résidant à Aix », 22 octobre (fol. 443 v°) ; — pour noble Charles de Voland, sieur d'Aubenas, 24 novembre (fol. 485 v°) ; — pour Antoine de Cornaille, sieur d'Aiguebelle, 9 décembre (fol. 489) ; — noble Louis et Jacques de Lincel, fils de feu noble Scipion, coseigneur de Lincel, « demandeurs pour être pourvus d'ung curateur », 11 décembre (fol. 502), etc.

B. 1640. (Cahiers. *) — In-quarto, 177 feuillets, papier.

1658. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour noble Jean de Moriez, sieur d'Esparron, mari de damoiselle Marguerite de Feraud, 23 janvier (fol. 8) ; — M° Jean-Joseph Orcel, cessionnaire de damoiselle « Lionne du Bois », contre M° Mathieu Courtois, notaire royal de Saint-Savornin, 12 février (fol. 25) ; — pour messire Jacques Rebuty, « prieur du prieuré de Notre-Dame de Roumigiers, de Manosque », 26 février (fol. 48 v°) ; — pour M° François Vial, lieutenant de juge de La Roche-Giron, « exacteur des grains prestés par ladite communauté », 20 mars (fol. 63 v°) ; — pour les héritiers de messire Elzias Guichard, chanoine, sacristain de l'église d'Apt, 3 juillet (fol. 76) ; — pour M° Joseph Guinet, viguier royal de Peyrolles, 13 août (fol. 99) ; — les héritiers « de dame Suzanne de Launay, marquise de Mison, veuve de messire Gaspard de Périnet, seigneur du Bersac, conseiller du Roi et président en la chambre des Comptes du Dauphiné », contre M. M° Jean-Louis de Thomassin, sieur de Taillas, conseiller à la cour des Comptes de Provence, 27 août (fol. 113) ; — pour Pierre Gassaud, écuyer, de Forcalquier, 17 septembre (fol. 137 v°) ; — pour les hoirs de Thomas Archias, coseigneur de Rustrel, 5 novembre (fol. 156) ; — pour M° Marc Carle, notaire de Beaumont, 19 novembre (fol. 173 v°), etc.

* Très mauvais état incomplets.

B. 1641. (Liasse.) — 280 pièces, papier.

1660, septembre-octobre. — Feuilles d'audiences des lieutenants des submissions. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à M° Jacques Gondon, avocat en la cour ; — à Jean d'Arbaud, écuyer de La Verdière ; — à Claude Baude, « maistre bastier », de Manosque ; — à Jacques Reybaud, maistre chapelier, de Draguignan, contre damoiselle Honorade de Matty ; — à M. M° Joseph de Masargues, conseiller et avocat du Roi au siège d'Aix, contre Étienne Barbau, « marchand-tapissier », d'Aubusson (septembre) ; — à M° Marc-Antoine Mille, notaire royal, de Vinon ; — « aux » hoirs de noble Pompée de Guichard ; — à messire Pierre-Jean Fabre, vicaire de Meyrargues ; — à damoiselle Marguerite de Marman, veuve de M° Jacques Rebuti, avocat en la cour ; — à Jean Retour, écuyer d'Avignon ; — à Jean Magnan, fils et donataire de damoiselle Sibille de Parisi, de Forcalquier ; — à damoiselle François d'Aultran, de Reillane (octobre), etc.

B. 1642. (Registre.) — In-quarto, 487 feuillets, papier.

1660-1661. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Jean-Baptiste de Fabri, écuyer, du Revest, 19 janvier (fol. 7 v°); — Jean de Pontevès, sieur de Sillans, résidant à Forcalquier, contre Antoine-René de Roux de Montauban, sieur de La Rochette, habitant en ladite ville, 3 février (fol. 11 v°) ; — pour noble Gédéon de Berger, « seigneur de Lanson et Teissières », conseiller au parlement d'Orange, 16 février (fol. 20 v°) ; — noble François de Masse, seigneur de Rustrel, contre Ambroise Archias, coseigneur de Rustrel, 15 mars (fol. 51) ; — pour M. M° François-Anne de Bermond, conseiller du Roi et lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, 26 avril (fol 78) ; —

messire Lazare Seguin, « professeur en sainte théologie, curé de l'église paroissiale de Sigonce » ; contre Mᵉ Esprit Escoffier, notaire et rentier du prieuré dudit Sigonce, 24 mai (fol. 89) ; — pour Pierre d'Ysnard, « sieur de La Rialhe », 31 mai (fol. 95) ; — M. Mᵉ Spirit de Thoron de Gaudin, conseiller du Roi et lieutenant particulier criminel au siège de Digne, demande à accepter, sous bénéfice d'inventaire, les héritages de Mᵉ Jean Gaudin, avocat et de damoiselle Isabeau de Thoron, ses père et mère, 12 juillet (fol. 127 vᵒ); — pour Mᵉ Jean Magnan, avocat, juge de Pierrerue, 27 juillet (fol. 101 vᵒ) ; — messire Jean-Pierre Imbert, « recteur de l'église paroissiale des Omergues », demandeur en paiement du droit de dîme, contre les consuls de la dite communauté, 31 août (fol. 162 vᵒ) ; — noble Léon de Trimond, sieur d'Aiglun, contre Mᵉ Jean-François Augier, sieur de Lagremuse, procureur du Roi au siège de Digne, 6 septembre (fol. 169 vᵒ) ; — pour Esprit Rochas, « maistre architecte » de la ville d'Apt, 15 novembre (fol. 209) ; — Jacques Miolan, « maistre d'escriptures, de Marseille », contre Mᵉ Jean Agnel, lieutenant de juge de Niozelles, 7 décembre (fol. 224) ; — pour messire Pierre Burle, prieur de Laragne en Dauphiné, 13 décembre (fol. 238) ; — (1661) pour « messire Laurent de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Mane, Limans et autres places, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, mareschal de camp en ses armées, mestre de camp du régiment d'Auvergne et gouverneur de la citadelle d'Antibes », 16 janvier (fol. 251 vᵒ). — Mᵉ Pompée de Berluc, avocat en la cour, contre Antoine Bisot, « Mᵉ tonnelier, de Forcalquier, 7 février (fol. 263 vᵒ) ; — pour damoiselle Louise de Bertrand, veuve de Mᵉ Honoré Croze-Magnan, avocat, résidant à Forcalquier, 14 mars (fol. 290) ; — damoiselle Isabeau de Guérin, « veuve et héritière testamentaire de M. Mᵉ Jean-Pierre du Teil, juge pour le Roy à Forcalquier », contre André Espitallier, maître maçon, 28 mars (fol. 297 vᵒ) ; — pour M. Balthasar de Roux, « sieur de Feissal, La Javie et Chaudol, résidant à Digne » 26 avril (fol. 307) ; — François Honoré, « escollier estudiant au collège de Forcalquier », demande à être pourvu d'un curateur, 10 mai (fol. 311) ; — messire Louis Buès, prêtre licencié en droit canon, d'Aix, contre messire Antoine Magnan, vicaire perpétuel de Saint-Étienne, 16 mai (fol. 319) ; — « dame Marquise de Valbelle, marquise de Cental », demande paiement de 11,812 livres contre messire Alphonse de Bouliers, marquis de Cental, 20 juin (fol. 348 vᵒ); — Mᵉ Gaspard Le Long, docteur en médecine, d'Apt, contre Mᵉ Martian Légier, docteur en médecine, de ladite ville, 5 septembre (fol. 383). — « R. P. François Carrière, prêtre, docteur en théologie, pénitentier de N. S. Père le pape, prédicateur ordinaire du Roi, gardien du couvent des Frères Mineurs d'Apt », contre Mᵉ Jean Santon, avocat, 5 septembre (fol. 392 vᵒ). — Cause criminelle contre « Charles, des comtes de Vintimille, sieur de Montpezat, et Rolland de Castellane, cadet d'Esparron, querellés en crime de duel », 12 septembre (fol. 403 vᵒ). — Causes civiles : messire Antoine Dupuy, « prieur du prieuré régulier de Saint-Jean-Baptiste-du-Boisset-lès-Saint-Martin-de-Castillon », demandeur en maintenue et sauvegarde dudit prieuré, contre messire Honoré Lordonnet, prêtre, d'Apt, 11 octobre (fol. 446); — Scipion Sauvi, bourgeois de la ville de Digne, « demandeur en lettres royaux de rescision », contre les hoirs de Honorade Sauvi, de Reillane, 19 décembre (fol. 484), etc.

B. 1643. (Registre*.) — In-quarto, 645 feuillets, papier.

1660-1661. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : Mathieu Derne, de Viens, « demandeur en submission pour 3 charges et demie de bled anonne, liquidées à la somme de 87 livres, 10 sols, à raison de 25 livres la charge, mesure d'Apt », 4 février (fol. 17 vᵒ) ; — Jean-Jacques de Jacques, de Saint-Michel, demande paiement de 4 charges de seigle à raison de 20 livres la charge, 9 mars (fol. 59) ; — pour messire Pierre Jean, « prêtre et vicaire de Notre-Dame de Merrigues, du lieu de Viens », 9 mars (fol. 61 vᵒ) ; — pour noble Gaspard de Johannis, sieur de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, 6 avril (fol. 86 vᵒ) ; — pour Mᵉ Jean Asse, notaire royal, rentier des droits seigneuriaux de Pierrerue, et « exacteur des cas impériaux », 20 avril (fol. 99) ; — pour « dame Marquise d'Adhémar de Monteil de Grignan, marquise de Buoux, baronne de Saint-Martin-de-Castillon, Boisset et autres places », 11 mai (fol. 126 vᵒ) ; — pour messire Laurent Sandonat, « prêtre et prieur d'Aubussargues en Languedoc, 1ᵉʳ juin (fol. 155) ; — pour

---

* Incomplet, mauvais état.

capitaine Sperit Janselme, « séquestre des cocons saisis à Jean Gaudin », de Gargas, 9 juin (fol. 165); — messire André Madon, prêtre, docteur en théologie, de Viens, contre messire François de Thomassin, « tuteur des hoirs de M. de Thomassin, de Manosque », 6 juillet (fol. 191 v°) ; — pour M. Mᵉ Jean-Baptiste de Valbelle, « seigneur de Saint-Symphorien et autres places, baron de Tourves, conseiller au parlement de Provence », 28 juillet (fol. 211 v°) ; — pour Louis de Saint-Martin, écuyer de Pertuis, 22 septembre (fol. 265 v°) ; — damoiselle Louise Lasare, contre Honoré de Chaussegros, sieur de Mimet, 9 novembre (fol. 295, v°) ; — pour Mᵉ Pierre Baumas, notaire royal de Joucas, 22 décembre (fol. 329) ; — (1661) ; — pour Mᵉ Jean-André Garcin, « commis au greffe du siège de Forcalquier », 1ᵉʳ février (fol. 352) ; — pour les hoirs de Mᵉ Claude Chanut, avocat au parlement, « sieur du Revest-des-Brousses, de Vachères et du Petit-Gubian », 8 février (fol. 359) ; — pour Mᵉ Jean Magnan, avocat, coseigneur de Malcor, 23 février (fol. 372) ; — pour Mᵉ Jean du Plan, notaire royal d'Eyguières, 8 mars (fol. 381 v°) ; — pour M. Mᵉ Jean-Joseph Orcel, trésorier général de France à la généralité de Provence », 25 avril (fol. 424) ; — les consuls de Manosque contre Jean de Brun de Castellane, sieur de Caille et de Rougon, 11 mai (fol. 442) ; — pour Antoine Derangues, « exacteur des sommes dues aux frères pénitents blancs de la chapelle Saint-Martin-de-Castillon », 14 juin (fol. 475 v°) ; — pour messire Honoré Arlaud, chanoine théologal en l'église Saint-Mary, de Forcalquier, 12 juillet (fol. 496) ; — pour François de Saporta, écuyer, de Goult, 23 août (fol. 524) ; — pour dame Marguerite de Félix, dame de Niozelles, 6 septembre (fol. 540); — pour François de Sébastiane, sieur de Porchères, avocat en la cour, fils et hoir de noble Michel de Sébastiane, 11 octobre (fol. 567 v°) ; — pour Louis d'Eymar, sieur de Pierrerue, 8 novembre (fol. 604), etc.

B. 1644. (Registre.) — In-quarto, 589 feuillets, papier.

1662-1663. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles: messire Pierre de Gaffarel, prieur et seigneur de Ganagobie, contre M. Mᵉ Jean-Bernard d'Eymar, sieur de Pierrerue, « conseiller du Roi, et doyen en la cour des Comptes de Provence », 16 janvier (fol. 6); — pour Louis Joyne, « nommé Saint-Louis », soldat au régiment des Gardes-Françaises, 13 février (fol. 30 v°); — damoiselle Anne de Nicolay, contre Jean-Baptiste de Nicolay, écuyer, de Reillane, 6 mars (fol. 46); — Guillaume Perrond, « maistre escripvain, de Manosque », contre damoiselle Catherine d'Ambrun, de ladite ville, 20 mars (fol. 59) ; — messire César Empereur, vicaire perpétuel de l'église de Saint-Savornin, demandeur en maintenue de ladite vicairie contre messire Toussaint Empereur, son neveu, 20 mars (fol. 65).; — pour dom Pierre Gombert, docteur en théologie, « ancien claustrier au couvent de Ganagobie », 27 mars (fol. 66) ; — pour dom René Raffin, prieur de Saint-Pierre-de-Viviers et réfectorier de N.-D. de Ganagobie », 22 mai (fol. 86) ; — pour Mᵉ Jean de Barbeirac, avocat, « juge de la baronnie de Céreste et du Castellet », 22 mai fol. 93); — pour messire Melchion d'Allier, « protonotaire du Saint-Siège apostolique, prieur de Villeneuve, sieur de Châteauneuf-de-Roué 6 juin (fol. 105); — pour damoiselle Honorade de Gérard, de Saignon, 31 juillet (fol. 148 v°). — « Déclaration faite par noble Corneille Le Gouche, seigneur de Saint-Estienne et les Orgues, faisant profession de la religion prétendue réformée, que, conformément à l'article VIIᵉ de l'édit de Nantes, il entend faire faire l'exercice de ladite religion dans ledit lieu de Saint-Estienne, où il a haute justice, et qu'il eslit son domicile audit lieu, et ce tant pour luy, sa famille, subjets, que aultres qui y voudront aller », 8 août (fol. 158 v°). — Causes civiles: Mᵉ Antoine Coquillat, avocat, résidant à Manosque, contre Mᵉ Nicolas de Gautier, avocat, résidant à Roquevaire, 4 septembre fol. 184 v°) ; — damoiselle Isabeau de Pontevès, veuve de « sieur Jean de Bellonnet, chevalier de l'ordre de Saint-Marc, surintendant de l'artillerie et fortifications de la sérénissime République de Venise, demande qu'il soit pourvu d'un curateur à la personne de Jean-Victor, fils et héritier dudit sieur de Bellonnet », 18 septembre (fol. 199 v°) ; — pour messire André Gay, « prêtre, chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin, résidant à Forcalquier », 6 novembre (fol. 247) ; — pour dame Anne de Forbin, dame de Chasteuil et de Brunet, résidant à Aix, 27 novembre (fol. 257); — (1663) Gaspard de Voulx, praticien, « adjudicataire de l'office de notaire royal de Céreste, cy-devant possédé par Mᵉ François Raspaud », demande « à estre reçu audit office », 8 janvier (fol. 287) ; — « la confrérie du tiers ordre de Saint-François, de Forcalquier, demande payement

d'un légat de 3 livres fait par damoiselle Blanche de Parisy », 23 janvier (fol. 301); — Mᵉ Melchion Siméon, greffier de la sénéchaussée de Digne, contre M. Mᵉ André Fermier, conseiller du Roi audit siège, et « le sieur cadet d'Entrevennes », 30 janvier (fol. 313 v°) ; — pour M. Mᵉ Ignace d'Oraison, conseiller du Roi, juge pour Sa Majesté en la ville de Marseille », 19 février (322) — pour « messire Honoré d'Arnaud d'Audiflred, sieur de Silvabelle, docteur ez droits, chanoine et cabiscol en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 12 mars (fol. 345 v°) ; — M. Mᵉ Marc-Antoine de Crose, sieur de Lincel, conseiller à la cour des Comptes d'Aix, contre les hoirs de Jean de Saffalin, 7 mai (fol. 387) ; — pour Mᵉ Michel Campourcin, avocat, juge de la baronnie de Viens, 4 juin (fol. 413 v°) ; — pour damoiselle Françoise d'Eidin, femme de Mᵉ François de Sollyer, conseiller du Roi et son juge en la ville d'Apt », 16 juillet (fol. 445) ; — messire Melchion Vincens, bachelier en théologie, vicaire perpétuel de l'église de Gréoux et ses dépendances, contre messire Henri Aubert, vicaire de Tourves, 30 juillet (fol. 466 v°) ; — Jean-François Curnier, des Omergues, « s'oppose formellement à l'insinuation de la donation par lui faite à Jaume Curnier, son fils, en son contrat de mariage avec Isabeau Arnaud, le 26 avril 1661. attendu que ladite donation fut faite par surprise », 3 septembre (fol. 491) ; — pour Mᵉ Jean-François Rebuty, avocat, sieur de Valgressière, territoire de La Roche », 24 septembre (fol. 517) ; — pour noble François de Reillane, « sieur de Bourget, Sainte-Croix et viscomte en partie de Reillane, 5 novembre (fol. 542 v°) ; — Honoré Rey, « Mᵉ fondeur de cloches, de Pertuis », contre les recteurs des pénitents blancs de la ville de Saignon », 26 novembre (fol. 559). — Cause criminelle par les consuls de Manosque contre divers habitants de ladite ville pour, « excès, voyes de faict et esmotion populaire », 17 décembre (fol. 585 v°), etc.

B. 1045. (Registre.) — In-quarto, 907 feuillets, papier.

1664-1666. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — « Ordonnances ». — Causes civiles : pour « M. Mᵉ Joseph de Collongue, seigneur du Castellard, conseiller du Roi, lieutenant principal criminel au siège de Forcalquier 7 janvier (fol. 5 v°) ; — noble Antoine de Roux, « sieur de la Pérusse et de Saint-Janet », contre Mᵉ Elzias Amoreux, notaire royal et procureur au siège de Digne, 15 janvier (fol. 14) ; — pour M. Mᵉ François de Guiran, sieur de la Brillane, conseiller à la cour des Comptes de Provence, 3 mars (fol. 50) ; — messire Honoré de Coriolis, seigneur de la Bastide-des-Jourdans, baron de Limaye, demandeur en payement des droits de tasque contre Auguste Arnaud, écuyer, d'Aix, 17 mars (fol. 62) ; — « noble Pierre de Bellon, sieur de Molezon, père et légitime administrateur de noble François Reymond, sieur de Geaux, et noble Léon de Bonaud, sieur de Roussieux », demandent à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de « messire François d'Astouaud, seigneur de Bezaure et Saint-Lambert », 24 mars (fol. 71 v°). — Cause criminelle par « messire Sperit Croze-Magnan. prêtre et protonotaire, servant à l'esglise de Valsainte, querellant en crime d'assassin commis sur sa personne par Antoine des Ferres ». 28 avril (fol. 95). — Causes civiles : les hoirs du seigneur de Bezaure, contre « noble Jean-François de Grandis Gadalle-Cohem, juif, la dame de Bezaure, le sieur commandeur de Bezaure » et autres créanciers de ladite hoirie, 5 mai (fol. 98) ; — pour damoiselle Isabeau de Meynier, veuve de « mestre Jean Salvator, conseiller, médecin du Roi, habitant à Aix », 14 juillet (fol. 161 v°) ; — messire Gabriel Lance, chanoine en l'église saint-Mary, contre Jean-Baptiste Decorio, écuyer de ladite ville, 4 août (fol. 186) ; — Honoré de Berluc, « sieur de Pourchères », contre Arthus Dupré, écuyer, sieur de la Villardière, résidant à Saint-Alban en Dauphiné, 11 août (fol. 195 v°) ; — pour « messire Balthasar d'Agoult, seigneur de Seillans, 2 septembre (fol. 214) ; — les consuls de Carniol, « demandeurs en maintenue de l'herbage et glandage du cartier de *Piopeloux*, terroir dudit lieu », contre le fermier de Valsainte, 13 octobre (fol. 253 v°) : — « noble Louis de Lincel, coseigneur dudit lieu, fils aîné de Scipion, demandeur en vérification de sa majorité », fait assigner à cet effet damoiselle Suzanne d'Isoard, veuve dudit Scipion, sa mère, et messire Claude d'Isoard, prêtre et prieur de Fontienne, son oncle, 23 novembre (fol. 298) ; — pour « Frère Louis d'Astouaud, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur d'Omps », 15 décembre (fol. 303 v°) ; — (1665) messire Jean Maurel, prêtre théologal, présente « une requête de récusation contre le sieur lieutenant particulier et les autres officiers du siège, à la réserve du sieur conseiller Magnan » ; ledit demandeur « est débouté de sa requête » . il fait appel et proteste, 19 janvier (fol. 322) ; — pour Mᵉ Melchion Vallansan, avocat,

« recepveur des dixmes du diocèse de Sisteron », 9 février (fol. 335) ; — pour « le couvent des pères Observantins de l'ordre de Saint-François, de la ville de Reillane », 22 février (fol. 347) ; — pour messire Melchion de Ferrier, chanoine, en l'église d'Arles, 19 mars (fol. 362 v°). — pour M. Mr Gaspard Gueydan, « conseiller du Roi, auditeur archivère en la cour des Comptes de Provence », 23 mars (fol. 386) ; — les hoirs d'André Esmiol et d'Antoine Chauvin, de Champtercier, contre Mr Antoine de de Geoffroy, sieur de La Tour, conseiller du Roi au siège de Sisteron, 13 avril (fol. 393 v°) ; — Mr Jacques Savornin, « tuteur de noble Pol Le Gouche, sieur de Saint-Étienne », contre Mr Jean-Baptiste Ollivier et Guillaume Castagne, notaires royaux de Sainte-Tulle, 20 avril (fol. 403 v°) ; — les consuls de la communauté de Saint Étienne font appel d'une délibération prise « en cachette par quelques habitants qui n'étaient pas en nombre requis pour pouvoir délibérer, et que le seigneur de Saint-Étienne, par son autorité, a fait signer », 4 mai (fol. 425 v°) ; — pour messire Paul de Cambis, seigneur et baron de Brantes, La Falèche, Velleron et autres places », 15 juin (fol. 452 v°) ; — M. Mr Jean Menc, sieur de Campagne, conseiller à la cour des Comptes de Provence, contre messire Pierre de Barrême, chanoine en l'église Saint-Sauveur d'Aix, 6 juillet (fol. 464) ; — « les religieuses du monastère de La Visitation Sainte-Marie, de Digne », contre M. Mr Claude de Roux d'Alleric, lieutenant des submissions au siège dudit Digne, 13 juillet (fol, 474) ; — pour messire Scipion Pouchet, docteur en théologie, prieur de Saint-Christol, et de Notre-Dame de La Garde, résidant à Manosque », 22 septembre (fol. 541 v°) ; — Jean Brunache, de Barjols, « séquestre des gageryes prinses à Jean Borrelli, procureur du Roy aux juridictions dudit Barjols, demande à faire vendre les dites gageryes », 9 novembre (fol. 574 v°) ; — pour François de Croze, seigneur de Mollans, 7 décembre (fol. 602 v°) ; — (1666) ; — François de Beauchans, écuyer, de Limans, contre David de Beauchans, aussi écuyer, dudit lieu, 8 février (fol 645 v°) ; — pour dame Marie d'Astouaud, dame de Roussieux, héritière fidéicommissaire de dame Marie de Gérard, dame d'Entraigues, 15 février (fol. 665 v°). — pour messire André Ponson, docteur en théologie, de Simiane, 22 mars (fol. 691 v°) ; — Étienne de Nans, marchand, de Valensole, contre Mr Antoine Gallois notaire royal de Gréoulx, 5 avril (fol. 702 v°) ; — Charles d'Isoard, sieur de Fayet, est nommé curateur de noble Pol de Lincel, qui doit « aller servir dans la compagnie de chevau-légers du sieur de Mollans », 12 avril (fol. 713) ; — M. Mr Pierre de Leydet, sieur de Sigoyer, conseiller au parlement de Provence, demande à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Mr Jean de Leydet, aussi conseiller audit parlement, son père, 10 mai (fol. 722 v°) ; — pour messire Jean Théodenat, prieur de Valsainte, 21 juin (fol. 762 pour dom Jean Rebuty, « prêtre prêtre religieux de l'église Notre-Dame de Ganagobie », 12 juillet (fol. 788) ; — « dame Louise de Leydet, femme séparée de M. Mr Honoré de Rascas, seigneur du Canet, conseiller au parlement de Provence, demanderesse en paiement de 3.000 livres, contre Mr Pierre de Leydet, sieur de Sigoyer et de Chane », 27 juillet (fol. 792) ; — pour M. Mr Louis du Teil, conseiller et avocat du Roy au siège de Forcalquier, 31 août (fol. 817) ; — noble Pierre d'Hortigue, conseiller et secrétaire du Roi en la cour des Comptes de Provence, résidant à Marseille », contre Mr Pierre de Gadret, notaire royal d'Apt, 19 octobre (fol. 856 v°) ; — Jean de Nicolay, mari de damoiselle Suzanne de Courtois, de Reillane, contre Elzias Courtois, écuyer d'Apt, fils et héritier de damoiselle Bernardine de Berger, 20 décembre (fol. 900), etc.

B. 1646. (Registre *.) — In-quarto, 760 feuillets, papier.

1661 — 1666. — Audiences des lieutenants « de la submission ». — « Ordonnances ». — Causes civiles : pour Antoine d'Abelly, sieur de Baratier, 12 février (fol. 31) ; — pour César Magnan, écuyer, coseigneur du Revest, 4 mars (fol. 42) ; — pour les hoirs d'Antoine Silvestre, sieur de Châteaneuf-Miravail, 7 mai (fol. 83 v°); — messire Gaspard Veyron, « cy-devant prieur de l'église de Bezaure et Saint-Lambert », contre noble Pierre-Antoine des Ferres, de Goult, 13 mai (fol. 91); — Jean Cartier, « séquestre des fruits saisis aux hoirs d'Honoré de Bourgarel, coseigneur de Vachères », contre Mr Jean Sautel, huissier en la cour des Comptes de Provence, 8 juillet (fol. 130 v°); — pour damoiselle Honorade de Lévesque, de Viens, 23 juillet (fol. 159); — les hoirs de Mr Balthasar Tirany, notaire royal de

* Mauvais état, incomplet de la fin.

Forcalquier, déposent au greffe des submissions « le livre de raison, 3 journaliers et un mercurial dudit feu, Me Tirany », 3 septembre (fol. 204); — Antoine de Cournaille, sieur d'Aiguebelle, habitant à Saint-Michel, contre Antoine Seyne, hôte de Manosque, 23 septembre (fol. 229); — pour « damoiselle Louise d'Hugues, relaissée d'Auguste Martin », 14 octobre (fol. 234); — les consuls d'Apt, « demandeurs en advération et enregistration d'acquits », contre « messire Honoré de Brancas de Forcalquier, seigneur et baron de Céreste, Vitrolles, Castellet, Roubion et autres places, et teneurs desdits acquits », 29 octobre (fol. 255 v°); — pour noble Jean-Joseph de Boniface, sieur de Peynier, habitant à Forcalquier, 26 novembre (fol. 279); — (1665) pour Barnabé Chabert, « maistre tanneur, de Manosque », 12 janvier (fol. 305 v°); — pour Jean de Laugier, « sieur du Puy », 11 mars (fol. 329); — pour Me Jean Courtois, notaire royal et lieutenant de juge de Saint-Martin-de-Castillon, 24 mars (fol. 352); — pour « mestre Jean Lombard, corrier du seigneur évesque de Gap », 28 avril (fol. 368). — Me Jean Raffin, notaire royal de Manosque, contre damoiselle Claire de Martin, de Forcalquier, 20 mai (fol. 394); — pour Me Antoine Aguillier, huissier en la cour des Comptes de Provence, 10 juin (fol. 412); — noble Louis de Lincel, coseigneur dudit lieu, contre les hoirs de Gaspard de Boniface de Leydet, sieur de Fombeton, 21 juillet (fol. 452); — pour Pierre Baguet, « marchand, bourgeois de la ville de Marseille », 18 août (fol. 475 v°); — pour « messire Antoine Provansal, mestre docteur en sainte théologie », d'Apt, 13 octobre (fol. 513 v°). — Cause criminelle par « Me Charles Hugues, huissier audiencier au siège général d'Aix, querellant en rebellion commise contre lui en exploitant, contre Marguerite Ripert, d'Apt », 4 novembre (fol. 534 v°). — Causes civiles : noble Gédéon de Berger, seigneur de Lançon, conseiller au parlement de la principauté d'Orange, contre Claude Orle, Me menuisier, de Limans, 9 décembre (fol. 576 v°); — (1666) pour messire Louis Vial, « prêtre et prieur du prieuré uni de La Roche et Saumane », 12 janvier (fol. 589); — pour noble Balthasar d'Albert, « seigneur majeur de Sainte-Croix-à-Lauze », 25 février (fol. 621); — pour « Bartholomée Dambourgery, cavalier de la cavalerie entretenue par notre saint père le pape en la ville d'Avignon », 25 février (fol. 626 v°); — pour Me Jean-Melchion Mayne, avocat en la cour, résidant à Lurs, 30 mars (fol. 650); — pour Jean Blanc, « maistre courrier de Gordes », 11 mai (fol. 663 v°); — pour « messire Thomas de Riquetti, seigneur de Mirabeau et de Beaumond », 28 mai (fol. 679); — pour M. Me Mathieu Gassan, conseiller et procureur du Roy, au siège de Forcalquier, 30 juin (fol. 704); — pour « Me François Bouyer, viguier et capitaine pour le Roy de la ville et viguerie d'Apt », 28 juillet (fol. 725); — pour damoiselle Isabeau de Boulogne, veuve de noble Antoine Capissuchi de Boulogne, « viguier et capitaine pour le Roy en la ville et viguerie d'Yères », 11 août (fol. 735 v°); — Me Jean Borel, procureur au parlement de Grenoble, contre Gaspard Gras, sieur de Valgast, 26 août (fol. 751). — pour messire Jacques Arnaud, « évangéliste de la ville de Manosque », 2 septembre (fol. 754); — pour les consuls de Bédéjun, « séquestres des gageryes prinses au seigneur baron de Barrême », 2 septembre (fol. 756), etc.

B. 1617 (Registre.) — In-quarto, 524 feuillets, papier.

1667-1668. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour messire « Boniface de Saphalin, sieur de Lincel, prêtre et vicaire de Simiane », 10 janvier (fol. 4 v°); — Esprit de Brugis, contre Jean de Brugis, bourgeois de Saint-Savournin, 31 janvier (fol. 21 v°); — les consuls de Reillane contre Me Charles Chaix, lieutenant particulier au siège de Toulon, 28 février (fol. 35 v°); — Me Antoine Eymar, notaire royal et procureur à Forcalquier, contre « messire François de Vins de Goult-Montauban, marquis de Vins, baron de Forcalqueiret, Saint-Savournin, Roussillon, seigneur d'Ongles et autres places », 22 mars (fol. 52 v°); — « messire François de Reillane, seigneur de Seillans, Saint-Jullien, le Bourguet, Sainte-Croix, viscomte en partie de Reillane, seigneur foncier, direct et universel dudit lieu, son terroir et distroit pour dix portions les douze, les deux restantes appartenant au seigneur marquis de Cental, aussi viscomte de Reillane, demandeur en prestation d'hommage, serment de fidélité et directe universelle », contre les consuls et communauté de Reillane, 23 mai (fol. 85 v°); — pour M. Me Jean-François de Roux, sieur de Saint-Jeannet, conseiller au parlement d'Aix, 6 juin (fol. 95); — pour messire Paul Gaudemar, docteur en théologie,

13 juin (fol. 108) ; — damoiselle Honorade de Gérard, veuve de Mᵉ Jean Mille, juge royal de Saignon, contre Mᵉ Elzias Desmichels, « notaire et greffier royal d'Apt », 27 juillet (fol. 148 vᵒ) ; — pour Mᵉ Honoré Ravoulx, avocat, juge de Barbentane, 22 août (fol. 164). — Cause criminelle contre Poncet et Jean Eymar, frères, « querellés en duel.... le gardien des R. P. Récollets et le R. P. Decorio, frère mineur, sont assignés comme témoins », 22 août (fol. 169). — Causes civiles : pour dom Pierre Gassaud, prieur de Montfort, sacristain de Ganagobie, 10 octobre (fol. 201 vᵒ) ; — messire Nicolas Maurel, prêtre résidant au Revest-du-Bion, « demande payement du service divin par lui fait aux habitants de Villesèche », 28 novembre (fol. 221 vᵒ) ; — pour « messire François d'Eymar, prieur, religieux profex de l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, ordre de Saint-Benoît et prieur titulaire de Viens », 19 décembre (fol. 223) ; — (1668) damoiselle Anne de Barbeyrac contre M. Léon de Valbelle, sieur de Montfuron, « conseiller du Roi, et lieutenant général en l'amirauté de Marseille », 6 février (fol. 237 vᵒ). — Cause criminelle par « noble André de Tressemanes, sieur de Chasteuil et de Brunet, querellant en recellement et larcin », contre Jean Paul, bourgeois de Brunet, 20 février (fol. 252). — Causes civiles : « messire Octavio de Simiane, baron de La Coste, frère et héritier testamentaire de messire Joachim de Simiane », demande à accepter ledit héritage sous bénéfice d'inventaire, contre « messire Joseph-Dominique Nicolas de Berton, marquis de Crillon, dame Anne-Élizabeth de Simiane, mariés, et messire Antoine d'Amat, sieur de Graveson », 9 avril (fol. 276 vᵒ) ; — pour messire Jean-Baptiste d'Arcussia, seigneur d'Esparron-de-Pallières, 9 avril (fol. 279 vᵒ) ; — pour Elzias de Bermond, sieur de Vachères, « lieutenant des navires du Roy », 7 mai (fol. 311) ; — pour dame Renée de Forbin de Janson de Foresta, baronne de Peiruis, dame des lieux d'Augès, La Pène et autres places, veuve de noble Marc-Antoine de Vento, baron de Peiruis », 7 mai (fol. 317 vᵒ) ; — pour « R. P. en Dieu messire Toussaint de Forbin, évesque de Digne, nommé par le Roy à l'évêché de Marseille et prieur de Mane », 28 mai (fol. 334) ; — pour « dame Françoise de Cambis de La Falèche, baronne de Céreste » 28 mai (fol. 339) ; — pour Mᵉ Joseph Viany, avocat, juge de Manosque, 25 juin (fol. 362 vᵒ) ; — pour Honoré d'Eymini, écuyer, de Manosque, 16 juillet (fol. 396 vᵒ) ; — pour Mᵉ François de Bosco, avocat, en la cour, 7 août (fol. 410 vᵒ) ; — pour Gaspard Bandolly, coseigneur du Revest-des-Brousses, 10 septembre (fol. 441) ; — André Romany, rentier des droits seigneuriaux de Banon, Saumane, La Roche, l'Hospitallet, demandeur en paiement « des droits de lods et trézain », contre damoiselle Suzanne de Gueidan, 25 octobre (fol. 468) ; — messire Jean Beauchans, prieur de Sainte-Euphémie, contre Antoine Nevière, lieutenant de juge de Limans, 22 octobre (fol. 474 vᵒ) ; — M. Mᵉ Jean Castagny, sieur de Vilhosc, conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel au siège de Sisteron, et Charles Castagny, viguier et capitaine pour le Roi audit Sisteron », contre messire Georges Sigoin, chanoine de la même ville, 10 décembre (fol. 519 vᵒ), etc.

B. 1648. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1669, juillet-août. — Feuilles d'audiences des lieutenants des submissions. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Pierre Esguisier, sieur de La Javie, écuyer, d'Aix, « demandeur en clame sur les biens de Joseph Mazenot, de Gréoux » ; — Mᵉ Jean de Rippert, de Saint-Savournin, avocat en la cour, contre Mathieu de Sallis, d'Apt, (24 juillet) ; — à Barthélemy Laneau, « maistre d'hostel du marquis de Buoux » ; — à Pierre Pellicier, « Mᵉ tisseur de toiles » de Mane (7 août), etc.

B. 1649. (Registre.) — In-quarto. 625 feuillets, papier.

1669 — 1671. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « les R. P. Carmes du couvent de Saint-Hilaire, terroir de Ménerbe », contre Guillem Mallan, de La Coste, 7 janvier (fol. 4 vᵒ) ; — pour Mᵉ André Fauque, lieutenant de juge de Montlaur, « exacteur conventionnel des particuliers du dit lieu pour le droit de fournage », 11 mars (fol. 30). — Cause criminelle contre Jacques et Antoine Escuyer, père et fils, de Forcalquier, pour « assassinat commis en la personne du nommé La Franchise, soldat au régiment de Monseigneur le comte d'Harcourt », 1ᵉʳ avril (fol. 46). — Causes civiles: pour messire Jean-Louis Meynier, « prêtre bénéficier prébendé en l'église d'Apt, prieur de Saint-Nicolas et de Saint-Estienne », 13 mai (fol. 72) ; — pour Mᵉ Jean de Saint-Genis, docteur en

médecine, de Manosque, 8 juillet (fol. 100 v°); — damoiselle Marguerite Marmery contre Balthasar de Garnier, sieur de La Javie, 23 juillet (fol. 105); — pour Jean Darbon, « maistre fondeur, d'Apt », 2 septembre (fol. 124 v°); — pour Mᵉ François de Tende, lieutenant de juge de Mane, 7 octobre (fol. 137 v°); — pour « messire Palamède de Valavoire, seigneur et comte de Montlaur », 14 octobre (fol. 149); — pour Jean-Louis Barbery, « marchand libraire », d'Apt, 14 novembre (fol. 176); — François et Louis Bosse, « marchands banquiers, de la ville de Lyon ». contre Pompée Madon, « rentier des droits seigneuriaux et viguier de Roussillon », 9 décembre (fol. 200); — damoiselle « Hélionne » de Marescal, fille et héritière de damoiselle Hélène de Lincel, contre les hoirs de Joseph de Cornaille, coseigneur du Revest-des-Brousses, 16 décembre (fol. 209 v°); — (1670) pour Mᵉ Jean Laugier, notaire royal de Manosque, 3 février (fol. 231 v°); — pour « les recteurs de l'hostel-Dieu sous le titre Saint-Lazare de la ville d'Apt », 3 mars (fol. 243 v°); — « messire Alexandre de Clapiers, baron de Gréoulx, demande à accepter et prendre, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu messire Esprit de Clapiers, son frère », 17 mars (fol. 262): — « Mᵉ Jean Fabry, conseiller, secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances de l'ancien collège, advocat et conseiller de Sa Majesté », demande l'enregistrement, au greffe de la sénéchaussée, d'une « promesse privée de 140 livres, escripte et signée par Mᵉ Blaise Palhier, notaire royal de Banon », 14 avril (fol. 266 v°); — « pour messire Gabriel de Pontevès, sieur de Buoux, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, capitaine commandant une escadre de vaisseaux pour S. M. », 14 avril (fol. 272); — damoiselle Hortense Piolle, femme de noble Gaspard de Reillane, sieur du Bourguet, contre Mᵉ François Piolle, avocat, sieur de Fontienne, 9 juin (fol. 296); — pour « haut et puissant prince, monseigneur Eugène-Maurice de Savoye, comte de Soissons, coronel général des Suisses et Grisons, héritier nommé et subrogé par S. A. Royalle de Savoye, héritier testamentaire et par inventaire de feu messire Alphonse de Bouliers, marquis de Cental, viscomte de Reillane », 16 juin (fol. 297); — « messire Honoré d'Arnaud, « cabiscol en l'église concathédrale de Saint-Mary, de Forcalquier, prenant fait et cause pour son fermier du droit de dixme appelé Saint-Suffren », contre le prieur de Mane, 21 juillet (fol. 318). — Enregistrement au greffe de la sénéchaussée d'une « déclaration par laquelle Gaspard Eyriés, de Reillane, estant malade à Paris dans la maison où pend pour enseigne l'image Saint-Martin, dans la rue de l'Arbre-Sec, veut et entend que, sur ses biens et héritage, il soit pris la somme de 400 escus en capital, pour en estre les intérêts distribués aux pauvres passants audit Reillane », 2 septembre (fol. 342). — Causes civiles : pour « dame Gabrielle de Bousquet, femme et procuratrice de messire Palamède de Vallavoire », 13 octobre (fol. 367); — Gaspard Jean, « querellant en recèlement de dixme des raisins, contre messire François Guilhaumon, vicaire de Caseneuve », 24 novembre (fol. 394 v°); — (1671) pour M. Mᵉ Léon de Valbelle, seigneur de Meyrargues, conseiller au parlement de Provence, 19 janvier (fol. 429); — pour damoiselles Anne et Blanche d'Albertas, filles et légataires de feu noble Gaspard d'Albertas, d'Apt, 16 février (fol. 444 v°); — Claude Vial « fait appel de la procédure criminelle contre lui faite par le juge de La Roche-Giron pour assassinat, blessures d'un coup de fusil, forcement de portes et fenêtres et brisement de couvert », 16 mars (fol. 460); — François d'Allayer, sieur de Champourcin, père et administrateur des biens de Joseph d'Allayer fils et héritier de damoiselle Catherine de Pontevès et cohéritier de feu noble François de Pontevès, son grand père, contre damoiselle Marguerite de Vallansan, dame Saint-Barnabé, 20 avril (fol. 482 v°); — pour Jacques de Gaffarel, sieur de Sauvans et Silvabelle, 9 juin (fol. 508 v°); — « Hiérosme Le Gros, marchand en soye, de Marseille », contre messire Pierre de Sias, prieur de Carniol, 3 août (fol. 536 v°); — messire Nicolas de Vallavoire, « évêque et seigneur de la ville de Riez, prieur du prieuré de Volx sous le titre de N.-D. de Beaulis, diocèse de Sisteron », contre messire Louis de Vallavoire, chanoine de Saint-Mary, 17 août (fol. 553); — pour messire Barthélemy Tardieu, « prêtre directeur de l'église de N. D. de Lure », 12 octobre (fol. 583); — « Esperit Blanc et compagnie, marchands de la ville d'Aix », contre M. Mᵉ Jean de Roux, seigneur de Gaubert, conseiller au parlement de Provence, 26 octobre (fol. 591); — pour « messire Joseph-Gaspard de Brancas de Forcalquier, seigneur baron de Villeneuve », 16 novembre fol. 611); — pour dom Jean Rebuty, religieux profès de l'ordre de Cluny, prieur conventuel de N.-D. de Ganagobie, 14 décembre (fol. 621), etc.

B. 1650. (Registre.) — In-quarto, 707 feuillets, papier.

1672-1675, novembre. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour « messire Marc-Antoine de Gautier, seigneur d'Eyguines, baron de Senez », 11 janvier (fol. 2) ; — pour « noble François de Pontevès, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Forcalquier ». 1er février (fol. 10) ; — noble Léon de Villeneuve, sieur de La Collette, résidant à Manosque, contre François Magnan, bourgeois de ladite ville, 23 février (fol. 21 v°) ; — messire Jean-Claude Sobollis, bachelier en théologie, bénéficier en l'église Saint-Sauveur d'Aix, contre Joseph Sobollis, Me chirurgien de ladite ville. 28 mars (fol. 52 v°) ; — pour damoiselle Hélène d'Eymar, dame de Villeneuve, 16 mars (fol. 71) ; — pour dame Madeleine de Guillem de Salla de Montjustin, veuve de noble André de Marin, sieur de Saint-Michel, 20 juin, (fol. 100). — « R. P. en Dieu messire Michel Poncet, évêque de Sisteron, abbé de Cruis, seigneur spirituel et temporel de Montlaur, demande en intervention pour faire renvoyer diverses causes pardevant ses officiers dudit Montlaur », 18 juillet (fol. 108 v°). — Enregistrement, au greffe du sénéchal. de la transaction du 5 juillet 1663, au sujet des droits du dîme du prieuré de Montfuron, entre « messire Joseph d'Estienne de Villemus, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Victor-lès-Marseille, procureur de messire André d'Estienne, prieur dudit Montfuron, et messire Léon de Valbelle, seigneur de Montfuron, 19 septembre (fol. 146). — Causes civiles : pour messire Joseph d'Eymar, seigneur de Monsallier, Sainte-Catherine et autres places, 25 octobre (fol. 182) ; — pour Me Joseph Menc, avocat, résidant à Digne, 14 novembre (fol. 193) ; — « damoiselle Angélique Estienne, fille à feu Honoré, seigneur de Lioux », contre damoiselle Catherine Malsan, de Manosque, 19 décembre (fol. 213) ; — (1673) pour « dames Madeleine et Claire d'Auribeau, filles et héritières de feu monsieur Sperit Bot de Cardebat, seigneur d'Auribeau », 30 janvier (fol. 237) ; — pour Me Antoine Roland, avocat au parlement du Dauphiné, 13 mars (fol. 271 v°) ; — pour Annibal-François de Marin, seigneur de Saint-Michel, 2 mai (fol. 275) ; — Augustin Rebuty, « escollier en théologie et F. Jean Rebuty, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, demandent, attendu leur minorité, à estre pourvus d'un curateur », 12 juin (fol. 314) ; — messire Germain Lesglise, prêtre et vicaire en l'église Saint-Sauveur de Manosque, « demande payement d'une pension de 60 livres réservée sur la vicairie de Mane », 9 août (fol. 371) ; — pour messire Louis Morel, chanoine théologal de l'église cathédrale de Riez, prieur de Brunet, 4 septembre (fol. 404 v°) ; — pour noble Martial de Boniface, sieur d'Astoin, avocat, résidant à Forcalquier, 14 novembre (fol. 448 v°) ; — pour damoiselle Marguerite Rascas, veuve de Me Pierre Denoise, notaire royal de la ville de Digne, 4 décembre (fol. 453 v°) ; — (1674) pour « messire Auguste de Cabanes, seigneur et baron de Viens, Oppedette et Saint-Quintin, résidant à Aix », 8 janvier (fol. 463 v°) ; — pour Me Pierre Collomb, docteur en médecine, de Digne, 19 février (fol. 482) ; — messire Jean d'Astouaud, seigneur de Murs, baron de Séderon, contre Me Jean-Baptiste Lazare, notaire royal d'Apt, 2 avril (fol. 492 v°) ; — « les marguilliers et ouvriers de l'église N. D. l'Espérance, d'Ongles », contre les héritiers de messire Noël Gréollon, vicaire dudit Ongles, 23 avril (fol. 504) ; — pour « Michel de Praty, fermier général des formules de cette province », 18 juin (fol. 514) ; — pour messire Guillaume-Philippe d'Ancesune, abbé commendataire de l'abbaye de Senanque, 20 août (fol. 526) ; — pour dame Espérance de Fauris, veuve de noble Pierre de Villeneuve, sieur de Tartonne, résidant à Manosque, 20 août (fol. 532) ; — pour damoiselle Marguerite de Paparin, veuve en premières noces d'Honoré de Saffalin, sieur de Saint-Martin, résidant à Sisteron, 17 septembre (fol. 548) ; — pour « messire Toussaint de Brancas, abbé de Céreste, résidant à Avignon, 12 novembre (fol. 576) ; — « damoiselle Françoise de Crémeaux, baronne de Thisi », contre messire Louis de Vallavoire, chanoine de Riez, 26 novembre (fol. 582) ; — pour noble Honoré d'Anjou, « conseiller du Roy, lieutenant à la maréchaussée de Provence », 10 décembre (fol. 587) ; — (1675) pour messire Balthasar Poitevin, « prieur du prieuré Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Agathe, de Flayosc, résidant à Apt, 14 janvier (fol. 598 v°) ; — dame Anne de Pellissier, dame de Gignac et de Roquefure, demande à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de messire Melchion de Thomas, sieur de Gignac, son mari, 11 février (fol. 608) ; — pour noble Jean-Baptiste de Thomassin, seigneur de Rognac, fils et héritier de M. Me François de Thomassin, conseiller au parlement d'Aix, 18 mars (fol. 622) ;

— pour Mᵉ Esprit Rochebrun, avocat de Digne, mari de damoiselle Isabeau de Boniface, 18 mars (fol. 623 vᵒ); — pour « les prieurs de la confrérie des glorieux Saint-Mari et Saint-Tiers, de Forcalquier », 1ᵉʳ avril (fol. 628 vᵒ); — pour « noble Jean de Geoffroy, ecclésiastique, sieur de La Tour, de Digne, cessionnaire de Mᵉ Étienne Régis, conseiller du Roy au siège dudit Digne », 27 mai (fol. 656); — pour damoiselle Marguerite de Joannis de Châteauneuf, veuve de noble Léonard de Bonnard, sieur de Roussieux 23 juillet (fol. 671 vᵒ); — messire Georges Bernard, vicaire, du Revest-en Fangat, demande payement du légat d'une chasuble appréciée à 12 florins, fait par messire Colomby, cy-devant vicaire dudit lieu », 7 octobre (fol. 694); — pour « messire Jacques Bibaud de Lignon, seigneur d'Ongles, conseiller du Roy, recepveur et payeur général des armées navales des mers du Levant, résidant à Toulon », 4 novembre (fol. 707), etc.

B. 1651. (Registre.) — In-quarto, 520 feuillets, papier.

1672, novembre-**1675**, juin. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles: damoiselle Louise Bonard, contre Jean Verdetty, maître chirurgien de Forcalquier, 22 novembre (fol. 1); — pour Mᵉ François Maurel, « procureur au siège général d'Aix », 13 décembre (fol. 29 vᵒ); — (1673) pour messire François de Pontevez, baron de Montfroc, résidant à Aix, 31 janvier (fol. 38 vᵒ); — pour messire Joseph Piolle, « prêtre-prieur et docteur en théologie, de Forcalquier », 28 février (fol. 65 vᵒ); — pour messire Jean Bisot, « docteur-ès-droits », chanoine de Forcalquier, 14 mars (fol. 74 vᵒ); — pour noble Scipion de Lombard, seigneur de Châteauarnoux, 4 mai (fol. 90 vᵒ); — pour Antoine Turcan, maître maçon de Pierrevert, 6 juin (fol. 120 vᵒ); — pour noble François de Sébastiane, « sieur de Porchères et de la Magdeleine, avocat en la cour », 20 juin (fol. 153 vᵒ); — pour « noble Pierre de Michel, seigneur en partie de La Javie et de Champourcin », 27 juin (fol. 163); — pour damoiselle Françoise Pignon, femme de Mᵉ Joseph Ritan, chirurgien, de Banon, 11 août (fol. 201 vᵒ); — pour Mᵉ Michel Bayon, « secrétaire ordinaire de la chambre du Roy de la ville d'Aix », 5 septembre (fol. 224); — pour noble Scipion Brun de Castellane, seigneur de Rougon, résidant à Manosque, mari de dame « Judy » Legouche, 26 septembre (fol. 252); — pour « dame Eymare de Ferrier, dame de Sainte-Croix-à-Lauze, femme séparée en biens de Mᵉ Balthasar d'Albert, seigneur majeur dudit lieu », 15 novembre (fol. 273); — (1674); pour Pompée de Jaufred, de Bonnieux, 16 janvier (fol. 298 vᵒ): — « messire André Gos, prêtre associé, de Manosque, demande payement de 43 livres, 10 sols, pour la pension et nourriture des sieurs Barthélemy et Pol de Cornaille, pour 11 mois qu'ils ont demeuré en la pension dudit messire Gos et compagnie », 13 février (fol. 311); — damoiselle Anne de Frépat contre damoiselle Marguerite de Mathieu, 3 avril (fol. 331 vᵒ); — pour messire « Pascali d'Amica, prieur de Pierrevert, résidant à Malte », 24 avril (fol. 339 vᵒ); — pour Mᵉ François-Honoré Bremond, « notaire royal et greffier des insinuations et collocations de la ville d'Aix », 10 juillet (fol. 357); — « messire Jean-Augustin de Bolliers, prieur de Tousses, résidant à Cucuron, cessionnaire de sieur Jacques de Vergons », contre les hoirs de Joseph de Barbeyrac, de Viens, 18 septembre (fol. 388); — Georges Grégoire, de Goult, « demande deschargement de la séquestration à lui baillée de 74 bestes lanades, qui lui ont esté prinses et enlevées par Joseph Gautier, accompagné d'environ 10 ou 12 hommes inconnus, armés de fusils, gros bastons et pièces de bois, par forme de sacage et d'hostilité et grand danger de la vie dudit Grégoire et de sa famille », 6 novembre (fol. 403); — pour messire Jacques de Gaffarel, « commandeur de Saint-Avit, prieur du Revest-des-Brousses », 11 décembre (fol. 427); — (1675) « M. Mᵉ Gaspard Bonardi, conseiller du Roi et référendaire aux chancelleries de Provence, fils et héritier de damoiselle Clère de Lombard », contre Mᵉ Jean Bremond, notaire royal de Gréoux, 15 janvier (fol. 443); — pour messire Henri de Brancas, des comtes de Forcalquier, « chevalier, marquis de Céreste, conseiller du Roi, sénéchal en la sénéchaussée de Forcalquier », 19 février (fol. 463); — pour Mᵉ Louis Magnan, notaire royal de Saint-Étienne, 23 avril (fol. 486); — messire Pierre Coriollis de Villeneuve, marquis d'Espinouse, « conseiller du Roi et président au mortier en la cour du parlement de Provence », 8 mai (fol. 501 vᵒ); — pour noble Isabeau de Gombert, dame de Fontienne, veuve et héritière de sieur François Piolle, 12 juin (fol. 511), etc.

B. 1652. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1674. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles « à requérir » : à damoiselle Suzanne de La Cour veuve de Joseph Vinatier, de Manosque; — à messire Claude Bermond, prieur de Taradel ; — à Mᵉ Marc-Antoine Fautrier, procureur au siège de Forcalquier, contre les hoirs de Mᵉ Joseph Gassan, procureur au dit siège ; — à Mᵉ Joseph Gassen, avocat en la cour, résidant à Digne, etc.

B. 1653. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1677 — 1681. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles « à requérir » : (1677) à noble Louis Gassaud, sieur de Beaurepaire, résidant à Forcalquier; — à Guillem Escoffier, « jadis rentier des droits seigneuriaux de Villeneuve », contre Jean-Louis Martin, chirurgien de Manosque ; — à « noble Félix d'Ayminy, docteur en théologie, vicaire de la paroisse Saint-Sauveur de Manosque et recteur de la chapelle Saint-Antoine et Saint-Honoré érigée en l'église cathédrale de Riez », contre messire Louis Simon, prêtre, recteur de la chapelle Saint-André érigée en l'église Saint-Sauveur de Manosque ; — à Mᵉ Pons Salomé, lieutenant de juge de Manosque ; — (1679) à Guillaume Arnaud, hôte de Reillane, contre « messire François de Paparin, prieur et seigneur spirituel et temporel de Lens, donataire de dame Marguerite de Paparin »; — à Mᵉ Jean Hellie, avocat en la cour, et damoiselle Anne de Blanc, mariés ; — à dame « Anthonnette Le Roy, femme de sieur Honoré de Roume, capitaine de la maison du Roy, de la ville de Marseille, et noble Jean Le Roy, conseiller du Roy, contrôleur général de la marine du Levant »; — (1681) à noble François de Castellane, « capitaine d'une compagnie de cavalerie de Monseigneur le Dauphin » ; — à François Fauchier, « maistre paintre », de Forcalquier; — à Jean Claude Reynaud, « marchand confiseur », de Forcalquier; — « aux recteurs de la compagnie des frères pénitents bleus de Forcalquier », etc.

B. 1654. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1678 — 1680. — Feuilles d'audiences des lieutenants des submissions. — Causes civiles « à requérir » : (1678) « à noble Jean de Monier, sieur de La Laupie, héritier de damoiselle Magdeleine de Ferrand, sa mère, icelle héritière de damoiselle Suzanne de Ferrand, sa sœur » ; — aux hoirs de Gabriel Redeil, « maistre tainturier », de Manosque ; — (1680) à Mᵉ Paul Michel, avocat de Mane ; — à messire Jacques Ollier, docteur en théologie et vicaire perpétuel de Saignon, contre Louis Bremond, « tisseur à draps », d'Apt ; — à noble Pierre d'Audiffred, « escuyer, sieur de Beauchamps, conseiller secrétaire du Roy, maison et Couronne de France » ; — « à M. Mᵉ Jean-Charles de Thoron, avocat intendant de Monseigneur le duc de Lesdiguières dans son chasteau de la Tour-d'Aygues », etc.

B. 1655. (Registre.) — In-quarto, 400 feuillets, papier.

1675, novembre-**1679**, octobre. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour messire François d'Eymar, « prieur religieux des prieurés de Viens et de Nostre-Dame-de-Vernus », 9 décembre (fol. 6.) ; — (1676) pour Guillaume Depieds, « recteur de l'hôpital de Pierrerue », 7 janvier (fol. 20) ; — Barthélemy de Cornaille, coseigneur de Vachères, demande à être pourvu d'un curateur, attendu « qu'il a dessein d'aller servir le Roy en ses armées pour volontaire dans le régiment des chevau-légers d'Adhémar de Grignan », 10 février (fol. 32) ; — noble Jean de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, contre noble Charles Voland de Matheron, sieur d'Aubenas, résidant à Aix, 10 février (fol. 33 vᵒ) ; — Mᵉ André Vellixendre, notaire royal de La-Tour-d'Aigues, contre Honoré de Meinier, écuyer d'Aix, 16 mars (fol. 46 vᵒ) ; — dame Honorade d'Eyroux, veuve de noble Antoine-René de Roux, seigneur de la Rochette, demande à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage dudit de Roux, 13 avril (fol. 49) ; — pour Mᵉ François Sibille, « avocat et procureur à la judicature d'Apt », 22 juin (fol. 75) ; — pour « messire Hénemond Giroud, curé du Monestier-de-Clermont, en Dauphiné », 13 juillet (fol. 80) ; — pour noble Pol de Perouœl, sieur de Chavanon, de la ville d'Orange », 7 septembre (fol. 96) ; — dom Jean Gaspard Gombert, religieux profès de l'ordre de Cluny, « camérier du couvent de Notre-Dame-de-Ganagobie », contre messire Jean-Louis Poussin, 9 novembre (fol. 109) — (1677) pour « messire Louis

de Donis, seigneur de Goult, marquis de Beauchans et autres places, résidant à Avignon, fils et héritier de messire Jean-Baptiste de Donis », 11 janvier (fol. 122 v°) ; — pour « Mᵉ Esperit Voulone, en qualité d'exacteur des sommes dues à sieur Pierre Challier, ministre de la ville de Seyne, par ceux de la religion prétendue réformée », 8 mars (fol. 128) ; — pour « Médéric de Castellas, Mᵉ apothicaire, de la ville d'Aubagne, comme père et légitime administrateur de Mᵉ Jérosme de Castellas, son fils, docteur en médecine qui se trouve au service du Roy », 29 avril (fol. 148) ; — pour « noble François de Valleton, écuyer de la ville d'Aubenas en Vivarais » 4 mai (fol. 150) ; — pour Mᵉ Gaspard Laugier, « avocat au parlement de Paris, juge de la viscomté de Cadenet », 10 mai (fol. 153) ; — sur la requête de Sauveur Lombard, Antoine Chabaud et Antoine Costolier, « abbés de la jeunesse de Banon, l'avocat du Roy, tenant l'audience, casse les élections des abbés dudit Banon, et ordonne que, à l'advenir, ne sera fait que des prieurs de Sainte-Barbe ». 14 juin (fol. 169 v°) ; — Mᵉ Étienne Gassaud, avocat en la cour du parlement de Dauphiné », demande à prêter serment au siège de Forcalquier, 27 juillet (fol. 172). — Cause criminelle par « messire Vincens-Anne, de Fourbin La Fare, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie d'Avignon, et, en cette qualité, seigneur temporel et spirituel de Lardiers, querellant en contravention aux règlements pour la chasse des pigeons », contre Jean Laugier, d'Ongles, 9 septembre (fol. 186). — Causes civiles : « les prieurs et directeurs de la confrérie des âmes du purgatoire de l'église concathédrale de Forcalquier », demandeurs en paiement « d'une fondation de 500 livres », contre noble François-Anne de Bremond, sieur de Vachères, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, 19 octobre (fol. 199 v°) ; — pour « messire Joseph d'Estienne de Villemus, religieux profès et hôtellier du vénérable chapitre et monastère de Saint-Victor-lès-Marseille et prieur du prieuré de Notre-Dame-de-Roumigiers, de Manosque », 25 octobre (fol. 201) ; — (1678) pour « dames Madeleine et Claire de Bot de Cardebat, dames de Lirac et de Grambois », 10 janvier (fol. 219) ; — pour dame Françoise de Cambis de La Falèche, marquise de Courbons, baronne de Céreste, veuve de messire Honoré de Brancas, 7 mars (fol. 230) ; — « messire Gaspard de Simiane, abbé de La Coste, procureur et cousin de illustrissime de Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes d'Anemon, évesque de Langres, duc et pair de France, abbé de Saint-Vincens-de-Senlis et de La Serre, conseiller du Roy, premier aumosnier de La Reyne, prieur des prieurés Saint-Lot, Saint-Remy, Gordes, Banon et Montsallier », contre Pascal Hupais, rentier seigneurial de Banon, 14 mars (fol. 239) ; — dame Isabeau de Pontevès, veuve de M. Mᵉ Jean d'Arnaud, conseiller du Roy et lieutenant général au siège de Forcalquier, contre M. Mᵉ Gaspard d'Arnaud, aussi conseiller du Roy et lieutenant général dudit siège, 18 avril (fol. 244 v°) ; — par messire Joseph Pouchet, « clerc tonsuré pourvu du bénéfice de la chapellenie Sainte-Catherine, terroir de Forcalquier », 26 mai (fol. 256 v°) ; — Légier Bèche, lieutenant de juge de Saint-Étienne, contre Christol Bizot, maître tonnelier de Forcalquier, 3 août (fol. 279 v°) ; — « messire François d'Arnaud, docteur ez droits, prieur de Saint-Martin-de-Bobaux, en Languedoc », demande à être maintenu « en la chanoinie de Saint-Mary et en la prébende de Lincel, dont il a été pourvu par Mgr le vice-légat d'Avignon », 31 août (fol. 285) ; — pour Jacques Taxil, « vanetier » de Digne, 17 octobre (fol. 302 v°) ; — « noble Tranquille de Saint-Nazary de Ripa, de la ville de Paris, contre Jean-Antoine et Jules de Saint-Nazary, du dit Paris », 25 octobre (fol. 306) ; — « dame Véronique de Grasse, baronne de Gréoux, demanderesse en resaisissement de 77 pourceaux, contre damoiselle Gabrielle Besson, rentière seigneuriale du lieu de Rousset, et Jacques Beissac, garde-terre dudit Rousset », 28 novembre (fol. 325) ; — pour damoiselle Marguerite de Roustan, femme de Antoine de Beauchans, « sieur de la Brugière », 12 décembre (fol. 331) ; —(1679); — Pierre Esmiol, bourgeois d'Oraison, contre damoiselle Lucrèce Coutollenc, veuve de Mᵉ Melchion Yvan, procureur au parlement d'Aix, 20 février (fol. 348) ; — pour Mᵉ Guillaume Fanton, docteur en médecine, d'Avignon, 10 avril (fol. 358). — Cause criminelle « sur l'enlèvement d'Anthonette Monier par le sieur de La Garde-Durant et Pierre Roland, son agent », juillet (fol. 374 v°), etc.

B. 1656. (Registre.) — In-quarto, 311 feuillets, papier.

1679, octobre-**1682**, octobre. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : Mᵉ Joseph Mille, conseiller du Roi

et juge royal de Saignon, contre Claude Massye, « abbé de la jeunesse dudit Saignon, lequel n'avait pas joué les sérénades de violons qui ont toujours esté données les premières audit juge ou à ses devanciers », 23 octobre (fol. 1) ; — damoiselles Blanche et Anne d'Albertas, « condames d'Aubenas », demandent paiement à Gaspard Roux « de 6 panaux et 2 pognadières de bled anonne pour service d'une année », 27 novembre (fol. 13) — messire Jean-Christol Fabre, bénéficier de l'église d'Apt, contre messire Jean Fabre, prêtre et chanoine en ladite église, 18 decembre (fol. 21) ; — (1680) messire Jean-Baptiste de Félix, seigneur de La Reynarde, résidant à Marseille, contre dame Marguerite de Félix, dame de Niozelles, 5 février (fol. 29 v°) ; — pour messire Claude d'Isoard, prieur de Fontienne, 26 mars (fol. 40) ; — M[e] Pierre du Maistre, notaire royal de Simiane, contre « noble François de Castellane d'Adhémar, capitaine dans le régiment de cavalerie de Grignan », 3 juin (fol. 57) ; — messire Antoine Piolle, « recteur de la chapellenie Saint-Pol, fondée en l'église paroissiale N.-D. de Roumigiers à Manosque », contre Antoine de Reillane, 15 juillet (fol. 70) ; — « François de Durant, sieur de Montplesart », contre Joachim Mervesin, « citoyen de la ville d'Apt », 26 août (fol. 83 v°) ; — Jean Agnel, rentier seigneurial de Céreste, demande paiement « de 6 charges de blé et de 6 panals de seigle pour cense d'un moulin », 13 octobre (fol. 95 v°) ; — pour « messire Bertrand de Meyran, sieur d'Ubaye, chevalier, conseigneur de Sainte-Croix et autres places », 4 novembre (fol. 99) ; — les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Forcalquier demandent paiement « de la pension de la somme capitale de 1,200 livres, léguée audit Hôtel-Dieu par M[e] Antoine de Roux, sieur de La Rochette », 14 novembre (fol. 103 v°) ; — (1681). — noble Pol Le Gouche, sieur de Saint-Étienne, demande payement de 6 panaux d'avoine et 3 panaux de blé pour droit de bladage et pour 3 années », 3 février (fol. 118 v°) ; — pour les hoirs de damoiselle Victoire Dome, « fermière générale de l'evesché d'Apt » 25 février (fol. 135) ; — Marguerite de Vachères contre messire Antoine Bertier, vicaire de Lincel, 17 mars (fol. 143) ; — « noble messire Estienne de Lombard, abbé du Truilhas, seigneur de Château-Arnoux, procureur du l'abbaye de Saint-Victor-lès-Marseille », contre Alexandre de Guin, écuyer, d'Aubagne, héritier de messire Alexandre de Guin, prieur de l'Escale, 28 avril (fol. 153) ; — Claude de Luguet, écuyer, de Marseille contre « Pol de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne et la dame de Luguet, son épouse », 14 juillet (fol. 184 v°) ; — pour Alphonse de Chivalier, sieur de Villard, écuyer, d'Aix », 11 août (fol. 193) ; — « M[r] Jean-Louis de Gaffarel, sieur de Silvabelle et du Petit-Gubian, curateur de damoiselles Isabeau et Geneviève de Gaffarel, ses petites filles, contre les créanciers de l'héritage de feu noble Jacques de Gaffarel, seigneur de Sauvans, lieutenant pour S. M. au gouvernement d'Antibes », 9 septembre (fol. 198) ; — « M[e] André Francoul, avocat, de Digne, engagiste pour la moitié du greffe des submissions dudit Digne », contre Antonin Francoul, bourgeois de ladite ville, 20 octobre (fol. 209 v°) ; — « noble François de Vidal, sieur de Lirac, en Languedoc, et héritier de dame Viollande de Bastide, contre damoiselle de Gérard de Beaurepos, veuve de noble François de Saporta, écuyer de Goult, 27 octobre (fol. 212) ; — pour dom Balthasar Burle, « religieux et infirmier du couvent de Ganagobie, prieur de Saint-Michel », 17 décembre (fol. 225) ; — (1682) pour « dame Charlotte d'Autric de Vintimille des Baumettes, damoiselle Diane Brieugne et Jeanne Mayer, supérieures du corps de la Charité establie à Saint-Michel », 19 janvier (fol. 234) ; — pour « messire Joseph d'Autric de Vintimille, seigneur des Beaumettes, Baudun et autres places, fils et héritier de messire François d'Autric de Vintimille », 16 mars (fol. 246 v°) ; — M. Barthélemy Sinetty, avocat, contre « révérendissime messire Jean de Gaillard, évesque d'Apt, seigneur *in toto* des lieux des Tourrettes et de Clermond », 9 juin (fol. 270) ; — noble Joseph de Bermond, sieur de Saint-Martin et de Vachères, contre damoiselle Gasparde de Saffalin, dame de Vachères, 11 août (fol. 292) ; — pour « messire Jean-Baptiste de Cauvet, marquis de Marignane, gouverneur en la ville et citadelle de Port-Cros, héritier de noble Gaspard de Cauvet, baron de Bormes », 12 octobre (fol. 310 v°), etc.

B. 1657. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1681 – 1686. — Feuilles d'audiences des lieutenants des submissions. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Cécile Gaudran, femme de Jacquelin de Larmet, boucher, de Volx, 21 mars ; — à Bernard Jouve, maître tanneur, de Gordes, 9 août ;

— à Jacques Combe, « maistre fonteynier » de Forcalquier, 5 décembre ; — « au syndiq du monastère Saint-André d'Avignon », 5 décembre ; — (1685) à Barthélemy Fayet, « maistre pothier d'estain », d'Oppedette, 31 juillet ; — à Anne Esmieu contre Mᵉ Toussaint Esmieu, viguier du lieu du Villard », 14 août ; — « à messire Melchion Philip, prêtre d'Aix, recteur de la chapelle Saint-Suffren au terroir de Reillane », 14 août ; — à noble Jean-Baptiste de Guichard, sieur de Montguers, écuyer d'Apt, petit-fils et héritier de noble Pompée de Guichard, contre Jean Bernard, ministre de la religion prétendue réformée, de Manosque, 14 novembre ; — (1686) à Jean-Pierre Lafont, « maistre charpentier », de Rustrel ; — à Mᵉ Honoré Guinaud, procureur à la cour des Comptes de Provence, contre Jean Vilari, sergent de la ville d'Apt, etc.

B. 1658. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1686. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles « à requérir » : à Mᵉ André Girard, avocat, coseigneur de Vachères et damoiselle Anne de Giberty, mariés, 4 mars ; — à Mᵉ Laurent Adaoust, « avocat au parlement, mari et maistre de la dot de damoiselle Jeanne de Mille », 11 mars ; — contre messire Jean-François Dupon, « prêtre sacristain de l'église paroissiale de Gordes », 7 mai ; — « à Mᵉ Jean-Pierre Leau, un des régents du collège de Forcalquier », 27 mai, etc.

B. 1659. (Registre*.) — In-quarto, 571 feuillets, papier.

1682 — 1687. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Joseph de Mille, écuyer, de Saignon, 7 décembre (fol. 10 v°) ; — (1683) pour noble Jean de Laydet, « seigneur du Bignosc, résidant à Sisteron », 11 janvier (fol. 18 v°) ; — messire Pierre Courtois, bachelier en théologie, chanoine et archidiacre de l'église d'Apt, contre messire François Courtois, docteur en théologie, 8 février (fol. 22) ; — Mᵉ Mathelin Rouchon, notaire royal de Manosque, contre « messire Antoine d'Albertas, ayeul et administrateur des héritiers de Marc-Antoine d'Albertas, seigneur et baron de Saint-Mayme et Dauphin », 20 septembre (fol. 33) ; — Mᵉ « Lange » Eymar, notaire royal et procureur, contre « Monsieur Mestre Jean-François Eymar, viguier et capitaine pour le Roy en la ville et viguerie de Forcalquier », 25 octobre (fol. 45) ; — pour Antoine Paris, « maistre salpêtrier, de Forcalquier », 8 novembre (fol 49 v°) ; — pour Mathieu Guende, « commis au bureau des fermes unyes de Montfroc en Dauphiné », 15 novembre (fol. 52 v°) : — pour « dom Jacques Legros, religieux profès de l'abbaye de Clairvaux », 13 décembre (fol. 63) ; — (1684) pour Jean Roubert, « marchand mulatier, de Joucas », 28 février (fol. 88). — Cause criminelle contre Pellenc et Trémolière, de Céreste, querellés en assassinat commis à coups de couteau sur Pierre Sarrallier », 13 avril (fol. 108) : — Causes civiles : pour F. Joseph Durand, de l'ordre de l'Oratoire », 12 juin (fol. 131 v°) ; — « sieur Claude d'Archias, capitaine réformé dans le régiment de Piémont », contre noble Barthélemy de Masse, « seigneur de Ville-Largue », 12 juin (fol. 132 v°) ; — pour « messire Laurens de Coriolis, résidant à Manosque, 21 août (fol. 153 v°) ; — pour Elzias de Bermond, sieur de Vachières, résidant à Toulon, « lieutenant entretenu dans un des navires de S. M. », 16 octobre (fol. 170) ; — messire Nicolas Rochon, vicaire perpétuel de Corbières, « demandeur aux fins d'avoir une maison curiale et payement d'une autre maison, sur le pied de 36 livres par année », contre les consuls dudit Corbières, 30 octobre (fol. 180 v°). — « messire Laurent de Forbin, marquis de Janson, gouverneur d'Antibes, Grasse et dépendances », contre messire « Christophe Pajot, abbé de Valsainte, prieur de Corbières », 20 novembre (fol. 186). — Ordonnance qui « enjoint aux experts, qui sont à ce commis, de faire rapport, chascun mois, au greffe, de la valeur des grains et autres fruits qui se vendent aux marchés de Forcalquier, à peine de 50 livres d'amende », 4 décembre (fol. 194). — Causes civiles : pour M. Mᵉ Polidore Duteil, conseiller du Roi et juge honoraire de Forcalquier, 18 décembre (fol. 204) ; — (1685) pour dame Françoise de Maret, dame de Pierrevert, 8 janvier (fol. 206 v°) ; — pour « noble Guillaume Fanton, comte palatin, professeur en médecine de la faculté de Montpellier, aggrégé en l'université de la ville d'Avignon », (26 février (fol. 223 v°) ; — la communauté des Omergues contre messire Portalis, prieur de Saint-

---

* Incomplet.

André de Villesèche, terroir des Omergues, 30 avril (fol. 244); — pour Mᵉ Jean de Jaubert, lieutenant général civil et criminel au siège de Digne, 16 juillet (fol. 275): — Mᵉ Pierre Berluc avocat en la cour, et sieur Balthasar Berluc, frères, demandent à prendre, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de sieur Honoré de Berluc, sieur de Porchères, 30 juillet (fol. 282 v°); — « messire Guillaume de Castellane, seigneur de Salernes et d'Astoin, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, premier capitaine commandant dans le régiment de Sault », contre noble Jacques de Mourier, sieur d'Esparron et de Beaudinar, capitaine dans le dit régiment, 30 juillet (fol. 285); — dame Diane de Glandevez, dame de Malefougasse et Bois-Comprat, résidant à Marseille, contre la communauté d'Augès, 10 septembre (fol. 295); — pour « les dames de la Charité, de Mane » 22 octobre (fol. 313 v°); — Gaspard Arnaud, maître arpenteur, de Forcalquier, contre Honoré Lardeiret, maître serrurier de la dite ville, 17 décembre (fol. 336); — (1686) pour Mᵉ Jean Barthélemy, docteur en médecine de Forcalquier, 18 février (fol. 348 v°); — pour « dom Barthélemy Mazet, religieux de la congrégation de Saint-Maur, prieur de Viens », 18 mars (fol. 357); — pour François Bougerel, sieur de Fontienne, résidant à Aix, 18 mars (fol. 358); — pour noble Henri d'Arnaud, « seigneur de Rousset et de Vaulongue », 10 juin (fol. 379); — pour Mᵉ Balthasar Rolland, notaire royal de Lurs, « receveur des décimes du diocèse de Sisteron », 15 juillet (fol. 391 v°); — pour Henri Amalric, « rantier du greffe du Roi en la sénéchaussée de Forcalquier », 23 septembre (fol. 411 v°); — pour noble Jean-Mathieu de Queylard, « gentilhomme verrier, résidant en sa verrière du lieu d'Ollières », 7 octobre (fol. 413 v°); — messire Jacques Roux, sacristain en l'église collégiale de Barjols, contre les hoirs de dame Jeanne de Tarente, d'Apt, 14 octobre (fol. 419 v°); — « l'économe des R. P. Carmes de Manosque, contre messire Joseph Baudric, docteur en théologie, « recteur de la chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Aures, 16 décembre (fol. 445); — (1687) pour Henri Cousin, « sieur de Launais », écuyer de Mévouillon, 3 février (fol. 457); — Mᵉ Jean Reynaudin, notaire royal de Digne, procureur de Jacques Isnard, marchand de ladite ville, contre noble Louis de Gassaud, 3 février (fol. 458); — pour noble Scipion de Piolle, seigneur de Fontienne, 4 mars (fol. 480); — pour « dame Claire d'Henrisi, veuve et héritière de M. Mᵉ Pierre de Jaufroi, seigneur de Sainte-Cécile, conseiller au parlement de Provence et héritier par inventaire de Mᵉ Pierre de Jaufroi, lieutenant particulier au siège de Sisteron », 21 avril (fol. 499 v°); — noble Étienne de Lombard, seigneur de Château-Arnoux, demande à prendre, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de messire Étienne de Lombard, abbé du Trouillas, son oncle, 28 avril (fol. 501); — pour messire Benoît Luport, « prieur du prieuré de la ville de Reillanne », 26 mai (fol. 512); — pour messire Barthélemy Madon, « vicaire de Meirigues et Saint-Pol », 7 juillet (fol. 532 v°); — pour Melchion et Joseph Depied, « bateliers de la ville de Manosque », 4 août (fol. 543); — pour Mᵉ Pierre Peyruis, docteur en médecine, de Marseille, 13 octobre (fol. 564); — pour messire Pierre de Béas, prieur des Carmes de Manosque, 20 octobre (fol. 568 v°), etc.

B. 1660. (Cahiers *.) — In-quarto, 219 feuillets, papier.

1682-1687. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour Joseph Sivan, bourgeois de Valensole, cessionnaire de Marc-Antoine Giraud, avocat, juge de Valensole, 12 août (fol. 1 v°); — pour Jean Bausset, Mᵉ chirurgien, de Goult, 23 septembre (fol. 15 v°); — (1683) pour Jean-Louis Moline, « marchand verrier, de Forcalquier », 12 janvier (fol. 38); — pour Mᵉ Barthélemy Aubert, notaire royal de Roussillon, « exacteur des blés baillés par la communauté de Goult », 11 août (fol. 43); — pour dame Catherine d'Éguisier, dame de Pourcieux, 7 septembre (fol. 54 v°); — pour Gaspard de Caye, marchand, de Villeneuve, 3 novembre (fol. 67); — pour David de Beauchans, écuyer, de Limans, 14 décembre (fol. 81); — (1684) pour messire Bertrand Sanguin, chanoine d'Apt, 19 janvier (fol. 85 v°); — pour Mary Raffin, bourgeois de Manosque, héritier de Mᵉ Jean Raffin, son frère, notaire royal de ladite ville, 21 novembre (fol. 96); — pour messire Jean-Antoine Guillaumon, prêtre bénéficier prébendé de l'église cathédrale d'Apt, 12 décembre (fol. 103); — (1685) Guillaume Gaudemar, du Revest-des-Brousses, contre damoiselle Anne d'Albertas, 4 juillet (fol. 16); — pour noble François de Faucon, sieur du Sauze, résidant à Reillanne, 14 août (fol. 125); — pour Mᵉ Jean Farnet, lieutenant de juge de Rustrel, 11 septembre (fol. 137); — (1686) pour les hoirs de messire Pierre Testanière, prêtre de Montsallier, 30 juillet (fol. 151); — pour damoiselle

* Incomplets, fragments de registre.

damoiselle, Madeleine d'Oraison, mariés, et messire François Berton, abbé de Crillon, procureur de monseigneur Joseph-François Cadart d'Ancezune, duc de Caderousse, 28 avril 1695 ; — à noble Honoré d'Estienne de Chaussegros, seigneur de Lioux, 28 avril 1695 ; — à Mᵉ Elzias Mayery, « conseiller et médecin du Roy », Toussaint Gentet et Charles Besson, « chirurgiens jurés de la viguerie de Forcalquier », 25 octobre 1695 ; — à Mᵉ François-Anne, chevalier, avocat, contre Mᵉ François Sollier, conseiller du Roi et juge de la ville d'Apt, 25 octobre 1695 ; — à dame Anne de Castel, héritière de messire Scipion Pouchet, prieur de Saint-Christol, 1ᵉʳ décembre 1695 ; — à noble André Le Gouche, seigneur de Saint-Étienne, 29 octobre 1697 ; — à messire Scipion Baudric, vicaire perpétuel de Saint-Sauveur de Manosque, 29 octobre 1697, etc.

B. 1665. (Cahiers*.) — In-quarto, 218 feuillets, papier.

1689-1691. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : pour « l'économe du couvent Notre-Dame de l'Ordre des R. P. Servites du Revest-de-Brousse ». 3 novembre fol. 4 ; — pour « messire André d'Aube, seigneur marquis de Roquemartine et autres places », 13 décembre (fol. 13 v°) ; — (1690) « pour les R. Pères Carmes réformés du couvent Notre-Dame-de-Lumières, terroir de Goult », 31 janvier (fol. 23) ; — pour sieur Charles Gérard, « receveur des domaynes de Mgr le duc de Lesdiguières », 6 juin (fol. 36) ; — Jean Audoyer, Mᵉ maçon de Mane, contre Pierre-Jean André, Mᵉ chirurgien de Banon, 15 novembre (fol. 41) ; — (1691) pour Claude d'Ambrun, « marchand pelletier », de Sisteron, 9 janvier (fol. 48 v°) ; — pour messire Antoine Amoureux, prieur de Saint-Claude, vicaire de Dauphin, 24 avril (fol. 58) ; — pour Joseph de Vachères, bourgeois de Forcalquier, 13 juin (fol. 70) ; — André et François de Châteauneuf contre noble Pol Legouche, seigneur de Saint-Étienne, 10 juillet (fol. 77) ; — Mᵉ Philippe de Saunier, « conseiller du parlement d'Orange, veuf et héritier de dame Gabrielle de Martinel », 14 novembre (fol. 86 v°) ; — (1692) pour Christol de Boulliers, de Saint-Étienne, 15 janvier (fol. 93) ; — pour Louis Conte, « tisseur à toiles », de Mane, 23 juillet (fol. 110) ; — pour Gaspard Blandin, bourgeois de Marseille, 12 novembre (fol. 120) ; — (1693) pour dame Isabeau de Gasqui, veuve de sieur Esperit Cestier, écuyer de Manosque, 17 février (fol. 130) ; — pour noble François des Ferres, résidant à Valsainte, 27 août (fol. 149) ; — damoiselle Anne Roume, veuve de Mᵉ Jean-Baptiste Baudin, notaire royal de Saint-Michel, contre Mᵉ François Baudin, notaire royal, 24 novembre (fol. 163 v°) ; — (1694) pour Laurent Reybaud et André Plan, « mestres blanchiers », d'Apt, 20 avril (fol. 178) ; — pour noble François de Marc de Tripoly, seigneur de Châteauneuf, coseigneur de Lamanon, écuyer de Salon, mari de dame Anne-Thérèse de Chabert, héritière de noble Honoré de Chabert, son frère, et de noble Jean-Baptiste de Chabert, procureur du Roy en la ville de Pertuis », 9 juin (fol. 186 v°) ; — pour « les syndics des notaires de Forcalquier » contre les héritiers de Mᵉ Jacques de Vachères, notaire royal, 22 décembre (fol. 207), etc.

* Fragments de registre, en très mauvais état et très incomplets.

B. 1666. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1701, janvier-mai. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles « à requérir », ou « à plaider » : à messire Charles de Sipriany, prieur de Notre-Dame de Roumigiers, de Manosque, 10 janvier ; — à messire Laurens Fabri, curé en l'église cathédrale de Forcalquier, 10 janvier ; — à Mᵉ Pierre Berluc, avocat, de Forcalquier, 24 janvier ; — à noble François de Sébastiane, sieur de Chanclos, contre noble André de Sébastiane, sieur de Porchères, 24 janvier ; — à noble Charles-François de Barras, sieur de Mélan et de Thoard, contre noble Balthasar d'Esmivy, sieur d'Auribeau, conseiller et avocat du Roi au siège de Digne, 21 février ; — « à sieur Honoré de Lenfant, viscomte de Valernes, donataire universel de feu noble Eyme Lenfant, son père », 7 mars ; — « au sindic du couvent des pères Récollets de la chapelle de Notre-Dame de Belleveue, terroir de Vachères », 7 mars ; — à noble Pierre d'Audiffret, résidant à Salon, 14 mars ; — à messire Louis Berard, « protonotaire du Saint-Siège apostolique et prieur de La Coste », contre messire Barnabé Tartonne, vicaire perpétuel dudit lieu, 14 mars ; — à M. Mᵉ Jean Monier, sieur du Revest, conseiller du Roi et lieutenant particulier criminel au siège de Forcalquier, 5 avril ; — à damoiselle Lucrèce de Boniface, héritière

testamentaire de noble Martial de Boniface, sieur d'Astoin, 18 avril ; — à noble Étienne de Levesque, seigneur de Saint-Étienne-les-Orgues et de Fontienne, 10 mai ; — à Balthasar d'Amat, sieur du Poët, 23 mai ; — à Mᵉ Joseph Segond, notaire royal d'Oraison, et damoiselle Claire Bernard, mariés, 30 mai, etc.

B. 1667. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1701. — Juin-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » ; à Jean-Baptiste Marsan, « cy-devant conseiller du Roi, maire de Cruis », 13 juin ; — à messire Antoine d'Agout, seigneur d'Angles et de Saint-Laurent, 17 juin ; — à messire Gabriel Depieds, « prêtre bénificier en l'église collégiale de Saint-Gilles, en Languedoc, vicaire perpétuel du Revest-de-Brousse », 11 juillet ; « à sieur François de Piolle, seigneur de Fontienne, capitaine de cavalerie, héritier de sieur Scipion de Piolle, seigneur dudit Fontienne, son père », 27 juillet ; — à messire Jacques de Mathieu, sieur du Castellas, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, 8 août ; — à Gaspard Martin, « concierge du château du sieur bailli de Manosque », contre noble Christophe de Fauris, sieur de Néaules, 22 août ; — à Jean Mance, « garçon chirurgien », de Sigonce, 3 octobre ; — à noble Étienne d'Audiffred, sieur de Beauchans, gouverneur de la ville de Manosque, fils et héritier universel de dame Marie-Thérèze de Rians de Beauchans », 25 octobre ; — à dame « Ellix » de Flotte de Cuébris, vicomtesse de Reillanne, 7 novembre ; — à Mᵉ Jacques Paul, avocat, de Digne, 5 décembre, etc.

B. 1668. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1702-1708. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à « sieur François Duteil et M. Mᵉ Jean-Pierre, conseiller et juge royal, père et fils », 7 août 1702 ; — « à noble Joseph de Ripert, gouverneur pour le Roy de la ville de Seignon, 7 août 1702 ; — à sieur Pierre Gaudin, « capitaine dans le régiment de la Reine », 9 juin 1703 ; — à sieur Antoine Borel, « chef de la pharmacie des hôpitaux du Roy, en Italie », contre damoiselle Thérèse de Cheilan, 31 août 1705 ; — à Mᵉ François Augier, avocat au parlement de Paris, « curateur honoraire de messire Jacques de Simiane, marquis de Gordes » 31 août 1705 ; — « à sieur Eymé Paris, l'un des cavaliers de Mgr le vice-légat d'Avignon », 15 septembre 1705 ; — à Jean Pascal, « rentier du château de Lineau », 28 mai 1706 ; — à noble Jean-François d'Arnaud, fils et héritier de M. Mᵉ Gaspard d'Arnaud, lieutenant général au siège de Forcalquier, 15 novembre 1707 ; — à messire Jacques de Mathieu, « officier dans une des galères de S. M., et sieur Joseph de Mathieu, chevalier, son frère », 16 janvier 1708 ; — « à Son Éminence Mgr le cardinal de Janson, grand aumônier de France », 23 janvier 1708 ; — « à messire Gaspard de Glandevez, seigneur de Niozelles et de Mirabeau, conseiller du Roy et sénéchal au siège de Sisteron », 30 janvier 1708 ; — « à sieur Jean Latil, conseiller du Roi, commissaire de la marine, inspecteur des vivres au port de Marseille », septembre 1708, etc.

B. 1669. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1702-1709. — Feuilles d'audiences des lieutenants des submissions. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : « à l'économe de la maison du Bon-Pasteur de la ville d'Aix », 11 juillet 1702 ; — à M. Mᵉ Étienne Magnan, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, 11 octobre 1702 ; — à dame Éléonore de Gueidon, résidant à Cucuron, 18 septembre 1703 ; — à noble Joseph-François de Michel, sieur de Champourcin et d'Hauterives, de Digne, 19 novembre 1703 ; — à noble Charles de Chanut de Pierrefeu, seigneur du Revest, 4 décembre 1703 ; — à Mᵉ Louis Hortie, notaire royal de Caseneuve, 14 novembre 1708 ; — contre dame Marie-Anne de Simiane de Montchat, dame de Banon, La Roche, Saumane et l'Hospitallet,.. 1709, etc.

B. 1670. (Registre.) — In-quarto, 778 feuillets, papier.

1695-1705, octobre. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : messire Jean-Antoine Santon, bachelier en théologie, et vicaire perpétuel de Sainte-Croix-à-Lauze, contre messire Michel-Joseph des Ferres, prêtre, de Saint-

Christol, 14 mars (fol. 3) ; — Mgr Louis de Thomassin, évêque de Sisteron, « prince de Lurs », demande la publication et l'enregistrement au greffe d'un arrêt du conseil du Roi « qui ordonne que tous ceux qui voudront tenir les collèges ou escolles pour l'instruction de la jeunesse dans l'étendue du diocèse de Sisteron en obtiendront la permission et approbation par escrit du seigneur évesque, et sous les conditions portées audit arrest », 13 juin (fol. 26) ; — pour « Monsieur Jean-Victor de Bellonet, conseiller du Roi, maire perpétuel de Forcalquier », 8 août (fol. 46) ; — pour « messire Louis de Pontevès, marquis de Buoux, seigneur de Saint-Martin-de-Castillon et autres places, lieutenant pour le Roy au gouvernement de Provence au despartement d'Arles, gouverneur de la ville d'Apt », 5 septembre (fol. 51) ; — pour André Romani, « collecteur du droit de tasque », Jean Brunel, « collecteur du droit de disme », et Jacques André, « collecteur du droit de quarte du lieu de Banon », 12 septembre (fol. 55) ; — pour damoiselle Marguerite Bonne, femme de noble Noël de Bailli, « receveur du droit annuel en la province du Dauphiné », 12 septembre (fol. 57). — Prestation de serment des officiers du siège de Forcalquier, avec la liste « des avocats, procureurs et huissiers en fonction », 3 octobre (fol. 59). — Causes civiles : Me Jean Mayol, conseiller à la Cour des Comptes et les hoirs de M. Me Honoré Revest, « conseiller secrétaire du Roi, audiencier en la chancellerie de la Cour des Comptes », contre les hoirs de messire Laurent de Forbin, marquis de Janson, 3 octobre (fol. 61) ; — pour messire Jean-André Lacombe, vicaire de Saint-Étienne, 28 novembre (fol. 79) ; — (1696) Me François-Anne Chevallier, avocat, « appelant du desni de justice » contre Me François Sollier, conseiller du Roi et juge d'Apt, 6 février (fol, 89) ; — noble Pierre de Tournon, seigneur majeur de Sainte-Croix-à-Lauze, contre le sieur de Billon, coseigneur du même lieu, 6 février (fol. 89 v°) ; — pour messire Louis Guérin, « prieur du prieuré Sainte-Catherine, érigé dans l'église de Saint-Mary de Forcalquier », 14 mai (fol. 107 v°) ; — pour messire Joseph de Villeneuve, sieur de Calian et Puimichel, mari de dame Judith Legouche, 27 août (fol. 138 v°) ; — pour messire François d'Autane, vicaire perpétuel de la Brillane, 11 novembre (fol. 159 v°) ; — (1697) noble Joseph de La Tour de Cadenet, seigneur de Valbonnette, contre messire Louis de Vallavoire, abbé de Lure, 4 février (fol. 177) ; — les recteurs de l'hôpital général Saint-Jacques d'Aix, contre les hoirs de messire André de Sébastiane, prévôt de Saint-Mary, 7 mai (fol. 196 v°) ; — pour « noble Pol de Fortia de Pilles, seigneur de Peyruis, Montfort et Augès, gouverneur du château d'If et iscles de Marseille », 23 juillet (fol. 212) ; — pour Me Jean Barbesieux, « conseiller du Roi, greffier en chef du bureau des finances de la généralité de Provence », 19 août (fol. 218) ; — messire Antoine Laurency, prêtre du diocèse de Senez, bachelier en théologie, chanoine prébendé de Saint-Mary, contre messire Joseph Taulany, docteur en théologie, chanoine de Saint-Mary, « prébendé au prieuré de Lincel, résidant à Paris », 16 septembre (fol. 221 v°) ; — pour « sieur Jacques Jauffroy, chirurgien major de l'une des galères du Roi, à Marseille », 26 novembre (fol. 237 v°) ; — (1698) Me Esperit Bernardy, « conseiller du Roi et receveur des dexîmes du diocèse de Carpentras », contre noble Jacques de La Blache, conseiller du Roi et lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, 21 janvier (fol. 245) ; — « messire François de Suarès, seigneur d'Aulan et du l'ouët, demande la délivrance judiciaire de la terre de La Rochette, au prix de 7,000 livres », contre les héritiers, d'Antoine Réné de Roux, sieur de La Rochette », 3 février (fol. 249) ; — pour Me Joseph de Garnier, avocat, légataire de feu Me Balthasar de de Garnier sieur de La Javie, résidant à Manosque, 12 mai (fol. 271) ; — pour noble Philibert d'Estienne de Bermont, seigneur de Villemus et de la Galliniére, fils et héritier de noble Pierre d'Estienne, seigneur desdits lieux, 15 septembre (fol. 301 v°) ; — (1699) damoiselle Claire Gassan, veuve de Me Charles Monsallier, avocat de Forcalquier « demande payement de son an vidual et habillements lugubres », 23 février (fol. 322) ; — Me Pierre Berluc, avocat, « ayant pouvoir et charge de messire Gaspard de Glandevez, fait offre, au nom que dessus, de 1,800 livres pour les biens de Saint-Marcellin, terroir de Niozelles, mis aux enchères », 19 octobre (fol. 339) ; — (1700) pour Jean de Laydet, seigneur de Bignosc et de La Forest, résidant à Sisteron, 11 janvier (fol. 344 v°) ; — messire Joseph-Elzéar-Charles de Guillem de Salla de Montjustin, seigneur des Crottes, fils et héritier testamentaire de dame Isabeau d'Autric de Vintimille, contre les R. P. Capucins de Manosque et autres créanciers dudit héritage, 18 janvier (fol. 348) ; — pour Henri Magnan, « marchand boutonnier », d'Aix,

28 mars (fol. 363) ; — pour les hoirs de « sieur Balthasar Leauthier, conseiller du Roi, commissaire des troupes, résidant à Saint-Martin », 4 mai (fol. 374) ; — pour « les fermiers de la dixme des défrichements des lieux de Rousset, Vallongue et dépendances », 7 juin (fol. 379) ; — « messire René-Gilles de Pradalonet, abbé commandataire de l'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon, ordre de Cluny, contre Mgr Joseph-Ignace de Foresta de Collongue, évesque et prince d'Apt », 12 juillet (fol. 386) ; — « le R. P. correcteur du couvent des Minimes de l'ordre de Saint-François de Mane contre sieur Honoré de Roume, sieur d'Ardenne », 22 novembre (fol. 412) ; — (1701) pour messire Louis Alibert, vicaire perpétuel de Lurs, 18 janvier (fol. 421) ; — pour Mᵉ Paul-Joseph Loth, avocat, de Manosque, 5 avril (fol. 435 vᵒ) ; — pour noble Jean-Baptiste de Gombert de Dromon, seigneur de Saint-Geniez, 11 juillet (fol. 452) ; — « M. Mᵉ Jean-Joseph d'Orcel, seigneur de Plésians, conseiller du Roi, trésorier général de France, président au bureau de la généralité de Provence », contre messire Louis de Vincens, marquis de Causans, 25 octobre (fol. 477) ; — (1702) messire Pierre Ricard, prêtre prébendé de Saint-Sauveur de Manosque, contre Louis Apvril, maçon de ladite ville, 13 mars (fol. 502) ; — pour M. Mᵉ François Dermitanis, conseiller au siège de Forcalquier, 8 mai (fol. 512) ; — pour messire Jean-Baptiste de Thomassin de Peynier, docteur en théologie, prieur d'Ongles, 29 mai (fol. 516) ; — pour messire Pierre Espitallier, « prêtre de l'Oratoire de Jésus, directeur de la maison du séminaire d'Arles », 24 juillet (fol. 533 vᵒ) ;— pour noble Antoine Gassaud et damoiselles Françoise et Marie Gassaud, enfants de feu noble Louis Gassaud, sieur de Beaurepère » 10 octobre (fol. 550 vᵒ) ; — pour sieur Paul Saint-Donnat, trésorier de la communauté de Manosque, 4 décembre (fol. 561); — (1703) Mathieu Zaccarie, marchand orfèvre de Manosque, contre « les gardes du terroir de ladite ville » 26 février (fol. 576 vᵒ) ; — « les sieurs Aribert, marchands, bourgeois de Montpellier », contre le sieur de Silvestre Châteauneuf, « capitaine », 14 mai (fol. 592 vᵒ) ; — pour messire Antoine Ravel, docteur en théologie, vicaire de Monsallier, 23 juillet (fol. 605) ; — pour « sieur Louis Cestier, procureur du Roi, commissaire des troupes en la ville de Manosque », 20 août (fol. 612) ; — pour F. Pierre Foreat, économe du couvent des pères Cordeliers, de Sisteron, 17 septembre (fol. 624 vᵒ) ; — pour « noble Joseph de Ripert, gouverneur pour le Roi de la ville de Saignon », 3 décembre (fol. 644) ; — (1704) pour « noble François-Bruno de Rians, capitaine dans le régiment de Toulouse », 29 janvier (fol. 652) ; — pour « sieur Pierre Imbert, greffier et secrétaire royal de la communauté de Gordes, 31 mars (fol. 662) ; — pour « noble Henri de Borne, de Forcalquier, 2 juin (fol. 678 vᵒ) ; — pour M. Mᵉ Elzéar d'Orcel, conseiller du Roi, second président en la généralité de Provence, seigneur de Besaure, et dame Dorothée de Dalbés Duchayne, son épouse », 2 septembre (fol. 705 vᵒ) ; — pour « Mᵉ Pierre Esnault, procureur du collège d'Harcourt, de Paris, en qualité de cessionnaire de messire Jean Le François, prêtre, proviseur dudit collège, chanoine en l'église royale Saint-Germain de ladite ville », 6 octobre (fol. 711) ; — (1705) pour messire Jean Gondran, vicaire de Limans, « promoteur d'office en l'evesché de Sisteron, commis pour assister aux visites du diocèse », 2 mars (fol. 735) ; — pour dame Élisabeth de Piolle, dame de Fontienne, épouse de M. Jacques de Mathieu, seigneur du Revest et du Villard, 31 août (fol. 770) ; — Mᵉ Antoine Martin, notaire royal et procureur au siège de Digne, contre Joseph de Blieux, de Manosque. 19 octobre (fol. 777) ; — dame Lucrèce de Lombard, épouse de M. Mᵉ Jean-Antoine de Chaix, lieutenant des submissions au siège de Sisteron, 26 octobre (fol. 778) ; etc.

B. 1671. (Cahiers*.) — In-quarto, 121 feuillets, papier.

1705, novembre — **1709**. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour Mᵉ Joseph Eissautier, docteur en médecine, de Manosque, 9 novembre (fol. 1 vᵒ) ; — contre damoiselle Françoise de Fournel, 14 décembre (fol. 7); — (1706) contre « noble Jean d'Eyroux de Pontevez, conseiller du Roi et gouverneur de Forcalquier » 1ᵉʳ février (fol. 11 vᵒ) ; — pour messire Pierre Amenc, vicaire perpétuel de Cruis, 22 mars (fol. 29); — (1707) Denis Bremond, greffier de l'ordinaire de Vachères, contre dame Anne Gougon, « veuve du sieur de L'Ubac », 11 avril (fol. 41) ; — pour « M. Mᵉ Louis Feautrier, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Provence, résidant à Aix », 23 mai (fol.

* Fragments de registre, incomplets.

47 v°) ; — dame Eléonore de Villages, de Marseille, contre les hoirs de messire André d'Astouaud, baron de Monclard, son mari, 4 juillet (fol. 51 v°) ; — pour Jean-Pierre Gueidan, bourgeois de La Tour d'Aigues, 3 octobre (fol. 60) ; — (1709) les religieuses du monastère sainte Ursule, de Sisteron, contre M. M° Gaspard Castagni, lieutenant général civil et criminel dudit siège, et dame Alix de Lantoys, 8 avril (fol. 64) ; — M. M° François Eymar, conseiller du Roi, lieutenant général au siège de Forcalquier « et maire perpétuel, alternatif et mitriennal de ladite ville », contre M° Jean Dublair, « receveur général des consignations en Provence » 22 avril (fol. 66 v°) ; — pour dame Marguerite de Jansson, veuve de messire Auguste de Vallavoire, seigneur et comte de Montlaux, 22 avril (fol. 69) ; — « messire Jérosme d'Audiffred, marquis de Gréoux, baron d'Aurabelle, seigneur de Pugette et autres places, lieutenant général civil et criminel en l'amirauté de Marseille, contre M° Jean François Menc, sieur de Saint-Jérosme », 13 mai (fol. 80 v°) ; — pour messire Reynaud de Tèze, prieur de Gréoux, 10 juin (fol. 88) ; — pour noble André de Gassaud, « capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de La Motte », 10 juin (fol. 88 v°) ; — pour messire Antoine Amat, « prévost de Monsallier et prieur de Banon », 28 juin (fol. 93), etc.

B. 1672. (Cahiers*.) — In-quarto, 112 feuillets, papier.

1712-1713. — Audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : pour sieur André Dautan « trésorier des galères de Marseille », juin (fol. 2), — pour sieur Michel Chivalon, marchand libraire, d'Aix, 20 juin (fol. 9) ; — pour M. M° Jean-Baptiste de Sigouin, sieur du Truillas, lieutenant particulier au siège de Sisteron, 4 juillet (fol. 11 v°) ; — « messire Sextius de Séguiran, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, receveur dudit Ordre », contre M° Jean-François Bonfils, notaire-royal d'Ongles, 4 juillet (fol. 20) ; — pour sieur Félix Maisse, « greffier secrétaire royal de la communauté de Manosque », 2 août (fol. 22 v°) ; — pour messire François d'Arnaud, docteur en théologie, prieur de Saint-Michel et de la Bastide-des-Jourdans, 4 octobre (fol. 43) ; — pour sieur Jean-Pierre de Sigouin La Loubière, de Sisteron, 3 novembre (fol. 48 v°) ; — pour messire Louis Brigadel, vicaire de Caumont, 13 décembre fol. 53 v°) ; — (1713) pour M° Esperit Ollive, chanoine sacristain de l'église d'Apt, 14 mars (fol. 63) ; — pour M° Jean de Monier, lieutenant particulier criminel au siège de Forcalquier, seigneur du Revest, 2 août (fol. 77 v°) ; — pour dame Marguérite Guénébeau, veuve de noble Jean-Baptiste d'Orgon, de Céreste, et damoiselle Françoise-Justine d'Orgon, sa fille, 4 novembre (fol. 96). — Prestation de serment de M° Balthasar Bouche, avocat, « qui désire postuler et faire les fonctions d'avocat au siège de Forcalquier », 18 décembre (fol. 105), etc.

* Fragments de registre, incomplets, mauvais état.

B. 1673. (Cahier.) — In-quarto, 38 feuillets, papier.

1713, septembre — **1714**, juin. — Audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles : sieur Paul de Monier d'Arnaud, contre M° Sperit Beaudini, docteur en médecine, de Manosque, 5 septembre (fol. 2) ; — pour noble Charles de Binot-Loubier, « capitaine ayde-major dans le premier bataillon du régiment de Desgrigny-Infanterie, mari de dame Marguerite d'Audifred », 28 novembre (fol. 10) ; — pour Jean-Michel Vallansan, greffier au siège de Forcalquier, 12 décembre (fol. 14 v°) ; — (1714) pour dame Jeanne de Fauris, veuve de noble Philibert d'Audifred, de Manosque, 6 mars (fol. 23) ; — pour « noble Esprit Provensal, docteur ez droits, d'Avignon », 5 juin (fol. 36 v°), etc.

B. 1674. (Liasse*.) — 204 pièces, papier.

1714-1715. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » ; à messire Balthasar Jouval, « recteur de la chapellenie Notre-Dame de Bon Secours », contre M° Dominique Asse, procureur à Forcalquier, 22 octobre 1714 ; — « à dom Pierre de Rey, religieux du monastère de Montmajour, prieur du prieuré de Saint Promassy, de Forcalquier », 22 octobre ; — à noble Étienne d'Aiguebelle, seigneur de Montgardin, héritier de « noble Estienne de Guert, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi », 5 novembre ; — à noble Gaspard de Tressemanes,

* Mauvais état.

seigneur de Brunet, 26 novembre ; — (1715), à Antoine Escavis, « paveur », de Manosque, février ; — « aux hoirs de noble Louis de Sigoin, major de la citadelle de Sisteron ». juillet ; — messire Desiré Verdillon, « prêtre secondaire de Céreste », contre messire Joseph Fauque, « prêtre, prieur curé de Roussillon, août ; — « sieur Joseph Grégoire, conseiller du Roi, receveur des fermes de S. M. au bureau establi aux Bégudes du lieu de Goult », septembre ; etc.

B. 1675. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1716-1717. — Feuilles d'audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : pour Joseph Buisson, « marchand chamousier », de Manosque », février ; — à Mᵉ Mathieu Athenoux, procureur du Roi en la judicature royale d'Apt... février ; — à noble Jean de Bonfils Peyresc, d'Aix, contre damoiselle Marie-Anne Gallice, de Saint-Étienne, 4 novembre ; — à Mᵉ Jean Estachon. « officier royal, de Reillanc », 4 novembre ; — (1717) à noble Melchior de Marmet de Valcroissant, écuyer, « seigneur de Vaumalle », et dame Marie-Justine d'Agout, fille de messire Charles d'Agout, seigneur marquis de Montmaur, « un des quatre anciens baron de la province de Dauphiné », contre noble André de Marmet de Valcroissant, écuyer, conseiller du Roi, commissaire des guerres, et messire Pierre de Marmet de Valcroissant, ancien chanoine, de l'église Saint-Sauveur d'Aix, janvier ; — à Mᵉ François Isnard, notaire royal de Reillane, août ; — à dame Anne de Garcins, veuve et héritière de M. Mᵉ Jean-Baptiste Dugron, « conseiller du Roi, receveur général des bois et domaines de la généralité de Provence », contre messire Joseph-Alexis de Croze de Lincel. seigneur de Lincel et de Saint-Paul, août ; — à Mᵉ Denis Ancelme, avocat, de Reillane, 9 novembre, etc.

B. 1676. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1717. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Joseph de Saint-Giron, vicaire de Goult, contre messire Joseph de Bruges, prêtre de Ménerbes, 11 janvier ; — à Mᵉ Jean Collombier, « fermier général des Postes de France », contre les héritiers de Jean Gilloux « directeur du bureau des lettres, de Forcalquier », 11 janvier ; — à Mᵉ Charles Bouche, avocat, d'Allemagne, contre les hoirs de noble « Estienne de Lombard, seigneur de Château-Arnoux, gouverneur de Sisteron », 11 janvier ; — « à dame Hipolyte de Laydet », épouse de Mᵉ Louis de Feautrier, contre « noble Jean-Joseph-Antoine de Glandevez, seigneur de Niozelles, Pierrerue et autres places, héritier de M. Gaspard de Glandevez, chevalier, sénéchal au siège de Sisteron », 1ᵉʳ février ; — « aux pauvres de la Charité nouvellement establie à Forcalquier », 1ᵉʳ mars ; — à messire Jean-Benoît Vallansan, « prieur de Saint-Mary de Forcalquier, chanoine de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Poissy, province de L'Isle-de-France », 1ᵉʳ mars ; — à noble Paul de Brunet, de Manosque, avocat, seigneur d'Estoublon, 8 mars, etc.

B. 1677. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1718-1719. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la submission. « Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à sieur Jean Vial, marchand, de Lardiers, 21 juin ; — « à messire Gaspard-François d'Inguimbert de Pramirail, seigneur de Thèse, héritier de M. Renaud du Serre, seigneur dudit lieu, chevalier de Saint-Lazare-de-Jérusalem, prieur de Gréoux », 5 juillet ; — « à noble Jean-Baptiste de Jauffrey, sieur de Fonture », 3 août ; — (1719) « à sieur Joseph de Boyer, capitaine dans le régiment de Tisset », 7 février ; — « à Mᵉ Jean-François de Pochet, subdélégué de Mgr l'Intendant, de la ville de Manosque », 14 mars ; — à Mᵉ Jean Castel, avocat, de Mezel, 18 avril ; — à noble Joseph Marius d'Astier, seigneur de Monessargues, « lieutenant colonel réformé d'un régiment d'Infanterie », 19 septembre ; — contre Mᵉ Poncet de Gadret, « substitut du procureur du Roi en la judicature royale d'Apt », 19 septembre ; — à Mᵉ Jean-Baptiste Rochon, docteur en médecine, de Saint-Michel, héritier de Mᵉ Jacques Rochon, notaire royal de Dauphin, 15 novembre ; — à messire Jean-Baptiste de Payan, seigneur de Saint-Martin-de-Brômes, conseiller du Roi en la cour des Comptes de Provence, 15 novembre ; — à M. Mᵉ Joseph de Jullien, « conseiller du Roi, professeur en droit et à présent primicier en l'université royale d'Aix et

dame Gabrielle de Jullien, sa sœur, assistée de Mᵉ Charles d'Arnaud, son mari, avocat au parlement d'Aix », 15 novembre, etc.

B. 1678. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1720. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Pierre Derres, bachelier en théologie, vicaire perpétuel de Céreste, 8 janvier ; — à Joseph Isnard, maître chirurgien, de Reillane, contre Jeanne de Vachères et Marthe de Volx, 23 janvier ; — à dame Marie-Anne de Simiane Montchat, dame de Banon, baronne de La Rochegiron, Saumane et l'Hospitallet, épouse de « messire Henri-Thomas, marquis de Villeneuve, conseiller au parlement de Provence », 19 février ; — à Mᵉ Jean-Joseph Civet, « donataire des offices de notaire royal et procureur au siège de Sisteron de Mᵉ Gaspart Civet, son père », contre sieur Sébastien Sigoin, seigneur de Jarjayes, 19 février ; — à dame Marie d'Amat de Valavoire, dame marquise de Volx, 4 mars ; — à dame Hortense de Piolle, veuve de noble Marc-Antoine du Puy, de Reillane, 1ᵉʳ juillet ; — à Mathieu Janssaud, bourgeois de Forcalquier, contre M. Mᵉ Louis Latil, conseiller au siège de Sisteron, 23 septembre ; — à noble Jean de Boniface, coseigneur de Vachères, 2 décembre, etc.

B. 1679. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1721. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à noble Esprit de Fulque, « seigneur d'Oraison, Entrevaux, le Castellet et le Petit-Taillas, conseiller secrétaire du Roi en l'une des chancelleries de Provence », 28 juillet ; — à Jean Fugon et Jean Maurice, « associés à la ferme du courtage de la ville de Manosque », 26 août ; — à messire Jean de Raphélis de Roquesante, « prêtre de l'Oratoire, visiteur général de ladite congrégation et prieur commendataire de Goult », contre messire Jean-Baptiste Guillemin, curé amovible de la paroisse de Ménerbes », 27 octobre ; — à messire Jean-Antoine de Guiran La Brillane, chevalier, seigneur de La Brillane et du Castellet-lès-Sausses, conseiller du Roi en la cour des Comptes de Provence », 27 octobre ; — « au R. P. supérieur du séminaire de la compagnie de Jésus, de la ville d'Apt », 10 novembre ; — « à dame Catherine de Saint-André Marnais de Vercel, relaissée de messire Charles-François de Gautier Auribeau, seigneur de Montguers », 24 novembre, etc.

B. 1680. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1722-1723. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la submission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à damoiselle Jeanne Aguillon, veuve de sieur Joseph de Rayole, « sculpteur du Roy, de la ville d'Apt », 4 février ; — à André Clémens, « opérateur », de Saint-Étienne, 4 février ; — à messire Cosme-Alphonse de Valbelle, marquis de Montfuron, . . décembre ; — (1723) à messire Joseph-François Deidier, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Fréjus, contre les hoirs de messire Jean-Baptiste de Reillane, ancien archidiacre de la même église, 16 février ; — « aux fermiers de la sacristie de l'abbaye de Cruis », 16 février ; — à dame Olympe de Savornin, tutrice des enfants de noble Gaspard de Sinety, 2 mars ; — à Marie Tardieu, veuve de sieur Jean Courbon, greffier de la communauté d'Oraison, 13 avril ; — à Mᵉ Jean-Louis Léotard, avocat, de Manosque, 25 mai ; — à noble Cosme d'Estienne Chaussegros, seigneur de Lioux, donataire universel de noble Honoré d'Estienne Chaussegros, son père, 1ᵉʳ juin ; — à sieur Esprit Dermitanis, bourgeois de Reillane, . . novembre ; — à Toussaint Gentet, « maistre chirurgien juré royal, de Forcalquier »,... novembre ; — aux hoirs de messire Henri Chauvet, « prieur de la chapelle Sainte-Barbe, érigée dans la paroisse de Saint-Savornin » ... novembre, etc.

B. 1681. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1724. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la submission. — Appointements. — Causes civiles : « à requérir » ou « à plaider » : à sieur Siméon Castellan, « inspecteur des glaces de France », résidant à Apt, 11 janvier ; — contre damoiselle Marguerite de Parisy, veuve et héritière fiduciaire de Mᵉ Étienne Gassaud, avocat, 26 avril ; — entre messire Joseph de Corriolis en qualité d'héritier de dame Jeanne de Thomassin, son aïeule, et les hoirs de messire Annibal-François de Marin, seigneur de Saint-Étienne, 30 mai ; — à sieur Dominique

Peyrotte, trésorier de la communauté de Villeneuve, 27 juin ; — à noble Jean de Vachier, écuyer, de Manosque, seigneur de Saint-Martin, 27 juillet ; — à dame Marie de Ripert, veuve de sieur Joseph de Sibille, écuyer, d'Apt, 22 août ; — à messire Joseph de Vallavoire, seigneur comte de Montlaux, capitaine de cavalerie dans le régiment de Bretagne, héritier de messire Lambert de Valavoire, son oncle, « abbé de l'abbaye de Chassagne en Bresse », 5 septembre ; — à Mᵉ Jean-Joseph Laugier, docteur en médecine, « aggrégé en l'université royale d'Aix », 5 septembre ; — à Jean Chevalier, « étant aux droits de messire Esprit de Fulque, marquis d'Oraison, seigneur médiat de Saint-Étienne », ... novembre, etc.

B 1682. (Cahiers*.) — In-quarto, 33 feuillets, papier.

1723-1724. — Audiences des lieutenants de la submission. — Appointements. — Causes civiles : pour noble Joachim-Claude Laugier, seigneur de Beaurecueil, résidant à Aix, 8 octobre (fol. 1) : — pour les hoirs de messsire Jean-François de Sobolis, de Marseille, 9 décembre (fol. 6 v°) ; — (1724) pour Louis Devoulx, bourgeois de Céreste, 28 mars (fol. 13) ; — pour messire Jean Champion, bachelier en théologie, vicaire de Sigonce, 30 mai (fol. 21) ; — pour sieur Marc-Antoine Mille, chirurgien de Gréoux, 5 septembre (fol. 28 v°) ; — pour Elzias Hugou, marchand, de Forcalquier, 19 septembre (fol. 33), etc.

B. 1683. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1725. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la submission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à dame Élizabeth de Lautier, veuve de M. Mᵉ Jean d'Eyroux de Pontevez, gouverneur pour S. M. à Forcalquier, 29 mai ; — à Antoine Baudisson, « marchand facturier à laine », de la Verdière, 10 juillet ; — « à Mᵉ Eustache, maistre peintre, de Reillane », 23 octobre : — à Mᵉ Jean-Joseph Duteil, avocat, contre Mᵉ Jean-François Rogoni, procureur au siège de Forcalquier, 23 octobre ; — à Mᵉ André de Figuières, avocat, de Manosque, 6 novembre ; — à Mᵉ Jean-Joseph-Gaspard d'Eyroux, lieutenant général criminel au siège de Forcalquier, 6 novembre ; — à sieur Antoine Anglésy, bourgeois de Cucuron, 4 décembre, etc.

B. 1684. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1726. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : aux recteurs de l'hôpital Saint-Michel de Forcalquier, héritiers de Joseph Aubert, 26 mars ; — à messire Anselme Aude, vicaire perpétuel de Gordes, contre Mᵉ François-Alexis d'Antoine, avocat, juge ordinaire de Gordes, 26 mars ; — à messire André d'Agoult, seigneur de Saint-Michel, 26 mars ; — contre « les sieurs abbé et chevalier de Savine », 1ᵉʳ juin ; — contre Mᵉ Jean Silvy, avocat, d'Aix, 16 septembre, etc.

B. 1685. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1727. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à noble Hyacinthe de Portalis, écuyer, « capitaine d'infanterie dans la garnison de Toulon »... janvier ; — « au vénérable chapitre de Montmajour d'Arles, prieur du prieuré de Notre-Dame de Carluec, uni à la masse dudit chapitre ».... janvier ; — « dame Anne d'Arcutia d'Esparron, mère et tutrice des enfants et hoirs de messire Jean-Joseph-Antoine de Glandevez. . . . , février ; — « à Mᵉ Sperit d'Autane, de Villeneuve, avocat, fermier seigneurial de Pierrerue... juin ; — à messire Claude Michel, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse de Montfroc..., juillet ; — à messire Jean-Baptiste de Gautier d'Auribeau, chanoine de l'église d'Apt, 6 octobre ; — à messire François Maurel, recteur de la chapellenie de Notre-Dame d'Humilité, de Sisteron, 6 octobre ; — à noble Jean-Pierre de Sellier, seigneur du Pin, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Loüis, résidant à Manosque, 6 octobre ; — « à messire Henry-Gaspard de Ferrier, chevalier seigneur d'Auribeau, Saint-Jullien et autres places, officier sur les galères de S. M. », 6 octobre, etc.

B. 1686. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1728-1729. — Feuilles d'audiences des lieute-

* Fragment de registre.

tenants de la submission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : au sieur André Chapuis, « fermier de la terre et seigneurie de Lurs, dépendance de l'évêché de Sisteron », 17 février ; — à Mᵉ Charles Taulany, notaire royal et trésorier de Saint-Étienne, 20 avril ; — à messire Jean-Joseph Perrin, chanoine de l'église d'Apt, 20 juillet ; — à damoiselle Delphine-Élisabeth d'Orcel, d'Apt, contre les hoirs de messire Bibaud de Lignon, seigneur d'Ongles, 11 août ; — à dame Jeanne de Valavoire, épouse de messire Honoré de Coriolis, baron de Corbières, 11 août ; — à messire Jean-Melchion Dumayne, prêtre de l'Oratoire, 15 septembre ; — « à Mʳ le président de Saint-Paul, seigneur du Revest-des-Brousses », 9 novembre ; — (1729) à sieur François Riquier, mari de damoiselle Marguerite de Gadret, résidant à Aix, contre Jacques de Gadret, maître chirurgien, d'Apt..., janvier ; — à noble Jean de Boniface, seigneur de Peinier et de Fombeton..., janvier ; — à damoiselles Luce et Élisabeth de Bermond, filles de noble Elzéar de Bermond du Castellar, 31 mai, etc.

B. 1687. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1730. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la submission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à noble Charles de Vitalis, seigneur de Pourcieux, fils et héritier de noble Marc-Antoine, d'Aix, 14 février ; — à messire Joseph de Fulque, abbé prieur de Saint-Promassy, près Forcalquier », 28 février ; — « aux hoirs du sieur Joseph de Barbeyrac, représentés par noble Jean-Gaspard de Ferres, sieur de Chénerilles », 28 mars ; — à messire Gaspard Décorio, prêtre de l'Oratoire, résidant à Marseille, 18 avril ; — à Mᵉ Alexandre Garcin, avocat, de Forcalquier, 13 juin ; — contre Balthasar de Bonardy, « lieutenant de la maréchaussée au despartement de Digne », 21 octobre ; — à noble Jean de Vaugier-Dumaine, écuyer, de Lurs, 21 octobre ; — à dame Élizabeth de Piolle, dame de Fontienne, 21 novembre ; — à sieur Célestin Croze-Magnan, « capitaine de vaisseau marchand, de Marseille », 19 décembre, etc.

B. 1688. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1732. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à noble André François d'Allar, écuyer, « sieur de La Bathalière », 30 juin ; — à dame Anne-Marie Codur, veuve de noble André de Sébastiane, sieur de Porchères, 30 juin : — à Mᵉ Jean Sauvandier, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, 30 juin ; — « à Mᵉ Nicolas Legoux, avocat en parlement, et damoiselle Anne-Gabrielle de Grignoncourt, de Paris, 25 septembre ; — à Mᵉ Jean-François Bérard, conseiller du Roi au siège de Sisteron, 25 septembre ; — à dame Hélène d'Aguillery, veuve du sieur Esperit de Salve, de Valensole, 25 septembre ; — « aux sieurs prieurs et sindics des maistres cordonniers de Forcalquier », 6 octobre ; — à noble François Burle, seigneur de Curban, viguier de la ville de Sisteron, 6 octobre ; — à messire Geoffroy de Valbelle Meirargues, « mestre de camp de cavalerie, enseigne des gendarmes du Roi, fils de messire Cosme de Valbelle, marquis de Rians », 6 octobre ; — « à messire Jean-Estienne de Thomassin, marquis de Saint-Paul, vicomte de Reillane, seigneur de Rognac et autres places, président à mortier au parlement d'Aix, 6 octobre, etc.

B. 1689. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

1733, janvier-mars. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : — « à dom Jean-Baptiste Corriol, sindic et économe du doyenné religieux de Valensole, uni à l'abbaye de Cluny », 12 janvier ; — à Louis Balthasar d'Amat, du Poët, 3 février ; — à dame Françoise de Raffin, veuve de noble Paul-Joseph Loth, écuyer de Manosque, 23 février ; — « aux fermiers de la rève du poisson frais et salé de la ville de Forcalquier », 23 février ; — à sieur André-Habert de Beauveset, de Beaumont, 23 mars, etc.

B. 1690. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1733, avril-juin. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à M. Mᵉ Jean-François Siméon, conseiller du Roi, lieutenant particulier criminel au siège de Forcalquier, 13 avril ; — à noble Paul de Brunet, seigneur d'Estoublon,

« subdélégué de Mgr l'Intendant », 27 avril ; — a messire Joseph Vial, « prieur claustral des Bénédictins de Pertuis », contre messire Calixte Vial, prieur de Saumane, 27 avril ; — à Mᵉ Toussaint-Philippe Ailhaud, procureur au siège de Forcalquier, 11 mai ; — à Mᵉ Honoré Charrier, de Gréoux, avocat en la cour, 30 juin ; — « à messire Charles de Lafont de Savine, chevalier, mestre de camp à la suite d'un régiment de dragons, domicilié à Embrun » 30 juin, etc.

B. 1691. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1733, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à sieur Joseph Convers, trésorier de la communauté de Gréoux, contre « sieur Freysse-Lineau, cy-devant officier des troupes de S. M. », 13 juillet ; — à messire Barthélemy Barruol, curé perpétuel de la paroisse de Villesèche, 13 juillet ; — à noble Michel de Félix, écuyer, d'Aix, 3 août ; — à dame Madeleine de Taxil de Clumanc, épouse de noble Jean-Joseph de Ravel, seigneur d'Esclapon, écuyer, d'Aix, contre les hoirs de messire Honoré d'Audiffred, marquis de Gréoux, 3 août ; — à dame Élizabeth Rollandy, veuve de noble Jean-Louis de Vaugier, tutrice de damoiselle Jeanne de Vaugier, 15 septembre ; — « au fermier du droit de rève du vin des hôtes et cabaretiers de Manosque », 15 septembre, etc.

B. 1692. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1734, janvier-février. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Jean-Baptiste d'Audiffred, marquis de Gréoux, baron d'Aurabelle, seigneur de Pugette et autres places, 12 janvier ; — au sieur Noël de Vachères, coseigneur dudit lieu, contre sieur Honoré de Vachères, aussi coseigneur dudit lieu, 12 janvier ; — à messire Scipion Baudric, prêtre prébendé de Manosque, contre messire François-Auguste d'Amat du Poët, chevalier, marquis de Volx, 15 février, etc.

B. 1693. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1734, mars. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Jean-Joseph de Madon, « prieur du prieuré rural de Saint-Pierre-de-Préclus, terroir de Saint-Martin-de-Castillon », 1ᵉʳ mars ; — à sieur Jean-Louis Testanière, seigneur de Châteauneuf, 1ᵉʳ mars ; — à noble Joseph de Silvestre de Marignan, « seigneur de La Pène près du Buis en Dauphiné », 15 mars ; — à sieur Augustin Berluc, bourgeois de Mane, 29 mars, — à sieur Esprit Eymar, seigneur de Nans, résidant à Aix, 29 mars, etc.

B. 1694. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1734, avril-juin — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à noble François-Joseph des Ferres, de Valsainte, 12 avril ; — à messire Michel de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Mane, 4 mai ; — à messire Jean-Baptiste de Lafitau, « chevalier de l'ordre de saint Lazare », mari de dame Claire de Blanchard, 17 mai ; — « à messire Louis de la Chevardière, lieutenant de cavalerie à la suite de S. A. sérénissime M. le prince de Lambesc », 17 mai ; — « à messire Jean-Baptiste de Vaccon, évêque d'Apt, abbé de Nostre-Dame des Alleux, seigneur de Tourrêtes et de Clermont », 31 mai; — aux hoirs de Mᵉ Martin Athenoux, « procureur du Roi en la judicature royale de la ville d'Apt », 21 juin, etc.

B. 1695. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1734, juillet-septembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles à « requérir » ou « à plaider » : à Mᵉ Jean-Antoine Mercadier, « avocat en la cour, préfet de la ville et vallée de Barcelonnette », 5 juillet ; — à « messire Paul de Roux, des comtes d'Alleric, chevalier, marquis de Courbons, seigneur de Gaubert, premier président au parlement de Pau », contre dame Madeleine de Viens, veuve et héritière de noble Pierre-Antoine de Geauffroy », 19 juillet ; — à sieur François La Plane, « maistre apothicaire », de Sisteron, 6 septembre; — à Mᵉ François Mésicourt, notaire royal et fermier de la terre et seigneurie de Mane, 6 septembre; — à noble Paul de Brunet,

seigneur d'Estoublon et de Saint-Jurs, 20 septembre ; — à sieur Ambroise Berluc, « receveur de l'entrepost du tabac à Toulon » 20 septembre, etc.

B. 1696. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1734 octobre, **1735**. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Jean Aubert, « architecte de la ville de Forcalquier », 4 octobre ; au sieur Mary Bonnard, « fermier du piquet de la farine de Forcalquier », 19 octobre ; — à dame Anne d'Arcussia, « dame marquise de Niozelles », 8 novembre ; — « à dom François-Martin Roux, prêtre religieux profès de l'ordre de Cluny, mansionnaire du monastère de Ganagobie », 8 novembre ; — à messire Joseph-François de Revest, seigneur de Montvert, conseiller au parlement de Provence, contre les hoirs de messire Joseph de Forbin, marquis de Janson, 22 novembre ; — à dame Marie d'Oraison d'Agoult, épouse de noble Pierre des Michels d'Oraison, écuyer, de Digne, 13 décembre ; — « au fermier des rentes et revenus de l'abbaye de Lure », 13 décembre ; — (1735) à noble Balthasar de Barras, de Manosque, 28 novembre ; — à messire Natal Recoules, « prêtre-député du chapitre d'Allais, prieur de Volx », 28 novembre ; — entre sieur Joseph d'Archias, sieur du Clos, coseigneur de Rustrel et messire Joseph des Ferres chanoine, archidiacre de l'église d'Apt, 28 novembre ; — « à messire Charles Joseph de Thoron de Lacépède, seigneur d'Artignosc, fils et héritier de messire Charles-Félix, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, 12 décembre ; — « à messire Balthasar Burle, seigneur et abbé commendataire de l'abbaye royale de N. D. de Lure », 12 décembre, etc.

B. 1697. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1736, janvier-avril. — Feuilles d'audiences « des lieutenants de la soumission ». — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Joseph Ruel, docteur en théologie, curé perpétuel de la paroisse de Modène, 10 janvier ; — à dame Thérèse-Suzanne Dubreuil, veuve de Mᵉ Gaspard Génésy, avocat, d'Aix, 24 janvier ; — à messire Jean Coutty, prêtre de la congrégation de la Mission de France, supérieur de la maison et séminaire de Manosque », 24 janvier ; — à Mᵉ Philippe de Bessières, « conseiller du Roi, juge royal viguier et premier capitaine pour S. M. en la ville de Pertuis », 7 février ; — à sieur Jean-Baptiste Marin, maître chirurgien, d'Aix, 6 mars ; — à messire Jean-Baptiste Gleize, prieur d'Ardenne, contre messire Balthasar Breugne, vicaire de Saint-Michel, 21 mars ; — à noble Jean-Baptiste Legouche, « seigneur de Saint-Étienne-les-Orgues et Fontienne », 10 avril ; — entre Mᵉ Jean Malsan, notaire royal de Peyruis, et messire Joseph Bisot, curé perpétuel de Saint-Étienne, 24 avril, etc.

B. 1698. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1736, mai-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants « de la soumission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider : à messire Henry-Reynaud de Voland de Matheron, fils héritier de messire Joseph de Voland de Matheron, chevalier seigneur d'Aubenas, Salignac et autres places », 8 mai ; — à M. Jean Pons, notaire royal de Saignon, 29 mai ; — à noble Pierre-Bruno de Cippières, chevalier de Saint-Louis, capitaine de galères résidant à Marseille, 13 juin ; — à noble Christophe Desidery, « ancien officier de vaisseaux, résidant à Apt », 13 juin ; — « aux hoirs de messire Elzéar de Sabran, des comtes d'Arian et de Forcalquier, représentés par dames Thérèse et Madeleine de Sabran, ses sœurs, résidant à Manosque », 24 juillet ; — à Jessé de Beaucaire, marchand juif, de l'Isle, 24 juillet ; — à Mᵉ François Bouche, du lieu d'Allemagne, avocat en la cour, 10 octobre ; — à dame Françoise-Justine d'Orgon, épouse de Mᵉ Jean-Louis Allier, « conseiller secrétaire du Roy en la chancellerie près le présidial de Valence », 10 octobre ; — à Mᵉ Dominique Denantes, notaire royal de Mane, 23 octobre ; — à M. Mᵉ Charles de Piolle de Beauchans, lieutenant particulier civil au siège de Forcalquier, 4 décembre, etc.

B. 1699. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1737, janvier-avril. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à noble Jean-François Martin, seigneur d'Amirat et de

Pierrerue, 14 janvier, — à noble Pierre-André Marmet de Valcroissant de Saligny, écuyer, d'Apt, contre dame Catherine Marmet de Valcroissant, épouse de noble Louis Doré, lieutenant-colonel d'infanterie, 14 janvier; — à messire Antoine-Chaudon, « prêtre desservant la paroisse d'Aiguilles », 4 février; — à messire Casimir Arnaud, curé perpétuel de la Roche-Giron, contre messire Calixte Vial, « prieur décimateur dudit lieu », 26 mars; — à sieur Antoine Bonhomme, marchand tanneur de Riez, 8 avril; — « au sindic des pères Recollets du couvent de Vachères », 8 avril; — à Mᵉ Elzéar Forest, « notaire royal et procureur postulant en la judicature royale d'Apt », 29 avril; — à « noble Joseph-François Desmichels d'Hauterive, seigneur de Champourcin et de la Javie, de Digne ». contre noble Joseph de Collonia, de Digne, 29 avril, etc.

B. 1700. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1737, mai-juin. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Gillibert Blanc, « poudrier », de Velleron, 13 mai; — à dame Thérèse d'André, femme séparée en biens de sieur Joseph le Roux, d'Aix, 13 mai; — « à noble Jean-Louis de Joannis, seigneur de la Brillane et d'Eygalades, d'Aix », 27 mai; — « à messire François d'Astier de la Pallière, chevalier, capitaine aide major dans le régiment de la Couronne, résidant à Sédan, fils de feu messire Joseph-Marius d'Astier, seigneur de Monessargues et dépendances, viguerie de Forcalquier, et de dame Anne d'Anfossy, contre Marie Antoinette de Sebouville, fille de feu messire Louis de Sebouville, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie et de dame Marie-Anne Borrily, demeurant à Sédan », 27 mai; — « entre messire Jean-Joseph et Adolphe d'Autric. des comtes de Vintimille, fils de messire Henri et de dame Louise de Fogasse de la Rovière, et noble damoiselle Anne-Thérèze de Crozet Buisson, fille de messire François, d'Avignon », 17 juin, etc.

B. 1701. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1737. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la soumission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à dame Marie-Thérèse de Bermond, « veuve usufruitière de noble Jean-François de Boyery, d'Apt », 15 janvier; — à Mᵉ Jean Icard, docteur en médecine de Barjols, 19 février; — à sieur André Gondon, « chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis », de Saignon, 14 mai; — à damoiselle Catherine Clémens, contre « noble Pierre d'Autefort de Lamanon, citoyen de la ville d'Apt, son mari », 18 juin; — « à messire Joseph d'Arnaud, prieur et seigneur du Bourg-lès-Valence et chanoine en l'église cathédrale de ladite ville », 16 juillet; — à messire Claude Pochet, docteur en théologie, prévôt de l'église cathédrale d'Apt, 16 juillet; — à messire Honoré d'Aimini, chevalier, seigneur de Puimichel, conseiller du Roi et sénéchal au siège de Digne, 8 octobre; — à Mᵉ François-Gaspard Bandolly, « notaire royal, greffier enregistrateur des collocations de la viguerie de Forcalquier », 22 octobre, etc.

B. 1702. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1738, janvier-juillet. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la soumission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : aux hoirs de Mʳ Eustache Mestre, prêtre, de Reillane, 8 janvier; — à Marie-Rose Grégoire, veuve de Ferréol de Larmet, de Céreste, contre Charles de Larmet, de Viens, 23 janvier; — à sieur Martin Cavallier, lieutenant de juge de Saint-Martin-de-Castillon, 4 février; — contre Mᵉ Thomas Chauvet, procureur au siège de Forcalquier, 11 mars; — à messire Jean-Baptiste de Thomas, seigneur de Millaud et de Rustrel, 11 mars; — entre sieur Joseph Verdet, bourgeois d'Ongles, et noble Jean de Renaud, écuyer, seigneur dudit Ongles, 26 mars; — à sieur Pierre Maurel, bourgeois de Volonne, contre sieur Joseph de Gréaux, marchand, de Manosque, 15 avril; — à sieur François Ferrant, marchand bijoutier d'Aix, contre sieur Elzéar-François Trouche, sieur de Sablières et conseigneur de Rustrel, 19 avril; — à Mᵉ André Romani, « licencié en droits », de Banon, 17 juin; — à messire Thomas Marie, prêtre résidant en la ville de Pernes au Comtat-Venaissin, 1ᵉʳ juillet, etc.

B. 1703. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1738, juillet-décembre. — Feuilles d'audiences

des lieutenants de la soumission. — Appointements. — Causes civiles, « à requérir ou à plaider » : messire Michel de Forbin, chevalier, marquis de Janson, seigneur de Mane, Limans et autres places, maréchal des camps et armées du Roy, contre les héritiers de Mᵉ Jean Nevière, procureur au siège de Forcalquier, 29 juillet ; — à Joseph Juliany, « peigneur de chanvre », de Manosque, 29 juillet ; — à damoiselle Thérèse de Sinety, cessionnaire de noble Jacques de Sinety d'Apt, 7 octobre ; — à messire Joseph Charpin, prêtre, de Saint-Martin-de-Castillon, « chapelain de la paroisse de Saint-Laurent à Marseille », 16 décembre, etc.

B. 1704. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1740, janvier-mai. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : « Jessé de Beaucaire, marchand juif, de la ville de l'Isle », contre « sieur Jean-François-Elzéar Trouche de Sablières, ancien lieutenant d'infanterie, d'Apt », 11 janvier : — noble Louis d'Escrivan, de Saint-Maximin, contre noble Pierre de Ferres, résidant à Montfuron, 11 janvier ; — les dames religieuses du monastère royal de Sainte-Claire d'Aix, contre sieur Joseph Abert de Beauveset, de Beaumont, 26 janvier ; — à messire Vincent Guigues, prêtre bénéficier de la cathédrale de Digne, 26 janvier ; — à messire Joseph Bisot, « prêtre, d'Aix, ancien aumônier des galères de S. M., vicaire perpétuel de Saint-Étienne, 8 février ; — à Mᵉ Pompée Sauteiron, avocat en parlement, 23 février ; — « à Mᵉ Ignace de Bonaud de Gatus Saint-Pons, seigneur de la Galinière, conseiller du Roi en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence », 7 mars ; — à messire Charles Richaud, « provicaire de la paroisse de Saint-Étienne », 4 avril ; — à noble Jean-Renaud, seigneur d'Ongles, 9 mai ; — « à messire Boniface de Castellane, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur d'Avignon, et en cette qualité seigneur spirituel et temporel de Lardiers », 23 mai, etc.

B. 1705. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1740, juin-septembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : Louis Latil, « régent des écoles de Mane », contre damoiselle Anne Berluc, veuve de sieur Gaspard Catalan, de Pierrerue, 13 juin ; — à dame Anne-Marie Codur, veuve et cohéritière de noble André de Sébastiane, sieur de Porchères, 13 juin. — « Réception et installation de M. Mᵉ Charles Denante en l'état et office de conseiller et procureur du Roy au siège de Forcalquier », 11 juillet. — Causes civiles : à damoiselle Élizabeth-Angélique d'Illy, épouse de noble Joseph Sollier, de Bonnieux, contre Joseph, Ignace et François Saint-Chef, d'Apt, 11 juillet ; — « à sieur Noé de Requiston, en qualité de père et administrateur des enfants héritiers de dame Anne de Beauchans », 22 août ; — à Jean-Antoine Roux, marchand teinturier, de Manosque, 12 septembre, etc.

B. 1706. (Liasse.) — 208 pièces, papier.

1740, octobre-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : « à sieur Melchior-Jean de Guibaud, d'Oraison, ancien capitaine dans le régiment de Sault », 3 octobre ; — à noble Charles de Sinety, écuyer, d'Apt, ancien capitaine au régiment de Tallard, 17 octobre ; — à Mᵉ Michel Saint-Donat, docteur en médecine, de Manosque, contre sieur Louis Cestier, « ancien conseiller du Roy, commissaire aux vivres des troupes de S. M. à Manosque », 7 novembre ; — « à dame Catherine de Saint-André Marnais de Verset, dame de Monguers », 21 novembre ; — à messire André d'Agoult, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Michel, 5 décembre ; — damoiselle Marie Arnoux, épouse de sieur Jean-Baptiste Allemand, maître chirurgien, contre noble Elzéar de Bermond du Castellar, 19 décembre, etc.

B. 1707 (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1741. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à dame Françoise de Bermond de la Blache, résidant à Forcalquier, contre Mᵉ Pierre Silvestre, notaire royal de Gordes, 6 mars ; — entre « Mᵉ Jean-Joseph de Reynaud de Fonsbelle, chevalier, président, trésorier général honoraire de France en la généralité de Provence, et Mᵉ Jean-Baptiste-Louis-Alexis de Reynaud de Fons-

belle, chevalier, conseiller du Roy, président trésorier général de France en ladite généralité, écuyer, d'Apt », 20 mars ; — à messire François-Dominique de Renaud, docteur en théologie, ancien chanoine d'Apt, 20 mars ; — entre sieur Jean-François de Gravier de Pontevez, seigneur en partie de Bauduen et damoiselle Anne-Françoise-Cécile de Tressemanes, fille de messire Gaspard de Tressemanes, seigneur de Brunet, et messire Charles de Tressemanes, chevalier de St-Louis, lieutenant de vaisseau du Roy, 10 avril ; — à noble François de Collongue, écuyer de Manosque, 24 avril, etc.

B. 1708. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1742. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Mᵉ Joseph Barles, notaire royal de Gréoux, et trésorier de ladite communauté, 30 juillet ; — à messire Pierre Boin, « acolyte », 13 août ; — à sieur Joseph Senneval, « vitrier fondeur, de Forcalquier », 13 août ; — à messire Pierre-André Richaud, curé de la paroisse de Mane, 8 octobre ; à — sieur Jean de Monier du Revest, ancien lieutenant d'infanterie, 8 octobre ; — à « messire Jean-Baptiste de Vacon, évêque d'Apt, prince et prieur de la ville de Saignon », 8 octobre ; — à dame Jeanne de Vallavoire de Lincel, veuve de messire Honoré de Corriolis, chevalier, baron de Corbières, 8 octobre, etc.

B. 1709. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1743, janvier-avril. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Joseph-Alexis de Croze, chevalier, seigneur de Lincel et de Saint-Paul », 10 janvier ; — à noble François de Perrache, fils et héritier de feu noble André de Perrache, seigneur de Pierrerue et Les Nobles, de la ville de Marseille », 14 janvier ; — « à messire Jean Aubert, curé perpétuel de Villeneuve, contre Mᵉ Balthasar Bouche, avocat, de Forcalquier, 21 janvier ; — « à messire François de Roux, chevalier, seigneur de Bellaffaire, Gigors, baron d'Oze, Saint-Auban, Thor et Remolon, capitaine dans le régiment de Rohan, fils et héritier de messire Pierre de Roux, contre dame Charlotte de Robineau », 21 janvier ; — à Mᵉ Ange Eymar, avocat en la cour, et sieur Joseph Blanchard, bourgeois, « consuls modernes de Forcalquier », contre « sieur Augustin Berluc, conseiller du Roy et maire de ladite ville », 4 février ; — « à sieur Louis de La Chevardière, ancien officier de cavalerie, maire ancien, mi-triennal et alternatif de Volx, » 4 mars. — Cause criminelle : « dame Marguerite de Gassaud, épouse de noble Victor de Gassaud, capitaine dans le régiment de Royal-Artillerie, querellante en excès et injures atroces contre Jeanne Auberge, de Forcalquier », 7 mars. — Causes civiles : à sieur Joseph Savy, maître chirurgien, de Saint-Michel, 22 avril ; — à sieur Antoine Moulin, maître chirurgien, d'Estoublon, jadis trésorier de la communauté de Brunet, 29 avril, etc.

B. 1710. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1743, mai-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : « aux créanciers de l'hoirie bénéficiaire de feu Jean-Antoine Sollier, viguier de Saignon, contre sieur Joseph-Dominique de Fabry, sieur de Saint-Jean, « banquier expéditionnaire en cour de Rome », 27 mai ; — à messire François Jouval, chanoine à l'église concathédrale de Forcalquier, 10 juin ; — « à dame Marie-Claudine d'Amat, religieuse professe du couvent et prieuré de Vorey, ordre de Cluny au diocèse du Puy, avec l'autorisation de R. dom François-Charles-Huber de Belleterre, prieur claustral et chambrier de l'abbaye et prévoté Sainte-Valérie de la ville de Chambon, prieur des prieurés simple et régulier de N.-D. de Noyer, et de Sainte-Valérie de Felletin, visiteur et grand vicaire de l'ordre de Cluny, et de dame Françoise-Charlotte de Prades d'Agrain, prieure titulaire et dame dudit couvent de Vorey », 2 septembre ; — à messire François Sauteiron, curé de la paroisse Saint-Sauveur, de Manosque, prieur du Castellet et vicaire général de Mgr l'évêque de Sisteron, 7 octobre ; — à dame Anne-Marie Beraud, veuve de sieur Pierre-Michel du Clod, « capitaine d'infanterie dans le régiment de Cordoue et chevalier de Saint-Louis », 21 octobre ; — « à messire Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roy, mestre de camp d'un régiment de cavalerie », 29 octobre, — à messire Jean-Baptiste Galicy, curé perpétuel

d'Oraison, 2 décembre ; — à sieur Claude Decugis, « capitaine de navire, de La Ciotat », en qualité de mari de damoiselle Claire Chevillon, 16 décembre, etc.

B. 1711. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1741. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la soumission. — Appointements. — Causes civiles : « à requérir » ou « à plaider » : à noble Joseph des Ferres de Chénerilles, de St-Martin-de-Castillon, 14 janvier ; — à sieur Antoine Miffre, coseigneur de Sainte-Croix, résidant à Saint-Savornin, 23 janvier ; — à M. Me Jean-François Siméon, lieutenant particulier criminel, premier conseiller au siège de Forcalquier, 23 janvier ; — à damoiselle Marguerite Bernard, « épouse ayant ses actions libres », de sieur Louis de La Chevardière, maire de Volx, 11 mars ; — « à sieur Augustin Jaubert, receveur des deniers du Roy et du Pays en la viguerie d'Aix », 2 juin ; — à noble François Trouche de Sablières, seigneur de Rustrel, 20 octobre, etc.

B. 1712. (Liasse.) — 215 feuillets, papier.

1745, janvier-juin. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Jean-François Jaubert, « prêtre et prieur décimateur de Villeneuve-lès-Volx », 11 janvier ; — à messire de Saint-Giron, curé de Goult, contre « noble Estienne de Saporte, cy-devant major dans le régiment de Bourbon », 26 janvier ; — « à dame Marie de Fouquerolle, veuve et régente de l'héritage de noble François de Rigolet de Saint-Pons, major du régiment d'Enghien, chevalier de Saint-Louis, d'Apt, 1er février ; — « à messire Paul d'Izoard de Chénerilles, d'Aix, en qualité de légataire de messire Pierre d'Izoard, sieur de Chénerilles, seigneur de Sainte-Marguerite, conseiller au parlement, son fils », 15 février ; — à Me Jean-Pierre du Teil, avocat en la cour, de Forcalquier, fils et héritier de Me Jean-Joseph du Teil, licencié en droit 8 mars ; — à messire Paul Chastan, « changeur royal de la ville d'Apt », 8 mars ; — à messire Gaspard de Conseil, seigneur de Saint-Roman, résidant à Avignon, 14 juin ; — à dame Françoise de Fauris, héritière de noble Jean de Fauris, son père et épouse de Me Pierre de Fauris, seigneur de Saint-Clément, conseiller du Roy et sénéchal au siège d'Hyères, 14 juin ; — à messire Jean-Elzéar Devaux, curé perpétuel de Saint-Pierre de Castillon, 28 juin, etc.

B. 1713. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1745, juillet-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Me Charles Taulany, notaire royal de Saint-Étienne et maire de ladite communauté, 12 juillet ; — à dame Marthe d'Alphant, épouse de sieur Jean-Victor de Monier d'Arnaud, de Viens, 12 juillet ; — « à Me Pierre Garnier, d'Aix, avocat en la cour, maire de Forcalquier », 27 juillet ; — « à messire Joseph-Ignace, Alphonse-Cosme-Roch de Valbelle, chevalier, marquis de Rians, Montfuron et Bressieux, comte de Ribiers, baron de Meyrargues, guidon des gens d'armes de la garde ordinaire du Roy », 9 août ; — entre dame Catherine Jeanne de Rigolet, veuve de sieur Pierre Provençal de Perolle, ancien capitaine dans le régiment de Flandres, et dame Marianne de Rigolet de Saint-Pons, assistée de sieur Jacques Anselme, « ancien garde du corps du Roy », d'Apt, 23 août ; — sieur Louis Cornailles coseigneur de Vachères, contre les hoirs de noble François de Bourgarel, coseigneur dudit Vachères, 4 octobre ; — à Me André de Figuières, avocat en la cour, de Manosque, 25 octobre ; — « contre messire Charles de Joannis de Châteauneuf, ancien officier de galère, chevalier de Saint-Louis », 8 novembre ; — « à sieur François Tardieu, opérateur oculiste de Saint-Étienne ». 22 novembre. — Réception de Me Pierre-Charles d'Autanne, « en l'office de conseiller du Roy, lieutenant particulier assesseur aux submissions au siège royal de Forcalquier », 7 décembre. — Causes civiles : « à messire Jean-Baptiste d'Albertas, chevalier, marquis de Bouc, baron de Dauphin et Saint-Maime, conseiller du Roi en tous ses Conseils et premier président en la cour des comptes, Aides et Finances de Provence », 7 décembre ; — à noble Jean-Pierre de Sellier du Pin, coseigneur de Villemus, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, 7 décembre, etc.

B. 1714. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1747. — Feuilles d'audiences des lieutenants de

la soumission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : « aux hoirs de messire Esprit de Fayard, de la ville de l'Isle, dans le Comtat-Vénaissin », 21 février ; — « à messire François de Roux de Laric, seigneur d'Entrepierres, Mézien et autres places, résidant à Saint-Symphorien », contre « messire Pierre de Rabasse, sieur de Vergons et de Tulles », 21 mars ; — à damoiselle Esther-Julienne de Fouquerolle, résidant à Apt, 11 avril ; — à Mᵉ Pierre-Antoine Silvestre, juge royal de la ville d'Apt, 13 juin ; — à sieur Jean-Baptiste de Girard, sieur de L'Ubac, coseigneur de Vachères, 11 juillet ; — à messire Joseph Bougerel, curé d'Aubignosc, contre Mᵉ Antoine Joursin, notaire royal de Lurs, 24 octobre ; — à messire Joseph Passaire, « prêtre et recteur de Joucas », 5 décembre, etc.

B. 1715. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1747, janvier-juin. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : « à requérir » ou « à plaider » : « à noble Jean-André de Vacher, écuyer, seigneur de Saint-Martin-le-Charbonnier, domicilié à Manosque », 9 janvier ; — « au R. P. Pomme, prieur de Valsainte », 20 février ; — à « messire Henri-Gaspard de Ferrier, chevalier, seigneur d'Auribeau, lieutenant de galère au département de Marseille, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis et Saint-Lazare », 6 mars ; — « messire Jean-Baptiste Terrasse, prêtre du diocèse de Lyon, prieur du prieuré de La Coste sous le titre de Saint-Trophime, contre messire Joseph-Hilarion Mery de La Canorgue, chanoine, vicaire général du seigneur évêque d'Apt », 20 mars ; — à Mᵉ Jean-Joseph Barbery, greffier de la judicature royale d'Apt, 24 avril ; — à messire François-Auguste d'Amat, marquis de Volx, contre « sieur Louis de La Chevardière, cy devant controlleur ambulant au département de Sisteron », 29 mai ; — à messire Joseph-Elzéar-Eutrope de Renaud de Fontbelle, bachelier ès droits, chanoine de la cathédrale d'Apt, contre messire Jean-Baptiste Chastan, chanoine de la de la même église, 12 juin ; — à Louis Bicaïs, « marchand facturier à laine », de Forcalquier, 26 juin, etc.

B. 1716. (Liasse.) — 254 pièces, papier.

1747, juillet-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : « à requérir » ou « à plaider » : à dame Anne-Claude d'Henry, veuve de sieur Jean-Pierre de Vallansan, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, 10 juillet ; — « à messire Silvain-Léonard de Chabannes, diacre du diocèse de Limoges, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine en l'église séculière et collégiale de Saint-Pierre, de Vienne, prieur de Notre-Dame-de-la-Mure, diocèse de Grenoble, et prieur du lieu de Gordes, contre messire Étienne de Cardillac, ancien prieur dudit Gordes et Jessé de Millaud, dit Musquet, juif, de Carpentras », 7 août ; — aux hoirs de messire Joseph de Varages, écuyer, de Marseille, seigneur et baron d'Allemagne, 4 septembre ; — à noble Jacques-Paul de Gassaud, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Champagne, 11 septembre ; — à messire Antoine Decorio, curé perpétuel de Saint-Maime, 23 octobre ; — à Mᵉ Antoine Marcadier, avocat, résidant aux Mées, 6 novembre ; — à messire Joseph Félix, chanoine de l'église concathédrale de Forcalquier, 18 décembre, etc.

B. 1717. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1748-1749. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles : « à requérir » ou « à plaider » : « aux dames de la Miséricorde, de Forcalquier, en qualité d'héritières de Catherine Arestenc », 29 juillet ; — à damoiselle Élisabeth Berluc, « étant aux droits de Mᵉ Augustin Berluc, avocat en la cour, domicilié à Beaumond », 29 juillet ; — au sieur Joseph-Jacques Maurin, docteur en médecine de Manosque, 12 août ; — à sieur Elzéar Jullien, « controlleur du greffe de la communauté de Forcalquier », 26 août ; — à messire Joseph Roux, « prieur curé de Fontienne, 7 octobre ; — (1749) à sieur Balthasar-Dominique de Gassaud, écuyer de Forcalquier, 24 novembre ; — « aux hoirs de dame Hortense de Glandevez, épouse de noble de Michel, seigneur de Champourcin, la Javie et Auteribes, et de dame Élisabeth de Glandevez, épouse de Mᵉ Jean-Baptiste Colomb du Villard, de Digne, contre dame Ursule d'Inguimbert, veuve de noble Jean-Baptiste de Glandevez », 24 novembre ; — à Mᵉ Antoine Rousset, avocat, maire de Saint-Savournin, 19 décembre, etc.

B. 1718. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1750. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Jean-François Roux, bachelier en théologie, prieur de Saint-Pancrace, résidant à Limans, 12 janvier ; — à Mᵉ Jean-Pierre Fugon, huissier royal de Manosque ; 19 janvier ; — « à messire Joseph-David, comte de Sade, maréchal des camps et armées du Roy, seigneur d'Eyguières, Saint-Étienne et autres places, chevalier de Saint-Louis, commandant de la place d'Antibes », 3 février ; — « à messire Jean Madon, curé de la paroisse de Notre-Dame de Meyrigues et Saint-Paul au terroir de Viens, contre l'économe du monastère de Montmajour-lez-Arles, prieur dudit Meyrigues », 23 février ; — « à messire César de Corriolis, garde de l'Étendard, résidant à Toulon, cohéritier de dame Jeanne de Vallavoire », 9 mars ; — à messire Honoré d'Arnaud, prévôt en l'église concathédrale de Forcalquier, contre messire François-Gaspard de Castellane, chanoine en la dite église, 20 avril. — Ordonnance du lieutenant général « enjoignant aux habitants de La Coste, où le plus grand nombre exercent la religion réformée, et nommément aux parents religionnaires, d'envoyer leurs enfants aux écoles, aux catéchismes et aux instructions qui se font les dimanches et les fêtes, à peine de 20 livres d'amende pour chaque contravention », 27 avril. — Causes civiles : à sieur Guy Franc, orfèvre, de Forcalquier, 25 mai ; — à Mᵉ « Jean « Forcalquier » Gassaud, avocat de Forcalquier, contre messire Joseph Tirany, docteur en théologie et chanoine de la dite ville, 1ᵉʳ juin, etc.

B. 1719. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1751. — Feuilles d'audiences des lieutenants des submissions. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : aux hoirs de messire Joseph de Boniface de Leydet, chevalier, seigneur de Fombeton, « conseiller du Roi et lieutenant général d'épée au siège de Forcalquier », 12 janvier ; — « à Benestruc de Digne, juif, de la ville de Carpentras », 3 février ; — à Mᵉ Joseph Michel, notaire royal de La Bréole, 16 mars ; — « à Mᵉ Jacques Clémens, lieutenant principal civil et criminel au siège de Saint-Savournin », 27 avril ; — « à sieur Claude Hugou, conseiller du Roi, commissaire des affaires de la communauté de Manosque », 25 mai ; — à dame Marie-Anne de Codur, dame de Porchères, 11 août ; — contre les hoirs de messire Scipion Baudric, vicaire perpétuel de Saint-Sauveur de Manosque et vicaire général de Mgr l'évêque de Sisteron, 5 octobre ; — contre messire François-Jules Novi, abbé commendataire de l'abbaye de Valsainte, 9 novembre, etc.

B. 1720. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1752-1753. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la soumission. — Appointements. — Causes civiles : « à requérir » ou « à plaider » : à sieur Joseph de Saint-Marc, bourgeois de Salon, contre contre sieur Pierre de Saint-Marc, de Saignon, 11 janvier ; — à sieur Gabriel Barrielle, « maître architecte », d'Apt, 19 janvier ; — à sieur Jacques Figuière, régent des écoles de Pierrerue, 11 avril ; — « à noble Louis-Joseph-François d'Eymar, seigneur du Bignosc, représentant les hoirs de M. Mᵉ Jean-François d'Eymar, seigneur dudit lieu, lieutenant général au siège de Forcalquier, 16 mai ; — à dame Louise-Henriette du Mergei, veuve de noble Lambert d'Astier, chevalier de Saint-Louis, sieur de Monesargues, 22 août ; — « à messire Jean-Baptiste de Donis, patrice florentin, marquis de Beauchamp, seigneur de Goult, contre le R. P. prieur des Grand-Carmes du couvent de Notre-Dame de Lumière-lès-Goult », 24 octobre ; — à Mᵉ Paul-Joseph-Alexandre Dulme, avocat, de Manosque, 5 décembre ; — (1753) à dame Élisabeth de Piole, dame de Fontienne, 19 juin ; — à François Pentinet, « maître coutelier, de la ville d'Aix », contre les hoirs de Jean-Louis Durand, tanneur, d'Apt, 24 juillet ; — « à sieur Pierre-Laurens Delancier, juge de Gordes », 8 août ; — à damoiselle Marie Neise, veuve de sieur Nicolas Rouit, bourgeois de Mane, contre les hoirs de Mᵉ François Mesicourt notaire royal dudit Mane, 21 août, etc.

B. 1721. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1754, avril-août. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes

civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Mᵉ François Guibert, docteur en médecine de Gréoux, 22 avril ; — à messire Joseph de Ripert Artaud de Montauban, seigneur du Barret, 29 avril ; — « messire Barthélemy Bariol, curé de Villesèche, dépendant de la communauté des Omergues, contre messire Marc-Antoine d'Aiguines, prieur dudit Villesèche », 27 mai ; — Mᵉ Paul Tassil, avocat, de Manosque, contre dame Thérèse de Blacas, veuve et héritière de messire Louis d'Estienne, seigneur de Villemus, 17 juin ; — à sieur Jean-Pierre Thabol, greffier royal de la communauté de Villeneuve, 8 juillet : — « à messire Jean-Joseph-Augustin d'Arbaud de Badet, chevalier, seigneur de Gardanne, d'Ongles, Saint-Largues et coseigneur de Jouques, conseiller au parlement de Provence », 23 juillet ; — « aux dames Hélène de Vallansan, épouse de noble André de Castellane d'Adhémar et Suzanne de Vallansan, veuve de noble Joseph de Barruol du Plan, capitaine d'infanterie », 23 juillet ; — « messire Louis de Félix, des comtes de la Rénarde, chevalier, baron d'Ollières, premier consul de la ville d'Aix et premier procureur du paiis de Provence, requiert la lecture, publication et enregistrement de l'acte d'acquisition des seigneuries de Dauphin et de Saint-Maime, passée devant Mᵉ Bouteille, notaire à Aix, le 28 mai dernier », 23 juillet ; — à messire Jean-François de Mathieu du Villars, seigneur de Fontienne, contre dame Catherine de Capussi de Saint-Jean, son épouse, 5 août ; — à messire Henri Fage, clerc tonsuré, d'Aix, cessionnaire de noble André-Joseph d'André de Chateaudouble, seigneur de Rousselet », 5 août ; — contre messire Jean Guion, « prieur curé d'Aubenas », 19 août, etc.

B. 1722. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1754, septembre-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements : — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Mᵉ Pierre Silvy, docteur en médecine de Manosque, « ancien médecin des armées de France », 30 septembre ; — à messire Jean-Baptiste du Pinet Guelton, baron de Saint-Martin-de-Castillon, 7 octobre ; — « aux héritiers de noble Louis d'Eyroux de Pontevès de Givaudan, gouverneur de Forcalquier, représentés par noble Jean-Joseph-Gaspard-Eugène de Pontevès, ancien capitaine commandant dans le régiment d'Aremberg, contre M. Mᵉ Jean-Joseph-Gaspard d'Eyroux de Pontevès, lieutenant général criminel au siège de Forcalquier, et noble Joseph-Louis d'Eyroux de Pontevès, de Manosque » 7 octobre ; — à sieur Gaspard Bizot, conseiller du Roi, maire de la communauté de Cruis, 21 octobre ; — à noble Joseph-Esprit de Boniface, chevalier, seigneur de Fombeton, capitaine au régiment de Libourne, 12 novembre ; — à messire Esprit Agnelier, recteur de la chapellenie Saint-Joseph, érigée dans l'église Saint-Mary de Forcalquier, 26 novembre ; — à Mᵉ Jean-Pierre Berluc, avocat, de Forcalquier, 2 décembre ; — à messire François Serraire, chanoine de la cathédrale de Riez, 16 décembre, etc.

B. 1723. (Liasse.) – 247 pièces, papier.

1756, janvier-mai. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à sieur Augustin Berluc, « maire perpétuel de Forcalquier », 12 janvier ; — à Mᵉ François Gassaud, avocat, docteur ès droits, 19 janvier ; — entre Mᵉ Joseph-François Pochet, avocat, en qualité de mari de dame Thérèse de Bessière, de Manosque, contre noble Étienne d'Audiffred, seigneur de Beauchans, écuyer de Manosque, 3 février ; — « à sieur Jean-Baptiste Maurel, valet de chambre de messire Jean-François de Castellane d'Adhémar, capitaine des vaisseaux du Roy », 16 février ; — aux fermiers « de la dîme verte du chanvre du prieuré de Villeneuve », 22 mars ; — « à sieur Joseph Romany, maître apothicaire français, résidant à Constantinople », 29 mars ; — à Mᵉ Gaspard Rollandy, notaire royal de Lurs, en qualité de mari de damoiselle Marie-Claire d'Audibert, 26 avril ; — « à Monseigneur l'évêque d'Orange, abbé de l'abbaye de Eusèbe-les-Saignon », 17 mai ; — à messire Marc-Antoine Silvy, chanoine sacristain de l'église Saint-Mary, de Forcalquier, 24 mai, etc.

B. 1724. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1756, juin-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à sieur Joseph Berne, « marchand cirier, de Manosque », contre sieur Pierre Coubard, « entrepôseur des fermes du Roy au bureau de Manosque », 21 juin ; — à noble

Bruno-Ignace de Roux, seigneur de Sainte-Croix, viguier et maire d'Apt », 5 juillet ; — aux hoirs de noble François de Sébastiane, sieur de Champclos, représentés par noble François de Sébastiane, sieur de Porchères, 17 juillet ; — à sieur Esprit-Elzéar Masse, « maistre chirurgien juré de la ville d'Apt », 2 août ; — à Mᵉ Jean-Baptiste de Félix, ancien lieutenant colonel de cavalerie, fils et héritier de M. Joseph de Félix, seigneur de Chaudon et de Creisset, résidant à Aix, 31 août ; — « à messire Joseph-Gabriel de Thomas de Gignac, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Caignac, receveur et procureur général du dit ordre au grand prieuré de Saint-Gilles », 4 octobre ; — au fermier « des droits de tasque appartenant à Mme la marquise de Valbelle. comtesse de Sainte-Tulle », 4 octobre ; — à Mᵉ Jean-Joseph Thésé, avocat, de Lurs, 19 octobre ; — à dame Elisabeth de Pochet, de Manosque, 15 novembre ; — à sieur Louis Breugne, ancien officier d'infanterie, résidant à Villeneuve, 29 novembre ; — à Mᵉ Joseph Bermond, procureur au siège de Forcalquier, « curateur ad lites dans la générale discussion des biens de messire Jean-François de de Mathieu, seigneur de Fontienne », 17 décembre, etc.

B. 1725. (Liasse.) — 148 pièces, papier,

1756. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la submission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « plaider » : à Mᵉ Gaspard Balthasar-Melchior de Volx, notaire royal de Céreste, 21 janvier; — à sieur Jean-Louis Beraud, bourgeois de Forcalquier, héritier de messire Joseph Marin, chanoine de Saint-Mary, 17 février ; — à damoiselle Madeleine Gassaud, veuve du sieur Joseph Rebuty, 11 mai ; — à sieur Jean-Joseph de Mours, bourgeois de Marseille, contre dame Françoise de Bermond de Castelard, épouse de Elzéar de Bermond de Castelard, de Forcalquier, 6 juillet ; — à Marie-Anne Brunet, épouse de Louis Liautaud, « garçon savonnier résidant à Marseille », contre les hoirs de François de Santon, « capitaine réformé dans le régiment de Durefort », 2 septembre ; — « à Alephta Astruc, marchand juif, demeurant à l'Isle en Comtat-Vénaissin », 14 décembre ; — à sieur Jean Parel du Plan, marchand de bois, de Marseille, 14 décembre, etc.

B. 1726. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1757. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la submission. — Appointements : — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à M. Joseph Vaugine, notaire royal de Simiane, 11 janvier ; — à messire Charles Gay, curé de Sainte-Croix-à-Lauze, 8 février ; — à Mᵉ Antoine-Pierre Silvestre, juge royal de la ville d'Apt, 27 avril; — noble Paul d'Aguilhenqui, de Sisteron, cessionnaire de Mᵉ Joseph-Claude Latil, notaire royal et procureur au siège de la dite ville, contre noble Jacques de Brunet de Montvallon, de Manosque, 27 avril ; — « aux sieurs recteurs de la maison de charité, sous le titre Saint-Louis, de Forcalquier, héritiers testamentaires de sieur Joseph Aubergier », 24 mai ; — à messire Antoine Decorio, chanoine capiscol de Forcalquier, héritier de messire Gaspard Decorio, prêtre de l'Oratoire, 3 août ; — à noble Paul de Gassaud, représentant les hoirs de noble Scipion de Gassaud, 23 août ; — à dame Élisabeth Rollandy, veuve de noble Jean-Louis de Vaugier, écuyer, de Lurs, et femme en secondes noces de messire Jean-Pierre de Gombert, écuyer, de Sisteron, 8 novembre, etc.

B. 1727. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1760, janvier-mai. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Charles-Louis Lautier de la Bardon, seigneur d'Aubenas, 7 janvier ; — « à messire Durand de Santon, cy-devant commandeur d'Avignon », 21 janvier ; — à sieur Jean Bravet, marchand, d'Arles, contre damoiselle Marguerite de Ferres des Taillades, de Valsainte, 11 février ; — à sieur Bernardin de Blacas, seigneur de Saint-André, de la ville d'Aups, 26 février ; — à messire Michel de Montolieu, commandeur d'Avignon, et en cette qualité, seigneur spirituel et temporel des Omergues, 3 mars ; — à Élie Abraham, marchand juif, de l'Isle, 10 mars ; — à sieur Henri Alexandre-Balthasar Arnaud, bourgeois de la ville de Rouen, en Normandie, « sieur de la Cour-Souveraine », contre messire Joseph Tirany, chanoine de Forcalquier, 24 mars ; — à André Gouvan, « maître tailleur d'habits, fermier de la rève du vin de la ville

de Forcalquier », 14 avril ; — à Mᵉ Joseph Madon, notaire royal de Viens, 20 mai, etc.

B. 1728. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1760, juin-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Mᵉ Jean-Baptiste Richaud, notaire royal de Vatilieu, contre noble Joseph de Gassaud, « ancien major au régiment de Royal-Artillerie », 9 juin ; — aux dames de la Miséricorde de Forcalquier, héritières de damoiselle Catherine Melve, 16 juin ; — « à haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-François-Joseph comte de Sade, lieutenant général de Bresse, seigneur de Mazan, la Coste et autres lieux », 18 août ; — « à Monseigneur Bocon de la Merlière, évêque d'Apt, et sieur Joseph Sollier, bourgeois de Saignon, son procureur général », 6 octobre ; — contre messire Jean-Joseph Arnaud, curé de Banon, et messire Casimir Arnaud, curé de la Rochegiron, 6 octobre ; — à messire Étienne-Lambert-Forcalquier Gassaud, bachelier en théologie, prieur commendataire du prieuré de Saint-Michel, 20 octobre ; — à noble Jacques-Paul de Gassaud, seigneur de Beaulieu, résidant à Manosque, 2 novembre ; — à messire Paul-Auguste de Bernier, chevalier, seigneur de Pierrevert, 17 novembre ; — à Mari Croze-Magnan, notaire royal de Mane, premier consul dudit lieu et, en cette qualité, recteur né de l'hôpital du même lieu, 17 novembre ; — à sieur Hiacinthe Bermond, coseigneur de Vachères, 15 décembre, etc.

B. 1729. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1761. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la soumission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à sieur Joseph Vapaly, perruquier, de Manosque, contre dame Catherine de Gautier, veuve de Jean-Joseph-François de Bessiere, 14 juillet ; — à Mᵉ Paul-Joseph-Alexandre Dulme, « conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des Finances de cette province », 12 août ; — à Mᵉ Jacques Clémens, « citoyen de la ville d'Apt, avocat en la cour, seigneur de Fontienne », 20 octobre ; — à messire Jean-Baptiste-Elzéar Devaux, curé de Castillon et recteur de la chapellenie Saint-Joseph, érigée dans l'église paroissiale de Saint-Martin, contre les hoirs de Joseph Lauthier. greffier de la juridiction dudit lieu, 20 octobre ; — à sieur François Gavot, « géomètre » de Rians, contre dame Françoise-Justine d'Orgon, veuve de sieur Jean-Louis Allier, « secrétaire du Roi en la chancellerie près le présidial de Valence », 17 novembre ; — au sieur Jean-Baptiste Arnaud, « brigadier dans les fermes du Roy au département de Marseille », 15 décembre, etc.

B. 1730. (Liasse.) — 148 pièces, papier

1762, janvier-mai. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Mᵉ André Chapuis, docteur en médecine, de Forcalquier, 11 janvier ; — à messire Jean-Victor de Castellane d'Adhémar de Monteil, chevalier de Saint-Louis, « ancien premier aide-major des galères du Roy, en qualité de fils de messire André de Castellane », 18 janvier ; — à sieur Louis d'Orgon, « ancien écrivain principal de la marine du Roy », 26 janvier ; — à messire Elzéar-Georges Berthe, curé de Lonjumeau, diocèse de Paris, contre sieur Claude-Jean-Barthélemy Dème, chevalier de Saint-Louis, « major du fort Saint-Jean, de Marseille », 8 février ; — à messire Jean-Pierre Lombard, prêtre prébendé de l'église Saint-Sauveur de Manosque, « économe régisseur des biens du monastère supprimé de Sainte-Claire de la dite ville », 1ᵉʳ mars ; — à noble Gaspard-Jean-Baptiste de Brunet, capitaine aide-major dans le régiment des Gardes-Lorraines, héritier testamentaire de noble Jacques de Brunet, son oncle, 8 mars ; — à messire Nicolas Rouit, prévôt de l'église concathédrale de Forcalquier, 22 mars ; — à Mᵉ Henri-Joachim Audouard, docteur en médecine, de Gordes, 19 avril ; — à messire Charles-François Marmet de Valcroissant, chevalier, seigneur de Vaumale, mari de dame Marie-Charlotte d'Autric de Vintimille, contre les hoirs de messire Henri d'Autric de Vintimille, seigneur des Beaumettes, et ceux de messire Joseph-Adolphe d'Autric de Vintimille, son fils, représentés par messires Louis-Augustin et Joseph-Juste d'Autric de Vintimille et Charles-Marie d'Autric de Vintimille, 4 mai ; — aux hoirs de messire Honoré-Guillaume de Barrel-Pontevès, seigneur de Revest-des-Brousses, représentés par messire François-Xavier de Barrel-Pontevès, son fils, 17 mai, etc.

B. 1731. (Liasse.) — 119 pieces, papier.

1762, juin-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : « à messire Silvain-Léonard de Chabanis, aumônier du Roy, comte de Lyon, abbé commendataire de l'abbaye de La Crette, prieur décimateur de Gordes », 7 juin ; — à Mᵉ Jean-François Siméon, avocat, fils et héritier de M. Mᵉ Jean-François Siméon, lieutenant particulier criminel au siège de Forcalquier, 11 juin ; — contre Antoine Blanc, « marchand de verre », de Vachères, 14 juillet ; — à messire Pierre Debout, curé perpétuel de Bevons, 28 juillet ; — à Mᵉ Jean-Pierre Berluc, avocat, trésorier et recteur de l'hôpital Saint-Michel, de Forcalquier, 20 septembre ; — à sieur Jean-Joseph-Antoine Ponson, de Manosque, cornette dans le régiment de Bourgogne-Cavalerie, 16 novembre ; — « à haute et puissante dame Delphine-Marguerite de Valbelle, dame de Tourves, Sainte-Tulle, Montfuron et autres places », 2 décembre ; — à messire Jean-Baptiste d'Audiffred, seigneur marquis de Gréoux, 12 décembre, etc.

B. 1732. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1763. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la submission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à sieur Antoine Lombard, de Draguignan, seigneur de Taradeau, contre les hoirs de messire Honoré d'Eyminy, chevalier, seigneur de Puimichel et d'Hauteval, 19 janvier ; — « à damoiselle Perrein, supérieure de la maison de la Providence, de la ville d'Apt, « 23 février ; — à sieur Joseph Pourpre, « chirurgien du Roy », 1ᵉʳ mars ; — à messire François d'Autane, prieur, résidant à Gordes, en qualité de tuteur de damoiselle Delphine d'Autane, sa nièce, 31 mai ; — à Mᵉ Jean-Baptiste Romany, notaire royal de Banon, 14 juin ; — à dom François de Rancourt, prieur de Valsainte, 28 juin ; — à noble Jean de La Roque, « maistre de la verrerie établie au Bourget », 3 août ; — à dame Marie-Thérèse de Brunet, veuve de messire Joseph de Flotte, ancien capitaine des galères du Roy, chevalier de Saint-Louis, 4 octobre ;— à M. le marquis de Janson, seigneur de Limans, 29 novembre ; — « à noble Jean-Antoine d'Artaud, demeurant en la ville de Limoges, héritier universel de Monseigneur Pierre-François d'Artaud, évêque et conseigneur de Cavaillon, assistant du trône de N. S. Père le Pape », 7 décembre, etc.

B. 1733. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1763. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à noble Jean-Baptiste Legouche, seigneur de Saint-Étienne-lès-Orgues, 4 janvier ; — à messire Jean-Baptiste Terrasse, prêtre de Lyon, prieur de La Coste, 7 mai ; — à Mᵉ François Guibert, docteur en médecine, habitant à Gréoux, 10 juin ; — à sieur Joseph Curnier, « marchand toilier », de Saint-Martin-de-Castillon, 19 juillet ; — à sieur Jean-François Farnet, « marchand facturier en filoselle », résidant à Apt, 11 août ; — à Mᵉ Pierre Amoreux, de Sainte-Tulle, avocat en la cour, 19 septembre ; — à messire Scipion Rouit, « prieur de Forcalquier », 3 novembre ; — « aux sieurs Reyne, père et fils, trésoriers de la communauté de Manosque ez années 1758, 1759, 1760, 1761 », 23 novembre, etc.

B. 1734. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1764, janvier-juillet. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Nicolas Gaudemard, docteur en théologie, chanoine-sacristain de l'église cathédrale de Riez, contre « les administrateurs du séminaire de ladite ville », 9 janvier ; — à damoiselle Marie-Anne Roche, veuve de Mᵉ Antoine Joursin, notaire royal de Lurs, 6 février ; — à messire Joseph d'Armand, « prieur et seigneur du Bourg-lès-Valence et chanoine en l'église cathédrale de Valence », contre dame Françoise-Justine d'Orgon, fille de feu noble Jean-Baptiste d'Orgon, écuyer d'Aix, 9 avril ; — à dom Jean Bizot, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny et sacristain de Notre-Dame de La Chaux, en Dauphiné, contre messire André-Mari Chappuis, prieur du prieuré simple et non conventuel sous le titre de Notre-Dame de La Chaux », 7 mai ; — « à

messire Jean-Baptiste de Lafitau de La Barthe, chevalier des ordres du Christ, de Saint-Lazare-de-Jérusalem et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, résidant à Manosque », 18 juin ; — « aux sieurs François Petit, Jean Gombert, Jean-Baptiste Contin et autres composant le corps des maîtres selliers, bourreliers, bastiers, vitriers, cordiers, maréchaux, potiers d'étain et serruriers de la ville de Forcalquier », 9 juillet ; — à sieur Clément Escuyer, trésorier de la communauté de Forcalquier, contre Médard Henri, ancien fermier du four de La Baume », 23 juillet, etc.

B. 1735. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1761, août-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à messire Joseph Tirany, prévôt du chapitre de Forcalquier, contre messire Jean-Antoine-Félix Godin, chanoine du même chapitre, 7 août ; — à sieur Hiacinthe-Joseph Macadré, bourgeois d'Aix, contre « messire Jean-Louis-Auguste d'Amat, marquis de Volx, fils et héritier de messire François-Auguste d'Amat, icelluy héritier par inventaire de messire Louis-Balthasar d'Amat, son père », 20 août ; — aux hoirs de messire Jean-Baptiste de Bermond, chevalier de Saint-Louis, « lieutenant du Roy et commandant à Phalsbourg », et de dame Marie-Thérèse de Bermond, sa sœur, 8 octobre ; — à messire Jean-Baptiste-François de Boyery de Bermond, coseigneur de Vachères, 22 octobre ; — à Mᵉ Jean-André Janssaud, « conseiller du Roy, greffier en chef du siège royal et sénéchaussée de Forcalquier », 5 novembre ; — à messire Jean-Baptiste Martin, « prieur du prieuré de Saint-Cosme et Saint-Damien, érigé en l'église concathédrale de Forcalquier », 12 novembre ; — à dame Marie-Anne de Chastan, veuve de messire Jacques de Tournon-Simiane, « mère, tutrice et curatrice de messire François-Xavier de Tournon-Simiane, seigneur de Banon, baron de la Rochegiron, Saumane et l'Hospitalet », 10 décembre, etc.

B. 1736. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1765, novembre. — **1766**, octobre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Mᵉ Jacques Charrier, notaire royal et procureur à Forcalquier, 12 novembre, — à Mᵉ Jean-Antoine Escoffier, de Saint-Étienne, avocat, « en qualité de mari de dame Catherine d'Autane, 26 novembre ; — à messire Jean Parri, religieux profès conventuel de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur et seigneur spirituel et temporel de Joucas », 16 décembre ; — (1766) à damoiselle Anne Bonhomme, épouse de sieur Nicolas Boyer, « sous-brigadier de la maréchaussée de Forcalquier », 21 avril ; — à dame Anne-Thérèse de Croizet-Buisson, veuve de messire Jean-Joseph-Adolphe d'Autric de Vintimille, seigneur des Baumettes. 28 mai ; — à dame Catherine-Françoise-Claire de Lafitau, épouse de messire Charles-Louis Lantier de Ville-Blanche, « commissaire de la marine au département de Toulon », et à dame Françoise-Martine-Madeleine de Lafitau, 2 juin ; — à sieur Claude Laurens, trésorier de la Brillane, 18 août ; — à messire Paul de Brunet, contre Mᵉ Esprit de Redortier, avocat en la cour, 6 octobre, etc.

B. 1737. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1766. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la soumission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Barnabé Turin, « fourgonier, de Manosque », 14 janvier : — à noble Joseph-François-Valentin de Ferres, mari de damoiselle Louise-Cornélie de Peytavin, 4 février ; — aux hoirs de Mᵉ Jean-Pierre Vial, avocat, représentés par Mᵉ Jean-François Vial, « juge garde de la Monnoye, résidant à Aix », 4 février ; — à Pierre-Joseph de Loth, écuyer de Manosque, contre sieur Joseph Pourcin, Mᵉ chirurgien de ladite ville, 26 février ; — à messire Joseph Marguerie, curé de Saint-Étienne, 18 mars ; — à Claude Richaud, « un des pénitents de la confrérie de Lurs », 3 juin ; — à messire Balthasar de Garidel, prêtre de l'Oratoire, « résidant à Paris, à Saint-Magloire », et à Mᵉ Paul de Garidel, avocat résidant à Manosque, 17 juin ; — à Mᵉ Jean-Baptiste Robert, notaire royal de Sainte-Tulle, 18 juillet ; — à dame Louise de Sinety, veuve de Mᵉ Jean-Baptiste de Sinety, ancien gouverneur de la ville de Pertuis, écuyer d'Apt, 7 octobre ; — à messire Jean-Antoine Mestre, chevalier, seigneur d'Aigualade, « conseiller du Roy, président trésorier de France, résidant à Marseille », 12 novembre ; — à sieur Joseph-Victor Testanière de Miravail, résidant à Mane, 10 décembre, etc.

B. 1738. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1767. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : « au R. P. Jean-Joseph Gibert, procureur de messire Silvain-Léonard de Chabanes, prieur du prieuré de Saint-Chaffret, de Gordes », 12 janvier : — à messires Michel Petit, Jean-François Brun, Henri Chanut, chanoines de Saint-Mary de Forcalquier, 26 janvier ; — « à messire Louis Fouquet, marquis d'Agoult, chevalier, seigneur baron de Saint-Michel, héritier bénéficiaire de messire André d'Agoult, son père », 9 février ; — « à noble Auguste de Chaillan de Moriers, héritier ab intestat de dame Françoise de Joannis de Moriers, sa mère, résidant à Aix, contre noble Charles de Joannis, son oncle, chevalier de Saint-Louis, résidant à Manosque », 16 février ; — « à messire Jean-Paul-Bruno de Bruny, chevalier, marquis d'Entrecasteaux, Saint-Antonin, seigneur de Saint-Livons, baron de Villeneuve et autres places, conseiller du Roy, président à mortier au parlement de Provence », 26 février ; — à sieur Jean-François Farnet, marchand d'Apt, contre les hoirs de Mᵉ André Chastan de la Fayette, avocat, de la dite ville, 23 mars ; — à Mᵉ Antoine Maillet, notaire royal de Lurs, 6 avril ; — à messire Jean-Baptiste de Thomas, chevalier, seigneur de Gignac et Roquefure, 4 mai ; — à Mᵉ André Blanchard, procureur au siège de Forcalquier et à messire Jean-François Blanchard, son fils, chanoine de Forcalquier, 25 mai ; — au sieur Beraud, trésorier de la communauté de Forcalquier, contre Gaspard Boyer, « fermier du four bannal de Saint-Pierre, appartenant à ladite ville », 7 juillet, etc.

B. 1739. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1769. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la soumission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à sieur Ange Petit, négociant, de Forcalquier, 18 juillet ; — « à messire Louis-Charles-Marie d'Arnaud, des seigneurs de Riez et de Lambesc, chevalier, seigneur de Rousset et Valongue, conseiller au parlement de Provence, 3 octobre ; — à damoiselle Suzanne Chabres, veuve et héritière de sieur François Tardieu, « oculiste », de Saint-Étienne, 3 octobre ; — « à damoiselle Marie-Thérèse-Rose de Testanière, fille à feu noble Mathieu de Testanière, secrétaire du Roy en la chancellerie près la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence », 7 novembre ; — à sieur Antoine Goulin, « maître en chirurgie », de Viens, 21 novembre ; — à sieur André Gondon, écuyer de Bonnieux, 28 novembre, etc.

B. 1740. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1774. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la soumission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : « à Mgr Louis-Jérôme de Saint-Tropez, conseiller du Roy en ses conseils, evêque de Sisteron, prince de Lurs », 11 janvier ; — à messire Michel Audigier, prêtre bénéficier résidant à Marseille, 26 janvier ; — à dame Catherine Peyre, veuve de noble Jean de Tende, de Mane, 8 février ; — à Mᵉ Vincent Rivas, notaire royal de Lurs, 17 mai : — à sieur André André, tailleur d'habits, de Manosque, contre Étienne Verdet, teinturier de la dite ville, 19 juillet ; — à noble François-Paul de Ferre de Lugueton, écuyer, de Rustrel, 20 septembre ; — aux hoirs de damoiselle Jeanne Corbons, contre « les sieurs sindics du corps et collège des notaires royaux de Manosque », 15 novembre ; — contre sieur Joseph Grégoire, « géomètre », de Goult, 15 novembre, etc.

B. 1741. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1775. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider : à sieur Balthasar Clément-Tinelly, receveur des domaines du Roi au bureau de la ville d'Apt », contre Mᵉ François-Elzéar Peyrard, avocat de ladite ville, 9 janvier ; — à messire Palamède de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Villemus », 9 janvier. — « Prestation de serment de MM. les officiers de la sénéchaussée à l'occasion du rétablissement du parlement de cette province », 30 janvier. — Causes civiles : à sieur Denis-Joseph Audibert, « receveur des domaines du Roi, au bureau de la ville de Reillanne », 30 janvier ; — à Mᵉ Jean-André-Augustin Berluc, procureur au siège de Forcalquier et « greffier ancien de ladite communauté et

viguerie de Forcalquier », contre sieur Joseph Berluc, bourgeois de la même ville, 6 mars ; — contre dame Marie-Marguerite Perrin, épouse en secondes noces de messire François-Elzéar de Bourgarel, 3 avril ; — « à messire Marc du Pignet-Guelthon, d'Aix, seigneur de Saint-Martin-de-Castillon, conseiller au parlement de Provence », 6 novembre ; — à Jacques Audoyer, tailleur de pierres, de Mane, 27 novembre ; — à Mᵉ Louis Domicelli, huissier royal d'Apt, 18 décembre, etc.

B. 1742. (Liasse.) — 118 feuillets, papier.

1770-1777. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la soumission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à damoiselle Marie-Anne Roche, contre messire Joseph-Honoré d'Audiffret, écuyer de Manosque, 16 janvier ; — aux hoirs de Mᵉ Jean-Joseph-Pierre Monjallard, notaire royal de Simiane, 6 février ; — à sieur Jean-Baptiste Arnaud, receveur de la viguerie de Forcalquier, 12 juin ; — à Mᵉ Jean-Joseph Palhier, notaire royal de Banon, 13 août ; — (1777) contre les hoirs de noble Toussaint de Mervesin, représentés par noble Antoine de Mervesin, comte de Valbonne, « mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis », 18 août ; — à sieur Joseph Berluc de Perussis, de Forcalquier, 30 septembre ; — à damoiselle Marguerite de Villeneuve, « cy-devant damoiselle d'honneur de S. A. sérénissime la princesse de Clermont, résidant à Paris », 30 septembre ; — à Pierre Girard, « fermier des revenus du prieuré de Pierrevert, appartenant au chapitre d'Alais », 17 novembre ; — « aux sieurs sindics du corps des marchands revendeurs de la ville de Manosque », 21 novembre, etc.

B. 1743. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1780, janvier-avril. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : « à messire Charles-François-Xavier de Coriolis de Villeneuve, marquis d'Espinouse et autres lieux, ancien président à mortier au parlement de Provence, baron de Corbières », 10 janvier ; — à Pierre-Clément de Rosset de Saint-Quentin, écuyer d'Avignon, 10 janvier ; — à Mᵉ Jean-Antoine Bérenguier, notaire royal, de Manosque, contre messire Jean-Baptiste-Gaspard de Collongue, seigneur du Castellard, de Creisset, et en partie de Thoard, résidant à Manosque, 18 janvier ; — à sieur Joseph Lombard, « contrerolleur des actes et revenus des domaines du Roy au bureau de Manosque », 24 janvier ; — à Jacques Michel, « concierge des prisons de la ville de Manosque », 28 février ; — à messire Gaspard André, « prieur vicaire de Corbières », 6 mars ; — à Mᵉ Gaspard-Joseph Ricard, « receveur général des consignations en Provence », 24 avril, etc.

B. 1744. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1780, mai-décembre. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à dom Jean-Antoine du Solier prieur de l'abbaye de Sénanque-lès-Gordes, 2 mai ; — à sieur Jean-Pierre Fenouil-Vachères, seigneur en partie de Vachères, 29 mai ; — à Mᵉ Joseph-Pierre de Meri, comte de La Canorgue, conseiller au parlement d'Aix, 12 juin ; — à messire Auguste de Chaillan de Mouriers, résidant à Manosque, « en qualité de curateur pourvu à messire Charles de Joannis de Châteauneuf », 24 juillet ; — à dame Jeanne de Loubier, veuve de messire Benoit de Figuières, 11 octobre ; — à sieur Joseph Mielhon, régent des écoles de Viens, 27 novembre ; — à Mᵉ Jean-François Giraudon, de Manosque, avocat, 27 novembre ; — à sieur Jean Rougier, négociant des Mées, trésorier de la communauté d'Oraison, 11 décembre, etc.

B. 1745. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1781, janvier-mai. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » ; à Mᵉ Gaspard — Balthasar Devoulx, notaire royal de Céreste, 15 janvier ; — à sieur Honoré Bassignol, marchand, de la ville de Seyne, contre Mardochée Vidal et Michaël Crémieu, marchands juifs de la ville de Nîmes, 23 janvier ; — contre sieur Elzéar Barras, marchand droguiste, de Manosque, 5 février ; — à dame Marguerite d'Archias du Clos, épouse de messire Pierre-Clément de Rosset de Saint-Quentin,

contre dame Elizabeth de Laugier de Saint-André, veuve de noble Claude d'Archias du Clos, 12 février ; — à Joseph Blanc, conseigneur de Vachères, contre Jean-André Olivier, hôte dudit lieu, 2 avril ; — à Me Étienne Pourcin, « bachelier ez droits », de Manosque, contre Jean-Joseph Tassy, négociant de la dite ville, 7 mai ; — à sieur Jean Cornaille, coseigneur de Vachères et de Sainte-Croix, 14 mai, etc.

B. 1746. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1781, juin-août. — Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider : à Me Antoine-Roch Névière, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, 12 juin ; — à messire Jean-Paul-Abdon de Tende, sieur d'Ardennes, écuyer, de Mane, 18 juin ; — à Jean Creste, « entrepreneur des chemins de la ville d'Apt », 16 juillet ; — à messire Charles de Boniface, « colonel d'infanterie, ancien administrateur général et commandant de l'isle de Corée, résidant à Paris », contre « la dame de Mine de Boniface, veuve et héritière de messire Jean-Benoît de Boniface, 13 aout ; — à messire de Ripert Artaud de Montauban, chevalier, seigneur du Baret 27 août, etc.

B. 1747. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1781, septembre-décembre.— Feuilles d'audiences des lieutenants du sénéchal. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à Jean Martin et Mathieu Curnier, « prieurs modernes du corps des maîtres cordonniers, savetiers et tanneurs de la ville de Manosque », 10 septembre ; — à Me Jean-Baptiste Guigou, de Fos, avocat, 19 novembre ; — à Me Joseph-Paul Amalric, notaire royal de Saint-Michel, 19 novembre ; — « à la société typographique de la ville de Lauzanne », contre Jean-Bruno-Ignace Surret, marchand libraire d'Apt, 19 novembre ; — à messire Jean-François Lacombe, curé de la paroisse de Saint-Maime, 3 décembre ; — à sieur Jérôme Bourguet, de Joucas, capitaine d'infanterie, 3 décembre, etc.

B. 1748. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1783. — Feuilles d'audiences des lieutenants de la soummission. — Appointements. — Causes civiles « à requérir » ou « à plaider » : à sieur Jean-Baptiste Duc, marchand « du Villars-de-Beaufort, en Savoye », contre Me Joseph-Marie-Henry-Silvain Dorgon, notaire royal de Céreste, 14 janvier ; — à sieur François-Xavier Paret, maître maçon, de Thèze, contre Jean Avon, entrepreneur, de Pierrevert, 4 février ; — « à l'économe du chapitre de l'église concathédrale de Forcalquier, premier marguillier de la confrérie des âmes du Purgatoire de la dite église », contre les hoirs de M. Me Paul de Collongue, seigneur du Castellar, lieutenant criminel au siège de cette ville, 8 avril ; — les recteurs de l'hôpital la Charité de Roussillon, cessionnaire de messire Alexandre-François de Jonquières, ancien prieur dudit lieu, contre Me Jean-Joseph Giraud, notaire royal de Rustrel, 1er juillet ; — « à messire Louis-Alphonse Donatien marquis de Sade, lieutenant général pour le Roy des provinces de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, sieur de Mazan, Saumane, la Coste et autres places », 12 août ; — à damoiselle Suzanne Rousset, veuve de sieur Jean Garnier, maître chirurgien de Forcalquier, 18 novembre ; — aux hoirs de messire Joseph-Étienne de Thomassin, seigneur de Saint-Paul, baron de Château-Renard, vicomte de Reillanne, seigneur du Bourget, 10 décembre, etc.

B. 1749. (Registre.) — Petit-in-folio, 345 feuillets, papier.

1557, mai — **1559**, juin. — « Sentences données par messieurs les lieutenants en la sénéchaussée de Forcalquier » : portant entérinement « des lettres royaux autorisant les habitants de Peyruis à cueillir et lever ung vingtain pour deux ans, sur tous les fruits, profits et esmoluments dudit lieu, Augès, Consonnaves et Pieusin, quartiers dudit Peyruis », 7 mai 1557, (fol. 1) ; — rétablissant la communauté de Manosque en la possession et jouissance « de certain passage à l'usage d'une sienne maison dite le *Logis de la Corone* », 10 mai (fol. 4) ; — ordonnant la restitution de divers meubles en faveur de « F. Gaspard de Rame, religieux des Jacopins de la Baulme-lez-Sisteron », 13 mai (fol. 5 v°) ; — maintenant messire Antoine Vallansan, prêtre, de Forcalquier, en la possession « du canonicat et prébende de Brache, de l'église Saint-Mary », que possédait messire Antoine Thomas, dit Tallon, 27 juillet (fol. 26 v°) ; — adjugeant une provision de 5 livres à Me Mathurin du Teil, avocat, de Manosque, curateur d'Antoine du Teil,

son frère, absent, 26 août (fol. 47 v°); — ordonnant l'investiture d'une terre et pré au lieu dit *En-Vallons*, terroir de Pierrerue, en faveur de Jean Matheaud, seigneur dudit Pierrerue, 5 octobre (fol. 65); — prescrivant l'observation « de certaines criées et proclamations » faites par le procureur juridictionnel de messire Pierre Bérenguier, prieur et seigneur temporel de Lurs, à l'exception « de la prohibition de vendre poulailhe, œufs, fromage et autres choses sans les avoir présentés au dit seigneur de Lurs », 29 octobre (fol. 72); — condamnant Antoine Goin « à estre mis à la question et torqui pour, de sa bouche, avoir la vérité d'un larcin domestique », dont il était accusé, 22 novembre (fol. 79); — ordonnant une information « sur le ravissement de Suzanne, fille d'Estienne de Mantin, capitaine de 300 hommes d'armes pour le Roy en son pays de Piedmont », mari de damoiselle Claire de Glandevez, 24 janvier 1558 (fol. 116 v°); — confirmant aux sieurs Isnard et Jean de Vigonety, frères, « le droit d'avoir molin à bled pour mouldre aux habitants du Barret », 28 avril (fol. 150 v°); — « restablissant messire Guillaume de La Val, prieur du prieuré de Valernes, en la jouissance de percevoir la disme à raison du vingtain sur les bleds et grains croissant au terroir du seigneur de Valernes », 4 août (fol. 181 v°); — « colloquant damoiselle Louise de Glandevez, pour les 4000 florins de son doct, sur les biens de François et Louis de Barras, frères, seigneurs de Saint-Laurens et conseigneurs de Clumanc », 3 septembre (fol. 190); — « réintégrant Anthonette de Mévolhon, femme de Olivier de Raz », en la possession de certains biens détenus par Jean de Reillanne et François de Raz, 25 septembre (fol. 220 v°); — maintenant la communauté de Gigors en la possession « de certain quartier de terroir nommé *Roches Royes* », contre les prétentions de Gaspard de Glandevez, fils et héritier de feu Pierre, seigneur de Faucon, 14 novembre (fol. 246); — maintenant le chapitre de Saint-Mary « en la faculté de lever la dixme du chanvre croissant dans le terroir de Limans », 3 janvier 1559 (fol. 274 v°); — condamnant Ambroise Brunel, de Saint-Michel, « à prendre investiture d'un moulin, pré et jardin » au profit de messire Antoine de Reillanne, prieur de Notre-Dame d'Ardenne, 5 mai (fol. 312); — condamnant les consuls et communauté de Sisteron à payer 47 charges de blé, à raison de 14 florins la charge, à Arnaud Aube, écuyer, sieur de Roquemartine, 22 mai (fol. 317); — candamnant Louis Garret, de Volonne, à payer « 20 florins, pour prix d'un instrument d'inventaire », à Balthasar Giraud, greffier de la cour ordinaire de Sisteron, 8 juin (fol. 334), etc.

B. 1750. — (Registre.) — Petit in-folio, 69 feuillets, papier.

1560. — Sentences civiles des lieutenants de la sénéchaussée : condamnant François Jaumard, d'Apt, « à rendre compte de l'administration tutélaire des biens d'Honoré et Pierre Jaumard », 5 janvier (fol. 1 v°) ; — confirmant M° Claude Garcin, notaire royal de Sisteron, en la possession de son office, contre les prétentions de M° Simon Robert, aussi notaire royal de Sisteron, 4 mars (fol. 14 v°) ; — confirmant un droit d'investiture, en faveur de Claude de Pontis, seigneur d'Urtis, 4 mars, (fol. 15 v°) ; — maintenant les habitants de Saint-Vincent en la possession du défens dit *de Prunière* et « en la jouissance de tenir un verre (verrat). dit *semencier*, pour ensemencer leur bestail porchun », 7 mars (fol. 25) ; — en faveur « de Claude Corriolis, écuyer, sieur de la Bastide-des-Jourdans et de Limaye, héritier de Jean Corriolis, donataire universel de Gaspard d'Astouaud, héritier médiat de Georges d'Astouaud, contre Jean de Villemus et Louise de Forcalquier, seigneurs et barons de Viens », 8 mars (fol. 27) ; — confirmant à messire Antoine de Beraudinis, abbé de Lure, « coseigneur de Saint-Étienne et des Horgues, divers droits de lods, trézain, leydes et passages », contre damoiselle Marguerite de Bolliers, sœur et héritière de Laurens de Bolliers, seigneur dudit Saint-Étienne, 13 mai (fol. 35 v°) ; — attribuant à damoiselle Hélène de Bolliers, dame de Mison, « comme usufruitieresse de ladite place, une somme de 200 escus et aultres biens, estant de damoiselle Philiberte de Milani absente ou décédée sans aulcun héritier », 13 mai (fol. 37 v°) ; — condamnant M° Pierre Amoreux, notaire de Pierrevert, « à désemparer, comme vacante, une certaine place » à damoiselle Anne Conte, dame de Pierreverd », 13 mai (fol. 39 v°) ; — portant liquidation des sommes et objets dus à « Anne Hélionne, veuve de Georges de Salis, de Viens, 15 juillet (fol. 48) ; — deboutant M° Jean Aurose, apothicaire, de Sisteron, « fermier des droits seigneuriaux pris par le seigneur de Saint-André audit Sisteron, La Baume et leur terroir », deman-

deur en paiement des droits de lods contre les recteurs de l'hôpital de Sisteron, 15 juillet (fol. 50) ; — condamnant Jean de La Croix, seigneur de Corbières, à payer à Mathieu Constans, « la somme de 67 florins pour le pasturaige de 9 trenteniers de bestail à layne, que ledit Constans avait fait dépaistre durant 3 ans ». 22 août (fol. 58 v°), etc.

B 1751. (Registre.) — In-quarto, 998 feuillets, papier.

1565. — « Sentences civiles » des lieutenants de la sénéchaussée : condamnant Delphine Esmieu à restituer à Gaspard Berluc, « 5 charges de bled seigle, baillés par luy en garde avant les troubles », 8 janvier (fol. 5) ; — condamnant Constans Basset à restituer, à Jean Macaise, « 14 pourceaulx à lui prins du temps des troubles », 5 février (fol. 16) ; — condamnant divers habitants de Saint-Étienne à restituer, à M° Augustin Magnan, juge de Forcalquier, « 60 charges blé seigle, à lui prins en son granier de Saint-Étienne », 12 février (fol. 31) ; — condamnant, « attendu sa pauvreté et en conversion d'une amende de 10 livres, Antoine Laugier à être banni du lieu de Revest et de son terroyr pour l'espace d'un an », 19 janvier (fol. 36); — condamnant messire Jean de Montauban, sieur de Saint-André et de Curbans, à rendre à M° Antoine André, notaire royal de Sisteron, et à Louis Feraud, hôte, un droit de lods s'élevant à 170 florins, 26 février (fol. 45) ; — ordonnant la prise de corps et l'emprisonnement de divers habitants de Buoulx, « querellés en homicide, violences bruslements et larcin par Gabriel de Pontevez, sieur de Buoulx », 27 février (fol. 49) ; — « ajournant à comparoir Philibert Brun, querellé en démolition d'une bastide et dépopulation d'arbres par M° Baptiste Perrochet, lieutenant général au siège de Forcalquier », 28 février (fol. 72); — condamnant divers habitants de Saint-Vincent « à prester hommage et nouvelle reconnaissance à messire Claude de Clermont, chevalier, seigneur et baron de Monteison, conseigneur de Saint-Vincent », 10 mars (fol. 87) ; — ordonnant « la restitution de certains meubles que damoiselle Marguerite de Margailhand, de Sisteron, avait fait mettre dans la maison de Crespin Pinchinat, son voisin », 5 avril (fol. 146) ; — ordonnant la comparution de M° Jean Maurice, receveur des dîmes du diocèse de Sisteron, « querellé en palhardise », 14 avril (fol. 159) ; — portant « liquidation de biens meubles et marchandises » par noble Balthasar Plance, écuyer, de Riez, 2 mai (fol. 169) ; — cassant un jugement rendu par M° Barnabé d'Arnaud, juge de Manosque, 8 mai (fol. 181) ; — ordonnant la restitution de 40 charges de blé annone et 20 charges de seigle, « pris durant les troubles » à M° Antoine Spinelli et à Jean Spinelli, de Limans, 14 mai (fol. 183) ; — condamnant Christol Raymond, d'Oraison, à 50 sols d'amende au profit de Lazare Pène, écuyer, sieur de Valbonnette, 24 mai (fol. 256) ; — condamnant « par contumace » Michel Bernus, de Lardiers « à estre pendu et estranglé à la place du Bourguet de Forcalquier, pour avoir meurtri d'un coup d'arquebusade Jean Blanc, maréchal, de Saumane », 24 mai (fol. 264) ; — fixant les droits et services dus par les habitants de Gigors « à la place et prieuré dudit lieu, assavoyr : le fournage à 11 charges 1/2 et les services à 4 charges de froment, le disme des raisins à 200 coupes de vin » ; le prix du blé est fixé à 8 florins la charge et la coupe de vin à 5 sols, 8 juin (fol. 286) ; — annulant « l'élection et nomination des consuls et conseillers de Forcalquier, attendu que le conseil de ladite ville est composé de 32 officiers, et qu'il n'avait esté élu que 7 de la religion, n'estant ce nombre la quatrième partie conformément aux édits du Roy », 12 juin (fol. 343) ; — condamnant Claude Sallamon à payer « un droit de lods et vente, pour un moulin et prés joignant, aux pauvres de l'hospital de Forcalquier », représentés par les recteurs : messire Clément Giraud, sacristain de l'église Saint-Mary et Antoine Mosquin, 5 juillet (fol. 372) ; — ordonnant la restitution de 6 charges de blé pris, « pendant les troubles derniers », à damoiselle Françoise de Vintimille, veuve de M° Bernardin Chaix, juge de Sisteron, 9 juillet (fol. 382) ; — réintégrant messire Benoît de Bonajuti, abbé de Valsainte, en la possession de la troisième partie de la juridiction du lieu de Corbières, contre les prétentions de damoiselle Melchionne de La Croix, fille et héritière de Jean de La Croix, conseigneur de Corbières, 12 juillet (fol. 383) ; — condamnant messire Antoine Cat, chanoine de Forcalquier, « à faire bastir une thine (cuve) » à l'usage de damoiselle Viollande de Trougnon, de Manosque, 31 juillet (fol. 430) ; — renvoyant « par devers Mgr le comte de Tende, gouverneur, et lieutenant général en Provence », une requête de plainte pour « excès de blessures » faite

par Honoré Delort, « gipier », de Sisteron contre « Cayus du Virailh, sieur de Vallée, valet de chambre du Roy, constitué gouverneur dudit Sisteron, et capitaine d'une compagnie de gens à pied », 3 août (fol. 452) ; — déboutant Mᵉ Mathurin de Tillia, consul de Manosque, « des récusations », contre les officiers de la sénéchaussée, proposées par lui en qualité de procureur de ladite ville de Manosque, 17 août (fol. 474) ; — ordonnant l'exécution d'un bail fait au profit de Louis de Mévolhon, écuyer, de Saint-Vincent, contre Georges de Mévoulhon, écuyer, coseigneur dudit Saint-Vincent, 18 août (fol. 475) ; — ordonnant la restitution « des meubles délaissés, en l'année 1562 pour raison des troubles, par Mᵉ Antoine Gassaud, notaire royal de Forcalquier », 27 août (fol. 483) ; — condamnant Suffren Alphant et Barthélemieuve de Voulx, accusés d'adultère, « et chacun d'eux, à 50 livres d'amende envers le Roy et à 50 livres envers Mᵉ Bertrand Pierre, rentier seigneurial de Montjustin, querellant », 6 septembre (fol. 553) ; — ordonnant à messire Jean Pons, curé d'Astoin, de partager, avec messire Louis du Villar, prieur dudit Astoin, « les bleds et grains, lors de la cueillette du disme », 7 septembre (fol. 555) ; — « déboutant F. Claude de Glandevès, commandeur de Puimoisson, des récusations proposées par lui au procès qu'il a contre Elzias Puget, sieur de Chanolles », 12 septembre (fol. 572) ; — portant taxation de la valeur « de 30 quintaux de foing à 17 florins 1/2, à raison de 7 sols le quintal », 25 septembre (fol. 583) ; — annulant un acte « de nouveau bail » au profit de messire Antoine d'Oraison, prieur de Saint-Michel, 8 octobre (fol. 637) ; — condamnant les syndics de Lurs « aux dommages et intérêts soufferts par André de Maignan, écuyer de Lurs, à raison des démolitions, ruynes et dépopulation de ses maisons, bastide et pré pendant son absence pour le faict de la religion », 17 octobre (fol. 690) ; — ordonnant la restitution « des biens, meubles, fruits et bestail prins, au temps des troubles, à Jean de Mayran, écuyer, seigneur de Vachères, par Isnard de Vachères, coseigneur dudit lieu, 23 octobre (fol. 702) ; — maintenant le chapitre de Riez « en la jouissance de prendre et percevoir la disme des bleds et grains du quartier du terroir d'Oraison dict *Le Clot-de-Puterin* », contre les prétentions de « messire Jehan de Glandevès, prothonotaire, de Porrières, et vicaire dudit Oraison », 9 novembre (fol. 791) ; — condamnant Guyot de Glandevès, coseigneur de Gréoux, et damoiselle Marguerite de Pontevès, « à rendre le foin qu'ils avaient recueilli, en l'année 1562, au pré de Audoyn de Glandevez, écuyer, seigneur de Montfort, et coseigneur de Gréoux », 12 novembre (fol. 795) ; — attribuant à François Laidet « les biens et héritage de feu Mᵉ Pierre-Claude de Collonia, médecin de Sisteron », 23 novembre (fol. 815) ; — condamnant Mathieu et Philippe Laugier, de Mane, à payer un droit de lods de 207 florins à Guilhaume du Riz, de Forcalquier, 3 décembre (fol. 832) ; — portant « maintenue d'une maison, terre et jardin » en faveur de damoiselle « Phelippe de Forcalquier, femme de Mᵉ Anicet Bertin, notaire, fille de Nicolas de Forcalquier et de Catherine de Corio », 10 décembre (fol. 845) ; — condamnant Elzias Bisot, de Saint-Étienne, « à payer à messire René du Bousquet, seigneur et prieur de Ganagobie, Aris et Sigonce, 4,400 livres tournois, pour la valeur des meubles et fruits laissés dans son chasteau de Sigonce, et 3,000 livres tournois pour les intérests des escriptures et papiers bruslés et déchirés dans ledit chasteau », 20 décembre (fol. 939) ; — maintenant les habitants de Château-Arnoux et de Montfort « en la possession de dépaistre leur bestail par le quartier de *La Blache*. et portant défense aux habitants de Châteauneuf-le-Charbonnier de dépaistre leur bestail dans ledit quartier », 23 décembre (fol. 956), etc.

B. 1752. (Registre*.) — In-quarto, 815 pièces, papier.

1566. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : condamnant Hélion de Justas, tuteur de damoiselle Honorée de Justas, fille d'Honoré de Justas, de Sisteron, à payer à Mᵉ Antoine de Colla, docteur et avocat en la cour du parlement de Provence, sieur de la Madeleine, la somme de 461 florins « pour droits de lods et de trézain », 7 janvier (fol. 7) ; — ordonnant la restitution d'une vigne et hermas au profit de « Mᵉ Jacques Gahari, avocat d'Apt, procureur général de la comté de Sault », 7 janvier (fol. 10) ; — condamnant Philibert Gaillard, écuyer, de Bellaffaire, à payer au prieur de Gigors « la disme des blés et grains recueillis au terroir dudit Bellaffaire », 15 janvier (fol. 18) ; — attribuant un droit de passage à Mᵉ Pierre David, avocat au

* Mauvais état, incomplet.

siège de Digne, comme mari de damoiselle Marguerite Berluc, 25 janvier (fol. 35); — condamnant Spérite Gautier à payer à Mᵉ Barthélemy Maria, de Cruis, juge des places de l'évêque de Sisteron, « 14 livres pour 7 jours qu'il aurait vaqué pour ladite Spérite, détenue par aulcuns soldats aux troubles derniers », 30 janvier (fol. 44); — portant liquidation, en faveur de damoiselle Marguerite de Forbin, mère et tutrice des enfants de feu Antoine de Vallavoire, seigneur dudit lieu, « du prix et valeur de 21 juments à 882 florins et de 3 trenteniers et 25 bestes à layne à 230 florins », 1ᵉʳ février (fol. 49); — maintenant, malgré les prétentions de messire Jean de Beaufort, vicomte de Valernes, « hault seigneur de Gigors », messire Jean-Baptiste de Caponibus, prieur et seigneur temporel dudit Gigors, « en la possession de la basse juridiction dudit lieu et son terroir, d'y instituer officiers, avoir collier et pilori au lieu accoutumé et faire, par ses officiers, les criées annuelles le jour de Saint-Laurent », 11 février (fol. 107); — attribuant un droit d'investiture à Mᵉ Honoré Saffalin, sieur de Laincel et de Vachères, avocat du Roy au siège de Forcalquier, 28 février (fol. 129); — condamnant Jacques Chambarel à payer « 3 sestiers de seigle et 3 sestiers d'avoine, pour le bladage de 3 ans », à Claude de Bouliers fils d'Antoine, sieur du Trouillas et de Rousset, 28 février (fol. 131); — cassant « un appointement rendu par le juge ordinaire de Barcelonnette » en faveur de Louis de Meiran, écuyer, sieur d'Ubaye, « curateur de Nicolas du Mas, seigneur et baron d'Allemagne, Oze, Vitrolles et sa vallée, contre Melchion Durand, prieur et seigneur de Douzard, vallée de Vitrolles-lez-Sisteron », 14 mars (fol. 144); — maintenant messire Jean de Fliscon, prieur de Villeneuve, en la possession de percevoir la dîme « à la cotte et raison, assavoir: des bleds et grains au quatozain, des raisins au dix-huitain, des agneaux et chevraulx au quinzain, de chacune ventrée de pourceaulx et couvée de poulets ung », 20 mars (fol. 219); — liquidant « les droits de légitime de damoiselle Catherine de Marescal, fille de feu Guillaume, escuyer, à la somme de 683 florins, 9 sols 1/2 », 3 avril (fol. 231); — condamnant Mᵉ Balthasar Blanqui, notaire royal et lieutenant de viguier de Sisteron, à 20 livres d'amende « pour réparation des actes et propos insolents et tumultueux faits et proférés à la cour ordinaire de Sisteron, y séant et tenant le plaids le plus ancien advocat », 3 avril (fol. 234); — « déboutant Antoine Blanq, religieux lay du couvent et prieuré du Pin-lez-Rousset, de Curban, demandeur en vivres, logis, vestement, chauffage et autres nécessités corporelles, hors dudit couvent », 26 avril (fol. 256); — taxant à 40 livres par an « les aliments et nécessités corporelles de Jean Guynet, religieux lay de l'abbaye de Cruis », 26 avril (fol. 258); — portant « collocation de Briande de Villeneuve, veuve de Georges de Ladventure », de Manosque, sur les biens de son mari, 4 mai (fol. 303); — condamnant Guillaume Besson, de Forcalquier, « à remettre un pré, jardin et chenevière » à messire Jacques Blein, « chanoyne de Saint-Mari, recteur de la chapellenie de Barlaban », 10 mai, (fol. 314); — adjugeant à messire Louis du Vilar, d'Esparron, « la récréance du prieuré de N.-D. de la Val de Bayons et d'Astoing », 16 mai (fol. 326); — déboutant François Roux, coseigneur de Saint-Laurent, de ses prétentions sur les biens et héritages de Claude Bernez, seigneur dudit Saint-Laurent, 18 mai (fol. 332); — condamnant « le séquestre des droits seigneuriaux de la commanderie de Claret à payer 50 coupes de vin à messire Michel Rolland, curé de Claret, pour la pension à lui due pour son estat de curé », 21 mai (fol. 335); — adjugeant la récréance du prieuré « de Saint-Pierre, de Maltortel, à messire Raphaël Gallice, chanoine régulier de l'abbaye de Cruis, contre les prétentions de messire Durand Gautier, aussi chanoine régulier de ladite abbaye, 25 mai (fol. 340); — condamnant « les procureurs députés de la communauté de Sigoyer » à rendre compte d'un emprunt de 300 écus, contracté au nom de ladite communauté, 12 juin (fol. 360); — déboutant « François de Bremond, escuyer, sieur de Rousset, gentilhomme ordinaire et maistre d'hostel de Mgr le Prince de Condé », d'une demande en payement de 30 écus, sur les biens de feu damoiselle Honorade de Pontevès, 14 juin (fol. 404); — ordonnant à Louis Gallice, baille de Saint-Étienne, « de se rendre facile d'assister et présider aux conseils et délibérations de ladite communauté », 15 juin (fol. 406); — déboutant Mgr Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun, d'une requête en paiement de 53 écus pour « les dismes qu'il a au lieu de Bayons », 26 juin (fol. 425); — condamnant Mᵉ Étienne Bandoly, notaire royal, de Forcalquier, à payer à Guillaume Aulagnier, geôlier des prisons de

ladite ville, « la garde et aliments pour 9 jours, à raison de 7 sols par jour », 4 juillet (fol. 443) ; — ordonnant à messire Antoine de Glandevès, protonotaire du Saint-Siège apostolique et prieur de Noyers, « de faire et parfaire les réparations et restaurations du temple parrochial dudit Noyers, et de fornir à suffisance les ornements pour célébrer audit temple le divin service », 4 juillet (fol. 447) ; — condamnant l'abbé de Lure « à passer reconnaissance du tènement de terre dit Saint-Canat, appartenant à ladite abbaye, assis au terroir de Villeneuve, à messire Jehan de Brancas, seigneur et baron de Céreste et Villeneuve », 12 juillet (fol. 453) ; — ordonnant la saisie « de la tierce partie du revenu de messire François Coderc, prieur du prieuré de Gigors, Bellaffaire et Turriers », pour réparer « les ruynes et démolitions des églises d'illec », 12 juillet (fol 454) ; — ordonnant la vérification d'un contrat passé entre François de Guillon, sieur d'Allons, et damoiselle Marthe de Trimond, mariés, d'une part, et Gaucher Mathieu, sieur de Revest-des-Brousses, 18 juillet (fol. 517) ; — condamnant la communauté de Forcalquier à payer à Claude Pon et à Antoine Arestenc, « 120 florins pour l'intérêt du prix de leurs maisons démolies aux troubles derniers », 23 juillet (fol. 527) ; — ordonnant « la révocation des procédures, jugements et exploits faicts contre Georges de Volland, escuyer, sieur d'Aubenas, estant absent à cause des troubles derniers », 5 août (fol. 549) ; — déboutant les consuls et communauté de Sisteron de leur requête « aux fins d'estre exempts de la cotte et paiement des gages de l'estat du viguier de Forcalquier et ses archers », 16 août (fol. 554) ; — portant défense à Me Antoine Robert, notaire royal de Sainte-Tulle, et à Sion Piolle, greffier de la cour ordinaire de Manosque, « de prendre et recevoir aucuns actes et contrats » au préjudice de Mes Honoré Blanchard, Pierre Gervais, Jehan Sellon, Jacques Loques, Antoine Clémentis et Foulquet Brunet, notaires et tabellions royaux de Manosque, à peine de 500 livres et de faulx », 5 septembre (fol. 572) ; — condamnant Anselme Blanchet à payer « sa cotte et partie de la taille imposée, par la communauté de la Tour-de-Bevons, pour le payement de 50 charges de froment et 12 d'avoine, dues annuellement au seigneur dudit lieu », 29 novembre (fol. 678) ; — portant défense de passer sur les terres de Jean Guiramand, sieur de Feissal, « pour aller et venir à la terre des hoirs de Louis Geaufroid », 2 décembre (fol. 681) ; — cassant une sentence rendue par le juge ordinaire d'Apt contre Jean Ballue, coseigneur d'Aurons, 19 décembre (fol. 719) ; — portant « liquidation du disme » dû à messire Gaspard Cornesi, chanoine de Riez, prieur de Saint-Pierre de Taillas, 23 décembre (fol. 730), etc...

B. 1753. (Registre*.) — In-quarto, 591 feuillets, papier.

1567. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : « déclarant que messire Antoine Marron, vicaire de Saignon, n'est en aulcune possession de lever la disme du petit chanvre nommé *Frachan* ou *Callabrons* », 16 janvier (fol. 13) ; — déboutant Me Claude Nicollay, docteur en droit et avocat à Forcalquier, d'une « requête pour être maintenu en la possession de dériver les eaux du Largue, par fossés, pour l'usage d'ung moulin à bled et paroir assis au terroir de Saint-Mayme », 21 janvier (fol. 21) ; — maintenant divers habitants de Lardiers dans le droit « de faire dépaistre leur bestail par le terroir d'Ongles », contre les prétentions de Jean de Montauban, seigneur dudit Ongles, 14 février (fol. 49) ; — mettant Claude de Posilis, avocat à Forcalquier, comme tuteur de Jacques de Posilis, son frère, en possession de l'héritage de Georges de Posilis, 25 février (fol. 61) ; — ordonnant la vérification d'une créance de « 50 escus d'or sol » au profit de Guillaume Ysoard, coseigneur de Draix et de la Roche, fils et héritier de Louis Ysoard et cessionnaire d'Honoré Ysoard, son frère, 28 février (fol. 70) ; — maintenant messire Jean « Sire-Jean », prêtre de Bonieux, en la possession du prieuré de Sivergues, malgré les prétentions de messire Antoine Albaret, « prêtre de la paroisse de Saint-Étienne, de la Fontaine-de-Bellon, diocèse de Vivarez », 17 mars (fol. 160) ; — condamnant messire Antoine d'Oraison, vicomte de Cadenet, « chevalier de l'ordre du Roy », à payer, à dame Louise de Bouliers, abbesse de Sainte-Claire de Sisteron, et à messire Guillaume de Laval, prieur de Valernes, la dîme des blés et grains du terroir de Saint-Disdier, à raison du quinzain, « assavoir : ladite abbesse pour les deux

* Très mauvais état, incomplet.

parts, et ledit prieur pour la troisième », 20 mars (fol. 176); — portant entérinement « des lettres royaulx d'innocence de l'homicide d'Antoine Mévouillon », obtenues par Mᵉ Elzias de Dignossio, avocat à Forcalquier, 22 mars (fol. 184); — maintenant messire Louis d'Arcussia, chanoine de Forcalquier, « en la possession de la sacristie de l'église Saint-Mari », contre les prétentions de messire Jacques Saffalin, chanoine de ladite église », 6 mai (fol. 254); — maintenant Mᵉ Balthasar Roux « en l'office de judicature du lieu de Sigoyer-Malpoil », 26 mai (fol. 282); — ordonnant une enquête sur les droits de messire Isnard Besson concernant « certaine chapellenie fondée au grand autel de l'église Saint-Mary, de Forcalquier, « soubs le titre de Notre-Dame-Jacobi-Cornuti-de-Layncello », 2 juin (fol. 338); — condamnant Jean Villon, de Sisteron, à payer « un droit de lods et vente » à Laurent de Vaulx, écuyer, dudit Sisteron, 16 juillet (fol. 370); — ordonnant une enquête au sujet de la perte d'une sentence du juge d'Apt contre Mᵉˢ Paris Hortie et François Ris, notaires royaux et jadis greffiers de la cour ordinaire dudit Apt, 7 août (fol. 445); — ordonnant une enquête sur les droits respectifs de Mᵉ Antoine Millonis, « docteur et avocat en parlement d'Aix » et de Mᵉ Antoine Duceat, avocat de Marseille, sur l'office de juge ordinaire de Manosque, 9 août (fol. 453); — renvoyant par devant la cour du parlement la requête de Mᵉ Jean Deffauris, « avocat en la cour du parlement de ce pays et en ce siège de Forcalquier, affin d'estre maintenu en la préséance des autres avocats dudit siège non reçus à ladite cour », 26 août (fol. 476); — condamnant divers habitants de Tallard « à prester hommage et nouvelles reconnaissances à Claude de Pontis, seigneur d'Urtis, pour des propriétés assises au terroir de Saint-Pons », 26 août (fol. 481); — condamnant messires Sébastien Baudet, Antoine Hellyon, Jacques et Pierre Baudet, prêtres de Bayons, à payer les tailles communales dudit lieu, 9 septembre (fol. 536); — ordonnant « qu'il sera mis à Limans, en lieu éminent, public et accessible, un tableau ou pancarte où les droits de leyde seront descripts par le menu, signé du juge ou de deux notaires dudit lieu », 3 octobre (fol. 556), etc.

B. 1754. (Registre*.) — In-quarto, 281 feuillets, papier.

1568. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : condamnant Jean Bot, de Saignon, à restituer à damoiselle Lucie de Villeneuve, veuve d'Elzias Bot, coseigneur de Saignon, « son dot, bagues et joyaulx, se montant à la somme de 523 escus, lesdits escus de 46 sols pièce », 3 février (fol. 12); — ordonnant la production des lettres de provision « de la judicature royale de Sisteron, obtenues de Mgr le comte de Tende par Mᵉ Honoré Gouiran », d'Aix, contre Mᵉ Michel Eyssautier, « juge royal dudit Sisteron », 25 mai, (fol. 39); — ordonnant une enquête contre André Barthelot, baille de Corbières, et autres habitants dudit lieu, « querellés en désobéissance, port d'armes, congrégation illicite et rebellion à justice » par Antoine Delanier, d'Aix, « jadis commissaire député par le comte de Tende pour fournir vivres à la compagnie du capitaine André de Magnan, escuyer de Lurs », 25 mai (fol. 41); — ordonnant « la clausture des comptes » de Jean Bléjard, trésorier de Reillanne, 25 juillet (fol. 104); — condamnant « Mᵉ Colin Berluc, de Forcalquier, à rendre un calice d'argent à l'économe du couvent Saint-François de ladite ville », 5 août (fol. 109); — ordonnant « que Mᵉ Jacques Jussi, lieutenant particulier au siège, se abstiendra de prendre cognoissance et assister au jugement du procès que Gaucher Mathieu, coseigneur de Revest-des-Brousses, a contre Melchion de Vachières », 26 août (fol. 122); — condamnant Antoine de Laincel, coseigneur de Laincel, et de Romoles à bailler et expédier, à sire Jean Rey, dict *Passaire*, marchand, d'Avignon, la quantité de 300 ras d'amendes, à la mesure de l'avoyne de Reillane », 27 octobre (fol. 191); — déboutant Claude Allard, écuyer, seigneur d'Auribel, habitant à Aix, d'une requête tendant « à estre remis en possession de ses biens, nonobstant tous jugements, sentences, saisies et exécutions contre lui faicts en son absence », 4 novembre (fol. 194); — condamnant « les syndics de la communauté de Pierrevert » à payer un droit d'investiture à F. François de Gozon, bailli de Manosque, 18 novembre (fol. 227); — condamnant Joseph de Giraud, écuyer, « sieur du Broc, Gréoux et Rousset à payer 13 escus d'or, de 4

* Incomplet.

florins pièce », à Mᵉ Mathurin de Tillia, docteur et avocat, de Manosque, 2 décembre (fol. 245) ; — ordonnant une information « sur la qualité de Lambert de Rastelli, de Cavaillon, demandant à estre reçu en l'office de viguier de Forcalquier » 18 décembre (fol. 247), etc.

B. 1755. (Registre.) — In-quarto, 338 feuillets, papier.

1569. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée: ordonnant une enquête contre des habitants de Saint-Étienne et de Cruis accusés « d'agression et voyes de faicts » par Mᵉ Jean Garnier, receveur des dîmes du diocèse de Sisteron, 3 janvier (fol. 3); — condamnant Mᵉ Joseph Berluc, de Forcalquier, à payer « les droits de lods, cences et services pour une terre et vigne dépendant de la directe du chapitre de Saint-Mary, » 7 février (fol. 26); — déboutant Henri Blayn, bourgeois de Manosque, d'une requête tendant « à faire rescinder une donation » par lui faite à Gabriel, son fils, 16 février (fol. 62); — adjugeant la récréance du prieuré de Saint-Hilaire et Saint-Féréol, de Viens, à « F. Antoine de Friens, religieux profès du monastère de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon », 19 février (fol. 68); — déboutant Pierre de Villeneuve, seigneur de Clamensane, d'une requête « de commis en caducité d'une maison » contre F. Jean Roux, « commandeur de Gap et de Claret, coseigneur de Clamensane », 1ᵉʳ mars (fol. 70); — condamnant Mᵉ Antoine Nance, notaire royal de Reillane, à payer « les droits de censes et services annuels, » à Ysabeau de Reillanne, veuve de François Calve, dame de Sainte-Croix-à-Lauze, 24 mars (fol. 117); — maintenant les fermiers des droits seigneuriaux de Malcor, « appartenant à l'abbaye Saint-Martin-de-Cruis, dans la possession de lever les droits de disme et la moitié des droits de tasque des bleds et grains recueillis dans le terroir et montagne dudit Malcor, à raison : le droit de disme du trézain, et le droit de tasque du trézain », 1ᵉʳ avril (fol. 123); — déboutant damoiselle Catherine Puget, veuve de Guiot de Glandevez, seigneur de Gréoux et de Rousset, « demanderesse en cas de furt et ravissement », 10 mai (fol. 157); — maintenant messire Antoine Bremond en la possession du prieuré du Revest-en-Fangat, contre les prétentions de messire Jean Rochas, 6 juin (fol. 172); — déboutant Mᵉ Jean Bellonnet « requérant lui estre permis procurer et pratiquer au présent siège, tout ainsi qu'il faisoit avant l'interdiction faite à ceulx de la nouvelle religion », 31 août (fol. 201); — adjugeant à messire Gaspard d'Albertas, vicaire général du diocèse d'Apt, la récréance de la chapellenie fondée en l'église de Séderon sous le vocable de « Saint-Baudille », 26 septembre (fol. 222); — confirmant une ordonnance rendue par Mᵉ Esprit Augier, « chastellain de Barcilonnette en la vallée de Vitroles », 5 octobre (fol. 230); — condamnant divers habitants de Pierrerue à payer 8 écus, de 4 florins pièces à « Hellix de Vallavoire, dame de Pierrerue et Niouzelles », 4 novembre, (fol. 275); — condamnant Jacques Gombert, de Sisteron, à payer à François Gombert, sieur de Verdaches, 2000 livres à titre de dommages et intérêts pour le « ravissement de certains instruments, escriptures et papiers », 22 décembre (fol. 308), etc.

B. 1756. (Registre*.) — In-quarto, 395 feuillets, papiers.

1570. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : portant défense, « d'extraire les bleds, grains et autres fruits décimaux, sans la licence de F. Jean Merlier, curé de Saint-Pierre et Saint-Paul, d'Esparron de Vitrolles » 24 janvier (fol. 15); — condamnant Pancrace Amalric, comme premier consul de Forcalquier, à payer à la communauté de Mollèges, « les vivres et aliments des soldats de la compagnie du sieur de Saint-Juers, du viguerat de Forcalquier, liquidés, pour 2 repas, à 6 sous pour chasque soldat », 11 mars (fol. 53); — ordonnant une enquête sur la plainte portée par Mᵉ François Astier, greffier de la sénéchaussée de Forcalquier, sur le « ravissement d'une information à lui prise à son greffe », 20 avril (fol. 79); — condamnant Pierre Marcel, de Forcalquier, à payer « la rente d'une estable et jardin, à raison de 9 florins l'an », à Mᵉ Jean Girard, procureur au siège, « achepteur des fonds de Balthasar Lanfrin, absent, de la prétendue religion », 16 juillet (fol. 140); — ordonnant que « Agnès de Las Ayes jouira de tous les biens et héritage de Barthèlemy de Las Ayes, son père, apothicaire, d'Apt », 24 juillet (fol. 147); — maintenant messire Jean Arnaud, prêtre de La Motte, en la possession des biens de la chapellenie de Saint-Vincent, fondée à l'église de Reynier, 5 septembre

* Incomplet : mauvais état.

(fol. 151); — ordonnant une information au sujet « du ravissement, saccagement et démolition faits en la maison seigneuriale de Peyruis, après l'édict de pacification, contre le seigneur de Sénas, le sieur de Solliers, Claude de Bolliers, sieur du Truillas, Auban Beraud, des Mées, le capitaine Gombert, de Marseille, le capitaine Brignoles, Pètre Salète, de Mezel, le sieur d'Anconne, Antoine Pasquier, de Manosque, capitaine Reynery Delaye, Bonnelli, capitaine Maty le Bret, de Montlaur, Auzias Mégy, d'Aix, capitaine Berre, de Berre, Arnaud Chaix, de Sisteron, et capitaine Limosin, de Brignoles », 10 août (fol. 152); — condamnant la communauté de Sisteron à payer à Mᵉ Joseph d'Agrimont. notaire royal de ladite ville, 405 florins, « pour reste et entier payement de 158 journées de vacations », 2 septembre (fol. 166); — déboutant noble Balthasar Faulcon de Sainte-Croix, demandeur en payement de 2000 florins contre la communauté de Sisteron, 20 octobre (fol. 251); — ordonnant une information contre Mᵉ Antoine Cabre, juge de Manosque, accusé « de dissimulation et connivence en justice », 11 novembre (fol. 268); — colloquant Marguerite Sallamon, de Pierrevert, sur les biens « de sire Pierre de La Pallut, bourgeois d'Aix », 7 décembre fol. 356); — maintenant Mᵉ Mary Magnan « en l'estat et office de notaire royal de Saint-Étienne », malgré l'opposition de Mᵉ Barthélemy Bernard, notaire royal de Forcalquier, 9 décembre (fol. 361), etc.

B. 1757. (Registre*.) — In-quarto. 501 feuillets, papier.

1572. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée: autorisant Florette Andrieu, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de capitaine Jean de Saint-Desdier, son mari, 15 janvier (fol. 11); — condamnant messires Pierre et Denis d'Astoin, prêtres de La Motte, à restituer à messire Mathieu Pistoris, « chanoine de l'Isle », prieur de Vallavoire, « les fruits et revenus dudit prieuré », 28 février (fol. 49); — maintenant les habitants du lieu d'Ybourgues dans le droit « de faire dépaistre leur bestail gros et menu, de toute qualité, par le terroir de Châteauneuf-lez-Mane », 28 février (fol. 51); — attribuant un droit de prélation sur diverses propriétés à Antoine Marin, coseigneur d'Aubenas et « soubs rentier des autres seigneurs dudit lieu », 12 mars (fol. 118); — condamnant Jacques Aubert, « recepveur des contributions pour l'entretien de la compagnie du seigneur comte de Tende, logée en la ville de Forcalquier, à payer 43 florins, 4 patacs de Roy aux syndics de la communauté de Laincel » 18 mars (fol. 123); — donnant aux habitants de Claret, le droit « de despaistre leur bestail gros et menu par le quartier du terroir dudit Claret appelé *La Gourre*, et aussi par tout le demeurant du dit terroir, fors le défens du *Bosquet* appartenant à François de Castellane, seigneur dudit Claret », 24 mars (fol. 124); — ordonnant que F. Guillaume Bontoux, religieux de l'ordre de Cluny, « jouira du bénéfice et place mentionnaire au prieuré de Thèze », et que messire Arthus Bernard, prieur dudit prieuré, « lui baillera, à chaque feste de Saint-Michel, 5 charges de froment, mesure de Sisteron, 50 coupes de vin et 33 florins pour ses aliments », 16 avril (fol. 182); — condamnant le « curateur donné à Esperit de Vitalis, seigneur et baron de Montfort, absent de ce pays », à payer à Mᵉ Michel de Mercure, de Marseille « 25 escus d'or sol et 36 livres, 8 souls 6 denier » 10 juillet (fol. 220); — condamnant la communauté de Manosque, à payer 18 livres à Mᵉ Lambert de Rastelly, viguier de Forcalquier, « pour ses vacations et despens de son greffier et trompette pour faire publier, audit Manosque, la prohibition de ne transporter bleds hors de Provence », 11 juillet (fol. 223); — portant « réduction du nombre des procureurs de ce siège à 17, les noms desquels s'ensuivent : Jean Sobolis *le Vieulx*, Jean Brochier, Benoist Godin, Antoine Boniface, Vidal Lafarge, Étienne Candolle, Jacques Berluc, Jean de Coderco, Mathieu Aubert, Jean Lieutaud, Clément Rapalhe, Jean Bellonet, Jean Girard, Claude Cherpin, Jean Vere, Christol Thion et Antoine Gassaud », 21 juillet (fol. 227); — déboutant Jean Roux, écuyer, coseigneur de Sigoyer, demandeur en paiement de 60 coupes de vins, à raison de 8 souls la coupe », 23 juillet (fol. 232); — condamnant Louis Laidet, écuyer, de Sisteron à payer à Jean-Antoine Laidet, son pupille, 1211 florins pour reliquat de son administration tutélaire, 14 août (fol. 309); — déboutant damoiselle Ysabeau de Bona, veuve d'Antoine de Baratier, coseigneur de Vaumeil, demandant la rescision d'un acte de vente, 5 septembre (fol. 324); — autorisant « Antoine de Sébastiane, coseigneur de Porchères, héritier testamentaire de Antoine Cornut, coseigneur de Lain-

* Incomplet, mauvais état.

cel, à accepter ledit héritage par bénéfice d'inventaire », 20 octobre, (fol. 351); — maintenant messire César Pamphile, en possession « du prieuré de N.-D. de La Coste », 10 novembre (fol. 407); — attribuant un droit de dîme à messire Barthélemy Bausset, « prévost de la Majeur à Marseille, prieur de Villeneuve-lez-Voulz », 18 novembre (fol. 417), — autorisant Esperit du Bosquet, seigneur du Buisson, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de messire Réné du Bosquet, son frère, « prieur de Ganagobie, Aris et Sigonce », malgré l'opposition de « dom Eymar de Lers, vicaire du R^{me} cardinal de Lorraine, abbé de Cluny, et de domp Jacques Martin, infirmier de Ganagobie », 27 novembre (fol. 429); — adjugeant la récréance de la chapellenie fondée dans l'église cathédrale de Sisteron, sous le vocable de Sainte-Lucie et des Innocents, à messire Pierre Gaide, chanoine de ladite église; 29 novembre (fol. 470); — condamnant messire Jean Gombert, prieur commendataire de N.-D. de Ganagobie, « à expédier une provision de 60 livres à Jacques de Sallis, religieux lay dudit prieuré, 17 décembre (fol. 482), etc.

B. 1758. (Registre.) — In-quarto, 374 feuillets, papier.

1573. — « Sentences civiles par escrit données au siège de la sénéchaussée » : adjugeant à messire Durant Gaultier, chanoyne régulier de l'abbaye de Saint-Martin-de-Cruis, la récréance du prieuré fondé sous le titre de la Magdelaine en l'église paroissiale de la Tour-de-Bevons », 5 janvier (fol. 3); — adjugeant la récréance « du prieuré de Chastel-Arnoulx, de l'ordre de Saint-Augustin », à messire Bernard du Plexis, 18 février (fol. 37); — condamnant Me Jean Leautaud, « greffier pour la moitié de greffe des submissions du siège de Forcalquier », à rendre compte, à Jean Mosse, « des profits, revenus et esmoluments dudit greffe du 1er mars au 8 avril 1571 », 13 avril (fol. 100); — accordant la récréance du prieuré de Curban « à frère Michel Gaudin, religieux profès du couvent Nostre-Dame-de-Saint-Hiérosme, dict du-Pin-lez-Curban », 7 mai (fol. 111); — ordonnant « la passation de l'acte d'arrentement des fruits de la place et juridiction de Montfort, délivré à Bertrand Robaud à l'enchère et inquant public par le séquestre desdits fruits », 1er juin (fol. 119); — ordonnant la saisie des biens meubles et immeubles de « Me Jean-Baptiste Perrochet, jadis lieutenant du siège de Forcalquier, querellé et absent pour le faict de la prétendue nouvelle religion », 22 juin (fol. 135); — ordonnant « vérification » de la plainte en « injures verballes et batterie », portée par Me François Allemand, greffier de la cour ordinaire de Forcalquier, contre Me Étienne Bandolli, procureur au siège, 11 août (fol. 210); — maintenant messire Jean Laugier, prêtre, de Mane, en possession de la vicairie de Volx, 1er septembre (fol. 227); — déboutant Guilhem et Melchion Isoard, escuyers et seigneurs de Fontienne, héritiers de feu Gaspard Tornatoris, seigneur dudit lieu, demandeurs en lettres de contrainte sur les biens de Barthélemy du Pin, dudit lieu » 15 septembre (fol. 236); — condamnant Héllion de Glandevez, sieur de Peipin, à payer 100 écus, de 4 florins pièce, à Jean de Roquebrune, bourgeois d'Aix, 30 octobre (fol. 308); — déboutant Me Melchion Berluc, docteur et avocat au siège de Forcalquier, d'une demande en garantie contre messire Fiacre Guyon, prêtre, de la dite ville, 22 décembre (fol. 334), etc.

B. 1759. (Registre.*) — In-quarto, 375 feuillets, papier.

1574-1575. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée: condamnant Gaspard de Mathieu, fils et héritier de Gaucher, sieur du Revest, « à fournir à François et Vincent de Mathieu, ses frères, les alliments nécessaires pour leur nourriture, habillement et instruction », 11 février (fol. 9); — déboutant Antoine Gombert, sieur de la Forest, demandeur en cassation d'un acte de vente, 27 février (fol. 13); — adjugeant à messire Melchior Garret la récréance du canonicat et prébende que messire Antoine de Porta avait en l'église cathédrale de Sisteron, 3 mars (fol. 15); — portant rangement des héritiers et créanciers sur les biens et héritage d'Elzias de Ladventure, de Manosque, 22 mars (fol. 24); — condamnant « le sieur de Montjay, fils de messire Gaspard de Rame, sieur du Poët », à payer 84 florins à Claude Jean dit *Cordery*, hôte des *Trois Roys*, de Sisteron, 1er avril (fol. 39); — condamnant damoiselle Thonie de Glandevez, héritière de damoiselle Anne de Pontevez, dame de Gréoux, à payer à Honoré de Pontevez, écuyer, d'Aix, une pension de 3 charges de blé, 30 avril (fol. 96); — renvoyant devant la cour du parlement la

* Mauvais état, incomplet.

cause de Mᵉ Simon de La Faugière, procureur du Roi à Apt, « demandeur à fin d'estre maintenu aux honneurs et prééminences de son estat », contre Claude de Provence, lieutenant de viguier audit Apt, 8 juin (fol. 121); — « recevant noble Joseph Meynier, de Forcalquier, à accepter l'héritage de feu Jehan, son père, par bénéfice d'inventaire », 8 juillet (fol. 132); — condamnant messire Jean Amayon, prêtre, de Châteaufort, « à rendre compte de l'administration de la disme des grains qu'il avait exigée, ès lieux de Châteaufort et de Nibles, pour messire Louis de Birague, prévost de N.-D. de Chardavon », 9 août (fol. 189); — déclarant que « Bernard Codur, absent depuis 20 ans et demeurant au lieu de Moirey aux Ardennes, ne doibt estre comprins au roolle des rebelles de S. M. de Forcalquier », 10 décembre (fol. 213); — (1575) condamnant Jean Garnier, « commissaire des vivres de la compagnie des capitaines Jean Barthélemy et Antoine du Puy, estant au lieu de Dauphin », payer à ladite communauté une somme de 3,127 florins, 11 février (fol. 215); — condamnant Mᵉ Roman Nicolay, avocat, « à accepter et exercer la charge de lieutenant de sénéchal de la basoche, en laquelle il a esté eslu par l'assemblée faicte par autorité du siège, et à payer ce qui le concerne pour les frais de ladite charge », 9 mai (fol. 217); — attribuant la récréance du prieuré de Saint-Pierre, de Simiane, à messire Laurent Boisse, prêtre et religieux de l'abbaye de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, 9 août (fol. 226); — déboutant les fermiers des droits seigneuriaux de Villeneuve, « demandeurs en la jouissance des peines municipales et bancs qui s'encourent au terroir dudit lieu », 4 octobre (fol. 287); — ordonnant « la saisie au corps » et l'emprisonnement de Bertrand Robert, « querellé en cas de paroles tendant à sédition », 20 octobre (fol. 301); — déboutant Mᵉ Jean Peyraud, avocat de Marseille, fermier des droits seigneuriaux et décimaux de l'évêché de Sisteron, « requérant que le payement de la somme de 562 livres, 10 souls, taxée à l'évêque de Sisteron pour la cote touchant l'aliénation du domayne de l'église accordé au Roy », soit fait par Mᵉ Joseph Berluc, receveur des deniers du clergé dudit Sisteron, 22 novembre (fol. 315), etc.

B. 1760. (Cahiers.*) — In-quarto, 158 feuillets, papier.

1576. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : déboutant Joachim de Matheron, seigneur de Salignac, « demandeur en reprinse de procès » contre Jean Fenouil, de Sisteron, 12 mars (fol. 9); — portant « exemption, pour Guillaume Bermond, coseigneur de Malcor, de l'administration tutélaire de André Brémond, coseigneur dudit Malcor », 2 avril (fol. 24); — autorisant damoiselle Ysabeau Laugier à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Mᵉ Jean Monier, notaire royal d'Oraison, malgré l'opposition de noble Honoré Bernard, sieur de Saint-Pons, et autres créanciers dudit héritage, 3 mai (fol. 50) » — ordonnant la mise aux enchères « des propriétés et bastide de Saint-Canat, membre dépendant de l'abbaye de Lure », 20 juillet (fol. 70); — maintenant messire Jacques Pélegrin « alias Mary », en possession de la vicayrie de N.-D. de Romigier, *sive* Val-Conil, du Caire-lez-La Moute », 21 juillet (fol. 71); — condamnant Marcellin Burdin à 200 livres d'amende « pour intérêts civils envers Gervais de Nostre-Dame », touchant l'homicide commis par ledit Burdin « en la personne de feu Pierre de Nostre-Dame », 24 juillet (fol. 92); — autorisant « messire Pierre Bon, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron de Mévolhon et Montauban, à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de Joseph Enselme, escuyer de Jouques », malgré l'opposition de noble Charles d'Amayon, Honorade de Bonne et autres créanciers dudit héritage, 30 juillet (fol. 94); — ordonnant l'arrestation de divers particuliers de Sisteron, de Marseille, de Ribiers et autres lieux, accusés de crimes « de lèze-majesté, rébellion, esmeute, sédition, saccages, pillerie, emprisonnement et outrages, commis le 23 juin 1576, à Lurs », 1ᵉʳ août (fol. 95); — condamnant « Marquise de Sainte-Mère » à payer 30 florins aux syndics de la communauté de Château-Arnoux, le 6 septembre (fol. 112), etc.

B. 1761. (Registre.) — In-quarto, 452 feuillets, papier.

1577. — « Sentences par escrit » des lieutenants de la sénéchaussée : autorisant Ysabeau Aujarde, à

* Fragments de registres, très mauvais état, incomplet.

accepter sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de messire Antoine Roet, chanoine de Forcalquier, 24 janvier (fol. 18); — déclarant Jean Trouchet, dict Peypin, d'Aubignosc, « attainct et convaincu de s'estre faict fort contre les syndics de Lurs, avec armes en compagnie de 14 ou 15 soldats, dans le chasteau dudit lieu durant 7 ou 8 jours après l'édict de pacification, et ainsi commis rébellion contre le Roy », et le condamnant à faire amende honorable et à estre banny de Lurs et son terroir pendant 5 ans, 31 janvier (fol. 22); — condamnant Jean Martel et François Sigoin à payer 24 charges de blé, 15 charges de mitadier, et 15 charges d'avoine au fermier « des fruits profits et revenus de messire Jean de Breton, protonotaire et prieur du prieuré d'Autun, Briansson et membres dépendants », 5 février (fol. 27); — mainte- Mᵉ Melchion Berluc « en l'estat et office de juge ez lieux de Lurs, Cruis, Montlaux et Revest-en-Fangat », 14 mars (fol. 48); — ordonnant une enquête pour vérifier si Honoré Bicaïs, de Volx, « est justiciable de Palamède de Vallavoire, seigneur en partie de Volx ou de messire François d'Oraison, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur et baron dudit lieu, mari de dame Melchionne de La Croix, dame en partie de Volx », 22 avril (fol. 143); — condamnant Barthélemy Bressan, « convaincu d'avoir contrefait le gueux mandiant, muet, impotent et malade, à demeurer au carquan ou collier, teste nue, un jour de samedi, jour jour de marché à Forcalquier, depuis 8 heures jusqu'à 11 heures du matin au lieu acoutumé », 13 juin (fol. 171); — déboutant « messire Jean-Ambroise de Fiesco, évesque de Savone, demandant à prendre une pension annuelle » de 100 escus pistoulets, sur les fruits du prieuré de Villeneuve », 20 juin (fol. 178); — condamnant à 100 sous d'amende » Claude Constan, forbisseur, de Forcalquier, convaincu d'estre allé au lieu de Seyne, sans licence ni congé du supérieur magistrat ou autre commandant de la présente ville », 21 juin (fol. 180); — condamnant à 100 sous d'amende Antoine Nevière, « convaincu d'avoir porté des lettres missives, signées Sᵗᵉ-Croix, données au fort de Séderon, aux consuls de Mane, de Villeneuve et de Forcalquier », 5 juin (fol. 191); — autorisant François Laugier, sieur de Porchères, à accepter, sous bénéfice sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu Esperit, son père, malgré l'opposition « de damoiselle Batronne de Saint-Jacques », tutrice de Jeanne Laugier, et autres légatrices ou ayant droit au dit héritage, 6 juillet (fol. 244); — renvoyant devant la cour du parlement, la cause de Mᵉ Louis Allier, « commissaire député aux biens fruits et revenus de Notre-Dame de Lure, demandeur, à fin d'avoir compte des fruits de la place du Grand-Gubian, membre dépendant de ladite abbaye, séquestrés ès mains de Bertron Esmieu, de Banon » », 19 août (fol. 274); — déboutant « François Frascurat de Vuicance, habitant de Lurs », demandeur en rescision d'un acte de vente, 21 octobre (fol. 353); — « ajournant à comparoir à l'auditoyre royal de Forcalquier capitaine Ciprian Aguilhier », et autres habitants de Brunet, accusés d'agression sur un chemin royal, 2 décembre (fol. 370); — condamnant à 50 sous d'amende François Alamand, « convaincu d'avoir blasphémé en colère, dans la boutique du greffe de la sénéchaussée, par ces mots : Eh! Vertu Dieu ! qui m'a changé cet apoinctement ? » 9 décembre (fol. 373); — portant vérification en faveur de la communauté d'Oraison, des lettres royales « de don et octroy de l'establissement d'une foyre le 11ᵐᵉ jour de may, feste de Saint-Pancrace, et d'ung marché chascun jour de lundy audit Oraison, données à Chenonceau au mois de may 1577 », 14 décembre (fol. 381), etc.

B. 1762. (Registre.) — In-quarto, 313 feuillets, papier.

1578. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : déboutant messire Antoine Tallon, chanoine de Forcalquier, « demandeur en jouissance de certaine maison », contre Joseph Tallon, écuyer de ladite ville, 3 janvier (fol. 3); — annulant, « comme faictes sans permission de terroir », des procédures de Mᵉ Bertrand Mison, juge de Sisteron, contre Jehan Boyer, escuyer, sieur de La Place, dudit Sisteron », 7 mars (fol. 21); — attribuant. à messire Elzias Pellat, la récréance d'un canonicat de l'église Saint-Mari de Forcalquier, 20 avril (fol. 86); — autorisant Bernardin de Pontis, sieur d'Urtis, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Claude, son père, malgré l'opposition de Viollande et de Marguerite de Pontis. et autres prétendants au dit héritage,, 22 mai (fol. 96); — confirmant un droit « de lods et trézain » au profit de Mᵉ Jean Dufour, « greffier des appellations et première instance au siège et ressort de Forcalquier », 31 mai (fol. 102); — condamnant les consuls des communautés de Gigors, Bellaffaire, Turriers et Faucon et messire Guillaume Le Blanc, évêque de Toulon et

prieur de Gigors, « à rendre compte des fruits et revenus, pris et exigés par eux ». à Antoine de Castellane, sieur de Saint-Véran, fermier dudit prieuré, 28 août (fol, 179) ; — déboutant François de Simiane, écuyer, de Manosque, « demandant à conduire et dériver les eaux du fossé du moulin pour arroser son pré », 15 septembre (fol. 214) ; — condamnant Gabriel de Volland, coseigneur d'Aubenas, à payer 100 florins à messire Charles Fabry, « clerc, recteur de la chapellenie fondée dans l'église de La Brelhane sous le titre de Notre-Dame du Temple », 27 novembre (fol. 240) ; — condamnant les syndics de Peyruis à payer 430 florins « à damoiselle Marquise Perchette, dicte de Saintes », 22 décembre (fol. 292), etc.

B. 1763. (Registre.) — In-quarto, 276 feuillets, papier.

1579. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : réintégrant en la possession d'une vigne « dames Marguerite du Canton et Cécile de Thioroy, religieuses du monastère Sainte-Croix, d'Apt », 15 janvier (fol. 2) ; — condamnant Melchion de Boliers, « conviscomte de Reillane », à payer, en qualité d'héritier de Vincent, son frère, « 50 escus deux tiers et 10 sols » à Toussaint Beaumont, marchand, d'Aix, 19 mars (fol. 20) ; — liquidant les « droits décimaux que le chapitre de Saint-Mary prend au terroir de Limans et Ségriès », 6 mai (fol. 70) ; — condamnant messire Elzias Admirat, prêtre, de Saint-Michel, à payer « 18 florins avec les intérêts au denier quinze » à Jacques Menusy, du dit lieu, 4 juillet (fol. 127) ; — condamnant Blaise Jourdan, de Noyers, à deux écus d'amende » pour avoir transporté des bleds et grains hors du terroir de Jarjayes sans le consentement du prévost de Sisteron, prieur dudit Jarjayes », 4 juillet (fol. 128) ; — condamnant divers habitants de Dauphin à payer à damoiselle « Hélix de Vallavoire, dame de Niozelles, le droit de fornage à raison de 1 cestier de blé annone, annuellement à chaque feste de Saint-Jullien », 20 juillet (fol. 133) ; — condamnant les syndics de Viens « à rembourser à Jean Montagnac et à François Marin, dudit lieu, les sommes par eux payées au cadet de Sainte-Croix pour leur rançon et délivrance. qui sont : au dit Montagnac 200 escus pistolets et 12 escus sol pour despens, aliments et nourriture de 2 mois durant sa détention, et au dit Marin 160 escus sol et 2 escus 24 sols pour aliments et nourriture de 12 jours », 18 novembre (fol. 221) ; — ordonnant que François de Laincel, seigneur de Roumoules, », sera restably en la possession de sa maison seigneuriale de Laincel », 30 décembre (fol. 237), etc.

B. 1764. (Registre.) — In-quarto, 330 feuillets, papier.

1580 — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : condamnant André Dupin, de Fontienne, à 2 écus d'amende « pour avoir coupé et esbranché les branches d'un chêne dans une terre du terroir dudit Fontienne. lieu dit à *La Rovyère* », 21 janvier (fol. 8) ; — condamnant noble Charles de Moustiers, sieur de Ventavon. à payer, à damoiselle Louise de Marcel, de Sisteron, « les sommes contenues en une cédule, savoir : 60 escus d'or sol, 24 escus d'or Italie dits Pistolets, 2 nobles à la Rose, 2 Angelots, 1 double à deux testes, 2 Henrics, 2 demi escus Venise, le tout bien en or et en mesme qualité », 10 fevrier (fol. 18) ; — autorisant damoiselle Anne de Champolien, veuve de François de Bremond, sieur de Rosset, à accepter sous bénéfice d'inventaire, l'héritage dudit François et celui de damoiselle Honorade de Pontevez, son aïenle, 24 mars (fol. 84) ; — confirmant « un acte d'arrantement » au profit de messire Charles Gleyrot, chanoine de l'église métropolitaine d'Aix, prieur et seigneur d'Antonaves, 24 mars (fol. 85) ; — portant « réintégration d'une propriété » au profit de mes-Antoine Espinel, chanoine de Forcalquier, « prieur du prieuré rural de Saint-Pierre de Majargues, au terroir de Limans, 14 avril (fol. 88) ; — ordonnant la restitution à M[e] André Arnaud, « lieutenant en chef au siège de Forcalquier, de 2 brassaux, ung corps de cuirasse, cuissaux, salade, gantelets, morryon et un pistolet, appréciés à 50 escus », 11 mai (fol. 94) ; — déboutant Antoine de Castellane, écuyer, sieur de Saint-Véran, « demandeur pour estre maintenu en la possession de l'héritage de Hélion de Castellane, son père, contre François de Castellane, sieur de Claret », 21 mai (fol. 98) — « rétablissant M[e] Pierre Boniface, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, en la possession de sa maison et de son office et charge, pour en jouir de mesme façon et manière qu'il faisait auparavant les troubles », 16 juin (fol. 102) ; — ordonnant une information au sujet de « la conspiration et entreprise de brusler la maison, femme et enfans de capitaine Antoine de Beauchans, de Limans », 6 juillet (fol. 111) ; — confirmant une sentence du juge de Manosque, qui condamnait Jac-

ques Marcelin à 10 écus d'amende « pour avoir renié et blasphémé par plusieurs fois le nom de Dieu », 28 juillet (fol. 156) ; — ordonnant à Mᵉ François Volonne, « receveur pour le Roy au siège de Forcalquier, ou à ses entremetteurs et commis, de remettre, rière le greffe de ce siège, la somme de 100 livres pour fonds de justice », attendu que faute d'argent « plusieurs affaires d'importance par le service de S. M. restent en arrière, comme le procès du chevalier du Mas et d'autres détenus pour port d'armes contre le Roy, et que par là, les brigandages se commettent journellement aux environs », 7 octobre (fol. 226), etc.

B 1765. (Registre.) — In-quarto, 272 feuillets, papier.

1581. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : autorisant damoiselle Anthonone Meynier, héritière de damoiselle Catherine Saffalin, sa mère, « à mettre les biens dudit héritage en générale discussion », 30 janvier (fol. 7) ; — maintenant messire Joseph Blayn, prévôt de l'église Saint-Mary, de Forcalquier, » en la possession de lever et prendre une pension de 15 escus sol sur les fruits et revenus de la vicairie de l'église de Saint-Sauveur, de Manosque », malgré l'opposition de messire Laurent Blanc, vicaire de ladite église, 28 février (fol. 13) ; — condamnant « capitaine » Pierre Alliberty, de Manosque, à restituer à Louis Isoard, écuyer, sieur de Chénérilles, viguier pour le Roy en la ville de Digne, « 4 pièces servant pour le feu, garnies de fer et de louthon, à scavoir : une pelle, une moulette, une croche et une forche », 13 avril (fol. 54) ; — condamnant noble Louis Bernard, avocat au parlement, coseigneur, de Lincel et de Fontienne, héritier de noble Bertrand Bernard, son père, à payer la somme de « 20 écus sol », léguée par ledit Bertrand à damoiselle Clémence Bernard, sa fille, 19 avril (fol. 58) ; — confirmant à Ardoin de Glandevez, coseigneur de Gréoux, le droit « d'arroser le pred *Meynier* de l'eau découlant au long des fossés des moulins de Joseph de Giraud, sieur du Broc, et de damoiselle Thonie de Glandevez, mariés, coseigneurs dudit Gréoulx », 26 avril (fol. 60); — accordant, « à ceulx de la religion prétendue réformée de ceste ville de Forcalquier, pour simentière, pour l'enterrement et ensevelissement des morts de leur religion, le lieu et place qu'est au devant la porte dicte *Chambon* et hors icelle, et comme prend le large le plus proche bastion et tour carrée, et du large d'icelle tour inclusivement et tirant à droit fil du coin d'icelle contre les murailles de la ville et finissant à 4 cannes près ladite porte », 13 mai (fol. 66) ; — portant entérinement « des lettres royaux concédant un marché chacun jour de vendredy au lieu de Banon, données à Paris au mois de mars 1580 », 21 juin (fol. 112); — accordant la récréance du prieuré de Notre-Dame du Bourget-lès-Reillane à messire Jacques Audibert, chanoine de Forcalquier, 19 juillet (fol. 119); — fixant « à 2 sols par jour les frais d'aliments et de garde » de Jean Mottet, détenu aux prisons de Forcalquier, 21 août, (fol. 176) ; — ordonnant « qu'il sera baillé entrée aux habitants de Saint-Michel par les lieux circonvoisins et autres de ce ressort et que le mesme accès et commerce leur sera permis comme auparavant la contagion », 13 octobre (fol. 192); — déboutant Mᵉ Antoine Tissot, « régent d'escolle, habitant à Forcalquier, de ses prétentions contre « l'acte de promesse des escolles faict, par la communauté de Forcalquier, à Mᵉ Honoré Guines, aussi régent des escoles », 21 octobre (fol. 198) ; — nommant damoiselle Honorade de Trigance, veuve de Pierre de Villeneuve, sieur de Clamensane, « tuteresse aux biens et personnes de François, Gaspard et Claude de Villeneuve. fils dudit Pierre », 28 octobre (fol. 227) ; — condamnant Marcel Arestenc à 2 écus d'amende « pour avoir brisé les prisons de Forcalquier », 22 décembre (fol. 250), etc.

B. 1766. (Registre.) — Petit in-folio, 345 feuillets, papier.

1582. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : confirmant un droit de dîme en faveur de messire Guillaume Martel, prieur de Carniol, 8 janvier (fol. 2) ; — déboutant Mᵉ Jean Codur, de Forcalquier, « appelant de taxe de vacation » contre Mᵉ Augustin Magnan, juge ordinaire de ladite ville, Francois Vallansan, greffier, et Suffren Laugier. sergent, 16 mars (fol. 59) ; — déboutant messire François Baude, prêtre de Sisteron, « de la maintenue en possession de la chapellenie fondée dans l'église de Noyers sous le vocable du Saint-Esprit », 6 avril (fol. 71) ; — ordonnant une enquête sur la nécessité de la reconstruction de l'église paroissiale Saint-Étienne, de la Motte-du-Caire, « dont les ruines sont presque totales à cause de l'incommodité et impétuo-

sité de la rivière, qui a emporté le simetière et pourrait emporter la place et les murailles et ruines qui sont encore, ensorte que, pour célébrer le service divin, on a esté contraint de se retirer à la chapelle de Sainte-Catherine, laquelle est souvent pleine d'eau et non suffisante pour y loger le peuple », 8 mai (fol. 117); — ordonnant que « Pierre Cheval, marchand, de Mison, jouira du privilège de ne loger aulcuns gens de guerre, par lui obtenu du roy », 9 juin (fol. 133); — enjoignant « aux juges. prévosts, viguiers, et chastellains du ressort d'envoyer, devers le greffe, le roole des procès criminels qu'ils auront jugés, et aux procureurs du Roy et des seigneurs de faire apparoir, dans quinzaine, des diligences qu'ils ont faites à la recherche et poursuite des crismes et délits », 28 juin (fol. 171); — condamnant Barthélemy Brochier, de Forcalquier, à payer « une cédulle de 13 escus sol », à Mᵉ Vincent Boyer, conseiller du Roy à la cour du parlement de Provence, 17 juillet (fol. 189); — « faisant inhibition et défense à Jean Caire, Suffren Laugier, Antoine Melve, Giraud Petit, Jean Bernard et autres archers du viguier, de s'entremesler des exécutions de justice autres que dudit viguier, sur peine de faulx et de 100 escus d'amende », 30 juillet (fol. 216); — maintenant la communauté de Manosque « en la faculté de prendre et dériver l'eau de la rivière de Durance par le terroir de Villeneuve pour l'usage de ses moulins et engins », 30 juillet (fol. 218); — maintenant Martin Bernard, seigneur de Sigoyer-Malpoil, « en la possession d'exiger et recouvrer annuellement, à la feste de tous les Saints, de tous les hommes hommageables dudit lieu, le droit de fournage assavoir : de ceux qui ont bœuf 1 émine bled annone et de ceux qui n'ont aucun bœuf 2 émines, et des syndics, au nom de la communauté, 2 escus 24 sols pour droit de chevauchée, et de chacun des chefs de maison dudit lieu tenant feu 15 deniers provençaulx pour droit de fogage », 8 octobre (fol. 279); — accordant, à messire Jacques Catin, prévôt de l'église de Sisteron et héritier de Jacques Catin, « trésorier des Estats de Provence, son père, un délai de 6 mois pour faire l'inventaire des biens dudit héritage », 27 novembre (fol. 323); — donnant à la communauté de Curbans, « une trève, dellay et respit de 5 ans pour payer ses créanciers », 6 décembre (fol. 329), etc.

B. 1767. — (Registre.*) — Petit in-folio, 160 feuillets, papier.

1583. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : ordonnant la vérification d'un « droit emphitéoticaire » prétendu par F. François de Moreton, « seigneur et baillif de Manosque », 26 août (fol. 7); — condamnant Antoine Maurice à payer 3 écus 1/2 d'or et 1 écu 1/2 pistolet à capitaine Valentin de Magnan, viguier des Mées, 19 septembre (fol. 59); — interdisant à Jean Allard « d'exercer l'estat de lieutenant de juge de Viens durant l'arrentement des droits seigneuriaux dudit lieu, fait par le capitaine Jean Allard, son frère », 22 décembre (fol. 116), etc.

B. 1768. (Registre.) — Petit in-folio, 395 feuillets, papier.

1584. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : condamnant Ambroise Amayenc à payer diverses redevances à capitaine Cyprien Aguilhier, « rantier du lieu de Brunet pour la part du sieur de Chasteuil, conseiller au parlement de Provence, et à Antoine Fabre, coseigneur de Riez, rantier dudit Brunet pour la part de messire Claude de Villeneuve, marquis de Trans », 1ᵉʳ février (fol. 11); — ordonnant l'arrestation de « capitaine La Rincie, querellé en vollerie, meurtre et agression sur le chemin public », 8 mars (fol. 43); — rétablissant Barthélemy Gaffarel, marchand de Mane, dans le droit « de prendre l'eau du ruisseau de *Rieumaurelli* et de la conduire pour l'arrosage de ses prés », 15 mars (fol. 48); — condamnant Spérit Tallon, écuyer, sieur de Limans, à payer 351 écus à Mᵉ Claude de Rives, docteur en droit et avocat, de Sisteron, mari de damoiselle Laurence Tallon, 8 avril (fol. 61); — ordonnant une information contre Simon Rigault, baille, Mᵉ Jean de Voulx, notaire royal et autres habitants de Montjustin, « accusés d'assemblée illicite avec port d'armes, son de tocsin et autres excès », 30 avril (fol. 102); — ordonnant « que les biens de Claude Salomon, de Forcalquier, seront discutés pour le paiement des droits de lods, cens et surcens dus à l'hospital et pauvres de ladite ville », 6 juillet (fol. 164); — condamnant

* Très incomplet, mauvais état.

Mᵉ Melchion de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite et avocat en la cour, au paiement « d'une cédulle de 3 charges blé annone », à Mᵉ Honoré de Tillia, avocat, de Manosque, 20 juillet (fol. 175); — déclarant « tombée en commis et caducité » une maison sise à Mane, au profit de messire François de Boliers, évêque de Fréjus, seigneur dudit Mane, 31 juillet (fol. 209); — condamnant Mᵉ Joseph d'Agremond, notaire royal de Sisteron, « fermier des droits du prieuré et seigneurie de Chane », à payer à Mᵉ Jean Garon, juge, Claude Bernard, greffier, et Guillaume Ony, procureur juridictionnel dudit Chane, et à chacun d'eux, « 4 charges de bled froment pour leur gages et salaires », 8 août (fol. 215); — ordonnant la vérification des créances dues à Mᵉ Antoine Davin, docteur en médecine, et à Mᵉ Elzias Davin, « contrerolleur de la grande escuirie du Roy, fils et héritiers d'André Davin, de Forcalquier », 3 septembre (fol. 226); — ordonnant « aux sergents royaux de Forcalquier et de et de son vigueirat et ressort d'assister aux audiences suivant le roole et despartement qui en sera fait, et leur faisant défense de s'absenter de ladite ville lorsqu'ils seront en exercice, sans exprès congé, sous peine de 6 escus d'amende », 6 novembre (fol. 280); — « recevant Robert de Glandevez, sieur de Puimichel, à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Pierre de Glandevez, dame de Fontienne », 8 novembre (fol. 282); — condamnant les consuls de Nîbles « à rendre compte des fruits et revenus du prieuré dudit lieu, en l'année 1580, à Vercelin Baudrac, marchand de Coni, et à Mᵉ Jean Codur, notaire royal de Digne, rentiers de la prévosté de Chardavon », 24 décembre (fol. 323), etc.

B. 1769. (Registre*.) — Petit in-folio, 288 feuillets, papier.

1585. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée: déclarant Mᵉ Gaspard Blain, docteur et avocat en parlement, et juge ordinaire de Valensole, « exempt de la tutelle des enfants de Jean-Baptiste Blain », de Manosque, 6 février (fol. 19); — autorisant Mᵉ Pierre Boniface, avocat en parlement, de Forcalquier, à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de Mᵉ Jean-Baptiste Roy-Passaire, conseiller du Roy et référendaire en la chancellerie de Provence, 2 mars (fol. 53); — condamnant Mᵉ François Verdet, de Sisteron, à payer 8 écus, à Alexandre de Bachy, « sieur de Saint-Pierre de Thoard », 18 mars (fol. 58); — ordonnant à Noël Gaudin, séquestre, « de remettre les gageries, par lui prinses, entre les mains de l'exacteur des tailles de la communauté de Mison », 18 juillet (fol. 116); — confirmant un droit d'investiture en faveur de Jean Bot de Cardebat, de Saignon, coseigneur d'Auribeau, héritier d'Antoine Bot, son oncle, 29 août (fol. 163); — confirmant « l'ordonnance des syndics de la communauté de Villemus, portant députation de Benoît Martin comme trésorier pour l'exaction des tailles », 5 novembre (fol. 227); — autorisant damoiselle Anne de Mathieu, femme de Mᵉ Gaspard Magnan, conseiller au siège de Forcalquier, et damoiselle Cynthie de Mathieu, femme de capitaine Geoffroy Frépat, de Reillane, à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de capitaine Nicolas de Mathieu, leur père, 17 décembre (fol. 271), etc.

* Incomplet, mauvais état.

B. 1770. (Registre.) — Petit in-folio, 370 feuillets, papier.

1586. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée; autorisant Mᵉ Alexandre Roman, menuisier de Forcalquier, « à jouir de la blanque de plusieurs pièces de charpenterie qu'il avait fait apporter sur le marché.... l'exercice de ladicte blanque sera fait à la manière accoustumée, présents les consuls de la ville et le procureur du Roy,... à ces fins, seront faicts 557 billets, à raison de 10 sols chascun, sans plus, 7 desquels seront bénéficiés... les bénéfices seront savoyr : le cabinet, la table à ralonges, le lit, le coffre, 6 chaises, 2 escabelles, 2 taborets », 7 janvier (fol. 2); — portant « eslargissement de Joseph Brun, de Peyruis, debtenu sous l'arrest à Forcalquier, à la requête des fermiers des droits de dixme d'Augès » 4 mars (fol. 51); — maintenant Barthélemy Sicard « en la possession de l'estat et office de baille de Rustrel », 27 mars (fol. 68); — condamnant Jourdan Pellissier, de Manosque, accusé « d'homicide commis en la personne de capitaine Barthélemy Bonard, de Forcalquier, à bailler, par provision pendant procès, la somme de 25 escus », 6 mai (fol. 113); — condamnant « messire Jean Brancas, dict de Forcalquier, sieur et baron de Céreste, et Guillaume de Forcalquier, fils et héritier de Georges, fils et héritier de Gauchier, à payer annuellement une pension de

20 escus, à Mᵉ Pierre Bertin, fils et héritier de damoiselle Philippe de Forcalquier, sœur et héritière d'Antoine, fils et donataire de Gauchier, légataire de feu messire Gauchier de Forcalquier, évesque de Gap, sieur et baron de Céreste », 4 août (fol. 180); — portant défense à Jacques Paulon, marchand de Manosque, « de tenir en sa boutique aucunes marchandises infectes et punaises à peine de 100 escus », 14 août fol. 223); — condamnant divers habitants de Forcalquier à payer 100 florins pour « les directes, cens et services dus à Alexandre de Magnan », 3 octobre (fol. 263); — condamnant capitaine Claude d'Orgon, de Pertuis, « rentier du prieuré de Sainte-Tulle », à payer 20 écus « pour les vacations, aliments et habitation de frère Antoine Martin, religieux du couvent Saint-François, de Manosque, qui avait prêché le caresme de l'année 1585 audit lieu de Sainte-Tulle », 22 novembre (fol. 294), etc.

B. 1771. (Registre.) — In-quarto, 371 feuillets, papier.

1587. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée: portant entérinement des lettres de rémission et pardon du crime d'homicide en faveur de capitaine Jourdan Pellissier, et le condamnant à 100 écus de dommages et intérêts pour les héritiers de la victime, « et en 4 escus, moitié pour les frères cordeliers de Forcalquier, pour prier, pour l'âme du défunt, et moitié pour les pauvres de l'hospital », 9 janvier (fol. 5); — autorisant damoiselle Jeanne de Lévesque, dame de St-Étienne « convicomtesse de Reillane », à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Melchion de Boliers, 20 février (fol. 16); — condamnant messire Antoine de Couppes, évêque de Sisteron, « à bailler la quantité de blé et de vin » nécessaire à messires Durand Gaultier, sacristain, Raphaël Gallice, prieur de Maltortel, et Michel Cordan, aumônier, « frères religieux et chanoines réguliers de l'abbaye de Cruis », 27 avril (fol. 86); — condamnant Antoine du Pont, seigneur de Goult, demeurant à Montpellier, à rendre compte de la tutelle des enfants et héritiers de Jean du Pont, coseigneur de Goult, son frère, 4 mai (fol. 93); — condamnant les héritiers de Paul Decoris « à expédier, à la communauté de Villeneuve, les tuiles qu'ils feront à leur tuilière, petits ou gros, *sive* gorges, pour le prix de 5 florins par chaque mille, et ce pour l'usage des habitants », 14 mai (fol. 98); — condamnant capitaine Antoine Aymin, de Manosque, à payer 16 écus à « Pierre d'Allais, seigneur de Daumartin, gendarme de la compagnie du duc d'Épernon, », 18 juillet (fol. 139); — déboutant Gaspard de Simiane, écuyer de Forcalquier, demandeur pour être mis en possession des biens et héritage de Pierre de Simiane, de Manosque, 11 août (fol. 146); — condamnant les syndics de la communauté de Gréoux à payer à Mᵉ Jacques Vincent, boucher dudit lieu, « 107 quintaux de chair à raison de 6 liards la livre », 31 août (fol. 151); — renvoyant devant la juridiction de l'évêque de Sisteron, messire Guillaume Jardines, « bénéficier de l'église Saint-Pierre, d'Avignon, et maistre de chapelle et musique de l'église Saint-Mary, de Forcalquier », 13 octobre (fol. 209); — condamnant la communauté de Curban à payer « les aliments, vivres et fournitures nécessaires pour l'entretènement et nourriture des sieurs de Lanezan et Soulhac et leurs trains, gens et chevaux, allant à la guerre, logés au chasteau dudit Curban », 19 décembre (fol. 261); — ordonnant la saisie et la vente des biens de Raymond Redortiers, de Manosque, « de la nouvelle opinion, absent et ayant prins les armes contre S. M. », 22 décembre (fol. 341); — ordonnant la saisie et la vente des biens de Valentin Tiran, de Manosque, et de capitaine Antoine Blain, de ladite ville, religionnaires absents, 24 décembre (fol. 348 et 353); etc.

B. 1772. (Registre.) — In-quarto, 424 feuillets, papier.

1588. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée: condamnant les fermiers du prieuré de Rustrel à payer 20 charges de blé à César Espinola, « économe député au régime des fruits et revenus de l'évesché d'Apt », 16 janvier (fol. 7); — confirmant un droit « de tasque et service » en faveur de « frère Charles de Grasse, dict de Brianson, seigneur et baillif de Manosque », 12 février (fol. 23); — confirmant la possession d'une terre au profit de messire Jacques de Lascrées, recteur de la chapellenie Saint-Jacques, fondée en l'église d'Oraison, 15 mars (fol. 64); — maintenant messire Jacques Cappus en possession du prieuré de Saumane et de la Rochegiron, 23 mai (fol. 110); — condamnant Claude de Bouliers, sieur de Rousset, et David de Bouliers, son fils, à payer 260 livres, avec les intérêts à raison du denier douze, à « Mᵉ Jehan Isnard, conseiller du Roy et contrerolleur général de ses finances, marchand de la ville d'Aix » 22 juin (fol.

125); — condamnant les syndics de Dauphin à payer « les aliments et fournitures de 30 hommes et 30 chevaux de la compagnie du sieur Dampierre », qui avaient séjourné audit lieu en 1586, 6 juillet (fol. 160); — accordant à messire Mathieu Gaultier la récréance du prieuré de Saint-Christol, du lieu de Vachères, 9 juillet (fol. 163); — condamnant Pierre Conille de Sisteron, « à payer à Catherine Rogon, sa femme, les aliments tant d'elle que de Guillaume, son fils, dès le jour qu'elle fust constrainte de se obster et demeurer hors de sa maison », 10 septembre (fol. 218); — déboutant « les consuls de Sisteron et le recteur de l'hospital et fabrique de l'église Notre-Dame-du-Chasteau, de Sisteron », demandeurs en paiement d'un billet de 8 écus, 50 sols, contre Mᵉ Honoré Margaillan, notaire royal de ladite ville, 7 octobre (fol. 227); — autorisant damoiselle Lucrèce de Villeneuve, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Pierre de Rame, baron de Mison, son mari, malgré l'opposition de Mᵉ Boniface de Tulles, conseiller du Roy et contrôleur général de ses finances, de Jean Riquet, sieur de Mirabel, et autres créanciers dudit héritage, 21 octobre (fol. 264); — condamnant Antoine de Laincel, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, à payer à « Mᵉ Louis du Teilh, notaire royal de Manosque, tuteur de Jean-Louis de Tilia, fils et héritier de Mᵉ Honoré de Tilia, avocat, de Manosque, deux charges de bled annone, pour les gages dudit Mᵉ Honoré, jadis juge des lieux de Laincel et Saint-Martin-de-Renacas », 8 novembre (fol. 320); — confirmant « un droit de directe et nouvelle reconnaissance au service de 1 liard » en faveur de damoiselle Claire de Glandevez, femme de capitaine Antoine de Faulcon, de Viens, 2 decembre (fol. 405), etc.

B. 1773. (Registre.) — In-quarto, 336 feuillets, papier.

1589. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : rétablissant Michel Avon en la faculté « de prendre et dériver l'eau du ruisseau de *Valmaurelle*, et icelle conduire en son pré qu'il a au terroir de Saint-Michel, quartier de *Malygratte*, tous les jours de mercredi depuis le matin jusques au samedi matin sans interruption, pour l'arrosage de son dit pré d'environ 4 journées à faucher », 11 février (fol. 7); — condamnant damoiselle Catherine Reyne à payer « une cédulle de 100 escus à damoiselle Catherine des Isnards, mère et tuteresse des héritiers de Georges de Reillane, conseigneur de Sainte-Croix » 18 mai (fol. 67); — déboutant « messire Guillaume Granier, curé et recteur en la chapellenie de Saint-Jean-de-Léosart, de Vitroles, appelant d'ordonnance faite par le chastelain dudit lieu », 23 juin (fol. 116); — ordonnant « la séquestration des biens, fruits, meubles et bestail de M. Jean de Voulx, notaire royal de Viens, entre les mains des consuls dudit lieu », 4 juillet (fol. 126); — ordonnant la restitution, à Pierre Aubert, de 30 chevaux ou juments, « au vu de l'appointement rendu par le sieur de Buoulx, gouverneur et commandant pour le service du Roi en la ville de Forcalquier », 7 août (fol. 158): — ordonnant l'insinuation de la donation faite au contrat de mariage « de Pierre de Villeneuve, dict de Madène, escuyer, de Tarascon, avec damoiselle Jeanne de Barralier », malgré l'opposition de « damoiselle de Bourgjuif, dame de Pomeyrol », 26 août (fol. 166): — condamnant Pierre Allix, de Mison, « à faire desmolir un mur joignant la maison commune dudit lieu », 25 septembre (fol. 201); — condamnant messire Robert Bernard, prieur de Thèze, à payer à messire Reymond Martin, curé de l'église paroissiale dudit Thèze, « une pension annuelle, à chaque feste de Saint-Michel, de 7 charges bled froment, 4 charges avoine, 60 coupes vin pur et net, 15 florins argent, et 1 quintal chanvre », 6 octobre (fol. 206); — portant liquidation des droits de dîme dus à divers prieurés de la vallée de Vitroles par le fermier de la vicomté de Valernes et de la vallée dudit Vitroles, savoir : « au prieuré de Saint-Michel, 60 escus et 2 charges annone; au prieuré de saint Pierre-de-Douzard, 24 charges blé; au prieuré d'Esparron, 35 charges blé froment », 14 novembre (fol. 218); — portant liquidation des salaires dus, par le capitaine André Lacombe, aux hommes de sa compagnie « qui estoient en garnison au chasteau d'Ongles : aux sergents 16 souls par jour, au caporal 12 sous, et à chacun des soldats 8 souls par jour », 22 décembre (fol. 261); — annulant une « ordonnance et délibération de la communauté de Villemus, qui avait député Michel Amalric, de Manosque, trésorier des deniers commungs dudit Villemus », 22 décembre (fol. 311), etc.

B. 1774. (Registre.) — In-quarto, 277 feuillets, papier.

1590. — Sentences des lieutenants de la sénéchaussée : condamnant la communauté de Reillane à payer, à M. Antoine Arnoulx, trésorier, « les intérêts

au denier douze de la somme de 1874 florins 3 souls 1|2, dès la closture de ses comptes jusques à l'effectuel payement », 22 mars (fol. 21); — annulant « la création de sindic du lieu de Mane faite en la personne de Mathieu Gaffarel, et la délivrance, en sa faveur, de la rente de la juridiction de Châteauneuf-lez-Mane », 4 mai (fol. 54); — condamnant les syndics de Vachères à payer « les intérêts et despens soufferts par Joseph Bermond dudict lieu, à cause de son emprisonnement faict à la requeste du commissaire à la recepte de certain blé imposé par feu à l'assemblée tenue à Pertuis », 3 juillet (fol. 72); — accordant « main levée », à dame Anne d'Albertas, veuve de messire Jean-Augustin de Foresta, baron de Tretz, conseiller du Roi et premier président à la cour du parlement de Provence, d'une pension de 100 écus due à la communauté de Manosque, par Amiel de Foresta, son fils et pupille, 5 juillet (fol. 110); — « colloquant Mᵉ François Pasquier, avocat en parlement, sur les biens de Jérôme de Bieau, de Manosque, « saisis pour crime de lèse-majesté », 31 juillet (fol. 124); — déboutant divers particuliers s'opposant à la saisie des biens de Jean Mosse, André de La Combe et Pierre Sarraire, religionnaires de Forcalquier, accusés du crime de lèse-majesté », 31 juillet (fol. 125-128); — « déclarant les consuls de la communauté de Manosque, séquestres des sommes et pensions dues aux rebelles de la ville d'Aix, estre comptables de la somme de 1795 escus et un tiers », 8 août (fol. 166); — cassant une sentence du juge d'Apt contre frère Paris Brunel, « religieux de Notre-Dame des Carmes, de ladite ville », 5 novembre (fol. 227); — confirmant une sentence rendue par le juge de Sisteron en faveur de Anne de Merones, femme de M. Rostaing Beraud, notaire royal de Sisteron, 17 décembre (fol. 266), etc.

B. 1775. (Cahiers.) — In-quarto, 192 feuillets, papier.

1591. — Sentences des lieutenants du sénéchal : recevant Émeric, Louis et Lambert du Bousquet, seigneurs de Buisson, Saint-Vincent et Malcor, et damoiselles Claire et Françon du Bousquet, frères et sœurs, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de René du Bousquet, leur frère, 7 février (fol. 3); — déboutant messire Antoine Grossi, docteur en théologie et chanoine d'Apt, appelant d'une sentence donnée par le juge de ladite ville en faveur « du couvent saint François des Cordeliers dudit Apt », 5 avril (fol. 14); — condamnant la communauté de Châteauneuf à payer à Barthélemy Amayenc, « les vivres de la gendharmerie logée audit lieu le 31 mars et le 15 octobre 1589 : 5 charges bled annone à 18 florins la charge, le prix de 1 mouton, pesant 20 livres et 3 brebis pesant 67 livres, 22 thonelles et 14 coupes de vin », 30 avril (fol. 24); — condamnant les héritiers de Elzias Laugier « à rendre compte des fruits du prieuré de Volx en 1585 » à messire Marc de Rampalle, prieur dudit lieu, 27 juin (fol. 63); — portant : « closture et affinement des comptes tutélaires de Lucrèce de Rame, pour Orsin de Villeneuve, seigneur de Barrême, son tuteur », 20 août (fol. 74); — maintenant messire Étienne Richaud, « prieur de Douzard », dans le droit « de percevoir la sixième partie des blés et grains provenant du droit de disme du prieuré de Vitroles et Barcilonnette », 4 septembre (fol. 103); — ordonnant vérification « des despans dus par la communauté de Sainte-Croix-à-Lauze, à Guillaume Olivier, dudit lieu, debtenu prisonnier par ceulx de la religion prétendue réformée », 14 octobre (fol. 158); — « recevant M. Étienne Garcin en l'estat et office de notaire royal de Sisteron, vacant par le décès de M. André Reynaud », 22 novembre (fol. 160), etc.

B. 1776. (Registre.) — In-quarto, 794 feuillets, papier.

1590-1592. — Sentences des lieutenants des submissions : accordant « un délai et répit de 5 ans à la communauté de La Motte pour payer ses créanciers », 23 février (fol. 16); — déboutant capitaine Étienne Brunet, de Manosque, « demandeur en submission et exécutions sur les biens de capitaine Charles Romany, viguier et capitaine pour le Roi à Saint-Maximin, contre damoiselle Jeanne de Fabry, veuve dudit Romany », 8 mars (fol. 20); — portant collocation de Guillaume Bermond, coseigneur de Malcor, messire Jacques Baudin, chanoine de Saint-Mary, et autres créanciers, sur les biens et héritage de Jean Jullien, de Forcalquier, 25 mai (fol. 99); — condamnant Barthélemy Villard à payer à Catherine Villard, de Manosque, « 10 escus pour le prix d'une cotte et subre cotte de drap fin et 6 escus 24 sols pour une ceinture d'argent », 23 juin (fol. 106); — autorisant M. Jean Magnan, notaire royal de Saint-Étienne, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de

de M. Toussaint Magnan, son père, 31 août (fol. 156); — portant ajournement de Jean Eyriès et François Bermond, syndics, et autres particuliers de Reynier, qui s'étaient opposés à la mise en possession des montagnes et moulin cédés à leurs créanciers, 3 décembre (fol. 210) ; — (1591) déboutant damoiselle Anne Berluc, veuve de Mᵉ Pierre Mourier, notaire royal de Bayons, « poursuivant exécutions sur les biens de Arnoulx Berluc, de Forcalquier », 25 février (fol. 245) ; — déboutant « messire Bodard Ferrier, chanoine de l'église Saint-Agricol, d'Avignon, prieur de Notre-Dame-de-Beaulis, de Voulx, demandeur en submission pour 285 escus, pour la rente dudit prieuré en l'année 1585 », contre Joseph Decorio, écuyer, de Manosque, 20 mars (fol. 249) ; — condamnant « damoiselle Catherine de Bonna, veuve de François d'Abon, de Monfort », à payer 12 écus 55 sols à Reynière Andrieu, de Montlaux, 25 juin (fol. 298) ; — ajournant capitaine Charles Parent, des Mées, « à comparoir en personne dans l'auditoire royal de Forcalquier pour respondre sur un faict de rébellion », 23 septembre (fol. 348) ; — ordonnant à Mᵉ Antoine Bovis, « sergent huisier au siège de Forcalquier, de remettre entièrement, rière le greffe, les papiers et procédures de Mᵉ Mary Magnan, notaire royal de Saint-Étienne », 16 octobre (fol. 374) ; — (1592) condamnant « les soubrantiers du prieuré de Chane » à payer à Georges Eyraud, chirurgien de Gap, et à M. Antoine Branq, notaire royal de La Motte, 175 charges de blé annone, mesure de Sisteron pour la rente dudit prieuré en 1586, 14 janvier (fol. 427) ; — ajournant Claude Blanc, sergent royal de Sisteron, « querellé par M. Antoine Ardent, fermier du greffe des submissions du siège de Forcalquier, en contravention de l'exercice des submissions et usurpation de ses droits », 24 janvier (fol. 436) ; — condamnant damoiselle Jeanne de Richelmy, femme de M. Moïse Tirany, procureur au parlement, à payer au chapitre Saint-Mary « 17 escus et 36 sols pour pension », 17 mars (fol. 485) ; — condamnant Mᵉ Balthasar Guisoffre, notaire royal de Lurs, à payer 6 charges et 4 setiers de blé annone à Mᵉ Hippolyte Viffredy, notaire royal de Volonne », 4 avril (fol. 515) ; — condamnant Mᵉ Balthasar Burle, docteur et avocat au siège de Forcalquier, « à garnir la main de la somme de 420 escus à Mᵉ Henry de Serres, président et général des finances du Roy en Provence », 16 avril (fol. 520); — ordonnant « la prise, saisie au corps et emprisonnement de Barthélemy Magnan, baille de Châteauneuf, querellé en voies de faict et blessures » par dom Michel d'Eyrolles, sacristain du prieuré de Notre-Dame de Ganagobie et prieur de Montfort, 27 juin (fol. 607); — condamnant Michel Granon, de Reillane, « à garnir la main, pendant procès, de 30 escus » à capitaine Antoine Gallot, « engigneur du Roy », 20 août (fol. 650) ; — ordonnant « à Mᵉ François Beauchamps, lieutenant particulier et assesseur, au siège de Forcalquier, de s'abstenir aux causes et procès de Mᵉ Louis Allier, premier consul de ladite ville », 11 septembre (fol. 661) ; — condamnant la communauté de Villemus au paiement d'une pension annuelle de 21 écus 28 sols, en faveur de messire Claude de Simiane, sieur de La Coste, chevalier de l'ordre du Roy, fils et héritier de messire François de Simiane et de damoiselle Claire Guérin, 31 octobre (fol. 726) ; — ordonnant la vérification d'un accord passé entre Madeleine Ardent, veuve d'Antoine de Sainte-Marie, de Mane, et damoiselle Jeanne de Sainte-Marie, sa fille, héritière de damoiselle Honorade de Sainte-Marie, 11 décembre (fol. 773), etc.

B. 1777. (Registre.) — In-quarto, 287 feuillets, papier.

1593. — Sentences des lieutenants du sénéchal: condamnant la communauté de Pierrevert à payer à messire Georges Delhorme, prêtre de Sainte-Tulle, « tous dommages et intérêts soufferts par lui à occasion de l'enfermation et retraite des malades de contagion dudit Pierrevert au moulin et bastide dudit Delhorme » 4 janvier (fol. 2) ; — déchargeant damoiselle Suzanne de Glandevez de la tutelle de damoiselle Suzanne Saffalin, sa fille, fille et héritière de noble Joseph Saffalin, conseigneur de Vachères, 22 février (fol. 17); — condamnant les fermiers de la prévôté de Monsalier à payer, à la communauté dudit lieu, « la somme de 100 escus qu'elle avait été constrainte de payer, en l'année 1587, pour le dixme de ladite prévosté, à ceux de la religion prétendue réformée », 6 mars (fol. 22) ; — condamnant Mᵉ Jean Lieutaud, « procureur au siège et fermier du sceau des submissions, à payer 15 escus pour rente dudit sceau à Michel Cortin, escuyer d'Aix, propriétaire des sceaux des premières instances et submissions du siège et ressort de Forcalquier », 5 avril (fol. 75) ; — condamnant le fermier des droits seigneuriaux de Pierrevert, à payer à Mᵉ Jean Margalhet, avocat en Parlement, « 6 charges

de bled pour ses gages de juge dudit lieu pendant 2 années », 27 avril (fol. 103) : — adjugeant la récréance des prieurés de Saint-Pierre, de Saumane, et de Notre-Dame de la Rochegiron, unis et dépendants du monastère de Montmajour-lès-Arles, à messire Antoine Genty, prêtre et religieux de l'ordre Saint-André-lès-Avignon », 6 juillet (fol. 117) ; — recevant Mᵉ André Arnaud, conseiller du Roi, lieutenant principal au siège de Forcalquier, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Lucrèce de Vaulx, 4 octobre (fol. 197); — adjugeant la récréance « du prieuré de Nostre-Dame-la-Brune, du lieu de Mison », à messire André Gayde, chanoine de Sisteron, 23 octobre (fol. 208); — déboutant damoiselle Marquise Boniface, veuve de Mᵉ Louis du Teilh, appelant d'une sentence du juge de Manosque, contre Jacques Chave, neveu de Jeanne de Tillia et procureur de Melchion de Tillia, son beau-frère, 4 décembre (fol. 216), etc.

B. 1778. (Cahiers*.) — In-quarto, 143 feuillets, papier.

1591. — Sentence des lieutenants du sénéchal: portant annulation « du soubs arrentement du prieuré de Curban, fait par messire Gallias Codur, sacristain en l'église de Notre-Dame-de-Chardavon », 28 avril (fol. 2); — recevant Mᵉ Barthélemy Morier, notaire royal de Bayons, et Pierre Morier, sieur d'Esparron-la-Bâtie, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage d'Antoine Morier, sieur dudit Esparron, 23 mai (fol. 7) ; — déchargeant Elzias de Reillanne de la charge de trésorier de Montjustin, qui lui avait été imposée par délibération de ladite communauté, 28 juin (fol. 49) ; — déboutant « capitaine Jean du Teilh, tuteur des enfants de Mᵉ Honoré de Tillia », appelant d'une sentence du juge de Manosque, 27 octobre (fol. 97) ; — condamnant la communauté de Vaumeilh à garantir, à Marin Castillon, « le reliquat du droit de disme recueilli à la phillolle de Sigouier, membre dépendant du prieuré de Vaumeilh », 27 octobre (fol. 104); — annulant un acte de vente de pré et terre passé par damoiselle Suzanne de Voland, veuve de capitaine Pierre Bojarel, de Valernes, en faveur de capitaine Guillaume Masseboeuf, de Beaumont, 5 décembre (fol. 112), etc.

* Incomplets.

B. 1779. (Registre.) — In-quarto, 161 feuillets, papier.

1595. — Sentences des lieutenants du sénéchal : condamnant François Robaud à payer 28 écus à Jean Orcel, « capitaine de la compagnie de chevau-légers du sieur du Buoux, gouverneur pour le Roy en la ville de Forcalquier », 1ᵉʳ février (fol. 5); — condamnant Mᵉ Barthélemy Caseneuve, « fermier des lattes du ressort de Digne », à garnir la main de 10 écus à Mᵉ Pierre Travercery, procureur au siège de Forcalquier, 15 mars (fol. 14) ; — déboutant Mᵉ Étienne Gimbaud, avocat en parlement, habitant à Manosque, appelant d'une sentence du juge de ladite ville, 22 mai (fol. 54) ; — condamnant Jacques Trémolière, de Céreste, à payer 3 charges de blé, à « capitaine Philip de Faulcon, de Viens, cessionnaire du rentier du prieuré de Carluec », 14 août (fol. 70) ; — condamnant Noël Richaud, marchand, de Forcalquier, « à restituer, à Claude de Lacombe, les accoustrements et habits de feu capitaine Claude, son fils », 20 août (fol. 101) ; — déboutant Mᵉ Pierre Robert, notaire royal de Sisteron, tuteur de Jean de Motte, d'une sentence définitive du juge de ladite ville, contre Claude Pellissier, mari de damoiselle Françoise de Motte, 31 octobre (fol. 113); — ordonnant « division et partage de biens entre Jehan de Crux, de Manosque, et Robert de Crux, son frère », 15 décembre (fol. 126); — ordonnant la vérification des quittances de diverses obligations souscrites par « capitaine Hély Jehan, écuyer, de Bedoin », à Mᵉ Paul Brunet, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, 22 décembre (fol. 127), etc.

B. 1780. (Registre.) — In-quarto, 288 feuillets, papier.

1596. — Sentences des lieutenants du sénéchal : maintenant Mᵉ Denis Reynaud, notaire royal, de Pierrevert, en possession « du greffe de la cour ordinaire dudit Pierrevert », 15 janvier (fol. 4) ; — modifiant « la taxe des procédures et vacations faites, sur la provision tutélaire des hoirs de Balthasar Brémond, par Mᵉ Melchior de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, juge de Manosque, et par Louis Eymar, greffier de ladite ville », 2 mars (fol. 64); — maintenant Henri de La Tour, de Manosque, « habitant à La Chaup, en Dauphiné », mari de damoiselle Françoise de Rampo,

en possession « de la moitié des biens immeubles de l'héritage de René-Jehan, son fils », 21 mars (fol. 72); — déboutant « Honoré de Manoasque, de Manosque, d'une sentence donnée par le juge de ladite ville », 4 avril (fol. 79); — condamnant Mᵉ Antoine Bués, notaire royal de Sisteron, « à restituer, à Marguerite Plauchu, le surplus de la somme de 80 escus, qui lui avait été payée en bon argent, ayant égard que ladite Plauchu l'avait reçue en pinatelles à 10 liards pièces », 24 avril (fol. 109); — adjugeant la récréance « du prieuré de Saint-Pierre-Douzart » à messire Gaspard Pòntis, chanoine de Sisteron, 15 juin (fol. 122); — ordonnant l'homologation du testament de capitaine Marc Martin, contenant legs au profit de François de Baratier, écuyer, de Vaumeil, sieur de Châteaufort, 13 août (fol. 167); — condamnant « messire Gaspard de Sébastiane, consieur de Porchières et chanoine de Saint-Mary », à payer 30 écus à capitaine Victor Brunet, de Marseille, 8 octobre (fol. 218); — condamnant Bernardin Besson, de Mane, à payer 250 écus à Pierre de Vachères, conseigneur de Revest, héritier d'André de Vachères, 5 décembre (fol. 259), etc.

B. 1781. — (Registre*.) — In-quarto, 284 feuillets, papier.

1596. — Sentences des lieutenants des submissions : ordonnant « qu'il sera procédé extraordinairement contre Arnoulx Bonard, d'Aix, querellé en subornation de tesmoins », 5 février (fol. 12); — « déclarant nulles et invalables les exécutions faites » contre divers habitants de Sisteron par Mᵉ Poncet Dambruc, fermier du greffe des submissions du siège de Forcalquier, 8 mars (fol. 54); — « accordant terme, dellay et respit de 5 ans à Elzias Berluc pour payer les sommes, blés et grains » dus à Antoine de Sébastiane, conseigneur de Porchères, en payant annuellement les intérêts « au denier quinse », 25 mai (fol. 88); — ordonnant le partage des biens et héritage de François de Rame, de Mison, entre Antoine de Baratier, coseigneur des Crottes, fils et héritier de François de Baratier et de damoiselle Marguerite de Rame, et damoiselles Catherine-Marthe et Honorade-Baptistine de Rame, filles dudit de Rame, 1ᵉʳ juillet (fol. 141); — portant rangement des créanciers des biens et héritage de capitaine Joseph Tribolet, de Forcalquier, parmi lesquels : « frère Claude de Thézan, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, Jehan Saléon, commandeur de Ruissac, receveur des droits et revenus du prieuré de Saint-Gilles, Gilibert Badier, secrétaire du feu sieur de La Valette », etc., 5 juillet (fol. 147); — ordonnant l'exécution d'un prix fait pour la construction d'un bâtiment et étable et la réparation d'un pont au profit de messire Jacques de Boches, « baron des Baux, Vers et Séderon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy », 7 septembre (fol. 185); — condamnant Honoré Payan, de Rousset, à payer à damoiselle Gabrielle de Bermond, veuve de Mᵉ Jean Feraud, docteur en médecine, « 4 charges froment et 2 émines noix, à la grand mesure de Curbau », 4 octobre (fol. 218); — condamnant la communauté de La Motte à payer une oblibligation de 300 écus à Antoine de Toulouset, écuyer de Caylus, au pays de Quercy, comme cessionnaire de Antoine de Raynes, écuyer et seigneur de la Serrade », 17 octobre (fol. 223); — condamnant les syndics de Sainte-Tulle « à garnir la main, pendant procès, de 80 écus, à Honoré de Corriolis, sieur de La Bastide des-Jourdans », 10 décembre (fol. 259), etc.

* Mauvais état, incomplet,

B. 1782. (Registre.) — In-quarto, 382 feuillets, papier.

1597. — Sentences des lieutenants du sénéchal : condamnant Sébastien Jehan, trésorier de la communauté de Saint-Vincent, à payer à Mᵉ Nicolas Audibert, procureur au siège, « 15 escus contenus en un mandat à lui faict par la communauté de Saint-Vincent », 30 janvier (fol. 15); — maintenant messire Joseph d'Aqueria, d'Avignon, docteur en droit, en possession du prieuré de Saint-Honoré-de-Villesèche, des Omergues, 28 février (fol. 23); — condamnant Étienne Barret, marchand de Sisteron, à payer une promesse de 752 écus « à sire Joseph Sallicoffre, marchand, de Saint-Gall, en Suisse, fréquentant les foires de Lyon », 27 mars (fol. 61); — annulant les exécutions faites par les hoirs d'Antoine Mirailhet contre damoiselle Marie de Tornatoris, veuve de Guillaume Isoard, conseigneur de Fontienne, mère et tutrice de Gaspard et Antoine Isoard, 24 mai (fol. 102); — maintenant Balthasar de Quiqueran, seigneur de Ventabren et Saint-Desdier, mari de Marguerite de Rivière, dame en partie de Remusat, en possession « d'un moulin à mouldre bled et pred » audit Remusat, malgré l'opposition de messire Guillaume de

Rivière, prieur de Saint-Mary, et coseigneur de Remusat, 10 juillet (fol. 119); — ordonnant la séquestration de tous les blés et grains des particuliers du terroir de Gentiac, « querellés en despopulation et bruslement de bois et terre rompue, par Marc-Antoine de Castellane, sieur de Saint-Jurs et de Châteauneuf-Miravail », 4 août (fol. 158); — autorisant messire Daniel Bertrand, vicaire de Peyruis, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Vallery Bertrand, son père, apothicaire, de Forcalquier, 12 septembre (fol. 203); — ordonnant « la saisie et mise à la main du Roi des biens meubles et immeubles provenant de l'héritage de capitaine Gallot », sur lesquels le procureur du Roy « demande droit d'aubaine », 20 octobre (fol. 248); — condamnant damoiselles Anne et Louise André, de Turriers, à payer une pension de 100 écus à damoiselle Marguerite de Pontis, 5 novembre (fol. 253); — condamnant les hoirs de « capitaine Antoine Gallop » à payer 40 écus à Mᵉ Sperit Parisi, « lieutenant aux submissions au siège de Forcalquier », 12 novembre (fol. 259); — ordonnant la vérification d'une créance de 900 écus due à « messire Pompée de Perilis, évêque d'Apt », par les fermiers « de la place et terre des Tourrettes, membre dépendant de l'évêché d'Apt », 3 décembre (fol. 267), etc.

B. 1783. (Registre*.) — In-quarto, 393 feuillets, papier.

1598. — Sentences des lieutenants des submissions : « annulant les exécutions faites sur les biens de messire Jean de Coderco, par Mᵉ Jean Fabry, l'un des greffiers des submissions de Provence », 19 janvier (fol. 7); — déboutant Jean de Larmet, du Castellet, demandant un délai de 5 ans pour payer Mᵉ Gaspard Dermitanis, notaire royal de Reillanne, 18 février (fol. 42); — ordonnant la restitution « des fruits d'un pré » saisi à Venture Aubergier, d'Oraison, par damoiselle Melchione Burdin, « femme du sieur de Feissal », 13 mars (fol. 94); — condamnant Joachim Sarrazin, de Thèse, « à expédier 5 charges de bled froment et 4 charges mitadier à damoiselle Honorade-Martine de Champolier, dame de Sigoyer », 16 avril (fol. 131); — condamnant Pancrace Laugier à payer 400 écus à messire Marc Rampalhe, protonotaire du Saint-Siège apostolique, prieur de Volx, 14 mai (fol. 150); — déboutant Émeric de Simiane, « sieur et baron de La Rochegiron, Banon et sa vallée, demandeur en clame des dommages et intérêts soufferts à l'arrentement de ses places, contre capitaine Laurent Verdet, dit La Rochelle, du lieu d'Ongles », 23 juillet (fol. 191); — ordonnant l'emprisonnement de Guillaume Arestenc, « querellé en rébellion et désobéissance à justice par Mᵉ Jean Parisy, docteur ez droit et advocat au parlement », 6 octobre (fol, 267); — ordonnant « la continuation des exécutions » faites par Claude Michel, « fourbisseur », de Grenoble, contre Jeanne de Régis, de Manosque, 5 décembre (fol. 325), etc.

* Mauvais état.

B. 1784. (Registre.) — In-quarto, 378 feuillets, papier.

1599. — Sentences des lieutenants du sénéchal : condamnant les hoirs de Guillaume Isoard, conseigneur de Fontienne, à payer une promesse de 201 écus aux hoirs de Bertrand de Tournatoris, sieur de Canillac et de Fontienne, 19 janvier (fol. 11); — maintenant damoiselles Suzanne et Esther de Magnan, de Lurs, « en trois parts des quatre des biens et héritage de capitaine André de Magnan, leur père », 19 février (fol. 21); — condamnant Mᵉ Jacques Mille, viguier de Saignon, à payer une cédulle de 100 écus à Octavian de Paviot, « écuyer de Vaumane-lez-Grenoble », 8 mars (fol. 51); — portant défense à Jean d'Espagne, sieur de Ramefort, « de troubler et molester Jean de Catin, écuyer, en la possession de la place, terre et juridiction de Noyers », 12 mars (fol. 57); — renvoyant devant la cour du parlement la cause de Mᵉ André Borrely, apothicaire de Manosque, appelant d'une sentence de Mᵉ Jacques d'Ulme, sieur de Montravail, juge de ladite ville, 10 avril (fol. 105); — condamnant frère Pierre de Grandis, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, à payer « le droit de cosses » à la ville de Sisteron, 26 avril (fol. 118); — condamnant Gaspard Bojarel, de Valernes, à restituer les meubles légués à damoiselle Suzanne de Roland par capitaine Pierre Bojarel, son mari, 26 avril (fol. 121); — condamnant la communauté de La Motte à payer « 9 emines de bled et 6 poulets, pour le service du moulin », à messire Laurent Dareaud, « prieur et conseigneur de La Motte », 26 avril (fol. 147); — maintenant messire Jacques Vallansan en possession de la chapellenie Saint-Martin, fondée en l'église Saint-Mary, de Forcalquier, 8 juin (fol. 200); — con-

damnant dame Catherine de Barras, veuve de François de Laincel, seigneur dudit lieu, « à vuider et désemparer le chasteau seigneurial de Laincel » à Louis de Laincel, sieur dudit lieu et de Roumoules, 12 août (fol. 254); — condamnant « le curateur pourvu à l'absence de Émeric du Bousquet, sieur du Buisson », à payer 1,000 écus à Mᵉ Jean-Baptiste Rampalle, de Sisteron, 26 août (fol. 263); — condamnant damoiselle Jeanne de Castellane, femme de Antoine de Laincel, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, à restituer à Benoît Figuière, marchand, de Manosque, « la somme de 40 escus par lui surpayée », 11 septembre (fol. 304); — ordonnant une enquête au sujet des blés dus par la communauté d'Oraison à « Gaspard de Glandevez, sieur de Jaffelles, Frédéric d'Aguillier, sieur d'Antraigues et Charles de Rouchas, sieur d'Aiglun, jadis rentiers du prieuré dudit Oraison », 16 novembre (fol. 350), etc.

B. 1785. — (Registre*.) — In-quarto, 361 feuillets, papier.

1599. — Sentences des lieutenants des submissions : réglant « à 166 écus 10 sols, les arrérages de 3 années » d'une pension due par la communauté de Saignon à messire Gaspard de Brancas, seigneur et baron d'Oise, 12 janvier (fol. 6); — condamnant Pierre Feraud, « rantier du lieu de Pierrevert », à payer 180 écus 20 sols à messire Anne de Lévy, duc de Ventadour et seigneur dudit Pierrevert, 2 avril (fol. 60); — déboutant Jean de Gaultier, « sieur de Garamboys, demandeur en submission pour 54 escus 20 sols », contre la communauté de Céreste, 23 mai (fol. 109); — maintenant Pierre Bonamic en possession « de la quatrième partie du moulin de Banon », 3 juin (fol. 141); — condamnant Jaume Constans à payer 10 écus à Christophe de Couppes, sieur de Jarjayes et Saint-Vincent, 16 juillet (fol. 193); — condamnant Michel Faulcon, de Peyruis, à payer 275 écus à Antoine Nicollas, sieur de Gémenos, 27 août (fol. 236); — condamnant Nicolas Chieusse, de Gréoulx, à payer « un acte d'obligé de 300 escus, avec intérêts au denier quinze, à Jehan de Demandols, sieur de La Palud », 27 août (fol. 277), etc.

* Très mauvais état, incomplet.

B. 1786. (Registre*.) — In-quarto, 309 feuillets, papier.

1600. — Sentence des lieutenants des submissions : condamnant Antoine Nicollay, de La Motte, « à rendre compte, par entrée et issue, de l'administration des biens et héritage de feu Claude Nicollay, son père, mis en générale discussion », à Mᵉ Jean-Antoine du Virailh, notaire royal de Sisteron, 11 février (fol. 17); — autorisant Guillaume de Berard, de Pignans, « secrétaire ordinaire de la chambre du Roy », à prendre hypothèque sur « les biens exploitables » de André de Périnet, sieur de Châteauvieux, 18 avril (fol. 55) : — condamnant la communauté de Mane à garnir la main de 574 écus à damoiselle Melchionne de Bompar, mère et tutrice de damoiselles Lucrèce et Anne d'Agoult, filles à feu François d'Agoult, sieur de Moriez, 24 avril (fol. 59); — condamnant la communauté de Manosque à payer 500 écus à « frère Georges de Berton, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Cap-Francés, cessionnaire de messire Louis de Berton, sieur de Crillon, chevalier de l'ordre du Roi, mestre de camp de ses Gardes Françoises », 3 juillet (fol. 107); — condamnant la communauté de La Motte, à payer 50 écus à « messire Laurens Dariol, chanoine doyen de l'église cathédrale de Gap, et, par ce moyen, prieur et seigneur de La Moute-du-Caire », 17 août (fol. 121); — condamnant André de Vitalis, sieur de Montfort et « de La Gueillane », au paiement d'une obligation de 48 écus, à Jacques Arnaud, cessionnaire de César de Magnan, des Mées, 28 août (fol. 151); — portant vérification d'un acte d'arrentement consenti par dame Camille de Grimaud, baronne de Céreste, à Esprit Bicays, de Forcalquier, 26 septembre (fol. 197); — ordonnant une information contre André de Sébastiane, de Saint-Michel, accusé « de rebellion et désobéissance à justice » par Honoré Jorna, docteur en médecine, de Riez, 19 octobre (fol. 249); — ordonnant la continuation des exécutions faites, sur les biens de son fermier de Curban, par « François de Bonna, seigneur des Diguières et Curban, lieutenant général et gouverneur pour S. M. au pays de Dauphiné », 30 octobre (fol. 256), etc.

* Mauvais état.

B. 1787. (Registre.) — In-quarto, 336 feuillets, papier.

1601. — Sentences des lieutenants du sénéchal : assignant « ceulx de la religion prétendue réformée de la ville de Manosque » pour convenir par experts « du lieu où l'exercice de la religion doit estre faict », 13 mars (fol. 20) ; — condamnant Jean Chaix, de Brunet, à payer une créance de 120 écus à Mᵉ Jean Riquet, procureur au siège de Digne, 17 mars (fol. 23) ; — portant « députation de nobles Spérit de Ladventure et Joseph Blanchard, estimateurs modernes de la ville de Manosque, pour voir, visiter et estimer la bastide de Honoré Saffalin, lieu nommé pour l'exercice de la religion réformée », suivant le « dire et déclaration » de Mᵉ Jean Deffauris, avocat, au nom des religionnaires, 24 mars (fol. 51) ; — autorisant « Louis Adhémar de Monteilh de Castellane de Grigran, sieur d'Entrecasteaux, mari de damoiselle Anne Boliers de Matheaud de Joye », à accepter, sous bénéfice d'inventaire, les héritages de Claude de Bolliers, sieur de Rousset et de dame Anne de Matheaud de Joye, dame de Pierrerue et Niozelles, 2 avril (fol. 57) ; — condamnant messire Giraud Fornellier, chanoine en l'église Saint-Agricol, d'Avignon, prieur de Sainte Tulle, « à relever la dite communauté de Sainte Tulle de la condamnation par elle soufferte pour les gages d'un prescheur », s'élevant à 25 écus, 25 mai (fol. 67) ; — ordonnant le paiement d'une promesse de 74 écus en faveur de frère Jean Merlier, commandeur d'Oulle et prieur d'Esparron-de-Vitrolles, 8 juin (fol. 99) ; — ordonnant enquête sur les droits de glandage de la communauté de Gignac, contre Charles de Thomas, sieur de Milhaud et de Gignac, 12 octobre (fol. 165) ; — portant réduction d'une dette de la communauté de Lincel envers André Miraillet, praticien, de Forcalquier, 22 novembre (fol. 210) ; — condamnant messire Benoît Barratier, prieur d'Ongles, à payer à l'évêque de Sisteron, une pension annuelle « de 15 charges de bled, moitié annone, moitié seigle, mesure de Lurs », 3 décembre (fol. 216) ; — cassant une sentence donnée par le juge de Château-Arnoux en faveur de « Anemond de Paviot, sieur de Rochedure », contre Antoine de Lavernie, écuyer, de Sisteron, 24 décembre, (fol. 257) ; — condamnant « Mᵉ Estienne de La Borderye, dist Saint-Cosme, chirurgien, de Mison », à restituer un manteau, à Mᵉ Jean Parisy, avocat en la cour, 24 décembre (fol. 272), etc.

B. 1788. (Registre.) — In-quarto 395 feuillets, papier.

1602. — Sentences des lieutenants du sénéchal : « liquidant à 1251 escus » les sommes dues par les hoirs de Jean Garnier, de Manosque, à Claude Fabre, sieur de Masan, et à Barthélemy Gassendy, de Riez, 4 janvier (fol. 3) ; — réglant à 15 charges de blé froment « les gages dus à Mᵉ Louis Bellon, notaire de Villeneuve, comme greffier de ladite communauté et pour 15 années qu'il a exercé ledit estat », 11 janvier (fol. 6) ; — condamnant les syndics de Saint-Étienne « à payer 3 quintaux 26 livres de chair de pourceau » à dame Claire de Pontevez, dame de Saint-Étienne, 25 février (fol. 23) ; — condamnant dame Lucrèce de de Rame, fille et héritière de Pierre de Rame, baron de Mison, et le sieur de Mirabeau-lès-Digne, son mari, à payer 1100 écus, avec leurs intérêts au denier quinze depuis le 12 mars 1587, aux hoirs de Jean Riquet, sieur de Mirabeau, 30 mars (fol. 65) ; — entérinant les lettres royales données à Paris le mois de juillet 1601, portant établissement de 4 foires au lieu de Saint-Étienne, 30 mars (fol. 66) ; — portant réduction à 327 écus d'une dette de 546 écus de la communauté de Banon envers Mᵉ Louis Vaudran, notaire apostolique, de Caromb, 19 juin (fol. 120) ; — condamnant la communauté de Bayons à payer une pension annuelle « de 24 sols » à messire Jacques Faure, curé dudit lieu, et « économe des prestres de de ladite église », 9 août (fol. 162) ; — autorisant Henri de Brancas, baron de Céreste, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Jean de Brancas, son père, 2 septembre (fol. 176) ; — condamnant Jean de Catin, sieur de Noyers, à payer 60 écus « à David Farel, écuyer de Valons près de Génève, cessionnaire de damoiselle Suzanne de Garret », 17 septembre (fol. 212) : — « ordonnant que seront députés commissaires pour faire procéder au rhabillement des ponts, chemins et passages par les communautés et particuliers du ressort », 11 novembre (fol. 271) ; — confirmant un droit « d'investiture, lods, cens et service » en faveur de messire Spérit Jean, « prêtre, commandeur en l'église Saint-Antoine, de Céreste », 15 novembre (fol. 272) ; — ordonnant la vérification d'une créance de 6 ducatons en faveur de damoiselle Louise de Varec, dame de Montayer, en Dauphiné, contre les communautés d'Esparron et de Barcilonnette-de-Vitrolles, 19 décembre (fol. 329), etc.

B. 1789. (Cahiers*.) — In-quarto, 90 feuillets, papier.

1602, mars-août. — Sentences des lieutenants des submissions : condamnant Barthélemy Brochier, « geôlier des prisons royaux de Forcalquier » à payer 20 écus, 30 sols à Jean Constantin, écuyer, de Marseille, 14 mars (fol. 4) ; — condamnant Mᵉ Balthasar Martin, notaire royal de Vaumeilh, à déposer une caution de 300 écus au profit de Robert de Glandevez, sieur de Puymichel, 30 mars (fol. 17) ; — autorisant Mary de Bourgarel, conseigneur de Vachères, à prendre hypothèque sur les biens d'Antoine Bremond, dudit lieu, « tant en son nom que de Vincent et Honoré de Bourgarel, ses nepveux », 9 juillet (fol. 55) ; — condamnant Joseph Pontii, « attaint et convaincu d'avoir, en l'exercice de sa charge de sergent, extorqué et induement exigé 1 ducaton de Pierre Feraud, en le retenant prisonnier », à l'amende de 25 écus envers le Roi, 50 écus envers la partie et « 6 écus applicables à la réparation du couvent Saint-François des Frères Mineurs de Forcalquier, et l'interdisant de sa charge durant 5 ans », 9 août (fol. 66), etc.

B. 1790. (Registre.) — In-quarto, 307 feuillets, papier.

1603. — Sentences des lieutenants du sénéchal : portant réception de Mᵉ Claude Reynaud « en l'estat et office de notaire royal de Manosque, au lieu et place de Mᵉ Estienne Blanchard, suivant la vente qu'iceluy luy en a faicte », 8 janvier (fol. 1) ; — ordonnant « que les mesures de Gréoux seront marquées de la marque de la communauté, et qu'il sera faict un estalon d'icelles, lequel demeurera en la maison commune dudit Gréoux », 5 février (fol. 12) ; — condamnant F. Claude de Glandevez, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. à payer 31 escus 20 sols à quoy a esté réduite la somme de 50 escus prestée en 1592 », par Pierre Richaud, de Sisteron, 7 avril (fol. 62) ; — portant réception de Mᵉ Esperit La Ville en l'état et office de notaire royal du Revest-des-Brousses au lieu et place de Mᵉ Nicolas La Ville, son père, 4 mai (fol. 102) ; — liquidant à 117 livres, 10 sols, les sommes dues par Jean Bernard, écuyer, de Laincel, à Esperit de Beaudin, neveu et héritier de messire Jean de Beaudin, chanoine de Forcalquier, 17 juin (fol. 116) ; — condamnant Anne Large, de Lurs, à restituer à Jean-Baptiste de Fallet, sieur de Trouillas, « un pot ou armet de teste ou à défaut 39 livres pour prix d'icelui », 28 juin (fol. 123) ; — condamnant capitaine Pierre Nicolas, de Châteauarnoux, à fournir une caution de 110 écus à messire Louis Meffre, « chanoine de Notre-Dame-de-Chardavons, de la Baume-de-Sisteron », et prieur dudit Châteauarnoux, 14 juillet (fol. 157) ; — déboutant Charles Ysoard, sieur de Roumoules, demandant à être réintégré en la possession de diverses propriétés dépendant de l'héritage de damoiselle Florimonde de Tornatoris, dont il était héritier « par le moyen de son père », 3 septembre (fol. 170) ; — condamnant la communauté de Vachères à donner garantie pour les sommes payées au trésorier communal par « Ysnard de Mévoillon », dudit lieu, 3 décembre (fol. 267) ; — ordonnant la vérification d'une cédulle de 3,600 livres au profit de « Mᵉ Abel Cramoysy, conseiller, notaire et secrétaire du Roy. cessionnaire de Guillaume Dore, sieur de la Gardette, controlleur de la maison du Roy », 13 décembre (fol. 273), etc.

B. 1791. (Registre.) — In-quarto, 424 feuillets, papier.

1603. — Sentences des lieutenants des submissions : déboutant Jean de Beaumont, « sieur de Beaumond, en Dauphiné », demandeur en submission pour 134 écus, 11 janvier (fol. 6) ; — « relaxant de l'arrest auquel il est détenu Isac Pinchinat, chastelain de Vitroles, querellé en rebellion à justice », 26 janvier (fol. 9) ; — « déclarant nulles et invalables les exécutions faites » par Mᵉ André Fabry, avocat, de Vaison, contre Mᵉ Honoré Truc, docteur en médecine de Cavaillon, 4 mars (fol. 53) ; — condamnant Mathieu Pandoulx, « maistre chirurgien, de Lurs », à payer 19 livres 10 sous à Mᵉ Claude Bernard, notaire royal dudit lieu, 27 juin (fol. 134) ; — condamnant Jean de Bologne, de Manosque, à payer les tailles des biens qu'il a acquis au lieu de Dauphin, 8 juillet (fol. 177) ; — condamnant Melchion Osset, de Vitrolles, à payer 4 charges et 3 émines de blé à « noble Claude Grueilh, sieur du Sayet (les Saix), héritier par inventaire de feu Jacques, son père », 16 août (fol. 227) ; — condamnant Gaspard Lombard, écuyer, de Sisteron, à payer

* Très mauvais état, incomplets.

une cédule de 90 livres à Mᵉ Pierre Mailhard, « notaire royal de Peymore en Dauphiné » cessionnaire de Gaspard de Catin, 25 août (fol. 231); — « ajournant à comparoir à Forcalquier » Joseph Caire, sergent royal d'Apt, accusé de « ravissement de papiers » par damoiselle Madeleine d'Isnard, de la dite ville, 10 septembre (fol. 236); — déboutant Pierre Audiffred, de Manosque, « demandeur en clame » contre Joseph Bonfils, sieur de Peyresc, de la ville d'Aix, 26 septembre (fol. 274); — condamnant la communauté de Manosque à payer une créance de 264 livres à Mᵉ Louis Gaffarel, notaire royal de Mane, 30 octobre (fol. 349), etc.

B. 1792. (Registre.) — In-quarto, 339 feuillets, papier.

1604. — Sentences des lieutenants du sénéchal : condamnant les syndics de la communauté de Brunet « à descharger capitaine Jean Laugier, du dit lieu, de l'allivrement d'une terre vendue à Blaise Rivel, de Puimoisson », 9 janvier (fol. 1) ; — condamnant Blaise Nicollet, marchand, de Sisteron, à payer une créance de 900 livres à noble Louis de Faucon, sieur du Sauze, de Digne, cessionnaire de Balthasar de Bachis, sieur de Saint-Estève, 18 février (fol. 16) ; — annulant l'élection de Joseph Amoureux, consul de Pierrevert, et ordonnant « qu'il sera procédé à nouvelle élection, suivant la coustume du lieu en présence d'un commissaire député par la sénéchaussée », 18 mars (fol. 60) ; — ordonnant une enquête « touchant la faculté des particuliers de Roussillon de faire dépaistre le gland » au quartier dit *les Bastides-de-Roussillon*, 10 avril (fol. 109) ; — ordonnant « qu'il sera enjoint à capitaine Marcellin Gomaud, dict d'Orange, de faire le deub de sa charge au jour et feste de l'Ascension, selon la coustume de la ville de Forcalquier », 22 mai (fol. 115) ; — condamnant Philippe de Varadier, sieur de Saint-Andiol, « à relever d'une condamnation le curateur pourvu à Franchiscon de Caseneuve-Corson, absent de ce païs », 18 juin (fol. 151) ; — ordonnant la vérification par experts des comptes tutelaires de Antoine et Gaspard d'Albertas, frères, d'Apt, rendus par damoiselle Hippolyte de Garnier, tant en son nom que comme héritière de damoiselle Angeline de Garnier, sa sœur, et de dame Madeleine de Cosme, sa mère », 2 août (fol. 171) ; — annulant les procédures faites par le lieutenant de juge de la baronnie de Céreste contre divers habitants de Sainte-Croix-à-Lauze, 12 août (fol. 201) ; — annulant « l'information et décret de prinse de corps faits et laxés contre Pierre Laclef, prisonnier, par Mᵉ Balthasar Boniface, avocat au dit siège, ayant procédé soub prétexte de récusation du juge de Forcalquier », 9 octobre (fol. 252) ; — ordonnant vérification de la récusation présentée par Mᵉ Jacques de La Combe, « receveur pour le Roy au siège de Forcalquier », contre les officiers dudit siège, « qui l'auraient menacé de se venger de luy par tous moiens », 18 décembre (fol. 313), etc.

B. 1793. (Registre.) — In-quarto, 462 feuillets, papier.

1605. — Sentences des lieutenants du sénéchal : déboutant Mᵉ Jacques de Lacombe de sa récusation des officiers du siège, et le condamnant, « pour fait calomnieux contre lesdits officiers, en l'amende de 30 livres parisis envers le Roy », 7 janvier (fol. 2) ; — portant réception de Mᵉ Benoît Armelin en l'office de notaire royal d'Oraison, « au lieu et place de Mᵉ Pierre Rousseau, dernier possesseur », 8 février (fol. 24) ; — « enjoignant à Elzias Ailhaud, commissaire estably par la sénéchaussée pour le rhabillage des chemins de Forcalquier à Saint-Vincent, de remettre sa commission rière le greffe, et nommant, à sa place, Mᵉ Louis Perrochet, pour procéder au parachèvement du rhabillage desdits chemins », 23 février (fol. 70) ; — confirmant un droit de lods pour Gaspard de Mathieu, seigneur du Revest-des-Brousses, 1ᵉʳ mars (fol. 102) ; — condamnant divers habitants de Saint-Michel « à passer nouvelles reconnaissances et à payer les cens, services et tasques » à François Laugier et Michel de Sébastiane, sieurs de Porchères, 26 avril (fol. 156) ; — « octroyant, à messire Jean Reynaud, de Sisteron, lettres de sauvegarde de la chanoinie à lui conférée par N. S. P. le Pape en l'église paroissiale Notre-Dame-de-Chardavon de la Baume-lez-Sisteron », 27 mai (fol. 201) ; — ordonnant que « les biens et revenus de l'hôpital de Pierrerue seront régis et administrés annuellement et successivement par les syndics de ladite communauté », 19 août (fol. 262) ; — ordonnant la réduction des dettes contractées par la communauté de Gréoux envers Antoine Gassendi, bourgeois de Riez, 5 septembre (fol. 275) ; — liquidant à 72 livres les sommes dues par Pierre et André Chais, sieurs de la Penne, à Alexandre de Bachis, sieur de Saint-Pierre, 5 septem-

bre (fol. 302) ; — condamnant à 3 livres d'amende envers le Roi le geôlier des prisons de Forcalquier, « ayant fait emprisonner Pascal Ravoulx, vigneron, de Limans, pour aliments et droits de geôle, avec défense de faire semblable emprisonnement à peine de 500 livres et de suspension de sa charge », 6 septembre (fol. 305) ; — accordant des lettres de sauvegarde de la chapellenie de « Nostre-Dame-d'Espavant au lieu de Sigoyer » à messire André Cécil, chanoine de Sisteron, 13 septembre (fol. 312) ; — liquidant à 180 livres les sommes dues par la communauté de Saint-Martin-de-Castillon aux hoirs de François de Remervilhe, 26 octobre (fol. 370) ; — déboutant David de Guiramand, fils et héritier de Jean de Guiramand, sieur de Feissal, « demandeur en requête emphiteotiquaire » contre capitaine Jean Nicot et divers habitants dudit Sisteron, 12 décembre (fol. 421), etc.

B. 1794. (Cahiers.*) — In-quarto, 93 feuillets, papier.

1606, janvier-mars. — Sentences des lieutenants des submissions : condamnant les hoirs de Louis Gombert, sieur de Dromon, à payer 25 charges de blé à Frédéric Eissautier, de Sisteron, 23 janvier (fol. 7) ; — condamnant Alexandre Bernard, « achepteur d'une taille de la communauté de Limans et en telle qualité trésorier d'icelle », à donner garantie à la dite communauté, 1er février (fol. 9) ; — condamnant Jean-Antoine Saffalin, écuyer, de Manosque, « à garnir la main de 78 livres » à Pierre Moisson, marchand de la dite ville, 18 février (fol. 21) ; — condamnant la communauté de la Brilhane à payer une créance de 300 livres à Christophe Vilhon, bourgeois d'Aix, 13 mars (fol. 67), etc.

B. 1795. (Registre.**) — In-quarto, 588 feuillets, papier.

1606. — Sentences des lieutenants du sénéchal : portant réception de Me Jean Courtois en l'office de notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon à la place de Me Claude Leutier, 26 janvier (fol. 9) ; — ordonnant « que les prisons seront ouvertes à Jean Reynaud, de Saignon, et que l'escrou sera barré, attendu le dépost, par lui faist au greffe, de la somme de 40 livres », 4 février (fol. 12) ; — déclarant « n'estre loisible au prieur de Saint-Michel de lever aucunes directes, censes et services au dit lieu de Saint-Michel, son terroir et destroit », 25 février (fol. 55) ; — ordonnant « que pour l'advenir les taxes des vacations des consuls et administrateurs du lieu de Mison seront faites par les consuls et administrateurs de l'année suivante et à raison de 10 sols par jour, vacquant dans leur maison commune », 3 mars (fol. 60) — « rétablissant la communauté de Corbières en possession du chemin depuis la porte nouvellement bastie jusques au bastiment ou grange de François de Rodulph, sieur de Beauveser », 11 mars (fol. 74) ; — condamnant les hoirs de François Escuyer, de Vaumeilh, à donner garantie à Antoine de Bout, écuyer, « sieur d'Orres, mari de damoiselle Isabeau du Plexis », 18 avril (fol. 121) ; — enjoignant aux syndics de la communauté de Ribiers « d'imposer fonds, dans 8 jours, pour le payement de leurs dettes », 30 mai (fol. 160) ; — taxant les droits à prendre par Me Jean Fabry, sieur d'Aubenas, « greffier des submissions de Provence et garde des petits sceaulx au siège de Forcalquier : pour le droit dudit sceau des lettres executorialles de sentence, 6 souls, des lettres de réadjournement, 4 souls. des lettres d'appel, 7 patacs, des lettres de renvoy 7 liards ou 21 deniers tournois, pour la compulsoire de despans 1 soul, et de toute autre sorte de lettres, autant que le greffier », 14 juillet (fol. 227) ; — portant réception de Me Espérit Sollier « en l'estat et office de viguier du lieu de Saignon », 21 juillet (fol. 261) ; — ordonnant vérification d'un acte de vente « de certain forestage au lieu d'Urtis » entre Honoré Bernard, sieur de Feissal et Saint-Pons, fils et héritier de Louis Bernard, de Seyne, et Bernardin, Noël et Isac de Pontis, héritiers de feu Claude, et Charles de Pontis, sieurs d'Urtis, 24 juillet (fol. 308) ; — annulant « une taxe de despans fait par le chastellain de la vallée de Vitrolles », sur la requête de Me Pierre Rolland, « notaire royal et chastellain de Lardiers en Dauphiné », 14 août (fol. 362) ; — maintenant damoiselle Madeleine de François, dame de Vallavoire et de Volx, en la faculté « de prendre et deriver l'eau de la rivière du Largue, conduite par les fossés des moulins neufs de la ville de Manosque, à chacun jour de lundy de chaque semaine, en l'endroit du pont dict « *des Fabres* », pour l'arrosage des près, jardins

* Fragment de registre, mauvais état.

** Mauvais état.

et chéneviers par elle acquis du sieur baron de Montclar », 18 août (fol. 363); — ordonnant « que le four nouvellement construit par la communauté de Goult sera abattu et démoli avec défense de le réédifier à peine de 1000 livres », 6 septembre (fol. 406); — condamnant Jacques Robaud, de Séderon, à payer, à Melchion Magnan, écuyer, de Saint-Étienne, « la somme de 900 livres en bonne monnoye, en détrahant d'icelle la somme de 900 livres pinatelles », 26 octobre (fol. 464); — réglant « le roolle des sergents royaux qui doivent servir aux audiances, chambre de conseil et aultres affaires de la justice dudit siège » du mois d'octobre au mois de juin inclusivement », 31 octobre (fol. 470); — liquidant les sommes dues par les hoirs de Étienne Juran, de Seyne, à capitaine Sébastien de Janon, de Digne, fils et héritier d'Antoine et cessionnaire de Pierre de Janon, son frère, 18 novembre (fol. 514), etc.

B. 1796. (Registre.) — In-quarto, 545 feuillets, papier.

1607. — Sentences des lieutenants du sénéchal : portant réception de Mᵉ Gabriel Rochon en l'office de notaire royal de Saint-Michel, à la place de Mᵉ Jean Duteil, 31 janvier (fol. 19); — adjugeant la récréance des chapellenies Saint-Étienne et Sainte-Catherine, fondées en l'église de la Motte-du-Caire, à messire Claude Bouchet, clerc dudit lieu, 6 février (fol. 22); — portant « cassation de l'acte de vente des fruits de la place de Fontienne passé en faveur de Pierre Volonne, d'Apt, par René Tornatoris, de Tarascon, sieur de Canillac et de Fontienne », 15 février (fol. 63); — déboutant la communauté de Mezel « s'opposant aux exécutions pour dettes faites par damoiselle Claire de Laurens, dame de Mezel », 12 mars (fol. 113); — ordonnant « rapport d'estime et d'allivrement du moulin et paroir appartenant à Mᵉ Pierre de Voulx, notaire royal de Céreste », 28 mars (fol. 152); — autorisant damoiselle Marguerite d'Esclafanatis, dame de Quinson, à s'opposer à la mise en possession de l'héritage de François Blachet en faveur de damoiselle Anne de Blachet, 16 mai (fol. 210); — portant réception de Mᵉ Daniel Fauchier en l'office de notaire royal de Montlaux, à la place de Mᵉ Gabriel Caillet, 2 juin (fol. 269); — condamnant Pol Provensal, de Cornillon, à payer les intérêts au denier seize, pendant 6 ans, d'une somme de 9,000 livres, à Mᵉˢ Jean et Pol de Julhien, docteur en droits et avocats au parlement d'Orange, fils et héritiers de Sébastien de Julhien, 9 juillet (fol. 321); — mettant François de Castellane, sieur de Claret, en possession des terres dudit lieu, « abandonnées et demeurées en friche par dessus le temps et terme de 3 ans », 23 juillet (fol. 361); — condamnant la communauté de Montlaux à payer annuellement, à la fête de sainte Madeleine, une pension de 21 livres à Mᵉ Balthasar Villeneuve, viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier, « cessionnaire des recteurs des pauvres de l'hostel-Dieu et Saint-Lazare de la dite ville », 5 septembre (fol. 404); — maintenant messire André Auberge en possession « du prieuré de Notre-Dame de Sallagon, Saint-Laurens et Notre-Dame-de-Châteauneuf, fondé au terroir de Mane », 28 septembre (fol. 411); — ordonnant « le partage et division par esgalles parts de l'héritage de messire Gaspard d'Albertas, chanoine et archidiacre d'Apt, entre messire Antoine d'Albertas, chanoine en la dite église, et Gaspard d'Albertas, son frère, 16 octobre (fol. 420); — portant réception de Mᵉ Noël Salva en l'office de notaire royal de Mison, « par nouvelle érection », 22 novembre (fol. 469), etc.

B. 1797. (Registre.) — In-quarto, 550 feuillets, papier.

1607. — Sentences des lieutenants des submissions : « cassant les exécutions faites par noble Pierre Arnaud, sieur de Lus, en Dauphiné », contre Melchion Sisteron, 24 janvier (fol. 6); — déboutant Mᵉ Claude Aulgier, avocat au parlement, « demandeur en submission pour ung florin » contre Ambroise Paret, de Vaumeilh, 5 avril (fol. 65); — déclarant nulle la saisie de « 50 pourceaux » faite par Gaspard Matheron, de Claret, contre les habitants de Thèze, « comme saisie faicte sur bestail menu, prohibé par édit de S. M. », 13 juin (fol. 162); — « relaxant le charbon séquestré » en faveur de noble Toussaint Arnaud, de Dauphin, 18 juillet (fol. 240); — autorisant André de Nadal, sieur d'Archail, de Digne, à prendre hypothèque sur les biens de Mᵉ Jean Michel, procureur au siège de Digne, 2 août (fol. 252); — « cassant la collocation faite par Laurent Belle, sieur d'Espinasse, sur les biens de damoiselle Isabeau Eissautier, femme de Michel de Pierre, sieur du Mas, de Mison, 30 août (fol 334); — ordonnant que damoiselle Marie Laugier, de Sisteron, « sera colloquée en premier lieu

sur les biens de Jacques Blanquy, son mari, pour sa dot s'élevant à 480 livres et 120 livres pour habits et chaine », 27 septembre (fol. 421); — ordonnant l'arrestation de capitaine Laurent Allibert, dit Valette, « querellé en excès et batteries sur la personne de Jacques Roux, pendant la sollicitation qu'il faisait à la maison du Roy », 3 décembre (fol. 478); — condamnant « les fermiers du corretage, poids, leides, champeyrage et pulverage, appartenant à la communauté de Sisteron », à déposer une caution de 37 livres, 22 décembre (fol. 527), etc.

B. 1798. (Registre.) — In-quarto, 778 feuillets, papier.

1608. — Sentences des lieutenants du sénéchal : condamnant les héritiers de Gaspard de Tornatoris à payer, « à l'économe de l'église prétendue réformée de Forcalquier », une pension annuelle de 7 livres 4 sols, à chaque fête de Noël, 7 janvier, (fol. 4) : — portant réception de Melchion Fabre comme notaire royal de Sainte Tulle, au lieu et place de Mᵉ Pierre Feraud, 3 février (fol. 58) ; — condamnant la communauté de Lurs « aux dommages et intérêts de l'emprisonnement, durant 32 jours » indûment souffert par noble Scipion Feautrier, dudit Lurs, 17 mars (fol. 117) ; — « faisant commandement aux consuls de Sisteron d'imposer fonds pour le payement de diverses créances, dans un délai de 10 jours », 15 avril (fol. 195) ; — portant réception de Mᵉ Pierre Gassin, notaire royal d'Apt, « en l'office héréditaire de greffier des registrations, garde des collocations, saisies, exécutions et immissions de possession pour la ville et vigueirat d'Apt », 28 mai (fol. 260) ; — « ordonnant que damoiselle Sibille de Bonnelle se retirera avec Rouman Pons, sieur de La Grange, son mari, pour habiter et demeurer avec lui, dans 8 jours », 12 juil- (fol. 349) ; — portant liquidation des droits de Pierre d'Abon sur « la baronnie de Montfort, vendue, en 1601, au sieur de Rougiers », 9 août, (fol. 397) ; — condamnant Jean de Gaillard, sieur de Bellaflaire, à poyer une promesse de 90 livres à Mᵉ Pierre Sossy, lieutenant particulier et assesseur au siège de Digne, 14 août (fol. 437) ; — portant défense à Gaudin et Laugier, bouchers d'Apt, « de faire, dans leur maison, la boucherie et tuerie, qui se souloyt faire dans ladite ville, au quartier appelé de *Saint-Pierre* », 23 septembre (fol. 491) ; — condamnant Claude Arnaud, sergent royal du Revest-des-Brousses, à payer « le droit de tasque des grains, à raison du vingtain, à Gaspard de Mathieu, Melchion, Antoine et Pierre de Vachières, seigneurs dudit Revest », 2 octobre (fol. 542) ; — condamnant Mᵉ Thomas de Dignotio, avocat, à payer, solidairement avec capitaine Gaspard de Dignotio, « les obsèques et funérailles de messire François de Dignotio, se montant à 52 florins, 3 sous », 27 octobre (fol. 632) ; — portant rescision d'un contrat de cession, consenti par Philibert Salla, de Sisteron, à David de Farrel, sieur « du Pillon », 16 décembre (fol. 734), etc.

B. 1799. (Registre.) — In-quarto, 556 feuillets, papier.

1608. — Sentences des lieutenants des submissions : condamnant la communauté d'Astoin à garnir la main de 43 livres à Esperit Richaud, de Sisteron, cessionnaire de Esperit de Bosque, de Goult, 1ᵉʳ février (fol. 23) ; — condamnant Blaise Noble à payer à messire Gabriel Robert, chanoine en l'église cathédrale Notre-Dame de Gap, 81 livres pour la ferme de sa prébende de Bayons, 4 février (fol. 46) ; — annullant les exécutions faites par Joseph Aubert, « rentier des droits décimaux que le chapitre Saint-Mary de Forcalquier prend à Manosque », 23 avril (fol. 113) ; — ordonnant « la désemparation d'une maison, boutique, cave et tonneaux », en faveur de Josias de Trognon, écuyer, de Manosque, 17 mai (fol. 157) ; — condamnant Mᵉ Louis Claude, notaire royal de la Motte-Chalançon « à faire barrer, canceller et abolir, dans huitaine, un acte d'obligé de 112 livres, passé entre lui et Luc Chapus de Cornillac », 1ᵉʳ juillet (fol. 237) ; — ordonnant la restitution « de la gaigerie » prise par noble Louis de Bouliers, d'Avignon, à damoiselle Jaumette de Nicolay, femme de Roustan Guillaume, de Saint-Étienne, 4 septembre (fol. 296) ; — déboutant « Mᵉ Jean Saxy, sieur de Ville-Haulte, avocat du Roy en la ville de Draguignan, demandeur en clame » contre damoiselle Anne Durier, veuve de Bertrand Bermond, coseigneur de Malcor, 23 septembre (fol. 327); — condamnant messire Antoine d'Albertas, chanoine d'Apt, à payer 2 charges et 2 émines de blé à Mᵉ Gilles Lottier, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, 23 octobre (fol. 383) ; — ordonnant « la délivrance de la gagerie prinse » à Laurent Rolland, de Claret, en faveur de noble Gabriel Genton, de Grenoble, 12 novembre (fol. 427) ; — condamnant la communauté de Manosque « à se dessaisir d'une somme de 113 livres, 18 sols » en

faveur de Charles Noble, « cadet de la Baulme », 9 décembre (fol. 515), etc.

B. 1800. (Registre.) — In-quarto, 859 feuillets, papier.

1609. — Sentences des lieutenants du sénéchal : condamnant messire Guillaume Chieusse, prêtre et vicaire d'Aubignosc, à payer « les droits de tasque » à Melchion Magnan, écuyer, de Sisteron, rentier des droits seigneuriaux de Peipin, 16 janvier (fol. 13) ; — ordonnant l'insinuation « de la donation d'augment de doct contenu en l'acte de mariage de damoiselle Honorade d'Aguilhier, veuve de Jean de Castellane, écuyer, de Salernes », 21 janvier (fol. 19) ; — ordonnant « le relaxement de 388 moutons séquestrés, comme prétendus Ravats*, à Sperit Sezan, pourvoyeur de la boucherie d'Aix », 27 janvier (fol. 53) ; — « enjoignant aux seigneurs de pourvoir des officiers en leurs juridictions capables, à peine de saisie de leurs fiefs, et à leurs juges, vi-juges, lieutenants, baillis, procureurs juridictionnels et greffiers de comparoir au siège pour estre receus et examinés et prester serment et faire registrer leurs noms rière le greffe », 16 février (fol. 72) ; — portant réception de Mes Pierre Dehaussi et Mathieu Ailhaud, « en l'estat et office de bailles du lieu de Volx », 9 mars (fol. 115) ; — portant réception de Me Jean Véran, « à l'exercice de la charge de substitut et subrogé du viguier de Sisteron, conformément à l'acte de substitution fait en sa faveur par capitaine Antoine Juvenis, viguier de ladite ville », 13 mars (fol. 147) ; — autorisant les hoirs de messire Jean Eymin, abbé de Lure, à accepter son héritage sous bénéfice d'inventaire, 6 avril (fol. 211) ; — ordonnant vérification des sommes dues par la communauté de Forcalquier à Jean Saurin, maître fondeur, « pour la façon et facture de deux cloches », 8 avril (fol. 234) ; — nommant damoiselle « Anne, de Bolliers de Mathaeud de Joye, dame de Pierrerue et de Niozelle », tutrice de Charles, Anne et Louis d'Adhémar, ses enfants, fils et hoirs « d'Adhémar de Monteilh de Castellane et d'Entrecasteaux », 27 avril (fol. 336) ; — ordonnant à Jean de Catin, sieur de Beaujeu, « de faire cesser et tollir deubment les saisies et gagerie faites à la requette de dame Claudette de Laidet, sa femme », 14 juillet (fol. 393) ; — portant réception de Jean Beauchans « à la charge de baile et lieutenant de juge » de Séderon, 20 août (fol. 494) ; — « déclarant que les procureurs juridictionnels des seigneurs féodaux ny leurs greffiers ne seront tenus à la prestation de serment, examens, ny réception ou enregistration de leurs provisions au greffe », 3 septembre (fol. 504) ; — portant réception de Me Jean-Baptiste Meynier en l'office de notaire royal d'Apt, à lui vendu par Me Claude Bourely, 29 septembre (fol. 583) ; — ordonnant qu'il sera sursis à « l'exaction d'une taille imposée par la communauté d'Aubignosc, et défendu au trésorier de contraindre ni exécuter les particuliers dudit lieu », 7 novembre (fol. 637) ; — ordonnant « l'advération d'une promesse de 600 livres » en faveur de Rolland de Magnan, écuyer des Mées, cessionnaire de Jean de Vento, écuyer, de Marseille, 12 novembre (fol. 645) ; — confirmant un droit « de reconnaissance de terres » au profit de damoiselle Madeleine de François, dame de Valavoire et de Volx, et de Pierre de Valavoire, son fils, seigneur dudit Volx, 26 novembre (fol. 735) ; — ordonnant la vérification des tailles dues au trésorier de Carniol par Pierre Estelle, de Simiane, 24 décembre (fol. 797), etc.

B. 1801. (Cahiers.*) — In-quarto, 270 feuillets, papier.

1609. — Sentences des lieutenants des submissions : ordonnant « l'expédition de séquestre de la gagerie prise à Gabriel Orcel, de Mane, par Claude Reynaud de Blanchis, de Forcalquier », 16 mars (fol. 11) ; — condamnant capitaine François Bernard, de Bellaffaire « rentier du Caire et de Faucon », à payer 8 charges de blé, « mesure courant en ce pays de Provence », à Me Antoine Giraud, juge desdits lieux du Caire et de Faucon, 16 mars (fol. 13) ; — condamnant Valentin David à payer, à messire Denys Mayer, « prêtre et recteur de l'hermitage et chapellanie de Notre-Dame-de-Toutes-Aures, de Manosque, les arrérages de pension du capital de 300 livres, prix d'une vigne et terre appartenant audit hermitage », 19 mars (fol. 21) ; — ordonnant aux héritiers de Jacques Chausse « d'exhiber un protocolle de feu Jacques Armand, notaire de Mison, en l'année 1583 »,

* Moutons à laine grossière venant du Piémont.

* Fragments de registre, incomplets

contenant une quittance en faveur de Pierre Tramier, dudit Mison, 30 mars (fol. 51) ; — condamnant Gaspard Champorlier, « convaincu d'avoir dérobé 8 sezains et une bague d'or dans le coffre de damoiselle Claire de Nicolay, à souffrir le fouet jusques à effusion du sanc, aux lieux accoutumés de cette ville de Forcalquier, par l'exécuteur de la haute justice, et à estre banni de ladite ville et son terroir durant 10 ans » 5 avril (fol. 92); — condamnant Mᵉ Melchion Johannis, notaire royal de Lurs, à payer 4 charges de blé à Antoine d'Autane, de la Brillane, 3 mai (fol. 144) ; — ordonnant « qu'il sera procédé extraordinairement à l'encontre de Barthélemieuve Allivon, d'Entrepierres, querellée en rebellion faite à justice » 19 septembre (fol. 198); — déboutant « Amadis Allard, de Saint-Savornin, demandeur en submission pour 1200 livres » contre Mᵉ Gaspard Passaire, « fermier des lattes », de Simiane, 23 décembre (fol. 241), etc.

B 1802. (Registre.) — In-quarto, 897 feuillets, papier.

1610. — Sentences des lieutenants du sénéchal : cassant une sentence donnée par le juge de Sisteron contre Mᵉ César Évesque, receveur des dîmes du diocèse d'Embrun, 18 janvier (fol. 9) ; — condamnant le fermier des droits décimaux d'Ongles à payer 60 livres à messire Vincent Eyroux, « professeur en sainte théologie et prieur de Saint-Christol », 9 février (fol. 53); — condamnant damoiselle Claude de Reymondis, dame de La Collombe, à payer, à Francois de Castellane, sieur de Claret, « le droit de brassaige à raison d'une demi eymine de blé par an », 12 mars (fol. 120) ; — autorisant Mᵉ Pierre Deffauris, « sieur in solidum de Saint-Vincent », avocat au parlement d'Aix, et Jean Deffauris, écuyer de Manosque, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Marguerite Deffauris, leur tante, 16 mars (fol. 164) ; — portant réception de Mᵉ Pierre-Marignan, praticien, de Riez, en l'office de procureur au siège de Forcalquier, 5 avril (fol. 254); — portant réception de Mᵉ Jean d'Orgon, avocat en la cour, en l'office de juge de la ville de Manosque, 1ᵉʳ mai (fol. 263); — condamnant Mᵉ Pierre Bremond, docteur en médecine de Manosque à payer « une promesse de 6 escus sezains » à Mᵉ Étienne Mirabeau, docteur en médecine, de Forcalquier, 9 juin (fol. 301) ; — ordonnant l'enregistrement au greffe des lettres patentes du Roy obtenus par Michel Manenc, de Manosque, portant exemption de tutelles, curatelles, séquestres, dépots, garde et administrations de biens, collecteurs des paroisses et confréries », 21 juin (fol. 355) ; — « faisant inhibition à tous les manants et habitants de la ville de Forcalquier et autres du ressort de ne transporter des armes ni les vendre sans permission et mandat du parlement et des gouverneurs, à peine d'estre procédé contre eux comme coupables de lèse majesté », 1ᵉʳ juillet (fol. 367); — condamnant la communauté de Saint-Étienne, à payer 95 livres à Mᵉ Jean Baudran, chirurgien, dudit lieu, 27 juillet (fol. 447); — portant « sauvegarde de la chapellanie Saint-Andriol de l'esglise de Vachières » en faveur de messire Héllion de Bermond, 29 juillet (fol. 449); — déboutant damoiselle Isabeau de Thion, femme de noble Claude Motet, « appelant d'interception de gagerie faite par les officiers de Villeneuve », 9 août (fol. 502) ; — portant réception de Mᵉ Honoré Berard, jadis notaire royal de Puymichel, en l'office de notaire royal de Manosque, 12 août (fol. 539) ; — portant défense « à tous lieutenants de sénéchal, juges royaux et tous autres juges de ne procéder, entreprendre ni faire actes aux procédures criminelles concernant l'estat et office de procureur », 20 septembre (fol. 592) ; — condamnant les hoirs de damoiselle « Anthonette d'Asinet », des Mées, à payer 45 livres, pour vacations et médicaments, à Mᵉ Pierre d'Amboyse, docteur en médecine, des Mées, 25 septembre (fol. 602); — déboutant Jean-Louis Selon, apothicaire de Manosque, « appelant de taxe de despans faite par le juge de ladite ville », 14 octobre (fol. 680) ; — condamnant César Évesque, de Sisteron, à payer 1 charge de blé à Mᵉ Clémens Maurel, « greffier aux submissions du siège de Digne », 21 octobre (fol. 729) ; — condamnant Michel France et Gaspard Roume, de Manosque, à 9 livres d'amende chacun « pour coupement, esbranchement et bruslement d'arbres », 10 décembre (fol. 790) ; — cassant une délibération de la communauté de Nibles qui limitait « la faculté de tenir bestail dans le terroir dudit lieu », 22 décembre (fol. 827) ; — condamnant « Cyprien d'Aguilhier, sieur de Lespeau, à désemparer diverses propriétés occupées par lui au terroir de Brunet, à damoiselle Anthonoune de Pella, veuve de capitaine Bernard de Cuers, de Toulon, fille et héritière de damoiselle Marguerite de Boniface », 23 décembre (fol. 846), etc.

B. 1803. (Registre.) — In-quarto, 414 feuillets, papier.

1610. — Sentences des lieutenants des submissions: annulant les exécutions faites par Gaspard de Croze, sieur de Montlaux, contre Mᵉ Claude Chanut, procureur au siège, 26 janvier (fol. 48) ; — « déboutant Jean Donay, de Digne, de sa clame » contre Joseph Nègre, « laboureur et vigneron », de Saint-Vincent, 8 mai (fol. 135) ; — ordonnant qu'il sera informé contre César Eyssautier, de Sisteron, accusé « de faulx et croisement d'un exploit », 13 mai (fol. 146) ; — ordonnant « la désemparation des biens dotaux de Marguerite Bourcel, » femme de Sébastien Boutelhan, « maistre veyrier de Gap », 8 juin (fol. 176) ; — ordonnant une enquête au sujet de la rescision des actes d'obligé et de cession passés entre Pierre de Razel, sieur d'Antrais, et Pompée Sigaud, écuyer, de Manosque, 15 juin (fol. 182) ; — déboutant Jacques Laugier, fermier du prieuré de Dauphin, demandeur en paiement « d'un droit de latte » contre André Piolle, marchand de Manosque, 7 août (fol. 230) ; — condamnant « noble Balthasar Delareue, sieur de Chasteauneuf-de-Chiesvre », à payer une obligation de 168 livres aux hoirs de Jean-Antoine Plumailh, de Sisteron, 13 septembre (fol. 239) ; — condamnant « frère Pierre d'Astoin, religieux et économe du monastère Saint-Jérosme de Notre-Dame du Pin », à fournir une caution de 90 livres à F. Huguet Juvenis, prieur dudit monastère, 10 novembre (fol. 312) ; — condamnant divers habitants de Séderon de payer une obligation de 300 livres « à messire Esplandin de Montmorency, sieur du Hallier, capitaine de cinquante hommes d'armes, d'ordonnance », 9 décembre (fol. 369), etc.

B. 1804. (Registre.) — In-quarto, 1095 feuillets, papier.

1611. — Sentences des lieutenants du sénéchal : ordonnant « qu'il sera procédé au despartement général des dettes de la communauté du Bignosc », 26 janvier (fol. 22) ; — ordonnant « le relaxement des des moutons, que ne sont ravats, saisis à Étienne Sambain, marchand, de Gap, et à Jacques Galland, « chastellain de Valgaudemar et rentier du sieur de Gouvernet », seigneur dudit lieu, 1ᵉʳ février (fol. 25) ; — enjoignant à Mᵉ Antoine Rebuti, greffier au siège, d'expédier, *prout jacent*, les sentences données entre lui et Pierre Bibaud, des Mées, 12 février (fol. 69) : — portant réception de Mᵉ André Geoffroy, en l'office de notaire royal de Lurs, à la place de feu Gabriel Calhet, 26 février (fol. 76) ; — condamnant les héritiers de André Chays, sieur de la Pène, « à payer à damoiselle Madeleine de Rovilhasc, sa veuve, les robes et habillements lugubres et aliments durant l'an du deuil », 9 mars (fol. 157) ; — condamnant la communauté de Clamensane à payer Gaspard de Villeneuve, seigneur dudit lieu, « le service des moulins à raison de 17 émines de bled, payables chascune année à la feste de Tous-les-Saints », 12 avril (fol. 220) ; — ordonnant une enquête pour vérifier « s'il est de coutume et observation au lieu de Lurs, que, pour le profit des deffauts, ils soient proclamés en la place audevant de la maison où le baille tient la cour », 5 mai (fol. 302) ; — déclarant les biens et héritages de messire Gaspard d'Albertas, chanoine et archidiacre de l'église d'Apt, appartenir entièrement et pour le tout à Gaspard d'Albertas, écuyer, dudit Apt », 21 mai (fol. 354) ; — portant réception de Mᵉ Melchion de Berre, « en l'office de juge en la judicature de la ville de Manosque », 17 juin (fol. 436) ; — portant défense à Monet Maurel, trésorier de Vachères, « de molester Jeanne des Ferres, femme d'Isnard de Mévolhon, à la jouissance de ses biens dotaux », 11 juillet (fol. 489) ; — portant réception de Pierre Revest en l'office de sergent royal de Forcalquier, 25 juillet (fol. 535) ; — condamnant Jean Avon, de Roussillon, « à passer nouvelle reconnaissance de biens et à payer une cense et service de 12 émines de blé, à messire François Perrot, prêtre bénéficier de l'église d'Apt et prieur de Saint-Nicolas », 18 août (fol. 580) ; — ordonnant qu'il sera fait exploit contre capitaine Michel Blanquy, rentier des droits décimaux du prieuré de Thèse, pour le paiement de la pension de 52 coupes de vin, 21 livres argent et 9 charges de blé, due à dom Claude Sarrazin, sacristain dudit prieuré, 2 septembre (fol. 652) ; — portant liquidation de l'héritage de damoiselle Marguerite de Feraporte, « consistant en la somme de 600 livres », 24 septembre (fol. 737) ; — ordonnant au « séquestre député aux gageries prinses à Saint-Michel » de les remettre aux mains de Mᵉ Gabriel Rochon, notaire royal et trésorier dudit lieu, 2 octobre (fol. 793) ; — portant réception de Mᵉ Jacques Giraud en l'office de notaire royal de Cornillac, à la place de feu Mᵉ Pierre

Martinet, 24 novembre (fol. 884); — « enjoignant à Mᵉ Jean-Antoine du Virailh, notaire royal, postulant pardevant le juge de Sisteron, de compostuler modestement en ses escriptures et procédure de justice », 26 novembre (fol. 893); — ordonnant « la désemparation d'une vigne, par retrait lignager « en faveur de Scipion de Blacas, sieur de Redortiers, 5 décembre (fol. 937); — déboutant Mᵉ Christol Lacurial, « demandeur en réparation d'attentats, contre ses associés, à l'arrentement du lieu de Valernes », 23 décembre (fol. 1005), etc.

B. 1805. — (Cahiers*.) — In-quarto, 124 feuillets, papier.

1611. — Sentences des lieutenants des submissions : portant collocation de Mᵉ Christol Crudy, docteur en médecine, et Mᵉ Sperit Joanne, notaire royal de Sisteron, sur l'héritage de Reymond Roman, de ladite ville, 26 janvier (fol. 10); — condamnant messire Pierre Augier, vicaire de Gréoux, à payer 75 livres à messire Georges Vert, prêtre de Saint-Paul-lès-Durance 11 février (fol. 20); — ordonnant vérification des sommes dues à Balthasar de Quiqueran, seigneur de Remusat, par Joseph Patron, rentier des droits seigneuriaux dudit lieu, 26 mars (fol. 62); — autorisant Antoine Robaud, sieur de Châteauneuf, à continuer ses exécutions sur les biens de damoiselle Claudette de Rousset, de Sisteron, 22 novembre (fol. 92), etc.

B. 1806. (Registre.) — In-quarto, 1165 feuillets, papier.

1612. — Sentences des lieutenants du sénéchal : ordonnant « la saisie au corps » et l'emprisonnement de divers habitants de la Motte-du-Caire, « querellés en sédition populaire par les sindics dudit lieu », 5 janvier (fol. 7); — ordonnant « l'estime et l'évaluation des propriétés, biens et héritages délaissés par Rose Bléjard à la communauté de Sainte-Tulle », 16 janvier (fol. 20); — portant réception de Mᵉ Guillaume Maiya en l'office de notaire royal de Bayons à la place de feu Jean Maiya, 14 février (fol. 58); — ordonnant la désemparation d'une terre au terroir d'Ongles, quartier de la Font, en faveur d'André Margaiyé, dudit lieu, 2 mars (fol. 107); — cassant les exécutions faites par le trésorier de Mison, contre Pierre Bontoux, baile de Châteauneuf-de-Chabre, en Dauphiné, 8 mars (fol. 162); — condamnant Jean Donnet, de Thèse, à rendre compte de l'administration tutélaire de l'héritage de Michel Donnet, son père, 7 avril (fol. 215); — ordonnant une enquête sur « le recèlement des grains de la dîme de Niozelles » au préjudice de messire Jean Laugier, chanoine de Saint-Mary, 12 avril (fol. 252); — ordonnant la cession, « par droit de prélation », d'une maison sise à Manosque, quartier dit *des Marteaux*, en faveur du prieuré de Notre-Dame-de-Romigiers, de la dite ville, 15 mai (fol. 306); — portant réception de Mᵉ Christol Berle, « cy-devant procureur au siège, en l'office de viguier et capitaine pour le Roy en la ville de Forcalquier et son vigueyrat », 7 juin (fol. 353); — défendant aux habitants de Banon « de faire dépaistre leur bétail gros et menu dans les défans des communautés de la Roche-Giron, Saumane et l'Hospitalet », 15 juin (fol. 395); — portant réception de Mᵉ Jean de Riquety, avocat en la cour, en l'office de juge royal de Manosque, 25 juin (fol. 400); — ordonnant une enquête au sujet de la vente d'un cheval, « avec sa selle et bride », par Pierre Baudoin, écuyer, de Digne, à Annibal de Bontous, « sieur de Chasteau-Bruslé », 21 juillet (fol. 485); — ordonnant le paiement d'une pension annuelle de 5 florins, léguée aux prêtres de Vachères par messire Nicolas Cherpin, 18 août (fol. 536); — déboutant Balthasar Carbonnel, écuyer, de Riez, demandeur en rescision d'un contrat de vente de terre, 10 septembre (fol. 794); — ordonnant le paiement « d'un légat de 300 livres » fait par dame Anne de Matheaud de Joye à Alexandre Debout, de Niozelles, 26 septembre (fol. 838); — portant réception de Mᵉ Jean Vilhon, « en l'office de notaire royal héréditaire, de Sisteron, qu'il a acquis de Mᵉ Antoine Roubeaud », 17 octobre (fol. 885); — condamnant Charles Cherpin à donner caution « pour l'assurance de la dot » de damoiselle Françoise Cherpin, sa sœur, femme de Mᵉ Laurent Roque, de Pertuis, « régent des escoles de Forcalquier », 25 octobre (fol. 922); — ordonnant que « les tesmoings du testament solennel de damoiselle Balthasare Rogon, de Lurs, seront réouys », 14 novembre (fol. 979); — annullant les exécutions faites par le trésorier de Dauphin contre damoiselle Gasparde de Sébastiane, veuve de Jean Arnaud, 27 novembre

* Fragments de registre, très incomplets.

(fol. 1027); — ordonnant que Mᵉ Honoré Ricaud, notaire royal de Montfort, « exercera la charge de consulat dudit lieu et y fera sa résidance », 14 décembre (fol. 1120), etc.

B. 1807. (Cahiers*) — In-quarto, 72 feuillets, papier.

1612. — Sentences des lieutenants des submissions : « relaxant des prisons du siège Marc-Antoine Feutrier, de Lurs, debtenu à la requête de Mᵉ Jacques Valansan, enquesteur au siège », 22 janvier (fol. 3) ; — condamnant messire Esperit Dozol, prieur de La Bastide-des-Jourdans, à payer 27 livres à Jean Fabre, marchand, de Forcalquier, 16 février (fol. 13) ; — déboutant Jean-Baptiste de Jacques, de Saint-Michel, demandeur en hypothèque sur « 4 eymines de terre possédées par François de Jacques au terroir dudit Saint-Michel et au quartier de Saint-Pol, terre meyière », 19 décembre (fol. 47), etc.

B. 1808. (Registre.) — In-quarto, 799 feuillets, papier.

1613. — Sentences des lieutenants du sénéchal : ordonnant le paiement des sommes dues à Mᵉ François Enselme, « greffier des submissions de Provence », 14 janvier (fol. 16) ; — « condamnant Mᵉ Étienne Mance, notaire royal de Sisteron, à désemparer et remettre au comble de l'héritage de Jacques Reynaud ledit office de notaire, après toutefois qu'il en aura joui et exercé 6 ans », 24 janvier (fol. 49) ; — « deschargeant Denis Paris, de la nomination de trésorier de la communauté de Villemus », 26 février (fol. 107) ; — condamnant Marguerite Imbert à 3 livres d'amende pour « injures proférées contre le baile de Pierre Vieu, sieur de Noyers, conseiller du Roi, commissaire de la marine du Levant des ports et forteresses de Provence », 1ᵉʳ mars (fol. 111) ; — portant réception de « Mᵉ Thomas Amalric, cy-devant notaire royal de Saint-Michel, en l'office de notaire royal héréditaire de Casaneuve », à la place de Mᵉ Jean Cortoys, 9 mars (fol. 144) ; — portant « retaxe des frais et vacations de Mᵉ Melchion de Berre, sieur de Saint-Julien, avocat en la cour, jadis juge de Manosque, et de Mᵉ Jean Ricaud, notaire royal, son greffier », 12 mars (fol. 145) ; — condamnant noble Pierre-André Chervais, de Sisteron, à payer 49 livres à Mᵉ André Bosonier, procureur au parlement de Dauphiné, 16 avril (fol. 164) ; — ordonnant « que le greffier fera et tiendra rolle et registre des productions des sacs qui seront fournis et remis rière le greffe et du jour et qualité d'iceux, à peine de 100 livres », 24 avril (fol. 242) ; — ordonnant à Louis de Cabre, sieur de Saint-Paul, tuteur des hoirs d'Antoine d'Albertas, sieur de Gémenos, Saint-Maime et Dauphin, de poursuivre le paiement des sommes dues audit sieur d'Albertas, 8 juin (fol. 304) ; — portant réception de Mᵉ Sperit d'Arnaud, docteur ès droit, avocat en la cour, en l'office de juge de de Manosque, « suivant les provisions qu'il a obtenues de F. Arthur de Glandevez, sieur et baillif dudit Manosque », 21 juin (fol. 349) ; — déboutant Gaspard d'Agulhenc, « demandeur en intérinement des lettres de grâce et rémission du meurtre et assassinat par lui commis en la personne de Jean-Jacques Doremont, vivant régent au collège de Sisteron », 12 juillet (fol. 404) ; — condamnant les hoirs de Denis Combe à payer, à l'économe de l'église de Reillane, « 120 livres léguées par ledit Combe pour l'achept de l'ornement d'une chapelle et 200 livres pour une fondation de messe », 15 juillet (fol. 444) ; — portant réception de Mᵉ Jacques Bellin, notaire royal de Villeneuve, en l'office de notaire royal de Forcalquier, à la place de Mᵉ Guilhaume Burdin, 13 août (fol. 503) ; — cassant, au profit de Charles de Voland, sieur d'Aubenas, un contrat de vente d'une vigne au quartier d'Aurons, consenti par Lucrèce de Bona, dame dudit Aubenas, 28 septembre (fol. 588) ; — ordonnant le paiement d'une promesse de 42 livres au profit de Mᵉ Pierre Robaud, « sieur de Chasteauneuf-d'Oze en Gapençois, procureur du Roy à Sisteron », 6 novembre (fol. 642) ; — ordonnant une enquête au sujet » des vacations dues à François Silvy, maçon de Beaumond, pour le rhabillage du four du chasteau de Corbières », 6 novembre (fol. 643) ; — autorisant Pierre Mourier, sieur d'Esparron, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Pierre Mourier, son père, 10 novembre (fol. 675) ; — condamnant Sperit Barate, héritier de capitaine Honoré de Barras, d'Aix, au paiement d'une pension annuelle de 12 écus et 30 sols, léguée par ledit de Barras à l'hôpital Sainte-Barbe de Manosque, 5 décembre (fol. 738) ; — portant réception de Pierre

* Fragments de registre, très mauvais état.

Chais, sieur de La Penne, « en l'office de viguier et lieutenant d'iceluy en la viguerie de Sisteron », 5 décembre (fol. 739) ; — maintenant messire Henri de Brancas, de Forcalquier, sieur et baron de Céreste, « en la jouissance de mouldre franc au moulin dudit lieu, en nourrissant le meunier durant le temps de la mouture de ses grains », 23 décembre (fol. 759), etc.

B. 1809. (Registre.) — In-quarto, 268 feuillets, papier.

1613. — Sentences des lieutenants des submissions : condamnant la communauté de Volx à payer à Jean Saurin, « mestre fondeur, de Forcalquier », 213 livres 6 deniers pour le prix d'une cloche, « pesant 9 quintaulx 47 livres », 26 janvier (fol. 19) ; — ordonnant que damoiselle Marguerite de Berthier, femme d'Alexandre Bot, coseigneur d'Auribeau, « sera colloquée en premier lieu sur les biens meubles et immeubles dudit Bot, pour 3,000 livres de dot et 390 livres pour ses coffres, joyaulx », 11 mars (fol. 31); — déclarant les causes de récusation présentées par Joseph Isoard, de Forcalquier, « frivoles, impertinentes et ambitieuses », et le condamnant pour ce fait à 6 livres d'amende, 20 juin (fol. 66) ; — ordonnant l'arrestation et l'emprisonnement de Mᵉ Jean Bonnefoy, notaire royal et premier consul, de Pierre Jean, trésorier, et autres particuliers de Séderon, accusés de rébellion, 24 août (fol. 112) ; — condamnant capitaine Pierre Bonnel à payer 26 charges de blé, « pour l'arrentement du four, au rentier seigneurial de Viens », 9 septembre (fol. 121) ; — déboutant les hoirs de Mᵉ Barthélemy Sison, docteur en médecine de Forcalquier, demandeurs pour être mis en possession de son héritage, 14 novembre (fol. 163) ; — condamnant Honoré de Castellane, sieur de Chaudon, à payer 600 livres à Jacques de Sicolle, écuyer de Lorgues, « mari de damoiselle Dorothée de Chabaud, et cessionnaire de Jacques de Chabaud, sieur des Torrettes-lez-Nice, son beau-père », 5 décembre (fol. 186); — ordonnant à Dominique Bilhadet, « Mᵉ gantier, de Forcalquier, de donner compte du séquestre des gageries » saisies aux hoirs de Mᵉ François Pasquier, avocat en la cour, 23 décembre (fol. 238), etc.

B. 1810. (Registre.) — In-quarto, 784 feuillets, papier.

1614. — Sentences des lieutenants du sénéchal : condamnant Melchion de Vachères, coseigneur du Revest, à restituer « un carcan » ou 150 livres pour sa valeur, à damoiselle Diane de Forbin, « femme et héritière de Hercullles de Mathieu, sieur du Vilar », 3 janvier (fol. 1) ; — autorisant Gaspard d'Albertas, écuyer, d'Apt, « à retraire, en payant 750 livres ». une terre donnée par contrat de mariage à domoiselle Blanche d'Albertas, femme de Mᵉ Rolland Hust, avocat, 24 janvier (fol. 65); — portant réception de Mᵉ Jean Reynaud en l'office de notaire royal de Céreste, « de nouvelle érection », 11 février (fol. 111) ; — rejetant la requête présentée par Annibal Barlatier, « tendant aux fins que tous les poys et mesures des villes et lieux du ressort fussent esgalles de qualité des autres pays », et défendant audit Barlatier « de s'ingérer ou faire aulcuns actes et procédures à ce sujet, à peine de 10,000 livres », 14 mars (fol. 159); — ordonnant à Barthélemy Brochier, ancien geôlier des prisons de Forcalquier, de remettre et expédier à Mᵉ Balthasar Brochier, chirurgien et concierge desdits prisons royaux, tous les livres des escrous et les requestes des prisonniers qui prennent le pain du Roy », 14 mai (fol. 213); — ajournant à 5 jours la cause de Charles Ysoard, coseigneur de Roumoules et de Fontienne, demandant à accepter, sous bénéfice d'inventaire, « les biens, droits et juridiction de Fontienne, laissés par feu Gaspard Ysoard, et à lui obvenus par le décès d'Antoine Ysoard, frère dudit Gaspard », 26 mai (fol. 250) ; — condamnant Mᵉ François Beauchans, lieutenant particulier au siège, à 300 livres d'amende envers le Roy « pour s'estre meslé et ingéré à l'exercice de la justice, estant le lieutenant principal en la ville et exerçant icelle », 17 juin (fol. 298) ; — recevant Mᵉ Balthasar Tirany, praticien, de Forcalquier, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Mᵉ Marcellin Tirany, son ayeul, 5 juillet (fol. 340) ; — « commettant, pour esvaluer, vérifier ou allialer les mesures tant bled sel, que fonte, estain et autres, scavoyr : pour l'estain et pièces de fonte, Jean Saurin, fondeur de ceste ville, pour les romanes vergettes, Dominique Aubert, serrurier, pour les mesures de bois, Claude Bernard, charpentier », 11 juillet (fol. 354) ; — condamnant Philibert Salla, « bolangier », de Sisteron, à payer le « droit de lods pour sa boutique, au rentier des droits de lods, censes et services appartenant à la communauté de ladite ville », 5 août (fol. 433) ; — adjugeant la récréance « de la sacristie

de l'église de Gordes », à messire François Lazer, 21 août (fol. 453); — ordonnant une enquête pour vérifier « si les particuliers d'Oraison, faisant porter à leur bestail du bled et fruits des lieux circonvoisins, sont sujets au paiement du péage de La Brillanne », 5 septembre (fol. 534); — recevant Mᵉ Sébastien Pelicier, praticien d'Aix, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu Mᵉ Jacques Pelicier, son père, 27 septembre (fol. 577); — déboutant messire Reynaud Rosselliny, bachelier en théologie, « demandeur en dommages et intérêts à la communauté de Manosque pour l'inobservation de la convention passée entre ledit messire Rosseliny, d'une part, et capitaine Pol de Colongue, Honoré Descotia et Benoît Figuière, consuls, pour la régence de la conduite du collège de ladite communauté », 8 novembre (fol. 647); — ordonnant la restitution d'une terre et verger au terroir de Lurs en faveur de damoiselle Claire de Voland, veuve de capitaine Gaspard Clericy, 4 décembre (fol. 680); — déboutant Mᵉ Pierre Baille, notaire royal de Volonne, appelant d'une sentence du juge de Château-Arnoux, 12 décembre (fol. 732), etc.

B. 1811. (Registre.) — In-quarto, 624 feuillets, papier.

1615. — Sentences des lieutenants du sénéchal : ordonnant que le four de la communauté de Forcalquier, « dit de La Bane, sera de nouveau mis à l'enchère, malgré sa délivrance au sieur François Boyer, à la rente de 639 livres 5 sols », 3 janvier (fol. 2); — portant réceptions : de Mᵉ Guigues Sibilly en l'office de notaire royal de Manosque, à la place de Mᵉ Gaspard Girard, 16 janvier (fol. 8); — de Mᵉ Pierre Paul Buès en l'office de notaire royal de Sisteron, à la place de Mᵉ Antoine Buès, 7 mars (fol. 59); — de Mᵉ Jean-Pierre Duteil, avocat en la cour, « en l'estat et office de juge royal et ordinaire de Forcalquier, au lieu et place de Mᵉ Melchion Magnan », 7 mars (fol. 60); — ordonnant l'exécution d'une sentence du baille de Banon, « qui avait condamné Jean Ritan, dudit lieu, à nourrir Mᵉ Blaise Tartona, avocat en la cour, durant quinze jours à sa maison », 2 avril (fol. 120); — faisant inhibition et défense à Barnabé Roux de travailler, en sa boutique et maison, de l'estat de serrurier et par ce moyen faire bruit par lequel, Mᵉ Pol Brunet, conseiller du Roy au siège de Forcalquier, puisse estre troublé à l'exercice de son estat et office », 11 avril (fol. 165); — ordonnant l'interrogatoire de Mᵉ Claude Bellonnet, receveur des dîmes du diocèse de Sisteron, accusé de « rapt et subornation sous prétexte de mariage, par Françoise Verdet, d'Ongles », 11 avril (fol. 166); — portant réception de Mᵉ Scipion d'Arnaud, sieur « de Lange », avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 2 mai (fol. 194); — ordonnant que « les biens et héritage de feu Mᵉ Jean Pierroux, notaire de Brunet, seront remis en mains sûres et solvables », 27 juin (fol. 257); — déboutant Joseph et Antonin Decorio, écuyers, de Manosque, sieurs du Rochas, demandeurs « aux fins qu'il feust abstenu par les officiers du siège aux procès desdits, meus et à mouvoir, civils et criminels », 3 juillet (fol. 291); — portant réceptions : de Mᵉ Gaspard Sigaud, en l'office de notaire royal de Sisteron, à la place de Mᵉ Simon Brianson, 15 septembre (fol. 357); — de Mᵉ Alexandre de Boniface, sieur de Peynier, en l'office de conseiller et avocat du Roy au siège de Forcalquier, à la place de Mᵉ Pierre de Boniface, son père, 1ᵉʳ octobre (fol. 390); — condamnant messire Annibal d'Aimin, « cy-devant sindic du chapitre de Nismes et à présent abbé de Lure et prieur du prieuré de Saint-Michel et Pierreverd, à rendre et restituer 472 livres à l'économe de l'église cathédrale de ladite église de Nismes », 2 octobre (fol. 394); — ordonnant que les biens et héritage de feu Balthasar Laidet, mari de damoiselle Blanche de Gros, seront estimés par experts », 6 novembre (fol. 454); — condamnant Mᵉ Jean-Baptiste Derne, notaire royal de Viens, à 4 livres d'amende pour injures envers Mᵉ Joseph Tibaud, lieutenant de juge de Sainte-Croix-à-Lauze, 18 novembre (fol. 490); — condamnant François Fripanier « aux dommages et intérêts envers Charles Girard, écuyer de Forcalquier, pour n'avoir pas expédié une copie de séquestration », 24 décembre (fol. 593), etc.

B. 1812. (Registre*.) — In-quarto, 361 feuillets, papier.

1615. — Sentences des lieutenants des submissions : portant enregistrement au greffe d'un arrêt du parlement de Paris, rendu à la requête de Jean de Jaucourt, chevalier, sieur de Villarnoul, contre Antoine Bandolly, avocat au parlement d'Aix, accusé d'avoir « composé un libelle intitulé *Discours des*

* Incomplet, mauvais état.

parjures et faulx serments, par luy dédié à dame Nicole de Vienne, veuve de messire Jacques de Jaucourt, sieur de Villarnoul » ; ledit Bandolly est condamné à « déclarer que malicieusement et indiscrètement il a fait ledit livre contre l'honneur du dit de Jaucourt » ; il est banni à perpétuité du ressort de Paris, « tous les libelles diffamatoires seront lacérés » ; Toussaint de Bray, « marchand libraire », et Charles Chapelain imprimeurs, sont condamnés à 300 livres tournois d'amende, 12 janvier (fol. 12) ; — condamnant le fermier des places de Saint-Mayme et Dauphin à payer 16 charges de blé pour solde de la rente desdites places, s'élevant annuellement à 400 écus et « 2 charges blé, tant au juge que au greffier desdits lieux », 21 janvier (fol. 22) ; — portant enregistrement « du rapport de Spirit Ardoin et Michel Agnel, mestres maréchaulx à forge de Forcalquier », pour la visite des mines de Dauphin, notamment « à la mine plus haulte, allant à Saint-Martin-de-Renacas, où l'on travaille à présent à tirer du charbon », que les experts trouvent « n'estre de recepte, pour estre, pour la plupart, crasseux et ne pouvant faire crouste », 21 janvier (fol. 28) ; — condamnant la communauté de Céreste à payer les arrérages d'une pension annuelle de 50 écus, à François de Demandols, sieur de Trigance, mari de damoiselle Anne de Simiane, 24 mars (fol. 73) ; — condamnant Gaspard de Perinet, « sieur du Barsac, Arzelliers et Laragne, conseiller du Roy et maistre ordinaire en la chambre des Comptes du Dauphiné, tuteur honoraire des hoirs d'André de Perinet, sieur de Châteauvieux, à faire avoir et tenir à Jean de Glandevez, sieur du Bignosc, une terre de 7 charges de semence, stipulée dans l'acte de vente de la terre et seigneurie de Peypin faite par ledit sieur du Bignosc audit sieur de Châteauvieux, au prix de 56,000 livres », 19 juin (fol. 144) ; — condamnant les hoirs de « Ciprian d'Aguilhier, sieur de Lespeau, à garnir la main de 172 livres » à Jean-Baptiste de Villeneuve, sieur de Brunet, cessionnaire de messire Ours de Villeneuve, sieur et baron de Barrême, son père, 30 juin (fol. 155) ; — déboutant Toussaint Fabre, écuyer d'Apt, demandeur en submission, comme donataire de « Michel Fabry, sieur de Scelles, maistre ordinaire de la musique de la Reyne, demeurant à Paris », 3 juillet (fol. 159) ; — condamnant Blaise Nicollet, bourgeois de Sisteron, « à remplacer, sur la communauté de Sisteron, 150 livres, à damoiselle Catherine d'Esclafanatis, dame de Verdaches, et à Madeleine d'Esclafanatis dame de Quinson », 27 août (fol. 214) ; — condamnant Mᵉ Pierre Bochery, baille de Sainte-Tulle, à payer 45 livres « pour prix d'un cheval, poil noir », à messire Jean Eymari, vicaire de Lurs, 9 novembre (fol. 266) ; — condamnant Roman Pons, sieur de La Grange, « commissaire ordinaire de l'artillerie de France », à payer 18 livres à Claude Laydet, écuyer de Sisteron, 12 décembre (fol. 312) ; — ordonnant que Mᵉ Balthasar Brochier, geôlier, accusé d'avoir laissé sortir plusieurs prisonniers, « sera saisi au corps et conduit aux prisons royaux sous la garde de deux sergents royaux, commis tant à cet effet, que pour la garde des autres prisonniers », 22 décembre (fol. 328), etc.

B. 1813. (Registre.) — In-quarto, 698 feuillets, papier.

1616. — Sentences des lieutenants du sénéchal : ordonnant que « Anthonone » Nevière, veuve de Barnabé Silvestre, « sera deschargée de la taille d'une terre du quartier de *Font-Roumière* et d'une vigne au quartier de *La Barlière*, terroir de Villeneuve, 14 janvier (fol. 15) ; — portant réceptions : de Mᵉ Gabriel Rochas en l'office de notaire royal de Dauphin, « de nouvelle création », 2 mars (fol. 58) ; — de Mᵉ Balthasar Cathelinot « en l'office de notaire royal à Manosque, appartenant à Mᵉ Honoré Berardeaux », 30 mars (fol. 145) ; — de Mᵉ Jean Valansan, en l'office de « procureur postulant au siège de Forcalquier », à la place de Mᵉ Pierre Marignan, 15 avril (fol. 156) ; — ordonnant « que, pour l'advenir, il sera procédé à la création des consuls et autres administrateurs de la maison commune de Saint-Étienne, tous chefs de maison appelés suivant les anciennes coustumes », 7 mai (fol. 241) ; — condamnant les hoirs de Pierre Esmieu « à remettre, entre les mains d'une communauté, ou d'un marchand solvable, la somme de 30 livres léguée par ledit Esmieu, pour les tenir à pension, au denier seize, au profit de la chapelle Saint Antoine du Revest-en-Fangat », 18 mai (fol. 247) ; — portant réception de Mᵉ Louis André, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 23 juin (fol. 295) ; — « relevant Antoine Brunet, fermier de la rêve du vin à Manosque en 1598 », des sommes dues à cet effet à ladite communauté, « attendu que les consuls avaient fermé l'entrée de la

ville aux négociateurs durant le temps de sa ferme, à cause des contagions arrivées en la ville de Gap et autres lieux », 9 juillet (fol. 348) ; — portant réception de Mᵉ Jean d'Estavenot, docteur ès droits, en l'office de viguier d'Apt, à la place de Mᵉ Jacques d'Estavenot, son père, 20 août (fol. 393); — condamnant le fermier du marquis d'Oraison à payer à Mᵉ François de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, juge ordinaire du lieu d'Oraison, « les despenses faites l'hors de l'exercice de sa judicature », 10 octobre (fol. 434) ; — condamnant la communauté de Lurs à garnir la main à Mᵉ Claude Johannis, notaire royal, « de 32 livres, reste de 48 livres pour ses gaiges de greffier dudit lieu pendant une année », 28 novembre (fol. 539) ; — condamnant Honoré de Castellane, sieur de Chaudon, à payer une créance de 86 livres à « Mᵉ Marc-Antoine Mouton, advocat en la cour, juge royal des Mées », 7 décembre (fol 592) ; — condamnant la communauté de Lurs « au paiement de la nourriture de Mᵉ Jacques Chabrier, maistre d'escolles, » laquelle, d'après la délibération du conseil dudit lieu, devait être fournie « par les particuliers qui envoyeront leurs enfants à l'escole », 22 décembre (fol. 650), etc.

B. 1814. (Registre.) — In-quarto, 727 feuillets, papier.

1617. — Sentences des lieutenants du sénéchal : portant réceptions : de Mᵉ Jean Carlet en l'office de notaire royal du lieu de Rousset et Aurefrède, et l'autorisant « à recevoir les contrats publics à Gréoux, attendu que le lieu d'Aurefrède est uni et incorporé audit Gréoux », 18 janvier (fol. 16) ; — « de noble David Chais en « l'office de viguier et lieutenant de viguier de Sisteron », en la place de noble Pierre Chais, sieur de La Pène, 19 janvier (fol. 19); — accordant « sauvegarde de la camérerie de Notre-Dame-de-Ganagobie, ses membres et dépendances, à dom Pierre Gombert, religieux profès de l'ordre de Cluny », 26 janvier (fol. 61); — autorisant messire Henri de Brancas de Forcalquier, seigneur et baron de Céreste, à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de dame Camille de Grimaud, « baronne douairière dudit Céreste », 9 mars (fol. 161); — « rétablissant la communauté de Pierrevert en la possession de la fontaine estant au pied du défens appellé *de la communauté de Pierrevert*, sur le grand chemin allant de Manosque à Pertuis, « du relargier y joignant au-dessous dudit chemin, ensemble dudit défens et jonquier ou tousque, confronté par ledit chemin royal, par les limites du terroir de Manosque, par la coste appelée *Reinaude* et par le vallat du *Clos* », 12 avril (fol. 246); — recevant damoiselle « Antonone » de Gueidan, dame d'Aubenas, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Jean Fabry, sieur d'Aubenas, son mari, 26 avril (fol. 291); — portant réception de Mᵉ André Amoreux en l'office de notaire royal de Vachères, à la place de Mᵉ Joseph Amoreux, son père, 11 août (fol. 359) ; — ordonnant la vérification d'une quittance en faveur de damoiselle Marguerite de Pontis, veuve de noble Claude André, écuyer de Seyne, 4 septembre (fol. 404) ; — condamnant Mᵉ Jean-Louis Besson, notaire royal de Volx, à payer une promesse de 22 écus à Honoré Dray, marchand, de Manosque, 27 septembre (fol. 445) ; — « donnant main levée de la gagerie » prise à Jourdan de Gasquy, écuyer, de Manosque, par capitaine Pierre d'Astoin, dit Sadoullet, de la dite ville, 10 novembre (fol. 540); — condamnant Mᵉ Suffren Ollivier « à prendre investiture et à passer nouvelle reconnaissance » en faveur de Honoré Laugier, sieur de Porchères, « résidant à Paris, fils et hoir de François », 15 décembre (fol. 602) ; — déboutant Antoine de Bout, sieur des Orres, habitant à Vaumeil, demandant « le despartement des dettes de la communauté de Vaumeil », 22 décembre (fol. 646), etc.

B. 1815. (Registre.) — In-quarto, 275 feuillets, papier.

1617. — Sentences des lieutenants des submissions : ordonnant que les « informations prises contre Pierre de Morier, sieur d'Esparron, à la requête du seigneur mareschal de Lesdiguières et mandées au greffe criminel de la Chambre de l'Édit, séant à Grenoble, seront rapportées au greffe des submissions de Forcalquier », 11 février (fol. 17) ; — « relaxant » Pierre d'Archimbaud, écuyer, de Pertuis, coseigneur de Montfort, mari de damoiselle Suzanne d'Espigolly, des exécutions faites par damoiselle Rachel de Villeneuve, dame de Monfort, 13 mars (fol. 37) ; — ordonnant la vente, « à l'inquant public, des chevaux et ardes du capitaine Louis Clary, de Séderon », 23 mai (fol. 76) ; — condamnant Jean-Antoine Burle, marchand de Manosque, à payer à Antoine Last, de Pertuis, une créance de 300 livres cédée par damoiselle Anne de Rosselet, 4 juillet (fol. 110) ; — débou-

tant Mᵉ François Ancelme, greffier de la cour royale de Sisteron, « demandeur en submission » contre Pierre Ailhaud, de la dite ville, 31 août (fol. 153); — « cassant les exécutions faites sur 43 bêtes à laine appartenant à Noël de Pontis, sieur d'Urtis », 11 septembre (fol. 162); — « ordonnant que messire François Estienne, sieur de Villemus, conseiller du Roy et contrerolleur général de ses finances, fournira titres et documents bons et valables pour constraindre la communauté de Reillane » à payer une créance de 120 livres, 20 novembre (fol. 243); — cassant les exécutions faites par Claude de Noguier, de Mornas, contre Charles d'Eyrolles, de Lurs, 11 décembre (fol. 239): — déboutant les hoirs de Michel de Brianson, d'Aix, demandeur en hypothèque contre damoiselle Lucrèce Arnaud, veuve de Jean Geoffroy, notaire royal et greffier de la cour royale des Mées, 15 décembre (fol. 252), etc.

B. 1816. (Registre.) — In-quarto, 707 feuillets, papier,

1618. — Sentences des lieutenants du sénéchal: portant réception de Mᵉ Jean Domenge et André Huguet « aux deux offices d'huissiers audienciers establis par S. M. au siège de Forcalquier », 18 janvier (fol. 7-8); — maintenant messire Louis de Caire, seigneur de Corbières, dans le droit « de constraindre tous les habitants dudit lieu à faire mouldre leurs olives et faire leur huile en son moulin », 26 janvier (fol. 19): — portant réception: de Mᵉ Jean Audiffred en l'office de notaire royal de Manosque à la place de Mᵉ Antoine Girard, 29 janvier (fol. 51); — de Mᵉ Laurent Bosse en l'office de notaire royal de Barcilonnette-de-Vitrolles, à la place de Mᵉ Sperit Plat, 10 février (fol. 66); — « faisant commandement à messire Henri Martin, camérier du monastère Saint-Pierre de Montmajour-lès-Arles, d'expédier à Mᵉ Jean Duteil, de Saint-Étienne, les gageries saisies aux hoirs de messire Jean Eymin, abbé de Lure », 13 mars (fol. 115); — condamnant Alexandre de Boniface, sieur de Peynier, et Claude, son laquais, « convaincus d'avoir assassiné Valéry Bandolly sur le grand chemin allant de Forcalquier à Sisteron, au-dessus du moulin de Mᵉ Rouger, médecin, à faire amende honorable, teste nue et le hart au col, et, ce fait, estre livrés entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour estre menés en la place du Bourguet de Forcalquier, et sur un échaffaut », le premier avoir la « teste tranchée » et le second « estre pendu et estranglé », 1ᵉʳ mars (fol. 149); — portant réception de Mᵉ Jacques Matheron, en l'office de notaire royal de Melve, « de nouvelle érection », 6 avril (fol. 211); — ordonnant la vérification « d'un droit de fief et prélation » en faveur de messire Gaspard de Sébastiane, chanoine de Saint-Mary, « prébandé en la prébande atiltrée Saint-Sépulchre, assise et posée au terroir de Manosque », 8 juin (fol. 269); — portant réception de Mᵉ Alexandre de Grasse Montauroux, docteur en droit et avocat, en l'office de juge de Manosque, 23 juin (fol. 315); — maintenant messire Jean-Pierre Latil, clerc de Noyers, « en la possession de la place de novice et diacre en l'église de Notre-Dame-de-Chardavons de la Baume-lez-Sisteron », 4 août (fol. 409); — déboutant damoiselle Hélène de Rame, veuve de Jean de Castellane, seigneur et baron de Gréoux, « demandant qu'il feust fait commandement à Honoré de Castellane de remettre entre ses mains et pouvoir Horace et François de Castellane, ses enfants », 4 septembre (fol. 453); — Portant réception de Charles Eyroux, de Simiane, en l'office « de greffier et garde des petits sceaulx du siège de Forcalquier », 5 octobre (fol. 505); — condamnant la communauté de Villemus à payer 45 livres, pour les « vivres et munitions requises, à la compagnie des chevau-légers du sieur de Malijay », 10 novembre fol. 561); — ordonnant la radiation d'une amende de 10 livres encourue par Mᵉ Mary Martin, procureur au siège, 19 décembre (fol. 656), etc.

B. 1817. (Registre.) — In-quarto, 329 feuillets, papier.

1618. — Sentences des lieutenants des submissions: condamnant la communauté de Valernes à payer 57 livres « à dame Mathieu d'Oraison, veuve d'Alexandre du Mas de Castellane, vicomte de Valernes et baron d'Allemagne », 10 janvier (fol. 2); — condamnant l'économe du chapitre Saint-Mary de Forcalquier à payer à Nicolas Bertrand, « mestre paintre habitant à Pertuis, 225 livres pour solde du prix fait passé par ledit Bertrand à paindre et dorer le grand rétable de ladite esglise Saint-Mary, pour la somme de 1,200 livres de l'ordonnance », 13 février (fol. 28); — ordonnant la visite des terres du prieuré de Villeneuve « données en arrantement à Jean Audiffred, de Manosque, au juste prix de 540 livres par an », par messire François de Cohorno, prieur

dudit Villeneuve, 6 avril (fol. 94); — ordonnant à François Pain, geôlier des prisons de Sisteron, « de remettre Claude Bermond, prisonnier, et de prester main forte à sa transduction aux prisons du siège de Forcalquier », 21 mai (fol. 130); — condamnant « les curateurs pourvus à l'absence de Mes Alexandre et Gaspard Boniface » à payer 2,000 livres à Me André Fornier, avocat en la cour, résidant à Marseille, mari de damoiselle Jeanne de Laincel, veuve en premières noces de Me Pierre Boniface, sieur de Peynier, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, 28 juillet (fol. 191); — ordonnant que « Me Antoine Arnoulx, de Reillane, sera mis à l'arrest en la dite ville, avec défense d'en bouger », 25 octobre (fol. 252); — portant règlement de comptes entre messire André Vachier, religieux de l'ordre de Cluny, sacristain de l'église de Ribiers, et Étienne d'Abon, écuyer, habitant à Peyruis, 20 décembre (fol. 315), etc.

B. 1818. (Registre.) — In-quarto, 844 feuillets, papier.

1619. — Sentences des lieutenants du sénéchal : portant réceptions : de Me Honoré Giraud, avocat en la cour, en qualité de procureur postulant au siège de Forcalquier, 10 janvier (fol. 1); — de Me Jean Hugou, en l'office de notaire royal de Forcalquier, à la place de Me Jacques Vallansan, 16 janvier (fol. 4); — condamnant Annibal Polialion, écuyer de Marseille, à payer une lettre de change de 300 livres à messire Annibal d'Aymin, abbé de Notre-Dame de Lure, 4 mars (fol. 62); — condamnant Martin Bourdon, de Reynier, à payer à Jean Abon, seigneur dudit lieu, « 3 civadiers pour droit de fornage, 2 cestiers de froment pour droit de bouvage et une 1/2 eymine bled pour service d'une terre située au terroir dudit lieu, quartier dit à la Font-du-Sauze », 26 janvier (fol. 111); — autorisant Barthélemy Brochier, bourgeois de Forcalquier « à émanciper et mettre hors de sa puissance paternelle Pierre Brochier, son fils », 9 avril (fol. 199); — « relaxant des arrests où ils sont détenus » divers habitants de Joucas, « querellés en contravention aux édits du Roi » touchant la religion réformée par messire Pierre Bonin, religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur et seigneur temporel dudit Joucas, 2 mai (fol. 215); — portant réceptions : de Me Jean de Perier, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 22 juin (fol. 313); — de Me Étienne Sigoin en l'office de « viguier, capitaine et lieutenant pour le Roy en la ville de Sisteron », 26 juin (fol. 314); — de Me Jean Tévenet, « docteur et advocat en la cour, en la judicature du lieu de Goult », 1er juillet (fol. 343); — condamnant Me Gaspard Guisoffre, notaire royal et greffier de l'ordinaire de Manosque, à garnir la main de 60 livres » à Rolland de Castellane, sieur de Montmeyan, 17 juillet (fol. 436); — condamnant les habitants de Nibles « à bailler dénombrement et déclaration des biens, héritages et propriétés qu'ils tiennent mouvant de la directe de Me François André, avocat en la cour, sieur dudit lieu », 5 août (fol. 449); — ordonnant la restitution des « gageries » prises, pour le paiement des tailles, « aux prêtres servant en l'église de Vachères », par le trésorier de la dite communauté, 4 septembre (fol. 498); — « condamnant Gaspard Allemand, de Volx, à lever le chapeau à Pierre de Vallavoyre, sieur de Volx, et à ses officiers, les saluer et leur rendre l'honneur à eux deub, à peine de 300 livres », 4 septembre (fol. 549); — nommant Jean-Antoine de Saffalin, écuyer, de Manosque, tuteur des enfants de feu Alexandre de Boniface, sieur de Peynier, et « baillant l'éducation desdits pupilles à damoiselle Anne de Saint-Marc, leur mère », 30 septembre (fol. 585); — autorisant « M. Me Esperit de Parisii, conseiller du Roi et lieutenant des submissions au siège de Forcalquier », à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Anne de Parisy, sa sœur, 8 octobre (fol. 593); — portant réceptions : de Me Jean Bricy en l'office de notaire royal de Gréoux à la place de Me Melchion Lot, 29 octobre (fol. 638); — de Me Antoine Girard, « en l'office de notaire royal, par nouvelle érection, de Châteauneuf-Miravail », 31 octobre (fol. 639); — ordonnant « pour remédier aux désordres et grandes débauches ordinaires en ceste ville, que itératives défenses seront faites à tous hostes, taverniers et cabaretiers de Forcalquier de recevoir aucuns habitants de la ville pour manger, boire ou jouer aux cartes, et à tous habitants de hanter ni fréquenter lesdits cabarets » 14 novembre (fol. 692); — recevant damoiselle Blanche de Bouliers, dame de Rousset, à prendre, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de dame Anne de Pourcelle, dame de Pierrerue, sa mère, 6 décembre (fol. 741), etc.

B. 1819. (Registre.) — In-quarto, 564 feuillets, papier.

1620. — Sentences des lieutenants du sénéchal : portant réception de Mᵉ Scipion Lieutaud, « bachelier-ez-droits, en l'office de la judicature d'Ongles », 24 janvier (fol. 10) ; — maintenant messire Pierre Arnaud, prêtre, de Reillane, en possession du prieuré de Lens, 3 février (fol. 17) ; — rétablissant les habitants de Peipin « en la communion du défens de *La Royère* » avec la communauté d'Aubignosc. 15 février (fol. 51) ; — condamnant divers habitants de Thèse à « passer nouvelles reconnaissances des terres dudit lieu » en faveur de Jean de Souchon, sieur de Bellevue, et au paiement « du service de 2 pots de vin pour chaque fossoyrée de vigne » 3 avril (fol. 120) ; — condamnant dame Jeanne de Bonne, abbesse du monastère Sainte-Claire de Sisteron, à restituer la somme de 2,900 livres, versée pour « l'entrée de damoiselle Isabeau de Latil audit monastère, par damoiselle Gabrielle de Mourrond, sa mère, détraction faite de 300 livres pour la nourriture de ladite damoiselle de Latil durant 2 années 1/2, à raison de 120 livres par an », 8 avril (fol. 162) ; — condamnant damoiselle Marguerite de Bertrand « à payer, dans trois jours, à Mᵉ Jean Gombert, sieur de Verdaches, son fils, juge royal de Sisteron, la somme de 457 livres 10 sols », 10 avril (fol. 166) ; — portant réception de Mᵉ Jean-Antoine Saffalin, bachelier ès-droit, en qualité « de juge de la judicature du lieu de Volx », 2 mai (fol. 209) ; — ordonnant aux syndics de la communauté de Simiane de donner « role et certificat de l'employ par eux faits des deniers empruntés à dame Marguerite de Suse, dame de Buoux, et à Lange de Pontevez, sieur dudit Buoux, et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy », 3 juin (fol. 253) ; — portant réception de Mᵉ Jean Gueydan, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 12 juin (fol. 261) ; — ordonnant l'insinuation du contrat de mariage entre Mᵉ Yves Estienne, avocat à Forcalquier, et damoiselle Anne de Fabry, 14 juillet (fol 338) ; — « signifiant aux commis et députés par ordonnance du 26 septembre 1617, de faire rapport de la valeur des grains et fruits qui se vendent communément aux marchés de Forcalquier », 8 août (fol. 398) ; — autorisant « François, des comtes de Vintimille, sieur de Montpezat » à émanciper Rolland, comte de Vintimille, sieur d'Auron, son fils, 14 octobre (fol. 453) ; — « signifiant à messire Jean de Barras, sieur de Mirabeau, gouverneur et capitaine pour le Roy en la ville et forteresse d'Entrevaulx, de venir répéter ses droits sur l'héritage de Pierre de Rame, sieur du Poët et baron de Mison », 30 octobre (fol. 488) ; — portant réception de Mᵉ Jean Mercier en l'office de procureur au siège de Forcalquier, 19 décembre (fol. 543), etc.

B. 1820. — (Cahiers*.)— In-quarto, 230 feuillets, papier.

1620. — Sentences des lieutenants des submissions : « déboutant messire Nicolas de La Fue, prieur de Carluec, de la mise en possession d'une terre achetée par lui à Jean Cornilhon, d'Apt », 20 mars (fol. 20) ; — condamnant Jean Sarret, d'Avignon, à payer à messire Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, 8,000 livres pour solde de la ferme dudit marquisat, 24 mars (fol. 47) ; — déboutant Elzias Jehannet, de Bonieux, « demandeur en clame », contre Mᵉ Antoine Estienne, « notaire royal et greffier de la baronnie de Lambesc », 6 juillet (fol. 114) ; — déboutant l'économe du chapitre de Saint-Mary, « demandeur en clame », contre messire Gaspard-André Miraillet, ancien prévôt dudit chapitre, pour « les droits d'annate, de bonnet, de chappe et anniversaires », 30 septembre (fol. 148) ; — déboutant Pierre Allègre, de Sisteron, demandant à faire insinuer l'acte de mariage de Marguerite Allègre, sa fille, avec Pierre Durand, 13 décembre (fol. 204), etc.

B. 1821. (Registre.) — In-quarto, 789 feuillets, papier.

1621. — Sentences des lieutenants du sénéchal : condamnant Philippe David et Pierre Volonne, bourgeois d'Apt, à désemparer les biens de feu Baptiste de Piquet, écuyer d'Arles, à Charles de Piquet et à damoiselle Françoise d'Antonelli, héritiers d'Honoré de Piquet, donataire dudit Baptiste de Piquet, 12 janvier (fol. 18) ; — maintenant messire Jean-Jacques Provensal, « en la bénéficiature de la cathédrale d'Apt », malgré l'opposition de messire Joseph Gassendy, curé de ladite église, 16 janvier (fol. 51) ; — ordonnant la restitution « des gageries »

* Fragments de registre, très mauvais état, incomplets.

prises, pour le paiement des droits décimaux, à damoiselles Marguerite et Adrienne Darbon, sœurs, dames en partie de La Motte, filles et héritières ab intestat de damoiselle Isabeau de La Motte, 27 février (fol. 107) ; — recevant Mᵉ Gaspard Parisy, avocat, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu Mᵉ Esperit Parisy, lieutenant des submissions, son père, 1ᵉʳ mars (fol. 113) ; — ordonnant une enquête au sujet « des droits de dixme que le monastère de Sainte-Claire, de Sisteron, a accoustumé prendre au terroir de Valernes », 17 mars (fol. 149) ; — portant réception de Mᵉ Pierre Achard en l'office de notaire royal de Bellaffaire, à la place de Guillaume Achard, son père, 29 mars (fol. 209) ; — condamnant les particuliers de Noyers, possédant biens aux quartiers dits *La Montagne-de-Basin et Prangier*, à payer à Pierre Vieu, sieur dudit Noyer, un service annuel à raison d'un liard par charge de semence, 10 mai (fol. 297) ; — ordonnant aux consuls de Bayons de payer 181 livres à Marc-Antoine de Castellane, sieur de Saint-Jurs et autres places, en qualité de père et administrateur des biens d'Alexandre de Castellane, 25 mai (fol. 341) ; — portant réception : de Mᵉ François de Gadret en l'office de notaire royal de la ville d'Apt, à la place de Mᵉ Richard Cavalier, 30 juin (fol. 395) ; — de Mᵉ Jean-Antoine Gassaud, avocat en la cour, comme juge de La Brillane, 31 juillet (fol. 455) ; — condamnant la communauté de Vaumeil à payer « un service de 9 civadiers bled » à nobles Jean et François d'Ornesan et aux hoirs de François de Baratier, sieur dudit lieu, 3 septembre (fol. 484) ; — condamnant la communauté de Manosque à payer à Mᵉ Sperit Michaellis, docteur en médecine, « 75 livres pour aliments et nourriture du second régent des escoles, du jour de Saint-Michel 1619 jusques en mai 1620, suivant l'acte de convention des escoles passé entre ledit Michaellis et les consuls de ladite ville », 15 septembre (fol. 490) ; — recevant Mᵉ Charles Nicolay, avocat, à prendre par inventaire l'héritage de messire Charles Nicolay, prieur de Vachères, son fils, 30 septembre (fol. 532) ; — condamnant Jean Imbert, de Gordes, à payer 75 livres à capitaine Gauchier Rejassy, de l'Isle, cessionnaire de Gaspard de Brancas, sieur et baron d'Oise, 25 octobre (fol. 585) — maintenant messire Charles de Barras, professeur en sainte théologie, en possession « du prieuré Notre-Dame-de-Bethléem, fondé en l'église paroissiale de Valavoyre », 29 novembre (fol. 644) ; — ordonnant la vérification des comptes tutélaires de Mᵉ César Bertrand, de Forcalquier, 13 décembre (fol. 693) ; — portant réception de Mᵉ Pierre Barnier en l'office de notaire royal de Forcalquier, à la place de Mᵉ Jean Barnier, son père, 14 décembre (fol. 740), etc.

B. 1822. (Registre*.) — In-quarto, 276 feuillets, papier.

1621. — Sentences des lieutenants des submissions : condamnant Jean Roche, de Manosque, à payer « aux rantiers du bailliage de ladite ville, 345 livres pour le sous arrentement des terres et tasques dudit bailliage », 9 janvier (fol. 2) ; — condamnant la communauté de Séderon à payer 97 livres, pour arrérages de pension à damoiselle Marguerite de Pernet, veuve et héritière d'Antoine de Bermond, coseigneur de Vachères, 9 février (fol. 10) ; — ordonnant l'exécution du prix fait passé entre Catherine Chausse, de Volonne, et Antoine David, « maistre faiseur de moulins, de Sourribes, pour la montée des murailles et budget d'une maison désemparée », 16 mars (fol. 48) ; — condamnant Étienne Barbany, de Saint-Christol, à payer à Jean Brun, cessionnaire de damoiselle Jeanne-Bernardine de Tulles, dame de Gignac, 71 livres 10 sols, pour solde « de l'arrantement de ladite place de Gignac à à la rante de 540 livres », 23 mars (fol. 57) ; — condamnant Antoine et Elzias Pic, de Manosque, « à remettre en bon et dû état les fontaynes de Saint-Michel », conformément à la convention passée avec ladite communauté, 7 avril (fol. 81) ; — déboutant Pierre Bouguin, écuyer, de Marseille, « demandeur en submission » sur les biens de damoiselle Jeanne Loque, de Manosque, mère de damoiselle Jeanne Milonis, son épouse, 28 juin (fol. 131) ; — ordonnant la vérification des vacations dues à Mᵉ Antoine Darbés, greffier des submissions au siège général d'Aix, tuteur des hoirs de Mᵉ Jean Chais, habitant de ladite ville, 23 juillet (fol. 144) ; — déboutant Jean-Pierre Nicolay, écuyer, de Château-Arnoux, « demandeur en clame pour 1,200 livres, contre Pol Figuière, écuyer de Sisteron, mari de damoiselle Suzanne de Nicolay, 24 septembre (fol. 198) ; — condamnant André Teyssère à restituer à Henri de Vieu, sieur de

* Mauvais état.

Noyers, « 18 livres et 2 eymines orge, qu'il avait reçues pour l'apprentissage d'un chien, avec promesse de le rendre parfait », 26 novembre (fol. 232) ; — ordonnant le paiement de 6 charges de blé en faveur de messire Jacques Passayre, prêtre et vicaire « de la vicquérie fondée en l'esglise de Redortiers par messire Pierre Manilly, religieux et corrozier du monastère de Saint-Pierre de Montmajour-lez-Arles et prieur dudit Redortiers », 27 novembre (fol. 234) ; — condamnant Pierre Romieu écuyer, de la ville des Mées, « à relever et garantir Balthazar Romieu, écuyer, de ladite ville, son frère, de la somme de 105 livres, payée pour lui à Mᵉ Guillaume Giraudon, notaire royal de Marseille », 13 décembre (fol. 254), etc.

B. 1823. (Registre*.) — In-quarto, 465 feuillets, papier.

1622. — Sentences des lieutenants du sénéchal : portant réception de Mᵉ Jean-Louis Fabry en l'office de notaire royal de Manosque, à la place de Mᵉ Antoine Gravagne, 19 février (fol. 21) ; — « déclarant les biens que possède messire Philippe de Birague, prévost de Notre-Dame de Chardavon, dans le terroir de Nibles, tombés en commis et caducité, et que Mᵉ François André, sieur dudit Nibles, avocat en la cour, sera mis en possession d'iceux », 23 février (fol. 50) ; — déboutant les hoirs de noble Louis de Calignon, « capitaine et sergent majour en la ville de Grenoble », héritier par bénéfice d'inventaire de noble Pierre de La Rivière, « conseiller du Roi et contrerolleur de ses galères à sel en Dauphiné », appelant de sentence rendue par le juge de Saint-Martin-de-Castillon, 1ᵉʳ avril (fol. 71) ; — ordonnant « à ceux qui ont esté commis à l'exaction des espices et vacations depuis 30 ans de remettre dans la huitaine, rière le greffe, les exigats qui leur ont esté baillés et les exploits par eux faits, 12 avril (fol. 72) ; — recevant Mᵉ Pompée Astier, avocat en la cour, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Diane de Godin, sa mère, 27 avril (fol. 112) ; — portant règlement de comptes entre les hoirs de Pascal Payan, de Manosque, et Louis Amalric, écuyer, de Digne, mari de damoiselle Marguerite Peyrache, 10 mai (fol. 131) ; — portant réception de Mᵉ Louis de Brianson, sieur de Reynier, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 25 juin (fol. 166) ; — maintenant dom Pierre Gombert. camérier du couvent de Ganagobie, « grand vicaire du Saint-Esprit, » en possession du « prieuré rural de Saint-Pierre-Douzard, vallée de Vitrolles », 3 septembre (fol. 242) ; — « cassant les exécutions faites, sur les places et juridictions de Barras et de Thoard, contre Charles de Bachy, sieur desdits lieux et de Saint-Étienne », par damoiselle Ysabeau de Bachy, dame de Saint-César, et Alexandre de Bachy, sieur de Saint-Pierre, 20 septembre (fol. 254) ; — « faisant inhibition aux sieurs Illy, et Mollinier, d'Apt, d'engraisser cuirs ou peaulx ni les estaller dans ladite ville pour les faire sécher », 28 septembre (fol. 289) ; — portant réception de Mᵉ Clément Maurel « en l'exercice du greffe de sénéchal pendant 4 ans, suivant l'acte d'arrentement à lui fait par Charles d'Eyroux, écuyer de Simiane, greffier civil et criminel du siège de Forcalquier », 6 octobre (fol. 319) ; — déboutant Honoré Bandoly, de Forcalquier, demandeur en rescision du contrat de partage de l'héritage de damoiselle Anne de Barrême, sa mère, 14 novembre (fol. 375) ; — portant réception de Mᵉ Antoine de Rochel, « bachelier aux droits, en l'office de judicature de Pierrevert », 25 novembre (fol. 393) ; — condamnant Pierre Mourier, sieur d'Esparron, à payer le droit de dîme, « à raison du vingtain, au chapitre de la grande église de Gap, », 23 décembre (fol. 432), etc.

* Mauvais état.

B. 1824. (Registre.) — In-quarto, 714 feuillets, papier.

1623. — « Sentences civiles et criminelles » des lieutenants du sénéchal : portant rangement des créanciers de l'hoirie de feu Mᵉ Pierre de Boniface, sieur de Peynier, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, 21 janvier (fol. 2) ; — condamnant Mᵉ Gaspard de Boniface, sieur de Peynier, à payer 160 livres à Blaise Mayne, écuyer de Lurs, 9 février (fol. 60) ; — portant réception de Mᵉ Jean-Antoine Arnaud, en l'office de notaire royal héréditaire de Sisteron, 22 février (fol. 113) ; — ordonnant « nouvelles reconnaissances de terres, pré, chénébier et chazal » en faveur de messire Annibal Crose-Magnan, prêtre bénéficier de Saint-Mary et « recteur des trois chapellenies fondées en l'église Saint-Pierre de Forcalquier », 22 février (fol. 114) ; — portant

collocation de damoiselle Marguerite de Seyne, sur les biens de feu Barthélemy Eyroux, de Simiane, son mari, 16 mars (fol. 151) ; — ordonnant « qu'il sera procédé extraordinairement contre Mᵉ Joseph Gassaud, procureur au siège, querellé en duelh », 1ᵉʳ avril (fol. 166) ; — condamnant une bande de malfaiteurs, « convaincus d'avoir saccagé et volé la métairie de Jean Aubert, au lieu d'Entrages, à estre pendus et estranglés sur la place du Bourguet, et, après, leurs testes séparées de leurs corps seront posées sur une bigue audit lieu d'Entrages... et avant estre exécutés seront appliqués à la question ordinaire et extraordinaire pour tenir de leur bouche la vérité des complices », 30 janvier (fol. 199) ; — ordonnant une information contre Léone Latil, de Forcalquier, « querellée en vie lubrique », 15 mars (fol. 219) ; — « enjoignant à tous les habitants de Forcalquier de tout incontinent faire oster leurs fumiers et immondices qui sont par les rues et ruelles le long des lisses, et leur défendant de nourrir aulcuns vers-à-soye dans la dite ville, à peine de 60 livres d'amende et de la confiscation desdits vers-à-soye », 25 avril (fol. 254) ; — portant réceptions : de Mᵉ Pierre Gassin, « notaire royal et greffier des insinuations et enregistration des collocations de la ville et viguerie d'Apt, en l'office de notaire royal au lieu de la Coste », 15 mai (fol. 263) ; — de Mᵉ Joseph Gassaud, en l'office de procureur au siège, à la place de Jean Gassaud, son père, 23 mai (fol. 266) : — de Mᵉ Tossans Sigoin en l'office de viguier et capitaine pour le Roi à Sisteron, à la place de Mᵉ Étienne Sigoin, son frère, 30 mai (fol. 298) ; — autorisant Marc-Antoine de Castellane, sieur de Rousset, à vendre « la place, terre et seigneurie dudit Rousset au public inquant », 8 juin (fol. 303) ; — ordonnant le dépôt au greffe « d'une missive escrite par un commis du bureau de la forayne establi à Seyne, portant avoir oui dire que la peste estait en la ville de Forcalquier », 17 juin (fol. 306) ; — portant réception de Mᵉ Alexandre Cappus, avocat, en la cour « en la judicature de la ville de Manosque, Montagut et Voulx durant une année », 27 juin (fol. 349) ; — « ajournant à comparoir » Jean de Natal, écuyer, de Manosque, accusé « de prinse et ravissement de papiers » appartenant à ladite communauté, 25 juillet (fol. 417) ; — nommant Jean-Louis de Matheron, sieur de Salignac et d'Entrepierres, avocat en la cour, en qualité de tuteur de Charles, Madeleine et Lucrèce de Voland, « enfants pupilles délaissés par feu Charles de Voland, sieur d'Aubenas et damoiselle Jeanne de Matheron », 23 août (fol. 450) ; — confirmant des droits « de lods, aliénation et cens » en faveur de messires André Audibert et André Pierre, vicaires des églises Saint-Jean et Saint-Pierre de Forcalquier, 26 octobre (fol 517) ; — condamnant Mᵉ Jean-Antoine Gassaud, avocat en la cour, et Mᵉ Joseph Gassaud, procureur à Forcalquier, fils et héritiers de Mᵉ Jean, notaire royal et procureur au siège, à payer 150 livres, léguées par ce dernier à damoiselle Claire de Gassaud, femme de Mᵉ Gaspard Burle, bourgeois de Forcalquier, 3 novembre (fol. 550) ; — condamnant André Gondon « à prendre investiture d'une maison assise dans la ville d'Apt, à la rue des Carmes », en faveur de Gaspard d'Albertas, écuyer, de ladite ville, 24 novembre (fol. 610) ; — condamnant Pierre Chaix, sieur de La Penne, à désemparer à « Frère Charles Vignon, chanoine claustrier et ouvrier du monastère Saint-Antoine-de-Viennois, commandeur général de la commanderie Saint-Antoine, de Gap et de La Baulme, plusieurs biens situés au terroir de La Baulme-lez-Sisteron, dépendants de ladite commanderie », 15 décembre (fol. 695), etc.

B. 1025. (Registre.) — In-quarto, 287 feuillets, papier.

1624. — Sentences « civiles et criminelles » des lieutenants du sénéchal : portant réceptions : de Mᵉ Louis Billard, en l'office de notaire royal de Forcalquier, 5 janvier (fol. 1) ; — de Mᵉ Jean Isnard en l'office de notaire royal de Sisteron, 4 mars (fol. 28) ; — ordonnant de dresser « un roolle » des sergents du siège devant assister aux audiences et « servir aux affaires pour le service du Roy et de la justice, et que ledit roole sera affiché en un tableau dans la chambre du conseil et auditoire royal », et teneur dudit rôle avec le nom des sergents, 23 mars (fol. 47) ; — déboutant Mᵉ Pierre Parnisol, « Mᵉ opérateur », de Montpellier, mari de damoiselle Madeleine de Peissi, demandeur en rescision de transaction contre Jean Peissi, écuyer, d'Apt, 15 avril (fol. 58) ; — nommant Spérit Bot de Cardebat, tuteur de Louis, Suzanne et Anne de Bot de Cardebat, enfants pupilles de feu André, « sieur de La Palun et d'Auribeau », 7 mai (fol. 73) ; — ordonnant à Mᵉ Jean-Pierre du Teil, juge de Forcalquier, « de remettre au greffe le sac de Jean Columbi » et le condamnant à 100 livres d'amende

envers le Roy « pour entreprinse et distraction de la juridiction du siège », 1er juin (fol. 83); — portant réception de Me Alexandre de Grasse-Montauroux, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, « suivant les lettres de provision qu'il a obtenues de Guillaume de La Jardine, procureur général de F. Guillaume de Vassadel, seigneur et baillif dudit Manosque », 11 juillet (fol. 106); — maintenant « la dame et les particuliers de Gignac en la faculté de dépaistre au quartier de *Tosses* », malgré les prétentions de la communauté de Viens, 2 août (fol. 131); — ordonnant une information « sur les malversations commises par Jean Bléjard, garde terre de Reillane », 12 août (fol. 139); — portant réception de Me Joseph Piolle, docteur ès droits, en l'office de juge des lieux de Saint-Vincent, Gentiac et Malcor, 25 septembre (fol. 175); — « ordonnant que Me Jean Aubert, huissier audiancier au siège, précédera Me Germain Lardeiret, massier royal, en toutes assemblées publiques et autres actes de justice où ils sont obligés de se trouver », 25 septembre (fol. 178); — condamnant Louis de Cordier, écuyer de Marseille, sieur de Reynier, à payer, « 8 escus, pour prix de mouches à miel », à Me Gaspard Sigaudy, notaire royal de Sisteron, 6 octobre (fol. 184); — ordonnant l'arrestation de Me Jean d'Orgon, avocat en la cour, accusé « d'injures atroces, jactances et menaces » contre Pierre de Chomel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy », 20 octobre (fol. 196); — « permettant à Hiérémye Sarramone, Me arquebusier, originaire de Nérac, habitant à Forcalquier, de mettre en exercice et donner le prix qu'il advisera pour faire tirer au blanc à l'arquebeuse les jours des saints dimanches et foires, hors des heures destinées au service divin, durant trois mois », 9 novembre (fol. 216); — ajournant Jean André, de Melve « querellé en dépopulation et coupement d'arbres » par « Louis Albert, écuyer de Pertuis, et Guillaume Graffan, d'Aix, maris de damoiselles Marguerite et Andrienne Darbon, conseigneurs de La Motte-du-Caire », 26 novembre (fol. 236); — « entérinant les lettres de graces, rémission et pardon obtenues par Thomas Archias, d'Apt, pour raison de l'homicide de feu Étienne Grand, de Rustrel », 28 novembre (fol. 239); — nommant François de Castellane, sieur de Tournon, tuteur d'Horace de Castellane, baron de Gréoux et de damoiselle Françoise de Castellane, sa sœur, 16 décembre (fol. 265), etc.

B. 1826. (Registre.) — In-quarto, 433 feuillets, papier.

1625-1626. — Sentences civiles et criminelles des lieutenants du sénéchal : « faisant inhibition au greffier des submissions et à ses commis d'expédier aucunes lettres en blanc qui ne soyent duement remplies et enregistrées suivant les édits et ordonnances », 15 janvier (fol. 7); — portant réceptions : de Me Jean-Antoine Saffalin, bachelier en droit, « en l'office de juge de Gréoux et Aurefroide », 25 février (fol. 28); — de Me Louis de Laidet, avocat en la cour, sieur du Planet, « en l'office de viguier, lieutenant et capitaine pour le Roi en la ville de Sisteron », 7 avril (fol. 56); — autorisant Horace de Castellane, baron de Gréoux, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Jean, son père, malgré l'opposition de Isabeau de Martin et autres ayant droit audit héritage, 20 juin (fol. 72); — portant réception de Me César Guérin, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, « suivant les provisions obtenues de F. Jacques de Glandevez-Cuges, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Saint-Félix-de-Rouergue, receveur au grand prieuré de Saint-Gilles, durant la vacance du bailliage dudit Manosque », 21 juin (fol. 101); — ordonnant une information sur l'assassinat de Me Jean Bonnefoy, notaire royal de l'Hospitallet, 14 août (fol. 130); — attribuant à messire Pierre Jean, prêtre, de Viens, la récréance de « la vicairie de Notre-Dame de Meirigues et Saint-Pol, au terroir dudit Viens », 6 septembre (fol. 148); — condamnant « Marguerite Rousse, dite *Manchette*, convaincue d'avoir usé de sortilèges, divinations et enchantements à la guérison des maladies des gens et bestail, à faire amende honorable en chemise devant la porte de l'église Notre-Dame, à estre fouettée par tous les lieux et carrefours de Forcalquier et à estre bannie de ladite ville et son ressort, sa vie durant », 17 octobre (fol. 169); — portant réception de Me Pierre de Geoffroy, avocat en la cour, en l'office de procureur du Roi à Sisteron, 27 octobre (fol. 174); — recevant « messire Madellon de Vintimille, des comtes de Marseille, baron de Tourves, Ollioules et autres places, et Philibert de Vintimille, des comtes de Marseille, sieur de Figanières », à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Jeanne de Lévesque, dame de Saint-Étienne et de Reillane, 28 novembre (fol. 203); — (1626) condamnant

Mᵉ François de Tributiis, avocat en la cour, sieur de Sainte-Marguerite, « à donner désignation et dénombrement de tous les biens qu'il possède au terroir de Pierrevert et en passer nouvelle reconnaissance à Pierre de Barnier, seigneur dudit Pierrevert », 12 janvier (fol. 251) ; — ordonnant « que les criées annuelles, concernant la basse juridiction, se feront à Vaumeil, tant au nom de messire Jacques de Beaufort de Monboissier, marquis de Canillac, vicomte de Valernes, que de Scipion du Virailh et de Jean de Baratier d'Ancelme, coseigneurs dudit Vaumeilh », 9 mars (fol. 281) ; — déboutant les consuls de Noyers, demandeurs en rescision du contrat passé avec messire Amiel de Lacépède de Cassin, prieur dudit lieu, « pour la charge de la cure et de la secondaire », 11 mai (fol. 313) ; — portant réceptions : de Mᵉ Martin Hugoullez, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, suivant les provisions de F. Henri d'Escalis, sieur de Bras, procureur de F. Jean-François Puget, seigneur et bailli dudit Manosque, 25 juin (fol. 325) ; — de Mᵉ Jean Magnan, notaire royal, de Manosque, « en l'office d'adjoint aux enregistrements au siège et juridiction de cette ville », 3 juillet (fol. 330) ; — condamnant Nicolas Lombard, de Digne, à la peine du fouet et au banissement, « pour avoir entreprins de derober d'argent dans une caisse de la luminère Notre-Dame de la grande église de Forcalquier », 3 août (fol. 358) ; — portant liquidation des arrérages de pension dus par Mᵉ Christol Berle, viguier de Forcalquier, à Pierre Berle, son frère, marchand, de ladite ville, 28 septembre (fol. 370) ; — portant réception de Mᵉ Jean-Antoine Grossi, docteur ès droits, en qualité « de juge subrogé aux judicatures de Gordes et Gargas », 30 septembre (fol. 374) ; — condamnant les habitants de Reillane, « possédant 10 livres en biens, à payer, à messire Gaspard de Bouliers, marquis de Cental, vicomte de Reillane, sieur de Beaumont, le cens personnel de 1 cestier avoyne et 12 deniers viennois », 23 novembre (fol. 398) ; — portant réceptions : de Mᵉ Valery Amoreux, procureur au siège, « aux offices de notaire royal et greffier des insinuations des collocations de Forcalquier et sa viguerie », 26 novembre (fol. 401) ; — de Mᵉ Antoine Cornalhe, originaire de Saint-Michel, en l'office de viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier » 11 décembre (fol. 409), etc.

B. 1027. (Registre.) — In-quarto, 850 feuillets, papier.

1627-1628. — « Sentences par escript » des lieutenants du sénéchal : « ordonnant que doresnavant la retraicte sera sonnée à Forcalquier, au son de la cloche acostumée, en hiver à 8 heures du soir et en esté à 9 heures, après laquelle est faite défense à toute personne, de quelque estat et condition qu'elle soit, d'aller par la ville sans lumière et porter aulcunes armes offensives, et enjoignant au viguier de faire le guet et patrouilles, suivant le deub de sa charge », 10 janvier (fol. 2) ; — « déclarant les dames religieuses de Sainte-Claire, de Manosque, exemptes du droit de tailles pour ce qui concerne l'église et monastère, jusques à la concurrance de 400 cannes de plate-forme », 18 février (fol. 15) ; — portant réception de Mᵉ Pierre Robaud, sieur de Châteauneuf, en la judicature de la vicomté de Valernes, 27 février (fol. 17) ; — ordonnant l'enregistrement des lettres patentes, obtenues de S. M. par la communauté de Céreste, « portant érection d'une foire audit lieu, annuellement et perpétuellement, à chascun jour 23 avril, feste de Saint-Georges », 12 avril (fol. 56) ; — recevant Pierre Mourier, sieur d'Esparron, à prendre, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Jean Mourier, son frère, notaire royal de Bayons, 17 mai (fol. 112) ; — condamnant Antoine Saurin, fondeur de cloches de Forcalquier, à 50 livres d'amende « pour avoir disputé et fait gageure pour le faict de la religion dans une hostellerie de la ville », 14 juin (fol. 124) ; — portant réception de Mᵉ Vincent Cappion, docteur en droit, en l'office de juge de Manosque, 21 juin (fol. 156) ; — condamnant Catherine Bouchonne, d'Arles, à la peine du fouet « pour pailhardise, vie impudique et pour avoir couru le monde desguisée en habits d'homme », 12 juillet (fol. 167) ; — recevant messire Gaspard de Forbin, marquis de Jansson, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Melchion de Forbin, son père, 21 juillet (fol. 173) ; — ordonnant « aux abbés, lieutenants et enseignes, créés annuellement, pour estre chefs de la jeunesse, par la confrérie Sainte-Barbe, fondée en l'église des Frères-Mineurs de Forcalquier, de rendre compte, par devers les consuls, des pellotes qu'ils exigent des mariages qui se font dans la ville de Forcalquier et son terroir », et dont le produit doit être employé à la réparation de ladite

église, 21 juillet (fol. 175) ; — maintenant messire Antoine Monge, prêtre de Riez, professeur en théologie, en la possession « de la vicairie perpétuelle de l'église d'Oraison, fondée sous le titre Notre-Dame-du-Tor », 11 août (fol. 206) ; — portant réception de Mᵉ Jacques Brianson en l'office de notaire royal de Sisteron, à la place de Mᵉ Rostan Brianson, son père, 27 septembre (fol. 259) ; — ordonnant, qu'à l'occasion « de la victoire obtenue par le Roy sur les Anglais le 9 novembre dernier, il sera chanté un Te Deum, fait procession générale et feu de joie », 5 décembre (fol. 324) ; — (1628) portant réceptions : de Mᵉ Pierre Rolland en l'office de notaire royal de Lurs, à la place de Mᵉ Melchion-Claude Johannis, 6 janvier (fol. 411) ; — de Mᵉ Jean Fauchier en l'office de procureur postulant au siège, 2 mai (fol. 513) ; — condamnant la communauté d'Apt à payer, à Jullien Comparin et à Laurent Le Rey, Mᵉˢ tailleurs de pierre, 136 livres pour solde « du prix fait du parement de l'église de ladite ville », 12 juillet (fol. 567) ; — portant réception de Mᵉ Lambert Faulchier, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 8 août (fol. 605) ; — portant révocation par Mᵉ Arnaud, lieutenant principal au siège, d'une ordonnance rendue par Mᵉ Beauchamp, lieutenant particulier, assisté de Mᵉˢ Brunet et Pioulle, conseillers assesseurs, « comme abusive et portant atteinte aux attributs de sa charge », 21 août (fol. 621) ; — portant maintien, par le lieutenant particulier et ses assesseurs, de sa susdite sentence, malgré l'ordonnance dudit Mᵉ Arnaud, « comme rendue par juge incompétent et contraire au règlement du 16 mars 1624 défendant au lieutenant principal de révoquer les sentences des officiers du siège », 23 août (fol. 622); — condamnant Claude Vachier, baille de La Brillane », à faire porter en la ville d'Arles, 30 douzaines de pieds de lit, de 8 pans 1/2 de long, au prix de 8 livres la douzaine », conformément à son prix fait avec Jacques Boutin et Jacques Sardou, marchands, de Marseille, 11 septembre (fol. 655); — portant réception de Mᵉ Elzias Guichard, avocat en la cour, en l'office de juge de Goult, 21 octobre (fol. 714); — ordonnant « qu'il sera procédé extraordinairement contre Jean Hènriot, cy-devant Mᵉ d'escolles de Sigonce, Antoine Sube, consul dudit lieu, et autres querellés en crime de fausse monnoie, vénéfice et recellement desdits faux monnoyeurs », 10 novembre (fol. 751) ; — ordonnant une enquête « sur l'identité des fonds et propriétés » du prieuré de La Motte-du-Caire, à la requête de messire « Félicien de Bonyer, doyen de l'église de Gap et prieur dudit La Motte », 27 décembre (fol. 826), etc.

B. 1828. (Registre. — In-quarto, 351 feuillets, papier.

1627-1628. — Sentences des lieutenants des submissions : portant liquidation de comptes entre noble Guilhem de Bonnet, « sieur de La Bastie-des-Vignaux », héritier de damoiselle Lucrèce de Bonnet, sa sœur, et Louis de Laidet, sieur de Jarjayes, 5 mars (fol. 23) ; — portant rescision d'un acte de pension consenti, par la communauté de Montlaux, à « messire Silvy d'Aymar, gentilhomme de la chambre du Roy et mestre d'hostel de Madame, sœur de S. M. », pour le rachat du défens appelé *Les Adrechs*, vendu par ladite communauté, au prix de 600 écus, à M. Mᵉ Guichard d'Aymar, conseiller au parlement de Provence, 20 mars (fol. 35) ; — condamnant Claude de Blanchis « à rendre compte de la curatelle par lui gérée » des biens des hoirs de Balthasar de Blanchis, de Forcalquier, 17 août (fol. 82) ; — condamnant la communauté de Brunet à payer 1,800 livres à Étienne Fabry, bourgeois de Rians, cessionnaire d'Antoine Gassendy, coseigneur de Riez, 22 octobre (fol. 119) ; — ordonnant la liquidation des sommes dues à damoiselle Marguerite de Berluc, veuve de Charles Cherpin, bourgeois de Forcalquier, par Michel Lèbre « pour la mégerie de la bastide dudit Cherpin assise au terroir de cette ville, quartier *de Brives* », 11 décembre (fol. 145) ; — (1628) condamnant Jean d'Ornesan, sieur de Vallauris, coseigneur de Vaumeil, « à garnir la main de 240 livres à Mᵉ Ancelme Bosse, lieutenant particulier au siège de Tallard », 19 janvier (fol. 167) ; — autorisant Annibal de Glandevez « à déposer au greffe une somme de 149 livres arrestée entre ses mains », 7 février (fol. 191) ; — ordonnant le paiement d'une créance de 210 livres en faveur de Mᵉ Louis Benoît, « secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy, demeurant à Paris », 15 mars (fol. 216) ; — condamnant les recteurs des pénitents blancs de Manosque à payer « le prix faict passé avec Louis Bouche pour faire le rétable » de la chapelle de ladite confrérie, moyennant la somme de 60 livres, 16 mars (fol. 218) ; — déboutant Mᵉ Daniel Ruynat, procureur au parlement de Grenoble, demandeur en hypothèque sur les biens de Cécile Dambruc, veuve en secondes noces de Mᵉ Jean-

Baptiste Reynier, massier royal de Sisteron, 7 avril (fol. 226) ; — condamnant capitaine Gabriel Madon, de Viens, à garnir la main de 309 livres à messire Constans de Faulcon, vicaire de Pompignan en Languedoc, 23 juin (fol. 257) ; — « suspendant de sa charge, pendant trois mois, Mᵉ Pierre Rambaud, procureur au siège, et le condamnant à 50 livres d'amende pour irréverence et paroles insolentes », prononcées dans la chambre du Conseil, où étaient réunis les officiers de la sénéchaussée, 30 août (fol. 277) ; — condamnant la communauté de Limans à payer annuellement à messire Louis de Rodulph, sieur de Saint-Paulet, héritier d'Alexandre de Rodulph, sieur dudit Limans, son oncle, une pension « de 60 charges bled annone, 25 charges avoyne et 50 pièces de poullailles grasses », 1ᵉʳ septembre (fol. 281) ; — « laxant contrainte, contre la communauté de Brunet, pour la somme de 169 livres » en faveur de Marc-Antoine Chauvet, de Riez, « conseiller du Roi, et contrôleur général des deniers du tailhon en Provence », 19 octobre (fol. 311) ; — « faisant commandement à Jean Bermond, de remettre 13 charges de blé, séquestrées entre ses mains, à Mᵉ Pompée de Bernardy, sieur de Chanterayne, avocat en la cour, lieutenant au marquisat d'Oraison », 23 décembre (fol. 342), etc.

B. 1029. (Registre.) — In-quarto, 402 feuillets, papier.

1629-1630. — Sentences « au vu des pièces » des lieutenants du sénéchal : condamnant François Vial, d'Ongles, « à servir le Roi comme forçat en ses galères au port de Marseille pendant 10 ans, pour contravention aux édits sur les duels », 31 janvier (fol. 10) ; — condamnant Jacques Blanc, de Gordes, « à passer nouvelle reconnaissance d'un verger, au service de 3 brocarts d'huile d'olive, aux festes de Noël », en faveur de messire Joseph de Bretton, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Sénanque, 12 février (fol. 17) ; — « ordonnant aux consuls des villes et lieux du ressort d'administrer promptement au siège des témoins, pour estre informé sur les désordres, excès et violences, du 14 février dernier, commis par les gens de guerre », 22 mars (fol. 39) ; — autorisant messire Joachim de Simiane, sieur de La Coste et de Châteauneuf, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de messire François, son père, 2 mai (fol. 59) ; — portant réception de Mᵉ Thomas Archias « en l'office de baille et lieutenant du juge royal de Rustrel », 10 mai (fol. 63); — « défendant à toute personne de chasser, couper aucun bois, prendre aucun fruit et faire dépaistre dans l'enclos appelé *Le Clos-d'Aumelli* », qui faisait partie des domaines du Roi, 16 juin (fol. 89); — recevant Mᵉ Clément Martelli, avocat en la cour, « en la judicature de la ville de Manosque », 20 juin (fol. 90) ; — « faisant inhibition à tous ceux qui sont enfermés en leurs maisons ou séparés en quarantaine pour soubçon du mal contagieux de sortir des lieux qui leur seront destinés à peine de la vie », 12 juin (fol. 94); — ordonnant aux consuls de Villemus « de remettre rière le greffe les délibérations faites par le bureau de santé dudit lieu sur le relaxement des quarantaines », 8 août (fol. 130) ; — condamnant Pierre Peloutier, marchand, « de Barcilonne, en Terre-Neuve », à 16 livres d'amende « pour contravention aux règlements sur la conservation de la santé », 7 septembre (fol. 152) ; — autorisant la sortie du bétail qui se trouve dans les bois « de Punejan, et Rieu Clapous », au terroir de Reillane, « attendu que les gardiens n'ont habité ni conféré avec les habitants dudit Reillane, et estant icelui bestail purifié et lavé par trois fois dans la rivière du Largue », 22 décembre (fol. 214) ; — (1630) condamnant André Margueirat, de Sisteron, « à passer nouvelle reconnaissance des terres du quartier *des Plantiers* en faveur de la prévosté dudit Sisteron, et à payer un service annuel de 20 sols provençaux » à messire Jean Chanut, prévôt de l'église cathédrale de ladite ville, héritier de messire André Chanut, son frère, prévôt de la même église, 16 janvier (fol. 226) ; — portant réceptions : de Mᵉ Jean d'Orgon en l'office de notaire royal de Céreste, 2 mars (fol. 273); — de Mᵉ Nicolas Flotte, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 17 juin (fol. 315); — suspendant l'entrée des villages de Noyers et de Jarjayes à cause « des excès de peste survenus aux dits lieux », et ordonnant aux consuls de Noyers « de poser de bonnes gardes au quartier de Saint-Martin », 8 juillet (fol. 326); — maintenant messire Angelic Nicollet, prieur de Montgardin, « en la bénéficiature de l'église de Sisteron », à lui donnée par messire Antoine Lachier, cabiscol, messires Gaspard Chervas, Jacques Castagni et Étienne Mévolhon, chanoines de ladite église, 30 août (fol. 343); — portant réception de Mᵉ Jean-Pierre Duteil, avocat en la cour, juge pour le

Roy à Forcalquier, « en l'office d'adjoint au siège et ressort de ladite ville, au lieu et place de Mᵉ Jean Magnan, de Manosque », 17 août (fol. 347); — condamnant Jean de Gaillard, sieur de Bellaffaire, « à prendre investiture des terres par lui acquises au terroir d'Esparron et à payer le droit de lods, à raison d'un sol par florin », à Pierre de Mourier, sieur dudit Esparron, 14 octobre (fol. 390); — portant réception de Mᵉ Balthasar Berluc, avocat en la cour, en l'office de procureur postulant au siège, 25 novembre (fol. 401); — maintenant « messire Gaspard du Virail, avocat en la cour, en la possession de la chapellenie de Notre-Dame-de-Consolation, dicte *des Rasins*, fondée dans l'église paroissiale Sainte-Marie-Madeleine, de Valernes », 26 novembre (fol. 402), etc.

B. 1830. (Registre.) — In-quarto, 348 feuillets, papier.

1631-1632. — Sentences « par escrit, civiles et criminelles » des lieutenants du sénéchal : ordonnant que Mᵉ Pierre de Jeoffroy, procureur du Roi à Sisteron, ensemble ses rentiers et leurs familles au lieu de Volonne, seront mis soubs la protection et sauvegarde du Roi et de François de Valavoire, fils de Melchion, sieur de Volonne, 10 mars (fol. 15); — condamnant les hoirs de messire Jean de Bonna, baron de Vitrolles, à payer le droit de lods à capitaine Artus Sarlin, suivant l'acte d'arrentement des droits seigneriaux de la vicomté de Valernes fait, pour 4 ans, à la rente de 633 escus, par dame Marthe d'Oraison, dame d'Allemagne et vicomtesse de Valernes », 11 avril (fol. 35); — maintenant damoiselle Anne d'André « en la possession jouissance et franchise des droits domaniaux et de la jurisdiction du Truillas, fors la supériorité et hommage, conformément à l'acte d'investiture concédé par le Roi le 1ᵉʳ avril 1528 », 28 avril (fol. 50); — ordonnant « que la séance du siège sera establie en la ville de Manosque durant le temps que la ville de Forcalquier sera affligée de la maladie contagieuse », 15 juillet (fol. 60); — condamnant Mᵉ Sébastien Latil, notaire royal de Noyers, à payer 49 livres à Mᵉ Gaspard Castagni, lieutenant particulier au siège de Digne, et à Mᵉ François Castagni, greffier civil et criminel de Sisteron, 3 mai (fol. 77); — portant réception de Mᵉ Pierre Mayol en l'office de notaire royal de Valernes, 25 octobre (fol. 95); — (1632) déboutant les consuls de Séderon, demandeurs en rescision « de l'acte de convention fait avec Antoine Bermond, Mᵉ chirurgien, de Tourves, par laquelle il promettait de demeurer dans ledit lieu de Séderon durant le temps que la peste y règnera pour y faire les parfums requis et nécessaires, et ce moyenant la somme de 900 livres », 21 janvier (fol. 33); — ordonnant vérification par experts des sommes dues par la communauté de Peipin à noble Henri de Glandevez, coseigneur d'Aubignosc, aux termes de « l'acte de convention passé entre feu noble Hélion de Glandevez, sieur de Peipin et du Bignosc, et les communautés desdits lieux, par lequel est dit que de tous les raisins et grains qui se recueilleront aux dits terroirs, en sera payé audit seigneur le vingtain, et des preds 2 sols la souteirée » 23 mars (fol. 178); — ordonnant la liquidation par experts des dommages soufferts par messire Antoine d'Albertas, sieur de Saint-Maime et Dauphin, « pour la non jouissance des eaux de la source dicte de *Tavernoulles* », 29 mars (fol. 185); — nommant Mᵉ Pierre Rippert, avocat en la cour, tuteur de Melchion, Pompée, Victoire et Marie de Thomas, enfants pupilles de feu Bernard de Thomas, écuyer, d'Apt, 19 juin (fol. 224); — portant réception de Mᵉ Martial Boniface, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 14 juillet (fol. 231); — confirmant la pension due au couvent des pères Augustins de Valensole, suivant la fondation de messes, faite en l'église dudit couvent par Mᵉ Bertrand André, docteur en droit, moyennant un capital de 1800 livres, 21 juillet (fol. 249); — condamnant Mᵉ César Arnaud, avocat, damoiselle Catherine de Perrochet et autres habitants de Forcalquier qui, durant la peste, « s'étaient réfugiés au terroir du Bourget, à payer les gardes establis pour leur quarantaine », 27 juillet (fol. 251; — condamnant Jacques Arestenc, « hoste, de Forcalquier, à payer une thonnelle de vin, à raison de 27 sous la coupe, à Mᵉ Joseph Piolle, conseiller et enquesteur pour le Roi au siège de ladite ville », 26 août (fol. 271; — maintenant « messire Jacques de Paparin de Chaumont, prieur et seigneur de Lens, conseiller et aumosnier du Roy et vicaire général du sieur abbé et doyen de L'Isle-Barbe, en la possession de ladite terre, place et seigneurie de Lens, jurisdiction haulte, moyenne et basse, mère, mixte et impère, domaine d'iceux et tous droits domaniaux en dépendant », 13 septembre (fol. 283); — portant rangement des créanciers « de l'héritage, mis en générale discussion, de feu Alexandre de Saffalin, coseigneur de Lincel », 8 octobre

(fol. 290); — maintenant dom Vincent Raffin, prieur du couvent de Ganagobie, « sur les dépouilles de dom Amiel Cassin, décédé estant religieux dudit ordre comme prieur de Noyers, membre dépendant dudit couvent de Ganagobie », 16 novembre (fol. 321), etc.

B. 1831. (Registre.) — In-quarto, 466 feuillets, papier.

1633-1634. — Sentences des lieutenants du sénéchal : annulant les exécutions faites contre Pol Provensal, écuyer, de Cornillon pour l'obliger à contribuer « à la dépense soufferte par la communauté dudit lieu pendant le temps de la maladie contagieuse », 15 février (fol. 22) ; — condamnant Me Guillaume Yrisson, professeur en médecine, de Roussillon, « à passer nouvelle reconnaissance pour la prise des eaux du moulin dudit lieu, à la cense de 2 eymines de bled, en faveur du comte de Soult, majeur seigneur de Roussillon », 4 avril (fol. 46) ; — ordonnant la saisie et l'emprisonnement de messire Gaspard Civet, chanoine de Sisteron, accusé « de rapt et sacrilège commis dans le monastère de Sainte-Claire de ladite ville », 12 mai (fol. 67); — condamnant la communauté de Lurs à payer 212 livres pour les « médicaments fournis par Sébastien Lantois, Me apothicaire de Sisteron, au temps de la maladie contagieuse, dont ledit lieu de Lurs était affligé », 12 mai (fol. 68); — portant réception de Me François Bandolly, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque 27 juin (fol. 99) ; — condamnant damoiselle Gasparde de Girard « à payer, au recteur de la chapellenie Saint-Cosme et Saint-Damien de Forcalquier, annuellement à chaque fête de Saint-Julien, 4 pougnadières 1/2 de blé », 18 juillet (fol. 115) ; — portant réceptions : de Me Antoine Aurenge en l'office de notaire royal de Sisteron, à la place de Me Jean Chevilles, 4 octobre (fol. 174); — de Benoît Seguin en l'office de massier royal au siège, 25 octobre (fol. 187); — condamnant la communauté de Vachères « à passer nouvelle reconnaissance à Gaspard de Bouliers, vicomte de Reillane, de la montagne appelée L'*Ubac-de-Malpertuis*, vendue à ladite communauté par André de Bouliers'un des vicomptes de Reillane », 24 novembre (fol. 205); — maintenant messire Guillaume de Mille, docteur en théologie, en la prévôté de l'église d'Apt, 28 novembre (fol. 207) ; — (1634) entérinant les lettres de grâces obtenues par Antoine Favier, « Me blanchier », d'Apt, pour l'homicide de Jean-Honoré Brochier, 17 février (fol. 244) ; — attribuant à damoiselle Anne de Bruis, dame de Beauveser, la jouissance de la moitié des biens de feu François de Rodulph, sieur de Beauveser, son mari, 13 mars (fol. 253); — homologuant une délibération de la communauté de Forcalquier portant « règlement et taux pour les travaux des travailleurs », 17 mars (fol. 257); — condamnant les hoirs de capitaine Pierre Nicolay, de Château-Arnoux, à payer un capital de 9,561 livres aux ayant droit de « noble Théodore de Mantin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, commandant pour son service les vaisseaux ronds des mers du Midy, et cessionnaire de noble Gaspard de Mantin, sieur de Montbonnot », 30 mars (fol. 281); — portant réception de Me Pierre Lancuin, docteur ès droits, « en la judicature de Manosque », 12 juin (fol. 308); — autorisant une délibération des syndics des procureurs du siège « portant communion des présentations, et adjoustant qu'il ne sera pris aucun droit de présentation des pauvres personnes misérables, des religieux mendiants ni des criminels prévenus de crimes qui importent peines inflictives de corps », 10 juillet (fol. 328); — cassant les exécutions faites contre Tossans François, Me tisseur de toiles, de Manosque, par les prieurs de la confrérie de la Sainte-Trinité, érigée dans l'église Notre-Dame-de-Romigiers de ladite ville, en vertu des « statuts faits entre les mestres tisseurs de toile dudit Manosque, portant que les apprentis payeront demi escu à ladite confrérie, et les mestres qui voudront tenir boutique, un escu », 2 septembre (fol. 359); — ordonnant l'expertise des dommages causés dans les bois d'Honoré Esguisier, écuyer, par divers habitants de Valensole, « durant leur quarantaine dans lesdits bois », 15 septembre (fol. 381); — condamnant à 50 livres d'amende « le chevalier de Montjustin et François de Remervilles, convaincus de s'estre entrebattus en la place au devant la porte Saint-Martin, d'Apt, étant ledit de Remervilles demeuré blessé d'un coup d'espée à l'espaule droicte », 31 octobre (fol. 416) ; — « ajournant à comparoir Me Huguenin, second régent des escolles de Forcalquier, querellé en insolences et menaces faites à Me Louis Tupin, avocat au siège, premier régent des escoles de ladite ville », 11 décembre (fol. 444); — condamnant la communauté de Gréoux, à déposer au greffe « le reste du prix fait passé avec Pierre Lardeiret, fonteynier, de Sainte-Tulle, pour recueillir les eaux de la crotte appelée *des Riailhes* et celles du

puits de la *Gréaule*, et icelles conduire dans le village dudit Gréoux avec des bourneaux cimentés et maçonnés et à la place des *Quatre-Cantons*, y dressant une fontaine, au prix de 2500 livres », 19 décembre fol. 454), etc.

B. 1832. (Registre.) — In-quarto, 509 feuillets, papier.

1633-1635.— Sentences des lieutenants des submissions : condamnant Jean Laugier, de Manosque à payer aux hoirs d Antoine-Nicolas d'Albertas, sieur de Gémenos, Saint-Maime et Dauphin, le solde de « l'arrentement des places desdits Saint-Maime et Dauphin, à la rante annuelle de 2.300 livres, et outre ce 2 quintaux de chandelles de Sisteron, 2 pourceaux d'ung quintal 60 livres pièces, 6 chapons, 6 poules et ung quintal de chanvre femelle, aussi chaque année », 24 janvier (fol. 6) ; — condamnant la communauté de Reillane à payer 420 livres restant dues à Barthélemy Bonnaud, Mᵉ chirurgien, de Pertuis, pour ses vacations lorsque ledit Reillane « était atteint de la maladie contagieuse », 8 juillet (fol. 64) ; — ordonnant une enquête sur « l'arrentement des mines de Saint-Maime et Dauphin, notamment sur le nombre d'hommes employés par jour pour « le tirage du charbon », 21 octobre (fol. 123) ; — condamnant Judic Lucque, d'Oppedette, à payer 9 livres à Bertrand Planelle, d'Apt, suivant « l'acte de mégerie de 3 poules d'Inde, passé entre lesdites parties », 20 décembre (fol. 172) ; — (1634) condamnant les fermiers de la prévôté de Chardavon à payer 61 livres à messire François Ailhaud, chanoine régulier en l'église de Notre-Dame de Chardavon, conformément « à la convention faite avec les chanoines de ladite église touchant la nourriture et vestiaire », 21 janvier (fol. 184) ; — ordonnant la liquidation des sommes dues à damoiselle Jeanne Bougerelle, femme de Jean d'Ornezan, sieur de Vallauris, sur « la dot de 800 escus et autres advantages nuptiaux que lui avait constitué Bernardine du Virailh, sa mère », 24 mars (fol. 208) ; — cassant les exécutions faites par les hoirs de messire Jean-Baptiste Fabry, chanoine de Saint-Mary, sur les revenus de « la vicairie et disme de Limans, donnée à rente par ledit chapitre au prix de 200 escus et 11 charges de bled », 28 mars (fol. 211) ; — condamnant la communauté de Valernes à payer, à Jean Aubert, Mᵉ arpenteur, de Sisteron, 500 livres « pour le prix fait du canage et cadastre de ladite communauté », 1ᵉʳ avril (fol. 218) ; — portant défense à Mᵉ Piolle, conseiller, « de procéder à l'audition d'aucunes réponses cathégoriques et de faire aucun décret à peine de 50 livres d'amende et de nullité de procédure » ; protestation de Mᵉ Piolle contre ladite sentence, 8 juillet (fol. 259) ; — réglant les clauses du contrat passé entre le chapitre Saint-Mary, de Forcalquier, et messire Claude Richard, Mᵉ organiste et bénéficier, par lequel ce dernier « promettait de jouer de l'orgue qui est dans ladite église, et, aux festes de caresme, ne jouant, chanter en musique, aux gages de 130 livres par an », 24 juillet (fol. 262) ; — portant règlement de comptes entre Mᵉ Jean-Baptiste Sigoin, avocat en la cour de Sisteron, Alexandre de Gombert, sieur de Saint-Geniez, et noble Balthasar de Chervas, sieur de La Pène, écuyer de Sisteron, 21 août (fol. 283) ; — portant liquidation de créances entre Pierre Ancelme, de Thèze, noble Jacques Belle de Sauret, sieur d'Aspremont, et Jean Guillaume André, bourgeois de Thèze, ensuite « l'arrentement du prieuré de Thèse passé en faveur de ce dernier par Aignel, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi et procureur de messire François d'Argueil, prieur dudit lieu, à la rante annuelle de 469 livres », 14 octobre (fol. 315) ; — condamnant la communauté de La Rochegiron à payer 180 livres aux hoirs de damoiselle Marthe de Boniface, de Gignac en Languedoc, 18 décembre (fol. 347) ; — (1635) déboutant damoiselle Diane de Simiane, femme de Charles Blanchard, écuyer, de Manosque, de ses prétentions sur les biens de Joseph de Simiane, son frère, 5 mars (fol. 373) ; — ordonnant liquidation de comptes entre Étienne Devoulx, de Reillane, et les consuls de Sainte-Tulle, « ayant pouvoir d'emprunter 25 charges d'annone pour estre baillées et distribuées aux particuliers dudit lieu », 18 mai (fol. 407) ; — condamnant Mᵉ Gaspard Castagni, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège de Digne, à payer 270 livres à Mᵉ Pierre Eynard, procureur au parlement du Dauphiné, résidant à Grenoble, 23 juillet (fol. 420) ; — condamnant Elzias Lordonnet, orfèvre, d'Apt, à payer 50 livres à Jean Lordonnet, aussi Mᵉ orfèvre de ladite ville, suivant les termes « de la transaction passée entre lesdits Lordonnet, par laquelle seraient esté d'accord, que nul ne pourrait provoquer l'autre, injurier ny offenser, soit de faict ou de paroles, à peine de 50 livres contre le contrevenant, sans aucune modération », 28 septembre (fol. 469) ; — ordonnant

la continuation des exécutions faites contre Mᵉ Michel Raffin, lieutenant du juge de Sigonce, par « dame Anne de Bolliers de Matheau de Joye, dame de Pierrerue, et Charles de Castellane de Bolliers de Matheau de Joye, seigneur de Pierrerue », 25 octobre (fol. 492) ; — suspendant de sa charge Mᵉ Isnard Avon, notaire royal du Revest-de-Brousses, « accusé de faulx et défaillant », 15 novembre (fol. 498) ; — maintenant Louis d'Aranda, écuyer, de Marseille, en possession d'une maison située à Manosque, achetée par lui au prix de 210 livres, 18 décembre (fol. 507), etc.

B. 1833. (Registre.) — In-quarto, 450 feuillets, papier.

1635-1637. — Sentences des lieutenants du sénéchal : portant réceptions : de Gaspard Pinchinat en l'office de notaire royal d'Esparron-de-Vitrolles, 23 janvier (fol. 11) ; — de Mᵉ Jacques de Vachières, en l'office de notaire royal de Forcalquier, 8 mai (fol. 50) ; — maintenant François Lombard et Antoine Burle, de Manosque, en possession « de l'eau du ruisseau de *Vauveranne* », et ordonnant de « faire boucher les fossés traversant le grand chemin royal et le lit dudit ruisseau », 11 mai (fol. 53) ; — déboutant Ambroise de Bourgarel, coseigneur de Vachères, « appelant de délibération conseillère et imposition de tailles faites par ladite communauté » 9 juin (fol. 77) ; — portant réception de Mᵉ François Chapard, docteur en droit, en la charge de juge de Manosque, suivant les provisions données par F. Antoine de Puget-Saint-Marc, « receveur au grand prieuré de Saint Gilles », 5 juillet (fol. 81) ; — ordonnant la relaxation de Mᵉ Daniel Fauchier, « querellé en contravention aux édits sur le duelh par Lambert de Richaud, sieur de Servoules, Beaudinard et coseigneur de Thoard », 20 juillet (fol. 90) ; — portant réceptions : de Mᵉ César Bandolli, en l'office de procureur du Roi au siège de Forcalquier, à la place de Mᵉ Jean de Parisii, 3 octobre (fol. 130) ; — de Mᵉ Jean Legrand, avocat au parlement de Provence, en l'office de procureur du Roi en la ville d'Apt, à la place de Mᵉ Pierre Legrand, son père, 3 décembre (fol. 166) ; — condamnant la communauté de Vachères à payer 75 livres « pour contribution de la subsistance de la compagnie du sieur chevalier d'Auribeau du régiment du marquis de Janson, logés audit lieu », 22 décembre (fol. 178) ; — (1636) condamnant Antoine Nau, de Simiane, à être roué sur la place du Bourguet à Forcalquier, « pour agression, vol et assassin commis contre Joseph de La Chau, marchand, sur le grand chemin de la poste allant du Revest à Apt », 11 février (fol. 187) ; — déboutant les hoirs de Mᵉ Jean Sellon, « premier enquesteur au siège et notaire royal de Manosque », appelant d'une sentence du juge de ladite ville en faveur « des dames religieuses du monastère Saint-Bernard ». nouvellement fondé à Manosque, 15 avril (fol. 218) ; — ordonnant une enquête sur « les désordres, rançonnements, excès et voies de faict commis par les soldats de passage dans les villes et lieux du ressort », 21 avril (fol. 221) ; — condamnant les habitants de Montfort à payer la dîme, « à raison du quatorzain », à dom Pierre Gassaud, sacristain du monastère de Ganagobie et prieur dudit Monfort, 7 juin (fol. 228) — portant réception de Mᵉ Balthasar Cheylan, avocat en la cour, en la charge de juge de Manosque, « suivant les provisions obtenues de F. Balthasar de Demandes, procureur général de messire Jean-Paul de Lascaris-Castellar, seigneur et baillif dudit Manosque », 2 août (fol. 247) ; — ordonnant l'arrestation de Pierre Robert, sergent de Mison, « querellé en abus commis en exploitant par messire Jean Allemand du Puy, seigneur et marquis de Monbrun, conseiller du Roi en ses conseils, capitaine de cent hommes d'armes », 25 septembre (fol. 279) ; — condamnant Claude Vian, de Brunet, « à expédier 32 charges de blé » à damoiselle Catin des Rollands, dame de Chasteuil et de Brunet, résidant à Aix, 13 décembre (fol. 324) ; — (1637) ordonnant « à toute personne de prendre les liards, et pour iceux deslivrer toutes sortes de denrées, à peine de 10 livres d'amende », 14 janvier (fol. 333) ; — nommant Jean Pochet, bourgeois de Manosque, tuteur des enfants pupilles de feu Charles de Castellane d'Adhémar et de Joye, sieur de Pierrerue, 7 février (fol, 349) ; — portant réceptions : de Mᵉ Melchion d'Augery, avocat en la cour, en la charge de juge de Manosque, 30 juin (fol. 372) ; — de Mᵉ Jean Ambrois, en l'office de notaire royal de Gréoux, 3 septembre (fol. 400) ; — maintenant messire Martin Siméon, vicaire d'Aubenas, en la possession d'un moulin à lui vendu, au prix de 400 livres, par messire Gaspard de Mathieu, sieur du Revest et prieur de Reillane, 22 octobre (fol. 422) ; — maintenant « Jacques de Mérindol, dict de Voulx, soldat au régiment des Gardes, en la place de moyne laic en l'abbaye de

Notre-Dame de Sénanque », 24 octobre (fol. 425) ; — portant réception de Mᵉ Jean Honoré, « procureur au marquisat d'Oraison », en l'office de notaire royal d'Oraison, 22 décembre (fol. 450), etc.

B. 1834. (Registre.) — In-quarto, 907 feuillets. papier.

1638-1645, juin. — « Sentences par escript » des lieu enants du sénechal : « admettant Mᵉ Arnoux Decorio, notaire royal de Villeneuve, en la charge de greffier de ladite communauté, alternativement avec Mᵉ Barrière, aussi notaire royal dudit lieu », 15 janvier (fol. 5) ; — « restablissant Mᵉ Jean Faulchier en l'office de procureur au siège, 13 mars (fol. 29); — portant réceptions : de Mᵉ Jean-Baptiste Régis, avocat au parlement, en l'office de juge de Manosqne, 21 juin (fol. 65) ; — de Mᵉ Blaise Chaix, avocat en la cour, en l'office de juge royal de Sisteron, 4 août (fol. 91) ; — autorisant damoiselle Lucrèce d'Oraison à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Mᵉ César Bandolly, son fils, procureur du Roi au siège, 17 août (fol. 98) ; — autorisant les dames religieuses de la Visitation, de Forcalquier, « à joindre, par la clôture, audit monastère, le chemin public qui est au-devant d'icelui, en remettant le mesme chemin dans le jardin, qu'elles ont acquis de Charles d'Arnaud, avec 18 pans de large de l'entrée à la sortie », 20 septembre (fol. 121) ; — « relaxant de l'arrest » Mᵉ Laurent Sube, sergent royal, d'Aix, « querellé en félonye » par Mᵉ François de Foresta, avocat en la cour, et damoiselle Bernardine de Ferrier, mariés, conseigneur et dame en partie de Sainte-Croix-à-Lauze, 9 novembre (fol. 151) ; — (1639) portant nouveau règlement du service des sergents et huissiers aux audiences et affaires de justice, attendu « que le nombre des sergents audit siège, s'est augmenté, 3 janvier (fol. 178) ; — condamnant Mᵉ André Lieutaud, lieutenant de juge de Mane, à payer au fermier seigneurial dudit lieu « le droit de tasque à raison du douzième des grains », 4 avril (fol. 204) ; — portant réception de Mᵉ Augustin Jouve, avocat en parlement, en la judicature de Manosque, 27 juin (fol. 232) ; — ordonnant « la mise en générale distribution de l'héritage de feu Charles de Castellane, sieur de Pierrerue », et portant « rangement des créanciers d'icelui », 8 août (fol. 241) ; — portant liquidation des comptes tutélaires des biens de damoiselle Anne de Castellane, fille et héritière de feu Mᵉ Pierre de Castellane, sieur du Castellet, avocat en la cour, 26 août (fol. 265) ; — condamnant Sperit Achard « à la peine de la dénonce, suivant le règlement donné par damoiselle Anne de Bremond de Penafort, dame de Villemus », 30 septembre (fol. 297) ; — condamnant Honoré Achard à 10 ans de galère, « pour avoir attampté sur la vie de Estienne Estienne, sieur de Villemus, lui ayant tiré plusieurs coups de pierre avec une fronde », 4 octobre (fol. 299) ; — faisant défense à Gaspard Reynaud, bourgeois de Reillane, « d'abuser de la permission à lui octroyée par Mgr le comte d'Alais, gouverneur, de Provence, de pouvoir aller à la chasse et porter arquebuse pour les petits oiseaux, pluviers, ramiers, bisets, canards et autres non défendus », 5 octobre (fol. 306) ; — « portant réception de Mᵉ Jean Ardoin en l'office de notaire royal de Forcalquier, à la place de Mᵉ Honoré Berluc, 3 décembre (fol. 322) ; — recevant noble Jean-Baptiste de Glandevès, écuyer du Bignosc, à prendre, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Isabeau de Johannis, sa mère, 22 décembre (fol. 332) ; — (1640) portant réceptions : de Mᵉ Charles Provençal « en l'office de notaire royal et greffier des insinuations des collocations en la ville et viguerie d'Apt », 8 février (fol. 357) ; — de Mᵉ Joseph de Redortiers, avocat en parlement, en la judicature de la ville de Manosque, 26 juin (fol. 389) ; — de Mᵉ Antoine Bonnafoux, d'Aix « en l'office de greffier enregistrateur des saisies mobilières de Forcalquier et son vigueirat, suivant la provision à lui deslivrée par le sieur de Méouilles, qui a traité avec S. M. pour la finance desdits offices », 10 septembre (fol. 425) ; — déboutant Mᵉ Pierre Dumaine, avocat en la cour, et Louis Dumaine, écuyer d'Aix, fils et cohéritier de Mᵉ Jean-Joseph, « conseiller et visiteur des gabelles à sel de ladite ville », appelant de sentence du juge de Limans, 12 décembre (fol. 436) ; — (1641) condamnant Jean Rambaud, du Revest-de-Brousses, « à 5 livres pour droit de dénonce pour avoir coupé du bois vert dans le bois de *la Madeleine*, au profit d'Étienne Eyriés, rentier de la terre de La Madeleine, haute, basse et moyenne juridiction d'icelle suivant le bail à lui passé par François de Valetin, sieur de ladite Madeleine et de la Barreuze », 8 janvier (fol. 457) ; — portant réception de Étienne Brieugne « en l'office de greffier des auditeurs des comptes tutellaires et experts jurés au bureau établi à Forcalquier », 26 février (fol. 463) ; — maintenant « Henry de Guilhen de Salles, sieur de Viviers et de Montjustin, en la jouissance de faire des pigeonniers,

garesnnes et viviers à l'exclusion de ses emphitéotes », 21 mars (fol. 470); — « ordonnant que les poids des marchands, et autres seront remis au greffe pour estre reconnus et rémis en l'estat de l'ordonnance », 8 juin (fol. 483); — portant réception de M. Honoré Bilhon, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 22 juin (fol. 511); — déboutant Jean de Drenon, « écuyer, d'Orange, capitaine d'une compagnie de chevau-légers », demandeur en payement « du surplus d'un obligé de 3,180 livres », contre Mᵉ Pol de Durand, docteur en droit, sieur de La Chastre, 26 octobre (fol. 549); — (1642) portant réceptions : de Mᵉ André Aillaud « en l'office de notaire royal et greffier du sieur commissaire des inventaires et registrateur des contrats portant substitution, establi à Forcalquier », 30 janvier (fol. 558); — de Mᵉ Antoine Cornaille, viguier de Forcalquier; « en l'office de conseiller du Roi commissaire des inventaires establi en cette ville », 21 février (fol. 562); — déboutant damoiselle Diane d'Aguilhier, veuve de noble Alexandre de Saffalin, sieur de Lincel, demanderesse en paiement d'une pension de 300 livres contre la communauté de Barjols et Jean d'Agoult, sieur d'Angles et coseigneur de Saint-Jurs, 8 avril (fol. 572); — portant réception de Mᵉ Joseph Puech, avocat en la cour, en la judicature de Manosque, 23 juin (fol. 587); — colloquant Mᵉ Michel Magnan, procureur au siège, mari de damoiselle Jeanne Bermond, dame en partie du Revest-des-Brousses, sur les biens de feu Artus Bermond, pour le paiement d'un légat de 600 livres fait à sa femme, 6 octobre (fol. 615); — condamnant Jean-Pierre Bourdin, écuyer, de Valensole, à restituer « la somme de 3,600 livres constituée en doct à feu damoiselle Angélique de Laugier, sa femme », à damoiselle Camille de Laugier, sœur de ladite Angélique, 23 décembre (fol. 655); — (1643) condamnant les habitants de Brunet à payer, « au fermier des droits seigneuriaux de Rousset, le droit de glandage dans le terroir dudit lieu, à raison de 2 livres, 8 sols, pour chaque pourceau », 24 janvier (fol. 663); — condamnant les hoirs de Mᵉ Pierre de Rippert, sieur de La Verrière, avocat en la cour, à payer 2,316 livres à Jacques de Grandis, écuyer, « en qualité de père et légitime administrateur des biens de Mᵉ François de Grandis, avocat de Carpentras », 23 mars (fol. 672); — portant réception de Mᵉ Jean-Baptiste Vincens, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 29 avril (fol. 681); — condamnant à 6 livres d'amende les sergents qui ne se sont pas rendus « pour marcher avec la baguette audevant des officiers du siège, s'assemblant en corps dans la maison du Roy pour la célébration de la fête de monseigneur Saint-Yves, suivant les anciennes coustumes », 9 mai (fol. 686); — « faisant défense à toutes personnes de faire aulcuns bals, danses, jeux, spectacles ni autres réjouissances publiques durant une année, estant la France toute en deuil de la funeste mort du feu Roy Louis-le-Juste », 2 juin (fol. 688); — condamnant François Latil « à 3 livres d'amende en vers le Roi et à 6 livres d'amende au profit de la chapelle Saint-Joseph, fondée dans l'église Saint-Mary, pour avoir refusé, à la place publique, des doubles tournois marqués au coin de France, à présent appelés deniers, à raison de 12 au sol », 19 octobre (fol. 730); — condamnant Louis Pourcin à 6 livres d'amende « pour avoir marchandé et surenchéri du bled à la place du marché de Forcalquier », 26 novembre (fol. 737); — (1644) portant réception de Mᵉ Jean de Bonieulx, avocat en la cour », en l'office de conseiller commissaire des inventaires, établi en la ville et viguerie d'Apt », 7 mars (fol. 768); — maintenant les exécutions faites par les gardes du terroir de Forcalquier contre divers habitants de Mane « pour dépaissance dans le bois dit *En-Terre-Route*, sur lequel il y avait différend de pasturage entre lesdites communautés », 16 mars (fol. 776); — condamnant divers habitants de La Rochegiron, Saumane et l'Hospitalet « à vuider et désemparer à dame Louise de Mallain, comtesse de Moncha, veuve et héritière de messire Bertrand de Simiane, les terres gastes qu'ils ont défrichées », notamment au quartier de *Carlet* et du *Clot-de-Montfroc* », 13 juin (fol. 810); — portant réception de Mᵉ Jean-Melchion Mayne, avocat en la cour, en la judicature de Manosque, 22 juin (fol. 814); — ordonnant une enquête au sujet « de la jouissance de la tombée des eaux de la fontaine communale de Pierrevert dicte de *La Figuière* », 14 octobre (fol. 842); — condamnant la communauté du Vilar à payer 900 livres « à messire Charles de Boulogne, sieur de Lançon, fils et hoir de messire Jean de Boulogne et héritier par inventaire de messire Phelipe de Boulogne, son ayeul », 21 décembre (fol. 867); — ordonnant au juge de Forcalquier « de remettre rière le greffe du sénéchal les procédures qu'il a faites sur un vol et sacrilège commis dans l'église des cordeliers de ladite ville, estant cas privilégié et réservé aux

officiers du siège », 31 décembre (fol. 872); — (1645) portant réception de Mᵉ François d'Ortigue, en la judicature de Manosque, 23 juin (fol. 906), etc.

B. 1835. — (Registre*.) — In-quarto, 953 feuillets, papier.

1645, juillet-**1650**, janvier. — Sentences des lieutenants du sénéchal : autorisant Mᵉ Jean Barnier, notaire royal de Mane et procureur au siège de Forcalquier, à exercer, pendant 2 ans et 3 mois, « l'office de notaire royal tenu à Forcalquier par Mᵉ Jean Bessonet », et autorisant ce dernier à tenir, pendant le même espace de temps, l'office de notaire dudit Barnier, 30 septembre (fol. 2 et 3) ; — ordonnant « au greffier de se dessaisir de la somme de 10 livres, 2 sols qui fut trouvée dans la pouchette d'un détenu, attendu que le receveur des domaynes n'a aucun fonds pour fornir à la transduction des prisonniers », 16 octobre (fol. 5) ; — (1646) déboutant Joseph Ferrand, appelant d'une sentence du juge de Manosque qui confirmait un legs de 300 livres fait par Jean Ferrand « à l'église de la religion prétendue réformée dudit Manosque », 31 janvier (fol. 94) ; — « taxant le droit de geolle et pain du Roy, fourni par le consierge des prisons de Forcalquier, à 5 sols par jour », 22 février (fol. 103) ; — portant réception de Mᵉ Étienne de Gassendy, avocat en la cour de Riez en la judicature de Manosque, 30 juin (fol. 162) ; — liquidant l'héritage de Baudet Bermond entre Anne Bermond et damoiselle Marguerite de Pernet, veuve d'Antoine Bermond, coseigneur de Vachères, 22 août (fol. 209) ; — condamnant la communauté de Sainte-Tulle « aux dommages soufferts par Jean Clappier pour la non jouissance d'un moulin communal non deument accomodé suivant l'acte de bail, à lui consenti pour un an à la rente de 44 charges bled », 4 septembre (fol. 247) ; — portant réception de Mᵉ Antoine Arnaud « en l'office d'huissier exploitant par toute la France, estabi à Saignon », 15 octobre (fol. 252) ; — condamnant damoiselle Catherine de la Tour, veuve de César Gouvan, écuyer, de Saint-Martin-de-Castillon, à payer 239 écus 42 sols aux hoirs de Mᵉ Joseph de Denis de Bonadona, notaire royal et greffier de Mallemort, 23 novembre (fol. 256) ; — autorisant Mᵉ Palamède Bandolli, avocat en la cour, et damoiselle Claire de Gassaud à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de damoiselle Marie de Royère, leur mère et ayeule, 12 décembre (fol. 261) ; — (1647) ordonnant aux huissiers et sergents, « se tenant cachés », de se rendre dans l'auditoire royal « pour procéder à l'exécution de la sentence » par laquelle Claude Magnan, de Manosque, accusé d'assassinat, avait été condamné « à la question ordinaire et extraordinaire », 4 février (fol. 309) ; — « déclarant que les habitants de Fontienne n'ont aucune faculté de glander ni dépaistre dans les propriétés de Jean d'Ysoard, sieur dudit lieu », 11 février (fol. 321) ; — défendant au juge royal de Forcalquier de faire aucune procédure criminelle ; réponse du juge déclarant « n'avoir aucun esgard à ceste ordonnance, sortie d'un esprit malfait ; nouvelle ordonnance du lieutenant criminel maintenant la précédente et condamnant le juge à 100 livres d'amende « pour mots injurieux et calomnieux contre son honneur » ; nouvelle réponse du juge disant que « Mᵉ de Colongue se morfond en vain à faire tant d'ordonnances, parceque ledit sieur juge en fait aussi peu de cas que la lune de l'aboiement des chiens », 1ᵉʳ mars (fol. 325, 326) ; — ordonnant l'enregistrement des « lettres patentes de naturalité octroyée par S. M. à damoiselle Françoise de Cateneau, romaine de nation, femme de messire Lambert du Bousquet, seigneur de Sigonce, Buisson, Montlaus et autres places, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, par laquelle elle est tenue regnicole et naturalisée française », 2 mars (fol. 351) ; — portant réceptions : de Mᵉ Pierre de Galifet, docteur en droit, en la charge de juge de Manosque, 5 juillet (fol. 416) ; — de Mᵉ Louis Imbert en l'office de notaire, de Gordes, « pour la grande nécessité et utilité des habitants dudit lieu », 8 août (fol. 455) ; — condamnant les particuliers de Vachères « à reconnaître César de Vachières comme conseigneur dudit lieu », et réglant « les droits et devoirs seigneuriaux » qui lui sont dus, 30 septembre (fol. 505) ; — portant réception de Mᵉ Léon d'Estevenot en l'office de viguier et capitaine pour le Roi de la ville d'Apt, à la place de feu Mᵉ Jean d'Estevenot, son père, 22 octobre (fol. 516) ; — (1648) ordonnant la vente aux enchères de l'office de lieutenant des submissions du siège de feu Mᵉ Jean de Lombard, et « déclarant Mᵉ Jean de Lombard, sieur du Trouillas, préférable sur le prix dudit office à tous autres créanciers », 3 février (fol. 578) ; — nommant « des

* Incomplet des folios 899 à 902 et 923 à 924.

commis pour faire la visite des poids, mesures du bled, vin et huile, des cannes et demy cannes de Forcalquier, pour les mettre au pied de celles d'Aix », 2 mars (fol. 618) ; — portant réception de Mᵉ Claude Chappus « en l'office de greffier, pour un tiers, du séneschal, des submissions, juge et viguier, civil et criminel, des présentations et consignations et garde du petit scel au siège », 20 avril (fol. 667) ; — « enjoignant à tous ceux qui ont fait des cloaques contre les murailles de l'église et de la ville de les combler dans 5 jours à peine de 25 livres d'amende », 8 mai (fol. 671) ; — ordonnant une information contre le baille et l'un des consuls de Pierrerue « querellés en esmotion et sédition populaire par Alexandre-François de Villeneuve, chevalier de Flayosc, lieutenant d'un vaisseau nommé *Saint-Charles*, commandé par le sieur chevalier de Rhodes en l'armée navale », 17 juin (fol. 718) ; — portant réception de Mᵉ Jean-François de Berre, sieur de Saint-Julien, avocat en la cour, en la judicature de Manosque, 23 juin (fol. 727) ; — déboutant damoiselle Catherine Imbert, demanderesse en paiement de 1,646 livres à Mᵉ François de Rodon, docteur en médecine, de Forcalquier, pour « nourriture, blanchissage, durant 7 ans, et marchandises pour la composition et distillation des médicaments », 21 août (fol. 767) ; — condamnant divers habitants de Manosque à payer le droit de geôle à Louis Bernard, « geôlier des prisons du palais de la dite ville », 2 décembre (fol. 798) ; — (1649) recevant Charles de Vachières, coseigneur dudit lieu, à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de capitaine Jean de Vachières, son père, 8 mars (fol. 849) ; — condamnant Gaspard d'Albertas, écuyer, d'Apt, au paiement d'un legs de 600 livres fait par messire Antoine d'Albertas, à damoiselle Blanche d'Albertas, sa sœur, 26 avril (fol. 867) ; — portant réception de « Mᵉ Marmet Valcroissant », avocat en la cour, en la judicature de Manosque, 22 juin (fol. 881) ; — portant liquidation des dommages « soufferts, au moyen des gens de guerre », par Mᵉ François Estevenin, lieutenant de juge de Céreste, et Antoine Blanchard, hôte dudit lieu, 15 décembre (fol. 920) ; — (1650) portant réception de César de Bosque « en l'office de notaire royal et greffier des insinuations des collocations de la viguerie d'Apt », 21 janvier (fol. 939), etc.

B. 1836. (Cahiers.*) — In-quarto, 176 feuillets, papier.

1651, juillet-**1652**. — Sentences des lieutenants du sénéchal : faisant défense, « tant au seigneur qu'aux habitants de Villemus, de couper aucun bois vif dans le défens dict de Coguliére », jadis donné à bail auxdits habitants par Gaspard de Glandevès, sieur de Faucon et de Villemus, « à la cense annuelle de 2 charges et demi bled et 1/2 charge avoine, à chasque feste de la mi-août », 11 juillet (fol. 6) ; — ordonnant à tous les sergents et huissiers de déposer leurs provisions rière le greffe, dans la huitaine sous peine de suspension et interdiction de leurs charges, 22 août (fol. 17) ; — colloquant damoiselle Diane de Cherpin sur les biens de feu Honoré Roberty, son mari, de Manosque, pour 1,200 livres, montant de sa dot, 10 novembre (fol. 53) ; — (1652) portant rescision de l'acte de vente des biens dotaux de sa femme fait par Mᵉ Pierre Baumas, notaire royal des lieux de Murs et Joucas, 22 août (fol 98) ; — condamnant Jeanne Brès à payer « 5 esmines bled annone pour droit de fornage à César Pallas, écuyer, rentier des droits seigneuriaux de Caseneuve, suivant l'acte d'arentement de ladite place, terre et seigneurie passé par R. frère en Dieu messire Honoré Imbert, prêtre de l'Oratoire de Jésus, procureur de dame Gabrielle de Pontevès de Carcès, marquise de Gordes », 16 octobre (fol. 119) ; — condamnant les hoirs de Mᵉ Honoré Croze-Magnan, avocat en la cour, à payer, à damoiselle Catherine de Berluc, femme de Jacques Fauchier, bourgeois de Forcalquier, fille et héritière de capitaine Jean-Baptiste Berluc, 127 livres pour restant du prix d'une terre, au terroir de Forcalquier, quartier de *Challus*, vendue par ce dernier moyennant 700 livres, 14 décembre (fol. 147) ; — portant réception de Mᵉ Jacques Rochon en l'office de notaire royal de Dauphin, à la place de Mᵉ Gabriel Rochon, son père, « suivant la donation faite en sa faveur, au contrat de mariage entre luy et damoiselle Jeanne Arnaud », 17 décembre (fol. 150), etc.

---

* Fragments de registre, très incomplets, mauvais état.

B. 1837. (Registre.) — In-quarto, 632 feuillets, papier.

1653-1658. — Sentences par écrit des lieutenants du sénéchal : portant réception de Scipion Bonaud en l'office de sergent royal, de Manosque, 24 janvier (fol. 3) ; — condamnant Jean Gaudemar, bourgeois de Manosque, à payer diverses sommes en restitution de sa dot, à damoiselle Gabrielle de Rodulph, veuve de Mᵉ Pierre Gaudemar, avocat en la cour, 31 mars (fol. 23) ; — condamnant Barthélemy Audibert, marchand, de Reillane, à payer une provision de 250 livres pour « la nourriture, entretien et habillement d'Alexandre Audibert, sa petite fille, au dévot monastère des religieuses de l'ancien ordre de Saint-Augustin, sous le titre de Saint-Joseph, de Forcalquier », 28 avril (fol. 34) ; — portant réception de Mᵉ François d'Hortigue, avocat en la cour, en la judicature de Manosque, 28 juin (fol. 60) ; — signifiant aux consuls de Pierrerue « de tenir sous bonne et sûre garde, à leurs despans », Jean Latil dudit lieu, aliéné furieux, 6 octobre (fol. 91) ; — recevant dame Françoise de Marin à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu M. Mᵉ François de Thomassin, son mari, conseiller au parlement, « contre messire Claude de Thomassin, conseiller aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, messire Jean-Honoré de Thomassin, prêtre de l'Oratoire et autres prétendant droit audit héritage ». 5 novembre (fol. 92) ; — renvoyant devant la cour du parlement « Mᵉ Antoine Maurel, trésorier général de France au bureau des Finances, et Mᵉ Pierre Maurel, auditeur archivère en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence, demandeurs en hypothèques sur les biens aliénés de Claude Moyne, écuyer d'Apt », 23 novembre (fol. 95) ; — faisant défense à tous les habitants de Forcalquier « à peine de 20 sols d'amende, de jeter aucunes pailles par les rues pour les faire pourrir et convertir en fumier, ce qui est un des plus pernicieux moyens pour causer des maladies populaires », 19 décembre (fol. 110). — « Délibérations de messieurs les officiers du siège », déléguant M. le lieutenant principal pour assister à l'assemblée des sièges convoquée à Aix, le 2 janvier prochain, pour remédier aux fréquentes entreprises de juridiction sur l'autorité des charges desdits officiers », 16 décembre (fol. 111). — Sentences : (1654) condamnant Bonafoux, sergent au siège, à 10 livres d'amende, pour n'avoir pas fait son service « aux audiences et chambre du conseil », 9 février (fol. 138) ; — portant réception de Mᵉ Jean Piolle en l'office de juge de Manosque, 23 juin (fol. 161) ; — ordonnant « nouvelle reconnaissance des terres mouvantes du prieuré Saint-Lazare de Manosque, suivant les fondations faites, en 1473, en faveur dudit prieuré, 29 juillet (fol. 180) ; — maintenant messire Claude de Thomassin, docteur en théologie, chanoine en l'église de Fréjus, en possession « du prieuré séculier Saint-Georges, du lieu d'Augès », 26 août (fol. 187) ; — « cassant le contrat d'arrentement du prieuré de Corbières, dépendant de l'abbaye de Valsainte, fait par messire Henri de Garnier, abbé commendataire de ladite abbaye, en faveur de Jean de Rey, pour le temps de 5 ans, à la rante de 900 livres par an », 22 octobre (fol. 197) ; — (1655) condamnant M. Mᵉ François-Anne de Bermond, conseiller du Roi, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, à payer une promesse de 273 livres à Mᵉ Claude Chappuis, avocat en la cour, résidant à Aix, 18 janvier (fol. 248) ; — portant réceptions : de Mᵉ Jean-André de Thomassin, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 30 juin (fol. 280) ; — de Jean Villary en l'office de massier royal d'Apt, 12 octobre (fol. 298) ; — ordonnant la vérification « du rôle des marchandises et flambeaux » fournis par Philippe Blanchard, apothicaire, de Forcalquier, à M. Michel Tartonne, greffier du marquisat d'Oraison, 18 novembre (fol. 315) ; — (1656) autorisant Mᵉ Balthasar d'Albert, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze, « à retenir, par retrait féodal, une estable, cour, fenière et jardin sis audit lieu », 18 janvier (fol. 342) ; — déboutant Louis Colomby, « mestre faiseur de draps, d'Apt, « appelant d'une sentence du juge de ladite ville contre Barnabé Vachier, « mestre sculpteur, de Forcalquier », 15 mars (fol. 356) : — « ajournant à comparoir la femme de François Genty, de Pierrevert querellée en rebellion par Pierre d'Allier, seigneur de Châteauneuf-de-Roüe », 29 avril (fol. 381) ; — réintégrant Louis Allier, bourgeois de Marseille, en la possession d'une maison, escuyerie et jardin au quartier de *Gouvert* et *Condamine*, à lui désemparés par messire Jean d'Allier, prêtre, et messire Melchion d'Allier, protonotaire du Saint-Siège, prieur de Villeneuve et sieur de Châteauneuf-de-Roüe », 29 avril (fol. 382) ; — portant réception de Mᵉ Pierre Gaultier, docteur

en droit, avocat au parlement, en la judicature de Manosque, 10 juillet (fol. 395) ; — condamnant le fermier des droits décimaux de Redortiers, à payer 30 livres à messire Sperit Arnoulx, vicaire, et à messire Jean-André Bernard, secondaire de l'église dudit Redortiers, 27 septembre (fol. 416) ; — portant réception de Mᵉ Louis Magnan « aux offices de notaires royaux établis à Saint-Étienne et à Cruis », 4 décembre (fol. 429) ; — (1657) de Mᵉ Louis Chanut en l'office de notaire royal à Forcalquier, à la place de Mᵉ Claude Chanut, son père, 6 mars (fol. 453) ; — de Mᵉ Antoine Bouyer, avocat en la cour, en l'office, de juge de Manosque, 28 juin (fol. 474) ; — « maintenant la communauté de Manosque en la faculté de faire dériver les eaux tant de la fontaine du *Souffre*, ruisseau de *Lassion*, que autres, pour l'usage des molins de Saint-Martin et de Drouille, à la réserve de l'usage que les possesseurs des propriétés supérieures auxdits moulins ont de la prise desdites eaux, depuis l'heure de midy du samedi jusques à semblable heure du dimanche de chasque semaine », 13 juillet (fol. 482) ; — condamnant « messire Charles Le Camus, sieur de Montaudier, résidant à Manosque, à restituer la somme de 1,798 livres » à Mᵉ Paul de Rochas, avocat au parlement de Dauphiné, résidant à Grenoble, tuteur de François-Georges-Paul de Rochas et de damoiselles Françon, Alix et Anne de Rochas, enfants de feu dame Angélique de Pontevès et de sieur Antoine de Rochas, « vivant conseiller du Roy en l'Élection des montagnes du Dauphiné », 18 septembre (fol. 497) ; — condamnant Jean de Bermond, « dit du Cadet, écuyer de Limans, coseigneur de Malcor », à payer 6 charges et 6 panaux d'orge pour dommages dans la montagne de Malcor », à Jean France, fermier de ladite montagne, 23 septembre (fol. 501) ; — condamnant le prieur de Villeneuve à payer une pension de 200 écus à messire Sperit Blanc, prêtre et vicaire perpétuel dudit Villeneuve, suivant « l'acte de concordat passé, en 1653, entre ledit messire Blanc et le sieur abbé de Janson, pour lors prieur de Villeneuve ». 28 novembre (fol. 517) ; — (1658) condamnant divers habitants de Céreste à payer à Jean de Bérard, écuyer, de Cucuron, rentier des droits seigneuriaux dudit Céreste, « le cens personnel », s'élevant environ, par an, à : « 1 panal 6 cosses annone, 2 panaux, 4 cosses avoine, et 18 deniers argent », 16 février (fol. 555) ; — « ordonnant à toutes personnes de prendre les sols marqués à raison de 15 deniers chascun, à peine de 6 livres d'amende », 13 mai (fol. 571) ; — portant réception de Mᵉ François de Bosque, d'Apt, avocat en la cour, « en la judicature de la ville de Manosque et dépendances, pour une année qui doibt commencer le 24 juin, suivant les provisions obtenues de F. Jean de Flotte, baillif de Manosque », 22 juin (fol. 578) ; — ordonnant aux consuls de Forcalquier « de faire sonner la retraicte et fermer les portes de la ville à 9 heures, passé lequel temps ceux qui seront trouvés par la ville sans lumière ou avec armes seront emprisonnés, et signifiant au viguier de faire la patrouille tous les soirs », 10 septembre (fol. 599) ; — portant réception de Mᵉ Jean-Honoré Bourret, « procureur au siège du marquisat et d'Oraison » en l'office de notaire royal dudit lieu, 25 septembre (fol. 609) ; — condamnant Pierre Chanut, « sieur du Troulhas », à payer une promesse de 24 livres à Pierre Vial, lieutenant de juge de la Rochegiron 5 octobre (fol. 621) ; — cassant le testament d'Artus Dromet, maître maçon, de Manosque, par lequel il léguait, entre autres choses, 15 livres à la confrérie de Nostre-Dame-de-Grâce, érigée en l'église des R. P. Observantins dudit Manosque, et mettant Claude Dubois, « escuyer, officier dans la maison de S. A. royalle, de Turin en Piedmond », en possession des biens dudit héritage, 28 novembre (fol. 626), etc.

B. 1838. (Registre*.) — In-quarto, 417 feuillets, papier.

1653-1658, octobre. — Sentences des lieutenants « de la submission » : portant rescision d'un « contrat de compte final » passé entre Jean-Pierre de Nicolay, écuyer, de Forcalquier, et « messire Joseph Guérin, prêtre, advocat en la cour », 1ᵉʳ avril (fol. 22) ; — ordonnant une enquête sur « le mauvais ménage et malversations commis » par Honoré Plance, fermier de la terre, place et seigneurie de Brunet, au détriment des hoirs de M. Mᵉ Jean de Tressemanes, sieur de Chasteuil et de Brunet, conseiller à la cour des Comptes de Provence, 1ᵉʳ avril (fol. 27) ; — condamnant Antoine Espitallier, à payer à messire Jean-Baptiste de Donis, seigneur de Goult, « une cense annuelle de 45 livres, pour une bastie et son affar vendue 1,500 livres », 23 juillet (fol. 49) ; — (1654) déboutant

* Mauvais état, incomplet.

Jean-Baptiste Nicolaii, écuyer de Reillane, fils et héritier de damoiselle Sibille de Martinis, demandeur en hypothèque sur les biens aliénés de Jacques et Gaspard Nicolaii, 16 mars (fol. 79); — condamnant Gabriel Gaudin, bourgeois de Gordes, à payer « 13 gerberons de blé saisis à la requette de messire Philippe-Guillaume d'Ancesune de Caderousse, abbé de Notre-Dame-de-Sénanque-lez-Gordes », 20 octobre (fol. 111); — (1655) ordonnant « l'observation du prix fait d'une chapelle baillé par les R. P. Minimes, de Mane », à Antoine Admirat et Antoine Ginoux, maçons, 12 mars (fol. 136); — condamnant Mᵉ Jean Rogon, sieur de Taradeau, avocat en la cour, à produire les acquits constatant le paiement « de la quatriesme partie de la terre, place et seigneurie dudit Taradeau », à lui vendue pour le prix de 9,000, par Mᵉ Honoré Comandaire, de Lorgues, sieur de Taradeau, avocat en la cour, 10 mai (fol. 156); — déboutant les hoirs de damoiselle Suzanne Cortet, femme de Georges de La Coste, de Manosque, « demandeurs en hypothèque et regrès sur les biens d'icelui », 20 octobre (fol. 175); — (1656) condamnant les hoirs de Denis Dosendo, de Gordes, à payer une créance de 300 livres à « Jean de Gérard La Croix, sieur de Châteauneuf, résidant à Goult », 19 janvier (fol. 205); — condamnant Marie Creste, veuve et héritière de Simon de la Grassière, d'Apt, à payer 25 écus à François Michel, de Ménerbe, 22 mai (fol. 229); — portant collocation de damoiselle Gabrielle de Gardanne sur les biens de damoiselle Madeleine Lombard, son ayeule, pour la somme de 1,800 livres, 2 septembre (fol. 257); — (1657) condamnant Mᵉ Jean Ardoin, notaire royal de Forcalquier, à payer une obligation de 61 livres à Mᵉ Jean Huguet, notaire royal de ladite ville, 19 février (fol. 281); — condamnant Antoine Pourcin « aux dommages et intérêts » envers Louis Monier et Esprit Garcin, marchands tanneurs, de Forcalquier, pour « n'avoir pas continué et parachevé son apprentissage », 28 juillet (fol. 304); — condamnant Mᵉ Elzias Derne, notaire royal de Viens, à payer une pension annuelle de 112 livres pour un capital de 1,800 livres à lui cédé, « tant que bon lui semblerait », par Jean-Baptiste de Grambois, sieur dudit lieu et de Milles, 8 août (fol. 310); — condamnant Annibal Granon, bourgeois de Manosque, à payer à Pierre Martin, de ladite ville, « 15 quintaux de foin et regain, au prix de 18 sols 6 deniers le quintal », 7 septembre (fol. 315); — (1658) condamnant Jean Bremond, de Vachères, à payer une pension annuelle de 3 livres à Pierre de Bourgarel, sieur du Colombier, 12 janvier (fol. 353); — condamnant Étienne Alligni, « Mᵉ orphèvre », de Manosque, à payer une créance de 125 livres à Mᵉ Jean Louis Sellon, avocat en la cour, résidant à Aix, 21 juin (fol. 383); — condamnant Louis Roustenc, de Joucas, au paiement d'une pension de 4 écus à « noble François de Bermond, sieur de Vachères et de Sainte-Croix, petit fils et héritier de damoiselle Marguerite de Pernet, 10 octobre (fol. 413), etc.

B. 1839. (Registre*.) — In-quarto, 940 feuillets, papier.

1659-1663. — Sentences des lieutenant du sénéchal : condamnant Mᵉ Jean de Rippert, avocat en la cour, à payer à Antoine d'Albette, coseigneur de La Motte, héritier de messire Pierre Passaire, prêtre, « les censes et services dus audit Passaire, pour la ferme de la place de Saint-Savornin », 11 août (fol. 1); — portant défense « à toutes personnes de travailler dans la ville ni aux champs les jours de dimanche et fêtes, et aux gens de boutique de tenir icelles ouvertes lesdits jours, à peine de 100 sols d'amende », 22 août (fol. 5); — ordonnant l'enregistrement des lettres patentes du Roi, « obtenues par Jean Orcel et Anne Bernard, de La Coste, faisant profession de la religion prétendue réformée, pour la validité de leur mariage », 12 novembre (fol. 24); — (1660) condamnant M. Mᵉ Joseph de Mazargues, conseiller et avocat du Roi au siège général d'Aix, et Melchion de Mazargues, sieur de Fontcouverte, à payer 187 livres à messire Laurent de Corriolis, prieur de Corbières, 23 février (fol. 80) : — maintenant Mᵉˢ Martial et Hiacinthe de Boniface, « en la jouissance de faire dépaître leurs bestiaux dans le défens de *La Brugière* et autres terres gastes de la communauté de Villeneuve », 12 mars (fol. 87); — portant réception de Mᵉ Antoine Soullier en l'office « de viguier et juge criminel de Saignon », 7 mai (fol. 132); — maintenant Jean-François de La Croix, « originaire d'Arles, soldat aux armées de S. M. », en la possession de l'héritage de Louis de La Croix, décédé ab intestat, 3 août (fol. 187); — recevant Mᵉ Jean Palhier en l'office de notaire royal de Banon, à la place de feu Charles Palhier, son père, 21 octobre (fol. 269); —

* Incomplet, mauvais état.

(1661) portant défense aux habitants des Omergues « d'enlever leurs chanvres et lins du routoir » avant d'avoir payé la dîme à messire Jean-Pierre Imbert, « prêtre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, recteur dudit lieu », 15 janvier (fol. 291) ; — condamnant dom Pierre de Gaffarel, prieur de Ganagobie, à payer un « mandat de 14 livres au fermier général de la dame de Sigonce », 7 mai (fol. 339) ; — ordonnant « que les requestes de récusation présentées, sans expression de cause, par ceux de la religion prétendue réformée, seront à l'avenir déclarées non recevables », 28 juillet (fol. 383) ; — enjoignant « à tous les chefs de maison de Forcalquier d'assister au *Te Deum* qui sera chanté à la grande église à l'occasion de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin, et de faire chascun un feu de joye devant sa maison, à peine de 6 livres d'amende », 7 décembre (fol. 428) ; — (1662) réglant les droits sur l'héritage de Pierre de Posillis entre damoiselle Suzanne de Posillis et Mᵉ François de Rodon, « conseiller et médecin ordinaire du Roi », mari de damoiselle Marguerite de Posillis, 7 février (fol. 464) ; — défendant à Michel Giraudon « mulatier », de Manosque, de transporter des grains sans avertir « le fermier du grand dixme de Manosque », 20 mars (fol. 474) ; — recevant Marc-Antoine Feautrier en l'office de procureur postulant au siège de Forcalquier, 6 juillet (fol. 531) ; — ordonnant l'enregistrement des lettres patentes de S. M. « portant exemption des tutelles, curatelles, logement des gens de guerre, séquestration, et autres charges, en faveur de Jacques Derne, de Viens, marguillier de l'œuvre des pauvres esclaves », 21 août (fol. 566) ; — condammant damoiselle Anne de Gondon à payer une pension de 12 livres aux hoirs de Mᵉ Pierre de Vachières, notaire royal dudit lieu, 3 octobre (fol. 616) ; — ordonnant « l'ouverture du fidéi-commis apposé au testament de François de Laugier, au profit d'Honoré de Berluc, sieur de Porchères, légataire universel et héritier de sieur Honoré de Laugier, sieur dudit Porchères, contre Artus Dupré, sieur de La Villardière, héritier testamentaire de damoiselle Camille de Laugier, sa femme », 11 décembre (fol. 662) ; — (1663) maintenant messire César Dème, docteur en théologie, en possession « du prieuré cure, sous le titre de Sainte-Croix, du lieu du Castellet », 11 janvier (fol. 708) ; — recevant Mᵉ Louis Estrayer en l'office de notaire royal et « greffier des insinuations, enregistrations et collocations de la ville et viguerie d'Apt, à la place de Mᵉ César Bosco », 3 avril (fol. 719) ; — condamnant à 6 livres d'amende Mᵉ Toussaint Bonnefoy, notaire royal d'Ongles, « pour avoir laissé quantité de feuillets en blanc dans ses registres et n'avoir signé plusieurs actes et contrats », 8 août (fol. 772) ; — déboutant Mᵉ François Sollyer, conseiller du Roi et juge de la ville d'Apt, appelant d'une sentence du juge de Saignon, 20 août (fol. 801) ; — « ajournant à comparoir Chalier, ministre de la religion prétendue réformée, de La Coste, pour avoir enseveli les gens de ladite religion sur les 11 heures du matin, contre les édits et ordonnances », 13 novembre (fol. 846) ; — condamnant la communauté de Sainte-Tulle « à désemparer, à celle de Pierrevert, les affars des terres des cartiers de *Predveran*, *Villar* et le *Constrast* », 19 décembre (fol. 893) ; — recevant Mᵉ Jacques d'Anthoine, « docteur en droits et en médecine », en l'office de juge de Gordes, à la place de Jean-Baptiste Silvestre, 24 décembre (fol. 905), etc.

B. 1840. (Registre.) — In-quarto, 1563 feuillets, papier.

1658, novembre-**1669**, février. — Sentences des lieutenants de la submission : condamnant Claude Jouve à payer 227 livres à Pierre-Antoine Silvestre, sieur de Châteauneuf-Miravail, 26 novembre (fol. 6) ; — (1659) condamnant les hoirs de Jean d'Ulme, de Saint-Étienne, au paiement d'une charge de « blé mitadier » en faveur de Corneille Legouche, seigneur de Saint-Étienne, 31 mars (fol. 53) ; — condamnant messire Jean-Louis Aubert, vicaire de Notre-Dame de Romigiers, à payer à Mᵉ Paul Loque, notaire royal de Manosque, 24 livres sur le legs de 3,000 livres fait par Jean Bartheron « pour la fondation d'une chapellanie soubs le titre de Saint-Anthoine en ladite église de Notre-Dame-de-Romigiers, » 10 mai (fol. 58) ; — « cassant les exécutions faites par Jean Retour, escuyer, d'Avignon, contre messire Jean-Vincent de Thules, évesque de Lavaur, abbé de l'abbaye de Saint-Eusèbe, conseiller du Roi au parlement de Toulouse », 18 août (fol. 100) ; — (1660) condamnant les hoirs de Jeanne Fine, de Gordes, à payer 600 livres à messire Jean-Baptiste de Sade, sieur de Mazan et de Saumane au comtat Venaissin, 7 février (fol. 156) ; — condamnant Louis Monier, marchand, de Forcalquier, à payer 45 livres à Henric de Glandevez, écuyer de ladite ville, donataire de damoiselle Louise de

Bertrand, sa mère, 8 mars (fol. 195) ; — condamnant Jean Madon à payer 25 livres « pour frais de voyage » à Mᵉ Claude Collomby, avocat d'Aix, 6 juillet (fol. 251) ; — maintenant les exécutions faites par messire Henry de Garnier, seigneur abbé de Valsainte, pour le paiement de l'arrentement de son domaine et droits de Corbières, consenti à Samson Johannis, à la rante annuelle de 1,134 livres, 10 sols », 26 octobre (fol. 308) ; — (1661) condamnant la communauté de Gargas à payer « une pension de 375 livres, pour le capital de 6,000 livres, en faveur de dame Diane de Gérard, veuve de messire Gaspard de Brancas, baron d'Oyse », 11 mars (fol. 383) ; — condamnant Marc-Antoine Yssaurat, écuyer, de Manosque à payer une obligation de 1,062 livres à M. Mᵉ Joseph de Collongue, seigneur du Castellard, lieutenant principal criminel au siège de Forcalquier, 3 juin (fol. 399) ; — ordonnant la consignation au greffe de 1,661 livres au profit de Mᵉ Louis d'Allard, avocat d'Apt, 17 juillet (fol. 447) ; — confirmant, en faveur de « messire François de Brancas de Forcalquier de Céreste, baron de Villeneuve », une pension de 450 livres sur la communauté de Villeneuve, que lui avait léguée dame Renée d'Oraison, veuve de messire Henri de Brancas, baron de Céreste, 7 novembre (fol. 489) ; — (1662) ordonnant le règlement de comptes « des droits décimaux et seigneuriaux de Ganagobie, Sigonce, Aris et Vallons», affermés par le prieur de Ganagobie, à Nicolas Vachier, à la rante de 3,000 livres, 14 mars (fol. 543) ; — ordonnant le paiement de « 2 charges de blé et 24 coupes de vin » en faveur de messire Honoré Arlaud, chanoine théologal du chapitre Saint-Mary de Forcalquier, 10 juin (fol. 593) ; — donnant hypothèque à François Chambeiron sur « une instance de maison baillée en attitulation à messire Pierre Ricard, recteur de la chapellenie Saint-Christol et Saint-Honoré, fondée dans l'église paroissiale Notre-Dame-de-Romigiers, de Manosque », 15 juillet (fol. 622) ; — condamnant Mᵉ François de Gadret, notaire royal et greffier d'Apt, à payer 1,000 livres à damoiselle Françoise d'Estevenot, veuve de Pierre de Chastal, sieur de Goult, 22 décembre (fol. 690) ; — déboutant Jean Chatiminois, marchand, d'Aix, demandeur en hypothèque, contre dame Françoise de Cadenet, veuve de M. Hubert de Galaup, sieur de Chasteuil, 22 décembre (fol. 722) ; — (1663) déboutant les hoirs d'Antoinette Girard, « demandeurs en clame » contre Lambert de Bolliers, « mesnager », de Saint-Étienne, 4 avril (fol. 768) ; — déboutant Elzias de Crus, « Mᵉ maréchal à forge », de Manosque demandeur en annulation « de sa société » avec Charles Rougier, aussi maréchal à forge de ladite ville, 25 octobre (fol. 819) ; — ordonnant « aux sergents exploitant à Forcalquier, au nombre de quatre, de se tenir près du palais aux jours juridiques, pour s'y rendre incontinent au premier son de cloche, à peine de 6 livres d'amende » 4 décembre (fol. 865) ; — (1664) condamnant Mᵉ Jacques Gondon, avocat en la cour, à payer 1,500 livres à damoiselle Honorade de Lévesque résidant à Aix, 23 septembre (fol. 928) ; — attribuant une pension de 18 livres, 15 sols, aux consuls de Mane « en qualité d'administrateurs de l'économe des prêtres dudit lieu », 14 octobre (fol, 963) ; — condamnant Honoré Lautier, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, au paiement « de 2 offices de greffier, savoir : l'un des inventaires et l'autre d'enregistrateur des exploits et saisies mobiliaires », qu'il avait acquis, « pour le prix de 120 livres », de Mᵉ Antoine Castagny, avocat, de Sisteron, 22 novembre (fol. 972) ; — (1665) confirmant une pension de 50 livres en faveur de messire Jean de Bremond, chanoine d'Apt et prieur de Buoux, 14 janvier (fol. 1011) ; — condamnant les hoirs d'Antoine Seignoret à payer 400 livres, pour prix « de l'arrentement de la terre et seigneurie de Silvabelle et Petit-Gubian, à messire Honoré d'Arnaud d'Audiffred, sieur desdits lieux et chanoine cabiscol de l'église Saint-Mary de Forcalquier », 12 juin (fol. 1071) ; — défendant aux procureurs « de procéder à aucune liquidation ni taxe, ni de remettre rière le greffe aucune sentences d'expédients » sans le consentement du lieutenant des submissions, « à peine de 500 livres d'amende », 12 septembre (fol. 1082) ; — « ajournant à comparoir en personne Marguerite Rippert » pour rébellion contre « Mᵉ Hugues, huissier au siège général d'Aix, 3 octobre (fol. 1116) ; — (1666) portant règlement de comptes entre Henri-Joseph Passaire, écuyer, de Simiane, et les hoirs de messire Jean-Louis Reynaud, vicaire de Banon, 15 janvier (fol. 1177) ; — condamnant Louis et André Maixe, menuisiers, de Manosque, à refaire, dans l'église paroissiale Saint-Sauveur, divers travaux de menuiserie qui leur avaient été donnés à prix fait, moyennant 114 livres, par Balthasar de Garnier, Antoine Chave et Jacques Chevillon, « consuls et ouvriers de ladite église », 12 février (fol. 1209) ; —

condamnant les hoirs de Jean-Antoine de Lans, de Saint-Savornin, à servir une pension de 18 livres à noble François de Bermond, coseigneur de Vachères et de Sainte-Croix-à-Lauze, écuyer, dudit Saint-Savornin, 22 juin (fol. 1230); — réglant les droits de damoiselle Isabeau de Guérin, veuve et héritière testamentaire de feu Mᵉ Jean-Pierre du Teil, juge royal à Forcalquier, 26 août (fol. 1259); — réglant les droits de Honoré Reynaud, Mᵉ apothicaire, de Manosque, « habitant à Saint-Maur-de-Gaël, en Bretagne », sur les biens de feu damoiselle Pluvier, sa mère, 26 novembre (fol. 1307); — (1667) ordonnant le remboursement, par Mᵉ Jean Bonnefoy, lieutenant de juge de Banon, d'une somme de 600 livres, au profit de Gabriel Onic, bourgeois de Sault, 29 avril (fol. 1368); — portant rangement des créanciers de Balthasar Monsallier, marchand, de Forcalquier, 28 juin (fol. 1404); — déboutant messire Jacques d'Astouaud, seigneur de Murs, baron de Séderon, demandeur en paiement « du sous arrentement de sa bastide, appelée *La Bouisse*, passé par Louis Bernard, son rantier général », 23 août (fol. 1460); — (1668) condamnant les hoirs d'Antoine Arnaud, bourgeois de Gordes, à payer 393 livres à damoiselle Lucrèce de Bot, veuve de Pierre Mornet, et à Pierre Saint-Giron, bourgeois d'Aix, 27 juillet (fol. 1511); — (1669) condamnant les hoirs de Pierre Silvestre à payer 900 livres, pour prix d'une maison, à damoiselle Anne de Saunier, veuve de Jean Bejain, écuyer, de l'Isle, 20 février (fol. 1518), etc.

B. 1941. (Registre.) — In-quarto, 731 feuillets, papier.

1669, avril-**1676**. — « Sentences par escript » des lieutenants du sénéchal : recevant Mᵉ Pierre Garcin en l'office de notaire royal de Manosque, à lui vendu par les hoirs de Mᵉ Jean-Gédéon Audiffred, dernier possesseur, 19 juin (fol. 10); — portant règlement de comptes pour les hoirs de M. Mᵉ Jean-Bernard d'Eymar, conseiller du Roi et doyen en la cour des comptes de Provence, seigneur de Pierrerue, 23 juillet (fol. 20); — cassant « un acte de nouveau bail d'une bastide et son affar », consenti par messire Jean-Louis Meynier, prêtre bénéficier de l'église d'Apt, prieur de Saint-Nicolas, dans ladite ville, et de Saint-Étienne, à Gargas, à messire Jean Chauvet, vicaire de l'église dudit Gargas, 12 septembre (fol. 82); — déboutant noble François de Pol, sieur de Saint-Tronquet, demandeur en remboursement de créance contre M. Mᵉ François de Jaufroy, sieur de La Tour, conseiller et procureur du Roi au siège de Sisteron, 16 décembre (fol. 119); — (1670) recevant Mᵉ Christol Viany, docteur en droit, en l'office de juge de Manosque, 17 avril (fol. 150); — ordonnant à tous « les curés et vicaires du ressort de remettre, rière le greffe les grosses des registres des baptistaires, mariages et sépultures, par eux tenus, à peine de 50 livres d'amende », 4 septembre (fol. 169); — ordonnant « à tous ceux qui exercent les juridictions des hauts seigneurs justiciers du ressort de se présenter et poursuivre leur réception pardevant le sénéchal, à peine de faux et cassation de toutes leurs procédures et jugements », 4 septembre (fol. 170); — ordonnant le paiement, en faveur des hoirs de noble François de Croze, seigneur de Montlaux, « des droits de lods et trézain, montant à 227 livres, 16 sols, sur le pied du prix de divers biens s'élevant à 1,369 livres », 6 novembre (fol. 178); — « cassant et annulant un acte de donation fait par messire Jean Bonnefoy, vicaire perpétuel de La Roche, en faveur de Laurent Bonnefoy, son frère, 19 décembre (fol. 212); — (1671) ordonnant une enquête sur les dommages causés par divers habitants de Montlaux dans les terres de messire Palamède de Vallavoire, « comte de Montlaux, maistre de camp de cavalerie, à la requête de dame Gabrielle du Bousquet, femme et procuratrice dudit Pallamède », 28 février (fol. 232); — portant règlement des comptes de l'administration des biens de Honoré Lauthier, bourgeois de Saint-Martin-de-Castillon, rendus par Mᵉ Antoine de Rangues, leur curateur, contre ledit Lauthier, damoiselle Anne de Barbeyrac, sa femme, et damoiselle Françoise de Cambis, dame baronne de Céreste, et autres créanciers dudit Lauthier, 13 juillet (fol. 257); — ordonnant à Pierre Baumas, notaire de Joucas, « de remettre ses provisions dudit office, et lui faisant défense de continuer l'exercice de sa charge, attendu qu'il y a plusieurs personnes qui se plaignent de sa conduite », 9 septembre (fol. 302); — nommant Claude Romany, bourgeois, de Forcalquier, tuteur de Jean-Victor de Bellonnet, 30 septembre (fol. 305); — recevant « Julle » Beauchamps, veuve et héritière de Claude du Chaine, maistre vitrier, d'Apt, à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de son dit mari, 24 novembre (fol. 325); — (1672) condamnant les consuls de Lançon « à faire graver et apposer sur la porte de l'église dudit lieu les armes de messire Pierre de Barrême,

conseiller du Roi, un des prieurs prébandés dudit Lançon », 4 janvier (fol. 339); — portant réception de Mᵉ Balthasar de Maynier, avocat en Parlement, en l'office de juge de Manosque, « suivant les lettres de provision données par F. Antoine de Glandevez-Castellet, chevalier, baillif et seigneur de Manosque », 20 mai (fol. 374). — « Assemblée de M. Mᵉˢ Gaspard d'Arnaud, sieur de Lange, lieutenant général, Joseph de Collongue, sieur de Castellard, lieutenant général criminel, Pol de Collongue, lieutenant particulier criminel et premier conseiller, Louis du Teil, François Girard, Jean-André de Gaffarel, Estienne Magnan, François Piolle, sieur de Fontienne, et Mathieu Gassan, sieur des Eissarts, conseillers, avocat et procureur de S. M. en la sénéchaussée de Forcalquier, approuvant et ratifiant tout ce qui a été fait et géré par Mᵉ Pol de Collongue, dernièrement député, par ladite compagnie à Aix, à l'occasion des pressantes poursuites de M. M. de la cour des comptes contre la juridiction des sièges de la province », 23 juin (fol. 380). — Sentences : maintenant messire Alexandre de Clapiers en la possession des terres et seigneuries de Gréoux et d'Aurabelle, 12 août (fol. 383); — portant réception de Mᵉ Gaspard Decorio « en l'office de receveur héréditaire des espices des sentences et jugements de la sénéchaussée, submissions du siège de Forcalquier et judicatures royales du ressort », 9 septembre (fol. 422); — condamnant André Bodo, bourgeois, de Saint-Michel, à payer une promesse de 330 livres à dame Madeleine de Guillem de Salla de Montjustin, dame de Saint-Michel, 29 novembre (fol. 440); — (1673) maintenant damoiselle Anne de Pontevès, dame de Fontienne, en possession des biens et héritages de feu noble Laurent de Pontevès, son frère, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, contre dame Anne de Castellane, veuve de Jean de Pontevès, sieur de Sillans, 23 février (fol. 453); — recevant Mᵉ François Alphéran, avocat, en l'office de la judicature de Manosque, 24 juillet (fol. 480) ; — maintenant messire Étienne Veissière, docteur en théologie, « dans une prébande ou place de choriste en l'église Saint-Sauveur de Manosque », 19 septembre (fol. 491) ; — portant partage des biens et héritage de Mᵉ Jean Vallansan, procureur au siège, entre damoiselle Isabeau Vallansan, femme séparée de biens de Jean-Pierre Nicolay, Jean d'Allayer, sieur de Champourcin, de la ville de Digne, ayeul et administrateur des biens de Joseph d'Allayer, héritier de Catherine de Pontevès, sa mère, et damoiselle Marguerite Vallansan, veuve de noble François de Pontevès, sieur de Saint-Barnabé, 30 octobre (fol. 500). — Assemblée des officiers du siège pour protester contre « l'aliénation de la justice haute de Montlaux et s'opposer à la séparation et démembrement de ladite juridiction », 9 novembre (fol. 508). — Sentences : portant réception de Jacques Garnier, bourgeois de Manosque, « en l'un des 60 offices de greffier des arbitrages, compromissions, syndicats et direction des créanciers, dernièrement créés », 1ᵉʳ décembre (fol 512); — (1674) ordonnant une enquête sur le dommage fait par le fermier de damoiselle Marguerite de Rascas, veuve de Mᵉ Pierre Denoise, notaire royal de Digne, « à un pred au quartier de La Palud », appartenant à M. Mᵉ Jean de Roux, seigneur de Gaubert, conseiller au parlement de Provence », 1ᵉʳ mars (fol. 523); — déboutant Michel de Praly, « fermier général des formules de France », demandeur en paiement de 1,000 livres d'amende contre Jacques Barrière, notaire royal de Villeneuve, pour avoir expédié une attestation sur papier non timbré », 23 juillet (fol. 540); — ordonnant l'avération d'une promesse de 400 livres en faveur de Mᵉ André Gavaudan, notaire royal de La Tour-d'Aigues, « syndic apostolique du couvent de l'Observance du Torrel, dudit lieu », 27 septembre (fol. 546); — (1675) recevant Mᵉ Joseph Segond, greffier au siège du marquisat d'Oraison, en l'office de notaire royal dudit lieu 4 avril (fol. 590) ; — condamnant nobles Martial et Pierre de Boniface, sieurs d'Astoin, à payer une obligation de 245 livres à Mᵉ Sperit Rochabrun, de Digne, avocat en la cour, 3 juillet (fol. 603); — portant défense aux consuls de La Brillane et au fermier des moulins dudit lieu « de continuer les fossés par eux ouverts dans les terres de Mᵉ François de Guiran, seigneur de La Brillane et du Castellet, conseiller à la cour des comptes de Provence », 11 septembre (fol. 616); — déboutant les recteurs de l'hôpital Sainte-Barbe, de Manosque appelant d'une sentence du juge de Manosque contre Antoine Isnard, « capitaine chastelain de Serres, en Dauphiné » 28 septembre (fol. 620) ; — condamnant Mᵉ André de Beauchans à « passer nouvelle reconnaissance des biens par lui possédés au quartier de Giliane, en faveur du chapitre de Forcalquier », 12 octobre (fol. 631) ; — (1676) condamnant Blaise et Denis Camerle, de Villeneuve, « à désemparer diverses

terres aux quartiers du *Logisson* et de *La Gouerge*, retenues par droit de prélation, à dame Hélène d'Eymon, baronne de Villeneuve, 24 janvier (fol. 641); — condamnant dame Marguerite de Félix, dame de Niozelles, « tenancière des biens de feu messire Toussaint de Glandèves, évêque de Sisteron », à payer au chapitre de ladite ville une pension de 60 livres pour « une fondation de messe dudit évêque, à dire dans l'église dudit Sisteron à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié perpétuellement chaque vendredy » 1er février (fol. 642), — recevant Me Jean Pierre du Teil avocat en parlement, en l'office de conseiller du Roi, juge royal ordinaire de Forcalquier, ensuite de la résignation faite en sa faveur par Me Polidore du Teil, son père et devancier audit office », 11 février (fol. 644); — déboutant noble Pol de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne, demandeur en paiement « du droit de bovage et bladage » contre François Purpan, originaire de Coni, 7 août (fol. 702); — portant « rangement des créanciers de l'hoirie de noble Melchion de Thomas, seigneur de Gignac et Roquefure », à la requête de dame Anne de Pelissier, sa veuve, mère et tutrice de noble Jean-Baptiste de Thomas et de nobles Jeanne, Bernardine et Thérèse de Thomas », 22 décembre (fol. 721), etc.

B. 1842. (Registre*.) — In-quarto, 690 feuillets, papier.

1669, juillet-1688. — « Sentences par escript » des lieutenants de la submission : « donnant main levée des saisies et gageries faites à messire Jacques de Gaffarel, docteur en théologie, commandeur de Saint-Avit, prieur du Revest-de-Brousses, par messire Jacques Troulier, seigneur de la Douze et de Vayre, conseiller du Roi, président au parlement de Dombes et receveur général des décimes du Dauphiné, » 14 mars (fol. 1); — donnant hypothèque à Me André Henry, lieutenant de juge de Niozelles, sur les biens de Pierre Roche, de Manosque, pour une somme de 45 livres, prix d'une jument, 23 novembre (fol. 44); — (1670) ordonnant le paiement de la somme de 300 livres constituée en dot par Antoine des Ferres, de Valsainte, à Anne, sa fille, dans son contrat de mariage avec Louis Vincent, de Viens, 11 août fol. 73); — condamnant Mathieu Reynier et Antoine Brunet, maçons, d'Apt, à exécuter « la fontaine et réservoir d'eau qu'ils se sont obligés de faire pour la communauté de Saint-Savornin », moyennant un prix fait de 150 livres, 18 décembre (fol. 101); — (1671) autorisant Esprit de Brugis, bourgeois de Saint-Savornin, à répudier l'héritage de Jean, son père, 7 avril (fol. 124); — ordonnant le règlement par expert de diverses questions au sujet « de l'arrentement des terres, juridictions et seigneuries de Banon, La Roche, Saumâne et l'Hospitalet, consenti, moyennant 6.600 livres » par an, par messire Edme-Claude de Simiane, comte de Moncha, baron desdits lieux, en faveur de Me Pascal Upais, avocat en la cour, 25 juin (fol. 136); — (1672) déboutant André Eymar, Me tonnellier, de Valensole, demandeur en paiement de 300 livres à noble Louis de Gasquy, écuyer de Manosque, comme mari de damoiselle Jeanne de Lombard, 19 janvier (fol. 159); — (1673) condamnant François Juvenc, de Forcalquier, à payer une obligation de 576 livres à noble Pierre des Michels, seigneur en partie de Champourcin et de La Javie, 2 septembre (fol. 209); — (1674) ordonnant « la justification du chargement de l'entrée des comptes de Claude Chouin, trésorier de la communauté de Rustrel », 15 décembre (fol. 223) : — (1675) déboutant les hoirs de Gaspard Bonardy, bourgeois de Riez, « demandeurs en rière hypothèque » contre Me Gaspard Bonardy, conseiller du Roi et référendaire aux chancelleries de Provence, 21 mars (fol. 230); — (1676) ordonnant le paiement de 2,200 livres en faveur de messire Scipion Pouchet, prieur de Saint-Christol et Notre-Dame de La Garde, « aumosnier de Mgr le duc d'Orléans, chanoine de l'église de Tours », contre Étienne Besson, fermier desdits prieurés, 4 février (fol. 270); — condamnant « les particuliers de Viens, qui ont envoyé leurs enfants aux écoles, à payer, à messire Jean-Baptiste Amalric, prêtre, sa nourriture pour 5 mois, à compter depuis le commencement de mai jusques à la Saint-Michel », 4 juillet (fol. 281); — condamnant Gaspard Reynaud, « sieur de Rouselle, résidant à Reillane », à payer une pension de 60 livres à noble Jean-Baptiste de Chabert, écuyer, « procureur du Roi en la judicature royale de Pertuis », 19 novembre (fol. 299); — (1677) condamnant Jean-Louis Fabry et Hubert Brieugne, de Manosque, « convaincus d'avoir faussement fabriqué une quittance, à estre bannis de ladite ville durant une année et à 60 livres d'amende, et leur interdisant à toujours

* Mauvais état, incomplet.

d'exercer aucune charge et fonction publique », 9 février (fol. 304) ; — déboutant M.Mᵉ Louis d'Eymar, seigneur de Pierrerue, conseiller en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence, « demandeur en cassation de procédure », contre Gaspard Paris, maréchal à forge, de Forcalquier, 22 décembre (fol. 323) ; — (1678) condamnant noble Gaspard de Pontevès, sieur de Givaudan et de La Routte, fils et hoir de feu noble Jean de Pontevès, sieur de Sillans, résidant à Digne, « à souffrir regrés sur les biens de son père », 17 mars (fol. 334) ; — condamnant François Girard, sieur de l'Ubac, à payer 3,200 livres reconnues en dot à damoiselle Isabeau de Lévesque, femme d'André Madon, de Viens, et hypothéquées sur « la bastide de Saint-Pol », appartenant audit Girard, 10 septembre (fol. 347) ; — (1679) ordonnant la vérification de la quantité de graisse et de peaux expédiée par Claude Reynaud, charcutier, d'Apt, « au nommé Cavalier, muletier », 7 juillet (fol. 376) ; — (1680) condamnant messire Poncet de Bermond, docteur en théologie, prieur de Vachères et prévôt de l'église cathédrale d'Apt, et Joseph de Bermond, sieur de Bezaure, son frère, solidairement au payement de 1553 livres pour cautionnement, au profit de Mᵉ Jean Magnan, coseigneur de Malcor, « avocat en la cour, postulant au siège de Forcalquier », 12 mars (fol. 392) ; — (1681) ordonnant à Daniel de Bermond, rentier seigneurial de Villemus, « de faire la preuve qu'il a fourni 600 quintaux foin bon et de recepte, au prix de 13 sols le quintal » à Balthasar Ricoux, boucher, de Manosque, 21 mars (fol. 420) ; — déboutant l'économe des R. P. Minimes de Mane, demandeur en paiement d'une pension de 36 livres contre André Bodo, huissier, résidant à Laincel, 7 mai (fol. 430) ; — condamnant messire André de Sébastiane, prévôt de l'église concathédrale de Forcalquier, à payer 20 livres, à Jean Cestier, bourgeois de Manosque, 29 octobre (fol. 473) ; — (1682) liquidant, en faveur de Charles Arnaud, des Omergues, le prix de 4 charges de blé annone, « à raison de 20 livres la charge, suivant le rapport de la valeur d'icelui du 4ᵐᵉ marché du mois d'août 1679, de la ville d'Apt », 24 octobre (fol. 495) ; — (1683) « colloquant Jacques Escuyer, Mᵉ cordonnier de Forcalquier, sur une vigne au quartier de Beaudine, de 5 hommes à fossoyer », 7 avril (fol. 510) : — (1684) donnant hypothèque, à Jean-Pierre Gueidan, bourgeois de La Tour-d'Aigues, pour la somme de 675 livres, « sur l'office, papiers et documents de Mᵉ Georges Cherpin, notaire royal de Saint-Martin-de Castillon » , 24 février (fol. 541) ; — ordonnant le paiement d'une obligation de 119 livres au profit de Mᵉ André Françou avocat en la cour, résidant à Digne, 11 septembre (fol. 556). — « Déclaration de Mᵉ François-Anne de Bermond, sieur de Saint-Martin et de Vachères, lieutenant général aux submissions, portant que le sieur juge du Teil ne pouvait adsister ni juger aux procès par escript dans la chambre, ny participer aux esmoluments, et qu'il n'avait pas voix délibérative en la juridiction des submissions, qu'aux procès d'audience tant seulement », 18 novembre (fol. 564). — Sentences : (1685) « déclarant pertinants et admissibles les moyens de faux, proposés par noble Guillaume Fenton, docteur aggrégé en l'université d'Avignon, contre une ordonnance du juge de Manosque, produite par les hoirs de Paul Ventier, marchand dudit Manosque ». 13 janvier (fol. 574) — condamnant Pierre de Tornon, conseigneur de Sainte-Croix-à-Lauze, « à désemparer, par contre-regrès, une terre au quartier de La Fontaine », 26 janvier (fol. 585) ; — donnant hypothèque, pour un léguat de 80 livres, « aux marguilliers des confréries de Corpus Domini, Notre-Dame du Rozaire, Saint-Joseph, Sainte-Barbe, Saint-Blaise, Saint-Sébastien et Saint-Antoine, érigées en l'église paroissiale de Redortiers, sur les biens de messire Jean-Louis Reynaud, prêtre et vicaire de Banon », 4 mai (fol. 595) ; — (1686) condamnant au paiement de 50 livres Vincent Aragneau, de Reillane, pour n'avoir pas « complètement tenu l'acte d'apprentissage, par lequel il s'obligeait de bien et fidèlement servir Mathieu Janceline, patissier d'Aix, pendant 2 années complètes », 30 avril (fol. 618) ; — condamnant « le curateur pourvu à l'héritage vacant de Claude Roche, de Brunet », à payer 229 livres à Alexandre de Fesse, sieur de Monval, de Valensole, 7 août (fol. 623) ; — (1687) ordonnant une vente de meubles séquestrés au profit de M. Mᵉ Vincent Hodoul, conseiller, procureur général du Roy au bureau des Domaines et Finances de Provence », 19 août (fol. 652) ; — (1688) condamnant Jean Girard et Jacques Cambe, maçons, de Forcalquier, à exécuter « le prix fait passé par eux pour la réparation de la nouvelle voûte et dessus de la chapelle des Frères pénitents blancs, de ladite ville », 5 juillet (fol. 689), etc.

B. 1843. (Registre.) — In-quarto, 269 feuillets, papier.

1692-1698, juillet. — Sentences « par défaut et sur requeste » des lieutenants du sénéchal : condamnant « à des dommages et intérêts » Jacques Arnaud, maître maçon de Vachères, pour n'avoir pas exécuté, suivant son prix fait, les réparations d'une maison de noble Charles de Chanut de Pierrefeu, seigneur de Revest et de Vachères, 20 mai (fol. 4) ; — (1693) condamnant Louis Rabet, de Fontienne, à payer 51 livres, pour prix de 3 charges de blé, à noble Jean-Henri de Gombert, seigneur de Saint-Geniez, 6 avril (fol. 27) ; — condamnant Jeaume Gaubert, « trompette juré de Forcalquier », à payer 240 livres à Jean-François Eymar, « viguier et capitaine pour le Roi » de ladite ville, 25 mai (fol. 45) ; — « interdisant des fonctions de sa charge Me Jean-Baptiste Arnaud, notaire royal de Forcalquier, insolvable », 11 août (fol 52) ; — condamnant dame Geneviève de Brianson de La Salludie, marquise de Janson, veuve de messire Laurent de Forbin, à payer un capital de 6.300 livres à Me Jean Sossin, « notaire royal de la communauté de la ville de Marseille », 14 décembre (fol. 58) ; — (1694) condamnant messire Joseph de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Mane, Limans et Sainte-Tulle, « gouverneur d'Antibes, Grasse et son ressort », à payer une obligation de 30.000 livres à messire Louis de Guilhen, seigneur du Puy-Laval, 3 juillet (fol. 73) ; — ordonnant l'exécution, en faveur de messire Jean-Bapliste Martin, docteur en théologie, « prieur du prieuré rural Saint-Sauveur-du-Port, du lieu de Céreste, d'un nouveau bail d'une terre de 6 saumées, dudit prieuré, consenti à noble André d'Yssouy, soubs la directe et huitiesme partie des fruits en faveur du prieur », 2 août (fol. 87) ; — (1695) condamnant Guilhem Guigues, maçon de Peipin, « à la réfection d'une muraille à pierre, chaux et sable, le long du torrent de Jabron, pour soubtenir les voûtes que noble Étienne de Lombard, seigneur de Château-Arnoux, a fait faire le long du canal de son moulin, de 45 cannes en longueur et 4 pans de hauteur, moyennant la somme de 420 livres », 14 mars (fol. 96) ; — condamnant Paul-Antoine de Romieu, « chevalier, conseiller du Roi, lieutenant général vétéran au siège d'Arles », à payer un capital de 10.000 livres à « messire Antoine de Millan, sieur de Cornillon, conseiller du Roi, ancien président, trésorier général de France en la généralité de Provence », 15 novembre (fol. 121) ; — (1696) condamnant Jean-Michel Melve, de Niozelles, à payer « 23 livres 16 sols, pour le droit de fournage de 9 années, à messire Gaspard de Glandevès, seigneur de Niozelles et de Mirabeau, 9 avril (fol. 128) ; — condamnant Claude Guinaud, de Manosque, à payer la somme de 6 livres, « demandée, pour un rapport, par Me Esprit Gueydan et ses collègues, experts jurés de la viguerie et ressort de Forcalquier », 12 mai (fol. 164) ; — (1697) condamnant noble Louis Gassaud, sieur de Beaurepaire, à payer 90 livres, « pour prix de marchandises », à Melchion Meynier, marchand, de Sisteron, 18 mars (fol. 177) ; — condamnant Pierre de Boniface, sieur d'Astoin, à restituer à noble Jean de Boniface « son fils émancipé », la dot de damoiselle Madeleine de Laugier, « qui est de 6.500 livres », 7 mai (fol. 184) ; — déboutant « les R. P. chartreux de la chartreuse de Bonpar, appelant d'une sentence des officiers de Goult », 25 juin (fol. 207) ; — (1698) donnant hypothèque pour la somme de 6.400 livres à messire François de Thomassin, « abbé et chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, d'Aix, sur les biens aliénés de noble Alfonse de Mathieu, seigneur du Revest », 17 février (fol. 226) ; — condamnant Esprit Panisse, de Céreste, à payer, chaque année, « 3 panaux, 2 cosses bled, 4 panaux, 8 cosses avoine et 3 sols argent pour son cens personnel, plus 4 panaux bled pour la cense du four de sa bastide », à noble Louis de Brancas des comtes de Forcalquier, marquis dudit Céreste, 29 mai (fol. 243) ; — condamnant Dominique de Chanut à servir une pension de 4 livres, 16 sols au couvent Notre-Dame de Beauvoir, du Revest-de-Brousses, pour une fondation de messe, « à célébrer annuellement dans ladite église », faite, en 1630, par Claude de Chanut, 7 juillet (fol. 248), etc.

B. 1844. (Registre.) — In-quarto, 1298 feuillets, papier.

1698, août-**1716**. — « Sentences par défaut ou sur requeste », des lieutenants du sénéchal : ordonnant l'enregistrement d'une promesse de 307 livres 10 sols, souscrite par damoiselle Chrétienne de Savournin, veuve de Jacques Gassaud, de Forcalquier, en faveur de Toussaint Louis, bourgeois de Manosque, 27 octobre (fol. 5) ; — (1700) condamnant noble Jacinthe

de Boniface, coseigneur de Vachères, et Mᵉ Jean de Boniface, avocat en la cour, à payer 12 livres 12 sols à Etienne Seguin, commis au greffe, 8 février (fol. 15); — condamnant François de Vachères, coseigneur de Vachères, au paiement de 87 livres 6 sols, « pour aliments et pension », à messire Pierre Amenc, vicaire perpétuel de Cruis, 12 juillet (fol. 72); — condamnant noble Louis Gassaud, sieur de Beaurepaire, au paiement de 11 livres 17 sols « pour droits de premier et second inquant », 19 octobre (fol. 121); — (1701) confirmant une sentence rendue par le juge de Manosque au profit de « messire Charles de Siprian, prieur de Notre-Dame-de-Romigiers, de ladite ville, demeurant à Marseille en l'abbaye Saint-Victor », 10 janvier (fol. 152); — déboutant « sieur François des Ferres, noble verrier, de Vachères, appelant d'une sentence du juge dudit lieu, 14 février (fol. 169); — condamnant les hoirs d'Honoré Amoureux, de Pierrevert, au paiement de 900 livres en faveur de « noble Estienne d'Audiffred, sieur de Beauchans, gouverneur de la ville de Manosque, donataire universel de dame Marie-Thérèse de Rians de Beauchans, sa mère », 25 octobre (fol. 206); — condamnant Joseph Bouteille, bourgeois de Manosque au paiement de 82 livres en faveur de nobles Étienne de Lévesque et André Legouche, seigneurs de Saint-Étienne, 28 novembre (fol. 217); — (1702) condamnant noble Elzias de Guilhem de Salla de Montjustin, seigneur des Crottes, « au paiement de 41 livres 16 sols, pour vacations », à Mᵉ Pierre Magnan, procureur au siège de Forcalquier, 13 février (fol. 258); — condamnant Antoine Francoul, bourgeois de Forcalquier, au paiement de 63 livres, pour la ferme d'une maison, à dame Diane d'Auberge, veuve de noble Joseph de Boniface, 2 mai (fol 265); — condamnant Pierre Sube, chirurgien, à payer « les droits de dixme, tasque, chanvre, raisins et autres droits seigneuriaux du lieu de Revest-Enfangat », dûs à l'évêque de Sisteron, 7 août (fol. 274); — (1703) condamnant « les hoirs de noble Jacques de Bibaud du Lignon, seigneur d'Ongles », au paiement de 800 livres en faveur de messire Joseph Eymar, chanoine de Forcalquier 8 janvier (fol. 310); — condamnant les hoirs d'Antoine Marin, de Saint-Michel, à payer une pension annuelle de 9 livres, « le jour et feste de Sainte-Marie-Madeleine », à messire François d'Arnaud « vicaire perpétuel de Mane et prieur dudit Saint-Michel », 30 avril (fol. 323); — déboutant « dame Sallomé d'Esparron, veuve de noble Jean de Sarrasin, de Valensole », appelant d'une sentence du juge de Manosque, 17 septembre (fol. 376); — condamnant messire Joseph Guion, recteur de la chapellenie Saint-Andiol, du lieu de Vachères, « à l'encadastrement de trois propriétés procédant du domaine de ladite chapellenie », 10 décembre, (fol. 406); — (1704) condamnant Jean Jaumard, d'Apt « aux dommages et intérêts soufferts par noble Joseph-Barthélemy d'Orcel, seigneur de Plezian, pour avoir fermé, par la construction d'une muraille, l'arcade du pont basti sur le chemin d'Ollivet », 21 janvier (fol. 465); — condamnant André de Sébastiane, sieur de Porchères, au paiement de 60 livres à l'économe du chapitre de Forcalquier, 14 avril (fol. 510); — condamnant les hoirs de messire Arnaud de Guilhen, seigneur de Montjustin, au paiement de 150 livres en faveur de « Mᵉ Pierre-Paul Beq, conseiller du Roi, visiteur général des gabelles et greniers à sel de Provence, fils de Mᵉ Mathieu Beq, avocat au parlement de Paris », 9 juin (fol. 567); — (1705) déclarant que messire Henri Michel, prieur de Saint-Pierre-le-Reclus au terroir de Saint-Martin de Castillon, « ne pourra prendre que la simple qualité de seigneur direct particulier », attendu que messire Louis de Pontevès, marquis de Buoux, « lieutenant du Roi au département d'Arles, est le seigneur direct universel dudit Saint-Martin », 3 août (fol. 572); — (1706) condamnant Joseph de Bermond, seigneur de Bezaure, au paiement de 750 livres en faveur de M. Mᵉ Jean-Pierre Eymar, conseiller du Roi et subdélégué de Mgr l'Intendant à Forcalquier, 17 août (fol. 613); — condamnant Mᵉ Pierre Laugier, notaire royal du Revest-des-Brousses, au paiement de 12 livres pour les arrérages d'une fondation en faveur des R. P. Servites dudit Revest, 11 octobre (fol. 652); — (1707) condamnant Jacques de Mathieu, sieur du Villard, résidant à Forcalquier, au paiement « d'un billet d'ordre de 73 livres », en faveur de messire François de Bachis, seigneur de Saint-Estève et Thoard, ancien capitaine de cavalerie, 7 février (fol. 658); — ordonnant le paiement « des peines establies pour les desnonces par les statuts de la province » au profit de dame Anne-Marie de Simiane de Montcha, « baronne de La Roche-Giron et sa vallée, marquise de Villeneuve », 17 octobre (fol. 676): — (1708) condamnant Jean-Baptiste Paul, de Lurs, « à passer nouvelle reconnaissance de biens subgets des chapellenies Ruffe et Léotaude, érigées dans l'église paroissiale dudit Lurs », 23 avril (fol. 712); — con-

damnant les hoirs de Martin Donneaud à payer « les arrérages des fondations des églises de Saint-Michel à messire Annibal-François de Marin, seigneur dudit lieu, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant l'une des galères du Roy, héritier testamentaire de messire Annibal de Marin, docteur ès-droits, prieur dudit Saint-Michel, Saint-Pol, et Dauphin », 18 février (fol. 759); — déboutant Henri d'Arnaud, seigneur de Rousset et de Vaulongue, demandeur en exécution contre Laurent Imbert, de Gréoux, 8 avril (fol. 765); — condamnant Guerin Terras, de Céreste « à l'expédition des rentes saisies aux hoirs de noble Jean-Baptiste d'Orgon, séquestrées entre ses mains », 18 novembre (fol. 811); — (1710) condamnant Claude Baille, marchand de Forcalquier, au paiement de 200 livres en faveur de Melchion de Boniface, sieur de Peynier et de Fombeton, 6 octobre (fol. 825); — (1711) condamnant Pierre Vespier à payer « une cense de 1 panal bled, à occasion de son habitation au Revest-de-Brousses », à Me Jean de Monier, seigneur dudit lieu, lieutenant particulier criminel au siège de Forcalquier, 12 janvier (fol. 860); — condamnant dame Marguerite de Guinebaud à payer « 1 panal 6 cosses bled et 2 panaux 6 cosses avoine pour la cense de son moulin » à messire Louis de Brancas, marquis de Céreste, « seigneur du Castellet-Roubion, lieutenant général des armées du Roy », 2 juin (fol. 904); — condamnant Nicolas David, de Gréoux, à payer 37 livres, pour droit de lods, à « messire Jérôme d'Audiffred, marquis de Gréoux, baron d'Aurabelle, seigneur de Pugette, Valsainte, lieutenant général civil et criminel de l'amirauté de Marseille », 11 août (fol. 912); — condamnant « messieurs les lieutenants général civil, particulier criminel, particulier civil, conseillers, procureur et advocat du Roy au siège de Forcalquier à payer solidairement 800 livres à dame Anne de Boyer, veuve et héritière de M. Me Jean-Pierre Duteil, conseiller du Roi et juge de ladite ville », 16 août (fol. 918); — (1712) déboutant « sieur François Alexis, chevalier, sieur de la Diane, ancien capitaine de dragons dans le régiment d'Espinasse », appelant d'une sentence du juge d'Apt, 1er février (fol. 952); — condamnant Louis Bessonnet, bourgeois de Mane, « au paiement de 6 eymines, 6 pognadières seigle et 6 sols argent, pour le service d'un bastiment, pred et affard de terres au terroir dudit Mane, quartier de *La Condamine* », 14 mai (fol. 1005); — (1713) confirmant un droit de lods en faveur de noble Gaspard de Tressemanes, seigneur de Brunet, 20 février (fol. 1072); — condamnant M. André Girard, sieur de Vachères, avocat en la cour, au paiement de 300 livres en faveur de nobles François et Jean de Vachères, seigneurs de Saint-Martin-de-Renacas, 4 septembre (fol. 1119); — (1714) déboutant messire Eustache Mestre, prêtre, de Villeneuve, appelant de sentence du juge dudit Villeneuve, 3 juillet (fol. 1124); — (1715) condamnant François Bermond et Joseph Esmieu, M^{es} tailleurs de Forcalquier, « au paiement de 42 livres, 14 sols 8 deniers, qu'ils doivent à la confrérie Saint-Clair des M^{es} tailleurs de ceste ville, pour prix de 40 pans galons d'or fin du devant d'autel de damas rouge de la mesme confrérie, par eux déposés et brulés ensuite », 8 avril (fol. 1209); — ordonnant le paiement « d'une cense pour une terre et vigne au quartier de *Réginonet*, terroir de Saignon », en faveur de messire Jean-Antoine Mercier, docteur en théologie, vicaire perpétuel dudit Saignon, 23 septembre (fol. 1254); — (1716) condamnant Dominique Devoulx, M^e chirurgien, de Reillane, et Me Jean Pellegrin et François Isnard, notaires royaux dudit Reillane, à payer 331 livres à « sieur » Antoine Escuyer, de Forcalquier, 3 mars (fol. 1261); etc.

B. 1845. (Cahiers*.) — In-quarto, 90 feuillets, papier.

1698-1700. — Sentences des lieutenants du sénéchal : condamnant Jean et Mary Vial, de la Rochegiron, « à désemparer, par droit d'ofrir, une terre et pred joignant situés au terroir dudit lieu, quartier *de Charomp* », à messire Augustin Rebuty, prêtre, de Forcalquier, 4 novembre (fol. 1); — (1699) portant réceptions : de Me Joseph de Fresse, avocat en parlement, résidant à Valensole, en l'office de juge de Manosque, « suivant les lettres de provision à lui accordées par F. Joseph-Thomas de Merle, seigneur de Beauchans, bailli de Manosque, commandeur de la commanderie Saint-Jean, d'Aix », 23 janvier (fol. 3); — de Me Georges Cavalier en l'office de notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, à la place de Me Joseph Passard, 3 avril (fol. 7); — de Me Jean-Baptiste Arnaud en l'office de notaire royal de Forcalquier, à la place de Me Pierre Garnier,

---

* Incomplets, très mauvais état.

7 août (fol. 11); — de Mᵉ Augustin Decorio, procureur au siège, en l'office « de conseiller du Roi, receveur des espices et amendes de la sénéchaussée de Forcalquier », 4 novembre (fol. 15); — de Mᵉ Ange de Janon, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque et Montagut, 28 novembre (fol. 16); — (1700) condamnant « M. Jean d'Eyroux, gouverneur de Forcalquier, curateur ad bona de l'héritage de feu noble René de Roux, sieur de La Rochette, à remettre tous les titres et documents concernant ledit héritage à messire François Guenin de Suarès, seigneur d'Aulan et du Poüet, résident à Avignon », 2 avril (fol. 50); — portant réception de Mᵉ Pol Marin, praticien, en l'office de notaire royal du Revest-de-Brousses, à la place de feu Mᵉ Pierre Bernard, 8 novembre (fol. 68), etc.

B. 1846. — (Cahiers*.)— In-quarto, 210 feuillets, papier.

1709-1712. — Sentences des lieutenants du sénéchal : portant rangement des créanciers de l'héritage « de feu M. Mᵉ Gaspard d'Arnaud, vivant conseiller du Roi, lieutenant général au siège de Forcalquier », 17 juillet (fol. 3); — (1710) portant réceptions : de Mᵉ Joseph Eissautier, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, « au veu des lettres de provisions à lui expédiées par Antoine d'Autric de Vintimille des Baumettes, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, lieutenant et vicaire général de magnifique seigneur messire Ancelme de Cays, commandeur d'Argentin, seigneur et bailli de Manosque », 30 janvier (fol. 9); — de Mᵉ François Isnard en l'office de notaire royal de Reillane, à la place de Mᵉ Benoît Monier, 12 juin (fol. 55); — ordonnant à noble Étienne de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne et de Fontienne, « de faire la preuve que, depuis plus de 30 ans, lui et ses auteurs font lever le droit de tasque, sur le pied du douzain, sur les biens de la vicairie perpétuelle dudit Saint-Étienne », 13 juin (fol. 56); — portant réception de Étienne Archimbaud en l'office de notaire royal de Sainte-Tulle à la place de Mᵉ Barthélemy Archimbaud, son père, 12 septembre (fol. 67); — (1711) condamnant noble Esprit de Salve, de Valensole, à payer un droit de lods à Mᵉ Esperit Gallin, notaire royal de Brunet, en qualité de fermier général dudit lieu, 27 août (fol. 111); — portant réceptions : de François Bandoly, « en l'office de notaire royal, et enregistrateur des insinuations et collocation de la ville de Forcalquier et sa viguerie, à la place de Mᵉ Jean-André Gassan, » 5 novembre (fol. 116); — (1712) de Mᵉ Joseph-André Gassaud, avocat en la cour, en l'office de juge de Manosque, 23 janvier (fol. 142); — ordonnant à « messire Jacques de Mathieu, sieur du Villard, officier sur une des galères de S. M., héritier bénéficiaire de messire Alphonse de Mathieu, sieur du Revest, son père, de donner compte de l'administration qu'il a faite dudit héritage », 12 avril (fol. 154); — condamnant Gaspard Vachier, menuisier de Forcalquier, « à restituer une planche de noyer » à Mᵉ Sallomon Eyriés, « greffier et secrétaire royal alternatif de la dite communauté », 15 septembre (fol. 189), etc.

* Incomplets, mauvais état.

B. 1847. (Cahiers.*) — In-quarto, 104 feuillets, papier.

1698-1709. — Sentences sur requête des lieutenants des submissions : condamnant Michel Clémens, du Villard, au paiement de 68 livres à Mᵉ Jacques Alphan, avocat en la cour, de Sault, 5 août (fol. 5); — (1700) condamnant messire Claude Béringuier, vicaire perpétuel de Saint-Martin-de-Renacas, au paiement de 18 livres à messire Jean Champion, vicaire perpétuel de Corbières, 3 février (fol. 14); — (1703) condamnant Jaume Monier, de Villemus, au paiement de 10 livres et 5 panaux de blé annone à Mᵉ Joseph Beaudiny, avocat, en la cour, seigneur de Lincel, 9 janvier (fol. 32); — condamnant les hoirs de damoiselle Marguerite de Saffalin, veuve de noble Joseph de Bourgarel, de Vachères, au paiement de 150 livres à Denis Magnan, hôte, de Marseille, 24 juillet (fol. 36); — (1705) condamnant Mᵉ Jean-Antoine Bérenguier, notaire royal de Manosque, au paiement d'une obligation de 350 livres en faveur de Mᵉ François Pourcin, procureur au siège général d'Aix, héritier de damoiselle Françoise Gougon, veuve de sieur Balthasar Garnier, sieur de la Javy, 24 novembre (fol. 50); — condamnant Gaspard Carrière, de Rustrel, au paiement d'une pension de 12 livres en faveur de dame Marguerite de

* Incomplets, très mauvais état.

Saint-René, dame de Sablières et de Rustrel, veuve de sieur François d'Archias, seigneur desdits lieux, 9 décembre (fol. 51) ; — (1707) condamnant Lucrèce Rochon, de Lincel, au paiement de 75 livres à Jean-Michel Vallansan, commis au greffe du siège de Forcalquier, 15 mars (fol. 70) ; — condamnant « noble Pierre d'Audiffred et noble Antoine d'Audiffred, son frère, major au régiment d'infanterie de Coupeau, héritiers de dame Louise de Jauffred, leur mère », au paiement de 2.100 livres à noble Antoine de Gassaud, mari de damoiselle Marie d'Audiffred, 5 juillet (fol. 78) ; — (1709) condamnant Mᵉ Denis de Martin, lieutenant de juge de Mane, au paiement de 75 livres pour arrérages des pension, à Mᵉ Jacques Ginoard, notaire royal dudit Mane, 15 janvier (fol. 97) ; — condamnant les hoirs de Joseph Jarjaye au paiement de 150 livres à Toussaint Gentet, Mᵉ chirurgien, de Forcalquier, 19 février (fol. 102), etc.

B. 1848. (Cahiers*.) — In-quarto, 220 feuillets, papier.

1714-1720. — Sentences des lieutenants du sénéchal : condamnant Pascal Bourdon au paiement « des droits de lods et trézain, pour acquisitions par lui faites dans le terroir de Roquefure » en faveur de messire Jean-Baptiste de Thomas, seigneur de Gignac et de Roquefure, 5 novembre (fol. 2) ; — (1715) déboutant nobles Marc-Antoine de Laugier, sieur du Puy, et noble Joseph de Bermond, appelant d'une sentence du juge d'Apt, contre sieur Charles Fichet, marchand de ladite ville, 16 septembre (fol. 10) ; — ordonnant à messire Henri de Brancas, marquis de Villeneuve, « de mettre ès mains de messire Jean Aubert, bachelier en théologie, vicaire perpétuel de Villeneuve, 35 livres de pension annuelle et perpétuelle sur la mort et passion de N. S. Jésus-Christ, suivant la fondation faite, le 7 juin 1664, par dame Marguerite de Brancas, veuve de noble Gaspard d'Eymond, d'Avignon », 5 novembre (fol. 18) ; — condamnant Joseph Deblieux, bourgeois de Manosque, au paiement de 100 livres léguées par Pierre Imbert, bourgeois des Mées, à la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, érigée dans l'église paroissiale des Mées, 18 décembre (fol. 22) ; — (1716) déboutant sieur Esperit Gras, marchand orfèvre, de Manosque, appelant d'une sentence du juge de ladite ville, contre sieur Jean-Baptiste Clémentis, bourgeois, 9 juin (fol. 52) ; — condamnant les hoirs d'Antoine Marin, de Saint-Michel, à payer une pension annuelle « de 28 livres 10 sols, à chasque feste de Sainte-Madeleine », à messire Honoré d'Arnaud, prévôt de l'église concathédrale de Forcalquier, « en qualité de prieur dudit Saint-Michel », 15 septembre (fol. 65) ; — recevant Pierre Lafarge, avocat au parlement d'Aix, à prendre, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu Mᵉ Jean-Pierre Lafarge, son oncle, procureur au siège de Forcalquier, 15 septembre (fol. 74) ; — (1717) déboutant les dames religieuses Saint-Bernard, de Manosque, appelant d'une sentence du juge de ladite ville contre noble Paul de Brunet, seigneur d'Estoublon, 8 mars (fol. 97) ; — ordonnant l'enregistrement, « rière le premier notaire royal requis », d'une promesse de 90 livres souscrite, par Mᵉ François Laugier, notaire royal de Dauphin à Mᵉ François Gaspard Bandolly, notaire royal et greffier enregistrateur des collocations de la ville et viguerie de Forcalquier, » 19 octobre (fol. 111) ; — (1718) déboutant Joseph Turin, ménager du hameau des Valettes, terroir d'Ongles, appelant d'une sentence du juge dudit Ongles contre Mᵉ Noé Bizot, notaire royal de Peyruis, 2 mai (fol. 148) — condamnant Louis Noa, de Montjustin, au paiement de 135 livres pour droit de lods, à « messire Louis de Brancas marquis de Céreste, chevalier de la Toison d'or, lieutenant général des armées du Roi », 7 novembre (fol. 159) ; — (1719) déboutant Jeanne Avril, appelant d'une sentence du juge de Manosque, contre Mᵉ Jean-François Pochet, conseiller du Roi, subdélégué de M. l'Intendant, de ladite ville, 14 novembre (fol. 164) ; — (1720) condamnant Esperit et François Rey, de Lardiers, au paiement des droits de lods au profit « du fermier seigneurial des terres de Lardiers, Les Omergues et l'Hospitalet, dépendant de la commanderie d'Avignon », 10 avril (fol. 178) ; — condamnant Marie Jean, veuve de Sébastien Truc, d'Apt, à passer nouvelles reconnaissances de biens en faveur « de messire François de Coriolis de Villeneuve d'Espinouse, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Eusèbe-lès-Saignon, chanoine théologal en l'église cathédrale Major, de Marseille, » 11 décembre (fol. 183), etc.

* Incomplets, très mauvais état.

moire à une amende de la moitié de la valeur de ses biens », 15 juillet (fol. 99) : — condamnant Mathieu Janssaud, fermier d'Ongles, au paiement de 140 livres « à messire Georges de Manlich, du conseil souverain de Berne, colonel du régiment suisse au service de S. M., brigadier de ses armées, seigneur de Betans et d'Ongles », 5 novembre (fol. 102); — (1727) ordonnant « que, par experts assistés d'un architecte, il sera dressé rapport et devis estimatif d'une maison curiale à Saignon pour estre construite, en lieu convenable, pour y loger le sieur vicaire et les prêtres desservant avec luy la paroisse dudit Seignon », 13 janvier (fol. 112), etc.

B. 1851. — (Cahiers*.)— In-quarto, 129 feuillets, papier.

1729-1732. — Sentences des lieutenants du sénéchal : ordonnant le paiement de divers arrérages de taille en faveur des héritiers de sieur André Bonard, trésorier de Forcalquier, en l'année 1707, 2 août (fol. 4); — (1730) condamnant « les officiers du corps du siège et sénéchaussée de Sisteron, solidairement, au paiement de 3.402 livres pour arrérages de pension de 14 années, à raison de 243 livres chascune, à l'économe des dames religieuses du monastère Sainte-Ursule de la dite ville », 30 janvier (fol. 5); — condamnant messire André d'Agoult, « seigneur baron de Saint-Michel », au paiement de 110 livres à François Arnaud, maître apothicaire de Forcalquier, 20 novembre (fol. 12); — (1731) « ordonnant « des exécutions » contre divers habitants de Gargas, au profit de « messire Paul Rousselet, prieur commandataire du prieuré Saint-Nicolas, fondé dans l'église des religieuses Sainte-Ursule, d'Apt », 26 février (fol. 58); — condamnant le prieur de Saint-Lambert « au paiement de 60 livres pour la rétribution par lui due au prêtre desservant la succursale dudit lieu » au profit de messire Jacques-Joseph de Fortia, « comte d'Urban, seigneur de Saint-Lambert », 26 février (fol. 60); — condamnant divers habitants de Gréoux à payer 400 livres pour la ferme annuelle du four à messire Honoré d'Audiffred, « marquis de Gréoux, baron d'Aurabelle, seigneur de Pugette, Valsainte et autres places », 16 juillet (fol. 67); — (1732) confirmant une sentence du juge de Manosque en faveur de Louis Bicaïs, habitant à la bastide dite « *Les Chaurans* », terroir dudit Manosque. 21 janvier (fol. 82); — condamnant messire Joseph Canebier, prieur de Vachères, « à remettre ès mains des consuls dudit lieu, et quartier par quartier », la rétribution des deux prêtres qui doivent faire le service divin avec le vicaire dans la paroisse de Vachères, à raison de 150 livres par an pour chacun, « tant que ladite paroisse manquera de secondaire », 26 février (fol. 88); — déboutant messire Joseph-Clément Gilles, « chanoine en la collégiale de Villeneuve-lès-Avignon », appelant d'une sentence du juge d'Apt, 10 mars (fol. 103), etc.

* Mauvais état; incomplets.

B. 1852. (Registre*.) — In-quarto, 970 feuillets, papier.

1723-1737. — Sentences par défaut ou sur requête des lieutenants de la submission : ordonnant le paiement d'une pension de 8 livres en faveur de Mᵉ Gaspard Rochebrun, avocat en la cour, de Digne, 9 mars (fol. 8); — ordonnant le paiement d'une créance de 433 livres en faveur de messire Antoine Gaudin, chanoine sacristain de l'église de Forcalquier, 5 octobre (fol. 22); — condamnant Pierre Clément à payer 1.025 livres pour arrérages de rente, « à M. le président de Saint-Paul, seigneur du Bourget », 10 octobre (fol. 51); — (1724) ordonnant le paiement d'un arrérage de rente de 162 livres au profit de « Siméon Castellan, inspecteur des glaces de France, résidant à Apt », 11 janvier (fol. 64); — condamnant « les recteurs et prieurs de la chapelle Saint-Michel, de Saumane », au paiement de 94 livres en faveur des hoirs de Mᵉ Lange Eymar, de Forcalquier, 4 avril (fol. 73); — (1725) condamnant Jean Vassal, de Vinon, au paiement de 4.954 livres pour arrérages de rentes et « pour dommages intérêts soufferts, à cause de ses malversations et désertion, par messire Jean-Baptiste-Toussaint d'Arnaud, seigneur de Rousset et de Vaulongue », 1ᵉʳ mai (fol. 116); — condamnant « les fermiers des tours, et autres endroits de la ville de Forcalquier, au paiement de la rente annuelle de 35 livres », 5 juillet (fol. 163); — (1726) ordonnant le paiement d'un capital de 105 livres au profit des hoirs de Jean de Denedis, de Manosque, 12 mars (fol. 175); — portant règlement de comptes entre Mᵉ Antoine-François Gassaud, avocat en la cour, de Forcalquier, et

* Mauvais état; incomplet.

Mᵉ Jean-François Marguerie, notaire royal de Saint-Étienne, 30 juillet (fol. 205); — (1727) ordonnant le paiement d'une obligation de 200 livres en faveur de dame Françoise de Raffin, veuve et héritière testamentaire de noble Paul-Joseph Loth, de Manosque, 14 janvier (fol. 221); — ordonnant le paiement de 48 livres 12 sols, au profit « des sieurs recteurs du Mont-de-Piété de Villemus », 14 mai (fol. 254); — condamnant les hoirs de Pierre Autran, d'Apt, au paiement d'une pension de 19 livres 4 sols en faveur de noble Charles de Tamisier, écuyer et substitut de M. le procureur général du Roi au parlement d'Aix, 7 mai (fol. 268); — ordonnant le paiement d'une obligation de 420 livres pour sieur Louis d'Eyroux de Pontevès, seigneur de Givaudan et de la Routte, demeurant à Simiane, 8 octobre (fol. 315); — (1728) condamnant Elzéar Cauvin, Mᵉ apothicaire, de Céreste, au paiement de 300 livres à messire Melchion Dumayne, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie, 6 juillet (fol. 369); — (1729) condamnant les hoirs de noble Jean-Joseph-Antoine de Glandevès, seigneur de Pierrerue et de Niozelles, au paiement d'une pension de 90 livres en faveur du chapitre de Forcalquier, 31 mai (fol. 404); — ordonnant le paiement de 126 livres à messire Charles de Reillane, seigneur de Pinet, ancien capitaine dans le régiment d'Anjou, 6 septembre (fol. 410); — (1730) liquidant une pension de 120 livres en faveur de messire Jean-Joseph Perrin, chanoine de l'église d'Apt, 13 juin (fol. 508); — condamnant les hoirs de Joseph Esclangon, fermier de Lurs, au paiement de 4.132 livres, pour la ferme de ladite place, en faveur de Mᵉ Jean Bougerel, avocat en la cour, « procureur général de Mgr Pierre-François de Lafitau, évêque de Sisteron, prince de Lurs », 13 juin (fol. 519); — (1731) réglant les droits sur l'héritage de damoiselle Élisabeth d'Orcel, d'Apt, au profit de messire Joseph de Covet, marquis de Marignane, en qualité de mari de dame Marie-Marguerite d'Orcel, 4 juillet (fol. 565); — (1732) réglant les arrérages de pension dus à noble François-Louis de Joannis, écuyer, d'Apt, par Mᵉ Jean Gondon, avocat, de Saignon, 27 mai (fol. 613); — condamnant noble François des Ferres, de Rustrel, au paiement d'une obligation de 658 livres à messire François des Ferres, prêtre, héritier de noble Melchior des Ferres, de Simiane, 1ᵉʳ juillet (fol. 650); — (1733) réglant « des arrérages de pension de 16 années, » dus à sieur Jean Tiran, de Seyne, « ancien lieutenant du régiment des Gardes de S. A. de Mantoue », 13 janvier (fol. 704); — condamnant Mᵉ Dominique Denantes, notaire royal de Mane, « au paiement de 54 livres pour prix du coffre et hardes d'Honorade Fabre », 4 novembre (fol. 761); — (1734) ordonnant le paiement de 500 livres pour arrérages de rente dus à noble Philibert d'Estienne de Villemus de La Gallinière, résidant à Aix, 16 mars (fol. 766); — permettant à Mᵉ Jean-François Bouche, avocat, habitant à Riez, « de se faire colloquer sur les biens de Guillaume Aubert, de Reillane », 7 septembre (fol. 804); — ordonnant le paiement d'une pension de 30 livres au profit de « messire Elzéar de Sabran, des comtes de Forcalquier et d'Arian, habitant à Manosque », 9 septembre (fol. 807); — (1735) ordonnant « le remboursement des censes de la bastide de La Casalle », au profit de sieur Esprit Eymar, seigneur de Nans et de Louvière, coseigneur de Montmeillan, 1ᵉʳ mars (fol. 850); — ordonnant le paiement d'une créance de 28 livres en faveur de sieur Louis de La Chevardière, « lieutenant de cavalerie au régiment de S. A. le prince de Lambesc, receveur des domaines du Roi au bureau de Manosque et son arrondissement », 11 mai (fol. 859); — (1736) ordonnant le paiement d'une obligation de 350 livres pour sieur Louis Fresse, héritier de sieur Guillaume Fresse, son père, sieur de Lineau, 13 juin (fol. 899); — réglant divers arrérages de pension en faveur de noble Pierre-Bruno de Cipières, chevalier de Saint-Louis, capitaine de galère, 13 juin (fol. 921); — (1737) ordonnant le paiement d'une créance de 223 livres au profit de sieur Joseph Convers, bourgeois de Gréoux, 12 mars (fol. 956), etc.

B. 1853. (Registre*.) — In-quarto, 691 feuillets, papier.

1738-1753. — Sentences au vu des pièces des lieutenants du sénéchal : portant réception de Joseph Astoin « en l'office d'huissier sergent royal en la résidence de Manosque », 1ᵉʳ octobre (fol. 1); — (1739) déboutant messire Joseph de Bernier, seigneur de Pierrevert, demandeur en paiement de droits de lods et trezain, contre Mᵉ Pierre Amoureux, avocat, « acquéreur du four de la communauté dudit Pierrevert », 15 janvier (fol. 14); — condamnant Guillaume Lanet, de Goult, « à démolir la prise de nouvelle œuvre qu'il a faite pour jouir des versures du moulin de messire Jean-Étienne de Saporte,

* Incomplet, lacune de 1744 à 1746.

seigneur de Beaurepos », 9 décembre (fol. 23) : — (1740) ordonnant « la désemparation, par droit de fief et prélation, d'une terre et hermas situés dans le terroir de Pierrerue » en faveur d'André de Perrache, écuyer, de Marseille, « seigneur de Pierrerue et les nobles », 30 avril (fol. 61) ; — ordonnant que les fours de Forcalquier dits de la *Bane*, du *Chemin-Neuf* et de *Saint-Pierre*, seront arrentés ou donnés en mégerie, séparément et à part, avec défense aux fermiers ou mégiers de s'associer, à peine de 300 livres d'amende », 22 août (fol. 72) ; — portant réceptions : de Joseph André en l'office de notaire royal de Corbières, à la place de feu Mᵉ Antoine Champion, 7 décembre (fol. 76); — (1741) de François-Joseph Molinas « en l'office de notaire royal, garde-nottes au lieu de Goult », 22 avril (fol. 126) ; — condamnant l'économe du chapitre de Forcalquier « à bailler, à chacun des bénéficiers de l'église dudit Forcalquier, 30 coupes de vin bon, marchand et de recepte pour l'année courante », 5 juin (fol. 152) ; — (1742) ordonnant « l'estime générale des biens de l'hoirie bénéficiaire de Mᵉ François Dermitanis, conseiller au siège de Forcalquier », à la demande de dame Françoise de Fauris, fille de noble Jean-Baptiste de Fauris, épouse de Mᵉ Pierre de Fauris, seigneur de Saint-Clémens, conseiller du Roi et sénéchal au siège d'Hières, 7 avril (fol. 209) ; — portant réceptions : de Mᵉ Joseph Ferraire en l'office de notaire royal de Manosque, à la place de Mᵉ Paul Loque, 30 juillet (fol. 263); — de sieur Jean-François Arnaud « en l'office de lieutenant de maire ancien, alternatif et mi-triennal de Forcalquier », 30 juillet (fol. 265) ; — de Mᵉ Charles Taulani, notaire royal, « en l'office de maire ancien, alternatif et mi-triennal de Saint-Étienne-lès-Orgues », 30 juillet (fol. 266) ; — de Mᵉ Augustin Berluc « en l'office de conseiller, maire ancien, alternatif et mi-triennal de Forcalquier », 9 octobre (fol. 272) ; — (1743) de Étienne Nicolas « en l'office de conseiller controlleur ancien, mi-triennal du greffe de la communauté de Manosque », 26 avril (fol. 306); — condamnant « le supérieur des Pères Jésuites du séminaire d'Apt, en qualité de prieur décimateur du Villars, à payer au curé perpétuel dudit lieu la somme de 60 livres pour l'entretien du cler, cierges, pain, vin et autres menues fournitures du culte », 20 décembre (fol. 320); — (1747) portant réception de Mᵉ Jean Gaspard de Mainier « en l'office de notaire royal de Manosque », à la place de feu Jean de Mainier, son père, 27 février (fol. 353) ; — réglant « le droit de la disme novallc du chanvre » en faveur de messire Jean Aubert, curé perpétuel de Villeneuve, 24 juillet (fol. 407) ; — portant réception de sieur Joseph-François Ailhaud « en l'office de conseiller du Roy, secrétaire greffier, alternatif mi-triennal de la communauté de Sainte-Tulle, 14 septembre (fol. 413); — (1748) ordonnant une enquête touchant « l'irruption des eaux de pluyes abondantes, survenues en l'année 1745, qui a arraché quantité d'arbres dans les fonds possédés, au terroir de Saint-Michel, par messire Jean-Baptiste Albertas, chevalier, marquis de Bouc, baron de Dauphin et Saint-Maime, premier président en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence », 2 avril (fol. 418); — portant réception de André Blanchard en l'office de procureur postulant au siège de Forcalquier, 22 avril (fol. 454); — « ajournant à comparoir, pour rebellion à justice. sieur Pierre-Gaspard de Glandevès, seigneur marquis de Niozelles et ses domestiques », 13 septembre (fol. 468) ; — maintenant les bénéficiers du chapitre de Forcalquier « en la part et portion des lods des ventes et reventes des fonds de la mense des anniversaires dudit chapitre », 5 novembre (fol. 472) ; — (1749) réglant les droits « sur les offrandes et oblations, les cierges » et les divers produits du casuel de la paroisse de Forcalquier, entre le curé perpétuel et le chapitre de ladite ville, 10 mars (fol. 505); — portant réception : de Mᵉ Bernard Fauchier en l'office de notaire royal de Cruis, à la place de Mᵉ Noël Fauchier, son père, 3 novembre (fol. 557); — (1750) de Mᵉ Jean-Joseph-Pierre Monjallard en l'office de notaire royal de Simiane à la place de feu Mᵉ Pierre-Joseph Ponson, 9 janvier (fol. 562); — portant règlement de comptes entre sieur Antoine de Châtelard, ancien capitaine d'infanterie et dame Marie-Louise de Mergei, veuve de messire Lambert d'Astier, sieur de Monesargues, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, « major de la compagnie des grenadiers à cheval du Roy », 17 août (fol. 570); — portant règlement de comptes entre Joseph Guillemin, de Volx, et messire César de Corriolis, « garde de l'Étendard, résidant à Toulon, cohéritier de dame Jeanne de Valavoire », 11 décembre (fol. 604); — (1751) portant réception de Jean-Gaspard Rollandy en l'office de notaire royal de Lurs, 30 avril (fol. 615); — ordonnant le paiement des arrérages d'une fondation de 1,200 livres, « produisant 60 livres par an », léguée. en 1693, par « M. l'abbé de Saint-Michel, laquelle doit être employée de 6 en 6 ans, à

B. 1856. (Cahiers.) — In-quarto, 200 feuillets, papier.

1775-1779. — Sentences au vu des pièces des lieutenants du sénéchal : condamnant « messire Hiacinthe Bonnefoy, ancien curé du Travers du Petit-Paris, et Jean-François Bonnefoy, ancien curé de Septèmes, frères, au paiement d'un droit de lods, sur le pied de 2 sols par florin », au fermier des droits seigneuriaux des Omergues, 1er décembre (fol. 1) ; — (1776) portant réceptions : de sieur Joseph-Marie-Henri-Silvère d'Orgon, en l'office de notaire royal de Céreste, à la place de Me André-Sébastien d'Orgon, son oncle, 10 mai (fol. 7) ; — de Me Mathieu Pellegrin, avocat en la cour, en l'office de notaire royal de Reillane, à la place de feu Jean-Joseph Pellegrin, son père, 22 novembre (fol. 25) ; — (1777) de Me François-Xavier Guillibert, avocat en la cour, « en l'office de notaire royal, tabellion, garde nottes de la ville d'Apt », à la place de Me François Bayolle, 27 février (fol. 37) ; — ordonnant le paiement de divers droits de lods au profit de « dame Marguerite-Marie-Thérèse Le Gouche de Saint-Étienne, veuve de M. le comte de Sade, résidante à Antibes, tant en son nom que pour messire Jean-Baptiste Le Gouche de Saint-Étienne, son père », 26 mai (fol. 50) ; — (1778) condamnant Jeanne Thoard, veuve de Lange Roubeaud, boulanger, de Manosque, « à fournir journellement, à Alexis Vivet, marchant revendeur de ladite ville, une livre pain bis de boulanger », 21 janvier (fol. 61) ; — « ordonnant que les consuls et communauté de Roussillon se présenteront au château seigneurial dudit lieu au jour indiqué par le seigneur, et là prêteront foy et hommage, debouts, tête nue, sans gants et sans manteau à messire Pierre-Jean de l'Isle, conseiller secrétaire honoraire en la chancellerie de Provence, seigneur baron de Roussillon, et le reconnaîtront pour leur vrai et légitime seigneur », 3 juin (fol. 106) ; — ordonnant une enquête sur la perception des dîmes du prieuré de Pierrevert, « appartenant au chapitre d'Alais », 13 juin (fol. 112) ; — portant réceptions : de Me François-Hiacinthe Bertrand, avocat en parlement « en l'office de notaire royal en la sénéchaussée de Forcalquier, à la résidence d'Apt, qu'exerçait Me Jean-Baptiste Jouval, dernier possesseur », 20 juillet (fol. 134) ; — (1779) de Me Toussaint Esménard, de Lambesc, en l'office de notaire royal, tabellion, garde notes de Saint-Étienne, à la place de feu Me Joseph Taulany, 21 janvier (fol. 164) ; — condamnant les hoirs de noble Palamède d'Astier, de Moncssargues, en paiement d'arrérages de pension au profit de sieur Joseph Chauvet, bourgeois de Quinson, 11 mai (fol. 180), etc.

B. 1857. (Cahiers*). — In-quarto, 94 feuillets, papier.

1783-1788. — Sentences au vu des pièces des lieutenants du sénéchal : portant réception de Benoît Martel en l'office de notaire royal de Simiane, à la place de Me René Montjallard, 22 décembre (fol. 1) ; — (1784) autorisant la vente aux enchères publiques des meubles, effets et marchandises provenant de l'héritage de Joseph Pontet, de Forcalquier, 8 mars (fol. 4) ; — (1786) maintenant messire Jean-François Dalmas, seigneur de Sainte-Tulle, « dans le droit de tasque sur les grains perçus dans tout le terroir dudit lieu », 3 février (fol. 14) ; — portant réception du sieur Jean-Joseph Audibert en l'office de notaire royal d'Oraison, à la place de feu Me Gaspard Rougier, 15 mai (fol. 30) ; — (1787) ordonnant la liquidation du blé dû aux fermiers de dame Catherine de Saporte, veuve et héritière de Pompée d'Eyroux, de Fontienne, seigneur en partie de Sainte-Croix-à-Lauze, 2 juin (fol. 53) ; — (1788) portant réception de Jean-Joseph-Clément Nalin en l'office de notaire royal de Dauphin, à la place de feu Me Gaspard Laugier, 30 octobre (fol. 80), etc.

B. 1858. (Registre**). — In-quarto, 1,218 feuillets papier.

1618-1641. — « Expédiants du sénéchal » : liquidant les arrérages de tailles dûs par damoiselle Anne de Bouliers de Matheaud de Joye, dame de Pierrerue, à la communauté dudit lieu, 17 octobre (fol. 1) ; — homologuant une transaction passée entre Honoré de Rochas, seigneur d'Aiglun, et la communauté de Banon, 10 décembre (fol. 6) ; — (1619) condamnant Jean d'Isnard, écuyer d'Apt, mari de damoiselle « Hipolyte » de Garnier, fille et héritière de feu damoiselle Madeleine de Cosme, à payer 331 livres à M. Roland Huet, « docteur et advocat », mari de damoiselle Blanche d'Albertas, 31 mai (fol. 14) ; — (1620) portant rescision d'un contrat de

* Incomplets.
** Incomplet de la fin ; mauvais état.

vente passé entre Honoré Feraud, bourgeois de Sisteron et Pierre Chaix, écuyer, sieur de La Pène, 16 mars (fol. 58); — condamnant Jacques de Marescal, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, au paiement « d'un service pour raison d'un pré au terroir de Lincel, quartier de La Combe », en faveur d'Honoré de Saffalin, sieur dudit Lincel, 15 septembre (fol. 66); — (1621) condamnant messire Jean Allier, prieur de Mure, au paiement de 2 charges de blé en faveur de Mᵉ Antoine Codur, docteur en médecine, 29 novembre (fol. 112); — (1623) ordonnant le paiement d'une promesse de 6 livres en faveur de Mᵉ Poncet Eymar, notaire royal, « cy devant greffier du sénéchal de Forcalquier », 3 février (fol. 147); — condamnant Jean de Mévolhon, de Saint-Vincent-de-Noyers, à désemparer « une terre, par lui défrichée au quartier dit *Le Gourt* », en faveur de Mᵉ Scipion d'Arnaud, sieur de Châteauneuf-Miravail, lieutenant général au siège de Forcalquier, 5 février (fol. 156); — (1624) condamnant damoiselle Antonone d'Estienne, veuve de Mᵉ Esperit Parisii, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, à payer 600 livres « par elle constituées en doct à damoiselle Ysabeau Parisii, sa fille », 29 juillet (fol. 169); — ordonnant l'insinuation du contrat de mariage de Jean Chambarel, de Forcalquier, 28 octobre (fol. 204); — (1625) réglant les sommes dues à Guilhem Maurel, « jadis fermier des droits de lods appartenant à la communauté de Sisteron », 28 avril (fol. 245); — ordonnant le paiement des arrérages d'une pension de 15 livres léguées « par feu dame Isabeau de Carcés, comtesse douairière de Grignan, au couvent de l'Observance Saint-François, de Carcés », au profit de Elzias de Correys, « syndic apostolique dudit couvent », 28 avril (fol. 252); — (1626) liquidant à 150 livres par an la « norriture et entretien de Jean Bandoly » fils et hoirs de feu Mᵉ Étienne Bandoly, procureur à Forcalquier, en faveur de damoiselle Lucrèce d'Oraison, mère et tuteresse dudit Jean, 18 juin (fol. 308); — condamnant Claude-Annibal de La Pierre, de Goult, à payer 50 livres, pour droit de lods, à messire François de Ceytres, seigneur dudit Goult, 8 octobre (fol. 363); — (1627) « ordonnant que les biens et propriétés du prieuré ou chapellenie de N.-D. de La Lauze, situés au terroir de Châteauneuf-Miravail, seront vendus », et que messire Jean-Antoine Audiffredy, prieur de Saint-Mary, dudit Châteauneuf, et recteur de ladite chapellenie, « prendra pension au denier seize sur l'argent » provenant de cette vente, 28 juin (fol. 391); — ordonnant le remboursement, à « l'esglise de la Religion prétendue réformée de Manosque, d'une somme de 519 livres, que Mᵉ Jehan Feraud, notaire, avait en dépost de ladite esglise », 27 septembre (fol. 400); — (1628) déchargeant les consuls de Mison « du séquestre prins en gagerie à la dame baronne dudit Mison pour Jean-Baptiste de Romanis, sieur de Séderon », 21 janvier (fol. 409); — déboutant Mᵉ François de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, avocat en la cour, appelant de « procédure criminelle faite par les officiers de Montlaux », 1ᵉʳ juillet (fol. 450); — (1629) annulant « les exécutions et collocations sur diverses terres et biens, au terroir de Sainte-Tulle, lieux dits : *Le Clos-de-Cassaigne* et *Terre-Longue*, faites par Louis d'Albette, écuyer, de Pertuis, coseigneur de La Motte-du-Caire, 31 janvier (fol. 492); — confirmant un échange de biens entre messire Denis Mayer, prêtre en l'église Saint-Sauveur de Manosque, et Madeleine Pellicier, de ladite ville, 14 août (fol. 541); — (1630) liquidant les frais « de dernière maladie » de Georges Bodo, de Saint-Michel, ainsi que « les aliments et an vidual » dùs à damoiselle Anne de Gueydan, sa veuve, 7 janvier (fol. 553); — homologuant une sentence arbitrale sur les dîmes en faveur de messire Claude Paret, « prieur d'Astoin et curé de Bayons », 20 mars (fol. 564); — (1631) ordonnant le paiement d'un prêt de 1,000 livres fait à la communauté de Forcalquier, par noble Jean de Pontevès, sieur de Sillans : « fait à Reillane où le siège est estably à cause de la maladie contagieuse de Forcalquier, 16 novembre », (fol. 641); — (1632) condamnant noble César Artaud de Montauban, seigneur de Barret-de-Lioure, tuteur de Emmanuel Artaud de Montauban, son neveu, au paiement du droit de légitime, à raison du dixième », dû à noble Jean Artaud de Montauban, « cadet de la maison dudit Barret », sur les biens et héritage de feu noble Laurens Artaud de Montauban, son père », 18 juin (fol. 656); — ordonnant le paiement de 24 livres au profit de Marc-Antoine Chauvet, « conseiller du Roy et contrerolleur général du taillon », 17 août (fol. 662); — déclarant que « les prieurs du prieuré Saint-Promassy, de Forcalquier, ont la franchise de mouldre leurs bleds et grains, au molin de ladite ville, pour leur provision, franc de molture et sans aucune cense, tant que lesdits prieurs seront en résidence personnelle audit prieuré », 17 décembre (fol. 695); — (1633) maintenant messire Joseph Badier « en la bénéficiature de l'église

cathédrale d'Apt », 27 août (fol. 756) ; — (1634) condamnant Mᵉ Jean-Antoine Gassaud, avocat en la cour, et dom Pierre Gassaud, sacristain du couvent de Ganagobie, son frère, au paiement de 73 livres à César Daudet, marchand, de Forcalquier, 8 mai (fol. 814); — déboutant messire Jean Castellan, vicaire et official général de l'évêché de Sisteron, « demandeur en maintenue de la prévosté et prieuré des lieux de Montsalier et Banon », 12 juin (fol. 842); — (1635) ordonnant le paiement à Mᵉ Jean-Pierre du Teil, juge royal de Forcalquier, « de 21 livres 12 sols pour vacations par lui faites en l'audition du compte tutélaire des hoirs de François Doneaud, d'Aubenas », 9 janvier (fol. 888); — maintenant damoiselle Catherine de Thomas de Sainte-Marguerite « en la succession des droits de damoiselle Françoise de Sigaud, religieuse du monastère Sainte-Claire de Manosque, héritière de feu Baptistine de Peyre, sa mère », 24 mai (fol. 900) ; — condamnant messire Jacques d'Espagne, sieur du Poët, au paiement d'une obligation de 12,600 livres « à noble André de Marin, sieur de Saint-Michel », 12 juin (fol. 903) ; — condamnant damoiselle Catherine de Barras, dame de Lincel, à payer 1,800 livres « à Pol de Marin, sieur de Saint-Michel », 18 août (fol. 906); — ordonnant « la closture et affinement des comptes de tutelle » de damoiselle Anne de Catin, femme de Pierre-André de Leydet, sieur de Feissal, 31 octobre (fol. 942) ; — (1636) réglant les droits dotaux de damoiselle Anne d'André, dame de Truillas, femme de Mᵉ Antoine Alamand, avocat en la cour, et ceux de damoiselle Eléonor et Lucrèce d'André, ses sœurs, « en la succession de feu damoiselle Marguerite de Boliers, leur mère », 13 mars (fol. 952) ; — ordonnant la cession d'une propriété, pour droit de prélation, au profit de messire Gaspard de Mathieu, prieur de Reillanne, coseigneur du Revest, 13 octobre (fol. 1,000); — (1637) liquidant « les droits de légitime compétants à feu damoiselle Marguerite d'Audibert, première femme de Mᵉ Antoine de Jacques, avocat en la cour, son héritier testamentaire », 25 mai (fol. 1,046); — (1638) portant règlement des eaux dérivées du ruisseau du Lauzon pour l'usage du moulin de Lurs, 19 août (fol. 1,106); — (1639) « cassant les exécutions faites par M. Mᵉ Jean d'Arnaud, lieutenant principal du sénéchal de Forcalquier, sur les biens de M. Mᵉ Annibal de Marin, prieur de Saint-Michel et Dauphin, conseiller en la sénéchaussée et cour présidiale dudit Forcalquier », 4 août (fol. 1,143) ; — (1640) condamnant messire Jean Liayne, vicaire de Saint-Étienne, au paiement du droit de bladage, suivant « la transaction passée, le 3 août 1528, entre les particuliers et le seigneur dudit lieu », 16 avril (fol. 1188) ; — (1641) déboutant damoiselle Claire Bandoli, veuve de Mᵉ Annibal de Godin, avocat en la cour, appelant de sentence du juge d'Apt, 3 juin (fol. 1,200), etc.

B. 1859. (Cahiers*.) — In-quarto, 206 feuillets, papier.

1665-1698. — Expédients du sénéchal : condamnal Mᵉ Balthasar Aubert, avocat en la cour, au paiement d'une obligation de 36 livres à messire Michel Amalric, chanoine de Forcalquier, 7 juillet (fol. 2) ; — (1666) liquidant diverses créances en faveur de Pierre Audiffred, écuyer, de Manosque, tuteur des hoirs de Balthasar Deffauris, écuyer de ladite ville 17 mai (fol. 23) ; — (1671) ordonnant le paiement de 261 livres en faveur de François-Scipion Silvestre, sieur de Châteauneuf-Miravail, héritier de Pierre-Antoine Silvestre, seigneur dudit lieu, 6 avril (fol. 54) ; — (1672) condamnant Mᵉ Claude Marcoux, praticien d'Aix, au paiement de 300 livres pour prix de terre située au terroir de Manosque, quartier de Saint-Auban, 28 avril (fol. 72) ; — (1675) colloquant messire Laurens de Corriolis, prieur de Noyers, sur les biens de Scipion Bandoli, bourgeois de Forcalquier, 9 décembre (fol. 100) ; — (1679) portant « adjudication et rangement des sommes dues aux créanciers de l'hoirie de messire Jean Bisot, chanoine de Forcalquier », 19 décembre (fol. 109) ; — (1696) condamnant Barthélemy Eymon « à désemparer, par droit linager, le logis de *La Croix-d'Or* » à Étienne Ginon, hôte, de Forcalquier, 26 mars (fol. 152) ; — ordonnant le paiement de la somme de 3,600 livres, constituée en dot à damoiselle Claire d'Arnaud, au profit de damoiselle Lucrèce de Boniface, fille de ladite d'Arnaud et de noble Martial de Boniface, sieur d'Astouin, 21 juillet (fol. 157) ; — (1697) portant « advération d'une promesse de 3,000 livres », souscrite par messire Louis de Valavoire, abbé de Lure, « à noble Joseph de La Tour de Cadenet, seigneur de Valbonnette », 1ᵉʳ février (fol. 163) ; — condamnant « les recteurs de pénitents bleus, de

* Incomplets, fragments de registre, mauvais état.

2 septembre 1729 (fol. 420); — autorisant « noble Esprit de Fulque, seigneur du marquisat d'Oraison et en partie de Saint-Étienne, à pratiquer un retrait féodal sur la bastide du Truillas, en payant le droit de lods compétant à noble Jean-Baptiste Legouche, seigneur médiat de Saint-Étienne-lès-Orgues et Fontienne », 8 novembre 1729 (fol. 463); — portant rangement des créanciers de l'hoirie de Mᵉ François-Anne de Bermond, lieutenant des submissions à Forcalquier, en faveur des hoirs de Mᵉ Jean de Jullien, avocat en la cour, professeur royal en l'université d'Aix, et de noble Michel de Félix, écuyer, fils et héritier de Mᵉ Michel de Félix, lieutenant général aux submissions au siège d'Aix, 12 août 1733 (fol. 522); — ordonnant une enquête sur le blé recueilli pour la dîme au profit de « messire Natal Recoules, prêtre député du chapitre d'Alais, prieur de Volx », 3 novembre 1735 (fol. 542); — condamnant Antoine Corbon « au paiement du prix de 6 poules pour la cense d'une maison qu'il possède dans l'enclos de Villeneuve, quartier de *la Place*, et 6 sous en argent pour cense d'une panal de pré, au quartier de *Farigoulière*, terroir dudit Villeneuve », 15 juin 1737 (fol. 572); — ordonnant « la désemparation des iscles acquises par la dame des Isnards, sa mère, au profit de messire Joseph-François de Guiran, seigneur de la Brillane, fils à feu Jean-Antoine de Guiran, conseiller en la cour des Comptes de Provence, assisté de messire Joseph de Guiran, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, son curateur », 31 octobre 1738 (fol. 585); — déboutant « sieur Joseph-Ignace Saint-Chef, ingénieur des armées du Roy », appelant d'une sentence du juge d'Apt, 3 février 1741 (fol. 592); — ordonnant une enquête pour établir « si c'est l'usage et coutume que les légumes qui se perçoivent en la ville de Saignon, payent le droit de dixme », 12 février 1742 (fol. 631); — condamnant les hoirs de messire Constans de Faucon au payement de 156 livres « pour la rétribution du recteur de la chapelle de Notre-Dame de Consolation érigée à Viens », 9 septembre 1744 (fol. 681); — ordonnant le paiement « d'un service annuel et perpétuel de 11 panaux bled annone pour une propriété du quartier du Clot-de-Saint-Jean, terroir de Forcalquier, relevant de la directe du chapitre de l'église concathédrale de la dite ville », 17 juillet 1745 (fol. 691); — condamnant la communauté de Montlaux « au payement et expédition de 4 saumées bled annone, montant 34 panaux, procédant du droit de fournage dû à R. messire Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron, conseiller du Roi, abbé de Notre-Dame de Corneville et seigneur dudit Montlaux », 23 octobre 1747 (fol. 743), etc.

B. 1861. (Registre*.) — In-quarto, 371 feuillets, papier.

1584-1596. — Ordonnances et sentences criminelles : contre Étienne Martin, prévenu de meurtre commis, sur Jean Émeric, dit Bellegarde, 23 février 1584 (fol. 1); — « par le prévost des mareschaux de Provence, commissaire député par Mgr. de La Valette, contre Jacques Fornier, dit Beaton, Julien Ricardin, dit Tronchon, capitaine André Barnier, Pierre Laugier, dit Peyrot du Molin, Grégoire Gaffarel, dit de Michel, Jean Laugier, dit Véritat, Jean Bernard dit Mossen-Jean, sergent royal », et autres habitants de Mane querellés, par Melchion Forbin, en crime de félonie, conspiration, entreprise, trahison, surprise et saccagement du lieu et château de Mane, par intelligeance avec le sieur de Merargues, son ennemy particulier » : la plupart des accusés sont condamnés à être pendus ou roués, 1ᵉʳ avril au 20 mai 1589 (fol. 8-16); — « ordonnant que messire Antoine de Couppes, évesque de Sisteron, Christophe de Couppes, son frère, capitaine Faillet, son cousin, Samson Arnaud, son secrétaire, Mᵉ Guillaume Marc, son commissaire, Pierre Bourgeons, son maistre d'hostel, seront saisis au corps et menés aux prisons royaux de Forcalquier, comme portant les armes avec les rebelles et ennemis de S. M. », 9 août 1589 (fol. 25); — contre divers religionnaires de Digne, Forcalquier, Valensole, les Mées et autres lieux, pour crimes de lèze-majesté, ravagements faits aux villes, villages et champs », octobre 1589 à décembre 1590 (fol. 32-37 et 78 à 95); — ordonnant des arrestations et des informations, à la requête de Mᵉ François de Foresta, sieur de Rogiers, conseiller au parlement de Provence, au sujet de prinse du chasteau de Castel-Arnoux par voye d'hostilité », 3 avril 1591 (fol, 125); — contre François Allier, de Forcalquier, « querellé en placard, portant libelle diffamatoire et scandaleux, contre plusieurs des plus notables de ladite ville, exposé en

* Très mauvais état, incomplet.

Roy sur la prohibition du deffy, » 10 mars 1603 (fol. 622) ; — condamnant Antoine Croyn, orfèvre, de Sisteron, « querellé en faulce monnoie, à estre et appliqué la question ordinaire et extraordinaire », 27 septembre 1603 (fol. 677); — contre divers habitants de Saint-Étienne, pour « coupement d'arbres » fait à la montagne de Malcor, 15 mai 1604 (fol. 721) ; — contre capitaine François Bertrand, d'Aix, pour voies de fait sur François de Tributiis, sieur d'Aubenas, 31 août 1604 (fol. 768) ; — condamnant Marguerite Trouchet, de Forcalquier, « convaincue, par sa propre confession, d'avoir mené vie lubriqne et impudique, à estre fouéttée, par tous les carrefours de ladite ville, jusques à effusion du sang », 4 octobre 1604 (fol. 773), etc.

B. 1863. (Registre.) — In-quarto, 870 feuillets, papier.

1605-1612. — « Sentences et ordonnances criminelles par escript » : condamnant Antoine Puget à 300 livres d'amende « pour avoir pris et reçu induement plusieurs actes, contrats et délibérations conseillères en qualité de notaire royal de Volx », au détriment de Mᵉ Joseph Chelvin, notaire royal dudit lieu 4 avril 1605 (fol. 19); — contre Mᵉ Sperit Bonnet, « régent des écoles de Forcalquier, querellé en batterie par messire André de La Tronche, docteur en théologie », 13 juillet 1605 (fol· 24);. — condamnant Gaspard Masse à être banni, pendant 5 ans, de Forcalquier pour avoir donné « un coup de couteau, en la rue publique, dans le ventre de Mary Roubaud, mulatier », 31 octobre 1605 (fol. 63): — portant entérinement des lettres de grâces obtenues par Jean-François Musquet, de Sisteron, pour le meurtre involontaire de capitaine Charles Constans, pendant « la grosse chasse », 15 juillet 1606 (fol. 131); — portant mandat d'arrêt contre Lambert du Bousquet, sieur de Sigonce, prévenu de « meurtre commis en la personne de Louis Adhémar de Castellane, sieur d'Entrecasteaux, Pierrerue et Niozelles », 9 novembre 1606 (fol. 169); — condamnant Mᵉ Jean Ricaud, notaire royal de Peyruis, « pour arrachement de bornes, à 6 livres d'amende, pour être employées à la réparation de l'auditoire du siège de Forcalquier », 22 novembre 1606 (fol 172); — condamnant au supplice de la roue Pierre Bertrand, dit Turc, de Forcalquier, pour « avoir tué et assassiné René Troillet, de la ville de Loches en Touraine, l'accompagnant en son chemin de Marseille à Lyon, et au terroir de Manosque, quartier de Montagu, lieu dit *au Maupasset* », 22 décembre 1607 (fol. 280; — ajournant à comparoir Pierre Nicolay « querellé en troubles par messire Raymond Gastinel, chanoine en l'église de N.-D. de Chardavons et prieur de Chasteau-Arnoulx », 30 avril 1608 (fol. 325); — portant « eslargissement de Jean de Gaillard, sieur de Bellaffaire, querellé en voies de faict par Jean Bernard, sieur d'Astoin », 22 décembre 1608 (fol. 412); — ordonnant qu'il sera procédé extraordinairement contre « Jean de Glandevez, sieur du Bignosc, et Claude Léotard, sieur de La Forest, pour contravention de port d'armes », 15 septembre 1609 (fol. 489); — ordonnant l'emprisonnement de Arnoulx Bernard, sieur de La Bâtie, pour « rebellion aux mandats de justice », 5 novembre 1609 (fol. 525); — portant mandat d'arrêt contre « Mᵉ Jean Puimejan, avocat en la cour, pour injures verbales à Hercules de Mathieu, escuyer du Revest-de-Brousses et du Villar, mari de damoiselle Diane de Forbin, et à Vincent de Mathieu, escuyer dudit Revest », 8 juin 1610 (fol. 623); — ajournant Mᵉ Jacques Baudric, ancien enquesteur au siège, accusé de recèlement des droits de dîme « par le rentier desdits droits que le chapitre de Sisteron a coustume de prendre à Saint-Martin-de-Renacas », 21 octobre 1610 (fol. 676); — condamnant Antoine Guilhermin, apothicaire, de Forcalquier, à 8 livres d'amende « pour brigues, pratiques et monopoles », 21 mai 1611 (fol. 692); — portant « prinse de corps contre Antoine Bonnard, sergent royal de Montlaux, Mathieu Sue, sergent royal de Forcalquier, et Jean Aubert, huissier audit siège, pour extorsions et concussion », 19 août 1611 (fol. 738); — ajournant à comparaître Scipion du Virailh, sieur de Valée, de Sisteron, accusé « d'agression sur le chemin royal », 8 novembre 1611 (fol. 787): — condamnant Anne Magnan, femme de Mᵉ Hercules Abert, procureur au siège, « à avoir la main et le pied gauche coupés sur un plot et à estre ensuite estranglée et bruslée sur un bûcher dressé sur la place du Bourguet à Forcalquier, comme coupable du crime de lèse majesté divine pour, ayant reçu la sainte communion, avoir jetté dans sa main gauche le saint sacrement et de là à terre et l'avoir foulé et écrasé de son pied gauche »; la dite sentence est lue en présence de messires : André Miraillet, prévôt de l'église concathédrale, Jacques Audibert, grand vicaire et Baptiste Barthélemy, curé de Forcalquier;

elle est ensuite signifiée à Mᵉ Habert, mari de la condamnée, « qui se porte appelant pour ladite Magnan, folle furieuse, aliénée de son bon sens et possédée du malin esprit »... janvier 1612 (fol. 823); — portant défense aux « taverniers, hostes et cabaretiers de Forcalquier de recevoir, dans leurs hostelleries, tavernes et cabarets, aucun habitant de ladite ville, et à iceulx habitants d'y aller boire et manger, à peine de 100 sous d'amende, et de plus enjoignant au viguier de faire ses guets et patrouille et d'apréhender ceux qu'il trouvera, après la cloche de la retraite sonnée, sans lumière », 13 janvier 1612 (fol. 828), etc.

B. 1864. (Cahiers*). — In-quarto, 220 feuillets, papier.

1613-1617. — Sentences et ordonnances criminelles : contre divers habitants de Valernes « pour empeschement de séquestre », à la requête de Mᵉ Claude d'Aigremont, notaire royal de Sisteron, 13 septembre 1613 (fol. 2) ; — contre Raymond et André de Marescal père et fils, pour « contravention aux édits sur le port des armes, à la requête de Mᵉ Antoine Milani, docteur ez droits, juge de Saint-Martin-de-Renacas », 11 janvier 1614 (fol. 10); — contre un grand nombre de marchands de Forcalquier pour contravention aux édits sur les poids et mesures, 7 juillet 1614 (fol. 51) ; — contre Laurent Vilhosc, d'Oraison, accusé de meurtre sur Charles Fabry, de Forcalquier, 7 août 1614 (fol. 61); — déboutant « noble David Chais, receveur des décimes au diocèse de Gap, appelant de prise de corps contre lui laxée par les officiers de Valernes », 14 novembre 1615 (fol. 100); — portant « signification à messieurs les gens du Roi de l'édit de S. M. sur la levée et enrôlement des gens de guerre en ceste province, sur la remonstrance faite par le sieur de Seillans, prévost des mareschaux de France en Provence », 6 septembre 1616 (fol. 127); — ordonnant de surseoir à la réception de Romain Bléjard en l'office de sergent royal de Reillane, 6 novembre 1616 (fol. 144); — annulant une sentence rendue « par le premier consul de Sisteron en absence du viguier de ladite ville, 7 juillet 1617 (fol. 181) ; — ajournant Hubert de Lincel, sieur de Saint Martin-de-Renacas, et Jean Bremond, coseigneur de Malcor, « querellés en ravissement de blé par messire Antoine de Reillane, prieur de N.-D. d'Ardenne », 20 novembre 1617 (fol. 191), etc.

* Fragments de registre, incomplets.

B. 1865. (Registre.) — In-quarto, 1,148 feuillets, papier.

1649-1685. — « Sentences criminelles » : condamnant à 10 ans de galères Antoine Reymond, dit Redon, « convaincu d'avoir volé Vincent Michel, de Villeneuve, sur le grand chemin, à l'endroit dit *La-Font-du-Rousset*, terroir dudit Villeneuve, lui ayant dérobé une besace, dans laquelle il y avait 36 sous, 2 deniers et 1 1/2 réale », 3 décembre 1649 (fol. 6); — ordonnant une information contre Mᵉ Louis Touppin, avocat au siège de Forcalquier, accusé d'agression nocturne et voies de fait commis sur la personne de Mᵉ Jean d'Arnaud, sieur de Lange, lieutenant principal audit siège », 25 février 1650 (fol. 20) ; — « signifiant à messire Sauveur, vicaire de Pierrevert, de déclarer les noms de ceux qui ont fait du bruit dans ladite église et ont donné le trouble et empêché la publication d'un monitoire », 19 mai 1650 (fol. 55); — ordonnant l'arrestation et l'emprisonnement de « Estienne d'Estienne, sieur pour un tiers de Villemus, et de Pierre d'Estienne, son fils, querellés en excès et violences contre noble Charles d'Estienne, sieur dudit Villemus, et messire André d'Estienne, prieur de Valernes, son fils », 20 juillet 1650 (fol. 65) ; — condamnant par contumace, Jehan Bourdin et Michel au supplice de la roue « pour avoir assassiné Melchion et André de Bermond, frères, sur le chemin de Pierrevert à Manosque et les avoir enterrés dans un vallon », 4 octobre 1650 (fol. 107) ; — ordonnant des informations pour « l'assassinat commis sur la personne de Henri Augrand, valet et secrétaire de F. François de Mathieu, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneur du Revest », 17 janvier 1651 (fol. 152) ; — portant entérinement des lettres de grâce et pardon, obtenues par Pierre Dambruc, écuyer de Sisteron, et Antoine Quintrand, bourgeois de Manosque, pour l'assassinat de Sperit de Sigaud, 12 août 1652 (fol. 213) ; — « relaxant définitivement » Toussaint Ginoux et et Sperit Goujon, accusés de vol par « le sieur des Viston, capitaine d'une compagnie de gens à pied du duc de Mercœur, gouverneur de Provence », 5 août 1653 (fol. 260) ; — condamnant tous les sergents royaux de Forcalquier et chacun

d'eux « à un demi escu » d'amende pouravoir retardé l'exécution d'une sentence, 28 février 1654 (fol. 269) ; — condamnant Marthe Audibert à 9 livres d'amende « pour avoir donné un coup de pierre au laquay de Me Balthazar d'Albert, seigneur de Sainte-Croix, secrétaire et audiencier en la chancellerie du parlement de Provence », 4 novembre 1654 (fol. 303) ; — portant mandat d'arrêt contre Jacques Davin, cuisinier de l'évêque de Sisteron, accusé de rapt, 5 octobre 1655 (fol. 318) ; — entérinant les lettres de grâces obtenues par Luc Planchat, mestre tailleur de pierres, d'Aix, pour raison de l'homicide de Joseph Allène », 23 octobre 1658 (fol. 404) ; — condamnant Anne Boutier, de Venterol, à la peine du fouet et au bannissement perpétuel, pour vol sacrilège commis « dans la chapelle du glorieux Saint-Joseph, au terroir de Saint-Étienne », 26 avril 1659 (fol. 415) ; — ordonnant des informations au sujet « des excès, vols, pillages et autres désordres commis dans la maison de feu messire Jean Liayne, vicaire de Saint-Étienne », 26 avril 1659 (fol. 446) ; — ordonnant une procédure extraordinaire au sujet « de l'appel en duel porté au sieur Pallamède de Vallavoire, comte de Montlaux, par noble Rolland de Castellane, sieur d'Esparron, de la part de Charles des comtes de Vintimille, sieur de Montpezat », 31 août 1661, (fol. 500) ; — condamnant Augier Laugier, de Corbières, à 30 sous d'amende pour « injures diffamatoires contre messire Laurens de Coriolis, pourvu aux premiers ordres sacrés et prieur des prieurés de Volonne, Saumane et La Rochegiron », 5 avril 1664, (fol. 563) ; — ajournant Antoine des Ferres, verrier de Valsainte, accusé de « blessures et meurtrissures sur la personne de messire Croze-Magnan, prêtre, protonotaire, servant l'église du dit Valsainte », 14 mai 1664 (fol. 564) ; — condamnant aux galères « 4 soldats du régiment Catalan logés en garnison à Forcalquier, convaincus d'avoir fabriqué de la fausse monnoye en pièces de 30 sols du coin de France », 8 janvier 1665 (fol. 601) ; — portant mandat d'arrêt contre Antoine Peyraud « pour bris des prisons du chasteau de Lurs », à la requête de M. Me Jean-François de Roux, sieur de Saint-Jeannet, conseiller au parlement, « au nom de dame Françoise d'Arbaud, sa mère, sœur et héritière du feu seigneur évesque de Sisteron », 4 septembre 1666 (fol. 647) ; — ordonnant une information contre « messire François de Faucon, sieur du Sauze et Sainte-Marguerite, détenu aux prisons de Forcalquier pour coups de bâton sur la personne de messire Claude Collomby, curé de l'église Saint-Mary, de la dite ville », 17 avril 1670 (fol. 700) ; — ajournant Jean-Baptiste Dorgon, bourgeois de Céreste, « querellé en entreprise pour le faict de la chasse, par messire Louis de Brancas, baron de Céreste », 7 septembre 1671 (fol, 755) ; — ordonnant une procédure contre « le nommé La Route, d'Espinouse, soldat déserté, et ses complices, à la requeste du sieur de Beaucouse, capitaine dans le régiment royal des Vaisseaux », 20 janvier 1673 (fol. 803) ; — condamnant François Retour, « soldat du régiment du Piedmond », à faire amende honorable devant le maître autel de l'église Saint-Mary, de Forcalquier, en réparation du scandale causé par lui, « en reniant le nom de Dieu et portant la main à son épée pendant la bénédiction du Saint-Sacrement », 10 février 1674 (fol. 847) ; — ordonnant que toutes les causes criminelles seront jugées les jours de jeudy de chaque semaine, « savoir : depuis la Saint-Rémy jusques à Pâques, de 8 heures à 10 heures, et de Pâques à Saint-Rémy, de 7 heures à 9 heures », 15 juin 1676 (fol 899) ; — portant mandat d'arrêt contre Jean Laugier, d'Ongles, « pour avoir tiré aux pigeons de messire Vincent-Anne de Forbin La Fare, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur d'Avignon, seigneur temporel et spirituel de Lardiers, et prieur primitif de l'Hospitalet », 5 juillet 1677 (fol. 910) : — ajournant Pierre Reynaud, « querellé en menaces d'une sédition et esmotion populaire par les consuls de Manosque », 27 septembre 1677 (fol. 949); — condamnant Jean-Baptiste Filhon et Antoine Yrisson, de Goult, chacun à 25 livres d'amende, « pour avoir, nuitamment, ouvert la posterle qui est proche de la tour de Quayrade, dépendant du chasteau appelé Babilloni ». 10 janvier 1678 (fol. 950) ; — portant mandat d'arrêt contre Claude Mayne, « régent des escoles de Pierrerue, pour avoir arraché les cheveux à noble Antoine d'Eymar, fils de M. Me Louis d'Eymar, seigneur de Pierrerue, conseiller à la cour des Comptes de Provence », 27 mai 1678 (fol. 962) ; — ordonnant une information au sujet « du larcin d'une cassette pleine de rubans », commis par des soldats « du régiment des dragons de Calande en garnison à Forcalquier, à la requête du sieur de Rouville, lieutenant colonel commandant ledit régiment », 24 janvier 1679 (fol. 998) ; — portant mandat d'arrêt par Me Pol de Collongue, lieutenant général et parti-

culier criminel au siège de Forcalquier, seigneur du Castellard et Châteaudeuil, contre Claude Taxil, négociant de Manosque, accusé de banqueroute, 1er décembre 1681 (fol. 1057) ; — ordonnant des poursuites pour « crime de duel contre le nommé du Sel, cavalier dans le régiment du Soissé », et autres coupables, 16 octobre 1683 (fol. 1069) ; — condamnant Marie Roume à la peine du fouet pour vol domestique commis dans la maison de Me Gaspard d'Arnaud, lieutenant général au siège de Forcalquier, « dans le temps qu'elle était à son service », 11 juillet 1685 (fol. 1123), etc.

B. 1866. (Cahiers*). — In-quarto, 121 feuillets, papier.

1701-1706. — Sentences criminelles : condamnant Ursule Depieds à être pendue pour avoir « desrobée un calice d'argent dans l'église paroissiale de Pierrerue », 7 janvier 1701 (fol. 5) ; — ajournant Sébastien Eyriès, maréchal à forge, accusé de vol de charbon par dame Madeleine de Séguiran, baronne de Dauphin, 17 août 1701 (fol. 12) ; — ordonnant d'informer contre Honoré de Vachères, notaire royal et coseigneur de Vachères, « querellé en usure, concussion, brigandage et volerie de biens d'église 16 septembre 1701 (fol. 20) ; — portant mandat d'arrêt contre « Antoine Bizot et quatre filles de Manosque querelés en voies de fait et menaces envers messire Charles de Sipriani, religieux de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, prieur de Notre-Dame-de-Romigiers, de Manosque », 29 septembre 1702 (fol. 49) ; — ordonnant l'emprisonnement de messire Elzias Léotard, prêtre de Saint-Sauveur de Manosque, « querellé en crime de rapt », 13 décembre 1702 (fol. 53) ; — « déclarant feu noble Pierre Gassaud, vivant escuyer de Forcalquier, estre tombé dans le crime de relaps et le condamnant à l'amende de la moitié de ses biens au profit de S. M. », 20 décembre 1703 (fol. 64) ; — ajournant « sieur Louis Feautrier, trésorier de France en la généralité de Provence, querellé en impiété, irreligion et scandale par messire Louis Alibert, curé de Lurs et directeur du séminaire Saint-Charles, dudit Lurs », 13 juin 1706 (fol. 99) ; — condamnant damoiselles Marie et Isabeau de Glandevez à 10 livres d'amende pour injures envers Me Lange Eymar, procureur au siège de Forcalquier, 13 septembre 1706 (fol. 106), etc.

B. 1867. (Cahier.) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1727-1735. — Sentences criminelles : condamnant, par contumace, messire Antoine Chabot, vicaire perpétuel de la Coste, « à estre pendu et étranglé, pour avoir séduit et abusé Anne Gardiol, sa paroissienne et pénitente », 7 octobre 1727 (fol. 1) ; — ajournant messire Joseph de Barnier, seigneur de Pierrevert, comme père et administrateur de noble Paul-Auguste de Barnier, « querellé en excès et coups de bâton sur la personne de Me Pierre Amoureux, avocat en la cour », 12 avril 1732 (fol. 6) ; — portant ordre d'informer contre noble Mathieu de Fulque, seigneur marquis d'Oraison, « querellé en insultes, menaces et coups par messire Jean-Baptiste Galicy, curé perpétuel de la paroisse dudit Oraison, 6 octobre 1732 (fol. 14) ; — ordonnant « la saisie au corps et l'emprisonnement de Delphine-Rose Larmet, « querellée en adultère par Me Jacques Gondon, juge royal de Saignon, son mari », 15 octobre 1733 (fol. 22), etc.

B. 1868. (Registre.) — In-quarto, 712 feuillets, papier.

1738-1769. — « Sentences criminelles au vu des pièces et décréts » : ordonnant d'informer contre Me Elzias Forest, « notaire royal et procureur en la judicature royale d'Apt », accusé « de falsifications, faussetés et prévarications », 18 janvier 1738 (fol. 5) ; — ordonnant la publication d'un monitoire pour découvrir les auteurs de la mort de « messire Archimbaud, curé perpétuel de Sainte-Tulle, empoisonné en célébrant la sainte messe, par du vin préparé et malicieusement substitué à celui qui était dans les burettes », 26 mai 1739 (fol. 16) ; — ordonnant d'informer : contre divers soupçonnés, « d'assassinat commis en la personne d'un hermite, à la chapelle de Notre-Dame-de-Vie, quartier de Faugères », 7 mai 1740 (fol. 56) ; — au sujet de « l'enfoncement de la maison et enlèvement de papiers de la communauté de Lurs », 6 mai 1741 (fol. 61) ; — contre Gaspard Breton, accusé d'avoir « empoisonné une source d'eau, par Jean-Baptiste-Toussaint d'Arnaud, cheva-

---

Fragments de registre, incomplets.

lier, seigneur de Rousset et de Vallongue, 7 octobre 1743 (fol. 76); — contre des « cavaliers du régiment de Rochefoucauld, compagnie de Simiane », accusés de vols nocturnes avec effraction, 22 avril 1744 (fol. 106); — contre « les mémoires de divers habitants de Gordes, querellées en crime de relaps », 16 juin 1746 (fol. 156); — contre plusieurs habitants de Forcalquier, pour « menaces et jactances contre les maire et consuls de la dite ville et communauté », 19 janvier 1748 (fol 175); — contre messire Jean-Baptiste-Bruno de Thomas, seigneur de Gignac, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur Barthélemy Ripert, dudit Gignac, 24 septembre 1749 (fol. 219); — contre Étienne Reynier, pour « discours impertinens contre dame Sixte Eymard de Châteaurenard, veuve de messire de Thomassin, président à mortier au parlement de Provence, marquise de Saint-Paul », 3 octobre 1750 (fol. 259); — contre sieur Pierre-François de Laugier, ancien lieutenant d'infanterie, accusé de « violences et coups de bâton sur damoiselle Delphine Mézard, d'Apt, 4 mars 1751 (fol. 276); — condamnant Mᵉ Joseph Blanchard, notaire, « convaincu d'avoir malversé dans les fonctions de greffier et de lieutenant de juge des lieux de Sainte-Tulle et Corbières, à demeurer interdit desdites fonctions pendant 6 mois », 16 mai 1752 (fol. 285); — par contumace, Jacques Anastaï, aux galères à perpétuité « pour avoir non seulement professé ouvertement la religion prétendue réformée, mais aussi cathéchisé et perverti les jeunes enfants du hameau des Gros, terroir de Gordes », 12 juin 1752 (fol. 309); — « renvoyant absous sieur Gaspard-François Bandolly, ancien notaire royal », accusé de vol de papiers par Mᵉ Jean-François Vial, « conseiller du Roi, juge garde de la Monnoye d'Aix », 30 octobre 1752 (fol. 316); — condamnant: messire Henri-Charles-Adolphe d'Autric de Vintimille, seigneur des Baumettes, officier dans le régiment du Roi-Infanterie, à 60 livres de dommages et intérêts pour injures et coups à Jean-André-Simon Rive, Mᵉ orfèvre, d'Apt, 28 novembre 1754 (fol. 363); — Thérèse Ripert, de Goult, à être bannie pendant 5 ans de ladite ville, pour « injures diffamatoires envers messire Jean-Baptiste de Donis, noble patrice florentin, seigneur de Goult, résidant à Avignon », 15 novembre 1756 (fol. 414); — « à une interdiction de 20 ans dans ses fonctions, Mᵉ Jean-Joseph Bicaïs, notaire royal de Sainte-Tulle, convaincu d'avoir commis des altérations et changements de dates dans ses registres », 15 mars 1759 (fol. 472); — « mettant hors d'instance et de procès messire Laurent Terrasson, curé de la Coste, querellé en trouble et scandale dans l'église dudit lieu », 28 novembre 1760 (fol. 515); — ajournant Jacques Ollivier, accusé « d'avoir tendu des filets, pour surprendre les pigeons » par messire Antonin Decorio, chanoine capiscol de Forcalquier, 30 janvier 1764 (fol. 572); — portant interdiction de sieur Alexandre Garcin à cause de son « état de démence et fureur », et nommant un « curateur à sa personne », 1ᵉʳ décembre 1764 (fol. 578); — condamnant Marie Brun, convaincue de vol sacrilège dans l'église Saint-Sauveur, de Manosque, « à être fouettée et flétrie par l'exécuteur de la haute justice et bannie à perpétuité du ressort de la sénéchaussée », 31 août 1765 (fol. 581); — portant ordre d'informer « contre certains quidams querellés en expilation et enlèvement d'effets de l'héritage de feu messire Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron », 21 mars 1766 (fol. 612); — portant « défense à tous artisans, paysans et autres personnes du peuple de Forcalquier de s'attrouper, pour jouer à des jeux prohibés, soit dans la campagne, soit dans des lieux clos, dans des souterrains et, notamment, sur le rocher où était bâtie anciennement la citadelle, même les jours de festes et de dimanche », 13 février 1767 (fol. 616); — « requérant la fulmination d'un monitoire contre un ou plusieurs quidams qui ont voulu empoisonner 4 personnes demeurant au hameau des Marcels, terroir de Forcalquier »; teneur dudit monitoire et lettres de messire Jean Hodoul, chanoine sacristain, théologal et official de l'évêque de Sisteron, en prescrivant la publication, pendant 3 dimanches de suite, dans les églises de Forcalquier et de Pierrerue, avec le sceau plaqué en cire rouge dudit évêque de Sisteron, 5 mai et 13 juin 1768 (fol. 62-64); — condamnant au supplice de la roue Pierre Martel, de Céreste, « convaincu et confés d'avoir assassiné Louis Aguillon, d'Ansouis, sur les lices de Forcalquier, avec un couteau dont il s'est servi pour lui couper la gorge », 26 avril 1769 (fol. 680), etc.

B. 1869. (Registre*.) — In-quarto, 233 feuillets, papier.

1557-1558. — « Procurations, présentations et

* Incomplet du folio 153 à 201 et de la fin.

cautions : faictes au greffe des appellations de la sénéchaussée ». — Caution pour messire Antoine de Glandevez, « prieur du prieuré de Saint-Étienne-de-Noyers », 4 mai (fol. 1). — Présentations pour : « R. messire Reynier du Bosquet, docteur ez droits, prieur et seigneur de Ganagobie, Sigonce et Aris », 14 mai (fol. 9) ; — Mᵉ Etienne Bollenier, notaire royal de Céreste, 20 mai (fol. 12) ; — « M. Mᵉ François de Perussiis, baron de Lauris, conseiller au parlement de Provence, commissaire député au faict des emprunts que S. M. a commandé estre levés audit pays », et Antoine de Gallice, viguier de Forcalquier, 15 juin (fol. 24 v°) ; — messire Louis du Villar, « vicaire d'Esparron-lez-Sisteron », 3 juillet (fol. 37) ; — « Mᵉ Spirit Laugier, greffier des submissions de Forcalquier, seigneur de Porchères », 18 juillet (fol. 45 v°) ; — Gaspard de Glandevez, seigneur de Montfort, Reillannette et en partie de Gréoux, 21 juillet (fol. 47); — Mᵉ Honoré Durand, « greffier moderne des cours de Manosque », 2 août (fol. 73). — « Substitution par Mᵉ Balthasar Boniface, procureur du Roy au siège de Forcalquier, de Mᵉ Léon Mayenc et Claude Parisii, avocats, pour le remplacer à son office en cas d'absence », 20 septembre (fol. 87 v°). — « Exhibition et mise au greffe, par Mᵉ Pierre Amoreux, des lettres de permission d'exercer l'estat de notaire royal à Pierrevert données par M. Mᵉ Jean Meynier, baron d'Oppède, premier président au parlement de Provence, commissaire par le Roy en ceste partie député », 7 octobre (fol. 97 v°). — Présentation pour Louis de Tillia, fils et héritier, avec bénéfice d'inventaire, de feu Bertrand de Tillia, de Manosque, 2 décembre (fol. 130). — Procuration pour noble Folquet Bontemps, d'Apt, 13 décembre (fol. 140 v°). — « Substitution pour le seigneur Charles de Birague, gentilhomme de la chambre du Roy, gouverneur pour le Roy en sa ville de Chivas, en Piémond, séquestre député par le Roy en la prévosté de N. D. de Chardavon-lez-Sisteron », 14 décembre (fol. 142). — (1558) Présentations pour : Benoît de Simiane, de La Coste, 22 septembre (fol. 202 v°) ; — Pierre Bérenguier, seigneur de Beaudiment, 30 septembre (fol. 211) ; — messire Claude de Cruys, prêtre de Manosque, 19 octobre (fol. 229 v°), etc.

B. 1870. (Registre.) — In-quarto, 295 feuillets, papier.

1559. — Présentations, procurations et cautions.— Présentations pour : damoiselle Eléonore de Boliers. dame du Poët et de Mison, 3 janvier (fol. 2) ; — messire Jean Reynaud, « docteur en droit, prieur et seigneur temporel de Chaudol, au diocèse de Digne », 9 janvier (fol. 10) ; — pour Georges Laidet, coseigneur de Vaumeilh, 30 janvier (fol. 27 v°). — Procurations pour : Jean de Rame, de Mison, 21 février (fol. 42 v°) ; — messire Jean Sauteiron, bénéficier en l'église Saint-Sauveur, d'Aix, et chanoine de Sisteron, 22 février (fol. 43 v°). — Présentations pour : dame Phelipe d'Ardalhon, religieuse au monastère Sainte-Croix, d'Apt 27 février (fol. 47 v°) ; — frère Pierre Roux, gardien du couvent Saint-François, d'Apt, 17 mars (fol. 61) ; — messire Marc de Beaufort, comte d'Alais, marquis de Canillac, baron de Montboisier, vicomte de Valernes, 3 avril (fol. 70) ; — F. Claude de Glandevez, « seigneur et commandeur de Puimoisson, et fermier des droits seigneuriaux du bailliage de Manosque », 6 avril (fol. 75). — Procurations pour : « R. seigneur F. Marc de Simiane, commandeur de Gap, Embrun, ses membres et dépendances », 17 avril (fol. 87) ; — messire « Olivier Proximi, chanoine d'Avignon, vicaire de Mane », 18 avril (fol. 90). — Présentation pour Mᵉ Michel de Sébastiane, notaire royal de Saint-Michel, 27 mai (fol. 130). — Caution donnée par Antoine de Bouliers, écuyer, seigneur du Truyas, pour R. messire Émeric de Rochechouart, évêque de Sisteron, poursuivant « le recouvrement de ses sceaux et greffe establis à Sisteron contre Mᵉ Jean Garcin, notaire royal de ladite ville », 23 juin (fol. 153). — Présentations pour : Mᵉ Philibert des Isnards, tuteur et oncle paternel de Joseph des Isnards, sieur d'Antraix, fils et héritier de feu Mᵉ Jacques-André des Isnards, 30 juin (fol. 159 v°) ; — noble Laurent de Boliers, seigneur de Saint-Étienne, 4 août (fol. 187) ;— Nicolas de Baratier, écuyer, coseigneur de Vaumeilh, 11 septembre (fol. 217) ; — Mᵉ Foulquet Eyssautier, docteur en droit, avocat au siège de Forcalquier, 18 septembre (fol. 223) ; — Guiot de Glandevez, seigneur de Gréoux, 12 octobre (fol. 243) ; — Charles de Pontis, écuyer, seigneur d'Urtis, 21 novembre (fol. 267 v°) ; — messire Nicolas Émeric, prévôt de l'église de Sisteron, 2 décembre (fol. 276 v°), etc.

B. 1871. (Registre.) — In-quarto, 246 feuillets, papier.

1561. — « Procurations et présentations faites au greffe ». — Présentations pour : « dom Philippe

Javoire, religieux de Cluny, mansionnaire de Casaneuve », 8 janvier (fol. 7 v°) ; — Jean du Pont, écuyer, coseigneur de Goult, 30 janvier (fol. 24 v°) ; — Mᵉ Guillem Baulme, chirurgien de La Motte-du-Caire, 13 mars (fol. 52 v°) ; — Valentin Magnan, écuyer des Mées, 17 mars (fol. 56) ; — Mᵉ Raymond Ayasse, notaire royal de Turriers, 23 avril (fol. 77) ; — damoiselle Catherine de Coderco, veuve de Mᵉ Jacques Chassain, docteur en médecine, de Forcalquier, 4 mai (fol. 81 v°) ; — « Bertrand Tornatoris, sieur de Canilhac, tuteur de damoiselle Catherine de Tornatoris des Ferres, donataire de feu François des Ferres, son ayeul, de Goult », 7 mai (fol. 83 v°) ; — messire Lazare Guigonis, sous-sacristain de l'église d'Apt, 17 juillet (fol. 123 v°) ; — Honoré de Castellane, écuyer, « seigneur de Châteauneuf-lez-Saint-Vincent-de-Miravail », 30 juillet (fol. 134) ; — messire Claude de Villeneuve, marquis de Trans, seigneur, de Brunet, 11 août (fol. 141 v°) ; — François de La Virgine, écuyer, de Sisteron, 17 octobre (fol. 192 v°). — Procurations pour : Pierre de La Palud, d'Aix, rentier des droits seigneuriaux de Pierrevert, 28 octobre (fol. 203 v°) ; — noble Antoine de Magnan, de Lurs, « homme d'armes de la compagnie de Monsieur le mareschal de Brissac », 18 novembre (fol. 217 v°) ; — « F. Charles Anisson, aumônier du monastère Saint-Antoine-de-Viennois, commandeur général de Gap et de la Baulme-lez-Sisteron », 5 décembre (fol. 235), etc.

B. 1872. (Registre*.) — In-quarto, 367 feuillets, papier.

1565. — Procurations, présentations et cautions. — Procurations pour : noble Louis Laydet, tuteur des enfants de feu Claude, son frère, 11 février (fol. 22 v°) ; — Mᵉ Antoine Ponce, notaire royal de Turriers, 22 février (fol. 37) ; — noble Pierre de Simiane, écuyer, de Manosque, comme père de François de Simiane, fils et héritier de feu Marguerite Arnaud, 27 février (fol. 40). — « Despôt au greffe, par les sindics de Montlaux, de 40 florins, 11 sols, montant du droit de lods offert, pour l'acquisition d'un moulin, à l'évêque de Sisteron et à l'abbé de Lure, prétendus seigneurs directs dudit moulin », 12 mars (fol. 55). — Procurations pour : damoiselle Honnorade de Pontis, veuve de feu Raymonet Berenguier, écuyer. de Peyruis, 23 mars (fol. 72 v°) ; — « Pierre Puget, écuyer, seigneur de Prads, tuteur de Pierre-Louis de Tronhon, fils et héritier de feu Louis de Tronhon, coseigneur de Thoard », 30 mars (fol. 84). — Présentations pour : damoiselle Françoise de Vintimille, mère et tuteresse de Louis, François et Nicolas Chaix, fils de feu Mᵉ Bernardin Chaix, juge royal de Sisteron, 13 avril (fol. 97) ; — Joseph de Sainte-Romane, fils et héritier de noble Pierre de Sainte-Romane, de Mazan, 28 mai (fol. 152) ; — messire Antoine Cat, chanoine de Forcalquier, 5 juin (fol. 163) ; — Marguerite de Forbin, dame de Valavoire, « mère et gubernatrice des enfants et héritiers de feu Antoine de Valavoire, seigneur dudit lieu », 2 juillet (fol. 186 v°) ; — noble Gaspard de Vintimille, seigneur de Turriers, 10 juillet, (fol. 193) ; — « les chanoines de l'église cathédrale de Digne, prieurs du prieuré de Notre-Dame-de-l'Étoile, de Châteauneuf-le-Charbonnier », 12 juillet (fol. 194 v°) ; — noble André de Magnan, écuyer, de Lurs, 21 août (fol. 218) ; — François Roux, écuyer, sieur de Saint-Laurent, 1ᵉʳ septembre (fol. 239) ; — Mᵉ Ambroise de Bezieulx, juge de Manosque, 20 septembre (fol. 262) ; — damoiselle Florimonde de Guydon, dame de Lioux, 5 octobre (fol. 290). — Procurations pour : « noble Antoine de Falcon, de Carpentras, mari de damoiselle Marguerite d'Oraison », 21 octobre (fol. 301) ; — Mᵉ Jacques Gahary, avocat d'Apt, 2 novembre, (fol. 314). — Présentations : pour damoiselle Violande de Trougnon, de Manosque, 3 novembre (fol. 315 v°) ; — « par Antoine Massot, lieutenant de juge de la Brillane, du procès verbal sur l'homicide perpétré en la personne de Denis Sautel, de Volx », 23 novembre (fol. 331 v°) ; — pour noble Jean Jarjayes, clerc, du lieu de Jarjayes, 11 décembre (fol. 350 v°), etc.

B. 1873. (Cahier*.) — In-quarto, 52 feuillets, papier.

1566, septembre-novembre. — Présentations et procurations. — Présentation pour sieur Piolle, greffier de la cour ordinaire de Manosque, 9 septembre (fol. 5). — Procurations pour : noble Guillaume Pascal, de Saint-Martin-de-Castillon, 19 septembre (fol. 17 v°) ; — messire Claude Guirand, chanoine en l'église Saint-Agricol, d'Avignon, 7 octobre (fol. 31). —

* Mauvais état, incomplet de la fin.

* Fragment très incomplet.

Présentation pour Mᵉ Jean de Fauris, « docteur et avocat », de Forcalquier, 21 octobre (fol. 43). — Procuration pour Mᵉˢ Jacques Gérard et Antoine Boujarel, notaires royaux de Valernes, 23 octobre (fol. 44 vᵒ) ; — Pierre de Villeneuve, écuyer, « seigneur majeur de Clamensane », 23 octobre (fol. 45) ; — Jean Guiramand, seigneur de Feissal, 31 octobre (fol. 50), etc.

B. 1874. (Registre*.) — In-quarto, 295 feuillets, papier.

1567. — Présentations et procurations. — Procurations pour : messire Guichard Vieu, « prieur du prieuré Saint-Lazare de Manosque », 7 janvier (fol. 6) ; — Jean de Châteauneuf, de Sisteron, 9 janvier (fol. 7 vᵒ). — Présentations pour : « messire Odol Boniol, protonotaire apostolique, prieur de la Coste », 25 janvier (fol. 23) ; — Mᵉ Antoine de Mota, baille de Vachères, 19 février (fol. 46) ; — messire Guilhem de Laval, prieur de Valernes, 26 février (fol. 55) ; — Balthasar Roux, écuyer, seigneur de Sigoyer, 12 mars (fol. 71) ; — Francisque Frescurat, écuyer, habitant de Lurs, 20 mars (fol. 79) ; — « noble Melchion de Tribussiis, seigneur de Sainte-Marguerite, d'Aix », 24 mars (fol 82 vᵒ). — Procurations pour : damoiselle Catherine Amalric, femme de Baptiste de Benaud, écuyer, seigneur du Castellet, 3 mai (fol. 102) ; — « Mᵉ Jean Garnier, receveur des décimes au diocèse de Sisteron », 31 mai (fol. 111 vᵒ) ; — Mᵉ Guillaume Laurent, « receveur des décimes du diocèse d'Apt », 5 juin (fol. 116 vᵒ). — Présentations pour : « puissant seigneur Nicolas du Mas, seigneur et baron d'Allemagne », 21 juin (fol. 126 vᵒ) ; — damoiselle Alix de Vallavoire, dame de Pierrerue et Niozelles, 3 juillet (fol. 137). — Procurations pour : F. François de Goson, seigneur et bailli de Manosque, 4 août (fol. 164) ; — « F. Christol Brancal, recteur de la commanderie de Jocas, religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem », 13 août (fol. 170). — « Présentation du procès-verbal fait sur l'administration et la nourriture des pauvres de Limans par Mᵉ Gaspard de Dignoscio, docteur ez droits et juge ordinaire dudit lieu », 5 septembre (fol. 192 vᵒ). — Procuration pour Audibert Riquet, coseigneur des Sièyes, 20 septembre (fol. 205). — Présentations pour : damoiselle Isabeau de Reillane et Antoine de Reillane, son fils, contre « Georges Calve, dict *le Cadet de Sainte-Croix* », 23 septembre (fol. 208) ; — « noble Honoré Bernard, receveur pour le Roy au siège et ressort de Forcalquier », 16 novembre (fol. 218) ; — « contre les absents de la religion des lieux de Banon, Montsalier et Ongles », 22 novembre (fol. 219 vᵒ), etc.

* Mauvais état.

B. 1875. (Cahiers)*. — In-quarto, 192 feuillets, papier.

1568, juin — **1569**, novembre. — Procurations et présentations. — Procurations pour : Mᵉ Bertrand Brochier, chirurgien, de Forcalquier, 5 juillet (fol. 8 vᵒ) ; — Mᵉ Honoré de Tillia, de Manosque, 8 juillet (fol. 10). — Présentations pour : damoiselle Françoise de Glandevez, « dame usufruitière de Corbières », 22 juillet (fol. 18 vᵒ) ; — Antoine de Lincel, seigneur dudit lieu et de Roumoules, 12 septembre (fol. 38 vᵒ) ; — François de Simiane, sieur de la Coste, « capitaine pour le Roy du chasteau d'If aux isles de Marseille », 5 octobre (fol. 57 vᵒ). — Procuration pour Thomas Motet, écuyer de Villeneuve-lez-Avignon, 3 décembre (fol. 88 vᵒ). — Présentation pour noble Jean d'Aubegnan, de Villeneuve, 13 décembre (fol. 95). — Procuration pour Antoine Gassaud, « notaire et greffier des appellations au siège de Forcalquier », 18 décembre (fol. 98). — Présentations pour : Jean du Pont, sieur d'Agout, 10 janvier 1569 (fol. 111) ; — Pierre Targue, écuyer, seigneur de Redortiers, 26 janvier (fol. 120). — Procurations pour : Marquise de Lamanon, d'Arles, 13 février (fol. 128) ; — Mᵉ Urbain Boyer, docteur en droit, juge de Revest-en-Fangat, 25 février (fol. 132) ; — « noble Poncet Vollan, écuyer, de Manosque », 24 mars (fol. 148) ; — « noble Elzias Laugier, seigneur de Thoard, mari de damoiselle Claude Guiramand », 14 septembre (fol. 155 vᵒ). — Présentations pour : « capitaine Claude Arleaud, seigneur de La Cazette, capitaine et gouverneur pour le Roy du chasteau d'Eichilhes en Dauphiné », 14 septembre (fol. 156) ; — « Mᵉ Gaspard Balbi, viguier de Reillanne, commissaire subdélégué pour la vente des biens, meubles et fruits de ceulx de la Religion dudit Reillane », 7 octobre (fol. 167) ; — « messire Thomas de Passis, chevalier de l'ordre

* Fragments de registres, incomplets et en très mauvais état.

du Roy, seigneur d'Aubignosc, curateur et administrateur ordonné par sa Majesté aux biens des seigneurs de Sault et d'Ongles », 18 octobre (fol. 171). — Procuration pour Mᵉ Antoine de Villeneuve, docteur en médecine, de Draguignan, 9 novembre (fol. 185 vᵒ), etc.

B. 1876. (Registre.) — In-quarto, 296 feuillets, papier.

1571. — Présentations et procurations. — Présentations pour : Ardoin de Glandevez, écuyer, seigneur de Gréoulx, 15 janvier (fol. 11) ; — noble Antoine Mercier, de Forcalquier, 16 janvier (fol. 13 vᵒ) ; — noble Constans Vacquet, « rentier des Omergues », 21 février (fol. 37 vᵒ) ; — messire Honoré Rabilhet, chanoine de Sisteron, 15 mars (fol. 52). — Procurations pour : noble Lambert de Rastelli, écuyer, de Cavaillon, viguier pour le Roi à Forcalquier, 10 avril (fol. 69 vᵒ) ; — damoiselle Françoise de Demandolx, dame de Claret, 27 avril (fol. 81 vᵒ). — Présentations pour : messire Étienne Camelly, « prêtre bénéficier de Sisteron, prieur du prieuré Saint-Julien, du Bignosc », 20 mai (fol. 108 vᵒ) ; — messire Honoré Richelmy, de Riez, sacristain de N.-D. de Ganagobie, 11 juin (fol. 123) ; — messire Gaspard de Lauris, curé de Forcalquier, 25 juin (fol. 131 vᵒ). — Procurations pour : Jean-Paul de Montfort, fils et héritier de Jacques de Montfort, écuyer, des Mées, 6 juillet (fol. 139) ; — Mᵉ Antoine de Colla, seigneur de La Madeleine, avocat au parlement d'Aix, 30 juillet (fol. 156 vᵒ) ; — messire Mathieu Pistoris, « chanoine de l'église collégiale de l'Isle au Comté Venaissin, prieur du prieuré de Valavoire sous le titre Notre-Dame-de-Bethléem », 17 août (fol. 175 vᵒ) ; — « F. François Vero, prieur du couvent de Notre-Dame-des-Carmes, de la cité d'Arles », 28 août (fol. 187 vᵒ). — Présentation pour damoiselle Marguerite de Dromond, mère et administratrice de Melchion et Joseph Gasqui, hoirs de feu Arnoulx Gasqui, de Manosque, 31 août (fol. 193). — Procurations pour : messire Jean Esguilhan, « prieur du prieuré Saint-Barthélemy, de Malcor », 23 septembre (fol. 210) ; — « Mᵉ Jean Isnard, contreroleur des Finances pour le Roy en la ville d'Aix », 13 octobre (fol. 231 vᵒ). — Présentations pour : capitaine Joseph Tribollet, lieutenant de viguier de Forcalquier, 3 novembre (fol. 247) ; — Mᵉ Jacques Peyssi, notaire royal, d'Apt, 21 novembre (fol. 268) ; — damoiselle Honorade de Crose, de Manosque, 31 décembre (fol. 294 vᵒ), etc.

B. 1877. (Registre.) — In-quarto, 252 feuillets, papier.

1572. — Procurations et présentations. — Procurations pour : capitaine Jean-François de Roquemartine, d'Aix, 7 janvier, (fol. 13 vᵒ) ; — Mᵉ Louis du Teil, greffier de Manosque, 15 janvier (fol. 14) ; — Louis de Guilhermet, sieur d'Establet, en Dauphiné, 19 janvier (fol. 15) ; — Mᵉ Pierre Bourdin, docteur en droit et avocat, de Valensole, mari de damoiselle Jeanne Reynuard, 30 janvier (fol. 24). — Présentations pour : messire Antoine Mayne, prêtre, « basse-contre de la Majeur de Marseille », 8 février (fol. 32) ; — Jean Caire, « archier du viguier de Forcalquier », 14 février (fol. 37) ; — Mᵉ Honoré de Tilia, « docteur ez droits, juge de Riez », 7 mars (fol. 57) ; — Julian Jarjayes, greffier de Sisteron, 25 avril (fol. 80 vᵒ). — Procuration pour noble Pompée de Laventure, de Manosque, fils et donataire de feu Claude de Laventure, 7 mai (fol. 88). — Présentations pour : Mᵉ Jean Reynier, « geôlier de la consiergerie de Sisteron », 13 mai (fol. 91 vᵒ) ; — Joachim Matheron, seigneur de Salignac, 6 juin (fol. 108) ; — « Monsieur François d'Urre, seigneur de Mollans, en Dauphiné », 19 juin (fol. 122 vᵒ). — Louis de Castillon, sieur de Cucuron, 5 juillet (fol. 128) ; — Antoine Miollan, de Niozelles, 9 juillet (fol. 131) ; — Mᵉ Antoine Arbaud, notaire de Sisteron, 21 juillet (fol. 141) ; — Charles et Claude du Canton, cosseigneurs de Vachères, 24 juillet (fol. 144 vᵒ). — Procurations pour : noble François Aygnel, coseigneur de Thoard, 4 août (fol. 152) ; — « noble et religieuse personne F. Jean de Lussi, docteur ez droits, prieur de Ganagobie », en faveur de « noble Gabriel de Brun, sieur de l'Hospital, mestre des ponts, ports et passages pour le Roy au duché de Bourgogne », 14 août (fol. 159) ; — messire Jean d'Yse, écuyer, de Vaumeil, 18 août (fol. 162). — Présentations pour : damoiselle Lucrèce de Mathieu, fille de feu Gaucher de Mathieu, sieur du Revest-de-Brousses, 5 septembre (fol. 176) ; — Jean Roux « dict d'Allaric », de Digne, 10 octobre (fol. 102) ; — Procuration pour F. Jean Roux, commandeur de Gap, 22 novembre (fol. 233). — Présentation, « par M. Mᵉ Jacques Jussi, lieutenant particulier au siège, du procès-verbal et information, ensemble en ung cayer, par lui faits sur l'absence de ceulx de la nou-

velle opinion de Forcalquier, plus les procès-verbaux de Manosque, Reillane, Caseneuve et Torrette », 2 décembre (fol. 238 v°), etc.

B. 1878. (Registre*.) — In-quarto, 201 feuillets, papier.

1573. — Présentations et procurations. — Présentations pour : Mᵉ Dominique Paget, « docteur et avocat », de Manosque, 2 janvier (fol. 2) ; — messire Guillaume Tornier « infirmier de Saint-Victor-lez-Marseille, prieur du prieuré Saint-Mitre, de Reillane », 15 janvier (fol. 9) ; — « Jean de Meyran, écuyer, seigneur de Vachères, et damoiselle Marguerite de Glandevez, mariés », 4 février (fol. 19 v°). — « Scindicat pour les advocats du siège de Forcalquier... par devant M. de Dignoscio, advocat plus ancien, ont esté présentes égréges personnes : Romain Collombi, Balthazar Bonnifacy, Claude Nicolay, Melchion Berluc, Jean Deffauris, Bertrand Remusat, Urban Boyer, François Pasquier et Antoine Collombi, advocats au siège, lesquels ont constitué leur scindic ledit Mᵉ Nicolay pour défendre toutes les causes concernant ledit estat d'advocat, lequel scindicat ledit sieur de Dignoscio a autorisé », 5 mars (fol. 34 v°). — Procurations pour : « dom Mathieu Sube, religieux et réfectorier du couvent de Ganagobie, et doms Jean Maignan et Michel de Rodes, religieux et officiers dudit couvent », 6 avril (fol. 50) ; — Elzias Depieds, « fermier des droits du Roy au lieu de la Brillane », 13 avril (fol. 55) ; — messire Étienne Gras, de Marseille, « prieur de la Roche-de-Giron et de Saumane », 20 avril (fol. 60) ; — damoiselle Claire Barcilon, dame d'Aubenas, 27 avril (fol. 66) ; — Raphael des Ferres, commis au greffe de la sénéchaussée, 13 mai (fol. 74 v°) ; — Présentations pour : « sire Alexandre Michel, rentier des droits seigneuriaux de l'abbaye de Cruis », 22 mai (fol. 79 v°) ; — noble Jeannet Laidet, de Vaumeil, 23 juin (fol. 100 v°) ; — messire Pierre Morery, « chanoine prébendé en l'église de Sisteron », 6 juillet (fol. 108) ; — M. Mʳ Vincent Bompar, seigneur de Magnan, « conseiller du Roy, président en la cour des Comptes de Provence », 7 juillet (fol. 109) ; — messire Antoine Champorlier, chanoine de Sisteron, recteur de la chapellenie Saint-Jean-Baptiste, de Mison, 11 août (fol. 126) ; — damoiselle « Pierre de Glandevez, veuve de Gaspard de Tornatoris, sieur de Fontienne ». 29 août (fol. 139). — Procuration pour noble Claude Bailhe, fils à feu noble Bernardin Bailhe, habitant de Manosque, 22 septembre (fol. 149). — Présentations pour : damoiselle Anne de Matheaud, dame de Pierrerue, 7 octobre (fol. 156 v°) ; — Jacques Magnan, écuyer, des Mées, 29 novembre (fol. 183 v°) ; — messire Jacques Bonajuti, abbé de Valsainte, « querellant en excès et malversations contre les moines de la dite abbaye », 27 décembre (fol. 199), etc.

* Mauvais état.

B. 1879. (Cahier*.) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1575, juillet-octobre. — Présentations et procurations. — Présentation pour Mᵉ Sauvaire Seilhon, baille de Gréoux, 12 juillet (fol. 2). — Procurations pour : messire Pierre Saulvy, vicaire de Peyruis, 15 juillet (fol. 5 v°) ; — François de Ralhanne, de Saint-Michel, 24 août (fol. 33 v°). — Présentations : « des procédures sur la saisie des biens des absents » 9 septembre (fol. 31) ; — pour Honoré de Rochas, écuyer, sieur d'Aiglun, « général des mines de ce pays », 12 septembre (fol. 32 v°) ; — pour capitaine Melchion Gasqui, Joseph Gasqui et damoiselle Marguerite Guibert, veuve d'Arnoulx Gasqui, leur mère, 19 septembre (fol. 36). — Procuration pour Mᵉ Bastien Alval, chirurgien de Manosque, 6 octobre (fol. 41 v°), etc.

B. 1880. (Registre.) — In-quarto, 208 feuillets, papier.

1575, Octobre — **1576**. — « Procurations et présentations du greffe de la sénéchaussée. » — Présentations pour : Mᵉ Elzias de Beaudin, notaire royal de Saint-Michel, 4 novembre (fol. 5 v°) ; — « nobles Antoine et Gaspard Bardel, seigneurs de Montront et Méreuil, fils et héritiers universels de Pierre Bardel », 8 novembre (fol. 7 v°). — Procurations pour : Mᵉ Jean Ardent, « notaire royal et greffier des appellations et premières instances au présent siège », 15 novembre (fol. 11) ; — messire Durand Gaultier, religieux de l'abbaye de Cruis, « exacteur des droits de dixme pour le sieur évêque, de Sisteron, prieur de Mallefougasse et Consonoves »,

* Fragment de registre, mauvais état.

19 novembre (fol. 12 v°). — « Acte de ce que Mr Jacques Allemand, advocat, et Balthasard, son frère, sont remis aux prisons royaux de Forcalquier », 13 décembre (fol. 22 v°). — Procurations pour : « messire Jacques Bayle, coseigneur de la Javie, de Valensole, père et administrateur de la personne de damoiselle Marguerite Bayle », 15 décembre (fol. 23 v°) ; — messire François de Boliers, « convicomte de Reillanne, seigneur de Mane », 24 janvier 1576 (fol. 39 v°) ; — damoiselle Blanche Boniface, de Forcalquier, 14 février (fol. 49) ; — noble Jean Pégny, écuyer, d'Aix, 10 mars (fol. 52). — Présentations pour : « capitaine Louis de Provence, viguier pour le Roy à la ville d'Apt et Saignon », 27 mai (fol. 74 v°) ; — messire Jean de Bolliers, « convicomte de Reillanne, seigneur de Mane, abbé de Bonport, demeurant à Paris », 18 juin (fol. 81 v°) ; — Pierre Goin, « Me d'escholes de Manosque », 18 juin (fol. 82 v°). — Procurations pour : Me Antoine Reybaud, chirurgien de Lurs, « rentier des fruits des prieurés de Montfort, Augès et Saint-Auban », 20 juillet (fol. 95 v°) ; — noble Barthélemy Aprilis, conseigneur de Sigoyer-Malpoil, 9 août (fol. 107 v°) ; — messire André Gayde, « chanoine à l'église cathédrale de Sisteron, prévost de l'église Saint-Mary, de Forcalquier », 10 septembre (fol. 126) ; — « sire » Claude Chauvet, marchand, de Riez, 25 septembre (fol. 136) ; — messire Jean Eymin, prieur de Notre-Dame-de-Romigiers, de Manosque, vicaire général de l'évêque de Sisteron, 24 octobre (fol. 156 v°) ; — François de Baratier, coseigneur de Vaumeil, fils et héritier d'Antoine de Baratier, 9 novembre (fol. 167 v°). — Présentations pour : Mr Louis Florans, avocat en parlement, juge de Manosque, 19 novembre (fol. 177) ; — noble Martial Bernard, seigneur de Sigoyer-Malpoil », 6 décembre (fol. 190 v°) ; — « messire Jean Nicolas, seigneur et prieur de Lens, auditeur en la rotte d'Avignon », 7 décembre (fol. 195) ; — « F. Antoine de Phiesmes, religieux du monastère Saint-André-de-Villeneuve-lez-Avignon », 14 décembre (fol. 200 v°), etc.

B. 1881. (Cahiers.*) — In-quarto, 145 feuillets, papier.

1578. janvier-juillet. — Présentations et procurations. — Présentation pour Hugues de Bouges, de La-Tour-lez-Bevons, 14 janvier (fol. 14 v°). — Procurations pour : Me Jacques Girard, notaire de Valernes, 23 janvier (fol. 18 v°) ; — noble Louise Alibert, femme de Me Antoine Derne, notaire royal, de La Tour-d'Aigues, 3 février (fol. 22) ; — Louis Isoard, seigneur de Chénerilles, viguier de Digne, 11 février (fol. 28 v°) ; — noble Melchion Isoard, coseigneur de Roumoules, 5 avril (fol. 60). — Présentations pour : messire Elzias Pellat, chanoine d'Apt, 21 avril (fol. 75 v°) ; — messire Gaspard Isoard, sieur de Chénerilles, chanoine d'Apt, 27 avril (fol. 79 v°) ; — Me Jean Venisardy, procureur du Roi à Sisteron, 4 mai (fol. 98 v°). — « Caution prestée par la communauté de Reynier pour l'eslargissement de Pierre Daulmas et Denis Eyriés, détenus aux prisons royaux de Forcalquier, en vertu d'un arrêt obtenu, par la communauté de Saint-Martin-de-Castillon, demandeur en paiement aux habitants de Reynier de certain debet de la contribution à l'estape de la compagnie du capitaine Amblard », 7 juin (fol. 110). — Procurations pour : François de Castellane, sieur de Claret, 13 juin (fol. 119) ; — noble Gaspard de Valavoire, de Sisteron 27 juin (fol. 125). — Présentations pour : « F. Guillem Roux, religieux du couvent de Notre-Dame des Carmes, d'Apt », 16 juillet (fol. 136) ; — François Volonne, « receveur pour le Roi au siège de Forcalquier », 23 juillet (fol. 143 v°), etc.

B. 1882. (Registre*.) — In-quarto, 241 feuillets, papier.

1579. — « Présentations, procurations et cautions. » — Procuration pour Me Thomas Cottier, bonnetier, de Forcalquier, 8 janvier (fol. 3 v°). — « Acte de désemparation, pour Mr Jean Deffauris, avocat, d'un pré de 1/2 soteyrée et d'une terre de 3 eymines en semence, au terroir de Forcalquier, lieu dit *Chalus* », 13 janvier (fol. 6 v°). — Présentations pour : Me Jean Masse, « chevaucheur pour le Roy à la Bréole », 22 janvier (fol. 17 v°) ; — noble « Pierre Blauvin, sieur de La Touche », 12 février (fol. 28) ; — « damoiselles Diane, Clère, Ester et Suzanne Volland, filles et héritières de feu noble Pons Volland, de Manosque », 10 mars (folio 42). — « Submission passée par Louis Burle, de Clamensane, détenu aux prisons de Forcalquier,

* Mauvais état, incomplets des folios : 1 à 10 ; — 37 à 54 ; — 90 à 97 et de la fin.

* Mauvais état

qui a promis et promet de se remettre, au jour de la playderie de sa cause, aux prisons dudit Forcalquier ou de la cité d'Aix, et pour ce faire a obligé et submis sa personne et tous et chacuns ses biens, et ainsi l'a juré », 1er avril (fol. 53). — Procuration pour messire Mathurin Arnaud, prieur de Dauphin, 9 avril (fol. 60). — Présentations pour : capitaine Balthasar Chervas, viguier de Sisteron, 13 mai (fol. 80) ; — Me Pierre Florimond, viguier de Sault, 14 mai (fol. 81 v°) ; — « damoiselle Madeleine de Cappeaux, dame de Cassis », 14 mai (fol. 82) ; — « messire François-Louis d'Agoult de Vesc de Montlaur de Montauban, comte de Sault, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de 50 hommes d'armes », 21 mai (fol. 86) ; — F. Claude de Thesan, « commandeur des commanderies de Millaut et Lardiers », 23 juillet (fol. 125 v°) ; — noble Antoine Allègre, coseigneur de Vachères, 30 juillet (fol. 129 v°) ; — damoiselle Lucrèce de Vaulx, veuve de noble Claude Marcel, de Sisteron, 31 juillet (fol. 130). — Procurations pour : messire François Raspaud, « économe et administrateur de l'abbaye de Lure », 5 août (fol. 134 v°) ; — messire Claude Gausy, chanoine d'Apt, 26 août (fol. 151) ; — Jérôme Gros, « escolier, demeurant à Manosque », 16 septembre (fol. 170). — Présentation pour Me Louis Pascallis, juge des Mées, et Jacques Jancelme, « receveur des décimes pour le Roy au siège de Digne », 23 septembre (fol. 177 v°). — Procuration pour « messire Charles Gleyrot, seigneur temporel d'Antonaves, 22 octobre (fol. 199). — « Appel interjeté par Me Balthasar Boniface, docteur et advocat, Elzias Gache, orfèvre, Guillaume Aubert, serrurier, tant en leurs noms que des autres de la religion prétendue réformée de Forcalquier, contre certain décret d'informer à l'encontre d'eux fait pour congrégation illicite », 2 novembre (fol. 205 v°). — Présentations pour : damoiselle Bernardine Volland, femme de Me Antoine Gassaud, notaire royal et procureur à Forcalquier, 17 novembre (fol. 216) ; — « Révérend père en Dieu messire Jehan Riz, abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame-de-Valsainte au diocèse d'Apt », 10 décembre (fol. 232). — « Procuration pour haut et puissant seigneur Nicolas du Mas de Castellane, vicomte de Valernes et baron d'Allemagne, avec élection de domicile en son château et maison seigneuriale dudit Valernes », 18 décembre (fol. 237 v°), etc.

B. 1883. (Cahiers*.) — In-quarto, 191 feuillets, papier.

1580. — Présentations et procurations. — Présentations pour : noble Philibert de Suau, de Tallard, mari de damoiselle Honorade de Bermond, 14 janvier (fol. 8) ; — damoiselle Françoise de Glandevez, dame de Corbières, 3 février (fol. 20 v°) ; — François d'Agoult, écuyer, seigneur de Chanousse et de la Baume en Dauphiné, 19 février (fol. 26 v°). — Procurations pour : noble Gaspard de Rochas, sieur d'Aiglun, « demeurant à Vachères », 23 février (fol. 29) ; — noble Gabriel de Volland, écuyer, conseigneur d'Aubenas, 19 mars (fol. 45 v°) ; — Antoine de Tolla, « corse », 10 avril (fol. 52). — Présentations pour : damoiselle Anne de Vitalis, d'Apt, 6 mai (fol. 67) ; — Étienne de Salys, père et administrateur de Sperit et Marguerite de Salys, 10 mai (fol. 70). — Procurations pour : messire Jean Berluc, « prieur du prieuré de Saint-Paul, terroir de Saint-Michel et Laincel », 17 mai (fol. 74 v°) ; — Me Pierre Boniface, lieutenant des submissions de Forcalquier, 1er juin (fol. 83) ; — damoiselle Anne de Magnan, fille de noble Jacques de Magnan, des Mées, 8 juillet (fol. 97). — Présentation pour messire Jean Massey, « prieur du prieuré Notre-Dame-du-Borget et de Reillane », 11 août (fol. 118). — Procurations pour : messire Claude Monier, « recteur des chapellenies fondées en l'église de Lurs par Ruphe Lieutaud », 26 août (fol. 128 v°) ; — Gaspard de Saint-Germain, seigneur de La Villette et de Jarjayes, 1er septembre (fol. 134 v°) ; — damoiselle Jeanne de Bolliers, « tutrice testamentaire des enfants et hoirs de feu capitaine Antoine Tornatoris, seigneur de Verdaches et de La Javie », 13 septembre fol. 142) ; — « haut et puissant seigneur Durand de Pontevez, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Flassans », 3 octobre (fol. 157). — Présentations pour : César et Hercules de Vallavoire, 22 octobre (fol. 164 v°) ; — « Jean Bot, écuyer, de Saignon et autre Jean Bot de Cardebat, tous deux seigneurs d'Auribel », 12 décembre (fol. 183 v°), etc.

---

* Mauvais état.

B. 1884. (Registre.) — In-quarto, 211 feuillets, papier.

1581. — « Procurations et présentations faites au greffe de la sénéchaussée. » — Présentations pour : noble Melchion Arnaud, coseigneur de Riez, fermier des droits seigneuriaux de l'évêque de ladite ville, 23 janvier (fol. 10 v°) ; — « messire Claude de Demandes, protonotaire de Trigance et prieur de Reillane », 25 janvier (fol. 12 v°) ; — messire Jean de Montauban, seigneur de Val-Gaudemar et La Charce », 1er février (fol. 16). — Cautions pour : sire Honoré Faumin, marchand de Forcalquier, contre Me Vincent du Teil, de Digne, 8 février (fol. 17 v°) ; — messire Joseph Blain, prévôt de Saint-Mary de Forcalquier, poursuivant le paiement « d'une pension annuelle de 15 escus d'or sol sur les fruits et revenus de la vicairie de l'église Saint-Sauveur de Manosque », 13 mars (fol. 34 v°). — Présentations pour : noble Jacques de Poncet, seigneur de Laye, frère et héritier de feu Antoine, 3 avril (fol. 40 v°) ; — damoiselle Anne des Mireurs, de Sisteron, 14 avril (fol 47 v°) ; — Me Jean Codur, notaire de Digne, rentier de la prévôté de Chardavon, 8 mai (fol. 57 v°) ; — Melchion Matheron, sieur de Taillas, 18 juin (fol. 83). — Procurations pour : Me Agoult Lauzane, notaire royal de Curban, mari de damoiselle Marguerite de Pontis, 22 juin (fol. 85 v°) ; — noble Sébastien Vitalis, sieur de Beauchan, 28 juin (fol. 90 v°) ; — Me Jean Dherbès, notaire royal de Bayons, 6 juillet (fol. 97 v°) ; — messire Jacques de Laye, « vicaire perpétuel de l'église de Saint-Julien, du lieu du Bignosc », 18 juillet (fol. 109). — Présentation pour Raynaud de Lombard, sieur de Lobières, écuyer de Sisteron, contre damoiselle Laurence d'Esclaffanatis, femme de Pierre Catin, sieur de Noyers, 18 juillet (fol. 109 v°). — Procurations pour : Boniface de Besson, sieur de Lobet, « gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy », 20 juillet (fol. 112) ; — capitaine Pierre Pannis, mari de Jaumette de La Croix, de La Motte-d'Aygues, 29 août (fol. 137 v°). — Présentations pour : damoiselle Violande de Pontis, femme de François de Reillanne, de Saint-Michel, 30 août (fol. 139); — messire Gaspard de Glandevez, chevalier de l'ordre du Roy, sieur de Faucon, 19 septembre (fol. 150), — Procuration pour noble Guillaume de Quinson, fils et héritier de Pierre de Quinson, écuyer, de Curban, 25 septembre (fol. 152 v°). — Présentations pour : messire François de Bolliers, évêque de Fréjus, vicomte de Reillanne et seigneur de Mane, 9 octobre (fol. 162 v°) ; — Me François Pasquier, docteur et avocat de Manosque, 16 novembre (fol. 188) ; — Me Jean Ardent, notaire royal de Mane, 28 décembre (fol. 209), etc.

B. 1885. (Registre*.) — In-quarto, 265 feuillets, papier.

1583 — Procurations et présentations. — Procurations pour : noble Claude Blanc, écuyer, sieur de Camargues, héritier de messire Jacques Thibaud, chanoine de Gap, 4 janvier (fol. 2 v°) ; — François de Tributiis, écuyer, sieur d'Aubenas, 11 janvier (fol. 7) ; — Me André Caronnier, docteur en médecine, de Sisteron, 17 février (fol. 25 v°). — Présentations pour : messire Antoine Lachier, chanoine de Sisteron, 19 février (fol. 35 v°) ; — Me Raymond Combe, docteur et avocat au parlement d'Aix, 28 février (fol. 41 v°) ; — messire Barthélemy de Bausset, prieur de Villeneuve, 9 mars (fol. 47 v°) ; — noble Rolland Geoffroy, de Rustrel, 17 mars (fol. 55) ; — damoiselle Honorade Guichard, femme du capitaine Jean Pontis, 9 avril (fol. 70) ; — « la communauté de Mane, dame et seigneuresse de Châteauneuf et son terroir », 2 mai (fol. 84). — Procurations pour : nobles Bertrand et Guillaume Bremond, seigneurs de Limans, coseigneurs de Malcor, 5 mai (fol. 87) ; — messire Baudoin Rolland, chanoine de Marseille, 18 mai (fol. 101 v°) ; — Baptiste de Benaud, sieur du Castellet, mari de dame Catherine Amalric, dame d'Esclangon, 14 juin (fol. 122 v°). — « Dépost par sire Georges Jassaud, de Thorame-Basse, de la somme de 160 escus d'or sol pour estre baillée à François Jassaud, fils et héritier de Jean, en cas qu'il fasse apparoir estre majeur de 25 ans », 18 juin (fol. 125 v°). — Présentations pour : messire Nicolas Manfret, prieur de Séderon, 7 juillet (fol. 41 v°) ; — « messire Louis Pironart, prieur commandataire de Sainte-Tulle », 29 juillet (fol. 158) ; — capitaine Elzias Pluvier, « sieur en partie de Gignac », 4 août (fol. 164 v°) ; — Honoré de Vitalis, seigneur de Montfort, fils et héritier de Sperit, 26 août (fol. 179 v°). — Procuration pour Me Pierre Duranton, « fondeur

* Mauvais état.

et potier d'estain », 2 septembre (fol. 185 v°). — Présentations pour : noble Honoré Chaix, sieur de la Pène, de Sisteron, 2 septembre (fol. 186) ; — capitaine Eymar de Grousset, d'Apt, 11 octobre (fol. 212 v°) ; — damoiselle Françoise de Sébastiane, dame en partie d'Aiglun, 13 octobre (fol. 213 v°) ; — « damoiselle Blanche de Boniface de la Moulle, dame de Gaubert, femme de Gaspard de Bardonnenche, seigneur du dit lieu », 17 octobre (fol. 216). — Procuration pour messire Antoine d'Oraison, « écuyer de Lamanon, habitant à Saint-Michel », 4 novembre (fol. 224 v°). — Présentations pour : Mᵉ Jean Boudignon, armurier, de Manosque, 22 novembre (fol. 236) ; — « sire Varcellin Baudrac, rentier de la prévôté de Chardavon », 1ᵉʳ décembre (fol. 244), etc.

B. 1886. (Registre*.) — In-quarto, 251 feuillets, papier.

1584. — Procurations et présentations. — Présentation pour César de Tornatoris, coseigneur de Verdaches, 6 janvier (fol. 4 v°). — Procuration pour messire Jean de Lévêque, « chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Saint-Étienne et des Horgues », 10 janvier (fol. 7 v°). — Présentations pour : damoiselle Marquise de Saintes, de Manosque, 18 février (fol. 29 v°) ; — F. Antoine de Frénes, religieux du monastère de Saint-André-lès-Avignon, prieur de Saint-Michel, 12 mars (fol. 49 v°). — Procurations pour : damoiselle Marguerite Besson, femme de noble Francoul La Vigne, « archer de la compagnie du seigneur de Maugiron, lieutenant général pour le Roy en Dauphiné », 16 mars (fol. 53) ; — Mᵉ Balthasar Parisii, « escolier estudiant aux loys de l'université de Toulouse », 21 mars (fol. 56 v°) ; — damoiselle Anne de Mathieu, femme de Mᵉ Gaspard Magnan, conseiller au siège, fille de feu Morlas de Mathieu, écuyer de Revest-des-Brousses, 16 avril (fol. 64 v°) ; — damoiselle Marguerite de Mathieu, mère et tutrice de Paul Marin, coseigneur d'Aubenas, 22 mai (fol. 90 v°). — Présentations pour : « messire Claude de Castellane, sieur de Tournon, chevalier de l'ordre du Roy, père et administrateur de Honoré de Castellane, sieur de Majastres, mari de damoiselle Françoise de Giraud », 24 mai (fol. 93 v°) ; — messire Elzéar de Rastellis, évêque de Riez, 24 mai (fol. 96 v°) ; — messire Charles d'Aiguebelle, prieur de Clamensane, 22 juin (fol. 125). — Procuration pour « noble Bertrand Darmez », écuyer, de Vaumeil, 8 juillet (fol. 138). — Présentations pour : Mᵉ André de Tillia, avocat, de Manosque, 23 juillet (fol. 151 v°) ; — Hellion de Glandevez, sieur de Peipin, 23 août (fol. 181) ; — messire Alexandre de Bachis, sieur de Saint-Pierre-de-Thoard, 1ᵉʳ septembre (fol. 184 v°) ; — capitaine Jean Pellicier, dit « Saint Chamas », d'Oranges, 11 septembre (fol. 194 v°) ; — Mᵉ Eutrope Robaud, notaire royal de Saint-Vincent, 3 octobre (fol. 208) ; — « capitaine Honoré Discortia, maréchal de logis de la compagnie des gens à cheval de la garde de Mgr le Grand Prieur de France, gouverneur de Provence », 22 octobre (fol. 218) ; — Mᵉ Guillaume Estevenot, juge royal d'Apt, 27 novembre (fol. 236 v°), etc.

* Incomplet, très mauvais état.

B. 1887. (Registre.) — In-quarto, 242 feuillets, papier.

1585. — Procurations et présentations. — Présentations pour : Mᵉ Pierre Boniface, docteur et avocat en Parlement, « héritier de la moitié des biens de feu Mᵉ Baptiste Roy-Passaire, conseiller référendaire à Aix », 7 janvier (fol. 4 v°) ; — Mᵉ François-Henri Deyssac, docteur ès droits et avocat en Parlement, 10 janvier (fol. 8). — Procuration pour Claude de Rodulph, sieur de Limans et de Saint-Paulet, 15 janvier (fol. 12) ; — « noble Jean Derrangue, sieur de Baron et de Saint-Pardon, colonel des Gardes Suisses de la garde du Roy de Navarre et gentilhomme ordinaire de sa chambre, et Antoine Derrangue, sieur du Chalon, son frère », 22 janvier (fol. 18 v°). — Présentations pour : « Mᵉˢ Paris Hortie, Siris Lazare, Jacques Fulchier, André Guichard, André Bremond, Claude Bourel, et Jean Bougerel, notaires royaux establis en la ville d'Apt », 8 février (fol. 33 v°) ; — Barthélemy Carmellin, chirurgien, de Peiruis, 1ᵉʳ mars (fol. 49). — Procuration pour noble Antoine de Montfort, héritier de feu noble Jean de Montfort, coseigneur des Mées, son père, 11 mars (fol. 52 v°). — Présentations pour : « messire Jacques Bruny, dit de Bosquo, chanoine d'Apt et prieur d'Oppedette », 28 mars (fol. 66) ; — « dame Honorade de Rochas, dame de Mirabeau et en partie d'Aiglun et Jacques de Clapier, seigneur du Puget et coseigneur dudit Aiglun », 11 avril (fol. 76) ; — Mᵉ Pierre Monier, docteur en

droit, juge de Manosque, 31 mai (fol. 100 v°). — « Animon » de Villemus, d'Aix, 5 juin (fol. 104 v°); — messire Antoine Richaud, prieur et curé de Melve, 12 juillet (fol. 123); — damoiselle Louise de Laventure, femme de Mᵉ Jean Sellon, « premier enquesteur à Forcalquier », 16 août (fol. 145); — Mᵉ Louis Allier, lieutenant du viguier de Forcalquier, 21 août (fol. 150 v°); — noble Claude de Bolliers, sieur du Truillas et de Rosset, 9 septembre (fol. 168). — Procuration pour noble Louis Perrochet, écuyer, d'Apt, 2 octobre (fol. 189 v°). — Présentations pour : Mᵉ Honoré de Giningier, armurier d'Aix, 18 octobre (fol. 201); — noble Guillaume de Forcalquier, écuyer, d'Aix, fils de noble Georges, 23 octobre (fol. 204 v°); — « sire Jacques Rouet, rentier du bailliage de Manosque », 11 novembre (fol. 213), etc.

B. 1888. (Registre*.) — In-quarto, 279 feuillets, papier.

1587. — Présentations et procurations. — Présentations pour : messire Alexandre Sobolis, d'Aix, recteur de la chapelle de La Madeleine, 8 janvier (fol. 4 v°); — Mᵉ Honoré Saffalin, coseigneur de Vachères, et avocat pour le Roi au siège de Forcalquier, 8 janvier (fol. 6). — Procurations pour : Claude de Matharon, sieur de Taillas, 21 janvier (fol. 11); — « Manaud de Savone, fils de sire Jacques de Savone, marchand d'Avignon », 5 février (fol. 26 v°); — noble Melchion Amalric, père et administrateur d'Esperit Amalric, fils et hoir de Françoise Marin, de Saint-Michel, 17 février (fol. 32). — Caution pour Charles Granier, « querellé en volerie faite, sur le grand chemin, aux soldats et gendarmes de Monseigneur le duc d'Epernon », 14 mars (fol. 51). — Présentations pour : Mᵉ Arnoux Gillis, notaire royal, d'Aix, 10 avril (fol. 69 v°); — messires Durand Gautier, Raphael Gallice et Michel Cordey, chanoines religieux de l'abbaye de Cruis », 21 avril (fol. 81 v°); — damoiselle Marguerite de Justas, héritière de Gabriel de Justas, sieur de Châteaufort, 25 avril (fot. 85); — noble Antoine de Boutheric, « rentier de Montfort », 4 mai (fol. 92); — damoiselle Bernardine du Virailh, mère et tutrice des enfants de feu capitaine Pierre Bogerel, de La Motte, 13 mai (fol. 99 v°); — « Alinoy, d'Autane, veuve de noble César de Valavoire, hoir de feu Antoine de Valavoire », 16 mai (fol. 102). — Procurations pour : messire André Espitallier, recteur de la chapelle Saint-Nicolas, de Peyruis, 22 juin (fol. 129); — messire Jacques Cappus, religieux de Saint-Victor-lès-Marseille, prieur de La Roche-Giron et Saumane », 3 juillet (fol. 136 v°). — Présentations pour : Mᵉ Christophe Redortier, procureur au siège général d'Aix, 28 août (fol. 169); — noble César Espinola, « économe député par S. M. à l'évêché d'Apt », 3 septembre (fol. 174 v°). — Procuration pour « Mᵉ Jacques de Prioribus, praticien, de Manosque », 6 octobre (fol. 203). — Présentations pour : capitaine Pierre Rabier, viguier de Sisteron, 26 octobre (fol. 218); — « messire Gaspard d'Autric de Vintimille, sieur des Beaumettes, chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre, héritier universel de feu dame Honorade de Simiane, dame de Ramatuelle », 23 novembre (fol. 239). — « Submissions et obligations passées par les consuls d'Ongles de bien et duement garder et faire garder le chasteau dudit lieu par 20 hommes, suivant la commission donnée par MM. les procureurs du pays », 7 décembre (fol. 253). — Présentation pour messire Pierre de Tulles, abbé de l'abbaye Saint-Euzéby, « au terroir de Saignon », 14 décembre (fol. 261 v°), etc.

B. 1889. (Registre*.) — In-quarto, 283 feuillets, papier.

1588. — Présentations et procurations. — Présentations pour : capitaine Antoine Bermond, « rentier de la commanderie des Omergues », 4 février (fol. 12); — Mᵉ Henri Bosse, notaire royal de Tallard, 1ᵉʳ mars (fol. 28 v°); — Luc de Mévolhon, de Forcalquier, 12 février (fol. 36 v°). — Procuration pour Mᵉ Pierre Ailhaud, « baille de Voulx pour la juridiction du sieur bailli de Manosque », 19 mars (fol. 45 v°). — Présentations pour : Mᵉ Pierre Astier, notaire de Château-Arnoux, 4 avril (fol. 60); — messire Marc Arnaud, chanoine et sacristain de l'église Saint-Mary, de Forcalquier, 26 avril (fol. 73 v°); — damoiselle Marie Bernard, veuve de Louis Laidet, sieur de Jarjayes, 2 mai (fol. 79 v°); — messire Jean Monnier, « recteur de la chapellenie fondée à l'hôpital de Forcalquier », 21 mai (fol. 98). — Procuration pour

* Répertoire.

* Mauvais état, incomplet du commencement.

capitaine Jean-Pierre Germain, écuyer, de Forcalquier, 28 mai (fol. 107 v°) ; — sire Claude Tornatoris, de Gigors, 22 juin (fol. 133). — Présentations pour : Jean Brun, recteur de l'hôpital Saint-Blaise, de La Motte, 28 juin (fol. 140) ; — Me Honoré Jorna, docteur en médecine, de Manosque, 4 juillet (fol. 142 v°) ; — noble Joseph de Magnan, « rentier des droits seigneuriaux du vicomte de Cadenet au lieu de Voulx », 14 juillet (fol. 153 v°) ; — « noble Antoine-Nicolas d'Albertas, sieur de Gémenos, héritier testamentaire de feu damoiselle Catherine-Cassandre de Glandevez, dame en partie de Peyruis », 25 juillet (fol. 160). — Caution pour Mathieu Decorio, sieur du Rochas, demandeur en paiement, « de certains aliments par lui fournis à la compagnie du sieur Dampierre, contre les sindics de Dauphin », 8 août (fol. 178). — Présentations pour : messire Gilibert de Lévis, duc de Ventadour, seigneur et baron de Viens, 29 août (fol. 194 v°) ; — Jean de Glandevez, écuyer, coseigneur d'Aubignosc, 1er septembre (fol. 198 v°). — Procuration pour messire Antoine Orcel, « prieur du prieuré Saint-Lazare, de Manosque », 30 septembre (fol. 216 v°). — « Appel interjetté par Me Antoine Baudric, enquesteur pour le Roi au siège de Forcalquier, troublé et despossédé de son dit office, contre M. Me François Beauchans, lieutenant particulier audit siège », 4 octobre (fol. 218). — Présentations pour : Me Michel Fores, orfèvre de Pertuis, 5 octobre (fol. 223) ; — « messire Melchion de Forbin, baron de Villelaure et de Trois-Eymines, seigneur de Janson et de Mane », 10 octobre (fol. 225) ; — « dom François Saurin, F. Jean Merlier et messire Étienne Richaud, prieurs de Vitroles », 22 octobre (fol. 234 v°) ; — Me André Fanton, chirurgien de Manosque, 14 novembre (fol. 256 v°) ; — messire François de Dignotio, prieur de Fontienne et recteur de la chapellenie Saint-Martin fondée en l'église Saint-Mary, de Forcalquier, 18 novembre (fol. 260). — Caution pour Jean-Baptiste Reynier, « massier et sergent royal de Sisteron », 30 décembre (fol. 282 v°), etc.

B. 1890. (Registre*.) — In-quarto, 190 feuillets, papier.

1589. — Présentations et procurations. — « Submissions et obligations, passées par les syndics et principaux du lieu d'Ongles, à M. de Val-Joyeuse, commandant à Forcalquier, stipulant au nom de Mgr de La Valette, gouverneur et lieutenant général en Provence, de garder, à leurs propres coûts et dépens, les château et maison seigneuriale dudit lieu, tant de jour que de nuit, les conserver sous l'obéyssance du Roy et ne recevoir commandement ni garnison que de lui », 9 janvier (fol. 2 v°). — Présentations pour : noble Auzias Arnaud, hoir de Hilaire Arnaud, « sieur d'Ubac », et de Lucrèce Arnaud, enfants de Françoise de Bouliers, 3 février (fol. 17 v°) ; — Michel Depierre, sieur du Mas, et Michel Arnaud, sieur de Laval, rentier des droits seigneuriaux de Mison, 21 février (fol. 27 v°) ; — damoiselle Jeanne de Bouliers, dame du Truillas, 16 mars (fol. 45 v°). — Procuration pour « M. Me Claude Parisy, procureur du Roy à Forcalquier, lequel, attendu son indisposition, et à l'occasion des inconvénients et dangiers des chemins, a substitué à son lieu et place Me François Deffauris, de Manosque, spécialement pour se présenter, en sa qualité, par devant M. Nicaise Mailhon, l'un des prévôts des maréchaux en ce pays et poursuivre, requérir et conclure pour l'intérest de S. M. », 29 mars (fol. 50 v°). — Présentation pour noble Fabien Aubagnan, de Villeneuve, 13 avril (fol. 56). — Caution pour Louis Besson, de Mane, « relaxé des prisons de Forcalquier par décret de M. de Buoulx, gouverneur pour le Roy en ceste ville », 19 avril (fol. 57 v°). — Présentations pour : « Louise de Bolonia, de Brunet, veuve de Claude Gallin », 5 juin (fol. 80) ; — Me Jacques Revest, « greffier de l'ordinaire de Forcalquier », 7 juin (fol. 81 v°) ; — M. Me Jean-Louis Leydet, seigneur de Sigoyer, conseiller au parlement de Provence, 19 juin (fol. 92 v°) ; — Melchion de Matheron, sieur d'Entrepierres, mari de damoiselle Eléonor d'Arleaud, 21 juin (fol. 93 v°). — Procurations pour : « Mes Elzias Ailhaud et François Lacombe, prieurs et recteurs de la confrérie Sainte-Barbe, de Forcalquier », 10 juillet (fol. 105 v° ; — messire Gérard Fornilhier, prieur du prieuré de Sainte-Tulle », 31 juillet (fol. 114 v°) ; — damoiselle Anne de Mathieu, veuve de M. Me Gaspard Magnan, conseiller au siège de Forcalquier, 31 août (fol. 136) ; — André Isnard, procureur juridictionnel de Barcillonnette, Vitrolles et sa Vallée, 11 septembre (fol. 145). — Présentations pour : damoiselle Gabrielle de Bermond, habitant à Aix, 23 octobre (fol. 165 v°) ;

* Répertoire.

— Mᵉ François Verdet, notaire royal de Sisteron, 6 novembre (fol. 170). — Remise au greffe par messire Claude Roux, curé de l'église concathédrale de Forcalquier, « à la requête de M. le procureur général du Roy, et en vertu de l'ordonnance et délibération de la souveraine cour de parlement de ce païs, séant à Manosque, des lettres patentes d'excommunication du seigneur évesque de Sisteron, contre toutes les personnes ecclésiastiques dudit évêché qui presteront serment de fidélité au roy de France et de Navarre, données à Lurs le dix-huitiesme novembre dernier », 11 décembre (fol. 184 vᵒ), etc.

B. 1891. (Registre*.) — In-quarto, 240 feuillets, papier.

1590-1591. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : « Lucrécian » de Goudin, écuyer, de Forcalquier, 8 janvier (fol. 2 vᵒ) ; — damoiselle Anne de Miroirs, femme de Mᵉ Rostan Beraud, notaire royal de Sisteron, 29 janvier (fol. 15). — Caution pour Spirit Reynier, de Limans, « eslargi des chasteau et prisons de Forcalquier par arrêt de la cour du parlement des Aydes et Finances de Provence, séant à Manosque », 7 mars (fol. 25). — Procuration pour Antoine Bec, du lieu d'Abriès en Queyras, et Honoré Arnaud, de Tournoux, en Terre-Neuve, « merciers trafiquant en Provence », 10 avril (fol. 40). — Présentations pour : messire Amiel Magnan, vicaire de Saint-Étienne, 21 mai (fol. 53 vᵒ); — capitaine Alexandre de Barras, de La Motte, 12 juin (fol. 63) ; — dame Anne Albertas, veuve de messire Jean-Augustin de Foresta, conseiller du Roi et premier président en la cour du parlement de Provence, 30 juin (fol. 70 vᵒ) ; — damoiselle Catherine de Plage, veuve de capitaine Marc-Pompée de Lavanture, de Manosque, 4 juillet (fol. 74); — « Mᵉ Estienne Estienne, conseiller du Roy et contrerolleur général en Provence », 19 juillet (fol. 83 vᵒ) ; — messire Antonin Amalric, chanoine de Forcalquier, 3 septembre (fol. 105 vᵒ) ; — dame Lucrèce de Villeneuve « mère et tuteresse de Lucrèce de Rame, fille de Pierre de Rame, baron de Mison », 26 septembre (fol. 113 vᵒ); — « M. Mᵉ Antoine de Garnier, sieur pour la moitié de Montfuron, conseiller à la cour des comptes de Provence », 16 novembre (fol. 129 vᵒ). — « Submission pour messire Geoffroy Audibert, prêtre bénéficier de Saint-Mary et vicaire de la vicayrie Saint-Pierre de Forcalquier », 11 décembre (fol. 140 vᵒ).—Présentations pour : noble Antoine de Bonnelle, écuyer, de Sisteron, sieur de La Motte, 7 mars 1591 (fol. 155) ; — « M. Mᵉ Bertrand de St-Marc, prévost des maréchaux de Provence, contre Mᵉ Jacques Nicolay, avocat », 26 mars (fol. 160); — Mᵉˢ Antoine Ailhaud, Jacques Donadieu et Sauvaire Baille, « consuls modernes de Volonne », 24 mai (fol. 174). — « Submissions et obligations passées par Louis des Orgues, un des consuls, et divers particuliers de Saint-Maime, lesquels ont promis, tout incontinent que le château dudit Saint-Maime leur sera remis par le capitaine Jean Germain, d'icelui garder sous l'obéissance du Roy et de Monseigneur de La Valette, sur la peyne de 2,000 escus d'or sol », 15 juillet (fol. 188). — Présentations pour : capitaine Charles de Martel, de Sisteron, 17 septembre (fol. 206 vᵒ); — Mᵉ Jean Avon, notaire royal et greffier de Manosque, 7 octobre (fol. 211 vᵒ). — Procurations pour : damoiselle Suzanne de Glandevez, veuve de noble Joseph Saffalin, coseigneur de Vachères, 12 novembre (fol. 222 vᵒ); — noble Gaspard Geoffroy, « sieur de La Tour-la-Lauze-lez-Digne », 31 décembre (fol. 240 vᵒ), etc.

* Répertoire.

B. 1892. (Cahiers*.) — In-quarto, 130 feuillets, papier.

1590, mars - **1591**, juillet. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentation pour Mᵉ Pierre Gaultier, couturier de Sisteron, 27 mars (fol. 3 vᵒ). — Procuration pour Mᵉ Melchion Magnan, juge royal de Forcalquier, 27 avril (fol. 9 vᵒ). — Présentations pour : Mᵉ Bertrand Remusat, avocat, à Forcalquier, 2 mai (fol. 11) ; — Mᵉ Mathieu Bruny, notaire de Claret, 27 mai (fol. 21 vᵒ) ; — capitaine Antoine Saint-Donast, de Limans, 18 juin (fol. 29) ; — « Émeric, Louis et Lambert du Bousquet, sieurs du Buisson, Saint-Vincent et Malcor, et damoiselles Claire et Françon du Bousquet, héritières de René de Bousquet, leur frère », 2 août (fol. 41 vᵒ). — Procuration pour damoiselle Marguerite Allamand, veuve de Pierre Rousseau, notaire royal d'Oraison, 30 octobre (fol. 54 vᵒ). — Présentations pour damoi-

* Fragments de registre, très incomplets, mauvais état.

selle Anne Berluc, veuve de Mᵉ Pierre Mourier, de Bayons, 10 décembre (fol. 78 vº) ; — messire Antoine de Sébastiane, sieur de Porchères, de Saint-Michel, 14 décembre (fol. 82) ; — sire Christol Gueydan, bourgeois de Reillanne, 5 janvier 1591 (fol. 85) ; — Marguerite Villar, femme de « Mᵉ Strophy Robaud, notaire de Saint-Vincent », 28 février (fol. 89) ; — Mᵉ Pons Reynaud, dit de Blanchis, apothicaire de Forcalquier, 3 avril (fol. 96 vº) ; — Mᵉ Claude Rosseliny, notaire royal de Riez, 27 mai (fol. 113) ; — nobles Jean et François d'Ornezan, écuyers, de Vaumeil, 26 juin (fol. 126), etc.

B. 1893. (Cahiers*.) — In-quarto, 260 feuillets, papier.

1591, octobre - **1592**. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentation pour capitaine Pierre Teissier, de Cadenet, 25 octobre (fol. 5 vº). — Procuration « pour les pauvres particuliers et habitants du terroir de Chardavons en nombre de 12 ou 15 », 28 octobre (fol. 14). — Présentations pour : Mᵉ Jacques Boyer, docteur en médecine, de Manosque, 31 octobre (fol. 18) ; — damoiselle Marguerite Perrache, fille et héritière de sire Elion Perrache, de Manosque, 4 novembre (fol. 33) ; — « messire Henri de Ferrier, président général des Finances de S. M. », 27 novembre (fol. 42 vº) ; — noble Reymond de Lombard, écuyer de Sisteron, 7 janvier 1592 (fol. 74) ; — damoiselle Jeanne de Richelmy, femme de Mᵉ Moïse Tirany, de Forcalquier, 14 janvier (fol. 81) ; — François Laugier, sieur de Porchères, 24 janvier (fol. 86) ; — Mᵉ Jean Brochier, notaire royal fermier des droits seigneuriaux de Lincel, 14 février (fol. 111 vº) ; — capitaine Gaspard Clerissy, de Lurs, 26 février fol. 121) ; — damoiselle Lucrèce de Vaulx, veuve de noble Claude Bermond, de Sisteron, 13 mars (fol. 136 vº). — Procurations pour : damoiselle Jeanne Berluc, veuve de Gaspard Figuière, de Forcalquier, 17 avril (fol. 166) ; — « monsieur François de Bona, sieur des Diguières », 11 mai (fol. 184) ; — sire Louis Flamenc, marchand, de Sisteron, 2 juin (fol. 205). — Présentations pour : Mᵉ Antoine Bertrand, notaire de Banon, 10 juin (fol. 216) ; — capitaine François Réal, de Vilhosc ; — Mᵉ Huguet Millany, de Manosque, 5 octobre (fol. 231) ; — Antoine Mourier, sieur d'Esparron, 7 octobre (fol. 233). — Procuration pour dame Madeleine de Brancas, « dame de Mantin et de Montbonaud », d'Aix, 16 octobre (fol. 244), etc.

* Fragments de registre, très mauvais état.

B. 1894. (Registre*.) — In-quarto, 198 feuillets, papier.

1592. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Mᵉ Jean Barnier, notaire de Mane, 7 janvier (fol. 4) ; — André de Vitalis, sieur de Caseneuve, 16 janvier (fol, 7 vº) ; — Bertrand d'Astoin, de La Motte, 17 février (fol. 28). — Caution paur Urban Livons, de Manosque, « fermier des droits que le Roi prend au terroir de La Brillane », 28 février (fol. 34 vº). — Présentation pour André Boucheri, fermier du prieuré de Sainte-Tulle, 6 avril (fol. 53 vº). — Procurations pour : damoiselle Isabeau Laugier, mère et tutrice de Esperit de Beaudin, 5 mai (fol. 71) ; — Bernardin Roche, « gendarme de la compagnie du feu sieur de La Valette », 12 mai (fol. 78). — Caution pour les hoirs de damoiselles Ysabeau et Françoise de Forlivio, héritières de Pallamède de Forlivio, 13 mai (fol. 78 vº). — Présentations pour : messire Gaspard Molan, chanoine de Forcalquier, 14 mai (fol. 81) ; — damoiselle Jeanne de Guilhet, veuve de Mᵉ François Brunet, avocat au Parlement, 15 juin (fol. 100). — Dépôt au greffe par « Domenge Michel, ayant charge du juge et greffier de Manosque, de 23 livres de pièces de cuivre, partie blanches, rouges et jaunes, en forme de pinatelles non marquées », 19 juin (fol. 102 vº). — Procuration pour Mᵉ Jean Dufour, greffier au siège de Forcalquier et damoiselle Marguerite de Godin, sa femme, 20 juillet (fol. 129 vº). — Présentations pour : capitaine Pierre Rabier, viguier et capitaine pour le Roi à Sisteron, 13 août (fol. 144) ; — capitaine Étienne Chevalier, dit « capitaine Falque », de Curbans, 25 août (fol. 151 vº) ; — damoiselle Jeanne d'Eyrolles, de Lurs, 16 septembre (fol. 170) ; — damoiselles Catherine, Jeanne et Lucrèce Garret de Catin, de Sisteron, 24 septembre (fol. 176 vº). — Procurations pour : messire Reymond Plassis, curé perpétuel du Caire, 10 octobre (fol. 186) ; — messire Pompée de Pérille, évêque d'Apt, « prince des Torrettes, prescheur ordinaire du Roy très chrestien de France », 27 octobre (fol. 195 vº), etc.

* Mauvais état, incomplet de la fin.

B. 1895. (Cahiers*.) — In-quarto, 84 feuillets, papier.

1593, mai-septembre. — Procurations et présentations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : messire Gaspard Constentin, vicaire de Brunet, 23 mai (fol. 15 v°) ; — noble Lionel Leydet, de Sisteron, 28 mai (fol. 20) ; — messire Mary Jaume, vicaire perpétuel de l'église Saint-Sauveur de Manosque, 18 juin (fol. 36). — Procurations pour : Martin et Georges du Plan, de Sainte-Tulle, 7 juillet (fol. 41) ; — messire André Gayde, chanoine de Sisteron, prieur de Mison, 15 juillet (fol. 45) ; — Jean-Baptiste de La Penne, habitant à Manosque, 21 juillet (fol. 49) ; — « le curateur pourvu à François Taxil, absent de ce pays », 10 août (fol. 38 v°) ; — M. Mᵉ André Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier, « prévost de l'église Saint-Mary dudit Forcalquier, demandeur en requeste de sauvegarde de ladite prévosté, prébande et canonicat vacant par le décès de messire Joseph Blayn, prévost », 30 août (fol. 69 v°) : — messire Gaspard de Sébastiane, « prévost en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 2 septembre (fol. 72), etc.

B. 1896. (Registre**.) — In-quarto, 511 feuillets, papier.

1593-1594. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentation pour : Mᵉ Pierre Chaix, procureur au siège d'Aix, 8 janvier (fol. 6) ; — Mᵉ Louis Gaffarel, « jadis fermier du greffe des submissions, remettant audit greffe le livre lattier contenant 126 feuillets escripts », 20 janvier (fol. 17) ; — Mᵉ Poncet Dambruc, greffier des submissions de Sisteron, 3 février (fol. 29) ; — capitaine Esperit Bicaïs, de Forcalquier, 26 février (fol. 47 v°) ; — Mᵉ Pierre Rey, notaire royal de Corbières, 5 mars (fol. 53 v°) ; — Jean de Boulogne, de Manosque, 9 mars (fol. 57) ; — capitaine Jacquelin de Barbeyrac, de Saint-Martin-de-Castillon, 12 avril (fol. 80 v°) ; — damoiselle Melchionne Tribollet, veuve de Mᵉ Jean Ardent, notaire royal de Mane, 21 mai (fol. 102). — Procurations pour : Mᵉ Isnard Pascalis, juge de Rians, 25 mai (fol. 109 v°) ; — noble François Blain, de Manosque, 8 juin (fol. 128 v°) ; — Mᵉ Pierre Tourniaire, chirurgien, de Viens, 15 juin (fol. 137) ; — Présentations pour : damoiselle Françoise de Montfort, des Mées, 6 juillet (fol. 155) ; — damoiselle Marguerite de Vachères, 28 juillet (fol. 170 v°) ; — Mᵉ Jacques Collomby, mari de damoiselle Anne de Redortiers, de Manosque, 23 août (fol. 197 v°) ; — Jacques Pompée et Esperit de Faulcon, fils et héritiers de Marguerite Dhumayne, de Viens, 1ᵉʳ septembre (fol. 201) ; — Mᵉ Sébastien Rochebon, chirurgien, de Thoard, 23 septembre (fol. 223). — Procurations pour : Mᵉ Jean-Paul de Foresta, sieur du Castellard, juge de Pallières, 1ᵉʳ octobre (fol. 231) ; — sire Mary Guineaud, de Cruis, 23 octobre (fol. 245). — Présentations pour : Louis-Robert d'Escuier, seigneur de Sigoyer, 5 novembre (fol. 252 v°) ; — « noble Jacques Denorgues, sieur de Mordants », 8 novembre (fol. 256) ; — messire « Gallias Codur, sacristain de Chardavon », 26 novembre (fol. 264 v°) ; — messire Hugues de Valbelle, prieur de Villemus et de Montfuron, de Marseille, 21 décembre (fol. 287). — Procuration pour « capitaine Adrien Madon, de Rossillon, lieutenant de la compagnie du seigneur de Buoux, gouverneur de Forcalquier », 27 décembre (fol. 288). — Présentations pour : « dame Blanche de Pontevez, dame de Redortiers, mère et tutrice des héritiers d'André de Blacas-Targue, sieur de Redortiers », 10 janvier 1594 (fol. 295 v°) ; — dame Eymare d'Albertas, dame du Biosc, 27 janvier (fol. 310 v°) ; — messire Gaspard Pontis, bénéficier et économe de l'église cathédrale de Sisteron, 8 mars (fol. 329 v°) ; — « capitaine Jean de Gallop, capitaine de 100 hommes de pied », 28 mars (fol. 335) ; — damoiselles Marguerite et Isabelle de Justas, dames de Châteaufort, 4 mai (fol. 346) ; — capitaine Jean-Antoine Brieugne, écuyer, de Forcalquier, 14 juin (fol. 372) ; — damoiselle Anne Blanchard, femme de capitaine Melchion Gasqui, de Manosque, 1ᵉʳ juillet (fol. 386 v°) ; — Pierre Morier, sieur d'Esparron, 26 juillet (fol. 397) ; — Sauvaire Laugier, « veirier », de Forcalquier, 5 août (fol. 404 v°) ; — Jeanne de Grasse, mère et administratrice des enfants de feu Nicolas du Mas de Castellane, vicomte de Valernes et baron d'Allemagne, 12 août (fol. 411) ; — Claude de Penaud, écuyer, de Grenoble, 9 septembre (fol. 441) ; — Gaspard de Glandevez, « sieur de Jaffelles », 16 septembre (fol. 443 v°) ; — Reynaud de Marescal, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, 27 septembre (fol. 452 v°). — Dépôt au greffe par « Mᵉ Berty Bonefoy, notaire royal de Séderon,

* Fragments de registre, très incomplets.

** Répertoire.

d'un protocole de l'année 1585, contenant 495 feuillets », 6 octobre (fol. 481 v°). — Présentations pour : damoiselle Claude de Reimondis, veuve de Gaspard de Castellane, sieur de la Colombe et de Claret, 5 novembre (fol. 487) ; — M. Mᵉ François Beauchans, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, 5 novembre (fol. 488) ; — Antoine de Lavergne, de Sisteron, 8 décembre (fol. 505 v°), etc.

B. 1897. (Registre*.) — In-quarto, 348 feuillets, papier.

1596. — Procurations et présentations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Mᵉ Honoré Saffalin, coseigneur de Vachères, premier conseiller et avocat du Roi au siège de Forcalquier, 8 janvier (fol. 2); — Louis Isoard Amalric, sieur de Chénerilles, fils et héritier de Catherine Amalric, dame d'Esclangon, fille et donataire de dame Honorade de La Croix, 30 janvier (fol. 30). — Procuration pour messire Jean Faulchier, prieur de Saint-André-de-Villesèche, au terroir des Omergues, 28 février (fol. 23 v°). — Présentations pour : Jean de Magnan, coseigneur de Vachères, 3 mars (fol. 34 v°); — Jean de Bourgarel, écuyer, coseigneur de Vachères, 2 avril (fol. 46 v°). — Dépôt au greffe « du registre des appointements et ordonnances, faictes et enregistrées en la ville d'Apt par le sieur lieutenant de sénéchal y estably », 5 avril (fol. 50). — Présentations pour noble François de Rodulf, sieur de Beauveser, 22 avril (fol. 456 v°); — noble Sperit de Baratte, écuyer, d'Aix, habitant à Manosque, 6 mai (fol. 64 v°); — « magnifique seigneur Pompée de Pontevez, sieur de Buoulx », 28 mai (fol. 78); — damoiselle Isabeau de La Motte, dame en partie de La Motte, 11 juin (fol. 95); — « Gaspard Filieulx, sieur de La Madeleine, de Carpentras », 12 juillet (fol. 114); — Jean-Jacques Chaulet, écuyer, d'Aix, coseigneur de Limans, héritier de Mᵉ Blaise Chaulet, avocat en la cour, 29 juillet (fol. 126 v°); — noble Balthasar Carbonel, de Riez, 6 août (fol. 136 v°). — Procuration pour noble Honoré d'Aguilhier, sieur de Saint-Vincent, 7 août (fol. 137 v°). — Présentations pour : Jean Benoict et damoiselle Thonie de Suffren, de Brignoles, mariés, 24 août (fol. 163 v°); — Baptiste de Fallet, écuyer, d'Istre, 26 août (fol. 167); — Mᵉ Nicolas Amant, consul, et Bernardin Silvy, greffier de Peyruis, 26 septembre (fol. 212); — M. Mᵉ Artus d'Oraison, conseiller du Roy au siège de Digne, 3 octobre (fol. 228); — « messire Rostan de Dize, chanoine de l'église de Tarascon, prieur de Pierreverd », 3 octobre (fol. 230); — Mᵉ Jacques de Gadret, notaire royal d'Apt, 21 octobre (fol. 257 v°); — messire Jean de Barras, seigneur de Mirabeau, 29 octobre (fol. 274); — Mᵉ Guillaume Ony, « sieur de La Clapière », de Sisteron, 2 novembre (fol. 277); — « messire André Garnier, docteur en saints décrets, religieux profès de l'ordre de Cluny au couvent de Ganagobie », 18 novembre (fol. 301); — Mᵉ Denis Mayol, notaire royal de Valernes, 26 novembre (fol. 314); — F. Pierre de Glandevez, commandeur de Jocas et Rossillon, 5 décembre (fol. 326); — Mᵉ Jean-Baptiste Paumier, « secrétaire de Monseigneur le duc de Guise », 12 décembre (fol. 334), etc.

B. 1898. (Registre*.) — In-quarto, 451 feuillets, papier.

1596. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : messire Raymond Giraudon, bénéficier de Forcalquier, 27 janvier (fol. 6 v°) ; — Allamand de Thézan, sieur de Saint-Desdier, 14 février (fol. 21 v°) ; — Mᵉ Pierre de Chabran, orfèvre de Sisteron, 28 février (fol. 32) ; — « messire Saurin, docteur et théologal en l'église de Sisteron », 14 mars (fol. 40 v°) ; — capitaine Gaspard de Boniface, écuyer, de Forcalquier, 15 mars (fol. 53) ; — Mᵉ Antoine de Colla, sieur de La Madeleine, « président de la principauté d'Orange », 26 mars (fol. 60). — Procuration pour Mᵉ Jean Faudon, « forbisseur », de Manosque, 3 avril (fol. 66 v°). — Présentation pour messire Jacques Audibert, « sieur de Fontienne, chanoine en l'église de Forcalquier », 23 avril (fol. 80 v°). — Procuration pour messire Raimond Gastinel, chanoine de Notre-Dame-de-Chardavon, 26 avril (fol. 86). — Présentations pour : messire Jean Tolosan, chanoine de la Baume-lez-Sisteron, 6 mai (fol. 92 v°) ; — noble Louis Roux, sieur de Sigoyer, 17 mai (fol. 99) ; — Antoine de Baratier, coseigneur des Crottes, 15 juin (fol. 114 v°) ; — messire Jacques de Rochas, seigneur de Vers et de Séderon, baron des Baux, 21 juin

* Répertoire.

* Répertoire.

(fol. 119). — Procuration pour capitaine Vincent de Boulogne, mari de damoiselle Marthe de Rame, et au nom de damoiselles Catherine et Baptistine de Rame, d'Embrun, 28 juin (fol. 126 v°). — Présentation pour messire Jean-Germain Laugier, chanoine de Forcalquier, 11 juillet (fol. 138 v°). — Procuration pour Mᵉ François Granier, avocat en la cour, « procureur du Roy à la principauté d'Orange », 2 août (fol. 162 v°). — Présentations pour : M. Mᵉ Marc-Antoine de Garnier, sieur de Montfuron, conseiller à la cour des Comptes de Provence, 17 août (fol. 179 v°) ; — Joseph Crose, sieur de Montlaux, 22 août (fol. 190) ; — « Jeanne Parise de Bérard, femme de Louis Perrochet, d'Apt », 4 septembre (fol. 209 v°) ; — damoiselle Marguerite de Redortiers, femme de sire François Alègre, de Manosque, 10 septembre (fol. 225 v°) ; — M. Mᵉ Jean Ispard, « conseiller du Roy et contrerolleur de ses finances en Provence », 16 septembre (fol. 241 v°) ; — les hoirs de noble Reynaud de Lombard, sieur de La Loubière, de Sisteron, 27 septembre (fol. 257 v°) ; — damoiselle Marquise de Boniface, veuve de Mᵉ Louis Duteil, notaire royal de Manosque ; — messire Gaspard Justat, prêtre secondaire de Noyers, 4 octobre (fol. 285) ; — damoiselle Gasparde de Sébastiane, de Dauphin, 7 octobre (fol. 308) ; — Jacques de Gruelh, sieur de Saix, 15 octobre (fol. 311 v°) ; — Joseph de Albis, écuyer d'Aix, héritier de Mᵉ Barnabé de Albis, 15 octobre (fol. 312 v°) ; — André de Vitalis, sieur de Montfort, 31 octobre (fol. 339) ; — damoiselle Sibille de Savournin, femme de noble Sperit de Baratier, d'Aix, 5 novembre (fol. 351) ; — damoiselle Honorade d'Aguilhier, femme de capitaine Pierre de Gresillon, de Sisteron, 14 novembre (fol. 366) ; — Mᵉ Pierre Reynaud, « potier d'estain », de Forcalquier, 20 novembre (fol. 383). — Procuration pour « noble Jacques de Ganhat, sieur de La Couronne en Vivarais », 7 décembre (fol. 400). — Présentations pour : messire Balthasar d'Agout, sieur d'Angles et de Saint-Jurs », 7 décembre (fol. 405 v°) ; — Polidore de Coupes, sieur de Jarjayes, 10 décembre (fol. 413) ; — Mᵉ François Borrias, armurier, de Forcalquier, 20 décembre (fol. 424 v°) ; — damoiselle Diane de Pontevès, mère et tutrice des hoirs de M. Mᵉ Antoine d'Albert, conseiller du Roi, 30 décembre (fol. 429 v°), etc.

B. 1890. (Registre*.) — In-quarto, 499 feuillets, papier.

1597. — Présentations et procurations faites au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Mᵉ François Cherpin, procureur au siège de Forcalquier, 6 janvier (fol. 4) ; — damoiselle Claire du Bousquet, de Puymichel, 9 janvier (fol. 14 v°) ; — Mᵉ Antoine Orcel, notaire royal de Saint-Michel, 23 janvier (fol. 35 v°) ; — Balthasar de Quiqueran, seigneur de Ventabren, coseigneur de Saint-Desdier, « mari de dame Marguerite de Philieus, dame en partie de Remusat, femme en premières noces et héritière universelle de noble François de Rivière, seigneur dudit Remusat », 30 janvier (fol. 43). — Mᵉ Dominique Paget, avocat de Manosque, 3 février (fol. 54 v°) ; — messire Antoine Vallemas, vicaire de Saint-Martin-de-Castillon, 10 février (fol. 64) ; — damoiselle Gabrielle de Bermond, veuve de Mᵉ Jean Feraud, médecin de Peyruis, 26 février (fol. 84 v°) ; — messire Antoine Melve, prévôt de l'église Saint-Mary, de Forcalquier, 27 février (fol. 89) ; — noble Jean-Vidal de Bompar, de Vinon, 3 mars (fol. 92 v°) ; — Mᵉ Jean Fabry, « second régent des escoles de Forcalquier », 20 mars (fol. 118 v°) ; — André de Perrinet, sieur d'Astoin et de Châteauvieux, 14 avril (fol. 143) ; — Louis de Laincel, sieur dudit lieu et en partie de Roumoules, mari de damoiselle Françon du Bousquet, 14 avril (fol. 154 v°). — Procuration pour damoiselle Louise de Jarente, 16 avril (fol. 157). — Présentations pour : damoiselle Marie de Tornatoris, veuve de noble Guillaume Isoard, coseigneur de Fontienne, de Lurs, 21 avril (fol. 169) ; — noble Jean François de Pierre, habitant à Simiane, 20 mai (fol. 205) ; — damoiselle Isabeau Duplesis, veuve de noble Antoine Escuier, de Vaumeilh, 2 juin (fol. 223) ; — Mᵉ Étienne Charles, « Mᵉ d'hostel de l'évêque de Gap », 28 juin (fol. 255) ; — Georges de Coderco, praticien, de Forcalquier, 17 juillet (fol. 279) ; — Mᵉ Jean Roger, docteur en médecine, mari de damoiselle Isabeau de Dignoscio, de Forcalquier, 28 juillet (fol. 285) ; — sire Pierre Sollas, marchand de Forcalquier, 18 août (fol. 303). — Caution pour damoiselle Anne de Sainte-Marie et et capitaine Jully Amblard, mère et fils, 21 août

* Répertoire

(fol. 315). — Présentations pour : messire Antoine Bourges, prieur commendataire du prieuré Saint-Pierre, de Fontienne, 26 août (fol. 324 v°) ; — Mᵉ Pierre Traversery, procureur au siège d'Aix, 17 septembre (fol. 360) ; — « Bernardin, Antoine et François de Gallot de Carmagnolle, habitant en Suisse, neveux et héritiers de capitaine Antoine de Gallot », 3 octobre (fol. 392) ; — Claude Borrillon, « fermier du disme des agneaux du chapitre de Forcalquier », 20 octobre (fol. 414 v°) ; — messire Arnaud Yrisson, « prêtre et chanoine d'Oppedette au Comtat-Venaissin », 5 novembre (fol. 440) ; — Mᵉ Dominique Villadet, pelletier, de Manosque, 21 novembre (fol. 456) ; — Mᵉ Charles Maure, « receveur des décimes du diocèze de Sisteron », 26 novembre (fol. 460 v°) ; — Louis Pons, escuyer, sieur de Sigoyer, 4 décembre (fol. 469 v°). — Caution pour : messire Reymond Giraudon, bénéficier de l'église de Forcalquier, « détenu aux prisons de ladite ville », 22 décembre (fol. 495 v°), etc.

B. 1900. (Registre*.) — In-quarto, 635 feuillets, papier.

1597. — « Procures et présentations faites au greffe des submissions. » — Présentations pour : capitaine Cosme Rabinel, de Sisteron, 8 janvier (fol. 4). — « Dame Lucrèce de Trans, baron de Mison », 10 janvier (fol. 17); — Mᵉ Antoine Maurenc, notaire royal de Volonne, 24 janvier (fol. 38) ; — noble Claude Pelysoly, sieur du Poët, 31 janvier (fol. 48); — noble Robert de Glandevez, sieur de Puimichel, 31 janvier (fol. 49 v°). — Procuration pour « noble Pierre de Troissans, écuyer de la ville de Valréas », 23 février (fol. 79 v°). — Présentations pour : damoiselle Anne de Mathieu, femme de Mᵉ Artaud d'Oraison, conseiller du Roy au siège de Digne », 14 mars (fol. 109 v°); — Henri de Brancas, sieur de Villeneuve, 17 mars (fol. 114 v°): — messire Louis de Gérente, sieur de Montclar et coseigneur de Volx, 18 mars (fol. 117 v°); — damoiselle Catherine de Régis, de Manosque, 28 mars (fol. 140 v°) ; — damoiselle Louise de Gombert, femme de Jean Roux-Targue, sieur de Redortiers, 15 avril (fol. 147 v°) ; — noble Pierre Perier, écuyer, de Sisteron, 23 avril (fol. 168 v°); — « révérende dame Lionne d'Astouaud, dame abbesse de Montlogier et Sainte-Croix, d'Apt », 6 mai (fol. 182); — sire Jean Coquil, marchand, de Sisteron, 29 mai (fol. 213 v°) ; — François de Beauchans, lieutenant particulier des submissions de Forcalquier, 13 juin (fol. 238) ; — noble Claude de Brunet, tuteur des hoirs de noble Elzéar de Bérenguier, sieur de Montfroc, 8 juillet (fol. 270 v°); — Mᵉ Jacques Blanc, d'Aix, mari de Baptistine de Glandevez, 30 juillet (fol. 294 v°). — Procuration pour messire Barthélemy Bausset, « prévost en l'esglise majeur de Marseille et prieur de Villeneuve et Voulx », 31 juillet (fol. 295). — Présentations pour : Jean Salle, coseigneur d'Aubenas, « secrétaire du Roy en la chancellerie de Provence, consul de la ville d'Aix », 12 août (fol. 312) ; — Mᵉ Joseph Collin, notaire royal de Jouques, 21 août (fol. 338) ; — Palamède de Valavoire, « sieur dudit lieu, Voulx et Montagut », 1ᵉʳ septembre (fol. 361 v°) ; — Christophe de Coupes, sieur de Saint-Vincent et de Jarjayes, 4 septembre (fol. 372); — damoiselle Claire de Laurens, d'Apt, 5 septembre (fol. 377); — noble Samson de Sauvan, de Sisteron, 12 septembre (fol. 400 v°); — dame Blanche de Gérente, femme de Mᵉ François Estienne, écuyer, d'Aix, 26 septembre (fol. 433 v°); — Mᵉ Melchion Lot, notaire royal de Gréoux, 7 octobre (fol. 457) ; — damoiselle Catherine de Garret, de Sisteron, 20 octobre (fol. 486) : — Jean-François d'Eymin, écuyer de Manosque, 24 octobre (fol. 502 v°); — messire Antoine Barbier, prieur d'Oppedette, 5 novembre (fol. 525); — Mᵉ Balthasar Martine, notaire de Vaumeilh, 27 novembre (fol. 572). — Procurations pour : « messire Mathieu de Villeneuve de Montlaux, prieur de Saint-Maurice au terroir de Montjustin », 3 décembre (fol. 585); — F. Claude de Thézan-Venasque, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, 2 décembre (fol. 586 v°). — Présentations pour : Mᵉ Pierre Bandoly, procureur à la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, 5 décembre (fol. 593); — sire Laurent Marchetty, marchand, de Marseille, 15 décembre (fol. 615); — messire Barthélemy Martin, curé de Sisteron, 23 décembre (fol. 633 v°), etc.

B. 1901. (Registre*.) — In-quarto, 665 feuillets, papier.

1598. — Présentations et procurations faites au greffe des submissions. — Présentations pour : noble Guilhem de Laurens, d'Apt, 8 janvier (fol. 5 v°) ; —

* Répertoire.

* Répertoire.

« Melchion Rotmont et ses frères associés, marchands, de Saint-Gal en Suisse », 19 janvier (fol. 27) ; — Mᵉ Simon de Ryans, tuteur des enfants de feu André de Ryans, de Goult, 22 janvier (fol. 38) ; — F. Antoine Martin, religieux du couvent des Carmes de Manosque, 26 janvier (fol. 46 v°). — Procuration pour damoiselle Isabeau de Joannis, dame d'Aubignosc, 17 février (fol. 75). — Présentations pour : messire Roustan Quayras, curé de Villeneuve, 25 février (fol. 85) ; — messire Antonin Mauric, chanoine de Forcalquier, 27 février (fol. 89) ; — damoiselle Blanche Benoist, femme de Georges Durand, sieur de Sartoux, 10 mars (fol. 107 v°) ; — François de Forlivio, sieur des Dourbes, 31 mars (fol. 121 v°) : — François de Barresme, docteur en médecine, d'Apt, 31 mars (fol. 123 v°). — Procurations pour : « messire Philippe de Boulogne, sieur de Lanson en Dauphiné, père et tuteur des héritiers de noble Catherine de Simiane », 3 avril (fol. 131 v°) ; — damoiselle « Piarre de Montfort », des Mées, 18 avril (fol. 148 v°). — Présentations pour : sire Dominique Zocarine, orfèvre de Sisteron, 22 avril (fol. 153) ; — noble Balthasar Dambruc, de Sisteron, 5 mai (fol. 181) ; — dame Camille de Grimaud, baronne de Céreste, 1ᵉʳ juin (fol. 211) ; — Pierre de Sault, de Limans, 16 juin (fol. 238 v°) ; — « Rostaing de Beaumond, sieur dudit lieu et de Mérigue », 23 juin (fol. 247 v°) ; — Jean de Mazargues, écuyer d'Aix, 27 juin (fol. 257) ; — messire Jacques Reynaud, chanoine de Cavaillon, 14 juillet (fol. 289 v°) ; — messire Alexandre Isnard, prêtre, de Peyruis, servant à l'Escalle, 21 juillet (fol. 293 v°) ; — noble Charles Eyroux, de Simiane, 22 juillet (fol. 300) ; — dame Blanche de Castellane de Salernes, dame de Saint-Jurs, 7 août (fol. 320 v°) ; — F. Pierre de Grandis, commandeur de Joucas, 12 août (fol. 325 v°) ; — noble Michel Arnaud, sieur de Châteauvieux, mari de damoiselle Jeanne Eyssautier, de Mison, 18 août (fol. 337) ; — damoiselle Honorade Sossio, veuve de noble Joseph Redortiers, de Manosque, 11 septembre (fol. 386 v°). — Procuration pour Marc-Antoine de Vachères, écuyer de Vachères, 12 septembre (fol. 401). — Présentations pour : « magnifique seigneur François-Louis Astouaud, écuyer des Mées, et seigneur de Lioux », 16 septembre (fol. 412 v°) ; — damoiselle Catherine d'Astouaud, « dame de Lauze », 24 septembre (fol. 437). — Procurations pour : noble Charles Isoard, fils et héritier de Melchion, coseigneur de Roumoules, 25 septembre (fol. 440 v°) ; — Mᵉ Pierre Guion, « massier royal au siège de Digne », 30 septembre (fol. 445 v°). — Présentations pour : André Cheilany, régent des escoles de Sisteron, 6 octobre (fol. 459 v°) ; — Claude de Bouliers de Matheaud de Joye, héritier de dame Anne de Matheaud, dame de Pierrerue et Niozelles, 16 octobre (fol. 465) ; — Mᵉ Jean Faulchier, baille de Montlaur, 20 octobre (fol. 499 v°) ; — messire Antoine de Porta, chanoine de Sisteron, 20 octobre (fol. 505) ; — Mᵉ Jean Gondran, chirurgien de Saint-Étienne, 4 novembre (fol. 543). — Procuration pour noble Antoine Pasquin, de Malaucène, 10 novembre (fol. 559 v°). — Présentations pour : M. Mᵉ Balthasar Roux, « secrétaire du Roi et greffier criminel au parlement de Provence », 12 novembre (fol. 569 v°) ; — damoiselles Antoinette et Madeleine de Catin, de Noyers, 18 novembre (fol. 585 v°) ; — Jean de Bezieux, écuyer de Digne, 26 novembre (fol. 610 v°) ; — nobles Antoine Perissol et Nicolas Chaix, écuyers, d'Orpierre, 4 décembre (fol. 623) ; — damoiselle Anne de Corriolis, de Manosque, 28 décembre (fol. 663 v°), etc.

B. 1902. (Registre *.) — In-quarto, 394 feuillets, papier.

1599. — « Présentations, procurations et cautions » faites au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Jean Lanfoin, apothicaire de Sisteron, 2 janvier (fol. 1) ; — messire Jean Laugier, prieur de Niozelles, 11 janvier (fol. 12 v°) ; — Jean de Pioulle, sieur d'Entraix, écuyer, de Sisteron, 14 janvier (fol. 18 v°) ; — « Pol » de Marin, sieur d'Aubenas, de Saint-Michel, 19 janvier (fol. 22) ; — Louis Desdier, « sieur d'Alon et de Vilhosc », 20 janvier (fol. 31) ; — Charles de Voland, sieur d'Aubenas, 1ᵉʳ février (fol. 43) ; — messire Laurent Courtet, « prieur du prieuré Saint-Lazare de Manosque, 12 février (fol. 60). — « Submission et caution pour François Grasset, de Château-Arnoux, querellé en homicide », 19 février (fol. 69 v°). — Présentation pour Pierre de Villeneuve, sieur d'Espinouse, 25 février (fol. 72). — Dépôt au greffe « du sac des pièces criminelles contre Jeannet Arnaud, de Sainte-Tulle, querellé en crime de lèze-majesté, port d'armes, assemblées illicites et entreprinse sur la ville de Saint-Maximin », 8 mars (fol. 84). — Procuration pour noble Louis du Bourc, de Bedoin au Comtat Venaissin, 18 mars (fol. 103 v°).

* Répertoire.

— Présentation pour « sire Barthélemy Aubert, coseigneur du Chastellard », 29 mars (fol. 114 v°). — Dépôt au greffe « des procédures faites par le viguier de Sisteron, sur un larcin sacrilège commis en l'église de La Roche-Giron par Esperit Jehan, dit *Simonet* et Laurent Hodo, dit le *Cadet-de-Saint-Jullien*, de Séderon », 6 avril (fol. 118 v°). — « Acte de chargement » par lequel Antoine Meilleuret, de Manosque, s'engage, « soubs l'obligation de ses biens et personne, à remettre Jeannet Arnaud aux galères du sieur baillif de Manosque », 20 avril (fol. 131 v°). — Présentations pour : damoiselle Louise de Glandevez, de Manosque, 17 mai (fol. 162) ; — M° François du Roux, « trésorier des Trois-Etats de Provence », et « Thiomettes » du Roux, huissier en la cour des Comptes d'Aix, 24 mai (fol. 169). — Procurations pour : messire Claude Barbany, « prêtre régent aux escoles de Viens », 8 juin (fol. 192 v°) ; — capitaine François de Peyret, écuyer, citoyen d'Avignon, 14 juillet (fol. 222). — Présentations pour : damoiselle Eléonor de Marin, veuve de François de Sébastiane, coseigneur de Porchères, et notaire royal de Saint-Michel, 15 juillet (fol. 223 v°) ; — damoiselle Anne de Porcellet, veuve de Claude de Bouliers de Matheaud de Joye, sieur de Pierrerue, 28 juillet (fol. 236) ; — Gaspard de Mathieu, Melchion, Pierre et Antoine de Vachières, seigneurs du Revest, 17 août (fol. 252) ; — Honoré de Pinchinat, sieur de Saint-Geniez en Dauphiné, 13 septembre (fol. 290) ; — noble Michel de Sébastiane, écuyer de Saint-Michel, sieur de Porchères, 14 septembre (fol. 290 v°). — Caution pour les consuls de Château-Arnoux à l'effet d'obtenir « le relaxement de 200 charges de bled annone saisies en gagerie aux particuliers dudit lieu », 20 septembre (fol. 295). — Présentations pour : noble Guillem du Bourc, de Montbrun en Dauphiné, 24 septembre (fol. 301) ; — dame Marguerite de Vallavoire, veuve de Caius du Virailh, de Sisteron, 4 octobre (fol. 326) ; — Scipion du Virailh, sieur de Vallée, 19 octobre (fol. 333 v°). — Procuration pour Louis Adhémar de Monteil de Castellane, sieur d'Entrecasteaux, mari de damoiselle Anne de Bouliers, fille et héritière de Claude de Bouliers, sieur de Pierrerue, Niozelles et Rousset, 10 décembre (fol. 382 v°). — Présentations pour : noble Jean-Baptiste de Fallet, écuyer, sieur du Truilhas, 10 décembre (fol. 388) ; — damoiselle Marguerite de Glandevez, veuve de Honoré de Castellane, seigneur de Montmeyan, 23 décembre (fol. 394 v°), etc.

B. 1903. (Cahiers *.) — In-quarto, 176 feuillets, papier.

1599, septembre-décembre. — Présentations et procurations faites au greffe des submissions. — Présentations pour : M° François Marcel, « contrerolleur général des Finances du Roi en Provence », 29 septembre (fol. 14 v°) ; — M° Jacques de Gadret, notaire royal d'Apt, 12 octobre (fol. 38) ; — noble Pierre Chautart, écuyer de Villeneuve, 21 octobre (fol. 52) ; — noble Antoine Bonardel, de Riez, 30 octobre (fol. 70) ; — messire Jean Razet, bénéficier de l'église Saint-Mary, 3 novembre (fol. 75 v°) ; — Antoinette Faulchier, mère et tutrice de Gabriel de Vitallis, de Pierrerue, 10 novembre (fol. 96 v°). — Procurations pour : messire André Siard, chanoine de Sisteron, 22 novembre (fol. 116) ; — messire Christophe de Villeneuve, sieur de Vauclause, « chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre », 29 novembre (fol. 127). — Présentation pour « très illustre frère François de Puget, grand prieur de Saint-Gilles », 11 décembre (fol. 151), etc.

B. 1904. (Registre **). — In-quarto, 365 feuillets, papier.

1600. — « Procurations, présentations et cautions » faites au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Raymond Tellène, fermier « des droits de tasque et services », de Mison, 13 janvier (fol. 10) ; — M° André Chabran, orfèvre de Manosque, 21 janvier (fol. 17). — Procurations pour : noble Jean de Lombard, écuyer de Ventavon, 27 janvier (fol. 21 v°) ; — M°° Pierre Chauvet, massier, et Joseph Cayre, sergents royaux, d'Aix, 20 mars (fol. 57). — Présentations pour : André de Vitalis, seigneur de Montfort, 26 avril (fol. 88 v°) ; — Ozée d'Arnaud, seigneur du Bar, 4 mai (fol. 96 v°) ; — M° Antoine de Reillane, sieur de Sainte-Croix, conseiller au parlement de Provence, 12 mai (fol. 105 v°). — Procuration pour Reynaud de Montfort, mari de damoiselle Marie de Vitalis, 13 mai (fol. 107). — Présentations pour : Simon Bougerel, « sieur de Fraise », de Valernes,

* Fragments de registre.
** Répertoire.

29 mai (fol. 124); — « Roubert de Verdaches, juge royal de Sisteron », 5 juin (fol. 126 v°). — Procuration pour les hoirs de noble Jean Riquetty, sieur de Mirabeau, 9 juin (fol. 135 v°). — « Nomination de trois pauvres filles à marier » devant participer au legs de 10 écus, fait en faveur de chacune d'elles par damoiselle Marguerite de Boniface », 19 juin (fol. 145 v°). — Présentation pour damoiselle Victoire d'Oraison, femme en secondes noces du capitaine Mathieu Teste, du Buis, 19 juin (fol. 146 v°). — Procuration pour M. M° Jacques Villardy, docteur ez droits, d'Avignon, 29 juillet (fol. 188). — Présentation pour noble Gaspard Havel, écuyer de Solliers, 14 août (fol. 197). — Caution pour messire Thomas Sant-Donat, prêtre de l'Hospitalet, 11 septembre (fol. 237 v°). — Présentations pour: damoiselle Lucrèce Magnan, femme de noble Esperit Vallensan, de Forcalquier, 3 octobre (fol. 271 v°); — damoiselle Claire de Coderco, veuve de capitaine André Nadau, de Roussillon, 12 octobre (fol. 283 v°); — M° Christophe Redortiers, procureur à la cour des Comptes, 27 octobre (fol. 295); — damoiselle « Elziasse » de Beaudin, de Manosque, 6 novembre (fol. 313 v°). — Procuration pour M° Claude de La Plane, fermier de la place de Curban, 9 novembre (fol. 317). — Caution pour Jean de Sainte-Marthe, de Sault, 17 novembre (fol. 327). — Présentations pour: M° Balthazar Boniface, sieur de Drays, avocat au siège, 22 novembre (fol. 337); — Claude de Penaud, écuyer de Grenoble, demeurant à Talard, 5 décembre (fol. 347 v°); dom Pierre de Sautet, prieur de Thèze, 19 décembre (fol. 359), etc.

B. 1905. (Registre.) — In-quarto, 636 feuillets, papier.

1601. — Procurations et présentations faites au greffe des submissions. — Présentations pour: M° Joseph d'Aigremont, notaire royal de Sisteron, 5 janvier (fol. 2 v°); — messire François Rambert, prieur de Turriers, 11 janvier (fol. 16); — M° Jean Bourgarel, notaire royal de Sisteron, 30 janvier (fol. 45); — Sébastien de Vitalis, sieur de Beauchans, 31 janvier (fol. 51). — Procuration pour messire Mathieu Amaudric, « religieux et chambrier de l'abbaye de Montmajour », 3 février (fol. 58). — Présentations pour: Gaspard de Mantin, sieur de Montbonnot, 27 février (fol. 99); — messire Barthélemy Barret, vicaire de Saignon, 12 mars (fol. 123); — « noble Jean de Bona, coseigneur de Veynes et gouverneur de l'Embrunois en Dauphiné », 13 mars (fol. 125 v°); — François Baratier, coseigneur de Vaumeil, 24 mars (fol. 147 v°). — Procuration pour damoiselle Marguerite de Thomacy, « légataire de Jacques Sadollet, sieur de Belonac, de Carpentras », 12 avril (fol. 177 v°). — Présentations pour: Claude de Glandevez, seigneur de Montblanc, de Céreste, 27 avril (fol. 186 v°); — capitaine Pierre Estier, dit San-Mirail, de Manosque, 15 mai (fol. 207 v°); — M° Antoine Orcel, notaire royal de Saint-Michel, 9 juin (fol. 246 v°); — « messire Toussain Michel, régent des escolles de Lurs », 16 juin (fol. 256); — noble Barthélemy Romète, de Bezieux, 13 juillet (fol. 296); — « Jean de Villeneuve, sieur de Castillon, cessionnaire de messire Georges de la Baulme de Suze, baron d'Apt », 16 juillet (fol. 300 v°). — Procuration pour « M° François Boutin, docteur et avocat, d'Avignon, père de messire Jean Boutin, prieur du prieuré Saint-Maurin, au terroir de Montjustin », 3 août (fol. 321 v°). — Présentations pour: messire Hugues de Valbelle, prieur de Villemus et de Montfuron, 31 août (fol. 371 v°); — messire Étienne de Bonna, seigneur d'Auriac, vicomte de Tallard », 15 septembre (fol. 400); — Jean de Langlade, sieur de Laval, 22 septembre (fol. 415). — Procurations pour: « capitaine Jean de la Tour, habitant à la Chaup », 25 septembre (fol. 429); — « noble Pierre Chantal, écuyer de Villeneuve-lès-Avignon, et Guillaume de Travenot, écuyer dudit Avignon », 28 septembre (fol. 435 v°). — Présentations pour: damoiselle Marie de Tornatoris, dame de Fontienne, 6 octobre (fol. 451 v°); — « M° Pierre Aubert, baille, et M° Louis Bellon, greffier de Villeneuve », 6 octobre (fol. 463 v°); — capitaine Pierre Grasilhon, de Sisteron, 25 octobre (fol. 502 v°); — « Jean de Villeneuve, seigneur et baron de Tourrettes, mari de damoiselle Baptistine de Canonde, fille et héritière de Nicolas de Canonde, escuyer, d'Aix », 26 octobre (fol. 503 v°). — Procuration pour Henri de Bermond, sieur de Rousset, fils et héritier de damoiselle Anne de Martine de Champorlier, 12 novembre (fol, 548). — Présentations pour: messire André Garnier, prieur de Noyers, 15 novembre (fol. 560 v°); — capitaine Guillaume de Quinson, de Curban, 11 décembre (fol. 612); — F. Antoine Lombard, religieux et économe au couvent Saint-François, de Sisteron, 14 décembre (fol. 616 v°), etc.

B. 1906. (Registre.) — In-quarto, 399 feuillets, papier.

1601. — « Présentations, procurations et cautions » au greffe du sénéchal. — Procurations pour : « Mᵉ Etienne Chansauph, conseiller de la maison commune de Bréziers », 7 janvier (fol. 4) ; — « noble Michel de Pierre, sieur du Mas, demeurant à Mison », 9 janvier (fol. 15). — « Présentation personnelle de Pierre Colombon, lequel a promis demeurer à l'arrest de la ville de Forcalquier, et n'en bouger que devant en soit ordonné », 25 janvier (fol. 30 v°). — Procuration pour « noble Antoine de Jauflret, agent du sieur des Diguières », 12 février (fol. 54). — Caution pour « sire Laurent Gaudemar, rentier des droits seigneuriaux de la Tour-d'Aigues », 26 février (fol. 68 v°). — Présentation pour Louis Isoard-Amalric, sieur de Chénerilles, héritier de damoiselle Catherine Amalric, sa mère, 22 mars (fol. 94). — Procuration pour noble Pierre de Jaufroy, « sieur baron de Bardonenche », 2 avril (fol. 110). — « Dépost par Pierre Boujerel, de Saint-Geniès-de-Dromont, de 10 escus pour estre employés aux réparations de l'esglise de Saint-Jehan de Tharaon, au lieu de Voulonne », 4 avril (fol. 112). — Procuration pour Barthélemy Aubert-Jausiers, seigneur du Castellar, de Digne, 28 avril (fol. 124). — Présentation pour messire Antoine Inguimbert, prieur de Goult, 7 mai (fol. 137 v°). — Procuration pour messire « Honoré Bermond, professeur en sainte théologie, prieur du prieuré de Gréoux, Rousset et Aurefrède », 10 mai (fol. 142 v°). — Présentations pour : noble Henri de la Teaulière, de Céreste, 4 juin (fol. 168) ; — « messire Michel Sicard, professeur en médecine, de ceste ville de Forcalquier », 8 juin (fol. 174) ; — François Anselme, « greffier de la cour ordinaire de Sisteron », 27 juin (fol. 191) ; — Jean-François de Pierre, religieux de l'ordre des Capucins, 6 juillet (fol. 199 v°) ; — Louis Barbaroux, « receveur des décimes au diocèse de Senez », 9 août (fol. 222 v°) ; — messire Antoine Gras, prieur de l'abbaye de Valsaintes, 16 août (fol. 228) ; — « messire Barthélemy Vial, religieux du monastère de Saint-Léonce en Languedoc, prieur du prieuré de la Rochegiron et Saumane, dépendant de Montmajour d'Arles », 16 août (fol. 230) ; — noble Antoine d'Aiguebelle, sieur de Montgardin, 6 septembre (fol. 256 v°). — Cautions pour : capitaine Pierre Richaud, de Sisteron, 14 septembre (fol. 267) ; — Cléophas Blégeard, de Céreste, 6 octobre (fol. 303). — Présentation pour Jean Aboul, sieur de Reynier, 15 octobre (fol. 315 v°). — Caution pour Claude Barbier, arpenteur, de Pertuis, 15 octobre (fol. 317). — Présentations pour : messire Louis Maffren, prieur de Château-Arnoux, 5 novembre (fol. 341 v°) ; — capitaine Pierre de Gailhard, « dit Baulmefort », écuyer, de Montdragon, 12 novembre (fol. 351 v°). — Procuration pour « noble Bertrand d'Arnaud de Baratier, écuyer et conseigneur d'Orcières », 17 novembre (fol. 361), etc.

B. 1907. (Registre.) — In-quarto, 500 feuillets, papier.

1602. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Mᵉ François Illy, notaire royal de Vinon, 7 janvier (fol. 4 v°) ; — damoiselle « Elziasse de Roquemartine, veuve de Denis de Chapelles, d'Aix », 7 janvier (fol. 7 v°). — « Despost au greffe par sire Blaise Nicollet, marchand, de Sisteron, pour estre expédiée à qui sera dict, de la somme de 100 escus en 98 ducatons, à 55 sols pièce, 13 réalles à 45 sols pièce et 25 sols en sols », 10 janvier (fol. 11 v°). — Procurations pour : messire André Rouquet, « recteur de la chapelle de Sainte-Catherine, fondée en l'église Saint-Mari, de Forcalquier », 22 janvier (fol. 26) ; — Mᵉ Pierre Courtois, notaire de Saint-Savornin, 6 février (fol. 43 v°). — Présentation pour damoiselle Eléonor Jarjayes, fille et héritière de noble Julien Jarjayes, de Sisteron, 21 février (fol. 59 v°). — « Acte de révocation de pleigement par Mᵉ Louis Griffony, notaire royal de Peyruis », 24 février (fol. 62 v°). — Dépôt au greffe par Mᵉ Jacques Rampalle, « avocat en la cour, juge ordinaire de la baronnie de Céreste, d'ung inventaire des biens, meubles et immeubles de feu Mᵉ François Dorgon, notaire royal du dit Céreste », 9 mars (fol. 83). — Présentations pour : « messire Pierre Geoffroit, chanoine cabiscol de l'église d'Apt, prieur du prieuré Saint-Pierre-de-Reclus, au terroir de Saint-Martin », 21 mars (fol. 101 v°) ; — noble Auset Hubert, coseigneur de Lançon, 18 avril (fol. 126) ; — messire Guillaume Espier, prêtre de Reynier, 7 mai (fol. 150) ; — Pierre de Villeneuve, sieur d'Espinouse, 20 mai (fol. 166) : — Mᵉ Sébastien Imbert, chirurgien, de Reillanne, 5 juin (fol. 194 v°). — Procuration pour Gaspard de Brancas, « sieur et baron d'Oise », 18 juin (fol. 212 v°). — Présentation pour damoiselle Françoise Siramand, fille et héritière de noble Thomas

Siramand, sieur de Prunières, 25 juin (fol. 225 v°). — Protestation par « Mᵉ François Beauchans, lieutenant particulier et premier enquesteur au siège, disant : qu'estant luy en ceste ville, Mᵉ André Arnaud, lieutenant principal, a faict une enqueste ce jourd'hui dans la maison du Roy, dont il en proteste », 20 juillet (fol. 257 v°). — Présentations pour : « messire Jean Allier, prieur du prieuré de Notre-Dame-de-Sallagon, au terroir de Mane », 9 août (fol. 295 v°) ; — « sire Jean-André Sardo, bourgeois de Chambéry en Savoie », 19 août (fol. 307 v°) ; — messire Jacques Gailhard, « recteur des chapellenies de Notre-Dame et de Saint-Bernard, fondées ès églises de Cornilhon et de Cornilhac », 23 août (fol. 320) ; — capitaine Pierre Foresy, de La Motte, 24 septembre (fol. 366 v°) ; — Jean Isoard, « escolier, de Saint-Étienne-en-Terre-Neuve », 7 octobre (fol. 385 v°). — Dépôt au greffe, par la communauté de Mirabeau-lès-Durance, « de 1 doublon d'Italie, pour estre expédié à l'exacteur des deniers du taillon », 9 octobre (fol. 390 v°). — Caution pour les hoirs de Jean Gaubert, de Mallefougasse, 2 novembre (fol. 426). — Présentations pour : « dom Mathieu Laurent, religieux de l'ordre de Cluny, sacristain de Valensole », 8 novembre (fol. 439 v°) ; — damoiselle Marie de Moustiers, de Lardiers en Dauphiné, 12 décembre (fol. 482), etc.

B. 1908. (Registre*.) — In-quarto, 719 feuillets, papier.

1602. — « Présentations et procurations faites au greffe des submissions ». — Présentations pour : Mᵉ Honoré Roy-Passaire, notaire royal de Manosque, 8 janvier (fol. 19 v°) ; — damoiselle « Antonone » d'Estienne, d'Apt, 12 janvier (fol. 36) ; — Claude Rolland, sergent royal de Manosque, 29 janvier (fol. 72) ; — messire Georges de Saint-Gilles, « prieur du prieuré Saint-Suffren de Reillanne », 7 février (fol. 93) ; — messire Honoré de Corriolis, sieur de la Bastide-des-Jourdans et de Limaye, 23 février (fol. 117 v°) ; — messire Jean Reynaud, « prêtre et curé d'Entraigues », 9 mars (fol. 144 v°) ; — noble Jean de Rapellin, écuyer, de Marseille, 19 mars (fol. 160). — Procurations pour : Mᵉ Jean de La Royère, de Cruis, 13 avril (fol. 185) ; — Robert de Glandevez « seigneur de Puimichel », 17 avril (fol. 199). — Présentations pour : « capitaine Bertrand de Campagne, de Sisteron, 27 avril (fol. 225 v°) ; — Mᵉ Christol Crut, docteur en médecine, de Sisteron, 8 Mai (fol. 246) ; — damoiselle Jeanne de Germain, donataire de damoiselle Louise de Guiran, d'Aix, 21 mai (fol. 260) ; — Paulet Lincel, mari de Jeanne d'Eyrolles, de Lurs, 4 juin (fol. 294); — damoiselle Lucrèce d'André, fille et héritière de damoiselle Marguerite de Bouliers, de Riez, 21 juin (fol. 319 v°) ; — Michel Garnier, « commis à la ferme des lattes de Forcalquier », 31 juillet (fol. 389) ; — Marc-Antoine de Reillane, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze et du Bourget, 20 août (fol. 429) ; — noble Jean-Laurent André, écuyer, sieur de Montlaur, 4 septembre (fol. 466). — Procurations pour : Louis-Antoine de Pornisson, écuyer, d'Aix, 9 septembre (fol. 475 v°) ; — Mᵉ Joseph Augier, procureur au siège de Digne, mari de damoiselle Françoise d'Ambruc, 17 septembre (fol. 496). — Présentations pour : François Herculłés, écuyer, de Riez, 20 septembre (fol. 515) ; — dame Madeleine de Braucard, dame de Montbenaud », 24 septembre (fol. 524 v°) ; — messire André Garnier, docteur en théologie, prieur de Noyers, 5 octobre (fol. 548 v°) ; — messire François de Matheron, prieur d'Aubenas, 17 octobre (fol. 587 v°). — Procurations pour : Jean de Simiane, neveu et héritier de noble Benoît de Simiane, de Lourmarin, 25 octobre (fol. 600) ; — damoiselle Lucrèce de Pierre, d'Avignon, 30 octobre (fol. 610) ; — capitaine Antoine Tronc, de Claret, 26 novembre (fol. 659) ; — sire Joseph Patron, de Manosque « rentier du prieuré de Venterol et Piégut », 6 décembre (fol. 684 v°). — Présentation pour noble Étienne Garnier, « commis à la recepte des deniers de la noblesse » 20 décembre (fol. 718), etc.

B. 1909. (Registre.) — In-quarto, 471 feuillets, papier.

1603. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Présentations pour : damoiselle Françoise de Voulx, femme de Mᵉ Jean Barnier, notaire royal de Mane, 13 janvier (fol. 13 v°); — les héritiers de Bertrand de Cruys, de Manosque, 23 janvier (fol. 30). — « Dépost de 4 livres en carolus pour Marthe Marion, du Forest-de-Bignosc », 31 janvier (fol. 42). — Caution pour Gaspard Gaubert, sieur de Verdaches, 4 février (fol. 49). — Présentations pour : messire Daniel Bertrand, vicaire de Peyruis, 17 février (fol. 65) ; — damoiselle Jeanne de Viguier, héritière de capitaine Antoine Jardan, d'Apt,

* Incomplet du folio 335 à 383 et de la fin ; mauvais état.

20 février (fol. 72 v°). — « Exhibition et remise au greffe du livre de raison ou autrement journalier, de feu Mᵉ François Provensal, notaire de Cornillon, commençant en l'année 1584 et continuant jusqu'au 17 septembre 1601 », 24 février (fol. 76 v°). — Présentation pour « Mᵉ Pierre Tornatoris, docteur ez droit, advocat en la cité d'Avignon, nepveu et héritier de messire Louis Tornatoris, chanoyne en l'esglise Saint-Agricol du dit Avignon », 27 février (fol. 84) ; — « Mᵉ Jacques Pontis, rentier des droits seigneriaux que la communauté de Sisteron a coustume prendre au lieu de La Tour », 12 mars (fol. 101 v°) ; — « Reynaud de Colla, bourgeois d'Arles, tuteur des hoirs de M. Mᵉ Antoine de Colla », 22 mars (fol. 111 v°). — Procuration pour Noël de Pontis, seigneur d'Urtis, 14 avril (fol. 127 v°). — Présentations pour : « le fermier des peines municipaulx de Manosque », 9 mai (fol. 147) ; — « le fermier de la rêve de la chair de Forcalquier », 22 mai (fol. 173) ; — Antoine Bardel, seigneur de Montrond, 26 mai (fol. 178) ; — messire Antoine Lachier, chanoine cabiscol de l'église de Sisteron, 10 jnin (fol. 196 v°). — Procurations pour : messire Jean Blanc, « chanoine de Saint-Mary et vicaire perpétuel de l'église Saint-Sauveur de Manosque », 23 juin (fol. 217) ; — Louise de Mévolhon de Vachères, 2 août (fol. 259). — Présentations pour : « Pierre et Étienne d'Abon, frères, escuyers, demeurant à Peyruis », 8 août (fol. 268 v°) ;— dame « Sibille de Françoys, d'Avignon » 9 septembre (fol. 315 v°) ; — Elzias Nevière, « peyrolier, demeurant à la Brelhane-lez-Sisteron », 15 septembre (fol. 329 v°). — Procurations pour messire Jean Codur, chanoine en l'église de Digne, 22 septembre (fol. 342) ; — messire Pierre Mirande, « prêtre de Saragosse au pays d'Aragon », 5 octobre (fol. 357) ; — « révérend père en Dieu messire Jacques Martin, évêque de Senez, religieux du monastère Saint-Victor », 9 octobre (fol. 371 v°) ; — Mᵉ Jacques Villardy, « docteur ez-droits et advocat d'Avignon », 24 octobre (fol. 393). — Caution pour Mᵉ Jean Chaudière, notaire royal de Gréoux, 31 octobre (fol. 403). — Présentations : pour messire Jean Guillot, prêtre bénéficier de l'église d'Apt, 7 novembre (fol. 414) ; — « F. Claude Sarrasin, sacristain et moyne du prieuré de l'église de Thèse, », 20 novembre (fol. 433) ; — Claude Civet, écuyer, de Sisteron, 4 décembre (fol. 453), etc.

B. 1910. (Registre.) — In-quarto, 735 feuillets, papier.

1603. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Procuration pour Spérit de Sallis, de Viens, 3 janvier (fol. 1). — Présentations pour : damoiselle Madeleine de Blachet, de Forcalquier, 9 janvier (fol. 9) ; — Mᵉ Pierre Verdet, notaire royal d'Ongles, 31 janvier (fol. 54) ; — damoiselle Jeanne Trives, femme de noble Jean de Boulogne, de Manosque, 14 février (fol. 79) ; — damoiselle Antoinette Buès, de Valensole, 1ᵉʳ mars (fol. 114 v°). — Procuration pour Jean Guiramand, seigneur de Lagremuse, 22 mars (fol. 152). — Présentations pour : Mᵉ Denis Nevière, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, 22 avril (fol. 178 v°) ; — Mᵉ Rolland Vascon, chirurgien, de La Motte, 1ᵉʳ mars (fol. 198 v°). — « Acquêts faits en faveur de Claude Gervais, de La Motte, rentier de la place et seigneurie de Venteirol, par Mgr le marquis d'Oraison, seigneur dudit Venteirol ». 14 mai (fol. 215). — Présentations pour : noble Ambroise de Beauchans, de Limans, 27 mai (fol. 234 v°) ; — F. Pierre de Grandis, commandeur de Joucas, contre Jacques d'Agar, mari de damoiselle Louise de Grandis, de Carpentras, 4 juin (fol. 252). — Procuration pour F. Melchion de Castellane, « seigneur et commandeur de Gap », 6 juin (fol. 253). — Présentations pour : Mᵉ Antoine-Elzias Davin, docteur en médecine, habitant à Grenoble, 11 juin (fol. 264) ; — capitaine Agricol de Cathecoly, écuyer de Lurs, 25 juin (fol. 295). — « Marcellin Chabasut, de Forcalquier, âgé de 80 ans et chargé de 7 enfants », 18 juillet (fol. 332) ; — « R. P. en Dieu messire Pierre Fenolhet, docteur en théologie et théologal de l'église de Notre-Dame de Gap, successeur et ayant droit de R. P. en Dieu feu Silvestre Guérin, théologal de la dite église », 30 juillet (fol. 354) ; — Antoine d'Orgon, sieur de Puymichel, 8 août (fol. 372 v°) ; — messire Guillaume de Simiane, seigneur de Gordes, 14 août (fol. 390 v°) ; — Gaspard de Rochas, sieur d'Aiglun, 19 août (fol. 398 v°) ; — noble Claude de Moustiers, 27 août (fol. 421 v°) ; — damoiselle Ester de Volland, de Reillane, 11 septembre (fol. 477 v°) ; — Jean Taxil, dit de Viguier, écuyer, de L'Isle, 18 septembre (fol. 492 v°) ; — Scipion de Catin, fils et héritier de Gaspard de Catin, 3 octobre (fol. 507 v°) ; — messire

Jacques Roman, chanoine prébendé en l'église Notre-Dame d'Embrun, 4 octobre (fol. 524). — Procuration pour sire Antoine Guion, marchand, de Gap, 14 octobre (fol. 539 v°). — Présentations pour : damoiselle Jeanne de Castellane, de Manosque, 29 octobre (fol. 595) ; — Artus de Tressemanes, seigneur de Brunet et de Chasteuil, 7 novembre (fol. 610 v°) ; — M° Joseph Martelly, avocat en parlement, 7 novembre (fol. 622) ; — M° Claude Barnier, « mestre feseur de piques, de Sisteron », 24 novembre (fol. 663 v°) ; — Pierre de Castellane, sieur de Saint-Julien, 5 décembre (fol. 681) ; — messire Jacques Tartonne, chanoine théologal, de Forcalquier, 23 décembre (fol. 726), etc.

B. 1911. (Registre.) — In-quarto, 547 feuillets, papier.

1604. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Présentations pour : capitaine Pierre Portat, de Manosque, 9 janvier (fol. 5 v°) ; — messire Reymond Gastinel, « chanoine régulier de Notre-Dame de Chardavon, prieur de Château-Arnoulx », 14 janvier (fol. 16). — Procuration pour Antoine de Robine, sieur de Graveson, mari de damoiselle Marguerite de Bouliers, 15 janvier (fol. 18 v°). — Présentation pour, damoiselle Louise de Varey, « dame de Montaier », 5 février (fol. 39 v°). — Cautions pour : messire Jacques Rosselini, « recteur de la chapelle Notre-Dame, fondée au grand autel de l'église Saint-Mary, de Forcalquier », 12 février (fol. 49 v°) ; — damoiselle Anne de Boniface, 12 février (fol. 53 v°). — Présentations pour : noble Claude Aultran, d'Apt, 2 mars (fol. 72) ; — « messire Louis Eymar, seigneur de Montlaur, conseiller du Roy et son procureur général en la cour du parlement de Provence », 4 mars (fol 78) ; — Jean Gérard, sieur de La Croix, 13 mars (fol. 96) ; — « les particuliers de la religion réformée de Saint-Étienne », 1er avril (fol. 109 v°) ; — noble Jean-Jacques Bigot, « secrétaire ordinaire de M. le duc de Guyse, habitant à Paris », 5 avril (fol. 124). — Procuration pour M° Laurent Matharon, « avocat au siège présidial de Carcassonne », 28 avril (fol. 156 v°). — Présentations pour : M° Jean-Louis Castagny, fermier du greffe de Sisteron, 15 mai (fol. 178) ; — les hoirs de M° Jean Riquet, sieur de Mirabeau, de Marseille, 18 mai (fol. 184 v°) ; — Claude Fabre, sieur de Masan, coseigneur de Riez, 25 mai (fol. 190 v°). — Procuration pour M° Victor Aydin, avocat en la cour, mari de damoiselle Honorade de Cardebat, 27 juin (fol. 233). — Dépôt au greffe « de 2 livres casarnets touchant les tailles et allivrements de Manosque en l'année 1592, contenant, 125 feuillets escripts », 12 juillet (fol. 260 v°). — Présentations pour : « messire Annibal Croze de Magnan, prêtre bénificier en l'église Saint-Mary, de Forcalquier », 19 juillet (fol. 269 v°) ; — messire Louis Gérente, « sieur baron de Montclar et en partie de Voulx », 26 juillet (fol. 272) ; — « le fermier du petit droit de disme que le chapitre de Forcalquier prend en la dite ville, mesme sur le chanvre et les brebis », 9 août (fol, 289 v°) ; — messire Jean-Antoine de Simiane, sieur de Cabane, 12 août (fol. 296) ; — Jean Boulhet, tailleur d'habits, d'Apt, 29 août (fol. 326). — Cautions pour : les hoirs de Claude Ponsy, de Forcalquier, 22 septembre (fol. 376) ; — Jean-Jacques Cordier, coseigneur de Reynier, 11 octobre (fol. 400 v°). — Présentations pour : M° Jean-Louis de Laydet, sieur de Sigoyer, 19 octobre (fol. 413 v°) ; — M° Bernardin de Tabaret, seigneur du Chaffaut, 21 octobre (fol. 417 v°) ; — Christophe de Redortiers, procureur en la cour des Comptes d'Aix, 5 novembre (fol. 444 v°) ; — « capitaine Claude du Cayre, entrepreneur général des minières de France, Languedoc et Provence », 15 novembre (fol. 463) ; — dom René Masseboeuf, seigneur et prieur de Ganagobie, 22 novembre (fol. 479 v°). — Procuration pour « M° Charles de Salettes, avocat au siège de Digne, juge royal de la ville de Colmars », 27 novembre (fol. 494 v°). — Présentation pour Paul-Antoine de Dony, écuyer, d'Avignon, 13 décembre (fol. 525 v°), etc.

B. 1912. (Registre.) — In-quarto, 814 feuillets, papier.

1604. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : noble Jean de Roux-Targue, seigneur de Redortiers et dame Jeanne de Pontevez, dame en partie dudit lieu, 15 janvier (fol. 15) ; — M° Jean Chaudony, « fourbisseur », de Manosque, 13 janvier (fol. 21 v°). — Procurations pour : Louis Meynier, écuyer, de Digne, 13 janvier (fol. 27) ; — Joseph de Barras, sieur de la Robine et de Mirabeau, 17 janvier (fol. 34 v°) ; — « Gailhard Dandron, écuyer, de Tarascon, sieur de Margueríttes », 9 février (fol. 78). — Présentations pour : « dame Marguerite de Mathieu, dame de

Saint-Michel », 8 mars (fol. 129); — Antoine Pic, Me maçon, de Manosque, 23 mars (fol. 159 v°); — noble Alexandre de Gombert, sieur de Châteaudouble, 6 avril (fol. 182 v°); — sire Pierre Arcenay, marchand, de Romans, 25 avril (fol 201 v°). — Présentations pour: messire Antoine Horcel, prêtre bénéficier en l'église Saint-Mary, 4 mai (fol. 225); — Me Antoine Mirandol, docteur en médecine, d'Aix, 8 mai (fol. 232); — « M. Me Reymond de Piollenc, sieur de Saint-Julien, conseiller et président en la cour du parlement de Provence », 11 mai (fol. 239); — Me Ollivier Lazare, notaire royal, et damoiselle Diane du Teilh, mariés, de Saint-Michel, 24 mai (fol. 262 v°); — Me Antoine Ravel, orfèvre, de Forcalquier, 18 juin (fol. 309 v°); — dame Anne de Porcellet, dame de Pierrerue, 6 juillet (fol. 345); — « messire Charles Gaultier. docteur en théologie, vicaire général et official en l'évêché de Fréjus », 20 juillet (fol. 367); — les hoirs de Louis de Laidet. sieur de Jarjayes, 4 août (fol. 407 v°); — Me Bertrand André, docteur en droit, juge royal de Valensole, 13 août (fol. 422); — dame Marie Bérard, dame de Jarjayes, de Sisteron, 18 août (fol. 440); — messire Jean Laugier, chanoine de Saint-Mary, 4 septembre (fol. 488 v°); — sire Guilhem Deberard, de Cucuron, 18 septembre (fol. 510); — messire Laurent Comte, « prieur du prieuré Saint-Lazare, de Manosque », 15 septembre (fol. 526); — nobles Jean et François d'Ornesan, coseigneurs de Vaumeil, 24 septembre (fol. 565 v°); — damoiselle Lucrèce de Polinio, femme de Gaspard de Glandevez, 6 octobre (fol. 590); — Antoine Faulcon, « du Mousteyret-de-Digne », 14 octobre (fol. 619 v°); — « nobles Melchion de Lombard, écuyer, de Sisteron, et Gaspard de Lombard, coseigneurs de la Loubière, 25 octobre (fol. 640 v°); — Antoine Isoard, coseigneur de Fontienne, 6 novembre (fol. 665 v°); — « les hoirs de Bernard de Boulliers, de Saint-Étienne, qui sont Gaspard et Barthélemy de Boulliers, 19 novembre (fol. 710); — messire Gaspard d'Aultric de Vintimille, 23 novembre (fol. 722); — messire Jacques Audibert, « grand vicaire général de l'évesché de Sisteron et chanoine de l'église Saint-Mary de Forcalquier », 27 novembre (fol. 743). — Procurations pour: Honoré Bernard, sieur de Feissal, de la ville de Seyne, 10 décembre (fol. 776); — Gabrielle Allamand, veuve de Jean de Sébastiane, 22 décembre (fol. 802 v°), etc.

B. 1913. (Registre.) — In-quarto, 557 feuillets, papier.

1605. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Procuration pour capitaine Pierre Pascal, de Riez, 7 janvier (fol. 2 v°). — Présentations pour : Me César d'Arnaud, « docteur et avocat au parlement », 10 janvier (fol. 5); — noble André Chais, sieur de La Péne, écuyer de Sisteron, 10 janvier (fol, 20 v°). — Caution pour Me Pol Brunet, conseiller au siège de Forcalquier, 20 janvier (fol. 34 v°). — Présentations pour : Antoine Colomb, juge de Lincel, 11 février (fol. 72 v°); — Claude de Paparin, seigneur de Château-Gaillard, 14 février (fol. 76); — « Me Pierre de Masarges, avocat en la cour et juge de Manosque », 28 février (fol. 88 v°); — Balthasar Fabre, sieur de Masan, mari de damoiselle Louise d'Ailhaud, dame de Mézel, 7 mars (fol. 100); — Antoine de Bout, écuyer, de Vaumeil, sieur d'Orres, mari de damoiselle Isabeau du Plexis, 14 avril (fol. 137 v°); — Pierre de Vachères, sieur de Revest et de Vachères, 2 mai (fol. 163 v°). — Procuration pour « M. Me Vincent de Laugier, docteur ez droits, d'Apt », 13 mai (fol. 188). — Présentations pour : Me Gaspard Rosselet, avocat en la cour, 25 mai (fol. 203); — André de Perrinet, « sieur de Châteauvieux, Melve et Thèze », 14 juin (fol 225). — « sire François Flourance, marchand, de Forcalquier », 27 juin (fol 246). — Procuration pour messire Jean Faucheric, « prieur du Revest-de-Brousse », 15 juillet (fol. 271). — Présentations pour : « messire André Germany, recteur de la chapellenie fondée en l'église Saint-Saulveur, de Manosque, soubs le titre de Saint-André », 28 juillet, (fol. 286 v°); — messire Daniel Rampalle, « prévôt de l'église cathédrale de Sisteron », 5 août (fol. 296); — Étienne Joyne, bourgeois de Mison, 18 août (fol. 321). — Procurations pour: Guillaume de Guiramand, seigneur de Feissal, 22 août (fol. 331): — Me Gaspard Philip, notaire royal de La Verdière, 2 septembre (fol. 349). — Présentation pour F. François Maurin, « religieux du couvent de Saint-Dominique de La Baume-lès-Sisteron », 12 septembre (fol. 371). — Caution pour « Claude Chapelle, veuve d'Antoine Dermitanis, sergent royal de Reillane, 23 septembre, (fol. 392). — Présentations pour : « F. Claude de Thezan, grand commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneur de Puimoisson et de Lardiers », 10 octobre,

(fol. 407). — Jacques des Jehans, rentier des droits décimaux de Revest-de-Brousse, 17 octobre, (fol. 431 v°) ; — Jean de Guilhem, seigneur de Montjustin, 3 novembre, (fol. 454) ; — « dame Madeleine de Frances, dame de Valavoire et de Voulx », 14 novembre, (fol. 485 v°) ; — M. Mᵉ Espérit Parisy, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, 5 décembre (fol. 525 v°) ; — « capitaine Jean-Baptiste Berluc, « habitant au Saint-Esprit en Languedoc », 19 décembre (fol. 546 v°). — Procuration pour Mᵉ Jean-Antoine Eymar, « garde des sceaux au siège général d'Aix, » 30 décembre (fol. 556 v°), etc.

B. 1914. (Registre.) — petit in-folio, 595 feuillets, papier.

1605. — « Procurations et présentations » au greffe des submissions. — Présentations pour : Mᵉ Valery Hortie, notaire royal d'Apt, 11 janvier (fol. 15 v°) ; — François Donneaud, baille, d'Aubenas, 15 janvier (fol. 31 v°). — Procurations pour : Mᵉ Elzias Névière, « pelloutier », de Sisteron, 21 janvier fol. 41) ; — messire Spérit Dosol, prêtre, prieur de La Bastide-des-Jourdans, 21 janvier (fol. 43). — « Présentation de comptes et pièces justificatives pour Mᵉ Sébastien Castagny, notaire royal de Sisteron », 7 février (fol. 69 v°). — Présentations pour : damoiselle Alix de Bout, femme de capitaine Martin Angles, de Veynes, 9 février (fol. 79) ; — Alexandre et Jean-Louis de Castellane, seigneurs et barons d'Allemagne, vicomtes de Valernes, Vitroles et sa vallée », 11 février (fol. 81) ; — messire Barthélemy de Beausset, prieur de Villeneuve, 18 février, (fol. 88 v°) ; — F. Antoine Marty, religieux du couvent de Notre-Dame des Carmes, de Manosque, 16 mars (fol. 129 v°) ; — damoiselle Diane de Castellane, de Draguignan. 31 mars (fol. 148 v°) ; — messire Guillaume Pradier, prêtre bénéficier de l'église d'Apt, 21 avril (fol. 169) ; — « David de Fanel, de Vallery en Guienne », 7 mai (fol. 191 v°) ; — les hoirs de « Honoré Saphalin, premier conseiller et advocat du Roy au siège de Forcalquier », 24 mai (fol. 214 v°); — André Volonne, mari de Louise de Rians, de Goult, 2 juin (fol. 237 v°) ; — les hoirs de capitaine Marcel Bricy, de Gréoux, 27 juin (fol. 267). — Procurations pour : noble « Gallien de Draguignan, sieur de Saint-Trophème-en-Dauphiné », 6 juillet (fol. 291 v°) ; — Mᵉ Esperit Bonin, couturier, de Grambois, 9 août (fol. 320 v°) ; — Mᵉ Georges Cherpin, notaire de Saint-Martin-de-Castillon, 23 août (fol. 351) ; — Gaspard Court, écuyer, de Rians, 30 août (fol. 369). — Présentations pour : « dame Marguerite de Pontevez, dame de Jansson », 12 septembre (fol. 403) ; — César Eyssautier, écuyer de Sisteron, 20 septembre (fol. 425 v°) ; — « Claude-Annibal de La Pierre, coseigneur de Châteauneuf près Moustiers », 29 septembre (fol. 445 v°) ; — noble Marc de Gombert, sieur de Dromon, 19 octobre (fol. 474 v°). — Procurations pour : capitaine Spérit Vigne, de Nyons, 16 novembre (fol. 533) ; — Mᵉ Spérit Tanaron, chirurgien de Brignoles, 18 novembre (fol. 535 v°). — Présentation pour « messire François de Simiane, jadis évesque d'Apt », 15 décembre (fol. 582), etc.

B. 1915. (Registre.) — In-quarto, 516 feuillets, papier.

1606. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Cautions pour : Mᵉ Yves Amoureux, notaire royal de Pierrevert, 3 janvier (fol. 2 v°) ; — Mᵉ François Curnier, « greffier du du greffe de l'ordinaire de Forcalquier », 1ᵉʳ février (fol. 40) ; — Présentation pour nobles Nicolas d'Allègre et Pierre Amphoux, coseigneurs de Vachères, 1ᵉʳ février (fol. 42 v°). — Procuration pour capitaine Simon Bourgarel, sieur du Fraise, de Valernes, 6 mars (fol. 73 v°). — Cautions pour : messire André Chanut, bachelier en théologie, prévôt de l'église de Sisteron, 9 mars (fol. 82) ; — messire Gabriel Rochel, chanoine et archidiacre en l'église de Sisteron, 9 mars (fol. 85). — Présentations pour : messire Gaspard Taxil, « vicaire de la vicairie perpétuelle de Brunet », 3 avril (fol. 109) ; — Charles de Montferrat, écuyer de Tarascon, 7 avril (fol. 119) ; — Gellibert de Badier, « conseiller du Roy, trésorier général de France », 17 avril (fol. 131 v°). — Procurations pour : Jean Chavignot, écuyer d'Aix, mari de damoiselle Jeanne Laugier, 3 mai (fol. 153) ; — Mᵉ Charles Nivoul, « notaire royal delphinal de la ville de Gap », 9 mai (fol. 161) ; — Michel Bonnafoux, « abbé de la Jeunesse de Fontiane », 17 mai (fol. 171 v°). — Présentation pour Mᵉ François Renot, procureur au siège de Die en Dauphiné, 5 juin (fol. 202 v°). — « Déclaration pour messire Jean Du Puy, seigneur et baron de Montbrun », portant « que le dit sieur fait profession de la religion prétendue réformée », 8 juillet (fol. 244 v°). — Présentations pour : Michel de Reillane, « père et

administrateur de messire Antoine de Reillane, prieur du prieuré d'Ardenne », 24 juillet (fol. 274 v°) ; — Mᵉ Pierre Legrand, avocat et procureur du Roi en la ville d'Apt, 8 août (fol. 294 v°) ; — messire Jean de Serre, « camérier au monastère de Ganagobie », 17 août (fol. 303 v°). — Caution pour « messire Jean-Louis Chenille, bachelier aux Arts et chanoine en l'église de Sisteron », 8 septembre (fol. 344). — Présentations pour : messire Jean Maurel, « recteur de la chapellenie Saint-Jean-l'Évangéliste, de Sisteron, 12 septembre (fol. 357 v°); — Mᵉ Pierre Traversery, procureur au siège général d'Aix, 9 octobre (fol. 399 v°) ; — « Mᵉ Pierre Fillasier, d'Aix, héritier de damoiselle Françoise de Redortiers, de Manosque », 28 octobre (fol. 425) ; — André Fenis, maître teinturier, de Sisteron, 8 novembre (fol. 452 v°). — Procurations pour : messire Marc de Rampalle, prieur du prieuré de Notre-Dame-de-Baulis-lez-Voulx », 6 novembre (fol. 464) ; — « noble Gaspard de Gatus, rentier des droits seigneuriaux de la vallée de Vitrolles », 26 novembre (fol. 477.) — Présentations pour : damoiselle « Nicolave » de Redortiers, femme de Giraud Touze, de Manosque », 7 décembre (fol. 491 v°) ; — « l'économe du couvent de la Sainte-Trinité, de La Motte », 18 décembre (fol. 508 v°), etc.

B. 1916. (Registre*). — Petit in-folio, 545 feuillets, papier.

1606. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentation pour « Mᵉ Claude Montjovin, licencié ez droits d'Aix », 12 janvier (fol. 17). — Procurations pour : messire Pascal Bon, prêtre bénéficier en l'église Saint-Sauveur d'Aix, 27 janvier (fol. 32); — les hoirs de noble Jean-Jacques Laidet, de Sisteron, 7 février (fol. 57). — Présentations pour : « noble Claude Blanc, sieur de Camargue, hoir de messire Jacques Théaud, chanoine de Notre-Dame de Gap », 20 février (fol. 60) ; — sire Louis Benoyt, d'Avignon, « adjudicataire de la tailhe vendue par la communauté de Reillane », 4 mars (fol. 91). — Procurations pour : « Alexandre de Mirabel, sieur de Blacons », 25 mars (fol. 104 v°); — messire « Sperit Amordedieu » prêtre de Saignon, 1ᵉʳ avril (fol. 105 v°) — Présentations pour : messire François d'Oraison, marquis dudit lieu et seigneur de Corbières, 14 avril (fol. 125); — demoiselle Isabeau Eyssautier, femme de Michel de Pierre, 26 avril (fol. 140 v°) ; — Mᵉ Jacques Leautier, « greffier du sieur viguier d'Aix », 29 avril (fol. 144); — Mᵉ Étienne Augier, notaire royal de Viens, 13 juin (fol. 202 v°) ; — « noble Pierre Bonard, receveur général du seigneur des Diguières », 20 juin (fol. 215); — Sébastien Conabon, sergent royal de La Motte, 7 juillet (fol. 237) ; — Mᵉ Antoine Rivol, procureur au siège général d'Aix, 31 juillet (fol. 264 v°); — « les prieurs de la luminaire Saint-Roc, fondée en l'église Saint-Pierre de Forcalquier, 23 août (fol. 303 v°). — Procurations pour : Mᵉ Jean Michel, procureur au siège de Digne, 30 août (fol. 314); — Antoine Peytavin, écuyer de Riez, 6 septembre (fol. 342 v°). — Présentations pour : Mᵉ Jean Gassaud, procureur au siège de Forcalquier, 18 septembre (fol. 362) ; — messire Jacques de La Tour, sieur de Saint-Sauveur, 20 septembre (fol. 376) ; — « Mᵉ Joseph Dollon, sieur de Crest, citoyen de Carpentras, et damoiselle Jeanne Dollon, femme de Mᵉ Thomas Decorno, docteur ez droits de la dite ville », 3 octobre (fol. 411 v°) ; — F. Jean de Rodulph, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Millau, 6 octobre (fol. 415). — « Déclaration pour messire Gaspard Gueidan, chanoine de l'église Saint-Mary de Forcalquier, se départant de la saisie de la rente que ledit vénérable chapitre a au lieu de Limans, par lui prise en gaigerie pour avoir payement des sommes à lui dues par le dit chapitre », 12 octobre (fol. 419 v°). — Procurations pour « noble Jean d'Abbel, sieur de Propiac », 8 novembre (fol. 479). — Présentations pour : « Melchion Fabry et damoiselle Bernardine de Rochas, mère et fils », de Sainte-Tulle, 9 novembre (fol. 482) ; — « dame Marquise de Blachet, de Forcalquier », 15 novembre (fol. 492 v°) ; — noble Louis Amalric, mari de damoiselle Marguerite Perrache, de Digne, 30 novembre (fol. 525 v°). — F. Pierre d'Astoin, « économe du monastère Saint-Jérôme de Notre-Dame-du-Pin, de Curbans », 30 novembre (fol. 526), etc.

* Incomplet de la fin.

B. 1917. (Registre.) — In-quarto, 513 feuillets, papier.

1607. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Présentations pour : damoiselle Anne Séguiran, femme de capitaine Jean-Jacques Gaide, de Barroux en Dauphiné, 18 janvier (fol. 24) ; — messire André Rouquet,

recteur de la chapellenie Sainte-Marguerite, fondée en l'église Saint-Mary de Forcalquier, 31 janvier (fol. 35); — noble Pierre d'Audibert et demoiselle Marthe de Boniface, mariés, de Séderon, 31 janvier (fol. 37); — Mᵉ Gaspard Augier, « docteur ez droits, avocat en parlement et juge ordinaire de Manosque », 6 février (fol. 48). — Procuration pour messire Antoine de Bourges, prieur de Fontienne, 21 février (fol. 73). — Présentations pour : messire Jacques Vert, vicaire de Gréoulx, 1ᵉʳ mars (fol. 83 v°); — Antoine de Gombert, sieur de La Forest, 15 mars (fol. 107). — Procuration pour messire Louis Mafren, « chanoine régulier de Notre-Dame de Chardavon », 23 mars (fol. 121 v°). — Caution pour Mᵉ Claude Motet, procureur au siège de Forcalquier, 7 avril (fol. 146 v°). — Présentations pour: Philippe-Jean Voyre, « prêtre et moine de l'ordre de Cluny, de Caseneuve », 23 avril (fol. 155 v°): — messire Alexis Genitrain, vicaire perpétuel de Remusat, 4 mai (fol. 171). — « Déclaration par laquelle Gaspard de Boniface, sieur de Draix, se porte appelant par devant devant la chambre de l'Édict, comme juge suspect, contre Mᵉ Pol Brunet, conseiller au siège, et proteste des attentats faits par Mᵉ Jean Parisy, procureur au siège, et messire Scipion Brunet, qui avaient voulu l'assassiner et Melchionne de Durand, sa femme, dans sa maison », 5 mai (fol. 173 v°). — Caution pour messire François de Mathieu, « prieur du prieuré de Revest-de-Brousses sous le titre Saint-Cosme, Saint-Damian et Saint-Jean-Baptiste », 14 mai (fol. 187 v°). — Présentations pour : François de Jacques « rentier des droits que le bailli de Manosque prend à Saint-Michel », 25 mai (fol. 210 v°); — damoiselle Diane de Gorgonier, d'Apt, 25 juin (fol. 258 v°) ; — Mᵉ Étienne Mirabeau, docteur en médecine de Forcalquier, 3 juillet (fol 265 v°). — Caution pour messire Gaspard de Sébastiane, prieur de Dauphin, 17 août (fol. 321 v°). — Procuration pour Jean-Baptiste Richelmy, écuyer, de Puyloubier, 23 août (fol. 332 v°). — Caution pour « Jean Authoman, baille et conducteur de 246 trenteniers de bestail à laine », 4 septembre (fol. 349). — Procuration pour Mᵉ Jean Cheillat, notaire royal et greffier de Jouques, 15 septembre (fol. 366). — « Dépost de la somme de 270 livres pour Alexandre Salve, bourgeois de Valensole » 28 septembre (fol. 381 v°). — Présentations pour : « capitaine Pierre Sadollet, establi pour moine lay en l'abbaye de Cruis », 22 octobre (fol. 414); — Mᵉ Antoine de Crose, « juge royal de Manosque » 25 octobre (fol. 417 v°). — Procuration pour « noble Barthélemy Rivette, de Bonieulx, père et administrateur de Jean, Antoine et Louise Rivette, héritiers de damoiselle Miquelle de Giniers, leur mère », 10 novembre (fol. 445 v°). — Présentations pour : Pierre de Barras, écuyer, de Mélan, coseigneur de Thoard, 26 novembre (fol. 472); — damoiselle Jeanne de Bouchery, femme de Mᵉ Pierre Thomassin, avocat en la cour, de Manosque, 10 décembre (fol, 494 v°); — « messire Jacques de Bouche, baron de Baulx », 19 décembre (fol. 507 v°), etc.

B. 1918. (Registre .) — Petit in-folio, 723 feuillets, papier.

1607. — Procurations et présentations au greffe des submissions. — Présentations pour : les hoirs de damoiselle Françoise du Canet, de Bonnieux, 5 janvier (fol. 1 v°) ; — messire Alexandre Isnard, prêtre de Peiruis, 29 janvier (fol. 39) ; — messire Hubert de Castellane, sieur de Salernes, cessionnaire de dame Honorade de Pontevez, dame de Saint-Jean-de-la-Salle, 1ᵉʳ février (fol. 44 v°) ; — messire Antoine Champolion, chanoine de Sisteron, 6 février (fol. 55) ; — les hoirs de Catherine et Honorade de Faulcon, de Saint-Martin-de-Castillon, 13 mars (fol. 109 v°) ; — « capitaine Jean Verdety, notaire royal de Sisteron », 21 mars (fol. 125 v°) ; — M. Mᵉ Gaspard Laydet, conseiller au parlement de Provence, sieur de Fombeton, 27 mars (fol. 140 v°). — Procurations pour : Elzias Mollat, marchand, de Marseille, 11 avril (fol. 161) ; — messire Melchion Jehan, prêtre, de Puimoisson, 19 avril (fol. 162 v°) ; — sire Jean Belle, marchand d'Avignon, 8 mai (fol. 196 v°). — Dépot au greffe par « Mᵉ Jean Vignard, notaire royal de Brunet, achepteur des escriptures de Mᵉ Joseph Provincialis et garde d'icelles, de 2 protocolles dudit Mᵉ Provincialis des années 1583 et 1584 », 21 mai (fol. 215). — Présentations pour : « Mᵉˢ Antoine et Honoré Berluc, fils et hoirs de damoiselle Françoise de Vachères, de Forcalquier », 26 mai (fol. 226 v°) ; — « dame Anne de Savoye du Ris, de Cadarache », 8 juin (fol. 255 v°) ; — messire Antoine de Rives, recteur de la chapellenie Saint-Christol, fondée en l'église cathédrale de Sisteron, 16 juin (fol. 266 v°) ; — les hoirs de capitaine Jean de Chabert, d'Aix, 26 juin (fol. 292 v°) ; — Mᵉ Jean du Teilh, baille de Montlaur, 4 juillet (fol. 304). — Procurations pour : damoiselle Jeanne de Bosse, veuve et héritière de noble Gaspard de Rostang, de Gap, 28 juillet (fol. 339) ; — Mᵉ Pierre

Arnoulx, chirurgien, de Valensole, 2 août (fol. 342). Présentation pour M° Sauvaire Laugier, « veyrier », de Forcalquier, 14 août (fol. 357). — « Appel pour Mathieu Decorio, sieur du Rochas », contre une ordonnance du lieutenant des submissions « le déboutant des récusations par luy proposées contre tous messieurs les officiers du siège », 23 août (fol. 376 v°). — Présentation pour messire Jacques Taxan, vicaire de Volx, 4 septembre (fol. 408); — M° Joseph Guérin, procureur au siège de Forcalquier, 18 septembre (fol. 438 v°); — capitaine Joseph Imbert, des Mées, 25 septembre (fol. 453). — Procuration pour Pompée Sigaud, écuyer, de Manosque, 4 octobre (fol. 568 v°). — Présentations pour : « Pierre de Bergeron, général des mines et minières de Provence et Dauphiné, demeurant à Viens », 10 octobre (fol. 574 v°); — M° Jean Carlet, chirurgien, de Gréoux, 18 octobre (fol. 601 v°). — Procuration pour « M. M° Charles Dallix, conseiller du Roi et son advocat général à la cour des Aides à Paris, Luc Dallix, conseiller du Roi, notaire et sécrétaire, et damoiselle Jacqueline Dallix, femme de noble Jean Chantarel, conseiller du Roi et auditeur des comptes en la dite cour », 31 octobre (fol. 619 v°). — Présentations pour : messire Jean Merlier, « à présent commandeur de Saint-Antoine-de-la-Baume-lez-Sisteron », 14 novembre (fol. 643); — messire Honoré Tournaire, prieur d'Antonaves, 27 novembre (fol. 669 v°); — les hoirs de Jacques Jancelme, écuyer, d'Aix, 15 décembre (fol. 704), etc.

B. 1919. (Registre.) — In-quarto, 525 feuillets, papier.

1608. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Présentations, pour : M° Pierre Sossy, « lieutenant particulier et adcesseur au siège de Digne », 7 janvier (fol. 7 v°); — damoiselle Honorade d'Aguilhier, veuve de Jean de Castellane, écuyer de Salernes, 15 janvier (fol. 20); — Melchion Genoyer, M° apothicaire de Manosque, 13 février (fol. 53); — Pierre Ginailhe, M° chirurgien de Gap, 8 mars (fol. 87); — damoiselle Claude de Forlivio, veuve de Fouquet Bontemps, d'Apt, 10 mars (fol. 90); — M° Pierre Meissonier, avocat au parlement de Paris, 18 mars (fol. 105 v°); — Poncet Bougerel, coseigneur de La Motte, 19 mars (fol. 106). — Cautions pour : Suffren Paraud, de Montlaur, 29 mars, (fol. 115); — sire Laurent Gaudemar, « rentier du lieu de Corbière », 13 mai (fol. 170). — Procuration pour les hoirs d'Antoine Morier, sieur d'Esparon, 16 mai (fol. 171). — Présentation pour Honoré de Cabanes, « conseiller et auditeur du Roy en la cour des Comptes, fils de Bernard, recepveur général des amendes », 9 juin (fol. 205); — noble Jacques de Saint-Germain, sieur de la Villette en Dauphiné, fils et héritier de Gaspard de Saint-Germain, 25 juin (fol. 235 v°); — messire Jean Vollayre, « recteur de la chapellenie Notre-Dame-de-Pitié, fondée au lieu d'Esparon », 3 juillet (fol. 250 v°); — Marc-Antoine de Castellane, sieur Saint-Jurs et vicomte de Valernes, 9 juillet (fol. 257). — Procuration pour messire Antoine Bernard, prévôt de l'église d'Apt, 11 juillet (fol. 258). — Présentations pour : « dom François Romieu, religieux profés de l'ordre de Cluny, docteur en saints décrets et infirmier du prieuré conventuel du Pont-Saint-Esprit », 28 juillet (fol. 283 v°); — messire Annibal d'Eyminy, « aumosnier du Roy », 31 juillet (fol. 289 v°); — damoiselle Madeleine d'Eymin, dame de Ventabren, et Poncet d'Eymin, écuyer, de Tarascon, 18 août (fol. 309). — Procurations pour : messire Elzias Glèse, prêtre bénéficier en l'église Saint-Pierre, d'Avignon, 30 août (fol. 329 v°); — Honoré Cordoan, sergent royal de Sisteron, 22 septembre (fol. 364 v°). — Caution pour M. M° Sperit Parisy, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, 4 octobre (fol. 382). — Présentation pour damoiselle Suzanne de Piolle, femme de Jean Aboul, sieur de Reynier, 3 novembre (fol. 423 v°). — Procuration pour M° Louis Lambert, « notaire de Poysin en Vivarais », 11 novembre (fol. 436 v°). — Présentations pour : M° Jacques de Maurely, notaire royal d'Aix, 20 novembre (fol. 456); — noble Alexandre de Saffalin, coseigneur de Laincel, héritier de damoiselle Anne de Mathieu, sa mère, 4 décembre (fol. 477); — messire Mathieu Arnaud, « de la congrégation de la Doctrine chrétienne, d'Aix », 8 décembre (fol, 484 v°), etc.

B. 1920. (Registre.) — Petit in-folio, 705 feuillets, papier.

1608. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : Joseph Berluc, « recepveur » de Forcalquier, 8 janvier (fol. 6 v°); — Cléophas Blanche, de Céreste, cessionnaire de noble Robert de la Croix, 9 janvier (fol. 14 v°). — Procurations pour : noble François de Chabert, écuyer de Barbantane, 15 janvier (fol. 22 v°); — M° Jacques Féda, notaire royal de Serre en Dauphiné,

24 janvier (fol. 41 v°). — Présentations pour : Guillaume de Glandevez, sieur de Montblanc, 4 mars (fol, 119 v°) ; — messire Antoine Hellion, prieur d'Oppedette, 21 mars (fol. 146 v°). — Procuration pour « capitaine Antoine Galot, de Massau en Suisse », 27 mars (fol. 156 v°). — Présentations pour : damoiselle Isabeau de Johannis, femme de Jean de Glandevez, sieur du Bignosc, 18 avril (fol. 188) ; — messire Antoine Grossy, docteur en théologie, d'Apt, 5 mai (fol. 209 v°) ; — damoiselle Marguerite de Bertet, femme d'Alexandre Bot, de Saignon, 12 mai (fol. 205 v°) ; — les hoirs de messire Christol Capussy, « sacristain de l'église la Majeur, de Marseille, et prieur du prieuré de Venteyrol et Piégut », 30 mai (fol. 247) ; — Étienne Chevalier, sieur de Saint-Martin-de-Seyne, 26 juin (fol. 290) ; — M[e] Valentin Cheilan, docteur en médecine d'Apt, 3 juillet (fol. 304) ; — noble Jean de Gaillard, « sieur de Bellafaire, Bayons, Gigors et le Saulze », 3 juillet (fol. 311 v°) ; — damoiselle Gabrielle de Moutte, 5 août (fol. 359) ; — François Espinel, sergent royal de Limans, 23 août (fol. 403) ; — « capitaine Antoine de la Serre, de Saint-André en Languedoc ». 2 septembre (fol. 427) ; — Louis de Bolliers, écuyer d'Avignon, 12 septembre (fol. 454 v°) ; — messire « Isnard » Porrière, prêtre de Beaumond, 12 septembre (fol. 464). — Procuration pour Jean Autheman, procureur en la cour d'Aix, 20 septembre (fol. 487). — Présentations pour : messire Jean-Louis Hortie, chanoine en l'église d'Apt, 30 septembre (fol. 508 v°) ; — capitaine « Brancassi Génessi, tuteur de noble Henri de Moustiers, de Sisteron », 4 octobre (fol. 524 v°) ; — M[e] Christol Clary, notaire royal de Viens, 21 octobre (fol. 558) ; — « Branchas » de Bucelle, de Turriers, 4 novembre (fol. 594 v°) ; — « capitaine Antoine Phelipe, capitaine d'une famille d'Égyptiens de ce pays de Provence », 15 novembre (fol. 649 v°). — Procuration pour M[e] Charles Escallier, de Champoléon en Champsaur, 21 novembre (fol. 629). — Présentations pour : « noble Annibal d'Oraison, habitant à la Chaup », 2 décembre (fol. 650 v°) ; — noble Jean-François Bernard, de Bellafaire, cessionnaire de Jean Bernard, son frère, 17 décembre (fol. 694), etc.

B. 1921. (Registre.) — In-quarto, 749 feuillets, papier.

1609. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Présentation pour Denis Mayol, notaire royal et greffier de la Motte, 10 janvier (fol. 14). — Procuration pour messire André Auberge, prieur de Mane, 19 janvier (fol. 29 v°). — Présentation pour Claude Maurel, greffier des submissions au siège de Digne, 22 janvier (fol. 36). — Caution pour Antoine de Beauchans, écuyer, de Limans, 30 janvier (fol. 49). — Présentations pour : Claude Borelly, « fermier des inquants, de Forcalquier », 3 février (fol. 61 v°) : — « Jean-Louis Seinet, sieur de Bagnolle », 14 février (fol. 84 v°) ; — César Évesque, « receveur des décimes au diocèse d'Embrun », 27 février (fol. 107 v°) ; — noble Antoine de La Font, sieur de « Cherines », de Sisteron, 4 mars (fol. 113) ; — Gaspard de Croze, sieur de Mollans, 16 mars (fol. 130 v°) ; — M[e] Siméon Brianson, praticien d'Aix, 1[er] avril (fol. 163). — Procuration pour « Louis de Fournier-Amalric, viguier pour le Roy en la ville de Digne », 21 avril (fol. 188). — Présentations pour : Balthasar de Ferrier, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze, 11 mai (fol. 232). — messire Pierre Augier, « vicaire de l'église de Gréoulx et Rousset sous le titre Sainte-Marie-des-Hommes, Saint-Pierre et Saint-Paul », 11 mai (fol. 233). — Dépôt au greffe de 25 livres pour Frédéric Jussy, marchand, de Forcalquier, 21 mai (fol. 259). — Présentations pour : Antoine d'Albertas, sieur de Saint-Chamas, Saint-Mayme et Dauphin, 1[er] juin (fol. 289 v°) ; — Paul de Collongue, écuyer de Manosque, 4 juin (fol. 298) ; — Claude de Mévolhon, consul de Saint-Vincent, 16 juin (fol. 321) ; — Melchion de Valavoire, « sieur de Volonne », 9 juillet (fol. 374). — Cautions pour : « damoiselle Balthasare Violesse, de Forcalquier », 16 juillet (fol. 385 v°) ; — Joseph Maixe, baille de Pierrevert, 24 juillet (fol. 399 v°). — Dépôt pour Jean-Baptiste de Falet, sieur du Trouillas, 1[er] août (fol. 415). — Présentations pour : Pierre et Antoine de Marin, écuyers, d'Apt, 7 août (fol. 435) ; — messire Antoine Pons, « M[e] régent des escoles de Céreste », 11 août (fol. 451 v°) ; — Gaspard de Croze, sieur de Montlaux, 29 août (fol. 484) ; — M[e] Alexandre Capus, avocat en la cour, juge de Manosque, 5 septembre (fol. 509 v°). — Procuration pour « capitaine Isnard Autard, rentier des droits seigneuriaux d'Aubignosc », 10 septembre (fol. 516 v°). — Présentations pour : M[e] Jean-François Bartheyron, procureur juridictionnel de Manosque, 15 septembre (fol. 536). — Spérit de Collin, « sieur de Saint-Jannet », 7 octobre (fol. 592 v°) ; — messire Barthélemy Faucon, prêtre

secondaire de Vaumeil, 21 octobre (fol. 631). — Caution pour Charles d'Eyroux, écuyer, de Simiane, 27 octobre (fol. 643). — Présentations pour : Jean Sigoin, écuyer, de Sisteron, « exacteur de la taille générale du lieu de Saint-Vincent », 23 novembre (fol. 680 v°) ; — noble Melchion de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, 3 décembre (fol. 705 v°) ; — « R. P. en Dieu messire Charles Saint-Sixte, évêque de Riez, héritier bénéficiaire de Pierre de Saint-Sixte, écuyer, d'Avignon », 7 décembre (fol. 719), etc.

B. 1922. (Registre.) — In-quarto, 797 feuillets, papier.

1609. — Procurations et présentations au greffe des submissions. — Présentations pour « M[e] Louis Benoyt, écuyer d'Avignon », 7 janvier (fol. 8) ; — François Petit, « peintre, originaire de Pertuis », 10 janvier (fol. 32) ; — noble Suzanne de Jeauffroy, femme de Jacques de Posilis, de Peyruis, 13 janvier (fol. 42). — Procuration pour M[e] Jean Nance, greffier de Cucuron, 15 janvier (fol. 45 v°). — Présentation pour : damoiselle Lucrèce Nicolay, femme de Michel de Reillane, écuyer de Saint-Michel, 24 janvier (fol. 71) ; — damoiselle Louise de Laventure, de Manosque, 4 février (fol. 92 v°) ; — M[e] Guilhem Achard, notaire royal de Bellaffaire, 13 février (fol. 110). — Procuration pour « capitaine Perrin Vernet, de La Val-de-Maire au marquisat de Saluces », 20 février (fol. 124). — Présentations pour : M[e] Mathieu Nal, chirurgien, de Gap, 25 février (fol. 135) ; — M[e] Bernardin de Canaple, chirurgien du Revest-de-Brousse, 6 mars (fol. 154 v°) ; — Jean de Moutte, écuyer, de Sisteron, 27 mars (fol. 200) ; — damoiselle Anne d'Urre, femme de Gaspard de Castellane, sieur de Saint-Véran, 31 mars (fol. 209 v°). — Procuration pour dame Honorade de Matheron, dame de Peynier, veuve de Pierre Arbaud, sieur de Bargemon, 4 avril (fol. 218). — Présentations pour : messire Jean-Baptiste d'Oraison, abbé commandataire de l'abbaye de Valsaintes, 17 avril (fol. 239 v°) ; — « François Lombard, maître tapissier, du Buysson au pays de La Marche », 2 mai (fol. 254 v°). — Procuration pour Jean-Mary Massonnat, marchand d'Avignon, 11 mai (fol. 269 v°). — Présentations pour : Noël de La Combe, « bonnettier », de Marseille, 30 mai (fol. 309 v°) ; — damoiselle Isabeau de Bachis, dame d'Estoublon, 5 juin (fol. 322) ; — messire Jacques Rebuffat, prêtre bénéficier en l'église métropolitaine d'Aix, 17 juin (fol. 347 v°) ; — Honoré Batailhe, maître charpentier, d'Apt, 6 juillet (fol. 388) ; — noble François Masseau, mari de damoiselle Françoise Granier, de Valsainte, 9 juillet (fol. 394 v°) ; — messire Antoine Seignoret, chanoine cabiscol de Forcalquier, 14 juillet (fol. 398) ; — damoiselle « Ellione de La Cassette, dame de Salignac et d'Entrepierres », 29 juillet (fol. 422 v°). — Procuration pour « messire Georges de Saint-Gilles, prêtre bénéficier en l'église cathédrale de Carpentras, prieur du prieuré Saint-Suffren au terroir de Ralhane, au comté Venaissin (*sic*) », 5 août (fol. 435). — Présentations pour · damoiselle Françoise de Talon, de Sisteron, 2 septembre (fol. 498) ; — noble Pierre de Seitres, sieur de Cornillon, 9 septembre (fol. 527) ; — François de Forlivio, écuyer, de Graveson, 15 septembre (fol. 535 v°). — Procuration pour Pierre Velin, écuyer, de Gap, 16 septembre (fol. 538). — Présentations pour : Jean Brisson, « bailhe et trésorier de Céreste », 18 septembre (fol. 552 v°) ; — « sire » François de Mathieu, écuyer du Revest-de-Brousse, 23 septembre (fol. 568 v°) ; — damoiselle « Blanche du Rouchas », de Vachères, 5 octobre (fol. 610) ; — damoiselle Madeleine de Pinchinat, veuve de Jean Gaudemar, de Manosque, 13 octobre (fol. 631). — Procuration pour noble Guilhem de Blagier, de Vaison, 20 octobre (fol. 639 v°). — Présentation pour : M[e] Christol Gueidan, « commis au greffe des submissions de Forcalquier », 27 octobre (fol. 662) ; — Étienne Légier, « geolier des prisons de Manosque », 6 novembre (fol. 685) ; — M[e] David Chaix, « receveur des décimes au diocèse de Gap », 20 novembre (fol. 724) ; — Jean Caulhier, « procureur du Roy du Buis en Dauphiné, tuteur de damoiselle Daulphine du Bourg, de Montbrun », 24 novembre (fol. 734 v°) ; — M[e] Christol Bodo, notaire royal de Saint-Michel, 4 décembre (fol. 758). — Procuration pour « sire Jean Suau, sous-fermier des droits forains et domaniaux aux bureaux des montagnes de Provence », 31 décembre (fol. 796), etc.

B. 1923. (Registre.) — In-quarto, 674 feuillets, papier.

1610. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Présentations pour : damoiselle Marthe de Vachières, femme de M[e] Charles Dumaistre, notaire royal de Simiane, 4 janvier (fol. 5) ; — messire Jacques Audibert, chanoine et

vicaire général de l'évêché de Sisteron, 4 janvier (fol. 10). — Caution pour Annibal Parisy, écuyer de Forcalquier, 8 janvier (fol. 15). — Dépôts au greffe : « de 52 livres, faisant 17 escus et 20 sous », par les consuls de Manosque, 27 janvier (fol. 45) ; — d'une amende de 5 livres par Jean Baudi, « gipier de Château-Arnoux », 10 février (fol. 79 v°). — Présentations pour : Gaspard de Bouliers, vicomte de Reillane, 17 février (fol. 90) ; — Mᵉ Georges Dray, cordonnier, de Manosque, 23 février (fol. 102) ; — damoiselle Olympe de Boniface, femme de Suffren Feautrier, « sieur de Saint-Martin », 4 mars (fol. 114 v°). — Procuration pour Mᵉ Hugues Buissony, « receveur des décimes au diocèse de Gap », 11 mars (fol. 124). — Présentations pour : Honorat de Villeneuve, seigneur et baron de Barrême, 26 mars (fol. 144) ; — damoiselle Blanche de Gras, femme de noble Balthazar Laidet, de Sisteron, 19 avril (fol. 166 v°) ; — François Suffredy, marchand, d'Avignon, 19 avril (fol. 172 v°) ; — Donin Julien, « maître cottelier », de Manosque, 7 mai (fol. 192 v°) ; — Bertrand Chabrier, sergent royal, de Manosque, 22 mai (fol. 222 v°) ; — Gaspard de Gattus, « rentier des droits décimaux de Vitroles et Barcilonnette », 4 juin (fol 237) ; — Honoré Grégoire, Jean Michel et Claude de Noves, frères, de La Motte, 14 juin (fol. 247); — messire Jean de La Visclède, abbé de Lure, et Jacques de Sallis, moine de ladite abbaye, 8 juillet (fol. 296 v°); — Antoine Vanel, « commis de Mᵉ Charles Réal, trésorier des deniers communs de Sisteron », 30 juillet (fol. 327 v°). — Procuration pour Jean Amant, « sous-rentier de la barque et péage de la rivière de Durance au port de La Breilhane, appartenant au sieur marquis d'Oraison et de La Breilhane », 7 août (fol. 351 v°). — Présentations pour : Jean-Louis de Tillia, écuyer de Manosque, 14 août (fol. 366) ; — Mᵉ César Danglésy, « notaire royal et apostolique d'Avignon », 19 août (fol. 378 v°); — Jérôme de Guilhem, sieur de Viens, habitant à Lyon, 30 août (fol. 391). — Pol de Marin, « seigneur insolidum de Saint-Michel », 11 septembre (fol. 429 v°); — damoiselle Françoise Rousset, d'Apt, 17 septembre (fol. 443) ; — damoiselle Marthe Narre, du Forest d'Aubignosc, 24 septembre (fol. 473 v°) ; — Marc-Antoine de Reillane, sieur dudit lieu, 11 octobre (fol. 511) ; — Scipion de Verdillon, sieur de Châteauredon, 11 octobre (fol. 517 v°) ; — « les fabriciens du couvent des frères capucins de Manosque », 29 octobre (fol 557). — Caution pour Gaspard de Glandevez, sieur de Puimichel, 3 novembre (fol. 563). — Présentations pour : André de Pène, « géolier des prisons royaux de Sisteron », 3 novembre (fol. 567) ; — damoiselle Alix d'Abon, femme en premières noces de Barthélemy Morier et en secondes noces de Martin Angles, 10 novembre (fol. 588) ; — « messire Claude de Demandes », de Trigance, 18 novembre (fol. 602). — Jean Charbonel, sergent royal de Valernes, 4 décembre (fol. 633 v°) ; — Jacques Pouchet, trésorier de la communauté de Manosque, 16 décembre (fol. 663), etc.

B. 1924. (Registre.) — In-quarto, 688 feuillets, papier.

1610. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : noble André Geoffroy, héritier de damoiselle Suzanne de Geoffroy, de Lurs, 6 janvier (fol. 3) ; — messire Jean Courtois, chanoine de la cathédrale d'Apt, 19 janvier fol. 32 v°); — Mᵉ Esprit Joannés, notaire royal, de Sisteron, 9 février (fol. 73) ; — damoiselle Bernardine d'Aycard, de Lurs, 3 mars (fol. 114) ; — noble Honoré de Riquety, sieur de Mirabeau, 16 mars (fol. 142 v°) ; — Mᵉ Louis Moreti, « notaire et rentier de Peypin », 21 avril (fol. 195) ; — « noble Antoine de Bonpuy, d'Oppède », 21 avril (fol. 199) ; — Jean-Baptiste de Villeneuve, sieur de Brunet, 12 mai (fol. 225 v°) ; — sire Jean de Genin, de Saint-Savornin, 21 mai (fol. 233 v°) ; — Mᵉ François Cathelinot, notaire royal de Manosque, 21 juin (fol. 277) ; — Louis de Rousset, sieur dudit lieu et de Prunières, 20 juillet (fol. 319 v°); — Mᵉ Jean Ricaud, notaire royal de Peyruis, 23 juillet (fol. 325); — Antoine Bermond, « fornier du fort four de Saint-Pierre, de Forcalquier », 3 août (fol. 339 v°) ; — messire Antoine de Reillane, « prieur du prieuré d'Ardenne », 11 août (fol. 357) ; — Mᵉ Rostang Brianson, notaire royal de Sisteron, 27 août (fol. 392) ; — damoiselle Marguerite de Mosse, veuve de Mᵉ Honoré Brunet, docteur en médecine, de Pertuis, 2 septembre (fol. 413 v°). — Procuration pour M. Mᵉ François de Beauchans, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, 15 septembre (fol. 448 v°). — Présentations pour : dame Marguerite de Bernier, dame de La Roche, 15 septembre (fol. 450 v°) ; — Louis de Barras, sieur de Saint-Jean, 20 septembre (fol. 475). — Jean Venenc, maître apothicaire, de Sisteron, 11 octobre (fol. 507) ; — M. Mᵉ Arnoulx

pour les témoins que Jacques Pic, maçon de Manosque, entend faire ouïr », 28 mars (fol. 131 v°). — Présentations pour : M° Denis Névière, procureur au siège de Forcalquier, 5 avril (fol. 147) ; — M° Antoine Perraud, « procureur en la souveraine cour du Parlement de Provence », 9 avril (fol. 152 v°): — messire Jean Arlaud, docteur en théologie, d'Avignon, 7 mai (fol. 180); — Claude de Castellane, sieur du Vilar, 10 mai (fol. 188); — messire Raymond Bléjard, « prêtre et économe de l'église paroissiale de Reillane », 25 mai (fol. 217 v°); — Richard Constant, fermier des droits seigneuriaux de Peyruis, 14 juin (fol. 252) ; — Claude Peraud, « M° d'escoles, de Forcalquier », 14 juin (fol. 257 v°). — Procuration pour messire Pierre Tardieu, prêtre, d'Avignon, 26 juin (fol. 276 v°). — Présentations pour : Balthasar Laidet, coseigneur de Vaumeilh, 3 juillet (fol. 290); — M° Noé Salva, notaire royal de Mison, 16 juillet (fol. 317 v°) ; — M° Claude Gaffarel, chirurgien de Mane, 30 juillet (fol. 330 v°); — M° Marc-Antoine Mouton, avocat, juge royal des Mées, 11 août (fol. 350); — messire Jean-Jacques Sigoin, « prieur de Notre-Dame-du-Pin et Saint-Jérôme », 3 septembre (fol. 383). — Caution pour Charles d'Eyroulx, écuyer de Simiane, 5 septembre (fol. 390). — Présentations pour : « F. Antoine Achard, prieur du prieuré rural Notre-Dame-du-Pin et Saint-Jérôme », 7 septembre (fol. 411); — « messieurs les abbés de la jeunesse du lieu de Moullans », 20 septembre (fol. 424). — Caution pour Pierre Audiffret, écuyer, de Manosque, 22 septembre (fol. 426). — Procuration pour messire Denis Bonneau, vicaire perpétuel de Vachères, 1er octobre (fol. 437). — Présentations pour : messire André Chanut, professeur en théologie, prévôt de l'église de Sisteron, 12 octobre (fol. 465); — messire Antoine Barnier, prêtre et curé de Clamensane, 18 septembre (fol. 471). — Dépôt au greffe, par les consuls de Châteauneuf-le-Charbonnier, de 25 escus pour « messire René de La Tour, seigneur de Gouvernet, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, capitaine de 100 hommes d'armes, gouverneur pour le Roy en la ville et château de Montélimar, sénéchal du Diois et Valentinois », 31 octobre (fol. 395). — Présentations pour : damoiselle Marguerite Audibert, femme de noble Jean de Mévolhon, de Saint-Vincent, 8 novembre (fol. 509 v°) ; — capitaine Jean-Baptiste de Janon, rentier des droits seigneuriaux de Château-Arnoux, 17 novembre (fol. 538 v°) ; — M° Joseph Chabaud, juge ordinaire de Sainte-Tulle, 23 novembre (fol. 553 v°) ; — « le corps de l'église réformée du lieu de Gordes », 26 novembre (fol. 565 v°); — M° Pierre Le Blanc, docteur en droit, « advocat consistorial en la cour de Grenoble », 3 décembre (fol. 576); — M° Gaspard Passayre, baille de Simiane, 18 décembre (fol. 606), etc.

B. 1927. (Registre.) — In-quarto, 779 feuillets, papier.

1612. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : Louis Meynier, sieur d'Entrages, de Digne, 10 janvier (fol. 10) ; — « dame Jeanne de Brancas, comtesse douairière du Bar », 10 janvier (fol. 11) ; — Joseph de Venenc, écuyer de Sisteron, 14 janvier (fol. 27 v°) ; — « damoiselle Marguerite d'Eysac, dame de Venelles », 18 janvier (fol. 38 v°) ; — messire Jean-Baptiste d'Oraison, « prieur et abbé de Valsainte », 9 février (fol. 77). — Procuration pour Madeleine Provensal, de Digne, 24 février (fol. 109 v°). — Présentations pour : « réverends messires de l'université de l'église de Gap », 11 mars (fol. 137) ; — M° François Anselme, greffier civil et criminel de la ville de Sisteron », 13 mar (fol. 138) ; — messire Gabriel et Sébastien de Simiane, frères, « sieurs de Saint-Lazare et de Jonages », 21 mars (fol. 156) ; — Procuration pour damoiselle Catherine de Coderco, de Digne, 31 mars (fol. 177). — Présentations pour : « damoiselle Catherine Forte de Martin, de Marseille », 2 mai (fol. 208 v°); — les hoirs de noble Guillaume de Laurans, d'Apt, 3 mai (fol. 220) ; — Grégoire de Pontis, de Claret, 8 mai (fol. 231 v°) ; — François d'Estienne, sieur de Villemus, conseiller du Roi et « contrôleur général de ses finances en Provence », 15 mai (fol. 247 v°) ; — M° Jean Pélissier, « fermier des droits de lattes que le Roy prend au siège et ressort de Forcalquier », 25 mai (fol. 273) ; — M° Jean-Antoine Berluc, avocat en la cour, héritier de M° Joseph de Berluc, « receveur des décimes », 13 juin (fol. 305 v°) ; — M° Pompée de Bernard, « avocat en la cour et juge des plaçes du sieur marquis d'Oraison », 14 juin (fol. 311) ; — noble Honoré de Rives, demeurant à Turriers, 2 juillet (fol. 343) ; — « Jean de Castellane et de Glandevez, seigneur et baron de Gréoux », 17 juillet (fol. 374 v°) ; — Pierre Bontoux, « chastelain de Châteauneuf-de-Chabre en Dauphiné », 24 juillet (fol. 396) ; — messire Alexandre Arène, prêtre de Gardane, 24 juillet (fol. 399) ; — dame Anne de

Rousset, abbesse du monastère Sainte-Claire, de Sisteron, 1er août (fol. 418). — Procuration pour F. Jacques Péraud, religieux du couvent Saint-Augustin, d'Aix, 11 août (fol. 435 v°). — Présentations pour : messire Guillaume de Simiane, sieur de Gordes, 29 août (fol. 476 v°) ; — messire Pascal Bon, prêtre bénéficier de l'église Saint-Sauveur, d'Aix, 4 septembre (fol. 515) ; — Jean de Guichard, sieur de Monguers, écuyer d'Apt, 11 septembre (fol. 527) ; — dame Marguerite de Brenier, dame de La Roche-Giron, 28 septembre (fol. 570 v°) ; — les hoirs de Me Jean Genesy, procureur au parlement d'Aix, 3 octobre (fol. 582 v°). — Procuration pour Restitut Richaud, écuyer de Sisteron, 4 octobre (fol. 583 v°). — Présentations pour : Jean de Siméonis, écuyer de Vaugines, 4 octobre (fol. 586) ; — Me Mary Guinaud, notaire royal de Montlaur, 20 octobre (fol. 629 v°) ; — Me Honoré d'Eymar, conseiller du Roy et premier président en la cour du Parlement de Provence, 23 octobre (fol. 632) ; — messire Annibal d'Eymin, abbé de Lure et prieur de Saint-Michel, 31 octobre (fol. 655 v°) ; — Pierre de Paul, sieur de Lamanon, et damoiselle Blanche de Boliers, dame de Rousset, 6 novembre (fol. 668) ; — François d'Orléans, sieur de Bédouin, 7 novembre (fol. 670). — Procurations pour : Germain Moullin, bourgeois d'Arles, 12 novembre (fol. 683) ; — Antoine Pellicier, marchand, d'Aix, 20 novembre (fol. 706 v°). — Présentations pour Me Jean Nance, greffier de Cucuron, 27 novembre (fol. 722) ; — Me Pierre Guion, massier, de Digne, 4 décembre (fol. 741) ; — Honoré Séguiran, greffier de Barjols, 17 décembre (fol. 761). — Procuration pour Honoré de Châteauneuf, écuyer, des Mées, 19 décembre (fol. 770), etc.

B. 1928. (Registre.) — In-quarto, 624 feuillets, papier.

1613. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal.— Présentations pour: François de Jacques, fermier des droits seigneuriaux de Limans et Ybourgues, 5 janvier (fol. 8) ; — Me Pierre Legrand, « procureur du Roi de la ville d'Apt », 13 janvier (fol. 23 v°). — Procuration pour messire Simon Isoard, vicaire perpétuel de Clamensane, 21 janvier (fol. 44 v°). — Présentations pour : Me Pierre Gombert, sieur de Verdaches, « juge pour le Roy à Sisteron », 29 janvier (fol. 56) ; — Me André Beauchans, avocat en la cour et « juge des places du sieur évesque de Sisteron », 30 janvier (fol. 68). — Cautions pour : Me Étienne Lazare, notaire royal de Sisteron, 15 février (fol. 88) ; — Me Pierre Mayol, de Valernes, 26 février (fol. 109 v°) ; — Me Pierre Baille, notaire royal de Volonne, 4 mars (fol. 123 v°) ; — Me Jacques Chaurand, praticien, de Forcalquier, 2 avril (fol. 177). — Présentations pour : Pompée et François de Sigaud, écuyers, de Manosque, 15 avril (fol. 194). — Me Laurent Barratier, avocat en la cour et juge de Sigoyer, 22 avril (fol. 199) ; — messire Jean-Baptiste Fabry, chanoine de l'église Saint-Mary, de Forcalquier, 29 avril (fol. 203 v°) ; — messire Charles Parisy, chanoine de Saint-Mary, 7 mai (fol. 224 v°). — Caution pour Me Jacques Nicolay, avocat à Forcalquier, 14 mai (fol. 240 v°). — Présentations pour : Jean de Boulogne, écuyer de Digne, 17 mai (fol. 243) ; — Guillaume Stelle, « maître vitrier », de Toulon, 18 mai (fol. 243 v°). — Procuration pour Me Jean Verchau, docteur en théologie, vicaire de Saint-Michel, 29 mai (fol. 260). — Présentations pour : « Me Gérard Camerle, greffier de Villeneuve », 6 juin (fol. 272) ; — nobles Bernardin et Alexandre Chaix, fils et héritiers de noble François, de Ventavon, 27 juin (fol. 313). — Caution pour Jean Deffauris, écuyer de Manosque, 23 juillet (fol. 351). — Présentations pour : Me Roland Huet, docteur et avocat en la cour, d'Apt, 29 juillet (fol. 357) ; — messire François de Valbelle, « infirmier du monastère Saint-Victor de Marseille », 8 août (fol. 373) ; — Me François Bénézet, régent des écoles de Saint-Michel, 8 août (fol. 378 v°) ; — messire Pancrace Bermond, « prieur de la chapellenie Saint-Pierre du lieu de Saint-Michel », 24 août (fol. 408) ; — Me Antoine Rebut, greffier du sénéchal au siège de Forcalquier, 9 septembre (fol. 424) ; — Me Jacques de Motte, notaire royal de Curbans, 9 septembre (fol. 426) ; — Jean Jourdan, écuyer, de Cucuron, 20 septembre (fol. 450 v°) ; — messire Honoré Bailhif, chanoine en l'église de Sisteron, 28 septembre (fol. 468 v°) ; — Me Paul du Bourc, avocat, mari de damoiselle Marguerite Motet, d'Aix, 14 octobre (fol. 496) ; — Me Blaise Tartone, docteur en droits, de Mézel, 21 octobre (fol. 511 v°) ; — messire Antoine Bernard, « chanoine et cabiscol de l'église Saint-Mary », 21 octobre (fol. 513 v°). — Procuration pour Balthasar Esmieu, « poutier d'estain », de Manosque, 29 octobre (fol. 525 v°). — Présentation pour Me François Grousset, maître

apothicaire, d'Apt, 31 octobre (fol. 540). — « Dépôt au greffe par messire François Penot, chanoine de l'église d'Apt, de 30 livres pour les vacations faites par le sieur lieutenant pendant une enquête », 12 novembre (fol. 552 v°). — Présentation pour messire Honoré Favier, « prêtre, vicaire de la chapellenie Notre-Dame-de-Merrigue. de Viens », 14 novembre (fol. 564). — Procuration pour « dame Eléonore de La Roure, dame de Garres en Piedmond, veuve d'Alphonse Spinola, marquis dudit Garres », 19 novembre (fol. 569 v°). — Présentation pour messire Gaspard Gueidan, chanoine de Forcalquier, 9 décembre (fol. 608). — « Consignation par Grégoire Melve, consul de Manosque, de 16 sols pour estre expédiés à Mᵉ Silvy, greffier des submissions et garde du sceau du siège de Forcalquier », 14 décembre (fol. 612 v°), etc.

B. 1929. (Registre.) — In-quarto, 748 feuillets, papier.

1613. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : damoiselle Osque, veuve de Huguet Millany, de Manosque, 8 janvier (fol. 11). — Mᵉ Claude Gentet. avocat à Forcalquier, 9 janvier (fol. 20). — Procuration pour César et Jean de Vachères, fils et héritiers de Claude. coseigneur du dit Vachères, 18 janvier (fol. 50 v°). — Présentations pour : messire Pancrace Beaudin, prêtre de Lurs, 26 janvier (fol. 70) ; — Mᵉ Annibal André, notaire royal de Thèse, 31 janvier (fol. 76 v°) ; — damoiselle Catherine de Moret, de Manosque, 12 février (fol. 112) ; — Mᵉ Isnard Havon, notaire royal du Revest-de-Brousses, 20 février (fol. 121). — Procurations pour : Mᵉ Jean de la Coste, sergent royal de Céreste, 25 février (fol. 135) ; — damoiselle Anne de Blachet, veuve et héritière de noble Claude de Gréoulx, de Manosque, 5 mars (fol. 154 v°) ; — Capitaine Jean Bouche, de Manosque, 1ᵉʳ mars (fol. 178 v°). — Présentations pour : « sire Jean de Bovis, licencié en théologie, d'Arles », 21 mars (fol. 202 v°) ; — Joseph Clérance, écuyer, de Valensole, 23 mars (fol. 208 v°). — Procurations pour : « messire Guilhermy, religieux du couvent Saint-Antoine en Viennois, commandeur de Vitroles », 15 avril (fol. 225 v°) ; — Josias de Trougnon, écuyer, de Manosque, 28 avril (fol. 257). — Présentations pour : Pierre Thomassin, sieur d'Ainac, avocat en la cour, 8 mai (fol. 275) ; — Melchion Magnan, « aumônier ordinaire de l'artillerie de France », 21 mai (fol. 293 v°) ; — messire Reynaud Rosseliny. vicaire de Montlaux, 28 mai (fol. 301 v°) ; — Claude Denoges, écuyer, de Mornas, 22 juin (fol. 314 v°). — Procuration pour messire Charles Gaultier, « chanoine et vicaire général de l'église et diocèse de Fréjus », 1ᵉʳ juillet (fol. 360 v°) ; — Présentation pour messire Jacques Amalric, « séquestrain de l'église Saint-Mary de Forcalquier », 9 juillet (fol. 387 v°). — Procurations pour : messire François de Cohorne, prieur de Villeneuve, 22 juillet (fol. 409 v°); — Mᵉ Olivier de Bourgarel, avocat en la cour, 17 août (fol. 463 v°). — Présentations pour : Annibal de Forbin, « seigneur de La Roche, Gontard et Turriers », 26 août (fol. 481 v°) ; — François de Cuers, écuyer de Toulon, 9 septembre (fol. 488). — Procuration pour damoiselle Barbe de Gréoux, de Manosque, 11 septembre (fol. 506). — Présentations pour : Marc de Navarin, écuyer d'Apt, 18 septembre (fol. 535) ; — Marguerite Ambruis, femme de capitaine Antoine Augarde, de Brunet, 4 octobre (fol. 568) ; — Mᵉ Pierre Dhervisy, baille de Volx, 5 octobre (fol. 577 v°) ; — Scipion Fautrier, « sieur de Saint-Martin, Draix et La Roche, écuyer de Lurs », 10 octobre (fol. 588). — Procuration pour Mᵉ Balthasar Ricavy. notaire royal d'Entrevennes, 14 octobre (fol. 593). — Présentations pour : noble Balthasar de Signier, de Piousin, 17 octobre (fol. 614) ; — damoiselle Diane de Cardebat, femme de Jean-Antoine Bartheyron, de Manosque, 31 octobre (fol. 641 v°) ; — messire Philippe Martel, « clerc servant de diacre en l'église de Vachères », 16 novembre (fol. 676 v°); — Mᵉ Jaume Castoul, baille de Saint-Christol, 7 décembre (fol. 715) ; — Honoré de la Combe, « commis du fermier des lattes du ressort de Forcalquier », 10 décembre (fol. 723 v°) ; — damoiselle Suzanne de Pignolly, femme de Pierre d'Archimbaud, de Pertuis, 16 décembre (fol. 740), etc.

B. 1930. (Registre.) — In-quarto, 539 feuillets, papier.

1614. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Présentations pour Claude et Jacques d'Astouin, frères, de Valernes 9 janvier (fol. 7 v°) ; — les hoirs de damoiselle Louise de Mondragon, de Reillane, 9 janvier (fol. 14) ; — Mᵉ Boniface Passard, docteur en médecine, et Antoine Passard, maître chirurgien, de Sisteron, 10 janvier (fol. 16) ; — messire Jean Blanc, chanoine de Saint-

(fol. 529 v°); — damoiselle Claire Pochet, femme de Monet Second, de Manosque, 1er octobre (fol. 546); — messire Gaspard Ponticii, chanoine de Sisteron, 4 octobre (fol. 551 v°); — F. Pierre Arnaud, religieux du couvent de Revest-de-Brousse, 4 octobre (fol. 561). — Procuration pour sire Pierre Michel, marchand, de Grenoble, 15 octobre (fol. 588). — Présentations pour : messire Georges de Saint-Gilles, « prêtre de Carpentras, prétendu prieur du prieuré Saint-Suffren, de Reillane », 22 octobre (fol. 609); — Me Olivier Depieds, avocat au siège de Digne, 23 octobre (fol. 612); — Jacques Ronyer « broquier » (boisselier), d'Apt, 27 octobre (fol. 623); — Me Claude Rizou, baille des Omergues, 13 novembre (fol. 654 v°); — Me Honoré Gassendy, notaire royal de Riez, 14 novembre (fol. 657). — Procuration pour Paul Daudet, bourgeois de Forcalquier, 23 novembre (fol. 693); — Me Michel Doublet, praticien, d'Aix, 5 décembre (fol. 709 v°); — Me Jacques Pasquier, chirurgien de Sisteron, 23 décembre (fol. 738 v°), etc.

B. 1932. (Registre.) — In-quarto, 444 feuillets, papier.

1615. — Présentations, procurations et cautions au greffe du sénéchal. — Présentations pour : damoiselle Diane de Gorgonier, femme d'Honoré Brun, d'Apt, 2 janvier (fol. 1); — Jean Chansaud, sergent royal de Pertuis, 13 janvier (fol. 22 v°). — Procuration pour David de Monier, sieur d'Ardoin, demeurant à Oraison, 15 janvier (fol. 27). — Présentations pour : Me Pillippe Dufort, notaire royal de Sisteron, 29 janvier (fol. 35 v°); — Jean-Pierre Nicolay, sieur de Saint-Auban, 5 février (fol. 47); — Me Antoine Orcel, « notaire royal de Saint-Michel, habitant à Avignon », 12 février (fol. 60 v°). — « M. Me Guillaume de Faulcon, lieutenant en première instance et des submissions au siège de Digne, seigneur en partie d'Aiglun et de Malemoisson », 25 février (fol. 73 v°). — Dépôt au greffe par Claude Rayne, maréchal de Pierrerue, « de 6 livres 2 sols pour prix de 6 panaux de blé annone à raison de 18 florins 4 sols la charge », 26 février (fol. 79). — Caution pour damoiselle Madeleine de Françoys, dame de Valavoire, 4 mars (fol. 82). — Présentations pour : Me Suffren Olivier, « greffier de la cour royale de Forcalquier », 4 mars (fol. 85 v°); — Me Colin Gaudin, « lieutenant de juge et fauconier pour le roy en Provence », 27 mars (fol. 115); — messire Jean-Baptiste de Laurens, « abbé de Notre-Dame-de-Sénanque, au terroir de Gordes », 1er avril (fol. 123); — Guillaume Estelle, Me vitrier, d'Apt, 27 avril (fol. 142). — messires François de Bouliers et Honoré Toupin, « prieurs de Notre-Dame de Baulis au lieu de Volx », 30 avril (fol. 148 v°). — Procuration pour messire Jean Bernard, « ouvrier de l'abbaye de Montmajour-lès-Arles », 18 mai (fol. 177 v°). — Caution pour Gaspard et Jacques Gaillard, frères, de Thoard, 25 mai (fol. 188 v°). — Présentations pour : Me François Teysseyre, apothicaire, de Gordes, 2 juin (fol. 205); — François Reynaud, « sieur de la Bastide », avocat en la cour, 26 juin (fol. 230 v°); — messire Antoine Bernard, « prêtre d'Apt, cy devant chanoine cabiscol de Forcalquier », 13 juillet (fol. 251); — Claude-Annibal de Lapierre, héritier de Claude de Rampale, sieur de Châteauneuf, 12 août (fol. 281); — Pierre Matheron, sergent royal de Melve, 10 septembre (fol. 317 v°). — Remise au greffe par Me Louis Arnoulx, chirurgien, de Forcalquier, « du rapport de visite par luy fait d'un corps mort, qu'on disait estre le corps de dom Estienne Jordan, religieux du couvent de Ganagobie », 22 septembre (fol. 333). — Présentations pour : damoiselle Eléonor Brieugne, femme de Scipion Pellicier, bourgeois de Manosque, 3 novembre (fol. 377 v°); — Me Gaspard Girard, « secrétaire du Roy à Manosque », 21 novembre (fol. 404); — messire Jean Castellan, « bachelier en théologie, sacristain de Ganagobie et prieur du prieuré de Montfort, dépendant dudit Ganagobie », 23 novembre (fol. 409). — Procuration pour « messire Poncet Mazelly, prêtre, religieux profés de l'ordre de Cluny, d'Avignon », 5 décembre (fol. 423). — Présentation pour Claude de Barras, sieur de Mélan, 10 décembre (fol. 429), etc.

B. 1933. (Registre.) — In-quarto, 623 feuillets, papier.

1615. — Procurations et présentations au greffe des submissions. — Procuration pour Pierre Picon, marchand, de Crest en Dauphiné, 13 janvier (fol. 14). — Présentations pour : « messire Jean-Antoine Abbo, prêtre et curé de Saint-Safforiant (Saint-Symphorien), demeurant à Thoard », 13 janvier (fol. 22); — Me Georges Bodo, « fermier des lattes au ressort de Forcalquier », 16 janvier (fol. 34). — Procurations pour : Antoine Clappier, fermier des droits seigneuriaux de Beaumont, 6 février (fol. 618 v°); — damoiselle Jeanne Dubois, femme de capitaine Philippe de Faucon, de Viens, 13 février (fol. 81 v°). — Présen-

tations pour : capitaine Paul Marguerit, de Sainte-Tulle, 3 mars (fol. 109 v°) ; — Me Jacques Serrayre, praticien, de Forcalquier, 13 mars (fol. 126 v°) ; — André Lèbre, cordonnier, de Sisteron, 6 avril (fol. 160 v°) ; — capitaine Charles Mayne, de Lurs, cessionnaire de Christophe de Coupes, sieur de Saint-Vincent, 28 avril (fol. 178 v°) ; — messire Antoine Hélion, prieur d'Oppedette, 2 mai (fol. 181) ; — messire Antoine Brunel, « vicaire en l'église Saint-Pierre de Forcalquier », 23 mai (fol. 211) ; — capitaine Sion Combe, de Marseille, 30 mai (fol. 233 v°) ; — damoiselle Jeanne de Grossy, femme de capitaine Jean Porcelly, de Lurs, 10 juin (fol. 238 v°) ; — « noble Delphine Conjoincte », de Lurs, 26 juin (fol. 263 v°) ; — damoiselle Mabille de Blain, de Sisteron, 14 juillet (fol. 289 v°) ; — Me Jean Buisson, avocat en la cour d'Aix, 28 juillet (fol. 314) ; — dame Sibille de Puget, dame de Saint-Pons, de Digne, 3 août (fol. 321) ; — Jean-Louis du Mas de Castellane, seigneur de Cuers, 18 août (fol. 350 v°) ; — Me Antoine Filhol, notaire royal de Sainte-Tulle, 6 septembre (fol. 375 v°) ; — Me Jean Aubert, huissier au siège de Forcalquier, 11 septembre (fol. 402) ; — messire François de Mathieu, prieur d'Aubenas, 22 septembre (fol. 430) ; — François Peisin, maître cardeur à laine, de Sisteron, 24 septembre (fol. 445) ; — « noble Vincent de Mathieu, chevalier, du Revest-de-Brousse », 3 octobre (fol. 467 v°) ; — Mary Molline, maître chirurgien, de Marseille, 7 octobre (fol. 477) ; — « messire Huguet Pradier, « prieur de la chapelle et commanderie Saint-Antoine, de Céreste » 16 octobre (fol. 495) ; — Anne de Lévy, duc de Ventadour, « seigneur et baron de Viens, Pierrevert et autres places », 17 octobre (fol. 505). — Procuration pour François Royet, bourgeois de Manosque, 28 octobre (fol. 522). — Présentations pour : Françoise Chave, héritière de Jean de Tilia, de Manosque, 4, novembre (fol. 532) ; — messire Jean-Louis de Matheron, sieur de Salignac et nobles Scipion et Antoine de Matheron, ses frères, héritiers de damoiselle Lucrèce de Matheron, leur sœur, 19 novembre (fol. 555 v°) ; — Me Jacques de Jacques, notaire royal de Saint-Michel, 5 décembre (fol. 589). — Procuration pour Elzias d'Hortie, écuyer d'Apt, 14 décembre (fol. 604 v°). — Présentation pour Louis de Çabre, sieur de Saint-Paul, 15 décembre (fol. 610), etc.

B. 1934. (Registre.) — In-quarto, 463 feuillets, papier.

1616. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Me Jean-Pierre du Teil, avocat en la cour et juge pour le Roi à Forcalquier, 8 janvier (fol. 9 v°) ; — Me Antoine Gravagne, « greffier ordinaire de la ville de Manosque », 8 janvier (fol. 13 v°); — Me Alexandre de Boniface, sieur de Peynier, avocat du Roi à Forcalquier, 1er février (fol. 39 v°). — Remise au greffe « de la procédure criminelle faite à la requête du chapitre Saint-Mary, de Forcalquier, querellant en sacrilège contre Mary Blanchard, dudit Forcalquier », 5 mars (fol. 69). — Présentations pour : « noble Jean de Richaud, sieur de Servoules, habitant à Remollon, fils et hoir de noble Jean-François de Richaud, et cohéritier de Balthasar de Richaud », 14 mars (fol. 79); — messire Gaspard de Forbin, seigneur de Mane, 14 avril (fol. 105 v°) ; — Thomas Pellatier, écuyer, habitant à Paris, 2 mai (fol. 126) ; — Me Jacques Guigues, « commis au greffe civil de la cour du Parlement de Provence », 27 mai (fol. 168); — Scipion de Blacas-Targue, sieur de Redortiers, 4 juin (fol. 170). — Procuration pour César de Gonon, écuyer de Saint-Martin-de-Castillon, 10 juin (fol. 179). — Présentations pour : messire Annibal d'Arnaud, « prévôt en l'église concathédrale de Forcalquier », 27 juin (fol. 199) ; — Me Augustin Berluc, « adjudicataire de la taille imposée par la communauté de Forcalquier pour s'acquitter de ses debtes », 9 juillet (fol. 217 v°); — damoiselle « Alexandre de Geofroy, femme de Me Louis Maty, avocat au siège de Draguignan », 19 juillet (fol. 229 v°); — Me Jean-Baptiste Reynier, massier royal de Sisteron, 28 juillet (fol. 237); — Me Annibal Eycard, « lieutenant de l'admirauté du siège des Martigues », 17 août (fol. 262); — « damoiselle Louise de Monier et Jean-Louis de Tillia, mère et fils », de Manosque, 3 septembre (fol. 297 v°). — Procuration pour capitaine François Rey, mari de damoiselle Marguerite Selon, de Manosque, 5 septembre (fol. 299). — Présentations pour : messire Christol Ranbaud, vicaire du Revest-de-Brousses, 13 septembre (fol. 311); — messire André Garnier, prieur de Notre-Dame-de-Romigiers, de Manosque, 13 septembre (fol. 316 v°); — messire André Audifret, « docteur en théologie et vicaire de l'église Saint-Jean, de Forcalquier »,

17 octobre (fol. 361 v°); — M° Espérit Micaëllis, docteur en médecine, d'Aix, 25 octobre (fol. 369 v°); — messire Espérit Bot de Cardebat, prieur de Notre-Dame-de-Sallagon, de Mane, 26 octobre (fol. 378). — Procuration pour M° Louis Ricaud, chirurgien résidant à Aiglun, 27 octobre (fol. 378 v°). — Présentations pour : frère Étienne Devoyant, prieur de l'abbaye de Valsainte, 14 novembre (fol. 404); — M° Jean Bain, notaire royal et juge de Mane, 21 novembre (fol. 415); — damoiselle Gasparde de Sébastianne, femme de M° Antoine Milonis, avocat en la cour, de Dauphin, 23 novembre (fol. 417 v°); — M° Arnaud Lafarge « procureur en la cour du Parlement de Bordeaux et Chambre de Guienne establis à Nérac », 14 décembre (fol. 447 v°), etc.

B. 1935. (Registre.) — In-quarto, 643 feuillets, papier.

1616. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : messire Jean de Coderque, vicaire de Montlaux, 9 janvier (fol. 16 v°) ; — Jean Duplés, « de Montagut en Gascogne, soldat de la compagnie du sieur de Bertin, logée à Sisteron », 12 janvier (fol. 26); — noble Jean de Pausadet, écuyer, de Sisteron, 19 janvier (fol. 36); — damoiselle Anne d'Eméric, de Manosque, 17 février (fol. 59). — Procuration pour Pierre de Barras, coseigneur de Thoard, cessionnaire de M. M° Arnaud de Monier, sieur de Mélan, président à la cour des Comptes de Provence, 11 mars (fol. 90). — Présentations pour : « dame Méraude de Chaponay, femme de M. M° Arnoulx de Lagier, conseiller du Roy, trésorier de France en la généralité du Dauphiné, seigneur d'Ambel et La Bastie », 22 mars (fol. 129); — Jean Ginaille, chirurgien, de Curban, 15 avril (fol. 152 v°). — Procuration pour « Anthoine Gratian, écuyer, de Marseille, et messire Pierre Gratian, son fils, prieur de Gigors », 26 avril (fol. 173 v°). — Présentations pour M° Jacques Juramy, praticien d'Aix, 16 mai (fol. 210 v°); — damoiselle Anne Abeille, de Manosque, 30 mai (fol. 236 v°) ; — M° Guilhen Ayasse, « baille et lieutenant de juge de Turriers », 14 juin (fol. 272). — Procuration pour M° Jean de Rosel, « docteur avocat en la ville de Nîmes », 27 juin (fol. 295 v°). — Présentations pour : Paul de Michaellis, écuyer d'Aix, sieur d'Aubignosc, 7 juillet (fol. 314 v°) ; — damoiselle François de Bougerel, de Valernes, 12 juillet fol. 324 v°) ; — « noble Jean-Baptiste de Coquellet, sieur de la Bastilhe, écuyer d'Aix. » 18 juillet (fol. 332 v°); — « Jacques d'Espaigne, sieur de Gariscan, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, gouverneur en la ville et citadelle de Sisteron », 19 août (fol. 384) ; — damoiselle Melchione de Villeneuve, veuve de noble Antoine d'Isnard, d'Aix, 27 août (fol. 401 v°). — Procuration pour Gaspard de Lombard, sieur de La Loubière, héritier bénéficiaire de Reynaud, écuyer, de Sisteron, 8 septembre (fol. 425 v°). — Présentations pour : Victor de Brunet, écuyer, d'Apt, 27 septembre (fol. 465); — Joseph de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, 6 octobre (fol. 480 v°). — M° Pierre Lattard, « receveur des décimes au diocèce d'Apt », 20 octobre (fol. 506). — Procurations pour : « messire Pierre d'Aguerya, prieur du prieuré de Saint-André-de-Villesèche », 24 octobre (fol. 511 v°); — noble Antoine d'Anjou, de Pertuis, 26 octobre (fol. 513). — Présentations pour : M. M° Jean-Louis de Laidet, sieur de Sigoyer et Calissane, conseiller au parlement de Provence, 12 novembre (fol. 556 v°); — damoiselle « Antonone » de Gueidan, veuve de Jean Fabry, sieur d'Aubenas, 21 novembre (fol. 590 v°); — Daniel Gras, écuyer, sieur de Valgast, 22 décembre (fol. 640 v°). etc.

B. 1936. (Registre.) — In-quarto, 474 feuillets, papier.

1617. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : M° François Trémolière, trésorier de la communauté de Céreste, 5 janvier (fol. 5) ; — M° André Gondon, « greffier de la ville d'Apt », 5 janvier (fol. 13) ; — M° Jean Parisy, procureur du Roi à Forcalquier, 3 février (fol. 37 v°) ; — M° Antoine Garnier, baille de Ganagobie, 10 février (fol. 49) ; — M° Spérit Giraud, notaire royal d'Eygalayes, 16 février (fol. 59). — Procuration pour M° Jacques Durieu, notaire royal de Saint-Sauveur, 27 février (fol. 70 v°). — Présentations pour : Antoine de Bonelle, sieur de La Motte, écuyer de Sisteron, 8 mars (fol. 85 v°) ; — M° Pierre Pascalis, baille de Bréziers, 19 avril (fol. 129) ; — M° Jean-Baptiste Gaudemard, avocat du Roi au siège de Digne et M° Antoine Gaudemard, notaire royal et procureur audit siège, 11 mai (fol. 156) ; — messire François Alhaud, « clerc et diacre en Notre-Dame de Chardavon-lez-Sisteron », 23 mai (fol. 163 v°) ; — damoiselle Melchione de Passaire, de Saint-Savornin, 13 juin (fol. 194). — Procuration pour Pierre Boursot,

maréchal, de La Tour-d'Aigues, 26 juin (fol. 206 v°).— Présentations pour : « Honoré Laugier, sieur de Porchières, résidant à Paris, fils de François, et iceluy d'Espérit », 3 juillet (fol. 220); — Mᵉ Laurent Laffont, avocat en la cour, mari de damoiselle Hélionne Abon, de Sisteron, 17 juillet (fol. 240 v°) ; — « Louis de Caire, seigneur d'Hauterive, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et Privé », 26 juillet (fol. 247) ; — « Jean d'Isnard, mari de Paulette de Garnier, héritière de damoiselle Madeleine de Cosme, sa mère », 2 août (fol. 257 v°) ; — Balthasar d'Albert, sieur de Mézel, 31 août (fol. 287 v°) ; — messire Melchion Garnier, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame-de-la Baume, de Mison, 11 septembre (fol. 308) ; — Rolland de Castellane, sieur de Montmeyan, « rantier du bailliage de Manosque », 11 septembre (fol. 308 v°). — Procuration pour Mathieu Scinnet, d'Apt, 20 septembre (fol. 326 v°). — Présentations pour : « messire Philippe de Birague, conseiller et aumosnier ordinaire du Roy, seigneur et prieur de Sauvigny, prévost de Notre-Dame-de-Chardavon », 18 octobre (fol. 367) ; — messire François de Valbelle, religieux et sacristain du monastère de Saint-Victor, de Marseille, 30 octobre (fol. 393) ; — messire Jean Évesque, chanoine de Sisteron, 4 novembre (fol. 400 v°) ; — Mᵉ Jean du Teilh, de Saint-Étienne, 19 novembre (fol. 423 v°). — Honoré Barras, « fermier du port de La Brillanne et Oraison », 24 novembre (fol. 433 v°) ; — F. Henry Blain, « religieux du monastère Saint-Pierre, de Montmajour-lès-Arles », 20 décembre (fol. 471 v°), etc.

B. 1937. (Registre). — In-quarto, 646 feuillets, papier.

1617. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : Mᵉ Pierre Peyron, notaire royal de Redortiers, 10 janvier (fol. 16 v°) ; — damoiselle Hélène Daligny, de Manosque, 27 janvier (fol. 39 v°) ; — Mᵉ Amadis Rancou, notaire royal, de Séderon, 27 janvier (fol. 42) ; — les hoirs de capitaine Jean de Chabert, d'Aix, 20 février (fol. 99 v°) ; — damoiselle Françoise de Piscopin, de Sisteron, 2 mars (fol. 124) ; — Mᵉ Alexandre Cavalier, chirurgien, de Saint-Martin-de-Castillon, 15 mars (fol. 146 v°). — Procurations pour : Barthélemy Costolier, maréchal, de Saint-Michel, 10 avril (fol. 172 v°) ; — Pierre Purpan, de Cruis, 8 mai (fol. 206 v°). — Présentations pour : Guillaume de Glandevez, sieur de Montblanc, 23 mai (fol. 228) ; — Louis de Barras, sieur de Saint-Jean et coseigneur de Thoard, et Alexandre de Bachy, sieur de Saint-Pierre, 1ᵉʳ juin (fol. 242) ; — Honoré Eiguisier, écuyer, d'Aix, 13 juin (fol. 258 v°) ; — Charles des Ferres, de Valsainte, 26 juin (fol. 287) ; — Pierre de Gaudin, sieur de Champoursin, et Claude de Bézieulx, bourgeois de Digne, 1ᵉʳ juillet (fol. 295 v°) ; — Mᵉ André Astier, « chastelain demeurant à Reillannette », 19 juillet (fol. 316 v°) ; — Mᵉ Yves Audiffred, avocat en la cour, de Manosque, 4 août (fol. 335 v°) ; — Charles d'Isoard, sieur de Fontienne, 4 août (fol. 341) ; — Gaspard Feotrier, écuyer de Lurs, et damoiselle Jeanne de Joannés, sa femme, 5 août (fol. 341 v°) ; — Guillaume Lemoyne, architecte, de Paris, 18 août (fol. 357) ; — damoiselle Lucrèce de Blacas, dame de Mouresse, 22 août (fol. 364) ; — « Acates Bilhon, sieur de Luzerne en Piémont », 30 août (fol. 383) ; — messire Paul d'Aymin, prieur de Pierrevert, 4 septembre (fol. 390) ; — Jean-Laurent André, sieur de Montlaur, écuyer, d'Aix, 12 septembre (fol. 421 v°). — Procuration pour Jean Roubaud, dit Rivière, marchand, de Séderon, 2 octobre (fol. 457 v°) ; — Marguerite de Coderco, femme de noble Alexandre Bot, coseigneur d'Auribel, 12 octobre (fol. 482 v°) ; — messire André Sially, chanoine de Sisteron, 24 octobre (fol. 517) ; — Antoine Riquetty, sieur de Négréaulx, résidant à Marseille, 3 novembre (fol. 540) ; — Auban Flotte d'Agout, seigneur de Meaux et Sillans, mari de damoiselle Lucrèce Richieud, fille et héritière de damoiselle Louise de Trimont, dame de Lambruisse, 8 novembre (fol. 555 v°) ; — messire Nicolas de Lasène, prieur de Carniol, 2 décembre (fol. 609 v°) ; — François Reynier, maître chapelier, de Sisteron, 18 décembre (fol. 633) ; — messire Benoît Barrallier, prieur d'Ongles, 23 décembre (fol. 643 v°), etc.

B. 1938. (Registre.) — In-quarto, 507 feuillets, papier.

1618. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : damoiselle Marguerite de Posilis, veuve de noble Claude André, de Turriers, 5 janvier (fol. 4 v°) ; — Claude Genoyer, baille de La Motte-du-Caire, 13 janvier (fol. 22) ; — damoiselle Madon du Bois, veuve de Pierre de Castellane, 17 janvier (fol. 30 v°) ; — Jean Corbon, maître charpentier, de Corbières, 9 février, (fol. 67). — Procurations pour : Jean du Tour, « de Troye en

Languedoc », 19 février (fol. 81) ; — Antoine Beyrat, tisseur à toile, de Sigonce, 3 mars (fol. 100). — Présentation pour messire Antoine Champorlieu, chanoine de Sisteron, 19 mars (fol. 120 v°). — Procuration pour noble Honoré Pons, de Turriers, 2 avril (fol. 142 v°) ; — Présentation pour damoiselle Anne de Saint-Marc, femme d'Alexandre de Boniface, sieur de Peinier, 3 avril (fol. 149). — « Déclaration par l'économe de la religion réformée de Forcalquier », contre divers habitants de Fontienne « faisant dommage à un pré terre et jardin sis audit Fontienne, quartier appelé *Pré-Voutar*, légués aux pauvres de la dite église, par noble Gaspard de Tornatoris », 4 mai (fol. 170). — Procuration pour Gaspard Court, écuyer, de Rians, 8 mai (fol. 182 v°) ; — Présentations pour : « Jean Pais, maître peintre du pays de Lorraine, habitant à Manosque », 14 mai (fol. 198 v°) ; — « Marquet Maurel, M° maçon et recteur de la confrérie du Corpus Christi, fondée en l'église cathédrale d'Apt », 2 juin (fol. 224). — Rémission au greffe de 4 limes et 12 clefs de différentes qualités, qu'on disait avoir été trouvées dans un trou des murailles de Forcalquier », 13 juin (fol. 237). — Présentations pour : M° Pierre Bougerel, « greffier des insinuations et collocations au vigueirat de Sisteron », 22 juin (fol. 250) ; — « messire Pierre de Sauvan, sieur du Cheillar, et dame Jeanne de Grasse », 27 juin (fol. 259); — messire Guillaume Mille, docteur en théologie, prieur de Gignac, 10 juillet (fol. 276) ; — noble Alexandre d'Aultran, fils et héritier de damoiselle Catherine de Meifren, d'Apt 13 août (fol. 314) ; — messire Gabriel de Vitallis, sieur de La Fare et coseigneur du Bourget, 11 août (fol. 330) ; — damoiselle Douce de Brunet, donataire de damoiselle Lucie de Frépat, de Pertuis, 30 août (fol. 341) ; — M° Paul Daugier, docteur en médecine, d'Apt, 17 septembre (fol. 373 v°). — Procurations pour : damoiselle Catherine Debés, de Gordes, 25 septembre (fol. 379 v°) ; — messire André de Blégiers, « prieur du prieuré Notre-Dame et Saint-Pierre, de Lens », 26 septembre (fol. 384). — Présentations pour : damoiselles Jeanne et Marie de Labonne, filles et héritières de damoiselle Anne de La Fougère, d'Apt, 26 septembre (fol. 384 v°) ; — messire Jean-Louis Chenilles, « docteur en théologie, chanoine précepteur en l'église collégiale d'Aigues-Mortes, en Languedoc », 13 octobre (fol. 412). — Procuration pour Antoine Cordier, « M° aux arts, de Briançon, en Dauphiné », 29 octobre (fol. 431). — Présentations pour : messire Georges Ferrier, « prieur de Saint-Maurisy au lieu de Monjustin », 30 octobre (fol. 436) ; — frère Jacques André, religieux de l'ordre de Saint-François, demeurant à Venterol », 30 octobre (fol. 472). — Procurations pour : Annibal Poulalhon, écuyer, de Marseille, 7 novembre (fol. 482) ; — « noble Jean de Jovenc, sieur de Roussin, en Dauphiné » 15 novembre (fol. 494 v°). — Présentation pour Jean-Antoine Saffalin, procureur juridictionnel du bailliage de Manosque, 9 décembre (fol. 501), etc.

B. 1939. (Registre.) — In-quarto, 636 feuillets, papier.

1618. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : « messire Jean-Baptiste d'Oraison, sieur abbé de Valsainte et prieur de Corbières », 9 janvier (fol. 16 v°) ; — damoiselle Suzanne de Tende, 13 janvier (fol. 30 v°) ; — messire Joseph Burle, prévôt de Saint-Mary, de Forcalquier, 6 février (fol. 80 v°) ; — messire Jean Gonze, « protonotaire du Saint-Siège et prieur de Sault », 13 février (fol. 88) ; — Marc-Antoine de Reillane, « sieur dudit lieu, Sainte-Croix et le Bourget », 3 mars (fol. 123 v°). — Procurations pour : Étienne Reput, mari de Marguerite de Voulx, 7 mars (fol. 131) ; — Guillaume de Castel, des Mées, 9 mars (fol. 132 v°). — Présentation pour M° Jean Beaudin, notaire royal de Saint-Michel, 3 avril (fol. 187). — Procuration pour René de la Tour, « sieur de Taradeau », 30 avril (fol. 212 v°). — Présentations pour : Louise de Morlac, de Viens, 7 mai (fol. 228) ; — M° Pierre Chauvet, massier royal d'Apt, 26 mai (fol. 261) ; — Gaspard Meynier, écuyer, d'Avignon, « syndic apostholique général de tout l'ordre des pères Recollets », 11 juin (fol. 286) ; — M° Gaspard Mollany, « procureur fiscal de Monseigneur de Gap », 18 juin (fol. 287 v°). — Procurations pour : messire François de Bona, « duc de Chanssaud », 5 juillet (fol. 323 v°) ; — damoiselle Isabeau de Rives, femme de Jean-Louis Jaubert, de Gap, 17 juillet (fol. 336 v°). — Présentations pour : M° André Buisson, notaire royal de Mison, 30 juillet (fol. 354) ; — M° François de Gadret, « greffier des insinuations ecclésiastiques d'Apt », 13 août (fol. 375 v°) ; — M° Jean Cavalier, « procureur du Roy en la ville du Buis », 14 août (fol. 380 v°) ; — Jean Eymar, « M° arbalétrier » d'Apt, 29 août (fol. 415) ; — M° Gaspard Charnier, notaire royal de La Chaup, 5 septembre (fol. 431 v°) ; —

« capitaine Josué Bougerel, mari de damoiselle Isabeau de Roux, de la Motte », 24 septembre (fol. 462); — Pierre Arquier, marchand, d'Ansouis, 15 octobre (fol. 513). — Procuration pour « Jérosme Voyre, hoste du logis où pend pour enseigne *Le Bœuf*, en la ville de Marseille », 31 octobre (fol. 539 v°). — Présentations pour : damoiselle Julienne de Blanqui, femme de Mᵉ Étienne Chais, avocat en la cour, de Sisteron, 23 novembre (fol. 583); — Louis de Fabre, sieur de Saint-Paul, 27 novembre (fol. 590 v°); — noble Jean d'Ornesan, sieur de Valauris, 18 décembre (fol. 625), etc.

B. 1940. (Registre.) — In-quarto, 526 feuillets, papier.

1619. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : F. Jacques de Glandevez, « économe du bailliage de Manosque », 7 janvier (fol. 10); — damoiselle Anne de Martin, femme de capitaine Sion Combe, de Marseille, 21 janvier (fol. 30); — damoiselle Isabeau de Bachis, « dame de Saint-Césari », 31 janvier (fol. 45); — « les ouvriers de la luminaire de Notre-Dame-de-Toutes-Aures, de Manosque », 31 janvier (fol. 51 v°). — Procuration pour damoiselle Marguerite de Bot, femme de François Taullan, bourgeois de Bonnieulx, 8 février (fol. 58 v°). — Présentations pour : Guillaume Bertet, écuyer, de Moustiers, 25 février (fol. 86 v°); — « Mᵉ Arnaud de Forcalquier », avocat en la cour d'Apt, 12 mars (fol. 115 v°); — Mᵉ Antoine Barbes, « greffier des submissions au siège d'Aix, tuteur des hoirs de Mᵉ Jean Chais, greffier au siège de Draguignan », 18 mars (fol. 125); — damoiselle Claire de Villeneuve, « veuve d'Antoine d'Aguilhac », écuyer, 8 avril (fol. 144 v°); — « Monseigneur Jean-Louis de Monier, conseiller du Roy et président au parlement de Provence, seigneur de Châteaudeuil », 22 avril (fol. 164); — F. Jacques de Villeneuve-Cuges, « reçepveur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem », 29 avril (fol. 174). — Procurations pour : messire Raymond Sube, curé de Montfuron, 15 mai, (fol. 196); — damoiselle Marguerite de Bolliers, dame de Graveson, 27 mai (fol. 212 v°). — Présentation pour messire André de Marin, « prieur de Saint-Michel et de Saint-Pol », 12 juin (fol. 238). — Procuration pour noble Sébastien de Vitalis, « sieur de Beauchatel, de Gap », 20 juin (fol. 248). — Présentations pour : M. Mᵉ Laurent de Corriolis, « conseiller du Roi, second président en la cour du Parlement de Provence, seigneur de Corbières », 20 juin (fol. 250); — Mᵉ Christophe Berle, « viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier », 27 juin (fol. 260 v°); — « messire Louis Beau, auditeur en la rote d'Avignon, recteur de la chapellenie Sainte-Catherine, fondée en l'église paroisiale de Goult », 30 juillet (fol. 304). — Procuration pour Pierre Bouguin, écuyer de Marseille, 7 août (fol. 314 v°). — Présentations pour : damoiselle Françoise du Plessis, de Vaumeil, sœur et héritière de damoiselle Isabeau du Plessis, 12 août (fol. 318 v°); — damoiselle Jeanne de Sainte-Marie, de Dauphin, 7 septembre (fol. 360 v°). — Procuration pour Jean Galice, de Saint-Étienne, mari de Marie de Bolliers, 11 septembre (fol. 368 v°). — Présentations pour : César de la Tour, seigneur de Valgaudemar, 16 septembre (fol. 375); — Balthasar Carbonel, bourgeois de Riez, 13 octobre (fol. 417 v°); — Jean-Baptiste de Faucon, sieur du Saulze, avocat en la cour, de Digne, 20 octobre (fol. 434 v°); — damoiselle Françon, de Péroncel, de Manosque, 4 novembre (fol. 448); — Louis du Mas de Castellane, sieur de Cuers, « capitaine de l'une des galères du Roy », 18 novembre (fol. 472 v°). — Procuration pour Claude Besaudun, de Trets, 4 décembre (fol. 497). — Présentation pour capitaine Jean de Sainte-Marthe, écuyer, de Montbrun en Dauphiné, 9 décembre (fol. 503), etc.

B. 1941. (Registre.*) — In-quarto, 658 feuillets, papier.

1619. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Procuration pour messire Spérit Dozol, prieur de La Bastide-des-Jourdans, 9 janvier (fol. 13 v°). — Présentations pour : Mᵉ Louis Plaindoux, notaire royal de Mison, 10 janvier (fol. 19); — damoiselle Claire d'Allier, de Forcalquier, 15 janvier (fol. 28 v°); — Espérit de Beaudin, écuyer, de Manosque, héritier de messire Jean de Beaudin, chanoine de Forcalquier, 8 février (fol. 69 v°); — « Jacques Chaurand, « syndic des opposants à la taille personnelle imposée par la communauté de Forcalquier », 29 mars (fol. 149 v°); — capitaine Michel Loubier, « enseigne de Mgr le mareschal des Diguières », 9 avril (fol. 161); — Balthasar d'Arzellier, marchand, de Forcalquier 27 avril (fol. 189); — capitaine Baltha-

* Mauvais état; incomplet du fol. 98 à 145.

sar de Gaillard, écuyer de Bellafaire, 30 avril (fol. 201); — messire Jean Saurin, chanoine de Sisteron, 23 mai (fol. 225 v°); — Mᵉ François Estienne, sieur de Villemus, « contrôleur des Finances de Provence », 24 mai (fol. 233 v°). — Procuration pour messire Claude Bouchet, prieur d'Antrais, 11 juin (fol. 258). — Présentations pour : damoiselle Catherine de Margaillan, veuve de noble Honoré Chais, sieur de La Penne, 18 juin (fol. 276); — messire « Jean-Allemand Dupuy, seigneur de Montbrun », 24 juillet (fol. 327); — Claude-Annibal de La Pierre, « sieur de Châteauneuf-lès-Moustiers, écuyer, de Goult », 7 août (fol. 218 v°). — Procurations pour : « M. Mᵉ Honoré de Serre, conseiller du Roy, trésorier général de la Marine du Levant, réparations, fortifications et mortes payes du pays de Provence », 12 août (fol. 367 v°); — Jacques Pellicot, écuyer, d'Aix, 26 août (fol. 395); — messire Jacques Passaire, prieur de Redortiers, 28 août (fol. 405). — Présentations pour damoiselle Françoise de Provence, de Saint-Martin-de-Castillon, 4 septembre (fol. 423 v°); — Mᵉ Jean Disdier, « rentier des places de Consonoves et Boys-Comprat, appartenant à la communauté de Sisteron », 24 septembre (fol. 472); — Jean de Guérin et capitaine Guillaume Malle, « adjudicataires des debtes du lieu de Séderon », 5 octobre (fol. 488 v°); — Barnabé Michel, « passementier », d'Avignon, 9 octobre (fol. 511); — F. Melchion de Castellane, « commandeur des commanderies de Gap », 28 octobre (fol. 542). — Mᵉ Jean Ricaud, « greffier de la cour royale des Mées », 4 novembre (fol. 653); — messire Jean Bermond, « prieur de Taradel », 14 novembre (fol. 677 v°); — les hoirs de Pierre d'Armand, « sieur de Lurs en Dauphiné », 5 décembre (fol. 619); — F. Antoine Vignon, « seigneur et commandeur de la commanderie de Gap et de Saint-Antoine de La Beaume-lez-Sisteron, unies et annexées ensemble, demeurant à Lyon », 16 décembre (fol. 642 v°), etc.

B. 1942. (Registre.) — In-quarto, 440 feuillets, papier.

1620. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Mᵉ Jean-Pierre Serraire, « fermier des droits d'inquant que le Roy prend en la ville de Forcalquier », 4 janvier (fol. 2); — damoiselle Marguerite de Berluc, mère et tuteresse de damoiselle Marie Cherpin, 10 janvier (fol. 10 v°). — Procurations pour : Melchion Blache, d'Avignon, 25 janvier (fol. 32); — « Thomas de Cadeville, seigneur de Montignac en Guyenne », 25 janvier (fol. 32 v°); — « damoiselle Catherine de Bellemanyeres, veuve de Pierre de Cavaillon, écuyer de Montdragon », 15 février (fol. 65); — messire Espérit Lèbre, bénéficier en l'église Saint-Pierre, d'Avignon, 2 avril (fol. 115 v°). — Présentations pour : Mᵉ Gaspard Toullon, cessionnaire d'André de Guerre, praticien d'Aix, 30 avril (fol. 141); — Mᵉ Autran Eymar, commis au greffe du sénéchal de Forcalquier, 12 mai (fol. 152); — dame Marthe d'Oraison, vicomtesse de Valernes, 23 mai (fol. 174); — messire Jean-François Bérenguier, vicaire de Peipin, 15 juin (fol. 190 v°); — Nicolas Aubert, « enseigne de la Basoche du siège de Forcalquier », 20 juin (fol. 200); — capitaine Antoine Roland, de Volx, « habitant en Languedoc », 11 juillet (fol. 224 v°); — Mᵉ Antoine Codur, docteur en médecine, de Forcalquier, 11 août (fol. 251); — « le fermier des droits de tasque du baillage de de Manosque », 17 août (fol. 260); — damoiselle « Marthe de Riquet, dame de Géménos, Saint-Maime et Dauphin », 18 août (fol. 266); — « le fermier du droit de quarte que le chapitre d'Apt « a coustume prendre des agneaux, chevreaux et fruits au lieu de Banon », 27 août (fol. 275); — noble Michel de Sébastiane, sieur de Porchères, 23 septembre (fol. 318); — damoiselle Alix d'Abon, femme de capitaine Martin Anglès, de Vence, 28 septembre (fol. 324 v°). — Procuration pour messire Honoré Bonard, recteur de la chapellenie Saint-Pierre, de Limans, 5 octobre (fol. 329 v°). — Présentation pour Mᵉ Adrien d'Astouaud, de Murs, 15 octobre (fol. 347). — Procuration pour « Mᵉ Seris Vaillant, Mᵉ de musique, d'Apt, se tenant à Sisteron », 9 novembre (fol. 382). — Présentations pour : « messire Honoré Mestre, bénéficier en l'église cathédrale de Digne et curé en l'église de Forcalquier », 17 novembre (fol. 405); — Honoré et Reinaud de Blanchis, écuyers, de Pertuis, 23 décembre (fol. 449 v°), etc.

B. 1943. (Registre.) — In-quarto, 648 feuillets, papier.

1620. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : Mᵉ Alexandre Cavalier, maître chirurgien de Saint-Martin-de-Castillon, 10 janvier (fol. 7); — damoiselle Jeanne de Bosse, de Gigors, 18 janvier (fol. 20); — damoiselle Claire de Bosquo, femme de Mᵉ André Gondon,

procureur en la cour royale d'Apt », 28 janvier (fol. 39 v°). — Procuration pour Louis Rivier, « d'Asseilh au marquisat de Saluces », 5 février (fol. 63). — Présentations pour : noble Claude de Mervesin, d'Apt, 19 février (fol. 90 v°) ; — « dame Thonie de Glandevez, dame du Broc, Gréoulx, Rousset et autres places », 12 mars (fol. 127) ; — les hoirs de messire Guigues Blain, « curé d'Aurons et chanoine de Sisteron », 17 mars (fol. 136) ; — Ardoin Bonpar, écuyer, d'Aix, 6 avril (fol. 166) — Procurations pour : Me Pierre Pastour, marchand, de Marseille, 22 avril (fol. 171) ; — Jean-Louis Roy, sergent royal d'Aix, 19 mai (fol. 205). — Présentations pour : Me Jean-Baptiste Sigoin, avocat, d'Aix, 23 mai (fol. 215 v°) ; — damoiselle Jeanne de Constans, de Sisteron, 13 juin (fol. 244 v°) ; — Jean de La Tour de Gouvernet, seigneur de Mirabel, 25 juin (fol. 264) ; — Me Claude Boucarel, baille de Mane, 13 juillet (fol. 291 v°) ; — Me Pierre Gaubert, trésorier de la communauté de Forcalquier, 25 juillet (fol. 305 v°) ; — messire Étienne Maiffren, « chanoine et sacristain de Notre-Dame-de-Chardavon, de la Baume-lez-Sisteron », 6 août (fol. 325 v°) ; — damoiselle Suzanne du Moine, femme de Pierre Volone, écuyer d'Apt, 11 août (fol. 327 v°) ; — capitaine Gabriel Chaurian, écuyer de Saint-Martin-de Castillon, 20 août (fol. 357). — Dépôt au greffe « du livre de raison de feu Me Marcellin Tiran, notaire royal de Forcalquier, plié en long, couvert de parchemin blanc, contenant 8 cahiers reliés, commençant le 14 décembre 1556 et fini en l'année 1576, n'estant les feuillets cotés par nombre », 2 septembre (fol. 386). — Présentation pour Me Honoré Chaussegros, praticien d'Entrevennes, 16 septembre (fol 426). — Procuration pour capitaine Jean Guilhen, écuyer de Marseille, 19 septembre (fol. 431 v°). — Présentations pour : « M. Me Louis-François de Rabasse, sieur de Vergons, conseiller du Roy et son procureur au parlement de Provence », 23 septembre (fol. 438 v°) ; — Marc-Antoine Chauvet, « contreroleur de la ville de Riez », 30 septembre (fol. 460 v°) ; — « les recteurs de la luminére de Notre-Dame-du-Chapelet, de Forcalquier », 15 octobre (fol. 501 v°) ; — Me Guillaume Marie, notaire royal de Bayons, 28 octobre (fol. 529 v°). — Procuration pour messire Pascal Audibert, curé de Sainte-Croix-à-Lauze, 12 novembre (fol. 552 v°) ; — messire Pierre Eymar, « doyen et syndic général du monastère de Saint-André, de Villeneuve-lez-Avignon », 14 décembre (fol. 630 v°) ; — Joseph Darzellier, fermier des lattes de Forcalquier, 23 décembre (fol. 645 v°), etc.

B. 1944. (Registre.) — In-quarto, 410 feuillets, papier.

1621. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Me Jean-Baptiste Foulcou, notaire royal de Peyruis, « et rentier des services dûs au seigneur du dit lieu », 4 janvier (fol. 1) ; — noble Louis de Callignon, sieur de Laffrey, « capitaine et sergent-majour de la ville de Grenoble, héritier de noble Pierre de La Rivière, conseiller du Roy et contrôleur général de ses gabelles en Dauphiné », 11 janvier (fol. 6 v°). — Procuration pour messire Isnard Pourrière, vicaire de l'église paroissiale de Volx, 21 janvier (fol. 31 v°). — Présentations pour : Étienne de Belle-Combe, « marchand à soye, citoyen d'Avignon, 4 février (fol. 43 v°) ; — noble Pierre de Valavoire, sieur de Volx, 8 février (fol. 55) ; — damoiselle Marguerite d'André, mère et tutrice de Gaspard et François Gras, sieurs de Valgast, 11 mars (fol. 88 v°) ; — messire Georges de Brancas, marquis « de Grandville », baron d'Oise et seigneur du Villars, 26 mars (fol. 100). — Procuration pour Me Spérit Audoin, praticien d'Aix, 1er avril (fol. 107 v°). — Présentations pour : Germain de Mollier, écuyer d'Aix, 19 avril (fol. 118) ; — Alexandre de Blain, sieur de La Touche, écuyer d'Apt, 24 mai (fol. 156) ; — Jean de Vachères, coseigneur dudit lieu, 13 juin (fol. 172 v°) ; — capitaine Jean-Antoine Montagnac, « rantier de Flassans », 30 juin (fol. 207) ; — F. Guillaume de Vassadel, seigneur et bailli, de Manosque, 13 juillet (fol. 218) ; — noble François de Perissol, écuyer, sieur du Poët, 19 juillet (fol. 222) ; — Balthasar d'Albert, sieur de Sillans, 26 juillet (fol. 232). — Procuration pour capitaine Joachim Martin, écuyer de Marseille, 31 août (fol. 276). — Présentations pour : messire Jean du Canton, chanoine d'Apt, 4 septembre (fol. 283 v°) ; — messire Barthélemy Bruneau, « bénéficier en l'église cathédrale de Fréjus et prieur d'Angles », 27 septembre (fol. 316) ; — Me Jean-Louis de Fabre, avocat, juge de la vicomté de Valernes, 7 octobre (fol. 336) ; — Me Balthasar Giraud, avocat en la cour, de Digne, 3 novembre (fol. 352 v°) ; — Me Jean Borrely, régent des écoles de Banon, 30 novembre (fol. 386) ; — Pierre de Calignon

« conseiller du Roi, contrôleur général de ses gabelles et greniers à sel en Dauphiné, et Louis de Callignon, sieur de Saint-Sauveur, son frère », 11 décembre (fol. 396 v°) ; — damoiselle Marguerite de Thoron, femme de Romieu Saffalin, écuyer de Manosque, 16 décembre (fol. 402 v°) ; — M° Jean Codur, notaire royal, de Digne, 22 décembre (fol. 409), etc.

B. 1945. (Registre.) — In-quarto, 603 feuillets, papier.

1621. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : Balthasar Burle, trésorier de Manosque, 7 janvier (fol. 9) ; — messire Mathieu Arnaud, prêtre de l'Oratoire, héritier de M° Domenge Arnaud, conseiller au siège d'Aix, 26 janvier (fol. 37 v°) ; — noble Pierre d'Ise, de La Motte-du-Caire, 29 janvier (fol. 42 v°). — M° Honoré de Lamalhe, régent des écoles de Sainte-Tulle, 27 février (fol. 83) ; — damoiselle Louise de Barras, veuve de M° Gaspard Viffre, 16 mars (fol. 112 v°) ; — M° Joseph Chelvin, notaire de Volx, 7 avril (fol. 142 v°) ; — Jean-Pierre Nicolay, sieur de Saint-Auban, écuyer de Château-Arnoux, 16 avril (fol. 145). — Procuration pour Chaffret Mery, marchand, de Bonnieux, 3 mai (fol. 170 v°). — Présentations pour : Girard Camerle, « greffier de la cour ordinaire de Villeneuve, 25 mai (fol. 207) ; — messire Hector de La Tour, « seigneur de Montauban et autres places », 2 juin (fol. 225) ; — dame Madeleine de Forbin, femme de messire François de Vins, sieur du dit lieu, baron de Forcalqueiret, 30 juin (fol. 257) ; — « l'économe du couvent de l'Observance Saint-François, de Reillanne », 13 juillet (fol. 277) ; — Boniface de Puget, sieur du Puget et Chanolles, habitant à Digne, 20 juillet (fol. 295) ; — damoiselle Isabeau de Brochier, femme de Jean-Pierre Nicolay, 3 août (fol. 312 v°) ; — M° Joseph Thibaud, praticien d'Aix, 5 août (fol. 320) ; — M° Jean-Pierre Passard, procureur à la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, 17 août (fol. 333) ; — M° Barthélemy de Valbelle, « conseiller du Roy, lieutenant général en l'admirauté du Levant au siège de Marseille », 27 août (fol. 356 v°) ; — damoiselle Anne de Brunel, femme de François de Roduphe, sieur de Beauveset, 31 août (fol. 364) ; — noble Guillaume de La Jardine, écuyer, « du Thor au comté Venaissin », 7 septembre (fol. 380 v°). — Procuration pour Jacques Romieu, marchand, de Valensole, 21 septembre (fol. 404). — Présentations pour : Honoré Cothelenq, marchand, d'Aix, cessionnaire de M. M° Jean Garnier, conseiller à la cour des Comptes, 23 septembre (fol. 411 v°) ; — noble Jacques du Grilh, « sieur de Saint-Michel et de Chaillol, sergent-majeur pour le Roi en la ville de Gap », 27 septembre (fol 418). — Procuration pour noble Hector de Périssol, « procureur d'Antoine de Perissol, son père, d'Orpierre, 5 octobre (fol. 441). — Présentations pour : « le curateur pourvu à l'absence de Georges de Coderque, habitant à Paris », 15 octobre (fol. 474) ; — Jacques Jacon, baille de Roussillon, 5 novembre (fol. 505 v°) ; — Nicolas Guieu, « capellier, de Digne », 12 novembre (fol. 522). — Procuration pour Philippe Appy, de La Coste, 25 novembre (fol. 550). — Présentations pour : M° David Tavan, docteur en médecine, de Digne, 3 décembre (fol. 570) : — damoiselle Marie Dubois, femme de Denis Gaultier, sieur de Grambois, 22 décembre (fol. 597 v°), etc.

B. 1946. (Registre.) — In-quarto, 373 feuillets, papier.

1622. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : M° Jacques Rochebrun, procureur au siège de Digne, 10 janvier (fol. 8) ; — M° Pierre Laborelli, « avocat, de Valernes, demeurant à Arles », 21 janvier (fol. 30 v°) ; — M° André d'Eymar, conseiller au Parlement de Provence, sieur de Montlaux, 14 février (fol. 49 v°) ; M° Pierre Rippert, avocat en la cour, « juge de Saint-Savournin et des baronnies de Rossillon », 19 février (fol. 60 v°) ; — Melchion de Moissonier, sieur de Valcroissant, 7 mars (fol. 79) ; — messire Charles Parisy, chanoine de Forcalquier, 5 avril (fol. 98) ; — « Arnaud du Rieu, soldat demeurant en garnison à la citadelle de Sisteron », 28 avril (fol. 133) ; — noble Jacques-Romieu de Magnan, des Mées, 10 mai (fol. 144 v°) ; — M. François de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, avocat en la cour, 23 mai (fol. 159 v°). — damoiselle Marguerite d'André, « dame de Valgast et de Devens-Carbonelenc », 27 mai (fol. 171). — Procuration pour Rolland de Voulx, de Cucuron, et Marie de Lorme, sa femme, 16 juin (fol. 186). — Présentations pour : damoiselle Rachel de David, veuve de François Valansan, notaire de Forcalquier, 20 juin (fol. 191 v°). — « Interjection d'appel » pour messire Léon Bermond, docteur en théologie, prieur de Saint-Martin d'Alignosc et de Vachères, 9 juillet (fol. 205). — Présentations pour : Honoré Audiffret,

sieur de Silvabelle, 18 juillet (fol. 213 v°) ; — Jean de Vitalis, « sieur cadet de Montfort, 3 août (fol. 238) ; — damoiselle Diane de Cavaillon, « dame de Roche-Blave », 27 août (fol. 250 v°) ; — Me Jacques Chabassut, baille et lieutenant de juge de Montlaux, 30 août (fol. 257 v°) ; — noble Baptiste Granville, de Lambesc, « capitaine d'une des compagnies du régiment du sieur marquis de Brézieux », 4 octobre (fol. 293 v°. — Procuration pour Me Jacques Aicard, « sécrétaire de la Chambre du Roy, demeurant à Paris », 21 octobre (fol. 310 v°) . — Présentations pour : Marc-Antoine de Castellane, seigneur de Rousset, 14 novembre (fol. 332 v°) : — Me Pierre Grafuel, « fermier général de la foraine du Languedoc en Provence », 21 novembre (fol. 345 v°) ; — M. Me Pierre de Guérin, sieur du Castellet, conseiller au Parlement de Provence, 17 décembre (fol. 368), etc.

B. 1947. (Registre.) — In-quarto, 490 feuillets, papier.

1622. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : Henri de Barbeyrac, écuyer, de Saint-Martin-de-Castillon, 11 janvier (fol. 5). — Jean du Rouchas, écuyer de Clamensane, 14 janvier (fol. 21 v°) ; — Jean de Turriès, de Digne, 12 février (fol 64). — Procuration pour Me Reymond Gibert, avocat en la cour d'Aix, 5 mars (fol. 103). — Présentations pour : messire Antoine d'Albertas, prieur d'Auribeau, 8 mars (fol. 114) ; — Me Pompée de Bernardy, avocat en la cour, d'Aix, 15 mars (fol. 122 v°); — Antoine Jacob, « donataire universel de Me Pierre Tornatoris, avocat, d'Avignon », 9 avril (fol. 151 v°); — « dame Diane de Girard d'Aubres, veuve et légataire de messire Gaspard de Brancas, seigneur et baron d'Oise », 12 avril (fol. 154 v°); — damoiselle Anne de Catin, fille et héritière de noble Scipion de Catin, de Sisteron, 21 avril (fol. 175) ; — « M. Me Estienne d'Estienne, conseiller du Roi et contrôleur de ses finances », 23 mai (fol. 215) ; — Me Gaspard Castagni, conseiller du Roi et lieutenant particulier au siège de Digne, 6 juin (fol. 246); — Jean Porre, « Me potier à terre », de Forcalquier, 21 juin (fol. 272 v°) ; — Me Jean Jancelme, lieutenant de juge de Gargas, 21 juin (fol. 273 v°); — Barthélemy Roussin, sergent royal de Saignon, 14 juillet (fol. 308 v°); — Spérit Esmieu, « porteur ordinaire de la ville d'Apt », 8 août (fol. 321). — Procuration pour Antoine Marguerit, marchand d'Aix, 11 août (fol. 328 v°). — Présentations pour : messire Pierre Baleynier, « religieux de l'ordre de Saint-Ruf, vice prieur de Mevoilhon », 22 août (fol. 339) ; — Charles de Montferat, cessionnaire de René de Tornatoris, de Manosque, 9 septembre (fol. 362 v°) ; — damoiselle Madeleine de Lestrade, de Céreste, 21 octobre (fol. 400 v°); — Pierre Durand, sieur de Fuveau, 15 novembre (fol. 423) ; — messire Alexandre de Rives, recteur de la chapellenie Saint-Paul à Sisteron, 15 novembre (fol. 426 v°) ; — damoiselle Laurence de Talon, fille et héritière de noble Esprit de Talon, seigneur de Limans, 2 décembre (fol. 455 v°). — Procurations pour : Me André Vassal, de Saint-Paul, 17 décembre (fol. 477): — Me Louis Deboult, de Niozelles, 24 décembre (fol. 489), etc.

B. 1948. (Registre.) — In-quarto, 377 feuillets, papier.

1623. — « Procurations et présentations au greffe du sénéchal ». — Présentations pour : Me Pierre Eymet, procureur au parlement de Grenoble, 4 janvier (fol. 12 v°) ; — dom Pierre Gombert, « vicaire général du prieur de la ville du Pont-Saint-Esprit, substitut du procureur général de l'ordre de Cluny des provinces de Languedoc, Dauphiné, Provence et Savoye », 16 janvier (fol. 23 v°). — Procurations pour : messire François de Villeneuve, sieur de Vauclause, 5 février (fol. 36 v°) ; — messire Gaspard Pontis, « cabiscol en l'église de Sisteron », 13 février (fol. 46); — Pierre Turin, « rentier du Trouillas pour la part appartenant à Me Antoine Alamand », 22 février (fol. 58). — Présentations pour : Me Jean de la Garde, « notaire et secrétaire épiscopal de Valence », 6 mars (fol. 73); — « messire Hélion Esménard, vicaire de l'église Saint-Sauveur d'Aix, et économe du monastère royal Sainte-Claire, de la dite ville », 14 mars (fol. 80 v°). — Procuration pour Me Amoreux, notaire royal et procureur au siège de Digne, 29 avril (fol. 116). — Présentations pour : Me Roustan Charongnes, docteur en médecine, de Sisteron, 27 mai (fol. 137) ; — damoiselle Marguerite de Lambellot, de Manosque, 8 juin (fol. 149 v°) ; — Claude Roustan, écuyer, de Ventavon, 13 juin (fol. 157). — Procuration pour Me Jean-Baptiste Gasquy, « notaire royal d'Aix et fermier des droits d'inquant de la dite ville », 5 août (fol. 197). — Présentations pour : damoiselle Gabrielle de Julien, veuve de Hercules de

Provensal, et damoiselle Judith de Provensal, sa fille, d'Orange, 21 août (fol. 218 v°); — messire Grégoire Bruny, chanoine de Notre-Dame-de-Chardavon, recteur de la chapellenie Saint-Sébastien, de la Baume-lès-Sisteron, 31 août (fol. 233 v°); — messire Antoine Lachier, docteur en théologie, « vicaire de l'église Saint-Baudilly au terroir de Séderon », 11 septembre (fol. 259); — Mᵉ Joseph Pellat, « procureur des pauvres pour le Roy, à Aix », 2 octobre (fol. 281 v°). — Procuration pour Mᵉ Benoit Preyre, « chirurgien de marine », habitant à Toulon, 5 octobre (fol. 283 v°). — Présentation pour Mᵉ Gaspard Rinye, notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance, 12 octobre (fol. 290). — « Renonciation d'appel pour Mᵉ Louis Espagnet, procureur au siège de Brignoles », 20 octobre (fol. 304 v°). — Présentations pour : messire Jean-Antoine Audiffret, « prieur du prieuré Saint-Mary, de Châteauneuf-Miravail, et recteur de la chapellenie Notre-Dame-de-la-Lauze, de Saint-Vincent, 9 novembre (fol. 326 v°); — damoiselle Catherine de Verdet, de Forcalquier, 22 décembre (fol. 374 v°), etc.

B. 1949. (Registre.) — In-quarto, 533 feuillets, papier.

1623. — Procurations et présentations au greffe des submissions. — Procurations pour : Paul de Casaubres, de Narbonne, 7 janvier (fol. 2 v°); — Lucrèce de Royère, de Cruis, 7 janvier (fol. 3). — Présentations pour : Mᵉ Ollivier Lazare, notaire royal d'Apt, 14 janvier (fol. 23); — « M. Mᵉ Pierre de Beauxhostis, seigneur d'Agel et de Cussac, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et Privé et premier président en la cour des Comptes de Montpellier », 24 janvier (fol. 31); — les hoirs de M. Mᵉ Arnoulx Johannis, conseiller au parlement de Provence, seigneur de Châteauneuf-le-Charbonnier, 4 mars (fol. 84 v°); — damoiselle Madeleine Dol, de Manosque, 3 avril (fol. 123 v°); — Gaspard Mermier, écuyer d'Avignon, 16 avril (fol. 139 v°); — Scipion de Castellane, sieur de Taulane, tuteur des hoirs de « Julie » de Castellane, sieur du Castellet, 5 mai (fol. 153 v°). — Procuration pour Jérôme Buffel, viguier de Sault, 9 mai (fol. 157). — Présentations pour : capitaine Jean Meffre, « chastelain d'Aigualaye », 11 mai (fol. 160 v°); — messire Clément Tourniaire, « recteur de la chapelle des Innocents en l'église de Sisteron », 1ᵉʳ juin (fol. 187). — Procuration pour noble Guilhem de Bonnet, sieur de la Bastie-des-Vigneaux, « conseigneur du mandement de Savines et capitaine des Enfants de la cité d'Embrun », 27 juin (fol. 208 v°). — Présentations pour : Hellion Brun, « maistre du Mail de la ville d'Aix », 23 juillet (fol. 235 v°); — Pierre Vaison, « poudrier », de Saint-Martin-de-Castillon, 3 août (fol. 245); — M. Mᵉ Alexandre de Guérin, conseiller au parlement de Provence, 17 août (fol. 272); — « Anthonette » de Mévolhon, de Vachères, 6 septembre (fol. 312). — Procuration pour Jean Faurot, « maître fondeur de cloches de Lavincourt en Lorraine », 6 septembre (fol. 313). — Présentation pour capitaine « Raphel » Cheval, de Mison, 19 septembre (fol. 349). — Procuration pour Jean Reaulon, de Saint-Vincent-lès-Seyne, 28 septembre (fol. 368). — Présentations pour : Mᵉ Pierre Barnier, notaire royal de Mane, 17 octobre (fol. 409); — Jacques Jacob, maître sellier, de Forcalquier, 3 novembre (fol. 439); — noble Jean Taxil, écuyer de L'Isle, 10 novembre (fol. 454); — les hoirs de Mᵉ Arnoulx de Perinet, fils d'André, sieur de Châteauvieux, 17 novembre (fol. 475 v°); — Mᵉ Pierre Pelletier, chirurgien de Mane, 17 novembre (fol. 477); — Mᵉ Mathieu Roche, « greffier de la noblesse de Provence », demeurant à Aix, 16 décembre (fol. 523 v°), etc.

B. 1950. (Registre.) — In-quarto, 426 feuillets, papier.

1624. — « Procurations et présentations au greffe du sénéchal. — Présentation pour capitaine Antoine Sinety, de Peyruis, 8 janvier (fol. 3). — Procuration pour François Taulon, bourgeois de Berre, mari de damoiselle Marguerite de Bot, 13 février (fol. 43 v°). — Présentations pour : Mᵉ François Méric, « procureur en la cour des Comptes, séant à Aix », 17 février (fol. 47 v°); — André Ollagnier, sergent royal de Bellaffaire, 4 mars (fol. 67 v°); — François de Seytres, mari de damoiselle Léonore de Sade, dame de Goult, 15 mars (fol. 79 v°); — « noble frère Alexandre de Pontis, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, conseigneur des Orres, Remollon et autres places », 26 mars (fol. 90 v°); — dame Héllène de Rame, dame des Baumettes, « mère d'Horace de Castellane, fils à feu Jean, baron de Gréoulx », 18 avril (fol. 111 v°); — damoiselle Honorade de Pellat, d'Aix, 26 avril (fol. 120 v°) — Procuration pour frère Jean Bot, chevalier de Saint-Jean-de- Jérusalem, 7 mai (fol. 138); — Présentation pour le « rantier des droits seigneu-

riaux que le frère commandeur de Gap a accoustumé prendre et enlever au lieu de Claret », 3 juin (fol. 168). — Procuration pour messire François Gaspard, « prieur du prieuré Saint-Ternit, fondé sous le titre Sainte-Trinité et Sainte-Marie audit Saint-Ternit », 13 juin (fol. 178). — Déclaration d'appel pour Mᵉ Joseph Piolle, avocat en la cour, « enquesteur au siège de Forcalquier », 1ᵉʳ juillet (fol. 201 vᵒ). — Procuration pour damoiselle Marguerite de Rippert, de Cavaillon, 26 juillet (fol. 230). — Présentations pour : messire dom Vincent Rafin, « bachelier en droit canon, seigneur et prieur de Ganagobie », 19 août (fol. 257) ; — Gabriel de Vitalis, « sieur du Bourget, avocat en la cour », 27 août (fol. 270). — Procuration pour « Artus d'Urre de Glandevez, habitant à Chabestan en Dauphiné », 10 septembre (fol. 290). — Présentations pour : messire Nicolas Vassal, chanoine et théologal en l'église de Riez, 3 octobre (fol. 311 vᵒ) ; — messire Jean Castellan, « vicaire général de l'évêché de Sisteron, vicaire de Peyruis et prieur d'Augès », 14 octobre (fol. 331). — Procuration pour : « Pierre de Chonnet, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, d'Apt », 22 octobre (fol. 344 vᵒ). — Présentation pour Gilibert Bernard, sieur de Sigoyer, écuyer, de Sault, 26 novembre (fol. 390 vᵒ). — Déclaration d'appel pour « dame « Claudonne » Daime, de Sisteron, 13 décembre (fol. 412 vᵒ), etc.

B. 1951. (Registre.) — In-quarto, 580 feuillets, papier.

1624. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : noble Claude de Castellane, sieur de Claret, 9 janvier (fol. 17) ; — Simon Isoard, viguier de Caseneuve, 12 janvier (fol. 19) ; — damoiselle Jeanne Bicais, de Forcalquier, 1ᵉʳ mars (fol. 72) ; — damoiselle Marguerite de Perinet, de Vachères, 20 mars (fol. 101) ; — Mᵉ Toussans Sigoin, viguier et capitaine pour le Roi à Sisteron, 21 mars (fol. 104 vᵒ) ; — Louis de Aranda, « organiste demeurant à Aix », 16 avril (fol. 126). — Procuration pour capitaine Guillaume Arestenc, de Forcalquier, 26 avril (fol. 142 vᵒ). — Présentation pour les hoirs de damoiselle Suzanne Bernard, de Turriers, 8 mai (fol. 176 vᵒ). — Procuration pour M. Mᵉ Daniel d'Armand, conseiller au parlement de Dauphiné, 8 juin (fol. 209 vᵒ). — Présentation pour Pierre-Jean de Sayer, sieur de la Bâtie-de-Verdun, mari de damoiselle Catherine d'Urre, héritière de damoiselle Jeanne d'Urre, dame dudit la Bâtie, 26 juin (fol. 233 vᵒ). — Procuration pour Bertrand de Campagne, écuyer de Sisteron, 6 juillet (fol. 245 vᵒ) ; — messire Denis Milany, prêtre de Manosque, 24 juillet (fol. 281) ; — « Mᵉ Pierre de Vachères, notaire royal dudit lieu », 12 août (fol. 310 vᵒ) ; — Augustin de Cruis, « Mᵉ chaudronnier », de Briançon, 27 août (fol. 348 vᵒ) ; — Laurent d'Artaud de Montauban, sieur du Barret et de la Roche, 10 septembre (fol. 368) ; — Pierre Ache, Mᵉ orfèvre de Sisteron, 17 septembre (fol. 381 vᵒ) ; — damoiselle Louise de Porta, veuve de Mᵉ Nicolas Séverin, praticien de Sisteron, 5 octobre (fol. 420 vᵒ) ; — Mᵉ Pierre de Fauris, sieur de Saint-Vincent, avocat en la cour, 28 octobre (fol. 466) ; — Mathieu Troupel, marchand d'Uzès en Languedoc, 14 novembre (fol. 497) ; — damoiselle « Jeanne de Parthaille, d'Arles », 14 novembre (fol. 499 vᵒ) ; — Mᵉ Étienne Rolland, notaire royal et procureur au siège de Gap, 10 décembre (fol. 554) ; — messire Toussans Chabaud, prêtre d'Apt, « cy devant mari de feu Madeleine Berge », 18 décembre (fol. 570), etc.

B. 1952. (Registre.) — In-quarto, 401 feuillets, papier.

1625. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentation pour capitaine Antoine Paulin, fermier des droits seigneuriaux de Valernes, 4 mars (fol. 36). — Procurations pour : Antoine Arlaye, mari de Marguerite Mascour, de Céreste, 11 mars (fol. 41) ; — messire Maurice Thomas, prêtre de Reillane, 3 avril (fol. 50 vᵒ). — Présentations pour : Mᵉ Pierre Isoard, docteur en médecine de Seyne, mari de damoiselle Louise d'Augier, 10 avril (fol. 68 vᵒ) ; — « messire dom Jacques Sarpollet, religieux de l'ordre de Cluny, sacristain du prieuré d'Urre et prieur du prieuré de Notre-Dame-de-Beauvoir, de Thèse », 14 avril (fol. 74) ; — Elzias de Coreys, « sindic et économe du couvent de l'Observance de Carcès », 14 avril (fol. 76) ; — Mᵉ Laurent Locque, avocat en la cour, d'Aix, 24 avril (fol. 89). — Procurations pour : Mᵉ Pierre Donnet, procureur, de Grenoble, 6 mai (fol. 116). — Mᵉ Jean Vaugine, notaire royal de Saint-Savornin, 4 juin (fol. 133). — Présentations pour : Mᵉ Jean de Lombard, premier conseiller et avocat du Roi au siège de Forcalquier, 16 juin (fol. 151 vᵒ) ; — Pierre Thomassin, sieur d'Ainac, habitant à Manosque, 5 juillet (fol. 181) ; — « Mᵉ Jacques de Mantuel, opérateur, distillateur,

praticien, galéniste et médecin, originaire de Poitiers », 21 juillet (fol. 194 v°). — Procuration pour Georges de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, 8 août (fol. 220 v°). — Présentations pour : M. Mᵉ Claude de Chaselles, « conseiller du Roi et contrôleur général de ses Finances à Aix », 9 août (fol. 221 v°); — messire François Orcel, recteur de la chapellenie Sainte-Catherine, fondée en l'église Saint-Sauveur de Manosque, 23 août (fol. 245); — Honoré Esmiol, greffier d'Oraison, 9 septembre (fol. 275); — capitaine Ysac Bouchot, de Volonne, 20 septembre (fol. 286 v°); — damoiselle Anne Despierres, femme de M. Mᵉ Jean Courtois, « docteur en droit et lieutenant au siège de Sault », 3 octobre (fol. 306); — Jean de Lévesque, sieur de Saint-Étienne et de Rogiers, 23 octobre (fol. 327); — « frère André Jordan, hermite, demeurant à Notre-Dame-du-Chepteau au terroir de Tarascon », 20 novembre (fol. 356 v°); — Mᵉ Henri Féraud, « procureur du Roy en la ville de Moustiers », 3 décembre (fol. 374). — Procuration pour messire Jean-Marie Alphanti, vicaire de Château-Arnoux, 15 décembre (fol. 388), etc.

B. 1953. (Registre.) — In-quarto, 424 feuillets, papier.

1626. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Mᵉ Antoine Gaudemar, notaire royal et procureur au siège de Digne, 8 janvier (fol. 12 v°); — messire Barthélémy Boneaud, prêtre bénéficiaire de l'église de Fréjus, 26 janvier (fol. 32); — noble Reimond de Puget, sieur de Ramatuelle, 30 janvier (fol. 34); — messire Honoré Gréollon, vicaire d'Ongles, 20 février (fol. 79); — Gaspard de Sault, « secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy, à Marseille », 10 mars (fol. 93). — Procuration pour noble Jean de Boulogne et François et André, ses frères, héritiers de dame Marthe de Rame, de Montéglin en Dauphiné, 18 avril (fol. 118). — Présentations pour : Gaspard de Castellane, sieur de Salernes et d'Astoin, 8 mai (fol. 151); — « messire Jean de Barras, sieur de Mirabeau, baron de Mison, gouverneur pour le Roy en la place et citadelle d'Entrevaux », 24 mai (fol. 167 v°); — « damoiselle Claire de d'Ornesan », femme de Scipion Vanel, de Sisteron, 6 juin (fol. 185); — messire Antoine Pascalis, prêtre bénéficier en l'église de Digne, 25 juin (fol. 204 v°). — Procuration pour messire Jean Dupuy, « chanoine de Saint-Mary, de Forcalquier et prieur de Notre-Dame-du-Bourget, » 11 juillet (fol. 224). — Présentation pour : damoiselle Marguerite de Gournon, de Viens, 27 juillet (fol. 252 v°); — « noble Jean d'Esmivy, docteur en théologie, demeurant à Saint-Pol », 7 septembre (fol. 305); — Mᵉ Jean Salle, sergent royal, « commis du fermier des contumaces et lattes niées de l'ordinaire de Forcalquier », 27 septembre (fol. 321 v°). — Procurations pour : Mᵉ Claude Franque, notaire de La Chaup, 2 octobre (fol. 329 v°); — M. Mᵉ Gaspard Parisy, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, 17 octobre (fol. 344 v°). — Présentations pour : damoiselle Ester de Guiramant, femme d'Honoré Bontoux, de Sisteron, 3 novembre (fol. 360 v°); — damoiselle Germaine de Bosse, femme de noble Jean Archimbaud, de Laragne, 9 novembre (fol. 369 v°). — Procuration pour Mᵉ Jean Chabas, rentier des droits seigneuriaux de Peipin, 9 décembre (fol. 402), etc.

B. 1954. (Registre.) — In-quarto, 791 feuillets, papier.

1627-1628. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations : pour Mᵉ Pierre Geoffroy, procureur du Roy en la ville de Sisteron, 7 janvier (fol. 2); — damoiselle Louise et Françoise de Vachières, 19 janvier (fol. 30); — Mᵉ Louis Férévoux, notaire royal et fermier des droits seigneuriaux de Mison, 8 février (fol. 49 v°); — Pierre Peroset, marchand, de La Coste, 26 mars (fol. 103 v°); — messire Charles de Lévy, marquis d'Annonay, de Paris, 8 avril (fol. 128 v°); — Mᵉ Symphorien Doissin, « commis au bureau du sel, de Sisteron », 8 avril (fol. 133); — messire Jean-Nicolas de Garnier, abbé de Valsainte, sieur de Montfuron, 15 mai (fol. 162 v°); — « le rantier des droits décimaux de Brunet, appartenant à messire Pierre Giraud, chanoine en l'église de Riez, prébendé audit Brunet », 8 juin (fol. 186 v°); — Mᵉ Antoine Allemand, avocat, mari de dame Anne de Mirailhet, dame du « Trouillas », 17 juin (fol. 207); — messire Pierre Bourret, « vicaire perpétuel » en l'église de Notre-Dame-du-Thor, d'Oraison, 28 juin (fol. 213). — Procuration pour messire André Sarrarier, vicaire de Séderon, 8 juillet (fol. 224 v°). — Présentations pour Mᵉ Pierre Armelin, docteur en droit, d'Oraison, 30 août (fol. 270). — Procurations pour : Laurent Hugon, de Marseille, 28 septembre (fol. 310 v°); — Henri Vassal, bourgeois d'Esparron, 8 octobre (fol. 329); —

« messire Henri de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant général pour le Roy en Languedoc », 11 novembre (fol. 361 v°). — Présentations pour : Olympe Magallon, veuve de sire Antoine Coulomp, marchand, de Gap, 22 novembre (fol. 378 v°) ; — (1628) damoiselle Louise Gaffarel, de Mison, 12 janvier (fol. 425 v°). — Procuration de « messieurs les lieutenants et officiers du siège de Forcalquier, à Mes Gassan et Eymar, procureurs audit siège, pour opposer à la mise en possession des offices de conseiller en ce siège, créés par nouveau édict », 18 janvier (fol. 429). — Présentations pour : Me Jacques Dulme, « sieur de Montravailh, avocat en la cour », 10 février (fol. 449 v°) ; — Me Pierre Legrand, « procureur du Roi de la ville d'Apt », 22 février (fol. 466) ; — Me Pierre Darbon, docteur en droit, avocat en la cour et siège de Beaucaire », 26 février (fol. 468 v°). — Procuration pour capitaine Artus Sarlin, de Vaumeil, 9 mars (fol. 480 v°). — Présentations pour : damoiselle « Julle » de Provence, d'Apt, 28 mars (fol. 504) ; — Étienne Estrayer, maître tailleur d'habits, de Sisteron, 7 mai (fol. 542). — Procurations pour : César Artaud de Montauban, sieur de la Cour, 12 mai (fol. 547 v°) ; — Me Marc-Antoine Constans, avocat en la cour, résidant à Sisteron, 15 mai (fol 553). — Présentations pour : Me Jacques Icard, avocat au parlement de Paris, 26 juin (fol. 600) ; — damoiselle Catherine de Mosse, femme de capitaine Étienne Pesquier, de Manosque, 31 juillet (fol. 628). — Procurations pour : Me Daniel Decorio, avocat en la cour, sieur du Rochas, demeurant à Aix, 8 août (fol. 633 v°) ; — Scipion Decorio, maître chirurgien, de Manosque, 4 septembre (fol. 661) ; — Marc-Antoine d'Aiguilhier, sieur de Lespeau, « faisant profession de la religion prétendue réformée », 13 septembre (fol. 671). — Présentations pour : damoiselle Diane d'Audiffred, femme de M. Me Scipion d'Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier, 16 octobre (fol. 716) ; — Me Jean Chevalier, « escrivain. résidant à Forcalquier », 26 octobre (fol. 723) ; — Me Boniface Peirache, chirurgien de Fréjus, 16 novembre (fol. 749) ; — damoiselle Françoise de Mévoilhon, fille et héritière de noble Jean de Mévoilhon, fils à feu François, de Saint-Vincent, 21 novembre (fol· 758) ; — messire Jean-Étienne Signoret, prévôt de l'église d'Apt et prieur de Sivergues, 18 décembre (fol. 785 v°), etc.

B. 1955. (Registre.) — In-quarto, 1005 feuillets, papier.

1627-1628. — Présentations et procurations « au greffe de la submission ». — Présentations pour : messire Jacques Lamarche, prêtre bénéficier de Saint-Mary, 15 janvier (fol. 20 v°) ; — M. Me Jean de Johannis, conseiller du Roy au parlement de Provence, 18 janvier (fol. 58) ; — « haut et puissant seigneur, messire Jacques-Honorat de La Baulme, seigneur et comte de Suze, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de 50 hommes d'armes », 27 février (fol. 76) ; — Claude de La Plane, mari de Marguerite d'Aigremont, de Sisteron, 15 mars (fol. 126 v°) ; — Claude Décugis, « jadis geôlier des prisons d'Aix », 23 avril (fol. 139 v°) ; — les hoirs de Me Scipion Chaussegros, notaire d'Antraix, 16 mai (fol. 171 v°) ; — damoiselle « Laudune » de Villare, de Céreste, 31 mai (fol. 188). — Procurations pour : Pascal Tornayre, de Tarascon, 14 juin (fol. 202 v°) ; — Me Marin Monbrany, de Montsallier, 5 juillet (fol. 232) ; — Me Jean Salvator, docteur en médecine, d'Aix, 16 juillet (fol. 251 v°). — Présentations pour : messire Antoine de Rives, vicaire de l'Hospitallet, 30 juillet (fol. 263 v°) ; — damoiselle Catherine de Grosse, de Sisteron, 11 août (fol. 273) ; — noble Baptiste de Glandevez, « sieur et cadet du Bignosc », 1er septembre (fol. 317 v°) ; — capitaine Antoine d'Autane, de Villeneuve, 4 octobre (fol. 369 v°) ; — Me Jacques de Moutte, notaire royal de Curban, 9 octobre (fol. 380) ; — Gaspard Bermond, coseigneur de Malcor, 5 novembre (fol. 422) ; — Jean Cornat, gantier, de Sisteron, 17 décembre (fol. 477) ; — (1628) Me Claude Alphons, baille de Claret, 11 janvier (fol. 508) ; — messire Nicolas de La Fue, prieur de Carniol, 9 février (fol. 553) ; — « noble Pierre de Bouchet et damoiselle Delphine Lévêque, mariés, du lieu d'Hoste en Dauphiné », 8 mars (fol. 586 v°) ; — Jean Giraud, « hoste du logis où pend pour enseigne les *Trois Faucons*, de Manosque », 14 mars (fol. 596). — Procuration pour Pierre Louis, « M^e poudrier, d'Apt », 20 mars (fol. 605). — Présentations pour : M. Me Jean de Guiran, sieur de La Brillane, président en la cour du Parlement de Provence, 27 avril (fol. 648 v°) ; — Giraud Thouse et damoiselle « Nicolave » de Redortiers, mariés, de Manosque, 11 mai (fol. 667 v°) ; — Marc de Gréoux, « garde ordinaire et provincial de l'artillerie de munitions du Roy en ses magasins établis à Marseille », 23 mai (fol. 676) ; —

Mᵉ Louis de Badarides, avocat au parlement d'Orange, 2 juin (fol. 691 vᵒ) ; — M. Mᵉ Jean de Lombard, conseiller et avocat du Roi au siège de Forcalquier, 16 juin (fol. 711). — Procuration pour damoiselle Jeanne de Lincel, femme de Mᵉ André Fournier, avocat en la cour, 12 juillet (fol. 746 vᵒ). — Présentations pour : « dame Renée de Forbin, religieuse du monastère Sainte-Claire, de Sisteron », 28 juillet (fol. 761 vᵒ) ; — frère Charles de La Roubine, religieux de l'abbaye de Boscodon, 12 août (fol. 781 vᵒ) ; — Honoré Audiffred, sieur de Silvabelle, 22 août (fol. 801 vᵒ) ; — Elzias Pellenc, « barrier », de Caseneuve, 9 septembre (fol. 825). — Procuration pour Pierre de Richaud, sieur de Servoules, 23 septembre (fol. 853 vᵒ). — Présentations pour : damoiselle Marguerite de Saillans, veuve et héritière de François Blanc, écuyer, de Marseille, 23 octobre (fol. 898) ; — Poncet Salle, notaire royal de Limans, 4 novembre (fol. 920 vᵒ) ; — Pierre Mouline, « Mᵉ potier d'estain », de Forcalquier 14 novembre (fol. 941) ; — messire Vincent Eyroux, « prieur du prieuré Saint-Christol et La Garde », 15 décembre (fol. 992), etc.

B. 1956. (Registre.) — In-quarto, 1002 feuillets, papier.

1629-1631. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Mᵉ Pierre Roubaud, avocat en la cour, « sieur de Châteauneuf, demeurant à Sisteron, juge ordinaire de Thèze », 8 janvier (fol. 9) ; — messire Antoine de Villeneuve, marquis de Trans et des Arcs, vicomte de Valbonne, 8 janvier (fol. 20) ; — M. Mᵉ Joseph Piolle, « conseiller du Roy et enquesteur au siège de Forcalquier », 15 février (fol. 53) ; — messire Horace de Castellane, baron de Gréoux, et damoiselle Françoise de Castellane, sa sœur, 7 mars (fol. 65 vᵒ) ; — « messire Spérit de Reilhane, prieur du prieuré rural et hospitalier de Notre-Dame-d'Ardenne, au terroir de Saint-Michel », 27 avril (fol. 117 vᵒ) ; — Pierre Teissier, écuyer, de Lourmarin, 26 mai (fol. 146 vᵒ). — Déclaration pour Mᵉ Jean de Périer, avocat en la cour, demeurant à Reillane, ne pouvant se présenter au greffe « pour être, le dit lieu de Reillane, atteint de mal contagieux, fermé et hors de tout commerce », 23 juin (fol. 166). — Présentations pour : « messire François de Créquy d'Agoult de Montauban, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et comte de Sault, demeurant à Grenoble, 13 août (fol. 211) ; — Jean de Leause, bourgeois de Lauris, 17 septembre (fol. 254 vᵒ) ; — damoiselle Marguerite Bellasse, de Forcalquier, 11 octobre (fol. 276) ; — Jean de Pontevez, sieur de Sillans, 24 novembre (fol. 333) ; — « le rentier du droit de dixme que le chapitre de Saint-Mary prend à la prébende de Saint-Marcellin, terroir de Niozelles », 27 novembre (fol. 337 vᵒ) ; — messire Eymar Durand, sacristain de l'abbaye de Cruis, 29 novembre (fol. 345 vᵒ) ; — M. Mᵉ Jean de Tressemanes, seigneur de Brunet, conseiller à la cour des Comptes de Provence, 13 décembre (fol. 362) ; — (1630) damoiselle Jeanne de Siffredi, veuve et héritière de Mᵉ Guigue de Saint-Jacques, de Marseille, 3 janvier (fol. 378 vᵒ) ; — Antoine de Gombert, sieur de Dromon, 8 janvier (fol. 399) ; — Jacques de Fabry, sieur d'Aubenas, et Charles de Cambis, écuyer, d'Avignon, 18 février (fol. 437 vᵒ) ; — Mᵉ Jean Lantelme, notaire royal de Puimichel, 18 mars (fol. 465 vᵒ) ; — messire Constans de Faulcon, vicaire de Pompignan, 8 avril (fol. 480). — Procuration pour Mᵉ Marcel Monoyer, notaire royal de Gréoux, 11 juin (fol. 531). — Présentation pour Jean de Guilhen, de Salla, sieur de Montjustin, 23 juillet (fol. 573). — Procuration pour Pierre et Thomas Darzellier, de Forcalquier, 9 août (fol. 588). — Présentations pour · dame Diane du Mas de Castellane, dame de Saint-Jurs, 19 août (fol. 590) ; — Pierre Maurin, sergent royal de Saint-Etienne 7 octobre (fol. 651) ; — messire Jean-Baptiste Gibert, docteur en théologie, « prieur du prieuré rural d'Augés et vicaire perpétuel de Peiruis », 14 novembre (fol. 692). — (« Registre commencé le premier jour de février 1631, ayant esté auparavant la ville de Forcalquier fermée et le siège sans exercice à cause de la contagion »). Présentations pour : Jean-Baptiste Lambert, marchand, de Maubec, 1ᵉʳ février (fol. 708) ; — Mᵉ Scipion Doucin, « contrôleur de Sisteron » 10 février (fol. 39). — Procurations pour : capitaine Gabriel Madon, écuyer, de Roussillon, 17 février (fol. 745) ; — les hoirs de Pierre de Vacquet, écuyer de l'Isle, 17 février (fol. 745 vᵒ). — Présentations pour « messire Ozée de La Tour, seigneur et marquis de la Charce, frère et héritier de messire René de La Tour, seigneur de Gouvernet », 20 février (fol. 755) ; — Mᵉ Antoine Saurin, « fondeur du Roy », d'Oppède, 25 février (fol. 763 vᵒ). — Procuration pour noble César Eyssautier, écuyer, de Sisteron, 8 avril (fol. 822 vᵒ). — Présentations pour : Mᵉ Daniel de Mauresse, « avocat et juge du marquisat de Montbrun », 8 avril (fol. 827) ; — messire Jean Castellan, bachelier en théologie, chanoine de Forcalquier, 28 juillet

(fol. 874 v°) ; — André de Saffalin, coseigneur de Lincel, 4 août (fol. 895 v°) ; — noble Benoit de Bosse, sieur du Périer, demeurant à La Bréole, 15 septembre (fol. 922 v°) ; — Procuration pour Jean-Baptiste d'Oraison, écuyer, demeurant à Quinson, 27 octobre (fol. 962) ; — Antoine d'Oraison, fils et héritier d'Annibal d'Oraison, d'Aiguellaye, 12 novembre (fol. 975 v°) ; — M° Jean de Bermond, César de Vachères, Pierre de Bourgarel et Antoine de Vachères, conseigneurs de Vachères, 20 décembre (fol. 1000), etc.

B. 1957. (Registre.) — In-quarto, 892 feuillets, papier.

1629-1630. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentation pour messire Antoine d'Albertas, sieur de Saint-Maime et de Dauphin, 8 janvier (fol. 6). — Procurations pour : Paul Mercier, « M° bastier, d'Apt », 10 janvier (fol. 9 v°) ; — M° Charles Escalier, notaire royal de Champoléon, 24 janvier (fol. 39 v°) ; — « frère Henri d'Escalis-Bras, commandeur de Caubins et Morlat, procureur général de frère François Puget-Chasteuil, baillif de Manosque », 29 janvier (fol. 47) ; — messire Michel Guibaud, prêtre de la Bréole, 15 février (fol. 75) ; — « M° Daniel de Philibert, sieur de Sainte-Marguerite, conseiller du Roy et baillif en la ville de Gap », 17 mars (fol. 113) ; — « la fabrique de Notre-Dame-du-Chasteau, de Sisteron », 23 mars (fol. 118 v°). — Procuration pour noble Balthasar de Gérente, seigneur et baron de Sénas, 9 avril (fol. 138). — Présentation pour noble Claude Ollier de Montjeu, cy devant conseiller du Roy et vy-bailli de Gapençois », 27 avril (fol. 164 v°). — Procuration pour Étienne Teissier, M° apothicaire demeurant à Cavaillon, 10 mai (fol. 183 v°). — Présentations pour : M° Jean Bouteille, praticien d'Aix, 11 juin (fol. 223 v°) ; — damoiselle Françoise de Guérin, fille et héritière de M. M° Alexandre de Guérin, sieur du Castellet-lès-Sausses, conseiller au parlement d'Aix, 27 juin (fol. 248). — Procurations pour : Pierre Verchasteau, de Pierrerue, 13 juillet (fol. 266 v°) ; — Jacques Guiran, « M° fonteinier », de Lurs, 24 août (fol. 314). — Présentations pour : M. M° Léon de Valbelle, sieur de Cadarache, conseiller au parlement de Provence, 5 septembre (fol. 335) ; — « capitaine Bertrand de Campaigne, lieutenant de gouverneur de la ville et citadelle de Sisteron », 28 septembre (fol. 366) ; — damoiselle Bernardine de Bernardy, d'Apt, 30 octobre (fol. 414 v°) ; — Melchion April, marchand, de Manosque, 8 novembre (fol. 439 v°) ; — noble Claude d'Ornesan, sieur de Négreaulx, 1er décembre (fol. 474 v°) ; — Claude et Boniface de Chaselles, bourgeois d'Aix, 19 décembre (fol. 497 v°) ; — (1630) Paul de Marin, sieur de Saint-Michel, 12 janvier (fol. 518 v°) ; — Pierre de Boyer, sieur de Gondreaux, 23 janvier (fol. 536) ; — « Fabrisse » Pallas, écuyer de Saint-Martin-de-Castillon, 19 février (fol. 577) ; — Honoré de Blanchis, cohéritier de Gabriel et de Claude de Blanchis, de Cadenet, 12 avril (fol. 617) ; — messire Bertrand de Simiane, sieur de Monchat, Banon et la Roche, 11 mai (fol. 643). — M° Auguste Martin, « servant les finances de sa Majesté à Forcalquier », 1er juin (fol. 675) ; — M° Jacques Garne, prieur du prieuré Saint-Lazare, de Manosque, 23 juin (fol. 693) ; — M. M° Jérôme Durant, conseiller à la cour des Comptes de Provence, 9 juillet (fol. 710) ; — Spérit Barbier, procureur au siège de Sault, 23 juillet (fol. 723) ; — André Gondran, « M° opérateur », de Saint-Étienne, 20 août (fol. 759). — Procuration pour messire Jean-Baptiste Fabry, chanoine de Forcalquier, 2 septembre (fol. 772). — Présentation pour damoiselle Honorade Faure, de Curban, 24 septembre (fol. 817 v°). — Procuration pour Gaspard Séguiran, écuyer, d'Aix, 23 octobre (fol. 855). — Présentation pour Gaucher Trémolière, M° gantier, d'Apt, 12 novembre (fol. 868 v°). — « Présentation faite au lieu de Saint-Michel, ayant esté le greffe de Forcalquier fermé à cause de la contagion avenue en ceste ville », pour Antoine de Salles, de Cornillac, 16 décembre (fol. 889 v°), etc.

B. 1958. (Registre.) — In-quarto, 354 feuillets, papier.

1631. — Présentations et procurations au greffe des submissions, « commencées le premier jour de febvrier, ayant esté auparavant la ville fermée et le siège vacant à cause de la contagion ». — Procuration pour Octavian Sabat, boucher, de Lambesc, 4 février (fol. 3). — Présentations pour : Antoine Giraud, notaire royal de Lambesc, 25 février (fol 61 v°) ; — Jean de Bruges, trésorier de l'hôpital de Saint-Savornin, 12 mars (fol. 85 v°) ; — M° Jean Urban, avocat en la cour de Sisteron, 22 mars (fol. 105 v°) ; — M. M° Jean-Paul Brunet, conseiller au siège de Forcalquier, 12 avril (fol. 138). — Présentation faite au lieu du

Revest-de-Brousse, où je, greffier du siège, me suis retiré à cause de la contagion arrivée dans la ville de Forcalquier », pour Spérit Martin, de Caseneuve, 28 mai (fol. 168 v°). — « Présentations faites à Manosque où le siège a esté estably par arrest de la cour, durant le temps que la ville de Forcalquier sera affligée de la maladie contagieuse », pour : damoiselle Marguerite de Garet de Sisteron, 23 juillet (fol. 174) ; — Jean Rigot, cardeur à laine, de Manosque, 12 août (fol. 215). — Procuration pour Jean-Antoine Fabri, sieur d'Aubenas, 18 août (fol. 221). — « Présentations faites à Reillanne où le siège a esté transféré à cause de la contagion arrivée en la ville de Manosque » pour : Jean Lancellot, d'Aix, 26 août (fol. 230 v°) ; — M° Pierre Bartagnon, trésorier de La Coste, 11 septembre (fol. 238 v°) ; — noble Pierre de Bonier, « lieutenant pour le Roy en la citadelle de Mévolhon », 10 octobre (fol. 280) ; — damoiselle Isabeau « de Rivière », du Poët, 17 octobre (fol. 293) ; — messire Jean Saurin, chanoine théologal de Sisteron, 24 octobre (fol. 301) ; — M° Jean Pontii, notaire royal de Turriers, 10 novembre (fol. 318 v°) ; — Jean de La Rieu, « hoste du logis du *Mouton* », de Sisteron, 10 décembre (fol. 341), etc.

B. 1959. (Registre*.) — In-quarto, 716 feuillets, papier.

1632-1633. — Procurations et présentations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Michel de Sébastiane, coseigneur de Porchères et de Lincel, 8 janvier (fol. 6) ; — Jacques de Marescal, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, 12 janvier (fol. 15). — Procurations pour : André Gaudemar, habitant Arles, 20 janvier (fol. 28 v°) ; — Espérit de Beaudin, bourgeois de Manosque, 10 février (fol. 46). — Présentations pour : « noble Théode de Mantin, écuyer, gentilhomme ordinairé de la chambre du Roy, vice admiral de ses mers », 17 février (fol. 55 v°) ; — M° François Régis, « conseiller du Roy et référendaire en la chancelerie de Provence », 1er mars (fol. 60). — Jean Borelly, M° chirurgien et opérateur d'Aix, 18 mars (fol. 80). — Procuration pour damoiselle Melchionne Croze, femme de Jean Bardon, bourgeois d'Aix, 26 mars (fol. 86 v°). — « Déclaration d'appel pour messire Gabriel Roubert, chanoine prébendé en l'église cathédrale Notre-Dame de Gap », 25 mai (fol. 131). — Présentations pour Jean Chaussegros, sieur de La Crau, 28 juin (fol. 158 v°) ; — « damoiselle Marguerite Aboul, fille de Jean, sieur de Reynier », 12 juillet (fol. 177) ; — M° Ange de Jacques, avocat en la cour, de Brunet, 23 juillet (fol. 191) ; — messire Jacques Félix, « vicaire perpétuel de Gréoulx, Rousset et Aurefrède », 23 août (fol. 218 v°) ; — messire Jean Boullon, « prieur du prieuré Notre-Dame-Saint-André, de La Charce », 25 août (fol. 225) ; — Antoine Amic et Claude Archier, « associés à la compagnie de la Bergerie de la ville de Berre », 30 octobre (fol. 307 v°) ; — « M° Marc-Antoine de Rians, avocat au Parlement de Provence et prieur de Valernes, demeurant à Aix », 8 novembre (fol. 311) ; — Pierre Bonnard, sergent royal de Manosque, 22 décembre (fol. 356 v°) ; — (1633) messire Jacques de Sanguin, prieur de Noyers, de Paris, 7 janvier (fol. 365 v°) ; — « messire Pierre des Rolland, coseigneur de Reillannette et de Veynes, mari de damoiselle Antoinette de Peyre, fille et donatrice universelle de Gaspard de Peyre, coseigneur de Veynes », 24 janvier (fol. 382 v°) ; — les hoirs de M. M° Ferréol de Flotte, sieur de Meaux, conseiller du Roi et lieutenant des submissions au siège de Draguignan, 26 janvier (fol. 384). — Procurations pour : Melchionne de Cani, de Manosque, 12 mars (fol. 434 v°) ; — André Purpan, de Cruis, 30 mars (fol. 445 v°). — Présentations pour : Henri de Moustiers, « sieur de La Palun », écuyer de Sisteron, 12 avril (fol. 466 v°) ; — « messire François de Bona, seigneur et baron d'Oze et Vitroles, gouverneur pour le Roy en la ville d'Embrun, premier capitaine de Monseigneur le comte de Sault », 18 avril (fol. 470 v°). — Procuration pour Antoine Amayenc, « rentier de la juridiction de Montlaur », 12 mai (fol. 489 v°). — Présentations pour : M° Marc-Antoine Gassendy, sieur de Campagne, avocat en la cour, de Digne, 6 juin (fol. 518) ; — Jacques Gaffarel, de Mane, « docteur en droit canon en l'université de Paris », 20 juin (fol. 536 v°) ; — messire Joseph Estienne « recteur de la chapellenie fondée aux terroirs de Peipin et Le Bignosc, sous le titre du Saint-Esprit », 4 juillet (fol. 550 v°) ; — M° Pierre Saunier, notaire royal de Gigors et rentier seigneurial de la vallée de Vitrolles, 8 août (fol. 588 v°). — Procuration pour Louis de Ferres, « écuyer de Valsainte et gentilhomme verrier », 24 août (fol. 605). — Présentations pour : damoiselle Isabeau Évesque, de Manosque, 3 octobre (fol. 651) ; — « le sieur François de Loménie, d'Avignon », 31 octobre (fol. 678). — Déclaration d'appel pour M° Balthasar Fabry,

* Mauvais état, incomplet de la fin.

notaire royal et lieutenant de juge de Sainte-Tulle, 9 novembre (fol. 686 v°). — Présentation pour « messire Guillaume de Mille, docteur en théologie, prieur de Saint-Pierre-de-Thoses et du Castellet, prévôt de l'église d'Apt, 24 novembre, fol. 703 v°), etc.

B. 1960. (Registre.) — In-quarto, 957 feuillets, papier.

1632-1633. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : damoiselle Françoise de Roux, femme de Mᵉ Pierre Roubaud, sieur de Saint-Clément, avocat en la cour, résidant à Sisteron, 20 janvier (fol. 24) ; — Claude Reybaud, chirurgien de La Motte, 16 février (fol. 59) ; — messire Claude d'Autric de Vintimille, sieur des Baumettes, 2 mars (fol. 68) ; — damoiselle Catherine de Mouret, veuve de Énemond Escuier, de Marseille, 9 mars (fol. 80 v°). — Procuration pour messire Elzias Fenouilh, prêtre de Viens, 17 mars, (fol. 87 v°). — Présentations pour : Mᵉ François Thomas, notaire royal de Sisteron, 17 avril (fol. 109 v°) ; — messire François du Serre, prêtre de Malijai, 5 mai (fol. 125 v°). — Procuration pour François de Chellot, coseigneur de Clumanc, 18 mai (fol. 173). — Présentations pour : noble Isac de Pontis, sieur d'Urtis, 6 juillet (fol. 199) ; — Jean de Natal, bourgeois de Manosque, 9 juillet (fol. 201) ; — damoiselle Jeanne d'Isnard, femme de Jean-Jacques d'Estavenot, d'Apt, 18 août (fol. 259 v°); — François Minault, peintre, d'Aix, « contre Jeanne Honorade et Madeleine de Piquet, abbesse, vicaire, et portière du monastère Sainte-Claire de Manosque », 26 août (fol. 271 v°) ; — messire Louis Eyssautier, curé de La Saulce en Dauphiné, 9 septembre (fol. 291 v°) ; — « révérend père Modeste des Arcs, évêque d'Apt, conseiller et aumosnier de Sa Majesté », 15 septembre (fol. 311); — Pancrace de Bucelle, fils et héritier de Guilhem de Bucelle, de Turriers, 20 septembre (fol. 317 v°) ; — Mᵉ Jean Decombe, docteur en médecine de Valensole, 30 septembre (fol. 338). — Procuration pour Nicolas Phélip, marchand, d'Aix, 18 octobre (fol. 362). — Présentations pour : Antoine Bougerel, « greffier des insinuations et enregistrations des collocations de la viguerie de Sisteron », 16 novembre (fol. 406 v°) ; — damoiselle Isabeau de Roux, femme de capitaine Josué Bogerel, de La Motte, 29 novembre (fol. 426) ; — damoiselle Catherine de Moreri, veuve d'Antoine Brunet, de Manosque, 14 novembre (fol. 441 v°) ; — (1633) « messire Charles de Créqui, de Goult, de Montauban et de Vesc, prince de Poix, comte de Sault, baron de La Tour-d'Aigues, duc et pair, mareschal de France », 24 janvier (fol. 499) ; — François Mestre, « maitre tondeur de draps », de Forcalquier », 26 janvier (fol. 501) ; — Madeleine de Laporta de Gréoux, 18 février (fol. 526). — Procuration pour capitaine Honoré-Martin Peirache, de Sisteron, 4 mars (fol. 534 v°). — Présentations pour : Mᵉ Antoine Bonod, organiste, de Manosque, 15 mars (fol. 579) ; — Louise de Barras, sieur de Saint-Jean, demeurant à Thoard, cessionnaire d'Alexandre de Bachis, sieur de Saint-Pierre et de Louis de Bachis, sieur de Saint-Estève, 15 avril (fol. 614); — capitaine Juvénal Clémans, écuyer d'Antonaves, 18 avril, (fol. 618) ; — les hoirs de Jean Portalis, bourgeois d'Avignon, 29 avril (fol. 643 v°) ; — Honoré Esguisier, sieur de La Javie, 31 mai (fol. 681 v°) ; — Mᵉ Marc-Antoine Chauvet, « conseiller du Roi et contrôleur général du tailhon en Provence », 13 juin (fol. 698) ; — capitaine Thomas Lebel, « dit l'Espérance », de Séderon, 15 juin (fol. 705) ; — Jacques Cason, « maître broquier », d'Apt, 12 juillet (fol. 754 v°) ; — Denis de Gaultier, sieur de Granbois, 19 août (fol. 790) ; — Thomas Barret, maître chirurgien, de Céreste, 6 septembre (fol. 820) ; — « les fermiers de la rève de la farine, de Forcalquier », 9 septembre (fol. 824) ; — messire Claude Paret, prieur d'Astoin, résidant à Sisteron, 4 octobre (fol. 859 v°) ; — Honoré de Miquelis, écuyer d'Aix, coseigneur d'Aubignosc, 17 octobre (fol. 872 v°) ; — damoiselle Françoise d'Estavenot, femme de Pierre de Chatal, sieur d'Agout, 26 octobre, (fol. 883 v°). — Procuration pour Mᵉ Jean-Gaspard Gras, notaire royal de Reillane, 9 novembre (fol. 904). — Présentation pour messire Paul Gaudemar, docteur en théologie, de Manosque, 20 décembre (fol. 949 v°), etc.

B. 1961. (Registre.) — In-quarto, 433 feuillets, papier.

1618, octobre — **1633**. — « Présentations personnelles et rémissions d'actes appellatoires », — « Présentations d'actes appellatoires » pour : François Piolle, « escolier » de Manosque, 23 janvier 1619, (fol. 11 v°) ; — Mᵉ Pierre Bonnin, religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, « commandeur et seigneur temporel de Joucas », 16 avril (fol. 19). — Présentation personnelle pour François Corbon, « mestre

d'escolle de Claret », 25 octobre (fol. 40). — « Présentations d'actes appellatoires » pour : Louis Amalric, écuyer, de Digne, 14 septembre 1620, (fol. 65) ; — Thomas Pelletier, écuyer, de Paris, 4 février 1621, (fol. 85 v°) ; — messire Antoine Achard, « maître de musique de la ville de Sisteron », 1er juillet 1621, (fol. 118 v°). — Rémission au greffe « du procès-verbal faict par le juge de Manosque sur la visite des maisons de ceux de la religion prétendue réformée de la dite ville », 10 décembre (fol. 135 v°). — « Présentations d'actes appellatoires » pour : Pierre Veau, « gipier », de Manosque, 28 septembre 1622 (fol. 171) ; — « Jean Jean, maître pellicier, d'Apt », 1er février 1623 (fol. 187) ; — Étienne Sicard, « faiseur de piques, de Sisteron », 29 août 1624 (fol. 233). — Rémissions au greffe : « des livres journaliers de la rève de la chair des années 1620 et 1621, tenus par Mathieu Rostan, de Manosque, pliés en long et couverts de pargemin », 16 mai 1624, (fol. 249 v°) ; — « du testament solennel de feu Mathieu Gassan, marchand, de Forcalquier », 1er juillet 1625. (fol. 273) ; — « du livre des baptistaires tenu en l'église de Mane, commençant le 4 janvier 1609 et finissant le 17 mars 1613 », 7 décembre 1626, (fol. 287) ; — « d'un cayer des actes reçus par Me Antoine Brunet, notaire royal de La Motte-du-Caire, commençant le 9 novembre 1611 et finissant le 22 décembre de la dite année », 12 avril 1628 (fol 312 v°). — « Présentation d'actes appellatoires » pour Me Jean Chevalier, « maître d'escriptures, de Manosque », 6 octobre 1628 (fol. 334 v°). — Dépôts au greffe : « du sac la procédure criminelle contre Honoré Gentier, de la Coste, querellé en fabrique de faulce monnoye, ensemble un mouchoir où il y a des pièces de bois servant de moules et 5 pièces de 5 souls faulces », 26 août 1629 (fol. 344 v°) ; — des procédures faites contre divers « par les intendants commis au bureau de la santé d'Ongles, pour supposition de billets », 3 septembre 1629 (fol. 347) ; — « d'un extrait de la délibération faicte, en la ville de Manosque et au temple de *La Pierre Blanche*, par ceux de la religion prétendue réformée, le 30 décembre dernier » 1er mars 1630 (fol. 359 v°) ; — du « testament solennel de feu Me Christol Berle, cy devant viguier de Forcalquier », 13 octobre 1631, (fol. 389 v°). — « Présentation d'information pour Me Étienne Aubert-Jausiers, avocat du Roy au siège de Digne », 3 septembre 1632, (fol. 405). — Dépôt au greffe « des comptes tutellaires de Louis, Suzanne et Anne Bot de Cardebat, enfant de feu André Bot de Cardebat, sieur de La Palun, présentés par Spérit Bot de Cardebat, sieur d'Auribeau, en 11 cayers non cotés », 18 février, 1633 (fol. 413 v°), etc.

B. 1962. (Registre.) — In-quarto, 1095 feuillets, papier.

1634-1637. — Procurations et présentations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : damoiselle Marguerite Armand, de Mison, 9 janvier (fol. 8) ; — « noble Poncet de Chervas, escuyer et sergent-major de la ville de Sisteron », 23 janvier (fol. 29 v°) ; — Claude de Motte, héritier de damoiselle Marguerite de Motte, héritière de Claude de Ponat, de Tallard, 13 février (fol. 54 v°) ; — messire Michel des Andrés, curé perpétuel de Cornillon, 2 mars (fol. 73). — Procuration pour Me François Génésy, huissier au siège d'Arles, 3 avril (fol. 103 v°). — Présentations pour : « Gaspard de Vintimille, des comtes de Marseille, sieur de Figaniéres et de Saint-Étienne », 3 avril (fol. 104) ; — messire Gabriel Lance, chanoine de Saint-Mary, 27 avril (fol. 120) ; — Jean Castellan, « professeur en sainte théologie, prévôt de l'église de Montsalier, prieur du prieuré de Banon sous le titre de Notre-Dame et St-Just, dépendant de la dite prévosté et icelle de l'abbaye de Cruis », 29 avril (fol. 123 v°) ; — Me Pierre Saunier, agent de messire François de Bonne, 1er juin (fol. 164). — Procuration pour les « prieurs de la luminaire de la Très-Sainte-Trénité, fondée dans l'église Notre-Dame de Manosque », 29 juin (fol. 192 v°). — Présentations pour : messire Alphonse d'Oraison, comte de Bourbon, seigneur de Sainte-Tulle », 30 juin (fol. 194) ; — Pierre de Castellane, écuyer, de Sisteron, 3 août (fol. 222 v°) ; — messire Antoine Janson, prêtre bénéficier de l'église Saint-Sauveur d'Aix, 31 août (fol. 247 v°) ; — messire Elzias de Singard, prêtre bénéficier de l'église d'Apt, 25 septembre (fol 278) ; — Jean de Lévesque, sieur de Saint-Étienne et de Rogiers, résidant à Aix, 7 novembre (fol. 315) ; — « les révérends pères de Notre-Dame-de-Grâce, de Cotignac », 4 décembre (fol. 332 v°) ; — (1635) damoiselle Marguerite de Villeneuve, fille et héritière de Balthasar, 22 janvier, (fol. 360) ; — noble Pierre Chais, sieur de La Pène, 5 février (fol. 369) ; — messire Paul de Thoulon, « seigneur spirituel et temporel de Saint-May et en partie de Rémusat », 5 mars (fol. 390). — Procuration

pour François Roche, maître tonnelier, de Manosque, 27 mars (fol. 407 v°). — Présentations pour : damoiselle Gabrielle de Meson, d'Aix, 16 avril (fol. 412 v°) — « les recteurs des frères pénitans noirs, d'Apt », 30 avril (fol. 427). — Procuration pour messire Louis Cherpin, « bachelier en théologie et droit canon, prieur du prieuré rural de Saint-Jean-du-Boisset, dépendant de la baronnie de Saint-Martin-de-Castillon », 10 mai (fol. 433 v°). — Présentations pour : Pierre Chanut, sieur du Truillas, 5 juillet (fol. 482 v°) ; — noble René de Glandevez, sieur de Puimichel, 28 juillet (fol. 501 v°) ; — Mᵉ Laurent Sube, sergent royal d'Aix, 3 septembre (fol. 532 v°) ; — « messire Marc-Antoine Martin, sieur de Saint-Pierre, prieur cloîtrier du monastère Saint-Victor-lez-Marseille », 6 octobre (fol. 568) ; — damoiselle Anne de Moynier, dame d'Entrages, 16 octobre, (fol. 569 v°) ; — messire Jean-Antoine de Tholon, sieur de Sainte-Jalle », 9 novembre (fol. 595 v°) ; — Mᵉ Paul de Gombert, sieur de Verdaches, avocat en la cour, 15 novembre (fol. 597) ; — Charles d'Isoard, sieur de Fontienne et de Roumoules, 13 décembre (fol. 621) ; — (1636) Mᵉ Charles Maure, lieutenant de juge de Niozelles, 16 février (fol. 659 v°) ; — Jean-Pierre Gaillard, sieur de Belleviste, de Thoard, 21 avril (fol. 687) ; — Alexandre de Laugier, sieur de Beaucouse, co-seigneur de Thoard, 21 avril (fol. 688). — Procuration pour messire César Touche, prieur de Bayons, 28 avril (fol. 693). — Présentations pour : damoiselle Claire de Chavignot, de Cruis, 7 juin (fol. 726 v°) ; — messire Jacques Gaffarel, docteur en droit, prieur de Notre-Dame-de-Ganagobie, 7 juillet (fol. 742 v°). — Procuration pour messire Jacques de Paparin de Chaumont, « conseiller et aumosnier du Roy, vicaire général du sieur abbé de L'Isle-Barbe », 7 juillet (fol. 644). — Présentations pour : messire Jean-Vincent Tulles, « abbé de l'abbaye Saint-Eusèbe-lez-Seignon », 22 juillet (fol. 753 v°) ; — damoiselle Louise de Baudrisi, de Manosque, 8 août (fol. 763) ; — damoiselle Louise Legrand, veuve de Jean de Bourgarel, coseigneur de Vachères, 23 septembre (fol. 794) ; — messire Jean-Pierre Lanel, « curé et vicaire perpétuel en l'église paroissiale et prieur de Lens », 9 octobre (fol. 810 v°) ; — Jean de Chasselets, « sieur de Saint-Julien, écuyer de Bas-en-Forez », 4 novembre (fol. 824 v°) ; — « les prieurs de la luminaire de M. Saint Clair, fondée en l'église des pères cordeliers de Forcalquier », 24 novembre (fol. 838) ; — damoiselle « Sillette » de Latil d'Entraigues, héritière de Marc-Antoine d'Aguilbier, sieur de Lespeau, 20 décembre (fol. 861) ; — (1637) Mᵉ Antoine Alamand, sieur du Truillas, avocat en la cour, 9 janvier (fol. 863 v°) ; — Mᵉ Jean Boniface, sieur d'Astoin, avocat en la cour, 9 janvier (fol. 866) ; — messire François Estienne, « religieux et drappier du couvent Saint-Victor-lez-Marseille et prieur de Valernes », 3 février (fol. 889). — Procuration pour noble Antoine-René de Roux de Montauban, seigneur de La Rochette, 11 mars (fol. 901 v°) ; — damoiselle Marguerite de Castellane, femme de Jean de Barras, sieur de Mélan, 2 avril (fol. 920) ; — messire Balthasar de Morges de Mostiers, seigneur de Ventavon, 20 avri (fol. 924) ; — Mᵉ Nicolas de Fabry, sieur de Peiresq, conseiller au parlement d'Aix, 22 mai (fol. 946 v°) ; — messire Claude d'Amat, « conseiller et aumosnier du Roy, prévost en l'église monacale de La Baulme-lez-Sisteron », 25 mai (fol. 948 v°). — Procuration pour Lambert Dermitanis, bourgeois de Sigonce, 25 juillet (fol. 984) ; — Mᵉ François Louche, « syndic apostolique et économe du couvent de l'Observance de Carcès », 29 août (fol. 1008) ; — Antoine d'Albertas, sieur de Saint-Maime et Dauphin, 28 septembre (fol. 1028 v°) ; — Mᵉ Jean Laugier, « viguier du marquisat d'Oraison », 28 septembre (fol. 1030) ; — Scipion et Lambert de Lincel, sieurs de Roumoules, 9 novembre (fol. 1059) ; — Louis de Castellane, sieur de Niozelles, 9 décembre (fol. 1082 v°), etc.

B. 1963. (Registre.) — In-quarto, 334 feuillets, papier.

1636. — Procurations et présentations au greffe des submissions. — Présentations pour Mᵉ Jean Bourson, « avocat au présidial de Nîmes ». 8 janvier (fol. 6). — « dom Elzias Roux, sacristain de l'église de Valensole », 29 février (fol. 49) ; — Jacques Richier, maître tailleur d'habits, de Manosque, 14 avril (fol. 82 v°) ; — Gaspard d'Hermitte, écuyer de Digne, mari de damoiselle Jeanne de Galhard, 28 avril (fol. 93). — Procuration pour Joseph Roseau, bourgeois d'Avignon, 15 mai (fol 100 v°). — Présentations pour : messire Jean d'Eymin, « docteur en théologie et professeur en icelle en la ville de Dye en Dauphiné », 3 juin (fol. 118) ; — messire Charles de Castellane d'Adhémar de Matheau de Joye, seigneur de Pierrerue, demeurant à Simiane, 27 juin

(fol. 140 v°); — messire Jean Dollon, curé de Rémusat, 21 juillet (fol. 155 v°); — damoiselle Marguerite Burle, dame de Silvabelle, 12 août (fol. 181); — M. Mᵉ Etienne Eyroux, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, 23 août (fol. 194 v°); — messire André Pierre, prêtre bénéficier de Saint-Mary, 11 octobre (fol. 246 v°); — Mᵉ Abel Fabre, notaire royal de Villeperdrix, 14 octobre (fol. 259 v°); — Mᵉ François Blachier, notaire royal de Sisteron, 26 novembre (fol. 309 v°); — messire Henri de Brancas de Forcalquier, seigneur et baron de Céreste, 9 décembre (fol. 314 v°); — Antoine Peisson, docteur en médecine d'Apt, 23 décembre (fol. 332 v°), etc.

B. 1964. (Registre.) — In-quarto, 323 feuillets, papier.

1637. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : Jeanne de Carry, de Goult, 15 janvier (fol. 13 v°); — Mᵉ Jacques Lieutaud, notaire royal et greffier des insinuations du siège de Forcalquier, 21 janvier (fol. 20 v°); — damoiselle Jeanne Eyroux, veuve de Charles de Castellane, sieur de Pierrerue, 29 janvier (fol. 28); — Pierre de Villeneuve, sieur de Tartonne, 1ᵉʳ février fol. 33); — damoiselle Lucrèce Griffon, femme de Mᵉ Jean Ricaud, notaire royal de Peyruis, 9 mars (fol. 65); — Mᵉ Charles Gaudy, avocat en la cour, résidant à Reillanne, 21 avril (fol. 102). — Procurations pour : Jacques Chambarel, marchand d'Arles, 12 mai (fol. 118 v°); — Mᵉ Pierre Lambellot, apothicaire de Manosque, 20 juin (fol. 143 v°). — Présentations pour : Mᵉ Spirit Fayard, « notaire apostolique, de L'Isle au comté Venaissin », 1ᵉʳ juillet (fol. 180 v°); — noble Pierre de Moutte, écuyer, de Tallard, 27 juillet (fol. 168); — Mᵉ François Silvy, greffier au siège de Forcalquier, 21 août (fol. 197); — noble Jacques Isoard, sieur de Fontienne et de Roumoules, 21 septembre (fol. 234 v°); — les hoirs de Balthasar d'Agout, sieur d'Angles, conseigneur de Saint-Laurent et de Saint-Jurs, 26 septembre (fol. 237); — Jean-Baptiste et Antoine de Tende, frères, d'Aix, 4 novembre (fol. 274 v°). — Mᵉ Jean-Baptiste Grangier, sergent royal, de Serre, 4 décembre (fol. 303 v°); — Mᵉ Polidore du Teil, avocat au siège de Forcalquier, 9 décembre (fol. 302), etc.

B. 1965. (Registre.) — In-quarto, 260 feuillets, papier.

1638. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : Claude Barthélemy marchand gantier, de Manosque, 12 janvier (fol. 3); — Mᵉ Honoré Meynier, huissier au parlement de Provence, 18 janvier (fol. 12); — Mᵉ Sperit Boysson, avocat au parlement de Provence, 1ᵉʳ février (fol. 25 v°); — damoiselle « Auriane » de Revest, de Banon, 27 février (fol. 36 v°); — Mᵉ Pierre Sellon, avocat en la cour, héritier de damoiselle Suzanne de Pinchinat, sa mère, 12 avril (fol. 69); — M. Mᵉ Gaspard Martin, « lieutenant particulier en la comté de Tallard », 20 avril (fol. 75); — damoiselle Melchionne de Redortiers, femme de Timothée Baudric, écuyer de Manosque, 18 mai (fol. 92. — Procuration pour Mᵉ Jacques Courbon, baille de de Château-Arnoux, 3 juillet (fol. 122). — Présentation pour : Mᵉ Mary Guynaud, notaire royal de Cruis, 21 juillet (fol. 134); — messire Jean-Louis de Corriolis, « seigneur de La Bastide », 3 août fol. 145 v°); — Hellion Barras, sieur du Castellar, fils de damoiselle Marguerite de Benaud, dame du dit Castellar, demeurant à Digne, 6 août (fol. 147). — Procuration pour Claude de Berard, écuyer de Cucuron, 1ᵉʳ octobre (fol. 200). — Présentations pour : Mᵉ Clément Croze-Magnan, lieutenant de juge de Saint-Maime, 5 octobre (fol. 203); — messire Jacques Coste, chanoine de Sisteron, 12 octobre (fol. 209 v°); — Jacques et Jean-Antoine de Fabry, frères, sieurs d'Aubenas, 20 octobre (fol. 216 v°). — Procurations pour : Balthasar Gay, de Maubec, au comté Venaissin. 8 novembre (fol. 229); — messires François et Guillaume de Pontis, sieurs dudit lieu et des Dourbes, 13 novembre (fol. 234), etc.

B. 1966. (Registre.) — In-quarto, 427 feuillets, papier.

1638-1639. — Présentations et procurations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Mᵉ Jean-Louis Fabry, « huissier audiencier exploitant par tout le royaume de France, habitant à Forcalquier », 10 janvier (fol. 6 v°); — noble Charles de Paul, sieur de Rousset, 8 février (fol. 26 v°); — Jean-Paul de Parette, écuyer d'Aix, 19 avril (fol. 57 v°). — Procuration pour François Rigollet, écuyer d'Apt, 18 mai

(fol. 72 v°). — Présentations pour : André Bermond, « compagnon apothicaire », de Volx, 18 mai (fol. 75) ; — les hoirs de Mᵉ Louis Gay, juge royal des Mées, 5 juin (fol. 84 v°) ; — Pierre de Guiran, sieur de la Brillanne, conseiller à la cour des Comptes d'Aix, 17 juillet (fol. 115 v°) ; — noble Jacques Artaud, Montauban, seigneur de « La Roche-Alansson en Dauphiné », 19 juillet (fol. 117 v°) ; — « les prieurs du luminaire de Notre-Dame-du-Saint-Rozaire, de Madame Sainte-Anne, des Saints-Anges-Gardiens, et de Saint-François, de Forcalquier », 9 août (fol. 132 v°) ; — Mᵉ François de Foresta, avocat au parlement, et damoiselle Bernardine de Ferrier, conseigneur et dame de Sainte-Croix-à-Lauze », 14 août (fol. 139) ; — M. Mᵉ Charles de Lombard, sieur de Gourdon et du Caire, 1ᵉʳ septembre (fol. 154) ; — noble Léon de Valbelle, écuyer de Marseille, seigneur de La Tour-de-Bevons et de Saint-Symphorien, 19 octobre (fol. 184 v°) ; — Jean-Jacques Garret-Catin, écuyer, de Sisteron, demeurant à Aix, héritier de damoiselle Marguerite Matheron, 16 décembre (fol. 213 v°) ; — (1639) nobles Michel et Jean-Thomas des Ferres, « rentiers des bois et terres de l'abbaye de Valsaintes, Boulinette et Carniol », 10 janvier (fol. 221) ; — Pierre de Chevalier, sieur de Saint-Martin, juge royal de Seyne, La Bréole et Saint-Vincent, 10 janvier (fol. 225) ; — M. Mᵉ Jean-Baptiste de Castellane, sieur de Vaucroue, lieutenant particulier au siège de Draguignan, 11 mars (fol. 257 v°). — Procuration pour capitaine Ysac Pinchinat, châtelain de Vitroles, 4 mai (fol. 278 v°) ; — Présentations pour : Paul Bodo, bourgeois de Valensole, 30 juin (fol. 310) ; — noble Jean-François Bernard, et damoiselle Lucrèce Pons, mariés, de Turriers, 11 juillet (fol. 313). — Procuration pour Mᵉ Jean Giraud, notaire de Cornillac, 26 juillet (fol. 320). — Présentations pour : Paul Barcilon, « contrôleur des décimes au diocèse de Paris », 28 juillet (fol. 322 v°) ; — « M. André Genouyer, docteur en sainte théologie, et ministre en l'église prétendue réformée, de Manosque », 28 juillet (fol. 331) ; — noble Melchion de Valavoire, sieur du dit lieu et de Volonne, 4 août (fol. 332 v°). — Procuration pour messire Jean de Roux de Montauban, sieur de Sigotier, mari de damoiselle Marguerite de Bouliers de Cental, 3 septembre (fol. 352 v°). — Présentations pour : Melchion Richaud, chirurgien, de Cruis, habitant à Bordeaux, 12 septembre (fol. 360 v°) ; — damoiselle Hélène de Lincel, « femme séparée en biens de Jacques de Marescal », 8 novembre (fol. 400 v°) ; — Mᵉ André de Beauchans, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, 7 décembre (fol. 416 v°), etc.

B. 1967. (Registre.) — In-quarto, 380 feuillets, papier.

1639-1640, octobre. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : Jean Madon, bourgeois de Viens, et damoiselle Catherine de Pellas, 10 janvier (fol. 9 v°) ; — noble Gaspard d'Eymar, « lieutenant de la galère de M. d'Epernon, résidant à Aix », 1ᵉʳ février (fol. 25 v°) ; — Mᵉ Léonard Constans, « greffier de la baronnie de La Tour-d'Aigues », 8 février (fol. 35 v°) ; — Joseph Vinatier, maître passementier, de Marseille, 19 mars (fol. 55) ; — M. Mᵉ Armand de Monier, fils et héritier de messire Jean-Louis de Monier, président au parlement de Provence, 29 avril (fol. 68). — Procuration pour damoiselle « Antoronne » de Gueidan, dame d'Aubenas, 27 juin (fol. 108 v°). — Présentations pour : François Grosset, écuyer d'Apt, 7 juillet (fol. 116 v°) ; — Mᵉ Claude de Lestic, docteur en médecine, d'Aix, 30 août (fol. 157 v°) ; — « frère Claude Morard, camérier en l'abbaye Saint-André-de-Villeneuve-lez-Avignon », 19 septembre (fol. 181). — Procurations pour : « Anne-Charlotte de Chaisan de Sauvan, dame de Montauban, héritière de messire Hector de La Tour, seigneur de Montauban », 30 septembre (fol. 192 v°) ; — André Payan, de Rousset-lès-Curbans, 7 octobre (fol. 206) ; — Sperit Pipet, de Barcilonnette-de-Vitroles, 28 novembre (fol. 240) ; — (1640) Jean Soulier, sieur de Fontvieille, écuyer, de Pertuis, 10 janvier (fol. 261 v°) ; — messire Jacques Garne, prieur du prieuré Saint-Lazare, de Manosque, 6 mars (fol. 294). — Procuration pour Jean Évesque, bourgeois de Manosque, 20 mars (fol. 300). — Présentations pour : Mᵉ Jean Monier, notaire royal et lieutenant de juge de la baronnie de Viens, 24 avril (fol. 316) ; — Étienne de Bagarris, marchand de Marseille, 7 mai (fol. 323) ; — M. Mᵉ Joseph de Colongue, « lieutenant particulier criminel et premier conseiller au siège de Forcalquier », 9 juillet (fol. 333 v°) ; — Jean-Baptiste d'Arcussia, sieur du Revest-d'Esparron, écuyer d'Aix, 31 juillet (fol. 339 v°) ; — messire Denis

Aulagnier, « économe des prêtres de l'église Saint-Sauveur, de Manosque », 7 août (fol. 340 v°) ; — messire Alphonse de Bouliers, « marquis de Cental, viscomte de Reillanne, héritier de messire Gaspard de Bouliers », 16 octobre (fol. 369 v°), etc.

B. 1968. (Cahiers.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1640, novembre **1641**. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : Louis Feautrier, écuyer, de Lurs, 21 novembre (fol. 5 v°) ; — messire Pierre de Valavoire, seigneur de Volx, 24 décembre (fol. 9); — (1641) damoiselle Françon d'Autran, de Reillane, 24 janvier (fol. 13 v°) ; — M° Jean Bessonnet, notaire royal de Forcalquier, 16 avril (fol. 29 v°). — Honoré Gaudemar, écuyer de Manosque, 4 juin (fol. 42). — Procuration pour : François Villecroze, de Roquevaire, 19 juin (fol. 45 v°) ; — Claude de Faulcon, d'Apt, 9 juillet (fol. 50 v°). — Présentations pour : M° Jean-Pierre Revest, « sergent royal exploitant à Forcalquier », 13 août (fol. 61 v°) ; — noble Jean de Vitalis, sieur de Montfort, 9 septembre (fol. 71) ; — Antoine Tardieu, « tisseur à draps », de Saint-Étienne, 7 octobre (fol. 81 v°) ; « dame Charlotte de Chauvigny de Blot, abbesse du monastère Sainte-Croix, d'Apt », 22 octobre (fol. 84 v°) ; — damoiselle Diane de Gaillard, femme de Gaspard d'Hermitte, écuyer, de Manosque, 10 décembre (fol. 98), etc.

B. 1969. (Registre.) — In-quarto, 431 feuillets, papier.

1642-1645, août. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentations pour : M° Gabriel Sauvy, lieutenant de juge d'Oraison, 4 janvier (fol, 1 v°) ; — damoiselle Clémence d'Illy, de Forcalquier, 4 février (fol. 11) ; — damoiselle Cassandre de Pasquier, veuve de M° Joseph Martelly, avocat en la cour, résidant à Aix, 25 février (fol. 23) ; — Procurationspour: Antoine Fabregon, de Château-Renard, 13 mai (fol. 45 v°) ; — damoiselle Catherine de Roustany, de Manosque, 21 juillet (fol. 65) ; — Nicolas Bertelet, marchand de Roussillon, 3 octobre (fol. 89). — Présentations pour : messire Isnard Pourrière, prêtre, de Beaumont, 29 décembre (fol. 112) ; — (1643) damoiselle Jeanne d'Ostagier, « femme en premières noces et héritière de Jean Deffauris, écuyer, de Manosque, 21 janvier (fol. 121) ; — messire Guillaume Pichon, prêtre, de Manosque, 21 avril (fol. 148 v°) ; — messire Guillaume Potut, prêtre, de Viens, 12 juillet (fol. 163 v°) ; — Claude Reynoart, tanneur de Valensole, 21 juillet (fol. 165 v°); — damoiselle Lucrèce Tampe, d'Aix, 26 octobre (fol. 189 v°); — messire Gaspard Trigance, bachelier en théologie, vicaire de Séderon, 10 novembre (fol. 193 v°) ; — damoiselle Louise de Barras, veuve d'Antoine de Rochel, écuyer de Grambois, 15 décembre (fol. 203) ; — Jean Gérard, sieur de La Croix, coseigneur de Châteauneuf, écuyer de Goult, 15 décembre (fol. 203 v°) ; — (1644) messire Pierre Gazel, prieur de Goult, 12 janvier (fol. 210) ; — Rolland Bézoard, « médecin aspergerit, demeurant à Roussillon », 14 janvier (fol. 213). — Procuration pour Michel Caresme, de Peiruis, 21 janvier (fol. 214 v°). — Présentations pour : M° Louis de Salettes, huissier, d'Aix, 31 mai (fol. 245) ; — damoiselle de Crochard, de Cavillargues en Languedoc, 4 juillet (fol. 259 v°) ; — noble Antoine de Beauchans, » sieur de la Brugière, écuyer de Limans », 23 août (fol. 283 v°) ; Pierre d'Isnard, sieur de La Riaille, d'Apt, 13 septembre (fol. 292) ; — Christol Giraud, « M° d'académye », de Manosque, 20 octobre (fol. 314 v°) ; — M° Pierre Amoreux, lieutenant de juge de Pierrevert, 25 novembre (fol. 326) ; — (1645) Jacques Daudet, « fermier des lattes de Forcalquier », 10 janvier (fol. 340) ; — M° Jean Berton, docteur en médecine habitant à Apt, 23 janvier (fol. 345 v°) ; — Jean Vespier, « sergent-major des galères de Sa Majesté, résidant à Marseille », 6 mars (fol. 363 v°). — Procuration pour Jacques Tirany, bourgeois de Forcalquier, 22 mars (fol. 369 v°). — Présentations pour : messires Christol Fabre et Jean-Julien Simian, chanoines de Forcalquier, 10 mai (fol. 381) ; — noble Paul de Perrotet, « sieur de Chavagnon, écuyer d'Orange », 13 juin (fol. 393) ; — damoiselle Jeanne de La Martinière, de Banon, 23 juin (fol. 395). — Procuration pour André Decorio, d'Aix, 20 juillet (fol. 405). — Présentations pour : « Charles de Loquetet, sieur de La Bastilhe », 21 juillet (fol. 405 v°) ; — Honorade et Marguerite de Blanchis de Forcalquier, 28 août (fol. 426), etc.

B. 1970. (Registre.) — In-quarto, 1169 feuillets, papier.

1645, septembre - **1653**, juin. — Présentations et procurations au greffe de la submission. —

Présentations pour : « damoiselle Diane de Barthelon, dame de Brés », 6 septembre (fol. 1) ; — Jean Chauran, « écuyer, valet de chambre du Roy, résidant à Paris », 6 octobre (fol 20 v°) ; — M. Me Mathieu Gassan, conseiller et procureur du Roi au siège de Forcalquier, mari de damoiselle de Marie de Jacques, 14 octobre (fol. 26). — Procuration pour « M. Pol de Maistral de Mondragon, seigneur dudit lieu, de Darboux et de Barbentane », 28 novembre (fol. 45 v°). — (1646). Présentations pour : Mes Jean Ardoin et Étienne Brieugne, notaires royaux de Forcalquier, 9 janvier (fol. 56 v°) ; — Anne Vallavoire femme de Claude du Teil, de Lurs, 7 mai (fol. 100) ; — Jean Rode, marchand, de Digne, 3 juillet (fol. 121); — damoiselle Marguerite de Jaubert, veuve de Louis de Bermond, coseigneur de Vachères et de Saint-Martin-de-Renacas, 18 septembre (fol. 160). — Jacques Trabuc, bourgeois des Mées, 12 décembre (fol. 201) ; — (1647) Me Antoine Villon, avocat en la cour, résidant à Saint-Maximin, 3 janvier (fol. 210) ; — Me Jean Depérier, avocat en la cour, résidant à Riez, 23 janvier (fol. 216 v°) ; — Me Charles Provençal, notaire royal et greffier des insinuations et collocations d'Apt, 29 janvier (fol. 218) ; — Me François Rieffaux, baile et lieutenant de juge de Vachères, 6 mars (fol. 233) ; — François de Croze, sieur de Montlaux, écuyer des Mées, 2 avril (fol. 244 v°) ; — « Les prieurs modernes de la confrairie de Notre-Dame-de-Lure », 7 mai (fol. 256) ; — Me Louis Sauvecane, « notaire royal et rentier seigneurial, pour deux cinquièmes, de Céreste », 11 octobre (fol. 325) ; — Me Etienne Girard, « recepveur particulier du domayne du Roy au siège de Forcalquier », 12 décembre (fol. 351) ; — (1648) Me Melchion Maine, avocat au parlement, 21 janvier (fol. 360) ; — M. Me Joseph de Bonfils, sieur de Bouc, « lieutenant général au siège de la ville d'Aix », 20 mai (fol. 392). — Procuration pour damoiselle Marguerite de Chanut, de Forcalquier, 3 juin (fol. 396). — Présentations pour : « frère Charles de La Rouilliére, prêtre et sellerier de l'abbaye de Boscaudon », 9 septembre (fol. 429) ; — messire Pierre de Gaffarel, « docteur en théologie, prieur et seigneur de Ganagobie, Sigonce et autres places », 20 octobre (fol. 447). — Procuration pour Me Jean-Honoré Robaud, notaire royal de Saint-Vincent, 4 décembre (fol. 462). — (1649) Présentations pour : noble Jean de Laugier, sieur de Verdaches, Thoard et Châteauredon, résidant à Digne, 2 janvier (fol. 471 v°) ; — Me Laurent Boutet, « vi-viguier de Bonieux », 26 janvier (fol. 483 v°) ; — damoiselle Isabeau de Laymeri, de Niozelles, 1er avril (fol. 518) ; — Mathieu Pourpour, « maître charpentier du Gubian-lès-Revest-de-Brousses », 13 juillet (fol. 547) ; — damoiselle Madeleine de Rebut, de Gréoux, 4 septembre (fol. 554 v°) ; — « l'économe du monastère Saint-Augustin, sous le titre Saint-Joseph, de Forcalquier », 19 novembre (fol. 584) ; — messire André du Bousquet, seigneur de Sigonce, 20 novembre (fol. 586) ; — Pierre de Bourgarel, sieur du Colombier, écuyer d'Apt, 11 décembre (fol. 597) ; — (1650) Me Claude Chappus avocat en la cour, « greffier en partie du greffe de Forcalquier », 20 janvier (fol. 610) ; — damoiselle Catherine d'Estienne, d'Aix, 22 février (fol. 627 v°) ; — messire Jean Marin, prieur d'Aubenas, 27 avril (fol. 653) ; — Me Guillaume Cappeau, notaire royal de Goult, 31 mai (fol. 670) ; — Me Louis de Béraud, procureur du Roi, aux Mées, 5 juillet (fol. 682 v°) ; — messire Honoré de Corriolis, seigneur et baron de Corbières, président au parlement d'Aix, 17 août (fol. 700) ; — Me Elzias Derne, notaire royal de Viens et greffier royal de Saignon, 10 octobre (fol. 735) ; — Me Jean-Louis Curet, procureur au siège général d'Aix, 5 décembre (fol. 766) ; — (1651) Jean-Louis de Matheron, sieur de Salignac, avocat en la cour, 7 février (fol. 792) ; — Jean-André de Thomassin, avocat en la cour, sieur de Lincel, 23 mai (fol. 828 v°) ; — damoiselle Cécile de Cestier, de Manosque, 3 juillet (fol. 849) ; — damoiselle Honorade Ponce, veuve de Me Honoré Berluc, notaire royal de Forcalquier, 21 octobre (fol. 902 v°). — (1652) Procuration pour M. Me Gaspard Gastinel, conseiller du Roi au siège de Sisteron, 3 janvier (fol. 931 v°). — Présentations pour : M. Me Jean-François de Glandevez, sieur de Rousset, conseiller au parlement de Provence, 5 mars (fol. 961 v°) ; — Me Gaspard Gueidan, « conseiller du Roi et auditeur en la chambre des Comptes de Provence à Aix », 8 avril (fol. 973 v°); — messire François Dauverny, prêtre de Sainte-Tulle, 23 avril (fol. 980) ; — Pierre de Rives, de Ribiers, 27 août (fol. 1038) ; — Me Antoine Cabrier. lieutenant de juge du Villar, 11 septembre (fol. 1054 v°) ; — messire Henri de Guilhem de Salla, sieur de Montjustin, 2 novembre (fol. 1078) ; — Me Octave André,

notaire royal et greffier des insinuations et collocations de la ville et viguerie de Moustiers, 18 décembre (fol. 1097 v°) ; — (1653). Honoré Esguisier, sieur de La Javie, 22 février (fol. 1126) ; — Mᵉ Jean Seguiran, procureur au parlement d'Aix, 10 mars (fol. 1133 v°) ; — messire Antoine-François de Simiane, seigneur de de Saint-Rambert, « comte de Saint-Jean-de-Lyon », 29 avril (fol. 1153 v°) ; — Henri de Thomas, sieur de Beaurepaire, 27 mai (fol. 1163 v°), etc.

B. 1971. (Registre.) — In-quarto, 1139 feuillets, papier.

1653, juillet - **1661**, mai. — Présentations et procurations au greffe des submissions. — Présentation pour messire Philippe-Guillaume d'Ancesune, abbé commandataire de Notre-Dame-de-Senanque, 9 juillet (fol. 13 v°). — Procuration pour Valery Roume, de Mane, habitant à Avignon. 10 juillet (fol. 15). — Présentations pour : Mᵉ Christophe Deffauris, sieur de Saint-Clément, conseiller et avocat général au parlement de Provence, 6 septembre (fol. 53) ; — André Teisseire, chirurgien, de Gordes, 5 novembre (fol. 93 v°). — (1654) Procuration pour damoiselle Anne Gavaudan, femme de Claude Vachier, notaire de Pierrerue, 19 janvier (fol. 130). — Présentations pour : Laurent Sube, « exacteur des espices des officiers du siège », 10 février (fol. 137) ; — « les prieurs de la confrérie de la Sainte-Trinité, érigée en l'église Notre-Dame-de-Romigiers, de Manosque », 13 juillet (fol. 198 v°) ; — M. Mᵉ Balthasar d'Albert, sieur de Sainte-Croix, « secrétaire audiencier en la chancellerie de Provence », 16 novembre (fol. 255) ; — (1655) noble Jean Bon, écuyer de Mison, 21 janvier (fol 278 v°) ; — M. Mᵉ Jean Castagne, sieur de Consonaves, lieutenant principal civil et criminel au siège de Sisteron, 6 avril (fol. 303 v°) ; — Corneille Legouche. écuyer, sieur de Saint-Étienne, 19 avril (fol. 310 v°) ; — messire Charles Le Camus. sieur de Montaudier, « chevalier, conseiller du Roi, maréchal de bataille aux armées de Sa Majesté », résidant à Manosque, 11 mai (fol. 324) ; — messire Thomas de Riquety, seigneur de Mirabeau, résidant à Marseille, 21 août (fol. 365) ; — « R. P. Antoine Ayon, prieur de pères Carmes, de Manosque », 20 novembre (fol. 415) ; — (1656) damoiselle Spirite de Lestrac, d'Apt, 8 février (fol. 454 v°) ; — damoiselle Suzanne de Fesse, de Valensole, 21 février (fol. 459 v°) ; — « messire Jacques de Simiane, seigneur de Vers, conseiller du Roy, lieutenant-colonel au régiment des gardes du Roy et général de ses armées », 26 avril (fol. 489) ; — M. Mᵉ Pierre de Geoffroy, sieur de Barret, lieutenant particulier, au siège de Sisteron, 23 juin (fol. 518) ; — Sperit de Micaëllis, sieur de Bédejun, 29 août (fol. 546) ; — Mᵉ Jacques Blanche, docteur en médecine, de Forcalquier, 7 novembre (fol. 581) ; — messire Laurent Sandonnat, prieur d'Aubussargues, 19 décembre (fol. 597) ; — (1657) Mᵉ Jean Appi, notaire royal de La Coste, 20 février (fol. 616) ; — Claude Villette, maître chirurgien, de Forcalquier, 15 mars (fol. 623) ; — noble Jean de Brun, de Castellane, seigneur de Caille et de Rougon, 4 juin (fol. 642) ; — M. Mᵉ Guillaume d'Autric de Vintimille, seigneur des Baumettes. conseiller au parlement d'Aix, 14 août (fol. 660 v°) ; — messire Claude d'Isoard, prieur de Fontienne, 27 août (fol. 666) ; — (1658) Mᵉ Jean Juramy, avocat en la cour, résidant à Digne, 24 avril (fol. 740) ; — noble Pierre de Barnier, sieur de Pierrevert, 14 mai fol. 744) ; — damoiselle Gillette de Latil d'Entraigue, dame de Lespeau résidant à Brunet, 17 septembre (fol. 780 v°) ; — (1659). Mᵉ Pierre Moullin, « conseiller « secrétaire du Roy en la chancellerie de Provence », 4 mars (fol. 843) ; — M. Mᵉ Honoré de Piolenc, sieur de Beauvoisin, conseiller au parlement de Provence, 8 juillet (fol. 880) ; — Louis de Saint-Martin, écuyer, de Pertuis, 14 octobre (fol. 924 v°) ; — M. Mᵉ Léon d'Estevenot, « viguier et juge criminel pour le Roi à Apt », 8 novembre (fol. 841 v°) ; — (1660) damoiselle Marguerite de Fabry, femme séparée en biens de Mᵉ Guillaume Castagne, notaire royal de Sainte-Tulle, 6 avril (fol. 977) : — Mᵉ Alexandre Fesse, avocat, de Valensole, mari de damoiselle Isabeau Blanchard, 11 mai (fol. 994 v°) ; — Pompée de Jean, écuyer de Saint-Savornin, 20 septembre (fol. 1048 v°) ; — noble Paul de Saint-Marc, avocat en la cour, habitant à Aix, 4 novembre (fol. 1066) ; — Léon de Villeneuve, sieur de La Colette, résidant à Manosque, 4 décembre (fol. 1085 v°). — (1661) Procuration pour Joseph Teissère, marchand de Gordes, 25 février (fol. 1105 v°). — Présentations pour : Mᵉ François Girard, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, 4 avril (fol. 1121) ; — M. Mᵉ Louis d'Eymar, seigneur de Pierrerue, conseiller à la cour des Comptes de Provence, 5 avril (fol. 1122) ; —

M. Mᵉ Joseph Collongue, seigneur du Castellard, lieutenant criminel au siège de Forcalquier, 11 mai (fol. 1132), etc.

B. 1972. (Registre.) — In-quarto, 977 feuillets, papier.

1661, juin-**1673**. — « Registre des présentations de la submission ». — Présentations pour : damoiselle Jeanne de Chaix, veuve de Mᵉ Daniel Verdet, notaire royal de Forcalquier, 4 juin (fol. 4); — Mᵉ Jean Deffauris, avocat en la cour, sieur de Saint-Vincent-de-Noyers, 1ᵉʳ août (fol. 17 vᵒ) ; — messire Paul Brémond, « prêtre, professeur en théologie, prébendé en l'église Saint-Sauveur de Manosque », 9 août (fol. 29 vᵒ) ; — Honoré Bonardi, écuyer, de Riez, 22 septembre (fol. 43) ; — messire Gaspard Angely, prêtre, d'Aix, 15 octobre (fol. 49) ; — « messire Jacques Rebuty, hostellier de Saint-Victor, de Marseille, prieur du prieuré de Notre-Dame-de-Romigiers de Manosque », 15 octobre (fol. 55) ; — M. Mᵉ Jean Menc, sieur de Campagne, conseiller du Roi en la Cour des comptes de Provence, 13 décembre (fol. 65) ; — (1662) Mᵉ Jérôme de Cassellat, docteur en médecine, d'Aubagne, 23 février (fol. 89) ; — « Mᵉ Pierre de Glandevez, docteur en médecine », de Manosque, 4 septembre (fol. 144) ; — damoiselle Delphine de Villeneuve, de Mane, 18 septembre (fol. 149 vᵒ) ; — « messire Palamède de Vallavoire, seigneur et comte de Montlaux, capitaine d'une compagnie de cavalerie entretenue pour le service du Roy, mareschal de ses armées » 3 novembre (fol. 164 vᵒ) ; — (1663) dame Isabeau d'Arnaud, dame de Châteauneuf-Miravail, 5 juin (fol. 215); — M. Mᵉ Jean-Bernard d'Eymar, seigneur de Pierrerue « conseiller du Roi, doyen en la Cour des Comptes de Provence », 14 août (fol. 232 vᵒ) ; — M. Mᵉ Gaspard Gueydan, « conseiller du Roy et auditeur archivère de la Cour des comptes d'Aix », 23 octobre (fol. 256) ; — (1664) damoiselle Isabèau de Maynier, veuve de Mᵉ Jean Salvator, « conseiller et médecin du Roy en la ville d'Aix », 23 janvier (fol. 279) ; — messire Gaspard Veyron, vicaire de Monteux, 11 mars (fol. 297 vᵒ) ; — André de Bolliers, écuyer, de Vaugine, 18 juin (fol. 317 vᵒ) ; — damoiselle Isabeau de Saint-Jacques, de Marseille, 23 juin (fol. 320 vᵒ) ; — Etienne Avon, « gruyer général du seigneur de Lesdiguières », 15 juillet (fol. 327 vᵒ). — Déclaration d'appel pour François de Beauchans, écuyer, de Limans, 25 septembre (fol. 358 vᵒ). — Présentations pour : (1665), messire Alphonse de Mathieu, seigneur du Revest, 3 mars (fol. 411 vᵒ). — « dame Françoise de Cathaneau, baronne de Chalay et de Thisy, veuve et héritière de Lambert du Bousquet », 17 novembre (fol, 448 vᵒ). — (1666) Guillaume de Bermond, sieur de Malcor, 16 mars (fol. 484 vᵒ) ; — dame Honorade de Fabry, dame du Revest-de-Brousses, 18 mai (fol. 500) ; — messire Jean de Villeneuve, baron de Barrême, seigneur de Clumanc et autres places, 28 juin (fol. 509 vᵒ). — Procuration pour messire Jean-Louis Meynier, « bénéficier en l'église d'Apt, prieur des prieurés Saint-Nicolas et Saint-Estève », 5 juillet (fol. 512 vᵒ). — Présentations pour : damoiselle Jacqueline de Bompars, de Lurs, 3 août (fol. 525 vᵒ) ; — « F. Barthélemy du Cros, religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur et seigneur spirituel et temporel de Jouques », 22 novembre (fol. 570 vᵒ). — (1667) « Mᵉ François Bouyer, viguier et capitaine pour le Roy en la ville et viguerie d'Apt », 3 janvier (fol. 585 vᵒ) ; — messire Germain de Léglise, vicaire de Saint-Sauveur de Manosque, 16 mai (fol. 645 vᵒ) ; — noble Laurent de Guiramand, sieur d'Entrechaux, 24 mai (fol. 465 vᵒ) ; — Jacques de Barras, héritier de feu messire Pierre, sieur de Mélan, 8 juillet (fol. 666 vᵒ) ; — Mᵉ Pallamède d'Astier, « conseiller du Roy et contrerolleur général des décimes de Provence », 9 août (fol. 677 vᵒ) ; — messire André Gay, « chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin », 25 août (fol. 688) ; — messire Pierre Monier, chanoine et économe du chapitre Saint-Mary de Forcalquier, 19 octobre (fol. 719 vᵒ) ; — (1668) damoiselle Louise de Chornail, de Manosque, 7 avril (fol. 754 vᵒ) ; — messire Pierre Grane, docteur en théologie, d'Aix, 29 mai (fol. 760 vᵒ); — damoiselle Suzanne de Peyron, de Viens, 7 mai (fol. 799) ; — Jacques Mollis, « Mᵉ potier d'estain, d'Apt », 18 juin (fol. 802 vᵒ) ; — « dame Sibille de Martizis de Peilobier, veuve de Mᵉ Pierre d'Ollivier, conseiller au parlement d'Aix », 6 novembre (fol. 821 vᵒ) ; — (1670) dame Anne de Castellane, veuve de noble Jean de Pontevez, résidant à Forcalquier, 25 février (fol. 835 vᵒ); — M. Mᵉ Etienne Magnan, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, 6 mai (fol. 842) ; — (1671) noble Jacques Durand, habitant à Murs, 24 mars (fol. 880) ; — noble Pompée de Jaufret, sieur de Fontène, résidant à Bounieux », 12 octobre (fol. 897 vᵒ) ; — (1672) dame Madeleine de

Bot de Cardebat d'Auribeau, femme de noble François de Lirac, résidant à Avignon, 9 janvier (fol. 908); — noble Charles de Voland de Matheron, seigneur d'Aubenas, 15 février (fol. 912 v°) ; — M° François Archias, sieur de Sablières, coseigneur de Rustrel, 17 septembre (fol. 930); — (1673) « dame Françoise de Cambis de La Fallesse, baronne de Céreste, résidant à Aix, 6 juin (fol. 957 v°) ; — damoiselle Honorade d'Ille, femme de François Gougon, bourgeois de Manosque, 9 octobre (fol. 974), etc.

B. 1973. (Registre.) — In-quarto, 589 feuillets, papier.

1664, mars-**1670**, juin. — Présentations au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Pierre Astouin, « fontenier », de Forcalquier, 10 mars (fol. 1 v°) ; — Scipion Lombard, sieur du Truilhas, 28 avril (fol. 16); dame Françoise de Poligny, veuve de François d'Astoard, sieur de Bézaure, 5 mai (fol. 17) ; — M. M° Spérit de Thoron de Gaudin, lieutenant au siège de Digne, 5 mai (fol 18 v°) ; — « l'économe du dévôt monastère Saint-Augustin sous le titre Saint-Joseph, de Forcalquier », 9 juin (fol. 35) ; — noble Jean-Baptiste de Fabry, sieur de Saint-Jean, résidant à Aix, 2 septembre (fol. 70 v°) ; — M. M° Jean-Joseph Orcel, « chevalier, conseiller du Roy, président trésorier général de France en la généralité de Provence », 20 octobre (fol. 92) ; — (1665) messire Michel Amalric, docteur en théologie, chanoine de Forcalquier, 21 février (fol. 127) ; — damoiselle Claire du Teil, veuve d'Ambroise d'Archias, coseigneur de Rustrel, 16 mars (fol. 134 v°) ; — « dame Eymare d'Arène, dame de Rousset et Vaulongue, veuve de M° Louis d'Arnaud, conseiller au parlement d'Aix », 23 mars (fol. 140 v°) ; — « messire Balthasar de Cabanes, baron de Viens, second président en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence », 18 mai (fol. 153) ; — « dame Anne d'Arbaud, dame de Rognac, veuve de messire Guillaume d'Autric, sieur de Baumette, d'Aix », 7 septembre (fol. 198) ; — André de Roume, « gouverneur des pages de la Chambre du Roy à Paris », 15 septembre (fol. 200) ; — messire Scipion Poussel, docteur en théologie, prieur de Saint-Christol et Notre-Dame de la Garde, « héritier de François Poussel, fondateur de la dite chapelle de Notre-Dame », 28 septembre (fol. 204 v°) ; — (1666) dame Marie de Léobard veuve de noble Charles d'Ostagier, sieur de Courmes, 11 janvier (fol. 243 v°) ; — « M° Laurent La Bruyère, payeur de la garnison de Valence », 8 mars (fol. 263 v°) ; — M. M° Gaspard d'Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier 20 juillet (fol. 302 v°) ; — « messire Laurent de Forbin, marquis de Jansson, seigneur de Sainte-Tulle, gouverneur pour le Roy de la ville et citadelle d'Antibes, Grasse et son ressort, 21 novembre (fol. 345). — (1667) M° Pascal Upaix, avocat en la Cour, « rentier seigneurial de Banon et sa vallée », 2 mars (fol. 376 v°) ; — damoiselle Lucrèce de Vachières, dame de Vachères, Le Revest-des-Brousses et le Petit Gubian, 6 juin (fol. 405) ; — Marc Lescot, « médecin espargérique et chirurgien, de Sisteron », 20 juin (fol. 413 v°); — « noble Louis de Lincel, donataire pour la moitié de noble Scipion de Lincel, son père, Jacques, Pol, François, Anne, Joseph et Scipion de Lincel, frères, fils et héritiers dudit Scipion », 5 juin (fol. 418) ; — messire François d'Albi, chanoine en l'église collégiale de Valence, prieur de La Roche et Saumane », 22 août (fol. 427 v°). — (1668) messire Claude Fautrier, prieur de Sainte-Catherine, 16 janvier (fol. 473 v°); — M° André Mathieu, docteur en médecine, de Saint-Marcellin, 16 avril (fol. 491) ; — Charles de Chanut, « sieur de Revest-de-Brousses, Vachères et Le Petit Gubian, donataire de dame Lucrèce de Vachières, dame des dits lieux », 2 juin (fol. 502 v°) ; — noble Gaspard de Conseilh, « sieur de Saint-Roman, citoyen d'Avignon », 21 juillet (fol. 510 v°) ; — Pierre Tournon, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze, habitant à Aix, 27 novembre (fol. 525 v°) ; — (1669) M° François de Rondon, docteur en médecine, de Marseille, 20 février (fol. 533) ; — messire Spérit de Clapiers, baron de Gréoux, 7 mars (fol 535) ; — Jean Dalbon, « M° fondeur », d'Apt, 12 août (fol, 549 v°) ; — messire Vincent Empereur, vicaire de Saint-Savournin, 14 novembre (fol. 665). — (1670) messire Antoine de Villeneuve, marquis de Trans et des Arcs, 26 avril (fol. 579 v°) ; — « messire Léon de Valbelle, sieur de Montfuron, conseiller du Roi et lieutenant des mers du Levant, donataire universel de dame Marquise de Valbelle, sa tante, veuve de messire Alphonse de Boulliers, marquis de Cental et vicomte de Reillane », 9 juin (fol. 584), etc.

B. 1974. (Registre.) — In-quarto, 370 feuillets, papier.

1670, juillet-**1679**, mai. — « Registre pour l'enregistrement des présentations au greffe du sénéchal ».

— Présentations pour : messire Honoré d'Arnaud, chanoine cabiscol de Forcalquier, 7 juillet (fol. 2 v°) ; — « Charles Emmanuel, duc de Savoye, Roy de Chypre, héritier testamentaire et par inventaire de messire Alphonse de Boulliers, marquis de Cental », 12 août (fol. 7) ; — (1671) Louis Baratier, « bourgeois des Mées, garde de Monseigneur de Pilles, gouverneur de Marseille », 9 février (fol. 30) ; — M. Mᵉ Honoré de Figuières, conseiller du Roy et auditeur en la cour des Comptes de Provence, 6 avril (fol. 36 v°) ; — M. Mᵉ Melchion de Trimond, seigneur d'Aiglun, conseiller au parlement d'Aix, 23 juin (fol. 47 v°) ; — Mᵉ Jean de Saint-Jenois, docteur en médecine de Manosque, 10 juillet (fol. 49 v°) ; — messire Sébastien Pagot, « prêtre chanoine en l'église Notre-Dame-La-Principale d'Avignon », 17 août (fol. 54 v°) ; — dame Blanche Flotte de Meaux, dame de Lincel, résidant à Simiane, 18 août (fol. 55 v°) ; — M. Mᵉ Antoine de Geoffroy, sieur de Sainte-Cécile, conseiller au parlement d'Aix. 16 novembre (fol. 164 v°) ; — (1672) noble Pierre de Gras, fils de Gaspard, sieur de Valgast, 4 avril (fol. 78). — « Déclaration de Mᵉˢ Espérit Escoffier, Vincent et Louis Magnan, notaires royaux de Saint-Étienne, s'opposant à la réception de Mᵉ André Tardieu à l'état d'office de notaire royal du dit lieu, pour n'estre pas de la qualité portée par les ordonnances », 23 avril (fol. 79). — Présentations pour : Mᵉ Prosper Gassendy, « conseiller du Roy contrerolleur et secrétaire en la chancellerie de la cour des Comptes d'Aix », 2 juin (fol. 84) ; — dame Hélène d'Aymon, baronne de Villeneuve, résidant à Avignon, 13 juin (fol. 86 v°) ; — messire Nicolas de Vallavoire, évêque et seigneur temporel et spirituel de Riez, 18 juillet (fol. 90 v°) ; — « messire Melchion d'Allier, sieur de Roue, 17 septembre (fol. 98) ; — noble Jean de Lévesque, de Marseille, 23 septembre (fol. 101) ; — (1673) noble Gaspard de Pontevès, sieur de Givaudan et de la Routte, 9 mars (fol. 122) ; — Mᵉ Joseph de Lautaret, sieur de Saint-Vincent, avocat à la cour, de Digne, 5 juin (fol. 128 v°) ; — « messire François-Auguste de Vallavoire, seigneur marquis de Volx, lieutenant général, gouverneur de la citadelle de Sisteron, et un des lieutenants généraux des armées du Roy », 17 juillet (fol. 134 v°) ; — Joseph de Boyer, « sieur et cadet de Trévans », de Digne, 25 octobre (fol. 152) ; — (1674) Balthasar de Garnier, sieur de La Javie, résidant à Manosque, 12 juin (fol. 178) ; — « messire Pierre de Marmet, clerc tonsuré, nommé par S. M. en la chanoinie vacante de Mᵉ Gabriel Garsin dans le chapitre d'Apt, par lettres patentes du 24 décembre dernier », 4 août (fol. 181 v°) ; — messire Pierre-Jean de Jean, chanoine en l'église d'Apt, 8 août (fol. 182 v°) ; — dame Marie d'Astouaud de Bézaure, dame de Roussieux, 26 novembre (fol. 214) ; — Mᵉ Jean de Cellier, avocat en la cour, sieur de Gardane, résidant à Marseille, 3 décembre (fol. 214 v°); — (1675) Jean Codur, sieur d'Aiglun, avocat en la cour, de Digne, 5 janvier (fol. 217 v°) ; — messire Pierre Gueidan, docteur en théologie, de Reillanne, 11 mars (fol. 226) ; — « dame Catherine de Roux de Gaubert, veuve de messire Jean-Henri de Puget, baron de Saint-Marc », 6 avril (fol. 279 v°) ; — « les abbés de la Jeunesse de Céreste et Joseph Lanchier, abbé vieux de la Jeunesse dudit lieu », 27 mai (fol 235) ; — Jean-Victor de Bellonnet, de Forcalquier, 7 octobre (fol. 250) ; — « sieur Balthasar Rolland, conseiller du Roi, recepveur des décimes ordinaires et extraordinaires du diocèse de Sisteron », 19 octobre (fol. 252) ; — messire Pierre-André Tirany, « chanoine et sindic général du diocèse de Sisteron », 16 décem- (fol. 258 v°) ; — (1676) « dame Suzanne d'Isoard et noble Louis de Lincel, mère et fils, résidant à Saint-Étienne », 26 février (fol. 263 v°) ; — messire Léonard Vergier, prêtre prébendé en l'église d'Apt, 14 juillet (fol. 287) ; — « R. P. en Dieu messire Jean de Gailhard, évêque d'Apt, 3 octobre (fol. 292) ; — « dom Jean-Louis Poussin, religieux profès de l'ordre de Cluny et camérier du prieuré de Ganagobie », 16 octobre (fol. 294 v°) ; — damoiselle Thérèse de Vincens, femme de François de Vachières, 26 novembre (fol. 297). — (1677) noble André de Tressemanes, seigneur de Brunet, résidant à Aix, 11 janvier (fol. 299 v°) ; — noble Jean-Baptiste de Gérente, seigneur de Venelles, résidant à Aix, 13 avril (fol. 309). — Déclarations de Daniel Pluyme, « disant qu'il a arresté et conduit à Forcalquier François Richaud qui était entré furtivement et caché dans la bastide que le déclarant tient à mégerie du sieur Honoré de Berluc, située dans le terroir de ceste ville, quartier de Pouvarel », 8 octobre (fol. 320 v°). — (1678) Présentations pour : Dominique Figuière, hôte de Toulon, 4 juin (fol. 349 v°) ; — Mᵉ Paul Quintrand, avocat en la cour, résidant à Manosque, 30 août (fol. 349 v°); — dame Hortense de Piolle, femme de noble Marc-Antoine Dupuis, de Sault, 2 novembre (fol. 355) ; — noble Josias de Rodulph, sieur de Beauvezer, 5 décem-

bre (fol. 360). — (1679) noble Jacques de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, 9 janvier (fol. 362 v°) ; — dom Gaspard Garnier, religieux de l'ordre de Cluny, « infirmier du couvent de Ganagobie », 5 avril (fol. 368), etc.

B. 1975. (Registre.) — In-quarto, 175 feuillets, papier.

1673, novembre-**1680**, septembre. — « Présentations de la submission ». — Présentations pour : Mᵉ Jean Laugier, notaire royal de Manosque, 4 novembre (fol. 1 v°) ; — (1674) damoiselle Marguerite Capuce, de Volx, 13 juin (fol. 11). — François Regos, sieur de La Tour, 7 août (fol. 14 v°) ; — (1675) Mᵉ Antoine Sube, lieutenant de juge de Sigonce, 17 janvier, (fol. 34) ; — messire Jean Chaurian, « vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Castillon », 2 avril (fol. 39 v°) ; — Mᵉ Dominique Asse, procureur au siège de Forcalquier, 24 juillet (fol. 47 v°) ; — messire Pierre de Gaffarel, « camérier et seigneur de Ganagobie, Sigonce, Arris et Vallons », 19 novembre (fol. 56 v°) ; — (1676) Jacques Collone, « bourgeois d'Aix, fermier des droits de lattes et inquants du siège de Forcalquier », 20 février (fol. 63 v°) ; — Mᵉ Jean-Antoine Bérengier, « notaire royal, commis au bureau de la ville de Manosque concernant les séquestrations », 1ᵉʳ juillet (fol. 73); — (1677) Mᵉ Louis Estrayer, « sindic des notaires royaux de la ville d'Apt », 30 janvier (fol. 89) ; — noble Isabeau de Gombert, dame de Fontienne, 24 juillet (fol. 98) ; — Mᵉ Antoine Disain, avocat en la cour de Digne, 8 novembre (fol. 106) ; — (1678) damoiselle Anne de Lardeiret, femme de Mᵉ Antoine Burle, avocat en la cour, résidant à Manosque, 15 mars (fol. 114 v°) ; — messire Laurent de Corriolis, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, résidant à Manosque, 20 mai (fol. 119) ; — (1679) « doms Jean Gassaud, Jean-Gaspard Gombert, Balthasar Berlus, Pompée Rafin, tous religieux profès de l'ordre de Cluny et officiers du couvent de Ganagobie », 3 janvier (fol. 135) ; — damoiselle Antoinette et Jeanne des Ferres, sœurs, de Goult, 2 octobre (fol. 151 v°) ; — M. Mᵉ Jean-François Eymar, « viguier et capitaine pour le Roy en la ville et viguerie de Forcalquier » 4 décembre (fol. 156 v°) ; — (1680) noble André de Rippert, sieur de La Verrière, résidant à Saint-Savornin, 2 mai (fol. 164); — messire Étienne de Voulx, « prieur perpétuel de Gignac », 11 septembre (fol. 173), etc.

B. 1976. (Registre.) — In-quarto, 657 feuillets, papier.

1680, octobre-**1700**, février. — Présentations des défendeurs au greffe du Sénéchal. — Présentations pour : Denis Magnan, « porteur de chères de la ville de Marseille », 15 octobre (fol. 1) ; — (1681) messire Jacques Marin, prieur d'Aubenas, 15 avril (fol. 19) ;— (1682) sieur Honoré de Rome, capitaine de la maison du Roy de Marseille », 14 juin (fol. 24) ; — sœur Anne d'Eyroux, religieuse professe au jadis monastère Saint-Augustin de Forcalquier » (fol. 31 v°) ; — « dame Véronique de Grasse, baronne de Gréoux, relaissée de messire Alexandre de Clapiers », 9 mars (fol. 46) ; — messire Scipion Pouchetti, docteur en théologie, « aumosnier de Son Altesse Royale », 22 septembre (fol. 60) ; — noble Louis d'Astuard de Murs, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, 9 novembre (fol. 63 v°) ; — (1683) noble Cosme d'Estienne, sieur de Mimet, 8 mars (fol. 84); — noble Gaspard de Gaspary, « tuteur pour les pauvres esclaves », de Marseille, 29 avril (fol. 86 v°) ; — noble Alphonse de Chevalier, sieur du Villard, résidant à Aix, 31 mai (fol. 90) ; — « messire Pierre de Corriolis de Villeneuve, marquis d'Espinouse, baron de Corbières, président à mortier au parlement de Provence », 14 décembre (fol. 110 v°); — (1684) Mᵉ Pompée Berluc, avocat en la cour, « administrateur de ses enfants que sont Jeanne et Isabeau de Berluc », 11 mars (fol. 120 v°) ; — dame Marie d'Orcel et noble Barthélemy de Masse, seigneur de Villelargue, 7 avril (fol. 123) ; — noble Jean-Louis de Gaffarel, sieur de Silvabelle et du Petit-Gubian, curateur de noble Jean Gaffarel, 10 octobre (fol. 138) ; — (1685) messire Louis de Pontevès, seigneur et marquis de Buoux, 13 janvier (fol. 147 v°). — « Déclaration de déný de justice par Charles Gleize, pour n'avoir pu trouver aucun officier qui aie voulu exploiter une requête de récusation contre messire Laurent de Forbin, marquis de Janson », 5 décembre (fol. 183). — (1686) Présentations pour : messire Joseph Piolle, docteur en théologie, coseigneur de Fontienne, 13 juillet (fol. 201) ; — messire Étienne Gougony, « docteur en théologie, pourvu à la vicairie de Sainte-Tulle par le seigneur évesque de Sisteron », 20 août (fol. 204 v°) ; — dame Françoise d'Anjou, épouse de noble Antoine de Laurent, seigneur de Peyrolles, « prévost général des mareschaux de France en ceste province »,

11 novembre (fol. 213 v°) ; — (1687) messire François d'Eymar de Pierrerue, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, ci-devant prieur de Viens », 20 mars (fol. 225 v°) ; — « messire Louis-Marc-Armand de Simiane de Gordes, évesque de Langres, résidant à Paris », 28 juillet (fol. 237) ; — dom François de Clergue, prieur de Notre-Dame de Valsainte, 13 octobre (fol. 255 v°) ; — damoiselle Marguerite de Blanc, veuve de noble Honoré de Chabert, de Pertuis, 4 décembre (fol. 260) ; — (1688) dame Anne de Séguiran, « épouse et procuratrice de messire Charles de Volland de Matheron, seigneur d'Aubenas et de Salignac, résidant à Aix », 9 mars (fol. 270 v°) ; — « messire Christophe Pajot, abbé de Valsainte, conseiller au parlement de Paris », 12 avril (fol. 274) ; — messire Félix de Castellane de Saint-Jurs, abbé de Lure, 27 avril (fol. 276) ; — Espérit Clémans, procureur juridictionnel de Saint-Michel, 5 juillet (fol. 285) ; — « M° Jean Chaix, conseiller du Roy et secrétaire en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence et chauffe-cire en la Chancellerie proche le parlement », 11 octobre (fol. 296 v°). — (1689) Protestation des menuisiers de Forcalquier, déclarant « que s'ils avaient abattu le théâtre du nommé Duval, batelleur, ce n'estoit qu'ensuite de l'injonction qui leur feust faite par le sieur viguier, de Forcalquier », 18 janvier (fol. 307 v°). — Présentations pour : dame Éléonore de Lantois, veuve de M. M° Jean de Castagne, sieur de Vilhosc, lieutenant général au siège de Sisteron, 31 janvier (fol. 310) ; — « messire Joseph de Matheron, seigneur d'Aubenas, Salignac et Entrepierres, habitant à Aix », 16 avril (fol. 315 v°) ; — noble François Scipion de Silvestre de Pierrousset, seigneur de Châteauneuf, 1er septembre (fol. 329) ; — Augustin Barnier, geôlier de Forcalquier, fils et héritier de M° Jean Barnier, avocat en la cour, 10 octobre (fol. 335) ; — messire Jean-Louis Aubert, bachelier en théologie, vicaire perpétuel de Notre-Dame-de-Romigiers, de Manosque, 13 décembre (fol. 342) ; — (1690) dame Jeanne de Glandevez, « dame de Callian, du Bois-Comprat et de Consonoves, résidant en la ville d'Aix », 1er avril (fol. 349 v°) ; — « sieur Jean-Baptiste Bérard, major du régiment de Luxembourg, résidant à Carpentras », 6 novembre (fol. 374 v°) ; — (1691) « messire Paul de Fortia, seigneur et baron de Pilles, Coste-Chaude, Montfort, Peyruis et autres places, gouverneur pour S. M. aux places de Château-d'If, Ratonneau, Pomègues et isles de Marseille », 3 janvier (fol. 376 v°) ; — « messire Annibal-François de Marin, seigneur et baron de Saint-Michel, capitaine d'une des galères du Roy », 6 février (fol. 381 v°) ; — « le sieur supérieur de messieurs du séminaire de Manosque », 6 juillet (fol. 389) ; — messire Joseph de Valavoire, seigneur de Montagut, 6 décembre (fol. 398 v°). — Déclaration du greffier des submissions, « ne voulant aucunement estre en charge d'une requeste et pièces y attachées, prises par M. le conseiller de Boniface », 11 décembre (fol. 379 v°). — (1692) Présentations pour : messire Antoine Roche, « recteur de la paroisse de Lardiers », 17 avril (fol. 407 v°) ; — dame Jeanne de Thomassin, veuve de messire Pierre de Valavoire, marquis de Volx, résidant à Manosque, 11 juillet (fol. 415 v°) ; — messire Charles Brochier, docteur en théologie, prêtre de l'Oratoire, 17 septembre (fol. 419) ; — messire Joseph de Micaëlis, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine Saint-Sauveur d'Aix, 23 octobre (fol. 422 v°) ; — messire Balthasar Rimbaud, docteur en théologie, « prieur de Saint-Michel-de-Craus, terroir de Reillane », 31 octobre (fol. 424). — Déclaration par Antoine Maurel, « commis du contrôle des exploits du lieu de Saumane, s'inscrivant en faux contre l'attestation de contrôle mise à l'intimation d'une sommation faite par M° Jean-François Bonnefoy, notaire royal de l'Hospitalet », 3 décembre (fol. 425 v°). — (1693) Présentations pour : M° Jean-Jacques Pourcin, « procureur en la juridiction de Manosque », 22 juin (fol. 449 v°) ; — messire Jean-Baptiste de Guichard, seigneur de Montguers, Lioux et autres places, 5 octobre (fol. 407) ; — « dame Marguerite de Chancornat, veuve de noble Jean d'Arnaud, de Marseille, 17 octobre (fol. 468) ; — « le chapitre de l'église collégiale d'Aigues-Mortes en Languedoc », 3 novembre (fol. 469 v°) ; — (1694) « haute et puissante dame Marie-Anne de Simiane de Montchat, comtesse de Remiremont, adjudicataire du bail de la terre et seigneurie de Banon et sa vallée », 5 mars (fol. 477) ; — sieur Toussaint Marsan, capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Navarre, 26 mars (fol. 479) ; — « M° Elzias Mayer, conseiller et médecin du Roy en la ville de Manosque », 19 juillet (fol. 490 v°) ; — (1695) M° André Bonnard, « greffier royal de la communauté de Forcalquier », 5 janvier (fol. 508) ; — damoiselle Chrestienne de Savournin, de Forcalquier, 2 mars (fol. 517 v°). — « M. M° Honoré de Billon de Caradel, seigneur de Sainte-Croix, conseiller du Roy en la souveraine cour du parlement de Metz », 6 juil-

let (fol. 529) ; — dame Andréa de Nibles, résidant à Aix, 16 août (fol. 534) ; — M. Mᵉ Jean-Pierre du Teil, « conseiller du Roy et juge royal au siège et ressort de Forcalquier » 23 novembre (fol. 547) ; — (1696) M. Mᵉ Annibal de Donnadey, « docteur ez droits, advocat au parlement, escuyer, sieur de Jamont, lieutenant civil, criminel et des submissions au siège du comté de Sault », 10 mars (fol. 556) ; — « dame Marie Dexéa, veuve et héritière testamentaire et par inventaire de noble François de Sébastiane, sieur de Porchières », 11 mai (fol. 564) ; — « sieur Balthasar Lauthier, commissaire en la recreue et logement des gens de guerre », 4 juillet (fol. 568 vº) ; — Gaspard Martin « concierge des prisons seigneuriales du seigneur baillif de Manosque », 4 octobre (fol. 577) ; — (1697) Daniel de Cavaillon, « marchand juif, de Bédarides, habitant en la ville de l'Isle au comté Venaissin », 9 janvier (fol. 585) ; — M. Mᵉ Polidore du Teil, « juge royal honoraire de Forcalquier, 15 avril (fol. 592) ; — « messire Louis de Vincens, seigneur des Astouaux, marquis de Causans et autres places, lieutenant du Roy en Provence », 7 mai (fol. 592 vº) ; — Mᵉ Jean Barbesieux, « conseiller du Roy, greffier en chef au bureau des Finances de la Généralité de Provence », 16 juillet (fol. 600 vº) ; — Jean Raynaud, « garde du Roy à la prévôté des gallères, demeurant à Marseille », 30 septembre (fol. 605 vº) ; — Mᵉ Joseph Fuzet, « conseiller du Roy, ancien greffier en la cour du parlement de Provence », 7 octobre (fol. 609 vº) ; — noble Philibert d'Estienne de Bermond, fils et héritier de noble Pierre d'Estienne, seigneur de Villemus et de La Gallinière, résidant à Aix, 16 décembre (fol. 613 vº) ; — (1698) Samuel du Puget, juif résidant à L'Isle, 21 avril (fol. 618) ; — Lambert de Valavoire, prieur de Volx et chanoine de l'église cathédrale de Riez, 14 juillet (fol. 621 vº) ; — messire Auguste de Vallavoire, seigneur de Montlaux, « officier d'une des galères de S. M., résidant à Marseille », 14 juillet (fol. 622) ; — messire Henri Espitallier, vicaire de Buoux, 24 novembre (fol. 633 vº) ; — (1699) noble Alphonse de Cornailhe, seigneur du Revest et de Vachères, 13 février (fol. 636 vº) ; — Mᵉ Henri Arnaud, « procureur au siège de Forcalquier, curateur pourvu pour défendre le cadavre et la mémoire de noble François Gassaud », 26 octobre (fol. 646 vº) ; — (1700) « le sieur fabricier ou père spirituel des R. P. capucins de Manosque », 9 janvier (fol. 653 vº) ; — Mᵉ Mathelin Rochon, notaire royal de Manosque, 13 février (fol. 657 vº), etc.

B. 1977. (Cahier.*) — In-quarto, 25 feuillets, papier.

1690, août-**1693**, septembre. — **Présentations des demandeurs au greffe de la submission. — Présentations pour :** sire Sébastien de Tapis, bourgeois de La Bastide-des-Jourdans, 4 septembre (fol. 2) ; — (1691) Henri Ebréard, « Mᵉ salpétrier de Manosque, 3 janvier (fol. 5) ; — Mᵉ Pierre Cortasse, notaire royal, d'Apt, 3 août (fol. 9). — (1692) Jacques Leiton, « Mᵉ fornier, d'Apt », 10 novembre (fol. 18 vº) ; — (1693) noble Jean de Mourier, sieur d'Esparron-La-Bâtie, 30 juin (fol. 22 vº), etc.

B. 1978. (Cahiers.**) — In-quarto, 84 feuillets, papier.

1695, décembre-**1701**, mai. — **Présentations pour :** (1696) damoiselle Ursule Jouve, veuve de Joseph Mery, écuyer, de Bonnieux, 13 février (fol. 5) ; — André Serres, « marchand banquier et intendant de la santé de la ville de Marseille, 1ᵉʳ mars (fol. 6 vº) ; — noble Hugues d'Orgon, sieur de Puimichel, 30 octobre (fol. 17) ; — (1697) « Monsieur Jean-Victor de Bellonnet, conseiller du Roi, maire de la ville et communauté de Forcalquier », 4 février (fol. 20 vº) ; — damoiselle Isabeau Bricy, de Riez, 18 juin (fol. 28) ; — « damoiselle Honorade Blache de Beaufort », 16 juillet (fol. 29 vº). — noble Jean-Baptiste Sinetty, « conseiller du Roy, gouverneur de la ville de Pertuis », 6 décembre (fol. 36 vº) ; — (1698) dame Anne de Legouche, épouse de noble André Roulland, « advocat général au parlement du Dauphiné », 10 mars (fol. 39 vº) ; — « dame Marquise de Guilhem de Salla de Montjustin, abbesse des religieuses Saint-Bernard de Manosque », 16 mai (fol. 41) ; — Pompée Aubert, « régent du collège de Forcalquier », 22 août (fol. 45) ; — Mᵉ Guillaume Fanton, « professeur en médecine d'Avignon », 15 novembre (fol. 49 vº) ; — (1699) M. Mᵉ François d'Amaudric, sieur du Chaffaut, conseiller du Roi au siège de Digne, 26 août (fol. 55) ; — damoiselle Marie Delpech, résidant à Lyon, 7 octobre (fol. 57 vº) ; — (1700) Charles Fichet, trésorier de l'hôpital Saint-Castor, d'Apt, 20 janvier (fol. 62 vº) ;

---

* **Fragment de registre, mauvais état.**
** **Fragments de registre, très mauvais état.**

— messire Joseph-Laurent Provansal, « chanoine de l'église paroissiale et collégiale Saint-Didier, d'Avignon », 4 août (fol. 70 v°) ; — Mᵉ Pierre Roustan, « viguier et lieutenant de juge de Goult », 27 octobre (fol. 74 v°) ; — (1701) damoiselle Berthe Augier, veuve de Jean-André de Tapis, demeurant à Bordeaux, 7 février (fol. 80 v°); — messire Gaspard de Glandevez, sieur de Niozelles, 5 avril (fol. 83). etc.

B. 1979. (Cahiers.*) — In-quarto, 59 feuillets, papier.

1697, mai-**1699**, juillet. — Présentations des demandeurs au greffe du sénéchal. — Présentations pour : dame Anne de Castor, veuve de sieur Charles Pouchet et héritière de messire Scipion Pouchet, prieur de Saint-Christophe, 2 mai (fol. 1 v°) ; — « les R. P. Recollets du couvent de Notre-Dame-des-Anges, terroir de Lurs », 18 juin (fol. 5 v°) ; — messire Jean-Benoît Vallansan, « chanoine en l'église collégiale de Notre-Dame-de-Poissy », 1ᵉʳ juillet (fol. 7) ; — messire Antoine-Bernard de Meyran, seigneur d'Ubaye et de Vachères, résidant à Arles, 16 juillet (fol. 9 v°) ; — messire Joseph Sollier, docteur en théologie, prévôt de l'église d'Apt, 26 novembre (fol. 17 v°) ; — (1698) noble Charles de Barras, seigneur de Mélan et coseigneur de Thoard, héritier de damoiselle Louise d'Esmivy, 4 février (fol. 22 v°) ; — Mᵉ Pierre Tiran, docteur en médecine de la ville de Seyne, 9 juin (fol. 30 v°) ; — messire Joseph Tollany, docteur en théologie et chanoine de Forcalquier, 16 octobre (fol. 41 v°) ; — noble Jean-Henri de Gombert, seigneur de Saint-Geniez, 22 décembre (fol. 50) ; — (1699) noble Joseph d'Eymini, écuyer de Manosque, 24 avril (fol. 55 v°) ; — messire Jean de Leidet, seigneur d'Aubignosc et du Forest, résidant à Sisteron, 20 juillet (fol. 59), etc.

B. 1980. (Registre.**) — In-quarto, 356 feuillets, papier.

1701, juin-**1736**, septembre. — Présentations des défendeurs au greffe de la submission. — Présentations pour : Mᵉ Pierre Pourcin, procureur au siège général d'Aix, 28 juin (fol. 1 v°) ; — (1702) noble Barthélemy de Guichard, « seigneur de Marignac », héritier de messire Espérit Guichard, chanoine d'Apt, 14 mars (fol. 5) ; — « illustrissime seigneur messire Joseph de Thomas de Beauchans, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, bailli de Manosque, commandeur d'Aix, seigneur spirituel et temporel de Ginaservis, de Vinon et autres places », 4 septembre (fol. 8 v°) ; — (1703) dame Élisabeth de Sigouin, épouse de noble Pierre-Étienne de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne, 26 mars (fol. 13) ; — noble Louis d'Archimbaud, de Pertuis, donataire universel de messire Jean-Louis d'Archimbaud, son oncle, 10 octobre (fol. 19); — (1704) sieur Jean Bandolly, « ci-devant coseigneur du Revest-de-Brousses, 17 mai (fol. 26) ; — Joseph Aurouse, Mᵉ chirurgien de Montjustin, 12 septembre (fol. 28) ; — (1705) M. Mᵉ Joseph Gassan, conseiller et procureur du Roi au siège de Forcalquier, 10 novembre (fol. 43 v°) ; — (1706) Mᵉ Espérit Gondon, avocat en la cour, de Lourmarin, 27 juillet (fol. 51 v°) ; — (1707) sieur Joseph-Étienne de Pélissier, de Simiane, 10 mai (fol. 61 v°) ; — noble André de Castellane, en qualité de mari de dame Hélène de Vallansan, de Forcalquier, 29 août (fol. 64) ; — (1708) « messire Marc-Antoine des Ferres, vicaire général forain du seigneur évêque de Cavaillon dans la paroisse de Goult », 2 juin (fol. 72 v°). — Mᵉ Espérit-Joseph d'Antoine, « juge du marquisat de Gordes », 7 août (fol. 74 v°) ; — (1709) Mᵉ Louis Grégoire, avocat en la cour, de Sigonce, 25 février (fol. 80) ; — (1710) Mᵉ François Ailhaud, procureur au siège, 23 janvier (fol. 90 v°) : — M. Mᵉ François Dermitanis, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, 28 juillet (fol. 96) ; — (1712) M. Mᵉ Charles de Piolle de Beauchans, lieutenant particulier civil au siège de Forcalquier, 12 février (fol. 113) ; — (1714) damoiselle Bonne Tampier, veuve de sieur Jean Bausset, Mᵉ chirurgien, de Bonnieux, 11 août (fol. 136 v°) ; — dame Madeleine du Laux, veuve de Mᵉ Joseph Burle, conseiller au parlement de Provence, résidant à Aix, 19 novembre (fol. 141) ; — (1715) messire Jean Barthelot, « ancien chanoine de Forcalquier », 27 avril (fol. 145) ; — Mᵉ Olivier Isnard, viguier et lieutenant de juge de Gordes, 12 septembre (fol. 148 v°) ; — (1716) sieur Pierre Provensal, « sieur de Peirolle, citoyen d'Apt », 27 février (fol. 155 v°); — (1717) messire Jean-Antoine de Guiran, seigneur de La Brillanne, conseiller à la cour des Comptes de Provence, 5 juillet (fol. 168 v°) ; — (1719) damoiselle Élisabeth Passaire, épouse de

* Fragments de registre.

** Incomplet, mauvais état.

noble François des Ferres, résidant à Rustrel, 24 avril (fol. 188) ; — (1720) « messire Pierre de Gueidan, seigneur de Valabre, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller du Roy en ses conseils, président en la cour des Comptes et des Finances d'Aix », 19 mars (fol. 195 v°) ; — (1721) dame Marie-Angélique de Lespine du Puy, veuve de noble Espérit de Vidal, sieur de Lirac, 8 juillet (fol. 204) ; — (1723) sieur André Roman, lieutenant de juge de Volx, 14 mai (fol. 221 v°) ; — noble Pierre de Saporte, seigneur de Châteauneuf, 19 juin (fol. 223 v°) ; — « messire André d'Agout, seigneur et baron de Saint-Michel, capitaine dans le régiment de Toulouse, héritier de messire Annibal-François de Marin, seigneur dudit Saint-Michel », 18 août (fol. 227) ; — (1724) noble Pierre de Seboullin, héritier de noble Jean-François de Seboullin, son frère, écuyer de Marseille, 23 février (fol. 232) ; — (1725) Esprit Perrin, « facturier en laine », de Gordes, 11 septembre (fol. 249 v°) ; — (1726) sieur François de Fanton, capitaine dans le régiment de Jansac, d'Apt, 17 décembre (fol. 256 v°) ; — (1727) « les recteurs des frères pénitents blancs sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié, de Forcalquier », 12 novembre (fol. 265 v°) ; — (1728) sieur Esprit Eymar, seigneur de Nans, résidant à Aix, 11 juin (fol. 269 v°) ; — (1729) messire Joseph de Villeneuve, chevalier, seigneur de Clumanc, résidant à Manosque, 25 février (fol. 276 v°) ; — M. Me Jean-François Siméon, lieutenant particulier criminel et premier conseiller au siège de Forcalquier, 22 août (fol. 282 v°) ; — (1731) messire Charles Depied, curé du Revest-de-Brousses, 14 mars (fol. 304 v°) ; — sieur Dominique Monjalard, bourgeois de Reillane, 7 novembre (fol. 311 v°) ; — (1732) M. Me Gaspard de Castagny, seigneur de Vilhosc, « lieutenant général civil et criminel au siège royal et sénéchaussée de Sisteron », 27 mai (fol. 316 v°) ; — sieur Jean-François-Elzéar Trouche, sieur de Sablières, conseigneur de Rustrel, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Flandres », 25 septembre (fol. 319) ; — (1734) « sieur Croze-Magnan, perruquier, de Manosque », 6 mai (fol. 334 v°) ; — (1735) « Me François Roux, huissier royal au siège de Forcalquier », 30 mars (fol. 343) ; — « messire François-Auguste d'Amat du Poët, marquis de Volx, autorisé de sieur Pierre Royère, son curateur », 5 mai (fol. 344) ; — (1736) sieur Louis Marguerie, bourgeois de Saint-Étienne, 4 avril (fol. 352 v°), etc.

B. 1961. (Cahiers.*) — In-quarto, 342 feuillets, papier.

1704-1737. — Présentations des demandeurs au greffe de la submission. — Présentations pour : « Jean Richard de Montélimar, sous-fermier du droit des lattes du ressort de Forcalquier, résidant à Aix », 26 avril (fol. 7 v°) ; — Me Jean Tardivy, conseiller du Roi au siège de Grasse, 27 août (fol. 15 v°) ; — (1705) noble Pierre d'Isoard, sieur de Chénerilles, résidant à Aix, 5 janvier (fol. 20 v°) ; — damoiselle Marguerite de Lautaret, veuve et héritière de noble Marc-Antoine d'Amalric, écuyer, de Digne, 26 mars (fol. 26) ; — « dame Eléonore de Berger, dame de Lançon, héritière de dame Marguerite de Boulogne, dame de Lançon, résidant à Orange », 17 août (fol. 33) ; — (1706) « messire Espérit de Don, écuyer, d'Aix, 18 janvier (fol. 42 v°) ; — « messire Antoine Amat, chanoine et archidiacre en l'église cathédrale de Langres, prévost de Montsalier et Banon », 29 mars (fol. 46 v°) ; — (1712) messire François d'Arnaud, prieur de Saint-Michel et de la Bastide-des-Jourdans, 25 juin (fol. 50) ; — « dame Alix de Flotte, ancienne vicomtesse de Reillanne, dame du Bourget », 2 novembre (fol, 59) ; — (1713) M. Me François Eymar, lieutenant général au siège de Forcalquier et maire perpétuel de ladite ville », 20 juillet (fol. 78) ; — « M. Me Jean-François Pochet, avocat en la cour, subdélégué de Monseigneur l'Intendant à Manosque, 13 novembre (fol, 85) ; — (1714) « sieur Daniel Rolichon, capitaine enseigne au quartier du Bourchavin et de Bellecour, bourgeois de la ville de Lyon », 29 janvier (fol. 89) ; — (1715) Me Mathieu Atenoux, « procureur du Roy en la judicature royale d'Apt », 24 juillet (fol. 116 v°) ; — M. Me Jean de Monier, sieur du Revest, lieutenant particulier criminel au siège de Forcalquier, 6 septembre (fol. 118 v°) ; — (1716) « messire Alexandre-Justin d'Astier, baron de Montfaucon, chevalier de Saint-Louis, 14 janvier (fol. 127 v°) ; — Me Guillaume Fresse, avocat en la cour, sieur de Lineau, résidant à Valensole 13 février (fol. 130) ; — noble Jean de Bonfils-Peiresc, en qualité de mari de damoiselle Anne d'Isoard de Fontienne, 26 mars (fol. 132 v°) ; —

* Fragments de registres, mauvais état, manquent les années 1707-1711-1727-1735.

« noble Jean-Joseph de Laugier, sieur du Puy, ancien lieutenant-colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, résidant à Apt, 9 avril (fol. 136) ; — (1717) messire Joseph Rougier, docteur en théologie, « prêtre prébendé en l'église paroissiale de Manosque », 9 janvier (fol. 151 v°) ; — « sieur Louis d'Eyroux de Pontevès, gouverneur de Forcalquier, résidant à Simiane, 5 juillet (fol. 156 v°) ; — « le R. P. supérieur du Séminaire de la Compagnie de Jésus, d'Apt », 23 juillet (fol. 157) ; — noble Jacques de Mathieu, seigneur de Fontienne et en partie de Revest-de-Brousses, 7 décembre (fol. 167 v°) ; — (1718) messire Gaspard-François d'Inguimbert de Pramiral, seigneur de Thèse, 11 juin (fol. 176) ; — (1719) dame Françoise d'Eymar, veuve de messire Sextius de Montaud, conseiller au parlement de Provence, héritière de M° Jean-Antoine d'Eymar, sieur de Pierrerue, conseiller en la cour des Comptes de Provence, 28 septembre (fol. 190 v°) ; — (1720) Toussaint Gentet, « M° chirurgien juré royal, et Jean-Joseph de Rives, chirurgien, son associé, de Forcalquier », 4 septembre (fol. 201 v°) ; — « messire Pierre-François Lafiteau, conseiller du Roy en ses conseils, évesque de Sisteron, chargé des affaires de S. M. près de N. S. P. le Pape », 23 septembre (fol. 204) ; — messire Joseph-Alexis de Croze, seigneur de Lincel et de Saint-Paul, 4 novembre (fol. 206) ; — (1721) sieur Honoré de Roume, sieur d'Ardène, « capitaine de la maison du Roy à Marseille, ancien commissaire général des galères », 29 juillet (fol. 218 v°) ; — (1722) noble André Legouche, seigneur de Saint-Etienne-lez-Orgues et de Fontienne, 18 avril (fol. 228 v°) : — messire Joseph-François Deydier, docteur en théologie, chanoine de Fréjus, 3 juillet (fol. 233 v°) ; — (1723) noble Marc-Antoine-Charles de Vitalis, seigneur de Pourcieux, héritier de dame Catherine de Guilhem, sa mère, résidant à Aix, 26 juin (fol. 251 v°) ; — messire Joseph de Coriolis, « ancien page du Roy en la grande Escurie, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Bretagne », 10 juillet (fol. 252 v°) ; — messire Jean-Joseph Solier, « prieur de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces de Saignon, 5 octobre (fol. 259) ; — (1724) les hoirs de messire Henri de Brancas, « comte de Laudune, marquis de Villeneuve », 2 octobre (fol. 274 v°) ; — (1725) noble André de Gassaud, écuyer de Forcalquier, héritier de noble Pierre de Gassaud, son père, 12 mars (fol. 276) ; — dames Anne et Madeleine de Taxil, filles et héritières de sieur Pierre Taxil, seigneur de Clumanc, 9 août (fol. 284) ; — (1726) Louis-Gaspard-Marie de Vital de Lirac, fils et héritier de noble Esprit de Vital de Lirac, de Carpentras, 8 janvier (fol. 291) ; — « noble Jacques-Joseph Cays, conseiller du Roy, capitaine des chasses du Louvre et grande vénerie de France, chevalier de l'ordre militaire et hospitalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Lazare-de-Jérusalem, citoyen de la ville de Marseille », 3 juillet (fol. 299 v°) ; — (1736) M° Philippe de Bessières, « conseiller du Roy, juge royal, viguier et premier capitaine pour S. M. en la ville de Pertuis », 19 janvier (fol. 305 v°) ; — « messire Jean-Baptiste Lafiteau, de La Barthe, chevalier des ordres du Christ, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare » 28 mars (fol. 310 v°) ; — dame Marguerite-Delphine de Valbelle, marquise de Montfuron, 24 octobre (fol. 317 v°) ; — (1737) damoiselle Catherine Clément, épouse de noble Pierre d'Authefort de Lamanon, « citoyen d'Apt », 28 février (fol. 323 v°) ; — « M. M° François d'Eymar, écuyer, seigneur d'Aubignosc et de La Forest, 15 avril (fol. 325 v°), etc.

B. 1962. (Cahier.) — In-quarto, 36 feuillets, papier.

1721, mars-**1722**, juillet. — Présentations des demandeurs au greffe du sénéchal. — Présentations pour Balthasar Ricaud, lieutenant de juge de Reillane, 8 avril (fol. 8 v°) ; — « les consorts et les associés à la ferme du cortage de la ville de Manosque », 30 juin (fol. 9 v°) ; — « messire Jean-Baptiste Guilleymin, curé amovible de l'église paroissiale de Ménerbes et prieur du prieuré de Goult de l'ordre de Saint-Benoît, en commande, sous le titre de Notre-Dame, de Saint-Pierre et de Saint-Michel, avec ses annexes de Saint-Pantaléon et de Sainte-Foi de Baumettes », 26 juillet (fol. 11) ; — messire Jean-Antoine de Guiran La Brillane, chevalier, seigneur de La Brillane et du Castellet-lès-Sausses, conseiller à la cour des Comptes de Provence », 2 septembre (fol. 12) ; — (1722) messire Honoré d'Arnaud, prévôt en l'église de Forcalquier, 10 mars (fol. 26) ; — noble Louis-François de Joannis, écuyer, d'Apt, 3 juin (fol. 33 v°), etc.

B. 1963. (Liasse.) — 321 pièces, papier.

1742-1749. — Présentations des demandeurs et des défendeurs au greffe du sénéchal et de la submission. — Présentations pour : sieur Augustin Jaubert,

« receveur des deniers du Roy et du Pays en la viguerie d'Aix », 2 janvier (1747) ; — Mᵉ Pierre de Burle, » chevalier, seigneur de Curban, conseiller du Roy en son grand conseil », 12 mai ; — messire Jean Autran, » prêtre chapelain résidant à Ventavon, 24 octobre (1749) ; — sieur Michel Clémens, oculiste de Saint-Étienne, 27 janvier ; — messire Jean-François Rozière, curé perpétuel de Volx, 29 janvier ; — sieur Antoine de Chatelard, ancien capitaine d'infanterie, résidant au château de Monessargues, terroir de Lurs, 29 janvier ; — noble Pierre-Jean d'Orgon, sieur de Puimichel, écuyer, de Pertuis, 28 février ; — messire François de Saint-Marc, « bachelier en Sorbonne, résidant à Paris », 27 mars ; — sieur Nicolas Panetier, « secrétaire du Roy contrôleur en la chancellerie du parlement de Paris », 24 mars ; — dame Marguerite de Gassaud et noble Élie de Gassaud, capitaine dans le régiment de Royal-Artillerie, 20 juin ; — sieur Antoine Miffre, seigneur de Sainte-Croix-à-Lauze, 28 juillet ; — Mᵉ Jules-François de Noué, abbé de l'abbaye royale de Valsainte », 20 août ; — « messire Joseph-David, comte de Sade, maréchal de camp des armées du Roy, seigneur d'Eyguières, Saint-Étienne et autres places, chevalier de Saint-Louis, commandant de la place d'Antibes et ses dépendances », 6 octobre, etc.

B. 1964. (Liasse.) — 465 pièces, papier.

1751-1754. — Présentations des demandeurs et des défendeurs aux greffes du sénéchal et de la submission. — Présentations pour : Benestruc de Digne, juif, de Carpentras », 7 août. — (1752) François-Xavier de Barrel, coseigneur de Revest-de-Brousses, 7 mars ; — « haute et puissante dame Marguerite-Delphine de Valbelle, dame de Sainte-Tulle, veuve de messire André-Jeoffroy de Valbelle, chevalier, marquis de Rians, de Montfuron et de Bressieux, baron de Meyrargues, seigneur de Cadenet, Venelles et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, enseigne des gendarmes de la garde ordinaire du Roy », 13 mars ; — Louis-Joseph-François d'Eymar, seigneur d'Aubignosc, 17 avril ; — dame Marie-Thérèse de Blacas, veuve et héritière de messire Louis d'Estienne, seigneur de Villemus, chevalier de Saint-Louis, contre messire André de Vacher, seigneur de Saint-Martin et damoiselle Madeleine de Sabran, 2 mai ; — messire François de Perrache, écuyer de Marseille, seigneur de Pierrerue, Les Nobles et Saint-Pierre de Viviers, 7 octobre ; — Gilibert Jasseau, « architecte », de Mane, 9 octobre ; — Jean Athenoux, « maçon à pierre séche, de Forcalquier », 6 novembre ; — noble Jean-Baptiste Legouche, seigneur de Saint-Étienne-lès-Orgues et de Fontienne, 11 décembre ; — (1754) messire Michel de Forbin, chevalier, marquis de Janson, coseigneur de Villemus, 8 janvier ; — « noble dame Agathe de Burle de Chanclos, résidant à Valensole », 6 mars ; — messire Paul de Brunet, seigneur d'Estoublon et de Saint-Jurs, résidant à Estoublon, 14 mars ; — « M. Mᵉ Augustin Berluc, conseiller du Roy, maire de la communauté de Forcalquier », 6 mai ; — André d'Agout, seigneur de Saint-Michel, 25 juin ; — M. Mᵉ Jean-François Siméon, lieutenant particulier criminel, premier conseiller au siège de Forcalquier, 23 juillet ; — « haut et puissant seigneur, messire Jean-Baptiste d'Albertas, chevalier, marquis de Bouc, baron de Dauphin et de Saint-Maime, seigneur de Gémenos, premier président en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, 10 septembre ; — M. Mᵉ Joseph Lange « lieutenant général des submissions au siège général d'Aix », 18 septembre ; — Mᵉ Joseph-François de Pochet, avocat au parlement de Manosque, en qualité de mari de dame Thérèse de Bessières, 5 octobre ; — messire François Serraire, chanoine de Riez, 17 octobre ; — « messire Jean-François de Castellane d'Adhémar, de Forcalquier, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roy au département de Toulon », 26 octobre ; — M. Mᵉ Pierre Garnier, « avocat en la cour, conseiller du Roy et maire de Forcalquier », 3 décembre, etc.

B. 1965. (Liasse.) — 360 pièces, papier.

1760, août-**1761**, novembre. — Présentations des demandeurs et des défendeurs aux greffes du sénéchal et de la submission. — Présentations pour : Mᵉ Valentin Briançon, notaire et greffier de Monmoiron dans le comtat Venaissin », 4 novembre ; — (1761) M. Mᵉ Charles Denante, conseiller et procureur du Roi au siège de Forcalquier, 24 janvier ; — messire Toussaint-Alphonse de Fortia, marquis de Pilles, seigneur de Peiruis, 4 février ; — messire Jean-Pierre Lombard, prêtre prébendé de Manosque, « en qualité d'économe

régisseur des biens du monastère supprimé Sainte-Claire, de ladite ville » 28 février ; — « les fermiers généraux et séquestres judiciaires des revenus de la terre de Volx, contre les trésoriers de messieurs de la noblesse », 28 février ; — damoiselle Marianne du Teil, de Forcalquier, 10 mars ; — dame Marie-Louise de Mergey, veuve de messire Lambert d'Astier, seigneur de Monnessargues, 13 mai ; — messire Jean-Baptiste de Tressemanes, seigneur de Brunet, contre sieur Benoît d'Eymar, de Riez, 5 juin ; — « messire Marie-Jean-Louis de Glandevez, chevalier, seigneur, marquis de Niozelles, autorisé du curateur pourvu à sa minorité par ordonnance des officiers du marquisat de Volx », 7 juillet ; — messire Charles-Louis Lauthier de La Bardon, écuyer, seigneur d'Aubenas, 10 juillet ; — « le fermier de la boucherie du chapitre d'Apt », 13 juillet ; — « messire Louis-Auguste Le Blanc de Ventabren, prieur de Villemus, résidant à Aix », 13 juillet ; — messire André de Piolle de Beauchamps, seigneur du Revest-de-Brousses, Vachères et le Petit-Gubian, 17 août ; — « Alecta et Benjamin Astruc, marchands juifs de la ville de L'Isle dans le comtat Venaissin », 24 août ; — messire François-Auguste d'Amat, chevalier, marquis de Volx, 3 novembre, etc.

B. 1966. (Liasse.) — 466 pièces, papier.

1767-1774*. — Présentations des demandeurs et des défendeurs aux greffes du sénéchal et de la submission. — Présentations pour : messire Claude-Antoine-Gabriel Dubois, sieur de Saint-Vincens, « ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, pensionné du Roy », 10 janvier ; — messire Michel de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Mane, 9 février ; — noble Jean de Sébastiane, sieur de Porchères, 9 février ; — (1768) Mgr Félicien Bocon de la Merlière, évêque d'Apt, « prince et prieur décimateur, de Saint-Martin-de-Castillon », 11 janvier ; — messire François de Tilly, évêque d'Orange, abbé de Saint-Eusèbe-lez-Saignon », 7 mars ; — Louis-Martin de Piolle, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Brie, résidant à Manosque, en qualité de mari de dame Françoise de Sauteyron, 21 mars ; — sieur Joseph-Denis Ducros, « maître en chirurgie », de Sainte-Tulle, 28 mars ; — messire Ignace Miffré de Sainte-Croix, bachelier en droit canon, curé de Saignon, 18 avril ; — noble Jean-Jacques de Fort, écuyer, de Marseille, seigneur de Silvabelle, du Gubian et de La Madeleine, 23 avril ; — « haut et puissant seigneur Louis-Marie Daumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roy, lieutenant général de ses armées », 23 avril ; — messire Pierre-Jean-Jacques-Reymond Clémens, « prieur des prieurés unis à perpétuité de Saint-Pierre-ès liens, de Saumane, et de N.-D.-des-Neiges, de La Rochegiron », 27 mai ; — sieur Esprit-Ignace de Garidel, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, représentant de dame Thérèse de Burle, sa mère, 28 juin ; — messire Antoine de Mercurin, « comte de Valbonne, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de MM. les Maréchaux de France, domicilié à Apt », 28 juin ; — Jean Balle, « ouvrier d'une fabrique d'alun à Marseille », 11 juillet ; — messire Charles-Eugène de Bernier de Pierrevert, chanoine de Forcalquier, 13 juillet ; — sieur Honoré de Vespier, coseigneur de Vachères, 23 août ; — « sieur Estienne de La Coste-Boulhiane, noble verrier, résidant à Costebelle, terroir de Villeneuve », 3 octobre ; — Me Paul-Antoine Saint-Donnat, docteur en médecine, de Manosque, 17 octobre ; — « les fermiers des droits de dixme des grains, légumes, raisins de la prébende de Saint-Martin, située à Manosque et appartenant à la manse des anniversaires du chapitre de Forcalquier », 7 novembre ; — messire Jean-Baptiste-François de Boyery de Bermond, « chevalier, seigneur majeur de Vachères et coseigneur de Sainte-Croix-à-Lauze », 7 novembre ; — dame Charlotte de Meynier, épouse de messire Jean de Perrin, coseigneur du Bourguet et de Bagaris, représentée par messire Jean-Baptiste-Martin de Perrin, coseigneur de Bagaris, 7 décembre ; — (1770) « R. P. dom de Preignes, prieur claustral et économe des religieux bénédictins au doyenné de Valensole », 6 juin ; — (1774) messire Joseph-Palamède de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Villemus, 14 novembre ; — sieur Joseph Berluc de Perussis, bourgeois de Forcalquier, 23 novembre, etc.

* Manque les années 1772-1773.

B. 1967. (Liasse.) — 353 pièces, papier.

1783. — Présentations des demandeurs et des défendeurs aux greffes du sénéchal et de la submission. — Présentations pour : messire Pierre-François Sicard, « supérieur et économe du séminaire Saint-Charles, de Lurs, et, en cette qualité, prieur décimateur de Banon et de Montsalier », 11 janvier ; — M. Mᵉ Jean-François Beraud, lieutenant général au siège de Forcalquier; 11 janvier ; — messire Jean-Louis-Auguste d'Amat, chevalier, seigneur marquis de Volx, 11 janvier ; — messire Pierre-Louis d'Eyminy, « chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roy, seigneur baron de Barrême et Saint-Jacques », 30 janvier ; — sieur François Maure, « fabricant en draps établi en la ville de Manosque », 26 février ; — messire François-Xavier de Barrel de Pontevés, seigneur du Revest-de-Brousses, 8 mars ; — les hoirs de messire Jean-Antoine d'Agout, « docteur en théologie, de la maison et société de Navarre, doyen en l'église N.-D. de Paris, abbé commendataire de l'abbaye N.-D.-de-Bonneval, et les hoirs de messire Louis-Annibal d'Agoût, chevalier, mestre de camp de cavalerie, son frère, demeurant à Paris », contre messire Joseph-Timothée de Fabre de Guillery, chanoine de l'église collégiale de Péronne », 2 juin ; — « haut et puissant seigneur messire André-Elzéar d'Arbaud, marquis de Mison, baron d'Ongles et Malcor, seigneur de Maillane, Cornillon, Confous et Jouques, président à mortier au parlement de Provence », 16 juin ; — Jean Féraud, « fabricant de chapeaux, d'Aix », 31 juillet ; — Mᵉ Charles-François-Xavier de Coriolis de Villeneuve, marquis d'Espinouse, baron de Corbières, président à mortier au parlement de Provence, 30 août : — sieur Jean-André Garnier, Mᵉ chirurgien, de Forcalquier; 1ᵉʳ septembre ; — messire Joseph-Palamède de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Mane, 11 novembre ; — messire « Marie-Antoine-Jean-Louis de Glandevez, marquis de Niozelles », 11 décembre ; — messire Louis-Fouquet, marquis d'Agout, capitaine major dans les Gardes-Françaises, seigneur haut justicier, moyen et bas, direct, universel du lieu de Saint-Michel et son district », contre messire Henri-Alexis de Croze, seigneur de Lincel, 20 décembre, etc.

B. 1968. (Cahiers.*) — In-quarto, 81 feuillets, papier.

1784, avril-1790. — Présentations des demandeurs au greffe du sénéchal. — Présentations pour : dame Marie-Marguerite de Vial de Brenon, veuve de messire Pierre de Demandols, seigneur, marquis de Demandols, Mᵉ Jean-Pierre-Gabriel Vial, « conseiller du Roi, juge garde en la monoye d'Aix », Mᵉ François-Balthasar Niel, écuyer, seigneur de Brenon, et messire Honoré Niel de Brenon, « curé de Sainte-Marie-Madeleine des Molières, diocèse de Paris », 24 avril (fol. 2 v°); — Honoré-Gabriel-Elzéar de Pontevès, « chevalier, seigneur haut justicier, moyen et bas, seul seigneur direct, universel du Revest-de-Brousses, son terroir et district, coseigneur du Petit-Gubian et Vachères », 18 août (fol. 16); — « messire François-Alexandre-Xavier de Tournon-Simiane, des comtes de Tournon, chevalier, seigneur de Banon, baron de la Rochegiron », 6 novembre (fol. 9 v°) ; — (1785) sieur Guy Franc, « démonstrateur en agriculture, de la ville de Forcalquier », 20 juin (fol. 14) ; — noble Jean-Baptiste de Ferry, « sindic des habitants du quartier de Saint-Pierre de Tosses, terroir de Viens », 27 juin (fol 14); — messire Louis de Félix d'Agout, « comte de Grignan et de Saint-Maime, baron d'Olières et de Dauphin », 3 novembre (fol. 14); — messire Charles Balthasar de Grimaldy d'Antibes, chevalier, en qualité de père de damoiselle Marie-Geneviève-Charlotte-Victoire-Dévote de Grimaldy, 15 décembre (fol. 19); — (1786) « messire Surléon-Jean-Baptiste-Boniface d'Albertas, seigneur marquis de Gréoux, Aurabelle, Valsainte, Lineau et autres lieux, chevalier de Saint-Louis », 10 octobre (fol. 27); — « César de Coriolis, marquis de Coriolis capitaine des vaisseaux du Roy, de Toulon », 30 novembre (fol. 29) ; — (1787) « messire Théophile d'Ailhaud, chevalier de Luzerne, seigneur de Montjustin, 3 juillet (fol. 34) ; — messire André Lambert, « curé de la paroisse N.-D. de Manosque », 22 octobre (fol. 37 v°); — (1788) « messire Jean-Gabriel de Bermond de Vachères, gendarme du Roy et lieutenant de cavalerie en quartier à Lunéville » ,28 février (fol. 40 v°); — Mᵉ Mathieu-André Janssaud, greffier en chef au siège de Forcalquier 7 avril (fol. 41 v°) ; —

* Fragments de registres.

messire Auguste-François-Joseph de Thomassin, chevalier, marquis de Saint-Paul, baron de Châteaurenard, seigneur vicomte de Reillane, Rognac, Ainac, Pierrevert et autres lieux, 12 avril (fol. 41 v°); — Me Jean-Joseph-Denis de Gay du Bourguet, conseiller en la cour des Comptes de Provence, 6 octobre (fol. 48); — (1789) Me Louis de Servan, conseiller du Roy, « secrétaire en la chancellerie près le parlement de Provence, seigneur de Bésaure », 26 janvier (fol. 51 v°); — damoiselle Marie d'Amat, dame marquise de Volx, Montagut et autres places, 27 avril (fol. 53 v°); — « François-Paul de Ferry de Lugueton, écuyer, de Rustrel », 13 novembre (fol. 60 v°); — (1790) dame Marie-Thérèze-Flavie de Villardy de Kinson, veuve de messire Paul-Pie-Ignace de Coriolis, baron de Limaye, chevalier seigneur de La Bastide-des-Jourdans, héritière de messire Dominique-Achille de Coriolis de Limaye, son fils, 18 janvier (fol. 64 v°); — dame Marie-Catherine-Henriette de Fresse de Montval, « épouse séparée en bien de messire Louis de Servan », 17 mai (fol. 72); — Gaspard-Jean-Baptiste de Brunet, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, et Paul de Brunet, « ci-devant seigneur d'Estoublon », 9 septembre, (fol. 78); — Jean-André-Joseph-Henri de Vacher, « ci-devant seigneur de Saint-Martin-de-Renacas », 17 décembre (fol. 80 v°), etc.

B. 1989. (Cahier*). — In-quarto, 19 feuillets, papier.

1789, mai-**1790**. — Présentations des défendeurs au greffe du sénéchal. — Présentations pour : Me Antoine-François Fauchier, avocat en la cour et notaire royal à Manosque, 6 juillet (fol. 2 v°); — sieur Jean-François Brun, « receveur de la viguerie d'Apt », 30 juillet (fol 3 v°); — (1790) « le sindic des orfèvres, serruriers, menuisiers et autres composant le grand corps des arts et métiers de la ville de Manosque », 7 janvier (fol. 8); — « messire de Vento, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur d'Avignon, et, en cette qualité, prieur décimateur de l'Hospitallet », 1er février (fol. 10); — « dom Nicolas-Clément Dreux, religieux de l'ordre de Citeaux, prieur de l'abbaye du Thoronet et administrateur de l'abbaye de Sénanque », 1er mars (fol. 11); — sieur Joseph Hodoul, « secrétaire greffier de la municipalité de Corbières », 27 juillet (fol 14.v°); — Jean de Tressemanes, « chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du Roy, ci-devant seigneur de Brunet », 23 août (fol 15 v°), etc.

* Fragment de registre.

B. 1990. (Cahier*.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1670, novembre-**1671**, octobre. — « Registre des affirmations et autres droits y joints tenu par Me Mathieu Aubert, commis à l'exercice du greffe ». — Affirmations de voyage par : Jean Vial, marchand, « venu d'Aix pour remettre son livre de raison », 17 novembre (fol 2 v°); — messire Balthasar Poitevin, « prieur de Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Agathe, demeurant à Aix », 2 décembre (fol. 16); — (1671) damoiselle Honorade Fanton, de Manosque, poursuivant l'exécution d'une sentence contre noble René de Roux, sieur de La Rochette, 19 janvier, (fol. 10 v°); — Me Jean de Bérard, notaire royal de Cucuron, 27 février (fol. 17 v°); — noble Pierre de Durand, sieur de Montvallon, en qualité de procureur de noble Jacques de Durand, son frère, résidant à Mens, 24 mars (fol. 23 v°); — Me Henri Blond, notaire royal de Gréoux, 19 juin (fol. 35); — sieur Jean Bermond, « sous-viguier de Marseille », procureur de damoiselle Jacqueline de Bompar, sa mère, 14 août (fol. 40); — messire Pierre d'Exéa, docteur en théologie, prieur de Carniol, 19 août (fol. 40 v°); — noble Jacques de Bernier, seigneur de Pierrevert, 24 septembre (fol. 48 v°), etc.

B. 1991. (Registre.**) — In-quarto, 652 feuillets, papier.

1676, mai-**1714**, avril. — Affirmations de voyage par : Me Antoine Aignelier, huissier en la cour des Comptes d'Aix, 15 mai (fol 4); — Me Jean Coste, docteur et avocat au parlement d'Orange, 21 mai (fol. 6); — messire « Henemond » Giraud, curé du Monetier-de-Clermont, 9 juin (fol. 10); — (1688) damoiselle Marie Brunet, veuve de sieur Claude Augery, bourgeois de Manosque, 29 avril (fol. 14 v°); — (1690)

* Mauvais état.

** Fragments en mauvais état, manque les années 1677-87, 1689, 1691-93, 1709.

messire Paul de Boullogne, sieur de Saint-Martin, chanoine de Digne, poursuivant procès contre les hoirs de dame Lucréce de Villeneuve, dame de Givaudan, 2 mars (fol 22 v°); — messire Paul Pouchet bachelier en théologie, « chanoine en l'église cathédrale Saint-Gassien, de Tours, et prieur de Saint-Christol-La-Garde », 10 mars (fol. 24 v°); — noble Jean-François d'Estienne, seigneur de Villemus, 11 avril (fol. 27 v°); — « P. Guillaume Metha, prieur du couvent des Grands-Augustins de Valensole, en qualité de procureur des marguiliers de la confrérie du Saint-Sacrement, érigée audit couvent », 15 avril (fol. 28);—(1694) messire Charles Bonin, chanoine théologal en la cathédrale de Fréjus, 23 juillet (fol. 46 v°); — Jean-Baptiste de Fabry, sieur de Saint-Jean, écuyer d'Aix, 9 août (fol. 48); —dame Marie de Clavelle, épouse et procuratrice de noble Guillaume Fanton, d'Avignon, 21 août (fol 49 v°); — messire Jean Tadey, chanoine en l'église collégiale d'Aups, 28 septembre (fol. 54 v°); — (1695) damoiselle Marguerite d'Abeille, 17 mars (fol 74); — « R. P. François Paget, religieux Observantin, procureur des dames religieuses de Sainte-Claire de Manosque », 19 juillet (fol. 89 v°); — (1696) dame Anne de Gougon, dame en partie de Vachères, 13 janvier (fol. 109 v°); — « M. M° Jean-Baptiste de Barrême, sieur de Manville, conseiller du Roy, juge d'Arles », 10 juin (fol. 123); — messire François de Gassendi de Tartonne, sieur de Thorame et de La Garde, prêtre résidant à Digne, contre François Rougon, sieur de La Tour, résidant à Lurs », 26 juin (fol 125 v°); — Antoine Bonhomme, « marchand blanchier, de Riez », 12 décembre (fol. 144); — (1697) « Jessé Hayen-Crémieu, marchand juif, de Carpentras, 9 janvier (fol. 146 v°); — « François Courtés, commis au bureau de N.-D.-de-Lumiéres, procureur des R. P. Chartreux de la chartreuse de Bonpas », 8 août (fol. 179); — Théophile Janselme, « tourneur de boules, du Villard », 3 septembre (fol. 172 v°); — sieur Jean-Baptiste Clémentis, « assesseur perpétuel de la communauté de Manosque », 5 octobre (fol 177); — « Monsieur Claude Pouchet, chambellan de S. A. R. Monsieur, frère unique du Roy », 21 octobre (fol. 177 v°); — « M° Jean-Baptiste Dize, conseiller référendaire aux chancellerie de Provence », 14 novembre, (fol. 181 v°); — (1698) messire François de Suarés, seigneur d'Aulan et du Poët, 30 janvier (fol. 187); — messire Joseph de Villeneuve, seigneur de Clumanc et de Callian, 21 avril (fol. 193); — (1699) M° Gaspard Brunet, notaire royal, de La Motte-du-Caire, 24 janvier (fol. 220); — noble Étienne Lévesque, seigneur de Saint-Étienne et de Fontienne, 8 mars (fol 221 v°); — noble César de Gras, seigneur de Valgast, 2 septembre (fol. 226); — (1700) sieur Joseph Lyon, « conseiller du Roy, contrerolleur et contre-garde en la monnoye de la ville d'Aix », 3 mars (fol. 236 v°) ; — messire Louis Viant, « prêtre, seigneur prieur de La Bréoulle », 27 mars (fol. 240) ; — sieur Jean Tiran, « lieutenant au régiment royal de Montferrant », 19 avril (fol. 244) ; — sieur Joseph Silvestre, sieur de Châteauneuf-Miravail, 11 août (fol. 255 v°) ; — messire Louis-Alphonse de Clapiers de Gréoux, « chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, officier d'une des galéres du Roy, ayant charge de messire Antoine de Clapiers de Grasse, seigneur baron de Gréoux, son frère », 12 novembre (fol. 269) ; — (1701) messire Louis-François Carichon, « chanoine, recteur et économe du chapitre de l'église Sainte-Anne, d'Apt », 11 mars (fol. 283 v°) ; — noble Alexandre de Reillane, « chevalier novice de Saint-Jean-de-Jérusalem, procureur né de dame Alix de Flotte de Cuébris, vicomtesse de Reillane, sa mère », 2 août (fol. 298) ; — (1702) Gaspard Queyras, M° chirurgien, de Sainte-Tulle, 7 janvier (fol. 314 v°) ; — messire Toussaint Faiou, chanoine en l'église d'Alais, sindic et receveur de la manse d'Aigues-Mortes, prieur de Dauphin », 29 juillet (fol. 330) ; — M° François-Emmanuel Gilix, avocat, de Draguignan, « seigneur de Tauréne », 6 novembre (fol. 341 v°) ; — (1703) messire Jean-Louis Bérard, « protonotaire du Saint-Siége apostolique, prieur de La Coste, » 7 mai (fol. 362 v°) ; — Louis Chauvin, maitre arpenteur, de Manosque, 10 septembre, (fol. 380 v°) ; — noble Claude de Billon, seigneur de Sainte-Croix-à-Lauze, 15 octobre (fol. 385 v°) ; — (1704) dame Marguerite de Guérin du Castellet, épouse de messire Jean-Baptiste de Thomas, seigneur de Gignac et de Roquefure, 8 février (fol. 398 v°) ; — noble Jean-Pierre Dupin, capitaine dans le régiment de Savines, 15 avril (fol. 407 v°) ; — messire François de Thomassin de Rognac, abbé, chanoine en l'église d'Aix », 23 mai (fol. 411 v°) ; — noble François de Bourgarel de Guichard, sieur du Colombier, seigneur de Martignan, coseigneur de Vachéres, 30 août (fol. 419 v°) ; — noble Laurens de Rodulph, sieur de Beauvezet, « résidant à Corbières, commun en biens avec noble Marc-Antoine de Rodulph, sieur de

cureur des dames religieuses Sainte-Ursule, ordre de Saint-Augustin, appelées les Augustines, de ladite ville », 7 octobre (fol. 51 v°) ; — noble Jean de Renaud, écuyer, seigneur d'Ongles, résidant à Sisteron, 20 décembre (fol. 61 v°) ; — (1731) Mᵉ Honoré Charrier, avocat en la cour, premier consul de Gréoux, 7 février (fol. 68 v°); — sieur Jean de Saint-Martin, « écrivain des galères de S. M. de Marseille », 7 juin (fol. 77 v°); — « messire Paul-Joseph de Porcelet, marquis de Maillanne, baron d'Arbous et seigneur de Saint-Paul-de-Courteson », résidant à Beaucaire, 23 juin (fol. 80); — messire Louis-Balthazar d'Amat du Poët, marquis de Volx, seigneur de Montagut et Saint-Clément, 2 juillet (fol. 81 v°); — (1733) damoiselle Rose d'Arnaud, femme de sieur Laurent Rouit, bourgeois de Mane, 29 août (fol. 84); — damoiselle Madeleine de Sabran, héritière de messire Elzéar de Sabran des comtes de Forcalquier et d'Arian, résidant à Manosque, 26 septembre (fol. 86); — R. P. d'Agard, économe des Minimes du couvent de Venasque, 6 octobre (fol. 88); — (1734) sieur Esprit Eymar, « seigneur de Nans et de Lauvière », résidant à Aix, 16 mars (fol. 100); — noble Jean-Gaspard de Ferre de Chénerilles, résidant à Saint-Martin-de-Castillon, 29 mai (fol. 108); — « dame Marguerite de Saint-Benoît de Bouteille, abbesse de monastère Saint-Bernard, de Manosque », 30 juin (fol. 109 v°); — damoiselle Madeleine Madon, épouse de sieur Jean-Michel Chivalon, marchand libraire, d'Aix, 4 octobre (fol. 117); — messire Jean-Baptiste Fulque, prieur de Saint-Promassy, résidant à Valensole, 30 octobre (fol. 119); — Jessé et Michaël Beaucaire, marchands juifs de L'Isle, 30 décembre (fol. 123); — (1735) Mᵉ François-Gaspard d'Inguimbert, « baron de Thèze et de Melve, sénéchal au siège de Sisteron », 27 avril (fol. 129 v°); — noble Pierre-François d'Adaoust, écuyer d'Aix, 13 juin (fol. 131); — messire Natal Recoules, « prêtre, député du chapitre d'Alais, prieur de Volx », 3 octobre (fol. 136 v°); — R. P. Maillet, « prieur et économe du couvent des Carmes. d'Apt, » 26 octobre (fol. 138 v°); — (1736) « messire Balthasar Burle de Curbans, docteur en Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye royale de N.-D. de Lure, seigneur temporel et spirituel dudit Lure, Grand-Gubian et dépendances de ladite abbaye, chanoine de Sisteron », 21 janvier (fol. 143 v°); — noble Jean de Burle, écuyer, sieur de Champclos, résidant à Manosque 20 avril (fol 151); — Mᵉ André de Figuières, « maire de la communauté de Manosque », 11 juin (fol. 153 v°); — « noble Pierre de Liautaud Artaud de Montauban, seigneur de Bellegarde, Montlaur et Beaumond, venu exprès de la ville de Die », 19 octobre (fol. 160) ; — (1737) messire Louis de Roche, seigneur de Francès, de Sisteron, « fils et ayant charge de dame Suzanne de Vallavoire de Francès », 13 avril (fol. 173); — Joseph Fouquier, Mᵉ chirurgien d'Esparron-de-Verdon, 18 juin (fol. 175 v°); — messire Antoine-Joseph d'Amat de Volx, chevalier, « capitaine au régiment de M. le prince de Monaco », 8 juillet (fol. 181 v°); — sieur Jean Mifré, seigneur de Sainte-Croix-à-Lauze, 5 octobre (fol. 184), etc.

B. 1993. (Cahier.*) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1769, novembre-**1779**, mai. — Affirmations de voyages par: messire Jean-Baptiste Gravier, « prêtre bachelier en droit canon », de Gréoux, 29 novembre (fol. 2 v°); — (1770) Jean-François d'Audiffred, « négociant en soye de Barcelonnette », 17 février (fol. 4); — sieur Jean-Pierre Fenouil, coseigneur de Vachères, 24 décembre (fol. 9 v°); — (1771) dame Marianne de Chastan, veuve de messire Jacques de Tournon-Simiane, chevalier seigneur de Banon, La Rochegiron, l'Hospitalet et Saumane, en qualité de « mère et curatesse de François-Xavier de Tournon-Simiane, seigneur des dits lieux », 23 avril (fol. 11); — Louise de Modéne, fille de messire Jean-Baptiste de Modéne, écuyer résidant à Gordes, 29 août (fol. 13); — (1772) R. P. Jean-Joseph Gibert, docteur en théologie, « pére de province de l'ordre des Mineurs conventuels de l'Isle », 31 juillet (fol. 17): — Mᵉ Jacques Anselme du Vignot, « procureur du Roy en la judicature royale d'Apt », 21 décembre (fol. 18); — (1773) dame Marie-Eulalie d'Allier d'Armandy, de Cucuron, 13 février (fol. 18); — messire Jean-Pierre Dupin de Villemus, « garde du corps du Roy », 9 décembre (fol 22 v°); — (1774) sieur, Louis Galicy, « fabricant de bas », d'Oraison, 22 octobre (fol. 26 v°); — (1775) Mᵉ Jean-Joseph-François Rollandy, avocat, en la cour, de Lurs, 2 octobre (fol. 32); — messire Pierre-Clément de Rosset, écuyer, d'Avignon, seigneur de Saint-Quentin, et Oppedette, 29 décembre, (fol. 32 v°) ; — (1776) « messire

* Incomplet du commencement et de la fin, très mauvais état.

Barthélémy-Joseph-Ignace de Pellissier des Granges, mestre de Camp, gouverneur pour le Roy de la grosse tour de Toulon, cy-devant exempt des Gardes du Corps de S. M., chevalier de Saint-Louis, résidant à Simiane », 11 mars (fol. 33 v°); — (1777) sieur André Tassy, « huissier royal et marchand chamoiseur, de Manosque », 4 avril (fol. 37 v°); — sieur Joseph Mégy, « Me en chirurgie », de Gréoux, 1er octobre (fol. 39); — (1779) sieur Jean Verdot, « sindic des marchands revendeurs de Manosque », 13 janvier (fol. 45, etc.

B. 1994. (Registre*.) — In-quarto, 115 feuillets, papier.

1590-1592. — Dépôts et cautions faits au greffe des submissions. — Dépôts : par damoiselle Claude Blachet, veuve et héritière de Claude de Gréoulx, de Manosque, « de 133 florins, 7 sous, 5 patacs, pour Me Scipion Pellisier, fermier des lattes du siège de Forcalquier », 20 février (fol. 5) ; — par Antoine Pontii « de 40 florins pour la paye de l'arrantement des vignes qu'il tient de damoiselle Jeanne de Richelmy », 4 mai (fol. 12) ; — par « M. Me Pierre Boniface, docteur ès-droits, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, de 20 écus sol pour une pension annuelle de 14 esmines bled seigle, qu'il a promis d'acquiter à Antoine Bandoly », 28 août (fol. 26 v°). — Cautions pour : sieur Melchion Bonnefille, bourgeois de Forcalquier, 2 novembre (fol. 44 v°) ; — (1591) « messire Bernard Ferrier, « chanoine de l'église Saint-Agricol d'Avignon, jadis prieur de N.-D.-de Baulis, de Voulx », 18 janvier (fol. 52). — Dépôt par Romin Reynaud de Limans, « de 15 florins, 6 sous, 5 petits patacs pour tailhes, qu'il aurait refusé de payer », 16 mai (fol. 60). — Cautions pour : Romain Nicolay, avocat en Parlement, assigné en paiement « de 8 charges annone appréciées à 7 escus la charge », 28 octobre (fol. 87); — Jean Bot, sieur d'Auribeau, et capitaine Jean Romany, de Forcalquier, 8 novembre (fol. 94) ; — (1592) noble Mathieu Decorio, sieur du Rochas, 23 septembre (fol. 104) ; — noble Jullian Jarjayes et noble Claude Bermond, dit de Marsel, de Sisteron, 16 décembre (fol. 144 v°), etc.

* Mauvais état, incomplet.

B. 1995. (Registre*.) — In-quarto, 212 feuillets, papier.

1593-1594. — Dépôts et cautions faits au greffe des submissions. — Dépôts : par « capitaine Cosme Rabinel et Philippe Périgaud, mariés, de Sisteron, de 64 escus, pour obvier au despens des inquants et autres exécutions », 12 mars (fol 14 v°) ; — de « 155 escus par capitaine Jacques et Jean Garnier, aclamés par messire François d'Oraison, marquis dudit lieu », 3 juillet (fol. 45); — par Me André Miraillhet « de 9 escus en pinatelles, à raison de 2 souls et demi la pièce, ensemble 1 escu 1/2 en or, pour estre expédiés à Me Antoine Boyer, huissier », 15 septembre (fol. 63). — Cautions : pour Jacques Gombert, écuyer, et Sébastien Desdier, sergent royal de Sisteron, « rentiers des droits décimaulx, fonds et propriétés du prieuré de Théze et Sigoyer-Malpoil », 3 novembre (fol. 81 v°) ; — au profit de Me Barthélemy Caseneuve, de Digne, 6 décembre (fol. 101) ; — (1594) pour dame Blanche de Pontevés, dame de Redortiers, mère et tuteresse des enfants héritiers de André Blacas-Targue, seigneur de Redortiers », 3 février (fol. 133) ; — Me François Robaud, fils et héritier de Me Bertrand Robaud, « trésorier des gens des Trois Estat de Provence », 28 mai (fol. 159 v°). — Dépôt par sire Pierre Filholy, de Manosque, de 215 en escus pinatelles, les 24 faisant l'escu, pesant chasque cent 15 livres », 27 juin (fol. 146). — Caution pour noble Reynaud de Marescal, sieur de Saint-Martin-de Renacas, 26 septembre (fol. 188 v°), etc.

B. 1996. (Registre**.) — In-quarto, 731 feuillets, papier.

1596, décembre-**1600**. — Dépôts et cautions faits au greffe des submissions. — Caution au profit de Me Espérit Plact, notaire royal de Barcilonnette, 23 décembre (fol. 4 v°) —. (1697) Dépôt de « 6 escus, en 1 ducaton et le reste en sous tournois », pour messire

* Très mauvais état, incomplet de la fin.

** Très mauvais état, incomplet du commencement.

Jean Laugery, chanoine et économe du chapitre de Forcalquier », 26 mars (fol. 30). — Cautions : pour Hellion de Glandevès, sieur de Peipin, 18 avril (fol. 47) ; — pour « messire Hiérosme Janselme, archidiacre de l'église cathédrale de Digne et procureur du chapitre de ladite église », 16 mai (fol. 54) ; — pour Me Claude Gaffarel, chirurgien, de Forcalquier, 28 août (fol. 94 v°) ; — en faveur de messire Melchion de Forbin, sieur de Janson et de Mane, 22 septembre (fol. 109 v°) ; — pour Me Thomas Amalric, notaire de Saint-Martin, 21 novembre (fol 148 v°) ; — (1598) par la communauté de Reillane, « demanderesse en relaxement de prisonniers et de bestail », 3 février (fol. 193). — Dépôt par Jean Chevaly « de 3 écus d'amende au profit des frères Cordeliers de Forcalquier », 28 avril (fol. 230). — Cautions pour : messire Eymar de Simiane, seigneur et baron de La Roche, 3 août (fol. 265) ; — messire Jacques Reynaud, chanoine de Cavaillon, 2 septembre (fol. 283 v°). — Dépôt par Me Antoine Rochel, notaire royal de Manosque, « de 10 écus 25 sous qu'il a offert à Me Jacques de Lacombe, fermier des lattes du siège de Forcalquier », 24 septembre (fol. 303). — Cautions : pour Me Barthélémy Dulme, baille de Saint-Étienne, 2 novembre (fol. 334) ; — par Paul-Antoine de Vassaud, écuyer d'Avignon, 7 novembre (fol. 343) ; — pour Me Ambroise de Vachières, chirurgien de Forcalquier, 26 novembre (fol. 355 v°) ; — (1599) pour Me Jean Astier, « receveur particulier au siège de Forcalquier, » 25 février (fol. 414) ; — pour Me Jean Cheillat, notaire royal de Roussillon, 14 avril (fol. 455 v°) ; — « par Elzias du Saulay, à la requeste de damoiselle Madeleine Balbe, de Cavaillon », 11 mai (fol. 473) ; — par Gaspard de Chabran, orfèvre de Sisteron, à la requête de damoiselle Honorade Billiard, de Manosque, 25 mai (fol. 480) ; — par Antoine de Bonnelle, sieur de La Motte-du-Caire, 9 septembre (fol. 527). — Dépôt de 38 écus par messire Jean Courtois, chanoine en l'église d'Apt, 26 octobre (fol. 562 v°). — (1600) Cautions : « bailhée par messire Antoine Melve comme prévost et économe du chapitre Saint-Mary, de Forcalquier », 8 janvier (fol. 587) ; — par Antoine de Lavergne, écuyer, de Château-Arnoux, 31 mars (fol. 615 v°) ; — par noble Balthasar de Saffalin, coseigneur de Lincel, 2 août (fol. 665 v°) ; — par la communauté de La Motte-du-Caire pour le paiement de 5 paires de perdrix et 2 quintaux de chanvre », dus au prieur dudit lieu, 19 octobre (fol. 699 v°), etc.

B. 1907. — (Cahiers*). — In-quarto, 668 feuillets, papier.

1601-1613, juin. — Dépôts et cautions au greffe des submissions. — Cautions : par Jean Ricard, sergent royal de Grambois, « querellé en batterie et concussion », 2 février (fol. 4) ; — par Jean Cherrier, bourgeois d'Apt, 26 avril (fol. 23 v°) ; — (1603) pour messire Jean-André d'Oraison, marquis dudit lieu, 20 septembre (fol. 33 v°). — Dépôts : « de 25 escus ou septante cinq livres au profit de damoiselle Anne du Pont, de Peiruis, » 4 novembre (fol. 47) ; — (1604) de 5 escus pour Sébastien Augier, tisseur à toile de Forcalquier, 21 février (fol. 82) ; — « de 35 livres en sezains et testons », par capitaine Pierre Auquier, pour payement d'un terme « de l'arrantement du prieuré de Mirabeau, dû à messire Cosme de Castilhon », 25 octobre (fol. 113 v°). — Cautions : pour messire Gaspard Gueydan, économe du chapitre de Forcalquier, 20 novembre (fol. 126 v°) ; — (1605) par Me Gabriel Cailhet, notaire royal de Lurs, 7 mars (fol. 166). — Dépôt de 60 livres par Me Jean Gassaud, « adjudicataire de la taille imposée par la communauté de Villeneuve pour l'acquittement de ses debtes », 24 mai (fol. 183 v°). — Cautions : par messire Jean Cailhet, prieur de la Tour-de-Bevons, habitant à Cruis, 2 juillet (fol. 199) ; — pour Louis de Villeneuve, de Montfuron, 15 septembre (fol. 223) ; — par Me Juvénal Salomon, charpentier de Forcalquier, 7 novembre (fol. 258 v°) ; — (1606) pour David de Farel, écuyer de Genéve, 20 mars (fol. 263) ; — par Me Claude de Mougin, « lissancié ezdroits, estudiant aux lois, d'Aix », 21 avril (fol. 271) ; — (1607) par Louis Seguin, « M^e^ cardeur à laine, de Forcalquier », 3 janvier (fol. 325 v°) ; — par « messire Barthélemy de Bausset, prévôt de l'église La Majeur, de Marseille, et prieur de Villeneuve », 29 mars (fol. 354 v°). — Dépôt de 190 livres par Barthélemy Hugou et Michel Alphant, « ayant prins à ferme le droit de rêve du vin de la communauté de Forcalquier pour une année, à la rante de 763 escus, payables par mois », 12 juin (fol. 381

---

* Fragments de registre, mauvais état ; manque : 1601 juin-1603 août ; 1609, octobre-1611, mai ; 1611, octobre-1612, juin.

Savornin », 23 mai (fol. 523). — (1624) pour damoiselle Marguerite d'Ornezan, de Vaumeil, 30 avril (fol. 560) ; — (1625) au profit de damoiselle Jeanne Buysson, de Sisteron « pour le prix de 12 mesures et 16 livres de fromage gras », 30 avril (fol. 592 v°) ; — par damoiselle Diane de Guiramand, femme de Claude Laidet, écuyer de Sisteron, 6 septembre (fol. 607 v°); — (1626) par Jean d'Ornezan, seigneur de Valauris 16 novembre (fol. 650 v°); — (1627) par messire Jean-Spérit Gras, vicaire de Reillane, 15 juin (fol. 670). — Dépôts : de 676 livres par messire Antoine Orcel, vicaire en l'église Saint-Sauveur de Manosque, 6 octobre (fol. 681) ; — de 180 livres par Annibal de Glandevez, « héritier de feu Guillaume de Glandevez, sieur de Montblanc, son oncle, 4 novembre (fol. 684). —(1628) Cautions: pour damoiselle « Anthonone » de Gueidan, dame d'Aubenas, 28 juillet (fol. 712 v°) ; — (1629) par M[e] Marc-Antoine Constans, avocat en la cour, résidant à Sisteron, 15 mars (fol. 739 v°) ; — par damoiselle Françoise de Tributiis, de Manosque, 20 août (fol. 756); —(1630) par M[e] Jean Bricy, notaire royal de Gréoux, 22 juillet (fol. 789); — (1631) par damoiselle Catherine de La Broca, d'Apt, 4 août (fol. 812) ; — (1632) par messire Étienne Lauthier, chanoine et économe du chapitre de Forcalquier, 10 février (fol. 822) ; — par M[e] Antoine Dumaistre, notaire royal de Simiane, 25 août (fol. 856) ; — (1633) par messire François Ailhaud, chanoine en l'église Notre-Dame de Chardavon, 10 septembre (fol. 857 v°); — (1635) par les consuls d'Oraison, « ayant esté gaigés de sept trenteniers, 17 bestes avérage, tant moutons, brebis, que anouges, et 37 bestes bouvines, à la requête de damoiselle Honorade de Puget », 7 décembre (fol. 898); —(1637) par M[e] Jean Ricaud, notaire royal de Peyruis, à la requête de M[e] Honoré Silvy « huissier en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence », 12 mars (fol. 916). — Dépôts : de « 300 livres en pièces de 20 sols, réaulx, testons, sols et autre monoye », par Pierre d'Hermitte, « rantier de Châteauneuf-Miraval », 16 avril (fol. 917) ; — (1638) de 128 livres par M[e] « Thossans » Gombert, sieur de Verdaches, avocat en la cour, demeurant à Sisteron, 20 septembre (fol. 937 v°). — (1642) Cautions : pour damoiselle Marquise Allemande, héritière de feu Gaspard Allemand, sieur de Silvabelle, 16 août (fol. 960 v°). — (1644). — par damoiselle Marguerite de Gounon, à la requête de César Gounon, écuyer de Saint-Martin-de-Castillon, 22 octobre (fol. 971 v°) ; — (1648) par Jean-Pierre Nicolay, écuyer de Forcalquier, 5 août (fol. 994 v°) ; — (1650) par messire Pierre Moynier, chanoine de Saint-Mary, « gaigé par messire Balthasar Louthier, prieur du Bourget », 1[er] septembre (fol. 1007) ; — (1651) par André Thomas, « M[e] arquebusier de Manosque », à la requête de damoiselle Jeanne de Gaillard, héritière de Gaspard de Gaillard, son père, 9 janvier (fol. 1001 v°) ; — (1653) par dom Pierre Gassaud, prieur de Montfort, sacristain de l'église Notre-Dame de Ganagobie, à la requête de messire Pierre de Gaffarel, prieur et seigneur dudit Ganagobie, 4 septembre (fol. 1036 v°) ; — (1655) par M[e] Jacques Lieutaud, notaire royal « et greffier des submissions et des collocations de la ville de Forcalquier », 9 décembre (fol. 1048) ; — (1660) par « messire Honoré de Brancas de Forcalquier, seigneur et baron de Céreste, en qualité de père et administrateur de messire Henri de Brancas de Forcalquier », 3 octobre (fol. 1068) ; — (1663) par Joachim Sibille, écuyer, d'Apt, 24 octobre (fol. 1074) ; — (1669) M[e] François Piole, avocat en la cour, sieur de Fontienne, 8 juin (fol. 1090 v°), etc.

B. 1900. (Registre.) — In-quarto, 520 feuillets, papier.

1632-1670. — « Registre des dépost et cautions reçus au greffe du sénéchal ». — Cautions : par messire Pierre Bertier, diacre, d'Aix, « impétrant par dévolu la vicarie de Lincel, que tient et possède messire Antoine Régis, prêtre dudit Lincel », 22 mars (fol. 5 v°) ; — par M[e] Palamède Bandolli, avocat en la cour, et M[e] Pierre Bandolli, procureur au siège de Forcalquier, frères, 1[er] décembre (fol. 31) ; — (1633) pour « Claude Archer et consorts, associés à la compagnie de la bergerye de Berre », 24 janvier (fol. 34). — Dépôt de 135 livres « pour certaine pension » due à M. César d'Arnaud, avocat en la cour, son frère, par M. M[e] Scipion d'Arnaud, sieur de Châteauneuf-Miravail, lieutenant principal au siège de Forcalquier, 18 mars (fol. 38). — Caution : par damoiselle Jeanne de Truchier, dame de Barret, au profit de messire Alexandre Chauvet, curé dudit Barret, 8 juillet (fol. 44 v°). — (1634) « Consignation par Antoine Favier, M[e] blanchier, d'Apt, de 10 livres pour estre expédiées aux économes des F. Mineurs et des P. Recolets de Forcalquier pour œuvres pies », 18 février (fol. 72 v°). — Cautions : par François Arnaud,

« mulatier de Digne, pour droit de péage de ses mulets chargés de pièces de cadis, passant au terroir de La Brilhane », 19 octobre (fol. 94) ; — damoiselle Anne de Saignon, veuve de Mᵉ Pierre de Fauris, sieur de Saint-Vincent, avocat en la cour, 10 novembre (fol. 99 vᵒ) ; — (1635) par Mᵉ Pierre de Jacques, docteur en médecine, d'Avignon, au profit de Palamède d'Agout, baron d'Ollières et de Velaux, Jean-Michel de Guiramand, sieur de Lagremuse, et Annibal Luce, écuyer d'Aix, 20 février (fol. 117) ; — par messire Georges Cherpin, « impétrant, par dévolu, le prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Boisset, dépendant de la baronnie de Saint-Martin-de-Castillon, possédé par messire Louis Cherpin, chanoine d'Orange, » 2 juin (fol. 125). — Dépôt par Mᵉ Pierre Bernard, notaire royal de Cruis, « de 2 charges seigle et 2 charges avoyne pour le droit de bladage et de bouvage, à lui demandé par les rantiers des droits seigneuriaux de Saint-Étienne », 4 septembre (fol. 136 vᵒ). — (1636) « Caution bailhée par messire Hector de La Tour-Gouvernet, de Castillon, prieur et seigneur de Saint-May, pour estre maintenu en la possession dudit prieuré, contre messire Paul de Thoulon », 3 juillet (fol. 155 vᵒ). — (1637) Dépôt par Mᵉ Jean-Claude Margalhan, notaire royal de Forcalquier « de 3 livres 19 sols dus au commis recevant les deniers des acquits et actes d'hérédité », 13 mars (fol. 167). — Cautions : par Mᵉ Pierre Brémond, avocat, pour rentrer en possession « d'une casaque et habit gris et noir en drap d'Espagne », 19 août (fol. 180 vᵒ) ; — pour Scipion de Castellane, sieur de Taulane, 13 octobre (fol. 185 vᵒ) ; —(1638) par Jean-Baptiste de Glandevez, « écuyer du Bignosc », au profit de dame Isabeau de Johannis, « dame du Bignosc », sa mère, 9 juin (fol. 201) ; — par damoiselle Marguerite de Jaubert, veuve de Louis de Brémond, « qui avait acquis la place de Saint-Martin, de damoiselle Flotte de Meaux, dame de Vachières, héritière de Honoré de Safalin, son fils », 8 octobre (fol. 209 vᵒ). — (1642) « Obligation passée par Mᵉ Marc-Antoine de Vento, seigneur des Pennes, et dame Renée de Forbin de Foresta, mariés, promettant de rendre et représenter 4 chevaux et ung carosse donnés à ladite dame de Forbin par feu messire Gaspard de Forbin, son père, seigneur et marquis de Janson, par une escripte faicte en la ville de Bézieux en Languedoc, quelques jours avant son décès », 8 septembre (fol. 249). — (1644) Caution par messire Jean Laugier, prêtre, bachelier en théologie, « ayant impétré la vicairie de l'église paroissiale de Dauphin, sous le titre de Notre-Dame-de-Chambarlay, par l'incapacité de feu messire Barthélemy Beaudin, et obtenu provision de N. S. P. le Pape », 8 août (fol. 273 vᵒ). — (1646) « Dépost par noble Scipion de Lincel, sieur du dit lieu, de 3,700 livres, prix des biens contenus en la collocation faite par Joseph de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, sur partie de la place et juridiction de Lincel, par lui vendus à Mᵉ Antoine de Crose, avocat en parlement, et à Honoré de Safalin, coseigneur dudit Lincel », 23 février (fol. 286). — (1647) Cautions : par messire Pierre Malastre, prêtre du diocèse de Viviers, ayant obtenu la vicairie de Saint-Michel par bulle de N. S. P. le Pape », 4 mai (fol. 313 vᵒ) ; — (1648) pour damoiselle Marguerite de Castellane, veuve de Pierre de Durand, sieur de Fuveau, et tutrice de noble Sextius de Durand, son fils, sieur dudit Fuveau, 17 février (fol. 324) ; — par Boniface de Safalin, sieur de Lincel, 3 avril (fol. 327) ; — par « nobles Jacques, Jean-Claude et Charles d'Isoard, sieurs de Fontienne, et dame Lucrèce de Demandes, dame dudit Fontienne », 29 mai (fol. 330). — (1650) Dépôt de 45 livres par Mᵉ Claude Chapus, avocat en la cour, « propriétaire pour un tiers de tous les greffes du siège de Forcalquier », 14 avril (fol. 359). — Cautions : par M. Mᵉ Christophe de Fauris, sieur de Saint-Clément, conseiller et avocat général du Roy au parlement de Provence, 24 juin (fol. 361) ; — (1652) par messire Gaspard Veiron, prêtre de Lagnes au comtat Venaissin, « canoniquement pourvu du prieuré de Besaure-Saint-Lambert », 10 février (fol. 394 vᵒ) ; — (1653) pour Mᵉ Spérit Berluc, viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier, 2 octobre (fol. 417) ; — (1659) par messire Jean Crose-Magnan, prêtre bénéficier de l'église Saint-Mary de Forcalquier et prieur de Saint-Jacques-d'Aiguelaye, 10 juillet (fol. 437 vᵒ). — (1666) Dépôt par noble Hélion de Glandevez, écuyer de Forcalquier, « de 3 livres pour une amende envers le Roy, à recevoir par Mᵉ Etienne Girard, receveur particulier du domaine du Roy au siège de Forcalquier », 30 août (fol. 496). — Cautions : par messire Auguste Eymar, chanoine de Saint-Mary, « voulant retirer ses distributions et ses grains des rantiers du chapitre de Forcalquier », 3 octobre (fol. 502) ; — (1669) par messire François de Faucon, sieur de Sauze et de Sainte-Marguerite, 2 septembre (fol. 517 vᵒ), etc.

B. 2000. (Registre.) — In-quarto, 322 feuillets, papier.

1576-1577. — « Procès-verbal et procédures faictes par M. le lieutenant et commissaire député, sur l'aliénation du bien temporel de l'église et diocèse de Sisteron ». — Lettres patentes de Henri III, « Roi de France et de Pologne, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, pour la vente du bien temporel de l'église de France jusqu'à 50,000 escus de rente », ordonnant que, « suivant le despartement particulier pour le diocèse de Sisteron », il sera procédé à la réception des enchères, vente et adjudication « du temporel des bénéfices dudit diocèse jusques à la concurrence de la somme de 133 escus de rente, revenant au denier 24, à 3,192 escus, lesquels reduits à livres à raison de 65 sols par pièce montent à la somme de 10,374 livres, à laquelle le dict diocèse a esté taxé », données à Paris le 2 novembre 1576 (fol. 1). — Lettres de « Charles, cardinal de Bourbon, Loys de Guyse, Loys, cardinal d'Este, Anthoine-Marie Salviati, évesque de Saint-Papoul, nonce du Sainct Père près le Roy, Pierre de Gondy, évesque de Paris, Florentin Reynard, conseiller du Roy en sa cour du parlement de Paris, commissaires délégués, par N. S. P. le Pape Grégoire troisième de nom pour l'aliénation de 50,000 écus de rente du bien temporel des églises de France, vu l'urgente nécessité de ce royaume, et pour licencier et mettre hors d'icelui le grand nombre de gens d'armes estrangiers que y estoyent venus faire la guerre » : par ces lettres les dits délégués taxent l'évêché et diocèse de Sisteron à la susdite somme de 133 écus de rente, à percevoir sur tous les bénéfices tant séculiers que réguliers, excepté ceux de l'ordre de Saint-Jérusalem et des hopitaux et aussi les cures « non excédant 100 livres de rente » ; ils délèguent l'évêque de Sisteron et son vicaire général et M. le lieutenant exécutant la justice temporelle à Sisteron », pour procéder à la vente et aliénation du bien temporel desdits bénéfices, leur donnant, à cet effet, tout « pouvoir puissance autorité et mandement », données à Paris le 20 septembre 1576 (fol. 3). — « Réformation et nouveau despartement de la cotte de 133 escus de rente, à quoy le diocèse de Sisteron a esté cotté par commission et ordonnance de messeigneurs les délégués de N. S. P. le Pape à la vente du temporel : Le R. évesque de Sisteron, 30 escus ; le chapitre de Forcalquier, 8 escus ; la préposilure de Forcalquier, 4 escus ; l'abbaye de Lure, 8 escus ; le chapitre de Sisteron, 10 escus ; le prieuré de Villeneuve, 3 escus ; la prébende de Lincel, 1 escu, etc. », 1er septembre 1577 (fol. 9). — Procès-verbal de « l'aliénation du bien temporel du diocèse de Sisteron » : Sçavoir faisons nous André d'Arnaud, docteur ès-droits, lieutenant principal au siège de Forcalquier, commissaire subdélégué pour l'exécution de la dite aliénation, que l'an 1577 et le 12e mars au dict Forcalquier, dans la maison du Roy, seroit comparu, par devant nous, messire François, de Dignossio, prieur de Fontiane, lequel au nom de messire Jehan Eymin, prieur de Notre-Dame-de-Romigiers de Manosque et vicaire général du sieur évesque de Sisteron, nous auroit dit que le dit vicaire, aussi subdélégué en ladite vente, aurait mandé avertir tous les bénéficiers dudit évesché subjets à ladite aliénation de promptement y satisfaire.... et pour ce que depuis ledit avertissement aucun d'iceux n'a daigné y entendre, nous aurait requis de procéder au faict de nostre commission.... et advenant le 14e jour de mars (1577), Nous, lieutenant et commissaires, nous sommes offert de procéder à ladite commission, et, ce faisant, avons laxé lettres au premier sergent royal requis pour saisir les fruits et revenus de tous les bénéfices cotisés comme dessus (fol. 13). — Mises aux enchères « vente et délivrance » des biens et rentes des bénéfices taxés, et procédures à ce relatives : « 3 charges de terre en semence assise au terroir de Villeneuve, lieu dit le *Pré-du-prieur* », dépendant du prieuré de Villeneuve, sont vendues à la requête de Me « Jean du Four, greffier des appellations, procureur de messire Barthélemy de Beausset, « prévost de l'église majeur de Marseille, prieur dudit prieuré » cotisé à 2 escus de rente, au prix de 176 livres, 30 mai (fol. 15). — Aliénation d'une pension annuelle de 1 escu, que Mathieu Decorio doit à messire Pons Aycard, prieur de Saint-Maime, « pour raison des biens qu'il tient à nouvel bail d'iceluy », 2 juillet (fol. 22 v°). — Mise aux enchères et adjudications de « 13 poignadières et 1 sol de service, imposés sur 3 terres du prieuré de Saint-Paul, terroir de Saint-Michel, avec le droit de directe, exposés en vente par messire Antoine Saffalin, prieur du dit prieuré », 14 août (fol. 29). — Ventes : d'un pré au terroir d'Ongles, lieu dit à *L'Oursse*, appartenant à messire

Nicolas Redon, prieur dudit Ongle, au prix de 174 florins, 16 août (fol. 38) ; — de terres au terroir de La Brillanne, lieux dits : Au-Puy-d'Oluez, et Au-Périer, dépendants de la « vicarie de la Brillanne », 24 octobre (fol. 53) ; — au profit de sieur Joseph Croze, écuyer des Mées « des droits de lods et trézein, droit de retention par prélation, censes, services et autres droits temporels, que le sieur évesque de Sisteron a et solloit avoir au lieu de Montlaux et son terroir, sauf et réserve, audit évesque, la juridiction haute, moyenne et basse, 4 charges bled annone de service qu'il a acoustumé prendre sur le four et 10 eymines bled annone sur le mollin », au prix de 3,600 livres, tant pour le payement de la somme de 2,340 livres, « que se monte la cotte de 30 escus de rente, que le seigneur évesque a ésté taxé », que pour celle de 292 livres, « que se montent les frais, commutations de monnoye et droit de rolles », 24 octobre (fol. 67). — Lettres patentes de Henri III, roi de France « enjoignant très expressément au sénéchal de Forcalquier de procéder en toute diligence à la vente du temporel du diocèse de Sisteron, toutes affaires et difficultés cessant », données à Paris le 22 décembre 1577 (fol. 108). — Ventes et délivrances : d'une terre de 8 émines en semence, au terroir de Sisteron », pour le paiement de la cote de 117 écus imposée à « révérende dame Loyse de Bolliers, abbayesse du monastère Sainte-Claire de Sisteron », 15 novembre 1578 (fol. 121) ; — « du bois, prés, terres, juridiction haute, moyenne et basse du Grand-Gubian, membre dépendant du prieuré appelé l'abbaye Notre-Dame-de-Lure, confrontant : du septentrion, terroir de Banon, du couchant le bois de Sagne du sieur comte de Sault et terroir d'Ongles, et par pied la rivière appelée La Laye », le dit domaine est adjugé à Mᵉ André Arnaud, lieutenant principal à Forcalquier, au prix de 1,200 florins, « plus une pension annuelle et perpétuelle de 200 florins, payable par l'achepteur à messire Antoine Amalric, prieur commendataire de ladite abbaye de Lure », 23 octobre 1577 (fol. 151) ; — « d'une charge de terre en semence au terroir de Saint-Martin-de-Renacas, du domayne du prieuré de Notre-Dame-d'Ardeyne, exposée en vente par sieur François de Reillane, père et administrateur de Michel de Reillane, prieur dudit prieuré », 4 novembre 1577 (fol. 190) ; — « d'une pension ou cense annuelle et perpétuelle de 6 ducats, valant 50 sols pièces, que nobles Jacques et Pierre Garret-Catin, sieurs de Noyers, sont tenus de faire à messire Joseph Garret, prévost de la prépositure de Sisteron : la dite pension est adjugée au prix de 520 florins, 18 novembre 1577 (fol. 224) ; — d'une terre dépendant du prieuré de Saint-Pierre-de-Viviers, terroir de Pierrerue, 14 décembre 1577 (fol. 241) ; — d'un moulin à blé, « appartenant à messire Jean Gombert, prieur de Notre-Dame-de-Ganagobie et seigneur de Sigonce, estant au terroir de Sigonce », au prix de 443 livres, en faveur de « damoiselle Catherine Guérin, femme de Spérit du Bousquet, sieur du Buysson », 14 décembre 1577 (fol. 249) ; — « d'un petit pré et chenefvier, le tout se joignant ensemble, au terroir de Cruis, lieu dit La Feraye, appartenant à messire Durand Gaultier, sécrestaire de l'abbaye du dit Cruis », 15 décembre (fol. 625) ; — « des biens exposés en vente par le chapitre de Sisteron : chasal, crotte, relarguier, le tout joignant au lieu des Mées ; pré au terroir de Salignac lieu dit *En-Chabreilla* ; une terre touchant l'église de Saint-Martin-de-Renacas », 3 janvier 1578 (fol. 282) ; — « d'une bastide et son tènement au terroir du Revest-de-Brousses lieu dit au Vilar, dépendant du prieuré dudit Revest », 18 janvier 1578 (fol. 292 v°) ; — « des droits de cosses ou de coponage, que se lèvent sur tous les bleds et grains qui se conduisent et se vendent en la terre et place de Sisteron, appartenant à R. P. en Dieu messire Pierre d'Espinac, archevesque et comte de Lyon, primat des Gaules, abbé doyen de de l'église collégiale Saint-Martin-de-L'Isle-Barbe », au prix de 300 écus, avec charge pour l'acheteur « de payer, au seigneur comte de Sault, la cense annuelle et perpétuelle de 12 charges d'avoine noire, et de porter ladite somme provenant de la vente, à ses dépens, entre les mains du reçeveur du diocèse de ladite abbaye, sans que ledit sieur archevesque soit tenu de fournir audit acheteur aucun titre ni enseignement de ses droits », 13 août 1578 (fol. 317) etc.

B. 2001. (Liasse.) — 1 cahier, 51 feuillets et 2 pièces, papièr.

1586-1596. — « Inventaire et description » des biens meubles et immeubles, de feu Artus Saffalin, coseigneur de Lincel, dressé au château seigneurial dudit lieu à la requête de Anne de Mathieu, veuve dudit Saffalin, et de Mᵉ Honoré Saffalin, coseigneur de Vachères, conseiller et avocat du Roi au siège de Forcalquier : « à la cave, 1 thoneau de

60 coupes rempli de vin rouge... ; à la carnière trois lards, pesant environ 3 quintaux, 1 nau de bois pour faire saleures.. ; à la chambre appelée *des Armes*, avons fait ouvrir un coffre de nouier entretaillé, dans lequel y avait les escriptures que s'ensuivent : 1 livre de raison couvert de noir, contenant mémoires particuliers, et dans lequel y avait quelques lettres missives et beaucoup d'obliges en faveur du dit sieur de Laincel... plus une liasse de recognoissances en nombre de 20, savoir : *recognitio per Joanem de Lagardia, doctorem... per nobilem virum Gasqui, per Joanem de Uelmo...* une liasse de cédules et quittances estant toutes ensemble savoir : une promesse escripte et signée par Pierre Cathin, sieur de Noier, du 5 septembre 1582, de 300 écus... quittance de 150 écus pour damoiselle Marguerite de Glandevez, procuratrice de noble Jean de Meiran, sieur de Vachéres... quittances par messire Jacques Gache, vicaire, pour la nourriture des enfants du 3 novembre 1581.. finalement 5 inventaires » ; et successivement avons trouvé à la dite chambre : 2 allabardes, 3 bastons ferrats, 3 piques, 1 per gantelets, 3 targues, 2 albarestes avec leur bandage, 3 arquebeuses : 2 à serpentine, 1 à rouet.. ; à la premiere salle avons trouvé ung orologe à cloche acomodé avec son estuit de bois blanc à contrepoids, un buffet de bois de nouier canelé, avec son docier ayant 2 armoires, garny de clef et serrures, une table de nouier à relonge faicte à la moderne, entretaillée, avec son susbassement, un banc à dossier de nouïer tournoié, d'une canne de longueur, 2 chéres à panaux ayant le chapiteau entretaillé avec les armoiries dudit seigneur, une chère marquettée garnye de cuir, 4 escabelles de bois de nouier, ung escriptoire de nouier... a la chambre dicte la *Chambre d'Andruy*, avons trouvé un lict de nouier plein, garny de courtines et rideaux de cadis vert... ; à la salle de *La Garde* 1 coffre dans lequel il y avait ung manteau de damas, une robe de raze, un coutillon de taffetas bleu... ; à la chapelle avons trouvé : 3 mosquets, 1 retable où est peint l'istoire de la mort et passion de Jésus-Christ, 1 allambic d'airain avec son couvercle de plomb. — « S'ensuit le bestail : 1 cheval de poil roux, 2 petits chevaux poils gris servant au bast, 2 mulets poil roux, une pére de bœufs ». — « S'ensuivent les biens immeubles : terres aux quartiers dits La *Founette*, aux *Grand-terres*, à *La Combe*, garets aux lieux dits *Le Charron*, *Fournautier*, etc. — Nomination « de tuteur et administrateur des enfants et biens de feu Artus Saffalin » en la personne de Mᵉ Honoré Saffalin, oncle paternel et plus proche parent des dits pupilles », en présence de « Joseph Saffalin, écuyer, coseigneur de Vachéres, Roman Saffalin, écuyer de Manosque, Honoré de Redortier, écuyer de ladite ville, Gaspard de Mathieu, coseigneur de Revest, proches parents desdits enfants, et de Barthélemy Laze et Barthélemy Goyn, consuls du dit Laincel » 17 juillet 1586. — Rapport d'estime d'une terre au terroir du Villar, lieu dit Le Clastre, dépendant du prieuré dudit Villar, dressé à la requête des « commissaires à la vente du temporel du diocèse d'Apt », 20 mai 1587. — « Rapport de liquidation des aliments et habillements dus à Dauphine Faudon par Jean Imbert. son beau-fils... les aliments ont été taxés à savoir : à deux charges bled froment, 15 coupes vin, 8 escus argent de 60 sous piéces et une corbelhe raisins toutes les années... ledit Imbert baillera en plus à la dicte Faudon : une robe et un auberjon, de deux en deux ans, et un souliers à liége, toutes les années.. il sera tenu luy fournir habitation dans sa maison ou ailleurs à ses despens », 13 décembre 1596.

B. 2002. (Registre.) — In-quarto, 235 feuillets, papier.

1599-1601. — « Procès verbal sur la réduction des actes et obligations de la communauté de Banon ». — Par-devant Mᵉ André Arnaud, lieutenant principal au siége de Forcalquier, et commissaire à ce député, et en présence de Jean Bonnefoy et Alexandre Ponteil, consuls, Mᵉ Jean Constantin, notaire et greffier, Charles Palier, Antoine Chabaud, Antoine Testanière, Laurent Imbert et Elzias Passayre, conseillers de la communauté de Banon, députés et autres, assistés de M. Mᵉ Antoine Margaillan, notaire royal de Forcalquier, nommé « impugnateur », ont comparu les créanciers dudit Banon, assignés à la requête des consuls : capitaine Charles Magne, de Lurs, dont les créances s'élevant à 306 écus sont soumises à vérification, 8 décembre 1599 (fol. 8 vᵒ) ; — Mᵉ « Séris » Lazare, notaire royal d'Apt, sa créance de 116 ecus est réduite à 29 écus, 10 janvier 1600 (fol. 33) ; — « Mᵉ Barthélemy Orcel, docteur ès droits, juge royal de la cité d'Apt, ajourné à comparoir », 11 janvier (fol. 39) ; — Pierre

de Vachéres, coseigneur de Revest-de-Brousses, comme mari de damoiselle Suzane de Tornatoris, son capital de 100 écus est réduit à 24 écus, 11 janvier (fol. 42 v°) ; — Me Louis Pendrau, notaire de Caromb, pour une créance de 700 écus, 12 janvier (fol. 44 v°) ; — damoiselle « Richarde de Lauze, dame de Mille, » pour une obligation de 250 écus, 19 janvier (fol. 68) ; — damoiselle Louise de Simiane, pour une pension de 8 écus 20 sols, 4 juillet (fol. 73). — « Par-devant Me Pierre Boniface, sieur de Peynier advocat du Roi », requis, par les députés de la communauté de Banon, de continuer la dite réduction à la place de Me André Arnaud, « occupé à certains siens procès en la ville d'Aix », ont comparu : Elzias de Galliane, de Roussillon, dont les actes d'obligations et de pension « sont cassés et annulés comme faux et simulés », 22 décembre (fol. 100) ; — Jacquelin Barbeyrac pour 60 écus « qu'il avait payés pour la dite communauté de Banon à capitaine La Blache, gendarme de la compagnie du sieur baron d'Oyse », 16 février 1601 (fol. 155) ; — Honoré Baculas, de Pernes au Comté Venaissin, pour 500 écus, 14 mars (fol. 161 v°) ; — Me Martin Passaire, consul de Simiane, pour 540 écus dùs à la dite communauté, 20 mars (fol. 178 v°) ; — dame Diane de Girard, femme de messire Gaspard de Brancas, sieur et baron d'Oise, pour une obligation de 700 écus, laquelle est cassée et annulée comme souscrite, en 1594, par les consuls de Banon, « pour esviter courses et ravages des gens de guerre commandés par le dit sieur d'Oyse, estant, pour lhors, gouverneur de la ville d'Apt, et par ainsi par force, crainte et violence », 5 avril (fol. 189 v°) ; — dame Antoinette de Reimondis, dame de Reillanette, pour une obligation 190 escus, annulée comme faite par crainte « par divers particuliers de Banon tombés dans une embuscade que le sieur de Reilhanette avait faite, avec ses soldats, pour les prendre prisonniers et les contraindre à lui passer la dite obligation », 26 avril (fol. 196) ; — Jacques de Vergilles, bourgeois de Gensac en Languedoc, pour 153 écus, 22 mai (fol. 214) ; — messire Eymar de Simiane, baron de Banon, La Rochegiron, Saumane et l'Hospitalet, pour diverses pensions de 3000 écus, 20 juin (fol. 220), etc.

B. 2003. (Registre.[1]) — In-quarto, 264 feuillets, papier.

1599-1601. — Procès-verbal de réduction des dettes de la commune de Cruis. — Par-devant Me François de Bauchans, lieutenant particulier au siége de Forcalquier, commissaire à ce délégué, et Me Antoine Bandolly, avocat désigné comme « impugnateur », ont comparu les créanciers assignés : Jean de Ulmo, de Saint-Étienne, pour 20 écus, prix de 20 charges de blé, 17 novembre 1599 (fol. 3) ; — noble Jacques de Tartarin, de Valauris, procureur de noble Philippe de Bologne, seigneur de Lançon, pére et administrateur de Jean, Charles, Pierre, Marie et Isabeau de Bollogne, héritiers de damoiselle Catherine de Simiane, pour une pension de 50 écus, au capital de 600 écus, 5 février 1600 (fol. 36) ; — Laurent Chaix, marchand de Sisteron, pour 205 écus, « prix de 31 quintaux 1/2 laine », 7 février (fol. 39 v°) ; — Me Pierre de Boniface, avocat du Roi au siége de Forcalquier, sieur de Peinier, pour une pension annuelle de 25 écus, 15 juin (fol. 79) ; — Me Joseph Berluc, de Forcalquier, au nom de damoiselle Isabeau de Magnan, sa femme, pour une pension annuelle et perpétuelle de 10 écus, 17 juin (fol. 97). — Me Charles Maure, de Lurs, pour « un acte d'oblige de 27 charges seigle et annone », 22 novembre (fol. 106 v°) ; — noble Spérit Vallansan, de Forcalquier, pour 300 écus, 1er décembre (fol. 128) ; — Me Pierre Traversery, procureur au siége général d'Aix, pour divers actes de pension, 20 décembre (fol 187 v°), etc.

B. 2004. (Registre.) — In-quarto, 318 feuillets, papier.

1599-1600. — « Procès-verbal sur la réduction des actes et obligations de Saint-Maime ». — Par-devant Me André Arnaud, lieutenant principal commissaire à ce délégué, et en présence Claude Massot, consul, Louis des Orgues, Georges Avon, Nicolas Purpan, « tous chefs et principaulx de Saint-Maime », ont comparu les créanciers assignés : Me Claude Besson,

---

[1] Incomplet du fol. 191 à 238.

notaire royal de Mane, pour une pension de 10 écus ; 6 novembre 1599 (fol. 6) ; — messire Gaspard de Sébastiane, prieur dudit Saint-Maime, chanoine de Forcalquier, et Michel de Sébastiane, son frère, « pour un prest de 12 charges seigle et 8 charges annone, mesure de Saint-Michel, faict par Mᵉ Antoine de Sébastiane, leur pére », 9 novembre (fol. 13) ; — Antoine Decorio, fils et procureur de Mathieu Decorio, sieur du Rochas, 22 août 1600 (fol. 23) ; — noble « Thossans » Arnaud, de Dauphin, pour 24 écus, « prix de 24 coupes de vin, » 26 avril 1601 (fol. 31 v°), etc. — « Procès-verbal de réduction des actes du lieu de La Breilhane ». — Par-devant le commissaire délégué, ont comparu les créanciers assignés : Mᵉ Jean Vère, procureur au siége de Forcalquier, « pour un debte de 40 escus », 12 octobre 1599 (fol. 45 v°) ; — Jacques des Humeaulx, de Forcalquier, pour 120 écus, 12 octobre (fol 48 v°) ; — noble Christophe de Couppes, sieur de Saint-Vincent, pour 300 écus, prix de 24 charges de blé et de 16 charges de seigle, 23 novembre (fol. 59) ; — noble Joseph de Maignan, des Mées, « pour achept de certain cheval, par luy vendu à la communauté au prix de 150 escus », 29 juin 1600 (fol. 70), etc. — « Procès-verbal des réductions de la communauté de Château-Arnoux ». — Par-devant le commissaire délégué ont comparu : Jean Ponty, sergent royal de Manosque, « pour prest de 30 charges de blé annone », 21 octobre 1599 (fol. 91) ; — capitaine Pierre Gresilhon, « comme mari de damoiselle Honorade d'Aguilhier, de Sisteron, pour une obligation de 100 écus en faveur de Honoré d'Hermitte, mari en premières noces de la dite d'Aguilhier, 22 octobre (fol. 99 v°) ; — sire Jean-Louis Civet, « pour 450 escus employés au profit de la communauté pour relaxement de certains habitants faits prisonniers par ceux de la Religion et conduits à Orpierre », 3 décembre (fol. 115 v°), etc. — « Procès-verbal sur les réductions de la communauté de Montjustin ». — Par-devant le commissaire délégué ont comparu : Lambert du Bousquet, sieur de Sigonce, pour 360 écus, 15 septembre 1599 (fol. 144), etc. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté de « Fontiane » . — Par-devant le commissaire délégué ont comparu : Mᵉ Barthélemy Bernard, notaire royal de Saint-Étienne, pour une pension annuelle de 72 écus, 4 septembre 1600 (fol. 192) ; — Luquet Dupin, de Fontienne, pour diverses obligations, 19 octobre (fol. 217 v°), etc. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté de Laincel. — Parmi les créanciers : François Allégre pour « paiments » de contributions faits au nom de la dite communauté au commissaire de M. Barate, à M. Pignatel, commissaire de Monseigneur de La Valette, au sergent de M. de Vaulx, 30 avril 1601 (fol. 223 v°) ; — Jean de Bourgarel, coseigneur de Vachéres, demandant paiement « des dépenses et fournitures faites au nom de la communauté : pour le logement de Mgʳ de La Vallette, passant avec son camp, le 1ᵉʳ juin 1589, pour aller assiéger Montjustin.... pour le capitaine Sigaudy avec 15 arquebusiers à cheval et une vingtaine de chevaux de son train », 5 mai (fol. 249) ; — Louis Bernard, avocat en la cour, coseigneur de Lincel et de Fontienne, pour 200 écus, 10 mai (fol. 265), etc. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté de Revest-en-Fangat. — Parmi les créanciers : Mᵉ Antoine Ginon, sergent royal de Forcalquier, pour réglement de divers comptes, 16 mars (fol. 304 v°) ; — Antoine Gavaudan, pour 47 écus, prix de 10 charges de blé, 16 mars (fol. 311), etc.

B. 2005. (Registre.) — In-quarto, 215 feuillets, papier.

1599. — « Procès-verbal de réduction des actes et obligations de la ville de Reillane ». — Par-devant Mᵉ François de Beauchans, commissaire à ce délégué, ont comparu : Mʳ François Ferrand, notaire royal de Manosque, pour 12 charges de blé, 25 septembre (fol. 2) ; — sire Jacques Royére, marchand, d'Apt, pour une pension perpétuelle de 25 écus, 8 octobre (fol. 24 v°) ; — noble André de Vitalis, baron de Montfort, pour 100 écus, prix d'un cheval, 9 octobre (fol. 31 v°) ; — Spérit Audet, de Saint-Savornin; pour un emprunt à l'effet de payer « certaines contributions aux compagnies de chevaulégers des sieurs de Malijay et de Courbons, qui, en l'an 1575, par la force et la violence des armes prinrent et ravagèrent le bestail des particuliers dudit Reillane », 12 octobre (fol. 43) ; — damoiselle Jeanne de Lévesque et de Bouliers, vicomtesse de Reillane et dame de Saint-Étienne, « pour 3000 écus pour la rançon de divers habitants de Reillane », détenus comme otages par le sieur de Gouvernet, « sous prétexte d'une assignation de 6000 écus, que lui

avoit donné le sieur de la Vallette sur ladite communauté de Reillanne », 16 octobre (fol. 62 v°) ; — les hoirs de Mᵉ Pierre Boniface, lieutenant des submissions au siége de Forcalquier, pour une pension annuelle de 50 écus, 8 décembre (fol. 111) ; — messire Jean-Antoine de Simiane, seigneur de Cabanes, au nom de messire Guillaume de Simiane, seigneur et baron de Gordes, et de messire Charles de Simiane, sieur d'Albiny, héritier testamentaire de R. P. en Dieu messire François de Simiane, évêque d'Apt, pour une pension de 18 écus, 11 décembre (fol. 129) ; — Pierre de Porta, de Sisteron, pour 240 écus « prix de 100 charges de seigle », 16 décembre (fol. 164) ; — Jean de Malversin, d'Apt, pour une obligation de 400 écus, 18 décembre (fol. 179 v°) ; — Mᵉ Pierre Boniface, sieur de Peinier, avocat du Roi au siége de Forcalquier, pour 280 écus, 30 décembre (fol. 202), etc.

B. 2006. (Registre.*) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier.

1600-1601. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté de Monsalier. — Par-devant le commissaire délégué ont comparu : capitaine Jacques Lardeyret, de Manosque, mari de damoiselle Jeanne Gros, héritière de damoiselle Marguerite de Vachéres, pour une obligation de 100 écus, 4 janvier 1600 (fol 4) ; — capitaine Jean Manet, de Lurs, cessionnaire de « capitaine Avignon de Thabaret, de Saint-Vallier en Dauphiné », pour diverses obligations exigées par ledit Thabaret, « estant en garnison avec sa troupe audit lieu de Monsalier, desquelles voulant estre payé, avait mandé ravager le bestailh et fait conduire en grande quantité des prisonniers dudit lieu », 6 janvier (fol. 20) ; — damoiselle Louise de Laurent, d'Apt, représentée par Alexandre de Blavin, sieur de La Touche, son fils, pour une pension de 10 écus, 14 janvier (fol. 51). — noble Jean-François de Piarre, sieur du Mas, de Mison, pour 77 charges, de blé, 18 janvier (fol. 62) ; — François Isoard, sieur de Chénerilles, pour arrérages d'une pension de 47 écus, 20 janvier (fol. 67) ; — Mᵉ André Guichard, notaire royal d'Apt, pour fournitures de diverses quantités de blé, « à raison de 8 escus la charge », 28 mars 1601 (fol. 96) ; — Mᵉ François Allier, receveur particulier au siége de Forcalquier, pour un prêt de 260 écus, devant servir de rançon à divers habitants de Monsalier, « emprisonnés, en 1597, par capitaine André Madon, lieutenant de la compagnie de chevau-légers du sieur de Buous, gouverneur de Forcalquier », 3 avril 1601 (fol. 112 v°), etc.

* Fragment, incomplet du commencement et de la fin.

B. 2007. (Cahiers.*) — In-quarto, 401 feuillets, papier.

1599-1602. — Pocès-verbal de réduction des dettes de la commune de Dauphin. — Par-devant le commissaire délégué ont comparu : noble Dioclétien Godin, écuyer, de Forcalquier, créancier pour « un debte » de 230 écus, 18 novembre 1599 (fol. 1) ; — les hoirs d'Antoine de Sébastiane, notaire royal de Saint-Michel, pour une pension de 26 écus, 31 décembre (fol. 15) ; — Mathieu Gaffarel, de Mane, pour une créance de 70 écus, 14 juillet 1600 (fol. 32 v°), etc. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté de Limans. — « Par-devant nous lieutenant et commissaire délégué, dans la maison de damoiselle Laurence Talon », ont comparu : Jean-Louis Colomby, de Forcalquier, pour une obligation de 420 écus, 9 février 1600 (fol. 90) ; — Mᵉ Claude de Rives, avocat, de Sisteron, pour 24 charges de blé, mesure de Forcalquier, 12 octobre (fol. 115 v°) ; — Pierre de Rodulf, sieur de Saint-Paulet, « pour le capital de 1000 escus », 16 avril 1601 (fol. 135 v°), etc. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté d'Ongles, créanciers comparants : noble Jean Bot-Cardebat, sieur d'Auribeau, pour 135 écus, 1ᵉʳ juillet 1601 (fol. 145 v°) ; — Mᵉ Claude Chanut, procureur au siége de Forcalquier, mari de damoiselle Honorade Parisi, pour une pension annuelle de 17 écus, 18 décembre (fol. 161), etc. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté d'Oppedette, créanciers comparants : capitaine Poncet David, d'Apt, pour un « oblige » de 70 écus, 18 juillet 1601 (fol. 181) ; — « noble Jean de Langlade, sieur de Laval », pour 20 charges de blé,

* Fragments, très incomplets, mauvais état.

prêtées à ladite communauté, 25 juillet (fol. 204), etc. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté de Peyruis, créanciers comparants : Blaise Nicolet, pour une obligation de 800 écus, 6 juillet 1600 (fol. 218) ; — Mᵉ Pierre Authaman, pour une créance de 760 écus, à lui cédée par le « sieur de Ramafort, contraignant la communauté de Peiruis à luy acquitter ses debtes non par voye de justice, mais par voye de guerre », 6 juillet (fol. 219) ; — capitaine Sébastien Laidet, pour « 100 quintaux d'huile vendus à la communauté, en 1590, estant ledit capitaine Laidet, gouverneur du château de Peiruis, et y commandant pour le service du Roy, sur commission du seigneur de La Vallette », 10 juillet (fol. 231) ; — Louis Béraud, des Mées, pour prêt de 100 écus à la communauté de Peiruis, « pressée par Antoine Rochel, commissaire du sieur marquis d'Oraison, ayant fait prendre des meubles à plusieurs particuliers dudit lieu », 16 mars 1601 (fol. 262) ; — capitaine Antoine Chambeyrony, de Valensole, « pour ung acte d'oblige de 100 écus, passé en sa faveur, à bon à compte de ce que ladite communauté étoit débitrice, comme contribuable de la compagnie du sieur évesque de Sisteron, à luy cédée, ladite somme, par Mᵉ Guillaume Marc, commissaire dudit sieur évesque », 22 mars (fol. 274 v°) ; — Jean de Forlivio, fils et procureur de François de Forlivio, sieur des Dourbes, pour une promesse de 160 écus, 30 mars (fol. 296), etc. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté de Saint-Vincent, créanciers comparants : Melchion Meissonier, sieur de Valcroissant, procureur de damoiselle Madeleine des Isnards, veuve de Mᵉ Joseph Meissonier, « viguier et juge criminal d'Apt », pour diverses pensions à elle dues, 15 février 1601 (fol. 347) ; — Mᵉ François-Antoine de Barrême, docteur en médecine d'Apt, pour une pension de 10 écus, 22 février (fol. 367) ; — Mᵉ François Turrel, « juge de la Chambre du Comté-Venaissin, procureur de messire Pierre Turrel, chanoine en l'église cathédrale de Carpentras », pour une obligation de 558 écus, 21 août 1602 (fol. 390) ; — le sieur du Buisson pour une obligation de 1000 écus, imposée, « par ledit du Buisson, en 1593, estant pour lhors commandant au lieu de Lurs avec une compagnie de gendarmes et ung régiment de gens à pied, et menaçant de ruyner et faire ravager le lieu de Saint-Vincent », 30 octobre (fol. 399), etc.

B. 2005. (Cahier.*) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1601-1602. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté de Sault, créanciers comparants : messire Barthélemy de Baroncellis, seigneur de Javon, pour une créance de 2000 écus, 1ᵉʳ octobre (fol. 7 v°) ; — Mᵉ Pierre Gonze, docteur ès droits, avocat en la cour, pour une pension de 140 écus, 11 février 1602 (fol. 31) ; — messire Thomas de Berton, « chevalier de l'ordre du Roy, » cessionnaire de damoiselle Catherine de Renoard, pour 2000 écus, 22 février (fol. 36) ; — « messire Spérit d'Allemand, sieur de Châteauneuf, pour les arrérages d'une pension de 572 écus, 46 sols », 26 fevrier (fol. 42) ; — Hercule de Tillia, de Carpentras, pour réglement de diverses obligations, 28 février (fol. 44 v°), etc.

B. 2006. (Registre.**) — In-quarto, 190 feuillets, papier.

1600-1601. — Procès-verbal de réduction des dettes de la communauté de Villeneuve, créanciers comparants : Mᵉ Mathieu Vére, procureur au siége de Forcalquier, pour « achept de pension de 25 escus, », 4 août 1600 (fol. 10) ; — messire Pompée de Pontevez, sieur de Buous, pour diverses obligations passées en sa faveur, 15 août (fol. 73) ; — « capitaine Bernard de Neuf, d'Aix », pour prêt de 200 écus, 15 septembre (fol. 79) ; — Charles de Subrenye, de Cucuron, pour 25 charges de blé, 12 octobre (fol. 90) ; — Antoinette Faulchier, cessionnaire de dame Anne de Matheaud de Joye, dame de Pierrerue, pour un prêt de 500 écus ayant servi à solder « une assignation de pareille somme donnée, sur la communauté de Villeneuve, par le comte de Carcès au sieur de Montmeyan, et cédée au capitaine Elzias Vernet, du Revest, lequel menaçait de mettre le feu audit lieu et de faire des prisonniers s'il n'était payé », 13 octobre (fol. 96) ; — capitaine Jacquelin Barbeyrac, de Saint-Martin-de-

* Incomplet du commencement.

** Incomplet du commencement, mauvais état.

que, quartier de *Ridavel*, bordant le grand chemin allant dudit Manosque à Pierrevert, 26 juin 1627. — Verbal fait par Antoine Cornailhe, viguier de Forcalquier, contre « les fourniers faisant travailler leurs fours le jour de la feste de Saint-Mathias, apostre, ce que estoit ung scandale » ; ceux-ci protestent disant « qu'ils payaient la rente du four aussi bien pour les jours de festes que pour les autres », et l'un d'eux aurait répondu « tels mots : *me grave quand non es arribat fournades per aver moyen de pagar lou trésorier* » 25 février 1628. — « Inventaire des meubles qui se sont trouvés dans la maison de feu Jean Berton, à la requeste de Pierre Bourdin, sieur de Lauzière », 2 septembre 1631. — Verbal du viguier de Forcalquier portant condamnation de Claude Garcin, « hoste du logis où pend pour enseigne Le *Chapeau rouge* », de ladite ville, à 15 livres d'amende, pour insolences tendant à sédition, mespris des arrêts de la cour, honneur et réputation des administrateurs de ladite communauté », 28 décembre 1633. — « Verbal de discussion des biens de feu Jean de Conseil, sieur de Saint-Roman, à la requête de Jean de Conseil, sieur de Terreneuve, fils dudit feu Jean et cohéritier de damoiselle Jeanne des Alberts, sa mére, et de François deConseil, sieur de Saint-Roman et damoiselle Claire de Bouliers, sa femme », 12 septembre 1636, etc.

B. 2012. (Liasse.) — 4 cahiers, 8 pièces, papier.

1640-1642. — Verbaux divers. — Verbal de saisie « d'un moullon de bled annone, d'environ 20 charges », à la requête des fermiers du droit de dîme d'Oraison, 10 septembre 1640. — « Inventaire des meubles délaissés au château de Mane par messire Gaspard de Fourbin, marquis de Janson, décédé en la ville de Béziers », à la requête de Mᵉ Louis du Teil, avocat du Roi au siége de Forcalquier, « les enfants pupilles en bas âge du sieur de Fourbin, demeurant sans défense et sans conduite », M. Mᵉ Jean-Baptiste de Fourbin, sieur de La Roque, président au parlement de Provence, n'ayant pas voulu accepter leur tutelle..., « nous Jean d'Arnaud, lieutenant principal au siége de Forcalquier, en compagnie dudit sieur advocat du Roi et de Charles Bermond, commis au greffe, avons accédé audit Mane » et procédé à l'inventaire en présence de Mᵉ Jean Burle, avocat en la cour, « procureur et agent général dudit feu de Janson, depuis la mort en 1637 de dame de Libertat, dame de Janson », 28 janvier 1642. — Rapport d'estimation et de vente aux enchères des biens et héritage de feu Mᵉ Jean-Baptiste Léouthier, notaire royal de Céreste, à la requête de Mᵉ François Vére, « procureur au siége de Forcalquier, curateur pourvu à la distribution desdits biens, et en présence de Mᵉ Henri Rampalle, docteur ez droits, juge ordinaire de Céreste », 8 février 1642. — « Procès-verbal contenant roole des huissiers et sergents royaux du ressort et de ceux retenus et choisis pour servir les armes de Sa Majesté et des taxes faites pour leurs armements et conduite, conformément à l'arrest du conseil d'État du 26 juillet 1642 ». — Rapport sur l'avération des seings de Jean de La Croix, sieur de Corbiéres, et de dame Françoise de Glandevez, dame de Faucon, veuve et usufruitiére des biens dudit sieur de Corbiéres, par François Lambert, écuyer, et Mᵉ Jean-Gédéon Audiffred, notaire royal de Manosque, experts à ce commis, au vu des protocoles de Mᵉ Claude Rey, notaire de Corbiéres, en 1562, et de Mᵉ Étienne Lambellot, notaire de Manosque, en 1564 et 1565, 18 août 1642, etc.

B. 2013. (Liasse.) — 4 cahiers, 15 pièces, papier.

1643-1645. — Verbaux divers. — Verbaux de prestation de serment de fidélité « au Roy Louis quatorziesme du nom : par les lieutenants et officiers du siège de Forcalquier, Messieurs Mᵉˢ : Jean d'Arnaud, sieur de Lange, lieutenant principal, André de Beauchans, lieutenant particulier civil, Joseph de Collongue, lieutenant particulier criminel et premier conseiller, Jean-Pol Brunet, Joseph Piolle, conseillers, Louis du Teil, avocat du Roi, et Jean-Pierre du Teil, juge royal de ladite ville » et par tous les autres officiers, viguier, consuls dudit siége, tant catholiques que de la religion prétendue réformée », 4 juin 1643 ; — par Jean-Antoine Roux et Honoré Alligné, consuls de Manosque, promettant « de tenir la main et veiller à la conservation de la ville au service de S. M. », et par les principaux habitants de ladite ville, assemblés « dans le réfec-

Mᵉ André de Bauchans, lieutenant particulier au siége de Forcalquier, à la requête de Jean-Louis-Antoine de Glandevez, seigneur de Niozelles, M. Mᵉ Jean-François de Glandevez, seigneur de Rousset, conseiller au parlement de Provence, frére et neveu germain dudit seigneur évêque, et de messire « Théocrènes, » de Glandevez, seigneur de Cuges, messire Henri de Castellane, seigneur de Mazaugues, damoiselle Madeleine-Diane de Glandevez, veuve du sieur de Cabris, M. Mᵉ Charles de Laugier, sieur de Montblanc, conseiller du Roi en la cour des Requestes du Palais, mari de damoiselle Alphonse de Glandevez, et dame Marguerite de Glandevez, femme de noble Louis de Cabre, sieur de Saint-Pol, tous proches parents dudit feu seigneur évêque, 21 janvier 1647. — « Verbal d'advération d'un livre ou roole, composé de 10 cayers, où sont cotés et inscrits les debtes de feu Mᵉ Barthélemy Bernard, 3 juin 1647. — Ouverture du testament solennel de Jacques Tirany, « décédé aux armées du Roy », à la requête de Georges Tirany, son frére, 8 novembre 1648. — « Rapport de visite et estimation des raisins qui sont dans la cuve de Charles Amayon, de Nibles, à la requête de messire André Peyrothe, vicaire dudit lieu », 20 octobre 1649, etc.

B. 2015. (Registre*.) — In-quarto, 290 feuillets, papier.

1645-1651. — Verbal de liquidation et de mise en possession des « levées adjugées, par arrêt de la cour de Bourgogne du mois d'août 1645, à noble Scipion de Lincel, héritier fidéi-commissaire de feu nobles Gaspard et Louis de Lincel, père et fils, et par bénéfice d'inventaire de feu noble Lambert de Lincel, son frére », dressé par Mᵉ Joseph Piolle, conseiller du Roi au siége de Forcalquier, commissaire à ce délégué. — Ordonnances du « conseiller commissaire » portant assignation des créanciers et débiteurs desdits héritages : Mᵉ Antoine de Crose, sieur de Lincel, avocat au parlement, acquéreur, en 1637, de la « portion de juridiction, droits et seigneurie du domaine de Lambert de Lincel, coseigneur dudit lieu, au prix de 12.960 livres, 14 octobre 1647 (fol. 10), etc ; — portant que le sieur Scipion de Lincel sera payé de la somme de 16.000 livres de la dot de dame Françoise du Bousquet, sa mére, 13 janvier 1648 (fol. 24 v°) ; — déboutant noble Sextius de Durand, sieur de Fuveau, d'un recours sur lesdits héritages, 23 janvier (fol. 32 v°) ; — accordant à damoiselle Jeanne de Lincel le paiement d'un legs de 6.000 livres, à elle fait par François de Lincel, son pére, 1ᵉʳ février 1648 (fol. 39 v°) ; — réglant l'ordre des créances de damoiselle Héléne de Lincel, 30 mars (fol. 56 v°) ; — maintenant définitivement ledit sieur Scipion de Lincel « en la possession des diverses portions de la juridiction de Lincel et de tous les droit seigneuriaux en dépendant, tant au terroir dudit lieu que au quartier qui est mégier avec celui de Saint-Michel », 21 janvier 1651 (fol. 78 v°). — Verbal de liquidation « des biens compris dans le fidéi-commis apposé aux donations faites par Gaspard de Lincel à Louis, son fils, et ouvert en la personne de Scipion de Lincel, par arrêt de la cour du parlement de Bourgogne, séant à Dijon, du 1ᵉʳ mai 1645 » (fol. 95). — Mises en possession, par le commissaire délégué, au profit dudit sieur de Lincel : de diverses propriétés, terres, prés aux quartiers dits *La Combe*, *Le Pigeonnier*, à Lincel, 30 décembre 1645 (fol. 101) ; — d'une terre dite de *Boniforty*, audit lieu, 30 janvier 1646 (fol. 103) ; — d'une terre dite *Champ-d'Estelle*, à Saint-Michel, 1ᵉʳ février (fol. 109), etc. — « Dires et protestations » des créanciers et ayant droits audit héritage contre ces mises en possession. — Ordonnances du conseiller commissaire réglant les prétentions des parties : Honoré de Saffalin, sieur de Lincel 9 mars 1646 (fol. 161) ; — Jacques de Marescal, sieur de Saint-Martin, 14 avril (fol. 188 v°). — Mᵉ François de Thomassin, conseiller au parlement, 4 septembre 1647. (fol. 275 v°), etc.

* Incomplet de la fin, mauvais état.

B. 2016. (Liasse.) — 3 cahiers, 16 pièces, papier.

1651-1653. — Verbaux divers. — Verbal d'accédit au château seigneurial de Gordes, à la requête de messire Francois de Simiane, seigneur marquis dudit lieu, pour procéder à « l'inventaire et description des papiers, titres et documents, dont se trouve saisi Mᵉ Antoine Vilhon, avocat en la cour, ci-devant agent et procureur général du feu seigneur marquis de Gordes », pére du requérant: .... « dans

drogues, médicaments, marchandises et autres choses délaissées dans la boutique de feu Balthasar Sallamon, apotbicaire de Forcalquier », à la requête de damoiselle Jeanne de Berluc, veuve dudit Sallamon et « administraresse de Jean Sallamon, son fils », 24 avril 1655. — « Enquête prise par Mᵉ Balthasar de Cipriani, lieutenant particulier au siége de Marseille », au sujet du décès de Madeleine Sisteron, « qui mourut de la peste, dans la maison de Jean Segond, au quartier de Masargues, en 1649, auquel temps ceste ville de Marseille estoit affligée de la contagion », 20 novembre 1656. — Ouverture du testament solennel de Étienne Paris de Forcalquier, 15 janvier 1657. — Enquête pour établir que « la communauté des Omergues est en possession immémoriale de faire défens au quartier de *l'Adrech* et lieux contigus, et que les limites d'iceluy sont dès le terrain de Séderon suivant le grand chemin de *La Pigière* allant à Montfroc et Aygalayes », 26 avril 1657, etc.

B. 2018. (Liasse.) — 3 cahiers, 19 pièces, papier.

1658-1661. — Verbaux divers. — « Verbal d'exposition contre Jacques Bizot, revendeur de Forcalquier, qui avait refusé « des sols marqués », malgré l'ordonnance du lieutenant principal, « publiée à son de trompe et portant injonction à toute personne de prendre lesdits sols marqués, à peine de 6 livres d'amende », 15 mai 1658. — « Procès-verbal fait Mᵉ Pollidore du Teil, conseiller du Roi et juge ordinaire pour S. M. en la ville de Forcalquier, sur la vente et la délivrance d'une bastide et son ténement des hoirs de feu Pierre d'Allier, sieur de Châteauneuf, sise au terroir de Forcalquier, à la requête de messire Melchion d'Allier, sieur de Châteauneuf, prieur de Villeneuve, tuteur desdits hoirs », 29 mai 1658. — « Procès-verbal sur l'assemblée des boulangers, hostes et manganiers * de Forcalquier, pour raison d'une imposition qui avoit esté faite, par les consuls, sur le pain blanc que se débitait dans la ville », 13 janvier 1659. — Verbal de visite des prisonniers par Mᵉ Francois-Anne de Bermond, lieutenant des submissions au siége de Forcalquier : « Nous estant entré dans les prisons royaux dudit siége, Jean Auphan, consierge, aurait dit n'y avoir que un prisonnier de notre autorité, nommé Jean Pellenc, lequel ayant fait venir devant nous..., nous a requis qu'il nous plaise de le vouloir relaxer pendant les fériats de Paques..., sur laquelle réquisition avons relaxé ledit Pellenc pendant les fériats de Paques, en donnant bonne caution de se représenter et remettre en estat le premier jour juridique après *Quasimodo*..., du cinquiéme avril, jour et veille des Rameaux », 1659. — Rapport de visite et de limitation d'une terre du terroir de Lurs, au quartier de *Chetnet*, 23 avril 1659. — « Information prise par Mᵉ Jean de Barbeirac, docteur ez droits, avocat en la cour, juge de la baronnie de Céreste, sur la pauvreté et décadence de Bernard Delestic, mesnager dudit lieu », 3 septembre 1659. — Enquête au sujet de la perception du droit de dîme sur le chanvre et le lin, à la requête de messire Pierre Imbert, « recteur en l'église paroissiale des Omergues », 25 septembre 1660. — Ouverture du testament solennel de Pierre Monsalier, « consierge des fréres Pénitents blancs de Forcalquier », 18 janvier 1661. — « Verbal de nomination d'experts pour dame Anne de Cheilan, dame de Saint-Étienne, contre messire Magdelon de Vintimille des comtes de Marseille, seigneur et baron de Tourves et Figaniéres, et noble Cornailhe Le Gouche, seigneur en partie dudit Saint-Étienne », 24 janvier 1661. — Enquête sur la moralité et religion de Jean Leau, de Forcalquier, 22 mars 1661. — « Verbal sur la vente et délivrance des biens et héritage de feu Ambroise de Bourgarel, coseigneur du Revest, 20 juin 1661. — Nomination d'un curateur à la personne de Jacques Pouvarel, « imbécile d'esprit, de Reillane », 20 juin 1661. — « Verbal sur le trouble donné par Mᵉ Bernardin Aubert, avocat en la cour, à Bernardin Escuyer séquestre de la gaigerie prise à Mᵉ Spérit Berluc, viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier », 11 juillet 1661, etc.

* Revendeurs de pain.

B. 2019. (Liasse.) — 2 cahiers, 20 pieces, papier.

1662-1664. — Verbaux divers. — « Nominations tutellaires » : à « la personne » des enfants pupilles de feu Laurent Sube, à la requête de damoiselle Jeanne Guion, sa veuve, 4 septembre 1662 ; — pour

Jean-Claude et Jean-Victor de Bellonet, enfants pupilles de « sieur Jean de Bellonet, chevalier de l'ordre de Saint-Marc, surintendant de l'artillerie et fortifications de la République de Venise, décédé au port de l'Isle de Cérigo dans le royaume de Candie », à la requête de damoiselle Isabeau de Pontevés, sa veuve, en présence de nobles Charles de Castellane, Jean de Pontevés, sieur de Sillans, François de Pontevés, sieur de Saint-Barnabé, et autres proches parents desdits pupilles, 6 septembre 1662. — Enquête au sujet de la perception de la dîme « sur les petits pourceaux », à Saint-Symphorien, faite par « Jean Castagni, sieur de Consonoves et Vilhosc, lieutenant principal civil et criminel en la sénéchaussée de Sisteron », 1er juin 1663. — Verbal de communication de l'arrêt du conseil d'État du roi, en date du 4 mai 1663, portant « qu'il ne sera fait doresnavant aucun exercice publiq de la religion prétendue réformée aux lieux de Lens, La Coste, Gignac, Ongles, Oppedette, Sivergues, Roquefure, Joucas, Gordes, La Bastide-des-Jourdans, La Bréoule et Soliers, et qu'à ceste fin les temples qui y sont soient incessamment desmolis » 20 juin 1663. — Verbal de nomination d'experts pour vérifier l'écriture de feu « messire Joseph Guérin, prêtre et advocat en la cour », 17 septembre 1663. — « Rapport d'estime et de collocation de la bastide de L'Autin » à Fontienne, donnée en paiement d'une créance de 7193 livres 16 sols à messire François de Périer, sieur de Clumanc, Ventabren, Allons et autres places, baron de Flayosc, conseiller au parlement de Provence, par « Jean, Claude et Charles d'Isoard, sieurs de Fontienne, héritiers de noble Julien d'Isoard, leur père, sieur dudit Fontienne, dame Lucrèce de Demandes, leur mère, et noble Jacques d'Isoard, leur oncle », 7 janvier 1664. — Rapport « de description de l'estat du bastiment de nouveau fait dans le jardin de Gabriel Fauque, escuyer de Roussillon », 29 mai 1664. — « Verbal d'accédit par Me Pol de Collongue, seigneur du Castellar, lieutenant criminel au siége de Forcalquier », à l'église Saint-Mary de Forcalquier et à la requête de messire André de Sébastiane, prévôt en ladite église, demandant « l'ouverture du coffre des archifs, attendu que les sieurs capitulants ont tous procès avec luy et qu'il présupose qu'on n'ait prins et enlevé beaucoup de papiers, desquels on pourrait le rechercher si l'inventaire ne s'en faisait par autorité de justice.... ; estant arrivés dans ladite église et la sacristie d'icelle aurions trouvé messires Jean Gueidan, chanoine sacristain, Honoré Arnaud d'Audiffred, sieur de Silvabelle, cabiscol, Honoré Arnaud, théologal, Gabriel Lance, Joseph Valansan, Jean Castellan, Pierre Monier, Auguste Eymar, Marc-Antoine Silvy, Balthasar Bonnet, Jean Bizot, chanoines, Jean Magnan et Jacques Bonard, bénéficiers..., lesquels nous auraient remonstré que nous estions suspect audit chapitre, qu'ils ne reconnaissaient aucun de messieurs du siége... et n'ont voulu procéder « à l'ouverture dudit coffre à notre présence », 4 août 1664. — Verbal d'accédit pour voir et visiter les registres et protocoles de Me Jean Huguet, notaire royal, de Forcalquier, 21 novembre 1664, etc.

B. 2020. (Liasse.) — 5 cahiers 18 pièces, papier.

1665-1667. — Verbaux divers. — Verbal d'enquête « sur la démence et aliénation d'esprit » de Martin Gaillard, de Saint-Savornin, 21 mai 1665. — Verbal d'accédit par Me Espérit Berluc, viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier, dans la maison de Charles Vernet, « absent et ayant laissé sa maison en désordre, où plusieurs seraient entrés « ayant pris et desrobé partie des meubles », 26 juillet, 1665. — « Verbal d'ouverture du coffre des archifs du chapitre de l'église de Saint-Mary de Forcalquier, pour y trouver un instrument contractuel fait par l'économe de ladite église et messire Gabriel Bermond, bénéficier », et enregistrement in-extenso du dit acte, en date du 22 septembre 1663, portant que ledit messire Bermond, « pour les agréables services qu'il a reçu du vénérable chapitre, promet audit corps, de jouer, toute sa vie durant, des orgues tous les jours et festes qu'on a acoustumé de jouer, et d'entretenir ledit orgue, sans toutefois qu'il soyt obligé de faire aucune pièce nouvelle, et sans que pour raison de ce puisse demander aucun salaire ny esmolument audit chapitre », 14 août 1665. — « Procès-verbal d'enchéres et délivrance de la portion de terre et seigneurie de Lincel, droits et domaines en dépendant, appartenant aux enfants de feu Scipion de Lincel, sieur dudit lieu, » ; ladite coseigneurie est adjugée, au prix de 25.000 livres, à M. Me Marc-Antoine de Croze, coseigneur de Lincel, con-

seiller en la cour des Comptes de Provence, en présence de « noble Louis de Lincel, noble Charles d'Isoard, prieur de Fontienne, oncles maternels des dits enfants, et de messire Palamède de Valavoire, seigneur de Montlaur. Mallefougasse et autres places, leur grand oncle paternel », 17 août 1665. — « Verbal de collocation de sieur Francois Bougerel, d'Aix, pour 2.810 livres, sur la 4e partie de la terre et juridiction de Fontienne, saisies en gagerie à noble Jean d'Isoard, sieur dudit Fontienne », 16 octobre 1665. — Enquête par Me Jean-Joseph de Jouffrey, lieutenant particulier civil au siége de Sisteron, en présence de Me François de Laidet, « sieur de Chanlobin », lieutenant particulier criminel audit siége, contre messire François de Pontis, seigneur d'Urtis, Curbanset Saint-Pons, qui aurait fait faire du charbon de boys dans la montagne communale de Curban », 4 juin 1666. — « Verbal de nomination d'experts pour l'estime, liquidation et vérification des réparations et méliorations du quart de la terre de Montfuron, pour messire Léon de Valbelle, sieur de Montfuron, conseiller du Roy et lieutenant général au siége de l'amirauté de la ville de Marseille, contre noble Francois d'Estienne de Saint-Jean », 5 août 1667. — Enquête au sujet de la possession des mines de charbon de Gaude, à la requête de damoiselle Marguerite de Marmery, veuve de Me Jacques Rebuti, avocat en la cour, contre Balthasar de Garnier, sieur de La Javie, 15 octobre 1667, etc.

B. 2021. (Liasse.) — 2 cahiers, 35 pièces, papier.

1668-1672. — Verbaux divers. — Verbal d'enquête au sujet d'une forge établie dans la maison, que posséde à Manosque, au quartier du *Palais*, « messire Scipion Pouchet, docteur en théologie, prieur de Saint-Christol, aumosnier de feu Mgr le duc d'Orléans », 9 avril 1668. — « Verbal de présentation et d'affirmation du compte rendu par Me Pierre Lafarge, avocat en la cour, tuteur de damoiselle Anne Honorée, 14 mai 1868. — Enquête sur la récolte des blés d'Antoine Guérin, sieur de Lineau, par Me André Vincent, notaire royal de Varages, « rentier des droits décimaux de Gréoux », 21 juin 1668. — « Verbal d'enchères et délivrance de la ferme de 4 sols, pour chasque quintal de farine de tous les grains qui se mouldront en la ville de Forcalquier, adjugée à Me Pierre Moutet, pour 5 années, au prix de 3250 livres, par an », 8 juillet 1668. — Verbal de présentation de caution pour messire Joseph-Dominique de Berton, marquis de Crillon, en qualité de mari de dame Anne-Élisabeth de Simiane, héritière de messire Joachim de Simiane, seigneur baron de La Coste, 3 décembre 1668. — « Verbal fait par Me Jean d'Arnaud, sieur de Lange, lieutenant particulier au siége de Forcalquier, sur la saisie de l'annate de l'abbaye Saint-Eusèbe, sise au terroir de Saignon, bénéfice consistorial dépendant de la nomination de S. M., à raison de la vacance d'icelle par le décés de R. P. en Dieu messire Jean-Vincent de Tulles, évéque de Lavaur, abbé de Saint-Eusèbe », avec inventaire des biens, rentes et revenus de ladite abbaye, « ornements et ameublements de son église », en présence de « Jean et Claude Massye, frères, ses rentiers modernes, et de messire Guillaume Rostan, prestre servant », 12 janvier 1669. — Verbal de prestation de serment pour André Bodo, bourgeois, et Me Jean Amalric, notaire royal de Saint-Michel, en qualité « d'experts jurés nommés par le sieur Jean Gobin, conseiller du Roy, trésorier provincial, payeur des régiments français et étrangers du despartement de Brye », 21 mai 1669. — Enquête « sur la vie, mœurs, âge et religion de Me Pierre Magnan, procureur au siége de Forcalquier », 9 décembre 1669. — Enquête sur la possession « de l'eau de la fontaine appelée de *La Bastide-Blanque*, au terroir de Manosque », en faveur de Jacques Granier, bourgeois de ladite ville, 30 janvier 1670. — Enquête sur le droit dîme des agneaux au terroir de Viens, à la requête de messire Gaspard Monier, vicaire perpétuel de l'église dudit lieu, contre « messire Antoine Rampail, prieur du prieuré de N.-D.-des-Vaumades du lieu de Cazeneuve, Le Revest-du-Bion et Saint-Laurent-du-Prêtre, terroir dudit Viens, membres dépendants dudit prioré de Cazeneuve », 7 mars 1670. — « Information sur la décadence et mauvais mesnage de Honoré Veyssière, bourgeois de Céreste », 10 sep- 1671. — « Inventaire des facultés, biens meubles et immeubles de l'héritage de François Touche, bourgeois de Céreste », 3 mai 1672. — « Verbal de déclaration » fait, en présence de Me François Girard, conseiller du Roi au siége de Forcalquier, par Anne Matti, de Manosque, « laquelle auroit exposé estre âgée de 13 à 14 ans et que, dans cest estat, elle avoit une cognoissance entière de la religion qu'elle

Ouverture du testament solennel de M. Mᵉ Jean d'Arnaud, sieur de Lange, lieutenant principal au siége de Forcalquier, mort le 25 février 1678, à la requête de dame Isabeau de Pontevés, sa veuve, 23 mars 1678. — Verbal de collocation de noble Hellion de Villeneuve, sieur de La Collette, « sur une maison où pend pour enseigne *Paris*, assise à Manosque, quartier des *Ébrards* », 27 avril 1678. — Ouverture du testament solennel de Mᵉ Charles Arnaud, procureur au siège, 5 mai 1678. — Enquête sur le mauvais état d'une vigne au terroir de Mane, quartier des Bouchiers, « laquelle avait esté bastue deux fois par la tempeste, y ayant fait grand dommage et laissé très peu de raisins», 25 juin 1678. — Inventaire des biens délaissés par noble Charles de Castellane d'Adhémar, décédé en sa maison, située dans l'enclos de ceste ville, rue *Saint-Mary* », à la requête de dame Anne de Pontevés, sa veuve, 26 août 1678. — Ouverture du testament solennel de « messire Jean Bizot, advocat en la cour, prestre et chanoine en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 6 septembre 1678. — Enquête au sujet d'un droit de passage pour se rendre au pré dit *Saint-Cosme*, quartier de *Challus*, terroir de Forcalquier, appartenant à messire Louis Rampaille, prieur de Saint-Cosme et Damien, de ladite ville, 22 octobre 1678. — « Rapport de régallement de 7 livres cadastrales sur tous les biens roturiers qui estoient possédés par Jean et Charles d'Isoard, seigneurs de Fontienne », 9 janvier 1679. — Ouverture du testament de damoiselle Suzanne de Posilis, veuve de Mᵉ Jacques Lieutaud, notaire royal de Forcalquier, à la requête de noble Pierre Gassaud, écuyer, en qualité de père et administrateur de damoiselle Marguerite et Catherine Gassaud, petites filles de ladite damoiselle de Posilis, 13 mars 1679.— Rapport d'estime des biens « que feu François Juven, bourgeois de Forcalquier, possédait à l'entrée de la bourgade de ladite ville, à la requête de noble Pierre des Michels, sieur de Champorcin et de La Javie » 3 juin 1679. — Ouverture du testament solennel de Claude de Vachiéres, mort aux armées du roi, « où il avait pris parti avec le sieur de Lesches, capitaine de cavalerie », 17 octobre 1679. — « Verbal d'advération d'une promesse de 1.000 livres faite, par dame Jeanne de Thomassin, relaissée du feu seigneur de Valavoire, à Mᵉ Jean-Pierre Martelli, docteur en médecine, d'Aix », 28 octobre 1679. — « Verbal d'accédit » au château de Goult, à la requête du sieur marquis dudit lieu, revendiquant, contre les consuls, la propriété « d'une posterle, qu'on commence d'appeler un petit portail, à l'endroit où estoit autrefois le vieux chasteau, appelé de *Babiloni*, du lieu de Goult, un des plus anciens de la Provence et une de ses forteresses, qui servait à la défense d'icelle au temps des comtes de Provence, et dont les habitants estoient fort aguerris et toujours prets à rendre service auxdits comtes, qui leur ont concédé des privilèges considérables en reconnaissance desdits services », 1679, etc.

B. 2024. (Liasse.) — 2 cahiers, 30 pièces, papier.

1680-1682. — Verbaux divers. — Information sur la décadence de noble François de Saporte, écuyer, seigneur de Châteauneuf-lès-Moustiers, habitant à Cavaillon, à la requête de dame Jeanne de Girard, sa femme, 3 juillet 1680. — Verbal contre le viguier de Forcalquier pour avoir empêché les criées ordonnées par le lieutenant général de la sénéchaussée, « portant injonction à tous chefs de maison de ladite ville d'adcister au lendemain à la procession de la Feste-Dieu, de parer et de nettoyer les rues » ; ledit viguier prétendant que cette publication est un des attributs de sa charge, 4 juin 1681. — Rapport d'estime des biens appartenant à l'héritage de noble Melchion de Thomas, seigneur de Gignac et de Roquefure, situés aux lieux de Roquefure, Viens et en la ville d'Apt, à la requête de dame Anne de Pélissier, veuve dudit sieur de Thomas, 21 juin 1681.— Procès-verbal fait par le lieutenant particulier de Forcalquier contre « Balthasar Ricoux, boucher, qui débite ordinairement des belliers, vulgairement appelés *Menons*, aux habitants, ce qui cause un grand préjudice au publiq et mesme des maladies et incommodités », 12 juillet 1681. — Ouverture du testament solennel de sieur Louis Gassaud, marchand, de Forcalquier, à la requête de Mᵉ Étienne Gassaud, avocat en la cour, son fils, 15 novembre 1681. — Verbal de prestation de serment pour Mᵉ Jean-André Guérin, « soubsfermier des greffes royaux de la sénéchaussée, et Jean-Jacques Croze-Magnan et Étienne Séguin, commis auxdits greffes », 2 janvier 1682. — Enquête sur une coupe de bois « à la bastide dite de *Parrin*, appartenant à la communauté de Pierrevert, 26 octotobre 1682. — Ouverture du testament solennel de

Charles Causson, potier à terre de Forcalquier », 2 août 1691. — « Verbal de descente à la ville de Sault, par le lieutenant général de la sénéchausée de Forcalquier, pour l'arrestement des rentes et revenus de l'évêché de Carpentras, vacant par démission de Mgr l'éminentissime cardinal Marcel Durazzo, pourvu par Sa Sainteté de l'archevêché de Ferrare... ; ces revenus, sur lesquels S. M. a droit de prendre l'annate, consistant en la rante, pour chaque année, de 1833 livres sur les priorés de Sault, Aurel, Murs, Bézaure, Saint-Jean et Saint-Lambert », 30 septembre 1691. — Prestation de serment de noble Pompée d'Arnaud, avocat en la cour, sieur François Duteil et sieur Henri Amalric, de Forcalquier, pourvus des « offices d'experts priseurs et arpenteurs jurés et de greffiers de l'escritoire dans l'étendue du ressort de Forcalquier », 30 octobre 1691. — « Délibération de Jean-Pierre Duteil, conseiller et juge royal, François Girard, Étienne Magnan et Pierre de Boniface, aussi conseillers, et Joseph Gassan, procureur du Roi au siège de Forcalquier », portant députation de M. Mᵉ André de Piolle de Bauchans, lieutenant particulier, « pour se rendre à Aix et traiter du prix des offices de vérificateurs des défauts, mis au corps des sièges de cette province par édit de S. M. », 21 janvier 1692. — « Verbal sur la contention entre le sieur Audiffredy, capitaine dans le régiment de Normandie, et le sieur Ducle, commandant un bataillon des fusiliers du Roi, touchant l'enrôlement d'André Arnaud, par eux réciproquement prétendu », 4 février 1692. — Inventaire des registres de l'office de feu Mᵉ Jean Lardeiret, notaire royal de Manosque, déposés au greffe de ladite ville, à la requête de messire Charles Bouin, chanoine théologal de l'église de Fréjus, procureur de damoiselle Marguerite Bouin, sa sœur, veuve dudit Mᵉ Lardeiret ; ces registres sont au nombre de 26, savoir : 9 registres de feu Mᵉ Antoine Garcin (1626-1642) et 17 registres de feu Mᵉ Jean Lardeiret (1642, février - 1677, octobre), 8 mars 1692. — Prestation de serment de Mᵉ Jean-Joseph Augier, docteur en médecine d'Apt, « pour faire les fonctions d'expert dans l'affaire de l'estime de la terre et seigneurie de Banon », 14 février 1693. — Verbal d'enquête sur l'emplacement des bancs d'Honoré Jaubert, marchand, et de noble Joseph Collomb, dans l'église de Simiane, 14 décembre 1693, etc.

B. 2028. (Liasse.) — 2 cahiers, 36 pièces, papier.

1694-1699. — Verbaux divers. — « Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par feu messire François-Auguste de Vallavoire, chevalier, marquis de Voulx, gouverneur d'Envilliers et Sisteron », à la requête de dame Marie Amat, sa veuve et héritière universelle : ... « un lict de violet à fleurs et franges d'or et soye avec son dossier et ciel de lit en taffetas, un cabinet d'ébène à personnages, où il y a dessus 4 statues de marbre blanc représentant les 4 saisons..., un petit cabinet d'escaille sur son pied à 6 colonnes torses..., un autre cabinet à la Chine avec son pied de marqueterie...; dans la galerie, des tableaux avec cadres dorés représentant : Mᵐᵉ de Bellevcue, mère de la marquise, Mᵐᵉ la mareschale de Rochefort, la princesse d'Armagnac, M. de Buzanval, etc... ; des deux cotés de ladite galerie il y a une frise de petits tableaux représentant le combat des Amazones et celui de Constantin, avec les armes de feu monsieur le marquis de Valavoire..., les portraits dudit seigneur marquis à cheval, du seigneur évesque de Riez, son frère, de la marquise de Valavoire, etc... ; un jeu de billard couvert de cadis vert avec quelques billards et quelques boules... ; la vaisselle d'argent pesant 275 livres... ; dans la chambre appelée *l'Italienne* 2 grands coffres, où il y a plusieurs sacs de vieux papiers, parmis lesquels : lettres patentes du Roy portant création de la terre de Voulx en marquisat, du mois de novembre 1652.., vente d'une portion de la seigneurie de Voulx par Polet-Louis de Gérente à dame Madeleine de François, 2 avril 1605..., transaction entre les seigneurs de Voulx et les habitants 1487-1503..., reconnaissances pour Antoine de Valavoire 1594..., acquisition, par ladite dame de François, de la portion de la juridiction de Voulx appartenant à l'ordre de Malte, 1611, etc., 2 juin 1694. — « Verbal d'enchères et de délivrance de l'arrentement de la terre de la Rochette », à la requête de dame Marie de Buisson, « héritière nommée à l'héritage de noble René de Roux, seigneur de La Rochette » ; la dite terre est affermée à raison 1.225 livres par an, à Barthélemy Madon, 15 septembre 1694. — « Verbal de descente au lieu de Caseneuve par le lieutenant particulier a l'occasion

Gordes, de Mane, etc, 14 octobre-25 décembre 1715. — Verbal de visite et d'examen des registres des délibération de la communauté de Fontienne des années 1611 et 1612, à la requête de noble Jacques de Mathieu, seigneur dudit Fontienne et en partie du Revest, 14 juin 1720. — « Verbal des options faites par les créanciers de feu Pierre d'Estienne, sieur de Villemus, sur les sommes dues par les hoirs de dame Élisabeth de Piolle », 16 juillet 1622. — Verbal de mesurage des guérets « de la *Grande-Terre*, située dans le terroir de Sainte-Tulle, sur les limites du terroir de Manosque », 16 mars 1723. — Ouverture du testament solennel de Mᵉ Jean-Pierre Eymar, avocat du Roi au siége de Forcalquier, 23 avril 1729, etc.

B. 2031. (Liasse.) — 2 cahiers, 31 pièces, papier.

1730-1740. — Verbaux divers. — « Rapport de liquidation de la farine retenue à Jacques Bourrillon, serrurier, par les fermiers du piquet de la farine de Forcalquier : « 169 livres farine blé froment » sont estimées à 12 livres 12 sols, et « 29 livres farine seigle » à 1 livre 14 sols, 25 mai 1730. — Rapport d'estime des biens de l'hoirie de Mᵉ Jean-Jacques de Bermond de La Blache, « lieutenant aux soumissions au siége de Forcalquier », 28 décembre 1731. — Verbal de description du testament de damoiselle Vénérande de Joannis, épouse d'Elzias Liotard, de Manosque », à la requête de noble Charles de Joannis de Châteauneuf, officier de galéres, et de damoiselle Hortense de Joannis, 9 décembre 1733. — Rapport d'estimation d'une maison « sise dans l'enclos de la ville d'Apt, rue de *La Poulasserie* », à la requête de César Barbery, marchand, de ladite ville, 7 août 1734. — « Verbal de radiation et de biffement des termes injurieux et offensants couchés dans un verbal de compulsion, du 14 mai 1732, par le sieur Pierre-Jean Dulme, bourgeois de Manosque, contre noble Paul de Brunet, seigneur d'Estoublon, avocat en la cour, subdélégué de l'Intendant de Provence au département de la ville de Manosque », 18 mars 1735. — « Verbal d'enchéres et de délivrance, au prix de 2,350 livres, d'une maison située à la *Grand-Place* de Forcalquier, appartenant aux hoirs de noble René de Roux, sieur de La Rochette », 18 juin 1735. — « Information sur la bonne vie, mœurs, religion, âge et capacité de Mᵉ Louis Gastaud, pourvu de l'estat et office de notaire royal de Mirabeau », 29 août 1735. — « Rapport descriptif de l'etat des biens et fruits séquestrés aux hoirs de Joseph Ferrier, de Gréoux, à la requête de noble Pompée de Loth, de Manosque », 8 août 1736. — Ouverture du testament solennel de messire Jean-Pierre Eymar, ci-devant chanoine de Forcalquier, étant en noviciat dans l'abbaye de N.-D.-de-Saint-Lieu, dite Sept-Fons, de l'étroite observance de l'ordre de Citeaux », à la requête de messire Claude Audibert, chanoine, de ladite église de Forcalquier, 17 février 1737. — « Verbal de nomination de séquestre pour la régie des fruits et revenus du prieuré du Castellet, à la requête de messire François Sauteyron, vicaire perpétuel de Saint-Sauveur, de Manosque, docteur en théologie, vicaire général de Mgr l'évêque de Sisteron, contre messire Louis Esmiol, archidiacre du chapitre de Riez », 9 juillet 1738. — « Verbal dressé par Mᵉ Charles de Piole de Beauchans, lieutenant particulier civil, seigneur du Revest-de-Brousses, tenant la place du lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier », et par les autres officiers du siége contre « Mᵉ Joseph de Boniface, lieutenant général d'Epée en ladite sénéchaussée,... lequel, à l'audience d'ouverture du palais, aurait pris avec violence ledit Mᵉ de Beauchans par le bras pour l'arrêter et prendre sa place, et, comme il aurait resté court, il aurait commencé à crier et à faire beaucoup de bruit et causé par ce moyen un grand scandale » ; et protestation du sieur de Boniface contre « le sieur lieutenant de Beauchans, qui s'est fortuitement et par force emparé de la place qu'il devait occuper », 6 octobre 1738. — Verbal par Mᵉ Jean-François Siméon, lieutenant particulier criminel au siége de Forcalquier, « sur les dommages causés par les rats aux registres des baptêmes, mariages et sépultures remis au greffe : du lieu d'Aubenas, 5 sont entiérement endommagés et 4 rongés en partie, du lieu de Pierrerue, 5 rongés en partie, du lieu d'Ongles, 3 rongés en partie, et parmi les autres quelques-uns rongés au bout des pages », 4 février 1740. — Rapport « de la qualité du vin de la cave de Messieurs du chapitre de Forcalquier, située au-dessous de la maison de ville.., les experts, « après avoir goûté, taté et regoutté ledit vin, l'ont trouvé vert et médiocrement louche, ce qu'on appelle vulgairement trouble et n'ayant pas la vigueur du vin ordinaire », 24 novembre 1740, etc.

B. 2032. (Liasse.) — 3 cahiers, 21 pièces, papier.

1741-1750. — Verbaux divers. — Verbal descriptif de la construction d'une bastide, basse-cour et réservoir, donnés à prix fait à Louis Brunel, Me maçon, de Viens, par Me Félix Maisse, avocat en la cour, de Manosque, 16 mars 1741. — Verbal « d'accédit et de visite », à la requête des consuls de Forcalquier, contre « messire Balthasar Burle, abbé de l'abbaye de N.-D. de Lure, qui aurait fait boucher le chemin public de Saint-Étienne à Forcalquier au quartier des *Raseaux*, lequel chemin traverse de part et d'autre le chemin de ladite abbaye et, depuis un temps immémorial, est public et sert à l'usage de tous les habitants et étrangers », 11 mai 1741. — « Verbal de paraphement d'une lettre écrite à sieur Claude Jean, maître écrivain de Villemus, par damoiselle Jeanne de Beauchans », 18 novembre 1741. — Rapports de visite : des fossés d'arrosage du quartier de *Beveron*, terroir de Forcalquier, « prenant l'eau aux moulins inférieurs », 19 octobre 1742 ; — « de l'allée de mùriers voisine du château de messire François-Auguste, d'Amat, marquis de Volx », 18 juin 1743. — « Verbal d'exhibition des casarnets de la communauté de Vachères des années 1715 et 1716, sur lesquels le trésorier à fait demande de payement des tailles », 28 juin 1743. — Rapport d'estimation « des biens fonds des hoiries de nobles André et Scipion de Gassaud, dont la vente a été ordonnée par M. le lieutenant général de la sénéchaussée », 16 avril 1744. — Rapport « d'évaluation et liquidation des biens fonds, qui se trouvent relever de la directe du prieuré de Saint-Promassy ». terroir de Forcalquier, 23 septembre 1745. — Verbal « d'examen et de cloture du compte tutélaire de M. Jean d'Eyroux de Pontevés, curateur de l'hoirie de M. Antoine René de Roux, sieur de la Rochette », 8 octobre 1747. — Vente aux enchères des biens de l'hoirie de Joseph Buès, boucher, de Forcalquier, 12 juillet 1749, etc.

B. 2033. (Liasse.) — 6 cahiers, 11 pièces, papier.

1751-1759. — Fragment de « verbal contenant inventaire de quelques effets délaissés par messire Jacques de Tournon, chevalier, baron de La Roche-Giron, seigneur de Banon, à la requête de la dame de Chastan, son épouse », 14 septembre 1751. — Rapport d'estimation d'une terre au quartier de l'*Infirmerie*, terroir de Forcalquier, appartenant au sieur Joseph-Marie Jouval, bourgeois de ladite ville, 15 septembre 1751. — « Verbal descriptif des emportements que les eaux du ruisseau de Beveron ont fait à la propriété de noble Spérit-Joseph de Boniface, chevalier, seigneur de Fombeton », par la construction d'un canal en tête de ladite propriété par le meunier de messire Gaspard de Glandevez, marquis de Niozelles », 23 décembre 1756. — « Inventaire des effets mobiliers délaissés par dame Élisabeth de Piolle, et déposés dans le couvent de la Visitation Sainte-Marie, de Forcalquier », 28 novembre 1758. — Verbal d'enchéres et de délivrance des meubles appartenant à la discussion des biens de messire Jean-Francois de Mathieu, seigneur de Fontienne, 5 janvier 1759. — « Verbal d'options faites par noble Jacques de Clément, d'Apt, délivrataire de la terre et seigneurie de Fontienne, au prix de 46.000 livres », 9 janvier 1749, etc.

B. 2034. (Liasse.) — 4 cahiers, 46 pièces, papier.

1760-1769. — Verbaux divers. — « Verbal d'assemblée de parents pour délibérer sur la nomination d'un tuteur à la personne et biens de damoiselle Marie-Thérése-Rose de Testaniére, délaissée pupille de noble Mathieu de Testaniére, son pére, écuyer, sécrétaire du Roy près la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence », à la requête de dame Marie-Thérèse d'Étienne du Bourguet, sa mère, 3 juin 1760. — « Verbal d'accédit » à l'église de Villeneuve et enquête sur l'emplacement et la disposition des divers bancs, et notamment « du banc et de la caisse des marguilliers de la confrérie *Corpus Domini* », 31 juillet 1760. — « Verbal de posement du scellé aux appartements de la maison de feu messire François de Castellane d'Adhémar de Monteuil, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roy au département de la Marine de Toulon, decédé ce jourd'huy en ceste ville de Forcalquier », à la requête de damoiselle Hélène et Anne de Castellane d'Adhémar de Monteuil, 9 novembre 1760. — « Rapport descriptif » des dommages causés à la maison de damoiselle Marianne du Teil, par Antoine Blanchard,

teinturier de Forcalquier, « qui a pris le parti de faire boutique dans ladite maison, d'y fabriquer de son métier... la fumée épaisse, forte et humide de sa teinture noircissant les murailles, s'exhalant dans les appartements et endommageant les meubles.... », 13 avril 1761. — Information sur la vie, mœurs, religion et capacité de Mᵉ Pierre Daumas, pourvu d'un office de notaire royal à Sainte-Tulle, 27 mai 1763. — « Verbal de paraphement d'un billet à ordre », souscrit par les hoirs de Sébastien Hugues, « boutonnier », d'Apt, à Joseph Monier, marchand orfévre de ladite ville, 10 juin 1763. — Verbal d'enchéres et de vente « des meubles, livres, et effets du château de Volx, à la requête de messire Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roy, lieutenant général de ses armées, gouverneur de Bologne en Bolonois, un des principaux créanciers de l'hoirie bénéficiaire de messire Louis-Balthasar d'Amat, marquis dudit Volx », 14 juin 1769, etc.

B. 2035. (Liasse.) — 2 cahiers, 21 pièces, papier.

1770-1780. — Verbaux divers. — Information sur la décadence du sieur Jean-André Petit, marchand tanneur de Forcalquier, à la requête de damoiselle Geneviève Dupoivre, sa femme, 13 février 1770. — « Verbal d'enchères des réparations et changements à faire au *Grand Logis* de Volx », 26 mai 1770. — « Procès-verbal de rayement et de biffement de l'opposition au mariage de damoiselle Marianne Garcin, de Forcalquier, et de sieur Joseph Decorio, inscrite sur les registres de la paroisse de ladite ville, en vertu de l'arrêt du parlement du 4 mai dernier », 16 juin 1770. — Ouverture du « testament mystique et solennel de feu Jean-Baptiste Decorio, de Forcalquier », 17 janvier 1771. — Inventaire des biens de feu Denis Julien, marchand de Forcalquier, 18 août 1772. — « Verbal d'assemblée de parents pour la nomination d'un curateur et administrateur des biens de Louis-Marie, Claude-Arnaud-Donatien et Madeleine-Laure de Sade, enfants mineurs de feu Louis-Donatien, marquis de Sade, comte de Mazan et de La Coste, seigneur de Saumane, lieutenant général pour le Roy des pays de la Haute et Basse Bresse, Bugey, Valromey et Gex, mestre de camp, demeurant ordinairement en son château de La Coste, à la requête de dame Renée-Pelagie Cordier Delaunay, sa femme », 3 février 1773. — Inventaire des effets, meubles et immeubles délaissés par feu Jean-Pierre Plauche, régent des écoles de Forcalquier », 24 mars 1773. — « Procés-verbal de recherches des papiers, titres et documents appartenant à la religion de Malte, transférés des archives du vieux château du baillif dans celles du nouveau château de Volx, à la requête de messire Dominique-Balthasar de Gaillard, chevalier, grand croix de l'ordre de Malte, commandeur de Valence, procureur général dudit ordre, receveur de son commun trésor au grand prieuré de Saint-Gilles », 8 juin 1773.— Enquête au sujet de la construction d'une fabrique de poterie « au cabaret de *Pont-Bernard* », terroir de Ganagobie, 2 décembre 1773. — Verbal de prestation de serment de fidélité au Roy Louis XVI par les officiers du siége de Forcalquier, mai 1774. — Information sur la vie, mœurs, capacité et religion de Mᵉ Charles-Joseph Vaugine, pourvu d'un office de notaire royal à Simiane, 14 mars 1777, etc.

B. 2036. (Liasse.) — 1 cahiers, 24 pièces, papier.

1782-1790. — Verbaux divers. — « Procès-verbal de nomination tutélaire à la personne et biens d'Antoine Brun, de Forcalquier, 7 juin 1782. — Enquêtes et rapports sur l'état de la maison où sont placés les greniers à blé de la communauté de Forcalquier, 16 et 30 juin 1784. — Enquêtes : au sujet des dommages causés aux terres de la bastide appelée le *Cloue*, terroir du Revest-de-Brousses, par Élisabeth Esmieu, bergère, 13 avril 1785 ; — au sujet de « la collection de la dîme et de la tasque du lieu de Corbières », pour messire Bernard Daumas, prêtre de Sainte-Tulle, contre messire François Daumas, seigneur dudit lieu, 20 juin 1786. — « Verbal d'interdiction et de nomination de curateur à damoiselle Ursule de Gérard en état de démence et d'imbécillité », à la requête de damoiselle Anne-Claire et Madeleine-Gabrielle de Gérard, de l'Ubac, dames en parties de Vachéres, ses sœurs, 12 février 1789. — « Procès-verbal de description et de paraphement d'un rapport d'estime des capitaux du domaine des *Canards*, situé dans le terroir de Limaye, à la requête de dame Marie-Thérése-Flavie de Villardy de Kuinson, veuve de messire Paul-Pie-Ignace de Coriolis, baron de Limaye, seigneur de La Bastide-des-Jourdans,

et héritière de Dominique-Achille de Coriolis de Limaye, son fils », 11 septembre 1789. — Ouverture « du testament secret et solennel » de Mᵉ Martin-Jean-François Siméon, avocat en la cour, de Forcalquier, 26 février 1790, etc.

B. 2037. (Cahiers.*) — In-quarto, 119 feuillets, papier.

1611-1618. — Rapports d'experts. — Estimations : de terres au terroir de Niozelles, quartiers dits : au *Brusque* et *La Peyrière*, 5 novembre 1611 (fol. 1 v°) ; — d'une vigne au terroir de Forcalquier, quartier dit *En-Chassans*, 29 mars 1612 (fol. 7 v°). — Visite et estimation, en présence de messire Jean Blanc, chanoine et économe du chapitre Saint-Mary, de Forcalquier et dans la sacristie de l'église de N.-D. de ladite ville, « d'une chapelle de velours rouge figuré : la cappe est fort ample et bien travaillée, la chaysuble de mesme étoffe sans aulcun défault, les deux diacres de mesme étoffe non entiérement achevés, y défailhant le clinquant et les boutons ou crochets aux manches », 7 novembre 1612 (fol 18). — « Mespartement et allivrement d'une propriété au terroir de Forcalquier, quartier dit *Challus*, acquise par Mᵉ Germain Lardeyret, massier royal de ladite ville, de capitaine Jean-Baptiste Berluc », 4 juillet 1613 (fol. 36 v°). — « Liquidations : des droits de lods et de trézain », dûs par Jacques Deshumeaux, de Forcalquier, aux fermiers des droits seigneuriaux de Pierrerue et de Niozelles, 20 novembre 1613 ; — « du rabillage du chemin » entre Villemus et Reillane pour messire Gaspard Gueydan, chanoine de Saint-Mary, contre les consuls de Reillane, 7 juillet 1614. — Visites et estimations . « d'une maison assise dans la ville de Forcalquier au-dessus de la maison du Roy, consistant en trois instances et un pigeonnier... estimée franche de tous cens et services, à la somme de 600 livres, », 5 janvier 1615 (fol. 61 v°) ; — « des vitres et treillis réparés en la maison du Roy à Forcalquier : y avoir 177 pans tant vitres que treillis, à raison de 6 sols le pan, les chassis en bois de noyer valoir 15 livres, les verges de fer pour soutenir les vitres, 6 livres, les taches (taquets) employés aux dits treillis en nombre de 2.300 à 4 sols les cent, 4 livres 12 sols », 7 mars 1615 (fol. 62 v°). — Rapport sur l'état de Jean-Baptiste Blanc, « ayant deux de ses costes enflées », par damoiselle « Hellis » Fabre, veuve de noble Jean de Montfort, coseigneur des Mées, « faisant estat d'accomoder les rompues et disloquements des os », 19 janvier 1616 (fol. 67 v°). — « Parangonnement et comparaison des livres de feu Mᵉ Garcin, notaire royal de Forcalquier, et des mémoyres qu'avaient esté faits par ledit Garcin dans son registre de l'année 1481 au fol. 17 v° : mémoyre de la mort du Roy René, de la guerre qu'il s'ensuivit aprés sa mort, aultre mémoyre de la mort de Charles d'Anjou, très chrestien roy de France, faisant son héritier universel les de Valoys, et des guerres qui s'ensuivirent », 2 mai 1617 (fol. 85). — Estimation « de 103 bestes d'advérage, tant lainé que chabrin, scavoir : les moutons à 3 livres 6 souls l'un, les fèdes (brebis) à 2 livres, 10 souls l'une, les chabrilles et chabrillons à 40 souls les chascuns », 7 décembre 1617 (fol. 90 v°). — Rapport des réparations à faire « à la maison du Roy à Forcalquier et dans l'auditoire d'icelle », 12 février 1618 (fol. 95). — Évaluation du dommage causé « par les pourceaux et les gélines à un pré au terroir de Fontienne, dit *Pré-Botard* », à la requête de Mᵉ Pierre de Posilis, chirurgien, économe de la Religion prétendue réformée de Forcalquier », 7 mai 1618 (fol. 99), etc.

* Fragments de registre, mauvais état.

B. 2038. (Registre.*) — In-quarto, 123 feuillets, papier.

1619-1633. — Fragment du procés-verbal de vérification des dettes de la communauté de Simiane. — Créanciers assignés : messire Gabriel de Grilhet, seigneur et baron de Brissac, cessionnaire de Guillaume de Guilhaumon, sieur d'Ambonil, pour 1,220 écus, 12 janvier 1619 (fol. 8), etc. — « Rapports de collocations des créanciers de la communauté de Simiane » : messire Pierre de Gonze, sieur de Devès, et Mᵉ César Anglésy, « trésorier général en la légation « d'Avignon, sur le défens communal dit *Les Blaches*, 16 janvier 1619 (fol. 24) ; — Pierre Quartosi, sur une vigne au quartier de *La Peyraire*, 20 juin 1619 (fol. 30), etc. — Comparants de divers créanciers protestant contre lesdites vérifications et collocations : Jérôme de Rippa, sieur de Saint-Lazare, 19 juillet 1626 (fol. 80) ; — Honoré de Bétandier, écuyer de

* Incomplet du commencement, mauvais état.

Marseille, 11 juillet 1626 (fol. 88); — Vincent Jaubert, écuyer de Simiane, 20 juin 1633, etc.

B. 2039. (Cahiers*.) — In-quarto, 43 feuillets, papier.

1648. — Registre pour la production des procès par écrit au greffe des submissions. — Remises, par les procureurs, des sacs et pièces : de messire Toussaint Millet, vicaire d'Ongles, « opposant aux exécutions faites sur les biens de ladite vicairie, contre messire Barthélémy Merle, 22 novembre 1648 (fol. 1 v°) ; — de Esprit Mengon, de Grasse, défendeur en requête d'opposition contre Mᵉ Claude Roux d'Alleric, conseiller du Roy au siège de Digne, 11 décembre 1648 (fol. 4 v°) ; — de damoiselle Catherine Robert, d'Apt, demanderesse en garantie contre les hoirs de Louis Boyeri, de ladite ville, 26 mars (fol. 9). — de François Fauchier, « Mᵉ peintre, de Forcalquier », contre Mᵉ Louis Jaubert, « escrivain » de ladite ville, 12 juillet 1649 (fol. 13 v°) ; — de noble François de Pontevès, sieur de Saint-Barnabé, mari de damoiselle Suzanne Revest, contre Jean-Pierre Nicolay, écuyer, 24 novembre 1649 (fol. 21 v°) ; — de Gaspard Dermitte, écuyer d'Aix, contre André Thomas, Mᵉ serrurier de Manosque, 4 mars 1650 (fol. 30); — deVincent Philip, marchand, d'Aix, contre Samson Joannés, bourgeois de Corbières, 13 décembre 1651 (fol. 34 v°); — Jean-Antoine d'Augier, baille et lieutenant de juge de La Brillanne, contre Mᵉ Antoine Guérin, notaire royal d'Allemagne, 28 février 1652 (fol. 41 v°), etc.

B. 2040. (Cahier.) — In-quarto, 3 feuillets, papier.

1682. — Registre pour la production des procès par écrit au greffe du sénéchal. — Remises, par les procureurs, des sacs et pièces : de damoiselle Marguerite de Vercel, veuve et héritière d'Antoine Melve, bourgeois de Manosque, contre Honoré Ventre, marchand de Marseille, 6 mars (fol. 1 v°) ; — de François Avon, de Pertuis, contre Balthasar de Garnier, sieur de La Javie, 8 avril (fol. 2) ; — de Pierre Michel, « hermite de l'église Notre-Dame d'Espérance », d'Ongles, contre Charles Laugier, du dit lieu, 2 mai (fol. 3), etc.

* Fragment de registre, mauvais état.

B. 2041. (Cahier*.) — In-quarto, 47 feuillets, papier.

1562-1565. — Distributions des procès du sénéchal. — Distributions faites, par Monsieur le lieutenant général, des sacs et pièces : « de dame Marie Bermond, mère de Mᵉ André Codur, greffier des appellations et premières instances », contre messire Denis Fabre, « recteur de la chapelle de Anthonète Floquette, de La Breilhane », 21 juillet 1562 (fol. 4); — de messire Antoine Gombert, « prévost de Sisteron », contre messire Jacques Garret, 8 mai 1563 (fol. 7) ; — de noble Guillaume Isoard, coseigneur de Roumoules, contre Honoré Isoard, son frère, 25 septembre 1563 (fol. 10 v°); — de Mᵉ Marcelin Tirany, notaire royal de Forcalquier, « demandeur à la restitution des escriptures de feu Mᵉ Jean Tirany », contre Mᵉ Gaspard Bollène, 19 avril 1564 (fol. 15 v°) ; — de Melchion Gombert, de Marseille, contre « Frère Charles Anisson, commandeur du couvent Saint-Antoine de La Baulme-lez-Sisteron », 10 juillet 1564 (fol. 18 v°) ; — de Mᵉ Fulque Eyssautier, de Sisteron, contre damoiselle Françoise des Isnards, veuve de messire Pierre Bérenguier, sieur de Beaudument, 10 juillet 1564 (fol. 18 v°) ; — damoiselle Marguerite d'Oraison, contre Jean du Pont, coseigneur de Goult, 24 juillet (fol. 19 v°); — de messire Nicolas Manfrin, prieur de Séderon, 7 novembre 1564 (fol. 23) ; — de damoiselle Alix de Valavoire, veuve de Jean Matheaud, sieur de Pierrerue et Niozelles, contre Sperit Vitallis, sieur de Montfort et damoiselle Anne de Matheaud, mariés, 11 décembre 1564 (fol. 24); — « de messire Bénédict de Bonnajuti, abbé de Valsainte, contre damoiselle Melchionne de La Croix, dame de Corbières, 13 avril 1565 (fol. 32); — de Mᵉ Jean Laidet, contre damoiselle Marguerite Margalhan, 9 octobre 1565 (fol. 47), etc.

B. 2042. (Registre**.) — In-quarto, 188 feuillets, papier.

1566-1577. — Distributions des procès du sénéchal.— Distributions faites, par Monsieur le lieutenant principal, des sacs et pièces : de André de Magnan,

* Incomplet de la fin, mauvais état.
** Très mauvais état, incomplet.

écuyer de Lurs, contre Louis Clérici, dudit lieu, 21 janvier 1566 (fol. 3); — de messire Raphaël Gallice, chanoine, demandeur en maintenue du prieuré de Maltortel, contre messire Durand Gauthier, 11 mai 1566 (fol. 9 v°); — de Claire Barcilon, dame d'Aubenas, 30 juillet 1566 (fol. 17); — de Ardoin de Glandevez, sieur de Gréoulx, contre Antoine de Glandevez, sieur de Reillanette, 7 décembre (fol. 26); — de « M° Jean Garnier, recepveur du seigneur évesque de Sisteron, » 15 mars 1567 (fol. 35 v°); — de Jean de Montauban, sieur de Saint-André, 26 juillet (fol. 44 v°); — de M° Barthélémy Maria, juge des places du sieur évêque de Sisteron, 27 septembre 1567 (fol. 48 v°); — de « damoiselle Phélippe de Dardailhon, contre Roux Targue, coseigneur de Gignac », 23 octobre 1568 (fol. 58 v°); — « du sieur archidiacre d'Avignon, recteur de la chapellenie sous le titre de Sainte-Catherine en l'église de Goult, » 2 juillet 1569 (fol. 70); — de noble Aubert Gailhard, seigneur de Bellaffaire, contre messire Marc de Beaufort, comte d'Alais, 5 août (fol. 72); — de Bertrand Bermond, coseigneur de Malcor, 17 mars 1570 (fol. 83 v°); — de Jean de Meyran et damoiselle Marguerite de Glandevez, mariés, 23 décembre 1570 (fol. 96); — de noble Balthasar de Leydet, coseigneur de Vaumeil, 14 juillet 1571 (fol. 110 v°); — de Gaspard de Tornatoris, sieur de Fontienne, 1er décembre (fol. 121); — de Spérit de Vachères, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, 7 juin 1572 (fol 133 v°); — de messire Bernardin Duplessis, prieur de Château-Arnoux, 10 janvier 1573 (fol. 147); — messire Étienne Eyffred, d'Apt, recteur de la chapellenie Saint-Andiol, contre messire Pascal Roubert, de Cavaillon, 8 janvier 1576 (fol. 173 v°); — messire François Spinelli, prieur de Saint-Jacques, 15 décembre 1576 (fol. 186 v°), etc.

B. 2043. (Cahiers*). — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

1588-1598. — Distributions des procès du sénéchal. — Distributions faites par Monsieur le lieutenant principal des sacs et pièces: de messire Jacques de La Serdet, recteur de la chapellenie Saint-Jacques d'Oraison, 26 janvier 1588 (fol. 1); — de Jean de Glandevez, sieur de Peipin, 16 mars (fol. 4); — de M° François d'Eyssac, avocat en la cour « appelant du juge d'Apt », 15 juin (fol. 9); — de M° Jean Fabri, « procureur au siège, demandeur en payement de salaire et vacations », contre M° Jacques Jussy, 21 novembre (fol. 17 v°); — de messire Jean de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne, 15 avril 1589 (fol. 23); — de messire André Garnier, recteur de la chapellenie Sainte-Catherine, de Forcalquier, « demandeur en réintégrande contre M° Jean Dufour, greffier du siège », 24 octobre 1589 (fol. 30); — de messire Pierre Daniel, recteur de la chapellenie Saint-Jacques, de Reillane, 6 juillet 1590 (fol. 37 v°); — de M° Antoine de Reillane, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze, conseiller au parlement de Provence, 28 août 1590 (fol. 40 v°); — de Spérit Nallin, trésorier de Saint-Maime, 23 juillet 1592 (fol. 57). — de M° Joseph Chelvin, notaire royal de Volx, 13 février 1593 (fol. 63); — de « messire André Gent, prêtre et religieux de l'ordre Saint-André d'Avignon, prieur de Saumane et La Roche, contre le curateur pourvu à l'absence de M° Claude Cappus », 15 juin 1593 (fol. 67 v°); — de damoiselle Marthe Boniface, « demanderesse en reddition des comptes tutélaires de Joseph Bandolle, son fils, contre Denis Bandoly, son tuteur », 19 septembre 1594 (fol. 81 v°); — de M° Pierre Robert, notaire de Sisteron, tuteur de Jean de Motte, 3 octobre 1595 (fol. 90 v°); — de « sire » Adrien Savy, marchand d'Avignon, 7 mai 1596 (fol. 97); — de messire Balthasar Plauchut, prieur de Notre-Dame de Sallagon, de Mane, 4 décembre 1596 (fol. 104); — de messire Dominique Buffier, chanoine d'Avignon, contre M° Christol Audibert, trésorier de Reillane, 8 février 1597 (fol. 108); — de Pons Reynaud, « dict de Blanchis », 21 juin 1597 (fol. 112); — de noble André de Perrinet, sieur de Châteauvieux, « intimé en cas d'appel contre Jean-Antoine de Chastillolle, de Piedmond » 5 novembre 1597 (fol. 117 v°); — de « Frère Pierre de Grandis, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneur et commandeur de Jouques et Saint-Pierre », 10 septembre (fol. 131 v°), etc.

B. 2044. (Cahier.*) — In-quarto, 49 feuillets, papier.

1602-1605. — Distributions des procès du sénéchal. — Distributions faites par Monsieur le lieutenant principal des sacs et pièces : de David de Farel, de Noyers, contre Jean Catin, sieur de Noyers,

* Mauvais état, incomplet.

* Incomplet de la fin, mauvais état.

21 décembre 1602 (fol. 3 v°) ; — de messire Jacques Gailhard, « vicaire de Cornilhon et Cornilhac », contre Paul Provensal, écuyer dudit lieu, 6 avril 1603 (fol 6 v°) ; — de Louis Adhémar, sieur de Pierrerue, contre dame Anne de Porcelet, 14 juin (fol. 8) ; — de Jeanne de Porta, de La Motte, contre Blaise Pinchinat, sieur d'Antonaves, 27 novembre fol 15) ; — de M• Pierre Blayn, avocat, de Manosque, contre Claude de Simiane, de ladite ville, 7 février 1604 (fol 17 v°) ; — de René de Véronne, coseigneur de Vinsobres, 16 juin (fol. 21 v°) ; — de damoiselle Anne de Blanchet. de Manosque, contre damoiselle Madeleine d'Esclafanatis, dame de Quinson, 16 septembre (fol. 25 v°) ; — de damoiselle Gabrielle de Jullien, veuve d'Hercule Provensal, contre Jean Jullien, avocat au parlement d'Orange », 12 février 1605 (fol. 34) ; — de Alexandre de Bachis, sieur de Saint-Pierre, 11 juin 1605 (fol. 40) ; — de noble Gaspard de Lombard, sieur de La Loubière, 26 novembre (fol. 48), etc.

B. 2045. (Cahiers.*) — In-quarto, 183 feuillets, papier.

1606-1617 mai. — Distribution des procès du sénéchal. — « Distributions faites par le lieutenant principal des sacs et pièces » : de Jean Aboul, sieur de Reynier, mari de damoiselle Suzanne de Piole, 10 juin 1606 (fol. 6 v°) ; — de messire Claude Bouchet, clerc de La Motte, recteur de la chapellenie Saint-Étienne et Sainte-Catherine, fondée en l'église dudit lieu, 11 décembre 1606 (fol. 15) ; — de F. Jean Lombard, « jadis gardien des Cordeliers de Forcalquier », 14 février 1607 (fol. 18 v°) ; — de Gaspard Isoard, sieur de Fontienne, 20 juin 1608 (fol. 41) ; — de M• Jacques Vellin, « procureur du Roy au siège royal et présidial du Gapençois en Dauphiné », 14 février 1609 (fol. 51) ; — de « M• Louis Fornier Amalric, viguier pour le Roy en la ville de Digne », contre messire André d'Oraison, marquis dudit lieu, 23 août 1610 (fol. 71 v°) ; — de damoiselle Madeleine de Rovillac, dame de la Pène, contre damoiselle Marie Reillane, 6 février 1611 (fol. 78 v°) ; — de damoiselle Françoise de Cadenet, d'Avignon, 2 juillet 1611 (fol. 88 v°) ; — d'Antoine Saffalin, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, 18 mai 1612 (fol. 104) ; — de damoiselle « Marie Virard, dame de Jarjayes », 16 septembre 1612 (fol. 110) ; — de Jean de Boulogne, écuyer de Digne, 18 décembre 1613 (fol. 131) ; — de M• Alexandre Passard, docteur en médecine, de Sisteron, 26 septembre 1615 (fol. 158 v°) ; — de damoiselle Blanche de Gras, veuve de noble Bertrand Laidet, de Sisteron, 17 octobre 1615 (fol. 160) ; — de capitaine Claude d'Hortye, écuyer d'Apt, 21 mai 1616 (fol. 170). — de François Teisseyre, M• apothicaire de Gordes, 9 avril 1617 (fol. 182), etc.

Incomplet du commencement et des folios 138-140.

B. 2046. (Cahier*.) — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1617-1618. — Distribution des procès du sénéchal. — Distributions faites par Monsieur le lieutenant principal des sacs et pièces : de noble David Chais, « recepveur particulier au diocèse de Sisteron », contre noble Pierre Chais, écuyer, sieur de La Péne, viguier de Sisteron, 1er juillet 1617 (fol 4) ; — de noble Pierre d'Abon, sieur de Montfort, 29 juillet (fol. 15 v°) ; — « de messire Jean du Puy, sieur et baron du Puy », 9 décembre (fol. 17 v°) ; — de messire Monet Chiousse, chanoine de Sisteron, contre messire Jean Évesque, bénéficier de ladite ville, 10 février 1618 (fol. 28 v°) ; — messire Jean-Pierre Salis, « clerc de la prévosté de Chardavon », contre messire François Achard, chanoine de ladite prévôté, 28 avril (fol. 36) ; — de Honoré de Castellane, sieur de Chaudon, contre damoiselle Hélène de Rame, 28 juillet (fol. 46 v°), etc.

B. 2047. (Cahier**.) — In-quarto, 76 feuillets, papier.

1658-1672. — Distribution des procès du sénéchal. — Distributions faites par M. le lieutenant principal des sacs et pièces : de noble Gaspard de Glandevez, seigneur de Niozelles, 6 avril 1658 (fol. 1 v°) ; — « de Claude Duboy, officier dans la maison de son Altesse Royale, demeurant à Turin, 4 novembre 1658 (fol. 3 v°) ; — de Nicolas Pételli, « maitre peintre, de la ville de Marseille », 1er février 1659 (fol. 5 v°) ; — de noble Jean-Baptiste de Fabri, sieur d'Aubenas, contre noble Charles de Volland,

* Fragment de registre, mauvais état.

** Mauvais état.

des Ames du purgatoire, érigées en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 4 novembre 1726 (fol. 33) ; — de noble Charles de Chanut, seigneur du Revest-de-Brousses et de Vachères, 7 décembre 1726 (fol. 35), etc.

B. 2050. (Cahiers.) — In-quarto, 125 feuillets, papier.

1609-1631. — « Registre des chargements des procès du sénéchal. » — Reçus par les officiers du siège des sacs et pièces : de noble François d'Ornesan, sieur de Vaumeilh, contre Christol Lacurial, fermier de Valernes, 16 juillet 1609 (fol. 2) ; — de noble Jean-François de Turriers, 13 février 1611 (fol. 8 v°). — de Mary Masse, M° sellier, de Manosque, contre Melchion Fabre, sieur de Mazan, 6 février 1612 (fol. 17 v°) ; — de messire Charles de Nicolay, « prieur du prieuré de La Bastide-de-Brusc », contre les hoirs de Jean de Bourgarel, coseigneur de Vachères, 2 juillet 1613 (fol. 29 v° ; — de « Frère Artus de Glandevez Peypin, seigneur et baillif de Manosque », contre Balthasar Esmieu, potier, de ladite ville, 21 avril 1614 (fol. 37) ; — de messire Laurent Dambruc, prieur de Châteauneuf. contre damoiselle de Villeneuve, dame de Montfort, 18 mars 1615 (fol. 49) ; — de capitaine Jean Farjon, de Séderon, 30 juin 1616 (fol. 67 v°) ; — de damoiselle Marguerite d'Ornesan, de Vaumeil, 7 décembre 1618 (fol. 82) ; — de M° Honoré Féraud, notaire royal de l'Escale, contre M° Gaspard Latil, de Forcalquier, 7 septembre 1619 (fol. 86) ; — de messire Jean Fabry, chanoine de l'église d'Apt, 5 juillet 1621 (fol. 92 v°) ; — de M° Guillaume Ricou, notaire de Séderon, 7 février 1622 (fol. 93 v°) ; — de Honoré Lardeyret, « M° fonteynier », 5 août 1623 (fol 98 v°) ; — de M. M° Daniel D'Armand, conseiller au parlemeet de Grenoble, 12 juin 1624 (fol. 102) ; — de damoiselle Jeanne Buisson, de Sisteron, contre Melchion de Lombard, sieur de La Loubière, 24 avril 1626 (fol. 112) ; — de M° Balthasar Janson, notaire de Meyrargues, 7 juillet 1627 (fol. 116 v°) ; — d'Alexandre Salva, bourgeois de Valensole, contre Marc-Antoine d'Aguilhier, sieur de Lespeau, 14 décembre 1628 (fol. 118) ; — de messire Bertrand de Simiane, sieur de Moncha, 13 avril 1630 (fol. 123 v°), etc.

B. 2051. (Registre*.) — In-quarto, 914 feuillets, papiers.

1623-1663. — Registre des « acquits » des procès du sénéchal. — Reçus et décharges, par les procureurs ou les parties, des sacs et pièces : de M° Michel Villosi, procureur au siège d'Apt, 6 août 1623 (fol. 2); — de M° Antoine Gravagnes, « notaire et commissaire enquêteur », contre M° Spérit Michaëlis, docteur en médecine, de Manosque, 3 novembre 1623 (fol. 9) ; — de M° André Fournier, avocat, de Marseille, mari de damoiselle Jeanne de Lincel, 23 mars 1624 (fol, 24 v°) ; — des hoirs de Louis Isoard-Amalric, sieur de Chénerilles, fils et héritier de Catherine d'Amalric, donataire des droits de damoiselle Honorade de La Croix, sa mère, sur les biens de Lazare de La Croix, et Catherine de Demandes, contre messire Jean d'Oraison, marquis dudit lieu, et Claude Matheron, sieur de l'Escale, 15 avril 1624 (fol. 2 v°) ; — de Josias de Villeneuve, sieur de Tartonne, 22 avril 1624 (fol. 28 v°) ; — de messire Nicolas de La Fue, prieur de Carniol, 10 juillet (fol. 38) ; — de damoiselle Marie de Moustiers, demeurant à Avignon, 2 novembre (fol. 55 v°) ; — de damoiselle « Claudonne » Davin, veuve de Barthélemy de Puimejan, de Sisteron, 9 janvier 1625 (fol. 69 v°) ; — de M° Balthasar Rebut, avocat en la cour, et Honoré Rebut, bourgeois de Manosque, tuteurs de Jean-François Rebut, leur frère, 14 mai (fol. 97 v°) ; — de M° Valentin Chailan, docteur en médecine, d'Apt, 30 septembre (fol. 113) ; — de noble Scipion de Virailh, « sieur de Vallée et coseigneur de Valmeil », 10 mars 1626 (fol. 136) ; — de M. M° Jean Gombert, sieur de Verdaches, juge royal de Sisteron, 21 avril 1626 (fol. 141 v°); — de Hélion de Faucon, demeurant à Marseille, contre M° Jacques Eymar, notaire de Viens, 12 avril 1627 (fol. 175) ; — de Joseph de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, 7 juin (fol. 182) ; — de Gilibert Bernard, sieur de Sigoyer, écuyer de Sault, 11 août 1627 (fol. 186 v°) ; — de messire Jacques de Beaufort de Monboissier, marquis de Canillac, 17 juin 1628 (fol. 218 v°) ; — de M° Jean Vilhon, notaire de Sisteron, contre M° Alexandre Johannès, chirurgien de ladite ville, 12 août (fol. 222) ; — de Jean-Antoine Fabri,

* Incomplet du commencement.

coseigneur d'Aubenas, contre damoiselle Claire d'Allier, 28 avril 1629 (fol. 125) ; — de Pierre Ache, Mᵉ orfèvre, de Sisteron, contre Antoine Sially, vitrier de ladite ville, 13 octobre (fol. 254 vᵒ) ; — de Mᵉ Marc-Antoine de Girard, avocat en la cour, juge de Valensole, 10 mai 1630 (fol. 269 vᵒ) ; — de damoiselle Marguerite d'André, dame de Valgast, résidant à Manosque, contre Mᵉ Jean Bonibelli, « escripvain » de ladite ville, 10 juin (fol. 270 vᵒ) ; — de messire Jean de Barras, sieur de Mirabeau, 25 février 1631 (fol. 285); — de damoiselle Diane de Montauban, veuve de noble Jean de l'Espinasse, sieur de Sallèles en Languedoc, 11 mars (fol. 279 vᵒ) ; — de « Mᵉ Gaspard du Virailh, avocat, recteur de la chapellenie N.-D.-de-Consolation, dicte des *Raisins*, en l'église de Valernes », 17 mars 1632 (fol. 303) ; — de César Eyssautier, écuyer, demandeur en paiement de droits seigneuriaux contre la communauté de Vaumeilh, 6 mai 1632 (fol. 308); — de Henri de Barnier, sieur de Pierrevert, 23 janvier 1633 (fol, 329 vᵒ) ; — de messire Jean de Bonne, baron d'Oze et de Vitroles, 19 avril (fol. 339 vᵒ) ; — de damoiselle Madeleine de Bégue, veuve en secondes noces de Mᵉ François-Antoine de Remereville, avocat en la cour, 29 novembre (fol. 370 vᵒ) ; — de Gaspard et François Gras, écuyers de Marseille, sieurs de Valgast, 3 avril 1634 (fol. 382) ; — « de Antoine-Claude et Jacques de Bonelles, père et fils, sieurs de La Motte, et damoiselle Catherine de Piolle », 31 mars 1634 (fol. 405) ; — de damoiselle Jeanne de Siffredy, veuve de Mᵉ Guillaume de Saint-Jacques, « greffier aux submissions de Marseille », 27 juin (fol. 421 vᵒ) ; — de messire Félicien de Bonier, « conseiller et aumosnier du Roy, doyen de l'église de Gap », 5 juillet (fol. 427 vᵒ) ; — d'Honoré de Castellane, sieur de Chaudon, 7 juillet (fol. 432 vᵒ) ; — de Pierre de Barras, sieur de Mélan, 7 août (fol. 440 vᵒ) ; — « de Antoine Sieubert, l'un des prieurs de la confrérie de la Sainte-Trinité, de Manosque », 14 septembre (fol. 450) ; — de messire Antoine Monge, docteur en théologie, vicaire d'Oraison, « défendeur en payement du droit de dixme contre le chapitre de Riez », 27 mars 1635 (fol. 475) ; — de messire Thomas Garret, prêtre bénéficier en l'église de N.-D.-des-Dons, d'Avignon et vicaire de Gordes, 19 février 1636 (fol. 502) ; — de messire Hector de La Tour de Gouvernet de La Charce, sieur de Cornillon, prieur de Saint-May, 1ᵉʳ décembre (fol. 519 vᵒ) ; — de Pierre Vieu, sieur de Noyers, 27 avril 1637 (fol. 528) ; — de damoiselle Lucrèce de Rame de Mirabeau, baronne de Mison, 4 décembre 1638 (fol, 557) ; — de messire Jacques de Paparin, « conseiller et aumosnier du Roy, vicaire général du sieur abbé de L'Isle-Barbe, prieur et seigneur de Lens, demandeur pour avoir compte des droits décimaux dudit prieuré, contre Mᵉ David du Rieu, notaire royal de Saint-Sauveur, et Mᵉ Tobie Quey, notaire royal de Lens », 10 juin 1639 (fol. 565) ; — de damoiselle Jeanne d'Eyroux, veuve de messire Charles de Castellane, sieur de Pierrerue, contre messire Louis de Castellane, sieur de Pierrerue, tuteur des enfants dudit Charles, 14 octobre 1639 (fol. 572) ; — de noble Pierre de Boullogne, « sieur de La Bastie-de-Lanson, curateur de noble Charles de Boullogne, petit-fils et héritier de messire Philippe de Boullogne sieur de Lanson », 10 novembre 1639 (fol. 579) ; — de noble Isaac de Pontis, sieur d'Urtis, et de messire Daniel Berluc, prieur de Vitroles, cohéritiers de damoiselles Louise et Françoise de Vachères, 15 mars 1640 (fol. 590) ; — de « Jean de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne, messire Philibert de Vintimille et damoiselle Hélène de Bompar, administratesse de ses enfants, tous seigneurs dudit Saint-Étienne », 14 novembre 1640 (fol. 600) ; — de damoiselle Camille de Laugier contre Jean-Pierre Burdin, écuyer, de Valensole, 19 mai 1643 (fol 629 vᵒ) ; — de Marc-Antoine de Castellane, sieur de Rousset, 26 septembre 1644 (fol. 642 vᵒ) ; — de damoiselle Anne Nal, héritière de Mᵉ Pierre Soulier, notaire de Saignon, 5 octobre 1646 (fol. 664) ; — de Scipion de Lombard, sieur de Truilhas, 12 juin 1647 (fol. 671 vᵒ) ; — de messire Esperit de La Pierre, vicaire perpétuel de Goult, 29 février 1649 (fol. 694) ; — « de révérend messire Alexandre de Castellane, abbé de Lure », 19 décembre 1650 (fol. 703) ; — de « messire Jean-Bernard d'Eymar, sieur de Pierrerue », conseiller à la cour des Comptes de Provence, 3 septembre 1652 (fol. 730) ; — de Louis d'Eymar, sieur de Pierrerue, 7 novembre 1652 (fol. 731 vᵒ) ; — de M. Mᵉ Étienne de Goudin, conseiller au siège de Forcalquier, 20 août 1654 (fol. 747 vᵒ) ; — de Jean d'Agout, sieur d'Angles, 5 mai 1655 (fol. 757 vᵒ) ; — de Pierre-Antoine Silvestre, sieur de Châteauneuf-Miravail, coseigneur de Gentiac, 7 août 1655 (fol. 775 vᵒ) ; — de damoiselle Marguerite de Parnet, dame en partie de Vachères, 18 février 1657 (fol. 795 vᵒ) ; — de messire Charles Le Camus, sei-

gneur de Montaudier et de Peipin, contre Mᵉ Paul de Rochas, avocat au parlement de Grenoble, tuteur des enfants de damoiselle Angélique de Pontevès, 19 septembre 1657 (fol. 801) ; — de messire Auguste Eymar, « chanoine prébendé de la prébende de Gilhane en l'église Saint-Mary de Forcalquier », 19 juin 1658 (fol. 816 vᵒ) ; — de M. Mᵉ Marc-Antoine de Croze, sieur de Lincel, conseiller à la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence, 21 mai 1659 (fol. 828 vᵒ) ; — de Balthasar de Roux, sieur d'Aiglun, contre Mᵉ Blanc Francoul, « greffier des submissions au siège de Digne », 1ᵉʳ juillet 1659 (fol. 850 vᵒ) ; — de messires Claude Brunier et Jean-Antoine Lachier, prêtres bénéficiers de Sisteron, 2 décembre (fol. 841) ; — de messire Spérit de Clapiers, seigneur de Sambuc, baron de Gréoulx, 5 juin 1660 (fol. 858) ; — « de messire André Estienne, sieur de Villemus, prieur du prieuré dudit lieu et de Montfuron », 21 mars 1661 (fol. 869 vᵒ) ; — « de messire Maximin de Médessin, sieur de Bouc, bénéficier en l'église Saint-Sauveur, d'Aix, 31 décembre 1661 (fol. 879) ; — d'Auguste Constans, écuyer, de Besse, 13 mai 1662 (fol. 893) ; — de messire Jean-Baptiste de Valbelle, sieur de Saint-Symphorien, conseiller au parlement de Provence, 16 juillet 1662 (fol. 895 vᵒ) ; — de Honoré de Berluc, sieur de Porchères, « légataire et héritier par inventaire de Honoré de Laugier, son oncle », 22 janvier 1663 (fol. 906), etc.

B 2052. (Cahier.*) — In-quarto, 139 feuillets, papier.

1618-1621. — Registre des « acquits » des procès de la submission. — Reçus et décharges, par les procureurs ou les parties, des sacs et pièces : de capitaine François Rey, de Manosque, 6 mars 1618 (fol. 10) ; — de Louis de Barras, sieur de Saint-Jean-de-Thoard, 10 avril 1618 (fol. 17) ; — de noble Gaspard de Leydet, sieur de Jarjayes, 9 mai 1618 (fol. 20) ; — de Jean de Guilhem de Salla, sieur de Montjustin, 21 août 1618 (fol. 35) ; — de Melchion Magnan, écuyer de Saint-Étienne, « se disant cannonier ordinaire du Roy », 6 septembre 1618 (fol. 37 vᵒ) ; — de Scipion Fautrier, sieur de La Roche et Saint-Martin, écuyer, de Lurs, 29 octobre 1618 (fol. 41 vᵒ) ; — de Mᵉ Jean-Baptiste Derne, notaire royal de Viens, 5 août 1619 (fol. 46 vᵒ) ; — de Gaspard Marmier, écuyer d'Avignon, 25 octobre 1619 (fol. 56 vᵒ) ; — de messire Jacques de Simiane, sieur de Viens, 6 décembre 1619 (fol. 65) ; — des recteurs de l'hôpital Sainte-Barbe de Manosque, contre damoiselle Anne Blachet, veuve de Claude de Gréoulx, 23 mars 1620 (fol. 82) ; — de Melchion Ginoyer, apothicaire, de Manosque, 15 juin 1620 (fol. 91) ; — de Étienne Thoinon, « commis et teneur des livres journaliers du poids de la farine de Sisteron », 4 juillet 1620 (fol. 92) ; — de Jacques Pellicot, écuyer d'Aix, « demandeur en submission contre les hoirs d'Anne Mazenot », 6 août 1620 (fol. 95 vᵒ) ; — des hoirs de Michel de Briansson, sieur de Reynier, d'Aix, contre damoiselle Lucrèce Arnaud, 27 novembre 1620 (fol. 108 vᵒ) ; — de Pompée de Sigaud, écuyer, contre Honoré Clareti, bourgeois de Manosque, 9 janvier 1621 (fol. 114 vᵒ) ; — de capitaine Gaspard Bosquy, contre Michel Baudric, marchand de Manosque, 21 janvier (fol. 116 vᵒ) ; — de Mᵉ Pierre Dehaussé, baille de Volx, 19 février (fol. 120) ; — de Jean-Antoine Pons, de Turriers, « demandeur en reconvention, contre Gaspard d'Armand, seigneur de Lurs en Dauphiné », 20 février (fol. 120) ; — de Jean-Baptiste Bernard, coseigneur de Lincel, contre Mᵉ Gaspard Amalric, notaire royal de Saint-Michel, 21 mars (fol. 125 vᵒ) ; — de Jean-Jacques d'Estevenot, écuyer d'Apt, 29 avril (fol. 129) ; — de Claude de Jacques, contre Paul Nicolay, écuyer de Forcalquier, 10 mai (fol. 130 vᵒ) ; — de Pierre Bouquin, écuyer de Marseille, 22 juin (fol. 136 vᵒ), etc.

B. 2053. (Cahiers*.) — In-quarto, 227 feuillets, papier.

1618-1635, février. — « Registre des distributions des sacs fournis aux submissions du siège de Forcalquier ». — Distributions faites par le lieutenant particulier des sacs et pièces : de Claude de Périsol, sieur du Poët, 3 mars 1618 (fol. 1 vᵒ) ; — de Gaspard Marmier, « syndic des Pères Recollets, d'Avignon », 15 septembre 1618 (fol. 11) ; — de Mᵉ Louis Plandoux, notaire royal de Mison, 17 août 1619 (fol. 27) ; — de François de Mevolhon, de Saint-Vincent-de-Noyers, 21 mars 1620 (fol. 39) ; — de damoiselle Marguerite de Pernet, veuve d'Antoine Bermond, sieur de Vachè-

* Fragments de registres, mauvais état.

* Fragments de registre.

res, 18 novembre 1620 (fol. 48) ; — de Pierre-Jean de Ulme, de Manosque, 11 décembre 1621 (fol. 67 v°) ; — de Marc-Antoine de Reillane, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze, 9 avril 1622 (fol. 72 v°) ; — de Mᵉ Jean-Paul de Foresta, sieur du Castellar, « juge du palais de Marseille », 29 octobre 1622 (fol. 83) ; — de Sébastien de Vitalis, sieur de Beauchâteau, 11 mars 1623 (fol. 88 v°) ; — des hoirs de « capitaine » Melchion de Gasqui, 9 janvier 1624 (fol. 100 v°) ; — de Mᵉ Alexandre Gay, notaire des Mées, 25 mai 1624 (fol. 106 v°); — de Martin Bouier, marchand, « de Larche, en Terre-Neuve », 7 décembre 1624 (fol. 115 v°); — de « Pierre de Jehan, sieur de La Bastide, écuyer, de Bedoin », 12 février 1625 (fol. 119 v°) ; — de damoiselle Honorade du Canton, d'Apt, 19 avril 1625 (fol. 123) : — de damoiselle Marguerite de Berthier, veuve d'Alexandre Bot, coseigneur d'Auribeau, contre Jacques de Navarrin, d'Apt, 21 mars 1626 (fol. 139 v°) ; — de Pascal Tiran, « Mᵉ pouldrier, de Forcalquier », 13 juin 1626 (fol. 142 v°) ; — d'Honoré d'Audiffred, sieur de Silvabelle, 12 septembre 1626 (fol. 145) ; — de capitaine François Rey, de Manosque, 8 octobre 1627 (fol. 156 v°) ; — de César Anglési, bourgeois d'Avignon, 27 mai 1628 (fol. 164 v°) ; — de Pierre et Jean d'Hermitte, de Saint-Vincent, 2 juin 1629 (fol. 173) ; — de messire Annibal de Glandevez, sieur de Montblanc, 25 mai 1630 (fol. 183) ; — de Mᵉ Claude Augier, avocat, demeurant à Viens, 31 janvier 1632 (fol. 191) ; — de Isaac de Pontis, sieur d'Urtis, 20 novembre 1632 (fol. 200 v°); — de messire Balthasar Ailhaud, chanoine de Chardavon, 5 novembre 1633 (fol. 210 v°) ; — de Mᵉ Pierre Fabre, notaire royal de Saint-Chamas, 14 octobre 1634 (fol. 223 v°), etc.

B. 2054. (Cahiers *.) — In-quarto 25 feuillets, papier.

1690, juin-**1697**, septembre. — Distributions des procès des submissions. — Distributions par « le lieutenant général des submissions des sacs et pièces : de messire Joseph Piolle, docteur en théologie, 5 août 1690 (fol. 1) ; — de Claude Laugier, bourgeois de Manosque, 3 février 1691 (fol. 3) ; — de François et André de Châteauneuf, de Manosque, contre les hoirs de noble Paul Legouche, seigneur de Saint-Étienne, 4 février 1692 (fol. 6) ; — de Joseph Bouyer, praticien de Pierrerue, 3 août 1693 (fol 10 v°) ; — de damoiselle Jeanne de Cardebat, veuve et héritière de Jean-Antoine Chave, Mᵉ apothicaire, de Manosque, 3 avril 1694 (fol. 12 v°) ; — de Jean-Baptiste Clémens, « assesseur perpétuel en la communauté de Manosque », 5 novembre 1695 (fol 19) ; — de noble Jean des Ferres, de Valsainte, 7 juillet 1696 (fol. 21) ; — de noble André Legouche, seigneur de Saint-Étienne, contre damoiselle Thérèse de Castor, de Manosque, 1ᵉʳ juin 1697 (fol. 25 v°), etc.

* Fragments de registre.

B. 2055. (Liasse.) — 85 pièces, papier, 1 parchemin.

1555-1619. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Mémoire pour la communauté de Vachères, contre Gaucher Mathieu, sieur du Revest, prétendant « faire dépaistre le bestail dans le terroir dudit Vachères », février 1555. — Quittance, « par les soldats de la compagnie de capitaine Blein, de la quantité de ung trentenier, 11 bêtes avérage et 4 chèvres, appartenant à Bertrand Bermond, de Limans, suspect d'estre de la nouvelle religion... faict à Vachères au devant de la forteresse du chasteau, 7 août 1562 ». — Appointement sur la reddition des comptes tutélaires de « Jacques Dubois, sieur de Saint-Vincent, homme d'armes de la compagnie du Grand Prieur de France, par damoiselle Françoise Vincent, veuve de Charles du Canton, sieur de Vachères, sa mère », 24 décembre 1584. — Procès par Claude Bermond, coseigneur de Malcor, contre la communauté d'Ongles, pour le paiement d'une obligation de 200 écus souscrite par les syndics de ladite communauté à Guillaume Bermond, son père, 1596. — « Verbal fait par Mᵉ Pierre Masargues, advocat en la cour, commissaire député à la réduction des debtes et rémission des comptes de la communauté de Saint-Michel », 9 décembre 1600. — Sentence de liquidation des comptes de capitaine Nicolas Aguilhenc, « subrogé par la ville de Sisteron pour l'entretenement de la compagnie des gendarmes du feu sieur de La Valette, lieutenant général pour le Roy en Provence », logée, en 1592, à Sisteron, 23 janvier 1603. — Cession « des droits forains pour raison des blés, denrées, bestail et autres marchandises, qui entreront au lieu du Revest-de-Bion », en faveur de Mᵉ Antoine Risou,

consul des Omergues, par Mᵉ Jacques Astier, fermier desdits droits, 18 janvier 1612. — Procès entre Sébastien Planan, de la Motte-du-Caire, et Antoine Nicolay, au sujet du paiement « d'un chénevier situé au terroir de la Motte, lieu dit *Rieu-de-Saignon* », 1613. — Enquête par Gaspard Gombert, sieur de Verdaches, « advocat en parlement, lieutenant au bureau des Montagnes de Provence », au sujet des droits de passage des troupeaux allant en Dauphiné, 9 avril 1614. — Sentence arbitrale et autres pièces du procès intenté par Gaspard Féraud, mari de Marguerite Selon, contre les héritiers de Jacques Selon, marchand de Manosque, « pour avoir supplément de la somme de 100 escus du doct de ladite Selon, payée en monnoie desbourdée », 1618. — Requête de divers habitants de Rustrel, contre messire Pierre Eymar, prieur de Viens, au sujet de la désamparation de certains biens et propriétés situés au terroir dudit Rustrel, et dépendants du dit prieuré », 1618. — Procés verbal de liquidation « des debtes dues par la communauté de Simiane à Mᵉ César Anglésy, trésorier général de N. S. Père en la légation d'Avignon, syndic de sujets de Sa Sainteté, habitant audit Avignon, adcisté de noble Georges de Baroncelli, sieur de Javon, et de Mᵉ Pierre Gonse, avocat en la cour », 11 janvier 1619, etc.

B. 2056. (Liasse.) — 101 pièces, papier, 1 parchemin.

1621-1635. — Requêtes, mémoires, inventaires de production, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Inventaire de production et autres pièces du procès intenté à Antoine Salve, écuyer de Marseille, héritier de Maurice Frépat, de Reillane, par Jacques Poulhe, au sujet de la possession de terres au terroir de Céreste, au lieu dit *Combe-Imbert*, vendues au dit Poulhe, 1622. — Requête des consuls de Sisteron, demandeurs en paiement de 115 livres, « dépendant d'une obligation passée par Mᵉ Philippe Lafont, notaire royal, » 26 juin 1626. — Ordonnance condamnant Charles Isoard au paiement d'un legs de 600 livres, fait par Gaspard Isoard, sieur de Fontienne, à damoiselle Suzanne Isoard, femme d'Antoine Rogon, écuyer de Lurs, 15 décembre 1627. — Inventaire des biens immeubles de feu Jacques Roït, bourgeois de Manosque, « à la requête de damoiselle Marguerite Roït, sa fille, contre damoiselle Jeanne de Gaillard, femme en premières nopces de feu François Roït, fils de Jacques, et à présent épouse de Gaspard d'Hermitte, écuyer de Digne : « un jardin au terroir de Manosque, au quartier de *Conchettes*, de la contenance de 300 cannes carrées, vignes au quartier de l'*Adrech-de-Toutes-Aures* de 1,200 cannes carrées, au quartier de *Mallegarde* de 2,580 cannes carrées, au quartier de *Savel* de 2,527 cannes carrées, ayant à l'entour et mitan des oliviers », etc., 23 janvier 1630. — Transaction mettant fin au procès entre Mᵉ Claude Chanut, avocat en la cour, et Pierre Laugier, au sujet de la possession d'une terre au terroir du Revest-de-Brousses, « à la bastide dite de Jaufret », 19 septembre 1634, etc.

B. 2057. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1636-1639. — Requêtes, enquêtes, mémoires et autres pièces de procédures civiles. — Procuration de sieur Antoine Sautel, marchand de Nîmes, à Mᵉ Jean Bonnefoi, docteur en droit, d'Aramon, pour « transiger un procès en la cour des submissions de Forcalquier », contre messire Joseph Pierrefeu, chanoine en l'église collégiale de ladite ville, 28 janvier 1636. — Inventaire de production et autres pièces du procès intenté à damoiselle Marie de Savornin, veuve et héritière de François Sigaudy, écuyer de Manosque, par André Piolle, marchand de ladite ville, créancier dudit Sigaudy 1636-1638. — « Expédient » condamnant Claude de Blanchis de Forcalquier, à payer 600 livres, à titre « d'augmentation de doct », à damoiselle Anne des Auberts, de Lurs, 14 octobre 1637. — Requête de damoiselle Isabeau Girard, femme de Mᵉ Jean Bessonnet, notaire royal de Forcalquier, demandant paiement d'un legs de 50 écus à elle fait par feu Gasparde Girard, sa tante, 15 janvier 1639, etc.

B. 2058. (Liasse.) — 56 pièces papier.

1640-1642. — Requêtes, enquêtes, mémoires et autres pièces de procédures civiles. — Sentence « faisant pleine et entière main levée des fonds, et fruits des terres et seigneuries de Saint-Estève et Thoard, saisis à Gaspard de Barras, sieur de La Pène, capitaine d'une compagnie au régiment du comte de

Rame, mari de dame Marthe de Benaud, femme en premières nopces de Charles de Baschi, sieur de Saint-Estève, par Mᵉ Antoine Calquier, conseiller du Roy, trésorier ancien alternatif et triennal des droits du Palais en Provence », 12 avril 1640. — « Contestation » pour Jean de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, fils et héritier de feu Joseph, contre Honoré de Saffalin, sieur de Lincel, touchant la possession d'une terre « baillée à nouveau bail audit sieur Saffalin par ledit Joseph de Tributiis », 13 juillet 1640. — Requête des consuls de Forcalquier contre les créanciers de ladite communauté, « colloqués sur un domayne de ladite communauté appelé le *Bois-de-Saint-Mari*, qui, au lieu de prendre une légitime jouissance, en abusent en grand desgat et désordre », 14 janvier 1641. — Enquête au sujet « des droits de censes et lods, et passation de nouvelles recognoissances de terres à Manosque », à la requête de Gaspard Laugier, « achepteur et cessionnaire des directes que le seigneur marquis d'Oraison possède en ladite ville », 3 avril 1642. — Enquête, à la requête de damoiselle Anne de La Combe-Audibert, sur les biens de l'héritage de feu messire Jacques Audibert, son oncle, prieur du prieuré du Bourget, chanoine sacristain en l'église Saint-Mari, de Forcalquier, « homme fort opulent en commodités, au moyen des grandes espargnes qu'il faisait », 1642, etc.

B. 2059. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1643. — Requêtes, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Ordonnance du lieutenant principal enjoignant « à tous les sergents du siège de Forcalquier de comparoir tout présentement en la maison du Roy pour recevoir les ordres que leur seront expédiés pour le service de S. M. », 5 juin. — Requête de récusation par Jean-Pierre Trouze, hôte de Manosque, dans son procés avec les hoirs de Roland Garnier, contre Mᵉ Jean de Lombard, lieutenant des submissions et de Mᵉ de Colongue, lieutenant particulier du siège, « bien que soient grands hommes de bien et bien bons et intègres justiciers », 17 juin. — « Réponses catégoriques faites par Boniface de Saffalin, sieur de Lincel, à la requête de Gaspard de Nicolay, écuyer de Reillanne, poursuivant exécutions sur les biens d'Honoré de Saffalin, sieur dudit Lincel », 4 septembre. — « Verbal de mise à l'inquant et délivrance des escriptures et de l'office de feu Mᵉ Balthasar Tirany, notaire royal de Forcalquier » : Étienne Brieugne, bourgeois des Mées, est déclaré adjudicataire au prix de 900 livres, 2 octobre. — Enquêtes et autres pièces du procès entre la communauté de Lens et « messire Jacques Paparin de Chaumont, seigneur et prieur de Lens, aumônier du Roy et vicaire général de Monsieur l'abbé de L'Isle-Barbe », au sujet des biens dudit prieuré de Lens, etc.

B. 2060. (Liasse.) — 71 pièces, papier, 1 parchemin.

1644. — Requêtes, inventaires de production, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — « Extrait de cession de diverses créances, s'élevant en tout à 1580 livres, par messire François Darènes, conseiller du Roi, commissaire général de la Marine, galères, mortes payes, fortifications et réparations de Provence, à Jacques d'Isoard, sieur de Fontienne, comme procureur de dame Lucrèce de Demandouls de La Palud », 22 mars. — « Escripts » pour damoiselle Madon-Sibille de Brunet, veuve de Jacques Aubert, marchand, « demanderesse en garantie », 31 mai. — « Verbal d'accédit », à la requête de la communauté de Corbières, pour constater « les grands dommages, causés à son terroir par la rivière de Durance, procédant des fortification faites, de son coté, par la communauté de Vinon, qui ont repoussé l'eau contre le terroir dudit Corbières et emporté la meilleure partie d'iceluy », 14 septembre. — Mémoires et autres pièces du procès au sujet de l'exécution d'un bail à mégerie d'une terre au quartier de *Dessus-du-Thor*, à Manosque, entre François Granier, bourgeois de Manosque, et Michel Peyre, son fermier, etc.

B. 2061. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1645-1646. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — (1645) Requête des consuls de Forcalquier, contre Claude Lardeyret, « fonteynier », au sujet de l'exécution « du prix fait entre la communauté et ce dernier pour la conduite et l'entretien des fontaines de ladite ville, tant des sources que tuyaux et voultes », 16 février. — Enquête « sur les vacations et fournitures » faites par Abram Vins, Mᵉ chirurgien de Céreste, à damoiselle Jeanne Chappelle, dudit lieu, 12 juillet. — Inven-

taire de production et autres pièces du procès pour règlement de comptes entre damoiselle Madon de Rebut, veuve de Balthasar Lot, bourgeois de Gréoux, et noble Charles de Coquellet, sieur de La Bastide, fils et hoir de noble Jean-Baptiste, septembre. — (1646) « Comparant portant enregistration de certaines pièces en original pour servir au différent entre la communauté de Manosque et les habitants de la Religion prétendue réformée de ladite ville ; » parmi ces pièces : « lettres escrites par la reine Marie aux consuls de Manosque et signée par elle, en date du 21 juillet 1612, lettre de Mgr le duc de Guise, escrite aux dits consuls et signée par lui le 23 dudit mois et an », 7 avril. — Ordonnance du lieutenant principal du siège de Forcalquier, « portant inhibition et défense à Mᵉ Jean Courtois, lieutenant en la comté de Sault, de cognoistre du procès de messire Gaspard Trigansse, prêtre et vicaire perpétuel de Saint-Cristol, s'opposant à la mise en possession de ladite vicarie contre messire Joseph Cailhe », 30 avril, etc.

B. 2062. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1647-1648. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1647) Enquête pour l'avération d'une quittance concédée par messire Gueidan, chanoine de Saint-Mari de Forcalquier, à la requête de Mᵉ Antoine Bernard, notaire royal et procureur au siège, 11 mai. — Requête par Pompée de Bérard, écuyer de Goult, demandant l'enregistrement au greffe « de la donation de tous et chascuns de ses biens faite, en sa faveur, par Jean de Bérard, sieur de La Croix et coseigneur de Châteauneuf-lès-Moustiers, son père », 22 décembre. — (1648) Inventaire de productien pour Claude Péon ; « Mᵉ fondeur de cloches, de Marseille, et ses associés, demandeurs en restitution d'un sac de métail de 45 livres avec la granaille, que Pierre Dourel, son associé, travaillant en Dauphiné de son estat des cloches, avait baillé à un mulatier pour le porter à Sisteron », 6 mai. — Requête de messire Gaspard de Boniface de Laidet, sieur de Peynier et de Fombeton, demandeur en désamparation d'un pré et coin de terre au quartier de *Cleu*, terroir de Forcalquier, contre messire Martial de Boniface, sieur d'Astoin, 4 septembre. — Jugement ordonnant l'estimation « des fruits et revenus de la vicarie d'Ongles, à la requête de messire Barthélemy Merle, bachelier en théologie, prêtre de Volx », 21 novembre, etc.

B. 2063. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1649-1650. — Requêtes, mémoires et autres pièces de procédures civiles. — (1649) Requête et pièces du procès de Melchion Jourdan, demandeur en dommages et intérêts contre Mathieu Couterel, boucher de Forcalquier, qui avait mis le feu par imprudence « à la bastide du demandeur, située au terroir de Forcalquier, quartier du *Bois*, en sorte que le bastiment d'icelle et tout ce qui estoit dedans a été brulé ». 16 juin. — « Preuves sommaires » : pour Esprit Laugier, marchand, d'Arles, demandeur en règlement de comptes contre Gaspard de Chaix, sieur de La Pène et de Saint-Antoine, son associé » 20 novembre ; — pour Pierre Gallician, sous rentier des droits seigneuriaux d'Auton, demandeur en paiement des droits de péage et pulvérage, contre Domenge Mauduech, baille de Claret, passant par le terroir dudit Authon pour mener des menons et des pourceaux à la foire de la Toussaint à Digne », 22 novembre. — (1650) Certificat du greffier de la sénéchaussée de Forcalquier « attestant que le contrat de mariage, passé entre noble Jean d'Isoard, sieur de Fontienne, et damoiselle Anne de Pontevès, reçu par Mᵉ Verdet, notaire, le 16 janvier 1650, a été insinué le 21 février suivant, et que, entre autres choses y contenues, seroit esté constitué en doct à ladite damoiselle de Pontevès par noble Jean de Pontevès sieur de Sillans, son père 9.000 livres et par dame Anne de Castellane, sa mère, 1.000 livres et encore dame Isabeau de Pontevès, femme de Charles de Leydet, sieur du Gast, sa tante, lui aurait fait donation de 300 livres ». — Verbal de nomination de tuteur à André et Marie Bernard, de la personne de Mᵉ Joseph Ségurin, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier », 10 mai. — Expédient portant ratification d'une promesse de 7 livres, 3 sols, pour Mᵉ Clément Croze-Magnan, « baille et lieutenant de juge de Saint-Mayme », 31 mai. — Enquête au sujet des frais dûs par les communautés de Saint-Michel et de Sainte-Croix-à-Lauze pour « le deslogement du régiment de Saint-Aumer », 2 août. — Inventaire de production et pièces du procès de messire Michel Amalric, chanoine de Saint-Mari, contre Jean Gaspard Aubert, praticien, au sujet » d'un passage devers la

dudit chapitre, touchant les droits de « majeure directe et redevances sur un pré situé au terroir de Mane, dict *Pred-Ratier* », 28 juin. — Verbal d'estimation du dommage causé « à une terre, jardin et pred situés au terroir de Forcalquier, quartier de *Saint-Lazare*, appartenant à Mᵉ Antoine Eymar, notaire et procureur de ladite ville », 20 novembre. — (1656) Requête et pièces du procès par messire Laurent de Forbin, seigneur et marquis de Janson, Mane et autres places », touchant l'héritage d'Albert de Forbin, fils de feu messire Gaspard et de feu Claire de Libertat, 2 juin. — Enquête « sur la gestion et manutention des biens de damoiselle Marguerite de Garnier par Balthasar de Garnier, écuyer, de Manosque, à la requête de Mᵉ Marc-Antoine de Giraud, advocat en la cour, juge de la ville de Valensole, mari et maître de la doct et droits de ladite damoiselle de Garnier », 13 novembre. — Vente aux enchères, par la communauté d'Apt, « d'une terre de la contenance de 4 charges, 4 émines, au terroir de ladite ville quartier des *Bréguières*, au prix de 400 livres », 15 novembre, etc.

B. 2067. (Liasse.) — 54 pièces, papier, 2 parchemins

1657. — Enquêtes, mémoires, requêtes et autres pièces de procédures civiles. — « Désemparation par Catherine Perrier, veuve de Jean Bertheron, de Manosque, de son usufruit sur les biens de son mari pour donner lieu à la fondation de la chapellenie, fondée, par ledit Bertheron, dans l'église de Notre-Dame de Romigiers de ladite ville, en faveur de de messire Jean-Lange Aubert, vicaire de ladite église, à ceste condition : qu'en qualité de recteur de ladite chapellenie, il serait obligé de norrir et d'entretenir ladite Perrier », 1ᵉʳ mars. — Vente au profit de Jean Vallon, « peirier* », de Forcalquier, « d'une estable dans l'enclos de ladite ville à la rue *Chaurand*, au prix de 29 livres », 2 septembre. — Enquête sur la fortune et les biens de feu messire Jacques Audibert, « grand vicaire de l'évêché de Sisteron, chanoine et sacristain de Saint-Mari, prébandé à Manosque, prieur du Bourget, recteur de 2 chapellenies au terroir de Reillane », 19 novembre. — Requêtes et pièces du procès d'Ambroise Guys, « Mᵉ pastissier », de Marseille, contre damoiselle Madeleine de Tassil, d'Apt, au sujet de l'héritage de Jean et Antoine Suau, de ladite ville, décembre, etc.

B. 2068. (Liasse.) — 82 pièces, papier, 1 parchemin.

1658 — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Enquête « sur le deschirement ou l'esgarement d'un feuillet de papier, auquel estoit escrit une quittance de la main de feu David Vernet, notaire royal de Forcalquier », 26 janvier. — Jugement portant règlement de comptes entre Antoine Armand, huissier de Saignon, et Paul Barrier, Mᵉ tisseur à draps, d'Apt : « 9 livres moins 2 onces, fil d'estame, forni par ledit Armand pour luy faire de barate, ayant rendu 10 cannes de barate, qui monte à 6 livres, à raison de 12 sols la canne pour la façon..., 6 livres, pour le prix de 2 cannes, 2 pans cordelhat bizet..., 12 livres, 6 sols, pour prix de 3 cannes et 1 pan de cadis gris, pour un habit de fille, revenant à 27 livres 7 sols que ledit Armand doit audit Barrier », 1ᵉʳ février. — Requête et pièces du procès de messire Bernardin de Barbeirac, clerc tonsuré, touchant la mise en possession « d'une chapelle sous le titre Saint-Joseph, fondée, dans l'église de Saint-Martin-de-Castillon, par feu Bernardin Barbeirac, et à laquelle il a été nommé par sieur François de Barbeirac, juspatron d'icelle », 28 avril. — Mémoires et autres pièces du procès touchant l'héritage d'André Piolle, bourgeois de Manosque, entre Mᵉ François Piolle, avocat en la cour, résidant à Marseille, et M. Mᵉ Joseph Piolle, conseiller du Roy au siège de Forcalquier, octobre. — Enquête à la requête d'Esprit Tassil, Mᵉ chirurgien de Manosque, sur la quantité de blé recueilli « aux gerbiers séquestrés à Jean-Pierre Coulet, mesnager de Sainte-Tulle », 30 octobre, etc.

B. 2069. (Liasse.) — 63 pièces, papier. 2 parchemins.

1659. — Requêtes, mémoires, jugements, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — « Verbal d'advération d'une délibération du conseil de la communauté de Lurs, escripte et signée de la main de feu Mᵉ Pierre Roland, vivant, notaire et greffier de

* Maçon qui fait des murs en pierres sèches.

ladite communauté », 14 janvier. — Requête de Balthasar Tallamel et Antoine Latil, marchands d'Aix, pour obtenir paiement « de la somme de 485 livres 18 sols, qui leur est due par Mᵉ Pierre de Barrême, conseiller du Roy au parlement de Provence, pour prix de marchandises de leur boutique », 5 mars. — Mémoires et autres pièces du procès entre messire Joseph de Pierrefeu, chanoine et sacristain en l'église Saint-Mari de Forcalquier, et le chapitre dudit Saint-Mari, touchant « la ferme des pensions, services, droits et autres esmoluments de ladite église », juin. — Requête de Elzias Manuel, maréchal ferrant, de Forcalquier, demandant paiement, à Honoré Vial, « hoste de ladite ville, de 3 thonellées de vin rouge, tenant ensemble 108 coupes, à raison de 26 sous la coupe », 25 octobre. — Jugement et piéces du procès de messire Charles Le Camus, sieur de Montaudier, Jordan de Gasquy, de Manosque, et autres créanciers de Jean Vallon, boucher de ladite ville, novembre, etc.

B. 2070. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1660. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Rapport d'estime de la valeur, « argent comptant, des biens de Gaspard et Paul Arnaud, de Dauphin, ayant esgard à toutes charges, censes et services, auxquels lesdits biens se trouvent soumis », 26 janvier. — Inventaire de production pour messire Laurent de Corriolis, prieur de Corbières, créancier de la somme de 600 livres, contre M. Mᵉ Joseph de Mazargues, « conseiller du Roy et son advocat au siège général d'Aix, et Melchion de Mazargues, sieur de Fontcouverte », 23 février. — Requêtes et autres pièces du procès par messire Pierre Rispaud, curé d'Esparron, au sujet « des limites de la terre de la *Chapelle* », 28 février. — Enquête sur la récolte « en avoine, orge et légumes faite par Michel Martin, de Gordes », à la requête de Jean-Pierre Graille, rentier du prieuré dudit lieu, 22 novembre. — Inventaire de production pour Honoré Veyssière, bourgeois de Céreste, demandeur en paiement d'arrérages de ferme à Jacques Laugier, « à raison de l'arrentement d'un moulin à moudre blé du demandeur, situé au terroir dudit Céreste au quartier de *Gras*, avec son tènement de terres, pred, chènevier et jardin, consenti, pour 4 années, à la rante de 14 charges de blé, 30 livres d'argent et demi quintal de chanvre », 15 décembre, etc.

B. 2071. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1661. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Inventaire de production pour François Bounard, Mᵉ apothicaire, résidant à Marignane, contre Alexandre Bonnard, « Mᵉ gantier de Forcalquier, son débiteur, 22 janvier. — Requête et autres pièces du procès des hoirs de Laurens Sube, « exacteur des droits de latte du ressort de la sénéchaussée de Forcalquier », contre la communauté de Gargas, au sujet de la perception desdits droits, 7 mars. — Verbal de saisie « des grains, tant aux gerbiers que autres, provenant des terres de la seigneurie de Fontienne », à la requête de noble Jean de Pontevès, sieur de Sillans, contre noble Jean d'Isoard, sieur dudit Fontienne, 24 juillet. — « Consulte » et autres pièces du procès par Valery Roche, « Mᵉ pasticier de Digne, demandeur de son droit de légitime sur les biens de feu Lucrèce Bicaïs, sa mère », contre François Roche, « aussi pasticier, son frère, héritier d'icelle », 25 août. — Requêtes et pièces du procès soutenu par les hoirs de Mᵉ Jean Bricy, notaire royal de Gréoux, contre messire Esprit de Clapiers, seigneur de Sambuc, baron de Gréoux, demandeur en désamparation d'un pré acquis par ledit Bricy, en vertu « du droit de rétention de toutes les aliénations faictes au terroir de Gréoux, 30 ans auparavant son contrat d'achept de la baronnie de Gréoux, du 30 janvier 1641 », 20 octobre. — Requête de Mᵉ Jean Ripert, « greffier de l'ordinaire de Rossillon, demandeur en paiement de 15 livres, pour frais de rémission et taxes de contrainte contre Pierre Boutaignon, bourgeois dudit lieu », 17 décembre, etc.

B. 2072. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1662. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Requêtes en ajournement et pièces du procès par les hoirs de Martin Maurel, bourgeois du Revest-du-Bion, contre François Guende, au sujet de la possession d'une terre au terroir des Omergues, quartier de

Chachevaires, 13 mars. — Ordonnance et autres pièces du procès de Gaspard Arnaud, bourgeois de Forcalquier, demandeur en paiement à Joseph de Boniface, écuyer de laditeville, « du louage d'un cheval pendant 14 jours, à raison de 16 sols par jour, comme il se donne d'ordinaire », 6 septembre. — Mémoire pour Jacques Silvestre, fermier des droits seigneuriaux de Gordes, « demandeur en payement de droits de lods et trézain contre les Anciens de l'Église prétendue réformée du mesme lieu », 28 septembre. — Enquête au sujet des limites d'une terre sise au terroir de Mane, quartier appelé le *Puich*, appartenant à damoiselle Delphine de Villeneuve, veuve d'André de Gaffarel, écuyer dudit Mane, 16 octobre. — Requête par Catherine Bléjard, demandant à être mise en possession d'une terre au terroir de Céreste, quartier de *La Crotte*, à elle désamparée en payement de ses droits dotaux », 18 novembre, etc.

B. 2073. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1663. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Rapport d'évaluation de l'office de conseiller du Roi au siège de Forcalquier, possédé par feu Me Étienne de Godin, à la requête de dame Marguerite de Brunet, sa veuve : « cet office est estimé à la somme de 5,000 livres », 1er février. — Inventaire de production et autres pièces du procès entre François Audibert et André Eymar, de Manosque, au sujet de l'exécution du bail d'un moulin à huile, sis audit Manosque, quartier des *Marteaux*, consenti par ce dernier pour 3 ans, à la rente annuelle de 16 écus, 16 février. — Mémoire pour divers particuliers de Rustrel, touchant le droit des habitants dudit lieu « d'aller prendre, dans la forêt communale, du menu bois et fournille pour cuire la chaux », 2 mai. — Jugement condamnant « les Anciens et aultres habitants de la Religion prétendue réformée de La Coste, à payer la somme de 136 livres pour les vacations et travail du massier royal de la judicature d'Apt, des massons, manœuvres et ouvriers ayant travaillé à la démolition du temple dudit lieu et de 4 cavaliers qui ont servi pour escorte », 6 juillet. — Inventaire de production et pièces du procès entre Honoré Banon, boucher de Pierrevert, et Joseph Sauteiron, marchand dudit lieu, au sujet de l'exécution d'un marché « passé à la foire de Saint-Sauveur, portant vente, audit Banon, de 3 trenteniers de moutons, au prix de 45 escus le trentenier », novembre. — Jugement portant règlement de comptes entre noble André d'Hortigue, d'Apt, damoiselle Anne de Gondon, de Viens, 22 décembre, etc.

B. 2074. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1664. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Acte de donation, par « MMe Pol de Colongue, seigneur du Castellar, lieutenant criminel au siège de Forcalquier, et messire Jean Bizot, docteur ez droits, advocat en la cour, prêtre et chanoine en l'église concathédrale de Saint-Mary, en faveur de la confrérie pour la deslivrance des âmes du purgatoire dans ladite église, d'une somme capitale de 600 livres, sçavoir 300 livres chascun, pour l'établissement d'icelle et d'une prédication pendant l'octave des Morts », 13 janvier. — Enquête sur « l'identité et divers confronts des terres de la baronnie de Limaye », 1er mars. — Comparant et autres pièces du procès soutenu par la communauté des Omergues contre Jean de l'Isle, marchand d'Aix, son créancier, « pour la liquidation des grains et bestiaux pris en gagerie », mars. — « Procès verbal de nomination tutellaire aux personnes et biens de Louis et Melchion Saignes, de Forcalquier », 21 mai. — Mémoire pour Me Honoré Léouthier, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, demandeur en garantie de « deux offices : l'un d'enregistrateur des exploits de saisie, l'autre de greffier des inventaires dans les lieux de Saint-Martin-de-Castillon et de Caseneuve, à lui vendus, pour en jouir perpétuellement, par Me Antoine Castagny, advocat à la cour, résidant à Sisteron », 10 juillet. — Inventaires de production pour : Me Jean-Baptiste Arnaud, notaire royal de Forcalquier, « fermier de la rêve de la farine », demandeur en paiement des droits de la dite ferme, « moyennant laquelle chasque particulier, qui fait mouldre du blé ou autres grains, doit payer 4 sols par quintal » 2 août ; — pour Me Joseph Piolle, » conseiller du Roy et enquesteur au siége de Forcalquier », demandeur en paiement de 150 livres, prix d'une maison située à Sainte-Tulle, au quartier de « *La Fontaine* », vendue à Jean Cathelinot, décembre, etc.

B. 2075. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1665. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — « Consulte » pour sieur Georges Lauthier, écuyer de Saint-Martin-de-Castillon, désirant « scavoir s'il sera bien fondé en sa demande du lods dû à raison de la collocation faite par Suzanne Gueidan, du temps qu'il était fermier des droits seigneuriaux de Banon », 26 mars. — Inventaire de production et piéces du procès par Antoine Vachier, boucher, demandeur en paiement « de 68 livres de chair de mouton », aux dames religieuses de la visitation de Forcalquier, refusant de payer sous prétexte que le poids dudit Vacher était faux, 29 avril. — Certificat des docteurs en droit de la ville de L'Isle, au comté d'Avignon, déclarant « que les contrats soit perpétuels, soit temporels, faicts et publiés par les notaires ont toujours passés pour bons et valables », et autres pièces du procès de Jean Avon, « appelant d'une sentence du juge d'Apt », qui avait annulé un testament en sa faveur, « signé authentiquement », 19 mai. — Requête et autres pièces du procès par Pierre Amoreux, bourgeois de Pierrevert, « sous-rentier des droits décimaux de la chapelle de Notre-Dame-du-Bousquet, demandeur en paiement d'iceux contre les tenanciers des biens de ladite chapelle, situés dans le défens dudit Pierrevert », mai. — Mémoires et pièces du procès de MM. Gaspard Gueidan, « conseiller du Roy et auditeur archivaire en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence », demandeur en exécution d'un marché, par lequel Marcellin Ferrouilh, de Vachières, « lui avait fait vente de 500 quintaux de chaux bonne, vive et de recepte, au prix de 3 sols le quintal, à prendre sur le four », septembre. — Procuration « de messire Charles Des Martins-Puilobier, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, économe pour ledit ordre au grand prieuré de Saint-Gilles, à Mᵉ Pierre Delamer, praticien d'Aix, pour demander récusation de Mᵉ André de Beauchans, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, dans le procès du constituant contre les consuls et communauté de Manosque », 13 novembre, etc.

B. 2076. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1666. — Requêtes, inventaires de productions, mémoires et autres pièces de procédures civiles. — « Escrits » et autres pièces du procès soutenu par Claude Rayne, contre Jaume Pellenc, rentier seigneurial de Caseneuve, demandeur en paiement « de 4 esmines bled annone et 2 gélines pour cense personnelle et droit de fornage », février. — Quittance par « sieur Antoine Estrang, marchand, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Honoré, à M. le marquis de Janson, de la somme de 6,500 livres, reçues par les mains de Monseigneur l'évesque de Digne », 17 mars. — Requête par « noble Pierre de Bellon, sieur de Moleson, père et administrateur de noble Reymond-François, sieur de Grans, et dame Marie d'Astouaud, dame de Roussillon, pour être colloqués sur les deux tiers de l'héritage de Jean d'Astouaud, sieur de Bezaure », 23 mars. — Enquêtes : sur la contenance et les confronts de terres au terroir des Omergues, quartiers des *Gravayes* et du *Perier-de-Carse* », 27 juillet ; — pour savoir « durant quel temps Pol Brunet, écuyer demeurant à Manosque, a fourni la nourriture à Louis Brunet, écuyer, de Forcalquier, son frère », 25 septembre, etc.

B. 2077. (Liasse.) — 120 pièces, papier, 2 parchemins.

1667.—Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Inventaire de production et autres pièces du procès pour règlement de comptes entre Mᵉ Antoine Galloys, notaire royal de Gréoux, et Mᵉ Marc-Antoine Mille, notaire de Vinon, mars. — « Escript » pour Pierre Graille, « demandeur en rescision d'un contrat de communion pour la ferme du prieuré de Gordes » passé avec Jean-Louis et Jacques Graille, ses neveux, juin. — « Inventaire de production au nom de dame Marguerite de Corriolis, dame de Cornillon, ou bien de M. Mᵉ Honoré de Piolenc, sieur de Beauvoisin, conseiller au parlement de Provence », demandeurs en paiement d'une pension de 225 livres, contre M. Mᵉ Pierre de Leydet, conseiller audit parlement, seigneur de Sigoyer, Chanes et autres places, 27 juillet. — Enquête, au requis de Mᵉ Pascal Hupais, fermier des droits seigneuriaux de Banon, « sur le point de savoir si les particuliers sont en possession et faculté de pouvoir fermer les légumes sans demander permission au collecteur », 2 septembre. — Requête et pièces du procès par Mᵉ Joseph Piolle, conseiller au siège de Forcalquier, contre noble François de Perier, sieur de Clumanc, conseiller du Roi au parlement de Pro-

vence, et nobles Jean et Charles d'Isoard, sieurs de Fontienne et de Fayet, ses débiteurs, décembre, etc.

B. 2078. (Liasse.) — 65 pièces, papier,

1668. — Requêtes, enquêtes, mémoires et autres pièces de procédures civiles. — Enquête sur « l'imbécilité d'esprit de Daniel Bermond, coseigneur du Revest-de-Brousses », 24 février. — Requêtes : de messire Joseph Eymar, prêtre, demandeur pour être mis en possession d'une chanoinie en l'église Saint-Mari de Forcalquier et de la prébende de Gilliane, qu'il a obtenues par provisions et bulle de N. S. P. le Pape », 8 mars. — de messire Jean Jordany, « prêtre bachelier en théologie, bénéficier prébandé en la cathédrale d'Apt, demandeur à être mis en possession de la vicairie du lieu de Saint-Martin-de-Castillon, sous le titre de Notre-Dame-de-l'Assomption, dont il a été pourvu par Monseigneur le Vice-légat d'Avignon », 25 mai. — Jugement portant nomination de séquestre des biens de feu Marguerite Granier, au requis de ses héritiers, 21 juin. — Requête et pièces du procès par la communauté de Villeneuve contre dame Hélène d'Eymond, veuve et héritière de feu messire François de Brancas, seigneur dudit lieu, voulant priver les habitants « de toutes leurs facultés et usages et ennoblir tous les biens roturiers », 19 août. — Jugement sur requête et pièces du procès de noble François de Pol, sieur de Saint-Tronquet, demandeur en liquidation des sommes hypothéquées sur les biens immeubles de la succession de feu Catherine d'Amalric, situés à Sisteron, acquis par Mᵉ François Geoffroy de La Tour, conseiller et procureur du Roi au siège dudit Sisteron », novembre. — Verbal d'enquête des « biens, terres, vignes, hermas, preds, situés sur le terroir de Fontienne » et appartenant à noble Jean d'Isoard, sieur dudit lieu, 20 décembre, etc.

B. 2079. (Liasse.) — 64 pièces, papier, 1 parchemin.

1669. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Enquête sur le paiement d'une promesse de 205 livres contractée par Jean Sambuc en faveur de François Rouet, marchand, de Lourmarin, 8 avril. — « Sommation par André Martin, Mᵉ chirurgien, de Manosque, demandant paiement à Mᵉ François Eyssautier, docteur en médecine, « de diverses saignées qu'il a faites par son ordre à Joseph Bouteille, bourgeois de ladite ville », 7 août. — Inventaire de production pour Elzias Gaudin, fermier des droits seigneuriaux de Gordes, « demandeur en payement de la somme de 145 livres, pour les droits de lods et trézain d'une maison assise dans ledit lieu et à la rue *Droite*, acquise au prix de 875 livres par Pierre Imbert », 24 novembre, etc.

B. 2080. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1670. — Requêtes, inventaires de production, mémoires et autres pièces de procédures civiles. — « Déffanses » et autres pièces du procès entre sieur Antoine des Ferres, de Valsainte, et Louis Vincent, de Viens, au sujet du paiement de la dot de Anne des Ferres, sa femme, février. — Requête et pièces du procès de damoiselle Suzanne de Posilis, veuve de Mᵉ Jacques Lieutaud, « notaire royal et greffier des collocations de la ville et viguerie de Forcalquier, contre noble Pierre Gassaud, cohéritier dudit Lieutaud, au sujet de la possession d'un jardin, situé au terroir de ladite ville, au quartier des *Moulières*, donné en « augment de dot à ladite de Posilis », mars. — Inventaire de production et pièces du procès par messire Jean-Baptiste de Doni, seigneur de Goult et marquis de Beauchans, demandeur en paiement de divers droits sur une maison de Pierre Durand, « située à la bourgade dudit Goult, quartier de La Place », août. — Cession d'une créance de 300 livres sur la communauté de Fontienne, par damoiselle Delphine de Nicollet, en faveur de messire Georges Bernard, vicaire de Revest-Enfangat, prieur de la chapelle Saint-Bernard, au lieu de Saint-Étienne, 28 octobre, etc.

B. 2081. (Liasse.) — 90 pièces, papier, 2 parchemins.

1671. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — « Extrait d'acte de sous arrantement » en faveur de Honoré Baud, Mᵉ tailleur d'Oraison, « du droit des tasques tant en grains, vins, chanvres que foings, ensemble toutes censes, services, capages et fournages résultant de la

livre *levadour*, et les droits de lods et de trézain sur les transports et aliénations, appartenant au seigneur marquis d'Oraison, pour le terme de 6 années, et moyennant la rente, pour chacune d'icelles, de 50 charges bled, 100 livres d'argent, et outre ce 12 charges fruits de grosse beste, une charge coings et 12 chapons beaux et receptables portés et rendus au lieu de Cadenet dans le chasteau dudit seigneur marquis », 3 janvier. — « Comparant » ordonnant la liquidation des sommes dues à la communauté de Fontienne par noble Jean d'Isoard, « pour raison des tailles de ses biens roturiers, sur le pied de 7 livres cadastrales », 7 avril. — Inventaires de production et pièces du procès entre « noble Alphonse de Mathieu, César Magnan, damoiselle Lucréce de Vachéres, Charles, Louis et Dominique Chanut et damoiselle Honorade de Fabry, dames et seigneurs en partie du Reyest-de-Brousses », au sujet de la « juridiction, censes, services et autres droits seigneuriaux dudit lieu demeurés communs et indivis », avril. — « Production » pour Antoine Convers, bourgeois de Gréoux, demandeur en paiement d'une créance de 300 livres, contre « messire Alexandre de Clapiers, baron dudit Gréoux, fils et héritier d'Espérit », 11 mai. — « Extrait du compte final passé entre messire Laurent de Forbin, marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Mane, conseiller du Roi en ses conseils et son gouverneur au chasteau et fort d'Antibes, Grasse et dépendances, et sieur Henri de Villeneuve, sieur de Gréolliéres, touchant la pension de 450 livres, que ledit de Villeneuve faisait au sieur marquis de Janson, pour raison de la désemparation de la terre de Gréolliéres », 27 octobre. — « Arrest de requête » et pièces du procès par Mᵉ François Piolle, conseiller du Roi au siége de Forcalquier, demandeur contre la communauté de Fontienne, « à ce que l'aflar et ténement de Saint-Pierre, dict *La Crotte*, et biens attenants soient déclarés nobles et francs de tailles et impositions », novembre, etc.

B. 2082. (Liasse.) — 67 pièces, papier, 1 parchemin.

1672. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Inventaire de production pour Mᵉ André Piolle, avocat en la cour, demandeur en paiement de 300 livres pour prix « d'une vigne de 9 fossoirées, située au terroir de Manosque, quartier de *Saint-Sauveur* », vendue à Mᵉ Jean Cathelinot notaire royal de ladite ville, 4 février. — Enquête, à la requête de Paul Ventre, marchand de Manosque, sur la capacité d'esprit de Jean Pic », qui avait fait un testament en sa faveur, 6 avril. — Inventaire de production pour noble Pierre de Durand, sieur de La Garde, demandeur en réglement de comptes contre Mᵉ Pascal Upais, avocat, « de diverses quantités de froment à 12 livres la charge, de seigle à 8 livres la charge, à la grande mesure d'Apt », 4 juin. — Enquête, à la requête de messire Marc-Antoine de Gauthier, sieur d'Aiguine, baron de Senez, touchant les joyaux, chaine d'or, bagues, coffres, vaisselle d'argent donnés à dame Véronique de Grasse, femme de messire Alexandre de Clapiers, baron de Gréoux, par dame Anne de Gaspari, femme de feu Espérit de Clapiers, baron de Gréoux, 3 août, etc.

B. 2083. (Liasse.) — 75 pièces, papier, 1 parchemin.

1673. — Requêtes, inventaires de productions, mémoires et autres pièces de procédures civiles. — « Verbal sur les altérations du libvre podiciére ou gardebeau de Joseph Camerle, de Banon », 31 janvier. — Jugement portant « liquidation et désemparation des droits compétents à damoiselle Anne de Pontevès, dame de Fontienne, sur les biens et héritage de feu sieur François de Pontevès, chevalier de Saint-Jean-de Jérusalem, contre dame Anne de Castellane, veuve de Jean de Pontevès, sieur de Sillans », 6 mars. — Requête et pièces du procès de dame Blanche Flotte de Meaux, dame de Lincel, demandant paiement contre Jean de Bermond, sieur de Vachères, « de la somme de 980 livres pour les intérêts du capital de 1.200 livres, depuis le 6 octobre 1671 », mai. — Inventaire de production pour les hoirs de noble Scipion de Lincel, coseigneur dudit lieu, contre noble Gaspard de Conseil, sieur de Saint-Roman, « prétendu cessionnaire d'une créance de 1.322 livres de damoiselle Héléne de Lincel, veuve de Jacques de Marescal, coseigneur de Saint-Martin-de-Renacas », 1ᵉʳ juillet. — Extrait de la délibération du conseil de la communauté du Revest-de-Brousses, donnant pouvoir « aux sieurs consuls dudit lieu de poursuivre le procès que ladite communauté a pendant au siége de Forcalquier contre le sieur Charles de Chanut, coseigneur dudit

Revest, pour raison du privilège et passage que les habitants ont au chemin du *Claus-d'Eyssart* », 15 octobre, etc.

B. 2084. (Liasse.) — 101 pièces. papier.

1674-1675. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — (1674). — « Responces catégoriques de Mᵉ Jacques Barrière, notaire royal de Villeneuve, à la requête de Michel Prali, fermier général des Formules de France, disant que, depuis le 25 octobre dernier jusqu'au 31 dudit mois, il n'a reçu aucun contract dans son registre », 14 juillet. — Requête et pièces du procès par messire Jean Brun de Castellane, seigneur de Caille et de Rougon, demandant paiement, à M. Mᵉ Henri de Guilhen de Salla, seigneur de Montjustin, Pennefort et autres places de 1.361 livres, 5 sols pour prix de 2 chevaux, août. — Requête de Mᵉ Jean de Cellier, sieur de Gardanne, avocat en la cour de Marseille, demandant « à estre rangé à son degré pour la somme de 495 livres, sur l'hoirie bénéficiaire de M. Mᵉ Jean de Roux, sieur de Gaubert, conseiller au parlement de Provence », 4 décembre. — (1675) Requête par Michel Michel, de Cadenet, contre Jean-André Amat, bourgeois dudit lieu, prétendant établir un passage « dans le verger du demandeur, terroir dudit Cadenet, quartier des *Patis*, bien qu'il n'y ait aucun chemin ni viol », 9 mars. — « Comparant portant descharge du ban et riére ban et de toute cotisation pour raison d'iceluy », en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste de Croze, sieur de Lincel et de Saint-Paul, conseiller à la cour des Comptes de Provence, « à raison de la fonction de ladite charge, conformément aux priviléges accordés par les rois de France », 26 mars. — « Ajournement par M. Mᵉ Jean de Roux, sieur de Gaubert, conseiller au parlement de Provence et noble François de Roux, cadet de Gaubert, en qualité de donataires par inventaire de feu M. le conseiller de Gaubert, leur père, contre dame Marguerite de Roux de Gaubert, veuve de messire Jean-Henri de Puget, seigneur et baron de Saint-Marc, créancière de l'héritage dudit feu de Gaubert », 6 avril. — « Comparant portant exemption du ban et arrière ban en faveur de noble Annibal-François de Marin, seigneur et baron de Saint-Michel, comme l'un des capitaines dans le régiment de Provence, ainsi qu'il justifie par le certificat fait par M. le marquis de Buous, lieutenant colonel dudit régiment, cemmandant iceluy en absence de Monseigneur de Grignan, gouverneur de ceste province et colonel dudit régiment », 12 avril. — « Ajournement et comparant » pour l'avération du testament solennel de feu Antoine-René de Roux. sieur de la Rochette, reçu le 12 avril 1663 par Mᵉ Joseph Seguin, notaire royal de Forcalquier, à la requête de dame Honorade d'Eyroux, veuve dudit de Roux, 22 octobre. — Vente par Mᵉ François Raspaud, docteur en médecine, d'Aix, à André Raspaud, bourgeois de Céreste, son frère, « de 2 coins de terres au terroir de Reillane, l'un au quartier du *Couvant*, de 760 cannes, l'autre au quartier du *Ponteau* de 844 cannes, au prix de 240 livres », 5 décembre etc.

B. 2085. (Liasse.) — 97 pièces, papier, 1 parchemin.

1676-1677. — Requêtes, mémoires, inventaires de productions et autres pièces de procédures civiles. — Requêtes : de M. Mᵉ Jean d'Arnaud, lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier, « remontrant qu'il lui est nécessaire de faire extraire de son libvre de raison la remarque qu'il y a faite de la naissance et baptême de Mᵉ Gaspard d'Arnaud, aussi lieutenant général en ladite sénéchaussée, son fils », et ordonnance prescrivant le dépôt dudit livre au greffe, 12 février ; — « de dames Isabeau, Anne, Marie et Hélène de Pontevès, sœurs, et femmes respectivement de nobles Jean d'Arnaud, sieur de Lange, lieutenant général au siège de Forcalquier, de Jean d'Isoard, sieur de Fontienne, de M. Mᵉ Jean de Jaubert, lieutenant général civil et criminel au siège de Digne, et de noble Paul de Collongue, seigneur du Castellard, lieutenant général criminel au siège de Forcalquier, autorisées d'eux, demandant l'avération et l'ouverture du testament de dame Anne de Castellane d'Adhémar, leur mère, veuve de noble Jean de Pontevès, reçu par Mᵉ Jean-Baptiste Arnaud, notaire royal de Forcalquier, le 6 décembre dernier, qu'elle remit à messire Barthélemy Madon, prieur de Mérigues, dûment fermé et cacheté, pour le garder et remettre après le décès d'icelle », 7 février. — Inventaire de production et autres pièces du procès par Joseph Provençal, « citoyen de la ville d'Apt », demandeur en paiement « et en préférence sur la générale discussion des biens du sieur Jean de Bermond, seigneur de Vachières, de 38 charges de bled anonne, qu'il avait prestées pour

les semences des terres dudit sieur de Vachiéres, et qui doivent estre prélevées, attendu leur privilège », mars. — Assignations et autres pièces du procès par messire Louis de Doni, seigneur de Goult, marquis de Beauchans, fils et héritier de feu messire Jean-Baptiste, touchant l'exécution de l'accord passé entre lui et Antoine Jacob, bourgeois dudit Goult, par lequel ledit Jacob « s'était obligé à faire fermer toutes les portes et fenestres faites à sa maison du costé des murailles dudit lieu, toutes les fois qu'il en serait requis de la part du seigneur marquis », mai. — (1677) Ordonnance prescrivant l'avération d'une promesse de 50 livres, faite par Félix Verchateau, bourgeois de Simiane, à Mᵉ Espérit Monier, notaire royal de Viens, 8 janvier. — « Escrits » et pièces du procès par noble Gaspard de Pontevès, sieur de Gévaudan, demandant « collocation sur une métairie dotale de dame Jeanne Codur, de Forcalquier », avril. — Mémoire pour « noble Isabeau de Dromon de Saint-Geniès, dame de Fontienne et de La Rouvière, veuve du sieur conseiller Piole, seigneur dudit lieu », contre sieur François Bougerel, écuyer d'Aix, prétendant avoir divers droits de juridiction sur la terre dudit Fontienne, décembre, etc.

B. 2086. (Liasse.) — 84 pièces, papier, 4 parchemins

1678. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Requêtes, enquêtes et autres pièces du procès par Mᵉ Marc-Antoine Fautrier, procureur au siège de Forcalquier demandeur en paiement, contre messire Jean Bizot, docteur ez-droits et chanoine de Forcalquier, des frais et vacations à lui dûs « au moyen des voyages par lui faits à Grenoble pour défendre de mauvaises causes du sieur chanoine contre damoiselle Spirite Daudet », janvier. — Enquête sur l'exaction de la dîme qui se perçoit, « sur le pied du trézain, pour les biens cultivés dans les bois du *Grand* et *Petit Tourtour*, terroir de Banon, à la requête de messire Gaspard de Simiane, abbé de La Coste, procureur de l'illustrissime Louis-Marie-Arnaud de Simiane de Gordes d'Aramont, évesque de Langres, abbé de Saint-Vincent et de La Roque, conseiller du Roi, premier aumosnier de La Reyne, prieur des priorés de Saint-Lot et de Royans, Gordes, Banon et Montsallier », 20 juin. — Requête par Mᵉ Elie Gassaud, bourgeois de Forcalquier, fermier du prieuré de Ganagobie et de ses dépendances, contre « les religieux du couvent dudit Ganagobie, voulant faire vendanger la vigne qui est au-dessus la montagne dépendant dudit arrentement », 17 octobre. — « Rapports de visites » et autres pièces du procès par Mᵉ Martial de Boniface, sieur d'Astoin, au sujet d'un droit de passage dans la métairie de damoiselle Angélique Rougon, « dicte la *Tourache*, terroir de Forcalquier, au quartier où le chemin de Volx passe », octobre, etc.

B. 2087. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1679-1680. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Requête de noble Pierre Gassaud, écuyer, de Forcalquier, pour l'avération et ouverture du testament de damoiselle Suzanne de Posilis, au nom de damoiselles Marguerite et Catherine Gassaud, ses filles, petites-filles de ladite damoiselle de Posilis, 10 mars. — « Inventaire de production pour noble Jean de Morier, sieur de La Loupi, résidant à Manosque », fils et héritier de damoiselle Judith Ferrand, demandeur en paiement d'une créance de 1,200 livres contre noble Louis Gassaud, sieur de Beaurepaire, avocat en la cour, en qualité de donataire universel de feu Mᵉ Jean-Antoine Gassaud, son père, 14 août. — « Comparant » portant défaut, contre les créanciers de l'héritage de feu Jean de Bermond, seigneur de Vachères, en faveur de messire François de Paparin, prieur et seigneur de Lens, donataire de dame Marguerite de Paparin, dame de Contreaux, sa tante, 9 novembre (1680). — « Parcelle de dépens » du procès entre Balthasar Ricoux, boucher de Manosque, et Jean Matty, touchant un marché de « 31 bestes lanières pour le prix de 93 livres », 3 février. — Mémoires et pièces du procès de « dame Catherine de Roux de Gaubert, épouse en secondes noces de messire Aimé Le Long, comte de Bueil, Péaune et Sauve, baron de Chenillac, demanderesse en payement des sommes à elles dues par M. Mᵉ Jean de Roux, sieur de Gaubert, conseiller au parlement de Provence », mars. — « Rapport d'estime générale des biens de feu Pierre Guion, procureur au siège de Forcalquier, 1ᵉʳ juillet. — Verbal de vente aux enchères « de l'estat et office de feu Mᵉ Burle, procureur au siège de Forcalquier » : il est adjugé au prix 605 livres, à Jean-Baptiste Guérin, praticien de

ladite ville, « comme plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge qu'il lui sera expédié les lettres de provision dudit feu Mᵉ Burle », 30 septembre, etc.

B. 2088. (Liasse.) — 104 pièces, papier, 2 parchemins.

1681. — Requêtes, inventaires de production, mémoires et autres pièces de procédures civiles. — Inventaires de production pour Gaspard Vial, du Revest-de-Brousses, contre Gaspard Bandolly, coseigneur dudit lieu, demandeur en « nouvelles recognoissances et droits de lods d'une acquisition faite par le déffandeur des R. P. du couvent de Notre-Dame dudit Revest », 8 mars. — Déclaration par « messire François de Reillane, seigneur du Bourget et vicomte dudit Reillane, transportant ses droits de rétention, par droit de prélation, à Jacques Audibert, Mᵉ tailleur d'habits de Marseille, sur une bastide acquise par ledit Audibert au terroir du Bourget, et lui donnant remise du droit de lods, pour une fois tant seulement », 15 avril. — « Contredits et pièces du procès par « le rentier des droits seigneuriaux de Banon, demandant payement à Catherine Ritan, jadis habitante dudit Banon, de 3 esmines bled et 2 sols, 3 deniers argent, pour le cens personnel deub par icelle », mai. — « Comparant portant présentation et affirmation des comptes tutellaires de Joseph Montsallier, par damoiselle Isabeau de Guérin, sa mère, veuve de Mᵉ Charles Montsalier, procureur au siège », 13 mai. — Bail à ferme, par François Bougerel, « de la quatrième part et portion de la seigneurie et juridiction de Fontienne qu'il possède, consistant en censes, services, droits de lods et bouvage », en faveur de Louis et André Dupiès, « moyennant la rente de 8 charges de bled, toutes les années à la Saint-Barthélemy », 9 septembre. — Requête de dame Gabrielle de Montolieu, veuve de Louis de Chanut, seigneur du Revest-de-Brousses, Vachières et le Petit Gubian, demandant qu'il soit procédé à l'inventaire des biens et effets délaissés par ledit sieur de Chanut, et « inventaire et description desdits biens, or, argent, titres, documents:... dans un sac de toile avons trouvé: 10 pistoles, 6 demi-pistoles, 3 pièces de 14 sols, 3 pièces de 7 sols, 9 escus de Mourgues, 26 escus blancs, 200 livres en pièces de 30 sols, 3 escus d'or sol, 2 doubles louis d'or, 40 louis d'or, 10 demi louis d'or, etc., dans une petite boëtte ronde, bois peint, y avons trouvé une monstre d'or esmaillée, garnie de 20 petits diamants, une bague d'or avec un diamant fort petit, une autre avec une pierre rouge en forme de rubis »... ; promesses et obligations en faveur du sieur du Revest, « de 300 livres par la dame Frépat, de 140 livres du sieur Asse, notaire de Grambois, par la communauté dudit lieu, 10 actes d'obligations, de 1,050 livres, 3,000 livres », 430 livres, etc. 19 septembre, etc.

B. 2089. (Liasse.) — 82 pièces, papier, 1 parchemin.

1682-1683. — Enquêtes, mémoires, requêtes et autres pièces de procédures civiles. — (1682) Enquête au sujet de l'existence d'un sentier dans la propriété de Légier Veyssière, bourgeois de Manosque, à l'endroit où il a fait construire une muraille », 8 mai. — « Prix fait pour noble damoiselle Isabeau de Gombert, veuve de François de Piolle, sieur de Fontienne, par Jacques Cambe, Mᵉ fontaynier, de La Motte, promettant de lui faire une fontaine dans le château dudit Fontienne et au milieu de la basse-cour, et y conduire les eaux des prés du quartier de *Fayet*, terroir dudit Fontienne, faire le bassin, bassine, muffles et couvert, et par dessus la figure d'une aigle, le tout de pierre de taille qu'il fera venir de Mane, et les canons des muffles de léton, de la largeur d'une piéce de 30 sols, et généralement tout ce qui sera nécessaire pour la facture et construction de ladite fontaine, moyennant le prix et somme de 2,400 livres », 26 juin. — Enquêtes : à la requête de « Mᵉ Jean Fouquonnet, fermier général du tabac », sur la provenance « de 4 onces de tabac en poudre », qui se trouvaient dans le logis de François Brémond, « hoste de Vachières », 10 octobre. — au sujet d'un dépôt de 100 escus, confié par messire Jean-Pierre Amoreux, prieur de Saint-Promassi, à Guilhem Lacombe, marchand de Manosque, qui, « les ayant fermés dans son coffre, promist de les rendre quand il les lui demanderoit », 3 décembre. — (1683) Extrait du testament de messire Poncet de Bermond, docteur en théologie, prieur de Vachères et prévôt de l'église cathédrale d'Apt, par lequel, « entre autres léguats, il laisse à noble Joseph de Bermond, seigneur de Bezaure, toute sa dépouille et les meubles qui sont dans les appartements de la maison de la prévosté, comme aussi tous ses arrérages de rentes », 11 juillet. — Enquête touchant le sentier

qui, « pour sortir du bois dit de *Seignes*, terroir d'Ongles, et aller au Petit-Gubian, passe par le bois appelé *Pélibroux* », 1er septembre. — Requête de Me Joseph d'Orgon, « notaire royal et greffier de la cour ordinaire de Céreste, demandeur en payement de 12 livres pour son voyage et frais à l'occasion de rémission, au greffe du sénéchal, de pièces de procédures sur la demande de Félix Galabon, dudit Céreste », 3 septembre, etc.

B. 2090. (Liasse.) — 72 pièces, papier, 1 parchemin.

1684. — Requêtes, mémoires, inventaires de productions et autres pièces de procédures civiles. — Jugement portant nomination de « curateur à la personne de Me André Verdet, notaire royal de Forcalquier, attendu son imbécilité d'esprit », 31 janvier. — Requête et pièces du procès entre David Vachenq, Me tailleur d'habits, de Gréoux, et Jean Bourgeois, Me cuisinier, dudit lieu, au sujet de la ferme « d'un pré, pour 5 ans, à la rente de 57 livres toutes les années », juin. — Déclaration des consuls de Fontienne, disant: « que ladite communauté ne possède aucuns biens meslés à ceux de S. M., pour estre tous les biens soubs la majeure directe et seignorie du seigneur dudit lieu, et au payement du droit de lods, sans exception », 20 août. — « Inventaire des effets trouvés dans une malle et ballot remis en despôt à messire Gaspard de Glandevez, seigneur de Niozelles et de Mirabeau, par feu Charles de Glandevez, seigneur dudit Mirabeau, grand séneschal au siège de Sisteron : 12 assiétes d'estain fin, pesant 18 livres 3/4, marquées des armes de feu M. le sénéchal escartelées de Bousquet et de Matheron..., 2 plats, même estain fin, pesant 5 livres 3/4, marqués de la mesme marque..., un tapis du Levant tirant 10 pans de longueur et 7 pans 1/2 de largeur, dans lequel s'est trouvé une esguière argent fin poinssonné, marquée des armes de Glandevez, Fourbin, Matharon et Bousquet, encore un bassin, mesme argent et mesmes marques, pesant lesdits bassin et esguière 9 livres 1/2 », 16 octobre. — Procuration de « noble Guillaume Fanton, comte palatin, docteur aggrégé en médecine en l'Université d'Avignon et professeur en icelle, à noble François-Marie Rousset d'Arquier, docteur ez droit dudit Avignon, pour soutenir le procès du constituant et de damoiselle Marie de Clavelle, son épouse », contre les hoirs de Paul Ventier, marchand de Manosque, 5 décembre, etc.

B. 2091. (Liasse.) — 83 pièces, papier, 1 parchemin.

1685. — Requêtes, mémoires, inventaires de productions et autres pièces de procédures civiles. — Mémoire pour messire Georges Bernard, « bachelier en droit canon, vicaire perpétuel de Saint-Étienne », demandeur en paiement d'une créance de 600 livres, contre noble Honoré d'Estienne, seigneur de Lioux, « mari et mestre de la doct et droits de dame Catherine de Gassaud », 12 mars. — Inventaire de production pour « noble Pierre d'Audiffred, écuyer, sieur de Beauchans, secrétaire du Roy, maison et couronne de France, près le parlement de Provence », créancier de damoiselle Jeanne Aulagnier, de Manosque, 13 avril. — Enquête sur « la démance et imbécilité d'esprit de dame Anne de Pontevès », à la requête de noble François de Castellane d'Adhémar, capitaine dans le régiment de cavalerie de Grignan, son fils, 16 avril. — Extrait du prix fait entre « MMes Étienne Magnan, conseiller du Roi au siège de Forcalquier et Mathieu Aubert, bourgeois, recteurs modernes de la compagnie des Pénitents blancs, érigée en ladite ville, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, et Jean Girard et Jacques Cambe, Mes maçons, pour la réparation de la voûte de la chapelle de ladite confrérie, suivant les dessin et articles dressés par eux, moyennant la somme de 750 livres », 30 juillet. — « Verbal de nomination d'experts pour l'avération des pièces, dont prétend se servir Pierre Vinatier, Me chirurgien de Gap, au jugement du procès qu'il a, par devant le parlement de Toulouse, contre M. Me Joseph de Périer, marquis de Flayosc, conseiller au parlement de Provence, noble François Périer, sieur de Ventabren, et Me Jacques Bouteille, procureur au siège général d'Aix, curateur d'icelui », parmi ces pièces : « registre tenu par le sieur vicaire de Montlaux pour les baptesmes, mariages et mortuéres dudit lieu, daté du 26 janvier 1672.., autre semblable registre tenu par le vicaire de Dauphin, du 3 janvier 1673 », 22 octobre. — Jugement portant assignation des créanciers de l'hoirie de feu Honoré Berluc, sieur de Porchères, « dans la maison où ledit sieur de Porchères est décédé et où damoiselle Diane Auberge,

sa veuve, habite encore », à la requête de Mᵉ Pierre Berluc, advocat en la cour, et de sieur Balthasar Berluc, cousins germains dudit sieur de Porchères et ses héritiers par bénéfice d'inventaire, 25 octobre, etc.

B. 2092. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1686. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Requête de messire André Maudric, prêtre et curé en l'église cathédrale d'Apt, demandant « à être payé de la publication et intimation d'un monitoire au sujet d'un procès que Mᵉ Pierre de Gadret, notaire royal de la mesme ville, a pendant pardevant le siège de Forcalquier, ainsi que de ses frais de voyage pour la rémission au greffe des révélations qui lui ont été faites », 13 mai. — Inventaire de production et autres pièces du procès par Espérit Viguier, fermier du moulin à blé de Saint-Michel, prétendant « obliger divers habitants de Dauphin et Mane d'aller moudre leur blé audit moulin ou payer le droit de mouture, à propos des biens qu'ils possèdent au terroir dudit Saint-Michel » ; parmi les pièces : transaction, du 22 mai 1653, entre les forains de Saint-Michel et la communauté, portant « que lesdits forains ne pourront estre contraints d'aller cuire leur pain ny mouldre leurs blés aux moulins et fours de ladite communauté, ny estre imposé aulcune taxe sur iceulx, pour quel prétexte que ce soyt », mai. — Mémoires et pièces du procès entre dame Espérance de Fauris, veuve de noble Pierre de Villeneuve, sieur de Tartonne, contre messire Antoine de Gautier, sieur de Saint-Pierre, mari de dame Anne de Villeneuve, au sujet des droits dotaux de ladite dame de Villeneuve; parmi les pièces : contrat de mariage, du 7 février 1633, entre Pierre de Villeneuve, sieur de Tartonne et de La Penne, fils de feu Josias et de damoiselle Suzanne de Saffalin et damoiselle Espérance de Fauris, fille de feu Jean, écuyer, de Manosque, et de damoiselle Jeanne d'Hostagier, août, etc.

B. 2093. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1687. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Requête et pièces du procès par Honoré Maurel, cardeur à laine, de Saumane, demandeur en désemparation « d'un petit bastiment et terre au quartier des *Chaumettes* et de terres et vignes au quartier de *Pierrefeu*, terroir de Saumane », à lui cédées en échange par dame Louise de Malain, veuve et héritière de messire Bertrand de Simiane, seigneur de Monchat, baron de La Roche-Giron, Saumane et l'Hospitalet, contre une terre dudit Maurel, au terroir de La Roche-Giron, quartier du *Clot-de-Lorme* », janvier. — Mémoires et pièces du procès par Jean Dacla, bourgeois d'Orgon, contre Barthélemy Calvier, de Joucas, demandeur en rescision d'un contrat de vente « d'une bastide et son affar au terroir dudit Joucas, quartier de *Daurilly*, au prix de 1,050 livres », juin. — Inventaires de production et pièces du procès entre Honoré Godi, fils et héritier de Pierre, marchand, de Manosque et Mᵉ Jean-Baptiste Barthélemy, docteur en médecine, de Forcalquier, au sujet d'un règlement de comptes ; parmi les pièces : lettres de naturalisation, en date de mai 1662, accordées par le roi Louis XIV, « à Pierre Gody, marchand chaudronnier, natif de Savoie, lui accordant et permettant de résider et habiter dans le royaume et y tenir et posséder les biens meubles ou immeubles qu'il a acquis ou pourra acquérir », juin. — Enquête à la requête de Mᵉ Joseph Ambrois, notaire royal de Gréoux, « sur le fort, basti de bois sur pieux, construit, par ordre des consuls dudit Gréoux, dans la rivière du Verdon, faisant desgorger les eaux du costé des terres dudit Ambrois », 5 août. — Jugement condamnant les hoirs de Claude Moinier « à passer nouvelle recognoissance des propriétés par eux possédées au terroir de Villemus, dans le château seigneurial de noble Pierre d'Estienne, seigneur dudit Villemus et de la Galinière », 20 octobre. — Inventaire de production et pièces du procès des consuls de Saint-Michel contre Claude Guérin, muletier, de Banon, leur demandant paiement « d'un de ses mulets ayant pris mal à un meschant pas qu'il y avait au terroir dudit Saint-Michel, proche la bastide de *La Taulière* », 6 décembre, etc.

B. 2094. (Liasse.) — 93 pièces, papier, 2 parchemins.

1688. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. —

« Parcelle de despens » par messire Jean-Baptiste de Croze, seigneur de Lincel, conseiller à la cour des Comptes de Provence, demandeur en paiement, contre « Antonette Sarraire, de droits de lods et trézain pour diverses propriétés situées au terroir mégier dudit Lincel, sous la majeure directe du seigneur demandeur », 10 mars. — Inventaire de production et pièces du procès entre André Bonnard et Raynaud Pons et Joseph Saramone, menuisiers de Forcalquier, au sujet de la liquidation de leur association « pour raison de quelques bois acheptés en commun, devant estre portés et vendus à la foire de Beaucaire », août. — « Rolle des frais, fournitures et vacations souffertes par Antoine Eissautier, de Viens, en qualité de séquestre establi des coqs d'Inde d'Antoine Raspail : pour avoir vaqué 4 jours à garder les coqs d'Inde en question, à raison de 1 livre par jour, 4 livres... pour le voyage du demandeur allé à Céreste pour les faire prendre, 8 sols », 1er décembre, etc.

B. 2095. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1689. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Inventaire de production et autres pièces du procès soutenu par « messire André d'Oraison, seigneur marquis de Cadenet et Cucuron, grand sénéchal de Provence », héritier de feu messire Antoine d'Oraison, contre damoiselle Françoise Garcin, demandant « a être relevée de tous droits de cense et services pour une terre au quartier de *Fonds-Glori*, terroir de Manosque, cédée en échange, en 1582, par dame Melchionne de La Croix, aïeule dudit seigneur d'Oraison » ; parmi les pièces : extrait de reconnaissances de terres passées, en 1419, en faveur du commandeur de Manosque, janvier. — Mémoires et pièces du procès, pour paiement de tailles, contre noble François de Sébastiane, sieur de Porchères, par Elzéar Cournaille, Me chirurgien de Saint-Michel, « rémissionnaire du trésorier dudit lieu », février. — Requête et pièces du procès entre Poncet Perrot, « cy-devant un des gardes servants du seigneur intendant des galères », contre les hoirs de Jean Michel, d'Apt, au sujet d'une servitude « pour la réception des eaux pluviales », mars. — Inventaire de production et pièces du procès par noble Paul Legouche, seigneur de Saint-Étienne-lez-Orgues et de Fontienne, contre messire Paul Dulme, « clerc tonsuré, recteur de la chapelle Saint-Paul et Saint-Jacques, fondée en l'église paroissiale de Manosque, pour passation de nouvelle recognoisance et paiement de services, à raison d'une bastide et son tènement, située au terroir dudit Manosque, quartier de *Champ-de-Prunières* », juin. — Verbal d'avération « d'un mémoire tenu par feu noble Corneille Legouche de la naissance de ses enfants... au corps duquel il y a en chiffre : 1652 et le 13 septembre vendredi, entre une et deux heures après midy, est né mon fils Pol Le Gouche, ayant receu le saint baptesme le 1er novembre, jour de la feste Toussaint, au temple de la Pierre-Blanche de Manosque, par M. Bernard, notre pasteur ; M. de La Chastre, mon beau-père, l'a teneu en baptesme avec damoiselle de Feraudy, femme de M. de Sparron, de ceste ville...; ce mémoire prévaut, attendu que le registre des baptistères teneu par le sieur Bernard, Ministre, qui est sorty du royaume, a été porté avec luy ou caché », 2 août. — Inventaire de production pour la communauté de Sainte-Tulle, contre messire Jacques de Ferres, bachelier en droit canon et vicaire dudit lieu, et messire Louis Buisson, prieur dudit Sainte-Tulle, au sujet de la construction d'un nouveau presbytère, attendu que « la maison claustrale, dépendante de l'église, estoit trop escartée et pas assez belle, et qu'il fallait en bastir une contre l'église », 12 novembre, etc.

B. 2096. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1690. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Déclaration des revenus et impositions de la communauté de Fontienne : « le livre terrier est composé de 52 livres cadastrales..., l'imposition est à raison de 13 livres pour chaque livre terrienne..., la communauté possède un four où tous les habitants vont cuire leur pain.., la dame dudit lieu fait annuellement à la communauté 35 livres de pantion..., divers particuliers doivent 500 livres pour du bien qui leur a eté vendu..., ledit lieu, n'estant composé que de 22 maisons, est affouagé 1 quart..., la plupart des habitants ayant abandonné pour l'ingratitude du bien », 4 février. — Jugement pour Barthélemy Fouque, Me chirurgien de Manosque, demandeur en

paiement de travaux et vacations à « messire Paul Pouchet, bachelier en théologie, prieur de Saint-Christol, La Garde et ses annexes, chanoine en l'église cathédrale de Tours en Tourraine, pour avoir rasé et fait le poil audit messire Pochet, pansé et traicté icelui d'un mal aux yeux et fourni les médicaments », 23 mai. — Enquêtes sur les revenus, « fruits et rentes de la terre de Montjustin », 31 août. — Requête par noble André Legouche, fils et héritier de noble Paul, seigneur de Saint-Étienne-lès-Orgues et Fontienne, demandant paiement de diverses obligations, dont Mᵉ Jean-Baptiste Olivier, notaire royal de Sainte-Tulle, se trouve débiteur à son père, 9 novembre, etc.

B. 2097. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1691-1692. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — (1691) Requête de Jean-Joseph Silvestre, demandant « à estre reçu en l'estat et office de notaire royal de Gordes, dont il a obtenu lettres de provision de S. M. », 20 février. — Sommation par damoiselle Marguerite de Jaubert, veuve de sieur Louis de Bermond, sieur de Vachères, pour obtenir, de Marie Madon, paiement de 300 livres, prix d'une terre au terroir de Viens, quartier de *La Blaquière*, « de la contenance de 9 eimines en semence », 20 avril. — Rapport d'experts portant « assignation de termes et séparation de propriétés au terroir d'Auribeau, quartier de *Fondous*, appartenant à dame Françoise d'Eydin, veuve de Melchion du Fort, et à noble Jacques de Gautier, seigneur d'Auribeau et de Mille », 20 juin. — (1692) Enquête sur « l'enrollement de Jean Fauchier, de Vachères, dans le régiment de Catinat, fait par Arnaud Hupaix, lieutenant dans ledit régiment », 18 janvier. — Requête par messire Louis Guérin, « prieur du prioré Sainte-Catherine, érigé dans l'église de Saint-Mary », demandant paiement « des censes et services dûs par les terres situées au terroir de Forcalquier, quartier de *Challus*, relevant de la directe du suppliant », 28 février. — « Exploit libellé d'assignation » contre la communauté de Lardiers par Antoine Galice, muletier, pour le paiement « de sa despense aux deux voyages qu'il a fait à Briançon, charriant du blé, avec 3 mulets, de l'ordre dudit Lardiers », et rôle de ladite dépense : « dudit Lardiers, pour son boire advant que de partir, 5 sols...; 35 livres de foin pour les mulets, à 25 sols le quintal, que se vend à Lardiers, 8 sols et demy..., le soir à Sisteron à souper et pour le boire du matin 18 sols..., une panal 1/2 avoine, à 14 sous la panal, 1 livre 1 sol..., à la couchée à Tallard 8 sols, comme payent d'ordinaire les muletiers..., pour sa dinée à Valserre, 6 sols..., à la couchée à Savine 9 sols, comme les autres muletiers, à cause de la cherté des vivres..., 2 boisseaux d'avoine, mesure de Paris, à 12 sols le boisseau..., etc., arrivant ainsi toute la despanse à 51 livres 11 sols », 22 avril. — Mémoires et pièces du procès entre Noël Richaud, de Viens, et « les marguiliers de la chapelle Saint-Pancrace, de Grambois », au sujet du paiement de 75 livres, représentant « les fournitures et aliments donnés, par lesdits marguiliers, à F. Lazare Richaud, hermitte de l'ermitage du glorieux Saint-Pancrace », pendant sa dernière maladie, août. — Jugement en faveur de Esprit Isnard, demandant paiement, à divers ménagers de Manosque, de son salaire comme « garde d'advérage, à raison de 3 livres par mois », 10 décembre. — Mémoires et pièces du procès intenté par divers habitants de Manosque contre Gaspard Payan, pour l'exécution « du contrat de ferme de la tombée des eaux du moulin *Neuf* », passé à celui-ci par la communauté dudit Manosque, « où il est dict que Payan arrosera les propriétés des particuliers chacun à leur rang et ordre, et qu'il sera payé audit fermier 24 sols par chasque setérée de pred de 800 cannes..., ce à quoi il n'a pas satisfait », décembre, etc.

B. 2098. (Liasse.) — 103 pièces. papier.

1693. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Requêtes : de Jean Orcel, bourgeois de La Coste, tendant à être mis en possession de tous les biens appartenant à Pierre Meille, en vertu de « l'édit du Roi, du mois de décembre 1689, qui a ordonné que les biens de ses sujets, faisant profession de la Religion prétendue réformée, qui sont sortis du royaume au préjudice des deffenses de S. M., appartiendront aux plus proches parents », 17 février; — « par les sieurs procureurs des gens des Trois Estats de Provence, demandant qu'il soit fait

inhibition et défense à la dame abbesse du couvent de Sainte-Claire de Sisteron de transférer, de son autorité privée, le péage estably au lieu de Peypin, en la ville de Sisteron, et d'en faire exiger les droits hors du lieu de son establissement, par ce que le changement est contraire au bien public, pour lequel les suppliants ont droit de s'intéresser », 16 mai. — Comparant portant prestation de serment pour sieur Pierre Du Bois, bourgeois d'Aix, en qualité de « commis à l'exaction des droits des contrôles des contrats qui se feront dans la ville et viguerie de Forcalquier », mai. — Assignation et pièces du procès par sieur Jacques Arnaud, de Gardanne, contre messire Laurent de Forbin, marquis de Janson, pour obtenir paiement de la somme de 450 livres, 8 sols, « reste des gaiges et salaires que ledit seigneur marquis lui doit, à occasion du service qu'il lui a rendu comme sommelier, à raison de 150 livres par an », mai. — Requête et pièces du procès par messire Joseph de Piolle, prêtre, docteur en théologie de Forcalquier, contre noble François de Piolle, « capitaine de cavalerie dans le régiment de Rossel », au sujet de la saisie « des rantes de la bastide de *La Rovière*, située au terroir de Fontienne, acquise, le 23 juillet 1681, par ledit messire Piolle, du feu sieur abbé de Trouillas », juillet. — Inventaires de production et autres pièces du procès entre noble Pierre d'Estienne, sieur de Villemus et de La Galinière, et les habitants dudit Villemus, « prétendant que les reconnaissances passées par eux ont été surchargées et qu'ils sont obligés à de nouveaux droits au delà de ce qui est porté par les anciennes reconnaissances », août. — Mémoire pour la communauté de Manosque contre Antoine Bouteille, au sujet du paiement de la ferme « des droits de lods, censes, services et tasques que ladite communauté a acquis, par transaction, de l'ordre de Malte », et affermés audit Bouteille pour 3 années, au prix de 380 livres par an, 22 septembre, etc.

B. 2099. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1694. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Requête et pièces du procès par noble Pompée d'Arnaud, contre Toussaint Fauchier au sujet du paiement des tailles « d'un jardin et bastiment hors la porte Saint-Pierre, à Forcalquier », affermé audit Fauchier, janvier. — « Exploits d'assignation » et pièces du procès intenté par Mᵉ Bernard Robaud, procureur au siège et ancien trésorier de Forcalquier, aux héritiers de messire Honoré d'Arnaud de Silvabelle, « capiscol », pour le paiement d'une « taille de 20 livres par livre cadastrale imposée par ladite communauté sur tous les possédants biens dans son terroir », mars. — Requête par Jean Comte, Mᵉ chirurgien de Volx, protestant contre « la liquidation par experts de ses sallaires, fournitures et vacations » dus par sieur François Frépat, coseigneur du Revest-de-Brousses ; « ... de tous ses articles on n'a taxé que 4 saignées, 3 au bras 1 au pied, une application de 3 pigeons et une d'emplastre et de vésicatoire, réglé au tout à 3 livres, 5 sols », août. — Inventaire de production et pièces du procès de Jean Bourgue, de Gargas, demandant paiement, à Mathieu Lombard, Mᵉ tailleur, de « 3 livres 12 sols, pour transport de toile de Beaucaire à Apt », septembre, etc.

B. 2100. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1695. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Mémoire pour « sieur André Gily, bourgeois de la ville d'Aix, demandeur en intervention, dans la discussion des biens de feu M. Mᵉ François-Anne de Bermond de Saint-Martin, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, contre noble Jacques de Bermond, sieur de La Blache, son fils et héritier par inventaire », 14 janvier. — Inventaire de production pour Jean-Pierre Guion, marchand de Forcalquier, poursuivant, contre Mᵉ Jean-François Margarie, notaire royal de Saint-Étienne, l'exécution d'un contrat de vente de « 10 charges de blé froment à raison de 25 livres la charge, et de 15 charges de seigle à 21 livres la charge », 5 février. — Enquête sur le mauvais état de la « claustrale » d'Aubenas, à la requête de messire Jacques Marin, prieur dudit lieu : « elle est composée d'un plain-pied pavé de pierres sèches, avec une grande cheminée qui l'occupe entièrement ; de là on monte. par un escalier à moitié rompu, au premier étage en moitié galetas où l'on voit les tuiles..., et n'a jamais été habitée par les devanciers de messire Marin », 22 avril. — Requête pour André Lions, de Villeneuve, demandeur en dommages et intérêts à Pierre Paul,

« qui avait coupé un gros chêne dans la terre du suppliant, terroir dudit Villeneuve, quartier de *La Font-de-Rabouard* » 16 décembre, etc.

B. 2101. (Liasse.) — 156 pièces, papier, 1 parchemin.

1696. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Inventaire de production et pièces du procès par Guilhaume Grégoire, marchand de Goult, contre la communauté dudit lieu, pour obtenir paiement de 440 livres, prix de 20 charges de blé achetées « pour estre distribuées aux pauvres dudit lieu », avril. — Requête et pièces du procès par les consuls de Saint-Michel, demandeurs en paiement des arrérages de tailles aux hoirs de feu Mᵉ François Piolle, conseiller au siège de Forcalquier, « allivrés au cadastre dudit Saint-Michel pour 2 livres, 3 onces et 3/4 d'onces, à raison des aires du *Servi* », juillet. — Mémoires et pièces du procés entre Joseph Audibert, bourgeois de Reillane, et noble Pierre de Vitalis, écuyer d'Aix, au sujet d'un règlement « des frais de saisies faits à la poursuite dudit sieur de Vitalis », décembre. — Mémoire pour la communauté de Saint-Michel contre le seigneur dudit lieu, « prétendant à la directe universelle dans le terroir », décembre. — Requête et pièces du procès entre messire Arnaud de Guilhen de Salla, seigneur de Montjustin, baron des Crottes, et damoiselle Catherine de Guilhen, sa sœur, au sujet de l'héritage de messire Henry de Guilhen de Salla, son père, et de Anne de Bermond de Pennafort, sa mère, décembre, etc.

B. 2102. (Liasse.) — 150 pièces, papier, 1 parchemin.

1697-1699. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1697) Enquête sur « l'association, pour l'exaction de la trésorerie de Manosque », existant entre Joseph Léotard, bourgeois, et Joseph Lyon, greffier de ladite communauté, 12 mars. — Extrait du contrat de mariage entre noble Jacques de Mathieu, écuyer, sieur du Vilard, officier des galères de S. M., fils de noble Alphonse, seigneur pour la moitié du Revest-de-Brousses, et de dame Louise de Paparin de Château-Gaillard, d'une part, et noble Isabeau de Piolle de Fontienne, fille de feu noble François, seigneur de Fontienne, et de noble Isabeau de Gombert de Dromont », 3 avril. — Mémoires pour noble Alphonse de Mathieu, seigneur du Revest-de-Brousses, contre dame Diane de Séguiran, veuve et héritière de noble Charles de Voland de Matheron, seigneur d'Aubenas, au sujet des moulins dudit Aubenas : « en l'année 1499, noble Bertrand Barcilon, seigneur d'Aubenas, donna à noble Pierre de Mathieu, seigneur du Revest, conseiller au parlement de Provence, un lieu dans le terroir d'Aubenas pour construire un ou plusieurs moulins, et tant que ledit sieur de Mathieu trouverait bon », octobre. — (1698) Extrait d'acte de vente et de transport de la terre de La Rochette, en Dauphiné, par M. Jean d'Eyroux de Pontevez, gouverneur de Forcalquier, et Mᵉ Jean-Jacques de Bermond, sieur de La Blache, lieutenant général des submissions au siège de ladite ville, héritiers de feu noble Antoine-René de Roux, en faveur de « messire François Quenin de Suarès, seigneur d'Aulan et du Poët, au prix de 37,000 livres, reçues au descouvert en louis d'or de 14 livres, louis d'argent de 3 livres 12 sols, et autre monnoie », 27 mars. — « Expédient » condamnant Scipion de Piolle, seigneur de Fontienne, à payer la somme de « 95 livres pour le séjour fait, en la ville de Paris, par Mᵉ Espérit Barbaroux, avocat en la cour, à la poursuite d'un procès dudit sieur de Fontienne », 21 avril. — Enquête sur l'inventaire des biens de feu sieur François Sigoin, sieur de La Loubière, au requis de damoiselle Isabeau Fabre, sa veuve, 17 juin. — Requête et pièces du procès par messire Marc-Antoine Silvy, docteur en théologie, chanoine sacristain en l'église Saint-Mary, contre messire Laurent Fabre, curé perpétuel de l'église de Reillanne, au sujet de la possession des chapellenies « sous le titre Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Catherine et Saint-André, fondées dans ladite église », octobre. — Inventaire de production et pièces du procès entre noble Balthasar d'Hesmivy, sieur d'Auribeau, « avocat du Roi au siège de Digne », fils et héritier d'Antoine, et noble Charles de Barras, sieur de Mélan et de Thoard, en qualité de père et administrateur des enfants et héritiers de Louise d'Hesmivy, au sujet de l'héritage dudit sieur Antoine d'Hesmivy, novembre. — (1699) Mémoire et pièces du procès par Étienne André demandant paiement de « ses gages de valet à raison de 36 livres par année », contre Joseph Tartonne, ménager de Manosque, mars, etc.

B. 2103. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1700. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Inventaire de production et autres pièces du procès par François Roux, Mᵉ apothicaire de Forcalquier, demandeur en paiement des fournitures faites à feu damoiselle Cécile Imbert, attendu « qu'il n'a pas fait un rôle extraordinaire pour surhausser le prix de ses drogues et médicaments », 20 avril. — Extrait du contrat de mariage entre Joseph Seilhas, fils de feu Pierre et de Jeanne Tardieu, de Sisteron, et Françoise Baudoin, fille de feu Laurent et de Claire Sauvenenq, de Rians, 11 mai. — Mémoires et pièces du procès « de messire Louis de Vincent, seigneur des Astouaud, marquis de Causans et autres places, lieutenant pour le Roy en l'un de ses despartements de cette province, contre messire Joseph Forbin, marquis de Janson, gouverneur pour le Roi en la ville d'Antibes, sous-lieutenant dans la 1ʳᵉ compagnie des Mousquetaires, en qualité d'héritier de messire Laurent de Forbin, son père, et de dame Geneviève de Brianson La Saludie, sa mère, au sujet du paiement de la dot de 26,000 livres, constituée à dame Marguerite de Forbin, dans son contrat de mariage avec ledit marquis de Causans, juillet. — Requête et autres pièces du procès entre noble Louis de Gassaud, sieur de Beaurepaire, et noble Henri de Bournet, touchant le paiement « de la somme de 550 livres qui devait être payée annuellement par le sieur de Gassaud pour les intérêts de la dot de damoiselle Dorothée de Gassaud, femme du sieur de Bournet », août. — Inventaire de production et pièces du procès par damoiselle Delphine de Masse au sujet d'une pension viagère de 30 livres, que lui avait léguée, dame Marie-Anne de Masse, épouse de noble Charles de Thomas, sieur de Millaud, seigneur de Rustrel, septembre, etc.

B. 2104. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1701. — Requêtes, mémoires, inventaires de productions et autres pièces de procédures civiles. — Mémoires pour Mᵉ Jacques Paul, avocat en la cour, de Digne, contre Antoine Bonhomme, « blanchier. de Riez », au sujet de la cession d'une créance impayée de 120 livres, 19 janvier. — Extrait de sentence discussionnelle des biens de Mᵉˢ Etienne-Joseph et François Parisy et de damoiselle Cécile Imbert », 12 mars. — Requête de Joseph Castor, demandeur aux fins d'être reçu à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de messire François Castor, son frère, vicaire de Simiane, 18 juin. — Mémoire et pièces du procès par « les fermiers de la dixme des agneaux de Manosque », au sujet de la perception dudit droit, contre les particuliers « qui ont ont des granges aux confins du terroir de Volx, dépaissant tantôt dans ce terroir tantôt dans celui de Manosque », octobre. — Enquête sur les soins donnés au fils de Noël Magnan, tisseur à toile, de Cruis, par Joseph Perret, « opérateur oculiste », dudit lieu, octobre, etc.

B. 2105. (Liasse.) — 127 pièces, papier,

1702-1703. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1702) Requête et pièces du procès par messire Michel de Sautereau, abbé de Boscaudon, contre « les rantiers de la bastide de *La Plaine* du seigneur baillif de Manosque » au sujet du paiement « de 16 charges 4 panals bled tuzelle et aunonne, à eux vendues à raison de 12 livres 18 sols la charge, mesurées par Nicolas Mayet, corretier juré », janvier. — « Expédient » condamnant Mᵉ Antoine Bougerel, notaire royal de Saint-Geniez, au paiement des droits de lods en faveur de « messire Victor de Mélian, seigneur évesque d'Aleth, prévost de la prévosté de Chardavon », 30 octobre. — Mémoires et pièces du procès par « le fermier des droits seigneuriaux des sieurs de Billon et d'Albert, coseigneurs de Sainte-Croix-à-Lauze, contre Jacques Arnaud, au sujet du paiement « des droits de tasques et autres services »; parmi les pièces : extraits des baux emphitéotiques consentis, en 1493, à divers habitants de Sainte-Croix-à-Lauze par Pons de Reillane, seigneur dudit lieu et de Clamensane, décembre. — (1703) Inventaire de production pour « messire André de Fortia, abbé de Pilles, seigneur spirituel et temporel de Saint-Mary et ses dépendances, contre les consuls et communauté de Remusat et messire Balthasar Blanc, curé dudit lieu », au sujet du paiement de « la dixme des agneaux, chevreaux, lin, chanvre et

grains, que les prieurs de Saint-Mary ont accoutumé, de toute ancienneté, de lever audit Remusat », 23 avril. — Enquête sur les conditions de la ferme à « mégerie de la bastide de *Vaumartine*, terroir du Revest-de-Rrousses, appartenant à Charles de Chanut de Pierrefeu, seigneur dudit Revest », 3 juillet. — Inventaire de production et pièces du procès entre messire Gabriel Rochon, vicaire perpétuel de Saint-Michel et sieur Pierre Guinaud, « sous-lieutenant d'une compagnie d'infanterie de Miromesnil », au sujet de la vente « d'une tapisserie », octobre, etc.

B. 2106. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1704. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — Mise aux enchères des réparations « qu'il convient de faire à l'arc de taille ou pied droit de la maison de Joseph Dambrusse, pelletier, de Sisteron, pour en éviter la ruine », conformément à la sentence de Mᵉ Gaspard Castagny, seigneur de Vilhosc, lieutenant général au siège de Sisteron, 11 février. — Requête et autres pièces du procès par « Monseigneur le marquis de Régusse de Grimaud, advocat général du Roy en la cour du parlement de Provence, en qualité de mari de dame Lucrèce d'Estienne de Chaussegros, fille et héritière de noble Louis d'Estienne Chaussegros, sieur de Mimet », demandeur en paiement d'une créance de 600 livres contre les héritiers bénéficiaires de feu noble Alphonse de Mathieu, sieur du Revest, avril. —Sentence maintenant Suzanne Aude, femme séparée en biens de Jean Moutet, de Peipin, en possession de ses bien dotaux : « pred au terroir dudit Peipin, quartier du *Dosteilh*, terres audit terroir quartiers du *Plan-d'Artilhe*, de *La Montagne*, de *La Route* ou *Roumigière* », etc., 28 juin. — Mémoire pour messire Jean Berthelot, prêtre résidant à Paris, ancien chanoine de l'église de Forcalquier, au sujet de l'avération « d'une quittance privée de la somme de 2,708 livres », 18 août, etc.

B. 2107. (Liasse.) — 142 pièces, papier, 2 parchemins.

1705-1706. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1705) Enquête sur les confronts et l'étendue « d'une propriété au terroir de Viens, quartier de *Pied-Gros*, d'environ 10 hommes de vigne à fossoyer, et terre de 4 eymines en semence... faisant, une charge en semence. 4,000 canes d'estendue, et un homme de vigne 125 cannes », 2 mars. — Inventaire de production pour sieur Joseph de Falguerolles, bourgeois d'Aix, demandeur en paiement d'une créance de 270 livres contre Joseph Sollier, Mᵉ chirurgien de Saignon, 2 juillet. — Exploits d'assignation et autres pièces du procès par sieur Pierre Rolandy, « receveur des décimes du diocèse de Sisteron », contre les fermiers de l'abbaye de Lure, au sujet du paiement « des décimes ordinaires de ladite abbaye », octobre. — Inventaire de production et autres pièces du procès soutenu par Mᵉ François Sollier, ancien juge royal de la ville d'Apt, contre Jean Richard, « fermier des droits de latte et inquants au siège de Forcalquier », au sujet du paiement d'un droit de latte », novembre. — « Défenses » et pièces du procès soutenu par « Mᵉ François Dumas, notaire royal, postulant en la judicature de Manosque », contre Jean-Baptiste Rougon, au sujet « de la restitution d'un sac de procédures », novembre. — « Verbal d'advération des annotations faites au testament olographe de noble Gaspard de Boniface, sieur de Peinier et de Fombeton, du 16 janvier 1658 », à la requête de dame Diane d'Auberge, veuve de Joseph de Boniface, sieur de Peinier, novembre. — (1706) Enquête sur les sommes d'argent et marchandises qui se trouvaient « dans la boutique de Louis Gassaud, après son décès », 16 avril. — « Parcelle de dépens, au nom de messire Joseph de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Mane, demandeur de nouvelles reconnaissances et droits de lods et trézain à noble André de Sébastiane », cohéritier de feu messire André de Sébastiane, prévôt de Forcalquier, pour « des terres et pred situés dans le terroir de Châteauneuf-lès-Mane, quartier de *Pramaisse* », 8 juillet, etc.

B. 2108. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1707-1708. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — (1707) Inventaire de production pour messire André Vachier, vicaire perpétuel de Villeneuve, contre Mathieu

Janssaud, fermier « des domaines, biens fonds et dismerie du prieuré dudit Villeneuve », pour l'obliger à payer, suivant son contrat d'arrentement, « la portion congrue dudit messire Vachier, l'entretien du cler et des huiles, et encore la rétribution des deux secondaires qui desservent ordinairement la paroisse de Villeneuve », 28 novembre. — (1708) « Expédient » et pièces du procès par noble André Legouche, sieur de Saint-Étienne-lès-Orgues et de Fontienne, demandeur en paiement d'une créance de 93 livres, pour frais de procès contre Mᵉ Jean-François Marguerie, notaire royal dudit Saint-Étienne, mars. — Estime générale des biens et héritage de feu François Martin, chirurgien de Peyruis, et vente aux enchères desdits biens, 2 juin. — Enquête sur l'emploi « d'une écharpe de taffetas », remise à damoiselle Anne Hugues par la femme de noble André de Castellane, de Forcalquier, 22 juin. — Requête et pièces du procès par André Marsan, marchand de Manosque, contre sieur Laurent Serraire ; « régent des écoles de ladite ville », pour avoir paiement de marchandises livrées audit Serraire. parmi les pièces : compte desdites marchandises... « 1 paire bas à estrieu de couton 18 sols, 24 pans serge façon de seigneur 9 livres, 3 cannes cadisson minime 3 livres 18 sols, 1 once soye 1 livre 4 sols, 3 douzaines gros boutons poil de chèvre 1 livre 10 sols », juillet. — Mémoires et pièces du procès soutenu par sieur Scipion de Silvestre, sieur de Châteauneuf-Miravail, contre Mᵉ François Augier, avocat au parlement de Paris, « curateur honoraire de messire Jacques de Simiane, marquis de Gordes », au sujet du remboursement « d'un capital de pension de 600 livres souscrit audit marquis de Gordes », septembre, etc.

B. 2109. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1709. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Inventaire de production pour « messire Henri de Brancas, des comtes de Forcalquier, comte de Laudun et Saint-Maurice, baron de Villeneuve », demandeur en paiement de « droits de lods contre sieur Jean Poulasson, de Volx, pour une terre acquise par lui au terroir de Villeneuve, quartier de *Clouveau* », avril. — « Demande » et pièces du procès par noble Jean d'Alayer, seigneur de Champourcin et du Poil, capitaine dans le régiment de Gassion, héritier de feu noble Joseph d'Alayer, sieur de Costemaure, son père, de Digne, « et, en ceste qualité, créancier de l'héritage de feu M. Mᵉ Gaspard d'Arnaud, lieutenant général au siège de Forcalquier, contre noble François d'Arnaud, avocat en la cour, héritier dudit feu sieur lieutenant », mai. — Inventaire de production pour l'économe du chapitre Saint-Mary de Forcalquier, demandeur en paiement « d'une obligation de 315 livres, en faveur des anniversaires dudit chapitre », contre Mᵉ Jean-Antoine Besson, notaire royal de Forcalquier, mai.— Requête et pièces du procès par dame Lucrèce de Chanut, veuve de Mᵉ André de Piolle de Beauchamp, lieutenant particulier civil au siège de Forcalquier, et « ayant droit de Mᵉ Charles de Piolle de Beauchamp, son fils, aussi lieutenant particulier audit siège », au sujet d'une pension de 30 livres souscrite audit feu sieur lieutenant par André Audibert et Claude Romany, bourgeois de Forcalquier, juillet. — Mémoires et pièces du procès entre André Magnan, « fermier du four de la communauté de Manosque, appelé *Four des Pénitents noirs* », et Alexandre Lazare et consorts au sujet de l'exécution du marché par lequel ledit Magnan « avait fait vente aux susdits des trois portions sur quatre du pain qui proviendrait du four, moyennant le prix de 2 livres 14 sols pour cent, tout pain comptant, que les quartonniers prendraient du jour à la journée », novembre. — Requête en assignation par « l'économe du monastère de la Visitation » de Forcalquier contre Anne Francoul pour avoir paiement de « sa nourriture comme pensionnaire dans ledit couvent, à raison de 90 livres par an, pour 2 ans et 9 mois », 2 décembre, etc.

B. 2110. (Liasse.) — 162 pièces, papier, 2 parchemin.

1710-1711. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — (1710) Requête pour messire Joseph de Coriolis, baron de Limaye, seigneur de La Bastide, président en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, en qualité de donataire universel de dame Anne de Bernier, veuve de messire Charles de Gratian, seigneur de Consonoves, aux fins d'avoir communication « de la procédure, rapport et informations faites de l'autorité du parlement de Toulouse tenant les Eaux et Forêts, » par Mᵉ Jean-Pierre Aymar, avocat au siège de

Forcalquier, au procès du demandeur contre messire Gaspard de Glandevez, seigneur de Niozelle, 9 août. — Assignation et pièces du procès par Jean Vasselin, fermier du moulin à huile de Corbières, contre Pierre Topin, tonnelier, de Manosque, au sujet de la fabrication d'une pièce dite *visette*, nécessaire pour le moulin et non livrée en temps voulu par ledit Topin, novembre. — Copie de l'acte de « sous ferme du bastiment, dit *Barralier*, terres, preds, ferrages, vignes et appartenances », consenti par « les fermiers généraux de la terre et marquisat de Montfuron » à Jean Estachon, pour 6 années, moyennant la rente annuelle de « 45 charges de beau blé marchand, à porter dans les greniers du château seigneurial dudit Montfuron », 4 décembre. — (1711) Sentence ordonnant une enquête sur la perception de la dîme « dans l'étendue du tènement de Lineau », à la requête de messire Reynaud de Théses, « prieur décimateur de Gréoux », contre les créanciers de l'hoirie des sieurs Jean et Antoine de Guérin, sieurs de Lineau, et « messire Jerôme d'Audifred, marquis de Gréoux, baron d'Auribelle, seigneur de Pugette, Valsaintes, lieutenant général civil et criminel de l'Admirauté au siège de Marseille », 13 janvier. — Enquête au sujet de la promesse « de sous arrentement de la bastide dite du *Palais* », qui aurait été faite à Pancrace Chabassut, par sieur Joseph Sollier, bourgeois de La Verdière, « fermier général du bailliage de Manosque », 26 juin. — Requête de « Jean Colombier, fermier général des Postes de Provence », demandeur en paiement « de la somme de 405 livres, 16 sols, montant du compte » à lui dû par les héritiers de Jean Gilloux, « directeur du bureau des lettres de Forcalquier », 17 septembre, etc.

B. 2111. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1712-1713. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1712) « Verbal de vérification des quittances privées et lettres missives de feu Daniel Romane, marchand, de Mérindol », 15 février. — Requête et pièces du procès entre François Bèche, de Lincel, et Thérèse Sance, veuve d'Esprit Paret, tisseur à toile de Reillane, au sujet du paiement « de la façon de 2 pièces de toile, une de 25 cannes à raison de 5 sols la canne, et l'autre de 11 cannes à raison de 4 sols », février. — Assignation par Joseph Savy, fermier général de messire Joseph-Alexis de Croze, seigneur de Lincel, contre noble Alphonse de Cornaille, sieur du Revest-de-Brousses, pour l'obliger à payer « les arrérages des services dûs par lui pour les biens qu'il possède à Lincel », 12 octobre. — (1713) Inventaire de production et pièces du procès par François Terras et ses associés, « fermiers du droit de rève de la boucherie de Forcalquier », contre divers bouchers de ladite ville refusant de payer « le droit de 1 liard par livre sur les chairs de bœuf, mouton et brebis qu'ils débitent, conformément au contrat passé avec ladite communauté », février. — Assignation par Antoine Bonhomme, « marchand blanchier, de Riez », contre Joseph Gayon, boucher de Manosque, qui avait « promis de lui expédier tous les cuirs de bœuf et peaux lanades qu'il pourrait tuer, sçavoir : les peaux de bœuf à 9 livres 10 sols pièce, les peaux lanades à 8 florins la douzaine », 10 avril. — Requête et pièces du procès par André Consollin, demandant à Mᵉ Michel Agnès, avocat, d'Aix, ses gages comme « valet de la bastide dudit Agnès à Céreste, sçavoir : 45 livres par an, 25 panaux seigle chasque mois, deux panaux légumes, 12 livres sel, 15 coupes vin, 16 quarterons huile », août. — Mémoires et pièces du procès par sieur Joseph Léotard, « conseiller du Roy, secrétaire en la chancellerie près la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence », appelant d'une sentence le condamnant à désemparer, aux recteurs de l'hôpital Sainte-Barbe, de Manosque, divers biens qu'il avait acquis de Jean Tapis, fermier des droits seigneuriaux du baillage dudit Manosque, août. — Inventaire de production et pièces du procès entre les hoirs de Mᵉ Étienne Parisy et noble Jean-Melchior de Boniface, sieur de Peynier, au sujet de la liquidation des tailles « d'un moulin à bled, son affar, terres, pred, chénevier et vigne, situés au terroir de Forcalquier, quartiers de *Beuveron* et de *Brache* », provenant dudit héritage, dont ledit de Boniface s'était rendu acquéreur, décembre.

B. 2112. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1714-1715. — Requêtes, mémoires, enquêtes et autres pièces de procédures civiles. — (1714) Enquête

« sur le produit des biens de la donation en constitution de doct faite, par dame Jeanne de Fauris, veuve de noble Philibert d'Audiffred, de Manosque », à dame Marguerite d'Audiffred, sa fille, à la requête de noble Charles de Binot de Loubier, capitaine dans le régiment d'Esgrigny, mari de ladite dame d'Audiffred, 11 avril. — Requête et pièces du procès de Mᵉ Joseph Baudiny, avocat en la cour, sieur Pierre de Glandevez, Claude Malsan et Félix Maisse, poursuivant, « en qualité de consul, auditeurs des comptes et greffier de la communauté de Manosque », le paiement « de 300 livres à chacun desdits sieurs auditeurs et 150 livres audit Mᵉ Maisse, greffier, pour leurs sallaires à raison de l'audition, examen, closture et affinement du compte tutellaire des hoirs de noble André de Legouche, seigneur de Saint-Étienne », juin. — « Sommation » par Mᵉ Jean-Joseph-Gaspard d'Eyroux, lieutenant principal criminel au siège de Forcalquier, contre les consuls de Simiane, pour les obliger « à faire réparer, en qualité de maistres de police, une maison menaçant évidente ruine, située dans l'enclos dudit lieu, à la Grand-Rue allant au château, tout vis-à-vis celle dudit sieur sommant », 14 juillet. — Extrait du testament de Guillaume Bourgue, ménager, de Gordes, 4 août. — Inventaire de production et pièces du procès entre Esprit Loubière, de Saint-Michel, et Antoine Siméon, « fermier de la dixme des prieurés de Saint-Laurent et de Saint-Jean-de-Fusils, terroir dudit Saint-Michel », au sujet de la perception « de la dixme de l'un et l'autre prioré, qui se paye en gerbes sur les lieux, sans qu'on soit obligé d'avertir le collecteur », septembre. — Mémoires et pièces du procès par noble André de Fauris, poursuivant, contre Martin Reynaud, boucher de Manosque, le paiement de moutons gras au prix de 5 livres 12 sols la pièce, octobre. — (1715) Inventaire de production et pièces du procès par Denis Deidier, marchand de Reillane, demandant « la restitution d'un mulet baillé à louage à Gaspard Isoard, muletier, pour aller à la foire de Beaucaire, et mort entre ses mains », mars. — Verbal de vente aux enchères des effets mobiliers de l'héritage de M. Mᵉ Gaspard d'Arnaud, lieutenant général au siège de Forcalquier, à la requête de noble Jean-François d'Arnaud, son fils et héritier bénéficiaire... « le prix desdits meubles revient à la somme de 438 livres, 16 sols, 6 deniers », 24 décembre, etc.

B. 2113. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1716-1717. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1716) Inventaire de production pour Jean Piffard, hôte, de Gréoux, « refusant de sortir du logis que lui avait arrenté, pour 4 ans, damoiselle Anne Bourgarel, à raison de 430 livres annuellement », janvier. — Requête et pièces du procès par dame Marguerite de Savournin, veuve de noble André Legouche, seigneur de Saint-Étienne, poursuivant le paiement de 650 livres « pour divers termes de la pension féodale qui lui est due par la communauté dudit Saint-Étienne », février. — Sentence en faveur de Jean-Esprit Plantat, « curateur *ad bona* pourvu à la discussion générale de l'hoirie de Jean et Sébastien Eyroux, de Simiane, demandeur en reddition de comptes, contre Dominique Aubert, curateur *ad lites* de la même hoirie », 9 mars. — Extrait de la transaction passée entre les consuls et communauté de Mane et Monseigneur Jacques de Forbin de Janson, archevêque d'Arles, conseiller du Roi en ses conseils, abbé de Saint-Valérien, prieur de Mane, « touchant l'aumône que ledit prieur est obligé de faire aux pauvres et à la sacristie dudit Mane... attendu que les revenus dudit prieuré sont très considérables et le terroir de la paroisse d'une grande étendue,... il est accordé que l'aumône destinée aux pauvres sera annuellement de 10 charges de blé froment, et celle des ornements de la sacristie de 100 livres par an », 29 août. — Mémoire pour « noble François de Gautier d'Auribeau, seigneur de Montguers et de Viens, citoyen de la ville d'Apt, héritier testamentaire de messire Jean-Baptiste de Guichard », contre sieur Joseph Dubois, « citoyen de ladite ville d'Apt », au sujet de l'exécution d'une clause du testament dudit sieur de Guichard, portant « que le sieur Dubois seroit nourri et entretenu dans sa maison, sa vie durant, aux dépens de son héritier, de la mesme manière qu'il avait été entretenu et nourri pendant la vie du testateur », 13 novembre. — (1717) « Verbal de rangement des créanciers de l'hoirie » de noble Pierre d'Estienne, seigneur de Villemus et de la Gallinière, à la requête de noble Joseph d'Estienne, « chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine en pied dans le régiment de Talard, en qualité d'héritier

de dame Claire de Montaud, sa mère, veuve dudit Pierre d'Estienne », 13 mars. — Sentence portant règlement de comptes entre « sieur Honoré de Rome, sieur d'Ardenne, ancien commissaire des galères du Roy, résidant à Mane » et Joseph Savy, marchand de Saint-Michel, 17 juillet. — Requête et pièces du procès de messire Joseph de Valavoire, héritier de dame Jeanne de Thomassin, sa mère, et ayant les droits de dame Hélène de Lincel et de feu M. le président de Thomassin, contre la communauté de Manosque, au sujet d'une créance de 1500 livres, « procédant d'une dette de ladite communauté », septembre. — Requête « des sieurs recteurs et directeurs de l'hôpital de La Charité de Manosque » contre dame Jeanne Thérèse de Leydet, veuve et héritière de noble Étienne de Lombard, seigneur de Château-Arnoux, « iceluy héritier de noble Scipion de Lombard », au sujet du paiement d'un legs de 500 livres fait audit hôpital par dame Jeanne de Perier, veuve dudit Scipion de Lombard, 6 décembre, etc.

B. 2114. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1718-1720. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1718) Requête et pièces du procès par sieur Joseph Le Roux, coseigneur de Malcor, habitant à Aix, contre Paul Saint-Donat, trésorier de la communauté de Manosque, au sujet du paiement d'une somme de 693 livres, « à laquelle se monte l'augmentation des espèces de la somme de 3.468 livres, payée par ledit Le Roux au nom de la communauté de Manosque, pour les impositions du pays, entre les mains du sieur Allemand, receveur de la viguerie de Forcalquier, et que ledit trésorier a gardée devers lui, depuis le 21 février dernier », juillet. — Inventaire de production et pièces du procès par les héritiers de messire Mathieu Decorio, vicaire perpétuel de Niozelles, contre messire André Roux, « son successeur et résignataire », au sujet du remboursement des frais de culte, « payement d'un prêtre et d'un cler, fourniture de l'huile », supportés par les héritiers jusqu'à ce que ledit messire Roux « eût pris possession de son bénéfice », novembre. — (1719) Enquête au sujet de diverses obligations provenant de l'héritage de « messire Antoine Roche, recteur de Lardiers, » 17 mars. — « Exploit d'assignation » fait à la requête des dames religieuses de la Visitation-Sainte-Marie, d'Aix, contre messire Joseph Piolle, docteur en théologie, seigneur de Fontienne, réclamant le paiement de 270 livres dues par l'économe desdites religieuses pour raison « du droit de demi lods d'une maison confondue dans ledit monastère, mouvante de la directe de feu M. le conseiller de Lincel », 8 juillet. — Inventaire de production et pièces du procès par « messire François de Corriolis d'Espinouse, chanoine de l'église cathédrale major de Marseille, abbé commendataire de l'abbaye Saint-Eusèbe, » demandeur en paiement, à damoiselle Marie Jean, « de droits de lods et arrérages de censives pour des terres au terroir de Saignon, quartiers de *Carlet* et de *La Nougueirète*, mouvant de la directe et seigneurie de ladite abbaye », décembre. — (1720) Requête et pièces du procès soutenu par les hoirs de Me Honoré Baudini, notaire royal de Manosque, contre « les prieurs de la confrérie Corpus Domini et de la Miséricorde érigée en l'église Saint-Sauveur de ladite ville », demandeurs en paiement des intérêts « d'un capital de 400 livres, emprunté par le corps des notaires de Manosque », avril, etc.

B. 2115. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1721-1722. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1721) Requête par Joseph Lombard, hôte de Banon, demandeur aux fins d'être mis en possession des biens délaissés par Catherine Pourpre, sa mère, héritière usufruitière de Esperit Lombard, père du demandeur, 14 juin. — Inventaire de production et pièces du procès par noble Étienne de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne, poursuivant paiement « de la pension féodale de 1,000 livres, que la communauté dudit Saint-Étienne doit lui payer à chaque jour, 25 décembre, et à noble Jean-Baptiste Legouche, autre conseigneur dudit lieu », juillet. — Mémoires et pièces du procès par Joseph Girard, de Manosque, contre « les gardes du terroir de cette ville, refusant d'assister au procès-verbal d'estimation du dommage causé à la vigne dudit Girard, quartier de *Pimotier* », sous prétexte que la liquidation des dommages doit être faite par les gardes et non par les estimateurs, septembre (1722). — Inventaire de production et

pièces du procès par « le fermier de la rève de la chair, de Reillane » contre « les fermiers de boucherie dudit lieu », au sujet de la perception des « droits de rève »; parmi les pièces : bail de la boucherie de Reillane, donné à Jean-Pierre Aubert, aux conditions suivantes: « il livrera chair à tous les habitants sur le pied de 4 sols la livre de mouton et de 3 sols la livre de bœuf, de brebis et de menon, le tout sans suquet (réjouissance)... il baillera la tête pour une livre de viande, ensemble le foie et poulmon, et enfin il payera au fermier de la réve établie par la communauté 3 deniers par livre », janvier. — Requête et pièces du procès par Charles Nalin, de Volx.... « délaissé en bas âge, ainsi que son frère Jean, par ses père et mère, ils furent obligés de suivre les armées et d'entrer au service du Roi, de sorte que divers particuliers, se prévalant de leur absence, se sont emparés de leurs biens, dont ils jouissent sans titre légitime...; le suppliant demande à être mis en possession de la moitié des biens et héritages délaissés par ses dits père et mère », février. — « Extrait d'acte d'entrée en religion de damoiselle Anne de Mathieu, fille de messire Jacques de Mathieu, seigneur du Revest et du Vilar, et de dame Élisabeth de Piolle, dame de Fontienne, pardevant messire Charles de Sigoin de Châteauneuf, docteur en théologie, chanoine de l'église de Sisteron, vicaire général et official de Mgr l'évêque de Sisteron, prince de Lurs, et en présence de dame sœur Thérèse de Sainte-Ursule d'Aymar, supérieure du dévôt monastère de Sainte-Ursule de Sisteron, sœur Marie de Joseph de Castagny, adcistante, sœur Jeanne de Saint-Ignace de Châteauneuf, zélatrice, sœur Aimé de Saint-Charles de Coste, conseillière, et sœur Geneviève de Saint-Estienne Bonardy, économe..., lesquelles ont déclaré que ladite damoiselle Anne de Mathieu a pris l'habit et voile de religieuse de chœur, aux formes ordinaires et acoustumées sous le nom de sœur Anne de Sainte-Cécile de Mathieu », 22 juin. — « Réponses catégoriques pour César Barbéry et Alexis Peisson, marchands d'Apt », touchant divers « billets de banque », à eux remis par sieur André Montjallard de Saint-Louis, 11 août, etc.

B. 2116. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1723. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — « Sommation » par Michel Bertrand, d'Ongles, à Victoire Laugier « la requérant de vouloir consentir aux épousailles, convenues par les articles de mariage faits avec Jean Bertrand, son fils, les publications ayant été faites, les habits et joyaux nuptiaux achetés et remis entre les mains de la future épouse, à peine des dommages et intérêts qu'il pourrait souffrir pour l'inexécution des susdits articles de mariage », 31 mars. — Requête et pièces du procès soutenu par Salomon Eyriès, bourgeois de Forcalquier, contre Joseph Henry, maréchal à forge de ladite ville, réclamant indûment des frais de transport « du sel, que le sieur Eyriès, en qualité de trésorier, avait eu soin de faire voiturer, pendant la contagion, pour la consommation des habitants de Forcalquier, ensuite des délibérations de la communauté, sur le pied de 20 sols par minot de sel porté de Manosque en cette ville, et de 40 sols quand on allait le prendre à Vinon », mai. — Inventaire de production et pièces du procès par « messire Jean-François-Elzéar de Pontevez, chevalier, marquis de Buous, baron de Saint-Martin-de-Castillon et le Bouisset, seigneur de Sivergues, Saint-Jean d'Angles et autres places, lieutenant du Roy en Provence, demandeur en désamparation, par droit de fief et de prélation, contre les hoirs de Modeste Janselme, de la bastide appelée des *Guis*, située dans le terroir de Saint-Martin-de-Castillon, et possédée sans investiture par lesdits hoirs », juin. — Mémoire pour damoiselle Madeleine Comte, veuve de Jean Depieds, bourgeois de Manosque, contre « messire Jean Coutty, prêtre, supérieur de la maison de la congrégation de la Mission établie audit Manosque », demandeur en garantie pour une maison vendue par ledit sieur Eyriès, 14 août, etc.

B. 2117. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1724. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Requête par Joseph-Étienne de Pélissier, écuyer de Simiane, exposant « qu'il est d'un âge à ne pouvoir se mettre en chemin, sans danger de sa vie, attendu ses infirmités », pour se rendre à l'assignation qui lui a été donnée par « noble Horace de Blanchety, de Carpentras, avec lequel il est en procès », 24 janvier. — Inventaire de production et pièces du procès

soutenu par divers particuliers de Gréoux, prétendant priver lesdits particuliers de la faculté de vendre leurs olives, sous prétexte qu'il a « acheté les moulins à blé et à huile du terroir avec bannalité et prohibition à ladite communauté et à tous autres de pouvoir construire aucuns moulins et de moudre leurs grains et détriter leurs olives ailleurs », mai. — Mémoire et pièces du procès par Pierre Auberge, bourgeois de Forcalquier, réclamant l'exécution d'un marché, par lequel Jean Blanchard lui avait vendu « 40 quintaux de raisins à raison de 17 sols le quintal », juin. — Requête par « le mégier du château et arrière-fief de Saint-Clémans, appartenant à M[me] la marquise de Volx », contre le fermier du « moulin neuf de Manosque », le privant de « la faculté d'arrosage, qui lui est réservé pour ses prairies, jardins et chèneviers », 21 août. — Mémoires et pièces du procès pour « les recteurs modernes de la confrairie des Frères Pénitents blancs, érigée sous le titre de Notre-Dame de Pitié, hors les murs de cette ville de Forcalquier, contre les dames de la Charité de la Miséricorde de ladite ville, au sujet « de la restitution d'un soleil d'argent avec son pied, appartenant à la confrairie, ayant coûté plus de 250 livres », et que lesdites dames de la Charité détenaient en garantie d'un prêt de 300 livres fait auxdits confrères pour la réparation de leur chapelle, septembre. — Inventaire de production pour dame Anne d'Arcussia, veuve et héritière de messire Jean-Joseph-Antoine de Glandevez, chevalier, seigneur de Niozelles, Pierrerue et autres places, poursuivant, en qualité de tutrice de ses enfants, règlement de comptes contre sieur Jacques Guibert, bourgeois de Forcalquier, « fermier des censes, services et tasques en argent et grains à prendre sur les habitants forains de Pierrerue », octobre, etc.

B. 2118. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1725-1726. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1725) Mémoire pour les consuls de Volonne contre M. de Maurel, leur seigneur, au sujet « de prétendus droits de cavalcade, d'albergue et de quiste », 25 février. — « Rapport d'estime générale des biens de l'hoirie de damoiselle Jeanne Sias, de Simiane, à la requête de messire Jean-Pierre Testanière, curé de Ferrassières », 4 avril. — Inventaire de production pour sieur André Guigues, appelant d'une sentence du juge de Limans, contre Joseph Champorlier, au sujet de la possession « des alluvions de La Laye, qui traverse la propriété du produisant, » 30 août. — Exploit d'assignation et pièces du procès par Antoine Baudisson, marchand facturier, de la Verdière, poursuivant l'exécution de l'acte d'apprentissage passé avec Antoine Terrasson, de Gréoux, « par lequel Baudisson promit d'enseigner et montrer à Marcel Terrasson, fils, son métier de facturier, et le nourrir, durant le temps de 2 années, moyennant la somme de 110 livres », août. — Inventaire de production et pièces du procès soutenu par Pierre Testanière, fermier de la dîme du prieuré de Viens, contre messire Jean-Louis de Montaud, prieur dudit Viens, qui, en outre de la rente annuelle de 1,800 livres stipulée dans le bail, prétendait imposer audit fermier, et « sans diminution, une rente de 5 charges conségal ou seigle, chaque année, pour une aumône aux pauvres dudit Viens », octobre. — (1726) Inventaire de production et pièces du procès par M[e] Esprit d'Autane, avocat en la cour, contre sieur Jean-Baptiste Mottet, bourgeois de Forcalquier, au sujet de l'exécution du bail de la chasse du lieu de Villeneuve, consenti audit Mottet ; parmi les pièces : « convention de sous arrentement du droit de chasse de la terre de Villeneuve, au quartier du Bois-d'Asson, savoir : depuis les limites du terroir de Forcalquier jusqu'au valon de *La Chena* au-dessous *Coueste-Belle*, de long en long depuis la rivière du Largue jusques à la bastide du *Gros-Homme*, plus la colle confrontant le terroir de Niozelles..., pour en faire au plaisir du fermier, chasser et fureter, pour le temps de 5 années, moyennant le prix de 18 livres chaque année », janvier. — Extrait d'une délibération du chapitre d'Apt, « convoqué à la sacristie, aux sons de la cloche, par messire Jacques Comptans, servant de sous-diacre, à la réquisition d'égrège personne messire Jean-Baptiste Chastan, docteur en théologie, chanoine recteur et économe moderne » : le chapitre cède ses droits de lods et de prélation sur une « maison mouvante de sa directe, située dans l'enclos de la ville d'Apt et à la rue *la Sallerie* », en faveur de Joachim Martin, M[e] orphèvre de ladite ville, moyennant 85 livres... présents et signés : Pochet, prévôt ; Bermond, archidiacre, collecteur; St-Girons, des Ferres, A. Meynier, Ollier,

de Voulx, Bermond, chanoines; Chastan, chanoine recteur; Vial, théologal; Audibert, Fabre, Meyssard, bénéficiers », 9 mars. — Sentence condamnant Jean-Baptiste Simon, « rentier du prieuré de Notre-Dame-d'Ardenne de Saint-Michel », à payer, à damoiselle Catherine Mauroux, « 4 livres 10 sols pour deux journées à fouler de ses mules, à raison de 45 sols par jour », 23 juillet. — Requête par Pierre Arnaud, hôte de Manosque, demandant l'homologation « du contrat de bail », passé avec ladite ville, « par lequel il s'est rendu délivrataire d'une imposition de 3 deniers sur chaque pot de vin, qui se débite dans tous les cabarets, logis et jeux de billard dudit Manosque, pour 4 années, et à la rente de 195 livres chaque année », 12 septembre, etc.

B. 2119. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1727-1728. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1727) Inventaire de production et pièces du procès soutenu par messire François Ollier, chanoine de l'église, d'Apt, contre les consuls et communauté de Saignon, « réclamant la remise des titres originels qui établissent le déchargement de ladite communauté de fournir un logement au curé », papiers dont ledit messire Ollier serait détenteur, janvier. — Sentence condamnant Joseph Cornaille « à délaiser la possession libre d'une maison et jardin joignant, situés dans l'enclos du lieu de Saint-Michel, quartier de la *Sonnerie*, à Mᵉ Joseph de Baudini, de Manosque, avocat en la cour, coseigneur de Lincel », 23 mars. — Requête et pièces du procès par messire Louis Magnan, vicaire de la paroisse de Vachères, contre la communauté dudit lieu pour l'obliger « à lui fournir une maison convenable pour y habiter, et lui servir de maison claustrale, suivant les déclarations du Roy... attendu que ledit messire Magnan dessert ladite paroisse, depuis 21 ans, à la portion ordinaire et congrue de 150 livres par an », avril. — Inventaire de production et pièces du procès par François Berne, « marchand cordier », de Manosque, poursuivant le paiement d'un mulet vendu, au prix de 114 livres, à Pierre Bris, hôte de La Tour-d'Aigues, novembre. — (1728) Mémoires et autres pièces du procès entre messire Joseph de Saint-Girons, bachelier en théologie, curé perpétuel de la paroisse de Goult, et messire de Roquesante, docteur en théologie, prieur dudit lieu, au sujet « de la dixme sur les terres et autres biens nouvellement défrichés, dite *dixme novale*, qui, suivant la déclaration du Roy du 29 janvier 1689, doit être attribuée aux curés », mars. — « Parcelle de dépens au nom de dame Marie de Sinety, veuve et gérante de l'héritage de messire François de Bermond, seigneur de Vachères et de Sainte-Croix-à-Lauze, demanderesse en paiement des arrérages de pension du capital de 825 livres, contre les hoirs de Barthélemy Moucan, meunier d'Apt », 19 mai. — Sentence condamnant Joseph Férévoux, de Pierrevert, à payer 75 livres, 14 sols « à sieur Claude Jugy, bourgeois de Bras-d'Asse, entrepreneur des ponts et chemins depuis La Bastide-des-Jourdans, jusques en la ville de Manosque », 26 août. — Extrait du bail à ferme du four banal de la communauté de Saint-Étienne, en faveur de Pierre Leau, « avec tous les droits qui en dépendent, qui sont à raison de 7 sols 6 deniers la charge de toutes sortes de grains, pendant le cours de l'année, et du 8 décembre jusques aux fêtes de Noël de 15 sols pour chaque fournade de pain qui s'y cuit..., lequel arrentement est fait pour le terme d'une année..., à la rente de 628 livres », 12 octobre. — Rapport de visite et d'estimation des terres et capitaux « du logis de *Fonds-Bertrand* ou de *La Clède*, terroir de Mane », 28 novembre, etc.

B. 2120. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1729-1730. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Extrait d'acte de vente « d'une maison, située dans l'enclos de Manosque au quartier des *Marteaux*, mouvant de la directe et seigneurie du prieuré de Notre-Dame de Romigiers », consenti par sieur Antoine de Blieux, bourgeois de ladite ville, à sieur Jean-Baptiste Maurin, Mᵉ apothicaire, au prix de 1,150 livres, 17 février. — « Parcelle de dépens », au nom de Jacques Bourrillon, Mᵉ serrurier de Forcalquier, contre « les fermiers de l'entrée des raisins de cette ville », prétendant exiger lesdits droits sur des raisins provenant d'un jardin dudit Bourrillon, situé dans l'enclos de la ville, et qui « n'ont point été convertis en vin », 25 juin. — Sentence condamnant sieur Esprit de Rome, sieur d'Ardenne, à payer 40 livres pour frais de vacations et voyages à Mᵉ

François Mésicour, notaire royal de Mane, 1er décembre. — (1730) Inventaire de production et pièces du procès par Joachim Martin, Me orfèvre, d'Apt, demandeur en paiement à Jean-Joseph Figuière, aussi orfèvre, « des droits de lods, à raison d'un sol par florin, pour une maison acquise par ledit Figuière au prix de 2,000 livres », mars. — Rapport sur l'état de la fontaine du lieu d'Ongles, sur son réservoir et sur la conduite des versures dans le château seigneurial, à la requête de noble Jean de Renaud, écuyer, seigneur dudit Ongles, 29 septembre. — Requête et pièces du procès par les hoirs de dame Hippolyte Lantois, poursuivant contre sieur Sébastien Sigoin, sieur de Jarjayes, la restitution « de divers actes, promesses et autres papiers importants, appartenant à leur succession », octobre, etc.

B. 2121. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1731-1732. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — « Parcelle de dépens », au nom de Dominique Devoulx, trésorier de la communauté de Montjustin, demandeur en paiement d'arrérages de tailles contre les hoirs de messire Antoine Dermitanis, curé perpétuel de la paroisse dudit lieu, 14 avril. — Sentence condamnant sieur Jean-Joseph Rochon, bourgeois de Saint-Michel, à payer à Me Michel Vallansan, greffier au siège de Forcalquier, « une promesse privée de 260 livres », 21 juin. — Requête et pièces du procès par « l'économe du couvent des R. P. Minimes de Mane, prieur du prieuré dudit lieu », contre messire Scipion-Mary d'Arnaud, chanoine capiscol en l'église Saint-Mary, de Forcalquier, « prieur prébendé de Saint-Suffren, possédant une dixme sur le terroir de Mane », pour l'obliger à contribuer « à la congrue du curé et des trois secondaires de la paroisse de Mane, que ledit économe a payé en entier depuis que le prieuré a esté uni audit couvent des Minimes », juin. — (1732) Inventaire de production et pièces du procès par Jean-Baptiste Latour, marchand, d'Apt, demandeur en paiement, à messire Clément-Joseph Gilles, « prêtre chanoine en l'église collégiale de Notre-Dame de Villeneuve-lès-Avignon, d'une pension de 12 livres répondue sur une maison située à Apt, rue de *La Sabaterie* », mars. — « Expédient réformant une sentence du juge de Manosque » au sujet de l'héritage de messire Joseph de Valavoire, au profit de messire Joseph de Corriolis, héritier par inventaire dudit messire de Valavoire et « héritier pur et simple de dame Jeanne de Thomassin, sa grand'mère, et de messire de Thomassin, son grand-oncle », 29 mars. — Inventaire de production et pièces du procès entre Étienne Martin « scieur de bois », et Antoine Clémens, marchand de Reillane, au sujet « du droit et faculté de passage dans un pred dudit Clémens, au quartier de *Couesté-du-Largue*, terroir dudit Reillane », août. — Mémoire et pièces du procès par Jean Maurin, « marchand de la ville de Barcelonnette », demandeur en paiement d'une mule vendue, au prix de 100 livres, à François Barrême, muletier de Gréoux, décembre, etc.

B. 2122. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1733-1734. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Rapport d'experts établissant « qu'une propriété située dans l'enclos de *La Louvette*, terroir de Forcalquier, a été mise, par les experts qui ont fait le nouveau cadastre, sur la cotte des hoirs de Me Gaspard d'Arnaud et non sur celle des hoirs de noble Jean-Victor de Bellonnet », 10 janvier. — Enquête au sujet d'une coupe de bois faite « à un affard, situé au terroir de Manosque, quartier de la *Mort-d'Imbert* », à la requête de Me Joseph Clémentis, originaire de ladite ville, docteur en médecine, demeurant à Eyguières. — Inventaire de production et pièces du procès soutenu par messire Alexandre Imbert, prieur de Saint-Julien-d'Asse, contre messire Gaspard de Tressemanes, seigneur de Brunet, au sujet « de prétendus droits d'indemnité, de fournage et de mouture », demandés par ledit seigneur, « à raison des propriétés et terres dépendantes dudit prieuré de Saint-Julien, situées dans le terroir de Brunet », juillet. — (1734) Requête et pièces du procès par sieur Louis de La Chivardière, « lieutenant de cavalerie à la suite du régiment de S. A. Sérénissime Monseigneur le Prince de Lambesc », demandeur en paiement d'une obligation de 1,200 livres, contre messire « Henri-Auguste d'Amat, seigneur marquis de Volx, en qualité d'héritier par inventaire de messire Louis-Balthasar d'Amat du

Poët, son père, adcisté, à cause de sa minorité, de sieur Pierre Royère, son curateur », avril. — Mémoires et autres pièces du procès entre sieur Honoré Vespier, bourgeois de Vachères, et messire Jean Conty, supérieur du séminaire de Manosque et prieur du Revest-de-Brousses, au sujet du règlement de la ferme du droit de dixme dudit prieuré, « arrenté au sieur Vespier, moyennant la rente, pour chaque année, de 800 livres et 3 charges de seigle, payables à Paques » ; parmi les pièces : « Lettres patentes du Roy, en date du 1er septembre 1718, contenant évocation et attribution au Grand Conseil, de tous les procès et différents concernant les maisons de la Congrégation de la Mission pour y être définitivement jugés », mai. — Enquête sur « une vente supposée », dans le but d'éviter des droits de lods, et autres pièces du procès intenté à ce sujet par les fermiers généraux de la terre de Mane, contre Toussaint Garnier et Antoine Fournier, dudit Mane, septembre, etc.

B. 2123. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1735-1736. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1735) Inventaire de production et pièces du procès soutenu par sieur Antoine de Blieux, bourgeois de Manosque, contre messire Jean-Baptiste de Laffiteau de La Barthe, poursuivant le paiement d'une créance de 539 livres, « comme héritier bénéficiaire du sieur Blanchard, son beau-père », juillet. — (1736) Mémoire pour sieur Honoré-Luc de Trimond, au sujet du remboursement d'un capital de 2,000 livres, « emprunté par lui de dame Hortense d'Audifred, à constitution de rente », 15 janvier. — Inventaire de production et pièces du procès soutenu par sieur Joseph Savy, ancien fermier seigneurial de la terre et seigneurie d'Aubenas, contre messire Henri-Renaud de Voland de Matheron, assisté de Me Digne, procureur général au siège d'Aix, son curateur, demandeur en règlement de comptes des rentes dues par ledit Savy, suivant le bail à lui consenti, par messire Joseph de Voland de Matheron, seigneur d'Aubenas, Entrepierres et Salignac, père du demandeur, juin. — Requête et pièces du procès entre sieur Jean Rabet, marchand de Manosque, et Joseph Bousquet, charretier de ladite ville, au sujet du règlement « des frais de charriage de bois de noyer de Mane à Marseille, au prix convenu de 20 sols la canne », septembre. — Sentence condamnant les recteurs de l'hôpital de Mane « à fournir, à Catherine Beirac dudit lieu, les habillements et aliments nécessaires, en conformité du testament de Pierre Besson », 11 octobre, etc.

B. 2124. (Liasse.) — 116 pièces, papier, 1 parchemin.

1737-1739. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1737) Requête et pièces du procès par Mathieu Galabon, « fermier à mégerie d'un moulin et tènements de terres de dame Françoise-Justine d'Orgon », protestant contre la saisie faite par la communauté de Céreste, « créancière de la dame d'Orgon, non seulement de la portion des grains compétents à la dite dame, mais encore de celle du suppliant, qui ne doit rien à la communauté », février. — Sentence ordonnant « l'advération d'une lettre missive de feu dame Marianne de Clémens, de Manosque », à la requête de Laurent Franc, bourgeois de ladite ville, son mari, 27 septembre. — Requête de sieur Elzéar Léotard, ancien officier de cavalerie, contre les hoirs de noble Antoine d'Audiffred, pour les obliger à contribuer aux dépenses « des fortifications faites dans le but de préserver des débordements du ruisseau de Drouille leurs propriétés sises dans le terroir de Manosque, quartier des *Preds-Combeaux* », 5 novembre. — (1738) « Comparant par sieur Jean-François-Elzéar Trouche, sieur de Sablières, coseigneur de Rustrel, ancien lieutenant au régiment de Flandres », protestant contre « les saisies violentes et injustes faites par les hoirs de Mossé de Beaucaire, juif, de L'Isle, au comtat, pour debtes du sieur Joseph Trouche, sieur de Sablières, son père, pour lesquelles ledit sieur Trouche, fils, n'est nullement obligé », 15 septembre. — Requête et autres pièces du procès intenté contre sieur Mathieu Janssaud, bourgeois de Forcalquier, pour règlement de comptes, par Claude Meyronne comme « député séquestre à la requête dudit Janssaud », décembre. — (1739) Inventaire de production pour Jean-François Martin, maréchal à forge de Saignon, contre « Révérende dame Gabrielle de Village La Salle de La Gratiane, abbesse de Sainte-Catherine d'Apt », demanderesse en paiement des arrérages « d'une cense d'un quart de pognadière

bled annone, payable chaque année à Pâques, pour un coin de terre au terroir de Saignon, quartier du *Vallat*, mouvant de la directe dudit monastère », février. — Requête et pièces du procès entre François Madon, notaire royal de Viens, et messire Augustin Monier, prieur de la chapelle Saint-Jean et Saint-Pierre, et autres propriétaires, au sujet de la possession et de l'usage de « l'eau qui se dégorge d'une fontaine publique du quartier appelé *Arconade,* terroir de Viens, pour arroser les preds, jardins et chéneviers qui sont inférieurs », juin. — Extrait de quittance de 92 livres donnée aux hoirs de Jean-Baptiste Granier, de Manosque, par « Frère Jean Aubry, de la compagnie de Jésus, comme procureur de messire Jean-Baptiste Laffiteau de La Barthe, écuyer, chevalier de l'ordre du Christ, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare », 31 octobre, etc.

B. 2125. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1740-1742. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1740) Mémoire pour dame Marguerite de Borrelly, dame de Claret, contre la communauté dudit lieu, lui contestant « ses droits de cavalcade et de directe universelle », janvier. — Inventaire de production pour sieur Jean-Antoine Roux, « marchand teinturier, de Manosque, demandant l'exécution du contrat, par lequel « les fermiers des moulins banaux et du paroir situés aux terroirs de Manosque et de Volx avaient donné à ferme pour 6 ans à Gaspard Névière, « parandier » (foulonnier), le moulin et paroir à draps de Volx, à la rente annuelle de 171 livres, avec pacte que ledit Névière ferait porter dans la boutique du produisant toutes les étoffes pour teindre », 13 mars. — (1741) Requête et pièces du procès entre Félix Maïsse et « sieur Louis Brunel, architecte et Mᵉ maçon de Céreste », au sujet d'un « prix fait pour la construction d'un bastiment au terroir de Montjustin, au prix de 1,800 livres », janvier. — « Assignation par sieur Turrel, le cadet, marchand d'Aix, contre damoiselle Élisabeth Léauthier, de Forcalquier », pour obtenir paiement de marchandises livrées à son fils; note desdites marchandises : « 56 pans droguet 33 livres 12 sols, 54 pans Saint-Flour 10 livres 16 sols, 2 pans Rouen 8 sols, 2 paires jarratières 1 livre, 8 pans toile blanche 2 livres 12 sols ; 1 garniture boutons glacés, 1 livre 10 sols, 1 paire bas de soye blancs 8 livres », 6 septembre. — Inventaire de production et pièces du procès entre Joseph Guende, « exacteur des rentes et revenus de la terre des Omergues et de la montagne de Villesèche, appartenant à M. le commandeur de Castellane, et Pierre Borel, fermier dudit seigneur » au sujet de la perception « des censes réservées audit seigneur », octobre. — (1742) Mémoire et pièces du procès soutenu par sieur André Brémond, marchand de Manosque, contre « les fermiers des droits de lods et de cense de ladite communauté », prétendant exiger lesdits droits « sur une écuierie achetée par ledit Brémond dans l'enclos de Manosque, au quartier du Palais, pour le prix de 250 livres », février. — Requête et pièces du procès par Mᵉ Joseph Desorgues, notaire royal de Volx, prétendant « retenir, par droit de lignager, un pred situé dans le terroir dudit Volx, quartier du *Pont-de-Petron* », acquis par Joseph Ailhaud, cabaretier, au prix de 320 livres, octobre. — Mémoire sur la validité des testaments de Mᵉ Jean-Baptiste Ferrand, lieutenant de juge de Sourribes, 18 décembre, etc.

B. 2126. (Liasse.) — 137 pièces, papier, 1 parchemin.

1743-1745. — Requêtes, mémoires, inventaires de production, et autres pièces de procédures civiles. — (1743) Mémoire et pièces du procès soutenu par Mᵉ Nicolas Bouteille, notaire royal de Manosque, « procureur et agent de M. le receveur de l'ordre de Malte et secrétaire dudit ordre », contre Claude Aubergier, hôte dudit Manosque, au sujet du règlement « de la dépense de M. le commandeur de la Brillane, se trouvant malade dans le cabaret dudit Aubergier et y étant mort trois jours après », février. — Sentences : ordonnant la vérification des terrains usurpés du prieuré de Notre-Dame d'Ardenne, à la requête de messire Jean-Baptiste Gleyse, prêtre, prieur dudit prieuré, 7 mai ; — (1744) ordonnant « le partage des biens meubles et immeubles des successions de feu Jean Maïsse et Madeleine Martin, sa femme », à la requête « de frère Joseph Maïsse, hermite dans la retraite de Saint-Hilaire », à Pierrevert, 20 mars. — Inventaire de production pour messire Claude Reynier, « archiprêtre, curé

d'Orpierre, et sieur Louis Clémens, châtelain du lieu de Sausses », demandeurs aux fins « d'être rangés, pour la somme de 1,200 livres, sur l'hoirie bénéficiaire de messire Louis-Balthasar d'Amat », 15 juin. — Requête et pièces du procès entre messire Balthasar Jouval, prêtre bénéficier en l'église de Forcalquier, et Antoine Guigues, menuisier de Peyruis, au sujet du paiement du travail fait par ledit Guigues, pour la construction d'un moulin à huile au profit dudit Jouval, « travail qui devrait être payé de la même manière que l'avaient fait les dames de la Visitation de Forcalquier, pour leurs moulins à blé et à huile, à raison de 3 livres pour chaque journée dudit Guigues et de son garçon de boutique, outre la nourriture », décembre. — (1745) Mémoires et pièces du procès entre dame Jeanne de Valavoire de Lincel, veuve de messire Honoré de Coriolis, baron de Corbières, et Elzéar Liotard, au sujet « de l'entretien et réparations à faire à frais communs, à un fossé d'une largeur considérable » qui protège les propriétés des parties du ravage des eaux, mars. — « Consulte » sur la validité du testament du sieur Étienne Sauteyron, qui avait été reçu par Mᵉ Blanchard, notaire royal de Sainte-Tulle, son beau-frère, 7 mai, etc.

B. 2127. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1746-1747. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1746) Inventaire de production pour Mᵉ Pierre-Antoine Silvestre, « conseiller du Roy et son juge en la ville d'Apt », poursuivant paiement des arrérages d'une pension de 35 livres contre Alexandre Potavin, boulanger de Gordes, 18 février. — Requête et pièces du procès entre Joseph Hugou et Gaspard Laugier, « associés par moitié à la trésorerie d'Ongles », au sujet du règlement « des tailles dont le recouvrement n'avait point été fait », mai. — Inventaire de production et pièces du procès intenté par « l'économe du chapitre de l'église cathédrale d'Apt, contre l'économe du monastère Sainte-Ursule de ladite ville » pour l'obliger « à passer reconnaissance d'une étable et passage joignant, acquis par ledit monastère, situés à Apt, rue *Saint-Pierre*, comme relevant de la directe dudit chapitre, et à payer le droit de lods de l'acquisition, et aussi les arrérages de cense, à raison de 5 patacs annuellement », juin. — (1747) Mémoires et pièces du procès entre Claude Barre, de Manosque, et noble André de Vachier, seigneur de Saint-Martin-de-Renacas, au sujet « de l'expédition d'une tonnelée de vin rouge, de la contenance de 45 coupes, vendue audit Barre, à raison de 43 sols la coupe, et dont la plus grande partie s'était épanchée et perdue », janvier. — « Consulte » et pièces du procès au sujet de la convention, par laquelle « Jean Hugou, cabaretier de Manosque, avait mis Étienne, son fils, en apprentissage chez le sieur Claude Aubergier, traiteur, de la même ville, pour 2 ans moyennant la rétribution de 100 livres, avec la stipulation qu'en cas de maladie ou d'absence de l'apprentif, le temps perdu serait recouvré », avril. — Requête et pièces du procès entre messire Elzéar Devaux, « curé perpétuel de la paroisse Saint-Pierre-de-Castillon », et le chapitre d'Apt, « prieur décimateur de Castillon », au sujet « de la perception et jouissance des dixmes novales dans le district de la cure dudit messire Devaux », juillet, etc.

B. 2128. (Liasse.) — 117 pièces, papier, 1 parchemin.

1748-1749. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — Extrait du contrat de mariage entre Alexandre Aubert, de Saint-Martin-de-Castillon, et Marguerite Lauthier, dudit lieu, 16 janvier. — Copie de la transaction, du 22 juillet 1586, entre messire Jean Coderco, prieur d'Oppedette et la communauté dudit lieu : le prieur perçoit la dîme « à raison du vingtain » sur tous les blés et grains, les raisins, le chanvre, les agneaux et chevreaux, « sur trois pourcelages il perçoit un pourceau âgé de 7 semaines »; il est tenu : « au rabillage de l'église paroissiale, du couvert d'icelle et des fons baptismales... à la réfection de la cloche... de faire faire, par lui ou un autre prêtre suffisant, le demy service en l'église paroissiale » 13 mars. — Mémoire pour messire Joseph-Pierre-Elzéar Ricaudy, prieur de Viens, résidant à Sisteron, contre messire Jean-Joseph Igoulin, curé perpétuel de la paroisse dudit lieu, au sujet de « l'indemnité des menues fournitures de l'église et du paiement de l'entretien du cler », 26 juillet. — (1749) Extrait du contrat de mariage entre Légier Bèche, droguiste, de

Saint-Étienne, et Marguerite Tourniaire, du même lieu, 16 février. — Sentence portant rangement des créanciers de l'hoirie de noble Claude de Pélissier, de Simiane, à la requête de noble Joseph-Étienne de Pélissier, héritier de messire Pierre d'Exéa, et de noble Jean-Joseph de Pélissier, 17 juillet. — Inventaire de production et pièces du procès entre Louis Bicaïs, cardeur à laine, et François Buès, jardinier, de Forcalquier, au sujet d'un droit de passage dans la terre dudit Bicaïs, située dans le terroir de ladite ville, quartier de *Saint-Eyriès*, octobre. — Requête et pièces du procès entre sieur Joseph Lauthier, greffier de la juridiction de Saint-Martin-de-Castillon, contre sieur Joseph Ponson, de Simiane, demandeur de prétendus arrérages d'une pension de 40 livres, en qualité d'héritier d'Élisabeth de Barbeyrac, sa mère, octobre, etc.

B. 2129. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1750-1752. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1750) « Acte extra judiciaire », par lequel M. Pierre Empereur, avocat en la cour, résidant à Saint-Savornin, déclare « que la faculté de passage pour la terre située au terroir de Barret, quartier de *Trique-Faux*, vendue à sieur Alexis Pausin, son beau-frère, bourgeois de Saint-Savornin, se trouve le long du chemin dit de *Bon-Pas*, auquel on aboutit par le grand chemin du village de Barret », 22 janvier. — Enquêtes : sur la quantité de raisins récoltée par Martin Bonnefoy, de Vachères, à la requête de « Jean-Joseph Testanière, coseigneur de Vachères et fermier du prieuré dudit lieu », 9 mars ; — sur « l'usage immémorial que Jean et Joseph Esquillan, frères, ont eu, ou leurs auteurs, de l'eau de la fontaine, dite de *Baudet*, dans le terroir de Pierrevert, pour l'arrosage de leur propriété, sans aucun trouble ni empêchement », 22 août. — (1751) Extrait de la convention par laquelle Claude Vilary, marchand, d'Apt, « se départ, moyennant la somme de 200 livres, de toute servitude ou droit de passage dans la maison de François-Honoré de Joannis, située audit Apt, à la petite place de l'Evêché », 31 mai. — (1752) Sentence condamnant messire Jean-François de Mathieu, seigneur de Fontienne et du Vilar, au paiement d'une obligation de 575 livres à Anne Pifard, « femme libre dans ses actions d'Antoine Fournier, hôte d'Aix », 7 février. — Inventaire de production et pièces du procès entre Antoine Lauthier, marchand, de Manosque, et sieur François Bernard, « fermier de la terre d'Oraison », au sujet d'un marché inexécuté portant vente de 50 charges de blé, à 30 livres la charge, audit Lauthier, décembre. — (1753).

B. 2130. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1753-1754. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1753) Mémoire et pièces du procès par sieur François Achard, fermier seigneurial de Pierrerue, demandeur en paiement « de 1 livre 4 sols argent et 24 poignadières annone, pour arrérages de cense », contre Antoine Girard, avril. — Inventaire de production et pièces du procès entre sieur Joseph-Antoine Convers, bourgeois de Gréoux, et « Mᵉ Claude Chorot-Boivert, licencié ès droits, capitaine châtelain du lieu de Veurey en Dauphiné, poursuite et diligence de damoiselle Suzanne Labori-Boisvert, sa mère et procuratrice générale », au sujet du règlement d'une créance de 900 livres, « dont la pension est de 45 livres », octobre. — (1754) Mémoires : pour messire Mary Barthélemy, curé d'Uriage en Dauphiné, demandeur contre damoiselle Suzanne Roux, de Manosque, en remise, « soit en original ou en double, de tous les papiers et livres de raison des héritages de feu Mary Paris et Françoise de Gréoux, leur ayeul et ayeule communs », 5 juin ; — pour Anne de Gal, « épouse libre dans ses actions du sieur Nicolas de Brunet, écuyer, de Manosque », demandant paiement du loyer de 2 chambres, contre Mᵉ Jean-François Pochet, avocat en la cour, de ladite ville, 17 septembre.

B. 2131. (Liasse.) — 133 pièces, papier, 2 parchemins.

1755-1757. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1755) Parcelle de dépens du procès par les officiers du siège, demandant paiement à M. Mᵉ Jean-Joseph Gaspard d'Eyroux de Pontevez, conseiller du Roy, lieutenant général criminel au siège de Forcalquier,

« de la portion lui compétent de la somme de 4,300 livres, à laquelle chacun des officiers du siège se trouvent contribuables au profit des hoirs de Mᵉ François Dermitanis, conseiller du Roi audit siège », 2 juillet. — Mémoires et pièces du procès entre Pierre Archimbaud, bourgeois de Sainte-Tulle, et sieur Albert Archimbaud, Mᵉ chirurgien dudit lieu, son frère, au sujet du partage des successions de messire Joseph Archimbaud, prêtre, leur oncle, de damoiselle Élisabeth-Marguerite, leur mère, et de messire Jean-Baptiste Archimbaud, curé de Sainte-Tulle, leur frère, décembre. — (1756) « Contredits, au nom de messire André d'Agoult, seigneur de Saint-Michel », contre Honoré Fouque, refusant « de donner aveu et dénombrement, exhiber les titres emphytéotiques et passer nouvelle reconnaissance pour la bastide et affar de terres, acquis par lui dans l'étendue de la directe dudit seigneur », 20 janvier.— Requête et assignation par Jean Blachet, sous-fermier du four banal de Banon, contre Pancrace Monier, pour contravention « au droit de banalité, défendant aux habitants et étrangers dudit lieu d'y apporter vendre et débiter du pain qui n'aye pas été cuit audit four », 16 mars. — Enquête et pièces du procès touchant « l'union des biens et revenus du Petit Séminaire de Lurs à la congrégation de la Mission », juin. — (1757) Inventaire de production et pièces du procès par sieur André-Barthélémy Burle, marchand, de Marseille, demandeur en paiement « d'une lettre d'échange de 600 livres », contre messire Jean-François de Mathieu, seigneur de Fontienne, février. — « Inventaire des pièces de la procédure prise par M. le juge de Manosque, à la requête du sieur Pierre Coubard, entreposeur du tabac et receveur des fermes du Roy pour les huiles et savons de ladite ville, contre sieur Joseph Berne, marchand cirier de la mesme ville, et remises à Mᵉ Janssaud, greffier en chef de la sénéchaussée de Forcalquier », 18 juillet. — Requête du supérieur du couvent des R. P. Minimes de Mane, demandant compte aux consuls dudit lieu « des 100 livres qu'ils reçoivent annuellement dudit supérieur, en qualité de prieur de Mane, pour être employées à l'achat et entretien des ornements de la sacristie et aux réparations ordinaires et extraordinaires de l'église paroissiale », 29 août. — Mémoires et pièces du procès au sujet du règlement d'une pension de 85 livres entre dame Alix Dambrun, veuve de Mᵉ Jean de Castagny, de Sisteron, et damoiselle Thérèse Castagny, épouse du sieur Teissier, bourgeois d'Aix, et héritière dudit M. de Castagny, novembre. — Requête par Mᵉ Pierre Garnier, avocat en la cour, maire de Forcalquier, « demandeur en admission de la preuve et justification de l'insolvabilité de l'héritage de damoiselle Marguerite de Vialis, veuve de sieur Antoine Cauvet, écuyer d'Hyères, contre sieur Louis Garnier, bourgeois, et Mᵉ Honoré Garnier, avocat en la cour, de Cotignac », décembre, etc.

B. 2132. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1758-1759. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1758) Inventaire de production et pièces du procès par Victor Santon, maréchal à forge de Viens, demandeur en rescision de la vente « d'un pred et chénevrier dans le terroir du même lieu, au prix de 20 sols la canne, faite, sous la condition du rachat », à sieur Jacques Monier, bourgeois dudit Viens, février. — Sentence ordonnant « partage, estimation et liquidation » de l'hoirie de Mᵉ Joseph Borel, notaire royal et procureur du Revest-du-Bion, à la requête de messire Jean-Pierre Borel, son frère, prieur de La Bâtie-Verdun, 20 septembre. — (1759) Copie d'acte de vente, par Joseph Brémond, à Jean-Baptiste Girard, tailleur d'habits, de Saint-Michel, « d'une terre au terroir dudit lieu, quartier de *Pourrat*, de la contenance de 625 cannes, suivant le nouveau cadastre, faisant 4 panaux de semence, au prix de 150 livres », 10 janvier. — Requête pour les consuls de Pierrerue demandeurs en paiement de « 58 émines blé pour arrérages de 29 années du droit de fournage », contre les hoirs de Gaspard Névière, 30 mars. — Inventaire de production et pièces du procès soutenu par Joseph Silvestre, d'Aubenas, contre messire Jean Guyon, prieur dudit lieu, demandeur en paiement « des arrérages d'une cense, à raison de demi charge bled froment, tous les ans, pour une propriété que ledit Silvestre a acquise de M. Mᵉ Jean-François Vial, conseiller du Roy, juge garde en la Monnoye de Provence », avril. — Mémoires et pièces du procès soutenu par François Gilly, aubergiste, de Forcalquier, contre « les fermiers de la rève du vin de cette ville » au sujet « d'une saisie de 2 pots de vin », indûment opérée par lesdits fermiers, « attendu qu'ils

ne peuvent apporter la preuve des contraventions qu'ils découvrent dans les maisons, qu'autant que ces contraventions sont constatées par le verbal d'un huissier, assisté de deux recors, et que le droit de ces fermiers est borné à arrêter seul ce qu'ils trouvent en fraude dans les chemins et dans les rues, à la charge de le faire ensuite saisir par ministère d'huissier », mai. — Extrait d'acte de vente par messire « Jean-Joseph-Jacques d'Antoine, seigneur de Blieux, originaire de Gordes, habitant à Aix, à sieur Guillaume Daumas, fermier des droits seigneuriaux de Goult, d'une bastide avec son tènement de terres, prés, vigne, verger et terres incultes, au terroir de Gordes et au quartier de *Prérouillet*, y compris les capitaux évalués à 124 livres », au prix total de 6,624 livres, 4 septembre. — Inventaire de production et pièces du procès par messire Mary Besson, « recteur de la chapellenie Saint-Georges, de Forcalquier », poursuivant le paiement « des arrérages de 7 années de la cense, à raison de 2 florins chaque année, à quoi se trouve soumis le domaine appelé le *Grand-Jardin*, situé dans le terroir de Manosque », vendu à dame Élisabeth d'Eyroux, « et ensemble le payement de 396 livres pour le droit de lods, à lui dû », septembre, etc.

B. 2133. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1760-1763. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1760) Inventaire de production et pièces du procès intenté par « haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-François-Joseph, comte de Sade, lieutenant général de Bresse, Bugey, Valromey et Gex en Bourgogne, seigneur de Mazan, La Coste », demandeur en paiement « de 1,800 livres de dommages et intérêts, contre sieur Joseph Bonnet, ancien fermier de La Coste, pour le dépérissement de ladite terre qu'il n'avait pas exploitée en bon père de famille », janvier. — Requête et pièces du procès entre Honoré Sauvan, maréchal à forge de Brunet, et messire François Serraire, « chanoine en l'église cathédrale de Riez, prébendé de Brunet », au sujet du droit d'arrosage d'une terre, au terroir dudit lieu, quartier de *Saint-Martin*, mai. — Mémoire pour messire Bosse, curé de Salignac, contre l'économe du chapitre de Sisteron, prieur décimateur dudit Salignac, « pour le faire condamner à lui fournir le pain, le vin à chanter, le luminaire, l'huile pour la lampe, le blanchissage et l'entretien des ornements de la sacristie », décembre. — (1761) Requête par sieur Boniface Arnaud, bourgeois de Rouen en Normandie, damoiselles Marthe, Marguerite, Françoise et Marianne Arnaud, aux fins « qu'il soit fait injonction au greffier de la sénéchaussée de Forcalquier de remettre aux suppliants, en la personne de Mᵉ Pierre-François-Marc de la Saussaye, avocat au parlement de Normandie, leur procureur, les papiers, argent, effets et monnoye qui lui furent déposés lors de l'inventaire des biens de feu sieur Henry-Balthasard Arnaud leur frère », 14 mai. — (1762) Extrait de convention portant partage de l'hoirie de messire François Mille, « aumônier d'un des vaisseaux de S. M. à Toulon », entre ses divers héritiers, 1ᵉʳ mai. — (1763) Enquête « à la requête des sous-fermiers de la dîme des raisins de Volx », sur la quantité de raisins récoltés par Étienne Jean, dudit lieu : « la vigne ne vaut pas 20 livres de rente, vu que les chiens du seigneur la vendangent en partie toutes les années, et surtout les muscats », 24 janvier. — Sentence condamnant Esprit Maurel, du Revest-du-Bion, à payer une obligation de 250 livres « à la Charité du lieu d'Aurel, 17 mars. — Requête par les « recteurs de l'Œuvre des prisons de la ville d'Aix », au sujet du paiement d'une pension de 50 livres, léguée à ladite œuvre par dame Catherine Royère, veuve de Mᵉ Jean-Baptiste Pigenat, avocat, d'Aix, « pour l'élargissement des pauvres prisonniers », 24 septembre. — Inventaire de production et pièces du procès soutenu par sieur Firmin Germain, négociant, de Gordes, contre « messire Silvain-Léonard de Chabanes, aumônier du Roy, abbé commendataire de l'abbaye de La Crête, prieur décimateur de Gordes », prétendant avoir « la majeure directe » sur une terre située au terroir dudit lieu, quartier de *La Lavau*, décembre, etc.

B. 2134. (Liasse.) — 127 pièces, papier, 1 parchemin.

1764-1768. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1764) Rapport de mensuration et de délimitation « d'un pred, de 3 eymines, 1 pognadière et demy cosse en contenance, sis dans le terroir de Saignon,

quartier de *La Palun* », à la requête de messire Jean-Baptiste de Gautier de Montguers, seigneur de Rustrel, 26 janvier. — Inventaire de production et pièces du procès entre sieur Jean-Gaspard Derbès, « fermier général de M. l'évêque de Sisteron », et messire Antoine Tardieu, curé de la paroisse d'Ongles, au sujet du règlement « de la cense annuelle de 6 charges de bled froment et 6 charges orge, à laquelle est soumis le prieuré d'Ongles envers l'évêque de Sisteron », janvier. — Verbal d'apposition des scellés à la maison du sieur Antoine Imbert, « située dans l'enclos de la ville de Forcalquier, près de la porte *Jambon*... attendu que les parents dudit Imbert, décédé cette nuit, sont absents, et pour éviter le divertissement des effets par lui délaissés », 4 février. — Extrait d'acte de cession d'une terre au terroir de Lurs, quartier du *Pételin*, consentie par Jacques Charmery, à M[e] Jean-Joseph Thésé, dudit lieu, avocat en la cour, en paiement d'une créance de 500 livres, 10 septembre. — (1765) « Verbal d'enchères », par-devant le greffier de la sénéchaussée, des biens immeubles de l'hoirie de Jean Raymond, de Forcalquier, 3 mars. — « Verbal d'assemblée de parents » et nomination de curateur pour Jean Rolland, « en état d'imbécilité et de démence », 28 novembre. — (1766) Mémoire, au nom de sieur Louis Barthélémy, marchand tanneur, de Manosque, pour établir « que son livre ou journal de boutique est dans les formes prescrites par l'ordonnance du commerce », septembre. — (1767) Enquête sur une coupe de bois faite par Sauveur Lazare, fournier de Manosque, « dans un hermas au quartier de *Montagne*, terroir de ladite ville », 10 mars. — (1768) Inventaire de production et pièces du procès par « messire Jean-Baptiste de Bermond, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du Roy et commandant à Phalsbourg, et dame Marie-Thérèse de Bermond, veuve de messire Jean-François de Boyery, coseigneurs de Vachères », demandeurs, contre les hoirs de Giles Olivier, hôte Vachères, « en désemparation, par voie de retrait féodal, de différentes propriétés situées au terroir dudit lieu, quartiers de *La Planette*, du *Bon*, *La Pierre-du-Four* et du *Clastre* », février. — Mémoires et pièces du procès soutenu par sieur Charles Decorio, bourgeois de Villeneuve, contre « messire Paul de Bruny, chevalier, marquis d'Entrecastaux et de Saint-Livons, seigneur de Saint-Antonin, baron de Villeneuve, président à mortier au parlement de Provence », au sujet d'une « prétendue contravention au droit de tasque sur les grains, à percevoir sur l'aire par l'agent dudit seigneur », août. — Enquête au sujet de l'emplacement « d'un sentier ou chemin qui conduit du lieu de Volx au domaine de *Rouillières* », terroir dudit Volx, appartenant à messire Elzéar de Coriolis, seigneur de Puimichel, 9 novembre, etc.

B. 2135. (Liasse.) — 140 pièces, papier, 4 parchemins.

1769-1773. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1769) Inventaire de production pour M[e] François-Elzéar Peyroard, avocat en la cour, d'Apt, demandeur « en dessaisissement, entre ses mains, des sommes et denrées saisies à sa bastide au terroir dudit Apt, quartier de *Roquesalien* », contre les hoirs de dame Charlotte de Meynier, épouse de Jean de Perrin, coseigneur du Bourguet et de Bagaris, juin. — Requête par messires Mathieu Segond et Jean Achard, prêtres, vicaires de la paroisse d'Oraison, contre le sieur économe du chapitre de Riez, prieur décimateur d'Oraison, « qui n'a pas daigné se conformer à l'édit du Roy du mois de mai 1768, portant que leur portion congrüe, fixée à 200 livres, serait payable de quartier en quartier, par avance, franche et quitte de toutes charges et impositions », 19 septembre. — (1771) Exploits et pièces du procès soutenu par messire Pierre-Jean-Jacques-Reymond Clémens, prieur des lieux de Saumane et de La Roche, contre messire François-Xavier de Tournon, seigneur direct desdits lieux, demandeur en payement « de 29 années d'arrérages d'un prétendu droit d'indemnité, à raison des biens dudit prieuré », mars. — Sentence condamnant Pierre Vial, ménager de Saint-Martin-de-Renacas, « à expédier, à messire Joseph de Vacher, seigneur dudit lieu, ancien mousquetaire de la garde ordinaire du Roy, 33 charges 6 panaux bled annone, pour arrérages de cense de 8 années, à raison de 4 charges, 2 pougnadières par an », 22 avril. — (1772) Enquête sur les sommes payées « à M[e] Pierre-Clément de Rosset, citoyen d'Apt, par M[e] Jean-Baptiste-Sergius Chastan de La Fayette, citoyen de la même ville », 12 juin. — (1773) Requête par Marguerite Tourniaire, de Saint-Étienne, « aux

fins qu'il soit informé sur la vergence et décadence de François Tardieu, droguiste, dudit lieu, son mari », 21 août, etc.

B. 2136. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1774-1779. — Requêtes, mémoires et inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1774) Inventaire de production pour Mᵉ Jean-Antoine Gontard, notaire royal de Saint-Savornin, demandeur en règlement de comptes, contre Jean-Joseph Courage, passementier, de Joucas, 3 mars. — Sentence condamnant les fermiers généraux de la terre de Volx à garantir un droit de lods impayé à Joseph Guillermin, « sous-fermier des droits de lods et trézain, dûs au sieur marquis de Volx », 18 mai. — « Procès-verbal d'enchères pour l'arrentement des biens d'Augustin Tourniaire, fils pupille de feu Mathieu, de Forcalquier », 17 septembre. — (1777) Sentence condamnant damoiselle Suzanne Pons et messire Jean-Baptiste Legouche, seigneur de Saint-Étienne, au paiement de la somme de 770 livres, au profit de damoiselle Marguerite de Villeneuve, « ci-devant damoiselle d'honneur de S. A. Sérénissime, Mademoiselle la princesse de Clermont, résidant à Paris », 11 janvier. — (1778) « Expédient » condamnant Joseph Beyrac, tisseur à toile, de Manosque, à payer 55 livres 8 sols à messire André de Barras, bachelier en théologie, curé de la paroisse Notre-Dame de ladite ville, 24 mars. — Inventaire de production et pièces du procès, au sujet d'un règlement de comptes entre les hoirs de Mathieu Martin, d'Ongles, et sieur Joseph-Victor Testanière de Miravail, bourgeois de Mane, en qualité d'héritier de Jean-Louis Testanière, seigneur de Châteauneuf-Miravail, son père, avril. — (1779) Requête et pièces du procès par les consuls de Saint-Martin-de-Castillon contre l'économe du chapitre pour l'obliger, conformément « à la sentence de l'official général métropolitain, à entretenir, en qualité de prieur du lieu, deux prêtres et un cler pour administrer les sacrements et célébrer le divin office dans l'église paroissiale Saint-Pierre de Castillon, et, tous les jours de dimanches et fêtes, aller dire la messe à Notre-Dame-du-Puy, terroir dudit Castillon », mars. — Extrait des clauses du mariage entre Louis Chabus et Brigitte Boyer, de Lurs, 13 octobre, etc.

B. 2137. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1780-1782. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1780) Enquête sur la « faillite et insolvabilité » d'Étienne Bisot, de Saint-Étienne, faite, à la requête du sieur Tamen, « marchand, de Lyon, y demeurant place de la *Platrière*, par le lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier, commissaire sur ce député par messieurs les prévôts des marchands, échevins présidents, juges gardiens, conservateurs des privilèges royaux des foires de Lyon », septembre. — Déclaration de divers particuliers de Viens, « attestant que le sieur Miellon, ayant tenu la régence des écoles dudit lieu pendant l'année dernière, aurait fixé ainsi les honoraires des enfants : ceux qui lisaient l'alphabet 8 sols, ceux des Heures de Notre-Dame, 10 sols, ceux qui lisaient le livre de Saint-Charles 12 sols, et les écrivains 15 sols », 3 novembre. — (1781) Verbal d'apposition des scellés à la maison de feu dame Marguerite de Gassaud, veuve de sieur Jean-Victor de Gassaud, capitaine d'artillerie, à la requête de dame Thérèse-Anne Tirany, veuve de Jean-Forcalquier Gassaud, en qualité de tutrice de ses enfants, héritiers de ladite dame de Gassaud, 10 juin. — (1782) Requête par dame Marguerite de Valbelle, dame de Montfuron, demandant l'estimation et la liquidation du dommage causé par Joseph Aubert, « gardant un troupeau de 50 bêtes d'avérage dans une terre appelée le *Petit-Clos*, appartenant à ladite dame », 18 mars. — Mémoires pour Mᵉ Jean-Baptiste Blanc, notaire royal de Saumane, représentant les hoirs de feu Marius Blanc, aussi notaire royal et jadis trésorier de Saumane, demandeur « en arrérages de taille et capitation », contre les hoirs de Jean Daumas, 15 juillet. — Inventaire de production et pièces du procès entre sieur Théophile Sambuc, bourgeois de La Coste, et sieur Nicolas Payan, bourgeois dudit lieu, au sujet « de la faculté de creuser de l'eau par moyen de puits, tranchée ou autrement, dans une terre au terroir dudit lieu, quartier de *Queilas* », octobre, etc.

B. 2138. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1783-1785. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1783) « Parcelle des dépens du procès pour règlement de comptes entre sieur Jean-Henri Pons, fils et héritier de Mᵉ Ignace, notaire royal de Saignon, contre Mᵉ Jean-François Sollier, avocat en la cour et notaire royal de ladite ville. — « Ordonnance de liquidation des arrérages d'une cense annuelle de 1 panal, 1 picotin et demi de blé, affectée sur une terre située au terroir de Forcalquier, quartier des *Quinsons* ou *Naisses* », en faveur des « hôpitaux unis de ladite ville », 28 juillet. — (1784) Sentence condamnant Jean-André Guérin, négociant, à payer à André Gondrand la somme de 180 livres, prix d'une maison « sise à Ongles, hameau de La Fontaine, quartier de *La Place* », 18 juin. — Mémoires et pièces du procès par damoiselle Jeanne Esclangon, de Lurs, demanderesse « en désemparation, par retrait lignager, d'une terre complantée d'oliviers, située au terroir dudit Lurs, quartier des *Chastrières* », contre Georges Mondet, septembre. — Requête d'Élisabeth Gondran, épouse de François Bonnefoy, hôte de Villeneuve, demandant « qu'il soit informé sur la décadence et vergence des affaires de son mari », 4 octobre. — (1785) Inventaire de production et pièces du procès entre Antoine Curnier et Joseph Mathieu, de Saint-Michel, au sujet du règlement des fermages dûs audit Mathieu pour le bail d'une terre au terroir de Lincel, quartier de La *Plaine-d'Huguete* ou de *Champourcel*, consenti pour 6 années à la rente annuelle de 3 charges, 5 panaux de seigle, février. — Extrait de quittance de 360 livres, prix de 2 mulets, donnée par André Carle, de Beaumont, « à sieur Jean-André Pécoul, négociant dudit lieu, fermier du grand logis de *Négréaux*, appartenant à M. le marquis de Mirabeau comte dudit Beaumont, 19 avril, etc.

B. 2139. (Liasse.) — 57 pièces, papier, 1 parchemin.

1786-1790. — Requêtes, mémoires, inventaires de production et autres pièces de procédures civiles. — (1787) « Expédient » condamnant François Jourdan, de Valensole, à payer 2,000 livres, pour arrérages de ferme, à Mᵉ François Guibert, docteur en médecine, de Gréoux, 12 juillet. — Extrait d'acte de vente par Jean-Louis Astier, de Volonne, à Jean-Antoine Paul, de l'Escale, « de toute une propriété de terre, située au terroir de Volonne, quartier de *Banegiers*, de la contenance de 686 cannes, pour la somme de 720 livres », 17 octobre. — (1788) Verbal d'ouverture du testament solennel de sieur Jean-Joseph Janssaud, bourgeois de Forcalquier, à la requête de Mᵉ Laurent Roustan, notaire royal de ladite ville et dépositaire dudit testament, 12 février. — Inventaire de production pour sieur Joseph Aubert, bourgeois de Pierrevert, contre « le syndic du corps des intéressés, redevables et contribuables au fossé des *Rideaux*, situé au terroir de Sainte-Tulle », au sujet « de l'exaction et recouvrement de la somme de 1,000 livres sur lesdits contribuables », dont ledit Aubert s'était chargé, « et rendue impossible, la grêle ayant ravagé le terroir dudit Sainte-Tulle », 28 avril. — (1789) « Sentence de rangement » et autres pièces du procès par sieur Joseph Pourpre, héritier de messire Esprit Agnelier, « prêtre desservant l'église succursale du hameau du Largue, terroir de Banon », contre « les recteurs de la Charité de l'Hospitalet, messire Joseph Defarges, recteur de la chapellenie Saint-Joseph, de Forcalquier, et autres prétendant droit dans ladite hoirie », (février). — Requête par « dame Marie-Catherine-Henriette de Fresse de Montval, épouse de messire Louis Servan, seigneur de Besaure, conseiller du Roy, sécrétaire en la chancellerie du parlement de Provence », demandant « à être séparés des biens d'avec son mari et mise en possession des biens échus à la dame suppliante depuis son mariage », 9 février. — Sentence condamnant Jean-Joseph Silvy, de Reillane, « aux peines de la dénonce pour dommage dans le tènement du Pinet », au profit de messire Elzéar-Dominique Michel, seigneur dudit Pinet, 13 juin. — Rapport d'estimation et devis des réparations à faire à la maison curiale de Saint-Martin-le-Charbonnier, à la requête de messire Jean-Jacques Nalin, « prieur, curé décimateur de ladite paroisse », et sur l'ordre « du sieur Maurin, subdélégué de l'Intendant de Provence à Manosque », 20 juillet. — Inventaire de production pour « l'économe du couvent des Grand-Carmes de Manosque, actuellement réunis à ceux d'Aix », demandeur en paiement d'une pension de 50 livres « contre les syndics du corps des notaires royaux de Manosque », 28 novembre. — Sentence

condamnant « les fermiers des droits de dixme des grains et légumes que le chapitre de Forcalquier est en droit de percevoir en la ville de Manosque au payement de 6,300 livres des payes qu'ils doivent audit chapitre depuis le 1er octobre 1787 » 21 décembre. — (1790) « Expédient définitif », condamnant Étienne Guende à payer à Me Charles-Jean Hénos de Boisgillot, avocat en la cour, résidant à Manosque, la somme de 780 livres, provenant d'une créance cédée par messire Joseph-Honoré d'Audiffred, chevalier, 5 juillet. — Inventaire de production et pièces du procès par Pierre Toulousan, « fermier de la bastide dite *Isabelle*, appartenant à M. de Tressemanes, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du Roy, ci-devant seigneur dudit Brunet », au sujet de son « droit exclusif de paturage, pour les gros bestiaux, dans les iscles qui sont au-delà de la rivière d'Asse, à l'*Adrech* », octobre, etc.

B. 2140. (Registre.) — In-quarto, 61 feuillets, papier.

1562-1569. — « Registre des sacs et pièces portés à messieurs les gens du Roy ». — Reçu par le « procureur du Roy » les procès criminels : (1562) par Antoine de Baratier, coseigneur de Vaumeil, contre Nicolas, son frère, 22 janvier (fol. 1); — « concernant les séditions faictes en la présente ville de Forcalquier », dont les pièces doivent être envoyées « par devers les commissaires délégués par le Roi à occasion des séditions, en ce présent pays », 22 avril (fol. 3); — par Jean de Castellane, sieur de Claret, contre Jean d'Astoin, 23 avril, (fol. 3 v°) ; — (1563) par messire Jacques Nicoti, prieur de Montlaux, « contre les coupables de certaines voyes de faict », 16 septembre (fol. 4 v°) ; — par Hélion de Glandevez contre Juvénal Eymar, 21 septembre (fol. 6); — (1565) contre François Boujarel et Honoré Courbon, consuls de La Motte, 22 mars (fol. 8); — par Claude Patache, de Manosque, contre Me Barnabé d'Arnaud, juge dudit Manosque, 5 juin (fol. 10) ; — par Barthélemy Roche, apothicaire d'Orange, contre Me Michel Pellenc, prêtre de Caseneuve, 15 août (fol. 14) ; — par Isabelle de Reillanne et Antoine de Reillanne, coseigneur de Sainte-Croix-à-Lauze, contre Georges Calvet et ses complices, 1er septembre (fol. 15) ; — par noble Spérit Talon, de Limans, « querellant en agression » contre Claude Rodulph, 11 octobre (fol. 17 v°) ; — « contre Louis et Pierre Gallice, de Saint-Étienne, querellés en adultère et paillardise », 11 décembre (fol. 21) : — (1566) « contre Gaspard de Castellane, dict la *Collombe*, et Antoine de Castellane, dict le *Prieur*, frères de François de Castellane, sieur de Claret, querellés en menaces contre aulcuns sergents », 30 mars (fol. 28) ; — contre Gaspard de Rostang, écuyer de Gap, « pour l'homicide de Beaulme Borrel, commis au lieu des Mées », 19 mai (fol. 29 v°) ; — « contre les officiers du Revest-de-Brousses, querellés en recellement de malfaiteurs et dissimulation de justice », 31 juillet (fol. 34 v°) ; — (1567) par les syndics de Vachères, contre Spérit Roche dit *Tarabast*, 8 janvier (fol. 40 v°) ; — contre messire Alexis Mathieu, prieur du Revest-de-Brousses, 17 mars (fol. 44 v°) ; — par Jean de Montauban, sieur de Saint-André, « querellant en port d'armes contre Charles de Pontis, sieur d'Urtis », 23 juillet (fol. 51) ; — « contre messire Louis d'Arcussia, chanoyne, querellé en propos de sédition », 10 septembre (fol. 53) ; — « par le sieur de Saint-Pons, recepveur pour le Roy au siège de Forcalquier », contre Me Elzias Berluc, viguier de ladite ville, 16 novembre ; — (1568) « contre ceux qui se sont absentés pour le faict de la Religion », 30 janvier (fol. 154) ; — par noble Antoine de Montfort, contre dom Michel d'Eyrolles, 31 juillet (fol. 56) ; — par Me Augier Mottet, juge de Manosque, contre Me Jean Deffauris, 13 décembre (fol. 57) ; — (1569) par Jeannette Péraud « querellante en rapt et violence » contre Nicolas Sellon, 1er août (fol. 59 v°) ; — par François Gombert, sieur de Verdaches, contre noble Jacques Gombert, 7 novembre (fol. 60 v°), etc.

B. 2141. (Registre.) — In-quarto, 89 feuillets, papier.

1584-1608, novembre. — « Chargement des sacs portés à messieurs les gens du Roy ». — Reçu par l'avocat du Roi les procès criminels : (1584) par messire Audibert, chanoine, prieur du Bourget, contre Nicolas de Voulx, 21 avril (fol. 2) ; — (1575) par « Mathieu de Corio, sieur du Rochas », contre Jacques Desorgues, 23 mars (fol. 5 v°) ; — par Claude de Bermond contre Étienne Aguilhen, 6 novembre (fol. 9) ; — (1586) par capitaine Elzias Plume, rentier de Pierrerue, contre Antoine Ricard, 23 mai (fol. 12 v°) ; — (1587) contre Raymond Agnel, de Niozelles,

« querellé en crime de lèze majesté », 10 février (fol. 17) ; — contre Nicolas Salettes et Guillaume Prier, « accusés de faulse monnoye », 5 octobre (fol. 21 v°) ; — (1588) par Michel Eyssautier, juge de Sisteron, contre Jean-Baptiste Reynier, 19 juillet (fol. 25) ; — (1590) par « le sieur évesque de Gap et Claude de Paparin, sieur de Château-Gaillard, son nepveu », contre Pierre Joyne, 6 février (fol. 28) ; — (1592) contre Jean Vial, de La Roche-Giron, « querellé en crime de péculat », 14 octobre (fol. 31 v°) ; — (1593) par noble Melchior Arnaud, coseigneur de Riez, contre Jean Mallet, 23 mars (fol. 33) ; — (1596) contre Joseph André, dit *Digne*, « querellé en homicide commis à la personne de Valery Bertrand, de Forcalquier », 19 septembre (fol. 37 v°) ; — (1597) par Marc-Antoine de Castellane, sieur de Saint-Jurs et de Châteauneuf-Miravail, contre Jean Maurel, 6 novembre (fol. 41) ; — (1598) par messire Antoine Amalric, vicaire de Lincel, « querellant en recellement du droit de dixme, contre damoiselle Catherine de Barras, dame de Lincel », 20 août (fol. 42 v°) ; — par Claude de Matheaud de Joye, sieur de Pierrerue, querellant en larcin contre André de Vitalis, sieur de Montfort et sa femme », 3 novembre (fol. 44) ; — (1599) par damoiselle Madeleine Seguiran, femme de Pierre Castillon, écuyer d'Aix, contre damoiselle Catherine de Bona et Pierre, Étienne et François de Bona, ses enfants, 16 juin (fol. 48) ; — (1600) par M° François Buisson, « recepveur des décimes au diocèse de Gap », contre M° Philibert Homeyre, 23 mars (fol. 51) ; — (1601) par Antoine Marin, « querellant en faulce accusation », contre messire Spérit Molline, 5 mars (fol. 53 v°); — par messire Gaspard de Sébastiane, prieur de Dauphin, contre Toussaint Arnaud, 28 août (fol. 55 v°) ; — (1602) par M° Jacques Coffy, « régent des escoles du Revest-de-Brousses », contre Barthélemy, dit Pimejean, d'Avignon, 24 juillet (fol. 58 v°) ; — (1603) par « M° Arnaud Bermond, sieur des Claux, advocat en la cour », contre Valentin Sellon, 11 juin (fol. 62) ; — contre Antoine Croyn, orfèvre de Sisteron, accusé du crime de fausse monnaie, 19 août (fol. 63 v°) ; — (1604) par messire Jean-Antoine de Simiane, sieur de Cabanes, contre Jean Lombard et Timothée Espérandieu, 9 septembre (fol. 67 v°) ; — (1605) par M° Jacques Nicolay, avocat au siège, contre damoiselle Anne Boniface et M° Jean Boniface, avocat, 7 juin (fol. 72 v°) ; — (1606) par damoiselle Anne de Bruis, femme de François de Rodulph, sieur de Beauvezer, contre M° Pierre Roy, notaire, 14 octobre (fol. 78 v°) ; — (1607) Suzanne Jourdan, de Noyers, « querellante en stupre contre Paul de Laydet, sieur de Jarjayes », 5 mai (fol. 80) ; — « Marguerite Bartalasse, de Marseille, contre M° Pierre Legrand, substitut de M. le procureur du Roy en la ville d'Apt », 5 juillet (fol. 81); — Gaspard de Villeneuve, sieur de Vauclause, contre Pierre Moisson, marchand, de Manosque, 13 novembre (fol. 82) ; — (1608) par noble Melchion Lombard, sieur de la Loubière, contre Huguet Debourges, de la Tour-de-Bevons, 10 mars (fol. 84 v°) ; — par M° Jean Morier, notaire royal de Bayons, contre Jean Aboul, sieur de Reynier, 4 novembre (fol. 89), etc.

B. 2142. (Cahier.) — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1608, décembre-**1614**. — « Chargements des sacs portés à messieurs les gens du Roy ». — Reçu par l'avocat du Roi les procès criminels : (1608) par Jean Bernard, sieur d'Astoin, « querellant en voye de faict », contre Jean de Gailhard, sieur de Bellaffaire, 20 décembre (fol. 1 v°) ; — (1609) par damoiselle Françoise de Meissonnier et Antoine de Menut, « querellant en homicide contre Imbert de Cardebat », 5 septembre (fol. 7) ; — (1610) par messire François Maurel, prêtre de Turriers, contre Pierre Pons, 15 janvier (fol. 10); — (1611) contre Arnoulx Bernard, sieur d'Esparron-La-Batie, 2 mars (fol. 16) ; — par F. Jacques André, religieux de l'ordre de Saint-François, contre Jean Payan, 2 septembre (fol. 20) ; — (1612) par Sébastien Blayn, de Reillanne, « querellant en mauvaise vie et luxure contre Louise Vespier et Catherine Achard », 5 mars (fol. 26 v°) ; — contre M° Espérit Bermond, « bayle de Cruis », 12 mars (fol. 32 v°) ; — contre Jacques Latil, sergent royal, « querellé en extorsion », 19 juillet (fol. 40 v°) ; — (1613) par « la communauté de Valernes, querellante en démolition d'un arc », contre Claude et Jacques d'Astoin, 16 juillet (fol. 46), etc.

B. 2143. (Cahier.) — 46 feuillets, papier.

1609, janvier-**1614** mars. — « Aultres chargements des sacs, dits du Petit Registre ». — Reçu par

le lieutenant criminel les procès : (1609) par Jean Simon, « sergent ordinaire », d'Apt, contre Pierre Martin, « hoste de ladite ville », 23 janvier (fol. 1) ; — par capitaine Honoré André, contre messire Michel Cornaille, 23 juin (fol. 6 v°) ; — par César de Bosque, d'Apt, contre Esperit de Bosque, 5 décembre (fol. 12 v°) ; — (1610) par Joseph d'Arsellier, de Forcalquier, contre Denis Laugier, de Saint-Michel, 7 août (fol. 17); — (1611) par noble Madeleine Motet, contre Blanche Gras, femme de Balthasar Laydet, 24 mars, (fol. 21 v°) ; — par M° Pierre Robaud, avocat en la cour, contre M° Charles Réal, 15 septembre (fol. 27) ; — (1612) par noble Louis de Cordier, sieur de Reynier, contre Claude Pélicier, 3 avril (fol. 31) ; — par M° Jacques de Faulcon contre Artus de Maresc, 29 août (fol. 35 v°) ; — (1613) par Charles de Voland, coseigneur d'Aubenas, contre Lucrèce de Bona, 14 septembre (fol. 43 v°), etc.

B. 2144. (Cahier*.) — In-quarto, 35 feuillets, papier.

1646-1673. — « Registre des distributions criminelles ». — Reçu par le lieutenant criminel les sacs et pièces des procès : (1646) touchant « le meurtre et assassinat commis aux personnes de Jean et Martin Rayne, de Sigonce », 29 novembre (fol. 2) ; — (1648) par Jacques Salle, « concierge des prisons royaux de Forcalquier », contre Jean Martin, marchand, d'Aix, 31 octobre (fol. 3) ; — (1650) par damoiselle Marguerite Vallansan, veuve de M° Lambert Fauchier, avocat, contre Melchion Maurin, sergent royal, 15 juillet (fol. 5) ; — (1651) par Barthélemy Goulard, maçon, mari de Marguerite de Villemus, contre Jean Long, 17 juillet (fol. 8 v°) ; — (1654) par messire Jean d'Allier, prêtre de Mane, contre Honoré Combe, 9 juin (fol. 11) ; — (1655) par Antoine Deffauris, « sieur de Néaulles », contre Gaspard Derbez, de Manosque, 27 septembre (fol. 13) ; — par Catherine Bougerel, « femme de chambre de la dame de Sainte-Croix », contre Jeanne Arnaud, 22 octobre (fol. 13 v°) ; — (1658) par messire Michel Amalric, chanoine de Saint-Mari, contre Henri de Glandevez, écuyer de Forcalquier, 29 janvier (fol. 14 v°); — (1661) par Jean Valissandre, « fermier des droits décimaux de Limaye », contre André Achard, bourgeois de Pertuis, 21 mai (fol. 17 v°) ; — (1665) Honoré Bonardy, « receveur pour le Roy aux décimes de Riez », contre Paul Casagne, 3 mars (fol. 20) ; — (1669) par damoiselle Louise de Bertrand, contre M° Mari Vachier, notaire royal de Forcalquier, 24 mai (fol. 22 v°) ; — par Jean Villary, « massier royal d'Apt », contre Jean Maurel, « huissier de la judicature de ladite ville », 28 novembre (fol. 23) ; — (1671) par messire Jean-Pierre Amoureux, prieur de Saint-Promassy, contre Pierre Auberge, bourgeois de Forcalquier, 23 mars (fol. 27 v°) ; — (1672) Claude de L'Huguet, contre noble Paul Legouche, 27 septembre (fol. 31 v°), etc.

* Fragment de registre.

B. 2145. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1578-1615. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Procès-verbal par Honoré Boniface, viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier, accompagné de M° Jean Astier, son greffier, de Suffren Laugier, Jean Caire et Paulet Trotin, ses « archiers », contre plusieurs cordonniers de ladite ville, « ayant ouvert leurs boutiques, vendant leurs marchandises et travaillant en icelles, au grand esquandale du public, le jour et feste de Saint-Simon et Saint-Jude, commandée de saincte mère esglise comme le sainct dimanche : Jean Gaudin est « gagé en 2 paires de souliers, Pierre Magnan est gagé en une barre de fer, Blanchon de Bellonet est gagé en 6 papiers d'espingles, Antoine Bandolly en 1 paire de souliers.... et estant à la place, dite La *Place-Vielhe*, serait survenu ledit Bandoly en grande colère, nous aurait dit que nous ne faisions pas nostre debvoir de le gager, faisant assembler beaucoup de gens par sa crierie, tachant de mestre une esmotion, ce que voyant, Nous viguier, aurions iceluy Bandolly faict mener ès prisons royaulx par nosdits archiers », 28 octobre 1578. — « Opinion du procureur du Roy contre Antoinette Jéhanne de Sisteron, querellée en crisme de patricide : que ladite querellée, teste nue, deschevellée et pieds nus, demandera pardon à Dieu, au Roy et à justice et sera mise au pilory et y demeurera 3 heures et sera deslivrée à l'exécuteur de la haulte justice », 24 décembre 1600 ; — Information et pièces du procès par « Urbain de La Motte, bourgeois de Paris, fermier des cinq grosses fermes de France, la douane de Lyon

y comprise, querellant en cas de contrebande » contre Claude Valence, d'Embrun, conduisant du Piémont à Sisteron, un mulet « chargé de 2 ballons d'acier et de peaux de cabrolles ou chamois », janvier 1612. — Plainte contre Claude Boufige, qui, voyant passer messire Paul Jourdan, prêtre bénéficier allant ensevelir un trépassé, « aurait tout haut crié publiquement tels mots : courez pour aller gaigner un sou à l'ensevelir des morts, car sans cela vous n'iriez pas », 13 avril 1613. — Procès-verbal par Christophe Berle, « viguier et capitaine pour le Roi en la ville et viguerie de Forcalquier », à la requête de Annibal de Parisy, écuyer, et de Mᵉ Gaspard Burle, procureurs au siége, consuls modernes dudit Forcalquier, sur « l'assemblée d'un grand nombre de peuple à la place de *La Fonteyne*... à laquelle réunion nous serions acheminés..., et demandé à aulcungs la cause de cette assemblée..., qui m'auraient respondu estre du nombre des opposants au cappage fait par les conseillers de la maison commune... et serait arrivé plus grand nombre de gens, ce que voyant et doubtant qu'il n'arrivast quelque sédition et que l'affaire s'en aygrissoit et s'enflammoit davantage, aurions requis appeler les gens du Roy, levé par deux foys le baston du Roy en l'air et injoint de se retirer, et à ladite sommation auraient respondu qu'ils s'en allaient assembler à la Maison du Roy, par devant M. le conseiller Brunet », 26 décembre 1615, etc.

B. 2146. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1621-1644. — Paintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Procès-verbaux : par le viguier de Forcalquier, contre Charles Girard, bourgeois de ladite ville, « qui auroit fait charrier des raisins escrus au terroir de Niozelles, contre « les capitouls défendant d'apporter dans ceste ville aulcuns raisins estrangers, à peine de 30 livres et de confiscation », 11 octobre 1621 ; — par Antoine Cornaille, viguier de Forcalquier, contre dame Fabre, vendant du gibier, « le long du chemin, avant qu'il fut demeuré à la place, aux heures destinées pour l'usage des habitants », 26 janvier 1630 ; — Plainte contre « quelques sergents royaux et officiers qui abusant de leur charges.... font plusieurs et violentes exécutions de leur propre et privée autorité, comme aussi ne daignent bailler copie quoi qu'ils en soient requis », 22 janvier 1639. — Déclarations de grossesses, 1641-1642. — Verbal de plainte par Mᵉ Jean-Melchior Maine, avocat en la cour, juge de Manosque, contre « le geôlier des prisons de ladite ville, ayant refusé d'ouvrir les portes de la prison à Antoine Miane, prisonnier, « qui devait être traduit aux prisons de Forcalquier », et contre Claude Bourrely, sergent royal, « qui se serait fait faire ouverture desdites prisons, et aurait mis ledit prisonnier en liberté » 12 décembre 1644. — Procès-verbal par André de Beauchans, lieutenant particulier, « touchant la desmolition de l'œuvre faite par les R. P. Récolets pour conduire à leur couvent, l'eau de la fontaine de Saint-Pierre, dont ils avaient ung extrême besoing, notamment pour nettoyer leurs habits » ; et plainte contre les auteurs des placards affichés contre la porte de la maison de Mᵉ Claude Bellonet, receveur des dîmes du diocèse de Sisteron, avec les originaux desdits placards portant : « Consous, vive libertat et gardés l'aigue au populat, si non voulès estre tirassas » (consuls, vive la liberté, conservez l'eau au peuple, si vous ne voulez être traînés par la ville), 15 juillet 1644, etc.

B. 2147. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1645-1649. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Procès-verbal par Joseph de Colongue, lieutenant principal et particulier criminel au siège, contre Benoit Seguin, « sergent massier », lequel, ayant été requis « de suivre ledit lieutenant et de lui donner l'égide et l'assistance nécessaires contre diverses personnes qui pouvaient mouvoir une sédition, par un mespris, sans faire aucune response, aurait tourné le dos et se serait retiré » ; ordonnance dudit lieutenant condamnant ledit Seguin « en 50 livres d'amende envers le Roi, et à estre suspendu de sa charge pendant 3 mois », 13 avril 1645. — Informations « pour contravention des saints commandements de nostre sainte mère l'esglise et aux criées annuelles », contre Antoine Roche, de Fontienne, qui, « le 24 juin, feste de Saint-Jean-Baptiste, fossoyait dans une sienne terre au terroir dudit lieu, quartier du *Collombier* », 24 juin 1645. — Verbal sur le vol sacrilège commis en l'église de Céreste, où l'on aurait

pris et desrobé 2 calices avec leurs patènes d'argent, la grande croix et une aube avec son amict », 12 janvier 1646. — « Verbal de querelle » et autres pièces du procès, pour « homicide volontaire de soy-mesme, contre le cadavre de Pierre Nicolas, prisonnier détenu dans les prisons du château de Céreste », 22 février 1646. — Interrogatoire et autres pièces du procès contre Cyprien Monier, de Sainte-Tulle, accusé de rapt par Tulle Bouquet, sa cousine, novembre 1646. — Procès-verbal sur les blessures « de Jean Magnan, natif de Saint-Jean-de-Royan, gisant dans son lict, blessé d'ung coup de couteau », 2 mars 1648. — Plainte et information contre Mᵉ André Hortie, notaire royal d'Apt, lequel « avait battu et excédé, à grands coups de poings, Jean-Jacques Salle, sergent, en lui disant : coquin de sergent, je te veux apprendre ton mestier d'exploiter un homme de ma sorte et un notaire comme moy », 8 mars 1649. — Verbal par Esprit Berluc, viguier de Forcalquier, au sujet de la chûte d'une pierre tombée dans l'église Saint-Mary, « ayant passé par un trou d'une cloche du clocher, et ayant ladite pierre atteint Anne Montsalier, qu'on tenait pour morte et aurait esté rapportée en sa maison », 23 mars 1649, etc.

B. 2148. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1650-1654. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information contre Catherine Dherbès, dite *Panigotte*, qui s'était jetée volontairement dans le puits des pères Cordeliers, 23 novembre 1650. — Verbal à la requête « de Jean Briade, écuyer et mareschal de logis d'une compagnie du régiment de Boissac », sur l'évasion des prisons de Forcalquier d'un cavalier dudit régiment, « qui s'était desbandé et enfuy lorsqu'il avait fallu partir pour aller à Casal pour le service du Roy », 2 avril 1651. — Exposition par Françoise Caudier, veuve de Josué Féraud, bourgeois de Manosque, disant : « que venant de la Pierre-Blanche faire ses prières ordinaires, accompagnée de Margoton Féraud, sa fille, dont elle a l'éducation par le testament de son mari, serait survenu Mᵉ Paul Léotard, procureur au siège de Forcalquier, avec Pierre Revest, sergent, et deux ou trois incognus, qui, ayant guetté icelle sur le chemin, se ruèrent sur l'exposante et par force et violence lui enlevèrent ladite Margoton Féraud, aagée tant seulement de 12 ans », 8 octobre 1651. — Verbal sur les blessures de Joseph Salle, âgé de 7 ans, « tombé de la tour du *Bolloard*, du costé des Lices de Forcalquier, d'où il regardait ceulx qui jetaient des pierres avec des frondes les uns contre les autres, jeu appelé les *Engueyrades* », 29 août 1652, etc.

B. 2149. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1655-1656. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Arrêt du parlement de Bourgogne portant annullation des lettres de grâce « obrepticement et subrepticement obtenues par Jean Palhier, bourgeois de Banon, au subjet du meurtre et assassin, commis, nuitamment à prix d'argent, à la personne de feu Antoine Reynaud, dudit lieu », et confirmant l'arrêt du parlement d'Aix, du 6 novembre 1652, condamnant ledit Palhier « à estre livré à l'exécuteur de la Haute-Justice, pour être mené par tous les lieux et carefours de la ville d'Aix, et au-devant de la porte de l'église Saint-Sauveur faire amende honorable, et de là en la place des Prêcheurs et sur un eschaffaut avoir les bras, jambes et reins brisés et rompus et après mis sur une roue, pour y vivre tant qu'il plairait à Dieu », 26 avril 1655. — « Procès-verbal de plainte fait par Mᵉ Pierre Estienne, orfèvre de Forcalquier », blessé à mort avec un coup d'épée par un soldat du régiment de Monseigneur le Duc de Mercœur, gouverneur pour le Roy en Provence, à présent en garnison en ceste ville », 20 juillet 1655. — Information et pièces du procès contre Sauveur Blanchard, geôlier des prisons du palais de Manosque, au sujet du bris de prisons et évasion de Pierre Ferrand, « prisonnier détenu », septembre 1655. — Plaintes et pièces du procès contre Jacques Daumas, de Gréoux, « querellé en défrichement, dépopulation de bois et coupement d'arbres », novembre 1656, etc.

B. 2150. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1657-1661. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information contre Jean Lèbre, « rantier de la

bastide du sieur président de Corriolis, située au terroir de Pierrevert, quartier de *Pinganau*, accusé de rapt par Jeanne Gente, 18 mars 1657. — Procès-verbaux : de visite des prisonniers, « suivant les anciennes coutumes », par Me Paul de Collongue, lieutenant criminel, et Me Louis du Teil, avocat du Roi au siège : « avons trouvé Barthélemy Escoffier et damoiselle Gabrielle Fauchier, mariés, accusés de prétendus larcin, qui nous ont requis de les vouloir eslargir pendant les fériats de Pâques, sur quoi, oui ledit Me avocat du Roi, pour l'honneur desdites bonnes festes, avons eslargi les susdits mariés des prisons, en passant par eux submissions, rière le greffe de se représenter quand sera par nous ordonné », 5 avril 1659 ; — « sur les excès et violences commis par des cavaliers du sieur comte de Montlaur, lesquels poursuivant, un pistolet à chaque main, Joseph Darsellier, Me chirurgien de Forcalquier, criant : tue ! tue ! et l'ayant suivi jusques dans sa maison, avaient forcé la porte à coups de pierres », 29 avril 1659 ; — par le viguier contre « un estranger, estant entré dans la ville avec une espée soubs le bras et ayant fait plusieurs tours sur la place du Bourguet, contrairement à l'arrêt de la cour portant défense de porter l'espée par la ville, à peine de confiscation », 21 décembre 1661, etc.

B. 2151. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1662-1666. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — « Charges et informations » : contre messire Joseph Plendoux, chapelain, de Mison, « querellé en excès, batteries et rébellion contre des officiers exploitant les mandements de justice », 7 février 1663; — contre Me Toussaint Bonnefoy, notaire royal d'Ongles, accusé de « malversations au fait de sa charge », 30 juin 1663 ; — contre Jean-Paul Gaisaigne, accusé de recèlement du droit de dîme par François Bonardel, « collecteur des droits décimaux du prieuré de Gréoux », 13 septembre 1664. — Procès-verbal sur l'enlèvement des « termes divisoires des terroirs de Pierrerue et de Sigonce, arrachés et mis en pièces par malice », 18 novembre 1664. — « Procès extraordinaire fait à la requeste de noble César de Gras, querellant en assassinat commis sur sa personne, contre Jean et Georges Girard, père et fils, de Manosque », novembre 1666.— Plainte contre Charles Bermond, de Mane, « qui, au grand scandale du public, entretient ouvertement Catherine Francou, de laquelle il a eu un enfant », 13 décembre.

B. 2152. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1668-1670. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Procès-verbal « sur le larcin et sacrilège commis en la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, hors la ville de Forcalquier », 12 août 1668. — Plainte et autres pièces du procès par noble Henri de Glandevez, écuyer de Forcalquier, contre Mari Vachier, notaire royal de ladite ville, pour « injure calomnieuse et malicieuse contre l'honneur de dame Louise de Bertrand, sa mère », janvier 1669. — « Articles du monitoire publié, en suite du décret de M. le lieutenant criminel, dans l'église concathédrale de Saint-Mari, par messire Jean Gondran, curé de ladite paroisse : « quy saura, pour avoir vu ou ouï dire, qu'il y a une bande de voleurs tous d'intelligence pour aller piller et voler dans les maisons de cette ville de Forcalquier, quy saura.... que, dimanche dernier, ladite bande serait entrée dans la maison de certain sieur magistrat pour desrober son or et son argent.... aye à le révéler sous peine d'excommunication », 15 octobre 1650. — « Contredits » et autres pièces du procès « contre François Roux et Pierre d'Armand La Baulme, accusés d'avoir excédé, à grand coups de bâton, Marguerite Bonnet et Christol Giraud, potier à terre, les ayant laissés pour morts au milieu de la place de Manosque », décembre 1670, etc.

B. 2153. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1671. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information contre François Madon, pour menaces contre messire François-Auguste de Cabanes, seigneur et baron de Viens, Oppedette et Saint-Quintin, disant : « qu'il le voulait tuer, en se donnant corps et âme au diable qu'il le ferait, et que, après qu'il aurait fait son coup, s'en irait mettre sur un vaisseau », 28 août.

— Plainte par messire Joseph-Gaspard de Brancas, baron de Villeneuve, « querellant en crime de félonie contre Nicolas Vachier, dudit lieu, lequel, par une insolence insupportable, parlait à son seigneur et dans son village, le chapeau dans la teste, avec des yeux pleins de furie », 4 novembre, etc.

B. 2154. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1672-1674. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Procès extraordinaire, à la requête de sieur Bonaventure Brieugne, mari de damoiselle Marguerite de Giraud, « querellant en injures atroces et diffamatoires contre Marie Audibert », février 1672. — Plainte par Mᵉ Joseph Parisi, avocat en la cour, contre Bernard Roubaud, bourgeois de Forcalquier, qui « lui avait donné un coup d'un long couteau à son col, du costé gauche », 15 décembre 1672. — Sentence condamnant Blaise Rey, « convaincu d'avoir dérobé un petit mouton ayant la peau blanche, à payer le prix dudit mouton, liquidé à 4 livres et aux frais de justice liquidés à 44 livres, 3 sols », 2 mai 1673. — « Procès-verbal sur la capture et emprisonnement de François Retruc, soldat au régiment de Piedmont, qui, dans l'église Notre-Dame de cette ville, et pendant le temps que le prêstre estoit en estat de donner la sainte bénédiction, avait mis l'espée à la main et poursuivait un habitant de ladite ville », 8 février 1674. — Information contre François Vachier, « Mᵉ doreur et sculpteur de Forcalquier », accusé « de contravention aux édits du Roi sur le port des armes et la chasse aux pigeons », 29 novembre 1674, etc.

B. 2155. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1675-1677. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information contre messire Michel Amalric, chanoine de Saint-Mary, « qui avait deschargé un soufflet sur la joue de Jean-Jacques Crose-Magnan, bourgeois de Forcalquier », 2 juillet 1675. — Procès-verbal contre messire Pierre de Gaffarel, prieur de Ganagobie, et dom Pourcin, son neveu, religieux cloîtrier dudit couvent qui « avaient injurié messire Joseph Eymar, chanoine de Saint-Mari, le poussant, le prenant par sa soutane et le menaçant de le battre et de le maltraiter », 4 octobre 1675. — « Requête de querelle contre une cabale de larrons, qui volent et pillent généralement toute la campagne et mesme dans la ville, ayant forcé quelques boutiques et maisons, où ils ont enlevé ce qu'ils ont pu », 6 avril 1676. — Information et pièces du procès contre plusieurs habitants de Manosque, ayant voulu soulever une sédition à propos du « deslogement des troupes logés chez eux, et menacé noble Louis de Gasqui, premier consul, de s'attrouper au nombre de 500 paysans et d'aller assiéger l'hostel de ville », mai 1677. — Plainte et pièces du procès par « messire Vincent-Anne de Forbin La Fare, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie d'Avignon, et, en cette qualité, seigneur temporel et spirituel de Lardiers et prieur primitif de l'Hospitalet », contre Jean Laugier, d'Ongles, « qui seroit allé tirer aux pigeons dudit sieur commandeur, qu'il a dans un fort beau pigeonnier à son chasteau de Lardiers », juillet 1677. — « Rapport de visite des blessures faites à la personne de noble Antoine Audiffred, écuyer de Manosque, contre noble Pol Legouche, seigneur de Saint-Étienne et des Orgues », 28 août 1677, etc.

B. 2156. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1678-1679. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Procès-verbal « sur les excès, désordres, extorsions et mauvais traitements que les cavaliers des 2 compagnies du régiment du sieur de Crillon, en quartier dans cette ville de Forcalquier, font dans les maisons où ils sont logés », 20 janvier 1678. — Plainte et information contre Jean de Lévesque, fils du sieur Paul, coseigneur de Saint-Étienne, « lequel monté sur un cheval et s'étant approché de noble Paul de Legouche, coseigneur de Saint-Étienne, l'aurait fait ruer et donné un coup de pied audit sieur de Legouche », mars 1678. — « Interrogatoire par-devant Pierre Vaugirard, major dans le régiment des dragons de La Lande, logés en garnison à Forcalquier », et pièces du procès contre « Pierre Regebert, sieur du Plessis », dragon dans ledit régiment et de la compagnie de Rouville, accusé de « larcin d'une petite

Paul Lieutaud, « convaincu d'avoir jetté des pierres contre la figure de saint Mari, posée dans un oratoire » ; il est condamné « à faire brûler, au pied de l'autel dudit saint, 3 flambeaux de cire blanche d'une livre pièce, et à 3 livres d'amende », novembre. — Procès contre François Chabert pour vol sacrilège dans l'église de Saint-Michel ; le coupable est condamné à la peine du fouet, « jusques à effusion du sang », et à 3 années de bannissement, décembre, etc.

B. 2160. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1684. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et pièces du procès contre Pierre Ollivier, de Saignon, « pour coupement et vol de 2 cormiers dans une terre dudit lieu, quartier de *Pissalet* », janvier.— Information et pièces du procès contre Mᵉ Théodore Bonnard, avocat de Forcalquier, « qui avait frappé, à coups de baston, un pauvre petit garçon », juin. — Ordonnance de Mᵉ André de Piolle de Beauchans, lieutenant particulier, signifiant aux consuls de Mane « de faire traduire incessamment, dans les prisons d'Aix, le nommé Ardent, notaire royal dudit Mane, condamné à mort, qui se promenait impudemment en la ville de Forcalquier, au grand scandale du public », 15 août. — Information et pièces du procès contre Marguerite Roubaud, « querellée en excès sur la personne de Catherine Monestier, sa mère », décembre, etc.

B. 2161. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1685-1687. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Informations : contre les hoirs de Paul Ventre, « querellés en faux pour altération d'une étiquette de la judicature de Manosque », 26 janvier 1685 ; — sur « la démence, faiblesse et imbécilité » de Mᵉ André Verdet, notaire royal de Manosque, et « verbal de chargement », avec inventaire des registres déposés dans la maison dudit notaire, comprenant « 38 registres, estant des escriptures de Mᵉ François Allemand, Honoré Berluc, Jean Ardoin, Espérit La Farge et dudit André Verdet », janvier 1685. — Plainte et pièces du procès contre « la femme de Sébastien Larmet, de Forcalquier, entretenant un mauvais commerce dans sa maison, desbauchant les filles et les femmes », avril 1685. — Information contre Louise Bizot, « querellée en félonie et excès sur la personne de noble Estienne de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne,... le tenant par les cheveux, la teste courbée et lui donnant des coups de pieds », 20 août 1685. — Plainte et pièces du procès contre Marie Pontet, de Forcalquier, accusée de « calomnie insupportable contre Isabeau Valansan, ayant dict : qu'elle estoit une ubriagne et la plus grande desbordée de tout le quartier Saint-Mary », août 1686. — Information contre Étienne Olivier, scieur de bois, de Lurs, accusé de « contravention aux édits du Roy sur le reniement du saint nom de Dieu et scandale publiq », 10 janvier 1687. — Procès-verbal « sur le décès de damoiselle Suzanne Avon, veuve de Charles Jussy, nouvellement convertie, morte sans s'estre confessée ni avoir esté munie des sacrements, au mépris de la déclaration de S. M. », et déclaration de « messire Laurent Fabry, bachelier en théologie, curé perpétuel de l'église de Forcalquier, déclarant qu'estant allé dans la maison de ladite damoiselle Avon, il l'a trouvée morte », 15 décembre, etc.

B. 2162. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1688-1690. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et informations contre divers habitants de l'Hospitalet, qui « chassent journellement dans les terres de messire François-Louis de Simiane, comte de Montchat, baron de La Roche, Saumane et l'Hospitallet, gouverneur et grand sénéchal de la ville et citadelle de Valence », janvier 1688. — Verbaux : sur l'arrestation, à Ongles, « de gens inconnus, atroupés, avec des charges de meubles, et qu'on croit estre des religionnaires ou nouveaux convertis, qui vont vuider le royaume ou bien exciter quelque mouvement », 2 mai 1689 ; — sur l'exposition d'un enfant nouveau-né « à la porte de l'église des R. P. Récollets, de Forcalquier », 18 mai 1689. — Plainte et pièces du procès contre les habitants de Saint-Étienne au sujet « d'une esmotion populaire et des excès commis sur la personne de sieur Léonard Josselin, écuyer, seigneur de Bescelat, lieutenant d'une compagnie de dragons du régiment de Breuil et

B. 2166. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1697-1698. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information à la requête de noble Gaspard de Pontevez, sieur de Givaudan, « querellant en mauvais dessein sur sa personne, jactance et excès de paroles contre le valet du sieur de Porchères », 4 janvier 1697. — Plainte et information contre Jean Cosmier, de Manosque, accusé « de sévices et mauvais traitements », par Jeanne Dauphin, sa femme, mai 1697. — Information et pièces du procès par « Antoine Bizot, contrôleur des exploits et des actes à Saint-Étienne », contre divers particuliers, « qui avoient arraché un excripteau qui marquoit le bureau du contrôle, establi au logis où pend pour enseigne l'image de Notre-Dame », août 1697. — Plainte et autres pièces du procès pour vol de 40 amandiers, contre Espérit Olivier, de Sainte-Croix-à-Lauze, à la requête de noble Jean d'Albert, sieur de Saint-Hippolyte, écuyer d'Aix, et de Espérit d'Albert, coseigneur dudit Sainte-Croix, commandant le second bataillon du régiment de Provence, mars 1698. — « Verbal de plainte » et pièces du procès, par le procureur du Roy, contre Me Joseph Martin, notaire royal de la Bastide-des-Jourdans, « querellé en altératiou de registres », juillet. — Plainte et pièces du procès contre sieur Michel Grégoire, qui avait menacé et insulté, dans l'église de Sigonce, messire Auguste de Valavoire, comte de Montlaux, lui disant : « f.... bougre ! va, tu me la payeras! » septembre 1698, etc.

B. 2167. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1699-1700. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Interrogatoire de Honoré de Vachères, notaire royal et coseigneur de Vachères, accusé « de concussion, usures, malversation et voleries de biens d'église », 5 juin 1699. — Information et pièces du procès « contre Marc-Antoine Magnan, procureur, curateur pourvu à la mémoire de damoiselle Catherine Papety, querellée en crime de relaps, comme, après avoir fait son abjuration, estant décédée sans avoir voulu recevoir les sacrements, et déclaré qu'elle voulait mourir dans la religion réformée », novembre 1699. — Plainte et information contre sieur Louis de Cestier, « conseiller du Roi, commissaire aux recrues et logements des troupes de S. M. à Manosque, qui avait mis l'épée à la main contre noble Joseph de Valavoire », décembre 1699. — Information et pièces du procès contre Me Joseph Ambrois, notaire royal de Gréoux, accusé d'avoir « maltraité à coups de bâton et insulté Joseph Fuzat, ci-devant greffier en la cour du Parlement, l'appelant : « laquais, mort de faim et fripon », décembre 1700, etc.

B. 2168. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1701. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et pièces du « procès extraordinaire » contre Ursule Depieds, accusée « de crime de sacrilège et larcin d'un calice dans l'église de Pierrerue », janvier. — Ordonnance d'information contre Jean Martel, de Reynier, pour insultes envers noble Louis de Cordier et Jean-Pierre Bourrely, lieutenant au régiment de Bassigny, 28 avril. — Plainte et information à la requête de « sieur Gaspard de Glandevez, seigneur de Niozelles et de Mirabeau, en qualité de mari de dame Ursule de Blacas, querellant en crime de félonie, mespris et menaces, contre Louis Agnel, cabaretier de Niozelles, un de ses vassaux », juillet. — Verbal « sur la mort inopinée de Philibert Ferrasse, cuisinier de M. de Montjustin, tombé d'un gros rocher proche le château dudit Montjustin », 21 novembre. — Information contre Isabeau Brémond, femme de Charles Pontet, savetier, de Forcalquier, accusée « de vie desbauchée et scandaleuse en connivence du mari », 27 novembre, etc.

B. 2169. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1702-1703. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information contre divers habitants de Saint-Maime, qui avaient enfoncé, à coups de marteau de forge, la porte de la maison claustrale de messire Jean-Claude Vallansan, docteur en théologie, vicaire

perpétuel dudit lieu », 25 juillet 1702. — Plainte et pièces du procès contre divers habitants de Rustrel, par Mᵉ Jacques Molinas, avocat en la cour, juge dudit lieu, « querellant en voyes de faict en la fonction de sa charge », alors qu'il avait voulu confisquer les raisins « d'aucuns ayant vendangé leurs vignes au préjudice des défenses et des criées des consuls », octobre, 1702. — Interrogatoire d'Antoine Bizot, accusé d'avoir « enlevé un cheval et une jument dans la bastide de messire Charles de Cipriany, religieux de l'abbaye Saint-Victor, de Marseille, prieur de Notre-Dame-de-Romigiers, de Manosque », 6 novembre 1702. — Information contre damoiselle Suzanne Vial, femme de Toussaint Fauchier, peintre, de Forcalquier, qui avait injurié damoiselle Madeleine Allemand, femme de Mᵉ Philippe Ailhaud, procureur au siège, la traitant de : « Claire des Ailhets (qui estoit une folle) », 21 juillet 1703. — Procès-verbal et pièces du procès contre « divers particuliers qui, à l'instigation de Louis de Gassaud, nouveau converti, avaient mis feu clandestinement au bûcher, préparé à la place publique de Forcalquier, en signe de réjouissance de la victoire remportée dans les Flandres par S. M., pour estre allumé, à l'issue de vêpres et après le *Te-Deum*, par le sieur lieutenant général de la sénéchaussée, à la manière accoutumée, et qu'on avait trouvé entièrement consumé », août 1703, etc.

B. 2170. (Liasse.) — 94 pièces, papier, 1 parchemin.

1704-1705. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et pièce du procès contre Claude d'Archias, coseigneur de Rustrel, et Louis d'Archias, son frère, accusés de menaces à main armée, par Joseph Jean, « trésorier de la communauté de Caseneuve, député séquestre des fruits d'une bastide dudit sieur de Rustrel », juin 1704. — Information et pièces du procès contre des muletiers de Reillanne, qui avaient « blessé et meurtri à coups de bâton et de couteau Jean d'Anjou, de la ville d'Aurillac en Auvergne, conduisant, d'Avignon à Mane, un mulet chargé de marchandises », octobre 1704. — Plainte et pièces du procès contre Joseph Fabre, de Sainte-Croix-à-Lauze, qui « avait chassé, avec chien et fusil », dans les terres de dame Diane de Séguiran, veuve et héritière de noble Charles de Volland de Matheron, seigneur d'Aubenas » : le délinquant est condamné à 100 livres d'amende, avril 1705, etc.

B. 2171. (Liasse.) — 94 pièces, papier, 2 parchemins.

1706-1709. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte par dame Isabeau de Gombert, dame de Fontienne, « héritière fiduciaire de M. Mᵉ François de Piolle, conseiller au siège de Forcalquier », contre messire Joseph Piolle, prêtre de ladite ville », « à occasion des enlèvements à elle faits des titres, papiers et documents les plus essentiels de sa famille », 18 mars 1706. — Requête du procureur du Roi pour qu'il soit informé « sur un assassin et vol arrivés au lieu de Banon, sur les personnes de trois huissiers ou sergents exigeant la taxe des moulins et des poids et mesures », 6 avril 1706. — Informations contre une troupe de gens armés, qui avaient pénétré par force dans la ferme de messire Jacques de Mathieu, seigneur du Revest et du Vilard, avaient garotté le fermier, dans l'intention de voler le blé dudit seigneur, « ayant été détournés par des paysans des granges voisines, accourus au secours », 17 mai 1706. — Interrogatoire et pièces du procès contre damoiselle Isabeau de Glandevez, qui avait insulté Mᵉ Lange Eymar, procureur au siège, le traitant de : « race de pendu, pied poudreux et sorcier », août 1706. — Information contre « les malfaiteurs inconnus qui, pendant la nuit, ont rompu le fossé et canal de bois de messire Gaspard de Glandevez, seigneur de Niozelles et de Mirabeau, sénéchal au siège de Sisteron », 25 mai 1707. — Plainte et pièces du procès par dame Isabeau de Sigonce, dame de Saint-Étienne, « querellant en excès, voies de fait et blessures commises sur sa personne, contre noble Étienne de Lévêque, son mari, et Joseph Gondrand, chirurgien et opérateur de Saint-Étienne », septembre 1708. — Information et pièces du procès contre « certains jeunes libertins de Forcalquier, faisant du désordre dans le couvent des R. P. Récolets de ladite ville, étant entrés dans les chambres des religieux, pendant les divins offices, brisant les portes, transportant les couvertures, rompant et prenant ce qu'ils trouvaient », juillet 1709, etc.

B. 2172. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1710-1711. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et information contre Gabriel Gagnard, armurier de Forcalquier, « larron de profession, surpris du temps des offices, dans la boutique d'Elzéar Manuel, marchand, située au faubourg de ceste ville, prenant l'argent qui y etait », mai 1710. — Information contre Gaspard Magne et Claire Audibert pour « commerce scandaleux duquel toute la ville se trouve indignée », 22 mai. — Plainte et autres pièces du procès par noble Étienne de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne, contre « divers particuliers dudit lieu s'estant atroupés au devant du château, faisant un bruit extraordinaire par leurs cris et leurs battements de tambours, chantant, dansant et faisant mille postures indécentes, par dérision et par bravade et refusant de se retirer, disant : qu'ils ne reconnaissaient point le suppliant pour leur seigneur et n'étaient point ses vassaux, tout cela, tenant leurs chapeaux enfoncés sur la tête, avec toute sorte de marques de mespris », juillet 1710. — Information contre Mᵉ Jacques Gondon, juge royal de Saignon, accusé « de subornation de témoins pour déposer contre l'honneur de Delphine-Rose Larmet, de ladite ville », 5 mai 1711. — Procès-verbal contre divers habitants de Pierrerue, « querellés en atroupement, port d'armes et rébellion à justice », 23 mai 1711. — Plainte contre Simon Rigaud, de Montjustin, qui avait injurié et frappé avec « un gros baston », Louis Noat, trésorier dudit lieu, « chargé d'exiger de Rigaud les sommes dues à la communauté pour prix du blé presté en 1709, temps de la disette », 16 septembre 1711. — Information et pièces du procès contre Denis Roux, de Simiane, accusé « de rapt sur la personne de Françoise Gallissian », décembre, etc.

B. 2173. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1712. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Informations et pièces du procès contre dame Élisabeth de Sigouin, pour « mespris, scandale et injures » envers messire Jean-Pierre Bonnefoi, prêtre secondaire de Saint-Étienne, auquel elle avait dit : « qu'il n'était pas capable de faire les fonctions ecclésiastiques », février. — « Récollement des témoins » et autres pièces du procès contre Antoine Escoffier, Jean Chanut et Louis Tardieu, de Saint-Étienne, accusés « du crime de viol sur la personne de Madeleine Gaubert, servante de M. le chanoine Quintrand, de Cruis », février. — Information et pièces du procès contre M. Mᵉ Jean-Baptiste de Sigouin, lieutenant au siège de Sisteron, « querellé en subornation et pratique de témoins », avril. — Interrogatoires et pièces du procès contre Jean-Baptiste Deidier, accusé d'avoir maltraité et injurié Dominique Roux, consul de Montjustin, lui disant : « Jean-Fesse, passant tout outre », septembre. — Plainte et pièces du procès contre Mathieu Debout, sergent ordinaire de Pierrerue, « querellé en crime de fausseté, addition et altération d'exploit », novembre, etc.

B. 2174. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1713-1715. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et pièces du procès contre Joseph Sourlier, garçon tailleur, qui avait attaqué et maltraité Cosme Isnard, tailleur d'habits, de Forcalquier, « entrant dans la ville par la porte de Nostre-Dame ou du Bourguet, sur les 10 heures du soir », janvier 1713. — Information et pièces du procès contre « le sieur Audibert, orfèvre, second consul de Forcalquier », pour avoir fait emprisonner illégalement, « avec atroupement de soldats armés de fusils », Joseph Séneval, « marchand fondeur, commis à la recepte du droit d'un sol sur chaque livre de graisse, suif et chandelles au despartement de cette ville et lieux de sa viguerie », mars 1713. — Interrogatoire de Mᵉ André Romani, avocat en la cour, de Banon, « querellé en excès, atroupements de gens armés et injures réelles », à la requête de sieur Jacques de Mathieu, seigneur du Revest et du Vilar, « officier des galères de S. M. », 19 décembre 1713. — Plainte et pièces du procès contre Joseph Savy, fermier seigneurial d'Aubenas, pour avoir « déchargé un grand soufflet à tour de bras, sur messire Jacques Marin, prieur dudit lieu, mais si rudement qu'il le

renversa par terre et luy fit enfler la joue », octobre 1714. — Information et pièces du procès contre, sieur Jean-Joseph de Pellicier, « querellé en guet à pan, excès et coups de canne », à la requête de Jean Marre, marchand et bourgeois de Forcalquier, avril 1715, etc.

B. 2175. (Liasse.) — 57 pièces papier.

1716-1717. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. « Charges, informations » et autres pièces du procès contre noble Jacques de Lombard, qui « avait excédé, à coups de bâton », Jean Bonnet, berger de la bastide du Jas-Vieux, terroir de Montfort, juin 1716. — Plainte et pièces du procès contre Paul Daime, « officier réformé dans le régiment de L'Isle-de-France, querellé en rebellion » par Gabriel Constantin, d'Apt, « député séquestre des fruits saisis audit Daime », juillet 1716. — Information et pièces du procès contre noble Henri d'Eymar, seigneur de Montsalier, capitaine dans le régiment de dragons du Vieux-Languedoc, qui avait menacé de son épée, Jean-Louis Testanière, bourgeois de Redortiers, février 1717. — Interrogatoire de Joseph Bourrely, dit *Bedouillan*, d'Auton, accusé d'avoir « étranglé Isabeau Laugier, de La Baume-lez-Sisteron, et lui avoir enlevé et pris son argent, ses papiers et effets les plus précieux qu'elle avait dans un coffre », 13 mars 1717. — Information contre sieur Charles Panenc, bourgeois d'Apt, accusé d'avoir « volé et enlevé le livre podiciaire de Pierre Autric, travailleur de ladite ville », 25 juin 1717. — Plainte et pièces du procès contre noble Jean-Victor de Bellonnet, ancien cornette dans le régiment de La Flèche-Cavalerie, qui avait blessé, d'un coup de fusil, Jean-Claude Petit, chassant dans une propriété dudit Bellonnet, appelée *La Louette,* sise au terroir de Forcalquier, « enfermée presque toute de murailles », novembre 1717, etc.

B. 2176. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1718-1719. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information et pièces du procès contre « Lauthier, Robaud et Arnaud, compagnons cordonniers, de Forcalquier », accusés de vol avec effraction de portes dans la maison de Joseph Gayde, Mᵉ cordonnier de ladite ville, mai 1718. — « Conclusions définitives » du procureur du Roi autorisant l'entérinement des lettres de grâce de Pierre Massot, de Dauphin, condamné à mort, 4 mai 1718. — Interrogatoires : de noble Jean des Ferres, accusé « d'attentat et rébellion à justice » contre François Roux, huissier, allant saisir des meubles dans la maison dudit des Ferres à Rustrel, mars 1719. — De Catherine Massot, « querellée en crime d'assassin sur la personne d'Antoine Laugier, son mari, et « verbal d'opinion du lieutenant particulier » autorisant l'entérinement des lettres de grâce de l'accusée, juin 1719. — Plainte et pièces du procès par messire Claude Michel, docteur en théologie, desservant la paroisse des Omergues, contre divers habitants dudit lieu, « qui ont tiré à ses pigeons et en ont tué », juillet 1719. — Interrogatoire de Louis Eyriès, accusé « de cabales formées et intentées contre Georges Leauthier, de Caseneuve », décembre 1719, etc.

B. 2177. (Liasse.) — 56 pièces. papier.

1720-1722. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — « Verbal au sujet d'un enfant venant de naître, jetté dans l'hospice de Forcalquier, et qui a été trouvé mort », 13 mars 1720. — Information et pièces du procès contre Clément Escuyer, accusé « d'insolence et violence commise sur la personne de damoiselle Lucrèce Bonard, fille de Mᵉ Théodose, avocat en la cour, de Forcalquier », juillet 1720. — « Requête de querelle » et pièces du procès contre « le nommé Jean Laugier, d'Ongles, qui, depuis quelques mois, a enfoncé plusieurs bastides, aux lieux circonvoisins, ayant dérobé tout ce qu'il y a trouvé », août 1720. — Interrogatoires de divers habitants de Forcalquier, « querellés en atroupement nocturne avec armes, voyes de faict et violence », mai 1722. — Plainte et pièces du procès contre « le berger de Mathieu Janssaud », qui dans la forêt dite le *Petit-Défens*, avait attaqué, à coups de bâton et fait mordre par « deux gros chiens poussés et animés par ses cris », sieur Ambroise Berluc, bourgeois originaire de Marseille, résidant à Forcalquier, octobre 1722, etc.

B. 2178. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1723. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et informations contre Louis Henry, Me boulanger, et Joseph Jean, maréchal à forge, de Forcalquier accusés « de coups, violences, mauvais traitements en la personne de Pierre Prout, originaire du Poitou, valet de sieur Jean-Pierre de Valansan, capitaine de cavalerie », mai. — Interrogatoire d'Antoine Maurel, de Melve, accusé de faux par dame Anne de Réal, épouse de noble François de Burle, seigneur de Curban, conseiller sécrétaire du Roi en la chancellerie de Provence, viguier et capitaine pour le Roi à Sisteron, 19 juillet. — « Procès-verbal de rébellion à justice » et pièces du procès par Jean Brochier, huissier de Forcalquier, contre Pierre Paris, maréchal à forge, ayant refusé, « avec grande furie, des copies de saisie », 6 septembre, etc.

B. 2179. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1724-1725. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles.— Information et pièces du procès contre Eucher Berthelot, premier consul de Corbières, accusé « de vol et rétention » de pièces de procédure, par messire Pierre de Coriolis de Villeneuve, marquis d'Espinouse, seigneur de Corbières, président à mortier au parlement de Provence, avril 1724. — Verbal et information contre Jean Arniaud, de Gignac, « querellé en crime de félonie, menaces et violence » par messire Jean-Baptiste de Thomas, chevalier, seigneur dudit Gignac et de Roquefure, en qualité de mari de dame Marguerite de Guérin, à laquelle l'accusé aurait dit en provençal : *me fouti de vous et de vouestrés seigneuries !* », octobre 1724. — Interrogatoires : de divers habitants de Saint-Étienne, accusés « d'atroupement avec port d'armes », mars 1725 ; — de Gaspard Garcin, « accusé de vol et de vagabondage », mai 1725. — Plainte et pièces du procès par sieur Noël de Vachères, coseigneur de Vachères, résidant à Reillanne, « querellant en trouble et empêchement de jouir de son bien », contre François Vespier, Me tailleur de Vachères, juillet 1725. — Information contre Suzanne Lébre pour avoir insulté damoiselle Anne-Marie Beaudin, épouse de sieur Louis Gassaud, bourgeois de Forcalquier, « dans la rue *Passairé*, lui disant : grosse pétarde, garavarde, ventre affamé, lui lançant un bassinoir plein de feu », 14 décembre 1725, etc.

B. 2180. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1726-1727. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information et pièces du procès contre les auteurs d'un vol sacrilège commis dans l'église des R. P. Récolets de Forcalquier, « à la chapelle de l'Immaculée-Conception », avril 1726. — Interrogatoire de Françoise Roustan, accusée « de séduction, subornation et recèlement d'effets dérobés », 23 mai 1726. — Information et autres pièces du procès « contre la mémoire de Mathieu Bonneau, de Sivergues, mort relaps et dans la religion prétendue réformée, nonobstant les monitions à luy faites dans le temps de sa maladie », juillet 1726. — Interrogatoires et pièces du procès contre Jean-Pierre Savy, bourgeois de Saint-Michel, pour « coups, soufflets et injures à Joseph Cornaille, consul dudit lieu, lui ayant dit « que si son chien avait été consul à sa place, il aurait mieux fait que lui », mai 1727. — Interrogatoire d'André Vivian, ancien sergent ordinaire de la ville de Manosque, accusé de faux en écritures publiques, 29 juillet 1727. — Plainte et autres pièces du procès contre messire Antoine Chabot, vicaire perpétuel de La Coste, accusé « d'inceste spirituel et rapt sacrilège en la personne d'Anne Gardiol, sa pénitente » ; le procureur du Roi conclut à ce que le coupable soit « condamné à faire amende honorable devant la porte de l'église de La Coste.... et ensuite pendu et estranglé et son corps mort jetté au feu et ses cendres jettés à la voirie », juillet 1727. — Plainte contre M. Me Charles Piolle de Beauchans, lieutenant particulier au siège, au sujet « des injures calomnieuses, atroces et diffamatoires qu'il proféra en plaidant contre M. Me Pierre Eymar, avocat du Roy audit siège et ses auteurs, au grand scandale de tout l'auditoire et de toute la ville », 3 octobre, etc.

B. 2181. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1728-1729. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Interrogatoires de divers, prévenus de vol le jour de la foire de Saint-Clair à Apt, janvier 1728. — Plainte et information contre Michel et Denis Codur pour avoir « insulté tous ceux qui se trouvaient dans le cabaret de Louis Fabre, de Forcalquier », février 1729. — Interrogatoires : d'Antoine Terrasson, de Gréoux, accusé d'avoir « brisé le bras avec un grand coup de fourche » à Jeanne Mounier, novembre 1729. — d'André Germain, de Saint-Étienne, accusé d'avoir assassiné « Marie Bisot, sa seconde femme, à coups d'un morceau de bois appelé le *fouloir* et Joseph Clémens, fils de sa troisième femme avec une hache », 3 décembre 1729. — Plainte et pièces du procès par sieur Jean-Baptiste Girard, sieur de L'Ubac, contre Honoré de Vachères, coseigneur dudit lieu, « pour injures, menaces, violences et voyes de faict dans l'église paroissiale dudit Vachères », décembre 1729, etc.

B. 2182. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1730-1731. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et pièces du procès par le R. P. Honoré Nicolas, supérieur du couvent des Minimes de Mane, contre Laurent Rouit, bourgeois dudit lieu, qui aurait injurié les R. P. Minimes disant « qu'ils étaient des usurpateurs et que le P. Puget, un desdits religieux, s'était servi du tribunal de la confession pour corrompre des témoins », mai 1730. — Requête de querelle par messire André d'Agout, seigneur de de Saint-Michel, contre damoiselle Élisabeth Leisler, épouse de sieur Jean-Esprit Rome, de Mane, qui avait menacé ledit seigneur, « allant à la chasse à l'un des quartiers de ladite terre de Saint-Michel, appelé Ardenne, et, avec des éclats de rire désordonnés, avait dit : voilà un plaisant seigneur ! », 19 septembre 1730. — Information et pièces du procès contre sieur Louis Audibert, bourgeois de Reillanne, accusé de tentative de viol, sur la personne de Victoire Andravy, de Sainte-Croix-à-Lauze, décembre 1730. — Information contre divers pour « vols nocturnes réitérés avec effraction au quartier de Saint-Jean, terroir de Forcalquier », 7 avril 1731. — Interrogatoire de noble Pierre de Bonaud, d'Aix, résidant à Forcalquier, accusé « d'avoir exposé une jeune fille à la rue sur un tas de fumier, vers la porte du fauxbourg dudit Forcalquier », 22 juillet. — « Confrontation de témoins, à la requête de messire Antoine Clément, prieur curé de La Brillanne, querellant en injures, menaces et coups reçus sur sa personne, contre messire Joseph de Guiran, chevalier non profés de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem », 22 juillet. — Informations et pièces du procès contre Jean-Baptiste Feauchier, boucher de Saint-Étienne, accusé « du crime de contravention à la débite de la viande », août 1731, etc.

B. 2183. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1732-1734. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Requête et pièces du procès contre Me Pierre Amoureux, avocat de Pierrevert, qui avait « insulté et attaqué à coups de bâton » noble Paul-Auguste de Bernier, fils de messire Joseph de Bernier, seigneur dudit Pierrevert, mars 1732. — Requête de querelle par messire Jean-Baptiste Galicy, bachelier en théologie, curé perpétuel d'Oraison, contre noble Mathieu de Fulque, seigneur marquis dudit lieu, « qui l'insulte en toute occasion même en pleine rue, criant : qu'il est un Jean-tout-outre », 27 mai 1732. — Information contre divers particuliers de Forcalquier pour « tapages nocturnes dans les rues, avec fraction de vitres par coups de pierres, chansons et hurlements avec scandale », 30 septembre 1732. — Verbal et pièces du procès pour « crime d'attentat et rebellion à justice » contre noble François des Ferres, Jean-Joseph, son fils, sieur Louis des Ferres, son frère, leurs femmes, leurs filles et leur valet, juin 1733. — Information, « à la requête de messire Joseph de Valavoire, comte de Montlaur, capitaine dans le régiment de cavalerie de Bretagne, querellant en coupe et dégradation de bois » contre Charles Bizot, tailleur d'habits de Saint-Étienne, 4 mai 1734. — Plainte par messire Jean-François Bernard, « prieur, seigneur spirituel et temporel de Lens », contre

Jacques Brunel, cardeur à laine dudit lieu, « pour fraude et recellement du droit de disme », 29 octobre 1734, etc.

B. 2184. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1735-1739. — — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et pièces du procès contre Michel Rouit, qui avait assailli à coups de pierres et grièvement blessé Antoine Brieugne, de Saint-Michel, octobre 1735. — Interrogatoire de damoiselle Marguerite Baile, accusée d'avoir « frappé à coups de poings » André Pontet, ecclésiastique de Forcalquier, 31 janvier 1736. — Verbal et pièces du procès contre Mᵉ François Rayolle, « notaire et procureur en la juridiction d'Apt, accusé « de falsification et altération de mots », juin 1737. — Requête de plainte et assignations « contre Mathieu Mézard, Elzéar Forest, Jean-Jacques Eymar et Joseph-Martial Gaufridy, de la ville d'Apt, qui, par un abus intolérable, s'ingèrent de faire les fonctions de notaire dans ladite ville, sans avoir rapporté des provisions ny être reçus ès offices de notaire », janvier 1738. — Information et pièces du procès contre Suzanne Clément « qui, au four Saint-Pierre, de Forcalquier, avait jeté une pelle de braise sur damoiselle Marguerite-Claire Gassaud, et l'avait brûlée au bras », décembre 1749, etc.

B. 2185. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1740-1742. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information contre divers particuliers de Montjustin « pour coupe extraordinaire de chênes blancs et dépopulation de bois dans le tènement de la bastide, dite *Luzerne*, appartenant à Monseigneur le marquis de Brancas », janvier 1740. — Interrogatoire d'Anne Gassin, veuve de Pierre Perin, de Saignon, « querellée en crime de relaps », 9 août 1740. — « Décrets de prise de corps » contre Jean-Pierre et François Moulet, de Lurs, accusés « de vol avec port des armes, enfonçement de maison et enlèvement de papiers de la communauté dudit Lurs », mai 1741. — Procès-verbal portant « biffement d'un mot, dont s'était servi l'économe du chapitre de l'église concathédrale de Forcalquier, dans un acte extrajudiciaire, lequel terme donnait à comprendre que les sieurs bénéficiers étaient confondus avec les serviteurs dudit chapitre », 26 avril 1742, etc.

B. 2186. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1743-1745. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte contre Mary Vial, « ayant refusé de satisfaire à une assignation du procureur fiscal de la communauté de Simiane », et sentence le condamnant, pour ce fait, à 10 livres d'amende, avril 1743. — Information et pièces du procès contre les boulangers de Forcalquier pour « cabale et complot à refuser la débite du pain, vexation et sédition », septembre 1743. — Plainte et pièces du procès contre Geneviève Arnaud, « querellée en adultère et prostitution par Jean Chabot, Mᵉ boulanger, de Forcalquier, son mari », octobre 1743. — Procès-verbal de biffement des faits calomnieux couchés sur une requête du sieur Gaspard de Piole de Beauchans, contre sieur Clément Escuyer, bourgeois de Forcalquier », 3 septembre 1743. — Interrogatoires de Mary Julien, accusé « de vol de rûches à miel », 14 décembre 1744.— Verbal et pièces du procès contre Joseph Gavaudan, « boucher de la grande boucherie de Forcalquier, pour malversations et prévarications inouïes dans la débite de la viande, livrant de la brebis pour du mouton et des mauvaises vaches pour des bœufs », février 1745. — « Procès extraordinaire » contre Gaspard Vachier de Pierrerue, accusé « du crime de rapt avec violence », août 1745, etc.

B. 2187. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1746-1749. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et pièces du procès contre Jeanne Lardeyret, qui avait « déchargé un coup de pierre sur damoiselle Marie Petit, femme de sieur Elzéar Julien, « contrôleur du greffe de la communauté de Forcalquier », décembre 1746. — Information contre Joseph Constans, d'Artignosc, accusé « d'assassinat et vol

sur le grand chemin royal de Corbières à Sainte-Tulle », 15 février 1747. — Plainte et pièces du procès contre Pierre et André Fabre, pour vol de bestiaux avec effraction « dans la bastide dite Dumaine, terroir de Villemus », appartenant à messire Louis d'Estienne, chevalier de Saint-Louis, ancien colonel d'infanterie, seigneur dudit Villemus, octobre 1747. — Plainte contre Louis Guérin, « qui se plaît à détacher ou à couper, avec une hache, la planche placée, par les consuls de Forcalquier, sur le torrent appelé Béveron » pour faciliter l'accès du grand chemin, quand les eaux dudit torrent grossissent, 23 décembre 1747. — Information « contre les coupables querellés en enlèvement de papiers et titres », par messire François-Charles de Corriolis de Villeneuve, marquis d'Espinouse et de Courbon, baron de Corbières, seigneur de Saint-Jeannet, Chénerilles et Vaumène, 2 février 1748. — Plainte et pièces du procès contre Marc-André Ailhaud, marchand de Volx, qui avait menacé et insulté dame Marguerite Bernard, épouse de Mᵉ Louis de La Chevardière, maire perpétuel dudit Volx, la tutoyant, la traitant de « f... gardeuse de dindes, de carogne et autres termes injurieux », janvier 1749, etc.

B. 2188. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1750-1754. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — « Recollement des témoins » et autres pièces du procès contre André Roubaud, « soldat des vaisseaux du Roi », accusé de vol avec effraction dans la ville de Forcalquier et lieux voisins, et Jacques Roume, jardinier, «son complice pour recéler les dits vols », avril 1750. — Verbal des blessures faites à Joseph Orcel, de Forcalquier, par Guillaume, son frère ainé, qui lui avait « enfoncé un couteau entre les épaules », 5 juillet 1750. — Information contre les auteurs d'un « vol de papiers précieux et d'argent monnoyé » au préjudice de Mᵉ Jean-François Vial, « conseiller du Roi, juge garde de la monnoye de la ville d'Aix », 9 novembre 1750. — Plainte contre Jacques Bonnefoy et Antoine Tardieu « pour coupes et dégradations considérables de chênes blancs dans le ténement d'une bastide, au quartier de *La Colle*, terroir de Forcalquier » appartenant à sieur Ambroise Berluc, « receveur général du Tabac en la ville de Toulon », 4 septembre 1751. — Contre divers particuliers de Simiane, « perturbateurs du repos public, faisant des tapages épouvantable, criant comme des enragés, ouvrant et enfonçant les maisons, ce qui trouble le repos des habitants », 16 février 1752. — Information « contre des inconnus, querellés en arrachement et et enlèvement de chaume » dans une terre de noble Joseph-Louis d'Eyroux de Pontevès, au quartier du *Chapitre*, terroir de Manosque, 23 mars 1754. — « Inventaire de la rémission des pièces » du procès contre Marguerite Moutte, servante du sieur Jacques Estelle, bourgeois de St-Christol, « querellée en infanticide », 10 août 1754. — Plainte et pièces du procès contre messire Henri-Charles-Adolphe d'Autric de Vintimille, seigneur des Baumettes, officier dans le régiment de Roy-Infanterie, qui avait « déchargé avec force des coups du plat de son épée » sur Jean-André Rive, d'Apt, refusant de lui céder sa place « au jeu de billard » septembre 1754, etc.

B. 2189. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1755-1758. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et pièces du procès contre noble Spérit-Joseph de Boniface de Leydet, sieur de Fombeton, pour violences et mauvais traitements sur la personne de Guillaume Bec, fermier d'une bastide dudit seigneur au quartier de *Chalus*, terroir de Forcalquier, août 1755. — Sentence condamnant Thérèse Ripert, « atteinte et convaincue d'injures atroces et diffamatoires envers messire Jean-Baptiste de Donis, noble patrice florentin, marquis de Goult, à un bannissement de 5 ans dudit lieu de Goult, et à 100 livres de dommages intérêts », 15 novembre 1756. — Plainte par Mᵉ Pierre Garnier, avocat en la cour, « maire alternatif » de Forcalquier, qui, « étant en exercice de son office dans une assemblée générale de la viguerie, avait été expressément accusé du crime de faux par Mᵉ Raffin, avocat en la cour, de Manosque, l'un des députés à ladite assemblée », 3 février 1757. — Verbal et pièces du procès contre « Jean Peisson, de Saint-Martin-de-Castillon, sa femme, sa belle-fille et son petit-fils, accusés de rébellion à justice » pour avoir menacé et frappé « d'un bâton ferré et tranchant, vulgairement appelé *Darboux* », Mᵉ Louis Domicelly, huissier, procédant à une saisie de bestiaux », février

1757.— Plainte par messire François-Bruno Lieutaud, chanoine régulier de la Baume-lès-Sisteron, contre messire Thoynon, chanoine régulier de la même église, qui, après avoir proféré, contre le plaignant, « un torrent d'injures si atroces qu'elles auraient scandalisé même dans la bouche d'un charretier ou d'un portefaix, s'était jeté sur lui et aurait fait tous ses efforts pour l'étrangler », 28 septembre 1758, etc.

B. 2190. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1759-1761. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Décret maintenant l'emprisonnement de Pierre-André Gargas, accusé « du crime d'assassinat de Jean Para, de Vitroles, dont le cadavre a été trouvé sur la rivière de Durance, au terroir de Sisteron », 8 janvier 1759. — Information et pièces du procès contre divers soldats de la milice, pour rixes, batteries, « tumulte et tapage nocturne », décembre 1759. — Verbal de descente en la ville d'Apt » par le lieutenant criminel de la sénéchaussée et pièces du procès, « à la requête du promoteur en l'officialité de ladite ville », contre messire Laurent Terrasson, curé de la Coste, « querellé en trouble et scandale causés dans l'église, ayant refusé de célébrer la messe en présence d'un excommunié notoire, bien qu'il fut averti que le coupable avait été absous » ; parmi les pièces : interrogatoire de l'accusé par messire Joseph-Laurent Chastan, docteur en théologie, official en la juridiction épiscopale de l'évêque d'Apt, conjointement avec M. Mᵉ Pierre-Charles Dautane, tenant la place du lieutenant criminel de la sénéchaussée de Forcalquier », et sentence dudit official, « ordonnant que ledit messire Terrasson, pour réparation, se retirera au séminaire du diocèse et y demeurera huit jours », juin 1760. — Information « sur l'homicide volontaire » de sieur Henri-Balthazar-Alexandre Arnaud, « natif de Saint-Georges près Rouen en Normandie, habitant à Forcalquier, lequel s'était précipité de sa fenêtre dans la rue par désespoir d'amour pour sa cousine, qui s'était mariée à un autre », 1ᵉʳ mars 1761, etc.

B. 2191. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1761-1765. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Informations : contre sieur Elzéar Mille, Mᵉ chirurgien d'Apt, accusé « d'exploitation d'héritage », 1ᵉʳ juillet 1762 ; — « contre des particuliers inconnus, pour coupe de peupliers dans le fonds de messire Michel de Forbin, marquis de Janson, au terroir de Villemus », 17 mai 1763. — « Verbal d'accédit » pour constater un vol avec effraction commis dans « la bastide de dame Claude-Bonaventure d'Henric veuve de Mᵉ François Marre, avocat en la cour, au quartier de *Gagneau*, terroir de Forcalquier, 27 octobre 1763. — Verbal contenant « exposition du sieur Sébastien Henry, ci-devant employé dans les fermes du Roi, qui avait tenté de se suicider en se tirant un coup de pistolet chargé de trois balles à la tête », 26 juin 1764. — Plainte par messire Jean-Baptiste de Thomas, seigneur de Gignac, contre des inconnus qui se sont « introduits dans l'enceinte du château dudit lieu, et ont brisé, coupé, ravagé, même avec la hache, tous les arbres d'un fruitier, ainsi entièrement détruit », 11 octobre 1764. — Informations et pièces du procès, à la requête « de Mgr Louis-Jérôme de Suffren de Saint-Tropez, évêque de Sisteron, prince de Lurs, contre certains quidams, qui, pendant la dernière maladie de feu messire Pierre-François de Laffiteau, évêque de Sisteron, son prédécesseur, ont expillé les principaux effets de son héritage, consistant en or, argent, bijoux et ornements d'église », février 1765. — « Charges, informations » et pièces du procès contre Jean Lieutaud, « détenu aux prisons royaux du palais, pour crime de vie mendiante, errante et vagabonde », août 1765, etc.

B. 2192. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1766-1768. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information et pièces du procès contre Pierre Guis, de Saint-Martin-de-Castillon, accusé « d'enlèvement et de dilapidation des effets de damoiselle Catherine Gap, dont il était le curateur », janvier 1766. — Plainte par noble Joseph-Pierre-Louis de Breugne « officier invalide pensionné du Roi », résidant à la Brillane, contre Jean-Baptiste Donadieu, sergent dudit lieu, « qui lui avait répondu des insolences », 29 juin 1766. — Information et pièces du procès contre Claude Icard et Jacques Fautrier, du Revest-de-Brousses, « querellés en vol et

calquier, « perturbateurs du repos public, querellés en tapage de nuit, vols et ravages dans la ville, les jardins et à la campagne », octobre 1775, etc.

B. 2196. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1776-1780. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Procès-verbal par Mᵉ François Santon, « Mᵉ en chirurgie », de Forcalquier portant « rapport des blessures et morsures que sieur André Gilly et damoiselle Marguerite Roux ont reçu sur leur corps », 14 août 1777. — Plainte et pièces du procès contre Joseph Brunet, accusé de diffamation et subornation de témoins par Joseph Guilhermin, hôte, de Volx, mars 1778. — Procès-verbal et information sur la mort de Victor Blancard, écrasé « par la chûte de sa charrette sur le chemin de Forcalquier à Saint-Étienne », septembre 1779. — Plainte et pièces du procès contre Jean-Joseph David, querellé en voyes de faict, blessures et meurtrissures sur la personne de Mᵉ Michel Vallansan, notaire royal de Forcalquier, octobre 1780. — Ordonnance pour la publication d'un arrêt du parlement portant « que les accusés qui se présenteront pour prêter leurs réponses sur les décrets intervenus contre eux, seront reçus à les prêter sans délai et sans pouvoir être refusés par les juges ou greffiers », 9 décembre 1780, etc.

B. 2197. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1781. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Plainte et pièces du procès par Mᵉ Joseph Sisterony, notaire royal de Manosque, « querellant en diffamation et calomnie dans ses fonctions de notaire » contre Louise Vache, de Curban, février. — Mémoires et autres pièces du procès contre Mᵉ François Faucher, « avocat en la cour, notaire royal et procureur de Manosque, par Mᵉ Paul-Antoine Saint-Donat, docteur en médecine de la dite ville, demandant « biffement d'expressions injurieuses et calomnieuses », insérées dans une consultation dudit Mᵉ Faucher », juillet. — Information contre damoiselle Gassaud, accusée « d'injures graves, invectives et menaces » par dame Marie-Claire-Victoire Garnier, épouse de Mᵉ Balthazar Bouche, avocat en la cour, de Forcalquier, 7 novembre, etc.

B. 2198. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1782. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Information contre sieur Jean-Baptiste Allemand, marchand de Forcalquier, accusé de « rapt et séduction » par Marie Galician, « sa bergère », 31 janvier. — « Requête de plainte par le procureur du Roy contre les auteurs, fauteurs et complices des altérations et falsifications » de divers actes contenus dans « les registres et écritures de feu Mᵉ Antoine Bèche, notaire de Saint-Étienne, restés, après sa mort, au pouvoir de ses héritiers », et « verbal d'accédit » à Saint-Étienne pour la visite desdits registres, avec ordonnance du lieutenant criminel portant que ces registres, « suivant le règlement du 22 juin 1750, seront mis incessamment dans le lieu destiné pour le dépôt, aux frais et diligence des maire et consuls dudit lieu », juin. — Information et pièces du procès contre divers habitants de Saint-Martin-de-Renacas, accusés « de voies de fait » par sieur Jean-Joseph-André Vacher, « chevalier, seigneur direct et universel de la terre dudit Saint-Martin », août. — Enquête sur « la démence et folie » de Madeleine Jausseran, de Forcalquier, 6 septembre. — Procès-verbal au sujet de la tentative d'assassinat sur la personne de messire Jacques Nalin, curé de Saint-Martin-de-Renacas: « dans les ténèbres de la nuit deux coups de fusils ayant été tirés à travers les vitres de la fenêtre de la maison curiale et dirigés contre lui, au moyen de la lampe qui l'éclaîrait », 16 septembre. — Information et pièces du procès contre François Depieds, « querellé en crime de suicide » pour s'être pendu dans sa maison, septembre, etc.

B. 2199. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1783-1787. — Plaintes, informations, procès-verbaux et autres pièces de procédures criminelles. — Requêtes : portant « despartement des plaintes respectives et procédures pendantes entre Mᵉ Joseph de Vacher, seigneur de Saint-Martin et messire

« d'avoir meurtri à coups de bâton et laissé pour mort » Thomas Magnan, berger de « messire Louis-Joseph-François d'Eymar, chevalier, de Forcalquier », juillet 1789. — Information contre François Maurel, « aubergiste » d'Oraison, accusé de « rébellion à justice et voyes de faict envers le séquestre et dépositaire de justice dudit lieu », septembre 1789. — Verbal et pièces du procès contre « le nommé Vandrevel, querellé en crime d'assassinat prémédité sur la personne de Louis Augustin, M^e tailleur d'habits, de Forcalquier », octobre 1790. — Information « contre certains quidams querellés en attroupement nocturne, coups de fusil et crime d'assassinat » par messire Jean Debout, curé de Pierrerue, décembre 1790. — « Interrogats » et pièces du procès contre Pierre Granetier, marchand de chevaux de Lyon, ci-devant mousse sur les frégates du Roy », accusé de vol, décembre 1790, etc.

B. 2202. (Cahiers). — Petit in-folio, 207 feuillets, papier.

1553-1571. — Insinuations. — Donation par Catherine Trulhet, de Gordes, à Jacques et Antoine Besson, frères, « d'une vigne de 5 journées d'homme à fossoyer et d'un jardin de 2 pougnadières de semence, assis au terroir dudit Gordes et dessous le *Portal* du costé hubac, sive à *Las-Costes* », 10 mars 1567 (fol. 1). — Contrats de mariage : entre « sire » Pierre Aubanel, mercier, fils de feu Jean, de Valensole, d'une part, et damoiselle Marguerite Reynaud, fille de Me Antoine Reynaud, avocat au siège de Forcalquier, et de damoiselle Antonone Meynier, « l'an prins le premier jour de janvier 1568 et le 20 septembre » (fol. 5); — entre Antoine Calvin, fils de feu Rolin, de Manosque, d'une part, et Françoise de Jacques, fille de sire Antoine, de Saint-Michel, « l'an à la nativité Nostre-Seigneur 1568 et le 19 décembre », (fol. 9 v°); — entre « Monsieur » Pierre de Remereville, écuyer d'Apt, fils de feu « Monsieur » Guilhem de Remereville, écuyer de ladite ville, seigneur de Remereville, et de damoiselle Françoise de Rousset, d'une part, et damoiselle Espérite de Choyssellat, fille à feu « Monsieur » Cathelin de Choyssellat, seigneur de Roye, et de damoiselle Louise de Raymonds, de Carpentras, 6 janvier 1569 (fol. 13 v°). — Acte d'émancipation de Me François Astier, procureur au siège de Forcalquier, par Me Jean Astier, « bastier » de ladite ville, son père, en présence de Me Esprit de Dignoscio, docteur ès droits, « plus ancien advocat audit siège, tenant pour le juge royal estant absent du présent païs de Provence, pour la nouvelle religion », et de Me Jean Brochier, consul de ladite ville, 28 avril 1563 (fol. 17 v°). — Contrats de mariage : entre Claude Dembruc, fils de Me Jacques, « pellicier », de Sisteron, et Louise Patron, fille de Jacques, de Manosque, 28 janvier 1568 (fol. 23); — entre Christol Amalric, de Saint-Michel, et Isabeau Audiffret, fille « de sire Jean Audiffret, bourgeois de Manosque », 8 juin 1567 (fol. 32); — entre Me Rostang Arestenc, fils de feu Marcelin, de Forcalquier, et de Lucrèce Anselme, de Reillane, 3 novembre 1563 (fol. 35 v°); — entre Michel Daumas, marchand, de Valensole, fils de feu Antoine, d'une part, et damoiselle Marguerite Tolleti, fille de feu Me Joseph Tolleti, notaire royal de Manosque, et de noble Honorade Rostagne, de ladite ville, 20 février 1567 (fol. 50 v°); — entre Me Maurice Crespin, chirurgien d'Oraison, et Marguerite Fornel, dudit lieu, 10 septembre 1568 (fol. 56); — entre « noble » Marcellin Blanchard, de Manosque, et « honeste femme » Claude Olive, de ladite ville, 20 octobre 1568 (fol. 68); — entre Guilhem Aulagnier, cordonnier, fils de Me André Aulagnier « chandellier », de Forcalquier, et « Antonone » Mison, de Sisteron, 12 décembre 1553 (fol. 75). — Donation de « 75 écus d'or » par damoiselle Jeanne de Forcalquier, en faveur de damoiselle Louise Donneaud, veuve en premières noces de noble Antoine d'Albertas, d'Apt, et femme de noble Elzias de Jouffret, écuyer, viguier de Bonnieux, 17 décembre 1568 (fol. 80 v°) — Contrats de mariage : entre Eloi Pierre, de Mane, et Catherine Besson, dudit lieu, 17 décembre 1570 (fol. 101); — entre « capitaine François Armier, de Manosque, et damoiselle Catherine de Sabateriis, veuve de noble Jean de Cardebat, de Pertuis, 23 décembre 1570 (fol. 108); — entre Me Antoine Barthélemy, procureur au siège de Forcalquier, et damoiselle Madeleine Collumbi, « fille de M. Me Romain Collumbi, docteur et advocat audit siège », 10 avril 1569 (fol. 126). — Donation par messire Claude de Villeneuve, marquis de Trans, à messire Ours de Villeneuve, son second fils, « des terres, places et seigneuries de Barrême et de Brunet, qu'il se serait retenu » dans le contrat de mariage, en date du 15 août 1563 », de messire Claude de Villeneuve,

baron de Flayosc, son fils aîné, avec damoiselle Marguerite de Pontevès, fille de messire Jean de Pontevès, sieur de Carces, 15 octobre 1571 (fol. 134). — Contrats de mariage : entre M. Jean Escudier, bourgeois de Riez, et damoiselle Anne Boniface, fille de M. Mᵉ Balthazar Boniface, « docteur et advocat au siège de Forcalquier », 12 août 1571 (fol. 143) ; — entre Mᵉ Claude Parisy, avocat, et damoiselle Isabeau Boniface, fille dudit Balthazar, 1ᵉʳ janvier 1560 (fol. 147 vᵒ) ; — entre Marcellin Mathieu, clerc, de Saint-Véran-lès-Embrun, et Barbe Ginalhe, de Gap, 20 octobre 1570 (fol. 160 vᵒ) ; — entre Laurent Brune, de Manosque et Dauphine Pabe, de ladite ville, 26 décembre 1559 (fol. 177 vᵒ) ; — entre noble Antoine de Reillane, coseigneur dudit lieu, « seigneur de Sainte-Croix-de-Lauze-de-la-Durance », et damoiselle Honorade de Castellane, fille de Claude de Castellane, seigneur de Tournon, Chaudon et coseigneur de Riez, 9 septembre 1571 (fol. 181 vᵒ) ; — entre sire Pierre Gauthier, bourgeois de Sisteron, et damoiselle Marguerite Bandol, fille de Mᵉ Antoine Bandol, avocat au siège de Forcalquier, 19 août 1571 (fol. 194). — Donation par noble Anne Roux, de Sigoyer-Malpoil, de tous ses droits sur l'héritage de noble Pierre Roux, son frère, en faveur de nobles Antoine, Jean et Louis Roux, ses neveux, 6 novembre 1571 (fol. 204 vᵒ), etc.

B. 2203. (Registre.) — Petit in-folio, 389 feuillets, papier.

1563-1573. — Insinuations. — Émancipation d'Étienne Trabuc, de Bayons, en présence de Mᵉ Espérit de Villar, « lieutenant de baille, de Mᵉ Pierre Roche, consul, et de Mᵉ Jean Allègre, lieutenant de consul dudit lieu », 25 octobre 1572 (fol. 1). — Contrats de mariage : entre Antoine Aubergier, « de Saint-Pierre-de-Viviers-lès-Pierrerue », et Marie Atenoulx, dudit lieu, 6 janvier 1573 (fol. 24) ; — entre Mᵉ François du Saulze, notaire de Vénasque, et Jeanne Sablière, de Séderon, 29 janvier 1593 (fol. 41). — « Acceptation » par damoiselle Jaumette Isoard, femme de Mᵉ Antoine Blanc, notaire royal de Saint-Zacharie, d'une donation de 100 florins, faite en sa faveur, le 2 décembre 1564, par damoiselle Louise Tornatoris, veuve de noble Louis Isoard, écuyer, coseigneur de Roumoules, sa mère, 31 janvier 1573 (fol. 88 vᵒ). — Contrat de mariage entre noble Pierre d'Audibert, « dict le cadet de Beauchans, archer de la compagnie de M. le comte de Carcès, gouverneur pour le Roi en Provence », de Séderon, et noble Catherine Arthaud, fille de feu noble Antoine Arthaud et de Madeleine de Montauban, de La Roche, 15 janvier 1573 (fol. 103 vᵒ). — « Lettres de don d'office de notaire royal du lieu de Brunet pour Mᵉ Antoine Aguilher, dudit lieu, données à Paris le 22 février 1563 » (fol. 129 vᵒ). — Contrats de mariage : entre « Mᵉ Joseph Heymi, potier, de Sisteron » et Catherine Delord, de ladite ville, 9 février 1572 (fol. 130 vᵒ) ; — entre Mᵉ Thossan Empereur, notaire royal de Saint-Savournin, et damoiselle Marguerite Florimond, fille de noble Pierre Florimond, viguier de Sault, et de damoiselle Isabeau des Ferres, 1ᵉʳ février 1573 (fol. 160) ; — entre Mᵉ Pierre Plancat, « maistre masson », de Saint-Paul-lès-Durance, et Anne Brotinel, de Corbières, 2 mars 1573 (fol. 165) ; — entre sire Pierre Auteman, de Saint-Zacharie, et Anne Imbert, de Manosque ; — entre noble François Rasclet, de Sainte-Tulle, et damoiselle Doulce Frépat, de Reillane, 14 février 1573 (fol. 191). — Donation par messire Louis Fléchon, prêtre de Caseneuve, en faveur de Jean Pellenc, de « divers fonds et propriétés sis audit Caseneuve : ung vergier d'oliviers de 3 eymines, lieu dit à *Barciloune* » ; terres aux lieux dits : *Aux Brieures Clod-Royedie* et la *Blasse*, etc., « plus une maison assise à la bourgade dudit lieu », 2 mars 1573 (fol. 195). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Spirit Reynaud, chirurgien, de Saint-Michel, et « damoiselle Anne Daureyson, fille de Antoinette de Trèque », dudit lieu, 15 février 1573 (fol. 204) ; — entre Mᵉ Barthélemy Vanel, « teisseran », de Sisteron, et « noble Honorade Figuière, fille de noble Gaspard Figuière, de Forcalquier, 1ᵉʳ juin 1573 (fol. 223 vᵒ) ; — entre M. Mᵉ Denis Alby, « professeur en lois, de la cité d'Aix, fils de feu M. Mᵉ Augier Alby et de damoiselle Jeanne de Lansson, d'une part, et damoiselle Catherine de Remereville, fille de feu noble Guillaume et de damoiselle Françoise de Rousset, d'Apt, 13 juin 1573 (fol. 239). — Donation « de tous et chacuns de ses biens meubles et immeubles », en faveur de noble Scipion de Vallavoire, seigneur de Vallavoire et de Volx, par noble Hercules de Vallavoire, son frère, écuyer, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, « estant en chemin pour faire voile vers Malte avec la galère de ladite Religion », 4 août 1573 (fol. 263 vᵒ). — Contrats

de mariage : entre noble Bernardin de Pontis, sieur d'Urtis, fils de noble Claude, d'une part, et damoiselle Julie Gailhard, fille de noble Albert Gailhard, sieur de Bellafaire, 12 mai 1573 (fol. 269) ; — entre Mᵉ Elzias Raspaud, viguier de Forcalquier, et damoiselle Philippe Laydet, de Sisteron, 4 août 1573 (fol. 308 vᵒ). — Donations : par François Columbi, à André Columbi, son fils, « potier d'estaing, de divers meubles de maison et 4 quintaux d'estain ouvré et 2 quintaux d'estain non mis en œuvre », 3 juillet 1573 (fol. 321) ; — de tous ses biens par noble Claude Cornut, de Vachères, en faveur de noble Artus Saphalin, coseigneur de Lincel, 27 octobre 1573 (fol. 330) ; — « de 30 écus d'or sol » par Pons Andrieu, de Saint-Vincent, en faveur de noble Jeanne de Mévolhon, sa femme, fille à feu noble Honoré, 7 juillet 1573 (fol. 334 vᵒ). — Contrat de mariage entre M. François de Bernus, écuyer, sieur de Lioux, fils de feu Claude et de damoiselle Florimonde de Gueydon, d'une part, et damoiselle « Pierre » d'Aultric, fille d'Elzias, seigneur des Baulmettes, et de damoiselle Louise de Vintimille, 24 décembre 1571 (fol. 344). — Émancipation de M. Mᵉ Gaspard Bleyn, avocat au siège de Forcalquier, par sire Henri Bleyn, bourgeois de Manosque, en présence de M. Mᵉ Étienne Guibaud, docteur en droit, avocat en la cour, juge de la dite ville de Manosque, 1ᵉʳ décembre 1573 (fol. 351 vᵒ). — « Division et partage » des biens et héritage de feu Gaspard de Tornatoris, leur oncle, entre nobles Guillaume et Melchion Isoard, sieurs de Fontienne, 30 octobre 1573 (fol. 358 vᵒ). — Contrat de mariage entre M. Mᵉ Olivier Cosme, docteur en droit et avocat au parlement de Provence, habitant à Aix, et damoiselle Florimonde Laurens, fille de noble Guillaume et de damoiselle Anne de Aimonet, 30 novembre 1573 (fol. 377 vᵒ), etc.

B. 2204. (Registre.) — Petit in-folio, 597 feuillets, papier.

1571-1574. — Insinuations. — Testament de Claude Chavagnac, de Saint-Martin-de-Castillon, 1ᵉʳ septembre 1573 (fol. 15 vᵒ). — Donation de tous ses biens par messire Jean Collet, prêtre de Rustrel, en faveur de messire Pierre Brieugne, prêtre bénéficier en l'église d'Apt, 16 décembre 1573 (fol. 18 vᵒ). — Émancipation de Mᵉ Michel de Beaudin, notaire royal, de Saint-Michel, en présence de « Mᵉ Honoré de Tile », juge dudit lieu, 26 juillet 1572 (fol. 21). — Contrat de mariage entre Mᵉ Antoine Reynaud, notaire royal de Reillane, et Marguerite Roux, de Saint-Étienne, 10 novembre 1573. — Donation par damoiselle Honorade Botin, femme de Joseph Anselme, écuyer, à M. Mᵉ Pierre Botin, son frère, « conseiller du Roi et son procureur général en la cour des Comptes d'Aix, de toutes les sommes, de dot et autres, à elle constituées tant par feu noble Bertrand Botin, son père, que par feu messire Urban Botin, chambrier de l'abbaye de Montmajour-lès-Arles, son oncle » ; acte passé en présence de M. Mᵉ Gaspard de Bécariis, lieutenant de sénéchal au siège d'Aix, et de noble Melchion Bordon, consul moderne dudit Aix », 22 janvier 1574 (fol. 79 vᵒ). — Contrats de mariage : entre sire Jacques Roubaud, marchand et bourgeois de Séderon, et damoiselle Louise Flotte, fille de noble Jacques Flotte, « seigneur en partie de Saint-Pierre-d'Argenson », 15 mars 1573 (fol. 101 vᵒ) ; — entre M. Trophime de Châteauneuf, écuyer, de Mollèges, et damoiselle « Pierre » d'Aultric, veuve de M. François de Bernus, sieur de Lioux, 20 février 1574 (fol. 107 vᵒ) ; — entre M. Mᵉ Jacques Jussy, lieutenant particulier et assesseur au siège de Forcalquier, et Catherine d'Aureyson, fille à Nicolas d'Aureyson, écuyer, seigneur de Clumanc, 3 janvier 1574, (fol. 117) ; — entre noble Antoine Gasq, de Manosque, fils de noble Pierre et de « Nicolave » Clappier, d'une part, et damoiselle Jeanne Duranc, fille de noble Jean, de Saint-Martin-de-Castillon, 17 décembre 1574 (fol. 148 vᵒ). — Donation de tous ses biens, par damoiselle Françoise de Fraxinis, fille de feu Mᵉ François de Fraxinis, docteur en droit, d'Avignon, en faveur de damoiselle « Ginette » Magnat, sa mère, 9 décembre 1573 (fol. 166 vᵒ). — Contrat de mariage entre noble Michel Vernet, fils de noble Jean et de Jeanne Ducros, de Manosque, d'une part, et damoiselle Françoise de Manosque, fille de sire Honoré de Manosque, et de damoiselle Marguerite de Roquebrune, dudit Manosque, 31 janvier 1574 (fol. 205 vᵒ) ; — entre Jaume de Sault, de Saint-Vincent-de-Noyers, et noble Françoise de Mévolhon, fille de noble Jean, 6 février 1574 (fol. 228) ; — entre noble Philippe de Rivo, fils de feu Mᵉ Honoré, docteur en droit, de Sisteron, et damoiselle Catherine Andrieu, de Seyne, 23 décembre 1574 (fol 234 vᵒ). — Donation par « R. P. en Dieu messire Jean Bernard, prévost en l'église cathédrale d'Apt » en faveur de noble Claude Bernard, écuyer, de Bellaffaire, son neveu, « d'une maison, où le dit prévost habite de présent, avec la cour, jardin et toutes ses apparte-

de M. Mᵉ Jacques Colomby, docteur en médecine, de Manosque, 10 novembre 1576 (fol. 7). — Donation, par messire Antoine Dumont, vicaire de Vénasque en Dauphiné, en faveur de Daulphine Dumont, sa sœur, de tous ses droits sur l'héritage de feu messire Jaume Callet, prêtre, de Séderon, leur oncle, 26 septembre 1576 (fol. 25 vº). — Contrats de mariage : entre noble Jean de Montfort, coseigneur des Mées, et Alayette Fabre, de Forcalquier, 25 janvier 1577 (fol. 42 vº) ; — entre Mᵉ Désidery Carlette, Mᵉ chirurgien, « natif de Terne en Italie, résidant à Reillane », et damoiselle Clémence Reynaud, fille de feu Mᵉ Antoine, avocat au siège de Forcalquier, 20 novembre 1575 (fol. 50 vº); — entre noble Pierre Raynaud, fils de sire Alexandre, de Manosque », d'une part, et damoiselle Honorade Gassendy, fille de Mᵉ François, « notaire royal et procureur au siège de Digne, seigneur de Sigoyer », 10 janvier 1574 (fol. 97); — entre « sire Étienne Sauteyron, baile et lieutenant de juge de Pierrevert », et noble Catherine Castoul, fille de noble « Apvril » Castoul et de noble Perinette de Tholon, d'Apt, 9 janvier (fol. 114). — Donations par damoiselle Antoinette Curet, dame de Saint-Vincent et Châteauneuf-Miravail, au profit de « damoiselle Jeanne de Forcalquier, sa fille, et de feu noble Honoré de Forcalquier, son premier mari, de la conseigneurie, places, juridictions et tous droits qu'elle possède aux dits lieux de Saint-Vincent et de Chasteauneuf-de-Mireval », 14 mars 1577 (fol. 118). — Contrats de mariage : entre Michel Filhol, « notaire royal de Manosque et greffier de la cour de Sainte-Tulle, et damoiselle Melchionne Pluvier, fille de capitaine Elzias, d'Apt, 1ᵉʳ janvier 1577 (fol. 148 vº); — entre M. Mᵉ Antoine Davin, docteur en médecine, de Forcalquier, et damoiselle Anne Bandol, de ladite ville, 10 novembre 1575 (fol. 168 vº); — entre « sire Isnard Pascal, fils d'Arnoux Pascal, bourgeois de Rians », d'une part, et damoiselle Lucrèce de Reillane, fille de noble François et de damoiselle Ysabeau de Pontis, de Saint-Michel, 17 février 1577 (fol. 183); — entre Mᵉ Sébastien Castagni, notaire royal de Sisteron, et Anne Arnaud, fille de Mᵉ Guillaume, notaire de Mison, 18 février 1577 (fol. 185 vº). — « Partage et division, entre damoiselle Pierre de Glandevez, veuve de Gaspard de Tornatoris, écuyer, sieur de Fontiene, et noble Melchion Isoard, écuyer, sieur de Roumoules, des biens indivis qu'ils ont au terroir de Puymichel », 17 juillet 1577, (fol. 230 vº). — Donation de biens immeubles à Villeneuve : maisons, prés, vignes, jardin, par sire Claude Riquet, marchand, dudit lieu, en faveur de Guillaume Riquet, son neveu, et à l'occasion de son mariage avec damoiselle Marie Salle, fille de feu Antoine, « docteur ès droits, référendaire en la chancellerie de Provence », 28 mars 1576 (fol. 243 vº). — Contrats de mariage : entre noble Gaspard de Dignoscio, fils de M. Mᵉ Gaspard, écuyer, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Ester de Glandevez, fille de feu noble Hellion, coseigneur de Puimichel, et de Madeleine de Barras, « assistée de nobles Robert et Gaspard de Glandevez, ses frères », 11 juillet 1577 (fol. 249 vº) ; — entre noble Joseph Gasquy, fils de feu noble Arnoulx, de Manosque, d'une part, et damoiselle Madeleine Pellissier, de Marseille, 18 février 1578 (fol. 285), etc.

B. 2206. (Registre.) — Petit in-folio, 311 feuillets, papier.

1577-1578. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Mᵉ Honoré Rolland, chirurgien, de Lurs, et Marguerite Rambaud, fille de Mᵉ Antoine, aussi chirurgien, dudit Lurs, 3 octobre 1577 (fol. 25 vº); — entre « Monsieur Jean de Borgarel, sieur de Vachières, Mᵉ d'hostel de Monseigneur le duc d'Usès, pair de France », et damoiselle Blanche de Remereville, fille de M. François et de feu damoiselle Françoise d'Albertas, d'Apt, 11 décembre 1577 (fol. 34). — Donation de tous ses biens par noble Arnoulx Bernard, écuyer, de Bellaffaire, en faveur de noble Claude Bernard, écuyer, dudit lieu, son fils, 1ᵉʳ février 1578 (fol. 41). — Contrats de mariage : entre Gaspard de Castellane, sieur de La Colombe, fils de Ellion, sieur de Claret, et de damoiselle de Demandes, d'une part, et damoiselle Claude de Reimondis, fille de feu Jean, sieur d'Éoulx, et de damoiselle Catherine d'Allagonia, 25 décembre 1577 (fol. 47 vº); — entre noble Marc Arnaud, bourgeois de Manosque, et Jeanne Joyne, de Sisteron, 23 mai 1574 (fol. 85); — entre M. Mᵉ Melchion Berluc, docteur en droit et avocat au siège de Forcalquier, fils de sire Collin Berluc, bourgeois, et de feu Madeleine Garet, d'une part, et damoiselle Marquise Parisi, fille de M. Mᵉ Antoine, docteur en droit et avocat en la cour, et de damoiselle Balthazare de Belcodenis, 1ᵉʳ avril 1578 (fol. 105 vº) ; — entre Mᵉ Guillaume Ferrier, notaire royal d'Aix, et damoiselle Lucrèce

au terroir des lieux de Montfuron, Limaye, La Bastie-des-Jourdans, comme héritier de feu Mᵉ Étienne Isoard, son frère, aussi seigneur de Thorame-Basse », 15 septembre 1579 (fol. 170 v°); — Contrats de mariage : entre capitaine Elzias Pluvier, d'Apt, et damoiselle Delphine de Damians, fille de feu Jean, d'Avignon, 10 février 1578 (fol. 180); — entre Mᵉ Louis du Teil, notaire royal de Manosque, d'une part, et damoiselle Marquise de Boniface, fille de M. Mᵉ Pierre, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, 29 juin 1579 (fol. 185). — Testament d'Antoine Vian, de Brunet, 22 novembre 1571 (fol. 197 v°). — Contrats de mariage : entre noble Jauffret Frépat, de Reillane, fils de « M. Maurin », d'une part, et damoiselle « Cinthie » de Mathieu, fille de noble Nicolas et de damoiselle Marguerite de Bagarris, de Riez, 9 août 1579 (fol. 202); — entre noble François de Remereville, écuyer, d'Apt, fils de feu M. Mᵉ Agricol, docteur en droit, et de damoiselle Marie d'Aultric, d'une part, et damoiselle Marguerite de Cosme, fille de M. Mᵉ Léonard, docteur en droit, de Carpentras, et de damoiselle Gabrielle de Seguin, 1ᵉʳ octobre 1579 (fol. 205 v°); — entre Jacques de Posil, fils de feu sire Georges, de Peyruis, d'une part, et damoiselle Suzanne Geoffroy, fille de noble Antoine, des Mées, 4 octobre 1579 (fol. 212); — entre noble Annibal d'Oraison, fils de noble Antoine, seigneur de Lamanon et Saint-Michel, d'une part, et damoiselle Marguerite d'Astouaud, fille de noble Jean seigneur de Cheminades, et de damoiselle Madeleine de Geofroy, 11 octobre 1578 (fol. 232 v°); — entre noble Melchion de Materon, fils de noble Joachim, seigneur de Salignac et d'Entrepierres, et de damoiselle Marguerite de Guilhen, d'une part, et « damoiselle Alliénor de Bourel, dite d'Artaut, fille de noble Jean-Louis, sieur de La Cazette et de Névache, gouverneur pour le Roy au château d'Exilles en Briançonnais », 18 janvier 1580 (fol. 254 v°); — entre noble François Bernard, fils de noble Arnoulx, de Bellaffaire, d'une part, et noble Jeanne de Guibert, fille de feu noble Claude, de La Bréole, 27 décembre 1579 (fol. 282); — entre noble Pierre de Cardebat, dit le cadet de Saignon, fils de noble André, sieur d'Auribel, d'une part, et damoiselle Françoise du Canet, fille de feu M. Mᵉ Louis, avocat au parlement d'Aix, 30 décembre 1580 (fol. 293); — entre Mᵉ Charles Dumaistre, notaire royal de Simiane, et Honorade Esmenc, de Montsalier, 1ᵉʳ février 1579 (fol. 327); — entre capitaine Melchion Gasquy, écuyer, de Manosque, et damoiselle Anne Blanchard, fille de M. Mᵉ Claude, docteur en droit, de ladite ville, 8 décembre 1579 (fol. 381). — « Lettres de bulle » du vice légat d'Avignon portant provision du prieuré rural de Notre-Dame-du-Bourget en faveur de messire Jacques Audibert, chanoine de Saint-Mary de Forcalquier (texte latin), 22 juillet 1580 (fol. 398). — Contrat de mariage entre noble Barthélemy de Vachières, coseigneur dudit lieu, d'une part, et damoiselle Suzanne Boniface, fille de M. Mᵉ Balthasar, docteur en droit de Forcalquier, 14 août 1580 (fol. 407 v°). — « Emancipation et habilitation pour Georges Viguier, de Pierrevert », 19 septembre 1579 (fol. 415 v°). — Contrat de mariage entre « noble Balthasar de Simiane, seigneur et baron de Gordes et Caseneuve en Provence, Barraux et La Terrasse en Dauphiné, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, de l'advis et autorité de messire Gaspard de Simiane, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Vènes, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, de messire François de Simiane, évesque d'Apt, curateurs au dit sieur de Gordes, et de messire Jean-Antoine, de Simiane, seigneur de Cabanes, ses oncles paternels, d'une part, et illustre damoiselle Anne de Saint-Marcel d'Avanson, dame dudit lieu, de l'advis et autorité de messire Guillaume de Saint-Marcel d'Avanson, prince et archevêque d'Embrun, son oncle paternel, de Mᵉ Pierre Girard, docteur ez droits, juge au terroir de Champsaur, curateur honoraire du costé paternel de ladite damoiselle, assistée de messire Balthasar Combercier, seigneur de Monestier, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa Chambre et lieutenant de 50 hommes d'armes de la compagnie de Mgr le prince de Genévois, et de noble Louis Arumel, seigneur de Bon-Repos, aussi oncles paternels, et de noble Michel de Sauthereau, advocat consistorial en la cour du parlement de Dauphiné, prochain allié d'icelle damoiselle, de messire Gabriel de Legenois, aumonier du Roy, abbé de Morée, doyen ès églises de Langres et Bar-sur-Aulbe, et de messire Antoine de Chaumont, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Saint-Chéron, surintendant des affaires de la Royne d'Escosse, douairière de France, oncles et curateurs du costé maternel de ladite damoiselle », 4 février 1581 (fol. 490); — entre sire Gabriel Richaud, marchand, de Sault, et noble Claudette

ses oncles maternels », 21 mai 1582 (fol. 144). — Contrats de mariage : entre noble Jacques du Bois, d'Apt, « homme d'armes de la compagnie de M. le Grand Prieur de France », fils de feu noble Benoît, d'une part, et damoiselle Aynès de Lauze, fille de feu noble Guillaume et de damoiselle Catherine Astouaud, 4 avril 1582 (fol. 150 v°) ; — entre M. M° Claude Bougerel, procureur en la cour du parlement de Provence, fils de noble François et de damoiselle Françoise Aboul, de La Motte-du-Caire, d'une part, et damoiselle Jeanne Boniface, fille de M° Antoine, procureur au siège de Forcalquier, 24 avril 1582 (fol. 156) ; — entre M° Jean Astier « recepveur pour le Roy au siège et ressort de Forcalquier », fils de sire François, bourgeois, d'une part, et damoiselle Diane de Godin, fille de M° Benoît, procureur au siège de ladite ville, 11 mars 1582 (fol. 186); — entre noble Pierre Blain, fils de feu noble Paul, bourgeois de Manosque, d'une part, et damoiselle Suzanne Eyssautier, fille de M. M° Michel, « docteur ès droits, juge royal ordinaire de Sisteron », 6 octobre 1581 (fol. 197 v°). — Donation de « 297 écus sol et 50 sous tournois » par damoiselle Marguerite Gombert, « dicte de Dromon », en faveur de Hubert Gasquy, son filleul, fils de capitaine Melchion, de Manosque, 29 mai 1582 (fol. 217). — Contrats de mariage : entre noble Pierre de Simiane, fils de messire François, seigneur de La Coste, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Claire Guiran, assisté de noble Artur Prunier, seigneur d'Aguere, conseiller au parlement de Dauphiné, d'une part, et damoiselle Marie Baronnat, fille de feu noble Jacques, « sieur de Moirenc, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, et escuier de l'Escuierie du Roi de Navarre, et de damoiselle Blanche de Montbrun, assistée de messire de Philibert de Saint-André, « chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa Chambre », 13 avril 1582 (fol. 225); — entre noble Claude Armand, sieur de Châteauvieux, fils de noble Guillaume, de Mison, d'une part, et damoiselle Jeanne Eyssautier, fille de feu noble Sauvaire et de damoiselle Catherine Laidet, 2 avril 1582 (fol. 244);— entre M° Jean de Rians, « notaire et secrétaire du Roi en sa chancellerie de Provence », fils de feu Honoré, bourgeois, et de damoiselle Marguerite Roquebrune, d'Aix, d'une part, et damoiselle Marthe Isnard, fille de feu noble Laugier, bourgeois, et de damoiselle « Mathieve » Cogordan, d'Apt, 17 janvier 1580 (fol. 269 v°); — entre le sieur Gaspard Bernard, conseigneur de Lincel, d'Aix, d'une part, et damoiselle Claire Saffalin, fille de sieur Honoré, coseigneur de Vachères, avocat du Roi, au siège de Forcalquier, et de damoiselle Marguerite de Feraporte, 18 décembre 1581 (fol. 290). — « Déclaration » portant donation, par dame Isabeau de Reillane, dame de Sainte-Croix, de 500 écus en faveur de ses petits-fils Pol, Annibal, Marc et Gédéon de Reillane, enfants de feu noble Georges et de damoiselle Catherine des Isnards, 21 mai 1582 (fol. 298 v°). — Contrats de mariage : entre M. Robert de Glandevez, coseigneur de Puymichel, fils de feu Élion, d'une part, et damoiselle Claire du Bousquet, fille de feu Espérit, seigneur de Buisson, et de damoiselle Catherine Guérin, 30 septembre 1582 (fol. 306 v°); — entre Louis Perrochet, écuyer, fils de M. M° Baptiste, conseiller au parlement d'Orange, ci-devant lieutenant en la sénéchaussée de Forcalquier, et de damoiselle Marie André, d'une part, et damoiselle Jeanne Paris, fille de feu noble Reymondet et de damoiselle Jeanne de Piquet, de Châteaurenard, 19 mai 1582 (fol. 341); — entre M° Pierre Gervais, de Vaumeil, et damoiselle Marguerite d'Ornesan, fille de « noble capitaine Bertrand » et de feu damoiselle Louise de Baratier, dudit Vaumeil, 14 janvier 1582 (fol. 356) ; — entre sire Pierre Foresy, fils de feu M° Jacques, notaire royal de La Motte-du-Caire, d'une part, et damoiselle Honorade de Justas, fille de feu Honoré, écuyer, de Châteaufort, et de damoiselle « Antoine » de Roux, assistée de noble Hellion de Justas, son oncle maternel, et de damoiselle Honorade de Villeneuve, sa tante, 1er juillet 1582 (fol. 367 v°). — Testament de damoiselle Peronne Motet, veuve de « Jacques Cathin-Garret, écuyer, de Sisteron et trésorier des Trois États de Provence », 24 juillet 1582 (fol. 373). — Transaction, en date du 29 avril 1322, entre « messire Jean de Troisfontaines, prieur de Notre-Dame de La Roche-de-Voulx, à présent dicte Villeneuve, et les syndics et communauté dudit lieu », au sujet de la perception de la dîme (texte latin), insinuée le 22 octobre 1582 (fol. 398 v°), etc.

B. 2209. (Registre.) — Petit in-folio, 636 feuillets, papier.

1582-1584. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre François de Jacques, de Saint-Michel,

notaire royal de Villemus, et Honorade Amoureux, de Manosque, 30 juin 1584 (fol. 547 v°); — entre noble Jean de Glandevez, seigneur du Bignosc, fils de « magnifique seigneur Ellion, seigneur de Peypin », et de feu damoiselle Isabeau de Poncelet, d'une part, et damoiselle Isabeau de Joannis, fille de « M. M° Jean Joannis, seigneur de Châteauneuf-Val-Saint-Donat et de La Brillane, avocat au parlement de Provence, et de damoiselle Françoise de Bécaris », 30 octobre 1583 (fol. 551); — entre « noble » Antoine Bandolly, fils de feu M. M° Antoine, docteur en droit, d'une part, et damoiselle Marthe de Boniface, fille de M. M° Balthasar, sieur de Draix et de La Roche, docteur en droit, et de damoiselle Gillette de Siroque, 23 septembre 1584 (fol. 594). — Donation par M. Balthasar de Bouliers, seigneur de Saint-Michel, au profit de damoiselle Jeanne de Lévesque, sa nièce, femme, de M. René de Bousquet, sieur du Buisson, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, « d'une pension annuelle et perpétuelle de 98 florins, que ledit, sieur de Bouliers prend annuellement, à chaque feste de Noël, sur la place, terre et seigneurie de Saint-Étienne de Cruys », 20 décembre 1584 fol. 627 v°), etc.

B. 2210. (Registre.) — Petit in-folio, 813 feuillets. papier.

1582-1587. — Insinuations. — Contrats de mariage entre Louis Arnaud, fils de Nicolas, « baille », de Vitroles, d'une part, et Françoise Delestie, de Céreste, 15 janvier 1584 (fol. 11 v°). — « Procès-verbal et autres procédures faites sur la vente de trois charges et demy de terre en semence, vendues, et délivrées par autorité du Roy, pour le payement du droit de francs-fiefs, à lui dû par le recteur de la chapellenie Sainte-Catherine fondée en l'église de Forcalquier, pour raison des biens fonds d'icelle », 6 octobre 1583 (fol. 40). — « Teneur de l'estime des biens appartenant à ladite chapellenie Sainte-Catherine ; deux terres au terroir de Forcalquier, lieu dit *Alhome*, estimée 350 florins ; terre et vigne audit terroir, lieu dit *Au Béveron*, estimée 900 florins; terre audit terroir, lieu dit *Pré-Soleil*, estimée 150 florins ; une vigne audit terroir, lieu dit *A la Siguine*, estimée 400 florins et une terre audit terroir, lieu dit *En Brache*, estimée 325 florins » (fol. 42 v°). — Contrats de mariage : entre M° Thomas Sollier, notaire royal de Saignon, et « Barthomieue », Phélip, dudit lieu, 23 décembre 1584 (fol. 66) ; — entre « magnifique seigneur Antoine-Nicolas Albertas, fils de feu Pierre, seigneur de Gémenos, et de damoiselle Marquise de Vento, d'une part, et damoiselle Catherine-Cassandre de Glandevez, fille de feu Gaspard, seigneur de Faucon, chevalier de l'ordre du Roi, et de damoiselle Marguerite d'Oraison, 25 décembre 1584 (fol. 103) ; — entre M° Jean Rapalhe, praticien de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Françoise de Mérindol, fille de feu noble Bertrand, et de damoiselle Delphine de Vaulx, d'Aix, 6 janvier 1585 (fol. 121 v°) ; — entre M. M° Michel Eyssautier, docteur en droit, juge de Sisteron, et damoiselle Marguerite de Fauris, dame en partie de Néaules, 24 mars 1585 (fol. 176). — « Déclaration par haut et puissant seigneur messire Jean-Louis-Nicolas de Bouliers, vicomte de Demonte, seigneur de Cental, pressé par la maladie », substituant pour son héritier, « au cas que ledit seigneur de Cental décédat sans enfants légitimes, messire François-Louis d'Agoult, comte de Sault », 12 mai 1582 (fol. 205). — Contrat de mariage entre M° Jean Bovis, docteur en médecine, de Beaumont, et de damoiselle Spérite Gaye, de Manosque, 15 septembre 1580 (fol. 230 v°). —Donations : « par honorable dame Ellis de Valavoire », veuve de Jean de Matheaud, seigneur de Pierrerue et de Niozelles, de tous ses droits sur les biens et héritages de Jean de Valavoire et de Anne de Rodulf, ses père et mère, au profit de Palamède et de César de Valavoire, ses neveux, 9 octobre 1585 (fol. 256) ; — par messire Antoine de Bouliers, vicomte de Reillane, « de 15.000 escus or sol à prendre sur tous et chacuns de ses biens », en faveur de messire Balthasar de Bouliers, seigneur de Saint-Michel, son frère, 21 octobre 1585 (fol. 279). — Contrat de mariage entre noble Elzias de La Taullière, d'Apt, et Honorade Daumas, de Céreste, 21 novembre 1580 (fol. 311). — Donation par messire Gaspard d'Aultric de Vintimille, seigneur des Beaumettes, chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre, à damoiselles Anne, Françoise et Honorade de Simiane, filles de M. M° Claude de Simiane, conseiller au parlement de Provence, cousines germaines de damoiselle Françoise de Simiane, sa femme, et à chacune d'elles, de 100 écus valant 60 sols pièce, 26 décembre 1585

« bachelier ès lois », son fils, d'une maison au lieu de Peypin, quartier, dit *En Reue*, et d'une terre au lieu d'Aubignosc, quartier dit *Au Rieu*, 9 octobre 1587 (fol. 776 v°), etc.

B. 2211. (Registre*). — Petit in-folio, 933 feuillets, papier.

1581-1592. — Insinuations. — Contrat de mariage entre M° Claude Brochier, praticien de Sainte-Tulle, et Melchion Raynaud, dudit lieu, 4 juin 1581 (fol. 83 v°). — Donation par Antoine Fabre à messire Pierre Fabre, son fils, prêtre de Mane, de vignes au terroir dudit lieu, quartier dit *Saint-Martin*, et « d'une grange ou bastidon audit terroir, lieu dit *Chamoriras* », 3 mars 1588, (fol. 91 v°). — Contrats de mariage : entre M. M° Jean-Baptiste de Simiane, conseiller au parlement de Dauphiné, fils de messire François, seignenr de La Coste, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Claire Guérin, assisté de noble Pierre de Simiane, son frère, d'une part, et damoiselle Marie de Portes, fille de feu messire « Guillaume, seigneur du Chastellet - Montlaron, président à la cour du parlement de Dauphiné, et de damoiselle Jeanne d'Aragon, assistée de noble Antoine de Portes, seigneur de Grisy, de M. M° Claude de Portes, seigneur du Chastellet, conseiller au parlement du Dauphiné, de noble François de Portes, seigneur de Montlaron, ses frères, de noble François d'Aragon, conseiller du Roi et contrerolleur des greniers à sel de Dauphiné », de noble François de Bonne, « aussi contrerolleur des greniers à sel de Dauphiné », et de damoiselle Bonne de Portes, ses beaux-frères et sœur, de M. M° Henri Bontoux, docteur en droit, « advocat consistorial en la cour de Dauphiné », son curateur, « de messire Ennemond Rabot, conseiller du Roi en son conseil d'Estat et privé et premier président au parlement dudit Dauphiné, son cousin », 3 octobre 1587 (fol. 99) ; — entre « capitaine » Georges Trémolière, de Céreste, fils de M° Elzias, lieutenant de juge dudit lieu, d'une part, et damoiselle Esperite Bellas, veuve de M° Gaspard, Melve, massier royal de Forcalquier, 30 décembre 1587 (fol. 157 v°). — Transport et cession de biens : terres, jardins, maisons à Pertuis et à Apt, par noble Espérit de Vitalis, sieur de Montfort, en faveur de F. Pierre de Montauban-Roquebrune, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Montsaunés, et en paiement « d'une somme de 925 escus pistolets, que ledit F. de Montauban « lui avait amiablement presté » ; et donation desdits biens par F. Pierre de Montauban-Roquebrune à noble Hugues de Berthaud de Vaulx, 3 août 1586 (fol. 162). — Donation par « Saincte » Brunet, de Céreste, de 20 « escus sol » à F. Simon Brunet, son cousin germain, « l'un des religieux des Frères Carmes de Pertuis », 12 avril 1588 (fol. 176). — Contrat de mariage entre messire Arnault de Villeneuve, seigneur et baron des Arcs, assisté de messire François de Bouliers, évêque de Fréjus, son oncle, d'une part, et damoiselle Ysabel de Halluin, fille de « haut et puissant seigneur, messire Charles de Halluin, duc d'Halluin, marquis de Maignellez, sieur de Piennes, chevalier des ordres du Roy, conseiller en ses conseils d'Estat et privé, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, et de haute et puissante dame Anne Chabot », 21 février 1588 (fol. 184). — Donation par damoiselle Marguerite de Fauris, veuve en premières noces de noble Pierre de Latillis, coseigneur de Néaules, en faveur de M° Pierre de Fauris, avocat en la cour, son neveu, « de la quatrième partie, à elle concernant, de la juridiction haute, moyenne et basse du lieu et place de Néaules, ensemble de tous les droits : tasques, ceuses, pulvérages, alberge, etc., qu'elle possède audit terroir de Néaules, et que possédait feu noble Pierre de Latillis, son premier mari, et sur lesquels elle a été colloquée », 5 mai 1588 (fol. 190). — Contrats de mariage : entre noble Pierre d'Arnaud, écuyer, de Sisteron, sieur de Saint-Jérôme, fils de feu Blaise, écuyer, et de feu damoiselle Marguerite des Herbes, d'une part, et damoiselle « Hellionor » de La Tour, fille de noble Honoré, sieur de Roumoules, et de damoiselle Louise de Mollard, 7 juin 1580 (fol 194 v°) ; — entre M. Pierre de Vachières, écuyer du Revest-de-Brousses, d'une part, et damoiselle Suzanne de Tornatoris, fille de feu Antoine, seigneur de Verdaches et de La Javie, 18 septembre 1588 (fol. 208). — Donation de « 1.000 escus sol, de 60 sols pièce », par M. André de Vachières, sieur du Revest-des-Brousses et de

(*) Mauvais état, manque du folio 1 à 53 et du folio 785 à 836.

mariage : entre noble Jacques Motet, de Peipin, fils de noble Barthélemy, d'une part, et Madeleine Mathabon, dudit lieu, 8 octobre 1589 (fol. 535 v°) ; — entre M. Jean-Baptiste de Castellane, écuyer, fils de feu Antoine, sieur de Fos, d'une part, et damoiselle Suzanne de Bouliers, fille de M. Claude et de dame Anne de Porcelet, « sieur et dame du Troilhas et de Rosset », 6 mars 1590 (fol. 578 v°) ; — entre M. M° Balthasar Parisii, docteur en droit et avocat au parlement de Provence, fils de M. M° Antoine, aussi avocat audit parlement, et de damoiselle Balthasarde de Belcodenis, assisté de M. M° Étienne de Villemin, « conseiller du Roy, contrerolleur général des Finances de S. M. en Provence, comme procureur dudit M. M° Antoine de Parisii », d'une part, et « damoiselle Claire de André, dicte de Mirailhet », fille de feu M. M° Reymond, lieutenant principal au siège de Digne, et de damoiselle Anne de Vétéris, dame de Calian, 16 avril 1590 (fol. 584). — Donation par damoiselle Anne d'Escalis, veuve de M. M° Augustin Magnan, juge royal de Forcalquier, à M° Joseph Berluc, son beau-fils, « recepveur des décimes, d'une terre assise en la ville de Forcalquier, lieu appelé *Au Pourtal de Chambon*, qu'est, en semence, de 5 eymines », 17 mai 1590 (fol. 603 v°). — Contrats de mariage : entre noble René de Perrot, « gentilhomme servant Mme la comtesse de Sault », d'une part, et damoiselle Anne d'Ailhaud, fille de feu M. M° Gaspard, avocat au parlement de Provence, seigneur de Mézel, et damoiselle Claire de Laurent, 5 juillet 1590 (fol. 609 v°) ; — entre capitaine Melchion Héraud, écuyer, fils de feu sire Barthélemy, marchand de Marseille, d'une part, et damoiselle Hellionne Dhumeyne, fille de feu noble Jacques, bourgeois, et de damoiselle Catherine d'Ourgon, de Manosque, 12 mai 1590 (fol. 628). — Donation par noble François Gombert, sieur de Verdaches, à noble Blaise, son fils, « de la cinquième part de tous ses biens, droits et actions présents et advenir, qu'est la troisième partie de ses biens restans, non donnée à nobles Pierre et Gaspard, ses autres enfants », 4 octobre 1590 (fol. 648 v°). — Contrat de mariage entre : « magnifique seigneur » Pompée de Pontevez, seigneur de Buoux, d'une part, et damoiselle Marguerite de La Baulme, fille de « hault et puissant messire François de La Baulme, seigneur et comte de Suze, chevalier des ordres du Roy, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en ses conseils d'Estat et privé, et de puissante dame Françoise de Lévy, dame et comtesse de Suze, baronne d'Apt, assistée de puissant seigneur Rostan de La Baulme, seigneur et comte de Suze, capitaine de 50 hommes d'armes, baillif de Briançonnois, Gapançois, Embrunois et Montagnes du Daulphiné, et de généreux seigneur messire de Mazan de Plézian et de Louise et Catherine de La Baulme, dames et baronnes de Sassenages et d'Uriages, ses frères et sœurs », 25 novembre 1589 (fol. 656). — Émancipation de noble Pierre de Meyran, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze, par noble Jean de Meyran, son père, acte passé à Vachères, « dans le château seignorial dudit M. Jean, par-devant M° Antoine-Jean de Boniface, Bailhe et lieutenant de juge dudit lieu », 18 octobre 1590 (fol. 665). — Donation à noble Gaspard de Bouliers, vicomte de Reillane, par messire Antoine de Bouliers, son père, « vicomte de Reillane et de Demonte, seigneur de Cental, considérant son vieulx aage et ne pouvant suffire à l'administration et gouvernement des grands biens, terres et seigneuries que Dieu lui a donnés, de tous et chacuns ses biens et droits, et mesme ses terres, places et seigneuries tant deçà que au delà les monts », 2 novembre 1590 (fol. 672). — Contrats de mariage entre Germain Lardeyret, massier royal au siège de Forcalquier, d'une part, et Marie Berluc, fille de feu sire Colin, de ladite ville, 29 juillet 1590 (fol. 689) ; — entre noble Jean d'Ornezan, écuyer, conseigneur de Vaumeil, fils de feu noble Bertrand, et de feu damoiselle Louise de Baratier, « coseigneurs dudit lieu », d'une part, et damoiselle Jeanne Bougerel, fille de feu capitaine Jean et de damoiselle Bernardine du Virailh, de La Motte, 12 novembre 1589 (fol. 692 v°). — Testament de Giraud Brunet, bourgeois de Manosque, en date du 20 mars 1503, (texte latin), insinué le 7 décembre 1590 (fol. 697). — Contrats de mariage entre noble Joseph Blanchard, écuyer, de Manosque, fils de feu M. Claude, avocat au parlement, d'une part, et damoiselle Claire Deffauris, fille de M° Jean, avocat en la cour, et de damoiselle Marguerite de Guilhen, 17 mars 1591 (fol. 721) ; — entre messire Mathieu de Rame, sieur des Crottes, fils de messire Antoine, écuyer, d'Embrun, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Villeneuve, fille de feu Claude, marquis de Trans, femme en premières noces de feu Pierre de Rame, baron de Mison, 30 novembre 1590 (fol. 726) ; —

Raymond de Beaufort, vicomte de Valernes, 4 juin 1528 (texte latin); insinué le 7 octobre 1593 (fol. 205 v°). — Contrats de mariage : entre M. Me Joseph Martelly, avocat en la cour de Pertuis, fils de M. Me Barthélemy, « conseiller du roy, référendaire en sa chancellerie de Provence », et de dame Françoise de Baudon, d'une part, et damoiselle Cassandre Pasquier, fille de M. Me François, avocat en la cour, de Manosque, 15 octobre 1593 (fol. 257) ; — entre M. Me Jacques Lieutaud, docteur en droit, avocat au parlement de Provence, fils de Me Jean, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Antoinette de Lanfrin, d'une part, et damoiselle Diane de Giraud, fille de sire Antoine, bourgeois de Riez, et de damoiselle « Pantasille » de Goudin, 20 février 1594 (fol. 279 v°): — entre M. Me Pierre Deflauris, avocat au parlement de Provence, « coseigneur de Néaulhes », fils de M. Me Jean, aussi avocat audit parlement, d'une part, et damoiselle Anne de Gaignon, fille de « M. Philippe Flory, bourgeois de Marseille », et de damoiselle Jeanne, de Cépéde, 15 décembre 1593 (fol. 285); — entre noble André Geoffroy, fils de « M. Me Jean, notaire et greffier pour le roy en la cour ordinaire des Mées », d'une part, et damoiselle Madeleine Parisy, fille de M. Me Alexandre, procureur du roy au siège de Forcalquier, et de damoiselle Isabeau de Boniface, 26 avril 1594 (fol. 314 v°); — entre capitaine Poncet Bougerel, fils de noble François, d'une part, et damoiselle Isabeau de La Motte, « dame en partie de La Motte-du-Caire », 14 avril 1594 (fol. 335 v°); — entre M. Me Collumby, docteur en médecine, de Manosque, fils de feu M. Me Jacques, aussi docteur en médecine, d'une part, et damoiselle Jeanne de La Venture, fille de noble Espérit, écuyer, et de damoiselle « Claire de Manosque », de ladite ville, 21 juin 1594 (fol. 343); — entre noble Balthasar d'Agout, sieur d'Angles et coseigneur de Saint-Laurent et de Saint-Jurs, fils de feu François, seigneur desdits lieux, chevalier de l'ordre du roy, et de damoiselle Françoise de Castellane, « douairière d'Angles », d'une part, et damoiselle Anne d'Aguilhier, fille de noble Cyprien, sieur de Lespeau, et de damoiselle « Oriane » Arnaud, 25 avril 1594 (fol. 346); — entre noble Jean de Rousset, écuyer, de Voiron en Dauphiné, « capitaine d'une compagnie de gens à pied léger pour le service du roy à Sisteron, assisté de M. Charles d'Espagne, sieur et baron de Ramefort, gouverneur pour le roy audit Sisteron, du sieur capitaine François de Revel, et du sieur chevalier de Moullans, estant en garnison en ladite ville », d'une part, et damoiselle Marguerite de Glandevez, fille de noble Hellion, seigneur de Peipin et du Bignosc, « assistée de dame Hellionne de Castellane son ayeule, et de noble Jean de Glandevez, sieur du Bignosc, son frère, 20 avril 1594 (fol. 359); — entre M. Me Jean Deffauris, avocat au parlement, fils de feu François, marchand de Manosque, d'une part, et damoiselle Jacqueline Salezin, d'Avignon, veuve de Me Jacques Bouyer, docteur en médecine de Manosque, 11 août 1594 (fol. 366 v°); — entre noble Antoine de Piquet, « sieur du Boys », habitant à Orange, d'une part, et damoiselle Marthe de Boniface, fille de M. Me Balthasar, sieur de Draix et de La Roche, docteur et avocat au siège de Forcalquier, et de damoiselle Gilette de Siroque, 12 janvier 1595 (fol. 415); — entre noble Claude Paparin de Chaumont, sieur de Château-Gailhard et Saint-Didier, assisté de « R. P. en Dieu messire Pierre Paparin de Chaumont, évêque, comte et seigneur de Gap », d'une part, et damoiselle Suzanne du Serre, fille de feu noble Antoine, sieur de Saint-Léger, et de damoiselle Marguerite de Bonne, assistée de nobles Daniel et Pierre du Serre, ses frères, 26 juillet 1594 (fol. 422 v°); — entre capitaine Claude de Volonne, fils de noble « François, citoyen de la ville d'Apt », d'une part, et damoiselle Blanche Astouaud, veuve de capitaine Bernardin Estelle, fille de noble Jean, sieur de Cheminades en Gévaudan, et de damoiselle Marguerite de Geoffroy, de Bédoin, 3 juillet 1595 (fol. 459 v°). — Donation à noble Claude de Grimaud, sieur de Malijay, par « hault et puissant seigneur noble Jehan de Brancas, dict de Forcalquier, sieur et baron de Céreste et de Villeneuve, de tous et chacuns les arbres radiqués dans le bois dudit seigneur, au terroir de Villeneuve, appelé le *Boys-d'Asson*, quels qu'ils soient, pour que du bois desquels ledit sieur de Malijay puisse disposer à volonté jusques aux racines, se réservant ledit donateur, le fonds et terroir dudit bois, que n'est aulcunement comprins à ladite donation », 13 février 1596 (fol. 470). — Contrat de mariage entre M. François de Mathieu, « cadet du Revest, » fils de sieur Gaulchet, sieur dudit Revest, et de dame Anne Aube, de Roquemartine, d'une part, et

de Forcalquier, fils de feu Mᵉ Claude, avocat en la cour, et de damoiselle « Doulce » Bandol, d'une part, et de damoiselle Suzanne de Berluc, fille de Mᵉ Joseph, « receveur des décimes au diocèse de Sisteron », et de damoiselle Isabeau de Magnan, 23 mars 1597 (fol. 204.) — Donations : de tous ses biens par Catherine Meynier, de Fontienne, en faveur de damoiselle Esther de Glandevez, femme de capitaine Gaspard de Dignoscio, 19 décembre 1597 (fol. 217); — par Mᵉ Louis Allier, « lieutenant du viguier de Forcalquier », en faveur de Mᵉ François Allier, « receveur du domayne de S. M. à Forcalquier », et de damoiselle Honorade de Bot, dite de Cardebat, sa femme, de 600 écus et diverses créances sur les communautés de Châteauneuf et de Mane, 13 septembre 1598 (fol. 220 vᵒ). — Contrats de mariage : entre noble Josias de Villeneuve, sieur de La Colette et de Puymichel, fils de feu Jean et de dame Françoise de Genas, d'une part, et damoiselle Suzanne de Saffalin, fille de feu noble Joseph, écuyer, coseigneur de Vachères, et de damoiselle Suzanne de Glandevez, assistée de noble Romain Saffalin, écuyer, « son beau-père », et de MM. Gaspard et Charles de Glandevez, écuyers, seigneurs de Puimichel, ses oncles maternels, 22 juin 1597 (fol. 290 vᵒ); — entre Mathieu Gaffarel, de Mane, et damoiselle Marguerite de Monier, fille de « M. Mᵉ Manaud, sieur de Mélan, advocat général du Roy au parlement de Provence », et de feu damoiselle Madeleine de Laurens, 15 juin 1582 (fol. 269 vᵒ); — entre noble Toussaint de Glandevez, écuyer, de Manosque, et damoiselle Marguerite Garnier, de ladite ville, 29 juin 1597 (fol. 285). — Donation par dame Catherine de Joyeuse, dame d'Oise, à « puissant seigneur messire Gaspard de Brancas, baron d'Oise, sieur de Villars, Maubec, Beaumont et autres places, son fils, de tous ses droits et actions sur la succession aux biens paternels de déffunct messire André-Baptiste de Brancas, admirail de France », 26 mai 1598 (fol. 290 vᵒ). — Contrats de mariage : entre M. Mᵉ Pierre de Boniface, « conseiller et advocat du roy au siège de Forcalquier, sieur de Peynier », fils de feu Mᵉ Antoine et de damoiselle Jeanne Reyne, d'une part. et damoiselle Lucrèce de Laidet, d'Aix, fille de M. Mᵉ Gaspard, sieur de Fombeton, avocat en la cour, et de feu damoiselle Catherine de Pontis, dame de Pontis et d'Ubaye, 19 avril 1598 (fol. 306); — entre « Mᵉ François Ancelme, greffier royal, civil et criminel de Sisteron », fils de sire Suffren, d'une part, et damoiselle « Dauphine », Rampale, fille de capitaine Jean-Baptiste, de ladite ville, 5 juillet 1598 (fol. 363); — entre « messieurs Jean et Gabriel Madon, frères, fils de capitaine André, de Viens, d'une part, et damoiselles Catherine et Isabeau de Vacquet, filles, de M. Pierre, écuyer, « procureur général et superintendant aux affaires de M. le comte de Sault », et de damoiselle Silvie d'Agoult, de l'Isle, 25 octobre 1598 (fol. 412); — entre Mᵉ Claude Chanut, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Honorade de Parisi, fille de Mᵉ Spérit, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, et de damoiselle Antonone d'Estienne, 24 janvier 1599 (fol. 440 vᵒ); — entre M. Jean-Baptiste Deffallet, écuyer, d'Asti en Piémont, habitant à Lurs, d'une part, et damoiselle Jeanne de Bouliers, « dame en partie de Trulhas-lez-Saint-Étienne », 31 décembre 1598 (fol. 453 vᵒ). — « Testament solennel et par escript de Claude de Bolliers de Matheaud de Joye, seigneur de Pierrerue, Niozelles et Rousset, héritier de feu dame Anne de Matheaud de Joye, dame de Pierrerue et Niozelles », par lequel il institue pour son héritière universelle « Anne, *sive* Annette, de Bolliers, sa plus jeune fille », et lègue : à dame Anne de Porcelet, « sa bien aymée femme », tous les fruits et usufruits des biens qu'il possède à Châteauneuf et à Mane, à Marguerite de Bolliers, sa fille ainée, femme d'Antoine Robin, sieur de Graveson, 3,000 écus et 5,000 à Jeanne et Blanche de Bolliers, ses filles, et à chacune d'elles, 28 février 1599 (fol. 497). — Contrats de mariage: entre Hubert de Laincel, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, fils d'Antoine, et de damoiselle Jeanne de Castellane, d'une part, et damoiselle Louise de Laurent, fille de M. Mᵉ Honoré, « avocat général du roy au parlement de Provence, et de feu damoiselle Anne Deblieux, 21 juin 1599 (fol. 518); — entre Mᵉ Olivier Lazare, notaire royal, d'Apt, d'une part, et damoiselle Catherine Menusy, fille de sire Jacques, de Saint-Michel, 12 octobre 1592 (fol. 547); — entre Suffren Fabre, de Sainte-Tulle, d'une part, et damoiselle Bernardine de Rochas, fille de M. Mᵉ Melchion, coseigneur d'Aiglun, avocat en parlement et juge de Valensole, 28 avril 1566 (fol. 554); — entre noble Louis-Pascal, écuyer, « d'Allos en Terre-Neuve »,

de l'ordre du Roy, et de dame Marguerite de Bouliers, 24 février 1601 (fol. 36 v°). — Donation par damoiselle Catherine de Bonne, « condame de Montfort », veuve de noble François d'Abon, de 1.000 écus d'or à Pierre et Étienne d'Abon, ses enfants, 28 mars 1601 (fol. 87). — Contrats de mariage : entre M° Olivier Lazare, notaire royal de Saint-Michel, d'une part, et damoiselle Diane du Teil, fille de feu M° Louis, notaire royal de Manosque, et de damoiselle Marquise de Boniface, 29 janvier 1602 (fol. 104) ; — entre Antoine de Vachères, fils de Louis, coseigneur dudit lieu et de damoiselle Marguerite Bermond, d'une part, et de damoiselle Lucrèce de Rochas, fille d'Elzias, sieur d'Aiglun, et de damoiselle Lucrèce « d'Aymes », dame de Blanzac en Languedoc, 8 juillet 1601 (fol. 120) ; — entre capitaine Gilibert Brochier, écuyer, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Jeanne de Revest, fille de sire Mary, et de damoiselle Anne de Beaudin, de ladite ville, 20 juillet 1601 (fol. 168). — Donation par noble Bernardin de Pontis, sieur d'Urtis et de Saint-Pons, en faveur de nobles Noël et Ysac de Pontis, ses neveux, desdites places, terres et seigneuries d'Urtis et de Saint-Pons, 23 juillet 1601 (fol. 172). — Contrats de mariage : entre François de Simiane, écuyer, fils de messire Claude, seigneur de La Coste, chevalier de l'ordre du Roi, et de feu damoiselle Marguerite d'Autric, « avec l'assistance de puissant seigneur messire Gaspard d'Autric de Vintimille, seigneur des Beaumettes, chevalier de l'ordre du Roy, son oncle, et de messire François-Louis d'Astouaud, écuyer de Murs, son cousin, d'une part, et de damoiselle Anne de Simiane, fille de messire Joachim, baron de Châteauneuf et de La Chaup, et de « puissante dame Victoire de Grimaud de Bueil », assistée de messire François de Grimaud de Bueil, son oncle, 19 août 1601 (fol. 186) ; — entre Léonard d'Astouaud, fils de messire Eymar, sieur de Murs, Bézaure et Saint-Lambert, et de dame Melchionne de Bachis, d'une part, et damoiselle Lucrèce d'Astouaud, fille de feu « messire Thomas d'Astouaud, sieur de Velleron, chevalier des ordres de N. S. Père et du Roy », et de dame Marie des Girards d'Aubres, assistée de Paul d'Astouaud, son frère, sieur de Velleron, et de messire Pierre des Girards, sieur d'Aubres. « chevalier de N. S. Père et de l'ordre du Roy, son oncle maternel », 27 octobre 1601 (fol. 214). — Émancipation de Jean-Baptiste de Bernard, écuyer, d'Aix, par M° Louis de Bernard, coseigneur de Lincel, avocat au parlement de Provence ; acte passé « dans le château seigneurial plus haut de Lincel », 5 janvier 1598 (fol. 229). — Donation « de tous et chacuns ses biens et droits paternels et maternels et autres quelconques par F. Georges de Pontevès, religieux non profès de l'ordre des Capuchins d'Avignon, devant, un de ces jours, faire profession expresse au dict ordre », en faveur de messire Pompée de Pontevès, seigneur de Buous, son frère ; acte passé « par devant R. sieur, monsieur Loys Beau, docteur ez droits, protonotaire du Saint-Siège, vicaire général de l'archevêché d'Avignon », 18 janvier 1602 (fol. 233). — Contrat de mariage entre Georges de Baroncellis, écuyer, de Javon, fils de messire Barthélemy, seigneur dudit Javon, et de feu dame Jeanne de Berton, d'une part, et damoiselle « Pierre » de Simiane, fille de messire Claude, seigneur de La Coste, chevalier de l'ordre du Roy », et de feu dame Marguerite d'Aultric, 12 août 1601 (fol. 248). — Donation de tous et chacuns de ses biens, par noble Jean de Brancas, seigneur et baron de Céreste, « gisant en son lict malade », en faveur de messire « René de La Tour, seigneur de Gouvernet, baron d'Aix, Mévolhon, Montauban, sénéchal au comté de Valentinois et Diois et commandant pour le service du Roy en Diois et baronnies de Montélimar » ; acte passé « dans la cité de Die, par-devant M° Jean du Collet, docteur ez droits, juge mage de la cour temporelle de Die », 5 décembre 1601 (fol. 281 v°). — Testament dudit messire Jean de Brancas, portant approbation de la susdite donation, aveo cette réserve « qu'après le décès du sieur de Gouvernet, donataire, tous les biens qu'il a donnés reviendront de plein droit à noble Jean de La Tour, sieur de Mirabel, fils dudit de Gouvernet et filleul du donateur », 2 janvier 1602 (fol. 286). — Contrats de mariage : entre M. M° Jean Boniface, docteur en droit, fils de feu M° Pierre, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Claire de Bernard, fille de noble Jean, de Bréziers, 30 juin 1602 (fol. 337 v°) ; — entre noble Michel de Sébastiane, fils de feu Antoine et de dame Hellionne de Marin, « seigneur et dame de Porchières », d'une part, et damoiselle Françoise de Perier, fille de feu MM. Balthasar, conseiller au parlement de Provence, et de dame Lucrèce de Coriolis, de Mous-

d'une part, et damoiselle Catherine Decorio, « autorisée de Mathieu Decorio, sieur du Rochas, son ayeul paternel », 10 août 1603 (fol. 659) ; — entre Jean de Guilhen, sieur de Montjustin, « fils de feu Jean, de la cité de Lyon, sieur du Vivier et de Montjustin, conseiller du Roy et garde des sceaux au siège présidial, auditeur de camp au gouvernement de Lyon, et conseiller au parlement des Dombes », d'une part, et damoiselle Lucrèce de Valavoire, fille de Palamède, seigneur de Valavoire, de Volx et de Montégut, et de damoiselle Madeleine de François, 21 septembre 1603 (fol. 666). — Testaments : « solennel » de Palamède de Valavoire, sieur de Volx, par lequel il institue Pierre, son fils, pour son héritier universel, et lègue : à dame Madeleine de François, sa femme, « tous ses biens meubles et immeubles qu'il a au terroir de Niozelles, et les fruits et usufruits de tous ses autres biens, et la somme de 2.000 écus, valant 6.000 livres, à chacune de ses filles : Lionne, Lucrèce, Anne, Gabrielle, Marguerite, Jeanne et postumes », 5 août 1600 (fol. 707) ; — de messire Vincent Eyroux, prieur de Saint-Christol, instituant son frère Charles pour héritier universel, 4 janvier 1604 (fol. 717 v°). — Donation par damoiselle Lucrèce d'Aymes, condame de Blansac en Languedoc, à noble Denis de Rochas, fils de feu Elzias de Rochas, son premier mari, « de la part de juridiction qu'elle possède par feu Robert d'Aymes, son père, audit lieu de Blansac, avec la maison seigneuriale, et encore la moitié de la juridiction du lieu de Cabrières audit Languedoc, à elle appartenant », 21 octobre 1603 (fol. 740 v°). — Vente par noble André Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier, à noble Christophe des Coupes, seigneur de Jarjayes, au prix de 220 écus d'or, « du bois du *Grand-Gubian*, jadis membre du bénéfice de Lure, acquis par le vendeur, suivant l'aliénation du temporel de l'église, par la permission de N.-S. P. le Pape », 27 septembre 1595 (fol. 756). — Donations : de 1600 livres tournois par « noble Gabriel Garret, dict Catin, maître d'hostel, de Madame Des Diguières », en faveur de noble François de Lombard, écuyer, de Sisteron, sieur de La Loubière, son neveu, 28 avril 1604 (fol. 783 v°) ; — par damoiselle Catherine Fabre des Ferres, de 400 écus au profit de Honoré Truc, de Cavaillon, son beau-frère, acte passé par devant « l'official général de l'évêque de Cavaillon », 27 février 1604 (fol. 810) ; — de tous ses biens au profit de Mᵉ Jean Boniface, docteur en droit, par damoiselle Blanche-Boniface, sa sœur, « désirant, pour le service de Dieu, entrer au monastère de Sainte-Catherine, d'Apt », 31 mars 1604 (fol. 837) ; — de « 1000 écus de 4 florins pièce » par dame Madeleine de Glandevez, dame de Ventavon, à damoiselle Anne de Glandevez, sa nièce, 1ᵉʳ juin 1604 (fol. 896). — Contrat de mariage entre « noble Jean d'Hurre, de la maison de Mollans, habitant au Montélimar », d'une part, et damoiselle Anne de Glandevez, fille de feu Hellion, seigneur de Peipin, assistée de messire Arthur de Glandevez, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Caignac, son oncle, de noble Claude de Glandevez, son frère, et de Jean de Rosset de Voyron, son beau-frère, 7 juin 1604 (fol. 903). — Procès-verbal par Mᵉ « Louis Pasqualis, avocat au siège de Digne, juge royal des Mées, commissaire estabIi pour la réduction et cassation des debtes de la communauté de Noyers », portant réduction à 700 écus des sommes dues pour prix de blé et de grains, à Jean de Catin, sieur de Noyers, par ladite communauté, 19 octobre 1599 (fol. 935). — « Sommation par Claude du Caire, écuyer, entrepreneur général des mineries de France, Dauphiné, Languedoc et Provence », contre Jean d'Espagne, sieur de Ramefort, Gaspard de Gombert, sieur de Verdaches, Bastien Laidet, Étienne et Mathieu Bérard, « ses associés », les requérant « de remettre, dans 3 jours, la somme de 150 livres entre les mains de Mᵉ Gaspard de Gombert, trésorier de la société »... ledit sieur du Caire « ayant été requis, pour le service de S. M., de faire continuer les travails des mineries, ouvertes tant à Saint-Geniez, Verdaches que Vieille-Ville, avec le nombre d'ouvriers requis, ce qu'il ne peut faire sans l'assistance de ses associés auxdites mineries de Provence », 20 octobre 1604 (fol. 938). — Contrat de mariage entre noble Melchion de Valcroissant, écuyer, d'Apt, fils de feu noble Joseph, « viguier pour le Roy de ladite ville », et de dame Madeleine des Isnards, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Salettes, veuve de noble Dioclétien de Godin, écuyer, de Forcalquier, fille de « Mᵉ Isnard de Salettes, notaire royal et juge de Mézel », et de dame Anne d'Aguilhier, 27 novembre 1604 (fol. 993). — Donation par noble Antoine de Bardel, sieur de Montrond, « de tous les droits lui appartenant du chef de damoiselle Baptistine et Rame, sa femme, sur les

successions de Pierre de Glandevez, sieur de Faucon, et de Madeleine de Villemus », au profit de damoiselle Gabrielle et Lucrèce de Bardel, ses filles, femmes de Joseph de Latil, écuyer, sieur de Vilhosc, et de Gaspard de Latil, sieur de Convertis, 20 janvier 1605 (fol. 1036). — Contrats de mariage : entre M° Jean Vachier, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, fils de M° Urban, d'une part, et damoiselle Anne Bertrand, fille d'Espérit, bourgeois de ladite ville, 30 janvier 1605 (fol. 1059) ; — entre M° Jacques Rampalle, avocat au parlement de Provence, fils de M° Clément, procureur au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Catherine du Chemin, fille de noble François, 10 octobre 1592 (fol. 1092) ; — entre M. Blaise Magne, fils de noble Antoine, de Lurs, d'une part, et damoiselle Marie de Bougerel, fille de feu M° Claude, procureur au parlement de Provence, et de damoiselle Jeanne de Boniface, 27 février 1601 (fol. 1113 v°) ; — entre M. M° Pierre de Thomassin, avocat en parlement, fils de feu M. M° Jean-André, sieur d'Ainac, conseiller au parlement de Provence, et de dame Catherine d'Estienne, d'Aix, d'une part, et damoiselle Jeanne de Bouchery, fille de feu Claude, écuyer, et de damoiselle Marguerite de Dumeyne, de Manosque, 23 décembre 1604 (fol. 1128 v°). — Donations : par F. Constans de Glandevez, de Peypin, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, « de tous ses biens meubles et immeubles et de tous ses droits de légitime succession sur les biens et héritages délaissés par feu Hellion de Glandevez, son père, et feu damoiselle Jeanne de Pourcellet, sa mère », au profit de noble Claude de Glandevez, son frère, 9 juillet 1605 (fol. 1133) ; — de « tous ses biens, droits, noms et raisons quelconques présents et advenir », par M. Gilles de Seytres, fils de feu sieur Antoine, sieur de Verquières et Cornilhon, et de dame Sibille de François, dame de Châteauneuf-les-Martigues et de Goult, « citoyen d'Avignon, majeur de 16 ans, assisté de sieur Henri de Girard, sieur de Châteauneuf d'Aubres et d'Honoré de Révilhasc, sieur de Barroux, ses cousins germains, comme estant ses plus proches parents », au profit de M. François de Seytres, sieur de Châteauneuf et de Verquières, son frère ainé ; « ayant, lequel sieur Gilles, donateur, délibéré de se rendre à la compagnie des Pères Jésuites, pour y faire, Dieu aidant, en son temps, profession expresse », 27 octobre 1605 (fol. 1174), etc.

B. 2215. (Registre.) — In-quarto, 1312 feuillets, papier.

1595-1610. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre M° Alexandre André, docteur en médecine, de Cavaillon, d'une part, et damoiselle Melchionne Blanchard, fille de feu noble Gaspard, de Manosque, 23 janvier 1606 (fol. 21) ; — entre noble Moyse de Rives, fils de noble Philippe et de damoiselle Catherine André, de Valernes, d'une part, et damoiselle Claire de Pellotier, fille de M° Jean, notaire royal d'Authon, 27 novembre 1605 (fol. 58) ; — entre noble Pierre de Paul, sieur de Lamanon, d'une part, et damoiselle Blanche de Bouliers, fille de feu Claude, sieur de Pierrerue, et dame Anne de Porcelet, 19 janvier 1606 (fol. 105 v°). — Donations : par Jean-François de Mathieu, écuyer, du Revest et par Vincent de Mathieu, « cadet dudit Revest », à Paul de Marin, sieur de Saint-Michel, leur neveu, « de tous et chacuns les biens, droits et héritages que leur peuvent appartenir en qualité de fils et cohéritiers de dame Anne Aube, leur mère, sur les biens et héritage de feu Arnaud Aube et de Jeanne de Septs, dame de Roquemartine », 22 mars 1606 (fol. 121) ; — de « tous ses biens et droits quelconques » par noble Antoine Isoard, écuyer de Lurs, en faveur de noble Gaspard Isoard, coseigneur de Fontienne, son frère, 3 août 1606 (fol. 137 v°) ; — — de « tous ses biens meubles et immeubles », en faveur de Jean de Glandevez, sieur du Bignosc, par F. Constans de Glandevez, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son frère, « estant adcisté de dame Marguerite de Glandevez, dame de Montmeyan, sa tante, et de noble Rolland de Castellane, sieur dudit Montmeyan, son cousin germain », 22 avril 1606 (fol. 150). — Contrat de mariage entre M° Jean-Pierre du Teilh, docteur en droit et avocat au siège de Forcalquier, fils de feu M° Louis, notaire royal de Manosque, d'une part, et damoiselle Isabeau de Guérin, fille de M° Joseph notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, « l'un des consuls modernes de ladite ville », et de damoiselle Anne de Gassaud, 2 juillet 1606 (fol. 163). — Partage de biens par Eusèbe Jean, de Caseneuve, entre « ses quatre enfants mascles : Espérit, Jean, Antoine, et messire Pierre, ledict Antoine estant muet de naissance », 24 mai 1595 (fol. 212.) — Contrat de mariage entre

Mᵉ Claude Gentil, avocat au siège de Forcalquier, fils de feu Claude et de damoiselle Claire Decadis, « de la ville d'Arlay en Bourgogne », d'une part, et damoiselle Jeanne Burle, fille de Mᵉ Balthasar « advocat au parlement de Provence, docteur régent en l'université d'Aix », et de feu damoiselle Lucrèce de Lanfrin, 27 décembre 1606 (fol. 267). — Donation par messire Jean-Antoine de Simiane, « dict le seigneur de Cabanes », d'une pension annuelle et perpétuelle de 60 livres « à l'église prétendue réformée du lieu de Gordes et, pour elle, à sire Giraud Silvestre, Peyron Perron, Antoine, Robert, Jacques Anastais, Jacques Blanc, Thomas Robert, Jean Vian, Georges Faure, Pierre Sambuc, Pons Bourssot, et Suffren Arnaud... désirant, ledit donateur, l'exercice de la religion prétendue réformée estre continué et augmenté, et pour ce que les ministres et prédicateurs de l'Évangile ne reçoivent part ni portion aux dixmes destinées aux écclésiastiques, et que les deniers que le Roy donne ne sont suffisants auxdits entreténements » 23 janvier 1607 (fol. 278 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Paul Ollon, procureur au siège de Sault, d'une part, et damoiselle Thomas d'Allard, fille de M. Claude, seigneur d'Auribeau, et de damoiselle Delphine Gaufridi, d'Apt, 28 janvier 1607 (fol. 303) ; — entre noble François Escuyer, fils de feu sire François et de damoiselle Marguerite de Baratier, d'une part, et damoiselle Isabeau Reynoard, fille de feu capitaine Jacques et de damoiselle Jeanne de Baratier, 31 janvier 1593 (fol. 397 vᵒ) ; — entre Jean-François Pouchet, fils de Jean, de Manosque, d'une part, et damoiselle Lucrèce d'Eyroux, fille de feu Barthélemy et de damoiselle Honorade Roy-Passaire, de Simiane, 15 juillet 1607 (fol. 422 vᵒ); — entre noble Arnoulx de Bernard, sieur de La Bastie, fils de noble Jean, sieur d'Astoin, et de damoiselle Louise d'André, de Bréziers en Dauphiné, assisté de M. Mᵉ Pompée de Bernard, avocat au parlement de Provence, son cousin germain, de noble Pierre de Monier, sieur d'Esparron, son beau-frère, et autres parents, d'une part, et damoiselle Marguerite d'Armand, fille de M. Mᵉ Daniel, conseiller au parlement de Dauphiné, et de damoiselle Françoise Gaillard, 9 septembre 1607 (fol. 464 vᵒ). — Donations : de tous ses biens par damoiselle Angeline Fernand, femme de noble Jean-François d'Orgon, de Pertuis, en faveur de nobles Guillaume et Jean d'Orgon, ses neveux, 9 septembre 1607 (fol. 473) ; — par Marguerite Brunier, veuve de capitaine Antoine Miraillet, de Lurs, de 871 livres, en faveur de messire Gaspard Miraillet, prévôt de l'église Saint-Mary de Forcalquier, 5 novembre 1607 (fol. 478 vᵒ). — Contrat de mariage entre noble Honoré de Rives, fils de noble Philippe et de damoiselle Catherine André, de Valernes, d'une part, et damoiselle Catherine Bernard, fille de noble Richard, de Turriers, 4 janvier 1608 (fol. 481). — Donation par damoiselle Anne de Valavoire, dame de Saint-Césary, de 4.800 livres, en faveur de Melchion de Valavoire, seigneur de Valavoire et de Volone, « son plus proche parent », 4 janvier 1608 (fol. 491 vᵒ). — Contrats de mariage : entre M. Mᵉ André de Beauchans, avocat au parlement de Provence, fils de M. Mᵉ François, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, et de dame Marguerite Amalric, d'une part, et damoiselle Hortense de Perier, fille de feu Mᵉ Balthasar, conseiller au parlement de Provence, et de dame Lucrèce de Coriollis, de Moustiers, 28 octobre 1607 (fol. 514) ; — entre Paul Nicolas, sieur de Prélong, de Merceuil en Dauphiné, d'une part, et damoiselle Anne Laugier, fille de feu François, sieur de Porchères, et de dame « Silvestre » de Sainte-Catherine, 11 janvier 1608 (fol. 537) ; — entre noble Elzias Hortie, écuyer d'Apt, fils de noble Gilibert et de damoiselle « Thome » d'Assinet, d'une part, et de damoiselle Lucrèce d'Astier, fille de feu Mᵉ Jean, « recepveur pour le roy au siège de Forcalquier », et de damoiselle Diane de Godin, 12 février 1608 (fol. 575) ; — entre messire Dominique de Passi, sieur d'Aubignan et de Lauriol, fils de noble Joseph, sieur d'Aubignan, et de « madame Isabeau d'Autin, dame douairière d'Aubignan », d'une part, et noble damoiselle Catherine de Pontevès, fille de feu messire Pompée, seigneur de Buoux, capitaine de 100 hommes d'armes, et « de magnifique madame Marguerite de Suze, et de l'advis et conseil de M. Lange de Pontevès, sieur dudit Buoux, son frère, et de messire Roustan de La Baume, comte de Suze, capitaine de 100 hommes d'armes, de M. Antoine de Pontevès, chevalier de Buoux, et de messire Antoine de La Baume, sieur de La Baume », ses oncles, 27 février 1607 (fol. 603). — Donation par Catherine Roche, de Peiruis, d'une terre au terroir de Piosin, lieu dit *Le Pré de l'Intrat*, en faveur de damoiselle « Finotte » des Augiers, femme de sire Richard Constans, « rantier dudit

M. Claude de Vachères, seigneur dudit lieu, d'une part, et Mᵉ Elzias Admirail, en qualité de consul et au nom de la communauté dudit Vachères, au sujet des différends qu'ils ont entre eux pour raison de payement des tailles demandées, par ladite communauté, des biens encadastrés dudit sieur », 8 juin 1600 (fol. 1207 v°). — Donation par Jean-Antoine Buisson, bourgeois de Manosque, en faveur de damoiselle Marguerite Granier, femme de noble « Tossans » de Glandevez, et de Diane Granier, femme de François Benoît, Mᵉ chirurgien de ladite ville, ses nièces, « de la somme de 1140 livres, que reviendra par moitié à chacune d'elles », 23 octobre 1610 (fol. 1220 v°). — Contrats de mariage : entre Antoine Rogon, écuyer, de Lurs, fils de feu Antoine, d'une part, et damoiselle Suzanne Isoard, veuve de Balthasar Ardent, et fille de feu Guillaume, coseigneur de Fontienne, et damoiselle Marie de Tornatoris, 16 novembre 1610 (fol. 1319) ; — entre Mᵉ Claude Chanut, avocat en la cour, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Vachières, fille de noble Pierre, coseigneur du Revest-de-Brousses et de Vachères, et de damoiselle Marie de Bouchardony, 3 janvier 1611 (fol. 1334), etc.

B. 2216. (Registre.) — In-quarto, 2249 feuillets, papier.

1590-1618. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre noble Claude de Glandevez, « escuyer de Peypin et du Bignosc », fils de feu Hélion, seigneur desdits lieux et de dame Jeanne de Poncelet, « adcisté de noble Jean de Glandevez, sieur du Bignosc, son frère, et de noble de Balthasar de Clarants, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, sieur de Châteauneuf, son oncle », d'une part, et damoiselle Suzanne Brochier, fille de « Mᵉ Barthélemy, geôlier des prisons royaux de Forcalquier », 21 mars 1610 (fol. 1) ; — entre Mᵉ Scipion d'Arnaud, sieur de Lange, avocat en la cour, fils de Mᵉ André, sieur de Châteauneuf-Miraval, lieutenant principal au siège de Forcalquier, et de feu dame Louise de Bermond, d'une part, et damoiselle Diane d'Audifred, fille d'Honoré, bourgeois de Manosque, 14 février 1611 (fol. 12). — « Sentence arbitrale » portant règlement de comptes entre Mᵉ François Mandin, bourgeois d'Aiguines, et Mᵉ Honoré Chailan, notaire royal de Saint-Jurs, « rantiers de la viscomté de Valernes », d'une part, et Paul Lacurial, leur associé, 21 juillet 1611 (fol. 68 v°). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Pierre Guion, praticien, de Forcalquier, et damoiselle Suzanne Villeneuve, fille de Mᵉ Balthasar, « viguier pour le Roy en ladite ville », 28 avril 1611 (fol. 87) ; — entre Joseph Ripert, écuyer d'Upaix, d'une part, et damoiselle Louise Baudin, de Manosque, fille de Mᵉ Antoine, « enquesteur pour le Roy au siège de Forcalquier », 26 mai 1607 (fol. 146). — Donation de 750 livres par dame Blanche de Pontevès, veuve d'André de Blacas, sieur de Redortiers, en faveur de damoiselle Angélique de Blacas, sa fille, femme de capitaine Balthasar Rogon, écuyer, de Lurs, 9 juillet 1607 (fol. 160 v°). — « Testament solennel d'Antoine Morier, de Bayons, seigneur d'Esparon-la-Bastide », instituant pour ses héritiers universels et par égales parts, Mᵉ Barthélemy Morier, son frère, et Jean et Pierre Morier, ses neveux, et léguant la place et seigneurie d'Esparon audit Jean Morier, son neveu, 7 avril 1590 (fol. 224 v°). — Contrats de mariage : entre Augustin Berluc, bourgeois de Forcalquier, « à présent adjudicataire de la taille vendue pour l'acquitement des debtes de ladite ville », fils de feu Mᵉ Joseph, receveur des dîmes, et de dame Isabeau de Magnan, d'une part, et damoiselle Melchionne Astier, fille de feu Joseph, « receveur du domayne du Roy à Forcalquier », et de damoiselle Diane de Godin, 24 octobre 1611 (fol. 248 v°) ; — entre Pierre Caresme, « chardeur à layne », de Sisteron, d'une part, et Benoîte Bermond, fille de Michel et de Marie de La Royère, du Revest-en-Fangat, 8 janvier 1612 (fol. 308 v°). — Donation « de 2.000 escus, valant 6.000 livres tournoises », par dame Isabeau de Montauban, femme de messire René de La Tour, seigneur de Gouvernet, en faveur de noble Jean de La Tour, seigneur « de Mirabel aux baronnies », son fils, « pour contemplation de son mariage, ja contracté et consumé avec damoiselle Espérite de Villeneuve, dame de La Verlière », 19 novembre 1611 (fol. 346). — Contrat de mariage entre Mᵉ Honoré Croze-Magnan, fils de noble Audibert et de damoiselle Catherine Parisi, d'une part, et damoiselle Louise Bertrand, fille de sire Espérit, bourgeois de Forcalquier, 25 mars 1612 (fol. 351). — « Sentence compromissionnelle » entre les héritiers de Mᵉ Barthélemy Eymar, notaire royal de Viens, et fermier des droits seigneuriaux de Corbières, et damoiselle Brigitte

Chave », au sujet du paiement des droits de lods et trézain, 17 novembre 1612 (fol. 402 v°). — Contrats de mariage : entre Jean Granier, de Sainte-Tulle, d'une part, et damoiselle Baptistine de Glandevez, « avec la licence et consentement de messire Gaspard de Glandevez, chevalier de l'ordre du Roy, sieur de Faulcon et de Sainte-Tulle, en la maison duquel elle a esté norrie », 21 mai 1573 (fol. 405) ; — entre Antoine Tiran, « Me poudrier, habitant à Sisteron » d'une part, et damoiselle « Anthonone » Bougerel, fille de noble Gaspard, et de feu damoiselle Eléonor Jarjayes, de ladite ville, 8 mars 1612 (fol. 455). — « Sentence arbitrale » entre la communauté de Manosque d'une part, et Jean Clémentis et François Olivier, fermiers des moulins de la ville, au sujet du règlement de la ferme annuelle desdits moulins, « à eux délivrée à raison de 380 escus, eu égard aux dommages intérêts soufferts par lesdits fermiers par la défectuosité et manque des pierres desdits moulins » 8 octobre 1612 (fol. 471 v°). — Donations : de tous les biens par damoiselle Madeleine Hodol, en faveur de Me Jean Tartone, de Mézel, mari de damoiselle Jeanne Alphant, fille de la donatrice, 2 janvier 1613 (fol. 518); — de « tous droits et chacuns de leurs biens » par Gaspard Sauve et Françoise Masse, mariés, de La Tour-de-Bevons, en faveur de « messire Lambert du Bousquet, seigneur de Sigonce, Buisson et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy », 7 juillet 1613 (fol. 595). — Contrat de mariage entre Me Annibal André, notaire royal de Thèse, fils de Pierre, « chastellain dudit lieu », d'une part, et damoiselle Anne Davin, fille de capitaine Jean et de damoiselle Catherine de Vitallis, de Gap, 28 avril 1613 (fol. 613). — Émancipation par capitaine Laurent Verdeti, de Charles, son fils, lequel, « après avoir roulé pendant longtemps par la France et ailleurs pour apprendre son estat de chirurgien se serait lougé et habité à Ongles », 14 septembre 1613 (fol. 637 v°). — Donation de 1200 livres tournois par Jeanne Laugier, en faveur de frère Marquet Gomont, son fils, religieux du couvent des Carmes de Manosque, 5 septembre 1613 (fol. 643 v°). — Contrat de mariage entre noble François Artaud de Montauban, fils de noble Laurent, seigneur de La Roche-sur-le-Buis et de Barret-de-Liourre, et de damoiselle Angélique du Pont, assisté de noble César de Montauban, son frère, d'une part, et damoiselle Jeanne de Truchier, fille de noble Pierre, « gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, et de damoiselle Marguerite de Peyrache, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 15 juillet 1613 (fol. 697). — « Profession de religion de sœur Marguerite de Vallavoire, appelée sœur Thérèse de Vallavoire, fille de noble Palamède, sieur de Volx, et de dame Madeleine François, dans le dévôt monastère de Sainte-Catherine d'Avignon sous la règle de Saint-Benoît de l'ordre de Cîteaux, pardevant R. P. messire Louis Suarés, pronotaire du Saint-Siège apostolique, vicaire général de monseigneur l'archevesque d'Avignon..... en présence de R. R. dames Madeleine de Benoîct, abbesse, Claire de Rouvier, Hélène de Perussis, Isabeau de Gaignon, Lucrèce d'Isnard, Anne de Vallavoire, Madeleine de Crozet, Gertrude de Ribère, Marie de Servan, religieuses professes dudit monastère, capitulairement assemblées à son de cloche », 20 octobre 1613 (fol. 706). — Contrats de mariage : entre M. Me Hector Parisy, avocat en la cour, fils de Me Espérit, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Marin, fille de M. Paul, « seigneur de Saint-Michel et Porchères », et de damoiselle Diane d'Arnaud, 29 septembre 1613 (fol. 726) ; — entre M. Henri de Seytres, écuyer, de Caumont au comté Venaissin, fils de feu Louis, seigneur dudit Caumont, et de damoiselle Marguerite de Bertin, d'une part, et damoiselle Gabrielle de Valavoire, fille de feu Palamède et de dame Madeleine de François, 28 décembre 1613 (fol. 749) ; — entre Étienne de Garnier, écuyer d'Aix, et damoiselle Jeannette Boffier, d'Oraison, 9 novembre 1613 (fol. 788 v°) ; — entre noble André Bot de Cardebat, sieur de La Palun, fils de Jean, coseigneur de Saignon et d'Auribeau, et de damoiselle Lucrèce de Pontevès, d'une part, et damoiselle Marguerite de Castellane, fille de messire Antoine, seigneur de Salerne et de La Martre, et de damoiselle Marguerite de Vins, 6 janvier 1602 (fol. 805). — Émancipation de Me Jacques de Jacques, notaire royal de Saint-Michel, par Claude de Jacques, son père, 30 juin 1614 (fol. 875 v°). — Donation de tous ses biens et droits par Claire Pourcin, en faveur de André d'Eymin, écuyer, de Manosque, son cousin germain, 12 septembre 1614 (fol. 908). — Contrats de mariage : entre Me Jean-Antoine Ber-

luc, de Forcalquier, avocat au parlement de Provence, d'une part, et damoiselle Hélène de Laugier, fille de feu François, sieur de Porchères, et de dame « Silvestre » de Féraud, 20 mai 1614 (fol. 913 v°); — entre noble Mary de Faulcon, fils de capitaine Philippe, et de damoiselle Jeanne de Boys, de Viens, d'une part, et Honorade Margue, fille de François, de Vitrole-lès-Léberon, 9 janvier 1611 (fol. 929); — entre Artus Bermond, écuyer, sieur de Malcor, fils de Bertrand et de damoiselle Anne Durris, d'une part, et damoiselle Catherine Garnier, fille de Mᵉ Michel, de Forcalquier, 19 février 1611 (fol. 992). — Donation de « 34.500 livres, faisant 11.500 escuts », par M. Mᵉ Pierre de Boniface, sieur de Peynier, conseiller et avocat du Roy, au siège de Forcalquier, en faveur de Gaspard, « son fils puisné, et de feu damoiselle Lucrèce de Laidet, lequel il tient de présent en Avignon aux estudes », 17 novembre 1614 (fol. 1012). — Contrats de mariage : entre Claude de Villeneuve, sieur de Gévaudan, fils de messire Ours, seigneur et baron de Barrême et de Brunet, et de feu dame Isabeau de Pontevès, d'une part, et damoiselle Honorade d'Aguilhier, veuve de Jean de Castellane, écuyer de Salernes, et fille de Cyprien, sieur de Lespeau, 23 mars 1609 (fol. 1017 v°) ; — entre Jourdan de Gasquy, écuyer, fils de noble Joseph et de damoiselle Madeleine Pellicier de Manosque, d'une part, et damoiselle Louise d'Aymin, fille de capitaine Antoine, de ladite ville, 6 septembre 1614 (fol. 1059 v°). — « Roolle entre Mᵉ Jean-Antoine et Augustin Berluc, de Forcalquier :.... Mémoire avec mon frère l'advocat..... du 6 juing 1611, ay arranté le pré de *Chalus*, de mon frère l'advocat, à Pierre Béraud, jusques au 15 mars, 12 escus et demy..... le 14 du susdit moys ay entamé la tonnelle de vin rouge, ayant vendu 2 coupes à 20 sols la coupe et donné 2 liards au corratier..... ay baillé au cousin Berluc une barrille et un flascou tenant 2 coupes, 15 carterons..... ay payé à 2 hommes qui ont coupé le foing, du pré de *Brache*, oultre 4 carteirons vin, 4 livres..... le 23 juing ay tenu 2 moyssonneurs, une liairière (lieuse de gerbes) et 2 femmes au pré *Gagnau* : les hommes à 10 sous, et les femmes à 5 sous, oultre leur vie..... le 29 juing, ay mandé en *Brache* 3 moissonneurs, ung barriaire (porteur) et 3 femmes..... ayant esté destournés par la pluye à 2 heures, ont néansmoing soupé, leur ayant donné 5 sous à chacun..... Le 27 juillet 1611, avons compté avec mon frère, sans y comprendre le vin beu dans la maison, pour l'un et pour l'autre compensé, et luy doibt 25 livres 4 sols, 9 deniers », enregistré le 12 février 1615 (fol. 1080). — Ratification par Jean-François de Blacas-Targue, sieur de Redortiers et de Silhans, donataire de Annibal de Blacas-Targue, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son frère, de la donation « des deux sixièmes de la terre, place et seigneurie de Redortiers, constitués en dot » à damoiselle Diane de Blacas-Targue, femme de Charles de Voland, sieur d'Aubenas, et à damoiselle Angélique de Blacas-Targue, femme de Balthasar Rogon, ses sœurs, 24 janvier 1615 (fol. 1097 v°). — Lettres de messire François de La Cour, prieur conventuel de Notre-Dame-de-Montdidier en Picardie, vicaire général de l'ordre de Cluny, portant provision de vicaire général pour les provinces de Provence et de Dauphiné, en faveur de dom René de Masseboeuf, prieur conventuel de Notre-Dame de Ganagobie, (texte latin), données à Pont-Saint-Esprit, le 3 janvier 1615 (fol. 1115 v°). — « Requeste par le procureur du Roy au siège de Forcalquier, au sieur Badier, conseiller du Roy et son trésorier général en la généralité de Provence, de faire vitrer les fenestres qui visent dans l'auditoire, et exécuter dans la maison du Roy les réparations, aux fins que la Justice soit exercée comme il faut, et que les officiers du siège et autres adcistants aux audiences soient garantis du froid », 23 mai 1615 (fol. 1126 v°). — « Habilitation et donation d'acquêts » par noble Jean de Glandevez, sieur du Bignosc et de La Forest, en faveur de Jean-Baptiste de Glandevez, son fils, 21 mars 1615 (fol. 1131 v°). — « Enregistration d'une lettre missive mandée à messire Jacques Audibert, chanoine et sacristain de l'église concathédrale Saint-Mary de Forcalquier, et vicaire général du diocèse de Sisteron, par M. Thousans de Glandevez, évesque de Sisteron, estant à Paris pour l'assemblée générale du clergé de France, portant pouvoir de donner lettres dimissoires à messire Annibal Arnaud, prévost de ladite église, pour l'ordre sacré de subdiacre », datée de Paris, 8 février 1615 (fol. 1157). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Pierre de Rives, docteur en droit, de Sisteron, fils de Mᵉ Claude, avocat, et de damoiselle Laurence de Talon, d'une part, et damoiselle Anne de Gombert, fille de Mᵉ Gaspard, aussi avocat, sieur de Verdaches, et de damoiselle Isabeau de

Bérard, 26 avril 1615 (fol. 1188); — entre Pierre Asset, fils de Melchion, de Vitroles, d'une part, et Anne Pinchinat, fille de « capitaine Isac, chastellain dudit Vitrole », 4 décembre 1614 (fol. 1248 v°); — entre noble Charles d'Allard, sieur de Mirabeau et de Cadenet, fils de noble Claude et de damoiselle Delphine Gauffridi, d'une part, et damoiselle Louise de Granettier, fille de feu noble Jean et de damoiselle Madeleine de Naves, d'Orange, assistée de nobles Jean et Gabriel de Granettier, ses frères, 8 septembre 1615 (fol. 1262). — Donations : par Mᵉ Claude de Rives et damoiselle Laurence de Talon de Bolliers, en faveur de noble Alexandre de Rives, leur fils, « de la moitié de tous leurs biens et droits, faisant, avec la part qu'il ont donnée à Mᵉ Pierre de Rives, leurs fils, tous et chacuns leur biens », 5 septembre 1615 (fol. 1275 v°); — par Jeannette Chais, de tous les biens qu'elle possède au lieu et terroir de Banon, au profit de « vénérable personne Monsieur Charles Plauchier, prêtre, protonotaire du Saint-Siège apostolique, cabiscol de l'église collégiale paroissiale de l'Isle », 31 octobre 1615 (fol. 1323 v°). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Jean-Baptiste Sigoin, avocat en la cour, fils de sieur François, bourgeois de Sisteron, et de feu damoiselle Jeanne de Laidet, d'une part, et damoiselle Catherine Garnier, fille de sieur Rolland, bourgeois de Manosque, et de damoiselle Michelle du Mayne, 1ᵉʳ novembre 1614 (fol. 1363 v°); — entre Mᵉ Jean de Voulx, praticien d'Aix, d'une part, et damoiselle Françoise Pellicot, fille de Mᵉ Honoré, « notaire royal de Seilhans, habitant à Aix », 30 janvier 1616 (fol. 1420). — « Requête présentée à nosseigneurs de la cour du parlement de Provence par damoiselle Catherine Arnaud, résidant à Aix », aux fins que les procès qui lui sont intentés devant diverses juridictions « soient traités par devant le lieutenant général d'Aix, attendu les grands frais que devrait supporter la suppliante qui est obligée de gagner sa vie et celle de ses enfants, à l'instruction des jeunes filles », 4 mai 1616 (fol. 1480 v°). — Contrat de mariage entre noble Poncet Bougerel, écuyer, de La Motte, fils de feu noble François et de damoiselle Françoise Aboul, fille de feu noble Jean, seigneur de Reynier, et de dame Marguerite de Glandevez, d'une part, et damoiselle Louise Charonnier, fille de feu Mᵉ André de Sisteron, 21 mai 1616 (fol. 1504). — Donations : par damoiselle Anne de Boniface, veuve de Suffren Bouche, bourgeois de Puimoisson, en faveur de Mᵉ Honoré Bouche, docteur en médecine habitant à Forcalquier, de divers biens immeubles situés dans le terroir d'Oraison : maison au quartier de *La Place Vieille*, maison au quartier de *Bout-de-Ville*, pré au quartier dit *Plan Fourmiguier*, etc., 22 août 1616 (fol. 1535); — par damoiselle Claire de Voland, de Lurs, « d'un pré situé au terroir de Manosque, quartier dit *l'Ort-Comtal*, à Eymeric de Clericy, son fils unique, 30 juillet 1616 (fol. 1544 v°). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Pierre Decorio, avocat en parlement, fils de noble Antoine, sieur de Rouchas, écuyer, de Manosque, et de damoiselle Françoise de Cabanes, d'une part, et damoiselle Marie de Parisi, fille de Mᵉ Espérit, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, 28 août 1616 (fol. 1562); — entre Mᵉ Jacques Valansan, « enquesteur au siège de Forcalquier », fils de feu noble Espérit et de damoiselle Lucrèce de Magnan, d'une part, et damoiselle Suzanne de Parisi, fille de M. Mᵉ Balthasar, avocat en parlement, et de damoiselle Claire d'André, 30 novembre 1616 (fol. 1591 v°); — entre Mᵉ Jean-Paul Brunet, avocat en parlement, fils de M. Mᵉ Paul, conseiller au siège de Forcalquier, et de damoiselle Marie de Joannis, d'une part, et damoiselle Catherine Deffauris, fille de Mᵉ Pierre, sieur de Saint-Vincent, aussi avocat en parlement, et de damoiselle Anne de Gagnon, 1ᵉʳ janvier 1617 (fol. 1638); — entre noble Claude de Castellane, « seigneur du Villar et la Coste-de-Sigoier », fils de noble François, seigneur de Claret, et de damoiselle Lucrèce de Vintimille, assisté de noble René de Castellane, seigneur de Dalluis, Saint-Léger et La Croix, son oncle, et de noble Pierre de Barras, seigneur de Mélan, son cousin, d'une part, et damoiselle « Claude » de Tertully, fille de noble Hector, seigneur de Sagnion, et de feu damoiselle Melchionne de Bonne, assistée de noble Charles de Tertully, son frère, de messire Charles-Salomon du Serre, « évesque, seigneur et comte de Gap », noble Gaspard de Montauban, « seigneur du Villar, gouverneur pour S. M. en Gapençais », noble Daniel de Serre, ses cousins, 29 décembre 1616 (fol. 1650). — Donation de tous ses biens, par Jeanne Granier, de Vachères, en faveur de noble Claude Chanut, avocat en la cour, coseigneur du Revest-de-Brousses et de Vachères, 7 février 1617 (fol. 1670). — Contrats de mariage : entre sire Pierre Fabre, bourgeois de Forcalquier, fils de Jean, d'une part, et damoiselle Jeanne d'Au-

diffred, fille de M. Mᵉ Yvon, avocat en la cour, coseigneur de Lincel, juge royal de Rochebrune, et de damoiselle Diane de Girard, 6 février 1617 (fol. 1711); — entre Charles de Vouland, sieur d'Aubenas, fils de feu Gabriel, sieur dudit lieu, et de damoiselle Lucrèce de Bonne, d'une part, et damoiselle Jeanne de Matheron, fille de feu Melchior, sieur de Salignac et d'Entrepierres, et de damoiselle Hélionne de La Cazette, assistée de M. Mᵉ Jean-Louis de Matheron, sieur de Salignac, avocat en la cour, et de noble Antoine de Matheron, ses frères, 14 mars 1617 (fol. 1730); — entre noble Croze-Magnan, fils de feu Audibert, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Marguerite Granier, fille de Mᵉ Michel, 30 avril 1617 (fol. 1792 vᵒ); — entre Charles de Leidet, sieur du Gast, fils de capitaine Sébastien et de damoiselle Delphine de Razet, de Sisteron, d'une part, et damoiselle Isabeau de Pontevès, fille de Monsieur Gaspard, sieur de Salernes, et de feu dame Isabeau de Saint-Cyr, 9 juillet 1617 (fol. 1819). — « Attitulation » portant donation des biens immeubles au terroir de Vaumeil par Antoine Paret, dudit lieu, en faveur de messire Claude Paret, son fils, « ayant dévotion de parvenir en l'ordre de prêtrise », 24 septembre 1609 (fol. 1833 vᵒ). — Contrat de mariage entre Guigues Sibily, praticien, habitant à Manosque, fils de sire Fouquet, de Marseille, d'une part, et damoisellle Suzanne de Girard, fille de Mᵉ Gaspard, « secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy », de Manosque, 30 novembre 1614 (fol. 1878). — Donations : de 6.000 livres par dame Isabeau de Johannis, dame du Bignosc, en faveur de noble Henri de Glandevez, son fils ainé, 29 septembre 1617 (fol. 1883); — par Jeanne Pellicier à Mᵉ Elzias Amoreux, notaire royal de Pierrevert, son neveu, « de la somme de 720 livres et autres droits à elle constitués et donnés en doct », 26 janvier 1618 (fol. 1905). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Blaise Vascon, docteur en médecine de Sisteron, fils de feu Mᵉ Octavien, chirurgien, d'une part, et damoiselle Anne Gastinel, fille de sire Jean-François, marchand, et de damoiselle Honorade Gombert, de Sisteron, 26 novembre 1617 (fol. 1926); — entre M. Mᵉ Pierre Boniface, sieur de Peynier, conseiller et avocat du Roi au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Jeanne de Laincel, fille de feu messire François, sieur de Lincel et de Roumoules, et de damoiselle Catherine de Barras, 9 octobre 1612 (fol. 1949); — entre messire Pierre de Valavoire, seigneur de Volx, fils de feu Palmède, et de dame Madeleine de François, d'une part, et damoiselle Gabrielle de Forbin, fille de messire Gaspard, seigneur de Solliers, Saint-Canat et Saint-Rémy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et gouverneur de la ville de Toulon, et de dame « Clérice » de Carcès, assistée de messire Auguste de Forbin, seigneur et prévôt de Pignans, de dame Blanche de Forbin, marquise de Trans, et de M. Mᵉ Louis de Paule, conseiller au parlement de Provence, 1ᵉʳ janvier 1618 (fol. 1999); — entre M. Mᵉ Honoré Giraud, avocat au parlement de Provence, fils de Mᵉ Antoine, notaire royal de Manosque, et de damoiselle Cassandre de Redortiers, d'une part, et damoiselle Lucrèce Bandolly, fille de Mᵉ Étienne, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, et de feu damoiselle Louise de Parisy, 5 février 1618 (fol. 2009). — Donation et partage de ses biens par sieur Jean-Jacques Cordier, écuyer, de Marseille, seigneur de Reynier, entre « ses dix enfants vivants : Louis, écuyer, son fils aîné, Mᵉ Lazare, avocat en la cour, à présent juge de Saint-Léger, Madeleine, femme de sieur Gaspard de Richemond, Claire, femme de sieur Jules de Guiran, sœurs Françoise et Suzanne, religieuses du monastère de Saint-Sauveur, sœur Gabrielle, religieuse du monastère de Sainte-Claire, Marguerite, Catherine et Isabeau, ses autres filles », 1ᵉʳ février 1618 (fol. 2030). — Contrats de mariage : entre noble Étienne Moutte, de La Motte-du-Caire, d'une part, et damoiselle Catherine Nicolay, dudit lieu, 12 mai 1616 (fol. 2045); — entre Marc-Antoine d'Aguilhier, sieur de Lespeau, fils de feu Cyprien, de Brunet, d'une part, et damoiselle « Silette » de Latil, fille de Joseph, sieur d'Entraigues et de Vilhosc, et de damoiselle Gabrielle de Bardel, des Mées, 18 février 1618 (fol. 2076); — entre Pierre Chaix, écuyer, de Sisteron, sieur de La Penne, fils de feu Honoré, sieur dudit lieu, et de Catherine de Margailhan, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Laidet, fille de feu Louis, sieur de Jarjayes, 30 décembre 1602 (fol. 2135 vᵒ); — entre M. Mathieu Ponsson, notaire royal de Simiane, et damoiselle Isabeau Decorio, fille de noble Antoine, sieur du Rochas, et de damoiselle Françoise de Cabanes, de Manosque, 30 avril 1618 (fol. 2151). — Émancipation de Gaspard d'Aigremont, de Manosque, par Guilhem, son père, 15 juin 1618 (fol. 2180 vᵒ). — Contrat de mariage entre Mᵉ Daniel Decorio, avocat en la cour, fils de noble

Joseph, sieur du Rochas, d'une part, et Françon Peronnelli, fille de Mᵉ Jean, avocat en la cour, et de damoiselle Louise Parisi, d'Aix, 20 septembre 1609 (fol. 2199). — Donation par Claude de Castellane, sieur de La Colombe, en faveur de noble François et Honoré et de Claire de Castellane, ses frères et sœur, « de la quatrième partie de tous et chacuns les biens et droits de l'héritage de feu Gaspard de Castellane, leur père », 31 mai 1618 (fol. 2220 vᵒ). — Contrat de mariage entre noble François de Castellane, écuyer, de Claret, sieur de La Colombe, fils de feu Gaspard, assisté de noble Claude de Castellane, son frère, et de noble Gaspard de Villeneuve, sieur de Clamensane, son cousin, d'une part, et damoiselle Louise de Morier, fille de noble Pierre. « sieur d'Esparron-de-la-Bastide », et de damoiselle Lucrèce de Bernard, assistée de noble Jean de Bernard, sieur d'Astoin, son grand-père, et noble Gaspard de Castellane, sieur de Salernes son oncle, 20 juillet 1617 (fol. 2231), etc.

B. 2217. (Registre.) — In-quarto, 1967 feuillets, papier.

1590-1622. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre noble André Decorio, fils d'Antoine, sieur du Rochas, et de damoiselle Françon de Cabanes, d'une part, et damoiselle Claire Payan, fille de feu Pascal, de Manosque, 8 juillet 1618 (fol. 18 vᵒ) ; — entre Mᵉ Denis Mayol, notaire royal de Valernes, d'une part, et Isabeau Lafont, veuve de Mᵉ Jean Audibert, autorisée de damoiselle Cassandre du Virailh, sa mère, 15 août 1618 (fol. 76 vᵒ); — entre Mᵉ Jacques de Jacques, notaire royal de Saint-Michel, fils de Claude, d'une part, et damoiselle Jeanne d'Allard, fille de feu Étienne et de damoiselle Catherine Durand, de Viens, 12 avril 1617 (fol. 145 vᵒ) ; — entre Mᵉ François de Villeneuve, seigneur de Vauclause et de Bargemon, fils de feu messire Jean, seigneur de Vauclause, et de dame Françoise de La Baume, assisté de messire Balthasar de Villeneuve, protonotaire du Saint-Siège, son oncle et curateur, de M. Mᵉ François de Rabasse, seigneur de Vergons, procureur du Roi au Parlement de Provence, de F. Gaspard de Villeneuve, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et de Mᵉ « Hiérosme » de Villeneuve, avocat en la cour, ses oncles, d'une part, et damoiselle Marguerite de Forbin, fille de messire Gaspard, seigneur de Mane, et de damoiselle Marguerite de Foresta de Glandevez, dame et baronne de Peyruis, assistée de « magnifique seigneur messire Melchion de Forbin, baron de Villelaure, seigneur de Janson et autres places, conseiller du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, et de dame Marguerite de Pontevès et de Carcès, ses ayeul et ayeule », de messire Jean de Villeneuve, marquis de Trans, François de Villeneuve, sieur de Flayosc, ses oncles, et de dame Madeleine de Forbin, dame de Vins, sa tante, 6 janvier 1619 (fol. 163) ; — entre Mᵉ Joseph Burle, avocat au parlement de Provence, fils de Mᵉ Balthasar, « docteur régent en l'université d'Aix », et de feu damoiselle Lucrèce de Lanfrein, d'une part, et damoiselle Catherine Estienne, fille de M. Mᵉ Jean, sieur du Bourguet, « secrétaire du Roy, greffier civil de la cour civile d'Aix », et de damoiselle Marguerite de Rocque, 13 décembre 1618 (fol. 184 vᵒ); — entre Jean de Rippert, écuyer, fils de M. Rolland, aussi écuyer, et de damoiselle Blanche de Donadey, de Saint-Savornin, d'une part. et damoiselle Lucrèce du Prisye, fille de noble M. Mᵉ Jean, docteur en médecine, et de damoiselle Geneviève des Isnards de Brantes, de L'Isle, 7 février 1619 (fol. 196). — Donations : de 600 livres par damoiselle Françoise Carlet, d'Oraison, au profit de Mᵉ Isnard Carlet, chirurgien, dudit lieu, 9 avril 1619 (fol. 219 vᵒ) ; — de tous ses biens par Jeanne Piconcel, en faveur de Simon Tornaire, Mᵉ charpentier, de Venterol, son fils, 2 avril 1619 (fol. 249). — Contrats de mariage : entre Paul Nicolay, écuyer, fils de Mᵉ Jacques, avocat au parlement, et de dame Lucrèce de Mathieu, d'une part, et damoiselle Jeanne Bertrand, veuve de Jean de Bandolly, fille de Spérit, bourgeois de Forcalquier, 30 avril 1619 (fol. 259 vᵒ) ; — entre Mᵉ Jean Burle, avocat au siège de Forcalquier, fils de Mᵉ Gaspard, procureur audit siège, et damoiselle Melchionne Bermond, fille de feu Poncet, 14 avril 1619 (fol. 270) ; — entre Mᵉ Jean Bertrand, procureur au siège de Forcalquier, fils Spérit, bourgeois de ladite ville, d'une part, et damoiselle Julie de Baille, fille de capitaine Charles, de Seyne, et de feu damoiselle Madeleine de Gontier, 26 mai 1619 (fol. 283) ; — entre M. Maurice Rostaing, fils de M. Pierre et de damoiselle Anne de Gueydan, de Reillanne, d'une part, et damoiselle Louise de Mornet, fille de feu noble Philippe et de damoiselle Suzanne de Sellon, du Thor, 26 mai 1619 (fol. 342 vᵒ). — Donations : par

Melchion de Forbin, baron de Villelaure, en faveur de Gaspard, son fils, de la place, terre et seigneurie de Piosin, par lui acquise de Balthasar Signier, seigneur dudit lieu, et de tout ce qu'il possède aux lieux de Peyruis et de Montfort, soit par acquisitions, soit en qualité de mari de dame Marguerite de Foresta de Glandevez, dame baronne desdits lieux, 7 octobre 1619 (fol. 373) ; — par ledit Melchion de Forbin, en faveur de Melchion de Vins, son petit fils, « de tout ce que messire François de Vins et damoiselle Madeleine de Forbin, ses père et mère, lui pourraient devoir pour leur nourriture et entretien dans sa maison d'eux et de leurs enfants depuis leur contrat de mariage, passé en février 1601, et qu'il désire continuer durant sa vie », 17 octobre 1619 (fol. 390). — Émancipation par M[e] Charles Bandoly, « cy devant notaire royal de Forcalquier », de ses trois fils : Claude, praticien, Gaspard, marchand, Antoine, apothicaire, 8 octobre 1619 (fol. 411 v°). — « Enregistration d'extrait de délibération conseillère de la communauté de Brunet portant pouvoir à Ambroise Gallin et François Michel, consuls modernes dudit lieu, de retirer les papiers cadastraux, comptes et autres documents de ladite communauté de ceulx qui les auroient, desquels ils feront inventaire et les remettront dans le coffre de la maison commune, lequel aura deux clefs, l'une que garderont lesdits consuls, et l'autre le greffier », 1[er] janvier 1619 (fol. 430 v°). — Donation par Jean-François de Mathieu, écuyer, du Revest-de-Brousses, en faveur de Paul de Marin, seigneur de Saint-Michel, d'une maison audit lieu de Saint-Michel, quartier *d'Autheville*, et de tous les biens qu'il possède « au terroir mégier dudit Saint-Michel et de Lincel, consistant en terres, prés et vignes », 20 décembre 1619 (fol. 501 v°). — Contrats de mariage : entre Claude Bot, écuyer, de Saignon, fils de noble Jean, écuyer, coseigneur d'Auribeau, et de damoiselle Richard de Remereville, assisté de noble Pierre de Remereville, écuyer, d'Apt, son oncle, d'une part, et damoiselle Marguerite de Bertier, fille de sieur Étienne et de damoiselle Catherine Potot, d'Aix, 14 avril 1598 (fol. 505) ; — entre M[e] Antoine Porcin, notaire royal de Manosque, fils de M[e] Antoine, notaire royal de Villemus, d'une part, et damoiselle Jeanne Romany, fille de capitaine Jean et de damoiselle Isabeau Cherpin, de Forcalquier, 22 septembre 1619 (fol. 513); — entre Balthasar Lot, « estudiant aux lois », fils de feu Melchion, notaire royal de Gréoux, et de damoiselle Lucrèce Audibert, d'une part, et damoiselle « Madon » Rebut, fille de M[e] Balthasar, avocat en parlement, et de damoiselle Marguerite Deffauris, 23 septembre 1619 (fol. 541). — Donations : par M[e] Charles Augier, notaire royal et lieutenant de juge de Viens, « d'un jardin situé au terroir dudit lieu, au quartier du *Caullon*, d'une maison audit Viens, à la rue appelée *Portal N.-D.*, et outre ce « de son estat et office de notaire royal, qu'il possède audit lieu, avec tous les prothocoles, papiers et escriptures qu'il a de présent », en faveur de sieur Bernardin Barbeyrac, 14 novembre 1619 (fol. 582) ; — par Guillaume Marcoux, marchand, de Marseille, originaire de Manosque, de tous ses droits sur les héritages de Denis Clémens et de Catherine Meyer, ses aieul et aieule, en faveur « des pauvres de l'hospital Sainte-Barbe de Manosque, stipulant pour eux honorables personnes Rolland Garnier, bourgeois, et M[e] Antoine Baudric, licencié en droits, en qualité de recteurs », 6 novembre 1619 (fol. 587) ; — de tous ses biens par damoiselle Blanche de Meaux, « dame de Saint-Martin-lez-Moustiers et de Vachères », veuve d'Antoine de Saffalin, sieur desdits lieux, en faveur d'Honoré de Saffalin, son fils, 2 mai 1620 (fol. 609 v°). — Contrats de mariage : entre M. M[e] Yves Estienne, « advocat au parlement résidant et postulant au siège de Forcalquier », fils de Claude, bourgeois de Manosque, d'une part, et damoiselle Anne de Fabry, fille de Jean, seigneur d'Aubenas, et de damoiselle « Anthonone » de Gueidan, 21 mars 1610 (fol. 677) ; — entre Jean Castaigne, bourgeois de Sisteron, d'une part, et damoiselle Melchione de Lincel, veuve de noble Joseph Blanchard, de Manosque, 6 mai 1620 (fol. 701) ; — Donation de tous ses biens par Espérite Vignan, veuve de capitaine Honoré Imbert, de Manosque, en faveur de messire François, prêtre, de Sault, son neveu, 18 août 1620 (fol. 743). — Contrats de mariage : entre Jean Pouchet, écuyer, de Manosque, fils de feu Jean, d'une part, et damoiselle Isabeau de Parisi, fille de M. M[e] Espérit, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, et de damoiselle « Anthonone » d'Estienne, 21 juillet 1620 (fol. 752) ; — entre « M. Thomas de Riquety, escuyer de Mirabeau, fils de M. Honoré, escuyer, de ladite ville de Marseille, seigneur de Mirabeau-de-Durance, et de Madame Jeanne de Lenche », d'une part, et damoiselle Anne de Pontevès, fille de feu

messire Pompée, seigneur de Buoux, et de Madame Marguerite de Suze, assistée de M. Lange de Pontevés, seigneur dudit Buoux, son frère, 27 septembre 1620 (fol. 774) ; — entre « Jean et Jacques Glaise, fils de feu Louis et de damoiselle Anne Gaffarel, de Mane, d'une part, et damoiselles Diane et Jeanne Pallier, filles de Mᵉ Charles, notaire royal et greffier de Banon », 30 août 1620 (fol. 810 vᵒ). — « Émancipation et donation d'acquêts » par Jean Bot de Cardebat, sieur d'Auribeau, en faveur de Spérit Bot de Cardebat, cadet d'Auribeau, son fils, 13 avril 1620 (fol. 884). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Claude Amalric, praticien de Saint-Martin-de-Castillon, fils de Mᵉ Thomas, notaire royal dudit lieu, d'une part, et Anne Lauthier, fille de Mᵉ Claude, aussi notaire royal dudit Saint-Martin, 23 juin 1613 (fol. 895 vᵒ) ; — entre « noble Jean-Barthélemy de Glandevez, Mᵉ chirurgien, de Manosque », fils de noble « Toussant » et de damoiselle Marguerite Garnier, d'une part, et damoiselle Suzanne Fornel, fille de feu Jean, de ladite ville, 28 novembre 1620 (fol. 940) ; — entre noble Honoré de Saffalin, sieur de Saint-Martin-lez-Moustiers et de Vachères, fils de feu noble Antoine et de damoiselle Blanche de Meaux, assisté de Jean de Périer, sieur d'Argens, d'Honoré de Saffalin, sieur de Lincel, de « M. Mᵉ Henry Féraud, procureur du Roy en la ville de Moustiers, et autres parents et amis », d'une part, et damoiselle Marguerite de Paparin de Chaumon, fille de noble Claude, sieur de Châteaugaillard et de Saint-Desdier, et de damoiselle Suzanne du Serre, assistée de dame Marguerite de Bonne, dame du Serre, son ayeule maternelle, et de M. Mᵉ Gaspard Castagny, « lieutenant particulier et assesseur au siège de Digne, procureur spécialement fondé de Mgr Charles-Salomon du Serre, évesque, comte et seigneur de Gap, oncle de ladite damoiselle », 10 janvier 1621 (fol. 945) ; — entre Mᵉ Henri Rampalle, avocat en parlement, fils de Mᵉ Jacques, avocat en parlement, et de feu damoiselle Anne Chanut, fille de Mᵉ Claude, procureur au siège de Forcalquier, et de feu damoiselle Anne de Parisi, 21 février 1621 (fol. 968). — Donation de tous ses biens par damoiselle Jeanne Plane, en faveur de Barthélemy Plane, Mᵉ orfèvre, de Manosque, son frère, 17 janvier 1620 (fol. 1017). — Contrats de mariage : entre noble Claude de Mévolhon, fils de feu Michel, de Saint-Vincent-de-Noyers, d'une part, et Jeanne de Jacques, fille de François et de feu damoiselle Diane Bermond, de Saint-Michel, 12 janvier 1621 (fol. 1028) ; — entre Mᵉ Jean Gombert, juge royal de Sisteron, sieur de Verdaches, fils de feu Mᵉ Pierre, aussi juge royal de Sisteron et sieur de Verdaches, et de damoiselle Marguerite Bertrand, d'une part, et damoiselle Claire Chaix, fille de « sieur Isac, greffier aux submissions de ce pays », 26 janvier 1619 (fol. 1059) ; — entre Mᵉ René Raffin, « procureur au siège du marquisat d'Oraison », d'une part, et damoiselle Marguerite Chevalle, fille de Jean, marchand, de Manosque, et damoiselle Catherine Laugier, 9 juin 1619 (fol. 1090) ; — entre Charles Melve, sergent royal de La Brillanne, et Jeannette Codur, 3 juin 1604 (fol. 1112) ; — entre « noble Quyrico de Catachoyly », écuyer, de Lurs, habitant à Marseille, fils de feu « Altonbelli » et de damoiselle « Théodore » de Marin, d'une part, et damoiselle Claire Chabaud, fille de sieur Honoré, bourgeois de Marseille, 8 décembre 1616 (fol. 1154). — Donation de l'autre partie de ses biens non compris dans la donation précitée du 20 décembre 1619, par Jean-François de Mathieu, cadet du Revest, en faveur de Paul de Marin, seigneur de Saint-Michel, son neveu, 28 septembre 1621 (fol. 1166). — Contrats de mariage : entre sire Gerges Cavallier, fils de sire Jacquelin, de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Françoise de Barbeyrac, fille de M. Jacquelin et de damoiselle Lucrèce d'Arnaud, dudit lieu, 27 décembre 1620 (fol. 1185 vᵒ) ; — entre messire François-Drac de Villeneuve de Bouliers, seigneur et marquis des Arcs, baron de Châteaurenard, seigneur d'Eyragues et autres places, fils de feu messire Arnaud, chevalier, aussi marquis des Arcs, et de dame Elisabeth de Halluin, marquise douairière des Arcs, assisté de « M. Frère Gaspard de Villeneuve-Vauclause, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Pallières », Mᵉ « Hiérosme » de Villeneuve-Vauclause, avocat en la cour, et de messire Jean de Pontevès, seigneur dudit lieu et de Sainte-Catherine, d'une part, et damoiselle Gabrielle du Mas de Castellane, fille de feu messire Alexandre, vicomte de Valernes et baron d'Allemagne, et de dame Marthe d'Oraison, assistée de messire Jean-Louis de Castellane, seigneur de Cuers « capitaine d'une des galères du Roy au port et havre de Marseille », son oncle paternel, de messire Henri de Grasse, sieur de Canaux, son oncle, 5 juillet 1620 (fol. 1219) : — entre noble Pierre Morier, sieur d'Esparron-La-Bâtie, d'une part, et damoiselle Lucrèce

Bernard, fille de noble Jean et de damoiselle Louise André, de Bréziers, 13 janvier 1599 (fol. 1251). — Testament d'André d'Eymin, écuyer, de Manosque, par lequel il institue pour « ses héritiers universels et par esgales parts : Jean, Honoré, Pierre et Jean-Antoine, ses enfants », et fait divers legs en faveur de messire Pierre d'Eymin, prieur de Pierrevert, son frère, et de noble Jordan de Gasquy, escuyer, de Manosque, son beau-frère, 2 janvier 1162 (fol. 1271). — Donation par noble Blaise de Pinchinat, sieur d'Antonaves, écuyer, de Sisteron, « de la place et seigneurie qu'il possède audit Anthonaves, haute, moyenne et basse juridiction, par lui acquise de messire Charles Clérot, prieur dudit lieu, homologuée par N. S. Père et ratifiée par la souveraine cour du parlement de Dauphiné », en faveur de noble Jacques de Pinchinat, écuyer de Sisteron, son fils, 24 mai 1610 (fol. 1283 v°). — Contrat de mariage entre Me Joseph Piolle, avocat en la cour, « enquesteur au siège de Forcalquier », d'une part, et damoiselle Angélique de Feautrier, fille d'Honoré, écuyer, de la ville de Riez, 10 octobre 1621 (fol. 1319 v°). — Donation de tous ses biens par damoiselle Hélène Saffalin, en faveur de damoiselle Marguerite de Thouron sa belle-sœur, femme de noble Roman Saffalin, 5 décembre 1621 (fol. 1378). — Contrat de mariage entre M. Me Gaspard de Boniface, avocat au parlement de Provence, fils de M. Me Pierre, sieur de Peynier, conseiller au siège de Forcalquier, et de damoiselle Lucrèce de Laydet, assisté « de M. Mes Gaspard et Louis de Laydet, sieurs de Fombeton, conseillers au parlement de Provence, ses ayeul et oncle maternel », d'une part, et damoiselle Françoise de Gaultier, fille de feu M. Me Honoré, conseiller du Roi audit parlement de Provence, sieur de Mimet, et de dame Louise de Désidérii, assistée de M. Me Antoine de Gaultier, conseiller audit parlement, sieur de Mimet, son frère, 16 décembre 1620 (fol. 1382) ; — entre noble Claude Autric de Vintimille, seigneur des Beaumettes, Ramatuelle et autres places, fils de feu noble Gaspard, seigneur des Baumettes, « chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme ordinaire de sa Chambre », assisté de noble Artus de Simiane, sieur de La Veyrière, son cousin, d'une part, et dame Hélène de Rame, dame baronne de Gréoux, veuve de noble Jean de Castellane, baron de Gréoux, fille de noble Mathieu, seigneur des Crottes, et autres places, et de dame Lucrèce de Villeneuve de Trans, assistée de dame Isabeau de Rame, femme de « noble Jacques d'Espagne, seigneur de Gariscan, gouverneur pour le Roy en la ville et château de Sisteron, sa sœur, de dame Jeanne de Pluvier, femme de noble Guillaume de Rame, sa tante vénérable », et de messire Louis d'Hugues, grand vicaire et official de Mgr l'archevêque et prince d'Embrun, 23 septembre 1621 (fol. 1388 v°) ; — entre sire Honoré de Sizas, fils de capitaine Mathieu, et de damoiselle Suzanne Descortia, de Manosque, d'une part, et damoiselle Jeanne Estienne, fille de sire Claude, marchand de ladite ville, et de damoiselle Suzanne Jassaud, 5 décembre 1621 (fol. 1407 v°). — Donation de tous ses biens par noble Jean de Faucon, en faveur de noble Jacques, son fils, de Viens, 1er avril 1622 (fol. 1443 v°). — Contrats de mariage : entre Scipion de Borgarel, écuyer, coseigneur de Vachères, fils de feu Jean et de damoiselle Blanche de Remereville, d'Apt, assisté des sieurs François et Jean de Borgarel, aussi coseigneurs de Vachères, ses frères, d'une part, et damoiselle Honorade de Lamanon, fille de feu Joseph, écuyer, coseigneur de Lamanon, et de damoiselle Marguerite Roux, dame dudit Lamanon, assistée de « Madame Marguerite de Suze, dame de Buous, et de Madame Marguerite de Pontevès, dame dudit lieu », 8 février 1622 (fol. 1456 v°) ; — entre Me Jean Paul, fils de Sébastien, « procureur et greffier du lieu de Brunet », d'une part, et damoiselle Anne Perroux, fille de Me Thomé, notaire royal dudit lieu, 6 février 1622 (fol. 1508) ; — entre Me Jean Féraud, de Sisteron, d'une part, et Jeannette Moutet, fille de noble Gaspard, de Peipin, 17 avril 1622 (fol. 1539 v°). — Donation de pré et vignes au terroir d'Aix, par dame Marguerite de François et noble Pierre de Valavoire, sieur de Volx, mère et fils, en faveur de Hélionne de Valavoire, leur fille et sœur, femme de messire Antoine d'Agoult, baron d'Ollières, seigneur de Velaux, 27 avril 1622 (fol. 1590 v°). — « Habilitation et émancipation pour Mary Tiran « Me salpêtrier » de Forcalquier, par Pascal, son père, aussi Me salpêtrier, 2 avril 1622 (fol. 1643 v°). — Contrats de mariage : entre sire Antoine Plendoux, fils de Jean, de Mison, d'une part, et damoiselle Jeanne de Comis, fille de noble Henri, « coseigneur de Vercors », et de damoiselle Gabrielle de Chanavon, assistée de nobles Louis et Jean de Comis, ses oncles, 24 avril 1622 (fol. 1659); — entre sire Michel Baudric, fils de feu Jean, de

Manosque, d'une part, et damoiselle Françoise Coquilhat, fille de Mᵉ Gabriel, notaire royal de Rians, 17 novembre 1613 (fol. 1714 vᵒ) ; — entre M. Honoré de Coriolis, sieur de Corbières, fils de messire Laurent, sieur dudit Corbières, président en la cour du parlement de Provence, d'une part, et damoiselle Isabeau de Villeneuve, fille de M. Pierre, seigneur d'Espinouse, Saint-Jeannet et Vaumène, et de dame « Claude » de Castellane, 1ᵉʳ août 1622 (fol. 1720) ; — entre noble Antoine de Vachères, coseigneur dudit lieu et du Revest-de-Brousses, d'une part, et damoiselle Laurence Talon, veuve de Mᵉ Claude de Rives, de Sisteron, 28 juillet 1622 (fol. 1757 vᵒ) ; — entre Jean-Pierre Nicolay, écuyer, de Volonne, d'une part, et damoiselle Isabeau Brochier, fille de Balthasar, Mᵉ chirurgien, de Forcalquier, 15 juin 1619 (fol. 1772); — entre Mᵉ Joseph Marcel, notaire royal d'Eygalayes, d'une part, et Spérite Baille, de Sainte-Euphénie, 19 juin 1622 (fol. 1859) ; — entre Étienne de Bardel, sieur de Remollon, fils de noble Georges, seigneur majeur de Remolon et de Montrond, coseigneur de Théus et de Rioms, d'une part, et damoiselle Marguerite Alard, de Lens, 20 juillet 1622 (fol. 1904 vᵒ) ; — entre messire Gaspard de Forbin, seigneur de Mane, fils de M. Melchion, baron de Villelaure, seigneur de Janson, conseiller au parlement de Provence, d'une part, et dame Claire de Libertat, fille de feu noble Barthélemy, « viguier de Marseille, capitaine de la forteresse de Notre-Dame-de-la-Garde et d'une des galères du Roy », et de dame Jeanne de Sacco, 21 août 1622 (fol. 1927 vᵒ), etc.

B. 2218. (Registre.) — In-quarto, 1701 feuillets, papier.

1586-1625. — Insinuations. — Contrats de mariage entre Jean-Baptiste Marin, fils de Mᵉ François et de damoiselle Blanche de Provence, de Viens, d'une part, et damoiselle Marguerite de La Berge, fille de noble Pierre et de damoiselle Claude d'Henry, de Garamboys, 15 février 1617 (fol. 26). — « Enregistration d'un mandat de M. le procureur du Roy au siège de Forcalquier, ordonnant à Mᵉ Jacques de La Combe, receveur de domayne du Roy audit siège, de payer la somme de 230 livres à Pierre Brochier, geôlier des prisons royaux de ce siège, pour la transduction de divers prisonniers desdites prisons aux prisons du palais de Grenoble pour y être jugés en appel par la Chambre de l'Esdit », 4 février 1623, (fol. 75). — Réponse de Mᵉ Jacques La Combe « lequel a dict : que ce n'est la forme de procéder de payer les frais de justice avant d'avoir fait les vacations, et que d'ailleurs, pour tous les frais de justice, il n'a que 130 livres, qu'il ne peut divertir », 4 février 1623 (fol. 75 vᵒ). — « Injonction » du lieutenant général audit receveur « d'avoir à satisfaire audit mandat à payne de tous dommage et intérêts », 4 février 1623 (fol. 76 vᵒ).) — Contrats de mariage : entre noble Joseph des Ferres, de Valsainte, d'une part, et damoiselle Peyronne de Beauchans, de Limans, assistée d'Ambroise et de Marc-Antoine de Beauchans, ses frères, 17 mars 1597 (fol. 125) ; — entre M. Paul Marini, fils de Mᵉ Antoine, de Saint-Michel, d'une part, et damoiselle Françon de Roustan, fille de noble Espérit, de Mazan, 9 février 1623 (fol. 140 vᵒ) ; — entre Mᵉ Scipion Vanel, praticien de Vaumeil, et damoiselle Claire d'Ornezan, fille de noble Paul, coseigneur dudit Vaumeil, et de damoiselle Anne de Pellissol, 15 janvier 1623 (fol. 148 vᵒ) ;— entre noble Gabriel de Ferres, de Goult, d'une part, et damoiselle Anne d'André, fille de capitaine Honorat, de Cavaillon, 3 juin 1610 (fol. 173). — Donation par « noble Daniel de Vitalis, sieur de Beau-Chasteau, chanoine prébendé en l'église de Notre-Dame de Gap », de tous ses droits sur les biens et héritage de feu André de Vitalis, sieur et baron de Montfort, son oncle, en faveur de M. Mᵉ Gabriel de Vitalis, son neveu, sieur de la Fare et du Bourget, avocat au parlement de Provence : acte passé à Aix par devant M. Mᵉ Joseph Bonfils, lieutenant criminel et juge royal de ladite ville, 23 janvier 1623 (fol. 199 vᵒ). — Contrat de mariage entre Jean de Laidet, sieur de Sigoyer et de Chanes, conseiller au parlement de Provence, fils de M Mᵉ Jean-Louis, sieur de Sigoyer et de Calissanne, aussi conseiller du Roi au parlement de Provence, et de damoiselle Jeanne de Chateauneuf, d'une part, et damoiselle Marguerite de Cormis, fille de M. Mᵉ Pierre, sieur de Beaurecueil, conseiller du Roi et son avocat général audit parlement, et de dame Thonie de Fabry, dame de Fabrègues, 9 mars 1623 (fol. 205 vᵒ). — Donations : par damoiselle Catherine d'Impérial, de la moitié de ses biens, en faveur de Louis de Cordier, sieur de Reynier, écuyer de Marseille, son fils, 1ᵉʳ février 1623 (fol. 266 vᵒ) ; — de 600 écus par damoiselle Claire Pascal, au profit

de M. Mᵉ Jean Lombard, avocat du Roi au siège de Forcalquier, son neveu, 12 juin 1623 (fol. 313 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Jean-Antoine Gassaud, avocat en la cour, fils de Mᵉ Jean, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Diane de Germain, d'une part, et damoiselle Françoise de Matheaud, fille de noble Pierre, sieur de Beaurepaire, écuyer de La Bréole, et de damoiselle Marguerite de Villeneuve, 11 avril 1623 (fol. 362); — entre noble Jean Bot, dit Cherpin, fils de feu Bertrand, de Saignon, d'une part, de damoiselle Cécile Bot, fille de noble Jean, coseigneur de Mirabel, et de damoiselle Richarde de Remereville, 24 août 1586 (fol. 369); — entre messire Henri de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, fils de feu Anne, duc de Ventadour, chevalier des deux ordres du Roi, et de madame Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour d'une part, et « très illustre princesse madamoiselle Liesse de Luxembourg, fille de très illustre et puissant prince Henry de Luxembourg et d'Espinay, pair de France, comte de Ligny, et de madame Madeleine de Montmorency, de l'advis et consentement d'illustre princesse madame Marguerite de Lorraine duchesse douairière de Luxembourg, de messire Léon de Luxembourg d'Espinay, pair de France, prince de Tingry, capitaine de 100 hommes d'armes. gouverneur pour S. M. des villes de Blaye et Bourg, et de puissante dame Marguerite-Charlotte de Luxembourg, son épouse », 26 avril 1623 (fol. 384). — Donation de tous ses biens par damoiselle Anne de Valabris, de Gordes, en faveur de damoiselle de Catherine Imbert, sa fille, 12 juin 1623 (fol. 434 vᵒ). — Contrats de mariage : entre capitaine Pierre Audiffred, écuyer de Manosque, d'une part, et damoiselle Madeleine de Rodulph, fille de feu François, sieur de Beauveser, et de damoiselle Anne de Bruys, dame dudit Beauveser, assistée de F. Arnaud de Rodulph, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son frère, 11 mai 1623 (fol. 459); — entre capitaine Jean-Baptiste Berluc, fils de noble Colin, d'une part, et damoiselle Anne Croze de Magnan, fille de feu noble Audibert, et de damoiselle Catherine de Parisii, 31 mai 1608 (fol. 485). — Donation de créances sur divers particuliers de Manosque, par « Mᵉ Acattes Bilhon, sieur de Luzerne en Piedmont », en faveur de Mᵉ Jean Ollivier, de Peyruis, 28 octobre 1623 (fol. 513). — Contrat de mariage entre messire François de Castellane, « seigneur et baron de Saint-Jurs », fils de feu messire Marc-Antoine, « seigneur et baron dudit Saint-Jurs, Garcize et autres places », et de dame Diane du Mas de Castellane, dame douairière de Saint-Jurs, assisté de M. Honoré de Sabran, sieur de Canjuers et Roumoules, Frédéric d'Aguilheri, sieur d'Entraigues, M. Scipion de Castellane, sieur de Majastres, et M. Annibal de Pontevès, sieur de Saint-André, ses oncles, d'une part, et damoiselle Marguerite de Forbin, fille de messire Gaspard, seigneur et baron de Mane, et de feu dame Marguerite de Foresta de Glandevez, dame et baronne de Peyruis, assistée de messire Melchion de Forbin, baron de Villelaure, seigneur de Janson et autres places, conseiller du Roi capitaine de 100 hommes d'armes, son ayeul. et R. P. en Dieu, messire Toussans de Glandevez, évêque de Sisteron, seigneur de Lurs, Cruis et autres places, de messire François de Villeneuve, sieur de Flayosc, messire François de Vins, seigneur et baron de Vins, et de dame Madeleine de Forbin, dame dudit Vins, ses oncles et tante, 31 octobre 1623 (fol. 525); — entre sire André Faudon, marchand de Riez, fils de sire Honoré, d'une part, et damoiselle Catherine Amayenc, fille de capitaine Vincent, de Forcalquier, 3 juillet 1622 (fol. 592 vᵒ); — entre noble Jean de Fauris, écuyer de Manosque, fils de feu M. Mᵉ Jean, avocat en la cour, et de damoiselle Marguerite de Guilhen, « assistée de M. Mᵉ Isac Bourdin, docteur en médecine, son neveu », d'une part, et damoiselle Jeanne d'Hostagier. fille de feu noble Barthélemy, écuyer de Marseille, et de damoiselle Claire d'Olivier, 31 mai 1617 (fol. 613 vᵒ). — Donations : de tous ses biens par messire Pierre Tamisier. « prêtre servant à Voulx », en faveur de Vincent Estelle, lequel « l'avait fort assisté en certaine maladie ». 29 décembre 1620 (fol. 633 vᵒ) ; — de tous ses biens par « Silvestre » de Vachières, veuve de Mᵉ Gabriel Derne, en faveur de Jacomin Derne, « lieutenant de juge en la baronnie de Viens », et Rolland Derne, ses enfants, 7 janvier 1614 (fol. 647 vᵒ). — « Enregistration d'exigats et exploits faits sur les biens de feu Mᵉ Pierre Boniface, sieur de Peynier, avocat du Roi au siège de Forcalquier, à la requête des créanciers de la générale discussion desdits biens », 7 février 1623 (fol. 679).— Contrats de mariage : entre Denis Milani, marchand, de Manosque, d'une part, et damoiselle Louise de Glandevez, fille de noble

Thossans, écuyer de ladite ville, et de damoiselle Marguerite Garnier, 12 juin 1623 (fol. 714 v°). — Donation, par noble Guillaume de Quinson, à noble Charles de Quinson, son fils « de tous les acquêts, gains, profits, revenus, droits et esmoluments d'iceux, que ledit Charles a fait et pourra faire, par cy après, par ses moyens, industryes, diligences et négosses », 3 janvier 1624 (fol. 749 v°). — Contrats de mariage : entre M° Gaspard Guérin, notaire et procureur au siège de Forcalquier, fils de M° Joseph, aussi procureur, et de damoiselle Jeanne de Gassaud, d'une part, et damoiselle Françoise de Gasquy, fille de noble Joseph, écuyer, et de damoiselle Madeleine de Pellissier, 16 avril 1624 (fol. 778 v°) ; — entre Jean Avon, fils de Jacques de Saint-Michel, d'une part, et damoiselle Anne de Reillane, fille de Michel et de damoiselle Lucrèce de Nicolay ; ledit mariage ayant été « traité » pour mettre fin au procès pendant, devant la Chambre de l'Édit à Grenoble, entre messire Antoine de Reillane, prieur de Notre-Dame d'Ardenne, Michel et François de Reillane d'une part et lesdits Jean et Jacques Avon, 6 octobre 1622 (fol. 824) ; — entre Gaspard d'Aguillenc, écuyer, de Sisteron, fils de capitaine Nicolas et de damoiselle Suzanne de Constans, d'une part, et damoiselle Suzanne d'Audiffred, fille de sire Jean, écuyer, de Manosque, et de damoiselle Françoise de Tributiis, 14 avril 1624 (fol. 833) ; — entre M° Jacques Magnan, docteur en droit, avocat au siège de Forcalquier, fils de feu M° Melchion, juge royal de ladite ville, et de damoiselle Anne de Joannis, d'une part, et damoiselle Sibille de Parisii, fille de M° Balthasar, avocat, et de damoiselle Claire d'André, 30 avril 1624 (fol. 893 v°). — Donations : de tous ses biens par messire Jean Montagnac, prêtre, docteur en théologie, de Viens, en faveur de M° Jacques Mounier, notaire royal dudit Viens, son cousin, 23 mai 1624 (fol. 906 v°) ; — par damoiselle Françoise Isoard, veuve de Vincent Reynaud, bourgeois de Reillane, de tous ses biens en faveur de messire Gaspard Reynaud, « prieur du prieuré Saint-Suffren », de Reillane, son fils, 18 septembre 1624 (fol. 912). — Contrats de mariage : entre Samson Johannis, bourgeois de Manosque, fils de feu M° Balthasar, notaire royal de ladite ville, d'une part, et damoiselle Anne Audiffredy, fille de M° Yves, avocat en la cour, et de damoiselle Diane de Giraud, 27 mars 1624 (fol. 917) ; — entre Adam Villeneuve, écuyer de Forcalquier, fils de Balthasar, « cy devant viguier et capitaine pour le Roy en ladite ville et viguerie de Forcalquier », et de feu damoiselle Catherine Lieutaud, d'une part, et damoiselle Jeanne Gassendi, fille d'Antoine, coseigneur de Riez, et de damoiselle Marguerite Bertet, 9 juin 1624 (fol. 929) ; — entre messire Antoine de Villeneuve de Bolliers, marquis des Arcs, baron de Château-Renard, seigneur d'Eyrargues et autres places, fils de feu messire Arnaud, aussi marquis des Arcs et de dame Élisabeth de Halluin, assisté de M° Jérôme de Villeneuve-Vauclause, avocat en la cour, son cousin, d'une part, et dame Gabrielle du Mas de Castellane, vicomtesse de Valernes, baronne d'Allemage, fille de feu messire Alexandre, seigneur desdites places, et de dame Marthe d'Oraison, 27 juin 1624 (fol. 941 v°) ; — entre noble Jean de Pontevès, fils de Gaspard, coseigneur de Sillans, et de feu dame Hélène de Fauris, assisté de messire François de Pontevès, « sieur de Saint-Barnabel », son frère, d'une part, et damoiselle Anne de Castellane, fille de feu Louis Adhémar, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et de dame Anne de Bouliers de Matheaud de Joye, dame de Pierrerue et de Niozelles, assistée de nobles Charles et Louis de Castellane et d'Adhémar, ses frères, sieurs desdits Pierrerue et Niozelles, 29 novembre 1624 (fol. 1028 v°). — Donations : « d'une maison à porte fermée dans l'enclos de la ville de Forcalquier, à la rue de La Porte-Vieille ou Chambon », par Pierre Audibert, tailleur d'habits, en faveur de messire André Audibert, son fils, « vicaire en l'église Saint-Jean et prêtre bénéficier en l'église Saint-Mary de ladite ville », 6 septembre 1624 (fol. 1054) ; — de tous ses droits sur l'héritage de « feu damoiselle Venture de Laurini, sa mère », par noble Pierre de Bernard, de Tallard, « demeurant en la sainte chapelle royale Notre-Dame du Vivier de Brie, près la ville de Paris », en faveur de noble Claude Bernard, de Bellafaire, son cousin, 30 septembre 1624 (fol. 1078 v°). — « Testament solennel de messire Jacques Audibert, chanoine sacristain en l'église Saint-Mary de Forcalquier, prieur du Borget, vicaire général du diocèse de Sisteron », 26 mars 1623 (fol. 1130 v°). — Contrats de mariage : entre Arnaud de Romans d'Agout, sieur de Séranon, fils de messire Jean-Baptiste, seigneur dudit Séranon, et de dame marquise de « Cauvet », assisté du sieur Henri de « Covet », seigneur et baron de Marignane, et de messire Marc-Antoine

de Village, pronotaire apostolique et prieur de Caseneuve, d'une part, et damoiselle Honorade de Barras, fille de messire Jean, « sieur de Mirabeau, baron de Mison et autres places, gouverneur pour le Roi en la ville, forteresse et morte paye d'Entrevaux, » et de dame Lucrèce de Rame, baronne de Mison, assistée de Jacques d'Espagne, sieur de Gariscan, gouverneur de Sisteron, son oncle, et de René de Glandevez, sieur de Puimichel, son cousin, 10 février 1625 (fol. 1137) ; — entre Mᵉ Jean Féraud, notaire royal de Manosque, fils de feu Mᵉ Claude, aussi notaire royal, de ladite ville, d'une part, et damoiselle Salomé Chaix, fille de feu Honoré, sieur de La Penne, écuyer de Sisteron, et de damoiselle Catherine de Margaillan, 12 janvier 1597 (fol. 1155) ; — entre Louis de Laydet, sieur du Planet, fils de M. Mᵉ Louis, sieur de Sigoyer, conseiller au parlement de Provence, et de dame Jeanne de Châteauneuf, d'une part, et damoiselle Jeanne de Sigoin, fille de « noble Thossans, viguier et capitaine pour le Roi en la ville et viguerie de Sisteron et lieutenant des droits forains et domaniaux du bureau establi en ladite ville et viguerie », et de damoiselle Madeleine de Moutet, 24 novembre 1624 (fol. 1222). — Donation de 150 écus par damoiselle Jeanne de Pontevès, en faveur de damoiselle Louise de Blaise, sa fille, femme de Mᵉ Jacques de La Combe, receveur au siège de Forcalquier, 28 avril 1625 (fol. 1278). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Gaspard Roux, praticien de Sigoyer-Malpoil, d'une part, et damoiselle Suzanne d'Ornezan, fille de noble Jean coseigneur de Vaumeil, et de damoiselle Jeanne Bougerel, 26 janvier 1625 (fol. 1329) ; — entre noble Henri de Barbeyrac, écuyer de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Julie Baille, fille de capitaine, Charles, de Sisteron, 2 juin 1624 (fol. 1351) ; — entre Mᵉ Georges Rampalle, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, fils de feu Mᵉ Clément, d'une part, et damoiselle Ysabeau du Virailh, fille de Mᵉ Jean Antoine, notaire royal de Sisteron, et de damoiselle Marguerite Laidet, 18 février 1607 (fol. 1367) ; — entre Michel Croze-Magnan, écuyer de Forcalquier, fils de feu noble Audibert et de damoiselle Catherine Parisii, d'une part, et Isabeau Brunier, fille de Mᵉ Jean, 13 avril 1625 (fol. 1380 vᵒ). — Donation de tous leurs biens en faveur de l'hôpital Sainte-Barbe, de Manosque, par François Sagne et Madeleine Masse, mariés ; acte passé en présence de M. Mᵉ Alexandre de Grasse-Montauroux, juge ordinaire de Manosque, Benoît Figuière, bourgeois, et Jean du Teil, consuls de ladite ville, 8 mai 1625 (fol. 1391). — Contrat de mariage entre Antoine Saurin, « Mᵉ fondeur de cloches », de Forcalquier, fils de feu Jean, d'une part, et Claire Verdet, fille de Mᵉ Pierre, notaire Royal d'Ongles, 20 avril 1625 (fol. 1427). — « Donation militaire » d'une terre au terroir de La Motte-du-Caire, quartier dit *Le Forest*, par Jean d'Astouin, « soldat de la compagnie de M. d'Urtis, malade et fort mal disposé », en faveur de Claude Rey-Baudin, Mᵉ chirurgien de La Motte ; acte « fait et publié dans la ville de Gani, où le siège est », 9 juillet 1625 (fol. 1485 vᵒ). — Donations : d'un jardin situé au terroir de Reillanne, quartier de *La Bourgade*, par messire Jean Gras, vicaire de Reillane, en faveur de messire Gaspard de Bouliers, marquis de Cental, vicomte de Reillane, et de damoiselle Marguerite de Bouliers, sa fille, 15 juin 1625 (fol. 1522 vᵒ) ; — de tous ses biens par Antoine Richaud, de la Tour-de-Bevons, en faveur de messire Lambert du Bousquet, seigneur de Sigonce, Buisson et autres places, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, « lequel, en aucune de ses affaires et nécessités, ne l'a jamais abandonné, mesme à ses voyages des guerres du Piedmont », 15 septembre 1625 (fol. 1528 vᵒ). — « Lettres exécutoriales d'arrêt du parlement de Provence, maintenant messire Louis de Lévis, chevalier, coseigneur de La Volte, en la possession de la majeure seigneurie et haulte juridiction des lieux de Pierrevert et Sainte-Marguerite, et dame Antoinette Bertrand, femme de messire Simon de Tributiis, conseiller du Roi audit parlement, en la basse juridiction et conseignerie du lieu et terroir de Sainte-Marguerite », 4 mai 1509 (fol. 1555 vᵒ). — Contrats de mariage : entre noble Espérit Bot de Cardebat, sieur de Cardebat et d'Auribeau, fils de feu noble Jean et damoiselle Lucrèce de Pontevès, assisté de F. Jean Bot de Cardebat, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son frère, d'une part, et damoiselle Marguerite Gaultier, fille de noble Claude, seigneur de Gramboys, et de feu damoiselle Honorade de Piollenc, 8 juin 1625 (fol. 1596 vᵒ) ; — entre Mᵉ Honoré Eyssautier, docteur en médecine, de Manosque, fils de feu Gervais, d'une part, et damoiselle Anne Molini, fille de Barthélemy, bourgeois d'Aix, 21 septembre 1625 (fol. 1636) ; — entre Mᵉ Pons Salle, notaire royal de Limans, fils de feu

Me Antoine, aussi notaire royal, et de damoiselle Françoise de Passaire, d'une part, et damoiselle Jeanne Gavaudan, fille de Me Louis, de Pierrerue, 31 août 1625 (fol. 1671); — entre noble Jean de Villeneuve, écuyer, d'Aix, fils de feu noble Auzias, écuyer de Salon, et de damoiselle « Hippolyte » de Giraud, assisté de Jacques de Villeneuve, écuyer de Salon, son frère, d'une part, et damoiselle Jeanne d'Arnaud, fille de feu noble André, sieur de Châteauneuf-Miravail, Gentiac et Malcor, lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier, et de feu damoiselle Louise de Bermond, assistée de noble César d'Arnaud, avocat en parlement, de Scipion d'Arnaud, lieutenant général au siège de Forcalquier, ses frères et de noble Paul de Marin, sieur de Saint-Michel, son beau-frère, 24 janvier 1625 (fol. 1691), etc.

B. 2219. (Registre.) — In-quarto, 1779 feuillets, papier.

1593-1628. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre André de Marin, sieur de Saint-Michel, fils de Paul, « seigneur de Saint-Michel, Porchères et Roquemartine », et de dame Diane d'Arnaud, d'une part, et damoiselle Madeleine de Guilhen de Salla, fille de messire Jean, seigneur de Montjustin, « gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy », et de feu dame Lucrèce de Vallavoire, 21 septembre 1625 (fol. 12 v°); — entre Joseph Rebut, marchand, de Marseille, fils de feu Jean, d'une part, et damoiselle Françon Decorio, fille de noble Antoine, sieur du Rochas, et de feu damoiselle Françon de Cabanes, de Manosque, 12 octobre 1625 (fol. 19 v°); — entre noble André Geoffroy, fils de feu Antoine, des Mées, assisté de « R. messire Jean-Antoine Geoffroy, prévost en l'église de Senez », et de Me Jean Geoffroy, « notaire royal et greffier de la ville des Mées », ses oncles, d'une part, et damoiselle Louise Dermitanis, fille de Me André, notaire royal de Reillane, 31 octobre 1610 (fol. 50). — Donation d'une « métairie au quartier du *Plan-Soubeyran*, terroir de Manosque, par damoiselle Suzanne Brunet, en faveur de François Laugier, écuyer, de Manosque, son fils, 14 janvier 1626 (fol. 122 v°). — Contrats de mariage : entre capitaine François Michel, fils de feu Jean, de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Françoise de Provence, fille de feu « capitaine Louis, viguier perpétuel et juge criminel d'Apt », et de damoiselle Claire d'Hortie, 5 mai 1596 (fol. 154 v°); — entre Henri de Glandevez, sieur de La Forest, fils de noble Jean, sieur du Bignosc, et de damoiselle Isabeau de Johannis, assisté de noble Jean-Baptiste de Glandevez, son frère, d'une part, et damoiselle Anne de Voland, fille de feu Charles, seigneur d'Aubenas, et de damoiselle Jeanne de Blacas-Targue, « autorisée de dame Blanche de Pontevès, dame de Redortiers, son aieule maternelle, de damoiselle Blanche de Voland, religieuse du monastère Sainte-Ursule de Brignoles, sa sœur, et de F. Annibal de Blacas-Targue, sieur de Redortiers, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son oncle, 4 avril 1626 (fol. 189 v°); — entre Scipion de Castellane, sieur de Taulane, fils de feu Balthasar, sieur de Caille et de Rougon, et de dame Lucrèce d'Ambroys, d'une part, et damoiselle Salomé de Chays, fille de feu Honoré, sieur de La Péne, et de damoiselle Catherine de Margailhan, assistée de Pierre Chays, sieur de La Péne, son frère, 27 février 1626 (fol. 211). — Donation de ses droits « sur les biens et héritage de Michel Roux, de Sisteron, par damoiselle Anne de Pelissot, veuve de François d'Ornesan, « sieur de Meyraulx et conseigneur de Vaumeil », en faveur de damoiselle Claire d'Ornesan, sa fille, 28 février 1626 (fol. 244 v°). — Émancipation de messire Gaspard de Forbin, baron de Villelaure, par messire Melchion de Forbin, seigneur de Janson et autres places, son aieul, 8 juin 1626 (fol. 274). — Donation de 211 livres par damoiselle Jeanne de l'Adventure, à Marc-Antoine Columbi, Me chirurgien, de Manosque, son fils, « afin qu'il puisse se mettre à l'honneur du monde et dresser une botique de chirurgien », 20 juin 1626 (fol. 282). — Contrats de mariage : entre Jean Romani, avocat en parlement, fils de Jean, bourgeois, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Diane de Parisii, fille de Me Annibal, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Lucrèce Bandolli, 26 avril 1626 (fol. 308 v°); — entre noble Charles de Quinson, de Curbans, fils de noble Guillaume et de damoiselle « Doucette » Falquin, fille de feu Barthélemy, et de damoiselle Isabeau de Souchon, de Gap... « lequel mariage doit être sollempnisé à la forme de la religion réformée », 26 mai 1626 (fol. 355 v°). — Donation de tous ses biens et droits « aux places et seigneuries de Pierrerue et Niozelles, avec leur juridiction haulte, moyenne et basse », par dame

Anne de Bouliers de Mathéaud de Joye, dame desdites places, en faveur de messire Charles de Castellane d'Adhémar de Grignan, son fils, 15 septembre 1626 (fol. 400). — Contrats de mariage : entre Pierre de Coste, écuyer de Saint-Tropez, fils de feu Honoré et de damoiselle Anne Dolle, d'une part, et damoiselle Suzanne Bot de Cardebat, fille de feu André, sieur de La Palun, et de damoiselle Marguerite de Castellane, de Saignon, assistée de F. Jean Bot de Cardebat, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son frère, et de Espérit Bot de Cardebat, « sieur cadet d'Auribeau, son oncle, tuteur des hoirs dudit sieur de La Palun », 2 juin 1626 (fol. 430 v°) ; — entre Pierre Bermond, coseigneur de Malcor, fils de noble Claude, avocat en la cour, et de feu damoiselle Honorade de Magnan, d'une part, et damoiselle Renée de Mathieu, fille de messire Hercule, sieur du Revest-de-Brousses, et de damoiselle Diane de Forbin, 14 juin 1626 (fol. 437 v°). — Donation par Louis de Matty, sieur de Taradel, avocat en la cour, de « son estat et office de lieutenant particulier de sénéchal au siège de Draguignan, à damoiselle Honorade, sa fille, et pour elle à M° Jean Rogon, avocat en la cour, son mari », 2 décembre 1626 (fol. 498). — « Enregistration du cadastre de la communauté de Reilhane des années 1400 et 1506, à la requête de messire Gaspard de Bouliers, marquis de Cental, vicomte de Reillane », pour servir à la « liquidation du cens personnel de 1 cestier avoyne et 20 deniers viennoys » que lui doivent les particuliers dudit Reillane ; copie desdits cadastres, texte provençal : Aysso es lo horeginal de la lieura de Relhana, lacal fon facha l'an de la nativitat de Nostre Senhor mil IIII° en lo II jorn de Jenouyer », etc., 24 décembre 1626 (fol. 528). — Convention et accord donnant pouvoir à damoiselle Isabeau du Virailh, veuve de M° Georges Rampalle, notaire royal de Forcalquier, « de soy payer pour sa dot sur le prix et valeur de l'office de procureur, que M° Henri Rampalle possède, audit siège », 28 mars 1625 (fol. 559). — Contrats de mariage entre capitaine Étienne Pasquier, écuyer de Manosque, d'une part, et damoiselle Catin Mossé, fille de Jean, de Forcalquier, 15 décembre 1591 (fol. 560 v°) ; — entre M° Mathieu Besson, notaire royal de Mane, fils de Melchion, bourgeois dudit lieu, d'une part, et damoiselle Melchionne Barnier, fille de feu M° Jean, notaire royal dudit Mane, 8 novembre 1626 (fol. 625) ; — entre M° Yves Audiffred, avocat en la cour, fils de feu sire Jean, bourgeois de Manosque, d'une part, et damoiselle Diane Giraud, fille de sire Antoine, bourgeois de Riez, 28 mai 1600 (fol. 638) ; — entre noble Claude Blanchard, écuyer de Manosque, fils de feu Joseph et de damoiselle Melchionne de Laincel, d'une part, et damoiselle Diane de Simiane, fille de noble Claude et de feu damoiselle Marguerite Chave, de Manosque, 18 décembre 1626 (fol. 703) ; — entre M° Louis Gaffarel, notaire royal de Mane, fils de feu Jean, d'une part, et damoiselle Jeanne de Besson, fille de capitaine André et de damoiselle Jeanne de Bolliers, dudit Mane, 31 janvier 1627 (fol. 715 v°) ; — entre M° Jean-Louis Fabry, notaire royal de Manosque, d'une part, et Marquise Rostan, de Reillane, 17 janvier 1627 (fol. 743). — Convention entre « messire Anne de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant général pour le Roy en pays de Languedoc, seigneur de Rustrel, d'une part, et capitaine Claude Archias, réglant à « 10 eymines de bled aunone, payables annuellement et perpétuellement, la cense due audit seigneur pour un tènement de 10 sommées de terre que ledit Archias possède à Rustrel, lieu dit aux *Estuchs* », 27 avril 1613 (fol. 749). — « Promesse privée entre M° Pierre Rambaud, procureur au siège de Forcalquier, et M° Jean Ricaud, notaire royal de Peyruis, par laquelle M° Rambaud s'engage « à passer acte de résignation de son estat et office de procureur » à Alexandre Ricaud, fils, praticien d'Aix, moyennant « la somme de 950 escus de 3 livres, et un habit de Simousson, à la femme dudit M° Rambaud, et au choix d'icelle quand à l'estoffe soye, gallon ou passeman de soye », 20 avril 1627 (fol. 757 v°). — Contrats de mariage : entre M° Pierre Ferrouilh, notaire royal d'Entrepierres, d'une part, et Claire Leidet, de Valernes, 10 février 1627 (fol. 799) ; — entre M° Joseph Guérin, avocat en la cour, fils de feu Joseph, notaire royal de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Lucie de Nicolay, fille de Paul et de damoiselle Jeanne de Bertrand, dudit Forcalquier, 20 février 1627 (fol. 823 v°). — Donation de tous ses biens et droits par M° Melchion de Vachières, coseigneur du Revest-de-Brousses en faveur de M° Antoine Cornailhe, viguier et capitaine pour le Roi en la ville et viguerie de Forcalquier, Gaspard Bermond, coseigneur de Malcor, Jean Bermond, cadet de Malcor, damoiselle Jeanne Bermond, femme

de Mᵉ Michel Magnan, procureur au siège de ladite ville, Mᵉ Espérit Bandolli, avocat en la cour, et Valery Bandolli, son frère, « tous ses parents, neveux et nièces », 14 juin 1627 (fol. 836). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Nicolas Audibert, procureur au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Isabeau du Virailh, fille de Mᵉ Jean-Antoine, notaire royal de Sisteron, et de feu damoiselle Marguerite de Leydet, veuve de Mᵉ Georges Rampalle, procureur au siège de Forcalquier, 25 juillet 1626 (fol. 859 vᵒ) ; — entre Mᵉ Jean-Antoine Audiffred, avocat en la cour, fils de Pierre, écuyer, et de damoiselle Marguerite de Sébastiane, de Manosque, assisté de messire Gaspard de Sébastiane, prévôt de l'église Saint-Mary de Forcalquier, et de Michel de Sébastiane, coseigneur de Porchères, ses oncles, d'une part, et damoiselle Jeanne d'Ostagier, fille de feu Barthélemy, écuyer, de Marseille, et de damoiselle Claire d'Olivier, 19 juillet 1627 (fol. 903). — Donation de la moitié de ses biens par Antoine Hugolin, bourgeois de Manosque, en faveur de Mᵉ François Hugolin, avocat en la cour, son fils, 23 avril 1617 (fol. 916). — Contrats de mariage : entre Jean-Baptiste Sisteron, bourgeois de Lurs, fils de Melchion et de feu Marguerite Vachières, d'une part, et Marguerite Latil, de Pierrerue, 1ᵉʳ juin 1627 (fol. 984) ; — entre Mᵉ Pierre Tassil, praticien, de Manosque, d'une part, et damoiselle Suzanne Lieutaud, fille de feu Mᵉ Joseph, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, 23 septembre 1627 (fol. 1030) ; — entre Annibal Dufour, écuyer de Manosque, d'une part, et damoiselle Claire de La Tour, fille de René, coseigneur de Roumoules, et de damoiselle Anne de Lincel.... ledit mariage devant être « solempnisé à la forme de l'église de laquelle les parties font profession », 21 juillet 1617 (fol. 1081 vᵒ) ; — entre Jean-Baptiste de Nicolay, fils de noble Gaspard, écuyer, et de damoiselle Sibille de Martini, de Reillane, d'une part, et damoiselle Madon de Gueydan, fille de Pierre, bourgeois de Reillanne, et de damoiselle Anne de Bot de Cardebat, 19 septembre 1627 (fol. 1127 vᵒ) ; — entre Mᵉ Antoine Eymar, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, fils de Mᵉ Pons, aussi notaire royal, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Bandolli, veuve de Mᵉ Honoré Giraud, avocat en la cour, 25 octobre 1627 (fol. 1167) ; — entre Jean Bernardi, fils de feu capitaine André, et de damoiselle Lucrèce de Richaud, de Curbans, d'une part, et damoiselle Alix de Moutte, fille de Mᵉ Jacques, notaire royal de Curbans, et de damoiselle Isabeau de Beauregart, 7 novembre 1627 (fol. 1208 vᵒ) ; — entre Mᵉ Georges Madon, greffier de Viens, d'une part, et damoiselle Diane Bourel, d'Apt, 21 septembre 1627 (fol. 1247 vᵒ) ; — entre noble Étienne Arnaud, écuyer de Pertuis, fils de noble Gaspard, écuyer, et de damoiselle Claire d'Autran, d'une part, et damoiselle Louise Gueydan, fille de Jean, bourgeois de Reillane, 5 mars 1628 (fol. 1266) ; — entre Mᵉ François Borel, praticien, des Omergues, d'une part, et damoiselle Jeanne Aubert, de Forcalquier, 27 février 1628 (fol. 1313) ; — entre Mᵉ François Loque, praticien, de Manosque, d'une part, et damoiselle Honorade Ricaud, fille de Mᵉ Jean, notaire royal de Peiruis, 5 mars 1628 (fol. 1330) ; — entre Jean Barthélemy, docteur en médecine de Saint-Michel, fils de Mᵉ André et de damoiselle Marguerite de Beaudin, d'une part, et damoiselle Lucrèce d'Allier, fille de François, bourgeois de Forcalquier, et de damoiselle Honorade de Bot de Cardebat, 30 décembre 1627 (fol. 1355) ; — entre Jean-Baptiste de Jacques, « rantier des droits seigneuriaux de Saint-Michel », d'une part, et damoiselle Melchionne Amat, « veuve et héritière testamentaire de feu noble François de Beaumond, coseigneur dudit lieu », 25 mai 1610 (fol. 1360 vᵒ) ; — entre sire Barthélemy Quintrand, marchand, de Manosque, fils de sire Jean, d'une part, et damoiselle Madeleine de Gréaulx, fille de noble Jacques, écuyer, dudit Manosque, 27 février 1628 (fol. 1388 vᵒ) ; — entre Mᵉ Arnoulx Decorio, notaire royal de Villeneuve, d'une part, et damoiselle Isabeau Montsalier, fille de Michel, bourgeois de Forcalquier, 11 mars 1628 (fol. 1432) ; — entre capitaine Gaspard Allègre, de Manosque, d'une part, et damoiselle Anne d'Aigremont, fille de sire Claude, marchand, de ladite ville, 5 décembre 1593 (fol. 1443 vᵒ) ; — entre « noble Guys-Balthasar Éme, seigneur de Saint-Jullien, Vaux, Millieu, Le Soulier, Montballi et Saint-Disdier, conseiller en la cour du parlement de Dauphiné, fils de feu messire Octavien, second président audit parlement, et de dame Diane de Monteynard », d'une part, et damoiselle Lucrèce de Barras, fille de noble Jean, seigneur de Mirabeau, baron de Mison, gouverneur de la ville et château d'Entrevaux, et de dame Lucrèce de Rame, assistée de dame Lucrèce

de Trans, veuve de noble Mathieu de Rame, sa grand mère, et de dame Isabeau de Rame, femme de noble Jacques d'Espagne, seigneur de Galiscan, gouverneur de Sisteron, sa tante, 5 mars 1628 (fol. 1448). — Donation de 7,200 livres par noble Mathieu Gaffarel, de Mane, en faveur de Mᵉ Jean-Louis Gaffarel, avocat en la cour, son fils, 15 juin 1628 (fol. 1457). — Contrats de mariage : entre noble Étienne de Barbeyrac, fils de Jacques et de damoiselle Lucrèce d'Arnaud, de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Sibille de Vagnet, fille de « Monsieur Pierre, intendant des affaires de la maison de Sault », et de damoiselle Silvie d'Agout, 23 février 1604 (fol. 1488) ; — entre noble Charles de Paparin de Chaumon, fils de noble Claude, sieur de Châteaugaillard et de Saint-Disdier, et de feu damoiselle Suzanne de Serre, assisté de messire Pierre de Paparin, sieur de Saint-Disdier, « prieur du prieuré de La Baulme-des-Arnauds », son frère, et de messire Jacques de Paparin, prévôt et chanoine de l'église cathédrale de Gap, son autre frère, d'une part, et damoiselle Anne de Gaillard, fille de messire Jean, seigneur de Bellaffaire et autres places, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et de dame Marguerite de Forbin, 8 mai 1628 (fol. 1518) ; — entre messire Alexandre de Perinet, « chevalier, baron d'Arzelliers, enseigne de la compagnie des gendarmes de Mgr le maréchal de Créquy, demeurant ordinairement à la suite de la cour, fils aisné de messire Gaspard, seigneur de Bersac, conseiller et président en la Chambre des comptes du Dauphiné », et de damoiselle Marguerite de Disdier d'Allons, assisté de Charles de Perrinet, écuyer, sieur de Ravel, son frère, d'une part, et damoiselle Suzanne de Launay, fille de feu Daniel, « seigneur de La Ravinière, conseiller du Roy, trésorier de France, général des finances en la généralité de Tours, et de damoiselle Marguerite Phélipeaux, assistée de Daniel de Launay, écuyer, « secrétaire du Roy et audiencier en la chancellerie de Paris, son frère, de Mᵉ Jacques Madeleine, conseiller au parlement de Paris, mari de damoiselle Marguerite de Launay, son beau frère, de Mᵉ Pierre de Launay, « conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France, son oncle paternel, de Mᵉ Salomon Phélipeaux, « conseiller du Roy et maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, de messire Jacob Phélipeaux, « abbé de Bourgnioux, conseiller au parlement », Mᵉ Jean Phélipeaux, « conseiller d'Estat et maître ordinaire en la Chambre des comptes », ses oncles maternels, 10 mai 1628 (fol. 1528) ; — entre M. Mᵉ Gaspard de Parisii, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, fils de feu M. Mᵉ Espérit, lieutenant des submissions audit siège, et « d'Anthonone » d'Estienne, d'une part, et damoiselle Madeleine de Gaffarel, fille de Mathieu, et de damoiselle Marguerite de Monier, 18 juillet 1628 (fol. 1550 vᵒ). — Émancipation de Jean et Pierre Dossendo, de Gordes, par « Coulin » Dossendo, leur père, 1ᵉʳ avril 1628 (fol. 1561 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Jean Fauchier, procureur au siège de Forcalquier, fils de Mᵉ Noël, notaire royal de Montlaux, et de feu damoiselle Isabeau de Clérici, d'une part, et damoiselle Marguerite Revest, fille de feu Jacques, bourgeois de Forcalquier, 26 avril 1628 (fol. 1585) ; — entre Mᵉ Antoine de Meaus, « notaire royal et greffier de la baronnerie d'Arzelliers », fils de Mᵉ Joseph, d'une part, et damoiselle Marguerite Escoffier, fille d'Honoré, bourgeois de Sainte-Tulle, 25 avril 1628 (fol. 1600 vᵒ). — Donation par damoiselle Blanche Flotte de Meaux, veuve de M. Antoine de Saffalin, dame de Saint-Martin, de tous ses droits sur l'héritage de feu Honoré de Saffalin, sieur dudit Saint-Martin, son fils, en faveur de M. Jean de Bermond, seigneur de Vachères, son beau-fils, 17 août 1628 (fol. 1609). — Contrats de mariage : entre Jean Martel, de Vachères, d'une part, et damoiselle Jeanne de Vachières, 7 novembre 1627 (fol. 1677) ; — entre Mᵉ Jacques Rouchon, praticien de Saint-Michel, d'une part, et damoiselle Madeleine Beaudin, fille de Mᵉ Jean, notaire royal dudit lieu, 28 août 1628 (fol. 1776 vᵒ), etc.

B. 2220. (Registre.) — In-quarto, 1373 feuillets, papier.

1596-1631. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Pierre Brun, marchand, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Louise de Vachières, fille d'André, de ladite ville, 2 octobre 1628 (fol. 1) ; — entre François de Rodulph, sieur de Beauveser, fils de François et de dame Anne de Bruis, d'une part, et damoiselle Catherine de Pontevès, fille de Jean, sieur d'Amirat, « capitaine pour le Roy en la

ville de Barjols », et de dame Diane de Clapiers, 10 mars 1624 (fol. 36); — entre messire Jacques de Fabry, sieur d'Aubenas, fils de feu Jean, sieur dudit lieu, et de dame « Antonone » de Gueydan, assisté de Mᵉ Jean-Baptiste de Fabry, avocat en la cour, son frère, d'une part, et damoiselle Marthe de Cambis, fille de noble Antoine, écuyer, « citoyen de la ville d'Avignon », et de feu noble Madeleine de La Falesche, assistée de « nobles personnes messire Richard de Cambis, sieur de Servières, auditeur et doyen de la cour du palais apostolique d'Avignon, et de Louis de Cambis, sieur d'Orsan, ses oncles paternels », 19 novembre 1628 (fol. 69); — entre messire Charles de Castellane de Matheaud et de Joye, d'une part, et damoiselle Jeanne d'Eyroux, fille de Charles, et de dame Marquise de Parisii, de Simiane, 5 novembre 1628 (fol. 78); — entre Jean de Relhane, fils de Pierre, d'une part, et Jeanne Escoffier, de Reillane, 23 mars 1600 (fol. 86 vᵒ); — entre Mᵉ Jean Palhier, fils de Mᵉ Charles, notaire royal de Banon, d'une part, et damoiselle Suzanne de Gueydan, fille de Jean, bourgeois de Reillane, 19 novembre 1628 (fol. 99 vᵒ); — entre Mᵉ Pierre Barnier, notaire royal de Mane, fils de feu Jean, notaire royal, et de damoiselle Françoise de Voux, d'une part, et damoiselle Françoise de Gueydan, fille de Pierre, bourgeois de Reillane, et de damoiselle Anne de Bot de Cardebat, 25 février 1629 (fol. 104). — Donation de 900 livres par damoiselle Anne de Perissol, veuve et héritière de François d'Ornezan, coseigneur de Vaumeil, en faveur de noble Balthasar d'Ornezan, écuyer, son fils, 23 décembre 1628 (fol. 109 vᵒ). — Contrats de mariage : entre noble Claude d'Ornezan, sieur de Meyraux, coseigneur de Vaumeil, fils de feu François et de damoiselle Anne de Périssol, d'une part, et damoiselle Anne Chieusse, fille de Mᵉ Barthélemy, apothicaire, de Sisteron, 31 décembre 1628 (fol. 142 vᵒ) : — entre Antoine Cornailhe, écuyer viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier, d'une part, et damoiselle Anne de Collongue, fille de capitaine Paul et de damoiselle Éléonor de Bretton, 26 novembre 1628 (fol. 147 vᵒ). — Donation par Mᵉ Balthasar Martine, notaire royal de Vaumeil, « de son estat et office de notaire royal et héréditaire avec toutes les escriptures, registres et papiers », en faveur de Jean Martine, son fils, praticien habitant Aix, 25 septembre 1628 (fol. 154 vᵒ). — Contrat de mariage entre Mᵉ Jacques Reynaud, notaire royal de Sisteron, d'une part, et damoiselle Anne Moutet, fille de Mᵉ Pierre, procureur au siège de Forcalquier, et de feu damoiselle Marie de Boniface, 13 mars 1629 (fol. 159) ; — entre Mᵉ Martial Boniface, avocat en la cour, fils de Mᵉ Jean, « aussi avocat en la cour, hault et moyen seigneur d'Astoin », et de damoiselle Claire de Bernard, assisté de dame Madeleine de Blachet, veuve de Mᵉ Pierre Boniface, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, son ayeule paternelle, d'une part, et damoiselle Claire d'Arnaud, fille de M. Mᵉ Scipion, lieutenant général audit siège, sieur de Châteauneuf-Miravail, et de damoiselle Diane d'Audiffred, assistée de noble Honoré d'Audiffret, sieur de Silvabelle, et de dame Marguerite de Burle, ses aïeul et aïeule maternels, 21 janvier 1629 (fol. 163 vᵒ) ; — entre Mᵉ Antoine Rebut, bourgeois de Manosque, d'une part, et damoiselle Anne de Tributiis, fille de Joseph, sieur de Sainte-Marguerite, et de damoiselle Marguerite de Laincel, 18 janvier 1629 (fol. 193); — entre Mᵉ Poncet Laugier, notaire royal du Revest-de-Brousses, d'une part, et damoiselle Jeanne Rambaud, fille de feu Giraud, bourgeois de Saint-Michel, 28 janvier 1629 (fol. 230 vᵒ) ; — entre Mᵉ François Brieugne, Mᵉ chirurgien, de Saint-Michel, et Éléonor de Jacques, fille de Mᵉ François et de feu damoiselle Diane de Bremond, 18 février 1629 (fol. 257 vᵒ) ; — entre Mᵉ Antoine Lourt, « organiste », de Manosque, d'une part, et damoiselle Catherine Bartheyron, fille de feu Mᵉ Jean François et de damoiselle Spérite d'Aigremond, dudit Manosque, 26 février 1629 (fol. 269); — entre messire Gaspard de Bérenguier, « seigneur de Morges, Montfroc et Eurreaux en Dauphiné », fils de feu messire César et de feu madame Honorade de Burilhon, d'une part, et madame Marguerite de Pontevès, veuve en premières noces de messire Jean de Pontevès, seigneur de Pontevès, fille de messire Pompée et de madame Marguerite de Suze, seigneur et dame de Buous, assistée de messire Lange de Pontevès, seigneur de Buous, baron de Saint-Martin-de-Castillon, son frère, 10 octobre 1628 (fol. 273) ; — entre Mᵉ Pierre de Bouyer, « sieur de Condreulx », fils de feu Jean, « lieutenant pour le Roy, au gouvernement de la place de Mévolhon en Dauphiné, d'une part, et damoiselle Marguerite de Paparin de Chaumon, veuve de noble Honoré de Saffalin, sieur de Saint-

Martin, fille de noble Claude et de feu damoiselle Suzanne de Serre, assistée de messire Pierre de Paparin de Chaumon, sieur de Saint-Disdier, prieur de La Baulme-des-Arnauds, et de messire Jacques de Paparin de Chaumon, seigneur et prieur de Lens, 1er avril 1629 (fol. 280 v°). — Émancipation par Me Paul Brunet, conseiller au siège de Forcalquier, de messire Scipion Brunet, chanoine en l'église Saint-Mari de ladite ville, « ores qu'il soit émancipé de droit selon sa qualité de prêtre et de chanoine », 8 août 1629 (fol. 299 v°). — Contrats de mariage: entre Antoine Maixe, bourgeois, fils de Me Joseph, lieutenant de juge de Pierreverd, d'une part et damoiselle Spérite Delestrac, fille de feu Antoine, de Cucuron, 25 juillet 1629 (fol. 338); — entre sieur « Fabris » Léouthier, fils de Me Claude, « notaire royal et consul moderne » de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, damoiselle « Chrétienne » Cherpin, fille d'Elzias et de damoiselle Marguerite de Barbeyrac, dudit Saint-Martin, 14 octobre 1629 (fol. 341). — Donation par messire Gaspard de Sébastiane, prévôt de l'église Saint-Mari, de Forcalquier, « d'une maison, cave, escuyerie et grenier, située dans ladite ville, au quartier des Frères-Mineurs », en faveur de Michel de Sébastiane, son frère, coseigneur de Porchères et de Lincel, et à l'occasion de son mariage avec damoiselle Françoise de Périer, 29 septembre 1629 (fol. 373 v°). — Émancipation de Me Antoine de Jacques, docteur en droit, avocat en la cour, par François, son père, bourgeois de Saint-Michel, 28 septembre 1629 (fol. 395). — Donation par capitaine Charles de Châteauneuf, du Bignosc, à Pierre de Châteauneuf son fils, « de tous ses acquests et conquests présents et avenir », 3 décembre 1629 (fol. 407). — Contrats de mariage : entre Paul Bodo, bourgeois de Saint-Michel, fils de Me Christophe, notaire royal dudit lieu, et de damoiselle Françoise de Scudéri, d'une part, et damoiselle Suzanne de Fesse, fille de Joseph, bourgeois de Valensole, et de damoiselle Marguerite de Giraud, 21 décembre 1626 (fol. 437); — entre Georges Bodo, bourgeois de Saint-Michel, fils d'Honoré, d'une part, et damoiselle Honorade de Gueydan, fille de Pierre, bourgeois de Reillanne, et de damoiselle Anne de Cardebat, 1er juillet 1618 (fol. 461 v°); — Donation par noble Antoine de Mévolhon, « comme frère et héritier de noble Georges de Mévolhon et comme ayant droit et cause de Sébastien de Mévolhon, des droits de directe et tous autres droits qu'il peut avoir, en cette qualité, sur le lieu de Saint-Vincent-de-Noyers », en faveur de MM. Scipion d'Arnaud, sieur de Chateauneuf-Miravail, lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier, 31 décembre 1629 (fol. 465). — Contrats de mariage : entre sieur François Piolle, écuyer de Manosque, fils de feu « Sion » et de damoiselle Louise de Beauchans, d'une part, et damoiselle Jeanne Rogier, fille de capitaine Jean, écuyer de Meynes en Languedoc, 6 août 1619 (fol. 475); — entre Me Gaspard Columbi, praticien de Forcalquier, fils de capitaine Jean-Louis, d'une part, et damoiselle Isabeau Berluc, fille de Me Balthasar, avocat en la cour, et de damoiselle Marguerite d'Astier, 25 avril 1628 (fol. 487); — entre Jean-Honoré Robaud, notaire royal de Saint-Vincent, fils de Gaspard, d'une part, et damoiselle Claire Audibert, fille de feu Me Nicolas, procureur au siège de Forcalquier, 2 décembre 1629 (fol. 498 v°); — entre « sire » Pierre Tiran, Me apothicaire de Forcalquier, fils de Pascal, marchand, d'une part, et damoiselle Isabeau de Berle, fille de Me Christol, ci-devant viguier de Forcalquier, et de feu damoiselle Diane de Villeneuve, 29 novembre 1629 (fol. 529). — Donation de « 900 livres, de la valeur de l'Esdit de S. M., par Jean de Vachières, en faveur de César de Vachières, son frère, coseigneur dudit Vachières », 14 octobre 1627 (fol. 542 v°). — Contrats de mariage: entre Me Jacques Lieutaud, « notaire royal, greffier des collocations et procureur au siège de Forcalquier, fils de feu Me Joseph, notaire royal, et de damoiselle Marguerite Clarency, d'une part, et damoiselle Suzanne de Posilis, fille de Me Pierre, chirurgien de ladite ville, et de damoiselle Suzanne Berluc, 2 décembre 1629 (fol. 550 v°); — entre Me François d'Aguilhier, « sieur de Montbeau », fils d'Antoine, sieur d'Entraigues, et de damoiselle Honorade de Castellane, assisté de messire François de Castellane, seigneur et baron de Saint-Jurs, de Marc-Antoine d'Aguilhier, sieur de Lespeau, et de Gédéon de Sauvet, écuyer, ses cousins, d'une part, et damoiselle Sibille de Vétéris fille de feu Mari, sieur du Revest, et de damoiselle Marguerite de Benoît, assistée de messire Melchion de Forbin, baron de Villeneuve, de Claude de Vétéris, sieur de Puimichel, ses oncles, et aussi dame Claire de Libertat, dame de Mane, et de dame Madeleine de Forbin,

ses cousines, 27 décembre 1623 (fol. 589); — entre Mᵉ Vincent de Pélissier, écuyer, de Simiane, d'une part, et damoiselle Louise de Bermond, fille de sieur Jean, sieur de Vachères, et de damoiselle Gasparde de Saflalin, 17 février 1630 (fol. 649 v°). — Donation par Douce Brunel, au sieur Jacques Signoret, écuyer d'Apt, d'une maison située dans l'enclos dudit Apt, quartier de Saint-Martin, et d'une vigne, « de 6 journaux à fossoyer, assise audit terroir, quartier de Saint-Vincens », 17 mai 1630 (fol. 660). — Contrats de mariage : entre messire Gaspard de Bouliers, fils d'Antoine, seigneur de Cental, « vicomte de Reillane, de Demonte et sa vallée, baron de La Roque-Esparron », d'une part, et dame Claudie Espinola, fille de messire Alphonse, seigneur dudit lieu (texte italien), 3 janvier 1596 (fol. 663); — entre M. Auguste Martin, écuyer de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Marguerite Gassan, veuve de Mᵉ Scipion Lieutaud, notaire royal et procureur au siège de ladite ville, 25 mai 1630 (fol. 698 v°); — entre Michel Aupheran, Mᵉ chirurgien, de Lurs, d'une part, et Marguerite Barneau, de Grenoble, « servant de fille de chambre à dame Véronique de Russan, dame de Rousset, veuve de messire Gaspard de Glandevez, conseiller au parlement de Provence, sieur de Cuges », 2 février 1630 (fol. 722 v°); — entre Antoine Audiffred, écuyer, de Manosque, d'une part, et damoiselle Hortense Piolle, de ladite ville, 23 avril 1630 (fol. 728). — « Déclaration » par André Piolle, marchand, confirmant la donation faite à M. Mᵉ Jean Piolle, son fils, conseiller au siège de Forcalquier, en son contrat de mariage, et voulant encore « que tout ce qu'il a fourni et despendu pour luy en ses estudes et promotion au doctorat lui reste acquis », 24 juin 1630 (fol. 739 v°). — Contrat de mariage entre M. Jacques de La Combe, bourgeois de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Louise de Blain, fille de feu capitaine Antoine et de damoiselle Jeanne de Pontevès, 4 novembre 1601 (fol. 778). — Donation de 5,500 livres par demoiselle Jeanne de Lincel en faveur de Joseph de Tributiis, son gendre, 9 décembre 1623 (fol. 785). — Contrats de mariage entre : Mᵉ Raphaël Bernard, procureur en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence, fils de feu Aubin, bourgeois de Grasse, d'une part, et damoiselle « Françon », de Garnier, fille de feu Michel, bourgeois de Manosque, 21 juillet 1630 (fol. 812); — entre Claude Constans, écuyer de Sisteron, fils de feu capitaine Charles et de damoiselle Suzanne de Nicolet, d'une part, et damoiselle Catherine de Revest, veuve de Mᵉ Georges Jean, notaire royal de Forcalquier, 13 décembre 1629 (fol. 857); — entre Mᵉ Melchion Audibert, procureur au siège de Forcalquier, fils de feu Mᵉ Nicolas aussi procureur, et de damoiselle Lucrèce de Bellas, d'une part, et damoiselle Marguerite de Chanut, fille de Mᵉ Claude, procureur audit siège, et de damoiselle Anne de Parisii, 5 octobre 1630 (fol. 883); — entre « sire » Pierre de Porta, bourgeois de Sisteron, fils de feu Pierre, d'une part, et damoiselle Anne Roubaud, fille de feu sire Dominique, marchand de Manosque, 15 mai 1592 (fol. 914 v°). — Donation de 500 écus par R. P. Jean Marcel, « prêtre de la congrégation de la Doctrine Chrestienne érigée dans l'église Saint-Jean-le-Vieux en la ville d'Avignon, en faveur de ladite congrégation représentée par les R. P. Adrien Gridonneau, recteur, et Antoine Pinatel, procureur, 16 mai 1630 (fol. 920 v°). — Contrats de mariage : entre noble François Blain, écuyer de Manosque, d'une part, et damoiselle Louise d'Arzellier, de ladite ville, 13 septembre 1624 (fol. 960 v°); — entre Mᵉ Christol Latil, praticien, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Madeleine Motet, fille de Mᵉ Barthélemy, notaire royal de Peipin, 24 novembre 1630 (fol. 979). — Donation de « vignes, jardins, colombier situés au terroir de Sisteron, lieux dits *Port-Vieil*, *Aquo-de-Claude*, etc., par damoiselle Isabeau de Rivière, veuve et héritière de Mᵉ Jean Épiscopin, médecin de Sisteron, en faveur de noble Gaspard de Moutte, son petit-fils, 21 mars 1631 (fol. 1016). — Contrats de mariage : entre messire François d'Autric de Vintimille, seigneur de Beauduen, et de Sainte-Croix-du-Verdon, fils de feu Gaspard, seigneur de Baumettes, « chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre », et de feu madame Françoise de Simiane, d'une part, et damoiselle Françoise de Castellane, fille de feu messire Jean, seigneur de Gréoulx, et dame Hélène de Rame, « à présent femme en secondes noces de messire Claude d'Autric de Vintimille, seigneur des Baumettes, résidant à Apt », 16 novembre 1630 (fol. 1029 v°); — entre noble Pompée de Giraud, sieur de Beaurepos, fils de noble Jean, sieur de La Croix et de Beaurepos, et de damoiselle Suzanne Silvestre, d'une part, et damoiselle Isabeau de Jacques, fille de « feu noble et égrége personne

M. Mᵉ Théodé, docteur ez droits, agrégé de l'université d'Avignon», et de dame «Violand» de Baptiste, 3 février 1631 (fol. 1036); — entre noble Jean-Baptiste de Doni, seigneur de Goult, fils de feu Paul-Antoine, et de dame Lionne de Sade, dame dudit Goult et de Beauchans, « citoyen d'Avignon », assisté de François de Seytres, seigneur de Châteauneuf, de Carri et autres places, son beau-père, et de Charles de Doni, son oncle, d'une part, et damoiselle Marguerite de Galiens, fille de messire François, sieur des Issards, et de dame Lucrèce de Mistral de Mondragon, assistée de F. Louis de Galiens, des Issards, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son oncle, 8 janvier 1631 (fol. 1049 vº); — entre Mᵉ Jean de Fauris, avocat en la cour, fils de Mᵉ Pierre, aussi avocat en la cour, sieur de Saint-Vincent, coseigneur de Gentiac et Malcor, et de damoiselle Marguerite de Gagnon, d'une part, et damoiselle Marguerite de Village, fille de Jean Christophe, écuyer de Marseille, et de damoiselle Marthe de Bouyer, assistée de messire Antoine de Bouyer, sieur de Bandol, « chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy et son gouverneur en la forteresse Notre-Dame de la Garde-lès-ladite-ville de Marseille, son ayeul », 22 février 1631 (fol. 1098 vº); — entre Mᵉ Jacques Monier, praticien de Viens, d'une part, et damoiselle Marguerite Louthier, fille de Jean-Baptiste, bourgeois de Saint-Martin-de-Castillon, 29 décembre 1630 (fol. 1121). — Donation de tous ses biens par damoiselle Jeanne de Laventure, en faveur de Marc-Antoine Collomby, son fils, Mᵉ chirurgien, de Manosque, 6 août 1631 (fol. 1172). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Alexandre André, docteur en médecine, de Cavaillon, fils de feu sire Jean, bourgeois de ladite ville, d'une part, et damoiselle Melchionne Blanchard, fille de feu noble Gaspard et de damoiselle Marguerite d'Eysac, de Manosque, 23 janvier 1606 (fol. 1185); — entre Mᵉ Alexandre de Saffalin, fils de feu Artus, sieur de Lincel et coseigneur de Vachères, d'une part, et damoiselle Diane d'Aiguilhier fille de noble Scipion, sieur de Lespeau, de Brunet, 18 mars 1610 (fol. 1239); — entre Ambroise Estelle, bourgeois de Simiane, fils de Pons et de damoiselle Jeanne d'Eyroux, d'une part, et damoiselle Françoise de Joannis, fille de Mᵉ Claude, notaire royal de Lurs, 7 septembre 1631 (fol. 1261 vº). — Testament de Mᵉ Christol Berle, ci-devant viguier pour le Roi à Forcalquier, instituant pour son héritier universel Pierre Berle, son fils, 29 juin 1627 (fol. 1335). — Émancipation de Mᵉ Spérit de La Pierre, docteur en droit, de Goult, par Claude-Annibal de La Pierre, écuyer, sieur de Châteauneuf, son père, 9 septembre 1631 (fol. 1339 vº). etc.

B. 2221 (Registre.) — In-quarto, 1495 feuillets, papier.

1584-1633. — Insinuations. — « Attestation, en latin, par Mᵉ Jean d'Aigremont, notaire royal de Sisteron, portant roole des censes et droits seigneuriaux que le vicomte de Valernes avait à prendre annuellement sur la communauté de Vaumeil », suivant une reconnaissance du 13 avril 1530 : 35 florins pour les calvacades, 13 florins, 4 gros pour le droit de fournage, 4 charges annone pour le droit de mouture (fol. 12). — « Codicille solennel » de Mᵉ Pierre Vallansan, notaire royal de Forcalquier du 5 juillet 1630, « ouvert et publié dans la maison du Roi par ordonnance de M. le lieutenant du 21 janvier 1632 » (fol. 29). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Pierre Rouman, lieutenant de juge de Volx, d'une part, et damoiselle Antoinette Olivier, fille de feu Mᵉ Jacques, procureur au siège de Brignoles, 6 octobre 1631 (fol. 47); — entre noble Antoine de Mile, écuyer d'Apt, fils de feu capitaine Elzias, d'une part, et damoiselle Anne de Moutet, veuve de Mᵉ Pierre Reynaud, notaire royal de Sisteron, fille de Mᵉ Pierre, procureur au siège de Forcalquier, et de feu damoiselle Marie de Boniface, 17 janvier 1632 (fol. 62). — Donations : de tous ses biens par Marguerite Fabrenque en faveur de messire Jacques Rolland, vicaire de Lurs, 23 octobre 1631 (fol. 68); — de 1200 livres par damoiselle Françoise de Gueydan, veuve de M. Antoine de Ferraudi, « docteur aggrégé en l'université d'Avignon », en faveur de damoiselle Angéline Estelle, de Simiane, 10 novembre 1631 (fol. 115). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Arnoux Decorio, notaire royal de Villeneuve, fils de feu Jean, d'une part, et damoiselle Marguerite Rambaud, fille de feu Mᵉ Giraud, de Saint-Michel, 1ᵉʳ novembre 1631 (fol, 154); — entre Guillaume Gache, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Suzanne Richelme, fille de feu Mᵉ Guillaume, médecin de Digne, 15 novembre 1584 (fol. 208); — entre Mᵉ François Audiffred, avocat en la cour, fils de feu Mᵉ Yves, avocat en la

cour, et de damoiselle Diane de Giraud, d'une part, et damoiselle Anne d'Aydin, fille de feu Mᵉ Victor, avocat en la cour, et de damoiselle Honorade de Cardebat, de Bonnieux, 12 mars 1632 (fol. 244 vᵒ) ; — entre Mᵉ Pierre Robaud, écuyer de Châteauneuf, docteur et avocat au siège de Digne », fils de Mᵉ Antoine, « sieur de Châteauneuf-d'Oze en Gapençais », procureur du Roi en la ville et viguerie de Sisteron, et de damoiselle Antonone de Gaudemar, d'une part, et damoiselle Françoise Roux, fille de feu sire Antoine, marchand de Sisteron, 2 décembre 1607 (fol. 254) ; — entre Mᵉ Guillaume Allard, notaire royal de Viens, d'une part, et damoiselle Marguerite d'Audiffret, fille de feu Mᵉ Yves, avocat en la cour et coseigneur de Lincel, et de damoiselle Diane de Giraud, 29 décembre 1631 (fol. 279). — Donations : de tous ses biens par Pierre Gaffarel, de Mane, en faveur d'Henri de Tende, dudit lieu, 28 août 1632 (fol. 330) ; — de tous ses biens par Antonone Puget, de Manosque, en faveur de Valentin Sellon, praticien de ladite ville, 24 novembre 1631 (fol. 369 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Honoré Berluc, notaire royal de Forcalquier, fils de Gaspard et de feu damoiselle Françoise de Vachières, d'une part, et Anne Pons, fille de feu Antoine, 12 mars 1603 (fol. 422) ; — entre Antoine Bermond, de Reillane, d'une part, et damoiselle Catherine de Jourdan, fille de feu capitaine Hellion et de damoiselle Louise de Sabran, de Cucuron, 25 avril 1604 (fol. 461) ; — entre Mᵉ Georges de La Tour, sergent royal de Riez, fils de feu Lancellot, d'une part, et Marguerite Lombard, fille de feu Mᵉ Mathieu, de Manosque, 12 septembre 1610 (fol. 533) ; — entre Mᵉ Gabriel-André de Vitalis, sieur de La Fare et de Pierrerue, d'une part, et damoiselle Claire Allemandi, fille de M. Mᵉ Antoine, avocat en la cour, et de damoiselle Anne d'André, « dame du Troulhas », 26 juin 1605 (fol. 566) ; — entre Claude-Annibal de La Pierre, fils de feu capitaine César, et de damoiselle Marguerite de Nicol, d'Apt, d'une part, et damoiselle Françoise de Laugier, fille de Mᵉ Vincent, docteur en droit, et de damoiselle Françoise de Laurent, dudit Apt, 2 février 1604 (fol. 579) ; — entre noble Henri de Guilhen de Salla, sieur de Vivier, fils de M. Jean, seigneur de Montjustin et de Vivier, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, et de feu damoiselle Lucrèce de Vallavoire, d'une part, et damoiselle Catherine de Bermond de Penafort, fille de feu Nicolas, écuyer d'Aix, sieur de La Gallinière, et de damoiselle Renée de Laugier, assistée de M. Mᵉ Arnaud Bermond, « sieur de Penafort, Esclans et la Gallinière », conseiller au parlement de Provence, et de M. Mᵉ François d'André, sieur de Nibles, docteur en droit, ses oncles, 6 juin 1632 (fol. 649) ; — entre Mᵉ Sauveur Motet, praticien de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Jeanne Thion, fille de feu Mᵉ Nicolas, notaire royal d'Eiguières, 18 mai 1632 (fol. 658). — Donations : par messire Jean de Guilhen de Salla, seigneur de Montjustin et de Vivier, ayant droit et cause de feu noble Jérôme de Guilhen, sieur de Vivier, son frère, « de la moitié de tout ce qui lui est dû par feu François de Granier, sieur de Garet, son tuteur », en faveur de noble André de Marin, sieur de Saint-Michel, son beau-fils, 5 juillet 1632 (fol. 695); — par damoiselle Catherine de Barras, dame de Lincel, « de la moitié de ses droits sur les biens et héritage de feu François de Laincel, sieur dudit lieu, et de Roumoules », en faveur de Paul de Marin, seigneur de Saint-Michel, 14 juin 1632 (fol. 703) ; — de 600 livres par messire Benoît Rampalle, prêtre bénéficier en l'église Notre-Dame de Villeneuve-lès-Avignon, en faveur de Mᵉ Henri Rampalle, avocat en parlement, son neveu, 24 mai 1632 (fol. 721). — Contrats de mariage : entre Louis Monier, bourgeois de La Tour d'Aigues, d'une part, et damoiselle Marguerite de Besson, fille de capitaine André et de damoiselle Jeanne de Bouliers, de Mane, 21 septembre 1632 (fol. 725) ; — entre sieur Guillaume Brémond, fils de Mᵉ Claude, avocat en la cour, coseigneur de Malcor, d'une part, et damoiselle Isabeau Feutrier, fille de Louis, bourgois de Lurs, et de feu damoiselle Anne de Barras, 21 juillet 1632 (fol. 779). — Donation d'une pension annuelle de 15 livres 4 sols par Claude Reynier, Mᵉ maçon, d'Apt, en faveur de R. P. Jean Dumas, religieux de l'ordre des Frères Mineurs de ladite ville, 25 novembre 1632 (fol. 793). — Contrats de mariage : entre M. Annibal Dufour, écuyer, de Manosque, fils de feu Mathelin, d'une part, et damoiselle Gabrielle de Pontevès d'Amirat, fille de Jean, sieur d'Amirat, et de dame Diane de Clapiers de Collongue, 22 novembre 1632 (fol. 797) ; — entre Mᵉ Jean-André Thomassin, sieur de Lincel, avocat en la cour, fils de feu Mᵉ Pierre, sieur d'Ainac, avocat en la cour, et de damoiselle Jeanne de Bouchery, d'une part, et damoiselle Hélène de Lincel, fille de M. Hubert, seigneur de Saint-Martin-de-Renacas, et de damoiselle Louise de Laurens, 2 décembre 1632

(fol. 804). — Donation par Mᵉ Jean Parisii, procureur du Roi au siège de Forcalquier et Madon de Laugier, sa femme, « de 1000 escus chascun, faisant 6.000 livres », à M. Mᵉ Jean de Laugier, sieur de Verdaches, Thoard et Châteauredon, lieutenant des submissions au siège de Digne, à l'occasion du mariage de damoiselle Madon de Laugier, sa fille, filleule des donateurs, 11 novembre 1632 (fol. 878). — Contrat de mariage entre Mᵉ César Bandolly, licencié en droit, fils de feu Mᵉ Étienne, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Lucrèce d'Oraison, d'une part, et damoiselle Madon de Laugier, fille de M. Mᵉ Jean de Laugier, susnommé et de dame Jeanne de Roux, 22 novembre 1632 (fol. 890 vᵒ). — Donation par dame Rachel de Villeneuve, de Monfort, veuve et héritière de feu, André de Vitalis, seigneur dudit Montfort, et messire Daniel de Vitalis, chanoine prébendé en l'église cathédrale de Gap, en son propre et privé nom et comme procureur et ayant charge de Benoît de Vitalis, sieur de Beauchâteau, son frère, « de la troisième partie de leurs droits sur l'héritage de feu Jean de Vitalis », en faveur de Mᵉ Jean-Antoine Gassaud, avocat en la cour, de Forcalquier, neveu de ladite dame de Montfort, 2 novembre 1632 (fol. 905). — Contrat de mariage entre Mᵉ Pierre de Lafarge, avocat en parlement, fille de feu Guillaume, bourgeois de Forcalquier, et damoiselle Anne de Parisii, d'une part, et damoiselle Isabeau de Parisii, fille de Mᵉ Annibal, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Lucrèce de Bandolly, 6 décembre 1632 (fol. 941 vᵒ). — Donation de tous ses biens meubles et immeubles par Mᵉ Melchion Marmet, docteur en droit, d'Apt, en faveur de damoiselle Camille de Meissonier, fille de feu noble Joseph et femme de noble Alexandre de Blavin, sieur de La Touche, de ladite ville, 9 mars 1633 (fol. 951). — Contrats de mariage : entre Charles d'Isoard, sieur de Fontienne et en partie de Roumoules, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Demandes, fille de Jean, sieur de La Palud, Meireste et Clumanc, et de dame Espérite de Villeneuve, 13 juin 1640 (fol. 955) ; — entre Mᵉ Antoine de Jacques, avocat en la cour, de Forcalquier, fils de François, bourgeois de Saint-Michel, d'une part, et damoiselle Suzanne de Barnier, fille de feu Mᵉ Jean, notaire royal de Mane, et de damoiselle Françoise de Vaulx, 22 novembre 1632 (fol. 973) ; — entre noble Jean d'Agoult, sieur d'Angles, coseigneur de Saint-Jurs et de Saint-Laurent, fils de feu noble Balthasar, et de damoiselle Anne d'Aguilhier, assisté de F. Roland d'Agoult, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Gap, et de noble François des comtes de Vintimille et de Roux, sieur de Montpezat, ses oncles, d'une part, et damoiselle Melchionne de Marin, fille de noble Paul, sieur de Saint-Michel, et de damoiselle Diane d'Arnaud, 3 mars 1633 (fol. 981 vᵒ) ; — entre Pierre de Villeneuve, sieur de Tartonne et de La Pène, fils de feu Jacques et de damoiselle Suzanne de Saffalin, d'une part, et damoiselle Espérance Deffauris, fille de feu noble Jean, écuyer de Manosque, et de damoiselle Jeanne d'Ostagier, assistée de M Mᵉ Christophe Deffauris, sieur de La Moute et de Saint-Clémens, avocat en la cour, son cousin, 7 février 1633 (fol. 1028) ; — entre Mᵉ David Verdet, praticien, d'Ongles, fils de Mᵉ Pierre, notaire royal, d'une part, et damoiselle Jeanne Chaix, fille de Moïse, bourgeois de Sisteron, et de damoiselle Isabeau Sigoin... « lequel mariage promettent solemniser comme vrais chrétiens et s'espouser en l'église chrétienne », 20 janvier 1633 (fol. 1051 vᵒ). — Émancipation de noble Albert de Gailhard, sieur de Bayons, par noble Jean, son père, seigneur de Bellaffaire, Bayons et autres places, 28 mai 1633 (fol. 1086). — Donation de tous ses biens par damoiselle Anne de Valabre, veuve de sieur Pierre Imbert, « rentier des droits seigneuriaux de la place de Cabanes », en faveur de damoiselle Madeleine Imbert, sa fille, 7 avril 1633 (fol. 1097 vᵒ). — Contrats de mariage : entre messire Jean de Roux de Montauban, seigneur de Sigottier et du Pilon, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, assisté de noble Pierre-André de Chervas, écuyer de Sisteron, d'une part, et damoiselle Marguerite de Bouliers, fille de messire Gaspard, marquis de Cental et vicomte de Reillane, et de dame « Claude » de Spinolla, assistée de noble Gaspard de Nicolay, son oncle, écuyer de Forcalquier, sieur de Rovillières, 1ᵉʳ février 1632 (fol. 1107 vᵒ) ; — entre Mᵉ Jean Mille, docteur en droit, juge royal de la ville de Saignon, fils de feu noble François et de damoiselle Anne de Mouret, d'une part, et damoiselle Honorade de Gérard de La Croix, fille de sieur Jean et de feu damoiselle Suzanne de Silvestre, de Goult, 18 mars 1633 (fol. 1161) ; — entre Jean de Glandevez, écuyer, fils de feu Gaspard, sieur de Puimichel, et de damoiselle Diane de Villeneuve, assisté d'Honoré et Jean-Baptiste de Glandevez, sieurs de Puimichel, ses frères, de Hellion de Villeneuve, sieur de La

Colette, son cousin, et de Paul de Glandevez, sieur de Jasselles, son oncle, d'une part, et damoiselle Marie de Villeneuve, fille de Gaspard, seigneur de Clamensane, et de damoiselle Catherine de Sabran, assistée de noble Claude de Villeneuve, écuyer de Clamensane, son oncle, de Claude de Castellane, sieur de Claret, et du Villard-la-Coste-sur-Tallard, d'Antoine de Castellane, docteur en droit, ses cousins, et de dame Blanche de Sabran, femme du sieur de Jasselles, sa tante, 20 mars 1633 (fol. 1181 v°) ; — entre noble Marc-Antoine de Vento, seigneur des Pènes, fils de M. Nicolas, seigneur dudit lieu et de La Baulme, et de dame Marquise de Félix, de Marseille, assisté de noble Balthasar de Sipriane, sieur de Cabrières, son beau-frère, d'une part, et damoiselle Renée de Forbin, fille de messire Gaspard, marquis de Janson, et de feu dame Marguerite de Foresta, dame baronne de Peiruis, assistée de R. P. en Dieu, messire Toussaint de Glandevez, évêque de Sisteron, son oncle, de messire François de Castellane, seigneur de Saint-Jurs, « son beau-père », et de messire Pierre de Valavoire, seigneur de Volx, son cousin, 16 mars 1632 (fol. 1190). — Donation par Marguerite Roubaud de Saint-Vincent, d'une terre et grange au terroir dudit lieu, quartier de *Verdinègue*, en faveur de M° Antoine Girard, notaire royal de Châteauneuf, son beau-frère, 11 juillet 1633 (fol. 1203). — Contrat de mariage entre Jean Frépat, écuyer du Revest-de-Brousses, fils de capitaine Geoffroy et de damoiselle « Cinte » de Mathieu, d'une part, et damoiselle Madeleine Payan, fille de feu Jean, marchand de Manosque, 21 avril 1633 (fol. 1238). — Donation par messire Henri de Lévy de Ventadour, « ecclésiastique demeurant dans le cloistre de l'esglise Notre-Dame de Paris, de toutes ses seigneuries, terres, rantes, domaines, péages et autres biens immeubles de quelque qualité qu'ils puissent être », en faveur de messire Charles de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur et lieutenant pour S. M. en la province de Limousin, « à la charge par lui de payer la somme de 20.200 livres tournois de rente annuelle au seigneur donateur », 4 juillet 1633 (fol. 1247). — Contrat de mariage entre Paul Brunet, écuyer, fils de feu Antoine, bourgeois de Manosque, d'une part, et damoiselle Marie de Fauchier, fille de Noël, bourgeois de Cruis, et de feu damoiselle Isabeau de Clérissi, 22 mai 1633 (fol. 1263 v°). — Donation de 8.000 livres par dame Lucrèce de Rame, dame de Mirabeau, baronne de Mison, femme de noble Jean de Barras, à dame Lucrèce de Barras, sa fille, femme de M° Guis-Balthasar Ayme, sieur de Saint-Julien, conseiller au parlement du Dauphiné, 9 juillet 1632 (fol. 1279 v°). — Contrats de mariage : entre Jean-Pierre Galle, bourgeois de Ribiers, d'une part, et damoiselle Éléonor Sigaudi, fille de M° Gaspard, notaire royal de Sisteron, 12 septembre 1633 (fol. 1321 v°) ; — entre Jean Daudet, M° chirurgien de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Catherine Reynier, fille de François, bourgeois de Saint-Michel, 24 juillet 1633 (fol. 1331). — Donation par Melchion Hodol, notaire royal de La Motte, à M° Melchion, son fils aîné praticien, « d'un logis au terroir de Lurs, appelé *Font-Juston*, avec tout son tènement de terres, preds et vignes », 26 septembre 1633 (fol. 1340). — Contrat de mariage entre M° Jean Bermond, avocat en la cour, coseigneur de Vachères, fils de feu Antoine, coseigneur dudit lieu, et de damoiselle Marguerite de Pernet, d'une part, et damoiselle Anne de Ripert, fille de feu sieur Rolland, et de damoiselle Blanche de Donadei, assistée de noble Pierre de Ripert, avocat en la cour et juge des baronnies de Saint-Savornin et Rossillon, son frère, 28 novembre 1627 (fol. 1359). — Donations : de tous ses biens par Don Jacques Gaffarel, docteur en théologie et en droit canon, protonotaire du Saint-Siège Apostolique, prieur de Notre-Dame de Ganagobie, en faveur d'André Gaffarel, écuyer, de Mane, son frère : acte fait à Venise où se trouvait alors le donateur, « auprès de M. de Tuillière, ambassadeur du Roi Très Chrétien vers la Sérénissime République de Venise » (texte latin), 11 mai 1633 (fol. 1379 v°) ; — de tous ses biens par M. Balthasar de Simiane, fils de feu messire Claude, seigneur de La Coste, et de feu dame Marguerite d'Autric, en faveur de messire Joachim de Simiane, son neveu, baron de Châteauneuf, 15 janvier 1633 (fol. 1386). — Contrat de mariage entre noble Antoine de Vachières, coseigneur dudit lieu, fils de Louis, et de damoiselle Marguerite Bermond, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Rochas, fille de feu Elzias, sieur d'Aiglun, et de damoiselle Lucrèce d'Aymes, dame de Blansac en Languedoc, « à présent femme en seconde noces de noble Jean de Meiran, majeur seigneur dudit Vachières », assistée de Denis de Rochas, son frère, 8 juillet 1601 (fol. 1394 v°). — Donation par noble Jean de Vachères, coseigneur dudit lieu, « de son droit à la

place, terre, juridiction dudit Vachères, haulte, moyenne et basse », en faveur de Mᵉ Jean Boniface, docteur en droit, « hault et moyen seigneur d'Astoin », 8 octobre 1633 (fol. 1402). — Contrats de mariage : entre noble Nicolas de Fraguier, « sieur des Eissars, natif de Paris, lieutenant de mestre de camp du régiment de Chamble », fils de feu M. M. Nicolas, « conseiller du Roi et mestre ordinaire en la Chambre des comptes de Paris », et de damoiselle Françoise Le Cogneux, d'une part, et damoiselle Isabeau de Barras, fille de Mᵉ Jean de Barras, sieur de Mirabeau, baron de Mison, et de dame Lucrèce de Rame du Poët, 8 août 1633 (fol. 1412 vᵒ) ; — entre M. Mᵉ Joseph de Collongue, conseiller au siège de Forcalquier, fils de Paul, écuyer, et de feu damoiselle Éléonor de Breton, d'une part, et damoiselle Anne de Thomassin, fille de feu M. Mᵉ Pierre, avocat en la cour, coseigneur de Lincel, et de dame Jeanne de Bouchery, assistée de messires Jean-André et François Thomassin, ses frères, 5 septembre 1633 (fol. 1425 vᵒ). — « Confirmation et approbation » par messire Gaspard de Forbin, marquis de Janson, de la donation « de toutes ses acquisitions en la terre et seigneurie de Peiruis », par lui faite à messire Gaspard de Forbin, baron de Mane, son fils, à l'occasion de son mariage avec damoiselle Marguerite de Simiane, fille de messire Guillaume, marquis de Gordes, 30 juillet 1633 (fol. 1474 vᵒ), etc.

B. 2222. (Registre.) — In-quarto, 1365 feuillets, papier.

1593-1636. — Insinuations. — Contrat de mariage entre noble Poncet de Chervas, « écuyer et sergent-major de la ville de Sisteron », fils de noble Pierre-André, et de damoiselle Marguerite de Civet, d'une part, et damoiselle Anne de Reynier, fille de noble Antoine et de feu damoiselle Suzanne de Saint-Jullian, 30 septembre 1630 (fol. 21). — « Déclaration » de Mᵉ Jean Boniface, docteur en droit, par laquelle « il se despart de la donation à lui faite », le 8 octobre 1633, par Jean de Vachières, 5 janvier 1634 (fol. 32 vᵒ). — Réception de sœur Marie de Béjani, « à présent sœur Marie de Jésus, au nombre et compagnie des dames religieuses du monastère Saint-Joseph du Tiers Ordre de Saint-François, de l'Isle », en présence de messire Guillaume Rose, « chanoine de l'esglise cathédrale et perochiale Notre-Dame des Anges, de ladite ville de l'Isle, député par Mgr l'évesque de Cavaillon, et donation par sieur Eyme Béjani d'une pension annuelle de 30 écus pour la dotation de ladite sœur, sa fille, 5 octobre 1633 (fol. 51). — Contrats de mariage : entre noble Claude Ollier de Montjeu, avocat au parlement du Dauphiné, fils de M. Mᵉ Claude, écuyer de Gap, « conseiller du Roy et ci-devant vi-bailly de Gapençois », d'une part, et damoiselle Diane de Gailhard, fille de noble Jean, seigneur de Bellaffaire, gentilhomme ordinaire de La Chambre du Roi, et de dame Marguerite de Forbin, assistée de noble Aubert de Gailhard, seigneur de Bayons, Jean-Baptiste, Jean et François de Gailhard, « seigneurs respectivement du Sauze, de Gigors et de Bellaffaire, ses frères, 18 février 1634 (fol. 95) ; — entre noble Antoine-René de Roux de Montauban, sieur de La Rochette, fils de messire Antoine, seigneur du Forest, Sigottier et autres places, et de feu damoiselle Marie de Lespine, assisté de messire Jean-François de Flotte, seigneur de La Bastie-Mont-Saléon, Montclus et autres places, de François d'Agout, seigneur de Chanousse, et de Gabriel de Flotte, seigneur de Saint-Martin, d'une part, et damoiselle Honorade d'Eyroux, fille de feu Charles et de damoiselle Marguerite de Parisii, assistée de Mᵉ Étienne d'Eyroux, avocat au parlement de Provence, et de sieur Hector d'Eyroux, écuyer, ses frères, 10 décembre 1633 (fol. 101 vᵒ) ; — entre Mᵉ Jean Audemar, notaire royal de Bayons, fils de Mᵉ Gaspard, notaire royal de Clamensane, d'une part, et damoiselle Judic Baille, fille de capitaine Jessé, du Vernet, 8 janvier 1634 (fol. 114 vᵒ) ; — entre Mᵉ Antoine de Garnier, notaire royal de Manosque, fils de feu Étienne, d'une part, et damoiselle Jeanne Bermond, fille de feu Claude, 22 décembre 1633 (fol. 158 vᵒ) ; — entre noble Melchion d'Abon, sieur d'Entraix, fils de noble Jean, seigneur de Reynier, et de damoiselle Suzanne de Piolle, assisté de noble Étienne d'Aiguebelle, sieur de Mongardin, son cousin, d'une part, et damoiselle Julie d'Abon, fille de noble Balthasar et de damoiselle Madeleine Baud, de Gap, assistée de noble Jean Abon, son oncle, avocat en la cour, 1ᵉʳ février 1634 (fol. 175) ; — entre Jacques Granier, écuyer de Manosque, fils de feu Michel, bourgeois, et de damoiselle Catherine de François, d'une part, et damoiselle Isabeau d'Arbaud, fille de

Jean, et de damoiselle Diane d'Estienne, de La Verdière, 2 décembre 1629 (fol. 183 v°) ; — entre Pierre Monier, écuyer de Saint-Michel, fils de feu Étienne, d'une part, et damoiselle Claire de Rampalle, fille de feu Mᵉ Jacques, avocat au parlement de Provence, 13 février 1634 (fol. 231 v°);— entre messire Gaspard, de Forbin, seigneur et baron de Mane, fils de messire Gaspard, marquis de Janson, et de feu dame Marguerite de Foresta, d'une part, et damoiselle Marguerite de Simiane, fille de messire Guillaume, marquis de Gordes, « chevalier des ordres du Roi, premier capitaine des Gardes de son corps, et gouverneur pour S. M. du Pont-Saint-Esprit », et de dame Gabrielle de Pontevez ; acte passé en présence de dame Éléonore de Montpezat, veuve de messire Gaspard de Pontevès, comte de Carcès, de messire Jean de Pontevès, comte de Carcès, grand sénéchal de Provence, de messire Claude de Simiane, de La Coste, président en la cour du parlement du Dauphiné, de messire Jean-Baptiste de Forbin, baron de La Roque, président au parlement de Provence, de Jacques de Simiane, écuyer, « capitaine d'une compagnie des Gardes de S. M. », et autres parents et amis des parties ». Fait à Paris le 30 juillet 1633 (fol. 239) ; — entre Ambroise Archias, écuyer, d'Apt, fils de feu Claude, bourgeois de ladite ville, d'une part, et damoiselle Claire Duteil, fille de M. Mᵉ Jean-Pierre, « juge pour le Roy en la ville de Forcalquier », et de damoiselle Isabeau de Guérin, 6 juin 1634 (fol. 294 v°). — Donation par capitaine Jean Duteil, bourgeois de Manosque, en faveur de M. Mᵉ Jean-Pierre Duteil, son neveu, juge royal de Forcalquier, « de biens et propriétés » au terroir de Manosque : une maison au quartier du *Palais*, terres aux quartiers de *Vauverant* (3.500 cannes), de *Preds-Combaux*, pré au quartier de *La Pierre-Blanche*, vigne au quartier de *L'Adrech-de-Saint-Jaume*, etc., 8 juin 1634 (fol. 298 v°). — Contrats de mariage : entre Gaspard d'Arnaud, écuyer de Dauphin, fils de feu noble « Thoussans », et de damoiselle Blanche de Marin, d'une part, et damoiselle Marie de Brieugne, fille de « sieur » Jean-Antoine, bourgeois, et de feu damoiselle Louise de Boniface. 21 juin 1634 (fol. 314 v°) ; — entre M. Mᵉ Jean de Laugier, sieur de Verdaches, Thoard et Châteauredon, lieutenant des submissions au siège de Digne, fils de noble Jacques et de damoiselle Lucrèce de Verdaches, d'une part, et damoiselle Marie de Cherpin, fille de feu Charles et de damoiselle Marguerite de Berluc, assistée de Mᵉ Jean-Antoine Berluc, avocat en parlement, son oncle, 25 juillet 1634 (fol. 340 v°) ; — entre noble Josias de Rodulph, sieur de Beauveser, fils de feu François, sieur dudit lieu, et de damoiselle Anne de Bruis, d'une part, et damoiselle Véronique de Sigaud, fille de feu François, écuyer, de Manosque, et de damoiselle Marie de Savornin, assistée de Théophile de Savornin, écuyer de Lourmarin, son oncle, 16 mai 1634 (fol. 387) ; — entre capitaine Jean Duteil, écuyer de Manosque, d'une part, et damoiselle Louise de Baudin, fille de M. Antoine, de ladite ville, 16 septembre 1616 (fol. 406) ; — entre Guillaume d'Orgon, bourgeois, résidant à Aix, fils de feu noble Jean, de Céreste, d'une part, et damoiselle Diane Derne, fille de feu Jacomin et de damoiselle « Périssé » d'Orgon, dudit Céreste, 29 septembre 1634 (fol. 436 v°). — Émancipation de Pompée de Girard, sieur de Beaurepaire, par Jean de Girard, son père, sieur de La Croix, 28 novembre 1634 (fol. 447 v°). — Donations : de tous ses biens par damoiselle Françoise Tributiis, veuve de Jean Audiffredy, bourgeois de Manosque, en faveur de Mᵉ Jean Audiffredy, son fils, avocat en la cour, 13 octobre 1634 (fol. 476) ; — de tous ses biens par damoiselle Clémence Pellissier, femme de capitaine Baptiste Guinaud, en faveur de Mᵉ Mary Guinaud, notaire royal de Cruis, son fils, 4 janvier 1635 (fol. 546) ; — par Antoine Marin, bourgeois de Saint-Michel, en faveur de messire Jean Marin, prieur d'Aubenas, son fils, de « certains biens immeubles au terroir dudit Saint-Michel : maison au quartier de *Saint-Pierre*, terres au quartier de *Marcelle*, chénevière au *Pred-Major*, vigne à *Ruinas* », etc., 19 janvier 1635 (fol. 569 v°) ; — de 150 livres par Suzanne Bompar, en faveur de damoiselle Catherine Deffauris, femme de Mᵉ Paul Brunet, conseiller au siège de Forcalquier, 20 mars 1635 (fol. 586). — Émancipation et donation d'acquêts par M. Michel de Rives, de Saint-Étienne, en faveur de capitaine Jean de Rives, son fils, 29 août 1635 (fol. 595). — Contrat de mariage entre messire Honoré de Brancas, sieur de Villeneuve, fils de « messire Henri de Brancas, de Forcalquier, baron de Céreste », et de dame Renée d'Oraison, assisté de messire Henri de Pourcelet, sieur et baron d'Ubaye, son beau-frère, de messire Henri de Guilhen de Salla, sieur de Vivier et de Montjustin, et de messire Jacques d'Astouaud, sieur de Séderon, ses cousins, d'une part, et damoiselle Marie Adhémar de Monteilh de Grignan, fille de feu

messire Louis-François, comte de Grignan, et de dame Jeanne d'Ancesune, comtesse douairière de Grignan, dame de Vénéjan, assistée « de messire Louis-Gaucher Adhémar de Monteilh, comte de Grignan, de messire François Adhémar de Monteilh de Grignan, « évesque et comte de Saint-Paul-Trois-Châteaux », de messire Philippe Adhémar de Monteilh, ses frères, de messire Nicolas de Grilhet, évêque et comte d'Uzès, et autres parents et amis, 20 février 1635 (fol. 611). — Donation par messire Lambert du Bousquet, seigneur de Sigonce, Buisson, Mollans et autres places, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, en faveur de René de Glandevez, seigneur de Puimichel, son neveu, fils de damoiselle Claire du Bousquet, sa sœur, « des places, terres, seigneuries et jurisdictions et chasteaux de Sigonce, Beller, Aris, Montlaux, avec tous les meubles, immeubles, or, argent, monnoye, armes, vins, foins, ustancilles, tapisseries y existant, preds, jardins et chéneviers, bestail gros et menu dudit lieu de Sigonce, Aris, Montlaux et Mallefougasse », 29 janvier 1635 (fol. 618). — Contrat de mariage entre M. Pierre-Antoine Silvestre, « sieur de Pierousset, fils de Mᵉ François, bourgeois de Gordes, d'une part, et damoiselle Isabeau d'Arnaud, fille de Mᵉ Scipion, lieutenant général au siège de Forcalquier, et de dame Diane d'Audiffred, dame de Silvabelle, 8 février 1635 (fol. 647). — Donations : de tous ses biens par messire Pierre Berthier, vicaire de Lincel, en faveur de Jean-Antoine et Madeleine Berthier, ses neveu et nièce, 19 juin 1635 (fol. 664) ; — de tous biens par damoiselle Cassandre de Pasquier, femme de Mᵉ Joseph Martelly, avocat en la cour, en faveur de damoiselle Suzanne de Fabry, sa filleule, fille de Mᵉ Melchion Fabry, sieur de Mazan, coseigneur de Riez, 9 mai 1635 (fol. 670) ; — de tous ses biens par Mᵉ Pierre Bermond, avocat en la cour, en faveur de Mᵉ Joseph Piolle, « conseiller et enquesteur pour le Roy au siège de Forcalquier », 30 mars 1635 (fol. 680 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Pierre Moretty, praticien, fils de Mᵉ Louis, notaire royal de Volonne, d'une part, et Cécile Meigret, fille de Mᵉ Jean de Peipin, 25 avril 1635 (fol. 720 vᵒ) ;— entre M. Alexandre de Feutrier, sieur de Saint-Martin, fils de feu Scipion, sieur dudit Saint-Martin, et de damoiselle Olympe de Boniface, d'une part, et damoiselle Blanche de Rémereville, fille de feu Pierre, écuyer, et de damoiselle Madeleine de Cardebat, d'Apt, 9 avril 1635 (fol. 725). — « Sentence arbitrale » réglant les droits réciproques des hoirs de Jean-François Passaire, bourgeois de Manosque, et Scipion de Castellane, sieur de Taulane, sur une maison donnée en partie en dot à damoiselle Salomée de Chaix, femme dudit sieur de Taulanne, 17 novembre 1632 (fol. 746).— Contrat de mariage entre Mᵉ Jacques Sisteron, docteur en médecine, de Marseille, fils de feu Pons, d'une part, et damoiselle Marquise Michel, de ladite ville, 8 juin 1636 (fol. 752 vᵒ). — Émancipation de Mᵉ Barthélemy Borel, notaire royal des Omergues, par Mᵉ Louis Borel, son père, 3 juillet 1635 (fol. 772 vᵒ). — Donations : de 150 écus par damoiselle Hélène Imbert, veuve de sieur Aurias de Solay, de Gordes, en faveur de damoiselle Isabeau de Solay, sa fille, 21 mars 1634 (fol. 791 vᵒ). — Réception de damoiselle Jeanne Colomby, au nombre des « dames religieuses du monastère Saint-Bernard, de Cîteaux, règle de Saint-Benoît, de Manosque », en présence « de vénérables dames : Anne de La Mère de Dieu de Vallavoire, supérieure, Anne de Jésus de Porreau, prieure, Gertrude-Marie de Ribles, dépositaire et secrétaire, Marguerite de L'Ascension du Pian, Angélique-Marie de La Tour, toutes religieuses professes dans ledit monastère » ; et donation de tous ses biens par damoiselle « Antonone » Selon, à titre de « dotation religieuse » en faveur de ladite Jeanne Colomby, sa fille, 23 juillet 1635 (fol. 851). — Contrats de mariage : entre M. Mᵉ Étienne d'Eyroux, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, fils de feu noble Charles, écuyer, de Simiane, et de damoiselle Marquise de Parisi, d'une part, et damoiselle Anne de Foresta, fille de M. Mᵉ Scipion, seigneur de Collongue et de Venelles, conseiller au parlement de Provence, et de dame Marguerite d'Arnaud, d'Aix, 29 juillet 1635 (fol. 856 vᵒ);— entre Mᵉ Noël Faulchier, notaire royal de Montlaux, d'une part, et damoiselle Anne Bermond, veuve de Vincent Bretton, marchand, de Vachères, 2 février 1630 (fol. 915) ; — entre Mᵉ Antoine Marin, docteur en médecine, fils d'Antoine, bourgeois de Saint-Michel, d'une part, et damoiselle Claire de Lacombe, fille de Mᵉ Jacques, « recepveur particulier du domaine du Roy au siège de Forcalquier », et de damoiselle Louise de Blain, de Forcalquier, 7 octobre 1635 (fol. 936). — Extrait de l'arrêt du conseil d'État « portant érection des charges des procureurs postulants en titre d'offices en hérédité », et « teneur des acquits de la somme de 236

livres 8 sols », à laquelle chacun des procureurs du siège de Forcalquier, ci-après mentionnés, « a été taxé au conseil du Roy pour jouir par luy, sa veuve, ses successeurs ou ayant cause héréditairement dudit office, avec pouvoir d'en disposer audit titre d'hérédité, et sans que ledit office puisse estre déclaré domanial, ni subjet à revente pour quelque cause ou raison que ce soit » : Michel Magnan, Pierre Bandolly, François Bourel, Pierre Moutet, Claude Chanut, Valery Amoreux, Pierre Guyon, Annibal Parisy, Joseph Gassaud, Gaspard Ilabert, Antoine Eymar, Denis Girard, Pierre Rambaud, Paul Lieutaud, Mary Feutrier, Joseph Daudet, Claude Burle et Melchion Beaudin, 10 août 1635 (fol. 972 v°). — Contrats de mariage : entre Jean Sellon, Me orfèvre, de Manosque, fils de feu Joseph, et de damoiselle Jeanne de Pinchinat, d'une part, et damoiselle Marguerite Alligny, fille de Honoré, Me orfèvre de ladite ville, 11 octobre 1635 (fol. 985) ; — entre Esperit Brun, fils de Me Claude, d'Apt, d'une part, et damoiselle Diane de Glandevez, fille de noble « Toussans », et de damoiselle Marguerite Garnier, de Manosque, assistée de noble Barthélemy de Glandevez, son frère, de noble Jean de Natal, écuyer, et de M. Denis Mélany, son beau-frère, 3 septembre 1628 (fol. 1011) ; — entre Marc-Antoine de Sabran, « sieur cadet de Canjurs », fils de feu Honoré, sieur de Canjurs et de Roumoules, et de dame Anne de La Tour, dame desdits lieux, d'une part, et damoiselle Madeleine de Gaffarel, fille de Mathieu, écuyer de Mane, et de feu dame Marguerite de Meynier, d'Aix, assistée de Jean-Louis de Gaffarel, écuyer, son frère, 3 février 1636 (fol. 1022) ; — entre noble Jean Silvestre, fils de feu M. Girard et de damoiselle Marguerite de Couttolenq, de Gordes, d'une part, et damoiselle « Chrestienne » de Barri, fille de M. Me Jean, « président en la cour du parlement de la Principauté d'Orange », et de damoiselle Philiberte de Belmon, assistée de Me Daniel de Drenon, avocat audit parlement, de Me Gabriel de Granetier, juge ordinaire de ladite ville, ses beaux-frères, de Me Eliézer de Baussenq, écuyer, aussi avocat audit parlement ; ledit mariage ayant été traité le 14 juin 1628, « régnant très haut et très puissant Frédéric-Henry, par la grâce de Dieu, prince souverain d'Orenge », (fol. 1033 v°). — Donations : par damoiselle Honorade de Castellane, dame de Montbeau, veuve de Frédéric d'Aguilhier, sieur d'Entraigues, « de tous les droits et advantages nuptiaux qu'elle a à prendre sur les biens et héritage dudit sieur d'Entraigues », en faveur de François d'Aguilhier, son fils, sieur de Montbeau, 19 décembre 1635 (fol. 1047); — de tous ses biens par « Antonone » Puget, en faveur de l'hopital Sainte-Barbe, de Manosque, « qui l'a toujours adcistée et secourue », et résiliation de la donation faite par ladite Puget, « en l'année 1631, en temps que le mal contagieux affligeoit ladite, où elle était enfermée, au profit de Me Valentin Sellon, praticien, « un des intendants pour la santé, qui l'avait pressée et forcée » de luï donner tous ses biens, « la menaçant, faute de ce, la faire sortir hors la ville et la jetter dans l'infirmerie des malades atteints de la contagion », 14 mars 1636 (fol. 1050). — Contrats de mariage : entre sieur André Romany, fils de feu capitaine Jean, de Banon, et damoiselle Marguerite Peyron, fille de Mathieu, bourgeois de Sisteron, 27 janvier 1636 (fol. 1089 v°) ; — entre Pierre Maffren, bourgeois, fils de Me Antoine, « baille de Melve », d'une part, et damoiselle Isabeau Gervais, fille de feu Claude, bourgeois de La Motte, et de damoiselle « Claude » de Bernard, 3 février 1636 (fol. 1099 v°). — « Testament solennel de messire Anne de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, séneschal et gouverneur du Limousin, et lieutenant général pour le Roy en Languedoc » : il institue pour son héritier universel Henri de Lévy, comte de La Voulte, son fils ainé, il lègue la somme de 200.000 livres à chacun de ses fils : Charles, comte de Monbrun, François, abbé de Meynac, François-Christophe, « destiné à Malte », Anne, baron de Cornillon, 10.000 livres à Charlotte, sa fille, « mariée au comte de Roussillon », déjà dotée, à Marguerite sa fille 60.000 livres, 7.000 livres à Marie-Françoise sa fille, « abbesse de Lyon », et nomme dame Marguerite de Montmorency, « sa très chère et loyale épouse, tutrice et administraresse de ses enfants », 23 juin 1617 (fol. 1106 v°). — Contrats de mariage : entre Me Gaspard Dermitanis, notaire royal de Reillane, fils de Me Espérit, aussi notaire royal de ladite ville, d'une part, et damoiselle Lucrèce Bonnard, fille de capitaine Suffren, de Forcalquier, 31 juillet 1593 (fol. 1128 v°) ; — entre Me Magnan, « notaire royal et greffier de Manosque, fils de feu Alexis, d'une part, et damoiselle Louise Baudric, fille de Jacques, marchand, de ladite ville, 11 janvier 1604 (fol. 1193 v°) ; — entre Me Étienne Parisii, avocat en la cour, fille de Me Annibal, procureur au siège de Forcalquier, et

de damoiselle Lucrèce de Bandoly, d'une part, et damoiselle Cécile Imbert, fille de feu Mᵉ Guillaume, notaire royal, de Gordes, 4 mai 1636 (fol. 1210) ; — entre François de Gaillard, fils de messire Jean, seigneur de Bellaffaire, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et de damoiselle Marguerite de Forbin, d'une part, et damoiselle Isabeau de Bonne, fille de feu messire Jean, baron d'Oze et Vitroles, gouverneur de la ville et bailliage d'Embrun, et de damoiselle Lucrèce de Martin, assistée de messire François de Bonne, son frère, « baron desdits Oze et Vitroles, coseigneur de Remoulon, gouverneur d'Embrun, capitaine au régiment de Sault, mestre de camp d'un régiment pour le service du Roy en l'armée », 8 mai 1636 (fol. 1218 vᵒ) ; — entre noble Jean des Ferres, écuyer de Valsainte, fils de noble Melchion, écuyer, et de damoiselle Suzanne de Bermond, d'une part et damoiselle Spérite de Barnier, fille de feu Jean-François, écuyer de Valensole, et de damoiselle Suzanne de Fesse, de ladite ville, 9 mars 1636 (fol. 1262 vᵒ) ; — entre noble Arnoulx de Bernardy, originaire de Bellaffaire, habitant à Gap, d'une part, et damoiselle Madeleine de Mathieu, fille de feu Hercules, sieur du Revest-de-Brousses, et de damoiselle Diane de Forbin, assistée de dame Catherine de Villeneuve, sa grand'mère, de messire Gaspard de Mathieu, sieur du Revest et prieur de Reillane, de M. François de Mathieu, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, ses oncles, 24 septembre 1636 (fol. 1272 vᵒ) ; — entre Étienne Brieugne, écuyer, fils de feu Jean-Antoine, et de feu damoiselle Louise de Boniface, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Diane de Silvy, fille de Mᵉ François, greffier au siège de Forcalquier, et de damoiselle Catherine de Fabry, 25 août 1636 (fol. 1302 vᵒ), etc.

B. 2223. (Registre.) — In-quarto, 1187 feuillets, papier.

1599-1638. — Insinuations. — Donations : par Mᵉ Mary Guinaud, notaire royal de Cruis à Mᵉ Antoine Guinaud, praticien, son fils, de terres et prés audit terroir, lieux dits : *La Combe-de-Gouiran*, l'*Oratoire-des-Gaultiers* et le *Champ-de-l'Amandier*, 26 décembre 1636 (fol. 1) ; — de 2,400 livres par damoiselle Rachel de Villeneuve, dame de Montfort, en faveur de damoiselle Marguerite Isabeau de Vitallis, sa fille, 8 janvier 1636 (fol. 5). — Contrat de mariage entre Mᵉ Honoré Louthier, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, fils de Mᵉ Gilles, aussi notaire royal, d'une part, et damoiselle Anne de Barbeyrac, fille de sieur Bernardin et de damoiselle Hélène de Boulliers, dudit Saint-Martin, 21 septembre 1636 (fol. 9). — Testament solennel de Mᵉ André Motet, notaire royal de Forcalquier, instituant damoiselle Lucrèce Bandolly, sa mère, pour son héritière universelle, avril 1635 (fol. 12). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Jacques Pourcin, notaire royal de Villemus, fils de feu Mᵉ André, aussi notaire royal, d'une part, et damoiselle Anne Gougon, fille de Jean-Baptiste, bourgeois de Manosque, et de damoiselle Anne Decorio, 8 octobre 1636 (fol. 22) ; — entre Mᵉ Jacques Ivan, notaire royal de Limans, d'une part, et Catherine Reynaud, fille de Mᵉ Roman, dudit lieu, 2 février 1603 (fol. 40 vᵒ). — Émancipation de Gaspard de Mévoulhon, de Saint-Vincent, par François de Mévoulhon, son père, 6 novembre 1636 (fol. 59 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Jean Magnan, avocat, fils de Mᵉ Michel, procureur au siège de Forcalquier, coseigneur, de Malcor, et de damoiselle Jeanne de Bermond, dame en partie du Revest-de-Brousses, d'une part, et damoiselle Isabeau de Gaudin, fille de Mᵉ Annibal, avocat en la cour, et de damoiselle Claire de Bandolly, 6 janvier 1637 (fol. 88 vᵒ) ; — entre Honoré Allemand, écuyer, de Forcalquier, fils de Mᵉ Jacques, avocat, et de damoiselle Catherine de Saffalin, d'une part, et damoiselle Claire de Dignossio, fille de capitaine Gaspard, et de damoiselle Esther de Glandevez, 12 mai 1616 (fol. 100). — Donation d'une terre au terroir de Forcalquier, quartier de *La Bonne-Font*, par M. Mᵉ César Bandolly, procureur du Roi au siège de ladite ville, en faveur de damoiselle Lucrèce d'Oraison, sa mère, 8 janvier 1637 (fol. 106). — Contrat de mariage entre messire Balthasar de Cabanes, baron de Viens, seigneur d'Oppedette et Saint-Quentin, fils de feu M. Claude et de damoiselle Anne de Bionneau, de Marseille, d'une part, et damoiselle Madeleine de Vallavoire, fille de messire Pierre, seigneur de Volx, et de dame Gabrielle de Forbin, 1ᵉʳ mars 1637 (fol. 108). — Émancipation d'Honoré de Saffalin, écuyer, de Manosque, par Roman de Saffalin, son père, écuyer de ladite ville, 26 décembre 1636 (fol. 145). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Barthélemy Bermond, fils de François, de Vachères, d'une part, et Honorade

de Mévoulhon, fille de noble Isnard, et de damoiselle Jeanne des Ferres, dudit Vachères, 20 mars 1601 (fol. 150 v°) ; — entre M. Mᵉ Jean d'Arnaud, sieur de Lange, « lieutenant général civil et criminel et commissaire examinateur au siège de Forcalquier », fils de feu M. Mᵉ Scipion, sieur de Châteauneuf-Miravail, lieutenant général audit siège et de damoiselle Diane d'Audifred, dame de Châteauneuf-Miravail et de Silvabelle, d'une part, et damoiselle Angélique de Corriolis, fille de M. Jean-Louis et de damoiselle Jeanne de Martin-Peylobier, seigneur et dame de La Bastide-des-Jourdans et de Limaye, 31 mars 1637 (fol. 165). — Émancipation et donation d'acquêts, en faveur de François et Espérit de Villemus, frères, fils de Louis, de Montfuron, 20 janvier 1637 (fol. 170 v°). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Charles Reynaud, notaire royal de Séderon, fils de feu Mᵉ Antoine, greffier dudit lieu, d'une part, et damoiselle Diane Godard, fille de sieur Jean, de L'Isle au Comtat-Venaissin, 22 février 1637 (fol. 190 v°) ; — entre noble Hellion de Villeneuve, sieur de La Collette, fils de feu Josias, seigneur de Tartonne, et de damoiselle Suzanne de Saffalin, assisté de noble Pierre de Villeneuve, sieur de Tartonne, d'une part, et damoiselle Suzanne de Bonneau, fille de feu M. Mᵉ Honoré, avocat en la cour, et de damoiselle Marguerite de Bourdin, de Manosque, assistée de Mᵉ Isac Bourdin, docteur en médecine, et de Mᵉ Léon de Sarrazin, avocat en la cour, ses onçles, 14 mars 1637 (fol. 207) ; — entre noble Jean de Reillane, sieur du Bourget, fils de feu M. Mᵉ Antoine, sieur du Bourget, conseiller au parlement de Provence, et de damoiselle Honorade de Castellane, d'une part, et damoiselle Honorade de Vincheguerre, fille de Jacques (*), « chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy et commandant une de ses galères », et de feu damoiselle Antoinette de Tassy ; ledit sieur du Bourget assisté de noble Marc-Antoine de Reillane, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze, son frère et de Mᵉ Jean-Baptiste de Grenier, conseiller à la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, son allié, 22 mai 1610 (fol. 242 v°) ; — entre Mᵉ Claude Burle, procureur au siège de Forcalquier, fils de M. Gaspard, bourgeois, et de damoiselle Claire de Gassaud, d'une part, et damoiselle Isabeau Rampalle, fille de feu Mᵉ Antoine, chirurgien, de Forcalquier, 29 décembre 1636 (fol. 265) ; — entre Paul de Feutrier, écuyer de Lurs, sieur de La Roche, fils de feu Scipion, écuyer, sieur de Saint-Martin et de La Roche, et de damoiselle Olympe de Boniface, d'une part, et de damoiselle Honorade de Reméreville, fille de feu Pierre, écuyer et de damoiselle Madeleine de Cardebat, 27 janvier 1637 (fol. 284) ; — entre Mᵉ Pierre Decorio, avocat en parlement, fils de feu noble Antoine, écuyer de Manosque, et de feu damoiselle Françoise de Cabanes, d'une part, et damoiselle Catherine Valansan, fille de feu Mᵉ François, notaire royal de Forcalquier, et de feu damoiselle Rachel de David, 16 avril 1637 (fol. 299). — Donations : par Guilhem Borrian, d'Apt, « d'une pension annuelle de 36 livres, sa vie durant », en faveur de P. Jean Daumas, « religieux de l'ordre de Saint-François des Frères Mineurs de ladite ville », 27 août 1637 (fol. 311 v°) ; — de tous ses biens par damoiselle Lucrèce de Laidet, femme de noble Pierre de Chaix, écuyer de Sisteron, seigneur de La Pène, en faveur de Gaspard de Chaix, son fils, sieur de Saint-Antoine, 14 septembre 1637 (fol. 350). — Contrats de mariage : entre Claude Duffour, écuyer de Pertuis, fils de feu Gaspard, aussi écuyer, d'une part, et damoiselle Marguerite de Gassaud, fille de feu Mᵉ Jean, notaire royal et procureur au siège Forcalquier, et de damoiselle Diane de Germain, assistée de dom Pierre Gassaud, sacristain au couvent de Notre-Dame de Ganagobie, prieur de Montfort, 7 juin 1637 (fol. 373 v°) : — entre Charles-François de Paul, seigneur de Rousset, fils de feu noble Pierre, seigneur de Lamanon, et de damoiselle Blanche de Bouliers, dame dudit Rousset, assisté de noble Jean de Souchon, « son beau-père », et de « vénérable Jean Torcier, prêtre servant au prieuré de Notre-Dame du Pin », d'une part, et damoiselle Marguerite du Bonnet, fille de feu noble Gaspard, avocat en la cour, sieur de La Bastie-des-Vignaux, et de damoiselle Marguerite d'Arnaud, d'Embrun, assistée de noble Honoré du Bonnet, docteur en droit, seigneur de la Bastie-des-Vignaux, son frère, 5 novembre 1634 (fol. 397) ; — entre Mᵉ Jacques Rebut, avocat en la cour, fils de feu Mᵉ Balthasar, aussi avocat, et de damoiselle Marguerite Deffauris, assistée de « messire Jacques Rebut, prieur de Manosque, religieux

(*) Le marin célèbre.

hostellier du monastère Saint-Victor-lez-Marseille, son cousin », d'une part, et damoiselle Marguerite de Marmery, fille de feu sieur Pierre, écuyer, de Marseille, et de damoiselle Anne de Beaulnier, assistée de sieur Pierre Marmery, écuyer, son frère, 25 juin 1637 (fol. 414); — entre Mᵉ Lambert Faulchier, avocat en la cour, fils de feu Noël, bourgeois de Cruis, et de damoiselle Isabeau de Clarissy, d'une part, et damoiselle Marguerite Valansan, fille de Mᵉ Jacques, « jadis enquesteur au siège de Forcalquier », 6 août 1637 (fol. 468); — entre M Hiacinthe Boniface, avocat en la cour, fils de Mᵉ Jean, aussi avocat, et de damoiselle Claire de Bernard, « sieur et dame d'Astoin », assistée de M. Mᵉ Louis de Leydet, sieur de Fombeton, conseiller au parlement de Provence, de Mᵉ Pompée de Bernard, sieur de Chanteraine, « avocat et lieutenant au marquisat d'Oraison », de Pierre de Morier, sieur d'Esparon, de Gaspard de Leydet, sieur de Jarjayes, ses proches parents, d'une part, et damoiselle Marguerite de Philip, fille de feu Mᵉ Antoine, procureur au siège général d'Aix, et de damoiselle Jeanne de Leydet, assistée de Mᵉ Jean de Leydet, sieur de Sigoyer, conseiller au parlement, de Pierre de Leydet, sieur de Calissane, de Louis de Leydet, sieur du Planet, viguier et capitaine pour le Roi à Sisteron, de messire Pierre de Leydet, « prêtre à la Majeur de Marseille », ses oncles, 20 novembre 1637 (fol. 506). — Donation de tous ses biens par damoiselle Sibille Daubet, veuve de feu capitaine Laurent Verdet, d'Ongles, en faveur de Mᵉ Charles Verdet, son fils, Mᵉ chirurgien, de Forcalquier, 14 novembre 1637 (fol. 520 vᵒ). — Contrat de mariage entre Mᵉ Honoré Escoffier, « notaire royal héréditaire de Saint-Étienne », d'une part, et damoiselle Diane Bernard, fille de feu Mᵉ Barthélemy, aussi notaire royal dudit lieu, 6 janvier 1602 (fol. 549 vᵒ). — Donations : « d'acquêts et conquêts » par Charles Giraudy, bourgeois de Forcalquier, en faveur de Mᵉ Annibal Giraudy, son fils, « chirurgien, habitant à Paris », 4 septembre 1637 (fol. 577); — par damoiselle Catherine Abel, de Sainte-Tulle, d'une vigne au terroir dudit lieu, quartier des *Barattes*, en faveur de damoiselle Honorade de Guenin et de Mᵉ Estienne Estienne, son mari, avocat au parlement de Provence, sieur de Bourget, 22 septembre 1637 (fol. 588 vᵒ). — Testament solennel de Mᵉ Balthasar Berluc, avocat en la cour, de Forcalquier, instituant Marguerite d'Astier, « sa très chère et bien aimée femme », pour son héritière universelle, et faisant divers legs à damoiselles Isabeau, Marguerite, Diane et Jeanne, ses filles, et à Pierre et Balthasar, ses fils, 22 mai 1637 (fol. 594 vᵒ). — Contrats de mariage : entre sieur Gilles de Gréaulx, fils de noble Jacques, de Manosque, d'une part, et damoiselle Madeleine de Besson, fille de capitaine André et de damoiselle Jeanne de Bouliers, de Mane, 14 avril 1630 (fol. 598 vᵒ); — entre Mᵉ Gaspard Blanc, notaire royal de Remusat, fils de Jacques, d'une part, et Marie Monier, fille d'Antoine, de Villeperdrix, 14 octobre 1637 (fol. 641 vᵒ); — entre messire Lambert du Bousquet, seigneur de Sigonce, Buisson, Montlaux et autres places, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, demeurant à Sigonce, d'une part, et dame Françoise de Catanes, « veuve de messire Reynault, de Crémaulx, seigneur de Saint-Véran, Charnay, Thizay et autres places, maistre de camp d'un régiment au service de S. M. », 21 octobre 1636 (fol. 701); — entre M. Antoine Jehan, fils de feu Mᵉ Georges, notaire royal de Viens, et de damoiselle Catherine de Revest, d'une part, et damoiselle Marguerite de Barbeyrac, fille de Bernardin, écuyer, et de damoiselle Hélène de Bouliers, 25 avril 1638 (fol. 739 vᵒ); — entre sieur Louis de Bermond, docteur en droit, coseigneur de Vachères, fils de feu sieur Poncet, et de damoiselle Louise Bonne, assisté de sieur Ambroise de Bermond, avocat en la cour, coseigneur de Vachères, et de messire Léon de Bermond, docteur en théologie, prieur dudit Vachères, ses frères, d'une part, et de damoiselle Marguerite de Jaubert, fille de sieur Vincent, écuyer, de Simiane, 8 février 1627 (fol. 760): — entre Nicolas Thion, marchand, de Forcalquier, fils de feu Mᵉ Nicolas, notaire royal d'Eyguières, d'une part, et damoiselle Françon Féraud, fille de Étienne, bourgois de Sainte-Tulle, 14 fevrier 1638 (fol. 770). — Émancipation et donation d'acquêts pour Jean Columby, Mᵉ chirurgien, de Manosque, par Mᵉ Jacques Columby, bourgeois de ladite ville, son père, 19 mai 1638 (fol. 779). — Contrat de mariage entre Mᵉ Martin Imbert, notaire royal et greffier de Gordes, fils de feu Mᵉ François, aussi notaire royal, d'une part, et damoiselle Blanche de La Barre, fille de feu Jean, de Lorgues, 3 avril 1638 (fol. 806). — Donations : par messire Gaspard de Mathieu, sieur du Revest-de-Brousses, et prieur de Reillane, en faveur

de Alexandre Frépat, son beau-frère, « de la cinquantiesme partie de la juridiction dudit Revest, de ce que luy appartient, haulte, moyenne, basse, mixte impère, aussi la cinquantiesme partie des cens, services, tasques, lads, retentions, passages, pulvérages, bans, herbages, bosqueyrages, glandages, corvées et généralement de tous droits en dépendant », 15 mars 1638 (fol. 843 v°) ; — par damoiselle Suzanne de Saffalin à noble Hellion de Villeneuve, sieur de La Collette, son fils, « de tous les biens fonciers que ladite dame a et possède dans la ville de Manosque et son terroir : une maison, cave, estable et fenière au quartier des *Ébréards*, jardins, aux quartiers de *La Conchette*, de *Trinquedinar*, terre, pré et jardin au quartier de *Droulhe*, bastide au quartier de *Frigoules*, terres aux quartiers de *Mallegarde*, *Plan-Soubeiran*, etc, 21 décembre 1637 (fol. 862). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Pierre Gaudemar, avocat en la cour, fils de feu Jean, écuyer de Manosque, et de damoiselle Madeleine de Pinchinat, d'une part, et damoiselle Gabrielle de Rodulph, fille de feu François, sieur de Beauveser, et de damoiselle Anne de Bruis, assistée de nobles François et Josias de Rodulph, ses frères, sieurs de Beauveser, 26 mars 1638 (fol. 867 v°) ; — entre Jean Vachier, écuyer, fils de feu Jean, procureur au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Claire d'Astier, fille de Mᵉ Pompée, avocat en la cour, et de damoiselle Anne Burle, 11 août 1636 (fol. 908 v°). — Donation par capitaine Isac Pinchinat, en faveur de Mᵉ Gaspard Pinchinat, notaire royal d'Esparron, « de tous les bastiments et fonds qu'il possède au lieu de Vitroles et son mandement, consistant en maisons, granges, estables, pigeonniers, preds, terres, vignes, jardin, chenesvière et blaches, sans réserve ni limitation aucune », 2 juillet 1638 (fol. 914). — Contrat de mariage entre noble Antoine Deffauris, sieur de Néaules, écuyer, de Manosque, fils de feu M. Mᵉ Pierre, sieur de Saint-Vincent, avocat en la cour, et de dame Anne de Gaignon, assisté de messire Philippe Deffauris, « docteur ez droit, prêtre de la congrégation de l'Oratoire », d'une part, et damoiselle Suzanne de Fabry, fille de noble Melchion, sieur de Mazan et coseigneur de Riez, et de damoiselle Claire de Martelly, 9 mai 1638 (fol. 917) ; — entre sieur Pierre Girard, bourgeois de Châteauneuf-Miravail, fils de Mᵉ Antoine, notaire royal dudit lieu, d'une part, et damoiselle Jeanne Peyron, fille de sieur Mathieu, bourgeois de Redortiers, 4 juillet 1638 (fol. 949). — Requête de messire Toussans de Glandevez, évêque de Sisteron, aux fins d'être autorisé « à prendre où il pourra les fossés d'un moulin qu'il a au terroir de Lurs, qui ont été emportés en partie par le ruisseau appelé le Lauzon, en payant la prime desdits fossés aux propriétaires des fonds par où ils passeront ; et ordonnance du grand sénéchal de Provence faisant droit à ladite requête, 14 juin 1638 (fol. 957). — Contrats de mariage : entre François-Blaise de Valavoire, seigneur dudit lieu et de Volone, fils de Melchion et de feu dame « Illie » de Rousset, assisté de messire Pierre de Valavoire, seigneur de Volx et autres terres, son oncle, de M. Charles de Valavoire, son frère, d'une part, et damoiselle Claire de Jaubert, fille de sieur Vincent et de damoiselle Honorade de Ponsson, de Simiane, 9 juillet 1634 (fol. 972) ; — entre Mᵉ Spérit La Farge, procureur au siège de Forcalquier, fils de Guillaume, bourgeois de ladite ville, d'une part, et damoiselle Diane de Magnan, fille de Mᵉ Michel, procureur audit siège, 9 mars 1638 (fol. 979). — Arrêt du conseil d'État portant évocation de « tous les procès et différands de messire Toussans de Glandevez, évêque de Sisteron, tant civils que criminels, meus et à mouvoir et les renvoyant en la cour du parlement de Dijon », 26 juin 1636 (fol. 984). — Contrats de mariage : entre Mᵉ André Huguet, notaire royal de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Anne Aubert, veuve de Mᵉ Suffren Ollivier, « greffier royal et ordinaire de ladite ville », 1ᵉʳ décembre 1628 (fol. 1014 v°) ; — entre François Silvi, écuyer d'Aix, fils de Mᵉ Spérit, « l'un des greffiers des submissions du pays de Provence », et de damoiselle Lucrèce de Mainlhi, d'une part, et damoiselle Catherine de Fabry, fille de Mᵉ Jean, « aussi l'un des greffiers desdites submissions », et de damoiselle Anthonone de Gueydan, d'Aix, 17 février 1599 (fol. 1056 v°) ; — entre Mᵉ Espérit Magnan, notaire royal de Châteauneuf-le-Charbonnier, d'une part, et Anne Dalmas, de La Tour-lès-Bevons, 4 septembre 1636 (fol. 1085). — « Enregistration des quittances et escriptures privées à produire pour la vérification des debtes de la communauté de Vachères, sujettes à se perdre ou s'égarer.... payé : pour les deniers du Roy, 94 livres 5 sous à Annibal Séguiran, commis du Pays.... 12 florins à M. Ambroise Bermond, coseigneur dudit lieu, pour le port de 6 charges de blé de Vachères à Pertuis,... à Poncet Bermond, coseigneur dudit

Vachères, 857 florins, 8 souls, pour pensions de debtes, etc, 20 octobre 1638 (fol. 1133), etc.

B. 2224. (Registre.) — In-quarto, 1931 feuillets, papier.

1596-1641. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre M. Isnard Avon, notaire royal du Revest-de-Brousses, d'une part, et Madeleine Laugier, de Dauphin, 17 octobre 1628 (fol. 18 v°); — entre M. Joseph de Lincel, sieur de Charbonnière, fils de M. Hubert, seigneur de Saint-Martin-de-Renacas, et de damoiselle Louise de Laurens, résidant à Manosque, d'une part, et damoiselle Madeleine de Lombard, fille de M. François, écuyer, et de damoiselle Catherine d'Hortie, de ladite ville, 5 décembre 1638 (fol. 65 v°); — entre Guillem Barruol, bourgeois du Revest-du-Bion, d'une part, et damoiselle « Auriane » de Barbeyrac, fille de capitaine Jacquelin, et de damoiselle Lucrèce d'Arnaud, de Saint-Martin-de-Castillon, 23 mai 1604 (fol. 71 v°); — entre M° Louis Toupin, natif de Cucuron, avocat en la cour, résidant à Forcalquier, d'une part, et damoiselle Jeanne Bandolle, fille de M° Antoine, avocat en la cour de ladite ville, 8 novembre 1638 (fol. 105); — entre André de Gaffarel, écuyer, de Mane, fils de feu Claude et de damoiselle Marguerite Ardent, d'une part, et damoiselle Delphine de Villeneuve, fille de M. « Octavy », sieur de Saint-Jeannet et de Seillons, et de feu damoiselle Suzanne de Grasse, 7 mars 1639 (fol. 134); — entre Antoine d'Oraison, fils de noble Annibal, « de La Chaup en baronnie », d'une part, et damoiselle Jeanne Faucon, fille de sieur Louis, de Bouvières, 1er janvier 1639 (fol. 140); — entre noble Balthasar de Gombert, sieur de Verdaches, fils de feu noble Blaise, sieur de Verdaches, et de damoiselle Jeanne Escoffier, de Sisteron, d'une part, et damoiselle Françon de Tributiis, fille de feu noble Joseph, sieur de Sainte-Marguerite, et de damoiselle Marguerite de Lincel, 2 décembre 1638 (fol. 150). — Donation de tous ses biens par damoiselle Marie Bougerel, en faveur de M° Jean-Melchion Mayne, avocat en la cour, son fils ainé, 7 novembre 1638 (fol. 168). — Contrat de mariage entre noble Charles Vernet, écuyer, fils de feu noble Michel, et de damoiselle Françoise de Manosque, de Montfroc, d'une part, et damoiselle Diane Rosselini, fille de feu Claude, de Forcalquier, 31 mai 1637 (fol. 190). — Donation de tous ses biens par M° Gaspard Audemar, notaire royal de Clamensane, en faveur de Alexandre et Antoine Audemar, ses enfants, 2 mai 1639 (fol. 218 v°). — Testament solennel de noble Claude Motet, bourgeois de Forcalquier, instituant Sauvaire Motet, son neveu, pour son héritier universel, 11 juin 1631 (fol. 276). — Donation de tous leurs biens par messire Honoré Burle, prieur de Laragne en Dauphiné, et Jacques Burle, bourgeois de Manosque, en faveur de Jean-Antoine Burle, leur frère, aussi bourgeois de ladite ville, 17 mai 1639 (fol. 202 v°). — Contrat de mariage entre Jean de Barras, sieur de Valescriche, fils de sieur Pierre, écuyer de Mélan, coseigneur de Thoard, d'une part, et damoiselle Isabeau de Morier, fille de sieur Pierre, seigneur d'Esparron-la-Batie, et de damoiselle Lucrèce de Bernard, assistée de Jean de Morier, « seigneur de La Laupy », son frère, de sieur François de Castellane, sieur de La Colombe, et de sieur Jean Roux, sieur du Castellar, ses beaux-frères, 24 mai 1639 (fol. 319). — Convention entre M° Joachim Béraud, avocat au parlement de Paris, et M° Julien Chappus, greffier des submissions au siège général d'Aix, au sujet du paiement « d'un office de greffier présidial », vendu à ce dernier au prix de 25,000 livres, 4 avril 1636 (fol. 389). — Contrats de mariage : entre Charles de Ferrier, sieur de Saint-Julien et d'Auribeau, fils de feu Claude, sieur de Saint-Julien, et de dame Honorade de Cosme, assisté de messire Gaspard de Ferrier, prieur de Cotignac, de messire Balthasar de Ferrier, prieur de Rochefort, ses frères, de Charles de Pontevès, seigneur de Beauduen, son beau-frère, d'une part, et damoiselle Françoise de Villeneuve, fille de feu Annibal, seigneur de Tourrettes-lès-Vence et de Callian, et de dame Françoise de Villeneuve, 15 août 1639 (fol. 414); — entre M. M° Sébastien d'Albertas, sieur de Gémenos, conseiller au parlement de Provence, fils de feu Antoine, sieur de Gémenos, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et dame Marguerite de Riquetty, d'une part, et damoiselle Jeanne de Forbin, fille de messire Gaspard, marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Mane, et de feu dame Claire de Libertat, 1er mars 1639 (fol. 460). — Testament solennel de Scipion Guérin « estant en volonté et voye d'aller servir de son mestier de chirurgien ailleurs et pour esviter le

danger que pourroit arriver », il institue pour son héritier universel messire Joseph Guérin, « prêtre et advocat en la cour, son bien aimé frère », de Forcalquier, 31 mai 1638 (fol. 473.) — Lettres de provision, en faveur de Mᵉ Pierre Decorio, avocat en la cour, d'un office de conseiller « au siège présidial établi, par édit du mois de mars 1638, en la sénéchaussée de Forcalquier, pour rendre la justice à tous les sujets du Roi de ladite sénéchaussée et de celle de Digne et Sisteron, et juges d'appeau de la comté de Sault, et marquisat d'Oraison..... pour en jouir et user aux honneurs et prérogatives, gaiges annuels de 100 livres, droits d'espices et autres droits et esmoluments y attribués », 10 janvier 1639 (fol. 487). — Réception audit office de Mᵉ Decorio par M. Jean de Lanson « conseiller d'Estat, intendant de la Justice, Police et Finances en Dauphiné, député par S. M. pour l'establissement des sièges présidaux en Provence », et quittance de 2,000 livres payés par ledit Mᵉ Decorio pour son office, 4 avril 1639 (fol. 488 vᵒ). — Lettres de provision de conseiller au siège présidial de Forcalquier : en faveur de « messire Gueydan, chanoine », 10 janvier 1639 (fol. 492); — en faveur de M. Estienne Parisy, avocat en la cour, 10 janvier 1639 (fol. 497). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Jean Vial, avocat en la cour, fils de feu Mᵉ Pierre, procureur au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Marie du Teilh, fille de M. Mᵉ Jean-Pierre, avocat en la cour, juge pour le Roi en la ville de Forcalquier, et de damoiselle Isabeau de Guérin. 9 octobre 1639 (fol. 545 vᵒ) ; — entre Mᵉ Jean Ariès, notaire royal de Manosque, d'une part, et damoiselle Marguerite Laugier, fille de Jacques, bourgeois de ladite ville, 23 mai 1638 (fol. 588 vᵒ); — entre Espérit Cornouilhe, écuyer, de Grans, fils de sieur Gilles, écuyer, et de feu damoiselle Suzanne de Voulx, d'une part, et damoiselle Désiré de Mathieu, fille de feu Hercules, seigneur du Revest-de-Brousses, et de dame Diane de Forbin, assistée de messire Gaspard de Mathieu, seigneur dudit Revest, prieur de Reillane, 5 février 1640 (fol. 619). — Donations : de 900 livres en faveur de la communauté de Saint-Martin-de-Castillon, par messire Barthélemy Courtois, prêtre et vicaire perpétuel dudit lieu, 29 février 1640 (fol. 626) ; — de tous ses biens par Spérite Reyne, de Saint-Michel, en faveur de sieur Antoine de Cornailhe, coseigneur du Revest-de-Brousses, viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier, 9 mai 1640 (fol. 638). — Contrat de mariage entre Mᵉ Antoine Bandolle, avocat en la cour, fils de Mᵉ Noel et de damoiselle Anne de Barrême, d'une part, et damoiselle Diane Amoureux, fille de Mᵉ André, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, 17 mars 1596 (fol. 640). — Émancipation de Mᵉ Jean Turin, docteur en médecine, de Reillane par François, son père, 24 juillet 1640 (fol. 673). — Contrat de mariage entre Antoine Decorio, écuyer de Manosque, fils de feu Mathieu, aussi écuyer, d'une part, et damoiselle Isabeau d'Astier, fille de Mᵉ Jean, « receveur du Domaine du Roy au siège de Forcalquier », 16 juillet 1640 (fol. 691 vᵒ). — Émancipation de damoiselle Lucrèce d'Alamand, femme de Mᵉ Jean de Lombard, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, par Mᵉ Antoine Alamand, son père, avocat audit siège, coseigneur du Troulhas, 18 mai 1640 (fol. 696 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Charles Arnaud, procureur au siège de Forcalquier, fils de feu Mᵉ César, avocat en la cour, et de damoiselle Claire de Pausy, d'une part, et damoiselle Lucrèce Aubert, fille de feu Gaspard, bourgeois dudit Forcalquier, 17 juillet 1640 (fol. 732) ; — entre Étienne Girard, écuyer de Sigonce, « conseiller du Roy, contrerolleur ordinaire et provincial des guerres en Limousin et La Marche », fils de Barthélemy, bourgeois dudit Sigonce, d'une part, et damoiselle Diane de Berluc, fille d'Augustin, bourgeois de Forcalquier, et de damoiselle Melchione d'Astier, 21 octobre 1640 (fol. 745). — Donation de tous ses biens par Mᵉ Étienne Romieu, lieutenant de juge de Lardiers, en faveur de Mᵉ Antoine Eymar, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, « que de tout temps il a aimé et chéri », 2 novembre 1640 (fol. 748). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Jean-François Silvy, avocat en la cour, fils de feu Mᵉ François, greffier au siège de Forcalquier, et de damoiselle Catherine de Fabri, d'une part, et damoiselle Anne Audiffredi, fille de Pierre, écuyer de Manosque, et de damoiselle Madeleine de Rodulph, 4 décembre 1640 (fol. 772); — entre noble Honoré de Saffalin, coseigneur de Lincel, fils de Artus et de damoiselle N. de Garret, d'une part, et damoiselle Blanche Flotte de Meaux, fille de M. Mᵉ « Ferruol », seigneur de Meaux, docteur en droit, lieutenant des submissions au siège de Draguignan, et de dame Françoise de Fabri, 10 février 1608 (fol. 785); — entre sieur Benjamin Ougier, fils de sieur François,

d'Orange, d'une part, et damoiselle Françoise de Silvestre, fille de feu Jean, écuyer, de Gordes, et de damoiselle Chrétienne de Barri, 7 octobre 1640 (fol. 802) ; — entre Mᵉ Étienne Depreds « jadis lieutenant de juge de Corbières », d'une part, et damoiselle Marguerite Sisteron, veuve de Mᵉ Antoine Filhol, notaire royal de Sainte-Tulle, 14 janvier 1625 (fol. 813 vᵒ). — Émancipation et donation d'acquêts pour Mᵉ Etienne Parisii, avocat en la cour de Forcalquier, 15 avril 1641 (fol. 844). — Contrats de mariage : entre Jean de Castellane, seigneur de Caille et de Rougon, fils de feu noble Joseph, seigneur desdits lieux, et de damoiselle Honorade d'Albert, assisté de noble Scipion de Castellane, sieur de Taulane, d'une part, et damoiselle Marguerite de Posseau, fille de feu sieur Claude, écuyer de Cadenet, et de damoiselle Marguerite de Bourdin, 17 février 1641 (fol. 859) ; — entre Philippe Blanchard, Mᵉ apothicaire de Forcalquier, d'une part et damoiselle Claude Sarrien, fille de Mᵉ Imbert, « notaire royal de la ville de Thizy en Beaujolais », 24 février 1640 (fol. 878 vᵒ). — Donations : par dame Gabrielle de Valavoire, veuve de messire Henri de Seytres, sieur de Caumons, de la somme de 1,800 livres, à titre de donation, en faveur de damoiselle Élionne de Seytres, sa fille, religieuse du monastère Saint-Bernard, de Manosque, 29 septembre 1637 (fol. 904) ; — par damoiselle Spérite Croissant, en faveur de damoiselle Marguerite Avon, sa fille, de biens immeubles au terroir des Omergues : « maison, four à cuire pain, estable et jardin au quartier des *Faisses* » terres aux quartiers du *Jas de Bonnefoy*, de *La Reynette*, des *Chaumesses*, « sous la directe, domaine et seigneurie de la commanderie des Omergues, » etc., 3 juin 1640 (fol. 913). — Émancipations et donations d'acquêts ; en faveur de « Mᵉ Étienne Seart, dict Girard, recepveur du Domaine du Roy au siège de Forcalquier », 12 avril 1641 (fol. 921) ; — en faveur de Annibal Girard, Mᵉ chirurgien de Forcalquier, 24 juillet 1641 (fol. 929). — Donation de tous ses biens par Jeannette Reybaud en faveur « des prieurs de la luminaire de la Miséricorde des esglises de Manosque », 5 juillet 1641 (fol. 961). — Émancipation de noble Louis Boniface, « estudiant en phisique à Aix, soubs les pères jésuites », et donation en sa faveur par Mᵉ Jean Boniface, sieur d'Astoin, avocat en la cour son père, de plusieurs « pensions perpétuelles au denier seize » sur divers particuliers, ainsi que « d'une bastide, son affar et tous les biens qu'il a au terroir de Villeneuve-lez-Voulx, meubles, outils de ménage et toute sorte de bestail, poulailles, coqs, d'inde et mouches à miel qu'il y a », 6 juin 1641 (fol. 974 vᵒ). — Contrats de mariage : entre noble Charles de Vachères, coseigneur dudit lieu, fils de feu noble capitaine Jean et de damoiselle Suzanne de Vachères, d'une part, et damoiselle Anne Bermond, fille de feu Pierre, 27 juillet 1641 (fol. 982 vᵒ) ; — entre noble Joseph Des Ferres, de Valsaintes, fils de feu noble Melchion, et de damoiselle Suzanne de Bermond, d'une part, et damoiselle Françon Roberty, fille d'Honoré, marchand de Manosque, 30 juin 1641 (fol. 986) ; — entre noble Jean de Morier, sieur de « La Laupie, » fils de noble Pierre, sieur d'Esparron-La-Batie, et de dame Lucrèce de Bernard, d'une part, et damoiselle Madeleine de Ferraudi, fille de feu sire François de Manosque, 28 août 1641 (fol. 1022). — Donation par dame Jeanne de Bouchery, veuve de Mᵉ Pierre de Thomassin, sieur de Lincel, de tous les biens provenant de l'héritage de son mari, en faveur de Mᵉ François de Thomassin, avocat en la cour, son fils, 31 octobre 1641 (fol. 1041 vᵒ). — « Escripte privée contenant disposition de la dernière volonté de messire Gaspard de Forbin, marquis de Janson : M. le marquis de Janson, estant debtenu malade au logis du *Cheval-Blanc*, aux faulx bourgs de Béziers en Languedoc, m'a commandé d'escripre que, en cas qu'il vienne à décéder devant qu'il arrive au lieu de Mane, il veut que son corps soit porté au dit Mane, et ensevely en l'église des R. P. Minimes dudit lieu... que 3 de ses grands chevaux soient vendus, et l'argent en provenant soit donné, sçavoir : 300 livres aux R. P. Recolets de Forcalquier et le restant aux R. P. Minimes de Mane... donne un de ses chevaux appelé le *Roan* au sieur des Pènes, son beau fils, ses 3 chevaux noirs, son carrosse et la mule à Madame des Pènes, sa fille... ses hardes les donne à François Conty, son valet de chambre... veut qu'il soit payé : 300 livres à M. de Glandevez, chirurgien pour ses peines.., au *Carrabin*, son palefrenier, 60 livres, pour amour de Dieu... Fait à Béziers, 30 décembre 1641 » (fol. 1069 vᵒ). — « Déclaration privée » d'Antoine Girard, rentier du prieuré de Reillane, reconnaissant « que, bien que dans l'acte d'arrantement dudit prieuré, il soit porté qu'il ayt balhé par advance la somme 1.500 livres à messire Gaspard de Mathieu, prieur de Reillane, réallement la vérité est telle qu'il

n'a payé ladite somme mentionnée dans ledit contrat pour certaines et bonnes considérations », 3 mars 1642 (fol. 1090 v°). — Contrats de mariage entre : M° Antoine Garcin, notaire royal de Manosque, fils de M° Jacques d'une part, et damoiselle Catherine Fabre, fille de feu M° Jean, 28 janvier 1626 (fol. 1113) ; — entre sieur Hector d'Eyroux, écuyer de Simiane, fils de feu Charles. écuyer, et de damoiselle Marquise de Parisy, d'une part, et damoiselle Isabeau de Pontevès, fille de messire Jean, sieur de Sillans, et de damoiselle Anne de Castellane, 16 décembre 1641 (fol. 1128 v°). — « Convention entre MM. de Bermond, frères, coseigneur de Vachères, à eux adjoint le R. P. Louis de Toulouse, prédicateur capucin », au sujet de l'héritage de Poncet de Bermond, leur père, et de M. Ambroise de Bermond, leur oncle, sieur de la Blache, « pour le bien de la paix et la conservation de la maison de Vachères en union et en son entier », 11 septembre 1633 (fol. 1143 v°). — Contrats de mariage : entre M° Jean Dorgon, « notaire royal et greffier de la baronnie de Céreste « fils de feu Antoine et de damoiselle Louise de Ponsson, d'une part, et Louise de Navarri, fille de feu Jean et de damoiselle Honorade de Passaire, de Saint-Trinit, 11 février 1638 (fol. 1184) ; — entre sieur Jean Moutet, fils de M° Pierre, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Marie de Boniface, d'une part, et damoiselle Suzanne de Névière, fille de feu M° Denis, notaire royal et procureur audit siège, 24 février 1642 (fol. 1211 v°) ; — entre M° Antoine Bernard, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, fils d'Antoine, bourgeois, d'une part, et damoiselle Anne Laugier, fille de Barthélemy, marchand, de ladite ville, 11 août 1641 (fol. 1177 v°) ; — entre M° Gaspard Laugier, « licencié aux droits », d'Entrevennes, fils de M° Joseph, « viguier au marquisat d'Oraison », et de damoiselle Catherine Rascas, d'une part, et damoiselle « Judy » de Gassaud, fille de feu M° Jean, notaire royal et procureur à Forcalquier, 25 avril 1642 (fol. 1193 v°). — Émancipation de de Boniface de Saffalin, écuyer de Forcalquier, 20 novembre 1640 (fol. 1311). — Contrats de mariage : entre sieur Dominique Savornin, fils de sieur Théophile, écuyer de Lourmarin, et de damoiselle Anne de Méolhon, d'une part, et damoiselle Olympe de Silvestre, fille de feu sieur Jean, bourgeois de Gordes, 2 avril 1640 (fol. 1367) ; — entre Jean Frépat, écuyer de Manosque, fils de feu Jaufret et damoiselle « Cinthie » de Mathieu, d'une part, et damoiselle Marguerite de Louthier, fille de feu Jean-Baptiste, bourgeois de Céreste, 11 juillet 1642 (fol 1421 v°) ; — entre messiré Guillaume de Simiane, seigneur de Gordes, Caseneuve et autres places, d'une part, et damoiselle Gabrielle de Pontevès, fille de feu messire Gaspard, comte de Carcès, « grand sénéchal et lieutenant général pour le Roy en Provence », et de dame Éléonor de Montpezat, 10 février 1612 (fol. 1435 v°) ; — entre M° Étienne Hellie, « estudiant aux loys », d'Aix, fils de M° Pierre, avocat en la cour d'une part, et damoiselle Madeleine de Bonet, fille de sieur Pierre, bourgeois de Goult, 18 août 1642 (fol. 1450) ; — entre M° Hercules Boniface, procureur au parlement de Provence, fils de feu Gaspard, sieur de Draix, et de damoiselle Melchionne de Durent, d'une part, et damoiselle Antoinette Imbert, fille de feu M° Guillaume, notaire royal de Gordes, 18 août 1642 (fol. 1459 v°) ; — entre M° Philippe Lardy, docteur en médecine, « de la ville de Chaussin en Bourgogne », d'une part, et damoiselle Madeleine Amoreux, fille de M° Pierre, lieutenant de juge de Pierrerue, 24 septembre 1642 (fol. 1508). — « Teneur du compte de l'argent fourni, pour Madame la comtesse de Bourbon, par M. Maty de Pertuis », du 6 janvier au 6 octobre 1639... « ay acheté pour ma dite dame : 15 eymines avoyne en présence de son maistre d'hostel au prix de 15 florins 6 souls la saumée... 4 saumées tuselle, au prix de 20 florins la saumée, 2 saumées sègue (seigle) au prix de 20 florins la saumée... ay payé par le commandement de Madame, pour deux paires perdrix, deux lapins et deux bisets 2 escus 19 souls... ma femme a forni pour faire filer le filet de Madame 48 souls... ay balhé à Madame la comtesse 34 réales, que font 32 escus, 52 souls pour acheter une jument pour sa carosse... somme toute du compte cy dessus 297 escus, 7 souls » (fol. 1512). — Contrats de mariage : entre M° Marc-Antoine de Reillane, seigneur de Reillane et du Bourget, fils de feu M. M° Antoine, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze et du Bourget, conseiller au parlement de Provence, et de feu dame Honorade de Castellane, d'une part, et damoiselle Isabeau de Grasse, fille de messire Claude, seigneur de Saint-Césary, Thorame et autres places, et de dame Isabeau de Baschis, 8 février 1631 (fol. 1523) ; — entre M. M° Melchion de Forbin, « sieur de Saint-André-lez-la-Mure, conseiller du Roy en sa chambre des requestes

au palais du parlement d'Aix », fils de messire Jean-Baptiste, seigneur de La Roque et autres places, président du parlement de Provence, et de feu dame Diane de Simiane, d'une part, et damoiselle Françoise d'Oraison, fille de messire Alphonse, « comte de Bourbon », seigneur de Soleilhas et autres places, et de « très puissante dame Gabrielle de Foresta, dame de Sainte-Tulle, comtesse de Bourbon », assistée de messire André d'Oraison, marquis dudit lieu, vicomte de Cadenet, « conseiller du Roy et capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances », son grand oncle, 17 janvier 1643 (fol. 1572 v°). — Donations : de 280 livres par damoiselle Madeleine Brieugne, de Saint-Michel, en faveur de messire Jean-Baptiste, prêtre de Forcalquier, son petit-fils, 18 avril 1643 (fol. 1594); — de 150 écus par messire Barthélemy Vial, prieur de La Roche-Giron, en faveur de messire Louis Vial, prêtre servant audit La Roche, son neveu, 20 janvier 1643 (fol. 1602 v°). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Michel Croze-Magnan, notaire royal de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Anne Codur, fille de Claude, bourgeois de ladite ville, 9 avril 1643 (fol. 1639 v°); — entre Mᵉ Melchion Fabri, notaire royal de Sainte-Tulle, d'une part, et damoiselle Anne Véran, de Saint-Paul-lès-Durance, 12 novembre 1617 (fol. 1679) ; — entre Mᵉ Jean Lardeyret, notaire royal de Manosque, d'une part, et damoiselle Marguerite Bonnin, fille de Jean, tanneur de ladite ville, 31 mai 1643 (fol. 1683 v°) ; — entre Charles Martin, écuyer de Forcalquier, fils de sieur Auguste, aussi écuyer, d'une part, et damoiselle Claire de Nicolay, fille de Paul, écuyer de ladite ville, 2 février 1643 (fol. 1719). — Émancipation de Claude de Pouchet, écuyer de Manosque, 18 octobre 1643 (fol. 1740). — Contrat de mariage entre noble Antoine Beauchans, fils d'Ambroise, écuyer de Limans, et de damoiselle Lucrèce de Roux, d'une part, et damoiselle Marguerite Roustan, fille de Maurice, bourgeois de Reillane, 10 septembre 1643 (fol. 1769). — Donations : de 300 livres par Jacques Besson, de Mane, en faveur de Mᵉ Mathieu Besson, notaire royal dudit lieu, son neveu, 30 août 1643 (fol. 1806) ; — de tous ses biens et droits par messire Espérit Gérard, vicaire perpétuel de Goult, en faveur de M. « Jean Gérard de La Croix, son frère, écuyer, coseigneur de Châteauneuf », 10 février 1644 (fol. 1853). — Contrats de mariage : entre Vincent de Vachères, fils de Mᵉ Pierre, notaire royal dudit lieu, et de damoiselle Suzanne de Nidy, d'une part, et damoiselle Jeanne Bermond, fille de sieur Antoine. 30 novembre 1643 (fol. 1877 v°) ; — entre noble François d'Astouaud de Besaure, écuyer, sieur de Saint-Lambert, fils de messire Léonard, seigneur dudit Saint-Lambert et autres places, assisté de Jean de Laidet, seigneur de Roussieux, et de M. Mᵉ François d'Ortigue, « avocat consistorial au parlement de Provence et juge de Besaure », d'une part, et damoiselle Marie de Poligny, fille de noble Pierre, « écuyer et baron de Valbon, seigneur de Poligny, Corps et Ambel », et de dame Uranie de Calignon, 4 août 1641 (fol. 1901) ; — entre Barthélemy Louis, fils de Mathieu, « marchand poudrier, de Manosque », d'une part, et damoiselle Jeanne de Glandevez, fille de noble Jean-Barthélemy, Mᵉ chirurgien de ladite ville, 5 janvier 1644 (fol. 1928), etc.

B. 2225. (Registre.) — In-quarto, 2099 feuillets, papier.

1608-1647. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Mᵉ Pompée Berluc, avocat en la cour, fils de sieur Augustin, bourgeois, d'une part, et damoiselle Suzanne Codur, fille de feu Mᵉ Antoine, docteur en médecine, et de damoiselle Honorade de Bermond, 9 avril 1644 (fol. 65 v°) ; — entre Mᵉ Étienne de Goudin, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, fils de feu Mᵉ Annibal, avocat en parlement, d'une part, et damoiselle Marguerite de Brunet, fille de Mᵉ Jean-Paul, conseiller audit siège, et de damoiselle Catherine Deffauris, 28 mars 1644 (fol. 93 v°) ; — entre Mᵉ Claude Cavalier, notaire royal d'Apt, fils de Mᵉ Richard, « procureur en l'ordinaire dudit Apt », et de damoiselle Julie de Provence, d'une part, et damoiselle Claire de Bonne, fille de feu capitaine François et de damoiselle Catherine de Perrochet, de Forcalquier, 8 juin 1644 (fol. 110). — Donation de tous ses biens par messire Jean Bermond, prieur de Taradel, en faveur de messire Pierre Bermond, son frère, prieur du Revest-de-Brousses, 1ᵉʳ juin 1644 (fol. 113).— Contrats de mariage : entre Benoit Brochier, Mᵉ chirurgien, de Forcalquier, fils de feu Christol, « recepveur général du talhon en Provence », d'une part, et damoiselle Claire de Valansan, fille de Mᵉ Jacques, « ci-devant enquesteur au siège de Forcalquier », 13 mars 1644 (fol. 127 v°) ; — entre André Piolle, écuyer de Manosque, d'une part, et damoiselle Suzanne de Saffalin, fille de Jean-

Antoine, écuyer de ladite ville, 5 décembre 1632 (fol. 135 v°). — Donation de 1.500 livres en faveur « des enfants masles de Mᵉ Pierre de Saint-Girons, audiancier en la cour du parlement de Provence, et de damoiselle Anne de Bertier, mariés », d'Aix, par damoiselle Lucrèce de Bot, femme de Pierre Mournet, écuyer, de Saignon, « laquelle est à un âge hors d'espoir de pouvoir avoir des enfants », 1ᵉʳ avril 1644 (fol. 140 v°). — Contrat de mariage entre noble Marc-Antoine Arnaud, fils de Jean-Baptiste et damoiselle Jeanne de Sainte-Marie, d'une part, et damoiselle Françoise Allier, fille de noble François et de damoiselle Honorade de Cardebat d'Auribeau, de Forcalquier, 30 juillet 1622 (fol. 143 v°). — Donation par damoiselle Marguerite Monoyer « de tous les biens et droits qui lui sont advenus par le testament et décès de Mᵉ Marcel Monoyer, son père, notaire royal de Gréoux, en faveur de Pierre Gallois, son fils, 16 juin 1644 (fol. 211 v°). — Contrats de mariage : entre Jean-Louis de Châteauneuf « Mᵉ tisseur à toile », fils de capitaine Charles, du Bignosc, d'une part, et Catherine Arnaud, de Viens, 4 septembre 1644 (fol. 276) ; — entre Mᵉ Jean Robaud, de Saint-Vincent, d'une part, et damoiselle Jeanne Lieutaud, fille de Mᵉ André, lieutenant de juge de Mane, et de damoiselle Suzanne d'Allier, 7 juillet 1644 (fol. 295) ; — entre Jean Ponsson, bourgeois de Manosque, fils de Mᵉ Mathieu, notaire royal de Simiane, d'une part, et damoiselle Marie de Chanut, fille de Mᵉ Claude, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Honorade de Parisii, 10 novembre 1644 (fol. 333 v°) ; — entre Jean-Baptiste Decorio, écuyer de Forcalquier, fils de Mᵉ Pierre, avocat en parlement, et de damoiselle Marie de Parisii, d'une part, et damoisélle Suzanne Chivally, fille de feu Jean, bourgeois de Manosque, 5 décembre 1644 (fol. 385 v°) ; — entre Mᵉ Polidore du Teil, « conseiller du Roy et juge civil et criminel pour S. M. à Forcalquier », fils de Mᵉ Jean-Pierre, « aussi juge pour le Roy en ladite ville », et de damoiselle Isabeau de Guérin, d'une part, et damoiselle Hortense de Sébastiane, fille de noble Michel, sieur de Porchères et de Lincel, et de dame Françoise de Perier, 2 octobre 1644 (fol. 415). — Donations : de tous ses biens par messire Annibal Croze-Magnan, jadis bénéficier de l'église de Forcalquier, en faveur de Mᵉ Michel Croze-Magnan, son oncle, notaire royal de ladite ville, 16 février 1645 (fol. 456) ; — par messire Honoré Arlaud, « chanoine théologal en l'église Saint-Mary de Forcalquier », en faveur d'Antoine, Honoré et Étienne Arlaud, ses neveux, de biens immeubles au terroir de Reillane : « bastide et affar de terres et vigne aux quartiers de *La Plane* et *Combe de Viq*, maison, étable et grange au quartier de *La Porte de la Font*, jardin et pasquier au quartier de *Thouron*, prés au quartier de *Surel* », etc, 25 novembre 1644 (fol. 470 v°) ; — de 8.000 écus de 3 livres par « puissante dame Anne de Simiane, dame douairière de La Coste, d'Avignon », en faveur de messire Jean-Baptiste de Simiane, sieur de Lavelan, son fils, 6 mars 1645 (fol. 479 v°). — Émancipation de noble Annibal-François de Marin, par messire André de Marin, son père, seigneur de Saint-Michel, « citoyen d'Avignon », 20 mars 1625 (fol. 483 v°). — Contrat de mariage entre Jean Columbi, Mᵉ chirurgien de Manosque, fils de Jacques et de damoiselle Anne de Redortiers, d'une part, et damoiselle Julie Garcin, fille de Paul, Mᵉ apothicaire, de Seyne, 23 avril 1645 (fol. 544). — « Acte de réception de damoiselle Françoise Jacob, de Goult, pour sœur aggrégée en la congrégation des vierges de Sainte-Ursule, érigée en la ville de Cavaillon, pardevant révérende personne Monsieur Alphonse de la Bourdésière, docteur ez droits, conseiller et aumosnier du Roy, chanoine de l'esglise cathédrale de Cavaillon, vicaire général de Mgr Fabrice de La Bourdésière, évesque et coseigneur dudict Cavaillon, et en présence de dame Marthe d'Éguisier, supérieure de ladite congrégation, et de dévotes sœurs : Jeanne de Barralier, Françoise d'Athénosy, Françoise de Félix, Lucrèce d'André, Cécile d'Athénosy, Jeanne-Sibille d'Agard, Marie de Cept, Catherine d'André, Honorade Bourguety et Madeleine d'André, religieuses professes » ; et donation de la somme de 500 écus, à titre de dotation, en faveur de ladite Françoise Jacob, « par ses père et mère », 16 mars 1645 (fol. 558). — Contrats de mariage : entre François d'Aigremond, Mᵉ chirurgien de Manosque, fils de Mᵉ Pierre, d'une part, et damoiselle Anne Seguin, fille de Mᵉ Toussans, de ladite ville, 5 février 1645 (fol 573) ; — entre Jean Spérit Dufour, Mᵉ chirurgien, d'Apt, fils de Jean, bourgeois de ladite ville, et de Marguerite de Marcoux, d'une part, et Françoise Reynier, fille de Pierre, marchand, d'Aix, 12 février 1645 (fol. 593). — Donations : par messire Henri Robert, « prestre, recteur et doyen en l'église parochialle et

collégiale de Draguignan », en faveur de Balthasar Robert, écuyer de Manosque, son frère, « de sa part et portion de l'héritage » de messire Claude Robert, chanoine et sacristain en l'église cathédrale de Digne, son frère, 14 février 1645 (fol. 613); — par damoiselle Delphine Brémond, » du Revest-Enfangat, de tous les biens qu'elle possède tant au terroir dudit Revest que du lieu de Pierrerue », en faveur de damoiselle Isabeau de Guérin, femme de Mᵉ Jean-Pierre du Teil, juge de Forcalquier, 22 avril 1645 (fol. 639). — Contrat de mariage entre Mᵉ François de Rodon, docteur en médecine de Die en Dauphiné, fils de feu Louis, écuyer, d'une part, et damoiselle Marguerite de Pozillis, fille de Mᵉ Pierre, chirurgien, de Forcalquier, 23 avril 1645 (fol. 676); — entre Mᵉ Jacques de Vachières, notaire royal de Forcalquier, fils de Mᵉ André, d'une part, et damoiselle Sibille de Valansan, fille de Mᵉ Jacques, « jadis enquesteur au siège de Forcalquier », 17 avril 1645 (fol. 685 vᵒ). — « Acte de séparation de biens et de lict entre Michel Alphéran, bourgeois, et damoiselle Anne Aubert, mariés, résidants à Lurs... d'autant que leurs humeurs se sont rencontrées tout-à-fait incompatibles, ce qui auroit excité de fréquentes riottes et contradictions entre eux, qui pourroient, en leur suite, trainer de plus grands désordres », 12 août 1645 (fol. 694 vᵒ). — Émancipation de Jean-Claude Pochet, écuyer, de Manosque, par Jean-François, écuyer de ladite ville, son père, 20 juin 1645 (fol. 708 vᵒ). — Donation de « tous ses biens meubles et immeubles », par Scipion Bernard, « ayant résolu de quitter le monde et se faire religieux de l'ordre des P. Observantins », en faveur de Louis Bernard, Mᵉ tisseur à toile, de Manosque, son oncle, 7 juin 1645 (fol. 761 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Balthasar Garnier, écuyer, de Manosque, fils de feu sieur Rolland, d'une part, et damoiselle Françoise Gougon, fille de Jean-Baptiste, bourgeois de ladite ville, et de damoiselle Anne Decorio, 6 juillet 1645 (fol. 806 vᵒ); — entre M. Mᵉ Mathieu Gassaud, « conseiller et procureur du Roy au siège de Forcalquier », fils de Mᵉ Joseph, procureur audit siège, et de damoiselle Marie de Guérin, d'une part, et damoiselle Marie de Jacques, fille de feu Mᵉ Antoine, avocat de ladite ville, 26 août 1645 (fol. 845 vᵒ); — entre Claude Devoux, bourgeois de Reillane, d'une part, et damoiselle Anne de Laugier, fille de feu François, bourgeois de Saint-Cannat, et de damoiselle Victoire, de Domé, 9 novembre 1645 (fol. 886). — Donation « d'une pension annuelle de 30 livres, avec son fonds et capital de 600 livres », par Fabrice Louthier, bourgeois de Goult, en faveur de R. P. Denis Louthier, son frère, « religieux prêtre de l'ordre de l'Observance de Saint-François », 1ᵉʳ décembre 1645 (fol. 919 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Pierre Barbeyrac, praticien, fils de Mᵉ Jean, de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et Honorade Bauby, fille de feu Paul, de Reillane, 29 juin 1608 (fol. 961 vᵒ); — entre Barthélemy Danebroch, d'Avignon, d'une part, et damoiselle Anne Molinas, fille de Juvénal, bourgois de Goult, 23 décembre 1645 (fol. 978 vᵒ); — entre M. Vincent Pellissier, écuyer de Simiane, d'une part, et damoiselle Isabeau de Solle, fille de feu Pierre et de dame Hélène de Thibaud, « et veuve de sieur Pierre d'Exéa, baron de Talleyran en Languedoc », 26 septembre 1645 (fol. 1002 vᵒ). — Partage de biens entre les sieurs Ambroise, Jean et Louis de Bermond, coseigneurs de Vachères, « désirant les chascuns de soi séparer et se départir de la convention et société, à laquelle ont esté de ce passé »; ces biens, « entre eux trois communs et indivis », sont divisés en trois lots : « Vachières, La Planette et la Blache », ... 1630 (fol. 1018 vᵒ). — Contrats de mariage entre Honoré d'Eymin, écuyer de Manosque, d'une part, et damoiselle Sibille Figuière, fille de Paul, écuyer de ladite ville, 8 avril 1646 (fol. 1134). — Confirmation de la donation de 3,000 livres, faite en 1635, par damoiselle Cassandre de Pasquier, veuve de Mᵉ Joseph de Martelly, avocat au parlement de Provence, en faveur de damoiselle Suzanne de Fabry, sa petite-fille, 19 mai 1646 (fol. 1170 vᵒ). — Contrats de mariage: entre Mᵉ Augustin Magnan, notaire royal de Saint-Étienne, d'une part, et damoiselle Louise de Pozillis, fille de capitaine Reimonet, de Sigonce, 27 mai 1633 (fol. 1193); — entre Claude de Redortiers, bourgeois de Manosque, fils de feu noble Jean et de feu damoiselle Marguerite d'Estienne, d'une part, et damoiselle Lucrèce Illy, fille de feu Mᵉ François, notaire royal de Vinon, 27 juin 1640 (fol. 1200); — entre Pierre Maixe, écuyer de Pierrerue, fils d'Antoine, aussi écuyer, d'une part, et damoiselle Suzanne Amoreux, fille de Mᵉ Valery, procureur au siège de Forcalquier, 12 février 1646 (fol. 1206 vᵒ); — entre Balthasar Rougon, écuyer de Lurs, d'une part, et damoiselle Angélique de Blacas-Targue, fille de feu André, coseigneur de Redortiers et Sillans, et de

damoiselle Blanche de Pontevès, dame de Redortiers, assistée de François-Scipion et d'Auban de Blacas-Targue, 14 septembre 1603 (fol. 1271 v°); — entre Mᵉ Scipion de Lombard, avocat en la Cour, fils de M. Mᵉ Jean, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, et de damoiselle Lucrèce d'Alamandy, dame du Trouillas, d'une part, et damoiselle Jeanne de Perier, fille de Mᵉ Jean, avocat en la cour, et de damoiselle Éléonore de Vintimille, 5 novembre 1645 (fol. 1318) ; — entre Mᵉ Pierre Rouman, lieutenant de juge de Volx, d'une part, et damoiselle Isabeau Beaudin, fille de sieur Honoré, de Manosque, 10 juillet 1646 (fol. 1348 v°). — Donations : par messire Christol Fabre, chanoine en l'église cathédrale d'Apt, en faveur de Mᵉ François Fabre, son frère, notaire royal de Reillane « d'une terre, cour et hière joignant, assise au terroir dudit Reillane, quartier des *Ferrages*, 22 juin 1646 (fol. 1372 v°) ; — par « dame Lucrèce de Rame, baronne de Mirabeau et de Mison, veuve de messire Jean de Barras, et fille unique et héritière universelle de Pierre de Rame, baron dudit Mison et seigneur du Poët », de tous ses droits sur l'héritage de Mᵉ François de Foresta, seigneur de Rougiers, conseiller au parlement de Provence, en faveur de dame Marie de Barras, sa fille, femme de messire Jean de Villeneuve, baron de Flayosc, 5 juillet 1646 (fol. 1383 v°). — Contrat de mariage entre capitaine Pierre Audiffred, écuyer de Manosque, d'une part, et damoiselle Madeleine de Rodulph, fille de feu François, sieur de Beauveser, et de damoiselle Anne de Bruis, assistée de F. Arnaud de Rodulph, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son frère, 11 mai 1623 (fol. 1397). — Donation par François Vial, d'Ongles, « de maisons, granges, four, patègues, relarguiers, ensemble les preds, hières et jardin et ténement de terres tout joignant situés au terroir dudit Ongles, quartier de *Prat-Réau* », avec réserve par le donateur, d'une pension annuelle et viagère de 50 livres, 2 novembre 1646 (fol. 1411 v°).— Émancipation de Spérit de Villemus, par Elzias, son père, 29 août 1646 (fol. 1429 v°). — Donation de tous ses biens par Suzanne Masse, de Manosque, en faveur de Mᵉ Jean Antoine Audiffred, avocat en parlement, 10 octobre 1646 (fol. 1448 v°). — « Testament solennel de R. P. en Dieu messire Toussaint de Glandevez, évêque de Sisteron : il institue pour ses héritiers universels M. Jean-Louis-Antoine de Glandevez, son frère, et à son défaut M. Gaspard de Glandevez, fils dudit sieur de Glandevez, et M. Jean-François de Glandevez, sieur de Rousset, conseiller du Roi, son neveu, fils de feu M. Gaspard de Glandevez, 12 août 1646 (fol. 1502 v°). — Contrats de mariage : entre Jean-Louis de Marescalis, fils de feu Reynaud, de Saint-Martin-de-Renacas, d'une part, et Marguerite Burle, de Manosque, 7 septembre 1642 (fol. 1527) ; — entre Mᵉ François Raspaud, notaire royal de Céreste, d'une part, et damoiselle Suzanne Melve, de Forcalquier, 27 novembre 1646 (fol. 1532 v°) ; — entre noble Étienne de Gounon, écuyer, de Saint-Martin-de-Castillon, fils de feu noble César, assisté de « dame Justine de Maubourg, épouse de Monseigneur le marquis de Sénas », et de dame Madeleine de Valavoire, dame de Viens, d'une part, et damoiselle Honorade de Chaix, fille de Mᵉ Louis, avocat au parlement de Provence, 18 novembre 1646 (fol. 1536) ; — entre Mᵉ Scipion Brunet, avocat en la cour, fils de M. Mᵉ Jean-Paul, conseiller au siège de Forcalquier, et de dame Catherine Deffauris, d'une part, et damoiselle Catherine Arnaud, fille de sieur Claude, bourgeois de Forcalquier, 29 octobre 1645 (fol. 1540 v°). — entre Artus Dupred, écuyer, fils de feu Antoine, « chatelain de Saint-Alban-de-Roche en Dauphiné », d'une part, et damoiselle Camille de Laugier, fille de feu noble François, sieur de Porchères, et de feu dame Silvestre Féraud, 27 juillet 1621 (fol. 1579); — entre Paul Courgier, Mᵉ chirurgien, de Lourmarin, fils de feu Jacques d'une part, et damoiselle Madeleine Granon, de Manosque, 7 décembre 1046 (fol. 1605). — Donation de tous ses biens par Pierre Plance « coturier » de Manosque, « ayant résolu d'aller faire un voyage du cousté de Barcelone et suivre le monde pour y apprendre la vertu », en faveur de Jean Malsan, hôte dudit Manosque, son parent, 19 février 1647 (fol. 1626). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Louis Chanut, procureur au siège de Forcalquier, fils de Mᵉ Claude, notaire royal de ladite ville, d'une part, et damoiselle Honorade Raffin, fille de feu Michel, bourgeois de Sigonce, 18 novembre 1646 (fol. 1662 v°) ; — entre Mᵉ Jean Lombard, avocat en la cour, fils de capitaine Espérit, bourgeois de Manosque, d'une part, et damoiselle Lucrèce Alamand, fille de M. Mᵉ Antoine, sieur du Trouillas, avocat en la cour, 20 octobre 1614 (fol. 1697). — Donation par damoiselle Catherine de Bernier, veuve de Mᵉ François Bermond, notaire royal de Reillane, de tous les biens qu'elle a au

terroir dudit lieu, « à la réserve toutefois d'un pred au quartier du *Pont-de-Saint-Jean* », en faveur de damoiselle Catherine Bermond, sa fille, femme de Gaspard Gaydan, écuyer dudit Reillane, 31 décembre 1646 (fol. 1727 v°). — Contrats de mariage : entre noble Melchion Bermond, écuyer, fils de feu Gaspard, coseigneur de Malcor, et de feu damoiselle Madeleine de Rives, de Limans, d'une part, et damoiselle Lucrèce Bandolli, fille de Mᵉ Palamède, avocat en la cour, et de damoiselle Marguerite de Reissier, 28 avril 1647 (fol. 1764 v°) ; — entre Honoré de Saffalin, écuyer, fils de feu noble Roman et de feu damoiselle Marguerite de Thoron, d'une part, et damoiselle Catherine de Chaix, fille de noble Pierre, sieur de La Pène, et de damoiselle Lucrèce de Leydet, 20 février 1647 (fol. 1778 v°) ; — entre noble François de Vidal, « seigneur de Lirac en Languedoc, citoyen de la ville d'Avignon », fils de feu noble François-Fabrice, seigneur dudit Lirac, et de dame « Violande » de Rostier, assisté de « messire Michel Coje, prêtre et chanoine en l'église paroissiale et collégiale Saint-Symphorien, d'Avignon, et de noble Pompée de Gérard, sieur de Beaurepos, coseigneur de Châteauneuf-lès-Moustiers », d'une part, et damoiselle Madeleine de Bot de Cardebat, fille de noble Spérit, seigneur d'Auribeau, et de dame Madeleine de Gaultier, 5 mai 1647 (fol. 1808) ; — entre M. Gaspard Reynaudy, fils de M. Antoine, coseigneur de Vachères, et de damoiselle Françon d'Autran, d'une part, et damoiselle Marie de Guiramand, fille de feu noble Paul, seigneur d'Entrechaux, et de dame Sibille de Puget, 20 juin 1647 (fol. 1818) ; — entre Mᵉ Antoine Passaire, notaire royal de Manosque, fils de feu sieur Dominique, d'une part, et damoiselle Catherine Roux, fille de Gaspard, bourgeois du Revest, 20 avril 1647 (fol. 1835 v°) ; — entre noble Corneille Le Gouche, fils de feu noble Nicolas, seigneur de Saint-Étienne, et de damoiselle Marie Naz, d'une part, et damoiselle Sarah de Durand, fille de noble Paul, sieur de La Chastre, et de damoiselle Anne Martin ; ledit mariage devant être célébré « en l'esglise réformée », 16 mai 1647 (fol. 1865 v°) ; — entre Mᵉ Pascal Despieds, lieutenant de juge de Corbières, fils de feu Mᵉ Spérit, notaire royal de Sainte-Tulle, d'une part, et damoiselle Jeanne Passaire, fille de sire Jean-François, bourgeois de Corbières, 19 mai 1647 (fol. 1883) ; — entre Jean-Baptiste Ollivier, bourgeois, fils de feu Mᵉ Reymond, notaire royal de Pertuis, d'une part, et damoiselle Anne Fabricy, fille de feu Mᵉ Melchion, notaire royal de Sainte-Tulle, 2 juin 1647 (fol. 1921 v°). — Donations : de tous ses biens par messire Denis Mayer, « prêtre prébandé en l'église Saint-Sauveur de Manosque », en faveur de François Mayer, son frère, Mᵉ chirurgien de ladite ville, 31 août 1647 (fol. 1953 v°) ; — de tous ses biens par Lucrèce Saque, veuve de Jean-Antoine Ambroise, lieutenant de juge de Saint-Julien-le-Montagnier, en faveur de Mᵉ Jean Ambroise, son fils, notaire royal de Gréoux, 23 novembre 1640 (fol. 2015 v°) ; — d'une pension annuelle de 60 livres par sieur Pierre Gueydan, bourgeois de Reillane, en faveur de R. P. François Gueydan, son fils, « religieux de l'Observance de Saint-François », 14 août 1647 (fol. 2096), etc.

B. 2226. (Registre.) — In-quarto, 1190 feuillets, papier.

1611-1650. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Dominique Brieugne, bourgeois de Vinon, d'une part, et damoiselle Anne de Bermond, fils de Jean, coseigneur du Revest, 22 septembre 1647 (fol. 20 v°) ; — entre messire François de Brancas, baron de Vitroles, fils de messire Henri de Brancas de Forcalquier, baron de Céreste, seigneur de Villeneuve, Roubion et autres places, et de dame Renée d'Oraison, assisté de messire Georges de Brancas du Villard, marquis de La Ferté, baron d'Oise, seigneur de Maubec, Beaumond et autres places, son oncle, de messire Honoré de Brancas, baron de Villeneuve, son frère, de messire Henri de Pourcelet, seigneur d'Ubaye, son beau frère, de messire Jean d'Adhémar de Monteil de Grignan, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, de messire Georges de Gallières, seigneur des Eissards, ses cousins, et de dame Anne d'Estienne de Saint-Jean, dame de Salernes, sa cousine, veuve de messire Hubert de Castellane, seigneur dudit Salernes, d'une part, et damoiselle Hélène d'Aymond fille de noble Gaspard et de damoiselle Marguerite de Bonneau, d'Avignon, 30 octobre 1657 (fol. 31) ; — entre M. Jean Garnier, sieur de Montfuron, fils de M. Mᵉ Jean-Baptiste, seigneur dudit Montfuron, conseiller en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, et de dame Renée de Bernier, d'une part, et damoiselle Anne de Chailan de Mouriès, fille de M. Mᵉ Scipion, seigneur de Mouriès et de Lambruisse,

conseiller au parlement de Provence, et de dame Suzanne d'Agout d'Ollières, assistée de dame Éléonore de Vallavoire, dame douairière d'Ollières, et de dame Catherine de Chaillan, veuve de M. Mᵉ Balthasar de Félix, lieutenant général des submissions au siège général d'Aix, 27 octobre 1647 (fol. 69 vᵒ). — Donations : de tous ses biens et droits, par Pierre d'Abon, sieur de Montfort, en faveur de damoiselle Marguerite d'Abon, sa sœur ; acte fait en la ville de Casal, (texte latin), 28 septembre 1638 (fol. 76) ; — « de 70.000 livres tournois », par dame Louise de Malan, veuve de messire Bertrand de Simiane, chevalier, seigneur de Montcha, baron de La Roche-Giron, Saumane et l'Hospitalet, en faveur de damoiselle Marie de Simiane, sa fille, 28 septembre 1647 (fol. 109). — Contrats de mariage : entre M. Mᵉ François Rebut, avocat au parlement de Provence, fils de feu Antoine, bourgeois, et damoiselle Jeanne de Giraud, d'une part, et damoiselle Jeanne Berluc, fille de M. Augustin, bourgeois de Forcalquier, 19 décembre 1647 (fol. 130) ; — entre Pierre Laugier, Mᵉ chirurgien des Mées, fils de Germain et de damoiselle Françoise de Barras, d'une part, et damoiselle Marguerite de Blanc, fille de Mᵉ François et de damoiselle Sibille de Cohorne, de Bonnieux au Comtat Venaissin, 12 janvier 1648 (fol. 183 vᵒ) ; — entre M. Mᵉ Pierre de Raffaelis, sieur de Roquesante, conseiller au parlement de Provence, fils de Mᵉ Sébastien docteur-ez-droits, et de dame Espérite de Vallery, de Carpentras, d'une part, et noble Hélène de Bot de Cardebat, d'Auribeau, fille de messire Espérit, sieur d'Auribeau, et de noble dame Marguerite de Gautier, 13 janvier 1648 (fol. 203) ; — entre Mᵉ Spérit Rochebrun, avocat en la cour, fils de Mᵉ Jacques, procureur au siège de Digne, et de damoiselle Isabeau Aubert, d'une part, et damoiselle Isabeau de Boniface, fille de Mᵉ Jean, avocat en parlement, sieur d'Astoin, 12 mai 1648 (fol. 228). — Donation par damoiselle Lucrèce d'Eyroux, de tous ses droits sur les héritages de sieur Barthélemy d'Eyroux, son père, et de damoiselle Catherine d'Eyroux, sa sœur, en faveur de Charles Pochet, écuyer de Manosque, son fils, 15 février 1648 (fol. 235 vᵒ). — Quittance de « 138 écus de 60 sols », donnée à M. Hercules de Mathieu, seigneur du Revest-de-Brousses, par M. Mᵉ Joseph Piolle, conseiller au siège de Forcalquier, 15 août 1616 (fol. 267 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Valery Auberge, écuyer, fils de Mᵉ André, avocat en la cour, d'une part, et damoiselle Honorade Bermond, fille de Balthasar, bourgeois de Forcalquier, et damoiselle Anne de La Combe, 12 mars 1648 (fol. 278 vᵒ) ; — entre sieur Charles Vial, fils de Gaspard, de La Rochegiron, d'une part, et damoiselle Marguerite de Bérengier, fille de feu noble Antoine, assistée de noble Claude de Bérenguier, son frère, 15 juin 1622 (fol. 317) ; — entre sieur Marc de Voulx, « bourgeois de Reillane, habitant à Marseille », d'une part, et damoiselle Claire Séguier, fille de feu sieur Charles, de Marseille, 12 mai 1648 (fol. 352) ; — entre Mᵉ Louis d'Aymar, seigneur de Pierrerue, d'Aix, fils de M. Mᵉ Jean, seigneur dudit Pierrerue, conseiller en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, et de dame Honorade de Corriolis de La Bastide, assisté de M. Gaspard d'Aymar, « conseiller du Roi, trésorier général de France en la généralité de Provence, commissaire ordinaire et extraordinaire provincial des guerres », et de messire Honoré de Corriolis, baron de Limaye, seigneur de La Bastide, ses oncles paternel et maternel, d'une part, et damoiselle Catherine d'Audifred, fille de feu noble Louis et de damoiselle Anne de Cormis, de Marseille, assistée des sieurs Louis, Étienne, Honoré d'Audiffred, écuyers, et de messire François d'Audiffred, « cabiscol du monastère Saint-Victor-lez-Marseille », ses frères, 24 juin 1648 (fol. 365 vᵒ). — Donation par damoiselle Melchionne Bandoly, « estant dans le dessein de se faire religieuse du dévot monastère de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie de Forcalquier », de tous ses biens et droits sur l'héritage de Mᵉ André Bandoly, son père, en faveur de damoiselle Anne Burle, sa mère, avec réserve d'une somme de 1.800 livres, « pour sa dotation estant religieuse », 1ᵉʳ mars 1648 (fol. 414). — Contrats de mariage : entre Michel Alphéran, Mᵉ chirurgien de Lurs, originaire de Castillon en Dauphiné, d'une part, et damoiselle Anne d'Adalbert, fille de feu Pierre, de Valabrègue, et de damoiselle Marguerite de Tornatoris, 20 juin 1637 (fol. 429 vᵒ) ; — entre Joseph de Croze, sieur du Revest et de Montlaux, et de damoiselle Françoise de Forlivio, dame des Dourbes, d'une part, et damoiselle Catherine de Decorio, fille de sieur André, écuyer, et de damoiselle Claire de Payan, de Manosque, 13 octobre 1648 (fol. 459). — « Rapport de partage de la montagne de Malcor » entre damoiselle Diane d'Audiffred, dame de Châteauneuf et de Silvabelle, Jean de Fauris, sieur de Saint-Vincent, Jean Magnan, avocat en la cour, et Guillaume et Jean Bermond « tous con-

seigneurs dudit Malcor », 3 janvier 1647 (fol. 501 v°). — Contrats de mariage : entre Mᵉ François Girard, avocat en la cour, fils de Mᵉ Denis, procureur au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Marguerite Bandolly, fille de feu André, de ladite ville, 19 octobre 1648 (fol. 507 v°); — entre Balthasar Parisy, fils de Mᵉ Annibal, procureur au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Jeanne Roumany, fille de Claude, bourgeois de Manosque, 28 décembre 1648 (fol. 561). — Donations : de tous ses biens par messire Gabriel Feutrier, prêtre de Lurs, « désirant aller prendre possession d'un bénéfice hors du diocèse de Sisteron », en faveur de Pierre Feutrier, écuyer, son frère, 8 janvier 1649 (fol. 569) ; — de 1500 livres par damoiselle Marguerite Gassan, en faveur de Mᵉ Joseph Gassan, procureur au siège de Forcalquier, son oncle germain, 25 janvier 1649 (fol. 589 v°). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Pierre Fabry, avocat en la cour, fils de Mᵉ Pierre, « conseiller du Roi, juge pour S. M. en la ville de Brignoles », et de feu damoiselle Claire de Paul d'une part, et damoiselle Claire de Fabry de Masan, fille de feu M. Melchion, sieur de Masan et de Vinay, coseigneur de Riez, et de damoiselle Claire de Martelly, 13 octobre 1648 (fol. 612 v°) ; — entre M. Louis de Gasquy, écuyer de Manosque, fils de M. Jourdan, écuyer, et de feu damoiselle Louise d'Eymini, d'une part, et damoiselle Jeanne de Lombard, fille de François, écuyer, et de feu damoiselle Catherine d'Hortie, de ladite ville, 7 novembre 1648 (fol. 623). — Donation de tous leurs biens, sous réserve d'une pension annuelle de 405 livres, par sieur Pierre Gueydan, écuyer de Reillane, et damoiselle Anne de Bot de Cardebat, sa femme, en faveur de Gaspard Gueydan, leur fils, 13 janvier 1649 (fol. 637). — Contrat de mariage entre noble Antoine de Fauris, sieur de Néaules, écuyer de Manosque, fils de feu M. Mᵉ Pierre, sieur de Saint-Vincent, Gentiac, Malcor et Saint-Clément, avocat au parlement de Provence, et de damoiselle Anne de Gaguau, d'une part, et damoiselle Marguerite d'Audiffred, fille de M. Mᵉ Jean-Antoine, avocat audit parlement, et de damoiselle Jeanne d'Ostagier, 23 novembre 1648 (fol. 643 v°). — Donation de tous ses biens par messire Jean Bremond, ci-devant prieur de Taradel, en faveur de Jacques Barnier, son neveu, de Limans, 30 décembre 1648 (fol. 697 v°). — Contrats de mariage : entre noble François Bermond, fils de feu Gaspard, sieur de Malcor, et de feu damoiselle Madeleine de Rives, d'une part, et damoiselle Anne Passard, fille de Mᵉ Boniface, docteur en médecine de Sisteron, et de feu damoiselle Catherine de Piscopin, 6 avril 1649 (fol. 753 v°) ; — entre Mᵉ Louis Chanut, procureur au siège de Forcalquier, fils de Mᵉ Claude, notaire royal de la dite ville, d'une part, et damoiselle Lucrèce Romany, fille de feu Mᵉ Jean, avocat au parlement de Provence, 16 février 1649 (fol. 762) ; — entre Mᵉ Jean Damas, fils de Mᵉ Pascal, notaire royal de Gordes, d'une part, et damoiselle Bernardine Fabre, fille d'André, bourgeois d'Apt, 16 février 1649 (fol. 793 v°) ; — entre messire Honoré de Brancas de Forcalquier, baron de Villeneuve, fils de messire Henri, baron de Céreste, et de dame Renée d'Oraison, habitant à Apt, d'une part, et damoiselle Françoise de Cambis, fille de messire Paul « baron de Brantés, Velleron, Cairanne et La Faléche », et de dame Gabrielle de Rodulph, 7 février 1649 (fol. 807); — entre Mᵉ Jean Rancou, notaire royal des Omergues, d'une part, et damoiselle Anne Bonnefoy, fille de Mᵉ Barthélemy, de Séderon 4 avril 1611 (fol. 844); — entre Jean Martin, fils de Mᵉ Mary, procureur au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Louise de Guérin, fille de feu Mᵉ Joseph, notaire royal de ladite ville, et de damoiselle Anne de Gassaud, 11 mars 1627 (fol. 859 v°). — Donation par damoiselle Marguerite de Rodulph, de 4.200 livres en faveur de chacun de ses enfants : Mᵉ François Audiffred, avocat en parlement, et Jourdan Audiffred, 5 août 1648 (fol. 876 v°). — Contrat de mariage entre noble François des Ferres, de Valsainte, fils de feu noble Joseph et de damoiselle Peyronne de Beauchans, d'une part, et damoiselle Anne de Marguerit, fille de feu capitaine Christol, de Sainte-Tulle, 12 septembre 1649 (fol. 892). — Donations : par messire Melchion de Sansson, chanoine de l'église d'Arles, de 6.000 livres en faveur de noble Balthasar de Ferrier, sieur de Sainte-Croix, son neveu, fils de noble Pierre, sieur dudit Sainte-Croix, et de feu damoiselle Marguerite de Sansson, « à considération de son mariage » avec damoiselle Lucrèce de Chavare, fille de noble Nicolas, sieur de Montredon, et de feu damoiselle Isabeau de Puget, « sous ceste condition qu'il charge son dict neveu de porter son surnom et armes après son décès », 22 novembre 1619 (fol. 917); — de tous ses biens par Pascal Puget, « Mᵉ escripvain, originaire de Manosque », en faveur de messire Jean-Antoine Aubert, prêtre bénéficier en l'église Saint Mary de Forcalquier, 29 septembre 1649 (fol.

931). — Contrat de mariage entre M. Jean-Baptiste de Gaultier de Grambois et de Millet, et de dame Madeleine Dubois, d'une part, et damoiselle Claire de Bot de Cardebat, fille de M. Espérit, sieur d'Auribeau, et de Marguerite de Gaultier de Grambois, de Saignon, 30 juin 1649 (fol. 936). — Donations : de 450 livres par damoiselle « Auriane » de Barbeyrac en faveur d'Étienne et de Bernardin de Barbeyrac, écuyers, ses frères, de Saint-Martin-de-Castillon, 17 juillet 1649 (fol. 968); — de tous ses biens par M. Jean de Gérard, sieur de La Croix et coseigneur de Châteauneuf-lès-Moustiers, en faveur de Pompée de Gérard, son fils, écuyer, sieur de Beaurepos, 6 juillet 1647 (fol. 1027). — Émancipation par Guillaume Molinas, de Goult, de messire Jacques, Guillaume et Jeannet, ses enfants, et donation « à chacun d'eux de pareille somme de 3.600 livres tournois » et de divers biens immeubles : « bastides, terres, hermas, prés, vignes » au terroir dudit Goult, lieux dits : La *Font-du-Castor*, *le Bougiéron*, *Aigue-Soutel*, *Saint-Pantally*, etc., 26 novembre 1649 (fol. 1039). — Donation par sœur Blanche de Corriolis, « novice au couvent Sainte-Ursule de la Présentation Nostre-Dame, de Pertuis, fille de feu messire Jean-Louis, baron de Limaye et de La Bastide-des-Jourdans, et de dame Jeanne de Martin », de tous ses droits à l'héritage paternel, avec réserve de 1.200 livres pour sa dotation religieuse, en faveur de messire Honoré de Corriolis, baron de Limaye, son frère, 20 octobre 1649 (fol. 1077 v°). — Contrats de mariage entre : noble Jean d'Isoard, sieur de Fontienne, fils de feu noble Charles, sieur de Fontienne et de Roumoules, et de dame Lucrèce de Demandes de La Palud, assisté de noble Jacques d'Isoard, « sieur cadet de Fontienne », son oncle paternel, de nobles Claude et Charles d'Isoard, écuyers, sieurs de Piolenc et de Fayet, ses frères, d'une part, et damoiselle Anne de Pontevès, fille de noble Jean et de dame Anne de Castellane, sieur et dame de Sillans, assistée de dame Anne de Bouliers de Matheaud de Joye, dame de Pierrerue, sa grand mère maternelle, de noble François de Pontevès, sieur de Saint-Barnabé, son oncle paternel, de Charles de Leydet, sieur du Gast et coseigneur de Vaumeil, son oncle, de dame Isabeau de Pontevès femme dudit sieur du Gast, sa tante maternelle, de messire Laurent de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Mane, de Hector d'Eyroux, écuyer de Simiane, son beau-frère, de nobles Hubert, Louis et François de Pontevès, ses frères, 16 janvier 1650 (fol. 1104 v°). — Donation par « messire Jean Bermond, prieur de Taradel, religieux en l'ordre Saint-Benoit de Cluny, résidant à Limans, de tous ses biens fonciers qu'il a acquis, tant sous son nom que de messire Pierre Bermond, vivant prieur du Revest, son frère », en faveur dudit ordre de Cluny... « lesquels biens il désirerait estre employés aux réparations à faire au couvent et monastère de N.-D. du Puy de Ganagobie, dépendant dudit ordre, dans lequel autrefois il a eu obédience de vivre et résider », 8 mars 1650 (fol. 1154). — Contrat de mariage entre M[e] Marc-Antoine de Girard, sieur de la Javie, avocat au parlement et juge de Valensole, fils de M[e] Gaspard, « secrétaire ordinaire de la chambre du Roy », et de damoiselle Anne de Lambert, d'une part, et damoiselle Sibille de Salve, fille de Jean, écuyer de Valensole, et de damoiselle Catherine de Girard, 17 avril 1633 (fol. 1164 v°), etc.

B. 2227. (Registre.) — In-quarto, 910 feuillets, papier.

1636-1651. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre sieur Balthasar Deffauris, écuyer, fils de feu Jean, écuyer, de Manosque, et de damoiselle Jeanne d'Ostagier, d'une part, et damoiselle Claire de Bermond, fille de feu Louis, sieur de Vachères, et de damoiselle Marguerite de Jaubert, 17 mars 1650 (fol. 11 v°); — entre Gaspard Fabry, chirurgien de Sainte-Tulle, fils de Balthasar, d'une part, et damoiselle Marguerite Martin, fille de M[e] Georges, notaire royal, dudit lieu, 22 juillet 1650 (fol. 63 v°); — entre Gabriel Chaurian, bourgeois de Saint-Martin-de-Castillon, fils de sieur Jean, aussi bourgeois, d'une part, et damoiselle Hélène Lauthier, fille de Georges, bourgeois dudit Saint-Martin, et de damoiselle Louise de Bouliers, 27 février 1650 (fol. 133); — entre Jacquelin de Larmet, fils de Gaspard, de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et Cécile Gondran, fille d'Antoine, dudit lieu, 24 janvier 1649 (fol. 189 v°). — Donation de tous ses biens par Jean Desmichel, fils de feu M[e] Christol, « greffier royal de la ville d'Apt », en faveur de damoiselle Richarde Desmichels, sa sœur, 12 juillet 1650 (fol. 227). — Contrats de mariage : entre M[e] Louis du Teil, « conseiller du Roi et son advocat au siège de Forcalquier », fils de feu M[e] Jean-Pierre, juge royal de ladite ville, et de damoiselle Isabeau de Guérin, assisté de M[e] Polidore du Teil,

juge royal de Forcalquier, son frère, d'une part, et damoiselle Isabeau de Barbeyrac, fille de M. Bernardin, écuyer, de Saint-Martin-de-Castillon, et de damoiselle Hélène de Bouliers, 23 mai 1650 (fol. 242 v°); — entre Mᵉ Pierre Berluc, avocat en la cour, fils de feu Mᵉ Balthasar, aussi avocat, et de damoiselle Marguerite d'Astier, d'une part, et damoiselle Diane du Teil, fille de Mᵉ Jean-Pierre, juge royal de Forcalquier, 2 juillet 1644 (fol. 247 v°). — Émancipation et donation d'acquêts pour Michel Besson, Mᵉ chirurgien de Manosque, par Jullien Besson, son père, « rentier seigneurial de Volx », 19 mai 1650 (fol. 266). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Pierre Decorio, avocat en la cour, fils de feu Mᵉ Pierre, aussi avocat, et de damoiselle Marie de Parisy, d'une part, et damoiselle Isabeau de Bonard, fille de M. Gaspard, bourgeois, d'Aix, et de damoiselle Madeleine de Barbezieux, « réfugiés en ceste ville de Forcalquier, attendu le mal contagieux dont la ville d'Aix est affligée » 10 août 1650 (fol. 276); — entre M. Gaspard Decorio, écuyer de Forcalquier, fils de feu Mᵉ Pierre, avocat en parlement, d'une part, et damoiselle Melchionne d'Astier, 3 août 1650 (fol. 290 v°). — Émancipation de Mᵉ Benoit Figuière, avocat en la cour, par Paul Figuière, écuyer, de Manosque, son père, 14 octobre 1650 (fol. 311). — Fondation par Mᵉ Benoit Figuière, avocat, de Manosque « d'une chapelle ou chapellanie perpétuelle dans l'église perochiale dicte de Saint-Sauveur de ladite ville, et en l'autel nouvellement fait à l'honneur de Saint Joseph agonisant, pour y estre dict perpétuellement une messe, chascun lundi toutes les semaines, par le recteur de ladite chapelle ou autre qui sera choisi par lui... se réservant, ledit Mᵉ Figuière, la possession de ladite chapelle pour estre le premier recteur » ; et donation par le fondateur, pour la dotation de la dite chapellenie, « de la somme 12.000 livres pour estre mise et placée sur la communauté de Manosque, à pension perpétuelle, à raison du denier vingt, montant annuellement à 600 livres », 29 octobre 1650 (fol. 321 v°). — Donation par messire Pierre Passaire, « prêtre et chanoine régulier de Saint-Ruf, de tous ses biens en faveur de damoiselle Anne de Bermond, sa mère, « sous la réserve de 100 livres de fonds et de 150 livres de pension viagère », 2 novembre 1650 (fol. 338). — Contrat de mariage entre Jacques Savornin, Mᵉ chirurgien de Manosque, fils de Mᵉ Antoine, sergent royal de la dite ville, d'une part, et damoiselle Suzanne Béraud, fille de Mᵉ André, chirurgien dudit Manosque, 2 août 1637 (fol. 378 v°). — « Habilitation pour Pierre-Augustin Passaire, bourgeois de Simiane », et donation en sa faveur par sieur Melchion Passaire, écuyer, son père, de divers biens immeubles au terroir dudit Simiane : maison audit lieu, appellée la *Maison Vieilhe*, à la rue *Droite*, jardin au quartier de *La Coste*, pré au quartier de *La Pallus*, vigne au quartier du *Vignas*, 13 septembre 1650 fol. 418). — Contrat de mariage entre Mᵉ Paul Loque, notaire royal de Manosque, fils de feu Claude-Antoine, aussi notaire royal, et de damoiselle Louise de Bartheron, d'une part, et damoiselle Gabrielle Ricard, fille de Jean-Baptiste, bourgeois de ladite ville, 20 octobre 1650 (fol. 436). — Partage de biens entre Guillaume et Jean Laugier, fils d'Urbain, de Mane, 5 décembre 1650 (fol. 458 v°). — Donation de tous ses biens par Honorade Aubergier, en faveur de damoiselle Guisofle, femme de Mᵉ Jean Cathelinat, notaire royal de Manosque, 20 janvier 1650 (fol. 528 v°). — Contrats de mariage : entre messire Pierre de Valavoire, seigneur de Volx, « maréchal de camp des armées du Roy », d'une part, et damoiselle Jeanne de Thomassin, fille de Mᵉ Jean-André, avocat en la cour, sieur de Lincel, et de damoiselle Hélène de Lincel, 5 mars 1651 (fol. 537); — entre Isac Arnaud, marchand, de La Charce, habitant à Manosque, fils de feu Antoine, bourgeois, d'une part, et damoiselle Marguerite Jussy, fille de Charles, marchand de Forcalquier,... « lesquels promettent l'ung l'autre soy prendre en vrai et légitime mariage et s'espouser en la façon usitée entre les vrais chrestiens », 6 février 1651 (fol. 596); — entre noble Melchion de Thomas, seigneur de Gignac, fils de feu noble Bernard, seigneur dudit Gignac, et de damoiselle Madeleine de Bégue, assisté de dame Jeanne-Bernardine de Tulle, son aïeule paternelle, de noble Jean-Baptiste de Thomas de Millaud, « commandeur en l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem », son oncle paternel, de damoiselle Anne de Thomas de Milhaud dame de La Verrière, sa tante paternelle, d'une part, et damoiselle Anne de Pelissier, fille de « Mᵉ noble Vincent, écuyer », avocat en la cour, et de feu damoiselle Anne de Bermond, assistée de messire Étienne de Pelissier, docteur en théologie, prieur de Simiane, son oncle paternel, de messire noble Jean de Bermond, « seigneur majeur de Vachères », et de damoiselle Gasparde de Saffalin, ses aïeul et aïeule

maternels. 7 février 1651 (fol. 605 v°). — Émancipation et donation d'acquêts pour noble François de Truc, écuyer de Cavaillon, fils de noble François et de damoiselle Catherine de Fabre, 8 avril 1651 (fol. 624 v°). — Contrat de mariage entre Claude Pouchet, écuyer, de Manosque, fils de sieur Jacques et de damoiselle Marguerite de Sellon, d'une part, et damoiselle Madeleine Passaire, fille de feu sieur François, de Marseille, 3 janvier 1641 (fol. 641 v°). — Donation de « la moitié de tous ses biens fonciers » par damoiselle Louise Nogue, veuve et héritière testamentaire de capitaine Jean Mestre, de Forcalquier, en faveur de Guillaume Mestre, son fils, M° chirurgien, habitant à Alais en Languedoc, 29 avril 1651 (fol. 658 v°). — Contrats de mariage : entre noble Charles de Chauvet, seigneur du Revest, fils de feu noble Claude et de Lucrèce de Vachières, d'une part, et damoiselle Lucrèce Doria, fille de feu noble Lazarin « seigneur de Soutournon », et de feu dame Blanche de Félix, de Marseille, 12 mai 1651 (fol. 694); — entre Étienne Marguerit, bourgeois de Sainte-Tulle, fils de feu capitaine Christol, et de damoiselle Isabeau de Parisi, de Manosque, 30 avril 1651 (fol. 729 v°); — entre Charles Bertet, bourgeois, fils de M° Jean, notaire royal de Grambois, d'une part, et damoiselle Anne Roux, fille de Gaspard, bourgeois du Revest-de-Brousses, 18 juin 1651 (fol. 734 v°); — entre Jean-Pierre Peyron, bourgeois, fils de M° « Peyre », notaire royal de Redortiers, d'une part, et demoiselle Anne Martin, fille de sieur Antoine, de Saint-Trinit, 29 juin 1636 (fol. 758). — Donation par M° Honoré Bouche, docteur en médecine, résidant à Avignon, « de tous les biens qu'il possède au terroir d'Oraison, soit terres et preds », en faveur de M° Annibal Parisy, procureur au siège de Forcalquier, son cousin germain, 1er septembre 1651 (fol. 802). — Contrats de mariage : entre Espérit de Villemus, fils de feu Baptiste de Manosque, d'une part, Anne Roux, fille de feu Louis de Beaumont, 19 juin 1650 (fol. 854 v°) ; — entre M° Jean-Baptiste Quintraud, notaire royal de Manosque, fils de sieur Jean, d'une part, et damoiselle Marguerite Auquier, fille de sieur Toussans, de ladite ville, 23 septembre 1651 (fol. 898), etc.

B. 2228. (Registre.) — In-quarto, 672 feuillets, papier.

1612-1653. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre sieur Daniel de Bermond, fils de Jean, coseigneur du Revest, d'une part, et damoiselle Marguerite de Verdet, fille de feu M° David, notaire royal de Forcalquier, et de damoiselle Jeanne de Chaix, 28 novembre 1651 (fol. 71); — entre sieur Balthasar Deflauris, écuyer, fils de feu noble Jean et de damoiselle Jeanne d'Ostagier, d'une part, et damoiselle Hortense de Piolle, fille de sieur André, bourgeois de Forcalquier, 11 février 1651 (fol. 80 v°). — Donation par Jeanne Fléchon, veuve d'Antoine Berneaud, M° chirurgien, de Viens, « d'une maison située dans l'enclos dudit Viens et quartier de la *Rue-Droite* », en faveur de Jean Berneaud, M° chirurgien, dudit lieu, son fils, 30 septembre 1651 (fol. 103 v°). — Contrats de mariage : entre Balthasar de Bouche, écuyer, fils de sieur Jean, aussi écuyer, et de damoiselle Jeanne de Chauvet, de Puimoisson, d'une part, et damoiselle Isabeau de Baudin, fille de sieur Espérit, bourgeois de Manosque, 4 février 1652 (fol. 107); — entre Charles d'Autane, bourgeois des Mées, fils de feu Suffren, et de damoiselle Louise-Romaine de Magnan, d'une part, et damoiselle Catherine de Garnier, fille de Jacques, bourgeois de Manosque, 7 janvier 1652 (fol. 146). — Donation par damoiselle Diane d'Arnaud, « dame douairière de Saint-Michel, de l'usufruit de la terre, place et seigneurie dudit Saint-Michel », en faveur de noble Annibal-François de Marin, son petit-fils, 13 avril 1652 (fol. 192). — Contrats de mariage : entre Honoré Figuière, écuyer, de Manosque, fils de sieur Paul, aussi écuyer, d'une part, et damoiselle Isabeau de Cormis, fille de M. M° Antoine, avocat au parlement de Provence, et de feu damoiselle Françoise de Perier, 28 avril 1652 (fol. 195); — entre M° Charles Ponsson, notaire royal de Simiane, fils de M° Mathieu, aussi notaire, et de damoiselle Isabeau Decorio, d'une part, et damoiselle Marie de Vallansan, fille de feu M° Jacques, de Forcalquier, 19 février 1652 (fol. 256). — entre M° François Audiffred, avocat en la cour, fils de feu Pierre, écuyer, de Manosque, et de damoiselle Madeleine de Rodulph, d'une part, et damoiselle Anne de Castellane, fille de feu messire Annibal, sieur du Villard, et de damoiselle Françoise de Perier, 8 avril 1652 (fol. 267 v°). — Déclaration de René de Glandevez, sieur de Puimichel, par laquelle « il se despart de la donation de plusieurs biens meubles et immeubles à luy faite par messire Lambert du Bousquet, seigneur de Sigonce, son

oncle », 29 janvier 1635 (fol. 274 v°). — Contrats de mariage : entre Pierre Pelegrin, Mᵉ chirurgien de Ribiers, fils de Mᵉ Louis, notaire royal dudit lieu, d'une part, et damoiselle Claire de Beauchans, fille de feu noble Marc-Antoine, de Limans, 18 avril 1652 (fol. 317) ; — entre Michel Besson, Mᵉ chirurgien, de Manosque, fils de Julien, d'une part, et damoiselle Germaine Clémentis, fille de Pierre, bourgeois de ladite ville, et de damoiselle Jeanne Roy Passaire, 5 mai 1652 (fol. 324 v°) ; — entre Mᵉ Paul Monier, docteur en médecine, d'Apt, fils de feu Louis, aussi docteur en médecine, et de damoiselle Marie de Teissier, d'une part, et damoiselle Anne de Gueydan, fille de feu Jean, bourgeois de Reillane, 28 avril 1652 (fol. 343 v°). — « Cession, rémission et désemparation » par noble André de Marin, seigneur de Saint-Michel, conseiller au parlement de Provence « de la terre, place et seigneurie dudit lieu de Saint-Michel, avec toute la jurisdiction haulte, moyenne et basse, mère, mixte et impère, directe, universelle, droits, appartenances et dépendances quelconques » en faveur de Annibal-François de Marin, son fils, sieur de Porchères, « adcisté de messire Annibal de Marin, son oncle, prieur des prieurés de Saint-Michel, Dauphin et Saint-Paul, protonotaire du Saint-Siège Apostolique », 21 novembre 1651 (fol. 372). — Contrat de mariage entre François de Barbeyrac, écuyer, fils de M. Bernardin, écuyer, et de damoiselle Hélène de Boliers, de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Ursule du Teil, fille de feu Mᵉ Jean-Pierre, juge royal de Forcalquier, 16 juillet 1652 (fol. 388 v°). — Donation par damoiselle Isabeau de Decorio, veuve de Mᵉ Mathieu Ponsson, notaire royal de Simiane, de tous ses droits sur l'héritage de noble Antoine Decorio, sieur du Rochas, son père, en faveur de Vincent Ponsson, Mᵉ apothicaire, son fils, 29 mai 1652 (fol. 411 v°). — Émancipation de messire François-Auguste de Vallavoire. « mareschal de camp aux armées du Roy et mestre de camp d'un régiment de cavalerie », par messire Pierre de Vallavoire, « aussi mareschal de camp aux armées du Roy, son père », 7 octobre 1652 (fol. 415). — Contrats de mariage entre : Mᵉ Gaspard Bremond, lieutenant de juge de Limans, d'une part, et damoiselle Madeleine Gontin, fille de sieur Jean-Honoré et de damoiselle Jeanne « des Episcopis », de Ribiers, 10 juillet 1652 (fol. 442 v°) ; — entre Jacquelin Cavallier, écuyer de Saint-Martin-de-Castillon, fils de Georges, écuyer, et de damoiselle Françoise de Barbeyrac, d'une part, et damoiselle Anne-Marie de Mervesin, fille de sieur Alexandre, écuyer d'Apt, et de damoiselle Marie d'Amblard, 5 février 1652 (fol. 499) ; — entre Mᵉ Jacques Chave, procureur au parlement de Provence, fils de Georges et de damoiselle Marguerite de Gréaux, de Manosque, d'une part, et damoiselle Claire Sellon, fille de Mᵉ Pierre, avocat en la cour, et de damoiselle Anne Légier, d'Aix, 22 décembre 1652 (fol. 508 v°) ; — entre Jacques de Marescal, coseigneur de Saint-Martin-de-Renacas, fils de noble Raynaud et de feu damoiselle Catherine- « Thomassine » d'André, d'une part, et damoiselle Hélène de Lincel, fille de feu noble François et de dame Catherine de Barras, dame de Lincel, 20 octobre 1612 (fol. 531 v°) ; — entre messire François de Cambis, baron de Brantés, fils de messire Paul, seigneur baron de Brantés, La Falèche, Cairanne et Velleron, et de dame Gabrielle de Rodulph, assisté de noble messire Honoré de Brancas de Forcalquier, baron et seigneur de Villeneuve, son beau-frère, d'une part, et dame Jeanne de Forbin de Janson, fille de feu messire Gaspard, seigneur marquis de Janson, Villelaure, Mane et autres places, et de feu dame Claire de Libertat, assistée de messire Laurent Désiré de Brotin, seigneur de Paris, son oncle, et de dame Isabeau de Libertat, sa femme, de messire Louis de Brianson, seigneur de La Saludie, et de dame Geneviève de Brianson, femme de messire Laurent de Forbin, marquis de Janson, 30 décembre 1652 (fol. 572 v°) : — entre Jacquelin Moinier, fils de Jean, bourgeois de Viens d'une part, et damoiselle Marguerite Gombert, fille de Mᵉ Michel, notaire royal de Manosque, et de damoiselle Isabeau Eymar, 11 septembre 1652 (fol. 602) ; — entre noble Charles de Guiramand, sieur de Blauvac, écuyer de Bonieulx au comtat Venaissin, fils de feu Jacques et de damoiselle Françoise de Vernier, assisté de M. Claude d'Autran, écuyer de Bonieulx, son beau-frère, d'une part, et damoiselle Jeanne d'Audibert, fille de feu Mᵉ Nicolas, procureur au siège de Forcalquier, assistée de messire André Audibert, vicaire de Saint-Vincent, son cousin germain, 13 janvier 1653 (fol. 655) ; — entre messire Auguste de Vallavoire, « chevalier, seigneur de Vallavoire, marquis de Volx, conseiller du Roy en ses conseils, maréchal de camp en ses armées », fils de messire Pierre, chevalier, sieur dudit Volx, Montagut et autres places, et de feu dame Gabrielle de Forbin, assisté de « R. messire



Nicolas de Vallavoire, évêque de Riez, d'une part, et damoiselle Marie d'Amat, fille de messire Jacques, sieur du Poët, Montalquier et autres places, « conseiller du Roi en ses conseils d'Estat et privé », et de dame Elisabeth de Souchon de Villeneuve, assistée de « dame Louise de Poye, espouse de M. le mareschal de La Motte », de messire Claude-Noel de Bullion, « chevalier, seigneur dudit Bullion, Bonnelles et autres places, conseiller du Roi, secrétaire et intendant des ordres de S. M. », 16 décembre 1652 (fol. 662), etc.

B. 2229. (Registre). — In-quarto, 1041 feuillets, papier.

1624-1654. — Insinuations. — Contrats de mariage entre : messire Laurent de Forbin, seigneur marquis de Janson, baron de Villelaure, de Mane et de Limans, fils de feu messire Gaspard, marquis de Janson, et de dame Claire de Libertat, assisté de messire Toussaint de Forbin, chevalier de St-Jean-de-Jérusalem, son frère, de messire Henri de Forbin, chevalier, marquis de Solliers, cousin germain paternel, de messire Balthasar de Cabanes, baron de Viens, président de la cour des Comptes et Finances de Provence, cousin paternel, de Louis de Rascas, sieur du Canet, cousin, de messire Jean de Pontevès, comte de Carces, grand sénéchal de Provence, cousin maternel, de messire Jean-Baptiste d'Urre, seigneur de Montanégue, cousin germain maternel, d'une part, et damoiselle Geneviève de Brianson, fille de messire Louis, chevalier, seigneur de La Saludye, maréchal de camp des armées de S. M., et de feu damoiselle Olive de Gover, assistée de dame Marie de Brianson, sa sœur, femme de M. le marquis de Laigle, de « messire Florimond Brulart, marquis de Saulx, lieutenant de la compagnie des gendarmes de Monseigneur le duc d'Orléans, et de dame Charlotte de Blécourt, son épouse, cousine germaine, de dame Jeanne de Blécourt, cousine germaine, de messire Jean de Lambert, chevalier, marquis de Saint-Bris, lieutenant général des armées du Roy, cousin paternel, 28 juillet 1651 (fol. 38 v°) ; — entre Mᵉ Jean-Baptiste Silvestre, avocat en la cour, fils de feu Mᵉ Jean, écuyer de Gordes, et de damoiselle Ursule de Donadei, d'une part, et damoiselle Lucrèce d'Arnaud, fille de feu Mᵉ Scipion, sieur de Châteauneuf-Miravail, lieutenant général du siège de Forcalquier, et de dame Diane d'Audiffred, dame de Silvabelle et du Gubian, 2 mai 1653 (fol. 82 v°) ; — entre Mᵉ Henri Lothier, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Catherine Monier, de Viens, 29 avril 1653 (fol. 117 v°) ; — entre François Decorio, écuyer de Manosque, fils de d'André, écuyer d'une part, et damoiselle Thérèse d'Ille, fille de Mᵉ Pierre, notaire royal et lieutenant de juge de Saint-Julien-le-Montagnier, et de damoiselle Anne d'Arbaud, 8 juin 1653 (fol. 125). — Donation par messire Jean-Pierre Amoreux, prieur de Saint-Promassy, « d'une bastide et affar de terres, vigne et pred, le tout joignant, mouvant de la directe dudit prieuré, à la chapelle N. D. de Bon-Secours, hors les murailhes de ceste ville de Forcalquier, pour y faire célébrer la sainte messe tous les jours, dire les litanies tous les samedis, confesser et cathéchiser les pauvres de ceste ville et faire trois missions toutes les années, la première mission commencera 15 jours avant la Noël, la seconde 15 jours avant la Toussaint, et la troisième 15 jours avant la Pentecoste », 21 avril 1653 (fol. 134). — Contrats de mariage : entre noble Joseph-André de Sigaudy, écuyer de Manosque, fils de feu noble Pompée et de damoiselle Catherine de Thomas, d'une part, et damoiselle Louise de Chomel, fille de feu sieur Amiel, écuyer, de Marseille, et de damoiselle Charlotte Guérard, 22 avril 1652 (fol. 137 v°) ; — entre Mᵉ Antoine de Beaudin, avocat en la cour, fils de M. Esprit, bourgeois de Manosque, d'une part, et damoiselle Claire de Saint-Marc, fille de François, bourgeois de Salon, 29 avril 1653 (fol. 185). — Donation de tous ses biens par damoiselle Françon d'Allier, en faveur de sieur Pierre d'Allier, son frère, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, résidant à Aix, 30 juillet 1653 (fol. 211 v°). — Contrat de mariage entre M. Charles d'Adhémar de Castellane, fils de feu « autre Charles », sieur de Pierrerue, et de damoiselle Jeanne d'Eyroux, demeurant à Forcalquier, d'une part, et damoiselle Anne de Pontevès, fille de François, sieur de Saint-Barnabé, et de damoiselle Suzanne de Revest, 31 juillet 1653 (fol. 215). — Donation par Catherine Roux, « d'une bastide et affar de terres au terroir de Sigonce, quartier dit de *Gadolle* », en faveur de dame Françoise de Cataneo, « dame et baronne de Sigonce », femme de messire Lambert du Bousquet, seigneur dudit lieu, sous la réserve d'une pension annuelle et viagère « d'une charge et demy de froment, mesure courante de 10 panaux, et d'une

robbe, estoffe de maison, de 2 ans en 2 ans », 10 janvier 1650 (fol. 269 v°). — Contrat de mariage entre M° François de Thomassin, « conseiller du Roy au parlement de Provence et commissaire aux requêtes au palais dudit parlement », fils de feu Pierre, seigneur de Lincel, et de dame Jeanne de Bouchery, d'une part, et damoiselle Françoise de Marin, fille de sieur Benoît, écuyer, et de damoiselle Anne Poze, de La Ciotat, 8 janvier 1643 (fol. 288 v°). — Confirmation de la donation « d'une maison à Aix, quartier de *Referaf* et de vignes au terroir de ladite ville quartier de *Saint-Laurent*, ainsi que d'une « bastide » au terroir de Pierrevert », faite par noble Jean de Guilhen de Salla, sieur de Montjustin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, avec réserve d'une pension viagère de 1000 livres, en faveur de noble Henri de Guilhen, son fils, à l'occasion de son mariage avec damoiselle Catherine de Bermond de Penafort, et nouvelle donation, en faveur de son dit fils, de tous « ses biens meubles et immeubles, droits, noms et raisons quelconques présents et avenir, aux conditions suivantes » : le donateur « jouira, sa vie durant, des dits biens et de ladite pension de 1000 livres » ; au décès du donateur ledit noble Henri, donataire, « sera tenu payer : à noble Hiérosme de Guilhen, son frère, 60.000 livres, plus 12.600 livres et une pension viagère de 700 livres à damoiselle Marguerite de Lons de Nogaret de Calvisson, sa mère », 10 juillet 1653 (fol. 301). — Contrat de mariage entre noble Artus du Pré, sieur de La Villardière, écuyer, fils de feu Antoine, et de damoiselle « Fleurie » Charbier, de Saint-Auban-de-Roche en Dauphiné, habitant à Forcalquier, d'une part, et « noble Lucrèce de Rampalle », fille de feu Jean-Baptiste, et de damoiselle Françoise de Mérindol, de Sisteron, assistée de noble Clément de Rampalle, écuyer, son frère, 27 septembre 1653 (fol. 336 v°). — Donations : par messire André Arnaud, prêtre prébendé de l'église Saint-Sauveur de Manosque, fils de feu noble Mathelin : de 150 livres, portant pension annuelle de 7 livres 10 sols, en faveur des prêtres de ladite église, qui seront tenus « de célébrer tous les ans 7 grands messes durant la vie du fondateur à l'intention de ses père et mère défunts », et de 300 livres, portant pension de 15 livres, en faveur des pauvres de la Miséricorde de Manosque, 26 septembre 1653 ; — par messire Honoré Burle, prêtre de Manosque, de la somme de 1.600 livres, aux pauvres de la Miséricorde de ladite ville, pour le revenu être employé, « une année à marier de pauvres filles, et une autre année à faire apprendre des mestiers à de pauvres enfants, tous de ceste ville », 15 septembre 1653 (fol. 365 v°). — « Procès-verbal pour ratifier et faire valoir le testament de messire Lambert du Bousquet, sieur de Sigonce », fait au château dudit Sigonce « au second estage où se trouve ledit sieur du Bousquet, assis et appuyé sur son lict, sain et ferme toutefois de ses sens et entendement », 13 décembre 1653 (fol. 380 v°). — Testament de messire Lambert du Bousquet, seigneur de Sigonce, Buisson, Montlaux et autres places, par lequel il institue pour son héritière universelle dame Françoise de Cathaneo, sa femme « à la charge et condition que, après son décès, elle sera obligée de restituer lesdits biens et héritage à Gabrielle du Bousquet, sa fille », à laquelle il légue « tous les biens qu'il possède dans le Comtat-Venaissin, et aussi toutes ses prétentions aux terroirs de Vauriane et de Buisson », 30 avril 1652 (fol. 401 v°). — Contrats de mariage : entre Pierre Gassaud, marchand, fils de M. M° Jean-Antoine, avocat au parlement du Dauphiné, et de feu damoiselle Françoise de Matheaud, d'une part, et damoiselle Marguerite de Lieutaud, fille de M° Jacques, « notaire royal et greffier des insinuations des collocations de la ville et viguerie de Forcalquier », et de damoiselle Suzanne de Posilis, 19 novembre 1653 (fol. 421 v°) ; — entre Joseph Blanchardy, M° chirurgien, de Pierrevert, fils de Jean-Antoine, d'une part, et damoiselle Anne Amoreux, fille de M° Antoine, notaire royal dudit lieu, 13 octobre 1653 (fol. 447) ; — entre M° Palamède Bandolly, avocat en la cour de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Marguerite Reyssier, fille de M° Pierre, de Mézel, 8 septembre 1624 (fol. 475) ; — entre M° Jean-Antoine Pourcin, notaire royal de Manosque, fils de feu M° Antoine, aussi notaire, d'une part, et damoiselle Marguerite Quintrand, fille de Barthélemy, bourgeois, de ladite ville, et de damoiselle Madon de Gréoux, 11 janvier 1654 (fol. 486) ; — entre Michel Voulon, fils de sieur André, de Goult, et damoiselle Marie Sabatier, fille de feu M° Espérit, notaire royal et greffier d'Oppéde, et de damoiselle Anne de Navarri, 1er septembre 1652 (fol. 560) ; — entre Charles Roustan, fils de Maurice, bourgeois de Reillane, d'une part, et damoiselle Anne de Sollier, fille de feu M° Espérit, viguier et capitaine pour le Roi, de Saignon, et de damoiselle « Pompée » de Martine, 6 mars 1654 (fol. 594 v°) ; — entre Honoré

Bonnard, écuyer, de Riez, fils de Pierre, écuyer, et de damoiselle Claire de Lombard, d'une part, et damoiselle Jeanne de Laugier, fille de Jean, écuyer, de Manosque, et de feu damoiselle Madeleine de Roux, 16 février 1654 (fol. 620); — entre Mᵉ Joseph de Cornailhe, sieur du Revest, Ayguebelle et le Gubian, avocat en la cour, fils de feu noble Antoine, sieur du Revest, viguier de Forcalquier, et de dame Anne de Collongue, assisté de M. Mᵉ Joseph de Collongue, lieutenant principal criminel au siège de Forcalquier, son oncle, de Mᵉ Antoine Cornailhe d'Ayguebelle, avocat en la cour, son frère, d'une part, et damoiselle « Claude » de Vachiéres, fille de M. César, seigneur de Vachères, et de dame Catherine de Grimaldy, assistée de noble Charles, de Vachiéres, écuyer, son cousin, et de noble Ambroise Bourgarel, coseigneur de Vachères, son oncle, 16 février 1654 (fol. 691); — entre Mᵉ Melchion Mayne, avocat en la cour, fils de feu sieur Blaise, de Lurs, d'une part, et damoiselle Suzanne de Gombert, fille de feu Mᵉ Jean sieur de Verdaches et juge royal de Sisteron, et de damoiselle Claire de Chaix, de Sisteron, 17 février 1654 (fol. 715); — entre Gilibert Hortie, bourgeois d'Apt, d'une part, et damoiselle Sibille de Cherpin, fille de feu Mᵉ Elzias, « notaire royal et vi-juge de Saint-Martin-de-Castillon », et de damoiselle Marguerite de Barbeirac, 8 mars 1646 (fol. 724 vᵒ); — entre messire Arnaud de Guilhen de Salla, sieur de Viviers, fils d'Henri, seigneur de Monjustin, et de dame Catherine de Bermond de Penafort, « assisté de messieurs: le président de Viens et le conseiller de Mouriès et du Vernégue, ses cousins », d'une part, et damoiselle Isabeau d'Autric de Vintimille, fille de feu messire Claude, seigneur des Baumettes, et de dame Hélène de Rame, dame des Baumettes et des Crottes, assistée de Mᵉ Guillaume d'Autric de Vintimille, sieur des Baumettes, conseiller au parlement de Provence, son frère, et de messire François d'Autric de Vintimille, sieur de Bauduen, son oncle, 19 mai 1654 (fol. 731); — entre Jean Besson, Mᵉ apothicaire, de Manosque, d'une part, et damoiselle Anne Chaix, fille d'Antoine, bourgeois de Mées, et de damoiselle Françoise de Trimond, 12 juin 1644 (fol. 790 vᵒ); — entre Antoine Jean de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Marguerite de Ferre, fille de feu noble Joseph et de damoiselle Peyronne de Beauchans, de Valsainte, 31 mai 1654 (fol. 820); — entre Mᵉ François Eyssautier, docteur en médecine, de Manosque, et damoiselle Marthe de Frépat, fille de feu Jean, écuyer de ladite ville, et de damoiselle Madeleine des Payan, 8 juin 1654 (fol. 895 vᵒ); — entre Mᵉ Jean-Antoine Magnan, avocat au parlement de Provence, fils de Mᵉ Michel, procureur au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Anne-Marie de Bandolly, fille de feu Mᵉ Pierre, procureur audit siège, et de damoiselle Claire de Gassaud, assistée de dom Pierre Gassaud, prieur de Montfort, sacristain de N.-D. de Ganagobie, son oncle, 12 juillet 1654 (fol. 902). — Donation par Étienne Reynier, de Saint-Michel, résidant à Marseille, de tous ses droits sur l'héritage de François Reynier, son père, en faveur de Mᵉ Jacques Blanchard, docteur en médecine, de Forcalquier, son beau-frère, sous réserve d'une somme de 660 livres, dont le donataire lui servira les intérêts « à raison du denier vingt », 20 avril 1654 (fol. 924). — Contrat de mariage entre messire Charles Le Camus, seigneur de Montodier, « chevalier, conseiller du Roy en tous ses conseils et mareschal de bataille de ses armées », fils de feu messire Nicolas, « conseiller du Roy, procureur général de la cour des Aydes de Paris, et directeur général des Finances de France », et de dame Marie de La Barne, d'une part, et damoiselle Françoise de Marin, fille de sieur Benoît, écuyer, de La Ciotat, et de feu dame Anne Poze, et veuve de Mᵉ François de Thomassin, conseiller au parlement de Provence, 19 mars 1654 (fol. 972), etc.

B. 2230. (Registre.) — In-quarto, 720 feuillets, papier.

1608-1655.— Insinuations. — Contrats de mariage : entre Mᵉ Spérit Bandolly, avocat en la cour, fils de feu Pierre, d'une part, et damoiselle Honorade de Fabri, fille de Jean, sieur d'Aubenas, greffier des submissions au siège de Forcalquier, et de damoiselle Authonone de Gueydan, 23 octobre 1616 (fol. 44); — entre Gaspard Vachier, fils de feu Gabriel, d'une part, et noble Marguerite Isoard, fille de feu noble Alexandre, de Lurs, et de damoiselle Diane Guilheaume, 28 août 1644 (fol. 57 vᵒ); — entre Alexandre d'Aigremond, « marchand boutonnier » de Manosque, habitant à Marseille, d'une part, et damoiselle Madeleine d'Albane, fille de feu Jean-Baptiste, de Saint-Quentin, diocèse d'Apt, 6 septembre 1654 (fol. 86). — Donation par Antoine de Gaffarel, sieur de Laval, « de tous ses droits sur les biens et héritages de

Claude, son père, tant en son nom propre qu'en qualité de donataire de messire Pierre de Gaffarel, son frère, docteur en théologie, prieur et seigneur de Ganagobie, Sigonce, Aris et Vallons », en faveur de damoiselle Delphine de Villeneuve, veuve de André de Gaffarel, écuyer, de Mane, sa belle-sœur, 27 novembre 1654 (fol. 110 v°). — Contrats de mariage : entre Jean-Baptiste Carbonel, bourgeois de Viens, d'une part, et damoiselle Anne Hugon, fille d'André, marchand d'Apt, et de damoiselle Jeanne Desmichels, 30 novembre 1654 (fol. 127) ; — entre noble Laurent de Guiramaud, sieur d'Entrechaux, habitant de Séguret, fils de feu noble Paul, et de dame Silvie de Puget, d'une part, et damoiselle Jeanne de Natal, fille de noble Jean, écuyer, et de feu damoiselle Louise de Bouche, de Manosque, 7 février 1655 (fol. 178). — Donation de tous ses biens par damoiselle Louise de Bertrand, veuve en secondes noces de noble Jean-Baptiste de Glandevez, écuyer du Bignosc, en faveur de noble Henri de Glandevez, son fils, 5 décembre 1654 (fol. 186 v°) ; — de tous ses biens par damoiselle Honorade Castagine, en faveur de Me Guillaume Castaigne, notaire royal de Sainte-Tulle, son frère, 21 décembre 1654 (fol. 205 v°). — Contrats de mariage : entre Honoré Gaudemar, écuyer, de Manosque, fils de feu sieur Laurent, d'une part, et damoiselle Catherine Pellotier, fille de feu sieur Pierre, de ladite ville ; « lesquels se sont promis s'espouser à la manière accoustumée parmi ceux de la Religion, de laquelle ils font profession », 29 octobre 1634 (fol. 223) ; — « entre Me Christophe de Fauris, sieur de Saint-Clément, conseiller du Roy et son advocat général au parlement de Provence, fils de feu Me Pierre, sieur de Saint-Vincent et de Néoulles, advocat en la cour, et de damoiselle Anne de Gagnon, d'Aix, d'une part, et damoiselle Marguerite Martine, veuve de sieur Pierre Aycard, écuyer, de Toulon ; et entre M. Pierre de Fauris, écuyer, fils dudit sieur advocat général et de feu damoiselle de Sebollin, d'une part, et damoiselle Catherine Aycard, fille dudit feu Pierre et de ladite damoiselle Marguerite Martine », 22 juin 1646 (fol. 235). — Donation de la moitié de tous ses biens par damoiselle Isabeau Guisoffre, de Manosque, en faveur de François d'Aigremont, son fils, M^e chirurgien, habitant à Cavaillon, 3 avril 1655 (fol. 247). — Contrats de mariage : entre Honoré Beaudin, bourgeois, de Manosque, fils d'Espérit et de damoiselle Bernardine de Pellicier, d'une part et damoiselle Isabeau Monier, de Viens, 7 février 1655 (fol. 272) ; — entre François Robert, écuyer de Valensole, d'une part, et damoiselle Anne Feutrier, fille de sieur Pierre, écuyer, et de damoiselle « Polite » d'Hugues, de Lurs, 18 avril 1655 (fol. 323 v°) ; — entre Me Joseph Amoreux, « greffier en l'ordinaire à la justice de Pierrevert », fils de feu Me Antoine, notaire royal dudit lieu, d'une part, et damoiselle Françoise Rouyer, fille de feu Me Antoine, notaire royal de Beaumond, 11 mars 1655 (fol. 354 v°) ; — entre Me Claude Dupin, notaire royal de Fontienne, d'une part, et Jeanne Roux, fille de Me Jean, de Valensole, 26 octobre 1608 (fol. 363) ; — entre noble Scipion de Brun de Castellane, fils de messire Jean, seigneur de Cailhe et de Rougon, et de dame Marguerite de Ponsseau, résidant à Manosque, d'une part, et damoiselle Judith de Legouche, fille de noble Corneille, seigneur de Saint-Étienne et des Orgues, et de feu dame Anne de Bourdin, de Manosque, 15 mai 1655 (fol. 380) ; — entre Jean Bernard, « ministre de l'église prétendue réformée de Manosque », fils d'André, ministre de l'église réformée de Mérindol, et de feu damoiselle Jeanne Arnaud, assisté de Jean Bernard, ministre de l'église réformée du Luc, d'une part, et damoiselle Marguerite de Gaudemar, fille de sieur Marc-Antoine, écuyer de Riez, et de damoiselle Jeanne de Boneau, 6 juin 1655 (fol. 392) ; — entre Me Jacques Savornin, avocat au parlement, de Lourmarin, fils de feu Théophile, écuyer, et de damoiselle Anne de Méolhon, d'une part, et damoiselle Isabeau Gaudemar, fille de Jean, bourgeois de Manosque.... « lesquels se sont promis solenniser ledit mariage en la façon et coutume de l'église de la Religion prétendue réformée », 19 mai 1655 (fol. 416). — Donation par Laurent Robert, marchand de Gordes, de « tous ses droits et facultés sur un moulin à huile, outils et engins, assis au terroir dudit Gordes, aux *Granges des Michelons* », en faveur de Me Louis Peyron, notaire royal et greffier des Baumettes, 31 mars 1655 (fol. 449 v°). — Contrat de mariage entre noble Joseph de Bourgarel, coseigneur de Vachères, fils de feu Honoré, coseigneur dudit lieu, assisté de sieur Philippe de Bourgarel, conseigneur dudit lieu, « de messieurs Ambroise de Bourgarel et Jean de Bermond, ses oncles aussi conseigneurs de Vachères », d'une part, et damoiselle Marguerite de Saffalin, fille d'Honoré, sieur de Lincel, et de damoiselle Blanche Flotte de Meaux, assistée de Boniface de Saffalin, son

frère, aussi sieur de Lincel, 17 mai 1655 (fol. 466). — Émancipation de messire André d'Oraison, marquis dudit lieu, vicomte de Cadenet, par messire Alphonse d'Oraison, marquis dudit lieu, comte de Bourbon, vicomte de Cadenet, seigneur de Cucuron, Soleihas, Sainte-Tulle et autres places, son père, et donation en sa faveur par son dit père de « tous ses droits, noms et actions sur les successions et héritages : de messire Jean d'Arces, seigneur de La Bastie, baron de Livarrot, Héricourt et Condrieu, de dame Jeanne d'Arces, dame de La Bastie, mère dudit seigneur Alphonse d'Oraison, de messire André d'Oraison, comte de Bourbon, seigneur de Soleihas et autres places, et de dame Gabrielle de Foresta, et finalement de tous ses autres droits, biens, meubles et immeubles, présents et advenir », 25 juin 1655 (fol. 481). — Contrats de mariage : entre Balthasar Louthier, écuyer, fils de feu Mᵉ Gilly, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, et de feu damoiselle Madeleine d'Audibert, d'une part, et damoiselle Françon de Barbeirac, fille de noble Bernardin, et de damoiselle Hélène de Bouliers, 2 août 1655 (fol. 554) ; — entre Jean-Jacques Pourcin, Mᵉ chirurgien, fils de feu Mᵉ Antoine, notaire royal de Manosque, d'une part, et damoiselle Jeanne Sauteyron, fille de feu Hilaire, de ladite ville, 4 juillet 1655 (fol. 574) ; — entre Antoine Papety « marchand orfèvre de Draguignan, habitant à Aix », fils de « M. Jacques, viguier au marquisat de Grimaud », et de feu damoiselle Isabeau de Saint-Marc, d'une part, et damoiselle Catherine de Lieutaud, fille de Mᵉ Paul, procureur au siège de Forcalquier, 11 octobre 1655 (fol, 584 vᵒ). — Donation par messire Jacques Ollier, docteur en théologie, et vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Saignon, en faveur de Louise Pourchias, de biens immeubles au terroir du Castellet-de-Leberon : terre et vigne au quartier de *Dessoubs-l'Eglise*, pré au quartier de *Larbardon*, terre au quartier de *La Courbasse*, 4 août 1655 (fol. 616). — Contrats de mariage : entre messire Alexandre de Clapiers, baron de Gréoux, fils de messire Esprit, baron dudit Gréoux, seigneur de Sambuc, et de dame Anne de Gaspary, assisté de dame Gabrielle de Clapiers de Collongue, femme de Mᵉ Antoine d'Albert, conseiller au parlement de Provence, de messire Henri de Clapiers de Séguiran, seigneur de Vauvenargues, de messire Gaspard de Vintimille des comtes de Marseille, seigneur de Figanières, et de messire Honoré de Pontevès, prieur d'Entrecasteaux, chanoine en l'église collégiale de Barjols, ses cousins germains, d'une part, et damoiselle Véronique de Grasse, fille de feu messire Alexandre, seigneur de Laval de Cabris, capitaine d'une des galères du Roi, et de dame Madeleine-Diane de Glandevez, assistée de dame Véronique de Russan, dame de Rousset, sa grand mère, de messire Jean-François de Glandevez, seigneur dudit Rousset, conseiller au parlement de Provence, de messire Charles de Laugier, seigneur de Montblanc et de La Garde, ses oncles, 3 août 1655 (fol. 620) ; — entre Mᵉ Balthasar Rolland, notaire royal de Lurs, fils de feu Mᵉ Pierre, aussi notaire royal, d'une part, et damoiselle Victoire Codur, fille de Jean-André, bourgeois de Forcalquier, et de damoiselle Sibille d'Arzelliers, 29 octobre 1655 (fol. 659) ; — entre Mᵉ Charles d'Arnaud, procureur au siège de Forcalquier, fils de feu Mᵉ César, avocat en parlement, et de damoiselle Claire de Parisy, d'une part, et damoiselle Anne de Valansan, fille de feu Mᵉ Jacques, « enquesteur au siège », et de damoiselle Suzanne de Parisy, 16 mars 1645 (fol. 675) ; — entre Mᵉ Jean Bonnefoy, « lieutenant de juge de Banon et sa vallée », d'une part, et damoiselle Louise Reynaud, fille de Pierre André, Mᵉ chirurgien dudit Banon, et de feu damoiselle Jeanne de La Martinière, 11 août 1655 (fol. 683 vᵒ), etc.

B. 2231 (Registre.*) — In-quarto, 720 feuillets, papier.

1615-1657. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre noble Abel-François de Saporta, fils de feu messire Étienne, « conseiller du Roi et président en la sénéchaussée et siège présidial de Montpellier », et de dame Françoise de Gévaudan, d'une part, et damoiselle Jeanne de Gérard, fille de feu noble Pompée, sieur de Beaurepos, coseigneur de Châteauneuf, et de dame Isabeau de Jacques, de Goult, 20 octobre 1655 (fol. 20) ; — entre Mᵉ Joseph Mane, avocat en la cour, fils de Mᵉ Pierre, procureur au siège de Digne, et de damoiselle Marguerite Bouchet, d'une part, et damoiselle Anne d'Astier, fille de feu Mᵉ Pompée, avocat en la cour, et de damoiselle

* Mauvais état, incomplet à la fin.

Anne Burle, octobre 1655 (fol. 64 v°); — entre M° Jean de Jaubert, conseiller du Roi au siège de Digne, fils de M. André, écuyer, et de dame Anne d'Esmiol, de Seyne, d'une part, et damoiselle Marie de Pontevès de Sillans, fille de noble Jean, seigneur de Sillans, et de dame Anne de Castellane d'Adhémar de Grignan, de Forcalquier, assistée de M. François de Pontevès, sieur de Saint-Barnabeau, de M. Charles de Laydet, sieur du Gast, coseigneur de Vaumeil, de dame Isabeau de Pontevès, dame du Gast, ses oncles et tante germaine, de R. messire Toussaint de Forbin, « nommé par le Roi en l'évesché de Digne », son cousin, 17 février 1656 (fol. 117); — entre Benoit Nance, bourgeois de Reillane, d'une part, et damoiselle Anne de Nicollai, fille de noble Jean-Baptiste, et de damoiselle Madon de Gueydan, 6 janvier 1656 (fol. 155). — entre M° Alexandre Fesse, avocat en la cour, fils de feu Joseph, écuyer, et de damoiselle Marguerite de Rougon, de Valensole, d'une part, et damoiselle Isabeau de Blanchard, fille de feu Charles, écuyer de Manosque, et de damoiselle Diane de Simiane, 4 janvier 1656 (fol. 193). — Donation « de la troisième partie de tous et chacuns ses biens » par damoiselle Isabeau Barthélemy, veuve de M° Bertrand Reynaud, notaire royal de Saint-Michel, en faveur de Jean Reynaud son fils aîné, « estant revenu de la guerre où il a esté longtemps pour le service du Roy, et désirant se marier », 1er avril 1656 (fol 202). — Contrats de mariage : entre M. M° François-Anne de Bermond, lieutenant général des submissions au siège de Forcalquier, fils de noble Jean, seigneur de Vachères et de « noble » damoiselle Gasparde de Saphalin, assisté de noble Vincent Pellissier, avocat en la cour, écuyer, de Simiane, son beau-frère, d'une part, et damoiselle Marie de Buisson, fille de feu noble Noël, écuyer, de Sisteron, et de noble damoiselle Marie de Roux, de Montauban, de Malaucène, assisté de Mgr Joseph-Marie de Suarez, seigneur et évêque de Vaison, de noble Antoine-René de Roux de Montauban, seigneur de La Rochette, son oncle maternel, de damoiselle Honorade d'Eyroux, femme dudit seigneur de La Rochette, sa tante, de noble Pierre d'Astouaud, seigneur de Velleron, et de noble François-Balthasar de Bottin, seigneur de Valouse, ses cousins, 19 janvier 1654 (fol. 211); — entre messire Louis de Castellane, seigneur de Majastre, fils de feu messire Scipion et de feu dame Cassandre de Lombard de Gourdon, assisté de messire Charles de Lombard, seigneur de Gourdon, conseiller au parlement de Provence, son oncle, d'une part, et damoiselle Renée de Guilhen de Salla, fille de messire Henri, seigneur de Montjustin, conseiller au parlement de Provence, et de dame Catherine de Bermond, dame de Penafort, assistée de messire Pierre de Valavoire, seigneur de Volx, maréchal de camp des armées du Roi, son grand oncle, 19 décembre 1655 (fol. 254); — entre M° Charles Monsallier, procureur au siège de Forcalquier, fils de Michel, bourgeois d'une part, et damoiselle Isabeau Guérin, fille de M° Gaspard, procureur audit siège, et de damoiselle Françon de Gasqui, 19 décembre 1655 (fol. 263). — Donations : de tous ses biens meubles et immeubles par Madeleine Turin, veuve de M° Etienne Rouvier, lieutenant de juge de Lardiers, en faveur de M° Étienne Eymar, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, « leur ancien et bon amy », 5 mai 1655 (fol. 338); — par messire Jean-Baptiste de Doni, seigneur de Goult, Beauchans et autres places, et dame Marguerite de Galliens des Issards, mariés, de la somme de « 4800 livres tournoises, grosse monnoye », à titre de dotation religieuse, en faveur de « sœur Marguerite de Doni de Goult, leur fille, religieuse novice au second monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Avignon ci-devant appelé de Saint-Georges », 22 mai 1656 (fol. 346 v°). — Testament solennel de messire Albert de Forbin de Janson, fils de feu M. Gaspard et de dame Claire de Libertat, par lequel il institue pour son héritier universel, M. Laurent de Forbin, son frère, et en cas de décès de celui-ci M. Melchion de Forbin, son autre frère, et dame Renée de Forbin, sa sœur, dame de Peyruis, en cas de décès de ses deux frères, 3 octobre 1650 (fol. 358). — Contrats de mariage : entre noble Esprit de Beaudin, fils de Michel et de damoiselle Isabeau Laugier, de Saint-Michel, d'une part, et damoiselle Bernardine Pellissier, fille de Scipion, écuyer de Sisteron, et veuve de Jean André de Manosque, 27 janvier 1615 (fol. 383); — entre Claude Mirallet, M° chirurgien de Forcalquier, fils de Charles, bourgeois d'un part, et damoiselle Louise Auberge, fille de M° André, avocat, en la cour, 11 juin 1656 (fol. 396); — entre M° Espérit Champion, notaire royal de Corbières, d'une part, et damoiselle Jeanne de Mérindol, de Cucuron, 12 janvier 1638 (fol. 406 v°); — entre messire Joseph de Gauthier,

feu damoiselle Diane de Forbin, sieur et dame du Revest-de-Brousses, 15 mars 1656 (fol. 91) ; — entre sieur Pierre Arnaud, fils de sieur Vincent, de Gordes, d'une part, et damoiselle Catherine de Saulvet de Lorgues, fille de noble Mathieu et de damoiselle Lucrèce de Cèpe, 18 janvier 1639 (fol. 119) ; — entre Mary Raffin, écuyer, fils de feu Michel, bourgeois de Sigonce, d'une part, et damoiselle Claire Gougony, fille d'Alexandre, écuyer de Manosque, 8 février 1657 (fol. 162) ; — entre Guilhem de La Combe, marchand, de Forcalquier, fils de Jean-Louis, d'une part, et damoiselle Jeanne Magnan, fille de feu Mᵉ Jean-Antoine, notaire royal de Saint-Étienne, 12 février 1657 (fol. 211 vᵒ) ; — entre noble François de Sébastiane, avocat au parlement, sieur de Porchères, coseigneur de Lincel, fils de feu noble Michel, et de dame Françoise de Perier, assisté de messire André de Sébastiane, son frère, prieur de Saint-Maime, prévôt de l'église concathédrale Saint-Mary, de Forcalquier, et de Mᵉ André de Beauchans, lieutenant particulier au siège de ladite ville, d'une part, et damoiselle Marie d'Exéa, fille de feu noble Pierre, « baron de Talleyré en Languedoc », et de dame Isabeau de Solle, assistée de noble Pierre de Solle, son frère, de noble Mᵉ Pierre de Solle, avocat en parlement, son oncle maternel, citoyen de Marseille, 3 juin 1657 (fol. 276 vᵒ) ; — entre M. Mᵉ Pierre de La Farge, avocat en la cour, fils de feu Guilhaume, bourgeois de Forcalquier, et de damoiselle Anne de Parisi, d'une part, et damoiselle Jeanne de Rebuti, fille de feu sieur Antoine et de damoiselle Anne de Tributiis de Sainte-Marguerite, de Manosque, 14 juin 1657 (fol. 290) ; — entre « noble Antoine de Cheillat, gentilhomme verrier d'Ast et Vivarailh, au diocèse de Viviers », fils de feu noble Georges et de damoiselle Alix Chambon, d'une part, et damoiselle Laurence de Ferre, fille de noble Pierre-Antoine, « aussi gentilhomme verrier », de Goult, et de damoiselle Jeanne de La Pierre, 1ᵉʳ octobre 1656 (fol. 302) ; — entre Mᵉ Balthasar Aubert, avocat en la cour, fils de Mᵉ Jean, docteur en médecine de Forcalquier, et de damoiselle Jeanne de Burle, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Parisi, fille de Mᵉ Étienne, avocat en la cour, de ladite ville, 10 juin 1657 (fol. 366 vᵒ) ; — entre M. « Magdelon » de Ferrier, sieur de Saint-Julien-d'Asse, fils de feu messire Claude, seigneur dudit lieu, et de feu dame Honorade de Cosme, « en son propre, dame de la place et seigneurie d'Auribeau », assisté de Mᵉ Charles de Ferrier, seigneur dudit Auribeau de messire Gaspard de Ferrier, sacristain de l'église cathédrale de Riez, de messire Balthasar de Ferrier, chanoine en la même église, prieur de Cotignac, ses frères, et de M. Charles de Pontevès, sieur de Bauduen, son beau-frère, d'une part, et damoiselle Suzanne de Villeneuve, fille de M. César, seigneur des Tourrettes, et de damoiselle Françoise de Blacas, de la maison d'Aups, assistée de dame Françoise de Villeneuve, son aieule paternelle, 14 juin 1657 (fol. 385 vᵒ) ; — entre Pierre Magnan, écuyer, de Forcalquier, fils de feu Jacques, écuyer, d'une part, et damoiselle Catherine de Verdet, fille de feu Mᵉ David, notaire royal de ladite ville, et de damoiselle Jeanne de Chaix, 28 octobre 1657 (fol. 412) ; — entre Mᵉ Nicolas Cavaillon, avocat au parlement, fils de feu Mᵉ Henri, procureur à la cour du parlement de Provence, d'Aix, et de damoiselle Françoise de Silvecane, d'une part, et damoiselle Clémence d'Auquier, fille de Thossans, bourgeois de Manosque, 15 juillet 1657 (fol. 424) ; — entre Claude Parisy, écuyer, de Forcalquier, fils de Mᵉ Annibal, procureur au siège de ladite ville, d'une part, et damoiselle Isabeau de Jussy, fille de Charles, marchand, de Forcalquier, 10 octobre 1657. — Donation de 600 livres, par damoiselle Laugier, en faveur de Paul d'Arnaud, écuyer, de Dauphin, son petit fils, 13 décembre 1657 (fol. 462 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Jean-Joseph Depieds, bourgeois de Forcalquier, fils de Manuel, marchand, d'une part, et damoiselle Marguerite d'Arnaud, fille de Mᵉ Charles, procureur au siège de ladite ville, 19 décembre 1657 (fol. 523). — entre Gaspard Blanchard, Mᵉ chirurgien, de Forcalquier, fille de Mᵉ Pierre, docteur en médecine, de ladite ville, et de feu damoiselle Sibille de Nicolay, d'une part, et damoiselle Jeanne Laugier, fille de feu Jacques d'Ongles, 29 septembre 1642 (fol. 542) ; — entre Mᵉ Jean Seguin, notaire royal de Forcalquier, fils de Mᵉ Germain, d'une part, et damoiselle Diane Benoist, fille de feu Thossans, Mᵉ chirurgien, de Manosque, 18 novembre 1657 (fol. 559) ; — entre noble Pierre d'Audiffred, avocat en la cour, fils de noble Jean, aussi avocat, et de damoiselle Jeanne d'Hostagier, de Manosque, assisté de noble François d'Audiffred, aussi avocat en la cour, de noble Pierre de Villeneuve, sieur de Tartonne, son beau frère, de noble François de Sébastiane, sieur de Porchères, son cousin, d'une part, et damoiselle Louise de Jauffroy, fille de

Mayenq, assistante, Anne-Louise de Marin de Saint-Michel, Marie-Dorothée de Sorras et Marie-Victoire de Cosme, religieuses conseillères dudit monastère, capitulairement assemblées », et donation à ladite sœur Marguerite de Silvestre, par ses père et mère, « d'une pension de 150 livres, procédant du fonds de 2.400 livres, comme doct spirituel », 24 août 1658 (fol. 880 v°). — Contrat de mariage entre M. Gaspard de Rome, sieur d'Ardenne, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, fils de M. Jean, écuyer, de Mane, et de feu damoiselle Marguerite de Reillane, assisté de messire André de Rome, son frère, « conseiller et aumosnier du Roy et gouverneur des pages de sa chambre », d'une part, et damoiselle Louis de Bonadona, de Marseille, fille de M. Jean-Pierre, écuyer, et de feu damoiselle Marguerite de Paul, assistée de M. Laurent de Bonadona, écuyer, son frère, et de M. Jean de Meaulx, « gentilhomme de Marseille », son oncle, 15 juillet 1658 (fol. 890 v°). — « Lettres patentes de Louis XIV, roi de France », portant autorisation, en faveur de Scipion de Castellane, sieur de Rougon, et damoiselle Judith Legouche « de contracter mariage et iceluy célébrer selon les solennités de la Religion prétendue réformée, nonobstant leur consanguinité... données à Paris le 6 septembre 1657 » (fol. 897). — Contrats de mariage : entre Mᵉ André Curnier. praticien de Saint-Vincent, fils de Mᵉ François, notaire royal dudit lieu, d'une part, et damoiselle Marguerite Bonnefoy, fille de Mᵉ Jean-André, notaire royal de l'Hospitalet, 7 août 1658 (fol. 923 v°) ; — entre Antoine Reynaud, écuyer de Reillane, coseigneur de Vachères, fils de feu sieur Antoine, écuyer, et de damoiselle « Françon » d'Autran, d'une part, et damoiselle Madeleine Agnel, fille de Mᵉ Balthasar, notaire royal de Pertuis, et de feu damoiselle Suzanne de Sartoux, 28 février 1658 (fol. 490 v°) ; — entre noble Pierre Motet, fils de feu noble Sauvaire, et de damoiselle Anne de Thion, d'une part, et damoiselle Anne de Boniface, fille de Mᵉ Martial, sieur d'Astoin, avocat en la cour, et de damoiselle Claire d'Arnaud, de Forcalquier, 17 octobre 1658 (fol. 969). — Donation de tous ses biens par Laurence Turquais, fille de feu Antoine, baille de Sigottier, en faveur de Mᵉ Antoine Isnard, « commis à l'office de conseiller du Roi, receveur et payeur des gages de nosseigneurs de la cour de parlement du Dauphiné, résidant à Serres », 21 décembre 1658 (fol. 983). — Contrats de mariage : entre Mᵉ André Ailhaud, « procureur au marquisat d'Oraison », d'une part, et damoiselle « Antonone » Blanchard, fille de Mᵉ Philippe, apothicaire, de Forcalquier, 19 juillet 1640 (fol. 987) ; — entre sieur Honoré de Barras, bourgeois de Manosque, et damoiselle Françoise Imbert, de Pertuis, 12 février 1650 (fol. 1000 v°). — Donation « de tous les biens qu'elle a et pourrait avoir au temps de son décès », par damoiselle Anne Bertrand, en faveur de Mᵉ François Girard, son fils, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, 5 novembre 1658 (fol. 1005 v°). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Joseph de Bermond, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, coseigneur de Vachères, avocat en la cour, fils de feu sieur Louis et de damoiselle Marguerite de Jaubert, d'une part, et damoiselle Ursule de Bermond, fille de sieur Jean, coseigneur de Vachères, et de damoiselle Gasparde de Saffalin, 7 novembre 1658 (fol. 1097 v°) ; — entre Mᵉ Antoine Maurel, notaire royal de Pierrevert, fils de Jean, d'une part, et damoiselle Madeleine Amoreux, fille de Mᵉ Antoine, aussi notaire royal dudit Pierrevert, 31 décembre 1657 (fol. 1165), etc.

B. 2233. (Registre. *) — In-quarto, 1646 feuillets, papier.

1640-1661. — Insinuations, — Contrats de mariage : entre Mᵉ Jean Monier, avocat au parlement de Provence, fils de Mᵉ Jacques, notaire royal de Viens, et de feu damoiselle Isabeau de Bouliers, d'une part, et damoiselle Éléonore de Lombard, fille de feu noble César, sieur de Sainte-Cécile, et de damoiselle Marguerite d'André d'Aix, assistée de noble François de Lombard, son frère, de messire Balthasar de Cabanes, seigneur et baron de Viens, Oppedette et Saint-Quentin, président en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, et de dame Madeleine de Valavoire, son épouse, 24 décembre 1658 (fol. 53) ; — entre Jean Marin, écuyer, de Saint-Michel, fils de Spérit, écuyer, d'une part, et damoiselle Marguerite de Maunussi, fille de Jean, écuyer, des Mées, 15 décembre 1658 (fol. 76). — Donations : « de tous leurs biens et droits quelconques, après leurs décès », par Clément Bonnet et

* Mauvais état.

Isabeau Testanière, mariés, de Forcalquier, en faveur des pauvres de l'hopital de ladite ville, « acceptant pour eux Mᵉ Charles Arnaud, procureur, un des recteurs modernes dudit hospital », 13 décembre 1658 (fol. 98) ; — de tous ses biens par messire Melchion de Forbin de Janson, « chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, non encore profés », en faveur de messire Laurent de Forbin, son frère, marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Mane, Limans et autres places, « chevalier, conseiller, du Roy en ses conseils, mareschal du camp aux armées de S. M., Mᵉ de camp du régiment d'Auvergne », sous réserve d'un capital de 2.000 et d'une pension annuelle et viagère 2.500 livres, « acte fait à Digne, dans le palais épiscopal, pardevant Mᵉ Balthasar de Roux, sieur de La Javie, Feissal et Chaudoul, lieutenant général au siège de ladite ville », 26 avril 1659 (fol. 183 vᵒ). — Contrats de mariage : entre messire Jean de Bellonnet, « chevalier de l'ordre de Saint-Marc, surintendant de l'artillerie de la sérénissime République de Venise », fils de feu « M. Mᵉ Claude, conseiller du Roy, receveur des décimes au diocèse de Sisteron » et de damoiselle Catherine de Nogue, d'une part, et damoiselle Isabeau de Pontevès, veuve de M. Hector d'Eyroux, écuyer de Simiane, fille de M. Jean, seigneur de Sillans, et de dame Anne de Castellane, résidant à Forcalquier 7 avril 1659 (fol. 208) ; — entre Jean Magnan, bourgeois de Forcalquier, fils de feu Mᵉ Jacques, avocat en la cour, et de damoiselle Sibille de Parisii, d'une part, et damoiselle Diane de Fauchier, fille de Jean, écuyer de Cruis, et de damoiselle Marguerite de Revest, 20 février 1659 (fol. 235 vᵒ). — Donation de tous ses biens par messire Gaspard Reynaud, prieur de Villedieu, en faveur de noble Gaspard Reynaud, son neveu, écuyer, de Villeneuve, sous la réserve d'une maison sise à Reillane près de la porte de *La Fontayne*, et d'un jardin audit lieu quartier de *La Calade*, 19 mai 1659 (fol. 246 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Esprit Canau, bourgeois de Pertuis, fils de Pierre, d'une part, et damoiselle Catherine Roux, fille de feu Jean, bourgeois de Manosque, 7 décembre 1655 (fol. 292) ; — entre Joachim de Madon, écuyer, de Viens « fils de messire André, prêtre et avocat en la cour », et de feu Isabeau de Lévesque, assisté de damoiselle Honorade de Lévesque, sa tante, d'une part, et damoiselle Honorade de Gondon, fille de Mᵉ Jacques, avocat en la cour, et de damoiselle Catherine d'Eydin, de Saignon, 15 juin 1659 (fol. 324) ; — entre noble Antoine Arnaud, sieur de Chamorras, fils de feu noble Thossans, et de damoiselle Blanche de Marin, d'une part, et damoiselle Espérite Rambaud, fille fille de Giraud, bourgeois de Saint-Michel, 15 janvier 1640 (fol. 370) ; — entre messire Charles-Alexis, du Mansel, « chevalier, seigneur de Busc », fils de feu messire Alexis, « conseiller du Roy en ses conseils, écuyer ordinaire de la grande et petite escuierie et maistre de son hostel », et de dame Marie du Perret, résidant à Aix, d'une part, et dame Louise d'Adhémar de Monteil de Grignan, veuve de messire Jean-François de Flotte, marquis de La Bastie, et fille de feu messire Jean-François, comte de Grignan, et de feu dame Jeanne-Delphine de Vénejean, 6 août 1659 (fol. 392) ; — entre messire Palamède de Valavoire, seigneur et comte de Montlaur, chevalier, « mareschal de camp aux armées du Roy, premier capitaine et major commandant le régiment de cavalerie de Son Éminence », fils de messire Pierre, seigneur de Volx maréchal de camp aux armées du Roi, et de feu dame Gabrielle de Forbin, assisté de Mgr Nicolas de Valavoire, évêque de Riez, son frère, d'une part, et damoiselle Gabrielle de Bousquet, fille, de feu messire Lambert, seigneur de Sigonce, et de dame Françoise de Catanéo « baronne de Chazai et Thisy » assistée de Mgr Antoine d'Arbaud, évêque de Sisteron, 21 juillet 1658 (fol. 412) ; — entre Jacques Mitente, Mᵉ apothicaire, de Valensole, fils de Pierre, bourgeois, d'une part, et damoiselle Marguerite de Paul, fille de Jean, bourgeois de Brunet, 17 août 1659 (fol. 442 vᵒ) ; — entre Jacques Féraud, bourgeois de Manosque, d'une part, et damoiselle Suzanne de Saffalin, veuve d'André Piolle, assistée d'Honoré de Saffalin, et de Paul de Collongue, ses oncles, 23 avril 1648 (fol. 463) ; — entre sieur Paul Brunet, écuyer de Forcalquier, fils de feu Mᵉ Jean-Paul, conseiller au siège de Forcalquier, et de feu dame Catherine de Fauris, assisté de messire Balthasar Brunet, chanoine de Saint-Mary, de M. Louis Brunet, écuyer, ses frères, et de sieur Joseph Brunet, écuyer, son oncle, d'une part, et damoiselle Isabeau de Rebutty, fille de Mᵉ Jean-François, avocat au parlement de Provence, et de feu damoiselle Anne d'Alamandy, 19 octobre 1659 (fol. 479 vᵒ) ; — entre Mᵉ Gaspard Eyriès, procureur au siège de Forcalquier, fils de sieur Jean, bourgeois, d'une part, et damoiselle

que, fils de Jacques et de feu damoiselle Marguerite d'Ulme, d'une part, et damoiselle Marguerite Quintrand, fille de feu Jean-Antoine, bourgeois de ladite ville, 19 juin 1661 (fol. 6 v°). — Donation de tous ses biens par noble César de Vachières, conseigneur dudit lieu, en faveur de damoiselle Claude de Vachières, sa fille, femme de M. Joseph de Cornaille, sieur du Revest, 16 mai 1661 (fol. 18 v°). — Contrats de mariage : entre Mᵉ François Gueydan, avocat en la cour, de Reillane, fils de feu Jean, d'une part, et damoiselle Claire Auberge, fille de feu Daniel, bourgeois de Forcalquier, et de damoiselle Marguerite de Berluc, 24 juillet 1661 (fol. 25) ; — entre « noble » Guillaume Fanton, docteur en médecine, fils de feu noble Henri, écuyer, de Manosque et de damoiselle « Manne » de Gastinel, d'une part, et noble Marie de Clavelle, fille de feu noble Georges, de Robion, et de noble Jeanne de Gay, 12 juin 1661 (fol. 40 v°) ; — entre Michel de Mathieu, fils de Jean-Pierre, de Saint-Michel, et de feu Marguerite d'Arnaud, d'une part, et damoiselle Anne Maurin, fille de feu Elzias, Mᵉ apothicaire de Reillane, 9 juin 1661 (fol. 72 v°). — Donation par dame Marguerite de Simiane de Gordes, « femme séparée de lict et de table de messire François de Fourbin, seigneur de la Marthe, par sentence de M. le grand vicaire de l'archevêque d'Avignon, de 12.000 livres à prendre sur tous ses biens incontinent après son trespas », en faveur de damoiselle Louise-Marie-Charlotte de Fourbin de La Marthe, sa fille ; acte passé « par-devant M. Mᵉ Jean de Gay, docteur ez droits, juge de la cour ordinaire et temporelle Saint-Pierre d'Avignon », 1ᵉʳ août 1661 (fol. 82). — Contrat de mariage entre M. Mᵉ Henri Fermier, « conseiller du Roi et contrerolleur général de ses Finances en Provence », fils de Mᵉ Charles, procureur au siège général d'Aix, et de damoiselle Claire de Bœuf, d'une part, et damoiselle Suzanne d'Auquier, fille de « Toussans », bourgeois de Manosque, et de damoiselle Marguerite de Gougonis, 4 septembre 1661 (fol. 133). — Donations : de tous ses biens par damoiselle Catherine Morely, en faveur de Mᵉ Bertrand Morely, son frère, notaire de l'Iscle au Comtat Venaissin, 9 décembre 1661 (fol. 165) ; — de tous ses biens par messire Joachim de Simiane, baron de Châteauneuf, seigneur de La Coste, citoyen d'Avignon, en faveur de dame « Aime-Elisabeth » de Simiane de Châteauneuf, sa fille, femme de « messire Joseph-Dominique-Nicolas de Breton, marquis de Crillon, 5 janvier 1662 (fol. 204 v°) ; — de tous ses biens par Michel Maurisy, de Saint-Maime, en faveur de « capitaine Guilhaume Giraudon, écuyer, de Mane, son beau-frère, 19 décembre 1661 (fol. 244). — Fondation d'un séminaire à Manosque « sous le titre du très Saint-Enfant-Jésus » par messire Claude de Thomassin, de Forcalquier, « protonotaire du Saint-Siège apostolique, conseiller, aumosnier et prédicateur ordinaire du Roy, chanoine théologal de l'église de Fréjus ; et donation pour « la doctation » dudit séminaire : d'une maison « dans l'enclos de Manosque, quartier des Ebréard, » avec jardin, greniers, d'une maison à la Grande Rue, d'une « chapelle, affar de terres et preds au terroir de ladite ville quartier de la *Fontayne des Moureaux*, bâtiment et vignoble audit terroir, quartier de *La Carette* », et enfin d'une « pension annuelle et perpétuelle de 300 livres à lui due par M. Mᵉ François de Thomassin, sieur de La Garde, son cousin, conseiller du Roy, son président au parlement de Provence » ; le fondateur, « moyennant les dites donations et autres qu'il désire faire, veut et entend qu'il y ait dans ledit séminaire 6 prêtres missionnaires, deux desquels seront appliqués à élever les jeunes clers dans les bonnes lettres et piété et les autres employés aux missions... de mesmes il veut et entend que ledit séminaire ne pourra estre uni à une congrégation que du consentement du fondateur... et en cas que ledit séminaire vint à se détruire, il donne tous les susdits biens à l'hopital Sainte-Barbe de Manosque », 30 octobre 1661 (fol. 285 v°). — Contrats de mariage : entre Nicolas de Cros, fils de feu Jean-Louis, de Villemus, d'une part, et Françoise Daumas, de Saint-Martin-de-Renacas, fille d'Étienne, 10 janvier (fol. 314 v°) ; — entre Mᵉ Jean-Baptiste Brieugne, Mᵉ chirurgien, de Saint-Michel, fils de François et de damoiselle Eléonor de Jacques, d'une part, et damoiselle Jeanne Mayer, fille de François, aussi Mᵉ chirurgien, de Manosque, et de damoiselle Louise Joannis, 20 novembre 1661 (fol. 331 v°). — Donation par dame Anne de Vincheguerre, « veuve du sieur du Bourget », de 3000 livres « sur son bien et héritage », en faveur du sieur Alexandre de Reillane, son fils, 30 janvier 1662 (fol. 380). — Contrats de mariage : entre noble Jacques de Gaffarel, sieur de Sauvan, « major de la ville, fort et citadelle d'Antibes, lieutenant de la compagnie colonelle du régiment d'Auvergne »,

de Mane, fils de noble Jean-Louis et de damoiselle Marguerite Chenu, assisté : de Mgr Toussaint de Forbin de Jansson, évêque de Digne, de M. Jean-Louis de Sabran, seigneur de Chanteraine et d'Aiguine, de F. Jean de Sabran, chevalier, de Saint-Jean-de-Jérusalem, de messire Jacques de Gaffarel, docteur en théologie, « prieur et seigneur de Ganagobie, Sigonce et Arris », de M. Jean-André de Gaffarel, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, de messire Jean-Louis de Gaffarel, docteur en théologie, d'une part, et dame Isabeau de Geoffroy, dame de Mélan, veuve de noble Pompée de Barras, sieur dudit lieu, fille de noble Jean, sieur de La Tour, docteur en droit, de Digne, et de feu damoiselle Jeanne de Roux 17 décembre 1661 (fol. 425); — entre François de Jacques, bourgeois de Saint-Michel, fils de feu Mᵉ Jacques, notaire royal, d'une part, et damoiselle Louise Cornaille, fille de feu Esprit, 11 juillet 1661 (fol. 437); — entre noble François de Piolle, avocat en la cour, fils de noble Joseph, conseiller du roi au siège de Forcalquier, et de noble Angélique de Feautrier, assisté de Mᵉ André de Beauchans, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, d'une part, et noble Isabeau de Gombert, fille de noble Scipion, « seigneur de Dromon, de Saint-Geniez et sa vallée », et de dame Madeleine de Corriolis, 26 mars 1661 (fol. 498); — entre Gaspard de Reillane, fils « du sieur du Bourget » et de dame Anne de Vincheguerre, assisté de messire Charles de Pontevès, seigneur de Baudun, et de messire François de Reillane, seigneur de Sainte-Croix, Saint-Julien et autres places, d'une part, et damoiselle Hortense de Piolle, fille de feu André, écuyer de Manosque, 15 février 1662 (fol. 529); — entre sieur Claude de Lapierre, Mᵉ chirurgien, de Goult, fils de feu sieur Claude-Annibal, écuyer, et de damoiselle Françoise de Laugier, d'une part, et damoiselle Vérane du Roure, fille de sire Luc, marchand dudit Goult, 14 février 1662 (fol. 564); — entre noble Mᵉ Gaspard d'Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier, fils de noble Mᵉ Jean, sieur de Lange, aussi lieutenant principal en ladite sénéchaussée, et de feu dame Angélique de Corriolis, assisté de Mᵉ Louis d'Eymar, conseiller à la cour des Comptes de Provence, son cousin, de messire André d'Arnaud, docteur en théologie, de messire Honoré d'Arnaud d'Audiffred, sieur de Silvabelle, chanoine capiscol de Saint-Mari, de Forcalquier, de sieur de Jean-Pierre d'Arnaud, écuyer, de Mᵉ Pompée d'Arnaud, avocat en la cour, de messire Scipion d'Arnaud, prieur de Saint-Martin, en Languedoc, et de noble Martial de Boniface, sieur d'Astoin, ses oncles, d'une part, et damoiselle Jeanne-Madeleine d'Arnaud, fille de M. Jean-Pierre et de damoiselle Isebeau Venenq, de Sisteron, assistée de « messire Jean-Louis d'Arnaud, docteur en droit, chanoine de Sisteron, conseiller et aumosnier du Roi », et des sieurs Claude et Jean Arnaud, écuyers, ses oncles, 8 mai 1662 (fol. 634); — entre Mᵉ Jean de Sarrasin, avocat en la cour, de Valensole, fils de Mᵉ Léon, aussi avocat et de damoiselle Judith de Provensal, d'une part, et damoiselle Salomé de Morier, fille de noble Jean, seigneur d'Esparron-La-Bâtie, et de damoiselle Jeanne de Ferrand, de Manosque, 27 février 1662 (fol. 675). — « Procès-verbal d'advération du testament et seing de feu sieur Jean de Bellonnet, chevalier de l'ordre de Saint-Marc, surintendant de l'artillerye et fortifications de la sérénissime République de Venise », à la requête de damoiselle Isabeau de Pontevès, sa veuve : et teneur du « testament holographe dudit sieur de Bellonnet, signé de son sang au port de l'Isle de Cérigo en Candye » : il lègue une pension viagère de 50 écus à Marc-André, son fils naturel, 600 livres à Anne, sa fille naturelle, il institue pour son héritier universel, « celui de ses enfants masles légitimes qui en sera estimé le plus digne par sa très chère femme », à laquelle il laisse, sa vie durant, la jouissance de tous ses biens, 15 août 1660 (fol. 796 vᵒ). — Contrats de mariage : entre M. André Jacon, fils de M Gabriel, Mᵉ chirurgien de Roussillon, d'une part, et damoiselle Jeanne de Sabatery, fille de Mᵉ Gaspard, notaire et greffier d'Oppéde. et de feu damoiselle Madeleine Brunel, 27 avril 1662 (fol. 816) ; — entre Mᵉ François Sollyer, docteur en droit, juge pour le Roy en la ville d'Apt, fils de feu Mᵉ Antoine et de damoiselle Marguerite de Blanqui, d'une part, et damoiselle Françoise d'Eydin. fille de feu Mᵉ Victor, docteur en droit et avocat, et de damoiselle Honorade de Cardebat, de Bonnieux au Comtat Venaissin, 19 septembre 1661 (fol. 827) ; — entre Mᵉ Antoine Melve, notaire royal de Manosque, fils de feu Jacques, d'une part, et damoiselle Anne de Ponsson, veuve de sieur Charles Brochery, fille de feu Mᵉ Mathieu, notaire royal de Simiane, et de noble Isabeau Decorio, 4 mai 1662 ; — entre noble Giles de Gréaux, écuyer, de Manosque, fils de noble

Jacques, écuyer, et de feu damoiselle Honorade Figuière, d'une part, et damoiselle Marie de Ciceri, fille de noble César, écuyer, de Cavaillon, et de damoiselle Marguerite d'Agard, 23 juin 1647 (fol. 934) ; — entre sieur Jean-Baptiste Bonard, bourgeois, d'Aix, fils de feu sieur Gaspard et de damoiselle Madeleine Barbezieux, d'une part, et damoiselle Paule de Coquilhat, fille de Mᵉ Antoine, avocat en parlement, et de damoiselle Anne Burle, de Manosque, 7 septembre 1662 (fol. 982) ; — entre sieur Gaspard Alphéran, bourgeois de Manosque, fils de sieur Michel, bourgeois, et de damoiselle Anne des Auberts, d'une part, et damoiselle Jeanne du Prat, fille de sieur Jean, bourgeois, de Marseille, et de feu damoiselle Madeleine Turriès, 31 août 1662 (fol. 1034); — entre Mᵉ Jean de Barbeyrac, avocat en la cour, juge de la baronnie de Céreste, fils de sieur Henri, écuyer, et de feu damoiselle Julie de Baille, d'une part, et damoiselle Jeanne Ailhaud, fille de sieur Antoine, de Lourmarin, 11 juillet 1662 (fol. 1061 vᵒ). — Émancipation de damoiselle Isabeau de Saint-Jacques, femme de noble Ignace d'Oraison, avocat en la cour, par noble Honoré de Saint-Jacques, son père, écuyer de Marseille, 9 septembre 1662 (fol. 1079 vᵒ). — Contrat de mariage entre « messire Antoine de Roumieu de Garron, conseiller du Roy, lieutenant général au siège d'Arles, et commissaire des inventaires de la ville de Tarascon, et sa viguerie », fils de messire Charles, « chevalier, seigneur de Lirac, citoyen de la ville d'Arles », et de dame Pierre de Grilhe, d'une part, et dame Renée de Guilhen de Salla de Montjustin, fille de feu messire Henri, seigneur de Montjustin, conseiller au parlement de Provence, et de feu dame Catherine de Bermond, assistée de messire Arnaud de Guilhen de Salla, seigneur de Montjustin, Pennefort, Viviers et autres places, son frère, de messire Pierre de Valavoire, seigneur de Volx, Montagut et autres places, « mareschal de camp aux armées du Roy », et de messire Charles de Damian, seigneur de Vinsargues et de Menville, 7 novembre 1662 (fol. 1085). — Donation de tous ses biens, « toutefois après sa mort », par Mᵉ Pierre Imbert, de Gordes, en faveur de dame Jeanne de Siffredy, femme de noble Balthasar Blancheti, docteur en droit, citoyen d'Avignon, 18 août 1662 (fol. 1094). — Contrat de mariage entre sieur Barthélemy Laneau, bourgeois d'Apt, fils de feu sieur Ayme, « de la ville de Nemours au diocèse de Sens », d'une part, et damoiselle Françoise Baudoin, fille de feu sieur Louis, marchand, d'Apt, 5 août 1662 (fol. 1653). — Donation par messire Thomas Guigon, prêtre de Saint-Savornin, « d'un verger complanté d'oliviers et autres arbres fruitiers, de la contenance de 3 charges de semence, situé au terroir de Saint-Savornin, quartier de *Co-de-Caire* », en faveur de messire Jean Guigon, son neveu, vicaire du Barret-de-Lioure, 22 octobre 1662 (fol. 1175 vᵒ), etc.

B. 2235. (Registre.) — In-quarto, 1707 feuillets, papier.

1632-1664. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre noble Louis de Doria, « sieur de Soutournon », fils de feu noble Lazarin et de feu dame Blanche de Félix, d'une part, et damoiselle Isabeau de Mathieu, fille de feu noble Hercules, seigneur du Revest-de-Brousses, et de feu Diane de Forbin, assistée d'Alphonse de Mathieu, son frère, seigneur dudit Revest, 30 octobre 1661 (fol. 1) ; — entre M. Balthasar Maure, écuyer, de Toulon, fils de M. Jacques et de damoiselle Marguerite de Bruny, d'une part, et damoiselle Suzanne de Vallansan, fille de Mᵉ Melchion, avocat, « conseiller du Roy et son recepveur des décimes au diocèse de Sisteron », et de damoiselle Anne de Bellonnet, 3 décembre 1662 (fol. 6 vᵒ) ; — entre Mᵉ Joseph Garnier, de Manosque, avocat en la cour, fils de feu Mᵉ Jean-Antoine, aussi avocat, et de damoiselle Gabrielle de Chevally, d'une part, et damoiselle Marie de Burle, fille de feu Jean-Antoine, bourgeois, et de damoiselle Jeanne de Garnier, 29 novembre 1662 (fol. 29) ; — entre sieur François Bonamy, Mᵉ chirurgien, d'Aix, fils de sieur Antoine, marchand, d'une part, et damoiselle Frençoise Mongin, fille de feu sieur Jean, marchand, de Montpellier, 28 novembre 1662 (fol. 97) ; — entre Mᵉ Jean Vincent, fils de feu Mᵉ Jean-Benoît, notaire royal de Reillane, d'une part, et damoiselle Catherine Sollyer, fille de sieur Antoine, Mᵉ chirurgien, de Saignon, 26 janvier 1663 (fol. 210); — entre Mathieu Zacarie, Mᵉ orfèvre de Sisteron, fils de Mathieu, d'une part, et damoiselle Marie Lardeyret, fille de Joseph, bourgeois de Manosque, 3 février 1663 (fol. 218). — « Émancipation et donation d'acquêts » en faveur de sieur Pierre Julien, « Mᵉ apothicaire et chirurgien » de Saint-Martin-de-Castillon, par sieur

Gabriel, son père, bourgeois dudit lieu, 9 mai 1663 (fol. 295). — Donation par Espérit Maurel, tailleur d'habits, de Manosque, en faveur de Paul de Gréaux, bourgeois, de ladite ville, de deux vignes situées audit terroir, quartiers de *Saint-Auban* et d'*Espel*, 3 mars 1663 (fol. 322). — Contrats de mariage : entre noble « Corneille Legouche, seigneur de Saint-Étienne, Cruis et les Orgues, natif de la ville d'Amsterdam en Hollande », résidant à Manosque, d'une part, et damoiselle Catherine de Bertin, fille de feu sieur Pierre, de Lourmarin, « s'étant promis en vrais et loyaux espoux comme fidèles chrestiens en la Religion portée par l'Édit, de laquelle ils font profession », 17 décembre 1661 (fol. 328) ; — entre sieur Claude Augery, écuyer, fils de feu Mᵉ Claude, avocat en la cour, d'Aix, et de dame Hélionne de Désidery, assisté de messire Gaspard d'Augery, « prieur de Magagnosc et de Saint-Louis », son frère, d'une part, et damoiselle Marie de Brunet, fille de feu M. Mᵉ Jean-Paul, conseiller au siège de Forcalquier, et de damoiselle Catherine de Fauris, assistée de messire Balthasar Brunet, chanoine de Saint-Mari de Forcalquier, son frère, et de noble Antoine de Fauris, sieur de Néaules, son oncle, 4 avril 1663 (fol. 351) ; — entre sieur Jean-Baptiste Rochebrun, écuyer, de Digne, fils de sieur Jacques, procureur au siège de Digne, et de damoiselle Isabeau Aubert, assisté de messire André Rochebrun, docteur en théologie, prieur de Malijay, son frère, d'une part, et damoiselle Catherine Decorio, fille de feu Mᵉ Pierre, avocat en la cour, de Forcalquier, 23 juillet 1663 (fol. 413). — Donation par messire « Toussans » de Brancas, résidant à Avignon, en faveur de messire Henri de Brancas, des comtes de Forcalquier, son neveu, résidant à Apt, « de la moitié de tous et chascuns ses biens qu'il s'est réservé par la donation faite à messire François Brancas, baron de Villeneuve, son frère », 23 avril 1663 (fol. 427). — Contrats de mariage : entre sieur Jacques Gassaud, marchand, de Forcalquier, fils de sieur Louis, d'une part, et damoiselle Isabeau de Lieutaud, fille de Mᵉ Jacques, « notaire royal et greffier de l'insinuation des collocations de la ville et viguerie de Forcalquier », et de damoiselle Suzanne de Posilis, 15 avril 1663 (fol. 435) ; — entre Mᵉ Jacques d'Antoine, docteur en médecine, de Gordes, fils de Mᵉ François et de damoiselle Anne de Gandibert, d'une part, et damoiselle Françoise de Silvestre, fille de feu Pierre-Antoine, sieur de Châteauneuf-Miravail, Gentiac et Malcor, et de dame Isabeau d'Arnaud, 7 mai 1663 (fol. 460 vᵒ) ; — entre M. Mᵉ Jean d'Eyroux, avocat en la cour, de Forcalquier, fils de feu sieur Hector, écuyer de Simiane, et de dame Isabeau de Pontevès, assisté de noble Jean d'Isoard, sieur de Fontienne, son oncle, noble Charles de Castellane, son cousin germain, M. Mᵉ Jean d'Arnaud, sieur de Lange, lieutenant principal au siège de Forcalquier, son allié, et de nobles Gaspard et Laurent de Pontevès, ses oncles maternels, d'une part, et damoiselle Isabeau de Lauthier, fille de sieur Honoré, écuyer, et de damoiselle Anne de Barbeirac, de Saint-Martin-de-Castillon, assistée de M. Mᵉ Louis du Teil, conseiller et avocat du Roi audit siège de Forcalquier, son oncle, 17 juin 1663 (fol. 485 vᵒ). — Testament solennel de Mᵉ François Rebuty, « licencié aux droits », de Manosque, fils de feu Antoine et de feu damoiselle Anne de Tributiis, « estant âgé de 26 ans » : il fait divers legs à dom Jean Rebuty, de l'ordre de Cluny, à Joseph Rebuty, « religieux servite de Notre-Dame de l'Annonciade de Marseille », et institue pour son héritier Mᵉ Jean-François Rebuty, avocat en la cour, son frère, 21 juillet 1663 (fol. 496). — Donation de 1.400 livres par damoiselle Louise de Guérin, veuve de Jean Martin, écuyer de Forcalquier, en faveur de damoiselle Claire de Martin, sa fille, 28 juillet 1663 (fol. 596). — Contrats de mariage : entre Jean-Baptiste Mathieu, bourgeois, d'Aix, fils de feu Pierre, d'une part, et damoiselle Jeanne Sellon, fille de Jean, Mᵉ orfèvre, de Manosque, 5 août 1663 (fol. 645) ; — Jacques Jancelme, fils de Simon, bourgeois de Gargas, d'une part, et damoiselle Suzanne Hannel, fille de Louis, bourgeois de Marseille, 4 novembre 1663 (fol. 723). — « Lettres patentes du Roy portant dispense de mariage nonobstant la consanguinité » entre Dominique Tassil, bourgeois de Manosque, et Judith Lieutaud, cousins germains, faisant tous deux profession de la Religion prétendue réformée, « données à Paris le 14 décembre 1663 » (fol. 742 vᵒ). — Contrats de mariage : entre noble Antoine de Querlat, fils de feu noble Louis et de damoiselle Cécile Ginoux, de Girac en Languedoc, d'une part, et damoiselle Françoise de Barras, fille de feu noble Pierre et de damoiselle Gabrielle de La Pierre, assistée de noble Joseph-Jacques de Barras, sieur de Mélan, son frère, et de damoiselles Honorade et Spérite de Barras, ses sœurs, de messire Spérit de La Pierre, vicaire perpétuel de Goult, son oncle, et de damoiselle Jeanne de La

Pierre, sa tante, femme de noble Pierre-Antoine des Ferres, 23 septembre 1663 (fol. 777 v°) ; — entre M. Charles Roustan, fils de feu Maurice, bourgeois de Reillane, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Cardebat, veuve de Paul Brémond, bourgeois de Manosque, assistée de damoiselle Melchionne de Cardebat, sa sœur, et de damoiselle Louise de Cardebat, sa tante, 4 février 1664 (fol. 831) ; — entre Me Claude Bandolly, écuyer, avocat en parlement, fils de feu Me André, et de damoiselle Anne Burle, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Claire de Magnan, fille de M. Me Jean Magnan, écuyer, coseigneur de Malcor, avocat au parlement, et de feu damoiselle Isabeau de Goudin, 2 décembre 1663 (fol. 836) ; — entre Pierre Guilhaume, Me chirurgien, de Forcalquier, fils de feu Jully, d'une part, et damoiselle Marie de Rampalle, fille de feu Me Henri, avocat en parlement, et de damoiselle Anne de Chanut, 21 janvier 1664 (fol. 864). — Émancipation et donation d'acquêts en faveur de Roman Couppier, marchand, de Mane, par Michel, son père, 5 mars 1664 (fol. 916). — « Lettres patentes du Roy portant dispense de mariage entre Me Jacques Savornin, avocat en la cour, et damoiselle Catherine Savornin, faisant tous deux profession de la Religion prétendue réformée, données à Paris le 17 février 1664 » (fol. 1013). — Contrats de mariage : entre Me Jean-Antoine Besson, notaire royal de Mane, fils de feu Louis, bourgeois, d'une part, et damoiselle Jeanne Turban, fille de feu Michel, marchand de Pertuis, et de damoiselle « Anthonette » Cournaille, 26 février 1664 (fol. 1021 v°) ; — entre Jean Quintrand, bourgeois de Manosque, fils de feu Jean-Antoine, bourgeois, d'une part, et damoiselle Marguerite Conty, fille de François, bourgeois de Mane, 8 janvier 1664 (fol. 1101 v°) ; — entre Jean-Baptiste Pellegrin, fils de feu Melchion, bourgeois de Mane, d'une part, et damoiselle Marguerite de Martin, fille de feu Jean Martin, écuyer, et de damoiselle Louise de Guérin, de Forcalquier, 26 février 1664 (fol. 1210 v°) ; — entre M. Me Pierre de Boniface, avocat en la cour, fils de M. Me Martial, sieur d'Astoin, avocat en la cour, et de damoiselle Claire d'Arnaud, assisté de messires André d'Arnaud, vicaire de Mane, Honoré d'Arnaud d'Audiffret, sieur de Silvabelle, « cabiscol en l'église Saint-Mari », Scipion d'Arnaud, prieur de Saint-Martin, ses oncles, d'une part, et damoiselle Marguerite de Laugier, fille de sieur André, bourgeois, et de damoiselle Jeanne de Fornel, assistée de Elie Gassaud, écuyer, de M. Me François Rosselin, avocat en la cour, ses beaux-frères, 18 mai 1664 (fol. 1265) ; — entre noble François d'Alayer, fils de noble Jean, sieur de Champourcin, et de damoiselle Isabeau de Rossau, de Digne, assisté de noble Antoine de Rascas, sieur d'Esclangon et de La Robine, et de sieur Joseph de Boyer, « sieur cadet de Trévans », ses oncles, d'une part, et damoiselle Catherine de Pontevès, fille de noble François, sieur de Saint-Barnabé, et de damoiselle Suzanne de Revest, 12 mai 1664 (fol. 1286) ; — entre Alexandre Rey, écuyer, fils de feu Me Louis, lieutenant de juge de Saint-Savornin, et de damoiselle Isabeau Belliard, 31 mai 1664 (fol. 1307 v°) ; — entre sieur Jean-Pierre Nicolay, fils de Paul, écuyer, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Isabeau Valansan, fille de feu Me Jean, procureur au siège de ladite ville, 23 février 1632 (fol. 1318 v°) ; — entre noble Hugues d'Orgon, sieur de Puimichel, fils de feu Hugues, et de damoiselle Claire de Martelly, de Pertuis, d'une part, et damoiselle Françoise de Thomassin, fille de feu M. Me François, conseiller au parlement de Provence, et de dame Françoise de Marin, assistée de Balthasar de Granier, écuyer, de Manosque, son curateur, de messire Honoré de Thomassin, docteur en théologie, M. Me François de Thomassin, sieur de Rognac, conseiller au parlement de Provence, et de M. Me Jean-Louis de Thomassin, sieur de Taillas, conseiller à la cour des Comptes et des Finances de Provence, ses oncles, 1er juin 1664 (fol. 1366). — « Habilitation et donation d'acquêts et conquêts » en faveur de Paul-Joseph et Antoine Donnier, par Pierre, leur père, Me passementier, de Gordes, 2 mai 1664 (fol. 1373 v°). — Contrat de mariage entre « haut et puissant seigneur messire Louis de Pontevès, marquis de Buoux, baron de Saint-Martin-de-Castillon, Boisset, Sivergues et autres places », fils de feu messire Lange, marquis et seigneur desdits lieux, et de « haute et puissante dame Marguerite d'Adhémar, de Monteil de Grignan », assisté de messire François d'Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles, « primat et prince », de messire Louis d'Adhémar de Monteil, comte de Grignan et de messire Jacques d'Adhémar de Monteil de Grignan, « évesque et comte d'Uzès », ses oncles, de messire Léon de Valbelle, seigneur de Montfuron, « lieutenant général des mers du Levant au siège de Marseille », son beau-frère, de messire François de Pontevès, « seigneur de Bérenger, baron de Montfort »,

et de messire Lazarin de Pontevès, « seigneur de Montbosque », ses cousins, d'une part, et damoiselle Barbe-Marie de La Croix de Chevrières, fille de « haut et puissant seigneur Jean, seigneur de Chevrières, Beaumont, Monteux et autres places, baron de Serves et de Clérieux, comte de Saint-Vallier, marquis d'Ornacieux, président au mortier en la cour de parlement, Aides et Finances de Dauphiné », et de dame Marie de Seyne, d'Echigey en Bourgogne, assistée de dame Jeanne de La Croix, veuve de messire Félicien Boffin, seigneur de Revel, baron d'Uriage, « conseiller du Roi et son premier advocat au parlement de Dauphiné », de dame Catherine de La Croix, veuve de messire Amet de La Baulme de Suze, seigneur de Saint-Julien, comte de Rochefort, ses tantes germaines, 29 juillet 1664 (fol. 1413) ; — entre Jean-Baptiste Beaudin, fils de Mᵉ Jean, notaire royal de Saint-Michel, d'une part, et damoiselle Anne de Roume, fille de sieur Pierre, bourgeois de Mane, et de damoiselle Madeleine de Tende, 2 juin 1664 (fol. 1434) ; — entre noble Jean-Baptiste d'Orgon, fils de feu Mᵉ Jean, avocat en la cour, et de damoiselle Catherine de David, d'Aix, d'une part, et damoiselle Gasparde de La Rayne, fille de feu noble François et de damoiselle Isabeau de Margaillan, de Virieu en Dauphiné, 25 août 1664 (fol, 1478). — Donations : de 300 livres par Mᵉ Mary Margarie, de Saint-Étienne, en faveur « de l'hospital dudit Saint-Étienne, pour l'entretènement des pauvres dudit lieu et des étrangers qui y viendront loger », 15 septembre 1664 (fol. 1512 v°) ; — par M. Mᵉ Jean-Bernard d'Eymar, « seigneur et baron de Pierrerue, conseiller du Roy et doyen en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence.. de tout ce qu'il a et possède dans le lieu et terroir de Mallemort », en faveur de François d'Eymar, sieur de Saint-Pierre, son fils, 2 novembre 1664 (fol. 1534) ; — de tous ses biens par Jean Bricy, bourgeois de Barjols, « originaire de Gréoux, indisposé de son cœur et atteint d'une fièvre qui le ronge », en faveur de damoiselle Suzanne Bricy, sa sœur, 24 octobre 1664 (fol. 1609 v°). — Contrats de mariage : entre M. Mᵉ Étienne Magnan, conseiller au siège de Forcalquier, fils de Mᵉ Jean, avocat en la cour et coseigneur de Malcor, et de feu damoiselle Isabeau de Goudin, assisté de Mᵉ Michel Magnan et de damoiselle Anne de Brémond, son aieul et aieule, d'une part, et damoiselle Anne de Parisi, fille de Mᵉ Étienne, avocat en la cour, et damoiselle Cécile d'Imbert, de Forcalquier, 4 décembre 1664 (fol. 1625 v°) ; — entre Mᵉ Pierre Germain, avocat en la cour, fils d'Alexandre, Mᵉ chirurgien, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Marie Beaudin, fille de Mᵉ Melchion, procureur au siège de ladite ville, 7 novembre 1664 (fol. 1687 v°), etc.

B. 2236. (Registre.) — In-folio, 1647 feuillets, papier.

1618-1666. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Mᵉ Claude Latil, procureur au siège de Sisteron, fils de Mᵉ Jean-Baptiste, notaire royal de ladite ville, d'une part, et damoiselle Marguerite Bermond, fille de sieur Bertrand, bourgeois de Sisteron, 19 octobre 1664 (fol. 21) ; — entre Jean de Nicolay, fils de sieur Jean-Baptiste, écuyer, de Reillane, et de feu damoiselle Marguerite de Gueydan, d'une part, et damoiselle Suzanne de Courtois, fille de feu Jean, bourgeois, de Saint-Martin-de-Castillon, et de damoiselle Marguerite de Berger, 27 janvier 1665 (fol. 62 v°) ; — entre noble Mathieu Decorio, écuyer, de Manosque, fils d'André, et de damoiselle Claire Payan, d'une part, et damoiselle Cécile Amoureux, fille de Mᵉ André, notaire royal de Vachères, 23 novembre 1664 (fol. 99). — Émancipation de Mᵉ Étienne Joannis, avocat en la cour, par sieur Sanson, son père, bourgeois de Manosque, 13 avril 1665 (fol. 185). — Donations : par Mᵉ Jean Beaudin, notaire royal de Saint-Michel, de terres, jardin et chénevier au terroir dudit lieu, quartier du *Plan* ou de *Tavernailles*, en faveur de Mᵉ François Baudin, son fils, aussi notaire royal, 30 décembre 1664 (fol. 191) ; — de tous ses biens à Jean Bermond, son frère, par messire François Bermond, recteur de la chapelle Sainte-Anne et Sainte-Elisabeth, de Gréoux, « en considération des advantages, qu'il a reçu de Mᵉ Sauveur Bermond, notaire royal, son père, lequel, par des dépenses au delà de la portée des revenus de sa maison, l'a fait estudier et parvenir à l'estat de prêtrise... et pour tesmoigner le désir qu'il a de soulager son dit père et de contribuer à l'élévation du restant de sa famille », 22 décembre 1664 (fol. 198 v°). — Contrat de mariage entre Jean Thomas, fils de Benoît, bourgeois de Reillane, et de damoiselle Catherine des Ferres, d'une part, et damoiselle Ursule des Ferres, fille de feu noble Jean et de

damoiselle Espérite Barnier, de Valsaintes, 17 février 1665 (fol. 259 v°). — « Acte d'accord », par lequel « noble Scipion de Bourgarel, écuyer, coseigneur de Vachères, considérant que la faiblesse de son âge l'empêche de pouvoir agir pour l'administration de ses biens, vuide et désempare, à titre de distribution, à M. François de Bourgarel, sieur de Vachères de Lamanon, clerc tonsuré, son fils », tous les biens et droits qu'il possède au terroir de Vachères « et généralement tout ce qui lui appartient... à condition que ledit sieur de Vachères demeurera chargé de nourrir et entretenir entièrement son dit père en santé et en maladie, suivant sa qualité », 24 octobre 1664 (fol. 309 v°). — Donation de tous ses biens par damoiselle Cécile Cestier, veuve de François Piolle, bourgeois de Manosque, en faveur de Jourdan Piolle, bourgeois de ladite ville, son fils, 25 juin 1665 (fol. 355). — Contrats de mariage : entre M° Antoine Francoul, « secrétaire du sénéchal aux submissions et garde du petit scel royal en la juridiction des appellations et ordinaire du siège de Digne », fils de M. Blaise, d'une part, et damoiselle Catherine de Brieugne, fille de feu Étienne et de damoiselle Diane de Silvi, de Forcalquier, 27 avril 1665 (fol. 409); — entre noble François de Thomas, sieur de Millaud, fils de noble Honoré de Thomas, sieur de Millaud et de La Val d'Ardenne, et de dame Marie de Masse, d'Apt, d'une part, et damoiselle Françoise de Mars de Linières, fille de noble Marcelin, sieur de Noyers, et de feu dame Marthe de Meyran d'Ubaye, 8 octobre 1663 (fol. 427); — entre Marc d'Audifred, fils de feu David, marchand d'Antibes, et de damoiselle Camille Calvin, d'une part, et damoiselle Catherine Audiffred, fille de Joseph, marchand de Manosque, faisant profession de la Religion réformée, 1er août 1665 (fol. 463). — Testament solennel de dame Claude de Pontevès, femme de M. M° Jean d'Arnaud, lieutenant principal au siège de Forcalquier ; elle fait divers legs à Charles de Pontevès, sieur de Baudun, son frère, à Madeleine de Pontevès, religieuse du monastère Saint-Barthélemy d'Aix, et à noble Scipion de Pontevès, son cousin, et institue ledit M° Jean d'Arnaud, son mari, pour son héritier universel, 21 décembre 1663 (fol. 494). — Contrat de mariage entre noble François de Ripert, sieur de La Verrière, fils de noble André, sieur d'Auribeau, juge de Saint-Savournin, et de dame Catherine de Soubeyras, d'une part, et noble damoiselle Marthe-Gabrielle de Martines de Saint-Auban, fille de feu noble Antoine, sieur de Saint-Auban, et de damoiselle Claire de Bruni, 2 mars 1666 (fol. 504 v°). — Requête présentée à M. le lieutenant principal par Bonaventure Brieugne, de Forcalquier, « pour faire casser et annuler un acte de transaction, par lequel, il avait remis et désemparé à messire Antoine Silvi, chanoine en l'église Saint-Mari de ceste ville, son oncle, tous et chascun ses biens meubles, immeubles et debtes... pour le prix de 10.678 livres... veu qu'en ce temps il estoit, comme il est encore, mineur », 13 août 1665 (fol. 525 v°). — Contrats de mariage: entre capitaine André Galice, fils de feu Antoine de Saint-Étienne, d'une part, et damoiselle Claude Dermitanis, fille de M° André et de damoiselle Louise de Frépat, de Reillane, 4 juin 1618 (fol. 535 v°); — entre Jean-Honoré Chabert, écuyer de Pertuis, d'une part, et damoiselle Marguerite de Blanc, fille de feu Marc-Antoine, marchand de Marseille, et de damoiselle Anne de Lacombe, assistée de damoiselle Louise de Blain, sa grand-mère, et de Nicolas de Blanc, son frère, marchand de Lyon, 12 septembre 1665 (fol. 549 v°). — Donation par damoiselle Anne de Béjany, de Gordes, de tous ses droits sur les biens et héritages de nobles Aimé-Jean et Pierre Béjany, père et fils, en faveur de damoiselle Anne de Somnier, veuve de noble Jean Béjany, de l'Iscle, 6 octobre 1665 (fol. 563 v°). — Contrats de mariage : entre M. M° Guillaume d'Autric de Vintimille, seigneur des Beaumettes, conseiller au parlement de Provence, fils de Claude, seigneur des Beaumettes, et de dame Hélène de Rame, assisté de M. François d'Autric de Vintimille, sieur de Baudun, son oncle, d'une part, et damoiselle Anne d'Arlaud, dame de Rognac, fille de feu M. M° Jean, sieur de Rognac, conseiller audit parlement, et de dame Anne Duchaine, assistée de dame Anne de Gaillard, son aieule, veuve de M. M° Nicolas Duchaine, conseiller audit parlement, de Monseigneur Louis Duchaine, évêque et seigneur de Senez, de M. M° Lazare Duchaine, président en la cour du parlement, de Provence, de messire Jean-Baptiste Duchaine, docteur en droit, chanoine en l'église Saint-Sauveur d'Aix, et de M. M° Jean-Augustin d'Arbaud, sieur de Gardanne, conseiller en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence, ses oncles (fol. 564 v°) ; — entre sieur François Courtois écuyer, fils de M° Jean, notaire royal et juge de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Véronique Disdier, fille de Jean-Pierre, bourgeois



de Pertuis, 27 juillet 1665 (fol. 687 v°). — entre noble Henri de Martin, sieur de La Garde, fils de feu noble Étienne et de dame Marguerite de Ravillac, de Sault, assisté de sieur Claude de Pellissier, écuyer, de Simiane, d'une part, et damoiselle Françon de Gaffarel, fille de feu noble André, écuyer, de Mane, et de dame Delphine de Villeneuve, assistée de messire Jacques de Gaffarel, « commandeur de Saint-Omeil, prieur du Revest-de-Brousses », et de messire Pierre de Gaffarel, prieur et seigneur de Ganagobie, ses oncles, 13 juillet 1665 (fol. 730 v°); — entre noble Jean de Vachières, coseigneur dudit lieu, fils de feu Claude et de damoiselle Anne Guilhaume, d'une part, et damoiselle Marguerite Fauchier, fille de M° André et de damoiselle Cassandre d'Audré, de Moulan, 16 août 1641 (fol. 749); — entre François Bessières, fils de M° Spérit et de feu damoiselle Marguerite de Bioules, d'Ansouis, d'une part, et damoiselle Marie d'Inguimberty, fille de noble Jean-Antoine et de Marthe d'Eydin, de Bonnieux, 26 novembre 1663 (fol, 775 v°). — « Émancipation faite par messire Spérit de Clapiers, seigneur et baron de Gréoux, du Sambuc et autres places, en faveur de messire Alexandre de Clapiers, son fils, seigneur et baron desdits lieux, par-devant M. M° Louis Blanc, lieutenant général au siège général d'Aix et M° Pierre Arnoux, l'un des consuls de ladite ville », 28 novembre 1661 (fol. 798). — Donation par messire Gabriel de Pontevès de Buous, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, à messire Louis de Pontevès, marquis de Buous, baron de Saint-Martin-de-Castillon, Bouisset, Sivergues et autres places, son frère, de tous ses droits sur l'héritage de feu messire Ange de Pontevès, leur père, et sur les biens de « Madame la douairière de Buous, leur mère », sous réserve d'une pension annuelle de 1650 livres « jusques à ce que ledit seigneur chevalier, soit en puissance de prendre une commanderie », 16 octobre 1665 (fol. 815). — Contrats de mariage : entre M° Jean Bodo, notaire royal de Saint-Michel, d'une part, et damoiselle Jeanne des Ferres, veuve de sieur Pierre Chabert, d'Apt, fille de feu noble Melchion et de damoiselle Suzanne de Bermond, de Valsainte, assistée de nobles Henri, Jean, Pierre et Joseph des Ferres, ses frères, 21 septembre 1644 (fol. 910 v°); — entre M. M° Jean d'Arnaud, sieur de Lange, lieutenant principal au siège de Forcalquier, fils de feu M. M° Scipion, sieur de Châteauneuf-Miravail, lieutenant audit siège, et de dame Diane d'Audiffred, dame de Silvabelle, d'une part, et dame Isabeau de Pontevès, veuve de Jean de Bellonet, « chevalier de l'ordre de Saint-Marc, surintendant de l'artillerie et fortifications de la République de Venise », fille de feu noble Jean, sieur de Sillans, et de dame Anne de Castellane, 31 décembre 1665 (fol 917 v°); — entre Antoine Rochon, bourgeois de Saint-Michel, fils de sieur Jacques, aussi bourgeois, d'une part, et damoiselle Renée de Luquet, fille de feu M. Claude et de Lucrèce de Saint-Marc, de Marseille, assistée de Claude de Luquet, écuyer de Marseille, son frère, et de dame Madon de Luquet, dame de Saint-Étienne, sa sœur, 9 décembre 1665 (fol. 983). — Lettres de provision de Monseigneur Antoine d'Arbaud, évêque de Sisteron, portant nomination de messire Esprit-Honoré Palhier, prêtre, en qualité de vicaire général et official de l'évêque de Sisteron (texte latin), 9 mars 1666 (fol. 997). — « Lettres patentes du Roy portant dispense de mariage entre Pierre Gassaud, écuyer, et damoiselle Suzanne Tassil, de Forcalquier, faisant tous deux profession de la Religion prétendue réformée... données à Saint-Germain-en-Laye le 23 février 1666 » (fol. 1002 v°). — Contrats de mariage : entre Scipion de Lincel, « sieur de Lagnes » fils de feu Louis, sieur de Lincel et en partie de Roumoules, et de dame Françon du Bousquet, d'une part, et damoiselle Suzanne d'Isoard, fille de feu Charles, sieur de Fontienne et en partie de Roumoules, et de dame Lucrèce de Demandes, 11 novembre 1665 (fol. 1099 v°); — entre Joseph Amoureux, bougeois de Pierrevert, fils de sieur Pierre, d'une part, et damoiselle Delphine d'Hermitte, fille de feu Gaspard, écuyer, et de damoiselle Jeanne de Gailhard, de Manosque, 10 décembre 1665 (fol. 1121); — entre noble Pierre Gassaud, écuyer, fils de M° Jean-Antoine, avocat au parlement de Dauphiné, et de feu damoiselle Françoise de Matheau, assisté de noble Louis Gassaud, sieur de Beaurepaire, son frère, d'une part, et damoiselle Suzanne Taxil, fille de feu Pierre, bourgeois de Manosque, 16 mars 1666 (fol. 1146); — entre Claude Laugier, bourgeois de Sainte-Tulle, fils de Pompée et de damoiselle Anne Bonelle, d'une part, et damoiselle Marguerite de Tappis, fille de Jean, bourgeois de la Bastide-des-Jourdans, 14 février 1666 (fol. 1164). — Émancipation de Scipion-Michel et de Jean-Pierre Fulhet, par Reymond, leur père, « M° boulanger », de Mane, 26 février 1666 (fol. 1201 v°). — Contrats de mariage :

entre Mᵉ Joseph Parisy, avocat en la cour, fils de Mᵉ Étienne, aussi avocat, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Marie Monier, fille de Mᵉ Spérit, notaire royal de Viens, et de feu damoiselle Suzanne de Girard, 28 février 1666 (fol. 1236 vᵒ) ; — entre Pierre Brun, marchand de Forcalquier, fils de feu François, d'une part, et damoiselle Jeanne Bellier, fille de Jean-Antoine, bourgeois de Sisteron, et de damoiselle Lucrèce de La Plane, 8 mars 1666 (fol. 1265 vᵒ). — Donations: de tous ses biens par damoiselle Madeleine de Barras, fille de feu noble Pierre, sieur de Mélan, de Goult, en faveur de damoiselle Honorade de Barras, sa sœur, femme de Mᵉ Bertrand Morelly, notaire de L'Iscle ; acte passé « par-devant M. Mᵉ Gabriel Carrichon, juge majeur de la ville de l'Isle et de tout son ressort pour nostre Saint-Père le Pape et sainte romayne esglise », 13 avril 1666 (fol. 1279) ; — de la moitié de tous ses biens par Anne Jouve, de Gargas, en faveur d'Étienne Blanc, son petit-fils, fils d'André, « poudrier » dudit Gargas, 12 juillet 1666 (fol. 1332). — Contrats de mariage : entre M. Étienne Joannis, avocat en la cour, fils de sieur Samson, bourgeois de Manosque, et de feu damoiselle Anne d'Audiffred, d'une part, et damoiselle Gabrielle d'Audiffred, fille de feu sieur Pierre, écuyer de ladite ville, et de dame Madeleine de Rodulf, assistée de noble Josias de Rodulf, sieur de Beauveser, son oncle, 28 avril 1666 (fol. 1371) ; — entre messire Louis de Dony, marquis de Beauchamp, fils de messire Jean-Baptiste, seigneur de Goult, marquis de Beauchamp, et de dame Marguerite de Gallien des Issarts, d'Avignon, assisté de messire Léon de Valbelle, seigneur de Meirargues et de Cadarache, conseiller au parlement de Provence, de messire Louis de Gallien, marquis de Salernes, seigneur des Issarts, d'une part, et damoiselle Jeanne de Stuart, fille « d'illustre seigneur Jacques de Stuart, baron de Romanin, seigneur de Murs », et de feu dame Madeleine de Gérente de Senas, de Carpentras, assistée de F. Louis de Stuart de Bezaure, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur d'Omps, de messire Paul de Baroncelis et de dame Marguerite de Stuart, mariés, seigneur et dame de Javon, ses oncle et tante, et de F. Balthasar de Stuart, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son frère, 12 décembre 1660 (fol. 1380 vᵒ) ; — entre Jean Gaudemar, bourgeois de Manosque, fils de feu Antoine et de damoiselle Anne de Penchinat, d'une part, et damoiselle Louise de Lauges, fille de feu noble Jean et de damoiselle Blanche de Portal, de la ville d'Orange, 11 décembre 1656 (fol. 1392 vᵒ) ; — entre Mᵉ Jean Huguet, praticien, fils de Mᵉ André, notaire royal de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Lucrèce Amoreux, fille de Mᵉ Valery, procureur au siège de ladite ville, 23 janvier 1647 (fol. 1422) ; — entre Guillaume de Mathieu, marchand d'Aix, fils de feu Pierre, d'une part, et damoiselle Thérèse Giraud, fille d'Honoré, de Manosque, 27 octobre 1657 (fol. 1486 vᵒ). — « Donation d'acquêts et conquêts faite par Mᵉ Antoine Eymar, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, en faveur de Mᵉ Jean Eymar, avocat en la cour, son fils », 9 juin 1666 (fol. 1501 vᵒ). — Contrat de mariage entre noble Gaspard de Pontevès, sieur de Sillans, fils de feu noble Jean, seigneur de Sillans, et de dame Anne de Castellane, assisté de messire François de Pontevès, abbé dudit Sillans, et de noble Laurent de Pontevès, ses frères, de noble Jean d'Isoard, sieur de Fontienne, de Mᵉ Jean de Jaubert, lieutenant principal au siège de Digne, ses beaux-frères, de noble Charles de Castellane de Grignan, son cousin germain, d'une part, et damoiselle Isabeau de Feautrier, fille de feu M. Jean et de damoiselle Anne de Besson, de Riez, assistée de M. Mᵉ Joseph de Piolle, conseiller au siège de Forcalquier, son oncle, de noble Honoré de Félix, sieur de Creisset, de messire Joseph de Piolle, « prestre, docteur, conseiller et aumosnier du Roy », ses cousins, 8 juillet 1666 (fol. 1512). — Émancipation de messire Auguste Eymar, chanoine de Saint-Mari de Forcalquier, et de Poncet Eymar, frères, par Mᵉ Antoine, leur père, 19 juin 1659 (fol. 1520 vᵒ). — Donation de tous ses biens, « sous la réserve des fruits, usufruits et revenus desdits biens durant sa vie », par Scipion Monier, ménager de Sainte-Tulle, en faveur de messire Joseph de Piolle, docteur en théologie, de Forcalquier, 14 octobre 1666 (fol. 1580), etc.

B. 2237. (Registre.*) — In-quarto, 1772 feuillets, papier.

1629-1668. — Insinuations. — Donation de tous ses biens « sous réserve d'une pension de 21 livres, sa vie durant », par Christol Maurin, en faveur de

* Mauvais état ; — lacune du fol. 149 à 242.

Jacques Maurin, M° apothicaire de Manosque, son frère, 6 octobre 1666 (fol. 4 v°). — Contrat de mariage entre Antoine Ripert, de Roussillon, d'une part, et damoiselle Marie du Pred, fille de Clément, et de feu damoiselle Claire Beauchamp, de Sault, 16 novembre 1666 (fol. 50 v°). — Donation de tous ses biens, « sous réserve de l'usufruit, sa vie durant » par noble Suzanne Isoard, de Lurs, en faveur de sieur Pierre Feutrier, son cousin, 31 janvier 1667 (fol. 104 v°). — Contrats de mariage : entre M° Paul Brunet, avocat en la cour, fils de Paul, bourgeois de Manosque, d'une part, et damoiselle Marie de Robert, fille de sieur Balthasar, écuyer, de ladite ville, et de damoiselle Catherine d'Aymini, assistée de « révérend messire Henri Robert, docteur en droit, ancien recteur de l'église collégiale de Draguignan, chef des missions de Monseigneur le cardinal Grimaldi, archevesque d'Aix, et vicaire de son Éminence aux lieux de la vallée d'Aigues et de Lourmarin, prieur d'Éaux et de La Garde, son oncle paternel », de messire Pierre d'Aymini, docteur en théologie, archidiacre en l'église de Riez, vicaire général et official dudit diocèse, et d'Honoré d'Aymini, écuyer de Manosque, ses oncles maternels, de messire Jean-Claude Robert, docteur en théologie, « recteur et chef de l'église de Draguignan », et de messire Jaan-Baptiste Robert, docteur en théologie, « chanoine d'honneur de l'église de Draguignan et prieur commendataire de Saint-Pierre-du-Chastellat », ses frères, 15 novembre 1666 (fol. 128) ; — entre noble Balthasar d'Aguillier, sieur de Lespeau, fils de feu Marc-Antoine et de damoiselle Sillette de Latil d'Entraigues, de Brunet, assisté du sieur Charles de Latil, sieur d'Entraigues, son oncle, d'une part, et damoiselle Françoise de Garnier, fille de feu M° Jean-Antoine, avocat en parlement, et de damoiselle Gabrielle de Chevally, de Manosque, 21 décembre 1666 (fol. 291 v°) ; — entre M° Jean-Emmanuel Gilly, docteur en médecine, de Draguignan, fils de M° Pierre, aussi docteur en médecine, et de damoiselle Lucrèce de Romégat, d'une part, et damoiselle Marguerite de Barles, fille de feu sieur Simon, bourgeois de Gréoux, et de damoiselle Isabeau Perrache, 3 février 1667 (fol. 356) ; — entre M° Jean-Pierre d'Arnaud, écuyer de Forcalquier, fils de feu M. M° Scipion, sieur de Châteauneuf-Miravail, lieutenant principal au siège de Forcalquier, et de damoiselle Diane d'Audiffred, dame de Silvabelle et du Petit-Gubian, assisté de messire André d'Arnaud, docteur en théologie, vicaire de Mane, de messire Honoré d'Arnaud, chanoine capiscol de l'église Saint-Mary de Forcalquier, et de messire Scipion d'Arnaud, « prieur de Saint-Martin de Bomaux », ses frères, d'une part, et damoiselle Suzanne Borel, fille de feu M° Barthélemy, notaire royal de Manosque, et de damoiselle Lucrèce de Valansan, assistée de M° François Borel, notaire royal, de Forcalquier, et de damoiselle Suzanne de Parisy, son aïeule, 7 février 1667 (fol 364 v°) ; — entre M° Joseph Arvelly, M° apothicaire de Marseille, fils de feu Pierre et de damoiselle Jeanne Fournier, d'une part, et damoiselle Madeleine Poitier, fille de feu Jean, « consul de la nation Flamanque et Olandoise dudit Marseille », et de damoiselle Madeleine de Cestier, 2 mars 1667 (fol. 402). — Émancipations et donations d'acquêts : par Antoine de Faulcon, de Viens, en faveur de Louis de Faulcon, son fils, 28 avril 1667 (fol. 412 v°); — par sieur Granier, bourgeois de Manosque, en faveur de Jacques, son fils, 15 février 1667 (fol. 484 v°). — Contrats de mariage : entre noble Jean de Raffelis, sieur de Tourtour, fils de noble Joseph, sieur de Broves, et de dame Madeleine de Borrely, d'une part, et damoiselle Jeanne de Thomassin, fille de feu M° François, conseiller au parlement de Provence, et de dame Françoise de Marin, d'Aix, assistée de M. François de Thomassin, seigneur de Rognac, conseiller audit parlement, et de Jean-Louis de Thomassin, seigneur de Taillas, « conseiller du Roy, en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence », 10 février 1667 (fol. 509) ; — entre M° Michel Brémond, notaire royal de Forcalquier, d'une part et damoiselle Isabeau Aubert, veuve de Spérit Cornaille, de Saint-Michel, assistée de damoiselle Sibille de Brunet, sa mère, et de messire Gaspard Aubert, vicaire de Niozelles, son frère, 10 mars 1667 (fol. 561 v°). — Donation par François Huet, écuyer d'Apt, en faveur de l'hôpital Saint-Castor de ladite ville, « sieur François Rigoulet et Jean-Baptiste Buisson, bourgeois, recteurs et administrateurs modernes, pour ledit hospital stipulants », de tous ses biens meubles et immeubles quels qu'ils soient, « notamment : une terre au terroir de Saint-Savornin au quartier de Saint-Pierre, appelée *La Queirade* et deux vergers au-même terroir, quartiers du *Gubyet* du *Gour*... en considération de ceste donation les sieurs recteurs seront tenus de luy fournir sa vie durant, son entretien d'habits et d'aliments scavoir : 2 pains rousses de fournage

appelés *Méjans*, ung pot de vin rouge, et 2 livres de chair, et plus s'il en est besoin, tous les jours; de luy faire ung habit de razette pour l'esté et ung habit de drap sezain pour l'hiver tous les 3 ans, 2 paires de soliers tous les ans, ung chapeau tous les 2 ans; on luy changera, tous les dimanches, une chemise et ung rabas blanc; et en cas de maladie on le fera traicter et soigner bien et décemment, et aura l'usage d'une chambre audict hospital, et, par-dessus tout, donneront au dict sieur Huet, 15 sols tous les mois pour ses menues nécessités », 8 juin 1667 (fol. 568). — Contrat de mariage entre Antoine Durand, Mᵉ chirurgien, de Marseille, fils de feu Mᵉ Étienne, avocat en la cour, d'une part, et damoiselle Françoise Arvailh, fille de sieur Jean-Baptiste, bourgeois de ladite ville, et de damoiselle Anne Galleigne, 21 mai 1667 (fol. 596). — Donation de 1513 livres par sieur Balthasar Garnier, écuyer de Manosque, à Jean-Pierre-Luc de La Grange, « désirant le récompenser du soing qu'il a prins à la poursuite du procès que le dict sieur de Garnier avait à la chambre de l'Édict à Grenoble », 25 mai 1667 (fol. 633). — Contrat de mariage entre noble Joseph de Bermond, fils de noble Jean, seigneur de Vachières, Saint-Martin et coseigneur de Bézaure, citoyen d'Apt, et de dame Gasparde de Saphalin, d'une part, et dame Marie de Poligny, dame de Bézaure, veuve de noble François d'Astouaud, seigneur dudit Bézaure, fille de feu noble Pierre, seigneur dudit lieu, et baron de Valbonne, et de dame Uranie de Calignon, d'Apt, 29 juin 1667 (fol. 637 vᵒ). — Donation par damoiselle Jeanne Brochier, veuve de Marcelin Rougier, de Forcalquier, d'une pension annuelle de 75 livres, à titre « d'attitulation », en faveur de Joseph Rougier, son fils, « acolyte, estant de présent en la ville de Paris », 3 avril 1667 (fol. 643 vᵒ). — Contrats de mariage: entre Mᵉ Pierre Juliany, greffier de Lagnes, au Comtat Venaissin, fils de feu Mᵉ Claude, aussi greffier d'une part, et damoiselle Jeanne Silvestre, fille de sieur Jacques, bourgeois de Gordes, 4 juillet 1667 (fol. 709 vᵒ); — entre noble Pierre Michel, fils de feu noble Gaspard, coseigneur de la Javie et de Champourcin, et de damoiselle Jeanne de Puget, assisté de noble Antoine Michel et de messire Spérit Michel, ses frères, d'une part, et damoiselle Lucrèce Tiran, fille de feu « Toussans », de Forcalquier, 15 mai 1667 (fol. 753); — entre Mᵉ Antoine Rebuty, avocat au parlement de Provence, fils de Mᵉ Jean-François, aussi avocat, sieur de Valgressières et de feu damoiselle Anne d'Alemandy, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Anne de Bermond, fille de noble Guillaume, coseigneur de Malcor, et de damoiselle Isabeau de Feautrier, de Limans, assistée de messire Claude de Bermond, « prêtre de l'ordre de Saint-Benoit, prieur de Taradel », et de damoiselle Diane de Bermond, ses oncle et tante, 3 juillet 1667 (fol. 764). — Émancipation et donation d'acquêts par sieur Esprit Raphaël, Mᵉ chirurgien de Saint-Savornin, en faveur de Jean-Antoine, son fils, Mᵉ apothicaire, dudit lieu, 9 août 1667 (fol. 846). — Contrat de mariage entre Mᵉ Jacques Lieutaud, « notaire royal, greffier des collocations et procureur au siège de Forcalquier », fils de feu Mᵉ Joseph, notaire royal, et de damoiselle Marguerite Clarency, d'une part, et damoiselle Suzanne de Posillis, fille de Pierre Mᵉ chirurgien, et de damoiselle Suzanne Berluc, de Forcalquier, 2 décembre 1629 (fol. 859). — Donations: par messire Pierre d'Orgon « curé de la paroisse de Saint-Pierre de Baron », de tous ses droits sur les successions de Mᵉ Antoine d'Orgon, notaire royal de Céreste, et de damoiselle Louise de Ponson, ses père et mère, en faveur de Mᵉ Joseph d'Orgon, notaire royal et greffier de la baronnie dudit Céreste, son frère, 23 septembre 1667 (fol. 878 vᵒ); — par damoiselle Anne Artaud, en faveur d'André Raspaud, bourgeois de Reillane, son fils, de tous les biens; « bastides, terres, preds et jardins », qu'elle possède au terroir de Céreste, lieux dits: *Carlus*, *Vaudesant*, *La Barone*, 17 septembre 1667 (fol. 925 vᵒ). — Contrat de mariage entre M. Mᵉ Marc-Antoine de Croze, sieur de Lincel, conseiller en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, fils de Mᵉ Antoine, sieur dudit Lincel, avocat en la cour, et de damoiselle Marguerite de Guiran, assisté de M. Mᵉ François de Gantès de Valbonnette, « conseiller du Roi et son procureur général en la cour du parlement de Provence », son beau frère, d'une part, et damoiselle Marguerite de Suffren, fille de M. Mᵉ Jean-Baptiste sieur d'Aubes, avocat en la cour, juge de la ville de Salon, et de dame Sibille d'Arnaud, assistée de M. Mᵉ Spérit d'Arnaud, conseiller en la cour des Comptes de Provence, son oncle, 1ᵉʳ juin 1642 (fol. 957 vᵒ). — Donation par Suffren Barnouin, marchand, de Goult, en faveur de Mᵉ Spérit Voulonne, notaire royal dudit lieu, de diverses créances « montant en somme universelle, 3.123 livres, 5 émines bled et 5 émines conségal », sous la réserve d'une pension

annuelle de 128 livres, 30 août 1667 (fol. 994). — Contrat de mariage entre sieur François Girard, sieur de L'Ubac, fils de feu sieur Antoine et de damoiselle Marguerite Peyron, de Reillane, assisté de Mᵉ François Girard, conseiller au siège de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Anne Gougon, fille de feu André, bourgeois de Manosque, et de damoiselle Anne de Barthélemy, 4 décembre 1667 (fol. 1049 v°). — Donation par messire Barthélemy Giraudon, vicaire perpétuel du Mousteiret, et capitaine Guillaume Giraudon, sieur de La Sone, son frère, d'une maison située à Mane, rue de *Clavières*, en faveur de Catherine et Lucrèce Audoyer, leurs nièces ; acte passé par-devant Mᵉ Honoré Fabre, « juge de Lauzières, Brusquet et Mousteiret », 16 mai 1667 (fol. 1094). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Joseph-Mathieu Félix, de Mézel, avocat au parlement de Provence, fils de feu M. Mᵉ Joseph, « conseiller du Roi, juge viguier dudit Mézel », et de damoiselle Isabeau de Gassendy, de Digne, assisté de messire Antoine Félix, docteur en théologie, de messire Dominique Félix, « docteur ez droits, prieur de Mézel », ses frères, de Mᵉ Étienne Gassendy, avocat en la Cour, juge de Riez, son oncle, de M. Honoré Félix, sieur de Creisset, son cousin germain, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Goudin, fille de feu M. Mᵉ Étienne, conseiller au siège de Forcalquier, et de damoiselle Marguerite de Brunet, assistée de messire Barthélemy Brunet, chanoine de Saint-Mari de Forcalquier, son oncle, 12 décembre 1667 (fol. 1099 v°) ; — entre Mᵉ François Piolle, avocat en la cour, de Manosque, fils de feu François et de damoiselle Cécile Cestier, d'une part, et damoiselle Madeleine Bagnoly, fille de feu Blaise, bourgeois de Marseille, et de damoiselle Anne Blandin, 9 janvier 1655 (fol. 1126 v°) ; — entre Jean Constans, écuyer, de Sisteron, fils de Claude et de damoiselle Catherine de Revest, d'une part, et damoiselle « Anthonette » Reynaud, fille de Mᵉ Charles, notaire royal de Sisteron, et de damoiselle Diane de Gondard, 27 février 1661 (fol. 1157). — Donations : par damoiselle Anne Sibilly, femme de Jean de Vachières, de tous ses biens en faveur de messire Gaspard Aubert, vicaire de Niozelles, son neveu, sous réserve de « la somme de 300 livres pour l'église de Notre-Dame de Bellevue, terroir de Vachières », 5 mars 1668 (fol. 1249) ; — de tous ses biens par Madeleine Jaquet, de Manosque en faveur de « l'hospital Sainte-Barbe de ladite ville et pauvres d'iceluy, stipulant pour eux Mᵉ Antoine Melve, notaire royal, un des recteurs », sous la réserve d'une pension annuelle de 60 livres et de la jouissance, sa vie durant, d'une partie de la maison qu'elle possède dans ledit Manosque, quartier des *Marteaux*, 6 février 1668 (fol. 1253 v°). — Contrats de mariage : entre François Héraud, Mᵉ sculpteur, originaire de Reillanne, habitant à Aix, fils de feu Pierre et de Françoise Rigaud, d'une part, et damoiselle Isabeau Allard, fille de Mᵉ Guillaume, notaire royal de Viens, et de damoiselle Marguerite d'Audiffredy, 25 janvier 1668 (fol. 1342 v°) ; — entre « Mᵉ Dominique de Chanut, sieur et cadet du Revest-de-Brousses et de Vachières », fils de feu Mᵉ Claude, avocat en la cour, sieur desdits lieux, et de dame Lucrèce de Vachières, d'une part, et damoiselle Isabeau de Frépat, fille de feu sieur Alexandre, écuyer, et de damoiselle Marguerite de Mathieu, du Revest-de-Brousses, 15 avril 1665 (fol. 1372 v°) ; — entre Mᵉ Claude Amoreux, procureur au parlement de Provence, fils de sieur Antoine, bourgeois de Pierrevert, d'une part, et damoiselle Jeanne Ravel, fille de Mᵉ Marc-Antoine, « procureur aux cours et juridictions », et de damoiselle Claire Bernard, de Marseille, 6 mars 1668 (fol. 1411 v°). — Donation par Mᵉ Antoine Eymar, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, d'une pension annuelle, durant sa vie, de 250 livres, en faveur de messire Auguste Eymar, son fils, « cy-devant chanoine de l'Eglise Saint-Mary de Forcalquier, pour le solagement de ses infirmités », 26 mai 1668 (fol. 1490 v°) ; — Contrat de mariage entre sieur André Maistre, « sieur de La Romeyrette, noble verrier, » fils de feu Jean, sieur de Ribes, et de damoiselle Marie de Sarremane, « de Vouzoule, paroisse de Saint-Florens, au diocèse d'Uzès », d'une part, et damoiselle Anne Maurel, fille de feu Nicolas, veuve de Mᵉ Maurice Jean, notaire royal de Rustrel, 15 mai 1668 (fol. 1523 v°). — Donation de 1800 livres par damoiselle Catherine Bellon, veuve de Mary Feutrier, procureur au siège de Forcalquier, en faveur de messire Claude Feutrier, prieur de Sainte-Catherine, son fils, 4 juin 1668 (fol. 1534). — Contrats de mariage : entre Charles d'Autane, écuyer, « sieur de Lorme, médecin du Roy demeurant à Paris », fils de Charles, écuyer, sieur d'Allons, et de dame Élisabeth de Marin, assisté de damoiselle « Madeleine de Rochas, veuve en première noces de François de Marin, sieur de Montfort, en seconde noces de Florisel Viguier, sieur de Lorme, son aieule maternelle, de François

d'Autane, sieur de Montfort, son frère, de messire Henri de La Grange, chevalier, marquis d'Arquieu, capitaine colonel des cent suisses de la Garde du Corps de Monsieur, de dame Françoise de La Chastre son épouse, et de damoiselle Louise-Marie de La Grange, fille d'honneur de la Reyne, leur fille », d'une part, et damoiselle Barbe Bureau, fille de René, bourgeois de Paris, et de Marguerite Hullin, 22 octobre 1663 (fol. 1559). — Donation par Marguerite Herculès, de Gréoux, « d'un pré qu'elle possède au terroir dudit lieu, quartier du *Plan* », en faveur de Marie Herculès, sa sœur, 11 juin 1618 (fol. 1604 v°). — Contrats de mariage : entre Pierre Baumas, fils de feu Pierre de Lourmarin, d'une part, et Suzanne Javenq, fille de Pierre, « se promettant soi espouser ensemble en l'esglise de Dieu », 29 mars 1637 (fol. 1611) ; — entre Germain Mollet, fils de M° Antoine, notaire royal de Mane, d'une part, et Anne Allemand, fille de François, de Puimichel, 10 juin 1668 (fol. 1635). — Donation par M. M° Joseph Piolle, conseiller au siège de Forcalquier, de 12.000 livres en faveur de M° André Piolle, avocat en la cour, son fils cadet, 12 octobre 1668 (fol. 1694 v°). — Contrats de mariage : entre Raphel Roux, bourgeois de Saint-Savornin, fils de feu Rolland, d'une part, et damoiselle Marie de Gadret, fille de M° François, notaire royal d'Apt, 8 janvier 1650 (fol. 1718 v°) ; — entre M° Joseph Damas, fils de feu M° Jean, « notaire apostolique et royal de Gordes », et de damoiselle Bernardine de Fabre, d'une part, et damoiselle Catherine de Flassani, fille de M° François, notaire et greffier du Thor, 2 septembre 1668 (fol. 1748) ; — entre noble Melchion des Ferres, « gentilhomme verrier », fils de noble Jean-Thomas et de damoiselle Lucrèce Bremond, de Valsainte, « habitant la verrière d'Olières », d'une part, et damoiselle Catherine Gueyrard, fille de feu M° Jacques, notaire royal de Pourrières, et de damoiselle Marguerite de Cadry, 2 septembre 1664 (fol. 1761 v°), etc.

B. 2238. (Registre.) — In-quarto, 1325 feuillets, papier.

1633-1670. — Insinuations. — Donation de tous ses biens par Anne Légier, de Sainte-Tulle, en faveur d'Antoine Légier, son frère, « marchand pelletier demeurant à Montpellier », sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 27 livres, 6 janvier 1669 (fol. 10). — Émancipation et donation d'acquêts par M° Pierre Barnier, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, en faveur de M° Jean Barnier, avocat en la cour, son fils, 7 février 1669 (fol. 82 v°). — Contrats de mariage: entre François des Ferres, « gentilhomme verrier », fils d'Antoine et de feu Jean et de damoiselle Espérite Barnier, assistée de noble Joseph des Ferres, son frère, 24 novembre 1668 (fol. 124) ; — entre M° Pierre d'Alphéran, fils de sieur Michel, de Sainte-Tulle, et de damoiselle Anne des Aubert, d'une part, et damoiselle Marie de La Gorce, fille de noble Jean-Pierre, sieur de Coucoules, et de « dame Françoise de Malle-Valette, de la ville d'Aramon au diocèse d'Uzès », 23 décembre 1668 (fol. 159 v°) ; — entre Pierre Gassan, fils de feu M° Joseph, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Marie de Guérin, d'une part, et damoiselle Lucrèce Martin, fille de feu Charles, écuyer, et damoiselle Claire de Nicollay, de ladite ville, 24 février 1669 (fol. 168 v°). — Émancipation de Jean Joannis, M° apothicaire de Manosque, par Sanson Joannis, bourgeois de Manosque, son père, 8 mars 1669 (fol. 218). — Contrats de mariage : entre M° François de Rippert, avocat en la cour, fils de M° Jean, aussi avocat, et de damoiselle Suzanne de Belly, de Saint-Savournin, d'une part, et damoiselle Marie Artaud de Montauban, fille de noble César, seigneur de Barret, et de feu dame Françoise de Roux, assistée de noble Laurent Artaud de Montauban, coseigneur dudit Barret, son frère, « capitaine et lieutenant colonel de cavalerie pour le service S. M. », 5 mai 1660 (fol. 242 v°) ; — entre M° Honoré de Berluc, sieur de Porchères, fils de M° Jean-Antoine, avocat en parlement, et de damoiselle Hélène de Laugier, d'une part, et damoiselle Diane d'Auberge, fille de feu Daniel, bourgeois de Forcalquier, et de damoiselle Marguerite de Berluc, 25 février 1669 (fol. 277) ; — entre M° Paul Lieutaud, procureur au siège de Forcalquier, fils de feu M° Joseph, notaire royal et procureur audit siège, et de damoiselle Marguerite Clarens, d'une part, et damoiselle Catherine de Savournin, fille de Théophile, écuyer et de damoiselle Anne de Mévoulhon, de Lourmarin, « promettant se prendre en vray mariage et iceluy solenniser en la façon de la Religion, de laquelle ils font profession », 24 juillet 1633 (fol. 312) ; — entre sieur Antoine Chais, bourgeois, des Mées, fils de feu Gaspard et de

damoiselle Lucrèce de Chanut, fille de sieur Charles, sieur du Revest-de-Brousses et de Vachères, et de dame Lucrèce de Doria, 28 novembre 1669 (fol. 740); — entre sieur Jean-François Volone, « marchand tisseur à draps » de Goult, fils de César, d'une part, et damoiselle Anne de Frépat, fille de feu Jean et de damoiselle Marguerite de Lauthier, « de Saint-Pantally », 21 novembre 1669 (fol. 778 v°). — Émancipation et donation d'acquêts par noble Joseph des Ferres, gentilhomme verrier, résidant à Sainte-Tulle, en faveur de noble François, son fils, « aussi gentilhomme verrier », 8 mars 1670 (fol. 843). — Contrat de mariage entre noble André de Tressemenes, seigneur de Brunet, fils de feu M. M° Jean, sieur de Chasteuil, conseiller à la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, et de dame Anne de Forbin de Sainte-Croix, dame de Brunet et de Chasteuil, assisté de M. M° Charles de Tressemanes, sieur de Chasteuil, conseiller au parlement de Provence, de noble Gaspard de Tressemanes, sieur de Chasteuil, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, d'une part, et damoiselle Françoise de Suffren, fille de M. M° Antoine, sieur d'Aubes, « cy-devant conseiller au parlement de Provence », et de dame Charlotte de Roux de Lamanon, 11 février 1670 (fol. 861); — entre Jean-Louis Benoît, M° chirurgien, de Manosque, fils de feu « Toussans, aussi chirurgien », d'une part, et damoiselle Catherine Rambaud, fille de Pascal, de ladite ville, 28 janvier 1670 (fol. 918); — entre M° Jean Barnier, avocat en la cour, fils de M° Pierre, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, et de feu damoiselle Françoise de Gueydan, d'une part, et damoiselle Melchionne de Rebuty, fille de feu M° Jean-François, avocat en la cour, coseigneur de Fontienne, et de damoiselle Jeanne de Berluc, dudit Forcalquier, 5 mai 1670 (fol. 945); — entre noble Jean de Ripert, écuyer, de Saint-Savornin, fils de feu noble Rolland, écuyer, et de feu damoiselle Blanche de Donadeï, d'une part, et damoiselle Diane de Rostagny de La Costière, fille de noble François, sieur de La Costière, écuyer, et de « noble damoiselle » Lucrèce de Thésan, de Carpentras, 12 mars 1670 (fol. 968 v°). — Donations : en faveur « de la dévote compagnie des dames de la charité, establie, depuis quelques années à Forcalquier, pour les pauvres malades honteux de ladite ville, de diverses sommes capitales et rentes » en argent et en nature, par les personnes notables de Forcalquier, dames, noblesse, clergé, bourgeoisie, magistrature : Honoré d'Arnaud d'Audiffred, docteur en droit et capiscol, 300 livres, Jean Bizot, docteur en droit et chanoine, 200 livres, M° André de Beauchans, lieutenant particulier, 1.000 livres, M° Paul Collongue, seigneur du Castellard, lieutenant criminel, 200 livres, René de Roux de Montauban, seigneur de La Rochette, 300 livres, dame Jeanne d'Eyroux, veuve de noble Charles de Castellane, 300 livres, Jean Magnan, bourgeois « une charge de bled seigle toutes les années », etc., etc., acte fait en présence de « Monseigneur Michel de Poncet, évesque de Sisteron, et de messire François Escudier, prestre missionnaire », 7 avril 1670 (fol. 1039 v°); — de tous ses biens par Jeanne Bremond, du Revest-en-Fangat, en faveur « des pauvres de l'Hostel-Dieu de Forcalquier », 30 avril 1670 (fol. 1077 v°); — en faveur de la « dévote confrérie des femmes et filles de Mane pour adcister les pauvres malades », de diverses sommes et biens par plusieurs habitants dudit lieu : Scipion Failhet, boulanger, 30 livres, Jean Fabre, marchand, 50 livres, Antoine Bernard, M° tisseur, 50 livres, Melchionne Barnier, 100 livres, damoiselle Jeanne de Besson, 300 livres, Françoise Brémond, une terre audit terroir, quartier du *Claux*, messire André d'Arnaud, « prieur du prieuré de Saint-Mary de Châteauneuf-Miravail et vicaire perpétuel dudit Mane » 100 livres, etc., acte fait en présence de messire François Escudier, prêtre missionnaire, 27 avril 1670 (fol. 1081 v°); — de 100 livres par Jean Vespier, M° maçon, de Manosque, en faveur de « la confrérie de N.-D. des Grâces », érigée dans l'église régulière de l'Observance de ladite ville, 3 août 1670 (fol. 1143). — Contrats de mariage : entre M. M° Alphonse-Louis d'Arnaud, seigneur de Rousset et de Vallongue, fils de feu M° Louis, conseiller au parlement de Provence, seigneur desdits Rousset et Vallongue, et de dame Eymare d'Arène, assisté de M° Espérit d'Arnaud, conseiller en la cour des Comptes de Provence, son oncle, d'une part, et damoiselle Marie de Forbin, fille de M. M° André-Anne, conseiller en ladite cour des Comptes, seigneur de Sainte-Croix, et de dame Catherine de Séguiran, 27 janvier 1655 (fol. 1145 v°); — entre sieur Joseph Gorde, docteur en médecine, des Mées, fils de M° Honoré, aussi docteur en médecine, et de feu Madeleine Réal, d'une part, et damoiselle Madeleine Quintrand, fille de feu François, bourgeois de Manosque, 24 juin 1670 (fol. 1196); — entre M° Blaize-Marie Palhier, notaire royal

de Banon, fils de feu Mᵉ Jean et de damoiselle Suzanne Gueidan, d'une part, et damoiselle Anne Chaurian, fille de sieur Gabriel, de Saint-Martin-de-Castillon, 19 août 1670 (fol. 1283 vᵒ). — Donation par sieur François de Géraud, « citoyen de Cavaillon », de tous les biens qu'il possède au lieu de Goult et son terroir, en faveur de Jean-Pierre Gérard, son frère, 29 août 1670 (fol. 1310), etc

B. 2239. (Registre.) — In-quarto, 1572 feuillets, papier.

1632-1672. — Insinuations, — Contrats de mariage : entre sieur Denis de Martin, fils de Mᵉ Martin, avocat en la cour, et de damoiselle Marguerite de Ravillasc, de Sault, assisté de sieur Henri de Martin, sieur de La Garde, son frère, d'une part, et damoiselle Marie-Anne de Gaffarel, fille de feu sieur André et de dame Delphine de Villeneuve, de Mane, assistée de messire Jacques de Gaffarel, « doyen en l'université de droit canon de Paris, prieur du Revest-de-Brousses », de messire Pierre de Gaffarel, prieur et seigneur de Ganagobie, de sieur Antoine de Gaffarel, « sieur de Terval », ses oncles, 16 septembre 1670 (fol. 19 vᵒ) ; — entre messire Jean-François de Glandevez, seigneur de Rousset, conseiller au parlement de Provence, fils de feu messire Gaspard, seigneur de Cuges et dudit Rousset, conseiller audit parlement, et de dame Véronique de Russan, d'une part, et damoiselle Anne d'Escallis de Sabran de Bras, fille de feu messire Sextius, seigneur et baron d'Ansouis, Bras, Saint-Julien d'Asse et autres places, et de dame Madeleine de Gérente, dame de Bras, assistée de messire Henri d'Escallis de Sabran, seigneur et baron desdits Ansouis et autres places, conseiller au parlement de Provence, son frère, et de dame Gabrielle d'Escallis de Bras, dame de Saint-Martin, sa tante, 31 août 1651 (fol. 39) ; — entre Mᵉ Claude Archias, avocat en la cour, coseigneur de Rustrel, sieur du Clos, fils de feu Ambroise et de damoiselle Claire du Teil, d'Apt, d'une part, et damoiselle Anne-Thérèse de Lieutaud, fille de feu sieur Pierre, bourgeois d'Orgon, 7 décembre 1670 (fol. 85 vᵒ). — Testament solennel de M. François de Pontevès, sieur de Saint-Barnabé, résidant à Forcalquier, par lequel il lègue divers biens immeubles à dame Marguerite de Valansan, sa seconde femme, et institue pour ses héritiers universels, damoiselle Anne de Pontevès, sa fille, femme du sieur de Castellane et Joseph d'Allayer de Champourcin, son petit-fils, de Digne, 22 août 1670 (fol. 111). — Contrat de mariage entre Mᵉ Barthélemy de Sinetti, avocat en la cour, fils de feu Barthélemy et de damoiselle Françoise d'Orcel, d'Apt, assisté de messire Charles de Thomas, sieur de Millaud. et de sieur Jean-Baptiste de Sinetti, son frère, d'une part, et damoiselle Charlotte d'Allard, fille de feu noble Jean et de damoiselle Dominique d'Ajoux, assistée d'Isabeau, Anne et Catherine d'Allard, ses sœurs, de messire Lazarin de Doria, seigneur de Satournon, et de François d'Ortigues, ses beaux-frères, et de noble Balthasar d'Allard, son oncle, 22 novembre 1670 (fol. 123 vᵒ). — Donation « pour former un fonds au corps de La Charité que messire François Escudier, prêtre missionnaire de Nisme, a establi à Saint-Martin-de-Castillon », de diverses sommes et biens immeubles par les particuliers dudit lieu : dame Marguerite d'Adhémar de Monteil de Grignan, marquise douairière de Buous, baronne du présent lieu 400 livres, Jacquelin Cavalier 100 livres, François de Barbeyrac 30 livres, Mᵉ Courtois, lieutenant de juge, 60 livres, messire Étienne Sobolis, prieur de Boisset résidant à Saint-Martin, 50 livres, Mᵉ Lauthier, notaire royal dudit lieu, 15 livres, etc, 13 novembre 1670 (fol. 138 vᵒ). — Contrats de mariage entre : François Rogoni, sieur de La Tour. fils de Mᵉ Jean, sieur dudit lieu, avocat en la cour résidant à Lurs, et de damoiselle Honorade de Mati, dame d'Aiglun et des Sièyes, d'une part, et damoiselle Anne de Fabri, veuve de François Lombard, bourgeois des Mées, fille de feu sieur Étienne, écuyer de Rians, et de feu damoiselle Louise de Gassendi, 15 novembre 1670 (fol. 166 vᵒ) ; — entre Charles Bermond, sieur de Malcor, fils de feu Jean, d'une part, et damoiselle Honorade Rampalle, fille de feu Mᵉ Henri, avocat en la cour, et de damoiselle Anne de Chanut, de Forcalquier, 1ᵉʳ février 1671 (fol 188 vᵒ) ; — entre Mᵉ Paul Richaud, fils de Mᵉ Jean-François, « secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy », de Manosque, d'une part, et damoiselle Marie Girard, fille de sieur Pierre, de Banon, 21 décembre 1670 (fol. 220 vᵒ). — Donation en faveur de La Charité de Mane de 600 livres par « dame Geneviève de Brianson de la Saludie, épouse de messire Laurent de Forbin, seigneur de Mane, gouverneur pour le Roi des villes, châteaux et

citadelles de Grasse, Antibes et dépendances », de 300 livres par sieur André de Roume, « gouverneur des pages de la Chambre du Roi, originaire dudit Mane » 8 décembre 1670 (fol. 245). — Émancipation de Mᵉ Jean-Pierre du Teil, avocat en la cour, par « M. Mᵉ Polidore du Teil, son père, conseiller du Roy et juge pour S. M. à Forcalquier », 1ᵉʳ avril 1671 (fol. 280 vᵒ). — Donations : « pour l'establissement de la compagnie de l'Esclavage qui a pour fin l'entreprise de toutes les bonnes œuvres et principalement de prester sans intérêts sur des gaiges aux honteux, lequel establissement a été fait à Manosque par messire François Escudier », prêtre missionnaire, de 300 livres par messire Jean-Honoré de Thomassin, docteur en théologie, prêtre prébendé en l'église Saint-Sauveur, de 150 livres par noble Antoine de Roux, sieur de La Pérusse, de 300 livres par sieur Balthasar de Garnier, sieur de La Javie, de 200 livres par noble Honoré d'Eymini, écuyer, de 200 livres par sieur Charles Pouchet, etc, 25 avril 1671 (fol. 298) ; — en faveur de « la compagnie de la Miséricorde, establie à Manosque pour l'adcistance des pauvres malades », de sommes destinées à constituer « un fonds à perpétuité » à ladite œuvre, par plusieurs habitants de Manosque : noble Jacques Amat, sieur de Brousset 150 livres, dame Hélène de Lincel 150 livres, Jean Laugier 300 livres, Mary Raffin 100 livres, Jacques Gaudemar, hôte, 20 livres, dame Isabeau de Cornier, femme de M. Mᵉ Honoré Figuière, « archivaire en la cour des Comptes », dame Marguerite d'Audiffred, femme de noble Antoine de Fauris, sieur de Néoules, 50 livres, damoiselle Sibille de Boissières 150 livres, damoiselle Claire de Virailh de Vallée 50 livres, damoiselle Catherine d'Arnaud 200 livres, damoiselle Isabeau de Moullin 300 livres, etc ; acte fait en présence de messires François Escudier, prêtre, missionnaire, de Nîmes, Louis Eymar, prêtre missionnaire de Pierrelatte, et Jean Saumejean, prêtre missionnaire de Valréas, 8 janvier 1671 (fol. 303) ; — en faveur « de la compagnie de La Charité establie à Pierrevert, pour l'adcistance des pauvres malades et autres nécessiteux », de sommes destinées à constituer un fonds à ladite œuvre, par plusieurs « personnes charitables » : noble Pierre de Barnier, seigneur dudit Pierrevert 300 livres, noble Jean de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, 100 livres, messire Jean Sauvan, vicaire dudit lieu 30 livres, Mᵉ Joseph Amoureux, notaire, 30 livres, Joseph Sauteiron, bourgeois, 100 livres, etc ; acte fait en présence de messire François Escudier, prêtre missionnaire, 25 janvier 1671 (fol 361 vᵒ). — Contrats de mariage : entre messire Balthasar de Cabanes, baron de Viens, seigneur d'Oppedette et Saint-Quintin, fils de feu M. Claude et de damoiselle Anne de Bionneau, de Marseille, d'une part, et damoiselle Madeleine de Vallavoire, fille de messire Pierre, seigneur de Volx, et de dame Gabrielle de Forbin, 1ᵉʳ mars 1635 (fol. 404 vᵒ) ; — entre noble François de Pontevès, sieur de Saint-Barnabé, fils de feu noble Gaspard, sieur de Seillans, et de feu dame Hélène de Senoye, d'une part, et damoiselle Suzanne de Revest, veuve de Mᵉ Pierre Vial, procureur au siège de Forcalquier, fille de feu Jacques, bourgeois de Manosque, 3 avril 1632 (fol. 417 vᵒ) ; — entre « hault et puissant seigneur messire Henri de Brancas des comtes de Forcalquier, baron de Céreste, seigneur de Robion, Castellet et autres places, grand sénéchal au siège de Forcalquier », fils de feu messire Honoré, seigneur et baron des mêmes places et de feu « puissante dame » Marie d'Adhémar de Monteil de Grignan, d'une part, et dame Dorothée de Cheilus de Saint-Jean, fille de messire Spérit, seigneur de Saint-Jean, coseigneur de Venasque et Saint-Didier, et de dame Jeanne de Chastellier de Pernes, 28 avril 1671 (fol. 431 vᵒ). — Donation par « messire Étienne Ventier, docteur ès droits et archiprêtre en l'église de Cental en Piedmont », d'une maison à Manosque « à la place publique », en faveur de Joseph Barles, bourgeois de ladite ville, 25 mai 1671 (fol. 454). — Contrats de mariage : entre messire Joseph d'Autric de Vintimille, sieur de Bauduen, fils de messire François, seigneur des Baumettes et dudit Bauduen, et de feu dame Françoise de Castellane, assisté de messire François de Reillane, vicomte dudit lieu, seigneur du Bourget, Sainte-Croix et autres places, et de messire Laurent de Pontevès, seigneur de Viens, d'une part, et damoiselle Suzanne de Clapiers de Vauvenargues, fille de messire Henri, seigneur de Vauvenargues, et de dame Thérèse de Gallifet, assistée de messire Reynaud de Séguiran, seigneur de Bouc, premier président en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence de messire Jacques de Gallifet, seigneur du Toulonnet, « président aux enquêtes de la cour du parlement de Provence » et de M. André de Beaumond, sieur de Saint-Maurin, auditeur en ladite cour des Comptes, ses oncles,

28 avril 1671 (fol. 470) ; — entre messire Joseph de Castellane, sieur de Montmeyan, fils de messire Jean, seigneur baron dudit lieu, « gouverneur pour le Roy de la ville de Fréjus », et de feu dame Gabrielle de Castillon, dame de Cucuron, assisté de F. Gaspard de Castellane, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, et de messire Charles-Horace, prieur dudit Montmeyan, ses frères, d'une part, et damoiselle Hélène de Vallavoire, fille de feu messire Pierre, marquis de Volx, maréchal de camp des armées du Roy, et de dame Jeanne de Thomassin, assistée de « R. P. en Dieu messire Nicolas de Vallavoire, évesque et seigneur de Riez », de messire Palamède de Vallavoire, « comte de Montlaux, mestre de camp de cavalerie des armées du Roy », ses frères, de messire Honoré de Thomassin, docteur en théologie, son grand oncle, 30 avril 1671 (fol. 484 v°) ; — entre sieur François Besson, bourgeois de Mane, fils de feu Claude, d'une part, et damoiselle Catherine de Giraudon, « fille de sieur Guillaume Giraudon dict *La Somme*, cy-devant capitaine d'une compagnie de cent hommes à pied dans les troupes de S. A. royale de Savoie », et de feu damoiselle Catherine Escaille, dudit Mane, 2 août 1671 (fol. 520). — Émancipation de messire Joseph Brémond, prêtre de Forcalquier, par Charles Brémond, son père, bourgeois de ladite ville, 7 octobre 1671 (fol. 578 v°). — Donations : par Marguerite Vachier, d'une vigne au terroir de Pierrerue, « proche l'église », en faveur de messire Jean Vachier, vicaire perpétuel dudit lieu, son parent, 12 juin 1671 (fol. 583 v°) ; — par damoiselle Catherine « d'Astuard », de 6000 livres « de ses biens et droits adventifs », en faveur de messire Jacques d'Astuard, seigneur de Murs, et à son défaut à noble Balthasar d'Astuard, son fils, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et « au défaut d'iceluy aux enfants de noble Jean d'Astuard, seigneur et baron de Romanin », 15 septembre 1671 (fol. 609). — Contrats de mariage : entre noble Annibal-François de Marin, « seigneur et baron de Saint-Michel », fils de feu noble M. Me André, seigneur dudit lieu, conseiller au parlement de Provence, et de dame Madeleine de Guillen de Sala, d'une part, et damoiselle Charlotte d'Autric de Vintimille, fille de messire François seigneur des Baumettes et de Bauduen, et de feu dame Françoise de Castellane de Gréoux, assistée de messire Joseph de Vintimille, seigneur dudit Baudun, son frère, et de noble Charles de Ferrier, seigneur d'Auribeau, 13 septembre 1671 (fol. 633) ; — entre Claude Mayer, Me chirurgien de Manosque, fils de Me François et de damoiselle Louise Johannis, d'une part, et damoiselle Cassandre de Valluyer, fille de feu Me Jean, notaire royal de Digne, et de damoiselle Diane Escoffier, 29 avril 1657 (fol. 678 v°). — Donation par M. Jean du Puget, de Marseille, « d'une bastide, affar et tènement au terroir de Viens, quartier de Saint-Paul », en faveur de dame Madeleine de Valavoire, veuve de messire Balthasar de Cabanes, baron de Viens, président en la cour des Comptes de Provence, 15 septembre 1671 (fol. 704 v°) ; — entre noble Jean de Tributiis, seigneur de Sainte-Marguerite, fils de feu noble Joseph, seigneur dudit Viens, et de dame Marguerite de Lincel, assisté de noble Jean-Baptiste d'Isoard de Matheron, sieur de Chénerilles, son cousin germain, d'une part, et damoiselle Marguerite de Bernier, fille de noble Pierre, seigneur de Pierrevert, et de dame Françoise de Muret, 30 octobre 1671 (fol. 771 v°). — Contrat de mariage entre Me Jean Cestier, avocat en la cour, fils de sieur Espérit et de damoiselle Isabeau de Gasquy, de Manosque, d'une part, et damoiselle Hélène de Brunet, fille de sieur André et de damoiselle Anne de Maurin, de ladite ville, 21 septembre 1671 (fol. 783 v°). — Donation de tous ses biens, « après son trépas », par messire Jean Rigaud, prêtre, de Montjustin, en faveur de André Rigaud, Me charpentier, son frère, 2 novembre 1653 (fol. 805 v°). — Contrats de mariage : entre Jacques Gassaud, fils de sieur Louis et de damoiselle Françoise de Fournel, de Forcalquier, assisté de noble Pierre de Gassaud, écuyer, de ladite ville, son cousin, d'une part, et damoiselle « Chrestienne » de Savornin, fille de sieur Dominique et de damoiselle Olympe de Silvestre, de Lourmarin, « lesquels ont promis de se prendre en vrais et loyaux espoux en la Religion prétendue réformée, dont ils font profession », 9 novembre 1671 (fol. 837) ; — entre Georges Barbeyrac, écuyer, fils de feu Bernardin, écuyer, et de damoiselle Hélène de Bouliers, de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Marie de Grassy, fille de noble Me Jean-Antoine, docteur et avocat, et de damoiselle Eléonor de Ravenot, d'Apt, 20 janvier 1664 (fol. 900) ; — entre sieur André Piolle, fils de sieur Jacques, bourgeois de Manosque, et de damoiselle Françoise de Ponson, d'une part, et damoiselle Thérèse de Lafont, fille de sieur

Étienne, « consul juré de la ville de Marseille », et de damoiselle Marquise d'Aramon, 28 novembre 1671 (fol. 966 v°). — Donation par messire Toussaint de Brancas des comtes de Forcalquier, résidant à Roubion de la moitié de tous ses biens et droits, « sous la réserve de 3.000 livres de fonds, en faveur de messire Henri de Brancas des comtes de Forcalquier, seigneur dudit Roubion et du Castellet, grand sénéchal au siège de Forcalquier, son neveu, 25 mars 1672 (fol 988). — Contrat de mariage entre M° Balthasar Lauthier, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, fils de sieur Georges et de damoiselle Louise de Bouliers, d'une part, et damoiselle Françon d'Hortie, fille de feu M° Gilibert, notaire royal de Caseneuve, et de damoiselle Sibille Charpin, 7 février 1672 (fol. 1000 v°). — « Reconnaissances ou aveux en faveur de dom Giraud d'Aubenon, réfectorier du monastère de Ganagobie et prieur du prieuré de Saint-Pierre de Visiers, dépendant dudit monastère » : par Antoine Garcin, de Sigonce, de vignes audit lieu de Saint-Pierre, lieu dit *Sous le Prieuré*, « sous la redevance de la 7° partie des fruits », 10 avril 1680 (fol. 1032) ; — par Jacques Aubergier, de Lurs, de près au terroir dudit Saint-Pierre, sous le service annuel d'une « poignadière » et demie de blé, 1ᵉʳ mai 1680 (fol. 1033), etc, actes insinués à la requête de messire Pierre de Gaffarel, prieur et seigneur de Ganagobie, avec leur texte latin, 26 avril 1672 (fol. 1037). — Transaction entre messire Octavien de Simiane et dame Anne-Élisabeth, femme de messire Joseph Dominique-Nicolas de Breton, marquis de Crillon fille de feu Joachim de Simiane, au sujet des droits dudit messire Octavien sur la terre et seigneurie de la Coste, qu'il cède, « pour ne pas la démembrer et diviser », à ladite dame Anne-Élisabeth, sa nièce, moyennant la somme de 49.500 livres, 20 février 1670 (fol 1037 v°). — Contrats de mariage entre : noble Charles de Thomas de Millaud, fils de noble Honoré, seigneur de Millaud, et de noble damoiselle Marie de Masse, d'Apt, d'une part, et damoiselle Marie-Anne de Masse, fille de noble François, seigneur de Rustrel, et de damoiselle Marie d'Orcel, 31 janvier 1672 (fol. 1091) ; — entre M. M° Joseph de Sinetty, avocat en la cour, fils de M. M° François, aussi avocat, d'Apt, et de feu damoiselle Gabrielle Dubour, d'une part, et damoiselle Thérèse de Boliers, fille de noble Gaspard, et de dame Louise de Sanes, assistée de messire Jean-Augustin, de Boliers, docteur en théologie, de M. M° Joseph de Boliers, « conseiller du Roy, son président et trésorier général de France au bureau des Finances », et de noble Jean de Boliers, ses frères, 18 février 1672 (fol. 1150 v°). — Contrat de mariage entre M. Paul Quintrand, fils de feu François et de feu damoiselle Madeleine de Rostan, d'une part, et damoiselle Fraçoise d'Imberty, fille d'Honoré et de damoiselle Anne de Latil d'Entraigues, d'Aups, 20 mars 1612 (fol. 1160). — Émancipation et donation d'acquêts et conquêts par noble Jean de Bermond, seigneur de Vachères, en faveur de noble Elzéar de Bermond, son fils, « lieutenant à un des navires du Roy », 14 avril 1672 (fol. 1191). — Contrat de mariage entre Laurent Vial, fils de feu M° Jacques, notaire royal de Lardiers, d'une part, et damoiselle Madeleine de Chanut, fille de sieur Pierre dudit lieu, 29 février 1672 (fol. 1214 v°). — Émancipation de messire Gaspard Coquilhat, docteur en théologie, recteur de la chapellenie Saint-Charles fondée en l'église de Rians, par M° Antoine Coquillat son père, avocat en la cour, de Marseille, 11 juin 1672 (fol. 1230). — Contrats de mariage entre : Jean-Antoine de Vachères, fils de M° Pierre, notaire royal, d'une part, et damoiselle Marguerite Jullian, fille de M° Claude, de Limans, 18 février 1635 (fol. 1262 v°) ; — entre sieur Jean Matty, marchand de Manosque, fils de feu Honoré, d'une part, et damoiselle Madeleine Sambuc, fille de sieur Jean, bourgeois de Cadenet, les futurs époux faisant profession de la Religion réformée, 27 avril 1672 (fol. 1285) ; — entre Honoré de Thomas, sieur de Millaud, fils de feu M° Charles, seigneur dudit lieu, et de damoiselle Jeanne de Thulles, dame de Gignac, et Roquefure, d'une part, et damoiselle Marie de Masse, fille de Jean, écuyer, d'Apt, et de damoiselle « Lionne » Dubois, 7 juin 1627 (fol. 1355). — Donation par Alexandre Rascas, bourgeois, originaire de Puimichel, résidant à Aix, « de la maison qu'il possède dans la ville de Marseille dans la rue *Tubaneau*, dans le nouvel agrandissement de ladite ville, et de la portion du mollin qu'il possède en la ville de Forcalquier sur le chemin allant à Sigonce », en faveur de sieur François de Rascas, avocat en la cour, fils émancipé de M. M° Antoine de Rascas, « conseiller du Roy, correcteur en la chambre des Comptes de Provence », en reconnaissance « de l'assistance et tesmoignage d'amitié dudit sieur François de Rascas pendant

le temps qu'il a demeuré esclave en la ville de Constantinople et pour sa deslivrance », 5 juillet 1672 (fol. 1423 v°). — Contrat de mariage entre sieur Pompée Madon, écuyer, « fils émancipé de capitaine Gabriel » et de damoiselle Antoinette de Reymond, de Roussillon, d'une part, et damoiselle Claire Chaine, fille de M° Nicolas, procureur au siège de Marseille, 24 novembre 1647 (fol. 1457 v°). — Donations : par « illustre seigneur Pierre de Bellon, sieur de Moleson, citoyen d'Avignon », de tous ses biens en faveur de noble Reymond-François de Bellon, seigneur de Saint-Lambert, son fils, « sous la réserve de son entretien honorable et suivant sa condition dans la maison de son dit fils et, au cas qu'il ne voulust pas demeurer avec lui, d'une pension de 200 escus de 3 livres pièce chasque année, sa vie durant » 31 octobre 1672 (fol. 1481 v°) ; — par messire Arnaud de Guilhen de Salla, seigneur de Montjustin, Viviers, les Crottes et autres places, « d'un capital de 1040 livres, estable sur le fonds des moulins à bled de Draguignan », en faveur de « Jean d'Alby, son valet de chambre », 31 octobre 1672 (fol. 1496). — Contrat de mariage entre messire noble Henri de Glandevez, fils de feu messire Jean-Baptiste, seigneur du Bignosc, et de dame Louise de Bertrand, d'une part, et damoiselle Anne de Fauris, fille de feu noble Balthasar, écuyer, de Manosque, et de dame Hortense de Piolle, 8 octobre 1662 (fol. 1507 v°). — Donation par nobles Alphonse de Mathieu, seigneur pour la moitié du Revest-de-Brousses, Charles et Dominique de Chanut, sieurs du dit Revest, du Petit-Gubian et de Vachères, et sieurs Gaspard et Jean Bandolly, frères aussi sieurs dudit Revest et Gubian, en faveur du couvent des R. P. Servites, « fondé le 1er janvier 1522 par noble Pierre de Mathieu, conseiller au parlement de Provence, et Jean de Vachères, seigneurs du Revest-de-Brousses, dans l'ancien village dudit Revest, d'une place dans un enclos tout contre le village et joignant la chapelle Saint-Antoine pour bastir une esglise et un couvent avec tous les offices nécessaires à une maison religieuse », attendu que l'ancien couvent « se trouve situé sur une éminence exposée à toutes les injures du temps, et que les religieux n'y peuvent demeurer,... plus un jardin sur le devant... » ; lesdits seigneurs « confirment et ratifient les privilèges, franchises et immunités, dont le couvent a toujours joui depuis sa fondation », autorisant en outre des religieux « à prendre du bois dans les terres gastes » ; acte fait en présence de « R. P. messire Augustin Boulle, docteur en théologie, provincial de l'ordre des P. Servites, faisant la visite audit couvent du Revest, assisté du R. P. messire Mathieu Vacher, aussi docteur en théologie et collègue provincial du même ordre, de R. P. Alexis, prieur, Philippe Gaudemar, prieur du couvent de Moustiers, et Aufans, profès du couvent dudit Revest », 5 décembre 1652 (fol. 1534) ; — Contrat de mariage entre noble Joseph-Henri de Saquy, seigneur de Colobrières, fils de feu M. M° Charles seigneur de Fos et de Colobrières, « lieutenant général aux submissions du siège de Toulon », et de dame Madeleine de Margalet, assisté de noble Antoine de Margalet de Ségurs, et de noble Joseph de Saquy, sieur de Thourés, d'une part et dame Marie-Hélène d'Orcel, fille de M. M° Jean-Joseph, « trésorier général de France au bureau des Finances de Provence », et de dame Hélène d'Autric de Vintimille, assistée de messire François d'Autric de Vintimille, seigneur de Baumettes, son aïeul, et de messire Joseph d'Autric de Vintimille, seigneur de Bauduen, son oncle, 23 octobre 1672 (fol. 1559 v°), etc.

B. 2240. (Registre.) — In-quarto, 1051 feuillets, papier.

1620-1680. — Insinuations. — Donation de tous ses biens, « sous la réserve de 100 livres en fonds », par Anne Bouyer, de La Tour-d'Aigues, en faveur de M° Alexandre de Saint-Girons, avocat en la cour, d'Aix, 2 octobre 1676 (fol. 27 v°). — « Acte de bail » entre MM. Jean-François Eymar et Pierre Gassan, bourgeois, « consuls modernes », Jean-Antoine Magnan, avocat en la cour, et Jean-Baptiste Arnaud, « consuls vieux et administrateurs de la ville de Forcalquier, et sous le bon plaisir du conseil d'icelle », d'une part, et sieur Nicolas Magny, avocat au parlement de Paris : « ledit sieur Magny sera tenu de faire l'ouverture des mines de plastre qu'il trouvera à propos dans les montagnes appartenant à la communauté dudit Forcalquier, pour y rechercher les bans, tables et rochers de gip ou plastre, et ce à ses frais et despens sans que la communauté y soit de rien, moyennant laquelle despense, ladite communauté lui donne le privilège de jouir desdites mines de plastre durant 25 ans, moyennant la rante annuelle de 15 charges dudit plastre qu'il fera porter

à la maison de ville pendant lesdits 25 ans, la communauté ne pourra donner privilège ni permission de tirer du plastre desdites mines, à condition que ledit sieur Magny ou ses fermiers seront tenus de fournir le plastre aux manants et habitants de ladite ville ou y possédant biens, soit pour bastir dans la ville, son terroir ou ailleurs, à raison de 4 sols la charge d'asne, composée de 2 sestiers, non passée ni criblée, rendue dans la ville et de 2 sols la charge à ceux qui l'iront quérir au lieu desdites carrières », 24 octobre 1676 (fol. 30). — Contrat de mariage entre Mᵉ Antoine Baille, notaire royal de Gordes, fils de feu Mᵉ Jean et de damoiselle Catherine Daumas, d'une part, et damoiselle Louise Raine, fille de feu sieur Spérit, de Salles au diocèse de Vaison », 10 mars 1655 (fol. 44 vᵒ). — Donation par dame Gabrielle du Mas de Castellane, « dame douairière, marquise de Trans et des Arcs, de tous et chascuns les droits qu'elle peut prétendre dans la maison de M. le marquis d'Oraison, sous la réserve des 3.000 livres de pension annuelle, de laquelle elle jouit provisionnellement par arrest du parlement de Provence de 1618 », en faveur de damoiselle Marie-Lucrèce de La Tour de Montauban, sa cousine, « fille d'honneur de la Reine mère », 26 octobre 1666 (fol. 54 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Paul Rochabrun, notaire royal et procureur au siège de Digne, fils de feu Mᵉ Jacques, aussi procureur, et de damoiselle Isabeau Aubert, assisté de Mᵉ Spérit Rochabrun, avocat en la cour de messire André Rochabrun, docteur en théologie, prieur de Malijay, et de Mᵉ Jean-Baptiste Rochabrun, procureur dudit siège de Digne, ses frères, d'une part, et damoiselle Suzanne Decorio, veuve d'André Blanchard, fille de feu sieur Jean-Baptiste, bourgeois de Forcalquier, et de damoiselle Suzanne de Chivaly, 20 décembre 1676 (fol. 60) ; — entre noble César de La Tour-Cadenet, seigneur de Tamerlet, Tournefort, et Valbonette, résidant à Lambesc, fils de messire François, seigneur desdits lieux, « et haut seigneur de Charleval », et de feu dame Charlotte de Mars de Livières, assisté de messire Pierre de La Tour-Cadenet, » moine et religieux profès de Montmajour-lès-Arles », de noble Joseph de La Tour, son frère, de messire François de Thomas, seigneur de La Valette, son beau frère, de messire César de Renaud, seigneur d'Aleins, son cousin germain, d'une part, et damoiselle Gabrielle Valavoire, fille de feu messire Palamède, seigneur et comte de Montlaur, Mallefougasse, Sigonce et autres places, Mᵉ de camp de cavalerie, et de dame Gabrielle de Bousquet, assistée de messire François-Auguste de Valavoire, « seigneur marquis de Volx, gouverneur pour le Roi de la ville et citadelle de Sisteron et lieutenant général des armées de S. M. », et de « R. P. en Dieu messire Nicolas de Valavoire, évesque et seigneur de Riez », ses oncles, 31 janvier 1677 (fol. 76) ; — entre noble Jean de Vachières, coseigneur dudit lieu, fils de Barthélemy et de damoiselle Suzanne de Boniface, d'une part, et damoiselle Anne-Sibille de Brunet, fille de Victor, de Marseille, et de damoiselle Lucrèce de Thion, 5 janvier 1620 (fol. 84 vᵒ); — entre Mᵉ Antoine Bermond, « huissier en la cour du parlement de Provence », fils d'Antoine, bourgeois, d'Aix, et de damoiselle Madeleine de Girard, d'une part, et damoiselle Jeanne Silvecane, fille de feu sieur Henri, bourgeois dudit Aix, et de damoiselle Catherine de Jaulne, 24 janvier 1677 (fol. 96 vᵒ) ; — entre Pierre d'Armand La Baume, écuyer, de Cadenet, fils de feu Michel, d'une part, et damoiselle Marguerite de Blanc, fille de feu André, bourgeois de Pertuis, et de damoiselle Hortenee de Jardy, d'Aix, résidant à Manosque, 13 juin 1655 (fol. 117 vᵒ) ; — entre noble Pierre de Gueidan, fils de M. Mᵉ Gaspard, conseiller et auditeur en la cour des Comptes de Provence, et de feu dame Catherine de Bermond, assisté de M. Mᵉ Pierre et Raphélis, seigneur de Grambois et de Roquesante, conseiller en ladite cour, d'une part, et damoiselle Madeleine de Tretz, fille de M. Mᵉ Charles, conseiller au parlement de Provence, et de dame Louise de Lieutaud, assistée de M. Mᵉ Antoine de Lieutaud, son oncle, « conseiller du Roi, trésorier général de France en la généralité de Provence », 27 mars 1697 (fol. 143 vᵒ). — Émancipation et donation d'acquêts, par Joseph Lardeiret, marchand de Manosque, en faveur de Marie Lardeiret, sa fille, épouse de Mathieu Jacquerie, Mᵉ orfèvre, de Sisteron, 12 avril 1677 (fol. 172). — Contrat de mariage entre Mᵉ Gaspard Veissière, notaire royal de Manosque, fils de Légier, bourgeois de ladite ville, et de damoiselle Marie Gougony, d'une part, et damoiselle Françoise de La Croix, fille de feu Pierre, bourgeois de Riez, et de damoiselle Marguerite Fane, 22 mars 1677 (fol. 185 vᵒ). — Donation par messire Pierre d'Albertas, chevalier, seigneur de Gémenos, « conseiller du Roy en ses conseils, Mᵉ des requestes ordinaire de son hostel », en qualité d'héritier testamentaire de feu messire Sébastien

d'Albertas, seigneur de Gémenos, conseiller au parlement de Provence, d'une somme de 3.000 livres, en faveur de dame Jeanne de Forbin, femme en secondes noces de messire François de Cambi, marquis de Velleron, 5 avril 1677 (fol. 202 v°) ; — Contrat de mariage entre noble Joseph d'Aimini, fils de noble Honoré et de damoiselle Sibille de Figuière, de Manosque, d'une part, et damoiselle Marie de Richieud, fille de noble Jean-Baptiste, sieur d'Argens, et de damoiselle Anne de Fesse, de Riez, 25 avril 1677 (fol. 223 v°). — Donations : par dame Madeleine de Guilhen de Salla de Montjustin, douairière de Saint-Michel, de la somme de 150 livres en faveur de « la luminaire du Saint Sacrement de l'église paroissiale de Lincel, afin que des intérêts d'icelle en soit annuellement et perpétuellement achetée de l'huile pour faire brusler la lampe devant le tabernacle », 27 juillet 1675 (fol. 252 v°) ; — par damoiselle Charlotte d'Arnaud, veuve de M° Claude Allemandi, avocat en la cour, de 2.600 livres en faveur de François Allemandi, son fils cadet, et de tous ses biens, à la réserve d'une pension de 100 livres, en faveur de Pierre Allemandi, son fils ainé, 23 juin 1677 (fol. 259 v°) ; — par damoiselle Anne Combe, veuve de Louis Jaubert, « escrivain de Forcalquier », de tous ses biens, à la réserve d'une pension annuelle de « 2 charges de bled annone et de 20 coupes de vin pur », en faveur de noble Isabeau de Gombert, dame de Fontienne, 9 septembre 1677 (fol, 307 v°). — Contrats de mariage : entre Antoine Sauteiron, bourgeois de Manosque, fils de feu sieur Joseph, aussi bourgeois, d'une part, et damoiselle Marie de Glandevez, fille de feu sieur Barthélemy, et de damoiselle Suzanne de Fournel, assistée de M° Espérit de Glandevez, docteur en médecine, et de M. Toussaint de Glandevez, ses frères, 7 août 1677 (fol. 319) ; — entre M° Jean-Victor de Bellonnet, fils de feu M. Jean, chevalier de l'ordre de Saint-Marc, « surintendant de l'artillerie de la République de Venise », et de noble dame Isabeau de Pontevès, assisté de MM. Jean d'Arnaud, sieur de Lange, lieutenant général civil de la sénéchaussée de Forcalquier, mari de ladite dame Isabeau de Pontevès », M. M° Jean d'Eyroux, conseiller du Roi en ladite sénéchaussée, messire François de Pontevès, prêtre, noble Gaspard de Pontevès, sieur de Givaudan et de La Routte, ses oncles, d'une part, et noble damoiselle Catherine de Castellane, fille de noble Charles de Castellane d'Adhémar de Grignan et de noble dame Anne de Pontevès, assistée de noble François de Castellane d'Adhémar, son frère, capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans le régiment de Grignan, 24 janvier 1678 (fol. 373). — Testament solennel de M. M° Jean d'Arnaud, lieutenant général au siège de Forcalquier, par lequel il institue pour son héritière universelle « dame Isabeau de Pontevès, sa très chère femme et les siens », et lègue : à messire Jean-Louis d'Arnaud, son fils, prieur de Saint-Michel-de-Dèze en Languedoc, 300 livres, à M° Gaspard d'Arnaud, lieutenant général en la sénéchaussée de Forcalquier, « 5 sols, « attendu la donation qu'il luy a faite de sa charge, laquelle emporte tous ses biens ou la plus grande partie, à R. P. André d'Arnaud, son fils, religieux de l'ordre des frères Mineurs conventuels, 5 sols, à messire François d'Arnaud, prieur de Saint-Martin-de-Bobaux, en Languedoc, son fils, 1400 livres », et à dame Diane d'Arnaud, sa fille, 2000 livres, 2 avril 1677 (fol. 398). — Donation par dame Anne de Passaire, veuve de M° André Piolle, de Manosque, de tous ses biens, « sous la réserve des fruits d'iceux, sa vie durant », en faveur de dame Hortense de Piolle, sa fille, veuve de noble Gaspard de Reillane, sieur du Bourget, 29 décembre 1677 (fol. 410 v°). — Contrat de mariage entre sieur Charles Lombard, bourgeois de Forcalquier, fils de feu Marc-Antoine, bourgeois, et de damoiselle Françoise Perrache, des Mées, d'une part, et damoiselle Jeanne de Rodulph, fille de noble Josias, sieur de Beauveset, écuyer, et de feu damoiselle Véronique de Sigaudy, 6 janvier 1678 (fol. 415 v°). — Testament solennel de Jean-Étienne-Joseph d'Eyroux, « lieutenant à la compagnie de M. de Montredon au régiment de Provence » ; il institue pour son héritière universelle dame Isabeau de Pontevès, sa mère, et lègue : 600 livres à Jean-Victor de Bellonnet, son frère utérin, 600 livres à Jean d'Eyroux, conseiller à la sénéchaussée de Forcalquier, son frère consanguin, 3 livres, à sœur Anne d'Eyroux, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin, sa sœur, 18 mars 1675 (fol. 423). — Contrats de mariage entre : M. Pierre de Bouyer, fils de M. M° François, « viguier et capitaine pour le Roy et juge criminel en la ville d'Apt », et de noble Catherine de Borgarel du Colombier, assisté de noble François de Borgarel, sieur de Vachières et du Colombier, d'une part, et noble Éléonor de Gueidan, fille de noble Louis, sieur de Pierrefeu, et de feu noble Éléonor de Villages, de Marseille, assistée de « Monseigneur messire Jean de

Gaillard, évesque et prince d'Apt, et de noble Ambroise de Gueidan, ses oncles, et de dame Madeleine de Gaillard, épouse de M. de Guérin, président en la cour des Comptes de Provence, sa tante, 1er avril 1678 (fol. 442 v°) ; — entre noble Marc-Antoine de Laugier, écuyer, sieur du Puy, « ci-devant premier capitaine des Dragons au régiment du Roy », fils de feu noble Espérit, écuyer, sieur du Puy, et de dame Madeleine de Nans, d'Apt, d'une part, et dame Hortense de Piolle, veuve de noble Gaspard de Reillane, et fille de feu André de Piolle et de dame Anne de Passaire, de Manosque, 17 avril 1678 (fol. 505 v°). — Testament solennel de messire Jean Bizot, chanoine de l'église Saint-Mary de Forcalquier ; il institue pour son héritière universelle Madeleine Bizot, femme de Michel Eymar, sa cousine, et fait divers legs : au chapitre de Saint-Mary 160 livres, « pour la construction de la chapelle du glorieux Saint-Jean 300 livres », à « la confrérie de Notre-Dame de la Mercy 300 livres », à l'église paroissiale de Lincel 120 livres, à Anne Bizot, sa sœur, 2000 livres, etc., 1er février 1666 (fol. 250 v°). — « Collocation » de damoiselle Catherine de Thomas de Sainte-Marguerite, femme de Pompée de Sigaud, écuyer de Manosque, sur « une bastide et ténement de terre au terroir de ladite ville, quartier de *La Pierre-Blanche* », à elle donnée par damoiselle Françoise de Sigaud, religieuse du monastère Sainte-Claire dudit Manosque, 5 mai 1635 (fol. 546). — « Lettres de Jean Vincent, supérieur général des pères de la congrégation de la Doctrine Chrétienne, portant dispense des vœux et jurement de stabilité », en faveur de messire Jacques Motet, prêtre du diocèse de Sisteron, « fait à Toulouse en chapitre général le 5 octobre 1678 » (fol. 549). — Contrats de mariage : entre Me Jean Santon, avocat en la cour, « citoyen de la ville d'Apt », fils de feu sieur Honoré et de damoiselle Marguerite de Motte, d'une part, et damoiselle Diane de Gontin, fille de feu sieur Daniel et de damoiselle Lucrèce de Montauban de La Chaux, 6 avril 1659 (fol. 554 v°) ; — entre Me Louis d'Ailhet, d'Hyères, avocat en parlement, fils de M. Me Pierre, lieutenant général au siège dudit Hyères, et de feu dame Ursule de Marin, assisté de M. Pierre Gardanne, écuyer d'Hyères, et de MM. Joseph d'Auby, lieutenant des submissions au siège dudit Hyéres, d'une part, et damoiselle Honorade de Raffin, fille de feu Me Mary et de damoiselle Claire de Gougon, de Manosque, assistée de messire Spérit Raffin, bachelier en théologie, prébendé en l'église Saint-Sauveur dudit Manosque, 10 décembre 1678 (fol. 576 v°) ; — entre noble Hubert-François de Lincel, écuyer, fils de noble Joseph, écuyer, seigneur de Saint-Martin-de-Renacas, et de dame Madeleine de Lombard, de Manosque, assisté de noble Louis de Gasquy, écuyer de ladite ville, son oncle, d'une part, et damoiselle Marguerite d'Eyminy, fille de noble Louis, écuyer, et de dame Marguerite Reboul de Lambert, de Digne, 10 décembre 1678 (fol. 588 v°) ; — entre noble Paul d'Arnaud, fils de feu noble Jean, écuyer, et de damoiselle Anne de Barthélemy, de Dauphin, d'une part, et damoiselle Marguerite de Monnier, fille de feu Jean et de feu damoiselle Isabeau de Monnier, de Viens, assistée de Me Jacques Monnier, son cousin, avocat en la cour, « juge de la baronnie dudit Viens », 13 octobre 1678 (fol. 600). ; — entre sieur Étienne Berluc, bourgeois de Forcalquier, fils de Me Pompée, avocat en la cour, et de feu damoiselle Suzanne Codur, d'une part, et damoiselle Catherine de Giraudon, veuve de sieur François Besson, de Mane, et fille de « sieur Guillaume, sieur de La Soune, cy-devant capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied dans les troupes de S. A. R. de Savoye », et de feu damoiselle Marguerite de Thoron, de Manosque, assisté des sieurs Jean-Antoine et Louis de Saffalin, ses frères, d'une part, et damoiselle Catherine de Chaix, fille de noble Pierre et de damoiselle Lucrèce de Leydet, sieur et dame de La Pène, de Sisteron ; « ladite damoiselle Marguerite a remonstré, qu'après avoir fait supplication très humble à ses dits père et mère de consentir au présent mariage, par réquisition reçue par Me Besson, notaire, sur leur refus, elle est en volonté de passer outre, attendu qu'elle est agée de plus de 25 ans », 20 février 1647 (fol. 619). — Testament solennel de damoiselle Suzanne de Posilis, veuve de Me Jacques Lieutaud, notaire royal et « greffier à l'insinuation des collocations de Forcalquier, elle veut estre portée et ensevelie dans le cimetière de ceux de la Religion prétendue réformée, qu'elle professe », elle lègue : 100 livres à « l'église de ladite Religion en la ville de Manosque », 900 livres à l'Hôtel-Dieu de Forcalquier, « pour adcister les pauvres de l'une et l'autre religion indifféremment », sa part de l'héritage de feu Pierre de Posilis, son père, à Marguerite de Posilis, sa sœur, femme de Me Louis Redon, docteur en médecine, et institue pour ses héritières universelles damoiselles Marguerite et Catherine de Gassaud, filles de noble Pierre, ses petites-filles, 11 août 1673

(fol. 649). — Donation de tous ses biens, sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 30 livres, par damoiselle Françoise Caudière, de Manosque, en faveur de noble Hélion de Villeneuve, sieur de la Collette, de ladite ville, 7 juin 1678 (fol. 670 v°). — Contrats de mariage : entre Me Joseph Simon, « greffier de l'ordinaire de Gréoux », fils de feu Jacques, Me chirurgien, et de damoiselle Jeanne Giraud, d'une part, et Marie Barles, fille de Marcel, dudit Gréoux, 8 décembre 1678 (fol. 681) ; — entre sieur Fabrice, Courtois, fils de feu sieur Valére et de feu damoiselle Claire de Pluvière, de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Anne de Bouliers, fille de feu sieur Claude, écuyer, et de damoiselle Lucrèce de Barbeirac, 12 février 1679 (fol. 721 v°). — Donation par messire Toussaint de Brancas, écclésiastique, de tous ses biens, « sous la réserve de leurs fruits et usufruits sa vie durant », en faveur de messire Henri de Brancas, son neveu, fils de messire François, chevalier, baron de Villeneuve, « citoyen d'Avignon », 13 avril 1679 (fol. 737). — Émancipation de noble André de Marmet de Valcroissant, sieur de Vaumelle, par noble Melchion, son père, 3 septembre 1678 (fol. 760). — Contrats de mariage : entre messire Gaspard de Glandevez, seigneur de Niozelles, fils de feu messire Jean-Louis, seigneur de Niozelles, et de dame Marguerite de Félix, assisté de messire Hercule de Glandevez, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, « commandeur de Peysorat », son frère, et de dame Diane de Glandevez, dame de Bois-Comprat, sa sœur, d'une part, et damoiselle Ursule de Blacas d'Aups, fille de messire Louis, seigneur d'Aups, Vérignon, Villepey et autres terres, et de feu dame Jeanne de Castellane de Saint-Jurs, assistée de messire Gaspard de Blacas, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son frère, de dames Diane et Françoise de Blacas, ses sœurs, dames de la Palud et Villemus, et de messire Louis de Demandolx et Jean-François d'Estienne, ses beaux frères, de messire Joseph de Castellane, seigneur et baron de Montmeyan, et de messire François de Reillane, vicomte dudit lieu, 30 avril 1679 (fol. 762 v°) ; — entre sieur Paul Fautrier sieur de La Roche, de Lurs, fils de feu Scipion et de feu damoiselle Olympe de Boniface, d'une part, et damoiselle Hélène du Teil, fille de M. Me Louis, « conseiller et advocat du Roy, en la sénéchaussée de Forcalquier, » et de damoiselle Isabeau de Barbeirac, 25 juillet 1679 (fol. 778 v°) ; — entre Jean Verdetti, Me chirurgien, de Forcalquier, fils de sieur Charles, et de feu damoiselle Louise d'Auberge, d'une part, et damoiselle Catherine Caton, fille de sieur Louis, « vichâtelain royal de Mirabel, aux baronnies des montagnes du Dauphiné », et de damoiselle Madeleine d'Ardouin, assistée de M. Me Charles Caton, « sieur de Valdore, conseiller du Roy en l'Election de Valentinois et Diois séant à Montélimar », lesdites parties promettant « soi prendre en légitime mariage à la forme de la Religion chrétienne et réformée portée par l'Édict », 28 juin 1658 (fol. 783 v°). — Émancipation de Jean et Hélion de Villeneuve par Hélion, leur père, écuyer, sieur de la Collette, 28 septembre 1679 (fol. 820 v°). — Contrat de mariage entre noble Étienne-Joseph de Pelissier, fils de Me noble Claude, avocat en la cour, et de feu dame Élisabeth de Masse, assisté de Me noble Vincent de Pelissier, aussi avocat en la cour, son aïeul paternel, et de noble François de Masse, seigneur de Rustrel, son aïeul maternel, d'une part, et damoiselle Elisabeth d'Eyroux, fille de M. Me Jean, conseiller en la sénéchausée de Forcalquier, et de dame Élisabeth de Lauthier, assistée de dame Élisabeth de Pontevès, son aïeule paternelle, et de dame Honorade d'Eyroux, veuve de noble Antoine-René de Roux, seigneur de La Rochette, Sigottier et autres places, sa tante, 19 juin 1679 (fol. 828). — Donation par damoiselle Madeleine de Motet, veuve d'Alexandre Germain, Me chirurgien de Forcalquier, de tous ses biens en faveur de noble Martial de Boniface, sieur d'Astoin, avocat en la cour, son cousin germain, sous la réserve, sa vie durant, « d'une chambre garnie dans sa maison, et d'une pension annuelle de 2 charges de bled annone, 2 charges seigle, 15 escus argent, 30 coupes vin, 20 livres huile, 400 sarments et 15 charges bois », 11 septembre 1679 (fol. 835). — Testament solennel de sieur Claude de Vachères : il fait divers legs à François et Jean de Vachères, ses frères, et à damoiselle Isabeau et Thérèse de Vachères, ses sœurs, et institue pour son héritière universelle dame Marguerite de Fauchier, sa mère, 16 avril 1624 (fol. 842). — Donation par damoiselle Anne Dubois de Saint-Vincent, d'Apt, de 1000 livres, sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 55 livres, en faveur de noble Joseph-Étienne de Pellissier, son petit neveu, 15 novembre 1679 (fol. 892) ; — par « noble Jean Le Roy, conseiller du Roy, contrerolleur général de la Marine du Levant, fortifications, réparations et mortes

payes de Provence », de tous ses biens sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 250 livres, en faveur de dame Antoinette Le Roy sa fille et de sieur Honoré Roume, « capitaine de la maison du Roy à la ville de Marseille », son mari, 1er août 1679 (fol. 896 v°). — Contrats de mariage : entre Me Jean Élie, avocat en parlement, fils de feu Étienne, aussi avocat, et de damoiselle Madeleine de Bonet, d'Aix, d'une part, et damoiselle Anne de Blanc, fille de sieur Étienne, bourgeois dudit Aix, et de damoiselle Lucrèce de Fermier, 26 octobre 1679 (fol. 898 v°) : — entre sieur François de Saignon, sieur de La Loubière, fils de « messire François, seigneur de Châteauneuf d'Oze », et de feu damoiselle Éléonore de Robaud, de Sisteron, assisté de sieur Jean-Pierre de Sigoin, sieur de Saint-Vincent, et de Joseph de Sigoin, avocat en la cour, ses frères, d'une part, et damoiselle Isabeau Fabre, fille de feu Laurent, et de damoiselle Gabrielle Besson, de Volx, 1er octobre 1679 (fol. 912 v°) ; — entre sieur Joseph Borel, fils de feu Me Barthélemy, notaire royal de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Thérèse de Cheillan, fille de feu noble Honoré, et de damoiselle Catherine de Temple, de Marseille, 12 novembre 1679 (fol. 940 v°) ; — entre Me Joseph Blanchard, avocat en la cour, fils de sieur « Isnaud », bourgeois de Forcalquier, et de feu damoiselle Lucrèce Laugery, d'une part, et damoiselle Marie de Chanut, fille de M. Charles, sieur du Revest, Vachères et Petit-Gubian, et de dame Lucrèce de Doria, 31 décembre 1679 (fol. 943 v°); — entre Honoré de Vachères, fils de feu Jean-Antoine et de damoiselle Madeleine Julien, dudit Vachères, d'une part, et damoiselle Madeleine Siméon, fille de Martin et de feu Anne Beaudin, d'Aubenas, 22 octobre 1679 (fol. 967) ; — entre noble André de Fauris, écuyer, de Manosque, fils de feu noble Balthasar et de dame Hortense Piolle, d'une part, et damoiselle Sibille d'Ille, fille de sieur Pierre, bourgeois de Saint-Julien au diocèse de Riez, et de damoiselle Anne d'Arbaud, assistée de Me Joseph d'Ille, avocat en parlement, de messires Claude et Jean d'Ille, chanoines en l'église collégiale de Barjols, de messire Étienne d'Ille, chanoine de l'église d'Aups, et de messire Pierre d'Ille, sacristain de la ville de Valensole », ses frères, 28 janvier 1680 (fol. 1033), etc.

B. 2241. (Registre.) — In-quarto, 890 feuillets, papier.

1679-1682. — Insinuation. — Donation par damoiselle Jeanne Gougon de Manosque, de 650 livres en faveur de damoiselle Honorade d'Ille, de ladite ville, 14 février 1680 (fol. 33). — Contrats de mariage : entre Me Théodore Bonnard, avocat en parlement, fils de feu sieur « Gilibert » bourgeois de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Marguerite Gassan, fille de M. Me Mathieu, conseiller en la sénéchaussée de ladite ville et de feu damoiselle Marie de Jacques, 30 avril 1680 (fol. 38) ; — entre sieur Augustin Decorio, procureur au siège de Forcalquier, fils de sieur Gaspard et de damoiselle Anne de Berluc, d'une part, et damoiselle Madeleine de Guinaud, fille de sieur Honoré, procureur en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, d'Aix, et de damoiselle Thérèse de Touche, 22 avril 1685 (fol. 71 v°). — Donations : par Jean-Espérit Taxy, bourgeois de Saumane, « de tous ses biens meubles et immeubles, tant au présent pays du Comté que dans la monarchie de France », en faveur des « R. R. P. P. Minimes, ordre de Saint-François-de-Paule, de la ville de l'Isle au Comtat Venaissin », sous la réserve des fruits et usufruits desdits biens et « sous la fondation de deux messes de *Requiem*, dans l'église dudit couvent, chaque semaine à perpétuité, après son décès », 27 avril 1680 (fol. 77) ; — par Louise Raixe, de Gordes, de tous ses biens en faveur des dames de La Charité dudit lieu, « à condition que les dites dames l'entretiendront, sa vie durant, le mieux que leur charité pourra faire », 5 mai 1680 (fol. 79 v°). — Testament de dame Hélène de Lincel, elle lègue : 1200 livres aux dames de la Charité de Manosque, 1000 livres aux RR. PP. capucins de ladite ville, une pension de 18 livres à dame Françoise de Thomassin, sa sœur, religieuse au monastère de la Visitation, de Forcalquier, une pension de 15 livres à dame Madeleine de Thomassin, sa cousine, religieuse au monastère Saint-Bernard de Manosque, et institue pour son héritier « l'aisné de ses enfants masles lors de son décès, si Dieu lui en donne, lui substituant en défaut l'aisnée de ses filles après son décès », 7 juin 1679 (fol. 112). — Contrats de mariage : entre noble Jean de Boniface, avocat en la cour, fils de noble Hiacinthe, sieur de

Vachères, avocat en la cour, « assesseur et consul de la ville d'Aix, procureur de ce pays de Provence », et de damoiselle Jeanne de Chabaud, d'une part, et damoiselle Diane d'Eyriès, fille de sieur Gaspard et de damoiselle Anne Eymar, de Reillane, 16 août 1680 (fol. 195) ; — entre Mᵉ Jean Eyriés, avocat en la cour, de Reillane, fils de sieur Jean, bourgeois, et de damoiselle Anne Bermond, d'une part, et damoiselle Louise de Boniface, fille dudit noble Hiacinthe, sieur de Vachères, et de ladite damoiselle Jeanne de Chabaud, 16 août 1680 (fol. 213) ; — entre messire Jean de Glandevez de Bousquet, seigneur de Puimichel et de Buisson, fils de feu messire René, seigneur dudit Puimichel, et de dame Honorade de Matheron, d'une part, et damoiselle Catherine d'Eymar, fille de M. Mᵉ Louis, seigneur de Pierrerue, conseiller en la cour des Comptes de Provence, et de feu dame Catherine d'Audifred, « aagée, la dicte damoiselle d'Eymar, de 29 ans, après avoir requis le consentement de son dict père pour le présent mariage par les actes de sommations respectueuses à lui intimées », 8 août 1680 (fol. 234) ; — entre noble François, de Frépat, écuyer, résidant à Cadenet, fils de feu noble Alexandre et de damoiselle Marguerite de Mathieu, d'une part, et damoiselle Angélique Bellon, de Lambesc, fille de sieur Jean et de damoiselle Anne Dupuy, 27 septembre 1680 (fol. 237). — Donation par dame Isabeau de Pontevès, veuve de Mᵉ Jean d'Arnaud, lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier, de tous « ses biens présents et advenir » en faveur de Mᵉ Jean-d'Eyroux, conseiller en ladite sénéchaussée, et de sieur Jean-Victor de Bellonnet, « ses enfants de deux lits », sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 520 livres, 31 décembre 1680 (fol. 269 vᵒ). — Contrat de mariage entre noble Joseph-François de Remerville, sieur de Saint-Quintin, fils de noble François-Antoine, et de dame Élisabeth de Masargues, d'Apt, d'une part, et damoiselle Marguerite d'Anjou, fille de noble Melchion et de feu damoiselle Marie de Laurans, de Pertuis, 27 octobre 1680 (fol. 285). — Donation par damoiselle Catherine Berluc, veuve de Jacques Fauchier, de tous ses biens en faveur de Mᵉ François de Vachères, « son neveu germain d'alliance », à la réserve de la jouissance, sa vie durant, de la maison et meubles, qu'elle a dans la ville de Forcalquier, d'une vigne au terroir de ladite ville, d'une pension viagère de 18 livres argent et de 2 charges de blé, 25 octobre 1680 (fol. 303). — Contrats de mariage : entre Antoine Bérard, « Mᵉ blanchier et tanneur », des Mées, fils d'Alexandre, bourgeois, et de damoiselle Catherine Gorde, d'une part, et damoiselle Jeanne Besson, fille de Mᵉ Jean-André, notaire royal de Volx, 10 novembre 1680 (fol. 311 vᵒ); — entre sieur Melchion Bourgarel, fils de Jean-Baptiste bourgeois de Gréoux, et de damoiselle Isabeau Provensal, d'une part, et damoiselle Espérite Lieutard, fille de Mᵉ Louis, notaire royal de Valensole, 7 décembre 1680 (fol. 324). — Donations : par damoiselle Madeleine Passaire, « de la moitié de tous ses biens, sous la réserve des fruits, sa vie durant », en faveur de Mᵉ Denis Passaire, notaire royal de Manosque, 14 février 1681 (fol. 365) ; — de tous ses biens par messire Étienne Arnaud, vicaire de Saint-Maime, en faveur de sieur Jean-Arnaud, son frère, « rantier du marquis de Volx... à la charge que ledit donataire sera tenu et obligé de nourrir et entretenir ledit sieur vicaire, sa vie durant, dans sa maison et à l'esgal de sa famille », 7 mai 1681 (fol. 389). — Contrat de mariage entre Pierre Rebattut, marchand, de Forcalquier, fils de feu Jacques, d'une part, et damoiselle Sibille Croze-Magnan, fille de feu Mᵉ Michel, notaire royal de ladite ville, et de damoiselle Anne Codur, 2 février 1681 (fol. 414). — Donations : de tous ses biens, sous la réserve de l'usufruit, par messire Augustin Rebuty, « prêtre de l'ordre des Servites », en faveur de Mᵉ Antoine Rebuty, avocat, son frère, attendu que messire Jean Rebuty, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, son autre frère, « est parti pour Malthe », 9 juillet 1681 (fol. 464 vᵒ) ; — par dame Marie d'Orcel, « épouse séparée en biens de noble François de Masse, seigneur de Rustrel, de la somme de 2100 livres à chascune de ses filles, Louise et Dauphine de Masse », 27 mars 1681 (fol. 469). — Contrat de mariage entre Michel Monsallier, bourgeois de Forcalquier, fils de feu Mᵉ Charles, procureur, et de damoiselle Isabeau de Guérin, d'une part, et damoiselle Marie d'Arnaud, fille de feu Mᵉ Charles, procureur audit siège, et de damoiselle Anne de Valansan, assistée de messire Joseph Vallansan, chanoine en l'église concathédrale de ladite ville, 30 avril 1681 (fol. 511 vᵒ). — Émancipation et donation d'acquêts par Mᵉ Jacques de Vachères, notaire royal de Forcalquier, en faveur de Joseph de Vachères, son fils, 30 juillet 1681 (fol. 517 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Jean Godin, avocat en la cour, fils de feu M. Mᵉ Étienne, conseiller au siège de Forcalquier, et de dame Marguerite

de Brunet, d'une part, et damoiselle Marie Bonin, fille de sieur Jean-Louis, bourgeois de Manosque, et de damoiselle Anne de l'Eglise, 1er septembre 1681 (fol. 556 v°) ; — entre Toussaint Besson, marchand, de Manosque, fils de Michel, d'une part, et damoiselle Thérèse des Ferres, fille de feu noble Jean, et damoiselle Spérite de Barnier, de Valsainte, assistée de noble Joseph des Ferres, son frère, 29 juin 1681 (fol. 562 v°). — Testament solennel de sieur Louis Gassaud, marchand de Forcalquier, il légue : 3.000 livres à Scipion, son fils, 500 livres à damoiselle Claire, sa fille, 2.400 livres à Diane sa fille, 10 livres à chacune de ses autres filles mariées Françoise, Catherine et Marie, et institue pour ses héritiers universels, Jacques et Étienne, ses enfants, 15 avril 1681 (fol. 569). — Contrats de mariage : entre Me Jean Germain, docteur en médecine, de Forcalquier, fils de feu Alexandre, d'une part, et damoiselle Marguerite Moinier, fille de François, de Reillane, 16 décembre 1681 (fol. 604 v°) ; — entre noble Pierre de Saporta, « capitaine de dragons au régiment de Languedoc, citoyen de Cavaillon », fils de noble François, sieur de Châteauneuf, et de dame Jeanne de Gérard de Beaurepos, d'une part, et damoiselle Véranne de Reymond, fille de noble Étienne et de damoiselle Antoinette de Thorne, dudit Cavaillon, 18 décembre 1681 (fol. 609 v°) ; — entre noble Christophe de Fauris, fils de noble Antoine, seigneur de Néaulles, et de dame Marguerite d'Audiffred, de Manosque, d'une part, et damoiselle Hélène de Brunet, fille de feu sieur André, écuyer, et de damoiselle Anne de Manent, de ladite ville, « les deux parties avec la présence de noble Pierre de Geoffroy, sieur de La Tour et de Chenées, juge dudit Manosque », 5 novembre 1681 (fol. 621 v°) ; — entre « très haut et très puissant seigneur messire Louis de Brancas, duc de Villars, pair de France, fils de feu Louis-François, duc de Villars, pair de France et de dame Madeleine Girard, procédant sous l'autorité de Monseigneur le cardinal d'Este, son curateur », d'une part, et damoiselle Marie de Brancas, fille de « messire Charles de Brancas de Villars, comte de Brancas, chevalier d'honneur de la feu reine mère du Roy », et de dame Suzanne Garnier, 12 février 1681 (fol. 641 v°) ; — entre Me Jean-François Pochet, avocat en parlement, « citoyen de la ville de Manosque », fils de feu sieur Charles et de damoiselle Anne de Castor, d'une part, et damoiselle Honorade Decorio, fille de sieur François, et de damoiselle Thérèse d'Ille, assistée de Me Joseph d'Ille, avocat en parlement, son oncle, 7 décembre 1681 (fol. 678) ; — entre noble François des Ferres, fils de noble Joseph, et de feu damoiselle Françoise Robert, de Simiane, d'une part, et damoiselle Anne Sollier, fille de feu M. Antoine et de damoiselle Delphine Pons, de Saignon, 2 novembre 1681 (fol. 686 v°) ; — entre « puissant seigneur » messire Henri de Brancas, chevalier, seigneur de Villeneuve, citoyen d'Avignon, fils de feu messire François, seigneur de Villeneuve, et de dame Hélène d'Eymon, d'une part, et damoiselle Louise des Porcellets, fille de messire Henri, chevalier, « marquis d'Ubaye, seigneur de Saint-Roman et autres places, comte de Laudun et de Rochefort », et de feu dame Louise d'Albenas, résidant à Beaucaire, 18 novembre 1681 (fol. 696). — Donation de tous ses biens par damoiselle Catherine de Guilhen de Salla de Montjustin, en faveur de messire Arnaud de Guilhen de Salla de Rame, seigneur de Montjustin, Viviers, Baumettes et autres places, son frère, « à la réserve de 3.000 livres pour sa dotation spirituelle dans une maison religieuse, où elle à l'intention de se consacrer au service de Dieu », 24 décembre 1681 (fol. 716). — Contrats de mariage : entre noble Rolland de Perier, écuyer de Moustiers, fils de noble Gaspard et de damoiselle Françoise d'Agoult, d'une part, et damoiselle Catherine de Frépat, fille de noble Alexandre et de damoiselle Marguerite de Mathieu. du Revest-de-Brousses, 10 décembre 1681 (fol. 719 v°) ; — entre Me Jean-Claude Parisy, avocat en la cour, fils de Me Balthasar, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Jeanne Romany, d'une part, et damoiselle Delphine Allemand, fille de feu François, bourgeois de Puimichel, et de Sibille Torcat, assistée de M. Gaspard de Mongé, seigneur du Caire, son curateur, 1er février 1682 (fol. 748 v°) ;— entre « noble personne Monsieur Jean-Pierre d'Audiffret, escuyer de Manosque », fils de noble François, sieur de Saint-Jaume, écuyer, et de damoiselle Anne de Castellane, dame de Saint-Jaume, d'une part, et damoiselle Marie de Lambert, « veuve de noble Marc-Antoine du Drot, écuyer, capitaine commandant un des vaisseaux du Roy, sieur de Peschère, paroisse de Goalard, proche Condom en Gascogne », et fille de noble André de Lambert, « ingénieur des travaux de S. M. », et de damoiselle Jeanne de Martinon, dame de Lambert, de Grenoble, 10 février 1682 (fol. 766 v°) ; — entre sieur Jean

Chauvet, fils de Jacques, bourgeois de Viens, d'une part, et damoiselle Isabeau Bernard, fille de Mᵉ Antoine notaire royal et procureur de Forcalquier, et de feu damoiselle Anne Laugier, 21 novembre 1680 (fol. 796 vᵒ); — entre sieur Barthélemy Meinard, bourgeois de Riez, fils de feu Paul. d'une part, et damoiselle Jeanne Gleize, fille de feu Mᵉ Jean-Louis, avocat en la cour, et de damoiselle Isabeau d'Honoré, de Mane, 6 juillet 1682 (fol. 838), etc.

B. 2242. (Registre*.) — In-folio, 1415 feuillets, papier.

1644-1687. — Insinuations. — Contrat de mariage entre noble François-Joseph de Remerville, sieur de Saint-Quintin, fils de noble François-Antoine et de dame Isabeau de Masargue, d'Apt, d'une part, et damoiselle Jeanne-Bernardine de Thomas de Gignac, fille de feu noble Melchion, seigneur de Gignac et de Roquefure, et de dame Anne de Pellissier, assistée de noble Jean-Baptiste de Thomas, seigneur de Gignac et de Roquefure, et de noble Charles de Thomas, sieur de Milhaud, seigneur de Rustrel, « de vénérable personne » Poncet de Bermond, docteur en théologie, prieur de Vachères et prévôt de l'église cathédrale d'Apt, de noble François Bermond, seigneur de Vachères et lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, et de noble Joseph de Bermond, seigneur de Besaure, ses oncles maternels, 4 octobre 1682 (fol. 4). — Procuration de « Révérendissime seigneur messire Nicolas de Vallavoire, seigneur et évesque de Riez, prieur du prieuré rural de Volx, fondé en l'église paroissiale dudit lieu sous le titre Notre-Dame de Banlis.... pour résigner et remettre entre les mains de N. S. P. le Pape son dit prieuré de Volx.... pour en estre pourveu par Sa Sainteté, si c'est son bon plaisir, messire Lambert de Valavoire, clerc tonsuré, à présent à Paris.... sous la réserve dudit seigneur constituant d'une pension annuelle de 500 livres sur les revenus dudit prieuré », 20 octobre 1682 (fol. 15 vᵒ). — Testament de sieur Charles de Vachères, coseigneur de Vachères, léguant la jouissance de tous ses biens à dame Melchionne Guillaume, sa femme, « fors sa portion de juridiction dudit Vachères », et instituant l'hôpital dudit Vachères pour son héritier universel, 29 avril 1666 (fol. 45). — Contrats de mariage : entre sieur Luc Fagon, bourgeois de Lourmarin, fils de feu Antoine, d'une part, et damoiselle Catherine Lieutaud, fille de sieur Scipion, de Forcalquier.... « lesquels ont déclaré avoir procédé aux espousailles à la forme de la Religion réformée », 18 décembre 1652 (fol. 64 vᵒ) ; — entre Mᵉ Joseph d'Autane, procureur au parlement de Provence, fils de Charles, bourgeois Villeneuve, d'une part, et damoiselle Anne Robaud, fille de Spérit, « marchand bourgeois, d'Aix, et de damoiselle Jeanne Sibon, 7 octobre 1682 (fol. 74 vᵒ) ; — entre M. Mᵉ François de Perier, sieur de Clumanc et Douroulles, conseiller au parlement de Provence, fils de feu M. Mᵉ Julien, seigneur desdits lieux, « conseiller et doyen » audit parlement, et de dame Françoise de Demandols de La Palud, assisté de Frédéric de Perier, écuyer, son frère, de M. Mᵉ Antoine de Gautier, sieur de Gardane, conseiller audit parlement, de Gaspard de Séguiran, sieur d'Auribeau et d'Auteval, ses beaux-frères, de M. Mᵉ Jean-Baptiste de Boyer, « conseiller et doyen en ladite cour », et M. Mᵉ André de Beauchans, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, ses oncles, d'une part, et damoiselle Victoire-Henriette des Porcelets, fille de feu M. Mᵉ Pierre des Porcelets d'Ubaye, conseiller et avocat général audit parlement, et de dame Hélène de Meyran, assistée de messire Louis des Porcellets, sieur de Maillane, « gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, mestre de camp d'un régiment d'infanterie », et d'Honoré d'Amphoux, ses oncles, 8 décembre 1644 (fol. 82). — Donations : par messire Pierre Amoureux, prieur de Saint-Promassy, « d'une bastide et son affard et tènement située au terroir de Forcalquier, quartier de Saint-Promassy », en faveur de la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours, « hors des murailles de ladite ville.... pour la fondation des prêtres qui seront tenus d'y célébrer la messe tous les jours, et faire 3 missions toutes les années aux villages de ce diocèse », 12 janvier 1683 (fol. 85 vᵒ) ; — par messire Jacques Ollier, docteur en téologie, de Saignon, « d'une bastide avec tous ses affars, terres, prés, jardin, vignes, verger et hermas au terroir de Caseneuve, lieu dit des *Ramades* », en faveur de sieur Antoine Ollier, son neveu, 10 janvier 1683 (fol. 88). — Contrats de mariage : entre sieur Charles

* Incomplet du commencement, mauvais état.

de Chanut, sieur du Revest-de-Brousses, Vachères et du Petit-Gubian, fils de feu Claude, sieur desdits lieux, et de feu dame Lucrèce de Vachères, d'une part, et damoiselle Françoise de Feautrier, fille de feu noble Jean, écuyer de Riez, et de dame Anne de Besson, 10 décembre 1682 (fol. 93 v°) ; — entre noble Jean de Villeneuve, écuyer, sieur de La Collette, « capitaine au régiment de Grandecy », fils de noble Hélion, écuyer, sieur dudit lieu, et de dame Suzanne de Bonneau, de Manosque, assisté de sieur Jean de Bettwiller, écuyer, et de Pierre-Louis Escuier, sieur de Montroy, ses amis, d'une part, et damoiselle Marie de Cunry, fille de feu Joseph, bourgeois de Metz, assistée des sieurs Joseph et Jean de Cunry, ses frères, de sieur Paul Fenet, « conseiller eschevin de la ville de Metz », 5 janvier 1683 (fol. 97 v°) ; — entre noble Barthélemy de Masse, seigneur de Villelargue et de Rustrel, fils de noble François, écuyer, sieur dudit Rustrel, et de dame Marie d'Orcel, d'Apt, d'une part, et damoiselle Madeleine de Julianis, fille de noble François, avocat en la cour, et de dame Marguerite de Remuzat de Saint-Antonin, d'Aix, 12 janvier 1683 (fol. 106 v°) ; — entre noble Antoine d'Aymar, sieur de Châteauredon, fils de Jean-Antoine, seigneur de Pierrerue, conseiller à la cour des Comptes de Provence, et de feu dame Catherine d'Audiffred, d'une part et damoiselle Suzanne de Séguiran, fille de feu messire Reinaud de Séguiran, « seigneur de Bouc, chevalier, premier président de la cour des Comptes de Provence », et de dame Silvie de Gianis de La Roche de Rispe, assistée de « messire Antoine de Séguiran, seigneur abbé de Guitres, seigneur de Bouc, et premier président à ladite cour des Comptes, son oncle », 20 mars 1683 (fol 167 v°). — « Donation universelle » de tous ses biens par M. Antoine de Cornaille, sieur d'Aiguebelle, en faveur de noble Alphonse de Cornaille, sieur du Revest-de-Brousses, du Petit-Gubian et de Vachères, son neveu, sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 200 livres, 23 mars 1683 (fol. 196). — Contrats de mariage : entre noble Jean d'Eymar, fils de feu noble Auguste et de dame Marguerite de Solliers, de Pertuis, d'une part, et damoiselle Marguerite de Barbeirac, fille de noble Jacquelin et damoiselle Hélène de Bouliers, de Saint-Martin-de-Castillon, 29 mai 1683 (fol. 209) ; — entre messire André-Joseph de Brancas des comtes de Forcalquier, baron de Vitroles, baron de Courbons, Saint-Vincent, Oisette, seigneur de Montjustin, Rochebrune et autres places, citoyen d'Avignon, fils de feu messire Honoré, baron de Céreste, seigneur de Robion, Castellet et autres places, et de dame Françoise de Cambis, dame douairière de Céreste, d'une part, et dame Ursule de Porcellet, marquise d'Ubaye, comtesse de Rochefort, dame de Saint-Romain, Sainte-Cécile et autres places, fille de feu messire Henri, chevalier, marquis d'Ubaye, et de feu dame Louise d'Albenas, 5 août 1683 (fol. 260). — Donations : par M° Jacques de Vachières, notaire royal de Forcalquier, d'un pré au terroir de Mane, « quartier du *Claux*, au-dessous du couvent des P. Minimes », en faveur de Joseph de Vachières, son fils, 4 août 1683 (fol. 278 v°) ; — par messire Étienne Bourian, vicaire perpétuel de Caseneuve, de ses droits sur une maison « située à la place dudit lieu », et de diverses créances, en faveur de messire François Bourian, prêtre, son frère, 23 août 1683 (fol. 292 v°). — Testament solennel de damoiselle Isabeau de Berluc, fille de feu Augustin, bourgeois de Forcalquier : elle fait divers legs, en argent et en nature, à ses neveux et à ses nièces et institue pour son héritière universelle damoiselle Anne de Berluc, sa sœur, femme de sieur Gaspard Decorio, 19 mai 1677 (fol. 308). — Émancipation et donation d'acquêts et conquêts en faveur de M° Jean Eyriès, avocat en la cour, de Reillane, 29 septembre 1683 (fol. 313). — Contrats de mariage : entre noble André de Fauris, écuyer de Manosque, fils de feu noble Balthasar, et de dame Hortense de Piolle, d'une part, et damoiselle Anne d'Estelle, fille de sieur Pierre et de damoiselle Gabrielle de Moustiers, de Marseille, 2 novembre 1683 (fol. 319); — entre noble François d'Archias, coseigneur de Rustrel et seigneur de Sablières, fils de feu noble Thomas, coseigneur desdits lieux, et de dame Marguerite de Savournin. d'une part, et damoiselle Marguerite de Saint-Rémi, fille de feu noble « Hiérosme, docteur ez droits agrégé en l'université de la ville d'Avignon », et de dame Jeanne de Cartier, assistée de noble Jean-Baptiste de Saint-Rémi, citoyen de ladite ville, son frère, de messire Ignace de Cartier, « advocat et procureur de N. S. P. le Pape en la cité et légation dudit Avignonn, et de messire Charles de Joannis, seigneur de Verclos, ses cousins, 28 septembre 1683 (fol. 326 v°) ; — entre noble Honoré d'Estienne-Chaussegros, seigneur de Lioux, fils de feu noble Cosme, et de dame Lucrèce de Corriolis, assisté de Cosme d'Estienne-Chaussegros,

son frère, de messire Jean-Baptiste de Corriolis de Villeneuve, chevalier, baron de Corbières, marquis d'Espinouse, de noble dame Isabeau de Gombert, et de messire Scipion de Castellane, seigneur de Caille. Rougon et autres places, d'une part, et damoiselle Catherine de Gassaud, fille de feu sieur Jacques et de feu damoiselle Isabeau de Lieutaud, de Forcalquier, assistée de damoiselle Françoise de Fornel, son aieule, de nobles Louis et Pierre Gasseud, ses oncles, de MM. François Eymar, « viguier et capitaine pour le Roi en ladite ville », 28 septembre 1683 (fol. 366) ; — entre sieur Alexandre Fauque, sieur de Jonquières, fils de sieur Gabriel, coseigneur de Vénasque et Saint-Desdier, et de damoiselle « Philippe » de Paparin, de Roussillon, d'une part, et damoiselle Thérèse de Mounier, fille de « M° Daguet Mounier, avocat en la cour, juge de la baronnie de Viens », et de feu damoiselle Marguerite Decorio, 9 novembre 1683 (fol. 381). — Donations : de tous ses biens, « sous la réserve de leurs usufruits, sa vie durant », par dame Anne de Pontevès, veuve de noble Jean d'Isoard, sieur de Fontienne, en faveur de nobles Jean, Jean-Mathieu, Joseph, Charles, Thècle, Isabeau Anne et Marguerite d'Isoard, ses enfants, 21 décembre 1683 (fol. 409); — par damoiselle Anne de Marguerit, veuve de François des Ferres, de Valsainte, de tous ses biens en faveur de Jacques, Joseph et Christophe des Ferres, ses enfants, sous la réserve de 600 livres au profit de damoiselle Anne des Ferres, sa fille, 10 mars 1684 (fol. 472). — Contrat de mariage entre M° Balthasar Rogoni, avocat en la cour, fils de M° Jean, aussi avocat, et de damoiselle Honorade de Mathy, dame de La Tour, résidant à Lurs, d'une part, et damoiselle Catherine Bouteille, fille de sieur Joseph, et de damoiselle Madeleine de Casanove, de Manosque, 26 avril 1684 (fol. 498 v°). — Donations : par « messire Louis d'Albert, duc de Luynes, pair de France, chevalier des ordres du Roy, demeurant à Paris,... d'une rente de 7 charges de bled environ par an, à prendre sur la communauté de Limans », en faveur de messire François de Cambis, marquis de Velleron, seigneur de Cassaigne, « pour la bonne amitié qu'il lui porte », 20 août 1684 (fol. 561 v°) ; — de tous ses biens par Espérite Pigeon, « aux dames de la Charité establies à Gorde : damoiselle Catherine de Flassans, mère supérieure, dame Isabeau d'Arnaud, dame de Pierrousset, mère adsistantes,... à condition qu'elles seront obligées de la nourrir et entretenir, tant en santé qu'en maladie, selon la force de son héritage », 11 août 1684 (fol. 566 v°). — « Déclaration du P. Yves Gautier, gardien du couvent des pères Recollets de Forcalquier, certifiant que le 23 juillet 1683, ayant esté appelé par dom Pierre Gassand, prieur de Montfort et sacristain de Ganagobie, demeurant chez noble Pierre Gassaud, son nepveu, de la Religion prétendue réformée, pour le confesser, après bien des choses de la conscience.... en parlant auroit dit avoir intention de donner, après son décès, 200 écus au fils de sieur Scipion Bandoly, son nepveu », ladite déclaration est également certifiée par F. François Piedmore, vicaire du couvent desdits pères Recollets, 3 novembre 1684 (fol. 583 v°). — Donations : par messire Gilles Gondon, « docteur en théologie, curé de Grigneuzeville », de tous ses biens, maisons, terres, vignes et rentes situés et assis en la ville de Saignon, en faveur de Louis Gondon, son neveu, 4 septembre 1684 (fol. 588) ; — par M. M° Polidore du Teil, « conseiller du Roy et juge royal de Forcalquier », d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de sieur François du Teil, son fils, « cy-devant lieutenant réformé dans le régiment de Picardie.... tant qu'il sera absent de sa maison ou dans le service du Roy », 31 octobre 1684 (fol. 611 v°) ; — par messire Jean-Antoine Bonnaud, vicaire du Villard, d'une somme de 1.500 livres... « pour les intérêts d'icelle estre employés à constituer une doct à une pauvre fille dudit lieu du Villard, au choix et élection du sieur vicaire, du viguier et d'un des consuls dudit lieu et de Saint-Savournin, ou à faire apprendre un mestier à un pauvre enfant desdits lieux », 30 janvier 1685 (fol. 671). — Contrats de mariage : entre M° André de Gaffarel, avocat en la cour, fils de M. M° Jean-André, conseiller en la sénéchaussée de Forcalquier, et de feu dame Madeleine d'Audiffred, assisté de messire Jean-Louis Gaffarel, docteur en théologie, prieur de Volonne, son oncle, d'une part, et damoiselle Anne d'Arnaud, fille de noble Gaspard, lieutenant général en ladite sénéchaussée, et de dame Jeanne-Madeleine d'Arnaud, 5 avril 1685 (fol. 688 v°); — entre sieur François du Teil, fils de M. M° Polidore, « conseiller du Roy et son juge honoraire de Forcalquier », et de feu dame Hortense de Sébastiane, d'une part, et damoiselle Anne-Marie Tirany, fille de feu Georges, bourgeois de ladite ville, 15 janvier 1685 (fol. 703 v°). — Testament solennel de

sieur Honoré de Berluc, sieur de Porchères, il lègue : « à la chapelle de Notre-Dame de Vie, située dans le terroir de Forcalquier, quartier de Feaugères, une pension de 5 livres », 400 livres à Louis Roumecourt, son neveu, résidant à Forcalquier : « au cas qu'il entre en religion », à damoiselle Diane d'Auberge, sa femme, « les fruits et usufruits de tous ses biens », et institue pour ses héritiers universels Pierre et Balthasar Berluc, ses cousins germains, 5 septembre 1673 (fol. 712). — Contrats de mariage : entre noble Jean-Baptiste de Fabry, sieur de Saint-Jean, écuyer d'Aix, fils de feu noble Jacques, sieur d'Aubenas, et de dame Marthe de Cambis, d'une part, et damoiselle Thérèse Solliers, fille de Mᵉ Jean-Antoine, « capitaine, viguier et juge criminel de Saignon, et de dame Isabeau de Pallas », 30 janvier 1685 (fol. 714 vᵒ); — entre sieur Louis d'Albette, écuyer, de Pertuis, fils de feu Louis et de feu damoiselle Marguerite de Dalbon, d'une part, et damoiselle Françoise de Gérard, fille de sieur Jean-Pierre, viguier de Goult, et de damoiselle Sibille de Baraly, 8 février 1666 (fol. 739); — entre sieur Henri Amalric, bourgeois de Forcalquier, fils de feu sieur Gaspard, d'une part, et damoiselle Marguerite d'Albette, fille de feu sieur Sébastien, écuyer de Pertuis, et de damoiselle Marie de Baudin, 12 juin 1685 (fol. 779) ; — entre noble Jacques-Pierre-Martial de Gauthier, sieur d'Auribeau et de Mille, fils de noble Jean-Baptiste, sieur de Grambois et dudit Mille, et de damoiselle Claire de Bot, d'Apt, d'une part, et damoiselle Marie de Thomas de Millaud de Liviers, fille de feu noble François et de dame Françoise Maze de Liviers, 18 juin 1685 (fol 792 vᵒ). — Transaction entre damoiselle Hélène de Lincel, femme séparée en biens de noble Jacques de Marescalis, sieur de Saint-Martin, et noble Scipion de Lincel, son neveu, par laquelle ladite dame cède audit sieur de Lincel tous ses droits et actions présents et à venir sur les biens de son mari, moyennant la somme de 3.000 livres, 29 novembre 1651 (fol. 832 vᵒ). — Contrats de mariage : entre sieur Jean-Louis des Ferres, fils de feu noble Jean, gentilhomme verrier de Valsainte, et de damoiselle Marguerite Draye, d'une part, et damoiselle Marguerite Giriendy, fille de Mᵉ Espérit, notaire royal de Rians, et de damoiselle Anne de Barrême, 30 septembre 1685 (fol. 877 vᵒ) ; — entre Mᵉ Joseph Laugier de Sirianis, docteur en médecine, d'Apt, fils de sieur Louis et de damoiselle Diane de Sirianis, d'une part, et damoiselle Angélique de Blanchard, fille de sieur Antoine et de damoiselle Isabeau de Rolland, d'Aix, 27 novembre 1685 (fol. 890 vᵒ) ; — entre sieur André Girard, coseigneur de Vachères, fils de M. Mᵉ François, conseiller en la sénéchaussée de Forcalquier, et de damoiselle Marguerite de Bandolly, d'une part, et damoiselle Marie Giberty, fille de sieur Jean-Joseph et de damoiselle Antoinette d'Audiffred, de Bonnieux, 12 novembre 1685 (fol. 910) ; — entre sieur Louis de Bruges, « Mᵉ chirurgien et apothicaire » de Bonnieux, fils de sieur Balthasar et de feu damoiselle Marguerite Grégoire, d'une part, et damoiselle Marie Pourcin, fille de feu Mᵉ Jacques, notaire royal de Manosque, et de damoiselle Anne Gougon, 20 novembre 1685 (fol. 917 vᵒ) ; — entre sieur Louis-Joseph de Blieux, bourgeois des Mées, fils de feu Mᵉ Antoine, notaire royal, et de damoiselle Marie d'Arnaud, d'une part, et damoiselle Suzanne Ventre, fille de feu Paul, bourgeois de Manosque, 30 décembre 1685 (fol. 938 vᵒ) ; — entre noble Pierre de Thomé, « sieur de Maison-Fort », fils de feu noble « Hiérosme », seigneur dudit lieu, et de damoiselle Marguerite de Silvestre, de Gordes, d'une part, et damoiselle Anne Payan, fille de feu Jean, bourgeois d'Eyguières, et de damoiselle Marthe Garnier, 6 février 1686 (fol. 956 vᵒ). — Émancipation de noble Antoine de Safalin, d'Aix, par noble Louis, son père, 12 mars 1686 (fol. 1004). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Guillaume de La Pierre, « notaire royal et apostolique d'Apt », d'une part, et damoiselle Madeleine Baudulf, fille de Jean-Antoine, marchand, de Marseille, 3 décembre 1658 (fol. 1053 vᵒ) ; — entre Mᵉ Jean Silvy, avocat au parlement d'Aix, fils de feu Mᵉ Jean-François, aussi avocat, et de dame Anne d'Audifred, assisté de messire Marc-Antoine Silvy, docteur en théologie, chanoine de l'église concathédrale de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Suzanne de Bec, fille de feu Mᵉ Laurent, procureur audit parlement, et de damoiselle Madeleine-Thérèse de Bigard, 18 juin 1686 (fol. 1072 vᵒ). — Donation par damoiselle Claire de Martin, fille de feu noble Balthasar et de dame Marguerite de Vincheguère, et veuve de M. Mᵉ André de Citrani, « conseiller du Roy et controleur en ses greniers à sel de Marseille », de tous les biens qu'elle possède au lieu de Reillane et son terroir, en faveur de sieur Jean-Augustin de Citrani, son fils, 29 août 1686 (fol. 1086 vᵒ). — Testament de dame Angélique

de Feautrier, veuve de M. Mᵉ Joseph Piolle, conseiller au siège de Forcalquier : elle fait divers legs à messire Joseph Piolle, prêtre, à M. Mᵉ André Piolle de Beauchans, lieutenant particulier audit siège, ses enfants, et à sœur Marguerite Piolle, religieuse de la Visitation, sa fille, et institue pour son héritier universel sieur Scipion Piolle, son petit-fils, 14 mai 1685 (fol. 1096 v°). — Contrat de mariage entre noble Joseph de Pochet, fils de noble Claude, et de feu « noble dame » Madeleine de Passaire, d'Aix, d'une part, et damoiselle Louise de Petrossy, fille de feu noble François et de dame Catherine de Rocquy, « de la-ville de Rietty, en Italie, habitant à Cavaillon », 1ᵉʳ décembre 1683 (fol. 1101). — Donation par messire Spérit de Reillane, « recteur de la chapelle Notre-Dame d'Ardenne, située dans le terroir de Saint-Michel et Saint-Martin-de-Renacas, du patronage laïcal et clérical dudit prieuré lui appartenant en conséquence de la fondation faite par noble Guillaume Chabot, au mois de may 1209, duquel Chabot ledit messire de Reillane est des descendants », en faveur de sieur Honoré Rome, écuyer, sieur d'Ardenne, « capitaine de la maison du Roy à Marseille, commissaire des galères et inspecteur général des bois et forêts de Provence », petit-fils de feu damoiselle Marguerite de Reillane, sœur du donateur, 8 novembre 1686 (fol. 1107 v°). — Contrats de mariage : entre M. Mᵉ François d'Archias, coseigneur de Rustrel, docteur en droit et avocat en la cour, fils de feu Thomas et de damoiselle Marguerite de Savournin, d'Apt, d'une part, et damoiselle Anne de Remerville, fille de noble M. Mᵉ François, écuyer, docteur en droit et avocat, et de feu damoiselle Madeleine de Bégue, 17 février 1659 (fol. 1111) ; — entre noble Paul de Figuière, conseiller à la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, fils de noble Honoré, conseiller et auditeur en ladite cour, et de dame Isabeau de Cormis, d'une part, et damoiselle Madeleine de Moustiers, fille de noble Pierre, écuyer de Marseille, et de feu dame Honorade de Margalet, assistée de dame Marguerite de Bonnet, veuve de noble Pompée de Margalet, son aïeule maternelle, 8 novembre 1686 (fol. 1120). — Donation par dame Anne de Pontevès, veuve de noble Charles de Castellane d'Adhémar, de Forcalquier, de 1,000 livres à chacun de ses enfants, nobles André, Jeanne et Hélène de Castellane, et de tous ses autres biens et droits en faveur de noble François de Castellane, capitaine dans le régiment de cavalerie de M. le marquis de Grignan, son autre fils, sous la réserve « de la jouissance des meubles pour son usage et d'une pension annuelle de 300 livres », 9 août 1685 (fol. 1128 v°). — Contrats de mariage : entre noble Joseph de Boniface, sieur de Peinier, de Forcalquier, fils de feu noble Gaspard de Boniface Laidet, sieur de Peinier et de Fombeton, et de dame Françoise de Gautier, assisté de noble Jean de Boniface, son frère, d'une part, et damoiselle Diane d'Auberge, fille de feu sieur Daniel et de damoiselle Marguerite de Berluc, 20 janvier 1687 (fol. 1188); — entre noble Espérit de Royer, « sieur des Hermitans », fils de messire Espérit, seigneur de Châteauneuf-lès-Moustiers et de Perenard », citoyen d'Avignon, et de feu dame Melchionne d'Agoult, assisté de noble Mathieu d'Eymar, écuyer de Salon, de dame Justine de Royer, veuve de noble Pierre de Millon, écuyer dudit Salon, d'une part, et damoiselle Françoise de Sade, fille de feu noble Marc, seigneur de Braies, et de dame Marguerite de Gandon, de Salon, 31 août 1686 (fol. 1190 v°). — Donation de 1,500 livres par damoiselle Honorade de Matty, veuve de Mᵉ Jean Rogoni, avocat de Lurs, en faveur de François Rogoni, sieur de La Tour, à l'occasion de son mariage avec damoiselle Anne de Fabry, 9 décembre 1686 (fol. 1200). — Émancipations : de Sébastien Larmet, de Saint-Martin-de-Castillon, « âgé d'environ 33 ans », 6 mai 1687 (fol. 1256 v°); — de noble Jean-Jacques de Bermond, seigneur de La Blache, « garde du corps de S. M. », par M. Mᵉ François-Anne de Bermond, son père, sieur de Saint-Martin et de Vachères, lieutenant général des submissions au siège de Forcalquier, 2 mai 1687 (fol. 1260 v°) ; — de M. Philippe-Guillaume Gaudin, docteur en médecine de l'Isle, 13 février 1687 (fol. 1262 v°). — Contrats de mariage : entre sieur Joseph Phélix, bourgeois d'Aix, fils de feu Elzéar et de damoiselle Anne Gautier, d'une part, et damoiselle Marguerite d'Autane, fille de sieur Charles, bourgeois de Villeneuve, et de damoiselle Marguerite Granier, 7 février 1687 (fol. 1275 v°) ; — entre sieur Joseph de Vachières, bourgeois de Forcalquier, fils de Mᵉ Jacques, notaire royal de ladite ville, et de feu damoiselle Sibille de Valansan, assisté de messire Joseph Vallansan, chanoine de l'église Saint-Mari, son oncle, d'une part, et damoiselle Marguerite Boyer, fille de feu Pierre et de damoiselle Anne Ris, d'Apt, 19 juillet

1687 (fol. 298 v°). — Donation de tous ses biens, sous réserve de leurs fruits, sa vie durant, par damoiselle Isabeau de Saffalin, fille de noble Jean, de Manosque, en faveur de noble Antoine de Saffalin, son cousin. 21 mai 1687 (fol. 1314 v°); — par noble Jean-Baptiste de Gérard, lieutenant dans le régiment de la marine, de tous ses droits sur l'héritage de Sibille de Barralis, sa mère, en faveur de François de Gérard, son frère, habitant à Goult, sous la réserve d'une pension de 100 livres, 9 mai 1687 (fol. 1320 v°). — Émancipation de noble César de Gras, de Valgast, « sieur de Carbonellen », par noble Gaspard, sieur de Valgast, son père, 26 juin 1683 (fol. 1323). — Contrats de mariage : entre Henri Audouard, M^e apothicaire, Gordes, fils de sieur Antoine, d'une part, et damoiselle Marie Vitalis, fille de sieur Antoine, de Carpentras, 1er septembre 1687 (fol. 1367) ; — entre M. Jean de Boulliers, écuyer, de Cucuron, fils de feu noble Georges et de feu damoiselle Jeanne de Perret, d'une part, et damoiselle Marie Chauvet, fille de feu sieur Jacques et de damoiselle Marguerite de Girard, de Viens, 24 novembre 1687 (fol. 1412 v°). — Donation par M. Balthasar de Garnier, de Manosque, sieur de la Javie, de la somme de 10.015 livres « pour l'establissement d'un hospital général et enfermement des pauvres de ladite ville de Manosque », 20 novembre 1687 (fol. 1414), etc.

B. 2243 (Cahiers.*) — In-quarto, 94 feuillets, papier.

1685-1691. — Insinuations. — Donation par messire Joseph d'Allier, sieur de Châteauneuf de Roue, docteur en théologie, « prieur curé de Arilac alias Chérence », de la province du Maine, de tous ses biens meubles et immeubles « mesme ceux à venir de dame Anne de Moulin, sa mère », en faveur de Louis-Joseph d'Allier, sieur de Châteauneuf, son frère ainé, « à la réserve des biens et fruits de son titre clérical et d'une pension annuelle et viagère de 67 livres, 10 sols », 23 octobre 1685 (fol. 1 v°). — Contrat de mariage entre sieur Sébastien de Tapis, bourgeois de Manosque, fils de feu sieur Jean et de damoiselle Claire de Durand, d'une part, et damoiselle Cécile Dulme, fille de sieur Joseph et de damoiselle Anne Piolle, de ladite ville, 24 avril 1691 (fol. 16). — Testament solennel de damoiselle Jeanne Rebuty, femme de Me Jean Salomon, docteur en médecine de Forcalquier : elle lègue « à l'enfant ou fille qu'elle porte dans son ventre ou à tous autres qui pourraient naistre d'elle après son testament, 300 livres à chacun, payables à leur majorité », et institue pour son héritier universel, ledit Jean Salomon, son mari, 11 mai 1691 (fol. 23). — Contrats de mariage : entre sieur Joseph d'Hubert, bourgeois de Beaumond, fils à feu Esperit, d'une part, et damoiselle Jeanne de Berluc, fille de Me Pompée, avocat en la cour, et de damoiselle Suzanne Codur, de Forcalquier, 26 août 1690 (fol. 43 v°); — entre messire Balthasar de Fauris, chevalier, seigneur de Saint-Clément, grand sénéchal de la ville d'Hières, fils de feu messire Pierre, « chevalier, seigneur de Saint-Clément, et aussi grand sénéchal d'Hières », et de dame Catherine d'Icard, assisté de messire Laurent de Balbis de Berton, comte de Crillon, d'Avignon, d'une part, et damoiselle Jeanne de Bellon de Saint-Lambert, fille de messire Raymond-François, seigneur de Saint-Lambert et de Moleson, et de feu noble dame Marie de Grossy, d'Avignon, assistée de messire Pierre de Bellon son aieul paternel, 19 août 1691 (fol. 57); — entre Joseph Amand, bourgeois de Manosque, fils de sieur Jean-Baptiste, d'une part, et damoiselle Hortense de Baudric, fille de sieur Balthasar, bourgeois de ladite ville, 26 août 1691 (fol. 73 v°), etc.

* Fragments de registre, mauvais état.

B. 2244. (Registre.) — In-quarto, 877 feuillets, papier.

1675-1695. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Me Pierre Burle, avocat en la cour, sieur de Champclos, de Manosque, fils de Me Marc-Antoine, aussi avocat, et de dame Claire de Virailh, assisté de M. Balthasar de Garnier, sieur de La Javie, son grand oncle, de dom Balthasar Burle, « religieux profès de l'ordre de Cluny, infirmier du couvent de Notre-Dame de Ganagobien, de messire François Burle, ecclésiastique, ses frères, de Jean de Gaillard, seigneur de Bellaffaire, « lieutenant pour le Roy de la ville, citadelle et viguerie de Sisteron », son oncle maternel, de messire Hercule de Villeneuve, seigneur d'Esclapon, son beau-frère, d'une part, et damoiselle Françoise de Girard, fille de feu M. François, sieur de l'Ubac, et

de dame Anne de Gougon, dame de Vachères, assistée de M. Jean-Baptiste de Girard, sieur de l'Ubac, son frère, de M. Paul d'Arnaud, son oncle, 22 décembre 1691 (fol. 32). — entre Mᵉ Étienne Gassaud, avocat en parlement, fils de feu sieur Louis, marchand, bourgeois de Forcalquier, et damoiselle Françoise Fournel, assisté de dom Jean Gassaud, docteur en théologie, « prieur du couvent de Notre-Dame de Ganagobie, seigneur de Sigonce et Arris », d'une part, et damoiselle Marguerite Parisy, fille de feu Mᵉ Joseph, avocat en parlement, et de damoiselle Marie Monier, de Forcalquier, assistée de damoiselle Cécile d'Imbert, sa grand'mère, de Mᵉ François Girard, conseiller du Roi, de messire Georges Girard, « prêtre bénéficier du prieuré de Cornuty », ses oncles, 26 novembre 1691 (fol. 36); — entre Mᵉ Pierre Raffin, avocat en la cour, fils de sieur Mari et de feu damoiselle Claire Gougon, de Manosque, assisté de « messire Pompée Raffin, réfectorier du couvent de Notre-Dame de Ganagobie », son frère, de Mᵉ Paul Loth, avocat en la cour, son beau-frère, d'une part et damoiselle Claudine Tamisier, fille de sieur Charles, de Saint-Savournin, 31 décembre 1691 (fol. 72 vᵒ). — Donations : de tous ses biens, sous réserve de leurs revenus sa vie durant, par noble Gaspard de Pontevès, sieur de Givaudan et de La Route, fils de feu noble Jean, seigneur de Sillans, en faveur de M. Mᵉ Jean Eyroux, conseiller au siège de Forcalquier, et de Mᵉ Jean-Victor de Bellonnet, ses neveux, 21 janvier 1692 (fol. 96 vᵒ) ; — de tous ses biens, sous la réserve de leurs revenus sa vie durant, par messire Jacques Guinaud, « provicaire de la paroisse d'Esparron-de-Palières », en faveur de damoiselle Claire Fabre, sa cousine, de Manosque, 13 mars 1692 (fol. 105 vᵒ). — Contrats de mariage : entre M. Mᵉ Jean Monier, avocat en la cour, fils de Mᵉ Jacques, aussi avocat, et de feu damoiselle Marguerite Decorio, de Viens, assisté de messire Étienne Monier, docteur en théologie, son frère, d'une part, et « noble damoiselle » Madeleine de Mathieu, fille de noble Alphonse, écuyer, « seigneur pour la moitié de Revest-de-Brousses », et de noble dame Anne-Louise de Paparin de Chaumont, 20 avril 1692 (fol. 117) ; — entre Mᵉ André Briauson, « notaire et greffier de Mormoiron dans le Comtat Venaissin », fils de feu Pierre-André, d'une part, et damoiselle Marguerite de Silvestre, fille de feu sieur Jean-Pierre, bourgeois de Gordes, et de damoiselle Catherine d'Inguimberty, 23 avril 1692 (fol. 143 vᵒ) ; — entre Mᵉ François Bremond, notaire royal de Vachères, fils d'Honoré, d'une part, et damoiselle Isabeau d'Hermitte, fille de feu Étienne, d'Aix, 15 juin 1685 (fol. 146 vᵒ). — Testament solennel de dame Honorade d'Eyroux, veuve de noble Antoine-René de Roux, seigneur de La Rochette, résidant à Forcalquier : elle fait divers legs à Joseph et à Jean La Farge, ses neveux et, « suivant le pouvoir que feu son mari luy a donné par son dernier testament, elle nomme pour héritière dudit sieur de La Rochette, dame Marie de Buisson, sa nièce », et institue pour son héritier universel Mᵉ Jean d'Eyroux, conseiller, son neveu, 11 mai 1692 (fol. 178 vᵒ). — Émancipation et donation d'acquêts par Mᵉ Jean Barthélemy, docteur en médecine, de Forcalquier, en faveur d'Antoine, son fils, 9 septembre 1692 (fol. 239 vᵒ). — Contrat de mariage entre noble Louis de Gasquy, écuyer, de Manosque, fils de feu noble Jourdan, et de dame Louise d'Eyminy, d'une part, et damoiselle Marie d'Eyminy, fille de noble Honoré, écuyer, de ladite ville, et de dame Sibille de Figuière, assistée de messire Félix d'Eyminy, docteur en théologie, archidiacre de l'église cathédrale de Riez, de messire Paul d'Eyminy, docteur en théologie, de noble Joseph d'Eyminy, écuyer, ses frères, et de noble Jean-Baptiste de Richieu, sieur d'Argens, 4 novembre 1692 (fol. 279 vᵒ). — Donations : de tous ses biens par noble messire Marc-Antoine d'Autric de Vintimille, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, fils de feu François, seigneur de Baumettes et de Beauduen, et de feu dame Françoise de Castellane, en faveur de noble messire Joseph d'Autric, de Vintimille, seigneur de Baumettes et de Beauduen, son frère, sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 600 livres, et de la somme de 300 livres, « pour une fois, lorsqu'il passera profès en ladite religion », 10 décembre 1692 (fol. 288) ; — par noble François de Beauchans, de Limans, de 750 livres en faveur de damoiselle Anne de Beauchans, sa fille, 10 novembre 1692 (fol. 296). — Contrat de mariage entre noble Laurent de Rodulph, sieur de Beauveset, fils de feu noble Josias, et de feu dame Véronique de Sigaudy, assisté de noble Marc-Antoine de Rodulph, son frère, de damoiselle Madeleine, Anne et Sibille de Rodulph, ses sœurs, d'une part, et damoiselle Madeleine de Joannis, fille de Mᵉ Étienne, avocat en parlement, et de damoiselle Gabrielle d'Audiffred, de Manosque, 8 janvier 1693

fol. 317 v°). — Donation de tous ses biens par messire Espérit Lions, docteur en théologie, « ancien curé de Larche en la vallée de Barcilonne », en faveur de messire Antoine Vallansan, son frère utérin, vicaire de Montlaux, sous le réserve d'une pension annuelle et viagère de 150 livres, 31 décembre 1692 (fol. 320). — Contrats de mariage : entre messire Hubert-François de Lincel, seigneur de Saint-Martin, fils de feu noble Joseph, seigneur de Saint-Martin, et de dame Madeleine de Lombard, d'une part, et damoiselle Isabeau de La Font de Savine, fille de feu messire Jean, « seigneur de Savines et son mandement, gouverneur pour le Roy de la citadelle et ville d'Embrun », et de dame Lucrèce de Renaud d'Avançon, assistée de noble Charles de La Font de Savines, chevalier, son frère, de messire Étienne de Roux, chanoine prébendé de l'église métropolitaine Notre-Dame d'Embrun; 20 avril 1690 (fol. 327) ; — entre messire Balthasar de Ferrier, sieur de Saint-Julien et d'Auribeau, fils de messire « Madelon », seigneur desdits lieux, et de dame Suzanne de Villeneuve de Tourettes, de Riez, assisté de « R. messire Gaspard de Ferrier, prieur de Cotignac et sacristain en l'église de Riez », son frère, et de messire Henri de Castellane, seigneur de Majastres, son beau-frère, d'une part, et damoiselle Marquise-Rose de Castellane Saint-Jurs, fille de messire Marc-Antoine, chevalier, « marquis de Saint-Jurs, Grimaud, seigneur de Gassin, Saint-Tropez, Cavallaire et autres places, gouverneur pour le Roy en la ville, tours et citadelle de Saint-Tropez », et de dame Marquise Lombard de Gourdon, assistée de R. messire Félix de Castellane, prévôt de Saint-Jurs, abbé de Lure, son oncle, 1er février 1693 (fol. 330) ; — entre Me Jean Monier, avocat en la cour, fils de feu sieur Jacques et de damoiselle Isabeau de Bouliers, de Viens, d'une part, et damoiselle Thérèse de Vachières, fille de noble Jean, seigneur de Vachères, et de damoiselle Marguerite de Fauchier, d'Apt, 15 janvier 1664 (fol. 338); — entre noble Louis de Bermond de Saint-Martin, fils de noble Joseph, seigneur de Saint-Martin et de Vachères, et de Ursule de Bermond, d'une part, et dame Marie-Anne de Mery, fille de noble Joseph « comte palatin, docteur ez droits, avocat en parlement, de Bonnieux, » 3 février 1693, (fol. 363) ; — entre Palamède de Bertatis, sieur de Mauvans et de Puimichel, fils de noble Claude et de feu dame Honorade de Glandevez, assisté de messire Jean de Glandevez, seigneur dudit Puimichel, d'une part, et damoiselle Hélène de Valavoire, fille de feu messire Palamède, comte de Montlaux, « mestre de camp de cavalerie des armées de S. M., » et de dame Gabrielle du Bousquet, assistée du « sieur abbé de Valavoire, son oncle », de messires Lambert, et Auguste de Valavoire, ses frères, 3 février 1693 (fol. 374) ; — entre noble Henri de Bornes, de « Saint-Paisac, diocèse de Vivarais, capitaine de cavalerie au régiment de Rossillon-Royal », fils de feu noble Antoine et de feu damoiselle Marguerite d'Ouzon, d'une part, et damoiselle Dorothée de Gassaud, fille de noble Louis, sieur de Beaurepaire, et de dame Françoise de Perrachon, de Forcalquier, assistée de noble Pierre Gassaud, son oncle, 16 mai 1693 (fol. 398) ; — entre Me Jean-Pierre Eymar, avocat en la cour, fils de M. Me Lange, « conseiller du Roy, maire de Forcalquier », et de damoiselle Claire Vial, assisté de messire Joseph Eymar, chanoine en l'église de ladite ville, et de Me Jean-François Eymar, viguier et capitaine pour le Roi au dit Forcalquier, d'une part, et damoiselle Anne de Magnan, fille de M. Me Étienne, conseiller du Roi au siège de la même ville, et de dame Anne de Parisy, 25 avril 1693 (fol. 420 v°) ; — entre sieur Jean-Antoine Chave, Me apothicaire de Manosque, d'une part, et damoiselle Jeanne de Cardebat, veuve de sieur Pascal Asse, de Grambois, 14 mai 1679 (fol. 461 v°) ; — entre noble Jean-Gaspard de Collongue, sieur du Castellard, fils de noble Paul, écuyer, seigneur dudit Castellard, « lieutenant général et particulier criminel au siège de Forcalquier », et de feu dame Hélène de Pontevès de Sillans, assisté de M. Me Jean-Baptiste de Jaubert, « lieutenant général criminel et civil au siège de Digne », son oncle, d'une part, et damoiselle Catherine de Barras, fille de noble Guichard, « sieur de La Penne, coseigneur de Thoard », et de dame Laugier de Beaucouse, 24 mai 1692 (fol. 476 v°); — entre Me Joachim d'Allard, avocat en la cour, fils de feu Me Louis, aussi avocat, citoyen d'Apt, et de damoiselle Anne de Peysson, d'une part, et damoiselle Thérèse de Reynaud, fille de Me Louis et de damoiselle Marguerite Silvestre, de Sault, 8 septembre 1693 (fol. 514) ; — entre sieur Marc-Antoine Lombard, fils de feu sieur François, écuyer des Mées, et de damoiselle Anne Fabry, assisté du sieur François de Rogoni, sieur de La Tour, « son parâtre », d'une part, et damoiselle Françoise de Matty, fille de sieur Joseph, sieur de La Tour, et de damoiselle Marthe de Mourre,

de Lorgues, 5 octobre 1693 (fol. 517) ; — entre noble Mᵉ Jean-François de Truc, docteur en droit, fils de feu M.... et de damoiselle Isabeau de Bellour, de Cavaillon, d'une part, et damoiselle Jeanne de Vespier, fille de Mᵉ Antoine, notaire royal dudit Cavaillon, et de damoiselle Marie de Granier, 11 novembre 1675 (fol. 525 vᵒ) ; — entre Mᵉ Joseph Beaudiny, avocat en la cour, de Manosque, sieur de Lincel, fils de feu Mᵉ Antoine et de damoiselle Marguerite de Garnier, assisté de messire Jean-Baptiste Garnier, docteur en théologie, prieur perpétuel de Saint-Martin-de-Brômes, de noble Balthasar d'Aguilhier, sieur de Lespeau, d'une part, et damoiselle Anne Bonnardy, d'Aix, fille de feu M. Mᵉ Gaspard, conseiller du Roi et référendaire en la chancellerie de Provence, et de damoiselle Madeleine de Bougerel, assistée de M. Mᵉ Étienne Bougerel, « conseiller du Roi, visiteur général des gabelles et greniers à sel de Provence », de messire Jean-Baptiste Bougerel, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, et de Louis Bougerel, sieur de Fontienne, 13 octobre 1693 (fol. 572 vᵒ) ; — entre noble Jean-Baptiste de Brignant, fils de feu noble Jacques et de dame Louise de Besani, de l'Ille au Comtat Venaissin, d'une part, et damoiselle Marie de Bermond, fille de noble Joseph, sieur de Saint-Martin-de-Renacas, seigneur de Vachères, et de dame Ursule de Bermond, 28 décembre 1693 (fol. 581 vᵒ) ; — entre M. Mᵉ François Dermitanis, conseiller au siège de Forcalquier, fils de Mᵉ Antoine, notaire royal de Reillane, et de damoiselle Marguerite de Monier, assisté de messire Antoine Dermitanis, docteur en théologie, vicaire perpétuel de Montjustin, son frère, d'une part, et damoiselle Jeanne de Gueydan, fille de feu Mᵉ François, avocat en la cour, et de damoiselle Claire d'Auberge, assistée de noble Joseph de Boniface, écuyer, son oncle, 17 décembre 1693 (fol. 590). — Donation par messire Joseph de Piolle, docteur en théologie, prieur et seigneur de Fontienne, de tous ses droits sur les biens de feu Jean de Piolle, son frère, en faveur de noble damoiselle Isabeau de Piolle, sa nièce, « pour lui donner moyen de se marier advantageusement et pour prévenir les obstacles que le sieur Scipion de Piolle, son frère, sieur de Roche-Royne, lui fait ayant rompu plusieurs mariages qui se sont présentés », 14 novembre 1693 (fol. 594 vᵒ). — Contrats de mariage : entre noble Louis d'Autefort, capitaine au régiment d'infanterie de Luxembourg, natif d'Apt, fils de noble Honoré, « capitaine vétéran et pensionnaire de S. M. », et de dame Modeste d'Allard, d'une part, et noble damoiselle Honorade d'Isnard, fille de feu noble Claude, et de dame Anne de Bourgarel de Lamanon, dudit Apt, assistée de noble Marie d'Isnard, sa sœur, 16 décembre 1693 (fol. 609 vᵒ) ; — entre Mᵉ Louis Borel, procureur au siège de Forcalquier, fils de feu François, d'une part, et damoiselle Anne d'Arnaud, fille de noble Pompée et de damoiselle Élisabeth de Girard, de ladite ville, assistée de messire Scipion d'Arnaud, « bachelier ez droits, prieur de La Bastide des Jourdans », 2 février 1694 (fol. 635). — « Enregistration du testament olographe de Mᵉ Pompée Berluc, avocat en la cour, de Forcalquier », il légue : « 3 livres » à Augustin Berluc, son fils ainé, « 3 livres » à Étienne Berluc, bourgeois, son autre fils, et « mesme somme de 3 livres » à Jeanne Berluc, sa fille, femme de sieur Hubert de Beaumond, et institue pour ses héritiers universels Joseph Berluc, son autre fils, et Isabeau Berluc, son autre fille, 21 mars 1692 (fol. 657). — Contrat de mariage entre Mᵉ André Roman, « viguier et lieutenant de juge du marquisat de Volx », fils de M. Pierre et de damoiselle Élisabeth de Baudric, d'une part, et damoiselle Jeanne Lions, fille de Jean-François, bourgeois de Manosque, 22 février 1694 (fol. 662). — Émancipation et donation d'acquêts par noble Palamède d'Astier, seigneur de Monnessargues, en faveur de noble Joseph-Marius, son fils, aussi seigneur dudit lieu, 2 juin 1694 (fol. 666). — Donation de tous ses biens par damoiselle Anne Borel, en faveur de damoiselle Anne-Claire Tirany, femme de sieur François du Teil, de Manosque, « sous condition qu'elle sera obligée de la nourrir et entretenir dans la maison dudit sieur du Teil tant en santé que maladie honestement, suivant sa qualité », 29 mai 1694 (fol. 689 vᵒ). — Contrat de mariage entre messire Honoré de Coriolis de Villeneuve, baron de Corbières, fils de feu messire Pierre, seigneur marquis d'Espinouse, baron de Corbières chevalier, président à mortier au parlement de Provence, et de feu Louise d'Oraison, d'une part, et damoiselle Jeanne de Vallavoire, fille de feu messire Pierre, seigneur marquis de Volx, maréchal de camp des armées de S. M., et de dame Jeanne de Thomassin, 23 juillet 1694 (fol. 711). — Testament solennel de sieur Charles Pochet, de Manosque,

il lègue : 600 livres à l'hôpital Sainte-Barbe de ladite ville, à Jean-Claude Pochet, son fils ainé, une maison dans l'enclos de Manosque, quartier des Marteaux, tous les biens bâtiments et capitaux que le testateur possède à Saint-Christol, une bastide à Montsalier, quartier du *Débat*, et autres immeubles, à Jean-François Pochet, son autre fils, une bastide et affar au terroir de Manosque, quartier de *Gargues* ou de *Beaume* et une vigne audit terroir, quartier de *Roustaigne*, à Pol Pochet, son troisième fils, une pension annuelle de 300 livres, et institue pour son héritière universelle, « en chacuns de ses autres biens », damoiselle Anne Castor, son épouse, 10 février 1680 (fol. 732 v°). — Contrats de mariage : entre sieur Pierre Gaudin, bourgeois de Gordes, fils de sieur François, d'une part, et damoiselle Isabeau Mauriès, fille de feu sieur Jean, bourgeois d'Orgon, 4 juillet 1694 (fol. 765 v°) ; — entre M° Jean-Joseph du Teil, avocat en la cour, fils de feu M. M° Louis, conseiller et avocat du Roi au siège de Forcalquier, et de feu dame Isabeau de Barbeirac, assisté de M. Lange du Teil, son frère, « lieutenant des fusiliers du Roy », de damoiselle Isabeau du Teil, sa sœur, et de M° Polidore du Teil, conseiller du Roi et juge royal de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Hélène Eymar, fille de M° Lange, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Claire Vial, assistée de messire Joseph Eymar, chanoine de Saint-Mari, et de messire François Vial, chanoine de ladite église, 18 janvier 1695 (fol. 836 v°). — Donations : par Louise Laugier, de Saint-Michel, « des sommes à elle dues par les hoirs de M. Antoine de Cornaille, sieur d'Aiguebelle, consistant en la somme de 400 livres », en faveur « du corps et compagnie de la Charité dudit Saint-Michel », 25 février 1695 (fol 861 v°) ; — par M. Jacques de Barbeirac, écuyer, « de toute la portion qui lui compète des biens et droits de la succesion de Jacques, Catherine et Jeanne, ses neveu et nièces, enfants de défunts Antoine de Barbeirac, ministre, et de dame Madeleine de Gilly, fugitifs du royaume pour cause de Religion», en faveur de M° Charles de Barbeirac, son frère, « docteur en médecine en l'université de Montpellier », 16 mars 1680 (fol. 867 v°). — Contrat de mariage entre noble Gaspard de Bardel, seigneur de Théus et de Remoullon, capitaine d'infanterie, fils de noble Pierre, sieur de Chénebière, et de dame Doucéte Lagier, assisté de noble Georges de Bardel, sieur de La Plaine, son oncle, d'une part, et damoiselle Françoise de Savournin, fille de M° Jacques, avocat en la cour, et de damoiselle Catherine de Savournin, de Manosque, 1er septembre 1694 (fol. 872 v°). etc.

B. 2245. (Registre.) — In-quarto, 1334 feuillets, papier.

1657-1700. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre noble François de Sébastiane, fils « d'autre François, sieur de Porchères, Champclos et La Madeleine, et de Marie de Exéa, de Forcalquier », assisté de messire Jean-Baptiste de Sébastiane, « docteur ès droits, prévost de l'église concathédrale de ceste ville », d'une part, et damoiselle Hélène de Castellane, fille de feu « noble Charles de Castellane-Adhémar de Monteil de Grignan », et de dame Anne de Pontevès, assistée de nobles François et André de Castellane, ses frères, et de noble Gaspard de Pontevès, sieur de Givaudan, 6 juin 1695 (fol. 12) ; — entre messire Joseph de Villeneuve, chevalier, seigneur de Clumanc, Callian et Puimichel, fils de feu messire Henri, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de feu dame Marguerite de Bonne, assisté de messire Louis de Trimond d'Aiglun, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale de Nîmes et official du diocèse de la même ville, de messire Honoré de Corriolis de Villeneuve, chevalier, baron de Corbières, de messire François de Villeneuve, seigneur de Tartonne, et de noble Christophe de Fauris, sieur de Néaules, écuyer, de Forcalquier, d'une part, et dame Judith Legouche, fille de feu noble Paul, seigneur de Saint-Étienne, Les Orgues, et Fontienne, et de dame Marguerite de Villard de Vallongue, assistée de dame Anne de Richard, son aieule, veuve de messire André de Villard, seigneur Vallongue, « conseiller du Roy en la cour présidiale de Nimes », 5 juillet 1695 (fol. 21). — Donations : par noble Jean de Thomas, sieur de Roquefure, « capitaine dans le régiment du Roy », de tous ses biens et droits, « soit du chef de feu messire Melchion de Thomas, seigneur de Gignac et de Roquefure, son père, que du chef de dame Anne de Pélissier, sa mère, et de dame Anne de Remerville, sa tante, en faveur de noble Jean-Baptiste de Thomas, seigneur de Gignac et de Roquefure, son frère, 30 mai 1695 (fol. 42 v°) ; — par Guilhem Sandonat, marchand, de divers biens immeubles, créances et meubles en

faveur « des dames de la Charité de Pierrevert », 12 juin 1695 (fol. 50). — Émancipation et donation d'acquêts par Claude Brieugne, « tourneur de bois », de Rustrel, en faveur de Jean-Pierre Brieugne, « broquier », son fils, 29 octobre 1695 (fol. 77). — Contrat de mariage entre « noble Louis de Bon, exerçant l'art et science de verrier », fils de noble Laurent et de feu damoiselle Anne Malzieu, de Marseille, d'une part, et damoiselle Marguerite des Ferres, fille de noble Joseph et de damoiselle Anne-Marie des Ferres, de Valsainte, 29 septembre 1695 (fol. 80 v°). — Donations : par dame Geneviève de Brianson La Saludie, marquise de Janson, veuve de messire Laurent de Forbin, marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Mane, Sainte-Tulle, Limans et autres places, de 1000 livres en faveur « du corps de La Charité de Mane », 22 août 1695 (fol. 83 v°) ; — par messire Honoré de Billon de Caradet, seigneur de Sainte-Croix-à-Lauze et de Vachères, « cy devant conseiller du Roy au parlement de Bresse, et depuis pourvu de pareil office en celui de Metz, de la terre et seigneurie de Sainte-Croix-à-Lauze et fief de Billon, droits et dépendances d'icelle, par lui acquise de feu M. le vicomte de Reillane, son cousin », en faveur de sieur Claude de Billon, son fils, 29 août 1695 (fol. 89 v°). — Contrats de mariage : entre sieur Jean-Baptiste de Gueridel, fils de feu M° Paul, avocat en la cour, et de damoiselle Élisabeth Burle, d'Aix, d'une part, et damoiselle Thérèse Burle, fille de feu M° Marc-Antoine, avocat, et de dame Claire du Virail, assistée de noble Pierre Burle, sieur de Champclos, « conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France, contrôleur en la Chancellerie près la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence », et de messire François Burle, prêtre, docteur en théologie, ses frères, 31 janvier 1696 (fol. 140) ; — entre « très haut et puissant seigneur Louis, marquis de Brancas, grand sénéchal au siège de Forcalquier, fils de monseigneur Henri de Brancas des comtes de Forcalquier, prince de Naxis, marquis de Céreste, baron du Castellet, seigneur de Robion et autres places, premier gentilhomme chrestien, aîné et chef de toutes les maisons des sieurs de Brancas qui sont en France, et de Madame Dorothée de Cheillus », d'une part, et « très haute damoiselle Élisabeth-Charlotte-Candide de Brancas, fille de feu monseigneur Louis-François de Brancas, duc de Villars, pair de France, et de très puissante dame Louise-Catherine de Faulveau de Menières », assistée de messire Louis-Antoine, abbé de Brancas, son frère, de dame Françoise de Martinville, veuve de messire Louis de Faulveau, chevalier marquis de Menières, son ayeul, de Monseigneur César d'Estrée, cardinal, pair de France, son oncle, de « très haute princesse Madame Françoise de Brancas », épouse de Monseigneur prince Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, sa cousine germaine, 24 janvier 1696 (fol. 179) : — entre sieur Joseph de Barbeirac, écuyer, fils de M. Bernardin, aussi écuyer, et de damoiselle Hélène de Bouliers, de Saint-Martin-de-Castillon, d'une part, et damoiselle Catherine de Bouvery, fille de sieur Simon, écuyer, et de damoiselle Marguerite de Ravely, 11 mars 1657 (fol. 216) ; — entre M° Jean-Baptiste Rochon, docteur en médecine, de Dauphin, fils de M° Jacques, notaire royal dudit lieu, et de damoiselle Jeanne d'Arnaud, d'une part, et damoiselle Marie-Anne Bosco, fille de feu M° Espérit, notaire royal d'Apt, 6 mars 1696 (fol. 247) ; — entre messire Joseph de Forbin, marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Mane, Limans, Sainte-Tulle, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de la ville et citadelle d'Antibes, sous-lieutenant de la première compagnie des Mousquetaires du Roi, demeurant à Paris, fils de feu messire Laurent, marquis de Janson, et de dame Geneviève de Brianson de la Saludie, assisté de « Révérendissime messire Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, des comtes de Marseille du Luc, évesque de Marseille », d'une part, et damoiselle Marie-Claude de Prunier de Saint-André, fille de feu messire Nicolas, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, « premier président au parlement de Dauphiné et commandant en ladite province », et de dame Marie de Faure, dame de Montfort, La Rivière, Saint-Gervais-d'Uteil et autres lieux, 24 janvier 1696 (fol. 264) ; — entre noble François-Xavier Barrel, avocat en la cour, fils de noble Joseph, aussi avocat, et de damoiselle Anne de Pontevès, d'une part, et damoiselle Élisabeth de Chanut du Revest, fille de feu noble Louis, seigneur du Revest-de-Brousses, Vachères et Petit-Gubian, et de dame Gabrielle de Montolieu, 24 mai 1696 (fol. 281 v°) ; — entre messire Henri de Thomas, chevalier, conseiller au parlement de Provence, fils de messire Auguste, chevalier, marquis de Villeneuve, La Garde, baron de Cipières, Loubet, Gaude et autres terres, second président à mortier au parlement de Provence, et de dame Claire d'André, assisté de messire Joseph de

Ballon, chevalier, seigneur de Saint-Julien et de La Pène, conseiller audit parlement, d'une part, et « haute et puissante Mademoiselle Marie-Anne de Simiane de Moncha, baronne de La Rochegiron, Saumane et l'Hospitallet, dame de Banon, comtesse de Remiremond », fille de feu « messire Edme-Claude, chevalier, comte de Moncha, de Montigui, seigneur de Jaunage, Baroncourt, du Ban, Marez et autres terres, lieutenant général des camps et armées du Roy, capitaine lieutenant des gens d'armes de la défunte Reine Mère du Roy, gouverneur de Valence et sénéchal de Valentinois », et de dame Anne-Claude-Renée de Ligueville, comtesse de Tantonville, assistée de dame Marie-Louise de Simiane, de Moncha, sa sœur, épouse de messire Jean-Antoine de Tournon, de Meyras, baron de Retourtour, 21 août 1696 (fol. 327) ; — entre M. Joseph Laugier, fils de feu Mᵉ Jean et de damoiselle Jeanne de Croze, de Manosque, d'une part, et damoiselle Hortense d'Audiffred, fille de noble Pierre, écuyer, et de dame Louise de Jaufroy, de ladite ville, 8 août 1696 (fol. 334 vᵒ) ; — entre M. Mᵉ Louis d'Eyroux, avocat en parlement, fils de M. Mᵉ Jean conseiller au siège de Forcalquier, seigneur de La Rochette, et de dame Isabeau de Lauthier, d'une part, et damoiselle Jeanne de Mery, fille de « noble M. Mᵉ Joseph, comte palatin, docteur ez droits, avocat au parlement de Provence », de Bonnieux, 11 août 1696 (fol. 348 vᵒ) ; — entre noble Marc Gassaud, sieur de Beaurepaire, « ci devant capitaine dans le régiment de Picardie », fils de noble Louis, sieur dudit Beaurepaire, et de feu dame Françoise de Peirache, résidant à Forcalquier, d'une part, et damoiselle Jeanne de Savournin, fille de Mᵉ Jacques, avocat en parlement, et de feu Isabeau de Gaudemar, de ladite ville, 14 octobre 1692 (fol. 355 vᵒ). — Donations : par messire Christol Fabre, prêtre bénéficier de l'église concathédrale de Forcalquier, « de tous les biens et droits qu'il a aux terroirs de Reillane et de Montjustin, en faveur de sieur Denis Fabre, son frère, 28 décembre 1696 (fol. 376) ; — de tous ses biens par messire Joseph d'Aimar, seigneur de Monsallier et de Sainte-Catherine, en faveur de « noble Henry d'Aimar, son fils unique, et de dame Isabeau de Villardy, capitaine d'une compagnie de Dragons du régiment du Vieux-Languedoc », sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 750 livres, 9 février 1697 (fol. 403 vᵒ). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Balthasar Lardeiret, « greffier en la juridiction de Manosque », fils de feu Espérit, bourgeois, et de damoiselle Françoise Pellicot, d'une part, et damoiselle Agathe Dulme, fille de feu Étienne, bourgeois de ladite ville, 6 janvier 1697 (fol. 461 vᵒ) ; — entre Mᵉ Jean-Barthélemy, docteur en médecine, de Forcalquier, fils de feu Mᵉ Jean, aussi docteur en médecine, et de damoiselle Louise d'Allier, d'une part, et damoiselle Jeanne Aulagnier, fille de Christol et de damoiselle Suzanne Chavally, 30 mai 1686 (fol. 492 vᵒ) ; — entre noble Jacques de Mathieu, écuyer, sieur du Villar, « officier des galères de S. M., » fils de noble Alphonse, écuyer, « seigneur pour la moitié du Revest-de-Brousses », et de dame Louise de Paparin de Châteaugaillard, d'une part, et noble Isabeau de Piolle de Fontienne, fille de feu noble François, seigneur dudit Fontienne, et de noble Isabeau de Gombert de Dromon, dame de Fontienne, assistée de noble Jean-Henri de Gombert, seigneur de Dromon, Saint-Geniez et autres places, et de noble Honoré d'Estienne-Chaussegros, seigneur de Lioux, 3 avril 1697 (fol. 502). — « Requête présentée à M. le lieutenant général au siège de Forcalquier par le P. Augier, missionnaire de la Doctrine Chrétienne, en qualité de confesseur de Anne Decorio, d'Aubenas, pour faire enregistrer et rendre publique une déclaration de ladite Decorio, portant rétractation de la déposition qu'elle avait faite en justice contre messire Jacques Marin, prieur dudit Aubenas,.. ayant souflert qu'il se fit cabale et assemblée dans sa maison à dessein de le perdre », et teneur de ladite déclaration, 30 septembre 1697 (fol. 558 vᵒ). — Donation par noble Barthélemy de Masse, sieur de Villelargues, seigneur de Rustrel, citoyen d'Apt, d'une maison située dans l'enclos de ladite ville et à la place de *Lauché*, en faveur de M. Joseph-Etienne de Pelissier, son neveu, 20 juillet 1697 (fol. 563). — Contrat de mariage entre noble Marc de Gassaud, sieur de Beaurepaire, ci-devant capitaine dans le régiment de Picardie, fils de noble Louis, sieur dudit Beaurepaire, et de feu dame Françoise de Peirache, d'une part, et noble damoiselle Françoise de Joannis de Châteauneuf, fille de feu messire Gaspard et de dame Marie de Demandols, 30 juillet 1697 (fol. 566 vᵒ). — Donations: de tous ses biens présents et à venir par damoiselle Anne Burle, « ayant résolu d'embrasser l'état régulier », en faveur de dame Claire de Virail, sa mère, et de noble Pierre Burle, sieur de Champclos, son frère, 6 septembre 1697 (fol. 572 vᵒ) ; — de tous ses biens par damoiselle Jeanne de Forbin de Janson, en faveur de messire Joseph de Forbin, son frère,

marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Mane et autres places, gouverneur d'Antibes et sous-lieutenant de la première compagnie des Mousquetaires du Roy, sous la réserve « de la somme 1200 livres en capital et d'une pension annuelle et viagère de 400 livres, qui sera augmentée de 100 livres après le décès de dame Geneviève de Brianson, sa mère », 27 novembre 1697 (fol. 638 v°). — Testament solennel de damoiselle Diane du Teil, femme de Mᵉ Pierre Berluc, avocat en la cour, de Forcalquier, elle légue 300 livres à Mᵉ Polidore du Teil, son frère, juge royal de Forcalquier, 300 livres à damoiselle Marie du Teil, sa sœur, 300 livres à Mᵉ Jean-Pierre du Teil, son neveu, 1200 livres à M. Jean-Joseph du Teil, son autre neveu, et institue pour son héritier universel Mᵉ Pierre Berluc, son mari, 25 mai 1695 (fol. 653). — Donation de tous ses biens par Guilhem de La Combe, de Forcalquier, en faveur de messire Louis de La Combe, vicaire de Revest-en-Fangat, son fils, sous la réserve, sa vie durant, « d'une pension annuelle de 3 charges bled annone, 30 coupes de vin et de 36 livres », sous la réserve aussi d'une chambre meublée dans sa maison, 22 mars 1698 (fol. 671 v°). — Contrats de mariage : entre noble Honoré de Billon de Caradet, conseiller au parlement de Metz, fils de M. Mᵉ Thomas, « conseiller du Roi, maistre des Requestes », et de dame Marguerite de Jardy, d'Aix, assisté de messire Henri de Billon, « doyen en l'église collégiale de Lorgues et chapelain en la Sainte Chapelle au palais de Paris », et de messire Claude de Billon, « prieur de Notre-Dame de Vauclos », ses frères, d'une part, et damoiselle Marie-Anne de Guidi, fille de Mᵉ Antoine, viguier et capitaine pour le Roi de la ville d'Antibes, et de dame Anne de Laurens, 19 mars 1668 (fol. 702 v°) ; — entre noble Jean-Baptiste de Fauris, écuyer, de Manosque, ci-devant capitaine d'infanterie au régiment Royal, fils de feu noble Balthasar, aussi écuyer, et de dame Hortense de Piolle, d'une part, et damoiselle Hortense de Baudric, fille de feu sieur Balthasar de ladite ville, 15 juin 1698 (fol. 717 v°). — Testament solennel de noble Joseph de Boniface, sieur de Peynier, écuyer, de Forcalquier, il lègue : à damoiselle Diane Auberge, son épouse, les fruits et usufruits de tous ses biens, 600 livres à Marie de Boniface, sa nièce, 1400 livres à noble François de Boniface, son neveu, et nomme pour son héritier universel Joseph de Boniface, fils dudit Jean, son frère, 11 mai 1698 (fol. 725). — Contrats de mariage : entre sieur Gaspard d'Alpherant, fils de M. Pierre et de dame Marie de Lagrosse de Locat, de Sainte-Tulle, d'une part, et dame Catherine de Monier, veuve de M. Jean-Baptiste Girard, capitaine dans le régiment de la Marine, fille de feu Mᵉ Jacques, avocat en la cour, et de feu dame Marguerite Decorio, de Viens, 14 septembre 1698 (fol. 765) ; — entre M. Étienne d'Audifred, seigneur de Beauchans, « gouverneur pour le Roy de la ville de Manosque », fils de feu noble Pierre, « conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France en la chancellerie du parlement d'Aix », et de dame Thérèse de Rians, assisté de M. André de Gaffarel, sieur de La Jassière, d'une part, et damoiselle Raymonde de La Boulie, fille de « Libéral de La Boulie, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses Finances », et de dame Marie-Anne de Souchon, assistée de dame Thérèse de Viquely, veuve de noble Claude de Souchon, seigneur d'Espraux, son ayeule maternelle, et de messire Claude de Souchon, seigneur d'Espraux, son oncle, « premier président au bureau des Finances de la Généralité de Provence », 22 septembre 1698 (fol. 770) ; — entre M. Mᵉ Louis Cestier, « conseiller et procureur du Roy de la communauté de la ville de Manosque et commissaire des revues et logement des troupes de S. M. en ladite ville », fils de feu Jourdan et de dame Louise de Brunet, d'une part, et damoiselle Isabeau de Colongue, fille de noble Paul, écuyer seigneur du Castellard, lieutenant général criminel au siège de Forcalquier, et de feu dame Hélène de Pontevès, 2 septembre 1698 (fol. 777 v°). — Donations : par Antoine Bermond, d'Apt, « de capitaux de pensions montant en la somme de 5.300 », en faveur de messire Jean Bermond, son frère, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale d'Apt et prieur de Buous, 15 novembre 1697 (fol. 789) ; — par dame Anne Legouche, femme de M. André de Rolland, avocat général au parlement de Grenoble, en faveur « des pauvres de La Charité de Manosque, d'une bastide située au terroir de ladite ville avec tous ses fonds, droits et apartenances, et de la maison où sont logés lesdits pauvres de la Charité », lesdits immeubles provenant de la succession de dame Judy Legouche, sœur de la donatrice, épouse de noble Scipion de Brun de Castellane, seigneur de Caille et de Rougon, « adjugés à ladite dame de Rolland, ensuite de l'Édit de S. M. qui donne les biens des fugitifs du royaume pour cause de Religion à leurs plus proches parents,

ledit sieur de Caille ayant déserté le royaume, en 1685, avec ses enfants et ladite Judy Legouche », 5 décembre 1698 (fol. 818 v°). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Jean-Joseph Silvestre, « notaire royal de Gordes, greffier des lieux de Murs et des Baumettes », fils de feu sieur Pierre-Antoine, bourgeois et de damoiselle Silvie Jacob, d'une part, et damoiselle Élisabeth de Blanc, veuve de Mᵉ Espérit-Louis Jaubert, avocat en la cour, fille de feu noble Charles, et de feu damoiselle Catherine d'Albette, 29 septembre 1698 (fol. 856 v°) ; — entre Mᵉ Jean-Baptiste Clémenty, « conseiller du Roy et son assesseur en la communauté de la ville de Manosque », fils de feu sieur Joseph, d'une part, et damoiselle Françoise Benoist, fille de Mᵉ Jean-Louis, chirurgien de ladite ville, et de feu damoiselle Catherine Rambaud, 4 février 1699 (fol. 868 v°) ; — entre noble André de Sébastiane, sieur de Porchères, fils de feu noble François et de dame Marie d'Exéa, d'une part, et damoiselle Anne-Marie Codur, fille de feu Claude, bourgeois de Forcalquier, et de damoiselle Anne Revest, 3 février 1699 (fol. 883) ; — entre messire Jean-François-Elzias de Pontevès, comte de Buous, capitaine de cavalerie dans le régiment de « Royal Estranger », fils de messire Louis, « chevalier, marquis de Buous, baron de Saint-Martin-de-Castillon et de Boisset, seigneur de Sivergues et autres places, gouverneur de la ville d'Apt, lieutenant du Roy en Provence au despartement d'Arles », et de dame Marie-Barbe de La Croix de Chevrières, marquise dudit Buous, d'une part, et damoiselle Louise-Alexandrine-Cornelie du Puy de Montbrun, fille de messire Jacques du Puy de Tournon, chevalier marquis de Montbrun, baron de Mévolhon, seigneur de Ferrassières, Barret, Vallaury et autres places, et de dame Charlotte du Puy-Montbrun, marquise desdits lieux, 2 avril 1699 (fol. 890 v°) ; — entre « noble André de Monteil-Adhémar de Castellane », fils de feu noble Charles et de dame Anne de Pontevès, assisté de noble François de Monteil-Adhémar de Castellane, son frère, et de noble François de Sébastiane, « sieur de Chanclaux », son beau-frère, d'une part, et damoiselle Hélène Vallansan, fille Mᵉ Joseph, avocat en la cour, et de damoiselle Isabeau de Latil, 13 janvier 1699 (fol. 900 v°); — entre Mᵉ Jean Bermond, notaire royal et lieutenant de juge deGréoux, fils de feu Mᵉ Sauveur, aussi notaire, et de damoiselle Catherine Carle, d'une part, et damoiselle Catherine du Ferre, fille de Georges, bourgeois de Malijai, et de feu damoiselle Louise Fabry, 19 décembre 1678 (fol. 904) ; — entre Mᵉ Augustin Berluc, avocat en la cour, fils de feu Mᵉ Pompée, aussi avocat, et de feu damoiselle Suzanne Codur, d'une part, et damoiselle Marguerite de Monier, fille de Mᵉ Espérit, notaire royal de Viens, et de feu damoiselle Suzanne de Girard, 25 février 1699 (fol. 933 v°) ; — entre messire Auguste de Vallavoire, comte de Montlaux, baron de Chazet, sous-lieutenant d'une des galères de S. M., fils de feu messire Palamède, comte de Montlaux, « mestre de camp des armées du Roy », et de dame Gabrielle du Bousquet, comtesse de Montlaux et dame de Pierrevert, assisté de messire Lambert de Vallavoire, « abbé, chanoine en l'église cathédrale de Riez et prieur de Volx », son frère, de messire Joseph de Bernier, seigneur de Pierrevert, son beau-père, de dame Marie d'Amat, veuve de messire François-Auguste de Valavoire, marquis de Volx et lieutenant général des armées du Roi, sa tante, de messire Louis de Valavoire, abbé de Lure, et de messire Joseph de Valavoire, ses oncles, d'une part, et damoiselle Marguerite de Forbin de Janson, fille de feu messire Laurent, et de dame Geneviève de Brianson de La Salludie, assistée de messire Michel de Forbin de Janson, « chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, enseigne dans la compagnie des gendarmes de Bourgogne », son frère, et de messire François-Joseph de Thoron-Bouyer, seigneur d'Artignosc et de Saint-Laurent, conseiller au parlement de Provence, son beau-frère, 30 avril 1699 (fol. 945 v°) ; — entre Mᵉ Joseph Monier, fils de Mᵉ Espérit, notaire royal de Viens, et de feu damoiselle Suzanne de Gérard, d'une part, et damoiselle Honorade Gondon, fille de M. Jean-Antoine et de damoiselle Delphine de Mille, de Saignon, 25 mai 1699 (fol. 1017 v°) ; — entre M. Joachim Aymon, « commissaire particulier de la ville d'Apt », fils de feu César et de Catherine Dejean, d'une part, et damoiselle Louise-Barbe-Thérèse Michelet, fille de Mᵉ Claude, « notaire et l'un des greffiers de la ville d'Avignon », et de damoiselle Anne-Marie de Nevas, 6 octobre 1699 (fol. 1058) ; — entre Mᵉ Jean-François Marguerie, notaire royal de Saint-Étienne, fils de Jean et de feu damoiselle Catherine Arnaud, d'une part, et damoiselle Anne Mottet, fille de Pierre, bourgeois de Forcalquier, et de feu damoiselle Anne de Boniface, 26 août 1699 (fol. 1074) ; — entre messire Pierre-Balthasar de Fougasse, chevalier, marquis de La Bastie, seigneur

d'Entrechaux et autres lieux, citoyen d'Avignon, fils de feu messire Jean-Joseph, marquis et seigneur desdits lieux, et de dame Elisabeth-Pierre de Seytres de Vaucluse, marquise douairière de La Bastie, assisté de messire Jean-François-Joseph de Seytres, seigneur de Verquières, son oncle, d'une part, et « très illustre damoiselle » Anne-Thérèse de Brancas, fille de messire Henri, des comtes de Forcalquier, marquis de Céreste, et de dame Dorothée de Chailus de Saint-Jean, 27 décembre 1700 (fol. 1107) ; — entre messire Barthélemy-Joseph d'Orcel, écuyer, capitaine du régiment de Navarre, fils de messire Jean-Joseph, « seigneur de Plessiant-Guibert, conseiller du Roy, trésorier de France et général des Finances, deuxième président au bureau de la Généralité de Provence », et de feu dame Hélène d'Autric de Vintimille de Beaumettes, assisté de Jean-Joseph de Sinetty, écuyer d'Apt, son cousin, d'une part, et damoiselle Geneviève de Laurens, fille de feu Jean, « seigneur de Limé et d'Uisy », et de dame Geneviève Chapelle de Blincourt, 19 novembre 1699 (fol. 1119 v°). — Donation par messire Jean-Benoît Vallansan, « prestre, chanoine en l'église royale de Poissy », d'un capital de 2.000 livres, sous réserve d'une pension annuelle et viagère de 100 livres, en faveur de Me André Vallansan, « trésorier de la ville de Forcalquier, son parent », 16 février 1700 (fol. 1140 v°). — Contrats de mariage : entre M. Joseph Issautier, « docteur en médecine, premier consul de la ville de Manosque », fils de feu M. François, aussi docteur en médecine, et de damoiselle Marthe de Frépat, assisté de messire Barthélemy Issautier, docteur en théologie, vicaire perpétuel de Notre-Dame de Romigiers, et de messire Jean-Louis Issautier, « prébendé en l'église Saint-Sauveur », ses frères, d'une part, et damoiselle Marguerite de Vachier, fille de sieur Jean, « marchand bourgeois », et de damoiselle Jeanne de Giraudon, assisté de messire André Vachier, docteur en théologie, vicaire perpétuel de Villeneuve, son oncle, 9 février 1700 (fol. 1149) ; — entre sieur Jean-Baptiste Mottet, bourgeois de Forcalquier, fils de Pierre et de damoiselle Anne de Boniface, d'une part, et damoiselle Anne de La Combe, fille de Guillaume et de feu damoiselle Anne-Jeanne Magnan, 31 janvier 1700 (fol. 1177) ; — entre sieur André d'Orgon, fils de Me Joseph, notaire royal de Céreste, et de feu damoiselle Anne Maine, d'une part, et damoiselle Jeanne Callemand, fille de Me Étienne, viguier et lieutenant de juge de Lauris, et de damoiselle Anne d'Hupais, 30 juin 1700 (fol. 1210) ; — entre noble Antoine de Fauris, fils de noble Charles, seigneur de Saint-Vincent, Gentiac et Malcor, et de feu dame Anne d'Arbaud, d'une part, et damoiselle Catherine-Thérèse de Roux d'Arbaud, fille de feu messire François, seigneur de Saint-Jurs et de La Pérusse, conseiller au parlement de Provence, et de dame Marie d'Hugues, 20 mars 1700 (fol. 1215) ; — entre noble Joseph Dumaistre d'Allard, fils de noble Joseph Dumaistre de Roustant, et de feu dame Marie d'Allard, de Mormoiron au Comtat-Venaissin, d'une part, et damoiselle Anne de Barbeirac, fille de feu noble Joseph, et de dame Catherine de Boyery, assistée de M. Jean de Boyery, « ci-devant capitaine-major dans le régiment de Maulevrier », de Pertuis, 10 août 1700 fol. 1238 v°). — Donation par « messire Henri-Ignace, abbé de Brancas » d'un capital de 12.000 livres, « monoye de Roy », sous la réserve d'une pension de 600 livres, en faveur de messire Louis de Brancas, son frère, « marquis de Céreste, seigneur et baron du Castellet et autres places, l'un des sénéchaux de Provence, colonel du régiment d'infanterie d'Orléans, l'aisné de la famille », 6 août 1700 (fol. 1275). — Contrats de mariage : entre noble Joseph-François de Michel, sieur de Champorcin et de La Javie, fils de noble Antoine, seigneur desdits lieux, et de dame Marguerite d'Oraison, résidant à Digne, assisté de noble François d'Oraison, écuyer dudit Digne, son oncle, et de noble François de Capissuchi, son ami, d'une part, et damoiselle Hortense de Glandevez, fille de noble Henri et de dame Anne de Fauris, de Forcalquier, assistée de dame Hortense de Piolle, son aïeule, 30 juin 1700 (fol. 1280) ; — entre M. Louis d'Eyroux de Pontevès, fils de M. Jean, seigneur de Givaudan et de La Routte, « gouverneur pour S. M. en la ville de Forcalquier », et de dame Isabeau de Lautier, d'une part, et damoiselle Thérèse de Grimaldy, fille de messire Gaspard, chevalier, marquis de Régusse, président à mortier au parlement de Provence, et de dame Charlotte de Castillon de Beynes, assistée de messire Joseph de Thibaud de Tisati, conseiller audit parlement, de messire Charles de Grimaldy, marquis dudit Régusse, de messire de Forbin de La Barben, chanoine en l'église métropolitaine Saint-Sauveur, d'Aix, 19 juillet 1700 (fol. 1299) ; — entre M. Jean-Baptiste de Gérard, sieur de l'Ubac, fils de feu M. François, et de dame Anne de Gougon, dame de l'Ubac et en partie de Vachères,

d'une part, et damoiselle Marguerite de Burle, fille de feu Mᵉ Marc-Antoine, de Manosque, avocat en la cour, et de dame Claire du Virail, assistée de messire Balthasar de Burle, « infirmier du prieuré de Notre-Dame de Ganagobie », de noble Pierre de Burle, sieur de Champclos, de messire François de Burle, « prêtre perpétuel dans la Charité de Manosque », ses frères, de M. Jean-Baptiste de Guéridel, son beau-frère, et de damoiselle Marguerite de Burle, sa tante, 10 juillet 1700 (fol. 1318), etc.

B. 2246. (Registre.) — In-quarto, 681 feuillets, papier.

1667-1703. — Insinuations. — Contrats de mariage : entre sieur Joseph Barruol du Plan, fils de sieur Jean et de damoiselle Anne Gontaut, du Revest-du-Bion, d'une part, et damoiselle Suzanne de Vallansan, fille de Mᵉ Joseph, avocat en parlement, et de damoiselle Isabeau de Latil, de Forcalquier, 7 août 1700 (fol, 12 vᵒ) ; — entre Mᵉ Joseph Francoul, avocat en la cour, fils de sieur Antoine, « engagiste des greffes du petit scel royal des submissions du siège de Digne », et de Catherine de Breugne, d'une part, et damoiselle Anne Berthe, fille de sieur Pierre, marchand, et de damoiselle Brigitte Turcan, de Marseille, 22 mai 1695 (fol. 44) ; — entre noble André Legouche, seigneur de Saint-Étienne, Les Orgues et Fontienne, fils de feu noble Paul, seigneur desdits lieux, et de feu dame Marguerite de Villard de Vaulongue, résidant à Manosque, d'une part, et damoiselle Marguerite de Savournin, fille de Mᵉ Jacques, avocat en la cour, et de damoiselle Catherine Savournin, de ladite ville, 15 janvier 1701 (fol. 73). — Donation de tous ses biens, « sous réserve des fruits, sa vie durant », par damoiselle Anne Magnan, veuve de noble François des Ferres, de Sainte-Tulle, en faveur de noble Jacques-Joseph des Ferres, son fils, 5 avril 1701 (fol. 88). — Contrats de mariage : entre Mᵉ Joseph Segond, notaire royal d'Oraison, fils de feu sieur Claude et de damoiselle Lucrèce Geaufroy, assisté de Mᵉ Mary Segond, « procureur au marquisat d'Oraison », son cousin, d'une part, et damoiselle Claire Bonnard, fille de sieur André, bourgeois de Forcalquier, et de damoiselle Suzanne Vachier, 6 février 1701 (fol. 132) ; — entre sieur Pierre Silvestre, « greffier du lieu de Gordes », fils de sieur Antoine et de damoiselle Anne Cabassut, d'une part, et damoiselle Thérèse Cathelany, fille de M. Augustin et de damoiselle Antoinette de Malachier, d'Oppedette, 10 avril 1701 (fol. 142). — Donation par « F. Jacques Moutet, de la Doctrine Chrétienne », de 900 livres en faveur de Pierre Moutet, son frère, 27 août 1667 (fol. 162 vᵒ). — Contrat de mariage entre François de Jacques, bourgeois, d'Aix, fils de Mᵉ Jacques de Jacques, notaire royal, et de damoiselle Jeanne d'Allard, d'une part, et damoiselle Diane Burle, fille de Mᵉ Claude, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Isabeau Rampalle, 27 janvier 1690 (fol. 183 vᵒ). — Donation de tous ses biens par noble Paul de Collongue, seigneur du Castellard et de Châteaudueil, lieutenant général au siège de Forcalquier, en faveur de noble Jean-Gaspard de Collongue, son fils aîné, à la charge par lui de payer diverses créances, et sous la réserve de sommes capitales au profit de nobles Jean-Baptiste, François et Antoine, frères du donataire, d'une pension annuelle de 150 livres à F. Joseph de Collongue, son autre frère, religieux profès de l'ordre des cordeliers, et d'une pension de 700 livres au profit du donateur, 21 novembre 1701 (fol. 234). — Contrats de mariage : entre noble Joseph-Alexis de Silvestre, fils de noble François-Scipion, seigneur de Châteauneuf-Miravail, Malcor et Gentiac, et de dame Anne-Marie de Cartoux de Bouquier, résidant à Gordes, d'une part, et damoiselle Marie-Anne de Julliany, fille de feu M. Pierre, et de damoiselle Jeanne de Silvestre de Lagnes, 21 décembre 1701 (fol. 263 vᵒ) ; — entre M. Louis d'Autane, fils de sieur Charles et de feu damoiselle Catherine Garidel, de Villeneuve, d'une part, et damoiselle Ursule Eymar, fille de Mᵉ Lange, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Claire Vial, 25 septembre 1701 (fol. 271). — Donation de 240 livres au profit des pauvres du Villard par Espérite Esmieu, 25 décembre 1701 (fol. 283). — Contrats de mariage : entre noble Étienne de Lévesque, seigneur de Saint-Étienne, Les Orgues et Fontienne, fils de feu noble Paul, seigneur desdits lieux, et de dame Madeleine de Luguet, assisté de messire Antoine d'Aguillenquy, prêtre de l'Oratoire, résidant à Sisteron, d'une part, et damoiselle Isabeau de Sigoin, fille de sieur François, coseigneur de l'Escale, et de damoiselle « Hippolyte » de Lantois, de Sisteron, assistée de messire Gaspard Sigoin, « prêtre, chanoine et archidiacre en l'église cathédrale de ladite ville », son frère, et de M. Mᵉ

Jean-Baptiste Sigoin, lieutenant particulier au siège de la même ville, son cousin, 5 janvier 1702 (fol. 317 v°); — entre M. Paul d'Arnaud, fils de feu Jean, écuyer de Dauphin, et de damoiselle Anne de Barthélemy, d'une part, et damoiselle Ursule-Catherine de Sinetty, fille de feu noble Henri et de dame Jeanne de Jullianis, d'Apt, 18 février 1702 (fol. 333 v°); — entre noble Jacques de Gombert, fils de feu noble Balthasar, et de damoiselle Françoise de Tributiis de Saint-Marguerite, résidant à Sisteron, assisté de M° Joseph Clarensy, avocat en la cour, son neveu, et de noble Joseph de Boniface-Leydet, son cousin, d'une part, et damoiselle Jeanne Lafarge, fille de feu M° Espérit, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Diane de Magnan, assistée de M° Étienne Magnan, conseiller audit siège, son cousin germain 1er juin 1702 (fol. 370). — Émancipation de M° François de Nante, « conseiller du Roy, maire de Gordes », par M° Pierre de Nante, son père, « conseiller du Roy et son procureur audit Gordes », 23 juin 1699 (fol. 402). — Contrats de mariage : entre M. M° Charles de Piolle de Beauchans, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Forcalquier, fils de feu M° André, lieutenant audit siège, et de damoiselle Lucrèce de Chanut du Revest, assisté de messire Joseph de Piolle, docteur en théologie, son oncle, d'une part, et damoiselle Thérèse Gassan, fille de feu M° sieur Pierre, bourgeois de Forcalquier, et de damoiselle Lucrèce Martin, 25 avril 1702 (fol. 424); — entre M. François du Teil, fils de M. M° Jean-Pierre, conseiller du Roi et juge royal de Forcalquier, et de dame Anne de Bouyer, assisté de M. M° Polidore du Teil, son aieul, « conseiller du Roy et juge vétéran de ladite ville », d'une part, et damoiselle Jeanne Eymar, fille de feu M. M° Jean-François, viguier et capitaine pour le Roi en ladite ville de Forcalquier et de dame Catherine de Gassaud, 8 mai 1700 (fol. 435 v°); — entre M° Espérit-Joseph Cortasse, avocat en la cour, fils de M° Pierre, notaire royal d'Apt, et de damoiselle Jeanne de Laugier, d'Apt, d'une part, et damoiselle Françoise de Geofroy, fille de M° Alexandre, avocat en la cour, et de damoiselle Catherine Arnaud, d'Aix, 7 mars 1680 (fol. 486). — Émancipation et donation d'acquêts par Jacques Clément en faveur de M° Jean Clément, son fils, notaire royal et greffier du Villard, 9 janvier 1703 (fol. 505). — Contrats de mariage : entre messire Fortuné Demandols, seigneur dudit lieu, fils de feu Fortuné et de dame Gabrielle de Blacas, assisté de messire Pierre Demandols, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, son oncle, de dame Ursule de Blacas, épouse de messire Gaspard de Glandevez, seigneur de Niozelles et de Mirabeau, sa tante, de messire Pierre de Blacas, seigneur de Carros et de Brianson, et de messire François d'Estienne, seigneur de Villemus, d'une part, et damoiselle Geneviève de Forbin, fille de feu messire Laurent, marquis de Janson, baron de Villelaure et de dame Geneviève de Brianson de La Saludie, 27 avril 1700 (fol. 513); — entre M° André Arnoux, « greffier de la juridiction de Gréoux », fils de feu Jean et de damoiselle Honorade Doche, d'une part, et damoiselle Thérèse Gantelmy, fille de feu M° Jean-Baptiste, avocat en la cour, et de damoiselle Anne de Boniface, de Tretz, 20 novembre 1702 (fol. 519); — entre sieur André Gleise, M° chirurgien de Mane, fils de feu M° Jean-Louis, avocat en la cour, et de feu damoiselle Élisabeth Honoré, d'une part, et damoiselle Madeleine Cavalier, fille de sieur Antoine, de Saint-Martin-de-Castillon, 29 janvier 1703 (fol. 571 v°); — entre noble Jean de Queilas, fils de noble Jean Mathieu, écuyer, d'Olières, et de feu dame François de Ferre, d'une part, et damoiselle Anne de Castillon, fille de noble Joseph et de dame Honorade de Saint-Vincent, de Pourcieux, 23 juillet 1703 (fol. 613). — Donation de tous ses biens par Anne Sautel en faveur de M° André de Gaffarel, avocat en parlement résidant à Mane, « sous la réserve d'une pension viagère de 3 charges bled et 15 livres argent » 18 octobre 1703 (fol. 625). — Contrat de mariage entre sieur Christol Pons, de Mallefougasse, fils de sieur Pierre et de damoiselle Suzanne de Bérard, d'une part, et damoiselle Lucrèce de Boniface, fille de noble Pierre, avocat en la cour, et de damoiselle Madeleine de Laugier, de Forcalquier, assistée de noble Jean de Boniface, son frère, 8 octobre 1703 (fol. 653). — Donation par « sœur Ursule de Sainte-Catherine d'Anjou, fille de feu noble Jean, écuyer de Pertuis, à présent religieuse novice au dévot monastère de Sainte-Ursule d'Apt », de tous les biens et droits qui peuvent lui appartenir tant du chef dudit feu noble Jean, son père, que de feu dame Louise de Martelly, sa mère, en faveur de noble Melchion d'Anjou, son frère, écuyer de Pertuis, « sous la réserve de la somme qu'il conviendra de payer audit monastère pour sa dotation spirituelle, » 4 décembre 1703 (fol. 660 v°), etc.

B. 2247. (Registre.) — In-quarto, 503 feuillets, papier.

1668-1715. — Insinuations. — Contrat de mariage entre sieur Étienne Lieutaud, orfèvre, de Manosque, fils de sieur Scipion, et de damoiselle Madeleine Ferrand, d'une part, et damoiselle Marie-Anne Malsan, fille de sieur Claude, marchand, de ladite ville, et de damoiselle Anne Fabre, 13 janvier 1606 (fol. 30). — Émancipation de sieur Jean-Joseph Romany, « maire de la communauté de Banon », par Mᵉ Joseph Romany, son père, notaire royal de ladite ville, 22 juin 1705 (fol. 33 vᵒ). — Contrats de mariage: entre noble Joseph de Boniface, seigneur de Fombeton, fils de noble Jean-Melchion, de Boniface Leydet, sieur de Peinier et de Fombeton, et de dame Jeanne de Rebutty, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Thérèse-Gabrielle de Bernardy, fille de noble Espérit, « chevalier, conseiller du Roy et trésorier général de France en la Généralité de Provence, résidant à Mounieux, diocèse de Carpentras », et de feu dame de Lenfant de Valernes, assistée des sieurs Dominique et Joseph de Bernardy, ses oncles paternels, et de M. Honoré de Lenfant, vicomte de Valernes, son oncle maternel, 24 janvier 1706 (fol. 43 vᵒ) ; — entre noble Antoine de Gassaud, écuyer, de Manosque, fils de feu noble Louis, sieur de Beaurepaire et de feu dame Françoise de Perrachon, d'une part, et « noble damoiselle » Marie d'Audiffred, fille de feu noble Pierre, écuyer, de ladite ville, et de feu dame Louise de Jouffroy, 5 janvier 1705 (fol. 81 vᵒ) ; — entre Mᵉ Jean-Pierre Vial, avocat en la cour, fils de Mᵉ Balthasar, aussi avocat, et de damoiselle Marguerite Eymar, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Rose Magnan, fille de feu Mᵉ Étienne, conseiller au siège de ladite ville, et de dame Anne de Parisy, 16 novembre 1605 (fol. 97). — Donation de tous ses biens, « sous la réserve des fruits et usufruits, sa vie durant », par damoiselle Claire Parisi, fille de feu Mᵉ Pierre, avocat en la cour, en faveur de Barthélemy Guion, « droguiste », de Forcalquier, 31 mars 1706 (fol. 142). — Contrat de mariage entre sieur Jean-Joseph Besson, Mᵉ chirurgien de Manosque, fils de sieur Michel, « Mᵉ chirurgien juré royal », et de feu damoiselle Germaine Clémenty, d'une part, et damoiselle Élisabeth Quintrand, fille de sieur Jean-Jacques, bourgeois de ladite ville, et de damoiselle Suzanne Ricaudi, 25 novembre 1705 (fol. 162 vᵒ). — Donation par damoiselle Lucrèce Martiny, de tous ses biens en faveur de Mᵉ Charles de Piolle de Beauchans, lieutenant particulier civil au siège de Forcalquier, « sous la réserve de 50 livres et de sa nourriture et entretien, suivant son estat et condition, sa vie durant, dans la maison dudit sieur lieutenant », 8 juillet 1706 (fol. 193). — Contrats de mariage : entre Jean-André Garnier, Mᵉ chirurgien de Forcalquier, fils de feu Philippe et de damoiselle Suzanne Codur, d'une part, et damoiselle Jeanne Valansan, fille de Bernard, Mᵉ apothicaire, de ladite ville, et de damoiselle Suzanne Jussy, 3 mai 1706 (fol. 207 vᵒ) ; — entre Joseph Lance, viguier et lieutenant de juge de Mirabeau, fils de feu Pierre et de damoiselle Claire Reymond, d'une part, et damoiselle Marie Royer, fille de sieur Pascal, bourgeois dudit lieu, et de feu damoiselle Jeanne Garcin, 28 avril 1706 (fol. 222) ; — entre Elzéar Cauvin, Mᵉ apothicaire « de Céreste-lès-Léberon », fils de feu sieur Joseph et de damoiselle Madeleine Viguier, d'une part, et damoiselle Élisabeth des Ferres, fille de feu noble Melchion, gentilhomme verrier, et de damoiselle Catherine de Madon, de Simiane, 26 juin 1706 (fol. 232 vᵒ). — Donation de tous ses biens par damoiselle Catherine de Montjustin en faveur de messire Joseph Elzéar de Guilhen de Salla de Montjustin, seigneur des Crottes, son neveu, sous la réserve d'un capital de 4.000 livres et d'une pension annuelle et viagère de 500 livres, 20 décembre 1701 (fol. 250). — Contrats de mariage : entre sieur François Ricavy, bourgeois d'Entrevennes, fils de feu sieur Melchion et de damoiselle Hélène Bœuf, d'une part, et damoiselle Rose Romany, fille de Mᵉ Joseph, notaire royal de Banon, et de damoiselle Anne Reboul, 7 juin 1705 (fol. 271 vᵒ) ; — entre sieur François d'Audibert, fils de feu sieur Honoré et de damoiselle Marguerite Bernard du Moulin, de Sisteron, assisté de damoiselle Françoise d'Audibert, sa sœur, veuve de M. Léon d'Estevenot, viguier et capitaine pour le Roi de la ville d'Apt, d'une part, et damoiselle Claire Gassan, fille de feu sieur Pierre et de damoiselle Lucrèce Martin, de Forcalquier, assistée de M. Mᵉ Charles de Piolle de Beauchans, lieutenant particulier au siège de ladite ville, son beau frère, 28 septembre 1706 (fol. 331) ; — entre messire Louis-Balthasar Amat, chevalier, « seigneur du Poët, Montauquier et autres lieux », fils de feu messire Charles-Noël, chevalier,

seigneur desdits lieux, et de dame Catherine Lemaire, assisté de « messire Étienne Amat de Montauquier, son frère, capitaine de Dragons au régiment du Roy, de messire Hilaire de Tenay, comte de Saint-Christophe, son oncle, cy-devant lieutenant des gendarmes de S. A. R. Monsieur duc d'Orléans, de messire Charles de Vintimille des comtes de Marseille, comtes du Luc, lieutenant du Roy en Provence, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, son cousin, de messire Guillaume-Elzéar, chevalier, seigneur de Buzanval, sous-lieutenant de la compagnie des Chevau-Légers de Monseigneur le duc de Bourgogne, colonel de cavalerie, son cousin, de messire François-Auguste de Forbin, marquis de Solliers, chevalier d'honneur de S. A. R. Madame, son cousin », d'une part, et damoiselle Louise-Élisabeth Thirement, fille de messire Louis, « conseiller du Roy, receveur des consignations à Paris », et de feu dame Marie-Élisabeth Tailhandier, assistée de « Jean-François Thirement de Danemoire », son frère, de messire Emmanuel Thirement, « diacre du diocèse de Paris, et de Jean-Baptiste Tailhandier, « M[e] d'hostel de feu S. A. R. Monsieur », ses oncles, 10 février 1707 (fol. 346 v°). — Donations : de tous ses biens par « très illustre princesse Madame Anne-Germaine de Lévy de Ventadour, épouse de Monseigneur Hercules-Mériadec de Rohan, prince de Maubuisson, lieutenant général des armées du Roy, capitaine de la compagnie des gens d'armes de sa Garde, gouverneur et lieutenant général pour S. M. en ses provinces de Champagne et de Brie », en faveur de « Monseigneur Louis de Rohan, prince de Soubise, son fils aîné, sous la réserve : de l'usufruit et jouissance desdits biens, sa vie durant.... de tous les droits honorifiques, provisisions d'offices, collations de bénéfices.... de la réversion de tous lesdits biens en cas de prédécès du donataire.... de la liberté de vendre et aliéner lesdits biens donnés jusqu'à concurrence des dettes dont ils peuvent être présentement chargés...., de la faculté de disposer jusqu'à concurrence de la somme de 300.000 livres pour telle cause que bon lui semblera et de la somme de 400.000 livres en faveur de son mari », 7 mai 1707 (fol. 369) ; — de tous ses biens par Catherine Brun, en faveur de sieur Augustin Decorio, « receveur des espèces et amendes de la sénéchaussée de Forcalquier », à la charge de nourrir et entretenir la donatrice, « saine et malade, sa vie durant », 22 novembre 1707 (fol. 387 v°). — Contrats de mariage : entre sieur Barthélemy Durand, marchand, de Forcalquier, fils de feu sieur Jean et de damoiselle Marguerite Revest, d'une part, et damoiselle Suzanne de Gassaud, fille de feu noble Pierre, écuyer, de Forcalquier, et de damoiselle Suzanne de Taxi, assistée de noble Scipion de Gassaud, son frère, 29 janvier 1708 (fol. 396) ; — entre Joseph Anglési, bourgeois de Volx, fils de feu Pierre, d'une part, et damoiselle Françoise Bouquet, fille de François, marchand, de Cucuron, et de Anne Silvecane, 27 juin 1696 (fol. 425 v°) ; — entre messire Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, pair de France, fils de « Monseigneur » Louis, duc de Villars, pair de France, marquis d'Oise, et de dame Marie de Brancas, duchesse de Villars, « marquise d'Appilly », assisté de messire Marie-Joseph de Brancas, « marquis d'Endulou », son frère, de messire Henri de Brancas, des comtes de Forcalquier, chevalier, « prince de Nisard, baron du Castellet, maréchal de camp des armées du Roy, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis », son oncle, de dame Élisabeth-Charlotte de Brancas, sa tante, de messire Henri-Ignace de Brancas, « abbé de Saint-Gilles-de-Vastedois », son cousin, d'une part, et damoiselle Marie-Angélique Frémien de Moras, fille de messire Guillaume, comte de Moras, et de dame Marie Cadeau, assistée de M[e] « Abrard Cadeau, conseiller en la cour du parlement et grande chambre d'icelle », son oncle maternel, de messire Christophe Cadeau, « M[e] ordinaire en la chambre des Comptes de Paris », son cousin, et de messire Louis Le Pelletier, chevalier seigneur de Beaupré, premier président au parlement de Paris, son cousin, 14 décembre 1709 (fol. 445 v°) ; — entre M. François-Scipion Silvestre, seigneur de Châteauneuf-Miravail, fils de feu M. Pierre-Antoine, seigneur dudit lieu, et de dame Isabeau d'Arnaud, résidant à Gordes, assisté de M. M[e] Jean d'Arnaud, lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier, de messire Honoré d'Arnaud d'Audifred, sieur de Silvabelle, « docteur ez droits, chanoine et capiscol de l'église concathédrale de ladite ville », ses oncles, de M. M[e] Jacques d'Antoine, avocat en la cour, « juge des terres du marquis de Gordes », son cousin, d'une part, et « noble damoiselle » Marie Courtois, fils de noble Claude-François, « sieur du Bouquier », et de feu Suzanne d'Agoult, assistée de M. M[e] Jean de Donadey, « lieutenant civil, criminel et des submis-

sions au siège de Sault », et de noble Jean-Pierre Daurel, écuyer de Monteux, ses oncles, 27 août 1668 (fol. 471). — « Lettres de provision de grand vicaire général du diocèse de Sisteron, pour messire Jean-Baptiste-Henri de Thomassin, docteur en théologie, prieur d'Ongles, prévost de l'église concathédrale de Forcalquier »; données à Lurs par Monseigneur Louis de Thomassin, évêque de Sisteron, prince de Lurs, en son palais épiscopal, le 4 janvier 1713 (texte latin) (fol. 481 v°). — Contrats de mariage : entre messire Joseph de Valavoire, « chevalier, marquis », fils de feu messire Pierre, chevalier, marquis de Volx, maréchal de camp des armées du Roi, et de feu dame Jeanne de Thomassin, d'une part, et damoiselle Gabrielle de Sebolin, fille de noble François, écuyer, de Marseille, « conseiller, secrétaire du Roy maison et couronne de France et de ses Finances », et de dame Catherine Basque, 7 octobre 1712 (fol. 487) ; — entre M. M° François Eymar, « lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier, maire perpétuel de ladite ville », fils de feu M° Jean-François, « viguier et capitaine pour le Roy dudit Forcalquier, et sa viguerie », et de dame Catherine de Gassaud, assisté de messire Pierre Eymar, chanoine en l'église de la même ville, de messire Louis Eymar, « sacristain du doyenné de Valensole », et de M° Joseph Eymar, avocat en parlement, ses frères, d'une part, et damoiselle Ursule-Charlotte Robineau, fille de feu noble Pierre, « conseiller du Roy, receveur général des Finances de Provence et terres adjacentes », et de feu dame Catherine Raguenau, de Marseille, assistée de noble Pierre Robineau, son frère, de noble Jacques Rague-neau, ancien commissaire des guerres, son oncle, de Jean Hermand-Ragueneau, sieur de Villemont, receveur général des Finances de Provence, son oncle et tuteur, 2 mars 1713 (fol. 492 v°). — Donation de tous ses biens par messire Michel de Forbin, « chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, brigadier des armées du Roy », en faveur de messire Joseph de Forbin, « chevalier, marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Mane, Limans, Villemus et autres places, maréchal de camp des armées du Roy, gouverneur des villes et citadelles d'Antibes, Grasse et dépendances », son frère, « à la charge que ledit seigneur marquis et son héritier payeront audit seigneur donateur une pension annuelle et viagère de 8.000 livres », 14 mars 1715 (fol. 498), etc.

B. 2248. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1710-1741. — Insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre M. André-Elzéar de Bougery, « sieur de Saint-Pierre, major du régiment de Valouse », fils de M° François, « viguier et capitaine pour le Roy et juge criminel d'Apt, et sa viguerie », et de feu dame Catherine de Bourgarel, d'une part, et damoiselle Marie-Anne Legrand, fille de M. Elzéar et de feu dame Louise-Madeleine de Bezaure, 19 novembre 1710 (fol. 7 v°). — Émancipation et donation d'acquêts et conquêts par M° Jean-Joseph de Renaud de Fonsbelle, « chevalier, conseiller du Roy, trésorier général de France en la généralité de Provence » en faveur de noble Jean-Baptiste-Louis-Alexis de Renaud de Fonsbelle, son fils aîné, 4 mai 1737 (fol. 10 v°). — Donations : par messire François-Dominique de Renaud, « docteur en théologie, vicaire général et official du saigneur évêque d'Apt », de tous ses biens en faveur de noble Jean-Baptiste-Louis-Alexis de Renaud de Fonsbelle, écuyer de Sault, son neveu, sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 600 livres, et « de l'usage à vie d'un appartement meublé de ce qui sera nécessaire », 12 mai 1740 (fol. 13 v°) ; — de tous ses biens par Jean-Joseph de Renaud de Fonsbelle, « trésorier général honoraire de France », en faveur de M° Jean-Baptiste-Louis-Alexis, son fils, « chevalier, conseiller du Roy, président, trésorier général de France », à l'occasion de son mariage avec dame Thérèse de Joblot, « sous la réserve de la somme de 2.400 livres à prendre sur lesdits biens », 21 février 1741 (fol. 18 v°), etc.

B. 2249. (Cahier*.) — In-folio, 24 feuillets, papier

1744-1745. — Insinuations des donations entre vifs. — Contrats de mariage : entre Bruno Borel, fils de feu Antoine, bourgeois de Forcalquier, assisté de messire Joseph Hugues, recteur de la chapellenie de Notre-Dame de Nazareth, fondée dans l'église

* Manque le folio 1.

paroissiale de Trets, son oncle maternel, et de messire Honoré d'Arnaud, bachelier en théologie, prévôt de l'église concathédrale de Forcalquier, prieur de Saint-Michel, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Sisteron, son cousin germain, d'une part, et damoiselle Marianne Borel, fille de Mᵉ Louis, procureur au siège dudit Forcalquier, et de damoiselle Anne d'Arnaud, assistée de messire Mary Borel, prêtre, son frère, de damoiselle Marie Borel, femme de Mᵉ Ricard, notaire royal de La Bastide-des-Jourdans, sa sœur, de messire Scipion-Mary d'Arnaud, chanoine capiscol en ladite église concathédrale, et de messire Étienne d'Arnaud, « prieur curé de La Bastide-des-Jourdans », ses oncles, 28 septembre 1644 (fol. 2 vᵒ) ; — entre sieur Joseph Clémens, fils de feu Jacques-Cosme, bourgeois de Saumane, et de dame Catherine Vial, assisté de messire Pierre Clémens, curé dudit Saumane, et de dom Jean-François Clémens, « frère religieux bénédictin de l'ordre de Cluny », ses frères, d'une part, et damoiselle Anne Seignoret, fille de feu Joseph, bourgeois du Revest-de-Brousses, et de Honorade Coutel, 17 novembre 1744 (fol. 6) ; — entre Mᵉ Joseph-Sébastien Benoît, lieutenant de juge du Vilars, fils de sieur Jean-Claude, marchand, et de damoiselle Jeanne Guigon, d'une part, et damoiselle Anne-Élisabeth Vaugine, fille de Mᵉ Joseph, notaire royal de Simiane, et de feu damoiselle Catherine Montjallard, 22 février 1745 (fol. 12 vᵒ). — Donation de 1,800 livres par sieur Jean Depieds, bourgeois de Manosque, en faveur de Jacques, son fils ; acte passé par devant Mᵉ André de Figuières, avocat en la cour, « juge en absence dudit Manosque », et de sieur Laurent Derbez, « maire et consul moderne de ladite ville », 29 avril 1745 (fol. 16 vᵒ). — Contrat de mariage entre sieur Jacques Anselme, « ancien garde du corps du Roy », fils de sieur Charles et de damoiselle Françoise d'Athenoux, d'Apt, d'une part, et damoiselle Anne-Marie de Rigolet, fille de noble Joseph-François, « ancien major du régiment d'Enghien, chevalier de Saint-Louis », et de dame Anne-Marie de Fouquerolles, de Strasbourg, 23 mars 1745 (fol. 23), etc.

B. 2250. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1745-1746. — Insinuations des donations entre vifs. — Donations : par Jean Sauvan, Mᵉ maçon de Brunet, de tous ses biens en faveur de Rose Sauvan, sa fille, « sous la réserve de 1 journal de terre au quartier de *La Molière*, et encore de sa nourriture et entretien, sa vie durant, et aussi d'Anne Mounel, son épouse », acte passé à Valensole par-devant M. Mᵉ Joseph de Clarency, « juge en chef de cette ville », et de sieur Pierre Engelvin, Mᵉ chirurgien, « l'un des sieurs consuls, lieutenant général de police », 7 juin 1745 (fol. 4) ; — de tous ses biens « sous la jouissance sa vie durant », par damoiselle « Dominique Voulonne », de Roussillon, veuve de sieur Mathieu Grégoire, négociant, de Gordes, en faveur de Simon-Benoît Blanc, de Saint-Martin-de-Castillon, acte passé par-devant « Mᵉ Hiérosme Ode, avocat en la cour, juge de la baronnie de Roussillon », 18 février 1746 (fol. 5 vᵒ) ; — par Laurent Leau, travailleur, de Saint-Étienne, de tous ses biens en faveur de noble Joseph d'Avoust, fils de feu noble Charles, son neveu germain, sous la réserve de la jouissance de sa maison, sa vie durant, et d'une pension « de 12 panaux bled méteil et de 4 coupes de vin, chaque année », 21 janvier 1746 (fol. 7 vᵒ). — Contrats de mariage : entre sieur François Arnoux, fils de Joseph et de Anne Arnaud, de Manosque, d'une part, et damoiselle Marie-Anne Daumas, fille de sieur Honoré et de feu damoiselle Louise des Ferres, de Sainte-Tulle, assistée de noble Pierre des Ferres, sieur du Puy, son oncle, et de damoiselle Madeleine des Ferres, sa tante, 30 mai 1746 (fol. 15) ; — entre messire Jacques de Tournon, de Meyras, fils de messire Antoine, baron de Retourtour, et de dame Louise de Simiane-Moncha, assisté de « puissante dame Marie-Anne, de Simiane-Moncha, marquise de Villeneuve, dame de Banon, baronne de La Rochegiron, Saumane et l'Hospitalet, sa tante », d'une part, et damoiselle Marie-Anne de Chastan, fille de noble Mathieu, seigneur de Vachères, et de dame Honorade de Remerville, de Saint-Quentin, 13 août 1746 (fol. 17) ; — entre noble Louis-Joseph-François d'Eymar du Bignosc, avocat en parlement, fils de feu M. Mᵉ François « écuyer, seigneur du Bignosc et de La Forest, lieutenant général au siège de Forcalquier, secrétaire du Roy, maison et couronne de France », et de dame Charlotte du Robineau, assisté de dame Jeanne d'Eymar, épouse de noble Joseph d'Illy, de damoiselles Geneviève et Charlotte d'Eymar, ses sœurs, de M. Pierre de Robineau, commissaire des guerres, son oncle, de dame Marie-Julie de Meyronnet-Saint-Marc, sa tante, de M. Mᵉ François

du Teil, avocat en parlement, son oncle, de dom Jean-Victor Decorio, prieur de Ganagobie, seigneur dudit lieu, Arris, Sigonce et Valons, son cousin, d'une part, et damoiselle Anne-Élisabeth-Madeleine d'Eymar, fille de M. Mᵉ Ange, sieur de St-Jean, avocat en parlement, et de feu dame Élisabeth de Gache, assistée de M. Mᵉ Jean-François Eymar, conseiller et et avocat du Roy au siège de Forcalquier, son oncle, de messire Balthasar Eymar, « docteur en théologie, chanoine sacristain, vicaire général et official de l'église et diocèse de Marseille et syndic du clergé dudit diocèse », son grand-oncle, de dame Madeleine Eymar, épouse de M. Mᵉ Joseph-Gaspard d'Eyroux de Pontevès, lieutenant général criminel au siège dudit Forcalquier, sa tante, de M. Mᵉ Jean-Pierre Vial, avocat en parlement, « subdélégué de Mgr l'Intendant de Provence », et de damoiselle Ursule-Madeleine du Teil, sa cousine. 16 octobre 1746 (fol. 19), etc.

B. 2251. (Cahier*.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1745-1747. — Insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre sieur Louis Blanchard, bourgeois de Sainte-Tulle, fils de sieur Jean-Baptiste et de damoiselle Jeanne Bedot, d'une part, et damoiselle Rose Aubert, fille de feu sieur Dominique et de feu damoiselle Honorade Testanière, d'Apt, 5 décembre 1746 (fol. 30 v°). — Donations : par noble Jean-Georges-Joachim d'Aubert, « citoyen d'Avignon », habitant à Roussillon, de divers capitaux s'élevant à 2.143 livres en faveur « de l'œuvre de l'hôpital de la Charité dudit Roussillon. fondée par feu Jean-Baptiste Fauque, bourgeois dudit lieu, et, au nom d'icelle, à messire Joseph-Alexandre de Fauque de Jonquières, prieur de ce lieu, Mᵉ Gaspard-Bore, viguier et lieutenant de juge, M. Gaspard-Victor de Fauque, sieur de Jonquières, écuyer, recteurs de ladite Charité », 17 janvier 1747 (fol. 6); — par monseigneur Pierre-François de Laffitau. évêque de Sisteron, prince de Lurs, abbé de Notre-Dame de Corneville « au dévôt monastère de la Visitation Sainte-Marie, de Forcalquier, et à l'occasion de la réception, de sa sœur, Marie-Fortunée de Gassaud, de sa crosse pastorale en vermeil, la même qui lui a été donnée par MM. les comtes de Saint-Jean-de-Lyon, et qui avoit appartenue à Saint-François de Sales, évêque de Genève, fondateur dudit monastère, ainsi qu'il conste par les certificats authentiques que ledit seigneur évêque a remis aux dames religieuses... ladite crosse de la hauteur de 8 pans et demi... ayant l'effigie de la Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus. les autres pièces étant fleurdelisées et plaquées sur du bois en forme de mosaïque ; se réservant néanmoins ledit seigneur évêque, sa vie durant, la jouissance et usage de ladite crosse. laquelle sera remise audit monastère d'abord après sa mort »; acte passé en présence de M. Augustin Berluc, « conseiller du Roy et maire de Forcalquier », 16 août 1747 (fol. 13 v°) ; — par dame Madeleine de Caton, veuve Mᵉ Martial Légier, docteur en médecine, d'Apt, de 4.000 livres, en faveur de damoiselle Madeleine de Caton, sa nièce; acte passé en présence de M. Mᵉ Pierre-Antoine Silvestre, « conseiller du Roy et juge d'Apt », 18 juin 1746 (fol. 15 v°) ; — par damoiselle Dorothée Durand, veuve de Mᵉ Claude Gaufridi, « notaire royal et apostolique d'Apt », de 2.000 livres en faveur de messire François Gaufridi, prêtre secondaire de Gargas, son fils ; acte passé par-devant noble Charles-Laurent Tamisier, avocat en la cour, juge dudit Gargas, 16 juillet 1746 (fol. 19 v°), etc.

(*) Manque le folio 1, mauvais état.

B. 2252. (Cahier*.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1748-1749. — Insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre sieur Jean-Joseph-Balthasar Vaugine, bourgeois de Simiane, fils de Mᵉ Joseph, notaire royal dudit lieu. et de feu damoiselle Catherine Montjallard, d'une part, et damoiselle Marie-Anne de Piolle de Beauchans, fille de M. Mᵉ Charles, ancien lieutenant au siège de Forcalquier, coseigneur du Revest-de-Brousses, Vachères et Petit-Gubian, et de dame Marguerite de Châteauneuf, 11 février 1749 (fol. 6 v°). — Donations : par Vincent Escoffier, du Villars, « d'une bastide et son affar et tènement de terres, vignes et verger, au terroir dudit lieu quartier de *Combas* », en faveur de messire

(*) Manque le fol. 1 ; mauvais état.

Joseph Donadieu, prêtre de Marseille, « résidant à l'abbaye Saint-Eusèbe », sous la réserve de la somme de 1.800 livres et de sa nourriture et entretien, sa vie durant, « dans ladite bastide », 6 juin 1749 (fol. 9 v°) ; — de tous ses biens par Catherine Fenouil, de Rustrel, en faveur d'Henri Fenouil son cousin, sous la réserve d'une pension viagère de 54 livres, 2 mai 1748 (fol. 14 v°) ; — de tous ses biens meubles et immeubles, sous la réserve de leur jouissance sa vie durant, et « de la disposition de la somme de 6.000 livres à vie et à mort », par sieur Elzéar Léotard, ancien officier d'infanterie dans le régiment de Saint-Vallier, résidant à Manosque, en faveur de Mᵉ Joseph-Antoine Lieutard. « notaire et greffier en chef de la cité de Cavaillon », et aussi de Jean Pourcin et Madeleine Henry, son épouse, ses domestiques, « en récompense de la fidélité avec laquelle ils l'ont servi »; acte passé par devant Mᵉ Pierre Denante, avocat en la cour, juge dudit Manosque, 13 novembre 1749 (fol. 17), etc.

B. 2253. (Cahier*.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1749-1750. — Insinuations des donations entre vifs. — Contrat de mariage entre M. Mᵉ Jean-Antoine Escoffier, avocat en la cour, fils de feu sieur Joseph, et de damoiselle Marguerite Richaud, de Saint-Étienne, assisté de sieur Jean Fichet, bourgeois de Cruis, « son curateur *ad actum* », d'une part, et damoiselle Catherine d'Autane, fille de feu Mᵉ Esprit, avocat en la cour, et de damoiselle Marguerite Troutier, de Villeneuve, assistée de Mᵉ Pierre d'Autane, son frère, lieutenant particulier civil au siège de Forcalquier, 20 janvier 1750 (fol. 6 v°). — Donations : par messire Paul de Figuières, « docteur en théologie, doyen du chapitre de Saint-Fargeau, diocèse d'Auxerre », de tous les biens fonds et rentes qu'il possède en la ville et terroir de Manosque, en qualité de légataire universel de feu dame Madeleine de Cestier, sa grand'mère, excepté une pièce de terre, verger et vigne, sis audit terroir, quartier de *LaTapis* ou *Aires* de la *Sonerie*, en faveur de noble Jean-Benoit de Figuières, écuyer, son frère, « en considération du mariage qu'il doit contracter avec mademoiselle de Loubier..., lesdits biens de la valeur de 16.000 livres », 17 juin 1750 (fol. 13 v°) ; — par sieur Honoré Barrière, Mᵉ apothicaire, de Manosque, d'une maison située dans l'enclos de cette ville, au quartier du *Palais*, en faveur de Mᵉ Charles Barrière, son fils, aussi Mᵉ apothicaire, sous la réserve d'une pension annuelle et viagère de 100 livres ; acte passé par devant, Mᵉ Antoine Aubert, avocat en parlement, juge dudit Manosque, 5 août 1750 (fol. 17 v°), etc.

(*) Manque les fol. 1 à 4 ; mauvais état.

B. 2254. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1751-1752. — Insinuations des donations entre vifs. — Émancipation et donation d'acquêts et conquêts par Jean Carbonel, potier à terre, d'Apt, en faveur de Claude Carbonnel, son fils, 7 janvier 1752 (fol. 2 v°). — Contrat de mariage entre sieur Jacques-Mary Audibert, fils de feu Joseph, marchand, de Manosque, d'une part, et damoiselle Marie-Anne Bermond, fille de feu sieur Étienne, Mᵉ chirurgien de ladite ville, 20 novembre 1751 (fol. 5). — Donations : de tous ses biens sous la réserve de leur jouissance, sa vie durant, par Jean Arnaud, « faiseur de matelas », de Manosque, en faveur de Thérèse Turcan, sa nièce, 18 mars 1752 (fol. 11) ; — de tous ses biens par sieur Antoine Gaubert, marchand, de Manosque, en faveur de damoiselle Marie Guichard, sa belle-fille, « à la charge de le nourrir et entretenir, sa vie durant, et sous la réserve de 5.000 livres »; acte passé par devant Mᵉ Jean-François Siméon, avocat en la cour, et juge dudit Manosque, et en présence de M. Paul Garidel, maire et premier consul de ladite ville, 3 juin 1752 (fol. 17 v°). — Contrats de mariage : entre noble François-Dominique-Bruno de Bernardy de Sigoyer, écuyer d'Apt, fils de noble François et de feu dame Victoire d'Allard, d'une part, et « noble demoiselle » Anne-Marguerite de Sinety, fille de feu noble Gaspard, écuyer dudit Apt, et de feu Anne de Franc, assistée de damoiselle Thérèse de Sinety, sa sœur, 2 novembre 1744 (fol. 19) ; — entre sieur Jean-Louis Béraud, bourgeois de Saint-Julien-d'Asse, fils de feu sieur Antoine et de damoiselle Élisabeth Deiglun, assisté de messire Pierre Béraud, prêtre, bachelier en théologie, son frère, d'une part, et damoiselle Élisabeth Chanut, fille de

Mᵉ Claude, procureur au siège de Forcalquier, et de damoiselle Madeleine Reynaud, assistée de messire Joseph Chanut, prêtre bénéficier de l'église concathédrale de ladite ville, 10 juillet 1752 (fol. 21), etc.

B. 2255. (Cahiers*.) — In-quarto, 93 feuillets, papier.

1766-1789. — Insinuations. — Testaments : de Mᵉ Paul de Garidel, de Manosque, seigneur du Caire, il lègue : 3.000 livres à Mᵉ Jean-Baptiste de Garidel, son fils, 3.000 livres à chacune de ses filles, damoiselles Élisabeth-Françoise et Marie-Louise, et, « pour ses autres biens meubles et immeubles, a créé et nommé pour son héritière, seule et pour le tout dame Suzanne de Mongé, sa chère épouse, pour en disposer à ses plaisirs et volonté... la priant seulement de prendre avis de messire Balthasar Garidel, prêtre de l'Oratoire, et de Mᵉ Esprit-Ignace de Garidel, chevalier de Saint-Louis, ses frères », 19 décembre 1768 (fol. 5°) ; — de Jean-Félix Blanc, dit l'*Espagnol*, « pauvre peigneur de chanvre de Manosque », 18 mai 1777 (fol. 14 v°) ; — de sieur Louis Broulhony, bourgeois de Gréoux, 29 août 1766 (fol. 26 v°) ; — de Mᵉ François Audibert, avocat, d'Apt, il nomme pour son héritier universel sieur Jean-Baptiste Audibert, son neveu, 5 juin 1782 (fol. 39); — de damoiselle Marie-Eulalie d'Allier, de Céreste, elle nomme pour son héritier universel Mᵉ Joseph-Marie-Silvère d'Orgon, notaire royal dudit lieu, 16 juillet 1782 (fol. 40 v°) ; — de damoiselle Suzanne Pourcin, épouse de sieur Jean-Jacques Garrigue, « marchand de soye, de Marseille », 5 septembre 1760 (fol. 45). — Contrat de mariage entre messire Jean-Baptiste, Raymond-Joseph-Guillaume-Bruno de Bruni, chevalier, marquis d'Entrecasteaux, fils de messire Jean-Paul, chevalier, marquis d'Entrecasteaux et de Saint-Antonin, baron de Villeneuve, seigneur de Livon et autres lieux, conseiller du Roi, président de la cour du parlement de Provence, et de dame Marie-Thérèse de Castillon, marquise de Beynes, Méailles et autres lieux, assisté de messire Antoine-Joseph Reymond de Bruni, chevalier, officier des vaisseaux du Roi, son oncle, d'une part, et damoiselle Angélique-Pulchérie de Castellane, fille de « messire Jean-Baptiste, comte de Castellane, chevalier, marquis de Saint-Jurs, Grimaud, Gassin, Cavallaire, Saint-Pons et autres places, haut seigneur de la vallée de Freinet, chambellan de S.A.R. Monseigneur le duc d'Orléans, maréchal des camps et armées du Roy », et de feu dame Françoise-Pauline de Castellane-Norante, « dame de Mesdames de France », assistée de dame Elisabeth de Grasse-Briançon, épouse dudit seigneur comte de Castellane, de messire Alphonse-Boniface de Castellane, son oncle, chevalier de St-Jean-de-Jérusalem, ancien officier des vaisseaux du Roi, de messire Alexandre-Melchior-Marie-Philippe de Castellane, marquis de Grimaud, son frère, de dame Marguerite-Lucrèce de Grasse-Briançon, épouse de messire Jean-Alexandre de Richery, chevalier, seigneur d'Allons, ancien capitaine de cavalerie, de damoiselle Marguerite-Ursule de Richery et de messire Charles Chailan de Mouriès, chevalier de St-Jean-de Jérusalem, 10 octobre 1676 (fol. 48 v°). — Testaments : de dame Marie Gassaud, veuve de Mᵉ François Gassaud, avocat de Forcalquier, elle fait divers legs : 300 livres à dame Marguerite Gassaud, sa nièce, veuve de sieur de Meyronnet, coseigneur d'Estoublon, 800 livres à damoiselle Marie Durand, sa nièce, fille de Mᵉ Durand, notaire royal de Saumane, à messire Lambert-Étienne Gassaud, son neveu, chanoine capiscol en l'église cathédrale de Riez, « la maison qu'elle possède et habite dans l'enceinte de Forcalquier à la rue *Passaire* », et institue pour son héritier universel sieur Jean-Baptiste-Augustin Decorio, son neveu, bourgeois de Forcalquier, 21 septembre 1781 (fol. 55); — de Mᵉ Pierre-Antoine Teissier, notaire royal de Gordes, il nomme pour son héritier universel Louis-Jean-Baptiste Teissier, son fils, 30 août 1785 (fol. 72); — de damoiselle Marguerite Mercier, « sœur de Saint-Jean », de Manosque, elle lègue : 60 livres « aux filles de la congrégation de cette ville », 400 livres « à l'œuvre des dames de la Miséricorde, divers meubles et effets à « l'œuvre de la Convalescence érigée chez les frères Pénitents bleus de la même ville », et nomme pour son héritier universel, Mᵉ Jean-Joseph Puget, son neveu germain, 22 mars 1789 (fol. 86 v°), etc.

(*) Fragments de registres, mauvais état.

B. 2256. (Cahier*.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier.

1640-1641. — Enregistrement des exploits de saisie. — « Saisies gageries » : (1640) contre Louise Brémond, « du fonds et fruits d'une bastide, terre et pré au terroir du Revest-en-Fangat, quartier du *Collombier* » pour messire François Collomp, vicaire dudit Revest, 16 juin (fol. 2) ; — à la requête de Jean-Baptiste, Claude et Georges Gondran frères, « Me chirurgiens et opérateurs », de Saint-Étienne, dans la maison de Me Claude Laugier, d'Ongles, de « ung manteau, drap gris du pays à demi usé, de ung pair de chausses de courdeilhat, ung cravail de neuf anneaux, un baston ferré » et autres objets de peu de valeur, 22 juin (fol. 3); — des fruits de diverses propriétés sises à Volx pour messire Pierre de Valavoire, seigneur dudit Volx, contre André Besson, « rantier des droits seigneuriaux du Grand-Logis », 12 juillet (fol. 7); — à la requête de Pierre et Antoine Maurel, marchands d'Aix, « d'une grosse gerbière ayant 27 pas de rondeur, sur l'aire de la metterie de Pompée de Sigaud, de Manosque », 13 juillet (fol. 9 v°) ; — contre « damoiselle Anne de Bolliers, dame de Pierrerue, fille et héritière de Claude de Bolliers, sieur de Rousset, et entre les mains de M° Jean Hugon, notaire royal de Forcalquier, d'un service perpétuel de 8 panaulx bled seigle, que ledit Hugou fait à ladite dame à chasque feste de Noël », au profit de M° Jacques Valansan, « enquesteur au siège », 28 août (fol. 18 v°) ; — contre damoiselle Isabeau de Thion, femme de Mathieu Suère, bourgeois de Digne, « des fruits pendants » à diverses vignes sises au terroir de Forcalquier, 8 octobre (fol. 24) ; — de « 32 bestes lainées » contre M° Mari Guinaud, notaire royal de Cruis, au profit de noble René de Glandevez, sieur de Puimichel, 15 octobre (fol. 27);— « des fruits d'une maison de damoiselle Marguerite Honorat, située dans l'enclos de la ville d'Apt, quartier du Colège », pour damoiselle Lucrèce de Tampe, d'Aix, 9 novembre (fol. 28) ; — de « 25 charges de blé annone dans la maison de noble Jean Bermond, coseigneur de Vachères », 24 novembre (fol. 31) ; — de « 2 mulets, l'un poil noir, l'autre poil roux », à la requête de damoiselle Catherine de Turris, d'Apt, 12 novembre (fol. 32 v°) ; — « des fruits d'une maison de dame Anne de Bouliers de Matheaud de Joye, dame de Pierrerue, sise dans l'enclos de Forcalquier, à la Grande-Rue », à la requête de damoiselle Jeanne d'Eyroux, veuve de Charles de Castellane, sieur de Pierrerue, 20 octobre (fol. 39) ; — de 15 charges de blé contre Antoine Courbon, consul de Villeneuve, « en payement des debtes de ladite communauté », 10 décembre (fol. 51) ; — à la requête de la communauté de Forcalquier « du vin provenant de dix tines (cuves) » appartenant au chapitre Saint-Mary, contre messire Honoré Arlaud, chanoine théologal et économe dudit chapitre, 25 octobre (fol. 54 v°) ; — « des fruits d'un pigeonnier situé au terroir de Viens, lieu dit *Font-Renous* », appartenant à messire Pierre Jehan, vicaire de Notre-Dame de Meyrargues, à la requête de Claude Constans, écuyer de Sisteron, 7 décembre (fol. 57) ; — de 13 charges de blé et de 11 charges de seigle provenant de la ferme du château de Bolinette, contre Georges Madon, « baille, en qualité de rantier général de l'abbaye de Valsainte », à la requête de M. M° Jean-Baptiste de Garnier, conseiller à la cour des Comptes, comme « père et administrateur de messire Jean de Garnier, seigneur et abbé dudit Valsainte », 22 décembre (fol. 58 v°) ; — des fruits des biens de Honoré Arnaud, bourgeois de Dauphin, à la requête de messire Antoine d'Albertas, sieur de Saint-Maime, 31 décembre (fol. 64 v°) ; — de diverses créances contre Jean et Louis Bermond frères, coseigneurs de Vachères, 19 octobre (fol. 70) ; — (1641) « de 30 livres d'estain ouvré consistant en plats et escuelles », contre Antoine Bonard, « hoste de la *Double Croix d'Or* », à la requête de Claude Roubaud, « trésorier moderne de Forcalquier, en payement d'une taille imposée par ladite communauté, à raison de 36 souls par livre, attendu la criée qui a esté faite par Jehan Maurel, trompette servant icelle », 16 janvier (fol. 82 v°) ; — « de 11 trenteniers de bestail lainé et 5 trenteniers 20 bestes chevrières males et femelles », contre messire Rolland des comtes de Vintimille, sieur d'Auron, à la requête de M. le marquis de Janson, 21 janvier (fol. 88) ; — « de 25 pourceaux poil noir, 15 gros et 10 petits », contre la communauté de Malcor, à la requête de M. M° Pierre de Gaillard

* Incomplet.

« conseiller du Roy, trésorier et reçeveur général des gens des Trois États de Provence », 1er février (fol. 92 v°) ; — (1697) de créances : par messire Georges Giraud, « prestre, prieur et bénéficier en l'église concathédrale de Forcalquier », contre Charles Gleise, jardinier de ladite ville, mars (fol. 98) ; — par noble Louis de Bermond, sieur de Saint-Martin (de Renacas), habitant à Apt, contre dame Marie de Buisson, veuve de Me François-Anne de Bermond, lieutenant des submissions au siège de Forcalquier, et contre noble Jean-Jacques de Bermond, son fils, 16 avril (fol. 98 v°) ; — « de la soye provenant des vers à soye que fait François Honorat », à la requête de Martin Baud « Me brouquier (boisselier) » de Forcalquier, 7 juin (fol. 100 v°) ; — de diverses sommes dues « à dame Marie-Anne de Monchard, marquise de Villeneuve », à la requête de sieur Jacques Mance, bourgeois de Paris, 21 juin (fol. 101) ; — « des fruits de la bastide d'Ardenne, terroir de Saint-Michel », contre Honoré Roume, sieur dudit Ardenne, à la requête dudit sieur Mance, 21 juin (fol 101) ; — des sommes dues à Antoine Bizot, à la requête de dame Madon de Luguet, dame de Saint-Étienne et de noble Étienne de Lévesque, seigneur dudit lieu, son fils, cessionnaires de Pierre de Luguet, écuyer, officier de galère, 22 juin (fol. 101 v°) ; — des fruits des propriétés de Christophe Fuillet, bourgeois de Mane, à la requête de Me Jean-Jacques de Bermond, sieur de La Blache, lieutenant général des submissions au siège de Forcalquier, 3 juillet (fol. 102 v°); — de créances par messire Joseph Eymar, chanoine de Saint-Mary de Forcalquier, contre noble Louis Gassaud, sieur de Beaurepaire 19 juillet (fol. 105) ; — « de 3 gerbeirons de blé » contre Paul Marin, bourgeois d'Aubenas, à la requête de messire Joseph de Corriolis, baron de Limaye, seigneur de la Bastide-des-Jourdans, président à la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, 27 juillet (fol. 105 v°) ; — « des rentes et denrées de dame Isabeau de Dromon, dame de Fontienne, à la requête de noble Scipion de Piolle, sieur dudit Fontienne, 8 août (fol. 107) ; — des créances dues aux hoirs de sieur Jacques Bibaud de Lignon, seigneur d'Ongles, à la requête de Me François Loubon, « ancien prévost de la Marine, de Toulon », 25 sepseptembre (fol. 110), etc.

B. 2257. (Cahiers *.) — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1783-1787. — Enregistrement des dénonces : (1783) « messire Louis-Jérome de Suffren-Saint-Tropez évêque de Sisteron, prieur de Montlaux », contre Françoise Fabre « passant et repassant, avec une bourrique, dans une terre dudit prieuré au quartier d'*Eychinières* », 12 mai (fol. 2 v°) ; — « M. Me Mathieu-André Janssaud, conseiller du Roy, greffier en chef du siège de Forcalquier », représentant les hoirs de Me Jean-André Janssaud, ancien greffier en chef du même siège », contre Gaspard Lhoutier, fils « trouvé sur un chêne, où est une vigne, dérobant des raisins dans un bosquet au quartier de *Béveron* », 16 octobre (fol. 8) ; — (1784) Mathieu-Thierce Janssaud, Me chirurgien de Forcalquier, contre Jean Allemand, maréchal à forge, « coupant avec une hâche, un chêne vif à pied dans un hermas au quartier de *La Couste* » 8 février (fol. 11 v°) ; — « Me d'Arbaud de Jouques, président au parlement de Provence, seigneur d'Ongles, contre Anne Gondran, pour délit de dépaissance au lieu dit *La Mense*, terroir d'Ongles, 15 mai (fol. 15) ; — contre Pierre Chevalier, de Dauphin, « arrosant son pred de l'eau appartenant au seigneur dudit lieu », 12 juillet (fol. 17 v°) ; — Paul-Auguste de Bernier, seigneur de Pierrevert, contre Thérèse Turcan, « passant dans une terre dite *La Ferrage* », 19 juillet (fol. 18 v°) ; — Jean-Joseph Testanière, coseigneur de Vachères, contre Joseph Bressan, pour délit de dépaissance au lieu dit *La Grange-des-Bois*, terroir dudit Vachères, 7 août (fol. 20) ; — par messire Alexandre-Nicolas-Esprit de Fulque, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, marquis d'Oraison, baron d'Entrevennes, Le Castellet, seigneur de Saint-Étienne », pour délit de dépaissance au quartier du *Brus*, terroir dudit Saint-Étienne, 17 septembre (fol. 23) ; — (1785) par messire Joseph-Palamède de Forbin, marquis de Janson, seigneur de Limans, contre Paul Salen, « gardant un troupeau de 76 chèvres, dans une terre semée de bled au quartier du *Debvant*, terroir de Limans », 22 septembre (fol. 30) ; — damoiselle Marie d'Amat, dame marquise de Volx, contre Françoise Reynier « étendant

* Incomplets.

du linge sur les oliviers, que ladite dame possède au terroir dudit Volx près les arcades du château », 17 novembre (fol. 32) ; — contre Sébastien Martin pour délit de dépaissance dans le terroir du Revest-de-Brousses, quartier de *Bataillier*, « à la requête des sieurs administrateurs du collège royal Bourbon de ville d'Aix, poursuite et diligence du fermier des biens nobles appartenant audit collège », 14 décembre (fol. 33) ; — (1786) pour délits de dépaissance : contre damoiselle Catherine Fauque par messire Jean-Joseph-Ange de Clément, seigneur de Fontienne, 18 février (fol 34). — par « messire Jean-Paul de Bruny, chevalier, marquis d'Entrecasteaux et de Saint-Livons, seigneur baron de Villeneuve, conseiller du Roy, président à mortier au parlement de Provence », 8 août 1786 (fol. 37 v°) ; — par Jean-Pierre Fenouil, coseigneur de Vachères, contre Joseph Blanc, « faisant manger les glands des chènes dudit seigneur au quartier de *Guilherme* », terroir de Vachères, 30 octobre (fol. 39 v°) ; — (1787) Jean-François Dalmas, seigneur de Sainte-Tulle, contre Honoré Reynier, « passant avec une bourrique dans une terre semée d'avoine dudit seigneur », 16 juin (fol. 44) ; — pour délit de dépaissance dans la terre que possède M. M° Jean-François Béraud, conseiller du Roi, lieutenant général au siège de Forcalquier, au quartier de *Beaudine*, terroir dudit Forcalquier, 6 septembre (fol. 46 v°), etc.

B. 2258. (Registre*.) — In-quarto, 369 feuillets, papier.

1558-1604. — « Rapports des fruits et esvaluations et d'iceux faits au greffe de la sénéchaussée ». — Mercuriales du marché de Forcalquier : (1558) « du samedi 8 janvier, le blé annone a vallu au marché 6 florins la charge, le seigle 4 f. et 8 sous, l'orde 3 f. 4 s., l'avoine 4 f., le vin 6 s. la coupe, l'huylle 3 s. 1/2, le foing 6 s. le quintal » (fol. 1) ; — samedi 9 avril : le blé 6 f. la charge, le seigle 4 f. 8. s., l'orge 4 f., l'avoine 5 f., le vin 5 s. 1/2 la coupe, l'huile 4 s. la livre, le foin 5 s. le quintal, le sel 4 s. l'émine (fol. 4) ; — 12 juillet : le blé 5 f. 4 s., le seigle 4 f., l'avoine 3 f., 4 s., l'orge 3 f., le vin 7 s., l'huile 8 f. le quintal, le foin, 5 s. (fol. 7 v°) ; — 2 octobre : blé 5 f. 4 s., seigle 4 f., avoine 10 s., orge 3 f., vin 8 s., l'huile 8 f. 4 s. le quintal, foin 6 s., sel 4 s. l'émine (fol. 10) ; — (1559) 28 janvier : blé 5 f. 8 s., seigle 4 f.. orge 10 s., avoine 4 f., vin 9 s., huile 8 f. le quintal, foin 6 s. (fol. 15) ; — 1er avril : blé 6 f., seigle 4 f., avoine 4 f., vin 9 s. 1/2, huile 8 f. 4 s., foin 6 s. (fol. 18) ; — 1er juillet : blé 9 f. 8 s., seigle 5 fr., avoine 4 f., orge 3 f., huile 8 f., foin 6 s. (fol. 21 v°) ; — 21 octobre 8 f. 4 s., seigle 7 f., orge 6 f., avoine 4 f., vin 1 f., huile 5 s. la livre, foin 7 s, le quintal, sel 4 s. 1/2 l'émine (fol. 25) ; — (1560) 11 janvier, blé 9 f. 4. s., seigle 8 f., orge 7 f., avoine 5 f. 4 s., vin 13 s. la coupe, huile 8 f. le quintal, foin 8 s. (fol. 28) ; — 27 mai : blé 10 f., seigle 9 f., orge et avoine 7 f., vin 14 s., foin 7 s. (fol. 30) ; — 16 novembre : blé 8 f. 1/2. avoine 4 f., vin 7 s. huile 5 s. la livre, foin 6 s. le quintal (fol. 34) ; — (1561) 14 juin : blé 6 f. 8 s., seigle 5 f. 4 s. orge 4 f. 4 s., huile 9 f. le quintal, vin 7 s. la coupe, foin 5 s. le quintal (fol. 37 v°) ; — 11 novembre : blé 6 f. 1/2, seigle 4 f. 1/2, avoine 4 f., vin 12 s., huile 6 s. la livre, foin 6 s. le quintal, sel 5 s. l'émine (fol. 40 v°) ; — (1562) 11 février : blé 6 f., seigle 4 f., orge 10 s., avoine 4 fl., vin 12 s., huile 10 f. le quintal, foin 8 s. (fol. 42) ; — 14 septembre : blé 6 f., seigle 4 f., orge et avoine 10 s., vin vieux 15 s., nouveau 10 s., huile 7 s. la livre, foin 7 s. (fol. 44 v°) ; — (1563) 15 novembre : blé 8 f. 4 s., seigle 6 f., orge et avoine 5 f., vin 7 s., foin 7 s., huile 8 s. la livre, sel 7 s. 1 liard l'émine (fol. 46). — (1564) 22 juillet : blé 7 f. 4 s., seigle 5 f. 4 s., avoine 4 f. 1/2, vin 8 s., huile 12 f. le quintal, foin 7 s., sel 5 s. l'émine (fol. 49) ; — (1565) 10 février : blé 7 f. 4 s., seigle 5 f. 8 s., orge et avoine 4 f. 1/2, vin 10 s., huile 12 f. le quintal, foin 12 s. (fol. 51 v°) ; — (1565) 9 octobre : blé 9 f., seigle 7 f. 1/2, avoine 6 f., huile 7 liards « le quarteyron » (1), orge 6 f., amandes 9 s. 1/2 « le ras » (2), le foin 10 s. le quintal (fol. 54 v°) ; (1566) 9 février : blé 10 fr., seigle 8 fr. 8 s., orge et avoine 7 f., foin 10 s., sel 5 s. 1/2 l'émine (fol. 58 v°) ; — 11 mai : blé 11 f. 4 s., seigle 10 f., orge 8 f., avoine 8 f., vin 20 s. la coupe, huile 12 f. le quintal, foin 12 s. — 7 septembre : blé 8 f., seigle 6 f.,

(*) Mauvais état, tâches d'humidité.

(1) Le quart de livre.

(2) Le ras valait environ 4 décalitres.

orge 5 f., avoine 6 f. 4 s., huile 7 s. la livre, foin 1 f. le quintal, vin 20 s. le vieux, 8 s. le nouveau, amandes 17 s., sel 7 s. l'émine (fol. 62); — (1567) 27 février : blé 8 f., seigle 6 f., orge 5 f., avoine 7 f., huile 11 f. le quintal, vin 9 s., foin 4 f. (fol. 64 v°): — « Rolle des marchans de la ville de Forcalquier ordonnés pour faire rapport de la valeur des fruits, suivant l'ordonnance faite en juillet » (fol. 67 v°). — Mercuriales du marché de Forcalquier : 23 août : blé 7 f. 4 s , seigle 5 f. 8 s., orge et avoine 5 f., foin 12., vin 11 s. la coupe, huile « 12 patacs le quarteyron » (fol. 69); — (1568) 5 juin : blé « 2 s. le sestier », seigle « 16 s. le sestier », avoine 5 f. 1/2 la charge, orge 4 f. vin 11 s. la coupe, foin « nouveau » 9 s. le quintal, huile 13 fl., sel 6 s. l'émine (fol. 76 v°); — 29 décembre : blé 6 f. 4 s. la charge, seigle 5 f., orge et avoine 4 f., vin 9 s., huile 5 s. la livre, foin 9 s. le quintal (fol. 79 v°). — (1569) 24 juin : blé 7 f., seigle 5 f. 4 s., avoine 5 f. 1/2, orge 4 f., vin 1 f. la coupe, foin 6 s. (fol. 82); — 17 décembre : blé 9 f. 4., seigle 8 f., avoine 5 f. 4 s., orge 5 f. 4 s., huile 7 s. la livre, foin 8 s., vin 11 s. (fol. 85); — (1570) 11 mars: blé 10 f. 1/2, seigle 9 f. 1/2, orge 8 f., avoine 7 f., huile 14 f. le quintal, vin 11 s. (fol. 87); — 14 octobre: blé 10 f. 1/2, seigle 8 f. 6 s., avoine 7 f., orge 6 f., foin 1 f. le quintal, huile 20 f., vin 4 s., sel 6 s. (fol. 92); — (1571) 24 février: 11 f. 4 s., seigle 9 f., avoine et orge 8 f., foin 1 f. 2 s., vin 6 f. (fol. 96). — 14 juillet : blé 9 f. 8 s., seigle 7 f., orge 6 f., vin 5 s., huile 12 s. la livre, foin 12 s. le quintal (fol. 101); — 3 novembre: blé 13 f., seigle 10 f., vin 5 s., foin 14 s. (fol. 108 v°); — (1572) 15 mars: blé 14 f. 8 s., seigle 10 f. 4 s., huile 22 f. le quintal, foin 15 s., vin 6 s. la coupe (fol. 115); — 27 septembre : blé 10 f., seigle 7 f., avoine 6 f. 8 s., vin 10 s., foin 8 s. (fol. 120); — (1573) 23 janvier: blé 12 f., seigle 8 f. 8 s., orge et avoine 8 f., vin 10 s., foin 8 s. (fol. 125); — 23 juin : blé 11 f. 8 s., seigle 8 f. 1/2, avoine 7 f. 1/2, huile 3 s. le « quarteyron », le sel 6 s. l'émine, le vin 10 s., la laine 16 f. le quintal, le foin 6 s. (fol. 131); — (1574) 2 janvier : blé 11 f., seigle 7 f. 8 s., orge 6 f., avoine 5 f., vin 30 s. le vieux, 20 le nouveau, foin 12 s. (fol. 144); — 4 septembre : blé 8 f. 4 s., seigle 6 f., avoine 4 f. 1/2, orge 5 f., foin 10 s., vin vieux 18 s. (fol. 151 v°). — (1575) 12 mars : blé 10 f., seigle 7 f., avoine 6 f., orge 5 f,, vin 22 s., foin 14 s. (fol. 162); — 5 novembre : blé 12 f., seigle 8 f. 8 s., orge 6 f. 8 s., vin 12 s., sel 12 s. l'émine, foin 1 f. (fol. 171 v°). — (1576) 28 mars : blé 13 f. 1/2, seigle 9 f. 8 s., orge 8 f., avoine 12 f., foin 14 s., vin 11 s., huile 17 f. 1/2 le quintal, sel 12 s. (fol. 176 v°) ; — 7 juillet : blé 11 f. 1/2, seigle 7 f. 1/2, huile 1 f. la livre, sel 1 f. l'émine, foin 10 s., vin 10 s. 1/2 (fol. 180) ; — (1577) 5 janvier : blé 15 f., seigle 11 f., orge 8 f., avoine 10 f., « huile d'olive » 20 f. le quintal, vin 11 s. (fol. 185) ; — 1er juin : blé 15 f., seigle 11 fl., avoine 12 f., foin nouveau 10 s., sel 10 s., la laine 20 f. le quintal, vin 11 s. (fol. 190) ; — 7 décembre : blé 16 f., seigle 13 f., vin 14 s., sel 14 s. (fol. 194 v°) ; — (1578) 3 mai : blé 16 f., seigle 13 f. 4 s., avoine 10 f., vin 18 s., laine 21 f. le quintal, foin 21 s. (fol. 198 v°) ; — 8 novembre : blé 19 f.. seigle 15 f.. avoine 11 f., vin 22 s., foin 18 s. (fol. 204) ; — (1579) 18 avril : blé 21 f., seigle 18 f., avoine 11 f., vin 20 s., foin 20 s. (fol. 211) ; — 22 août : blé 16 f., seigle 14 f., orge 10 f., sel 10 s., vin 23 s. (fol. 207) ; — (1580) 6 février : blé 22 f.. seigle 17 f. 8 s., orge 15 f. 8 s., foin 12 s., vin 20 s., sel 9 s. (fol. 222) ; — 30 juillet : blé 13 f., seigle 10 f., orge 8 f. 1/2., avoine 6 f., vin 22 s., sel 12 s., laine 18 f. le quintal, foin 1 f. (fol. 230). — (1581) 28 janvier : blé 12 f., seigle 9 f. 1/2, avoine 6 f., vin 12 s., foin 14 s. (fol. 233) ; — 18 novembre : blé 11 f., seigle 8 f., vin 12 s., sel 15 s., foin 1 f. (fol. 244) ; — (1582) 5 mai : blé 10 f., seigle et avoine 7 f., vin 12 s., foin 1 f., huile 13 f. le quintal, laine 16 f. (fol. 244) ; — 25 août: blé 10 f. 1/2, seigle et avoine 7 f. 1/2, vin 11 s., foin 12 s.. huile 14 f. le quintal, laine 17 f. 1/2 (fol. 246 v°) ; — (1583) 16 avril : blé 13 f., seigle 9 f. 4 s., orge 8 f., vin 12 s., foin 18 s. (fol. 249 v°) ; — 19 novembre: blé 16 f. 8 s., seigle 14 f., avoine 12 f., huile 19 f. le quintal, vin 12 s., foin 15 s. (fol. 260) ; — (1584) 7 avril : blé 16 f., seigle 14 f., avoine 11 f., vin 11 s., sel 11 s. (fol. 262 v°) ; — 25 août : blé 12 f., seigle 10 f., avoine 7 f. 1/2, vin 10 s. (fol. 271) ; — (1585) 30 mars : blé 13 f. 1/2, seigle 11 f., avoine 8 f., vin 8 s., huile 21 f. le quintal, foin 11 s., sel 12 s. (fol. 274 v°); — 19 octobre : blé 12 f. 1/2, seigle 10 f. 4 s., avoine 8 f., vin 6 s., foin 1 f., laine 17 f. (fol. 278) ; — (1586) 2 janvier : blé 17 f., seigle 14 f., avoine 8 f., foin 12 s., vin 11 s. (fol. 281) ; — 30 août : blé 15 f. 1/2, seigle 12 f. 1/2, avoine 10 f., vin 13 s., laine 15 f. (fol. 285) ; — (1587) 5 avril : blé 17 f., avoine 12 f., foin 18 s., vin 18 s. (fol. 287) ; — 12 septembre : blé 19 f. 1/2, seigle 16 f. 1/2, avoine 11 f., vin 38 s. (fol. 291) ; — (1588) 28 mai : blé 16 f., seigle 14 f., avoine 16 f.,

orge 12 f., vin 26 s., huile 14 f. (fol. 292 v°) ; — (1589) 20 mars : blé 16 f., seigle 13 f., orge 10 f., avoine 10 f. 1/2, vin 24 s., huile 24 f., foin 18 s. (fol. 294 v°) ; — 3 novembre : blé 14 f., seigle 11 f., avoine 10 f., orge 8 f., foin 20 s., laine 19 f. (fol. 297 v°) ; — (1590) 7 avril : blé 16 f. 4 s., seigle 10 f. 6 s., avoine 6 f. 10 s., vin 20 s., foin 21 s., huile 27 f. (fol. 298) ; — 3 novembre : blé 16 f., seigle 10 f. 1/2, avoine 9 f., vin nouveau 18 s., vin vieux 28 s., huile 26 f. (fol. 302 v°) ; — (1591) 9 mars : blé 22 f., seigle, orge et avoine 16 f. (fol. 304) ; — 11 mai : blé 29 f., seigle 27 f., orge 24 f., avoine 20 f., vin 22 s., foin 18 s., (fol. 306) ; — 18 mai : blé 31 f., seigle 28 f., avoine 20 f., orge 25 f. (fol. 306 v°) ; — 29 juin : blé 35 f., seigle 32 f., avoine 17 f., vin 2 f. la coupe, huile 18 f. le quintal, laine 20 f., foin 12 s. (fol. 307 v°). — 31 août : blé 19 f., seigle 14 f., orge 9 f., avoine 10 f. 1/2, vin 40 s., foin 15 s. (fol. 310) ; — 30 novembre : blé 33 f., seigle 26 f., orge 22 f., avoine 16 f., vin 38 s. (fol. 312) ; — (1592) 25 avril : blé 36 f., seigle 32 f., avoine 20 f., vin 50 s. la coupe, huile 23 f. le quintal, laine 23 f., foin 12 s. (fol 314) ; — 1er août : blé 23 f., seigle 18 f., orge 14 f., avoine 13 f. (fol. 316). — « Nouvelle élection des députés pour faire les rapports de la valeur des fruits... qui se vendent communément au marché de Forcalquier », (fol. 317). — Mercuriales : (1593) 3 février : blé 35 f., seigle 30 f., orge 26 f., avoine 20 f., vin 40 s. la coupe, foin 1 f. (fol. 318) ; — 5 juin : blé 13 écus la charge, seigle 11 écus 1/2, orge 9 écus, avoine 8 écus, vin 7 florins la coupe, laine 24 écus le quintal, huile 22 écus le quintal, foin 20 s., « le tout des escus à 60 souls pièce de la monnoye courante en ce pays », (fol. 320). — (1594) 10 février : blé 5 é. 20 s. seigle 4 é., orge 16 f., avoine 16 f., vin 20 s. (fol. 322) ; — octobre : blé 12 f., seigle 10 f., orge et avoine 8 f., foin 10 s., huile 25 f., laine 30 f. (fol. 324 v°). — (1595). — 10 juin : blé 14 f., seigle 10 f. 1/2., orge et avoine 8 f., vin 15 s., foin 22 s. (fol. 327) ; — 21 septembre : blé 9 f. 1/2, seigle 8 f., avoine 7 f., vin 14 s., foin 16 s., laine 6 écus le quintal (fol. 328) ; — (1596) juin : blé 20 f., seigle 17 f., avoine 12 fr., vin 18 s., huile 24 f., laine 25 f. foin 14 s., sel 20 s, l'émine (fol. 331) ; — décembre : blé 26 f., seigle 23 f., avoine 10 f., 8 s., vin 1 f., sel 18 s. (fol. 333) ; — (1597) 22 mars : blé 7 écus, seigle 32 f. orge 24, avoine 20 f., vin 13 s., foin 8 s. (fol. 334 v°) ; — septembre : blé 21 f., seigle 17 f., orge 12 f., avoine 8 f., vin 13 s., foin 10 s., laine 24 f. (fol. 337) ; — (1598) mai : blé 18 f., seigle 14 f. 6 s , orge 12 f., avoine 11 f., vin 1 f., laine 24 f., foin 12 s. (fol. 340) ; — octobre : blé 14 f., seigle 10 f. 1/2, orge 8 f., avoine 6 f., vin 13 s., foin 11 s., huile 23 f., le quintal (fol. 342) ; — (1599) avril : blé 14 f. 1/2, seigle 11., orge 8., avoine 6 f., vin 16 s., foin 12 s. (fol. 344) ; — septembre : blé 11 f. 1/2., seigle 8 f., 1/2. orge et avoine 6 f., vin 16 s., huile 23 f., laine 25 f., foin 10 s. (fol. 345 v°) ; — (1600) février : blé 12 f., seigle 9 f., avoine et orge 8 f., vin 16 s., foin 10 s., (fol. 346) ; — 26 août : blé 21 f., seigle 16 f., orge 11 f., avoine 18 f., vin 14 s., foin 20 s., laine 25 f., (fol. 349 v°) ; — (1601) 9 mai : blé 19 f., seigle 15 f. 1/2, orge et avoine 12 f., vin 12 s., huile 24 f. 1/2 (fol. 350 v°); — 8 septembre : blé 13 f., seigle 9 f. 1/2., orge 7 f., avoine 8 f. 1/2., vin 13 s., foin 7 s., huile 23 f., laine 26 f. (fol. 354). — (1602) février : blé 18 f., seigle 13 f. 1/2, orge 10 f. 1/2. avoine 11 f., vin 16 s. (fol. 357) ; — 8 octobre : blé 14 f. 1/2, seigle 10 f., orge 8 f., avoine 9 f., vin vieux 20 s., vin nouveau 24 s., huile 6 écus, laine 28 f., foin 12 s. (fol. 361) ; — (1603) 12 avril : blé 13 f. 9 s., seigle 10 f., orge 8 f. 3 s., vin 29 s., foin 14 s. (fol. 364) ; — 6 septembre : blé 17 f., seigle 13 f., avoine 9 f., vin 28 s., huile 30 f., foin 12 s. (fol. 365). — Ordonnance du lieutenant particulier faire rapport de la valeur des fruits », et rôle desdits relative à la « nouvelle députation des experts pour experts, 29 novembre (fol. 365 v° 366) ; — (1604) mercuriales : mars : blé 24 f., seigle 20 f., orge 15 f., avoine 12 f., vin 20 s., foin 15 s. (fol. 368) ; — juillet : blé 19 f., seigle 15., avoine 8 f., vin 20 s., etc.

B. 2259 (Cahiers.) — In-quarto, 94 feuillets, papier.

1617-1663. — « Regestre des amendes en faveur de Sa Majesté ». — « Par sentence de M. le lieutenant ont été condamnés : » (1617) à 13 livres « les séquestres de la gagerie prinse à Gaspard de Castellane, sieur de Salernes », 21 avril (fol. 2) ; — à « 30 sols » Henri Allègre, de Bayons, à la requête de Balthasar Brochier, geôlier des prisons de Forcalquier, 13 août (fol. 2 v°) ; — (1618) à 25 livres Alexandre Montbrun, charpentier de Pertuis, « querellé en larcin » à la requête de Paul de Marin, sieur de Saint-Michel, 11 avril 1618 (fol. 6); — à 25 livres Me Nicolas Audibert, procureur au siège, « débouté de sa requeste en récusation de

M. Mᵉ Jean Lombard, avocat du Roi audit siège », 10 mai (fol. 7) ; — à 20 l. Scipion Bollo, de Forcalquier, « demandeur à l'entérinement des lettres de grâce. rémission et pardon de l'homicide par luy commis à la personne de Georges Paris », 8 octobre (fol. 12) ; — Guilhem Clément à 3 l. pour recel des droits de dîme de messire Jean-Louis Guichard, prieur du Vilar, 26 novembre (fol 12 v°) ; — (1619) Victor Bruuet à 50 l. pour « larcin de registres ou protocoles et meurtre de Gaspard Thion », 28 février (fol. 14 v°) ; — messire Reymond Sube, prêtre de Montfuron, à 3 l., « en réparation d'attentats envers Françoise Viguier » 10 juin (fol. 17 v°) ; — Antoine Isnard, « querellé en fabrique de faulse monoye à 160 l. d'amende », 13 août (fol. 18). — (1620) Mᵉ Pierre Astier, notaire royal de Château-Arnoux à 4 l., 14 octobre (fol 23 v°) ; — (1621) François Pourpour, sergent royal de Banon, à 10 l. à la requête de Mᵉ Jean Borrely, « régent des escoles dudit lieu », 10 octobre (fol. 27 v°). — (1622) Georges et Auban Meyronnes, d'Ongles, à 6 l., à la requête de messire François de Vins, seigneur dudit Ongles. 22 octobre (fol. 31) ; — à 16 l. Jacques de Marescal, sieur de Saint-Martin de Renacas, et damoiselle Hélène de Laincel, sa femme, « querellés en rebellion par Frédéric de Jussy, de Forcalquier », 23 décembre (fol. 31 v°) ; — (1623) à 50 l. Lionne Latil de Forcalquier, « querellée en vie lubrique », 20 mars (fol. 32 v°) ; — à 150 l. messire Claude Bermond, vicaire du Revest-de-Brousses, « querellé en blessures et excès par Claude Chanut. sieur dudit lieu », 20 septembre (fol. 33 v°) ; — (1625) Aubert, huissier, et Garcin, sergent au siège, à 3 l. chacun, attendu que, « estant de service, ils ne sont venus en la chambre du conseil », 24 décembre (fol. 36) ; — (1626) à 50 l. Jean-Claude Monier, « escolier, d'Aix, querellé en sacrilège », 23 décembre (fol. 38) ; — (1627) Jean-François Barras, et Guilhem Marcel, consuls de Barret, à 25 l. chacun pour retard « de la rémission des comptes dudit lieu devant le commissaire député par la cour des Comptes », 30 décembre (fol. 40) ; — Pierre Magnan, de Sigonce, « querellé en fausse monoye », à 100 l., 2 octobre 1629 (fol. 44 v°) ; — Antoine Misoni, Mᵉ chirurgien. de Bellaffaire, à 6 livres « pour attentats contre Louis Romette », 1ᵉʳ mars 1633 (fol. 50) ; — « le chevalier de Montjustin, le chevalier de Milhaud, « querellés en duel », a 50 l., 31 octobre 1634 (fol. 52 v°) ; — à 25 l. Jean Faulchier, de Forcalquier, à la requête de René de Glandevez, sieur de Puimichel, 21 août 1635 (fol. 54 v°) ; — « sur la requeste de la chambre, le sieur de Beauchans, lieutenant particulier, et Mᵉ Bandolly, procureur du Roy, à 25 l. chacun, les sieurs Brunel, de Collongue, et de Piolle, conseillers, à 10 l. chacun », 30 septembre 1636 (fol. 56 v°) ; — « Mᵉ Tossans Bonefoy, notaire royal de l'Hospitalet, querellé en crime de faulse monoye », à 50 l., 17 août 1637 (fol. 58) ; — à 1 l. Valentin Seilhon, de Gréoux, à la requête de Honoré Esguisier, sieur de La Javie, 4 septembre 1638 (fol. 59 v°) ; — Jean Teissier, de Manosque, à 20 l. à la requête de messire Antoine d'Albertas, sieur de Saint-Maime et de Dauphin, 18 mars 1641 (fol. 63 v°) ; — à 50 l. Jean Jaubert, d'Oraison, « querellé en crime de désertion par Valery Auberge, « enseigne dans la compagnie du sieur de Serres », 13 mai 1641 (fol. 64) ; — « sur le verbal de visite de la boucherie de Forcalquier, faite à la requête de M. l'advocat du Roy audit siège », François Hugon, boucher, à 15 l. 3 février 1642 (fol. 65 v°) ; — « Aubert, huissier, Bicais, Salle, Borreli et Arnoux, sergents, pour ne s'estre trouvés dans la maison du Roy et marcher devant messieurs du siège pour la célébration de la feste de monseigneur Saint-Yves, chascun à 6 l. », 19 mai 1642 (fol. 66) ; — « sur la contention arrivée dans la maison du Roy entre le sieur, advocat du Roy et le sieur conseiller Godin, Mᵉ Pierre Vial, advocat en la cour, a été condamné en 25 l. », 3 avril 1644 (fol. 67) ; — à 3 l., Pierre Posilis, Mᵉ chirurgien de Forcalquier, refusant de payer « les droits de disme et de tasque » à messire Jean Gibert, vicaire de Peyruis et prieur d'Augès, 30 juillet 1644 (fol. 67 v°) ; — « sur le refus faict par Benoît Seguin, massier au siège, de suivre M. le lieutenant criminel et de l'assister pour empescher une sédition, ledit Séguin a esté condamné en 50 l. envers le Roy et suspendu de sa charge pour 3 mois », 5 juin 1645 (fol. 68) ; — Mᵉ Estienne Godin, conseiller au siège, à 25 l. « pour entreprinse de jurisdiction, ayant prins un sac au petit regestre, estant le sieur lieutenant particulier dans la ville », 25 juin 1644 (fol. 68 v°) ; — à 10 l. Mᵉ Jean Aubert, huissier au siège, « attendu l'irrévérence et refus fait par lui d'exploiter une commission présenté par le sieur lieutenant principal », 6 août 1645 (fol. 68 v°) ; — Jean de Natal, écuyer de Manosque, à 1 l. pour « attentats » envers damoiselle Françoise Giraud, de Sainte-Tulle, 19 février 1646 (fol. 69) ; — « Mᵉ Jean

Cortois, lieutenant en la comté de Sault » à 50 l. « pour entreprinse de juridiction sur la sénéchaussée », 30 avril 1646 (fol. 69 v°) ; — à 25 l. Jean Barral et son fils, « gardiens des arras du seigneur évesque de Sisteron, querellés en meurtre », 4 février 1647 (fol. 70) ; — à 25 l. Antoine Reymond, accusé de « vol sur un grand chemin par Pierre Canau, rentier moderne du baillif de Manosque », 7 décembre 1649 (fol. 73 v°). — Jean et Antoine Bourdin, accusés « de meurtre sur un grand chemin, chascun en 100 l., la moitié desquelles seront employées aux réparations du palais de ce siège », 10 octobre 1650 (fol. 75 v°) ; — à 30 l. Jacques Guérin, boucher de Banon, « querellé en reniement du Saint Nom de Dieu », 10 décembre 1653 (fol. 78 v°) ; — à 3 l. Vincent Bignan, « querellé en batterie en la personne de Boniface Ayasse, lacquay de M. Balthasar d'Albert, sieur de Sainte-Croix-à-Lauze, conseiller du Roy, secrétaire audiencier en la chancellerie du parlement de Provence », 4 novembre 1654 (fol. 80) ; — à 1 l. 10 s. Jeanne Panisse, « querellée en rébellion par Pierre d'Allier, sieur de Châteauneuf-de-Roue », 12 août 1656 (fol. 82) ; — à 3 livres Henri de Glandevez, écuyer de Forcalquier, « querellé en voye de faict commis sur la personne de messire Vincent Amalric, chanoine de Saint-Mary », 7 mars 1658 (fol. 82 v°) ; — à 2 l. Antoine Hellion pour recèlement du droit de dîme, 20 septembre 1659 (fol. 84 v°) ; — à 3 l. Jean Gonin et Honorade de Glandevez, veuve de Sébastien Mégi, de Gréoux, à la requête de messire Spérit de Clapiers, seigneur dudit lieu, 6 avril 1660 (fol. 86) ; — à 6 l. « M° Tossans » Bonefoy, notaire royal d'Ongles, « querellé en abus et malversation sur le faict de sa charge », 8 août 1663 (fol. 87 v°) ; — « M° Louis Chanut, notaire royal et procureur au siège et greffier du chapitre de Forcalquier », à 25 l. « pour la désobéissance par luy commise et mespris de la Justice », 4 août 1664 (fol. 89 v°) ; — à 1 l. 10 damoiselle Madeleine Sollier, « querellée en injures atroces et diffamatoires », par damoiselle Françoise d'Eydin, veuve de M° Melchion du Fort, « conseiller du Roi et assesseur en la maréchaussée de Provence », 7 mars 1663 (fol. 92), etc.

B. 2260. (Cahier.) — Petit In-folio, 10 feuillets, papier.

1670-1675. — Registre des amendes en faveur du Roi perçues au greffe du sénéchal. — Ont été condamnés : Pierre Gondran, de Banon, à 15 l. « pour larcin, suppression de nom et bris de prison », 13 janvier 1670 (fol. 2) ; — Jean Aubert, « querellé en assassinat par messire Michel Amalric, chanoine de Saint-Mary de Forcalquier, à 25 l. envers les recteurs de l'hospital de ceste ville, à 25 l. envers la confrérie du Saint-Esprit et en 25 l. envers le Roy, applicables aux vitres et portes du palais », 11 décembre 1670 (fol. 3) ; — à « 30 sols » Étienne Armand, « séquestre d'une gaigerie, à la requeste de messire François de Pontevès, sieur de Montfroc, seigneur de Roquebrune », 4 février 1691 (fol. 3 v°) ; — à 10 l. Antoine Guion, « maistre de jeu de paume de Forcalquier, attendu la désobéissance par lui commise pour n'avoir fait faire la transduction, hors de ceste ville d'un malade qu'il a dans sa maison », 8 mai 1671 (fol. 4) ; — à 50 l. Jean Gras, M° orfèvre de Forcalquier, accusé d'adultère et rapt, 8 mai 1671 (fol. 4) ; — à 10 l. Pierre Magnan, procureur au siège de Forcalquier, « pour distraction de 2 causes de la juridiction du juge royal de ladite ville », 9 juin 1671 (fol. 4 v°) ; — messire Germain de l'Église, vicaire de Saint-Sauveur de Manosque, à 20 l. « pour distraction de la juridiction du lieutenant principal de la sénéchaussée », 15 novembre 1672 (fol. 5) ; — à 6 l. Jean Orel, « revendeur, de Forcalquier, pour avoir refusé de vendre du pain et des clous à Brochier, tailleur d'habits, sur l'offre qu'il lui a faite d'une pièce de 7 sols, 3 deniers », 2 juin 1672 (fol. 6) ; — Claude Deshumeaux, « sergent semanier, pour ne s'estre pas rendu à l'audience et chambre du palais pour faire son service », 11 juillet 1673 (fol. 6 v°) ; — à 7 l. Blaise Rey d'Aubenas, à la requête de noble Charles Voland, seigneur dudit lieu, 11 mai 1674 (fol. 7 v°) ; — à 4 l. Joseph Meilhuret, « sergent semanier, pour n'avoir fait ouvrir la porte du palais à l'heure ordinaire », 16 juillet 1675 (fol. 8). — à 6 l. Joseph Gouin, M° cordonnier, « pour avoir tenu sa boutique ouverte le jour du saint dimanche », 25 juillet 1675 (fol. 8 v°), etc.

B. 2261. (Cahiers.) — In-quarto, 64 feuillets, papier.

1690, juin* — **1694.** — « Controlle des

* Lacunes d'octobre à décembre 1690 et de mars 1692 à juillet 1694.

esmoluments du greffe de Forcalquier », tenu par le sieur Vallansan » ; — Relevé journalier des revenus du greffe, totalisés par mois :

(1690). juin	« Esmoluments	149 l. 5 s. 10 d.	
	16 présentations..	5 l. 12	
	22 affirmations...	11 l.	
	1 saisie double..	» 10 s.	
	3 saisies simples.	» 15 s. »	
	Total......	167 l. 2 s. 10 d.	(fol. 4).
	Revenus mensuels :		
	Juillet.....	153 l. 9 s. 10 d.	(fol. 7).
	Août......	174 l. 19 s.	
	Septembre.	146 l. 6 s. 10 d.	(fol. 13).
(1691)	Janvier....	150 l. 9 s. 10 d.	(fol. 19 v°).
	Février....	132 l. 12 s. 2 d.	(fol. 21).
	Mars......	104 l. » 4 d.	(fol. 23).
	Avril......	117 l. 7 s. 2 d.	(fol. 25).
	Mai.......	180 l. 15 s. 10 d.	(fol. 28 v°).
	Juin.......	207 l. 3 s. 6 d.	(fol. 32).
	Juillet.....	118 l. 1 s. 2 d.	(fol. 34).
	Août......	86 l. 12 s. 2 d.	(fol. 36).
	Septembre.	100 l. 18 s. 2 d.	(fol. 39).
	Octobre...	112 l. 2 s. 6 d.	(fol. 41 v°).
	Novembre.	93 l. 2 s. 2 d.	(fol. 43 v°).
	Décembre.	97 l. 8 s. 8 d.	(fol. 46).
(1692)	Janvier....	116 l. 19 s. 2 d.	(fol. 48).
	Février...	107 l. 3 s. 10 d.	(fol. 50).
(1694)	Août......	176 l. 17 s. 10 d.	(fol. 53).
	Septembre.	169 l. 8 s. 7 d.	(fol. 57).
	Octobre...	211 l. 5 s. 7 d	(fol. 60 v°).
	Novembre.	112 l. 1 s. 8 d.	(fol. 63 v°), etc.

B. 2262. (Cahier*.) — In-quarto, 22 feuillets, papier.

1767. — « Déclarations de défrichements au greffe du siège royal et sénéchaussée » : par Jean-Louis-Martin de Piolle, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, de 2.000 cannes d'hermas au terroir de Manosque, lieu dit *Bournes*, août (fol. 2) ; — par les dames religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Forcalquier de « 5.396 cannes d'hermas dans leur bastide située audit terroir, lieu dit *Claux-d'Humètes* », 19 août (fol. 2 v°); — « de divers hermas dépendants du domaine du Villars » par messire Jean-François-Xavier de Barrel-Pontevès, chevalier, seigneur du Revest-de-Brousses, le Villars, le Gubian et Vachères, 21 août (fol. 5). — « Procès-verbal d'affiche des déclarations des biens défrichés et à défricher au-devant la porte de l'église concathédrale de Forcalquier et à coté de celle des Fonds Baptismaux », dressé par M° Jaufred, « premier huissier dudit siège, à l'issue de la messe paroissiale », 16 août (fol. 6 v°). — Déclarations de défrichements : de 6.000 cannes d'hermas, au terroir de Sainte-Croix-à-Lauze, quartier de *Saint-Jean*, par Joseph Vial, travailleur dudit lieu, 22 août (fol. 9 v°); — de 2.600 cannes d'hermas au terroir de Reillane, quartier du *Largues*, par sieur Paul Devaulx, bourgeois dudit lieu, 22 août (fol. 10 v°) ; — par sieur Jean-André Garnier, M° chirurgien, de Forcalqnier, de 3.527 cannes au terroir dudit lieu, quartier de *La Colle de Gagnaud*, 22 août (fol. 14 v°) ; — de nombreux hermas au terroir de Caseneuve, lieux dits : *Grand-Pred*, *Royère*, *Coulet de Pluine*, *Pred-Long*, *Combauris*, *Jounquet*, etc, par Esprit Pelenc, ménager dudit Caseneuve, 24 août (fol. 16 v° à 18 v°); — par sieur Elzéar Viguier, négociant de Montfuron, de 11.870 cannes d'hermas, terroir dudit lieu, quartier de *La Marinière*, 24 août (fol. 20), etc.

* Mauvais état, incomplet.

B. 2263. (Cahier.) — In-quarto, 18 feuillets, papier.

1778, octobre — **1782**, mai. — Déclarations de défrichements au greffe de la sénéchaussée : de divers hermas au terroir de Corbières, quartier des *Iscles* par messire Charles-François-Xavier de Coriolis, seigneur marquis d'Espinouse, baron de Corbières, 31 décembre 1778 (fol. 2 v°) ; — d'un hermas au terroir de Manosque, lieu dit *Comptar*, par M° Louis-Balthasar Clémentis, docteur en médecine, de ladite ville, 29 février 1779 (fol. 4) ; — par Jean-Joseph Blanc, de Saint-Étienne, dans « l'hermas de ladite communauté aux quartiers de *Grande-Plaine* et *d'Auripe*, où les particuliers ont la faculté de défricher, et dans l'hermas de l'abbaye de Lure, quartiers du *Deffens-de-Bœufs* et *Pred-du-Bouc*, où les particuliers de Saint-Étienne ont également la faculté de défricher », 6 juin 1779 (fol. 8 v°) ; — par Alexis Aubert,

de Montsalier, de « 25.000 cannes, ou environ 3 charges de semence », au terroir dudit lieu, quartier de *La Galine*, 26 juillet 1779 (fol. 10 v°) ; — de 5.000 cannes au terroir de Corbières, quartier des *Iscles-Plus-Basses*, par Mᵉ Jean-Baptiste-Joseph Robert, notaire royal dudit lieu, 30 décembre 1779 (fol. 12 v°); — « de 100 charges de terres en friche dans la forêt d'Asson » par messire Jean-Paul de Bruni, chevalier, marquis d'Entrecasteaux, seigneur de Saint-Livons, baron de Villeneuve, conseiller du Roy, président à mortier au parlement de Provence, 27 juin 1780 (fol. 16 v°) ; — d'un hermas au terroir de Volx, quartier des *Plaines*, par Mᵉ Barthélemy-Joseph Richard, notaire royal de Manosque, 27 octobre 1780 (fol. 20 v°) ; — de 4.800 cannes au terroir de Rustrel, quartier du *Collet-du-Mortier* par Mᵉ Jean-Joseph Giraud, notaire royal dudit lieu, 5 mars 1781 (fol. 24 v°) ; — d'un hermas de 2.000 cannes au terroir de Montjustin, quartier des *Plus-Hautes-Montagnes*, par Ferréol Arnaud, salpétrier, 8 juillet 1781 (fol. 27 v°) ; — de 12.000 cannes au terroir d'Oraison quartier des *Emplaunes*, par Mᵉ Elzéar Guillaume, chirurgien dudit lieu, 30 novembre 1781 (fol. 31) ; — « d'un hermas de 8 panaux en semence au quartier de *Rogony*, terroir de Niozelles, appartenant au seigneur-marquis dudit lieu », 27 avril 1782 (fol. 35) ; — d'un hermas de 15.000 cannes dépendant de la bastide de *La Tourrache*, terroir de Villeneuve, appartenant à Mᵉ Balthasar, Bouche, avocat de Forcalquier, 15 juin 1782 (fol. 41) ; — « d'un hermas de 24.000 cannes, faisant 12 charges en semence, dans le tènement de la bastide dite de *Courbon*, terroir de Montjustin », par sieur Jean-Joseph Raspaud, bourgeois dudit lieu, 20 août 1782 (fol. 44 v°) ; — de 6.000 cannes d'hermas au quartier de *Valbonnette*, terroir de Castellet-lès-Oraison, par Joseph Blanchon, « coeffeur de femmes, résidant à Aix », 24 décembre 1782 (fol. 46), etc.

B. 2264. (Cahier). — In-quarto, 36 feuillets, papier.

1729. — « Déclarations des grains recueillis par les particuliers de Forcalquier et son terroir, manants et forains, en exécution des édits du Roy » : Mᵉ Joseph Francoul, avocat en la cour « 23 charges seigle, 11 charges annone, 15 panaux orge, 15 panaux belles viandes, 5 panaux herres, 5 panaux pois, le tout franc de dixme », 22 août (fol. 2) ; — François de Sébastiane, sieur de Chanclaux, et André de Sébastiane, son frère, 7 charges, seigle, 28 août (fol. 3) ; — messire Jacques Vallansan, chanoine, 34 ch. seigle, 3 ch. froment, 2 ch. « espautre, 2 ch. 6 panaux *Merevilhes* (vesces) », 28 août ; — messire Joseph Barnier, chanoine, 1 ch. froment, 28 août (fol. 4) : — sieur Jean Reynaud, « Mᵉ confiseur », 3 ch. 8 p. tuzelle, 29 août (fol. 5) ; — Mᵉ François du Teil, avocat en la cour 4 ch. blé, 29 août 1709 (fol. 5 v°) ; — messire Georges Girard, prêtre bénéficier en l'église concathédrale, 2 ch. seigle, 30 août (fol. 9 v°) ; — Jean-Jacques Croze-Magan, « un des greffiers au siège », 12 p. seigle, 30 août (fol. 11 v°) ; — noble Henri de Glandevez, écuyer, 4 ch. froment 4 ch. seigle, 4 septembre (fol 13 v°) ; — messire Jean-Louis Gaffarel, chanoine en l'église Saint-Mary, 6 p. orge, 7 septembre (fol. 16) ; — « M. Mᵉ Jean-Pierre Eymar, conseiller du Roy et son advocat au siège de Forcalquier, subdélégué de monseigneur l'intendant, 11 ch. bled, compris la dixme, 2 ch. légumes et 1 panal millet », 9 septembre (fol. 17 v°) ; — Mᵉ Joseph Chanut, notaire royal et procureur 13 ch. annone, 9 septembre (fol. 19) ; — messire Jean Germain, prêtre bénéficier, 9 ch. seigle, 9 septembre (fol. 20) ; — Mᵉ Joseph de Vachères, notaire royal, 4 ch. seigle, 10 septembre (fol. 22 v°) ; — Mᵉ Jean-Melchior de Boniface 32 ch. seigle, 10 septembre (fol. 24 v°) ; — Mᵉ Jean-Joseph Depieds, notaire royal, 9 ch. seigle, 10 septembre (fol. 27) ; — M. Mᵉ Joseph Gassan, conseiller et procureur du Roi au siège, 18 ch. annone, 4 ch. meteil, 12 septembre (fol. 29 v°) ; — dame Suzanne Taxy, veuve de noble Pierre Gassaud, 41 ch. annone ou seigle, 5 ch. légumes, 12 septembre (fol. 31) ; — Mᵉ Jean-Joseph du Teil, avocat en la cour, 4 ch. seigle, 12 septembre (fol. 31 v°) ; — noble Jean de Boniface, sieur d'Astoin, 4 ch. annone, 20 septembre (fol. 34) ; — dame Jeanne de Gueydan, épouse de Mᵉ François Dermitanis, conseiller au siège, 28 ch. seigle, 21 septembre (fol. 35 v°) ; — dame Diane d'Auberge, veuve de noble Joseph de Boniface, 12 ch. seigle, 21 septembre (fol 35 v°), etc.

B. 2265. (Cahiers.) — In-quarto, 31 feuillets, papier.

1709. — Déclarations des grains par les habitants

de la ville d'Apt : Mᵉ François Durand, notaire, « 7 eymines farines », (fol. 1) ; — Mᵉ Jean-Louis Légier, docteur en médecine, 1 ch. froment (fol. 1) ; — messire Pierre-Antoine Bérard, prieur de la Coste; 18 émines farine, « 6 pognadières » froment (fol. 1 v°); — « Le R. P. de La Rougière, supérieur du séminaire des jésuites de cette ville, déclare avoir, pour le séminaire, 2 ch. froment, 1 ch. 1/2 farine, 3 ch. 6 ras avoine, plus 6 émines conseigal pour l'aumône due au Villars » (fol. 1 v°) ; — sieur Esprit Masse, Mᵉ chirurgien, 1 ch. farine (fol. 2 v°) ; — messire Louis Perrin, « prêtre bénéficier prébendé », 2 ch. farine et 1 ch. blé (fol. 3) ; — messire Louis-François Carrichon, chanoine, 1 ch froment (fol. 3 v°) ; — le R. P. Joseph Jobert, économe du couvent des Frères Mineurs, 4 ch. farine pour le couvent (fol. 4 v°) ; — messire Espérit Jouval, bénéficier, 1 ch. froment (fol. 5 v°) ; — Mᵉ Espérit-Joseph Cortasse, avocat en la cour, 1 ch. blé, 1 ch. farine (fol. 6 v°); — M. Pierre-François de Ripert, sieur de La Verrière, 4 ch. froment, 3 ch. farine, 4 « pognadières » pois ou fèves (fol. 7) ; — M. François de Joannis 7 émines froment (fol. 7 v°) ; — M. François-Joseph de Remerville 1 ch. farine (fol. 8) ; — Mᵉ François Bernardy de Sigoyer 1 émine froment (fol. 8 v°) ; — messire François Ollier, chanoine, 3 émines farine (fol. 9 v°) ; — messire Annibal Meynier, chanoine, 1 ch. froment (fol. 9 v°) ; — messire Marc-Hilaire Agnel, bénéficier, 4 émines farine (fol. 10) ; — Mᵉ Louis Estrayer, notaire, 6 émines farine (fol. 11) ; — M. Barthélemy de Sinety, « commissaire des Guerres », 3 ch. farine (fol. 11 v°) ; — messire Joseph Roland d'Hortigue, prieur, 13 émines farine (fol. 12) ; — « Madame de Sinety, veuve de M. Paul Arnaud, 2 ch. annone » (fol. 13) ; — M. Joseph de Sibille 5 émines farine (fol. 14) : — le R. P. Elzéar Audiffred, économe du couvent des Pères Carmes, pour ledit couvent, 2 ch. farine (fol. 14 v°) ; — messires Jean Bermond, « capiscol », et Antoine Bermond, chanoine, 11 émines farine (fol. 15) ; — « le sieur Cauvin, secrétaire de Mme la marquise douairière de Buoux, pour ladite dame, 3 ch. farine de blé, 2 ch. farine de seigle » (fol. 15 v°); — M. Joseph-Antoine de Boyer 2 ch. farine (fol. 16) ; — M. Mᵉ Gaspard Roux, juge, 2 ch. farine (fol. 17) ; — messire Jean-Baptiste Chastan, chanoine, 3 ch. 5 émines froment (fol. 17) ; — messire Mathieu Gaudin, « aumônier du monastère Sainte-Catherine, 3 ch. farine pour l'usage dudit couvent » (fol. 17) ; — noble Jacques-Elzéar d'Orcel, seigneur de Bezaure, 3 ch. farine (fol. 17 v°) ; — noble Jean-Baptiste de Sinety, « gouverneur pour le Roy de la ville de Pertuis », 2 ch. 1/2 blé, 15 émines farine (fol. 18) ; — noble Joseph de Ripert, écuyer, 9 ch. 1/2 blé, 15 émines farine (fol. 18) ; — « mademoiselle d'Astuar de Montclar » 1 ch. blé, 2 émines farine (fol. 18 v°) ; — « messire Louis Amalric, aumônier du couvent des dames de Sainte-Croix, déclare qu'elles ont 7 ch. farine » (fol. 19) ; — Mᵉ François de Colombier 20 émines froment, 1 émine lentille, 1 émine gesse (fol. 19 v°). — Déclarations des grains, par les habitants de La Coste : Pierre Sambuc, « bourgeois et lieutenant de juge », 4 ch. blé, 1 ch. seigle (fol. 20); — Anne Davy, veuve de Mᵉ Louis Appy, notaire, 1 ch. farine de seigle (fol. 22) ; — Pierre Baridon, marchand, 12 émines blé, « 9 émines farine conségal », 4 « poignadières » pois chiches (fol. 23). — Déclarations des grains par les habitants de Gignac : messire Jean-Baptiste de Thomas, seigneur de Gignac, 1 ch. blé, 1 ch. « conségal » (fol. 26); — Charles Martel, maire dudit Gignac, « 3 ras » avoine (fol. 26) ; — Jean Paris, « hoste », 1 ch. blé, 1 ch. farine (fol. 27). — Déclarations des grains par les habitants de La Roche : Michel Bonefoy, rentier seigneurial, 3 ch. froment, 8 ch. seigle, 2 ch. avoine, 1 ch. orge, 2 ch. épautre blanche (fol. 29) ; — Mᵉ Espérit Vial, baile, 5 ch. froment, 7 ch. seigle, 4 émines millet (fol. 29 v°) ; — François Vial, « fermier de la dixme, 8 ch. blé, 19 ch. seigle, 3 ch. orge, 13 quases belles viandes, 6 quases lentilles » (fol. 31); — Mᵉ Espérit Vial, « fermier de la tasque au quatorzain », 15 ch. seigle, 3 ch. blé, 2 émines épautre rousse, 1 émines, « 8 quases ères, 5 quases millet » (fol. 31), etc.

JURIDICTIONS ROYALES *.

Cour royale de Forcalquier.

B. 2266. (Registre.**) — In-quarto, 216 feuillets, papier.

1615. — « Cours tenues par devant le juge ». — « Rellations », défauts. — Gaspard Jugla, « Mᵉ régent de ceste ville de Forcalquier, demandeur en 6 florins pour avoir enseigné en chambre les enfants de Mᵉ Joseph Lieutaud, procureur au siège », 16 janvier (fol. 7 vᵒ). — Jean Guilhermin, demandeur « en une piche, une picolle et une pale fer, apprécié le tout à 3 livres 12 sols, et une chemise appréciée 1 livre 4 sols », 24 janvier (fol. 11). — Mᵉ Germain Lardeyret, massier royal au siège, 11 février (fol. 21). — Philippe Blanchard, apothicaire, « demandeur à la restitution d'un pot plein de moustarde, apprécié à 18 souls », 11 février (fol. 23). — Mᵉ Claude Chanut, procureur au siège, « un des consuls de ceste ville », demandeur en garantie de « 6 sezains » contre messire Gaspard Mirailhet, chanoine capiscol de Saint-Mary, 14 février (fol. 26). — Jean Guilhermin, « demandeur en 1 livre, 3 carteyrons fil estoupe peigné » contre Louis Barralier, « lequel a esté condamné à rendre le fil ou en fére estoffe », 21 février (fol. 28 vᵒ) — Antoine Rampalle, Mᵉ chirurgien, demandeur « en 1 escu pour médiquements et travaux » contre Mᵉ Antoine Rebut, greffier en la sénéchaussée, 21 février (fol. 30 vᵒ) ; — Claude Borgarel, praticien, demandeur à la restitution d'un manteau, apprécié à 30 livres, contre Nicolas dit « La Roze », 28 février (fol. 35 vᵒ). — « Première cour tenue par devant Mᵉ Pierre du Teilh, juge royal de ceste ville, reçu ce jourdhuy septième mars 1615 ». — « Relations », défauts. — Défaut à messire Jean-Laugier, « chanoine en l'église Notre-Dame de ceste ville », 7 mars (fol. 39). — Thomas Giraud, demandeur en 1 setier d'annone apprécié 45 sous 7 mars (fol. 42). — Mᵉ Pierre Berard, sergent royal, « demandeur en 4 sezains pour 4 journées qu'il a vaqué » pour Mᵉ Gaspard Guérin, praticien, 8 mars (fol. 43). — Mᵉ Balthasar Parise, avocat en la cour, « demandeur en 3 gallines et ung chapon appréciés à 4 livres », 21 mars (fol. 50 vᵒ). — Mᵉ Balthasar Dazellier, demandeur en 38 sous pour louage d'un tonneau, 4 avril (fol. 55). — Pierre Latil, demandeur en 3 livres 12 sous pour 3 journées de labour, 4 avril (fol. 55). — Mᵉ Nicolas Audibert, demandeur en 1 charge de blé appréciée à 12 livres, 29 avril (fol. 64 vᵒ). — M. Annibal de Parisy, « sieur de Font-Sainte », demandeur « à la restitution d'ung pourceau apprécié à 9 livres, 12 sols », 29 avril (fol. 65 vᵒ). — Jean Bonnet, « demandeur de 22 sols pour jeu de courte boulle », 9 mai (fol. 70). — Jacques Rollin, demandeur en restitution de « 2 pierres de 4 pans de long et 3 de large appelées « *Fugeyronnes* », ou au payement d'icelles appréciées 6 sezains », 16 mai (fol. 79). — Mᵉ Louis Arnoulx, chirurgien « demandeur en 1 florin « pour travaux contenus en ung rapport de blessure » 23 mai (fol. 80 vᵒ). — Bertrand Gouin, demandeur en 6 florins « pour rente d'une boutique », contre Jean Guerre, menuisier, 30 mai (fol. 87 vᵒ). — Défaut à François Boyer, demandeur en 6 sous « pour jeu de chasse » 3 juin (fol. 90). — Capitaine Guillaume Arestenc, demandeur en restitution « d'ung cotillon de sargette cramoisie avec 7 bandes de taffetas tout neuf apprécié à 7 escus, de 7 livres estain fin apprécié à 10 sols la livre, et d'ung peyrol (chaudron) apprécié à 5 livres », 16 juin (fol. 97 vᵒ). — Claude Eymar, demandeur en « 22 raz de noix appréciées à 16 sous le raz », 20 juin (fol. 99). — Joseph Chambarel, « demandeur à ce que soit injoint à Isabeau Roberte luy remettre entre ses mains Honorade Roberte, fille d'Honoré, de laquelle ledit Chambarel a l'éducation, l'ayant enlevée puis le 19 de ce mois », 20 juin (fol. 101 vᵒ). — Jean Fabry, sieur d'Aubenas, demandeur en « 2 quintaux 73 livres breisses (gâteau de cire) appréciés à 18 florins le quintal », 8 juillet (fol. 107 vᵒ). — Mᵉ Domenge Bermond, maréchal, demandeur en 8 sous, prix de 2 fers, 21 juillet (fol. 111). Gaspard Serrayre, demandeur en 10 sous « pour jeu de boulles », 29 juillet (fol. 113 vᵒ). — « Damoiselle Anne de Gassaud, femme de Mᵉ Joseph Guérin, procureur au siège, demanderesse à la restitution d'une aguille d'argent », contre dame Anne Salle, 19 août

* Du ressort de la sénéchaussée de Forcalquier.
** Très mauvais état, incomplet.

(fol. 122). — Défaut à damoiselle « Anthonone » de Gueydan, femme de Jean Fabri, sieur d'Aubenas, 19 août (fol. 128).— Isabeau Eymar « demanderesse en une robe bleue appréciée à 2 escus », 27 août (fol. 133). — Jean Guérin, demandeur en 20 sous pour une coupe de vin, 27 août (fol. 135). — « Les prieurs et recteurs de la luminaire Nostre-Dame, de Forcalquier, demandeurs en 3 livres que ladite luminaire a accoustumé prendre des trésoriers, toutes les années, contre Jean Reynaud, jadis trésorier de la communauté », 27 août (fol. 136). — Gabriel Geoffroy, demandeur en « 8 livres poudre, qu'il apprécie à 2 escuts », 5 septembre (fol. 137).—Damoiselle Marguerite Berluc, « demanderesse en payement de 55 coupes de vin à raison de 17 sous la coupe», 5 septembre (fol. 139 v°).— Spérit Chabran, « demandeur à la restitution d'un jeu de cartes qu'il apprécie 2 sous », 12 septembre (fol. 143). — Noël Vespier, demandeur en 20 sous pour une « dailhe » (faux) 12 septembre (fol. 143 v°). — M° Balthasar Bermond, apothicaire, demandeur en 15 florins « pour torches fournies aux funérailles de feu Jaumette de Nicollahi », 12 septembre (fol. 149 v°). — « Les prieurs de la luminaire Saint-Cler, demandeurs en 24 sous pour lèvement de boutique de maître tailleur, suivant la transaction passée entre les maîtres », 23 septembre (fol. 152). — messire Annibal Magnan, prêtre bénéficier en l'église Saint-Mary de Forcalquier, « demandeur à la restitution d'une pistole d'Espagne qu'il a prestée » contre M° David Sauveur, charpentier, 23 septembre (fol. 152 v°). — Pierre Jourdan, « demandeur à ce que Jean Buès, charpentier, aye a lui faire ung thonneau de 30 coupes au lieu et place de celui que lui a bailhé ne tenant que 24 coupes 1/2 », 28 septembre (fol. 153). — Défaut à messire André Pierre, prêtre en l'église Notre-Dame de Forcalquier, 30 septembre (fol. 156 v°).— Catherine Monsallier, « demanderesse en 36 sous pour vente d'unes errure de coffre d'un tour et demy», contre Hélie Pollin, serrurier, 17 octobre (fol. 164 v°). — Françoise Blanque, « demanderesse à la restitution d'une barielle (auge) appréciée à 1 livre », 21 octobre (fol. 169). — Jean Lèbre, demandeur en une épée appréciée à 3 livres, 4 novembre (fol. 175). — André Muraire, « demandeur à la restitution d'ung peyrol airain, apprécié à 24 livres », 7 novembre (fol. 181). — Jacques Codur, demandeur en « 6 sous pour jeu de cartes, jouant à La Garde », 18 novembre (fol. 185). — Capitaine Bonnet, demandeur en 8 livres pour une charge de blé, 18 novembre (fol. 186). — Antoine Bérard, demandeur en « une arquebuse appréciée à 24 livres », 18 novembre (fol. 190 v°). — Louis Codur, demandeur « à ce que François Borrias aye à luy payer le tallier d'une arquebuse à roet que luy a laissé le jourd'hui au corps de garde de Saint-Mary, pour estre luy caporal et le commandant venus en la ville quérir du vin », 20 novembre (fol. 191 v°). — M° Louis Seguin, demandeur en paiement « de 9 cannes 8 pans cordeillat blanc à raison de 38 sous la canne, » 28 novembre (fol. 192). — Michel Garcin, « demandeur à la restitution d'un oiseau appelé *Gaet*, qu'il a perdu, fait trois jours », contre messire Jacques Tourtour, chanoine, 12 décembre (fol. 205 v°). — M° Jean Pélissier, de Riez, « demandeur à la restitution d'un sien manteau apprécié 20 livres, qu'il avait baillé en garde à Jean-François Jacques », 16 décembre (fol. 209), etc.

B. 2267. (Registre*.) — In-quarto, 160 feuillets, papier.

1617. — Cours tenues par devant M. le juge. — « Rellations », défauts. — M° Louis Agnel : paiement de « 3 paires souliers à raison de 14 sous la paire », 11 janvier (fol. 3). — François Goin : « restitution d'une palle teinte à la peinture, estant lui prieur de Sainte-Barbe, qu'il apprécie 2 livres, contre Gaspard Revest, à présent recteur », 11 janvier (fol. 7). — Doulce Augière: paiement de 16 florins pour aliments contre Pierre Berle, abbé de la Jeunesse, 21 janvier (fol. 10). — Damoiselle Silvestre de Sainte-Catherine, veuve de François Laugier, sieur de Porchères : paiement de 8 florins « pour vente d'un chénevier », 21 janvier (fol. 10 v°). — « Les abbés de la Jeunesse de Forcalquier », demandeurs en paiement de « 18 sous pour droit de pellote », 21 janvier (fol. 11 v°). — Domenge Macarin : paiement « de ung sou pour jeu de pallet », 1er février (fol. 12). — M° Honoré Bourrias, sergent royal, contre Gaspard Gallous, prieur du luminaire Saint-Mary : paiement de 8 quintaux de chaux appréciés à 24 sous, 1er février (fol. 14). — Mary Blanchard : paiement de 34 sous pour « la façon

* Mauvais état.

de 8 cannes toile », 11 février (fol. 17). — Gaspard Rougier : paiement de « 4 sous pour jeu de longue boulle », 18 février (fol. 20 v°). — Messire Annibal Arnaud, prévôt en l'église Saint-Mary : restitution « d'une porte, serrure et clef appréciées à 6 livres », 1er mars (fol. 29 v°). — Melchionne Payan : restitution d'un « tapis velutat fassonné, bailhé à Me Antoine Ravel, orphèvre, pour le conserver », 1er mars (fol. 30 v°). — Me Jacques Mane, praticien, contre Me André Gavaudan, notaire et greffier de Pierrerue, 15 mars (fol. 36 v°). — Messire Honoré Germain, bénéficier en l'église Saint-Mary, « demandeur à la restitution d'une bellette privée servant à prendre rats et conils, qu'il apprécie à 60 livres... ladicte bellette estoit apprivoisée et portoit des sonnettes, estant dressée à la chasse des conils et par ce moyen de hault prix », 5 avril (fol. 40). — Étienne Bermond, travailleur : paiement « d'une picolle pour fossoyer appréciée à 28 sous », 15 avril (fol. 47). — André de Vachières : paiement de 1 livre 12 sous pour rente d'un pré, 22 avril (fol. 51). — Pierre Menard, charpentier, « prieur de la confrérie Saint-Marc de Forcalquier » : paiement de 3 sous « pour la part de la cotte de ladite confrérie concernant Pierre Laugier, maçon », 13 mai (fol. 59 v°). — Antoine Roche demande « à ce que Barthélemy Vallon aye à lui faire une porte de pierre pour fermer le four servant à son estat de pasticier, suivant leur marché », 27 mai (fol. 64 v°). — Me André Richaud, « baile de La Tour-lès-Bevons », contre Robert Jaubert, sergent royal, 3 juin (fol. 71). — Me Vincent Camoing, de Marseille, demande « 6 couteaulx et une serrure pour eschange d'une espée appréciée à 3 livres », contre Espérit Roulx, serrurier, de Forcalquier, 3 juin (fol. 72). — Me Laurent Bernard : paiement de 19 sous pour vente d'un chevreau, 10 juin (fol. 73 v°). — Antoine Roche : paiement de 19 livres pour aliments contre Me Jean Moinier, abbé de la Jeunesse, lequel « nie d'avoir commandé le souper puisque est véritable que, ayant esté mandé par les sieurs consuls au logis de partie adverse, il soupa avec eux », 17 juin (fol. 81). — Capitaine Michel Alphant : paiement de « 10 panaux de gip (plâtre) appréciées à 30 sous », 8 juillet (fol. 86 v°). — Balthasar Rampalle contre Balthasar Brochier, geôlier : restitution d'un « estui avec son cachet, apprécié 2 sezains, et d'un mouchoir qu'il a prins dans sa poche apprécié à 8 sols », 8 juillet (fol. 88). — Étienne Bourrias, cordonnier : restitution « d'un porte pièce de leur art apprécié à 10 souls », 15 juillet (fol. 92). — Reymond Giraudon : paiement de 30 sous pour une paire de perdrix « bailhée à Mathieu Roubert, mulatier, pour porter en la ville de Marseille », 5 août (fol. 98 v°). — Me Antoine Taxil, « mestre d'escolles de Moustiers » : restitution « d'une ceinture d'argent, bailhée en gage », 5 août (fol. 99 v°). — Geniés Raibaud, marchand : restitution d'une « Linotte apprivoisée, appréciée 13 livres », 2 septembre (fol. 111). — Me Louis Arnoulx, chirurgien : paiement de 4 livres « pour travaux faits sur la personne de feu Me Jacques Allamand, avocat », 16 septembre (fol. 119). — messire Jacques Lamarche, bénéficier en l'église Notre-Dame de Forcalquier : paiement d'une promesse de 2 écus, 23 septembre (fol. 122). — Honorade Revest : restitution d'une paire de landiers en fer, estimés 3 sezains, 23 septembre (fol. 124). — Antoine Auberge : restitution « d'ung jazeran (cotte de mailles) et de 2 bagues d'or baillées en gage » 7 octobre (fol. 131). — Mathieu Cherpin : paiement de 2 sous « pour vente d'un banaston d'aglan (un banneton de glands) », 4 novembre 133). — Honoré Allamand, écuyer : restitution d'un coffre de noyer, contre Me Pierre Blanchard, docteur en médecine, 4 novembre (fol. 135 v°). — Antoine Escuier : paiement de 6 quintaux de raisins appréciés à 2 sezains le quintal, 8 novembre (fol. 139). — André Mosse, « demandeur aux fins que Antoine Bourrillon aye à luy changer un ducaton court que luy a bailhé », 16 novembre (fol. 144 v°). — Damoiselle Marie Rivier : restitution « d'une fourche en fer, dite trént, appréciée à 30 souls », 13 décembre (fol. 154 v°). — Jacques Vial : paiement de « 4 souls pour jeu de quilles », 20 décembre (fol. 159 v°), etc.

B. 2268. (Registre.) — In-quarto, 368 feuillets*, papier.

1619. — Cours tenues par devant M. le juge. — « Rellations », défauts. — Gaspard Aubert, marchand restitution de « 4 cannes drap bailhées pour teindre en bleu et puis après en noir », 12 janvier (fol. 5). — Sperit Brun : paiement de 40 sous pour port d'arbres de Forcalquier à Aix, 26 janvier (fol. 10 v°). — Guilhem Roubeaud : paiement du droit de dîme, contre Do-

* Mauvais état.

(fol. 182). — Déclaration par Mᵉ Vial, procureur de damoiselle Claire de Dignossio, femme d'Honoré Allamand, écuyer de Forcalquier, « disant que ayant été blessé d'une arquebusade, en auroit fait information et obtenu prinse de corps contre Mᵉ Pierre Brochier », 17 avril (fol. 187 v°). — « Toussans » Sollelhat, Mᵉ tailleur : restitution « d'un porte paumelle et ferrouilh, apprécié le tout à 6 livres », 24 avril (fol. 194 v°). — André de Vachières : restitution « d'un mestier à faire toiles », 24 avril (fol. 199). — Pierre Manuel, « fustier » (charpentier) : paiement de vacations contre l'économe des frères Cordeliers de Forcalquier, 11 mai (fol. 205 v°). — Claude Bellonnet, « receveur des domaines du diocèse de Sisteron, défendeur en retrait linager », 18 décembre (fol. 350), etc.

B. 2269. (Registre*.) — In-quarto, 210 feuillets, papier.

1620. — Cours tenues par devant M. le juge. — « Rellations » défauts. — Mᵉ Jean Trotin, sergent royal d'Apt : quittance d'une promesse de 2 écus, 29 avril (fol. 5 v°). — Mᵉ Christol Berle, viguier et capitaine pour le roi à Forcalquier : paiement d'une créance de 24 sous, 29 avril (fol. 7 v°). — Suffren Barralier : restitution « d'une roue de cordier, appréciée à 3 livres », 16 mai (fol. 16). — Pierre Monier : paiement de 20 sous « pour jeu de longe et courte boulle », 23 mai (fol. 21 v°). — Barthélemy Bouchier, « hoste où pend pour enseigne l'image de Nostre-Dame » : paiement de 2 livres 8 sols pour aliments, contre messire Antoine Lamarche, bénéficier, 3 juin (fol. 24). — Joseph Gassaud, bourgeois : paiement de 32 sous pour prêt, contre messire Reymond Giraudon, bénéficier, 27 juin (fol. 36). — Mᵉ Jean Domenge, notaire royal de Forcalquier : paiement « d'une livre de fil fort appréciée à 12 sous », 22 août (fol. 47 v°). — Cécile La Combe : paiement de 3 livres 6 sous « pour vente d'une couverte de lit », 5 septembre (fol. 56 v°). — Messire Jean Blanc, chanoine de Saint-Mary, contre messire Honoré Mestre, curé de ladite église, 19 septembre (fol. 63 v°). — Mᵉ Pierre Aubert, « trésorier de la communauté de Forcalquier », demandeur en paiement de 6 livres « pour dommage donné au bois de ladite communauté » contre Barthélemy Bermond, garde, 19 septembre (fol. 64 v°). — Jacques Jacob, Mᵉ sellier de Forcalquier, contre Jean Billard, mulatier, 17 octobre (fol. 72). — André Besson : paiement de 2 livres 8 sous pour vente de 4 quintaux de « pastures », 8 novembre (fol. 85 v°). — Antoine Codur : paiement d'un écu pour 5 journées « de vaches à labourer », 14 novembre (fol. 87). — Bermond et Roubaud, gardes du terroir de Forcalquier, « demandeurs en relèvement de garantie du dommage faict à un pré de François Olivier par le bétail de Daniel Amoion », 14 novembre (fol. 91). — Mᵉ Honoré Berluc, notaire royal de Forcalquier : paiement « de 3 sous pour la facture d'un acte », 11 novembre (fol. 92 v°). — Gaspard Revest : restitution « d'ung pourpoint de sarge d'Auteribe, apprécié à 18 livres », 11 novembre (fol. 93 v°). — Mᵉ François Vallansan, notaire royal de Forcalquier, demandeur en reconnaissance de promesse, 12 décembre (fol. 108). — Jean-Antoine Goumaud, « campanier » (sonneur) de l'église Saint-Mary : paiement de 3 florins, « pour travaux de cloche », 16 décembre (fol. 113 v°). — Daniel Auberge : paiement de 8 sous, « pour un souper », 19 décembre (fol. 117). — « Registre des appointements, preuves sommaires et défauts extraordinaires ». — Laurent Audibert, « Mᵉ valladaire », (ouvrier qui creuse les fossés) : paiement de « 136 cannes de fossés à raison de 2 sous la canne », 18 janvier (fol. 122). — Jean-Baptiste Meilluret est condamné « à 4 souls pour pour jeu de palle envers Domenge Maurin, et aux dépens, liquidés à 2 sous », 1ᵉʳ février (fol. 123 v°). — Capitaine Jacques Melve : restitution de « 14 pans drap gris et 7 cannes gallons, appréciés à 3 écus, qu'il avait donnés à Mᵉ Audibert Guibert, tailleur d'habits », 22 février (fol. 141 v°). — Jean Deffauris, écuyer, de Manosque, contre Artus Bermond, écuyer, de Forcalquier, 15 mars (fol. 162). — « Sur l'élargissement requis, par Mᵉ Bonard, procureur de Pierre Moulle, jardinier, querellé en reniement du saint nom de Dieu, M. le viguier ordonne que y sera pourvu, communication faicte au procureur du Roy » 7 avril (fol. 171 v°). — André Vernet : paiement de 46 coupes de vin à 29 sous la coupe, 29 avril (fol. 181 v°). — François Bernard, muletier: paiement du transport de Draguignan à Forcalquier « d'une charge de bois de Verne à raison de 4 sous le quintal », 15 mai (fol. 184).

* Fragments, mauvais état.

— Jacques Peyrache, écuyer des Mées: « avération de promesse », 2 juin (fol. 190). — Damoiselle « Anthonone » de Gueydan, dame d'Aubenas, est condamnée à payer à Antoine Bicais, « escolier, 8 sezains pour avoir enseigné son fils pendant 4 mois à raison de 20 sous le mois », 17 juin (fol. 199). — Damoiselle Catherine Nogue, « demanderesse en l'affinement et closture des comptes tutélaires » de Louise et Anne Guillaume ses enfants, 27 juin (fol. 204 v°), etc.

B. 2270. (Cahier*.) — In-quarto, 64 feuillets, papier.

1621. — Cours tenues par devant M. le juge. — Appointements, défauts. — Frère Claude Giraudon, religieux du couvent des Carmes de Manosque, « requérant que les meubles et fruits de feu messire Reynaud Giraudon, prêtre bénéficier en l'église Saint-Mary, soient vendus et l'argent remis au greffier », 17 mars (fol. 4 v°). — Antoine Brun, mulatier, contre les recteurs de la confrérie Saint-Antoine, de Forcalquier, lui demandant les droits dûs comme membre de ladite confrérie, « dont il n'a jamais esté », 21 avril (fol. 21 v°). — Étienne Monier « procureur au marquisat d'Oraison, défendeur en requête d'acceptation par inventaire de l'héritage de Valery Bonard », 24 avril (fol. 24). — Claude La Plane, marchand, de Sisteron, contre M[e] César Bertrand, « escollier ez droits de Forcalquier », 11 septembre (fol. 30 v°). — Ollivier Bellonnet, de Mane : paiement de 5 livres pour « vente de feuilles de mûriers », 25 septembre (fol. 35). — Jean Vial, « scolier étudiant en humanités, de Forcalquier » : paiement de 7 livres « pour salaires pour avoir fait leçon, durant 7 mois, à un enfant de Antoine Audibert », 16 octobre (fol. 42). — Damoiselle Suzanne de Villeneuve, demanderesse en exécution d'un marché conclu avec Marie Esmieu, servante de Jean Magnan, bourgeois de Forcalquier, 6 novembre (fol. 50). — Jacques Peyre, « associé au corratage de Forcalquier » : paiement de droits contre François Boyer, « ayant fait vendre du blé à une manganière (revendeuse) sur la place publique », 10 novembre (fol. 55 v°). — M[e] Nicolas Audibert, procureur au siège : paiement de 38 charges de fumier, à 3 sous la charge, 10 novembre (fol. 59).

* Fragment de registre, mauvais état.

B. 2271. (Cahier*.) — In-quarto, 162 feuillets, papier.

1622. — Cours tenues par devant M. le juge. — Appointements, défauts. — « Les prieurs de la luminaire fondée dans l'église Saint-Antoine de ladite ville » : paiement « de 2 livres de cire chascun » contre Honoré Rey et Jacques Peire, ayant tenu et tenant boutique et vendant publiquement des marchandises »,... janvier (fol. 1 v°). — M[e] Christol Bodo, notaire royal de Saint-Michel, contre M[e] Joseph Gassan, procureur au siège, 15 janvier (fol. 7). — Damoiselle Diane Sauve, veuve de Valery Bonaud, de Digne : paiement de ses droits dotaux, 16 février (fol. 18). — Claude Serrayer, de Forcalquier, « demandeur en dénonciation de peines municipales », contre les consuls et communauté de ladite ville, 12 mars (fol. 27 v°). — M[e] Christol Berle « viguier et capitaine pour le Roy, de Forcalquier, demandeur à estre reçu à accepter, pour bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu Honorade Vallonne », 19 mars (fol. 36 v°). — M[e] Antoine de Jacques, avocat en la cour : avération de promesse contre M[e] Bertrand Reynaud, notaire royal de Saint-Michel, 9 avril (fol. 44). — Nomination de « Jacques de La Combe, receveur pour le Roy, M[e] Jean Hugon, notaire royal, et M[e] André Huguet, huissier audiencier, pour procéder à la liquidation et partage des biens et héritage de feu Mary Agnel, bourgeois de Forcalquier », 14 mai (fol. 59 v°). — M[e] Spérit Bernard, notaire royal de Saint-Étienne : paiement d'une créance à lui cédée par messire Jacques Audibert, « chanoine et sacristain en l'église Saint-Mary et vicaire général à l'évesché de Sisteron », 14 mai (fol. 64). — Damoiselle Rachel de David, demande à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu M[e] Jean Vallansan, notaire royal de Forcalquier, son mari, 5 juin (fol. 76 v°). — Jacques Peyre, marchand, contre messire François Gayet, curé de l'église de Forcalquier, 18 juin (fol. 80 v°). — Les consuls de Forcalquier, sont commis par le juge pour régler les sommes réclamées aux abbés de la Jeunesse, dont « la création avait été faicte par le sieur viguier adcisté desdits sieurs consuls, et dont

* Fragments de registre, mauvais état.

la feste fut remise à la feste de l'Assomption, auquel jour il a été despandu plus de 25 escus », 18 juin (fol. 84). — « Les prieurs et recteurs de la luminère de Nostre-Dame du Chapellet, fondée en l'église Saint-Mary de Forcalquier » : paiement d'une promesse de 25 livres, 22 juin (fol. 88). — Mᵉ Joseph Lieutaud, procureur au siège, contre Mᵉ Antoine Collomby, avocat, 30 juillet (fol. 99 vᵒ). — Mᵉ Claude Chanut, procureur au siège : paiement de 29 livres pour prix « de 2 thonelles de vin muscat », vendues à Gabriel Depieds, hôte de Forcalquier, 13 août (fol. 104 vᵒ). — Damoiselle Isabeau de Giraud contre Honoré Arnaud, écuyer, de Forcalquier, 13 août (fol. 108 vᵒ). — Pierre Arestenc, « Mᵉ brochier » (tonnellier), contre Pierre Pourre, potier à terre, de Forcalquier, 27 août (fol. 110 vᵒ.) — Pierre Fabre, bourgeois, de Forcalquier, contre Françoise Germaine, « ayant jetté des immondices, eaux et autres choses dans le ciel ouvert, que le demandeur a au dernier de sa maison, assise à la Place Vieille », 3 septembre (fol. 117 vᵒ).— Honoré Lardeiret, « Mᵉ fonteynier » de Forcalquier : paiement de 3 livres 4 sous pour 2 voyages qu'il a fait pour la communauté de Saint-Étienne, contre Honoré Escoffier, consul dudit lieu, 17 septembre (fol. 123 vᵒ). — André Vernet : vérification de dénonce contre Charles de Volland, sieur d'Aubenas, 17 septembre (fol. 126). — « Le curateur pourvu à la générale discussion des biens de feu André Aubergier », contre messire Pierre Vallansan, « recteur de la chapellenie Saint-Martin, fondée en l'église Saint-Mary » et autres créanciers dudit héritage, 12 octobre (fol. 136 vᵒ). — Mᵉ Pierre Aubert, demandeur « en requeste d'adveu ou désadveu d'injures », 19 novembre (fol. 146 vᵒ). — Louise Ardoin, « demanderesse en liquidation du droit de légitime à elle compétant sur les biens de feu Espérit, son père », 24 décembre (fol. 161). etc.

B. 2272. (Cahier.) — In-quarto, 117 feuillets, papier.

1635-1636 juilllet. — « Registre des audiences tenues par-devant M. le juge ». — Appointements, défauts. — Messire Charles Parisy, chanoine de l'église Saint-Mary, contre Honoré Codur, cordonnier, 10 janvier (fol. 1 vᵒ). — René Faulcon, fils de feu Mᵉ Jean-Baptiste, notaire royal de Peiruis, « requérant que les protocoles remis au greffe lui soient relaxés », 10 janvier (fol. 4). — Mᵉ Pierre de Pousilis, chirurgien, de Forcalquier, contre damoiselle Anne Pontz, héritière de Mᵉ Honoré Berluc, notaire royal de ladite ville, 16 mars (fol. 12). — Jean Manuel, « trompette de Forcalquier », demandeur en désaveu d'injures contre Anne Fabre, 16 mars (fol. 21). — Capitaine Bernardin Brochier : paiement de 36 livres, prix d'un bœuf vendu à Jacques Amant, boucher, 26 juin (fol. 25 vᵒ). — Jean Roume : restitution « d'un habit de pénitent, apprécié à 12 livres », 22 août (fol. 39). — « Messire Charles de Castellane de Bouliers de Matheaud de Joye, seigneur de Pierrerue » : avération de promesse contre Mᵉ Honoré Chaurand, procureur, 22 octobre (fol. 40 vᵒ). — Mᵉ Mathieu Besson, notaire royal « et rantier des droits seigneuriaux d'Ongles », contre Jacques Astier, bourgeois de Forcalquier, 31 octobre (fol. 51). — Jérémie Sarramone, Mᵉ menuisier de Forcalquier : réception du compte tutélaire de Lucrèce Corpatoris, sa pupille, 7 novembre (fol. 56 vᵒ). — Mᵉ Pierre Prince, « Mᵉ de chapelle en l'esglise Saint-Mary de Forcalquier », contre Antoine Féraud, Mᵉ patissier, au sujet « du marché d'un coq d'Inde avec ledit Féraud le jour et feste de Sainte-Cécile, laquelle feste est deubment solennisée par les mestres musiciens qui sont tenus et obligés de convier à souper les prestres à ce nécessaires », 28 novembre (fol. 59 vᵒ). — (1636). Joseph Romieu, de Lardiers, contre messire Jacques Eymar, chanoine de Saint-Mary, 9 janvier (fol. 71). — Messire Gaspard Gueydan, chanoine sacristain en l'église Saint-Mary, contre Anne Vial « dicte la Vieilhe de Gameau », hôtesse de Forcalquier, 9 février (fol. 76). — Barthélemy Garau, d'Aix, « mari et maistre de la doct et droits de Marguerite d'Arzellier » : paiement d'un « légat » contre les héritiers de Sauvaire d'Arzellier, 19 août (fol. 85). — Antoine Cornaille, coseigneur du Revest-de-Brousses, viguier et capitaine pour le Roi de la ville et viguerie de Forcalquier, demandeur en paiement de 15 livres pour sa part concernant une dénonce contre André Revest et Jean Janssau, jardiniers de ladite ville, 23 avril (fol. 86). — Louis Combe, tanneur, de Reillane : avération de promesse, 4 juin (fol. 93). — « Messire Lambert du Bousquet, seigneur de Sigonce, Buisson, Montlaux et autres places, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy et capitaine de 50 hommes de ses ordonnances : avération et reconnaissance de lettre missive », contre Mᵉ Jean Arestenc, baille de Saint-Étienne, 4 juin (fol. 99 vᵒ), etc.

B. 2273. (Cahiers*.) — In-quarto, 60 feuillets, papier.

1638, novembre — **1640**, mai. — Audiences tenues par-devant M. le juge. — Appointements, défauts. — Mᵉ David Verdet, notaire royal de Forcalquier : restitution d'une pistole d'Espagne contre Jean de Pontevez, seigneur de Sillans... novembre (fol. 2 vᵒ). — Thossans Tiran, « Mᵉ pouldrier de Forcalquier » : exécution d'un marché touchant « les fruits d'un pred au quartier de Saint-Mary », à lui loué par Sperit Ardoin, 15 décembre (fol. 8 vᵒ). — (1639) Louis Jaubert, « escripvain », de Forcalquier : paiement de 6 livres, « pour reste de nourriture et apprentissage d'Auguste Martin », 9 février (fol. 14 vᵒ). — Mᵉ Jean-Antoine Berluc, avocat, « demandeur en dénonce », contre Ambroise Laugier, boucher, 18 juin (fol. 23). — André Bandolly, Mᵉ apothicaire ; règlement de comptes contre damoiselle Anne de Gassaud, 20 juillet (fol. 27 vᵒ). — Louis Feutrier, écuyer de Lurs : paiement de promesse contre damoiselle Isabeau Auberge, 20 août (fol. 30). — Nomination d'Étienne Brieugne, écuyer, et d'Antoine Verne, maçon, comme experts pour visiter la maison des hoirs d'Anne Lardeiret et « voir si commodément elle se peut diviser », 3 décembre (fol. 40). — « Les fermiers du poids de la ville de Forcalquier », demandeurs en dénonce contre Alexandre Bonard, Mᵉ gantier, 17 décembre (fol. 43). — (1640) Mᵉ Jacques de Vachères, notaire royal de Forcalquier : paiement d'une promesse de 6 livres contre Mᵉ Louis Domenge, aussi notaire royal de ladite ville, 8 février (fol. 51 vᵒ). — M. Clément Croze-Magnan, de Saint-Maime : paiement « de 1 réale », contre Jean Bermond, sieur de Malcor, coseigneur du Revest-de-Brousses, 28 mars (fol. 56 vᵒ). — Ordonnance portant « relaxement » provisoire de Mᵉ David Verdet, « querellé par Mᵉ Honoré Chauran, praticien, » 12 mai (fol. 59), etc.

B. 2274. (Registre**.) — In-quarto, 269 feuillets, papier.

1645, juin — **1650**. — Audiences tenues par-devant M. le juge. — Appointements, défauts. — Messire Joseph de Pierrefeu, chanoine de Saint-Mary de Forcalquier, contre messire Honoré Arleaud, aussi chanoine de ladite église, 3 juin (fol. 10). — Damoiselle Anne de Castellane, dame de Sillans : paiement de 22 livres pour vente de blé contre Domenge Vespier, de Forcalquier, 13 septembre (fol. 25). — « Noble Antoine de Ville, de Grenoble » demandeur « à prendre copie des escripts de Mᵉ Pierre Vernet, notaire royal de Forcalquier, et à leur production au greffe », 18 novembre (fol. 31). — Christol et Simon Chabassut, frères, « déclarent qu'ils n'ont ny possèdent aulcune chose de l'héritage de Bernardin Chabassut, leur père », 20 décembre (fol. 38). — (1646) Damoiselle Isabeau de Giraud, femme de Mᵉ Jean Bessonnet, notaire royal de Forcalquier : paiement de « 130 livres à elle léguées par feu Annibal Giraud, escuyer », 10 janvier (fol. 41 vᵒ). — Messire Honoré Arlaud, « théologal en l'église Saint-Mary » : paiement de 6 livres pour rente de maison contre damoiselle Isabeau de Thion, 18 avril (fol. 49). — Pierre Merle, hôte, d'Aix : paiement de créance, 6 juin (fol. 56). — Damoiselle Jeanne de Revest, veuve de Mᵉ Jean Gilibert, « bachelier ez droits, chastellain du Revest-du-Bion en Dauphiné, demanderesse en constitution de nouveau procureur », 11 juillet (fol. 64 vᵒ). — Mᵉ Jean Amalric, notaire royal de Saint-Michel : avération de promesse contre messire Michel Amalric, chanoine de Saint-Mary, 22 août (fol. 74). — Mᵉ Joseph Séguin, procureur au siège, contre Pierre Blanchard, sergent royal, 13 septembre (fol. 78). — Elzéar Manuel, maréchal à forge, « demandeur au payement d'un sestier de bled pour droit de chandon (abonnement) » contre Claude Louthier, bourgeois de Forcalquier, 17 octobre (fol. 81 vᵒ). — « Sur la requeste de noble Michel de Sébastiane, sieur de Porchères, M. Mᵉ Jean-Pierre du Teil, juge pour le Roy en ceste ville, défendeurs en dénonce contre les consuls de Forcalquier..., Mᵉ Magnan, plus ancien praticien, casse ladite dénonce sans despans », 28 novembre (fol. 87 vᵒ). — (1647). Mathieu Sieune, bourgeois de Forcalquier, « demandeur en requeste pour estre déchargé de la constrainte par corps contre lui demandée, attendu son aage de septuagenaire, dont il a justifié... » le demandeur est déchargé de ladite contrainte avec défense au défendeur « de l'emprisonner pour debte civil non privilégié à peine de 300 livres d'amende, nullité de procédures, despens, dommages et intérêts », 9 janvier (fol. 89). — Jean Bandolly, bourgeois de Forcalquier, « demandeur à prendre l'héritage de Mᵉ Étienne Bandolly,

* Fragments de registre, très incomplets.

** Très mauvais état, incomplet.

procureur au siège, son père, par bénéfice d'inventaire », 27 février (fol. 100). — Damoiselle Anne Sibille de Brunet, femme de Jean de Vachères, conseigneur dudit lieu, contre Mary Séguin, « tisseur à draps de Forcalquier », 22 juin (fol. 112). — « Le rantier de l'herbage du bois de la communauté de Forcalquier », demandeur en dénonce contre « les gardiens des aras du sieur de Mirabeau », 17 juillet (fol. 117). — André Janssaud, jardinier, contre Melchion Laugier, « hoste du Chapeau Rouge, de Forcalquier » 21 août (fol. 124). — Les gardes du bois de la communauté de Forcalquier, demandeurs en payement de 6 livres pour coupe de bois contre Honoré Robaud, prétendant « n'avoir prins que du bois sec », 4 septembre (fol. 127). — Jean-Pierre Moutet, dit La Ramée, sergent dans une compagnie d'infanterie du régiment de la Marine : avération de promesse, 18 septembre (fol. 130). — (1648) Jean-Pierre Nicolay, écuyer, de Forcalquier, contre Mᵉ Melchion Vallansan, avocat, 16 mars (fol. 149). — Balthasar Salomon, apothicaire, et Annibal Allemand, chirurgien, de Forcalquier, contre Charles Verdetti, aussi chirurgien de ladite ville, 29 mai (fol. 157 vº). — Mᵉ Clément Croze-Magnan, lieutenant de juge de Saint-Maime, contre les hoirs de Mᵉ Honoré Croze-Magnan, ses pupilles, 8 juillet (fol. 161). — Roustan Ravoulx est condamné « à tirer une charongne du lieu où il l'a posée et icelle enterrer en un lieu éloigné de la ville de façon que le public ne puisse recevoir aucun préjudice », 19 septembre (fol. 169). — Mᵉ Sauvan Sollier, notaire royal et greffier de Saignon : avération de promesse, 21 octobre (fol. 173). — Louis Jaubert, Mᵉ peintre de Forcalquier, contre François Fauchier, aussi Mᵉ peintre de ladite ville, 28 novembre (fol. 177). — Noble François de Pontevès, sieur de Saint-Barnabé, contre François Vernet, sergent royal 28 novembre (fol. 180). — (1649) Claude Louthier, « député pour la garde du bois du Roy de Forcalquier », demandeur en dénonce, 13 janvier (fol. 184). — Balthasar Brochier, Mᵉ chirurgien, demandeur « en réparation d'injures et libel diffamatoire » contre damoiselle Spérite Figuière, qui avait « proféré contre luy l'injure de *Diable Vert* », 13 février (fol. 187. — Damoiselle Lucy de Gavaudan, « jadis rentière de Peyruis » : avération de promesse contre Claude Lardeyret, fontainier, de Forcalquier, 2 juin (fol. 196). — Jean André de Gaffarel, écuyer, de Mane : « requeste de retrait de propriété », 2 juin (fol. 197). — Mᵉ Espérit Berluc, « viguier et capitaine pour le Roi en la ville et viguerie de Forcalquier : poursuite d'exécution pour droits de dénonce, 11 septembre (fol. 205). — Antoine Petit, « Mᵉ fornier », de Forcalquier : répudiation de l'héritage de Pierre Roubaud, 9 mars (fol. 220). — Claude Vernet, « recepveur des dixmes au diocèse de Sisteron » : exécution de sentence contre Jean Philoly, 15 juin (fol. 231). — Damoiselle Lucrèce d'Allemandy, dame du Truilhas, habitant à Forcalquier : paiement de 2 réales, contre Balthasar Brémond, Mᵉ apothicaire, 17 septembre (fol. 249 vº). — Mᵉ Benoît Seguin, massier royal au siège, demandeur en dénonce, 5 novembre (fol. 266). — Jeanne Chais demande à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Mᵉ David Vernet, notaire royal, son mari, 23 décembre (fol. 269 vº), etc.

B. 2275. (Registre.) — In-quarto, 803 feuillets, papier.

1653-1667. — Audiences tenues par-devant M. le juge. — Appointements, défauts. — Barthélemy Coppier, potier à terre : paiement de 30 livres contre Mᵉ Jean-Baptiste Arnaud, notaire royal de Forcalquier, 5 mars (fol. 9). — Louis Croze-Magnan, héritier par bénéfice d'inventaire de messire Annibal Croze-Magnan, bénéficier en l'église Saint-Mary, contre les créanciers dudit héritage, 11 avril (fol. 15 vº). — Messire André de Sébastiane, prévôt en l'église Saint-Mary : demande en garantie contre Mᵉ Charles Arnaud, procureur au siège, 21 juin (fol. 30 vº). — « Messire Louis Rampalle, prieur et recteur des chapellenies Saint-Cosme et Damian et autres fondées en l'église Saint-Mary », demandeur en nomination d'expert, 29 novembre (fol. 56). — Mᵉ Étienne Girard, « receveur particulier du domayne du Roy au siège de Forcalquier », contre damoiselle Diane de Berluc, 17 décembre (fol. 61 vº). — (1654). Mᵉ Jacques Rochon, notaire de Dauphin : « demande de retrait linager », 4 mars (fol. 76). — Suzanne Codur, « demanderesse aux fins d'estre reçue à retraire, suivant le statut », une maison vendue par Mᵉ Jean de Bellonnet, avocat en la cour, chevalier de l'ordre de Saint-Marc, son cousin germain, 6 juin (fol. 89). — Nicolas Jullien : restitution d'une ânesse contre François Sellon, Mᵉ chirurgien de Manosque, 5 septembre (fol. 99). — Mᵉ Léon Ollivier, notaire royal de Pertuis : avération de promesse,

général de la dame de Sigonce » : règlement de salaires, avec Jean Depieds, auquel « il donnait 2 sols par jour et la nourriture pour rompre la terre gaste, et 3 sols par jour et la nourriture lorsqu'il taillait les vignes et fossoyait icelles », 27 août (fol. 452 v°). — Noble André Dupré, de la ville d'Hyéres, contre « les marguilliers de la confrérie Saint-Mari et Saint-Tiers de Forcalquier », 29 octobre (fol. 463). — (1662) Bernard Voasse, « marchand cottonier de Marseille », contre Jean-Baptiste Decorio, écuyer de Forcalquier, 22 mars (fol. 484 v°). — Gaspard Arnaud, bourgeois de Forcalquier : paiement de « 12 journées de son cheval, à raison de 16 sols la chascune », 23 août (fol. 500). — Jean Granier, maçon : paiement de 6 journées de travaux à raison de 20 sous par jour, 17 octobre (fol. 509). — (1663) Antoine Paris, « M° pouldrier » de Forcalquier, contre Charles Vernet, écuyer de ladite ville, 4 avril (fol. 532). — Barnabé Vachier, « M° sculpteur » de Forcalquier, demandeur en dénonce, 4 avril (fol. 534 v°). — M° Dominique Asse, procureur au siège, contre Bonaventure Brieugne, « écuyer et cavalier dans la compagnie du sieur de La Chau », 7 mai (fol. 537 v°). — A la requête du procureur du roi, ordonnance de prise de corps contre Catherine Roberte, fille non mariée, Elionor, sa mère, sa complice, avec Jacques Roubaud, dict Belle-Dame, son rufian, querellés en vie lubrique et scandaleuse », 18 mai (fol. 542). — Jean Astier, écuyer de Forcalquier, contre Jean Mégy, marchand, 5 septembre (fol. 564 v°). — (1664) Damoiselle Anne de Burle : avération de promesse, 5 février (fol. 588). — Jacques Monier contre Charles Vernet, marchand, lui réclamant « payement de 15 sols pour quelques pognées d'herbes, sive bouillons, ne valant pas 6 liards », 19 juin (fol. 610). — Scipion Bolle : paiement des salaires dûs à sa fille, ayant servi chez Michel Roche, « hoste de Forcalquier, à raison de 6 liards par jour, dès la feste de Saint-Marc à la my juillet », 6 septembre (fol. 624). — Antoine Barbaroux, de Barrême : réglement de comptes contre Charles Eyriés, M° maçon, dans la maison duquel il « demeurait pour enseigner la lecture à ses enfants », 5 octobre (fol. 628 v°). — Jean Chastain, marchand, contre Jean-Jacques, « porteur de lettres, de Forcalquier », 22 novembre (fol. 664 v°) — (1665). « Le procureur du Roy contre la nommée Anthonète. femme d'Alexandre Arnaud, querellée en vye lubrique, reniement du saint nom de Dieu, recellation de femmes desbauchées et maquerallage », 20 juillet (fol. 678). — Messire André Gay, « prestre, chanoine séculier de l'ordre de Saint-Augustin » : paiement de créance contre François Raspaud, bourgeois de Forcalquier, 10 septembre (fol. 687). — Gaspard Bonnaud : paiement de ses gages « comme gardien du bétail » de Pierre Bonicard, boucher, « à raison de 36 livres pour une année », 19 novembre (fol. 702). — (1666) Damoiselle Louise de Martin, de Forcalquier, contre Charles de Bermond, coseigneur de Malcor, 20 mai (fol. 743 v°). — Antoine Seguin, chapelier, contre M° Jean Pierre Berluc, avocat en la cour, 29 juillet (fol. 763). — Louis de Brunet, écuyer de Forcalquier, contre messire Balthasar de Brunet, chanoine en l'église concathédrale de ladite ville, 4 septembre (fol. 768). — Messire Pierre Brémond ; « prêtre résidant en la ville du Saint-Esprit », contre messire Raphaël Jouval, prêtre bénéficier de Saint-Mari, 23 septembre (fol. 773). — (1667) M° Marc Lescot, « chirurgien ordinaire dans les armées du Roy, médecin espargiritte de Sisteron », contre Joseph Eymon de ladite ville, 25 mai (fol. 742 v°). — Claude Monier, bourgeois de Forcalquier, contre Jacques Jouin, « mestre vitrier de Digne », 15 juin (fol. 796), etc.

B. 2276. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1674, décembre **1675**. — Audiences tenues pardevant M. le juge. — Appointements, défauts. — Messire Michel Amalric, chanoine de Saint-Mari, contre M° Mari Vachier, notaire royal de Forcalquier, 18 décembre 1674. — Damoiselle Suzanne Nevière, contre messire Jean Gueidan, chanoine de Saint-Mari et les recteurs des pénitents blancs de Forcalquier, 28 mai 1675. —(1676) Gabriel Madon, contre messire Barthélemy Madon « prêtre et vicaire de Notre-Dame de Meirigues, résidant à Forcalquier », 14 janvier. — Claude Aubergier, marchand, et Diane d'Azellier, requérant les donations à eux faites et entre eux faites estre insinuées aux registres du greffe de la cour royale », 26 février. — Honoré de Berluc, sieur de Porchères : avération de promesse, 26 février. — Noble Pierre Audiffred, écuyer, de Manosque, contre les hoirs de messire Jean Croze-Magnan, de Forcalquier, 17 mars. — M° Balthasar

Maurel, huissier audiencier au siège, contre Pierre Tirani, Mᵉ apothicaire, de Forcalquier, 22 avril. — Mᵉ Balthasar Parisi, procureur au siège, « demandeur en hypothèque et regrés comme tenancier de bien de feu Mᵉ Jean Rafin, notaire royal », contre ses hoirs, 23 juin. — Noble Pierre de Michel, sieur de Champourcin et de la Javie, contre Jean Savornin, marchand de Forcalquier, 27 août. — Jean Silvy, écolier de Forcalquier, contre les créanciers de l'héritage de Mᵉ Jean François Silvy, son père, avocat en la cour, 20 octobre. — Mᵉ Louis Castel, huissier au parlement d'Aix : avération de promesse, 4 novembre, etc.

B. 2277. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1677. — Audiences tenues par-devant M. le juge. — Appointements, défauts. — Pierre de Larmet, boucher, contre Antoine Amadt, hôte de Forcalquier, 3 février. — Mᵉ Pompée Berluc, avocat en la cour, contre damoiselle Jeanne Codur, 5 mai. — Jean Nevière, « jadis greffier des inventaires et procureur au siège » : requête « en constitution de nouveau procureur », 15 juin. — « L'économe du dévôt monastère de la visitation Sainte-Marie de Forcalquier» , contre les hoirs de damoiselle Françoise de Gueidan, 11 août. — Noble Isabeau de Gombert, dame de Fontienne, contre Spérit Chabron, jardinier de Forcalquier, 5 octobre. — Pierre Sarraire, « Mᵉ boutonnier, de Forcalquier, querellant en excès et injures », contre Françoise Bardouin, 4 novembre, etc.

B. 2278. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1682. — Audiences tenues par-devant M. le juge. — Appointements, défauts. — Damoiselle Jeanne Rebuty, contre Mᵉ Antoine Rebuty, avocat en la cour, 13 janvier 1682. — Répudiation de l'héritage de damoiselle Anne de Chanut, veuve de Mᵉ Henri Rampalle, avocat en la cour, par François Rampalle, messire Benoît Rampalle et ses autres enfants, 17 février. — Lucréce Toupin, contre noble Joseph de Boniface, et messire Honoré d'Arnaud, chanoine capiscol de Forcalquier, 26 février. — Haut et puissant seigneur messire Just-Joseph-François de Tournon d'Ancesune, chevalier, duc de Caderousse, baron du Thor, marquis de Cadolet » : paiement de créance contre Honoré Garnier, muletier, 20 avril. — « Frère Laurens Margarier, prêtre religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, recteur perpétuel de la paroisse de l'Hospitalet », contre les consuls dudit lieu. — Noble André de Tressemanes, seigneur de Chasteuil et de Brunet, contre Jean Sauve d'Entrevennes, etc.

B. 2279. (Registre*.) — 1418 feuillets, papier.

1608-1618. — Sentences au vu des piéces et ordonnances du juge et ordonnances du viguier. — Capitaine Jean Ruel, de Forcalquier, est condamné, après réglement de comptes à payer 22 livres 18 sous à Domenge Martin, pâtissier, 11 décembre 1608 (fol. 9). — Jean Fabry, sieur d'Aubenas, se départ d'une accusation « d'excès et batteries commises sur la personne de Jacques, son fils », par Michel Prince, revendeur, condamné seulement à 2 livres d'amende envers le Roi, 22 décembre 1608 (fol. 18). — Elargissement de Joseph Aubert, revendeur « accusé de « contravention des édits du Roy pour vente de chair de pourceaux » par Mᵉ Daniel Decorio, procureur au siège, 26 février 1609 (fol. 57). — « Le relarguier (espace vide) de la fontaine, dite de Las Trunis, assise au terroir de Forcalquier, quartier dit En Chassons, est fixé à 2 pans et demy de largeur et en 2 cannes et demy de longueur », 14 mai 1609 (fol. 103). — Elzéar Bertrand est condamné à payer à Claude Moline, de Forcalquier, « 9 livres 15 sous pour prix d'une anesse, avec intérêts un denier seize puis la feste Saint-Barthélémy », 4 novembre 1609 (fol. 119). — Sur la poursuite des « fermiers de la rève du vin de Forcalquier, » Antoine Guion, hôte de ladite ville, est condamné « à payer auxdits fermiers le droit de rève de 18 coupes de vin », 27 août 1610 (fol. 208). — « Balthasar Villeneuve, viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier, estant à la place de la Fontaine de ladite ville est survenu

* Fragment de registre en très mauvais état, incomplet du commencement et de la fin et des folios : 42 à 48 — 146 à 199 — 231 à 243 — 537 à 582 — 713 à 766.

certaine rumeur à cause que un mulatier estranger faisant vendre la sardine frèche à 2 souls la livre, Joseph Guillaume, autre mulatier, l'auroit achetée en gros dudit estrangier et à l'instant l'a mise à 2 sous 6 deniers la livre... les habitants s'étant alarmés... ledit viguier ordonne audit Guillaume de débiter ladite sardine à la place publique à 2 sous la livre, sur peine de 100 livres d'amende, et pour la faulte par luy commise, le condamne à 10 livres d'amende », 20 décembre 1610 (fol. 246). — Capitaine Gaspard de Dignoscio est condamné à payer une promesse de 10 livres, avec les intérêts au denier seize, à messire Jean-Jacques Amalric, chanoine de Saint-Mari, 11 mars 1611 (fol. 306). — Condamnation de Michel Manuel, travailleur, « en 2 livres d'amende envers le Roy et 1 livre à la luminaire de Saint-Marc pour avoir contrevenu aux édits touchant la solennisation des festes commandées, en fossoyant en une vigne assise au quartier des Plans-des-Hiéres, terroir de Forcalquier, le jour et feste de Saint-Marc », 27 avril 1612 (fol. 340). — Ordonnance d'information sur « l'homicide volontaire commis sur sa personne par Janonne Laugier, de Forcalquier », 16 juillet 1612 (fol. 395). — Jean Monsalier, « hoste du logis où pend pour enseigne La Teste d'Or, de Forcalquier », accusé de subornation de témoins par Mᵉ Pierre Bernard, « escripvain de ladite ville », est élargi sous caution, 12 mai 1612 (fol. 419). — « Ajournement à comparoir contre Barnabé Roux, serrurier, accusé de « crochètement de serrures », 25 septembre (fol. 449). — « Mᵉ Pierre Guion, procureur au siège, pourvu à la defense du corps mort d'Honoré Robert, trouvé dans le puits des Frères Cordeliers de Forcalquier », est condamné « à 25 livres d'amende envers le Roy et en autres 25 livres applicables à la réparation de l'église du couvent de Saint-François, 23 mai 1613 (fol. 492). — Ordonnance d'information sur « la requête de querelle de messire Antoine Bernard, capiscol de l'église Saint-Mari », contre Isabeau Molet, de Mane, « laquelle a mérité d'avoir du fouet pour son impudicité », 8 juillet 1613 (fol. 535). — Jean Guillermin, « accusé de contravention aux édits du Roy prohibitifs du jeu de cartes, est relaxé de l'arrest où il est détenu », 19 mars 1614 (fol. 600). — Mᵉ Jean Bonard, procureur au siège, est autorisé, « à appuyer sur la maison de Jean Aubert, huissier, poultres et cabrions comme bon luy semblera », et ledit Aubert est condamné à « oster l'esgout et esguier et fermer les fenestres et vues de sa maison qui visent et regardent celles de Bonard », 17 octobre 1614 (fol.632). — Capitaine Marc Besson, de Forcalquier, est condamné à payer à capitaine Jean Germain de ladite ville « la somme de 4 escus et demy, faisant 13 livres 10 sols », 2 mais 1615 (fol. 677). — Nomination « d'estimateurs pour visiter les meubles de capitaine Vincent Amayenc et faire comparaison de la marque d'iceux avec celle de Jean-François-Jacques, 16 novembre 1615 (fol. 769). — Ordonnance du viguier enjoignant aux habitants de Forcalquier, « qui ont du fumier dans les rues et ruelles, ayant nourri des vers à soye, d'ôter ledit fumier, lie et immondices, les porter ensevelir hors la ville à ce que la puanteur n'infecte pas le peuple, et condamnant chacun des défaillants en 6 livres d'amende, et que lesdites immondices seront ostées à leurs despens », 30 juin 1615 (fol. 798). — Anne Boyer, « convaincue d'avoir donné un soufflet à damoiselle Lucrèce Amoreux, est condamnée à 6 livres d'amende envers le Roy et à 12 livres envers la plaignante et « à tenir prison jusques à entier payement », 15 janvier 1616 (fol. 832). — « Jeanne Mange-Pains, veuve de Bastian Morou, et Anne Bryreminch, femme d'Antoine Biroucar, boyémiennes, convaincues d'estre entrées dans la ville de Forcalquier en habit déguisé, et d'avoir desrobé dans une maison des linceuls et autres meubles, sont bannies par le viguier de ceste ville et son terroir, avec défense d'y hanter et fréquenter à peyne du foyt », 30 décembre 1615 (fol. 836). — Jacques Peyre, de Forcalquier, « querellé en crime de stupre par Jeanne Daime, de Laragne, et détenu aux prisons royaux, est relaxé », sous caution, 7 juillet 1615 (fol. 879). — Ordonnance du viguier « contre ceulx qui font assemblées d'hommes, enrôlements de soldats ou monopoles, faisant défense aux habitants de Forcalquier et estrangiers d'aller par la ville de nuit sans lumière, la retraite sonnée, à peine de 100 livres » 22 août 1615 (fol. 937). — Gabriel Depieds est condamné à payer une « cédule de 60 livres » à messire Gaspard-André Mirailhet, « cabiscol en l'église Saint-Mary », 16 septembre 1616 (fol. 984). — Ordonnance du juge portant que, « veu l'arrest donné par la cour du parlement entre feu Augustin Magnan, juge pour le Roy à Forcalquier, et feu Balthasar Boniface, procureur du Roy, Mᵉ Jean Parisy, procureur du Roy, assistera aux audiences du juge

pour y faire le deub de sa charge conformément au réglement sur ce faict par la cour contre son devancier, à peine de 10 livres d'amende », 28 novembre 1615 (fol. 1030). — Étienne Gérard est condamné à rembourser à Louise Sarraire, sa bru, « les frais funéraulx par elle faits aux obséques de feu Jean Girard, son mari, n'excédant pas, toutefois, la somme de 10 livres », 12 novembre 1616 (fol. 1081). — « Alexandre Giraud, dit Braude, de Mane, atteint et convaincu d'avoir tué Jeanne Aubergier d'un coup de couteau en son coté gauche, dans la boucherie tenue par Daniel Vespier, et entre deux portes de la boutique, est condamné à estre estranglé sur une potence qui sera dressée à la place du Bourguet à Forcalquier », 30 janvier 1616 (fol. 1119). — Honoré Allamand, écuyer de Forcalquier « est reçu à accepter l'héritage de feu Mᵉ Jacques Allamand, son père, avocat en la cour, par bénéfice d'inventaire », 5 août 1616 (fol. 1156). — « Mᵉ Pierre Berle, abbé de la Jeunesse de Forcalquier, et Jean Mathieu Eymar, enseigne », sont condannés à payer 5 livres 8 sous, « pour aliments » à Doulce Augier, 3 juin 1617 (fol. 1190). — Sur la requête de messire Gaspard-André Mirailhet, capiscol en l'église Saint-Mary, « querellant en batteries et blessures et sur le rapport de Louis Arnoux et Antoine Rampalle. Mᵉˢ chirurgien, Mᵉ Pierre Blanchard, docteur en médecine, et Paul Nicolay, écuyer de Forcalquier, « sont prins et saisis aulx corps et conduits dans les prisons royaux de ceste ville », 13 janvier 1617 (fol. 1207). — Mᵉ Christol Brouchier, « recepveur du tailhon du Roy », est condamné à payer à Mᵉ Auguste Martin, « enquesteur pour le Roy au siège » la somme de « 3 pistolles faisant 35 livres », 3 août 1617 (fol. 1259). — Messire Honoré Germain contre Honoré Lardayret, auquel « avait esté baillé l'estat des distributions et payements que les chanoines et bénéficiers de l'église Saint-Mary ont à prendre, et sur lequel estat ledit messire Germain est couché pour 3 charges 8 panaux seigle », 18 février 1618 (fol. 1307). — Doulce Domenge, pour avoir « empesché l'exécution de gaigerie faicte de l'autorité du juge », est condamnée à 5 livres d'amende, 1ᵉʳ août 1618 (fol. 1383). — Sentence du viguier condamnant « Alexandre Predon, de Vizille en Dauphiné, atteint et confès d'avoir coupé une bourse à Marguerite Garnier, avec un couteau, aux degrés du sementière de la grande église de Forcalquier, à demeurer au pilori et carcan, un jour de marché, depuis 9 heures jusques à 11, et ce faict banny de la ville et son terroir pour l'espace de 10 ans... à la suite de laquelle sentence ledit Predon a demeuré au pilory et carcan l'espace de 2 heures », 28 août 1618 (fol. 1391). — Arrestation et emprisonnement de Lucrèce Avon, du Revest-de-Brousses, pour coups et blessures sur la personne de damoiselle Diane d'Audiffred, femme de M. Mᵉ Scipion d'Arnaud, sieur de Châteauneuf-Miravail, lieutenant principal au siège, 21 septembre 1618 (fol. 1399), etc.

B. 2280. (Registre.*) — In-quarto, 139 feuillets, papier.

1621-1622. — Sentences au vu des pièces du juge, ordonnances du juge et du viguier. — Nomination de tuteur « à la personne et aux biens d'Anne de Lacombe, fille de Pierre », 24 mai 1621 (fol. 17). — Information contre Luc Depieds, cordonnier, « pour avoir jetté de méchante eau et immondices dans le passage de Mᵉ Pierre Blanchard, docteur en médecine », 12 juillet (fol. 46). — Sur la plainte de Michel Monsallier, « hoste, querellant en larresin », M. le viguier ordonne « que ung homme habillé d'ung pourpoint de toile de maison découpée, portant une espée et deux chapeaux en sa teste, sera prins et saisi au corps et transduit aux prisons royaux », 28 septembre (fol. 58). — Jean Garcin, sergent royal de Forcalquier, est condamné à « exhiber » à Pierre Bernard les papiers concernant l'héritage de Louise Astier, dont il a été fait inventaire, 13 novembre (fol. 79). — « Procédure extraordinaire contre André Bertrand, querellé en vénéfisse et crisme de rapt commis à la personne de Catherine Bergier », 11 janvier 1622 (fol. 94). — Honoré Salamitte, de Forcalquier, est condamné « à expédier le séquestre de la gagerie prinse à Gaspard Latil, » au profit de Catherine Martin, veuve, 8 février (fol. 96). — Mᵉ Christol Berle, viguier et capitaine pour le Roi à Forcalquier, est reçu à accepter, sous bénéfice d'inventaire l'héritage d'Honorade Vallon,... mai (fol. 123). — César Guillaume, de Forcalquier, est condamné à payer une promesse de 9 livres à Mᵉ Joseph Collomby, « procureur aux cours du parlement et comptes d'Aix », 3 juin (fol. 134). — « Sébastianne

* Fragment, très mauvais état.

Rogier, de Montlaux, est déchargée de la personne et éducation de Jehan, son fils, qui sera remis à Mᵉ Balthasar Brochier, Mᵉ chirurgien de Forcalquier, son père, auquel est enjoint de le recevoir, s'en charger et pourvoir à la nourriture et conservation d'iceluy », 14 juin 1622 (fol. 135), etc.

B. 2281. (Cahiers*.) — In-quarto, 79 feuillets, papier.

1643-1644, 1649. — Sentences et ordonnances du juge. — Ordonnances du viguier. — Antoine Estelle, de Simiane, est condamné à payer à Pierre Aubert, « Mᵉ peigneur de filoselle demeurant à Apt », la somme de 3 livres, « pour salaire comme serviteur à cueillir la feuille de mûrier », 24 novembre 1643 (fol. 1). — Information contre Jean Depied, querellé en excès par Henri Crosel, cavalier d'une compagnie de chevau-légers logée à Forcalquier », 12 janvier 1644 (fol. 6). — Condamnation à 25 livres d'amende de Mᵉ Eymar, procureur, pour « avoir distrait une cause de la juridiction du juge », en portant, par-devant le sieur lieutenant principal au siège, une requête de Jean Barthélemy de Glandevez, Mᵉ chirurgien, de Manosque, qualifié escuyer », 28 septembre 1644 (fol. 21).—Elargissement de Jean-Baptiste Arnoux, sergent royal, « querellé par le procureur du Roy en rébellion, désobéissance et connivence », avec ordre de « se ressaisir de la personne de Gaspard Audibert et le mettre dans les prisons royaux de Forcalquier dans la quinzaine », janvier 1649 (fol. 41). — Balthasard Brémond, bourgeois de Forcalquier, est condamné « à faire jouir Mathieu Codur de la boutique » qu'il lui avait affermé pour 3 ans, « en payant les 9 escus par an aux termes portés par le contrat d'arrantement », 25 septembre (fol. 60), etc.

B. 2282. (Cahier**.) — In-quarto, 108 feuillets, papier.

1667-1668, 1678. — Sentences et ordonnances du juge. — Interdiction de Gaspard Roux, bourgeois de Forcalquier, « tellement imbécille d'esprit et usant, par ce moyen, de si mauvaise conduite dans ses affaires qu'il a desja dissipé la plus grande et meilleure partie de ses commodités... avec défense à toute personne de passer aucun contrat avec lui à peine de nullité, despens, dommages et intérêts », 9 février 1667 (fol. 2). — Damoiselle Lucrèce Amoreux, veuve de Mᵉ Jean Huguet, notaire royal de Forcalquier, est condamné « au payement d'un légat de 300 livres fait par son mari aux prieurs et directeurs de la chapelle de Saint-Jean érigée dans l'église Saint-Mary, de ladite ville », 9 juillet 1667 (fol. 13). — « Le procureur du Roy querellant en crime d'adultère, maquerellage et vie lubrique contre Charles Vernet et Anthonette Girard, femme d'Alexandre Arnaud, de Lurs ; Vernet est condamné à tenir prison durant l'espace de 3 mois au pain et à l'eau faisant inhibition au concierge d'y fournir ny souffrir qu'il lui soit deslivré aultre chose, et ladite Girard est condamnée à estre menée, à ses despens, dans la maison des filles du Refuge d'Aix, pour y estre debtenue jusques au retour dudit Arnaud, son mari, lui faisant défense d'en sortir pendant ledit temps à peine de la vie », 17 août (fol. 16). — Mise en possession « des portions légitimaires obvenues à feu Jean et Diane Eyrieis » en faveur de Jean Eyrieis, leur ayeul, contre Mᵉ Antoine Eymar, notaire royal et procureur au siège, et « l'économe du monastère des religieuses de Saint-Augustin sous le titre Saint-Joseph, de Forcalquier », 17 septembre (fol. 18). — A la requête de Mᵉ Louis du Teil, « conseiller et advocat au siège, Mᵉ Pollidore du Teil, conseiller du Roy et juge pour S.M., » autorise Claude Patouchard, garde des prisons d'Aix, « à porter fusil sans abus ainsi que Antoine Escuyer et Jacques Arnaud, hommes puissants et de force, qu'il a loués pour assurer la traduction aux prisons d'Aix de Anthonette Girard et Charles Vernet », 29 octobre (fol. 22). — Ajournement de Louis Leau, chapelier de Forcalquier, et de Madeleine Boisson, sa femme, pour répondre au sujet « du rapt et évasion de Catherine Brémond, leur servante », 11 avril 1668 (fol. 49). — Renvoi pour faire la preuve que André Espitalier, Mᵉ maçon, et ses auteurs « ont prins passage, avec gens et bestail, de temps immémorial, dans la vigne de Mᵉ Mary Vachier, notaire royal de Forcalquier au veu et sçeu d'iceluy et de ses auteurs », 3 septembre 1668 (fol. 54). — Jean Depied accusé « d'homicide commis en la personne de feu Anne Chabassue, sa femme », est condamné à être « appliqué à la question

* Fragment de registre, très mauvais état.

** Fragment de registre très mauvais état.

ordinaire et extraordinaire pour tirer de sa bouche la vérité du crime de suffocation et mort violente de la dite Chabassue, sa femme », 26 octobre 1668 (fol. 58). — Ordonnances : signifiant « à messire Gondran, curé de Limans, ayant entre les mains le testament solennel de messire Jean Bisot, chanoine en l'église concathédrale de Forcalquier, décédé depuis 2 jours, de remettre incontinent ledit testament au greffe pour estre procédé à son ouverture », 26 août 1678 (fol. 81) ; — portant inhibition et défense d'employer ny de se servir de l'inventaire des biens de feu Mᵉ Joseph Parisy, avocat au siège, fait par M. le lieutenant particulier, au préjudice de l'arrest de règlement du Conseil de S. M. du 1ᵉʳ octobre 1665, qui donne aux juges royaux la connaissance des causes des advocats non nobles, ledit lieutenant ayant usurpé la juridiction desdits juges », 17 octobre 1678 (fol. 91), etc.

B. 2283. (Cahiers.*) — In-quarto, 51 feuillets, papier.

1611-1615. — Rapports d'experts : sur les limites et contenance d'un pré, à la requête de Mᵉ Jean-Baptiste Motet, notaire royal de Forcalquier, 16 mars 1611 (fol. 3 v°) ; — sur l'état des murailles du jardin de damoiselle Anne de Beaudin, sis au terroir de Forcalquier, quartier dit *Marderic*, 28 mars (fol. 4 v°);— par Sperit Ardoin et Michel Agnel, maréchaux, sur l'état « d'un cheval, poil rouge, endommagé en son œil droit par un coup de bâton », 23 juin 1611 (fol. 13) ; — sur l'état de la maison de feu Jean-André Salomon, situés à Forcalquier à la Grand-Rue, 6 mars 1612 (fol. 23) ; — estimations de terres et vignes au terroir de Forcalquier, quartier de *Chalus* et *En Couests*, 29 juin 1612 (fol. 28) ; — visite et inventaire des marchandises de sire Gaspard Revest, marchand de Forcalquier : « une pièce de drap sezain gris, de 10 cannes, 7 pans.... une demie pièce de cadis de Nisme vert marocain de 9 cannes, 4 pans... une pièce de cadis jaune de 14 cannes, 7 pans, une pièce de cadis bleu de 10 cannes, 2 pans, 1 pièce cadis feuille morte de 16 cannes... une pièce serge noire de 11 cannes,.. une serpilhière drap gris, tirant 9 pans...» etc, 27 juillet 1615 (fol. 31 v°);— estimation des réparations à faire à la maison de feu Spirite Gounaud, situé à Forcalquier au quartier de Saint-Pierre, 8 août 1615 (fol. 42 v°), etc.

* Fragments, très mauvais état.

B. 2284. (Registre.) — In-quarto, 983 feuillets, papier.

1633-1682. — « Insinuations de l'ordinaire ». — Contrats de mariage : entre Manuel Depied, Mᵉ cordonnier, de Forcalquier, d'une part, et Suzanne Agnel, 23 janvier 1633 (fol. 8) ; — entre Charles Valansan, marchand, fils de feu noble Jacques, écuyer, et de damoiselle Catherine Bandol, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Jeanne Monsallier, fille de Michel, bourgeois de ladite ville, 8 février 1643 (fol. 16 v°) ; — entre Joseph Gente, Mᵉ chirurgien, fils de feu Mᵉ Claude, avocat, et de damoiselle Jeanne Burle, de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Espirite Ardouin, fille de feu Jean, marchand de ladite ville, 1ᵉʳ juin 1643 (fol. 25). — Emancipations : de Louis et Gaspard La Combe, cardeurs à laine, de Forcalquier, 8 janvier 1644 (fol. 41 v°) ; — de Antoine Seguin, Mᵉ chapelier de Forcalquier, 10 mars 1644 (fol. 44 v°). — Contrats de mariage : entre Louis Monier fils de Pierre, marchand, d'une part, et damoiselle Marie « Croze de Magnan, fille de feu Mᵉ Honoré Magnan, avocat », et de damoiselle Louise de Bertrand, assistée de noble Jean de Glandevès, écuyer du Bignosc, 30 octobre 1645 (fol. 60) ; — entre Louis Croze Magnan, fils de feu Honoré, avocat, d'une part, et damoiselle Catherine Monier, fille de Pierre, marchand, 6 novembre 1646 (fol. 74). — Testament solennel Jacques Tiran, « ayant dessein de faire un voyage pour le service du Roy », 17 juin 1649 (fol. 90 v°). — Emancipation d'Antoine Verdet, Mᵉ chirurgien de Forcalquier, 30 octobre 1649 (fol. 98). — Contrats de mariage : entre Hélie Gassaud, écuyer, fils de feu Mᵉ Jean, notaire royal et procureur de Forcalquier, et de damoiselle Diane de Germain, d'une part, et damoiselle Françoise de Laugier, fille d'André, bourgeois, de ladite ville, 23 novembre 1651 (fol. 111) ; — entre Alexandre Germain, Mᵉ chirurgien de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Madon de Montet, veuve de Mᵉ Jean-Claude Margalhan, notaire royal de ladite ville, 21 novembre 1651 (fol. 128) ; — entre Guillaume Giraudon, Mᵉ chirurgien

fils de feu Georges, d'une part, et Diane d'Arzellier, fille de feu capitaine Joseph, 7 juillet 1639 (fol. 136 v°); — entre André Guion, praticien, de Forcalquier, d'une part, et Honorade Jarjaye, d'Ongles, 2 juillet 1634 (fol. 205 v°). — Testament solennel de Etienne Paris, « faict au couvent des Pères Recollets de Forcalquier, présents : messire Honoré Lange, Honoré Arlaud, théologal, R. P. Thimothée de Casilhat, Pierre Pochet, Pierre Trois, Ollivier, religieux et M. Jacques de Challus, résidant audit couvent », 8 avril 1655 (fol. 224 v°). — Contrat de mariage entre Jacques Vallansan, marchand de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Jeanne Ailhaud, fille de Me André, « notaire et greffier des inventaires de ladite ville », 16 janvier 1656 (fol. 231 v°). — Donation de 600 livres par Me Claude Chanut, jadis notaire royal et procureur à Forcalquier, en faveur de Me Louis Chanut, notaire royal et procureur audit siège, son fils, 13 décembre 1657 (fol. 247). — Contrat de mariage entre Joseph Darzellier, Me chirurgien de Forcalquier, et damoiselle Catherine Julien, de Mane, 22 novembre 1657 (fol. 256). — Testament solennel de Pierre Monsallier, marchand de Forcalquier, après divers legs : « à Notre-Dame du Saint-Rosaire, à la luminaire Saint-Mary, aux luminaires du Purgatoire, de Saint-Joseph, du Saint-Esprit, de Saint-Antoine, des Frères Mineurs, à la chapelle des Frères Pénitents blancs de Notre-Dame de Pitié », etc, il institue pour son héritier universel Balthasar Monsallier, son frère, 28 décembre 1660 (fol. 305 v°). — Contrats de mariage : entre Jean Auberge, bourgeois de Forcalquier, fils de feu Me André, avocat d'une part, et damoiselle Louise Bonard, fille de Gilibert, bourgeois de ladite ville, 29 janvier 1661 (fol. 322 v°); — entre César Jussy, Me chirurgien, de Forcalquier fils de Charles, bourgeois, d'une part, et damoiselle Jeanne Vallansan, fille de Jean, marchand, 21 août 1661 (fol. 346). — entre Valentin Perrin « marchand fondeur », fils de Claude, « aussi marchand fondeur », de Marseille, d'une part, et Honorade Guion, fille de feu André, bourgeois de Forcalquier, 19 juillet 1657 (fol. 378 v°). — Donation par damoiselle Anne Durand, veuve de Mary Sobolis, de Forcalquier, « de la quatrième de son bien et héritage » en faveur de Joseph Sobolis, son fils, Me chirurgien, habitant à Aix, 11 janvier 1864 (fol. 405 v°). — Contrats de mariage : entre François Brémond, bourgeois de Forcalquier, fils de Joseph, d'une part, et damoiselle Catherine Croze-Magnan, fille de feu Me Michel, notaire royal de ladite ville, 12 juin 1661 (fol. 409 v°); — entre Anthoine Mantes, fils de Louis, « de Saint-Bauzely en Rouergue, diocése de Rodez », d'une part, et Lucréce Orcel, fille de Jean, de Forcalquier, 19 octobre 1664 (fol. 447); — entre Jacques Join « Me vitrier de Digne, fils d'autre Jacques », d'une part, et damoiselle Honorade Guion, veuve de Valentin Perrin, 20 octobre 1665 (fol. 456). — Donation par Me Valery Amoreux, procureur au siège de Forcalquier, « de tous et chacuns les biens fonciers qu'il a situés dans ladite ville et au terroir d'Oraison », en faveur de damoiselle Isabeau Amoreux, sa fille,... « à la charge, toutefois, qu'elle ne pourra disposer desdits biens donnés en faveur d'aucun couvent de religieux, à peine de privation », 27 février 1667 (fol. 486). — Testament solennel de Me Jean Huguet, notaire royal de Forcalquier : il fait des legs à diverses œuvres pies de la ville : « luminaires de Corpus Domini, Notre-Dame du Saint-Rosaire, la chapelle de la Conception Nostre-Dame, Madame Saint-Anne, les cinq Playes, Notre-Dame de La Mercy, érigées dans la grande église de ladite ville, etc », et institue pour son héritier universel André Bonard, fils de Me Pierre et de Marie Huguet, 7 mai 1666 (fol. 501 v°). — Contrat de mariage entre Jean Arnoulx, Me chirurgien de Forcalquier, fils de Jean-Jacques, d'une part, et damoiselle Catherine d'Aigremont, fille de feu François de ladite ville, 24 mai 1666 (fol. 509 v°). — « Testament secret et solennel » de damoiselle Isabeau Martin, femme de Claude Codur, bourgeois de Forcalquier, « appréhendant les importunités d'un mari qui la poursuit depuis longtemps à disposer en sa faveur, ce qu'elle ne fera jamais dans sa libre volonté à cause du peu d'amitié et des froideurs qu'il a toujours eu en son endroit », elle institue pour son héritière universelle damoiselle Lucréce Martin, sa sœur.... « par la pitié qu'elle a de la voir dans l'estat pitoyable et de misère où elle est », 19 mai 1668 (fol. 561 v°). — Testament solennel d'André Blanchard, Me apothicaire, de Forcalquier, instituant pour son héritière universelle damoiselle Suzanne Decorio, « sa très chère et bien aimée femme », 22 avril 1669 (fol. 573 v°). — Contrats de mariage : entre Jean-Antoine Tirany, Me apothicaire, fils de Me Pierre, d'une part, et damoiselle Marie de Vachières, fille de Me Jacques de Vachières, notaire royal de Forcalquier, 9 février 1670 (fol. 583); — entre Me Melchion Beau-

din, procureur au siège, fils de feu Claude, d'une part, et damoiselle Claude Sarrien, veuve de Spérit Blanchard, Mᵉ apothicaire, 21 juin 1670 (fol. 595 vᵒ). — Fondation par Jean Moutet, bourgeois de Forcalquier « d'une messe, tous les samedis de chaque semaine à perpétuité, dans la chapelle des frères pénitents blancs sous le titre de Notre-Dame de Pitié, dans l'enclos du couvent des pères Cordeliers de ceste ville, où le dit Moutet a l'honneur d'estre enrôlé.... laquelle messe sera célébrée à l'heure de 8 de matin, à l'honneur de l'Immaculée conception... pour la fondation de ladite messe, ledit Moutet a fait dessein de payer » 15 livres annuellement en 2 payes égales, 5 janvier 1671 (fol. 633). — Emancipation et donation d'acquêts et conquêts par Mᵉ Claude Burle, procureur au siège, en faveur Mᵉ Charles Burle, notaire royal de Forcalquier, son fils, 16 mai 1671 (fol. 641 vᵒ). — Donation de tous ses biens par Lucrèce Peyre, veuve de Jean Guitton, en faveur de messire André Guitton, prêtre bénéficier en l'église concathédrale de Forcalquier, son fils, 29 octobre 1672 (fol. 667). — Contrats de mariage entre Louis Borel, bourgeois de Forcalquier, fils de Mᵉ François, notaire royal et procureur au siège de ladite ville, d'une part, et damoiselle Ursule de Silvy, fille de Mᵉ François, avocat en la cour, et de damoiselle Anne d'Audifred, de ladite ville, 30 janvier 1673 (fol. 689 vᵒ). — « Délibération faite par les mestres tailleurs d'habits, confrères de la luminaire et confrérie du glorieux Saint-Clair, leur patron, assemblés dans l'église des révérends pères Cordeliers de Forcalquier, par-devant Mᵉ Joseph Chanut, notaire royal héréditaire commissaire député par M. le juge royal de ladite ville... à laquelle assemblée a esté délibéré ce qui s'ensuit : tous les mestres tenants de nouveau boutique payeront 12 livres à l'entrée, les enfants des mestres, 8 livres, chaque mestre payera annuellement pour sa cotte 4 sols, les prieurs de nouveau créés chacun 16 sols, les garssons se trouvant dans la ville payeront annuellement 2 sols pour leur cotte.... les confrères se trouvant travailler le jour de la feste de Saint-Clair seront contraints pour 3 livres, et les apprentis pour un flambeau de cire blanche du poids d'une livre... au jour et feste de Saint-Clair, seront tenus les mestres d'adcister aux saints offices et procession et d'adcister et opiner à la nomination des nouveaux prieurs à peine d'un flambeau de cire blanche d'une livre... et encore d'adcister à la procession générale de la Feste-Dieu à peine de 5 sols », 12 février 1674 (fol. 723). — Contrats de mariage : entre Joseph Gondran, « Mᵉ chirurgien opérateur » de Forcalquier, fils de Georges, aussi Mᵉ chirurgien opérateur, d'une part, et damoiselle Honorade Brémond, fille de Mᵉ Michel, notaire royal de ladite ville, 29 janvier 1673 (fol. 731 vᵒ) ; — entre Claude Deshumeaux, « exploitant pour le Roy en la ville de Forcalquier », fils de Jean, d'une part, et Catherine Vial, fille d'Antoine, de Lardiers, 25 octobre 1676 (fol. 763) ; — entre sieur Jean-Pierre Beaudin, fils de Mᵉ Melchion, procureur au siège, d'une part, et damoiselle Madeleine Bonnard, fille d'André, bourgeois de Forcalquier, 23 mai 1677 (fol. 770) ; — entre Jean-Jacques Croze-Magnan, fils d'André, bourgeois de Forcalquier, d'une part, et damoiselle Catherine Vallansan, fille de Jean-Michel, bourgeois de ladite ville, 7 septembre 1677 (fol. 784 vᵒ) ; — entre Jean Vène, « Mᵉ gipier » de Forcalquier, fils d'Antoine, aussi Mᵉ gipier, d'une part, et Honorade Aubert, fille de feu Claude, marchand de ladite ville, 8 septembre 1667 (fol. 793). — Testament solennel de Mᵉ Charles Arnaud, procureur au siège de Forcalquier; il fait des legs à Marguerite, Claire, Anne, Marie-Lucrèce, Gaspard et Henri, ses enfants, et institue pour héritière universelle Anne de Valansan, sa seconde femme, 19 mars 1677 (fol. 882 vᵒ). — Donation par sieur Balthasar Maurel d'une pension annuelle de 75 livres en faveur de messire Claude Manuel, son frère, prêtre bénéficier du chapitre de Saint-Gilles... « faict à Saint-Gilles dans la maison de messire Antoine Legenir, chanoine et sacristain en l'église collégiale dudit lieu », 1ᵉʳ décembre 1676 (fol. 909). — Contrat de mariage entre Jean Commier, marchand d'Eygliers en Dauphiné, fils de feu Jacques, d'une part, et Jeanne Dauphin, fille d'Antoine, marchand, de Forcalquier, 18 août 1680 (fol. 953). — Testament de Joseph Beaudin, bourgeois de Forcalquier, instituant pour son héritier universel Mᵉ Jean-Pierre Beaudin, procureur au siège de ladite ville, son frère, 10 novembre 1681 (fol. 964 vᵒ). — Contrat de mariage entre Valery Esmieu, « trompette juré » de Forcalquier, fils de feu Jean, d'une part, et Madeleine Meilluret, fille de Michel, Mᵉ cardeur à laine de ladite ville, 27 septembre 1682 (fol. 975 vᵒ). — Testament solennel de damoiselle Lucréce de Bandolly, veuve de Mᵉ Antoine Eymar, notaire royal et procureur à Forcalquier : elle fait des legs « à sœur Honorade Eymar, religieuse professe

de l'ordre Saint-Augustin, à Poncet, à messire Joseph Eymar, chanoine de Saint-Mary, à frère Étienne Eymar, religieux profès des Frères Mineurs, à Marguerite Eymar », ses enfants, et à Diane Eyrieis sa petite fille, et institue pour ses héritiers universels « Jean-François et Ange Eymar, ses deux autres enfants, l'un viguier et l'autre notaire et procureur à Forcalquier », 16 novembre 1678 (fol. 981 v°), etc.

Juridiction royale d'Apt

B. 2285. (Cahier*.) — In-quarto, 30 feuillets, papier.

1593 janvier, février. — Audiences tenues par M. le lieutenant des submissions au siège d'Apt. — Appointements et ordonnances. — Mᵉ André Bermond, notaire royal d'Apt, contre Elzias Fenouls, de Rustrel, 16 janvier (fol. 4). — Damoiselle Françoise de Rousset, veuve et héritière de Claude du Canton, écuyer d'Apt, demanderesse en liquidation, contre Claude Archias, marchand d'Apt, 16 janvier (fol. 5 v°). — Gilibert d'Hortie, bourgeois d'Apt, contre Jean Rastoulh, fournier de ladite ville, 23 janvier (fol. 9 v°). — Guillaume Laurenci, écuyer d'Apt, contre les héritiers d'Elzias Raspaud, Mᵉ apothicaire de ladite ville, 23 janvier (fol. 10). — « Damoiselle Honorade de La Faugére, d'Apt, demanderesse en submission pour 16 escus » contre Louis Perrochet, 27 janvier (fol. 11 v°). — Ordonnance de mise au greffe « du sac et pièces », du procès de Claude Assinet, d'Apt, contre Sauvaire Jonnard, 3 février (fol. 16). — Delphine Sicard, femme de Mᵉ Jacques Fulconnier, notaire royal d'Apt, contre les hoirs de Peyronne Cornillon, 6 février (fol. 20 v°). — Jean Florimond, écuyer de Sault, contre Jacomin Robert, de Gordes, 6 février (fol. 21). — Nomination de curateur à l'héritage de Béatrix Maguinet, à la requête de Mᵉ Benoit Pulvinet, notaire de Carpentras, 10 février (fol. 24 v°). — Jaume et Berthold Ponessine, de Villeneuve, « prisonniers à clame, demandeurs en relaxement » contre capitaine Jean Guichard, sieur Montguers, 13 février (fol. 25), etc.

* Fragments, mauvais état.

B. 2286. (Cahier*). — In-quarto, 98 feuillets, papier.

1592-1595. — Procurations et présentations au greffe du « lieutenant de sénéchal au siège d'Apt ». — Procurations : de Mᵉ Jean Cheillat, notaire de Roussillon, « constituant son avocat et procureur Mᵉ d'Hortie à poursuivre toutes et chacunes ses causes », 22 octobre (fol. 2) ; — pour capitaine Rostaing Journe, d'Apt, 7 novembre (fol. 4 v°). — Présentation de Mᵉ Pierre Irisson, avocat, « appelant, par-devant M. le lieutenant de sénéchal au siège d'Apt, au nom de Blaise Sue, d'une sentence du juge de Gordes », 12 novembre 1592 (fol. 5 v°). — Procurations : pour messire Antoine Valerne, vicaire perpétuel de Saint-Martin-de-Castillon, 28 novembre (fol. 7) ; — pour noble Jeanne Bosse, veuve de Jean Sollier, de Saignon, 12 décembre (fol. 9 v°). — « Présentation de procureur » pour nobles Louis et Charles Allard, de Cadenet, demandeurs à accepter, par bénéfice d'inventaire, l'héritage de feu Claude, leur père, 12 décembre 1592 (fol. 11). — Procurations : pour « noble Balthasar Fabry des Ferres, de Gordes », 9 janvier 1593 (fol. 12) ; — pour Mᵉ Claude Sollier, « procureur pour le Roy au lieu de Saignon », 12 janvier 1593 (fol. 12 v°) ; — pour Antoine Brieugne, trésorier de la communauté de Rustrel, 25 janvier (fol. 14 v°). — Présentation de « Mᵉ Reverdit, avocat et procureur en la cour royale et ordinaire d'Apt », appelant d'une sentence du juge de Gordes, au nom de Mᵉ Pierre Imbert, notaire royal dudit Gordes, 26 mars (fol. 18 v°). — Procurations : pour Jacques Consollin, procureur juridictionnel de Saint-Martin-de-Castillon, 8 mai (fol. 23) ; — pour messire Jean Rippert, « prieur du prieuré de Boisset », 28 mai (fol. 28) ; — pour sire Louis Savonne, marchand d'Avignon, contre Jean de Bourgarel, écuyer, coseigneur de Vachères, 10 juin (fol. 31 v°), — pour Mᵉ Jérôme Cherpin, notaire royal de Saint-Savornin, 26 juin (fol. 38 v°) ; — pour damoiselle « Mathieue » Cogordan, d'Apt, contre Mᵉ Valentin Chailan, docteur en médecine de ladite ville, 16 août (fol. 44 v°) ; — pour messire Manaut Pellisson, prêtre bénéficiaire de l'église cathédrale d'Apt, 16 octobre (fol. 51) ; — pour

* Fragment de registre, mauvais état.

messire Jean-Antoine de Simiane, sieur de Cabanes, « oncle et négociateur des affaires du seigneur baron de Gordes », 26 octobre (fol. 53 v°) ; — par messire Elzéard de Rastelle, évêque de Riez, abbé de Sénanque, à F. Claude Lefebvre, prieur et religieux de ladite abbaye, 5 octobre 54). — « Présentation de nouveau procureur pour l'économe frères Cordeliers d'Apt », 11 décembre (fol. 60 v°). — Procuration pour Mᵉ Jean Morelli, docteur en droit et avocat d'Avignon, 8 janvier 1594 (fol. 62). — Présentations : pour sire Elzias de Soullay, fils et héritier de François, marchand de Gordes, 26 février 1594 (fol. 64) ; — pour messire Barthélemy Barret, vicaire de Saignon, contre Mᵉ Thomas Sollier, notaire royal dudit Saignon, 20 avril (fol. 66 v°) ; — pour « Mᵉ Apvril Reverdit, procureur au siège d'Apt », 8 août (fol. 76). — Procurations : pour capitaine Georges Roustan, d'Apt, contre la dame d'Agoult, 17 septembre (fol. 78 v°) ; — pour messire Guillaume de Simiane, seigneur et baron de Caseneuve et de Gordes, contre damoiselle Anne de Sainte-Marie, veuve de capitaine Antoine Amblard de Caseneuve, 8 octobre (fol. 81) : — pour messire François-Antoine de Barrême, mari de damoiselle Louise Remereville et Jean de Bourgarel, écuyer d'Apt, mari de damoiselle Blanche de Remereville, « demandeurs à la insinuation du mariage de feu François de Remereville avec damoiselle Marguerite Ris », 12 décembre (fol. 86) ; — pour Mᵉ Pierre Courtois, « notaire royal de Saint-Sornin », 8 avril 1595 (fol. 89 v°) ; — pour noble Denis Huet, de Saint-Savornin, 13 octobre (fol. 95) etc.

B. 2287. (Registre.) — In-quarto, 292 feuillets, papier.

1592-1595. — Procurations et présentations au greffe des submissions d'Apt. — Procurations : pour sire Jacques Rougier, marchand, d'Apt, 4 avril 1592 (fol. 15 v°) ; — pour Mᵉ Georges Cherpin, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, 22 mai (fol. 16) ; — pour damoiselle Madeleine d'Isnard, d'Apt, 6 juin (fol. 21) ; — pour capitaine Elzias Pluvier, fermier des droits seigneuriaux de Saint-Martin-de-Castillon, 20 juin (fol. 22) ; — pour Marie de La Chanal, d'Apt, 7 juillet (fol. 26). — Présentation pour François-Louis d'Astouaud, écuyer, et damoiselle Honorade de Sermet, mariés, sieur et dame de Lioux, contre damoiselles Françoise et Jeanne de Sermet et les hoirs de damoiselle Anne de Sermet, 17 août (fol. 37). — Procurations : pour Pierre Clary, Mᵉ chirurgien, de Saint-Savornin, 28 août (fol. 40 v°) ; — pour noble Jean Bot, coseigneur d'Auribeau, 22 septembre (fol. 59) ; — pour Antoine Gondon, charpentier de Saignon, 25 septembre (fol. 62) ; — pour Mᵉ Jacques Fulchier, praticien d'Apt, 3 octobre (fol. 65). — pour noble François Mille, écuyer de Saignon, 9 novembre (fol. 76) ; — Mᵉ Elzias Giraud, « baille de Rustrel », 12 décembre (fol. 82) ; — pour damoiselle Jeanne Parisi de Bérard, femme de Louis Perrochet, d'Apt, 26 janvier 1593 (fol. 93) ; — pour « sire » Ambroise Seignoret, d'Apt, 20 février (fol. 114 v°) ; — pour « Mᵉ Chaffre » Bérard, couturier d'Apt, 13 mai (fol. 118) ; — pour sire André Quintin, fermier des droits seigneuriaux de Villeneuve, 22 mai (fol. 122) ; — pour capitaine André Astier, de Banon, 30 juin (fol. 127 v°). — « Substitution de Mᵉ Jacques Fulchier, notaire royal et praticien, pour exercer le greffe royal d'Apt à la place d'André Gondon, greffier royal de ladite ville, qui, à cause des occupations qu'il a à raison du greffe de Saignon ne peut vaquer à l'exercice du greffe royal dudit Apt » ; prestation de serment et réception dudit Mᵉ Fulchier par le juge d'Apt à ladite charge de greffier, 21 octobre (fol. 133). — Procurations : pour sire Reymond Trémolière, marchand, d'Apt, 19 septembre (fol. 142) ; — pour Bertrand Arnaud, « sindic moderne du lieu de Vitrolles-de-Léberon », contre messire Gilibert de Lévy, duc de Ventadour, 4 janvier 1594 (fol. 150 v°) ; — pour Pierre Courtois, Mᵉ chirurgien, d'Apt, 7 janvier (fol. 150 v°) ; — pour noble Jean de Barras, seigneur de Mélan, d'Agoult, 12 janvier (fol. 154) ; — pour « damoiselle Florimonde des Laurens, mère et tutrice de damoiselles Anne, Gabrielle et Honorade, filles de feu Monsieur messire Olivier de Cosme, sieur d'Auribeau », 3 février (fol. 157 v°) ; — pour damoiselle Jeanne de Forcalquier héritière de damoiselle Marie des Laurens, contre sire Meynier, apothicaire, d'Apt, « pleige de Guillaume de Glandevez, seigneur de Villevieille », 7 février (fol. 159 v°) ; — pour « Mᵉ Laurens Chivallier, notaire et greffier de la cité d'Avignon, 29 juillet (fol. 181). — Présentations : pour damoiselle Madeleine d'Isnard, veuve de Mᵉ Joseph Messonnier, « viguier perpétuel et juge criminel d'Apt », 9 août (fol. 183) ; — pour noble Claude Aultran,

bourgeois d'Apt, 25 août (fol. 188). — Substitution de procureur pour sire Jean Chabert, de Carpentras, « en vertu de la procuration à luy faite par M. Francois de La Plane. docteur ez-droits de ladite ville, prinse par Mᵉ Nicolas Argentin, notaire royal dudit Carpentras », 29 août (fol. 188 vᵒ). — Procurations : pour noble Espérit Ollier, d'Apt, 5 septembre (fol. 191) ; — pour « Monsieur Marc de Navarin, écuyer, d'Apt, mari de damoiselle Suzanne de La Fougère », 20 octobre (fol. 205) ; — pour messire Antoine Seignoret, prêtre bénificier de l'église cathédrale d'Apt 21 octobre (fol. 205) ; — pour Monseigneur Pompée de Perely, évêque d'Apt, 10 novembre (fol. 210) ; — pour Mᵉ Thomas Amalric, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, 26 novembre (fol. 214) ; — pour noble Jean des Ferres, de Goult, 25 février 1595 (fol. 229). — Présentation pour noble Jacques Mille au nom de noble Thomas Mille, son frère, de Saignon, 20 avril 1595 (fol. 239). — Procurations : pour M. René de La Tour, sieur de Gouvernet, 23 mai (fol. 246) ; — pour Mᵉ Guillaume de Forcalquier, avocat d'Apt, 3 juillet (fol. 252) ; — pour noble Jean Mervesin, consul d'Apt, contre les hoirs de Mᵉ François d'Orgon, notaire de Céreste, 7 juillet (fol. 253 vᵒ) ; — pour « noble Jehan Isnard, conseiller du Roy, controlleur général de ses finances en ce pays de Provence, d'Apt », 10 juillet (fol. 205 vᵒ). — Présentations : par « noble Guillaume de Bosque, procureur général de noble Claude-Antoine Bon, seigneur et baron de Mévolhon, 12 août (fol. 259 vᵒ) ; — pour la communauté du Castellet contre Mᵉ « Serici » Lazare, notaire royal dudit lieu, 30 octobre (fol. 280 vᵒ), etc.

B. 2288. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1737-1774. — Procédures. — Prestation de serment, par-devant Mᵉ Bruno-Ignace Roux, seigneur de Sainte-Croix-à-Lauze, viguier et capitaine pour le Roy en la ville d'Apt, de sieur Jean Durand et Vincent Janselme, « Mᵉˢ escrivains de ladite ville », assignés par le procureur du Roi de la judicature royale dudit Apt pour faire rapport sur « les mots falsifiés et altérés dans un acte d'accord passé riére Mᵉ Estreyer, notaire » 1ᵉʳ août 1737. — Requêtes de plainte, informations et autres pièces de procès ; par sieur Joseph Monnier, marchand orfèvre d'Apt, pour injures et diffamation contre Joseph Fabre d'Ily, de ladite ville, 1745 ; — par Dominique Casel, « chaudronier napolitain, résidant à Forcalquier », contre « Guis, Manche, aussi chaudronier résidant à Sault » pour coups et blessures, 1774.

JURIDICTIONS SEIGNEURIALES.

Banon.

B. 2289. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1681-1786. — Procédures criminelles. — Requêtes, décrets, informations, récolement de témoins et autres pièces du procès pour coups et blessures intenté par le procureur juridictionnel « des lieux de Banon, La Roche, Saumane et l'Hospitallet » contre Jean Vial, de La Roche, par-devant Mᵉ Augustin Berluc, « docteur ez droits, juge subrogé desdits lieux » 1681-1682. — Informations par Mᵉ Claude de Pelissier, avocat en la cour, « juge ordinaire de Banon », contre divers « contravenants aux arrêts et réglement de la cour, sur le fait de ports d'armes et chasse », 1700. — Procès contre Jean et François Vial de Banon, accusés de « voyes de faict et mauvais traitements, commis sur la personne de Jean Daumas, en service avec Mᵉ Joseph Romany, notaire royal dudit Banon », 1722. — Information par Jean Esmieu, lieutenant de juge de Banon, sur l'enlèvement de Marie Pélissier par François Gondran, consul dudit lieu, 1748. — Requêtes, informations et autres pièces du procès intenté par Joseph Mezard, « juge gruyer de Banon », contre divers pour « coupe et enlèvement de chênes blancs dans la forêt du *Petit Tourtoul*, terroir de Banon », 1781, etc.

La Brillane.

B. 2290. (Cahiers.) — In-quarto, 15 feuillets, papier.

1712-1715. — « Matricule du greffe de la Brillane ». — « Enregistrations » : des lettres de sergent ordinaire dans la terre de La Brillane « données à Antoine Sube, de Sigonce, par Mᵉ Jean-Antoine de Guiran, seigneur de La Brillane et du Castellet-lès-Sausses, conseiller du Roi en la cour des Comptes, Aides et Finances, 22 octobre 1712 (fol. 1); — de la prestation de serment dudit Sube, sergent, par-devant Mᵉ Antoine Basset, lieutenant de juge de La Brillane, 12 décembre 1712 (fol. 1) ; — des lettres dudit sieur de Guiran, portant « commission de procureur juridictionnel de La Brillane, en faveur de François Guigou, de Volx, 18 mars 1713 (fol. 2 vᵒ). — Dénonce par Joseph Guillermin, « garde du terroir de La Brillane », contre Joseph Verd, « trouvé, la nuit, sur des amandiers cueillant et prenant des amandes », 30 août 1713 (fol. 3). — Défaut pour Louis Consonove, jadis fermier seigneurial de La Brillane, 25 septembre (fol. 3 vᵒ). — Présentation pour sieur Pierre Roubaud, « trésorier moderne et vieux de La Brillane, » 3 novembre (fol. 5). — Nomination « de curateur *ad lites* » pour Gaspard Gervais, de La Brillane, 22 novembre 1713 (fol. 6). — Joseph Brémond, hôte du logis du Cheval-Blanc, de la Brillane, contre Antoine Châteauneuf Mᵉ cordonnier des Mées, 12 avril 1714 (fol. 8). — Présentations : pour Mᵉ Claude Verd, fils et hoir de Mᵉ Claude, lieutenant de juge de La Brillane, 18 juin 1714 (fol. 10); — pour Mᵉ Bonaventure Breugne, procureur, 7 janvier 1715 (fol. 12) ; — pour Pierre Crest, fermier seigneurial de La Brillane, 15 juillet 1715 (fol. 14), etc.

B. 2291. (Cahier.) — 28 feuillets, papier.

1727-1738. — Matricule du greffe de La Brillane. — Commission de greffier subrogé donnée par Mᵉ Jean-Antoine de Guiran, seigneur de La Brillane, à Marc-Antoine-Michel, de Lurs, « au lieu et place de Mᵉ François Aubert, notaire royal de Volx et greffier en chef dudit La Brillane, député de la communauté de Villeneuve pour poursuivre les particuliers qui défrichent, de leur propre autorité, les iscles de la mesme communauté », 9 juin 1727 (fol. 1). — Dénonces : contre Joseph André qui prenait des osiers dans une terre sise au terroir de La Brillane, dite Font-Gilhouet, appartenant à sieur Louis Breugne, bourgeois dudit lieu, 4 juillet 1727 (fol. 2 vᵒ). — par messire Marius d'Astier, vicaire perpétuel de La Brillane, contre Joseph Plume pour dommages « dans

un pred dépendant de la cure, au quartier du *Vallat dit de Descans*, 15 octobre 1728 (fol. 4), — Prestation de serment par-devant Mᵉ Joseph-André Gassaud, avocat en parlement, juge ordinaire de La Brillane, de Jean Plume, « establi lieutenant de juge du mesme lieu par messire de Guiran », 1ᵉʳ décembre 1729 (fol. 5). — « Rapport d'estime et de collocation pour sieur Pierre Crés, ménager de Volx et l'un des créanciers de la communauté de La Brillane, qui a fait option sur divers particuliers taillables au même lieu au dernier département des debtes d'icelle », 6 novembre 1730 (fol. 12 v°). — Dénonce par Antoine Courbon fermier seigneurial, contre Barthélemy Chemin, « fermier de la bastide dite du *Jeas*, passant avec un troupeau d'avérage dans une terre dite de *Ventre* », 13 juillet 1731 (fol. 16 v°). — Sentence condamnant Jean Esmieu à payer à Jean-Antoine Gameau, de La Brillane, « la somme de 24 livres, 4 sols contenue en un acte du 26 septembre 1719, avec les intérêts liquidés à 16 livres 7 sols », 4 février 1734 (fol. 19). — Dénonce par messire Antoine Clémens, vicaire perpétuel de La Brillane, pour dommage « donné par une paire de bœuf de Jean Verd dans une terre dépendant de la cure, quartier dit Saint-Martin », 11 avril 1734 (fol. 19 v°). — Lettres : de garde chasse de La Brillane données à Gaspard Audibert, de Pierrerue, par « Mᵉ François Aubert, notaire royal et greffier de Volx et de La Brillane, en qualité de procureur général de dame Jeanne-Marie de Isnard, veuve de messire Jean-Antoine de Guiran, seigneur de La Brillane, et tutrice de ses enfants », 15 novembre 1734 (fol. 21) ; — de procureur juridictionnel de La Brillane données par ledit Mᵉ Aubert à Thomas Castel, de Villeneuve, « au lieu et place de Claude Aguilhat », 15 novembre 1734 (fol. 22). — Dénonce par Pascal Basset, « barquier de La Brillane », contre Christol Vachier, de Lurs, « qui gardait à baston plantat 20 moutons dans une vigne du dénoncant au quartier dit *Piedolun* », 28 mai 1736 (fol. 24 v°). — Présentation par Charles Plume, « constituant pour son procureur Mᵉ Charles Verd, de La Brillane », 14 avril 1738 (fol. 28), etc.

B. 2292. (Cahier.) — 67 feuillets, papier.

1763-1784. — Matricule du greffe de La Brillane, — Dénonce par sieur Balthasar André, lieutenant de juge de la Brillane, contre Antoine Dupland qui, gardait un troupeau dans la vigne du dénoncant au quartier de *Louquillon*, 20 septembre 1763 (fol. 1). — Enregistrement des lettres de procureur juridictionnel de La Brillane données à François Basset par Mᵉ Pierre Royère, notaire royal du lieu et marquisat de Volx, procureur général de messire Joseph-François de Guiran, chevalier, seigneur de La Brillane, conseiller du Roy en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence », 1ᵉʳ mars 1764 (fol. 2 v°). — Assignation par Mᵉ François Gassaud, docteur en droit, juge ordinaire de La Brillane, contre Joseph Basset, qui « avait dérobé des poires dans une terre au quartier du *Grand-Vallon* », 28 août 1764 (fol. 4). — Enregistrements : des lettres de procureur juridictionnel de La Brillane en faveur de sieur Pierre Roux, « régent des escoles dudit lieu », 14 septembre 1765 (fol. 5 v°) ; — des lettres de sergent ordinaire de La Brillane pour Jean-Baptiste Donadieu, tisseur à toile de Volx, 17 mars 1766 (fol. 8) ; — Verbal dressé par Pierre Girard Roux, procureur juridictionnel de La Brillane, qui, « le jour de saint dimanche, se serait porté à l'improviste aux guinguettes de La Brillane, et notamment à celle d'Antoine Bergier, hôte, où il aurait trouvé, lors des saints offices, Louis Janssaud et autres, ce qui est un attentat aux arrêts de la Cour », 21 septembre 1766 (fol. 10 v°). — Présentation pour sieur François Paret, « employé au bateau de La Brillane », contre « dame de Brémond, veuve de noble Elzias de La Blache », 17 juillet 1767 (fol. 16). — Affirmation de voyage pour sieur Jean Bouffier, « trésorier moderne de la communauté de Volx », 10 novembre 1767 (fol. 18). — Comparution au greffe de sieur Antoine Aubergier, fermier général de la terre et seigneurie de La Brillane, exposant que Pierre, de Lurs, qui s'était engagé à conduire son troupeau pendant 8 mois, « s'est absenté de sa maison et conduite du troupeau sans sa permission, et n'a plus paru ce qui est cause que ledit Aubergier le somme, requiert et interpelle de venir au plus tôt continuer son service et donner compte de ses brebis », 7 avril 1769 (fol. 22). — Nomination de tuteur à la personne de Jean Esmieu, de La Brillane, 18 décembre 1769 (fol. 26). — Affirmation de voyage par sieur Jean-Claude Petit, négociant de Forcalquier, 21 mai 1770 (fol. 28 v°). — Défaut à damoiselle Elisabeth Chanut, veuve et usufruitière des biens et droits de sieur Jean-Louis Béraud,

négociant de Forcalquier, 14 août 1771 (fol. 31). — Enregistrements : des lettres de provisions de juge de la terre et seigneurie de La Brillane données à Mᵉ Balthasar Bouche, avocat en la cour, de Forcalquier, par messire Joseph-François de Guiran, seigneur dudit lieu, 10 avril 1773 (fol. 38) ; — d'un décret du parlement d'Aix autorisant le juge de La Brillane « à instruire et juger les procés civils à Forcalquier, comme terroir permis » 30 mars 1773 (fol. 39) ; — « d'un arrêt du parlement d'Aix, concernant la police des bateaux », 8 août 1774 (fol. 44), — Présentation pour François Bernard, cordonnier de La Brillane, 29 novembre 1775 (fol. 47 vᵒ). — Dénonce contre Victoire Basset dérobant des pommes dans une terre d'Anne Eymieu au quartier dit *des Ferrages*, 16 juillet 1776 (fol. 48 vᵒ). — Enregistrement des lettres de greffier de la terre et juridiction de La Brillane données par Joseph-François de Guiran, seigneur dudit lieu, à Mᵉ Blaise Sube, régent des écoles, en remplacement de Mᵉ Pierre Royère, notaire royal de Volx, « qui ne peut plus exercer ledit office par rapport à ses occupations », 29 novembre 1777 (fol. 50 vᵒ). — Sentence du lieutenant du juge condamnant François Reynaud, négociant de Saint-Paul, à payer, à Georges Clément, négociant de Malijai, « un billet à ordre de 66 livres.... fait à La Brillane en jugement dans la maison commune où s'exerce la justice, faute d'auditoire », 12 mars 1778 (fol. 52 vᵒ). — Enregistrements : des lettres de garde-chasse données à André Garnier par Mᵉ Jean-Baptiste-Pancrace Martin, notaire royal de Pierrerue, procureur général de messire Joseph-François de Guiran, 18 mars 1778 (fol. 53 vᵒ) ; — des lettres de greffier de La Brillane données à Mᵉ Jacques Bicaïs, notaire royal de Volx, par « messire André Amalric, curé perpétuel de La Brillane, procureur fondé de messire Antoine de Guiran, chevalier de Malte, capitaine de vaisseaux du Roy et gouverneur général de l'Ile de France et de Bourbon », 26 janvier 1780 (fol. 58) ; — des lettres de greffier de ladite juridiction données à Mᵉ Joseph Barthélemy Richard, notaire royal de Manosque, par dame « Magdeleine Marie des Isnards en qualité d'héritière de messire de Guiran de La Brillane, chevalier, non profés de Saint-Jean-de-Jérusalem, gouverneur des iles de France et de Bourbon, chef d'escadre, iceluy héritier de messire Joseph-François de Guiran, et comme procuratrice de messire Alexandre-Jean-Jacques-Bernard comte de Seguin, son mari, coseigneur de Venasque et de Saint-Didier, chevalier de l'ordre Saint-Louis, colonel du régiment de La Martinique », 4 avril 1780 (fol. 59). — Présentation par Jean-Antoine Barthieu, fermier du Grand-Logis de La Brillane, 1ᵉʳ juillet 1784 (fol. 65 vᵒ), etc.

B. 2293. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1710-1788. — Procédures civiles et criminelles. — Information contre Louis Consonove, hôte du Grand-Logis de La Brillane, accusé de vol nocturne, 1713. — « Inventaire des effets meubles et immeubles délaissés par Melchion Aubergier, de la Brillane, décédé ab intestat », 20 janvier 1713. — « Verbal de répartition par Mᵉ Antoine Basset, lieutenant de juge, sur les négociants, arts et métiers de La Brillane, de la taxe de 26 livres demandées pour aide par les syndics des corps desdits arts et métiers de Manosque pour le paiement des offices de gardes et dépositaires des archives desdits corps » août 1717. — Rapport d'expertise sur la propriété des eaux à l'usage de la fontaine du logis de Fontjuston, avec plan à l'appui, 1719. — Information contre Catherine Genestron, « querellée en coups de bâton, blessures meurtrissures et paroles infamantes par damoiselle Elisabeth Barras, épouse de sieur Charles Verd, bourgeois de La Brillane », 1732. — Requêtes et informations : contre Jean Arnaud pour injures à noble Balthasar de Barras, « employé dans les fermes du Roy, demeurant à La Brillane », 1753 ; — contre Christophe Mainchon, « barquier de La Brillane tenant la barque de Valensole », accusé « d'avoir tiré avec un fusil sur les pigeons du colombier de sieur François Beaudin, bourgeois de Lurs », 1758. — « Verbal sur la mort d'un homme noyé dans la rivière de Durance, quartier du Pred-Claux », 1762. — Information contre Pierre Girard Roux, « maitre des écoles de La Brillane », pour tapage nocturne et « enfoncement de portes et fenêtres », 1774. — « Verbal d'assemblée de parents, nomination de tuteur aux enfants de Jean Plume et inventaire mobilier de sa succession », 1786, etc.

Céreste.

B. 2294. (Cahiers *.) — In-quarto, 183 feuillets, papier.

1656, septembre — **1658**, juillet. — Audiences tenues par-devant le « juge, le vi-juge et le baille » de Céreste. — Causes civiles et criminelles, appointements, défauts, etc.— Défaut à Jean de Bérard, écuyer de Cucuron, rentier des droits seigneuriaux de Céreste, 28 septembre 1656 (fol. 17). — M. Gaspard de Gueidan, « conseiller du Roy et son auditeur en la cour des Comptes », contre Augustin Sambuc, 16 octobre (fol. 21). — « Paul Chaunis, rentier des droits décimaux de Céreste, demandeur au payement de 9 livres pour prix d'un palhier » (meule de paille), 19 octobre (fol. 23). — Louis Frenet : « payement du travail de 14 livres de laine, qu'il a accomodée.... qu'est à raison d'un sol par livre, comme se donne d'ordinaire », 30 octobre (fol. 29 v°).— « Submissions passées par-devant le greffier de la baronnie de Céreste par Elzias Roux et Pierre, son fils, querellés en excès et voyes de faite », 28 novembre (fol. 44). — Mᵉ Georges Touche, procureur au siége général d'Aix : règlement de comptes contre Pierre Devoux de Céreste, « son associé aux arrantements des prieurés de Caseneuve, Le Revest et Saint-Savornin », 25 février 1657 (fol. 62 v°). — Comparution au greffe de la baronnie par-devant Mᵉ Guillaume, d'Orgon, baille, d'Esprit Baragnac, « député séquestre de 6 quintaux de foin, prins en gagerie à Antoine Grégoire, disant que ladite séquestration fut sans effet, ne luy ayant été mis aucun foin en son pouvoir », 26 février (fol. 68). — Défauts : à Simon Sarrasin contre Mathieu Méric, « meunier du moulin de *La Planque* », 15 mars (fol. 77 v°) ; — à noble Georges de Mascon, contre Thomas Laugier, de Vitrolles, 3 avril (fol. 83 v°). — « Renonciation d'appel par Henri de Barbeirac, écuyer, résidant à Céreste », 28 juin 1657 (fol. 94). — Défauts : à Gaspard Silhon, d'Apt, « un des gardes de monseigneur le duc de Mercœur, gouverneur de Provence », 30 août (fol. 102) ; — à Noël Michel, demandeur en paiement de 2 écus 59 sous, « pour travail de moisson », 10 septembre (fol. 112) ; — à Auguste Constant, écuyer de Besse, 22 septembre (fol. 125) ; — à Madeleine Vincent, de Grambois, « demanderesse à la restitution d'une lanterne avec sa veillole de laiton qu'elle presta à Jeanne de Lauriére de Céreste, passant à son logis sur la minuit », 4 octobre (fol. 128 v°) ; — à Esprit Roux, sergent, « demandeur à la restitution d'un escu blanc », que Laurent Blanc, de Céreste, lui avait pris « en jouant aux cartes », 7 janvier 1658 (fol. 141 v°) ; — aux hoirs de Spérit de la Taulière, marchand. de Pertuis, 28 janvier (fol. 52) ; — à Henri Panisse, contre Mᵉ Raspaud, notaire royal, 27 mai (fol. 173). — Mathieu Besson, Mᵉ chirurgien, « demandeur en payement de 5 livres pour avoir pensé et médicamenté le fils de Michel Jausserand, d'un certain coup à la teste, luy ayant mis deux points » : ledit Jausserand est condamné à payer, « à la récolte prochaine et au jour de Notre-Dame de la mi-août, 40 sols avec despens », 13 juin (fol. 181 v°), etc.

(*) Fragments de registres, mauvais état.

B. 2295 (Cahiers.) — In-quarto, 331 feuillets, papier.

1658, juillet — **1661**, octobre. — Audiences tenues par-devant « le juge, le vi-juge et le baille » de Céreste. — Causes civiles et criminelles, appointements, défauts, etc. — Mᵉ Paul de Saint-Marc, avocat en la cour : paiement de 24 sols contre Jean Sue, 31 août 1658 (fol. 9 v°). — Jean-Jacques Michel, « parandurier, de Saint-Maime, demandeur à ce que Jean Noa continue le service qu'il lui avait promis durant l'espace de 3 ans, et à défaut se voir condamner à la nourriture de 5 mois qu'il a demeuré dans sa maison, et à luy restituer 2 chemises demi usées, qu'il lui avait baillé » 10 septembre (fol. 15). — Défaut contre Jean Berton, « hoste du logis où pend pour enseigne le Dauphin, querellé en contravention aux criés annuelles sur le faict de la chasse », 7 octobre (fol. 22 v°). — Jean Bléjard, de Céreste, est condamné à payer à Mᵉ François Selon, docteur en médecine de La Tour d'Aigues, 5 écus, 28 sous, 3 deniers, pour prix de 25 coupes, 2 pots de vin » à raison de 13 sous 6 deniers la coupe, 26 octobre (fol. 34). — Rapport au greffe de la baronnie par « prud'hommes Jean d'Orgon et Pierre Roux, extimateurs modernes et jurés de Céreste, à la

réquisition et présence de noble Georges de Mascony, un des consuls modernes dudit lieu, sur ce que peut valoir la contenance que ladite communauté à prinse sur une terre, au lieu dit *Chemin de Pertuis,* pour servir de chemin au public », 2 décembre (fol. 55). — Défauts « par M[e] Jean de Barbeirac, docteur ez-droits, avocat en la cour, juge de la baronnie de Céreste » : à M[e] Antoine Blanchard, demandeur en paiement « de 7 livres, 10 sols, pour prix de vin, à raison de 1 sol le pot », 9 décembre (fol. 59 v°) ; — à Claude Charpin, demandeur au payement de 4 livres, 10 sols, et « aux despans, qu'il a faits pour un voyage à Pertuis », contre les consuls de Céreste, 16 décembre (fol. 62) ; — à Antoine Sollier, demandeur en payement « de 55 sols, 6 deniers, pour aliments fournis à son logis », contre Jacques Pellenc, abbé de la Jeunesse de Céreste, 13 janvier 1659 (fol. 80 v°) ; — à Jacques Rogier, hôte du logis de La Colombe, 7 mars (fol. 90) ; — à Pierre de La Coste, M[e] tailleur, de Céreste, 31 mars (fol. 99 v°). — Requête pour Esprit Mille, abbé de la jeunesse de Céreste, « aux fins que Jacques Pellenc et Jean Rippert, abbé et enseigne de l'année dernière fassent accomoder le tambour et le drapeau, que suivant la coustume, les abbés vieux sont obligés de remettre en bon état entre les mains des abbés nouveaux le 1[er] mai pour faire la feste », 2 mai 1659 (fol. 109). — Les recteurs de la chapelle des Pénitents blancs, demandeurs en payement de « 6 panaux conségual, que Spérit Raspaud, avait en main comme recteur de ladite chapelle », 26 mai (fol. 111). — Défaut à « messire Pierre Granet, prêtre, agent général de M. le baron de Céreste », 9 juin (fol. 117 v°). — Madeleine Bléjard est condamné à rembourser à Esprit Roux, sergent royal, « une pièce de 21 sols fausse », qu'elle lui avait donnée en échange, 16 juin (fol. 119). — Défauts : à damoiselle Jeanne Raspaud, femme de Abran Gunier, M[e] chirurgien, « querellant en blessures commises sur sa personne avec effusion de sang », contre Jacques Viguier, de Céreste, 9 août (fol. 127 v°) ; — à messire Jean-Louis Aubert, vicaire de l'église Notre-Dame de Romigier, de Manosque, 21 août (fol. 133) ; — à M[e] Georges Vincent, « lieutenant de viguier de la ville de Pertuis », 17 septembre (fol. 150) ; — à damoiselle Marguerite Veissier, veuve de André Berneaud, M[e] chirurgien, 25 septembre (fol. 157) ; — à François Ollivier, bourgeois de La Tour-d'Aigues, 30 octobre (fol. 173). — Les recteurs de la chapelle des Pénitents blancs de Céreste, « demandeurs en payement de 3 livres léguées par Isabeau Panel pour estre accompagnée à la sépulture par lesdits fréres », 1[er] décembre (fol. 179). — Esprit Turcan est condamné à restituer « 59 livres de trame, qu'il a filée pour Françoise Figuière », à charge par elle de lui payer « 2 sols 1/2 par livre », 12 janvier 1660 (fol. 189 v°). — Mathieu Gallabon, demandeur en paiement « de 12 sols pour 3 journées qu'il a aidé à semer à Antoine Sollier, » 15 janvier (fol. 198 v°). — « L'économe de la chapelle des Pénitents blancs, demandeur en paiement des arrérages de la fondation faite par François Valette, d'une messe de mort dans ladite chapelle, tous les vendredis et samedis annuellement, contre messire Henri d'Orgon, prestre, petit-fils et sucoesseur des biens et héritage dudit Valette », 11 mars (fol. 220). — Caution donnée « dans la boutique du greffe » par Honoré Veissière, bourgeois, pour Jacques Pellenc, « détenu aux prisons seigneuriaux de Céreste », 2 mai (fol. 235 v°). — César de Vachières, tailleur d'habits de Montjustin, demandeur en paiement « de la rente de 3 ans 1/2 de sa maison, à raison de 2 escus par an », contre Jean Noa, tailleur d'habits de Céreste, 10 mai (fol. 236 v°). — Pierre Trémoliére, demandeur en paiement de 11 livres 10 sols pour prix « de 20 quintaux de foin, à raison de 29 sols 6 deniers le quintal », 24 mai (fol. 248). — Défauts : à André Bonnard, « hôte du logis, où pend pour enseigne la double Croix d'Or, de Forcalquier », 10 juin (fol. 253) ; — à damoiselle Marguerite de Ribe, « querellant en injures diffamatoires », contre Charles Archimbaud, 14 juin (fol. 255) ; — à noble Louis d'Orgon, lieutenant de juge de Céreste, 26 août (fol. 281 v°). — André Jaubert, M[e] chirurgien, demandeur en paiement « de 18 pains qui lui manquent de la cuite faite au four », contre Louis Peisson, fournier de Céreste, 28 août 1661 (fol. 285 v°). — Défaut « à l'économe de l'église Saint-Raphaël de Saint-Martin-de-Castillon, demandeur en paiement de 3 livres pour légat fait à ladite église par feu Catherine Faucon, de Céreste », 29 août 1661 (fol. 292 v°). — « Enqueste sommaire faicte en jugement par Jean de Barbeirac, juge de la baronnie de Céreste », au sujet d'un droit de passage dans la vigne de Jean Rousset, « pour aller à la fontaine de *Merlanson* », 1[er] septembre (fol. 296). — Honoré Lauthier, « écuyer, rentier des droits seigneuriaux de Céreste », contre Michel Magne, garde

du terroir dudit lieu, 1er septembre (fol. 300 v°). — « Le sieur Martin, docteur en médecine de Pertuis, demandeur en paiement de 9 livres pour avoir traité le fils de Barthélemy Goiran, de Céreste, d'une maladie qu'il fit en ladite ville de Pertuis », 3 octobre 1661 (fol. 315 v°), etc.

B. 2296. (Registre*.) — In-quarto, 623 feuillets, papier.

1661, août-**1672**, septembre. — Audiences du juge et du lieutenant du juge. Appointements, ordonnances, défauts.— Me Louis Brunet, dit Sainte-Marie, « opérateur », d'Aix, contre Etienne Valle, de Céreste, 19 août (fol. 2). — Défaut à Me Jean d'Orgon, « greffier en la baronnie de Céreste », 28 août (fol. 5); — à Antoine Bremond, tisseur à draps, de Céreste, demandeur en paiement de 3 livres 18 sous, « pour prix de cadis gris à raison de 6 sous de pan », 4 septembre (fol. 7). — « M. Pierre Quervelli, greffier royal de Pertuis, demandeur en payement de 3 livres pour reste de marchandises contenues en son livre de raison », contre Antoine Sollier, de Céreste, 25 septembre (fol. 14 v°). — Barthélemy Lauthier, Me chirurgien : paiement de 12 livres, « pour avoir pansé et médicamenté Jean-Antoine Bignan, d'une blessure à la teste durant une quinzaine de jours », 6 octobre (fol. 19). — François Estieu, « demandeur à la restitution des pièces communiquées à Me Jean Lauthier, procureur de Thomas Barras », 27 octobre (fol. 35). — Jean Davin, hôte de Céreste, demandeur « à ce qu'il luy soit permis de faire vendre un manteau que luy a donné en gage Jean Carbonel, cordonnier, pour despance faites dans son logis », 18 novembre (fol. 45 v°). — André Roux, « vermicellier, de Marseille » : avération d'une promesse de 55 livres, 3 août 1665 (fol. 54). — Me Esprit Raspaud, notaire royal de Céreste, demandeur à accepter, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Me Louis Raspaud, son père, aussi notaire royal dudit lieu, 17 septembre 1665 (fol. 74). — Me Joseph d'Orgon, notaire royal : paiement « de 3 livres pour une prinse et extrait de mariage, 3 livres pour la prinse et extrait d'une transaction, et 3 livres pour extrait d'un compte tutelaire », contre Jacques Viguier, 9 novembre (fol. 92 v°). — Léonard Carrière, Me tanneur de Marseille : paiement de 19 livres pour prix de cuir, contre Barthélemy Grégoire, Me cordonnier de Céreste, 22 décembre (fol. 96 v°). — Jean Madon, Me cordonnier : paiement de 3 livres pour prix de 2 paires de solliers, baillées à Françoise Fabre », 4 mars 1666 (fol. 127 v°). — Me Jean de Barbeirac, avocat, « demandeur en requête de bénéfice d'inventaire pour l'héritage de sieur Henri de Barbeirac, son père », 19 avril (fol. 135). — « Enregistration des lettres de baille données par monseigneur Honoré de Brancas, des comtes de Provence », baron de Céreste, en faveur de Jean Rousset, bourgeois de Céreste, 19 mai (fol. 148). — Défaut à Me Joseph d'Orgon, notaire royal de Céreste, 28 juin (fol. 165). — « Enregistration des lettres de juge de la moitié de la baronnie de Céreste, données à Me Jean de Barbeirac, advocat en la cour, par messire Henri de Brancas des comtes de Forcalquier, baron de Cérèste, seigneur du Castellet, Robion et autres places, attendu le décès de messire Honoré de Brancas, seigneur desdits lieux, son père, qui lui acquiert la moitié de la baronnie dudit Céreste, Vitrolles et portion de Montjustin », 18 novembre 1666 (fol. 204 v°). — Submission passée par-devant le greffier de Céreste, par Georges Turcan, « pour être élargi des arrêts du château où il est détenu », 8 janvier 1667 (fol. 220). — Enquête sommaire faite en jugement sur le dommage causé « à un coin de jardin de Pierre d'Orgon, bourgeois de Céreste, en réparant une muraille rompue à la porte Nostre-Dame », 3 février (fol. 247). — Défaut à Jeanne Ripert, « querellant en excès commis sur sa personne par Pierre Trémolière, son mari,.... pour estre mal traictée, battue violentée et en tout moment en danger de sa vie », 21 mars (fol. 265 v°). — « Enregistration des lettres de messire Henri de Brancas, des comtes de Forcalquier, grand séneschal pour le Roy au siège de Forcalquier », portant subrogation de Me François de Basco, avocat en la cour, à Me Jean de Barbeirac, « juge ordinaire des lieux de Céreste, Vitroles, Montjustin et le Castellet, en excuse, empêchemment, absence ou récusation dudit Me Jean de Barbeirac », 1er avril 1667 (fol. 272). — Défauts : à André de Larmet : paiement de 6 livres pour prix d'un mouton, 5 juillet (fol. 301 v°); — à Melchior d'Anjou, écuyer de Pertuis, 19 septembre (fol. 324 v°) ; — à Jacques Belhomme, de Mallemort en comtat Venaissin : « restitution d'une anesse, poil gris, avec sa batière,

* Mauvais état, incomplet.

saisie en gage par Charles Nicot, hoste du logis de La Colombe », 1er octobre (fol. 334); — « à Me Jean de Barbeirac, ministre à Béziers, Me Charles de Barbeirac, docteur en médecine résidant à Montpellier, demandeurs à estre reçus de prendre l'héritage de feu Hercules de Barbeirac, leur oncle, par bénéfice d'inventaire » 20 février 1668 (fol. 344); — à Giraud Hébrard, Me chaudronnier de Céreste, 26 mars (fol. 347).— Esprit de Lestiq, de Céreste, est condamné à payer une promesse de 65 livres à Henri Ricaud, bourgeois de Villeneuve, « cessionnaire de dame Françon de Cambis de La Falèche, veuve de messire Honoré de Brancas », 21 août (fol. 360 v°). — Défaut à Etienne Terras : paiement de « 5 sols pour prix de 35 livres de raisins », 22 novembre (fol. 382 v°). — Caution donnée par Esprit Roux, ménager de Sainte-Croix-à-Lauze, pour « avoir relaxement de 14 bestes lanades, 4 agneaux, 4 chévres, 4 chevreaux et 5 pourceaux qui luy avaient été enlevés au quartier des Espinèdes, sous prétexte qu'ils étaient dans le terroir de Céreste », 22 mai 1669 (fol. 409).— Défauts : contre Jean Christol, accusé de « blessure ou advortement de Claire Guion, femme de Jean Ripert, bourgeois de Céreste », 1er juin (fol. 410) ; — à Me Pascal d'Hupais, avocat en la cour : paiement de 5 livres pour ferme d'une chénevière, 4 novembre (fol. 436) ; — à sieur Jacques Sambuc, fermier des droits seigueuriaux de Céreste, 21 novembre (fol. 448 v°). — Enregistrement des lettres de sergent ordinaire de Céreste données à Barthélemy Larmet par messire Henri de Brancas, baron de Céreste, Le Castellet, Roubion et autres places, datées du 27 août 1668, enregistrées le 3 février 1670 (fol. 461) ; — « Provision de curateur à l'hoirie vacante de Georges Trémolière, à la requeste de François Touche, bourgeois de Céreste, cessionnaire et ayant droit de M. le président d'Oppède », 14 avril 1670 (fol. 481 v°). — Les hoirs de Jean Blanc sont condamnés à payer, à Marie Bidre, les sommes que ledit Blanc, son mari, « lui a recogneu par son contrat de mariage », 19 mai (fol. 489). — André Roux, « Me faiseur de viande de paste, de Marseille », contre André Gilli, de Céreste, 14 août (fol. 495 v°). — Jean-Baptiste d'Orgon, écuyer de Céreste : restitution d'un poirier, 4 décembre (fol. 514 v°) ; — « Les prieurs de la luminaire Saint-Sébastien, érigée dans l'église paroisiale de Céreste, demandeurs au payement de 38 sols pour les flambeaux fournis à l'enterrement de feu Marguerite Paget », 16 février 1671 (fol. 521 v°).— « Les abés modernes demandeurs à la restitution du tambour de ladite Jeunesse, et au payement du louage d'un autre », contre Jacques Figuière et François Pouilhe, « son compagnon, abés de l'année dernière », 4 juin (fol. 538 v°). — Répudiation de l'héritage d'Elzias Touche, « décédé depuis 2 mois en la ville de Marseille », par Jean-Baptiste, son fils et héritier, 13 juillet (fol. 547). — Enquête par Esprit Grégoire, baille de Céreste, accompagné de Me Joseph d'Orgon, son greffier, sur une usurpation de biens au quartier des *Costes*, terroir dudit Céreste, 9 novembre (fol. 551 v°). — Jean Rousset, bourgeois de Céreste ; paiement « d'un droit d'appuyage sur son bastiment », 21 janvier 1672 (fol. 590) etc.

B. 2297. (Cahiers*.) — In-quarto, 380 feuillets, papier.

1783-1790. — Matricules du greffe de la juridiction de Céreste. — Défaut à André Panet contre Jean Roux, « valet de ville de Céreste », 16 octobre 1783 (fol. 1 v°). — « Enregistration d'arrêt du Parlement portant nouveau règlement des droits de minute et expédition des commis aux grefles des sénéchaussés, justices royales et seigneuriales du ressort de la cour, et révocation de tous autres tarifs et réglements précédents, du 3 juillet 1783.:... lu et publié dans la maison commune de Céreste, servant d'auditoire de justice, le 6 novembre 1783 » (fol. 6 v°). — Dénonce par Michel Rouquette pour délit de dépaissance dans une vigne au quartier de *La Muade*, 10 novembre (fol. 15). — Présentation pour « le fermier de la bastide de *Trivar*, appartenant aux hoirs de messire Paul-Antoine-Dominique de Monier d'Arnaud, écuyer de Viens », 5 avril 1784 (fol. 18). — Défaut par Me Gaspard-Balthasar-Melchior Devoulx, notaire royal, de Céreste, contre Joseph Fernouil, » Me broquier », 10 mai (fol. 19). — Enregistrements des lettres : de greffier de la juridiction de Céreste données à sieur Jean Sauvan, de Vitroles, par Me Joseph-Hilaire Ogier, avocat en la cour, « procureur fondé de M. le marquis de Brancas, seigneur de Céreste », 14 juin ; au bas : prestation de serment dudit Sauvan greffier, « pardevant Jean-Pierre Lacroix, viguier et lieutenant de

* Fragments de registre : manque du fol. 202 à 251.

juge de Céreste », 15 juin 1784 (fol. 21) ; — de juge subrogé pour sieur Joseph Trémolière à la place de Mᵉ Mazard, « juge dudit Céreste, absent », 28 août (fol. 36). — Présentation pour les hoirs de Jean-Henri de Barbeirac, écuyer de Céreste, 4 octobre (fol. 40). — Défaut pour Joseph Nolet, fermier du moulin des hoirs de Mᵉ Joseph-Henri Silvère d'Orgon, notaire royal de Céreste, 11 octobre (fol. 41). — Enregistrements : des lettres de « juge du marquisat de Céreste » données à Mᵉ Pierre-François Mézard, avocat en la cour, à la place de Mᵉ Joseph Mézard juge, son père, « avancé en âge », par Mᵉ Joseph-Hilaire Ogier, « avocat en parlement, professeur en l'université d'Aix, expéditionnaire en la cour de Rome, procureur de M. le marquis de Brancas, chevalier des ordres du Roy, prince de Nizarre, marquis de Céreste, Grand d'Espagne de la première classe, lieutenant général des armées du Roy et au gouvernement de Provence, gouverneur des ville et château de Nantes, du 8 mai 1784 », enregistrées le 25 octobre (fol. 44 v°) ; — des lettres de procureur juridictionnel du marquisat de Céreste en faveur de Jacques-Joseph Dupin, bourgeois de Céreste, 3 janvier 1785 (fol. 49). — Déclaration de défrichemment par sieur Pierre Raspaud, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, résidant à Manosque, « voulant faire mettre en culture des terrains incultes qu'il posséde au terroir de Céreste, aux quartiers des *Moulières* et de *Pred-des-Messes* », 18 février 1785 (fol. 51 v°). — Dénonce par Laurent Pontès pour coupe de chênes blancs dans sa terre au quartier du *Laquet*, 18 février 1786 (fol. 66). — Défauts : pour Mᵉ François Maunier, notaire royal de Viens, 8 juillet (fol. 81) ; — pour dame Madeleine d'Orgon, veuve de Mᵉ Joseph-Marie-André-Silvère d'Orgon, notaire royal de Céreste, 23 octobre (fol. 100). — « Ordonnance d'avération de 6 billets privés de la somme de 998 livres », au profit de sieur André-César Sarrasin, négociant de Céreste, 12 février 1787 (fol. 123) ; — Dénonce contre sieur Jean Valette pour délit de dépaissance « dans l'affar de la bastide de *Bontaut*, terroir de Céreste », 31 juillet (fol. 163). — « Enregistrations de subrogations de lieutenant de juge de Céreste pour Joseph Trémolière et de greffier de ladite juridiction pour Joseph Roux », 13 octobre (fol. 178). — Nomination de curateur pour Michel, Paul et Balthasar Christol, « mineurs de 25 ans », 22 octobre (fol. 180 v°). — Présentation pour sieur Paul Brun, « marchand teinturier, de Forcalquier ». 3 janvier 1789 (fol. 264.) — Défaut par Louis Soulier, « bouchoniste », de Céreste, 12 mai (fol. 262 v°). — Enregistrement de la procuration générale consentie par Mgr Louis-Paul de Brancas des comtes de Forcalquier, duc de Céreste-Brancas, à Mᵉ Marc-Antoine-Symphorien Agier, avocat au parlement de Provence,...... auquel il donne pouvoir de, pour lui et en son nom, régir, gouverner et administrer tous les biens que ledit seigneur possède en Provence », 3 mars 1789 (fol. 265). — Défaut pour Guillaume Sarrasin, « ancien fermier de la terre et duché de Céreste », 6 juillet (fol. 281 v°). — Nomination d'arbitres « au procès et contestation » entre Denis Julien et les hoirs de François Laugier, de Céreste, 12 octobre (fol. 301). — Affirmation de voyage pour Louis Castor, « Mᵉ maçon, résidant à Marseille, venu exprès de ladite ville pour poursuivre le jugement du procès qu'il a en la juridiction de Céreste », 18 janvier 1790 (fol. 341), etc.

B. 2296. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1644-1699. — Requêtes, informations et autres pièces de procédures civiles et criminelles. — « Sentences définitives » : condamnant à 50 livres Jean Vial convaincu d'avoir prins et dérobé de nuit 3 moutons et une brebis dans l'étable de Baptiste Marin », 1644 ; — condamnant Espérit Estevenin « à désemparer » toute la terre donnée à « Baccalette » Estévenin en son contrat de mariage avec Espérit Magnan, de Céreste, 1659. — « Procès extraordinaire, informations, confrontations de témoins à la requête de Théodore Roux, de Céreste, querellant en assasin nocturne et blessures sur sa personne, contre Esprit Panisse et Louis Blanchard », 1674. — Verbal d'assemblée de parents et nomination de tuteur à André Barbe, de Céreste, 1687. — « Inventaire des facultés de l'héritage de Jacques Lauthier, bourgeois de Céreste », dressé par Mᵉ Esprit Grégoire, lieutenant de juge dudit lieu, 1689. — Verbal par Mᵉ Jean-Louis de Silvecane, avocat en la cour, juge de Céreste, sur l'évasion des prisons seigneuriales dudit lieu de Benoît Lacher et Mathieu Fouques, condamnés aux galères et autres piéces relatives audit procès, 1690. — « Parcelle du compte de l'administration des

biens et héritage de feu Elzéar Charpin, de Céreste, par Louise Valette, sa veuve », 1697. — « Rapport de visite des forts et remparts faits le long de la rivière du Caulon, qui sépare les lieux de Viens et de Céreste », 1699. etc.

B. 2299. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1700-1749. — Procédures civiles et criminelles. — Prestation de serment par-devant Louis Laugier, lieutenant de juge de Céreste, de sieur André Achard, bourgeois de Cucuron, nommés, par sieur Henri de Barbeirac et Honoré Trémolière, maire et consul dudit Céreste, « pour procéder à la facture du nouveau cadastre de ce lieu, et de Joseph Maurellet, arpenteur, de la Bastide-des-Jourdans par le canage d'iceluy », 15 avril 1700. — « Inventaire des biens et effets délaissés par feu Noël Eissautier », 1706. — « Verbal de descente » par Henri Bernard, lieutenant de juge de Céreste, à la requête de Simon Guérin de Marseille, « rentier des droits de dixme de Céreste », pour constater la quantité de gerbes enlevées du « pasquier de Théodore Roux, sans en avoir fait la déclaration rière les officiers du lieu », 8 juillet 1709. — « Verbal dressé par les officiers de Céreste sur un atroupement de monde devant le four banal dudit lieu, pour prendre le pain que les particuliers faisaient cuire..... Joseph Vignan, un des habitants, aurait dit qu'il volerait du pain lorsque l'extrême nécessité le lui ferait faire...... sur quoi nous l'aurions saisi et fait traduire dans les prisons seigneuriales », 1709. — Verbal de descente par Louis Sarrasin, lieutenant de juge de Céreste, dans l'église paroissiale dudit lieu « à la réquisition de messire Claude Jean, prestre depuis longtemps secondaire de cette paroisse, et pourvu de nouveau du *progamus* de monseigneur l'évêque d'Apt, pour faire jouir ledit messire Jean de l'effet dudit décret et l'établir dans ces fonctions », malgré l'opposition de messire Pierre Derrès, vicaire dudit Céreste, auquel il est fait défense de troubler ledit secondaire dans ses fonctions, 20 octobre 1710. — « Inventaire général des effets mobiliaires délaissés par noble Henri de Barbeirac, de Céreste », septembre 1730. — Enquêtes et pièces du procès intenté par Jean Callaman contre noble Charles de Sineti, écuyer d'Apt, au sujet d'un bois de chêne dépendant de « la bastide appellée *Pestau* », 1789, etc.

B. 2300. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1750-1790. — Procédures civiles et criminelles. — Sentence en vue des pièces portant règlement de comptes entre Jean Charpin, ménager de Céreste, et les hoirs de sieur Henri Bernard, fermier général de la terre et seigneurie dudit lieu, 1752. — Verbal et informations par Henri Lacroix, « viguier et lieutenant de juge de Céreste, sur la mort inopinée de Marguerite Panisse, pendue avec une corde ». 1755. — « Sentences interlocutoires » : condamnant dame Françoise-Justine d'Orgon, fille de feu noble Jean-Baptiste, écuyer d'Aix, à payer une obligation de 600 livres à messire Joseph d'Arnaud, « prieur et seigneur du Bourg-lez-Valence en Dauphiné et chanoine de l'église cathédrale dudit Valence », 1762 ; — condamnant Jean-Etienne Calaman, bourgeois de Céreste, « à la restitution des fruits par lui perçus, en l'année 1761, dans la terre appellée *La Toupine* », en faveur de dame Suzanne d'Hupais, veuve de Me Pierre Roubaud, avocat en la cour, de Forcalquier 1763 ; — Michel Bermond, aubergiste de Céreste, à payer à Paul Aubert, ménager dudit lieu, « 13 livres 15 sols prix de 5 dindes achetées à raison de 2 livres 15 sols pièces par ledit Aubert et vendues par ledit Bermond », 1766. — « Verbal portant amendes contre divers particuliers de Céreste ayant contrevenu aux ordonnances pour avoir été trouvés dans les cabarets à une heure indue, le jour de saint dimanche », 1770. — Requête, information et autres pièces « de la procédure criminelle faite contre des inconnus querellés, en incendie nocturne », 1773. — « Inventaire des effets délaissés par sieur Jean-Henri Lacroix, Me chirurgien de Céreste », 1778, etc.

Corbières

B. 2301. (Cahier.) — In-quarto, 89 feuillets, papier.

1722-1741. — Matricules du greffe seigneurial de Corbières. — Enregistrement des lettres de greffier de la juridiction de Corbières données à Claude Fouquou dudit lieu par « Me Pierre de Corriolis de Villeneuve, marquis d'Espinouse, seigneur et baron de Corbières, conseiller du Roy en ses conseils,

président à mortier au parlement de Provence », 10 septembre 1722 (fol. 1). — Dénonce par Sébastien Viguier, fermier du moulin à blé seigneurial, contre Gabriel Vergier, « qui avait ouvert le fossé dudit moulin pour faire aller l'eau dans sa propriété au quartier du *Nomail* » 20 juillet 1723 (fol. 4 v°). — Présentation pour Mᵉ Joseph Blanchard, notaire royal de Sainte-Tulle, 28 juin 1724. — Défaut à Mᵉ André de Figuières, avocat en la cour, de Manosque, 11 août 1725 (fol. 13). — Enregistrements : des lettres de provision de juge de la baronnie de Corbières, données à Mᵉ Joseph Rafin, avocat en la cour, résidant à Manosque, fils de Mᵉ Pierre Rafin, aussi avocat, ci-devant pourvu des lettres de judicature, 12 juillet 1722 (fol. 14 v°) ; — du serment prêté par ledit Joseph Rafin, par-devant Mᵉ François d'Eimar, lieutenant principal au siège de Forcalquier, 23 juillet 1725 (fol. 15). — Présentation pour noble Laurent de Rodulf, sieur de Beauveset, 24 octobre 1726 (fol. 19). — Déclaration au greffe de Corbières, par Mᵉ Toussaint Joannis, avocat en parlement, disant « être venu exprès de Manosque pour avoir payement de 100 livres, contenues dans un mandat des sieurs consuls de Corbières, signifié à Joseph Jaquet, leur trésorier, lequel n'a daigné acquitter ledit mandat », 8 janvier 1727 (fol. 24). — Défauts : pour damoiselle Delphine Champion, héritière de messire Jean Champion, vicaire perpétuel de Sigonce, 10 décembre 1728 (fol. 40) ; — à sieur André-Abert de Rodulf, sieur de Beauveset, résidant à Beaumont, 14 janvier 1729 (fol. 40 v°) ;— pour sieur Jean-Baptiste André, bourgeois de Corbières, contre Pierre Isnard, hôte du Grand-Logis dudit lieu, 5 février 1731 (fol. 48 v°) ; — à Mᵉ Jean-Baptiste Arnaud, « notaire royal de Forcalquier et receveur de la viguerie de ladite ville », 20 février 1733 (fol. 59). — Nomination de curateur pour Jean et Claude Ardoin, « majeurs de 14 ans et mineurs de 25 », 19 janvier 1735 (fol. 66 v°). — Enregistrement des lettres de provision de « viguier et lieutenant de juge de la terre et seigneurie de Corbières » données à Mᵉ Joseph Blanchard, notaire royal de Sainte-Tulle, par messire François-Charles-Xavier de Corriolis de Villeneuve, président à mortier au parlement de Provence, 3 juillet 1738 (fol. 77). — Dénonces : par Eucher Berthelot, fermier du Grand-Cabaret de Corbières, disant : « qu'il a pris à son service, le dernier jour de carnaval, Etienne Breton en qualité de laboureur, aux appointements de 30 livres, jusqu'au jour de Saint-Michel prochain, lequel, ayant reçu 8 livres 8 sols, a quitté, sans nulle raison le service du reportant depuis le 25 mars dernier, sans vouloir revenir quelque réquisition qui luy ait été faite, ce qui est cause que ledit Berthelot l'est venu dénoncer à la peine de 25 livres portée par les statuts de cette province », 6 mai 1739 (fol. 81) ; — par sieur Jean-Baptiste Reboul, « agent du seigneur baron de Corbières, contre divers habitants coupant du bois dans les iles appartenant audit seigneur », 5 octobre (fol. 89) etc.

B. 2302. (Cahier*.) — In-quarto, 111 feuillets, papier.

1741, novembre-**1763**, avril*. — Matricule du greffe seigneurial de Corbières. — Dénonce par Jean Bicais, garde chasse seigneurial contre Marie Bonnefille, coupant du bois au quartier des *Contras*, 22 décembre 1741 (fol. 1). — Affirmation de voyage pour Etienne Luc, de Sigonce, 7 novembre 1742 (fol. 4). — Défaut à Michel Burle, de Jouques, fermier de la seigneurie de Corbières, contre Mᵉ Joseph André, notaire royal dudit Corbières, 10 juillet 1743 (fol. 6 v°). — Nomination de curateur à Jeanne et Louise Mayer, de Sainte-Tulle, faite par le lieutenant de juge de Corbières, « en subside de justice, à cause de l'absence du juge de Sainte-Tulle et que sieur Albert Archimbaud, viguier et lieutenant de juge dudit lieu, se trouve suspect pour être l'oncle desdites Mayer, et ne peut être subrogé par suite de l'absence de Mᵐᵉ la marquise de Valbelle, dame de Sainte-Tulle, qui se trouve à Paris », 28 novembre 1743 (fol. 9). — Ordonnance du viguier et lieutenant de juge « qui remet Mᵉ Joseph André, notaire royal de Corbières, dans ses fonctions tant publiques que privées, de même qu'il était libre, avant le décret d'ajournement contre lui laxé » par suite d'une injuste accusation, 3 août 1745 (fol. 14). — Défaut contre Thomas Courbon, hôte, de Corbières, 13 septembre 1746 (fol. 19). — Comparution au greffe de Joseph Barthelot, « lequel, étant en la résolution de contracter mariage tant civil que canonique, requiert qu'il lui soit faict nomination de curateur pour

* Lacune de 1751 à 1757, juillet.

l'assister en cette qualité audit mariage et épousailles », 27 octobre 1746 (fol. 21). — Répudiation de l'héritage de François Hode par Louis, son fils, 14 avril 1747 (fol. 24). — Défaut à Mᵉ Joseph Eyriès, notaire royal de Pierrevert, 19 octobre 1747 (fol. 28 v°). — Enregistrement des lettres de greffier subrogé de Corbières en faveur de sieur Jacques Gras, régent des écoles de Sainte-Tulle, en remplacement de sieur Claude Fouquou, greffier, récusé par Honoré Filhol, Mᵉ cordonnier de Sainte-Tulle, 3 novembre 1747 (fol. 29). — Présentation pour damoiselle Anne Reboul contre messire Joseph Reboul, « prieur curé de Saint-Louis, terroir de Marseille », 12 janvier 1748 (fol. 30). — « Réquisition par Mᵉ Jean-Joseph Bicais, notaire royal de Sainte-Tulle, procureur intervenant pour messire Joseph Melve, curé de la paroisse de Corbières, disant que ledit messire Melve, n'étant pas justiciable du sieur juge de ce lieu, à cause de son privilège clérical, il n'est obligé de plaider, pour les causes personnelles, que par-devant le sieur official d'Aix, son juge naturel, où il requiert d'être renvoyé », 16 décembre 1749 (fol. 34 v°). — Enregistrement du rapport des sieurs André Silvy, architecte de Manosque, et Joseph Mathieu, Mᵉ maçon de Mirabeau, « sur l'état de la muraille mitoyenne qui sépare la maison de Jean Martel de celle des hoirs de Toussaint Roux et sur les causes du croulement de ladite muraille », 30 décembre 1748 (fol. 35). — Défaut pour Mathieu Auquier, « hôte du Grand-Cabaret de M. le président d'Epinouse, seigneur de Corbières », 19 septembre 1749 (fol. 39 v°). — Enregistrement : des lettres de provision de juge de la seigneurie de Corbières données à Mᵉ Balthasar Loth, avocat, résidant à Manosque par messire François-Charles-Xavier de Corriolis, marquis d'Espinouse, baron de Corbières, datées d'Aix, « dans notre hôtel », le 22 novembre 1749 (fol. 46 v°) ; — des lettres de provision de procureur juridictionnel de Corbières en faveur d'Elzéar Martin dudit lieu, 28 novembre 1749 (fol. 47 v°) ; — d'un arrêt du parlement d'Aix « permettant à Mᵉ Balthasar Loth de juger et faire sentence définitive, tant en matière civile que criminelle, dans la ville de Manosque pour les procès des juridictions des lieux de Saint-Maime, Dauphin, Villeneuve, Volx et Corbières, où il a été estabil et nommé juge », 3 septembre 1750 (fol. 52 v°) ; — des lettres de provisions de greffier de Corbières pour Elzéar Martin, 2 août 1757 (fol. 55) ; — des lettres de procureur juridictionnel de Corbières pour Jean-Antoine Courbon, 13 août 1757 (fol. 55 v°). — Dénonce contre des bergers gardant un troupeau « de 5 trenteniers dans le terroir appartenant à M. l'abbé de Valsaintes, prieur décimateur de Corbières », 28 juillet 1758 (fol. 62 v°). — Présentation pour Joseph et Alexis Reynier, « querellés en fait de chasse et coupe de bois », 31 mai 1759 (fol. 75 v°). — Enregistrement des lettres « de sergent ordinaire dans la terre et seigneurie de Corbières » en faveur de Jérôme Vassal, tailleur d'habits dudit lieu, 28 mai 1760 (fol. 79 v°). — Présentations : pour sieur Claude Fouquou, Mᵉ chirurgien de Corbières, 18 août 1760 (fol. 82 v°) ; — pour André Sébille, d'Annot, « fabricant de chaux », 13 octobre 1760 (fol. 87 v°). — Enregistrement : des lettres de juge de la baronnie de Corbiéres données à Mᵉ Jean-Baptiste Bouteille, de Manosque, avocat en parlement, par messire Charles-François-Xavier de Corriolis de Villeneuve, chevalier marquis d'Espinouse et de Courbons, baron de Corbières, seigneur de Saint-Jeannet, Vaumène, Chénerilles, Rochebrune, Saint-Vincent, La Robine, 5 mars 1761 (fol. 94 v°) ; — des lettres de juge de la baronnie de Corbières en faveur de Mᵉ Jean-Baptiste-Joseph Maurin, de Manosque, avocat en parlement, « attendu le décès de Mᵉ Jean-Baptiste Bouteille », 10 décembre 1761 (fol. 105). — Présentions : par Laurent Burle, « méger du domaine seigneurial de Sainte-Tulle », 19 novembre 1762 (fol. 111) ; — pour Mᵉ Daumas, praticien de Sainte-Tulle, 8 avril 1763 (fol. 114 v°), etc.

B. 2303. (Cahier.) — In-quarto, 140 feuillets, papier.

1772-1780. — Matricule du greffe seigneurial de Corbières. — Dénonce contre le berger de M. le chevalier de Gassaud, pour délit de dépaissance au quartier de *Caboussel*, 10 novembre 1772 (fol. 3). — Comparution par-devant Mᵉ Marc Tassi, conseiller au siège général d'Aix, procureur fondé de M. le baron de Corbières et de Manosque », requérant subrogation de greffier dans le procès intenté par lui pour « injures et calomnies diffamantes » contre Véran Courbon, 3 mars 1773 (fol. 7). — Défaut pour Mᵉ Jean-Baptiste-Joseph Robert, notaire royal de Sainte-Tulle, 24 septembre 1773 (fol. 15), — Prestation de « serment

de fidélité, foy et hommage à S. M. Louis seize de nom. à l'occasion de son heureux avènement à la couronne », par les consuls, les conseillers et divers habitants de Corbières, en présence de : Mᵉ Jean-Baptiste-Joseph Maurin, juge de Corbières, Mᵉ Pierre Daumas, notaire royal, lieutenant de juge dudit lieu, Mᵉ Jean-Louis Brémond, procureur juridictionnel, Elzéar Martin, greffier, Jean Ailhaud, sergent ordinaire, Barthélemy Bicais et André Hodoul, gardes chasse et bois, 13 juin 1774 (fol. 26). — Défaut pour Mᵉ Pierre Eyriés, notaire royal de Pierrevert, procureur de M. le baron de Corbières, 4 novembre 1774 (fol. 36). — Avération d'une promesse de vente « de 2 quintaux, 30 livres d'huile », au profit de sieur Joseph Trémolière, négociant de Manosque, 21 juillet 1775 (fol. 44 v°). — Défauts : pour sieur Jean-Baptiste Vernet, bourgeois de Pertuis, 29 mars 1776 (fol. 60 v°) ; — à Jean Bardonenche, Mᵉ maçon de Sainte-Tulle, 2 septembre 1776 (fol. 71) ; — à sieur Honoré Croze-Magnan, « Mᵉ perruquier de Manosque », 7 février 1777 (fol. 77) ; — à messire Gaspard André, prêtre de Corbières, tuteur des enfants pupilles de feu Mᵉ Joseph André, notaire royal de Corbières, demandeur à prendre la succession dudit feu Mᵉ André par bénéfice d'inventaire, 27 juillet 1777 (fol. 89 v°). — Dénonce contre Pierre Mulet, « coupant des chênes blancs vifs dans le tènement de la bastide des Bernardines », 17 décembre 1778 (fol. 103 v°). — Présentations pour sieur Laurent Alamelle, bourgeois de Beaumont, 20 septembre 1779 (fol. 116 v°). — « Exposition d'injures et menaces » par messire Gaspard André, vicaire de la paroisse de Corbières, contre Jean-Antoine Courbon, 6 juillet 1780 (fol. 133 v°). — « Abdication de la charge de greffier de Corbières » par Elzéar Martin, 22 décembre 1780 (fol. 140, etc.

B 2304. (Cahier.) — In-quarto, 94 feuillets, papier.

1781-1790. — Matricule du greffe seigneurial de Corbières. — Enregistrement « des lettres et commission de greffier de la juridiction de Corbières », en faveur de sieur Etienne Desjean, de Corbières, « données à Corbières dans notre château », 2 janvier 1781 (fol. 1). — « Procès-verbal de biffement par le greffier, conformément à l'arrêt de la cour du 14 mars dernier, de 2 expositions et déclarations de plainte faites par messire Gaspard André, desservant de la paroisse de Corbières, contre sieur Jean Antoine Courbon, bourgeois dudit lieu, 24 mai 1781 (fol. 7). — Présentation pour Mᵉ Pierre-Joseph-Antoine Bicais, notaire royal de Sainte-Tulle, 10 décembre 1781 (fol. 14). — Enregistrements de déclarations de défrichements : par Félix Hode « d'un hermas au quartier de *La Draye*, terroir de Corbières, de la contenance d'environ 4 panaux », 4 mai 1782 (fol. 17 v°) ; — par sieur Jean-Antoine Courbon d'un hermas au quartier de *La Réserve*, de la contenance « de 3 charges en semence », 18 juillet 1782 (fol. 25). — Nomination de curateur à sieur Jean-Baptiste Hodoul, « mineur de 25 ans, pour l'autoriser dans son mariage avec damoiselle Marianne Gaffarel, de Reillane », 6 février 1783 (fol. 28). — Défauts : pour sieur Elzéar Martin, « maître en chirurgie », de Corbières, 16 juin 1783 (fol. 29 v°) ; — pour « Samuel de Bédaride, juif, négociant, de Cavaillon », 1ᵉʳ octobre 1783 (fol. 32 v°) ; — à sieur Pierre Amic, négociant de Brignoles, 13 août 1784 (fol. 45 v°). — Présentations : pour sieur Louis Peyron, « maître de pension demeurant à Corbières », 14 décembre 1785 (fol. 52 v°) ; — pour messire « Joseph-Mitre-Simon-Jude-Bernard Daumas, prêtre de Corbières ». 4 décembre 1785 (fol. 59). — Dénonce pour dommages causés par les chèvres dans une vigne de François Burle, au quartier de *Mourinas*, 10 mai 1787 (fol. 63 v°). — Enregistrement des lettres « de sergent ordinaire dans la baronnie de Corbières » données à Jean Pons par dame Thérèse-Angélique-Antoinette de Montcalm-Goron, veuve de messire François-Charles-Xavier de Corriolis, marquis d'Espinouse, baron de Corbières, en qualité de procuratrice spéciale de messire Charles-Louis-Alexandre de Corriolis, chevalier, marquis d'Espinouse, baron de Corbières, seigneur de Saint-Jeannet, Vaumène, Chénerilles et autres lieux, son fils, 20 mai 1788 (fol. 71 v°). — Présentation pour sieur François Robert, praticien de Sainte-Tulle, 15 septembre 1788 (fol. 75). — Défaut pour sieur Félix Alivon, Mᵉ perruquier de Manosque, 13 mars 1789 (fol. 80 v°). — Enregistrement des lettres de lieutenant de juge de Corbières, données à Laurent-Augustin Filhol, de Sainte-Tulle, par messire Charles-Louis-Alexandre de Corriolis, baron de Corbières, 5 janvier 1790 (fol. 86 v°), etc.

B. 2305. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1723-1789. — Requêtes, informations, verbaux et autres pièces de procédures civiles et criminelles. — Information, à la requête « du R. P. économe des pères Observantins de Manosque », contre Jean dit l'Espagnol, « soldat de galère », pour injures et menaces envers le R. P. Etienne Roman, religieux dudit ordre, qui « était allé au lieu de Corbières à la fête de Saint-Sébastien pour aider à faire l'office divin », 1723. — Sentence du viguier et lieutenant de juge de Corbières portant « qu'il sera passé un verbal d'enchères de tous les biens de l'héritage de Joseph Audoin dudit lieu » en faveur de messire Joseph de Corriolis, de Manosque, héritier de messire Joseph de Vallavoire, son oncle, et des autres créanciers dudit Audoin, 24 mars 1724. — « Rapport des blessures de sieur Antoine Anglésy, de Corbières, par Joseph Carle, Mᵉ chirurgien de Beaumont », 21 mars 1725. — Délibération de parents, requête et pièces concernant la nomination d'un tuteur pour Joseph Berthelot, à la place de Joseph Genty, « mort au monde civil par l'arrêt rendu contre lui au parlement d'Aix », 1740. — Information contre Gaspard Hodoul « pour excès et insultes », contre sieur Jean-Baptiste Reboul, agent de M. le Président d'Espinouse, « dans le château où il réside », 1743. — Inventaire des effets et meubles de feu Thomas Courbon, à la requête de Mᵉ Barthélemy Loth, notaire royal de Manosque, « intervenant au nom de Joseph Courbon, fils dudit Thomas », 1768. — Information contre divers habitants de Sainte-Tulle et de Manosque pour délits de « chasse en temps prohibé avec armes et fusil et au furet », dans le terroir de Corbières, 1771. — « Comparant tenu par sieur Jean-Antoine Courbon, bourgeois, par-devant le lieutenant de juge de Corbières, exposant qu'on a malicieusement reculé, pour en placer un autre devant, le banc qu'il possède depuis fort longtemps dans l'église paroissiale, et requérant qu'il soit accédé dans ladite église pour dresser procès-verbal du fait dont il s'agit », 1781. — Information contre Simon Hode « pour vol d'écorce de chênes, vulgairement appelée Rusque » 1784. — Requête par messire Charles-Xavier-François de Corriolis, seigneur baron de Corbières, et messire Jean-François Dalmas, seigneur de Sainte-Tulle, contre divers particuliers de Manosque, propriétaires riverains du torrent de Drouille, troublant lesdits seigneurs dans l'usage des eaux de fuite du moulin du Palais, de Manosque, qui leur avaient été concédées par ladite communauté pour leurs moulins de Corbières et de Sainte-Tulle et l'arrosage de leurs prés « par le moyen d'un grand canal », 1784. — Information par André Férévoux, fermier du moulin à blé seigneurial, « querellant en coups de couteau sur les reins de son chien et coups de pierre lancés au même chien », contre Martin Esquillant, de Corbières, 1787, etc.

Cruis

B. 2306. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1707-1786. — Procédures criminelles. — « Informations prises par Jacques Gaubert, lieutenant de juge de Cruis, à la requête des sieurs Jean-Baptiste et Gaspard Bizot, dudit lieu, querellant en excès et blessures sur leurs personnes contre Joseph Magnan, 1707. — « Interrogats » et pièces du procès intenté par « les sieurs maire et consuls de Cruis » contre 18 habitants dudit lieu, pour « défrichement et dégradations de bois tant sur la montagne de Lure qu'au défens communal »; les délinquants son condamnés chacun à 50 livres d'amende par Mᵉ Balthasar Bouche, de Forcalquier, avocat en la cour, « juge audiencier et gruyer dudit Cruis », 1785-1786.

Dauphin

B. 2307. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1677-1785. — Enquêtes, informations, verbaux et autres pièces de procédures civiles et criminelles. — Conclusions de Mʳ Pascal Laugier, procureur juridictionnel de Dauphin, portant « ajournement à comparoir, contre Pierre Ailhaud, querellé » 23 octobre 1677. — « Recensement des tesmoings

faict par Mᵉ Jean Magnan, docteur ez droit et juge de la cour ordinaire de Dauphin », contre Jean Saunier et Pierre Maurel dudit lieu accusés « d'assassinat en la personne de Pierre Berne et d'André Guinaud, de Manosque », 1690. — Procès contre Pierre Massot, sa femme et ses enfants, accusés « d'avoir dans la nuit assassiné et tué Antoine Laugier, de Dauphin, couché sur une aire au quartier de *Brunière*, terroir dudit lieu » ; parmi les pièces : sentence de Mᵉ Antoine Decorio, avocat, juge de Dauphin, condamnant Pierre et Jean Massot, père et fils, à avoir les jambes, cuisses et bras rompus vifs sur un échafaut et à être ensuite mis sur une roue pour y vivre tant qu'il plaira à Dieu, et Claire Chassef, femme de Pierre Massot, et Catherine Massot, sa fille à être pendues et étranglées jusques à ce que mort naturelle s'en suive.... délibéré à à Dauphin le 6 novembre 1715.... publiée ledit jour à Pierre Mollet, procureur juridictionnel dudit lieu, par Laugier, greffier ». — « Verbal de nomination de tuteur aux enfants de Boniface Massot, » par Mary Laugier, lieutenant de juge de Dauphin, 10 octobre 1747. — « Requête de damoiselle Jeanne Rochon, en décadence des biens de Mᵉ François Laugier, notaire royal de Dauphin, son mari », 14 mai 1755. — Informations, et procédures par Mᵉ Joseph Godin, avocat, juge de Dauphin au sujet « de plusieurs vols, de nuit et de jour, en gerbes, blés, foin et fruits de la campagne et des jardins, journellement ravagés », 1761. — « Inventaire des effets et meubles délaissés par messire François-Auguste Verdet, curé de Dauphin, et verbal d'enchères, vente et délivrance desdits biens », 1770. — Information : par Mᵉ Antoine-François Fauchier, avocat, juge de Dauphin, contre « le nommé Nalin, dit Garri, pour injures atroces et diffamantes envers Antonin Laugier, bourgeois de Dauphin, 1771 ; — contre Jean Moulet, de Saint-Michel, accusé « du crime de rapt » par Marie Arnaud, de Dauphin, 1778. — « Comparant portant nomination de greffier de la juridiction de Dauphin en la personne de Mᵉ Antoine Nalin, notaire royal des lieux de Saint-Mayme et Dauphin, par Dominique Bonnefoy, ancien fourrier du régiment du mestre de camp général de la cavalerie françoise, pensionné du Roy et vétéran, procureur général de Louis de Félix d'Agoult, des comtes de La Renarde, chevalier, marquis d'Olières, seigneur de Dauphin, comte de Grignan, baron de Saint-Mayme et autres places ». 26 novembre 1778, — Requête et pièces du procès intentée par « noble Joseph de Guizon, en son nom et en qualité de père de nobles Polyeucte et Alexandre de Guizon », contre Pierre Espitalier « qui, de dessein prémédité, avait tué à coups de pierres une pie qu'il avait apprivoisée et captivée », et contre Marguerite Latil, mère dudit Espitalier pour « injures atroces, provocation et agression », 1780, etc.

B. 2308. (Cahiers.) — In-quarto, 75 feuillets, papier.

1719-1741. — Matricule du greffe de Dauphin. — Défauts : pour sieur Auguste Frépat, bourgeois de Forcalquier, 3 décembre 1719 (fol. 1 vᵒ) ; — pour messire Joseph de Piolle, prêtre, docteur en théologie, de Forcalquier, 6 mars 1720 (fol. 3). — Présentation pour Mᵉ Jean-Baptiste Rochon, docteur en médecine, de Saint-Michel, 29 juin 1720 (fol. 8). — Enregistrement des lettres de lieutenant de juge de Dauphin données à Mary Laugier, dudit lieu, par dame Louise-Pauline de Marignane, « en qualité d'épouse et procuratrice générale de messire Henry-Reymond d'Albertas, chevalier, marquis de Bouc, seigneur de Dauphin, Saint-Mayme et autres lieux, premier président en la cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence », 15 janvier 1722 (fol. 12 vᵒ). — Affirmation de voyage pour sieur Joseph Bouteille, bourgeois d'Aix, 7 février (fol. 15). — Rapport d'estime du dommage causé par les eaux à un pré de Toussaint Mille, bourgeois, de Dauphin, au quartier de *Moutiers*, terroir dudit lieu, 14 juillet 1722 (fol. 18). — Défauts : pour sieur François Mollet, bourgeois de Marseille, 22 avril 1724 (fol. 22) ; — pour Mᵉ Paul Brieugne, notaire royal de Saint-Michel, 16 octobre 1726 (fol. 30). — « Estime générale des biens de l'hoirie de damoiselle Anne Mollet, femme de sieur Jean Arnaud, de Dauphin, par Mᵉ François Mésicour, notaire royal de Mane, et Melchion Pellegrin, experts commis par le lieutenant de juge de Dauphin », 21 mai 1721 (fol. 36 vᵒ). — Enregistrement « de requête, décret, conclusions du procureur juridictionnel et ordonnance du juge portant défense, à tout particulier taillable forain de faire verser n'y dépaître son average dans le terroir de Dauphin, qu'il ne soit allivré au moins une livre, sous les peines de 3 livres et confiscation du bétail », 3 juillet 1728 (fol. 41). — Défaut pour Mᵉ Joseph des Orgues,

notaire royal de Volx, contre Joseph Fabre, « faiseur de plâtre, de Dauphin », 9 mai 1729 (fol. 45). — Dénonce par Christophe Genty, « séquestre des fonds et fruits de Louis Reynaud », contre divers particuliers « qui enlevaient toutes les tuiles d'un bâtiment d'une des propriétés saisies, au quartier de *Beauregard* », 13 décembre 1731 (fol. 51). — Enregistrement des lettres de sergent de la juridiction de Dauphin, données à Antoine Laurent, par Me Paul Dulme, avocat en la cour en qualité de procureur de messire Henry-Reynaud d'Albertas, marquis de Bouc, seigneur de Gémenos, Ners, Péchauris et autre places, baron de Saint-Maime et de Dauphin, 5 octobre 1732 (fol. 55). — Dénonce par Antoine Maurel, « garde du bois de la communauté », contre Antoine Laugier, « qui avait coupé un chêne à pied, dans ledit bois, au quartier de *Bauchières*, 1er juin 1734 (fol. 62 v°). — Prestation de serment, par devant Me Balthasar de Loth, juge de Dauphin, de Jean-Antoine Chabaud, régent des écoles dudit lieu, nommé lieutenant de juge subrogé, 13 novembre 1738 (fol. 67 v°). — Défaut pour sieur Pierre Gleize Me chirurgien, de Mane, 20 avril 1741 (fol. 74 v°), etc.

B. 2309. (Cahiers*.) — In-quarto, 90 feuillets, papier.

1742-1789**. — Matricule du greffe de Dauphin. — Enregistrements : des lettres de procureur juridictionnel subrogé de Dauphin données par messire Henri-Reynaud d'Albertas à sieur Jean-Joseph Rebutty, Me chirurgien de Manosque, 15 décembre 1742 (fol. 4) ; — de greffier de ladite juridiction et de Saint-Maime, en faveur de Marc-Antoine Reynaud, Me chirurgien de Dauphin, 4 avril 1743 (fol. 4 v°) ; — des lettres de lieutenant de juge pour sieur Giraud Mollet, marchand de Dauphin, 5 juin 1743 (fol. 7 v°). — Affirmation de voyage par « Me Pierre Silvy, ancien médecin des hopitaux militaires des armées de France, résidant à Manosque », 5 juillet 1743 (fol. 10). — Dénonce par Honorat Achard, requérant une âmende de 25 livres contre Louis Obergier, de Lurs, « qui avait fait marché avec lui pour venir demeurer en qualité de valet, pendant une année, aux gages de 60 livres..... a manqué à sa parole et ne s'est point rendu au service dudit Achard », 3 octobre 1743 (fol. 12 v°). — Présentations : pour Mr Jean-Antoine Bérenguier, notaire royal de Manosque, 13 janvier 1744 (fol. 16 v°) ; — pour Pierre Rousset, « parendurier », de Saint-Maime, 25 juin 1744 (fol. 26). — Enregistrement des lettres de procureur juridictionnel pour Joseph Arnaud, 24 octobre 1758 (fol. 36) ; — des lettres de « concierge des prisons seigneuriales de Dauphin », pour Victor Rolland, 5 mars 1759 (fol. 38 v°). — Défauts : pour « sieur Joseph Laugier et consorts, fermiers généraux de la terre de Dauphin », 30 août 1759 (fol. 42) ; — pour messire Honoré Laugier « prêtre desservant de la paroisse de Peiroles », 11 février 1759 (fol. 46). — Enregistrement des lettres de juge des terres de Dauphin et Saint-Maime données à Joseph Godin, avocat de Forcalquier, par messire Louis de Félix d'Agoult, baron desdits lieux, 21 janvier 1761 (fol, 51). — Défaut pour sieur Joseph Pourpre « opérateur des corps, résidant à Dauphin », 2 septembre 1762 (fol. 67). — Enregistrement des lettres de sergent ordinaire de Dauphin données à Louis Laugier par Dominique Bonnefoy, procureur de messire Louis de Félix d'Agout, baron dudit lieu, 16 août 1786 (fol. 72). — Prestation de serment, pardevant Jean-Pierre Chevalier, lieutenant de juge, de Luc Pourpre en qualité de greffier subrogé, en remplacement de Me Nalin « greffier en chef, absent », 11 decembre 1787 (fol. 74 v°). — Présentations : pour Luc Pourpre, régent des écoles de Dauphin, 12 avril 1789 (fol. 75 v°) ; — pour Jacques Brieugne « charbonnier » de Dauphin, 18 juin 1788 (fol. 77). — Sentence condamnant Joseph Arnaud, meunier de Dauphin, à payer à sieur Bernard Parjaud, négociant de Reillane, procureur de messire Louis de Félix, baron de Saint-Maime, la somme de 161 livres pour « arrérages de censes annuelles », 24 juin 1788 (fol. 78). — Prestation de serment de sieur François-Augustin Gleize, Me en chirurgie de Mane, « commis par le lieutenant de juge de Dauphin, pour faire rapport et vérification des blessures d'Etienne Rousset, dudit lieu », 14 novembre 1789 (fol. 87 v°), etc.

* Mauvais état, incomplet.
** Lacune de 1745 à 1755 et de 1764 à 1785.

FONTIENNE.

B. 2310. (Cahiers.) — In-quarto, 33 feuillets, papier.

1749-1789. — Matricule du greffe de Fontienne. — Enregistrements : des lettres du greffier de la juridiction de Fontienne données à Mathieu-Thiers Janssaud, Mᵉ chirurgien de Forcalquier, par messire Jean-François de Mathieu, seigneur dudit Fontienne, 14 novembre 1749 (fol. 1); — des lettres de lieutenant de juge de ladite juridiction pour Mᵉ Jean Dupin, 14 novembre 1749 (fol. 1). — Prestation de serment, par-devant Mᵉ Jean-Pierre Vial, avocat, juge de Fontienne, de Augustin Gaude, nommé procureur juridictionnel dudit lieu, 18 février 1750 (fol. 2 vᵒ). — Enregistrements : des lettres de sergent ordinaire de Fontienne pour Joseph Lautier, de Forcalquier, 11 juin 1752 (fol. 4 vᵒ); — des lettres du juge de Fontienne en faveur de Mᵉ Alexandre Garcin, avocat, de Forcalquier, 20 septembre 1752 (fol. 6 ; — des lettres de garde chasse et bois, par messire Jean-François de Mathieu, seigneur de Fontienne « et de Bois-Comptal », pour Joseph Chabus. 9 septembre 1754 (fol. 9); — des lettres de juge de Fontienne par messire Jacques de Clémens, seigneur dudit lieu, en faveur de Mᵉ Jean-Joseph Maisse, avocat, de Forcalquier, 21 juin 1758 (fol. 12); — des lettres de greffier en faveur de Joseph Sube, de Fontienne, 21 juin 1758 ; — des lettres de procureur juridictionnel en faveur de François Redon, 23 juin 1758 (fol. 12 vᵒ); — des lettres de lieutenant de juge pour Joseph Paul, de Fontienne, 1ᵉʳ juillet 1758 (fol. 15); — des lettres de garde-chasse par messire Joseph Clémens, seigneur dudit Fontienne, en faveur de Laurent Curnier, 1ᵉʳ août 1764 (fol. 18); — des lettres de sergent ordinaire par messire Jean-Joseph de Clémens, seigneur de Fontienne, pour Pancrace Henry. 16 août 1765 (fol. 19); — des lettres de « procureur fiscal et officier de justice dudit lieu » en faveur de Jean Dupin, 20 décembre 1768 (fol. 21) — Défauts : pour sieur Noël Nicot, « marchand droguiste » de Lyon, coutre Joseph Paul, droguiste de Manosque, 22 mai (fol. 21 vᵒ); — pour sieur Etienne Peyraud, marchand revendeur de Forcalquier, 17 août 1772 (fol. 23 vᵒ). — Enregistrements : des lettres de greffier de Fontienne pour Jean-Baptiste Esménard. 24 février 1779 (fol. 26 vᵒ) ; — des lettres de « garde-terre, chasse et bois » par messire Jean-Joseph-Gabriel-Ange de Clémens, seigneur de Fontienne, en faveur de François Bonnel, d'Apt, 10 novembre 1780 (fol. 30 vᵒ), etc.

B. 2311. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1743-1787. — Procédures civiles et criminelles. — « Acte interpellatif » aux consuls de Fontienne par messire Jean-François de Mathieu, seigneur de Villars et de Fontienne, « prétendant compenser les biens nobles aliénés, sur la terre qu'il possède en roture audit Fontienne, quartier de *Briandon* », 21 avril 1753. — Informations par le lieutenant de juge gruyer de Fontienne et autres pièces du procès contre divers particuliers de Fontienne « pour coupe et transport de chênes et dégradation des bois », 1759. — « Proclamations de mise en vente par les sieurs maire et consuls de Fontienne des biens infructueux et abandonnés par les particuliers dudit lieu », 1763. — Rapport par Laurent Davin, « maître chirurgien juré de Saint-Étienne, sur les blessures et meurtrissures de François Feutrier, de Fontienne », et autres pièces du procès intenté par ledit Feutrier contre Jean Paul, dit Carabin pour « guet-apens et assassinat », 1770. — Requêtes, informations et autres pièces du procès intenté contre Louise Robert, « querellée en crime de recèlement de grossesse et d'infanticide », 1778, etc.

LINCEL.

B. 2312. (Cahier.) — In-quarto, 64 feuillets, papier.

1723*-1764. — Matricule du greffe de Lincel. — Enregistrement des lettres de lieutenant de juge de Lincel données à Joseph Donneau, de Saint-Michel, par messire Joseph-Alexis de Croze de Lincel, chevalier, seigneur de Lincel et de Saint-Paul, 18 octobre

* Lacune de 1727 à 1732.

1723 (fol. 1). — Défaut pour Mᵉ Jean Pellegrin, notaire royal de Reillanne, 21 octobre 1723 (fol. 2 vᵒ). — Dénonce pour délit de dépaissance dans la terre semée de seigle de Barthélemy Escoffier, au quartier de *Malecombe*, 10 janvier 1724 (fol. 4 vᵒ). — Présentation pour Mᵉ Jean Gaussan, avocat en la cour de Forcalquier, 17 février 1724 (fol. 9). — Dénonce pour délit de dépaissance dans une terre de Mᵉ Joseph Paul, lieutenant de juge de Saint-Michel, « au terroir mégier dudit Saint-Michel, et de Lincel, quartier du *Claus* », 7 juillet 1724 (fol. 12). — Défaut à sieur Jean-Joseph Rochon, bourgeois de Saint-Michel, fils et donataire de Mᵉ Jean-Baptiste Rochon, docteur en médecine dudit lieu, 15 février 1725. — « François Deydier, de Montjustin, rapporte qu'ayant pris pour berger Etienne Escoffier, de Lincel, pour une année, commencée le jour de Saint Michel dernier, moyennant les gages de 30 livres, dont iceluy a receu la plus grande partie, ledit Escoffier a discontinué de le servir depuis le 2 de mai qu'il a quitté ledit Deydier, ... le dénonçant pour l'amende de 25 livres portée par les statuts de cette province », 5 mai 1725 (fol 15 vᵒ). — Comparant par Mᵉ Paul Brieugne, notaire royal de Saint-Michel, greffier de la juridiction de Lincel, « demandant à être subrogé, attendu qu'il a procès par-devant les officiers de Lincel », 28 juin 1726 (fol. 18 vᵒ). — Défaut à messire Eustache Mestre, prêtre de Reillane, contre M. Mᵉ François Isnard, notaire royal de Reillane, et M. Mᵉ François Dermitanis, conseiller du Roi au siège de Forcalquier, comme hoirs de Mᵉ Antoine Dermitanis, notaire royal de Reillanne, 12 août 1726 (fol. 19). — Enregistrement des lettres de lieutenant de juge de Lincel pour Jean-Éléazar Manuel, marchand de Forcalquier, 12 janvier 1734 (fol. 22 vᵒ). — Sentence condamnant Paul Salenc, maçon, au « payement de 27 livres pour la nourriture et entretien de son petit garçon que Georges Amalric, de Saint-Michel, tient depuis 2 ans, suivant le compte arresté entre eux », 27 mai 1734 (fol. 24). — Prestation de serment de Joseph Rolland, nommé garde-chasse et garde-terre de Lincel, 1ᵉʳ juillet 1734 (fol. 25). — Présentation pour Mᵉ Archimbaud, notaire royal de Reillane, 18 juillet 1737 (fol. 26 vᵒ). — Dénonce contre Claude Loubière « passant avec une troupe de moissonneurs, composée de 10 personnes, avec 2 mulets et une paire de bœufs dans une crau semée de seigle au terroir de Lincel, quartier de *Vallansane* », 13 juillet 1740 (fol. 28). — Enregistrements : des lettres de lieutenant de juge de Lincel, donnécs par messire Joseph Alexis de Croze à sieur Jean-Joseph Pellegrin, bourgeois de Reillane, 3 septembre 1742 (fol. 31) ; — de procureur juridictionnel dudit lieu pour Jean-Pierre Thomas, taillleur d'habits de Reillane, 31 janvier 1746 (fol. 33). — Présentations : pour M. Mᵉ Charles de Piolle de Beauchans, « ancien conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, co-seigneur des lieux du Revest-des-Brousses, Vachères et le Petit-Gubian », 31 juillet 1747 (fol. 34 vᵒ) ; — pour François Bermond, « sergent de milice de la compagnie de Piolle », 6 avril 1750 (fol. 36 ; — pour sieur Annibal-François de Jacques, chirurgien de Saint-Michel, 30 septembre 1750 (fol. 37) ; — pour dame Madeleine de Perier, dame de Lincel, héritière de Mᵉ Joseph-Alexis de Croze, 4 décembre 1750 (fol. 37). — Lettres : de sergent ordinaire de Lincel données par messire Henri-Alexis de Croze, seigneur de Lincel et de Saint-Paul, à Antoine Savouillan, de Saint-Michel, 28 février 1753 (fol. 38) ; — « de juge en chef de la juridiction de Lincel et de Saint-Paul », en faveur de Mᵉ Jean-Joseph Maisse, avocat, résidant à Forcalquier, « données dans le château seigneurial de Lincel, le 24 décembre 1734 » (fol. 42). — Ordonnance du lieutenant de juge et assemblée de parents portant nomination « d'un bon, loyal et solvable tuteur aux enfants pupilles de Sébastien Rolland », 19 juin 1758 (fol. 44). — Prestations de serment : par Michel Rouit, greffier subrogé de Lincel, 13 octobre 1760 (fol. 47 vᵒ) ; — de Henri Coupier, en qualité de curateur de Françoise Coupier, sa sœur, 15 février 1762 (fol. 51 vᵒ). — Dénonces : contre Joseph Escoffier, « dérobant des figues et des prunes dans une vigne au quartier de *Laury*, 3 septembre 1763 (fol. 55) ; — contre Joseph Mathieu « cueillant des glands dans une terre au quartier du *Plan d'Ugère*, » 3 octobre 1764 (fol. 61 vᵒ), etc.

B. 2313. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1572-1784. — Procédures civiles et criminelles. — « Procès-verbaux en donnant la question... au lieu de Lincel et dans le chasteau seigneurial du sieur Artus Saphalin, conseigneur dudit lieu et en la salle au-dessus le four, par devant nous, Urban Boyer, docteur ez droits, juge ordinaire dudit Laincel, ez

présances de Mᵉ Jacques Nicollay, advocat au siège de Forcalquier, et Mᵉ Gaspard Bauby, viguier de Reilhane, et Mᵉ Georges Arnaud, lieutenant de juge de Delphin, prins et adjoints, et escripvant Mᵉ Michel de Baudin, notaire royal de Saint-Michel, nostre greffier, aurions fait venir, par-devant nous, Espérite Michel, condamnée à estre mise à la question pour le faict d'avoir esté accusée de sourcellerie et masquarie... que aurait dit qu'elle n'est point masque... et luy aurions déclaré que, si elle ne voulait dire la vérité, la ferions transduire au lieu de la question; et attendu que n'a vollu dire aultre chose l'avons fait despouiller toute nue par Suffren Laugier, Paulet Totin et Mᵉ Antoine de La Rue, sergent royal et archiers de Forcalquier... et constant qu'elle ne vouloit rien dire, luy aurions faict raser les cheveulx de la teste et appliquer les grames (petites cordes) et en tirant auroit dit qu'elle ne voulait dire aultre chose et crié miséricorde et de rechief aurions commandé de la attacher pour la tirer en haut et mestre à la torture,... ladite querellée aurait respondu avoir été amenée une foys à l'assemblée de synagogue par Catherine Goin, disant n'avoir jamais faict mal à personne... et l'aurions fait tirer en hault lui ayant attaché une pierre pesant environ 40 livres... et n'auroit voulu rien dire aultre chose, pensant qu'elle feust esvanouye, l'aurions fait descendre et détacher... et après avoir esté abillée par sergents l'aurions fait transférer aux prisons dudit chateau et poser et appliquer des medicements par Mᵉ Désidery Galette, chirurgien de Reillane », 2 décembre 1572 — « Procès extraordinaire faict par Urban Boyer, juge de la cour ordinaire de Laincel, en présence de Mᵉ Jean Sautel, bailli dudit lieu, escripvant Mᵉ Antoine Orcel, commis au greffe à la requête du procureur juridictionnel, querellant en sourcellerie, *sive* mascarie, contre Catherine Goin, Delphine Amat, et Espérite Michel dudit Lincel », parmi les pièces : interrogatoire des accusées, Catherine Goin répond « qu'elle sait user de sorcellerie... pour guérir les febvres falloyt prendre des os de mort, puis après de une herbe appelée Callamandrine et le tout mettre ensemble dans un bréau... et se mettant à genoux, ayant trouvé ladite herbe, disant telles paroles : Herbe nade! monstre la vertu que Dieu t'a donade!... elle s'est trouvée en la assemblée que font les sourcelliers et les sourcellières... à laquelle dansent et sautent et chantent et crient et jouent... et que là le malin esprit fait un feu... elle s'est trouvée à plusieurs multres de petits enfants... pour les faire mourir donnent au petit enfant du doigt du milieu de la main gauche au contre cor, au gosier ou bien au dernier de la teste, usant de leur charme, après les avoir touché disant : soys-tu mort dans une heure ou deux, tant qu'elles veulent leur donner de terme... elle a esté battue du malin esprit de ung baston, une fois parcequ'elle ne luy vollust pas apporter ung enfant pour le roustir » : informations et interrogatoires de témoins, « en présence de messire Eléazar Admirat, curé de Lincel ; conclusions de « Mᵉ Jean Sobolis, procureur au siège de Forcalquier, pour et au nom du procureur juridictionnel de Lincel, « requérant les dites Goin, Amat et Michel, atteintes et convaincues par leur propre confession, du crisme de sorcellerie et multres, faits par le moyen de ladite sorcellerie, estre condamnées à estres brûlées toutes visves à la place publique audit Laincel », 1578. — Informations contre divers pour « contravention aux édits du Roi sur le fait de la chasse et port des armes », 1707. — Requête de messire Charles Blanchard, « curé perpétuel de Lincel », aux fins que messire Joseph Godin, chanoine doyen de l'église cathédrale de Forcalquier, ayant la prébende de Lincel, « soit constraint, suivant l'arrêt du 30 juin 1677, de lui payer annuellement en deux termes, la somme de 36 livres, pour supplément de sa portion congrüe », 1737. — Lettres de messire Henry-Alexis de Croze, chevalier, seigneur de Lincel, Saint-Paul et Vachères, portant commissions : de procureur juridictionnel de Lincel en faveur de sieur Toussaint Laugier, de Mane ; — de greffier de ladite juridiction pour sieur Jean Rouit, de Saint-Michel ; — de garde terre et bois de Lincel et Saint-Paul pour Jean Granon, avec signature autographe et sceau plaqué en cire rouge dudit seigneur, août 1765. — Enquête au sujet d'un passage longeant « les murailles de la maison presbytériale de Lincel », 1769, etc.

Lurs.

B. 2314. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1675-1789. — Procédures civiles et criminelles. — Information par Jean-Melchion Mayen, avocat en la

cour, juge ordinaire de Lurs, contre Noël Maurel, maçon dudit lieu, lequel « environ la minuit a jetté un grand coup de pierre à la porte de la bastide de Claude Vachier, laquelle, n'estant fermée qu'avec le manche d'une eissade (pioche) droite par derrière, s'est ouverte et ledit Vachier a esté atteint et blessé à la teste », 1675. — Lettres de provisions de juge de Lurs données à Mᵉ Balthazar Vial, avocat en la cour, résidant à Forcalquier, par messire Louis de Thomassin, évêque de Sisteron, seigneur temporel et spirituel dudit Lurs, 4 janvier 1686; — de lieutenant de juge dudit Lurs, en faveur de Pierre Roche, 1ᵉʳ janvier 1686. — Prestation de serment de Mᵉ Seguin, notaire royal de Forcalquier, nommé greffier subrogé de Lurs, « pour les causes de Mᵉ Balthazar Rolland, notaire royal de Lurs, greffier en titre dudit lieu, et celles de ses mégiers et domestiques », 14 janvier 1687. — « Examen des réponses de damoiselle Catherine Bouteille, femme de Mᵉ Balthazar Rogony, notaire royal de Lurs, querellée en excès, batterie et injures par damoiselle Isabeau Hodol, femme de Joseph Barthélemy, bourgeois dudit lieu », 5 décembre 1690. — « Sentence de rangement des créanciers de feu messire Balthasar Feautrier, sous-diacre de Lurs », 1ᵉʳ juin 1691. — Information contre Mᵉ Balthasar Rogony, notaire royal de Lurs, accusé de « voies de faict et menaces » par François Rogony, sieur de La Tour », 1691. — Requête des « fermiers du droit de disme des raisins de Lurs », demandant qu'en l'absence de Mᵉ Charles Martine, greffier du juge de ce lieu, on « leur donne un autre greffier pour faire la visite des caves et tonneaux où divers particuliers entreposent leurs raisins, attendu qu'ils n'ont pas accusé la juste quantité ni payé le droit », 1695. — Informations : par Jean-Joseph Depieds, notaire royal de Forcalquier, viguier et lieutenant de juge de Lurs, à la requête de Mᵉ Jean-Pierre Bernard, procureur juridictionnel, contre Francoul Espitalier, « larron de profession et coutumier à ce faire », 1713; — par Mᵉ Michel Magnan, lieutenant de juge de Lurs, contre Joseph Vachier, accusé de diffamation par Mᵉ Antoine Boin, notaire royal dudit lieu, 1736; — contre Jacques Brunel, cardeur à laine de Lurs, accusé de « fraude et recélement du droit de disme par messire Jean-François Bernard, « prêtre, prieur, seigneur spirituel et temporel dudit Lurs », 1737. — Verbal de « visite de police chez les boulangers de Lurs » par Mᵉ Joseph Thèse, avocat en la cour, juge dudit lieu, « en compagnie de Mᵉ Jean-Antoine Maillet, greffier de L. Jaume, procureur juridictionnel, suivis du valet de ville, pour voir et vérifier si le pain est du poids et de la qualité requise »; les pains ne pesant pas une livre sont confisqués au profit des pauvres, et les délinquants condamnés à 2 livres d'amende avec ordre « de faire à l'avenir le pain de livre », 1757. — Lettres de « messire Louis-Jérôme de Suffren de Saint-Tropez, évêque de Sisteron, prince de Lurs, seigneur spirituel et temporel de Lurs, de Cruis, de Montlaux, de Mallefougasse, du Revest-en-Fangat, etc., portant nomination de Joseph Roche, comme greffier dudit Lurs, avec signature autographe et sceau plaqué dudit évêque, 14 juillet 1765; — portant nomination du sieur Jean-François Audibert comme « préposé pour assister à toutes les assemblées et conseils de ville qui se tiendront à Lurs », avec signature autographe et sceau plaqué en cire rouge dudit évêque, 28 mars 1775. — Information par Mᵉ Jean-Baptiste Aillaud, avocat en la cour, « juge gruyer de Lurs », contre « certains quidams querellés en contravention aux arrêts de la cour sur le fait de chasse et port d'armes », 1775. — Requête et pièces du procès par dame Catherine Reynouard, veuve de Mᵉ Jean-Joseph Thésé, avocat de Lurs, contre Étienne Roche, pour « menaces et soufflets à sieur Paul Thésé, son fils », 1782; — par messire Joseph-Mitre Daumas, prêtre de Sainte-Tulle, « querellant en libelle diffamatoire en forme de lettre rendue publique, contre sieur Pierre-François Boin, bourgeois de Lurs, maire, premier consul de la communauté dudit lieu », 1789, etc.

MANE.

B. 2315. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1690-1749. — Procédures civiles et criminelles. — Procès par Jean Gleize, bourgeois de Mane, contre des hommes de la milice, dont il avait été chargé, en qualité de consul du lieu, de faire la levée, « lesquels, en haine de ce, l'avaient menacé de le tuer et, pendant la nuit, seraient allés mettre le feu à la bastide qu'il possède au quartier des *Hères* », parmi les pièces : « révélations faites par devant messire d'Ar-

naud, vicaire de Mane, sur le monitoire obtenu par ledit Jean Gleize », 1690-1691. — « Verbal fait par Mᵉ Balthasar Vial, avocat en la cour, juge de Mane, portant régallement et répartition sur tous les hostes et cabaretiers de Mane de la taxe de 179 livres, que le Roy a faite sur eulx », 15 février 1694. — « Interrogats » et autres pièces du procès intenté par Mᵉ André de Gaffarel, avocat en la cour, contre Étienne Berluc, bourgeois de Mane, pour avoir exploité un décret d'ajournement faux et faussement fabriqué à dame Anne Arnaud, femme dudit Mᵉ Caffarel », 1696. — Procès contre Joseph et Jean Billard, de Mane, « pour vie vagabonde et voleries », 1714. — Requête par damoiselle Marie Gleise, veuve de Mᵉ Jacques Ginoard, notaire royal de Mane, demandant qu'il soit procédé à l'avération du testament dudit Mᵉ Ginoard, et ensuite à son ouverture et à sa publication 1724. — Verbaux d'enchères : de la maison de feu sieur Louis Besson, bourgeois, « y compris les meubles qui sont attachés à la muraille », 3 mars 1727 ; — « de la trésorerie de la communauté et des revenus de l'hospital de Mane », 18 mai 1727. — Ouverture du testament solennel de sieur Thomas Reboul, bourgeois de Mane, par Étienne Croze-Magnan, lieutenant de juge, « dans l'hôtel de ville dudit lieu où la justice s'exerce », en présence de messire Antoine Mallet, vicaire de Mane, de messire Jean-Baptiste Gleize, prieur d'Ardenne, et autres témoins, 12 avril 1731. — Information contre « des jeunes gens courant la nuit dans le village, faisant du tapage, chantant des chansons profanes, dansant à la place publique devant l'église paroissiale en faisant des hurlements », 1735. — Procès par sieur Pierre Lécurial, procureur juridictionnel de Mane, contre divers habitants « allant de nuit dans la maison de Jean Rambaud, pour y faire la débauche et surtout jouer à des jeux défendus, appelés vulgairement *Lansquenet* et jeu de *Reste* », 1739. — « Verbal d'accédit », par Mᵉ Jean-Pierre Vial, avocat en parlement, juge de Mane, à une bastide au quartier de *Chamferoux* pour y dresser l'inventaire des « effets mobiliers, denrées et bestiaux de feu Claude Pluyme, » 17 décembre 1739. — Enquête au sujet de la quantité de laine donnée à ouvrer à Guillaume Pluyme, cardeur à laine, de Dauphin, par dame Anne-Marie Codur, veuve de noble André de Sébastianne, sieur de Porchères, 22 juin 1742. — Requête de plainte et informations pour sieur Jean de Tende, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, « contre des gens malintentionnés qui ont fait de grands dégats dans sa bastide, située au terroir dudit Mane, appelée *Montlouis*, où il y a un beau parterre avec une quantité de vases remplis de fleurs de toute espèce... ayant rompu les vases et arraché les fleurs et les plantes », 1744, etc.

B. 2316. (Liasse.) — 150 pièces. papier.

1752-1769. — Procédures civiles et criminelles. — Information, à la requête de Marie Girard, « querellante en coups de pieds, coups de bâton et en décadence des biens », contre Esprit Brieugne, son mari, 1753. — Procès contre François Gleize, jardinier, « qui avait bouché le passage de la grande porte de la place de Mane, y ayant mis des pierres pour conduire l'eau dans son réservoir, de façon que personne ne pouvait passer sans se mettre de l'eau jusques à mi-jambe », 1753. — Requête par sieur Pierre Latil se plaignant de vol de 2 plançons de mûrier, qu'il avait fait greffer et « marquer de son initiale, et qu'il soignait avec grand soin ». 26 mars 1756. — Informations contre « des quidams qui, ayant dessein de faire périr Maxime du Plan, mirent le feu pendant la nuit à la paille sur laquelle il était couché, et le tinrent par force sur ladite paille allumée, de façon que son corps en fut tout meurtri et qu'il succomba bientôt des blessures mortelles qu'il avait reçu », 1759. — Sentence de Mᵉ Pierre Denante, avocat en la cour, juge de Mane, ordonnant le réglement par expertise « du compte de la société faite entre sieur Joseph Laugier et sieur Toussaint Granier, négociants de Mane, pour l'achat des cocons », 8 janvier 1760. — Procès : par Mᵉ Mari Croze-Magnan, notaire royal de Mane, contre Joseph Nalin, meunier dudit lieu, pour injures et diffamations « sur la place publique en présence de gens de probité et de caractère », 1762 ; — contre Valery Martin, accusé d'avoir donné un coup de pierre à la tête de Joseph Brien, « dont il est décédé » ; parmi les pièces : « sentence définitive » de Mᵉ Jean-Joseph Maisse, avocat, juge de Mane, ordonnant que ledit Martin, attendu sa démence et imbécilité, sera enfermé dans un hôpital des insensés, pour y être traité comme les autres insensés, sa vie durant, aux frais et dépens de la communauté de Mane », 1762. — Verbaux de nomination de

tuteur aux enfants pupilles de feu André Espitalier, dudit Mane, et d'inventaire des biens dudit André, 1766. — Requête et informations contre « des malfaiteurs qui font des tapages horribles et des désordres épouvantables, jettant des pierres dans les rues, démolissent les bancs en pierre de taille attachés aux maisons des particuliers, font des cris et des hurlements à donner l'épouvante, de façon que personne n'ose sortir de sa maison », août 1767. — « Expédient ordonnant un rapport préparatoire sur la largeur et profondeur du béal qui conduit les eaux au moulin des R. P. Minimes de Mane », décembre 1769, etc.

B. 2317. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1770-1789. — Procédures civiles et criminelles. — Comparant portant nomination de sieur Alexis Durand, régent des écoles de Mane, « pour la vérification de la signature de feu Gibert Janot, Me architecte dudit lieu », 7 novembre 1770. — Procès-verbal par Gaspard Laugier, procureur juridictionnel de Mane, contre « Nalin, bouchonniste dudit lieu, qui reçoit, à des heures indues, toutes sortes de personnes qui passent la nuit à boire et à jouer, ce qui occasionne souvent du tumulte et des querelles qui troublent tout le voisinage », 22 octobre 1773. — Procès contre Michel Seraire pour vol à main armée sur le chemin public qui traverse les bois de Chateauneuf-lès-Mane, 1776. — « Rapport de composition de l'héritage de Jean-Baptiste Martin », 22 mai 1778. — Comparants : de nomination de curateur pour sieur Louis Rouit, bourgeois de Mane, 11 avril 1782; — portant nomination de Me Chanut, avocat, comme juge subrogé de Mane, par « Jean-Baptiste Arnaud, receveur de la viguerie de Forcalquier, procureur de messire Joseph-Palamède de Forbin, chevalier, seigneur, marquis de Janson, seigneur de Mane, Limans et autres places », 6 mai 1782. — Informations : contre sieur Grégoire Brieugne, bourgeois de Mane, accusé d'avoir tiré un coup de fusil dans la rue, 1784; — contre sieur Pierre Pascal, « querellé en rapt, séduction et violences », par Marie-Anne Laugier, 1786. — Comparant par-devant Me Eléazar-François Gleize, avocat, juge de Mane, portant prestation de serment, par les hoirs de Michel Espitalier », qu'ils n'exercent aucun retrait lignager sur une terre vendue à Jean-Baptiste Nadier par ledit Espitalier », 26 février 1787. — Procès contre sieur François Latil pour insultes à Me Jean-Gaspard Vial, « officier ordinaire de la juridiction de Mane », dans l'exercice de ses fonctions, 1787. — Inventaire des biens et effets de feu Jean Martin, tisseur à toile, dressé par Denis Martin, lieutenant de juge de Mane, 9 octobre 1787. — Requête de plainte par Claude Guendon, contre Ferréol, Pourpre « qui, par voie de fait, aurait fait crouler des pierres d'une muraille du suppléant » pour barrer un chemin aboutissant au grand chemin du Bevest, « où l'on peut passer librement », 29 janvier 1789, etc.

MANOSQUE.

B. 2318. (Cahier.) — In-quarto, 69 feuillets, papier.

1769. — Matricule du greffe de la juridiction seigneuriale de Manosque. — « Comparutions, dires et réquisitions, par-devant nous Louis-Bernard Constans de Beynes, ancien conseiller au parlement de Provence, pourvu de la judicature de cette ville, de MM. François Laugier, Jacques Chave, et Balthasar Serraire, maire et consuls modernes de la communauté de Manosque, assistés de Me Nicolas Bouteille, procureur ordinaire de ladite communauté, accompagnés de plusieurs personnes apparentes de ladite ville, lesquels nous ont dit et remontré qu'entre plusieurs privilèges accordés à la communauté par le prince Guilhaume, comte de Forcalquier, en 1206, il est expressément ordonné que les juges, les procureurs juridictionnels, les greffiers, les sergents ordinaires, seront annuels, et que ceux qui auront exercé lesdites charges ne pourront y rentrer que 5 années après leurs exercices finis, comme aussi, que les juges et les greffiers seront obligés, avant que de faire aucune fonction, de jurer sur les saints Évangiles de garder et observer toutes et chacunes les libertés, franchises, coutumes et statuts de cette ville... ils nous ont requis de vouloir leur communiquer nos provisions de juge pour examiner si elles sont aux formes prescrites par lesdits privilèges... et, en ce cas, jurer la main levée sur les saints Évangiles de les

observer pendant l'année de notre exercice et d'appeler aux jugements de toutes les affaires criminelles deux prud'hommes de la communauté pour y donner leur avis et conseils, conformément auxdits privilèges », 3 février (fol. 1). — Lettres de provision : de juge de la juridiction de Manosque données à Mᵉ Louis-Bernard Constans, seigneur de Beynes, avocat en la cour, par Antoine Gondon d'Aix, « agent secrétaire de l'ordre de Malte, procureur fondé de haut et puissant seigneur messire Frère Antoine de Julhans-Fontblanche, chevalier, baillif, grand croix dudit ordre, commandeur d'Argentin, baillif, haut justicier de Manosque, son terroir et Montégut », 6 janvier 1769 (fol. 3) : — de procureur juridictionnel de Manosque données par ledit Antoine Gondon à sieur Antoine Fauchier, praticien de ladite ville, 24 janvier (fol. 4 vᵒ); — « de premier estimateur de la ville de Manosque » pour Joseph Jussian, bourgeois de ladite ville, 24 janvier (fol. 5 vᵒ). — Enregistrements : des lettres de greffier subrogé en faveur de sieur Pierre Chevillon, de Manosque, en cas d'absence ou d'empêchement de Mᵉ Jean-Gaspard de Meinier, greffier actuel de la juridiction et approbation de ladite nomination par « les maire et consuls de Manosque, lieutenants de police », 15 mars (fol. 10); — de la commission de receveur des consignations au bureau de Manosque donnée par Gaspard-Joseph Fricard, greffier des États de Provence, conseiller du Roy, receveur des consignations audit pays, au sieur Joseph Gérard », lui attribuant « une remise de 3 sols par livre sur le produit des droits échus avant 1737 et de 2 sols par livre sur les droits échus après le 2 mai 1737 et qui échéeront à l'avenir », 3 août (fol. 28 vᵒ). — Dénonces : par le meunier des moulins bannaux de Manosque, appartenant à M. Antoine de Mestre, seigneur d'Eygalades, contre divers particuliers qui détournent les eaux du moulin du *Palais* pour leurs arrosages, 4 août (fol. 31 vᵒ); — par messire Joseph de Barras, écclésiastique, de Manosque, contre Noël Agnel, dérobant des amendes dans une terre sise au terroir de ladite ville, quartier de *Sauvignel*, 21 août (fol. 39). — Dépôt au greffe, par Mᵉ Jean-Antoine Bérenguier, notaire royal de Manosque, d'un billet de Augustin-Martin Lachaux, déclarant qu'il reste devoir à sieur Jean-Gaspard Derbès, ancien trésorier de la communauté, 548 livres pour le paiement de « la ferme de la revente de la viande et du poisson frais et salé, s'élevant à 1604 livres », 14 septembre (fol. 45). — Rapport d'experts sur l'état de la muraille mitoyenne entre les maisons de « noble André de Gassaud, gouverneur de Manosque », et le sieur Jean-Joseph Giraudon, 25 novembre (fol. 52 vᵒ). — Dénonce par Louis Massot, Mᵉ boulanger de Manosque, « rapportant qu'il a trouvé la porte du moulin de *Saint-Martin* et celle du moulin de *Drouille* fermées à clef, sans personne dedans... ce qui l'a obligé de retourner avec son blé sans être moulu, et lui a causé un dommage considérable », 23 décembre fol. 58, etc.

B. 2319. (Cahier.) — In-quarto, 26 feuillets, papier.

1781. — Matricule du greffe de la juridiction seigneuriale de Manosque. — Enregistrements : des lettres de provision de juge de Manosque données à Mᵉ Louis-Victor Trachel, de Ginaversis, avocat en la cour, juge de Rians, par « F. Augustin de Jarente, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, commandeur du Bastit, procureur général dudit ordre et receveur du vénérable commun trésor au grand prieuré de Saint-Giles, en cette qualité administrateur du bailliage de Manosque, actuellement vacant par le décès du vénérable bailli, frère Paul de Baroncélis de Javon, dernier titulaire », 15 janvier (fol. 1 vᵒ); — des lettres de procureur juridictionnel de Manosque pour Mᵉ Barthélemy-Joseph Richard, notaire royal de ladite ville, 15 janvier (fol. 2 vᵒ); — des lettres de greffier de ladite ville pour sieur Charles-Gaspard Pierre, bourgeois dudit Manosque, 15 janvier (fol. 3); — « d'archiviste du bailliage de Manosque » en faveur de sieur Balthasar Richard, bourgeois de ladite ville, 23 décembre 1780 (fol. 4 vᵒ); — « d'une lettre de M. le commandeur de Jarente », datée de Marseille 17 décembre 1779, annonçant que « le bailli de Javon est décédé à Paris le 6 dudit mois » (fol. 8 vᵒ). — Dénonce pour délits ruraux : par sieur Joseph Guilhaume, « Mᵉ en chirurgie » de Manosque, 30 avril 1781 (fol. 10); — par Nicolas Boyer, « maréchal des logis de la maréchaussée, résidant à Manosque », 20 juillet (fol. 14). — Affirmation de voyage par sieur Jean de Meynier, ancien notaire royal de Manosque, habitant à Aix, 24 septembre (fol. 18). — Enregistrement des lettres de procureur juridictionnel subrogé données à sieur Louis Jaubert, praticien, par Balthasar Richard, bourgeois, procureur de M. le commandeur de Jarente, à la requête de Jean-Joseph Aubert, « officier invalide résidant à Manosque », 22 octobre (fol. 22), etc.

B. 2320. (Cahier.) — In-quarto, 59 feuillets, papier.

1783-1784 janvier.— Matricule du greffe de la juridiction seigneuriale de Manosque. — Enregistrement des lettres de provision : de « juge de la judicature de Manosque » données à Mᵉ Marius Maisse, de Forcalquier, avocat en parlement, par « F. Antoine-Appolinaire de Moreton de Chabrillan, chevalier, grand croix de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de Sainte-Luce, seigneur haut justicier et bailli de Manosque », 31 janvier 1783 (fol. 1) ; — de procureur juridictionnel de Manosque en faveur de Joseph Gaizerry, bourgeois de ladite ville, 2 février (fol. 2) ; — de greffier de la judicature pour Mᵉ Jean-Antoine-Nicolas Bouteille, notaire royal de Manosque, 20 janvier (fol. 3). — Déclaration de sieur Gaspard-François Guibert, marchand drapier de Manosqne, « reconnaissant le sieur Antoine Arbaud, de ladite ville, pour un homme d'honneur et de probité, digne de la confiance qu'on lui a marquée en l'appelant à l'administration municipale », 13 février (fol. 8). — Enregistrement des lettres de « Joseph-Antoine de Sauteiron, officier d'infanterie, gouverneur pour le Roy de la ville de Pertuis, nommant Joseph Ricard, de ladite ville, garde-chasse dans tout le terroir de son gouvernement », 11 janvier (fol. 10 v°). — Dénonces pour délits ruraux : par messire Joseph-Honoré d'Audiffret, de Manosque, ancien garde-corps du Roy, 16 avril (fol. 17) ; — par François Michel, geôlier des prisons seigneuriales de Manosque, 27 avril (fol. 19 v°). — Déclarations de défrichements : par Pierre Maurel d'un hermas au terroir de Manosque, quartier de la *Toumassine,* 23 juin (fol. 27) ; — par Georges Achard d'un hermas au terroir de ladite ville, quartier de *Saint-Michel-d'Agneille,* 23 juin (fol. 27 v°) ; — d'un hermas audit terroir, quartier du *Val-des-Chats,* par François Daumas, 23 juin (fol. 28 v°). — « Enregistration du rapport pour la distribution des eaux des bassins des fontaines de Saint-Sauveur et de la Saunerie pour l'arrosage des jardins desdits quartiers », 19 juin (fol. 32 v°). — Lettres de greffier subrogé données à sieur Eymond La Salle, Mᵉ apothicaire de Manosque », par Balthasar Richard, « procureur fondé de messire Nicolas de Cabre, chevalier, grand croix de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, seigneur bailli de Manosque », 25 août (fol. 40). — Rapport par François Dufresne « valet de police établi par la communauté de Manosque », contre Jean Peauzin, qui avait fait sur le chemin allant à Forcalquier, un cloaque avec de la paille pourrie et de la terre enlevée audit chemin, 10 octobre (fol. 49). — Présentation au greffe par M. Jean-Joseph de Gaye du Bourguet, de Marseille, 20 novembre (fol. 52). — Prestation de serment, par-devant Mᵉ Marius-Félix Maisse, juge de Manosque, de Mᵉ Eugène Eyriez, avocat en la cour, « désirant de postuler en cette juridiction », 26 novembre (fol. 54). — Exposition de Georges Girard, garde du bois du bailliage, contre Louis Guillot, invalide, résidant à Manosque, « qui avait fait audit exposant les menaces les plus effrayantes », 15 janvier 1784 (fol. 56 v°), etc.

B. 2321. (Cahier.) — In-quarto, 24 feuillets, papier.

1784-1785 janvier. — Matricule du greffe de la juridiction seigneuriale de Manosque. — « Comparant » pour Gaspard-Jean-Baptiste de Brunet, lieutenant-colonel du régiment d'artillerie d'Ausson, chevalier de Saint-Louis, Étienne Lecat et Jean-Louis Arnoux, maire et consuls de Manosque, demandant communication des lettres de provisions des officiers de justice de ladite ville, « pour examiner si elles sont conformes aux privilèges communaux », 3 février (fol. 1). — Enregistrements des lettres de provisions : de procureur juridictionnel de Manosque, pour Jean-Gaspard Bossonier, et de greffier de ladite juridiction pour Louis Gaubert, praticien, par Balthasar Richard, procureur fondé de « F. Nicolas de Cabre, chevalier grand croix de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Félix, seigneur grand bailly de Manosque », 31 janvier (fol. 1 v°) ; — de juge de Manosque en faveur de Mᵉ Louis Blanchardy, de Sainte Tulle, avocat en la cour, 31 janvier (fol. 4) ; — de procureur juridictionnel subrogé en faveur de sieur Antoine-Jacques Bérenguier, par Balthasar Richard « procureur fondé de M. le commandeur de Foresta, procureur de l'ordre de Malte, administrateur du bailliage de Manosque en vacance », 4 avril (fol. 9). — Dénonce pour délit rural par messire Louis-Henri Triquet, « prêtre supérieur de la maison de la congrégation de France établie à Manosque »,

7 juin (fol. 10 v°). — Enregistrement d'une lettre de F. de Sayve, bailli de Manosque, donnant pouvoir au sieur Balthasar Richard « de subroger les officiers de justice dans tous les cas d'absence ou d'impossibilité de remplir leur charge », 3 juillet (fol. 11). — Dénonces pour délits ruraux : par Joseph Cavalier, cavalier de la maréchaussée, contre le berger des dames religieuses de Saint Bernard, de Manosque, 21 septembre (fol. 19 v°); — par M. Paul-Henri Renaud de Figuières, écuyer de ladite ville, contre le berger de M. Paul-Bernard Dulme, « trésorier général de France », 27 septembre (fol. 20 v°). — Affirmation de voyage par sieur Emmanuel Baude, négociant de Barjemont, 20 janvier 1785 (fol. 24), etc.

B. 2322. (Cahiers.) — In-quarto, 82 feuillets, papier.

1789-1790. — Matricule du greffe de la juridiction de Manosque. — Enregistrements des lettres de provisions : de juge du bailliage de Manosque données à Me Joseph Mourre, de Lorgues, avocat en parlement, par Balthasar Richard, procureur fondé de Me Auguste de Chailan de Moriez, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, « régisseur à vie du bailliage de Manosque, ayant pouvoir et charge expresse de Me Gaspard-François de La Croix de Chevrières, chevalier de Sayve, seigneur et bailli de Manosque », 10 janvier (fol. 2 v°); — de procureur juridictionnel de ladite ville pour François Richard, 23 décembre 1788; — « de greffier en chef de la juridiction de Manosque » en faveur de Jean-Joseph Verdet, 13 janvier (fol. 4 v°). — Caution au greffe pour sieur Louis Teissière, Me en chirurgie de Manosque, 26 mai (fol. 15). — Dénonce pour délits ruraux : contre le berger de M. Burle de Champclos « qui gardait un troupeau d'avérage sans clochettes », 19 juin (fol. 21); — par Me Gabriel-Antoine Fave, huissier royal de Manosque, 9 juillet (fol. 23 v°); — par sieur Jean Maurin, « fabricant de bas » de Manosque, 3 août (fol. 27); — par noble Jean-Baptiste de Garidel, seigneur du Caire, 8 novembre (fol. 42). — Enregistrements : des « lettres patentes du Roy, portant sanction du décret de l'assemblée nationale sur la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle », 20 novembre (fol. 44); — de la déclaration du Roy portant sanction du décret de l'assemblée nationale « pour l'établissement d'une loi martiale », 10 novembre (fol. 52 v°). — Comparant au greffe par « Me Richard, notaire royal, procureur des sieurs sindics du grand corps des arts et métiers de Manosque », demendant l'exécution d'une sentence qui condamne Vincent Bonnet, Me menuisier de cette ville au paiement de 10 livres, « montant de son levage de boutique », 22 décembre (fol. 56 v°). — Dénonces pour délits ruraux : par sieur Pierre Avril, Me en chirurgie de Manosque, 12 mars 1790 (fol. 59 v°); — par Me Pierre-Antoine Reyne, notaire royal de ladite ville; 17 avril (fol. 63); — par Me Paul-Antoine Saint-Donat, docteur en médecine de cette ville, 17 mai (fol. 67); — par Me Jean-Baptiste-Joseph de Brunet, 4 juin (fol. 70 v°), etc.

B. 2323. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1669 septembre et novembre. — « Audiences tenues par Me Joseph Viany, juge de Manosque ». — Causes civiles : (17 septembre) Me Charles Borrel, « escripvain », de la Tour d'Aigues, contre Me Jean Sellon, orfèvre de Manosque; — « Me Antoine Melve, notaire royal postulant à l'ordinaire de ceste ville, requérant qu'il soit sursis à toutes ses causes, attendu son absence; » — pour Pierre-Antoine Féautrier « religieux de l'ordre des pères Carmes de Manosque; » — pour messire Pierre Burle, prieur de Laragne, et Me Marc-Antoine Burle, avocat en la cour; — Me Jean-Antoine Pourcin, notaire royal, contre demoiselle Claude de Gigonian; — pour Claude du Cros, Me tanneur de Manosque; — pour messire François Bonnet, « prêtre de l'hôpital Sainte-Barbe, de Manosque ». — (12 novembre) Les recteurs de l'hôpital Sainte-Barbe, demandeurs à prendre par bénéfice d'inventaire l'héritage de Louis Roche. — Me Paul Loques, notaire royal de Manosque, contre demoiselle Madon Fanton. — Défauts : à noble Antoine de Fauris, sieur de Néaules, de Manosque; — à Me Jean Lardeyret, notaire royal, « associé à la ferme de la bollangerie de Manosque »; — à Me François Audiflred, avocat de Manosque, etc.

B. 2324. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1781. — Audiences tenues par Me Louis-Victor Trachel, juge de Manosque et Me Joseph Chave,

« juge en absence » de ladite ville. » — Causes civiles. — Prestation de serment pour sieur Louis d'Antoine, Mᵉ en chirurgie, de Manosque, 20 février. — Défaut pour M. Paul-Henri de Figuières, fils et héritier de Benoît, écuyer de Manosque, 8 mai. — « Les sindics du corps de Saint-Éloy de Manosque », contre François Davin, Mᵉ bridier de ladite ville, 15 mai. — Défauts : « aux prieurs du corps des Mᵉˢ cordonniers, tanneurs et savetiers de Manosque », 29 mai ; — « aux sieurs économes des prêtres prébandiers de la paroisse Saint-Sauveur de Manosque », 29 mai ; — à Mᵉ Jean-Michel Valansan, notaire royal de Forcalquier, 29 mai ; — à sieur Etienne d'Antoine, marchand drapier de Manosque, 7 août ; — à sieur Marc Verdet, négociant contre Antoine Andrieu, « fabriquant distillateur de Manosque, 14 août ; — « à M. de Loubier, représentant de dame Marguerite d'Audiflret, sa mère, cessionnaire de messire Jean-Baptiste de Laffiteau », 18 septembre ; — à messire Gaspard André, prieur de Corbières, 14 novembre ; — à Mᵉ Antoine-François Faucher, avocat en la cour et notaire royal de Manosque, 20 novembre ; — à sieur Joseph Lombard, contrôleur des actes et receveur des domaines du Roy au bureau de Manosque », 4 décembre ; — à demoiselle Marguerite Bernard, veuve de sieur Louis Durand, « maître aux arts libéraux », 18 décembre, etc.

B. 2325. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1782-1783. — Audiences de Mᵉˢ Louis-Victor Trachel et Marius Maisse, juges de Manosque. — Défaut à messire Pierre-Louis d'Aiminy, « chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseaux du Roy, seigneur baron de Barrème et Saint-Jacques, de Manosque, 8 janvier ; — à dame Marie-Anne-Thérèse de Marquèse, veuve de noble Joseph-François de Gaye du Bourguet, représentant les hoirs de Mᵉ Charles de Joannis de Châteauneuf et M. Denis de Gaye, son fils, 15 janvier ; — à messire Jean-Baptiste Legouche, seigneur de Saint-Etienne, Les Orgues et Fontienne, résidant à Manosque, 29 janvier. — M. André de Gassaud, en qualité d'héritier de Mᵉ Paul Tassy, avocat en la cour, son oncle, demandeur en avération d'accord et d'obligation privée, 12 mars. — Ordonnance d'ajournement : pour Mᵉ Etienne Bouteille, docteur en médecine, de Manosque, héritier de Mᵉ Jean-Baptiste Bouteille, avocat en la cour, son frère, donataire de Mᵉ Nicolas, son père, notaire royal de ladite ville, 16 avril. — Défaut contre Mᵉ Henri Ricaudy, « avocat en parlement de Paris, citoyen de la ville de Sisteron, 16 avril. — Ajournements : pour Jean Beaume, « piéton au bureau des postes de Manosque ». 23 juillet ; — pour messire Jean Chaudony, curé de Châteauneuf-Miravail, 23 juillet. — Défauts : à Marc-Antoine de Silvi, de Manosque, « capitaine au corps royal du génie », 23 juillet ; — à messire Jacques-Paul de Gassaud, chevalier, de Manosque, seigneur de Beaulieu, et à M. Laurent-Marie de Gassaud, son fils, « ancien mousquetaire de la garde ordinaire du Roy », 13 août. — Ajournement pour sieur François-Gaspard Guibert, trésorier de la communauté de Manosque, 12 novembre. — (1783) Défauts : à messire Jean-Baptiste Martin, prêtre prébendé de Saint-Sauveur de Manosque, 29 janvier ; — à messire Paul Amand, prêtre prébendé de Saint-Sauveur, 7 août ; — à sieur Jean-François Rebuty, « soldat dans le régiment garde Vallone d'Espagne, alliée avec la France, se trouvant par congé à Manosque, son pays natal », 25 septembre ; — aux hoirs de messire André Sauteiron, prieur de Pierrevert, 30 octobre, etc.

B. 2326. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1784-1785. — Audiences de Mᵉ Louis Blanchardy, juge de Manosque. — Défauts : à Mᵉ Joseph Derbés, avocat en la cour de Manosque, 15 janvier ; — à Mᵉ Paul d'Audiffret, écuyer, seigneur de Beauchans, résidant à Manosque, 23 janvier ; — à damoiselle Thérèse Gérard, « régente des écoles gratuites de Manosque », 26 mars ; — Ajournement pour Antoine Julien et Antoine Astoin, « sindics du corps des maîtres cardeurs à laine et tisserands de Manosque », 21 mai. — Défaut à Joseph Boniface, « Mᵉ barrillat » (tonnelier), de Manosque, 19 août. — Ajournement, pour messire Charles-Xavier-François de Coriolis d'Espinouse, seigneur de Corbières, et Mᵉ Jean-François Dalmas, seigneur de Sainte-Tulle, contre les propriétaires riverains du torrent de Drouille, 14 octobre. — (1785) Défauts : à Mᵉ Charles-Jean Hénos de Bois-Gillot « avocat au parlement de Rouen, résidant à Manosque », 21 janvier ; — à Louis Teisseire, Mᵉ en

chirurgie, de Manosque, 14 avril; — à Mᵉ Antoine Reyne, notaire royal de Manosque, 30 juin ; — à sieur Jean-Antoine Masse, régent du collège de la ville de Manosque, 30 juin ; — à messire de Sayve de la Croix, seigneur bailli de Manosque, citoyen de la ville de Grenoble, contre les propriétaires riverains du fossé des *Sagnières* », 6 octobre ; — à messire Henri de Pochet, prêtre prébendé de la paroisse Saint-Sauveur, de Manosque, 27 octobre; — à Madeleine Usclat, épouse de Joseph Chevalier, « porteur de chaise, de Marseille », 10 novembre ; — « à messire Jean-Henri de Burle, sieur de Champclos, ancien lieutenant des vaisseaux du Roy, chevalier de Saint-Louis, citoyen de Manosque », 1ᵉʳ décembre ; — à Mᵉ Joseph Sisterony, notaire royal de Manosque, 22 décembre, etc.

B. 2327. (Liasse). — 199 pièces, papier.

1786-1787. — Audiences tenues par-devant Mᵉˢ Chanut et Janssaud, juges de Manosque. — Défauts : à M. Mᵉ François-Xavier de Laugier, conseiller du Roy au siège de Sisteron, 9 février ; — pour sieur Joseph-Honoré Coquillat, bourgeois de Rians, contre messire Gaspard-Jean-Baptiste de Collongue, chevalier, seigneur du Castellard et autres places, 23 mars; — « aux hoirs de messire Jean-Baptiste de Laffiteau de La Barthe, chevalier des ordres du Christ, de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare », de Toulon, 27 avril ; — à Mᵉ Hiacinthe Guion, « de la ville et comté de Sault », avocat en la cour, 9 juin ; — à messire André Silvy, économe de MM. les vicaires et prêtres prébendés de Saint-Sauveur de Manosque, 3 août. — A Mᵉ Henri-Joseph Ricaudy, conseiller du Roi, lieutenant particulier criminel au siège de Sisteron, 12 octobre. — (1787) Ajournement pour sieur Jacques Besson, « fabriquant de chapeaux, de Manosque », contre Gaspard Grégoire, « chapelier », de ladite ville, 5 février. — Défaut « à sieur Jacob Astruc, marchand juif de l'Isle au Comtat-Venaissin », 12 février. — Avération de convention privée de bail d'une bastide au quartier des *Contards*, terroir de Manosque, passée à Sauveur Vial, par Mᵉ Louis-Balthasar Clémentis, docteur en médecine de Forcalquier, 5 mars. — Défauts : à M. Jean-Baptiste de Leutier de Ville-Blanche, de Toulon, 16 avril; — à messire César de Coriolis, capitaine de vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, de Toulon, 16 avril. — Ajournements : pour dame Thérèse Dupré, épouse de « noble Pierre-Victor Chauvin, docteur en droit de l'université d'Avignon », 9 juillet; — pour sieur Pierre-Michel Gombert, « ancien gendarme de la garde du Roy », 7 août; — pour sieur Jean de Raffin, ancien officier de cavalerie, 17 septembre, etc...

B. 2328. (Liasse). — 255 pièces, papier.

1788-1790. — Audiences tenues par-devant Mᵉ Joseph Chave, « juge en absence », de Manosque. — Défauts : à Mᵉ Jean-Baptiste-Joseph Maurin, avocat en la cour, 11 février ; — à dame Thérèse de Fauris, de Saint-Clémens, épouse de « messire Philippe de Meyronet, chevalier, seigneur baron de Saint-Marc, Collongue et Le Pignon, conseiller au parlement de Provence », 18 février. — (1789) Ajournement pour Mᵉ Joseph Robert, avocat, de Sainte-Tulle, contre Mᵉ André Tassy, huissier royal de Manosque, 3 mars ; — pour Mᵉ Pierre Eyriès, notaire royal de Pierrevert, 3 mars. — Défauts : à M. François Guibert, docteur en médecine de Gréoux, 10 mars ; — à sieur Jean-Joseph Forcade, « organiste », de Manosque, 26 mai ; — à sieur François Garnier, marchand tanneur de Manosque, contre Étienne Martin, cordier, de ladite ville, 26 mai ; — « aux dames religieuses du couvent de la Visitation Sainte-Marie de Sisteron », 7 juillet; — à sieur Louis Lory, marchand chamoiseur de Manosque, 2 septembre ; — à sieur Jean-Pierre Arbaud, marchand orfèvre de Manosque, 22 septembre ; — « à messieurs les recteurs des hôpitaux unis de Manosque », 22 septembre ; — à sieur Jean-Pierre Arnoux, marchand tanneur de Riez, 27 octobre; — à sieur Honoré Croze-Magnan, « marchand perruquier » de Manosque, 29 octobre ; — (1790) à sieur Josué Cavaillon, « négociant juif, de l'Isle au Contat Venaissin », contre sieur Antoine de Volx, négociant de Montjustin, 26 octobre; — à Mᵉ Joseph-Antoine Laugier, avocat en la cour, de Forcalquier, 26 octobre, etc.

B. 2329. (Liasse). — 37 pièces, papier.

1666-1698. — Procédures criminelles. — Informations par Pons Sallomé, lieutenant de juge de

Manosque, contre Jean et Georges Giraudy, de ladite ville, accusés de « voies de fait » par noble César de Gras de Valgast, 1666. — « Procès extraordinaire par devant Me Joseph Viany, advocat en la cour, juge ordinaire de Manosque, à la requête de Marguerite Bonnet, querellante en excès, contre Pierre d'Armand la Baume, marchand de Manosque », 1670. — « Charges et informations prises par noble Pierre de Geoffroy sieur de La Tour de Chenés, avocat en la cour, juge de Manosque, contre Marguerite Martin, querellée en stellionat », 1681. — « Verbal de querelle » dressé en présence « du sieur de Boisseau, capitaine d'une compagnie du régiment de Soyssé, en quartier à Manosque, accompagné de M. de Vallavoire, et du sieur cadet de Loth », contre le sieur Saint-Aman, cavalier dudit régiment, qui avait blessé en duel Jean-Baptiste Ducet, cavalier de la même compagnie, 1682. — Requête et pièces du procès par Etienne Dulme, bourgeois de Manosque, et damoiselle Claire Ventier, mariés, contre Antoine Burle, « soldat dans une des galères du Roy », pour injures diffamatoires, 1686. — Informations et « interrogats » pour vols : par Pierre Berthot, avocat en la cour, juge de Manosque, 1694 ; — par Pierre Bonardy, avocat en parlement, juge de Manosque, 1698, etc.

B. 2330. (Liasse). — 48 pièces, papier.

1700-1719. — Procédures civiles et criminelles. — Requêtes, informations, interrogatoires : par Me Ange Mouriès, « avocat en parlement, conseiller du Roi, référendaire en ses chancelleries de Provence, juge de Manosque », contre Delphine Miane, pour « violences et voies de fait », 1702 ; — par Me Charles-Félix Laugier, avocat en la cour, juge de Manosque, contre Suzanne Garnier pour « avoir vendu de chair de mouton sans préalablement avoir averti les fermiers du droit de rève d'un liard par livre », 1711 ; — contre Constans Bousquet, potier à terre, pour « crime de dépopulation de bois », et sentence le condamnant à 20 livres d'amende, 1712. — « Défenses » pour les hoirs de messire Jacques Bibaud de Lignon, seigneur d'Ongles, contre Me Pierre Rafin, avocat en la cour, créancier de ladite communauté, 1712. — Ordonnance portant qu'il sera fait rapport sur les défrichements faits par les fermiers de Me Jean Pellegrin, notaire royal de Reillane, dans le domaine du *Bousquet*, situé sur le terroir de Saint-Michel, 1714. — Requêtes, informations et « interrogats » par Me Jean-François Abel, juge de Manosque, au sujet du vol « d'un bœuf gras », au préjudice « du fermier du château seigneurial de Villemus, appartenant à messire Joseph de Forbin, marquis de Janson », 1714. — Procès par dame Marguerite Savournin, veuve de noble André Legouche, seigneur de Saint-Etienne, Les Orgues et Fontienne, contre sieur André Figuières, avocat en la cour, tuteur de ses enfants pupilles, pour malversation dans ses fonctions de tuteur, 1711-1716, etc.

B. 2331. (Liasse). — 48 pièces, papier

1720-1757. — Procédures civiles et criminelles. — Rapport d'estime des terres, meubles et capitaux, de la bastide de Me André Figuières, avocat en la cour, au quartier de *Saint-Sébastien*, terroir de Manosque, 1725. — « Interrogats » par Me Joseph-Pierre-Honoré Gordes de Rodulf, docteur en droit, juge de Manosque, de Catherine Amoureux, accusée d'avoir souffletée Marguerite Gleize, 1726. — Sommation contre François Garnier « de mettre en état les fossés et canaux pour conduire les eaux des *Peyroulés* et des versures des fontaines de la ville qui lui ont été affermées par les maires et consuls de Manosque, à la rente annuelle de 40 livres », 1747. — Requêtes et informations : contre Joseph Trémolières, accusé du détournement du droit de dîme que perçoit à Manosque le sieur prévôt du chapitre de Forcalquier, sur les grains et les légumes, 1753 ; — contre Joseph Berge, marchand ciergier, qui avait traité de « faquin et de fripon sieur Pierre Coubard, entreposeur de tabac et receveur des fermes du Roy pour les huiles et savons à Manosque », 1756, etc.

B. 2332. (Liasse). — 52 pièces, papier.

1763-1769. — Procédures civiles et criminelles. — Requêtes, informations et autres pièces du procès, par-devant Jean-Joseph Godin, avocat en la cour, juge de Manosque, contre Jean Barou et Antoine Julien, qui avaient frappé d'une « infinité de coups

de pieds et de poings et meurtri » Gaspard Nicot, de Manosque, 1764. — « Procès-verbal sur une coupe de bois faite dans la forêt et bois hospitalier dépendant du bailliage de Manosque », 16 mars 1769. — Procès par « M. Charles de Joannis de Châteauneuf, ancien officier de galère, chevalier de Saint-Louis, « querellant en injures et sottises vomies contre lui et menaces de coupe de hache », contre Joseph Avril, maçon de Manosque, mai 1769. — « Verbal de mise de scellé aux armes de la juridiction de Manosque, au nom du Seigneur Roy », à la maison de feu Jean-Louis Genty, de ladite ville, 11 juillet 1769. — Procès pour « excès sur sa personne et injures atroces » par sieur Jacques-Laurent Rebuffat, capitaine de vaisseaux dans la marine marchande, résidant à Toulon, contre « le nommé Bec », de Manosque, 10 août 1769. — Rapport d'estimation du dommage causé par un troupeau dans une vigne au quartier du *Prèche*, terroir de Manosque, 17 septembre 1769. — Procès par sieur Gaspard Franc, employé dans les fermes du Roi à Manosque, contre Joseph Granier, « qui lui avait décoché trois coups d'épée », 21 septembre 1769. — « Verbal d'ouverture, par ordre du juge de Manosque, du coffre où sont enfermés les papiers du greffe de ladite juridiction.... le sieur Jean-Gaspard de Meynier, greffier en chef, s'étant absenté depuis environ 10 jours, et attendu que l'on a besoin journellement des procédures entamées qui se trouvent dans ledit coffre »; et inventaire desdits papiers, « en retenant 71 numéros », 9 décembre 1769, etc.

B. 2333. (Liasse). — 42 pièces, papier.

1770-1778. — Procédures civiles et criminelles. — Procès par Mᵉ Joseph Eyriès, juge de Manosque, contre les auteurs de l'assassinat d'Antoine Julien, tué à coups de couteau au quartier des *Peyrolets*, terroir de Manosque, janvier 1770. — « Verbal d'accédit par le juge de Manosque, et à la requête de Mᵉ Marc-Augustin Dupré, avocat en la cour, juge en chef de Rousset, au logis de Saint-Pierre, dans la ville de Manosque, où logeait sieur Pierre Amic, de Brignoles, prisonnier, pour dresser un procès-verbal de tous les titres, documents et papiers lui appartenant », 26 janvier 1770. — Requête, « interrogats » par Mᵉ Gaspard Castagni, avocat en la cour, juge de Manosque, et autres pièces du procès pour « injures, voyes de fait et menaces par damoiselle Suzanne Anglésy, contre sieur Louis Teisseire, Mᵉ chirurgien de Manosque, condamné à « 50 livres envers ladite Anglésy pour tenir lieu de dommages et intérêts », 1772. — Procès par Mᵉ Joseph Dermitanis, avocat en la Cour, juge de Manosque, contre Marie Genty, qui avait jeté de sa fenêtre une trousse de foin sur la tête de Jean Auquier, hôte dudit Manosque, 1777, etc.

B. 2334. (Liasse). — 90 pièces, papier.

1780. — Procédures civiles et criminelles. — Procès par dame Madeleine d'Ayminy, épouse de M. Joseph-Honoré d'Audiffred, écuyer de Manosque, contre Joseph Amoureux, pour une dévastation considérable de bois au quartier de *Saint-Alban*, terroir de Manosque, janvier. — Comparant portant nomination de tuteur pour damoiselle Anne-Thérèse Martel; acte passé par devant Mᵉ Marie-François Lamy, avocat au parlement, juge de Manosque, « à la grille du parloir du monastère Saint-Bernard de ladite ville », 7 février. — Verbal sur la mort accidentelle de Jean-Pierre Chabran, écrasé « par un tas de terre » au quartier du *Pilon de Valence*, terroir de Manosque... ; après avoir « fait apposer le sceau aux armes de la juridiction au front du cadavre », le juge ordonne qu'il soit « exposé au-devant du greffe », 6 mai. — « Exposition de grossesse » de Françoise Girard, « à la réquisition de Louise Peiron, sage-femme de Manosque », 7 août. — Procès pour injures et coups par sieur Jean-Baptiste Aulagnier, marchand vitrier de Manosque, contre « sieur Louis Bérard, chirurgien, pauvre garçon qui n'a d'autre ressource pour vivre que de faire des barbes à vil prix les jours de samedi », 30 août. — Inventaire des effets mobiliers et des papiers de l'hoirie de feu M. Charles de Joannis de Châteauneuf, à la requête, de messire Claude-Ambroise d'Oraison, de Marseille, ancien major du régiment de Berri-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, héritier universl dudit de Joannis, et de M. Jean-Joseph-Denis de Gaye du Bourguet, neveu germain dudit messire d'Oraison : parmi les objets décrits sont détaillés 442 numéros relatifs à des actes ou titres de familles, 11 octobre, etc.

B. 2335. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1781. — Procédures civiles et criminelles. — Procès par sieur Joseph Bouteille, bourgeois de Manosque, « querellant en coups de bâton » contre sieur Joseph-Honoré d'Audiffred, ancien garde de corps du Roi, 26 janvier. — « Verbal de levée de scellés mis au greffe de la juridiction de Manosque, et inventaire de toutes les pièces et procédures de l'année 1780 remises au sieur Richard, archivaire », 6 février. — Procès contre sieur François Guilhaume, marchand drapier, accusé d'avoir diffamé par « un monstrueux libelle », Mᵉ Barthélemy-Joseph Richard, notaire royal de Manosque, 17 mars. — Rapports : d'estime du dommage causé par les eaux « à une propriété de terre et vigne, que possède au terroir de Manosque, quartier du *Champs-des-Longues* noble Jean-Baptiste de Pochet, écuyer de cette ville », 22 août; — « de cannage » d'une propriété au quartier du *Merle*, terroir de Pierrevert, par Nicolas Pierson, géomètre de Manosque, et Joseph Ayasse, géomètre de Sainte-Tulle, 20 septembre. — Procès par le procureur juridictionnel contre divers particuliers surpris « à deux heures après minuit dans la cave de la maison de Paul Nalin et dans le cabaret de Jean Noat, sur la place des Terreaux », jouant à des jeux de hasard notamment « à la Barloque », expressément prohibés par les ordonnances, 24 septembre. — Requête de plainte par Mᵉ Jean-Antoine-Hilarion Bérenguier, avocat en la cour, au sujet du « traitement ignominieux et flétrissant commis sur sa personne par Jean-Joseph Aubert, soldat invalide », 2 octobre. — Comparant de répudiation de l'héritage d'Elisabeth Peausin par Nicolas et Anne Peausin, ses enfants, 5 octobre. — Verbal d'arrentement des biens de Jean-Antoine Girard, pupille, par devant Charles-Gaspard-Pierre Faucher, greffier de la juridiction de Manosque, 18 octobre, etc.

B. 2336. (Liasse). — 48 pièces, papier.

1782. — Pièces de procédures civiles et criminelles. — Procès entre Louis Massot et Jean-Louis David, tous deux maîtres boulangers du quartier du Soubeiran, s'accusant mutuellement » d'injures et impostures atroces », janvier. — Sentence du juge de Manosque condamnant Marguerite Berne à payer, en qualité d'héritière de François Berne, un legs de 150 livres « au sieur supérieur de l'œuvre pie de la congrégation des artisans et paysans de ladite ville », 30 janvier. — Prestation de serment par-devant Mᵉ Joseph Escuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier tenant la place de lieutenant général au siège de Forcalquier, de Mᵉ Jean-Joseph Puget, avocat en parlement, nommé juge de Manosque, par messire Antoine-Appolinaire de Moreton de Chabrillant, grand croix de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, bailli de Manosque, 9 février. — Plaintes et informations : pour « vol de bois exposé sur le grand chemin », à la requête de « sieur Henri Isnard et ses associés à la construction du grand chemin de Manosque à Sainte-Tulle », 5 mars; — par les sieurs maire et consuls de Manosque, « propriétaires des iscles qui sont le long de la Durance », contre Jean-Baptiste Rougon, « chargé de la fabrication du salpêtre », pour coupe de vernes, peupliers et osiers, 8 mars. — Sentence condamnant messire Jean-Baptiste Legouche, chevalier, seigneur de Saint-Étienne, résidant à Manosque, au paiement d'une pension viagère de 804 livres 8 sols, en faveur de M. André de Gassaud, de ladite ville, 18 juillet. — Requête et enquête « pour vérifier la naissance à Manosque de Marie-Jeanne Reymond, et qu'elle a été baptisée dans la paroisse de N.-D. de Romigiers de cette ville, attendu qu'on a omis de coucher son acte de baptême dans le registre de la paroisse », 19 novembre, etc.

B. 2337. (Liassse). — 91 pièces, papier.

1783. — Pièces de procédures civiles et criminelles. — Verbal d'enchères et de délivrance pardevant Mᵉ Barthélemy Loth, procureur juridictionnel de Manosque, d'une bastide et son tènement située au terroir de cette ville, quartier de *Pimajour*, dépendante de l'hoirie de Michel Brémond », 11 février. — Procès par François Lachaux, boulanger de Manosque, contre Jean Turcan, marchand chandelier, « qui aurait empoisonné ses vers à soye en remuant du fumier dans la rue », 6 mars. — « Interrogats de Gaspard

Bicaïs, querellé en excès occasionnés par une espèce de démence », 17 mars. — Enquête à la requête du « père Ignace, vicaire du couvent des pères capucins de Manosque, contre des quidams qui se sont introduits dans les jardins que les R. P. possèdent dans ladite ville, près de la porte de la Saunerie, et ont rasé à fleur de terre environ 50 vases d'œillets et dégradé totalement les platebandes complantées de renoncules et de jacinthes », 9 mars. — « Inventaire de production des pièces du procès » entre sieur Joseph Garcin, négociant d'Aix, et sieur François Richard, receveur des domaines du Roy, au sujet d'un règlement de comptes pour la vente de 30 charges de blé, à raison de 34 livres la charge, 1er août. — Procès par Me Balthasar-Jean-Jacques Giraudon, avocat de Manosque, « querellant en accusation et inculpation fausse et calomnieuse » contre sieur Jean-Joseph-Denis de Gaye, de Marseille, 30 septembre, etc.

B. 2338. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1784. — Pièces de procédures civiles et criminelles. — Sentence de rangement des créanciers de l'hoirie de feu M. Étienne-Cristophe d'Audiffret, de Manosque, 31 janvier. — « Procès-verbal contenant extraction d'actes des registres de noble personne Nicolas Fabry et de Me Joseph Colety, anciens notaires royaux de Manosque » ; extraits : du contrat de mariage entre noble Auban Sauteiron, fils de noble Boniface, écuyer et de damoiselle Alix Reyne, de Manosque, d'une part, et damoiselle Lucie Defauris, fille de noble Paul, de ladite ville, « tiré sur son original des écritures de noble Nicolas Fabry, de l'année 1501 ; » — du testament nuncupatif de noble Auban Sauteiron, instituant pour ses héritiers universels noble Guilhem et Jean Sauteiron, ses deux fils ; « tiré sur son original des écritures de Me Joseph Colety, notaire royal, de l'année 1539 » ; lesdits extraits collationnés par Me Pierre-Antoine Reyne, notaire royal de Manosque, « propriétaire desdites écritures », 18 février. — Procès contre Sauveur Fairat, potier à terre de Manosque, qui avait diffamé et injurié « au café public dudit Manosque, tenu par les Suisses », Me André Tassy, officier royal, 1er avril. — Sentence condamnant Me François Faucher, avocat en la cour et notaire royal de Manosque ; « à rayer et biffer les termes injurieux et diffamants envers Me Paul-Antoine Saint-Donat, docteur en médecine de ladite ville, insérés dans ses écrits ayant pour titre *Rédigé des conclusions et briéves observations* », 30 avril. — Rapport d'estime des dommages causés à une propriété du quartier du *Champ-des-Oulgues* par un troupeau, dressé par Louis d'Antoine et Louis Teissière, « ex-consuls de la communauté de Manosque et, en cette qualité, estimateurs modernes de cette ville », 28 août. — Verbal d'arrestation, « du nommé Agnel, maréchal à forge et de la nommée Victoire Rey », accusés d'adultère, par Joseph Cavalier, Charles Barras et Pierre Taxis « tous trois cavaliers de la maréchaussée générale de Provence, en résidence à Manosque, ensuite des ordres du sieur Sambuc, maréchal des logis, à la réquisition du procureur juridictionnel de ladite ville », 24 octobre. — Procès pour règlement de comptes entre messire André de Barras, curé de N.-D. de Romigiers de Manosque et prieur de Saint-Pierre, du Castellet, et les hoirs de messire André Sauteiron, ci devant prieur dudit prieuré, 4 novembre. — Ordonnance du juge de Manosque portant séparation de corps et de bien de Jean Sauvat et de Thérèse Rey, 26 novembre, etc.

B. 2339. (Liasse). — 79 pièces, papier.

1785. — Procédures civiles et criminelles. — « Verbal d'accédit » à la requête des religieuses Bernardines de Manosque, dans la maison d'Antoine Andrieu, distillateur, pour constater « les nouvelles œuvres faites par ledit Andrieu à une muraille appartenant audit monastère », 22 février. — Vente aux enchères d'une maison, « sise dans l'enclos de Manosque, quartier des *Marteaux*, provenant de l'hoirie de Joseph Reynaud, 2 avril. — Informations par le procureur juridictionnel contre « des perturbateurs du repos public qui, à toute heure de la nuit, se répandent dans les rues de la ville, font un tapage considérable, insultant et outrageant les personnes du sexe qu'ils rencontrent, assiègent les particuliers et forcent même les portes des maisons », 15 juin ; — contre des gens « sans état, sans aveu et sans bien qui dérobent pendant la nuit les fruits et légumes de la campagne, et se font ainsi des ressources de leurs

rapineries continuelles », 11 août. — « Inventaire des meubles, effets et denrées délaissés par Nicolas Gubian, messager de Manosque », 26 août. — Sentence ordonnant qu'il sera fait rapport constatant l'état de la prise des eaux de la fontaine de *La Calade*, appartenant à la communauté de Manosque, des ouvrages en maçonnerie ou autres qui existent pour raison des sources qui servent à ladite fontaine », 31 août, etc.

B. 2340. (Liasse). — 65 pièces, papier.

1786-1787. — Procédures civiles et criminelles. — Requête par messire Joseph-Antoine de Sauteiron, ancien officier d'infanterie, gouverneur de Pertuis, « remontrant qu'ayant intérêt d'avoir le contrat de mariage de noble Boniface de Sauteiron, un de ses ayeux, écuyer de Jean, duc de Calabre, fils de René, comte de Provence, il s'était adressé pour lui en expédier un extrait, à Mᵉ Bérenguier, notaire royal de Manosque, possesseur des écritures de Pierre Guigonis, ancien notaire, de l'année 1467, mais ledit Mᵉ Bérenguier, ayant vérifié le registre de ladite année aurait remarqué que la feuille où doit se trouver ledit mariage manque et qu'on ne trouve que la note dudit mariage au répertoire du registre... de quoi il importe au suppliant de faire conster; et verbal de vérification dudit registre avec extrait certifié de ladite note portant : *Matrimoniun nobilis Bonifacii de Sauteiron* », 3 janvier. — Prestation de serment, par-devant Mᵉ Jean-François Beraud, lieutenant général au siège de Forcalquier, de Mᵉ Jean-Baptiste-Claude Chanut, avocat de Forcalquier, nommé juge de Manosque par messire Gaspard de La Croix de Chevrières, chevalier de Sayve, bailli de Manosque, 31 janvier. — « Compte rendu de l'administration des biens de Jean et Louis Escuyer, pupilles, par Pierre Loube, de Manosque, leur tuteur », 22 mars. — Requêtes et informations contre « une troupe de jeunes gens, armés de bâtons », qui avaient assailli et frappé sieur Jean-Antoine Barthélemy, 10 juillet. — Inventaire des papiers de l'année 1786 dressé par Jean-François Désorgues, greffier de la juridiction de Manosque. — (1787) Plaintes : contre Honoré Avril, qui avait insulté damoiselle Élisabeth Marsan, femme de sieur Antoine Loth, bourgeois de Manosque, lui disant : « mouche-toy bougresse, fausse dévôte, mauvais esprit », 16 juin ; — contre « diverses personnes en embuscade tenant chacune une pierre attachée au bout d'un mouchoir, qui avait assailli Henri Veyan, de Riez, et l'assommèrent de coups, luy fracassant tous les membres », 23 octobre, etc.

B. 2341. (Liasse). — 54 pièces, papier.

1788. — Procédures civiles et criminelles. — « Verbal d'assemblée des parents de sieur Étienne Pourcin, fils pupille de feu Mᵉ Etienne Pourcin, bachelier en droit de Manosque », fixant à 1500 livres, la somme à payer à la dame Bayol, de Peyresc, veuve dudit Mᵉ Étienne Pourcin, « pour son an vidual et habits lugubres », 5 janvier. — Verbal d'accédit par le juge de Manosque, « en suite des plaintes du public, à la rivière de Durance pour visiter le bateau nouvellement construit, à l'avant duquel est un « trapadeou (marchepied) de 9 pouces de longueur sur 8 de largeur, trop court pour que les bêtes de charge et les charrettes puissent s'embarquer, et auquel il manque 2 planches... la corde du bac n'est pas graissée, un second bateau fait eau par la poupe... il a été representé à Jean Buisson que ses bateaux et agrès n'étaient pas selon les règles, et il lui a été ordonné de tout mettre incessamment en état », 28 mars. — Enquête « sur les sévices et mauvais traitements exercés envers damoiselle Élisabeth Arniaud, par Michel Garcin, fabriquant de bas, son mari », 13 août. — Procès-verbal pour délit de chasse dressé par Dominique Sambuc, maréchal des logis de maréchaussée, portant saisie et dépôt au greffe des fusils des délinquants, 22 septembre, etc.

B. 2342. (Liasse). — 52 pièces, papier.

1789-1790. — Procédures civiles et criminelles. — Requête et information contre les auteurs d'un incendie qui a ravagé le quartier des *Prunières*, terroir de Manosque, 9 février. — Procès entre damoiselle Marie Buisson et Joseph Bec, au sujet de la possession d'une terre, sise au quartier du *Pont-Aillaud*, torroir de Manosque, 17 septembre. — Enquête au sujet d'une convention passée entre les frères

Devoulx, par Mᵉ Dominique-François Ricard, « conseiller du Roy, greffier en chef civil en la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, procureur général de Son Excellence de monseigneur le mareschal de Brancas, des comtes de Forcalquier, grand d'Espagne, chevalier des ordres du Roy et de la Toison d'or, gouverneur des villes et châteaux de Nantes et des pays Nantois, lieutenant général du Roy en Provence, seigneur de Montjustin », 13 décembre 1747 (fol. 15). — Nomination de curateur pour Marguerite Viguier, 27 septembre 1748 (fol. 17 vᵒ). — Présentation par Mᵉ Pélegrin, notaire de Reillane, 27 avril 1749 (fol. 21). — Dénonce par sieur Joseph Aurouse, bourgeois de Montjustin, pour dommage causé par un troupeau dans un champ de blé au quartier de l'*Aygue-Belle*, 20 février 1750 (fol. 24 vᵒ), etc.

B. 2346. (Cahier). — In-quarto, 50 feuillets, papier.

1750, février-**1758**, novembre. — Matricule du greffe de la juridiction de Montjustin. — Avération de promesse pour sieur Christophe Valette, négociant de Céreste, 28 avril 1750 (fol. 2). — Enregistrement de lettres de lieutenant de juge subrogé de Montjustin pour Antoine Trémolières par Mᵉ Bressier, avocat d'Aix, procureur de monseigneur le maréchal de Brancas, 12 juin 1750 (fol. 6.) — Présentation pour Mᵉ Étienne Archimbaud, notaire royal de Reillane, 2 août 1751 (fol. 13). — Enregistrements : des lettres de « monseigneur Louis Buffile de Brancas, comte de Forcalquier, seigneur de Céreste, Montjustin, Vitrolles, le Castellet », portant nomination de Mᵉ Étienne-François Bressier, avocat en parlement, en qualité de juge ordinaire desdits lieux, formant le marquisat de Céreste », 20 septembre 1751 (fol. 15) ; — des lettres de garde bois, à la requête des consuls et habitants de Montjustin, pour Trémolière de Céreste, 27 novembre 1752 (fol. 19) ; — des lettres de greffier de la juridiction données à Mᵉ Gaspard-Balthasar-Melchion Devoulx, notaire royal de Céreste, par Jean-Gaspard Ailhaud, en qualité de procureur de noble Jean Ailhaud, seigneur du Castellet, Vitrolles et Montjustin, son père », 9 janvier 1754 (fol. 21) ; — de juge desdits lieux en faveur de Mᵉ François-Étienne Bressier, « avocat en parlement, assesseur de la maréchaussée d'Aix », 31 decembre 1753 (fol. 22) ; — des lettres de sergent dans lesdites seigneuries et leurs terroirs, pour Claude Rigaud, de Céreste, 24 avril 1755 (fol. 31) ; — des lettres de procureur juridictionnel de Montjustin données à sieur Jean-François Arnaud, de Vitrolles, par Jean-Gaspard Ailhaud, écuyer, seigneur du Castellet, Vitrolles et Montjustin, 3 novembre 1756 (fol. 36). — Ajournements : pour Jean-Joseph Lambert, fermier de Mᵉ Sauveur Eyriès, avocat, habitant à Aix, 11 janvier 1757 (fol. 40) ; — pour les hoirs de Michel Deydier contre « les sieurs administrateurs de l'hôpital de charité de Montjustin », 10 juin 1757 (fol. 47), etc.

B. 2347. (Cahier.) — In-quarto, 44 feuillets, papier.

1758, décembre-**1768**, février. — Matricule du greffe de la juridiction de Montjustin. — Présentation pour Jean-Baptiste Viguier, muletier de la ville d'Arles, janvier 1759. — Enregistrement des lettres de provision « de juge de la baronnie du Castellet et des seigneuries de Vitrolles et de Montjustin », données à Mᵉ André Mouret, avocat en parlement, notaire royal du lieu de Peypsin-d'Aygues, par Jean-Gaspard d'Ailhaud, baron du Castellet, seigneur de Vitrolles et de Montjustin, 28 janvier 1758; et prestation de serment dudit Mᵉ Mouret, par-devant Mᵉ Jean-François Eymar, conseiller et avocat du Roi au siège de Forcalquier, 4 février 1758 (fol. 4). — Dénonce par Mᵉ Joseph Raspaud, avocat de Céreste, pour dommages dans les terres de sa bastide dite de *Courbon*, au quartier de *Brevouère*, 11 juin 1761 (fol. 11 vᵒ). — Présentations : pour Jean Auphant, hôte de Montjustin, 24 mai 1763 (fol. 18) ; — pour Mᵉ André-Sébastien d'Orgon, notaire royal de Céreste, 21 janvier 1765 (fol. 26 vᵒ). — Enregistrements : des lettres de lieutenant de juge subrogé de Montjustin données à sieur Joseph Richaud, bourgeois de la Bastide des Jourdans, par « messire Louis Ailhaud, curé de Crillon, seigneur d'Entrechaux, procureur général de haut et puissant seigneur messire Jean-Gaspard d'Ailhaud, chevalier, baron du Castellet », 25 juillet 1765 (fol. 33) ; — des lettres « de geôlier des prisons de la seigneurie de Montjustin » pour Michel Noat, 28 janvier 1766 (fol. 37 vᵒ). — « des verbaux d'affiches en défrichement » apposées « à la porte principale de

l'église de Montjustin à l'issue de la messe paroissiale », 21 septembre 1767 (fol. 41 v°). — Présentation pour Marc Giraud, « sous-fermier de la bastide de Luzerne, située au terroir de Montjustin », 28 janvier 1768 (fol. 44), etc.

B. 2348. (Cahier). — In-quarto, 49 feuillets, papier.

1768, avril-**1773**, août. — Matricule du greffe de la juridiction de Montjustin. — Avération de promesse en faveur de « messire Claude-Edouard Durand, bachelier en droit canon, prêtre, chanoine de l'église cathédrale Saint-Siffren de Carpentras, au Comtat Venaissin, prieur du prieuré simple, sous le titre de Saint-Maurice, érigé dans le terroir de Montjustin, » 19 avril 1768 (fol. 1 v°). — Défaut pour M° Joseph Corriol, notaire royal de Thoard, 26 janvier 1769 (fol. 9 v°). — Déclaration de défrichement par sieur Dermitanis, bourgeois de Reillane, lequel a fait mettre en culture, pendant la présente année, la contenance « d'environ 10,000 cannes d'hermas ou soit celle d'environ 5 saumées de semence qu'il possède au terroir de Montjustin, quartier de l'*Adrech* », 28 novembre 1769 (fol. 14). — Enregistrements : des lettres de lieutenant de juge subrogé pour sieur Paul-Étienne Ripert, géomètre de Céreste, 26 janvier 1771 (fol. 20); — de l'édit du Roi portant création d'offices dans le parlement de Provence, 14 septembre 1771 (fol. 31 v°). — Présentations : pour M° Jean-Joseph Pélegrin, notaire royal de Reillane, 27 janvier 1772 (fol. 36 v°); — pour Honoré Meit, de la Tour-d'Aigues, 2 novembre 1772, etc.

B. 2349. (Cahier). — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1773, septembre-**1776**, novembre. — Matricule du greffe de la juridiction de Montjustin. — Enregistrement de l'arrêt du parlement de Provence « tenant la chambre des Eaux et Forêts, sur les défrichements, l'introduction des chèvres dans les endroits prohibés, la coupe des bois, épines et broussailles et prés des grands chemins », 19 octobre 1773 (fol. 1 v°). — Nomination de curateur pour Elisabeth Varaire, de Céreste, 14 décembre 1773 (fol. 9 v°). — Prestations de serment de fidélité au roi Louis XVI par-devant M° André Mouret, avocat à la cour, juge de Montjustin : par sieur Joseph Roux, lieutenant de juge, par sieur Huguet Aurouse, procureur juridictionnel, Henri Lacroix, greffier, Antoine Bonnet, sergent, par messires François Estachon, prêtre, curé de Montjustin, et Pierre-François Badost, « bachelier agrégé en sainte théologie, vicaire de ladite paroisse », 26 juin 1774 (fol. 17). — Déclaration de défrichement par sieur Jean-Félix Devoulx, premier consul de la communauté de Montjustin, « de la partie de la montagne du Luberon, vulgairement appelée *Paty*, terroir dudit lieu, quartier de *Beauplan* », 17 janvier 1776 (fol. 28). — Enregistrement des arrêts du parlement de Provence : sur la chasse, 5 juillet 1776 (fol. 42); — sur « l'administration et la distribution des poisons », 13 juillet 1776 (fol. 44); — « portant défense aux notaires de recevoir aucun acte en faveur de leurs parents ou alliés », 19 juillet 1776 (fol. 46 v°), etc.

B. 2350. (Cahier.) — In-quarto, 37 feuillets, papier.

1776-décembre-**1780**. — Matricule du greffe de la juridiction de Montjustin. — Enregistrements : de l'arrêt du parlement portant « augmentation des droits des procureurs au siège général d'Aix », 3 janvier 1777 (fol. 4 v°); — « des lettres patentes du Roi concernant l'inhumation », 3 janvier 1777 (fol. 5 v°). — Répudiation par Dominique Devoulx, « d'un légat à lui fait par Dominique Devoulx, son ayeul », 12 juin 1777 (fol. 13). — Enregistrements : des lettres de garde bois données à Étienne Aurouse par « messire Jean-Gaspard d'Ailhaud, chevalier, baron du Castellet, seigneur de Vitrolles, de Montjustin, d'Entrechaux, de La Roche, gouverneur de la ville de Forcalquier », 28 avril 1778 (fol. 15 v°) ; — des arrêts du parlement : sur le port des armes, 17 septembre 1779 (fol. 19 v°) ; — « portant défense aux marchands tanneurs, corroyeurs et blanchiers d'acheter du tan des personnes non domiciliées », 21 juillet 1780 (fol. 33 v°); — relatif « à la recherche et capture des brigands et des malfaiteurs », 11 août 1780 (fol. 35), etc.

B. 2351. (Cahier.) — In-quarto, 46 feuillets, papier.

1781-1784, mai. — Matricule du greffe de la juridiction de Montjustin. — Prestation de serment de Mᵉ Henri-Joseph-Marie-Silvère d'Orgon, notaire royal de Céreste, nommé juge subrogé de Montjustin par « M. le chevalier de Luzerne, seigneur dudit Montjustin », 3 mars 1781 (fol. 1). — Enregistrements : d'un arrêt du parlement « au sujet de la conservation des bois en Provence », 27 mars 1781 (fol. 9) ; — d'une déclaration du Roi concernant les jeux défendus, 3 avril 1781 (fol. 7 vᵒ) ; — des lettres de greffier de la « terre de Montjustin et Luzerne » donnée à Mᵉ Joseph-Marie-Henry d'Orgon par Louis-Gaspard-Théophile d'Ailhaud, de Luzerne, chevalier, seigneur de Montjustin et Luzerne, 25 octobre 1781 (fol. 10) ; — de procureur juridictionnel en faveur de Jean-Baptiste Vial, 5 novembre 1781 (fol. 14). — Affirmation de voyage par sieur Vincent Albertin, négociant de Cervières en Dauphiné, 21 novembre 1781 (fol. 17). — Présentation pour sieur Pierre Cavalier, praticien de Céreste, 17 janvier 1782 (fol. 20 vᵒ). — Enregistrements : des lettres de sergent de la juridiction de Montjustin pour Alexandre Poucel, 17 mars 1782 (fol. 23 vᵒ) ; — de déclaration de défrichement pour sieur Jean-Joseph Reynaud, bourgeois de Céreste, « de 24,000 cannes d'hermas, faisant 12 charges de semence, dans le tènement de sa bastide dite *Courbon* », terroir de Montjustin, 25 août 1782 (fol. 29 vᵒ). — Dénonce par Michel Viguier, négociant de Villemus, pour dommage par un troupeau dans un pré dit le *Prat-d'Arlaud*, quartier du *Pont-Saint-Jean*, terroir de Montjustin, 10 décembre 1782 (fol. 33). — Enregistrements : des lettres de juge de Montjustin pour Mᵉ Jean-Joseph Maisse, de Forcalquier, avocat en parlement, 18 août 1783 (fol. 38 vᵒ) ; — de lieutenant de juge subrogé pour Mᵉ Jean-Joseph Devoulx, notaire royal de Céreste, 30 septembre 1783 (fol. 41 vᵒ), etc.

NIOZELLES.

B. 2352. (Liasse.) — 1 cahier, 12 feuillets et 6 pièces, papier.

1762-1782. — Matricule du greffe de la juridiction de Niozelles. — Prestation de serment par-devant Mᵉ Antoine Giraud, « viguier et lieutenant de juge de Niozelles, de Jean Depieds, de Pierrerue, nommé sergent ordinaire de Niozelles par dame Pauline d'Amat, marquise de Glandevez-Niozelles, « procuratrice générale de messire Marie-Jean-Louis-Antoine, seigneur marquis dudit Niozelles », son fils, héritier de messire Pierre-Gaspard de Glandevez, son père, 4 juin 1762 (fol. 1). — Déclaration au greffe par Antoine Girard, « désavouant les injures et termes de voleur », dont il s'était servi par un effet de la colère, contre Jean Reinaud, le reconnaissant au contraire pour un homme de probité, 7 août 1762 (fol. 2). — Prestation de serment de « Mᵉ Jean-Pierre Jean », procureur juridictionnel de Niozelles, par-devant Mᵉ Jean Maisse, avocat, juge dudit lieu, 26 mars 1763 (fol. 3) ; — de Louis-André-Pierre Volone, bourgeois de Saint-Michel, lieutenant de juge de Niozelles, 8 novembre 1765 (fol. 7) ; — d'Honoré Robaud, viguier et lieutenant de juge de Niozelles, 19 mars 1767 (fol. 10). — Pièces de procédures. — Sentence ordonnant un rapport sur un droit de passage au quartier de *La Verrerie*, terroir de Niozelles, 20 septembre 1775. — « Requête aux fins d'accédit au grand chemin de La Brillane, où le surnommé Biron, mendiant, ivrogne presque continuellement dans le vin, a été trouvé mort », 12 novembre 1780. — Information et pièces du procès par Étienne Laugier, de Niozelles, « querellant en vol nocturne d'une paire de bœufs dans l'écurie de la *Grande Bastide* dudit lieu », contre Jean-Joseph Eysseric, ménager de Saint-Michel, septembre 1782, etc.

ONGLES.

B. 2353. Cahier.) — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1763-1769. — Matricule du greffe de la juridiction d'Ongles. — Dénonce par Joseph Meffre, pour dommages causés par des troupeaux à la bastide appelée de *Peyrosier*, terroir d'Ongles, 28 septembre 1763 (fol. 1 vᵒ). — Défauts : pour sieur Étienne Vial, marchand droguiste de Saint-Étienne, contre Jean Verdet, teinturier d'Ongles, 24 janvier 1764 (fol. 4 vᵒ) ;

— pour les sieurs « recteurs et administrateurs de la Charité de Limans », 4 mai 1764 (fol. 6.) — Dénonce par les consuls d'Ongles contre divers particuliers, « qui expédiaient de la chaux d'un four de chaux à la *Combe des Noyers de Plantier*, montagne dudit lieu, au préjudice des défenses faites de n'en point sortir hors du terroir », 20 avril 1765 (fol. 12). — Enregistrements : des lettres de greffier subrogé d'Ongles données à Mᵉ Joseph Taulany « au lieu et place de Mᵉ Charles Taulany, notaire royal de Saint-Etienne, son père, attendu son âge et ses infirmités, par messire Jean-Joseph-Augustin d'Arbaud de Badet, seigneur de Gardane, Malcor, en partie de Jouques, baron de ce lieu d'Ongles », 30 octobre 1765 (fol. 13 vº); — des lettres de procureur juridictionnel pour Joseph-François Laugier, 26 février 1766 (fol. 18). — Nomination de curateur pour André Gondran, 17 février 1767 (fol. 32 vº). — Défaut pour sieur Elzéar Manuel, marchand de Forcalquier, contre sieur Alexis Arnaud, bourgeois d'Ongles, 14 août 1767 (fol. 35). — Enregistrements : de la « commission de greffier en chef de la juridiction de la baronnie d'Ongles », donnée à Mᵉ Joseph Taulany, notaire royal de Saint-Étienne, par messire Antoine Tardieu, prieur, curé dudit lieu, procureur général de messire Joseph-Augustin d'Arbaud de Jouques, 6 février 1768 (fol. 38); — « des provisions de lieutenant de juge » de ladite baronnie en faveur de Claude Vial, d'Ongles, 18 avril 1769 (fol. 47), etc.

B. 2354. (Cahier.) — In-quarto, 59 feuillets, papier.

1778-1780. — Matricule du greffe de la juridiction d'Ongles. — Prestation de serment par-devant Mᵉ Joseph Maisse, avocat de Forcalquier, juge ordinaire d'Ongles, par Mᵉ Jean-François Reynaud, notaire royal de Limans, nommé « greffier ordinaire de la juridiction de la baronnie d'Ongles, par M. Mᵉ Elzéar d'Arbaud, marquis de Mison, seigneur de Jouques et autres lieux, baron d'Ongles, conseiller du Roy en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Provence », 5 décembre 1778 (fol. 1 vº). — Dénonces pour délits ruraux : au quartier du *Conil* contre Étienne Laugier, 28 juin 1779 (fol. 9 vº); — au quartier de *Breuvigne* contre Promassi Eymar, 21 juillet 1769 (fol. 12); — au quartier de la *Belonète* contre Jean France, 15 septembre 1779 (fol. 15). — Exposition de plainte pour vol d'un mouton par Honoré Plantier, « fermier particulier du tènement appelé *Le Jas*, dépendant de la terre et seigneurie d'Ongles », 12 janvier 1780 (fol. 25 vº). — Avération de promesse en faveur d'André Guérin, hôte d'Ongles, 26 janvier 1780 (fol. 30). — Enregistrement de lettres de procureur général données à Laurent Canard, de Limans, par André Verdet, bourgeois d'Ongles, procureur général de Mᵉ André-Elzéar d'Arbaud, baron dudit lieu, 14 février 1780 (fol. 32 vº). — Nomination de curateur pour Joseph-Antoine Turin, « mineur de 25 ans », 29 avril 1780 (fol. 40 vº). — Dénonces pour délits ruraux : au quartier de *La Poste* contre Élisabeth Nal, 5 août 1780 (fol. 49 vº); — au quartier de *La Rovière* contre Tierce Lesbros, 6 octobre 1780 (fol. 54), etc.

B. 2355. (Cahier.) — 26 feuillets, papier.

1789-1790. — Matricule du greffe de la juridiction d'Ongles. — Défaut pour sieur Pierre Rouchon contre les hoirs de sieur Pierre Peyre, marchand droguiste d'Ongles, 2 mai 1789 (fol. 1 vº). — Dénonces pour délits ruraux : au quartier des *Genas* contre Jean-Baptiste Borel, 21 août 1789 (fol. 6); — dans la forêt de *Seigne* contre Joseph Jarjaye, 27 novembre 1789. — Défaut pour sieur Louis Arbaud, marchand drapier de Manosque, contre Pancrace Roux, menuisier d'Ongles, 17 février 1790 (fol. 10). — Dénonces pour délits ruraux : au quartier des *Estrechs* contre Madeleine Reynier, 15 octobre 1790 (fol. 18 vº); — dans la montagne communale de *Gouffren* contre Michel Reyne, 30 décembre 1790 (fol. 26), etc.

B. 2356. (Liasse). — 102 pièces, papier.

1717-1788. — Procédures civiles et criminelles. — Rapport d'estime et de « canage » de biens situés au terroir d'Ongles, quartier de *Vallettes*, « fait par Jean Jarjaye et Jean Hugou, estimateurs modernes et jurés dudit lieu à noble Louis de Beauchans, de Limans, greffier de l'ordinaire dudit Ongles », 17 juillet

1717. — Informations et pièces du procès par Marie Peyre, « querellante en blessure et avortement » contre Marianne Martin, 1745. — Vente aux enchères des biens et bestiaux de l'hoirie d'Antoine Turin, 1768. — Procès contre Pancrace Vial pour « attentats et coups sur un chemin public dans la nuit », 1772.— Inventaire des biens de Joseph Latil, « droguiste colporteur d'Ongles, décédé intestat en la ville d'Autun en Bourgogne », 1774. — Procès : contre Jean Allemand, maréchal à forge, d'Ongles, pour « injures atroces et voyes de faict », 1782 ; — contre divers habitants d'Ongles pour « contravention aux ordonnances concernant la police des bois », 1783; — contre André Laugier, « querellé en crime de rapt et de séduction par Claire Roux », 1785. — « Nomination de tuteur à la personne d'Alexis Hugou, 1786, etc.

PEYRUIS.

B. 2357. (Cahiers.) — In-quarto, 43 feuillets, papier.

1704-1709, juin. — Matricule du greffe de la juridiction de Peyruis. — Affirmation de voyage par Siméon Thomme, Mᵉ maréchal à forge de Cruis, 17 janvier 1704 (fol. 1 vᵒ). — Avération de promesse pour Pierre Venenc, Mᵉ apothicaire de Sisteron, contre Mᵉ Henri Ricaudi, notaire et procureur de Sisteron, héritier de Jean-Joseph Ricaudi, bourgeois de Peyruis, 14 février (fol. 3). — Répudiation de l'héritage de Georges Bolsière par Jean, son fils, 9 septembre (fol. 5 vᵒ). — Affirmation de voyage par Epérit Aymar, « porteur de chaise et tambour sur une galère », de Marseille, 10 octobre (fol. 6). — Présentation pour Mᵉ Noël, notaire royal de Peyruis, 13 novembre (fol. 7). — Dénonce pour vol de bois au quartier de *Loubenon* par damoiselle Suzanne Dambrun, femme de sieur Jean Franc, bourgeois de Peyruis, 2 janvier 1705 (fol. 8 vᵒ). — Assemblée de parents par-devant M. François Fauchier, lieutenant de juge de Peyruis, et « nomination tutellaire pour Pierre Gaubert », 30 octobre (fol. 9 vᵒ). — Présentation pour Jean et François Vachier, marchands de Manosque, contre messire Jacques Feautrier, vicaire de Curel, 15 décembre (fol. 20). — Affirmation de voyage pour Jean-Pierre Moreti, fils et hoir de Mᵉ Sauveur, notaire royal de Volonne, 19 avril 1706 (fol. 23). — Présentations : pour messire Claude Courbon, prêtre de Château-Arnoux, 20 août (fol. 26 vᵒ) ; — pour messire Charles Crudy, curé d'Entrepierres, 4 mai 1707 (fol. 31 vᵒ); — pour sieur Jean Marre, trésorier de la communauté de Peyruis, 31 mai (fol. 32 vᵒ). — Prestation de serment de Mᵉ Antoine Decorio, avocat de Forcalquier, nommé juge subrogé de Peyruis à la place de Mᵉ Pierre Berluc, de Forcalquier, « juge en chef dudit Peyruis, à cause de son âge advancé et de ses infirmités, par messire Alphonse de Fortia, marquis de Forville, seigneur baron de Peyruis, Montfort, Augès, Piouzin et autres places, chevalier de Saint Louis, gouverneur pour le Roy et viguier de Marseille, chef d'escadre des galères du Roy, gouverneur pour S. M. de cette province au département d'Aix et mareschal de camp de ses armées », 13 octobre (fol. 37). — Dépôt au greffe du « rapport de l'estime générale des biens et effets de l'hoirie de feu François Martin, chirurgien de Peyruis, par sieur Henri Monalier, bourgeois de Forcalquier, et Mᵉ Noël Fauchiers, notaire royal de Cruis », experts à ce commis », 15 mai 1708 (fol. 39). — Défaut pour Bernard Pons, apothicaire de Peyruis, 4 février 1709 (fol. 41 vᵒ), etc.

B. 2358. (Cahier.) — 48 feuillets, papier.

1709, juillet-**1723***, septembre. — Matricule du greffe de la juridiction de Peyruis. — Présentations : pour Claude Bougerel, « Mᵉ tourneur », de Peyruis, 9 août 1709 (fol. 1) ; — pour damoiselle Ursule de Faudran-Laval, résidant à Aix, 13 novembre (fol. 5). — Prestation de serment de Vincent Giraud, greffier subrogé de la juridiction de Peyruis, 8 mai 1710 (fol. 10). — Affirmation de voyage pour sieur Joseph Huard, « Mᵉ fondeur, du lieu de Venterol », 3 juin 1712 (fol. 15). — Présentation pour Claude Roume, hôte de Peyruis, 18 mai 1716 (fol. 17). — « Enregistrements des lettres portant provision : de la judicature des terres de Peyruis, Augès, Piozin et Montfort, vacante par le décès de Mᵉ Antoine Decorio, données par

---

* Lacunes de 1713 à 1715.

Montfort, dame dudit lieu, 26 août (fol. 36). — Défaut pour Étienne Thome, Mᵉ maréchal à forge de Peyruis, 8 janvier 1742 (fol. 40 vᵒ); — « au recteur de la confrérie des Pénitents blancs », érigée en la chapelle Saint-Roch, de Peyruis, 12 août 1743 (fol. 43 vᵒ). — Rapport d'estime du dommage causé par les eaux du vallon appelé vulgairement *Ponsugon* au quartier du *Plan*, terroir de Peyruis, 26 septembre 1744 (fol. 47 vᵒ), etc.

B. 2361. (Cahiers). — In-quarto, 30 feuillets, papier.

1745, avril-**1749**, mai. — Matricule du greffe de la juridiction de Peyruis. — Enregistrement des lettres de provision de juge de la baronnie de Peyruis données à Mᵉ Antoine-François Gassaud, avocat de Forcalquier, au lieu et place de Mᵉ de Laidet, avocat de Sisteron, démissionnaire, par messire Toussaint-Alphonse de Fortia, marquis de Pilles; et prestation de serment dudit Mᵉ Gassaud par-devant M. le lieutenant général de la sénéchaussée de Sisteron, 5 avril 1745 (fol. 1 vᵒ). — Présentation pour Joseph Bonnet, potier à terre de Peyruis, 6 août (fol. 4 vᵒ). — « Exploit de gagerie par commandement de Mᵉ Joseph de Boniface de Laidet, chevalier, seigneur de Reinier et de Fombeton, conseiller du Roy, lieutenant général d'épée, commandant la noblesse de la ville et sénéchaussée de Forcalquier », contre Jean Bonnet, de Peyruis, pour « avoir coupé un chêne dans la terre gaste de Ganagobie », 19 janvier 1746 (fol. 5 vᵒ). — Présentations : pour « noble Jean de La Roque, maître de la verrerie establie à Peyruis », 28 juin (fol. 6); — pour François Roubaud, premier consul de Peyruis, 17 octobre (fol. 8); — pour sieur Louis Reynaud, lieutenant de juge de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, 5 juillet 1747 (fol. 12 vᵒ). — Affirmation de voyage pour damoiselle Honorade Reynaud, épouse de Mᵉ Pierre Bernard, notaire royal de Château-Arnoux, 5 juillet (fol. 13). — Présentation pour damoiselle Marie-Anne Roche, épouse de Mᵉ Jean-Antoine Barrière, notaire royal de Villeneuve, 31 octobre (fol. 20); — pour sieur Louis Jourdany, marchand de Sisteron, 3 janvier 1748 (fol. 25 vᵒ). — Prestation de serment Mᵉ Jean-Joseph Bonnet, « lieutenant de juge en chef de la baronnie de Peyruis », 30 octobre (fol. 28); — Affirmation de voyage pour Jean-André Vial, maréchal à forge de Mirabeau, 27 février 1749 (fol. 30), etc.

B. 2362. (Cahiers). — In-quarto, 49 feuillets, papier.

1751-1757, août. — Matricule du greffe de la juridiction de Peyruis. — Assemblée de parents et nomination de tuteur pour Louise Rabanin, 13 mai 1751 (fol. 2). — Présentation pour Antoine Bicaïs, « un des fermiers généraux de la terre et seigneurie de Peyruis », 5 novembre (fol. 5 vᵒ). — Défaut contre Jean-François Aubion, « fermier du Grand-Logis de Peyruis », 13 décembre (fol. 7). — Dénonces pour délits ruraux : au quartier de *Chant-de-Gau*, 7 juillet 1752 (fol. 10); — aux quartiers de *Val-de-Gachons* et de la *Taurière*, terroir d'Augès, 21 octobre (fol. 14). — Ajournement pour Pierre Bœuf, « peigneur de chanvre », de Peyruis, 4 décembre (fol. 17). — Prestations de serment : de Mᵉ Antoine Joursin, notaire royal de Lurs, nommé greffier subrogé de Peyruis, 14 juin 1753 (fol. 21 vᵒ); — de Étienne Bonnet, « pourvu de l'état de concierge et garde du château de Peyruis » par M. Toussaint-Alphonse de Fortia, baron dudit lieu, 23 octobre (fol. 27 vᵒ); — de Jean-François Montagne, régent des écoles de Peyruis, lieutenant de juge subrogé dudit lieu, 11 août 1754 (fol. 32 vᵒ); — de Mᵉ Jacques Figuière, régent des écoles de Peyruis, greffier subrogé, 1ᵉʳ septembre 1755 (fol. 40 vᵒ). — Défauts : à Antoine Bonnet, « fermier du cabaret de la Serre, terroir de Ganagobie », 12 janvier 1756 (fol. 44); — à sieur François Borrillon, « fabricant de savon, de Nyons », 8 février 1757 (fol. 48), etc.

B. 2363. (Cahiers). — In-quarto, 40 feuillets, papier.

1757, septembre-**1761***, février. — Matricule du greffe de la juridiction de Peyruis. — Prestations de serment : de sieur Joseph Fabre, nommé lieutenant

* Lacunes de 1761 à août 1762.

de juge subrogé par messire Joseph Galice, « curé de cette paroisse de Peyruis, bachelier en droit civil et canon, procureur général de messire Toussaint-Alphonse de Fortia », 5 septembre (fol. 1); — de Mᵉ Joseph Bernard, avocat, nommé juge subrogé à la requête de Mᵉ François Gassaud, juge en titre, 25 octobre (fol. 2 vᵒ). — Nomination de curateur à damoiselle Élizabeth Pons, fille de feu Bernard, bourgeois de Peyruis, « pour l'assister et autoriser en la célébration de son mariage », 22 mai 1758 (fol. 5). — Prestation de serment de sieur Gaspard Raynier, régent des écoles de Peyruis, nommé lieutenant de juge subrogé dudit lieu, 30 avril 1759 (fol. 9 vᵒ). — Sentence ordonnant l'enregistrement de la convention « d'arrentement de la terre et seigneurie de Peyruis au profit de sieur Joseph Camerle, bourgeois de Villeneuve, et de Pierre Garcin, marchand de Manosque, fermiers généraux de ladite seigneurie, 19 juillet (fol. 12 vᵒ). — Dénonce pour délit rural au quartier de *Chabrières*, terroir de Peyruis, 12 novembre (fol. 20 vᵒ). — Prestation de serment de Mᵉ Louis Reymond, « notaire royal de Saint-Geniez et autres lieux », et de sieur Gaspard Amiel, bourgeois de Valernes, « nommés par délibération de la communauté de Peyruis, pour procéder à la facture du nouveau cadastre dudit lieu », 30 avril 1760 (fol. 26 vᵒ). — Nomination d'un curateur à Lucrèce Aubergier, « pour l'assister dans ses épousailles et contrat civil », 4 octobre 1762 (fol. 31). — Dénonce pour Mᵉ Gaspard Fauchier, notaire royal de Peyruis, pour défrichements dans « les iscles de *La Pallun* », 27 janvier 1763 (fol. 36). — Défaut à Joseph Martin, consul moderne de la communauté d'Augès, « chargé du recouvrement de l'argent et bled appartenant au mont de piété établi audit Augès », contre divers particuliers dudit lieu, 20 octobre 1763 (fol. 40), etc.

B. 2364. (Registre). — In-quarto, 178 feuillets. papier.

1765, décembre-**1790**. — Matricule du greffe de la juridiction de Peyruis. — Prestations de serment : de Joseph Viton, nommé lieutenant de juge de Peyruis par messire Toussaint-Alphonse de Fortia, baron dudit lieu, 4 décembre 1765 (fol. 1); — de Joseph Fabre, nommé greffier dudit Peyruis « à la place de feu Mᵉ Gaspard Fauchier, greffier de ladite juridiction », 4 décembre (fol. 1 vᵒ). — Présentation pour Mᵉ Vincent Rivas, notaire royal de Lurs, « procureur de messire Jean-Pierre de Gombert, écuyer de Sisteron », 4 juin 1766 (fol. 6). — Déclarations de défrichements : pour Pierre Clément, d'Augès, « de diverses terres hermassides de ladite communauté aux quartiers de *Bartel* et de *L'Adrech de Siguret*, 30 août 1767 (fol. 16 vᵒ); — par Blaise Gaubert, de divers hermas aux quartiers de *Saint-Georges*, du *Pred de Crestot*, des *Espeautiers*, etc., terroir d'Augès, 7 septembre (fol. 21). — Rapport d'estime du dommage causé à une propriété au quartier de *Saint-Pierre* « par gens et bêtes en y frayant un passage », 30 août 1768 (fol. 32). — Déclaration par Philippe Lyon, Mᵉ charron et marchand de bois de Peyruis, contre Mᵉ Jean Mégy, notaire royal de Volone et aussi marchand de bois », qui s'était engagé de « faire descendre sur des radeaux, par la rivière de Durance, la quantité de 12 douzaines de pièces de bois déposées au bord de ladite rivière, depuis le pont de Peyruis, dit *Bevon*, à celui de Pertuis, moyennant une livre 10 sols par douzaine, ... protestant contre le manque de parole dudit Mᵉ Mégy, de tous ses dépens, dommages et intérêts », 4 mai 1769 (fol. 37 vᵒ). — Ordonnance du lieutenant de juge de Peyruis, à la requête de Pierre Girard, régent des écoles dudit lieu, portant défense à Jean-Joseph Gaubert de tenir école dans ce même lieu, ni d'enseigner les enfants et la jeunesse dudit lieu, même les étrangers, sous toutes les peines de droit », 29 novembre 1770 (fol. 42 vᵒ). — Affirmation de voyage pour Anne Baille, femme d'Antoine Argème, « capitaine de vaisseau de la ville de Martigues », 21 septembre 1771 (fol. 43 vᵒ). — Présentation pour sieur François Gaubert et François Maure, consuls modernes de Peyruis, 24 novembre 1772 (fol. 48). — Procès-verbal par Jean-Joseph Trichaud, procureur juridictionnel de Peyruis, contre François Maure, négociant de ce lieu, pour « l'avoir trouvé, le jour du dimanche, à l'heure des vêpres, chez Étienne Gastinel, hôte, qui était à table à tourner une salade »..... ledit Maure est condamné à 5 livres d'amende, et ledit Gastinel à 10 livres, 8 août 1773 (fol. 54). — Prestation de serment de fidélité au roi Louis XVI par les officiers de la juridiction de Peyruis, : « sieur Joseph Guigues, maire, premier consul, et Étienne Ferand, segond consul, revêtus du chaperon, par Pierre Gaubert, leur greffier,

par sieurs Paul Maurel et Paul Marsan, Mes chirurgiens et encore par messire Joseph Galice, curé, et Charles Cote, vicaire de Peyruis, et divers manants et habitants dudit lieu et de Piosin », 21 juin 1774 (fol. 58 v°). Prestation de serment de Jean-Joseph Daiglun, régent des écoles de Peyruis, en qualité de greffier subrogé, 3 juillet 1774 (fol. 60 v°). — Défauts : à Jean-Baptiste Feraud, aubergiste des Mées, 20 juillet 1775 (fol. 68 v°); à messire Pierre-Vincent de Noguier, seigneur de Malijai, 4 janvier 1776 (fol. 73 v°). — Prestation de serment, par-devant Me Joseph Escuyer, lieutenant particulier, tenant la place du lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier, par Me Jean-Baptiste Ailhaud, de Lurs, avocat en parlement, nommé juge des lieux de Peyruis, Piosin et Augès par messire Toussaint-Alphonse de Fortia, baron dudit Peyruis, 15 octobre 1778 (fol. 80). — Dénonce contre Catherine Amayon, de Peyruis, pour n'avoir pas tenu la promesse faite à Me André Tassy, huissier royal de Manosque, de le servir pendant un an aux gages de 48 livres, 14 octobre 1779 (fol. 88 v°). — Défauts : à Me Jean Fichet, notaire royal de Cruis, 17 mars 1780 (fol. 91 v°); — à Me Gaspard Rougier, notaire royal d'Oraison, 12 mars 1781 (fol. 100 v°). — Prestation de serment de François Roquemaure, Me chirurgien, nommé procureur juridictionnel de Peyruis, Piosin et Augès, par Joseph Viton, négociant de Peyruis, procureur fondé de messire Toussaint-Alphonse de Fortia, 20 octobre 1782 (fol. 109). — Présentation pour Me Joseph Arnoux, notaire royal de Peyruis, 19 août 1783 (fol. 116). — Enregistrement des lettres de « marguillier et quêteur de l'ordre de N.-D. de La Mercy pour la rédemption des captifs dans la paroisse de Peyruis, en faveur de sieur Barthélemy Garron », 17 avril 1785 (fol. 127). — Rapport d'estime du dommage causé au quartier de *La Ferraye* par « les eaux perdues du canal du moulin à blé de Peyruis », 20 août 1787 (fol. 143). — Prestation de serment par Me Antoine Cornaud, nommé sergent subrogé de Peyruis, par Dominique de Pélissier, seigneur de Pierrefeu-lès-Marseille, « procureur fondé de M. le duc de Pilles », 17 juin 1788 (fol. 150 v°). — Avération d'une promesse de 144 livres en faveur de Moïse de Digne, marchand juif demeurant à Manosque, 20 novembre 1788 (fol. 159). — Défaut à sieur Jean-Mathieu Bourrély, régent des écoles des Mées, 2 février 1789 (fol. 162 v°). — Prestation de serment de Joseph Bonnet, « Me cordonnier », nommé lieutenant de juge subrogé par messire Pierre-François Baudin, curé de Peyruis, « procureur substitué de M. Dominique de Pelisier, procureur général de M. le marquis de Pilles », 30 juillet 1790 (fol. 173), etc.

B. 2365. (Liasse). — 42 pièces, papier.

1706-1788. — Procédures civiles et criminelles. — Verbaux d'option des créanciers de l'héritage de Jean Feautrier, bourgeois de Peyruis. 1706-1708. — Nomination d'un curateur à Honoré Viton, de Peyruis, « tombé imbécille depuis quelques années », et inventaire de ses « meubles et effets », 1719. — Enquête relative au dépôt d'une somme de 70 livres fait par Thomas Garnier à Elzéar Gaubert, marchand de Peyruis, 1726. — Informations : contre Françoise Michel pour « vol de marchandises fait aux voituriers qui logent au grand cabaret de Peyruis », 1770; — contre Jean-Baptiste Grégoire pour « injures atroces » envers Suzanne Estève, 1782; — contre les auteurs de l'assassinat de Pierre Amayen, de Montfort, fait pendant la nuit sur le grand chemin de Sisteron, 1783 février; — sur la décadence de Sébastien Gastinel, négociant de Peyruis, à la requête de Françoise Peyre, sa femme, demandant la restitution de sa dot et droits, 1783; — par Me Balthasar Bouche, avocat de Forcalquier et juge gruyer, contre Jean Jourdan, pour défrichements et dégradation de bois dans la montagne de Lure, 16 septembre 1785, etc.

PIERREVERT.

B. 2366. (Cahier). — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1670, juin-**1671**, mai. — « Matricule du greffe de l'ordinaire de Pierrevert ». — « Cours tenues pardevant M. le lieutenant de juge ». — Défauts : à Me Étienne Amoreux, notaire, 2 juin (fol. 1 v°); — à Michel Bouteille, marchand, de Manosque, 9 juin (fol. 4); — à messire Mathieu-Antoine Amoreux, prêtre résidant à Aix, 7 septembre (fol. 15). — Causes

civiles : pour messire Jean Sauvan, « vicaire perpétuel » de Pierrevert, 30 septembre (fol. 7 v°); — pour noble Jean de Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, 30 septembre (fol. 19). — Enregistrement des lettres de Pierre de Bernier, seigneur de la terre, place et seigneurie de Pierrevert, portant nomination de M[e] Joseph La Farge, avocat de Forcalquier, à la charge de juge en chef dudit Pierrevert, 8 octobre (fol. 21 v°). — Causes civiles : pour Barthélemy Loth, hôte de Manosque, 20 novembre (fol. 27 v°) : — pour Joseph Monier, « rentier de la bastide du Revest », 18 décembre (fol. 34). — M[e] Antoine Maurel, notaire royal de Pierrevert, « ayant acquis le greffe de la judicature de Pierrevert, par acte de M[e] Melve, notaire de Manosque, demande à estre reçu à ladite charge pour l'exercer avec les honneurs et profits accoustumés », 12 janvier 1671 (fol. 36) ; — Défaut à sieur Pierre Audifred, de Manosque, 16 mars (fol. 44), etc.

B. 2367. (Cahier). — In-quarto, 46 feuillets, papier.

1674, octobre-**1676**, février. — Matricule du greffe de l'ordinaire de Pierrevert. — « Cours tenues par-devant le lieutenant de juge ». — Causes civiles pour noble Honoré d'Ayminy, écuyer de Manosque, 25 octobre (fol. 2 v°) : — Joseph Blanchard, M[e] chirurgien, de Pierrevert, 25 octobre (fol. 4). — Avération de promesse pour sieur Jean-Joseph Roux, bourgeois de Pertuis, contre Antoine Reinaud, marchand, de Pierrevert, 26 novembre (fol. 8 v°). — Défaut à M[e] Jacques Savornin, avocat de Manosque, 10 janvier 1675 (fol. 9 v°). — Enregistrement : d'une transaction au sujet du paiement d'une somme de 318 livres, 15 sols, due par damoiselle Marie Maixe, de Pierrevert, à M[e] André Rolland, avocat au parlement de Dauphiné, comme mari de damoiselle Anne Legouche, 22 janvier (fol. 10 v°); — des lettres de Pierre de Bernier, seigneur de Pierrevert, nommant Gaspard Jean, sergent ordinaire de ladite juridiction, 7 mars (fol. 13). — Présentation pour André et Jean-Pierre Bourdenier, de Montfuron, 3 mai (fol. 16 v°). — Défaut à M[e] Antoine Melve, notaire royal de Manosque, 8 août (fol. 23). — Consignation au greffe de Pierrevert par Antoine Sauteiron, bourgeois dudit lieu, de 25 livres pour servir au procès qu'il a contre Jean Roume, 16 septembre (fol. 25). — Enquête sur la disparition du compte rendu par Joseph Sauteiron, trésorier de la communauté de Pierrevert, ainsi que des pièces justificatives dont plusieurs avaient été retirées pour porter au parlement de Grenoble et servir au procès de ladite communauté, 10 octobre (fol. 32). — Dépôt au greffe du livre de raison de feu Pierre Bouteille, marchand tanneur de Manosque, « couvert en parchemin et contenant 150 feuillets escripts », 18 novembre (fol. 37); — Jean Maurel, praticien de Pierrevert, « pourvu du greffe de l'ordinaire dudit lieu, suivant la désemparation qui luy en a esté faite par M[e] Antoine Maurel, son père, requiert estre reçu à ladite charge », 23 décembre (fol. 40). — Prestation de serment de M[e] Pierre Asse, praticien de Manosque, « qui a pris en arrantement ledit greffe pour une année », 23 décembre (fol. 40). — « Simon Gallian et Diane Ginoard, mariés, déclarent qu'ils sont marris d'avoir injurié et excédé Joseph Blanchard, et qu'ils lui en demandent pardon », 13 février 1676 (fol. 44 v°), etc.

B. 2368. (Cahier*). — In-quarto, 43 feuillets, papier.

1676, mai-**1677**, juillet. — Matricule du greffe de l'ordinaire de Pierrevert. — Cours tenues par-devant le lieutenant de juge. — Affirmation de voyage pour Joseph Autheman, M[e] apothicaire de Manosque, 18 mai (fol. 2). — Défaut à M[e] Pierre Garcin, notaire royal de Manosque, 23 juillet (fol. 4). — Pierre Decorio, bourgeois de Manosque, demande avération d'une promesse de 28 florins pour prix d'une charge de blé, 27 juillet (fol. 5). — Défaut à Dominique Blanchard, M[e] chirurgien de Pierrevert, 12 octobre (fol. 15 v°). — Nomination de curateur « à l'héritage vacant de Melchionne Ricaud, de Pierrevert, 23 octobre (fol. 18 v°). — Défaut à noble Pierre d'Audifret, sieur de Beauchans, 7 janvier 1677 (fol. 22). — Affirmation de voyage pour M[e] Jean-Baptiste Lazare, notaire royal d'Apt, 15 février (fol. 24). — Défaut pour Alexandre Amoreux, bourgeois de Digne, 22 mars (fol. 26). — Ordonnance du lieutenant de juge portant que les « registres de feu M[e] Étienne Amoreux, notaire royal de Pierrevert, de 1668 à 1674, seront remis entre les mains de M[e] Antoine Maurel, notaire royal dudit lieu », 26 avril

* Mauvais état.

(fol. 32). — Espérit Queiras, Mᵉ chirurgien de Sainte-Tulle, offre à Pierre Turquan, de Pierrevert, « de lui rendre et restitutuer 20 livres, prix d'une terre au quartier de *Bravette,* terroir dudit lieu, qu'il lui a vendu suivant contrat rière Mᵉ Castagne, notaire de Sainte-Tulle », 20 mai (fol. 35 vᵒ). — Enregistrement d'une convention par laquelle sieur Pierre Maisse, bourgeois de Pierrevert, « promet à sieur Pierre Laugier, praticien de Grenoble, la somme de 2 louis d'or, incontinent que le procès qu'il a contre la communauté et le seigneur de Pierrevert sera jugé, et ledit Laugier promet de l'adcister de tout son pouvoir et de procurer prompte expédition du jugement », 31 mai (fol. 37). — Présentation pour Giraud Aymar, tanneur de Manosque, 6 juillet (fol. 40), etc.

B. 2369. (Cahier). — In-quarto, 27 feuillets, papier.

1702, septembre-**1703** — Matricule du greffe de l'ordinaire de Pierrevert. — « Cours tenues pardevant le lieutenant de juge ». — Prestation de serment par-devant Dominique Blanchard, lieutenant de juge, de Sébastien Graugnard, de Manosque, procureur juridictionnel subrogé à la place de Pierre Férévoux (14 septembre (fol. 2). — Dépôt au greffe du sac et pièces du procès de Marguerite Jean, veuve d'André Larcher, de Marseille, contre les hoirs d'Elzias Jean, de Pierrevert, 2 novembre (fol. 4 vᵒ). — Enregistrement des lettres de Joseph de Bernier, « seigneur in toto de la terre de Pierrevert, « nommant Jean Michel, de Manosque », « procureur juridictionnel ordinaire dudit Pierrevert », 15 février 1703 (fol. 8). — Prestation de serment, par-devant Mᵉ Gaspard d'Arnaud, lieutenant principal au siège général de Forcalquier, de Mᵉ Barthélemy Archimbault, notaire royal de Sainte-Tulle, « commis pour lieutenant de juge subrogé de Pierrevert », 27 février (fol. 9 vᵒ). — Défauts : à François et Jean Vachier, marchands de Manosque, 4 juin (fol. 15) ; — à sieur Gaspard d'Alféran, de Sainte-Tulle, 10 septembre (fol. 20 vᵒ). — Présentation pour Joseph Eyriès, garde du terroir de Pierrevert, 17 décembre (fol. 27), etc.

B. 2370. (Cahier). — In-quarto, 40 feuillets, papier.

1710, août-**1712**, novembre. — Matricule du greffe de l'ordinaire de Pierrevert. — Cours tenues par-devant le lieutenant de juge. — Enregistrement des lettres de Joseph de Bernier, seigneur de Pierrevert, établissant Mᵉ Étienne Archimbaud, notaire royal de Sainte-Tulle, comme viguier et lieutenant de juge dudit Pierrevert, et prestation de serment dudit Archimbaud par-devant Mᵉ Jean Silvi, juge dudit lieu, 19 septembre (fol. 5). — Présentation pour Mᵉ Félix Maisse, « greffier et secrétaire royal de la communauté de Manosque », 18 octobre (fol. 8 vᵒ). — Défauts : à sieur Nicolas Gras, bourgeois de Jouques, 3 novembre (fol. 10 vᵒ) ; — pour les « dames de la Charité de Pierrevert », 26 février 1711 (fol. 14) ; — à messire Jean Sauvan, prêtre, 22 juin (fol. 19 vᵒ). — Nomination d'un curateur ad lites à Antoine Magnan, « mineur de 25 ans », 22 octobre (fol. 25). — Sieur Jean-Baptiste Amoureux, Mᵉ chirurgien, habitant à Marseille, demande à accepter, sous bénéfice d'inventaire l'héritage d'Honoré, son père, de Pierrevert, 21 janvier 1712 (fol. 30). — Prestations de serment : par-devant Mᵉ Charles de Pieule de Beauchans, lieutenant particulier de la sénéchaussée de Forcalquier, de Mᵉ Joseph Baudiny, avocat en la cour, de Manosque, établi juge de Pierrevert, en l'absence de Mᵉ Silvi, juge dudit lieu, 7 avril (fol. 36 vᵒ) ; — de Mᵉ Jean-Gaspard Melve, notaire royal de Manosque, établi viguier et lieutenant de juge de Pierrevert « à la place de Mᵉ Étienne Archimbaud, habitant présentement à Reillane », 20 septembre (fol. 40), etc.

B. 2371. (Cahier). — In-quarto, 30 feuillets, papier.

1728, août-**1732**, septembre. — Matricule du greffe de l'ordinaire de Pierrevert. — Cours tenues par-devant le lieutenant de juge. — Présentations : pour Mᵉ Joseph Amoureux, scieur de bois, de Pierrevert, constituant pour son procureur Mᵉ Joseph Serraire, notaire royal de Manosque, 25 août (fol. 1) ; — pour Mᵉ Joseph Eyriès, notaire royal de Pierrevert, 27 novembre (fol. 4 vᵒ). — Rapport de visite « des terres et affars dépendant du prieuré sous le titre Saint-Nicolas, de Pierrevert », à la requête de messire Esprit-Hiacinthe Leblanc, prieur dudit lieu, représenté par messire François Decorio, prêtre de Manosque, 29 avril 1729 (fol. 6). — Prestation de serment, par-devant Mᵉ Toussaint Joannis, avocat, juge de Pierrevert, de Mᵉ Joseph Blanchard, notaire royal

de Sainte-Tulle, nommé greffier subrogé de Pierrevert, 11 octobre (fol. 10). — Défaut contre Claude Queyrel, « méger rentier du tènement de Châteauneuf-de-Roue, terroir de Pierrevert », 30 septembre 1730 (fol. 13). — Prestation de serment : de sieur Jean-Joseph Rebuty, Mᵉ chirurgien de Manosque, nommé procureur juridictionnel de Pierrevert par Joseph de Bernier, seigneur dudit lieu, 23 novembre (fol. 16 vº) ; — par-devant Mᵉ François d'Eymar, lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier, de sieur Pierre Pourcin, bourgeois de Manosque, commis pour lieutenant de juge de Pierrevert, « pendant le temps de l'incommodité de Mᵉ Melve, lieutenant de juge », 24 décembre 1731 (fol. 19). — Défaut à dame Jeanne de Valavoire, épouse de messire Honoré de Coriolis, chevalier, baron de Corbières, résidant à Manosque, 17 mars 1732 (fol. 20 vº). — Enregistrement des lettres de Joseph de Bernier, nommant Mᵉ André de Figuières, avocat, de Manosque, juge de Pierrevert (16 septembre (fol. 29), etc.

B. 2372. (Cahiers*). — In-quarto, 40 feuillets, papier.

1749, août-**1770**, mai. — Matricule du greffe de l'ordinaire de Pierrevert. — « Cours tenues par-devant le lieutenant de juge ». — Affirmation de voyage pour Honoré Depieds, « associé à la ferme du bateau de Manosque », 16 août (fol. 1). — Enregistrement des lettres de lieutenant de juge de Pierrevert données à sieur Joseph Buisson, bourgeois dudit lieu, par messire Paul-Auguste de Bernier, « chevalier, seigneur in toto de Pierrevert et en cette qualité seigneur haut justicier des arrière fiefs de Valgast, de Carbonnellenc, de Sainte-Marguerite, de Beauchamps et de Châteauneuf » ; et prestation de serment dudit Buisson par devant Mᵉ André de Figuières, juge dudit Pierrevert, 25 janvier 1750 (fol. 4 vº). — Dénonce pour délit rural au quartier de la *Bigarrade*, par « messire Étienne-Christophe d'Audiffred, sieur de Beauchamps », 18 février (fol. 6 vº). — Présentation par Mᵉ Jean-Antoine Bérenguier, notaire royal de Manosque, 16 mai 1751 (fol. 11 vº). — Dénonce pour dommages dans une vigne au quartier de *Resplandin*, 3 septembre (fol. 15 vº). — Défaut à Jean-Baptiste Lanson, négociant de Pertuis, 6 novembre 1767 (fol. 19 vº). — Mᵉ Pierre Amoreux, avocat, demande qu'il soit nommé d'office des experts pour constater « le dommage, à raison d'un défaut d'usage et dégradations, causé à son moulin à huile par ses fermiers », 24 mars 1768 (fol. 23). — Défaut à Mᵉ André Sauteiron, « curé perpétuel de Pierrevert, 14 avril (fol. 24 vº). — Dénonce pour délit rural dans le tènement de l'arrière fief de Châteauneuf, au quartier de *Pradant* », 9 décembre (fol. 31). — Défauts : à Jean du Plan, de Montfuron, 27 avril 1769 (fol. 34 vº) ; — à damoiselle Marguerite-Thérèse de Bernier de Pierrevert, 24 décembre (fol. 38). — Prestation de serment par-devant Mᵉ Joseph Escuyer, lieutenant particulier en siège de Forcalquier, par Mᵉ Joseph Eyriès, avocat, de Pierrevert, nommé juge dudit lieu, par M. Paul-Auguste de Bernier 30 avril 1770 (fol. 39), etc.

* Incomplets : lacune de 1751 novembre à 1767 septembre.

B. 2373. (Cahier*). In-quarto, 36 feuillets, papier.

1784, juin-**1790**. — Matricule du greffe de l'ordinaire de Pierrevert. — « Audiences du lieutenant de juge ». — Déclaration de défrichements par Mathieu Janssaud d'hermas aux quartiers du *Plan*, de La *Combe des Roux de Mayonnette*, etc., 25 juin 1784 (fol. 1). — Prestation de serment, par-devant Mᵉ Joseph Eyriès, juge de Pierrevert, de Louis Gombert, praticien de Manosque, nommé greffier subrogé de Pierrevert, par messire de Bernier, « chevalier de Saint-Louis, major des vaisseaux du Roy », 26 septembre 1788 (fol. 2). — Dénonces pour délits ruraux : au quartier de *Pingenau*, 16 janvier 1789 (fol. 5 vº) ; — au quartier de *Bucelle*, 12 juin (fol. 9 vº). — Rapport d'estimation des biens de l'hérédité de Marc Turcan, de Pierrevert, 10 septembre (fol. 16). — Défaut à sieur Louis Filliol, bourgeois de Sainte-Tulle, 7 janvier 1790 (fol. 24 vº). — Prestation de serment par-devant Jean Esquillant, lieutenant de juge de Pierrevert, de Mᵉ Pierre-Antoine-Joseph Bicaïs, notaire royal de Sainte-Tulle, et de Mᵉ Joseph-Armand Lieutaud, géomètre de Reillane, « experts nommés par le conseil municipal de la communauté de Pierrevert

* Incomplet, lacune d'août 1784 à 1788 août.

pour procéder à l'encadastrement provisoire des biens ruraux et droits utiles possédés en franchise de taille audit lieu », 28 avril (fol. 26). — Défaut à sieur Martin Amoureux, ex-consul de Pierrevert, 16 décembre (fol. 35), etc.

B. 2374. (Cahier). — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1691, septembre — **1703**, octobre. — Dénonces faites au greffe de Pierrevert : par Jean Maurel, bourgeois de Pierrevert, pour délit de dépaissance dans la terre du quartier de *Cadé*, 1er septembre 1691, (fol.) ; — par François Sauteiron et Honoré Férévoux, consuls de Pierrevert, contre le valet du sieur de Valgast qui avait coupé un chêne au pied, dans la terre communale au quartier de *Valgast*, 19 février 1692 (fol. 2) ; — par Gabriel de Tappis contre Isabeau Ferrand, « qui luy prenait des poires, » 4 août 1693 (fol. 3 v°) — par Barthélemy Eschillan, garde terre de Pierrevert pour délit de dépaissance « dans une terre défendue au quartier de la *Fraisse*, » 9 avril 1695 (fol. 8 v°) ; — par Dominique Blanchardy, Me chirurgien de Pierrevert, pour délit de dépaissance dans un pré au quartier du *Riol de l'Alberion* 7 novembre 1695 (fol. 14) ; — par François Clément, garde de vigne du terroir de Pierrevert » contre Michel Féraud prenant des raisins dans une vigne du quartier de *Saunel*, 10 septembre 1696 (fol. 18 v°) ; — contre Joseph Martin « pour avoir coupé une branche de chêne dans le tènement de la bastide de *Parin*, appartenant à la communauté de Pierrevert » 23 janvier 1698 (fol. 27 v°) ; — contre Jean Féraud « pour avoir pris du fumier le long du chemin allant à la fontaine, chemin que Joseph Amoureux tient en arrantement de la communauté de Pierrevert » 27 novembre 1698 (fol. 32) ; — par Me Claude Amoureux, procureur au parlement, contre André, son valet, « qu'il avait loué pour un an aux gages de 51 livres, » et qui a quitté son service, sans aucun sujet, estant plus que payé » 12 juillet 1699 (fol. 33) ; — contre Henri Clément faisant paître des bœufs « dans une défendue au quartier d'*Auriol* », 27 mai 1700 (fol. 37) ; — contre François Bonnet, « abbé de la Jeunesse et plusieurs jeunes hommes, portant une grosse pible (peuplier) qu'ils ont plantée devant l'église et qu'ils avaient coupée dans une terre de François Sauteiron, au quartier du *Baus* » 4 mai 1701 (fol. 40 v°) ; — contre Georges Cabassut prenant des amandes dans une terre du quartier de *Palières*, 30 août 1703 (fol. 47 v°), etc.

B. 2375. (Cahier.) — In-quarto, 56 feuillets, papier.

1703 octobre **1736**. Dénonces faites au greffes de Pierrevert : contre Catherine Saurin prenant des figues au quartier de St-Michel, 5 septembre 1704 (fol. 1 v°) ; — contre Claude Monnier, « ayant arraché un gros chêne d'environ 4 pans d'épaisseur dans le tènement de la communauté » pour porter le bois à Manosque, 24 mars 1706 (fol. 2 v°) ; — contre Joseph Eyriès prenant des noix « au tènement de la bastide de M. le général Hodoul, d'Aix, au quartier de *La Casille*, 5 septembre 1707 (fol 8) ; — contre François Carbonneau, berger, « qui a quitté son troupeau d'avérage et s'est en allé sans sujet ni rien dire », 11 juin 1712 (fol. 14 v° ; — par Paul Buysson, boulanger de Manosque « établi pour fournir du pain à tous les habitants de Pierrevert, suivant l'acte passé avec la communauté avec défense à toute personne de vendre aucun pain à peine de 10 livres chaque fois, » « contre Joseph Nicolas qui vendait publiquement du pain » 7 novembre 1712 (fol. 16) ; — contre Michel Féraud, « dérobant du seigle semé au quartier du *Castagnier* », 30 janvier 1714 (fol. 19) ; — par Jean Icard, contre Jeanne Albert, qui avait fermé la « ruée ou passage allant à l'escuierie et cour dudit Icard touchant les murailles publiques de Pierrevert », 11 mai 1717 (fol. 25 v°) ; — contre Joseph Pécoul pour avoir « entièrement fermé la conduite de l'eau qui va au pred du sieur Dominique Blanchardy, bourgeois de Pierrevert, au quartier du *Rosier* », 15 juillet 1720 (fol. 30 v°) ; — contre Michel Férévoux, « qui coupait et ébréchait avec une hâche des poiriers et en faisait des fagots au quartier dit le *Marivait-Puit*, 21 mars 1724 (fol. 36) ; — contre Étienne Gaspaset, faisant paître un troupeau dans le bois que le sieur de St-Marcel, de la Bastide-des-Jourdans possède au terroir de Pierrevert, quartier de *Pingenaud*, 28 mai 1725 (fol. 38 v°) ; — contre « le berger de M. de Colongue, bourgeois de Manosque, pour délit de dépaissance au quartier de *Peyragone*, 30 juillet 1728 (fol. 43 v°) ; — contre Antoine Cabassut, pour délit de dépaissance « dans le tènement de la bastide appelée le *Canebier*, » appar-

de Beauchamps », dressé par Étienne Charbonnier et Antoine Reynaud, « estimateurs modernes et jurés de la communauté de Pierrevert », à la requête de noble Paul d'Audiffret, sieur de Beauchamps, 1er juillet 1763, — « Département de la requête de plainte pour injures voies de fait présentée aux officiers de Pierrevert contre Joseph Férévoux, par Jacques Charbonnier, moyennant la somme de 48 livres », 20 septembre 1766, etc.

B. 2378. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1767-1789. — Pièces de procédures civiles et criminelles. — Requête et pièces du procès par Pierre Esquillan, au sujet du remboursement de la dot de Victoire Maurel, sa femme, s'élevant à 225 livres, qui avait été remise à Joseph Esquillan, son père, sous promesse « de nourrir et entretenir son dit fils et son épouse », 1767. — Information contre « certains braconniers, ayant plusieurs chiens, qui viennent chasser dans toute l'étendue du territoire de la juridiction de Pierrevert », 20 décembre 1778. — « Délibération des parents et délivrance des biens de l'hoirie de feu Marguerite Blanchard », 24 juillet 1780. — Information par Me Joseph Eyriès, avocat en parlement, juge de Pierrevert, « sur la vergeance et décadence des affaires de Joseph Girard », à la requête de Élisabeth Long, son épouse, 2 mai 1783. — Information contre « certains quidams qui s'introduisirent par les toits dans la maison d'Henry Amoreux, collecteur de la disme, dans laquelle tous les grains de ladite disme sont déposés et en volèrent une partie », septembre 1785. — Acte de répudiation par Marie Turcan « du légat de la misérable somme de 5 sols », à elle fait par feu Marc Turcan, son père, 1er décembre 1785, etc.

REDORTIERS ET REVEST-DU-BION.

B. 2379. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1749-1778. — Procédures civiles et criminelles. — Assemblée de parents par-devant « Me Esprit de Courtois, juge ordinaire de la comté de Sault et de Redortiers et Revest », et inventaire des biens, meubles et immeubles délaissés par Jean Morard, du Revest-du-Bion, 21 mars 1749. — « Plainte pardevant Me Jean-Baptiste Brochery, viguier chatelain du Revest et Redortiers, en l'absence des juges desdits lieux, par Me André Moutte, procureur juridictionnel de Redortiers, contre Jean et François Martin qui l'avaient menacé et frappé pendant l'exercice de sa charge, 23 novembre 1753. — Information et pièces de procès par « sieur Jean-Louis Testanière, sieur de Gentiac, voyer particulier de messieurs les trésoriers généraux de France au bureau de la Généralité de Provence, département de Saint-Etienne, habitant à Redortiers, querellant en injures et diffamation », contre Marc Martin, cabaretier, du hameau du Contadour, 1757. — « Sentence de reddition du compte tutélaire de Joseph Bonnet, tuteur des enfants pupilles de Jean-Joseph Galissian, 19 fevrier 1761. — Nomination de curateur pour Jean-Pierre Nal, 9 octobre 1775. — Information : contre divers habitants du Revest, pour « ébranchements et enlèvements d'arbres fruitiers ». 1776. — contre Denis Bonnefoy, « qui avait tiré des coups de fusil dans la nuit contre la porte de la maison de Joseph Reynaud, Me maçon de Revest-du-Bion », 1776. — Déclaration par Joseph Espieu à Me Louis-Sébastien Endignoux, « procureur fiscal du Revest et Redortier », portant délaissement des poursuites intentées par lui contre Joseph Reynaud, maçon dudit Revest », 2 septembre 1777. — Rapport de « vérification de l'état d'une maison sise au Revest », dressé par Dominique Peyron, « ancien consul de la dite communauté, et, en cette qualité, expert juré dudit lieu, et par Jean-Baptiste Guérin, Me maçon de Banon, expert nommé d'office par Michel Testanière, greffier de la judicature du Revest, commissaire en ceste partie » décembre 1777. — Information contre divers pour injures et voies de fait, 1777, etc.

B. 2380. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1779-1790. — Procédures civiles et criminelles. — Procès contre Joseph Blanc, de Redortiers, pour « violences et excès commis sur la personne de Jeanne Moutte, suivis de la mort d'icelle », 1779 février. — Ordonnance portant consignation, entre « les mains de ses rentiers, des rentes et des revenus des biens considérables délaissés dans le terroir de Revest et

de Redortiers, par M. Mᵉ Joseph-André de Laugier, avocat en la cour, subdélégué de l'intendant de Provence, décédé », 30 août 1779. — Sentence de reddition des comptes tutélaires de sieur Joseph Peyron, « tuteur judiciairement nommé » de Jean-Baptiste Bonnefoi, de Redortiers, 4 mars 1788. — Procès par Marie-Madeleine Signoret, « querellante en rapt, séduction et violences », contre Marc Borel, du Revest, juin 1788. — Informations contre divers pour vols. — Nominations de curateurs, etc.

REILLANE.

B. 2381. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1720-1789. — Procédures civiles et criminelles. — Procès contre Jean Etienne, boucher de Reillane, pour « concussion et prévarication en la débite de la viande et de la graisse » ; parmi les pièces : « convention de la boucherie de Reillane » consentie pour une année audit Étienne.. « lequel a promis de délivrer la chair de mouton à 2 sols 10 deniers la livre sans souquet (réjouissance) et la chair de bœuf à 2 sols 4 deniers la livre » 1720 ; — par sieur Pierre d'Orgon, bourgeois de Céreste, « agent des affaires de Mgr le maréchal de Brancas, seigneur de Montjustin, contre Jean-André Aubergier, de Reillane, « qui ne fait pas de difficulté de couper des pins et autres arbres dans le terroir de Montjustin et les charrie dans sa demeure », 1713. — Inventaire des meubles délaissés par demoiselle Marie Icard, dressé par Mᵉ Michel-Ferréol Martin, notaire royal de Reillane, en présence de Mᵉ Joseph Dhermitanis, avocat, juge de ladite ville, 14 janvier 1788. — Information par Mᵉ Paul-Augustin Devoulx, avocat, juge de Reillane, contre Jean et Étienne Blanc, frères, « broquiers », qui avaient « assommé François Imbert, cordonnier de Reillane, lequel est mort des coups qu'il avait reçu », sur les conclusions du procureur juridictionnel, le juge « délaisse l'instruction et le jugement de ladite procédure à M. le lieutenant criminel de la sénéchaussée de Forcalquier », 27 septembre 1788, etc.

REVEST-DES-BROUSSES.

B. 2382. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1710-1779. — Procédures criminelles. — Informations par Antoine Signoret, lieutenant de juge du Revest-de-Brousses, contre Anne Gaudemar et Guilhem Castor, dudit lieu, accusés de nombreux vols d'effets, de blé, de poules, etc, 1750 ; — par Mᵉ Joseph Godin, de Forcalquier, avocat en la cour, juge du Revest-des-Brousses, contre Angélique Rome, dudit lieu, « querellée en paroles et raisons très affamentes » par Rose Turin, 1763. — Requête du procureur juridictionnel et autres pièces du procès par Mᵉ Jean-François Siméon, de Forcalquier, avocat en la cour, juge du Revest-des-Bronsses, « querélant en crime de meurtre et d'assassinat de Jeanne Chabassut, bergère, contre les auteurs dudit meurtre », 1778-1779.

SAINT-ETIENNE.

B 2383. (Liasse). — 34 pièces, papier.

1712-1789. — Procédures criminelles. — Information par Mᵉ François de Teil, juge ordinaire de Saint-Etienne, contre « diverses personnes dudit lieu » pour « vol avec enfoncement de portes » dans la maison de Joseph Bèche, novembre 1712. — Requêtes, interrogats et autres pièces du procès intenté par-devant Mᵉ François-Pierre-Balthasar Bouche, avocat, juge de Saint-Étienne, par Noël Nicot, négociant de Lyon, originaire de Cruis, contre Jean Giraud, droguiste de Saint-Etienne, pour « injures atroces et libelle diffamatoire » 1784. — Procès contre « certains quidams accusés d'avoir enlevé et brûlé une procédure du greffe de Saint-Étienne, d'avoir biffé et raturé un acte dans les écritures du greffier et d'avoir fait des déclamations et des menaces contre l'intérêt public et la sureté des particuliers » ; parmi les pièces : lettres du sieur Taulane, procureur fondé de M. Alexandre Nicolas-Esprit de Fulque, marquis d'Oraison, seigneur

de Saint-Étienne, portant subrogation de Mᵉ Jean-André-Augustin Berluc, procureur au siège de Forcalquier, pour faire les fonctions de greffier de Saint-Étienne à la place de Mᵉ Calixte-Benoît Vial, greffier ordinaire de ladite juridiction, 1787, etc.

SAINTE-TULLE.

B. 2384. (Registre.*) — In-quarto, 401 feuillets, papier.

1657, septembre — **1773**, octobre. — Sentences civiles et criminelles des juges de Sainte-Tulle : « recevant Jeanne Meynier à prendre et accepter l'hérédité d'Antoine Arnoux, son mari, par bénéfice d'inventaire », 27 septembre 1657 (fol. 1) ; — portant qu'il « sera procédé extraordinairement contre Scipion Menier et Eléonore Bernard, querellés en stupre et formication », 8 mars 1658 (fol. 4) ; — portant exécution de la sentence de rangement des créanciers de feu Étienne Feraud, à la requête de Jean Taxil, Mᵉ chirurgien de Sainte-Tulle, mari de demoiselle Gardane, 10 décembre 1661 (fol. 65) ; — condamnant Noël Genty et Benoît Roche, accusés de larcins et de rebellion à justice », à 3 livres d'amende envers le procureur juridictionnel et à 6 livres d'amende chacun envers Mᵉ Joseph Filhol, notaire royal de Sainte-Tulle, 2 septembre 1662 (fol. 78) ; — condamnant Mᵉ Guilhaume Castaigne, notaire royal de Sainte-Tulle, curateur pourvu à l'héritage vacant de Pierre Dauvergne, au paiement de 309 livres 9 sols, montant de la dot d'Adrienne Achard, veuve dudit Dauvergne, 22 septembre 1663 (fol 113) ; — condamnant Antoine Garnier « à 100 sous d'amende » envers Honoré Laict pour avoir arraché « 2 pommiers sauvages » dans la vigne dudit Laict, au quartier de *Cassaignes*, 18 décembre 1666 (fol. 190) ; — portant collocation de sieur François des Ferres sur les biens de sieur Pierre des Ferres, son père, « pour y être payé des dot et droits de feu damoiselle Françoise Roberty, sa mère », 19 juillet 1670 (fol. 229) ; — condamnant Antoinette Auquier, de Sainte-Tulle au paiement de 27 livres envers Joseph Roux, Mᵉ passementier d'Aix, 2 mars 1671 (fol. 289) ; — « déclarant la substitution apposée au testament de Mathieu Sauteyron, ouverte en la personne de Pierre Honoré et Madeleine Sauteyron », 18 février 1672 (fol. 301) ; — condamnant Jean Reignier à payer 30 sols à Mᵉ Antoine Maurel, notaire à Pierrevert, pour coût d'un extrait d'acte, 23 mars 1672 (fol. 308) ; — condamnant Joseph Arnaud, de Sainte-Tulle, « à passer contrat public de la convention passée avec noble François d'Audiffret, écuyer de Manosque », 10 mai 1672 (fol. 336) ; — condamnant Madeleine Rolland au payement de 10 livres pour droit de lods à Gaspard Olivier, bourgeois de Pertuis, rentier seigneurial de Sainte-Tulle, 27 juillet 1673 (fol. 395), etc.

* Mauvais état.

B. 2385. (Registre.*) — In-quarto, 80 feuillets, papier.

1673, novembre. — **1688**. — Sentences civiles et criminelles des juges de Sainte-Tulle : portant apurement du compte de l'administration et gestion de l'héritage de Maurin Barthelot donné par Madeleine Regnier, sa veuve, 28 septembre 1674 (fol. 3) ; — portant règlement de comptes entre domoiselle Anne Castagne de Sainte-Tulle, et noble Joseph des Ferres, « gentilhomme verrier », dudit lieu, 3 septembre 1676 (fol. 12) ; — condamnant André Vendran, tisseur à toile de Sainte-Tulle, « à rendre et restituer tous les papiers et documents de l'hoirie de Gaspard Dauvergne » 23 juillet 1680 (fol. 24) ; — condamnant dame Jeanne de Thomassin, veuve de messire Pierre de Valavoire, seigneur, marquis de Volx, au règlement « des intérêts, à raison du denier vingt, de la somme capitale de 120 livres, cédée au sieur Jean-André de Thomassin par messire Claude de Thomassin, 22 octobre 1682 (fol. 45) ; — condamnant Jean-Baptiste Bonnefoy, accusé de « voies de faict et meurtrisures par Pierre Amoreux, de Sainte-Tulle, en 25 livres d'amende envers les pauvres de ce lieu, qui seront remises entre les mains des marguilliers de la confrairie de *Corpus Domini* pour en faire la distribution, en 50 livres envers ledit Amoreux et 25 livres envers le procureur juridictionnel », 15 février 1687 (fol. 55) ; — « cassant le rapport de recours » fait par André Rainaud, hôte de Sainte-Tulle, et Louis Chevillon, Mᵉ arpenteur. de Manosque, pour délimiter « un pasquier, situé au

* Mauvais état.

royal du même lieu, ci-devant pourvu en ladite charge, lui enjoignant de rendre et remettre tous les papiers concernant ledit greffe ».. données à Mane le 30 octobre 1671 (fol. 441 v°). — Causes civiles : sieur Esprit Taxil, bourgeois de Sainte-Tulle, contre Louise Grecque, demandant paiement « des peines qu'elle dit avoir prises pour la guérison de la femme dudit Taxil durant 2 jours qu'elle luy a fait prendre des eaux bouillies avec des herbes de Scabieuse, Pimpinelle, et d'Agrimoine », 10 mai 1672 (fol. 476). — Noble Léon de Villeneuve, sieur de la Colette, de Manosque, contre les hoirs de Pierre Aymes, de Sainte-Tulle, 8 juillet 1672 (fol. 492); — damoiselle Suzanne de Bonaud, femme de noble Hélion de Villeneuve, de Manosque, contre Anne Laugier, de Sainte-Tulle, 23 septembre 1672 (fol. 534 ; — Gaspard Olivier, bourgeois de Pertuis, « jadis fermier général de Sainte-Tulle », 23 décembre 1672 (fol. 534) ; — Jean-Antoine Chave, M° apothicaire de Manosque, contre Roman Purpan, de Sainte-Tulle, 26 octobre 1673 (fol. 595) ; — damoiselle Anne et Thérèse Castaigne déclarent répudier l'héritage de feu M° Guillaume Castaigne, notaire royal de Sainte-Tulle, leur père, « mort insolvable », 20 novembre 1673 (fol. 597) ; — messire Joseph-Gabriel Olivier. diacre, demande à « être pourvu d'un curateur pour passer une transaction avec les héritiers de M. le conseiller Piolle, de Forcalquier », 15 juin 1674 (fol. 610), etc.

B. 2387. (Cahiers.) — In-quarto, 19 feuillets, papier.

1668, novembre — **1673**, octobre. — « Registre des présentations, despots et affirmations » au greffe de Sainte-Tulle. — Dépôt par Marguerite Gallian « de 14 livres, à quoi elle a esté condamnée en faveur de Pierre Asse, de Manosque », 27 novembre 1668 (fol. 1). — Présentations : pour M° Esprit Queiras, chirurgien, 4 mars 1669 (fol. 3) ; — pour messire Jean Bernard, docteur en théologie, résidant à Manosque, 4 novembre 1669 (fol. 4 v°) ; — pour M° Joseph Granier, avocat à la cour, de Manosque, 18 août 1670 (fol. 6). — Affirmation de voyage pour M° Pierre Mollin, « conseiller secrétaire du Roy en la chancellerie de Provence, résidant à Aix », 28 juillet 1671 (fol. 9 v°). — Présentations : pour domoiselle Isabeau d'Arbaud, 8 août 1672 (fol. 14) ; — pour M° Paul Loque, notaire royal de Manosque, 10 avril 1673 (fol. 16 v°), etc.

B. 2388. (Cahier.) — In-quarto, 74 feuillets, papier.

1705, septembre — **1712**. — Matricule du greffe de la juridiction de Sainte-Tulle. — Présentation pour Pierre Amat, boucher de Beaumont, contre Gaspard Ranguis, berger de Volx, 10 octobre 1705 (fol. 3 v°). — Enregistrement des lettres de greffier subrogé de Sainte-Tulle données à Joseph Sauvaire, de Manosque, par « messire Joseph de Valbelle, des vicomtes de Marseille, chevalier, marquis de Tourves, baron de de Saint-Symphorien, seigneur de Sainte-Tulle, Rougier et autres places, conseiller du Roy en tous ses conseils, segond président au parlement de Provence », 27 avril 1706 (fol 10). — Dénonce par Joseph Férévoux, fermier du moulin de Sainte-Tulle, contre Joseb Lombard, dudit lieu, « qui estoit allé faire moudre du seigle au moulin de Corbières », 28 juin 1706 (fol. 14). — Défauts : à Michel Cival, « agent de Monseigneur le président de Tourves », 27 avril 1707 (fol. 25) ; — à messire Jacques-Auguste de Ferres, « prêtre secondaire perpétuel de Sainte-Tulle », 4 février 1708 (fol. 34) ; — à Barthélemy Martin, « hoste du grand logis seigneurial de Sainie-Tulle », 31 mai 1708 (fol. 38). — Présentation pour M° Léon Brunet, notaire royal de la Bastide-des-Jourdans, 8 juin 1708 (fol. 40). — Dénonce par damoiselle Ursule de Ferres, pour délit de dépaissance dans sa terre au quartier du *Grand-Jardin*, 19 avril 1710 (fol. 47). — « Enregistration » des lettres de greffier de Sainte-Tulle données par messire Joseph de Valbelle, seigneur dudit lieu, en faveur de M° Étienne Archimbaud, notaire royal, 6 octobre 1710 (fol. 51). — Défaut : à noble Jean Vachier, seigneur de Saint-Martin de Renacas, contre les hoirs de M° Gaspard Martin, notaire royal de Sainte-Tulle, 15 décembre 1710 (fol. 55) ; — à sieur Bernadin Barlatier, marchand d'Aix, 16 avril 1711 (fol. 56 v°). — Présentation pour M° Nicolas Bouteille, notaire royal de Manosque, 21 janvier 1712 (fol. 64 v°). — Défaut à M° Jean-Gaspard Melve, notaire royal de Manosque, contre M° Joseph Blanchard, notaire royal de Sainte-Tulle, 9 août 1712 (fol. 73 v°), etc.

consuls modernes de Sainte-Tulle, « pour procéder au descellé et dépouillement des cazernets qui se trouvent dans la maison du sieur Joseph-Denis Ducrot, trésorier de cette communauté », 30 avril 1756 (fol. 24). — Défaut : à « R. P. Joseph Borrély de l'ordre des frères Mineurs conventuels, assisté au R. P. Arbaud, en qualité de syndic de la province », 19 juillet 1756 (fol. 25) ; — à messire Antoine Chaudon, « prêtre desservant le paroisse d'Éguilles », 18 août 1757 (fol. 33 v°) ; — à Mᵉ Joseph Robert, avocat en la cour, résidant à Manosque, 3 octobre 1757 (fol. 40). — Enregistrement des lettres d'Antoine Sauteyron, procureur de Madame la marquise de Valbelle, dame de Sainte-Tulle, portant nomination de Louis Haude, comme « jardinier des jardins de la dite dame », 20 novembre 1757 (fol. 53 v°). — Défaut à Mᵉ Étienne Archimbaud, Mᵉ chirurgien de Sainte-Tulle, 12 janvier 1758 (fol. 60). — Prestation de serment de sieur Julien Ollivier, nommé procureur juridictionnel de Sainte-Tulle, 7 novembre 1758 (fol. 78 v°). — Défauts : à Joseph Chevaly, « chasseur », de Forcalquier, 29 septembre 1759 (fol. 95 v°) ; — à messire Joseph-Philippe Leroy, « prêtre supérieur du séminaire de Manosque », 19 novembre 1759 (fol. 98). — Enregistrement des lettres de lieutenant de juge de Sainte-Tulle données à Joseph Eyriès, bourgeois de Pierrevert, par Mᵉ Louis-Victor Sallier, avocat, procureur général de Madame la marquise de Valbelle, 19 décembre 1759 (fol. 99 v°), etc.

B. 2391. (Cahier.) — In-quarto, 72 feuillets, papier.

1764-1767. — Registre du greffe de Sainte-Tulle. — Cause civile pour sieur Paul-François Chaudon, négociant de Marseille, contre les héritiers de messire Jean-Baptiste-Joseph Archimbaud, curé de Sainte-Tulle, 12 novembre 1764 (fol. 2 v°). — Défaut à Louis-Joseph Rochon, « ancien gendarme » résidant à Sainte-Tulle, 15 avril 1765 (fol. 16 v°). — Présentation pour André Baudouin, tailleur d'habits de Sainte-Tulle, 30 octobre 1766 (fol. 30 v°). — Enregistrement des lettres de greffier subrogé de Sainte-Tulle données à sieur Honoré Dauvergne, bourgeois dudit lieu, par Antoine Sauteyron, « sieur de Cassagnes », procureur général de « Madame la marquise de Valbelle, comtesse de Sainte-Tulle », 17 novembre 1766 (fol. 36 v°). — Défaut à « messire Jean-Joseph d'Eymar, seigneur de Nans et de Louvière, coseigneur de Monmeillan, chevalier, conseiller du Roy, procureur de S. M. au bureau des Finances en la Généralité de Provence », 23 février 1767 (fol. 44 v°). — Enregistrement des lettres de garde chasse et bois de la terre de Sainte-Tulle données à Jean-Pierre Ricard, par Philippe Sallier, avocat en parlement, procureur général de messire « Joseph-Alphonse-Omer de Valbelle, maréchal de camp des armées du Roy, marquis de Rians, Montfuron, Tourves et Bressieux, seigneur de Montfuron et de Sainte-Tulle », 4 avril 1767 (fol. 49), etc.

B. 2392. (Cahiers.) — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1775-1778. — Matricule du greffe de Sainte-Tulle. — Défauts : à Mᵉ Pierre Daumas, notaire royal de Sainte-Tulle, contre messire Joseph-Mitre-Simon-Jude Bernard, prêtre dudit lieu, 28 avril 1775 (fol. 1 v°) ; — à Mᵉ Jean-Baptiste Robert, notaire royal de Sainte-Tulle, 8 juin 1775 (fol. 10). — Dénonce contre Élisabeth Ragon, qui dérobait des olives dans un verger au quartier de *La Roze*, 13 décembre 1776 (fol. 21). — Défauts : à « sieur Alesta Astruc, marchand juif de L'Isle au Comtat Venaissin », 27 septembre 1777 (fol. 30) ; — à sieur Joseph Thabol, bourgeois de Beaumont, 24 novembre 1777 (fol. 32). — Enregistrement des lettres de procureur juridictionnel de Sainte-Tulle, données à Guilhaume-Chrysostome Ricard, dudit lieu, par Philippe Sallier, procureur général de Madame Marguerite-Delphine de Valbelle, dame de Sainte-Tulle, 4 avril 1778 (fol. 37). — Dénonce par Mᵉ Pierre Amoreux, notaire royal de Sainte-Tulle, contre « la femme d'Antoine Alibert, ancien soldat canonnier, qui lavait du linge et autres choses sales dans le bassin de la fontaine, ce qui est prohibé par le règlement de la communauté », 30 mai 1778 (fol. 41), etc.

B. 2393. (Liasse). — 45 pièces, papier.

1671-1761. — Pièces de procédures civiles et criminelles. — « Escripts pour les consuls et communauté de Sainte-Tulle contre Esperit Queyras, barbier, se plaignant qu'on a retréci le passage ou ruelle à

l'avant de sa maison », 16 février 1671. — Sentence : condamnant à 20 livres d'amende envers le procureur juridictionnel et à 80 livres envers les plaignants, Charles Bèche, Gaspard Dauvergne et Joseph Gauthier pour « avoir battu et excédé Mᵉ Louis Barthelot, lieutenant de juge de Corbières et brisé les prisons seigneuriales de Sainte-Tulle où ils étaient détenus », 30 avril 1689 ; — portant rangement des créanciers de l'hoirie de messire Esprit Guérin, vicaire de Sainte-Tulle, 23 janvier 1690 ; — déboutant Mᵉ Barthélemy Archimbaud, notaire royal de Sainte-Tulle, « demandeur en paiement de rente » contre damoiselle Madeleine des Ferres, femme de noble Urbain des Ferres, 15 juin 1690. — Information contre Laurent Chaisse, « qui avait voulu rester par force à une heure indue dans le cabaret d'Anne Janssaud, » 18 septembre 1754. — Assemblée et délibération de parents pour Jean-Baptiste Hugon, par-devant Albert Le Jean, lieutenant de juge de Sainte-Tulle, 4 mai 1755. — Requête de plainte et autres pièces du procès contre François Chaisse, accusé de vol de marchandises par « Joseph Queyras, muletier, ayant le registre du tabac à Sainte-Tulle, dont il fait la débite au public », août 1755. — Inventaire des effets délaissés par feu Etienne Burle, « qui se trouvait en commun avec Laurent Burle, son frère et son associé à la sous ferme de Madame la marquise de Valbelle », 17 mai 1760, etc.

B. 2394. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1763-1790. — Procédures civiles et criminelles. — Informations « à la requête de sieur Pierre Archimbaud, acquéreur de l'office de lieutenant de prévôt de nos seigneurs les maréchaux de France, querellant en vol avec effraction contre certains quidams », 12 décembre 1763. — « Verbal d'accédit pour apposer les scellés à la maison de feu Pierre Arnoux, qui se trouve proche l'église », 17 mars 1764. — « Rapport des blessures et meurtrisures faites à Joseph Alibert », 3 février 1776. — « Verbal d'ouverture du testament de feu dame Jeanne Benot », 13 octobre 1778. — « Inventaire descriptif des meubles et effets trouvés dans la maison de sieur Charles Decorio, au quartier de la place, à Sainte-Tulle », 27 septembre 1779. — « Information sur la vie, mœurs, capacité et religion catholique de Pierre-Antoine Bicais », pourvu de l'office de notaire royal de Sainte-Tulle, qu'avait exercé Mᵉ Jean-Joseph Bicais, son père, dernier titulaire, 25 mai 1781. — Rapport d'estimation de la terre des hoirs d'André Melet, sise au quartier de *Pred-Vieux*, à la requête de messire Joseph-Simon Daumas, « cessionnaire et subrogé aux droits de feu dame Marguerite-Delphine de Valbelle », 27 décembre 1784. — Procès par Pierre Arestenc, Mᵉ maçon, contre Jean-Antoine Sauvet, « pour usurpation de terre et changement des termes divisoires de la propriété dudit Arestenc, au quartier de *Pred-Vieux* », juillet 1787, etc.

SAINT-MAIME.

B. 2395. (Liasse). — 20 pièces, papier.

1677-1762. — Pièces de procédures criminelles. — Informations, examens et autres pièces du procès « par-devant Mᵉ Jean Magnan, docteur en droit, avocat en parlement, juge ordinaire de Saint-Maime, escrivant Mᵉ Jacques Rochon, notaire royal, greffier, par Madeleine Breugne, femme d'Honoré Nallin, hoste dudit Saint-Maime, querellante en injures avec reniements du saint nom de Dieu », contre Pierre Ailhaud, 12 octobre 1677. — Requête et information contre Benoîte Decori et Jean Eymeric, tisseur à toile, qui, avec « une rage extraordinaire, ont maltraité Marguerite Nalin », 1687. — Informations et autres pièces du procès par Mᵉ Joseph Godin, avocat, juge de Saint-Maime, à la requête de Jean Bremond, « querellant en injures atroces et diffamantes contre Charles Agnel », décembre 1762, etc.

SAINT-MICHEL.

B. 2396. (Registre.*) — In-quarto, 328 feuillets, papier.

1661-1664. — Audiences des lieutenants de juge de Saint-Michel. — (1661) Antoine Beaudin, bourgeois

---

* Très mauvais état, incomplet.

de Saint-Michel « demandeur à ce que Jean Bermond aye à lui rendre un dindon que sa femme lui a pris », 22 septembre (fol. 4). — Pierre Bastier, demandeur en avération de promesse de 21 livres pour prix et achat d'une anesse, contre damoiselle Marguerite Magnan, veuve d'Esperit Marin, bourgeois de Saint-Michel, 6 octobre (fol. 9 v°). — Causes civiles : André Bodo, écuyer, de Saint-Michel, contre les hoirs de François Hugues, 20 octobre (fol. 26 v°) ; — M° Jean Amalric, notaire royal de Lincel, contre Hélène Coupier, 31 octobre (fol. 22). — Défaut à M° Claude de Jacques, notaire royal de Saint-Michel, 3 novembre (fol. 24). — M° Pol Marin, notaire royal et greffier en la cour ordinaire de Saint-Michel, demandeur en paiement de vacations contre Alexandre Chabert, marchand dudit lieu, 10 novembre (fol. 25). — Pierre Gavaudan, demandeur en paiement « de 30 sous et 5 pans de cordeillat pour reste de ses gages comme valet », 19 décembre (fol. 38 v°). — (1662) Défauts : à Jean Aurissy, « mestre peyroulier du pays d'Auvergne », demandeur en paiement de 5 livres 16 sols « pour prix d'un peyrol airain » vendu à Jacques Raveau, maréchal à forge de Saint-Étienne, 9 janvier (fol, 46 v°) ; — à Robert Baudin, demandeur en paiement de 3 livres « pour rente d'un pasquier », 20 février (fol. 63) ; — à Jeau Sandonnat, « demandeur en 12 souls pour façon d'un manteau », 4 mai (fol. 86) ; — à André Bodo, bourgeois, demandeur à prendre, sous bénéfice d'inventaire, l'héritage de Paul Bodo, son père, contre M° Joseph Seguin, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, 6 novembre (fol. 108) ; — (1663) à Paul Brieugne, M° chirurgien de Saint-Michel, « demandeur en 20 sous pour avoir soigné Michel Chabert d'un coup de pierre à la teste », 15 janvier (fol. 116) ; — à M° François Baudin, notaire royal, contre Pierre Taupin, bourgeois de Marseille, 21 août (fol. 150). — Causes civiles : pour sieur Pierre de Vance, bourgeois de Céreste, contre Elzias Bonnefoy, boucher de Saint-Michel, 18 juin (fol. 168 v°) ; — Michel Vial, demandeur en paiement de 9 livres 12 sous pour prix d'un coffre de noyer, vendus à François Rauchas, 9 août (fol, 183 v°) ; — pour Alexandre de Chaurand, écuyer de Digne, 24 septembre (fol. 199 v°). — Jean Guérin, trésorier de Saint-Michel, demandeur en paiement de tailles contre divers, 23 novembre (fol. 220). — Défauts : à messire Jean Rauchon, vicaire perpétuel de Saint-Michel, 1er décembre (fol. 224 v°) ; — 1664) à Jacques Genin, demandeur en 4 livres 10 sous pour rente d'une maison louée à Claude Vallon, de Saint-Michel, 3 mars (fol, 249 v°) ; — à Diane Espagne, fille de feu capitaine Claude Espagne, 16 juin (fol. 272 v°) ; — à Baptiste Brieugne, M° chirurgien, cessionnaire de M° Jean Barthélemy, docteur en médecine, 27 octobre (fol. 312), etc.

B. 2397. (Registre*). — In-quarto, 165 feuillets, papier.

1706-1721. — Audiences des lieutenants de juge de Saint-Michel. — Défauts : à M° Paul Brieugne, notaire royal de Saint-Michel, cessionnaire de Pierre Laugier, notaire royal du Revest-de-Brousses, 14 octobre 1706 (fol. 2) ; — à « Monseigneur Annibal-François de Marin, seigneur de Saint-Michel, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant une des galères dn Roy », 2 fiécembre (fol. 6) ; — (1707) à messire Gabriel Rochon, docteur en théologie, vicaire perpétuel de Saint-Michel, 22 janvier (fol. 6 v°) ; — (1708) à dame Isabeau Marin, veuve d'Elzéar Cornaille, M° chirurgien de Saint-Michel, 12 janvier (fol. 16) ; — à M° Joseph Baudigny, avocat en la cour, 10 septembre (fol. 23) ; — à « damoiselle de Borel, gouvernante de la maison de noble Joseph d'Inguimbert, de Ménerbe, au comtat Venaissin », 15 octobre (fol, 25) ; — (1709) Prestations de serments : par-devant Joseph Paul, lieutenant de juge de Saint-Michel, de Michel-Antoine Gérard, nommé greffier subrogé de la judicature dudit lieu par noble Annibal-François de Marin, seigneur dudit Saint-Michel, 27 septembre (fol. 39) ; — par-devanf M° Antoine Decorio, avocat, juge de Saint-Michel, de Jean-Baptiste Rochon, nommé lieutenant de juge dudit lieu par « dame Charlotte d'Autric de Vintimille, épouse et procuratrice générale de messire Annibal-François de Marin », 24 octobre (fol. 42). — Affirmation de voyage pour noble André de Sébastiane, de Forcalquier, seigneur de Porchères, 21 novembre (fol. 46). — (1710) Sentence condamnant Antoine Pic au paiement de 58 livres 10 sous pour arrérages de la rente du moulin communal de Saint-Michel, dit d'*Audibert*, 17 mars (fol. 57) ; — condamnant Jean-Pierre Agnelier au paiement « de 12 panaux douze tiers de poignedière seigle, mesure ancienne, et 5 sols 2 deniers argent pour le service de ses biens de six

* Incomplet.

années, à raison de 2 panaux et 2/3 de poignedière et 9 deniers la chacune », 6 mai (fol. 62 v°). — Défaut à sieur Antoine Arnaud, bourgeois de Dauphin, « rentier seigneurial de Saint-Michel », 16 octobre (fol. 69 v°). — Nomination de Basile Reynier en qualité de curateur à l'héritage vacant de Spérit Reynier, de Saint-Michel, à la requête de « messire Honoré de Rome, sieur d'Ardenne, seigneur du lieu de Banon et sa vallée, capitaine de la maison du Roy à Marseille », 1er décembre 1711 (fol. 77 v°). — Enregistrements : des lettres de « F. Honoré Fougeiret, religieux de Notre-Dame de la Mercy et prieur général en Provence », établissant messire Toussaint Royt, marguillier dans la paroisse de Saint-Michel, 14 août 1712 (fol. 85 v°) ; — des lettres de « F. Joseph de Canebin, ex-provincial de l'Observance de Saint-François, définiteur général et commissaire général pour affaires de la Terre Sainte dans les provinces de Languedoc, Provence et Roussillon », nommant Me Barthélemy Pary, syndic de la Terre Sainte dans la paroisse de Saint-Michel, 6 novembre 1713 (fol. 90 v°). — Prestation de serment par-devant Me François Eymar, lieutenant général au siège de Forcalquier, de Me Jean-Victor Decorio, avocat de ladite ville, nommé juge subrogé de Saint-Michel, à la place de Me Antoine Decorio, juge ordinaire dudit lieu, empêché par « son incomodité », 5 janvier 1715 (fol. 101). — Affirmation de voyage par Me Jean Pellegrin, notaire royal de Reillane, 1er septembre 1716 (fol. 105 v°). — Prestation de serment de Me Pierre Robaud, avocat, nommé juge subrogé « pour prendre l'information sur la querelle en coups, menaces et injures » faite par Jean-François Siméon, bourgeois de Forcalquier, contre Me Jean-Baptiste Rochon, docteur en médecine de Saint-Michel, 17 août 1717 (fol. 123 v°). — Causes civiles : pour « messire Mathieu Bonard, prêtre chanoine de l'église collégiale d'Oppède », 11 octobre 1717 (fol. 128) ; — pour André Guérin, « garde du port de Marseille », 11 octobre 1717 (fol. 128 v°). — Enregistrement des lettres de provision de juge de Saint-Michel, données à Me Jean-André Gassaud, avocat de Forcalquier, par Annibal-François de Marin, seigneur dudit lieu, 12 mai 1713 (fol. 137 v°). — Présentation pour « Me Mathieu Medjard, notaire royal et procureur postulant en la judicature royale d'Apt, 13 juillet 1720 (fol. 156). — Défaut à Pierre Brémond, « valet de chambre de M. le baron de Saint-Michel », 26 août 1721 (fol. 164 v°), etc.

B. 2398. (Registre.*) — In-quarto, 132 feuillets, papier.

1722-1729. — Audiences des lieutenants de juge de Saint-Michel. — Affirmation de voyage pour Marc Verdet, « marchand facturier », de Manosque, 11 mars 1722 (fol. 2). — Défauts : à Me Jean-Joseph Gassan, avocat de Forcalquier, 23 août 1723 (fol. 12) ; — à Joseph Desorgues, « trésorier moderne de Saint-Michel », 20 septembre 1723 (fol. 13). — Enregistrement de la prestation de serment de Me Étienne Archimbaud, notaire royal de Reillane, nommé juge subrogé de Saint-Michel, par messire André d'Agoult, seigneur de Saint-Michel, « tant en ladite qualité que celle de procureur spécial de messire Antoine d'Agoult, seigneur d'Angles et de Saint-Laurent, son père, usufruitier de la terre et seigneurie dudit Saint-Michel », 15 février 1724 (fol. 19 v°). — Causes civiles : pour messire Balthasar Brieugne, prêtre, bachelier en théologie, curé perpétuel de Saint-Michel, 7 juillet 1724 (fol. 24) ; — pour damoiselle Anne Cornaille, épouse de sieur Annibal-François de Jacques, chirurgien de Saint-Michel, 27 août 1725 (fol. 43) — Défauts : à dame Anne-Marie Codur, veuve de noble André de Sébastiane, sieur de Porchères, 31 janvier 1726 (fol. 56) ; — à Jean-Louis Bernard et Pierre Escoffier, « marguilliers de la confrérie Saint-Blaise de Saint-Michel », 4 avril 1726 (fol. 61). — Présentation de Me Charles de Piolle de Beauchams, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, 18 novembre 1726 (fol. 76). — Enregistrement des lettres nommant le sieur Jean-Pierre Savy, lieutenant de juge de Saint-Michel, données par dame Louise d'Agoult, procuratrice générale de messire André d'Argoult, son frère, seigneur dudit Saint-Michel et Saint-Laurens, capitaine dans le régiment de Toulouse-Infanterie, 6 février 1727 (fol. 85). — Présentation pour « dame Françoise Sbonky de Passebon, veuve de sieur Honoré de Rome d'Ardenne, résidant à Marseille, 11 février 1727 (fol. 86). — Défaut à François Baudin, « sergent d'une des galères de sa Majesté à Marseille », 13 mars 1727 (fol. 90). — Ordonnance portant que sieur Jean-Esprit de Rome d'Ardenne, héritier bénéficiaire de sieur Honoré de Rome d'Ardenne, son père, « fera procéder à l'inventaire des

* Très mauvais état, incomplet.

biens et effets de ladite hoirie », 25 septembre 1727 (fol. 97 v°). — Affirmation de voyage pour sieur Joseph Tortel, de La Seyne, capitaine de vaisseau, 25 septembre 1727 (fol. 99 v°). — Causes civiles : pour Me François Mésicour, notaire royal de Mane, 2 août 1728 (fol. 107 v°) ; — pour messire Martin Siméon, prêtre de l'Oratoire de Jésus, 20 octobre 1728 (fol. 112) ; — pour dame Élisabeth de Leysler d'Ardenne, épouse de sieur Esprit-Jean de Rome d'Ardenne, 17 octobre 1728 (fol. 113). — Défaut à sieur Joseph Savy, Me chirurgien de Saint-Michel, 23 décembre 1728 (fol. 123 v°). — Cause civile pour Me Jean-François Rogoni, avocat et procureur et siège de Forcalquier, 16 avril 1729 (fol. 130), etc.

B. 2399. (Registre.) — In-quarto, 155 feuillets, papier.

1734-1790. — Registre du greffe de Saint-Michel. — Dénonce par sieur Elzéar Savy, « rentier d'une des bastides du seigneur baron », contre Angélique Testanière qui arrachait des plantes de blé dans une terre seigneuriale au quartier de *Font-Magnan*, 5 mai 1734 (fol. 1). — Rapports d'estimation : par-devant Me Barnabé Voulone, notaire royal et greffier de Saint-Michel, du dommage causé à une terre et vigne au quartier de *La Ferraye*, 2 août 1734 (fol. 6) ; — « des biens fonds appartenant à l'hoirie de Jean-Baptiste Pary », 15 mars 1735 (fol 16). — Dénonce par messire Etienne Brieugne, prêtre secondaire de Saint-Michel, contre Charles Laugier, qui dérobait « un fagot d'herbes » dans la terre seigneuriale au quartier des *Crottes*, 12 juin 1737 (fol. 22 v°). — Enregistrement : des lettres de « garde gruyer de la terre et seigneurie de Saint-Michel » données à Louis Mollet par messire André d'Agoult, chevalier de Saint-Louis, seigneur baron dudit Saint-Michel, 29 janvier 1750 (fol. 25) ; — des lettres de provision « de juge en la juridiction et gruyerie de Saint-Michel » données par ledit messire d'Agoult, « à Me Jean-François Siméon, avocat en parlement, fils de M. Me Jean-François Siméon, lieutenant particulier au siège de Eorcalquier », 11 avril 1753 (fol. 32). — Prestation de serment : par-devant Joseph Rochon, lieutenant de juge de Saint-Michel, de Denis Laugier, « pourvu de la charge de geôlier et guichettier des prisons seigneuriales dudit Saint-Michel », 4 décembre 1755 (fol 36 v°) ; — de Denis Brémond, « pourvu de la charge de procureur juridictionnel et gruyer de Saint-Michel », 12 juin 1758 (fol. 41 v°). — Dénonces pour délits ruraux, dépaissance, vols de fruits, etc : par sieur Jean-Joseph Savy, Me chirurgien de Manosque, 10 octobre 1763 (fol. 49) ; — par « le méger de la bastide de *Love* », de M. de Pontevez, seigneur du Revest-de-Brousses, 26 mai 1766 (fol. 57) ; — par sieur Louis Rochon, coseigneur de Vachères, 8 août 1768 (fol. 61 v°). — Prestations de serment : par Félix Rousselin, nommé garde terre de Saint-Michel par messire Louis Fouquet, marquis d'Agoult, seigneur baron de ce lieu, lieutenant au régiment des Gardes Françaises, héritier bénéficiaire de feu messire André d'Agoult, 22 mars 1768 (fol. 61) ; — par Barnabé Mollet, nommé greffier subrogé de Saint-Michel par damoiselle Marguerite-Louise-Antoinette d'Agoult, sœur et procuratrice générale de messire Louis Fouquet d'Agoult, 11 mars 1769 (fol. 65). — « Enregistration des défenses : de la part des officiers de justice de Saint-Michel et au nom de M. le marquis d'Agoult, seigneur dudit lieu, il est défendu à toute personne de battre ny fouler aucun grain dans les rues et aux portes du village, sous peine de confiscation des gerbes et de 3 livres d'amende », 21 juin 1771 (fol. 73) ; « il est défendu à toute personne de vendre du pain autrement qu'au poids d'une livre, à raison de 27 deniers le pain blanc et de 20 deniers celui à son, à peine de la confiscation du pain et à 100 sols d'amende... on aura soin, tous les premiers dimanches du mois, de l'augmentation du pain suivant le tarif de Manosque », 2 août 1771 (fol. 71 v°). — Dénonces : par noble Augustin de Sébastiane, sieur de Champclos, 16 septembre 1773 (fol. 82). — par damoiselle Marguerite de Sébastiane, 9 janvier 1775 (fol. 89). — Enregistrement de la subrogation de Me François-Xavier Gauffridy, avocat, d'Apt, comme juge de Saint-Michel, à la place de Me Jean-Joseph-Baptiste Maurin, avocat de Manosque, juge dudit Saint-Michel, « empêché par ses infirmités », 3 février 1776 (fol. 94). — Dénonces : contre « deux filles conduisant de truyes et leur faisant chercher des truffes dans une terre semée de seigle au quartier de *Chante-Duc* », 15 janvier 1780 (fol. 106 v°) ; — par le fermier de M. Claude de Sébastiane, sieur de Porchères, contre Antoine Laugier, « faisant rouler des pierres » dans le pré dudit sieur de Sébastiane, au quartier du *Plan*, 30 janvier 1784 (fol. 123) ; — par Me Joseph-Paul Amalric, notaire royal de Saint-Michel, 15 juin 1784

— Sentences : condamnant sieur Sauveur Romany, bourgeois de Saint-Michel, à payer trente livres au sieur Joseph Cornaille, pour la nourriture de sa fille pendant 6 mois, 2 avril 1759 ; — condamnant noble Augustin de Sébastiane, sieur de Champclaux, à 5 livres d'amende pour « avoir fait vendanger publiquement sa vigne du quartier de *Saint-Jean*, terroir de Saint-Michel, avant que la permission fut publiée, suivant les anciennes défenses dudit lieu », et ordonnant que « les raisins saisis en contravention seront vendus aux enchères sur la place publique, et l'argent en provenant distribué aux pauvres », 25 septembre 1764. — « Verbal de contravention » contre Jean Guisofle et Jean-Baptiste Clémans, pour avoir « joué aux boules, sur les 10 heures du soir aux aires du *Serre*, au clair de la lune et d'une lanterne », ; pour ce fait ils sont condamnés « tous les deux solidairement à 25 livres d'amende », 28 janvier 1768. — « Etat et rôle des vieux meubles, effets et guenilles de l'héritage de damoiselle Elisabeth Paul, de Saint-Michel », 15 juin 1768. — Procès par damoiselle Louise-Antoinette d'Agoult, « querellante en propos indécents », contre Anne Maurel, septembre 1781, etc.

Sault et Saint-Christol.

B. 2404. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1785. Avril-**1786.** — Feuilles d'audiences des juges de Sault. — Défauts : à damoiselle Rose Lazare, demeurant au faubourg des *Loges*, de la ville de Sault, 8 avril 1785 ; — à sieur François Durand, « bas officier d'invalides, de Saint-Trinit », 18 avril ; — à François Crozat, coseigneur de Vachères, demeurant au bourg de Saint-Saturnin, 18 avril ; — à messire Joseph Constantin, prêtre de Sault, et Joseph Durand, « hermitte demeurant à Simiane », 18 avril ; — à Mᵉ Jean-François Vial, notaire royal de Saint-Christol, 18 avril ; — à Mᵉ Joseph-Pompée Jourdan, « procureur fiscal de la ville et vallée de Sault », 4 juillet 1785 ; — à Mᵉ Denis-Thomas de Bernardy, avocat, viguier de Monieux, 18 juillet ; — à Mᵉ Joseph-Alexandre Revest, notaire royal et procureur aux juridictions de la ville et vallée de Sault, 7 novembre 1785. — Causes civiles plaider : à sieur Pierre-Antoine Fallinière, « en qualité d'économe de l'hôtel-Dieu de Sault », 6 février 1786 : — à sieur Jean Bonnefoy, « caporal de grenadier dans le régiment de Soissonais en garnison à Uzès », 6 février ; — à Mᵉ André Nance, avocat, de Simiane, 6 février ; — à sieur Pierre-Joseph Danjou, bourgeois de La Tour-d'Aigues, « ancien fermier des droits seigneuriaux de Sault », 6 octobre ; — à damoiselle Anne Jourdan, veuve de Mᵉ Paul, viguier du lieu d'Aurel, 4 décembre, etc.

B. 2405. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1787-1790. — Feuilles d'audiences des juges de Sault. — Défaut à messire Pie-Bruno Aubert, prêtre de Sault, 20 mars 1787. — « Avération d'enregistrement d'écriture privée » pour sieur Dominique Constantin et Denis Bonnet, « négociants associés de Sault », 20 mars : — Défaut à Claude Couréa, meunier du moulin dit de *Guérin*, au terroir de Monieux, appartenant à M. de Saint-Jaume, 16 juillet. — Causes civiles : Marguerite Cartoux contre Mᵉ Marc-Augustin Dupré, avocat de Saint-Christol, 2 octobre ; — Mᵉ Gaspard-Balthasar-Melchior Devoulx, notaire royal de Céreste, contre sieur François Cartier, « fabricant en laine de Monieux », 22 août 1788. — Défauts : à sieur Jean-Joseph Augier, négociant de Monieux, 15 septembre ; — à Jean-Baptiste Trousse, « habitant sur la montagne du mont Ventoux, terroir de Sault », 4 octobre 1790, etc.

B. 2406. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1750-1773. — Procédures civiles et criminelles « par-devant le juge ordinaire du comté de Sault, y compris le lieu de Saint-Christol ». — « Comparant par-devant André Buffet, procureur général de Monseigneur le duc de Villeroi, comte de Sault », par Hélène Montjallard, veuve de Jean-Baptiste Eymieu, de Simiane, « laquelle à la veille de convoler à des secondes noces avec noble Joseph-François Peyron du Bousquet, de Sault, ancien garde corps du Roy, lieutenant d'Invalides », demande qu'il soit pourvu de tuteur, à sa place, à Ursule Eymieu, sa fille, 2 no-

juridictionnel de Sigonce », par François Girard, de Peyruis, contre Espril Nicot, « qui a noyé Anne Girard, son épouse, sœur dudit Girard », 14 avril 1744 (fol. 15 v°). — Enregistrement des lettres de provision de procureur juridictionnel de Sigonce. Aris et Vallons données à André Bouffier de Ganagobie, par dom Jean-Victor Decorio, prieur et seigneur de Ganagobie, 13 décembre 1745 (fol. 19 v°). — Dénonce contre Nicolas Plaisant, qui abattait des noix dans une terre de damoiselle Marie Bondil, au quartier de *La Saigne*, 18 septembre 1747 (fol. 22 v°). — Dépôt du compte tutellaire de François Posilis, tuteur de Catherine Martin pendant 14 années, et « affirmation dudit compte par serment », 13 décembre 1747 (fol. 25 v°). — Prestation de serment, par-devant Mᵉ Ange Eymar, lieutenant général au siège de Forcalquier, de Mᵉ Antoine-François Gassaud, nommé « juge ordinaire et gruyer des lieux de Ganagobie, Sigonce, Aris et Vallons », 19 janvier 1750 (fol. 29 v°). — Présentation pour Joseph Boyer, Mᵉ maçon de Lurs, 10 septembre 1751 (fol. 34 v°). — Dénonce par Gaspard Girard, faïencier, de Peyruis, contre Jean Sube, fermier du cabaret de Giraupet, terroir de Lurs, « qui dérobait du bois brut de noyer, que ledit Girard avait acheté dans le terroir de Ganagobie de Mᵉ Rolandy, notaire royal de Lurs », 23 février 1753 (fol. 37 v°). — Enregistrement des lettres de « garde terre, chasse, bois et forêts du lieu d'Aris et son terroir », données à François Sube, dudit lieu, par « les prieurs et religieux du monastère de Notre-Dame de Ganagobie, seigneurs spirituels et temporels dudit Ganagobie, Sigonce, Aris et Vallons, » signées : « Boin, prieur, Chaudon, sacristain, Robaud, camérier et sindic, Burle-Champclos, infirmier, Rochon, réfectorier », 20 novembre 1754 (fol. 41). — Affirmation de voyage par Mᵉ Joseph Rafin, avocat, de Manosque, 28 février 1756 (fol. 43 v°). — Prestation de serment de François Pons, nommé lieutenant de juge de Sigonce, Aris et Vallons, par-devant Mᵉ Charles-Pierre d'Autane, lieutenant particulier au siège de Forcalquier, 16 novembre 1756 (fol. 47), etc.

B. 2410. (Cahier.) — In-quarto, 38 feuillets, papier.

1757-1772, mai. — Matricule du greffe de la juridiction de Sigonce. — Présentation pour sieur Jean Isnard, fermier seigneurial de Sigonce, 12 mars 1757 (fol. 1). — Enregistrements : des lettres de procureur juridictionnel de Sigonce en faveur de Jean-André Girard, dudit lieu, 25 octobre 1758 (fol. 5 v°) ; — des lettres de procureur juridictionnel, pour Pierre Pons, 31 décembre 1763 (fol. 7 v°) ; — d'un arrêt du parlement de Provence « portant défense aux seigneurs justiciers d'obliger leurs fermiers d'acquitter, en leur propre, les frais des procédure faites à la requête des procureurs juridictionnels, et aux notaires de recevoir aucun acte contenant lesdites obligations, à peine de nullité et de 500 livres d'amende », 27 juin 1764 (fol. 10 v°) ; — des lettres de « capitaine garde chasse des terres et seigneuries de Ganagobie, Sigonce, Aris et Valons », en faveur de sieur Jean-Baptiste Ailhaud, bourgeois de Lurs, 7 septembre 1764 (fol. 12). — Répudiation, par Joseph Manus, de la donation à lui faite, en son contrat de mariage, par feu Antoine Manus, son père, 3 août 1767 (fol. 17). — Enregistrement des déclarations de défrichements : par damoiselle Marianne du Teil, de Forcalquier, « d'un hermas au terroir de Sigonce, quartier de *Fondanette* », 9 août 1767 (fol. 17 v°) ; — par messire Joseph de Vallavoire, « seigneur comte de Montlaux », 2 septembre 1767 (fol. 18 v°). — Défauts : à sieur Jean-François Gallicy, négociant d'Oraison, 12 novembre 1767 (fol. 9 v°) ; — à Jean Gombert, « Mᵉ bastier » de Forcalquier, 18 mai 1768 (fol. 22) ; — à Mᵉ Jean-Joseph Thèze, avocat, de Lurs, 26 juin 1769 (fol. 26). — Enregistrement des lettres de sergent subrogé de Sigonce, données à Jean Fauquet par les religieux du monastère de Ganagobie, signées : « Robaud, prieur et sindic », 21 août 1769 (fol. 26 v°). — Prestation de serment, par-devant « Mᵉ Joseph Escuyer, lieutenant particulier civil et asseseur aux soumissions au siège de Forcalquier », de Mᵉ Jean-Forcalquier Gassaud, avocat de Forcalquier, nommé juge ordinaire et gruyer de Sigonce, Ganagobie, Aris et Valons, 8 mars 1770 (fol. 30). — Dénonce par Michel Escuyer, fermier général de M. le comte de Vallavoire, pour délit de dépaissance dans « le défens des *Moulins*, appartenant audit seigneur comte », 28 novembre 1770 (fol. 33 v°). — Enregistrement des lettres de procureur juridictionnel de Sigonce en faveur de Denis Petit, dudit lieu, 5 décembre 1771 (fol. 37), etc.

B. 2411. (Cahier.) — In-quarto, 47 feuillets, papier.

1772, juin-**1788**. — Matricule du greffe de la juridiction de Sigonce. — Enregistrement des lettres

Montjallard, sieur de Saint-Louis, contre messire Jean-Joseph Arnaud, vicaire perpétuel de Simiane, 5 novembre (fol. 6) ; — Défauts : contre noble Louis des Ferres et messire François des Ferres, prêtre de Simiane, son frère, 6 novembre 1716 (fol. 6) ; — à messire Jean Dupré, de Simiane, 17 février 1717 (fol. 12). — Causes civiles : Joseph Reymont, « hoste du logis du *Chapeau-Rouge* de Simiane », contre Pierre Vial, maréchal à forge dudit lieu, qui, au lieu de « médicamenter au moyen d'un bouton de feu le mulet dudit Reymont, aurait coupé et découpé l'échine et le dos dudit mulet, ce qui aurait causé sa mort », 26 février (fol. 12 v°) ; — pour noble Antoine des Ferres, contre les héritiers de feu André des Ferres, de Simiane, 26 février (fol. 14). — Présentations : pour noble Jean-Joseph Pélissier, écuyer de Simiane, ancien capitaine dans le régiment de Murat, 1er mars (fol. 17) ; — pour Mᵉ Charles Borel, notaire royal du Revest-du-Bion, 13 mars (fol. 18 v°). — Causes civiles: pour messire Joseph Passaire, prêtre, et sieur Jean-Baptiste Passaire, capitaine dans le régiment de Parsac, 19 avril (fol. 19 v°). — Défaut à sieur François Archias, sieur de Sablières, 20 avril (fol. 21 v°). — Cause civile pour Mᵉ Jean-Joseph-Gaspard d'Eyroux de Pontevès, lieutenant principal criminel au siège de Forcalquier, contre damoiselle Elisabeth de Barbeirac, 19 mai (fol. 23 v°), etc.

B. 2414. (Cahier.) — In-quarto, 30 feuillets, papier.

1779-1780. — Audiences des lieutenants de juge de Simiane. — Causes civiles : messire François-Bernardin Jean-Baptiste de Gautier de Rustrel, chevalier, seigneur de Rustrel et autres places, capitaine de Dragons, et Mᵉ François Belliards, avocat d'Apt, contre le sieur Balthasar-François-Xavier d'Eyroux de Pontevès, de Simiane, 19 octobre 1779 (fol. 4 v°) ; — pour dame Rose d'Arnaud-Castor, 27 octobre (fol. 9). — Prestation de serment par-devant « Mᵉ Henry-Joseph Brochery des Blaques, avocat et viguier de Simiane », de Jean-Joseph Hugon, nommé procureur fiscal subrogé de Simiane, à la place de Marc Silvestre, par « Mᵉ Jean-Joseph Eymar-Morard, avocat en parlement, citoyen de la ville de Sault, chargé de la procuration générale de M. le duc de Villeroy dans son comté de Sault », 4 janvier 1780 (fol. 13 v°). — Défauts : à messire Pellenc, curé de Simiane, 11 février (fol. 15) ; — à Mᵉ Jean-François-Marie Pallier, avocat, « citoyen de Simiane », en qualité de mari de dame Thérèse Planta, 10 mars (fol. 17). — Prestation de serment de Mᵉ Joseph Gautier, régent des écoles et praticien de Simiane, nommé greffier subrogé dudit lieu à la place de sieur Joseph Roux, 1er avril (fol. 19). — « Production de sac et pièces » par Mᵉ Jean-André-Balthasar Montjallard, procureur, 12 mai (fol. 24 v°). — Cause civile pour sieur Lange Estelle, bourgeois de Simiane, contre sieur François-Xavier d'Eyroux de Pontevès, de Simiane, 12 mai (fol. 24 v°). — Sentence condamnant Thomas Beaume, François Fayet et Jean Signoret, de Simiane, « à 200 livres d'amende pour la coupe de 20 jeunes plants de chênes », 30 juin (fol. 29 v°), etc.

B. 2415. (Liasse.) — In-quarto 146 pièces, papier.

1692-1719. — Procédures civiles et criminelles. — Procès par-devant « Jacques Isnard, sieur de Cheminades », « avocat, juge ordinaire de comté de Sault et du lieu de Simiane », et Mᵉ Claude Pélissier, avocat, lieutenant de juge dudit lieu, contre Françoise Viounet, hotesse de Simiane, pour « larcin nocturne et bris de portes à la maison de Joseph Moutte, maréchal ferrant, imbécile d'ésprit », 1692. — Requête par noble Joseph Colomb, de Simiane, contre Honoré Jaubert, mercier dudit lieu, qui aurait enlevé de sa place pour en mettre un autre, « le banc que, en l'année 1672, le requérant aurait, par ordre de Monseigneur l'évêque d'Apt, placé dans l'église paroissiale dudit Simiane et au-dessous de celui de sieur Melchion des Ferres, lequel banc aurait toujours dû despuis rester à la même place », 13 novembre 1693. — « Charges et informations, à la requête de Jean-Pierre Aubert, bourgeois de Simiane, querellant en voye de faicts, contre Joseph Coulon, noble verrier, habitant à Cuges », 19 février 1698. — Requête de plainte par damoiselle Catherine Dumaistre, fille de Mᵉ René Dumaistre, notaire royal de Simiane, contre le sieur Jean-Pierre Montjallard, « qui l'avait subornée et lui avait ravi son honneur », 16 février 1706. — Inventaire des « effets et biens délaissés par Joseph Eyroux, trouvé mort sous un chêne », dressé par sieur Jean-André Montjallard, sieur de Saint-Louis, lieutenant de juge de Simiane, 10 décembre 1712. —

mation à la requête de noble Jean-François de Ferre du Verger, maire et premier consul de Simiane, et de Joseph Reymonet, consul dudit lieu, « querellant en en paroles outrageantes », contre Augustin Esmieu, 30 novembre 1765. — Procès pour diffamation par noble Jean-Baptiste-Barthélemy de Ferre du Plantier, maître de la verrerie de Simiane », contre Marc Vial, dudit lieu, février 1766. — Procès pour « excès commis sur sa personne », par sieur Jean-Jacques Marquisan, « chirurgien gagé de la communauté de Simiane », contre Joseph Esmieu, « coupeur de boucher », dudit lieu, avril 1773. — « Enquête sur décadence marito vergente à la requête de Thérèse Amic, contre Antoine Verdon, son mari », 24 septembre 1773. — Verbal contre plusieurs jeunes gens qui avaient tiré des coups de fusil devant la porte de la maison de M. Ponson, garde du corps du Roy, seigneur en partie de Rustrel, 24 avril 1785, etc.

Viens.

B. 2418. (Liasse.) — 1 cahier,* 44 feuillets et 13 pièces, papier.

1674-1677. — Audiences des lieutenants de juge de Viens. — Présentation pour François Bérard, marchand d'Apt, 16 novembre 1675 (fol, 1 v°). — Défaut à messire François Charleroy, prêtre recteur de la chapelle de Notre-Dame de Consolation de Viens, 26 novembre (fol. 2 v°). — Causes civiles : pour Me Espérit Monier, notaire royal de Viens, 27 décembre 1674 (fol. 6) ; — Benoît Lambert, « bastier » de Viens, demandeur en paiement de « 6 livres, prix de 9 quintaux 1/2 de raisins », 18 février 1675 (fol. 14). — Défaut à Louis Berneaud, Me chirurgien, de Viens, 7 mars (fol. 25). — Cause civile pour sieur Joachim Madon, bourgeois de Viens, contre messire François d'Eymar, prieur de l'église paroissiale dudit lieu, 10 juin (fol. 28). — Défaut à Me Charles Vial, notaire royal de Banon, 16 septembre 1675 (fol. 34). — Procédures criminelles. — Procès par sieur François Richaud, bourgeois de Viens, « contre des quidams qui ont coupé ses buis et battu son vallet dans une terre qu'il possède au teroir dudit Viens, quartier de *Saint-Pierre-de-Cosses* », mars 1777, etc.

* Mauvais état.

Villemus.

B. 2419. (Cahier.*) — In-quarto, 25 feuillets, papier.

1724-1749. — Matricule du greffe de la juridiction de Villemus. — Défaut à sieur Dominique Devoulx, Me chirurgien, 28 septembre 1724 (fol. 1 v°). — Prestation de serment par-devant Me Jean-Pierre Vial, avocat de Forcalquier, juge ordinaire de Villemus, de Me Jean Pellegrin, notaire royal de Reillane, nommé lieutenant de juge subrogé de Villemus, par « messire Joseph de Forbin, chevalier, marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Mane, Limans, Villemus et autres places, maréchal de camp des armées du Roy et son gouverneur des villes, citadelles, fort et château d'Antibes, Grasse et dépendances », 26 juin 1727 (fol. 3). — Défauts : à messire Martin Morelles, prêtre de la Bastide-des-Jourdans, 11 août 1731 (fol. 5) ; — à François Pourcin, fermier du moulin de *La Darne*, appartenant à M, de Lincel, 9 février 1732 (fol. 6) ; — à Me François Isnard, notaire royal de Reillane, 15 mars 1732 (fol. 6) ; — à Claude Viguier, « mégier des biens de noble Philibert d'Estienne, sieur de Villemus », 8 mai 1732 (fol. 7 v°). — Prestation de serment de Me Jean Pellegrin, notaire royal de Reillane, nommé greffier de Villemus par « Me Jean-Baptiste Arnaud, notaire royal de Forcalquier, procureur général de messire Michel Forbin, marquis de Janson, seigneur de Mane, Villemus et autres places, mestre de camp de cavalerie, gouverneur d'Antibes », 15 mars 1735 (fol. 9 v°). — Défauts : à messire Jean-Paul Rome d'Ardenne, prêtre de l'Oratoire, résidant à Ardenne, terroir de Saint-Michel », 14 octobre 1737 (fol. 11 v°) ; — « à messire Charles de Clapier de Collongue, seigneur en partie d'Aubenas, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France au département d'Aix, ancien premier capitaine au régiment d'infanterie du Maine », 5 décembre 1739 (fol. 12 v°) ; — à messire Denis Martin, curé perpétuel de Villemus, 12 mars 1747 (fol. 15). — Prestations de serment : de Noël Girard, nommé garde terre et chasse de Villemus, « aux gages de 36

* Très mauvais état, incomplet.

livres par an », par Jean-Pierre de Sellier du Pin, seigneur en partie de Villemus, chevalier de Saint-Louis, 1er septembre 1747 (fol. 15 v°) ; — d'Antoine Aubert, nommé procureur juridictionnel subrogé de Villemus par messire Michel de Forbin, seigneur dudit lieu, 3 octobre 1749 (fol. 17 v°). — « Main des dénonces du greffe de Villemus ». — Dénonces : par messire Etienne Pourcin, curé de Villemus, contre Jeanne Aubin, « qui dérobait des muscats dans une vigne entourée de murailles, au quartier de *Font-Colombe* », 8 septembre 1725 (fol. 19) ; — pour délits de dépaissance : par Gilles Turcan, « fermier des biens nobles du marquis de Janson », 2 novembre 1739 ; — par Melchion Ricard, maçon de Villemus, 23 août 1743 (fol. 24 v°), etc.

B. 2420. (Cahier.) — In-quarto, 44 feuillets, papier.

1765-1779. — Matricule du greffe de la juridiction de Villemus. — Prestation de serment de Denis Granon, établi garde terre et bois de Villemus par messire Louis d'Estienne, chevalier de Saint-Louis, ancien colonel d'infanterie, seigneur de Villemus, 2 septembre 1765 (fol. 2). — Enregistrement des déclarations de défrichements dans le terroir de Villemus : par sieur François Pourcin, bourgeois, aux quartiers de *La Bonde*, de la *Tour de Bullon*, 18 juillet 1767 (fol. 4) ; — par Dominique Roux, d'un hermas au quartier de *Vau-Reillane*, 15 août 1767 (fol. 8) ; — par Joseph Nicot, d'hermas au quartier de *Puy-Clot*, 22 novembre 1767 (fol. 11). — Prestations de serments : d'André Bonnefoy, nommé procureur juridictionnel de Villemus par M. le marquis de Janson, seigneur en partie de Villemus, 5 avril 1769 (fol. 13) ; — de sieur Joseph Audibert, bourgeois de Reillane, nommé lieutenant de juge de Villemus, par dame Marie-Thérèse de Blacas, veuve et héritière de messire Louis d'Estienne, seigneur en partie dudit Villemus, 3 janvier 1770 (fol. 14). — Défauts : à sieur Barthélemy Tassy, marchand de Manosque, 20 juin 1771 (fol. 16 v°) ; — à sieurs Pierre et François Laforêt, marchands de La Tour-d'Aigues, 22 février 1772 (fol. 19 v°). — Dénonce par les sieurs consuls de Villemus pour délits forestiers dans le bois communal de *Giraudon*, 8 janvier 1773 (fol. 22). — Prestation de serment de Me Jean Pellegrin, notaire royal de Reillane, nommé greffier de la juridiction de Villemus par messire Joseph-Gaspard-Léon de Gueydan, marquis de Gueydan, seigneur en partie de Villemus, 30 août 1774 (fol. 27). — Dénonce par Joseph Jullien, « gardien de l'hermitage de Notre-Dame, terroir de Villemus », contre Antoine Granon, qui « foulait aux pieds le seigle semé dans l'enclos dudit hermitage », 4 novembre 1774 (fol. 28 v°). — Défaut à Sauveur Ferrat, Me potier à terre de Manosque, 6 avril 1775 (fol. 30 v°). — Prestation de serment de Me Balthasar Bouche, avocat de Forcalquier, « pourvu de la judicature de Villemus ». par messire Joseph-Gaspard-Léon de Gueydan, des comtes de Forcalquier, marquis de Gueydan, chevalier, seigneur de Valabre, Villemus et autres places », 11 août 1778 (fol. 35). — Présentation pour damoiselle Marie-Françoise Ponson de Manosque, 2 janvier 1779 (fol. 39). — « Enregistration » des requêtes, décrets et permissions de la cour, par laquelle Me Pierre Denantes, avocat, résidant à Mane, est autorisé à instruire et juger les procès des lieux de Simiane et Villemus dans le lieu de Mane », 25 juillet 1779 (fol. 40 v°), etc.

B. 2421. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1755-1788. — Procédures civiles et criminelles. — Information contre François Arniaud « pour avoir troublé messire Denis Martin, prêtre, curé perpétuel de Villemus, dans ses fonctions, et irrévérence dans l'église », 22 janvier 1755. — Requêtes, comparants, décrets et autres pièces relatives à l'administration « de l'hoirie vacante de Claude Giraudon, condamné, attendu sa démence, à être enfermé sa vie durant dans un hôpital des insensés », 1755 août. — Requête de plainte par Gaspard Ricaud, « chargé de l'entreprise du chemin royal de Villemus depuis le vallon de Penail jusques à Manosque », contre Jean Giraudon qui « avait démoli l'arc couché que le suppliant avait construit au-dessous du pont, sur le valon de Teiron », 1760. — Procès contre Antoine Eyriès, négociant de Reillane, pour tentative de viol sur la personne d'Anne Audibert, « à la suite d'un bal à l'occasion de la fête de Saint-Etienne, patron de Villemus », août 1765. — Rapport « de visite, description et estime des biens fonds de l'héritage de Joseph Aubert, de Villemus, et partage desdits biens entre ses trois enfants ». 10

avril 1767. — Procès : entre la commune de Villemus et le fermier du prieuré dudit lieu au sujet « du droit et faculté que les habitants ont de faire couper et manger les herbes des preds dudit prieuré, du 24 juin au 2 février », septembre 1769 ; — entre les fermiers de la dîme de Saint-Michel, et Barthélemy Reynier, de Villemus, au sujet du marché du vin de ladite dîme, à raison de « 20 sols la coupe et la piquette en sus », avril 1781 ; — contre Paul Amalric, qui avait tué « d'un coup de pistolet dans le ventre Joseph Magnès, au quartier de *Peire-Grosse*, terroir de Villemus, mai 1783. — Lettres de provision : de l'office de lieutenant de juge de Villemus données à sieur François Pourcin par Jean-Baptiste Arnaud, procureur général de messire Joseph-Palamède de Forbin, marquis de Janson, maréchal de camp des armées du Roy, seigneur en partie de Villemus, 13 mars 1787 ; — de lieutenant de juge de Villemus données à Joseph Lieutaud par dame Louise-Henriette-Victorine de Thoron, veuve de noble Jean-Baptiste de Garidel, dame en partie de Villemus, avec sceau plaqué en cire rouge, 11 janvier 1788 ; — de sergent ordinaire de Villemus données à Martin Viguier par Etienne Alexandre de Gueidan, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, « usufruitier de l'hérédité de feu messire Joseph-Gaspard-Léon de Gueidan, seigneur d'Aurent, Monsteiret et Villemus, son frère, et par Jean Dauphin, tuteur de Louis-Joseph-Alphonse de Gueidan, fils unique et héritier foncier dudit messire Joseph-Gaspard de Gueidan », avec sceau plaqué en cire rouge, 11 janvier 1788, etc.

VOLX.

B. 2422. (Cahier.) — In-quarto, 94 feuillets, papier.

1751-1755*. — Matricule du greffe de la juridiction de Volx. — Enquête par François Aubert, viguier et lieutenant de juge du marquisat de Volx, « dans l'auditoire du greffe où s'exerce ordinairement la justice », au sujet d'un droit de passage prétendu par Jacques Marre dans la propriété de Pierre Rougier, située au terroir dudit Volx, quartier du *Bousquet*, 11 janvier 1751 (fol. 1) — Enregistrement de la subrogation de lieutenant de juge de Volx en la personne de sieur Joseph Camerle, par messire François-Auguste d'Amat, chevalier, marquis de Volx, seigneur de Montaigut et autres places, 29 janvier (fol. 6 v°). — Causes civiles : pour Mᵉ Pierre Crès, « greffier royal de la communauté de Volx », 7 juin 1751 (fol. 17) ; — pour sieur Henri Comte, Mᵉ chirurgien de Volx, 15 juillet (fol. 19). — Enregistrement des rapports faits à la requête de messire Royère, curé de la paroisse de Volx, au sujet des réparations nécessaires à la maison curiale dudit lieu, dont les frais doivent être payés en partie par le vénérable chapitre d'Alais, prieur décimateur dudit Volx, et par la communauté de Volx, 21 juillet (fol. 21 v°). — Dénonce contre Joseph Giraud, qui avait coupé l'eau des moulins de la ville de Manosque appartenant aux hoirs de messire Joseph de Varages, seigneur, baron d'Allemagne, 27 août (fol. 31). — Défaut à Jean Bremond contre sieur Paul Gouiran, régent des écoles de Volx, 1ᵉʳ décembre (fol. 42). — Prestation de serment, par-devant Mᵉ Jean-François Issautier, juge du lieu et marquisat de Volx, de Mᵉ Jean-André Raynier nommé greffier subrogé à la place de sieur Jean-Baptiste La Bessie, greffier ordinaire, 30 janvier 1754 (fol. 49). — Dénonce par « noble Jean de La Roque, maître de la fabrique de verre establie à la bastide de *Boulière*, terroir de Volx, contre certains quidams qui avaient mis le feu dans la forêt des *Hubacs*, appartenant à la communauté, dont ledit sieur de La Roque a achepté le bois », 26 avril (fol. 52 v°). — Présentations : pour sieur Louis de La Chevardière, maire de Volx, 8 juillet (fol. 56 v°) ; — pour Mᵉ Jean Comte, notaire royal de Volx, 16 septembre (fol. 61 v°). — Enregistrement « d'expédient » pour Mᵉ Jean Royère, viguier et lieutenant de juge de Volx, et sieur Jean Morel, second consul dudit lieu, par lequel Victoire Ardoin reconnait qu'elle « a témérairement publié une déclaration préjudiciable à l'honneur et réputation des sus-dits », 27 janvier 1755 (fol. 73 v°). — Défauts : à sieur Louis La Bessie, négociant du Poët en Dauphiné, 19 juin (fol. 81) ; — à Mᵉ François Aubert, notaire royal de Volx, 6 octobre (fol. 91 v°), etc.

---

* Lacune de février 1751 à novembre 1753.

autres lieux, capitaine au régiment de Bourbon-Cavalerie, 18 juin 1776 (fol. 96 v°), etc.

B. 2425. (Cahiers.) — In-quarto, 121 feuillets, papiers.

1776, août-**1780** janvier. — Matricule du greffe de la juridiction de Volx. — Présentation pour damoiselle Madeleine Allivon, veuve de Jean Silbert, de Volx, 18 septembre 1776 (fol. 17). — Défaut à « noble Jean-Pierre Desorgues, avocat en parlement, secrétaire du Roy, ancien assesseur d'Aix et procureur du pays de Provence », 5 décembre (fol. 4 v°). — Enregistrement d'un arrêt du parlement de Provence, « portant défense aux notaires de recevoir, des personnes qui auraient déposées en justice, des déclarations des mêmes faits sur lesquels elles auraient déposé », 2 janvier 1777 (fol. 8). — Présentation pour damoiselle Catherine Rougier, veuve de sieur Jean-André Reynier, M° chirurgien de Volx, 19 avril (fol. 13). — Verbal par le procureur juridictionnel de Volx contre « certains quidams jouant ordinairement aux boules sous le jardin du château, où sont plantés des lauriers, et contre des cabaretiers donnant à boire et à manger nocturnement à des heures prohibées », 11 août (fol. 18). — Dénonces : par sieur Joseph Fabre, aubergiste de Volx, contre Joseph Laugier, qu'il « avait loué pour valet de campagne pour 8 mois, du 1er février au 29 septembre, moyennant les gages de 81 livres, et qui l'aurait quitté sans motif et n'aurait plus reparu », 6 juin 1778 (fol. 23 v°) ; — par Pierre Eymieu et Jean-Baptiste Tournaire, « arroseurs des prés et chéneviers de la communauté de Volx », contre divers particuliers ayant indûment arrosé leurs terres aux quartiers du *Consac*, et du *Gour-du-Vidan*, 22 août (fol. 32). — Rapport d'estime du dommage causé par un troupeau à la terre de *Piolenche*, dépendant du domaine de Saint-Clément, terroir de Volx, 22 février 1779 (fol. 57). — Requête par Pierre Rousset contre Melchior Bertrand, travailleur de Volx, pour l'obliger, suivant leur convention, « de continuer de lui aider à défricher par moitié un hermas au quartier de *la Tuilière*, 22 mars (fol. 62). — Enquête sommaire au sujet de l'exécution d'un marché d'huile conclu entre sieur Pierre Blanc, bourgeois de Volx, ancien greffier en chef de la cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, et Michel Chabert, dudit Volx, 12 avril (fol. 66 v°). — Dénonce par sieur Louis Crest et Joseph Reybaud, maire et consul de Volx, contre Joseph Snbe, « qui s'était obligé de garder le terroir dudit lieu et d'ensevelir les morts pendant une année, moyennant les gages de 147 livres, et qui a totalement abandonné le service de la communauté depuis 8 jours », 5 juin (fol. 82). — Enregistrement d'un arrêt du parlement « qui permet au procureur général du Roy et à ses substituts de faire arrêter et conduire en prison ceux qui sont connus publiquement pour être dans l'habitude de porter les armes sur les propriétés d'autrui », 24 janvier 1779 (fol. 89 v°). — Consignation au greffe par M° Jacques Bicais, notaire royal de Volx, de la somme de 78 livres pour les frais de l'enquête faite au procès entre ledit Bicais et le sieur Joseph de La Chevardière, 2 décembre 1779 (fol. 106). — Prestation de serment de sieur Jacques Desdier, régent des écoles de Volx, nommé greffier subrogé dudit lieu par le procureur général de messire Jean-Louis-Auguste d'Amat, marquis de Volx, 24 janvier 1780 (fol. 118), etc.

B. 2426. (Cahiers.) — In-quarto, 97 feuillets, papier.

1780, février-**1783**, septembre. — Matricule du greffe de la juridiction de Volx. — Défaut à Joseph Guillermin, sous fermier des droits de lods de Volx, 5 février 1780 (fol. 2). — Requête de plainte par Jean-Baptiste Donadieu, « garde et sequestre des meubles et immeubles du marquisat de Volx, contre le nommé Pierre Jullien, procureur juridictionnel de ce lieu, qui est entré dans le château à 5 heures du matin et a tiré un coup de fusil sur la grande terrasse », 17 mai (fol. 9). — Prestation de serment de Joseph Miche, M° chirurgien de Volx, « commis par Jean Chabot, lieutenant de juge dudit lieu, pour faire la visite des blessures et meurtrissures de Marianne Brémond, et en faire rapport », 1er septembre (fol. 20). — Défaut à sieur Joseph Luxel, « trésorier de Volx en l'année 1777 », 23 novembre (fol. 25 v°). — Enregistrement d'nn arrêt du parlement « concernant les subrogations des officiers de justice dans les terres seigneuriales », 17 mars 1781 (fol. 34 v°). — Présentations : pour « sieur Chabrier, receveur des domaines du Roy au bureau du contrôle des actes de La Motte-du-Caire », 16 juillet (fol. 38 v°) ; — pour messire Guillaume Blanc, curé de

Saint-Vincent, 30 août (fol. 42 v°). — Comparant, par-devant le procureur général du marquis de Volx, par sieur Antoine Gaubert, second consul de Volx, le « priant et requérant de subroger à la place du sieur lieutenant du juge, qui s'abstient, telle personne qu'il jugera à propos pour autoriser le conseil de la communanté, afin que les sieurs Aubert, Roux et Reybaud, maire et auditeurs de comptes y soient mis au serment et installés », 12 janvier 1782 (fol. 49). — Défaut à M° Joseph Bonard, procureur au siège de Forcalquier, 23 janvier (fol. 50 v°). — Prestation de serment, par-devant M° Jean-Joseph Maisse, avocat de Forcalquier, juge du marquisat de Volx, de M° Jean Comte, notaire royal dudit lieu, nommé viguier et lieutenant de juge par messire Jean-Louis-Auguste d'Amat, seigneur marquis de Volx, Ybourguès et Saint-Clément, 12 juin (fol. 62). — Présentation pour M° Charles-Philippe Royère, praticien de Volx, 18 septembre (fol. 71). — Défaut à M° Jean-Baptiste Maurel, huissier audiencier au siège de Forcalquier, 4 décembre (fol. 78 v°). — Nomination de curateur à Anne Pascal, « mineure de 25 ans, pour l'assister et autoriser à passer des actes d'épousailles et faire contrat civil de mariage », 14 février 1783 (fol. 85). — Dénonce contre François Brunet, « qui dérobait des fèves au quartier de *Pierre Plantade*, le jour de la Feste-Dieu au temps de vespres », 20 juin (fol. 94 v°), etc.

B. 2427. (Cahiers.) — In-quarto, 100 feuillets, papier.

1783, septembre-**1787**. — Matricule du greffe de la juridiction de Volx. — Sentence condamnant Etienne Fabre à payer à Marianne Siméon, sa femme, « la somme de 230 livres reçue en argent pour sa dot », 10 novembre 1783 (fol. 8). — Défaut à « sieur Louis-Balthazar de La Chevardière, écuyer, inspecteur des chasses du Roy, demeurant à Paris, héritier contractuel et universel de feu sieur Louis de La Chevardière, son père », contre noble Joseph de La Chevardière, son frère, 18 décembre (fol. 14). — Protestation par divers particuliers du quartier du *Moulin* contre les fermiers du marquisat de Volx « qui arrêtent les eaux de la rivière du Largue pour l'usage du moulin neuf », 6 août 1784 (fol. 23). — « Le sieur Henri Lazare, géomètre et commissaire terrier, procureur fondé de messire Jean-Louis-Auguste d'Amat, marquis de Volx, requiert qu'il lui soit concédé acte de l'enregistration des criées et déffances faites dans ce lieu au nom du seigneur marquis, affichées à la porte de l'église paroissiale à l'issue de la grand-messe », 31 octobre (fol. 29 v°). — Prestation de serment, « par-devant M° Jean-Baptiste-Boniface de Fortis, chevalier, seigneur de Soleihas, conseiller du Roy au parlement de Provence tenant la chambre des Eaux et Forêts, commissaire en cette partie député », de Jean-André-Vincent Lacroix, de La Houssaye en Picardie, nommé garde chasse de Volx par damoiselle Marie d'Amat, dame marquise de Volx, 11 mai 1785 (fol. 37 v°). — Présentations : pour M° Marc-Antoine Barrière, notaire royal de Villeneuve, 23 décembre, (fol. 48 v°) ; — pour sieur Jean-Chrysotome d'Erbès, bourgeois de Manosque, 4 mai 1786 (fol. 58 v°) ; — pour sieur Barthélemy Jourdan, en qualité de trésorier de Volx, 26 mai (fol. 61 v°). — Défauts : à sieur Benoît Barthélemy, marchand chapelier d'Aix, 9 juillet 1787 (fol. 89) ; — à Sébastien Calandre, « marchand verrier colporteur, résidant à Volx, » 20 septembre 1787 (fol. 95), etc.

B. 2428. (Liasse.) — 118, pièces, papier.

1691-1742. — Procédures civiles et criminelles. — Procès contre Balthasar Rousset pour vol d'un mulet ; .. le procureur juridictionnel conclut « à ce qu'il soit conduit au port de Marseille pour servir sur une des galères pour tout le temps de sa vie et condamné à 200 livres d'amende », septembre 1691. — Information contre Jean Anglès, accusé « de coups de pierres nocturnes » sur la personne de Catherine Rougier, 19 octobre 1700. — Requêtes et informations : sur « l'assassinat d'un petit enfant, trouvé mort et exposé sur le bord du fossé du moulin », janvier 1723 ; — contre « certains jeunes gens libertins, coustumiers d'aller dans la nuit par le village chantant des chansons profanes et fluitant avec le flageolet aux portes des habitants, et faisant mille sortes de désordre », septembre 1730. — Inventaire des effets mobiliers délaissés par Antoine Luzel, ménager de Volx, 3 novembre 1739, etc.

B. 2429. — (Liasse.) 123 pièces, papier

1743-1779. — Procédures civiles et criminelles. — Procès par Mᵉ Louis de La Chevardière, « conseiller du Roy, maire perpétuel de Volx, ancien officier de cavalerie, querellant en insultes, injures, menaces et coups de main » contre Mᵉ Joseph Désorgues, notaire royal, et Jean Bouffier, consul dudit Volx, décembre 1743 ; — par Joseph Giraud, fermier du moulin à blé de la communauté de Volx, « querellant en crimes d'infidélité de serviteur et vol de blé », contre Georges Bèche, son valet, décembre 1750. — Nominations de tuteur, assemblées de parents, inventaires et ventes de biens pour les enfants pupilles : de Marie Désorgues, 12 janvier 1751 ; — de Joseph Rousset, 18 janvier 1751 ; — de Jacques Marre, 5 juillet 1751 ; — de Jean Dupin, 14 février 1752. — « Verbal de scellé et de descellé des effets délaissés par feu Jean Rey, de Volx », 10 janvier 1755. — Verbal de nomination des abbés de la Jeunesse de Volx... « par-devant nous Pierre Royère, viguier et lieutenant de juge du présent lieu, sont comparus Pierre Brunet et Michel Jauffret, abés de la Jeunesse, et Joseph Ardouin, leur porte enseigne, lesquels nous ont dit qu'il y a aujourd'hui, une année qu'on leur fit l'honneur de les élire aux charges susdites et, d'autant qu'on doit aujourd'hui en élire d'autres à leurs places, ils nous ont requis de procéder à l'élection des nouveaux... à quoy nous dit juge adhérant, nous sommes portés avec notre greffier à la place publique, où, ayant trouvé un grand concours de peuple assemblé à l'effet de ladite élection et nous étant assis sur un banquet attenant à la maison d'Étienne Fabre, nous avons pris les suffrages de tous ceux qui se sont présentés et avons déclaré qu'à la pluralité des voyes Jean-Joseph Silbert aurait été élu abbé des mariés, Sauveur Monier abbé de la Jeunesse et Jean Michel Roubaud porte enseigne... et nous sommes soussignés avec ceux qui l'ont su et notre greffier », 1ᵉʳ mai 1755. — Procès par le procureur juridictionnel, « querellant d'inobservation du dimanche », contre Étienne Fabre, meunier des moulins à huile de la communauté, janvier 1756. — « Verbal de distribution de poudre... savoir faisons nous Jean-François Issautier, avocat en parlement, juge du présent lieu de Volx, que par-devant nous sont comparus Jean-Joseph Depiès, abbé des mariés, Jean Bouffier, abbé de la Jeunesse, et Pierre Férévoux, porte enseigne dudit lieu, lesquels nous ont dit qu'étant aujourd'hui la fête de la glorieuse Sainte-Victoire, patronne de ce dit lieu, il est d'usage que la communauté leur fasse distribuer une certaine quantité de poudre, dont ils se servent pour saluer les reliques de cette sainte... ils nous ont requis de nous transporter avec eux à la cour du château seigneurial pour y faire ladite distribution ; à laquelle réquisition adhérant, nous nous sommes transportés dans ladite cour en compagnie desdits abbés de plusieurs jeunes gens et de sieur Pierre Royère, et Maurel, consuls royaux avec leur greffier et le valet de ville, et y étant arrivés lesdits abbés ont adressé la parole au seigneur marquis dudit lieu et l'ont supplié de permettre qu'on fit prendre les armes aux susdits jeunes gens... à quoy ledit seigneur s'étant rendu facile, il a permis de prendre les armes aux jeunes gens ci-après dénommés, auxquels la distribution de la poudre a été faite par nous juge et en présence dudit seigneur, et non à autres, pour se servir de ladite poudre ce jourd'hui tant seulement », 24 avril 1757. — Procès contre « plusieurs personnes mal famées qui s'assemblent dans les cabarets, à des heures indues, où ils jouent au Lansquenet et à d'autres jeux de hasard », décembre 1757, etc.

B. 2430. — (Liasse.) 165 pièces, papier.

1761-1769. — Procédures civiles et criminelles. — Nominations de tuteur aux enfants pupilles de Jean-Baptiste Pascal, 28 mai 1762. — Procès pour diffamation par Mᵉ Pierre Royère, notaire royal et greffier de la juridiction de Volx, contre Étienne Bardonanche, Mᵉ maçon, avril 1764. — « Exposition de grossesse par Marianne Laugier contre Étienne Martin, berger, de Mariaud, 19 décembre 1764. — Requête par le procureur juridictionnel contre « certaines gens vagabonds et de mauvaise vie commettant une infinité de vols et brigandages tant dans le lieu de Volx qu'à son terroir », 6 mars 1765. — Procès par Anne Marcelin, « querellante en décadence et désordre des affaires de Joseph Rougier, son mari », juillet 1765. — « Verbal d'accédit par les sieurs officiers de Volx à la boutique de Pierre Tardieu, tisseur à toile, parti

clandestinement de ce lieu avec sa famille, emportant la clef de ladite boutique et le fil qu'on lui avait remis pour faire des toiles », 18 juin 1766. — Verbal sur la mort de François Bontoux, tombé d'un chêne, 29 octobre 1766. — Requêtes et informations par Mᵉ Pompée Sauteiron, avocat, sieur de Saint-Clément, de Manosque, pour vols de fleurs et fruits dans le jardin qu'il possède près le château dudit Saint-Clément, terroir de Volx, octobre 1767 ; — contre « le sieur de La Chevardière, fils cadet du sieur Louis », pour contravention à la chasse et port d'armes, janvier 1768. — Rapport d'estimation du dommage causé à un bois de chêne au quartier des *Plaines*, 23 décembre 1769, etc.

B. 2431. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1770-1779. — Procédures civiles et criminelles. — Procès contre sieur Claude-François Michel, accusé d'avoir donné un coup de bâton, à l'entrée de la nuit, à messire Bertrand du Reynaud, prêtre originaire de Macon en Bourgogne, vicaire desservant la paroisse de Volx » ; ledit Michel est condamné « à faire amende honorable à l'audience, à genoux, tête et pieds nus, à être mené au port de Marseille pour servir le Roy sur une de ses galères pendant 3 ans et à 400 livres d'amende », mars 1770. — Rapport de liquidation des sommes dues aux sieurs Étienne Gombert et François Escuyer, fermiers généraux de la terre et seigneurie de Volx, par les hoirs d'Antoine Laugier, emphitéote du seigneur marquis du même lieu, et collocation desdits fermiers sur une maison dudit Laugier, 28 décembre 1770. — Procès-verbal d'enchères des réparations à faire au château de Volx, à la requête de messire Jean-Louis-Auguste d'Amat, seigneur marquis de Volx, héritier bénéficiaire de messire Louis-Balthasar d'Amat, son aieul, 9 juillet 1774. — « Inventaire des effets et meubles trouvés dans la maison de Jean-Baptiste Donnet, maçon de Volx, 3 mai 1776. — Procès pour sieur Joseph de la Chevardière, « querellant en injures et libelles diffamatoires » contre Mᵉ Jacques Bicaïs, notaire royal de Volx ; parmi les pièces : « enquête prise d'office par Mᵉ Jean-Baptiste Maurin, avocat de Manosque, en qualité de juge subrogé en cette cause », 1779, juin, etc.

B. 2432. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1781-1790. — Procédures civiles et criminelles. — Procès : contre Pierre Depieds, de Volx, accusé « de corruption et de subornation de témoins », juin 1781 ; — par Claire Bouffier « querellante en grands coups, mutilation de membres et contusions contre Elisabeth Gueinde, de Volx, août 1783. — Enquête sur le détournement des eaux des moulins bannaux de Manosque par le fermier de la bastide de *La Madeleine*, terroir de Volx, 30 mai 1783. — « Requête et information sur la décadence des affaires d'Étienne Fabre de Volx », septembre 1783. — Information contre « certains quidams pour incendie de gerbes et et écorchements d'arbres », 1ᵉʳ juin 1785. — Verbal d'apposition des scellés à la maison de Rose Crest, située dans l'enclos de Volx, quartier de *La Bourgade*, et inventaire « des papiers titres et documents trouvés dans ladite maison », août 1786. — Procès : par sieur Jean-Baptiste Giraud Mᵉ cordonnier de Volx, « querellant en injures graves et calomnies sur une prétendue grossesse de sa fille, contre certains quidams et quidannes », octobre 1788 ; — par les fermiers des moulins bannaux de Manosque contre plusieurs particuliers de Volx pour « fracture de couvert et voies de faict commises sur les fossés d'arrosage desdits moulins », août 1790, etc.

ERRATA

Pages VI, note 2 de la Durance... *lisez* : delà la Durance.
— VII, 3e ligne : sentance... *lisez* : sentence.
— XLIV, 6e avant dernière ligne : La grande partie... *lisez* : La plus grande partie.
— LVII, 16e ligne : les créancier... *lisez* : les créanciers ; — 5e avant dernière ligne : cette nouvelle réformation... *lisez* : cette nouvelle réformation de la Justice.
— LVIII, 13e ligne : Lauzun, conseiller d'Estat... *lisez* : Lauzun, conseiller d'Etat.
— LX, 2e note Joachin... *lisez* : Joachim.
— LXXV, 4e avant dernière ligne : La liste très complète... *lisez* : La liste très incomplète.
— LXXVII, 15e ligne : Cristophe... *lisez* : Christophe.
— 3, 1re colonne, 9e avant dernière ligne : Chistophe... *lisez* : Christophe.
— 6, 1re col., 12e avant dernière ligne : Rouaire... *lisez* : Rouaine.
— 10, 1re col., 17e ligne : Regnie... *lisez* Regnié.
— 18, 1re col., 25e ligne : Roquebrun... *lisez* : Roquebrune.
— 57, 1re col., 4e ligne : Chapellerie... *lisez* : Chapellenie.
— 73, 2e col., 4e ligne : Jean du Teil... *lisez* : Jean-Pierre du Teil ; — 27e ligne : 1685... *lisez* : 1686.
— 74, 2e col., 21e ligne : pronotaire... *lisez* : protonotaire.
— 75, 2e col., 24e ligne : Ganogobie... *lisez* : Ganagobie.
— 88, 2e col., 22e ligne : seigneur de Lavières... *lisez* : seigneur de Lobières.
— 111, 1re col., 14e ligne : Jean-Jacques... *lisez* : Jean-Jacques Garret.
— 121, 1re col., 12e ligne : Jean Berle... *lisez* : Christol Berle.
— 122, 2e col., 27e ligne : capitaine de Maurin... *lisez* : capitaine Maurin.
— 155, 1re col., 6e ligne : Jean de Monnier... *lisez* : Jean de Morier.
— 172, 2e col., 1re ligne : Jean de Monier... *lisez* : Jean de Morier.
— 178, 1re col., 9e ligne : François-Anne, chevalier... *lisez* : François-Anne Chevalier.
— 184, 1re col., 14e avant dernière ligne : seigneur d'Oraison, Entrevaux... *lisez* : seigneur d'Oraison, Entrevennes.
— 203, 1re col., 8e ligne : temporel de Lurs... *lisez* : temporel de Lens ; — 10e ligne : seigneur de Lurs... *lisez* : seigneur de Lens.
— 206, 2e col., 21e ligne : Claude Bernez... *lisez* : Claude Bernus.
— 214, 2e col., 7e avant dernière ligne : possession de sa maison et de son office et charge pour en jouir... *lisez* : possession de sa maison pour en jouir.
— 232, 1re col., 7e avant dernière ligne : de Mathaeud de Joye... *lisez* : de Matheaud de Joye.
— 257, 2e col., 3e avant dernière ligne : Jean de Lombard... *lisez* : Scipion de Lombard.
— 285, 2e col., dernière ligne : Jean Bremond... *lisez* : Jean Bermond.
— 288, 1re col., 24e ligne : 20 septembre (fol. 87 vo)... *lisez* : 22 septembre (fol. 88 vo).
— 291, 1re col., 25e ligne ; du Castelet... *lisez* : du Castellard.
— 296, 2e col., 26e ligne : Guillaume Bremond... *lisez* : Guillaume Bermond ; — 30e ligne : sieur du Castellet... *lisez* : sieur du Castellard.
— 298, 1re col., 24e ligne : de Matharon... *lisez* : de Matheron.
— 305, 1re col., 15e ligne : Louis Pons, escuyer... *lisez* : Louis-Pons Escuyer.
— 310, 2e col., 6e avant dernière ligne : Gaspard Gaubert... *lisez* : Gaspard Gombert.
— 320, 2e col., 32e ligne : fornier du fort four... *lisez* : fornier du fort (four).
— 345, 1re col., 17e ligne : de Moynier... *lisez* : de Meynier.
— 392, 1re col., 9e ligne : 16 juillet 1622... *lisez* : 16 juillet 1722.
— 398, 2e col., 1re ligne : Marie Virard... *lisez* : Marie Bérard.
— 406, 1re col., 28e ligne : Pompée de Bérard... *lisez*: Pompée de Gérard ; — 31e ligne : Jean de Bérard... *lisez* : Jean de Gérard.
— 442, 2e col., 8e avant dernière ligne : (1575)... *lisez* : (1585).
— 470, 1re col., 24e ligne : Posil... *lisez* : Posilis.
— 471, 1re col., 10e ligne : Thomé... *lisez* : Thonie ; — 11e ligne : du Biosc... *lisez* : du Broc.
— 478, 2e col., 15e ligne : Bailne... *lisez* : baille.
— 485, 2e col., 9e ligne : 12 mai 1103... *lisez* : 12 mai 1603.
— 488, 1re col., 9e avant dernière ligne : Pierre de Monier... *lisez* : Pierre de Morier.
— 489, 2e col., 20e ligne : 10 juin... *lisez* : 10 janvier.
— 490, 1re col., 28e ligne : de Poncelet... *lisez* : de Pourcelet ; — 29e ligne : noble de Balthsar... *lisez* : noble Balthasar.
— 503, 2e col., 3e ligne : sieur de la Forest... *lisez* : sieur du Forest.

Pages 508, 1re col., 7e ligne : Paul Brunet, conseiller... *lisez* : Paul Brunet, ancien conseiller.
— 515, 2e col., 35e ligne : Me Paul Brunet... *lisez* : Me Jean-Paul Brunet.
— 520, 1re col., 14e ligne : assistée... *lisez* : assisté.
— 523, 1re col., 16e ligne : Jean de Lanson... *lisez* : Jean de Lauzun.
— 528, 1re col., 9e avant dernière ligne : Mathieu Gassaud... *lisez* : Mathieu Gassan.
— 530, 2e col., 7e avant dernière ligne : 1657... *lisez* : 1647.
— 543, 1re col., 2e ligne : de Vachesse... *lisez* : de Vacharesse.
— 549, 2e col., 31e ligne : Scipion Piolle... *lisez* : Joseph Piolle.
— 574, 1re col., 12e ligne : François de Saignon... *lisez* : François de Sigoin.
— 577, 1re col., 31e ligne : de Banlis... *lisez* : de Baulis.
— 579, 2e col., 6e ligne : Pierre Gassand... *lisez* : Pierre Gassaud.
— 582, 2e col., 7e avant dernière ligne : Ganagobien... *lisez* : Ganagobie.
— 588, 1re col., 7e ligne : Montigui... *lisez* : Montigni.
— 593, 2e col., 21e ligne : Queilus... *lisez* : Queilars.
— 594, 1re col., 13e ligne : Jean-Melchion, de Boniface... *lisez* : Jean-Melchion de Boniface.
— 595, 1re col., 3e avant dernière ligne : espèces... *lisez* : espices.
— 600, 2e col., 20e ligne : 1676... *lisez* : 1776.
— 601, 1re col., 2e ligne : 1640-1641... *lisez* : 1640-1697.
— 609, 1re col., 6e avant dernière ligne : 1729... *lisez* : 1709 ; — 2e col., 15e ligne : **Croze-Magan...** *lisez* : Croze-Magnan.
— 611, 1re col., 4e avant dernière ligne : Pierre du Teilh... *lisez* : Jean-Pierre du Teilh.
— 622, 1re col., 17e ligne : Amandt... *lisez* : Amant.
— 633, 1re col., 29e ligne : Jeanne-Marie de Isnard... *lisez* : Jeanne-Marie des Isnards.
— 653, 2e col., 15e ligne : Ginaversis... *lisez* : Ginaservis.
— 674, 2e col., 20e ligne : Pieule de Beauchans... *lisez* : Piolle de Beauchans.
— 699, 2e col., 3e ligne : Mary-Croze-Magnan... *lisez* : Mary Croze-Magnan.

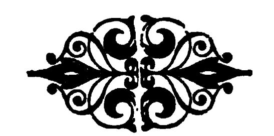


TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES

DU TOME II. — SÉRIE B

INTRODUCTION

INVENTAIRE



Digne. — Imprimerie Vial

